N°d'ordre NNT : 2016LYO20017

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE LYON
opérée au sein de
Université Lumière Lyon2

École Doctorale ED 483
Sciences sociales

Spécialité de doctorat : Histoire

Soutenue publiquement le 2 mars 2016, par :
Gilles DELLA VEDOVA

Les acteurs du développement rural en Isère (Canton de Villard-de-Lans 19e-21e siècles)

Devant le jury composé de :

Pierre CORNU, Professeur des université, Université Lumière Lyon 2, Président du jury
Pierre JUDET, Maître de conférences HDR, Université Grenoble 2, Rapporteur
Laurent TISSOT, Professeur ordinaire, Université de Neufchâtel, Rapporteur
Jean-Luc MAYAUD, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directeur de thèse

Université Lumière Lyon 2

École doctorale : Sciences sociales

Laboratoire d'Études Rurales-Sociétés et espaces ruraux de l'Europe contemporaine (19e-21e siècle)

Les acteurs du développement rural en Isère

(Canton de Villard-de-Lans, 19e-21e siècles)

Volume 1

Par Gilles DELLA-VEDOVA

Thèse de doctorat en Histoire

Sous la direction de Jean-Luc MAYAUD

Présentée et soutenue publiquement le

Membres du jury :

-

-

-

-

-

-

…mon berger

Je ne manque de rien

Sur des prés…

…des eaux tranquilles…

Je ne crains aucun mal

Car tu es avec moi

…tous les jours de ma vie…

Remerciements

Du début à la fin de ce travail, de nombreuses personnes ont rendu ces deux volumes possibles.

Ma gratitude va d'abord aux membres du Laboratoire d'études rurales (LER) qui ont bien voulu m'accueillir, me former, m'encadrer et me soutenir. La confiance témoignée par Jean-Luc Mayaud a toujours été un aiguillon pour avancer. Des séances de M1 le jeudi après-midi à récupérer, aux séminaires du samedi en passant par les lectures, c'est bien de l'histoire « de la cave au grenier » dont j'ai pu bénéficier. Près des lauriers roses, Claude-Isabelle Brelot, bienveillante et attentive, m'a permis de chercher à faire le mieux possible jusqu'au bout. Je remercie également Claire Delfosse, si fraternelle, et Pierre Cornu pour sa disponibilité et son aide.

Mais le LER est une équipe et ce sont aussi les post-doctorants et les doctorants que je tiens à nommer. Je mesure tout ce que je dois à Gaëlle Charcosset depuis de nombreuses années dans de multiples domaines et je salue également Mélanie Atrux, Martine Bacqué-Cochard, Pierre Chamard, Dominique Fayard et Philippe Gonod ainsi que tous les participants des séances du samedi.

De nombreuses personnes à Grenoble ont également rendu possible l'accomplissement de ce doctorat. Je remercie les enseignants de l'UFR d'histoire qui m'ont toujours encouragé, au premier rang desquels se trouvent Anne-Marie Granet-Abisset et Pierre Judet. Faire de l'histoire est impossible sans les archives et j'ai eu la chance de bénéficier de l'aide patiente de nombreuses personnes aux Archives départementales de l'Isère (ADI), à commencer par sa directrice, Mme Viallet ainsi que Mmes Bonnet et Bouilloc, Delphine Petit-Fabre, Sonia Reymond, Alain Alborghetti, Alexandre Fabre et, plus largement, toute l'équipe des ADI, le personnel du Fonds dauphinois à la Bibliothèque municipale de Grenoble (Bibl. mun. Grenoble) et le service documentation du Musée dauphinois.

Le Vercors a la chance de bénéficier de Philippe Hanus. Son regard fraternel, son bouillonnement et son enthousiasme ont été et demeureront des ressources précieuses. J'adresse toute ma gratitude aux personnes qui ont bien voulu me confier des archives privées, à celles qui ont participé aux enquêtes orales, aux différents secrétariats des cinq communes étudiées et aux membres de la maison du patrimoine de Villard-de-Lans.

Et il y a les ami(e)s : relectures, encouragements, « remontage de bretelles » en douceur, … Marianne Guérin et Anne Lemonde sont inégalables. Je dois beaucoup également à Véronique Adam, Christine Borga, Amalia Garnier et Sophie Robert ; Benoît Soulier m'a permis de finir dans de bonnes conditions. Sont également présents toutes celles et ceux qui ne sont pas nommés ici mais qui ont été des appuis durant ces années. Je remercie également mes collègues, aux ADI (Bernard Gerin) et au lycée Stendhal, pour leurs encouragements.

Claire, Nelly et Roland pour tant et tant.

Table des matières

REMERCIEMENTS **4**

TABLE DES MATIERES **6**

INTRODUCTION GÉNÉRALE **13**
1 Le « développement rural », le temps de l'*aggiornamento* 16
2 Une étude longitudinale des dynamiques sociales locales 26
3 Méthodologie. Pour une histoire de « longue haleine » 32

PREMIERE PARTIE LES FAUX SEMBLANTS D'UN ARCHAÏSME RURAL (DU DEBUT DES ANNEES 1830 AU MILIEU DES ANNEES 1870) **43**

Introduction **44**

Chapitre I Une société ouverte dans un territoire de moyenne montagne (vers 1830 – vers 1875) **46**
1 Le territoire des Quatre montagnes, un espace intégré par des échanges à différentes échelles 49
1.1 Les produits d'une économie sylvo-pastorale en mutation 49
1.1.1 L'alimentation en bois 50
1.1.2 Les produits de l'élevage 58
1.1.3 La fabrication des draps et des gants : évolution des produits, évolution de l'intégration 71
1.2 Les circulations des hommes 89
1.2.1 Des sociétés polarisées ? 90
1.2.2 Des espaces d'arrivée ? 99
1.2.3 Des individus spécialisés ? 107
2 Le développement rural : des acteurs du quotidien aux hiérarchies sociales 117
2.1 Le développement au ras du sol dans la première moitié du 19e siècle, les carnets de Louis Mure-Ravaud (1817-1852) 118
2.1.1 Louis Mure-Ravaud (v. 1777-1860) et sa famille 119
2.1.2 Une exploitation insérée dans des courants d'échanges 125
2.1.3 Des réseaux et des hommes 134
2.2 Le développement rural est porté par les hommes 142
2.2.1 La « santé démographique » du pays des Quatre montagnes 143
2.2.2 Gérer les hommes 156
2.2.3 Le développement rural accompagné par les mutations culturelles ? 172
2.3 Le développement rural encadré par les hiérarchies sociales 189
2.3.1 Des familles de notables aux trajectoires croisées 190
2.3.2 Des hiérarchies sociales adossées à la fortune 197
2.3.3 Le treillage social 205
3 Conclusion 214

Chapitre II Des communaux pris en étaux : le développement aménagé (du début du 19e siècle aux années 1870) **217**
1 Des tensions réactivées sous la Monarchie de juillet 220
1.1 La conflictuosité, fruit du contexte national 221
1.1.1 Un moment fondateur : de la fin de l'Ancien Régime à la fin de l'Empire 222
1.1.2 La Restauration aggrave la conflictuosité 228

1.1.3 Prolongement des « illégalismes » 231
1.2 Des communaux qui s'articulent avec la petite propriété 236
1.2.1 La propriété de la terre, modalité majeure du développement rural 237
1.2.2 De la propriété à ses détenteurs 244
1.2.3 Le développement par l'exploitation : le cas des « fermiers » 253
1.3 Vivacité de la judiciarisation : le développement au prétoire 261
1.3.1 Des nouveautés qui enveniment la situation 261
1.3.2 Un déchirement infra-local : Villard-de-Lans 267
1.3.3 Histoire d'un procès-fleuve : Lans 275
2 La reprise en main des communaux (des années 1840 au milieu des années 1870) 284
2.1 La répression de la délinquance 285
2.1.1 Le personnel forestier à la pointe de la lutte 286
2.1.2 L'atténuation de la délinquance 292
2.1.3 L'arbre qui cache la forêt : une autre délinquance ? 304
2.2 Par la gestion de la crise d'avril 1848 à Autrans 315
2.2.1 L'ordre assuré 317
2.2.2 Une volonté commune d'apaisement 328
2.2.3 Derrière la Révolution, la restauration 335
2.3 Par un accommodement réciproque des parties en présence 340
2.3.1 De nouveaux rapports de force ? 342
2.3.2 Le recul des actions collectives en justice 365
2.3.3 Le développement reconsidéré 373
3 Conclusion 382

Chapitre III La constitution d'une nouvelle race bovine (des années 1830 à la fin des années 1870) 385
1 Les bonnes fées réunies autour du « berceau » de la race 388
1.1 Des conditions locales favorables 389
1.1.1 L'intermédiaire de la boucherie grenobloise 389
1.1.2 Des transformations chez les exploitants ? 393
1.2 Le rôle actif des pouvoirs publics 399
1.2.1 Des préfets sous influence ? 400
1.2.2 Les premiers experts de la science animale 406
1.2.3 La présence incontournable des notables 409
1.3 Les tâtonnements dans l'amélioration bovine 414
1.3.1 Les premiers essais 1833-1851 415
1.3.2 Les mesures de 1851 : entre continuité et mutations 419
2 Les notables à l'étable 421
2.1 Une position au carrefour... 421
2.1.1 ... des organismes officiels... 421
2.1.2 ... comme des associations agricoles... 425
2.1.3 ... et montant les vacheries perfectionnées 428
2.2 Les acteurs de la reconnaissance 1862-1864 432
2.2.1 Félix Réal (1792-1864), le notable idoine 432
2.2.2 Un contexte lourd de menaces 435
2.2.3 1864, l'année décisive 437
2.3 L'adoption de la race 442
2.3.1 Une race fragilisée 442
2.3.2 Quel nom donner à la race bovine ? 444
2.3.3 Amorce de la diffusion de la race bovine de Villard-de-Lans 446
3 Promouvoir la race bovine de Villard-de-Lans à l'échelle locale 452
3.1 La station d'élevage de Villard-de-Lans, instrument de consolidation 452
3.1.1 Une volonté de l'autorité politique 453
3.1.2 Une station aux fonctions multiples 458
3.1.3 Une première démocratisation de l'excellence agricole 464
3.2 Le perfectionnement au ras du sol, les carnets de saillies 469
3.2.1 Portraits des détenteurs de taureaux 471
3.2.2 Les propriétaires des femelles : réalités et limites de l'excellence agricole par le bas 473

3.2.3 Unité et diversité des animaux de la « race » de Villard-de-Lans 478
4 Conclusion 484

Conclusion..... 486

SECONDE PARTIE LA CONSTRUCTION D'UN SYSTEME AGROTOURISTIQUE (DE LA SECONDE PARTIE DES ANNEES 1870 A LA FIN DES ANNEES 1920) 488

Introduction 489

Chapitre IV Une politique de développement en soutien à la race (de la seconde moitié des années 1870 à la Belle Epoque) 491
1 L'instauration d'un concours spécial 491
1.1 Une « vache de la République » promue à la suite du concours de 1892 492
1.1.1 Prolonger l'enracinement républicain 493
1.1.2 Les acteurs du concours du centenaire de la République..... 495
1.1.3 Une organisation surveillée de près..... 500
1.2 Déroulement et organisation du concours spécial 503
1.2.1 Une localisation captée puis reléguée par Grenoble 503
1.2.2 Une organisation minutieuse..... 506
1.3 L'inscription dans une organisation hiérarchisée 510
1.3.1 Les concours cantonaux..... 511
1.3.2 Des concours régionaux au Concours général 514
2 Une politique de développement menée par un petit groupe d'acteurs décisifs..... 520
2.1 Les autorités politiques..... 520
2.1.1 Un concours encadré par les services de la préfecture 520
2.1.2 Un élu local national, Emile Durand-Savoyat (1847-1903) 522
2.1.3 Un élu local départemental, Victor Amar (1847-1911)..... 526
2.2 De Bévière à Rouault, l'action des spécialistes..... 531
2.2.1 Bévière, fin de carrière..... 531
2.2.2 François Rouault (1849-1912), berger du grand troupeau 535
3 Une notabilité redessinée..... 538
3.1 Des notables accomplis..... 539
3.1.1 L'étiolement d'anciens groupes dirigeants 540
3.1.2 Des notables du moment..... 543
3.2 Des notables qui émergent..... 551
3.2.1 Les couches nouvelles des notables..... 551
3.2.2 La petite notabilité issue de la terre 554
3.3 La montée des professionnels 558
3.3.1 La diversité d'un groupe social..... 558
3.3.2 Un rôle décisif dans le perfectionnement de la race 561
4 Conclusion 566

Chapitre V Le développement de l'élevage bovin par delà le concours (de la fin du 19e siècle à la fin des années 1920)..... 569
1 Le succès limité du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans 570
1.1 Un manque de reconnaissance à l'échelle départementale..... 572
1.1.1 Les limites des effectifs 572
1.1.2 Une extension limitée au bassin grenoblois 580
1.1.3 Réticence au concours spécial ou réticence à la race bovine de Villard-de-Lans ?..... 588
1.2 Un berceau de race à l'assise fragile..... 593
1.2.1 Un succès limité à l'échelle du canton 594
1.2.2 L'absence d'un réel effet de tâche d'huile à l'échelle des communes..... 601
1.2.3 Approches d'un partage inégal selon les hameaux..... 605
1.3 Un concours entravé..... 609
1.3.1 Un intérêt financier émoussé ?..... 610

1.3.2 Un concours qui n'en est plus un ... 618
1.3.3 Les perturbations de la Première Guerre mondiale ... 624
2 … mais une race qui constitue une voie de promotion pour des exposants ... 639
2.1 Les aménagements des conditions du développement ... 640
2.1.1 Des propriétés et des exploitations concentrées ... 641
2.1.2 Les ressorts du dynamisme des exploitations ... 656
2.1.3 L'équilibre des populations ... 675
2.2 Le développement autour de l'élevage bovin ... 682
2.2.1 À l'amont, les syndicats de drainage ... 683
2.2.2 L'émergence d'une filière laitière ... 690
2.2.3 L'apparition des indispensables coopératives durant les années 1920 ... 698
3 Conclusion ... 715

Chapitre VI L'émergence d'un système touristique (du dernier quart du 19e siècle au premier tiers du 20e siècle) ... 718
1 L'accroissement de l'accessibilité ... 722
1.1 Des routes faites pour être descendues ... 723
1.1.1 Le maillage progressif du territoire ... 724
1.1.2 Le renforcement des liens de mobilité avec la ville ... 733
1.1.3 Les routes dynamisent la pluriactivité ... 739
1.2 Des routes qui sont gravies ... 754
1.2.1 Faire connaître le Vercors ... 755
1.2.2 Se représenter la montagne ... 768
1.2.3 Une terre d'immigration ... 773
2 De nouvelles opportunités à saisir ... 781
2.1 Transporter ... 782
2.1.1 La mise en place d'un service de transport ... 782
2.1.2 Des maisons de transports qui s'accroissent ... 795
2.2 Loger ... 803
2.2.1 Investir l'offre hôtelière ... 803
2.2.2 Le semis des loueurs et des logeurs ... 812
2.3 Soigner ... 818
2.3.1 Le marché de la tuberculose de la fin du 19e siècle au milieu des années 1920 ... 819
2.3.2 Cinq années décisives (seconde moitié des années 1920) ... 826
3 Conclusion ... 843

Conclusion ... 846

CONCLUSION GÉNÉRALE ... 848
1 Récapitulatif : Une lecture dynamique des acteurs du développement rural (premier tiers 19e siècle – premier tiers 20e siècle) ... 848
2 Prolongements sur la vitalité des mondes ruraux de moyenne montagne depuis les années 1930 (le cas du canton de Villard-de-Lans) ... 862
3 Notes prospectives de recherches pour l'histoire des mondes ruraux contemporains ... 878

ÉTAT DES SOURCES ... 890
1 Archives publiques ... 890
1.1 Archives nationales ... 890
1.1.1 Base LEONORE ... 890
1.1.2 Sous série F10. Agriculture ... 890
1.1.3 Sous-série F11. Subsistances ... 891
1.1.4 Sous-série F20. Statistique ... 891
1.1.5 Archives de personnes, de familles et d'associations ... 891
1.2 Archives départementales de l'Isère (Arch. dép. Isère) ... 892
1.2.1 Série C. Administrations provinciales et enregistrement. 1241-19e siècle ... 892

1.2.2 Série E. Familles, notaires, dépôts des communes, registres paroissiaux et état civil, tables décennales, extraits mortuaires. Toutes périodes ... 892
1.2.3 Série J. Fonds entrés par voie extraordinaire (dons, achats, dépôts) ... 895
1.2.4 Série K. Lois, ordonnances, arrêtés. An VIII-1940 ... 897
1.2.5 Série L. Archives publiques de la période révolutionnaire. 1879-an X ... 897
1.2.6 Série M. Administration générale et économie. An VIII-1967 ... 897
1.2.7 Série N. Administration et comptabilité départementales. An IV-1961 ... 916
1.2.8 Série O. Administration et comptabilité communales. 1791-1960 ... 916
1.2.9 Série P. Finances, cadastre, postes. 1791-1960 ... 918
1.2.10 Série Q. Domaines, enregistrement, hypothèques. 1789-1970 ... 920
1.2.11 Série R. Guerres et affaires militaires. 1790-1961 ... 921
1.2.12 Série S. Travaux publics et transports. An VIII-1976 ... 921
1.2.13 Série T. Enseignement, affaires culturelles, sports. 1790-1970 ... 923
1.2.14 Série U. Cour d'appel de Grenoble et juridictions du département de l'Isère an III-1966 ... 923
1.2.15 Série W. Archives administratives depuis 1940 ... 927
1.3 Les autres centres départementaux ... 933
1.3.1 Archives départementales de la Drôme ... 933
1.3.2 Archives départementales du Rhône ... 934
1.3.3 Archives départementales de la Savoie ... 934
1.3.4 Archives départementales de la Haute-Savoie ... 934
1.4 Les archives municipales ... 935
1.4.1 Archives municipales d'Autrans ... 935
1.4.2 Archives municipales de Corrençon ... 937
1.4.3 Archives municipales de Grenoble ... 937
1.4.4 Archives municipales de Lans ... 937
1.4.5 Archives municipales de Méaudre ... 938
1.4.6 Archives municipales de Villard-de-Lans ... 941
1.5 Les autres centres d'archives ... 941
1.5.1 Musée dauphinois ... 941
1.5.2 Médiathèque du Parc naturel régional du Vercors ... 944
2 Fonds privés ... 944
2.1 Archives privées ... 944
2.1.1 Archives privées François Bonnet ... 944
2.1.2 Archives privées Olivier de Boutiny (petit-fils de Pierre Chabert) ... 945
2.1.3 Archives privées Damien Silvestre-Pottin ... 945
2.2 Enquêtes orales ... 945
3 Sources imprimées ... 946
3.1 Instruments de travail et généralités ... 946
3.2 Publications périodiques (par ordre alphabétique) ... 947
3.3 Agriculture ... 950
3.4 Affaires municipales du canton et des différentes communes (hors affaires portées en justice) ... 954
3.5 Affaires portées en justice ... 956
3.6 Le tourisme : les sociétés, les récits et les guides ... 958
3.7 Divers ... 966

BIBLIOGRAPHIE ... 968
1 Les cadres du travail ... 968
1.1 Instruments de travail ... 968
1.1.1 Instruments de travail généraux ... 968
1.1.2 Instruments de travail concernant l'Isère ... 969
1.2 Pistes épistémologiques, historiographiques et méthodologiques ... 970
1.2.1 En histoire ... 971
1.2.2 Les autres sciences sociales ... 976
1.3 Ouvrages de synthèse France 19e et 20e siècles ... 981
1.3.1 Généralités ... 981
1.3.2 Etudes spécifiques Histoire de France 19e-20e siècles (hors rural) ... 983

1.3.3 Ouvrages de synthèse sur les mondes ruraux en France 19e-20e siècles (manuels, monographies, études thématiques…) ... 987
1.3.4 Ouvrages généraux traitant de l'Isère ... 992
2 L'histoire rurale en travaux ... 993
2.1 Gens de et autour de la terre ... 993
2.1.1 Compositions et évolutions des sociétés rurales ... 993
2.1.2 Encadrement des sociétés rurales ... 1002
2.1.3 Le politique/la politique ... 1007
2.1.4 Déplacements, circulations, migrations ... 1010
2.2 Les produits de l'espace rural ... 1012
2.2.1 De l'agriculture en général... ... 1012
2.2.2 ...en passant par la forêt... ... 1013
2.2.3 ...à l'élevage et ses produits... ... 1014
2.2.4 ...sans oublier la pluriactivité ... 1017
3 Le système touristique ... 1019
3.1 Une histoire économique et sociale ... 1019
3.2 Une histoire de représentations… ... 1023
3.3 Une histoire liée à l'hygiène, à la santé et au sport ... 1026
3.4 Une histoire technique ... 1027
3.5 Une histoire localisée ... 1028
4 De l'Isère au canton de Villard-de-Lans (études monographiques et articles dans lesquels s'insère l'espace isérois ou qui en abordent un aspect) ... 1029
4.1 Les transformations économiques et sociales ... 1029
4.2 Les mutations du rural ... 1035
4.3 Les configurations politiques ... 1038
4.4 Du « Vercors » en général à Villard-de-Lans en particulier ... 1039
4.4.1 Etudes générales ... 1039
4.4.2 Etudes particulières ... 1040

ANNEXES ... 1049

Dossier cartographique ... 1049

Biographies ... 1056

Dossiers thématiques ... 1224
1 Populations ... 1224
2 Elevage et produits laitiers ... 1250
3 Propriétés, cultures, communaux et forêts ... 1312
4 Mise en place du système touristique ... 1372

TABLE DES BIOGRAPHIES ... 1379

TABLE DES CARTES ... 1381

TABLE DES GRAPHIQUES ... 1382

TABLE DES ILLUSTRATIONS ... 1384

TABLE DES TABLEAUX ... 1385

TABLE DES TEXTES ... 1390

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Voici une phrase qui fait sursauter à la paisible lecture de *Sur la route des Alpes*, quand, au détour d'un virage, l'auteur écrit que « Ce pays est heureux il n'a pas d'histoire » [1]. Passé la surprise qui aurait pu faire verser de côté, la formule rassemble trois éléments qui sont au cœur du travail de recherche et dont les résultats sont présentés dans les pages qui suivent.

L'usage du terme de « pays » lui donne une unité qui le différencie. Il s'agit d'un système localisé, une forme d'organisation spatiale des activités et de ses habitants. Du « pays », on aboutit au paysan. Quel est son nom ? Une première manière de le désigner consiste à dire qu'il s'agit du canton de Villard-de-Lans qui se situe dans un environnement de moyennes montagnes et dont l'habitat se trouve autour de 1 000 mètres d'altitude environ. Il est organisé en deux vallées longitudinales qui sont séparées par une élévation centrale qui, malgré son unité, distingue d'une part la plaine de Lans et d'autre part celle qui rassemble Autrans et Méaudre [2]. Son chef-lieu est Villard-de-Lans, une commune distante de Grenoble d'une trentaine de kilomètres. Plutôt que la dénomination administrative, l'espace en question peut être nommé différemment.

Première appellation : les « montagnes de Lans ». On la rencontre par exemple chez Stendhal dont une partie de la famille provient. Elle s'explique par le fait que, jusqu'à la Révolution française, Lans est le centre névralgique de cet espace qui relève de la baronnie de Sassenage. Ce serait pour punir la tiédeur de ses habitants que le Villard se trouverait promu chef-lieu. L'autre expression utilisée est celle de « pays des Quatre montagnes ». Voici le « pays » de Marius Carle qui ressurgit pour désigner un territoire dont on a l'impression qu'il est encadré par les quatre hauteurs qui lui donnent ainsi une singularité, une individualité, une personnalité. Dans l'une et l'autre des appellations, le terme de « montagne » est remployé pour souligner l'importance de ce caractère. Mais avec les « Quatre » on gagne en précision, par comparaison avec le seul terme « montagnes », plutôt flou ; l'espace paraît mieux repéré.

---

[1] Marius CARLE, *Sur les routes des Alpes en automobile. Le massif de la Chartreuse, le Vercors et la forêt de Lente, l'Oisans, la vallée des Arves, la haute route des Alpes*, Paris, Hachette et Cie, 1913, 242 p. (p. 69). Le docteur Marius Carle (1873-1937) est un médecin lyonnais, notamment au service sanitaire de la ville de Lyon, par ailleurs président de l'Automobile club du Rhône et auteur de plusieurs ouvrages d'excursions en automobile.

[2] Voir Carte 5, dans le dossier cartographique en annexe.

C'est pour cela qu'il est employé par plusieurs sources, administratives mais également narratives comme les guides de tourisme [3]. La fin du siècle voit l'emploi de plus en plus fréquent du terme de « Vercors » [4]. En effet, la conjonction d'un triple « regard sur » ce territoire, de la part des ingénieurs, des membres éminents des sociétés d'alpinisme et des géographes donne une nouvelle et forte identité qui demeure en expansion au début du 21e siècle [5]. C'est le terme employé par Marius Carle. Par conséquent, la manière de nommer est un enjeu important car il s'agit de savoir qui a le pouvoir et la légitimité (sociale, politique, culturelle…) pour désigner. Savoir ce que l'on nomme (un territoire, un individu ou un groupe, une activité, des vaches…) est un enjeu de pouvoir. De surcroît, repérer quand on nomme, qu'il s'agisse du temps long, à moyen terme comme celui d'une trajectoire humaine ou de celui du temps court (celui d'une saison, celui qui se déroule durant un événement) est également à prendre en considération.

Toutes ces dénominations, par delà leur variété, cherchent à désigner une singularité et une unité, une « petite patrie » (Jean-François Chanet). Or, le deuxième élément qui fait l'intérêt de la citation de Marius Carle est que l'espace en question n'est pas dans la grande patrie. Il n'est pas entré dans l'histoire. La violence du propos recouvre plusieurs dimensions. L'une est politique, ce pays ne fait pas partie de l'histoire nationale qui, au moment où l'auteur s'exprime, est celle de la République [6]. L'arme est à double tranchant car c'est aussi considérer qu'il n'y a pas d'histoire au village. Par conséquent, il importe de réfuter ces deux assertions et de montrer la *micropolis* d'une société de montagne et également prouver que ce

[3] La dénomination n'est pas totalement morte puisqu'au début du 21e siècle elle est encore employée par une vieille dame née en 1913 pour parler de ses origines familiales. Elle est des « Quatre montagnes » contrairement aux Drômois qui sont du « Vercors ». L'appellation ressert à la fin du 20e siècle pour nommer une revue d'histoire locale née à l'initiative du Centre permanant d'initiatives pour l'environnement (CPIE), une association créée en 1987, dans le but d'informer les habitants du canton et le public du patrimoine naturel et culturel. Le projet initial consistait à aider les habitants à se réapproprier l'histoire du territoire par des recherches d'archives, des enquêtes orales et le rassemblement d'objets divers. L'écriture collective d'articles est un moyen de créer du savoir au ras du sol et de le partager.

[4] Voir Anne SGARD, « L'invention d'un territoire », dans « Vercors en questions », *L'Alpe*, hors-série, Glénat/Musée dauphinois, 2001, 114 p. (pp. 42-52).

[5] Du Vercors historique drômois, l'expansion du Vercors s'est élargie en direction de l'Isère pour englober les Quatre montagnes. C'est après la Seconde Guerre mondiale que, par repère au grand lieu de la Résistance, Lans devient « Lans-en-Vercors » et Corrençon se transforme en « Corrençon-en-Vercors ». Puis, la dénomination englobe les piémonts lors de la création du Parc naturel régional en 1970 et elle continue à croître puisqu'à présent Sassenage, aux portes de Grenoble, est dans le Parc. Ainsi, le siège de l'ancienne baronnie, ancien pôle, est devenu périphérie territoriale.

[6] Pour le contexte historiographique, voir Gilles PECOUT, « La politisation des paysans au 19e siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 2, 1994, pp. 91-125 et Gilles PECOUT, « Réflexions sur l'historiographie des campagnes françaises au 20e siècle », dans Jordi CANAL, Gilles PECOUT et Maurizio RIDOLFI [dir.], *Sociétés rurales du 20e siècle. France, Italie et Espagne*, Rome, Ecole française de Rome, 2004, 418 p. (pp. 7-21). Voir également Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », dans *La politisation des campagnes au 19e siècle, France-Italie-Espagne-Portugal. Actes du colloque international organisé par l'Ecole française de Rome en collaboration avec l'Ecole normale supérieure Paris, Universitat de Girona et Università degli studi delle Tuscia-Viterbo, Rome, 20-22 février 1997*, Collection de l'Ecole française de Rome, n° 274, 2000, 376 p. (pp. 153-167).

territoire est en résonance avec les grands enjeux politiques du 19e siècle et que ces deux dimensions s'articulent [7]. Une partie de l'espace alpin bénéficie des travaux de Philippe Vigier qui montre des sociétés travaillées par les groupes républicains et leur idéologie. En même temps, ils adhèrent au souvenir napoléonien par le vote en faveur de Napoléon III et peuvent cependant, localement, résister au coup d'État de 1851 [8]. Le Vercors n'est pas entré dans l'histoire fin juillet 1944. Une autre dimension est culturelle. Ne pas avoir d'histoire, c'est ne pas avoir de rapport au temps, ne pas avoir de passé, n'avoir ni tradition ni héritages. Les aspects matériels, les valeurs, les savoirs et les représentations sont niés [9]. Cela renforce l'extranéité dans laquelle le territoire et ses habitants sont perçus. Il est bien Autre et étranger et une césure sépare cet espace rural de la ville dont l'auteur est originaire [10]. Cette conception de deux lieux irrémédiablement différents doit être questionnée et, selon le point de vue adopté ici : l'objet « rural » existe-t-il ? La formule de Marius Carle contient une dernière dimension. Ne pas avoir d'histoire c'est ne pas être intégré dans les évolutions économiques et sociales, c'est être en dehors des mutations sociales de la Belle Epoque, c'est être rejeté des évolutions, c'est-à-dire être en dehors du développement. Sans aller jusqu'à l'excès de parler de l'état de nature et de ses bons sauvages, même si la Tour-sans-Venin où s'attarde Rousseau est le long d'un des chemins qui permet d'accéder au canton de Villard-de-Lans, ne pas avoir d'histoire c'est être coupé des transformations du deuxième âge industriel [11]. A nouveau,

---

[7] Sur la politique au village, voir Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République* (1970), Paris, Le Seuil, 1979, 544 p. (pour le mouvement de descente vers les masses), Jean-Pierre JESSENNE, *Pouvoir au village et Révolution. Artois 1760-1848*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987, 308 p. (pour une reconnaissance réciproque des sphères entre un gouvernement localisé – la fermocratie - et la volonté de contrôle de l'État sous différents régimes), Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, 328 p. (pour les processus et les étapes de l'entrée dans la politique nationale). Une vue d'ensemble dans Francis DEMIER, Jean-Claude FARCY, Gloria SANZ LAFUENTE, Nadine VIVIER, Clemens ZIMMERMANN, *Les sociétés rurales (1830-1930)*, Paris, Belin, 2005, 220 p. (pp. 117-123) et Jean-Luc MAYAUD, « Ruralité et politique dans la France du 19e siècle », dans *L'Histoire rurale en France. Actes du colloque de Rennes (6-8 octobre 1994), Histoire et sociétés rurales*, n° 3, 1995, pp. 133-136.

[8] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Etude politique et sociale. Tome 1, les notables (vers 1845-fin 1848). Tome 2, les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 2 volumes, 328 p. et 534 p.

[9] Le regard porté sur les sociétés rurales de montagne n'est pas sans évoquer le débat autour des « sociétés traditionnelles » et leur caractère a-historique. Georges Balandier a déconstruit cette représentation et, à la suite de *Race et histoire* de Claude Lévi-Strauss, il montre que cette absence supposée d'histoire est en fait le manque d'histoire connue. De plus, selon une perception évolutionniste, cette croyance contient le présupposé d'un « état premier » des sociétés (Georges BALANDIER, *Anthropo-logiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, 278 p.).

[10] Sur cet Autre qu'est l'espace rural en général et que sont les paysans en particulier, voir Eugen WEBER, Peasants into Frenchmen. The Modernization of Rural France, 1870-1914, Stanford California, Stanford University Press, 1976, 615 p., Traduction française : *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Editions Recherches, 1983, 843 p. Ce « soleil noir » de l'historiographie est tout à la fois fascinant pour la richesse de ses informations, pour sa thèse et pour son écriture captivante. Mais le choix des lieux retenus pour servir d'exemple, la méthode qui consiste à instruire à charge et les *a priori* de l'auteur (le vote, le mouvement collectif) font aujourd'hui de l'ouvrage un magnifique terrain pour une réflexion épistémologique et méthodologique.

[11] Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE [dir.], *Histoire économique et sociale de la France, tome 4, L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui, 1880-1980*, Paris, Presses universitaires de France, 1979, 583 p.

l'opposition est nette avec l'auteur, parfaitement intégré, car c'est en voiture que le président de l'*Automobile club* du Rhône disserte sur le paysage et sur ses habitants. Cela légitime son regard surplombant. La notion du développement rural se trouve donc convoquée pour à la fois dire si le territoire en question est développé et intégré aux grandes évolutions économiques et sociales de son temps et pour être interrogée en elle-même.

Il est aisé de pourfendre les écrits de Marius Carle un siècle plus tard en sachant qu'il ne pourra pas rétorquer quoi que ce soit. Par contre, ses émules sont toujours présents. Pour les uns, ce sont les habitants de tout un continent qui ne sont « pas assez » entrés dans l'histoire ; pour les autres le bonheur est (toujours) dans le pré ; pour ces derniers, les habitants de l'espace rural demeurent des « paysans », soit que le terme soit chargé de manière positive, car ils sont les derniers hurons en lutte contre la mondialisation, soit qu'il soit utilisé de manière négative. Il sert alors à désigner une espèce vouée à l'extinction face au progrès. A l'heure de la Ferme des mille vaches il importe de déconstruire la notion de développement rural.

1 Le « développement rural », le temps de l'*aggiornamento*

L'expression peut paraître banale. C'est à partir de Paul Houée qu'elle devient une notion couramment employée. En effet, *Les étapes du développement rural* en 1972 puis, quinze ans plus tard, *Les politiques du développement rural* correspondent à une première conception [12]. L'auteur la définit comme « l'ensemble des transformations introduites par l'application de l'esprit scientifique à l'organisation de la production et de l'existence » [13]. Le titre de son premier ouvrage reflète un sens linéaire et évolutionniste fidèle à son étymologie

[12] Paul HOUEE, *Les Etapes du développement rural*, Paris éditions ouvrières, 1972, 2 volumes, (*1 une longue évolution 1815-1950* ; *2 La Révolution contemporaine 1950-1970*), 191 p. + 295 p. et Paul HOUEE, *Les Politiques du développement rural : des années de croissance au temps d'incertitude*, Paris, Institut national de la recherche agronomique, Economica, 1989, 249 p. Il n'est pas inutile de préciser que l'ouvrage paraît dans la collection « Economie et humanisme » aux Editions ouvrières. L'auteur, prêtre, d'après un article d'*Ouest France* de 2014, est proche de milieux catholiques où on retrouve en particulier le père Lebret et François Perroux. Sociologue, il est également maire de son village de Saint-Gilles-du-Mené (Côtes-d'Armor). Enfant d'agriculteur il a intégré des organisations agricoles en Bretagne. Paul Houée se situe donc doublement :un catholicisme qui provient de la jeunesse agricole chrétienne (JAC) qui est proche ensuite du tiers-mondisme durant les années 1970, un engagement dans les organisations autour de l'agriculture, de la chambre d'agriculture à l'INRA et au Conseil économique et social de Bretagne.

[13] Paul HOUEE, *Les Etapes du développement rural*…, ouvrage cité (cité par Bernard Kayser dans *Etudes rurales*, n° 57, 1975, p. 135).

puisque « développement » renvoie au fait de dérouler. Paul Houée souligne l'importance de la science et lui donne une dimension économique particulièrement forte. De plus, le terme de « développement » n'est pas neutre. Il se rattache d'abord à un contexte, celui de « la diffusion du progrès technique, de la révolution industrielle et urbaine » [14]. C'est une notion profondément politique et engagée [15]. Enfin, son caractère total est également souligné tant sous l'angle économique, social que culturel [16].

Le terme de développement a en effet une histoire qui le rattache à la pensée de la seconde moitié du 18e siècle, le « Siècle de la Raison » (Thomas Paine). Celle-ci s'épanouit au siècle suivant dans le contexte de l'âge industriel. Trois éléments sont utiles pour comprendre ce qu'elle véhicule avec elle. Fondamentalement, elle est économique et elle est longtemps synonyme de croissance. Même chez François Perroux qui, pourtant, sépare la croissance du développement, celui-ci est la « combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global » [17]. La finalité est donc économique. Pour créer le développement, François Perroux ne cherche pas les moteurs dans les facteurs « mentaux et sociaux » mais dans l'injection d'investissements venus de l'extérieur. Par conséquent, deuxième élément, il existe un modèle de développement. C'est ce qui se trouve en particulier chez Rostow dans les *Etapes de la croissance économique* (1960). Elles se déroulent en cinq phases, selon une lecture linéaire et singulière. Certes, le *take off* est agricole puisque c'est l'augmentation de la production agricole - qui permet celle de la population, qui part ensuite travailler à l'usine - qui précède la révolution industrielle. Mais dans cette lecture, l'agriculture est une bonne servante ; le *boss* est industriel et urbain. Le modèle diffusionniste est à plusieurs échelles, celle du monde urbain qui domine l'espace rural, celle du modèle anglais qui se diffuse en Europe et en Amérique du nord d'où se construit une représentation centre/périphérie, dominant/dominé et, pour le monde rural qui nous importe, le fait que toute évolution, tout progrès ne peut venir que de l'extérieur. On retrouve donc François Perroux. Le dernier

[14] Paul HOUEE, *Les Politiques du développement rural*…, ouvrage cité, p. 13.

[15] Paul Houée précise dès l'introduction qu'il se situe dans le sillage des écrits de François Perroux (1903-1987). Ce dernier sépare les notions de croissance et de développement. A ses yeux, la première est fondamentalement économique quand la deuxième est plus globale et se manifeste par l'amélioration des conditions de vie des populations. Profondément chrétien, il est un des fondateurs du groupe Economie et humanisme et ses écrits irriguent profondément la pensée tiers-mondiste par la recherche d'une croissance qui permette la satisfaction des besoins des sociétés.

[16] Le développement est « l'enchaînement complexe des transformations d'une société, des représentations qu'en ont les acteurs sociaux, des moyens qu'ils se forgent pour les maîtriser en fonction des projets qu'ils ont sur l'homme et la société. Il ne peut être que global ; il concerne aussi bien l'organisation des activités économiques, la maîtrise de l'espace que la régulation sociale que culturelle » (Paul HOUEE, *Les Politiques du développement rural*…, ouvrage cité, p. 14).

[17] François Perroux, cité par Bernard VALADE, « Le changement social », dans Raymond BOUDON [dir.], *Traité de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, 575 p., pp. 313-349 (p. 318).

élément à souligner est que la conception du développement qui naît à la fin du 18e siècle, et qui demeure vivace au moins jusque dans les années 1970, s'adosse à l'importance de l'innovation, à la suite des travaux de Schumpeter. Le changement, notamment dans sa dimension technique, est facteur de déstabilisation pour les uns et signe de richesse pour les autres. Il est entre les mains d'un petit groupe d'hommes d'où émerge la figure de l'inventeur, celle de l'innovateur et celle de l'entrepreneur. Cette lecture entre totalement en adéquation avec l'individualisme de la société capitaliste. Elle exclut par conséquent toute possibilité qu'une communauté comme, par exemple, une société rurale locale, puisse être à l'origine de l'innovation. Puisque les sociétés rurales ont de manière traditionnelle un fonctionnement collectif, les ruraux en général, et les cultivateurs en particulier, ne peuvent produire le développement. Celui-ci ne peut venir que d'un notable que sa double résidence rend apte à introduire le changement.

Cette conception se retrouve dans la formule de Marius Carle. Celui-ci est issu de la ville et il possède l'innovation technique qui l'autorise à prétendre à un loisir, car il n'a pas la nécessité de travailler, pour se rendre dans l'espace rural de montagne qu'il peut consommer. Il y a peut-être un dernier élément à souligner.

Peu importe que le pays soit « heureux » ou pas, l'auteur porte un jugement. Cette capacité à dire à la place des autres se retrouve également dans la conception classique du développement. Ce sont les agrariens qui parlent au nom des cultivateurs, ce sont les techniciens du monde agricole qui disent comment les choses doivent se dérouler, ce sont les experts du fonds monétaire international (FMI) qui décident contre l'avis des peuples. Non qu'ils soient illégitimes mais c'est une véritable hémiplégie intellectuelle que de considérer que le savoir ne se co-construit pas. Fondamentalement, la question du développement renvoie à celle du pouvoir [18].

Force est de constater que le bilan de cette première conception du développement suscite aujourd'hui de grandes difficultés. La préoccupation exclusive des prix a conduit dans bien des cas à privilégier la quantité sur la qualité. Elle entraîne une spécialisation en filière, c'est-à-dire à une seule source de richesse sur un segment du marché très étroit, qui provoque des faillites économiques, une désespérance sociale et des atteintes graves à l'environnement. S'interroger sur le développement rural, c'est parler de notre époque.

[18] Pierre BOURDIEU, « La paysannerie. Une classe objet », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17-18, 1977, pp. 2-5.

Une autre lecture du développement s'est progressivement mise en place au sein des sciences sociales. Elle émerge des années 1970 aux années 1990, de la remise en cause des lectures évolutionnistes au « tournant critique » et elle prend une plus grande place par la suite [19]. Le changement de paradigmes amène à une nouvelle appréhension du développement rural. Celle-ci résulte d'abord d'une plus forte pluridisciplinarité dans des structures universitaires (Ecole des hautes études en sciences sociales, Maisons des sciences de l'homme), associatives (Association des ruralistes français) et éditoriales (*Etudes rurales* ou *Ruralia*, plus tardivement). Elle s'appuie sur la sociologie. Les changements intervenus dans l'agriculture française durant la « Révolution silencieuse » (Michel Debatisse) conduisent à une relecture du monde agricole. Henri Mendras s'inscrit au cœur des questionnements par son analyse des processus et des acteurs de la modernisation : la place des organisations, le rôle des innovateurs induisent de nouvelles thématiques. De surcroît, *La fin des paysans* contient une approche anthropologique sur la disparition d'un monde [20]. Mais la sociologie ne s'est pas arrêtée à Mendras. Bernard Kayser s'est également interrogé sur le développement rural [21]. Il s'oppose à une lecture qui distingue le rural et l'urbain et il refuse d'essentialiser celui-là dans un « ordre éternel des champs » (Roland Maspétiol), support des nostalgies et vecteur de nouveaux rapports de domination. Il préfère montrer la diversité des situations, ce qui permet de s'interroger sur ce qu'est le rural. En outre, l'auteur s'inscrit dans une historiographie qui constate que l'exploitation familiale est toujours là [22]. Enfin, il interroge le développement rural local et montre la part des intervenants extérieurs qui sont inopérants s'il n'y a pas d'initiatives locales. Le renversement par rapport à la première définition du développement est important puisque son moteur est rural [23].

---

[19] « Histoire et sciences sociales : un tournant critique ? », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 43-2, 1988, pp. 291-293.

[20] Henri MENDRAS, *La fin des paysans ; suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*, Le Paradou, Actes sud, 1992 (1ère édition *La Fin des paysans, changement et innovations dans les sociétés rurales françaises*, 1970), 437 p. ainsi que Henri MENDRAS, *Les Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie* (1ère édition 1976), Paris, Gallimard, 1995, 367 p.

[21] Bernard KAYSER, *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin, 1990, 316 p.

[22] Jean-Luc MAYAUD, « L'exploitation familiale ou le chaînon manquant de l'histoire rurale », dans Marcel JOLLIVET et Nicole EIZNER [dir.], *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1996, 399 p. (pp. 57-76).

[23] Plus récemment, Bertrand Hervieu et François Purseigle soulignent, à la suite de Marcel Jollivet, les biais d'une focale exclusivement centrée sur le local. Ils mentionnent le danger d'une représentation de la « communauté » locale unanimiste, celui d'une perception d'un monde à part et retranché des évolutions globales qui contribue ainsi à entretenir une « périphérisation » du monde rural, celui enfin d'essentialiser sans remettre de la profondeur historique et envisager le processus de construction constante des sociétés rurales locales (Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, 2013, 318 p.).

Avec Bernard Kayser un pont est jeté qui rejoint les travaux des géographes. Depuis la synthèse de Jacqueline Bonnamour, la géographie n'a cessé de se servir de l'objet rural pour le questionner [24]. Les pistes suivies sont très diverses : les unes partent en direction de l'environnement [25], les autres, par les productions, questionnent les circuits, les produits et leur qualité et les territoires [26]. Les dernières interrogent le paysage et montrent notamment qu'il est l'enjeu de représentations [27]. Toutes intègrent l'espace rural dans une géographie globale. Les montagnes sont des espaces fréquentés [28]. Les acteurs territorialisés prennent également une place dans le champ de la recherche [29]. Dans le projet d'une géographie qui s'attache à la description des formes géographiques mais également à l'analyse des processus qui les construisent, les acteurs (individus, groupes, organisations) sont centraux [30]. Dans le développement rural, ils se situent à l'articulation entre l'action et l'espace où cette action se produit. De surcroît, de même qu'ils sont physiquement présents ou absents pour agir sur un territoire, celui-ci est à la fois réel, immatériel et perçu. L'idée de co-construction se retrouve avec une dimension supplémentaire puisque le rural est inscrit à la fois dans un territoire et dans une élaboration intellectuelle négociée entre les agents humains à différentes échelles, présents ou absents.

L'enrichissement de la notion de développement rural doit également beaucoup à l'ethnologie [31]. D'un point de vue politique, Marc Abélès conduit bien au-delà de son « degré zéro » [32]. Il contourne l'apolitisme si souvent décrit pour, au contraire, montrer les enjeux politiques qui se situent à l'échelle du canton, cadre d'analyse peu utilisé. D'un point de vue

---

[24] Une première approche avec Robert CHAPUIS, « La géographie agraire et la géographie rurale » dans Antoine S. BAILLY [coordonné par], *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1998, 333 p. (pp. 149-164) puis Jacqueline BONNAMOUR, *Géographie rurale : position et méthode*, Paris, Masson, 1993, 134 p.

[25] Nicole MATHIEU et Marcel JOLLIVET, *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, Association des ruralistes français/L'Harmattan, 1989, 352 p.

[26] Claire DELFOSSE, *Géographie rurale, culture et patrimoine*. Habilitation à diriger des recherches, Université de Lille, 2002, 443 f°.

[27] Anne SGARD, *Paysage, de la représentation à l'identité : les discours sur la montagne et le développement territorial : l'exemple du Vercors*, thèse de doctorat de géographie, université Joseph Fourier Grenoble 1, Institut de géographie alpine, 1994, 2 volumes, 481 f° et Anne SGARD, *Le partage du paysage*. Habilitation à diriger des recherches, Grenoble, 2011, 261 f° (en ligne sur archives-ouvertes.fr).

[28] Voir la *Revue de géographie alpine*. De surcroît, il faut souligner la féconde approche pluridisplinaire qui combine la parole d'acteurs différents qui interviennent par leurs écrits mais aussi par leurs photographies dans la revue *L'Alpe*. Voir notamment, « Vercors en questions », revue citée.

[29] Hervé GUMUCHIAN, Eric GRASSET, Romain LAJARGE, Emmanuel ROUX, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos, 2003, 186 p.

[30] Pour les auteurs, qui s'appuient sur les travaux du sociologue Anthony Giddens, les agents humains ont des conduites « à la fois auto-déterminées et socialement contraintes » (Hervé GUMUCHIAN, Eric GRASSET, Romain LAJARGE, Emmanuel ROUX, *Les acteurs...*, ouvrage cité, p. 31).

[31] Sans entrer dans le débat entre « ethnologie et « anthropologie », il faut rappeler le rôle fondateur d'Isac Chiva.

[32] Marc ABELES, « Le degré zéro de la politique. Réseaux de pouvoir et espace intercommunal dans le canton de Quarré-les-Tombes (Morvan) », dans *Etudes rurales*, n° 101-102, 1986, pp. 231-270.

social, Martine Segalen nous entraîne à examiner les familles et elle propose ainsi un autre point d'observation [33]. Le développement rural est question aussi d'alliances pour l'accès aux terres d'où parfois d' « impossibles mariages » [34]. Les territoires de montagne ne sont pas oubliés à l'image des travaux, récemment traduits, d'Harriet G. Rosenberg [35]. A sa manière, elle aborde le développement rural, à partir de la communauté d'Abriès dans le Queyras, avec une profondeur historique qui s'appuie sur des biographies.

Enfin, le champ du développement rural est également profondément retourné par des nouvelles approches en histoire [36]. Deux sillons peuvent être tracés. Le premier touche au modèle de développement. Franklin Mendels forge la notion de proto-industrialisation pour désigner une production différente de l'artisanat et qui se manifeste à partir de la fin du 18e siècle [37]. Elle s'inscrit dans le cadre d'une division du travail entre l'espace urbain, donneur d'ordre, et un espace rural qui exécute. Mais chemin faisant, les perspectives se modifient. Jean-Marc Olivier étudie les cantons de Moretz et de Saint-Laurent « qui constituent le cœur du haut Jura français » dans lequel il n'y a pas de villes aux fonctions centrales de commandement [38]. De surcroît, la notion de cycles des économistes ou celle des « étapes » de Rostow sont à relire au profit plutôt de modifications progressives et constantes à l'initiative des « campagnards ». Avec Pierre Judet, c'est la notion de pluriactivité qui se trouve

[33] Martine SEGALEN, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980, 211 p. et Martine SEGALEN, « Parenté et alliance dans les sociétés paysannes », dans *Ethnologie française*, n° 4, 1981, pp. 307-309 pour ne donner que deux exemples. Voir également Marie-Claude PINGAUD, *Faire ses partages. Terres et parentèles dans le Perche 19e-20e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 225 p.

[34] Elisabeth CLAVERIE et Pierre LAMAISON, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan. 17e, 18e, 19e siècles*, Paris, Hachette, 1982, 361 p.

[35] Harriet G. ROSENBERG, *Un monde négocié. Trois siècles de transformations dans une communauté alpine du Queyras*, Grenoble, Musée dauphinois/Le monde alpin et rhodanien, 2014, 191 p. (avec une introduction captivante de Pier Paolo Viazzo, pp. 7-15).

[36] Voir Jean-Luc MAYAUD, « Une histoire rurale éclatée (1945-1993). La France au 19e siècle », dans Alain FAURE, Alain PLESSIS et Jean-Claude FARCY [dir.], *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Editions Créaphis, 1994, 399 p. (pp. 21-31), Jean-Luc MAYAUD, « La recherche en histoire rurale contemporaine : ‟ Economies et sociétés rurales contemporaines ” Centre Pierre Léon, Université Lumière-Lyon 2 UMR 5599 du CNRS », dans *Cahiers d'histoire*, n° 3-4, 1997, pp. 715-736. Voir également les différentes présentations faites à propos de la question d'histoire contemporaine pour l'agrégation d'histoire et notamment Francis DEMIER, Jean-Claude FARCY, Gloria SANZ LAFUENTE, Nadine VIVIER, Clemens ZIMMERMANN, *Les sociétés rurales (1830-1930)*, ouvrage cité, Jean-Claude CARON et Frédéric CHAUVAUD, « Présentation » dans Jean-Claude CARON et Frédéric CHAUVAUD [dir.], *Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 270 p. (pp. 7-29), et Jean-Luc MAYAUD, Lutz RAPHAEL, Claude-Isabelle BRELOT et Pierre CORNU, « A propos de la question d'histoire contemporaine du programme d'agrégation 2006-2007 ‟ Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques de l'Europe de 1830 à la fin des années 1920 : étude comparée (France, Allemagne, Espagne, Italie) ” », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 15, 2004, pp. 159-171.

[37] Franklin MENDELS, « La composition du ménage paysan au 19e siècle : une analyse économique du mode de production domestique » dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1978, pp. 780-802 et Franklin MENDELS, « Des industries rurales à la protoindustrialisation : historique d'un changement de perspective », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 5, 1984 pp. 977-1 008.

[38] Jean-Marc OLIVIER, *Des clous, des horloges et des lunettes : les campagnards moréziens en industrie : 1780-1914*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004, 608 p. et Jean-Marc OLIVIER, « L'industrialisation rurale douce : un modèle montagnard », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 4, 1999, pp. 11-22.

interrogée à la suite de travaux fondateurs [39]. Le Faucigny et la vallée de l'Arve en particulier combinent une polyculture montagnarde avec un essor de l'élevage et une main-d'œuvre horlogère dont le travail devient de plus en plus fin. L'auteur pose la question de l'identité, c'est-à-dire qu'il fait apparaître, en un sens, la parole des membres de la société qui se nomment et se reconnaissent par telle ou telle activité, par telle ou telle profession. Ainsi, le développement rural est non seulement une réalité du monde alpin mais il est pensé par les acteurs locaux. Ces deux exemples montagnards montrent tout l'intérêt d'une lecture du développement rural des deux côtés des Alpes [40].

Le regard sur la montagne, « monde à l'écart » (Fernand Braudel), change et « la montagne aussi a une histoire » [41]. Laurence Fontaine et Anne-Marie Granet-Abisset, avec des territoires et des approches différentes, font bon marché de l'enclavement alpin, démontrent la richesse de ces territoires mais surtout les réinsèrent dans les grandes évolutions [42]. Non seulement, les montagnes ont une histoire mais celle-ci est en partage. Les notions de centre et de périphérie sont donc réinterrogées. De surcroît, non seulement le phénomène de l'innovation est présent en montagne mais les sociétés rurales qui vivent dans ces territoires sont créatrices d'innovation du fait de l'obligation forte à s'adapter aux contraintes [43].

La seconde approche est celle d'une approche segmentée qui passe par les « filières d'excellence » (Jean-Luc Mayaud). Veaux, vaches, cochons, couvées mais aussi fromages, vins sont les produits étudiés [44]. Les moissons sont abondantes pour saisir le processus de

---

[39] Association des ruralistes français, *La Pluriactivité dans les familles agricoles, colloque de l'Isle-d'Abeau, 1981*, Paris, Association des ruralistes français, 1984, 343 p., Gilbert GARRIER et Ronald HUBSCHER, *Entre faucilles et marteaux. Pluriactivités et stratégies paysannes*, Lyon, Presses universitaires de Lyon/Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, 242 p., Pierre JUDET, « Du paysan à l'horloger. Histoire sociale d'un Faucigny pluri-actif (1850-1930) », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 9, 2001, pp. 89-106, Pierre JUDET, « La pluri-activité : archaïsme ou modernité ? L'exemple de l'arc alpin 19e et première moitié du 20e siècle », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 2006, 405 p. (pp. 21-38) et Pierre JUDET, *Faire de l'histoire économique territorialisée. Apogée et éclatement de la nébuleuse métallurgique alpine (Savoie-Dauphiné, 19e siècle)*, Habilitation à diriger des recherches, Université Lumière-Lyon 2, 2015, 636 f°.

[40] À titre de comparaison, il est possible de mentionner Alain DEWERPE, *L'industrie aux champs. Essai sur la proto-industrialisation en Italie du Nord (1800-1880)*, Rome, Ecole française de Rome, 1985, 543 p. et Paul R. CORNER, Contadini e industrializzazione. Societa rurale e impresa in Italia dal 1840 al 1940, Roma-Bara, Laterza, 1993, 202 p. Depuis 1996, la revue *Histoire des Alpes* (en ligne) cherche à favoriser des convergences.

[41] Martin KORNER et François WALTER [éds.], *Quand la montagne aussi a une histoire. Mélanges offerts à Jean-François Bergier*, Berne, Stuttgart, Vienne, P. Haupt, 1996, 480 p.

[42] Laurence FONTAINE, *Le voyage et la mémoire : colporteurs de l'Oisans au 19e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1984, 294 p. et Anne-Marie GRANET-ABISSET, *La route réinventée. Les migrations des Queyrassins aux 19e et 20e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994, 281 p.

[43] Michaël ATTALI, Anne DALMASSO et Anne-Marie GRANET-ABISSET [dir.], *Innovation en territoire de montagne. Le défi de l'approche interdisciplinaire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014, 224 p.

[44] À titre d'exemples, on peut citer, Dominique DANTHIEUX et Philippe GRANDCOING, *La Limousine. Histoire d'une race bovine 19e-20e siècles*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2007, 253 p., Claire DELFOSSE, *La France fromagère 1850-1990*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 272 p., Dominique FAYARD, *Le commerce du bétail charolais. Histoire d'une filière viande 19e-20e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Presses universitaires François Rabelais de Tours, 2014, 391 p.

développement rural. Le rôle exercé par les organisations est essentiel. Sociétés d'agriculture, syndicats agricoles, chambres d'agriculture montrent l'encadrement des sociétés rurales. L'idée d'un « progrès » passe par ces courroies de transmission mais vient également d'en bas, avec les organisations des agriculteurs [45]. L'action des réseaux d'acteurs, qu'ils soient notables ou conseillers et conseillères agricoles, interroge les processus autour desquels se construit le développement rural [46]. L'approche par filière suit la conception industrielle de la spécialisation et souligne la place centrale des agrariens et de leurs discours, tellement modelables mais tellement constants derrière les configurations singulières [47].

Nombreux sont les travaux qui depuis une trentaine d'années à présent utilisent la notion d'acteur [48]. Ils entrent en opposition avec les conceptions dominantes du marxisme et du structuralisme qui assujettissent les individus. De surcroît, ceux-ci sont perçus comme formant des ensembles d'où, souvent, une méthodologie quantitativiste pour les aborder. Employer la notion d' « acteur » permet de s'affranchir des lectures déterministes et mécanistes car c'est un moyen de s'interroger sur la marge d'autonomie. Se pose également la question de ceux qui font l'histoire (non pas une autre histoire, une infra-histoire mais une histoire réellement compréhensive qui ne récuse pas la première manière de faire mais la prolonge). Ainsi, la notion de développement rural pose le rapport entre individuel et collectif. En effet, le danger est de singulariser les individus et d'en revenir aux personnalités. C'est, par exemple, le cas de Marcel Gauchet qui revient à « l'acteur individuel » [49]. Entre la soumission des masses aux lois du développement rostowien et l'individualisme de l'homme éclairé par la Raison, il existe toute une gamme à explorer que sont les acteurs collectifs. De la famille aux réseaux, du hameau au canton en passant par la communauté villageoise,

---

Mathieu KALYNTSCHUK, *Entre agricolisation et pastoralisation. Histoire sociale du développement agricole et de ses acteurs dans le département du Doubs, 19e siècle - première moitié du 20e siècle*. Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière Lyon 2, 2011, 509 f° + annexes (en ligne), François VATIN, *L'industrie du lait. Essai d'histoire économique*, Paris, l'Harmattan, 1990, 223 p.

[45] Marcel VIGREUX, *La société d'agriculture d'Autun (1833-1914)*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 1990, 242 p. Mélanie ATRUX-TALLAU, *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)*, doctorat d'histoire sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, université Lumière Lyon 2, 2010, (en ligne).

[46] Sylvain BRUNIER, *Conseillers et conseillères agricoles en France (1945-1983) : l'amour du progrès au temps de la « révolution silencieuse »*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Anne-Marie Granet-Abisset, Université de Grenoble, 2012, 761 f°+ Annexes (en ligne).

[47] Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, Armand Colin, 1968, 386 p. et Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19e siècle à nos jours. Actes du 23e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, 462 p.

[48] Voir Christian DELACROIX, « Acteur », dans Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT [dir.], *Historiographies I et II. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, 1 325 p., volume 2, pp. 651-663.

[49] Marcel GAUCHET, « Changement de paradigme en sciences sociales ? », dans *Le Débat*, n° 50, mai-août 1988, pp. 165-170.

d'autres configurations sociales existent. Les voir, c'est chercher à les comprendre c'est-à-dire à trouver leur « rationalité limitée » (Fredrik Barth). Par conséquent, le développement ne se conçoit plus à partir de lois, il est le fruit de tout un ensemble de processus, étudiés notamment chez des historiens et des sociologues : « *agency* », « pratiques », « négociation », « stratégie », « appropriation », « consentement », « expérience » [50].

Ces débats s'inscrivent dans le contexte historiographique de la *microstoria*. Deux aspects sont essentiels. D'une part, quand Carlo Ginzburg étudie Menocchio, quand Giovanni Levi talonne Giovanni Battista Chiesa, quand Alain Corbin suit Louis-François Pinagot, s'affirme le choix de prendre un acteur qui ne soit pas illustre ; étudier un individu, ce n'est pas revenir aux « grands hommes »[51]. D'autre part, ces hommes et ces femmes sont des clés pour ouvrir vers une histoire sociale augmentée : « les condamnés survivent, les incapables agissent, les routiniers innovent envers et contre toutes les expertises » [52]. Le développement est aussi ce que font les acteurs locaux.

En outre, l'échelle est déterminante dans cette approche. Considérer que l'approche micro serait la seule valable reviendrait à tomber dans le travers qui consiste à penser qu'il n'y a qu'une voie pour le développement rural. Jacques Revel montre que c'est la « structure en feuilleté » qui importe et qu'il n'y a pas d'opposition avec l'échelle ou la méthode macro mais une « modulation » [53]. L'approche locale oblige à réenvisager le développement rural car elle amène à examiner ceux qui vivent sur le territoire restreint et, d'un point de vue compréhensif, à considérer comment ils envisagent le développement. C'est donc un décentrement du regard qui passe d'un « discours sur » à une analyse « au ras du sol » [54].

Pour finir, faut-il proposer une nouvelle définition au développement rural ? L'hypothèse de travail consiste à ne pas partir d'une conception déjà verrouillée et sortie toute

---

[50] Chez les sociologues, les travaux de Luc Boltanski (Luc BOLTANSKI, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982, 523 p), de Bernard Lahire (Bernard LAHIRE, *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte, 2013, 174 p.) ou de Bruno Latour (Bruno LATOUR, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, la Découverte, 2007, 401 p.) sont à noter. Ils s'inscrivent en résonance avec un plus grand soin porté à la sociologie compréhensive de Max Weber et à celle des configurations de Norbert Elias

[51] Carlo GINZBURG, *Le Fromage et les Vers. L'univers d'un meunier du 16e siècle*, Paris, Aubier, 1980, 220 p., Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du 17e siècle*, Paris, Gallimard, 1989, 231 p. et Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu. 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, 336 p.

[52] Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD, « Sous l'agricole, le rural ? Réflexions historiennes sur la multifonctionnalité », dans Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Nouvelles questions agraires. Exploitants, fonctions et territoires*, Paris, La Boutique de l'histoire éditions, 2008, 313 p., pp. 5-37 (p. 10).

[53] Jacques REVEL, « Présentation », dans Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1996, 247 p.

[54] Jacques REVEL, « L'histoire au ras du sol », préface à Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village*…, ouvrage cité, pp. 1-33.

armée de la réflexion de celui qui procède aux recherches. De ce fait, il serait envisageable de définir le développement rural par ce qu'il n'est pas.

La ruralité, d'une part, n'est pas cet ensemble qui ne cesse de « fluctuer selon les époques et les producteurs du discours, comme un ordre extérieur à la raison et doté d'une force de pérennisation susceptible de faire obstacle au processus de modernisation porté par la technique, le marché et les institutions » [55]. Il n'est pas à essentialiser, il n'est pas ordonné ou unifié et il n'est pas à part du monde. Bien au contraire, il est un biais pour saisir l'ensemble des transformations (économiques, sociales, culturelles, politiques…) dans leur globalité. Hiérarchisé, il connaît des pratiques et des conflits. Son ordre apparent n'est qu'une photographie à un instant d'un équilibre social en réagencement permanent. L'analyse historique lui permettra de sortir des constructions politiques et des classements économiques pour être un espace social de la société toute entière.

L'approche du développement, d'autre part, pourrait suivre les mêmes sentiers [56]. Processus social, le développement a tout intérêt à sortir du prisme économique et combiner d'autres conceptions. De même, il doit agencer la petite - à bien des sens - échelle globale avec d'autres analyses multiscalaires. Enfin, le processus de domination ne doit pas occulter l'action de terrain par les acteurs qui y vivent sous peine d'une conception biaisée. Le développement rural est donc un compromis, celui de « la succession des possibles advenus dans l'affrontement ou la collaboration des acteurs sociaux pour la mise en valeur des ressources physiques, sociales et immatérielles » [57].

Etudier les acteurs du développement rural en Isère du 19e au 21e siècle et, pour cela, prendre comme terrain le canton de Villard-de-Lans n'est donc pas un enfermement mais une proposition de lecture des mondes ruraux contemporains.

[55] Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD, « Sous l'agricole, le rural ?... », article cité, p. 9.

[56] Il faut reconnaître qu'elle a su muer depuis ses premières utilisations. La croissance économique n'est pas le développement qui cherche à apprécier la qualité de vie des individus. De plus, elle intègre des temporalités différentes avec le développement durable qui se préoccupe du temps long de l'environnement. Enfin, elle se décline également dans une acception politique avec la notion de gouvernance. Elle en arrive même à être contestée.

[57] Voir Laboratoire d'études rurales (LER), *Déclaration de politique scientifique pour la période 2011-2014*.

2 Une étude longitudinale des dynamiques sociales locales

Chercher à suivre sur deux siècles une société, et l'étudier de manière plus dense durant cent ans sur le territoire d'un canton, peut se justifier de trois manières, d'abord en expliquant la décision du terrain retenu, ensuite en précisant le choix de la période, enfin, en revenant sur la conviction d'une approche sociale.

Le territoire est celui où Marius Carle nous conduit en automobile. C'est d'abord un espace balisé. Philippe Vigier l'inscrit dans la vaste « région alpine » qu'il examine au milieu du siècle, période qu'il inscrit dans une scansion qui va du début de la Monarchie de juillet à la fin du Second Empire. En effet, son *Essai sur la répartition de la propriété foncière* permet des comparaisons en même temps qu'il constitue un guide méthodologique de première importance [58]. De surcroît, l'approche politique de l'auteur l'amène à noter la présence d'une émeute forestière en 1848 qu'il rattache au vaste embrasement qui suit la proclamation de la Seconde République. Cette piste est poursuivie par Jean-Luc Chollou qui fait une monographie utile sur le canton de Villard-de-Lans [59]. Entre l'échelle régionale et celle des Quatre montagnes, Pierre Barral étudie *Le département de l'Isère sous la Troisième République* [60]. Segmenté en sept chapitres suggestifs, l'auteur retourne le département « de la cave au grenier » et présente tout à la fois une mine de renseignements et de sources, un tableau utile pour des comparaisons et une approche pionnière du rôle des acteurs ruraux que sont les associations [61]. Grossir à son tour le terrain ne participe pas à la départementalisation de l'histoire de France mais, à la suite de Jean-Luc Mayaud, d'un renversement épistémologique pour une autre lecture des sociétés, rurales en l'occurrence [62]. C'est pourquoi l'échelle départementale nécessite instantanément d'être complétée par une approche micro

[58] Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine. Son évolution des origines du cadastre à la fin du Second Empire*, Paris, SEVPEN, 1963, 279 p.

[59] Jean-Luc CHOLLOU, *Le canton de Villard de Lans au 19e siècle. Etude politique et sociale*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Vigier, TER, Université de Paris, 1974, 1 volume, 130 f° + cartes + tableaux.

[60] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940. Histoire sociale et politique*, Paris, Librairie Armand Colin, 1962, 597 p.

[61] Cependant, outre des observations globalisantes sur la mentalité des Isérois comme « la lucidité, le réalisme ; la ténacité » (p. 593) bien obsolètes aujourd'hui, le monde rural étudié par Pierre Barral est très agricole et il expédie le tourisme en deux pages et demie (pp. 318-321).

[62] Jacques ROUGERIE, « Faut-il départementaliser l'histoire de France », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 21-1, 1966, pp. 178-193 et Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », article cité.

sans que celle-ci soit exclusive. C'est pourquoi, à différents moments, les deux territoires sont abordés sans que l'Isère constitue un cadre indépassable. Le département n'est pas une île et d'autres espaces sont convoqués, celui de la capitale ou, par exemple, celui des Savoie et de la Suisse.

Dans une approche pluridisciplinaire, d'autres balises sont également présentes en géographie, en sociologie et en ethnologie [63]. La géographie s'est emparée très tôt du massif et plusieurs générations de chercheurs l'ont analysé ainsi que ses habitants [64]. La sociologue Josette Debroux interroge le rural par le biais des résidences périurbaines et par celui du Parc naturel régional du Vercors (PNR) [65]. François Portet, dans une approche patrimoniale, a dirigé des travaux qui font ressortir la pluralité du développement dans le canton de Villard-de-Lans [66]. Enfin, différents masters d'histoire aident à la découverte de ce territoire [67].

C'est donc en grand équipage que l'on peut s'aventurer dans le canton de Villard-de-Lans. Le choix de cet espace de montagne est également à expliciter. Quatre arguments plaident en sa faveur dont le premier est de pouvoir comparer les résultats avec ceux de l'Oisans ou du Queyras, déjà mentionnés. La différence par rapport à ces deux exemples est que le canton n'est pas en haute montagne. Celle-ci sert toujours de référence, tandis que la moyenne montagne, la montagne « à vaches », arrive ensuite. Cette relégation à l'intérieur d'un espace rural déjà marginalisé est intéressante à questionner afin de montrer des logiques qui se déclinent par rapport à celle qui constitue une sorte d'archétype. Il s'agit de mettre en valeur l'originalité de son organisation qui est à comparer avec d'autres montagnes à vaches

[63] C'est ici qu'il faut redire que le creuset pluridisciplinaire dans le Vercors a la chance de bénéficier de l'action de Philippe Hanus.

[64] Jules BLACHE, *Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors. Etude géographique, tome 1 Géographie physique, tome 2 Géographie humaine*, Grenoble, éditions Didier et Richard, 1931, 477 p. + 514 p. ; Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales, tome premier Les Préalpes françaises du Nord*, Grenoble/Paris, B. Arthaud éditeur, 1938, 335 p. ; Jean DAVID, Louis FRESCHI, Hervé GUMUCHIAN [dir.], *Villard-de-Lans 1977*, Grenoble, Institut de géographie alpine, 1977, 327 p. et Anne SGARD, *Paysages de la représentation à l'identité* …, thèse citée.

[65] Josette DEBROUX, *Les « classes moyennes » et le « choix » résidentiel périurbain*, Parc naturel régional du Vercors, 2010 et Josette DEBROUX et Monique VINCENT-DALUD, Observatoire des habitants du Parc du Vercors. *Changements démographiques et transformations spatiales. Approche statistique de 1968 à 2008*, Parc naturel régional du Vercors/Université Lumière Lyon 2, 50 p.

[66] Elodie VEYRIER, *La mémoire des artisans et ouvriers du bois dans le Royans. Eléments de valorisation d'un patrimoine artisanal et industriel du Vercors*, mémoire de Master 2 professionnel Etudes rurales, patrimoine rural et valorisation culturelle, sous la direction de François Portet, Lyon 2-Louis Lumière, 2008, 2 volumes, 160 f° et annexes 94 f° et Christine BACCON, *Le climatisme dans le Vercors, objet de patrimoine*, mémoire de maîtrise d'ethnologie sous la direction de François Portet, université Lumière-Lyon 2, 2003, 107 f° + annexes.

[67] Sans prétendre à l'exhaustivité voir Stéphane PAQUE, *Eleveurs et élevage bovin au pays des Quatre Montagnes (Isère) de 1893 à 1914*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière Lyon 2, 1998, 2 volumes, 250 f° + 42 f° ; Audrey MENNUNI, *Les scieries du Vercors isérois au 19e siècle*, Maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction de Pierre Judet, UFR Sciences humaines, Université Pierre Mendés-France, juin 2002, 108 f° + annexes et Gaëlle BONNAUD, *Les débuts du tourisme à Villard-de-Lans : du « lieu de passage » à la station climatique (seconde moitié du 19e siècle-1939)*, mémoire de Master 1, sous la direction d'Anne-Marie Granet-Abisset, Grenoble 2, 2007, 233 f°.

proches ou plus éloignées comme le Jura. De plus, afin de montrer la dimension collective du développement rural, un territoire de montagne pour lequel le maintien d'un fonctionnement collectif est censé perdurer plus longtemps que dans les territoires de plaine peut donner plus d'occasions d'étude. Le troisième argument est celui de la proximité avec Grenoble qui est un angle d'approche pour questionner l'opposition binaire entre la ville et le rural. Les relations entretenues poussent à interroger les relations de pouvoir entre le centre et la périphérie et les canaux que sont les intermédiaires. Le dernier argument est relié au précédent. Contrairement à Pierre Judet et à Jean-Marc Olivier, le choix opéré est de ne pas étudier un espace industriel alors que cela aurait été possible en prenant le cas de la vallée de la Romanche, le plateau Matheysin ou la vallée de la Fure, pour rester dans des exemples isérois. Le développement précoce d'un système touristique permet également d'étudier l' « industrie touristique » qui touche la partie montagneuse du département au 20e siècle en cherchant à « bricoler » à partir des écrits de ces deux historiens.

L'ensemble de ces considérations plaide en faveur d'une étude au cours de la période retenue.

Dans la mesure où la notion de développement est questionnée et que celle-ci résulte de l'âge industriel, le fait d'entamer les analyses au 19e siècle va de soi. Pour Karl Polyani, c'est le siècle de *La grande transformation* c'est-à-dire celui où l'économie s'affranchit du social pour lequel elle est jusqu'alors une des composantes [68]. C'est l'origine de la conception du développement selon un regard économique. Interroger le monde rural durant cette période présente l'intérêt d'examiner un espace où les survivances de l'époque antérieure s'estompent lentement c'est-à-dire où le social pèse lourdement dans le développement. C'est également le terrain pour comprendre la mise en périphérie du rural au long de deux siècles. Le débat a longtemps tourné autour d' « archaïsme et modernité » [69]. Les notions utilisées par Alain Corbin sont aujourd'hui récusées dans la mesure où les employer revient à chausser les lunettes des contemporains c'est-à-dire du regard dominant qui, dans la sphère rurale, se décline par le discours agrarien [70]. Dans la mesure où le développement repose sur l'innovation, pas forcément sous sa forme technique et dans la circulation des produits donc

[68] Karl POLANYI, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 2009, 467 p. (1ère traduction 1983).

[69] Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au 19e siècle. 1845-1880. Tome 1, La rigidité des structures économiques, sociales et mentales. Tome 2, La naissance d'une tradition de gauche*, Paris, Marcel Rivière, 1975, 2 volumes, 1 168 p.

[70] Dans l'espace alpin, cette volonté de dépassement se trouve chez Anne-Marie GRANET-ABISSET, « Au delà des apparences : archaïsme et modernité dans les des sociétés rurales alpines. Pour une relecture des fins de siècle (19e-20e siècles) », dans Daniel J. GRANGE [dir.], *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, 504 p. (pp. 301-310) ainsi que chez Pierre JUDET, « La pluri-activité : archaïsme ou modernité ?... », article cité.

du commerce, alors ces deux dimensions sont à explorer pour récuser la fausse alternative d'archaïsme et de modernité.

L'analyse commence au début des années 1830 car cela permet de saisir le développement rural dès l'époque de l'industrialisation afin de prouver que non seulement il existe mais qu'en outre il n'est pas sous sa dépendance. Il est en relation avec lui mais il ne lui est pas subordonné. Partir du premier tiers du 19e siècle, tout en précisant une archéologie antérieure, est également une suggestion pour considérer que les modestes populations rurales sont acteurs du développement rural. C'est soutenir enfin une position épistémologique qui prend en compte le caractère matriciel du 19e siècle dans le questionnement contemporain et ne pas le voir comme une relique maintenant que le 21e siècle est entamé [71]. C'est pourquoi une approche de celui-ci peut être tentée.

Une délimitation sur deux siècles, avec en priorité cent ans plus précisément analysés, pose la question des césures. L'approche chronologique proposée est la plus apte à saisir les évolutions et elle ne retient ni une lecture économique ni une lecture politique. Il aurait été possible de débuter au milieu du siècle avec la dernière crise d'ancien type de sous-production puis celle de nouveau régime de surproduction un quart de siècle plus tard mais cela revient à retomber dans une lecture entre archaïsme et modernité. Prendre le second âge industriel durant les années 1880 aurait interdit tout aperçu du 19e siècle et, de surcroît, repris une analyse qui suit la définition économique du développement. Pourtant, passer à côté du décollage de Grenoble qui, à partir du dernier quart du 19e siècle, amène des bouleversements économiques, sociaux et culturels dont les retombées ont des conséquences à l'échelle du canton, manquer une occasion. Ces perturbations sont un observatoire pour saisir le fonctionnement social et les dynamiques des acteurs du monde rural. Une scansion politique selon tel ou tel régime politique n'a pas grand sens. De même, bien qu'elle soit un événement considérable, envisager que la Première Guerre mondiale est une rupture ne tient pas entièrement à l'analyse des faits. Ce sont donc des changements sociaux qui sont privélégiés, en lien avec le territoire étudié mais également avec les grandes évolutions générales ; finalement, l'économie et la politique ne sont pas totalement absentes mais elles ne sont pas déterminantes. Le milieu des années 1870 peut être retenu pour séparer les deux grandes parties autour desquelles s'articule le plan. 1875 c'est la création de la station d'élevage de Villard-de-Lans par le vétérinaire Bévière ainsi que l'achèvement de la route des gorges de la

[71] Voir Patrick VERLEY et Jean-Luc MAYAUD, « En l'an 2001, le 19e siècle à redécouvrir par les historiens économistes ? » dans *Revue d'histoire du 19e siècle*, n° 23, 2001, pp. 7-21 et, plus largement, Emmanuel FUREIX et François JARRIGE, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du 19e siècle français*, Paris, La Découverte, 2015, 390 p.

Bourne qui relie Villard-de-Lans à Pont-en-Royans et qui peut être considérée comme un événement accélérateur de la mise en place du système touristique. C'est également trois ans après le discours de Grenoble de 1872 de Gambetta sur les « couches nouvelles ». Le lien se fait avec une conjoncture politique nationale d'enracinement de la République et de changements économiques du fait de la « Grande Dépression ».

Aller jusqu'au tournant de années 1920 et 1930 répond à d'autres finalités. Outre le fait de vouloir enjamber la Grande Guerre, il importe de voir sinon l'unité du moins les fortes ressemblances de la période qui va du dernier quart du 19e siècle au début des années 1930. D'abord, le monde agricole fait preuve d'une remarquable vitalité. Il se transforme, et c'est cela sa force, il s'appuie également sur des traits antérieurs pour rechercher son développement. Le succès de la race bovine de Villard-de-Lans, par delà son concours spécial, le maintien d'une pluriactivité en réaménagement et l'importance des circulations en sont les traits majeurs. Il y de grandes constances dans le développement rural qui passent par des réagencements. Enfin, dans l'espace étudié, le canton peut servir à ce titre de laboratoire expérimental, la mise en place du système touristique ne fait pas l'économie des acteurs locaux qui participent à son essor.

Par conséquent, les temporalités se croisent et, ici encore, le pragmatisme l'emporte. La notion de développement rural est inséparable d'une étude sur un temps assez long pour deux raisons. Avoir de l'épaisseur, du recul, permet de repérer des évolutions dans une conception linéaire qui peut garder une part de pertinence. C'est également repérer les réinventions et les circularités. L'accent est aussi mis, parfois, sur des périodes plus courtes parce qu'elles sont des étapes dans l'histoire des acteurs du développement rural. Les années de répression forestière durant la décennie 1840, celles du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans peuvent servir d'exemples. Enfin, le temps court de l'événement contient une force narrative et démonstrative majeure. Comme dans l'analyse micro il n'est pas un enfermement et « le micro-phénomène n'est pas plus réel que le macro-phénomène » [72]. Il est un biais dont la densité renvoie aux thématiques générales pour appréhender les acteurs du développement rural. La seconde raison d'une approche diachronique est de chercher à échapper au présentisme et au caractère « naturel » ou « évident » de phénomènes qui ne sont rien d'autres que des constructions sociales inscrites dans une temporalité.

[72] Patrick VERLEY et Jean-Luc MAYAUD, « En l'an 2001, le 19e siècle à redécouvrir par les historiens économistes ? », article cité, p. 13.

Il reste à expliquer pourquoi l'étude longitudinale locale est sociale. Elle l'est pour trois raisons. La première – et c'est l'argument le plus faible quoique bien réel – est celui d'une certaine fidélité. C'est la dette par rapport à des travaux des années 1970 qui ont travaillé sur ceux qui n'étaient pas connus jusqu'alors. Il n'y a pas un esprit de revanche à étudier « ces voix qui nous viennent du passé » (Philippe Joutard) : il s'agit seulement de parvenir à leur reconnaissance. On parle à partir de son époque et aussi à partir des chemins suivis. De Grenoble à Lyon, la fidélité est aussi celle des rencontres et des lectures.

Ces dernières construisent des convictions. La rédaction des pages qui suivent n'a jamais infirmé le fait de considérer que l'individu est une construction. Réduire à l'individu, c'est essentialiser. L'approche individuelle est un moyen pour aller dans deux directions, soit considérer que l'individu est un « exceptionnel normal » (Eduardo Grendi) - il est bien plus qu'un exemple : il est le seul retrouvé pour ouvrir sur une compréhension améliorée - soit considérer qu'il est un visage dans une plus vaste prosopographie. Ce sont ces deux pistes qui sont suivies, l'une pour traiter des carnets de Louis Mure-Ravaud (chapitre 1) et d'un notable haut en relief, Pierre Chabert (chapitre 6), l'autre pour aborder des acteurs du développement rural dont le portrait présente un intérêt pour la démonstration [73]. L'individu sert à saisir les réseaux de base au développement rural et plusieurs clés sont essayées, celle de la famille ou celle d'un entrelacement élargi à plusieurs niveaux d'analyse, du hameau au canton en passant par la commune mais également à des échelles plus petites.

De surcroît, l'approche par le collectif que sont les acteurs contourne certaines lectures. La première est celle des agrariens dont la présence, l'action et les représentations sont récurrentes dès qu'il est question du développement rural. La deuxième est celle qui distingue l'urbain du rural. La multirésidence de certains notables, les déplacements incessants de certains acteurs locaux, la présence de membres de certaines familles à Grenoble en lien avec le reste du groupe dans le canton montrent assez les limites de cette opposition et, par voie de conséquence, entre le centre et la périphérie. La dernière est celle de l'approche par « filière », non pas qu'elle soit à récuser, mais elle est à compléter. En effet, puisque la pluriactivité est un élément essentiel des acteurs du développement, pourquoi épouser les premiers auteurs de la notion de développement qui n'envisagent que la spécialisation ? Le développement rural peut s'envisager différemment.

[73] À partir du texte, les uns sont décrits dans les appels de note pour ne pas alourdir le propos et parce qu'ils sont des exemples démonstratifs. Ceux pour lesquels la densité d'information est plus forte parce qu'ils représentent une plus forte valeur signifiante sont dans les fiches biographiques en annexe. Les structures des fiches sont très semblables avec un dernier paragraphe qui cherche à montrer l'intérêt de l'étude de l'individu en question.

L'enjeu consiste à procéder à une analyse sur une durée longue par les acteurs, qui observe de manière dense un espace sans déterminer à l'avance les individus à suivre. Sa résolution passe par la méthodologie.

3 Méthodologie. Pour une histoire de « longue haleine »

Le patient travail d'identification des acteurs du développement rural est, depuis ses origines, une caractéristique du LER. Dans le cas présent, la difficulté est accrue par le fait de ne pas débuter par un corpus prédéterminé mais de le constituer au fur et à mesure de ce que les archives contiennent. C'est pourquoi les choix méthodologiques résultent d'échanges avec plusieurs autres chercheurs de l'équipe [74]. Ils s'expliquent après qu'aient été présentées les différentes archives et avant de préciser les opérations de codage et les limites.

Etudier ceux qui ne se mettent pas en scène et qui ne sont, sauf exception, jamais l'objet du discours des agrariens suppose de débusquer les documents qui traitent de la « classe-objet » (Pierre Bourdieu). Tout compte fait, ils sont foisonnants.

En premier lieu, certains fonds sont privilégiés. Par contrecoup, les Archives nationales ont été trop peu fréquentées. Sur tel ou tel point, elles fournissent des informations appréciables mais, bien souvent, leurs traces apparaissent dans les dossiers de la préfecture de l'Isère et, si des acteurs peuvent surgir, les moyens de les connaître ne se trouvent pas, sauf exception, à Pierrefitte-sur-Seine. À l'inverse, plusieurs séjours à Paris ont été fondamentaux pour identifier des archives privées et retrouver une partie des papiers de Pierre Chabert qui, pour la période de l'entre-deux-guerres et jusqu'au cours des « trente glorieuses », est un acteur fondamental du développement rural. La moisson est donc riche [75]. Elle ne peut pas se comparer avec la corne d'abondance que sont les Archives départementales de l'Isère. Il ne s'agit pas de présenter l'état des sources, qui se trouve en annexe, mais de préciser les trois grands types de documents utilisés dans les fonds départementaux.

[74] Outre Jean-Luc Mayaud, ma reconnaissance s'exprime tout spécialement à l'égard de Gaëlle Charcosset et de Pierre Chamard.

[75] Elle se trouve augmentée par des recherches effectuées aux Archives départementales de Haute-Savoie afin de mieux connaître l'environnement des fruitières et les familles des fromagers qui se rendent dans le canton de Villard-de-Lans après la Première Guerre mondiale.

D'abord, le jeu d'échelles est rendu possible car des documents portent sur le canton et ses acteurs locaux mais d'autres situent les questions à une autre échelle. Les fonds déposés à Grenoble sont essentiels pour analyser le rôle de l'État à travers l'action des préfets mais également ceux des différents services agricoles qui se structurent peu à peu. Il en va de même pour connaître l'action du conseil général ou des principales associations agrariennes. De même, la perception des « centres alpins » à partir de la fin du siècle et le nouveau regard de la part d'acteurs dominants sur les espaces ruraux de montagne, de l'élevage au tourisme, est lisible grâce aux documents des Archives départementales de l'Isère. Ensuite, ceux-ci permettent de remplir l'objectif fondamental assigné, celui de pouvoir opérer une vision au ras du sol. Les habitants du canton apparaissent et c'est par le recoupement des informations que leur éventuelle figure d'acteur se dessine. Les Archives départementales sont donc le lieu où non seulement les acteurs locaux sont identifiables mais où les logiques contradictoires des deux modes de développement rural, celui dominant et celui des « taiseux », se combinent dans le développement rural tel qu'il se déroule dans les faits. De surcroît, elles sont le centre d'archives idoine pour établir une prosopographie puisqu'elles rassemblent les différents fonds qui permettent de connaître un individu : non seulement les sources nominatives mais également, à partir de l'acte de décès de l'individu, les archives de l'Enregistrement et celles des notaires [76]. L'identification est rendue plus aisée par l'existence d'un « fichier cimetière » constitué à partir d'un « fichier mobile » qui comprend des fiches nominatives intitulées « fiches bulletins » [77].

À côté des fonds privilégiés, des recherches ont été opérées dans trois autres directions. Caves et greniers des différentes mairies ont été explorés. Les archives municipales contiennent des fonds qui complètent et s'agencent avec les documents de la série O des Archives départementales de l'Isère par exemple, en ce qui concerne les procès

[76] Archives départementales de l'Isère (Arch. dép. Isère), 3Q38. Bureau de Villard-de-Lans (1791-1936). Se trouve la transcription des actes pris sous différentes formes pour percevoir un revenu fiscal et leur conférer une valeur juridique supplémentaire (il peut s'agir d'actes civils publics - ACP - passés devant les notaires ou ceux entre particuliers nommés actes sous seing privé - ASSP -, des actes administratifs passés par les communes ou encore ceux passés par un tribunal dont le siège est dans le ressort du bureau). À partir de l'acte de décès d'un individu, il est possible de le retrouver dans les Tables de décès et de successions qui, par périodes, sont tenues dans un ordre alphabétique et, secondairement, chronologique. Le document peut renvoyer aux registres des Mutations par décès qui contiennent la liste des ayant-droit et un état de la fortune mobilière et immobilière. De surcroît, il peut contenir les références d'autres actes, par exemple ceux passés devant notaire (contrat de mariage, inventaire, testament…). À partir de 1866, un Répertoire général recense toutes les entrées à l'actif et au passif de l'individu en question dans les différents fonds que sont, par exemple, les archives notariales, les Actes civils publics (ACP) ou les actes sous seing privé (ASSP).

[77] Cette appellation de « fichier cimetière » provient du fait que lors du décès de la personne on reportait la date du décès et celle de la déclaration de succession sur le document. La fiche est enlevée du fichier mobile pour constituer progressivement le « fichier cimetière ». Il y a un fichier par bureau. On y trouve la plupart du temps le nom et le prénom de l'individu, le nom de son époux si la personne est mariée, la profession et le lieu de résidence ainsi que le numéro de volume et la case permettant l'accès au Répertoire général (mis en place à partir du 1er janvier 1866) avec le numéro de case correspondant.

avec d'autres communes ou avec des particuliers, les questions autour des communaux et, de manière générale, tout ce qui touche la vie municipale. En outre, elles recèlent des contenus *a priori* peu signifiants mais qui, réinsérés grâce à l'identification des individus, permettent de préciser les biographies des acteurs et de donner du sens au développement rural au ras du sol. Des archives uniques en mairie complètent les analyses : à Autrans, les registres des nourrices et, à Villard-de-Lans, le cahier avec les procès-verbaux de la chambre d'industrie climatique en sont des exemples. Ce sont encore, retrouvés dans le grenier de la mairie de Lans, les talons des carnets de saillies de taureaux reproducteurs vers le troisième quart du 19e siècle qui fournissent une lumière essentielle sur les changements au ras du sol à propos de l'élevage.

Une autre direction est celle des archives privées. Les rencontres de terrain ont été multipliées [78]. Certaines ont pu aboutir à la consultation d'archives privées qui, à nouveau, précisent des biographies et qui peuvent avoir un intérêt exceptionnel pour analyser les acteurs du développement rural. C'est ainsi qu'il faut considérer les carnets de Louis Mure-Ravaud durant la première moitié du 19e siècle. À côté des archives municipales et des fonds privés, il y a également des enquêtes orales. La poignée d'enregistrements effectués n'est pas riche par son nombre mais par la qualité des intervenants. Toutes ne sont pas directement exploitées. Certaines constituent des sources uniques, en particulier pour comprendre la mise en place du système laitier depuis la fin du 19e siècle et durant l'entre-deux-guerres. Les autres sont des sources de réflexion sur les acteurs du développement rural en particulier après la Seconde Guerre mondiale.

La présentation des fonds amène à une approche des sources selon leur nature. Elles sont fondamentalement organisées en deux groupes. Il y a d'une part les sources nominatives, celle des matériaux de l'histoire sociale fine. Elles sont rarement imprimées (à l'exception des listes des exposants et celles des palmarès au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans qui, en raison de la publicité recherchée, sont sur des catalogues). L'essentiel, c'est-à-dire l'état civil, les listes nominatives de recensement et les matrices cadastrales par exemple, sont manuscrites et, sauf exception ne posent pas de problèmes de lecture. Le caractère répétitif des formules facilite la compréhension. Les sources narratives sont l'autre grande catégorie de documents analysés. Les dossiers des différentes séries des Archives

[78] Aspect *a priori* marginal, l'expérience de terrain n'est pas dénuée d'intérêt par les points d'attention qu'elle favorise. Se laisser conduire lors d'excursions, à l'occasion par exemple des journées du patrimoine, se retrouver passager d'une bétaillère puis faire une nuit blanche à Beaucroissant pour comprendre le déroulement des ventes d'animaux au cours de la nuit et la mise en « touristification » du lendemain, circuler et participer à différentes « fêtes du bleu » pour observer et débattre sont autant d'occasions de préciser le questionnement, de faire des hypothèses et de préciser la lecture ou l'interprétation des documents.

départementales ou municipales sont à compléter par des fonds privés. De surcroît, les imprimés sont également importants : des revues présentent l'intérêt de voir essentiellement la forme de développement dominante sous ses différentes déclinaisons (agricole avec *Sud-Est*, touristique par exemple avec *Le Dauphiné*) ce qui permet de voir le jeu d'échelles et de mesurer les écarts avec ce que les acteurs du développement rural sur le terrain renvoient [79].

Puisque les acteurs locaux sont le principal angle de l'étude, il importe de préciser la constitution de la base de données afin de « saturer les fichiers » (C.-I. Brelot).

Les sources sérielles sont à la base de leur création. Le schéma joint permet d'avoir une vision d'ensemble d'une partie du travail effectué.

[79] Les sources iconographiques n'ont pas été recherchées en priorité. Voir Nicole et Patrice KURZEJA, *Le Villard-de-Lans et son canton par la carte postale 1898-1930*, slnd. A signaler également les photographies d'Eloi Coynel (1889-1975) fils de maréchal-ferrant et maréchal-ferrant lui-même au hameau des Bernards à Lans. La médiathèque du Parc dispose d'un catalogue de 24 photographies qui vont de 1905 à 1937, en fait surtout après 1918, et qui sont des clichés de mariage avec identification des présents (voir Marie-Florence BENNES, « Eloi Coynel, maréchal-ferrant et photographe », dans *Jadis au pays des Quatre Montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 7, 2008, pp. 66-74). Gaëlle Bonnaud a également bien fouillé les collections de la Bibliothèque municipale de Grenoble (Gaëlle BONNAUD, *Les débuts du tourisme à Villard-de-Lans* …, mémoire cité).

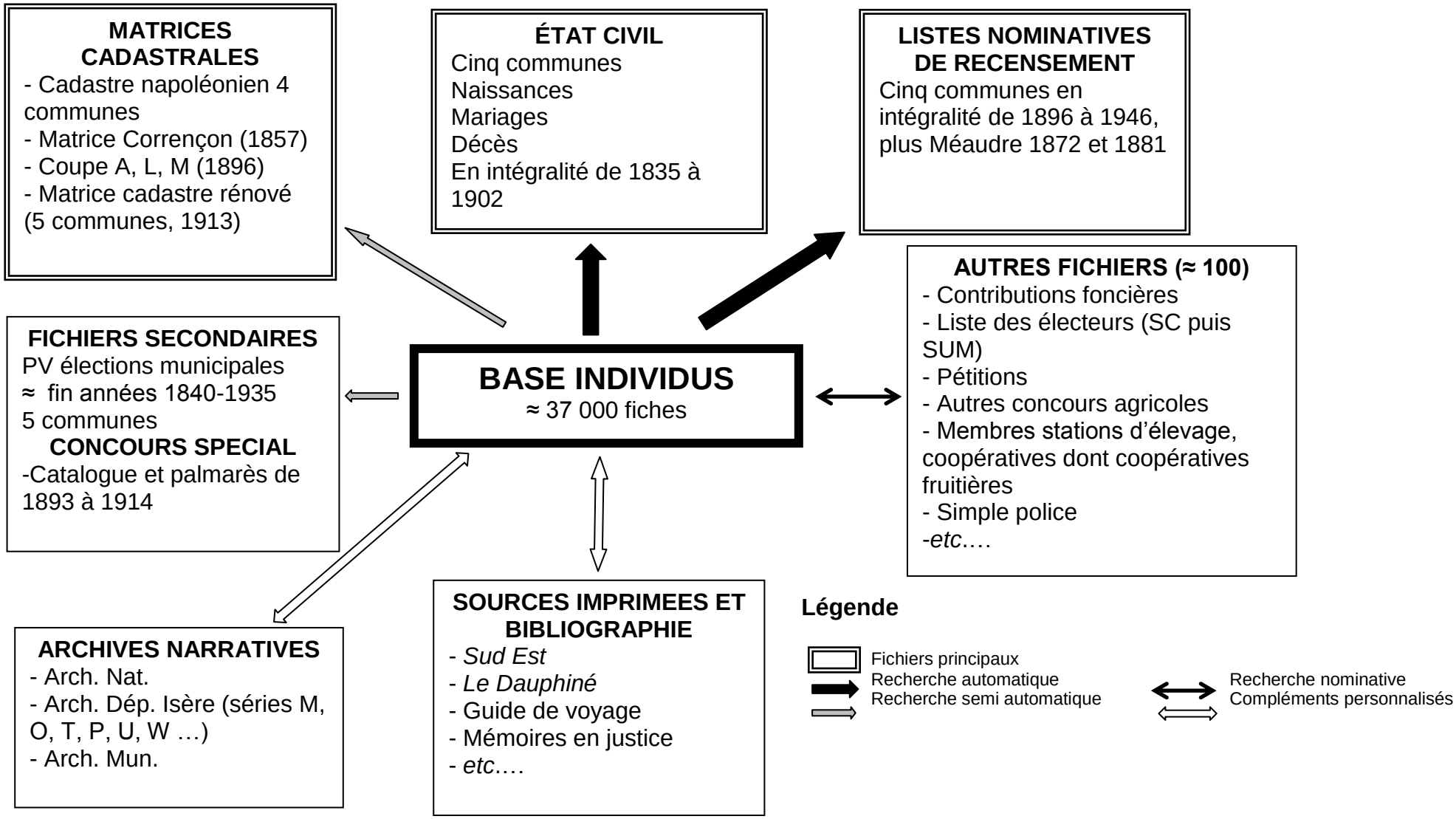
MATRICES CADASTRALES
- Cadastre napoléonien 4 communes
- Matrice Corrençon (1857)
- Coupe A, L, M (1896)
- Matrice cadastre rénové (5 communes, 1913)
ÉTAT CIVIL
Cinq communes
Naissances
Mariages
Décès
En intégralité de 1835 à 1902
LISTES NOMINATIVES DE RECENSEMENT
Cinq communes en intégralité de 1896 à 1946, plus Méaudre 1872 et 1881
AUTRES FICHIERS (≈ 100)
- Contributions foncières
- Liste des électeurs (SC puis SUM)
- Pétitions
- Autres concours agricoles
- Membres stations d'élevage, coopératives dont coopératives fruitières
- Simple police
-etc.…
FICHIERS SECONDAIRES
PV élections municipales
≈ fin années 1840-1935
5 communes
CONCOURS SPECIAL
-Catalogue et palmarès de 1893 à 1914
BASE INDIVIDUS
≈ 37 000 fiches
ARCHIVES NARRATIVES
- Arch. Nat.
- Arch. Dép. Isère (séries M, O, T, P, U, W …)
- Arch. Mun.
SOURCES IMPRIMEES ET BIBLIOGRAPHIE
- Sud Est
- Le Dauphiné
- Guide de voyage
- Mémoires en justice
- etc.…
Légende
Fichiers principaux
Recherche automatique
Recherche semi automatique
Recherche nominative
Compléments personnalisés

Il y a des fichiers principaux (haut du document) qui sont composés de trois ensembles. Elément capital, l'état civil des quatre devenues cinq communes est saisi en intégralité pour tous les actes de naissance, de mariage et de décès entre 1835 et 1902. Cela signifie que chaque information du document est l'objet d'une cellule complétée. Par exemple, un acte de naissance est composé d'au moins 52 rubriques [80]. Ce premier fichier représente 11 567 actes. Sont joints les mariages. Leur importance est évidente pour saisir les relations entre les familles qui s'unissent ainsi que par la présence des témoins. Ce sont cette fois 3 089 mariages qui sont enregistrés, chaque acte se divisant en 93 rubriques [81]. Les décès achèvent les premières bases de données construites à partir de l'état civil. 9 045 actes vont du milieu des années 1830 à 1902. Là aussi, il s'agit d'une riche source d'information qui se décompose en 52 rubriques comme pour les naissances [82].

Les 23 701 actes de l'état civil sont donc un observatoire privilégié pour saisir les acteurs du développement rural non pas que tous les individus en question soient des acteurs et certains sont extérieurs au canton - mais il est un point de départ solide pour une approche micro.

La baisse du nombre d'actes à partir du tournant du siècle, la venue plus nombreuse d'individus extérieurs au canton et la recherche du croisement des sources amènent à saisir

[80] Il y a douze rubriques pour la présentation de l'acte : le fond d'archives, la cote d'archive, le nom de la commune, son canton et son département, le numéro de l'acte ainsi que le jour, le mois et l'année de l'acte. Le prénom, le nom et la fonction de l'officier d'état civil complètent le premier cartouche. La partie centrale contient 29 rubriques, sept pour l'enfant (nom, prénom, sexe, heure, jour, mois, année de naissance), six pour le déclarant (nom, prénom, âge, profession, nom du hameau et nom de la commune ; c'est bien le « déclarant » et non le « père » car il peut y avoir notamment de sages-femmes ou des grands-parents qui font la déclaration. La copie automatique de cette partie pour renseigner les rubriques sur le père a été ensuite l'objet d'une reprise fiche par fiche pour corriger les informations), quatre pour la mère (nom prénom, âge, profession), et six pour chacun des deux témoins (nom, prénom, âge, nom du hameau et de la commune et rapport de parenté avec l'enfant). Les mentions marginales (mariage, décès) représentent onze nouvelles rubriques. Une rubrique observation sert à noter des informations relevées qui peuvent revêtir un intérêt par la suite.

[81] Le cartouche sur la présentation se compose des mêmes rubriques que pour l'acte de naissance (douze). Pour chacun des deux époux il y a onze rubriques (nom, prénom, jour, mois et année de naissance, âge, lieu de naissance, domicile, l'individu signe-t-il l'acte de mariage, une rubrique sur des compléments par exemple un veuvage avec le nom, le prénom et la date du décès du premier conjoint) et onze pour les deux parents (prénom, âge, profession, commune et date de naissance s'il est décédé et mention pour savoir s'il signe l'acte de mariage ; pour les mères, leur nom de jeune fille forme une rubrique supplémentaire par rapport aux pères). Pour les parents de l'époux et de l'épouse, la mention du hameau et de la commune complète leur partie. La mention d'un contrat de mariage, qui contient le nom du notaire, celui de la commune et la date de l'acte, est renseignée dans une seule rubrique. Chacun des quatre témoins contient huit informations (nom, prénom, âge, profession, domicile, rapport de parenté avec l'époux et avec l'épouse - à bien séparer car parfois les liens sont avec les deux conjoints - et le fait de savoir si le témoin a signé). Une rubrique « observation » à la fin sert encore à relever des particularités.

[82] Il y a treize rubriques pour la présentation du document et sept autres pour chacun des deux témoins (prénom, nom, âge, profession, lien avec le décédé, hameau et commune du domicile). Le décédé peut se saisir en onze rubriques (sexe, nom, prénom, âge, profession, hameau et commune du domicile, lieu de naissance, jour, mois et année de naissance). Pour chacun de ses deux parents il y a six rubriques (prénom, nom, âge, profession, hameau et domicile), même s'ils sont remplis occasionnellement (cela facilite les croisements ultérieurs en limitant les homonymes). Son statut matrimonial est complété si besoin par le prénom, le nom, la profession et le domicile du conjoint. Enfin, l'instant du décès contient le jour, le mois, le hameau, la commune et une rubrique « chez » car les défunts ne meurent pas tous chez eux. Des rubriques « observations » pour chacun des deux témoins et pour le défunt permettent de saisir toutes les occasions de mentionner des informations.

également les listes nominatives de recensement [83]. Afin d'avancer dans l'étude des populations au cours du 20e siècle, ce sont les recensements des cinq communes entre 1896 et 1946 qui sont saisis ce qui représente 41 924 fiches auxquelles peuvent être rajoutées les 1 904 fiches des deux recensements de 1872 et 1881 de Méaudre (saisies car la connaissance de la commune où l'élevage est tout particulièrement présent demandait d'être encore plus finement connu) [84]. Le seul relevé des totaux par recensement pourrait justifier le choix du canton de Villard-de-Lans pour analyser le développement rural puisque dès le milieu des années 1920, dans un territoire sans industrie, la population rurale se met à nouveau à augmenter.

Pour finir, les fichiers principaux sont constitués par les matrices cadastrales. Pour un sujet qui porte sur la terre, le cadastre est une source fondamentale. La saisie par parcelles aurait été très chronophage [85]. Les matrices du cadastre napoléonien des quatre communes qui composent alors le canton sont enregistrées sur 1 286 fiches [86]. La création de Corrençon en 1857 amène 111 nouvelles fiches. Afin de suivre la propriété, une coupe est faite en 1896 car elle correspond à un recensement et la saisie de l'état civil complète les informations. Aux rubriques précédentes, d'autres sont ajoutées. A défaut de suivre les parcelles, des sous-totaux sont opérés selon les grands types de nature du sol terres labourables, prés, broussailles…) ainsi que le nombre de parcelles. Une rubrique « remarque » s'est avérée particulièrement riche car elle contient les noms et prénoms ainsi que les dates du transfert de la propriété. Ce surcroît de travail oblige à réduire le nombre de communes et Villard-de-Lans est sacrifiée en raison de sa taille. La coupe porte donc sur Autrans, Lans et Méaudre soit 993 fiches. À la veille de la Première Guerre mondiale les matrices rénovées sont établies ce qui permet à nouveau d'avoir une photographie précise avec 77 rubriques. Cette inflation par rapport aux matrices précédentes s'explique par le fait que la commission a utilisé 59 appellations

[83] Un premier cartouche situe le recensement (année, commune, hameau ou quartier, rue, numéro de la maison, du ménage et de l'individu). Le second concerne l'individu et, en fonction de la précision apportée au fur et à mesure des opérations, le nombre de rubriques augmente. On arrive au final à enregistrer le nom de l'individu, son prénom, son sexe, sa situation dans le ménage, sa situation matrimoniale quand elle est notée ou qu'on peut la lire, l'âge l'année de naissance, la profession, la commune de naissance, le département de naissance, la nationalité, l'employeur et éventuellement une seconde profession. La rubrique observation permet de noter toutes les bizarreries du document qui peuvent avoir une grande importance lors du recoupement des informations. 21 rubriques sont donc prévues.

[84] De 1896 à 1946, les totaux sont respectivement de 1896 4 942 individus ; 1901 4 763 ; 1906 4 690 ; 1911 4 494 ; 1921 3 920 ; 1926 3 991 ; 1931 4 244 ; 1936 4 572 ; 1946 5 328 personnes.

[85] À l'issue des recherches, certains secteurs seront à explorer pour d'autres études micro à entreprendre C'est le cas en particulier à Méaudre dans les hameaux de l'excellence (voir chapitre 4) ainsi que la plaine des Dolys qui voit l'action de plusieurs syndicats de drainage (voir chapitre 5).

[86] Elle se divisent en 18 rubriques, sept pour la présentation du document et dix pour le folio en question (folio, nom, prénom, nom de jeune fille, profession, hameau et commune de résidence, département, contenance totale et revenu total) avec une rubrique d'observation.

différentes pour nommer l'utilisation du sol, en particulier pour les bois ce qui est une source de questionnement à propos du développement rural [87].

À ces fichiers principaux, d'autres peuvent être qualifiés de « secondaires » sans que cela puisse présager de leur importance par rapport au sujet (partie gauche du schéma). La politique au village est une des dimensions du développement non seulement parce que les conseils municipaux sont un acteur collectif mais également parce qu'y siéger participe des stratégies pour la notoriété de certaines familles. Tous les procès-verbaux des élections retrouvés entre la fin de la Monarchie de juillet et les années 1930 constituent une nouvelle base. Les 3 128 fiches sont un matériau important pour suivre les générations de conseillers municipaux de la même famille, les alliances entre des familles, le déclin des unes pendant que les autres l'emportent, en plus des autres informations que contient ce type de documents [88]. Un fichier dit secondaire mais pourtant capital est celui des exposants au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans entre 1893 et 1914 en se servant des modèles mis au point au sein du LER avec des rubriques nouvelles [89]. Ce sont cette fois 3 107 déclarations qui sont enregistrées [90]. Les résultats sont inscrits dans les fiches des déclarants.

Cette description des différents fichiers permet de comprendre leur logique : il s'agit de créer autant de rubriques que d'unités d'information dans chacune des sources nominatives utilisées.

La constitution de fichiers s'est étendue à d'autres documents qui se présentent sous forme de listes. Ils composent les autres fichiers (partie droite du schéma) qui se rapportent à des sujets très divers : les uns sont des documents fiscaux, les autres sont des listes électorales mais il peut s'agir d'autres concours agricoles, de listes d'adhérents à telle ou telle structure,

---

[87] On trouve neuf rubriques pour présenter le folio, le numéro de celui-ci et le renvoi avec l'ancien folio de l'ancienne matrice (utile pour suivre une propriété), six rubriques à propos de l'individu, le montant de la superficie, celui du revenu, le nombre de parcelles et les 59 rubriques pour désigner les natures du sol.

[88] Le fichier est structuré en 33 rubriques, cinq pour la présentation du document, cinq pour l'élection (le type d'élection, jour, mois et année et premier ou second tour), dix sur le candidat (nom, prénom, profession, fonction, âge, jour, mois et année de naissance, hameau et commune du domicile) et cinq sur l'élection en tant que telle (nombre d'inscrits, de votants, d'exprimés, de voix pour le candidat et une rubrique pour savoir s'il est élu ou non). Une rubrique observation est complétée dans tous les cas où l'individu se présente au poste d'adjoint ou de maire (le nombre de voix est relevé) ; elle est complétée ultérieurement quand on a la mention d'une démission, d'un décès, *etc.*…

[89] Afin de s'adapter à la nature des archives rencontrées, la couleur de la robe de l'animal, celle de son père et de sa mère, le nom de l'éleveur chez qui il est né, depuis quand il est en possession du déclarant sont rajoutées car il s'agit d'informations inédites sur les animaux.

[90] Quatre rubriques identifient l'archive. Une case à cocher indique s'il s'agit d'un exposant (la même pour savoir si l'individu est gagnant se trouve à côté). Dix rubriques précisent le concours et la catégorie (nom du concours, son type, jour, mois année, lieu du concours et nom du canton ainsi que du département, nom de l'épreuve et catégorie - ici c'est un concours d'animaux). Le nom, le prénom, la profession, la fonction voire le titre de l'exposant permettent de la connaître avec son domicile (hameau, commune, canton et département). Des précisions sur l'animal (sa race, son âge, la couleur de la robe) sont également notées. Enfin, diverses rubriques informent de la récompense du lauréat (la nature de la médaille ou de l'objet d'art, le montant de la prime…).

des pétitions, des procès-verbaux de simple police, des listes d'affouage, des concessions au cimetière… Une centaine de ces fichiers concerne le canton de Villard-de-Lans sous les aspects les plus divers.

Afin de rassembler les informations, un traitement des fichiers a, dans un premier temps, amené à un codage des fiches et, dans un second temps, à créer des liens afin de constituer une base de données.

Le codage a commencé par les listes nominatives de recensement car elles contiennent un grands nombre de liens familiaux (parents/enfants, frères/sœurs mais aussi une parentèle plus large, beaux-parents, cousin, oncle/tante, neveu/nièce…). Chaque individu se voit attribuer un numéro. Puis, le croisement avec d'abord les mariages, ensuite les naissances et les décès opère des recoupements (retrouver l'individu, ses parents, son époux/épouse…) et complète le corpus avec l'ensemble des individus qui ne figurent pas dans les recensements (parce qu'ils sont décédés ou parce qu'ils sont partis par exemple). Mais, pour un acte de naissance, le codage et le croisement concernent l'individu né ainsi que son père, sa mère ainsi que les témoins. De même, pour un mariage, outre les deux époux, il y a les quatre parents potentiels et leurs quatre témoins.

Les trois fichiers de l'état civil et celui des listes nominatives de recensement sont reliés par une base de données individus (partie centrale du schéma) qui comprend 37 299 numéros [91]. Ainsi, en interrogeant un numéro, la base peut s'ouvrir simultanément sur les trois actes d'état civil potentiel de l'individu ainsi que sur chacune de ses apparitions dans les listes nominatives de recensement. En procédant au même exercice dans la rubrique « numéro du père », toutes les fiches où l'individu en question est noté comme père sont triées ce qui permet de connaître le nombre des naissances déclarées. C'est donc une possibilité intéressante pour une reconstitution des familles [92]. À côté de ce lien automatique, il en existe un autre qui est semi-automatique. Cela signifie que les individus sont codés, les recoupements effectués mais le lien n'apparaît pas dans la base de données. Il faut donc interroger le fichier individuellement. Pour les autres fichiers annexes, il s'agit d'une recherche nominative c'est-à-dire que le numéro n'est pas affiché et il faut en passer par un tri par rapport à la demande (tri alphabétique, selon la profession, la localité, *etc.*…). Dans la

[91] Ce chiffre n'est pas arrêté. En effet, des doublons sont possibles. Plusieurs centaines de cas sont détectés et par définition il en reste. Il faut aussi compter quelques milliers de fiches sans informations car elles sont été fusionnées avec d'autres fiches. La base de données n'est donc pas figée et elle est amenée à continuer à évoluer. Cependant, il est possible d'estimer le nombre d'individus de l'ordre de 30 000.

[92] Cette opération n'est possible que si la rubrique « père individu » est codée. Dans les faits, les requêtes sont été dédoublées en passant par cette rubrique mais aussi par une recherche avec l'identité d'un ou des deux parents.

mesure où il s'agit de fichiers très ponctuels et réduits, l'absence d'automaticité à ce stade, n'est pas un obstacle à l'analyse.

Ces opérations permettent de résoudre un des facteurs de tension du sujet, celui qui lie un traitement quantitatif des données et une approche qualitative des informations. Les deux dimensions s'enrichissent mutuellement. L'approche quantitative peut s'illustrer ou s'incarner par des individus et la tendance à réduire la diversité des situations par des situations semblables peut être dilatée par la perception des nuances d'une même rubrique. À l'inverse, une approche nominative peut s'apprécier en étant contextualisée par rapport à un groupe ou comparée avec une autre situation. C'est pourquoi cette méthode peut être qualifiée d'histoire sociale fine car elle n'est pas comparable avec celle de la *microstoria* et elle précise les approches quantitatives classiques.

De surcroît, la méthode de codage des individus complète le travail de dépouillement des sources narratives. En effet, les différentes archives qui appartiennent à des fonds divers contiennent de nombreux noms avec des informations complémentaires, un prénom, une fonction, un domicile, un âge… La tentation serait grande de ne pas noter l'identité de celui qui apparaît ou, tout au plus, de la prendre pour ensuite la reverser au dossier comme exemple. Mais qui est-il, au fond, cet homme (ou cette femme) ? Interroger la base de données permet d'identifier l'individu de manière précise et donc de compléter les renseignements donnés par les sources nominatives. La méthode employée permet de faire émerger des acteurs soupçonnés du développement rural, mais mal cernés, afin de les réinsérer dans l'élaboration de celui-ci. C'est ce qui est qualifié de « complément personnalisé » sur le schéma c'est-à-dire noter en face de chaque occurrence d'un nom son numéro d'individu afin, lors des analyses, d'enrichir sa biographie par les informations éparses qui, rassemblées, donnent du sens et de l'intelligibilité.

La constitution de la base de données ne rend pas totalement compte du travail opéré car elle se situe à l'échelle locale. Dans une démarche qui veut justement varier les échelles, d'autres fichiers qui ne peuvent être reliés ont été confectionnés, les uns sur les membres du jury du concours spécial, les autres sur les possesseurs de taureaux reproducteurs par exemple. La base ne peut pas rendre compte des individus qui sortent du canton, bien que dans plusieurs cas, il soit possible de faire une hypothèse quant à l'identité de l'individu en question.

Toutefois, la base de données présente trois grands intérêts. Elle suggère, en même temps qu'elle est constituée et utilisée, une réflexion méthodologique quant à la fabrication

des sources. Le questionnement porte sur la manière dont sont nommés les individus, en fonction de celui-là même qui les qualifie, la signification de cette appellation [93]. L'approche quantitative peut être utilisée parce qu'automatiquement elle se trouve pondérée par des approches nominatives. Par ailleurs, la base de données est une voie pour « saturer les fichiers » (C.-I. Brelot) d'un grand nombre d'individus tout en autorisant une variation commode de focale et l'approfondissement des biographies grâce au renvoi vers d'autres documents utilisés ponctuellement. Enfin, elle permet de contourner la difficulté d'une approche individuelle qui passe à côté du collectif alors qu'il s'agit d'une des dimensions de la notion d'acteur en particulier dans un espace rural de montagne ; elle prémunit également contre le risque d'une détermination *a priori* des personnes à étudier afin de surseoir à une histoire de l'advenu. Elle insiste sur ce qui est le cœur de la recherche en histoire c'est-à-dire le contexte. Les configurations se dessinent, les réseaux se tissent, les moments apparaissent qui font surgir le rôle des sociétés locales dans le processus de développement rural entre le 19e et le 21e siècle.

Qui a dit que ce pays n'avait pas d'histoire ?

[93] Pour s'en tenir à deux exemples, voir Simona CERUTTI, « La construction des catégories sociales », dans Jean BOUTIER et Dominique JULIA, *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*, Paris, Editions Autrement, 1995, 349 p. (pp. 224-234) et Alain DESROSIERES, « Eléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles », dans *Pour une histoire de la statistique*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques/Economica, 1987, 593 p. (pp. 155-231).

PREMIERE PARTIE

Les faux semblants d'un archaïsme rural

(du début des années 1830 au milieu des années 1870)

Introduction

Longtemps, le débat historiographique s'est trouvé entravé par le questionnement autour de l' « archaïsme » ou de la « modernité » de la société rurale. Aujourd'hui, avec du recul, deux grands obstacles ressortent mieux. D'une part, il y a la difficulté à articuler de manière dialectique les deux termes de la discussion. Les espaces ruraux et leurs habitants se voient classés ce qui rend difficile la compréhension des mécanismes par lesquels certains peuvent passer d'une étiquette à l'autre. La prise en compte des dynamiques à l'œuvre - il s'agit de recompositions permanentes plutôt que d' « évolutions » - est malaisée. D'autre part, la problématique de l'archaïsme renvoie implicitement à un modèle, celui de l'Angleterre de la Révolution industrielle. La recherche par tout un courant historiographique d'une « voie française » a progressivement dégagé que le développement pouvait ne pas passer obligatoirement par les fourches caudines des logiques de la société industrielle du 19e siècle : le secteur industriel, le prisme individuel et la logique de spécialisation. Dans le schéma anglais, les montagnes font figures de repoussoir et de conservatoires de toutes les routines ancestrales.

Cette première partie vise à remettre en cause ces lectures et à s'inscrire dans la suite du courant historiographique qui réhabilite les espaces ruraux, et en particulier ceux de moyenne montagne. Son objectif consiste à montrer les vitalités à l'œuvre, les potentialités exploitées, les stratégies explorées mais sans exagération. Il s'agit donc de peser les réalités sociales sans se laisser entraîner dans la chute d'une vision noire. Pour cela, il importe d'identifier, quand il est possible d'en parler, les signes d'un développement rural micro économique et social (qui inclut donc la politique au village). Cette approche prend pour bornes chronologiques les années 1830 parce qu'elles correspondent, à l'échelle nationale, à un temps d'industrialisation plus marquée et parce qu'il s'agit d'un nouveau régime politique. De surcroît, la mise en place des matrices cadastrales, dans le canton, permet de proposer un tableau d'ensemble. Quant au milieu des années 1870, elles correspondent à la fois à de grandes scansions économiques et politiques mais également, à l'échelle locale, à des événements nouveaux pour le développement rural. La création de la station d'élevage en 1875 est un marqueur commode.

Si les acteurs du développement rural agissent par la promotion bovine, les éléments de contexte doivent cependant constituer un préalable. Le chapitre 1 vise certes à une

présentation générale du pays des Quatre montagnes mais également à démontrer que très tôt, cet espace est en lien avec la ville, qu'il est intégré et qu'il est ouvert sur l'extérieur. Le même constat se dégage à travers la question des communaux, abordés au chapitre 2. Il s'agit certes de prolonger la démonstration mais également de prouver les mécanismes d'un autre développement rural qui ne passe pas forcément par les critères de la révolution libérale. Pour finir, le chapitre 3 commence à aborder la question de l'élevage, trait d'union entre les deux parties, afin de donner la preuve d'un fonctionnement collectif du développement rural mais également de bouleverser la chronologie. D'autres scansions qui englobent les évolutions du 19e siècle sont à l'œuvre. Ainsi, les structures et les manifestations du développement rural de la part des acteurs achèvent-elles de montrer que l'archaïsme n'est pas de mise.

Chapitre I

Une société ouverte dans un territoire de moyenne montagne (vers 1830 – vers 1875)

L'histoire des espaces et des sociétés de montagne a longtemps été oubliée des historiens. Laurence Fontaine, dans une « Introduction » qui à bien des égards résonne comme un manifeste, montre que ces espaces ont été concédés aux sciences dites auxiliaires [94]. Elle fait une comparaison *mutatis mutandis* avec les sociétés froides, celles supposées sans histoire. Mais finalement, n'est-ce pas une chance que de suivre sur les sentiers escarpés les géographes, érudits ou anthropologues et d'emprunter ainsi des chemins de traverse ? [95]

Les sociétés de montagne sont chargées de représentations négatives. Elles sont supposées être en « retard » face à l'innovation, à la modernité et à la civilisation venues du bas et d'abord des villes. Ainsi, leurs contraintes naturelles fortes les font incarner l'archétype rural dominé, lieu par excellence de l'asservissement des hommes. C'est ce qui justifie la perception de sociétés et de territoires immobiles. Les migrations sont alors conçues comme des phénomènes subis, des variables d'ajustement régulièrement nécessaires. Ces sociétés sont pensées comme dotées de structures intangibles ou à changements très lents. Cette fixité subie déborde du cadre social pour être envisagée également aux plans économique, politique et culturel. Les montagnes seraient le lieu du conservatisme religieux, technique, jusque dans la culture matérielle et dans les coutumes [96]. Un tel regard ne consiste-t-il pas à faire siens des cadres de pensée englobants et socialement dominants pour qui les sociétés montagnardes,

[94] Laurence FONTAINE, « Introduction » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005, n° 52-2 « Montagnes : représentations et appropriations », pp. 7-8. L'auteur cite Fernand Braudel affirmant que « Son histoire [à la montagne], c'est de n'en point en avoir, de rester en marge des grands courants civilisateurs qui cependant passent avec lenteur [...] ».

[95] C'est précisément en se démarquant de tels présupposés et en suivant d'autres auteurs des Annales que le projet scientifique du Laboratoire d'études rurales à Lyon 2 a été élaboré. Pour une étude comparée des montagnes, voir l'essai de Fabrice MOUTHON, *Histoire des anciennes populations de montagne. Des origines à la modernité. Essai d'histoire comparée*, Paris, L'Harmattan, 2011, 393 p.

[96] C'était l'objectif recherché à l'origine du musée dauphinois de Grenoble fondé par Hippolyte Muller en 1906.

passives, subissent à la fois les contraintes naturelles et celle des témoins qui parlent d'elles ? [97]

De tels présupposés furent battus en brèche, particulièrement à partir des années 1970 par une historiographie sociale s'intéressant aux marges [98]. Les écrits de Laurence Fontaine constituent des jalons importants [99]. Elle analyse les circulations des habitants des montagnes de l'Oisans qui empruntent des sentiers qui peuvent les conduire loin - jusqu'en Amérique latine - avant qu'ils ne reviennent. Les sociétés montagnardes sont donc intégrées à la mondialisation. Par les retours, elles ferment la boucle du périple, contrecarrant l'idée du déversoir humain montagnard. Les colporteurs sont des acteurs de la société locale. Ils partent du village avant l'hiver et rapportent l'argent nécessaire à l'achat de biens ou de terres. Il y a là une stratégie économique et sociale : partir momentanément c'est permettre aux autres de demeurer. Au plan politique, Jean-Luc Mayaud a pu souligner que le conservatisme des montagnes du Doubs se combine à une modernité dans la mise en valeur des ressources locales avec les fruitières [100]. Ces deux historiens montrent l'inscription et la participation des montagnes dans des espaces et des configurations plus vastes. Enfin, le relief de montagne est également à relier à l'histoire des représentations. Objet de répulsion, voire de terreur, il se modifie progressivement, passant du statut d'espace répulsif à celui de territoire attractif [101].

Ainsi, les espaces et les sociétés de montagne participent d'une historiographie et d'un questionnement foisonnant, fécond. Ils sont l'objet d'un jeu d'échelles qu'il n'est pas inutile de préciser.

D'abord, choisir un territoire de montage ne signifie pas forcément se poser la question d'une spécificité montagnarde. Il s'agit plutôt de prendre un espace supposé enclavé et, à la

---

[97] N'est-ce pas, en somme, l'une des critiques faites à l'ouvrage d'Eugen Weber ? L'auteur, pour accréditer l'hypothèse d'une entrée tardive des sociétés rurales dans la modernité française a pris de nombreux exemples de milieux en altitude. La société montagnarde est donc le lieu de l'archaïsme. De là, le stéréotype du crétin des Alpes. Voir Eugen WEBER, *La fin des terroirs* …, ouvrage cité. Si les textes deviennent moins négatifs et s'ils soulignent les qualités morales et les racines des ruraux, il s'agit toujours d'un « discours sur ».

[98] À ce titre, c'est ce qui explique la volonté de saisir la société dans sa globalité, les individus étant des moyens détournés de comprendre des logiques communes et n'étant pas considérés *a priori* comme des exceptions.

[99] Laurence FONTAINE, *Le voyage et la mémoire* …, ouvrage cité.

[100] Jean-Luc MAYAUD, *Les Paysans du Doubs au temps de Courbet : étude économique et sociale des paysans du Doubs au milieu du 19e siècle*, Besançon/Paris, Centre d'histoire sociale et culturelle de la France de l'Est/Les Belles lettres, 1979, 294 p.

[101] Voir Numa BROC, *Les montagnes au siècle des Lumières, perception et représentation*, Paris, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1991, 300 p (réédition d'une thèse publiée en 1966) ainsi que Philippe JOUTARD, *L'invention du mont Blanc*, Paris, Gallimard/Julliard, 1986, 217 p. et COLLECTIF, *Le sentiment de la montagne*, catalogue d'exposition musées de Grenoble et Turin, 1998, Paris / Grenoble, éditions de la Réunion des musées nationaux / Glénat, 1998, 287 p.

suite de Laurence Fontaine mais par d'autres procédés, montrer l'ampleur de l'ouverture[102]. Ainsi, le choix a consisté à ne pas se restreindre à une catégorie d'acteurs mais à chercher à en saisir un plus grand nombre afin de montrer le foisonnement et la variété. Ensuite, le territoire choisi est sensiblement différent de celui de l'historienne des colporteurs de l'Oisans. Le paysage des « montagnes de Lans », nommé également «pays des Quatre montagnes » tout au long du 19e siècle, présente des altitudes moins élevées, des pentes moins déclives, un milieu biogéographique moins âpre. Nous sommes dans un espace qualifié couramment de « montagnes à vaches ». Les configurations et les stratégies sociales ne sont alors peut-être pas identiques à celles l'Oisans. Cette question prend tout son sens au regard de la situation géographique et, tout particulièrement, de la proximité avec Grenoble, chef-lieu du département. Choisir un espace de montagne et s'interroger sur les flux, les circulations et les relations est un biais pour récuser l'opposition du « rural » et de l' « urbain » - et la domination du premier par le second - mais plutôt de penser en termes d'organisation de l'espace. Les bornes chronologiques sont également à préciser. Les dépouillements pour constituer les bases de données débutent en 1835 car c'est l'année de la constitution des matrices cadastrales. Mais cette date, pratique pour les analyses sérielles et prosopographiques, ne saurait être considérée comme un départ. Pour inscrire les Quatre montagnes dans une évolution, des archives antérieures ont également été utilisées. Quant au milieu des années 1870, le départ de plusieurs responsables municipaux à partir de 1870, le décès de certains acteurs principaux, la transmission d'offices notariaux peuvent indiquer des inflexions sociales locales pertinentes pour scander un changement. Ces indicateurs se complètent avec des nouveautés comme l'ouverture en 1872 des gorges de la Bourne ou la création de la station d'élevage de Villard-de-Lans en 1875.

Il s'agit bien de montrer l'adéquation, la respiration de la société avec son temps. Une telle approche suppose deux axes d'analyse. Le premier insiste sur l'intégration du territoire des Quatre montagnes et veut en dresser un portrait dynamique en soulignant les circulations d'un groupe humain vivant d'une économie sylvo-pastorale. Cette idée est amplifiée ensuite en changeant la focale. À partir d'un livre de comptes remontant à la première moitié du 19e siècle et tenu par un cultivateur de Villard-de-Lans, un regard au ras du sol vient compléter la lecture d'une série de grands indicateurs socio-économiques. Enfin, l'étude de l'organisation sociale est poursuivie en mettant l'accent sur les pivots que sont les notables et les autres

[102] À côté des ouvrages de Laurence Fontaine pour les Alpes, il serait possible également d'évoquer les Pyrénées ; voir Patrice POUJADE, *Le Voisin et le Migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes. 16e-19e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 369 p.

groupes intermédiaires afin d'interroger la notion de « démocratie » formulée par Pierre Barral [103].

1 Le territoire des Quatre montagnes, un espace intégré par des échanges à différentes échelles

Les Quatre montagnes n'ont attendu ni le développement de la société industrielle durant la première moitié du 19e siècle ni son essor bientôt complété par le système touristique pour être intégrées à leur temps. Notre représentation contemporaine, construite à partir de l'image de « montagnes refuges » du Vercors et de ses falaises en 1944, s'appuie sur les travaux des géographes, héritiers des récits des voyageurs de la fin du 19e siècle. La chose paraît entendue : avant le troisième quart du 19e siècle, le canton de Villard-de-Lans serait resté largement à l'écart des grands courants d'échanges.

C'est cette représentation qu'il importe de modifier car au contraire, le territoire en question est profondément intégré à son époque à des échelles diverses, dépassant le bassin grenoblois et le cadre départemental. Ce rappel est le moyen de prendre du recul et de nuancer les conclusions définitives autour de la nouveauté, de la rupture et du changement.

Mettre au jour les formes de l'intégration du pays des Quatre montagnes suppose une double analyse : une étude de la circulation des produits qui souligne l'inscription dans des courants commerciaux plus ou moins éloignés ; un examen des liens tissés par les sociétés entre les montagnes et les vallées formant des relations multiples.

1.1 Les produits d'une économie sylvo-pastorale en mutation

Le 5 septembre 1835, le maire de Villard-de-Lans écrit au préfet Pellenc pour lui présenter la situation du canton. Il commence par l'évidence que « l'agriculture est le principal

[103] Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, pp. 41-66.

moyen d'existence auquel s'attachent les habitants du canton de Villard-de-Lans » [104]. Il poursuit par l'énumération des « principaux produits », « le fromage », « un tiers des récoltes en graine qui était transporté en grande partie à Grenoble ; le marché des bois de marine, du bois de charpente des planches ». Il mentionne aussi « les objets de première nécessité et de luxe qui nous viennent tous de la ville de Grenoble... » qui montent de la vallée. L'enquête sur le travail en Isère en 1848 va dans le même sens [105]. Les sources indiquent des conditions économiques difficiles, résultant pour partie des conditions naturelles contraignantes ; elles font aussi apparaître des échanges entre la plaine et la montagne. Cette complémentarité suggère trois perspectives pour saisir l'ampleur des circulations : la question du bois, les produits de l'élevage, la confection des draps et des gants.

1.1.1 L'alimentation en bois

L'analyse du commerce du bois peut se penser dans une double perspective : montrer que la période débutant avec la Monarchie de juillet prolonge l'époque antérieure et prouver dès le départ que les ressources des Quatre montagnes s'inscrivent à différentes échelles.

Les liens entretenus entre les montagnes et leur espace voisin passent par l'exploitation des ressources forestières à l'échelle nationale dès la période moderne. À la suite de l'ordonnance de Colbert du 13 août 1669 qui met en place une règlementation en vue de l'exploitation des forêts, une réformation des bois du Dauphiné se déroule au début du 18e siècle, laquelle amène une enquête. Celle-ci révèle une exploitation intensive et des explorations massives en direction du sud du royaume. Le 24 décembre 1692, l'intendant du Dauphiné et intendant des armées du roi en Italie, Bouchu, défend aux communautés d'Autrans, de Lans, de Méaudre et de Villard-de-Lans d'exploiter ou de couper des arbres avant qu'ils ne soient visités afin de distinguer lesquels seraient bons pour la marine [106]. Cette

[104] Arch. mun. Villard-de-Lans, carton « divers », pochette « lot 4 serrurerie », copie de la lettre du maire de Villard-de-Lans au préfet de l'Isère, le 5 septembre 1835 et les quatre citations suivantes. Du fait de son rôle important dans l'histoire de l'élevage en Isère, la biographie du préfet Pellenc se trouve dans le chapitre 3.

[105] Elle indiquait que « la principale ressource du canton pour le travail est l'agriculture. Le développement des autres professions s'y mesure sur les besoins du canton. Dans l'état actuel de la culture, le canton pourrait occuper quelques bras de plus qu'il n'occupe en réalité, mais seulement pendant six ou sept mois de l'année, à cause de la longueur de l'hiver », Arch. dép. Isère 162M1. Enquête sur la population ouvrière et sur les conditions de travail agricole et industriel (décret du 25 mai 1848). Arrondissement de Grenoble 1848, réponse à la question 4 (Voir Jacqueline PERRIN, *L'enquête de 1848 sur le travail en Isère*, Grenoble, centre de recherche d'histoire économique, sociale et institutionnelle, 1985, 251 p. pour une présentation de la source et les réponses des différents cantons).

[106] Cité dans D. MOURRAL, « Les forêts du canton de Villard-de-Lans (massif du Vercors) », dans *Revue de géographie alpine*, n° 15-1, 1927, pp. 133-143 (p. 138). Dans le Vercors voisin, Pierre Chevallier évoque la

dernière est fortement demandeuse surtout de bois de futaie pour les mâts et les principaux éléments des navires mais également de pièces au diamètre plus fin. Les bois descendent par les gorges du Furon et « se voiturent sur le port de Sassenage ou de Seyssinet, dont partie se transportent à la foire de Beaucaire, partie à la ville de Grenoble et partie pour les réparations du Drac ou de l'Isère » [107]. D'autres bois empruntent les gorges des grands goulets ou de la Bourne pour aller à Pont-en-Royans, ou celle de Combe Laval pour atteindre Saint-Jean-en-Royans. De là, les pièces sont rassemblées en radeaux pour descendre L'Isère puis le Rhône jusqu'à Beaucaire [108]. Ainsi, dès la fin du 17e siècle au moins l'intégration des Quatre montagnes aux grands courants d'échanges est une réalité. Elle se prolonge par de nouveaux prélèvements au cours du 18e siècle. Par exemple, en 1726, des bois de la communauté de Villard-de-Lans étaient « réservés pour le bois de la marine » [109]. Les nouvelles mentions rencontrées au début de notre période s'inscrivent dans la continuité de l'héritage des temps modernes. Le préfet demande le 23 janvier 1834 la liste des commerçants amenés à composer les tribunaux de commerce. Deux « marchands de bois de Marine », y figurent, Benoît Bertrand à Autrans et Henry Chabert à Lans [110].

L'insertion des Quatre montagnes par ses ressources ligneuses participe également à une économie régionale. L'intendant Bouchu se serait lamenté du sort des forêts sous son autorité, expliquant que « le désordre sur ce point a été passé en Dauphiné plus loin que dans aucune autre province à cause des forges du Dauphiné, des manufactures d'acier, d'ancres, de lames et d'épées et de toute autre espèce » [111]. Le propos est intéressant car, pour une fois, ce ne sont pas les populations locales qui sont incriminées mais bien les besoins industriels. En

---

copie d'un plan d'aménagement des forêts d'un peu plus de 23 000 arpents soit 11 000 hectares qui se trouve à Toulon (Pierre CHEVALLIER, « Utilisation et défense de la forêt dans le Vercors central au 19e siècle », dans *Le monde alpin et rhodanien*, 1991, n° 1, pp. 11-41, repris dans Pierre CHEVALLIER et Marie-José COUAILHAC, *Les Dauphinois et leurs forêts*, Grenoble, centre de recherche d'histoire économique, sociale et institutionnelle, 1991, 199 p.). Le « Vercors » dont il s'agit correspond aux cinq communes du canton de la Chapelle-en-Vercors c'est-à-dire La Chapelle-en-Vercors, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Martin-en-Vercors, Saint-Agnan-en-Vercors et Vassieux-en-Vercors. Pour une vision d'ensemble Jules BLACHE, *Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors* …, ouvrage cité, tome 2, pp. 50-93).

[107] Arch. dép. Isère II C.956, Réformation des bois du Dauphiné. Election de Grenoble, tome 8, Villard-de-Lans, 1725-1728, f° 2 211 verso, 6 juillet 1725. Cette rivière, distante de quatre lieues, comme le précise la source, enserre le massif. Le long de son cours des toponymes ont gardé le nom de « port » comme celui en peu en aval de Veurey, celui de Saint-Gervais ou celui en amont de Cognin par exemple.

[108] Voir Sylviane CHAUSSAMY, *Petite histoire de Pont-en-Royans*, Grenoble, Editions des Cahiers de l'Alpe, 1961, 147 p. L'auteur signale une marque correspondant à une pierre qui lorsqu'elle était atteinte par le niveau de l'eau indiquait un débit suffisant pour faire partir les convois le long de l'Isère.

[109] Arch. dép. Isère, II C.956. Réformation des bois du Dauphiné..., archive citée, f° 2 205 recto, 18 mai 1725.

[110] Arch. mun. Villard-de-Lans, carton sans référence « Divers ». Les biographies de ces deux hommes seront examinées à la fin du chapitre. Notons d'emblée qu'ils furent des acteurs de première importance.

[111] Pierre CHEVALLIER, « Utilisation et défense de la forêt... », article cité, p. 101 (reprenant M. REY *Un intendant en province à la fin du 17e siècle. Essai sur l'administration de Bouchu, intendant de justice, police et finances en Dauphiné et des armées de sa majesté en Italie 1686-1706*, Grenoble, imprimerie F. Allier père et fils, 1896, 124 p.) La citation est intéressante dans la mesure où, pour une fois, ce ne sont pas les populations locales qui ne sont pas désignées et rendues responsables mais les besoins industriels.

effet, la province est renommée pour sa métallurgie [112]. Le pays des Quatre montagnes ne dispose ni de forge, ni de martinet d'importance mais des sites se trouvent immédiatement en contrebas, dans la vallée du Drac et aussi le long de l'Isère. En 1849, la revue l'*Illustration* (Illustration 1 ci-après) publie une gravure de la fonderie de canons de Saint-Gervais [113].

Au premier plan, la rive droite de l'Isère laisse rapidement place à l'établissement industriel, imposant par sa taille et par les larges volutes noires sortant des cinq cheminées en activité, stéréotype de la représentation des activités industrielles. L'arrière-plan est constitué de la forêt des Ecouges avec derrière la dernière ligne de crête Autrans. Créée le 23 juillet 1679, la manufacture royale de canons importe le minerai de fer réputé de la région d'Allevard dans le Grésivaudan. Elle consomme le bois de la forêt voisine des Coulmes à partir de 1693 ce qui réduit les coûts de transport [114]. En messidor an II, le canton de Villard-de-Lans est mentionné dans un rapport pour relancer la fabrication d'armes à Saint-Gervais. L'auteur estimait que « Les bois de Valchevrières, Corrançon, et Arbouillis [Herbouilly] mis en coupes réglées fourniront environ 10 000 charges de charbon par an, mais il sera indispensable d'établir à Rencurel une halle d'entrepôt parce que ces forêts sont éloignées » [115]. Ainsi, l'intégration ne passe pas seulement par l'exportation de ressources brutes mais également de produits transformés - le charbon - permettant aussi de réduire les difficultés du transport. L'autre manière de pallier les contraintes naturelles est de jeter des troncs par-delà la ligne de crête dans des anfractuosités du rocher taillées, les « jets », notamment près du Pas de la Claie (ou Clef) et du pas de Montbrand sur la bordure occidentale d'Autrans. Les bois sont récupérés en contrebas, dans la forêt des Coulmes pour être réduits en charbon ou transportés en vue d'être débités.

---

[112] Pour une vue d'ensemble voir Pierre LEON, *La naissance de la grande industrie en Dauphiné (fin du 17e siècle à 1869)*, Paris, Presses universitaires de France, 1954, 965 p. Pierre Chevallier et Marie-José Couailhac estiment qu'une tonne de fer nécessite 15 000 mètres cubes de charbon de bois pour être exploitée, voir Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, *L'administration des Eaux et Forêts dans le département de l'Isère au 19e siècle*, Grenoble, Centre de recherche d'histoire économique, sociale et institutionnelle, 1983, 217 p. (p. 4).

[113] *L'Illustration*, n° 311, volume 12, 1849, référencé et reproduit dans Philippe HANUS, *L'appel des Coulmes. Histoire d'une forêt du Vercors*, Grenoble, Conservation du patrimoine de l'Isère-Musée dauphinois/ Dauphiné libéré, 2007, 152 p. Les sources indiquées par l'auteur ont été consultées. Sur la fabrique de canons de Saint-Gervais, voir Alain BLAISE, « Une grande entreprise au 17e siècle : la Fabrique Royale de canons de Saint-Gervais », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 5, 2003, pp. 81-103.

[114] Un procès-verbal de mensuration du 9 août 1728 indiquait que l'ensemble forestier était composé de cinq grands ensembles et dont une partie importante appartenait à la famille de Sassenage dont la seigneurie s'étendait également au pays des Quatre montagnes. Au 18e siècle, les Coulmes furent ravagés par les coupes si bien que l'aire de prélèvement remonta encore plus haut.

[115] Arch. dép. Isère, L463. Rapport sur les ouvrages à faire pour rétablir l'ancienne fonderie de canon située à Saint-Gervais sur la rive gauche de l'Isère au-dessous de Grenoble, messidor an II, 8 f°°, (f° 5).

Illustration 1 : Vue générale de Saint-Gervais en 1849

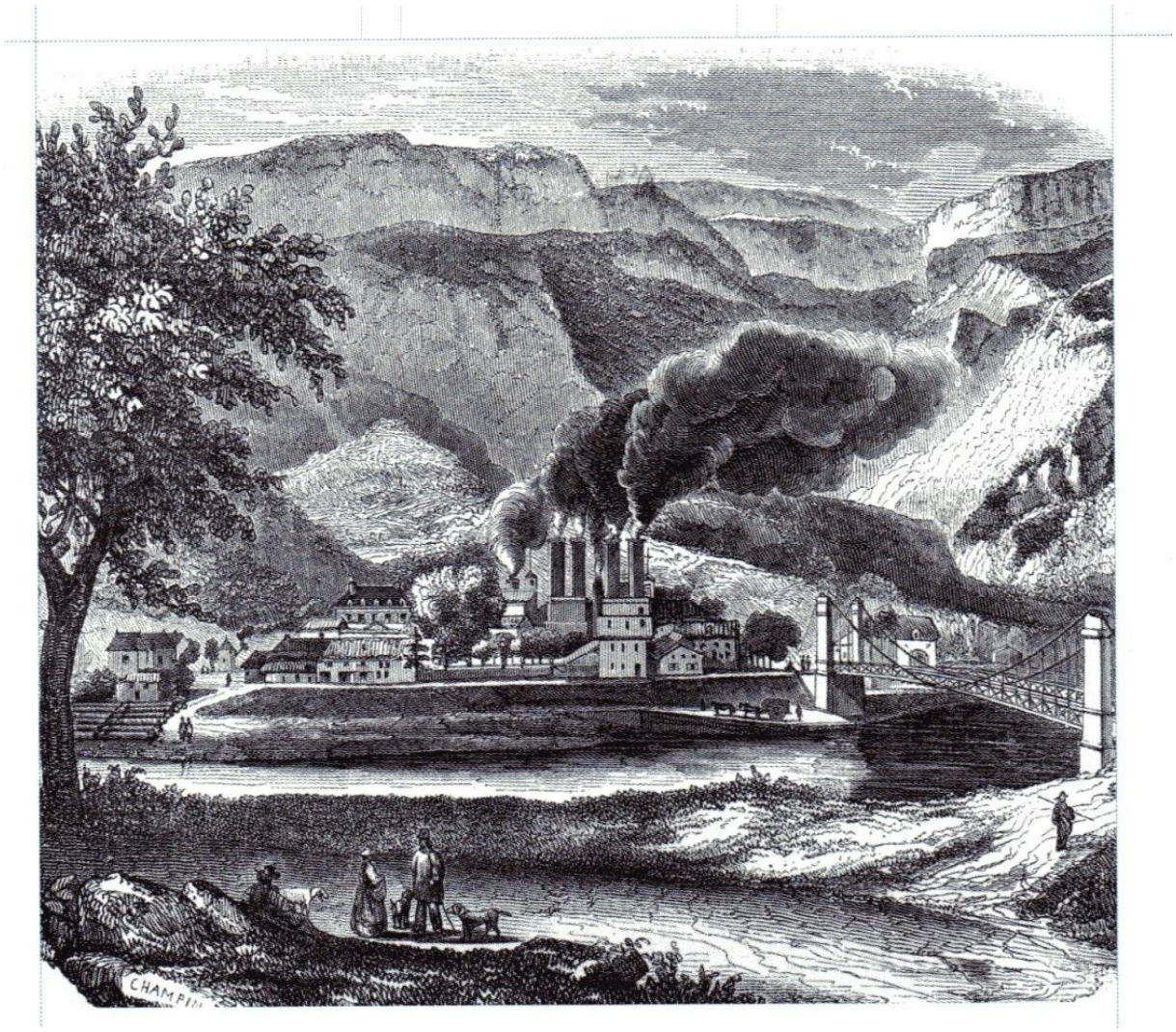

Source : L'Illustration, n° 311, volume 12, 1849, référencé et reproduit dans Philippe HANUS, L'appel des Coulmes. Histoire d'une forêt du Vercors, Grenoble, Conservation du patrimoine de l'Isère-Musée dauphinois/ Dauphiné libéré, 2007, 152 p.

La période qui commence au début de la Monarchie de juillet s'inscrit dans le temps long. L'exploitation des forêts y a été précoce et ne se réduit pas à des rapines opérées par les habitants comme l'historiographie l'écrit sommairement. Les prélèvements proviennent également d'une activité intensive et délibérée.

Au fil du 19e siècle la demande en bois se renforce entraînant l'intensification des courants d'échanges. La croissance démographique est responsable au premier chef de cette

évolution [116]. Au cours du dernier siècle de l'Ancien Régime, la hausse fut de 32 % dans le royaume. René Favier propose, après correctif, une augmentation de 38,5 % en Dauphiné [117]. L'accélération de la croissance démographique fut importante dans le dernier tiers du siècle (+26 %) permettant à la population de l'élection de Grenoble de passer de 143 931 personnes en 1730 à 176 743 individus en 1790 [118]. Cette croissance se poursuit en Isère jusqu'au milieu du 19e siècle avec 598 492 habitants en 1846 et 603 497 habitants cinq ans plus tard [119].

Par-delà l'augmentation générale de l'élection de Grenoble, la relative poussée de cette ville (voir Graphique 1 ci-après) agit comme un aiguillon [120].

La proximité du marché grenoblois augmente les besoins en bois de toute nature, bois de chauffage, bois de charpente bien sûr mais également bois de menuiserie [121]. À la veille de la Révolution française une estimation porte de 23 000 à 23 500 le nombre d'habitants et jusqu'à 26 000 en incluant les soldats de la garnison. Bien que ces résultats soient sujets à caution en raison des conditions et des méthodes employées pour recenser la population, les chiffres donnent des tendances. Après un déclin lors de la phase révolutionnaire (la commune comptant de l'ordre de 20 000 habitants sous le Consulat), la croissance est modeste sous la Restauration, un peu plus vive au début de la Monarchie de juillet, avant de connaître une brève décrue en 1846 puis à nouveau une poussée à partir du début du Second Empire qui s'accélère lors des premières années de la Troisième République.

---

[116] Jacques DUPAQUIER [dir.], *Histoire de la population française, tome 2, De la Renaissance à 1789*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 603 p. et Jacques DUPAQUIER [dir.], *Histoire de la population française, tome 3, de 1789 à 1914*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 554 p.

[117] Voir René FAVIER, *Les villes du Dauphiné aux 17e et 18e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993, 512 p. Cet ouvrage constitue une version allégée d'une thèse de doctorat d'État ès lettres et sciences humaines intitulée : *Les villes du Dauphiné aux 17e et 18e siècles*, préparée sous la direction de Maurice Garden et soutenue à l'université Lumière/Lyon 2, le 2 juillet 1991. Les corrections tiennent au fait que l'enquête de l'intendant Fontanieu consiste en « un véritable dénombrement » où, à Grenoble, les notables chargés du recensement « enquêtèrent rue par rue, quartier par quartier... » (p. 39). L'élection de Grenoble est d'une densité faible si on la compare à celle de Vienne ce qui est la conséquence de la présence de reliefs, respectivement 31,1 habitants par km² en 1730 et 38,1 soixante ans plus tard pour l'élection de Grenoble et 40 habitants par km² en 1730 puis 61,4 en 1790 pour celle de Vienne.

[118] René FAVIER, *Les villes du Dauphiné...*, ouvrage cité, tableau 2, p. 41. En 1790, s'il s'agit bien d'un dénombrement, les conditions de réalisation demeurent inconnues et René Favier suggère de considérer les chiffres comme des maxima.

[119] Bernard BONNIN, René FAVIER, Jean-Pierre MEYNIAC, Brigitte TODESCO, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Isère*, Paris, éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1983, 715 p.

[120] Pour l'Isère, voir G. CALLON, *Le mouvement de la population dans le département de l'Isère au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période*, Grenoble, imprimerie Allier père et fils, 1931, 44 p.

[121] Georges DUBY [dir.] *Histoire de la France urbaine, 3 La ville classique, de la Renaissance aux révolutions*, Paris, Le Seuil, 1981, 651 p. Pour Grenoble, voir Vital CHOMEL [dir.], *Histoire de Grenoble*, Toulouse, Privat, 1976, 466 p. et, plus précisément, Monique BORNAREL et Robert CHAGNY, « Quelques aspects de l'évolution démographique et de la formation de la population grenobloise de 1680 à 1880 », dans *Démographie urbaine, 15e-20e siècles*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, n° 8, 1977, pp. 301-337.

Graphique 1 : Evolution de la population grenobloise (1790-1872)

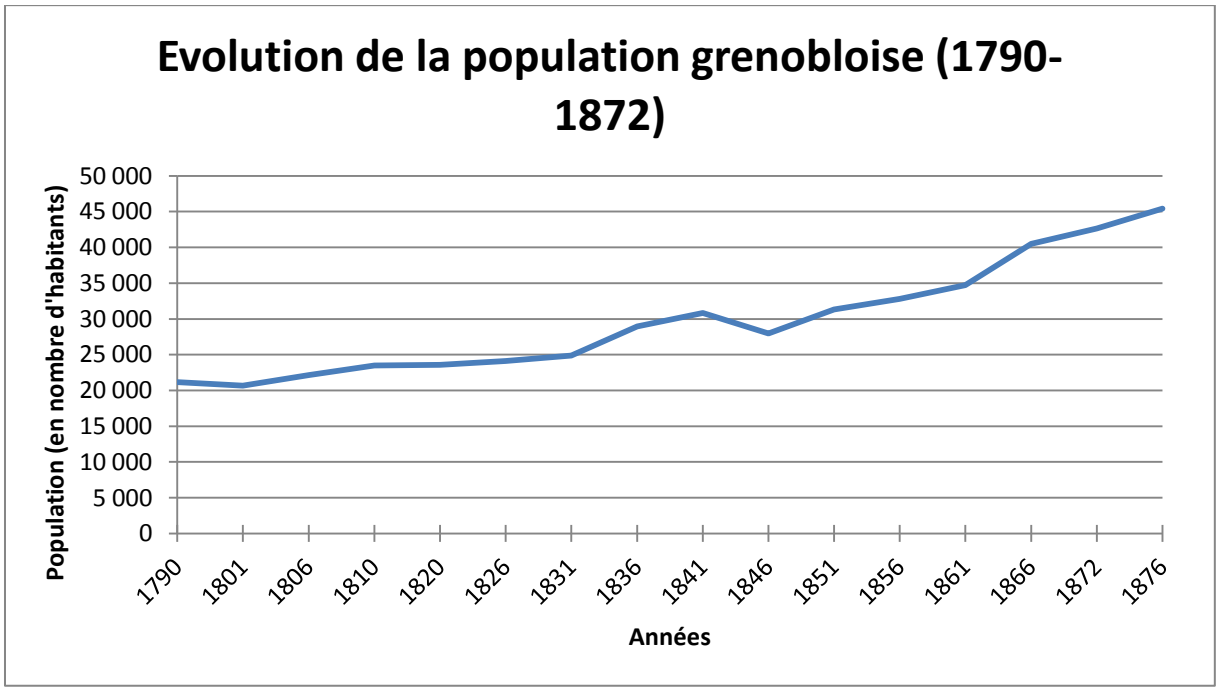

Source : Bernard BONNIN, René FAVIER, Jean-Pierre MEYNIAC, Brigitte TODESCO, Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Isère, Paris, éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1983, 715 p. (p. 278).

Le canton participe lui aussi à la croissance démographique. La population plus nombreuse constitue autant de bouches à nourrir, d'individus à faire vivre, à chauffer et à loger dans un milieu caractérisé par la rigueur du climat. Dès lors, la pression est plus importante sur les forêts, les prélèvements plus massifs ce qui se traduit par une délinquance plus affirmée [122].

Il est malaisé d'apprécier par des valeurs chiffrées les quantités prélevées si ce n'est de façon ponctuelle. Il est tout aussi difficile de cerner ceux qui vivent de l'exploitation du bois. Et d'abord, comment définir les « gens du bois » [123] ? Faut-il se cantonner aux charbonniers et aux bûcherons ? Si l'on inclut ceux qui manient la scie, faudra-t-il comptabiliser ceux qui font ensuite commerce des planches ? La liste risque d'être fort longue tant « les habitants de la

[122] Cette question fait l'objet de la première partie du chapitre suivant.

[123] Pour reprendre une expression dans Tina JOLAS, Marie-Claude PINGAUD, Yvonne VERDIER, Françoise ZONABEND, *Une campagne voisine : Minot, un village bourguignon*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1990, 443 p.

dite communauté [de Villard-de-Lans] sont dans une possession immémorée de prendre du bois [...] pour vendre à qui bon leur semble [...] » [124]. Les auteurs travaillant sur les forêts voisines ne disent pas autre chose [125]. Enfin, il faudrait songer à tous ceux que les actes ne permettent pas de repérer, migrants français ou étrangers, sitôt apparus, déjà repartis.

Le corpus constitué contient 65 noms, uniquement des hommes [126]. L'approche quantitative du nombre d'individus ne peut être pleinement satisfaisante, d'une part parce que des individus n'apparaissent pas dans l'état civil, d'autre part parce que le simple relevé d'une profession ne saurait correspondre à l'ensemble des activités de l'individu ou des autres membres de la famille. De toute évidence, aucun cultivateur n'est étranger au monde de la forêt. Cependant, ici, ce sont ceux pour lesquels à un moment de leur vie les officiers d'état civil ont enregistré la prédominance d'un travail autour du bois [127]. Menuisiers et scieurs sont majoritaires. Ces sources officielles viennent corroborer les sources littéraires.

Limitée, l'approche quantitative est à compléter d'une approche nominative pour dégager une autre réalité sociale et les combinaisons entre les individus. Trois remarques peuvent être faites. Le corpus atteste une cohérence professionnelle de ses membres autour de l'exploitation des bois. Parfois, l'endogamie dans le choix du conjoint est manifeste. Par

---

[124] Arch. dép. Isère, II C.956. Réformation des bois du Dauphiné..., archive citée, f° 2 210 recto et, quelques lignes plus loin, « Les plus grandes parties des habitants [de la communauté] se faisant marchand de bois, traitent avec le plus offrant pour leur livrer du bois de sapin [...] », f° 2 211 verso.

[125] Dans la partie drômoise, Pierre Chevallier donne des exemples pour attester que ce commerce en partie illégal se déroulait aux mauvais jours, lors que la zone était plus difficilement accessible, davantage repliée sur elle-même (voir Pierre CHEVALLIER, « Utilisation et défense de la forêt... », article cité). Dans les Coulmes, l'activité de charbonnier pouvait être le fait de spécialistes au savoir-faire spécifique et qui ne sont pas des marginaux en terme social comme géographique ; des cultivateurs peuvent s'y adonner dans le cadre de la pluriactivité (voir Philippe HANUS, *« Je suis né charbonnier dans le Vercors » : petite histoire des hommes dans la forêt*, Lans, Maison du Parc, 2000, 208 p., p. 41).

[126] Il est constitué par le dépouillement des actes d'état civil entre 1835 et 1875 en saisissant toutes les situations ou une profession pouvait être indiquée ; cela concerne le déclarant et les témoins sur les actes de naissance, les deux époux, leurs parents respectifs et les quatre témoins pour les mariages ainsi que les deux déclarants, l'individu décédé, les professions de ses parents et celle du conjoint dans le cas des actes de décès.

Ce sont les professions de « bûcheron », « charbonnier », « équarisseur en bois », « marchand de bois », « marchand de charbon », « muletier », « scieur », « scieur à eau », « scieur de long », « scieur mécanique » qui sont retenues. Celle de « voiturier » est écartée car il concerne plus spécifiquement le monde du négoce ; toutefois, les « muletiers » sont intégrés car, par leur localisation géographique on devine qu'ils devaient se charger essentiellement du charbon. Ainsi, le corpus n'est pas une délimitation nette d'un groupe pour la simple raison qu'une frontière exacte n'existe pas.

[127] Les professions intégrées dans le tableau statistique sont plus nombreuses que celles retenues pour le corpus nominatif des individus. En particulier les voituriers et les artisans utilisant du bois ont été compris. De même, certains marchands ont été comptabilisés quand cette activité était combinée avec une activité liée au bois. Pour tous ces cas un peu marginaux les effectifs sont relativement faibles et ne faussent eux aussi qu'à la marge les totaux et les pourcentages dégagés. Il faut redire que l'on ne peut avoir qu'une approche. Ont été retenus les termes de : « ancien bourrelier », « ancien charpentier », « boisselier », « bûcheron », « charbonnier », « charpentier », « charpentier maçon », « commerçant », « cultivateur et voiturier », « ébéniste », « galocher », « maçon et charpentier », « maître charpentier », « maître menuisier », « maître tourneur », « marchand », « marchand de bois », « marchand de charbon », « marchand charpentier », « marchand voiturier », « menuisier », « menuisier et charpentier », « muletier », « ouvrier maçon et charpentier », « ouvrier menuisier », « propriétaire et charpentier », « propriétaire et marchand », « propriétaire et scieur à eau », « propriétaire et voiturier », « propriétaire négociant », « scieur », « scieur à eau », « scieur de bois », « scieur de long », « scieur mécanique », « scieur mécanique et propriétaire », « tonnelier », « tourneur ». Le tableau synthétique (Tableau 113) est dans le dossier thématique 3 en annexe.

exemple, sur l'acte de mariage du scieur de long Georges Despierre avec Catherine Ebert-Perceval en 1853, l'un des frères de celle-ci déclare la même profession que le futur époux. À Villard-de-Lans, Jean Repellin (1820-1894) est scieur à eau comme son père, Pierre. Les actes de l'état civil permettent de le suivre très précisément durant plus de trente ans avec, à chaque fois, la même profession déclarée. Sa sœur, Henriette Marie, veuve d'un premier mariage, se remarie en 1866 avec Pierre Bonnet, également scieur à eau. Encore à Villard-de-Lans, Antoine Beaudoing, scieur, a un beau-père qui l'est également. Scier est une activité qui réunit les générations comme à la Balmette, hameau de Villard-de-Lans, où, au milieu du siècle, Pierre Ogier exerce cette occupation, laquelle est aussi celle de son fils Pierre (1829-1868). La transmission du prénom redouble celle de l'activité [128]. La situation est identique en 1854 à Lans quand Pierre David marie son fils Pierre (1808-1896), scieur mécanique comme lui. Ils résident au hameau de L'Olette (ou Lolette) au nord de Lans, où se trouve l'installation hydraulique. Ils se situent donc le long de la route qui descend en suivant grossièrement les gorges du Furon vers le marché d'exportation dans la vallée.

Ensuite, les itinéraires individuels montrent qu'une grande partie des gens du bois sont des gens de peu à bien des égards semblables à ceux du *Monde retrouvé de Louis-François Pinagot* [129]. Au sein des « gens du bois », les différents métiers s'agencent pour former une filière mais tous ne sont pas égaux. Les trajectoires biographiques font écho à d'autres travaux et soulignent la difficulté des conditions d'existence de ceux qui vivent au cœur des bois, charbonniers ou bûcherons [130]. En comparant les actes d'état civil, ces individus sont souvent qualifiés comme journaliers. Comme l'ont montré tant Alain Corbin que Philippe Hanus, l'étape dans la forêt peut correspondre à une saison ou à un moment dans la vie, la jeunesse en particulier. Ces professions peuvent être spécialisées demandant un savoir-faire particulier pour la cuisson des bois comme pour la technique d'abattage des arbres mais elles s'inscrivent également dans la pluriactivité qui est la règle commune. Elle est particulièrement visible chez les charbonniers, chez les bûcherons et chez les muletiers ou les voituriers. Elle est moins présente pour les scieurs, ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont pas des terres cultivées mais, vraisemblablement, c'est la scie qui constitue l'activité principale du chef de famille.

---

[128] La situation de Pierre Ogier est décrite dans la Fiche Biographique 1.Fiche Biographique 1 : Pierre AUGIER [OGIER]

[129] Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot* …, ouvrage cité.

[130] Voir la Fiche Biographique 2, Fiche Biographique 3 et Fiche Biographique 4.

Avec le temps, des scieurs deviennent cultivateurs sur les derniers actes civils, quand ils avancent en âge ou, les deux facteurs pouvant correspondre, quand l'installation est transmise à un fils ou à un gendre. La pluriactivité, visible à l'échelle individuelle, l'est également à celle des familles. Elle se retrouve chez les conjoints lors du mariage notamment dans le travail d'aiguilles, indicateur social de familles modestes qui cherchent des compléments de revenus tout autant que le moyen de se constituer un capital. Valable pour les mères, la ganterie se retrouve chez une partie des filles, en particulier lors de leur mariage. L'analyse des unions montre une endogamie sociale forte au sein de ces familles de peu, redoublant les unions au sein d'une même profession ou de deux métiers associés, celui de scieur et celui de voiturier par exemple. Enfin, peu de contrats sont passés devant le notaire, comme s'il n'y avait vraiment pas de quoi les fixer par écrit. Sur onze actes de mariages rencontrés lors de l'établissement des fiches biographiques de Paulin Audier, de Benjamin Gauthier et de Joseph Mure d'Alexis durant le deuxième tiers du 19e siècle, seuls deux cas indiquent un contrat, six autres précisent qu'il n'y en a pas eu, le reste demeurant inconnu.

L'intérêt de ces parcours individuels est double. D'une part, il oblige à revenir sur l'expression de « gens du bois ». Les individus compris dans cette expression ne sont pas des gens à part, coupés du reste de la population, même pour ceux qui en sont spécialistes. Le « clivage » entre « gens du finage » et « gens du bois » souligné par Tina Jolas et Françoise Zonabend est donc peut-être à reconsidérer pour mettre au contraire au premier plan les interactions. Les biographies intègrent ces gens de peu parmi les acteurs de l'ouverture du canton de Villard-de-Lans. Ce furent eux qui, dès avant la construction des grandes routes notamment celles descendant dans la plaine de l'Isère, font transiter les charges de bois si nécessaires pour toutes les installations métallurgiques, taillanderies, martinets, sidérurgie en contrebas et pour le bois d'œuvre indispensable tout au long du 19e siècle.

Les liens inférés par le bois permettent d'inscrire le canton de Villard-de-Lans et ses habitants dans une histoire globale qui combine les échelles : celle du royaume pour les bois de marine, celle d'un département aux vallées demandeuses de ressources ligneuses tant pour les activités que pour les besoins des habitants. Charbonniers, bûcherons, muletiers sont fugaces dans les sources, ils n'en sont pas moins eux aussi des acteurs du développement à côté des familles de scieurs mieux connues. Ainsi l'insertion du canton passe par l'exploitation des forêts ligneuses ; elle est redoublée par les produits issus de l'élevage.

1.1.2 Les produits de l'élevage

À côté de l'exploitation du bois à l'état de grumes, de planches ou de charbon, l'intégration du canton est également portée par la vente des produits issus de l'élevage. La viande et les fromages sont, sinon l'affaire de tous, du moins du plus grand nombre. Questionner cette activité suppose d'envisager la hausse de la demande, d'examiner la question fromagère en particulier grâce à l'enquête sur l'industrie fromagère de 1873, de s'interroger sur les transhumances.

Vouloir mettre l'accent sur les éleveurs du canton en passant par la demande peut sembler paradoxal. La légère augmentation de la population de Grenoble et de la proche vallée de l'Isère durant la première moitié du 19e siècle représente cependant un débouché à ne pas négliger pour les espaces ruraux proches. Cette situation prolonge le siècle précédent. Il est vrai qu'à lire l'enquête réputée sérieuse de l'intendant Fontanieu en 1730 la situation a semblé particulièrement morose [131]. Cependant, un demi-siècle plus tard environ, les registres de la société Devoise couvrent une aire allant du Versoud à l'amont de Grenoble à Voiron à son aval ; ils remontent la vallée de la Romanche jusqu'à Bourg-d'Oisans. Jean Buisson d'Autrans fait partie des clients [132]. Le premier marché des produits d'exportation se situe à Grenoble. René Favier a calculé une consommation moyenne en viande de boucherie passant de 27-28 kilos dans les années 1740 à 32-33 kilos à la veille de la Révolution française, chiffres bien supérieurs à ceux estimés par Lavoisier pour la France à la fin de l'Ancien régime (23,5 kilos) [133]. Pour les deux premiers tiers du 19e siècle on arriverait aux résultats suivants :

***Note explicative** : Par « non répertorié », il faut entendre les quantités de viande déjà découpées à l'extérieur et qui entrent dans la ville de Grenoble.*

[131] « Les bœufs, vaches ou taureaux, à l'exception de quelques veaux pour la boucherie, ne naissent point dans le département. Ils viennent d'Auvergne, de Poitou ou du Limousin, ce qui fait sortir un argent considérable », dans Georges DUBOIS, *Une enquête de l'intendant dauphinois Fontanieu « Mémoires généraux sur les productions et le commerce en Dauphiné »*, Thèse de doctorat, Grenoble, imprimerie Allier père et fils, 1932, 190 p. (p. 76).

[132] René FAVIER, « Le marché de la viande à Grenoble », dans *Histoire, économie et société*, n° 13-4, 1994, pp. 583-604 (p. 603, note 22).

[133] René FAVIER, « Le marché de la viande à Grenoble au 18e siècle », article cité. L'importance de la viande ovine rattache la capitale du Dauphiné aux terres méridionales du royaume, même si une tendance à la baisse est constatée.

Graphique 2 : Evolution de la consommation en viande à Grenoble (1820-1877)

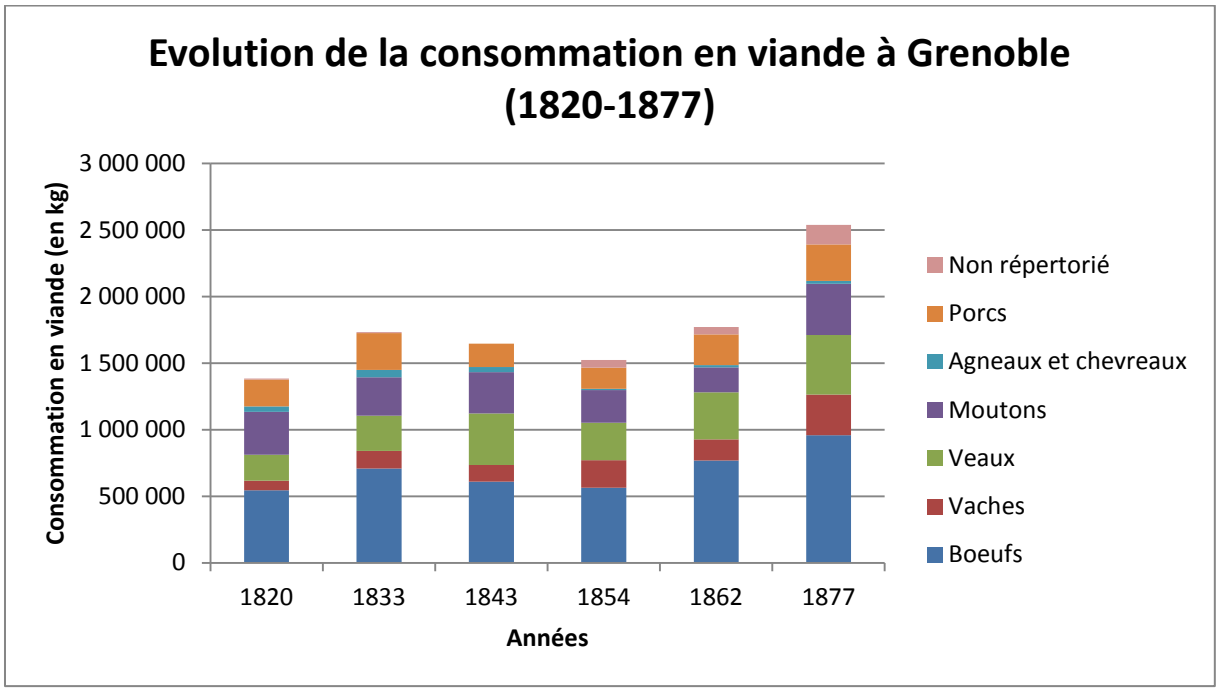

Source : Arch. dép. Isère 132M16, 132M17.

En comparant avec la seconde moitié du 18e siècle, c'est la brusque augmentation de la moyenne qui pose question. Avec une moyenne par habitant de 58,6 kilos de viande de boucherie consommée par habitant on aurait pratiquement un doublement. Peu crédible, ce résultat laisse penser à des erreurs dans la collecte des chiffres, dans leur remontée ou dans la copie par les fonctionnaires départementaux [134]. À partir du Second Empire, l'augmentation de la moyenne se fait plus régulière.

À côté de la demande quantitative en vivres, l'augmentation de la consommation de produits d'origine animale, en particulier celle des bovins, apparaît sous plusieurs angles [135]. D'une part, il y a une évolution des goûts. En effectuant une moyenne par habitant de la consommation de viande de boucherie, le graphique confirme pour le 19e siècle les tendances

[134] Les chiffres de 1833 sont tout particulièrement surprenants. Peut-on émettre l'hypothèse de conditions climatiques qui auraient incité les éleveurs à se débarrasser de leurs animaux en grand nombre, par exemple du fait de fourrages insuffisants ? De surcroît, les informations traitent de la viande « consommée » mais une rubrique parle d' « apports du dehors ». Il faut donc comprendre que les chiffres donnent la quantité de viande produite d'abord puis consommée ensuite.

[135] DUPONT-DELPORTE baron, « Des animaux destinés à la boucherie », dans *Sud-Est*, 1866, pp. 620-624 et 664-667 (il s'agit de la reprise d'un article publié une première fois dans *L'Impartial dauphinois*).

soulignées par René Favier. En effet, la place des ovins et des caprins se réduit dans les assiettes des Grenoblois au profit des bovins.

Graphique 3 : Moyenne de la consommation annuelle de viande de boucherie à Grenoble (1820-1877)

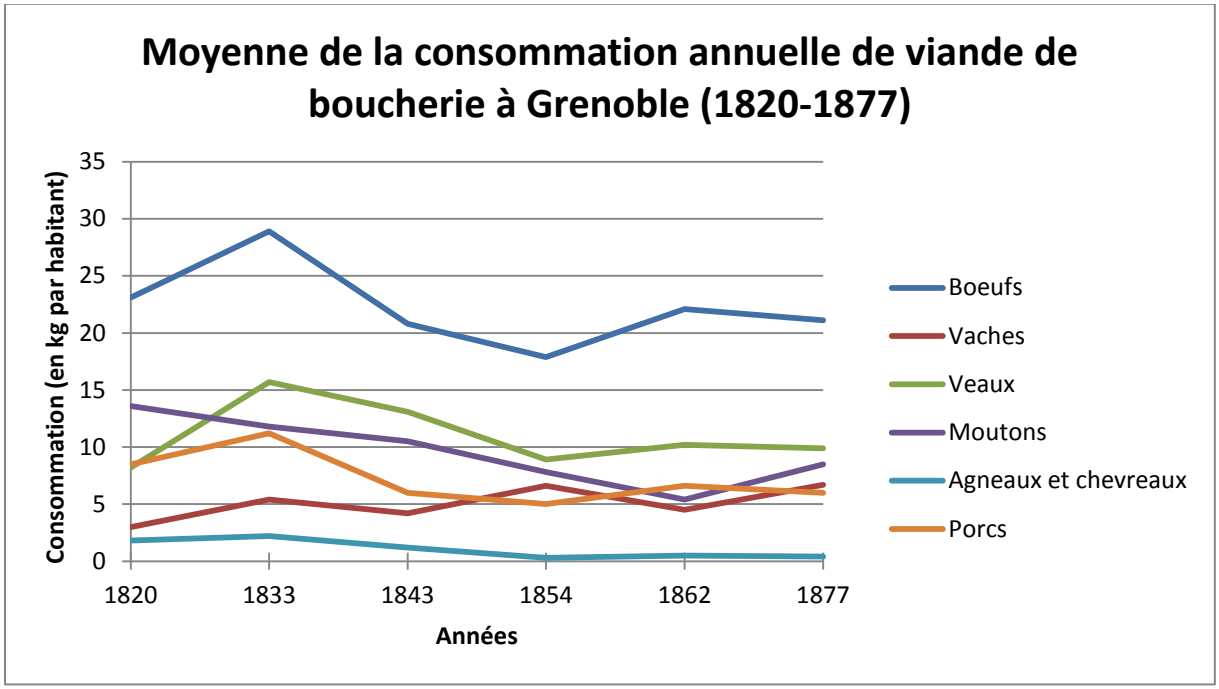

Source : Arch. dép. Isère 132M16, 132M17.

A quoi les bêtes ressemblent-elles ? Certaines sources en donnent une image négative. En 1770, dans un *Mémoire* anonyme dont l'objectif est la libre circulation des cheptels en vue de leur consommation, l'auteur évoque la rareté de ce qu'il considère comme des bonnes espèces autour de Grenoble [136]. Au début de la Restauration, la situation ne semble pas

[136] « Le bœuf est généralement une nourriture assès commune. On le matte dès qu'il commence à être inutile, et même le défaut de paille ou de pâturages gras force quelquefois à avancer ces termes. Sa viande ne saurait donc avoir qu'une valeur moyenne puisque le vendeur qui la livre ne perd bien souvent qu'une charge », Mémoire anonyme, [Claude Berger de Moydieu ?], 1770, Bibl. mun. Grenoble, cité par René FAVIER, « Taxation et libéralisme, les transformations du marché de la viande à Grenoble au 18e siècle », dans Anne BLANCHARD, Henri MICHEL et Elie PELAQUIER [dir.], *De l'herbe à la table. La viande dans la France méridionale à l'époque moderne*, Montpellier, université Paul Valéry, 1994, 287 p., pp. 147-181. A le lire, le bétail aurait été fragilisé par les conditions climatiques et par sa participation aux travaux agricoles. Par ailleurs, il ne fait pas du propriétaire un éleveur au sens où la finalité ne serait pas à terme de vendre la bête. Le marché serait un déversoir pour animaux usés d'où leur apparence. En creux, ne peut-on lire une accusation à l'encontre des cultivateurs et de leur manque de clairvoyance en épuisant les bêtes au travail ? Ainsi, l'auteur paraît relever des milieux proches des Physiocrates.

meilleure [137]. Dès lors, dans la lignée du discours agromane, il aurait fallu attendre l'intervention des hommes éclairés pour cesser de voir des bêtes efflanquées et acquérant de la masse. Or, la reconstitution des séries statistiques invite à une vision plus nuancée ? Même si le nombre de bêtes est sans doute fiable car il s'agit pour les préposés à l'octroi de compter les bêtes entrant à Grenoble, la prudence s'impose tout autant que précédemment.

Graphique 4 : Evolution de la quantité de viande extraite des animaux de boucherie à Grenoble (1809-1854)

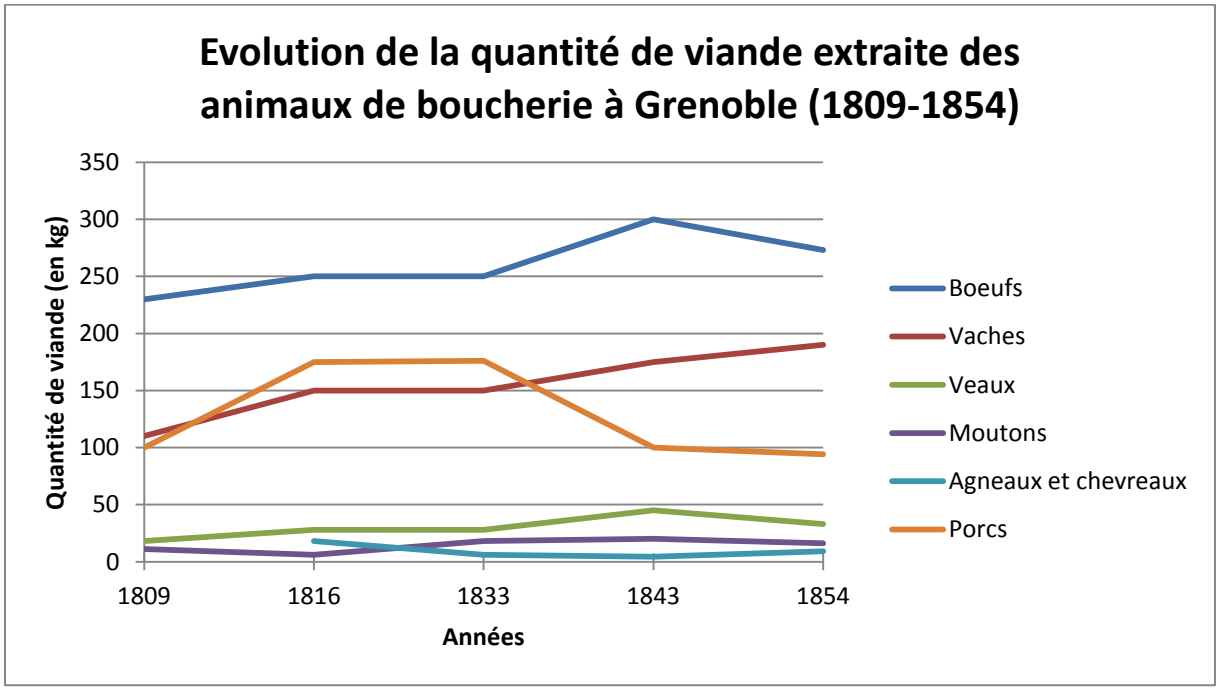

Source : Arch. dép. Isère 132M16, 132M17.

La précision du nombre d'animaux entrants ne dit pas l'essentiel : la tendance croissante des bêtes à viande. Cette évolution suggérerait, avant l'effectivité de l'action de personnages importants et des sociétés d'agriculture, l'amélioration de la qualité des bestiaux vendus. Grenoble n'est pas le marché d'animaux dont on voulait se débarrasser mais une opportunité à saisir pour les maquignons et les bouchers par conséquent les cultivateurs. Cela explique la part croissante des veaux au cours de la période [138].

[137] Arch. dép. Isère, 132M16. « La viande qui se consomme à Grenoble est de qualité un peu moyenne. La race des bestiaux y est petite », observation en marge du tableau de la quantité de viande consommée en 1816.

[138] La proximité du marché et de ses avantages en termes de rendement en viande se retrouvaient dans le rapport de la commission de 1864 chargé d'expertiser les animaux du canton de Villard-de-Lans : « D'après ces

À côté du commerce de la viande, il y a également celui des fromages et, plus largement, des produits laitiers. Ici encore, la situation qui prévaut au 19e siècle s'appuie sur les héritages précédents ; elle montre une intégration ancienne à l'économie générale et largement partagée dans le canton [139]. L'histoire du fromage est liée à celle du territoire dans lequel il est produit. Ainsi, il est connu sous le nom de « sassenage ». [140]. Le produit s'inscrit bien dans des circuits commerciaux. Cette situation se poursuit au cours de l'époque contemporaine.

Une affaire portée en justice jette un éclairage sur la fabrication et le commerce de fromage [141]. Le 19 août 1847, 17 pièces de fromages sont dérobées chez Benoît Roux-Fouillet dit Dauphiné « dans la cave attenante à sa maison d'habitation ». Le plaignant va de lui-même à Engins dans l'espoir d'intercepter les voleurs [142]. Mais ceux-ci les ont cédées à Saint-Gervais par des ventes qui sont pratiquement de détail. Benoît Roux-Fouillet prouve qu'il est le propriétaire légitime en amenant ses moules pour authentifier ses fromages [143]. Les explications données à l'instruction permettent de comprendre que les accusés font des allers et retours entre le haut, Autrans, et le bas, Grenoble ou Saint-Gervais [144]. Elles montrent aussi

---

indications prises à l'abattoir de Grenoble auprès de l'inspecteur de la boucherie, des bœufs du Villard de Lans de 5 ans environ donnent un rendement net de 55 à 56 % ; le rendement des Charolais du Bressans et de Salers est le même mais quatre jours de marche, presque sans nourriture, ont allégé les bœufs du Charolais et de la Bresse » (Arch. dép. Isère, 142M6. Rapport de la commission nommée par arrêté de septembre 1864 sur la demande du Conseil général, 8 septembre-8 octobre 1864).

[139] Pour une étude comparative dans un massif voisin, Hélène VIALLET, *Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen Age au 18e siècle*, Annecy/Grenoble, académie salésienne/centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1993, 275 p.

[140] Dans l'économie d'Ancien Régime, le fromage est une des formes de l'impôt en nature mais également un produit commercial. La charte d'Albert de Sassenage en 1328 autoriserait les habitants sous son autorité à pouvoir vendre leur fromage en toute liberté.

[141] Arch. dép. Isère, 4U291. Cour d'assises. Dossier de procédure, 1er au 6 décembre 1847. Vol de fromages à Autrans, pour toutes les citations du paragraphe (la reformulation des phrases et l'emploi du passé simple indiquent qu'il ne s'agit pas d'un verbatim). Pour un survol historique du sassenage voir Philippe HANUS, « Le bleu du Vercors, un fromage en héritage », dans *La Fayolle. Revue d'information naturaliste et culturelle du Parc naturel régional du Vercors*, n° 4, 2002, pp. 10-16.

[142] Après le constat du vol, « …je pris la route d'autrans pour tomber sur le hameau d'Engin où j'avais l'espoir d'atteindre quelques voituriers que le 20 du mois d'août était un vendredi et que ce jour là habituellement les voituriers de ces montagnes se rendent à Grenoble pour le marché… ». Témoignage de Benoît Roux [-Fouillet] dit Dauphiné, le 10 septembre 1847.

[143] « […] nous nous sommes transportés chez antoine meneroud marchand épicier au port de Saint-Gervais ; qu'il nous a présenté trois fromages que nous avons mis dans les moules que nous a présenté le Sr Roux, qui nous a dit être ceux qui avait servie à les confectionné nous avons reconnu que deux était de la mesure d'un moule en bois et le troisième dans le moule de fer blanc qu'il était porteur […]. Nous nous sommes transportés chez Auguste Bajard [?] cabaretier et il nous a présenté un fromage que nous avons mis dans le moule en bois qui était parfaitement de mesure. Ensuite nous avons été chez frappat cabaretier il nous a aussi présenté un fromage qu'il avait acquis des mêmes marchands […] ». Extraits de la lettre du maire de Saint-Gervais à celui d'Autrans le 31 août 1847.

[144] « Mon frère, Morel, Belle et moi partîmes pour Grenoble conduisant une voiture de gentianes sur laquelle il y avait environ dix sept à dix huit quintaux de ces racines, nous les vendîmes à Grenoble et de cette ville nous vînmes coucher à Sassenage. Le dimanche nous revînmes à Autrans tous ensemble à huit ou neuf heures […] » (extrait de la déposition d'Isaï Eybert-Perceval le 10 septembre 1847) ; « …nous sommes allés au village de l'Eglise, nous avons bu et mangé chez Fleury Romagnier, nous en sommes sortis à minuit en nous disant qu'il ne vallait pas la peine de se coucher puis que nous avions des fromages à acheter et que nous voulions aller les vendre à Saint-Gervais. Cette détermination prise, nous sommes allés au mas de l'achard chez Antoine Sollignac

la qualité des produits, les circuits et identifient les infra-intermédiaires des ventes pratiquement de détail [145].

Quand il en fait la notice dans le *Grand dictionnaire universel* du 19e siècle, Pierre Larousse le nationalise [146]. Les premiers guides décrivant le canton à la fin des années 1850 font du fromage une des motivations pour se rendre dans les Quatre montagnes, l'auteur insistant également mais de manière exagérée sur la célébrité du sassenage [147].

Mais ce n'est pas parce que le fromage est pluriséculaire qu'il est éternel. Les fromages ont aussi une histoire. Il convient ici de lire les trois recettes du Texte 4, trop longues pour figurer dans le texte ou en bas de page, pour voir les évolutions à l'œuvre [148].

Les trois recettes retrouvées pour la période allant de la Monarchie de juillet au début de la Troisième République inspirent quatre remarques. Les sources permettent de comprendre comment les informations sont rassemblées. Les trois documents du 19e siècle ramènent peu ou prou aux fabricants. La connaissance est indirecte avec Pierre Larousse qui procède à un recopiage partiel et à une réécriture d'un premier texte, celui des inspecteurs d'agriculture. Mais ces derniers affirment tenir leurs renseignements d'un « praticien distingué sur la fabrication de ce fromage » qui semble mieux équipé que « la ménagère » de Corrençon dont parle Charles Rebuffet. Les fonctionnaires s'adressent à des personnages distingués, se caractérisant par l'excellence supposée de leur pratique. Par ailleurs, leur texte est émaillé de mesures précises, du temps comme de la température. Ce sont encore les producteurs qui interviennent dans la « Leçon de choses » de Charles Rebuffet. En effet, l'auteur n'évoque pas

---

qui nous en a vendu dix pièces entières et une prise à laquelle il en manquait environ une livre… »,. Extrait de la déposition de Benoît Eybert-Perceval 23 ans.

[145] « […] Benoît Eybert-Perceval, Joseph Morel et Antoine Belle dit Toinon que j'avais vus en arrivant [dans les pâturages de la Mollière], s'occuper à arracher de la Gentiane. La conversation s'engagea entre nous ; ils me demandèrent si je n'aurai pas quelques fromages à leur vendre ; je leur répondis que j'en avais, ils me dirent qu'ils viendraient les voir ; ils vinrent en effet. Je crois que c'est au retour de la foire de Grenoble et ce qui me fait dire que c'est après la foire c'est qu'ils avaient parlé d'un voyage qu'ils voulaient faire à Grenoble pour vendre de la gentiane […] Je leur offrit à manger de la pièce entamée en leur disant que c'était de la bonne qualité, ils refusèrent en demandèrent à l'achetter parce que disaient-ils ce fromage était joli et bien bleu. Nous fûmes d'accord pour le prix qui fut fixé à dix sous la livre au grand poids ; Il y en avait en tout soixante et une livre et ils me payèrent trente francs c'est-à-dire dix francs chacun […] », extrait de la déposition d'Antoine Sollignac, cultivateur à l'Achard âgé de 28 ans.

[146] L'auteur ne manque pas de le rattacher aux « grands hommes », François 1er « qui l'aimait avec passion » et Olivier de Serres au début du 17e siècle c'est-à-dire des moments perçus comme des temps de grandeur, de puissance du royaume de France et qui, par leurs noms seuls, ouvrent l'aire de consommation du produit socialement et géographiquement.

[147] « […] C'est à Lans, à Villard-de-Lans, à Engins et à Autrans que se fabriquent, en nombre immense, ces fromages bleus qui s'exportent dans toutes les parties du monde et qui sont si célèbres sous le nom de fromages de Sassenage quoiqu'il n'en soit pas fait un seul morceau à Sassenage », dans Antonin MACE, *Les montagnes de Saint-Nizier*, Grenoble, Maisonville, imprimeur-éditeur, 1858, 256 p. (p. 137). Aller dans les Quatre montagnes consiste donc à retrouver un fragment de la grande patrie et non aller vers l'inconnu.

[148] On trouvera les trois recettes dans le Texte 4 dans le dossier thématique 2 en annexe. A signaler pour la fin de l'Ancien Régime une recette dans : Abbé ROZIER, Manière de fabriquer le fromage dit de Sassenage, bibliothèque physicoéonomique, 3e année 1784, pp. 327-328 (Bibl. mun. Grenoble).

une personne ; s'il utilise le singulier « la » pour signaler celle qui mène les opérations, il désigne en fait toutes celles qui fabriquent. Les documents permettent de s'interroger à propos de l'identité des producteurs. S'il y a peut-être des individus qui se spécialisent à Sassenage, l'archive en provenance de Corrençon montre une pratique répandue. Il évoque des produits de deux ou de quatre à cinq kilos. En faisant l'hypothèse que la ménagère faisait un seul fromage de cinq kilos, cela lui demandait une cinquantaine de litres de lait. Or, comme une partie a été mise en attente à la cave, et que l'auteur précise une proportion de deux tiers de lait écrémé et de lait entier, cette cinquantaine de litres correspondrait à deux voire trois traites [149]. La « leçon de choses » nous permet de saisir le rôle de la petite exploitation. Un autre de ses intérêts est d'expliquer qu'il s'agit d'un travail de femmes. Le fait qu'elles soient responsables de ces tâches n'est en aucun cas signe de dévalorisation. Au contraire, produire un fromage est une oeuvre qualifiée. Ceci apparaît sans doute par les gestes ajustés pour retourner rapidement le fromage, par la connaissance de la distance ni trop réduite ni trop importante d'avec le feu lors du séchage mais surtout par la température au jugé, fruit d'une expérience. Chez le « praticien distingué », la précision « entre 32 et 35 degrés » atteste qu'il a un thermomètre. Mais ce n'est pas le cas chez Charles Rebuffet, preuve qu'il y a une estimation empirique au jugé. La troisième remarque porte sur les autres ingrédients et instruments nécessaires à la fabrication. Certains sont locaux comme la présure - indiquant là encore la présence d'un savoir-faire - ou les moules « en bois de sapin [...] attendu que le bois paraît plus convenable à cette opération que les métaux ». D'autres sont les fruits d'une importation, ce sont les chaudrons en cuivre mentionnés par les inspecteurs généraux puis repris par Larousse ou les ustensiles en fer du dernier auteur ; c'est surtout le sel indispensable pour la conservation[150]. Les fromages s'inscrivent donc dans des circulations de produits venant de loin et remontant dans le pays des Quatre montagnes et donc des coûts de production à prendre en compte. Enfin, la recette évolue au fil du temps En effet, deux des trois premiers textes mentionnent un apport de lait de vaches et de lait de chèvres, à l'image des productions traditionnelles, le dernier laisserait entendre une production d'une seule origine [151]. De même, n'y a-il pas une déqualification de l'effort consenti ? En effet, jusqu'à la notice de Pierre Larousse l'accent est mis sur l'importance de celui-ci. Mais le dernier texte

[149] Cette estimation s'appuie sur le rapport, élogieux, de 1864 pour promouvoir les animaux de Villard-de-Lans et qui parlait d'une production de quinze litres. En corrigeant un peu, on pourrait estimer que les cinquante litres de lait viennent d'au moins deux traites de deux vaches.

[150] La mention de chaudrons en cuivre, un de petite taille, l'autre de plus grande dimension apparaît régulièrement dans les inventaires après décès.

[151] À titre de comparaison entre le bleu de Sassenage et le Saint-Marcellin, voir Jean VIEILLY, « Le Saint-Marcellin, fromage de chèvre » dans *Revue de géographe alpine*, 1940, pp. 891-897.

tranche. Il commence en précisant que « cette fabrication n'est pas fort difficile » ; de plus, à la fin, Charles Rebuffet attribue tout le mérite de l'excellence fromagère aux conditions naturelles, aux « pâturages et […] fourrages du plateau de Villard-de-Lans [qui] sont généralement supérieurs ». L'auteur en arrive également à la fin du texte à critiquer les méthodes des « ménagères » alors qu'il en a été le meilleur promoteur [152].

Les sources narratives prouvent une intégration précoce des Quatre montagnes à l'économie régionale et à la société environnante. Le dernier texte a pu mettre au jour ces acteurs essentiels que sont les femmes ainsi qu'une fabrication assez largement pratiquée dans les exploitations. Il confirme une délibération de Villard-de-Lans dès le Premier Empire [153]. De même, il corrobore d'une autre manière une pétition adressée à l'administration par certains habitants d'Autrans en 1862 qui explique que « […] la réserve de pâturages assure le seul moyen d'existence d'un grand nombre, de la plupart des habitants d'Autrans qui n'ont d'autres ressources que le commerce des fromages qu'ils confectionnent et qui sont connus sous le nom de fromages de Sassenage » [154]. L'enquête sur l'industrie fromagère en 1873 pour la fin de notre période va dans la même direction.

Le document fut composé durant la première moitié de l'année 1873 [155]. Le 20 février le juge de paix du canton de Villard-de-Lans remplit un tableau indiquant, par commune, le « nombre de personnes se livrant à cette industrie », la quantité de fromage produite et la valeur de cette production et, le 2 mai il résume la situation en quelques lignes adressées au préfet. Le juge de paix est un homme informé des réalités du terrain et en même temps un collaborateur zélé de l'administration pour les enquêtes statistiques [156]. Les valeurs indiquées sont arrondies concernant le nombre de personnes, le nombre de kilogrammes de bleu et la richesse produite par celui-ci, indiquant par là des ordres de grandeur mais, pour chaque commune, la valeur est différente. Ceci tendrait à attester que l'auteur n'a pas plaqué pour toutes les communes la même situation mais qu'il a su distinguer entre elles des différences. Il y a donc la trace d'un certain soin porté à la confection de l'enquête ce qui rend la lecture du

[152] Ainsi, ce n'est pas parce qu'il est proche du phénomène observé que l'archive constituée par la recette par l'instituteur de Corrençon serait supérieure aux autres sources.

[153] Arch. mun. Villard-de-Lans, carton sans référence « Divers » : « Le lait de chèvre paraît nécessaire à la fabrication des fromages qui fait le principal revenu de cette commune, il serait nuisible au bien général d'abolir entièrement les chèvres d'ailleurs c'est un secours pour les pauvres qui les rendrait très malheureux s'ils en étaient privé […] ». Extrait de la délibération du conseil municipal de Villard-de-Lans le 12 mai 1806.

[154] Arch. dép. Isère, 2O22/9.

[155] Arch. dép. Isère, 139M19. Le Tableau 103 se trouve dans le dossier thématique 2 en annexe.

[156] Voir Alp Yücel KAYA, « Les conciliateurs de l'enquête agricole de 1852 : les juges de paix dans les commissions cantonales de statistiques », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural : actes du colloque organisé par l'Université Rennes 2 les 6, 7 et 8 juin 2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 472 p. (pp. 101-112).

tableau particulièrement intéressante. En effet, deux enseignements s'en dégagent. D'une part, la production et l'exportation du fromage n'est pas une activité marginale, d'appoint, un complément ; au contraire, elle est une voie d'enrichissement et de développement pour nombre d'exploitations. La valeur par individu et par commune oscille entre 125 et 175 francs pour les plus faibles (à Corrençon ce n'est manifestement pas une source privilégiée, la fortune de la commune reposant sur l'exploitation de ses bois ; à Lans le nombre d'individus concernés étant élevé cela affecte la moyenne) à plus de 300 francs pour les trois autres communes du canton, Autrans, Méaudre et Villard-de-Lans. Ce chiffre peut être rapproché du prix de vente des animaux approximativement à la même époque ou du salaire d'un journalier « nourri en temps ordinaire » huit ans plus tôt [157]. Le fromage est l'un des ingrédients du développement agricole au cours du 19e siècle. Toutes les communes sont concernées par cette « industrie » avec un nombre d'individus reflétant en partie le nombre d'habitants de chaque commune, plus élevé à Villard-de-Lans, plus faible à Corrençon [158]. Intéressante est la situation de Lans, en position d'interface entre le reste du plateau et passage le plus important pour descendre en direction de Grenoble, notamment par la voie carrossable passant par Engins et Sassenage le long des gorges du Furon. Le nombre d'individus concernés est plus fort, reflétant bien que la destination première du bleu est l'exportation L'organisation de cette branche d'activité est semblable à celle décrite quatre ans plus tard par Charles Rebuffet à Corrençon, le juge de paix précise que le canton ne connaît « ni fruitière ni association ». La production du fromage est donc une activité qui se déroule au sein des exploitations. En faisant l'hypothèse que le « nombre de personnes se livrant à cette industrie » désigne le nombre de chefs de famille et en comparant à celui des exploitations d'après l'enquête décennale de 1892, la conclusion est que la fabrication du bleu est pratiquement exercée par tous [159]. Ainsi, l'insertion du pays des Quatre montagnes apparaît une fois encore. Elle est le

[157] Arch. dép. Isère 139M20. « Un veau de 6 semaines se vend 50 frs ; une vache de deux ans et demi, prête à mettre bas, 250 francs ; une paire de jeunes bœufs de trois ans , mis au joug, 600 francs », Mémoire sur les conditions générales et spéciales de la production agricole par M. Loeuilliet, directeur agricole de l'école impériale de la Saulnaie, p. 269 et 137M9, Statistiques agricoles 1861-1865. Le salaire quotidien d'un journalier est en 1865 de 1,60 francs par jour.

[158] Le « nombre de personnes se livrant à cette industrie » rapporté au nombre d'habitants suivant le recensement de 1872 donne les valeurs suivantes : 10,15 % à Villard-de-Lans, 12,6 % à Corençon, 14,3 % à Autrans et 16,3% à Lans et à Méaudre.

[159] Arch. dép. Isère, 137M30. Pour affiner la comparaison, le nombre des exploitations avec une superficie d'un hectare a été retranché (mais pas celle entre un et cinq hectares) car le nombre restant eût été inférieur au nombre d'individus indiqué par l'enquête sur l'industrie fromagère, ce qui prouve d'une autre manière que les exploitations les plus modestes participent à la fabrication du bleu). Les résultats sont en 1892 de 142 exploitations à Autrans (et 160 fabricants d'après le juge de paix en 1873), 68 exploitations à Corrençon (43), 167 exploitations à Lans (180), 233 exploitations à Méaudre (160) et 378 exploitations à Villard-de-Lans (200). Ces conclusions complètent l'enquête de 1848 sur le travail en Isère, laquelle parle d'agriculture en général, quicontient quelques précisions à propos de l'élevage mais qui est muette concernant la fabrication des fromages.

résultat d'activités largement pratiquées par les sociétés locales et non cantonnées entre quelques mains.

L'intégration par les produits de l'élevage se manifeste d'une dernière manière avec l'analyse des transhumances. Celles-ci sont intéressantes car, contrairement au commerce du bois et des fromages, ce ne sont pas des produits qui descendent mais des animaux qui montent dans un premier temps, établissant ainsi une complémentarité entre les espaces de montagne et ceux situés dans les plaines. La réflexion est articulée à deux échelles.

La première est régionale au sens où elle englobe les espaces de plaine et ceux de montagne. Il s'agit d'une activité saisonnière, décrite par le conseiller général Berriat Saint-Prix en 1862. L'auteur rédige un rapport au conseil général après une visite dans les bois d'Autrans le 8 septembre 1862. Il cherchait à prendre la défense de ses concitoyens en critiquant l'action de l'administration forestière. Il commence par un tableau de la situation [160]. A lire Berriat Saint-Prix, les exploitants sont les initiateurs de la transhumance en prenant à ferme les femelles. De même, ils donnent l'impression de multiplier les modalités pour s'enrichir en se servant à double titre des terrains communaux, en transformant et en conservant une partie du fruit, lequel est un moyen de règlement envers les propriétaires des vaches et envers la commune. Un tel système fait de chacun des acteurs des bénéficiaires, les propriétaires grenoblois trouvent des pâturages et reçoivent à la fin de la saison des produits qu'ils peuvent également commercialiser ; la commune utilise avec profit les surfaces en herbe lui appartenant. Mais le risque existe de faire prévaloir l'intérêt des « étrangers » sur celui des populations locales. Ces dernières trouvent *via* la transhumance sur de courtes distances un moyen de se développer dans un cadre familial. En caricaturant, les hommes cultivent les terres, les jeunes gardent les bêtes louées et commercialisent les beurres et fromages fabriqués par les femmes. Le texte de Berriat Saint-Prix pourrait être rapproché d'une étude rédigée par André Allix, postérieure d'une cinquantaine d'années, relative aux pentes de la Chartreuse dans la vallée du Grésivaudan et qui analyse les foires de

[160] « Dans la commune d'Autrans existe une sorte d'industrie à base pastorale, agricole, charitable, pratiquée par un nombre considérable d'habitants et qui est l'unique ressource d'une partie de la population. Dans la plaine de Grenoble, les habitants d'Autrans, en retour d'une certaine quantité de beurre et de fromage, louent, pour l'été, des vaches laitières ; avec ces vaches, nourries dans les pâturages de la commune, ils cultivent d'autres terrains communaux, où ils récoltent un peu de grain ; puis, vers la fin de septembre, ils rendent les bestiaux à leurs propriétaires, et s'acquittent envers ces derniers et envers la commune au moyen du beurre ou du fromage fabriqué pendant la saison » (Arch. dép. Isère, 6P8/19). Ce texte concernant les bovins pourrait être croisé par un autre à propos des caprins « … un grand nombre de chèvres que les habitants de la commune vont annuellement chercher dans la plaine et les communes environnantes qu'ils conduisent au pâturage dans les forêts communales pendant cinq mois de l'année » (Arch. mun. Villard-de-Lans, carton sans référence « Divers ». Délibération du conseil municipal de Villard-de Lans, le 12 mai 1827). D'autres archives narratives municipales ainsi que l'état civil confirment ces indications par les traces de bergers venus en particulier de Château-Bernard dans le Trièves voisin.

Goncelin [161]. Les informations complémentaires contenues sous la plume du géographe pourraient combler les lacunes du rapport du conseiller général [162]. Ainsi, les transhumances constituent une preuve supplémentaire de l'intégration des territoires de montagne au 19e siècle qui se fait aussi à une autre échelle.

En plus des circulations régionales, d'autres transhumances s'effectuent à une échelle plus petite et tissent des liens avec des départements voisins ou plus éloignés situés au sud. Elles concernent des déplacements importants d'ovins [163]. Comme pour l'exploitation et le commerce des bois il s'agit d'une pratique pluriséculaire [164]. Pour notre période, leur présence est attestée essentiellement à Corrençon, à Villard-de-Lans et à Lans. Le 13 janvier 1844, le garde général rédige ainsi un rapport pour justifier son refus d'autoriser Villard-de-Lans à louer des alpages [165]. Pour lui, ces « immenses pâturages situés à la Moucherolle » sont affermés aux « pâtres de Provence » et il explique l'état de la végétation par « l'abus de pâturage de bêtes à laine qu'on y a introduit jusqu'à l'année dernière exclusivement ». Ténues sont les traces des bergers étrangers dans les actes d'état civil [166]. En effet, il faudrait qu'ils

[161] L'auteur décrit de manière semblable la situation de propriétaires de bovins qui louent leurs bêtes à des montagnards de la fin du printemps au mois de septembre. De manière identique, il montre que ces derniers investissent une partie des communaux. Enfin, le loyer se fait pour les animaux productifs en beurre et en fromage. Voir André ALLIX, « La foire de Goncelin » dans *Recueil des travaux de l'institut de géographie alpine*, 1914, pp. 299-334 (pp. 309-310). Les informations ont été recueillies de première main, Allix précisant que certains de ses informateurs étaient des « entrepreneurs spécialisés » c'est-à-dire des négociants en plus de ceux recueillis auprès de l'instituteur communal, invitant par contrecoup à considérer la Leçon de choses de 1877 de Charles Rebuffet comme une source fiable.

[162] En effet, André Allix précise l'intérêt commun du système en précisant que « pour une période d'estivage de trois mois, le produit de la vache pendant le premier mois paye le loyer de la bête, le produit du deuxième mois paye le loyer des pâturages et le salaire des bergers et le 3e mois est bénéfice net » (André ALLIX, « La foire de Goncelin » article cité, p. 309). En outre, il complète la vision que l'on peut avoir des grandes foires de septembre, celles où on vend les bovins avant les premiers froids mais également où sont commercialisés les fromages fabriqués. Il souligne également le rôle des négociants locaux ou étrangers qui ne se contentent pas de vendre les produits mais également qui agissent comme des entrepreneurs par la location de pâturages. Enfin, ne plaide t-il pas en faveur du refus d'une vision opposant les locaux et les acteurs extérieurs ? En effet, il souligne la complémentarité des territoires, la recherche de l'intérêt partagé. Par contre, rien n'indique dans le canton de Villard-de-Lans les transhumances inversées mentionnées par Allix c'est-à-dire « […] des propriétaires montagnards [qui] louent l'hiver leurs bêtes aux gens des basses vallées qui les mettent à l'étable et en profitent pendant l'hivernage » (p. 309).

[163] Voir Charles GARDELLE, « La transhumance ovine en Vercors », dans Philippe HANUS et Dominique PAREIN [dir.], *Regards croisés sur l'agriculture en Vercors. Hier, aujourd'hui, demain*, Lans-en-Vercors, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement / Parc naturel régional du Vercors, collection chroniques et études, CPIE-PNRV, 2003, 320 p. (pp. 136-153).

[164] Dès le Moyen Age, la richesse de l'Eglise était liée à l'existence de pâturages en altitude et aux transhumances descendantes le long du Rhône avant l'hiver. L'évêque de Die se signale par de telles pratiques et la chartreuse des Ecouges avait défriché une partie de la forêt pour les troupeaux de moutons. Complétant cette première circulation des animaux, l'estive amenait à partir de la fin du mois de juin et jusqu'au milieu de celui mois d'octobre des bêtes venues de Provence, dans le Vercors historique mais également dans le territoire des Quatre montagnes.

[165] Arch. dép. Isère, 6P8/180. Rapport du garde général du 13 janvier 1844 (pour les trois citations suivantes). Les sources sont assez pauvres dans la mesure où une partie importante des archives municipales de Corrençon furent détruites en 1944 alors qu'il s'agit de la commune présentant le plus de caractéristiques avec la partie méridionale du Vercors.

[166] En cherchant les « pâtres » et les « bergers » dans les actes d'état civil jusqu'en 1875, le corpus contient moins de vingt noms. En ôtant ceux natifs du canton et du territoire voisin de Château-Bernard pour rechercher les Provençaux, le corpus est réduit à seulement neuf noms. D'autres archives consultées livrent de rares noms

apparaissent comme témoins ce qui n'arrive jamais, à deux exceptions près, chaque fois lors d'un décès. Ils sont présents en tant que futurs époux. La biographie des bergers se caractérise par des déplacements. À côté d'un Italien, d'autres individus du corpus sont des migrants [167]. En effet, quatre étaient originaires des Bouches-du-Rhône, ce qui n'est pas étonnant quand on parle des « pâtres provençaux ». Plus surprenant est de trouver dans les mêmes proportions quatre bergers des Hautes-Alpes. Quand ils se marient ces hommes ont entre 25 et 45 ans, pour l'essentiel d'entre eux entre 25 et 35 ans. Dans tous les cas, à une exception, un des deux parents est décédé. Concernant les épouses, dans cinq occurrences elles sont dites couturières de gants, l'une est simplement couturière, l'autre cultivatrice, la profession de la dernière n'étant pas indiquée. La présence de ces ouvrières de la peau invite à rapprocher ces couples de ceux décrits à propos des gens du bois. Il s'agit de personnes aux moyens d'existence limités. Si un des bergers meurt quelques années après dans le canton, le sort de quatre autres nous est inconnu car ils ne figurent plus dans les actes ; sans doute sont-ils partis avec leurs épouses. Les trois derniers s'installèrent et devinrent dans deux cas cultivateurs tandis que Victor Marchand figure dans le recensement de 1896 en tant qu'ouvrier gantier.

Ainsi, l'analyse des transhumances et de ceux qui les animèrent permet une fois de plus de souligner le rôle d'acteurs modestes mais bien réels. Elle permet aussi de constater que l'intégration du canton ne passe pas seulement par les produits qui sortent mais également par ceux qui sont apportés. Enfin, alors que jusqu'à présent le lien avait davantage été tracé avec la vallée de l'Isère et avec Grenoble, une partie des estives rattache une partie du canton aux espaces méridionaux. Mais les manifestations de la participation des Quatre montagnes aux transformations globales doivent enfin être perçues au prisme des transformations touchant les produits issus du travail du cuir et du textile.

---

tel François Lombard « qui se dit berger d'Arles » et qui entendait mener une action en justice contre Corrençon en 1868 (Arch. mun. Villard-de-Lans, carton sans référence « Divers ») mais il n'y avait pas d'information supplémentaire pour mieux l'étudier.

[167] Natif du diocèse de Cûmes dans le Piémont, Baptiste Bagnis naît en novembre 1838. Pour contracter ses deux mariages, chaque fois, il produisit une autorisation de ses parents, cultivateurs, passée chez un notaire de Vinadio. Au mois d'avril 1862 ce berger épouse Eugénie Véronique Blanc-Gonnet, couturière de gants, native de Lans où vivaient alors ses parents, cultivateurs. L'année suivante, le premier de ses quatre enfants venait au monde. S'il est encore gardien de troupeau en 1865, une inflexion se fait jour en 1869 car il est mentionné comme « berger actuellement cultivateur ». Cette dernière mention est la seule sur l'acte de naissance du quatrième enfant en 1871 ainsi que sur l'acte de décès de son époque le 4 janvier 1874. 22 semaines plus tard il épouse Céline Gerin, native de Corrençon, laquelle donne naissance à un enfant à la fin du mois de janvier 1875. Le couple disparaît et après avoir été aubergiste à Grenoble en 1884, Baptiste Bagnis est conducteur de voitures deux ans plus tard.

1.1.3 La fabrication des draps et des gants : évolution des produits, évolution de l'intégration

Il s'agit bien d'étudier une nouvelle dimension de l'intégration du canton. En effet, après le bois, les fromages et le bétail, il nous faut nous intéresser aux deux activités que sont le textile et la ganterie.

L'enquête de 1848 sur le travail en Isère constitue un point de départ pour appréhender les activités de confection. A lire les réponses ou le tableau établi par le juge de paix, les métiers liés au textile et en particulier à la draperie sont modestes. Seules les activités afférentes à la ganterie prennent un relief particulier [168]. L'enquête saisit la situation à un moment précis et dans un contexte spécifique, celui de la dernière crise économique d'ancien type. Elle ne permet pas de voir les évolutions à l'œuvre qu'on peut aborder de deux manières, d'une part avec le déclin de la fabrication de tissus, héritage de la période précédente et, d'autre part, avec la mise en place du *domestic system* dans le canton de Villard-de-Lans[169].

La période du deuxième tiers du 19e siècle voit un déclin des activités à l'amont de la filière du textile, caractéristique des mondes ruraux d'Ancien Régime [170]. Avec l'âge industriel, ces tâches ne sont pas brusquement englouties ni dans les plaines ni dans les montagnes [171]. Participant à la pluriactivité, elles demeurent un moyen d'accroître les revenus de l'exploitation familiale dans une dynamique de maintien ou d'essor des membres du foyer.

---

[168] Arch. dép. Isère, 162M1. Question 2 : « Quel est le nombre d'ouvriers employés dans chaque espèce d'industrie ? Hommes, femmes, enfants au-dessous de 16 ans ; nombre des ouvriers appartenant au pays ; nombre des ouvriers qui n'ont qu'une existence temporaire ? ». Pour la première partie de la question et concernant les professions liées au textile, le juge de paix recensait 15 « tailleurs d'habits, cordonniers » et sept autres ouvriers, douze tisserands et 17 cordonniers et quinze autres ouvriers. Ces chiffres sont à apprécier en regard des 1 240 maîtres ou patrons de la statistique dont 1 051 « agriculteurs » et les 455 hommes ouvriers dont 402 ouvriers agricoles.

[169] Mise en contexte dans Bertrand GOUJON, *Monarchies postrévolutionnaires 1814-1848*, Paris, Le Seuil, 2012, 444 p. (pp. 37-39) et Alain DEWERPE, *Le monde du travail en France 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 2010, 170 p. (pp. 25-40).

[170] Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 2, L'Age classique des paysans, de 1340 à 1789*, Paris, Editions du Seuil, 1992, 658 p. (1ère édition 1975). A une autre échelle, Jules BLACHE, *Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors*…, ouvrage cité, tome 2, pp. 373-377 + carte. Sous l'Ancien Régime, le filage est très répandu. Il concerne la majeure partie des feux. De même, l'artisanat est également disséminé afin de répondre à la demande locale mais également dans un cadre plus organisé et à une échelle plus vaste. Le travail des hommes et des femmes consiste à traiter les matières premières, à la travailler et à assurer les premières étapes de la transformation. Ces tâches concernent au premier titre le chanvre et la laine. Le Dauphiné est un territoire actif dans ce commerce tant dans les villes que dans le reste de la province. Voir René FAVIER, *Les villes du Dauphiné*, ouvrage cité et Alain BELMONT, *Des ateliers au village. Les artisans ruraux en Dauphiné sous l'Ancien Régime*, 2 tomes, Grenoble, Pesses universitaires de Grenoble, 1998,198 p. + 309 p. (pp. 128-152 et 166-183 du tome 1, pp. 221-248 du tome 2).

[171] Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 3, Apogée et crise de la civilisation paysanne, de 1789 à 1914*, Paris, Editions du Seuil, 1992, 560 p. (1ère édition 1976).

La production de fil à tisser agit également comme une des dernières ressources aux marges de la pauvreté voire de la mendicité [172].

Au pays des Quatre montagnes et, plus largement dans le Vercors historique, les métiers liés au textile se maintiennent. Sylviane Chaussamy a signalé le rôle de pivot exercé par Pont-en-Royans. La ville reçoit les draps, des livraisons de matières brutes de laine et redistribue le travail de filage dans la ville et aux alentours [173]. Les analyses faites à partir d'un corpus constitué des activités se rattachant au domaine du textile montrent l'existence d'une phase de transition au cours du deuxième tiers du 19e siècle dans le canton de Villard-de-Lans [174]. La base des investigations à partir du métier ou de la profession indiquée pour le déclarant - c'est-à-dire dans tous les cas à une exception près le père de l'enfant - entre 1833 et 1875 contient 61 actes [175]. Le choix de ne prendre en compte que les actes de naissance obéit à trois raisons. Il s'agit des actes les plus nombreux pour la période qui permettent donc de saisir plus finement les individus concernés par ces activités. Ils livrent donc une quantité plus importante mais également plus fine de métiers ou combinaisons de métiers, auxquels sont adjointes de rares fonctions. 188 cas apparaissent. Les autres actes – mariages ou décès – sont moins riches [176]. Les 61 actes cernent 33 individus, tous des hommes et apportent quatre grands types d'informations [177].

---

[172] Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*…, ouvragé cité et notamment le chapitre 4.

[173] Sylviane CHAUSSAMY, *Petite histoire de Pont-en-Royans*, ouvrage cité.

[174] On retrouve ici les observations de Philippe Vigier qui cite le canton de Villard-de-Lans (Voir Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*… ouvrage cité, pp. 93-97).

Celui-ci est très divers, en particulier avec les métiers d'aval de la filière comme les tailleurs d'habits ou les couturières qui ont été écartés. Il s'agissait de porter l'accent sur les tâches en amont, celles consistant à fabriquer et à tisser la matière première. Ce sont autour de ces deux fonctions que certaines professions se rattachent comme « tisserand » ou « fabricant ». Si le premier peut se trouver employé seul, il peut être également être complété. Ainsi, se trouvent les appellations de « tisserand de toiles » et de « tisseur de toiles ». Le second est associé au drap et il est pratiquement englobé sous le nom de « drapier ». Enfin, d'autres mentions, plus rares, sont présentes telles « cardeur de laine », « peigneur » et « peigneur de chanvre ».

[175] Une mention de « cardeur de laine », une de « peigneur », une de « peigneur de chanvre », une indiquant un « journalier et peigneur de chanvre », une pour un « fabricant de draps », deux mentions de « tisserand de toiles », cinq de « tisseurs de toiles », sept de « drapier » et 42 fois l'appellation de « tisserand ».

[176] À titre de comparaison, pour la même période, la même rubrique pour l'époux dans les actes de mariage contient 151 possibilités différentes et celle de la profession du défunt ou de la défunte dans les actes de décès est de 135 cas, chaque fois en incluant de rares fonctions. Les matrices cadastrales n'ont pas servi de matière première parce qu'elles sont décevantes, les métiers du textile n'apparaissant que dans quinze cas contenaient une quinzaine de cas. De plus, les informations sont pauvres pour poursuivre l'identification des individus.

[177] Ce biais est à prendre en compte dans la mesure où il ne permet pas de suivre toutes les personnes se livrant aux métiers du textile. Les femmes en particulier n'apparaissent pas et celles qui continuèrent à actionner le rouet ne disparurent pas. Deux exceptions seulement ont été trouvées dans les autres bases, celui d'une « fileuse de laine » Villard-de-Lans en 1834 et quinze ans plus tard d'un acte de mariage où la future épouse et sa mère sont dites à chaque fois « drapière » et le père de la promise « drapier ». Les 33 individus furent recherchés dans les autres actes d'état civil ainsi et pour ceux mentionnés une première fois entre 1833 et 1845 les matrices cadastrales ont été interrogées.

Leur localisation montre, en premier lieu, une dispersion géographique, aucune commune ne se signalant par une concentration particulière [178]. Ainsi, neuf hommes sont localisés à Autrans, un dans la section devenue commune de Corrençon, huit à Lans, cinq à Méaudre et neuf à Villard-de-Lans [179]. Si leur nombre par commune n'est pas proportionnel au poids démographique de chacune d'entre elles, il y a une sorte d'équilibre autour de huit à neuf à chaque fois. Dans onze cas sur les quinze existants lors de la confection des matrices cadastrales en 1834 la mention d'un tisserand ou de tisseur de toiles est mentionnée à Autrans. Est-ce le reflet d'un travail plus minutieux de la part des agents qui fabriquent le document ? Dans cette commune, la culture du chanvre reste d'actualité puisqu'en 1853 la statistique agricole note 22 hectares cultivés contre six en 1875, huit en 1879 [180]. La concentration autranaise semble s'opposer à l'image de dispersion des activités. En fait, elle ne reflète qu'un moment particulier, elle est peut-être l'indice d'une dilution de ces activités lors de la Monarchie de juillet, dilution que la statistique agricole souligne pour la période suivante. Autrans aurait fossilisé une situation antérieure. La dispersion se retrouve à l'échelle locale. Les bourgs-centres, concentrant une population plus importante que dans les hameaux, sont un peu plus présents : à Autrans, cinq des neuf individus résident au Bourg ou à l'Eglise, ils sont trois sur les huit de Villard-de-Lans [181]. Mais à Méaudre comme à Lans, l'étalement est encore plus manifeste. Dans la première commune, quatre hameaux - l'un d'eux est mentionné à deux reprises - accueillent les activités de fabrication et de tissage du textile ; celles-ci se dispersent dans sept hameaux à Lans. Il s'agit donc bien d'activités mélangées, intégrées aux autres travaux du monde rural. Il n'y pas de facteur explicatif décisif à la localisation le long des voies de communication.

L'étiolement d'une partie des activités textiles se saisit également à la lecture synthétique des repères biographiques laissés par les individus les exerçant et se trouve dans le tableau suivant.

[178] Pour les quelques cas où l'individu change de commune c'est celle où il exerçait l'activité professionnelle qui nous intéresse qui a été retenue.
[179] Le 33e cas étant un individu venu chercher son épouse dans le canton et disparaissant ensuite a été écarté
[180] Arch. dép. Isère, 137M2, 137M14, et 137M17.
[181] L'écart avec les neuf individus cités précédemment s'explique par le déplacement d'un de ces hommes.

Tableau 1 : Evolution du déclin des activités du textile dans le suivi biographique de 32 individus (1833-1875)

Âge	Prénom Nom	Année de naissance	Années 18…																																											
			33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75
38	Jean-Pierre Arnaud	1797			1			2		1																	3	3								3		1								
31	Louis-Etienne Belle	1804			1			1			2		2																3							3			3			3			
37	Louis Balme-Blanchon	1814																			1	1																					2		
37	Antoine Beaudoing	1796	1		1		1		1	1		2		3					4											4		4													
27	Louis Beaudoing	1824																		2	1		2	2		2		2	2	2			2	2				2				2	2		
53	Régis Belle	1813																								3	2	2					1												
48	Benoît Balme-Blanchon	v 1809									2	2			3	2			4			4					1											2	2						2
42	Pierre Bonnet	1809																			1	1																							
33	Auguste Buisson	1828																			2										2		1	2	1	1	2	4				4			
38	Daniel Chabert	1819																								2	1	2		1	1		2												
33	Jean-Pierre Chabert-Navarre	1820																			2		1			2	4		4					4		1		2							
	Antoine Coynel	NR															1																												
31	Joseph Drevet	v 1802	1		2																								2									2						2	
53	Pierre-Abel Fanjas-Mercere	v 1809						2			2		2		2			2								2						1				2										
26	Jean-Pierre Faure	1811					1	1			2		2		2		2		2			2		2													2				2		2		
42	Pierre Frier	v 1801					2						1			2					2						2						2												
34	Antoine Gaillard	1802				1		1					2												2																				
31	Eugène Gaillard	1836																																	2	2	1	1		2				3	2
30	Jean-Pierre Girard-Blanc	v 1808						1																																					
72	Jean Guillot	1802		2																															4									1	1
38	Antoine Imbert-Bouchard	1802					2		2	1		1		1		1		2			1			2	2			2			4														
26	Jean Jalliffier-Talmat	1836																												2		1													
	Jean-François Magdellen	NR			1	1					2																																		
28	Romain Maréchal	1817												2	1	1	2	2																											
32	Antoine Moulin-Traffort	1808							2	1		1																								1									
33	Joseph Mure-d'Alexis	1823																2		2		5		3				5	5	1		5		5			4				5				
24	Henri Repellin-Villard	1841																																	1	1						4			2
31	Félix Rochas	1835																																		1	1	2			2		2		2
23	François-Perre Rochas	1838																													1		1		1		2			2		2			
27	Joseph Roche	1813										1								1	1	1			1			1	1	1	1														
23	Louis-Joseph Ronin	1814				2	1	1	2		2		2		2		2				1													6											
30	Romain Thorand	1826																								1		1		1															

***Note explicative** : Pour les 32 individus où une activité liée au textile est mentionnée, l'année de naissance a été retrouvée pour connaître l'âge auquel cette activité est rattachée aux individus. Pour chacun d'eux, la recherche de leurs activités professionnelles dans les actes de l'état civil (regroupées en quelques catégories) est placée sur une frise chronologique. Par exemple, Louis Etienne Belle (2e de la liste), né en 1804, est indiqué comme exerçant une activité textile en 1835 et en 1838. Par la suite, c'est le travail de la terre qui lui est reconnu en 1841 et en 1843.*

Légende :

1 Métiers d'amont du textile

2 Cultivateur et agriculteur

3 Propriétaire

4 Journalier

5 Transport

6 Fermier

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/6-10 ; Corrençon 5E130/2-4 ; Lans 5E206/5-10 ; Méaudre 5E226/5-11 ; Villard-de-Lans 5E7, 9-13.

La lecture verticale du tableau conduit à deux remarques. Il y a d'abord un déséquilibre dans la répartition chronologique des 74 activités professionnelles au cœur du propos. La moitié d'entre elles se répartissent dans les 18 années allant de 1833 à 1851 alors que l'autre moitié s'étale un peu plus longuement sur 23 ans. Il n'y a pas de césure mais un lent glissement de l'abandon des métiers liés au textile. La dernière mention concernant le chanvre date de 1857, celle relative aux draps lui est postérieure d'une année. Une nouvelle période est en train de se profiler [182]. La lecture horizontale du tableau montre que l'exercice des métiers du textile s'insère surtout dans la première moitié de la trajectoire de vie ; quand il est possible d'appréhender celle-ci dans toute son étendue, d'autres qualifications professionnelles sont utilisées à sa suite. C'est là peut-être la preuve que ces activités viennent

[182] Pour se contenter de la rubrique « tisserand », la plus nombreuse dans notre corpus, elle disparaît littéralement après 1875 : il n'y a plus que deux mentions à partir de cette date et jusqu'en 1902 et elles concernent un même individu. La chronologie locale suit les grandes scansions repérées par Pierre BARRAL, « Le Dauphiné des notables », dans Bernard BLIGNY [dir.], *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, Privat, 1973, 486 p. (pp. 339-375).

en complément dans le cadre de la pluriactivité en attendant la reprise de l'exploitation ou la délégation de l'activité à un membre de la famille plus jeune [183]. La moyenne d'âge de la première mention d'une activité liée au textile s'établit à 35 ans, les extrêmes vont de 23 à 72 ans, la répartition par tranche d'âge montre que les plus fortes cohortes se situent entre 26 et 35 ans (la moitié du groupe).

Tableau 2 : Répartition par tranches d'âge de la première mention d'un travail lié au textile

Tranches d'âge	Nombre
21 à 25 ans	3
26 à 30 ans	7
31 à 35 ans	9
36 à 40 ans	5
41 à 45 ans	2
46 à 50 ans	1
51 à 55 ans	2
plus de 56 ans	1
Total	30

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5^{E}21/6-10 ; Corrençon 5^{E}130/2-4 ; Lans 5^{E}206/5-10 ; Méaudre 5^{E}226/5-11 ; Villard-de-Lans 5^{E}7, 9-13.

La lecture horizontale des autres professions, métiers et activités indiqués dans les actes de l'état civil et, pour les Méaudrais, par le recensement de 1872 fait apparaître une autre conclusion. Deux tendances se dessinent. La première confirme le cadre de la pluriactivité. Cette dernière peut concerner un segment de la vie de l'individu. Fils de Magdelaine Guillet et de Jean Beaudoing, cultivateurs aux Clots à Villard-de-Lans, Antoine (v. 1796-1862) épouse Henriette Aymard-Champion. Sept de leurs enfants ont été retrouvés, permettant de suivre le parcours de leur père [184]. Chez d'autres, le travail autour du textile est

[183] Le calcul a été fait en soustrayant l'année de la première apparition d'une activité d'amont du textile retrouvée avec l'année de naissance ou approximative de l'individu. Deux de ces derniers n'ayant pas été identifiés, le nombre de personnes concernées passe à 30.

[184] Antoine Beaudoing a 37 ans quand il apparaît dans le registre des naissances la première fois. Tisserand en 1833, il est qualifié de la même manière lors de la venue au monde de ses trois enfants suivants en 1835, 1837 et 1840 ou lors du décès de l'un d'eux en 1839. Le métier n'est pas lié au lieu où il est exercé puisqu'au cours de cette période il passe du hameau des Gauchets au bourg de Villard-de-Lans en 1839. De même, il est exercé conjointement avec le travail de la terre car, témoin au mariage de son frère cadet, il est mentionné comme cultivateur en 1837 Ainsi, la même année, ces deux activités sont exercées conjointement. En 1840, il retourne

plus étroitement imbriqué aux travaux des champs comme le cas de Daniel Chabert (1819-ap. 1911) le laisserait percevoir. Le 7 février 1856, celui-ci épouse à Lans où elle est née Julie Mure-Ravaud, tailleuse d'habits. L'acte de mariage le qualifie de cultivateur, tout comme son père, Claude Chabert, les deux hommes viennent d'Autrans [185]. La situation du fils, mise en perspective avec les bribes rassemblées concernant le père, montre que les activités pouvaient être menées de manière conjointe. Les réflexions de l'enquête sur le travail de 1848 qui soulignent à plusieurs reprises un travail ponctuel du fait de la rigueur du climat prennent ici tout leur sens. L'analyse des actes de naissance donne une clef si on les intègre au calendrier agricole. Ainsi, Daniel Chabert, tisserand dans des actes passés le 8 avril, le 7 mai et le 11 novembre, est cultivateur le 11 juillet et le 2 septembre [186]. Les deux facettes du travail peuvent donc se combiner tout le long de l'existence. Pierre Chabert-Navarre (1820-1878) est par exemple selon son acte de mariage en 1851 cultivateur puis tisseur de toiles lors de la naissance de son premier enfant en 1853 et de nouveau cultivateur. En 1866 il est journalier et tisserand selon les actes, cette dernière activité n'est manifestement pas abandonnée ensuite puisqu'elle est présente sur son acte de décès.

La seconde tendance, à l'inverse, concerne des individus détenteurs d'une identité sociale liée au métier exercé. La famille Bonnet et Roche à Villard-de-Lans en donne l'exemple. Autour du drap, se suivent les générations, celle de Joseph Bonnet (v. 1784-1851) puis celle de son fils Pierre (1809- ?). La draperie se retrouve dans les actes de mariage, celui de Joseph Bonnet avec Marguerite Roche, celui de Joseph Roche (1813-1896) avec Rosalie Rey-Salade, une autre fille Rey-Salade, Marie, épouse Pierre Bonnet [187]. Les actes de mariage illustrent les réseaux professionnels. Ainsi à Lans, en 1851, lors du mariage de Louis Balme-

---

aux Gauchets. C'est la dernière fois qu'il est mentionné comme tisserand. Cette période est un tournant dans l'histoire de la famille puisque son frère cadet Jean, portant le nom du père, décède prématurément à 32 ans et sans enfant. À partir de ce moment Antoine Beaudoing apparaît cultivateur, comme propriétaire ou comme journalier. Peut-être a-t-il porté ses efforts sur l'exploitation du sol. Son père détiendrait onze hectares en 1834 et, en 1840, il approche les 80 ans. Peut-on faire l'hypothèse qu'il le seconde ou même qu'il le remplace ? Après la mort de ce dernier en 1855, la situation du fils reste précaire car il est toujours dit journalier, mention qui figure également sur son acte de décès.

[185] Claude Chabert est l'un des onze tailleurs de cette commune en 1834, le folio de la matrice indiquant à côté de son nom « dit tisserand » ; cet homme domicilié au bourg détient alors dans cette commune 9,1 hectares pour un revenu de 126 francs. En 1857, installé lui aussi au bourg d'Autrans, Daniel Chabert déclare le premier de ses enfants ; il est alors tisserand. C'est cette activité qui semble l'occuper mais en 1858 il retrouve le qualificatif de cultivateur avant d'être à nouveau en 1860 et en 1861, puis à nouveau cultivateur en 1863, terme qui est alors constamment repris dans les actes postérieurs.

[186] Valable dans le cas de Chabert, l'analyse ne l'est pas constamment. Par exemple, à Méaudre, Pierre Chabert-Navarre (1820-1878) est tisseur de toiles le 20 avril, tisserand le 28 février ; il est cultivateur le 17 août, le 9 septembre mais aussi le 12 décembre. Toujours à Autrans, Eugène Gaillard (1836-ap. 1906) est tisserand le 11 février et le 17 septembre alors qu'il est cultivateur le 27 avril, le 24 juillet et le 26 janvier. L'hypothèse n'est donc pas opératoire dans tous les cas ; elle est simplement l'une des clés de lecture permettant de procéder à l'intelligibilité des situations exposées.

[187] La mère de Joseph Roche elle-même avait épousé un autre drapier, Hugues Geymond dont le nom apparaît dans la matrice cadastrale de 1834, le beau-fils étant le témoin lors de la mort du second mari de sa mère en 1842. et Pierre Bonnet « cousin germain » étant l'un des témoins de Joseph Roche.

Blanchon (1814-1873), un des témoins, Jacques Moulin, est lui aussi fabricant de draps à Sassenage. À Méaudre, Pierre François Rochas est, d'après son acte de mariage, un tisserand. Il épouse une couturière. Sur l'acte, son père est tisseur de toiles, comme ensuite le fils. En 1856, lors du décès de la mère de Pierre François, les deux témoins sont des négociants de Méaudre. L'un d'eux en particulier, Joseph Maurin (1823 - ?) a un père domicilié à Grenoble, peigneur de chanvre. Ainsi, dans le canton de Villard-de-Lans, de multiples individus exercent des activités les mettant en relation avec l'extérieur. Par leurs productions de textile ils contribuent à alimenter un marché local mais également tourné vers l'extérieur.

D'autres dénominations sont employées pour qualifier les individus du corpus. Alain Desrosières a montré la distance critique nécessaire pour apprécier les qualifications professionnelles employées dans les listes nominatives de recensement avant la fin du Second Empire [188]. Il en va de même en ce qui concerne l'état civil. Chaque mot est, en effet, à considérer en fonction du contexte géographique, du moment – et, on vient de le voir, même du calendrier – où il est employé. Enfin, son appréciation s'effectue par rapport aux autres termes. Dans le cas étudié, les mentions liées à la fabrication et à la préparation des tissus sont étroitement associées au travail de la terre. C'est la rubrique de « cultivateur » qui y est très largement associée, la combinaison des deux pouvant s'effectuer la même année. Ce fait va dans le sens d'activités « structurellement liée[s] à l'exploitation paysanne » [189]. La mention de « journalier » est régulièrement employée tandis que celle de « propriétaire » est moins usitée. En creux peuvent se lire les professions absentes. Dans le corpus, nul marchand, pas de négociant ou un investissement dans le cabaret, l'auberge ou le transport. L'impression d'un groupe peu fortuné est confirmée en cherchant à les retrouver, eux ou leurs parents, dans les matrices cadastrales. Sur la quinzaine d'individus recensés entre 1833 et 1845 une première fois dans le registre de naissances, sept ont été identifiés ainsi que les parents de quatre autres. Quatre relèvent de la micropropriété inférieure à un hectare. Seulement deux dépassent les huit hectares, le maximum étant vraisemblablement détenu par la mère du fabricant de draps Antoine Coynel avec 15,2 hectares. La fortune ne peut se mesurer seulement par la possession de terre. Le métier à tisser est un capital mobilier faible mais dont l'utilisation contribue à procurer des revenus complémentaires. Toutefois, la convergence des indices invite à parler d'un déclin des activités liées au tissage. Les liens entre la vallée de l'Isère et le canton

[188] Alain DESROSIERES, « Eléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles », article cité.
[189] Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante France, 19e siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 p. (p. 76).

prennent des formes nouvelles, celles liées à l'expansion de la ganterie dans le cadre de la protoindustrialisation[190].

Traiter de la ganterie autorise une nouvelle fois à élargir les horizons puisque ce sujet, s'il est relié à Grenoble, haut lieu de la ganterie dès l'époque moderne et cherchant à en devenir la capitale, ouvre également aux marchés national et européen [191].

La participation des sociétés des Quatre montagnes s'inscrit dans ce contexte foisonnant, aux dimensions économiques, sociales et culturelles importantes. L'enquête de 1848 sur le travail en Isère s'en fait l'écho. Le juge de paix avance des ordres de grandeur et explique l'organisation du travail. Dans le tableau confectionné pour répondre à la question 2 il indique l'existence d'un seul gantier, « maître ou patron », et il donne un ordre de grandeur de 350 ouvrières, ce chiffre passant à « près de 400 femmes mais non d'une manière continue » dans la réponse à la question 6 [192]. Quant au fonctionnement de l'activité, en dehors du fait qu'elle s'inscrit dans le cadre de la pluriactivité, l'accent est mis sur le rôle de l'intermédiaire ainsi que sur le rythme de l'activité impulsée par le chef-lieu du département [193].

Le 16 novembre 1838, un « contrôleur intérimaire », peut-être de l'octroi de Grenoble, envoie une lettre au maire de Villard-de-Lans, Eugène Bertrand, concernant « … sieur Maçon qui déclare n'être que l'ouvrier de MM. Gonnet frères, gantiers à Grenoble » [194]. La réponse,

---

[190] Sur la protoindustrialisation, voir Franklin MENDELS, « La composition du ménage paysan au 19e siècle … », article cité et Franklin MENDELS, « Des industries rurales à la protoindustrialisation ... », article cité auxquels il faut ajouter Franklin MENDELS, « Aux origines de la proto-industrialistion », dans *Bulletin du Centre l'histoire économique de la région lyonnaise*, n° 2, 1978, pp. 1-25.

[191] La ganterie est évacuée en moins de deux pages par Jules BLACHE, *Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors* …, ouvrage cité, tome 2, pp. 381-382. On se reportera à Colette PERRIN-MONTARNAL, *Gantiers de Grenoble*, Grenoble, Editions de Belledonne, 2003, 224 p. ainsi que Xavier Roux, *La corporation des gantiers à Grenoble*, Grenoble, Gabriel Dupont, 1887, 276 p. Concernant la famille Jouvin en particulier jusqu'au 19e siècle, voir André DOYON, *Xavier Jouvin, inventeur dauphinois et sa famille*, à Paris, chez l'auteur 1973, 92 f°.

[192] Arch. dép. Isère, 162M1. À la question 6 (« Quelle est l'importance des fabriques, usines et ateliers aujourd'hui en activité ? »), le juge répond qu' « Il n'existe dans le canton aucune fabrique ni usine, si ce n'est, comme il a déjà été dit, quelques établissements de peu d'importance pour subvenir aux besoins du canton ; et la ganterie qui occupe près de 400 femmes mais non d'une manière continue ».

[193] Arch. dép. Isère, 162M1. Archive citée. À la question 12 (« Si les sous-entreprises faites d'ouvriers à ouvriers, et vulgairement connues sous le nom de " marchandage ", sont usitées dans le canton : indiquer quelle en sont les espèces ? »), l'auteur écrit que « Ces entreprises ne sont pas usitées. Il n'existe qu'une industrie de ce genre pratiquée par une personne qui a importé dans le canton le travail de la ganterie en prenant chez le fabricant de Grenoble les gants coupés pour les faire confectionner dans le canton ». En réponse à la question 13 (« Quelle est la durée moyenne des travaux pendant l'année, le temps, les chances et causes habituelles et accidentelles de chômage de chaque industrie ? »), il précise que « […] La ganterie suit les phases de la fabrication de Grenoble ».

[194] Arch. mun. Villard-de-Lans, carton sans référence « Divers », pochette « Lot 4 serrurerie ». L'auteur précise peu après sa demande : « Tâchez de savoir s'il est associé ou simple ouvrier des messieurs Gonnet, et dans tous les cas ayez l'obligeance de me faire connaître le prix de location des appartements qu'il occupe au Bourg. Dîtes-moi en même temps si le Sr Maçon a des ouvriers dans sa maison, de mon côté je prendrai des informations à Grenoble chez les maîtres gantiers de Saint-Laurent qui vraisemblablement ne diront rien […] ». Lettre adressée au maire le 16 novembre 1838 et pour la citation suivante.

non datée, précise que « Le Sr Macon habite cette commune depuis deux ans. J'ai une parfaite conviction qu'il n'est pas maître gantier, il est seulement commissionnaire des gantiers de Grenoble pour la distribution aux particuliers ». Il serait en effet intéressant de comprendre pourquoi Jean-Antoine Masson s'installe au centre du chef-lieu du canton dans la seconde moitié des années 1830, probablement entre 1834, car son fils Scipion n'est pas dans les registres des naissances du canton, et 1837 où, à l'inverse, un autre, Léon-Jean, y figure. La réponse du maire est donc exacte. Jean Antoine vient de Grenoble, le premier fils retrouvé, Alexandre Pierre Antoine (1827-1868) y est né. Peut-être y retourne-t-il car, aussi soudainement est-il apparu, aussi soudainement disparaît-il à partir de 1858 avec son épouse et ses trois enfants cadets, après avoir été fermier de l'octroi entre 1853 et 1855 [195]. La ganterie est l'activité première, celle du père au premier chef, « ouvrier gantier » mais plus généralement avec ce seul dernier terme dans les actes d'état civil, de son épouse, Adèle Demoign(e)y, notée ouvrière gantière à une occasion. Elle l'est également chez certains de leurs enfants [196]. L'activité de commissionnaire de Jean-Antoine lui procure une certaine aura ; il est un « monsieur ». D'ailleurs, n'est-ce pas ce mot qui est employé pour le désigner lors du mariage d'Alexandre ? Pour autant, Jean Antoine n'est pas seul dans la diffusion de cette activité de couture des peaux dans le canton. En particulier, il faudrait savoir qui était cet Alexandre Ravaud, né également au début du siècle et avec qui il est en relation étroite puisque l'homme est témoin de la naissance puis du mariage du premier des enfants de la famille, celui-là même qui porte son prénom, un autre des témoins étant Pierre Antoine Jourdan, le notaire de la commune. Ainsi, des réseaux se structurent progressivement. Ils concernent en premier lieu les membres des belles-familles des garçons Masson [197]. Ils sont également perceptibles dans les actes de mariage. Ce sont surtout les enfants de Jean Antoine qui sont présents dans les registres [198]. L'état civil reflète les propos du juge de paix dans

[195] Être fermier de l'octroi est une bonne manière de ne plus connaître le désagrément de se faire dresser un procès-verbal le 20 avril 1851 pour « pour avoir entré la veille au soir 3 kilogramme de viande de bœuf sans avoir au préalable fait la déclaration prescrite par la loi » (Arch. mun. Villard-de-Lans, carton sans référence « Divers », pochette « Procès Commune Villard particuliers ». Extrait de la lettre de « JB avoué » au maire de Villard-de-Lans le 12 mars 1852 et Arch. dép. Isère, 2O549/10. Lettre de la direction générale des douanes au préfet le 7 décembre 1852).

[196] Par exemple, son fils Alexandre quand il se marie, quand il a des enfants ou qu'il les perd est systématiquement ouvrier gantier ou gantier ; son autre fils Scipion, témoin au mariage de l'aîné est également gantier.

[197] Ainsi, un des frères de Marie Achard-Picard (1835-1857), l'épouse d'Alexandre, est également ouvrier gantier en 1866 et il le demeure sur l'acte de décès de son beau-frère. Ce dernier a trois enfants, trois garçons, dont les deux plus jeunes décèdent rapidement. Reste Jean Alexandre Jules (1854-ap. 1936). Celui-ci épouse en 1879 Marie-Philomène Gouy-Pailler (1856-ap. 1931) dont le père Ulysse (1832-ap. 1901), aubergiste par héritage familial, est devenu également gantier depuis la fin des années 1850. Le frère de ce dernier, Antoine, exerce la même profession à la mort de leur mère en 1869.

[198] En 1860, Alexandre Masson est aux côtés de Justin Dussert, ouvrier gantier, et de Marie-Félicité Bonnet, couturière de gants. La même année, Sanctus Jarrand et Marie Romagnier, tous deux travaillant pour la ganterie se marient en sa présence. En 1863, deux des fils de Jean-Antoine signent l'acte de mariage du berger Victor-

l'enquête de 1848 pour souligner l'importance non seulement de Jean Antoine Masson mais plus largement de sa famille. Toutefois, il faut nuancer la présentation qui fait de ce dernier le centre, le diffuseur de la ganterie. Ce n'est pas lui qui a « importé » ce travail, pour reprendre l'enquête de 1848. En effet, au même titre que les activités liées au textile précédemment évoquées, la ganterie est déjà présente dans le canton. Elle se perçoit d'abord dans les archives des industries. Si une partie des fonds n'est pas encore consultable, ceux des établissements Jouvin le sont [199]. Les listes des ouvrières à domicile ont été consultées [200]. Quelques noms domiciliés dans le canton de Villard-de-Lans sont présents pour la période allant de la fin 1841 au début 1842. Ils sont tous situés à Autrans, montrant à la fois que l'enclavement supposé ne rend pas cette commune inaccessible, et le lien étroit avec Grenoble. En effet, plusieurs ouvrières travaillent au même moment entraînant des livraisons très régulières dans les deux directions. A consulter les différents *folii* pour chaque ouvrière, les pièces à assembler sont expédiées à Autrans le même jour. Après une première livraison le 5 février, une expédition plus importante est faite le 25 février auprès de quatre ouvrières. Le 16 mars, des gants à coudre arrivent au domicile de deux d'entre elles. Puis les dates divergent, le 23 juillet, 17 août, 6 septembre et 9 octobre pour la première, les 21 avril, 10 août et 19 novembre pour la seconde. Par conséquent, si la morte saison correspond bien à l'hiver, celui de l'année 1842 fut court. Mai et juin sont des périodes où le travail de ces femmes est affecté à d'autres tâches, agricoles. Pour ces deux ouvrières, les relations sont donc à peu près annuelles. Elles commencent dès février et se finissent en novembre. Voilà qui nuance les textes parlant d'un territoire coupé du reste du monde durant une partie de l'année du fait de routes devenues inaccessibles par la neige. L'une des gantières ayant été identifiée sans doute, son portrait peut être esquissé. L'archive la nomme « Marie Roi femme Perret » en 1842 quand elle travaille pour la ganterie Jouvin de Grenoble. Née en 1809, elle est la fille de Pierre Cong-Roi, décédé en 1819, et de Rose Repellin, non identifiée. Le 2 février 1842, trois jours avant la première livraison de gants à coudre pour la nouvelle année, elle épouse François Perret. Celui-ci est né en 1809 de François et d'Anne Morel. La

---

Marie Marchand et de Marie-Joséphine Clot-Goudard, couturière de gants. Alexandre est à nouveau présent en 1866 pour assister aux noces de Sébastien Jasserand, propriétaire ouvrier gantier, avec Zélie-Noémie Clot-Goudard, sœur de la première et déclarant la même profession que celle-ci, tous ces actes étant passés à Villard-de-Lans.

[199] En série J existent les fonds de la ganterie Jouvin (1841-1879) en 26J (accessible), et ceux de la ganterie Perrin en 123J (non communicable).

[200] Arch. dép. Isère, 26J83. Liste des ouvrières à domicile 1838-1844. Le registre est composé d'un compte pour les ouvrières. Un répertoire alphabétique, mais à l'intérieur non tenu de la même manière, renvoie au folio où se trouve le compte de l'individu. En haut de la page est griffonné de manière approximative le nom de l'ouvrière et sa commune (pour les Grenobloises on trouve la rue). La feuille est divisée en deux moitiés, chacune étant à son tour organisée en quatre colonnes comprenant la date, le type de gants livré, le nombre de paquets expédiés et celui repris.

mère est décédée en 1834 et le père, lors de la confection des matrices cadastrales, est crédité d'un demi-hectare. La famille est modeste, requérant de tous ses membres la recherche de revenus. En décembre 1842 François fils est cultivateur et domestique. Ainsi s'expliquent les nombreuses livraisons de gants que Marie prend en charge. Le 5 février elle reçoit trois paquets, elle en livre deux autres trois semaines plus tard, le dernier est expédié un peu plus tard au printemps. En septembre et en octobre, elle en réceptionne encore deux le 6 septembre et deux autres le 9 octobre. Elle doit encore travailler, probablement jusqu'au début de novembre avant de donner naissance à un garçon, Florentin, le 15 novembre 1842 au hameau des Gaillards à Autrans où elle vit avec son mari et sans doute son beau-père. Le 9 décembre l'enfant décède et, une semaine plus tard, elle est emportée à son tour. Que ce soit sur l'acte de naissance de l'enfant, sur son acte de décès ou sur celui de sa mère, à aucun moment la mention de la ganterie n'est faite, alors qu'il n'est peut-être pas excessif de considérer qu'elle pratique cette activité de manière régulière et soutenue toute l'année. Ce seul exemple devrait inviter à faire preuve de prudence devant les mentions professionnelles contenues dans l'état civil. Cependant, il a le mérite d'éclairer les chiffres du juge de paix quand ce dernier mentionne 350 voire 400 gantières « mais non d'une manière continue ».

Cependant c'est à partir d'un corpus constitué sur la base de l'état civil que l'intégration du canton de Villard-de-Lans apparaît. Il s'agit de dessiner une évolution chronologique, même imparfaite, de la ganterie, de chercher à localiser les individus inscrits dans cette activité, de poser la question de la répartition selon les sexes et l'âge des travailleurs [201]. Les individus concernés sont rapidement identifiables, le mot de « gant » est forcément employé tant pour des tâches masculines que féminines, ce qui ne rend pas pour autant la source transparente [202]. L'identification des individus et le croisement des informations obligent à avoir une attitude prudente vis-à-vis des sources [203]. Les noces sont le

[201] Ce choix s'explique du fait que les sources nominatives sont pauvres en signaux de l'activité gantière : les matrices du canton en 1834 ne contiennent que deux mentions, celle de 1857 lors de l'érection de la section de Corrençon en commune n'a qu'une mention ; de plus, la source traite très majoritairement des hommes alors que le juge de paix en 1848 met l'accent sur les femmes. Trois hommes gantiers sont mentionnés dans la liste nominative de Méaudre en 1872. Concernant l'état civil, comme précédemment, ce sont les actes de naissance entre 1833 et 1875 qui sont interrogés. Les décès sont pauvres en indications, tout particulièrement concernant les femmes et, pour les hommes, les mariages ne sont pas assez nombreux alors que les actes des naissances sont plus fournis ; ils furent donc à la source du corpus. L'hypothèse de l'existence d'un entre-soi explique qu'une attention soutenue est portée sur les témoins afin d'entrevoir des réseaux. Les baptêmes auraient pu préciser ce point ; ils sont conservés pour la période 1860 à 1892 sauf à Villard-de-Lans où ils débutent en 1876 (Arch. dép. Isère, 88J. Registres de catholicité).

[202] On trouvera dans le dossier thématique 1 en annexe, le Tableau 77, quantifiant les occurrences rencontrées des gantiers et gantières entre 1833 et 1875 à partir des registres des naissances.

[203] D'abord, sa partialité ne vient-elle en partie de l'officier d'état civil remplissant l'acte ? L'analyse du tableau présenté en annexe, avant de traiter des années renseignées interroge quant à celles qui demeurent vides. Par exemple, à Autrans, comment expliquer l'absence de données alors que par les archives de la ganterie Jouvin, de toute évidence, des femmes pouvaient exercer l'activité de gantière ? Ceci devrait suffire à être prudent avec toute quantification. Mais les informations qualitatives sont-elles moins critiquables ? En effet, il faut souligner

point d'entrée pour cerner la pratique des travaux de confection. Le graphique établi ci-dessous à partir de la résidence des 207 jeunes femmes qui entre 1833 et 1875 furent étiquetées « couturière de gants » indique cela.

Graphique 5 : Progression des couturières de gants d'après les registres des naissances du canton de Villard-de-Lans (1833-1875)

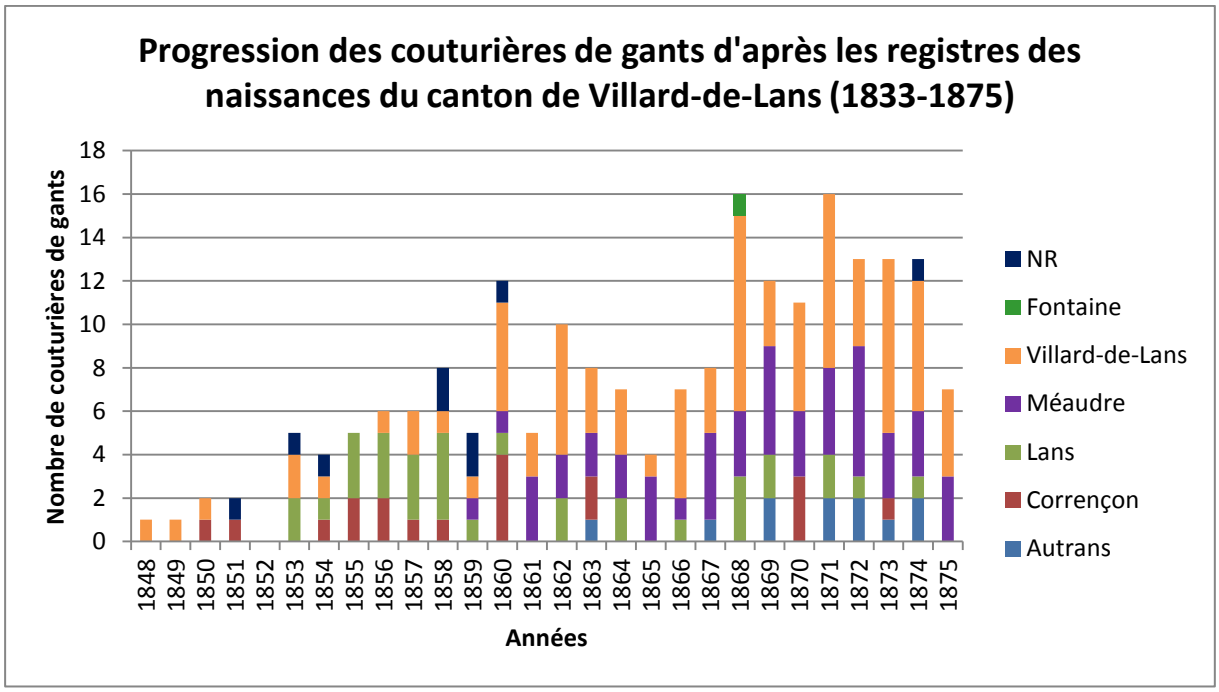

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/6, 10 et 11 ; Corrençon 5E130/2 à 4 ; Lans 5E206/8 et 10 ; Méaudre 5E226/9 et 11 ; Villard-de-Lans 5E551/9, 10 et 12.

L'expression voit le jour en 1848. Villard-de-Lans, la commune où le gantier Masson s'est installé est en pointe. Elle est suivie par la section de Corrençon dès 1850. Puis la mention est attestée en 1853 à Lans, point de basculement en direction de Grenoble. Dans la seconde vallée, il faut attendre la fin de cette décennie. A lire les colonnes il y a une différence entre Méaudre et Autrans, deux communes pourtant très comparables. Cet écart

l'abîme représenté par le mot « ménagère », puits sans fond de toutes les interrogations. S'il cache souvent les travaux des champs et, plus largement, ceux de l'activité agricole comme la fabrication du fromage, il ne rend pas compte de la forme de protoindustrialisation que représente la confection des gants. Quand « ménagère » se met à remplacer pour une femme la mention de couturière et de gantière, l'activité ne prenait pas fin pour autant. Ces dernières indications surviennent la plupart du temps lors de la naissance du premier enfant, surtout lorsque celui-ci survient quelques mois après le mariage.

souligne à nouveau que nous sommes tributaires de la tenue de l'acte. Il y a une lente progression des mentions qui se comptent à quelques unités par an durant les années 1850 avant d'être plus importantes (plus d'une dizaine par an) à la fin des années 1860. De plus, le graphique précédent ré-interroge les chiffres du juge de paix en 1848. S'il y a alors 350 à 400 gantières on pourrait penser en retrouver quelques-unes unes dans les actes de mariage. Or elles sont pour ainsi dire absentes. La différence entre le tableau statistique et la source narrative pourrait tenir au fait que l'exercice de la ganterie ne se pratique pas dans des proportions ou dans des conditions telles que des individus s'en réclament sur leurs actes d'état civil ou qu'il apparaisse nécessaire à l'officier d'état civil de le signaler. À l'échelle de la commune de Villard-de-Lans mais timidement, l'influence de Jean Antoine Masson pourrait transparaître. C'est à partir de la seconde moitié des années 1850 que les mentions sont plus fréquentes, les acteurs eux-mêmes et les officiers d'état civil convergent cette fois quant à la nécessité d'indiquer une réalité en train de changer. Est-ce parce que les travaux de ganterie sont plus visibles, les quantités assemblées donc des gants cousus descendant le long de la route conduisant à Sassenage plus importants ? La période s'inscrit dans le prolongement de la mise au point de la « main de fer » par Jouvin en 1838 [204]. Cette innovation entraîne une augmentation du nombre des peaux coupées ce qui oblige à rechercher toujours plus et toujours plus loin une main-d'œuvre rurale pour la confection des gants. Les Quatre montagnes connaissent un élargissement géographique de la sous-traitance à l'instar du Trièves, des bords de la Chartreuse ou de la Matheysine. Les actes de l'état civil montrent l'amplification de l'intégration du canton de Villard-de-Lans à partir du Second Empire concernant les produits de la ganterie.

À partir des registres des naissances, 83 individus ont pu être identifiés. Leur apparition dans le temps et dans l'espace donne lieu à trois observations [205]. Loin d'être exclusivement une activité féminine dans les espaces ruraux, la ganterie concerne des hommes, le rapport étant de un à deux par rapport aux femmes. Elle peut s'exercer également chez des jeunes et être pratiquée aux premiers temps du mariage [206]. L'approche quantitative

[204] Le brevet est déposé en 1832 puis il est perfectionné les années suivantes. L'instrument permettait de découper six gants à la fois. On notera que dans les archives Jouvin, les gants à coudre sont livrés par douzaines.

[205] Voir Tableau 77 dans le dossier thématique 1 en annexe.

[206] François Gauthier (1814-1856) correspond à cette situation. Originaire de Choranche c'est-à-dire sur l'axe reliant Villard-de-Lans à Pont-en-Royans par les gorges de la Bourne, il épouse Victoire (ou Victorine) Salliquet (1814-1879). Il vient d'une famille cultivant la terre, sa mère détenant comme veuve pratiquement onze hectares en 1834 à Villard-de-Lans. Comment François Gauthier en vint-il à pratiquer la ganterie ? Cette activité paraît être secondaire. Qualifié de cultivateur sur son acte de mariage, c'est ainsi qu'il apparaît dans les années suivantes, lors de la naissance de ses six enfants. Domicilié au hameau de Valchevrière, le couple travaille en priorité la terre. Ainsi, être gantier pourrait être une activité d'attente, précédant une installation dans une exploitation. Joseph Roland (1837-ap. 1906) donne un autre exemple de cette situation mais un peu plus

des femmes est à croiser avec une prosopographie des acteurs du développement rural par le biais des travaux d'aiguille. Ces travaux sont à envisager sous trois angles, la tension entre pluriactivité et spécialisation, la répartition spatiale et les logiques familiales à l'œuvre.

Les 50 femmes identifiées éclairent les chiffres évoqués par le juge de paix. Elles viennent compléter les individus esquissés avec les archives de la société Jouvin. La ganterie est exercée au moment du mariage. Cette situation, rencontrée parfois pour des hommes, est très majoritairement celle de jeunes femmes du canton au moment de passer en mairie. C'est le cas de Marie Rochas (née en 1849) qui épouse Joseph Reymond (1833-1894) le 31 décembre 1873. Elle est fille d'un maçon vivant au hameau des Blachons et le futur époux est un modeste journalier ; c'est d'ailleurs ainsi qu'il est qualifié également sur les actes de naissance de trois enfants du couple. Marie Rochas, pour augmenter sa dot, a accepté du travail à demeure et, lors de la naissance du premier enfant, elle est encore couturière de gants ; l'appellation de ménagère empêche ensuite d'en savoir davantage mais l'activité a pu se prolonger [207]. La ganterie est porteuse d'espérance du développement d'une famille. Les mariages dont Alexandre Masson est le témoin en sont des exemples. Enfin, elle est la colonne vertébrale à l'intérieur du ménage comme chez Victorine Fortunat ou Marie Roux-Fouillet [208].

La ganterie est une activité concernant au premier chef des familles pluriactives, à la recherche d'un complément de revenus comme dans le cas des familles de bergers ou celles de muletiers au hameau de Corrençon. Nombreux sont les actes où l'activité de ganterie croise

---

tardivement. Il est l'un des deux enfants retrouvés de l'union entre Joseph (v. 1784-1844) et de Suzanne Revolet (v. 1797-1880). Si la taille de la propriété du père est inconnue du fait d'une homonymie, il est cependant à rattacher à la petite propriété. Quant à son épouse, Marie Bontoux (1834-1886), elle est un des enfants de Louis Bontoux, un fermier recensé dans la matrice cadastrale. Cette famille s'inscrit clairement dans la pluriactivité puisque Marie est identifiée comme modiste à plusieurs reprises. Il est aisé de suivre le jeune couple s'unissant en 1863. Les travaux d'aiguilles permettent leur installation. En effet, Joseph Roland est repéré à plusieurs reprises en tant qu'ouvrier gantier durant cette décennie. Quand il réapparaît après notre période, il est devenu boulanger à Villard-de-Lans. La ganterie est donc plus qu'une activité complémentaire, elle est une stratégie dans le développement modeste d'une famille.

[207] Le portrait de Zélie Marie Baudoing, également à Villard-de-Lans, l'illustre. En 1872 elle épouse Antoine Brun-Roudier (1807-1879). Ce dernier, né en 1807 à Villard-de-Lans, a déjà été veuf à deux reprises, d'abord de Catherine Repellin en 1844 puis de Marie Pascal-Ronzat en 1866. Sa troisième épouse est nettement plus jeune. Zélie Marie est née en 1831 à Villard-de-Lans également mais au hameau d'altitude de Valchevrière, situé dans la direction de Corrençon. En 1867, elle a donné naissance à un enfant non reconnu par son père et elle est déjà couturière de gants. C'est un moyen d'accroître les revenus avec sa mère, Victoire Borel (v. 1804-1883), son père Joseph (v. 1806-1842) étant décédé jeune. Elle l'exerce avant, pendant et après son mariage puisqu'il se retrouve indiqué sur son acte de décès. La ganterie est donc parfois également un métier, pratiqué à différents moments de la vie, quels que soient la situation du mélange et le lieu où il est exercé.

[208] La siuation de Victorine Fortunat se retrouve dans la Fiche Biographique 5. Quant à Marie Roux-Fouillet, née en 1850, elle apparaît vivant au bourg de Villard-de-Lans. A peine âgée de 19 ans, elle épouse Auguste-Benoît Roi, un cultivateur de Veurey mais qui a des attaches sur le plateau car il était né à Autrans en 1834. Fallait-il éloigner cette jeune femme qui, à 17 ans, donne naissance à un premier enfant en 1867 ? À ce moment, elle est couturière de gants. Puis elle disparaît des sources de l'état civil car elle suit son mari. Mais l'histoire reprend au début du 20e siècle quand un recensement la fait de nouveau surgir accompagnée par son fils, né à Veurey, lequel demeure dans le canton comme gantier. Il y a donc une transmission entre les générations.

celle des ouvriers agricoles c'est-à-dire des journaliers et autre « garçons de peine ». Le portrait de Sophie Imbert-Bouchard en fournit un bel exemple [209]. En effet, en la réinsérant dans son environnement familial, celui apparaît bien précaire et fragile. C'est pourquoi la ganterie est un mode de survie. Par ailleurs, fille mère, elle a du mal à trouver un époux. Celui-ci vient de l'extérieur et probablement l'emporte-t-il avec ses moutons. Fréquentes sont les situations, comme dans le cas précédent, où des filles mères apparaissent comme couturière de gants. Une question se pose à propos de la source. Les gantières sont-elles plus susceptibles d'avoir des enfants hors mariage ou est-ce l'officier d'état civil qui, pour mieux les identifier, les note comme gantières, activité qui n'aurait pas forcément été inscrite si la mère de l'enfant avait été l'épouse, par exemple, d'un cultivateur ?

La ganterie n'est cependant pas réservée aux gens les plus modestes. Elle est pratiquée dans des familles d'une autre situation sociale comme la biographie de Marie Clot-Godard le prouve pour les femmes ou celle d'Henri Achard-Picard pour les hommes [210]. La première intègre la famille de l'adjoint spécial de Corrençon devenu premier maire de la commune et dont la famille s'enrichit du négoce. À ce titre, ne sommes-nous pas encore sous l'influence de la source ? Quant à Henri Achard-Picard, la ganterie est une activité importante dans sa biographie, elle le rattache à la famille Masson à laquelle sa sœur est liée. Elle lui permet peut-être aussi de pouvoir réunir les conditions pour se lancer dans l'activité hôtelière dans le dernier quart du 19e siècle. Inscrite dans le cadre de la pluriactivité pour les filles, les métiers du gant font l'objet d'une plus grande spécialisation pour les hommes. Puisque ce sont la plupart du temps les portraits des ouvrières qui sont faits, quelques ébauches masculines permettront de mieux apprécier les ressemblances et les divergences entre les sexes sous l'angle de la ganterie [211]. La vie de Victor Marchand pourrait continuer à être déployée. Elle a été envisagée plus haut lorsque ce berger, originaire des Hautes-Alpes, suit ses bêtes sur les alpages des Quatre montagnes et quand il épouse la fille du garde-forestier en 1863, laquelle s'astreint à la couture de gants. Il se met également à la suivre au plan professionnel puisqu'il est ouvrier gantier l'année suivante, en plus de ses activités de berger qu'il devait exercer encore en 1866 mais également d'aubergiste (en 1867 et en 1868). Toutefois, la multiplication des mentions dans les actes de naissance voit se dessiner une spécialisation dans la ganterie, terme repris dans ceux de 1870, 1875, 1876, puis encore plus tard en 1888 et 1891. Dans son

[209] Sophie Imbert-Bouchart est abordée dans la Fiche Biographique 6.
[210] Marie Clot-Godard et Henri Achard-Picard sont respectivement dans la Fiche Biographique 7 et la Fiche Biographique 8.
[211] Joseph Dodos est étudié dans la Fiche Biographique 9.

cas entre une épouse gantière et un voisinage qui pratique la même activité, la ganterie sert d'authentique voie de développement. Chaque biographie est à mettre dans un contexte social, familial et géographique.

La dimension géographique est, en effet, également à apprécier. Les tableaux statistiques, précédemment évoqués, même s'ils demeurent en partie sous l'influence de la nature du document, apportent trois éclairages. Le premier est celui de la primauté de Villard-de-Lans. Qu'elle soit numérique ou chronologique, la commune est chaque fois première. N'est-ce pas à cette échelle qu'il faudrait apprécier l'influence de Jean Antoine Masson puis de son fils Alexandre ? En effet, c'est autour d'eux que les premières qualifications de gantier apparaissent. La proximité géographique est attestée dans plusieurs cas. Ainsi, sur l'acte de décès de l'un des enfants de Victor Marchand, le voisin est Sanctus Jarrand, lui-même gantier, époux de couturière de gants et dont le témoin avait été Alexandre Masson. De la même manière, durant ces années, le couple formé par Evariste Laurent et Victorine Fortunat vit au bourg. Leur voisin n'est autre qu'Ulysse Gouy-Pailler, le beau-père d'Alexandre Masson (fils de Jean-Antoine), lui-même devenu gantier. Cette seule indication de proximité géographique laisserait deviner comment est réparti le travail dans les rues de Villard-de-Lans. Dernier exemple, celui de Marie Laurent-Dray. Née en 1865, elle épouse en premières noces, Louis Laurent, le frère d'Evariste, qui décède en 1864. Pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants, elle devient couturière de gants au cours de ces années. À l'occasion d'un décès, l'acte d'état civil indique que son voisin était Joseph Rolland, un ouvrier gantier qui réside au bourg et qui l'est au moins durant 17 années. Ainsi, le bourg de Villard-de-Lans constitue le premier foyer de l'activité gantière. Cette donnée confirme les des analyses de géographes montrant qu'une activité passe d'abord par les lieux centraux avant de se répandre. La ganterie grenobloise ne semble pas avoir touché d'abord Lans en tâche d'huile ; c'est par Villard-de-Lans que l'activité se répand. De même, les corpus portent un coup rude au mythe du territoire supposé le plus enclavé et isolé c'est-à-dire Corrençon. Des exemples, traités précédemment ou qui se retrouvent dans les fiches biographiques montrent à loisir la situation des femmes de Corrençon s'adonnant à la ganterie. Les actes de naissance à partir de 1854 contiennent des femmes identifiées comme couturière de gants [212]. Ainsi, jusqu'au tréfonds du

[212] Voici Pauline Rosand (1820-1888), née de père inconnu. En 1844, elle épouse Joseph Odier (Audyer-Gallon), un des enfants de Jean-Louis, un petit propriétaire détenant un peu 3,5 hectares en 1834 comme en 1857. Le couple vit chichement si bien qu'en 1855 et en 1862 Pauline est mentionnée comme couturière de gants. Sa belle-sœur, Françoise Gauthier (1819-1898) est dans la même situation. Egalement domiciliée à Corrençon, elle épouse Paulin Odier. Souvent qualifiée de ménagère elle est également journalière mais encore couturière de gants au cours des années 1850. Quand deux de ses filles se marient, l'une en 1866, l'autre en 1870, elles sont également couturières de gants.

canton, à Corrençon, l'ouverture, la mise en circulation ne concerne pas seulement les hommes par le transport du bois ou du charbon, elle passe également par les produits industriels fabriqués par les femmes au moins dès le milieu du 19e siècle.

Le corpus comprend enfin des individus pour lesquels des stratégies familiales sont perceptibles. Marguerite Pouteil-Noble est un exemple pertinent [213]. Pour ce qui la concerne, le travail des gants passe de la mère à toutes ses filles sans exception. Il leur permet d'accumuler un petit capital et de s'unir, pour certaines d'entre elles, avec des hommes gantiers également. Les deux exemples, réinsérés dans les contextes familiaux, montrent que la ganterie ne saurait être examinée sous le seul angle individuel. En effet, la position des acteurs dans la fratrie importe. Le fait qu'ils exercent cette activité est aussi induit par l'environnement familial, qu'il s'agisse des parents, des conjoints ou des frères et sœurs. En plus des revenus que la ganterie dégage pour le ménage, elle est également un capital, un savoir-faire à mettre dans la balance pour offrir des clés d'interprétation au marché matrimonial local. De complément, elle devient centrale à plusieurs reprises. En outre, ces biographies complétées par d'autres illustrent sa diffusion à l'intérieur de la population. A présent, les 350 ou 400 individus mentionnés par le juge de paix sont crédibles tant les situations foisonnent. Pratiquée largement, la ganterie est plus présente autour de ceux qui sont les intermédiaires c'est-à-dire en particulier la famille Masson, et au sein du bourg de Villard-de-Lans. Elle se trouve dans les foyers de petits cultivateurs comme chez ceux qui ont des activités liées au négoce et à la transmission. Si la ganterie a prouvé à nouveau l'absence d'isolement du pays des Quatre montagnes, elle est un vecteur culturel, l'indicateur d'une plus grande proximité avec le monde urbain en essor.

L'économie sylvo-pastorale du canton de Villard-de-Lans s'inscrit dans un héritage pluriséculaire qui connaît des évolutions sensibles durant le deuxième tiers du 19e siècle. Le maintien des exportations de bois sous différentes formes, l'exportation des produits issus de l'élevage, le déclin des activités d'amont du textile mais aussi de nouvelles formes de travail avec la ganterie, tout montre que ce territoire n'est pas isolé. Son intégration s'inscrit dans des échelles combinées, locales avec Grenoble dans un mélange de tradition et de formes réactivées, nationale avec le bois et éventuellement avec le fromage, européenne si l'on songe à la couture des gants. Enfin, la participation des Quatre montagnes, si elle relève bien d'intermédiaires s'inscrit également au cœur des foyers. Par le travail du bois touchant de nombreuses familles, par celui de la fabrication des fromages dévolue aux fermières, par celui

[213] Marguerite Pouteil-Noble est étudiée dans la Fiche Biographique 10.

de la ganterie concernant tout à la fois des hommes, des femmes, des jeunes et des plus âgés c'est tout notre regard qui se trouve bouleversé. La place des femmes est à souligner car elles apparaissent à plus d'un titre. Mais si les individus constituent un moyen d'appréhender l'intégration, la circulation des hommes complète celle des produits.

1.2 Les circulations des hommes

En octobre 1851, Scipion Geymond, né à Villard-de-Lans et qui s'est enrichi à Paris, informe sans doute le maire de Villard-de-Lans de la situation économique et politique du moment [214]. Il ne se contente pas d'être le relais des informations de la capitale mais joue également un rôle dans le placement des jeunes gens de son pays de naissance. En effet, il écrit qu'il est « [...] heureux de vous annoncer qu'un des mes bons amis dont la femme et la sœur dirigent un atelier de broderie assez considérable veut bien se charger des quatre petites dont vous me parlez. C'est une honnête maison où ces enfants apprendront un bon état et elles n'auront sous les yeux que de bons exemples [...] ». Il précise plus loin qu'il a « [...] appris par monsieur Sappey que le fils de monsieur André Allard habitant Lyon [...] voudra bien se charger de recevoir par votre invitation les enfants par la voiture de Grenoble à Lyon qui lui-même les conduira dans le bateau à vapeur et le chemin de fer qui se rendra à Paris [...] » [215]. Cet extrait pose d'entrée la question de l'échelle nationale avec la capitale comme destination. Un autre enfant du pays joue ce rôle d'intermédiaire grâce aussi à l'essor des moyens de communication. L'archive montre donc l'émigration qui s'explique par sa mise en relation avec d'autres migrants. Plus que « migration » qui suppose une installation d'une certaine durée et à une certaine distance, il faudrait parler de « circulation » et de mobilités [216]. Ces deux derniers termes envisagent la possibilité du retour et permet de considérer l'ensemble des mobilités. Ainsi, les destinations, les fréquences et les effectifs disent une fois encore l'intégration du canton de Villard-de-Lans. Enfin, la notion de « circulation » n'induit pas la

[214] Né à Villard-de-Lans le 5 avril 1804 de Joseph Geymond, chapelier, et de Louise Marie Ferrand, décédé à Paris le 9 août 1876, ce propriétaire domicilié 69 rue de Dunkerque dans cette dernière ville n'a pu être situé précisément.

[215] Arch. mun. Villard-de-Lans, carton sans référence, pochette « Monsieur Gémond secours aux orphelins », lettre de Gé[y]mond au maire (?) de Villard-de-Lans, le 19 octobre 1851. André Allard (v. 1777-1858) est identifié seulement par son acte de décès qui le définit comme rentier et par la matrice cadastrale lui attribuant moins d'un hectare dans les premières années de la Monarchie de juillet.

[216] Dans le territoire considéré, voir Jules BLACHE, *Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors*…, ouvrage cité, tome 2, pp. 396-406. Anne-Marie Granet-Abisset interroge également les notions dans Anne-Marie GRANET-ABISSET, *La route réinventée* …, ouvrage cité.

direction du déplacement vers l'extérieur du canton. Le cas de Jean Antoine Masson montre une installation à Villard-de-Lans avant un nouveau départ une vingtaine d'années plus tard.

Les sources pour questionner les circulations sont constituées principalement par les actes de l'état civil. Elles sont complétées par d'autres archives qui permettent un traitement sériel comme les matrices cadastrales ainsi que par des archives notariales et des sources narratives [217]. Les analyses suggèrent trois axes : d'abord exposer les espaces en contact *via* les échanges matrimoniaux, puis prouver que le canton est également un lieu d'arrivées, enfin interroger une spécialisation des activités de transport chez certains individus. L'objectif consistera à préciser les conclusions formulées à propos des produits de l'économie sylvo-pastorale.

1.2.1 Des sociétés polarisées ?

Passer de la circulation des produits de la forêt, de l'élevage ou encore à de la protoindustrialisation à celle des individus est un autre moyen pour contredire l'idée de l'isolement et de l'enclavement du canton de Villard-de-Lans. Au cours du deuxième tiers du 19e siècle l'attraction exercée par la plaine de l'Isère est-elle plus pressante jusqu'à entraîner une polarisation ? Cette notion, employée à l'origine par les géographes, est opératoire également en histoire pour évoquer l'attractivité exercée par un centre sur un espace dépendant de lui, sa périphérie. Si par définition les habitants entretiennent des relations avec l'extérieur, la polarisation veut indiquer un lien sinon d'exclusivité, du moins de prédominance exercée par le pôle se constituant au fur et à mesure de l'avancée dans le siècle.

L'état civil est à la source d'une telle analyse et en particulier les actes de mariage [218]. Il ne peut toutefois donner que des orientations générales vite trompeuses [219]. Afin de cerner des évolutions, la période allant de 1835 à 1874 a été divisée en quatre décennies [220].

[217] Les sources narratives, comme les rapports et la correspondance, sont pauvres. Ce sont donc des sources constituées à partir de l'histoire sociale fine, les matrices cadastrales, les archives notariales et, en priorité, celles de l'état civil qui constituent le matériau exploité. D'abord, les noms des lieux relevés sont une première entrée. Que ce soient les adresses des époux par exemple mais également celles des témoins pour les naissances, les mariages ou les décès, une quantification peut s'opérer. Ensuite, le relevé des professions ou des métiers exercés renseigne sur le corpus constitué. Enfin, le suivi nominal est une troisième voie à explorer.

[218] Les actes de naissance n'ont pas été retenus dans la mesure où ce sont des enfants nés dans la commune qui sont déclarés, donc avec des parents y résidant de manière quasi exclusive. Ceux contenus dans les registres de décès relèvent de la même logique : sont inscrits ceux qui décèdent dans la commune en priorité parce qu'ils y vivent. Rares sont les mentions d'individus dont la vie s'achève brutalement à l'occasion d'un accident. Ils ne sont cependant pas à négliger puisque l'on trouvera la mention du lieu de naissance du défunt ainsi que la commune de résidence des deux témoins ; à cette occasion peuvent surgir des enfants partis du canton - ou plus

Trois traits se dessinent durant le deuxième tiers du 19e siècle : la faiblesse des relations matrimoniales avec l'extérieur, l'étroitesse de l'aire de recrutement et un élargissement des horizons en progressant dans le temps.

La faiblesse des échanges matrimoniaux avec l'extérieur du canton apparaît dans la quantification des lieux de naissance ou de domicile, tant des époux que de leurs quatre témoins pour l'ensemble de la période montre En effet, pour chacune des quatre décennies entre 1835 à 1874, le pourcentage des époux nés dans le canton est constant. Il oscille entre 80,9 % de 1835 à 1844 à 81,3 % entre 1855 et 1864. Celui des épouses est encore plus élevé, avec une amplitude un peu plus marquée, qui est de 85,5 % entre 1835 à 95,5 % pour la dernière décennie. Les calculs en prenant en compte le domicile sont du même ordre de grandeur. Pour ce qui concerne les témoins, en faisant une moyenne fictive du nombre de témoins domiciliés dans le canton à chacune des quatre périodes, les pourcentages se situent entre 92,10 % entre 1845 et 1854 et 89 % entre 1865 et 1874. Les mêmes conclusions s'imposent en se plaçant à l'échelle des communes en considérant seulement les époux.

Tableau 3 : Evolution de la part de l'endogamie géographique (en %) dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1874)

Périodes	**Communes**					
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**	**Total**
1835 à 1844	74,2	64,0	67,0	74,0	62,8	68,1
1845 à 1854	83,8	43,8	54,9	81,8	65,1	67,0
1855 à 1864	72,3	71,0	51,0	66,7	69,6	65,9
1865 à 1874	64,3	64,1	53,5	59,1	58,8	59,3

largement des parents - renseignant de ce fait quant aux relations avec l'extérieur entretenues par le sujet de l'acte.

[219] En effet, les mariages suggèrent des lignes droites entre le lieu de naissance et celui de la noce, effaçant les étapes éventuelles ou les retours toujours possibles. En outre, dans la mesure où ils se déroulent, ainsi que cela se fait de manière habituelle dans les sociétés rurales, dans la commune de résidence de la famille de l'épouse, les documents ne peuvent ni préciser où cette dernière avait pu se rendre au préalable ni suggérer que le couple est resté au lieu du mariage. Cependant, la source est exploitable à condition de relever le lieu de naissance et de le distinguer de celui de la résidence afin de résoudre la difficulté précédemment évoquée. En outre, l'indication des témoins présents indique l'existence de réseaux à l'intérieur de la commune comme du canton. Enfin, par le suivi des individus dans les autres listes de l'état civil, des circulations apparaissent.

[220] Les différents tableaux constitués se trouvent entre le Tableau 78 et le Tableau 93 dans le dossier thématique 1 en annexe.

Source : Arch. dép. Isère Autrans 5E21/7, 10 et 11 ; Corrençon 5E130/2 à 4 ; Lans 5E/206/5, 8 et 10 ; Méaudre 5E226/9 et 11 ; Villard-de-Lans 5E551/9, 10 et 12.

Ces statistiques doivent être prises avec prudence car elles sont établies avec des effectifs limités ; elles sont plus fiables à Villard-de-Lans, chef lieu du canton, où ils sont plus nombreux. Sur l'ensemble des quatre phases la part des époux qui se marient dans la commune où ils sont nés passe de 68,1 % entre 1835 et 1844 à 59,3 % entre 1865 et 1874. Excepté le cas de Corrençon à part, il y a des profils différents selon les communes. Il y a un écart entre, d'une part, Autrans et Méaudre où trois quarts des époux sont natifs de la commune lors de la première décennie et, d'autre part, Lans et Villard-de-Lans avec une part plus faible, de l'ordre des deux tiers. Les deux premières localités, dans la seconde vallée, sont plus reculées et plus isolées. Lors de la dernière période considérée, les écarts se sont réduits, la moyenne des communes est inférieure aux deux tiers et se rapproche de la moitié des effectifs à Lans. Ces chiffres ne font que traduire l'endogamie, une des caractéristiques démographiques fondamentales des sociétés rurales d'un Ancien régime qui se prolonge jusqu'au cœur du 19e siècle.

L'étroitesse de l'aire de recrutement apparaît par le relevé des communes de naissance des époux. Afin de dépasser l'alternative entre l' « ici » et l' « ailleurs » un classement a été effectué et il livre deux enseignements.

Premièrement, le nombre de conjoints extérieurs au canton reste jusqu'au milieu du Second Empire très limité. Pour chacune des trois premières décennies il concerne entre 70 et 80 hommes. La distinction par communes reprend ce qui a été noté précédemment, des effectifs particulièrement réduits à Autrans et Méaudre, et moins à Lans et Villard-de-Lans. Les conjoints demeurent tout au long de la période des proches, venus d'autres communes du canton, de localités voisines c'est-à-dire limitrophes ou à peine au-delà. L'examen du nombre de communes citées en dehors de celles du canton montre un stock constant jusqu'au milieu des années 1860 avec 37 ou 38 localités dont les trois quarts peuvent être considérées comme voisines.

L'aire du bassin de recrutement des époux est composée par deux types de territoires. Les uns sont semblables aux communes du canton. C'est le cas de celles relevant de la Chapelle-en-Vercors dans la Drôme, Montaud complètement à l'opposé et celles de la forêt des Coulmes comme Malleval, Rencurel, Choranche, Presles. L'autre zone est composée de

communes aux pieds du massif avec des territoires communaux accrochés à ses pentes. Leur disposition forme un large arc de cercle, débutant dans la partie méridionale aux portes du Trièves avec Château-Bernard, Saint-Guillaume, Miribel-Lanchâtre, se prolongeant le long du Drac avec Le Gua et ses hameaux, Saint-Paul-de-Varces, Allières, s'accentuant en direction de Grenoble à Seyssins, Sassenage, Pariset et s'égrenant ensuite au nord puis à l'ouest avec Noyarey, Veurey, La Rivière, Saint-Gervais, Cognin, Saint-Pierre-de-Chérennes pour rejoindre le Royans. Cette aire s'affranchit des limites administratives communales et départementales comme des frontières dites naturelles. Les arêtes du Moucherotte au Cornafion en passant par les roches saint-Michel et celles du Gerbier ne sont pas des coupures. Les blanches parois verticales de la Dent du loup au Bec de l'Orient puis obliquant vers le sud ouest en direction des gorges de la Bourne ne forment pas non plus une barrière. Le relief d'altitude n'est pas un handicap, car les sentiers passant par les cols sont depuis longtemps fréquentés et parce que les alpages sont des terrains de rencontre pour des populations vivant sur des versants opposés.

A défaut d'investigations relatives aux époux originaires de l'extérieur du canton, il est possible de mieux connaître les familles qui consentent à de telles unions. Les 77 mariages dans cette situation pour la période allant entre 1835 et 1844 disent l'absence, dans deux tiers des cas, de naissance consécutive au mariage dans le canton. Ceci tendrait à montrer que le jeune couple est parti à l'extérieur, peut-être dans la commune de naissance ou de résidence déclarée par l'époux. Cependant, l'analyse au cas par cas montre que la césure n'est pas si nette entre ceux qui s'expatrient et les autres [221]. En outre, une naissance peut être inscrite dans la commune de naissance de l'épouse car, au moins pour le premier enfant, elle accouche près de sa mère. Ceci montre une nouvelle fois combien les analyses quantitatives traduisent de manière imparfaite la réalité de situations qui invitent au contraire à percevoir des circulations pour un nombre important d'individus. 44 % des futurs époux nés à l'extérieur du canton ne résident pas dans leur commune de naissance. L'installation se situe la plupart du temps dans la commune voisine [222]. D'autres individus laissent deviner un déplacement qui

[221] Par exemple, surprenant est le constat de voir arriver la naissance de Céline Gerin en 1852 alors que le mariage entre Jean-Pierre et Angélique Dodoz - le premier natif de Saint-Guillaume, la seconde de Villard-de-Lans - s'était déroulé onze ans auparavant. En réalité, le registre des décès contient le nom d'une sœur, Adèle-Angélique Gerin, native de Saint-Guillaume en 1845.

[222] Par exemple, en janvier 1838, Pierre Pascal épouse Mélanie Achard-Picard à Villard-de-Lans. Né à Saint-Pierre-de-Chérennes en 1811, où ses parents décèdent en 1818 et en 1832, il s'est établi à quelques kilomètres, à Izeron, en bordure de l'Isère.

n'est pas qu'individuel mais s'inscrivant dans le cadre du ménage [223]. Les déplacements ne réunissent pas seulement deux points mais ils s'effectuent dans des micro-régions. Joseph-François Repellin, par exemple, se rend à Villard-de-Lans pour épouser Marianne Pouteil-Noble. Né à Rencurel en 1796, commune qui a vu ses deux parents y décéder en 1803 et en 1830 il est domicilié à Saint-Jullien. Il y vit alors avec sa première épouse, Marie E[y]mard, qui s'éteint en juin 1841. Ce qui est valable pour lui en altitude se retrouve également valable plus bas [224]. Dans les actes de mariage la plupart des époux sont cependant domiciliés dans le canton de Villard-de-Lans, là où réside leur future épouse [225]. Achevons ce faisceau de situations en indiquant que les futurs époux peuvent être installés depuis longtemps au pays des Quatre montagnes [226].

Si pour un tiers les couples demeurent au moins un temps dans le canton, les deux autres tiers sont composés d'époux partant avec leurs épouses. Ces dernières ne correspondent pas au stéréotype de jeunes femmes chassées par un environnement défavorable. En effet, les familles auxquelles elles appartenaient n'étaient pas classées parmi les plus misérables. Ainsi, la migration ne serait pas tant subie que consentie. Toutes ne correspondent pas à la situation de Julie Olympe dont le mariage est exceptionnel tant il reflète l'ouverture du canton chez les meilleures familles [227]. En effet, la fille du maire épouse un notaire de la vallée. Partir n'est pas le reflet d'une fuite, c'est également une décision choisie. La situation est-elle différente à

[223] Ainsi, en janvier 1844, Pierre-Noël Vincent épouse Louise Faure-Bournat. Natif de Saint-Martin-le-Vinoux, aux portes de Grenoble, en 1813, il s'est installé à l'entrée de la vallée du Grésivaudan, à Meylan. Il y est cultivateur, probablement auprès de sa mère.

[224] C'est un homme déjà âgé de 61 ans qui épouse Angélique Rochas-Barnariat, à Villard-de-Lans en 1836. Cette dernière, native de cette commune était domiciliée à Pariset. Où rencontre t-elle son aîné de 30 ans ? Natif de Jarrie, celui-ci est veuf en secondes noces de Magdelaine Bel décédée à Vaulnavays-le-Haut en 1834. À l'époque de ses nouvelles noces, il réside à Champagnier. Dans son cas, le territoire de vie se dessine autour du petit plateau du même nom

[225] À titre d'illustration, en octobre 1836, Pierre Marillat, né en 1801 à Montaud, où vit son père, est établi comme cultivateur à Villard-de-Lans. Mais c'est à Lans qu'il épouse Thérèse Roche du hameau des Eymards à Lans, vivant alors auprès de sa mère. Les gendarmes se rattachent à cette situation. Michel Cathala est originaire d'Aigues-Vives en Haute Garonne. Membre de la brigade de Villard-de-Lans, déjà, il s'unit en 1842 à Françoise Policand, une cultivatrice de 43 ans, aux deux parents décédés. Elle dut le suivre à l'occasion d'une mutation car aucun des deux ne figure dans les différents registres de l'état civil.

[226] Joseph Michalat, originaire de Miribel (-Lanchâtre ?) appartient à cette catégorie. Son acte de mariage en 1835 indique qu'il vit à Lans depuis 1819.

[227] En utilisant en effet sur l'acte de mariage de 1838 les termes de « monsieur » et de « dame » pour désigner les parents des deux époux, l'officier d'état civil n'utilise pas une formule de style ; il traduit une différence de hiérarchie sociale. À Villard-de-Lans, au début de la Monarchie de juillet, Julie Olympe fait partie des enfants bien dotés par ses deux parents. Sa mère, Euphroisine Jourdan est l'un des enfants de Pierre Jourdan, le huitième propriétaire le mieux pourvu avec environ 45 hectares en 1834. Du côté paternel également la situation est florissante puisque son père, Jean-Baptiste Allard avait des biens évalués à la même date à 39,5 hectares. La fortune de ce marchand venait assurément du commerce de bois dont le fils probablement aîné, Victor, faisait profession. En effet, sur l'acte de mariage de sa sœur, il était indiqué comme voiturier. Cette bonne situation explique partiellement la désignation de Jean-Baptiste Allard comme maire au début de la Monarchie de juillet. En 1838, Julie Olympe Allard épouse elle aussi un « monsieur », Jean-Clément Brun, notaire à Tencin. Les témoins complètent ce panorama oscillant entre le commerce, l'argent et l'ouverture. En effet, à côté de son frère Victor et de son oncle Jean-Pierre Jourdan, fils de Pierre, deux Grenoblois signent l'acte, l'un avoué, l'autre banquier.

propos des autres épouses ? C'est pour répondre à cette question qu'une estimation de la propriété du père de chacune d'elle a été tentée. Dans 42 cas sur les 77 étudiés, le père et parfois la mère de la future mariée ont été identifiés [228]. Dans 19 cas (45,3 %) le beau-père de l'époux a en 1834 une très petite propriété, inférieure à quatre hectares [229]. Quant à la petite propriété, elle concerne dix hommes (23,8 %). La moyenne propriété, entre dix et 30 hectares, est plus fortement représentée avec douze cas (28,5 %). Enfin, un beau-père d'un homme non natif du canton avait une propriété supérieure à 30 hectares, il s'agit de Jean-Baptiste Allard, père de Julie Olympe. Parmi l'effectif des 42 et en retenant celles qui semblent être sorties du canton sitôt la fin de la cérémonie, le nombre des pères avec une propriété en 1834 inférieure à dix hectares était égal à l'effectif de ceux avec un bien supérieur à cette quantité. Ces indices montrent que ce ne sont pas seulement des jeunes femmes poussées par la misère qui épousent un étranger au canton. Il y a tous les cas qui ne correspondent pas à ce stéréotype et qui relèvent d'un choix. Il faudrait explorer plus ces situations mais l'intégration du canton semble passer par des stratégies de la part de familles ouvrant l'horizon matrimonial en vue d'opportunités positives et dépassant ainsi le cercle de la commune ou du canton vers des solidarités à une autre échelle.

Si l'ouverture est réelle, elle est aussi limitée. Les espaces qualifiés de « voisins » sont les plus nombreux tandis que ceux distants ou éloignés sont discrets dans les sources. Rares sont les cas comme François Sansonnier qui vient d'Ardèche [230]. D'autres actes de mariage concernent des bergers pour lesquels, dans certains cas, les itinéraires ont pu être retracés. Ils touchent également des individus liés par l'exploitation forestière. Les traces laissées par une naissance, un mariage ou un décès montrent des relations entre le bas et l'en haut. [231]. C'est

[228] Les 35 autres ne doivent pas être automatiquement considérés comme des sans terres. À côté des enfants sans père déclaré, il y a également des situations où les parents résident dans une commune extérieure au canton, d'autres où les deux parents sont décédés rendant plus difficile l'établissement des relations de parenté, d'autres encore où des homonymes empêchent de trancher, d'autres enfin où la nature des informations – une différence de prénom, l'absence de la précision supplémentaire fournie par le hameau – ne permet pas de retrouver avec certitude le parent recherché.

[229] Concernant la question des seuils de la propriété, voir chapitre 2.

[230] Fait-il partie de ces saisonniers mentionnés dans le rapport du juge de paix en 1848 ? Natif de Saint-Barthélémy en Ardèche, sa mère remplit une procuration chez un notaire de Tournon en janvier 1843 et, le mois suivant, il épouse Julie Rosand, une « enfant naturelle » native de Rencurel mais vivant avec sa mère à Méaudre. C'est l'assemblée des plus proches parents qui avait donné son accord, selon un document reçu par le juge de paix de Pont-en-Royans, cette dernière distante d'un peu plus de 30 kilomètres de Tournon. Ces seules informations pourraient laisser deviner des circulations ; celles-ci se répètent les années suivantes puisqu'une fille du couple naît dix ans plus tard, en octobre 1853, à Méaudre, François Sansonnier étant indiqué comme journalier sur l'acte de naissance de sa fille.

[231] Ainsi, Gabriel Fillet-Durand, charbonnier aux Traverses, un hameau de Saint-Gervais, épouse le 29 avril 1857 Mélanie Merlery-Guillaud d'Autrans, l'épouse suivant en somme le sentier dessiné par les troncs d'arbres, tandis que le 13 octobre 1854, François Brechier, « charbonnier travaillant actuellement à Corrençon, domicilié à Prêle... », décède chez Louis Galland, un petit propriétaire qui avait déclaré une propriété d'environ 1,8 hectare en 1834 et qui s'était effritée à 1,1 hectare en 1857 (Arch. dép. Isère 5^{E}130/3).

par exemple le cas de Philippe Gavet, charbonnier, natif de Goncelin [232]. Du massif de la Chartreuse viennent également d'autres individus [233]. La simple évocation de ces noms laisse entrevoir un groupe d'individus circulant à l'échelle du département entre les différents massifs forestiers. Charbonniers et scieurs sont originaires de régions semblables où ces activités se pratiquent également [234]. Dans ces cas, les déplacements ne sont pas le fait d'individus isolés comme l'illustrent les trois garçons de Saint-Christophe qui se retrouvent au même moment, au début des années 1850, à Autrans ?

L'élargissement des horizons concerne des individus venus de l'extérieur du canton dont l'effectif est limité. Il se perçoit toutefois de deux façons durant la dernière décennie de 1865 à 1874. D'abord, le nombre de communes de naissance des époux durant cette période progresse nettement par rapport aux périodes antérieures ; il passe de 38 à 48 localités. Les destinations lointaines et des départements éloignés du « Vercors » sont plus nombreux. De même, l'arc de cercle aux pieds du massif est moins lisible. Plus régulières sont les mentions de localités plus distantes. En lien avec cette première observation, le nombre d'individus progresse de près d'un quart, passant d'environ 75 à 101. Il n'est pas le fait uniquement d'un plus grand nombre d'unions voisines. L'intégration renforcée, telle que la reflètent les mariages, est la conséquence de l'amélioration des transports. L'existence de nouveaux axes, des travaux d'amélioration des routes carrossables ainsi que l'établissement de services de transport plus efficaces sont des conditions à un élargissement de l'aire de recrutement. L'étude par les témoins apporte un éclairage. Entre 1835 et 1844, 155 témoins des 504 mariages célébrés dans le canton proviennent de 41 localités différentes. Entre 1865 et 1874 alors que le nombre de mariages s'accroît d'environ 10 % avec 540 unions, le nombre de témoins étrangers au canton augmente d'un quart par rapport à la première période avec 214

[232] Cette localité pouvait être, cependant, seulement celle de la famille de sa mère, Marguerite Mollard, qui décède dans la même commune deux ans plus tard. En effet, son père, charbonnier lui aussi, est installé à Saint-Jean-en-Royans. En décembre 1860, Philippe épouse Philomène Rosand, couturière de gants et fille d'un journalier, laquelle a un enfant cinq mois plus tard. Puis le couple semble s'enfoncer dans les bois et plus sûrement sortir du canton car aucun autre acte d'état civil ne les identifie

[233] De Saint-Christophe-entre-deux-Guiers, commune également forestière, trois scieurs de long passent à Autrans en épousant des filles du pays. Le premier apparaît en 1846 et il déclare un enfant qui est reconnu par son mariage, six ans plus tard, avec Catherine Adelaïde Perret. Le deuxième est également repéré par l'association rapprochée dans le temps entre un mariage et une naissance. Le 7 février 1853 Georges Jacques Depierre épouse Catherine Ebert-Perceval dont il a un enfant cinq mois plus tard ; là encore, il n'y a plus de traces du couple par la suite. À l'inverse, Félix Guillet-Bertholet s'installe durablement dans la commune. Né en 1818 à Saint-Christophe-entre-deux-Guiers, où sa mère s'éteint en 1837, son père décède en 1845 à la Terrasse, de l'autre côté du massif de la Chartreuse donnant sur la vallée du Grésivaudan. Après son mariage en 1856 avec Marie Mélanie Vaché, il a plusieurs enfants et jusqu'en 1863 il figure chaque fois comme scieur de long. A plus de 60 ans, il est indiqué comme cultivateur avant d'être rentier dans les listes nominatives de recensement jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale

[234] On retrouve les analyses de Philippe Hanus pour qui « Le monde paysan des Coulmes participe aussi activement à l'industrie sidérurgique des berges de l'Isère, aux côtés d'ouvriers spécialisés qui migrent aux beaux jours de la région d'Allevard vers le Vercors », dans Philippe HANUS, *« Je suis né charbonnier dans le Vercors »...*, ouvrage cité, p. 41.

personnes alors que le nombre de localités est, à l'unité près, identique. La liste des domiciles des témoins retrouve les mêmes conclusions que précédemment : alors qu'entre 1835 et 1844, le contour du canton, qu'il soit en altitude ou dans les vallées du Drac et de l'Isère apparaît très nettement, les localités pointées trente ans plus tard confirment ce premier cercle. Des communes un peu plus éloignées sont aussi présentes voire en dehors du département (cinq cas) ce qui n'existait pas lors de la première période (un cas). La dernière décennie n'est donc pas synonyme d'une rupture mais une d'accélération de l'intégration antérieure.

Parmi toutes les localités, le lien avec Grenoble interroge la notion de polarisation. En effet, les liens entre la préfecture du département et les populations du pays des Quatre montagnes se font de plus en plus nombreux au cours du deuxième tiers du 19e siècle. L'analyse du corpus des futurs époux montre une augmentation du nombre d'individus domiciliés à Grenoble. Comparé au cas unique entre 1835 et 1844 la progression est régulière par la suite, passant à trois lors de la décennie suivante puis à neuf pour culminer à 24 entre 1865 et 1874. La liste des 24 métiers exercés par ces 37 individus les rattache au monde de la boutique et de l'artisanat pour la grande majorité. Quelques marchands sont également présents. Les plus nombreux sont les militaires, rappelant l'importance de la garnison. Le simple examen de leurs cas permet d'identifier certains des futurs époux venant de loin. En grossissant, le chef-lieu du département attire à lui des populations nées dans sa périphérie. Ainsi, sur les 37 cas relevés, 28 ne sont pas nés à Grenoble. Parmi ces derniers il n'est donc pas étonnant de voir que treize hommes sont originaires du canton de Villard-de-Lans. Le mariage est un moment intéressant pour étudier leur itinéraire. S'ils sont descendus et s'ils sont remontés le temps du mariage, quels sont ceux qui vont revenir et s'y installer de manière plus ou moins durable ? Les anciens militaires apparaissent [235]. Dans la très grande majorité du corpus, les registres des naissances laissent entendre que les époux originaires du canton n'y reviennent pas dans les années qui suivent [236]. Le déplacement du canton à Grenoble n'est pas seulement le fait d'un individu, il peut également concerner un

[235] C'est le cas d'André Charles Louis Hullen (ou Hulem) dont le propre père a également servi dans l'armée. Le fils, natif de Moulin, vit à Grenoble. À l'occasion de sa mise en retraite, il épouse en juin 1856 Françoise Gouy-Pailler née en 1827 mais déjà veuve d'un cordonnier de Villard-de-Lans. Sept semaines plus tard, un premier enfant arrive dans cette famille vivant à Villard-de-Lans. Deux ans plus tard, comme cela arrive fréquemment pour les anciens militaires, il prolonge sa carrière en devenant garde forestier à Méaudre. Le couple ne semble pas être resté par la suite dans le canton. Deux autres militaires apparaissent le temps de leur mariage et de la naissance d'un enfant mais ils ne vivent pas dans le canton. Camille Séraphin Girard, en congé illimité du deuxième régiment de chasseurs d'Afrique devint gantier à Grenoble. Il épousa Marie-Joséphine Coynel en 1858 laquelle devait accoucher d'un enfant à Lans l'année suivante mais rien n'indique qu'elle soit restée par la suite

[236] Pierre Bonnet correspond à cette situation. Né en 1832 à Villard-de-Lans, ses deux parents étant décédés alors qu'il n'avait pas vingt ans, le jeune homme fut employé à la toute jeune gare de Grenoble. En 1861, il épouse Marie Mélanie Picard, fille d'un maréchal-ferrant et modiste. L'année suivante, Marie Mélanie, devenue tailleuse, accouche à Villard-de-Lans. En fait, elle vit à Seyssins avec Pierre, toujours employé à la gare.

ménage. [237]. Tout compte fait, la trajectoire d'Antoine-Florentin Fayollat est unique car elle montre une descente à Grenoble avant une remontée [238]. Elle reflète le rôle de Grenoble, attirant des migrants temporaires avant de les renvoyer, ce qui souligne la polarisation par la ville. L'exceptionnalité de l'exemple permet d'apprécier le du chef-lieu départemental. Celui-ci permet d'entretenir des liens avec le pays natal par le choix des épouses tout en représentant un horizon nouveau pour une vie prenant ses distances avec le canton d'origine.

Enfin, la polarisation qu'opère Grenoble est à apprécier également par l'examen des témoins des mariages qui y sont domiciliés. Le nombre d'actes les mentionnant connaît une forte inflation. Alors que quinze mentions de témoins domiciliés à Grenoble sont repérées au cours de la première décennie, les chiffres passent à seize pour la décennie suivante puis à 42 entre 1855 et 1864 et à 65 en fin de période [239]. Le début du Second Empire est une période d'inflexion : alors que jusqu'en 1855, au milieu de la période étudiée, le nombre d'actes est réduit (27) et irrégulier (huit années sans « Grenoblois »), par la suite on dénombre une régularité annuelle. Les actes montrent aussi clairement des relations familiales réaffirmées entre les témoins et l'un des deux époux. Ainsi, avant les noces, d'autres membres de la famille séjournent temporairement ou plus durablement à Grenoble. Un peu plus de la moitié des 148 mentions comprenant une personne domiciliée à Grenoble contiennent un lien de parenté avec l'un des deux conjoints nés dans le canton de Villard-de-Lans. Seuls les hommes apparaissent et ils sont d'abord représentés par des frères (41 mentions) c'est-à-dire,

[237] Ainsi, au début des années 1840, Joseph Maréchal est cabaretier au hameau de l'église à Lans. Son épouse, Reine Fanjas donne naissance à au moins trois enfants. Puis le couple disparaît et il est identifié à nouveau en 1871 lorsque, à l'occasion d'un mariage à Méaudre, un des trois enfants devenu gantier à Grenoble épouse une autre Reine Fanjas couturière de gants ; les parents de l'époux exerçant cette même activité à Grenoble. L'alliance atteste de liens maintenus, même si les registres de naissances ne laissent pas voir d'enfants nés dans la belle-famille du jeune époux. Un autre parcours intéressant pour observer le maintien de relations est celui de Félicien-Joseph Rochas. Natif de Cognin, une commune située en bas des gorges du Nan, un des débouchés de la forêt des Ecouges en 1851, il doit suivre sa famille à Grenoble car ses deux parents sont chapeliers en 1873 ; Félicien-Joseph déclare la même profession sur son acte de mariage et il vit cours Berriat. Quant à son épouse, Marie-Joséphine Beaudoing-Picaud, elle est native de Villard-de-Lans. Non reconnue par son père, orpheline de mère sept mois après sa naissance, c'est le conseil de famille qui autorise l'union de cette couturière de gants à Villard-de-Lans. Félicien-Joseph s'y installe, poursuivant dans un premier temps le métier de chapelier au Bourg. Puis, il devient épicier-droguiste. Dans cette esquisse, Grenoble est bien un pôle, attirant à lui des individus de sa périphérie avant de les redistribuer toujours dans son aire de chalandise.

[238] Il est le cadet d'une famille d'au moins cinq enfants identifiés dont les naissances s'étalent du début des années 1830 à la fin des années 1840. Leur père, Emile Fayollat, est cordonnier mais également cultivateur domicilié au hameau de l'église à Autrans. Antoine-Florentin est âgé de 18 ans lorsque l'une de ses sœurs décède à Autrans ; il est alors cultivateur comme son père et le seconde. Les parents se retrouvent sans autre enfant, les autres ayant disparu précocement, Antoine-Florentin se rend à Grenoble, peut-être pour se rapprocher de son frère aîné, Louis, qui est alors galocher. Ce séjour ne fut pas éphémère car contrairement à d'autres actes où l'officier d'état civil souligne par une formule l'installation temporaire, l'acte de mariage précise que le domicile est grenoblois. Il épouse en février 1867 Pauline-Marie Blanc-Cornet, fille d'un cultivateur d'Autrans et qui est accoucheuse. Ce moment signe la fin de son séjour dans la vallée car en septembre de la même année, quand l'un de ses beaux-frères décède en septembre, Antoine-Florentin est l'un des deux témoins et il est qualifié de cultivateur à Autrans. C'est dans sa commune de naissance, également celle de son épouse, qu'il s'établit durablement avec la mention de meunier puis de cultivateur.

[239] Un acte peut contenir plusieurs témoins grenoblois et un même témoin pouvant apparaître sur des actes différents.

globalement, par des personnes aux tranches d'âge voisines de l'un des deux futurs mariés. La génération précédente figure également par les treize « oncles », l'un d'entre eux l'étant pour les deux conjoints. Les noces sont le moment de réaffirmation de liens entre des parentèles : douze beaux-frères, six cousins germains et six cousins sont mentionnés. La polarisation grenobloise est visible d'une deuxième manière : la ville attire à elle des hommes et des femmes liés aux Quatre montagnes. Ainsi, l'intégration au canton se décline par l'interrelation unissant l'urbain et le rural c'est-à-dire des espaces où les sociétés déploient leurs opportunités, leurs stratégies et leurs ambitions.

Le canton n'est donc en rien replié sur lui-même. Il subit des contraintes physiques importantes mais les mariages montrent combien le relief importe peu ; il n'empêche pas les alliances matrimoniales de se constituer. En outre, au fur et à mesure de l'avancée dans le siècle, la relation avec Grenoble est de plus en plus marquée. Cette ouverture géographique, enfin, n'est pas subie. Les trajectoires individuelles dessinent des logiques inscrites dans un cadre familial la plupart du temps. Ces choix sont positifs plus que contraints. L'intégration reste pourtant incomplète car si elle s'effectue par des départs elle est aussi synonyme d'arrivées.

1.2.2 Des espaces d'arrivée ?

Au détour de plusieurs biographies les Quatre montagnes sont apparues comme un lieu d'immigration pour des individus au cours du deuxième tiers du 19e siècle. Tel berger quitte ses moutons pour devenir gantier ou simplement cultivateur, tel gendarme muté à Villard-de-Lans ou militaire démobilisé demeure au lieu de naissance de son épouse. De même, le rôle de Jean Antoine Masson dans la structuration de l'activité gantière est important, montrant en creux que le canton accueille des acteurs et non des hommes simplement ballottés par le hasard des mutations ou le parcours des animaux. Mais chercher à montrer les logiques à l'œuvre est impossible par une approche individuelle dans la mesure où aucune source ne permet d'avancer des explications. A défaut d'un document exceptionnel, ce sont les archives de l'état civil qui ont été interrogées une nouvelle fois. Leurs combinaisons et le croisement avec d'autres matériaux sont riches d'informations. Deux démarches furent entreprises, la première a pris pour échantillon durant la décennie de 1835 à 1844 les époux extérieurs au canton identifiés dans les actes de mariage. Si deux tiers n'y demeurent pas, un tiers a laissé

des traces par exemple dans les registres de naissances. La seconde est partie de l'ensemble des actes de décès entre 1835 et 1874 en questionnant les 9 % pour lesquels la mention de la commune de naissance, lorsqu'elle est indiquée, est extérieure au canton de Villard-de-Lans [240].

En premier lieu, le suivi biographique des individus concernés remet en cause le terme d' « arrivée », lequel n'est pas pleinement satisfaisant. En effet, il suggère une installation définitive dans le canton. Or ce lien allant de l'extérieur vers l'intérieur ne masque-t-il pas les déplacements de tous ordres ? Ils peuvent être liés à la profession, comme l'illustre le cas d'Adrien Joseph Clément Henrietty (1820-1876), qui paraît reprendre l'activité de son beau-père [241]. Des individus s'installent pour survivre mais il faut aussi souligner les occurrences où, clairement, il s'agit de chercher à se développer, avec des réussites inégales, à partir d'un savoir-faire. Le déplacement signale, à côté de la pluriactivité, la volonté de faire feu de tout bois. Arriver pour y arriver. Peut-être est-ce la finalité du mariage entre Romain-Claude Pellat-Finet (1814-1883) et Marianne Jasserand (1809-1877) en 1840 également [242] ? Les déplacements géographiques traduisent des stratégies de développement. Ils peuvent être dictés par la carrière professionnelle. François Charrot illustre ce type de situation [243]. Entrer au pays des Quatre montagnes, en sortir, y revenir pour en repartir, les parcours de François Charrot prouvent que la notion d'arrivée n'est pas linéaire. Le circuit de ce gendarme n'a rien

[240] Pour les 5 737 actes de décès, huit cas furent écartés du fait d'une erreur de saisie, de l'incapacité à déchiffrer le nom propre inscrit ou parce qu'ils n'ont pas été identifiés. Mais aux 5 729 fiches restantes, 417 n'indiquent pas le lieu de naissance du décédé ce qui donne 5 312 actes pour lesquels dans 4 831 cas (91 %) le défunt était natif du canton de Villard-de-Lans. Le corpus est donc ramené à 481 personnes. La démarche n'est pas pleinement satisfaisante dans la mesure où le décès pouvait intervenir, par exemple, à l'occasion d'un passage (à l'image du notaire Barthélémy Rosset-Bressand de Grenoble « décédé en cette commune où il était de passage », Arch. dép. Isère, 5^{E}551/11, année 1851, acte n° 23). Tel représentant de commerce, tel jeune homme en permission militaire (en notant également que dans quelques cas il s'agit de la retranscription d'un militaire mort au loin et dont la disparition est enregistrée dans la commune) mais également telle jeune femme décédant en couches dans sa commune de naissance grossissent ce que l'on cherche à identifier c'est-à-dire les individus qui s'installèrent et vécurent durant un temps certain dans les Quatre montagnes. Tout comme le jeune enfant en nourrice ou la salarié agricole qui y meurent, il s'agit de montrer que l'intégration du canton passe par ceux qui en sortent mais également par ceux qui y montent.

[241] Natif de Saint-Martin-en-Vercors dans la Drôme, orphelin de père à un an, il a à peine vingt ans lorsqu'il quitte sa mère pour épouser à Villard-de-Lans Marie-Marguerite Ravix, elle aussi orpheline de père à un an puisqu'en août 1825 François Ravix, cabaretier à Villard-de-Lans, était décédé. Le couple s'installe dans cette commune. Au fil des naissances s'étalant sur vingt ans, Adrien est propriétaire avant d'être également voiturier. Après le décès de sa belle-mère en 1856, il apparaît encore dans les registres des naissances en tant que cabaretier, comme s'il succédait à son beau-père, qu'il n'aura pas connu.

[242] L'époux est un journalier dont le père était meunier dans la commune voisine de Pariset, plus précisément du hameau proche de Saint-Nizier. Il exerce la même profession que celui-ci au hameau du Peuil au début des années 1840 mais le mariage de ses enfants montre un déplacement à L'Olette, ou un autre moulin est installé à l'entrée des gorges du Furon. C'est pourquoi ce meunier est également menuisier à la fin de notre période. Il n'a pas du beaucoup prospérer car lors de la mort de Marianne Jasserand en 1877 il est journalier.

[243] Né à Goncelin en 1811 où ses parents décèdent, ce gendarme domicilié à Villard-de-Lans épouse Félicité Nicollet, une couturière et modiste dont le père pouvait se prévaloir propriétaire et rentier avec 15,3 hectares en 1834. Il est étonnant de voir un enfant n'arriver que six ans plus tard. La raison doit être que Félicité avait dû accoucher dans les communes où son époux avait été muté. Par exemple, en 1846, il est à Grenoble, en 1857 ans à Senez dans les Basses-Alpes. En 1861, devenu gendarme retraité il réside momentanément à Villard-de-Lans. En 1875, il est rentier à Grenoble, Félicité étant décédée quatre ans plus tôt dans cette commune.

d'exceptionnel, le groupe des cultivateurs contient des parcours similaires. Suivons Jean-Pierre Gerin pour nous en convaincre. Né près de Monestier-de-Clermont, il monte à Villard-de-Lans, se déplace à Corrençon avant de revenir au chef-lieu du canton [244]. Là encore, les localisations différentes, la combinaison des activités dans une famille qui se livre à la pluriactivité, tant le chef de famille que les femmes, reflètent l'espoir que représente un déplacement. Il s'agit de pouvoir prendre pied, en essayant de s'implanter successivement dans l'endroit le plus approprié pour pouvoir s'établir. D'aucuns parviennent à s'installer temporairement comme le prouve Claude Benoît Dussert-Bouchier. Né en 1809 à Château-Bernard, installé comme tailleur d'habits à Lans à 1839, il épouse en 1837 Anne-Marie David d'Autrans. Il la suit maniant à la fois dans cette commune les ciseaux et la faux au hameau des Bouchet. Mais, cinq enfants plus tard en dix ans, le couple disparaît. Par leurs déplacements, ils montrent les limites de l'échelle d'observation [245]. Les exemples sélectionnés, à l'exception du gendarme Charrot, viennent tous de communes contiguës de celles dans lesquelles se trouve l'acte de mariage. Ils soulignent les limites du mot d'arrivée, et donc celles de l'étude localisée, car ce n'est pas dans le cadre administratif du canton que se projettent les acteurs. Ils ne différencient pas un « ici » et un « là-bas » séparés mais sont sur des territoires débordant l'aire d'analyse. Les corpus analysés aboutissent en deuxième lieu à une estimation des personnes concernées. L'intégration du canton de Villard-de-Lans ne signifie pas des déplacements importants de personnes. Les limites sont d'abord quantitatives. La part des époux nés à l'extérieur du canton et qui se marient durant la période allant de 1835 à 1874 est inférieure à 18 %, quelle que soit la décennie. Pour les actes de décès pour la même période, le corpus représente moins de 10% des actes. Ce dernier est composé à 52,2 % d'hommes et à 47,8 % de femmes. Mais, la répartition par tranche d'âge oblige à constater la fragilité de ce groupe. En effet, à pratiquement 52 %, les actes correspondent à de la mortalité enfantine, et, en priorité, de la mortalité infantile. Nulle épidémie n'explique cette situation car la lecture

[244] L'homme est né à Saint-Guillaume, une petite commune située à quelques kilomètres de Monestier-de-Clermont. La grande Moucherolle n'a pas intimidé ce cultivateur et voiturier de 22 ans qui vient, peut-être par le col de l'Arzelier, épouser Angélique Dodoz à Villard-de-Lans. Née la même année que lui, cette couturière est la fille d'un petit propriétaire cultivateur de 2,6 hectares installé à la Balmette. Elle l'a probablement suivi après la cérémonie. En effet, le décès de leur fille Adèle-Angélique, qui s'installe au bourg de Villard-de-Lans à la suite de son mariage en 1863, montre qu'elle était née à Saint-Guillaume. Puis la petite famille revient dans le canton, d'abord à Corrençon, où deux enfants viennent au monde dans la première moitié des années 1850. Aubergiste, Jean-Pierre est également mentionné comme cultivateur alors qu'Angélique est couturière de gants. C'est ce métier que leur fille Adèle revendique en 1863 après un nouveau déménagement à Villard-de-Lans, dans une maison proche de celle d'Alexandre Masson. Le chef de famille est un modeste journalier jusqu'à son décès en 1867.

[245] Né en 1808, Claude Callet-Ravat est un cultivateur de Rencurel où vivaient également ses parents. Il épouse Sophie Jalliffier-Talmat. Là encore, la venue d'une enfant seulement six ans plus tard peut surprendre ou plutôt elle signalerait en creux d'autres naissances en dehors du canton. Le couple, en fait, réapparaît en 1846 à Méaudre. Claude est cabaretier à l'Eglise. Puis, à nouveau, tous les membres de la famille disparaissent des sources de l'état civil, traduction indirecte d'un nouveau déplacement.

complète de l'acte apprend qu'il s'agit d'enfants placés en nourrice. Ensuite, les limites sont géographiques, cela à deux échelles. La répartition des décédés nés à l'extérieur du canton et mourant sur le territoire entre 1835 et 1874 traduit un gradient différent entre la vallée incluant Lans et Villard-de-Lans (y compris Corrençon) et la seconde autour de Méaudre et d'Autrans. Celle-là connaît les chiffres les plus élevés, respectivement 101 et 162 à Lans et Villard-de-Lans alors que celle-ci est moindre avec respectivement 77 et 87 décès [246]. Par ailleurs, en dressant un tableau des localités de naissance pour ceux pour lesquels il y a la certitude qu'ils n'avaient pas été placés en nourrice, l'aire est bien moins étalée que celle des actes de mariage. Les décédés sont en énorme majorité des gens proches. À côté d'une poussière de localisation dépassant rarement l'unité, les concentrations plus importantes sont Grenoble, ce qui traduit que les enfants en nourrice n'ont pas tous été identifiés. Surtout, conformément aux biographies évoquées plus haut, les communes voisines émergent dans un second temps. A Pariset, Saint-Martin-en-Vercors et Rencurel, il est possible d'adjoindre Engins, les autres communes du canton de la Chapelle-en-Vercors et, de manière moindre, Sassenage. Si on se marie entre proches, on meurt entre voisins. Enfin, ne pourrait-on parler de limites sociales ? Elles apparaissent de plusieurs manières, aucune n'est décisive mais leur addition va dans la même direction. Les informations rassemblées sur les époux nés en dehors du canton durant la première décennie et s'y installant de façon plus ou moins durable constituent le matériau de base. Elles disent que les familles des épouses sont dotées d'une propriété modeste, inférieure à dix hectares. Les portraits précédemment dessinés convergent avec les autres situations rencontrées : la présence de la pluriactivité est effective dans plus d'un cas [247]. Bien que les mentions des professions doivent être prises avec circonspection, leur somme donne des estimations de la fortune de l'individu les exerçant. Les mentions de journalier, régulières, sont souvent associées à celles de cultivateur tandis que celles de propriétaire sont rarissimes. Ces conclusions sont confirmées par l'approche de la profession ou de l'activité exercée par les défunts nés en dehors du canton entre 1835 et 1874. La mention n'apparaît que dans 160 occasions et reflète un petit peuple lié au travail de la terre sous toutes ses formes ainsi qu'à l'artisanat ce qui n'a, en fait, rien de surprenant. Elle saisit

[246] Il y a un reliquat de 18 cas source de confusions possibles.

[247] Voici par exemple Pierre Marrillat. Né en 1801 à Montaud de parents cultivateurs, il épouse en 1836 Thérèse Roche du hameau des Eymards à Lans dont le père était décédé et la mère possédait deux hectares deux ans plus tôt. Il a du « faire gendre » un moment puisque à l'occasion de la naissance de son premier enfant il est dit cultivateur au hameau des Eymard. Les années suivantes, il se déplace encore, à celui de la Cordelière au début des années 1840, puis à la Côte en 1845. Les mentions de professions vont dans le sens de la pauvreté des moyens d'existence. En effet, journalier il est ensuite cantonnier. Les changements dans les résidences comme les indications professionnelles traduisent cette recherche pour s'installer. Mais il n'y parvint pas et il sortit du canton.

aussi un monde de misérables frappés par la maladie, comme Louis Rostin-Possillon, ramoneur savoyard de Saint-Colomban-des-Villards en Maurienne qui, logé depuis le 21 avril 1843 chez Eusèbe Brunel à Autrans, décède cinq jours plus tard [248]. En dehors de ces cas, plus fréquemment, les défunts sont des membres de la famille d'habitants du canton. Il peut s'agir, d'une part, de formes déguisées de placement en nourrice. Un jeune enfant, dont les parents sont domiciliés en dehors du canton, décède chez un oncle ou un grand-père [249]. À l'inverse, d'autres situations montrent de vieux parents, venus rejoindre leur enfant dans le canton pour finir leur existence chez ces derniers. [250]. Ces cas et d'autres encore, expliquent l'aire de recrutement assez réduite des décédés du canton puisque, en creux, ils complètent partiellement celle de la diffusion des natifs du canton. Se retrouvent donc les conclusions amorcées lors de l'étude des mariages. L'ouverture et l'intégration du canton est réelle mais mesurée. Les effectifs montrent que l'arrivée de ces nouveaux habitants empêche de conclure à un isolat. Le deuxième tiers du 19e siècle, par un lent mouvement collectif, traduit l'absence d'enclavement, de cloisonnement, d'angle mort qu'auraient connu les montagnes de l'Isère. Des flux centrifuges et centripètes s'observent et, plus précisément, des circulations à l'intérieur de territoires organisés par plusieurs pôles. La période allant de 1835 à 1874 ne propose pas de ruptures ou d'accélérations, il s'agit d'un mouvement manifestement antérieur et se poursuivant. Annuellement, le nombre de décédés nés à l'extérieur du canton franchit le seuil de la dizaine plus systématiquement à partir du milieu du milieu des années 1850 mais l'inflexion, réelle, reste très limitée.

L'ouverture est perceptible dans les traces laissées par les hommes et les femmes passés ou morts dans le canton. Mais les corpus montrent indirectement d'autres personnages pour lesquels la notion d'acteur est à employer. En effet, les « pères nourriciers » - et leurs épouses - participent au mouvement en accueillant chez eux des enfants venus de l'extérieur. Ils sont partiellement visibles. En effet, ils n'apparaissent qu'à l'occasion d'un décès ; il faudrait donc leur joindre ceux, inconnus, dont la garde ne finit pas tragiquement. En outre, la mention de père nourricier n'est pas systématique dans l'acte de décès du jeune enfant. Ce

[248] Misérable encore Jean Joly qui meurt à douze ans le 9 octobre 1837 « cherchant l'aumône avec Jean-Jacques Ogier son beau-père et Emilie (?) Serret sa mère, mariés, domiciliés à Valence ». Arch. dép. Isère 5E206/6 (Lans) 1837, acte n° 19.

[249] Par exemple, le 14 juin 1843, la petite Marie Lanffrey, née à Grenoble et âgée de trois ans, décède chez « son grand-père » François Frier, un propriétaire de Villard-de-Lans Arch. dép. Isère 5E551/11 (Villard-de-Lans), 1843, acte n° 27. De même, l'année suivante pour Joséphine-Marie-Adeline Belle, née à Lyon et qui s'éteint à Autrans chez Louis Faure, « oncle par alliance », Arch. dép. Isère 5E21/9 (Autrans), 1844, acte n° 24.

[250] En 1844, natif de Grenoble, Pierre Arribert-Bayat décède le 6 février 1844 chez Joseph Argoud-Puy, un propriétaire de 53 ans de Villard-de-lans et qui est son beau-frère. En 1856, Jeanne Chautin, une femme célibataire de 72 ans et née à Chapareillan, vient chez son neveu, Jean Baudet, un garde forestier d'Autrans « chez qui elle était domiciliée » pour finir sa vie. Arch. dép. Isère, 5E21/9 (Autrans), 1856, acte n° 10.

sont donc les 184 décès où cette expression, sous une forme ou sous une autre, est employée qui ont été analysés. La mise en nourrice connaît son intensité maximum au 19e siècle [251]. Elle se pratique depuis plusieurs siècles. Les familles aisées ne sont pas les seules à placer leur progéniture, l'usage se diffuse dans toute une frange de la population. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une spécialisation du canton de Villard-de-Lans. Autour de Grenoble, à commencer dans les communes en plaine, des enfants passent un temps variable au sein de familles d'accueil. L'objectif essentiel est de fortifier les corps, peut-être déjà en s'éloignant des miasmes de la ville. Toutefois, entre le fait d'éloigner les enfants et celui de les monter à 1 000 mètres d'altitude, y a-il une différence ? L'existence de ces pratiques dès le début de la période et sans évolution chronologique notable, à travers le regard fortement biaisé des décès, atteste que le phénomène n'est pas nouveau. Le canton est donc intégré, sous cette forme, à l'espace situé en contrebas. Il s'agit d'un processus assez semblable à la ganterie mais antérieure à elle. Comme les alentours proches de Grenoble sont déjà impliqués, le placement en nourrice puis l'envoi de gants à coudre conduisent à recruter plus loin de nouveaux travailleurs. Le placement des enfants prouve que les contraintes naturelles régulièrement convoquées dans les sources narratives (le relief, la neige) et qui sont reprises dans les représentations, sont à pondérer. Elles sont l'un des éléments d'un processus conduisant à peindre sous un jour sombre le pays des Quatre montagnes afin de légitimer l'action des novateurs, qu'ils soient locaux ou extérieurs au canton. Ainsi, les municipalités n'hésitent pas à noircir le tableau pour réclamer des aides, les administrateurs aggravent la situation pour justifier, par exemple, la création de nouvelles routes destinées à désenclaver un territoire déjà bien ouvert aux usages de son temps. Il est en effet remarquable de constater l'équilibre relatif entre les communes où les enfants mis en nourrice décèdent, contrairement à d'autres domaines il n'y a pas de différence entre la première et la seconde vallée. Elles sont tout autant concernées les unes que les autres, avec 92 cas à Villard-de-Lans et Lans pour 85 à Méaudre et à Autrans. Accueillir des enfants est une activité d'appoint dans le cadre de la pluriactivité. Dans 146 cas, l'âge des hommes traduit la relative jeunesse des couples concernés. Pour les femmes allaitant, ce sont les tranches d'âge entre 20 et 40 ans principalement. L'âge des époux indique qu'ils viennent de former un ménage, les enfants étant très souvent insérés au milieu des premières naissances. Dans le processus d'installation, prendre des enfants est une stratégie de consolidation, de complément et de diversification des

[251] Pour une vue d'ensemble, voir Philippe ARIES et Georges DUBY [dir.], *Histoire de la vie privée, tome 3, de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Le Seuil, 1986, 634 p. et tome 4, de la Révolution à la Grande Guerre, Paris, Le Seuil, 1987, 636 p.

revenus. L'approche par les professions va dans la même direction. En gardant, encore une fois, toute la prudence quant à la réalité reflétée par les termes employés, les individus qualifiés de « propriétaires » sont particulièrement rares. L'emploi du mot de « cultivateur » agit comme un écran de fumée mais en le croisant avec les autres indications recensées comme celles de « menuisier » ou d' « ouvrier menuisier », d'« ouvrier maçon », de « cordonnier » et du nombre un peu plus important de « journalier », le profil qui ressort est celui d'individus où les enfants constituent une source d'accroissement des richesses. En procédant de manière complémentaire, un suivi biographique a été entrepris quant aux 37 premiers décès se situant entre 1835 et 1845 avec l'ambition de replacer le décès de l'enfant accueilli dans le parcours de vie du « père nourricier » et de son ménage grâce à l'état civil et aux matrices cadastrales de 1834 [252].

En premier lieu, il confirme que les familles d'accueil sont modestes. Le couple formé par Henriette (v. 1808-1883) et Jean Jasserand (v. 1805-1862) en est une illustration à croiser avec celle de Benoît Blanc-Cornet qui se trouvera en annexe [253]. La mise en nourrice est une occasion de compléter les modestes revenus dans des couples qui, dans les deux cas, se caractérisent par des exploitations très petites. Les itinéraires confirment ce que les statistiques suggèrent : la mention de « journalier » est plus fréquente que celle de « propriétaire ». Les treize cas identifiés avec certitude relèvent tous de la très petite et de la petite propriété. Infimes sont les biens de Benoît Rolland en 1834 évalué à un are. S'il a pu les accroître par la suite, la présence d'un enfant pris en nourrice est l'une des tentatives pour subsister à Autrans. Prendre des enfants fut un essai pour rester avant, éventuellement, de faire un autre choix de développement par la migration. Benoît Belle et Reine Gerin sont un exemple de ce type de situations [254]. En effet, le couple prend des enfants à plusieurs reprises au moment où Benoît, en plus du travail de la terre, travaille le bois. L'accumulation d'un

[252] Sur les 37 cas, 30 ont pu être identifiés avec certitude et suivis.

[253] Benoît Blanc-Cornet est l'objet de la Fiche Biographique 11. Jean Jasserand est à Engins, au débouché des gorges du Furon, le long de la route conduisant à Sassenage et son épouse est originaire de Villard-de-Lans. C'est entre ces deux communes, à Lans, que le couple s'installe vivant de peu. En effet, Jean aurait possédé un demi-hectare. C'est pourquoi il est noté comme cultivateur lors de la naissance d'une enfant en 1837 et lors du décès de Rosalie Jallat, âgée de 14 mois, qui lui avait été confiée, il est également journalier dans d'autres actes au début des années 1840. C'est donc un micro propriétaire (moins d'un hectare) restant tout au long de son mariage aux Petits Geymonds.

[254] La situation de Benoît Belle est étudiée dans la Fiche Biographique 12.Fiche Biographique 12 : Benoît Louis BELLE

pécule par les enfants peut constituer un tremplin pour se propulser dans un autre environnement.

Il faut donc interpréter la présence de nouveau-nés comme l'une des formes de la pluriactivité dans un cadre familial. Pierre-Napoléon Achard (v. 1807-1877) relève de cette catégorie [255]. Il est issu, en effet, d'une famille clairement pluriactive et il poursuit à son tour ce mode de développement. C'est dans ce cadre qu'avoir un enfant en pension augmente les revenus. D'autres cas similaires font bien du placement en nourrice une source d'appoint dans une stratégie de consolidation familiale [256].

Plus qu'une opportunité, différents cas tendent donc à suggérer l'existence d'une véritable stratégie. Le cas de Régis Brun et Marie Coing-Rey illustre cette situation puisque pas moins de quatre enfants apparaissent en l'espace de trois ans [257]. Leur décès est pour nous une triste aubaine car ils signalent et laissent deviner d'autres cas semblables. Le sort des deux frères Ronin donne une image moins tragique [258]. En effet, dans une trajectoire somme toute modeste, les deux hommes font de la garde des enfants une modalité dans les premières années suivant leur mariage. Peu fortunés, ils s'adonnent aux travaux de champs appartenant à leurs belles-familles ou en prennent d'autres en location pendant que les jeunes épouses

[255] L'homme est membre d'une fratrie de sept enfants et, à en juger par les professions de certains de ses frères et sœurs, le développement de la famille s'appuie sur le travail de tous ses membres. Ainsi, son frère Antoine est domestique quand il se marie, tout comme sa sœur Sophie, fille de service. Quant à Marie, elle se dit repasseuse lors de son mariage en 1842 avec Séraphin Achard-Picard, un serrurier de Villard-de-Lans. À cette date, Pierre-Napoléon a épousé Henriette Lattard. Il est au hameau familial des Geymonds en tant que cultivateur dans certains actes, journalier dans d'autres. Le début des années 1840 correspondrait à un changement puisqu'il s'installe au hameau des Bred'huire, à l'ouest de la commune. C'est probablement là que décède le jeune Louis Ravix, âgé de quatre mois, placé par ses parents grenoblois (Ils ont trois ans plus tard une fille âgée de cinq jours qui connut le même sort chez le journalier Eugène Eymard à Villard-de-Lans également). Pour Henriette Lattard qui a déjà trois enfants, un quatrième augmente les revenus du couple. Puis la famille retourne aux Geymonds et Pierre-Napoléon Achard travaille la terre mais également le bois en tant que menuisier. En 1857, quand sa fille Adeline-Henriette se marie, elle est domestique, preuve supplémentaire d'une mise au travail salarié précoce.

[256] Etienne Imbert-Bouchard est l'objet de la Fiche Biographique 13.

[257] Le couple est présent à Méaudre au moins une vingtaine d'années plus tôt. De Régis Brun (né vers 1813) on ignore à peu près tout si ce n'est que l'individu est pauvre. Il est absent de la matrice cadastrale comme s'il est sans terre. Un acte de décès de 1835 le saisit comme domestique à Méaudre. À ce moment, il s'est remarié avec Julienne Pellat-Finet, après le décès de Marie Coing-Roy survenu en 1831. Cultivateur, il est également journalier. D'abord installé à la Verne jusqu'en 1836, le ménage se déplace au Furon en 1837, cherchant dans le déplacement de meilleures conditions pour pouvoir s'installer. Si Régis est un salarié agricole, son épouse, Julienne Pellat-Finet, offre une nouvelle occasion de dévoiler l'énigmatique terme de « ménagère ». En effet, à trois reprises, des enfants placés en nourrice et nés à l'extérieur du canton décèdent chez eux. Chaque fois ce sont des enfants en bas âge, le premier a de l'ordre d'un mois quand il s'éteint en novembre 1837. Sept mois plus tard, en juin 1838, c'est au tour de Jules Joseph Gamond, âgé de sept mois et dont les deux parents sont domiciliés à Grenoble. Enfin, en novembre 1840, deux autres Grenoblois perdent leur fille de six mois au domicile de Régis Brun. La dimension tragique de ces décès illustre le fait que dans cette famille le placement des enfants est un revenu régulier escompté afin de parvenir à s'implanter à Méaudre. Mais, après une dernière naissance intervenue en 1851, toute la famille sort du canton.

[258] Voir la Fiche Biographique 14 pour les biographies de Benoît et de Joseph Ronin.

allaitent des bébés mis en nourrice. Cette dernière activité est donc un élément de la pluriactivité familiale qui prend également d'autres dimensions [259].

Trois conclusions s'imposent. D'abord, un fil supplémentaire de l'intégration du canton de Villard-de-Lans a été tissé, il noue les sociétés locales y vivant avec les espaces alentours, surtout ceux de la plaine, dans une logique d'ouverture numériquement limitée et géographiquement resserrée. Il complète les mouvements descendants et met en relief les circulations ascendantes. Ensuite, l'importance du thème de la mise en nourrice doit être soulignée. Celle-ci bouscule les représentations concernant le canton. Avant la croissance de l'importance de la ganterie il y a celle de la prise en nourrice, le lien étroit avec l'agglomération grenobloise apparaissant à nouveau. Enfin, les enfants placés sont un moyen pour approcher les familles d'accueil. Le croisement des méthodes employées, statistique et prosopographique, livre une image d'ensemble. Les effectifs concernés ne sont pas ridicules. Des logiques les animent. Il s'agit de familles modestes mais qui ne sont pas démunies dans leurs tentatives pour se développer *via* les enfants placés. Elles se déroulent principalement au début de la vie du ménage, pour des raisons en lien avec l'allaitement des femmes mais aussi pour une raison économique : c'est une source de constitution d'un pécule pour consolider les revenus du couple. A maints égards, prendre des enfants n'est pas qu'une opportunité, c'est une solution recherchée, ce dont témoigne la répétition des nourrissons pris en charge. Accueillir des enfants rend possible pour les ménages de se placer eux aussi dans leur environnement social, peut-être pour s'installer mais également en combinaison avec leur propre déplacement c'est-à-dire migrer. Pour toutes ces raisons, les individus concernés sont donc bien des acteurs du développement rural.

1.2.3 Des individus spécialisés ?

L'insertion des sociétés locales se décline selon une dernière modalité. En effet, elle passe par les hommes pratiquant de manière avérée et suffisamment importante les activités de négoce pour que l'acte civil en garde témoignage. Les « marchands », les « négociants » et

[259] Par exemple, l'une des filles de Joseph est explicitement indiquée comme couturière de gants lorsqu'elle se marie en 1869 avec Joseph Alexandre Berruyer.

les « voituriers » constituent l'essentiel du corpus car ils sont numériquement les plus importants [260].

Une observation d'ordre méthodologique est à rappeler avant toute chose. L'approche du groupe a été faite en relevant les professions ou les activités mentionnées. Si elle est logique, elle présente des limites. [261]. En effet, nombreux sont les cas où les activités se combinent, par exemple pour Pierre Callet (v. 1785-1867) [262]. « Marchand charpentier », il est aussi maçon et bien entendu cultivateur. L'adjonction sous une même appellation de deux professions n'est pas réservée aux familles modestes. Jean-François Magdelen est désigné sur l'acte de mariage d'un de ses enfants comme « propriétaire et voiturier » [263]. Le commerce n'est donc pas réservé à des individus spécialisés ou qui s'y livrent de manière privilégiée ; il est exercé dans le cadre d'une combinaison de tâches de plus ou moins grande importance. Les professions ne suffisent pas à exprimer la réalité de l'activité de l'individu. De la même manière, reste inconnue l'aire parcourue par l'acteur, tous les déplacements ne s'effectuant pas automatiquement en dehors du canton. Enfin, l'emploi de certains termes doit poser question. L'emploi fréquent de celui de « voiturier » à Corrençon interroge. Au début de la période concernée, c'est une section de Villard-de-Lans mais avec des spécificités : elle a un conseiller municipal spécial chargé de la tenue des registres de l'état civil. Ce dernier influe-t-il sur l'emploi des termes pour caractériser les déclarants d'une naissance ? Il avait déjà été

[260] Le corpus comprend des individus pour lesquels les activités commerçantes et de transport de toute nature, dans une économie sylvo-pastorale, représentent une partie notable de l'activité. Ce sont les actes des naissances, les plus nombreux, qui forment la base de son établissement. Les mentions, chez les déclarants, de « commerçant » (10), « coquetier » (3), « courrier » (2), « cultivateur et voiturier » (2), « cultivateur et marchand » (1), « marchand » (25), « marchand agriculteur » (1), « marchand blatier » (2), « marchand charpentier » (1), « marchand de bois » (5), « marchand de fer » (1), « marchand de vin » (1), « marchand épicier » (4), « marchand voiturier » (2), « négociant » (25), « propriétaire et marchand » (2), « propriétaire et négociant » (1), « propriétaire et commerçant » (1), « propriétaire et marchand » (2), « propriétaire et voiturier » (7), « propriétaire négociant » (1), « propriétaire voiturier » (1) et « voiturier » (176) furent retenues pour constituer un corpus de 276 actes. Ce sont ceux de la période allant de 1831 à 1840 qui ont été fouillés plus en détail (80 actes de naissance correspondant à 46 individus). Après la compilation des autres actes de naissance où l'individu est mentionné, les autres actes de l'état civil fournissent de nouveaux renseignements. Par ailleurs, le croisement a été fait avec les matrices cadastrales, de façon à localiser de manière plus fine l'individu en question lors de la confection du document fiscal et de mettre à profit chaque information complémentaire notée dans le cartouche du folio.

[261] En effet, ceux qui font du commerce ne sont pas un bloc étanche, dans l'imaginaire d'une division du travail rural séparant ceux qui produisent et ceux qui vendent ou achetent. Une telle représentation est anachronique. Au contraire, la lecture fine des actes montre des combinaisons dans les métiers indiqués par l'individu ou par l'officier d'état civil, à l'image de Daniel Chabert-Moulin dans la Fiche Biographique 15.

[262] En 1833, il apparaît pour la première fois dans le corpus comme « marchand charpentier ». L'homme a plusieurs cordes à son arc, le travail du bois, combiné avec sa commercialisation, étant mené conjointement avec la profession de maçon. Dans la dernière partie de sa vie, c'est celle de cultivateur qui se fait jour mais toutes les activités sont de front car la matrice cadastrale l'identifie en 1834 avec 1,4 hectare. Ces activités se retrouvent en partie chez ses enfants, son fils Jean-Pierre étant « ouvrier maçon » et épousant une domestique native de Villard-de-Lans.

[263] Ne s'agit-il pas de se hausser du col car l'époux de Constance est Victor Jules Jourdan, propriétaire à Villard-de-Lans, frère de Pierre Antoine, notaire au même lieu et fils de Pierre Jourdan, une des plus belles fortunes du canton, décédé deux ans auparavant ? En 1860, sur l'acte de mariage d'un autre de ses enfants, Jean-François Magdelen se déclare « propriétaire et aubergiste ».

noté, à propos de l'étude des métiers du bois, l'emploi du mot de « muletier », inconnu dans le reste du canton pour désigner une partie des transporteurs, peut-être plus précisément ceux qui évacuent le charbon de bois en direction de la vallée de l'Isère. La fréquence de l'utilisation de « voiturier » reflète-elle le commerce, d'abord du bois, et donc une intégration du canton au plus profond de ce dernier, dans les espaces supposés les plus enclavés ? À l'inverse, est-il une originalité de celui qui tient les registres, ce qui n'autorise pas la comparaison avec les autres communes où l'emploi est plus parcimonieux ? Cette situation constitue une belle opportunité d'approcher des individus invisibles autrement.

La répartition géographique des 46 cas concernés apporte une première série de renseignements. D'abord, la part des individus domiciliés à Corrençon est importante. Avec six cas, la section égale Autrans (six) ou Méaudre (cinq) alors qu'elle est approximativement trois fois moins peuplée que ces dernières. Comment expliquer cette situation ? Le résultat de Lans est également étrange puisque seulement deux hommes en proviendraient. Pourtant, par sa situation géographique, elle est en position idoine pour l'exportation ou l'importation des produits du canton. Que ce soit par la route de Sassenage ou par le chemin conduisant au hameau de Saint-Nizier et, de là, aux autres hameaux de Pariset en contrebas, Lans est au carrefour pour se rendre vers Grenoble, pôle économique et humain majeur du département. La question de la tenue des registres se pose une nouvelle fois car Corrençon est pleinement intégré aux échanges à différentes échelles ce que les exportations du bois ont démontré. Le conseiller municipal spécial est donc peut-être sensible à ces questions. L'emploi du terme de « voiturier » ne traduit cependant pas une tocade, elle atteste une réalité, la même que celle liée à l'utilisation de celui de « muletier ». Que ce soit par ses produits ou par ses hommes, Corrençon est profondément intégrée aux espaces environnants. À Lans ce serait le contraire. Les occasions d'exporter ou d'importer sont tellement nombreuses et si pratiquées par un grand nombre d'habitants qu'il est inutile de préciser par l'emploi d'un mot spécifique. Finalement, à Corrençon comme à Lans, le commerce et la circulation de produits divers sont comme une activité pratiquée par un grand nombre d'individus.

Par sa position de chef-lieu de canton, Villard-de-Lans a fait du commerce avec l'extérieur une activité importante. Avec 27 des 46 occurrences (et 31 si on comprend Corrençon), soit les deux tiers, c'est le lieu principal du contact avec l'extérieur. À côté des représentants de l'État, la commune concentre les acteurs économiques assurant la fonction du chef-lieu du canton. L'analyse à son échelle fait ressortir principalement le bourg centre où

commercent des individus modestes comme Pierre Faure [264]. À côté de ce dernier, le hameau des Geymonds apparaît dans plusieurs cas. Il se situe à 1,5 kilomètre au nord du Bourg, à l'intersection d'une route qui conduit à Lans et l'autre qui s'oriente en direction des gorges de la Bourne. C'est là que François Frier (v. 1803-1882) vit l'essentiel de sa vie [265]. L'appellation de « propriétaire voiturier » ne doit pas impressionner. Elle montrerait des activités ayant autant d'importance à un moment donné de l'individu. En effet, il détient pratiquement quatre hectares et se livre conjointement au transport puisque la mention se trouve à plusieurs reprises entre la seconde moitié des années 1830 et la première moitié de la décennie 1840. Ce cas atteste qu'une partie des transporteurs est constituée d'individus d'extraction modeste.

La comparaison des itinéraires biographiques confirme ce que la sur-représentation des mentions à Corrençon indique ou, à l'inverse, ce que la sous-évaluation à Lans dessine en creux : la diversité règne parmi les familles faisant du commerce ou transportant des produits. Ce ne sont pas des types différents qui émergent mais des configurations saisies à un moment, en fonction de paramètres divers. Certaines trajectoires vont dans la direction d'une orientation dans ce champ d'activité. Pour certains, la répétition de la qualification, au fur et à mesure que les actes d'état civil se suivent, le suggère. À côté du cas de Désiré Blanc-Brude présenté en annexe, Joseph Repellin (1818-1886) fournit un autre exemple [266]. En effet,

[264] Avec seulement 1,4 hectare en 1834, Pierre Faure (v. 1790- ?), en plus d'être cultivateur, véhicule également des produits. Ce voiturier est alors transporteur à l'occasion ou se mettant à la disposition d'un négociant. Cette activité l'amène à de nouvelles occupations puisqu'en 1861, à l'occasion du mariage de sa fille Emilie - modiste- avec Pierre-Victor Breyton - marchand de charbon à Grenoble – il est facteur rural. La pluriactivité est donc ici encore de mise comme le confirme le mariage de son fils, ouvrier cordonnier, en 1873.

[265] Sur les parents de François Frier, aucune information n'est retrouvée. Le père, au prénom semblable à celui du fils, est décédé avant 1835 et aucun frère ou sœur n'apparaît. Propriétaire de 3,8 hectares en 1834 aux Geymonds, il a épousé une voisine du même hameau, Louise Achard (v. 1805-1873) dont le père, Pierre, n'est pas présent dans la matrice cadastrale, comme s'il était trop pauvre pour posséder quoi que ce soit (les enfants de ce dernier, donc le beau-frère et les belles sœurs de Jean Frier, sont, lors de leurs mariages respectifs à la fin des années 1830 et durant la décennie suivante, domestique, fille de service, repasseuse, autant d'indices qui confirment une famille de peu). François Frier mène de front l'exploitation de ses terres avec les activités de transport. En effet, il a des atouts à faire fructifier, en particulier celui d'être domicilié dans un lieu au carrefour des axes, l'un vers Lans et descendant dans la vallée en direction de Grenoble, l'autre vers le sentier qui, en hauteur des gorges de la Bourne, amène dans le Royans. C'est pourquoi ce « propriétaire-voiturier », lors de la naissance des cinq enfants qu'il a en dix ans, est noté alternativement cultivateur ou voiturier. Il faudrait pouvoir le suivre davantage mais la fortune ne lui sourit pas car lors de son décès en 1882 il est noté journalier tout comme son fils Joseph.

[266] Désiré Blanc-Brude est dans la Fiche Biographique 16. Joseph Repellin serait l'avant-dernier des cinq enfants du couple et le second garçon du ménage formé par Jean Repellin (v. 1761-1835) et Marie Jasserand (v. 1782-1859). Son cas est remarquable car sur une partie des actes de naissance de ses enfants, sa femme est notée comme « marchande ». Quand il se marie avec Caroline Reymond en 1838, son père est décédé depuis trois ans et il pourrait correspondre à l'individu dont la propriété est estimée à quatorze hectares en 1834. Avec son frère aîné Jean-Louis (1815-1861), de deux ans son aîné, il est voiturier en cette fin des années 1830. Mais alors que la mention disparaît pour le premier, elle perdure pour le second. Que transporte Joseph Repellin ? Est-il chargé de véhiculer les produis issus du sol ou des propriétés forestières de la famille ? Fournit-il en produits bruts ses beaux-frères ? En effet, la sœur de son épouse se marie avec un maçon-charpentier en 1838. Deux autres frères de Caroline Reymond sont cordonniers. C'est le même métier que Lucien Repellin, un des enfants de Joseph et de Caroline Reymond né en 1843, déclare lors de son mariage en 1868. Ce n'est qu'à partir des années 1860,

durant une vingtaine d'années les différents actes de l'état civil retiennent cette activité pour l'identifier. Cette constance peut s'expliquer par l'environnement familial avec d'autres membres artisans et dont les produits pouvaient compléter des chargements de bois. D'autres trajectoires attestent de la continuité de cette activité d'une génération à l'autre. En ce sens il s'agit également par sa transmission d'une forme d'orientation sur deux générations. À travers la biographie d'Antoine Romagnier les liaisons se font du père au fils aîné mais également avec des familles liées entre elles [267]. Une situation plus simple se lit dans le cas de Jean Pellat-Finet (v. 1805-1869) [268]. Entre le père et le fils, les actes de l'état civil reflètent les deux activités sur lesquelles l'exploitation familiale peut se développer. D'autres configurations familiales, ne s'opposant pas aux premières, traduisent des hiérarchies sociales dissemblables. La famille Jourdan conjugue les deux situations.

Le 18 juin 1835, François Bouchier (1807-1886) épouse Julie-Françoise Rey, une couturière de Villard-de-Lans, l'acte de mariage reconnaissant par la même occasion François Julien, né treize mois plus tôt. Originaire de Saint-Julien-en-Vercors, François Bouchier vient de perdre son père. Il donne l'image d'un pauvre, qui cherche fortune en partant de sa commune de naissance et qui devient à Villard-de-Lans « voiturier domestique ». Pourtant, la situation est plus complexe à la lecture de l'acte car celui-ci précise qu'il est « domestique chez Jean-Pierre Jourdan, son beau-frère », ce dernier étant l'un des quatre témoins [269]. Le lien entre les deux beaux-frères reste étroit. En 1837, lorsque François Julien décède, Pierre Jourdan est l'un des deux témoins. Par la suite, François Bouchier demeure à Villard-de-Lans et reste un homme modeste ce que l'alternance régulière des mentions de voiturier et de

---

exception faite d'une occurrence en 1868, que Joseph Repellin cesse d'être voiturier. Il l'a donc été de manière constante durant une vingtaine d'années avant de figurer comme propriétaire.

[267] Antoine Romagnier est dans la Fiche Biographique 17.

[268] Parmi les cinq mentions dans l'état civil où il est identifié, il est à une exception qualifié de voiturier à Corrençon. Dans cette commune il vit avec son épouse, Henriette Eymard, de sept ans son aînée. Seuls deux enfants ont été retrouvés. Le benjamin, Eugène, meurt à l'âge d'un an si bien que l'aîné, Jean fils, est l'unique héritier direct. Sur son acte de mariage en 1857, Jean père et fils sont voituriers et Jean fils se livre à son tour au transport de marchandises. On a l'impression d'une passation d'activité, le père exploitant ses terres. Les 1,4 hectare de 1834 sont devenus 9,4 lors de l'érection de Corrençon en commune, sans doute avec une partie importante en bois. A son décès en 1869, il est aidé par un domestique, cette précision prouvant le manque de main-d'œuvre familiale et l'exploitation de la propriété. Est-ce une coïncidence si, dans un acte de 1871, Jean fils devient à son tour propriétaire ?

[269] Jean-Pierre Jourdan figure parmi les hommes les plus importants du canton au début de la Monarchie de juillet. Par sa sœur Euphroisine, il est le gendre de Jean-Baptiste Allard qui est maire dans la seconde moitié des années 1830. La matrice cadastrale lors de sa composition lui attribue 44,7 hectares ce qui le classe parmi les dix propriétaires de Villard-de-Lans les mieux dotés. De ce fait, dans les différents actes de naissance de ses enfants il est répertorié comme propriétaire, sauf en 1837 où il est dit négociant ; c'est pourquoi il est dans le corpus. Cette indication montre que ce n'est pas la multiplicité des métiers ou professions dans le négoce qui fait la réalité de l'activité de l'individu en question. Elle montre également, par le haut, que les activités commerciales se trouvaient ipso facto chez les propriétaires bien possessionnés. D'un premier mariage avec Henriette Achard, deux enfants ont été retrouvés. Après le décès de cette dernière en mai 1830, il s'unit à Julie Bouchier (v. 1796-1866). C'est en tant que marchand de bois qu'il intègre le collège des électeurs censitaires en 1845 avec un impôt estimé à 258 francs.

journalier dans les différents registres de l'état civil dit bien. Il est un simple salarié et peut-être demeure-t-il au service et dans l'ombre de son parent, ce qui lui permet de mener sa vie à Villard-de-Lans [270].

L'intégration du canton par les hommes pratiquant les activités du négoce, du commerce et du transport montre que c'est chez une partie de ces derniers que se recrutent les autorités sociales. L'ouverture vers l'extérieur est un moyen d'exercer l'emprise sociale locale. C'est un des traits des notabilités que d'appuyer leur rôle local sur des activités menées dans un autre horizon.

Enfin, les activités commerciales forment un ensemble qui se combine avec d'autres professions.

Il y a d'abord celles qui se rattachent aux autres composantes de l'économie sylvo-pastorale traditionnelle. Les relations avec la forêt sont parmi les plus évidentes. La possession de bois, leur transformation et leur commercialisation sont intimement liées. La déclaration de succession de Pierre Jourdan signale par exemple que les 41 hectares en sa possession sont valorisés par l'existence d'une scie à eau [271]. Antoine Dodoz (1815-1890) que l'on peut suivre de son mariage en 1840 à son décès est également intéressant. Il combine plusieurs activités de manière simultanée. Sur trois actes situés entre 1846 et 1860 il est voiturier ; l'activité est reprise par son fils Emile sur son acte de mariage en 1868. Par ailleurs, tout au long de cette période, il travaille la terre. Enfin, plusieurs actes l'intitulent meunier. Installé à la Balmette, il transforme le grain. Emile est-il chargé d'exporter les sacs de farine ? La meunerie n'est pas accessoire car en 1864, la fille d'Antoine, Rosalie, épouse Eugène Eymard, natif de Corrençon, et meunier également d'après un acte de 1871 [272]. L'installation hydraulique peut probablement être adaptée pour travailler le bois. Cette hypothèse s'appuie sur la lecture d'autres actes. Ainsi, un autre des garçons d'Antoine Dodoz, Jean-Antoine, est déclaré scieur quand il se marie en 1879. Sur l'acte de naissance de ses deux enfants, il habiterait à la Balmette. La possession d'une installation hydraulique et le négoce

[270] Ses enfants se situent dans une logique de pluriactivité dans un cadre familial. Par exemple, son fils Julien, lors de son mariage en 1860 avec une couturière de gants, est menuisier. Sa fille Marie Zélie Julie exerce également ses compétences dans la ganterie lorsqu'elle épouse à son tour en 1865 un ouvrier tailleur d'habits. Quant à Marie-Philomène, elle est fille de service onze ans plus tard. À la même époque, leurs cousins, les enfants de Pierre Jourdan, sont dans une trajectoire bien différente. Victor Jules est greffier de la justice de paix en 1862. Le frère aîné, Pierre Antoine, est devenu notaire à Villard-de-Lans. Quant au plus jeune, Jean Séraphin, il s'apprête à devenir en 1878 maire de la commune et conseiller général du canton, comme cela sera vu plus loin.

[271] Arch. dép. Isère, 3Q38/149. Succession du 27 juillet 1854, n° 171.

[272] De la même manière, à Méaudre, François Jalliffier-Talmat (1792-1871) est au cours des années 1841-1846 tout à la fois voiturier, propriétaire et meunier. À Villard-de-Lans, en 1836, le troisième mariage de Jean Fanjas, voiturier au Bourg, se fait avec Marie-Rose Jarrand-Allier, « marchande », dont le père, François, est alors meunier au même lieu.

constituent les trois piliers du développement familial. Ceux-ci passent de l'un à l'autre en fonction de l'avancée dans la vie et se redistribuent entre les hommes de la famille. Les activités de négoce et de commerce sont alors une autre forme de plus-value, d'optimisation dans le cadre de l'exploitation familiale. Ces configurations ne se retrouvent-elles pas chez Antoine Guillot-Diat (1810-1883) ? Dans son cas la mention de « voiturier » est minoritaire mais, selon la même logique que pour Pierre Jourdan, la mention unique ne signifie pas l'existence éphémère du phénomène. Elle ne fait que souligner, à un moment, la part plus importante prise par cette activité. Ainsi, Antoine est le fils aîné d'un propriétaire assez bien pourvu au début de la Monarchie de juillet avec 13,6 hectares et qui meurt en 1839. Lui-même en détient déjà 1,2 et il doit seconder son père avec son frère Pierre, les autres étant trop jeunes. C'est ce qui expliquerait la mention de « cultivateur » sur son acte de mariage lorsqu'il épouse en 1835 Marie Bonnet (1812-1885), fille de Joseph Bonnet (v. 1784-1851), un des rares drapiers au cours de la période. Il travaille au bourg de Villard-de-Lans, secondé très vraisemblablement par son fils Pierre, né en 1809, également drapier en 1844. Ainsi, la mention d'Antoine Guillot-Diat comme voiturier sur l'acte de naissance de l'un des enfants en 1837 pourrait s'expliquer de différentes manières. Le transport est une occupation en attendant d'hériter des biens familiaux. En 1837, Pierre et Victor secondent leur père et leur frère aîné. Celui-ci est le plus à même de pouvoir écouler les produits d'une propriété qui n'est pas minuscule. En outre, sa belle-famille peut lui demander de convoyer les draps fabriqués par Joseph et Pierre Bonnet. Le commerce prend une fois de plus son sens par rapport à l'exploitation. Il représente un segment qui rapproche les différentes branches de l'économie familiale.

Ensuite, parmi les multiples combinaisons au sein desquelles les activités de négoce ou de transport sont associées, les rapprochements avec celles de cabaretier et d'aubergiste sont les plus fréquents. Une histoire des acteurs du système touristique ne peut omettre cette racine locale. L'auberge est un carrefour local important. Elle est une étape pour la diligence qui conduit les voyageurs, l'endroit où s'arrêtent les cochers des tombereaux et des carrioles. Lieu de passage des hommes, elle est aussi l'une des haltes de certaines marchandises. Enfin, la vie des idées transite par elle. Dans le circuit du transporteur, elle est l'étape obligée. Dans un tiers des cas sur les 46 étudiés, un lien familial étroit avec le monde de l'auberge transparaît (15/46). Les situations, multiples, peuvent se confondre. Parfois, le métier est directement pratiqué par le père ou un frère de l'individu et lui-même peut être amené à l'exercer. D'autres occurrences signalent que c'est la belle-famille qui tient un cabaret. Dans d'autres situations, la descendance directe – les enfants – ou indirecte – les conjoints de ces

derniers – est impliquée par ces activités. À Méaudre, deux des enfants de Daniel Chabert-Moulin (v. 1795-1850) se lient à des cabaretiers. En 1841, sa fille Marie-Angélique (1817-1896) épouse Eugène Gamond (1814-1870), « maréchal et cabaretier », dont le père est « propriétaire et cabaretier ». Cinq ans plus tard, son fils Antoine, né en 1822, épouse Catherine Banc-Tranchant, née en 1829, qui se dit cafetière et dont le père Benoît est cabaretier. À Corrençon, l'épouse de Jean Clot-Godard (v. 1788-1863) est aubergiste quand il est voiturier, ce qui montre une répartition des tâches au sein du ménage. Les années passant, il se livrerait moins au transport, activité exercée par un gendre ce qui lui permet de figurer sur les actes comme aubergiste [273]. À Villard-de-Lans, Antoine Achard-Picard (1813-1889) est voiturier du vivant de son père. Après le décès de celui-ci en 1853, Antoine reprend l'établissement familial. Les deux mariages successifs de sa fille Marie Caroline Emilie (1845-1867) s'effectuent avec des commerçants et des aubergistes. Dans ces trois cas pris dans trois communes différentes, ce type d'activité semble la colonne vertébrale de la trajectoire familiale [274]. Au début de la seconde moitié du 19e siècle, il se retrouve dans une position capitale, lié à la fois aux familles qui comptent à l'échelle locale et dont les activités sont les supports et les relais d'une activité touristique en voie de constitution.

Le croisement des données montre, enfin, la forte présence de métiers liés au textile ou au travail des peaux. Il s'agit principalement d'activités décelées à la génération suivant celle de l'individu examiné. Elles concernent les enfants et/ou leurs conjoints. Des filles sont alors couturières, modistes et surtout couturières de gants tandis que des garçons sont cordonniers ou gantiers. On retrouve là certaines des situations abordées précédemment : ces activités se conçoivent dans le cadre de la pluriactivité familiale, tant au sein de ménages très modestes qu'au sein d'autres moins défavorisés. Ne peut-on les saisir également, comme précédemment avec le bois ou l'existence du moulin, en tant qu'une des composantes de la production familiale ensuite écoulée par un de ses membres s'adonnant plus spécifiquement au transport des produits ? Le travail de la ganterie est souvent présenté comme distribué par un intermédiaire livrant les peaux et revenant chercher les gants mais est-il permis que dans certaines familles un de ses membres se charge lui-même de convoyer la matière première et exporte le produit transformé [275] ?

[273] Jean Clot-Godard fait l'objet de Fiche Biographique 18.

[274] Antoine Achard-Picard est abordé dans la Fiche Biographique 19.

[275] La présence de la ganterie dans un tiers des cas pose également question. Peut-on formuler l'hypothèse que dans ces familles, parmi les considérations expliquant qu'une fille se livre à ce travail, les activités de négoce et de transport pourraient avoir un rôle ? Une circulation plus régulière, une sortie plus courante du canton, une fréquentation d'autres acteurs du négoce pourraient-ils conduire à une perception accrue de l'opportunité que la

Il est donc hasardeux de parler d'hommes spécialisés, consacrés à l'insertion des Quatre montagnes. Tout au plus peut-on envisager des individus dont la spécialisation est plus prononcée que chez d'autres. Les biographies esquissées montrent qu'il n'y a pas d'oligarchie concentrant et captant les activités de commerce et du transport ; celles-ci ne leur sont pas spécifiques. L'ouverture passe par le ras du sol et par des familles modestes. Dans une perspective cavalière, c'est un groupe stratégique qui recrute dans les familles les plus influentes en première ligne lors de la mise en place du système touristique dans le dernier tiers du 19e siècle. Enfin, sous un angle méthodologique, l'étude de ce groupe a prouvé combien se focaliser sur l'étiquette des « métiers » fausse les approches chiffrées. Lans n'est pas en dehors des circuits d'échange et la critique externe du document reste de mise. Par ailleurs, la récurrence de la profession pour un individu n'est en aucun cas le reflet de la réalité professionnelle de celui-ci. À l'inverse, toute dénomination est à remettre dans le contexte d'autres activités des autres membres du ménage voire de la famille et en fonction du cycle de vie de l'individu concerné. La compréhension passe par lui car il est un biais pour des logiques qui sont d'abord celles de l'exploitation familiale.

L'approche du monde du commerce et du transport a permis de cerner les différentes dimensions de l'insertion du canton de Villard-de-Lans par les hommes. Le thème de la mobilité est central mais les études uniquement quantitativistes qui cherchent à les classer dans des rubriques (selon la profession, selon si c'est un « départ » ou une « arrivée ») sont sources de fragilité. L'analyse des époux est un bon observatoire, plus fidèle, mais présentant des limites. C'est la raison qui rend nécessaire une approche complétant l'analyse statistique. Le lieu commun de l'enclavement et de l'isolement du pays des Quatre montagnes est de nouveau remis en cause, déconstruit. Celui-ci est ouvert sur l'extérieur, tant en montagne qu'en direction de la vallée. Le relief n'est pas un élément discriminant majeur et la relation avec Grenoble se renforce sous certains aspects. Le canton est un espace d'arrivées limitées et les sorties ne signifient pas automatiquement un départ. Des logiques sont à l'œuvre en fonction des familles d'origine, des activités et des autres situations des différents membres de celle-ci. Les interrelations sont étroites entre « en haut » et « en bas » ce que soulignent aussi bien l'étude des mariages que celle des enfants placés en nourrice. Les circulations sont dans les deux sens et cela fait système. Enfin, l'idée selon laquelle la mise en relation n'est pas réservée à un groupe précis de la société a pris sens. Elle est le fruit de l'action d'un grand

ganterie représentait ? La pratique du commerce des uns, les garçons, entraînerait la venue de ces activités nouvelles, signes d'ouverture pour les autres –les filles – également.

nombre selon des modalités et des temporalités diverses, certes, et qui ne relèvent jamais du hasard mais bien de logiques combinées.

Au terme de cette longue analyse, l'intégration du canton de Villard-de-Lans à différentes échelles dès les deux premiers tiers du 19e siècle a été effectuée sous divers angles. L'héritage de la période antérieure est pesant et les échanges de proximité avec l'environnement immédiat s'inscrivent dans un temps long. Même au cours de la période moderne, la mise en relation s'apprécie à l'échelle régionale. De ce point de vue encore, notre période s'inscrit dans cet héritage. Enfin, dans un siècle de mises en contacts renforcés des territoires de l'économie-monde, le pays des Quatre montagnes a également sa place. Les migrants du milieu du siècle en direction de l'Algérie relèvent de cette approche à petite échelle. De même, l'inflation des couturières de gants est à expliquer peut-être par l'installation d'un commissionnaire à Villard-de-Lans mais également par la machine de Xavier Jouvin et la demande mondiale, européenne et nord américaine des gants de Grenoble. Il en est de ces derniers comme du fromage de Sassenage : les territoires ruraux sont occultés, contribuant à forger la représentation d'angles morts dans les montagnes. À l'intérieur du canton, un degré d'intégration selon la proximité ou l'éloignement de la vallée de l'Isère et du pôle grenoblois pourrait être établi entre la première vallée (de Lans à Villard-de-Lans avec la section de Corrençon) par rapport à la seconde (d'Autrans à Méaudre). Les différents groupes étudiés et les produits se mêlent dans un processus d'accumulation et de remplacement. La permanence de l'exploitation du bois et du fromage est manifeste, celle de la mise en nourrice des enfants est antérieure à la Monarchie de juillet. La production des gants succède à celle des draps. Ainsi, la relation n'est pas à sens unique. En effet, pour les enfants placés « sur lieu » comme pour le travail à domicile des gants, il y a des circulations d'abord ascendantes. Dans ces deux cas, la place tenue par les femmes est de première importance. Dans l'exploitation agricole, par la fabrication des fromages, elles sont à l'origine des échanges ; par les travaux d'aiguilles, elles sont une composante de la pluriactivité et leur polyvalence va également jusqu'à alimenter des nourrissons. Les approches par les mariages et par les métiers montrent des augmentations essentiellement à partir du Second Empire mais celles-ci s'appuient sur des soubassements plus anciens. Ce sont des facteurs importants pour comprendre d'autres phénomènes contemporains comme l'essor de l'élevage ou la mise en place du système touristique dans le dernier tiers du 19e siècle. Les approches biographiques font ressortir que l'archaïsme n'était pas de mise. C'est un monde foisonnant qui apparaît

avec des logiques dont la clef de lecture passe souvent par l'étude des groupes familiaux, si incomplète soit-elle. Ces derniers sont des acteurs du développement rural. Le canton de Villard-de-Lans se retrouve en phase avec son époque et son environnement.

2 Le développement rural : des acteurs du quotidien aux hiérarchies sociales

Le 29 août 1830, deux « propriétaires », installés « une partie de l'année » à Lans, écrivent une lettre à l'administration préfectorale [276] : loin d'être un ensemble isolé et en dehors de son temps, le canton est traversé de tensions qui apparaissent après les Trois Glorieuses [277]. Dupré et Berthier soulignent la grande prudence du maire de Villard-de-Lans, le notaire Jullien, qui a laissé le soin d'arborer le drapeau tricolore à un autre que lui. Pour être entendus par l'administration, les auteurs se disent « être libéraux ». Ils donnent alors une image négative de la municipalité de Lans sous la coupe du cléricalisme [278]. Habitant la commune, ils s'opposent à la municipalité et se proposent de prendre en main les jeunes gens du pays [279].

Les grilles d'analyse de cette archive peuvent être proposées pour les sociétés locales dans leur ensemble. L'approche sociale, incontournable, passe par une étude nominale car les auteurs parlent de groupes, d'individus, comme le notaire Jullien. L'influence économique apparaît à l'arrière plan quand les auteurs évoquent « nos forêts communales ». Un questionnement de type politique ne saurait être absent : c'est même l'objet de la lettre de Dupré et de Berthier. L'opposition horizontale entre le camp « libéral » et celui du cléricalisme est à combiner avec une approche verticale, la descente de la Révolution dans le

[276] Arch. dép. Isère, 16M30. Lettre signée Dupré propriétaire et Berthier, Lans le 29 août 1830. Voir Texte 1 dans le dossier thématique 1 en annexe. Rédacteur de la lettre, Claude [Félix] Dupré, né vers 1799, possède lors de la confection de la matrice cadastrale de Lans approximativement 34,5 hectares ; quant à Berthier, c'est un gantier qui possède à la même date 45,9 hectares. Les deux hommes sont domiciliés à Grenoble.

[277] Ils précisent que « Nous [Lans] n'avons de rien de commun avec cette commune [Villard-de-Lans] et l'intérêt de la nôtre ne peut coïncider avec la sienne » ; ils reprennent la rivalité entre les deux bourgs qui remonte à la Révolution française.

[278] A noter dans le premier paragraphe, le rapprochement du règne de Charles X avec la tyrannie locale du « petit Collet » avec l'emploi à deux lignes d'intervalle du terme « tombé ». Les auteurs reprennent le vocabulaire de l'anticléricalisme, avec l'emploi du terme de « cafard » ou l'expression de « jésuite de première classe » pour désigner l'économe du lycée de Grenoble, celui-ci étant l'ancien collège jésuite.

[279] Ils sont candidats pour « organiser » et « faire partie » de la garde nationale, leur patriotisme local se confondant avec un intérêt plus grand.

canton et les réactions que celle-ci provoque. La dimension culturelle affleure enfin quand les auteurs expliquent la faiblesse du maire par une « faute d'instruction ».

Ces approches plurielles sont à envisager. La pluralité des groupes composant les sociétés locales est un point de départ car en plus des camps politiques, elle montre des hiérarchies entre les maires, les conseillers municipaux ou les « malheureux particuliers ». L'utilisation d'archives privées permet une autre approche du développement des sociétés locales, par le bas. Ainsi, une approche prosopographique centrée autour d'un individu fournira un point d'entrée par un regard singulier sur les sociétés du canton durant la Monarchie de juillet. Cette étude conduira à une contextualisation par l'exploitation des matériaux de l'histoire sociale fine. Enfin, les hiérarchies sociales achèveront le panorama en mettant l'accent sur les cadres incontournables du développement rural du canton de Villard-de-Lans.

L'objectif poursuivi est bien de reprendre le dossier ouvert par Philippe Vigier [280]. Son approche à petite échelle, d'abord démographique, mettait l'accent sur la question de la terre à la fois dans sa structure et son évolution ce qui le conduit à distinguer le rôle d'abord des notables puis des paysans [281]. Pierre Barral avait prolongé une partie des éléments pour proposer une autre typologie, politique celle-ci [282]. Aborder les sociétés locales à une échelle plus grande encore, par un regard partant du ras du sol, mais avec d'autres méthodes, devrait permettre de prolonger leurs travaux pour comprendre l'organisation des espaces ruraux.

2.1 Le développement au ras du sol dans la première moitié du 19e siècle, les carnets de Louis Mure-Ravaud (1817-1852)

« Récits du travail et chronique de vie », pour rependre une expression de Nathalie Joly, les écritures de Louis Mure-Ravaud sont des archives rares qui permettent d'envisager, de manière unique à notre connaissance dans le canton de Villard-de-Lans, l'approche des sociétés locales [283]. Elles se présentent comme un ensemble de pages formant deux ensembles

[280] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*…, ouvrage cité.

[281] Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine* …, ouvrage cité. Ceci le conduisit à développer sous un angle essentiellement méthodologique une définition de la petite, de la moyenne et de la grande propriété avant d'en proposer une typologie demeurée classique.

[282] Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, pp. 41-66.

[283] Voir Nathalie JOLY, *Ecritures du travail et savoirs paysans. Aperçu historique et lecture de pratiques. Les agendas des agriculteurs*, thèse en Sciences de l'Education, université de Paris X-Nanterre, sous la direction de

distincts [284]. Ils constituent un aide-mémoire, sorte de livre de comptes, tenu par un cultivateur d'un hameau de Villard-de-Lans entre le début de la Restauration et le début du Second Empire. S'y ajoutent d'autres papiers de la période moderne. L'ensemble est précieux mais doit être critiqué [285]. Impossible d'en tirer une analyse quantitative.

On peut d'abord partir dans trois directions. En premier lieu la biographie de Louis Mure-Ravaud, celle de sa famille, doit être établie. Une attention particulière, du fait de la place qu'elles prennent dans les documents, est, ensuite, à porter sur les différentes productions agricoles au cours de la période. Enfin, par delà sa famille, l'auteur nous amène dans sa géographie et sa sociabilité du quotidien. Les autres acteurs rencontrés, les déplacements, les lieux parcourus forment un système jetant une lumière sur les groupes humains dans les sociétés rurales en montagne au cours de la première moitié du 19e siècle et sur les voies incertaines et fragiles du développement.

2.1.1 Louis Mure-Ravaud (v. 1777-1860) et sa famille

L'auteur est facilement identifiable car, à plusieurs reprises, le document indique son nom. Comme cela est fréquent en Dauphiné, celui-ci est composé de deux parties. Pourtant, quand il l'écrit, probablement en 1821, il indique seulement « Ravaud » [286]. Lorsqu'il veut se différencier d'un homonyme, c'est la mention du hameau qui permet de faire la différence [287]. Plus tard quand, par exemple, il note une reconnaissance de dette, il écrit son nom de manière

---

Jacky Beyllerot, 1997, 332 f. (position de thèse dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 2, 1999, pp. 221-226).

[284] Je remercie M. François Bonnet pour m'avoir confié la photocopie de ces manuscrits qu'il tient d'un « cousin » (archives privées François Bonnet). Il en a assuré une première transcription en suivant au plus près le texte et il distingue 23 pages pour le premier ensemble (nommé à l'avenir carnet 1) avec pour dates extrêmes 1807 et 1837 ; le second (carnet 2) de 32 pages en se déroulant entre 1835 et 1857. On peut estimer que la largeur de la page peut contenir huit à neuf mots et, dans les meilleurs cas, il y a une vingtaine de lignes par page, sachant que l'auteur revient souvent à la ligne.

[285] Outre la conservation du document, avec des pages déchirées, sa tenue est un obstacle supplémentaire. L'ordre chronologique est loin d'être respecté. De grandes croix rayent certains paragraphes, rendant la lecture encore plus ardue. Des lignes ont été en partie effacées par le temps, d'autres semblent inachevées, d'autres encore en surcharge ou orientées dans un sens différent. Des formules sont malaisées à comprendre en plus de mots d'un usage local qui est une embûche supplémentaire. La plupart du temps il n'y a pas de suivi, même si, avec le temps, une amélioration est perceptible.

[286] Carnet 1, f° 1.

[287] Par exemple, en 1823, à deux reprises un autre Louis Ravaud est mentionné. A chaque fois, il précise « de Va[l]chevriere », carnet 1, f° 6 et f° 8.

complète [288]. Aucune logique ne semble cependant présider à l'emploi de l'une ou l'autre version. Sur la copie d'un acte passé en 1835 devant le notaire Jullien, il signe « Louis Ravaud » et utilise encore ce nom en 1851 [289]. Il n'y a donc pas de modification avec le temps. L'autre différence est sa maîtrise de la lecture et de l'écriture, compétence peu commune qui peut s'expliquer par les origines familiales.

D'autres archives accompagnent les carnets de Louis Mure-Ravaud qui permettent de l'inscrire dans un réseau familial. Elles se composent d'une action en justice remontant au début des années 1780 lancée par François [Martin-] Jarrand, époux de Marie [Hébert-] Bérard. La mère de Marie Bérard est accusée d'avoir versé l'héritage de son premier mari, Claude Hébert-Bérard, à son second époux, Louis Mure-Ravaud (1714-1779), grand-père paternel de l'auteur des carnets. Le montant n'est pas négligeable car les demandeurs estiment à 2 000 livres la somme qui doit leur être versée. Le document précise que Claude Hébert-Bérard était un marchand de Méaudre. L'origine familiale n'est donc pas modeste. Une autre pièce intéressante pour connaître la famille est le contrat de mariage passé devant le notaire Jullien, le 20 janvier 1774. Il concerne un oncle de l'auteur des carnets, un fils de Louis Mure-Ravaud (1714-1779), lequel est indiqué comme décédé. De son vivant il transmet à son fils Joseph Mure-Ravaud une ferme pour son installation, ce qui indiquerait une certaine aisance [290]. Cette origine familiale relativement aisée peut expliquer que l'auteur des carnets sache lire et compter [291]. D'autre part, les archives montrent un enracinement local. Le grand-père et le père de Louis Mure-Ravaud sont installés à Méaudret, un hameau situé à l'ouest de Villard-de-Lans, autour de 1 050 mètres d'altitude, sur un replat bordé d'un côté par les crêtes des Rochettes (1 353 mètres), celles de Bouveyron (1 407 mètres), avec, un peu plus loin, le gros Martel (1 556 mètres) et, de l'autre, l'entrée des gorges de la Bourne. Mais il ne s'agit pas d'un bout du monde, perché et presque perdu. Bien au contraire, le lieu est, toutes proportions gardées, un carrefour. En effet, au nord (de « bise » dans les documents), il

[288] C'est le cas, par exemple, de l'obligation qu'il contracte auprès de Jean Allard le 5 mai 1827 (carnet 1, f° 15). Mais ce ne sont pas les seules occasions. Par exemple, à la suite d'une observation météorologique notable en 1826, il redonne son identité complètement (carnet 1, f° 12) ou apparemment sans raison particulière, comme au bas du folio 22 du carnet 1.

[289] Respectivement carnet 2, f° 8 et carnet 2, f° 15. Par ailleurs, il signe les trois actes de mariage de ses enfants.

[290] « […] Le d. Louis Mure-Ravaud, père de l'époux, cède, lègue, subroge a son dit fils la ferme qu'il tient de Henry Jarrand […] et dont il tirera jouissance a la croix de may de la présente année », extraits du contrat de mariage de Joseph Mure-Ravaud et Françoise Martin Jarrand passé devant maître Julien [de Villard-de-Lans], le 20 janvier 1774 (archives privées François Bonnet). François Bonnet, qui a assuré la transcription de l'acte et qui a fait des recherches généalogiques concernant cette famille, note que le grand-père et le père de l'auteur de carnets (respectivement 1714-1779 et 1741-1807) étaient des laboureurs.

[291] Du côté paternel, François Bonnet identifie sur l'arbre généalogique que le père de son grand-père paternel était tisserand de toile, tout comme le père de celui-ci (1633-1692). Un autre ascendant du côté paternel est noté muletier.

conduit à Méaudre, par-dessus les gorges du Méaudret. Un autre chemin à l'ouest suit celles de la Bourne pour atteindre le hameau de Basse-Valette et, de là, la Balme-de-Rencurel, c'est-à-dire, toujours en suivant les sentiers, s'acheminer vers Pont-en-Royans. Enfin, à l'ouest, on accède à Villard-de-Lans. Concrètement, au cours de l'époque moderne et au début de l'époque contemporaine, le chemin qui conduit du Royans au pays des Quatre montagnes passe par Méaudret, le long de la maison de la famille Mure-Ravaud [292].

Un regard sur la généalogie faite par l'auteur de mémoire sur la première page montre qu'il a voulu se remémorer ses ancêtres du côté maternel. Ceci peut-il s'expliquer par la suite du document ? Les premières écritures relatives à ses activités remontent à 1817. C'est à la fin de cette année que sa mère décède. Ainsi, l'auteur a-t-il exprimé le besoin de l'inscrire, et donc de se situer lui aussi, dans un héritage [293]. La mémoire familiale remonte deux cents ans en arrière, à la fin du 16e siècle, en passant par les hommes pour arriver à son arrière-grand-mère maternelle, Louise Rochas-Lancy (1682-1761) dont il connaît l'époux [294]. De plus, à côté des noms indiqués, le carnet fournit une date approximative des décès qui restent en mémoire jusqu'à celle de Louise Rochas-Lancy qui renvoie à son mariage [295].

La famille est également présente dans les carnets par la mention des collatéraux. En 1826, il indique qu'il a livré du plâtre à « mon frère » [296]. François Mure-Ravaud (v. 1784-1858) est en effet son cadet. Il est pour l'essentiel connu de manière indirecte par les mariages de ses enfants. Comme il est déjà décédé lors de leurs unions, l'information est pauvre concernant ce cultivateur. En effet, la matrice cadastrale lui reconnaît 7,3 hectares de propriété en 1834. Lui aussi est installé à Villard-de-Lans, à Bois-Barbu, de l'autre côté de l'entrée des gorges de la Bourne. Ce hameau forestier, situé à environ 1 100 mètres d'altitude, n'est pas très éloigné de Méaudret en passant par le pont des Olivets [297].

---

[292] Une autre pièce d'archive transmise par François Bonnet datant de 1715 et délimitant une parcelle de terre « de cinq sesterees environ a lieu de Meodret [et située] le levant [par] le chemin allant de Meaudre au Pont en Royans […] », extrait de l'acte de Claude Jullian, sergent royal du 6 novembre 1715 (Archives privées François Bonnet). Enfin, la tante par alliance de Louis Mure-Ravaud, épouse de l'oncle Joseph, était native de la Haute-Valette, un lieu situé le long du même sentier.

[293] Ainsi pourrait également s'expliquer la première ligne du premier carnet sur laquelle il indique que « le vingt hui decembre mile huit cent sep je viens de la vile de Grenoble » c'est-à-dire dans le prolongement du décès de son père, le 14 septembre 1807 (carnet 1, f° 1). L'année du décès de sa mère, en 1817, il note le prix des « sierge » (carnet 1, f° 4, 1817).

[294] Il mentionne Louis Rochat Lancy, père de François, lequel naquit en 1627 à Villard-de-Lans. Il commence par les ancêtres les plus éloignés de lui pour arriver à lui et non en remontant les générations.

[295] Il y a une incohérence car Louis Mure-Ravaud note bien ses deux arrières-grands-parents du côté maternel, Louise Rochas-Lancy et Joseph Péroulier (mariés le 31 mai 1712 à Villard-de-Lans), il indique « 1708 » en face de la première et « 1714 » pour le second.

[296] Carnet 1, f° 11.

[297] En 1826, François est marié avec Henriette Michel et vient d'être père au moins pour la cinquième fois avec Marie-Adèle (1826-1871). Les aînés de celle-ci naissent entre 1812 et 1818 mais l'écart avec la benjamine laisse imaginer que d'autres enfants sont intercalés. Ceux qui sont identifiés sont tous cultivateurs. C'est le cas de

L'exploration de la descendance de son frère François montre que Louis Mure-Ravaud a donc des neveux et des nièces assez proches de lui, à Bois-Barbu et, indirectement, que les familles de ceux-ci viennent de tout le canton. Ses relations familiales sont sans doute plus larges car elles comprennent également d'autres parents. En effet, les carnets fournissent quelques indices. L'argent circule à l'intérieur de la famille car en 1817 il note qu'un « cousin des Glovaite [Glovettes] a remis le billet à son frère Antoine de Va[l]chevriere » [298]. Le 20 février 1831, il vend un fromage de huit livres pour lequel « avons point fait de prix » à « Louis Ravaud de Va[l]chevriere » [299]. Celui-ci n'a pas été identifié, tout comme « la saufit de jean glenat ma niece » qui se maria le 10 janvier 1838 et pour laquelle il verse 700 francs « qui luis revien pour sa par » [300]. Pour cette dernière, l'état civil du canton est totalement muet, il pourrait s'agir d'un membre de la famille domicilié en dehors, peut-être dans le canton de Rencurel.

Avant d'étudier les enfants de Louis Mure-Ravaud, précisons qu'une personne est totalement absente des carnets : c'est son épouse, Marie-Anne Eydelon-Montal (v. 1788-1838). Pourtant, au moins sept femmes, en plus de celles de sa famille, sont notées dans les pages. L'acte de mariage permet, outre d'identifier les beaux-parents de Louis Mure-Ravaud, de constater qu'il s'agit d'une union entre cousins puisque le premier témoin, François Peyronnet, est dit « oncle aux époux » [301].

Les événements politiques nationaux (il est contemporain de quatre changements de régime dont un coup d'État) sont totalement absents de même que la conduite de Grenoble en 1832 ou les échos forestiers de la Révolution de 1848. Nulle indication non plus d'élection locale, ce n'est manifestement pas l'objet de ses écrits. On trouve toutefois quelques annotations personnelles. En 1831, « le jour de Saint antoine » il est frappé par un « vent

---

Joseph (1814-1879) qui épouse Rose-Marie Faure d'Autrans, de Louis (1818-1885) qui s'unit à Marie-Emile Reymond, née à Méaudre, dont le père et au moins un frère sont installés à Saint-Nizier, hameau d'altitude de Pariset, le long d'un sentier pour rejoindre Grenoble. Quant à Rose-Sophie (1820-1861), elle épouse Antoine Mure-Ravaud, installé à Villard-de-Lans mais dont un frère, Pierre, est à Lans. La benjamine Marie-Adèle doit rester célibataire et cette couturière décède chez son frère Louis en 1871. Un autre frère s'éteint à 22 ans. Après le décès d'Henriette Michel en 1830, François Mure-Ravaud épouse Catherine Riton (v. 1792-1857) et deux autres enfants viennent au monde. En effet, Joseph-Ferdinand (1834-1879) est cultivateur de l'autre côté de la forêt des Touche par rapport à Bois-Barbu, c'est-à-dire à La Balmette, près du hameau des Guillets dont son épouse provient. Le plus jeune Antoine-Constantin (1836-ap.1906) est cordonnier à Villard-de-Lans.

[298] Carnet 1, f° 2, 1 novembre 1817. Nous faisons l'hypothèse que le premier était Jean Mure-Ravaud (v. 1785-1855), fils de Jean et de Marie Jalliffier, un cultivateur domicilié aux Glovette sur la matrice cadastrale et qui possède 10,5 hectares. Le second pourrait être Antoine Mure-Ravaud (v. 1781-1863), indiqué « fils de Jean » sur la matrice cadastrale, domicilié à Valchevrière à cette époque et gros propriétaire avec pratiquement 33 hectares.

[299] Carnet 1, f° 20, 20 février 1831.

[300] Carnet 2, f° 12, 1838.

[301] Arch. dép. Isère, 3^{E}551/8, Villard-de-Lans, mariage, 1808, acte n° 19.

chaux la neige fondue beaucoup jour bien doux toute la journee » [302]. Un moment intime s'exprime en 1842 quand il garde trace de la naissance de Louis (1842-1896), le fils aîné de son fils Eugène. Il en fait à nouveau mention avant d'indiquer celle de sa petite-fille Marie (1847-ap. 1896) [303]. Ses références temporelles se fondent sur un repère lié au cycle de la lune. Quand il se remémore la liste de ses enfants, il commence par le calendrier grégorien et finit par le calendrier lunaire [304]. C'est un homme de son époque, comprenons de la fin du 18e siècle. En 1817, il rembourse un prêt en parlant de « trois lois dor » et, au début de la Monarchie de juillet, la dette que son voisin a contractée auprès de lui est exprimée en écus [305]. N'en faisons pas un « arriéré », mais tout simplement le témoin d'un temps de transition, au cours duquel le franc germinal se mêle, dans les esprits, à d'autres monnaies. De même, il n'adopte pas le système des poids et mesures de la Révolution française car il continue à s'exprimer en livres en 1852.

Les carnets de Louis Mure-Ravaud ne mentionnent que ses ascendants ou ses collatéraux. Ils livrent peu d'informations sur ses propres enfants. Il en dresse la liste à une occasion après 1824. Dans les carnets, son fils aîné, Pierre-Eugène, est davantage présent par l'entremise de deux de ses enfants. L'auteur n'a pas noté sur son aide-mémoire les décès qui l'ont frappé, ni celui de son frère François en 1858 ni celui de ses enfants. Des sept enfants, cinq ont été retrouvés après 1835 dans l'état civil. II est probable que les deux autres, Lucien né en 1816 et Marianne en 1824, sont décédés en bas âge. L'étude des enfants mis en nourrice a permis de souligner déjà la forte mortalité enfantine. Pour chaque nouveau-né, mentionné dans l'ordre chronologique, l'heure de leur naissance est reportée, signe que le père en garde un souvenir précis. Il est surprenant de constater que l'aîné, Pierre Eugène (1810-1876) - l'auteur n'en indiquant par d'autres auparavant - ne porte pas le prénom de son père, pourtant transmis dans la famille. Il est domicilié à Méaudret, voire au Haut-Méaudret. La distance entre les deux lieux, de quelques centaines de mètres, n'est pas forcément à considérer comme

[302] Carnet 1, f° 12, 1831. La Saint-Antoine (de Padoue) se déroulant en juin, il s'agit de saint-Antoine le Grand, ermite en Egypte, dont la fête était le 17 janvier (confirmation avec Elisabeth AUGUSTE, « Fêtes religieuses et croyances populaires dans le Vercors », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 173-186). C'est ce qui explique la présence de neige qui fond sous un vent de foehn venu du sud. Cette remarque climatique s'inscrit parfaitement dans les annotations faites par Solange Pinton, voir Solange PINTON, « Les humeurs du temps. Journal d'un paysan de la Creuse », dans Ethnologie française, n° 4, 2009, pp. 587-596 et Philippe MADELINE et Jean-Marc MORICEAU, *Un Paysan et son univers de la guerre au marché commun à travers les agendas de Pierre Lebugle, cultivateur en pays d'Auge*, Paris, Belin, 2010, 429 p.

[303] Respectivement carnet 2, f° 19, 1842 et carnet 2, f° 28, 1847. À cette occasion, il semble procéder de la même manière qu'au début du carnet c'est-à-dire que c'est à l'occasion d'un événement le touchant de près qu'il opère un retour en arrière (1807 dans le contexte de la mort du père et 1842 le petit-fils héritant de son propre prénom).

[304] Carnet 1, p. 16, date inconnue. C'est uniquement pour ses enfants qu'il y a le double positionnement temporel. On le retrouve ailleurs dans le document, lors de la naissance de sa fille Julie (1821-1859), née « le deux septembre 1821 le 7 de lune » (carnet 1, f°1, 1821).

[305] Respectivement, carnet 1, f° 4, 1817 et carnet 1, f° 21, 1833.

un déplacement mais pourrait tout aussi bien refléter un désir de précision par des officiers d'état civil. Cultivateur selon tous les actes, il épouse en 1840 Louise Guillot-Diat [306]. En suivant l'ordre donné par Louis Mure-Ravaud, son deuxième enfant serait Catherine Véronique Marie Julie Mure-Ravaud (1812-1835) mais elle décède jeune (à peine vingt ans) ce qui la rend invisible dans les archives. Rosalie (1814-1853) est assez mal connue faute de sources suffisantes [307]. Les indices suggèrent un mariage modeste. Sa sœur, Marie-Louise Mure-Ravaud (v. 1819-1839) meurt également à vingt ans. Quant à Julie (1821-1859), elle épouse un homme au nom semblable au sien, André-François Mure-Ravaud (1818- ?) [308]. Quand Julie Mure-Ravaud décède en 1859 André-François épouse l'année suivante Joséphine Revollet, de Lans, et le couple ainsi que l'enfant du premier lit quittent le canton.

Tous ces éléments permettent de mieux connaître Louis Mure-Ravaud. Il est issu d'une famille qui vit convenablement d'abord du travail de la terre et d'un peu de commerce, il marie deux de ses enfants avec des individus issus de familles qui, comme la sienne, ne sont pas dépourvues mais sans être de grande importance. Ses propriétés et celles de son frère n'atteignent pas les dix hectares mais les beaux-pères de deux de ses enfants se situent au-dessus de lui. La famille est essentiellement insérée socialement dans un environnement proche et, grâce à ses enfants, ses neveux et nièces il a des contacts dans tout le canton et au-delà. C'est donc une famille exploitant la terre et où, dans le cadre de la pluriactivité, d'autres activités apparaissent mais jamais directement. Une nièce fait de la couture, un neveu est cordonnier, une bru a une mécanique à gants. Mais tout cela est maigre. Nulle activité directe de transport, plus de ganterie, même lors des naissances des enfants de ses filles. Ce sont des cultivateurs qui épousent d'autres cultivateurs. Tout l'intérêt des carnets consiste à proposer un éclairage sur ceux que les sources administratives qualifient massivement de

[306] Arch. dép. Isère $3^{E}16$ 865. Contrat de mariage de Pierre-Eugène Mure-Ravaud à Villard-de-Lans chez maître Chanas, le 23 mai1841, acte n° 132. Le contrat de mariage précise que la future épouse a un trousseau de 200 francs comprenant « une mécanique à gants ». Le père de celle-ci, Antoine (v. 1775-1839) est installé au hameau des Bouchard dans lequel Louis Mure-Ravaud a à faire. C'est un propriétaire assez bien pourvu avec 13,5 hectares en 1834. Ses autres enfants sont également cultivateurs mais d'autres activités animent la famille. Par exemple, l'épouse de l'un de ses fils est drapière et un autre de ses enfants est aubergiste à Villard-de-Lans.

[307] Elle épouse en 1840, Jean Fanjas-Claret, un des deux enfants vivants en 1835 que son père Jean (v. 1771-1839) a eu avec Françoise Gouy-Pailler (v. 1768-1842). Rosalie suit Jean pour s'installer à l'Eglise, le hameau au centre de Méaudre où vit sa belle-famille. Celle-ci est à classer parmi les petits cultivateurs, le père ayant 0,3 hectare en 1834. L'époux de Rosalie Mure-Ravaud est pratiquement toujours indiqué comme cultivateur et l'un des enfants, quand il se marie en 1871, est journalier.

[308] Si un lien généalogique existe, il est antérieur aux grands-parents de celui-ci. Il est avec ses frères et sœurs issu de l'union entre Pierre (v. 1783-1851) et Madeleine Mayousse († 1852), notés tous deux comme propriétaires dans l'acte de mariage de leur fils. Installés aux Mourets, Pierre peut se prévaloir de 11,1 hectares en 1834. Ses enfants ont des conjoints du pourtour du canton, l'une suit son époux domicilié à Rencurel et dont les parents étaient à Rovon, à côté de Saint-Gervais. Une autre épouse un cultivateur natif de Saint-Julien-en-Vercors.

« cultivateur ». La généalogie invite cependant à une déconstruction et laisse entrevoir la grande variété des situations existantes.

2.1.2 Une exploitation insérée dans des courants d'échanges

À côté de petites informations plus personnelles, l'essentiel de la cinquantaine de pages de Louis Mure-Ravaud consiste en une sorte d'aide-mémoire. Ses carnets permettent alors d'envisager la nature de son exploitation. Dès la première moitié du 19e siècle, elle s'insère dans des courants d'échange dont l'étendue demeure inconnue mais qui ont pour mérite de souligner que l'autarcie et l'autoconsommation, encore plus en montagne, sont des conclusions excessives. Les documents mentionnent des productions qui participent à des circuits économiques et suggèrent des dynamiques d'exploitation [309].

La matrice cadastrale de Villard-de-Lans en 1834 identifie de manière certaine Louis Mure-Ravaud. Domicilié au Haut-Méaudret, l'homme est mentionné comme voiturier avec une propriété de 9,1 hectares et un revenu total de 41,05 francs [310]. Les 31 parcelles qu'il détient sont toutes situées dans la première section et leur numérotation indique qu'elles sont voisines les unes des autres, formant un seul tènement. La terre représente la moitié de la superficie (4,8 hectares). Elle est constituée par trois des quatre tenures dépassant un hectare (1,04, 1,27 et 1,52), le reste se compose de trois autres lopins. Pour compléter ce qui forme le noyau de sa propriété, une grange est indiquée. Les bois arrivent en seconde position avec un cinquième de l'étendue. Ils sont de nature différente car les agents ont distingué deux « bois de sapins » d'un simple « bois » de plus d'un hectare. Les prés forment la portion la plus réduite avec quatre ares. Le premier est contigu au domicile et l'autre, minuscule, est un peu plus éloigné. Trois ares viennent compléter la superficie en herbe. Enfin, Louis Mure-Ravaud est propriétaire de tout un ensemble désigné par les termes de broussailles, d'hermes, de bruyère [311]. Il y a même un pierrier. La classe « 1 » indiquée en face de cet ensemble de 1,4 hectare ne doit pas laisser penser que les sols sont recherchés. Par le couvert végétal, c'est un

[309] Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante…*, ouvrage cité, pp. 70,74. En choisissant une exploitation et par la nature du document, la méthode est donc différente de celle employée par Laurent Herment, voir Laurent HERMENT, « Mesurer les performances " céréalières " des petites exploitations du Bassin parisien durant le premier tiers du 19e siècle », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 36, 2011, pp. 97-136.

[310] La table des décès et successions indique que le revenu était de 187,30 francs (Arch. dép. Isère, 3Q38/208).

[311] Le deuxième terme, employé essentiellement dans le Midi, désigne des termes improductives et incultes.

sol pauvre et la qualité toujours médiocre attribuée aux parcelles de terres, bois et prés ainsi que les pâtures donne un piètre ensemble. Ainsi, l'estimation de la propriété par la superficie n'est qu'une indication grossière, elle devrait être complétée par l'indication du revenu. Celle de Louis Mure-Ravaud correspond à l'image traditionnelle du petit exploitant privilégiant les céréales avec pour objectif l'autoconsommation, quelques modestes étendues en herbe de faible qualité, un peu de bois pour assurer le chauffage, la matière première nécessaire à une partie de l'habitation, du mobilier et des instruments agricoles, bref une logique d'autarcie pour cette famille à plus de 1 000 mètres d'altitude, éloignée par rapport au bourg centre. Il n'y a enfin entre 1834 et 1860 eu aucune mutation, ni par achat, ni par vente de la moindre parcelle. La faiblesse de la propriété explique qu'il met en location certains de ses animaux. Ainsi, il note qu'il place deux vaches chez un autre propriétaire « au prix de quinze francs par mois » [312]. Treize ans plus tard, il indique qu'un tiers « apayer pour moi trante franc pour le pâturage de deux vaches » [313]. Aucune mention de fermage ne vient compléter la propriété.

Cette dernière constitue le bien qu'il cherche à faire fructifier par les produits qui composent le cœur de son aide-mémoire. Les récoltes font l'objet d'un commerce que l'on peut suivre durant une trentaine d'années. Elles s'inscrivent dans le contexte d'une économie agro-pastorale dans un cadre forestier. L'importance qu'il donne aux produits laitiers impose de commencer par eux. Plus éparses sont les informations relatives à l'élevage. Enfin, d'autres traces montrent l'exploitation dans d'autres domaines.

Les produits laitiers sont abordés avec une grande régularité dans le document. En début de période les acheteurs et la relation établie entre eux et Louis Mure-Ravaud sont évoqués de manière plus ou moins précise. À partir du milieu des années 1830 et pendant une quinzaine d'années, les carnets se font plus précis [314]. Les dernières années, à l'exception de 1857, sont peu voire pas renseignées [315].

---

[312] Carnet 1, f° 10, 2 février 1825. La date du placement, en hiver, est surprenante. Le bailleur, « taumat de vesor », n'a pas identifié ; il pourrait être domicilié dans une commune voisine.

[313] Carnet 2, f° 13, avril 1838.

[314] Voir Tableau 102 dans le dossier thématique 2 en annexe. Une tentative de tableau de synthèse, devant d'abord être considérée comme une étude en cours plutôt qu'un travail achevé, en fournit la preuve visuelle. L'attribution de dates relève en partie de l'interprétation, fiable croyons-nous pour l'essentiel. Régulièrement, Louis Mure-Ravaud ne donne pas la date de l'année. Il faut donc procéder à une lecture à rebours, en prenant en compte que des faits d'une même année peuvent être sur des pages différentes pour arriver à recouper les années. En outre, à plusieurs reprises, la même information est contenue en double. Des quantités sont notées sans indiquer la nature du produit et seule la familiarité avec le document permet de comprendre qu'il parle de fromages, toujours exprimés en livres tandis que lorsqu'il emploie seulement le mot de « biche », il faut comprendre qu'il s'agit de beurre. Par ailleurs, à côté de ce que l'auteur a noté, il faut songer à ce qui n'est pas rempli. Enfin, à quelques rares occasions, il n'a pas été permis d'attribuer une datation ; l'information n'a pas été reportée dans le tableau.

[315] Le silence des dernières années s'explique par le fait qu'en avril 1851, il afferme ses terres à son fils Pierre-Eugène par un acte sous seing privé (Arch. dép. Isère, 3Q38/105, 2 juin 1851, ff° 92 verso et 93 recto). 1852 est l'année de transition, de passage de relais.

Les archives laissées par Louis Mure-Ravaud montrent que le cœur du développement de son exploitation repose sur la production et sur la commercialisation des fromages. Cette importance se lit dans la fréquence des mentions et par la présence de totaux annuels où il calcule sa performance. Dans les meilleures années de tenue du document, on voit qu'il effectue plusieurs livraisons, de trois à quatre, dans une année. Les sommes indiquées en 1820 permettent d'approcher les quantités livrées. Elles peuvent être au minimum cette année là de 420 livres de fromages soit autour de 210 kilogrammes [316]. L'année suivante on est à 415 livres [317]. Avec les années, les indications se font plus précises et Louis Mure-Ravaud montre qu'il ne compte pas en année civile mais en saison : lorsqu'il fait un rappel annuel, il l'entame à partir d'août pour l'achever au début de l'année suivante [318]. Les valeurs s'accroissent. La saison 1844-1845 donne 588 livres [319], 663 en 1845-1846 [320] celle de 1846-1847 donnant 629 livres [321]. Pour l'année 1847 on serait à 695 livres [322] et « livrée cetes annee 754 l. fromage » pour 1849-1850 [323]. L'exploitation de Louis Mure-Ravaud est-elle à l'image de la « petite exploitation rurale triomphante » ?

A chaque fois l'absence de prénom empêche de préciser si c'est lui ou Pierre-Eugène qui livre les fromages. On peut supposer, comme certaines fiches biographiques de voituriers le laissent comprendre, que son garçon est convoyeur mais qu'avec les années, les forces physiques de Louis Mure-Ravaud déclinant, il abandonne les champs à son fils et garde le transport. Les dates indiquées, notamment en hiver, prouvent que les circulations se font peut-être au ralenti mais qu'elles ne cessent pas avec l'extérieur du canton et en particulier en direction de la vallée de l'Isère.

II est possible de se faire une idée plus précise des produits exportés par l'auteur des carnets. À la fin des années 1840, quand ses notes sont plus complètes, il indique à une reprise que les 151 livres se composaient de quinze fromages et, quatre années plus tard environ, 107

[316] Carnet 1, f° 5, 1820, respectivement 165 (« deux cent moin trente cinq livre fromage ») 135 livres et 110 livres.

[317] Carnet 1, f° 6, 1821, respectivement 143 livres, 79 livres en septembre, 104 livres et 89 livres.

[318] C'est ce que l'on interprète à la lecture de la liste suivante qui se situerait en 1844 : « Le 16 septembre livree deux cent et dix livre fromage […] / Le 7 novembre livrée deux cent et septante cinq livre fromage / Le 19 janvier livrée deux cent et soixante une livre formage », carnet 2, f° 2.

[319] Carnet 2, f° 23 (97 livres le 2 août, 214 livres le 26 septembre, 176 livres le 30 décembre, 101 livres le 25 mars 1845).

[320] Carnet 2, f° 25 (108 livres en août, 228 livres le 14 octobre, 187 livres le 16 décembre, 140 livres le 16 février).

[321] *Ibidem*. (171 livres le 2 septembre, 113 livres le 12 octobre, 151 livres le 17 décembre et 194 livres le 3 février). Son total est de 628 livres.

[322] Carnet 2, ff° 26-27 (180 livres le 16 septembre, 166 livres le 11 novembre, 238,5 le 28 décembre e 29 livres le 29 mars).

[323] Carnet 2, f° 30, respectivement 112 livres le 22 août, 235 livres le 1er octobre, le 18 décembre 289 livres et 87 livres le 25 mars 1850.

livres de fromage étaient en douze pièces [324]. Cela donnerait des fromages entre 4,5 et 5 kilos, c'est-à-dire correspondant parfaitement à la description postérieure d'une vingtaine d'années faite par Charles Rebuffet à Corrençon ainsi qu'à plusieurs pièces notariales dépouillées. En tenant compte des deux mois au minimum que l'instituteur note pour l'affinage, les périodes de production se situent logiquement essentiellement l'été et un peu moins à l'automne. C'est également au cours des années 1840 que les intervalles entre les livraisons sont le mieux précisés. En divisant le nombre de litres de lait globalement produits durant cette période, par le nombre de jours entre les deux envois, la production quotidienne se situe entre 25 et 30 litres soit celle de deux à trois vaches [325]. Louis Mure-Ravaud est donc bien un petit exploitant pour qui les fromages sont une spéculation de première importance. Mais là ne s'arrêtent pas les livraisons de produits laitiers. Les carnets n'indiquent pratiquement jamais les sommes retirées de la vente des fromages. En effet, ils participent soit à des activités de troc, le paiement se faisant par l'achat d'autres marchandises, soit ils sont intégrés à des comptes ouverts par le fournisseur et régulièrement, les deux hommes les arrêtent à un moment pour apurer la situation. Une indication claire est donnée le 24 septembre 1841. En effet, il indique que 219 livres lui ont rapporté 37 francs soit 34 centimes le kilo. Cette somme est à mettre en relation avec l'autre produit exporté par Louis Mure-Ravaud, le beurre.

Le beurre est plus rémunérateur [326]. Deux mois et demi plus tôt, il avait vendu trois « biches », deux de 27 livres et une troisième, plus petite, de 7,5 livres (pratiquement 31 kilos) sont payées 27 francs, soit environ 90 centimes le kilo, pratiquement trois fois le prix du fromage. On comprend pourquoi, cette année là, il cherche à en vendre encore plus, 34 livres pour 25 francs le 7 novembre (0,73 franc) et le 12 décembre 22 livres pour 10 francs (0,90 franc le kilo) [327]. Mais la marge est-elle si importante, du simple au double ? À la fin des

[324] Respectivement, carnet 2, f° 25 (1846-1847) et carnet 2, f° 30 (1850).

[325] Par exemple, en 1844, une livraison se déroule le 26 septembre, la précédente étant du 2 août soit 28 jours d'écart. En partant qu'approximativement une livre correspond à 500 grammes et que, selon les professeurs d'agriculture dans leur enquête de 1843, il faut 100 litres de lait pour produire 10 kilos de fromage, les 214 livres indiqués (soit 107 kilos) auraient nécessités 1 070 litres. Divisé par le nombre de jours, la moyenne est de 38 litres environ. Le rapport de 1864 cherchant à promouvoir les animaux de Villard-de-Lans parlant sans doute avec un peu d'emphase de quinze litres par jour, on voit qu'il faut un peu plus de deux vaches pour arriver à ce résultat. Des calculs similaires donnent des ordres de grandeur comparables.

[326] En 1856, dans le canton de Villard-de-Lans la statistique agricole indique que 500 grammes de beurre de table valait 0,80 centimes soit une valeur très différente de celle calculée. Ainsi, soit celle-ci et fausse, soit Louis Mure-Ravaud ne livre pas du « beurre de table », soit enfin il est particulièrement exploité par les marchands qui prennent ses produits (voir Arch. dép. Isère, 139M4). L'enquête décennale de 1892, donc très postérieure à notre période, indique qu'à Lans, le prix du beurre est deux fois et demi plus élevé que celui du fromage (Arch. dép. Isère, 137M30). Sur le beurre, voir Claire DELFOSSE, Dominique JAILLARD et Arlette Schweiz, « Le beurre et l'industrialisation, 19e–début 20e siècle », dans *La légende du beurre*, Paris, Editions du CIDIL, tome 2, 1994, 42 p. (repris dans Claire DELFOSSE, *Géographie rurale, culture et patrimoine*, habilitation citée, ff° 101-138).

[327] Carnet 2, f° 12, 1841. Chaque fois il parle de deux biches, si bien que l'incertitude consiste à savoir s'il s'agit de la mesure d'un ou des deux pots. En juillet 1843, donc dans un laps de temps rapproché, il mentionne une

années 1830 Louis Mure-Ravaud a besoin d'argent et il emprunte. En 1840, il signe une obligation de 800 francs à la suite du mariage de « la saufit de jean glenat » en 1838 pour laquelle il avait versé 700 francs. Et puis, il y a le mariage de Pierre-Eugène, le 23 mai 1841 ! Cela le conduit à trois nouveaux emprunts entre 1839 et 1842. Ainsi, les 34 centimes par kilo de fromage peuvent peut-être s'expliquer par une baisse de la demande mais ne reflètent-ils pas que l'homme est acculé à vendre au prix qu'on voudra bien lui prendre ses produits ? Pour le beurre, produit plus demandé, il peut espérer un plus gros profit d'où les ventes répétées à la fin de l'année 1841. Quelques années plus tard, vraisemblablement moins pris à la gorge, Louis Mure-Ravaud vend le kilo de fromage entre 0,78 et 0,80 francs en 1849-1850 dans une période où pourtant, globalement, la demande se rétracte [328]. Les calculs sont à relativiser par le fait qu'ils ne contiennent pas forcément chaque fois sa production propre. Là encore, les carnets donnent quelques indices. Par exemple, il indique avoir livré une « boitte beurrer pesant 34 l. boite de girard carabin » [329]. Il sert donc d'intermédiaire et peut aussi livrer le beurre d'un autre avec les siens. En 1828, il livre deux biches de beurre, l'une de onze livres, l'autre de 9,5 livres « celle de neuf et amoi » [330].

L'intégration de Louis Mure-Ravaud dans les circuits économiques se traduit par ses exportations et, inversement, par les achats de sel. Ce dernier est nécessaire lors de la fabrication du fromage pour le protéger. Pendant de la production fromagère, les importations de sel sont elles aussi régulières et rares sont les années où le mot n'apparaît pas. Comme pour les fromages, Louis Mure-Ravaud procède à plusieurs achats pendant l'année mais aucun prix n'est associé à une quantité livrée [331].

Les carnets reflètent le revenu que son propriétaire cherche à retirer de son exploitation. Indéniablement, la vente des produits laitiers est le socle de celle-ci. Les animaux ont donc également une place importante, à commencer par les vaches. Elles apparaissent plusieurs fois dans les carnets, parfois avec leurs noms. A deux reprises, il présente ce qui peut être son troupeau. En 1827, il en mentionne une « plaine au mois de juillet le 9 » ; le lendemain c'était le tour de « galliarde » puis de « lombarde », le

---

autre livraison de deux biches l'une de 22, l'autre de 35 livres pour 25 francs, ce qui redonne la valeur moyenne de 0,78 francs le kilo (carnet 2, f° 20).

[328] Ainsi se comprennent les « avons pont fait de prix » qui reviennent à deux ou trois reprises dans les pages.

[329] Carnet 1, f° 3, 1818 (?).

[330] Carnet 1, f° 17, 1828.

[331] Par exemple, « Reçut de Jean Allard un quartat sel fesant septante sept livres ademit» (carnet 1, f° 6, 1824). Le quartal était une unité correspondant environ à deux décalitres (1,886 à Sassenage, 2,139 à Lans, selon Marcelle Chagny dans « La Révolution Française à Villard de Lans. Délibérations des Communautés et des Conseils Municipaux (Archives de Villard de Lans), dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 2, 1995, pp. 35-59, p. 38).

14 juillet [332]. En 1857, il nomme encore « noblanc plaine le 5 avril 1857 », « Lombarde plaine le 11 juin » et Gallie le 7 juillet [333]. Trois remarques s'imposent : premièrement, l'indication du nom de la vache témoigne d'une proximité réelle avec les animaux qui font le développement de la ferme. En 1857, leurs noms sont mélangés avec ceux d'enfants. Ensuite, leur nombre est semblable à celui qui avait été estimé par les calculs. Enfin, le rapprochement des dates d'insémination à trente ans d'écart ne doit rien au hasard. Vêlant globalement au mois de mars, les vaches se trouvent dans une période de lactation maximum pour nourrir les veaux. Ceux-ci, progressivement sevrés, sont vendus rapidement. Les ventes se font entre avril et essentiellement au mois de mai [334]. À cette date, les jeunes bêtes sont d'un poids qui correspond aux valeurs exprimées en livres par Louis Mure-Ravaud [335]. On comprend qu'il cherche à les céder rapidement. Se retrouve ici le besoin d'argent [336]. Les vaches sont dans une importante période de lactation. C'est donc à partir de début juin que le lait est trait pour servir à fabriquer les fromages, d'où les premières livraisons intervenant à partir d'août comme le montre le tableau. Les vaches sont doublement intéressantes, pour leur lait et pour les veaux. En 1842, l'auteur précise qu'il s'est rendu à la foire de « Pont » [en-Royans probablement] [337]. Les bovins sont le moteur de l'exploitation. Il s'endette donc pour en acquérir. En 1839, en plus de son obligation de 700 francs, il passe « une commande de trois vaches et deux jenice avec deux brebis de la somme de cinq cent francs » [338]. L'achat s'inscrit dans une volonté d'avoir de nouvelles bêtes immédiatement pour continuer à produire du lait mais également dans une perspective plus lointaine. Le vendeur – et créancier – fournit les bêtes et quand Louis Mure-Ravaud l'année suivante commence à le rembourser, il le fait avec une « jeunise au prix de cent francs » [339]. Le premier a trouvé un moyen de faire paître un animal et le second a pu profiter de la vente des produits laitiers. Enfin, les deux brebis soulignent que les fromages n'étaient pas fait d'un seul lait, comme l'indiquent les recettes du

[332] Carnet 1, f° 6, 1827.

[333] Carnet 2, f° 32, 1857. On se reportera au chapitre 3 pour l'analyse du nom donné aux vaches.

[334] Un veau est livré le 12 mai 1844, un autre quatre jours plus tard, un troisième le 31 mai (carnet 2, ff° 22-23). Au printemps 1845 [mars ?], deux nouvelles bêtes sont cédées (carnet 2, f° 23). En 1846, un est vendu le 17 avril, un deuxième le 22 mai, le troisième le 19 juin (carnet 2, f° 25).

[335] Chaque fois il note scrupuleusement le poids, soit, respectivement, pour les veaux précédemment mentionnés, 115 livres (57,5 kg), 128 livres (64 kg), 132 livres (66 kg) pour ceux de 1844, 112 livres (56 kg) et 110 livres (55 kg) pour ceux de 1845, 121 livres (60,5 kg), 143 livres (71,5 kg) et 130 livres (65 kg) pour ceux de 1846. Fort logiquement, plus l'animal est vendu tard, plus il est lourd.

[336] Le prix retiré est très variable, celui du 12 mai 1844 donnant une moyenne de 0,30 franc par kilo, celui du 19 juin 1846 atteignant le double, avec 0,68 franc par kilo.

[337] Carnet 2, f° 19, 1842.

[338] Soit un total de 1 300 francs, voir carnet 2, f° 15, 1839.

[339] Carnet 2, f° 15, 1840.

bleu. En plus des estimations chiffrées précédemment, il faudrait ajouter celles des ovins [340] Ces derniers conviennent parfaitement à une partie de la superficie de la propriété de Louis Mure-Ravaud. Comme pour les bovins, il fait le commerce des chevreaux, alors que les chèvres sont pourchassées, notamment par l'administration forestière [341].

Louis Mure-Ravaud ne se cantonne pas aux bovins et aux ovins. Il fait aussi, grâce à son poulailler, commerce d'œufs. Ceux-ci apparaissent dans ses écrits durant les années 1840, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas vendus antérieurement, mais le carnet est mieux tenu durant cette période ce qui peut expliquer qu'ils soient mentionnés. Les quantités sont toujours faibles, quelques unités, complétant une autre livraison. Louis Mure-Ravaud cherche donc à vendre tout ce qui est possible, laitages, animaux et autres petites productions.

L'insertion dans les circuits d'échange passe également par le commerce des végétaux. À côté des grains exportés, il y a les graines importées. Pour les premiers, les carnets livrent de nouvelles preuves de l'insertion de l'exploitation de Louis Mure-Ravaud dans les échanges commerciaux. En effet, les 4,8 hectares en terres connaissent un assolement composé de différentes céréales. À cette altitude, les rigueurs climatiques nuisent à des rendements élevés et ceux de Louis Mure-Ravaud demeurent inconnus. Il cultive du seigle pour l'autoconsommation mais aussi pour la vente quand il y a du surplus. Ses carnets montrent des livraisons en 1817 comme en 1841 puis le mot disparaît. La céréale demeure, cachée par le terme de « cosséal », qui la désigne localement [342]. Par ailleurs, il vend également de l'avoine. Enfin, la famille s'efforce de faire pousser du blé, c'est-à-dire du « froment », mot employé à plusieurs reprises. Le rendement n'est pas très élevé mais la demande forte le rend rémunérateur [343]. Vendre des grains, du froment en priorité, est un moyen d'avoir le numéraire nécessaire aux achats, au remboursement des prêts, au dépassement du cadre du troc. Cela participe des évolutions globales à l'œuvre [344]. Pour améliorer ses rendements Louis Mure-Ravaud cherche à enrichir le sol. Pour cela, il le fait de deux manières

[340] Les ovins apparaissent également en 1850 et l'on croit comprendre que des marchandises sont versées en contrepartie de la garde de moutons (carnet 2, f° 32, 1850).

[341] Carnet 2, f° 23, 1844 et carnet 2, f° 27, 1848.

[342] Pour preuve, le vol nocturne avec effraction dans la nuit du 15 au 16 juillet 1838 au moulin d'Antoine Perret à Autrans. La déclaration du juge de paix, du 17 juillet indique que le propriétaire du Moulin constate qu'il « manque quatre sacs de farine de seigle ou cosséal et un autre contenant un quartal et demi d'orge… ». Arch. dép. Isère, 4U249.

[343] On peut comparer les douze hectolitres par hectares dans le canton selon l'enquête agricole de 1853 (Arch. dép. Isère, 137M2.) avec le graphique réalisé par René Bourrigaud, p. 47. Voir René BOURRIGAUD, *Le développement agricole au 19e siècle en Loire-Atlantique*, Nantes, Centre d'histoire du travail de Nantes, 1994, 496 p.

[344] Voir René BOURRIGAUD, *Le développement agricole*… ouvrage cité, pp. 45-49.

complémentaires [345]. Il utilise du plâtre au milieu du 19e siècle. Si son succès n'est pas l'égal de la chaux dans la mesure où il n'empêche pas l'acidité du sol et qu'il ne contribue pas à la nitrification, il est toutefois promu et recommandé [346]. Louis Mure-Ravaud en importe. En 1847, il en achète 46 livres (23 kg) [347]. L'année suivante, il s'en procure à deux reprises dont deux quintaux le 20 avril [348]. Ces deux cents kilos sont-ils seulement pour son usage personnel ? La présence du plâtre est inséparable de celle du trèfle car il permet à des légumineuses fourragères d'assimiler la potasse. Le trèfle est présent dans les carnets de Louis Mure-Ravaud. La première mention remonte à 1816, où sept livres de graine sont clairement mentionnées [349]. Dans les années 1840 encore, il fait l'acquisition de quatre livres le 9 mai 1844, quinze autres deux semaines plus tard et quinze encore en 1848 [350]. À côté de ces achats, et en plus d'autres acquisitions de graines de chanvre à une douzaine d'autres occasions, il mentionne des graines de « troutte » ou « troulle » qui désigne en patois dans le secteur voisin de Rencurel, le trèfle [351]. Ainsi, dès la première moitié du 19e siècle, en montagne, à 1 000 mètres d'altitude des achats répétés de légumineuses sont faits pour des prairies artificielles. Tout forme alors système : la vente des grains, de préférence le froment et les produits laitiers, si possible le beurre, se font en contrepartie, sous la forme d'achat ou de troc, d'investissements. Ce sont les plâtres qui améliorent les prairies artificielles, lesquelles occupent une partie des terres cultivées. Elles produisent directement du fourrage pour le troupeau et, indirectement, contribuent à une hausse des rendements. Tout cela augmente la quantité et la valeur des produits exportés. L'exploitation de Louis Mure-Ravaud n'est pas simplement intégrée au marché par la vente des surplus, comme si l'autarcie et l'autoconsommation continuaient de prédominer. Elle exporte des produits commerciaux dans la vallée (froment, fromage, beurre) dont certains sont le fruit d'une valeur ajoutée et elle bénéficie des pratiques agronomiques nécessaires à une hausse des rendements (les carnets sont muets quant à la jachère).

---

[345] Sur les nouveaux fertilisants et les prairies artificielles, Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 3*, ouvragé cité, pp. 109-115).

[346] Arch. dép. Isère, 139M1. « Notes relatives aux plâtres par Curten au citoyen préfet » : « […] j'ai répété mes expériences que j'ai vu pratiquer en Allemagne, Angleterre et Hollande par de vrais agriculteurs ».

[347] Carnet 2, f° 5, 1847.

[348] Carnet 2, f° 27, 1848.

[349] « 7 livres graine de traifle », carnet 1, f° 2, 1816.

[350] Respectivement, carnet 2, f°, 1844 pour les deux premiers et carnet 2, f° 27, 1847. Les deux achats en 1844 à une date rapprochée, ne peuvent-il être interprétés comme le fait qu'en plus d'en acquérir pour lui, il le transportait pour d'autres propriétaires ?

[351] Louis GLENAT, *Le patois de Rencurel*, slnd, 79 p. (p. 46). On pourrait interpréter le fait d'employer « trèfle » et « troule » de manière indifférenciée, similaire à sa manière de s'exprimer en unité de compte soit en franc soit en livre. Peut-être s'agit-il de deux variétés différentes.

Le dernier type de graine est le chanvre qui lui aussi fait l'objet d'achats réguliers et sans pour autant qu'aucun signe de vente de vêtements de cette étoffe n'apparaisse. La mention d'autres tissus apparaît parfois. Il s'agit de l'acquisition de « cinq aune de rattine au prix de sept franc [l'aune soit 35 francs], une aune de drap bleu huit franc… » [352]. Les travaux d'aiguille existent. Ainsi, en novembre 1817, l'auteur précise qu'il a reçu du « veloux [velours] avec les garnitures pour le coudre » [353]. En 1831 vraisemblablement, « ala famme de fanjas pour fason douvrage reste adevoir cinquante quatre sous 1831 » [354]. Faut-il comprendre qu'il a fait travailler à domicile une personne et qu'il doit la rétribuer ? A moins qu'il reçoive un produit fini qu'il doit se charger simplement de transporter.

Dans le contexte de l'exploitation de Louis Mure-Ravaud, il aurait été étonnant que les carnets ne mentionnent pas la production de bois. Cependant, celle-ci n'a pas une place bien importante dans le document. On le retrouve essentiellement en 1824-1825. À ce moment là, il indique recevoir des livraisons de douzaines de planches et ces quantités sont à rapprocher de celle de 1818 où il indiquait livrer « huit petites pieces de boi blanc pour la cis » [355]. On comprend que Louis Mure-Ravaud est un transporteur, ce qu'indique la matrice cadastrale de 1834.

Au terme de ce tableau, la petite exploitation de Louis Mure-Ravaud est mieux connue. À côté des biens propres, l'homme loue ses animaux. Il ne vit pas en vase clos mais, au contraire, il est inséré dans des courants d'échanges de produits descendants et montants. C'est par la complémentarité des deux espaces que l'homme est véritablement à penser comme un acteur du développement rural et non comme un agent passif. Très tôt, le trèfle en a été une illustration, il n'est en rien imperméable aux changements agronomiques qui le concernent directement. Ceux-ci ne passent pas seulement par des innovateurs, des personnages d'exception venus apporter la lumière aux crétins des (pré-) Alpes. Tous les produits étudiés montrent également en creux que Louis Mure-Ravaud est un voiturier et même plus, un petit marchand. Il descend sa production et remonte avec des marchandises pour lui mais pas seulement. S'il donne des noms de produits et des chiffres de production, il livre également des noms de personnes et de lieux. La source permet donc une approche des réseaux.

[352] Carnet 1, f° 14, 1827 (?). La rattine est un vêtement en laine.
[353] Carnet 1, f° 4, novembre 1817.
[354] Carnet 1, f° 12, 1831 (?).
[355] Carnet 1, f° 5, 1818.

2.1.3 Des réseaux et des hommes

La petite exploitation est intégrée aux courants d'échange par sa participation à des réseaux. En effet, l'image d'une relation linéaire entre un individu et un autre, un lieu à un autre pour un seul produit ne correspond pas à ce que montrent les carnets. Louis Mure-Ravaud participe à un système. Il se décline sous trois formes principales, d'abord par le biais de l'argent, ensuite par des circulations inscrites dans un espace, enfin, par des interlocuteurs masculins et féminins.

L'argent est la colonne vertébrale des carnets de Louis Mure-Ravaud, Il est leur raison d'être. L'écrasante majorité des informations concerne les prix des marchandises livrées ou achetées. Les pages traitent aussi de la question du crédit dans les campagnes durant la première moitié du 19e siècle, un des thèmes majeurs de l'histoire des espaces ruraux [356]. Par exemple Philippe Vigier a souligné le rôle de l'endettement dans les crises politiques du milieu du siècle dans la région alpine [357]. Laurence Fontaine a démontré que le sujet est plus vaste c'est-à-dire qu'il est un objet d'histoire sociale. La compréhension du phénomène dans le cas de Louis Mure-Ravaud est difficile car certaines années sont très mal renseignées notamment celles de la Restauration. À l'inverse, des dettes sont mentionnées à plusieurs reprises. La manière d'écrire de Louis Mure-Ravaud est ambiguë : il note parfois « reste adevoir » (est-il débiteur ou créancier ?) et à d'autres moments, après avoir écrit le nom d'un individu, « lui reste adevoir » (ce qui est plus clair). Mais la situation n'est pas toujours aussi tranchée. L'essentiel pour lui n'est pas que nous comprenions mais que lui sache de quoi il s'agit. Une autre source d'interrogation vient du fait que souvent à l'issue d'un emprunt, il ne

[356] Une entrée dans Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*…, ouvrage cité, pp. 80-82. Voir Gilles POSTEL-VINAY, *La terre et l'argent : l'agriculture et le crédit en France du 18e au début du 20e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 462 p., dans une autre perspective, Laurence FONTAINE, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008, 437 p. et Claire LEMERCIER et Claire ZALC, « Pour une nouvelle approche de la relation de crédit en histoire contemporaine », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 4, 2012, pp. 979-1 009 pour une mise en perspective récente.

[357] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*…, ouvrage cité.

mentionne pas systématiquement l'intérêt[358]. Faut-il penser avec Laurence Fontaine qu'il pouvait ne pas exister [359] ?

À la lecture des carnets l'endettement est structurel. En effet, de 1816, date de la première mention, à 1850, les emprunts sont un des thèmes les plus fréquents[360]. En 1835, il recopie un acte passé devant notaire [361] ; d'autres fois il emploie le mot « promesse », désignant alors un acte passé sous seing privé, alors que celui d' « obligation » signalerait un acte notarié. Toutefois, outre que certains sont passés à l'oral sans laisser de traces, la plupart du temps les bribes d'informations empêchent de trancher [362]. Il en ressort une impression constante d'appel à des fonds extérieurs. En s'intéressant seulement aux mentions directes d'emprunts qu'il effectue (et non aux versements d'intérêts), en 1817, on note que ce sont trois livres d'or qui sont empruntées [363]. Sept ans plus tard, la mention du paiement d'intérêts montre qu'un emprunt a été souscrit [364]. Les sommes peuvent être assez élevées comme en 1827 avec une obligation de 400 francs [365], alors qu'à d'autres moments, elles sont modestes. En janvier 1831, Louis Mure-Ravaud emprunte 41 francs par exemple [366]. Si les carnets sont fidèles, il y a des accélérations dans l'endettement, en particulier du milieu des années 1830 au début des années 1840 : 102 francs sont empruntés en décembre 1835, 29 francs en octobre 1836, puis 240 francs le 1 novembre 1837 et 260 francs auprès du même créancier six semaines plus tard [367]. En 1838, le document porte trace de trois nouvelles dates, 30 francs le 6 janvier 1838, 125 francs quelques jours plus tard, 100 francs, le mois suivant [368]. La somme la plus importante se situe en janvier 1839 avec 800 francs [369]. Louis Mure-Ravaud signe une obligation de 360 francs en juin 1839 puis emprunte 43 francs en mars 1840, 325 francs en juin 1842 et à nouveau 120 francs six mois plus tard [370]. Ce sont 120 francs qui sont obtenus

[358] Quand l'intérêt est indiqué, il est toujours de 5 % sauf une mention où il est de 6 %.

[359] Laurence FONTAINE, *L'économie morale*…, ouvrage cité, p. 58.

[360] On retrouve donc une des observations faites par Fabrice Boudjaaba (voir Fabrice BOUDJAABA, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2008, 526 p.).

[361] Carnet 2, f° 8, 5 mars 1835.

[362] C'est l'hypothèse que l'on pourrait faire à la lecture de la phrase « Linteret de joseph Roland du bour et peyer je luis ai livree dix franc chez piquar » (Carnet 2, f° 17, 1843 ?). Peut-on comprendre que chez l'aubergiste Achard-Picard, devant témoins, le paiement est effectué ?

[363] Carnet 1, f° 4, 1817.

[364] Carnet 1, f° 11, 6 février 1825.

[365] Carnet 1, f° 15, 1827.

[366] Carnet 1, f° 20, 9 janvier 1831.

[367] Respectivement, carnet 2, f° 1, 1835, f° 10, 1836, et f° 5, 1837 pour les deux dernières sommes.

[368] Respectivement, carnet 2 f° 12 pour les trois.

[369] Carnet 2, f° 15, 1839.

[370] Respectivement, carnet 2, f° 5, 1839, f° 15, 1840 (?), f° 10, 1842 pour les deux dernières.

en décembre 1843 [371]. En février 1844, nouvelle dette de 60 francs [372]. Une promesse de vingt francs est faite en janvier 1848 et une autre de 137 francs en octobre 1849 [373]. L'année 1850 voit un nouveau pic de l'endettement avec 500 francs le 6 février et 266 francs onze jours plus tard [374]. Deux moments importants sont perceptibles, le premier en relation avec des événements familiaux déjà relevés, le second lors de la crise économique du milieu du siècle. Par ailleurs, les montants reflètent des emprunts aux objectifs différents, les petites sommes participent du dépannage, les plus grosses soulignent un besoin de numéraire plus structurel pour des investissements par exemple en bétail. Ce caractère d'urgence est nettement visible au moins à deux reprises lorsque Louis Mure-Ravaud emprunte auprès de différents créanciers. On devine qu'à ce moment, il joue gros.

Il joue et il gagne. Trois observations étayent cette affirmation. La régularité des emprunts peut être interprétée comme un signe de sous-développement, d'un perpétuel déficit qui aurait besoin d'être comblé. À l'inverse, il est possible de considérer cette répétition comme le reflet du crédit dont il fait l'objet de la part des autres [375]. Louis Mure-Ravaud n'est pas de ces endettés pour lesquels les créanciers savent qu'ils ne seront pas remboursés totalement. En effet, à plusieurs reprises, l'homme note qu'il vient de rembourser intérêts et capital. Ensuite, comme cela a été signalé, entre le moment de constitution de la matrice cadastrale en 1834 et son décès il n'a pas eu besoin de céder la moindre parcelle. L'inventaire après décès donne 5 000 francs de capital pour sa propriété [376]. Cela signifie que l'argent a été utilement employé, pour acheter de nouvelles bêtes, du plâtre et du trèfle pour accroître les rendements ou encore pour faire l'acquisition de marchandises transportées dans le canton de Villard-de-Lans et les revendre ensuite. Quand Louis Mure-Ravaud arrête les comptes avec ses partenaires, il est loin d'être toujours en débit [377]. Enfin, de la même manière qu'il a été signalé qu'il ne fait pas que descendre ses produits mais qu'il en achemine d'autres pour les revendre, le voiturier se transformant en petit marchand, notre homme est également le créancier d'autres personnages. Par exemple, en novembre 1840, au moment où il est très endetté, il note qu'il « reçoit 26 francs pour argent de prêt » et l'année suivante « recu

[371] Carnet 2, f° 15, 1843.
[372] Carnet 2, f° 10, 20 février 1844.
[373] Carnet 2, f° 28, 24 janvier 1848 et carnet 2, f° 27, 6 octobre 1849.
[374] Carnet 2, f° 32, 1850.
[375] Sur les définitions du mot « crédit », voir Laurence FONTAINE, L'économie morale…, ouvrage cité, p. 17-24.
[376] Arch. dép. Isère, 3Q38/150. Mutation par décès, 12 juillet 1860, n° 189. Il reste 3 750 francs après la dotation entre vifs d'un quart des biens lors du mariage de Pierre-Eugène.
[377] À titre d'exemple, « Du 9 avril 1844 areste compte avec vilar luis reste adevoir trante cinq franc […] » (carnet 2, f° 21, 9 avril 1844) et l'année suivante « Le 12 mais 1845 compte areste avec vitor dodo luis reste adevoir 259 francs » (carnet 2, f° 24, 12 mai 1845).

quarante cinq franc pour argent de prêt » [378]. De même, en avril 1844 il indique avoir « reçu pour argent de prêt 200 francs avec intérêt pour 6 mois » [379]. Les formulations utilisées sont différentes des moments où il est débiteur ; ici, la position serait inversée. Ceci se confirmerait quand, en décembre 1851, il indique avoir « reçu de Marie Guillot 200 francs » [380].

Le crédit revêt aussi d'autres formes moins visibles que la circulation directe d'argent. D'une part, elle peut se faire par des livraisons de produits. Cela correspondrait aux cinq mentions où il reçoit des grains avant qu'il ne se mette à en livrer. Les quatre premières correspondent aux premières années, la dernière en pleine crise agricole [381]. Il bénéficie donc d'avances. Les 31 livres de blé de 1847, sans mention de prix, peuvent aller dans ce sens. La deuxième forme est celle consistant pour un individu à avancer de l'argent pour un autre. On se rappelle que le premier avril quelqu'un a payé pour lui le prix du pâturage de deux vaches. À l'inverse, en 1843 ou 1844, « Y faut peyer pour jean peyronet vingt francs et hui sout » [382]. La dernière déclinaison du crédit est de ne pas faire payer l'intégralité de la somme. Là encore, on voit que le système fonctionne dans les deux sens. En 1825, il paye la moitié de son achat [383]. De manière symétrique, en 1842, quand il se rend à la foire de Pont, il fait payer dix francs d'arrhes (« erres ») pour un veau d'environ 62 kg [384]. Il y a donc des modalités, des directions et des temporalités différentes du crédit. Les rares indications portées indiquent qu'à côté d'emprunts pour 6 mois, d'autres se font sur un an, une mention donne deux ans. Mais l'acte notarié de 1835 fait remonter la dette à 1827 donc Louis Mure-Ravaud fait travailler l'argent et les bénéfices qu'il en escompte sont supérieurs aux intérêts à verser. Ceux-ci sont fournis en numéraire mais également en nature [385].

Ainsi, les analyses relatives au crédit et à l'argent en général vont dans le sens des conclusions de Laurence Fontaine. Louis Mure-Ravaud est en partie « un élément protecteur dans un ensemble de solidarités » [386]. La richesse ne va pas seulement dans une direction, elle

[378] Carnet 2, f° 16, 1840 et 11 juin 1841.
[379] Carnet 2, f° 21, 1844.
[380] Carnet 2, f° 28, 9 décembre 1851.
[381] Les cinq occurrences sont de juin et août 1817, juillet 1824, février 1825 et 1847 sans précision supplémentaire. Une partie des dates correspond aux périodes soulignées par Laurence Fontaine, voir Laurence FONTAINE, *L'économie morale*…, ouvrage cité, p. 32 et p. 51.
[382] Carnet 2, f° 21, 1843 ou 1844.
[383] Carnet 1, f° 10, 19 février 1825.
[384] Carnet 2, f° 19, 1842.
[385] Il note un emprunt de 266 francs le 17 février 1850 auprès des individus dont le nom réapparait deux lignes en dessous pour retenir qu'il lui a livré « pour interet de 1850 saise livre ademit beurre net » (carnet 2, f° 32, 1850).
[386] Laurence FONTAINE, *L'économie morale*…, ouvrage cité, p. 26.

est en numéraire mais également en nature, elle connaît des temporalités combinées et fait au même moment de l'emprunteur un créancier. L'argent est un nouveau signe de la vitalité de l'exploitation de Louis Mure-Ravaud. Sa position de voiturier le fait non seulement marchand mais également petit manieur d'argent entre différents espaces.

Une fois cartographiés, les noms de lieux donnés par l'auteur ne s'étendent guère. Ils dessinent toutefois un territoire du quotidien. Celui-ci déborde le pays des Quatre montagnes bien que les indications soient peu nombreuses. En 1807, il dit revenir de Grenoble en hiver et, en 1842, aller à la foire de Pont [-en-Royans]. Ensuite, alors que Méaudre et Autrans sont absents des documents, à deux reprises il garde trace de livraisons de beurre à la Côte, un hameau de Lans [387] Il s'agit d'une des dernières localités, au fond de la commune (par rapport au domicile de Louis Mure-Ravaud), avant d'entrer dans les gorges du Furon, descendre le long de la route, réaménagée précisément à cette époque, en direction de Sassenage puis de Grenoble. Ces mentions vont dans le sens d'un bassin laitier grenoblois allant jusqu'aux hameaux reculés de Villard-de-Lans. Mais l'essentiel des indications données par Louis Mure-Ravaud ne sont pas orientées en direction du chef lieu départemental. Elles indiquent des micro-déplacements à l'échelle infra-communale. Ce sont le bourg centre de Villard-de-Lans pour aller chez le notaire Jullien ou rencontrer un marchand mais également les hameaux correspondant à ceux où sont des parents - les cousins des Glovettes et Louis [Mure]-Ravaud à Valchevrière - ou des alliés : Jean Beaudoingt à la Bonnetière, Antoine Gamond à la Martinière, Jean Rochat aux Jarrands, Victor Guillot aux Bouchards [388]. Voilà l'environnement du quotidien de l'auteur, tel qu'il veut bien le livrer. Celui-ci déborde cependant du canton pour se tourner vers Rencurel. En effet, les carnets contiennent des indications du « parcellaire » de cette commune concernant des lopins sur lesquels Louis Mure-Ravaud a des vues [389]. Par ailleurs, c'est également là qu'il signe son gros emprunt de 700 francs en 1839, en plus de la commande d'animaux pour un montant de 500 francs. Le carnet note également des échanges avec un homme de « chouranches » [Choranche] [390]. Son regard porte cependant encore plus loin et descend dans le Royans. Une partie de ses échanges se font avec des hommes qui y demeurent. Ce sont eux qui achètent la plus grande

[387] En 1825 c'est une biche de beurre de 25 livres et l'année suivante un pot de trois livres « moin deux once » (respectivement carnet 1, f° 22, 1827 et carnet 1, f° 20, 1828).

[388] Le premier remet un billet (carnet 1, f° 2, 1 novembre 1817), le deuxième reçoit un fromage (carnet 1, f° 20, 20 février 1831 ?), le troisième verse deux petites sommes, 41 francs le 9 janvier 1831 (carnet 1, f° 20, 9 janvier 1831) et 30 francs en 1838 (carnet 2, f° 12, 6 janvier 1838), le quatrième reçoit un fromage (carnet 1, f° 22, 1825), le cinquième aussi (carnet 1, f° 3, 23 mars 1818). Quant au dernier, il est à la fois créancier et acheteur entre 1844 et 1850.

[389] Carnet 1, f° 17, avant 1827.

[390] Carnet 2, f° 20, juillet 1843.

part de sa production fromagère et beurrière, eux qui lui fournissent des marchandises qu'il remonte, eux encore qui lui font des avances en nature et auprès de qui il emprunte des sommes d'argent. Ainsi, l'intensité des échanges montre-t-elle qu'à retenir 1872 comme date de l'ouverture de la route des gorges de la Bourne on occulterait la période précédente. Un demi-siècle auparavant, celles-ci sont déjà un axe important, encadré par des sentiers en surplomb qui mettent en contact, été comme hiver, les Quatre montagnes et Pont-en-Royans. Louis Mure-Ravaud n'a donc pas attendu l'écrivain Louise Drevet qui fait connaître les gorges de la Bourne au public.

L'intégration passe également par l'appartenance à des réseaux. Ce sont plus d'une cinquantaine d'identités différentes qui sont mentionnées. Il s'agit d'un ordre de grandeur car il peut y avoir des doublons et il n'est pas exclu que parfois un prénom indique le surnom d'un homme et la fois suivante celui de l'état civil. Cela oblige à écarter plusieurs mentions. Toutefois, le corpus amène trois remarques. Premièrement, l'interconnaissance est un élément fondamental. Louis Mure-Ravaud n'est pas un aventurier, il traite avec des individus dont les noms résonnent avec d'autres acteurs rencontrés dans les pages de son carnet. Les familles se connaissent, se jaugent, font partie du même oekoumène. Il y a des cercles de familiarité qui intègrent à l'échelle micro-locale les parents et les voisins. À côté du cousin des Glovettes, on trouve son frère François à qui Louis Mure-Ravaud revend du plâtre. Concernant les voisins, les relations sont étroites avec François Chabert (v. 1796-1850). Ce dernier achète vache, drap et agneaux à crédit car il « lui reste devoir » 26 écus [391]. Mais, en cas de besoin, la situation s'inverse. En 1835, en 1842 et en 1850 Louis Mure-Ravaud lui emprunte de l'argent, la dernière fois 500 francs sur une simple promesse avec un délai de deux ans, signe d'une confiance importante. A une autre échelle, l'auteur conduit également sur la piste de relations s'inscrivant dans un environnement social connu et réactivé. Par exemple, il mentionne à deux reprises un nommé « drago du pont en royant » [392]. L'homme l'alimente en « drat bleu » et, malgré l'acquisition de trois aunes, il resterait le débiteur de Louis Mure-Ravaud en 1836 et 1838. Ce patronyme est à relier à l'un des papiers de famille accompagnant les carnets et portant mention d'un notaire Drogat, lequel exerce à la fin du 18e siècle à Villard-de-Lans. Pour prendre un autre cas, la période traitée contient différentes mentions de la famille Allard. En 1827, il a souscrit une obligation de 400 francs auprès de Jean Allard, « ex maire et propriétaire et domicilié à Villard-de-Lans » [393]. Mais dans les carnets, il est

[391] Carnet 1, f° 21, janvier 1833.
[392] Carnet 2, f° 11, 1836 et 1838.
[393] Arch. dép. Isère, 3E16 846 (Jullien), 1827, acte n° 40.

« marchand » [394]. Ceci explique les relations entre les deux hommes. Allard reçoit des fromages mais aussi de l'avoine en 1831 et 1835 et fournit du sel en échange, serait-on tenté de dire, ainsi que du tissu [395]. Dix ans plus tard, les mêmes circulations inversées se font avec Antoine Allard « marchand » au Pont et Pierre Allard au même lieu. Les interconnaissances forment une partie des « cercles de créanciers » distingués par Laurence Fontaine [396]. Les carnets de Louis Mure-Ravaud contiennent d'ailleurs relevés par Laurence Fontaine, les parents, les fournisseurs de travail - qui se confondent ici avec le troisième groupe des marchands - et les femmes. Au-delà de cette première typologie, les carnets ajoutent une autre possibilité. En effet, certains noms sont précédés du terme « monsieur » ce qui, immédiatement, sépare le groupe des créanciers en deux ensembles. Le premier est composé de trois personnes, toutes relevant du domaine du droit. Il y a deux notaires, l'un à Rencurel, l'autre à Villard-de-Lans. C'est le 12 novembre 1842 qu'il fait un emprunt de 120 francs auprès du notaire Chanas. Les deux hommes se connaissent puisque c'est auprès de lui que, le 23 mai 1841, le contrat de mariage de Pierre-Eugène Mure-Ravaud et Louise Guilot-Diat a été souscrit. À cette occasion, le futur époux bénéficie d'une donation entre vifs d'un quart des biens de son père. Le notaire, propriétaire d'environ 58 hectares à Lans et à Villard-de-Lans en 1834, sait à quoi s'en tenir en prêtant son argent 18 mois plus tard. En 1838, un autre emprunt auprès d'un « monsieur » est réalisé puisque le 15 janvier, Joseph Bouchet verse 125 francs. Mais ce ne sont pas auprès de ces derniers que les sommes sont les plus importantes. Elles le sont avec ceux qui sont déjà en affaire avec Louis Mure-Ravaud, Benoît Repellin à Rencurel, Jean Achard ou Joseph Rolland à Villard-de-Lans [397]. Ainsi, des logiques sont à l'œuvre chaque fois pour expliquer la présence de tel ou tel créancier ; le gendarme Pierre-Laurent Meurice fait exception ainsi qu'un cas non encore élucidé [398].

Dans le corpus une place est à faire pour les femmes mais cette fois les conclusions vont à rebours de celles de Laurence Fontaine [399]. Elles ne sont pas une dizaine dans le corpus

[394] C'est le même car Louis Mure-Ravaud écrit « … gai fait et passer mon obligations a jean allard marchand de quatre cent franc… » (carnet 1, f° 15, 1827). Jean [-Baptiste] Allard (v. 1779-ap. 1853) est un des hommes les plus importants de Villard-de-Lans à la fin de la Restauration et au début de la Monarchie de juillet. Détenteur de plus de 39 hectares cet électeur censitaire, dont le montant de la contribution passe de 238 francs en 1841 à 345 francs quatre ans plus tard, est maire de Villard-de-Lans (voir la Fiche Biographique 26).

[395] Pour le sel, par exemple, voir carnet 1, f° 6, 1821. Pour le grain voir carnet 2, f° 10, 9 avril 1835 et *Idem* pour le tissu (1838).

[396] Laurence FONTAINE, *L'économie morale*…, ouvrage cité, pp. 50-56.

[397] Le premier n'a pas été retrouvé dans la matrice cadastrale de Rencurel et pour le dernier, il y a deux possibilités dont un « blatier ».

[398] Carnet 2, f° 17, 1843. On peut toutefois faire l'hypothèse que c'est au moment où il semble avoir le plus besoin de numéraire d'où le fait de s'adresser en dehors de son cercle de créancier reconnu.

[399] Laurence FONTAINE, *L'économie morale*…, ouvrage cité, chapitre 5 « Espaces économiques féminins et crédit », pp. 134-163.

mais, cependant, elles constituent 15 % de l'effectif. Certaines demeureront inconnues comme « La Jullit », connue seulement par son prénom ; pour d'autres, comme « femme Fanjas » ou « femme Fouillet », ces patronymes très répandus empêchent également de les identifier. Enfin, il y a celles pour lesquelles les informations lacunaires empêchent de pouvoir émettre une hypothèse dans les bases de données. Il n'empêche qu'elles sont les interlocutrices de Louis Mure-Ravaud. A plusieurs reprises, le versement d'intérêts ou la livraison de produits se fait sans doute en raison de l'absence de l'époux mais peut-être également parce que c'est la femme qui, s'occupant de fromages, en assure également la réception. C'est donc à « La Jullit » par exemple que sont apportées 159 et 110 livres de fromage vraisemblablement en 1842 [400]. C'est en l'absence du gendarme Meurice que Marie Concourdan reçoit le versement des intérêts du prêt. Euphroisine Jourdan (1781-1853), épouse de Jean Allard est une interlocutrice d'habitude et non d'occasion. C'est auprès d'elle que Louis Mure-Ravaud obtient un crédit en 1817. De même, elle reçoit les intérêts des prêts, délivre des marchandises et paye son fournisseur [401]. Sœur de Pierre Jourdan, un marchand de bois de première importance, il y a fort à parier qu'elle n'a pas attendu son époux pour savoir tenir des comptes. A nouveau, ces quelques figures font, avec beaucoup de prudence, des femmes des acteurs du développement rural.

L'intégration de l'exploitation de Louis Mure-Ravaud passe par un enchâssement dans des réseaux aux origines et aux échelles différentes. Ils constituent une armature, lui permettant de chercher à se développer. C'est la force des relations interpersonnelles qui peut lui permettre d'obtenir le crédit nécessaire à son fonctionnement. L'approche individuelle tisse les liens et bientôt la trame constituant les conditions du développement rural par les acteurs. L'interconnaissance est un élément décisif.

Les carnets de Louis Mure-Ravaud constituent donc une source inespérée pour saisir les actions des acteurs au ras du sol. Ils apportent aussi un éclairage rétrospectif sur les cas déjà rencontrés, ainsi que ceux qui le seront moins complètement par la suite. Le développement n'est pas l'apanage d'un petit groupe. Capital est le rôle de la petite exploitation triomphante. Celle qui apparaît dans les pages des carnets n'est ni coupée du monde dans son autoconsommation, ni ronronnante dans sa routine. Au contraire, sa raison d'être est l'exportation, la participation à des circuits. Elle est un élément important de l'innovation agronomique dans la première moitié du 19e siècle. Par la vente des productions

[400] Carnet 2, f° 20, 1842 (?).
[401] Respectivement, carnet 2, f° 10, 21 juin 1842 et carnet 1, f° 7, 1824.

en priorité liées à l'élevage, elle profite des voyages du père et/ou du fils pour se consolider par la vente de marchandises. De l'agriculteur également voiturier, on passe au petit marchand. Louis Mure-Ravaud fait crédit de plusieurs manières et il semble aussi s'occuper un peu de textile. En plus du travail de couture à faire et, peut-être, celui à domicile confié à une connaissance locale, sa belle-fille fait de la ganterie. Enfin, à Méaudret, au milieu du 19e siècle, la famille prend des enfants en nourrice. En effet, dans les dernières lignes du document, il indique que « la petite vial et arrivee le 15 / la petite marie et morte le 8 avril / a neuf heure du soir 1857 y la arriver le 25 mars 1856 » [402]. Une pluriactivité diversifiée est donc à l'œuvre. Ainsi, toute idée de routine de la petite exploitation, de sa spécialisation et d'enclavement des sociétés rurales est à récuser.

2.2 Le développement rural est porté par les hommes

L'achèvement de la lecture des pages laissées par Louis Mure-Ravaud et des conclusions qui peuvent en être faites récusent une vision passive et fataliste des sociétés humaines. C'est cette thèse qui se trouve prolongée ici par une deuxième approche à partir d'autres matériaux et d'autres analyses [403]. En effet, après l'étude d'un individu, celle de tous les hommes c'est-à-dire de la population dans le canton de Villard-de-Lans du milieu des années 1830 au milieu des années 1870 peut être entreprise. L'approche sous un angle démographique constitue le départ.

L'historiographie souligne à l'envi le poids des hommes qui représentent une contrainte, un handicap. Le problème, dans un héritage malthusien, c'est le nombre. La notion de « surpeuplement » est récurrente dans les ouvrages [404]. Avec elle, le cortège des termes

[402] Carnet 2, f° 32, 1857. En effet, native de Grenoble, Marie-Joséphine Vial, âgée d'un an, décède à Méaudret, au domicile de son « père nourricier » c'est-à-dire Pierre-Eugène Mure-Ravaud. Celui-ci vit donc sous le toit de son père à moins que la gravité de l'événement fait que Louis Mure-Ravaud note ce qui s'est passé au domicile de son fils.

[403] Pour répondre aux problématiques d'ensemble, les informations contenues dans les registres matricules n'ont pas été considérées comme prioritaires ; elles n'ont donc pas fait l'objet d'un dépouillement systématique. Pour une utilisation de la source militaire qui aurait pu être utile, voir Jean-Paul ARON, Paul DUMONT et Emmanuel LE ROY LADURIE, *Anthropologie du conscrit français d'après les comptes numériques et sommaires du recrutement de l'armée (1819-1826). Présentation cartographique*, Paris/La Haye, Mouton, 1972, 262 p.

[404] C'est par exemple le cas de Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE, André ENCREVE qui font un tableau « des campagnes proches du surpeuplement », la formule soulignant que tous les espaces cultivés sont atteints du même mal (voir Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE, André ENCREVE *La France au 19e siècle 1814-1914*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, 654 p., p. 59).

dépréciatifs comprend le « pullulement », la « misère » [405]. Sans nier cette lecture, le premier objectif consiste à avoir un regard un peu divergent. Il est suggéré par les travaux de Blache qui, pour qualifier la seconde partie du 19e siècle et jusqu'aux années 1920 parle d'une « sorte de santé démographique exceptionnelle » qui serait un ingrédient important dans le développement des Quatre montagnes [406]. Il y aurait donc une singularité de ce territoire, les moyennes montagnes heureuses allant de pair avec des populations (relativement) nombreuses. Ce préalable démontré, le deuxième objectif consistera à aborder certains des dispositifs visant à gérer le nombre des hommes. Jean-Pierre Bardet a pu parler de «malthusianisme agraire» [407]. Encore récemment, Nadine Vivier rappelle les actions des ruraux pour endiguer la natalité [408]. L'auteur souligne qu'une explication réside dans les facteurs culturels dont l'instruction. C'est pourquoi ceux-ci sont également à prendre en compte. Par conséquent, après le diagnostic autour de la « santé démographique » du canton, la gestion du nombre d'habitants précède les relations entre le développement rural et des éléments culturels.

2.2.1 La « santé démographique » du pays des Quatre montagnes

Une première approche de la population du canton de Villard-de-Lans entre le début des années 1830 et le milieu des années 1870 peut se mener en trois temps : après la description de l'évolution du nombre d'habitants par rapport au contexte national et départemental, la mortalité et de la natalité précèdent l'examen des tranches d'âge à la fin de la période afin de fournir des éléments d'appréciation de la situation.

Dans l'ensemble du territoire français, de la Restauration au début de la troisième République, la population passe de 29,4 millions d'habitants en 1815 à 36,1 millions en

[405] Ce sont les termes employés par Gabriel Désert au début de « Vers le surpeuplement », p. 49 (voir Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 3*, ouvrage cité).

[406] Jules BLACHE, *Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors* ... 2, ouvrage cité, p. 427.

[407] Cité par François Ploux dans Jean-Marc MORICEAU, *Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques*…, ouvrage cité, p. 39.

[408] Nadine VIVIER, « Des populations rurales prolifiques ou malthusiennes ? », dans *Espace populations sociétés* [En ligne], 2014-1 | 2014, mis en ligne le 31 mai 2014, consulté le 21 février 2015. URL : http://eps.revues.org/5666.

1872 [409]. La croissance démographique est modeste jusqu'à la fin de la Monarchie de juillet (16,2 % entre 1821 et 1846), avant de connaître un léger recul au milieu du siècle puis une très faible augmentation durant le Second Empire [410]. En effet, le taux de mortalité recule faiblement : 24 ‰ de 1821-1830 à 22,5 ‰ de 1861 à 1870. Durant ce demi-siècle, le lien entre la mortalité et le prix du blé se distend. Mais les facteurs structurels comme les conditions de vie en général ajoutent leurs effets aux facteurs conjoncturels comme des pointes de mortalité qui s'expliquent par les guerres et les maladies comme par exemple le choléra en 1853. Le taux de natalité s'abaisse durant la même période de 30,5 ‰ à 25,8 ‰. L'accroissement naturel est donc faible : autour de 5 ‰ entre 1821 et 1850, autour de 1,5 ‰ jusqu'en 1886.

L'Isère ne correspond que partiellement à ces tendances générales comme le montre le tableau ci-dessous [411].

Tableau 4 : Evolution de la population de l'Isère et du canton de Villard-de-Lans (1831-1872)

Années	**Population**	
	Isère	**Villard-de-Lans**
1831	550 258	5 217
1841	588 660	5 722
1851	603 497	6 340
1861	577 748	5 924
1872	575 784	5 509

Source : Bernard BONNIN, René FAVIER, Jean-Pierre MEYNIAC, Brigitte TODESCO, Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Isère, Paris, éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1983, 715 p.

[409] Sur la démographie de la France voir André ARMANGAUD, *La population française au 19e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1971, 125 p. et Jacques DUPAQUIER [dir.], *Histoire de la population française, 3*, ouvrage cité.

[410] Pour la dernière période, les frontières se modifient, le gain de la Savoie et de Nice est compensé par la perte de l'Alsace-Lorraine, si bien que les comparaisons en valeurs absolues de part et d'autre du milieu du siècle ne sont pas pertinentes. A frontières équivalentes avec la première moitié du siècle la croissance est de 2,5 millions d'habitants.

[411] Pour l'Isère, voir G. CALLON, *Le mouvement de la population*…, ouvrage cité et Germaine VEYRET-VERNER et Paulette VINCENT, « Etude démographique du haut Dauphiné septentrional », dans *Revue de géographie alpine*, n° 34-3, 1946, pp. 333-354.

Il connaît également une hausse de la population entre 1821 et 1846 de 15,5 %. Mais, à partir de 1851, la croissance devient négative, de manière modérée jusqu'en 1866, de manière plus prononcée par la suite. Elle s'explique par une natalité qui baisse de 30,3 ‰ entre 1821 et 1850 à 25,2 ‰ pour la trentaine d'années suivantes. Pierre Barral l'établit à 23,5 ‰ entre 1853 et 1862 [412]. La mortalité de son côté baisse jusqu'au milieu du siècle (de 25,5 ‰ entre 1821 et 1830 à 22 ‰ entre 1846 et 1850) avant de connaître une nette remontée (29,4 ‰ entre 1856 et 1860). De ce fait, alors que la période qui va de 1821 à 1850 voit une moyenne de 23,8 ‰ elle remonte à 24,5 ‰ durant la trentaine d'années suivantes. La croissance de la population est négative en Isère du fait d'un solde migratoire négatif.

Dans ce bilan médiocre, le canton de Villard-de-Lans se situe favorablement. Trois séries d'indices vont dans cette direction. D'abord, la comparaison du nombre d'habitants tous les dix ans entre 1831 et 1872 (le recensement est reporté d'un an du fait de la guerre) dans le territoire étudié par rapport au total départemental montre une certaine vitalité. La croissance relative dans les Quatre montagnes est bien supérieure à celle du département et alors que ce dernier voit l'augmentation se ralentir (de +7 % entre 1831 et 1841 à +2,5 % entre 1841 et 1851), elle s'accroît dans les quatre communes (de +9,7 % entre 1831 et 1841 à +10,8 % entre 1841 et 1851). Alors que dans les espaces ruraux français 1846 est l'année de l'optimum démographique (27,3 millions de personnes soit 77 % de la population), il faut attendre 1851 dans le cas qui nous intéresse. Cela montre que les structures continuent à tenir durant les années de crise économique de la fin de la Monarchie de juillet et de la Seconde République. Elles sont bien plus solides que dans le canton voisin de la Chapelle-en-Vercors où le maximum est atteint dès 1841. Il n'est donc pas étonnant de voir en 1846 une densité élevée [413]. Pour apprécier celle-ci les cartes traduisent mal la réalité car, comme le souligne Pierre Barral, les territoires de montagne incluent des surfaces inexploitées ce qui n'est pas le cas des vallées. Pour ce dernier, « si on en tient compte, la charge de peuplement apparaît presque aussi lourde qu'en Grésivaudan ». Comparée aux autres espaces d'altitude, la densité moyenne du « massif » du Vercors est, avec 26 h/km², supérieure à celle du Trièves (21 h/km²) et de l'Oisans (17 h/km²). Selon Jules Blache, la partie méridionale est de 18,9 h/km² alors qu'elle monte à 29 h/km² dans le canton de Villard-de-Lans. Il précise que le territoire

[412] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère ...*, ouvrage cité, p. 43.

[413] C'est cette même année 1846 que Philippe Vigier choisit de cartographier pour montrer la densité par canton. Celui de Villard-de-Lans forme la pointe septentrionale d'une zone prenant naissance au nord de Forcalquier, à l'est de Nyons et à l'ouest de Sisteron et de Gap où les densités vont de 20 à 35 habitants par km². Voir Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*…, ouvrage cité, T1, p. 19.

conserve plus de monde qu'à la fin du 17e siècle alors que, par comparaison, la Chartreuse voisine connaît un déclin d'un tiers de l'effectif. Enfin, la vitalité s'apprécie également durant le troisième quart du 19e siècle. Mise en rapport avec le département, la baisse est plus prononcée dans les Quatre montagnes. Mais le dépeuplement rural est à apprécier comparativement aux autres espaces semblables. Le haut Dauphiné septentrional central connaît entre 1846 et 1872 une baisse de l'ordre de 10 %. Elle est d'un tiers plus importante que dans le canton. Mais outre que le recul est plus marqué dans d'autres parties de l'espace montagnard comme dans le canton voisin de La Chapelle-en-Vercors, il s'explique principalement par l'émigration ce qui, en un sens, est un nouveau signe du dynamisme démographique.

Avant de rechercher des causes de cette bonne santé démographique, une présentation par commune au sein du canton complète le tableau.

Graphique 6 : Evolution de la population par communes dans le canton de Villard-de-Lans (1831-1876)

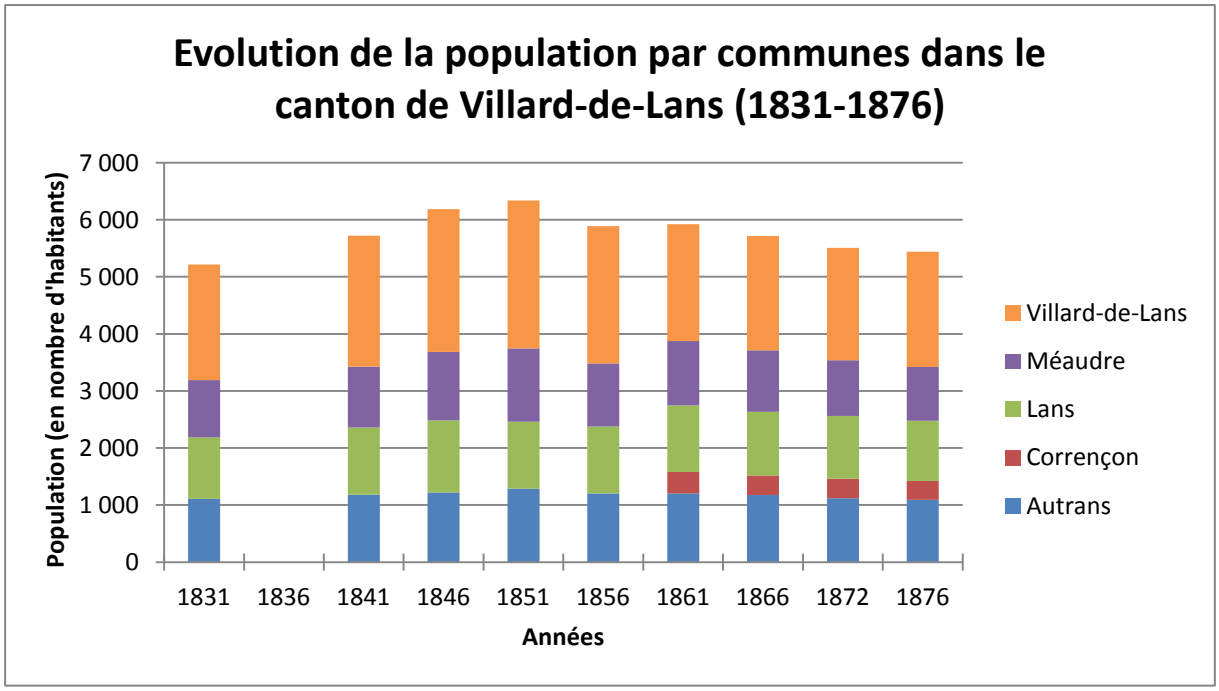

Source : Bernard BONNIN, René FAVIER, Jean-Pierre MEYNIAC, Brigitte TODESCO, Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Isère, Paris, éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1983, 715 p.

Le poids de la première vallée avec Lans et Villard-de-Lans, et avec Corrençon après 1857, gagne légèrement en proportion par rapport aux deux communes d'Autrans et de Méaudre (59,5 % en 1831 et 62 % en 1872). En son sein, la part de la commune de Villard-de-Lans s'accroît régulièrement alors que Lans, après une légère décrue au milieu du siècle, repart à la hausse. Dans la seconde vallée, la part d'Autrans se tasse tandis que Méaudre connaît une décrue. Après un maximum atteint en 1851 (20,2 % de la population du canton) le pourcentage s'abaisse (17,7 % en 1872). Il y a donc des allures divergentes entre les deux territoires du canton.

Le constat fait, des explications sont à rechercher successivement du côté de la mortalité, de la natalité et de la fécondité.

La « santé démographique » du canton s'observe, en premier lieu, par les chiffres bruts fournis par le nombre de naissances et celui des décès.

Graphique 7 : Accroissement naturel dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1876)

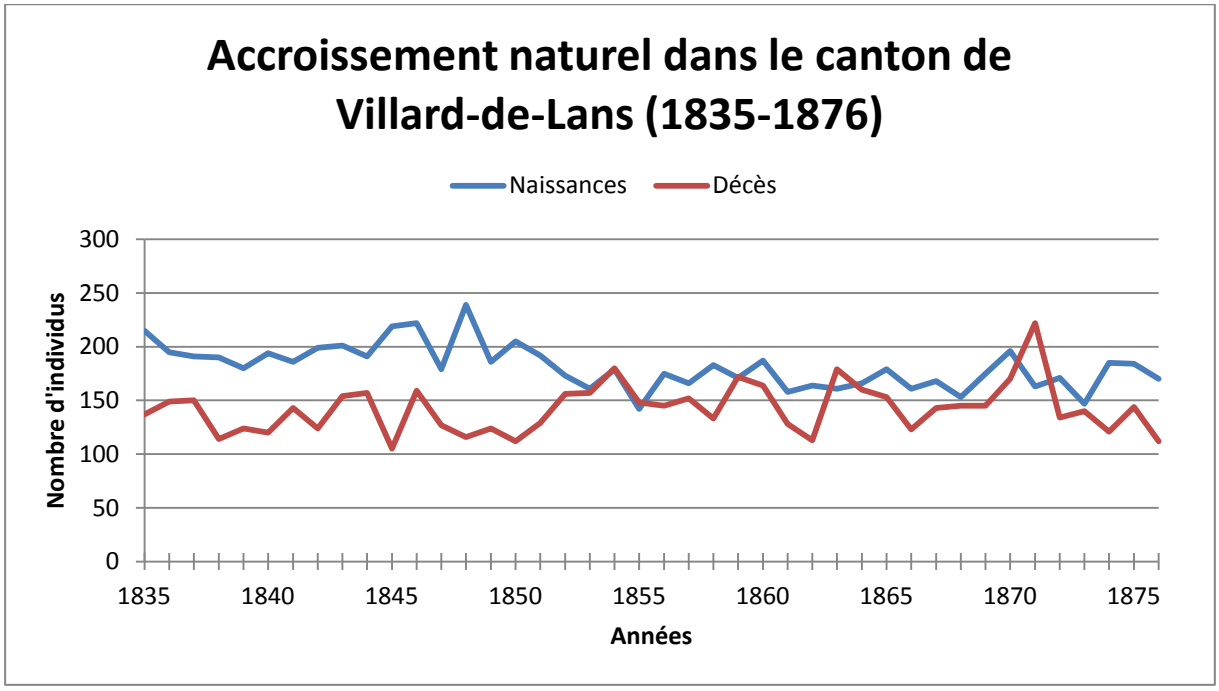

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/6, 9 à 11 ; Corrençon 5E130/2 à 4 ; Lans 5E206/6, 7, 9 et 10 ; Méaudre 5E226/5, 7, 8, 10 et 11 ; Villard-de-Lans 5E551/7, 11 et 13.

Le solde naturel est un premier élément d'explication de l'évolution de la population dans le canton. En effet, l'excédent naturel est marqué du milieu des années 1830 jusqu'au milieu du siècle. À partir de 1852, il se réduit avant de devenir négatif. Il s'agit de pointes de mortalité. L'année 1855 serait à lier à l'épidémie de choléra. De même, en 1862, une autre épidémie apparaît. Les valeurs négatives les plus importantes se situent en 1871 au moment de la guerre franco-prussienne et de la Commune. Les premières années de la Troisième République se caractérisent à nouveau par une différence notable entre les deux courbes. Par conséquent, alors que le nombre d'habitants s'abaisse, le croît naturel reste longtemps une réalité dans le canton.

Tableau 5 : Evolution du taux de mortalité dans le canton de Villard-de-Lans (1841-1876)

Années	**Taux (‰)**
1841	25,0
1846	25,7
1851	20,3
1856	24,6
1861	21,6
1866	21,5
1872	24,3
1876	20,6

Source : Arch. dép. Isère, 5E21/7, 10 et 11 ; Corrençon 5E130/2 à 4 ; Lans 5E206/8, 10 et 11 ; Méaudre 5E226/9, 11 et 12 ; Villard-de-Lans 5E551/9, 12 et 13.

De son côté, le taux de mortalité est doublement intéressant. D'une part, il montre un recul sensible au cours de la période. De 1841 à 1876, en une génération, le recul est net puisque l'on passe de 25 ‰ à 20,6 ‰. Les épisodes de remontée correspondent, là encore, aux maladies et à la guerre de 1870-1871. D'autre part, comparées à d'autres territoires, les valeurs sont basses. À l'échelle nationale, selon le tableau 6, alors que durant les années 1840 le taux

de mortalité dans le canton est supérieur de deux points à la moyenne nationale, il lui est devenu inférieur à la fin du Second Empire.

Tableau 6 : Comparaison du taux de mortalité en France et dans le canton de Villard-de-Lans (1841-1870)

Périodes	Taux (‰)		
	France	Villard-de-Lans	Ecart
1841 à 1850	23,3	25,3	+ 2,0
1851 à 1860	23,7	22,4	- 1,3
1861 à 1870	22,5	21,5	- 1,0

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/6 et 10 ; Corrençon 5E130/2 et 3 ; Lans 5E206/7 et 10 ; Méaudre 5E226/8 et 10 ; Villard-de-Lans 5E551/7 et 12.

À l'échelle départementale, G. Callon estime qu'entre 1821 et 1850 le taux de mortalité est de 23,8 ‰ [414]. Cette valeur peut être maladroitement comparée avec la moyenne des trois recensements entre 1841 et 1851 qui donnent 23,6 ‰. Au début du Second Empire, entre 1853 et 1862, Pierre Barral donne une valeur moyenne de 24 ‰ soit au-dessus de celle du canton (22,2 ‰) à partir des trois recensements entre 1851 et 1861. Mais celle-ci est à apprécier également par rapport aux autres territoires de montagne : 32 ‰ dans l'Oisans, 24,4 ‰ dans le Trièves dans la première moitié du 19e siècle [415]. Voilà qui prouve une certaine singularité des Quatre montagnes.

Pour expliquer la mortalité, des recherches sont faites dans trois directions : la première s'intéresse à la mortalité infantile, la deuxième à l'âge au décès, la dernière à leur répartition saisonnière.

La moyenne du taux de mortalité infantile augmente entre les années 1835-1844 (128 ‰) et les années 1866-1875 (181 ‰). Trois facteurs peuvent expliquer ce phénomène

[414] G. CALLON, *Le mouvement de la population*..., ouvrage cité.

[415] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère* ..., ouvrage cité, p 42. Le taux de mortalité de l'Isère se trouve légèrement plus bas que la moyenne des quatre départements pyrénéens à la même époque (Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au 19e siècle*, Toulouse, Eché, 1987, 2 volumes, 478 p. et 713 p., p. 340). Pour les taux en montagnes au cours du premier 19e siècle, voir Germaine VEYRET-VERNER et Paulette VINCENT, « Etude démographique du haut Dauphiné septentrional », article cité, p. 341.

surprenant dont les deux premiers relèvent de la tenue des actes d'état civil [416]. Le dernier est qu'entre les deux périodes le nombre d'enfants mis en nourrice alimente l'augmentation du nombre de décès chez ces jeunes enfants. Aucun des deux taux n'est de fait totalement satisfaisant, le premier est sous-estimé pendant que le second est sur-estimé par la présence d'enfants nés ailleurs et décédés dans le canton, particulièrement dans la commune de Villard-de-Lans. En effet, au sein du canton, la baisse de la mortalité est très nette à Autrans et à Méaudre tandis qu'à Villard-de-Lans l'allure est plus irrégulière. C'est peut-être le placement des enfants en nourrice, plus répandu au sein de cette dernière qui explique cette différence.

Une deuxième approche de la mortalité consiste à calculer l'âge moyen des décès dépassant un an. De 32,7 ans en 1836 il passe à 37,1 ans en 1876. Il y a donc un progrès sensible qui résulte de tout un ensemble de facteurs dont des maladies moins cruelles en raison peut-être d'une meilleure alimentation ou de conditions de vie progressivement moins terribles. Ce sont ces changements *a priori* imperceptibles que les actes d'état civil traduisent de manière quantitative. Les montagnes demeurent des milieux rudes mais aux contraintes moins éprouvantes. Les sources narratives quand elles évoquent les difficultés de vie sont à prendre en compte tout comme l'enquête de 1848 mais, à moyen terme, des éléments contribuent à la baisse de la mortalité.

Une troisième façon de mesurer la mortalité est d'en voir la répartition saisonnière. Entre 1835 et 1844, deux pics apparaissent, l'un à la fin de l'hiver, en février-mars, l'autre en automne, plus précisément en octobre. Ces importantes fluctuations entre les saisons correspondent à une démographie héritée de l'Ancien Régime. La surmortalité durant la belle saison en raison de l'augmentation des maladies intestinales apparaît très nettement dans le groupe des enfants morts avant un an. En comparaison, entre 1866-1875, les écarts sont moins prononcés puisque la mortalité est plus importante au printemps et le reste de l'année est plus équilibré qu'antérieurement. Peut-être faut-il y voir des progrès dans les conditions d'hygiène et une meilleure immunité. Mais les progrès sont fragiles car chez ceux qui décèdent avant un an, par contre, seuls février et les deux premiers mois de l'automne présentent une mortalité élevée. Le changement s'opère lentement. Voilà qui ne doit pas contester le constat d'une mortalité en net recul mais qui atteste la fragilité des acquis.

[416] G. Callon s'en fait également l'écho dans Le mouvement de la population..., ouvrage cité, tout comme Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au 19e siècle*, ouvrage cité, p. 341. Pour notre part, durant la première décennie, le nombre d'actes qui ne comportent pas de dates de naissance est plus élevé ce qui interdit leur prise en compte dans les calculs. Il y a donc une première source de sous-évaluation. Par ailleurs, toujours entre 1835 et 1844, les mentions « enfants sans vie » sont nombreuses dans des actes ; elles non plus n'ont pas été prises en compte dans les calculs. Durant la seconde décennie étudiée, même pour un enfant qui n'a vécu que quelques heures, un acte de décès avec un prénom est enregistré et se trouve donc intégré dans les moyennes. Les calculs entre les deux périodes se font donc sur des bases qui ne sont pas totalement identiques.

Du côté de la natalité la « santé démographique » du canton est également palpable.

Tableau 7 : Evolution du taux de natalité dans le canton de Villard-de-Lans (1841-1876)

Années	Taux (‰)
1841	32,5
1846	35,9
1851	30,3
1856	29,7
1861	26,7
1866	28,2
1872	31,0
1876	31,2

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/6/10 et 11 ; Corrençon 5E130/2 à 4 ; Lans 5E206/7, 10 et 11 ; Méaudre 5E226/8, 11 et 12 ; Villard-de-Lans 5E551/7, 12 et 13.

Le taux de natalité connaît un léger recul puisqu'il passe de 32,5 ‰ en 1841 à 31,2 ‰ en 1876. Après un maximum atteint à la fin de la Monarchie de juillet, une décrue s'amorce mais une remontée s'opère à partir du début de la Troisième République. Même si les valeurs absolues sont faibles, des différences apparaissent entre les communes. Comparé à la moyenne du canton, il y a une nette différence jusqu'au milieu du siècle entre la première et la seconde vallée. Lans et Villard-de-Lans sont en retrait, là où Autrans et Méaudre ont des chiffres élevés. Dans cette commune une cassure, expliquée plus loin, s'opère entre 1846 et 1851.

La vitalité s'exprime par la comparaison avec les moyennes nationales.

Tableau 8 : Comparaison du taux de natalité en France et celui du canton de Villard-de-Lans (1841 -1870)

Périodes	Taux (‰)		
	France	Villard-de-Lans	Ecart
1841 à 1850	27,4	34,2	+ 6,8
1851 à 1860	25,5	30,0	+ 4,5
1861 à 1870	25,8	27,4	+ 1,6

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/6 et 10 ; Corrençon 5E130/2 et 3 ; Lans 5E206/7 et 10 ; Méaudre 5E226/8 et 10 ; Villard-de-Lans 5E551/7 et 12.

Les taux sont toujours plus importants dans le canton que dans le reste du pays même si l'écart tend à se réduire. L'intégration à l'espace national passe également par la démographie. Toutefois, le début des années 1870 se caractérise par une reprise de vigueur (31,1 ‰ pour la période de 1872 à 1876) alors qu'en France il poursuit son glissement (25,4 ‰ de 1871 à 1880). La comparaison est plus intéressante à l'échelle du département. G. Callon aboutit à la valeur de 30,3 ‰ entre 1821 et 1850 en Isère et, en se servant des trois recensements entre 1841 et 1851 incluse, les Quatre montagnes obtiennent une valeur supérieure avec 32,9 ‰ [417]. Entre 1853 et 1862 Pierre Barral donne une moyenne annuelle départementale de 23,5 ‰ alors qu'à partir des trois recensements entre 1851 et 1861 inclue il est de 28,9 ‰ au sein du canton [418]. Autant pour le taux de mortalité, le Vercors se différencie des autres composantes du haut Dauphiné, autant en ce qui concerne le taux de natalité il est globalement à l'unisson de ce territoire qui, durant la première moitié du siècle, a un taux de 30,7 ‰. Le Vercors dans son ensemble a la même valeur. Le canton, quand on peut l'observer avec plus de précision durant les années 1840, est donc parmi les territoires de natalité particulièrement forte avec deux points de plus. Pour la période suivante, Germaine Veyret et Paulette Vincent parlent de « résistance à la dénatalité » pour le haut Dauphiné, notamment

[417] G. CALLON, *Le mouvement de la population*..., ouvrage cité, p. 15. L'auteur précise qu'entre 1821 et 1855 le taux de natalité passe de 33,5 ‰ à 24,5 ‰.

[418] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*..., ouvrage cité, p 43. Sa figure 4 Natalité dans les villages entre 1853 et 1862 montre que les Quatre montagnes font partie des six cantons où la natalité est supérieure à 26 ‰. Il faut évidemment compter les territoires de montagnes comme le Trièves et l'Oisans mais également des espaces aux altitudes moindres comme l'Ile Crémieu et la Valloire. La comparaison avec l'espace pyrénéen montre, dans trois des quatre départements de ce massif, un taux de natalité supérieur à la moyenne iséroise (Voir Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au 19e siècle*, ouvrage cité, p. 339). De même, pour Jean-Luc Mayaud, « dans la montagne jurassienne, la natalité demeure longtemps forte... » (Voir Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*..., ouvrage cité, pp. 86-87).

dans le Beaumont qui avoisine 30 ‰. Leur expression d'un « Vercors [qui] ne s'abandonne pas encore » peut être reprise pour les Quatre montagnes où le taux est dans les mêmes proportions. Par conséquent, la bonne « santé démographique » est également le fait d'une natalité qui reste longtemps forte [419].

Il résulte de la comparaison entre les taux de natalité et celui de mortalité que celui de l'accroissement naturel atteste à son tour des bons chiffres du canton.

Tableau 9 : Comparaison de l'accroissement naturel en France et dans le canton de Villard-de-Lans (1841-1870)

Périodes	**Accroissement naturel**		
	France	**Villard-de-Lans**	**Ecart**
1841 à 1850	4,1	8,8	+ 4,7
1851 à 1860	1,8	7,5	+ 5,7
1861 à 1870	3,3	5,9	+ 2,6

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/9 et 10 ; Corrençon 5E130/2 et 3 ; Lans 5E206/9 et 10 ; Méaudre 5E226/10 et 11 ; Villard-de-Lans 5E551/11 et 12.

Si l'écart se creuse entre le canton et le reste du pays, les Quatre montagnes sont un espace dont le nombre d'habitants devrait augmenter. Or les recensements montrent un recul. Mais avant d'en rechercher l'explication du côté de l'émigration, le portrait démographique partiel peut être précisé avec le recensement de 1881 à Méaudre [420]. Là encore la vitalité démographique apparaît. La répartition par sexe et par âge est intéressante.

[419] Germaine VEYRET-VERNER et Paulette VINCENT, « Etude démographique du haut Dauphiné septentrional », article cité, p. 338 pour les deux expressions.

[420] Par le croisement des données de l'état civil qui permettent notamment de reconstituer les ménages, il n'a pas été estimé nécessaire de saisir les listes nominatives de recensement pour la période qui va jusqu'en 1875. Outre la difficulté de leur communication, les informations contenues sont, au début, rudimentaires et imprécises. Par exemple, en 1872, nous disposons du recensement de Méaudre mais la tenue du registre, en n'indiquant par toujours les chefs de famille ou en ne précisant pas toujours l'âge présumé, même approximatif, introduit une marge d'erreur. C'est donc celle de 1881 qui fournit un regard rétrospectif sur la situation à la fin de la période analysée.

Graphique 8 : Répartition par âge de la population à Méaudre en 1881

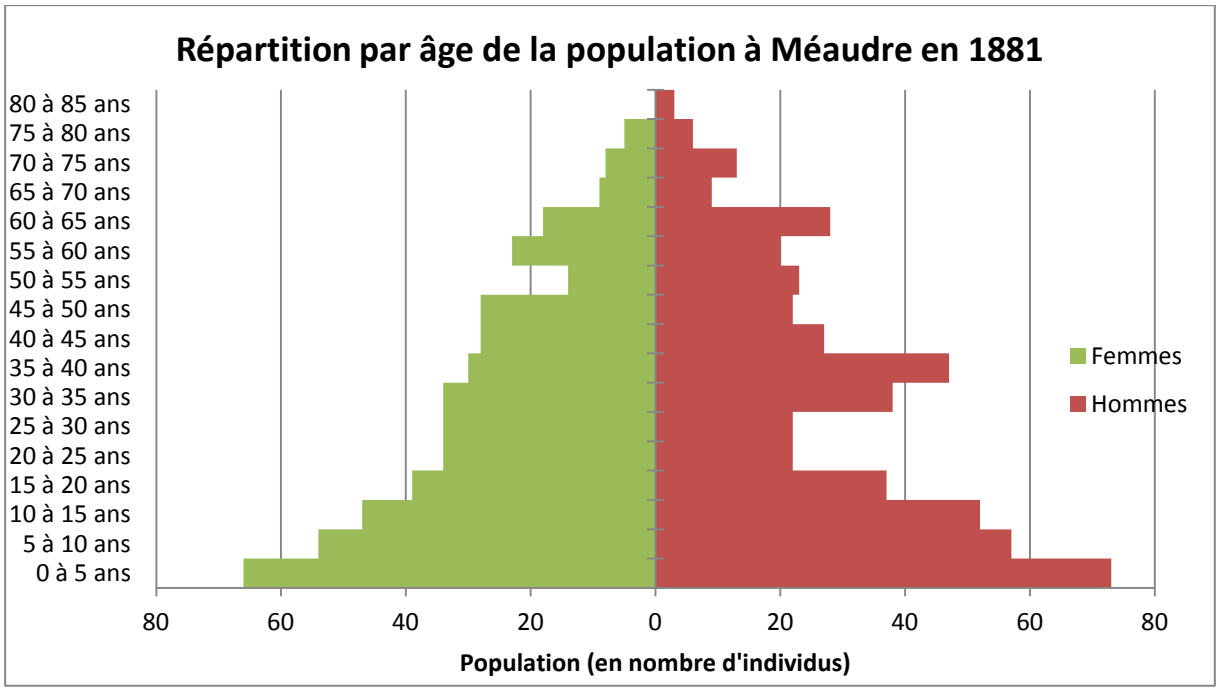

Source : Arch. mun. Méaudre.

En effet, elle montre la part importante des jeunes [421]. En reprenant les seuils fixés par D. Barjot, J.-P. Chaline et A. Encrevé, le graphique souligne la proportion élevée des jeunes (- de 20 ans) avec 43,3 % de l'effectif alors que celle des personnes âgées (+ de 65 ans) s'établit à 5,4 %. Les proportions calculées pour la France au début des années 1820 se retrouvent. Loin d'être un archaïsme, d'autres explications sont à privilégier. En effet, à regarder de plus près le graphique, la part des jeunes des deux sexes (de 15 à 25 ans) est faible si on la compare aux effectifs des enfants et des adolescents (moins de 15 ans). Ceci atteste que l'on est en présence d'une société ouverte. Comme l'a montré Jean-Claude Farcy, un individu peut être placé domestique en dehors de sa commune dès l'adolescence. Les années qui précèdent le mariage constituent également des phases biographiques marquées par un apprentissage, la constitution d'une dot *via* un changement momentané de domicile. Certaines des situations évoquées précédemment avec de jeunes futurs mariés, originaires du canton mais vivant à Grenoble, se retrouvent. De surcroît, les hommes entre 20 et 30 ans sont nettement moins

[421] La question est de savoir comment définir le « jeune ». Pour Jean-Claude Farcy, c'est essentiellement le statut qui est fondamental c'est-à-dire celui qui comprend des individus pas encore mariés. Pour des raisons statistiques il établit le seuil à 25 ans parce qu'il est le plus proche de l'âge moyen au mariage (Jean-Claude FARCY, *La jeunesse rurale dans la France du 19e siècle*, Paris, Edition Christian, 2004, 220 p.). Cependant, pour faire des comparaisons avec d'autres études qui fixent le seuil jusqu'à 20 ans pour les jeunes et à partir de 65 ans pour les personnes âgées, des calculs ont également pris en compte ces limites.

nombreux que les femmes comme si le départ de celles-ci durait moins longtemps que l'absence de ceux-là. Les effectifs montrent bien que non seulement la tranche d'âge de 20 à 25 ans se rattache à la jeunesse telle que la définit Jean-Claude Farcy. Elle pourrait même s'étendre jusqu'à la veille de la trentaine. Par ailleurs, Méaudre correspond également à la situation cantonale par la répartition des habitants entre le bourg centre et les hameaux périphériques. En effet, avec 34 localités distinguées dans la commune, comprenant de 7 à 54 individus, c'est bien à un habitat dispersé que nous avons affaire, même si les reliefs empêchent une distribution sur l'ensemble du finage. Le bourg centre ne représente que 16 % de la population totale [422].

La santé démographique du canton de Villard-de-Lans est un fait attesté. Ici, la population n'est pas assimilable à un frein, à une contrainte et à un poids. Il s'agit d'un territoire assez densément peuplé qui dispose des structures économiques et sociales pouvant supporter le nombre des habitants. Plus qu'un révélateur, les hommes sont une condition du développement. Ils transforment les produits de l'élevage en produits laitiers destinés à la commercialisation, ils débitent les grumes et les transportent vers la vallée. En retour, ils reçoivent ou exécutent des travaux à domicile dans le cadre de la ganterie et/ou accueillent de jeunes enfants en nourrice. Toutes ces activités sont créatrices de richesses, elles permettent le maintien et limitent les départs définitifs qui peuvent alléger mais aussi dévitaliser le territoire. À côté de la densité, les chiffres de la mortalité ne sont pas mauvais. La baisse est nette et elle est sans doute grevée par les décès d'enfants nés au dehors et placés en nourrice. La situation est fragile mais elle évolue favorablement. Enfin, le canton est une terre féconde quand on envisage la natalité, ce qui, là encore, ne doit pas être lu de façon malthusienne comme la preuve automatique d'un archaïsme. La jeunesse représente le groupe d'âge sur lequel s'appuie le développement des familles et donc des territoires.

Le développement rural dans le canton est donc porté par les hommes et, parmi les espaces de montagne, il est un espace assez singulier pour que l'on puisse proposer une lecture plus optimiste du facteur humain [423]. Les premières approches démographiques méritent d'être donc d'être précisées.

---

[422] La situation est donc très différente de celle des montagnes pyrénéennes étudiées par Jean-François Soulet.

[423] Parmi les espaces de montagne qui parviennent à se développer et qui n'entrent pas en récession dans le département au cours du 19e siècle, une partie de la Matheysine fait figure d'exception. L'extraction minière, de La Motte-d'Aveillans à La Mure en passant par Susville, explique le dynamisme démographique. La situation d'Allevard mériterait aussi d'être mieux connue.

2.2.2 Gérer les hommes

Des individus, le regard peut glisser aux familles. Leur composition et leur organisation n'est pas un « reflet » des conditions imposées par l'environnement car ce terme est trop passif. Les ménages qui composent les maisons sont plutôt des « réponses » ce qui implique plus de place aux choix, aux stratégies et aux volontés. C'est pourquoi il est possible de parler de gestion du nombre des hommes. « Base et référence », comme l'écrit Jean-François Soulet, les questions autour de la famille font l'objet d'une très riche bibliographie pluridisciplinaire [424]. Elles sont un élément fondamental pour une réflexion à propos du développement rural. Celui-ci s'appuie sur la valorisation par une main-d'œuvre des possibilités offertes par le sol, par les bois, par les animaux et par les cultures végétales. La superficie des terres passe par l'exploitation d'une propriété qui est individuelle ou collective. Une tension redéfinie en permanence agit entre la quantité - et la qualité - des terrains et le nombre d'individus susceptibles de l'exploiter. Une des solutions des groupes familiaux passe par l'allègement ou, au contraire, le renforcement du nombre de bras dont une maison a besoin pour exploiter le sol [425]. Une autre issue passe par la pluriactivité.

Les dispositifs établis par les familles peuvent se décliner par l'observation successive de nouveaux indicateurs démographiques, par la composition des familles et par les migrations.

Quelques indicateurs démographiques permettent de bien saisir les stratégies familiales. En particulier, l'approche nominative invite à chercher à reconstituer les familles en dénombrant le nombre d'enfants par femme mariée [426].

---

[424] Voir Denis CHEVALLIER, « Famille et parenté : une bibliographie », dans *Terrain*, n° 4, 1985, pp. 77-82. Depuis cette date, les études se sont poursuivies et les références étudiées, trop longues pour être listées ici, se trouvent dans la bibliographie.

[425] C'est seulement sous l'angle démographique que le sujet est abordé dans les pages qui suivent. L'autre variable, celle de l'augmentation de la superficie par l'achat ou la location d'autres propriétés privées, par l'occupation et par le prélèvement dans le bien commun, c'est-à-dire l'étude de la propriété et de l'exploitation est menée au début du chapitre suivant.

[426] Une coupe a été faite pour trois années, 1839, 1854 et 1869 dans le registre des mariages par la liste des unions. Ce choix est dicté par la volonté d'écarter les années 1870 à 1871 car la guerre et ses conséquences ont une incidence sur le nombre d'unions contractées. Puis, pour chacun de ces couples, les enfants sont recherchés dans les registres des naissances. Ces derniers sont complétés par ceux des décès car ils peuvent contenir des enfants non déclarés et, de manière plus régulière, la présence d'enfants morts nés. Ces derniers ont donc été comptabilisés. Pour les enfants repérés, il a été quantifié également ceux qui étaient décédés entre 0 et un an (les enfants morts nés n'étant cette fois pas pris en compte). Le nombre de femmes (et donc de couples) écartés passe de six en 1839 à 20 en 1869. À côté des quelques cas de nouvelles noces sans descendance, il y a celles qui se déroulent dans une des communes du canton mais qui concernent des couples qui n'y résident pas. Ces situations sont plus nombreuses avec le temps et elles soulignent, en creux, la possible amélioration des transports mais principalement le phénomène des migrations. Il n'en demeure pas moins que le tableau montre des tendances.

Tableau 10 : Répartition du nombre de femmes ayant eu de un à douze enfants dans le canton de Villard-de-Lans (1839, 1854 et 1869)

Années	Nombre d'enfants											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1839	1	3	3	5	1	4	4	2	1	0	1	0
1854	1	6	2	6	4	1	2	0	1	1	1	1
1869	6	3	2	2	9	4	1	3	4	0	0	0

Sourc : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 et 10 ; Corrençon 5E130/2 et 3 ; Lans 5E206/8 et 10 ; Méaudre 5E226/9 et 11 ; Villard-de-Lans 5E551/9 et 12 puis Autrans 5E21/6 à 12 ; Corrençon 5E130/2 à 5 ; Lans 5E206/7 à 12 ; Méaudre 5E226/8 à 13 ; Villard-de-Lans 5E551/7 à 14.

Le nombre de femmes prolifiques avec dix enfants ou plus disparaît. Le tableau donne l'impression que la progéniture culmine à huit ou neuf descendants. À l'inverse, le nombre de celles qui n'en ont qu'un devient plus important. Un malthusianisme latent est donc à l'œuvre et sa compréhension est indissociable du phénomène migratoire. Tous deux constituent deux stratégies de perpétuation des exploitations.

La nuptialité apporte également des éclairages et son taux est plus significatif que les chiffres bruts des mariages.

Tableau 11 : Evolution du taux de nuptialité dans le canton de Villard-de-Lans (1841-1876)

Années	Taux (‰)
1841	8,39
1846	9,06
1851	6,62
1856	8,32
1861	7,76
1866	9,97
1872	11,98
1876	10,65

Source : Arch. dép. Isère, 5E21/7, 10 et 11 ; Corrençon 5E130/2 à 4 ; Lans 5E206/8, 10 et 11 ; Méaudre 5E226/9, 11 et 12 ; Villard-de-Lans 5E551/9, 12 et 13.

Pris dans son ensemble le tableau montre un taux de nuptialité qui augmente. Irrégulier jusqu'au milieu des années 1860, il se met à croître de manière plus régulière. En outre, il est sujet à des variations. Par exemple, il est faible en 1851 ce qui reflète les inquiétudes de la population par rapport à la conjoncture économique et politique. À l'inverse, la fin de la guerre franco-prussienne amène une récupération des noces retardées l'année précédente. Mais l'évolution des chiffres est intéressante quand on sait que le nombre d'habitants décroît depuis le Second Empire. Il y a donc moins d'habitants et plus de mariages. Il faut probablement y voir un nouveau signe d'un espace de plus en plus ouvert à l'extérieur. Le nombre de cérémonies concerne des individus qui n'y vivent pas mais dont au moins l'un, à commencer par les femmes, en est natif. C'est le signe d'un territoire qui devient de plus en plus facilement accessible.

Deux autres indicateurs peuvent être établis avec les actes de l'état civil. L'évaluation du célibat définitif, même imparfait, suggère une augmentation [427]. Cette évolution contredirait les conclusions de Martine Segalen pour qui « [...] le célibat rural est plutôt en diminution, en raison de l'émigration vers les villes de ceux qui ne succèdent pas dans la ferme » [428]. Les deux phénomènes ne s'opposeraient pas mais se cumuleraient. Ils représentent deux stratégies face au même problème de la transmission des terres au moment où le nombre de cotes foncières s'accroît.

L'âge moyen au premier mariage est une autre modalité démographique pour gérer les hommes. Une première approche calcule l'âge moyen au mariage en fonction des sexes entre 1835 et 1876 (tableau 12) [429].

[427] Les évaluations chiffrées sont à préciser. En prenant pour échantillons les décès entre 1835 et 1840, d'une part, et ceux entre 1870 et 1875, d'autre part, le nombre de décédés indiqués comme célibataires est de huit. Ce chiffre extraordinairement bas s'explique par le fait que, sur les 805 actes de la première période, dans 47 cas il n'y a pas de mention d'âge. Sur les 758 qui restent, 268 individus ont 50 ans ou plus. 25 cas ne précisent pas la situation matrimoniale. Même si ces derniers devaient être considérés comme célibataires, on aurait alors 12,3 %. Ce résultat augmente lors de la seconde période (931 actes tous avec un âge, dont ceux âgés de 50 ans et plus représentent 129 cas, ces derniers défalqués des six pour lesquels la situation matrimoniale n'est pas complétée). Les 30 célibataires représentent alors 24,4 %.

[428] Martine SEGALEN, « Le mariage » dans Jacques DUPAQUIER [dir.], *Histoire de la population française, 3*, ouvrage cité, pp. 423-436 (p. 425).

[429] Pour chaque année, entre 1836 et 1876, ont été soustraits les rares cas où l'âge ne peut être calculé et ceux, un peu plus nombreux, qui indiquent que l'époux ou l'épouse se marie au moins pour la deuxième fois.

Tableau 12 : Âge moyen au premier mariage entre hommes et femmes dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1876)

Années	Âges		
	Homme	Femme	Ecart
1835	27,4	24,4	+ 3,0
1836	29,9	24,9	+ 5,0
1837	27,8	24,2	+ 3,6
1838	28,2	26,9	+ 1,3
1839	34,1	25,5	+ 8,6
1840	29,9	26,1	+ 3,8
1841	27,4	27,4	+ 0,0
1842	30,1	27,5	+ 2,6
1843	28,3	27,8	+ 0,5
1844	27,8	25,1	+ 2,7
1845	29,4	25,1	+ 4,3
1846	28,9	25,6	+ 3,3
1847	27,6	24,9	+ 2,7
1848	28,4	24,1	+ 4,3
1849	28,5	26,7	+ 1,8
1850	29,2	26,0	+ 3,2
1851	28,4	24,1	+ 4,3
1852	29,5	26,2	+ 3,3
1853	28,1	23,9	+ 4,2
1854	28,9	26,1	+ 2,8
1855	28,6	25,2	+ 3,4

Années	Âges		
	Homme	Femme	Ecart
1856	29,8	25,2	+ 4,6
1857	28,6	24,1	+ 4,5
1858	28,9	25,6	+ 3,3
1859	31,9	25,8	+ 6,1
1860	29,4	24,5	+ 4,9
1861	28,7	25,2	+ 3,5
1862	29,8	24,4	+ 5,4
1863	28,4	25,7	+ 2,7
1864	29,5	23,8	+ 5,7
1865	28,1	24,2	+ 3,9
1866	28,6	24,0	+ 4,6
1867	27,1	24,3	+ 2,8
1868	29,0	23,5	+ 5,5
1869	27,4	23,3	+ 4,1
1870	29,6	23,2	+ 6,4
1871	28,6	24,1	+ 4,5
1872	28,0	25,5	+ 2,5
1873	28,8	25,6	+ 3,2
1874	30,9	25,6	+ 5,3
1875	28,3	23,2	+ 5,1
1876	29,6	24,7	+ 4,9

Source : Arch. dép. Isère, 5E21/7,10 et 11 ; Corrençon 5E130/2 à 4 ; Lans 5E206/8, 10 et 11 ; Méaudre 5E226/9, 11 et 12 ; Villard-de-Lans 5E551/9, 12 et 13.

Le tableau s'inscrit entre continuité et changement. La continuité c'est celle d'un âge au mariage qui ne connaît pas de rupture majeure. Par exemple, l'âge moyen des femmes qui se marient en 1835 est de 24,4 ans, il ne vieillit que de trois mois dans la moyenne de celles qui convolent en noces quarante ans plus tard. L'écart est plus sensible si l'on prend les hommes (respectivement 27,4 ans en 1835 et 29,6 en 1876) mais il peut s'agir d'années un peu exceptionnelles. Si l'on fait des moyennes quinquennales les valeurs se lissent (tableau 13).

Tableau 13 : Moyennes quinquennales de l'âge moyen au premier mariage entre hommes et femmes dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1876)

Périodes	Âges		
	Hommes	Femmes	Ecart
1835 à 1839	29,5	25,2	+ 4,3
1840 à 1844	28,7	26,8	+ 1,9
1845 à 1849	28,6	25,3	+ 3,3
1850 à 1854	28,8	25,3	+ 3,5
1855 à 1859	29,6	25,2	+ 4,4
1860 à 1864	29,2	24,7	+ 4,5
1865 à 1869	28,0	23,9	+ 4,1
1870 à 1874	29,2	24,8	+ 4,4

Source : Arch. dép. Isère, 5E21/7,10 et 11 ; Corrençon 5E130/2 à 4 ; Lans 5E206/8, 10 et 11 ; Méaudre 5E226/9, 11 et 12 ; Villard-de-Lans 5E551/9, 12 et 13.

La continuité l'emporte très nettement à la lecture du tableau 13, qu'il s'agisse de l'âge moyen des époux, de l'écart entre les âges de l'un et l'autre sexe, même si du côté de l'âge des épouses un abaissement est perceptible à partir des années 1860. Toutefois, des changements peuvent être observés. En revenant au tableau 12, l'âge moyen maximum se situe dans la première période (34,1 ans en moyenne pour les hommes en 1839, 27,8 ans en moyenne pour les femmes en 1843) et l'âge moyen minimum est à la fin de la période (27,1 ans en moyenne pour les hommes en 1867, 23,2 ans en moyenne pour les femmes en 1870).

L'explication de ces constats est évidemment en lien avec la transmission de la terre. Dans un environnement où la base du développement passe par la possession d'un bien foncier, les familles veillent à en préserver l'unité. Les garçons repoussent ou se voient retarder leur mise en ménage le plus tard possible. Les tableaux 12 et 14 traduisent bien que la tranche d'âge de 25 à 29 ans, si l'on suit la définition de Jean-Claude Farcy, peut être considérée comme appartenant à la fin de la jeunesse. La baisse de la pression démographique avec un recul du nombre d'habitants dans le canton aurait pu se traduire par une baisse de l'âge au mariage car il y aurait moins de contrôle à exercer. Il n'en est rien. Le Second Empire, on l'a vu, voit le maintien d'une solide natalité ainsi qu'une augmentation du nombre de cotes foncières. Par conséquent, le recul de l'âge au mariage est net chez les hommes ce qui montre que travail de la terre et masculinité sont imbriqués. Cette constante d'un âge tardif au mariage

pour les hommes est à relier avec le célibat définitif qui aurait tendance à augmenter. Il est également à rapprocher, à une époque de partage égalitaire, des dispositions prises dans les contrats de mariage pour permettre la transmission intégrale ou du moins limiter au mieux la division [430]. Il est enfin à mettre en rapport avec une succession plus tardive du fait de l'augmentation de l'espérance de vie. En ce qui concerne les femmes, l'âge moyen baisse. Cette réduction est à mettre en liaison avec d'autres évolutions globales. La diffusion de certaines activités domestiques comme la ganterie, la possibilité plus grande de partir momentanément du canton pour se constituer une dot à la ville, voire pour s'y installer plus durablement (en lien avec un territoire mieux desservi), tout cet ensemble de changements mis bout à bout rendent possibles des noces plus précoces que durant la fin de la première moitié du 19e siècle.

La seconde approche de l'âge moyen au premier mariage est une répartition au premier mariage par tranches d'âge et par sexe des mariés durant trois périodes témoins [431].

[430] Les contrats de mariage exploités montrent trois pratiques successorales. La première consiste à faire bénéficier un garçon de la quotité disponible qu'autorise le code civil (un quart). L'avance d'hoirie, pratiquement toujours sous la forme d'une somme d'argent, est le deuxième procédé communément rencontré. Enfin, régulièrement, des contrats de mariage précisent que le nouveau ménage devra vivre chez le père du marié ce qui est un dernier moyen de préserver l'exploitation familiale. Les dispositifs sont convergents avec ceux étudiés, par exemple, dans le Jura français (Voir Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*..., ouvrage cité, pp. 86-91).

[431] Les calculs sont fondés sur des moyennes triennales, pour gommer des accidents conjoncturels, durant trois périodes espacées d'une même durée. La différence du nombre d'actes entre hommes et femmes durant une même période est liée à la tenue du document qui fait que, essentiellement durant la première période, l'âge d'un des époux soit omis.

Tableau 14 : Répartition au premier mariage par tranches d'âge et par sexes des mariés dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1837, 1854-1856 et 1874-1876)

Tranches d'âge	Périodes et sexes					
	1835 à 1837		1854 à 1856		1874 à 1876	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
15 à 19 ans	2,2 %	9,3 %	0,9 %	10,3 %		11,9 %
20 à 24 ans	23,0 %	44,0 %	19,0 %	35,0 %	14,9 %	42,9 %
25 à 29 ans	43,2 %	28,7 %	37,0 %	36,8 %	43,8 %	32,5 %
30 à 34 ans	17,3 %	9,3 %	25,8 %	12,8 %	26,4 %	9,5 %
35 à 39 ans	10,1 %	5,3 %	11,2 %	4,3 %	10,7 %	1,6 %
40 à 44 ans	0,7 %	2,7 %	1,8 %		1,6 %	0,8 %
45 à 49 ans	1,4 %	0,7 %	4,3 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %
50 à 54 ans	1,4 %				0,8 %	
55 à 59 ans					0,8 %	
60 à 64 ans						
65 à 69 ans	0,7 %					

Source : Arch. dép. Isère, 5E21/7,10 et 11 ; Corrençon 5E130/2 à 4 ; Lans 5E206/8, 10 et 11 ; Méaudre 5E226/9, 11 et 12 ; Villard-de-Lans 5E551/9, 12 et 13.

Le tableau confirme les analyses précédentes. Il y a une différence entre les hommes et les femmes. Pour les premiers, pour les trois périodes, les tranches d'âge les plus jeunes sont de plus en plus réduites tout comme celles plus avancées en âge. Décidément, la période stratégique est entre 25 et 29 ans et même 30 à 34 ans, cette dernière passant de 17,3 % des actes durant la première période à 26,4 % au milieu des années 1870. Le tableau confirme et précise même les documents précédents : l'âge de la noce des maris recule. La baisse de la mortalité doit jouer ses effets car l'héritage est également reporté dans le temps. La quarantaine est une césure majeure entre ceux qui ont pu fonder une famille et ceux qui restent célibataires. Pour les femmes, le rajeunissement analysé précédemment est également perceptible. La catégorie la plus jeune croît tout au long de la période mais, pour les autres tranches, le milieu des années 1850 se démarque des deux autres périodes assez ressemblantes. Les évolutions soulignées précédemment (ganterie, emploi en ville...) ne bouleversent pas les projets des familles en ce qui concerne les noces des filles. Celles-ci,

après 35 ans, sont de moins en moins nombreuses à se marier. Le mariage est bien une question de stratégie plus que de désir.

Le sujet est indissociable de la composition des familles. Entamé depuis plus d'un siècle par Frédéric Le Play, ce thème a de multiples implications, économique, juridique, politique et il a été parcouru par plusieurs générations de chercheurs dans différentes disciplines, en particulier dans les milieux montagnards des Pyrénées [432] . Chez les historiens il est au cœur d'une réflexion sur la nucléarisation des familles en France au 19e siècle. C'est à partir de cet arrière-plan qu'il peut être abordé, non pour être étudié en soi mais afin d'être mis en relation avec l'exploitation agricole, cœur du développement des sociétés rurales. Il s'agit donc de voir si la composition des familles est l'une des stratégies de gestion des hommes.

Pour cela, ce sont les premiers résultats d'une analyse à partir de la situation de Méaudre qui sont exposés [433]. La structure des familles est un premier point avant de voir les rapprochements à effectuer avec la propriété.

En 1881 236 ménages résident à Méaudre dont un peu plus d'un cinquième au bourg centre. Leur classement en fonction des quatre types de Peter Laslett conduit au tableau suivant [434].

Tableau 15 : Typologie des groupes domestiques à Méaudre en 1881

Type	%
1	25,1
2	57,7
3	13,8
4	3,4

Source : Arch. mun. Méaudre.

Sans présumer de la situation ailleurs dans le canton, l'exemple de Méaudre est sensiblement différent du cas d'Esparros dans les Pyrénées à la même date [435]. En effet, la

[432] Pour une approche générale de ces questions, voir Martine SEGALEN, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 2004, 293 p. ainsi que Martine SEGALEN et Agnès FINE, « Famille et mariage » dans Jacques DUPAQUIER [dir.], *Histoire de la population française, 3*, ouvrage cité, pp. 403-463.

[433] En suivant les indications de Martine Segalen, les recensements constituent la source exploitée. Comme celui de 1872 ne remplissait pas toutes les conditions pour pouvoir faire des calculs, c'est celui de 1881 qui est à la base des analyses.

[434] Peter LASLETT, « La famille et le ménage : approche historique », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4-5, 1972, pp. 847-872.

famille simple (type 2), composée seulement d'au moins un des deux parents avec un ou plusieurs enfants est semblable à celui de la commune pyrénéenne (57,7 %). À l'inverse, les groupes domestiques complexes (type 4) sont très peu nombreux : 5 % à Méaudre et 21,9 à Esparros [436]. Dans la commune des Quatre montagnes, une configuration moins rare (type 3) est celle de la présence autour du noyau central d'un ascendant ou d'un collatéral (13,8 %). Il y a également des cas où les parents se retrouvent avec leurs petits-enfants, avec ou sans la présence d'un de leurs enfants ; cette situation évoque soit un groupe domestique complexe mais dans lequel l'autre membre du couple est absent, interdisant alors la présence d'un autre couple dans la maison, soit la garde de la descendance confiée aux grands-parents car les parents résident ailleurs [437]. Par ailleurs, il n'y a pas de différenciation nette entre la composition de groupes domestiques au bourg et ceux des hameaux. Tout au plus voit-on un plus grand nombre de solitaires et de groupes domestiques sans structure familiale et l'absence des groupes domestiques complexes.

Au total, le développement rural à Méaudre n'est finalement pas organisé au sein d'une société très hiérarchisée et l'organisation de la société de montagne, si tant est que l'on puisse généraliser le cas d'une commune à celle d'un canton, n'est pas semblable partout. En région de partage égalitaire, les parents favorisent un de leurs enfants, pas obligatoirement l'aîné. Ils n'empêchent pas les autres de chercher à se consolider ou à s'agrandir. Mieux, la composition dans la structure des familles pourrait être interprétée comme le reflet des stratégies possibles du développement rural. Les ménages qui correspondent au type 3 ne seraient alors pas tant subis (recueillir un collatéral ou un ascendant ou avoir un petit enfant au foyer) que choisis : ce serait la volonté de récupérer une main-d'œuvre nécessaire pour la petite exploitation ou la trace d'une absence momentanée d'un des deux parents de l'enfant pour rendre la migration moins contraignante qu'avec un enfant en bas âge à charge.

Le tableau de la composition des ménages est une photographie à un moment donné et ne dit pas les dynamiques à l'œuvre [438]. Pour pallier cet inconvénient, et en l'absence de

---

[435] Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au 19e siècle*, ouvrage cité, p. 208. Esparros représente 182 individus alors qu'ils sont 980 à Méaudre.

[436] La famille souche se caractérise par le fait que le chef de famille est le parent âgé et qu'à l'intérieur de la maison, il y a un couple d'enfants mariés sous son autorité.

[437] De telles configurations pourraient être la trace d'une migration momentanée ou durable mais suffisamment proche géographiquement pour confier les enfants aux grands-parents plutôt que de les envoyer chez des inconnus en nourrice.

[438] Pour une critique de Peter Laslett, voir Agnès FINE-SOURIAC, « La famille-souche pyrénéenne au 19e siècle. Quelques réflexions de méthode », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 3, 1977, pp. 478-487.

recensements exploitables antérieurs à la fin de la période, la dimension temporelle est approchée en relevant chaque fois l'âge du chef de famille [439].

Le tableau confirme les conclusions du précédent puisque, le plus nombreux, le groupe 2 est aussi largement réparti à tous les âges à partir de 28 ans. Un lien s'établit avec l'âge au mariage. Ce n'est qu'à partir de la soixantaine que ce groupe s'étiole. Le type 1 est séparé en deux ensembles, le premier avant 40 ans et comprend des célibataires, le second après 58 ans et compte également des individus non mariés (deux seulement entre 39 et 58 ans) et d'autres isolés, veufs ou veuves. Régulièrement présent, le type 3 se concentre autour des 30 ans du chef de famille, dans les premières années qui suivent son mariage. Ce sont des couples jeunes avec un de leurs parents, un frère ou une sœur, parfois un neveu qui peuvent être présents comme domestiques. Trouver le type 4, dirigé essentiellement par des chefs âgés, n'a rien de surprenant. Un des enfants marié vit dans la maison des parents avec ses enfants [440].

Le tableau précise l'allure de ces acteurs collectifs du développement rural que sont les familles. L'essor repose fondamentalement et majoritairement sur ses différents membres, à commencer par les enfants. Convoqués tôt pour les travaux des champs, comme le rapporte l'enquête de 1848, tous participent, quel que soit leur sexe, par un travail agricole et pluriactif à l'exploitation familiale [441]. La main-d'œuvre vient secondairement de parents moins directs qui vivent sous le même toit. Le recours aux domestiques, assuré partiellement par des enfants du cru en formation, était la dernière solution envisageable. Les acteurs du développement rural sont donc à chercher à l'échelle micro au travers de l'évolution des familles, de leur nombre, de leurs membres et de leurs activités envisagées de manière collective.

[439] En suivant les propositions de Martine Segalen, voir Martine SEGALEN, *Sociologie de la famille*, ouvrage cité, pp. 36-42.

[440] La configuration méaudraise de l'extrême fin de notre période peut correspondre à celle d'Autrans car le nombre d'habitants est sensiblement le même. Le territoire présente des caractéristiques communes, sans doute valables aussi pour Lans. On peut cependant penser que la plus grande proximité avec la vallée altère la part des différents types car l'opportunité des migrations doit s'y faire plus grande. Enfin, à Villard-de-Lans, imaginer une situation identique serait hasardeux. Contrairement aux trois autres villages, ce chef-lieu du canton est une petite ville.

[441] Arch. dép. Isère, 162M1. Archive citée : réponse à la première partie de la question 3 (« A quel âge les enfants, filles et garçons commencent-ils ordinairement leur apprentissage ? [...] ») : « Dans l'agriculture les enfants commencent à l'âge de 8 à 10 ans à s'occuper des travaux les moins pénibles. Ils s'associent ensuite progressivement aux autres travaux à mesure qu'ils acquièrent des forces. À l'âge de 18 ans, ils sont capables de tous les travaux. Dans les autres professions, l'apprentissage commence de 15 à 18 ans [...] ».

Tableau 16 : Composition des ménages à Méaudre en 1881

Âge	Type							
	Bourg				Hameaux			
	1	2	3	4	1	2	3	4
20								
21								
22								
23								
24								
25	1							
26							1	
27								
28		1			1	3		
29		2				1		
30						2	2	
31		1			1	1	3	
32		1	1			1	1	
33		2				1	2	
34		3				4	1	
35		1	1		1	3	2	
36		1				5	3	
37		1	1			7		
38	1	1			1	2		1
39		1			1	2	2	
40			1			2		
41	1	2				3		
42						1	1	
43		1				5	1	1
44		1				6		
45		1				2	4	
46		1	1			2		
47		1				2		
48			1			3	3	
49						2	1	
50						4		
51			1			6		

Âge	Type							
	Bourg				Hameaux			
	1	2	3	4	1	2	3	4
52						5		
53					1	1	1	
54		1				4		
55		1				3	1	2
56						5		
57			1			1		
58	2					5		
59			1			4		
60		1			2	4		
61		2				3		1
62						2		2
63		2			1	2	1	1
64	1				3	1		1
65		1			1	2		
66		1			1	1		
67						1		1
68						1	1	
69						1		1
70						2	1	
71					1	1		
72						2	1	
73					1		1	1
74								
75		1	1		1			
76					1	1		
77			1					
78								
79								
80								
81								
82								
83						1		

Source : Arch. mun. Méaudre.

Les migrations sont une dernière manière de gérer les hommes. En effet, l'analyse démographique ne peut se contenter d'aborder les questions liées à l'accroissement naturel sans étudier également celles autour des migrations. Le thème a déjà été partiellement abordé

précédemment pour prouver qu'à l'échelle régionale le canton est ouvert sur l'extérieur. Les Quatre montagnes sont une zone de départ et, dans une moindre mesure, d'arrivées pour des hommes et des femmes. La mise en relation concerne en priorité les espaces proches. Cependant, la gestion des populations s'exerce à l'échelle transcontinentale. Elle concerne des hommes qui, pour une raison ou une autre, comme par exemple le service militaire, s'installent loin du territoire natal. Il existe également une forme collective et plus massive qui provoque le départ de plusieurs dizaines de personnes entre 1851 et 1852 [442]. Ce sont les colons agricoles pour les concessions ouvertes en Algérie au milieu du 19e siècle. À partir des biographies esquissées, il s'agira de se demander si l'on peut conclure à un choix d'acteurs ou si l'on est en présence de personnes contraintes à l'exil [443].

La première clef de lecture pour aborder les départs est géographique. Force est de constater que tous les territoires ne sont pas égaux. Dans le canton, ce sont des familles d'Autrans (21) et de Méaudre (12) qui sont les seules à partir en Algérie car aucun acte d'état civil en provenance du sud de la Méditerranée n'est retranscrit dans les registres de l'état civil de Villard-de-Lans, contrairement aux deux premières communes. Leur départ se lit en creux dans les recensements et il contribue à faire baisser le nombre d'habitants du canton entre 1851 et 1856 de 6 340 habitants à 5 888. Le recul est net à Autrans (89 habitants soit 6,9 % de

[442] D'autres individus sont cependant partis plus tard. C'est le cas d'Henri Rey-Giraud (1835-1884). Il est le fils de Louise Repellin (1812-1876) et de Jean Rey-Giraud (1807-1895). Ce dernier est l'aîné des enfants retrouvés de Claude (v. 1770-1856), lequel est un petit cultivateur de Méaudre avec 2,5 hectares au hameau de la Ville à Méaudre en 1835. Son fils aîné, Jean, pourrait être au même moment à la tête de 5,7 hectares. Jean père a une nombreuse famille : quatorze enfants sont repérés entre 1831 et 1854 mais plusieurs décèdent tôt. On peut donc suivre de près un petit exploitant dont le nom fait partie de la liste des douze chefs de familles prévus pour partir à la fin de l'année 1851. Le 21 août, le maire de Méaudre lui délivre le certificat de bonne conduite nécessaire pour pouvoir embarquer. Est-ce le signe du désespoir ou d'une action mûrement réfléchie ? De fortes pluies au mois de juillet viennent de ravager les récoltes d'Autrans et de Méaudre et sa situation doit être périlleuse. En effet, il est fermier à la Perrinière, à l'opposé du hameau familial de la Ville, ce qui explique qu'il soit domicilié sur les actes de naissances de ses enfants parfois dans l'un de ces lieux, parfois dans l'autre. Toutefois, il ne part pas au moment prévu. Peut-être est-ce le fait que son épouse accouche le 8 décembre 1851 et que l'enfant décède deux jours plus tard. Jean Rey-Giraud reste donc à Méaudre et c'est en 1856 que son fils Henri s'embarque pour l'Algérie. Celui-ci est le troisième des garçons de la famille (de l'aîné, Adrien, on ne trouve plus de trace dans l'état civil et le deuxième, François, se marie en 1865 à Méaudre où il s'installe). Célibataire, l'homme n'est pas sans relations. Il a une concession dans le village d'Ahmed ben Ali, non loin de Jemmapes dans l'arrière-pays de Philippeville (Oran) et il devient le fermier de Benoît Pellat-Finet, originaire de Méaudre également. Après le décès de sa première épouse originaire du Jura, il se remarie en 1871 avec Angèle Pellat-Finet, une des filles de son propriétaire (voir Roger REY-GIRAUD, « Méaudre en Algérie : une histoire de famille », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, 2000, n° 4, pp. 81-83). Cette biographie est intéressante parce qu'elle montre à propos de son père que ce n'est pas forcément le rejeton de la famille qui doit partir, ensuite qu'il y a une transmission du projet migratoire de la génération du père à celle du fils, enfin que l'intégration se fait au milieu des interconnaissances reconstituées dans le lieu d'implantation.

[443] Le corpus a été établi à partir des noms indiqués par Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « La grande aventure algérienne » dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, 2000, n° 4, pp. 79-80 et Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « Le calvaire des familles autranaises parties en Algérie en 1851 », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 3, 1997, pp. 80-91. Il comporte donc une vingtaine de chefs de famille qui partent à la fin de la Seconde République. Le travail esquissé ici est davantage un coup de sonde, pour un sujet périphérique à la problématique d'ensemble, qu'une étude exhaustive. Pour une comparaison voisine, Philippe BOUCHARDEAU, « Les émigrations drômoises en Algérie au milieu du 19e siècle », dans *Revue drômoise archéologie, histoire, géographie*, n° 503, mars 2002, pp. 1-94.

la population) et à Méaudre (176 habitants en moins soit 13,8 %). Le fait que des décès de colons survenus en Algérie soient enregistrés dans ces deux localités contrairement à Villard-de-Lans (191 habitants soit 7,5 % de la population) prouve que l'émigration est un exutoire démographique mais également une affaire de réseaux et de transplantation d'une micro société d'un espace à l'autre.

Par ailleurs, certaines catégories de personnes sont principalement concernées par le départ. Il s'agit de cultivateurs. Le *Moniteur universel* incite de nombreuses catégories de travailleurs à franchir la Méditerranée, ceux qui travaillent le bois, le fer, ceux qui construisent au cours des années 1840 mais la colonisation exige des exploitants de la terre [444]. Cette politique se décline et se prolonge sous la Seconde République et durant le Second Empire. En 1851, le processus est relancé par le maréchal Randon avec la « petite colonisation » qui entraîne la construction de 85 villages et la concession de 250 000 hectares [445]. Ce sont donc des cultivateurs modestes qui partent. Mais, là encore, un regard misérabiliste n'est pas à généraliser. Les « sans terres » sont absents puisque aucun très petit propriétaire inférieur à un hectare n'a été repéré dans les cas méaudrais plus spécialement fouillés. Outre Jean Rey-Giraud, déjà évoqué, le portrait de Henri Pascal dit Ronzat correspond bien à une situation plutôt difficile [446]. De sa biographie, ressort une propriété

[444] Georgette Mure-Ravaud et Marianne Salon citent un envoi du préfet de l'Isère aux maires du département à la suite d'une circulaire ministérielle du 15 février 1845 : « Monsieur le Ministre de l'Intérieur vient de m'informer que par suite du grand développement donné à l'industrie agricole en Algérie, le nombre de bras n'y est plus en rapport avec les besoins du pays. En conséquence de ce, des autorisations de passages gratuits en Algérie seront accordées aux cultivateurs et ouvriers cultivateurs qui seraient dans l'intention de se rendre dans la colonie, soit pour s'y établir comme colon concessionnaire, soit pour s'y livrer aux travaux de la culture des terres. La main d'œuvre y est bien payée, et les hommes laborieux sont assurés d'y trouver des moyens d'existence [...] ». Arch. dép. Isère, 124M1, cité par Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « Le calvaire des familles autranaises ... », article cité, pp. 83-84. La différence des professions selon l'administration est toute relative comme le montrent les biographies. Claude Pellat-Finet est « tisserand et cultivateur » selon Georgette Mure-Ravaud et Marianne Salon. De même, [François-] Régis Eybert [-Perceval] (1817-av. 1864) est « menuisier » sur certains actes de ses enfants et « cultivateur » sur d'autres actes de Méaudre et d'Autrans.

[445] Voir Pierre DARMON, *Un siècle de passions algériennes : une histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1940*, Paris, Fayard, 2009, 934 p.

[446] Né en 1807, Henri Pascal dit Ronzat est l'un des trois enfants de Jean (v. 1775-1851) et de Reine Faure (v. 1777-1847). Un frère aîné, Jean, né vers 1801, exploite la propriété familiale de 6,4 hectares en 1835. De son côté, Henri possède deux hectares et un demi-hectare, en indivision entre les deux frères, complète les biens fonciers. Il assure ses moyens d'existence par le travail du bois car son acte de mariage en 1831 comme celui de son premier enfant en 1833 indiquent qu'il est menuisier. Son mariage avec Adèle Buisson (v. 1813-1877) en 1831 complète le tableau. L'épouse est l'une des trois filles retrouvées de Jean († 1832) et de Marie Frier (v. 1784-1852), laquelle est à la tête d'une petite propriété de 7,8 hectares à Thorenas, hameau de Méaudre. La benjamine, Catherine (1816-1869), épouse en 1839 François Fanjas (né en 1818), dont la mère, elle aussi veuve, a une très petite propriété de 2,6 hectares, à Méaudre également. L'année suivante, c'est au tour de la cadette Marie (née en 1810), d'épouser un cordonnier d'Autrans, Joseph Ronin (1804-1862). La modestie des alliances familiales entre de petits propriétaires caractérise donc l'entourage d'Henri Pascal dit Ronzat. Dans les années 1840 il doit « faire gendre » chez Marie Frier au hameau de Thorénas où naissent son troisième et son quatrième enfant. Une première demande pour émigrer avec son épouse est repoussée car il a fait deux semaines de prison en 1848 pour sa participation aux émeutes forestières d'Autrans en 1848 (voir chapitre 2). Il part ensuite mais les archives portent trace d'un retour. Ainsi, Henri Pascal-Ronzat, « propriétaire », déclare la naissance de son fils Adrien qui naît à Méaudre (sept enfants ont été repérés entre 1833 et 1854) dont aucun ne figure à nouveau dans l'état civil jusqu'au début du 20e siècle. Son décès n'est pas retranscrit mais celui d'Adèle à Sétif en janvier 1877, veuve d'Henri, est noté dans les registres communaux.

complétée par des activités complémentaires, une situation de cadet qui peut également justifier le départ. Enfin, sa situation de délinquant ne justifie pas que les autorités souhaitent se débarrasser de lui (car les anciens délinquants forestiers d'habitude comme les condamnés de 1848, étudiés dans le chapitre suivant, restent dans le canton par la suite). D'un fait qui paraît subi, on passe à une décision choisie. La mort de son père en mars 1851, celui de sa belle-mère en novembre 1852 peuvent l'inciter à larguer les amarres en direction de l'Algérie. À côté de petits propriétaires, d'autres sont à classer dans la moyenne propriété supérieure à dix hectares. Jean [Jacques] Rolland correspond à cette situation [447]. Sa biographie est un utile contrepoids à la précédente. Le départ est celui d'un aîné qui décide de migrer. Rien ne l'oblige visiblement à partir. Dans le cas de Jean Rolland l'impression qui se dégage est celle d'un véritable investissement. Il s'agit de s'établir et, grâce au capital de départ, d'investir de manière capitaliste dans les opportunités foncières que l'Algérie contient à ses yeux. Finalement, si les familles de petits propriétaires ressortent plus fréquemment des biographies constituées, les marginaux sont absents contrairement à des moyens propriétaires qui tentent également leur développement de cette manière. Ces conclusions sont à croiser avec les sources narratives qui indiquent que si le voyage est gratuit et qu'un lot proportionnel au nombre de bras dans les familles qui peuvent l'exploiter est également fourni, les demandeurs doivent justifier d'un avoir de mille francs. C'est pourquoi une partie d'entre eux passent chez les notaires du canton pour vendre des biens.

Les candidats au départ sont à étudier sous l'angle de la propriété et donc de la fortune. Le cas précédent de Jean Rolland et le fait que les deux tiers de la famille émigrée devait être en âge de travailler invite à prendre en considération l'âge des chefs de famille [448]. Huit des onze méaudrais listés par Georgette Mure-Ravaud et Marianne Salon ont entre 38 ans (Benoît Idelon-Riton) et 57 ans (Jean-[Jacques] Rolland). Toutefois, la règle des deux tiers pour le reste de la famille ne semble pas respectée [449]. Ce ne sont donc pas des individus isolés qui

[447] Jean Rolland est le garçon aîné des deux enfants de Jean († 1832) et de Marie Chabert dit GrandBarbe (v. 1757-1835). Après le décès de cette dernière les biens sont transmis à l'aîné qui se retrouve ainsi à la tête de 11,4 hectares. Le cadet, Benoît (v. 1798-1878), n'a qu'un are et il est fermier à Méaudre. C'est donc un homme déjà avancé en âge qui décide de partir. Son premier mariage avec Louise Perrin (v. 1794-1849) confirme l'union entre deux familles qui relèvent de la moyenne propriété. En effet, son beau-frère, Benoît Gaillard (v. 1795-1865) détient 19 hectares à Méaudre en 1835. Six mois après le décès de Louise, Jean Rolland épouse Mazélie Batandier. Dans les deux cas aucun enfant n'est repéré dans les registres des naissances. Elle décède dès 1852. Le départ, la traversée, des conditions d'arrivée particulièrement éprouvantes et les épidémies ont eu raison des espoirs de Jean Rolland.

[448] Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « Le calvaire des familles autranaises ... », article cité, p. 84.

[449] Par exemple, seul le couple formé par Benoît Idelon-Riton et son épouse Euphroisine Blanc-Cornet (née en 1817) peut exploiter le lot de terre attribué, les trois enfants étant trop jeunes puisque l'aîné, Eugène, n'a que douze ans. La moitié également de la famille de Laurent Bontoux (née en 1811) peut peiner à la tâche. Outre les parents, les trois aînés des huit enfants sont des garçons âgés de quinze ans et plus. Dans d'autres cas la

partent mais des familles pour lesquelles le chef n'est pas forcément un cadet. Sur les sept arbres généalogiques constitués à partir des actes de l'état civil au cours de la période dépouillée, quatre migrants paraissent être les aînés. Voici une autre observation qui tempère l'idée d'une migration contrainte de la part d'individus obligés de rechercher des moyens de survie en partant. Plusieurs cas invitent à proposer l'idée d'un véritable choix par des aînés pour qui l'Algérie n'est pas une issue subie mais une opportunité choisie.

Il aura semblé évident que les chefs seraient des hommes. Pourtant, parmi les cas étudiés il y a également une veuve [450]. Françoise Gaillard ne semble pas démunie : elle a été l'épouse de l'aîné d'un moyen propriétaire de Méaudre. Si aucun patronyme « Gaillard » ne se retrouve dans les arbres généalogiques reconstitués, il est évident qu'elle ne part pas seule. Elle doit être liée à d'autres migrants.

En effet, la troisième série d'informations au sujet des émigrés consiste à dessiner les relations qui unissent les candidats. Ainsi, Benoît Finet-Pellat (né en 1806) et Claude Pellat-Finet (né vers 1804) sont en fait deux frères. Dans leur cas la misère pourrait être le facteur explicatif du départ simultané des deux frères [451]. À ces deux frères qui représentent au total quatorze personnes (quatre adultes et dix enfants) il faut adjoindre leur sœur Rose (v. 1804-1852) [452]. La transplantation d'un endroit à un autre peut donc concerner des familles au sens

---

proportion s'abaisse encore. Benoît Pellat-Finet (né en 1806), son épouse Françoise Rochas-Barnariat (née en 1813) et au mieux leur fille aînée Nellie (née en 1836) sont les seuls à pouvoir travailler dans une famille qui comprend au total dix personnes.

[450] L'absence d'acte de mariage empêche de recueillir des informations en ce qui concerne Françoise Gaillard. Née vers 1801, elle épouse André Blanc-Brude (v. 1796-1844) pour lequel nous disposons davantage d'indices. Il a le même prénom que son père (v. 1771-1841) car il est l'aîné des cinq enfants retrouvés. La famille est implantée aux Tranchants à Méaudre et le nom du hameau sert de surnom en même temps que de repère dans la matrice du cadastre napoléonien. Le père est un moyen propriétaire avec 12,6 hectares. Son fils aîné a 5,5 hectares à Autrans et à Méaudre ce qui est logique puisque les Tranchants se situent sur la limite entre les deux communes. Installé au hameau familial lors de la naissance de leurs trois premiers enfants durant les années 1830, André fils et son épouse Françoise Gaillard sont à Autrans en 1841. C'est donc une veuve accompagnée de ses trois jeunes enfants de dix, huit et six ans (Mélanie, née en 1838, décède en 1841) qui prend le bateau pour l'Algérie.

[451] Leur père, Etienne (v. 1774-1848), est difficilement identifiable dans la matrice du cadastre napoléonien. Dans le meilleur des cas il ne détient que 2,8 hectares en 1835. D'autres indices évoquent des gens de peu : lors de ses nouvelles noces en 1835, il épouse Françoise Rochas-Barnariat (née en 1813) qui est « en service » chez un propriétaire plus aisé. De même, en 1849, lors de la naissance de son septième enfant, Benoît Pellat-Finet est indiqué « journalier ». Quatorze ans après son mariage la situation ne semble pas brillante. C'est pourquoi, après le décès de son père, Benoît envisage le départ et il n'attend pas que Françoise Rochas-Barnariat accouche : Marie-Delphine-Adèle-Charlemagne a ce dernier prénom fort original car elle naît le 24 décembre 1851 sur le navire à vapeur Charlemagne (Arch. dép. Isère, $5^{E}226/8$, 1852, acte n° 3).

[452] Elle épouse en 1832 Laurent Bontoux (né en 1811). Celui-ci tient son prénom de son grand-père. Ses parents, Louis († 1830) et Justine (?) Félix-Griat († 1830) auraient eu trois enfants dont Laurent est l'aîné. Sa sœur Rose (v. 1815-1840) est devenue institutrice et la benjamine, Louise (1819-1847) est couturière quand elle épouse en 1842 Henri Coing. Il y a une recherche de la part des filles de revenus en dehors de la terre. Celle-ci ne semble pas nourrir son homme et, en effet, Laurent Bontoux est absent de la matrice cadastrale. Celui-ci, comme d'autres cas l'ont montré, cherche à s'installer : il est successivement aux Morêts, à la Ville puis à la Blache. Tout compte fait, le décès de ses sœurs, celui de son beau-père chez lui en 1848 pourraient expliquer que plus rien ne le retient à Méaudre. Suivre ses beaux-frères en Algérie avec sa femme et leurs huit enfants montre que le seul capital qui lui reste est celui de sa belle-famille. Installé à Ahmed ben Ali, la famille parvient à créer un « très

large du terme. Le fait de les installer dans le même lieu renforce les solidarités antérieures. Cela contribue également au maintien d'unions entre des familles des Quatre montagnes dans l'arrière-pays de Philippeville durant la seconde moitié du 19e siècle.

Pour finir, le suivi biographique montre que la rupture n'est pas totale avec le canton. Des voyages de retour s'observent tout comme des rapatriements après la tentative de l'aventure algérienne. Outre Henri Pascal-Ronzat qui déclare la naissance de son fils Adrien à Méaudre en 1854, la trace de Claude Pellat-Finet est également identifiée en octobre 1858 pour un voyage gratuit de l'Algérie vers la France. De son côté, Joseph Blanc-Brude (v. 1799-1882) est revenu avec femme et enfants à Méaudre [453].

La trajectoire de Joseph Blanc-Brude invite à reprendre le dossier des migrations de retour et les intégrer comme une des modalités de gestion des hommes dans le canton de Villard-de-Lans. Jusqu'au bout l'impression qui prévaut est celle de mouvements parfois subis mais qui ne doivent pas occulter l'impression de choix qui est davantage présent dans la plupart des autres occurrences.

Les analyses proposées montrent que la gestion des hommes s'effectue en priorité par celle des familles. Ces dernières, plutôt que les individus, sont un acteur tout à fait central pour aborder le développement rural. Celui-ci, à côté des aspects démographiques liés à l'accroissement naturel ou aux migrations, est également à envisager avec d'autres facteurs.

---

grand domaine viticole », d'après Georgette Mure-Ravaud et Marianne Salon (Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « La grande aventure algérienne », article cité, p. 80).

[453] Né vers 1799, Joseph Blanc-Brude s'est marié en 1831 avec Marie Buisson (v. 1814-1841). Il est durant les années 1830 et 1840 un petit cultivateur au hameau des Collombets à Méaudre qui exploite 5,3 hectares. Cinq de ses enfants ont été retrouvés dans l'état civil. Deux mois après le décès de Marie, il épouse en secondes noces Marie Adèle Gerin (1813-1882) avec qui il a six enfants. Identifiés en Algérie par Georgette Mure-Ravaud et Marianne Salon, ils vivent de manière très précaire. Joseph Blanc-Brude, peut-être devant le décès de certains autres colons, décide de rembarquer rapidement. En 1854, son fils Adrien naît à Méaudre et le père est retourné aux Collombets avec une partie de sa famille. En effet, aucun des enfants qu'il a eu avec Marie Buisson ne réapparaît dans l'état civil du canton. Georgette Mure-Ravaud et Marianne Salon pensent que leur fils Joseph (l'aîné des enfants du premier mariage) se marie en Algérie en 1856. Les enfants n'ont pas été abandonnés mais probablement confiés. Il sera intéressant de suivre en particulier la famille d'Henri Pascal-Ronzat lequel, comme Joseph Blanc-Brude est du même hameau des Collombets à Méaudre. À l'inverse, tous les enfants de Marie Adèle Gerin se marient à Méaudre entre 1869 et 1878. La famille est toujours modeste. Lorsque sa fille Marie Adeline (née en 1846) se marie elle est dite cuisinière tandis que son père est simple journalier. La trajectoire de Joseph Blanc-Brude est à rapprocher de celle d'Antoine Meneyroux, dont il sera question au chapitre suivant lors de l'émeute forestière d'Autrans en 1848, qui part également en Algérie avant de revenir dans le canton.

2.2.3 Le développement rural accompagné par les mutations culturelles ?

Il ne saurait être question ici d'envisager l'ensemble des domaines qui concernent les aspects culturels [454]. La volonté de mettre en perspective les écrits de Louis Mure-Ravaud amène à suivre plusieurs pistes. La nature même du document pose la question de l'alphabétisation et de la pratique voire de la familiarité de l'écrit dans les montagnes durant les deux premiers tiers du 19e siècle. Ces thèmes sont abordés notamment par Laurence Fontaine et Nadine Vivier dans des espaces montagnards proches [455]. Louis Mure-Ravaud reste en revanche muet sur les aspects religieux. Ce silence, la mention unique de la fête d'un saint mais un renvoi au calendrier lunaire doivent également être questionnés. Le rôle de certains prêtres dans la diffusion d'innovations ou dans la structuration d'organisations agricoles dans d'autres parties de l'espace français ou même isérois est postérieur à la période envisagée [456]. Par contre, tout au long du siècle, l'Eglise est un des cadres qui structure la société rurale et dans certains espaces elle lutte pour retrouver son importance. Elle se trouve confrontée à la modernité de la lecture libérale et à la poussée de l'individualisme. Il y a donc lieu de chercher à apprécier l'influence de l'Eglise dans les Quatre montagnes et se demander, à la suite des observations de Philippe Boutry, si la déchristianisation est une composante du développement rural [457]. De même, la place de la pratique de l'écrit est aussi à appréhender.

---

[454] Parmi la nombreuse bibliographie voir Philippe POIRRIER, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 2004, 435 p. Plus récemment, Nicolas MARIOT, Philippe OLIVERA, « Histoire culturelle en France », dans Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT [dir.], *Historiographies I et II. Concepts et débats*, ouvrage cité, pp. 185-194. On pourra se reporter à leur définition de la notion de culture : « Au sens classique, la culture désigne essentiellement un bagage qui se transmet, s'acquiert et distingue le “cultivé” du “non cultivé” (alors souvent “populaire”). En un sens beaucoup plus général, souvent qualifié d'anthropologique, elle désigne l'ensemble des pratiques et des représentations d'un groupe (et peut cette fois prétendre à la popularité) » (p. 186) ou bien à celle de Roger Chartier : « La première désigne les œuvres et les gestes qui, dans une société, relèvent du jugement esthétique ou intellectuel. La seconde vise les pratiques ordinaires “sans qualités”, qui tissent la trame des rapports quotidiens et expriment la manière dont une communauté vit et réfléchit son rapport au monde et au passé » (dans Roger CHARTIER, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998, 293 p., p. 98).

[455] Laurence FONTAINE, *Le voyage et la mémoire*…, ouvrage cité et Nadine VIVIER, *Le Briançonnais rural au 18e et 19e siècles*, Paris, Editions L'Harmattan, 1992, 296 p.

[456] Voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*..., ouvrage cité, pp. 134-136.

[457] « La transformation des campagnes - de l'amendement des sols à l'expansion des fourrages, de la sélection du bétail à l'avènement de la pomme de terre ou du mûrier, de la "révolution" des chemins vicinaux à la multiplication des foires, des premières formes de mécanisation du travail agricole à la diffusion de l'industrie textile à demeure, des progrès de l'instruction au premier exode rural -, la lente expansion de la propriété paysanne et du fermage en numéraire, l'enrichissement rural du Second Empire, enfin, sont solidaires [...] d'un progressif changement des comportements collectifs et des mentalités religieuses, en terre de chrétienté comme en terre de détachement précoce ». Philippe BOUTRY « Industrialisation et déstructuration de la société rurale » dans Jacques LE GOFF et René REMOND [dir.], *Histoire de la France religieuse 3 Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine 18e-19 siècle*, Paris, Le Seuil, 2001 (1ère édition 1991), 540 p. (p. 267). L'auteur s'appuie sur les travaux de Ralph Gibson. Voir également, Philippe BOUTRY, « Commune et paroisse : les conflits religieux

Les relations entre l'école et l'agriculture au cours de la période sont insignifiantes. Michel Boulet montre bien que « l'école des paysans » passe par des « pratiques sociales diverses [qui] circulent par de multiples canaux » ; l'appropriation s'effectue « dans le cadre de leur travail ou lors d'échanges sociaux variés » [458]. Cela n'empêche nullement de s'interroger sur l'instrument constitué par l'écrit dans certaines familles pour exercer une influence sociale locale par exemple en siégeant au conseil municipal comme conseiller, adjoint ou maire.

À côté des deux axes que constituent l'aspect religieux et celui de l'alphabétisation, la présence à Villard-de-Lans à l'extrême fin de la période étudiée de la quatrième bibliothèque publique du département, par le nombre de volumes, pose également question.

La religion est une des composantes de la vie communautaire dans le canton de Villard-de-Lans comme dans bien d'autres espaces ruraux. C'est uniquement par ce biais marginal que l'Eglise intervient dans le processus de développement et qu'elle est abordée ici.

Par sa situation géographique, les Quatre montagnes sont à l'intersection d'influences spirituelles diverses. Vieille terre catholique le canton n'est pas aussi fidèle à l'Eglise que les Terres froides ou que la plaine de la Bièvre mais sans en être plus détaché que la proche vallée grenobloise [459]. Des traces de laïcisation sont perceptibles [460]. De surcroît, le protestantisme garde des partisans [461]. Au milieu du 19e siècle, le canton est englobé dans le

---

dans les campagnes françaises 1830-1930 », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, ouvrage cité, pp. 287-313).

[458] Michel BOULET, « Introduction. La formation des acteurs de l'agriculture : l'école des paysans » dans Michel BOULET [dir.*], Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture 1760-1945. Actes du colloque ENSEAD 19-21 janvier 1999*, Dijon, Educagri éditions, 2000, 525 p., pp. 23-29 (citation p. 23).

[459] Concernant le catholicisme, le dépôt d'archives paroissiales et d'archiprêtrés avec les archives de la fabrique paroissiale, celles des confréries, les livres des âmes (état nominatif des familles) sont absents pour le canton de Villard-de-Lans aux Archives départementales de l'Isère (27J), à l'exception de la commune de Méaudre. Conservés aux archives de l'évêché, ces documents n'ont pas été considérés comme prioritaires. Ils présentent pourtant des intérêts pour mieux cerner les réseaux et identifier les personnalités qui apparaissent régulièrement parrains ou marraines.

[460] La déchristianisation, au sens de « récession de la pratique religieuse du christianisme » (Henri Desroches, cité par Claude Langlois dans Jacques LE GOFF et René RÉMOND [dir.], *Histoire de la France religieuse 3...*, ouvrage cité, p. 160) est présente dans la paroisse de Villard-de-Lans à la fin du 18e siècle comme en témoignent les explications données par le curé Morard au refus de Jean Coynel de recevoir les derniers sacrement en 1765, voir *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 2, 1995, p. 108 (retranscription extraite du registre de catholicité de la paroisse).

[461] Il n'est pas certain que l'influence protestante à l'œuvre dans le Trièves le soit autant dans le pays des Quatre montagnes. Mais elle reste présente au milieu du 19e siècle. Ainsi, en 1861 le préfet de l'Isère demande au maire d'Autrans des renseignements à propos d'Elie Repellin qui « appartient à la religion réformée » (Arch. dép. Isère, 4T2/12). Il est l'aîné des six enfants d'Eugène Alexandre Repellin (1804-1889) et d'Angélique Jasserand (1813-1893). Les nombreux homonymes empêchent d'identifier le père avec certitude mais il doit s'agir d'un petit propriétaire qui cultive la terre. La reconstitution de sa famille montre que le choix des prénoms est marqué par l'Ancien Testament : une sœur d'Elie se nomme Esther (1849-1865). Une autre, Appolonie, née en 1852 et mariée avec son cousin germain Benjamin, donne celui de Lévi à son fils. Ces prénoms vétérotestamentaires s'inscrivent dans une famille marquée par le protestantisme. Elie effectue, en effet, deux années d'études à Mens, foyer de la Réforme dans le Trièves. Sa dernière sœur, Marie Julie (née en 1844), épouse en 1871 un menuisier de cette commune. Sur l'emploi des prénoms voir Jacques DUPÂQUIER, Alain BIDEAU, Marie-Elizabeth DUCREUX [dir.], *Le Prénom. Mode et Histoire. Entretiens de Malher* 1980, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1984, 399 p., Agnès FINE, « L'héritage du nom de baptême », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1987, pp. 853-877, Jean-Claude SANGOÏ, « Transmission d'un bien

mouvement de reconstruction religieuse postérieur à l'« apparition » de La Salette en 1846 [462]. Mais, de part et d'autre de cette date, l'état des lieux de culte laisse à désirer et la situation ne paraît pas correspondre à la « modernisation du paysage paroissial »[463]. Plutôt que d'un édifice neuf, les archives donnent l'impression d'un rafistolage continuel. L'archiprêtré de Villard-de-Lans dépend de l'évêque de Grenoble et l'annonce de la venue de ce dernier à Lans précipite le maire à procéder à des réparations urgentes. Le curé va dans le sens de l'édile et livre un portrait saisissant [464]. En 1818 à Lans il a été nécessaire de réparer les cloches ; quinze ans plus tard il faut recommencer [465]. Les bâtiments sont en mauvais état également à Villard-de-Lans où des travaux sur l'édifice sont entamés en 1816 puis de manière continue entre 1826 et 1830 [466]. En 1833, Autrans fait appel à l'entreprise Rosier et Valette de Chaumont pour fondre la cloche existante et en fournir une nouvelle [467]. À la fin des années 1870, celle de Méaudre est détruite par un incendie et il faut attendre plusieurs années avant

---

symbolique : le prénom. Bas-Quercy 1750-1872 », dans *Terrain*, n° 4, mars 1985, pp. 70-76 et Jean-Claude SANGOÏ, « Transmission des prénoms et reproduction sociale en Bas-Quercy 18e-19e siècles », dans *Annales de démographie historique*, 1987, pp. 263-294. La famille d'Elie Repellin suggère le maintien mais également la vivacité du protestantisme dans certaines familles des Quatre montagnes. Toutefois, la présence d'un lieu de culte spécifique ne semble pas exister avant la seconde moitié du 20e siècle (Arch. dép. Isère, 1Mi 442 : Eglise réformée… de Villard-de-Lans : achat d'un terrain pour l'édification de la chapelle, lettre, 1949).

[462] Sans remonter aux enquêtes pastorales du cardinal Le Camus (1632-1707), évêque de Grenoble depuis 1671, le territoire de la baronnie de Sassenage est largement catholique. En 1790, le curé de Corrençon et celui de Villard-de-Lans avec son vicaire se rallient à la Constitution civile du clergé, comme 85 % des prêtres du département, selon Robert Chagny. À l'occasion de la messe paroissiale du 2 février 1791, le curé Caire de Villard déclare « être fidèlle a la nation a la loi et au Roi et a maintenir de tout mon pouvoir la constitution decreté par l'assemblée nationale [...] ». Mais au même moment Pierre Coley, curé à Méaudre, se déclare réfractaire. Il affirme que « c'est changer la religion catholique que de vouloir soumettre le gouvernement de l'église à l'autorité civile ». Voir ANONYME, « La Révolution Française à Villard de Lans... », article cité, p. 46. La ferveur se trouve revivifiée durant la première moitié du 19e siècle : en 1840, les Jésuites font un timide retour à Grenoble et quatre ans plus tard Lacordaire installe un noviciat de Dominicains à Chalais en Chartreuse. Sous le Second Empire, l'Eglise fait édifier de nouveaux lieux de culte à Voiron et à Grenoble. Surtout, le 19 septembre 1851, Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble depuis la fin de la Restauration, déclare l' « apparition » de La Salette authentique. L'année suivante, décision est prise de construire un sanctuaire au milieu des alpages aux confins du département et un corps de missionnaires diocésain est crée. Enfin, en 1868 les Trappistes investissent le plateau des Chambarand.

[463] Philippe BOUTRY « Industrialisation et déstructuration de la société rurale » dans Jacques LE GOFF et René REMOND [dir.], *Histoire de la France religieuse 3*..., ouvrage cité, p. 267. L'identité catholique reste cependant clairement présente comme peuvent être interprétés la translation du bourg centre de Lans du hameau du Peuil à celui de l'Eglise et le fait que le hameau écarté de Corrençon à Villard-de-Lans a un desservant spécialement attaché à ce lieu. C'est une des racines de la volonté de vouloir faire sécession d'avec Villard-de-Lans au milieu du siècle.

[464] Le prêtre évoque « l'affreux état où se trouvait l'église, dont l'autel, la chaise, les fonts baptismaux et le plancher tombaient en lambeaux, les murs intérieurs tous dégarnis, trois grandes croisées en très mauvais état et qui réclamaient une prompte exécution ». Arch. dép. Isère, 2O205/5. Extrait de la lettre du curé au préfet le 4 mars 1830.

[465] Arch. dép. Isère, 2O205/5.

[466] Arch. dép. Isère, 2O545/5. En 1826, Jean Porte est payé pour 43 journées de maçon. L'année suivante, c'est au tour de Joseph Achard d'être rétribué pour des travaux de charpente. Quant à Antoine Ravix, il se charge de construire un plafond pour l'église. En 1828, Jean Allard est payé pour la fourniture de bois et de linteaux pour le plafond de l'église. En 1830, Pierre Callet « maçon et charpentier au Villard de Lans » répare l'église. Le clocher fut mis en chantier par Joseph Rolland dit Mayousse. En 1847, à Lans un devis estimatif est fait par le charpentier François-Mathieu Charbonneaux (v. 1768-1859) qui, par ailleurs, détient 4,8 hectares en 1834 (Arch. dép. Isère, 2O205/5). Son fils aîné, François (1803-1878) devient prêtre et enseigne dans un établissement catholique. Il pourrait être possible d'envisager les travaux sur les bâtiments comme une œuvre pieuse. D'autres cas iraient dans la même direction.

[467] Arch. dép. Isère, 2O22/5.

que la reconstruction ne soit entamée [468]. Cette plainte prend d'autant plus d'importance que le processus de laïcisation de la société est en train de s'amorcer. Mais dans les Quatre montagnes la mauvaise volonté n'attend pas cette époque. En 1829 à Lans, pour financer les travaux sur l'église, le bétail qui se rend sur les communaux est taxé ce qui n'a pas dû aider à propager la foi au sein des fidèles [469]. Quatre ans plus tard, pour rétribuer le fondeur de cloche grenoblois, une souscription publique est lancée : sur les 1 342 francs nécessaires, il manque 900 francs ce qui oblige chaque membre du conseil municipal à verser une contribution de 75 francs [470]. En 1875, pour la reconstruction de l'église d'Autrans un autre appel aux dons est lancé auquel 145 personnes répondent pour un total de 5 843,50 francs. 27 d'entre eux donnent un montant supérieur à la moyenne et la plupart des autres se contentent d'oboles. Peut-être faut-il y voir le reflet de conditions modestes mais cette explication est sans doute réductrice. Il serait possible alors de l'interpréter comme un signe d'une foi tiède (ou attiédie). La première souscription étant insuffisante, une seconde est nécessaire en 1876 qui rapporte 12 525 francs mais auprès de onze personnes fortement mises à contribution [471].

Ces premiers signes sont à combiner avec ceux qui concernent la raréfaction des vocations sacerdotales. L'influence de l'Eglise en Isère peut se mesurer avec la liste des prêtres du diocèse depuis le Concordat et jusqu'aux années 1920 [472]. A feuilleter les pages de l'*Essai de statistique*, le canton n'est pas parmi les plus généreux du diocèse pour offrir certains de ses enfants au sacerdoce. Villard-de-Lans présente dix noms sur plus d'un siècle,

---

[468] Arch. dép. Isère, 2O225/5. Est soulignée « ... l'absolue nécessité de reconstruire l'église de Méaudre détruite par un incendie depuis 3 ans et demi. La situation devient intolérable et la négligence de l'administration locale est d'autant plus inexplicable qu'il s'agit d'une commune populeuse et riche ». Lettre de l'évêché de Grenoble au préfet, le 23 février 1881.

[469] « ... La commune n'ayant point de fonds ne voit d'autres moyens pour s'en procurer que de mettre une taxe sur les bestiaux qui vont paître dans les propriétés communales ... ». Arch. dép. Isère, 2O225/5. Extrait de la délibération du conseil municipal de Lans du 12 mai 1829. La taxe est de trois francs par tête sur les bœufs, vaches, chevaux et mulets étrangers allant paître dans les fonds communaux. Dans celui du marais du Peuil, la taxe est de 50 centimes et de quinze centimes par tête sur les brebis et les moutons qui iront paître dans les communaux.

[470] Arch. dép. Isère, 2O205/5. Extrait de la délibération du conseil municipal de Lans du 21 février 1841.

[471] Le conseiller général Baudrand verse 5 000 francs tout comme les Chartreux pour arriver à la somme nécessaire. Arch. dép. Isère, 2O22/5.

[472] La source utilisée est l'*Essai de statistique. Clergé des paroisses comprises dans le Diocèse actuel de Grenoble du 17e au 20e Siècle*, Grenoble, Editions de la Croix de l'Isère, 1933, 238 p. Il s'agit de trois documents parus dans les *Annuaires-Almanachs Dauphinois* de 1934 à 1936. La première partie du volume comprend les « Lieux et dates de naissance (et de décès pour le plus grand nombre) des Evêques, Prêtres, Diacres et sous-diacres issus de familles appartenant au Diocèse de Grenoble et ordonnés entre 1802 et 1933 » (avant-propos, non paginé). Comme l'évoque l'évêque de Grenoble Caillot, l'ouvrage pourrait servir à dresser une carte des paroisses qui ont « donné » (mais il faudrait pondérer avec le nombre des habitants). Avec les dates de naissance il serait également envisageable de voir les évolutions au cours du 19e siècle, période particulièrement stratégique pour l'histoire de l'Eglise. À partir des informations relevées, 25 biographies familiales ont été tentées et réussies dans seize cas (à côté de rares individus non identifiés dans les bases de données, d'autres restent quasiment des inconnus car les bases de données sont trop tardives pour retrouver des individus nés souvent sous le Consulat). La question de l'évolution des vocations sacerdotales a été le point de départ du phénomène de déchristianisation. Sur ce concept voir Claude LANGLOIS, « Problématique de la déchristianisation » dans Jacques LE GOFF et René REMOND [dir.], *Histoire de la France religieuse 3*..., ouvrage cité, pp. 159-162.

tous avant le troisième tiers du siècle [473]. Au sein du canton, le nombre de prêtres n'est pas proportionnel à celui des habitants. Il y a une différence entre la première vallée, avec Lans et Villard, avec respectivement neuf et dix noms contre seulement deux cas à Autrans et deux autres à Méaudre. Les dates de naissance se situent durant le premier tiers du siècle. Elles deviennent moins nombreuses sous la Monarchie de juillet et la Seconde République pour devenir rares durant la deuxième moitié du siècle. Comme l'écrit Dominique Julia les facteurs internes à l'Eglise expliquent la baisse des ordinations sous la Monarchie de juillet en raison de la saturation des charges offertes à ce moment. De surcroît, il y a une correspondance avec le maximum démographique : quand la croissance s'abaisse, il y a moins besoin d'aller chercher une situation jusque dans la prêtrise.

L'approche sociale fine permet également de préciser les informations relatives au recrutement des prêtres. Depuis l'Ancien Régime les urbains s'effacent devant l'invasion du sanctuaire par le paysan avec une situation qui se renforce malgré l'augmentation de la part des urbains au sein de la population française à partir du milieu du 19e siècle. L'emploi du terme de « paysan » par Dominique Julia est pourtant à récuser dans la mesure où il laisse entendre que la ruralisation signifierait l'arrivée des « petits » [474].

Quand les familles peuvent être esquissées, celles qui relèveraient de la petite propriété inférieure à dix hectares sont rares. « Frère Alfred » pourrait correspondre à cette situation [475]. Louis-Célestin [Mure-] Ravaud (1822-1898) appartiendrait également à cette catégorie mais son cas montre que la fortune familiale ne saurait être fondée exclusivement sur la possession de la terre [476]. Les activités du bois, que l'on retrouve chez plusieurs

[473] Rien de comparable avec des communes aussi nombreuses, voire bien moins populeuses de certaines portions des Terres froides, de la Bièvre, de l'Oisans ou de Matheysine. A dire vrai, le document montrerait plutôt les territoires qui envoient beaucoup de prêtres plutôt que ceux qui en fournissent peu.

[474] Dominique JULIA, « Des indicateurs de longue durée » dans Jacques LE GOFF et René REMOND [dir.], *Histoire de la France religieuse 3*..., ouvrage cité, pp. 163-194 (p. 175 ; à la même page l'auteur parle des « prêtres paysans »). Sur l'emploi du terme de paysan sur la longue durée voir Pierre BARRAL, « Note historique sur l'emploi du terme " paysan " », dans *Etudes rurales*, n° 21, avril-juin 1966, pp. 72-80.

[475] L'acte de décès dressé à Meylan en 1878 permet d'identifier Jean Guillet (1858-1878) qui s'éteint au couvent des capucins. Il est l'un des trois enfants de Daniel (né en 1826) et de Rosalie Aribert (née en 1829). Celui-ci, mentionné parfois comme cultivateur, parfois comme menuisier (et plus précisément tonnelier à une occasion) doit probablement exploiter les terres de son père, François (né en 1792). La famille relève de la petite propriété : François détient 7,8 hectares en 1834 et, lors de la confection de la matrice de la nouvelle commune de Corrençon en 1857 la superficie est montée à 9,4 hectares. Un frère cadet, Victor (v. 1801-1881), passe entre les mêmes dates de 0,2 à 1,4 hectare. Toutefois, cette apparence modeste est à tempérer du fait que le grand-père maternel de frère Alfred, Joseph Arribert-Narce (1805-1873) a en 1835 comme en 1857 autour de 30 hectares à Corrençon.

[476] Louis-Célestin [Mure-] Ravaud est l'enfant aîné parmi les trois retrouvés de l'union entre Félicité Paturel (v. 1795-1836) et Louis Mure-Ravaud (v. 1790-1842). Le nom de Paturel ne figure pas dans la matrice cadastrale de 1835. Les rares occasions rencontrées dans l'état civil désignent un patronyme présent autour de Monestier-de-Clermont, à l'entrée du Trièves ainsi que dans les villages situés en contrebas des falaises à Prélenfrey-du-Gua ou Saint-Guillaume. Par contre, la branche paternelle est mieux connue. Louis Mure-Ravaud est le benjamin des enfants de Joseph († 1810) et de Marie Polliquand († 1819). Il ne détiendrait que 0,2 hectare en 1835 ce qui le range dans les très petits propriétaires. Le reste de la famille n'est pas mieux lotie : un beau-

membres des deux familles qui s'associent, sont clairement un axe de leur développement. La famille n'est donc pas si modeste que cela. De surcroît, la présence d'un oncle et de son neveu comme prêtres identifient peut-être des familles où la foi est très ardente mais peut-être également où l'entrée en religion est « une affaire de famille » car c'est un moyen de gagner une influence sociale, à l'image des jeunes ambitieux attirés par la carrière ecclésiastique décrits par Stendhal [477]. Louis-Célestin [Mure-] Ravaud devient archiprêtre de sa paroisse de naissance à Villard-de-Lans.

Le travail direct et principal de la terre par de petits propriétaires n'est pas majoritaire dans les familles de prêtres identifiés. D'autres activités du monde rural apparaissent. Par exemple, le père de Jacques Fayollat, né en 1799 à Villard-de-Lans, est un maréchal ferrant, tout comme celui de Pierre Beaudoing-Picaud, né en 1804 au même lieu. Le père de Joseph Allard (né en 1801), Pierre († 1816), est cabaretier. Ces lignées peuvent être associées à une propriété de la terre qui est, à l'échelle locale, est tout à fait appréciable. Par exemple, parmi les familles reconstituées, le frère de François Fayollat (né en 1803) a pratiquement 36 hectares de terre à Lans en 1835. Il fait partie des électeurs censitaires évoqués plus loin. Le père de Joseph Fayollat-Bonnet, né en 1804, en a 34,2 hectares au même moment, toujours à Lans. La mère de Michel Coynel (né en 1807) a 15,2 hectares, tandis que son beau-frère, frère de son défunt mari et qui donne son prénom au futur curé de Séchilienne, a 23,5 hectares. Le grand-père de Jean Elie Achard-Picard (né en 1861) a 23 hectares en 1835.

L'essentiel des prêtres natifs du canton de Villard-de-Lans au cours de la période ne vient donc pas de milieux de simples paysans mais de familles qui commencent à compter. Certaines d'entre elles sont parmi les plus importantes à l'échelle communale. À Autrans, Lans et Villard-de-Lans cette situation se retrouve. On se contentera de signaler qu'à Autrans Jean-Louis Ronin (1804-1852) est le fils de Louis Ronin (1773-1840), maire de la commune au début de l'Empire et possessionné à hauteur d'environ 80 hectares en 1835. Jean-Louis est donc le petit-neveu de Benoît Bertrand (1775-1851), le principal marchand de bois de la

---

frère, Jacques Odemard a six hectares et le frère aîné, Joseph (v. 1778-1848), est toujours à la même date un petit propriétaire également. Le montant de la succession de Louis Mure-Ravaud n'atteint que 27 francs en fortune mobilière ; deux inventaires produisent un total autour de 2 000 francs (Arch. dép. Isère, 3Q38/207). Mais la fortune n'est pas que foncière. Un autre pôle d'activité est le travail du bois. Louis Mure-Ravaud est menuisier ou charpentier dans les différents actes où il apparaît et son frère Joseph est voiturier. Le commerce est également présent chez un autre frère, Jean (1784-1845) qui épouse Marguerite Charbonneaux, veuve d'un aubergiste de Corrençon et qui, lors de son décès en 1845 est aubergiste. Le père de Marguerite, François Mathieu (v. 1768-1859) et un frère, Pierre (v. 1810-1884), sont également charpentiers à Lans. L'agencement des professions montre une famille dont les membres exercent des activités le long d'une filière bois de Corrençon en direction de Sassenage et qui passe par Lans. Mais le mariage de Marguerite est également intéressant dans la mesure où un autre frère [Jean-] François (1803-1878), évoqué précédemment, est également prêtre. Ainsi, dans cette famille, un oncle et un neveu entrent dans l'Eglise.

[477] Guy BRUNET et Alain BIDEAU, « La vocation sacerdotale : une affaire de famille ? », dans *Annales de démographie historique*, n° 1, 2004, pp. 215-228.

commune. Sa nomination de vicaire à Sassenage, le principal pivot de l'exportation des bois d'Autrans, est un moyen de placer un membre de la famille dans un lieu stratégique pour le développement de la famille, l'oncle Alexandre Bertrand vit également à Sassenage. À Lans, c'est Ferdinand [Emile] Chabert (1836-1913), un des enfants d'Henri Chabert (1799-1866), maire de la commune au début des années 1820, qui est vicaire. Son entrée en religion pourrait être liée au décès d'un frère aîné, Elie (1822-1843) qui décède durant ses études au petit séminaire. La famille envoie un autre enfant en remplacement ce qui est peut-être un signe de grande foi mais aussi le reflet d'une stratégie de rayonnement social qui passe par l'Eglise [478]. À Villard-de-Lans, enfin, Gratien Jourdan (1832-1926) est l'un des enfants de Pierre Jourdan, (1784-1854), le très riche marchand de bois déjà étudié et le frère de Jean Séraphin, maire de la commune et conseiller général et de Pierre Antoine, notaire au chef-lieu du canton. Les trois familles ci-dessus tempèrent l'opposition formulée par Philippe Boutry entre les membres de l'Eglise et ceux de la bourgeoisie rurale « des propriétaires et de rentiers du sol, de notaires, d'huissiers, d'hommes de loi... » [479]. Les trois familles manient concomitamment le code civil et le missel car chaque fois certains de leurs membres sont hommes de loi et d'autres hommes d'Eglise.

Replacée dans leur environnement familial, la dimension sociale de l'engagement apparaît clairement. Dans les familles qui comptent, il importe d'avoir un parent en religion comme si s'opérait une descente du modèle de l'Ancien Régime en direction des petits notables. Malgré l'état des bâtiments ce mouvement tend même à prouver la vitalité religieuse qui se laisse approcher de deux manières, à travers en premier lieu le mouvement saisonnier des mariages [480].

[478] À la famille Chabert, peut être rattaché Jules Fayollat (né en 1882). Son grand-père paternel Séraphin (1818-1848) a une sœur, Rose Olympe (1822-1867), qui a épousé un frère de Ferdinand Emile Chabert.

[479] Philippe BOUTRY, dans Jacques LE GOFF et René REMOND [dir.], *Histoire de la France religieuse 3*..., ouvrage cité, p. 273.

[480] Les registres de catholicité (1860-1892 sauf Villard-de-Lans 1876-1892) ont été identifiés (Arch. dép. Isère 88J). Il s'agit d'une série de fascicules par année. Ils sont divisés en trois parties, les actes de baptême avec parfois un petit papillon informant que le baptisé a contracté mariage dans une autre paroisse, l'acte de mariage et celui de sépulture. À la fin, un petit répertoire recense les actes. Ils auraient pu servir pour calculer les délais de baptême, en suivant la piste lancée par Claude Langlois. Pour des questions de priorité par rapport aux problématiques ils n'ont pas faits l'objet d'un dépouillement et c'est le mouvement saisonnier des mariages à partir de l'état civil qui sert d'indicateur.

Tableau 17 : Mouvement mensuel des mariages dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1875)

Mois	Années								
	1835	**1841**	**1845**	**1851**	**1855**	**1861**	**1865**	**1871**	**1875**
Janvier	7	3	13	4	5	7	7	1	2
Février	13	8	0	6	2	4	7	1	1
Mars	4	1	1	2	2	1	4	0	2
Avril	4	4	4	3	4	6	3	3	3
Mai	4	9	6	8	3	6	3	7	5
Juin	9	6	7	6	5	4	3	1	3
Juillet	3	1	1	3	5	2	2	4	1
Août	3	1	2	2	1	3	0	3	0
Septembre	2	3	1	2	1	1	1	4	1
Octobre	3	5	2	2	3	3	3	6	4
Novembre	9	6	7	2	9	5	8	5	3
Décembre	1	0	3	2	2	4	1	7	4
Total	62	47	47	42	42	46	42	42	29

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 et 10 ; Corrençon 5E130/2 et 3 ; Lans 5E206/8 et 10 ; Méaudre 5E226/9 et 11 ; Villard-de-Lans 551/8, 9 et 12.

Une coupe quinquennale laisse apparaître le respect des « temps clos » du Carême et de l'Avent, même si la situation est plus confuse durant les années 1870 du fait de la guerre (on voit la récupération printanière) et de la réduction du nombre d'unions. Jusqu'à la fin du Second Empire les anticipations de novembre ou de février apparaissent assez nettement. Le message de l'Eglise conserve donc une certaine autorité et en fait un acteur de la vie communautaire. Le tableau montre également le faible nombre de noces en juillet et en août, période estivale d'un travail intensif de villages collectivement organisés par les travaux des champs et des prés. Ce sont des manières de vivre ensemble qui renvoient à des cultures « subalternes », comme invite à les qualifier Ernesto De Martino, que signale la répartition des mariages [481].

[481] Philippe BOUTRY, dans Jacques LE GOFF et René REMOND [dir.], *Histoire de la France religieuse 3*..., ouvrage cité, p. 441. Sur Ernesto De Martino voir Carlo SEVERI, « Une pensée inachevée. L'utopie anthropologique de Ernesto De Martino », dans *Gradhiva*, n° 26, 1999, pp. 1-7.

En second lieu, la vitalité religieuse se signale par la liste des membres de l'archiconfrérie de Méaudre en janvier 1855 [482]. En effet, le curé de la paroisse de Méaudre établit une liste de 220 noms. Elle est composée des seuls hommes majeurs [483]. Les noms ne sont pas classés par hameaux, même si des individus viennent, à plusieurs reprises, du même lieu. Le seul élément d'organisation entre eux est la mention en tête du chef de famille suivie par ses garçons majeurs dans 22 cas au moins. Pour la seule commune de Méaudre, ce serait une centaine de chefs de famille qui seraient membres de l'archiconfrérie soit approximativement la moitié de ceux qui composent la commune au même moment. La proportion de la dévotion collective est importante. Elle est l'un des signes du maintien de la vie collective ainsi que les communaux, dans le chapitre suivant, en fournissent une autre dimension.

Finalement, les informations récoltées invitent à récuser le terme de déchristianisation qui n'est pas avérée. Dans le cadre de la démonstration elles suggèrent que l'Eglise est un des cadres collectifs au sein des villages et l'une des expressions du développement social de familles relativement aisées.

La place et la pratique de l'écrit sont-elles un autre instrument en faveur du développement rural ? La réponse peut se faire en trois temps, d'abord en décrivant le cadre où l'écrit se dispense c'est-à-dire l'école, ensuite en analysant les progrès dans la pratique de l'écriture, enfin en soulignant que l'écrit est une capacité indispensable pour qui cherche à s'élever.

La situation médiocre de l'enseignement primaire ne fait pas de doute durant la période. Elle se signale d'abord par l'enquête de 1830. La période scolaire dure six mois à Lans et à Méaudre mais neuf mois à Villard-de-Lans c'est-à-dire durant l'hiver [484]. Ce sont les conditions climatiques rigoureuses qui expliquent qu'il y a un nombre élevé de petites écoles

[482] Dans le contexte de reconstruction religieuse à la suite de l' « apparition » de La Salette, les Quatre montagnes sont parcourues par les « bons pères » Archier et Richard. Le premier est une des pierres angulaires de l'essor de La Salette. Il appartient au premier groupe de cinq prêtres qui prononcent leurs vœux auprès du nouvel évêque et il devient par la suite supérieur général des missionnaires de La Salette. Ces derniers établissent une association de laïques à finalité charitable ou de piété.

[483] À la suite, et avec une autre encre, sont notés 35 autres noms originaires d'Engins, une petite localité accrochée au bord des Quatre montagnes, le long de la seule grande route qui relie Lans à Sassenage. Le curé est en tête des listes des membres des deux communes.

[484] Arch. dép. Isère, 4T1/16. À Villard-de-Lans, l'enquête précise que l'effectif de 40 à 50 élèves qui proviennent du bourg et des quatre hameaux les plus proches baisse de moitié ou d'un tiers durant la belle saison. À l'autre extrémité de la période, en 1878, la situation est semblable à Autrans. La lettre de l'instituteur à l'inspecteur d'académie précise que le nombre d'élèves est de 115 en novembre puis les mois suivants 116, 106, 105, 104, 102, 99 en mai, l'étiage étant en août avec 76 élèves. La baisse estivale est donc d'un tiers de moins également (Arch. dép. Isère, 4T2/12. Lettre de l'instituteur Gauthier à l'inspecteur d'Académie le 7 août 1878). La proportion est assez comparable au chiffre départemental calculé par Françoise Mayeur (Voir Françoise MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France Tome 3 De la Révolution à l'Ecole républicaine (1789-1930)*, Paris, Perrin, 2004, 778 p., carte p. 15).

dans les hameaux dans ce territoire d'habitat dispersé. En effet, en plus de l'école au bourg centre qui fournit un enseignement rudimentaire il existe des écoles clandestines dans les hameaux éloignés de ce territoire d'habitat dispersé. Les différentes municipalités ne fournissent pas de ressources aux instituteurs : ils n'ont ni traitement ni logement à Méaudre, à Lans et à Villard-de-Lans. Seule celle d'Autrans fournit un local pour l'école du centre [485]. L'écolage des différents instituteurs (une institutrice à Autrans) varie entre un franc et 1,50 francs par mois. Les enseignants sont des maîtres ambulants qui circulent dans le département et qui, un temps, s'établissent dans telle ou telle commune. À Autrans, par exemple, sous le Second Empire, certains peuvent venir de l'Oisans comme Pierre Hippolyte Chalvin. Né en 1831 à Auris et breveté à Grenoble en 1853, il enseigne à Siévoz en Matheysine avant de se rendre dans le pays des Quatre montagnes. D'autres viennent de régions de plaine comme Jean-François Guillaud, originaire de Mépieu au nord du département [486]. Si la préfecture et l'inspecteur d'académie cherchent à privilégier un seul lieu d'enseignement, les pouvoirs locaux insistent pour démontrer l'impossibilité de cette solution. Mieux, ils entérinent l'existence des écoles sans autorisation avant qu'elles ne deviennent « écoles de hameaux » en 1867 [487]. L'enseignement par des instituteurs brevetés ou non est complété par la présence de sœur Ismidon à Autrans de la congrégation religieuse des Dames de la Providence [488]. Le cas de cette dernière est intéressant car elle est originaire de la commune où elle retourne enseigner. Marie Françoise Gouy (1817-1869) est, en effet, l'une des enfants d'Anne Blanc-Brude et de Louis Antoine Gouy (1793-1853), un modeste cordonnier qui possède également 4,5 hectares en 1834. Après sa formation à Corenc elle fait la classe des filles depuis 1842. Après le décès d'une grande partie de sa famille en 1859-1860 elle reste institutrice à Autrans jusqu'à son décès. Lui succède une institutrice laïque mais qui verse son écot lors de la souscription volontaire de 1876 en faveur de l'église. L'enseignement féminin garde une place

[485] En 1829, le maire loue une maison au hameau de l'Eglise. À l'étage, il est prévu de déposer les archives et les registres tenus par le maire. Le rez-de-chaussée doit servir de salle de classe. Sur la situation à Autrans, voir Marcelle CHAGNY, « Les Ecoles d'Autrans au 19e siècle », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 3, 1997, pp. 92-97.

[486] Ces deux exemples dans Arch. dép. Isère, 4T2/12.

[487] L'inspecteur d'académie se fait l'écho auprès du préfet d'une réclamation des maires de Villard-de-Lans et de Méaudre ainsi que des curés d'Autrans et de Villard-de-Lans qui ont protesté contre la fermeture des écoles temporaires. Ils mettent en avant « les nécessités de force majeure qui nécessitent en faveur de ces écoles et ils paraissent établir rigoureusement l'obligation de tolérer les écoles temporaires au profit des enfants au-dessous de 12 ans qui ne peuvent, dans la saison d'hiver, franchir des distances considérables... ». Ils demandent donc le maintien des écoles à Valchevrières et Méaudret, de la Truite, des Griats et de l'Achard dans ces trois communes. Arch. dép. Isère, 4T2/12. Extrait de la lettre de l'inspecteur d'académie au préfet le 26 février 1857. Pour une mise en contexte, voir Françoise MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France Tome 3*..., ouvrage cité, pp. 334-363 et pp. 377-400.

[488] Selon Marie-Cécile Thoral, la société des Dames de la Providence est une congrégation religieuse formée en 1821, reconnue par le gouvernement en 1826. Voir Marie-Cécile THORAL, *L'émergence du pouvoir local. Le département de l'Isère face à la centralisation (1800-1837)*, Rennes/Grenoble, Presses universitaires de Rennes/Presses universitaires de Grenoble, 2010, 381 p. (p. 307).

importante dans la commune car en 1877 l'inspecteur d'académie signale au préfet que 133 filles d'Autrans se rendent à l'école. Le cas de sœur Ismidon pourrait refléter une stratégie de la congrégation qui chercherait à développer l'instruction en renvoyant des acteurs locaux. Les informations rassemblées dressent le bilan d'une école qui est un mal nécessaire. Peut-être le tableau est-il trop sévère. L'enseignement primaire, en effet, présente des intérêts aux yeux des habitants des différentes communes. Il y a d'abord le fait que le temps scolaire puisse s'aménager avec celui des champs. Pour les filles d'Autrans, l'instituteur signale que « les élèves les plus âgées ne prennent part aux travaux agricoles qu'au commencement du mois de juin ; elles conduisent les bestiaux dans les prairies jusqu'à la fin du mois d'octobre, mais pendant ce temps le changement des heures de classe leur permet de venir à l'école tout en se livrant au travail » [489]. Toujours dans cette commune, dix ans plus tôt, le conseil municipal demande à ce que le cours pour adulte fait par l'instituteur Chalvin soit poursuivi et gratuit. Une partie des habitants trouve donc un intérêt à l'instruction dispensée. D'après Marcelle Chagny, les rudiments dispensés aux enfants sont ceux que retrouve François Mayeur : la loi de 1833 reprend l'ordonnance de 1816 pour livrer des éléments de lecture, d'écriture, de calcul, du système légal des poids et mesures et de dessin pour l'arpentage c'est-à-dire toutes choses utiles dans les espaces ruraux. Ainsi, comme nous y invite Maurice Agulhon, l'école est à mettre en perspective avec d'autres initiatives pour la mise en communication, en particulier avec l'essor des routes et des chemins [490]. Dans un pays ouvert comme le canton de Villard-de-Lans un bagage technique simple accompagne les acteurs du développement rural.

La place de l'école est donc tout à la fois cause et manifestation de l'ouverture du canton. Elle dispense un savoir pratique dont les habitants ont conscience. Certains en font une stratégie de développement assez tôt car quelques-uns deviennent instituteurs mais, de manière collective, les communautés ne vont pas jusqu'à investir dans l'enseignement *via* des locaux spéciaux ou des rétributions élevées en faveur des enseignants. Les rudiments fournis expliquent les progrès dans l'écriture.

Différents indicateurs fournissent un tableau d'ensemble. Les conseils de révision aident à estimer le taux d'illettrés. En Isère, il recule fortement passant de 58 % en 1831 à 19 % en 1861 et 9 % en 1877 [491]. C'est surtout l'enquête Maggiolo qui permet une mise en

[489] Arch. dép. Isère, 4T2/12, archive citée.
[490] Maurice AGULHON, dans Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 3 ...*, ouvrage cité, pp. 145-146 et pp. 288-289.
[491] Bernard BLIGNY [dir.], *Histoire du Dauphiné*, ouvrage cité, pp. 361-362.

contexte [492]. Dans le canton de Villard-de-Lans la situation n'est pas brillante au milieu du 19e siècle, l'enquête sur le travail de 1848 estimant à 12 % de la population ceux qui savent lire et écrire [493]. Si l'on prend l' « indicateur d'alphabétisation intermédiaire entre la maîtrise de la lecture et celle de l'écriture » qu'est la signature, pour reprendre la formule de François Furet et Wladimir Sachs, la réalité est un peu différente [494]. Sur 258 actes de mariage entre 1835 et 1839 dans le canton, 77,1 % des futurs époux et 27,1 % des futures épouses signent l'acte. Plus intéressant est le fait, une fois éliminés les actes où la signature ne peut exister, que 61,7 % des pères et 22,3 % des mères des mariés le signent également. Le pourcentage des parents alphabétisés est donc bien plus important dans le canton que la moyenne départementale présentée par Françoise Mayeur pour les années 1816-1820 [495]. Il y a donc une progression entre la génération des parents et celle des enfants. Trente ans plus tard, entre 1871 et 1876, pour un nombre équivalent d'actes, la part des futurs en mesure de signer augmente fortement puisque 90,8 % des hommes et 70,1 % des femmes signent, soit toujours au-dessus des chiffres de Françoise Mayeur [496]. Les pourcentages des parents sont similaires avec ceux des futurs conjoints trente ans plus tôt. En effet, 77,6 des pères et 26,1 % des mères paraphent le document [497]. Ces chiffres sont à resituer à l'échelle nationale mais également en comparaison avec la situation, mieux connue, d'autres parties du territoire national [498]. L'alphabétisation dans le canton est donc répandue de manière précoce et elle se renforce dans la durée.

---

[492] Voir Pierre VALMERY et Michel FLEURY, « Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879) », dans *Population*, n° 1, 1957, pp. 71-92.

[493] « L'état de l'instruction est déplorable. Le travail fait récemment par Messieurs les Maires pour la formation des listes du jury a démontré que sur la population en masse du canton, huit hommes seulement par cent habitants savent lire et écrire. On évalue que le nombre de femmes sachant lire et écrire ne doit être que de moitié c'est à dire, quatre sur cent : de sorte que sur la population totale le nombre de personnes sachant lire et écrire est de douze par cent environ ». Arch. dép. Isère 162M1 (réponse à la question 20 : « Quel est l'état de l'instruction parmi les travailleurs ? Combien sur cent savent lire et écrire ? tant parmi les hommes que parmi les femmes ? »).

[494] Sur la signification à donner à la signature, voir FURET et Wladimir SACHS, « La croissance de l'alphabétisation en France (18e-19e siècle) », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 3, 1974, pp. 714-737 (p. 716).

[495] Françoise MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France Tome 3*..., ouvrage cité, carte p. 10. Pour les hommes, l'Isère se situe entre 28 et 40 %.

[496] Françoise MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France Tome 3*..., ouvrage cité, carte p. 11. L'Isère se situe entre 80 et 90 %. Il y a donc un rattrapage du reste du département par rapport au canton entre les deux périodes. L'évolution est structurelle puisqu'en 1903 un article précisait que le taux d'illettrés était de 24 ‰ ce qui le place au quatorzième rang en France. À cette époque, 943 femmes sur 1 000 signent leur contrat de mariage (voir Francis LAUR, « Un département d'avant-garde », dans *Sud-Est*, première quinzaine d'octobre 1903, pp. 391-392).

[497] La comparaison entre les deux périodes montre également une progression du côté des témoins puisque 92,3 % parmi eux entre 1835 et 1839 signent. Le pourcentage progresse jusqu'à 98,5 % entre 1871 et 1875. En outre, la part des actes écartés parce que l'un des deux parents est décédé diminue. Chez les pères des époux 44,4 % d'entre eux étaient décédés lors de l'acte durant la seconde moitié des années 1830 ; la part n'est plus que de 32,6 % entre 1871 et 1876.

[498] Par exemple, Alain Corbin donne des chiffres de conjoints hommes ayant signé leur acte de mariage entre 47,5 % en Haute-Vienne et 75,1 % dans la Creuse (moyenne nationale de 81,2 %) et entre 33,5 % en Haute-

Toutefois, c'est une chose que la pratique de l'écriture, par exemple en apposant une signature, et cela en est une autre que d'avoir la pratique de l'écrit c'est-à-dire de s'en servir régulièrement avec celle de la lecture. Ces deux conditions sont de fait nécessaires pour qui songe à occuper des responsabilités à l'échelle communale. Un exemple situé à Méaudre confirme cela. En 1845, dans le contexte d'une action en justice intimée par plusieurs particuliers dont certains siègent au conseil municipal de la commune et où une partie des autres membres ne peut pas la représenter pour d'autres raisons, le notaire Blanc envoie un courrier au préfet. Il l'accompagne d'une copie de la dernière liste électorale de 1844 [499]. En ôtant les trois décédés, la première mention d'un illettré figure à la trente-cinquième position. Ils sont 22 à avoir cette macule (21 %) dont seize se trouvent dans les 30 dernières positions. Le tableau éclaire la situation : nul ne peut se voir attribuer des responsabilités par l'administration préfectorale s'il ne sait ni lire ni écrire. De même, « les plus imposés », pour reprendre le nom de ceux qui, lors de situations de crise, sont convoqués pour indiquer les voies du développement local ne sont pas illettrés. Savoir lire et écrire est un capital culturel mais également social. Les archives traitent de ces « jeunes gens du pays qui enseignent à lire et à écrire aux enfants dans un ou deux hameaux pendant l'hiver ». Certains viennent de familles majeures de la commune. Par exemple, en 1829, le recteur autorise Louis Romain Brunel (v. 1800-1870) à devenir le nouvel instituteur primaire. Propriétaire de plus de 8,6 hectares en 1834, l'homme est un marchand de bois comme son père et il siège au conseil municipal [500]. Pour d'autres, être instituteur s'inscrit dans le cadre de la pluriactivité et pourrait permettre de siéger au conseil municipal. Le cas de Jean François Régis Faure (1817-1894) mérite d'être analysé. Il est le fils de Marie Eybert-Prudhomme (v. 1784-1861) et de Jean Faure (v. 1783-1840) [501]. Le fils est indiqué alternativement propriétaire ou cultivateur au hameau de l'Achard sur les actes de naissance de ses enfants. C'est dans ce lieu qu'il prend en charge une des écoles « illégales » de la commune avant 1857. À cette date, le maire

---

Vienne et 55,5 % dans la Creuse pour les femmes (moyenne nationale de 70,6 %) en 1876. Encore englobe-t-il les villes. Au milieu du 19e siècle, dans les campagnes de Haute-Vienne, on est à 19,9 % pour les hommes et 8,8 % pour les femmes (Voir Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au 19e siècle*…, ouvrage cité, p. 322 et p. 327).

[499] Arch. dép. Isère, 2O225/10. Extrait de la lettre du notaire Blanc, membre du conseil municipal de Méaudre au préfet le 12 mars 1845. Le document est composé de 105 noms et prénoms classés par ordre décroissant en fonction du total des contributions payées, ainsi que les professions, titres et fonctions des individus, leur commune de résidence et parfois le hameau. Une dernière colonne avec des observations complète le tableau dans lequel le notaire a « biffé avec de l'encre rouge les noms des électeurs illettrés ».

[500] Son frère et lui seront analysés plus précisément au chapitre 2 du fait de leur importance majeure à Autrans entre la Monarchie de juillet et la fin du Second Empire.

[501] Aucun autre enfant du couple n'a été retrouvé, à partir des actes de l'état civil. Son père, Jean Faure, est identifié comme maçon ce qui est une source de revenus complémentaires puisque ce cultivateur ne détient que 2,5 hectares en 1834.

Romain Brunel et le curé s'entendent pour approuver son action [502]. Grâce à l'écolage, être instituteur permet à Jean François Régis Faure d'entretenir les neuf enfants qu'il a avec Euphroisine Buisson [503]. En outre c'est au moment où il fait la classe qu'il entre au conseil municipal. Il siège de 1852 au début des années 1870. Entre-temps, à la suite du décès de sa mère, il apparaît dans le cadastre avec une propriété avoisinant les cinq hectares. Plus qu'un complément, il s'agirait de savoir si le fait d'être reconnu comme capable de lire et écrire pouvait être un facteur pour le choisir au sein du hameau afin de représenter celui-ci au conseil municipal. Les deux aperçus biographiques à propos de Brunel et de Faure invitent peut-être à relativiser l'idéal-type de l'instituteur modeste quand il s'agit de certains acteurs locaux et à souligner l'influence sociale locale de ce type de mission.

La question de la place de la lecture, de l'écriture, du calcul et de l'arpentage ne saurait être exclue d'une réflexion autour du développement rural et de ses acteurs. Elle participe des potentialités dont savent se saisir des individus et, plus largement, des collectivités dans leurs stratégies pour placer des enfants, fournir un revenu complémentaire ou simplement se familiariser avec les chiffres et les lettres dans une époque où la culture écrite renforce son importance. Notre conclusion est que, contrairement à *La Vie d'un simple*, les populations des Quatre montagnes n'ont pas attendu 1870 pour entrer dans la culture de l'écrit en plus de celle de l'oral toujours mise en avant.

Alain Corbin voit dans « la lenteur du processus d'alphabétisation et de catéchisation [et] la faible diffusion du livre et du journal » des signes de « fermeture à la modernité » [504]. Si, par ce dernier terme, l'auteur envisage le changement et les opportunités du développement de la société globale, alors à nouveau le canton de Villard-de-Lans se distingue. Il est difficile au cours du deuxième tiers du siècle de connaître la diffusion de la presse ou celle de la circulation des livres. Il est probable qu'autour des instituteurs mentionnés, des livres gravitent et que d'autres circulent sur le dos des colporteurs qui parcourent la région. La situation s'éclaire brusquement au début de la Troisième République quand, le 24 février 1873, est donnée l'autorisation d'une bibliothèque municipale à Villard-

[502] Selon ces derniers, il « a toujours mené une bonne conduite exempte de tous reproches : la moralité a toujours été bonne et on peut sans danger lui confier le soin d'apprendre à lire et à compter aux petits garçons et aux petites filles, il possède assez de connaissance pour cette humble mission, il a fréquenté longtemps l'école de l'instituteur communal [...]. Il est marié et présente encore plus de plus grandes garanties sous le rapport de la moralité. il apprend aux enfants non seulement à lire et à écrire mais il leur fait faire leurs prières et leur apprend le catéchisme » (Arch. dép. Isère, 4T2/12), cité par Marcelle CHAGNY, « Les Ecoles d'Autrans... », article cité, p. 94.

[503] Au début de l'année 1874 sa fille Célestine épouse Josué Achard, natif de Villard-de-Lans et instituteur à Autrans.

[504] Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au 19e siècle* ..., ouvrage cité, pp. 998-999. Sur la diffusion du livre, voir pp. 382-402.

de-Lans « comprenant tous les livres, instruments, modèles ou collections propres à l'étude de l'histoire, la géographie, la littérature, les sciences théoriques et pratiques, industrielles, commerciales, agricoles, sylvicoles, *etc*. lesquelles sciences pourront être le sujet de développements oraux donnés dans la salle de bibliothèque » [505]. Cette longue formule est intéressante car elle montre la possibilité de transfert du savoir écrit par l'oral donc d'une culture savante qui cherche à se diffuser. Le catalogue est formé de livres donnés et d'autres prêtés par des personnes dont on ignore l'identité à moins qu'ils siègent au conseil d'administration ou parmi les sociétaires. Il est composé de 209 titres où le premier rang est détenu par la littérature (72 titres). Il est suivi par l'histoire (60 titres), les sciences (27), la religion (12), la géographie (3), l'agriculture (3), la jurisprudence (2) et un ensemble de 21 ouvrages « divers » [506]. Six cartons, dont un *Tableau du vétérinaire*, et trois dessins complètent l'ensemble. La bibliothèque est amenée à s'accroître de manière sensible car en 1886 la bibliothèque comprend 923 volumes ce qui la place au quatrième rang du département c'est-à-dire après Grenoble et les deux sous-préfectures de Vienne et de Saint-Marcellin mais avant celle de La Tour-du-Pin. Les 219 prêts occasionnés durant cette année situent la bibliothèque au onzième rang dans le département.

La composition non seulement du conseil d'administration mais aussi des sociétaires de la bibliothèque est également intéressante [507]. Leur étude conduit à supposer que la bibliothèque municipale est une initiative administrative. Le conseil d'administration est, en effet, composé des différents fonctionnaires présents à Villard-de-Lans, du garde général des forêts, du receveur de l'Enregistrement, du juge de paix ou encore du percepteur. Les élus sont également présents : le conseiller d'arrondissement est secrétaire-archiviste et les quatre administrateurs honoraires sont les maires des autres communes du canton. Les personnes inscrites sur cette liste sont à étudier sous l'angle de la profession indiquée car c'est l'information la plus intéressante [508]. À côté des fonctionnaires, la présence de professions

[505] Arch. dép. Isère, 14T7.

[506] En agriculture il y a les *Eléments d'agriculture* probablement d'Henri-Louis Duhamel de Monceau, le *Congrès scientifique de France* et *De la ladrerie du porc*. Ce dernier est très certainement le mémoire du vétérinaire César-Hippolyte Bévière, dont le rôle majeur est étudié plus loin, lu et discuté devant la Société de médecine de Grenoble les 9 et 14 décembre 1863 (voir http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6479007s).

[507] Arch. dép. Isère, 14T7. Le document comprend au total 71 hommes avec leur nom, leur prénom dans pratiquement tous les cas, ainsi que leur profession. Le conseil d'administration est composé d'un conservateur, de deux conservateurs adjoints, d'un bibliothécaire, d'un secrétaire-archiviste, d'un trésorier, de sept administrateurs et de quatre administrateurs honoraires. Il est complété par les 54 sociétaires.

[508] Comme il s'agit d'une bibliothèque municipale à de rares exceptions près, il s'agit d'individus domiciliés à Villard-de-Lans et parmi eux la grande majorité sont au Bourg durant les années proches de la fondation de la bibliothèque. La répartition par tranche d'âge des 48 membres dont la date de naissance est connue montre que ce sont essentiellement des hommes jeunes qui sont inscrits. Être inscrit n'est pas réservé à des hommes avancés en âge mais, au contraire, à des individus au début de leur vie active, essentiellement avant 40 ans. Plusieurs

artisanales ou du commerce prédomine très nettement sur ceux qui mettent en avant la propriété et l'exploitation de la terre [509]. Ces métiers reflètent la composition socio-professionnelle du bourg central du chef lieu du canton et les évolutions à l'œuvre : il y a un maître d'hôtel et un cafetier, signes d'une différence sensible avec le monde commun de l'auberge. De même un serrurier est mécanicien tandis que l'horloger est aussi bijoutier. À côté des présents, il faut souligner les absents, les instituteurs ou les clercs. La bibliothèque fait partie de ces équipements à destination d'un public en formation qui est constitué de lecteurs domiciliés à Villard-de-Lans. Peut-être les voyageurs qui commencent à être moins rares et qui vont être amenés à séjourner composent-ils une autre partie du lectorat au milieu des années 1880. L'inscription des membres de la bibliothèque pourrait signaler que les habitants mentionnés sont en position d'interfaces avec le développement dont le modèle monte de la société urbaine. Ils sont sensibles au changement que constitue le fait de s'inscrire à une bibliothèque et peut-être de cette manière le sont-ils également à d'autres nouveautés par lesquelles ils vont être sollicités. La question se pose si ces hommes n'ont pas été les interlocuteurs privilégiés des touristes qui commencent à résider à Villard dans le dernier quart du siècle, non seulement parce qu'ils composent l'environnement géographique immédiat de ces derniers mais aussi parce qu'ils partagent avec eux des codes culturels autour du livre.

Les mutations culturelles accompagnent sans nul doute les acteurs du développement rural. Toute une historiographie a fort heureusement porté le regard sur la culture orale. Peut-être le balancier est-il allé un peu loin. Les sources narratives croisées avec l'approche statistique soulignent la large mais rudimentaire place de l'écrit dans le canton de Villard-de-Lans. Elle se combine parfois avec la nécessité de la lecture des documents administratifs pour qui veut acquérir une place sociale ascendante. Par ailleurs, la foi chrétienne est réelle, même si les bâtiments peuvent laisser à désirer, même si les sollicitations financières ne sont pas de francs succès et même si la laïcisation progresse au cours de la période. La religion est une des manifestations d'une société qui se perçoit d'abord de manière collective.

Les carnets de Louis Mure-Ravaud ont été un premier biais pour défendre l'idée selon laquelle le développement rural est accompli par des individus qui sont des acteurs et pas seulement par des penseurs de la modernité. L'exploration de l'intérieur a été rendue possible

---

d'entre eux réapparaissent les années suivantes en tant que conseillers municipaux. La question d'un quelconque reflet d'une tendance politique proche des autorités en place reste posée.

[509] Il y a onze gantiers au sens d'ouvriers gantiers, deux épiciers, quatre cordonniers, un serrurier et un autre avec la spécialité de mécanicien, un horloger bijoutier, deux maréchaux ferrant. Le monde des affaires est présent avec un entrepreneur, un marchand et un autre marchand de bois, un meunier, un négociant mais aussi avec un cafetier, un maître d'hôtel, deux aubergistes.

grâce aux écritures de cet homme. Cette démonstration a été complétée par une deuxième approche qui, examinant les choses avec davantage de hauteur, a nécessité le recours aux méthodes quantitatives. Il en ressort, selon l'aphorisme prêté à Jean Bodin qu' « Il n'est de richesse que d'hommes » dans la mesure où la population représente un atout dans les Quatre montagnes. Il y a certes une contrainte démographique réelle qui oblige à des délestages au milieu du siècle. Les migrations lointaines au départ d'Autrans et de Méaudre à destination de l'Algérie en sont la preuve éclatante. Mais il convient de ne pas en rester là. La période qui s'ouvre dans la seconde moitié du siècle n'est pas un dépeuplement. Il n'y a pas d'effondrement de la densité. Les comportements démographiques traduisent la bonne santé, repérée par Jules Blache. La mortalité est sensiblement plus basse que dans le reste du département alors que la natalité reste élevée. La population est à la source d'un dynamisme qui va alimenter des migrations en direction de la plaine, à commencer par la vallée grenobloise. Au sein du canton elle permet le développement car elle fournit la main d'œuvre que requiert la polyculture avec une orientation dans l'élevage qui nécessite également des bras pour nourrir, prendre soin et conduire les troupeaux. Elle se prête également à des activités connexes aux activités agricoles, en particulier celles qui relèvent du bois et du transport. Elle nourrit, enfin, une pluriactivité, comme la ganterie, pour consolider les exploitations. Les hommes sont donc le maillon essentiel de l'essor agricole mais également la condition des premiers projets de création d'une voie ferrée jusqu'à Villard-de-Lans, c'est-à-dire un des éléments de la mise en place du système touristique ultérieur [510].

Cet atout est cependant contrôlé. Les migrations, l'âge du mariage des époux, la part du célibat définitif sont des repères qui, par delà les destins individuels, montrent des stratégies collectives, effectuées de manière privilégiée dans le giron familial, afin de réguler la tension entre l'exploitation et les autres sources de développement par rapport au nombre et au statut des individus chargés de les faire fructifier. Le cadre collectif apparaît également avec le maintien de la place de la religion chrétienne essentiellement catholique. Au passage, une hypothèse relative à la place de l'alphabétisation laisse entrevoir que celle-ci est de plus en plus nécessaire et qu'elle constitue une des modalités de l'intégration au cours de la deuxième partie du 19e siècle.

À côté de l'approche quantitative, la population est saisie par des approches individuelles à travers les trajectoires biographiques. Elles contrebalancent les pesanteurs

[510] Là encore Jules Blache confirme le propos : « Seul le groupe de Lans [...] a mérité la construction d'une voie ferrée. Le plus compact, le plus massif, le plus apte aux transformations économiques, qui en font un petit monde très vivant, c'est aussi le plus vivace c'est-à-dire celui qui peut retenir le plus de monde dans les montagnes natales ». Jules BLACHE, *Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors*…, ouvrage cité, tome 2, p. 429.

structurelles par les poussées familiales et individuelles faites de volonté de choix et de stratégies. L'approche micro permet enfin de saisir les hiérarchies sociales. En effet, le développement rural n'est pas envisageable sans une classification de ses acteurs.

2.3 Le développement rural encadré par les hiérarchies sociales

Plutôt qu'une présentation des différents groupes sociaux, il s'agit de s'interroger sur le rôle exercé par ceux qui dominent la hiérarchie sociale et qui sont à penser au pluriel car divers. Les élites locales ne sont pas tout car il faut analyser les médiateurs locaux, même s'ils ne pilotent pas le développement dont ils n'ont pas l'initiative. Les notables sont les intermédiaires d'un processus qu'ils ne contrôlent pas. Plus fondamentalement, il s'agit de revenir sur les classements proposés par Pierre Barral [511]. En effet, une approche locale présente l'avantage en changeant d'échelle de faire apparaître bien évidemment des élites mais aussi d'autres acteurs sociaux. La hiérarchie sociale joue un rôle dans le processus de développement du canton. Entre accompagnement et résistance, les enjeux économiques, sociaux et politiques se mêlent dans un contexte de changements profonds.

L'encadrement du développement rural est d'abord le fait de quelques familles, celles qui se pensent et sont perçues comme constituant les notables dans le canton de Villard-de-Lans. La puissance économique, ensuite, n'est pas la moindre des caractéristiques pour repérer les hiérarchies. La distinction s'appuie, enfin, également sur d'autres critères. Les liens entre les familles et les individus s'imbriquent pour construire un paysage social hiérarchisé.

[511] Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité, pp. 41-66. Ce dernier a voulu « tenter un classement, sans se cacher assurément l'infinie variété des cas intermédiaires » (p. 41) et, en particulier, en ayant su faire une place aux sociétés d'outre-mer souvent ignorées. Il l'organise autour de trois critères dont le premier est double, autour des « démocraties rurales » et des « hiérarchies » (p. 41). Le terme de « démocratie » qui introduit de la confusion car il mélange les échelles locales plus qu'il ne les relie. L'auteur définit les « démocraties rurales » comme « une structure d'exploitants indépendants et relativement égaux, où l'influence de quelques puissants demeure limitée au plan économique » (p. 43).

2.3.1 Des familles de notables aux trajectoires croisées

Les hiérarchies sociales furent dominées par des familles qui s'épaulent, se succèdent et exercent une influence directe ou indirecte dans le canton. Si le développement rural ne passe pas obligatoirement par elles, il n'est cependant pas envisageable sans elles. Adossés à différentes formes de capital accumulées au fil du temps, les Garnier de Péllisière, les Jullien et les Bertrand appartiennent au groupe des notables [512].

Les Garnier de Pélissière ne sont pas une famille du canton. Ils cherchent à s'y installer mais sans y parvenir durablement. Ils appartiennent à la lignée des Esbrard de la Vallonne auxquels ils sont apparentés et qui avaient fait des montagnes de Lans l'assise de leur fortune foncière [513]. Ils se considèrent comme les défenseurs de la communauté de Villard-de-Lans face au châtelain, représentant le baron de Sassenage. En 1772, une violente altercation avait opposé le jeune Charles François Esbrard de la Vallonne (1750-1808), qui réside à Grenoble mais qui n'a pas hésité à venir, au châtelain Aimard pour la possession du parcellaire. Charles-François avait épousé en 1783 une Garnier de Pélissière dont la famille est d'une extraction plus récente [514]. Liée à l'administration de la province, la famille Garnier s'adjoint le nom de Pélissière du nom d'un hameau de Vif où se trouve sa demeure. Jean Garnier de Pélissière figure sur la liste des membres de l'assemblée provinciale de Romans en 1788. Devenu officier de la garde nationale à Villard-de-Lans sous la monarchie constitutionnelle, il est directement visé par l'affaire des bancs qui vit, le 17 septembre 1791, les sièges saccagés dans l'église communale. Il apparaît à nouveau sous l'Empire. Veuf d'un premier mariage il épouse en 1806 Hélène Geneviève Ronsil mais il garde des relations avec le canton car l'un des deux témoins lors de son décès à Grenoble est le receveur des contributions de Villard-de-

[512] Pour une réflexion du concept de notable et de notabilité, voir les interventions de Claude-Isabelle Brelot, en particulier Claude-Isabelle BRELOT, « Le notable, un moment historiographique (1966-1990) ? », dans séminaire Trier (Lutz Raphaël) / Lyon 2 (Jean-Luc Mayaud), 28 juin 2003 et Claude-Isabelle BRELOT, « Les notables au 19e siècle au prisme des études comparées » dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale. Du village à l'État*, ouvrage cité, pp. 99-116.

[513] Sur la trajectoire de cette famille, voir ANONYME, « Une grande famille du Val de Lans : Les Esbrard de la Vallonne », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 2, 1995, pp. 15-31. Originaire du Champsaur, elle suit Lesdiguières et s'implante en co-résidence à Grenoble et dans les montagnes de Lans où ses membres perçoivent le paiement de la taille à Lans ou deviennent notaires à Villard-de-Lans. Dans cette paroisse, il s'agit des plus gros propriétaires. Des mariages les associent avec des officiers servant dans l'armée et avec d'autres familles alliées dans le Grésivaudan en particulier.

[514] Selon Rivoire de la Batie, la famille De Pélissière est anoblie à la suite de la charge exercée par l'un de ses membres en tant que secrétaire du roi audiencier en la chancellerie du Dauphiné (voir G. RIVOIRE DE LA BATIE, *Armorial du Dauphiné*, Lyon, à la librairie ancienne d'Auguste Brun, 1867, 819 p., pp. 262-263).

Lans [515]. Installée à Sassenage, Hélène Geneviève Ronsil garde la main sur de nombreuses propriétés. Des relevés de ce que devaient ses fermiers en argent en 1813 montrent une femme richement possessionnée, avec des loyers estimés au total à 7 873,12 francs et qui avance de l'argent à ses fermiers [516]. Sans héritier, son testament du 12 octobre 1828 désigne Justin Garnier de Pélissière, le seul garçon de Jean, comme légataire universel [517].

La famille Garnier de Pélissière durant la cinquantaine d'années qui suivent cumule les signes de la notabilité. C'est d'abord l'étendue de ses biens qui l'indique. Dans le seul canton de Villard-de-Lans, lors de la confection des matrices cadastrales, Jean Garnier de Pélissière détenait plus de 220 hectares, essentiellement à Villard-de-Lans mais aussi à Lans. Il ne les exploite pas directement puisqu'il il a un régisseur, Joseph Jasserand, dont la fonction est source de prestige, la mention de « régisseur de M. de Pélissière » est d'ailleurs sur plusieurs actes. Les biens « entourent le bourg sur une distance d'environ 5 ou 600 mètres à la ronde... » [518]. Elle se compose également de surfaces en bois [519]. La notabilité s'exprime également par des résidences multiples au fils des actes. Justin Garnier de Pélissière est domicilié à Varces au « château » (en 1824, 1832, 1852 et 1855), rue de Sault à Grenoble (en 1834 et en 1844) et à Vif selon les matrices cadastrales de 1834 dans des habitations inconnues. La notabilité se dit aussi avec une charité pieuse. Après le refus de céder des terres à Villard-de-Lans en 1852, deux ans plus tard, Justin Garnier de Pélissière cède 42 ares et 12 centiares pour construire un nouveau cimetière. La prise de responsabilités est une autre charge que les notables se doivent de remplir. En 1840 Justin Garnier de Pélissière intervient dans le conflit qui oppose 26 albergataires à la commune de Lans. Son fils Léopold (1829-1883) succède à son père à Villard-de-Lans. Il réside en partie dans la commune mais également à Vif. Il est élu au conseil municipal en 1860 avec plus de 81 % des suffrages. Il est réélu aux élections suivantes obtenant même 85 % des voix en avril 1871 et en novembre 1874.

Toutefois, la notabilité des Garnier de Pélissière ne dure pas. Dès les élections municipales de 1865, Léopold conteste les opérations électorales. Par rapport aux élections

[515] Arch. dép. Isère, 5^{E}186/24/74, Grenoble, registre des décès, 1808, acte n° 254.

[516] Arch. dép. Isère, 1J359. Famille Garnier de Pélissière (1757-1851). Dix fermiers étaient à Lans pour un montant de 1 449 francs, et 31 autres à Villard-de-Lans pour 6 024,12 francs. Le 28 avril 1829 la veuve avance cent écus « pour l'achat de bestiaux » à Pierre Maréchal, un de ses fermiers et, un an plus tard, elle note un nouveau prêt de 180 francs et 250 francs à nouveau le 9 mai pour l'achat de brebis. Après la saison d'été, où on imagine qu'il a fabriqué du beurre et des fromages et où il a pu vendre les animaux engraissés, le fermier rembourse 600 francs en un versement.

[517] Arch. dép. Isère, 1J359. Elle décède à Sassenage le 6 février 1831.

[518] Arch. dép. Isère, 5O549/6. Extrait de la délibération du conseil municipal du 29 août 1852.

[519] Arch. dép. Isère, 3 203W8, folio 127. Lors de l'érection de la section forestière de Corrençon en commune, la famille détient 71,6 hectares pour un revenu de 776,32 francs.

précédentes, il avait perdu environ quarante voix. Le conseil de préfecture lui permit de demeurer au conseil municipal. Elu au conseil d'arrondissement en 1867 (59 % des électeurs), il fait l'objet d'un portrait peu flatteur de la part de l'administration [520]. Le légitimisme dont il est accusé explique son échec général en 1871 face à Jullien-Bertrand, nettement plus libéral donc plus en phase avec les évolutions générales. Cependant il conserve certaines positions locales. En 1875, avec d'autres membres de la noblesse, il est membre de la station d'élevage de Villard-de-Lans et en devint le premier secrétaire [521]. Dans un contexte de la républicanisation du pays, il perd les élections en 1881 (39,5 %). Aux yeux du corps électoral, il n'est plus reconnu pour exercer un rôle d'intermédiaire. Une page se tournait. Ainsi, les années 1870 soulignent un besoin de renouvellement exprimé par les populations locales qui cherchent d'autres personnalités aptes à porter leurs espoirs de développement et s'appuient donc sur d'autres figures de notables en leur sein.

Jean-Baptiste Gabriel Joseph Jullien (1775-1835) est un autre représentant d'une famille importante. Il joue le rôle d'intermédiaire entre la population de Villard-de-Lans et les autorités supérieures qui lui reconnaissent une légitimité. Il s'appuie sur un capital culturel, social et économique. Sa mort au début de la Monarchie de juillet ne l'exclut pas de l'étude. Elle correspond à une nouvelle étape de l'histoire de la famille Jullien dont la succession des générations et les alliances permettent de dresser le portrait des hiérarchies sociales locales. Les autres figures de notables sont des déclinaisons à partir de cette figure centrale.

Dès l'Ancien Régime la famille Jullien s'inscrit dans le monde des notables. Y revenir est nécessaire car c'est un moyen de comprendre les modalités de construction de la petite notabilité. Originaire de Saint-Julien-en-Vercors, la famille Jullien est liée au travail de la terre, au commerce et au monde des notaires [522]. Un parent éloigné exerce ce métier à Rencurel, tandis qu'une autre branche s'installe dans la paroisse voisine de Villard-de-Lans. C'est là que Joseph Jullien entre 1731 et 1736, Antoine entre 1736 et 1758, Jean Gabriel entre 1763 et 1804 sont successivement notaires. En 1772 lors du conflit entre Esbrard de la

[520] Arch. dép. Isère, 13M1. Avec une fortune évaluée en revenus à 11 000 francs, ce propriétaire rentier vivant à Villard-de-Lans est dépeint ainsi par l'administration : « Beaucoup de zèle, peu d'aptitudes aux affaires, M. de Pélissière appartient à une grande famille légitimiste dont il partage au fond les opinions ». Son frère Félix, élu en 1870 au conseil d'arrondissement au titre de la Mure (la famille a des biens à Monteynard dont Félix est maire à la fin du Second Empire) est perçu de manière plus nuancée : « M. de Pélissière n'est pas un homme d'initiative mais il cependant intelligent, plein de bonne volonté et profondément dévoué au gouvernement. Son obligeance et son affabilité lui ont concilié l'estime de la grande majorité des habitants du canton de la Mure ».

[521] Arch. dép. Isère, 140M1.

[522] Pierre-Louis FILLET, *Pour une approche micro-historique des élites des sociétés de montagne. Les familles Jullien et Guillon de Saint-Julien-en-Vercors de la fin du 17e siècle au début du 20e siècle*, mémoire pour la maîtrise d'histoire sous la direction de René Favier, Université Pierre Mendés-France, UFR de sciences humaines, 2003, 190 f° + 56 f°.

Vallonne et le châtelain Aymard, le premier était secondé par « Mr. Jean Gabriel Jullien notaire au Villard de Lans son homme d'affaires » [523]. Pour les Jullien, liés au monde de la basoche, l'objectif est d'affaiblir sinon la vieille noblesse des barons de Sassenage du moins celle du châtelain Aimard. Cette stratégie leur réussit durant la période révolutionnaire [524]. La communauté de Villard-de-Lans envoie à l'assemblée provinciale à Romans Jean Gabriel Jullien. L'homme prend ainsi une nouvelle envergure. Il peut dans un premier temps se mesurer au châtelain Aimard affaibli dès la fin de l'année 1789 [525]. Jean Gabriel sent le vent tourner et lors des élections municipales de décembre 1792, fait partie des douze notables chargés de seconder le maire, le procureur et les cinq conseillers municipaux dans la gestion de la commune. En 1793, il est membre du comité de surveillance de Villard-de-Lans, et il apparaît en 1795 comme un homme de l'ombre qui cherche à diviser et attend son heure [526]. Elle arrive sous le Directoire. Devenu commissaire, et en l'absence de nouveau maire, il est le personnage central de la commune. C'est lui qui fait transférer le chef-lieu du canton à Villard-de-Lans mais en 1800, la nouvelle administration place Aimard fils à la tête de la commune [527]. Quand Jean Gabriel Jullien décède le 15 ventôse an XIII (6 mars 1805), il laisse quatre enfants et une fortune importante. Ses immeubles sont estimés à un revenu de 31 430 francs, il a des dizaines de débiteurs lui devant une somme totale de 70 706,65 francs [528]. Derrière le montant, recouvré ou pas, se lit une influence sociale décisive. Le symbole en est la transmission de la grande demeure sur deux hectares construite par Antoine II Esbrard de la Vallonne († 1785) au bourg de Villard à Jean-Baptiste Gabriel Joseph Jullien.

La route était donc toute tracée pour Jean-Baptiste Gabriel Joseph Jullien. Il suit les pas du père en étant comme lui notaire à Villard-de-Lans à trente ans. Il dirige comme lui la commune de 1810 jusqu'à sa démission en décembre 1816 puis du décès de Louis XVIII à sa

[523] ANONYME, « La Révolution française à Villard de Lans... », article cité, p. 37.

[524] La convocation de l'assemblée provinciale du Dauphiné est autorisée par Louis XVI. Sa dernière session a lieu à Romans du 1er décembre 1788 au 16 janvier 1789. On y décide de l'envoi de députés pour représenter les trois ordres aux états généraux.

[525] Lieutenant de châtellenie, capitaine châtelain en 1771 et simplement châtelain en 1780, sa signature disparaît en bas des comptes rendus de la communauté en janvier 1790, d'après ANONYME, « La Révolution française à Villard de Lans... », article cité, p. 43.

[526] À la même période, le comte Raymond Pierre de Béranger, seigneur de Sassenage, émigre et Aimard est incarcéré à Grenoble. Mais tout risque venant de cette famille n'est pas encore écarté. Après le maire Allard qui se lance dans la déchristianisation, la nouvelle autorité locale est secondée par Aimard fils. Il doit laisser la place à Jean Achard, lequel entre en conflit avec les habitants de Corrençon et tombe à son tour en mai 1795. Une lettre de dénonciation de la « citoyenne » Marie Giroud de Grenoble à Claude Chabert, ancien procureur à Villard-de-Lans, datée du 5 prairial an III (24 mai 1795) affirme que la situation locale « était surveillée et notée pas à pas par monsieur Jullien qui est un bougre qui ne dit rien et ne se fait pas connaître et qui est cependant bien connu à l'administration qu'il espère de vous tous faire descendre [à Grenoble pour y être incarcérés]... », cité par ANONYME, « La Révolution française à Villard de Lans... », article cité, p. 57.

[527] Il le reste jusqu'en 1810. Durant cette période, la famille de Sassenage fait son retour.

[528] Arch. dép. Isère, 3Q38/204 et 3Q38/141.

mort le 31 décembre 1835 [529]. Il entre de plus au conseil général après avoir remporté les élections (37 voix sur 69 votants). Il joue le rôle d'intermédiaire entre les autorités centrales et ses concitoyens. Sur la route, il règle des affaires professionnelles et se fait le représentant de ses administrés à Grenoble. À Villard-de-Lans, il s'occupe également de ses intérêts et il est chargé de représenter l'État. Comme il est décédé *ab intestat*, les déclarations de successions se succèdent tout au long de l'année 1836 jusqu'au début de l'année 1837 où sa fortune est transmise à ses neveux et nièces. Outre des biens mobiliers et des créances s'élevant à 53 089,70 francs, le revenu en biens immobiliers est de 7 447,40 francs pour un capital au denier vingt se montant à 148 948 francs [530] . La propriété était répartie dans tout le canton, à Lans, à Autrans et à Villard-de-Lans où en 1834 la matrice cadastrale lui reconnaît 235 hectares. Jean-Baptiste Gabriel Joseph Jullien constitue l'idéal-type du notable tel que le définit Claude-Isabelle Brelot [531]. Le fait qu'il soit resté célibataire ne fut pas un obstacle pour la poursuite de la lignée familiale.

Une recomposition familiale s'opère en s'appuyant sur d'autres membres de la famille de Jean-Baptiste Gabriel Jullien. Catherine Françoise Marie Jullien, sa sœur, avait épousé Benoît Bertrand (1809-1854). Le benjamin du couple, Eugène Bertrand, est l'héritier et l'un des points de rencontre entre les familles Jullien et Bertrand [532]. Après des études de droit, il est notaire à Villard-de-Lans. La mort de son oncle le propulse sur le devant de la scène. Elu au conseil municipal, maire durant une brève période, il entre également au conseil d'arrondissement et, comme son oncle, siège au conseil général. Comme lui aussi il est un propriétaire foncier de première importance ce qui lui apporte richesses et assise sociale par les créances qu'il établit avec certains de ses administrés. Sa notabilité passe là encore par des actions charitables. En 1843 Eugène Bertrand et son frère Jean-Baptiste font une donation entre vifs au profit des pauvres. Cette assistance fonctionnait toujours au début des années 1860 [533].

---

[529] Arch. dép. Isère, 16M10/2. Arrêté du 15 décembre 1816 nommant Jean Allard pour le remplacer.

[530] Arch. dép. Isère, 3Q38/206 et 3Q38/145.

[531] « […] C'est l'exercice par délégation des pouvoirs et fonctions de l'État qui distingue le notable. Ce dernier, en effet, est aussi bien celui qui s'impose à l'État comme une autorité de fait indispensable à l'État de droit que celui que le pouvoir exécutif choisit pour relayer son activité. Dans ce dernier cas, le notable est distingué par ses qualités intellectuelles, son aptitude administrative, ses compétences juridiques ou par son aptitude au gouvernement des hommes », Claude-Isabelle BRELOT, « À la ville comme à la campagne, un même acteur social : le grand propriétaire », Pierre GUILLAUME [dir.], *Les solidarités. Tome 2 : Du terroir à l'État, Colloque de Bordeaux 20-21 juin 2002*, Pessac, Publications de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, 602 p. (pp. 393-405).

[532] La biographie d'Eugène Bertrand est exposée dans la fiche Fiche Biographique 20.

[533] Arch. dép. Isère 2O549/8. Extrait de la délibération municipale de Villard-de-Lans du 3 février 1861.

La famille Jullien exerce un rôle d'intermédiaire à plusieurs titres et se trouve par conséquent remplir une place de première importance dans le développement du canton de Villard-de-Lans. Elle est incontournable par ses compétences professionnelles, sa fortune foncière, ses réseaux fondés sur l'argent et sa présence dans les institutions locales et départementales. Cette puissance s'alimente aussi de son alliance avec la famille Bertrand qui relève aussi de la notabilité.

Comme pour les Jullien, il faut remonter à l'Ancien Régime puisque c'est durant les années 1770 que ses plus anciens membres identifiés sont nés. Euphroisine (1770-1846), Benoît (1775-1851) et Angélique (1778-1857) sont les enfants de Joseph et de Claudine Blanc. La famille est une des plus en vue à l'échelle du canton, et même au-delà. À travers l'itinéraire de Benoît Bertrand s'esquisse l'histoire familiale [534]. Il est un intermédiaire, lui aussi, entre les autorités centrales et la population locale par sa fonction de percepteur qui implique une connaissance fine des populations et de leurs richesses. En outre, Benoît Bertrand remplit également des fonctions municipales. À la différence des Jullien il ne pénètre pas le quotidien des arrangements familiaux ni n'exerce de responsabilités administratives locales. Ce sont ses enfants qui empruntent cette voie de développement social. Ce n'est pas un degré dans la hiérarchie qui sépare les deux familles mais un décalage chronologique entre deux configurations qui se nourrissent l'une de l'autre. Les mariages en sont une première illustration. Benoît Bertrand épouse une Jullien, deux de ses enfants s'unissent à deux filles du même patronyme. Félix Eusèbe Eugène Bertrand est l'héritier de son oncle Jullien, tant du point de vue professionnel que par les mandats politiques et aussi, symbole décisif, par la reprise du domicile. En outre, Jean-Baptiste Jullien comme Benoît Bertrand père sont richement possessionnés, d'abord dans leur commune. C'est là qu'ils trouvent les ressources économiques et sociales de leurs ambitions. Ils maîtrisent tous deux l'écrit, bien que la culture des Jullien soit plus développée et plus technique. Leur rôle d'intermédiaire transparaît également par les voyages qu'ils font l'un comme l'autre. La mobilité est ici un atout.

Avec Jean-Baptiste Bertrand (1807-1875) c'est encore la figure de l'héritier qui surgit. Outre le prénom de son oncle Jullien, il alla jusqu'à faire accoler ce nom au sien si bien que de nombreux documents le nomme « Jullien-Bertrand » [535]. Il cumule les caractéristiques de la notabilité mais avec des variations. L'assise patrimoniale est un préalable nécessaire. Ses

[534] La biographie de Benoît Bertrand constitue le sujet de la Fiche Biographique 21.
[535] La biographie de Jullien-Bertrand est dans la Fiche Biographique 22.

biens sont à la fois dans le canton mais également dans la vallée où, du fait de son mariage, il exerce une influence à Saint-Quentin-sur-Isère. En s'unissant avec une famille de Tullins, il est entre la montagne et la vallée. La fonction de délégation est une autre composante de sa notabilité. Conseiller municipal à Autrans au début des années 1860 quand il mène l'offensive contre les frères Brunel il a également songé à devenir député en 1848. Son échec fait qu'il se rabat sur le canton de Villard-de-Lans. De plus, comme son père et ses frères, la mobilité le caractérise. Elle se traduit, dans son cas, par une résidence multiple, à Autrans, à Grenoble et à Saint-Quentin-sur-Isère. En mariant sa fille unique au fils d'une famille avignonnaise, dont la fortune est associée à des capitaux parisiens et qui exerce la profession de négociant à Moscou, il s'inscrit désormais dans un horizon français voire européen [536].

Comme les Garnier de Pélissière, la notabilité des Bertrand rencontre la question de l'élevage. Benoît Bertrand père était clairement étranger à ce domaine, comme il l'écrit sans détour au préfet Pellenc en 1835 [537]. Son petit-fils Alfred, fils unique d'Eugène, se trouve lui concerné au premier chef quand, conseiller général en juin 1864, il est associé à la commission envoyée par le département pour faire un rapport sur la race bovine de Villard-de-Lans. Il vient d'être élu à 26 ans lors de l'enquête en septembre et octobre de la même année [538]. L'essor de l'élevage n'est pas cependant encadré par ces notables locaux ; il passe par d'autres modalités et a affaire à eux de manière marginale. De ce point de vue, la définition de « démocratie » chère à Pierre Barral, où « l'influence de quelques puissants demeure limitée », correspond à la situation des Quatre montagnes.

Le développement du canton de Villard-de-Lans est associé plutôt qu' « encadré » par des familles en ascension qui bénéficient avant la Révolution française d'atouts suffisants pour que les transformations politiques et économiques du 19e siècle les mettent dans une position de premier plan, à l'articulation entre l'échelle locale et d'autres. C'est la capacité à accumuler les marqueurs de notabilité (les fonctions politiques, les activités professionnelles, les alliances matrimoniales) et à chercher à se développer en dehors du canton ce qui conforte en retour l'emprise locale. Ils ont un rôle de chevilles entre le local et le global. Si les quelques portraits de notables ont mis en avant l'articulation fine des différents aspects de la notabilité, les hiérarchies s'expriment principalement à travers la fortune. Celle-ci est une clef de lecture

[536] Arch. dép. Isère, 3E16 488. Contrat de mariage n° 1 233 entre Louis Emile Baudrand « négociant et domicilié à Moscou » et Alexandrine Charlotte Hélène Octavie Bertrand. Le père d'Emile Baudrand est dit propriétaire à Marsanne dans les Alpilles, près d'Arles.
[537] Voir la Fiche Biographique 21.
[538] Voir chapitre 3.

efficace des sociétés locales. Elle fait apparaître des groupes en transition entre les notables et les « gens de peu » (A. Gueslin).

2.3.2 Des hiérarchies sociales adossées à la fortune

La richesse fondée essentiellement sur la terre est à distinguer d'une autre, fiduciaire. Celle-ci est recherché pour assurer celle là. L'argent tisse des rapports sociaux, génère des solidarités, des obligations réciproques et suscite des groupes. La lecture des archives, notamment notariales, montre que le capital financier demeure immatériel. Les sommes sont promises lors des mariages, les dettes courent sur des années voire des décennies, elles s'additionnent aux créances dont le même individu peut, par ailleurs, être l'auteur, et se règlent lors des successions ou durant les partages entre vifs. Par conséquent, elles sont par leur rôle économique et social un soubassement du développement. L'identification des hiérarchies sociales nées de la richesse et de l'argent se lit à une triple échelle. L'argent est d'abord un besoin, il est ensuite un facteur de classement et au-delà on comprend que la richesse prend des formes diverses.

Les sources narratives le montrent bien, c'est la pauvreté qui domine dans l'ensemble des Quatre montagnes. Elle transparaît de manière certaine dans l'*Enquête de 1848 sur le travail en Isère* qui au met au jour des salaires quotidiens faibles [539]. La vie est donc difficile. Ces problèmes sont amplifiés par les contraintes naturelles. Le climat est mis en avant de manière classique. Le froid et la neige, car ils raccourcissent la durée du travail, sont présentés

[539] Arch. dép. Isère, 162M1, archive citée. En réponse à la question 7 (« Quel est, dans les différentes branches de travail, le terme moyen du salaire pour les différentes catégories d'ouvriers, pour les hommes, les femmes et les enfants »), le juge de paix précise le montant des salaires. Il l'établit à un franc par jour pour un manœuvre dans l'agriculture, la moitié pour les femmes, dans les deux cas en plus de la nourriture. Pour les divers métiers présents dans le canton, il fixe la moyenne quotidienne à 1,50 francs en plus de la nourriture mais il précise que « ... ce qui rend difficile la position des divers ouvriers et manœuvriers, c'est qu'ils n'ont du travail qu'un tiers de l'année tout au plus, de sorte que pour ceux qui n'ont pas d'autres ressources, il y a impossibilité de se suffire dans le canton ». La dernière partie de la réponse est à combiner avec celle de la question 29 où il indique que « L'émigration n'est pas sensible ». Se lit en creux une mobilité saisonnière. De la même manière, la réponse à la question 8 (« Quel est au prix moyen des objets de consommation, la somme annuelle jugée indispensable : 1° à un ouvrier seul ; 2° à un ménage composé du mari, de la femme et de deux enfants en bas âge ? »), l'auteur estime qu'il faut 250 francs pour un ouvrier seul et le double s'il est avec femme et enfants. Enfin, en réponse à la question 10 (« Quelles sont parmi les diverses branches du travail, celles où l'aisance est la plus grande, et celles au contraire que frappe le plus souvent le fléau de l'indigence »), il commence par les manœuvres, « à cause du manque de travail ». Il poursuit avec les ouvriers, quelle que soit la branche d'activité concernée, puis les petits propriétaires, id est, exploitants.

comme les éléments déterminants de la pauvreté généralisée [540]. À travers les différentes réponses fournies, le document livre en creux autre chose, la pénurie monétaire, la faim d'argent. Celle-ci empêcherait tout essor du canton en brisant les initiatives des cultivateurs dont on dit qu'ils sont endettés pour une « bonne moitié » ; sans doute la majorité de ces cultivateurs est constituée des ménages les plus modestes [541].

Ceux-ci s'observent par l'étude des matrices cadastrales. En suivant les indications de Philippe Vigier, à l'échelle cantonale, la présentation des revenus a également un intérêt [542].

[540] Arch. dép. Isère, 162M1, archive citée. La « longueur de l'hiver » est présentée comme un facteur bloquant dans la réponse à la question 4 (« Quelles ressources le canton offre-t-il au travail ? Pourrait-il occuper, soit dans l'industrie proprement dite, soit dans l'agriculture, un plus grand nombre de bras que celui qu'il emploie ? »). La même formule est employée pour estimer que : « Les travaux de l'agriculture ne durent que 5 ou 6 mois ».

[541] Arch. dép. Isère, 162M1, archive citée. Le besoin de numéraire est une des constantes de l'enquête de 1848. En effet, dès la réponse à la question 4, l'auteur précise que « ...les efforts individuels sont paralysés par le manque d'argent... ». La même formule est employée en réponse à la question 14 (« Quelle est la cause première de la prospérité ou de la décadence de telle ou telle industrie du canton »). A ses yeux, si « L'agriculture du canton est à peu près stationnaire », « La cause en est aux habitudes, au défaut de lumières, au manque d'initiative et d'argent ». Afin de connaître « Quelle est la situation actuelle des intérêts agricoles ? » (question 27), il estime que « La bonne moitié des agriculteurs est endettée et ne trouve pas dans les produits du sol des soulagements à cette position ».

[542] Pour Philippe Vigier, « [...] il est possible de faire un classement des types de propriétaires d'après le revenu cadastral mais les comparaisons ne sont valables que dans une région homogène » (voir Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière*..., ouvrage cité, p. 46).

Tableau 18 : Nombre de cotes par tranche de revenu dans le canton de Villard-de-Lans en 1835

Revenus (en francs)	Communes				Total
	Autrans	Lans	Méaudre	Villard-de-Lans	
moins de 1	9	12	10	15	46
1 à 2	15	6	5	20	46
2 à 5	25	24	26	47	122
5 à 10	29	27	28	57	141
10 à 15	21	30	24	46	121
15 à 20	20	14	19	29	82
20 à 30	23	21	26	37	107
30 à 40	28	21	17	39	105
40 à 50	18	15	10	26	69
50 à 75	34	16	24	38	112
75 à 100	17	11	18	27	73
100 à 150	22	10	15	31	78
150 à 200	8	11	11	21	51
200 à 300	8	16	12	15	51
300 à 400	10	9	6	9	34
400 à 500	1	5	6	5	17
500 à 1 000	2	6	2	5	15
1 000 à 2 000	1	0	1	0	2
plus de 2 000	1	0	0	2	3
Total	292	254	260	469	1 275

Source : Arch. dép. Isère, 2 873W3 (Autrans) ; 3 521W23 (Lans) ; 3 046W45 (Méaudre) et 3 046W55-56 (Villard-de-Lans).

Ces derniers sont ceux qui paient l'impôt le plus important d'où l'analyse des électeurs censitaires [543]. La barrière de l'argent est un signe de distinction. Elle sépare ceux qui, jusqu'à la fin de Monarchie de juillet, ont le droit de vote aux élections supérieures à l'échelon local [544].

[543] Arch. dép. Isère, 4M21 et 4M22. Les listes générales du jury pour 1841 et 1848 furent prises en compte. La méthode suivie a consisté à retrouver leurs dates de décès. En utilisant les tables des décès et successions, une première série d'informations jaillissait. Elle était à affiner par l'identification des mutations par décès. Ces actes pouvaient renvoyer à des actes notariés. Ceux-ci pouvaient, par delà leur contenu, se référer également à d'autres actes. Ces recherches ont été menées en parallèle avec celles autour des arbres généalogiques avec les différents actes d'état civil.

[544] Pour une analyse méthodologique des listes électorales censitaires, voir Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870, Tome 1 Restaurations et reconversions, Tome 2, De la tradition à l'innovation*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1992, 1 242 p, (pp. 411-412). Une présentation de la source et de son utilisation se trouve dans André-Jean TUDESQ, « Sur l'histoire sociale du 19e siècle 1. Les listes électorales de la Monarchie censitaire », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 2, 1958, pp. 277-288.

Le nombre d'individus concernés augmente de manière sensible en à peine sept ans, passant de 18 à 28 personnes. Les identités ne changent guère. C'est à Villard-de-Lans que l'augmentation est la plus forte passant de six individus à quatorze. Les professions indiquées sont également homogènes. Les propriétaires, mais tous le sont dans les faits, forment la part majoritaire, onze en 1841, treize l'année de la révolution de 1848. Les commerçants forment un deuxième groupe, même si les propriétaires ne se privent pas de vendre certains produits. En 1841, un marchand de bois côtoie deux blatiers et un aubergiste. Un meunier est également mentionné. Ce sont donc des fortunes liées au monde la terre, du commerce et de la transformation de ses produits. Enfin, notables locaux, le notaire et le maire sont également indiqués. Sept ans plus tard, rien n'a véritablement changé si ce n'est que les effectifs se sont étoffés [545]. Il n'est pas étonnant non plus de constater que l'âge moyen ne varie guère puisqu'il augmente à peine de 50,4 ans à 52 ans. En outre, les électeurs sont possessionnés seulement dans le canton de Villard-de-Lans pour la quasi-exclusivité d'entre eux [546]. L'identification des individus montre que 13 des 18 noms de 1841 se retrouvent en 1848 [547]. Les listes électorales permettent donc d'avoir une vision globale et fine des acteurs du développement dans le canton de Villard-de-Lans, des activités qui fondent l'essor et des lieux où leur fortune se situe.

Une analyse biographique de ce corpus montre d'abord les multiples formes de l'enrichissement. L'assise foncière est leur soubassement. Entre 1841 et 1848, la part de la contribution foncière passe de 87 % à 68 % du total. Cette baisse s'explique par la réforme du calcul de l'impôt sur les portes et fenêtres. En valeur absolue, la contribution foncière pourtant augmente car elle passe de 4 495,93 francs à 5 807,25 francs mais c'est le fait essentiellement de grands propriétaires [548]. En 1841, le meunier Jean-Pierre Bonnard qui paie la contribution la plus faible (152,05 francs), avait détenu sept ans plus tôt plus de 25,5 hectares, produisant alors un revenu de 336,88 francs. De telles étendues peuvent être

[545] Il y a trois marchands de bois, trois meuniers, trois blatiers. Les notaires sont deux, l'aubergiste reste seul. Le maire a disparu, ou du moins sa fonction n'est pas précisée mais un membre du conseil municipal est présent dans la liste qui est complétée par deux fonctionnaires, le receveur de l'enregistrement et le chef de bureau à la mairie de Grenoble.

[546] En 1841, seul Jean Chanas détient une propriété en dehors du canton, à Claix, pour un montant très faible. Sept ans plus tard, il n'est manifestement plus propriétaire dans la vallée. En 1848, Benoît Bertrand fils a des biens à Autrans d'où il est originaire et à Sassenage où il s'est installé. En outre, Jean-Baptiste Augustin Célestin Blanc, dont le lien avec l'ancien notaire de Méaudre Henri Théodore Louis Blanc n'a pas été creusé, a des possessions à Villard-de-Lans, à Grenoble où il est chef de bureau à la mairie et à Gières, une commune à quelques kilomètres du chef-lieu départemental

[547] Quant aux cinq restants, les plus intéressants, un n'a pas été clairement identifié, deux étant décédés entre les deux dates. Les deux derniers seraient sortis des listes car passant au-dessous du montant de 200 francs. Le montant de la contribution foncière a augmenté pour neuf des treize individus présents en 1841 et 1848.

[548] Toutefois, le montant moyen de l'impôt foncier baisse car il passe de 249,70 francs en 1841 à 207,40 francs en 1848.

exploitées par le chef de famille avec ses enfants qui, en fonction de leur âge, servent de main-d'œuvre. La viabilité des exploitations est le principal pilier du développement de ces familles. C'est la raison qui fait que Marie Ravix se refuse à morceler les biens dont elle a hérité [549]. Dans certaines successions étudiées, pour assurer le maintien de la richesse foncière, outre le quart délivré à titre de préciput, un unique héritier apparaît. Par exemple, après la mort de son père en 1838, Jean Beaudoing récupère les terres de la famille [550]. Pour cela il dédommage ses sœurs dans des actes de cession de droits successifs. Il conserve d'ailleurs jusqu'à sa mort les quittances, l'une de 4 000 francs en novembre 1839 à sa sœur Françoise, épouse de Jean Mante, l'autre du même montant en août 1841 à son autre sœur mariée à Louis Chabert. La succession montre que son frère aîné et une dernière sœur, restés célibataires, n'avaient pas été encore payés donc qu'ils lui ont fait crédit [551]. D'autres propriétés ont été affermées. À Autrans, Mathieu Aguiard († 1846) possède 22,58 hectares affermés verbalement et produisant un revenu de 1 000 francs par an [552]. Lorsque Jean Mante décède en 1875, ses biens sont composés de biens cultivés en faire-valoir direct et d'autres situés en partie sur les communes d'Autrans et de Méaudre, forment un « domaine exploité verbalement par Claude Gouy » [553]. Dans ces propriétés, la polyculture est de mise, comme l'inventaire après décès de Jean Beaudoing le montre à l'envi [554]. Très régulièrement, le commerce du bois apparaît comme une source régulière de revenus. À Autrans, Mathieu Aguiard a une forêt de 3,56 hectares pour 150 francs par an [555]. Dans d'autres cas, la mention est plus ponctuelle, ce qui ne signifie pas que les bénéfices sont exceptionnels pour autant. Par exemple, le partage de Mathieu Aguiard signale que Benoît Reymond, marchand de bois à

[549] Arch. dép. Isère, 3^{E}20 971, 5 février 1848, n° 32. Donation entre vifs contenant partage et cession de Marie Ravix, chez le notaire Chanas : « [...] Marie Ravix après avoir mûrement examiné de quelle manière elle pourrait convenablement diviser ses biens entre ses enfants, a reconnu que par la localité où ils sont situés, ils ne sont pas susceptibles de division, attendu qu'ils sont isolés d'autres propriétaires et que cette division déprécierait beaucoup leur valeur [...] ».

[550] Jean Beaudoing est abordé dans la Fiche Biographique 23.

[551] De la même manière, Pierre Fayollat (1763-1847) conserve la copie des différents actes passés pour la plupart chez le notaire Jullien à Villard-de-Lans peu avant 1820 où, selon toute vraisemblance, il conserve les droits acquis de ses frères et sœurs, chaque fois pour plusieurs milliers de francs (Arch. dép. Isère, 3^{E}3 691. Inventaire des biens de Pierre Fayollat chez le notaire Planche à Grenoble, le 16 décembre 1847, n° 237). Sa position sociale au sein des électeurs censitaires est le reflet de stratégies plus ou moins consenties au sein de sa famille.

[552] Arch. dép. Isère, 3Q38/147.

[553] Arch. dép. Isère, 3^{E}20 958. Partage des biens de de Mathieu Aguiard, chez le notaire Roux-Fouillet à Méaudre, le 14 janvier 1847, n° 5.

[554] Le capital est immobilier mais également mobilier. À cet égard, les inventaires après décès montrent que certains électeurs censitaires sont à la tête de belles étables. Celle de Jean Beaudoing peut servir d'illustration (voir la Fiche Biographique 23). Elle peut être complétée également par celle de Pierre Fayollat (1763-1847). Le cheptel est évalué à 2 229 francs. Il comprend une jument pour 200 francs, cinq bœufs atteignant 1 214 francs, six vaches pour 866 francs et deux génisses de dix mois pour 100 francs. Un veau de lait, une chèvre, six brebis et trois agneaux complétaient l'ensemble (Arch. dép. Isère, 3^{E}3 691. Inventaire des biens de Pierre Fayollat, archive citée).

[555] Arch. dép. Isère, 3Q38/147. Succession du 30 avril 1847, archive citée. Le domaine de 8,30 hectares rapporte 470 francs.

Sassenage, doit 1 391 francs pour du sapin vendu verbalement [556]. Enfin, le commerce du bois est l'objet d'une véritable spécialisation. À côté de Benoît Bertrand père et fils, la biographie de Jean-Pierre Jourdan prouve la place de ces acteurs du développement [557]. En effet, les qualifications professionnelles reflètent une évolution de la nature du commerce. Tandis que son père était identifié comme blatier, c'est le commerce du bois qui est mentionné dans la liste des électeurs censitaires. A sa mort, la part la plus importante de sa propriété se compose de bois (pratiquement 55 %) même si certaines terres sont sans doute exploitées en céréales. Les surfaces ne sont pas minuscules et leur acquisition reflétait un investissement spéculatif. L'enrichissement par le bois passe aussi par la transformation des grumes en planches grâce à la scie à eau que Jean-Pierre Jourdan possède, non loin d'une écluse ce qui lui permet de maintenir le débit de l'eau pour sa mécanique.

Les actes de l'enregistrement suivis par ceux des archives notariales permettent de mieux cerner les fortunes. Celles-ci sont perceptibles dans les tables des décès et successions. Les valeurs mobilières et immobilières jettent une première lueur [558]. Elles correspondent à des individus dont les affaires furent fructueuses et qui se servirent de leurs fonds pour consolider le groupe familial. Elles sont cependant insuffisantes car les biens amenés par les épouses sont également à prendre en compte. Le mariage témoigne d'unions entre des familles aux fortunes proches ou pas trop éloignées.

L'enrichissement reflété par les électeurs censitaires repose essentiellement sur la terre mais celle-ci n'est pas la seule activité rémunératrice. Les patentes en sont une deuxième forme. Le corpus des électeurs censitaires le montre bien puisque l'on passe de six individus en 1841 à dix et le montant total est plus que doublé, passant de 146,19 francs à 371,6 francs [559]. La fortune est également à appréhender par les multiples papiers laissés à l'actif de certains individus. En effet, les écrits sont à inscrire dans les itinéraires des emprunteurs et des débiteurs. Ils révèlent des montants et des territoires du crédit se dessinent qui sont des indices

[556] Arch. dép. Isère, 3^{E}20 958. Partage des biens de Mathieu Aguiard, archive citée.

[557] La Fiche Biographique 24 traite de Jean-Pierre Jourdan.

[558] Cependant, les considérer de manière brute, en se limitant aux montants, sans se demander comment ceux-ci ont été obtenus n'a pas paru la bonne méthode. En effet, les déclarations de succession puis les archives notariales montrèrent que dans plusieurs occurrences, l'individu en question avait déjà réparti ses biens entre son conjoint survivant et ses enfants. À titre d'exemple, la succession de Jean Mante montre un revenu mobilier de 226 francs dont dix francs d'effets personnels. Les immeubles représentent 74 ares pour un revenu de 45 francs (Arch. dép. Isère, 3Q38/157, succession du 4 octobre 1875). Les informations sont tout autres à la lecture du partage entre vifs faits quatre ans plus tôt : Jean Mante possède plus de 32,7 hectares (Arch. dép. Isère, 3^{E}20 970. Donation entre vifs contenant partage anticipé des biens de Jean Mante chez le notaire Roux-Fouillet à Méaudre, le 13 février 1870, n° 4).

[559] Le montant moyen passe donc de 24,36 francs en 1841 à 37,16 francs soit une augmentation d'un tiers.

des hiérarchies sociales [560]. Toutefois, celles-ci ne sont pas à sens unique. En effet, les inventaires après décès montrent le cas de créditeurs qui sont également des débiteurs. Les sommes dues diffèrent sur deux points par rapport à celles exigibles. De l'argent reste parfois à verser aux autres membres de la famille lors de successions. Par exemple, celle de Denis Pouteil-Noble (1780-1847) montre des dettes qui proviennent d'un héritage du passif de son beau-père pour 2 280 francs ainsi que de sommes dues à son beau-frère, Joseph Ravix (400 francs en 1822 et 1 250 francs six ans plus tard, probablement au même) [561]. De la même manière, l'actif de Pierre Fayollat (1763-1847) est composé de deux avancements d'hoiries, chacun pour une somme de 1 500 francs auprès de deux de ses filles. Il s'agit donc de sommes dues à l'avance sur l'héritage [562]. Quant à Jean-Baptiste Clet, il doit encore à sa belle-mère 4 000 francs en 1858. De surcroît, les emprunteurs se tournent vers la place la plus proche, celle de Grenoble. Le cas des individus domiciliés à Lans est tout à fait net sur ce point. Que ce soit Henry Chabert ou Pierre Fayollat, les liens avec la vallée sont forts. À côté du second qui emprunte pour une forte somme à Grenoble, les dettes du premier, pour les plus importantes sont souscrites auprès d'emprunteurs également grenoblois aux origines les plus diverses : deux tiers de la dette sont aux mains d'un banquier (400 francs), d'une rentière (1 000 francs) et d'un employé de librairie (2 600 francs). Ainsi, les électeurs censitaires sont les maillons par lesquels l'argent circule entre une ville dont les activités bancaires se consolident au cours de la période et les exploitants de la terre aux fortunes plus modestes.

Certains des membres du corpus apparaissent alors comme ceux par qui se distribue le numéraire ou du moins le crédit. La question de l'argent contient également une dimension anthropologique. Le crédit est affaire de réputation car seule la réputation permet d'emprunter à Grenoble. Inversement, c'est aussi la réputation qui permet aux exploitants modestes d'en bénéficier. Les listes de dettes actives au bénéfice des défunts qui ont été électeurs censitaires le montrent de différentes manières. C'est d'abord une aire géographique modeste. Dans le

[560] Les cas traités ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble. En effet, la période du décès peut expliquer la présence de crédits plus ou moins importants. Un individu, installé localement durant une période longue aura pu saisir de multiples occasions de pouvoir avancer de l'argent à d'autres habitants. De plus, une mort soudaine à une autre qui a pu survenir au terme d'une maladie peut clore une phase où les papiers furent mis en ordre, des dettes payées, des remboursements obtenus, bref, signaler l'anticipation de l'événement. De ce fait, les cas retrouvés sont davantage à percevoir comme des coups de sonde dans le fonctionnement de l'argent au sein des sociétés locales.

[561] Arch. dép. Isère, $3^{E}20$ 971. Donation entre vifs contenant partage et cession de Marie Ravix, veuve de Denis Pouteil-Noble chez le notaire Chanas à Villard-de-Lans, le 5 février 1848, acte n° 32.

[562] Arch. dép. Isère, $3^{E}3$ 691. Inventaire de Pierre Fayollat, archive citée. Le défunt avait conservé les quittances des versements à ses frères et sœurs en échange des parts des biens résultant de la propriété de son père. Sa fortune a dû péricliter : en 1846, il emprunte 8 000 francs à Mermier à Grenoble auprès d'un notaire de la même ville. C'est également le moment où il contracte également des dettes auprès d'hommes de loi. Lors de son décès un an plus tard, sa plus grosse dette était à l'égard de Pierre Jourdan. Cette situation est à relier avec la donation entre vifs faite par la veuve en 1848.

cas de Jean Beaudoing (1795-1855), un grand propriétaire doté de presque cinquante hectares et qui vit de son exploitation, sur onze emprunteurs localisés, neuf sont domiciliés comme lui à Villard-de-Lans. Sept des huit débiteurs de Louis-Antoine Ronin (1811-1885), pour lesquels une adresse est précisée, vivent comme lui à Autrans [563]. Un emprunteur est domicilié dans la commune voisine de Méaudre et, pour Jean Beaudoing, un autre vient de l'autre côté de la montagne, du Gua. Un dernier est installé comme marchand épicier à Grenoble. Il y a donc une sorte de combinaison des échelles mais elles ne s'emboîtent pas comme des poupées gigognes. Les sommes empruntées renseignent sur les ressources de l'emprunteur. Jean Beaudoing ne prête pas plus de 200 francs, à une exception. Il avance de l'argent à des hommes qu'il connaît, la plupart sont qualifiés de « propriétaires cultivateurs » ou de « propriétaires » ou également de « journaliers ». Louis-Antoine Ronin a d'autres pratiques. Il est une sorte de petit banquier local ce dont témoignent également les 4 000 francs évoqués lors de la déclaration de sa succession [564]. Là où Jean Baudoing privilégie la forme verbale, preuve d'une familiarité avec les emprunteurs de sommes modestes, Louis Antoine Ronin n'utilise que des actes sous seing privé. Comme le montre Laurence Fontaine, ces derniers sont une des modalités traduisant « la force des liens personnels dans les relations de crédit » [565]. C'est pourquoi l'acte civil public n'est pas utilisé. La forme des actes n'est donc pas le signe d'une moindre connaissance par le créancier de l'identité des emprunteurs. Elle ne fait que traduire de manière plus visible le cadre dans lequel s'expriment les hiérarchies sociales. La fréquente mention de sommes « pour mémoire attendue la notoire insolvabilité du débiteur » doit enfin retenir l'attention. On trouve dans le cas de Jean Beaudoing, sur les quatorze emprunteurs, cinq pour lesquels cette expression est utilisée et dans deux autre cas il est fait mention de créances douteuses. Ainsi, près de la moitié des débiteurs ne pourraient pas rembourser l'argent prêté. Pourtant, on vient de le voir, tous lui sont connus. L'argent ne se limite pas à sa seule dimension monétaire. Il est le signe d'une appartenance sociale vécue au quotidien par la proximité du voisinage, les liens familiaux ou la communauté d'intérêts au sein de la commune. Plus que l'expression d'une quelconque « solidarité », notion vague, il est préférable d'y voir la volonté d'un maintien des équilibres sociaux de la part du créditeur [566]. En même temps qu'il les rapproche, le prêt rend possible le développement de

[563] Il a dix débiteurs. L'analyse des créances de Jean-Pierre Jourdan, dans la Fiche Biographique 24, aboutit aux mêmes conclusions.

[564] Arch. dép. Isère, 3Q38/161, n° 56.

[565] Laurence FONTAINE, *L'économie morale*…, ouvrage cité, p. 57.

[566] L'emploi par Laurence Fontaine du terme de « fides » est le plus approprié pour signaler une dimension renvoyant à la singularité des deux individus qui sont liés, des qualités morales dont ils sont reconnus les détenteurs et ce pari vis-à-vis de l'avenir, donc dans un rapport au temps, entre eux.

stratégies de développement de chacun de ces deux acteurs du monde rural. Il est l'une des modalités d'expression de la notabilité dans une recherche d'assise et d'ascension sociale. Pour le créditeur, qui remplit alors un rôle social important pour permettre le développement, il ne s'agit pas d'acheter des voix mais d'exercer la fonction d'intermédiaire entre le local et d'autres horizons [567]. L'avance d'argent est une reconnaissance de la possibilité d'une construction de la petite exploitation selon des logiques propres mais toujours inscrites dans une communauté d'appartenance.

En résumé, la fortune constitue un socle primaire à toute hiérarchie sociale. Elle a des formes multiples qui peuvent être matérielles, sonnantes et trébuchantes ou immatérielles à travers la pratique du crédit. Cependant, il est réducteur de limiter la richesse seulement à sa dimension économique. Par ailleurs, le recours à l'analyse biographique du corpus des électeurs censitaires, montre que les hiérarchies sociales se caractérisent par d'autres paramètres.

2.3.3 Le treillage social

Le terme de notable, s'il est le plus opératoire pour qualifier le corpus concerné, est cependant à préciser. D'abord, la position d'interface est à souligner. Elle est à compléter par l'importance du capital culturel. Enfin, les parcours biographiques montrent leur entrelacement en vue de constituer le maillage local d'où l'image du treillage social

Les électeurs censitaires détiennent une influence économique, comme l'a souligné précédemment le rôle du crédit. Celle-ci est également politique du fait de la présence régulière des personnalités identifiées dans les conseils municipaux, voire à la tête des municipalités. En effet, elles sont les pierres angulaires lors des changements de régime. Jean-Baptiste Allard est pressenti pour devenir adjoint à Villard-de-Lans vers la première Restauration, il le devient en 1817 avant de se retrouver à la tête du conseil municipal. Dans

[567] L'inventaire après décès pourrait être interprété comme le signe de la générosité du bienfaiteur. Les héritiers reçoivent, à travers la mention des emprunts, la transmission des qualités qui font le notable. Cette première forme de libéralité est à rapprocher des dons à effectuer après le décès. Par exemple, Antoine Chabert charge son fils héritier de procéder à des distributions annuelles aux pauvres de Méaudre de six doubles décalitres d'une variété de blé tout au long de sa vie (Arch. dép. Isère, 3^{E}16 951, 25 janvier 1845, n° 6. Testament d'Antoine Chabert passé chez le notaire Blanc de Méaudre). Quant à Jean-Baptiste Clet, il demande que 700 francs soient distribués dans les deux ans aux pauvres de Villard-de-Lans et à ce que des messes soient dites (Arch. dép. Isère, 3^{E}20 981, archive citée, testament olographe joint à l'acte le 1er décembre 1858, n° 233). Le notable cherche à prolonger dans le temps les signes de reconnaissance. Il est celui qui est généreux jusqu'après sa mort. Les prières demandées après le décès et la reconnaissance des bénéficiaires opèrent comme un contre-don en vue du Salut.

la même localité, Pierre Jourdan, conseiller municipal en 1808 le demeure en 1814 et devient adjoint en 1817. Trente ans plus tard, son fils Jean-Pierre, reconduit lors des élections municipales de 1846 est nommé à la tête d'un *triumvirat* municipal par les nouvelles autorités administratives départementales. Les notables s'imposent en même temps qu'ils sont choisis par l'échelon supérieur. Ce choix résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Les tableaux des équipes municipales dressés par les préfectures sont des indicateurs précieux. Ils nous servent à fixer l'identité des hommes désignés en indiquant la date et le lieu de naissance. Cependant, leur logique interne est de refléter d'autres préoccupations. La distinction entre le domicile politique et la résidence signale l'attention portée aux lieux et à leur attachement. Bénéficier de la « considération publique » parce que l'on est issu d'elle est important ; c'est un argument employé pour légitimer Jean-Baptiste Allard en 1814. À l'inverse, Henry Chabert, natif de Méaudre est doublement décrié quand il est nommé maire à Lans car « à peine majeur » et « étranger » [568]. L'attachement local est perceptible également par le tuilage entre deux générations qui se succèdent dans l'équipe administrative locale. Le notable est celui qui est le « fils de », phénomène renforcé par l'emploi du même prénom entre les deux générations. L'exemple des Jourdan en est une illustration. Un autre point décisif des tableaux dressés par les services de la préfecture, est la fortune évaluée en revenus. Celle-ci témoigne de la capacité de passer de la gestion familiale à celle de la commune en bon père de famille. Elle signale aussi une position sociale, une étendue de relations, une fonction au quotidien d'intermédiaire et connaissances des réalités locales puisque la fortune, toute relative, est cependant au rendez-vous.

La position d'interface dans laquelle se trouvent les membres du corpus est combinée à une autre caractéristique des notables, leur ouverture géographique. Les diverses trajectoires retracées depuis le début du chapitre ont bien montré que cette fonction ne leur était pas réservée. Par le choix des mariages, par les professions indiquées, saisonnières ou régulières, par la mention des contacts établis, la société locale est composée par de nombreux acteurs aux mobilités réelles. Toutefois, dans les biographies des notables, l'ouverture apparaît d'emblée. Les frères Chabert correspondent à ce profil. Daniel est qualifié de « marchand blatier » et son jeune frère Henry paraît être un adepte de la multirésidence. En effet, lors de son décès en 1866 il est dit « demeurant alternativement au dit lieu [de Lans] et à Grenoble » avec un logement sur la grande place des affaires locales, la place Grenette. Le couple a un troisième logement à Voreppe. Le changement d'adresse révèle la mobilité fréquente qui est

[568] La Fiche Biographique 25 traite de manière collective des trois frères Chabert.

également perceptible dans les professions indiquées. Elle est évidente chez les marchands et peut être précisée par la nature des principaux produits transportés (bois, grains). N'imaginons pas les propriétaires comme des hommes immobiles ou les meuniers dormant à côté de leur meule. La mention de deux individus - deux frères ? - , l'un blatier, l'autre meunier sur la liste des électeurs censitaires de 1848 invite à penser à un commerce entre les membres de la famille Roux-Fouillet. L'ouverture est également lisible au sein de la famille Fayollat. Que ce soit pour Claude Fayollat (1790-1851) ou pour Pierre Fayollat (1763-1847), tous deux de Lans, les papiers notariés importants sont passés chez le notaire Planche à Grenoble, preuve d'une pratique et d'une régularité. La fréquence du déplacement est cependant utilisée comme un argument pour chercher à échapper aux responsabilités. Ainsi, Jean-Baptiste Allard, noté comme « propriétaire », décline la proposition du préfet en 1817 du fait de ses « longues absences », qui le rendent incapable de suivre correctement les affaires de Villard-de-Lans [569]. L'identification des enfants lors des successions offre une troisième possibilité de saisir l'ouverture géographique des notables. Leur capacité à se projeter dans d'autres territoires, les uns de proximité, les autres plus éloignés, témoigne d'un élargissement des horizons. Le canton est indiscutablement ouvert, les produits et les hommes circulent. Mais il y a dans certaines familles du corpus une dimension supplémentaire. Certaines configurations familiales reflètent la volonté de la maîtrise d'un territoire de proximité, à la fois en montagne mais également dans la vallée. La famille Bertrand illustre cela. Le père reste à Autrans, un fils est à Villard-de-Lans. Les deux frères de ce dernier sont en contrebas, finalement très près, l'un à Sassenage, l'autre à Saint-Quentin-sur-Isère. Les Chabert tissent également de nombreuses liaisons entre la vallée et le plateau. Un oncle de l'épouse d'Henry Chabert était un négociant domicilié à Grenoble. Chez les enfants de ce dernier, l'une est à Voreppe, un autre meurt au petit séminaire - probablement à Grenoble - et un des neveux est étudiant en droit dans la même ville. Plus que le repérage d'un enfant qui sort du cercle géographique étroit de la commune ou du canton, c'est la répétition des configurations qui constitue l'indicateur d'une autre ambition sociale. Cette dernière amène certains enfants de notables encore plus loin. Un fils d'Henry Chabert part à Trévoux dans l'Ain pour devenir notaire. Les enfants de Jean-Baptiste Allard se situent à la fois dans une logique de proximité - Victor probablement dans le Royans, Alexandre médecin à Sassenage - et de projection plus

[569] Voir la Fiche Biographique 26 de Jean-Baptiste Allard.

lointaine. Olympe avait épousé un notaire de Cessieu, dans le nord du département, Armand est agent de change à Lyon et Adolphe négociant à Bordeaux [570].

L'identification des familles concernées par les hiérarchies sociales locales et la trajectoire de certains de ses membres montrent que la détention d'un capital culturel est à souligner. Celles-ci font un lien avec la détention d'un savoir spécifique et les qualités morales de l'individu en question. La maîtrise et l'utilisation de l'écrit participent à la notabilité. Ceci s'illustre par exemple chez Jean-Baptiste Clet (v. 1806-1858), receveur de l'Enregistrement. Sa profession repose sur sa capacité de scribe. Il est chargé de s'informer de la situation des familles et de la traduire sur le papier, notamment pour ce qui est des différents aspects de leurs propriétés. Ceci explique la présence dans l'inventaire des ses biens d'un « grand livre de compte cartonné de nonante huit pages » qui correspond à un des volumes de la série Q des Archives départementales de l'Isère. Le document administratif est à séparer des « deux autres petits livres ou cahiers servant de livre de raison » dont la trace n'a pas été retrouvée [571]. L'écrit est également très présent, même chez un « propriétaire » comme Pierre Fayollat (1763-1847). Celui-ci, pour lequel il a été indiqué qu'il avait conservé scrupuleusement les actes notariés le concernant, a une succession estimée à 4 481,15 francs en décembre 1847 [572]. L'inventaire nous conduit dans chaque recoin de l'exploitation mais également dans le détail des papiers en sa possession. Au milieu des liasses, le notaire indique « un livre de raison recouvert d'un parchemin sur lequel le défunt Fayollat annotait ses diverses affaires relatives à l'administration de ses biens et aux achats et vente qu'il faisait... », document tenu à jour jusqu'au 30 octobre 1847, deux semaines avant la mort de son auteur [573]. Ainsi, ceux qui occupent le haut de la hiérarchie sociale locale s'appuient sur la maîtrise de l'écrit.

Elle se retrouve dans la place prise par les études de droit qui constituent la voie royale pour achever la transformation en notable. L'exemple des trajectoires des enfants de Benoît Bertrand se retrouve chez les Allard-Jourdan. En effet, la fille de Jean-Baptiste Allard épouse un notaire ; de même, les deux fils aînés de Jean-Pierre Jourdan gravitent dans ce milieu, Victor-Jules (1826-1863) devenant greffier du juge de paix de Villard-de-Lans et son frère aîné, Pierre-Antoine (1825-1882) parvenant à devenir l'un des notaires de la commune. Il en va de même chez Henri Chabert dont un des garçons devient notaire à Trévoux et un neveu

[570] Arch. dép. Isère, 3^{E}20 977. Quittance de Victor Allard propriétaire négociant à Villard-de-Lans chez le notaire Jourdan à Villard-de-Lans, le 27 juillet 1854, n° 128.

[571] Arch. dép. Isère 3^{E}20 981. Inventaire des biens de la succession de Joseph Clet, ex receveur de l'enregistrement chez le notaire Jourdan à Villard-de-Lans le 1er décembre 1858, n° 233. Vérification faite, le prénom intégral de l'individu est Jean-Baptiste Joseph Clet.

[572] Arch. dép. Isère, 3Q38/148. Déclaration de mutation par décès du 9 juin 1848, n° 26.

[573] Arch. dép. Isère, 3^{E}6 591, archive citée, 30 novembre 1848, n° 237.

fait des études de droit. En outre, cette dernière profession est explicitement mentionnée au sein du corpus des électeurs censitaires. Henry Théodore Louis Blanc est un premier exemple. L'activité du notariat fait partie des formes du capital familial. En effet, elle est exercée par des membres de la branche maternelle de sa famille sous l'Ancien Régime. Son oncle et parrain la pratique durant toute la période révolutionnaire et jusqu'à la fin de l'Empire. Henry s'inscrit donc en héritage puisqu'il détient l'office de 1817 à 1846 [574]. Jean Chanas constitue le second exemple reflétant l'importance du notariat au sein de la notabilité locale. Il est l'aîné des enfants nés de l'union entre son père, dont il hérite le prénom, et de Marguerite Coynel. La famille est essentiellement possessionnée à Lans, commune dont Jean père devient l'adjoint d'Henri Chabert en 1821 puis maire au début des années 1840 [575]. Cependant, les possessions se situent également à Villard-de-Lans car Jean père détient 11,7 hectares en plus des 43 autres à Lans en 1835. Les ramifications semblent aller jusque dans la commune voisine de Saint-Martin-en-Vercors, dont Clotilde Bellier, épouse de Jean fils, pourrait être native. Celui-ci se rend à Grenoble pour faire des études de droit. Il y est au milieu des années 1830 puis il occupe un office à Lans. Cependant, il renonce assez tôt à cette carrière. Il s'établit à Villard-de-Lans et en devient un des acteurs clés : conseiller municipal en 1846, il fait partie du comité désigné par les nouvelles autorités départementales à la suite de la révolution de Février 1848. Dix ans plus tard, il apparaît comme « ancien notaire propriétaire et rentier ». En effet, l'office est vendu le 1er avril 1851 à Pierre-Antoine Jourdan pour 24 000 francs payables en deux versements [576]. Le notariat constitue donc un nouveau pan de la détention d'un savoir spécifique.

[574] Marianne SALON, Georgette MURE-RAVAUD et Yvette HOLBERT, « Le Château de Cochet ou le destin d'une maison bourgeoise de Méaudre », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 74-75. Le capital juridique est associé, du côté paternel, par l'activité marchande. Henry Blanc est donc un homme riche. La matrice cadastrale lui attribue plus de 58,5 hectares à Méaudre pour un revenu total de 967 francs. Il fait partie de ces familles saisissant les opportunités de la période révolutionnaire. Son père était lieutenant de la garde nationale à Méaudre en 1790. Ceci ne nuit à pas à sa légitimité sous la Restauration. Adjoint en 1816, il refuse en 1818 de devenir maire du fait de ses activités professionnelles. Cependant, en janvier 1819, l'autorité préfectorale lui confie les rênes de la commune. Il la guide jusqu'au début de la Monarchie de juillet et devint même conseiller d'arrondissement en 1833 dès le premier tour avec 31 des 33 voix exprimées. Sa fortune est alors importante avec un montant estimé à 3 000 francs de revenu par an. Il n'est donc pas étonnant de le voir reconduit au conseil municipal de Méaudre en 1846 avec 74 sur 76 voix exprimées. Enfin, on notera un point méritant d'être précisé ultérieurement : l'emploi du terme de « Château ». Il n'a pas été possible de savoir si l'usage du mot date du 19e siècle ou s'il s'agit d'un terme utilisé ultérieurement pour désigner les habitations des notables. Le mot a déjà été croisé pour la demeure des Jullien puis Bertrand à Villard-de-Lans (À Autrans la demeure des Ronin est également dans un lieu nommé « Château ». À Lans, après la Seconde Guerre mondiale, le maire de Lans parle de « résidence seigneuriale » pour qualifier l'habitation du principal notable de la commune, Pierre Chabert).

[575] Jean Chanas père (v. 1783-1862) est de Claix. Il s'agit d'un cas supplémentaire montrant que sous l'Ancien Régime des familles ne font pas que descendre dans la vallée. Certaines voient leurs enfants monter pour y devenir des acteurs importants. Jean Chanas à Lans serait à rapprocher de Louis Ronin (1773-1840), natif de Grenoble.

[576] Arch. dép. Isère, 2U144. Dossier personnel du notaire Chanas. À l'occasion de la vente, pour fixer un prix, le vendeur devait produire un état des recettes faites les cinq années précédentes. Dans le cas de Chanas, se lit le ralentissement des affaires du fait de la crise économique de la seconde moitié des années 1840 puis de la

Pour finir, les parcours biographiques prouvent que l'augmentation du nombre d'individus sur les listes électorales entre 1841 et 1848 ne signale pas forcément une ouverture des hiérarchies sociales locales [577]. il y a un entrelacement entre certains de leurs membres pour se maintenir à la tête des élites locales.

La solidarité dont font preuve les membres des listes apparaît dans au moins trois cas de figure. D'abord, à l'intérieur de la famille, un soutien se devine. Ce qui avait été décelé chez les Bertrand se décline à présent autour des trois frères Chabert [578]. Deux d'entre eux se retrouvent à la tête de Lans et de Méaudre sous la Restauration et la Monarchie de juillet. Leur entraide concerne la terre. Grands propriétaires pour deux d'entre eux - Daniel en étant à la marge - leurs possessions peuvent se heurter aux limites communales mises en place au cours des années 1830. Pour ses biens en litige avec la municipalité de Méaudre, Henry sait pouvoir compter sur son frère, maire de cette commune. Le soutien est également dans les responsabilités. À Méaudre, Antoine et Daniel s'épaulent, le premier dirige le conseil municipal, tandis que l'autre est l'un des principaux négociants [579]. Cette configuration apparaît au cours du Second Empire également avec les frères Brunel à Autrans, l'un maire, l'autre marchand de bois. Pour exporter ou importer ses produits, Daniel Chabert doit passer par Lans, lieu de passage sur l'axe en vue du point de transbordement que représentait Sassenage. Dans cette première commune, au hameau central, il sait pouvoir trouver son frère cadet.

Cette première forme de solidarité peut être complétée par une deuxième. Elle réunit deux familles. À Villard-de-Lans, le tuilage au sein de l'équipe municipale entre Pierre Jourdan et son fils Jean-Pierre est assuré par Jean-Baptiste Allard. Celui-ci, après avoir cherché à compter sur l'aide du premier, dont il avait épousé la fille, invite l'administration préfectorale à faire évoluer son choix en préférant le second.

Seconde République. En effet, en 1846, les recettes sont de 13 123 francs. Elles s'effondrent ensuite des deux tiers : 9 627 francs en 1847, 8 195 francs en 1848, 5 512 francs en 1849 et 4 519 francs en 1850.

[577] Philippe Vigier lui-même avait noté l'élargissement du nombre d'électeurs censitaires dans le canton qui, à la lumière de l'analyse biographique, s'avère relever globalement des mêmes familles (voir Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière...*, ouvrage cité, p. 87).

[578] Voir la Fiche Biographique 25 des frères Chabert.

[579] La collusion est parfois manifeste. Par exemple, en 1844, une protestation est faite par plusieurs propriétaires contre les limites communales. Comme certains d'entre eux sont membres du conseil municipal - à commencer par le maire Antoine Chabert - une commission spéciale nommée par le préfet en mars 1846 est chargée de se prononcer sur le bien fondé pour défendre les intérêts de la commune. Celle-ci refuse de prendre position en affirmant qu'« il est impossible de savoir si la demande formée contre la commune est ou n'est pas fondée, puisque ni les titres des demandeurs ni ceux que peut avoir la commune n'ont été communiqués au conseil, que si d'un côté la commune paraît être en possession des bois dont il s'agit qui depuis plusieurs années sont soumis à l'administration forestière d'un autre côté les demandeurs prétendent avoir des titres qui établissent que ces bois sont propriété particulière... ». Un des membres de la commission est Daniel Chabert, frère de l'un des plaignants (Voir Arch. dép. Isère, 2O225/10).

Plus généralement, des greffes et des ramifications entre un petit nombre de familles se réalisent au sein du groupe des électeurs censitaires. Deux exemples particulièrement nets vont dans cette direction. Le premier s'appuie sur les familles qui viennent d'être mentionnées. En effet, l'alliance à Villard-de-Lans entre les familles Allard et Jourdan s'enrichit des liens tissés à Lans avec Claude Fayollat (1790-1851), qualifié d'aubergiste et qui détient un peu moins de seize hectares en 1834. Celui-ci avait épousé Rose-Olympe Jourdan. En 1843, lors de l'union de leur fils, peut-être aîné, Séraphin, le contrat de mariage se fait en présence des deux oncles Jean-Baptiste Allard et Jean-Pierre Jourdan [580]. Un mois après cette première union, Claude Fayollat, marie un autre de ses enfants, Rose-Olympe, qui se rapproche d'Henri-François Chabert, fils aîné d'Henri, le benjamin des frères Chabert originaires de Méaudre. Cette union est également de première importance. Henri Chabert père verse en avance d'hoirie une partie de la belle forêt de hêtres et de sapins de Guinée, dans le massif séparant Lans et Méaudre. Il accompagne cela d'une somme de 8 000 francs versés après son décès [581]. Ainsi, le seul exemple de Claude Fayollat révèle l'entrelacs des réseaux sur lesquels repose le développement rural du canton. Il se nourrit de l'exploitation du bois, celui de Villard-de-Lans avec les Jourdan, celui de Méaudre avec les Chabert. Elle est indissociablement liée au négoce, l'activité première de Jean-Baptiste Allard, celle qui anime encore les Jourdan et les Chabert. Elle s'arque-boute sur le monde de l'auberge, lieu de passage et de relais. Dans l'autre vallée qui compose le canton, celle qui relie Autrans à Méaudre, les situations sont proches. L'analyse peut partir de la famille Bertrand, non pas en suivant les trois fils de Benoît mais en considérant ses deux sœurs. Euphroisine (v. 1770-1846) avait épousé Mathieu Aguiard [582]. Peut-être est-ce parce qu'il bénéficie de la présence de son beau-frère domicilié à Autrans que Benoît Bertrand peut faire sortir ses trois enfants de la commune. Finalement, son beau-frère est son relais à Autrans. C'est un grand propriétaire avec près de 43 hectares dans les deux localités de la vallée. Il afferme verbalement des terres d'une superficie de plus de 22 hectares à Autrans et exploite également des bois. La localisation de ses enfants montre également des logiques qui oscillent entre l'attachement local et l'ouverture vers les débouchés des ressources économiques [583]. Deux de ses filles sont

[580] L'affaire n'était pas anodine dans la mesure où le père de la future, Jacques Rochas (v. 1788-1842) détenait quelques années auparavant plus de 22 hectares à Lans. Il verse 3 000 francs à sa fille par préciput trois semaines avant son décès (Arch. dép. Isère, $3^{E}16$ 869. Contrat de mariage de Séraphin Fayollat chez le notaire Chanas à Lans, le 28 janvier 1843, n° 19).

[581] Arch. dép. Isère, $3^{E}8$ 622. Partage anticipé des biens d'Henri Chabert chez le notaire Ronin à Saint-Egrève, le 8 février 1866, n° 34.

[582] Mathieu Aguiard est l'objet de la Fiche Biographique 27.

[583] Le fils aîné de Mathieu Aguiard, Claude, est parti à Noyarey. L'un des enfants de ce dernier, Claude-Célestin devait épouser en 1878 une de ses cousines. En effet, Marie-Angèle Ronin, est la petite-fille du beau-frère de

installées dans les deux communes où leur père compte localement. Des alliances se nouent avec d'autres familles comme celle de Jean Mante (1800-1875) à Méaudre. Ce dernier figure également dans le corpus des électeurs censitaires. Propriétaire de plus de 28 hectares en 1834, il siège au même moment au conseil municipal comme adjoint. Il est un parti intéressant car en 1826, pour renforcer l'union, Mathieu Aguiard avait procédé à un avancement d'hoirie de 4 000 francs [584]. Jean Mante devint maire de Méaudre par la suite. L'autre sœur de Benoît Bertrand, Angélique (v. 1778-1857) avait épousé Louis Ronin (1773-1840), originaire de Grenoble. Installé à Autrans, il a eu au moins deux enfants et fait figure de personnalité locale de premier plan. Maire de la commune en 1815, son nom apparaît à nouveau durant la Restauration quand est recherché par les autorités préfectorales un homme à la tête du conseil municipal. Au début de la Monarchie de juillet, il détient plus de 78 hectares. Ces biens sont transférés à son fils Louis-Antoine (1811-1885). Celui-ci devait épouser en 1838 Angélique Chabert, l'une des filles d'Antoine Chabert, maire de Méaudre.

Ainsi, la treille sociale prend racine dans des domaines à distinguer. Le capital économique s'adjoint à celui de la magistrature locale. Il se complète par un capital culturel nécessaire pour ceux qui veulent occuper le devant de la scène. Les acteurs ont des rôles différents mais tous cherchent à revêtir le rôle du notable. Enfin, ils forment une compagnie car les familles sont associées entre elles.

Les hiérarchies sociales sont bien réelles dans les sociétés de montagne, par ailleurs qualifiées de « démocraties républicaines ». Les termes ne s'opposent pas, la hiérarchie n'étant pas opposée à la démocratie et on voit en quoi le terme proposé par Pierre Barral prête le flanc [585]. Le canton de Villard-de-Lans, durant le deuxième tiers du 19e siècle et, plus largement, de la période révolutionnaire au début de la Troisième République se caractérise par un double phénomène, à la fois de remplacement des familles dominantes et de recomposition et d'alliances de certaines familles entre elles. Les familles issues de la noblesse paraissent écartées tandis que celles issues du monde du négoce et du notariat remplacent les premières et tendent de s'adapter aux évolutions à l'œuvre. Elles forment des réseaux sociaux que ni les changements politiques, ni les crises économiques ne détruisent. Chez les notables, les liens personnels, les capacités intellectuelles, en particulier la place du

---

Mathieu Aguiard. Une des trois filles sort également du canton mais elle reste proche car elle s'installe au hameau de Saint-Nizier, dépendant de Pariset, tout à côté de Lans.

[584] Arch. dép. Isère, 3E16 932. Contrat de mariage entre Jean Mante et Louise Aguiard chez le notaire Blanc à Méaudre, le 16 novembre 1826, n° 82.

[585] Nous pourrions proposer une nouvelle taxinomie qui remplacerait les terres à « hiérarchies » par « terres d'emprise », celles de « démocraties » devenant « terres de reprise ».

droit, invitent à souligner l'influence de l'ancienne ville de Parlement qu'est Grenoble et, plus largement, de la place de l'écrit. Celui-ci fut un des moyens du développement de certains acteurs. En outre, ce dernier passe par l'ouverture, une nouvelle fois évidente du territoire et des hommes. Le destin des enfants, les activités de commerce et d'exportation des produits forestiers sont apparus à nouveau comme les piliers de l'essor du canton. En cherchant à qualifier au plus juste l'action des acteurs que furent les notables ni le terme d'encadrement, ni celui d'impulsion n'auraient été satisfaisants. En effet, le contrôle social reste limité et les notables, s'ils sont acteurs, ne sont pas moteurs. Ils forment un élément d'un système local plus vaste. Par conséquent, leur rôle consiste à relayer le développement. Cela revient à souligner à nouveau leur position en interface.

En partant de Louis Mure-Ravaud et en arrivant aux principales familles notables du canton, l'objectif essentiel consistait à multiplier les approches et les méthodes pour cerner le développement et ses acteurs. Une vision au ras du sol a prouvé qu'en écartant dans un premier temps ceux qui paraissaient les plus importants ou légitimes, la logique à l'œuvre chez les autres devenait compréhensible. C'est la raison pour laquelle la notion d'acteur peut être employée. La prosopographie en fut l'outil. Les carnets de Louis Mure-Ravaud en font un cas d' « exceptionnel normal » (E. Grendi) à maints égards. Une deuxième approche, quantitativiste, a croisé et complété la première démarche. Avoir en tête que derrière chaque chiffre, se trouvaient des existences aussi foisonnantes et diverses que celle de Louis Mure-Ravaud rompt la rigidité statistique. Cette dernière fournit un autre angle pour mesurer et cerner les rationalités. Toutefois, le caractère figé des résultats chiffrés globaux était également à modérer en installant de la diachronie. C'est pourquoi l'étude du corpus des électeurs censitaires a donné des dynamiques et des trajectoires au sein d'évolutions globales.

Il en ressort l'absence de déterminisme, de fatalité, ce que de nombreux auteurs ont qualifié de routine des mondes ruraux. Les logiques à l'œuvre ne sont pas tant individuelles que familiales. Est-ce un effet déformant des sources employées ou de la méthode utilisée mais le sens apparaît par l'éclairage de la position des autres composants du champ social. La famille est apparue comme le point d'observation privilégié éclairant l'action de la plupart de ses membres. Ni le fait de d'exercer telle ou telle profession, ni l'appartenance géographique, ni la « classe » n'ont paru des outils d'analyse pertinents. Le seul groupe ayant une réelle existence est celui des notables.

Finalement, la société du canton de Villard-de-Lans au cours du second tiers du 19e siècle, et plus largement durant les trois premiers quarts du siècle, n'est pas apparue comme une périphérie, un espace sous le commandement, la direction et l'influence de l'extérieur. Elle est l'une des composantes de la galaxie du social. La représentation d'une relation de dépendance, laquelle n'étant pas à sens unique, empêche de voir un système économique, démographique et social commun. Organisée en groupes distincts en fonction, pour commencer, de la fortune, elle est surtout unie par mille liens familiaux, de travail, de crédit, de vote. Cela ne saurait cependant conduire au fantasme de la communauté villageoise. Sur la ligne de crête, la société locale évoluait entre la réalité d'une solidarité entre la plupart de ses membres et des logiques de développement à d'autres échelles sociales, celles de la famille ou de l'individu.

3 Conclusion

Les deux approches menées au ras du sol avec les carnets de Louis Mure-Ravaud ou à partir de corpus plus nombreux d'individus prouvent que la société du canton de Villard-de-Lans se situe dans un territoire de moyenne montagne ouvert. Celui-ci est intégré par des échanges à différentes échelles depuis l'époque moderne et le 19e siècle n'inaugure rien. Par les produits issus de l'agriculture sylvo-pastorale et également par la circulation des hommes, les sociétés rurales alimentent les marchés et les territoires de la vallée mais aussi à l'échelle régionale et nationale. À côté de ces classiques analyses descendantes, mais qui étrillent une représentation autarcique, à plus d'une occasion, des mouvements ascendants apparaissent également. En effet, à côté des exportations traditionnelles comme le bois, l'élevage ou le fromage, l'intégration passe également par la rapide réactivité pour saisir les opportunités entraînées par l'essor de la ganterie grenobloise après la mise au point de la main de fer par Xavier Jouvin. Ainsi, la période se caractérise davantage par le renforcement des interrelations entre la montagne et la vallée et la réactivation de liens qui prennent de nouvelles formes et plus d'ampleur. C'est un véritable bassin économique et social qui rapproche la vallée, et en particulier Grenoble et le canton de Villard-de-Lans.

L'approche des hiérarchies sociales locales a fourni le terrain pour compléter les nombreux portraits esquissés. Des métiers liés au textile, à ceux du bois, ceux des transports

comme les nourrices ou les gantiers ainsi que les gantières, les conclusions ont convergé pour montrer les logiques, les rationalités et les stratégies du développement de la part des acteurs que sont les populations dans leur globalité. À l'échelle de l'individu, comme Louis Mure-Ravaud, ou à celle des familles de notables, avec les familles Jullien et Bertrand et celles des électeurs du suffrage censitaire, il n'y a pas de routine mais la recherche des opportunités en vue du développement. Celui-ci peut prendre, en fonction de la position des agents, des formes différentes. Les trajectoires biographiques interrogent sur ce qui anime les individus, entre l'impératif de la survie et la stratégie de développement. Survivre est une évidence dans un espace qui connaît son maximum démographique, où la pauvreté au milieu du siècle est une réalité et où la pluriactivité est un moyen de subsistance. C'est ce qui explique en partie certains réseaux et des aspects de la domination sociale par certains individus. Ces réalités sont réelles, elles ne peuvent être niées. Elles sont cependant à articuler avec d'autres aspects. Ceux-ci s'éclairent brusquement avec les carnets de Louis Mure-Ravaud. Ils montrent un homme qui calcule, qui a des stratégies, qui procède à des arrangements et qui a des projets. Cela va de pair avec une certaine urgence du quotidien. Lui et d'autres trajectoires attestent que le changement de focale amène une réalité sociale augmentée. André Gueslin et, à sa suite, Laurence Fontaine ont montré que la pauvreté n'exclut pas la recherche du développement [586]. Celui-ci se situe à l'intersection des grands mouvements portés par des catégories dominantes et planifiées par certains et par des faits du quotidien qui, eux aussi, comportent une logique et une « rationalité limitée » (F. Barth). Les acteurs du développement rural sont donc nombreux.

Chemin faisant, ont été évités des termes comme le retard ou la routine. De la même manière, l'immobilité supposée des individus est également une vue de l'esprit et surtout une vue très en hauteur. À l'inverse, les réalités de la mobilité donnent le vertige. Elles soulignent que le développement est étroitement associé à la circulation tout au long du siècle. La question de la spécificité montagnarde est également à apprécier. Est spécifique ce qui est propre à une chose, ce qui lui est singulier. Où serait la spécificité de l'espace montagnard par rapport à celui de la plaine, à celui d'en bas ? Les éléments naturels ne forment pas un élément irréductible ; tout au plus sont-ils un gradient. Les archives montrent qu'une lecture fine rappelait à quel point les pentes et la neige sont des obstacles, peu différents de ceux des Chambarans ou des Terres froides. Les trajectoires des notables mais également les parcours des membres des familles de cultivateurs ou les enfants placés en nourrice ont montré la très

[586] André GUESLIN, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du 19e siècle*, Paris, Aubier, 1998, 314 p. L'auteur aborde en priorité les milieux urbains.

forte interdépendance entre ce qui est « en haut » et ce qui est « en bas ». Eux aussi doivent être compris comme des déclinaisons d'un même ensemble et les espaces de piémont forment un trait d'union. Ainsi, le canton de Villard-de-Lans n'est pas « localisé » ; il est l'expression des dynamiques globales perçues à une certaine focale. Il n'est ni à part ni un espace périphérique mais un élément du vaste système qu'est la société française au cours du deuxième tiers du 19e siècle.

Celle-ci est dans une période de profonds bouleversements. C'est pourquoi il n'est pas surprenant de les voir transcrits dans le canton au cours de cette période. Parmi les mille sujets du débat, celui de la propriété individuelle et des communaux prennent une place particulièrement intense.

Chapitre II

Des communaux pris en étaux : le développement aménagé (du début du 19e siècle aux années 1870)

« Un dimanche du mois d'avril 1848, les vêpres venaient de finir à l'église du village de Méaudre (canton du Villard-de-Lans) quand un homme sortant d'un cabaret se mit à interpeller la foule. "... Ces forêts, ces montagnes sont notre bien, s'écria-t-il ; c'est le patrimoine incontesté de la commune et de ses habitants. Pourquoi ne pourrions-nous pas en disposer à notre gré ? Je suis envoyé par vos voisins d'Autrans pour vous engager à faire cause commune avec eux. Partageons entre nous ces forêts et ces pâturages..." » [587].

Si ce *verbatim* est exact, il présenterait un triple intérêt : souligner ce qui fait la richesse du canton, présenter, ensuite, les deux conceptions de la propriété qui s'opposent au cours de la première moitié du 19e siècle pour le bien commun, l'une collective et qui relève « de la commune », l'autre individuelle quand l'orateur s'exclame « Partageons ». Enfin, le texte interpelle sur le « nous » employé à la fin de l'extrait. C'est une portion de territoire dépassant le cadre municipal, puisqu'il s'agit pour les Autranais de « faire cause commune » avec le voisin méaudrais. Le lien au lieu est l'élément fédérateur quand l'orateur parle de « patrimoine » [588].

[587] Dans Albert ALBERTIN, *Histoire contemporaine de Grenoble et de la région dauphinoise tome 1 1848-1855*, Grenoble, Alexandre Grattier et Cie éditeurs, 1910, 531 p. (p. 29).

[588] L'emploi du terme de « patrimoine » pose question. Est-il possible de l'imaginer dans la bouche d'un petit cultivateur de Méaudre au milieu du 19e siècle ou est-il la retranscription faite peut-être par Albertin ce qui jette une ombre quant à la fiabilité non de l'anecdote mais de sa narration ?

Cette interpellation de 1848 forme le cœur de ce chapitre : l'évolution de la propriété collective forestière et herbagère, entre maintien d'une forme collective et appropriation individuelle, la confrontation des sociétés locales chargés d'exploiter les communaux.

Dans les espaces de montagne dont le canton de Villard-de-Lans est un bel exemple, on ne peut évoquer les acteurs du développement rural sans parler des communaux. Nadine Vivier montre combien cette question s'inscrivait dans un temps long et pour lequel les césures classiques, notamment celle de la Révolution française, étaient inopérantes [589]. Elle a souligné l'importance des travaux des différentes assemblées au cours de la dernière décennie du 18e siècle où deux conceptions s'affrontent. La première insiste sur la dimension communautaire dans l'exploitation des surfaces, la seconde, nouvelle, affirmée notamment chez les Physiocrates, insiste sur l'appropriation individuelle. Le 19e siècle s'inscrit dans le prolongement du fécond travail révolutionnaire. Dans le massif alpin, les communaux sont pour l'essentiel composés des pâturages et des forêts, objets d'étude d'Andrée Corvol [590] et, plus récemment, de Martine Chalvet [591]. Leurs travaux montrent que, loin d'être un espace périphérique, les bois sont au carrefour de multiples questionnements [592].

Le deuxième tiers du 19e siècle est une phase décisive pour l'évolution du canton sous réserve d'en réinventer la chronologie qui nécessite d'être déconstruite chronologiquement et de reconsidérer la notion d'échelle. Trop souvent, en effet, l'histoire des communaux est présentée comme la confrontation entre le local et le global. Pourtant les archives offrent une vision différente. L'approche locale du « nous » suggère la croyance en une communauté locale fraternelle et soudée face à l'extérieur. Or cette société locale est faite de réseaux et d'antagonismes qui opposent des groupes ou des hameaux [593]. À l'opposé, la représentation d'une échelle globale ne fonctionne pas plus. Les sources montrent une multiplicité d'acteurs

[589] Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France, 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p. ainsi que Nadine VIVIER, « Une question délaissée : les biens communaux aux 18e et 19e siècles », dans *Revue historique*, n° 587, juillet-septembre 1993, pp. 143-160 et Nadine VIVIER, « Les biens communaux en France au 19e siècle. Perspectives de recherches », dans *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 1, 1994, pp. 119-140.

[590] Voir en particulier Andrée CORVOL, *L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt 17e -20e siècle*, Paris, Fayard, 1987, 585 p.

[591] Martine CHALVET, *Une histoire de la forêt*, Paris, Le Seuil, 2011, 357 p.

[592] À ce titre, l'histoire de l'environnement est inséparable de celle des forêts. Des domaines perçus comme classiques, comme l'histoire de l'administration, ont tout à gagner à étudier ces acteurs à part entière du développement que sont les personnels forestiers. Chemin faisant, des clairières déjà tracées par d'autres disciplines, en sociologie ou en ethnologie, apparaissent. Le domaine est donc bien balisé comme le montre le doctorat de Pierre Cornu (Voir Pierre CORNU, *La forteresse vide. Une histoire des hautes terres du Massif central entre déprise humaine et emprise symbolique (19e-20e siècles)*, thèse pour le doctorat en histoire sous la direction de Gilbert Garrier et Jean-Luc Mayaud, université Lumière-Lyon 2, trois volumes 865 f° et 189 f°.

[593] L'érection de la section de Corrençon en commune à part entière en 1857, dont le récit du déroulement sera entrepris plus loin dans le chapitre, en est la meilleure illustration et justifie le choix de retenir le canton de Villard-de-Lans parmi ceux du département de l'Isère.

aux intérêts faits de convergences et de divergences. Les uns sont collectifs, à l'image de la « foule » ou du groupe des agents forestiers. Pourtant, à chaque fois, à y regarder de plus près, d'autres formes voire des individualités émergent. Plus que deux camps supposés en rivalité, ce sont bien les figures d'intermédiaires, comme celles des maires ou des agents forestiers qui sont centrales.

Ces derniers sont également au cœur de la réflexion historiographique, d'où l'emploi du terme « aménagé » dans le titre du présent chapitre. Bernard Kalaora et Antoine Savoye ont, en effet, montré une inflexion des préoccupations au sein des forestiers [594]. L'exploitation purement économique tend à s'effacer derrière la recherche d'un véritable développement qui prend en compte les besoins locaux. Dans l'ensemble alpin, les travaux de Briot au cours du dernier quart du 19e siècle, qui sont la déclinaison régionale des idées de Le Play, sont également l'héritage d'un travail de terrain des conservateurs et des inspecteurs mais aussi des gardes généraux qui sont sur le terrain. C'est pourquoi l'observation dense d'un espace réduit comme celui d'un seul canton de montagne est un moyen d'étudier au plus près le personnel et de suivre l'évolution de sa pensée dans ses écrits. Pour comprendre le développement, il importe de voir que le débat entre les intérêts des individus et ceux de la collectivité transcende chacun des deux camps supposés s'affronter.

Le dernier point qui mérite discussion est celui de l'affrontement. La « mise au pas des campagnes » (M. Chalvet) n'est pas complètement adaptée pour décrire l'évolution des communaux et en particulier ceux des forêts. L'idée d'affrontement, comme l'ont montré des historiens qui travaillent sur la violence rurale, est à englober parmi d'autres choix possibles. L' « intériorisation de la norme juridique » montre une évolution tout en suggérant une entrée en civilisation : Jacques passe de la révolte au légalisme [595]. Pour les Quatre montagnes si proches de Grenoble, ancienne ville de Parlement et où le monde de la robe reste présent au 19e siècle, cette représentation n'est pas convaincante car l'appel à la justice est précoce.

La communaux connaissent des inflexions à intégrer dans « une histoire lentement rythmée », (F. Braudel) celle d'un territoire ouvert avec une démographie en transition, celle d'une économie pastorale qui véritable choix collectif. L'exploitation et l'aménagement des communaux et tout particulièrement des forêts à cette époque est un ingrédient du

[594] Bernard KALAORA et Antoine SAVOYE, *La forêt pacifiée : les forestiers de l'Ecole de Le Play, experts des sociétés pastorales*, Paris, L'Harmattan, 1986, 132 p.

[595] Jérôme LAFARGUE, « Entre la ruse et l'impuissance : les paysans face à la règle de droit au 19e siècle », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural : actes du colloque organisé par l'Université Rennes 2 les 6, 7 et 8 juin 2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 472 p. (pp. 87-99).

développement touristique ultérieur. Les acteurs participent à la construction partielle d'un paysage qui est valorisé et exploité par la suite.

Pour saisir le sujet il a été fait feu de tout bois : les archives de l'administration forestière surtout, celles de l'administration préfectorale dans ses relations avec le communes, celles des mairies. Les dépôts venant de la Justice sont également particulièrement riches. Les sources livrent des noms qui sont étudiés à l'aide des sources cadastrales ou de celles de l'état civil afin de retracer des trajectoires biographiques et de varier la focale.

La fin de la Restauration et le début de la Monarchie de juillet sont un moment charnière de la question des communaux car c'est à ce moment que sont fabriqués les cadastres communaux et qu'entre en application le Code forestier de 1827. La seconde moitié des années 1870 est un autre temps de changement avec le transfert de l'administration des forêts du ministère des Finances à celui du Commerce, des travaux publics et de l'agriculture [596]. La loi de restauration des terrains en montagne en 1882 [597] appartient également cette période qui s'articule autour de trois moments : le temps d'une réactivation des tensions dont la Monarchie de juillet est le cœur ; l'émeute forestière d'Autrans en avril 1848 ; une reprise en main des communaux et d'un développement imposé pendant le Second Empire forestier et la Troisième République.

1 Des tensions réactivées sous la Monarchie de juillet

La Monarchie de juillet s'inscrit dans un triple contexte. Elle prolonge la période révolutionnaire et celle de l'Empire. Nadine Vivier montre que les débats et les enquêtes des années 1836 et 1848 sont un héritage de la décennie révolutionnaire : dans les archives, les allusions à la Révolution et à l'Empire sont récurrentes. La Restauration lègue le Code forestier de 1827 dont les principales mesures se déploient progressivement durant les années 1830. Enfin, en 1834 les matrices cadastrales sont fabriquées dans le canton de Villard-de-

[596] Le lien entre les finances et les forêts explique que, dans les fonds d'archives, ce soient les dossiers de comptabilité communale qui sont riches en informations.

[597] C'est également l'année où est faite une proposition qui consiste à donner aux municipalités un rôle plus important dans le processus d'aménagement et d'autorisation des coupes de bois. Voir Raymond LEFEBVRE, Louis BOURGENOT, Marie-Noëlle GRAND-MESNIL, Louis BADRE [*et al.*], *Les Eaux et Forêts du 12e au 20e siècle*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 1987, 767 p. (p. 544).

Lans. Réunis, tous ces facteurs conduisent à une réactivation de la question de la propriété. Etudier les communaux durant cette période c'est se fixer quatre objectifs. À côté de la volonté de caractériser cette phase dans un mélange entre des héritages remontant à l'époque moderne et d'autres très récents et qui soulèvent des difficultés nouvelles, il y a le souci d'aborder la notion de propriété car elle est une réalité quotidienne. Il est ainsi possible d'esquisser une sorte d'archéologie d'une conscience de la propriété qui passerait par les usages, les contemporains tissant des liens entre appropriation et possession. La propriété est aussi indissociable de l'exploitation c'est-à-dire de la mise en valeur des superficies convoitées. Des conceptions différentes se donnent à voir, entre le fermage et la valorisation en commun *via* des rôles. Parce que les conflits se réactivent, la gamme des réactions des communautés est à saisir. On constate que les communautés locales ne sont pas toutes de violences et d'animalité fantasmées mais qu'elles savent user des armes du droit. Une fois encore, derrière les modalités, c'est l'identification des acteurs spatiaux, collectifs ou individuels, locaux ou extérieurs qui est recherchée.

Répondre à ces objectifs suppose d'emprunter trois directions : d'abord expliquer la réactivation des conflictuosités comme le fruit d'un double contexte [598], dresser ensuite un tableau de la situation de la propriété dans le canton au début des années 1830, montrer enfin l'inscription dans les matrices et la volonté de délimitation qui conduisent à un renforcement de la judiciarisation au cours des années 1830.

1.1 La conflictuosité, fruit du contexte national

La réactivation des conflits s'explique par le heurt entre une situation locale et par le contexte de l'époque, durablement marqué à la fois par les mesures prises lors de la Révolution française et de l'Empire et par celles de la fin de la Restauration et du début de la Monarchie de juillet. Faire le rappel des héritages a pour objectif de souligner que les facteurs

[598] Le terme de conflictuosité est emprunté à Frédéric Chauvaud, lequel désigne ainsi « une multitude de conflits collectifs et de comportements individuels, délictueux, criminels ou " déviants " qui forment la conflictuosité rurale » et plus loin « La conflictuosité serait donc l'ensemble des tensions, des différends, des disputes, des comportements tolérés par une communauté, mais sanctionnés par le législateur ou réprouvés par la société englobante ». Voir Frédéric CHAUVAUD, « Conflictuosité et sociétés conflictuelles : les campagnes dans la société française au 19e siècle (1830-1914) » dans Jean-Claude CARON et Frédéric CHAUVAUD [dir.], *Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 270 p. (pp. 181-207, citations pp. 181-182).

exogènes sont à l'œuvre durant le premier tiers du 19e siècle, même dans un espace de montagne présenté à l'envie comme périphérique et marginal parce que supposé inaccessible.

1.1.1 Un moment fondateur : de la fin de l'Ancien Régime à la fin de l'Empire

Césure majeure, la Révolution française et l'Empire ne peuvent pas ne pas laisser leurs marques sur les communaux en général et les forêts en particulier. Pourtant, comme Nadine Vivier l'a montré, ces espaces sont à appréhender en relation avec l'Ancien Régime sans lequel la compréhension des communautés et du rôle de l'État est incomplète [599]. Trois moments sont à envisager : d'abord le 18e siècle, les dernières années de l'Ancien Régime au Consulat, enfin l'Empire.

Remonter au 18e siècle n'est en rien une quête des origines. C'est en revanche, sans doute, le moment où s'enracinent des tensions qui s'expriment pleinement ensuite. À l'échelle nationale, et sous l'influence des physiocrates, le pouvoir monarchique lance des enquêtes, dont une en 1768 sur les biens communaux [600]. Inopérantes sur le moment, les nouvelles conceptions résonnent au cours de la période suivante. En Dauphiné une réformation des forêts entraîne en 1724 une description des bois de Villard-de-Lans [601]. Celle-ci montre des forces en présence et des tensions qui se retrouvent ultérieurement [602] : les prélèvements

[599] Selon Nadine Vivier, en effet, le dernier tiers du siècle est le moment d'une offensive contre la propriété collective. Les idées nouvelles qui mettent au jour la place de l'individu encouragent à rechercher des voies de réussite personnelle. Au même moment, les évolutions de l'agriculture en Angleterre rendent légitimes des propositions nouvelles qui concernent l'appropriation des biens communaux. Toutefois, les espaces de montagne se montrent réticents aux nouveautés (Voir également Jules BLACHE, *Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors*…, ouvrage cité, tome 2, pp. 18-25 et Philippe ARBOS, *La vie pastorale dans les Alpes françaises. Etude de géographie humaine*, librairie Armand Colin, 1922, 718 p., pp. 66-87).

[600] Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, *L'administration des Eaux et Forêts* ..., ouvrage cité, p. 19.

[601] Arch. dép. Isère, II C.956. Archive citée. Parmi ses nombreux intérêts, le document permet d'avoir une vision d'ensemble des superficies boisées. Par exemple, celles de la communauté de Méaudre en 1726 sont estimées à 4 599 arpents soit environ 2 350 hectares. Elles sont composées d'un taillis de hêtres avec quelques résineux, voir Robert LOMBARD, « Jadis, la forêt de Méaudre », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 160-164.

[602] « Défendons à toutes personnes de quelques conditions et qualités qu'elles soient d'abattre aucun bois dans le canton mis en réserve [...]. défendons pareillement d'abattre aucun bois verts dans le restant des dites forêts de Corrençon et Valchevrière sous prétexte de chauffage ou réparation des maisons sans qu'ils en aient préalablement obtenu permission. Permettons seulement de prendre du bois sec [...] » (Arch. dép. Isère, II C.956. Archive citée f° 2 205, recto), « défendons de battir aucune maison dans les bois ou sur les lieux essartés sous peine de mille livres d'amende » (Arch. dép. Isère, II C.956. Archive citée, f° 2 206, recto). Dans les années 1770, l'autorité est réaffirmée, ce qui montre qu'elle a fort à faire. En 1775, par exemple, des récoltes que des particuliers cultivent dans les pâturages de Pompeillon sont confisquées et les clôtures qu'ils avaient installées doivent être enlevées. Deux ans plus tard, une mesure interdit de posséder des chèvres ou des boucs mais chaque maison peut en avoir deux (Voir Arch. dép. Isère, 2O549/3).

nécessitent déjà des interdictions tant dans le quart de réserve que dans les autres bois, les espaces en lisière sont particulièrement surveillés pour prévenir les dégradations, lesquelles ne sont pas seulement le fait des simples habitants. Les scies de propriétaires importants sont, en effet, également responsables de l'état des massifs [603]. La confection du dernier terrier de la maison de Sassenage est la deuxième origine des conflits ultérieurs. Dans la première moitié du 19e siècle il est régulièrement convoqué comme le document qui légitime aux yeux des cultivateurs leurs prétentions à la propriété [604]. Dans ce document, « on voyait l'habitant, après avoir reconnu son champs, sa maison, ce qu'il possédait privativement enfin, venir reconnaître sa part..., sa part d'une part..., la part dixième ou la part vingtième d'une part [..] des communes de tel endroit [...] » [605]. Les membres de la communauté deviennent donc des albergataires, terme très souvent utilisé dans les mémoires des avocats au 19e siècle [606].

La période qui va des dernières années de l'Ancien Régime au Consulat est le deuxième élément de contexte pour comprendre l'élaboration des conflits postérieurs. Il se caractérise de trois manières. Il correspond, d'abord, dès les premières années de l'Ancien Régime, à un relâchement dans le contrôle des biens communaux [607]. À côté des facteurs

[603] « il n' y a d'autre artifice dans la dite communauté que huit scies à eau, chacune desquelles peut bien faire par chacun mois [mot illisible] quatre grosses de planches, lesquelles se transportent pour partie à Grenoble, partie dans le voisinage et le reste à la foire de Beaucaire, qu'ils n'ont pas besoin de dire qu'ils causent des dégradations dans les bois communaux, cela étant aisé à voir pour leur consommation, que des huit artifices sont possédés, deux par le Sr de Lavalonne, avocat à Grenoble, une part le Sr La Blachière lieutenant du châtelain, une part la demoiselle Ravix de l'or, une par Pierre Guichard, une par Louis Baudoin » (Arch. dép. Isère, II C.956. Archive citée, f° 2 212, verso). Cette description est à croiser avec celui de l'intendant Bouchu quelques décennies auparavant, qui accuse l'activité sidérurgique des dégradations des forêts dauphinoises. Ainsi, à côté des atteintes intolérables des populations modestes, il faut également inclure quelques individus notables. Ces deux catégories ne s'opposent nullement, elles vont de pair et composent la société locale.

[604] Sa confection apparaît au moins à plusieurs reprises. En 1844, par exemple, des propriétaires de Villard-de-Lans situés au hameau de la Martinière revendiquent auprès du préfet une propriété commune qui part de la cime des montagnes de l'Achard (voir plus loin). Ils appuient leur demande d'après des albergements qui auraient été consentis par les seigneurs de Sassenage et les évêques de Grenoble les 15 et 19 juin puis les 5 et 7 juillet 1757 devant le notaire Imbaud à Villard-de-Lans (Arch. dép. Isère, 2O549/3). À Méaudre, le dernier terrier de la baronnie de Sassenage est également noté entre 1757 et 1759 (Arch. dép. Isère, 2O225/10).

[605] Arch. dép. de l'Isère, 2O205/8. Extrait de la lettre de l'ancien bâtonnier Nicolet au préfet, le 28 mars 1865 (on retrouvera l'intégralité du document analysé plus loin dans le Texte 25 dans le dossier thématique 3 en annexe. C'est lui qui a souligné la partie de la phrase citée. Il définit le terrier comme un « recueil des reconnaissances passées par tous les habitants de la seigneurie et individuellement ».

[606] En Dauphiné, sous l'Ancien Régime, ce terme désigne une location pour une longue période moyennant une redevance annuelle. Il ne s'agit aucunement d'une propriété mais de l'équivalent d'un bail emphytéotique (voir Gérald CHINEA, *La condition juridique des terres en Dauphiné au 18e siècle 1700-1789*, Paris/La Haye, Mouton, 1969, 368 p., pp. 107-170). À Lans, les défenseurs des albergataires signalent que le registre des collecteurs de rentes de la maison de Sassenage jusqu'en 1784 portent la trace des paiements par les locataires dont « quelques-uns d'entre eux et leurs successeurs furent même assez soigneux pour conserver les quittances postérieures », Bibl. mun. Grenoble, O.16 284. ALLARD et GENTIL, *Résumé pour divers albergataires de Lans intimés et appelant incidemment, contre la commune de Lans appelante ; en présence de divers autres albergataires intervenant devant la Cour*, Grenoble, imprimerie de Prudhomme, 1849, 77 p. (p. 23). La fixation de ces contrats est très importante dans la mesure où ils attestent de l'exploitation antérieurement aux lois de la période révolutionnaire. Celles-ci prévoient des délais pour permettre aux communautés de se pourvoir devant les tribunaux pour des terres qu'elles considèrent comme usurpées par le système féodal.

[607] En 1791, le maire Jullien cherche à obtenir auprès de l'administration départementale les renseignements afin de « prendre contre les cabaretiers qui ruinent le canton et contre ceux qui ont amenés une quantité innombrable de chèvres et de brebis au préjudice des délibérations dont ils se moquent ». Arch. dép. Isère, 2O205/3. Lettre du 1er prairial an VI (20 mai 1798) du maire Jullien à Royer, secrétaire en chef du département de l'Isère.

locaux, cette situation est également la conséquence des mesures prises par les assemblées successives qui transfèrent vers des instances locales des attributions [608]. La deuxième caractéristique de la période révolutionnaire est une tension entre les partisans de la propriété individuelle et les tenants du maintien de la propriété collective [609]. La question du partage des biens communaux non boisés est le « nœud gordien » (Nadine Vivier) de la période. Alors que pour certains seuls les propriétaires devraient bénéficier du partage, les Montagnards prévoient dans la loi du 21 prairial an I (10 juin 1793) une distribution aux habitants du lieu, sans considération d'âge ou de sexe. À Autrans en 1793 le procès-verbal d'un suffrage à haute voix des habitants de la commune montre l'attachement à la propriété collective [610]. Les partisans de l'appropriation individuelle, revenus en force au temps du Directoire, sont confirmés dans leurs choix lors du Consulat.

Ce moment est important car le débat sort alors de la sphère agronomique, donc économique et sociale, pour s'inscrire également dans le champ politique. Il ne s'agit rien de moins que de rétablir l'État et l'autorité. C'est la réaffirmation d'un pouvoir fort et centralisé. La loi du 9 ventôse an XII (29 février 1804) rend officiels les partages opérés jusqu'alors dans les communaux. La période révolutionnaire renforce donc les tenants d'une conception individualiste. Au delà elle est également un moment de désorganisation et de faille dans la surveillance et le contrôle. Avec le Consulat, puis l'Empire, elle donne à la propriété une dimension politique et non plus seulement agronomique.

Le Premier Empire est le troisième moment fondateur. Cette période représente un observatoire de choix pour appréhender l'appropriation des biens communaux par quelques-uns au détriment des autres. Cet accaparement prend premièrement la forme du détournement des pâturages d'altitude par de petits notables locaux, À Lans, en 1825, le maire souhaite affermer les pâturages. Pour convaincre les autorités départementales qu' « il se tire un revenu considérable sur cette montagne », il exhume une vieille pétition datant de l'Empire qui

[608] Le 15 mars 1790 le triage est supprimé. Le 28 août 1792 l'abolition des droits féodaux sur les communaux oblige les seigneurs à présenter des actes d'achat s'ils veulent conserver leurs biens. La loi du 28 mars et celle du 27 septembre 1790 versent aux tribunaux le pouvoir de prononcer des cantonnements. Le 15 septembre 1791, la direction des districts se trouve chargée de procéder aux adjudications de vente ainsi qu'aux travaux dans les espaces boisés. La prise de décision se rapproche des populations, semblable en cela aux évolutions de la justice.

[609] Les lois des 15 et 29 septembre 1791 font sortir de la réglementation générale de l'exploitation ou de cantonnement des forêts celles qui appartiennent à des particuliers. L'année suivante, le 14 août 1792, tous les communaux à l'exception des bois sont à partager entre les citoyens de la commune ; deux semaines plus tard, le 28 août 1792, la loi précise que les municipalités peuvent se rendre comptables de l'aménagement des bois. Durant le Consulat, les lois du 28 brumaire an VII (18 novembre 1798) et du 19 germinal an XI (9 avril 1803) offrent la possibilité de revenir sur des jugements qui auraient attribué aux communes des droits de propriété ou des droits d'usage.

[610] Vote sur le partage des bois communaux à l'assemblée locale d'Autrans en 1793 (transcription partielle d'un acte sans provenance ni date), dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 3, 1997, p. 128. Sur 390 voix, 365 se prononcent contre le partage alors que les tenants de l'individualisation sont au nombre de 25.

suggère la captation des communaux par un petit nombre d'hommes [611]. Adressée au préfet, la pétition recueille environ vingt signatures [612]. Leur courroux concerne la famille Fayollat et surtout Joseph Fayollat, « ex maire » qui fut à la tête de la commune durant huit ans , Pierre, « son frère » et un troisième homme, Pierre Girard-Blanc [613]. Joseph Fayollat semble être le leader si l'on en croit Henri Chabert qui le décrit comme « maire [qui] alors a eu cinq mille francs de bénéfice sur quinze cents moutons qu'il menait par an [dans les communaux de Lans] » [614]. La famille Fayollat profite donc de sa position pour détourner le bien commun à son profit individuel. L'accaparement des communaux n'est pas présenté comme un fait nouveau ; il s'inscrit dans la durée. Les auteurs de la pétition accusent en effet Joseph Fayollat d'avoir agi ainsi « pendant l'espace de huit années qu'il était maire » et pour Pierre Blanc-Gonnet la situation durerait depuis cinq ans [615]. La composition du conseil municipal aurait aidé Fayollat car ses membres « étaient parents à un degré très près aux personnes contre lesquelles on devait délibérer » [616]. Il est ici question de deux oncles, d'un beau-frère et d'un beau-père. Joseph Fayollat est un bel exemple de ces petits notables qui à la faveur de la période révolutionnaire et de l'Empire se saisissent des opportunités que représentent les communaux. Ils bénéficient de plusieurs atouts comme la richesse économique, visible par le nombre de têtes ou les bénéfices engrangés, ils ont un réseau fondé en partie sur des alliances familiales présentes dans les conseils municipaux. Henri Chabert a beau jeu de dénoncer de tels « abus » [617].

L'autre modalité d'accaparement d'une partie des communaux se déroule à l'occasion des ventes de 1813. Des propriétaires extérieurs à la commune en sont les principaux bénéficiaires. À la suite de l'échec de la campagne de Russie et alors que la guerre embrase

[611] Arch. dép. Isère, 2O205/8. Lettre du maire de Lans au préfet le 16 mars 1825.

[612] Il a été difficile de rassembler des informations sur les signataires car ils échappent aux bases de données constituées à partir du milieu des années 1830.

[613] Arch. dép. Isère, 2O205/8. Pétition du 23 août 1808 au préfet. Joseph Fayollat n'est pas identifié à partir de nos bases de données. Il se défend dans une lettre du 29 décembre 1808 retrouvée dans un autre dossier (Arch. dép. Isère, 6P8/70). Quant à Pierre Fayollat, il pourrait s'agir de l'individu qui figure parmi les électeurs censitaires et qui a été étudié à la fin du chapitre précédent. L'individu en question (1763-1847), en effet, est marié à Catherine Moulin. Or Jean-Louis Moulin et Pierre Moulin sont chacun mentionnés « oncle » des frères Fayollat par les pétitionnaires de 1808.

[614] Arch. dép. Isère, 2O205/8. Lettre du maire de Lans au préfet le 16 mars 1825, archive citée. Ce chiffre pourrait résulter de l'addition des quantités d'ovins indiquées par les pétitionnaires de 1808. Ainsi, Joseph Fayollat aurait mené « plus de huit cent moutons à son profit [...], Pierre Fayollat son frère en a fait également pâquerer environ 400 [...] Pierre Blanc-Gonnet en a également fait pâturer la même quantité [...] » (Arch. dép. Isère, 2O205/8. Pétition du 23 août 1808 au préfet, archive citée).

[615] Arch. dép. Isère, 2O205/8. Pétition du 23 août 1808 au préfet, archive citée.

[616] Arch. dép. Isère, 2O205/8. Lettre du maire, le 22 mai 1809.

[617] L'exhumation de 1825 est à aborder avec circonspection. Le nom de Pierre Blanc-Gonnet, en effet, est à rapprocher d'un homonyme - peut-être le même individu, peut-être un fils - qui est le rival d'Henri Chabert en 1821 et qui a excité la protestation contre ce dernier à qui sont reprochés notamment l'âge et l'origine foraine. L'envoi de la pétition de 1808 en 1825 est probablement un moyen pour affaiblir un groupe social concurrent de celui d'Henri Chabert.

l'Europe, l'Empire cherche de nouvelles ressources financières pour financer la guerre. C'est l'origine de la loi du 20 mars 1813 qui procède à la vente des biens communaux affermés et notamment les terres détenues par les communes et celles louées à des particuliers [618]. Appliquée jusqu'au 26 avril 1816, elle est poursuivie sous la Restauration. Même si elle ne concerne pas tous les communaux, elle a marqué les esprits et on en retrouve la mention encore vingt ans plus tard [619]. C'est par conséquent un moment porteur de conflits ultérieurs car la vente des communaux dans les années postérieures à la loi n'est pas reconnue. Selon Nadine Vivier, à cette occasion, « la bourgeoisie citadine a dû se tailler la part du lion » [620].

Dans le canton de Villard-de-Lans comme ailleurs, l'opération attire des acheteurs qui viennent de loin pour acquérir des versants des montagnes pastorales. Celles de Lans sont prises par Claude Latreille, un propriétaire domicilié au nord de l'Isère [621]. Les acheteurs n'appartiennent pas à n'importe quel groupe de la bourgeoisie ; ils font figure d'initiés [622]. Les ventes remettent en question une grande partie de l'organisation de la communauté locale. À Autrans, par exemple, le rôle des fonds communaux de l'année 1813 contient 119 noms, probablement les chefs de famille [623]. Les superficies vendues après 1813 à Claude-Louis

---

[618] Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale*..., ouvrage cité, p. 200 et suivantes.

[619] La délibération du conseil municipal du 16 novembre 1833 prête au maire le verbatim suivant : « vous savez MM. que les pâturages communaux ont été aliénés en extension de la loi du 20 mars 1813. Cette mesure a eu les résultats les plus fâcheux pour la prospérité de la commune et dans l'intérêt général des habitants à cause de la difficulté d'élever des troupeaux, seul moyen que nous ayons dans nos montagnes de nous procurer des engrais pour fertiliser nos champs... », Arch. dép. Isère, 2O22/8. Extrait de la délibération du conseil municipal d'Autrans le 16 novembre 1833.

[620] Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale*..., ouvrage cité, p. 212.

[621] Dans les courriers qu'il fait parvenir à la préfecture pour se plaindre de son sort à la fin des années 1810, Claude Latreille se dit détenteur de terres à Villemoirieu, dans le canton de Crémieu et également résidant à Montcarra dans celui de Bourgoin. Electeur censitaire en 1841, il est dit propriétaire à Moras, une commune du canton de Crémieu. C'est dans cette dernière localité ainsi qu'à Veyssilieu et à Trept qu'il détient alors des biens avec une contribution totale se montant à 227,95 francs (Arch. dép. Isère, 4M21). Les biens à Lans sont donc perdus à ce moment alors que la matrice cadastrale lui reconnaît sept ans plus tôt 43,8 hectares. Il a clairement cherché à acquérir des communaux. Au milieu des années 1825, il soutient une action en justice vraisemblablement dans une autre commune (voir LATREILLE, CHARRANSOL, GENTIL, *Précis pour le Sieur Claude Latreille, propriétaire et géomètre demeurant à Ville-Moirieu, appelan ; contre les héritiers de Denis Payet, intimés*, Grenoble, imprimerie F. Allier, sd [1825 ?], 13 p.) C'est sans doute l'expression de « marchand de domaines », employée dans une action en justice, qui le définit le mieux (Bibl. mun. Grenoble, O.16 284. ALLARD et GENTIL, *Résumé pour divers albergataires de Lans* …, source citée, p. 30). Le nom de Payet n'est jamais apparu dans le canton de Villard-de-Lans. L'affaire est donc supposée extérieure. Celle-ci concerne comme à Lans des communaux que l'appelant estime occupés de manière illégale par les habitants d'une autre commune. On notera au passage le nom de l'avoué Gentil qui apparaît à nouveau à Lans dans des procès de la fin des années 1840. Sa présence pourrait trouver une explication dans le fait qu'il hérite des déboires de Latreille à Lans et qu'il est plus familier du dossier. Eloigné pourrait également être l'acheteur des 122 parcelles d'une partie du communal de Villard-de-Lans le 20 mars 1813. Il est simplement fait mention de « Guillet avoué ». Aucun individu de ce nom n'a été identifié à Grenoble alors qu'à Die un avoué portant ce nom officiait au milieu du 19e siècle (Villard-de-Lans est à la jonction des terres relevant des barons de Sassenage et celles de l'évêque de Die).

[622] Claude Latreille, en effet, est non seulement propriétaire mais également géomètre. Cette profession au savoir spécifique est une porte d'entrée pour ses détenteurs afin d'acquérir des biens fonciers. Mesurer la terre c'est pouvoir se l'approprier. Arpenter c'est pouvoir s'attribuer une portion de territoire en exerçant un pouvoir sur le sol.

[623] Arch. dép. Isère, 2O22/8. Sur les 119 noms, treize veuves sont signalées. Dans trois occurrences, le détenteur est collectif, soit qu'il s'agisse de deux frères, soit que le terme « les héritiers » traduit le fait que la parcelle en

Déchenaux constituent un complément indispensable pour des familles autranaises [624]. Prises au cas par cas, les superficies paraissent minimes et le plus grand nombre de celles-ci correspond à des exploitants qui détiennent entre deux et quatre sétérées soit 0,74 à 1,5 hectare. Le lopin est une étendue nécessaire pour une grande partie des familles de la commune. 251 hectares de communaux sont en fait mis en valeur par ces familles qui combinent les activités (2,1 hectares en moyenne) [625]. L'identification des neuf individus ayant plus de dix sétérées est concluante dans cinq cas [626]. Parmi eux, le croisement avec les matrices cadastrales - donc vingt ans plus tard - montre qu'il s'agit de propriétaires s'approchant ou appartenant à la moyenne propriété. Jean Buisson (v. 1781-1856), par exemple, détient onze hectares et Louis Eybert-Guillon (v. 1749-1836) en a pratiquement vingt. Comme il sont domiciliés tous deux au hameau reculé de l'Achard, les superficies des communaux pourraient être proches voire contigües de leurs propriétés. L'adjudication leur ferme l'espace des montagnes et donc leurs stratégies de développement. Par conséquent, les petits comme les propriétaires plus aisés sont touchés par la mainmise de Claude-Louis Déchenaux à Autrans. Celui-ci contrarie la possibilité de survie des uns, les ambitions et les espérances des autres.

À l'échelle locale , sont confirmées les conclusions de Nadine Vivier pour qui : « 1813 est le second temps fort, après juin 1793, où le patrimoine communal est entamé » car les biens vendus sont importants et ils remettent en question l'un des piliers du développement des sociétés locales [627]. La loi de 1813, sans être le germe de toutes les tensions, constitue un moment de déséquilibre important.

---

question est considérée comme un bien détenu par une famille. L'emploi de cette expression, que l'on retrouve dans les matrices cadastrales vingt ans plus tard, peut être interprété comme une forme d'appropriation.

[624] Louis-Claude Déchenaux à Grenoble (v. 1783-1841) est probablement informé de la vente des communaux d'Autrans par son emploi à la préfecture de l'Isère. Natif de Grenoble, il est au moment de son décès « sous-chef dans les bureaux de la préfecture de l'Isère » (voir Arch. dép. Isère, 5^{E}186/24/172, acte n° 363 du 10 mai 1841). La matrice cadastrale d'Autrans lui attribue de l'ordre de 130 hectares en 1834. L'année suivante, il cède une partie des alpages estimés à 10 000 francs à la commune mais pour un montant de 7 520 francs (Arch. dép. Isère, 2O22/8). Nadine Vivier explique que les communes ne se laissent pas déposséder par l'administration des Domaines et qu'elles sont aidées par les préfets (p. 211). Dans le cas présent, l'autorité administrative aurait pu intercéder en faveur d'Autrans en faisant pression sur un de ses agents afin de laisser le rachat se faire à un bon prix.

[625] Onze professions sont indiquées, la plupart en liaison avec le textile. Dans une occurrence la profession de cardeur est notée, dans une autre celle de cordonnier, celle de maçon pour trois individus, celle de peigneur dans un cas, enfin, cinq tisserands. En classant les exploitants en fonction de la superficies exploitées (étendue entre parenthèses), on aboutit aux résultats suivants : sept cas (une sétérée), quatorze (deux), 31 (trois), 27 (quatre), sept (cinq), douze (six), dix (sept), onze (huit), aucun pour neuf sétérées, deux (onze), trois (douze), un (treize), aucun pour quatorze sétérées, deux (quinze). Le calcul de la superficie totale en 1813 correspond à l'hectare près à l'achat par la commune en 1835.

[626] On restera prudent dans la mesure où l'interrogation est faite à partir des bases de données de l'état civil qui commence vingt ans après la tenue du rôle. Il s'agit donc d'abord d'hypothèses.

[627] Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale*..., ouvrage cité, p. 211.

1.1.2 La Restauration aggrave la conflictuosité

La Restauration fait l'effet d'une phase de maturation des conflits qui se décline pour l'essentiel en actions judiciaires. Ainsi, à Lans, les albergataires (ceux qui estiment détenir des terres par le dernier terrier de la maison de Sassenage) puis les adjudicataires (ceux qui ont acquis des biens à la suite des ventes de 1813) se saisissent de la loi.

À Lans, le début de la Restauration s'inscrit directement dans le prolongement des adjudications de 1813. Le 24 août 1814, la préfecture reçoit une pétition signée par huit personnes qui demandent au préfet son aide contre la régie de l'Enregistrement [628]. Albergataires elles étaient avant la Révolution, propriétaires elles deviennent avec la Révolution [629]. Les signataires interviennent à la suite des déboires de l'un d'eux, « Aymard père qui était maire de Sassenage », qui a voulu procéder à des travaux sur des terrains qu'il considère lui appartenant mais pour lesquels il rencontre l'opposition du maire de Lans [630]. Ils appuient leur demande sur les reconnaissances faites tant par le conseil municipal de Lans, le conservateur de l'arrondissement forestier que par le conseil de préfecture en 1811. La demande des pétitionnaires reflète leur solidarité. Le second conflit montre que les adjudicataires de 1813 ne veulent point se laisser déposséder par les albergataires de la fin des années 1750. C'est en particulier le cas de Claude Latreille qui ne parvient pas à entrer en possession de ses biens car des cultivateurs locaux qui occupent le terrain s'y opposent [631]. À

[628] Un seul d'entre eux est identifié avec certitude. Augustin Policand (v. 1769-1854) est un cultivateur qui détient 13,5 hectares en 1834. Il est domicilié alors au hameau des Hérauts, un lieu en contrebas de l'espace désigné par les pétitionnaires. Il relève de la tranche supérieure de la petite propriété. La liste comprend des propriétaires forains et des hommes domiciliés à Lans.

[629] « [Les pétitionnaires] ont l'honneur d'exposer

Qu'ils sont propriétaires en vertu d'albergements passés par les ci-devant seigneurs de Sassenage, de tout le terrain qui se trouve au mas du Peuil, des Françons, de la Bordaria et en général de toutes les communes et alpages depuis la communauté du Villard jusqu'à la commune de Saint Nizier, située sur la commune de Lans. Ces albergements avaient été consentis sous quelques redevances qui ont été régulièrement acquittées jusqu'à l'époque de l'abolition du régime féodal. À ces actes d'albergements et lorsqu'ils allaient être annulés par la prescription ont succédé des reconnaissances passées par les albergataires à diverses époques.

Ces terres ayant été albergées à une foule d'habitants de la commune de Lans ceux qui n'avaient point pris part aux actes translatifs de propriété (qui sont d'ailleurs en petit nombre) s'accoutument peu à peu à en travailler une partie comme les vrais propriétaires », Arch dép. Isère, 2O205/9. Pétition reçue le 24 août 1814. Aucun document n'a été retrouvé pour connaître l'aboutissement de leur démarche.

[630] Aymard père est indiqué comme ayant fait « faire des travaux dans l'intention de l'améliorer [son terrain] et d'en tirer tous les avantages possibles » (Arch. dép. Isère, 2O205/9. Pétition reçue le 24 août 1814, archive citée). Il pourrait être rapproché de Jean-Baptiste Aymard, notaire à Lans jusqu'en 1812. L'un d'eux emploie des prisonniers espagnols en 1810 pour des travaux de dessèchement dans les marais de Lans, autre zone de propriété communale (ALLARD et GENTIL, *Résumé pour divers albergataires de Lans*..., source citée, p. 23). On se rappelle aussi qu'à la veille de la Révolution, un Aymard apparaît comme le représentant de la famille de Sassenage à Villard-de-Lans.

[631] Il s'en plaint dans plusieurs courriers adressés à l'administration départementale. Il demande à celle-ci, « à qui il a payé totalement le prix de vente [de] le garantir et l'assister... » (Arch. dép. Isère, 2O205/9. Lettre de Claude Latreille au préfet, sd [probablement de la fin des années 1820]).

Lans le conflit est immédiat [632]. Les exploitants protestent si vertement qu'un confrère de Claude Latreille, géomètre, doit prendre la « fuite » [633]. Il est impossible de pouvoir identifier les récalcitrants à la vente de certains communaux à Claude Latreille car seuls les noms sont mentionnés à une exception près, qui précise un prénom. En effet, Claude Latreille et le conseil de préfecture mentionnent Sébastienne Fourneron et son fils Joseph (v. 1784-1867) [634]. Petits propriétaires, mais sans être misérables, ils appartiennent au même groupe que ceux qui, à Autrans, louent des parcelles de la commune en 1813. L'occupation de ces terrains est une condition du maintien et de l'essor de l'exploitation d'où le refus des cultivateurs de Lans de voir Claude Latreille à prendre possession des communaux.

C'est ce qui explique le recours à la justice des albergataires. La première action date d'octobre 1816, le conseil de préfecture intervient à plusieurs reprises entre 1816 et 1819, en ordonnant l'exécution de l'adjudication. Entretemps, en mai 1818, le tribunal civil s'était déclaré incompétent puis en juillet 1820, à la suite de l'appel constitué, il se considère autorisé à poursuivre l'affaire. Toutefois, il suspend ses travaux en attendant la décision du conseil d'État saisi afin de se prononcer sur la légalité des arrêts du conseil de préfecture. Une ordonnance royale de septembre 1823 annule l'ensemble de la procédure. Claude Latreille réagit en poursuivant 34 albergataires au terme de deux instances les 21 mai et 23 juin 1827. L'année suivante, le tribunal civil donne la possibilité à ces derniers de se tourner à nouveau vers le Conseil d'État afin qu'il se prononce - toujours en droit - sur les décisions du conseil de

[632] Claude Latreille signale « qu'il ne lui a pas été possible d'entrer en jouissance d'une partie considérable des immeubles composant l'adjudication par la résistance violente et obstinée à en faire le délaissement. Dès le principe de l'adjudication, ces possesseurs se prétendaient propriétaires et soutiennent qu'on avait put les dépouiller de leurs propriétés, ils se maintinrent en jouissance », Arch. dép. Isère, 2O205/8. Extrait de la lettre de Claude Latreille au préfet le 5 juin 1817. À Villard-de-Lans, la vente à Guillet entraîne derechef l'opposition de plusieurs particuliers et des procès.

[633] Certains exploitants « se liguèrent pour défendre aux adjudicataires l'accès au terrain et pour faire un mauvais parti à un géomètre que les adjudicataires avaient envoyé pour mesurer et limiter le terrain, le géomètre n'eut pas de meilleur parti à prendre que celui de la fuite », Arch. dép. Isère, 2O205/8. Extrait du rapport du conseil de préfecture du 27 mars 1816.

[634] Joseph Achard-Lombard (v. 1795-1867) est l'un des quatre enfants identifiés du couple constitué par André et Sébastienne Fourne[y]ron. Tous naissent dans les dernières années du 18e siècle si bien qu'il est difficile d'avoir une vision d'ensemble fiable de cette famille. Installés à Lans, certains y restent tandis qu'un frère aîné aurait été à Autrans et une sœur cadette à Méaudre. Ce n'est pas le cas de Joseph Achard-Lombard qui a plus de trente ans quand il s'oppose aux émissaires de Claude Latreille. Il donne l'impression d'être resté auprès de sa mère dans l'exploitation située au hameau des Issards ; il agit donc en chef d'exploitation, en héritier. C'est aux Issards qu'il est recensé lors de la confection de la matrice cadastrale en 1834, c'est là aussi que son dernier enfant, Marie, naît en 1838, là enfin où son épouse, Julie Chabert (v. 1795-1846), décède vingt ans avant lui. Il y a une forte probabilité que les Achard-Lombard soient au début de la Restauration ce qu'ils sont vingt ans plus tard c'est-à-dire une famille qui cultive la terre. Joseph en a pratiquement six hectares à Lans et un peu plus de cinq autres à Villard-de-Lans. La limite entre les deux communes passe probablement dans sa propriété. Le tracé administratif, celui des géomètres confirmé par les autorités, lui est donc assez étranger. Les différents actes d'état civil de Joseph Achard-Lombard qui concernent son épouse ou ses enfants laisseraient entrevoir des solidarités avec ceux qui s'opposent aux prétentions de Claude Latreille. Le dénommé « Bonnet-Merle », par exemple, pourrait être Louis (v. 1782-1862) du hameau des Blancs. Celui-ci est situé à moins d'un kilomètre des Issards, entre la plaine de Lans et le début de terrains en pentes. Si les familles Bonnet-Merle et Achard-Lombard sont mentionnées, c'est parce que les terrains qu'elles exploitent sont proches. Cette proximité spatiale peut se ressentir aussi dans les actes de l'état civil.

préfecture. L'action en justice durait depuis treize ans quand surviennent les Trois Glorieuses [635]. A lire les archives, les actions en justice ne sont pas seulement lancées par des gens familiarisés avec le recours au droit ; elles viennent d'individus qui savent manier le bâton pour chasser l'envoyé de Claude Latreille mais aussi l'action en justice. Le syndic des albergataires, acteur collectif du développement, naît entre 1815 et 1817 et il mandate trois hommes chargés d'annuler l'adjudication de 1813.

Ces trois individus sont difficiles à identifier avec certitude et on en restera aux hypothèses. Le premier, Louis Mazet (v. 1761-1837), est l'un des principaux acteurs à la suite de l'acquisition en 1816 des biens d'Hélène Ronsit, veuve de Charles François de la Vallonne. L'homme est en 1816 « propriétaire et voiturier » au hameau de la Côte, à Lans [636]. A sa mort en 1837 le certificat d'indigence fourni lors de l'inventaire après décès ne doit pas faire illusion. Sa famille n'est pas des moindres dans le microcosme du pays des Quatre montagnes ainsi que le reflète la condition de ses enfants [637]. L'impression qui domine est donc celle d'une famille en plein développement qui s'appuie sur des terres dont elle s'estime propriétaire. Le *triumvirat* comprend également Antoine Roche dont le nom apparaît à plusieurs reprises. Sur les trois possibilités, un a été écarté et un autre (v. 1785-1829) a été privilégié [638]. Le cas de Joseph Clet enfin (s'agit-il de celui qui était « dit Jullien » sous la plume de Claude Latreille ?) est encore plus délicat. L'hypothèse d'un individu resté à Lans laisse le choix entre deux noms. Le premier meurt à 76 ans en 1818, tandis que le second

[635] Chronologie établie principalement à partir de ALLARD et GENTIL, *Observation pour les sieurs Mazet et consorts, albergataires de divers terrains situés sur le territoire de la commune de Lans, canton de Villard-de-Lans, intimés en appel d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Grenoble, le 22 mai 1844 contre la commune de Lans*, Grenoble, typographie de F. Allier père et fils, sd, 32 p (Arch. dép. Isère, 2O549/3).

[636] Arch. dép. Isère, 2O205/8. Copie de la vente faite le 24 octobre 1816.

[637] Sa fille Marie (v. 1801-1866) épouse Joseph Peyronnet, maire de Villard-de-Lans, puis suppléant de la justice de paix à Villard-de-Lans. Quant à son fils aîné, Jean-Louis, il est propriétaire d'environ 39 hectares. Héritier des biens, il l'est également des procès lancées par son père (voir la Fiche Biographique 29 et ci-dessous). Cette famille pluriactive se partage entre le travail de la terre, le transport avec également du négoce et aussi, peut-être à titre provisoire, le travail du bois puisque l'un des garçons de Louis est menuisier au début des années 1830. L'importance de la famille est liée à celle du maire Henri Chabert. En effet, au début des années 1820, la protestation des « Principaux notables habitants de la commune » de Lans au préfet indique que « […] Mazet avait défriché dans un temps une partie des biens communaux. M. le maire lui en fit la défense et exigea de lui une déclaration qu'il s'est bien donné garde de faire connaître à l'autorité supérieure et ensuite par des conventions faites et moyennant un fixe, il permet au sieur Mazet de continuer ses ravages » et, plus loin, « Le Maire accusa le nommé Roche d'avoir coupé du bois appartenant à la commune et lui demanda 30 frs pour ce dégât et enfin, il traita pour 10 fr disant que c'était à lui de stipuler en tous sens […] » (Arch. dép. Isère, 16M20/2. Lettre des « Principaux notables habitants de la commune » de Lans au préfet, sans date).

[638] Outre un Antoine Roche qui décède durant la Restauration à Lans à l'âgé de cinq jours, un homonyme (v. 1791-1851) a été écarté car il est peut-être encore un peu jeune pour se lancer en 1816 dans une action en justice mais il figure dans une autre qui date de 1838. Restent deux possibilités. A donc été retenu provisoirement celui qui décède en 1829 en tenant compte du fait que, lors du mariage d'une de ses filles, un des témoins est Jean-Louis Mazet, fils de Louis Mazet. Cette présence pourrait témoigner d'un rapprochement entre les deux familles. Le dernier Antoine Roche (v. 1781-1849) qui a été délaissé détient un peu plus de seize hectares en 1834 et il est domicilié au hameau central du Peuil. Il s'agit d'un petit propriétaire établi au hameau des Brigands à Lans, à peu distance de celui de la Côte sur le même versant de la commune de Lans. A sa mort survenue en 1829, sa famille s'y maintient en exploitant les dix hectares qu'elle détient en propriété indivise.

décède à 78 ans au hameau du Mas à Lans en septembre 1833 [639]. Ce dernier pourrait être préféré dans la mesure où il a un âge proche de celui de Louis Mazet [640]. Une solidarité générationnelle pourrait se compléter avec une entraide du voisinage.

Deux éléments sont à retenir. Il y a, d'une part, le supposé processus d'entrée en civilisation qui verrait une protestation violente s'effacer devant l'intériorisation des normes juridiques. À Lans, dès le début du 19e siècle, l'« adhésion progressive à des normes et à des modalités de résolution des différends » est manifestement une réalité [641]. La raison pourrait en être la proximité de l'ancienne ville de Parlement, devenue au 19e siècle le ressort des différentes cours de justice. Lans fait déjà partie de sa « campagne ». Des familles d'avocats ou de magistrats ont acquis des biens, comme le cas de la famille de Pélissière l'a montré au chapitre précédent. Par conséquent, faire appel aux tribunaux est une action de nature juridique mais qui, en sourdine, cherche à faire intervenir des notables qui sont les intermédiaires entre le canton et Grenoble. L'efficacité est plus grande que l'utilisation de la violence. Le recours à la justice, d'autre part, n'est pas l'apanage des grandes familles. Les individus identifiés ne sont certes pas misérables mais n'appartiennent pas non plus aux meilleures familles des Quatre montagnes. Les procès reflètent les deux logiques : l'une - celle des adjudicataires – est plus individuelle alors que l'autre - celle des albergataires - est pensée en termes collectifs.

Combinée avec l'action en justice, l'ensemble des « illégalismes » est une autre modalité utilisée durant la Restauration.

1.1.3 Prolongement des « illégalismes » [642]

[639] Les individus sont retrouvés à partir de la lecture de la table décennale de Lans.

[640] Son héritière unique, sa fille Françoise (v. 1787-1836), est alors mariée à Antoine Gerin (1784-1867), un cultivateur qui « fait probablement gendre » au hameau du Mas. Cet homme détient alors environ quatre hectares. En 1840, il se remarie avec Anne Buisson et l'acte précise que son père Benoît est un cultivateur au petit hameau de la Côte, celui de Louis Mazet. Les intérêts des familles Mazet et Clet sont peut-être liées par l'union de François Gerin avec Françoise Clet.

[641] Suivant l'expression de Frédéric Chauvaud, dans Frédéric CHAUVAUD « Les paysans et la justice pénale en France. Transition judiciaire et construction du social 1830-1930 », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, ouvrage cité, pp. 182-201 (p. 183).

[642] Pour la définition du terme, repris à Michel Foucault dans Surveiller et punir. Naissance de la prison moderne, voir Frédéric CHAUVAUD, « Conflictuosité et sociétés conflictuelles : les campagnes dans la société française au 19e siècle (1830-1914) » dans Jean-Claude CARON et Frédéric CHAUVAUD [dir.], *Les campagnes dans les sociétés européennes*..., ouvrage cité. Les illégalismes désignent des « pratiques sociales illicites qui peuvent être plus ou moins acceptées et plus ou moins sanctionnées » (p. 188).

À côté des querelles et des disputes de voisinage, les vols sont une autre expression de réaction face à une situation contestée. L'exemple de Lans peut de nouveau être convoqué. Durant les années 1820, Henri Chabert, le maire de Lans, ne manque pas de se plaindre auprès de l'administration préfectorale de l'attitude des « principaux » habitants de sa commune [643]. Son successeur rencontre en 1827 les mêmes difficultés dans une situation identique [644]. L'argument de la paix sociale, à un moment où la situation économique se fragilise et où la faim de terre s'exprime plus nettement, est le levier par lequel le maire espère une intervention de l'autorité supérieure. Pourtant, cette dernière soit ne vient pas, soit est inopérante. Deux ans plus tard, une nouvelle tentative, rendue urgente par le remboursement au curé des frais liés aux réparations à l'église lors de la venue de l'évêque de Grenoble, est inefficace. Le maire se présente comme victime de la fourberie de conseillers municipaux qui auraient refusé de mettre par écrit une décision qu'ils auraient pourtant acceptée [645]. Cet incident n'est pas unique ; il participe d'une stratégie d'obstruction de la part d'une coterie qui lui permet de maintenir sa présence sociale localement [646].

L'intérêt de l'affaire de Lans est triple. C'est d'abord la conception de l'autorité centrale à l'égard des communaux qui s'exprime. Il ne s'agit plus de vendre les biens comme en 1813. La positon officielle est celle du fermage, ce qu'anticipe Joseph Guichard quand il veut réunir son conseil municipal en 1827. L'affaire confirme l'intérêt que les biens

[643] Au milieu des années 1820, la commune est à la recherche de ressources. Comme le rappelle Nadine Vivier, la dépossession d'une partie des communaux n'a pas amélioré la situation des finances municipales. Henri Chabert entend donc louer une partie des alpages mais il se heurte au refus d'un petit groupe d'individus : « … je dois vous prévenir Monsieur le Préfet que ma commune a des ressources pour faire des fonds. Elle a une montagne en paquerage très étendue dont deux ou trois particuliers les plus aisés en tirent les produits aux préjudices de la commune en y faisant pacquerer toutes les années sept ou huit cent moutons. Un monsieur hors de la commune me fit offre il y a deux ans de quatre cents francs par an ou soixante quinze centimes par mouton […] mais comme plusieurs d'entre eux [membres du conseil municipal] sont ceux qui en tirent le bénéfice ou d'autres sont parents de manière qu'ils ne voulurent pas consentir à y établir une taxe. Il[s] me disai[en]t qu'après qu'on aurait affermé les paquerages on pourrait les vendre comme on a fait des communaux cultivés. En effet, monsieur le Préfet, on a vendu une partie des communaux de Lans et il en reste encore à vendre ou affermer autant que la première fois en en laissant suffisamment pour les pauvres de la commune […] », Arch. dép. Isère, 2O205/8. Extrait de la lettre du maire de Lans au préfet, 16 mars 1825, archive citée.

[644] La mise en ferme des biens communaux, en effet, heurte la privatisation de fait par un petit groupe d'hommes. Ces individus mettent en échec le maire au conseil municipal. Le long extrait de la lettre par laquelle le maire Guichard, contrarié, raconte ses déboires au préfet se trouve dans le Texte 13 dans le dossier thématique 3 en annexe. L'édile présente la situation comme éminemment périlleuse dans la mesure où elle excite les jalousies à l'intérieur de la commune entre « les masses des habitants » et les « principaux qui font partie du conseil municipal ».

[645] Le maire dit avoir proposé deux mesures au conseil municipal : affermer une partie des pâturages, mettre une taxe sur tous les animaux qui paissent dans les pâturages communaux et il précise que le conseil municipal aurait adopté « […] ce dernier moyen, mais la délibération ayant été couchée par moi quelques jours après, lorsque j'ai réuni le conseil, la plus forte partie de ces membres qui met de nombreux troupeaux sur la montagne ou font les pâturages s'est refusée de signer cette délibération », Arch. dép. Isère, 2O205/8. Extrait de la lettre du maire de Lans Joseph Guichard au préfet, le 11 mai 1829.

[646] « Ceux qui ne jouissent le plus s'y sont toujours opposés [affermer les pâturages]. Cette année je voulais le faire mais ils approuvèrent de supporter une taxe par tête de bête et quand il est venu le moment de légaliser cette promesse ils s'y sont refusés … ». Arch. dép. Isère, 2O205/8. Extrait de la lettre du maire de Lans Joseph Guichard au préfet le 11 mai 1829, archive citée.

communaux représentent dans la société locale. Importants pour les humbles qui peuvent éprouver du ressentiment à l'encontre de ceux qui les monopolisent, ils le sont également pour la poignée de riches individus locaux car ils participent à leur puissance. À cet égard, les sources montrent combien le terme de « communauté » locale est trompeur car d'importants clivages traversent les habitants. A lire les archives il ne semble pas que les forains, supposés mettre la main sur les biens de la commune, s'opposent à l'ensemble de la communauté des habitants de Lans. La fracture se fait bien au sein de la population locale. Certains acteurs sont enfin identifiables d'où une lecture sociale plus fine des formes du développement rural ou plus encore de ses acteurs. Le maire de Lans, Joseph Guichard, nomme quatre individus. Leurs portraits croisés confirment leur appartenance aux « principaux » habitants de la commune [647]. Les indices montrent des hommes qui entretiennent des liens avec la vallée. C'est le cas de Pierre Fayollat par exemple qui passe une partie de ses actes à Grenoble ou de François Jalliffier-Ardent qui est voiturier en 1827. Cultivateurs, ils font reposer leur développement sur d'autres activités, comme le transport de produits ou le travail du bois [648]. La lecture qui oppose le local vis-à-vis de l'extérieur est inopérante. La correspondance des maires - Henri Chabert puis Joseph Guichard - donne l'illusion de groupes sociaux soudés entre eux et hostiles au « clan » du maire. L'approche biographique déconstruit cette représentation. Les différents actes de l'état civil à partir de 1835, n'indiquent pas de liens familiaux entre les quatre hommes. Tout au plus, Pierre Fayollat et François Jalliffier-Ardent sont-ils voisins aux Drevets. À l'inverse, ils montrent que les deux élus sont manifestement liés à la partie adverse. Cinq ans après les incidents de 1827 Joseph Guichard cherche à démissionner des fonctions de maire de la commune. Il propose de nommer comme adjoint François Jalliffier-Ardent, celui-là même auquel il s'est opposé peu de temps auparavant [649].

[647] L'adjoint, Antoine Fayollat (v. 1758-1837), a un revenu annuel estimé à 1 000 francs et il a dû probablement transmettre ses biens de son vivant à son fils Pierre (v. 1794-1870) car celui-ci est propriétaire d'un peu moins de 36 hectares en 1834. Quant à Pierre Fayollat (v. 1763-1847), il possède 38,5 hectares et son revenu annuel est soit de 1 200 francs soit de 1 500 francs (note méthodologique : Parmi les trois individus homonymes dans les bases de données, celui qui est le fils d'Antoine Fayollat a été écarté en supposant que s'il s'était agi de son fils, le maire Guichard l'aurait indiqué dans sa lettre de récrimination adressée au préfet. Un autre n'a qu'une petite vingtaine d'années ce qui a paru un peu jeune. Il reste donc l'individu dont le portrait a été établi au chapitre précédent comme étant l'un des principaux électeurs censitaires). Quant à l'hésitation entre 1 200 et 1 500 francs elle résulte de l'impossibilité de distinguer les deux individus homonymes et avec seulement un an d'écart à la naissance). François Jalliffier-Ardent (v. 1774-1849) retire 1 000 francs chaque année en particulier de ses 37,7 hectares. Le dernier, Joseph Achard-Picard (v. 1776-1860), se situe un cran au-dessous avec 800 francs de revenu annuel en 1827 et 19,4 hectares sept ans plus tard.

[648] C'est le cas d'Antoine Fayollat qui se dit menuisier en 1815 quand il refuse sa désignation comme maire en septembre 1815. Toujours menuisier lors du renouvellement partiel du conseil municipal six ans plus tard, ce propriétaire transmet le métier du bois à son jeune fils Louis (v. 1801-1861) lors de son décès survenu en 1837.

[649] Arch. dép. Isère, 16M31. Lettre du maire de Lans Joseph Guichard, le 7 janvier 1832. Cette même année François Jalliffier-Ardent refuse d'accompagner le garde général des forêts et le garde forestier pour constater des délits forestiers ce qui entraîne sa révocation et son remplacement par Joseph Guichard (Arch. dép. Isère, 16M33). Dans le cas de Pierre Fayollat, même si le doute demeure sur l'identité précise de celui mis en cause par Henri Chabert et par Joseph Guichard, des liens apparaissent avec les deux édiles. Si l'hypothèse est valable, il

La lecture fine montre donc que la structure en clans qui s'opposeraient est également à combiner avec une approche dynamique de reconfiguration permanente du lien entre les acteurs.

La seconde forme de conflictuosité se joue sur l'emplacement des terrains disputés. À Lans, elle concerne un espace forestier aux limites de la commune comme le maire l'écrit dans une lettre au préfet [650]. En se plaignant auprès du préfet, Henri Chabert n'hésite pas à reprendre les stéréotypes de la délinquance, qualifiant cette situation de « brigandage ». Ce mot est promis à une belle fortune car il est toujours employé un demi-siècle plus tard pour désigner les atteintes sur des biens communaux. La lettre du maire montre une organisation collective non seulement par les termes employés mais également par le récit des uns qui utilisent la hache tandis que les autres surveillent les alentours (« ...pendant que quelques uns sont occupés à couper les bois dans le centre de la forêt. D'autres sont sur les hauteurs aux aguets du garde... »). Les auteurs des délits appartiendraient cette fois à l'autre extrémité du corps social. Il s'agirait de « gens sans fortune et sans honneur ». Mais la lecture d'autres archives dans des situations comparables laissent voir que les délinquants peuvent travailler pour eux-mêmes mais également pour d'autres, mieux installés. C'est ce que l'on peut conclure lorsque le maire relève l'absence de procès-verbaux de la part des agents communaux car ces derniers sont nommés par les conseils municipaux. Cette observation est à croiser avec une lettre du même maire, deux ans plus tard, qui se plaint que certains conseillers municipaux – on retrouve Pierre Fayollat « dit Somos » et François Jalliffier-Ardent – font obstruction au traitement du garde champêtre, agent chargé lui aussi de lutter contre les dégradations des biens publics. Ils auraient cherché à en nommer deux mais avec un traitement si modeste qu'ils n'auraient pu survivre ou auraient cédé devant la corruption. Les sources montrent que la conflictuosité passe par des « menaces et souvent des voies de fait »,

---

est le beau-frère de Joseph Guichard dans un cas de renchaînement d'alliances puisque ce dernier est le frère de l'épouse de Pierre Fayollat, lequel est le frère de l'épouse du maire de Lans. S'il devait s'agir de l'autre Pierre Fayollat (v. 1758-1839), sa petite-fille Olympe (1822-1867) épouse en 1843 le fils aîné d'Henri Chabert. Les guerres de position transmises par la correspondance sont donc pour le moins à nuancer.

[650] « […] Cette forêt se trouve située dans un vallon sur les fins d'une commune voisine (Saint-Nizier) commune d'un sol aride en pauvre en bois. Les habitant de celle cy et ceux d'un seul village de la commune de Lans placé au pied de ce vallon sont les auteurs de la dévastation. Ils ont formé une espèce de brigandage qui épouvante les gardes par des espèces de menaces et souvent par des voies de fait pendant que quelques uns sont occupés à couper les bois dans le centre de la forêt. D'autres sont sur les hauteurs aux aguets du garde que s'ils apperçoivent donner un coup de sifflet ou tirent un coup de feu pour les avertir de se cacher. Aussi je crois qu'on peut fouiller les archives de la conservation forestière et qu'on ne trouvera pas un procès-verbal de flagrant délit dans cette forêt. Cette bande composée de gens sans fortune et sans honneur fait toutes les années des exploitations considérables avec tant de circonspection que jamais ils ne sont découverts elle entraînera bientôt la ruine de cette forêt ». Arch. dép. Isère, 2O205/8. Extrait de la lettre du maire Henri Chabert au préfet, le 1er décembre 1821, archive citée.

qui complètent ainsi la gamme des conflits commencée au sein du conseil municipal avec l'insulte et la ruse. Elle se retrouve de manière dramatique à Villard-de-Lans en 1829 [651].

La conflictuosité qui reprend lors de la seconde moitié de la Monarchie de juillet est le fruit d'un contexte complexe. La situation locale est constituée traditionnellement de « soustractions » de la part d'une partie des habitants. Mais celles-ci ne sont pas seulement des réponses à des situations misérables. Elles sont également le fait d'hommes plus importants, intéressés au commerce et au transport des bois, par exemple Benoît Bertrand à Autrans et Jean-Pierre Jourdan à Villard-de-Lans. Nul doute qu'en périodes de difficultés comme à la fin des années 1840, les prélèvements sont plus nombreux, d'autant plus que la croissance démographique est de plus en plus marquée. Mais les facteurs locaux ne doivent pas faire oublier les transformations contemporaines de l'âge industriel. Les manufactures réclament vers les vallées les matières premières que sont les ressources ligneuses. Pour cela, l'augmentation de la demande conduit les pouvoirs publics à transformer les espaces forestiers en cherchant à les préserver. Ceci les amène à s'en prendre aux anciens usages. Le rapport de force instauré est souvent présenté comme l'affrontement entre des usages communautaires locaux et des logiques individuelles consubstantielles au libéralisme. À côté de cette lecture, il est possible d'en présenter une autre. Le collectif qu'est la société locale, d'une part, ne s'oppose pas à l'intérêt individuel. La communauté, plus qu'une réalité, n'est sans doute qu'une représentation. Les exemples de Lans soulignent combien la recherche de l'avantage personnel d'un petit groupe d'hommes, souvent les plus importants, ne s'oppose jamais à intérêt collectif. Ces individus ne tournent pas le dos non plus à la société globale car ils en sont déjà une composante. Les troupeaux de moutons de Fayollat à Lans sont probablement confiés par des propriétaires de la vallée. De même, à côté des besoins domestiques dans le contexte d'une autosuffisance recherchée, une partie des bois volés par les frères Brunel d'Autrans, dont il sera question plus loin, part en direction de l'Isère. Cette lecture sociale invite à se détourner d'une opposition du local au global, elle souligne au contraire les situations intermédiaires.

La conflictuosité n'est donc pas tant une donnée structurelle que le résultat d'une situation conjoncturelle qui s'explique principalement par les transformations extérieures au canton de Villard-de-Lans. Ces dernières s'impriment avec plus de force dans le territoire

[651] « […] Plus tard, en 1829 j'écrivais à M. le Préfet pour lui signaler des brigandages qui avaient eu lieu de la part des habitants du Vercors contre nos gardes qui à cette époque étaient au nombre de trois. Lun des assaillants resta sur la place. C'était un guet-à-pan infâme ; les agresseurs furent traduits devant la cour d'assisse de Grenoble ; qui effrayée de la gravité du crime et de la sévérité de la peine acquitte les prévenus […] », Arch. dép. Isère 6P8/180. Extrait d'une lettre de Jullien maire de Villard-de-Lans le 26 mars 1835.

durant la première moitié de la Monarchie de juillet, d'abord lorsque les matrices cadastrales sont constituées puis lorsque le régime forestier est défini, commune après commune. Une analyse complète de la situation suppose alors d'étudier le cadastre c'est-à-dire d'étudier la propriété.

1.2 Des communaux qui s'articulent avec la petite propriété

Les matrices disent l'importance des communaux car elles sont le moyen de mesurer et de comprendre l'ampleur et les enjeux de la propriété collective [652]. L'étude du cadastre s'inscrit pleinement dans une approche micro. La dette à l'égard de Philippe Vigier n'empêche pas toutefois de questionner les catégories de la propriété [653]. Les réflexions de Philippe Vigier datent d'avant le début des années 1980, lorsque les analyses sur la pluriactivité se sont développées et sa définition qui s'appuie sur les contemporains ne peut être reprise sans discussion. Il est possible de s'interroger sur leur nombre et sur les seuils [654]. Philippe Vigier donne une définition économique et sociale, à travers le travail et le fait d'assurer la subsistance du détenteur et de ses proches. La définition de la moyenne propriété pose problème car en précisant que « [...] les possessions moyennes sont celles dont la récolte doit être assez abondante pour nourrir le maître et sa famille, à la double condition que celle-ci ne soit pas excessivement nombreuse, et que tous ses membres consacrent leur activité au sein de l'exploitation [...] », Philippe Vigier reprend le malthusianisme implicite de la définition [655]. Par ailleurs, cette lecture reviendrait à exclure de la moyenne propriété l'exploitant qui n'est pas seulement « cultivateur » ou « propriétaire » ou celui dont les enfants au même moment ont une autre activité comme celle de voiturier ou de maçon.

[652] Comme l'écrit Jean-Claude Farcy, « L'étude statistique de la répartition de la propriété est le préalable indispensable à toute étude approfondie des sociétés rurales. Fondement de la hiérarchie sociale, la possession de la terre est à la base des rapports sociaux au sein du monde rural ». Voir Jean-Claude FARCY, « Le cadastre et la propriété foncière au 19e siècle », dans Alain FAURE, Alain PLESSIS et Jean-Claude FARCY [dir.], *La terre et la cité*…, ouvrage cité, pp. 33-52 (p. 42). Pour une autre présentation de la source et des questions qu'elle pose, voir Gilbert GARRIER, « Quelques problèmes d'utilisation des sources cadastrales », dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 1, 1968, pp. 14-22.

[653] Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine*…., ouvrage cité. Le renvoi à cet ouvrage permet de connaître le profil du canton de Villard-de-Lans au sein de la région alpine, celle-ci étudiée de la Monarchie de juillet à la fin du Second Empire. Il constitue également un guide méthodologique de première importance.

[654] Sur ce point, pour une vue d'ensemble des travaux effectués, voir Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*…, ouvrage cité, pp. 29-68. Aux études mentionnées par ce dernier on peut ajouter Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au 19e siècle* ..., ouvrage cité, pp. 240-277.

[655] Auguste SOUCHON, *La propriété paysanne. Etude d'économie rurale*, Paris, Librairie de la Société du recueil général des lois et des arrêts, 1899, 257 p. (p. 10, cité par Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière*..., ouvrage cité, p. 45).

L'analyse de la situation de la propriété est à mener dans deux directions. C'est d'abord sa lecture globale à partir des pages récapitulatives qui est à faire, c'est ensuite une identification des propriétaires fonciers qui s'impose. Au-delà, les sources sont des points d'entrée pour une réflexion sur les exploitations.

1.2.1 La propriété de la terre, modalité majeure du développement rural

Datées du mois de novembre et, pour Villard-de-Lans, de décembre 1834, les matrices cadastrales proposent une première vue d'ensemble. Les pages récapitulatives en fin de volumes sont un support de choix : pendant que les unes s'attachent à la nature du sol ainsi qu'à la classe retenue par les agents pour en effectuer le classement, les autres contiennent le récapitulatif de chaque folio.

Avec un peu plus de 22 110 hectares de superficie correspondant aux propriétés non bâties et celles bâties imposables, les totaux notés à la fin de chaque registre fournissent une première analyse globale des superficies, un classement de la nature des sols et un autre selon leur qualité.

Il y a une profonde inégalité entre Villard-de-Lans (48 % de la superficie cantonale) et Autrans, Lans ou Méaudre (respectivement 19,6 %, 17,3 % et 15,1 %). En soustrayant les terrains bâtis le total est ramené à un peu plus de 21 911 hectares de propriétés non bâties imposables [656]. Cet ensemble est composé autour de grandes séries, organisés chacune d'elles en sous-séries, dont le graphique suivant donne une vision synthétique [657].

[656] Chiffre obtenu à partir du récapitulatif de la nature des terres en tête de chacune des matrices. A noter que la 5e série est constamment ignorée.
[657] Le tableau statistique correspond au Tableau 114 dans le dossier thématique 3 en annexe.

Graphique 9 : Répartition des propriétés dans le canton de Villard-de-Lans en 1834

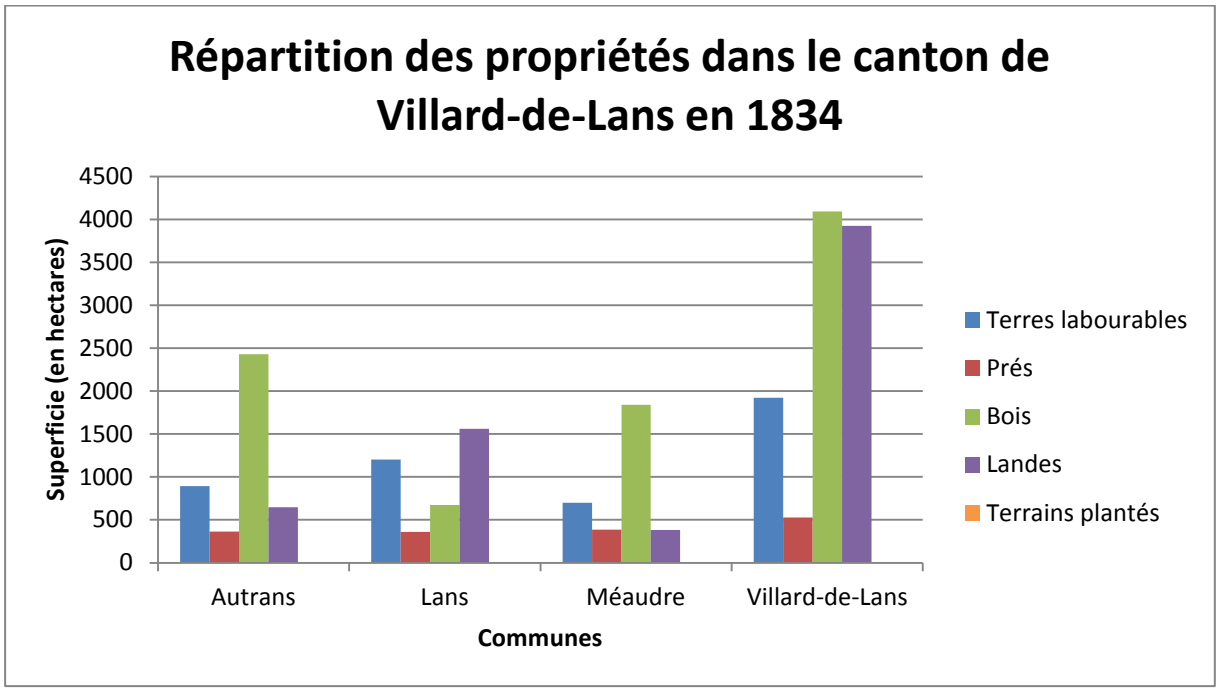

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 2 873W3 ; Lans 3 521W23 ; Méaudre 3 046W45 ; Villard-de-Lans 3 430W55-56.

Avec 41,2 % de la superficie en bois, le canton de Villard-de-Lans est forestier, ce qui explique ainsi son exploitation ancienne et son enjeu au cours de notre période. Ce territoire de moyenne montagne compte également des surfaces qualifiées de landes (29,8 %) mais dont certaines sont en fait des prairies d'altitude ; des étendues labourées (21,5 %), et des prés (7,5 %), situés essentiel autour des habitations et dans les fonds de vallées, dans lesquels des « marais » apparaissent dans trois communes [658]. A considérer les moyennes cantonales, la différence est nette entre les pourcentages en landes des communes de Lans et Villard-de-Lans, dans une première vallée, par rapport à ceux d'Autrans et de Méaudre dans la seconde

[658] Une analyse plus fine, par commune, est moins aisée du fait que les différentes commissions n'emploient pas exactement la même grille pour désigner l'ensemble des terrains Par exemple, Autrans distingue trois sous-ensembles à ses bois alors que Villard-de-Lans rassemble tout dans un même ensemble mais à Autrans l'évaluation de l'hectare par classe est identique ce qui permet de confondre les totaux. On peut, de même, se demander ce que signifie la précision pour les terres incultes puisqu'en plus des « pâtures », des « broussailles » et des « terres incultes », on note des « hermes » et des « bruyères » qui ne seraient présentes qu'à Villard-de-Lans. On fait l'hypothèse que les étendues en sont plus considérables que dans le reste du canton d'où la nécessité de préciser la nomenclature. Il pourrait aussi s'agir de la trace d'une frontière lexicale qui différencie cette dernière commune des autres du canton. À l'inverse, la série des terrains plantés, c'est-à-dire précisément des vergers, se trouve insérée dans la deuxième série avec l'expression de « prés vergers » ce qui pourrait être une forme de complant.

vallée. La raison tient au relief car les versants plus hauts des montagnes des premières servent d'estives. Elles ne sont cependant pas absentes à Autrans. La part des étendues ligneuses est particulièrement importante à Autrans, à Méaudre ainsi qu'à Villard-de-Lans, surtout en valeurs absolues dans cette dernière, ce qui explique les tensions entre la section de Corrençon et le reste de la commune qui connaissent leur acmé au début de la seconde moitié du siècle. Les bois à Lans sont faibles. Davantage que la nature des sols, l'explication résiderait d'abord dans les forts prélèvements pour alimenter les marchés de la plaine. C'est dans cette commune que les étendues labourées sont les plus importantes, reflet là aussi vraisemblablement d'une demande extérieure alimentée par des exportations céréalières. Par « terres labourées » il y a également des fourrages artificiels [659].

La connaissance du terrain s'effectue également par celle des classes reconnues par les différentes commissions. Diverses dans leurs compostions, elles comptent cependant des connaisseurs qui savent définir la qualité des différents sols. Le fait que les commissions soient composées d'un petit groupe d'individus permet, malgré des appréciations parfois divergentes, de se retrouver autour d'un classement partagé. La lecture par classes permet d'affiner les observations précédentes. Ainsi, les surfaces boisées de Lans sont non seulement réduites mais de faible valeur [660].

La progression de la valeur est fonction de la qualité du sol. Les deux premières classes représentent 22,78 % des terres labourées et 6,4 % des bois du canton alors que les deux dernières constituent respectivement 75 % et 85,72 %. A défaut de pouvoir comparer ces chiffres avec des moyennes départementales ou d'autres espaces, le canton est marqué par des terroirs difficiles. Dans le cas des prés, la situation est moins déséquilibrée puisque les deux premières classes totalisent 24,40 % de la deuxième série et les deux dernières 43,04 % [661]. Ces valeurs s'apprécient entre elles mais également par rapport aux autres séries. Les « prés » sont donc le point fort de l'agriculture dans le canton.

Cette vue d'ensemble est complétée par celle de la distribution des cotes c'est-à-dire des *folii*. Outre la répartition entre la propriété collective et individuelle, un classement de cette dernière en différentes catégories est à tenter.

---

[659] Etudiées au chapitre suivant dans leur rapport à l'élevage, elles s'additionnent aux chiffres des prés et Méaudre a la part la plus importante.

[660] Les valeurs des bois entre les communes sont très proches alors qu'elles sont plus marquées pour les terres labourables et les prés sous leurs diverses dénominations. Pour les bois, seuls les chiffres d'Autrans, de Méaudre et de Villard-de-Lans ont été comparés. Le tableau correspond au Tableau 115 dans le dossier thématique 3 en annexe.

[661] C'est la seule fois où le pourcentage de la dernière classe est inférieur à l'avant-dernière et dans de fortes proportions (11,09 % contre 31,95 %).

Les 1 286 cotes sont pour 1 276 d'entre elles relatives à au moins un individu et dix autres concernent des propriétés collectives appartenant à des communes et, pour de très faibles superficies, des hameaux [662]. En suivant *l'Evaluation des revenus territoriaux* de 1851, source utilisée par Gimel et reprise par Philippe Vigier pour la période de confection des matrices, il y a autour de 803 propriétaires dans le canton. En suivant leurs conclusions, un classement par commune des cotes appropriées conduit au tableau suivant :

Tableau 19 : Répartition par communes et par contenances des cotes cadastrales appropriées dans le canton de Villard-de-Lans en 1835

Superficies des cotes (hectares)	**Communes**									
	Autrans		**Lans**		**Méaudre**		**Villard-de-L.**		**Total**	
	Nb	**Sup.**	**Nb**	**Sup.**	**Nb**	**Sup.**	**Nb**	**Sup.**	**Nb**	**Sup.**
moins de 0,25	43	4,27	27	2,02	34	2,57	60	3,34	164	12,20
0,25 à 0,50	13	5,18	15	5,03	20	7,29	24	8,33	72	25,83
0,50 à 0,75	21	13,11	13	7,94	10	6,26	18	10,91	62	38,22
0,75 à 1	9	7,96	16	13,62	19	16,59	20	17,64	64	55,81
1 à 2	41	58,09	23	33,45	47	70,65	53	74,08	164	236,27
2 à 3	40	99,58	24	57,78	26	61,69	34	81,56	124	300,61
3 à 4	20	70,16	20	71,56	13	47,10	28	96,89	81	285,71
4 à 5	21	91,94	20	89,41	9	40,80	23	102,50	73	324,65
5 à 6	16	89,12	10	56,30	13	72,72	23	122,70	62	340,84
6 à 7	11	71,92	6	38,08	9	58,40	26	170,01	52	338,41
7 à 8	8	60,42	6	44,88	8	59,57	19	143,38	41	308,25
8 à 9	9	77,29	6	51,43	2	17,10	13	111,36	30	257,18
9 à 10	6	56,33	4	37,37	3	28,48	17	159,13	30	281,31
10 à 15	15	184,87	16	195,45	19	227,80	50	620,24	100	1 228,36
15 à 20	3	52,72	17	295,02	13	146,57	26	461,34	59	955,65
20 à 30	9	216,67	10	112,16	8	201,34	18	436,98	45	967,15
30 à 40	2	65,13	12	427,16	5	161,24	10	335,91	29	989,44
40 à 50	1	42,46	6	262,43	0	0,00	6	267,13	13	572,02
50 à 75	1	51,85	2	184,02	2	125,24	0	0,00	5	361,11
75 à 100	1	78,15	1	88,02	0	0,00	0	0,00	2	166,17
plus de 100	2	426,89	0	0,00	0	0,00	2	431,80	7	858,69
Total	292	1 824,11	252	2 073,13	260	1 351,41	470	3 655,23	1 276	8 903,88

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 2 873W3 ; Lans 3 521W23 ; Méaudre 3 046W45 ; Villard-de-Lans 3 430W55-56.

[662] Philippe Vigier ne semble pas avoir précisé comment les étendues en litige devaient être considérées. Elles furent considérées comme « approprié », pour reprendre l'expression de l'auteur de l'Essai sur la répartition..., celui de « non collective » est plus neutre.

La superficie cantonale est composée pour environ 60 % de biens communaux. Les valeurs varient selon les cas passant de 61 % à Villard-de-Lans à moins de 45% (44,7) à Lans. Ces écarts expliquent une nouvelle fois la bataille autour de l'appropriation d'une partie des biens communaux par les habitants de Corrençon. En enlevant les dix cotes propriétés collectives et la superficie qu'elles contiennent, la superficie moyenne appropriée était à peine inférieure à sept hectares. En appliquant pour chacune des communes le ratio de propriétaires par cotes (63 %), il y avait 184 propriétaires à Autrans, 159 à Lans, 164 à Méaudre et 296 à Villard-de-Lans. La superficie moyenne par propriétaire s'établit à 11,09 hectares soit un peu moins du double de la moyenne départementale (5,7 hectares).

Quelle proposition de classement des propriétés faire ? Philippe Vigier propose, on l'a vu, de s'appuyer sur les témoignages des contemporains [663]. De son côté, Jean-Claude Farcy suggère de délimiter le seuil maximum de la petite propriété en relevant « dans les matrices générales les cotes des ouvriers agricoles » [664]. Cette dernière approche s'adapte mal au terrain en question car le canton de Villard-de-Lans est très différent de la Beauce de Jean-Claude Farcy et les domestiques agricoles sont rarement nommés explicitement. Une autre répartition reprendrait pour partie un classement envisagé dans des travaux antérieurs [665]. Elle distingue d'abord la « très petite propriété », (Gilbert Garrier) qui atteint un peu plus de quatre hectares [666], la petite propriété dont le maximum est de dix hectares [667], la moyenne propriété jusqu'à 30 hectares [668], au delà, à l'échelle cantonale, on entrerait dans la grande propriété [669].

---

[663] Arch. dép. Isère 139M20.

[664] Jean-Claude FARCY, « Le cadastre et la propriété foncière... », article cité, p. 38.

[665] Lors du DEA, la micropropriété avait concerné toutes les contenances inférieures à un hectare, la petite propriété s'étalait de un à dix hectares, la moyenne concernait toutes celles jusqu'à 50 hectares avant de clore par la grande propriété, supérieure à ce seuil. Il avait mis en relief une petite propriété supérieure allant jusqu'à douze hectares, mais il s'agissait d'une situation au tournant des 19e et 20e siècles (Voir Gilles DELLA-VEDOVA, *Les comices et le développement agricole dans le département de l'Isère aux 19e et 20e siècles*, mémoire de DEA-Recherche en études rurales, parcours histoire, sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, septembre 2005, 3 volumes, 395 f° + annexes, f° 178). Ce premier classement écartait arbitrairement les biens inférieurs à un hectare en les sortant de la propriété alors que celle-ci pouvait exister en tant qu'exploitation en prenant en compte les communaux ; le glissement de l'étude de la propriété à l'exploitation doit donc les inclure. Par ailleurs, elle laissait une large amplitude à la moyenne propriété ce qui conforte par conséquent le discours politique des contemporains.

[666] Le seuil a été établi en retravaillant la méthode proposée par Jean-Claude Farcy. Il n'est pas possible de s'appuyer sur les professions indiquées dans les matrices cadastrales car la mention de « journalier » n'est signalée qu'à une reprise (peut-être les très petits propriétaires sont cachés dans une partie de ceux qui sont indiqués comme « maçon »). À partir des actes de naissance de l'état civil, les plus nombreux, sont retenus les individus dans lesquels le déclarant est qualifié de « journalier » entre 1831 et 1837 inclus soit 21 actes dont un doublon. Puis, ils sont recherchés dans les matrices cadastrales. Dix n'ont pas été retrouvés, trois correspondent à des choix multiples. La moyenne des superficies des individus qui reste aboutit à 4,2 hectares. L'expression de « très petite propriété » a aussi le mérite de pouvoir être accolée en partie avec la petite propriété qui lui succède, en ôtant cependant les superficies inférieures à un hectare.

[667] La méthode est sensiblement identique. Sont sélectionnées, entre 1833 et 1837 inclus, les 44 occurrences où, dans l'activité indiquée pour le déclarant, le mot de « propriétaire » est employé, puisque celui-ci est usité plus rarement que celui de « cultivateur » (mais les deux termes sont combinés à Méaudre). En enlevant les deux doublons, les deux occurrences où le choix est multiple et les huit autres non identifiés dans les matrices cadastrales des communes du canton, la moyenne des 32 individus qui restent aboutit à 9,6 hectares. La méthode

En retenant ces seuils la propriété individuelle peut alors être répartie de la manière suivante.

Tableau 20 : Répartition par commune et par taille des cotes de propriétés dans le canton de Villard-de-Lans en 1834

Taille des propriétés	Communes									
	Autrans		Lans		Méaudre		Villard-de-Lans		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Très petite	187	63,9	139	53,9	69	64,7	238	50,3	733	57,
Petite	71	24,2	52	20,2	44	16,9	121	22,4	288	22,4
Moyenne	27	9,2	43	16,6	40	15,3	94	15,9	204	15,9
Grande	8	2,7	24	9,3	8	3,1	21	4,7	61	4,7
Total	293		258		261		474		1 286	

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 2 873W3 ; Lans 3 521W23 ; Méaudre 3 046W45 ; Villard-de-Lans 3 430W55-56.

L'inégalité entre les différentes catégories est le constat le plus immédiat. Plus de 50 % des cotes sont inférieures à quatre hectares. Cette part est en quelque sorte alourdie par les micro-tenures inférieures à un hectare qui représentent la moitié des cotes de la première

n'est pas totalement satisfaisante car les extrêmes vont de 0,12 hectare à pratiquement 45 hectares. À titre de comparaison, les actes de naissance en 1834, année des matrices cadastrales, et qui comprend le mot de « cultivateur » pour le déclarant ont été recherchés. Avec des extrêmes qui vont de 0,12 à 19,5 hectares sur les 65 occurrences, 34 furent identifiés dans les matrices et ils donnent une moyenne de six hectares. Il ne s'agit donc pas d'affirmer que les deux catégories sont séparées, la taille des propriétés et la présence des mêmes individus une fois en tant qu « cultivateur », l'autre fois en tant qu « propriétaire » suffisent à montrer les interférences. En prolongeant les propositions de Jean-Claude Farcy, le passage par les professions indiquées pour cerner la hiérarchie des propriétés est une cote mal taillée mais cependant utilisable. L'approche à partir du terrain complète les classements repérés dans la bibliographie et elle valide la pertinence d'une césure à partir de dix hectares.

[668] Le seuil maximum de la moyenne propriété a été recherché en reprenant les suggestions de Jean-Claude Farcy. Chacune des rares mention d'un « domestique » (mot absent des matrices) a été scrutée individuellement dans les actes de naissance, de mariage et de décès jusqu'au début des années 1840, que l'individu soit un personnage central de l'acte où qu'il apparaisse de manière périphérique comme témoin par exemple. Les actes où le nom de l'employeur est mentionné ont été notés en vue d'une identification dans les matrices. Il y a treize cas où la moyenne des propriétés est de 51 hectares. En leur sein, les biens de Benoît Bertrand avec plus de 314 hectares faussent les résultats. Si on enlève les deux cas extrêmes, les onze occurrences qui restent aboutissent à 30 hectares. Ce dernier chiffre est retenu car il permet d'éviter de gonfler de manière exagérée la moyenne propriété. Dans les Quatre montagnes, au sein de la population locale, le détenteur de plus de trente hectares peut pour l'époque être considéré comme un propriétaire important.

[669] Néanmoins, l'absence d'informations sur la qualité des sols corrige les impressions reposant sur les seules contenances, si bien que l'image d' « élasticité », de jeu, employée par Gilbert Garrier peut être reprise (voir Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais 1800-1970*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1973, 2 volumes 714 p. et 246 p. d'annexes, p. 131).

catégorie et 28 % du nombre total. En retranchant ces dernières, celles situées entre un et quatre hectares représenteraient 40 % de l'effectif restant, la petite propriété serait à plus de 31 %, la moyenne se relevant à plus de 22 % et la grande à 6,5 %. Ainsi, plus de 71 % des cotes sont inférieures à dix hectares (pratiquement 80 % en intégrant toutes les cotes) contre moins d'un tiers au-dessus de cette superficie. Un classement en quatre catégories montre la part importante de la petite propriété (et donc largement de la petite exploitation) et il évite de minorer la part de la moyenne propriété où se recrutent des acteurs du développement rural dans le canton de Villard-de-Lans. À côté de cette approche globale, la situation par commune dégage deux profils. À Autrans et à Méaudre, la très petite propriété est à peine inférieure au deux tiers alors qu'elle dépasse à peine la moitié dans les deux autres localités. Ce morcellement de la propriété explique qu'au milieu du siècle les migrants vers l'Algérie soient recrutés essentiellement à Autrans et à Méaudre alors que l'on peut faire l'hypothèse qu'à Lans et à Villard il était plus facile de faire le choix de partir ce qui favorise de fait le regroupement de la propriété. En effet, dans ces deux dernières communes, la part des cotes supérieures à dix hectares est de l'ordre d'un quart de l'ensemble tandis qu'elle est moitié moindre à Autrans.

La répartition de la part de chacune des superficies par rapport à l'ensemble total fournit les résultats ci-dessous.

Tableau 21 : Répartition par commune et par taille des superficies des cotes dans le canton de Villard-de-Lans en 1834

Taille des propriétés	**Communes**									
	Autrans		**Lans**		**Méaudre**		**Villard-de-L.**		**Total**	
	Sup.	**%**	**Sup.**	**%**	**Sup.**	**%**	**Sup.**	**%**	**Sup.**	**%**
Très petite	258,37	14,2	191,40	8,2	213,40	14,9	292,70	8,0	955,90	10,3
Petite	447,04	24,5	317,40	13,6	277,10	19,3	809,10	22,1	1 850,64	20,0
Moyenne	454,27	24,9	723,70	31,1	656,6	45,8	1 518,60	41,5	3 353,17	36,3
Grande	664,51	36,4	1 094,92	47,1	286,70	20,0	1 034,88	28,3	6 803,43	33,4
Total particulier	1 824,21		2 327,56		1 433,69		3 654,78		12 962,68	
Sup. communale	3 187,51	-	2 632,92	-	2 170,68	-	7 922,38	-	15 913,49	-
Total	4 347,21	-	3 865,56	-	3 317,69	-	10 542,28	-	22 072,74	-

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 2 873W3 ; Lans 3 521W23 ; Méaudre 3 046W45 ; Villard-de-Lans 3 430W55-56.

Les 22 072,74 hectares des superficies totales indiquées dans les matrices, soustraits des 12 832,5 hectares qui relèvent des communaux (58,1 %) ramènent à 9 240,24 hectares l'ensemble des cotes appartenant à un individu ou en litige. Le canton de Villard-de-Lans se caractérise par une part non négligeable de la moyenne propriété (36,3 % des superficies), talonnée de peu par la grande propriété (33,3 %). La petite propriété, renforcée par la très petite, représente le tiers restant (respectivement 20 % et 10,3 %). La comparaison par commune conforte les résultats précédents. En effet, les deux profils selon les vallées sont lisibles au niveau de la très petite propriété. De l'ordre de 8 % de la superficie à Lans et à Villard-de-Lans, elle monte à 14 % à Autrans et Méaudre. Mais les ressemblances entre ces deux dernières s'arrêtent là car au niveau de la moyenne propriété, Méaudre se rapproche du chef-lieu du canton. Ici encore la singularité de Lans ressort puisqu'environ la moitié de la superficie communale appropriée relève de la grande propriété (47 %). Malgré des singularités selon les communes, il y a de fortes ressemblances entre elles. Elles concernent la part de la propriété commune et l'importance de la part des cotes de petits propriétaires. Cela contribue à expliquer l'importance cruciale prise par les communaux dans les préoccupations des populations locales.

L'étude des tableaux récapitulatifs dresse le tableau du paysage d'une société rurale de moyenne montagne sylvo-pastorale dans laquelle un équilibre entre les différentes ressources ressort. Il montre également que la propriété collective est une dimension centrale du développement. Cette importance est à mettre en relation avec la propriété individuelle.

1.2.2 De la propriété à ses détenteurs

Dans le canton de Villard-de-Lans le développement de la majorité des acteurs passe par la voie essentielle qu'est la possession du sol. C'est donc grâce à elle qu'on peut commencer à approcher ces acteurs car les propriétaires sont au cœur de la question des communaux.

Quantifier de manière précise le nombre de cotes multiples est impossible, en revanche rechercher l'âge des propriétaires inscrits est envisageable [670]. Elle comporte des

[670] Deux principaux obstacles empêchent de quantifier les côtes multiples. Entre les différentes communes du canton certaines identités ne peuvent être précisées si bien que l'on ignore si c'est le même individu qui possède des biens dans deux communes où s'il s'agit de deux personnes différentes (l'absence très fréquente de la mention des hameaux est une difficulté supplémentaire). De surcroît, nous demeurent inconnus les individus qui ont d'autres terres dans des communes limitrophes ou plus éloignées du canton comme Louis Mure-Ravaud qui

obstacles : les individus qui ne sont pas retrouvés dans l'état civil, les choix multiples, les pères et fils homonymes. La commune d'Autrans a servi de test et elle conduit au tableau suivant.

Tableau 22 : Identification par tranches d'âge des propriétaires d'Autrans en 1834

Tranches d'âge	Nombre
15 à 19 ans	1
20 à 24 ans	1
25 à 29 ans	3
30 à 34 ans	10
35 à 39 ans	17
40 à 44 ans	11
45 à 49 ans	15
50 à 54 ans	10
55 à 59 ans	14
60 à 64 ans	3
65 à 69 ans	10
70 à 74 ans	5
75 à 79 ans	1
Total	101

Source : Arch. dép. Isère, 2 873W3.

En 1834, sur une centaine d'individus, une corrélation s'établit avec l'âge au mariage qui correspond à la mise en place d'une unité d'exploitation principalement sous la forme d'une propriété. Le creux de l'effectif âgé de 60 à 64 reste inexpliqué. Il pourrait correspondre à l'absence d'hommes qui ont connu les guerres révolutionnaires mais alors la classe de 55 à 59 ans devrait également être touchée ce qui n'est pas le cas. Il reste à envisager une situation locale spécifique, sachant que les valeurs absolues portent sur de faibles effectifs.

Le folio consacrée à chaque propriétaire permet aussi de l'identifier par la profession, la charge ou la fonction, renseignée dans seulement 20 % des cas. Marqueurs importants, elles

lorgne des terres probablement proches des siennes mais qui relèvent du cadastre de Rencurel. On peut estimer que la part de ceux qui sont domiciliés à Méaudre et Autrans, communes avec moins d'ouverture et plus d'obstacles naturels, doit être assez faible. Ceux de Villard-de-Lans qui ont des liens avec le Vercors historique, comme les actes de l'état civil l'attestent, doivent être plus nombreux. À Lans, enfin, la section de la commune de Pariset est contiguë à la commune si bien que les cas doivent être plus fréquents.

peuvent se retrouver dans un surnom – par exemple Claude Chabert « dit tisserand ». De même, elles demeurent attribuées à des hommes qui ne les exercent plus. Le tableau récapitulatif des indications permet quatre observations.

Tableau 23 : Relevé des activités mentionnées dans les matrices cadastrales dans le canton de Villard-de-Lans en 1834

Activités	Nombre	Activités	Nombre
Adjoint	5	Instituteur	2
Aubergiste	5	Maçon	20
Blatier	3	Maçon et charpentier	1
Bourrelier	1	Maire	5
Cabaretier	21	Marchand	9
Cafetier	2	Marchand de bois	2
Capitaine	1	Marchand de fromage	1
Charpentier	2	Marchand grenetier	2
Charron	3	Maréchal ferrant	13
Conseiller à la cour royale de Grenoble	1	Marguillier	2
Cordonnier	11	Médecin	1
Cultivateur	3	Menuisier	8
Curé	1	Mercière	1
Débitant de tabac	1	Meunier	12
Domestique	3	Notaire	8
Drapier	2	Officier retraité	2
Epicier	1	Percepteur	1
Ex garde	1	Perruquier	1
Ferblantier	3	Propriétaire	9
Fermier	29	Rentier	5
Galocher	1	Scieur	2
Gantier	1	Soldat	2
Garde	2	Tailleur d'habits	6
Garde champêtre	1	Tisserand	13
Garde forestier	2	Tisseur de toiles	1
Géomètre	2	Tuilier	1
Greffier de la justice de paix	1	Voiturier	6
Huissier	1	Total	246

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 2 873W3 ; Lans 3 521W23 ; Méaudre 3 046W45 ; Villard-de-Lans 3 430W55-56.

Les exploitants du sol composent une faible proportion de l'effectif : trois cultivateurs côtoient 29 fermiers et neuf propriétaires. La liste n'est donc pas un reflet ; en creux il faut comprendre l'énorme majorité de ceux pour lesquels la mention de l'activité est absente (80 %) qui exploitent directement ou indirectement la terre. Ils font vivre des professions liées au travail du sol et qui sont des artisans. C'st le cas du bourrelier, des charrons, du maréchal-ferrant ou des meuniers. D'autres indications signalent l'existence d'individus qui travaillent dans le cadre du marché local. C'est le cas des cordonniers, des ferblantiers, des charpentiers, des menuisiers ou encore des maçons. Il ne faut pas conclure pour autant à une autarcie de la société du canton. Au contraire, celle-ci fait preuve une fois de plus d'ouverture et de circulation. Au sein des professions en communication avec d'autres horizons, le gantier, le drapier ou le tisseur de toiles composent un premier groupe. Il est complété par un second composé plus spécifiquement des blatiers, des marchands - de bois, de fromages - des voituriers, de tous ces acteurs du commerce. Aubergistes, cabaretiers et cafetiers s'agrègent à ce groupe. Pendant qu'ils exportent des produits, d'autres en amènent dans le canton. Ce sont ces deux marchands grenetier qui montent le sel nécessaire aux bovins et à la fabrication des fromages pour des exploitants semblables à Louis Mure-Ravaud. Les autorités apparaissent aussi dans les matrices. Le mot désigne ceux dont la légitimité est conférée par une autorité supérieure et extérieure : les maires choisis par le préfet au sein du conseil municipal, les percepteurs voire les gardes forestiers nommés par l'administration forestière, les notaires, les greffiers de la justice de paix ou les huissiers, tous acteurs de la sphère judiciaire, le médecin et le géomètre [671]. On le voit, les matrices proposent une vision indirecte du monde rural, elles font émerger les individus qui ont une autre activité en plus du travail, direct ou indirect, de la terre. Tous sont concernés par la propriété collective, soit qu'ils l'exploitent, qu'ils cherchent à la posséder ou que leurs activités soient liées aux communaux.

À côté des charges, fonctions ou professions exercées, les liens tissés entre le local et les espaces environnants sont également visibles par les adresses des propriétaires. Le tableau des domiciles des propriétaires dans le canton de Villard-de-Lans en 1834 offre une première approche [672].

[671] La question se pose de savoir si on doit aller jusqu'à inclure le garde champêtre ou les instituteurs soumis à l'autorité du conseil municipal en général et du maire en particulier.
[672] Les domiciles des propriétaires se trouve dans le Tableau 116, dans le dossier thématique 3 en annexe.

Tableau 24 : Synthèse des domiciles des propriétaires dans le canton de Villard-de-Lans en 1834

Domicile des propriétaires	Communes									
	Autrans		Lans		Méaudre		Villard-de-L.		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Commune	236	80,6	202	77,4	212	81,2	427	90,1	1 077	83,6
Communes voisines	12	4,1	22	8,4	36	13,8	28	5,9	98	7,6
Autres communes	20	6,8	26	10,0	11	4,2	8	1,7	65	5,0
Inconnu	25	8,5	11	4,2	2	0,8	11	2,3	49	3,8
Total	293		261		261		474		1 289	

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 2 873W3 ; Lans 3 521W23 ; Méaudre 3 046W45 ; Villard-de-Lans 3 430W55-56.

A une écrasante majorité les propriétaires sont domiciliés dans la commune où ils détiennent la terre. C'est à Lans que le pourcentage des propriétaires domiciliés dans la commune est la moins importante (84 %) car c'est la partie du canton la plus accessible, celle où l'habitat de la commune voisine est la plus proche. L'examen de la proportion des propriétaires installés dans les communes voisines laisse voir des associations. À Méaudre, plus d'une trentaine de détenteurs du sol habitent à Autrans ou à Lans. Ces deux localités sont proches l'une de l'autre dans la seconde vallée, dotés d'une limite communale qui traverse un hameau. A plus d'une reprise apparaît un individu domicilié à Méaudre ou à Autrans sans qu'il n'ait fait de déplacement. Le nombre de propriétaires domiciliés à Lans est surprenant car la commune est moins accessible de Méaudre qu'Autrans. La forêt de Jay sépare Méaudre de Lans. Tout laisse à penser que, loin de désunir, la forêt est au contraire un espace de circulation. Le sentier qui passe par la croix Chabaud et relie le hameau des Girauds, à Méaudre, à celui de la Côte, à Lans, en est une preuve. La part des habitants de Lans s'explique aussi par le passage d'individus ou de familles de Méaudre qui s'installent ensuite à Lans mais conservent dans la première commune des biens fonciers [673]. Un autre lien privilégie Saint-Martin-en-Vercors où un petit nombre de propriétaires ont des biens fonciers à Villard-de-Lans. On voit combien le cadre du canton ne traduit pas la réalité des espaces perçus et fréquentés par les sociétés locales. Les espaces vécus ne sont pas ceux de l'administration. Le marché de la terres comprend des individus domiciliés dans des

[673] Un rapprochement pourrait être établi avec les migrations du milieu du siècle : Méaudre est une commune de départ ce qui est moins le cas d'Autrans.

communes limitrophes de celles du canton. C'est en particulier le cas d'habitants des deux communes de Sassenage et de Seyssinet qui sont présents dans chacune des matrices des communes du canton. Situées dans le piémont, ces deux localités ont des hameaux d'altitude qui grimpent jusqu'aux abords du plateau d'où des mariages et donc des terres dont la propriété circule.

D'autre part, en passant du nombre de *folii* dont les détenteurs sont domiciliés en dehors de la commune à la superficie du sol qu'ils détiennent, l'ouverture se lit aussi sous deux angles. À Méaudre et à Villard-de-Lans, l'emprise demeure limitée si l'on s'arrête aux domiciles des vingt propriétaires les plus importants. Dans ces deux communes, à chaque fois, la part des forains extérieurs au canton est inférieure à 8 %. Les valeurs augmentent à Lans avec cinq propriétaires qui concentrent 10 % de la superficie appropriée. Autrans arrive en première position où au moins six individus représentant 16,5 % [674]. En se limitant aux propriétaires domiciliés à Grenoble en 1834, 25 personnes détiennent au total environ 831 hectares soit un peu plus de 9 % de la superficie appropriée [675]. Si leur nombre évolue dans les mêmes fourchettes à Autrans, Méaudre et Villard-de-Lans (respectivement six, quatre et quatre occurrences), il grimpe à onze cas à Lans. Dans les trois premières communes, on trouve deux types de situations. Il y a d'abord des familles ou des individus originaires du canton pour certains et domiciliés Grenoble. Ce sont par exemple le capitaine Antoine Repellin ou Marie-Dominique Agniard, « domestique » à Autrans, Pierre Coing, « marchand grenetier » à Méaudre, Pierre Mazet, « menuisier » à Villard-de-Lans. À côté de ces propriétés, reflet des descentes dans la vallée, on trouve des investissements fonciers par des propriétaires venus de la vallée. Ainsi, à Autrans, le plus grand propriétaire est local mais en deuxième position arrive le Grenoblois, Louis-Claude Décheneaux propriétaire d'environ 130 hectares imposés pour 202,05 francs. Le montant de l'imposition laisse penser que les terres sont de moindre qualité que celles possédées par un autre Grenoblois Jean-Joseph Riveron, propriétaire de seulement de 32 hectares imposés pour 328,5 francs [676]. À Méaudre, la situation est semblable puisque les deux propriétaires les mieux dotés (66,6 et 58,6 hectares) sont domiciliés dans la commune, les deux suivants Benoît Reymond à Sassenage (35,5 hectares) et Joseph Courrière, « rentier » (34 hectares) sont domiciliés en contrebas du canton. À Villard-de-Lans, la situation est un peu différente car il n'y a qu'un Grenoblois parmi les

[674] Le pourcentage est gonflé du fait qu'un des détenteurs possède environ 130 hectares. En l'ôtant, la part s'abaisse à 10 % et se rapproche ainsi de la situation de Lans.
[675] 28 cas apparaissent dans le canton, réduits à 26 du fait que dans deux cas il s'agit de propriétaires en litige pour des superficies très petites. Un individu est présent dans deux communes ce qui ramène le corpus à 25.
[676] Les biographies de ces deux hommes seront étudiées plus loin.

grands propriétaires : Adolphe Ducoin avec 37,7 hectares. À Lans, l'influence grenobloise apparaît avec Dupré et Berthier, précédemment évoqués.

Dans une démarche comparative et en prenant en compte les évolutions jusqu'à la fin du Second Empire, les relevés de Charles Gimel permettent d'aborder les dynamiques de la propriété dans le canton et dans le département [677]. En Isère, le nombre de cotes augmente de 43 % entre 1834 et 1869. L'auteur observe que le point de décomposition de la propriété se situe à huit hectares : au-dessous de ce seuil, entre le cadastre napoléonien et 1869, en Isère, le nombre de cotes s'accroît. Mais c'est la superficie qui doit être étudiée pour aborder le morcellement plutôt que le nombre de cotes. En comparant avec deux autres départements analysés,Charles Gimel montre qu'entre la date d'origine des cadastres et la coupe effectuée, c'est en Isère que la part de la superficie de la petite propriété progresse le plus (de 26,6 % en 1834 à 35 % en 1869) alors que celle de la moyenne propriété (de six à 50 hectares) se tasse un peu et que, mécaniquement, c'est celle de la grande propriété (au-dessus de 50 hectares) qui baisse (de 37,1 % à 32 %) [678]. Enfin, il procède à un classement des 45 cantons du département dans l'ordre décroissant du degré de morcellement [679]. Les cantons fortement urbanisés ou industrialisés apparaissent davantage en haut de la liste (Grenoble, la ville, Grenoble nord, Goncelin, Rives alors qu'elle s'achève par des espaces situés essentiellement en moyenne montagne (Mens, Pont-en-Royans, Le Monestier-de-Clermont, Clelles). C'est Villard-de-Lans qui ferme la marche à l'échelle du département avec 28,5 %,

Les analyses de Gimel ont servi de base à la répartition par commune et par taille des cotes de propriété dans le canton de Villard-de-Lans en 1869 exprimée en valeurs absolues et en pourcentages [680]. A première vue, le processus de morcellement est indubitable. En effet 80 % des cotes sont inférieures à dix hectares. La très petite propriété, à elle seule, est majoritaire (58,4 %). Lui succède la petite propriété, entre quatre et dix hectares représentant

[677] Charles GIMEL, « Etude sur la division de la propriété foncière dans le département de l'Isère », dans *Bulletin de la Société de statistique, de sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 3e série, tome IV, 1875, pp. 16-128. L'auteur est le directeur des contributions directes du département de l'Isère qui, avec l'aide des différents percepteurs, effectue le classement des cotes foncières par catégories de contenance. Cette source est doublement exploitée par Philippe Vigier, à la fois pour son apport méthodologique et pour ses informations. La source est fiable puisque les différences notées par l'auteur lors de la confection des matrices avec nos relevés sont infimes.

[678] Charles GIMEL, « Etude sur la division de la propriété foncière dans le département de l'Isère », article cité, p. 126. On objectera cependant que la catégorie intermédiaire, de six à 50 hectares, est très vaste. En outre, les années de coupe entre le Gers (1857) et l'Yonne (1863) ne sont pas les mêmes que l'Isère. À côté des territoires différents la prise en compte du décalage chronologique entre également en ligne de compte.

[679] Charles GIMEL, « Etude sur la division de la propriété foncière dans le département de l'Isère », article cité, p. 124. Il s'agit de la part du nombre de cotes au-dessus d'un hectare.

[680] Il n'est pas possible de le suivre entièrement car il ne donne pas par canton les contenances de chaque catégorie à la fin du Second Empire. Le tableau de la répartition des cotes correspond au Tableau 122, dans le dossier thématique 3 en annexe.

un cinquième de l'ensemble. Cela conduit à un pourcentage très réduit pour la moyenne propriété (de l'ordre de 15 %) et une part infime pour la grande propriété (4,6 %). La comparaison par commune montre des dissemblances le long de des deux vallées structurant le pays des Quatre montagnes. En effet, le poids de la très petite propriété est plus lourd à Autrans et Méaudre qu'à Lans et Villard-de-Lans. Mais l'inverse n'est pas vrai c'est-à-dire que si ces deux dernières localités ont la part de la moyenne propriété la plus importante, Méaudre n'est pas très éloignée avec 12,8 %.

Ces conclusions étaient semblables 35 ans en arrière car la stabilité entre les deux périodes est l'élément le plus notable. La comparaison entre les deux dates est rendue un peu plus complexe du fait de l'érection de Corrençon en commune en 1857. Malgré l'essor démographique, l'équilibre entre les différentes catégories de la propriété est maintenu. Se retrouvent les remarques de Philippe Vigier affirmant que c'est dans la zone montagneuse que les transformations sont les moins grandes [681]. Pourtant le nombre de cotes appropriées augmente entre les deux dates d'un peu moins d'un tiers [682]. Par ailleurs, la comparaison des différentes catégories de propriété entre le début de la Monarchie de juillet et la fin du Second Empire, traduit tout au plus un tassement. La part de la très petite propriété connaît un léger essor (+ 1,4 %) alors que la moyenne propriété recule de 1 % en moins. Les pourcentages ont été recalculés en défalquant en 1834 et en 1869 la micropropriété. C'est toujours la stabilité qui caractérise l'ensemble mais avec un profil légèrement différent. En effet, alors que la très grande propriété et la très petite (de un à quatre hectares) sont stables, un léger basculement fait baisser la moyenne propriété (de 22,1 % à 21,5 %) tandis que la petite engrange les fruits de ce mouvement (de 31,2 % à 31,9 %). Le canton a donc connu les dynamiques d'ensemble de la propriété en Isère mais le morcellement a été très fortement atténué.

Des estimations du nombre de propriétaires ont été faites à partir des indications de Gimel. Il serait possible d'estimer leur effectif à 220 à Autrans, 216 à Lans, 200 à Méaudre et 321 à Villard-de-Lans auxquels il faudrait adjoindre les 100 de Corrençon [683]. En cherchant à faire une moyenne de la superficie appropriée par propriétaire, la réduction est partout sensible dans les trois communes d'Autrans, Lans et Méaudre puisque l'on passe de 10,3

[681] Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière*..., ouvrage cité, p. 179 et suivantes.

[682] Le calcul est approximatif. Si en 1834 l'indication est précise, pour 1869, pour chaque commune une cote correspondant aux communaux a été ôtée au total de Gimel. Ce ne sont pas à Méaudre ou à Autrans que les pourcentages sont les plus élevés (respectivement 22,3 % et 19,8 %) mais à Lans et au chef-lieu du canton et aucune relation de cause à effet avec l'évolution démographique n'est à établir.

[683] Ces valeurs sont recevables car en 1872 à Méaudre, sur un recensement pas toujours clair, 225 « chefs » sont comptabilisés.

hectares au début de la Monarchie de juillet à 8,2 hectares à la fin du Second Empire [684]. La baisse est notable à Lans car on passe d'une moyenne de 13 hectares en 1834 à 9,6 en 1869. Il y aurait donc eu un plus grand nombre de propriétaires ce qui ne dit rien de l'exploitation réelle [685]. En résumé, le pays des Quatre montagnes a connu un mouvement singulier au cours du deuxième tiers du 19e siècle. Malgré l'augmentation du nombre de cotes, plus faible que dans le reste du département, il n'y a pas d'accélération du morcellement. Le territoire reste dans la situation du début de la Monarchie de juillet. De plus, même si les contenances demeurent inconnues dans le canton, les analyses menées à l'échelle du département par Gimel montrent qu'il n'y eut pas fragilisation de l'emprise de la grande et de la moyenne propriété [686].

L'analyse de la propriété dans le canton de Villard-de-Lans aboutit à trois conclusions. La question des seuils est d'abord un enjeu fort. En construisant les limites, le type Saint-Julien-en-Quint mis en relief par Philippe Vigier est globalement le plus adapté [687]. La part de la propriété collective se retrouve en effet dans ces sociétés d'altitude. Elle est une des composantes du développement rural et son évolution est particulièrement importante. En Isère, et surtout dans les Quatre montagnes, relativiser la division de la propriété est nécessaire. La notion de « démocratie », formulée par Pierre Barral, peut être reprise. La part de la moyenne propriété bien représentée en étendue, fait que les populations locales ne sont pas écrasées par une poignée de grands propriétaires. Cette situation s'explique par la présence de la propriété collective qui fait office d'amortisseur social. Le processus d'ouverture des Quatre montagnes, une fois de plus, se confirme. La nomenclature des professions ou des adresses des propriétaires prouve les interactions entre la montagne et la vallée sans pour autant traduire automatiquement une situation de dépendance. La même dynamique que l'étude de la ganterie, des échanges ou des mariages montrait se retrouve avec la propriété en 1834.

---

[684] Villard-de-Lans et Corrençon n'ont pas été inclu car la superficie appropriée était difficile à estimer en raison de la création de Corrençon et d'un partage entre les habitants de celle-ci d'une partie des communaux de l'ancienne section. Pour Autrans, Lans et Méaudre, le calcul théorique s'appuie sur la même superficie de propriété attribuée qu'en 1834. Ce sont donc des ordres de grandeur qui sont dessinés.

[685] En effet, des individus peuvent garder trace de la possession d'une parcelle alors qu'ils vivent et travaillent ailleurs, à Grenoble, par exemple. Inversement, des habitants de la vallée ont pu plus facilement acquérir des biens à Lans. Toutefois, le processus de tassement des différentes catégories de la propriété et la baisse de la superficie moyenne sont à remettre dans le contexte isérois.

[686] Ces conclusions sont confirmées par la présentation de Pierre Barral et sa carte de la part de la superficie des grosses cotes, bien que la définition de grosses cotes ne soit pas claire ; voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*..., ouvrage cité, pp. 91-93.

[687] Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière*..., ouvrage cité, p. 62 et suivantes. À Saint-Julien-en Quint, il y a très peu de grosses propriétés. Les propriétaires-exploitants occupent une part très importante de la propriété, laquelle fait la part belle aux pâtures et au bois (mais dans le canton de Villard-de-Lans le revenu retiré n'est pas insignifiant).

En s'intéressant aux acteurs du développement rural, une mention professionnelle a fait l'objet d'un examen plus suivi. En effet, en exploitant un domaine, le groupe des fermiers n'est-il pas constitué d'un groupe d'hommes cherchant tout particulièrement son essor par le travail de la terre ?

1.2.3 Le développement par l'exploitation : le cas des « fermiers »

Atteindre l'exploitant suppose de questionner l'exploitation. Or, il faut, la suite des observations de Jean-Luc Mayaud, souligner les difficultés à l'approcher à partir des sources existantes [688]. Ce sont les matrices cadastrales qui ont servi de point de départ en s'attachant à ceux qualifiés de « fermiers » [689]. L'analyse glisse ainsi de l'exploitation aux exploitants. Sont-ils les parents éloignés de ceux de l'Ile-de-France et, à ce titre, les acteurs d'une modalité du développement agricole [690] ? Sont-ils les cousins des importants fermiers situés dans la plaine de Grenoble et qui se trouvent, par exemple, à la tête des domaines du comte d'Agoult ? Comment faut-il interpréter la mention de « fermier » pour certains exploitants ?

Les analyses faites sur le corpus montrent que l'on en apprend autant sur le « groupe » des fermiers que sur l'ensemble des cultivateurs, dont ils sont une des composantes. Les sources, même biaisées, montrent que l'emploi du terme est à situer par rapport aux autres exploitants. Être fermier est d'abord une modalité de consolidation de groupes familiaux. La question se pose, ensuite, de la spécialisation dans la voie agricole. Au final, les trajectoires biographiques retracées montrent l'hétérogénéité du groupe des fermiers. En leur sein une certaine hiérarchie transparaît.

---

[688] Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante…*, ouvrage cité, pp. 36-38. Durant la période étudiée il n'y a pas de statistiques à l'échelle cantonale. Celle de 1852 est menée par arrondissement. Ensuite, les tables des baux spécifiques dans les fonds de l'Enregistrement n'existent qu'à partir de 1871. Elles n'englobent pas tous les contrats. Ceux sous simple forme verbale sont nombreux et ne laissent pas de trace directe (les inventaires après décès peuvent comporter des mentions) ; le dépouillement de ceux passés à l'écrit se serait alors avéré chronophage. Si la source est riche au plan économique, elle l'est moins pour aborder un groupe social de manière micro. De surcroît, les cas mixtes sont à considérer : une partie des exploitations est constituée par la propriété et complétée par des locations. Les propriétaires-cultivateurs ont également des fermages ; ils sont aussi des fermiers bien que le terme soit employé davantage pour ceux qui exploitent tout un domaine.

[689] Les 29 individus étiquetés comme « fermier » dans les matrices cadastrales sont complétés par les autres mentions relevées dans l'état civil entre le début de la Monarchie de juillet et 1875. Ainsi, une coupe à un instant déterminé est combinée avec une approche diachronique. Dans l'ensemble des cas la trajectoire biographique dans un cadre familial a été tentée.

[690] Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers de l'Ile-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (15e-18e siècles)*, Paris, Fayard, 1994, 1 070 p.

La critique des sources conduit à prendre ses distances tant avec des approches sociales quantitatives qu'avec les démarches qui mettent l'accent sur un individu. Les 29 occurrences de fermiers dans les matrices cadastrales en 1834, montrent des écarts entre les communes qui intriguent. Certes, avec un nombre d'habitants différent, il est logique d'avoir plus de cas à Autans (sept) qu'à Villard-de-Lans (onze). Les fermiers sont, cependant, plus nombreux à Méaudre (onze occurrences) alors qu'à Lans n'en compte qu'un [691]. Le statut de fermier semble dépendre pour partie de la source et de celui qui la tient [692]. L'emploi du terme de « fermier » n'est cependant pas attribué de manière arbitraire [693]. Le croisement des données de l'état civil avec celles des matrices livre trois informations. Il confirme d'abord la faiblesse du groupe des fermiers. Le faire-valoir direct est le mode d'exploitation principal. Il est à relier avec la taille des propriétés qui sont très majoritairement exploitées par ceux qui les possèdent. Le nombre de propriétaires qui ont plusieurs domaines et qui les confient à des fermiers est faible. La confrontation des deux corpus confirme la faiblesse de la mention de « fermier » à Lans alors qu'il s'agit de la commune où le nombre d'individus domiciliés à Grenoble dans les matrices cadastrales est le plus important. Pour compléter les observations de Jean-Luc Mayaud quant à la pauvreté des sources il faut donc souligner notre dépendance en fonction de celui ou de ceux qui les tiennent. Cela légitime le croisement d'archives d'origines variées et un approfondissement dans le temps.

[691] À titre de comparaison, pour l'ensemble du canton, entre le début de la Monarchie de juillet et 1875, 54 actes de naissance indiquent que le déclarant est fermier. Les registres des mariages entre 1835 et 1875 ne contiennent qu'un futur époux qualifié de fermier. À côté de la nature des documents, une seconde barrière est dressée en fonction des communes. En effet, les 54 actes de naissance se répartissent entre onze mentions pour Villard-de-Lans sur 2 829 actes entre 1833 et 1875 (0,38 %), 33 à Autrans sur 1 469 actes entre 1835 et 1875 (2,2 %). Ils ne sont que dix à Méaudre sur 1 643 actes entre 1831 et 1875 (0,54 %). Aucune mention de fermier n'est faite entre 1835 et 1875 dans les 1 311 actes dressés à Lans.

[692] Une dernière dépendance à l'égard des sources devrait être ajoutée en tenant compte des dates de mention. La répartition des 54 mentions du registre des naissances par année montre des concentrations plus importantes à certains moments. Entre 1835 et 1838, huit actes concernent des fermiers, chiffre qui monte à onze pour les deux seules années de 1869 et 1870. Par contre, un trou caractérise la première moitié des années 1840 avec deux mentions seulement pour la période allant de 1839 à 1844, rien entre 1855 et 1857 ou encore à partir de 1873. Cette première impression est corroborée par l'approche par commune. La brusque poussée à huit mentions entre 1845 et 1847 à Villard-de-Lans puis un trou jusqu'en 1866 restera à expliquer. Il en est de même à Autrans car entre 1843 et 1861 il y a une seule mention. À l'inverse, sept des dix mentions de Méaudre sont indiquées durant les années 1850.

[693] Par exemple, le cas du seul époux mentionné comme fermier peut être examiné. Louis Repellin (1832-ap. 1901) doit être le dernier garçon des huit enfants au minimum que Benoît (1789-1866) a avec Rose Gouy. Quelques mois après le décès de son père, il épouse Zoé Griat, simple domestique, et il figure comme fermier à Autrans. Cette appellation est reprise l'année suivante sur le registre des naissances lors de la venue de son premier enfant. Il est alors domicilié aux Gaillards, le hameau où se situé la propriété paternelle. Il demeure fermier trois ans plus tard sur un nouvel acte de naissance avant d'apparaître, toujours dans le même hameau, comme cultivateur. La mention du fait qu'il ait pris en location des terres paraît reliée à la constitution de son ménage. De la même manière, sur les 54 mentions prises dans les registres des naissances, il y a huit doublons et trois individus qui, sur trois actes de naissances différents, voient la mention de « fermier » utilisée. Un faible nombre d'années sépare la réutilisation du mot. À Villard-de-Lans, Joseph Repellin est étiqueté ainsi en 1845 puis en 1847. Il en est de même à Méaudre où Nicolas Méneroux, dont il sera question plus loin, est noté en 1852 et 1858. La situation est identique chez Amédée Rochas à Autrans car il figure en 1861 puis en 1864. Avec Claude Faure (en 1835, 1836 et 1838) ou Séraphin Repellin (en 1866, 1868 puis 1870), la continuité est encore plus frappante.

Si le groupe des fermiers se confond avec le reste des exploitants c'est parce qu'il se fond avec lui. Sous cet angle la situation est très différente de celle de l'Ile-de-France.

Être fermier est un moyen de consolider des exploitations. La répartition des 29 occurrences rencontrées dans les matrices cadastrales montre qu'au moment où des individus sont fermiers ils sont également propriétaires, d'à peine plus de deux ares pour Joseph Guillet au bourg de Villard-de-Lans jusqu'à un peu plus de 25 hectares pour Jean Repellin, domicilié à Dorchu à Méaudre. Dans 17 cas la propriété est très petite, inférieure à quatre hectares. Sept cas appartiennent à la petite propriété et les cinq derniers à la moyenne propriété. Sont notés « fermier » des individus pour lesquels la propriété est faible. Les biens loués doivent représenter une part importante des terres exploitées pour constituer une unité économique viable. En 1834, Pierre Bec (v. 1761-1845) a 5,6 hectares dans la section de Corrençon. Veuf depuis deux ans de Jeanne Argoud-Gresse, il a au moins cInq enfants dont quatre relèvent de la petite propriété. Sa fille cadette, Angélique (v. 1797-1863) épouse un modeste propriétaire de quatre ares. Le sort des garçons est à peine meilleur. Jean (1801-1874) a un demi-hectare, Jacques (1807-1887) n'atteint pas deux hectares. Seul l'aîné, Antoine (v. 1792-1869) s'en sort un peu mieux avec un peu plus de quatre hectares. Louer des terres est donc pour Pierre Bec un moyen d'avoir un ensemble moins modeste [694]. En croisant avec les actes d'état civil, dans dix occurrences sur douze, l'emploi du terme de fermier n'apparaît qu'en 1834 [695]. La mention de fermier reflète une situation à un moment de l'existence inscrit dans un contexte familial. Louer des terres prend tout son sens par rapport à la transmission de la terre. Ambroise Repellin-Villard (v. 1792-1865) en est un bon exemple. Il est l'un des quatre enfants retrouvés de l'union entre Claudine Chabert Grand-Barbe et Antoine (v. 1765-1835) qui, domicilié au hameau des Arnauds, possède quelques mois avant son décès 14,7 hectares. Ainsi, si son fils Ambroise exploite un domaine comme fermier, en plus des 1,8 hectares dont

[694] La succession de Pierre Bec est minime avec des valeurs mobilières montant à 44 francs et des revenus immobiliers encore plus faibles, à 28 francs (Arch. dép. Isère, 3Q38/207). Il est tout à fait possible que les biens soient transmis de son vivant à ses enfants. Il n'en demeure pas moins que le portrait est celui d'un très modeste exploitant.

[695] Sur les 29 individus, seize sont identifiés avec certitude et douze ont été suivis. Le fait d'être mentionné seulement en 1834 ne signifie aucunement qu'ils ne le sont plus par la suite. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'état civil recopie la mention professionnelle utilisée pour composer le cadastre. En effet, de nombreux cas, par exemple lors de la naissance puis du décès dans un temps rapproché d'un enfant montrent que la profession du père sur le premier acte est très fréquemment recopiée sur le second. Toutefois, des mentions dans des sources plus périphériques comme les actes notariés présentent des cas contraires. C'est le cas, par exemple, d'Antoine Faure (1804-1880) que l'on suit régulièrement dans l'état civil. C'est à l'occasion du renouvellement triennal du conseil municipal d'Autrans en 1846 qu'il est indiqué « propriétaire et fermier » (Arch. dép. Isère, 16M47). De même, le testament de Guillaume Jalliffier-Talmat (voir ci-dessous) précise que cet homme vit « … dans une maison appartenant à Antoine Chabert maire de la commune de qui il est le fermier » (Arch. dép. Isère, $3^{E}16$ 948. Testament de Guillaume Jalliffier-Talmat chez le notaire Blanc de Méaudre, le 11 avril 1840, acte n° 38).

il est propriétaire, c'est parce qu'il n'a pas encore hérité [696]. Liée aux ascendants, l'explication réside également par la position de l'individu au sein de la fratrie. Benoît Rolland (v. 1798-1878) est représentatif de cette situation. Marié à Adélaïde Repellin (1808-1879), ce cultivateur a très peu de biens fonciers, à peine une douzaine d'ares. L'examen du reste de la famille fournit une clef d'explication. Il est probable qu'après la mort du père en avril 1833, le fils aîné, Jean, reprend en main l'exploitation de onze hectares en rachetant sa part à son frère Benoît. Être fermier est aussi un moyen pour augmenter les terres détenues. Guillaume Jallifier-Talmat (v. 1791-1840) en est un exemple. Fils de Laurent et de Claire Buisson, les biens familiaux sont répartis entre les enfants qui, pour ceux qui ont été identifiés, appartiennent à la petite propriété. C'est le cas d'une des sœurs aînées de Guillaume, Marie (v. 1770-1836), épouse de Claude Gerin (1783-1867) qui détient 4,4 hectares en 1834. Son frère aîné, Claude (v. 1780-1837) a approximativement la même superficie, une autre de ses sœurs, Anne (v. 1784-1852), épouse de Jean Chabert-Navarre (1785-1865), propriétaire d'à peine 2,1 hectares. Dans ce contexte familial modeste, Guillaume Jalliffier-Talmat est domicilié au hameau de l'église à Méaudre et détient 2,8 hectares. La location de terres est donc un moyen d'avoir une superficie cultivée qui permet à lui, à son épouse et à leurs cinq enfants de pouvoir vivre à Méaudre.

Ces portraits montrent qu'être fermier est une manière de consolider une exploitation agricole donc de se donner les moyens d'assurer le développement de la famille. Il s'agit d'une stratégie : louer un domaine reflèterait la volonté de faire du travail de la terre l'axe majeur des activités, l'exploitation du sol est l'activité exclusive. Dans huit cas, plus de deux actes d'état civil concernent directement les individus du corpus avec la mention de leur activité. A chaque fois, un lien direct avec la terre est indiqué [697]. Il n'y a aucune indication

[696] Cette conclusion est confirmée à partir du deuxième corpus constitué par les actes de l'état civil où la mention de « fermier » est employée entre 1835 et 1870. Les exemples de Jean Henri (1811-1898) et d'Amédée (1816-1896) Rochas illustrent à nouveau qu'être fermier peut refléter une période transitoire et le désir d'installation. Ils sont les deux garçons aînés de Rose Blanc-Brude (v. 1783-1853) et de Jean Rochas (v. 1781-1867). Ce dernier est un petit exploitant propriétaire de 2,3 hectares en 1834 (Il existe toutefois une petite incertitude quant au fait de savoir s'il s'agit du père ou du fils aîné. Celui-ci est peut-être encore un peu jeune - 23 ans - pour figurer dans la matrice alors que le père ne meurt que trente ans plus tard). L'aîné, Jean, est le premier à être régulièrement mentionné comme cultivateur-fermier en 1836, puis seulement fermier en 1849 et 1851. Dans les années 1840, il est désigné comme cultivateur sur d'autres actes. La situation du cadet est également intéressante car il semble prendre la relève de Jean. C'est dans les années 1860 qu'il est noté fermier, d'abord sur des actes de naissance en 1861 et 1864. Il est à ce moment à l'Achard, où son père meurt en 1867. Cette année là, il marie sa fille Marie-Philomène et il est indiqué comme fermier. S'il conserve cette appellation deux ans plus tard, lors du mariage d'Antoine Amédée et en 1869, sur l'acte de décès de sa fille Adeline Marceline, « fermier » correspond à l'attente de la transmission de la terre.

[697] Dans les activités liées à la terre, celle de « propriétaire » est englobée. Les « propriétaires » sont bien des exploitants, quand on tient compte d'autres biographies pour d'autres groupes, et que l'on connaît l'importance du faire-valoir direct et lorsqu'on prend en compte que, dans certains actes, ceux des mariages en particulier, se dire « propriétaire » quand on est le père du futur ou de la future est plus noble que le simple mot de « cultivateur ». Par exemple, pour Antoine Faure, neuf des onze actes se rapportent à la terre (dans deux actes il n'y pas de mention). Chez Joseph Coynel on atteint 7/7. Il en est de même avec Pierre Martin-Collomb avec 8/8

qui renvoie au transport, au négoce ou à l'artisanat [698]. De la même manière, aucune mention de « journalier » n'est présente. Toutefois, parler de spécialisation agricole est excessif dans le cas des fermiers étudiés. Les informations supplémentaires issues des archives notariales invitent à la prudence [699]. Le travail de la terre s'inscrit dans des formes déjà aperçues dans d'autres trajectoires biographiques, il se complète d'autres activités. Certaines sont exercées par des fermiers eux-mêmes. L'inventaire des biens de Jean Blanc-Fin, qui exploite les biens d'un grand propriétaire forain, montre, par exemple, qu'il possède dans la grange à côté de l'écurie des « affaires de menuisier » [700]. De même, Guillaume Jalliffier-Talmat est également tisserand si l'on en juge par le métier qui se trouve dans une chambre de plain-pied de la ferme [701]. D'autres travaux de complément sont assurés par des femmes, des activités fromagères qui constituent le prolongement du pastoralisme [702], des tours à filer qui apparaissent régulièrement dans les contrats de mariage [703]. La présence de ces travaux invite à nouveau à voir la situation des fermiers et de leurs familles comme n'étant pas des exceptions. Ils sont à l'image de la très grande majorité des cultivateurs pour qui les travaux des champs sont la colonne vertébrale de leur activité sans être exclusifs.

Le groupe des fermiers est multiple, parcouru d'une hiérarchie qui se donne à voir. Certains fermiers sont des individus modestes. En recoupant la superficie de leurs biens

---

ou Benoît Rolland avec 12/12. Quant à Louis Bontoux, exceptée la mention de 1845 où il figure à nouveau comme fermier, les treize autres indications le désignent comme « cultivateur » et une fois comme « agriculteur » (cette dernière dénomination s'explique par l'officier d'état civil, le maire en l'occurrence, qui utilise ce terme plusieurs mois sur les actes d'état civil qu'il remplit).

[698] À titre de comparaison, à partir du second corpus et en se concentrant sur les 25 parcours biographiques qui correspondent aux individus d'Autrans et de Villard-de-Lans, une poignée de situations sont relatives à un individu qui exerce une activité moins directement liée au travail de la terre. C'est, par exemple, le cas de Joseph Repellin, identifié comme cordonnier sur son acte de mariage en 1837. Cette source de revenus complémentaires n'apparaît plus les années suivantes car c'est le travail de la terre qui l'occupe de manière privilégiée, d'abord comme cultivateur en 1841 puis comme fermier en 1845 et 1847. Il est alors au hameau des Donnets, à Villard-de-Lans. Dans tous les cas semblables, la mention d'une autre activité est antérieure à l'apparition du terme de fermier. Quant aux autres situations, ici encore, les indications largement majoritaires sont celles de cultivateurs ou de propriétaires.

[699] Six cas où le fermier décède entre 1835 et 1845 sont approfondis. Les tables des décès et successions puis les mutations par décès permettent d'identifier un certain nombre d'actes notariés.

[700] Arch. dép. Isère, $3^{E}16$ 863. Inventaire des biens de Jean Blanc-Fin chez le notaire Chanas de Villard-de-Lans, le 17 janvier 1840, acte n° 22.

[701] Arch. dép. Isère, $3^{E}16$ 946. Inventaire des biens de Guillaume Jalliffier-Talmat fait les 5 et 6 mai 1840 chez le notaire Blanc de Méaudre, acte n° 48. L'acte notarié précise que « … sur lequel métier se trouve une pièce [illisible] de toile dite mélé, le métier garni de tout ses assessoirs » et, plus loin, comprenant « plusieurs tours pour dévider le fil… ». Il a été vu au premier chapitre que l'activité de tisserand est le fait d'hommes. II ne peut s'agir des enfants de Guillaume Jalliffier-Talmat et de Catherine Jalliffier car ils sont encore bien jeunes, l'aînée vivante a alors neuf ans.

[702] L'inventaire de Guillaume Jalliffier-Talmat, en plus des huit moules, porte trace de « … six fromages nouvellement fabriqués de quatre kilogramme l'un » ainsi qu'un « vase en terre » contenant cinq kilogrammes de beurre fondu » (Arch. dép. Isère, $3^{E}16$ 946. Inventaire des biens de Guillaume Jalliffier-Talmat, acte cité). On est parfaitement dans le prolongement des activités observées dans les carnets de Louis Mure-Ravaud.

[703] L'inventaire des biens de Jean Blanc-Fin recense trois tours à filer dans la cave (Arch. dép. Isère, $3^{E}16$ 863. Inventaire des biens de Jean Blanc-Fin, acte cité). N'imaginons pas qu'ils sont remisés car à côté d'eux il y a des moules à fromage. Le document fait entrer dans le lieu d'activité de son épouse Marie-Anne (ou Marianne) Gouy-Pailler (v. 1783-1863).

propres en 1834 avec celle des autres membres de leur famille (ascendants, fratrie voire parentèle), les sommes relevées dans les successions correspondent aux informations complémentaires relevées dans les actes notariés pour former, finalement, des fortunes peu élevées. À Autrans, par exemple, Claude Gouy meurt à 48 ans environ de « maladie corporelle ». Il laisse à son épouse et à leurs quatre enfants 849,40 francs de valeurs mobilières et 162,50 francs de revenus annuels de ses terres [704]. À Méaudre, Antoine Eydelon-Riton (v. 1768-1838), possède 0,3 hectare en 1834. Le montant de ses biens dans le bureau d'enregistrement de Villard-de-Lans est estimé à 113 francs [705]. Ces deux cas sont à comparer à celui de Pierre Bec déjà mentionné. Quand les successions sont plus importantes, elles ne doivent pas faire illusion. La mort de Guillaume Jalliffier-Talmat en avril 1840, alors qu'il vient de souscrire un bail verbal avec Antoine Chabert le 22 décembre 1839, saisit sur le vif sa situation. Sa succession s'élève à 1 815,85 francs en valeurs mobilières, argent, restes et créances et sa propriété produit un revenu annuel de 254 francs [706]. Cependant, l'inventaire des biens précise qu'il était endetté de près de 2 000 francs [707]. Guillaume Jalliffier-Talmat offre en fait la parfaite illustration de ces « statuts mixtes » étudiés par Jean-Luc Mayaud [708]. Fermier, il est en même temps propriétaire d'un autre domaine au hameau des Farlay à Méaudre dont le fermier, Benoît Blanc-Brude reconnaît qu'il a reçu « à titre de che[p]tel 200 francs » ainsi que des produits en nature, essentiellement des semences et des fourrages [709]. Autre exemple d'une situation faussement prospère les 3 995 francs de valeurs mobilières de Jean Blanc-Fin sont à nuancer avec l'inventaire de ses biens [710]. Il paraît avoir misé non sur la

[704] Arch. dép. Isère, 3Q38/145. 23 juillet 1838, n° 515. La succession nous conduit dans l'exploitation où « quatre moules pour les fromages [en] très mauvais état » apparaissent. Ils reçoivent le lait des deux vaches de quatre et deux ans, lesquelles sont estimées à 192 francs. Les quelques dettes montent à plus de 460 francs (Arch. dép. Isère, 3^{E}16 944. Succession de Claude Gouy chez le notaire Blanc à Méaudre, le 2 mars 1838, acte n° 26).

[705] Arch. dép. Isère, 3Q38/145. 4 février 1839, n° 529.

[706] Arch. dép. Isère, 3Q38/146. 26 septembre 1840, n° 28.

[707] Arch. dép. Isère, 3^{E}16 946. Inventaire des biens de Guillaume Jalliffier-Talmat, acte cité. Dans celui-ci, le notaire a la tâche ardue de séparer ce qui est au propriétaire et ce qui relève du fermier. En ce qui concerne les huit vaches à l'écurie, il précise que « … le défunt en sa qualité de fermier de monsieur Antoine Chabert maire de cette commune se chargea lors de son entrée d'un capital de bestiaux à concurrence d'une somme de 500 francs ». Ainsi, la valeur du cheptel estimé à 1 000 francs est divisée en deux parts égales. De même, le notaire précise qu' « … à l'égard des fourrages […] herse de fer et autres objets de ce genre ils appartiennent à M. Chabert ». 1 800 francs sont dus en particulier à Claude Repelin-Francoz, un propriétaire domicilié à Méaudre, suite à une acquisition souscrite le 12 novembre 1839. Par conséquent, lorsqu'il devient fermier le mois suivant d'Antoine Chabert, Guillaume Jalliffier-Talmat entend engager un bénéfice pour rembourser ses dettes. Cet exemple montre qu'être fermier est une voie de développement.

[708] Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*…, ouvrage cité, p. 37.

[709] Arch. dép. Isère, 3^{E}16 946. Inventaire des biens de Guillaume Jalliffier-Talmat, acte cité.

[710] 60 % de ce capital vient de la valeur du troupeau. Effectué en plein hiver, l'inventaire date du 17 janvier, Jean Blanc-Fin possède quinze bovins à l'étable, soigneusement décrits, en partant des plus âgés (deux bœufs l'un de poil gaillard, l'autre rouge et blanc estimés ensemble à 480 francs) aux plus jeunes (deux génisses au poil rouge valant ensemble 120 francs et un taureau d'un an de poil gaillard pour 100 francs), Arch. dép. Isère, 3^{E}16 863. Inventaire des biens de Jean Blanc-Fin, acte cité.

terre puisqu'il est propriétaire d'un peu moins de deux hectares en 1834, mais sur son troupeau ce qui traduit le choix d'un développement centré sur l'élevage avant même la reconnaissance par l'État de la race bovine de Villard-de-Lans. Le fermier s'est fortement endetté : il doit ainsi 3 825 francs à son propriétaire, Adolphe Ducoin, rentier à Grenoble. La somme se répartit entre 200 francs pour reste du prix du bail de l'année précédente et 2 625 francs dont 2 500 francs de capital, 125 francs d'intérêt et encore 1 000 autres francs comme valeur du cheptel. Le troupeau constitue bien le chemin de l'essor puisqu'il vaut 2 370 francs l'année suivante. Jean Blanc-Fin s'endette auprès de neuf autres personnes, en plus de son propriétaire, pour un peu moins de 2 500 francs. Cette situation d'endettement constitue la parfaite illustration de l'enquête sur le travail huit ans plus tard [711]. Jean Blanc-Fin montre qu'être fermier est une stratégie de développement pour cet homme mais également pour les propriétaires des terres.

Le groupe des fermiers est constitué de réussites plus manifestes. Parmi les cas étudiés, il y a celui d'Antoine Faure. En 1834, l'homme fait partie du petit nombre de moyens propriétaires autranais identifiés. Il possède un peu plus de 17 hectares. Aîné des enfants retrouvés du couple formé par Claude († 1831) et Françoise Arnaud (v. 1774-1839), il épouse en 1835 Angélique Repellin (1814-1861) dont le père pourrait être détenteur de 1,8 hectare l'année précédente. Angélique est cependant un bon parti car son grand-père, décédé en janvier 1834, est encore mentionné à la tête 26,8 hectares à la fin de 1834. Les témoins du mariage d'Antoine Faure complètent l'évaluation de l'importance des deux familles. L'oncle de la mariée est François Repellin (1791-1865). Il est présent avec son frère Daniel (v. 1790-1872), capitaine de la garde nationale d'Autrans. Cette mention situe le statut social enviable de la famille. Le troisième témoin est Jean Bertrand, propriétaire et marchand et Louis Ronin (1811-1885), appose également sa signature [712]. En 1843, Antoine Faure devient conseiller municipal alors que le troisième témoin de son mariage est devenu l'année précédente le nouveau maire de la commune. Il n'est pas reconduit en 1845 mais réintègre l'assemblée communale en août 1852. Dans le cas d'Antoine Faure, être fermier participe d'une logique de consolidation économique qui accompagne une reconnaissance sociale. Ainsi, il y a des

[711] Arch. dép. Isère 162M1. Enquête…, archive citée. À la question 27 (« Quelle est la situation actuelle des intérêts agricoles ? »), le juge de paix répond que « La bonne moitié des agriculteurs est endettée et ne trouve pas dans les produits du sol des soulagements à cette position […] ».

[712] Evoqué à plusieurs reprises au chapitre précédent, il est le fils de l'un des principaux propriétaires de la commune et petit-neveu de Benoît Bertrand à Autrans. Il épouse en 1838 une fille d'Antoine Chabert, le maire de Méaudre.

profils et des trajectoires différentes au sein des fermiers [713]. Ils invitent à renoncer à l'idée d'un groupe homogène [714].

Proposer une analyse fine des fermiers constitue un moyen pour approfondir le regard sur les acteurs principaux du développement rural que sont les cultivateurs dans le canton de Villard-de-Lans. En effet, les biographies examinent au plus près les combinaisons mixtes qui existent dans cette société de montagne. Ils ne sont pas un groupe à part. À l'image de bien d'autres cultivateurs qui louent également des terres, prendre un domaine en charge et donc figurer comme fermier reflète une stratégie centrée sur l'exploitation du sol. À cet égard, plutôt que le terme excessif de spécialisation celui d'accentuation reflète davantage la situation. Comme bien d'autres propriétaires, les fermiers sont d'abord des petits qui cherchent à agrandir l'exploitation. Il apparaît très clairement que la propriété individuelle est insuffisante. C'est ce qui rend la question des biens communaux si importante durant la Monarchie de juillet jusqu'à l'éclatement du début de la Seconde République.

[713] Cette conclusion est confirmée par d'autres approches biographiques menées à partir du corpus des fermiers relevés dans les actes de l'état civil entre le début de la Monarchie de juillet et le Second Empire. La hiérarchie se lit dans les parcours biographiques. À ce titre, Antoine Bernard (1831-1901) et Joseph Eymard (1837-ap. 1906) peuvent s'opposer. Le premier est le benjamin des quatre enfants identifiés de Benoît et de Marie Morel. Le père est crédité de 3,4 hectares en 1834. Joseph vit auprès de ses parents quand il épouse Marcelline Catherine Morel en 1856. Ils résident à Andrevière, à Autrans. Très rapidement, il s'installe au bourg centre d'Autrans et c'est en 1863 qu'il est indiqué comme fermier. Comme dans d'autres cas, cette appellation disparaît après la mort de son père en 1864. Dans un premier temps, il va à Andrevière mais les autres actes portent les traces d'une infortune. Il déménage à Villard-de-Lans où il est noté comme journalier à la fin des années 1870. En 1890, il est conducteur de voitures et à sa mort, en 1901, il est palefrenier. Ainsi, être fermier n'est pas le synonyme d'ascension sociale. Il en va autrement pour Joseph Eymard. Né à Corrençon, il est le deuxième garçon d'une dizaine d'enfants que Joseph Marie ont. Joseph Eymard fils travaille la terre. Il en détient également en location d'où l'emploi de « fermier cultivateur » pour le désigner en 1866. Mais, à partir de la fin des années 1860, il met davantage l'accent sur les activités liées au transport. Marchand en 1869, il est voiturier trois ans plus tard puis négociant en 1876 et 1877. Les recensements du tournant du siècle parlent d'un marchand de bois. Ces dernières appellations vont dans le sens d'une relative réussite. De surcroît, elles lient le milieu des fermiers avec celui des propriétaires dans le cadre d'une pluriactivité dynamique.

[714] Au sein de cette hiérarchie, une place singulière doit être faite à Joseph Jasserand (v. 1771-1848). Il est désigné « régisseur des biens de M. de Pélissière » et le choix des mots est important. Il s'agit de la seule occurrence d'un individu qui, moyennant finance, administre les biens d'un propriétaire et le remplace. La quinzaine d'actes d'état civil dans lesquels il figure le situe parmi le groupe des gens qui comptent à Villard-de-Lans sous la Monarchie de juillet. Il serait possible de l'identifier comme un des enfants de François et Marie Jalliffier-Verne. Né à Lans, comme au moins une autre de ses sœurs, il épouse Marie Frier qui meurt en 1835 ; le couple ne semble pas avoir d'enfants. Les actes de l'état civil cernent Joseph Jasserand dans ses relations et ses réseaux. Cependant, le croisement des actes établi des liens avec la famille Borel. Après le décès de Joseph Borel avant 1834, sa veuve et ses enfants se retrouvent propriétaires en indivision de presque 34 hectares. Joseph Jasserand est souvent associé à des événements de cette famille. Il est le témoin de deux enfants de l'un des fils de Joseph Borel en 1838 puis en 1845. Il est également présent à côté de Joseph Borel fils, cafetier à Villard-de-Lans. Il figure également sur l'acte de naissance d'Eugène Séraphin Dodos dont le père est négociant en 1837. Les deux hommes se retrouvent témoins d'un mariage quelques années plus tard. Joseph Jasserand est donc en relation avec le milieu de l'auberge, lequel est attaché à celui du transport. D'autres actes le font apparaître lié à des familles locales majeures. Sa présence en septembre 1835 comme témoin de la naissance de l'un des enfants de Jean-Pierre Jourdan, un marchand de bois central à Villard-de-Lans, n'est sans doute pas le fruit du hasard. Le mois suivant, il est témoin du mariage de Julien Roux-Fouillet et de Marie-Rose Genin, pour laquelle le conseil de famille demande à Jean-Pierre Jourdan de donner son accord. Les relations sont donc bien réelles. Ce sont sur les actes de mariage que la mention de « régisseur de M. de Pélissière » est la plus courante, comme si le propriétaire absent était toutefois présent à travers son homme de confiance.

1.3 Vivacité de la judiciarisation : le développement au prétoire

La période qui débute avec la Monarchie de juillet voit une lutte majeure dans l'histoire du développement rural du canton de Villard-de-Lans [715]. Les décisions prises et leurs contestations mettent en relief l'ensemble des acteurs évoluant entre la complémentarité et la concurrence. L'opposition local *versus* global est inopérante car les exploitants ont une place importante qui oscille entre les intérêts individuels et collectifs. Ils prouvent la limite de la notion de communauté. Ils raisonnent en effet à l'échelle familiale, à celle du hameau ou de la section mais ne prennent pas en considération les intérêts de la commune. Pourtant en tant que conseillers municipaux ou à la tête des villages, certains individus doivent se réclamer de cette dimension. Ils sont aidés par l'autorité préfectorale. Les acteurs ne sont pas simplement ceux du terrain. Il faut compter, outre la préfecture, sur l'administration forestière, renforcée par le Code forestier de 1827. Un autre intervenant a sa partition à jouer. Les tribunaux, en effet, sont particulièrement sollicités durant la Monarchie de juillet. Ici encore, il serait faux de considérer que préfets, forestiers et magistrats agissent de concert.

Afin d'analyser la place prise par le prétoire trois directions sont empruntées. La première cherche à dégager les nouveautés qui enveniment la situation de la propriété collective dans le canton. La deuxième examine le développement à l'échelle infra-locale puisqu'à Villard-de-Lans, les procès montrent un déchirement de différents pans de cette commune. Sa voisine, Lans, offre également un terrain pour saisir comment la résistance collective est brisée grâce aux tribunaux.

1.3.1 Des nouveautés qui enveniment la situation

La fin des années 1820 inaugure une période nouvelle par rapport au sujet des communaux en général et des forêts en particulier, par une accélération des

[715] Une vue en perspective peut être menée grâce à Christophe ROMAIN, *La délinquance forestière en Dauphiné au 18e siècle plus particulièrement dans la maîtrise de Grenoble 1730-1789*, TER sous la direction de Bernard Bonnin, Université des sciences sociales de Grenoble 2, Grenoble, 1990, 135 f°.

transformations [716]. C'est à ce moment que des décisions lourdes de conséquences sont prises qui placent le garde communal et le garde forestier dans une position inconfortable.

Le contexte général voit au plan économique la généralisation de la « forêt marchande », selon l'expression de Martine Chalvet [717]. Selon elle, le regard porté sur la forêt se transforme. Conçus spécifiquement comme une ressource à exploiter, les bois font également l'objet d'investissements de la part de rentiers qui voient en eux la garantie de bénéfices stables avec peu d'investissements. L'essor de l'industrialisation demande une forte quantité de bois à la fois pour l'industrie mais également pour accompagner l'essor urbain ; le passage du bois de chauffe au bois d'œuvre est enfin une autre dimension des transformations opérées [718]. À ce premier élément, s'ajoute le rôle de l'État. Un effet loupe tend à tout faire débuter du Code forestier de 1827. Pourtant, il achève un processus de retour de l'État dans les affaires forestières. Si, dans les premières années de la Restauration, celui-ci a dû prolonger les mesures impériales, en laissant les dernières privatisations de communaux s'opérer et en autorisant des ventes massives de bois domaniaux pour financer la guerre et renflouer les caisses publiques, la réorganisation s'opère dès 1817 [719]. Le personnel s'inscrit dans une combinaison à la fois du Grand siècle avec l'ordonnance de Colbert de 1669 et de l'État napoléonien centralisateur. Adversaire de l'individualisme révolutionnaire, il en est cependant issu par sa conviction qu'une méthode rationnelle de culture doit succéder à l'empirisme de l'Ancien régime. Les forêts sont alors pensées comme le bien public de la Nation, qui se heurte à l'égoïsme de la seule communauté locale. Ainsi, dans une logique qui oppose de manière binaire le local et le global, l'individu et le collectif, l'administration forestière s'inscrit en biais. Dans cette affaire la société locale, c'est-à-dire à la fois celle qui siège dans les conseils municipaux et qui a la main sur les ressources locales et celle des exploitants qui opèrent les « soustractions », est mise sous pression. Dans la lutte pour le développement rural, le personnage du maire et celui du garde deviennent centraux.

---

[716] La scansion chronologique repérée s'inscrit dans le prolongement de travaux antérieurs. Voir Philippe VIGIER, « Les troubles forestiers du premier 19e siècle français », dans *Revue forestière française*, n° spécial Sociétés et forêts, 1980, pp. 128-135, Martine CHALVET, *Une histoire de la forêt*, ouvrage cité, Bernard KALAORA et Antoine SAVOYE, *La forêt pacifiée* …, ouvrage cité.

[717] Martine CHALVET, *Une histoire de la forêt*, ouvrage cité, p. 111. Dès l'époque moderne, une partie des bois de certains massifs, et notamment ceux du massif voisin des Coulmes, est déjà exploitée dans l'optique d'une forêt marchande (voir chapitre 1).

[718] Pierre Chevallier et Marie-José Couailhac observent que l'aire forestière du royaume, qui est du temps de la carte de Cassini au milieu du 18e siècle, de l'ordre de huit millions d'hectares se serait réduite à 6,3 millions en 1822, raison supplémentaire pour investir dans une ressource qui se raréfie. De même, ils notent qu'une tonne de fer aurait nécessité 15 000 mètres cubes de charbon de bois. Voir Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, *L'administration des Eaux et Forêts* …, ouvrage cité, pp. 4 et 5.

[719] La mise en place d'une hiérarchie administrative distingue des conservateurs, des inspecteurs, des sous-inspecteurs et des gardes. Trois ans plus tard, l'administration forestière retourne dans le giron du ministère des Finances et le poste de directeur général des forêts est crée quatre ans plus tard. Cette même année 1824, la création de l'école forestière de Nancy atteste une véritable idéologie à propos des ressources boisées.

La situation s'envenime donc à cause des mutations globales à l'œuvre dans le premier tiers du 19e siècle [720]. Des mesures prises nées de la volonté de fixer des limites dans l'espace accélèrent et transforment les conflits latents [721]. Le Code forestier, décidé en 1827 mais qui entre en application plusieurs années plus tard, est un repère capital car il opère une ligne de partage entre le rôle de l'État et le libéralisme. Il concerne d'abord les forêts domaniales puis les forêts privées. Il précise aussi les attributions et les missions d'un personnel forestier qui exerce son autorité sur les forêts communales soumises au régime forestier [722]. C'est d'abord le cantonnement c'est-à-dire la limitation d'une portion de forêts dans laquelle un droit d'usage général est encadré qui est utilisé. Ainsi, le pâturage ou les « soustractions » deviennent illégaux en l'absence d'autorisation de l'administration des forêts. Un aménagement des massifs est aussi effectué [723]. Le garde général est un acteur de terrain de premier plan puisqu'il réside autant que possible dans une maison forestière *in situ*. Le Code de 1827 est donc le moment d'une réorganisation et d'un durcissement du contrôle des forêts.

Dans le canton, l'administration a d'autres outils à sa disposition. À Autrans par exemple, en 1826, une révision de l'aménagement aurait abouti à sanctuariser certaines portions de l'espace communal. Cette mesure entraîne *ipso fac*to une réaction de certains habitants. Devant l'éventualité de voir une partie du massif de Guinée mise en réserve quatre exploitants - un fermier et trois propriétaires - écrivent en effet au préfet [724]. Leur doléance

[720] On rejoint donc Philippe Vigier quand il écrit que « ces restrictions [sur les bois] se multiplient durant la première moitié du 19e siècle, par suite des nécessités conjointes du progrès agricole et du profit capitaliste », voir Philippe VIGIER, « Les troubles forestiers du premier 19e siècle français », article cité, p. 129.

[721] Les propos de Martine Chalvet pour qui « Fermer l'accès aux bois, c'était faire renaître l'immense traumatisme du monde rural interdit de chasse et de futaie depuis le Moyen Age » sont peut-être excessifs (voir Martine CHALVET, *Une histoire de la forêt*, ouvrage cité, p. 196). Dans les Quatre montagnes, l'interdiction est toute relative et sa répétition lors des réformations illustre son difficile respect.

[722] Pour des précisions sur les missions, voir Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, *L'administration des Eaux et Forêts* …, ouvrage cité, p. 22.

[723] L'aménagement peut être défini comme « l'art de diviser une forêt en coupes successives, ou de régler l'étendue ou l'âge des coupes annuelles, de manière à assurer une succession constante de produits pour le plus grand bien de la conservation de la forêt de la consommation en général et du propriétaire », dans Annales forestières, 1811, cité par Jean-Yves PUYO, « L'aménagement forestier français des temps obscurs à la seconde moitié du 20e siècle », dans *2e Forum national Forêts Privées et Collectivités Locales, Périgueux, 21-22 octobre 2010* (http://www.forum-forets.com/2010/res/PresPUYO.pdf). C'est cette même formule que l'on retrouve dans les ouvrages accompagnant le code forestier. Voir L. GAGNERAUX, *Code forestier, conféré avec la législation et la jurisprudence relatives aux forêts, accompagné des motifs et des rapports faits aux deux Chambres, … de l'ordonnance de 1669, d'un tableau chronologique et analytique des lois forestières depuis 1789 jusqu'en 1827*, Paris, Lagier/Dupont, 1827, 587 et 259 p. (p. 100).

[724] Les signataires au préfet font savoir « … que la montagne de Guiné serait dorénavant mise en réserve.

Cette mesure pour procurer dit-on un subside à cette commune mais cela les exposant à la perte absolue de leur propriété.

En effet, les propriétés de ces montagnes n'ont quelques valeurs que par l'avantage de nourrir et d'élever du bétail dans le pâturages communaux qui sont à Autrans d'une étendue immense (plus de 4 000 sétérées [1 480 hectares]) dont la partie de Guiné n'est pas d'un quarantième et contigüe aux propriétés des exposants, qui supplient Monsieur le Préfet, d'ordonner que si les besoins de la commune exigent de subvenir à ses besoins, la réserve soit transférée sur d'autres parties des communaux pour que chacun des habitants puisse jouir des avantages communs […] », Arch. dép. Isère, 2O22/8. Réclamation au préfet, le 15 avril 1826.

montre qu'ils sont les premiers concernés car, domiciliés au hameau d'Echarlière, situé en contrebas du massif, ils sont les voisins de la portion qui serait interdite. La supplique de ces hommes reflète combien l'interdiction contrevient à leurs stratégies de développement. En 1834 Antoine Blanc-Cornet (v. 1768-1835) détient 6,6 hectares, Louis Perret (v. 1769-1841) 4,2 hectares et Claude Girard-Blanc († 1866) 12,4 hectares [725]. Pour deux d'entre eux l'exploitation ne serait pas viable sans le pâturage en dehors de leurs biens propres. Le propos est excessif mais il montre l'importance des biens collectifs ce qui est souligné à nouveau quand, *in fine*, ils se déclarent prêts à verser « une contribution sur chaque tête de bétail mis en pâturage sur les lieux […] » en question. Leurs revendications n'aboutissent sans doute pas puisque les opérations de délimitation des biens communaux se poursuivent à Autrans l'année suivante [726].

La fixation des limites ne concerne pas seulement les biens forestiers ou ceux des communes. Les matrices cadastrales sont, en effet, établies à la fin de l'année 1834 et entraînent inévitablement des contestations. À Lans, elles réactivent les querelles entre les communes. Une délibération de mai 1832 montre que l'administration forestière est instrumentalisée [727]. Cette dernière est accusée en effet de faire preuve de partialité pour établir la ligne de partage dans le massif forestier de Guinée. Prise à partie, elle n'a d'autre choix que de s'effacer devant une commission de conciliation composée de représentants locaux pour effectuer le partage [728]. Six mois plus tard, dans la même commune, le nouveau maire de la commune, Philibert Germain, s'adresse au préfet pour prévenir les difficultés auxquelles il s'attend lors de la confection du cadastre parcellaire car il craint que les biens occupés deviennent « un titre à l'avenir » [729]. La réponse revient de Grenoble la semaine

[725] Jean Blanc-Fin « fermier du sieur Vial » n'est pas identifié avec certitude. En 1834, un homme à l'identité semblable est domicilié à Méaudre, un second a été étudié lors de l'examen des fermiers Il s'agit peut-être de celui devenu fermier de Ducoin à Villard-de-Lans à la fin des années 1830 ce qui expliquerait son déménagement d'Autrans dans un des hameaux du chef-lieu du canton.

[726] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Procès-verbal de délimitation du communal appelé la Surre le 22 octobre 1827.

[727] « M. le Maire a exposé qu'ainsi que le conseil a en a déjà eu précédemment connaissance, les habitants de Lans et ceux de Méaudre ont eu avant 1789 ou vers cette époque un procès au sujet de la propriété des biens communaux de la montagne de Guinet et autres [illisible] qui s'y joignent, propriété dans laquelle Méaudre avait voulu troubler les habitants de Lans , que depuis les événements de la première révolution ce procès est resté impoursuivi et quelques habitants de Lans ont continué de jouir que cependant en 1829 ensuite des prétentions de Méaudre une délimitation fut ordonnée par M. le préfet que les deux communes n'ayant pu s'entendre sur les prétentions respectives il s'ensuivit une proposition de délimitation de la part de l'administration forestière dressée entièrement d'après le dire des habitants de Méaudre et qui dépouillait la commune de Lans […] » (Arch. dép. Isère, 2O205/9. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Lans, mai 1832). Les sources sont à croiser avec celles de Méaudre (notamment 2O25/10. Procès contre Lans 1839). Les actions en justice de Méaudre contre Autrans sont contemporaines.

[728] Elle est composée de Jullien, notaire à Lans, de Ferrand, juge de paix et de Joseph Guichard. Ce dernier reprend ainsi du service au bénéfice de la commune de Lans. Bourne, un propriétaire de Sassenage, s'adjoint à eux.

[729] Léandre Philibert Germain est un Grenoblois qui a acquis des biens à Lans au début de la Restauration. Dès 1820, il jouit d'une considération certaine puisque lors de la démission du maire Jasserand, celui-ci le désigne

suivante. Pour le préfet, défenseur des intérêts communaux, il s'agit de profiter de l'occasion pour passer à l'offensive. II recommande donc au maire de préparer le travail des géomètres chargés d'établir les plans cadastraux en faisant rédiger un état des empiètements. Ce document, daté du 11 mars 1834, sert de base pour convoquer 138 individus supposés détenteurs de biens communaux à l'hôtel de préfecture dès le 24 mars 1834 soit quine jours après le dépôt de l'inventaire [730]. À l'évidence, la confection des matrices cadastrales met le feu aux poudres. Le conflit devient inévitable quand les gardes généraux entreprennent de reconnaître les bois susceptibles d'être soumis au régime forestier.

À Autrans, d'autres logiques se déploient Dans cette commune les habitants sont pris à contre pied. C'est aussi en 1834 que débutent les premières actions en justice contre les détenteurs de biens communaux [731]. L'année suivante, un décret royal autorise la commune à se porter acquéreur des 251 hectares de communaux vendus en 1813 à Déchenaux. Cela ne suffit pas à faire baisser le mécontentement. En 1837, le garde général des forêts du cantonnement de Grenoble et deux gardes chargés de la surveillance du triage se rendent chez le maire pour consulter la matrice cadastrale. Ils procèdent à la reconnaissance des divers cantons avant de soumettre un peu plus de 1 976 hectares de bois de la commune au régime forestier soit les 4/5e des superficies boisées totales de la commune [732]. La réaction est si vive qu'en 1840 le nouveau procès-verbal rédigé par le sous-inspecteur note une contenance de l'ordre de 1 645 hectares « pour la soumission définitive au régime forestier ». Mais l'administration récupère d'une main ce qu'elle donne de l'autre. Alors qu'en 1837 le garde général estimait que dans les bois exclusivement peuplés de futaie résineuse, il n'y avait pas lieu d'établir de quart de réserve, trois ans plus tard, le sous-inspecteur en crée un. Il justifie

---

comme successeur à l'administration. Il revient sous la plume d'Henri Chabert en 1823 quand ce dernier veut également se retirer. Il le présente alors comme un homme qui bénéficie d'une « moralité sans reproche ». Installé vers 1829 à titre principal à Lans, Philibert Germain est également loué par Joseph Guichard lorsque, à son tour, il désire partir. Le maire souligne que Germain vient de faire son entrée au nouveau conseil municipal qui a été élu peu de temps auparavant. Il précise qu'il est sans enfant et très zélé pour les intérêts de la commune (Arch. dép. Isère, 16M31. Lettre du maire Joseph Guichard au préfet, le 7 janvier 1832, archive citée). Cette fois-ci le préfet retient la proposition si bien que Philibert Germain est maire lors de la confection des matrices cadastrales. Il est à la tête d'un peu plus de 31 hectares à Lans et de quelques ares à Méaudre, sans doute limitrophes des premiers. Il écrit au préfet que « … le cadastre parcellaire de cette commune aura lieu le printemps prochain, que dois-je faire dans cette circonstance ? Si je garde le silence ne dois-je pas craindre que cette opération ne soit un titre à l'avenir pour les propriétaires de conserver et regarder comme leur bien propre les empiétements trop considérables qu'ils ont faits dans les fonds communs… » (Arch. dép. Isère, 2O205/9. Extrait de la lettre du maire Philibert Germain au préfet, le 21 novembre 1832).

[730] Arch. dép. Isère, 2O205/9. L'état des empiètements a été retrouvé en 4^{E}491/22 Lans-en-Vercors, archives modernes. Biens communaux. Vérification des empiètements faits par des propriétaires sur les terrains communaux 1834. À Villard-de-Lans, les actions collectives contre la municipalité remontent également à 1835.

[731] Arch. dép. Isère, 2O22/9.

[732] Arch. dép. Isère, 8 282W132. Procès-verbal de reconnaissance des bois communaux d'Autrans susceptibles ou insusceptibles d'être soumis au régime forestier, le 30 juin 1837. Le procès-verbal précise que « la communauté d'Autrans aura une contenance de 624 hectares 94 ares sur laquelle elle pourra exercer le libre parcours, sans parler d'autres lieux, absolument séparés des bois communaux et dont l'étendue est immense […] ».

sa décision par un peuplement « de sapins, hêtres et bois blancs dont la première essence forme les 5/10e, la seconde 4/10e et le dernier 1/10e de la superficie » [733].

Il en est de même à Méaudre. Après une ordonnance royale du 24 juin 1838 qui soumet 1 563,89 hectares au régime forestier, des procès-verbaux ultérieurs affinent les choses. Le rédacteur du procès-verbal des 3 et 4 juillet 1842, à la suite d'une première description des bois à l'ouest de la vallée faite en 1840, s'attache à ceux situés à l'est. Il dénonce les agissements des populations locales qu'il accuse de saccager un riche potentiel par l'ampleur des prélèvements effectués [734]. Le fonctionnaire cherche à justifier une gestion rationnelle, *id est* sous son autorité. Mais son raisonnement n'oppose pas, comme de nombreux documents semblables, la fortune locale à l'intérêt général. Il établit une relation étroite entre l'état des forêts et les récoltes agricoles [735]. Peut-être vient-il de lire l'ouvrage de Surell, publié l'année précédente [736]. Quoiqu'il en soit, au moment où Adolphe Blanqui en 1843 prépare son *Rapport sur la situation économique des départements de la frontière des Alpes : Isère, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Var* qui insiste également sur le déboisement, la question des forêts opère un changement de perspective. Après la volonté d'exclusion des populations, quelques écrits commencent à montrer que l'exploitation de la ressource ligneuse doit intégrer les conditions de vie des sociétés locales [737].

Le lien étroit entre les communaux et les ressources des particuliers alimente les procès que la commune de Villard-de-Lans instruit durant la Monarchie de juillet.

---

[733] Arch. dép. Isère, 8 282W130. Extrait du procès-verbal de reconnaissance par le sous-inspecteur des forêts de l'arrondissement de Grenoble, le 27 février 1840.

[734] « Comme les parties sont les plus rapprochées des habitants, elles ont été livré aux pâturages ; les résineux qui les peuplaient ont été abattus pour servir aux besoins des habitants voisins ; et en outre comme elles sont exposées au couchant, exposition la plus favorable à la végétation au sol, elles n'offrent plus aujourd'hui, sur une surface de 200 hectares environ que des broussailles de hêtres et de bois blanc ; quelques résineux rabougris […] », Arch. mun. Méaudre. Carton « Ventes de bois courriers divers 1844 à 1888 », pochette « Eaux et forêts, correspondance, pièces diverses ». Extrait du procès-verbal de reconnaissance des bois de Méaudre, les 3 et 4 juillet 1842 pour cette citation et la suivante.

[735] « […] La conservation et l'amélioration des bois que nous considérons offrent un double intérêt. La végétation des résineux y est active [les bois] peuvent y acquérir de très belles dimensions ; et être utilisés pour la grande charpente ; et même la petite mature ; de nombreux chemins rendent faciles le transport des bois abattus ; leur proximité de Sassenage, lieu de leurs débits permet des spéculations avantageuses ; ces contrées aujourd'hui pauvres trouveraient donc une source de prospérité dans une industrie encore nouvelle pour eux ; en second lieu les montagnes déboisées loin de protéger les parties cultivées seraient la cause de leur dévastation […] ».

[736] Alexandre SURELL, *Etude sur les torrents des Hautes-Alpes*, Paris, Carillon-Goeury et V. Dalmont, 1841, 280 p. Voir Raoul BLANCHARD, « Déboisement et reboisement dans les Préalpes françaises du sud », dans *Revue de géographie alpine*, n° 32-3, 1944, pp. 335-388. Le géographe porte un regard très critique sur le travail de Surell qui reprend les mêmes termes que l'ancien préfet des Basses-Alpes en 1819, Dugied, lequel s'appuyait uniquement sur de simples témoignages non vérifiés. Par ailleurs, il reproche à l'ingénieur des Ponts et Chaussées des « allégations non vérifiées » (p. 338). Il est intéressant d'observer que l'auteur du rapport de Méaudre comme Surell est un acteur du terrain car il parcourt l'espace qu'il analyse.

[737] dans *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, IV, 1843, pp. 351-384 et pp. 425-450.

1.3.2 Un déchirement infra-local : Villard-de-Lans

Le chef-lieu du canton est un observatoire pertinent pour poser la question des échelles du développement. Pour dépasser la fausse alternative local *versus* global, il faut d'abord observer des réalités micro-locales. L'histoire communale n'est pas figée ; les limites bougent avec des fusions mais également des scissions. Dans la perspective de l'érection de la commune de Corrençon en 1857, observer les tensions antérieures à l'œuvre permet de saisir les raisons de la séparation. Du point de vue des communaux enfin, la délimitation figée par les matrices cadastrales puis celle des bois soumis au régime forestier issue du Code 1827 font des prétoires les lieux où le développement rural et ses acteurs se donne à voir.

La fixation des limites par les matrices cadastrales met indubitablement le feu aux poudres. Il couvait déjà auparavant comme un procès antérieur le laisse deviner. En 1831 en effet, trois habitants du hameau de Corrençon écrivent au préfet pour se plaindre de la mauvaise volonté des autorités municipales pour appliquer les décisions prises par le tribunal civil de Grenoble deux ans auparavant. Celui-ci vient de mettre fin à une longue action en justice, commencée en 1810 et par laquelle des particuliers qui s'estiment albergataires du baron de Sassenage voient « leurs » bois exploités par des habitants de Villard [738]. Toutefois, c'est à partir de 1835 que les actions en justice se multiplient. Des habitants qui se déclarent également albergataires revendiquent « … une partie considérable de ses montagnes communales notamment du canton de Ville-Vieille » [739]. Dans la foulée, à l'est de la commune, une partie de ceux de la Martinière demandent « … la propriété commune de la Martinière à la cime des montagnes de l'Achard » [740]. A Valchevrière, l'opposition prend une forme plus originale puisqu'en 1838 une pétition des habitants de ce hameau formule le vœu de ne plus payer de taxe d'affouage et de pacage dans la mesure où ils estiment que l'argent

[738] Arch. dép. Isère, 2O549/3. Lettre de Jacques Audemard, Jean Mure-d'Alexis et Joseph Mure-Ravaud propriétaires à Corrençon au préfet de l'Isère, le 6 août 1831. Le premier est décédé avant 1834 mais il est toujours présent sur la matrice avec six hectares. Le dernier n'est pas identifié mais dans la matrice il a 9,4 hectares. Ceci tend à affirmer que l'individu nommé Jean Mure-d'Alexis (quatre possibilités) est celui qui, dans la matrice cadastrale, possède un peu plus de huit hectares. Les prolégomènes de l'affaire se trouvent dans une lettre du conservateur de l'arrondissement forestier au maire de Villard-de-Lans le 3 mars 1810. Il y est expliqué que le grand bois de Corrençon a été accordé, suite à un jugement du tribunal civil de Grenoble du 25 janvier 1810, aux habitants du village de Corrençon (Arch. dép. Isère, 6P8/180). Villard-de-Lans fait appel et perd en 1829.

[739] Arch. dép. Isère, 2O549/3. « Sommaire des affaires plaidées par Villard-de-Lans », sd. Par « montagnes », il faut comprendre des alpages qui correspondent vraisemblablement au toponyme actuel Prairie de Machiret, aujourd'hui recouvert de bois et situé en contrebas du Pic Saint-Michel et du col de l'Arc. La suite de l'archive aide à comprendre qu'une partie des plaignants est domiciliée au hameau de Ville-Vieille.

[740] Arch. dép. Isère, 2O549/3. « Sommaire des affaires plaidées par Villard-de-Lans », archive citée. Voir aussi Théodore AUZIAS, avocat, *Précis pour la commune du Villard-de-Lans contre les habitants des hameaux de la Martinière et de Méaudret*, Grenoble, imprimerie F. Allier père et fils, sd, 42 p. (Bibl. mun. Grenoble, O.16 597 bis).

est déjà versé dans les nombreux procès-verbaux de l'administration forestière du fait des problèmes de limites. En 1846, 19 particuliers du même lieu réclament que la forêt de Chalimont, flanc occidental de l'arc de montagnes qui enserre Corrençon, ne soit pas attribuée à Villard-de-Lans mais qu'elle leur revienne car elle relève des religieux de Saint-Antoine-l'Abbaye [741]. Entretemps, la section de Corrençon manifeste son opposition d'une autre manière en demandant, en 1842 et à nouveau en 1845 par une pétition qui recueille 74 signatures, à se séparer de Villard-de-Lans. Parmi les motifs avancés, c'est évidemment le dernier qui pèse de tout son poids puisque certains contribuables sont fortement taxés sur les forêts [742]. À la même époque Méaudret fait également une demande pour que lui soit reconnu un titre d'albergataire en tant que propriétaire *ut singuli* [743]. Villard-de-Lans se trouve donc face à un processus de délitement communal dont les formes sont diverses. Les choses n'en restent là et les procès sont menés de front [744]. Les avancées des uns ou des autres s'entretiennent pour former une avalanche de procédures qui déferle sur la tête des maires de la commune, des inspecteurs et des conservateurs des forêts, de l'administration préfectorale. L'autorité est assiégée dans une lutte qui s'apparente à la poliorcétique. La métaphore militaire n'est pas anodine, elle est employée par l'administration forestière elle même : « attaque », « défense », « fléchir », autant de termes reflètent l'état d'esprit des fonctionnaires [745]. La ligne de front est celle de la propriété, qui avance ou qui recule selon les victoires ou les défaites des uns ou des autres. La période de la Monarchie de juillet est le moment d'un recul de la commune. A Ville-Vieille, un jugement nomme en 1837 trois experts, lesquels attribuent 128 hectares aux plaignants en septembre 1839. À la Martinière, le

[741] Arch. dép. Isère, 2O549/3.

[742] Arch. dép. Isère, 2O549/1. La demande de sécession est indissociable de celle des communaux. Le procès gagné par les habitants de Corrençon, contesté par Villard-de-Lans jusqu'en 1829 et qui s'achève cette dernière année par le rejet de la demande d'appel, reste à l'ordre du jour car il faut attendre le 25 août 1840 pour que la cour attribue 3/11e des bois nommés « forêt de Corrençon » à Villard-de-Lans, le reste à la section de Corrençon. Le 10 août 1843, elle ordonne le partage des biens communaux soustrait du reste de la commune de Villard-de-Lans entre les habitants de Corrençon. La division en lots est faite en 1846 (Arch. dép. Isère, 6U974 « Rapports des experts » à compléter par 6U3 001, « Deux plans dressés pour le partage de la forêt de Corrençon », enregistrés le 17 janvier 1846 et 6U3 002, « Deux grands cahiers qui concernent le partage de la forêt de Corrençon avec un tableau indicatif et la formation des lots », enregistrés le 17 janvier 1846 également). Le partage est effectué et homologué par un jugement du 23 juillet 1847.

[743] Arch. dép. Isère, 2O225/10. Cette affaire qui concerne le hameau de Méaudret à Villard-de-Lans s'est retrouvée dans les fonds de la commune de Méaudre.

[744] Voir ALLARD avocat, *Mémoire pour la commune du Villard-de-Lans, défenderesse, à l'homologation du rapport d'experts relatif au cantonnement de ses droits sur la forêt de Corrençon, contre les sieurs Joseph Arribert, Louis Chabert, Jean Brun-Roudier, Joseph Mure-Ravaud, tous propriétaires domiciliés à Corançon, demandeurs en homologation quant à ce…*, Grenoble, imprimerie de Prudhomme, 1840, 50 p. (Bibl. mun. Grenoble, T.2 152), MICHAL, avocat, *Réplique pour les sieurs Arribert, Mure Ravaud et consorts, contre la commune du Villard-de-Lans, (Cantonnement de droit d'usage sur les forêts de Corrençon)*, Grenoble, imprimerie Prudhomme, 1840, 67 p. (Bibl. mun. Grenoble, T.2 151).

[745] « […] L'attaque est générale ; il faut que la défense s'organise partout [en] intelligence énergique ; il faut éviter surtout de fléchir sur un seul point, car, en semblable matière, les précédents ont souvent les plus déplorables conséquences […] », Arch. dép. Isère, 2O549/3. Extrait de la lettre de l'inspecteur des forêts au conservateur le 28 juin 1846.

6 mai 1837, les albergements sont reconnus par la justice et, devant la possibilité de faire appel, trois avocats émettent un avis négatif. Une autre décision le 26 novembre 1841 va dans la même direction. Une nouvelle action est entreprise le 28 janvier 1845 ; elle aboutit six mois plus tard à ce que le tribunal de Grenoble prononce contre Villard-de-Lans un jugement par défaut et l'indivision d'une propriété de 136 hectares est reconnue. Ces mesures étonnent car elles laissent l'impression qu'au moment où les autorités luttent contre ce qu'elles considèrent comme des spoliations de la part des particuliers, elles laissent de petites communautés aller dans la même direction. Mais cette lecture suppose que la préfecture et les tribunaux agissent de concert. La situation peut être analysée de manière différente si l'on tient compte que la famille de Pélissière a des intérêts particuliers dans la commune et que certains de ses membres siègent dans les chambres. Peut-être la lecture juridique de la question est à compléter par une approche sociale des réseaux de notables.

Les archives invitent à varier la focale pour agrandir le terrain d'observation. Derrière la commune, en effet, il y a les sous-ensembles que sont les hameaux qui permettent l'étude des plaignants et la compréhension des réseaux d'une micro sociabilité locale [746]. Après avoir analysé les signataires de Corrençon en 1842 et ceux de Valchevrière en 1846, trois remarques s'imposent. Contrairement à l'impression donnée par les archives, il ne s'agit pas d'individus originaux. Les pétitionnaires ne prennent sens que réinscrits dans leur environnement proche. Ce sont en fait des familles qui protestent et, les signataires sont liés les uns aux autres. On trouve par exemple des frères comme à Corrençon en 1842, Antoine (v. 1810-1887) et Pierre Ravix (v. 1806-1869) [747]. Il peut y avoir également un beau-père et son gendre comme Antoine Jarrand-Allier (v. 1783-1863) et Victor Martin-Jarrand (1811-1897) [748]. La piste biographique reconstitue une large part de la micro société infra-locale.

[746] L'étude porte sur les deux pétitions de 1842 à Corrençon et de 1846 à Valchevrière. Pour la première, sur 27 signatures, dix sont écartées car sans prénoms. Des 17 restantes, seize ont pu être identifiées et suivies. Dans le cas des 20 individus de Valchevrière, 19 sont situés à partir de fichiers de l'état civil. Les analyses portent donc sur 35 personnes.

[747] Ils doivent être à la tête de petites propriétés car, huit ans plus tôt, leur père, François (v. 1768-1837) détient 9,3 hectares. Le partage des biens complète le petit pécule de Pierre déjà propriétaire de 3,2 hectares. En 1836, il épouse Victoire Achard-Picard dont le père, au hameau des Clots, possède environ 23 hectares. Aucun enfant ne leur est associé si bien que les informations qui le concernent sont ténues. Il est possible d'imaginer qu'il passe sa vie à Corrençon, tout comme son frère cadet. Antoine s'est marié plus tôt que son aîné puisqu'une fille apparaît en 1835. Six autres enfants suivent et dans tous les cas, à une exception près, il est désigné comme maréchal. Le personnage du forgeron est important dans la vie rurale de moyenne montagne. Il ferre les animaux, il cercle les roues, répare les instruments qui relèvent, entre autre, de l'exploitation des bois et il fabrique des pièces. Activité technique, la forge s'inscrit également dans le cadre de la pluriactivité. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1860 (il a un peu moins de soixante ans) qu'il est majoritairement noté cultivateur.

[748] Victor est un cultivateur qui vient d'épouser en 1839 Rosalie Jarrand-Allier (1821-1869). Fils de Jean (v. 1759-1839). Il hérite d'une partie des 11,5 hectares de son père. Mentionné avec son beau-père, il est possible qu'il « fasse gendre » chez celui-ci. Antoine est un moyen propriétaire avec 11,2 hectares en 1834. Il figure en personne dans la pétition mais également indirectement puisque son autre gendre, Antoine Laurent-Dray (1819-1847) apparaît aussi. Celui-ci est un des deux enfants de Joseph (v. 1779-1842), lequel détient 13,2 hectares à

Elle se compose de familles liées les unes aux autres par des mariages. Les signataires sont des exploitants, tous ou presque tous cultivateurs selon les actes d'état civil, pour qui les communaux sont importants. Ce ne sont pas cependant des misérables. Sur les 19 individus de Valchevrière, quinze peuvent être identifiés [749]. Dans cet exemple, la très petite propriété n'apparaît que dans deux cas. Mais la petite propriété est presque aussi absente, l'essentiel des signataires appartient à la partie inférieure de la moyenne propriété, entre dix et 20 hectares. Un cas de grande propriété achève ce tableau [750]. La poursuite devant les tribunaux est donc le fait de familles dont l'extension de la propriété, à défaut de son intensification, est déterminante pour leur développement. Ce sont enfin les espaces de contestation et de solidarité qui se dévoilent. Les carnets de Louis Mure-Ravaud à Haut-Méaudret ont montré que les informations glanées sur les acteurs esquissent les territoires fréquentés. L'analyse a porté sur les demandeurs de Valchevrière. Les mentions renvoyant en direction du Royans sont présentes [751]. Dès lors, il n'est pas surprenant de trouver des renvois au Vercors historique. Certaines identités suggèrent des pistes telle celle de Marguerite Argoud-Gresse, belle-mère de Julien Gerboud (v. 1795-1852) [752]. Les fils géographiques croisent ceux des généalogies. Ils tissent une toile qui relie la Drôme et le Vercors. Ils suggèrent aussi à l'échelle locale une autre réalité sociale qui tranche avec des sources narratives faisant des habitants de Saint-Martin et Saint-Julien des brigands venus piller les forêts de Villard-de-

---

Valchevrière. Une autre de ses enfants, Marie (1811-1862), sœur d'Antoine, épouse en 1835 Jean Magnat dit Nogent (1811-1864), reconnaissable au sein des pétitionnaires par son surnom.

[749] Ils peuvent être suivis en personne ou par un membre de leur famille proche (père, mère, beaux-parents parfois).

[750] La présentation par la propriété individuelle possédée n'est pas entièrement satisfaisante. Il faut également envisager non pas la propriété d'un individu mais celle des membres d'une parenté ou d'une parentèle. En outre, il est possible qu'une partie de la superficie indiquée soit contestée par les communes d'où les assignations faites en 1834. La quantité de terres, enfin, ne fait pas tout. Il faudrait aller encore plus près et connaître la qualité afin de voir si celle-là ne compense pas celle-ci.

[751] Outre les signataires de la pétition de Valchevrière, leurs conjoints et leurs ascendants ont été également recherchés dans les bases de l'état civil. En direction du Royans, Choranche apparaît par exemple à l'occasion du mariage de François Gauthier (v. 1815-1856) qui est l'un des enfants d'André et de Marie Durand. Son père est mort en 1815 et la famille ne doit pas être aisée. Son frère Antoine est un des témoins. C'est un journalier qui vit, comme sa mère, à Choranche. François Gauthier cultive la terre et lors de la naissance de l'une de ses filles, la même année que son mariage, il est mentionné comme gantier. Il épouse Victorine Salliquet (1814-1879) dont la mère détient pratiquement onze hectares. Le jeune couple réside à Valchevrière où François meurt après avoir eu au moins six enfants. Rencurel est aussi présent, c'est de là que vient Brigitte Gerboud (1821-1885). Elle épouse Antoine Mure-Ravaud (1817-1882), dont le père a plus de 33 hectares en 1834. La Balme-de-Rencurel surgit à plusieurs occasions dans les actes notariés des enfants de différents signataires. C'est donc un environnement proche et qui se situe dans le massif.

[752] C'est nous qui soulignons. Comme cela a pu être remarqué à plusieurs reprises, une partie des patronymes utilisés dans le canton de Villard-de-Lans renvoie à un hameau où la famille est implantée. La situation est probablement semblable dans celui de La-Chapelle-en-Vercors. C'est de ce dernier que provient également Victoire Borel (v. 1804-1883), une des deux veuves qui signe avec les autres plaignants du hameau. Elle a épousé le fils d'un très petit propriétaire. Quant à Jean Gerboud dit Jambon (v. 1797-1868), sa mère vient de Saint-Julien et sa première épouse est de Saint-Martin. La seconde, Sophie Callet-Ravat, est l'une des filles de François († 1829) et de Rose Borel (v. 1771-1841). Son beau-frère, Joseph Moulin († 1844), époux de la sœur de son épouse, est également signataire. L'homme, natif de Bouvante, meurt « sur le territoire de la commune de Rencurel » en 1844, la formulation de l'acte laisse transparaître un décès survenu lors d'un voyage (Arch. dép. Isère, 5^{E}334/5, acte n° 25).

Lans ! Les biographies des familles montrent que certains délinquants des communaux présentés comme des étrangers peuvent également être des parents d'habitants. Il n'est pas certain que pour ces derniers les prélèvements soient considérés comme des spoliations.

Dans les protestations des différents hameaux se joue un rapport à un espace qui fait émerger des solidarités, celles de moyens propriétaires pour qui les communaux sont indispensables à leur développement. Face à ces infra-solidarités qui affaiblissent la commune, la riposte s'organise. À Villard-de-Lans, elle s'exprime par l'action d'une partie des habitants contre le maire de la commune accusé de laisser faire certains hameaux. Elle passe également par le renfort de l'administration forestière.

Durant les années 1840, les biens communaux sont l'enjeu d'une fronde menée contre le maire Joseph Peyronnet. Le 19 janvier 1847, une pétition de 58 noms est adressée au préfet de l'Isère [753]. Ce document bien rédigé traite de la situation locale qui se caractérise par des conditions naturelles rigoureuses et par une hausse démographique. Il illustre le délitement de la commune avec la mention des hameaux qui ravagent les biens communaux. Par ce texte des habitants cherchent l'appui des agents de l'État contre d'autres habitants. La lettre au préfet, le recours à la justice, l'évocation de l'action de l'administration forestière sont autant de façons d'utiliser les pouvoirs publics. Plus encore que les habitants de certains hameaux, le maire est pointé du doigt à plusieurs reprises. Joseph Peyronnet (1800-1874), maire depuis sept ans, possède 16,4 hectares en 1834. Le soupçonne-t-on d'être lié aux délinquants mangeurs de forêts ? Après tout sa mère, Hélène Martin-Roche (v. 1774-1840) est originaire de Saint-Agnan, dans la Drôme. Sa sœur est la belle-fille de Louis Mazet, celui qui est à la tête d'une action en justice à Lans et qui revendique des biens communaux comme biens personnels [754]. Derrière la pétition de 1847 pointe l'ombre de la famille Roux-Fouillet dont les membres se plaignent à plusieurs reprises de Joseph Peyronnet. Dix semaines après la pétition, le 2 avril 1847, une lettre collective signée par treize personnes pose un ultimatum à la commune en passant par le préfet [755]. Elle propose de privatiser l'action en justice que

[753] Le Texte 14 dans le dossier thématique 3 en annexe reprend pour une large part la mise en accusation du maire de Villard-de-Lans, Joseph Peyronnet.

[754] Le regard sur sa biographie est amputé du fait que son épouse, Dorothée Jalliffier-Talmat (née v. 1829), n'est pas identifiée. Le mariage ne se déroule pas dans le canton et elle décède en dehors des Quatre montagnes. Le couple n'a que deux filles et tardivement. La première meurt vite et Marie Anne Dorothée épouse en 1888 puis rejoint un commis des Ponts et Chaussées à Grenoble. Elle doit hériter des biens de son père. Celui-ci remplit lui-même sa fiche quand il devient maire en 1840 et il déclare 900 francs de revenu annuel. La Révolution de 1848 porte un coup à sa trajectoire. Il démissionne le 30 mars 1848 mais fait son retour au conseil municipal en 1852. Durant tout le Second Empire, il continue à y siéger. À partir de 1857 il est même élu à chaque fois dès le premier tour et est adjoint une bonne partie de la période. Ce succès est sans doute à relier à sa nomination comme suppléant du juge de paix l'année précédente. Sa fortune totale est alors estimée à 35 000 francs.

[755] « […] Pourquoi l'année dernière, lorsque nous demandâmes l'autorisation au conseil de préfecture pour la poursuivre [l'action en justice de Corrençon] à nos périls et risques la commune ne nous laissat-elle pas

Villard-de-Lans devrait mener contre les délinquants de Corrençon. Les signataires se disent prêts à verser 1 500 francs avec un bonus de 500 francs. La somme montre l'enjeu autour des communaux. Le texte illustre bien que l'action en justice se justifie par des considérations économiques quand il parle de la forêt « ruinée » ou des bois descendus à Sassenage. Les signataires craignent de voir disparaître leur ressource fondamentale. Parmi eux, Julien Roux-Fouillet (1815-1870) a une place importante puisqu'il rédige à nouveau, le 4 juillet 1847, une nouvelle charge contre le maire qui décrit avec précision les actions de l'élu [756]. La formulation interrogative est une clause de style afin de mieux amadouer le préfet. La dernière phrase de l'extrait (« […] M. le Maire qui devant sa porte voit passer les bois qui viennent de cette forêt, comment peut-il retenir son zèle […] ») rappelle le texte de la pétition du début de l'année (« […] le silence de Mr le maire à se sujet qui voit tous les jours ce qui se passe, même de devant sa porte […] »), ce qui laisse penser que la famille Roux-Fouillet est derrière la pétition. La proclamation de la République sonne l'hallali pour le maire. Le 9 mars 1848, les trois membres de la famille Roux-Fouillet, Joseph (1789-1857), Pierre-Antoine (1780-1860) et son fils Julien envoient un courrier aux « commissaires et président du département de l'Isère » [757]. Leur envoi reprend les griefs de janvier 1847, il s'achève par un tableau à

---

poursuivre ? Pourquoi dans une assemblée, à la même époque fut-on d'avis d'obtenir une consulte de trois avocats et que si cette consulte était en sa faveur, elle poursuivrait elle-même ? Fallait-il attendre que cette consulte à force de négligence en la laissant traîner chez les avocats se fut égarée chez eux ? Fallait-il attendre que la forêt fut presque entièrement détruite pas les adversaires qui, apprenant les démarches que nous faisions n'ont pas manqué d'extraire tout ce qu'ils ont pu ? (le port de Sassenage en est même encore jonché).

La première consulte que nous regrettons beaucoup aujourd'hui, égarée, une nouvelle est faite grâce à nos soins que faut-il donc à la commune ? que dirait-on de sa manière d'agir ? Elle nous donne la liberté de poursuivre maintenant que la forêt est ruinée, et l'année dernière qu'elle ne l'était pas, elle voulait poursuivre elle-même […].

Si la commune persiste dans ses conclusions et qu'elle veuille nous faire abandon définitivement de tous ses droits, nous nous obligeons par la présente de lui payer une somme de 1 500 francs […] Nous lui donnons la quinzaine pour réfléchir, et autant de jours s'écouleront passé ce délai d'autant de foi de 100 francs nous diminuerons l'offre que nous lui faisons ; et dans ce même délai si elle accepte cette offre, nous lui donnons de plus une somme de 500 francs d'étrenne. Si nous diminuons l'offre que nous faisons de 100 francs par jour passé le délai que nous lui fixons c'est parce que la forêt en perd bien davantage chaque jour : car sur la route de Sassenage au Villard on rencontre tous les jours un beau nombre de voituriers chargés des parnes provenant de cette forêt. L'on peut juger par là combien de fois 100 francs la commune a déjà perdu et qu'elle perdra encore si votre main bienfaisante ne vient y mettre fin […] », Arch. dép. Isère, 2O549/3. Extraits de la lettre collective adressée au préfet le 2 avril 1847.

[756] « C'est avec le respect, et toute la confiance dont je suis pénétré pour vous, que j'ose vous faire part de la nonchalance que montre M. le maire de cette commune au sujet de la forêt de Corrençon, d'après une délibération des membres du conseil, en date du neuf mai dernier, dans laquelle ils ont convenu de poursuivre le procès de la commune contre les habitants de la section de Corrençon, au sujet de la forêt 1° il lui fallut une dizaine de jours pour le rédiger 2° il ne démontra pas la grande urgence qu'il y avait pour la faire promulguer, 3° ayant reçu de vous, Monsieur le Préfet, l'autorité de faire plaider le procès, il ne s'en empresse pas […]. Aussi, l'on vit des clos qui sont entièrement détruits, en toutes espèce de bois que peut produire ce sol : et M. le Maire qui devant sa porte voit passer les bois qui viennent de cette forêt, comment peut-il retenir son zèle […] », Arch. dép. Isère, 2O549/3. Extrait de la lettre de Julien Roux-Fouillet au préfet, le 4 juillet 1847.

[757] Les auteurs dénoncent « … le peu de zèle que montre M. le maire pour cette pauvre commune qui par la suite des temps se verra réduite à la plus affreuse misère au sujet des bois de chauffage et de l'entretien de leurs bâtiments. Il est à remarquer qu'au Villard-de-Lans il y a 7 mois d'hiver et souvent 8 et malgré cette position M. le maire a laissé injustement disparaître la grande partie de la contenance des forêts communales de cette pauvre commune ; faute de l'avoir bien représentée.

charge contre un maire perçu comme un manipulateur. Les auteurs demandent sa démission ce qu'ils obtiennent le 30 mars. Son successeur n'est autre que son adversaire, Julien Roux-Fouillet [758].

Les déprédations portées à la forêt communale étaient une atteinte au développement de tous les habitants de Villard-de-Lans mais également à l'intérêt de quelques-uns liés au monde du bois, dont la famille Roux-Fouillet. Elle voit à l'occasion de la Seconde République une opportunité pour occuper une position stratégique de maire de la commune. La fortune de cette famille est doublement liée à la ressource ligneuse. Elle l'est par les activités de ses membres. Cela est clair pour Joseph « menuisier » dans la plupart des actes de l'état civil. C'est indirectement également le cas de son frère Pierre Antoine. Celui-ci est désigné comme meunier ; par conséquent, il est tout à fait possible qu'une scie complète l'outillage du moulin. Les bois sont enfin présents chez Julien. C'est Jean-Pierre Jourdan, un des principaux marchands de bois, qui autorise que sa parente, Marie-Rose Genin, l'épouse. Il exploite directement la forêt ainsi que l'atteste sa condamnation par le tribunal correctionnel de Grenoble le 25 août 1840 pour coupe et enlèvement de bois dans la forêt de Corrençon [759].

À Villard-de-Lans, la riposte vient donc au moins à partir de 1846 d'une partie des habitants. Elle est animée par des familles dont le développement est lié aux questions forestières. Leur lutte rencontre ponctuellement les préoccupations de l'administration forestière. L'ordonnance du 1er novembre 1842 soumet au régime forestier les bois de Villard-de-Lans et le mode d'exploitation est rigoureux puisque les coupes sont suspendues plusieurs années afin de régénérer la forêt [760]. La fureur des pétitionnaires de janvier 1847 devant les

---

[…] Cependant les pétitionnaires qui en plusieurs fois ont fait des fonds volontaires jusqu'à la somme de 400 francs pour des recherches ou pour les consultations et continuellement voyent détruire cette forêt par les habitants de Corrençon leur adversaires destruction qui occupe journellement plus de 30 mulets avec leurs voitures sur la route de Sassenage, dont les magasins en sont tous jonchés de ce bois, suifs et sapins, que l'on appelle des parnes … »

[…] « Il est encore à porter plainte au sujet des cabales qui se sont faites dans les dernières élections municipales de la commune. D'abord, le maire voyant que la majorité du monde murmuraient contre lui et que leurs intentions étaient de le changer de maire, il commença huit jours à l'avance de donner des repas dans les auberges, ensuite il fit circuler des listes [illisible] et aux autres pouvoir de procurer des concurrents ; ce qui n'a pas manqué le jour des élections plusieurs de ces concurrents voyaient que la grande partie de ces gens ne savaient pas écrire leurs votes, ces concurrents et complices commencèrent de se procurer les électeurs quelques uns engageant les votants pour porter leurs voix à ceux que l'on avait convenus dans ces repas et d'autres on leur demandaient pas seulement qui ils voulaient élire de manière que d'après que l'on eut vût que le maire était réélu presque tout le monde en fut surpris. Au surplus 10 membres du conseil tombèrent dans le bourg qui se compose de 600 âmes. Tandis que les campagnes qui se composent de 1 900 en obtinrent que 6 ce qui fait que presque tous étaient accumulés dans un endroit les autres parties de la commune se trouvent très mal réparties […] », Arch. dép. Isère, 16M52. Extraits de la lettre de Joseph, Antoine et Julien Roux-Fouillet aux autorités départementales de l'Isère, le 9 mars 1848.

[758] Julien Roux-Fouillet fait l'objet de la Fiche Biographique 28.

[759] Arch. dép. Isère, 6P8/180.

[760] L'inspecteur Jacquot écrit au conservateur que « dans la forêt communale de Villard-de-Lans […] les délivrances d'arbres sont suspendues depuis plusieurs années ; c'est que pour ne pas ruiner l'avenir de cette forêt, nous avons dû y choisir, avec prudence, de jeunes plants surabondants, lesquelles ne peuvent en effet

monceaux de parnes qui descendent à Sassenage se comprend [761]. En même temps, l'administration forestière est une alliée objective car elle critique à son tour la municipalité pour son manque de réaction et propose des stratégies de riposte. En juillet 1846, le conservateur laisse au préfet « … le soin d'apprécier en cette circonstance combien les administrateurs du Villard de Lans sont peu soucieux du véritable intérêt de leur commune ». L'auteur explique que, dans la mesure où le préfet n'a pas autorisé la commune à abandonner ou à plaider sa cause devant le tribunal de Grenoble, le jugement par défaut en faveur des albergataires pouvait être cassé [762]. La lettre du conservateur conduit le préfet à prendre conseil auprès de l'avocat général à la cour de Grenoble Michal-Ladichère qui lui répond au sujet de la demande des habitants de la Martinière [763]. Il montre combien l'affaire est sensible car liée à la situation locale [764]. Après avoir écarté l'argument de la propriété ecclésiastique, il distingue les droits *ut universi* et ceux *ut singuli*. Surtout, il propose de se servir de la prescription trentenaire pour, en quelque sorte, piéger les cultivateurs [765]. Après cette réponse, le préfet nomme trois experts. Le monde de la justice est donc bien un interlocuteur stratégique dans la bataille autour des communaux et chacune des parties en présence s'appuie sur lui.

Pour résumer, la situation de Villard-de-Lans montre trois aspects. Premièrement, la commune est menacée par un délitement progressif que la chronologie laisse entrevoir. Deuxièmement, derrière les sections et les hameaux concernés, il y a des groupes humains. Ils

---

fournir que des chevrons et d'autres menue pièces de charpente ». Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extrait de la lettre de l'inspecteur au conservateur, le 13 juillet 1850.

[761] Les parnes désignent des morceaux de bois sciés d'une longueur de quatre à six mètres et d'un diamètre d'une trentaine de centimètres.

[762] Arch. dép. Isère, 2O549/3. Extrait de la lettre du conservateur au préfet le 9 juillet 1846.

[763] Le dossier des Archives contient un rapport signé « Michal ». Il doit s'agir de François-Alexandre Michal-Ladichère (1807-1884). Né à Saint-Geoire, il est inscrit au barreau de Grenoble dès 1830 et écrit pour des journaux républicains locaux. Avocat général à la cour de Grenoble, conseiller général, ce républicain démissionne pour protester contre le prince président. Redevenu avocat, il est un candidat d'opposition à la fin du régime et devient député de l'Isère en février 1871. Localement, il retrouve son poste de conseiller général et préside cette assemblée. Il achève sa carrière comme sénateur à partir de 1877 (Voir Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français, comprenant tous les membres des assemblées françaises et tous les ministres français, depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889, avec leurs noms, état civil, états de services, actes politiques, votes parlementaires, etc.*, tome LAV-PLA, p. 362).

[764] « … L'emplacement devient difficile sitôt que tous les habitants du hameau sont intéressés, parce qu'ils connaissent presque seuls les désignations secondaires de leurs localités, et qu'ils ne manquent pas de se dire les uns les autres que les lieux portaient autrefois le nom qu'ils doivent porter pour être compris dans les titres, et de créer ainsi au bout de bien peu de temps une espèce de notoriété parmi eux à laquelle des experts échappent ensuite difficilement ... ». Arch. dép. Isère, 2O549/3. Extrait du rapport de Michal [-Ladichère] au préfet, le 30 août 1846.

[765] « … Lors de la confection du cadastre les terrains revendiqués lui ont été attribués sans aucune contestation et très probablement sur l'indication même des habitants des hameaux qui revendiquent aujourd'hui et qui étaient sur les lieux. Il n'est pas vraisemblable que la commune ait dépossédé des particuliers depuis 1814 par exemple les particuliers empiètent quelquefois sur les biens communaux mais on ne voit pas les particuliers se laisser expulser sans réclamation de leurs biens par une commune… ». Arch. dép. Isère, 2O549/3. Extrait du rapport de Michal [-Ladichère] au préfet, le 30 août 1846, archive citée.

ne sont pas composés d'individus supposés chacun différents comme on les perçoit à travers l'alignement des noms portés en justice. Ce sont des sociabilités infra-locales qui émergent. La reprise de la chronologie, enfin, montre l'organisation et les moyens de la riposte pris par tout un ensemble de divers acteurs qui associent l'intérêt général et ceux des familles dont ils proviennent et qui savent s'entendre avec les différentes institutions des pouvoirs publics. Lans est aussi inscrite dans une logique judiciaire et la comparaison avec la situation de Villard-de-Lans permet de repérer que le développement se pousuit au prétoire.

1.3.3 Histoire d'un procès-fleuve : Lans

L'étude du procès de Lans fait sens si on le croise avec la situation à Villard-de-Lans. Entre ressemblances et divergences, l'action en justice montre d'autres enjeux à la compréhension du développement au prisme des communaux. Il se situe d'abord dans le prolongement des actions commencées dès le début de la Restauration. Son étude autorise une approche des acteurs locaux qui utilisent la voie judiciaire, il montre enfin qu'il ne s'agit en rien d'une question d'histoire locale.

Les procès donnent lieu à l'édition des causes défendues par les albergataires ou par la commune. Les mémoires procèdent à des retours en arrière pour citer des documents qui vont dans le sens de ce qu'elles entendent prouver. À Lans, l'action en justice entamée en 1838 est la réactivation de celle de 1816. En 1832, un rôle de taxe est porté sur les terres détenues par les albergataires qui attendaient depuis 1828 la décision du conseil d'État quant à la validité des mesures prises par le conseil de préfecture. Une ordonnance du conseil d'État du 24 juillet 1834 casse les décisions préfectorales qui ordonnaient l'exécution de l'adjudication. De surcroît, l'établissement des matrices cadastrales définit les communaux de la commune à un peu plus de 1 500 hectares. À cette occasion, une commission est d'ailleurs chargée de recenser les biens revendiqués par la commune ce qui conduit à l'action en justice de 1838. Les albergataires envoient trois protestations contre le maire Louis Fayollat. En mars, onze personnes l'assignent en justice, huit autres le font en octobre. La dernière salve date de décembre 1838. Puisque le tribunal civil se déclare incompétent, les plaignants saisissent le conseil de préfecture pour dénoncer la taxe communale. Celle-ci est maintenue ce qui les amène à assigner la commune en justice le 1er août 1840. Une semaine plus tard, Jean-Louis Mazet, à la tête de l'opposition, est à son tour poursuivi par la commune pour usurpation de

biens communaux. L'affaire contient donc deux versants, le premier collectif, le second est particulier. Ainsi, comme à Villard-de-Lans, les mêmes protagonistes se retrouvent en scène. L'acteur collectif des plaignants est étudié afin de voir si les mêmes logiques transparaissent [766].

La localisation des albergataires qui forment un acteur collectif du développement montre une première différence avec Villard-de-Lans. Il ne s'agit pas d'un hameau en particulier mais d'une action répartie dans une grande partie du territoire communal. Ce n'est donc pas un sous-ensemble géographique qui porte l'action en justice mais une communauté plus vaste. Une cohérence plus marquée apparaît dans la première liste du mois de mars comme si un noyau donnait naissance à un mouvement plus lâche. Les habitants installés au hameau de Furon sont majoritaires (six sur onze personnes). Ils appartiennent parfois à une même famille comme Antoine (v. 1791-1851) et Joseph Roche – peut-être son père (v. 1761-1844) ou son frère (1808-1888) [767]. Certains plaignants sont les héritiers des opposants de la première période face aux communaux accaparés, selon eux, par Claude Latreille. Ainsi, à côté de la famille de Catherine Achard, épouse d'Antoine Roche, la mention de Louis Bonnet-Merle (v. 1782-1862) n'est pas étonnante. Il avait été en conflit avec le marchand de domaines [768]. Toutefois, les configurations où les liens familiaux perceptibles entre les partis prenantes sont moins nombreuses qu'à Villard-de-Lans probablement parce qu'à Lans les hameaux sont moins isolés. Le recrutement des conjoints reflète une plus grande ouverture géographique. Il n'est alors pas étonnant de retrouver des voisins des communes du reste du canton comme ceux venant de Saint-Nizier. Les liens sont nets dans le cas de Jean Magdelen

[766] Les noms des plaignants des trois affaires de 1838 forment le corpus des plaignants que l'on retrouve dans le Tableau 120, dans le dossier thématique 3 en annexe.

[767] Antoine Roche (v. 1791-1851) est l'un des deux enfants retrouvés du couple formé par Joseph (v. 1761-1844) et Anne Bonnet (v. 1769-1849). L'écart de naissance entre les deux garçons laisse apparaître en creux d'autres individus décédés ou sortis du canton. Alors qu'il est propriétaire d'un peu plus de dix hectares, son jeune frère Joseph est au milieu des années 1840 un tailleur de pierres, également au Furon. Cette dernière activité se transmet dans la famille puisque son neveu Antoine fait la même chose début des années 1860. Ce dernier est issu de l'union de son père Antoine avec Catherine Achard (v. 1798-1860). La belle-famille revendique la propriété de certains communaux. Le frère de Catherine, Joseph, et leur mère, Sébastienne Fourne[y]ron, ont été en conflit avec Claude Latreille.

[768] Probablement doit-il avoir des frères et sœurs. Cependant, il est le seul enfant retrouvé de Louis et de Marie Baudoin. La famille de son épouse n'est pas plus visible, l'acte de décès de cette dernière ne comporte pas l'identité de ses parents. Le couple a au moins cinq enfants. Louis Bonnet-Merle est un propriétaire qui compte puisqu'il détient plus de 18 hectares en 1834. Il est domicilié aux Blancs et ses enfants restent dans la commune mais s'établissent dans des lieux voisins. Le fils aîné trouvé, Louis (1805-1871), épouse en 1846 Louise Buton dont le père, Michel (v. 1775-1843), signe avec Louis Bonnet-Merle la plainte contre le maire. Le plus jeune des garçons, Daniel (1814-1891) s'est marié l'année précédente avec Françoise Blanc-Gonnet (1818-1895), elle aussi fille d'Antoine Blanc-Gonnet (v. 1789-1869), un autre plaignant. Jean-Louis Mazet, à la tête de la fronde, est l'un des autres témoins. Les mariages effectués montrent le prolongement et la volonté de consolider l'action judiciaire de 1838.

(1796-1880) [769]. En outre, dans plusieurs cas tissent des relations avec le Vercors historique, c'est-à-dire des habitants du canton de la Chapelle-en-Vercors qui, par un phénomène de glissement progressif (le *creeping* de Jules Blache), commencent à entamer une sortie du territoire de moyenne montagne. Situé sur un débouché du massif, Lans présente le visage de familles au recrutement matrimonial plus ouvert que celui des plaignants de Valchevrière ou de la Matinière. Les plaignants de Lans vivent dans des hameaux situés de part et d'autre de la plaine centrale marécageuse de Lans, ils sont proches de parties boisées et revendiquées par certains habitants comme le montre la carte ci-jointe.

[769] Jean Magdelen est le fils de Pierre et de Marie Reppelin, pour lesquels un autre enfant est identifié avec certitude. Domicilié au Furon, ce micro-propriétaire détient 25 ares en 1834. Par la suite, lui comme ses enfants apparaissent toujours comme cultivateurs, filles comprises, sans autre activité, comme si la famille s'adonnait entièrement au travail des champs ce qui est une situation originale avec si peu de terrain. Il y a donc d'autres propriétés après le milieu des années 1830 ou des terres louées. En outre, son beau-frère, François David-Trabut (1806-1864), a plus de quatorze hectares. Les situations sociales sont donc déséquilibrées. Quoi qu'il en soit, le choix de deux gendres montre des relations avec l'autre versant du Pic Saint-Michel. Sa fille Véronique épouse Pierre Vial, un cultivateur de Claix tandis que Marie épouse Joseph Jean-Baptiste Charreton, cultivateur à Saint-Paul-de-Varces. La mention de cette dernière commune fait songer aux procès pour les communaux qui se déroulent en même temps que celui de Lans (voir ci-dessous dans le corps du texte). On peut ici envisager des circulations d'informations possibles au sein d'un réseau familial.

Carte 1 : Localisation des plaignants à Lans en 1838

Source : Arch. dép. Isère, 4P4/265.

La carte montre que les plaignants sont localisés dans la partie méridionale de la commune. Ceux de Furon, des Blancs ou des Meilloux sont sur la bordure orientale, en contrebas de la ligne de crête reliant le Moucherotte et le Pic Saint-Michel. Le Chemin neuf,

les Brigands, la Côte, Bouilly sont du côté opposé, le long de la lisière du bois de Chabaud qui forme la limite avec Méaudre. Cela explique d'ailleurs pourquoi quelques individus sont liés à des familles méaudraises. Il y a enfin des points communs entre les plaignants des deux communes qui concernent évidemment le travail de la terre. Les activités secondaires mentionnées sont pour certaines filles des plaignants le travail des gants, le travail de la pierre pour les uns ou du textile complètent les revenus [770]. L'exploitation du bois pris dans les communaux paraît particulièrement vitale chez Etienne Jallat (v. 1796-1866) [771]. Les ressemblances portent également sur l'estimation de la propriété. Sur les 24 individus qui composent le corpus de Lans, 19 se retrouvent dans la matrice cadastrale de la commune. Cinq appartiennent à la très petite propriété, huit à la petite, cinq autres à la moyenne. Jean-Louis Mazet est le seul à relever de la grande propriété. Une certaine ressemblance avec Villard-de-Lans est donc perceptible [772]. Comme dans cette commune la revendication des plaignants peut correspondre à une nécessité mais plus sûrement à une question de développement car ils ne paraissent pas marginaux. L'établissement des matrices et du régime forestier brisent leurs stratégies pour avoir une exploitation viable d'où leur réaction en portant l'affaire en justice.

Les procès des communaux de Lans présentent un triple intérêt. Ils montrent d'abord clairement combien la question dépasse le cadre strictement local. L'action menée concerne au moins le canton. Elle est de toute évidence à relier à la situation villardienne. Dans un opuscule en faveur des albergataires de Lans, le parallèle est établi très nettement [773]. Leur action en justice en 1838 se fait dans un contexte particulier : l'année précédente, un jugement en faveur des habitants de Corrençon a été prononcé et, en 1838, les habitants de Valchevrière

[770] C'est le cas des enfants de François Sappey (v. 1777-1845). Né à Pariset, domicilié au Furon, il voyage car il est présent un temps à Méaudre. De son mariage avec Françoise Girard-Carrabin (v. 1776-1848), il a au moins cinq enfants. Il n'a pas les moyens de payer un remplaçant pour deux de ses garçons qui meurent soldats en Algérie dans la première moitié des années 1840. Les faibles ressources se croisent avec une propriété qui, en 1834, ne dépasse pas 3,8 hectares. Ceci contribue à expliquer que sa fille Marie-Françoise (v. 1806-1893) soit couturière lors de son mariage en 1836 et que son fils François (1813-1875) soit tisserand.

[771] Il a tous les traits d'un homme fort modeste. Il n'a pas 20 ans lorsque ses parents décèdent en 1815. Son frère aîné, Joseph, est un petit cultivateur qui ne détient en propriété que 1,4 hectare en 1834. Du côté de sa belle-famille, la tonalité est semblable. Françoise Faure-Bournat (v. 1799-1848) vient d'un milieu modeste, son père est propriétaire de 2,8 hectares et son frère est journalier lors de son mariage en 1842. Etienne Jallat semble se spécialiser dans le travail du bois car plusieurs actes le notent comme charpentier entre 1836 et 1856. Sa fille Sophie (1826-1848), gantière, décède un jour après Françoise Faure-Bournat. L'action en justice reflète dans ce cas la nécessité de pouvoir accéder à des ressources boisées pour continuer à vivre de son travail, accroître l'exploitation et augmenter la superficie de la très petite propriété.

[772] Cependant, une petite nuance se fait jour car à Villard-de-Lans la très petite était absente alors que la moyenne propriété était plus nombreuse. La situation géographique des deux territoires peut être une clé de lecture. Lans est plus anciennement mis en valeur alors que Valchevrière est un hameau d'altitude à l'écart d'où une propriété moyenne plus abondante.

[773] ALLARD et GENTIL, *Observation pour les sieurs Mazet et consorts*…, source citée. On rappellera que le document se trouve au milieu des contentieux des archives de l'administration communale de Villard-de-Lans (2O549/3), signe supplémentaire de la liaison entre les deux communes.

s'agitent à leur tour. L'écho des procès se propage tout le canton. Le juge de paix est saisi d'une lettre de la préfecture qui indique que toutes les communes des Quatre montagnes sont le terrain de dangereuses revendications notamment de la part d'hommes qui siègent souvent dans les conseils municipaux [774]. La question des communaux dans le canton est cependant bien plus vaste. Un long rapport de l'ancien bâtonnier Nicolet résume au préfet l'affaire de Lans et il évoque de manière elliptique « un jugement rendu par le tribunal civil de Grenoble qui considérait comme des titres légaux de propriété, les reconnaissances produites par les habitants » [775]. Il s'agit d'un arrêt de la cour de Grenoble du 3 juin 1843 dans le procès entre la famille de Belmont et la commune de Varces [776]. L'enjeu n'est pas mince, il prend sens dans un contexte chargé. C'est au cours de la décennie 1840 que les conflits forestiers sont les plus nombreux en France. Ni Lans ni Villard-de-Lans ne sont donc des exceptions, ils participent d'un vaste mouvement dont les communaux de Varces, de l'autre côté de la ligne de crête de Lans et de Villard-de-Lans, participent également. À la fin de la décennie, l'avènement de la République en février 1848 constitue un moment de fragilisation, la République conservatrice sonne après l' « illusion lyrique » le retour des autorités qui font échouer les tentatives des plaignants entre 1850 et 1851. Les habitants de Valchevrière sont ainsi déboutés de leur action en justice. Le Second Empire s'inscrit dans le prolongement d'une tendance de fond qui voit l'affaire de Lans résolue au début des années 1860. Derrière le procès qui engage le groupe d'habitants, l'action en justice lancée contre Jean-Louis Mazet a pour objectif de le briser afin de réduire l'animateur de la contestation collective. Il faut donc revenir en arrière pour examiner les démêlés de Jean-Louis Mazet.

La reprise de la procédure judiciaire en 1838 correspond à un tournant dans l'histoire de la famille Mazet. Louis Mazet, dont il a été question en tant que l'un des principaux opposants à Claude Latreille, meurt le 27 avril 1837. Mais le certificat d'indigence délivré ne doit pas tromper. Ses biens ont du être transférés de son vivant à sa descendance. Celle-ci est très liée à François Peyronnet (v. 1761-1843), un propriétaire de Villard-de-Lans. Deux mariages unissent les familles, celui de Marie Mazet (1801-1866) avec Joseph Peyonnet, maire de Villard-de-Lans, et celui de Marie Peyronnet (v. 1805-1870) avec le fils aîné de

[774] Arch. dép. Isère, 2O549/3. Lettre de la préfecture au maire de Villard-de-Lans le 28 septembre 1849.

[775] Arch. dép. Isère, 2O205/8. Lettre de l'ancien bâtonnier Nicolet au préfet, le 28 mars 1865. La quasi intégralité du document se trouve dans le Texte 25Texte 25, dans le dossier thématique 3 en annexe.

[776] Mention dans Bibl. mun. Grenoble, O. 13 277. Pour la commune de Lans contre divers habitants, Grenoble, imprimerie de N. Maisonville, sd, 40 p. (p. 6). La cour estime que du fait que le Dauphiné est terre de franc-alleu (depuis le Transport de 1349), les communaux appartiennent à la commune et que le seigneur pouvait en jouir seulement en tant que premier et principal habitant. Voir également Arch. dép. Isère, 2O525/1. Varces, contentieux, litige entre les communes de Varces et de Saint-Paul-de-Varces contre la famille de Belmont au sujet de la propriété de biens communaux : délibérations (1842-1852) et 2O436/1, Saint-Paul-de-Varces, contentieux, litige de Belmont (1844-1853).

Louis, Jean-Louis Mazet (v. 1793-1866) [777]. Ce dernier est un héritier dans la mesure où il reprend la lutte entamée par son père. Ses atouts reposent sur des liens familiaux ouverts, à la fois en direction de Villard-de-Lans, de Grenoble et très probablement de Saint-Paul-de-Varces, l'autre commune qui est au cœur des luttes autour des communaux avec le litige de Belmont au même moment. Ils sont soutenus par une famille nombreuse, où des enfants secondent leur père dans le travail des champs et la commercialisation des produits. Les filles sont également mises à contribution [778].

Le procès contre Jean-Louis Mazet est long. Comme le souligne l'ancien bâtonnier Nicolet, il est suspendu car il fallait que l'affaire des communaux de Lans en général soit réglée. En outre, l'affaire était indirectement reliée à celle de Saint-Paul-de-Varces. D'autres acteurs sont dans l'ombre tel l'ancien maire Chabert qui semble hanter le prétoire [779]. Jean-Louis Mazet, durant les années 1840 est conseiller municipal. Ce temps semble celui de l'accalmie. C'est probablement ainsi qu'il faut interpréter la présence, lors du mariage de sa fille Marie Françoise Blandine (1827-1902), de Léopold Chagaray, garde général des forêts de Villard-de-Lans. Une première défaite a lieu à la fin de la République conservatrice, au moment même ou Valchevrière est également déboutée de ses poursuites. C'est finalement au début des années 1860, un demi-siècle après les premières actions par Louis Mazet, que le procès-fleuve s'achève. Toutefois, lorsque l'ancien bâtonnier Nicolet affirme qu'il y a victoire de la commune et défaite de la partie adverse car Jean-Louis Mazet serait au bord de la ruine, il y a lieu d'être plus mesuré. La succession de ce dernier montre un homme dont la propriété a pratiquement doublé, dont les enfants sont mariés à des familles influentes dans le tissu social local et qui possède des créances pour plus de 15 000 francs, preuve de son influence. La trajectoire de son fils Jean-Louis Ferdinand Joseph est riche de sens. Alors que le père se bat contre ceux qui contestent l'étendue de sa propriété, le fils est mentionné en tant que géomètre en 1854. On fait l'hypothèse que le père fait investir par son héritier un domaine de compétence particulièrement stratégique pour lui, afin d'avoir des arguments à opposer à ses

[777] Jean-Louis Mazet fait l'objet de la Fiche Biographique 29.

[778] L'une d'elles, Eugénie, à son décès en 1848 est identifiée comme couturière de gants ; une autre, Adeline Marie, née en 1834, précise dans son contrat de mariage en 1852 que la « mécanique à gants » qui compose son trousseau restera sa propriété exclusive (Arch. dép. Isère, 3^{E}20 963. Contrat de mariage de Frédéric Ravix, le 31 janvier 1852 chez le notaire Roux-Fouillet à Méaudre, acte n° 15).

[779] « […] Nous savons qu'en 1820 […] les archives de la mairie de Lans étaient au pouvoir d'un homme jeune alors, traduit deux fois devant le jury pour écritures suspectées de faux, et qu'aujourd'hui nous voyons ce même homme, tout étranger qu'il est devenu depuis longues années à la commune de Lans, assister aux audiences de la Cour suivre le débat dans l'intérêt de cette commune et inspirer ses défenseurs … », Bibl. mun. Grenoble, O. 16 284. ALLARD et GENTIL, *Résumé pour divers albergataires de Lans* …, source citée, p. 66. Ainsi, la famille Mazet dont le père a été proche de Chabert se retrouve trente ans plus tard son adversaire. Cette situation montre bien qu'il n'y a pas de conflit entre deux parties (commune *versus* cultivateurs) mais que les communaux sont au centre d'une partie qui se joue entre de nombreux acteurs.

contradicteurs. Jean-Louis Ferdinand Joseph s'installe à Méaudre, les procès engagés par son père ne sont d'ailleurs pas un obstacle à cette installation. En 1858, le juge de paix propose son nom afin qu'il devienne maire de la commune. II précise qu'il est notamment bien perçu par l'administration forestière [780]. Six mois plus tard le même écrit à nouveau au préfet et suggère à nouveau Jean-Louis Ferdinand Joseph Mazet toujours au poste d'adjoint [781]. Aborder la famille Mazet a pour intérêt de préciser la connaissance de l'acteur collectif que sont les albergataires, c'est une entité qui cache des réseaux sociaux organisés autour d'acteurs centraux. Les revendications portées devant la justice sont le fait d'hommes qui ne sont pas des misérables. Les Mazet sont les seuls à relever de la grande propriété ce qui montre une fois encore que ce sont les stratégies de développement remises en cause qui justifient les plaintes et non la seule prise compte de la pauvreté, interprétation insuffisante. La démarche biographique souligne les liens qui unissent des affaires semblables dans et hors du canton ce qui fait de la démarche micro un biais pour aborder des problématiques générales.

Ainsi, l'histoire du procès-fleuve de Lans prouve combien les questions concernant les communaux ne sont pas des querelles picrocholines. Elles sont au contraire centrales pour s'interroger à propos du développement tout particulièrement dans les espaces de moyenne montagne. Accepter les limites fixées par l'autorité revient à devenir le sujet passif des normes encadrantes. Pour Jean-Louis Mazet et pour d'autres les délimitations remettent en question leurs stratégies, leur organisation, leurs projections. La reprise du procès entamé au lendemain de la Restauration confirme qu'il ne s'agit pas d'une position individuelle mais qu'elle est au contraire collective et qu'elle donne de la cohésion. Elle complète la forte présence de l'action judiciaire dans le canton de Villard-de-Lans au cours de la première moitié du 19e siècle.

Le territoire étudié fait preuve d'une précoce et grande vivacité de la judiciarisation. Pour une part de la société locale, aller en justice est une modalité évidente pour s'opposer à

[780] Il indique que « Mazet (Jean-Louis Ferdinand Joseph) propriétaire exerçant l'art de la géométrie qui en réunit les conditions voulues, tant pour le rapport politique que celui administratif et que les agents forestiers verrait arriver à la tête de l'administration municipale, avec plaisir croyant trouvé en lui un protecteur dans une commune où il y a beaucoup de délinquance […] ». Arch. dép. Isère, 15M88. Lettre du juge de paix au préfet, le 8 avril 1858.

[781] « … demeurant aux Gerbouds près l'église, exerçant sa profession de géomètre et mécanicien, il est âgé d'environ 30 ans et serait sans contredit dit-on le plus capable et le plus intelligent des quatre candidats que j'ai l'honneur de vous proposer ; il est marié et se livre à l'arpentage et à l'exploitation d'une scie à eau ; mais il n'est pas conseiller municipal et on ignore qu'elle est précisément sa position de fortune, ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'en a pas beaucoup et qu'il n'a que peu de propriété immobilière ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet de l'Isère, le 8 octobre 1858.

la direction prise par la transformation des communaux durant la première moitié du 19e siècle. L'évidence et la facilité avec laquelle on saisit les tribunaux contribuent à revisiter les scansions et les modalités habituellement retenues. La phase des illégalismes ne précède pas celle de la justice. Elle l'accompagne. Les déplacements incessants d'une partie des cultivateurs, notamment dans le chef-lieu départemental, attestent une pratique culturelle déjà ancrée dans les circuits de la résolution – ou de la gestion - moderne des conflits. On ne peut donc que souscrire à la réévaluation de la place du droit dans les sociétés du 19e siècle qui montre qu'il ne saurait être question de faire sans lui car il est un des instruments de l'organisation du monde social et des relations entre ses composantes[782]. La forte présence des notables qui viennent du milieu de la robe et qui possèdent leurs « campagnes » fait qu'aller aux tribunaux est aussi une manière de chercher appui et résolution du conflit auprès d'autorités sociales traditionnelles. L'interpellation de Mazet et des autres albergataires en août 1840 fut faite par un membre de la famille Garnier de Pélissière [783]. Derrière la dimension juridique on devine la dimension sociale, surtout autour de Grenoble. Les actions en justice dressent un tableau des forces en présence autour du développement *via* les communaux en général et les forêts en particulier. L'opposition n'est pas réductible à une addition d'individus face à une entité abstraite qui serait l'État. Le local est composé des réseaux fondés sur des soubassements micro géographiques et familiaux ; des acteurs sont porteurs à la fois de collaboration et de compétition. L'appel aux tribunaux montre que la situation autour des communaux est décisive pour aborder le développement rural.

La première moitié du 19e siècle constitue une période de montée irrégulière et lente des oppositions liées à des évolutions héritées de l'époque moderne avec, d'une part, l'intérêt étatique croissant pour les communaux et, d'autre part, une croissance démographique au rôle grandissant. D'autres crispations tiennent à des événements plus précis comme la vente des communaux en 1813. Cet épisode est déterminant ; on en voit les conséquences durant toute la première moitié du 19e siècle avec les procès. À ce titre, le canton de Villard-de-Lans donne raison à Nadine Vivier. Les dernières tensions dans les montagnes sont l'écho du Code forestier de 1827, mis en place durant la décennie suivante, puis de la confection des matrices cadastrales dans les années 1830. L'addition des temporalités explique partiellement le paroxysme de l'émeute d'avril 1848, dont le récit va être entrepris et qui est la partie émergée d'une situation latente. L'étude des profondeurs, de la partie immergée, exhume la dimension

[782] Voir Laurence GUIGNARD et Gilles MALANDAIN, « Introduction : usages du droit dans l'historiographie du 19e siècle », dans *Revue d'histoire du 19e siècle*, n° 1, 2014, pp. 9-25.
[783] ALLARD et GENTIL, *Observation pour les sieurs Mazet et consorts*…, source citée.

collective des oppositions. Pour les acteurs familiaux et infra communaux, s'opposer aux changements n'est pas un réflexe irraisonné mais une action réfléchie contre les nouvelles modalités de perception du développement de la part d'acteurs qui ne sont pas des miséreux sans terres. Face à la nouveauté, différentes ripostes sont menées, du prélèvement sauvage à l'action en justice. Cette dernière, jugée la plus efficace, est donc employée tôt dans le siècle et avec constance par les albergataires. Les procès témoignent des tensions autour du développement, des réseaux qui les animent et de la place centrale des communaux au sein des sociétés de moyenne montagne.

Après cette vue en perspective, l'interprétation de l'émeute d'avril 1848 interpelle fortement. S'agit-il d'un retour en arrière de la *modernization* (Eugen Weber) et d'un surgissement du refoulé ? Les procès sont-ils un vernis qui craque et derrière lequel le visage de Jacquou le croquant surgirait ? La situation tendue des années 1840 inaugure la reprise en main des communaux.

2 La reprise en main des communaux (des années 1840 au milieu des années 1870)

La multiplication des démarches judiciaires à partir de la fin des années 1830 témoigne d'un changement dans l'appréhension de la question des communaux en général et des forêts en particulier. Les effets conjugués du Code forestier et de la croissance démographique favorisent la multiplication des infractions à la loi. La politique de répression plus grande menée par Guizot à partir de 1840 accroît la perception comme la réalité des illégalismes. Cette période est l'un des facteurs qui conduit à la reprise en main des communaux de la République conservatrice au Second Empire. En 1875, à la fin de notre première période et au moment où la République s'apprête à se déployer, le paysage est tout autre que trente ans auparavant car la délinquance forestière, en tant que mode d'existence, est vaincue. Durant cette trentaine d'années, le canton de Villard-de-Lans est d'autant plus intéressant qu'il est le théâtre d'une émeute forestière en avril 1848. Ainsi, après une première approche qui vient d'appréhender les biens collectifs dans une temporalité moyenne, une autre cherche à déconstruire l'événement pour en saisir la signification. Loin d'être réductible à un affrontement de la violence locale illégitime à celle de l'État, légitime et englobante, l'émeute

et le procès qui se déroule peu de temps après disent beaucoup sur les forces sociales à l'œuvre et sur les moyens entrepris pour reprendre en main les communaux. L'analyse des archives de la délinquance forestière et celles de l'émeute montrent enfin que le rapport de force est finalement fugace, même s'il marque les esprits et les livres des historiens. Il cache à notre avis une autre donnée de fond c'est-à-dire un accomodement réciproque par une prise de conscience nouvelle de la part de tous les acteurs en présence. Des espaces de la discorde, les communaux deviennent les terrains de la concorde[784].

2.1 La répression de la délinquance

Affirmer qu'au cours de la période qui va de la fin des années 1840 au milieu des années 1870, la délinquance forestière décline pose plusieurs problèmes méthodologiques [785]. L'approche retenue envisage en priorité la construction de l'acte délictueux, la représentation des délinquants et conduit à emprunter trois directions. La première porte sur l'origine de la poursuite, c'est-à-dire sur le personnel forestier qui constate, donc « invente », et qualifie les faits. La deuxième, à partir d'un corpus significatif aborde la nature des infractions et leurs auteurs. La dernière prouve que derrière la petite délinquance mise en avant par la statistique s'en cache une autre plus redoutable et porteuse de sens sur le développement rural et ses acteurs.

[784] Une partie des analyses a été présentée (Gilles DELLA-VEDOVA, « Les agents auxiliaires du contrôle spatial des montagnes : les gardes champêtres / forestiers dans le canton de Villard-de-Lans (2e tiers du 19e siècle) », dans *Polices et montagnes (18e-21e siècles). Journées d'études 21-22 mai 2015*, maison des sciences de l'homme-Alpes, Grenoble). Parution à venir.

[785] Il y a celui de la mesure de la délinquance, des instruments pour la quantifier. Derrière la réalité des faits, c'est davantage la manière dont elle est traitée et perçue par les différents acteurs, l'administration forestière, communale, préfectorale et judiciaire qui est à interroger. C'est pourquoi plutôt qu'un dépouillement des archives judiciaires, c'est l'administration communale qui a eu la préférence car il est illusoire de penser que les archives judiciaires peuvent donner un portrait de la réalité de la délinquance forestière. À côté des actes délictueux non constatés, il y a également ceux sur lesquels les gardes forestiers ferment les yeux et ceux pour lesquels des poursuites ne sont pas engagées. Les poursuites se font contre des personnes perçues comme remettant en cause les équilibres et les normes du territoire. Davantage que la situation statistique c'est la signification que l'on peut en tirer et l'angle de vue qu'elles permettent d'avoir sur les enjeux des sociétés locales qui nous paraît le plus important.

2.1.1 Le personnel forestier à la pointe de la lutte

De la fin de la Monarchie de juillet au début de la Troisième République, les agents de l'administration forestière sont des acteurs du développement. Ils se situent en première ligne, au contact immédiat des délinquants forestiers et des municipalités récalcitrantes. Mal connus, ils sont pourtant essentiels pour saisir la délinquance forestière et son évolution durant cette période charnière car ils sont ceux qui constatent les faits et enclenchent les poursuites.

Les relations qu'ils entretiennent avec la population est essentiellement pensée par les historiens sur le mode d'un conflit entre la communauté locale et l'État *via* ses représentants. Résumer les relations par l'emploi du terme de « conflit » est réducteur ; plus encore, cette image schématique occulte une première période, celle où les agents forestiers sont issus de la population locale. Entre le début des années 1830 et le milieu des années 1870, le canton de Villard-de-Lans offre un exemple du déracinement des agents forestiers.

S'il est possible de faire l'histoire de l'administration forestière, il est plus difficile de faire celle de ses agents. Au 19e siècle, elle se situe dans l'héritage de l'Ancien Régime [786]. Les débuts de la Révolution la désorganise. Les maîtrises disparaissent le 29 septembre 1791 et sont remplacées par la Conservation générale des forêts qui n'est pas appliquée sur le terrain [787]. La réorganisation s'opère au moment du Consulat. La connaissance des forestiers est plus compliquée [788]. Cependant, cet acteur collectif compose un véritable corps. Il existe

[786] L'ordonnance de Colbert envisage le financement d'un garde chargé de surveiller les bois. Elle institue également le quart de réserve et les agents du roi sont chargés de leur administration. Le 19e siècle se situe donc dans le prolongement. En Dauphiné, l'application de ces mesures conduit à la création de la maîtrise de Grenoble en novembre 1689 autour d'un maître, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, de gardes marteaux, de greffiers et de quatre sergents garde-bois. Voir Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, *L'administration des Eaux et Forêts* ..., ouvrage cité, p. 19.

[787] Le vide institutionnel facilite les initiatives locales. Il faut attendre le 21 prairial an VI (16 mars 1798) pour que des mesures soient prises afin d'interdire l'introduction des ovins et des caprins dans le canton de Villard-de-Lans : « L'administration a vue avec regret que les habitants des communes environnantes n'ont point eu égard aux avis qu'on leur a donné puisqu'il paraît que les troupeaux sont plus nombreux [....] si on ne prend pas les précautions pour arrêter ces coupes les habitants de cette commune [Villard-de-Lans] ravageront toutes les forêts de celle de Villard de Lans... » Arch. dép. Isère, 2O549/3. Extrait de la lettre du commissaire exécutif du canton de Lans au citoyen Teste-Lebeau, administrateur, le 15 prairial an VI (3 juin 1798).

[788] Les agents de la catégorie supérieure de l'administration forestière sont les mieux connus. Ils peuvent être approchés par le dépouillement des cartons F10 1569 et 1570 des Archives nationales (Eaux et forêts, pensions de retraite 1806-1889, voir Alexandre LABAT, *Dossiers de carrière du personnel dépendant du ministère de l'agriculture 19e-20e siècles, sous-série F10*, Centre historique des Archive nationales, 1996, 181 f°). Voir également Martine CHALVET, *Une histoire de la forêt*, ouvrage cité, pp. 171-173). Aux Archives départementales de l'Isère, ils apparaissent dans les documents versés par l'Office national des forêts. Ces derniers sont décevants car la sous-série 6 410W ne comprend que les dossiers des personnels (1 à 42) qui contient des individus nés à partir du dernier quart du 19e siècle. Puisque les agents dépendent jusqu'en 1877 du ministère des Finances ils sont donc présents dans les dossiers du personnel de la sous-série 6P2/1 et 6P2/17. Ce sont surtout les « fonctionnaires intermédiaires » (J. Le Bihan), inspecteurs et les gardes généraux qui apparaissent Pour les gardes forestiers, les informations débutent à la fin du 19e siècle (cependant, on trouve des

une solidarité visible entre eux. Elle est même à l'occasion dénoncée comme un signe de partialité [789]. Le soutien ne signifie pas l'absence de hiérarchie. À ce titre, l'administration forestière est très organisée [790]. Elle est composée du conservateur et de l'inspecteur, éventuellement d'un sous-inspecteur qui parfois visitent le cantonnement de Villard-de-Lans. Ils contrôlent l'activité du garde général qui est donc un agent du quotidien sur le terrain car il vit à Villard-de-Lans [791]. L'échelon inférieur est constitué par les gardes forestiers, lesquels relèvent en partie de l'administration communale [792].

L'administration forestière a des raisons pour privilégier des gardes issus des communes. Il lui est ainsi plus aisé de connaître les délinquants. À Corrençon par exemple, l'interconnaissance du garde avec des délinquants qui viennent du Vercors drômois voisin est décriée car elle permet la connivence. Mais elle peut aussi se révéler efficace et faire du garde forestier un individu redouté. À Villard-de-Lans, Pierre Rolland (1803-1878) est l'objet

---

informations concernant leurs traitements pour les années 1849-1850 en 6P4/1). Les gardes généraux et surtout leurs subalternes peuvent être présents au hasard des documents conservés en série O puisqu'il s'agit de l'administration et de la comptabilité communale et que les gardes forestiers sont rétribués par les conseils municipaux. Afin de contourner cette difficulté archivistique, les sources de l'histoire sociale fine se révèlent précieuses. En effet, l'état civil et les matrices cadastrales permettent de dresser des portraits mais également de les inscrire dans leur environnement social. 37 individus constituent le corpus des gardes forestiers dans le canton de Villard-de-Lans de 1835 à 1875. Ils sont complétés par quelques autres patronymes venant de la série O.

[789] « […] Les agents forestiers n'ont pas jugé devoir faire une enquête pour les constatations ils se sont bornés à interroger le garde et sur ses réponses négatives l'ont considéré comme non coupable et à toutes fins m'ont proposé de vous renvoyer la plainte pour faire poursuivre judiciairement.

J'ai vu avec peine la légèreté qu'on a apporté dans l'examen de cette affaire qui me paraît très sérieuse. J'ai communiqué le rapport à M. le Maire qui exprime son mécontentement de la partialité que Mr les agents forestiers apportent à tout ce qui concerne sa commune et en même temps il me signale contre le garde inculpé un nouveau fait très grave, toutes ces circonstances me donnent lieu de prendre que l'opinion de M. le Maire est loin d'être dénuée de fondement… ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du préfet au conservateur en accompagnement du double envoyé le 27 janvier 1841 au procureur général de la cour royale de Grenoble.

[790] Après un temps où la gestion des forêts est confiée aux services de l'Enregistrement par le décret du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), leur organisation est refondée par la loi du 16 nivôse an IX (6 janvier 1801). Une hiérarchie à plusieurs degrés distingue les conservateurs, les inspecteurs avec les sous-inspecteurs. À côté de ces hommes plus éloignés du terrain mais qui sont amenés à le parcourir régulièrement, des gardes généraux, d'autres gardes ainsi que des arpenteurs constituent les agents locaux de l'administration forestière. Installés au chef-lieu du canton ou dans les communes, ils sont présents au quotidien et ils constituent l'un des visages de l'État dans les villages. Les candidats doivent être présentés par le maire au conservateur, lequel procède aux nominations. Sur toute la période, voir Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, *L'administration des Eaux et Forêts* ..., ouvrage cité.

[791] L'*État de traitement des gardes de toutes classes chargés de la surveillance des bois communaux de la sous-inspection de Vizille* note qu'en 1813, il y a avait un garde à Lans, un autre à Autrans et un dernier à Méaudre mais aucun à Villard-de-Lans. Voir Arch. dép. Isère, 6P4/1. Un document contemporain (« Tableau dressé conformément aux vœux de MM. le préfet et conservateur forestier présentant l'étendue, essence, situation… ») estime la contenance de bois à 1 500 hectares à Autrans, 1 400 à Méaudre et 1 000 hectares pour chacune des deux autres communes. L'absence de garde à Villard-de-Lans n'est pas un hasard : en 1820, un courrier informe le préfet que « la commune de Villard de Lans n'a aucun bois soumis à la surveillance forestière et qu'il résulte de la nouvelle organisation qu'elle n'a par conséquent à sa charge aucun garde forestier ». Arch. dép. Isère, 6P4/1. Extrait de la lettre du directeur de l'enregistrement et des domaines et des forêts au préfet de l'Isère, le 2 février 1820.

[792] Voir Hervé NEMOZ-RAJOT, « Les frais de garderie. Un historique instructif... », dans *Revue forestière française*, 1998, n° 2, pp. 169-179 ainsi que Martine CHALVET, *Une histoire de la forêt*, ouvrage cité, p. 192.

d'attaques particulièrement violentes. Il est blessé grièvement à plusieurs reprises [793]. L'acharnement contre lui par les Drômois résulte de sa capacité à les nommer et non d'une supposée sauvagerie de ces hommes des bois [794]. La connaissance fine de la société locale est un élément-clé du recrutement des gardes par les municipalités ; elle explique que plusieurs d'entre eux viennent de familles de cabaretiers ou d'aubergistes qui sont au cœur de la vie des communautés. À Villard-de-Lans, l'exemple de Joseph Coynel correspond à cette situation [795].

Toutefois, des évolutions se font jour progressivement. Point de rupture, seulement des inflexions. Il y a d'abord la promotion d'agents qui ne sont pas natifs de la commune. Certains viennent de celle d'à côté, par exemple Joseph Romagnier, d'autres individus sont originaires d'en dehors des Quatre montagnes [796]. Les gardes généraux, s'ils sont sensibles au lien au lieu, comprennent également tout l'intérêt d'un agent issu d'un horizon quelque peu éloigné. L'un d'eux rappelle au préfet que le choix de nommer le garde Tirard était lié au fait

[793] « […] Il n'est point superflu d'ajouter ici que le garde Rolland a souvent fait preuve de beaucoup de zèle pour son service ; en payant de sa personne : souvent aussi, il a fait tête, et avec une grande énergie, à des attroupements de délinquants venus du Vercors : trois fois il a reçu de graves blessures en défendant sa vie, et, une, entre autre, attaqué par quatre hommes furieux. Il fut frappé à la tête et au corps de plusieurs coups de hache, et laissé pour mort sur le terrain. Dans cette lutte inégale, un des assaillants fut tué par Rolland d'un coup de feu à la poitrine […] » (Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extrait du rapport du garde général par interim au conservateur, 8 avril 1837). Ce rapport est à croiser avec le courrier antérieur du maire de Villard-de-Lans, Jullien « […] Plus tard, en 1829 j'écrivais à M. le Préfet pour lui signaler des brigandages qui avaient eu lieu de la part des habitants du Vercors contre nos gardes qui à cette époque étaient au nombre de trois. L'un des assaillants resta sur la place. C'était un guet-à-pan infâme ; les agresseurs furent traduits devant la cour d'assisse de Grenoble ; qui effrayée de la gravité du crime et de la sévérité de la peine acquitte les prévenus ; ces derniers forts d'une pareille impunité se rendirent coupables en 1833 d'un nouveau guet-à-pan contre le même garde Roland qui une seconde fois fut abandonné comme mort par ses assassins sur le théâtre de l'assassinat […] » (Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extrait d'un courrier du maire de Villard-de-Lans Jullien au préfet, le 26 mars 1835). C'est à la suite de cette lettre que les gendarmes secondent l'action des gardes.

[794] Pierre Rolland fait l'objet de la Fiche Biographique 30. L'acte d'accusation du procès d'assises est très explicite sur ce point. La scène se déroule à Herbouilly le 20 juillet 1833, un territoire de Villard-de-Lans où « depuis quelques temps, les habitants du canton de la Chapelle en Vercors (Drôme) commettaient des dégâts dans les forêts et prairies de la commune de Villard de Lans… ». Le maire Jullien demande à deux gendarmes de suivre la tournée du garde champêtre et du garde forestier Rolland : « Parvenus au mas de la Sambue, ils trouvèrent quatre individus assis dans le chemin, portant des bâtons. L'un des gendarmes leur demanda leur nom et ils refusèrent de les donner. Mais le garde Roland les reconnut [suivent les noms] … ». Arch. dép. Isère, 4U207. Résistance et violences envers les gardes forestier et champêtre et les gendarmes de Villard-de-Lans (7-14 mai 1834).

[795] Joseph Coynel (v. 1812-1892) est l'un des enfants de Jean et de Marie Coynel (v. 1778-1854). Sans doute, la mort de leur père, détenu à la prison d'Embrun en 1820, est un moment important dans l'histoire de cette famille. Marie Coynel se remarie avec Pierre Barnier, un propriétaire confortable avec 19,6 hectares en 1834. Si l'aîné, Pierre Napoléon (1809-1880) est cultivateur, Joseph est tourné vers d'autres activités prioritaires que la terre. Noté cabaretier en 1834, il le demeure à plusieurs moments durant la décennie suivante. L'interconnaissance par le débit de boisson, sa provenance d'une famille qui possède des biens expliquent probablement qu'il est retenu par le conseil municipal pour travailler au service de cette dernière. Garde forestier, il est également qualifié de garde champêtre les années suivantes. L'absence de différenciation entre les deux montre que l'on est davantage en présence d'une fonction que d'une profession. Sa trajectoire n'est pas orientée vers la réussite. En effet, à plusieurs reprises, lors des mariages de ses différents enfants il est noté journalier. Le garde forestier Antoine Bec que l'on trouve dans la Fiche Biographique 31 en fournit une autre démonstration.

[796] Il est mentionné pour la première fois comme garde forestier en 1837 à Méaudre. En 1840, il est domicilié à la Balme, c'est-à-dire précisément au lieu où devait se dérouler l'embuscade huit ans plus tard. Le garde vit le long de l'un des axes de sortie des produits issus de la forêt. Encore méaudrais en 1842, mais au bourg central de l'église, Joseph Romagnier est ensuite muté à Lans. Il sort ensuite probablement du canton.

qu'il est « […] étranger à la commune d'Autrans, qu'il avait, dans le temps, été choisi de préférence afin d'éviter la continuation des délits commis sous les anciens gardes puis dans le sein de la commune ». C'est ce qui explique que le fonctionnaire propose le jeune Jean-Baptiste Gaspard Glénat, 25 ans, né à Voreppe [797]. Quelques années plus tard, le maire d'Autrans, Jean Bertrand, appuie le garde général pour le choix d'un nouvel inconnu, Belle, né à Saint-Martin-en-Vercors, « … car le conseil municipal d'Autrans […] avec raison avait reconnu la nécessité d'avoir pour garde un étranger […] » [798]. Pour favoriser le changement, l'administration respecte les textes officiels d'où, en 1845, la proposition de Serre, originaire de Beaurepaire [799]. Six ans plus tard, le garde général suggère le nom de Pierre Antoine Meyzin, âgé de 31 ans. Cet ancien militaire d'une compagnie au 12e régiment d'artillerie de Sassenage présente quelques faiblesses. Il est enclin à l'ivrognerie certes mais il est doté de « régularité dont la discipline militaire lui a donné l'habitude » [800]. Surtout, ses idées politiques, dans une commune qui a connu quelques années auparavant une grave agitation forestière, sont bonnes [801]. La dimension politique apparaît dans le recrutement à partir du milieu du siècle, elle concerne autant les gardes forestiers que les gardes généraux. À la fin du Second Empire, alors que l'opposition se développe, l'administration centrale s'inquiète du garde général Thomé, finalement déplacé [802]. Dans cette affaire, le rôle du maire n'est plus de

[797] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du garde général sédentaire pour le conservateur au préfet de l'Isère…, archive citée.

[798] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du courrier du conservateur des forêts au préfet le 18 février 1845.

[799] La loi du 19 floréal an XI (29 avril 1803) précise les règles de recrutement des nouveaux gardes forestiers qui doivent être d'anciens militaires. Âgé de 27 ans, Serre « ancien sous-officier des voltigeurs dans le 11e régiment de ligne, a fait la campagne d'Afrique […] il est suffisamment instruit […] et il m'est en outre particulièrement recommandé par M. Vilard, conseiller à la cour royale ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du courrier du conservateur des forêts au préfet le 18 février 1845, archive citée.

[800] L'auteur dit qu'il a contracté quelques dettes et il a « fait passer sur la tête de son père une certaine somme qui lui revenait lorsqu'il a quitté le régiment, au lieu de la faire servir à désintéresser ses créanciers ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du garde général au préfet en réponse à une lettre de ce dernier du 30 novembre [1851 ?].

[801] « Il n'a point de liaison avec les quelques individus suspects de socialisme qui se trouvent malheureusement dans notre commune de Sassenage et qu'il importe de surveiller ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du garde général au préfet en réponse à une lettre de ce dernier du 30 novembre [1851 ?], archive citée.

[802] Une première lettre de l'administration forestière de Grenoble remonte à sa hiérarchie pour faire un tableau de la situation : « […] Ce canton situé dans la haute montagne est travaillé par des coteries et des influences diverses au grand préjudice des intérêts administratifs et politiques du pays. M. Thomé n'a pas eu la sagesse de rester en dehors de ces rivalités. Depuis plusieurs années déjà, il a pris parti contre la famille Bertrand. M. Bertrand est un riche propriétaire qui représente le canton au conseil général. Son influence est considérable et c'est sur elle que l'administration doit s'appuyer dans les luttes électorales politiques.

Tout ce qui est de mesure à lui faire échec ou à l'amoindrir est donc contraire aux intérêts du gouvernement.

Je ne puis dire à quel sujet M. Thomé qui a été pendant quelques temps l'un des commensaux habituels de la famille Bertrand a été amené à faire alliance avec les influences adverses. Mais je constate une situation fâcheuse qui vous a déjà été signalé par M. le conservateur des forêts à laquelle il est fort désirable de mettre fin le plus promptement possible à cause de l'époque peut-être peu éloignée des prochaines élections législatives » (Arch. dép. Isère, 6P2/17. Extrait de la lettre de la conservation de l'Isère au directeur général des forêts le 28 décembre 1867). La réponse arrive quelques semaines plus tard. Le cabinet du directeur général de la direction des forêts relève la « […] situation fâcheuse dans laquelle se trouve le canton de Villard de Lans travaillé par des influences qui ne laissent pas de causer un grand préjudice aux intérêts administratifs et politiques du pays. Vous m'avez signalé, en outre, les tendances regrettables qu'aurait M. Thomé, garde général à Villard de Lans, à

faire ou défaire les gardes généraux : il se contente d'informer leur hiérarchie [803]. La peur du socialisme venu des bois, visible au début du Second Empire, est toujours là vingt ans plus tard. La question de la compétence des agents se pose autant pour ceux qui sont en bas de la pyramide administrative que pour leurs supérieurs hiérarchiques directs. Le remplaçant du garde général Thomé semble présenter des couleurs politiques bien différentes de son prédécesseur [804].

Les listes constituées à partir de l'état civil montrent qu'une nouvelle phase de l'histoire des gardes se met en place à partir du milieu du siècle. Quentin Repellin ferait presque office de survivant de l'ancienne génération des gardes. Natif du pays, il y a commencé sa carrière et, dans son cas, la confusion entre le garde champêtre et le garde forestier s'est maintenue [805]. À partir du Second Empire, le nombre de gardes forestiers qui

---

prendre parti pour la cause des agitateurs… ». Arch. dép. Isère, 6P2/17. Extrait de la lettre du cabinet du directeur général de la direction des forêts au préfet de l'Isère, le 8 février 1868.

[803] Le maire écrit dans un courrier « très confidentiel », « […] avant 1860, époque de son entrée au Villard de Lans, la commune marchait admirablement bien, tout le monde était en bonne union, aucune difficulté ne surgissait dans l'administration municipale ; aujourd'hui par le moyen de son animosité et de ses intrigues, il cherche à faire entendre aux ignorants c'est à dire au bas peuple les choses les plus absurdes […] », Arch. dép. Isère, 6P2/17. Extrait de la lettre du maire Jean-Claude Achard-Picard au préfet, le 22 février 1867. Pierre François Thomé, garde général adjoint en interim à Bourg-Saint-Andéol en Ardèche est nommé le 3 novembre 1858 à Villard-de-Lans en remplacement de Combe. En 1862, pour une raison inconnue, une mutation dans le canton voisin de La-Chapelle-en-Vercors est reportée.

[804] Brigadier général à Senones dans les Vosges, garde stagiaire à la Mure en 1860, Alfred Charié s'était fait remarquer par une rixe à l'encontre du receveur de l'enregistrement de cette commune. Après de « fières paroles » et « après le retour du calme dans ces jeunes têtes », il y eut réconciliation (extraits de la lettre du conservateur au préfet de l'Isère, le 17 janvier 1861). Il est déplacé hors de la région et se trouve nommé garde général à Chaource dans l'Aube. Lors de sa nomination à Villard-de-Lans le 12 février1868, le préfet de l'Aube le décrit comme appartenant « à une famille très honorable du département de l'Yonne : son père est un des magistrats les plus considérés du tribunal d'Auxerre ; son frère est conseiller de préfecture du Puy de Dôme et il est proche parent de M. Busson-Billault, député au Corps Législatif dont il est le protégé.

Il est très regrettable que M. Charié ait compromis par une conduite des plus irrégulières cette excellente situation de famille dont il perd le bénéfice par ses habitudes d'intempérance et de dissipation. Il s'autorise de la fortune assez considérable que possède son père pour jouer, faire des dettes et négliger les devoirs et son service dont il abandonne l'accomplissement aux agents placés sous ses ordres […] ». Arch. dép. Isère, 6P2/17, Extrait de la lettre « confidentielle » du préfet de l'Aube le 27 février 1868 à son collègue de l'Isère. Charié est remplacé dès le 7 mars 1868 par Achille Brigard qui était garde général en stage à Nyons.

[805] Quentin Repellin, (1807-1886), est l'un des enfants de Joseph et Rose Repellin. Le père meurt en 1832 et l'inventaire chiffre à 1 362,25 francs sa fortune mobilière et à 200 francs le revenu de ses terres (Arch. dép. Isère, 3Q38/206). La famille est indéniablement modeste. Un aîné, Pierre (1805-1870), épouse Henriette Bonnet sans établir un contrat de mariage (un signe ?) et ce cultivateur apparaît dans les années 1860 à chaque fois comme journalier. Un frère cadet, Damien, né vers 1819, est ouvrier maçon et charpentier lors du mariage de Quentin. Ouvrier maçon encore en 1856, cette qualification perdure dans les actes ultérieurs afin de ne pas faire croire qu'il pourrait être patron. Il doit sortir du canton contrairement à un autre frère. En effet, Barthélémy, né en 1822, est également ouvrier maçon et il décède en 1848. Des sentiers invisibles font également sortir Julie, la sœur, mariée à Jean Magdelen, d'abord tisserand à Lans en 1835 puis à Villard-de-Lans l'année suivante, il apparaît une dernière fois comme cultivateur en 1841 avant de disparaître avec toute sa famille. Finalement, être garde permet à Quentin d'éviter le départ. En 1853, il épouse Marie Chabert dont le père, François, est décédé trois ans plus tôt à Rencurel. La situation du beau-père est inconnue mais elle n'est vraisemblablement pas prestigieuse. En effet, les enfants de ce dernier pratiquent les métiers d'aiguille. Son fils Julien François est tailleur d'habits lors de son mariage en 1856 ou encore sa fille Julienne l'année suivante est couturière de gants. II en va de même pour Marie Chabert lors de son mariage avec Quentin Repellin. En effet, ses biens sont évalués à 200 francs dans le contrat de mariage y compris la mécanique à gants qu'elle possède (Arch. dép. Isère, 3^{E}20 976. Contrat de mariage de Quentin Repellin chez le notaire Jourdan à Villard-de-Lans, le 5 juin 1853, acte n° 76). En 1887, la succession de Quentin laisse à sa fille unique un montant estimé à 3 141francs dont 3 000 francs dus par cinq créanciers. Pour le reste, comme l'indique le notaire, les biens sont « de peu de valeur », l'argent sert à payer l'inhumation (Arch. dép. Isère, 3^{E}21 029. Inventaire de Quentin Repellin chez le notaire

proviennent de l'extérieur au canton augmente [806]. Les mariages de ces hommes apportent deux informations au travers des contrats de mariage avec des jeunes filles du canton. Ils sont d'abord tous indiqués « garde forestier » et non plus « garde champêtre ». Le fait qu'ils soient originaires de l'extérieur du canton semble entériner le fait qu'ils ne soient plus confondus avec un membre de l'administration communale. Ensuite, les fortunes sont modestes. Certaines épouses ont pu épargner une petite somme, des créances peuvent compléter l'apport. Les avancements d'hoirie sont à hauteur de 600 francs dans le meilleur des cas [807]. C'est donc bien la continuité qui l'emporte. Cette nouvelle génération de gardes forestiers venus de l'extérieur est le portrait en négatif de ceux, natifs du canton de Villard-de-Lans, qui sont nommés ailleurs. Contrairement à Quentin Repellin qui demeure à Lans, plusieurs nominations se font en Savoie, Aillon-le-Jeune, Bellecombe (probablement Bellecombe-en-Bauges plutôt que Notre-Dame-de-Bellecombe) à deux reprises. Indéniablement, devenir garde forestier est une stratégie de développement à partir d'une situation familiale fragile.

L'atténuation de la délinquance durant le Second Empire est à relier, plus largement, à l'histoire des agents de l'administration forestière qui est une composante essentielle du développement rural. Les archives montrent l'esprit de corps à l'œuvre entre ses membres. Contrairement à l'idée reçue, l'administration forestière est loin d'être dans une position de force face aux élus et à l'administration préfectorale. En faisant le choix d'un recrutement départemental puis national, l'administration forestière sépare le métier de garde forestier de celui de garde champêtre. La sortie de l'enjeu local des bois communaux passe par celle de ses agents [808]. L'administration forestière est fragile, n'est pas dans la position confortable face au communes et aux préfets et doit de ce fait louvoyer. Néanmoins, elle parvient à lutter contre la délinquance.

Cocat à Villard-de-Lans, le 8 février 1887, actes n° 31-32). Replacé dans son contexte, ce cas dresse le portrait d'un autre garde forestier, mission qui lui a permis de pouvoir demeurer dans le canton et d'accumuler un bien modeste. Être garde devient, avec le fait d'être instituteur, une modalité pour se développer (la fortune double entre celle du père et celle du fils) de façon modeste en servant l'État.

[806] En 1850, Charles Girard, né en 1819, vient de Desseling, une commune de l'arrondissement de Sarrebourg, dans l'ancien département de la Meurthe. Hippolyte Tartaix est né en 1839 à Saint-Pierre-de-Méarotz en Isère, Joseph Sirand-Pugnet est né en 1833 à Entre-deux-Guiers dans le canton forestier de Saint-Laurent-du-Pont, toujours en Isère, Etienne Perdriset à Villars-Montroyer (devenue Villars-Santenoge), dans une autre région forestière située au sud-ouest de Langres.

[807] Par exemple, Zélie Philomène Jalliffier-Talmat qui s'apprête à épouser Hippolyte Tartaix, fils de « cultivateurs » a un trousseau estimé à 350 francs. Elle complète avec 300 francs d'épargne, une garde-robe d'une valeur de 50 francs environ. Le tout est complété par un avancement d'hoirie de 100 francs par son père (Arch. dép. Isère, $3^{E}20$ 995. Acte de mariage passé chez le notaire Jourdan à Villard-de-Lans, le 30 mai 1872, acte n° 86). Adelaïde Adeline Rochas qui se marie avec Joseph Sirand-Pugnet, fils de « propriétaires », a un trousseau estimé à 300 francs et comportant une mécanique à gants (plusieurs actes précisent la détention de cet objet, signe d'investissement dans une forme de pluriactivité). À côté des biens lui revenant de l'indivision des biens de sa mère, non encore réalisés (Adélaïde Blanc-Brude était décédée il y a cinq ans et demi), elle a 300 francs d'économie. Son père procède à un avancement d'hoirie de 600 francs.

[808] « Le garde avait lui aussi un rôle dans l'intégration nationale des campagnes », Martine CHALVET, *Une histoire de la forêt*, ouvrage cité, p. 186.

2.1.2 L'atténuation de la délinquance

À partir de la fin des années 1830, l'administration forestière a gardé les traces des poursuites intentées contre ceux qu'elle considère comme des délinquants forestiers. Les procès attestent combien le développement rural passe aussi par la répression de certains acteurs. Les archives de l'administration forestière sont un bon moyen de questionner l'archéologie du développement forestier [809].

La commune d'Autrans est au cœur de l'analyse car elle connaît une crise forestière grave en 1848 et parce que l'administration forestière possède les archives les plus fournies. La raison en est « … qu'il se commet plus de délits dans les deux forêts communales de Méaudre et d'Autrans et dans cette dernière surtout que dans les 76 autres forêts communales de notre inspection… », sans que l'on sache s'il s'agit d'une réalité ou d'une représentation [810]. Les jugements conservés ne permettent pas de se faire une idée de

[809] Le choix opéré se justifie de deux manières. D'une part, constituer un corpus à partir de la série consacrée à la justice (U) est problématique. Le sommier des condamnations (6U2 700-2 701) donne par ordre alphabétique et, à l'intérieur, par ordre chronologique, la dates des condamnations. Les répertoires correctionnels (6U2 695-2 698) livrent par ordre chronologique, les jugements rendus en donnant le nom des parties en présence et la commune où porte le conflit. C'est une démarche très chronophage qui aurait ensuite nécessité de reprendre chaque affaire pour ne garder que celles qui correspondent à un délit forestier. C'est « l'illusoire travail de quantification » critiqué par Alain Corbin, dénonciation reprise et approfondie au plan méthodologique par Aurélien Lignereux, même s' « il y a lieu de surmonter le scepticisme entourant des dénombrement réputés impossibles » (Alain CORBIN, « Préface » à François PLOUX, *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Paris, La boutique de l'histoire, 2002, 376 p., p. 3 et Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 365 p., p. 18). Les résultats ainsi obtenus posent d'autres questions. Une quantification des infractions est très difficile car certaines ne sont pas constatées et également parce que d'autres ont pu être mises sous le boisseau, même si celles qui restent sont révélatrices des écarts à la norme les moins admis : c'est le « chiffre noir c'est-à-dire l'écart entre la criminalité réelle et celle effectivement constatée » (Aurélien Lignereux). Enfin, les jugements sont assez pauvres en informations et les dossiers d'instruction n'existent plus. Les dossiers concernant les jugements des délits forestiers sont dans 29 cartons en sous-série 6U (2 659 à 2 688). Mais ils ne sont pas séparés des autres affaires entre 1837 et 1869. Les dossiers d'appels correctionnels concernant les délits forestiers de l'arrondissement judiciaire de Grenoble sont cotés à part entre 1812 et 1859 (2U 1 126 à 1 131) et n'ont pas fait l'objet d'un dépouillement systématique (Concernant l'administration judiciaire en Isère et l'état des fonds, voir Vital CHOMEL [dir.], *Répertoire numérique de la série U (justice) Cour d'appel de Grenoble et juridictions du département de l'Isère*, Grenoble, Archives départementales, 1987, 500 p, pp. 7-16). Une autre démarche a donc été entreprise. Les dossiers communaux de l'administration forestière (6P8) sont une source alternative pour trois raisons. Ils contiennent assez de traces d'affaires pour envisager la constitution d'un corpus significatif et crédible. Ensuite, pour une partie d'entre eux, l'administration porte des appréciations et elle montre les suites données. L'approche qui se focaliserait uniquement sur le jugement prendrait le risque d'imaginer l'affaire close. Dans un certain nombre de cas il n'en est rien et c'est tout l'intérêt. Enfin, le principal intérêt est de pouvoir envisager de manière plus fine le contexte des affaires. L'approche judiciaire assèche le dossier, le réduit à une situation individuelle. Les archives de l'administration forestière permettent de voir que celle-ci intègre les faits de pauvre délinquance (ou de délinquance des pauvres) à d'autres combats qu'elle mène.

[810] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre de l'inspecteur des forêts, validée par le conservateur des forêts, le 30 octobre 1852. Le corpus est établi à partir de l'ensemble des jugements mentionnés entre 1837 et 1868. 128 ont été listés, dont 127 avec une date. La répartition chronologique est proposée dans le Tableau 118, dans le dossier thématique 3 en annexe. Certaines fois, la date identique permet de faire l'hypothèse qu'il s'agit de la même affaire. Ces jugements contiennent 142 noms mais des doublons existent dans une proportion difficile à

l'ampleur des délits [811]. En effet, la répartition chronologique des jugements conservés présente des lacunes durant la décennie 1840 et durant la Seconde République car le nombre de cas par année varie fortement. Mais le nombre d'atteintes aux biens communaux est particulièrement élevé en 1848. Durant le Second Empire, les dossiers paraissent mieux conservés. En 1840, puis en 1854 et 1855, le nombre de jugements s'établit autour de la vingtaine sans que l'on puisse savoir si ces valeurs correspondent au nombre moyen d'affaires ou si elles sont particulièrement importantes ces années là. Les affaires d'Autrans ne peuvent donc être abordées de manière qualitative mais par la qualité des informations de chaque dossier [812].

Dans l'arrondissement de Grenoble aux cinq dernières années de la Monarchie de juillet, correspondent le plus grand nombre d'affaires. La période de la Seconde République constitue un premier recul qui s'explique par une administration moins en mesure de pouvoir poursuivre les délinquants, du moins au début. Avec le Second Empire, en revanche, les organes de la répression sont à nouveau pleinement opératoires, notamment lors de la reprise en main par l'Empire autoritaire durant la décennie 1850 et, cette fois, la baisse qui se poursuit peut s'interpréter comme une meilleure efficacité de la surveillance. Logiquement, c'est durant la première moitié des années 1840 que le nombre des prévenus est le plus élevé. Le nombre d'individus, rapporté à celui des affaires donnent des moyennes qui sont un contrepoids aux sources narratives qui parlent volontiers de « bandes » [813]. À l'échelle d'Autrans, les sources montrent également l'existence d'actions collectives qui, la plupart du temps, se déroulent en famille. Le 29 juillet 1839, Marie Perret, veuve Repellin, est ainsi jugée en même temps que son fils François pour un délit forestier sanctionné par une amende de 52,75 francs. Dans quatre des huit cas où les individus sont clairement en groupe on trouve des membres d'une même famille. Le jugement du 27 novembre1856 précise par exemple

---

estimer puisque tous les individus concernés ne sont pas identifiés. Dans 54 cas une recherche biographique était possible.

[811] Sur l'utilisation des archives judiciaires en général, voir Jean-Claude FARCY, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires 1800-1958*, Paris, Centre national de la recherche scientifique Editions, 1992, 1 175 p. et Frédéric CHAUVAUD ainsi que Jacques-Guy PETIT [dir.], *L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939)*, Paris, Honoré Champion, 1998, 490 p.

[812] Les contraventions aux lois sur les eaux et forêts sont présentées sous la forme d'un tableau statistique dans Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, *L'administration des Eaux et Forêts …*, ouvrage cité, p. 192 qui constitue le Graphique 31 dans le dossier thématique 3 en annexe. À l'échelle nationale, le nombre des délits s'abaisse progressivement car il passe de 126 000 par an durant la décennie1826-1835 à 106 500 pour la décennie suivante (voir Raymond LEFEBVRE, Louis BOURGENOT, Marie-Noëlle GRAND-MESNIL, Louis BADRE [*et al.]*, *Les Eaux et Forêts du 12e au 20e siècle*, ouvrage cité, p. 524). L'époque, sous Guizot à partir de 1840, est pourtant au durcissement de la répression, notamment avec l'interdiction des chèvres en forêts et le cantonnement des pâturages. Ces mesures qui visent particulièrement les zones de montagnes peuvent expliquer la statistique iséroise, en décalage avec celle de la moyenne du royaume.

[813] Le milieu des années 1840 constitue une inflexion. En effet, alors que depuis la mise en place du régime forestier, le nombre moyen est souvent supérieur à deux personnes et peut grimper jusqu'à trois, la fin des années 1840 inaugure une nouvelle phase avec un chiffre moyen nettement plus bas.

qu'Eybert-Bérard et ses « enfants mineurs » sont poursuivis pour avoir fait paître des bêtes dans la forêt communale. Parfois, seuls les enfants peuvent être concernés comme dans le cas d'[Isaïe] Eugène [Eybert-] Bérard (1845-1863) et de sa sœur Marie (soit celle née en 1836 ou une autre, éponyme, qui vit entre 1843 et 1876), « enfants mineurs de Louis » [814]. À côté de ces combinaisons familiales, d'autres situations se rencontrent. Le 16 octobre 1840, Jean Thénard et Pierre Gaillard sont condamnés pour avoir coupé neuf hêtres. Le premier a une amende de 27,35 francs et le second doit verser 62,27 francs [815]. L'affaire qui implique le plus grand nombre d'individus date du 27 août 1863 où le tribunal condamne quatre « journaliers », Louis Brunel, Régis Perret, Repellin et François Vacher, L'action collective est manifeste puisqu'ils sont poursuivis pour avoir abattu et enlevé 80 « plants de résineux » [816].

Les affaires concernent, pratiquement toutes ou presque, des délits forestiers puisqu'un seul cas de maraudage est recensé, un autre concerne la chasse et quatre se rapportent au pacage. Faute de pouvoir identifier chaque situation dans les archives judiciaires, des mentions précisent parfois la nature des délits (18 cas). La plupart du temps les vols sont modestes, ici « deux pièces de bois, là « cinq arbres » ou « sept épicéa ». Jean Thénard et

[814] Louis Eybert-Bérard (v. 1802-1877) est l'aîné des trois enfants identifiés du couple formé par André et Marie Repellin (v. 1771-1852). Résidant au hameau du Bouchet à Autrans, c'est une famille particulièrement modeste qui correspond au stéréotype du pauvre paysan envoyant ses enfants dans la forêt afin de trouver de quoi survivre. En effet, Marie Repellin est propriétaire de 0,3 hectare en 1834 et un certificat d'indigence est établi après le décès de Louis. Ce dernier épouse en juillet 1835 Marie Eybert-Perceval (1810-1875) dont le père, Barthélémy, ne détient que 1,3 hectare en 1834. Domicilié au Bouchet et un temps à Eybertière ce cultivateur travaille la terre pour subvenir aux besoins de ses sept enfants. Deux d'entre eux sont poursuivis. Le premier, Eugène, est alors âgé de neuf ans. Ce jeune cultivateur domicilié au Bouchet avec ses parents décède à 18 ans. Quant au second enfant, « Marie », le doute persiste pour l'identifier.

[815] Jean Thénard (v. 1778-1844) est originaire d'Ornon dans l'Oisans. Il s'installe à Autrans à une date inconnue, a une fille en 1824, et, dix ans plus tard, possède 1,5 hectare. Domicilié au Bourg, sa fortune est faible puisque la succession monte à 108,70 francs, à laquelle il faudrait ajouter les biens inconnus au bureau d'enregistrement de Bourg-d'Oisans (Arch. dép. Isère, 3Q38/207. Table des décès et successions 1838-1857). Lui-même, pour amadouer l'administration, précise qu'il est « père de famille extrêmement malheureux » (Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre rédigée par Jean Thénard et Pierre Gaillard, sd). C'est probablement la misère qui le pousse à s'associer à Pierre Gaillard (1784-1855). Ce dernier est facilement identifié par son surnom. La matrice lui attribue à peine moins d'un hectare en 1834. Pierre Gaillard met en avant sa pauvreté de manière très habile et se sert des sentiments patriotiques de son correspondant. Il rappelle qu'il est un « … ancien chasseur au 14e régiment ayant servi pendant 14 ans, renvoyé dans ses foyers le 5 décembre 1815, couvert de blessures, sans aucune pension ni retraite… » (même source). Ainsi, cette situation irait dans le sens de pauvres hommes pour lesquels aucune relation familiale n'a été identifiée et qui s'associent pour un larcin.

[816] Seuls le premier et le dernier peuvent être identifiés. Dans le cas de [Jean-] Louis Brunel (1803-1888), l'ascendance n'est pas claire. Tout au plus on sait qu'il a une sœur, Thérèse (1812-1880), qui épouse un cabaretier à Autrans et un frère. Il se marie en 1838 à Catherine Gamond, une couturière, fille d'Antoine (1768-1850), un propriétaire de 5,2 hectares en 1834. Qualifié de cultivateur lors des rares mentions relevées, sa fortune mobilière n'est pas négligeable car elle s'élève à 1 346 francs. Le second, François Vaché (1800-1875), pourrait être qualifié de « délinquant d'habitude », pour reprendre une taxinomie employée dans les sources. En effet, il a été identifié à trois reprises au cours de la période, en 1854, en 1859 et en 1863. Fils de Pierre et d'Anne Gouy-Pailler, la famille est très présente puisque cinq frères et sœurs de François résident également à Autrans. L'aîné, Antoine (1790-1869) n'est pas misérable car ce meunier détient de 8,5 hectares en 1834. À la même date, François a 4,2 hectares. La répétition des délits forestiers montrerait que les bois sont une ressource importante. Un rapprochement peut être esquissé avec son frère meunier, donc pouvant actionner une scie, et avec un de ses gendres, Félix Guillet-Bertholet, qui est scieur de long. A défaut de posséder le dossier d'instruction il est envisageable que les 80 plants de résineux s'inscrivent alors dans une véritable économie de la déprédation encore durant les années 1860.

Pierre Gaillard s'y mettent à deux pour neuf hêtres. Par la nature physique du délit à commettre il n'est pas surprenant que les délinquants soient des hommes dans 93,6 %. Il peut s'agir de veuves, et l'indication est à chaque fois portée. Le 27 avril 1854, « Marie Buisson veuve Ronin » est condamnée à une amende de 128,50 francs. Dans ce cas, les déprédations tiennent de la survie comme le confirme l'autorité forestière puisqu'elle est le « seul appui de sa famille » [817]. Ce cas correspond à celui d'autres profils masculins. Enfin, certaines condamnations précisent la profession, l'activité ou la fonction des délinquants ce qui permet de comprendre le fonctionnement de l'exploitation du bois. En effet, la liste comporte neuf adjudicataires ou entrepreneurs de coupes sont mentionnés. Il s'agit d'individus à qui un marché de coupe annuelle a été attribué et qui, pour l'obtenir, doivent être solvables. Quand le marché est passé, ils sont accompagnés par un garant. Ainsi, la liste comprend des individus qi se situent à des hiérarchies différentes et pour lesquels le bois a des finalités sensiblement différentes. Pour les uns la ressource ligneuse sert à l'économie familiale, au maintien de l'exploitation et pour les autres ce sont des circuits qui s'inscrivent dans une économie de marché à une plus grande échelle sans que les deux entités soient hermétiques l'une à l'autre. On quitte donc une approche misérabiliste pour mieux appréhender une réalité sociale que les biographies esquissent leur tour.

Les 54 itinéraires individuels reconstitués, à partir des 128 jugements prononcés prolongent l'analyse [818]. À côté des hommes et des femmes il y a des enfants qui représentent plus d'un cinquième de l'effectif. Il peut s'agir exceptionnellement d'un très jeune enfant

[817] Les prélèvements illégaux participent au développement de la famille de Marie Buisson (1814-1878). En effet, son père, Jean (1781-1856) est également condamné à l'âge de 73 ans. Domicilié dans le hameau reculé de l'Achard, ce cultivateur détient près de onze hectares en 1834 ce qui n'en fait pas un misérable obligé de chaparder. La diversification est à l'œuvre dans la famille. Le frère de Marie, François (1826-1898), est charron lors de son mariage en 1852 ; un autre frère cadet, Jean Antoine (1821-1842), est ouvrier tailleur d'habits lors de son décès. Le travail de la terre occupe toute la famille, comme Louis Florentin, le plus jeune des enfants et issu du second mariage de Jean Buisson avec Magdelaine Blanc-Pâque. Celui-ci fut également condamné en 1858 pour « enlèvement de bois ». Pour en revenir à Marie, elle avait épousé Benoît Ronin (1811-1850). Ici, la fortune est moins assurée. Lors de la confection de la matrice, le père, Théodore, est décédé et les membres de la famille, domiciliés au hameau éponyme des Ronins, à proximité de l'Achard, paraissent bien modestes. Un fils, Philippe (1807-1852), ne possède que huit ares en 1834. Ce tisserand poursuit une existence bien malheureuse ; en 1843, le conseil municipal l'exempte de taxe sur les pâturages car il est « pauvre, chargé de famille et dans une position malheureuse ». Il tente de s'installer en Algérie avec sa femme et ses enfants mais décède en décembre 1852 (voir Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « Le calvaire des familles autranaises... », article cité). À cette date, Marie Buisson est veuve, son mari n'ayant laissé qu'une fortune dérisoire : propriétaire de 0,7 hectare en 1834, les biens mobiliers sont estimés en 1851 à 20 francs et les lopins de terre pour neuf francs (Arch. dép. Isère, 3Q38/207). Marie se remarie en 1869 avec Régis Thorand et à son décès en 1878, le montant de la succession est inférieur à 300 francs, le registre précisant qu'il s'agit de « petit mobilier » (Arch. dép. Isère, 3Q38/209). Ainsi, la condamnation dont elle est l'objet éclaire sur des pratiques délictueuses qui résultent à la fois d'une habitude familiale et d'une situation d'une extrême fragilité.

[818] À côté de la distinction entre hommes, femmes et enfants (cette dernière catégorie s'étendant jusqu'à la date du mariage de l'individu), ont été recherchés l'âge, le hameau de résidence de l'individu ou de sa famille, l'étendue de la propriété en 1834 (celle de l'individu et le cas échéant, celle de ses parents), le montant de la fortune de l'individu dans les tables de décès et de successions afin de préciser la trajectoire, cette dernière n'étant pas automatiquement linéaire mais dressant toutefois des perspectives. Le Tableau 119 dans le dossier thématique 3 en annexe constitue un tableau récapitulatif provisoire, mais incomplet.

comme Eugène Eybert-Bérard. Tous les autres sont déjà plus avancés en âge et le portrait de Cyprien Belle (1822-1889) est riche car derrière l'individu c'est toute la famille et une exploitation qui semblent dépendre des déprédations qui s'effectuent en famille [819]. Par ailleurs, d'autres individus qualifiés d'enfants, car n'étant pas encore mariés, sont également incriminés dans les archives comme, par exemple, André David-Béchard âgé de 28 ans [820]. Peut-on aller jusqu'à dire que le délit forestier serait une forme du passage de l'enfance au monde adulte ? Être un homme, c'est seconder son père aux travaux des champs, c'est aussi l'accompagner dans les bois du délit aussi le remplacer voire se mettre en danger pour trouver des ressources à la maisonnée.

Toutefois, la délinquance n'est pas spécifique à la jeunesse. Avec une moyenne d'âge par délinquant établie à 42,5 ans, 34 occurrences sont supérieures à cette valeur et 28 autres lui sont inférieures, une présentation par tranche d'âge fournit deux informations [821].

[819] Il est le seul garçon retrouvé du couple formé par Catherine Gouy (1792-1870) et Antoine Belle (1794-1863). C'est en fait toute la famille qui est inquiétée par la Justice en 1840 pour pâturage. Antoine est un très petit propriétaire détenant seulement 1,5 hectare en 1834. Par conséquent, les surfaces en herbe soumises au régime forestier représentent une manne appréciable. Cette ressource complète d'autres formes de revenus. Ainsi, deux de ses enfants, Zélie Louise (1837-1863) et Cyprien pratiquent les métiers du textile, elle comme couturière, lui en tant que maître tailleur d'habits. Dans le cas présent, la délinquance est une des sources de revenus possibles.

[820] Il est l'un des cinq enfants de Françoise Arnaud (v. 1788-1880) et de Claude David-Béchard (1776-1837). Trois ans avant le décès de ce dernier la propriété familiale s'élève à 2,4 hectares et en 1837 Claude David-Béchard a des revenus immobiliers qui montent à dix francs (Arch. dép. Isère, 3Q38/206). En mai 1837, l'aînée des filles, Anne-Marie, épouse Claude Benoît Bouchier Dussert, un tailleur d'habits. Le couple reste à Autrans et Claude Dussert complète son activité première par le travail de la terre au hameau familial de Bouchet entre 1838 et 1848 puis ils sortent du canton. Quant à la cadette, Marie (1820-1890), elle est ménagère chez Antoine Chabert, le maire de Méaudre, lors de son mariage avec un cultivateur de la commune où elle s'installe. Les deux garçons se trouvent pris dans les mailles de l'administration forestière. En effet, ces deux jeunes hommes en position d'héritiers sont inquiétés, en 1842 pour François et en 1854 pour André. Tous deux se marient et demeurent à Autrans. Ce cas montre qu'en reprenant l'exploitation les garçons reproduisent les procédés habituels du développement des familles par la recherche des compléments dans les bois.

[821] Le total de 62 s'explique par l'addition des âges des récidivistes.

Tableau 25 : Répartition par tranches d'âge des condamnés à Autrans entre 1837 et 1868

Tranches d'âge	Nombre
moins de 19 ans	4
20 à 29 ans	14
30 à 39 ans	7
40 à 49 ans	17
50 à 59 ans	11
60 à 69 ans	5
70 à 79 ans	3
plus de 80 ans	1
Total	62

Source : Arch. dép. Isère, 6P8/19.

La place prise par les jeunes gens, ceux qui tiennent avec leur père l'exploitation ou qui secondent une mère devenue veuve est confirmée. Les jeunes sont les auxiliaires du chef de famille. Elle est reliée jeunes chefs qui ont repris les propriétés. Celles-ci, trop modestes pour subvenir aux besoins d'une progéniture nombreuse, amènent à des prélèvements dans les biens communaux pour le développement familial.

Les 54 biographies permettent une répartition géographique des délinquants et de leurs familles [822].

[822] Les valeurs indiquées sont à prendre comme des estimations. En effet, a été indiqué le domicile du hameau retrouvé et détenu par le condamné à la date la plus proche du jugement. En outre, on reste tributaire de l'indication portée par l'agent de l'état civil. Par exemple, un même individu qui perd un enfant à quelques jours d'intervalle se trouve une fois habitant à Villeneuve et l'autre fois à l'Achard, deux hameaux voisins.

Tableau 26 : Répartition par hameaux des condamnés à Autrans entre 1837 et 1868

Hameaux	Nombre
Achard	3
Andrevière	1
Bouchet	11
Bourg	9
Calvaire	1
Château	1
Ebertière	10
Eglise	12
Gaillards	1
Prudhommes	1
Tranchants	1
Verne	1
Villeneuve	1
Inconnu	1
Total	54

Source : Arch. dép. Isère, 6P8/19.

La part des deux bourgs centraux de l'Eglise et du Bourg tient au grand nombre d'habitants qu'ils rassemblent. Il n'en va pas de même pour les hameaux d'Eybertière et du Bouchet. Les espaces reculés et le plus en contact avec la forêt sont évidemment les plus propices aux délits commis par des habitants qui en habitent les lisières. La question des communaux met au jour un rapport aux territoires de proximité par les habitants de certains hameaux qui les considèrent comme leur appartenant en un sens. À cela, il faudrait aussi envisager le moment de l'année où les délits se commettent. L'hiver est le moment privilégié car c'est la morte-saison agricole et la surveillance est plus difficile du fait de conditions climatiques. À l'inverse, les traces laissées par les troncs traînés et par les pas dans la neige sont des indices qui se repèrent plus facilement.

La propriété des 54 délinquants dit enfin des logiques sociales à l'œuvre.

Tableau 27 : Répartition de la propriété des condamnés à Autrans entre 1837 et 1868 [823]

Taille des propriétés	Nombre
Très petite	24
Petite	7
Moyenne	1
Grande	0
Total	32

Source : Arch. dép. Isère, 6P8/19.

La délinquance est d'abord le fruit de la misère. Certains cherchent à répondre à une situation d'urgence. Frédéric Perret (né en 1807) est pris en 1846 parce qu'il cherche à réparer une masure dans laquelle il vit et qui menace de s'effondrer. François Coutil est qualifié par l'inspecteur des forêts de « journalier dans la gêne » [824]. Le tableau confirme que les biens communaux sont un volant structurel indispensable pour des familles pauvres de la commune. À la fin de la décennie 1840, la courbe démographique continue à croître, tandis que celle de la croissance économique décline. L'effet en ciseaux provoqué ne peut amener qu'à la coupe des arbres. Ainsi, la délinquance forestière provient bien d'exploitations modestes et la justice rendue est l'une des formes de la répression sociale exercée au 19e siècle. Les situations envisagées interdisent de parler véritablement de développement, au sens d'un accroissement des moyens qui permettent aux membres de la familles de pouvoir tout à la fois s'enrichir et rester dans leur environnement dans une temporalité autre qu'immédiate. Les esquisses de revenus et les trajectoires biographiques dessinent plutôt des situations d'infortune et d'urgence. Pourtant, à y regarder de plus près, les jugements rendus à l'encontre de certains

[823] Comme précédemment, le tableau est une estimation. Il serait à préciser en reprenant les matrices cadastrales pour retrouver l'étendue de la propriété au moment du délit. Le nombre total de 32 s'explique car certains n'ont pas identifiés, soit parce qu'ils sont absents du document, soit pour des questions d'homonymie et l'absence d'informations complémentaires permettant de trancher.

[824] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du procès-verbal de l'inspecteur des forêts, le 1er avril 1859. François Coutil (1793-1876) est l'un des deux enfants retrouvés de Pierre et de Marie Chabert. Sa sœur cadette épouse Claude Gouy (1795-1878) dont l'un des enfants, Cyprien, a été repéré car lui aussi est condamné. Avec sa première épouse, Angélique Eybert-Guillon (v. 1796-1843), François Coutil a une très petite propriété inférieure à 1,5 hectare. Il a au moins trois enfants. L'aîné est qualifié de journalier comme son père lors de la naissance de son premier enfant en 1861. Le cadet se marie trois ans plus tard. Il est à ce moment maçon, signe régulier d'une existence fragile au moins un temps. Présent encore en 1872 quand la seconde épouse de son père, Marie Faure (1795-1872) décède, il part du canton, tout comme sa sœur Marcelline Mélanie, afin de chercher de meilleures conditions d'existence. François Coutil décède en 1876 avec une valeur mobilière qui atteint péniblement 43 francs (Arch. dép. Isère, 3Q38/209).

condamnés, croisés par les appréciations des agents forestiers et par les recherches nominatives invitent à dépasser le portrait convenu, bien qu'exact partiellement, d'une délinquance obligée par la misère.

Les 54 biographies interdisent de réduire les délinquants forestiers à un modèle. Les bruits de hache proviennent d'une diversité sociale dont l'administration forestière se fait l'écho. Le 8 septembre 1855, le conservateur adresse ainsi au préfet une liste dans laquelle il revient sur « 26 délinquants forestiers » retenus par le conseil municipal d'Autrans pour demander une remise des amendes [825]. Pour statuer sur ces propositions, le conservateur s'est renseigné sur la solvabilité des délinquants. Il distingue trois catégories, les « insolvables », les « solvables », et les « très solvables », dix personnes (38 %) relevant des deux dernières catégories. Louis Durand-Poudret (v. 1801-1868) est considéré comme solvable alors qu'il y a *a priori* peu d'écart entre lui et ceux chez qui le manque d'argent est criant car il n'a que quelques lopins de terre qui complètent une petite activité de cordonnier qu'il garde, preuve qu'elle est lui est indispensable [826]. Louis Brunel condamné le 5 février 1855 à 42,37 francs d'amende, est considéré comme très solvable. Il appartient à une famille mieux possessionnée que les petits propriétaires précédents [827]. De la même manière, Catherine Vacher (1803-1870), condamnée le 27 juillet 1854 à 79,20 francs pour délit de bois, a une situation

[825] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Lettre du conservateur des forêts au préfet le 8 septembre1855.

[826] Louis Durand-Poudret était l'un des trois garçons d'Antoine et d'Anne Rognin-Goujat. Une sœur aînée, Rose (1789-1863), avait épousé un cultivateur d'Autrans. Quant aux trois frères, leurs possessions étaient faibles, Charles Antoine (1793-1864) en ayant 1,3 hectare en 1834, le cadet Louis 2,1 hectares et le benjamin, Xavier (1804-1852), 1,2 hectare à la même date. Ainsi, pour compléter leurs ressources, ils se livrent à la pluriactivité. Xavier était également maçon et Louis est cordonnier. Chez ce dernier l'activité est un point fort du développement familial ; il la pratique en 1834 et l'exerçait encore neuf ans plus tard. Domicilié à l'Eglise, comme ses frères, le caractère solvable qui est prêté à Louis Durand-Poudret par le conservateur doit provenir d'une plus grande aisance du côté de son épouse. En effet, Catherine Gamond est l'un des enfants de François Gamond (1774-1885) et, bien qu'une incertitude demeure, il devait être le propriétaire de plus de onze hectares en plus d'une activité d'aubergiste au hameau de l'Eglise. C'est ce qui permet à ses deux enfants restants de demeurer dans le canton. Dans le cas de Marie Catherine (1834-1889), elle épouse son cousin germain, Xavier François Régis, un fils de Xavier. Une telle alliance montre la volonté de garder la main sur les biens qui circulent au moment des unions donc leur existence. La richesse qui repose sur les biens fonciers apparaît également lors de la donation entre vifs que Louis Durand-Poudret et Catherine Gamond : les quatorze parcelles fournissent un revenu annuel de 282 francs ce qui signifie un capital de l'ordre de 5 600 francs. À cela il faut ajouter les biens mobiliers composés essentiellement d'outils pour l'exploitation, de quatre vaches et deux génisses, les animaux étant estimés 1 000 francs pour un total de 1 195 francs (mais il y a 1 800 francs de dettes). Voir Arch. dép. Isère, 3^{E}20 991. Donation entre vifs chez le notaire Jourdan à Villard-de-Lans, le 29 février 1868, acte n° 44. Louis Durand-Poudret est donc tout à fait solvable de ses amendes.

[827] Lors de sa condamnation Jean-Louis Brunel avait déjà 46 ans. Né en 1809, il est l'aîné des trois enfants d'Anne [Françoise ?] Jullien-Goudet et de Jean Brunel-Allaigre, son père décédant avec un capital mobilier supérieur à 4 600 francs (Arch. dép. Isère, 3Q38/206). Par son mariage le 11 janvier 1838 avec Catherine Gamond (1802-1891), il s'allie avec Antoine Gamond (1768-1850), un modeste propriétaire de 5,2 hectares en 1834 mais lié au négoce puisque son neveu et voisin est marchand, profession revendiquée également par son gendre, Louis Mante (v. 1802-1870) sur la matrice cadastrale. Le mariage de Jean-Louis Brunet se situe une semaine après celui de sa sœur cadette, Thérèse (1812-1880) avec Pierre Gaillard, un des cabaretiers d'Autrans. Ainsi, par les deux branches de la famille, chacune des informations rassemblées et mises bout à bout ne donne pas l'image d'un homme dénué de ressources. Cette trajectoire se confirme lors de son décès puisque la fortune mobilière monte à 1 346 francs (Arch. dép. Isère, 3Q38/209). Ainsi, l'appréciation « très solvable » se confirme. Elle contrebalance l'image d'une petite délinquance misérable seulement visée. Cette biographie, croisée avec la précédente, permet d'avoir une idée de ce que l'administration entend par « solvable » et « très solvable ».

relativement confortable, toutes proportions gardées à l'échelle de la commune [828]. Ainsi, dans les deux cas présentés, les activités liées au commerce se retrouvent. La fortune de l'époux de Catherine Vacher montre que la délinquance ne aurait se réduire à des familles misérables.

« Actuellement les délits cessent mais la forêt n'est pas régénérée [...] » écrit l'inspecteur des forêts le 17 mai 1861, montrant ainsi que la délinquance forestière s'est atténuée. Le nombre des affaires conservées dans les dossiers de l'administration s'abaisse et corrobore les sources narratives [829]. La conjoncture économique plus favorable peut expliquer cette évolution. Le déclin, entamé au début des années 1850, est confirmé par le recensement de 1861. La situation est identique à Autrans. Après voir culminé à 1 290 habitants en 1851, la commune connaît une première baisse en 1856 (1 201 habitants). Ce seuil, stabilisé en 1861 avec 1 204 habitants, s'abaisse à nouveau jusqu'en 1876 (1 092 habitants). Certains ont pu migrer en direction de Grenoble tandis que d'autres vont bien plus loin. Des familles de Méaudre et d'Autrans partent comme colons et les migrants quittent des hameaux où la délinquance est la plus présente ce qui tend à prouver qu'elle est liée à la faiblesse des conditions de vie [830]. L'atténuation de la délinquance est donc le fruit d'une conjoncture

[828] Catherine Vacher ne correspond pas à l'image romantique de la pauvre veuve qui irait glaner quelques branchages pour chauffer sa chaumière. Elle est l'un des enfants de Françoise Achard et de François Vacher. Celui-ci vit au hameau des Gaillards et il est à la lisière de la moyenne propriété puisqu'il détient dix hectares en 1834. Le couple a dû avoir d'autres enfants, entre François né en 1800 et Pierre-Benoît en 1817, mais ils ne figurent pas dans le canton à partir du milieu des années 1830. Soit ils décèdent avant, soit ils quittent le pays des Quatre montagnes. Au milieu des années 1830, Catherine avait déjà épousé Benoît Gaillard (1796-1846), un petit propriétaire. Il a au moins deux frères, François et Louis, celui-ci était également cordonnier et cultivateur. Benoît Gaillard a également plusieurs cordes à son arc. En particulier, plusieurs actes entre 1837 et 1844 montrent qu'il est marchand, le tout premier en 1835 précisant qu'il fait commerce du bois. Ainsi, l'essor de cette famille passe par les ressources ligneuses et la délinquance est un mode de développement. La succession de Benoît Gaillard se montait à 3 296,48 francs en mobilier et 358,90 pour le revenu immobilier (Arch. dép. Isère, 3Q38/20). Il s'agit du montant le plus haut du corpus étudié.

[829] Arch. dép. Isère, 2O225/8. Rapport de l'inspecteur des forêts, le 17 mai 1861. Le nombre de dossiers traités durant le Second Empire n'est absolument pas proportionnel à la situation sur le terrain. Cependant, il traduit à sa manière la baisse des délits durant le règne de Napoléon III. En effet, la moyenne nationale passe de 91 000 délits par an entre 1846 et 1855 (en tenant compte que l'année 1848 n'est pas comptabilisée) à 56 000 par an pour les cinq années suivantes. En 1862, le nombre est de 38 097 (voir Raymond LEFEBVRE, Louis BOURGENOT, Marie-Noëlle GRAND-MESNIL, Louis BADRE [*et al.*], *Les Eaux et Forêts du 12e au 20e siècle*, ouvrage cité, p. 524).

[830] Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « Le calvaire des familles autranaises … », article cité. Jean [-Pierre] Bertrand (né en 1800) et Louis Merlery-Guillaud (né en 1804) résident à Andrevière et Philippe Ronin est du hameau de l'Achard. Louis Merlery-Guillaud n'est pas l'aîné des enfants de Henry-Joseph (1779-1856) et de Marie Belle (1777-1851). Un frère aîné, Henry, est sans doute un modeste exploitant à Rencurel qui complète le travail des champs par une activité de maçon. Une sœur née en 1819, Mélanie, épouse en 1844 le fils d'un modeste tisserand domicilié au Bourg d'Autrans, lequel est propriétaire de moins d'un hectare. Un frère cadet, Régis (1816-1850) vit également au hameau d'Andrevière avec sa jeune épouse, Adelaïde Cogne (v. 1819-1887) originaire de Presles. C'est cette famille qui vit des 3,3 hectares détenus par Henry père en 1834. Cette situation explique que Louis soit maçon et cultivateur sur les différents actes de naissance de ses enfants. Les décès à répétition de ces derniers (trois en deux semaines en 1844, deux autres en deux mois en 1849), la mort de son frère cadet en 1850 ne lui permettent pas sans doute d'envisager une vie prospère à Autrans. C'est ce qui expliquerait son départ, probablement comme les autres familles, en 1851, année de la mort de sa mère (cause ou conséquence ?). S'il n'est plus possible ensuite de le suivre, l'état civil d'Autrans conserve copie des actes de décès de deux de ses enfants, l'un en 1875, l'autre en 1887.

économique, d'une évolution démographique et d'une politique de répression efficace. L'image d'une autorité implacable des agents chargés de faire appliquer le régime forestier et le Code forestier est pourtant à nuancer car l'indulgence est de mise dans trois cas, quand l'acte délictueux a un caractère exceptionnel, il s'agit de ne pas s'opposer inutilement à l'exploitation des bois. C'est par exemple le cas de Jean David condamné en 1854 ; le conservateur propose de baisser l'amende même s'il est « très solvable » car ce n'est pas un délinquant d'habitude [831]. Pour Ferdinand Fayollat, adjudicataire d'une coupe de bois de haute futaie qui n'a pas demandé son permis d'exploiter à temps, l'inspecteur des forêts réclame une remise d'amende pour les mêmes raisons : c'est la première fois qu'il est adjudicataire et il n'y a pas de dommages dans les bois. La deuxième situation qui conduit à l'indulgence de l'administration forestière concerne de pauvres gens. Benoît Ronin, journalier, est pris alors qu'il enlève un résineux « de 0,90 centimètres ». Le garde général plaide en sa faveur en rappellant que « Ronin a sincèrement avoué son délit. C'est la misère qui l'a poussé à la commettre ». Le cas n'est pas isolé. Le mois suivant, le même garde général défend cette fois Bonnet, condamné le 24 juin 1858 pour avoir coupé et enlevé six résineux. Pour obtenir une remise de l'amende de 28,50 francs, il écrit que « Bonnet n'est plus délinquant c'est la misère qui l'a poussé au délit. Il est dans l'indigence et père de quatre enfants encore tous jeunes ». À la fin de l'année, c'est au tour de François David dit Béchard condamné pour la « coupe d'une voiture de bois de chauffage de faible dimension et rabougri enlevé sur les bords de la forêt communale » et l'auteur multiplie les arguments : « Le dommage causé est insignifiant. Le S[ieu]r David est un malheureux qui ne possède pas même une chaumière. Il est père de cinq enfants tous très jeunes qu'il entretient avec les faibles gages qu'il retire de quelques propriétaires dont il garde les bestiaux en été […] ». On le voit les agents prennent en compte la situation sociale, il ne s'agit pas d'annuler la peine mais bien de corriger les délinquants, d'essayer de modifier les comportements. Ils interviennent alors aussi en faveur de ceux dont le comportement s'est modifié avant une récidive. Peu importe dans ce cas le niveau de fortune. Voici François Buisson déclaré « peu solvable », condamné le 25 juin 1855 à 67,5 francs pour coupe de bois ; pour le conservateur, François Buisson est d'abord un « ancien délinquant d'habitude » qui « se corrige ». Il est donc proposé de baisser son amende. Le même jour, le tribunal condamne Constantin Morel à 54,27 francs pour coupe de bois également. Ici encore, le conservateur estime que cet « ancien délinquant d'habitude commet

[831] Pour cet exemple, comme pour les suivants, Arch. dép. Isère, 6P8/19.

moins de délits » et suggère de baisser le montant à payer [832]. C'est bien le changement de comportement qui est reconnu et non le niveau social. Ainsi Catherine Vacher est « très solvable », pourtant le conservateur propose de baisser l'amende initiale de 79,20 francs à 54,2 francs car « les fils autrefois très délinquants se corrigent » [833]. Pour d'autres délinquants la clémence n'est pas de mise [834]. C'est ainsi que Benoît Perret, bien qu' « insolvable » ne fait l' l'objet d'aucune clémence car c'est un « délinquant d'habitude ». Le conservateur s'oppose à une quelconque baisse. Louis Gouy ou Henri Faure, insolvables, sont pourtant condamnés à des amendes élevées de 258,95 francs et 465,84 francs car il s'agit de « délinquants incorrigibles » [835]. Le refus de clémence s'exprime aussi lorsque ses agents sont menacés. Ainsi, le garde général refuse d'intervenir en faveur d'Eugène et de Paulin Brunel, « seuls habitants d'Autrans qui soient encore retenues pour délits forestiers dans les prisons de Grenoble ». En plus des infractions forestiers communes, Paulin Brunel reçoit le 16 janvier 1854 du brigadier Bey un procès-verbal pour « injures et rébellion » [836]. Le préfet soutien le garde général et précise en avril 1855 que les frères Brunel « ne méritent, à aucun titre, la bienveillance de l'administration » [837].

---

[832] Constantin Morel (né en 1826) est le seul garçon du couple formé par Madeleine Buisson (1790-1852) et François Buisson (1794-1873). Fils d'un très petit propriétaire, il a écumé les bois, comme le fait comprendre le conservateur, avant et après son mariage. En 1850, il a épousé Julie Servoz Gavin. D'abord installé au Bouchet où était son père jusqu'en 1855, il se déplace à l'Eglise avant d'aller à celui du Château. Manifestement, il se cherche une place pour pouvoir se développer. Les prélèvements dans la forêt sont donc un moyen de pouvoir subvenir aux moyens de sa nombreuse famille. En effet, il a huit enfants dont trois décèdent très rapidement.

[833] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Lettre du conservateur des forêts au préfet, le 8 septembre1855.

[834] Le fonctionnaire précise sa pensée : « La commune d'Autrans appauvrie par les entreprises des délinquants se trouve aujourd'hui dans une position très précaire. Il n'est donc pas à propos qu'elle renonce aux réparations pécuniaires qui lui sont dues par les délinquants d'une solvabilité notoire et que la misère ne peut atteindre. Dans notre opinion elle doit restreindre la libéralité aux insolvables non délinquants d'habitude et maintenir les condamnations à l'égard de ceux qui sont incorrigibles et de ceux qui sont solvables ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du conservateur des forêts au préfet le 8 septembre 1855, archive citée.

[835] Pour le garde général : « La vente sur pied des coupes situées dans les forêts communales d'Autrans rencontre chaque année de grands obstacles parce que les nombreux délits auxquels elles sont exposées exigent une surveillance incessante qui ne suffit pas toujours à les prévenir… », Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du rapport du garde général, le 3 avril 1855.

[836] « […] Les sieurs Eugène et Paulin Brunel ont causé par la coupe et l'enlèvement de nombreuses pièces de bois un préjudice notable à la forêt communale et les condamnations prononcées contre eux par jugement du 24 janvier 1854 s'élèvent à la somme de 303,75 francs ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du rapport du garde général du 27 mars 1855. La détention s'explique du fait qu'en vertu de l'article 213 du Code forestier, les délinquants insolvables se voient condamnés à une peine de prison.

[837] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre au préfet au maire d'Autrans Brunel en avril 1855. Eugène (1831-1900) et François Paulin Brunel (né en 1833) figurent parmi les sept enfants retrouvés entre Catherine Blanc-Cornet (1806-1887) et François Brunel (1798-1854). Le couple réunit deux familles de petits propriétaires. En effet, Antoine Blanc-Cornet (1768-1835) détient 6,6 hectares à Echarlière en 1834 et le père de François, au prénom semblable (1766-1839) mais possesseur du surnom de Grenadier provenant probablement de sa participation aux guerres de l'Empire, est à la tête de pratiquement neuf hectares à Eybertière. En 1835, lors de la naissance de leur fille Marie, François est charron à Autrans et Catherine Blanc-Cornet est couturière, signes d'une famille qui cherche à consolider ses ressources. Les prélèvements dans les bois, à lire les quelques mots du conservateur, sont également un des moyens mis à disposition pour parvenir à ce but. C'est ainsi qu'il faut comprendre les vols de la part des garçons. Quand ils dérobent, ils le font en tant que supplétifs de leur père, devenu cultivateur à Eybertière jusqu'à son décès en 1854 puis en tant qu'aînés de la famille. Prisonniers en 1854, ils sont libérés peu de temps après puisque l'année suivante, Eugène épouse Mélanie Gaillard, une domestique. Le couple s'installe au Bouchet. Paulin reste au hameau familial. Après avoir épousé Marie

À côté des grandes tendances économiques démographiques, l'atténuation de la délinquance, condition indispensable au développement des biens communaux forestiers, provient également d'une politique de gestion de la délinquance qui s'appuie sur la répression, versant connu, mais aussi sur une évaluation et sur la recherche d'une moralisation des condamnés, versant moins abordé. De ce point de vue, l'administration forestière n'a pas attendu les études de Le Play pour prendre en considération la question sociale. En outre, le suivi biographique empêche d'établir un portrait-type. Le délit est le résultat d'une multitude de situations pour lesquelles, la plupart du temps, il apparaît que prélever des bois dans les communaux est une forme de développement envisagé à l'échelle individuelle, voire à celle d'un hameau. Elle entre partiellement en opposition avec une logique communale et une autre, nationale, que l'administration des forêts se doit de mettre en œuvre. Mais la richesse des archives de l'administration forestière consiste également à comprendre que derrière la petite délinquance, statistiquement la plus nombreuse, il en existe une autre.

2.1.3 L'arbre qui cache la forêt : une autre délinquance ?

Etudier la petite délinquance c'est se laisser enfermer par la lecture morale des contemporains et par leur volonté d'éducation du pauvre [838]. En fait, le délit renvoie à une dimension économique donc sociale et la petite délinquance ne prend son sens que parce qu'il en existe une autre, celle de certains notables habitants locaux intéressés par les prélèvements dans les communaux, qu'il s'agisse des pâturages ou des forêts. Ces derniers sont déjà apparus en tant que propriétaires des scieries de Villard-de-Lans à la veille de la Révolution française ou comme détenteurs des troupeaux de centaines de moutons importés par la famille Fayollat durant la Restauration pour les faire paître sur les montagnes de Lans. C'est le cas autranais qui servira ici de support essentiel pour renverser la lecture et, plutôt que d'examiner les catégories sociales les plus modestes, étudier celles qui se trouvent en haut des hiérarchies, afin de comprendre le fonctionnement du système délictueux dont les communaux sont le terrain. Si les petits sont acteurs de leur développement, ils sont également des instruments

---

Catherine Eybert en 1861, et ils ont plusieurs enfants. Paulin complète ses maigres revenus du travail de la terre par le métier de galocher, signe certain d'une pauvreté. Après 1872, toute la famille sort du canton, peut-être attirée par de nouvelles perspectives, en tous cas poussée par des conditions de vie très difficiles. Ainsi, l'insolvabilité des deux frères est confirmée par le cumul des indices.

[838] Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*…, ouvrage cité, pp. 100-106.

dont se servent certains notables habitants. Chez ces derniers, à côté de l'enrichissement personnel ou du groupe familial, les bois du délit sont un moyen d'asseoir une assise sociale locale. Mais, au cours de notre période, ils se trouvent en porte-à-faux par rapport aux objectifs de l'administration chargée de mettre en application le code forestier de 1827. Les communaux sont donc centraux pour saisir le développement local et l'évolution de ses acteurs.

Les conseils municipaux occupent une place importante dans la gestion des communaux de manière générale, et notamment ceux relevant du domaine forestier. Trois preuves vont dans cette direction.

Ils interviennent dans le choix des gardes forestiers qui sont sous l'influence du maire et des conseils municipaux. La loi du 19 floréal an XI (29 avril 1803) oblige les gardes généraux à déterminer avec les maires les agents susceptibles d'exercer ces fonctions avant de voir leur choix confirmé par le conservateur des forêts. Au début de la période les fonctions de garde forestier ou de garde champêtre sont indistinctement employées et les actes de l'état civil utilisent de manière indifférente l'une ou l'autre appellation. L'un d'eux, Pierre Chabert (né v. 1797) est noté « garde forestier et champêtre » à Autrans en 1837 et en 1838. Leurs compétences et leur cadre d'action peuvent se rejoindre [839]. Ainsi, le maire d'Autrans propose qu'un marteau avec une marque particulière soit remis au garde champêtre afin de pouvoir contrôler les sorties de résineux de la commune [840]. Le recrutement privilégie dans un premier temps des hommes de la commune. Les conseils municipaux et les maires peuvent ainsi les contrôler ou les utiliser plus facilement du fait de leur extraction locale. On voit que cette question est centrale comme une affaire à Villard-de-Lans le montre.

Dans la première moitié d'années 1830 l'état des bois de Villard-de-Lans serait particulièrement inquiétant [841]. En 1837 le conseil municipal demande que les gardes soient remplacés car ils sont accusés de collusion avec des délinquants étrangers au canton [842]. Leur

[839] Voir Fabien GAVEAU, « De la sûreté des campagnes. Police rurale et demandes d'ordre en France dans la première moitié du 19e siècle », dans *Crime, Histoire et Sociétés*, n° 2, 2000, pp. 53-76.

[840] Arch. dép. Isère, 6P8/19. L'archive doit dater de 1845.

[841] Le rapport du garde général au début de la période est très éloquent. A ses yeux, « il n'existe sur aucun point des arbres capables d'être martelés et vendus ». La raison en incombe aux « bandes du Vercors » ainsi qu'à l'autorisation donnée aux habitants de faire les prélèvements qu'ils souhaitent. Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extraits du rapport du garde général le 19 mars 1834.

[842] Après avoir constaté que « … les forêts communales sont au pillage que délinquants y sont journellement et en grand nombre » venant de Saint-Martin et de Saint-Julien « qui y viennent par troupeaux de vingt à trente personnes » et que « les gardes Rolland et Coynel souffrent tous ces délits », « plusieurs membres ont observé que les gardes Rolland et Coynel ne font pas leur devoir régulièrement vont boire souvent avec les délinquants, et d'après la rumeur publique ils reçoivent de l'argent que plusieurs de l'argent de plusieurs que des pareils abus doivent être réprimés ». Ainsi, le conseil municipal, « à l'unanimité » demande à ce qu'ils soient remplacés. Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extraits de la délibération du 19 février 1837.

discrédit provient du fait que, fin février ou début mars 1837, ils auraient refusé de dresser des procès-verbaux contre des habitants de Corrençon chez qui du bois de délit est retrouvé, cela en présence de deux gendarmes. Au même moment, le gendarme Dussert fait un rapport dans lequel il explique que les délinquants ne peuvent venir du Vercors [843]. Les deux informations se complètent. En effet, si les auteurs des dévastations ne viennent pas du Vercors, c'est qu'ils pourraient être originaires de Corrençon, la section d'où est originaire l'un des agents locaux. Le garde général prend la défense de ses subordonnés [844]. La rumeur dénoncée s'explique par le contexte. Les esprits s'échauffent à Villard-de-Lans, alors en plein délitement. La demande de reconnaissance des albergements d'une partie des habitants de la Martinière est faite et, dans quelques mois, le tribunal va se prononcer. Du côté de Valchevrière il en est de même. À Corrençon, ce n'est pas la première fois que des plaintes contre Villard-de-Lans s'élèvent. Ainsi, la volonté de la part du conseil municipal de cette commune de rejeter les gardes, dont l'un est originaire de la section de Corrençon, est à inscrire comme une stratégie de discrédit. C'est dans ce contexte qu'un marteau communal est confié à un membre du conseil municipal, à charge pour lui de vérifier avec les gardes que les habitants n'ont pas de bois de délit [845]. En outre, recruter des gardes qui viennent de familles modestes est un moyen de mieux les contrôler. En 1841, Claude Magdelen (v. 1786-1863) est condamné pour des délits qu'il n'a pas constatés dans son triage à Lans. Ce garde forestier pourrait être un petit propriétaire d'à peine plus de trois hectares en 1834 dans sa commune. À Autrans, les informations vont dans la même direction. La dépendance passe par là encore par le

[843] Le militaire affirme que « … les habitants du Vercors, sont bien plus éloignés de la forêt ; et de plus qu'il est clair comme le jour qu'il y aurait toute entrave pour les habitants du Drôme, à transporter du bois de délit de l'Isère, dans la Drôme, attendu qu'ils seraient obligés de traverser une forêt royale, pour pénétrer sur leur territoire, à quoi ils seraient exposés à tout bout de champ d'être verbalisés par les gardes royaux de la Drôme […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extraits du rapport du gendarme Dussert au capitaine de gendarmerie, 1837.

[844] « […] Il résulte de son investigation [celle du garde à cheval], constatée par un rapport ci-joint, et d'un certificat, également ci-annexé, émanant de M. le Maire de Villard-de-Lans, que les faits imputés aux gardes ne peuvent se justifier, et qu'ils sont établis sur la seule rumeur publique. M. le garde à cheval s'est transporté au hameau de Corrençon, et notamment au domicile de ceux qui étaient signalés pour être détenteurs de bois de délit, et il n'y a trouvé que des bois de chauffage, produit de la délivrance annuelle.

Quant à la question de savoir si les bois du Villard et de Corrençon sont journellement dévastés par les habitants de la Drôme ; je certifie affirmativement ce fait, qui est lui-même confirmé par une multitude de procès-verbaux faits contre ces derniers par Rolland et Coynel. M. le Maire du Villard m'écrivait encore, sous la date du 24 mars dernier, pour me proposer une mesure d'ordre, à l'effet d'arrêter les dévastateurs du Vercors : nombre d'enquêtes judicieuses dirigées contre des gens de ce canton, pour rébellion et voies de fait contre les gardes du Villard, viennent encore attester que le Brigadier Dussert a fait une grossière erreur, en prétendant que cette allégation était un mensonge de la part des gardes […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extraits du rapport du garde général par interim au conservateur, 8 avril 1837.

[845] Le conseil municipal agit ainsi en réaction aux « … délits se commettant journellement dans les forêts communales et particulières par des délinquants de profession », Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extrait de la délibération du 27 novembre 1836. Le conseiller municipal choisi, Joseph Borel, doit être celui (1808-1875) dont il a déjà été question. Lié au monde de l'auberge donc avec une interconnaissance particulièrement fine, il est également un grand propriétaire potentiel puisque sa mère possède pratiquement 34 hectares en 1834.

recrutement d'hommes modestes [846]. Frédéric Perret peut en être un bon exemple [847]. Ainsi, en prenant des hommes de paille pour devenir des hommes des bois, certains petits notables locaux intéressés par l'exploitation de bois donc susceptibles de pratiquer aussi des actes délictueux et qui occupent certains sièges des différents conseils municipaux montrent qu'ils veulent garder la main sur ceux qui sont chargés de repérer les délits occasionnés sur les communaux. La première génération de gardes ne saurait entraver les acteurs d'un certain développement.

Cette volonté s'exprime également dans le rôle joué par le conseil municipal dans la question des adjudications [848]. L'influence de l'administration forestière est considérable. Avec l'établissement du régime forestier, elle définit le quart de réserve qui sert aux coupes extraordinaires, le reste relevant de la commune. C'est aussi elle qui autorise les coupes affouagères annuelles [849]. Les communes se limitent à décider si elles autorisent les bénéficiaires (affouagistes) à se rendre directement dans la forêt, ou si elles ne préfèrent délivrer la coupe à un adjudicataire qui doit ensuite se charger de l'accomplir.

Cette situation est à remettre dans son contexte car plus qu'une intrusion de l'administration dans les affaires communales, il s'agit d'un véritable recul par rapport à la période révolutionnaire c'est-à-dire celle vécue par les pères des conseillers municipaux d'Autrans au milieu du 19e siècle [850]. L'enjeu de développement est bien là, il pose la question de ses acteurs et des modalités de la prise de décision car l'enjeu est important : faut-il prolonger l'exploitation qui consiste à prendre dans le taillis composé de feuillus et de résineux, à façonner sur place en fonction des besoins locaux et à descendre du bois d'œuvre partiellement transformé en planches, pour alimenter le marché local proche mais aussi en

[846] Les conseils municipaux tiennent par la bourse les gardes forestiers. Ils sont instrumentalisés dans des chantages ne prenant même pas la peine d'être cachés. Ainsi, le conseil municipal d'Autrans décide d'augmenter de 150 francs leur traitement « afin de mettre les gardes dans la position de suffire à leurs besoins et de faire leur service avec justice et indépendance et émet le vœu que l'expédition de la présente sera soumise à Monsieur le préfet avec prière de la transmettre à l'administration forestière et d'appuyer la sollicitation faite tendant à obtenir de la direction générale ou du ministre la remise des rigoureuses amende prononcées contre la commune d'Autrans, amendes qui les forcerait de manquer à ses engagements et de suspendre indéfiniment le projet de chemin indispensable à établir dans la forêt communale… », Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la délibération du conseil municipal d'Autrans, le 24 février 1842.

[847] Une partie du parcours de Frédéric Perret est la Fiche Biographique 32.

[848] Pour une présentation du fonctionnement du régime forestier, voir Martine CHALVET, Une histoire de la forêt, ouvrage cité, et également Robert LOMBARD, « Affouage, fournillot, pâturage : Des produits forestiers pour les habitants de la commune », et « Connaître et comprendre la forêt aux Quatre montagnes », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 153-155 et pp. 156-159. L'auteur est un ancien forestier.

[849] L'administration forestière applique ainsi la méthode jardinatoire mise au point par Lorentz à l'école de Nancy par laquelle on ne procède pas à une coupe rase (blanc étoc) mais où on jardine la forêt c'est-à-dire que l'on sélectionne les arbres à abattre afin de permettre un peuplement une régénérescence naturelle des massifs.

[850] En effet, en 1789, l'Assemblée nationale constituante, dans une volonté de se démarquer de l'Ancien Régime, confie aux communautés la gestion des forêts. La loi du 28 août 1792 autorise les communes à revendiquer la possession des triages et des cantonnements.

grumes, pour acheminer ces derniers jusqu'à Toulon ? Ce mode de développement est dans ce cas adapté aux besoins spécifiques de l'espace considéré. Faut-il plutôt spécialiser la « forêt marchande » (M. Chalvet) du fait de la forte demande de la première industrialisation et donc spécialiser les conifères plus rapides et donc rendre secondaires les besoins locaux ? L'équilibre entre demande globale et demande locale est à renégocier entre les acteurs. Avec le Code forestier et l'établissement du régime forestier, l'enjeu se déplace pour savoir qui décide et quelle modalité de développement est à entreprendre. En théorie, les communes restent propriétaires et les revenus dégagés alimentent la caisse municipale. Dans les bois, la situation est toute autre car c''est bien l'administration forestière qui détient l'autorité : « ce que l'on accepte le plus mal c'est de devoir attendre que les agents forestiers délivrent les coupes affouagères et indiquent le nombre de bêtes à introduire dans les pâturages communaux, la durée et les lieux », résument bien Pierre Chavallier et Marie-José Couailhac [851]. La dépossession est spatiale puisque les enchères pour les adjudications se font à Grenoble. L'entrepreneur nommé devient responsable des délits qui pourraient se commettre ; or comme il est nommé par le conseil municipal c'est la commune qui est pénalement responsable. L'amende versée sert en partie à alimenter son budget puisqu'elle est lésée par le mode d'exploitation des bois dont elle est propriétaire. En 1858, le conservateur présente l'alternative au choix des communes, soit bien payer l'adjudicataire et le laisser seul responsable des dégâts qui peuvent se commettre - auquel cas le travail est plus soigné - soit les communes veulent garder la haute mains en demeurant responsables des abus et payent faiblement l'adjudicataire qui sera négligeant car il a peu d'intérêt [852]. En montrant

[851] Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, *L'administration des Eaux et Forêts* …, ouvrage cité, p. 36.

[852] « D'après les terme de l'article 82 du code forestier les coupes délivrées aux commune sont exploitées sous la direction d'entrepreneurs responsables nommés par le conseil municipal et après par l'administration forestière.

D'après les pays les plus avancés dans la pratique des règlements forestiers, ces clauses sont appliquées rigoureusement, les communes ont soin, en nommant leurs entrepreneurs, de les salarier convenablement et de se dégager vis à vis d'eux de toute espèce de responsabilité, de sorte que les entrepreneurs restent réellement responsables ce qui les oblige à surveiller leurs coupes et à prévenir les délits. Les communes y trouvent toujours leur avantage ; car ou bien les exploitations sont convenablement dirigées, auquel cas la propriété communale s'améliore ; ou bien l'entrepreneur néglige les coupes, y laisse commettre des délits et se trouve forcé de payer à la commune des réparations pour le dommage résultant de son incurie.

Les communes propriétaires de forêts de notre cantonnement, y compris celle d'Autrans n'ont pas encore apprécié les avantages qui résulteraient pour elles de ce mode de procédé ; forcées de nommer des entrepreneurs, elles ne leur donnent qu'un salaire insignifiant de 50 à 150 frs. L'individu revêtu du titre d'entrepreneur ne peut avec cette rétribution se charger de la responsabilité attachée à ses fonctions et à la commune l'assure toute entière. Aussi qu'en résulte-t-il ? Les coupes laissent à dépérir par suite de la négligence des entrepreneurs ; des délits sont constatés ; on les poursuit et les communes sont condamnées.

En considération de leurs faibles ressources on leur accorde la remise des amendes revenant à l'État, et quant aux dommages, comme ce sont des sommes que la commune doit se payer à elle-même, la condamnation devient illusoire ; on ne peut que proposer la remise pour apaiser les registres des receveurs. D'ailleurs, restent toujours les frais qu'on ne peut remettre ; et pour peu que les délits soient nombreux, ces frais s'élèvent bientôt à une somme assez forte. Aussi les communes qui croyent ne payer que 50 à 150 francs pour n'avoir qu'un mauvais entrepreneur se trompent ; elles payent en réalité plus cher.

qu'Autrans reste partisane de la deuxième solution l'auteur permet de comprendre que la commune est peut-être attachée à un bien collectif qu'elle ne veut pas louer en quelque sorte. Mais cette interprétation culturelle abstraite (qui est « la commune » ?) doit peut-être s'effacer devant une autre lecture, sociale, qui considère ceux qui composent le conseil municipal, personnellement liés aux adjudicataires L'intérêt personnel et celui de la commune sont étroitement associés. Contrairement à ce qu'affirme l'auteur, le conseil municipal n'est ni en retard (pour répondre à l'emploi du terme « avancé ») ni inconscient du procédé qui a la faveur du fonctionnaire. Ne pas payer convenablement les entrepreneurs revient à éloigner ceux, venus de l'extérieur, qui peuvent s'approprier la ressource locale de la communauté. À l'inverse, avoir des responsables peu solvables est un moyen pour des habitants plus aisés, et souvent dans les conseils municipaux, de se porter garants et de maîtriser ainsi l'exploitation. La logique purement économique de l'inspecteur s'oppose à la logique économico-sociale du conseil municipal. Ce que l'inspecteur expose de manière théorique en 1858 résulte en fait de l'expérience historique survenue six ans plus tôt comme l'expose le directeur des domaines [853]. L'administration comprend bien qu'en laissant filer la dette, Autrans et de Méaudre sont dans une logique de résistance. Elles espèrent une remise et, dans ce but, elles sabotent leurs budgets [854]. L'autre moyen utilisé par le conseil municipal consiste en une réappropriation du lieu de décision. En effet, durant les années 1840 et également au début du

---

Ainsi, d'une part, impossibilité de faire exploiter convenablement les coupes.

D'autre part, réparation réelle des dommages et paiement des frais à la charge de la commune.

Nous croyons donc qu'on devrait engager les communes dans leur intérêt, à rémunérer plus convenablement et à se dégager de leur responsabilité vis à vis eux. On rentrerait ainsi dans l'esprit de la loi et on pourrait espérer d'arriver au but qu'elle se propose.

Toutes ces considérations qui précèdent s'appliquent à la commune d'Autrans […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre de l'inspecteur des forêts le 25 juin 1858.

[853] « […] Soit insuffisamment des ressources de la commune soit mauvais vouloir de sa part [le maire d'Autrans et le conseil municipal] il n'a pas jusqu'à ce jour été pris aucune mesure pour assurer le paiement de la somme du au trésor.

D'autre part, le recouvrement n'a pu être effectué contre les entrepreneurs qui ont régulièrement justifiés de leur insolvabilité […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du directeur des domaines au préfet, le 28 mai 1852.

[854] « Les communes d'Autrans et de Méaudre sont débitrices envers l'État de diverses sommes montant du 20e de la valeur des coupes affouagères qui leur ont été délivrées et en outre de nombreuses condamnations prononcées contre elles pour abus dans les exploitations de coupes.

Depuis longtemps ces communes se refusent d'une manière absolue à payer aucune partie de leur dette ; les sommes dues s'accumulent d'année en année et aujourd'hui la créance de l'État s'élève au chiffre énorme de 19 550, 54 francs savoir 6 300,20 francs pour la commune de Méaudre et 13 250,34 francs pour celle d'Autrans.

J'ai déjà eu l'honneur de réclamer plusieurs fois votre intervention pour faire cesse cet état de chose et de vous prier de vouloir bien inscrire d'office les sommes dues aux budgets communes débitrices.

Conformément à ma demande vous avez fait les inscriptions dont il s'agit. Mais les maires de Méaudre et d'Autrans n'en ont tenu aucun compte et se sont refusés à délivrer des mandats au profit du receveur des domaines au Villard-de-Lans. Les sommes dues n'ont même pas été reportées au budget de l'exercice 1853 […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du directeur de domaines au préfet, le 30 septembre 1853. Le mois suivant, pour justifier la demande d'Autrans et de Méaudre à voir la remise des condamnations prononcées contre elles et leurs entrepreneurs, il précise qu'il n'interviendrait en leur faveur que s'il « … serait constaté que les deux communes, revenues à de meilleurs sentiments, sont disposées à respecter la loi… ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du directeur des domaines au préfet, le 22 octobre 1853.

Second Empire, l'assemblée communale demande à procéder à des coupes « par économie » à Autrans et plus à Grenoble. Changer le lieu de décision est une première étape pour influer sur la décision prise. Pour convaincre le préfet de délivrer les autorisations le maire justifie sa demande au nom de l'enrichissement de la caisse communale, argument précédemment utilisé par l'administration forestière mais cette fois au détriment de cette dernière ! [855].

Les adjudicataires et entrepreneurs qui ont pu être identifiés n'appartiennent ni aux humbles ni non plus aux plus fortunés [856]. C'est, par exemple, le cas de François Arnaud (1795-1849) ou de François Bernard (1781-1846) [857]. Condamnés en 1840, ils le sont à nouveau en 1841 avec Isaïe Batandier ; le conseil municipal paye leur amende de 1 476,96 francs après avoir justifié leur intervention [858]. Les volumes de bois montrent des circuits marchands à une plus petite échelle qui apparaissent plus facilement que chez les petits délinquants.

Le procès-verbal des adjudicataires des différents lots de la coupe de 1849 offre un moyen de les examiner [859]. Le nombre de pièces de bois n'a rien à voir avec les indications glanées dans les dossiers de l'administration forestière. Il s'agit de grosses quantités qui se situent entre 122 à 268 arbres. La comparaison entre les prix de vente, entre 334 à 759 francs, permet de comprendre que les adjudicataires n'ont pas le même niveau de richesse que les

[855] Par exemple, les « coupes ordinaires et extraordinaires de 1854 ne s'étant pas vendus le trente septembre à Grenoble il est de toute nécessité d'en demander la coupe par économie entendu que le produit de cette coupe est prévue au budget […], (Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la délibération du conseil municipal d'Autrans en février 1855) ou encore la précision dans une délibération de 1844 indiquant que « L'expérience ayant toujours prouvé que ces coupes exploitées par économie produisaient davantage à la commune… ». Extrait de la délibération du conseil municipal d'Autrans, le 30 décembre 1844.

[856] Le corpus constitué à partir des individus condamnés entre la fin des années 1830 et la fin des années 1860 contient neuf adjudicataires et entrepreneurs Certains n'ont pu être identifiés soit parce que le document comporte seulement leurs noms, soit parce qu'ils sont originaires d'en dehors du canton comme Félix Dubouchet.

[857] L'homme est moins connu que son compagnon d'infortune, François Bernard qui fait l'objet de la Fiche Biographique 33. François Arnaud est un des enfants de Benoît et de Marianne David (1773-1837) laquelle vit à Autrans avec 1,2 hectare. Le couple a eu au moins un autre enfant, Euphroisine Marie (1800-1874), épouse de Jean Eybert (1797-1877). Ce dernier est un maçon propriétaire de 1,4 hectare en 1834. Son beau-frère, François Arnaud, semble mieux possessionné puisqu'il détenait six hectares à Eybertière. C'est là qu'il vit avec son épouse, Catherine Buisson (v. 1794-1866) mais aucune information n'a été retrouvée sur la famille de cette dernière. Le couple a eu au moins six enfants, entre 1816 et 1835. Si l'on excepte Jean Régis (1835-1856) décédé jeune, trois autres sont célibataires, comme si le choix avait été fait de les maintenir dans cet état afin de privilégier François Benoît (1818-1896). Cultivateur, François Arnaud laisse un héritage qui n'est pas négligeable sans être élevé : 979,45 francs en fortune mobilière et 304,65 en revenus immobiliers (Arch. dép. Isère, 3Q38/207).

[858] « […] Le conseil municipal considérant que l'administration forestière se refuse constamment de délivrer des coupes de bois sans qu'il soit préalablement présenté et accepté des entrepreneurs que la majeure partie des habitants de la commune s'il n'était pas accordé des coupes affouagères serait exposé à souffrir des rigueurs du froid pendant la saison d'hiver qui dure presque toujours de six mois dans cette commune qu'il serait impossible de trouver un entrepreneur sans la garantie de la commune.

À l'unanimité décide que la commune payera sur les coupes de bois extraordinaires », Arch. dép. Isère, 2O22/8. Extrait de la délibération de la commune d'Autrans, le 12 août 1844.

[859] Arch. dép. Isère, 2O22/8. Daté du 30 décembre 1849, le document identifie chaque lot, indique sa composition avec le nombre de pièces de bois, contient le montant de la mise à prix et, au final, le prix de vente. Enfin, le prénom et le nom de l'adjudicataire ainsi que celui qui se porte caution est relevé.

petits délinquants. Ils viennent d'un autre groupe social mais pas d'un autre monde. Leurs suivis biographiques et ceux de leurs cautions tissent des liens. En 1849, on repère sept noms. À l'exception de Pierre Charnasset installé à La Rivière, tous sont domiciliés à Autrans [860]. Leur étude amène trois conclusions. Tous sont domiciliés à l'Eglise d'Autrans, qui, avec le Bourg, fait office de localité centrale de la commune. Cette proximité illustre la fonction particulière du chef-lieu dans l'espace local. La deuxième observation porte sur les alliances entre les individus. La répétition des couples adjudicataires/garants est une première illustration. Des biographies permettent d'aller plus loin. Jean Gamond (v. 1801-1878), fils de François est aussi le beau-père de l'un des adjudicataires, Fleury Romagnier (1812-1858). Les solidarités familiales sont donc un élément explicatif à la solidarité adjudicataire/garant. C'est un petit noyau d'hommes qui contrôle le marché. Ils sont liés avec le maire, Louis Paulin Romain Brunel, qui, comme cousin germain, est le parrain de la sœur de Fleury Romagnier [861]. De surcroît, certains des adjudicataires sont voisins de petits délinquants. Par exemple, François Gamond (1774-1855) est voisin d'Emile Fayollat et il a pour gendre Louis Durand-Poudret. Ces deux hommes font partie de la liste des 54 biographies. La dernière observation tient aux identités sociales. Les adjudicataires sont les forces vives de la commune. On retrouve les professions liées à l'auberge et au transport. Ainsi, François Gamond est un moyen propriétaire avec 13,5 hectares en 1834 et, cinq ans plus tard, il est indiqué comme « propriétaire et aubergiste ». Son fils, Jean, au moment où il est adjudicataire, est aubergiste. Le fils de ce dernier, Eugène Barthélémy (1832-1899), quand il se marie en 1863, est voiturier. Le beau-frère de Jean, qui se porte caution pour lui, Fleury Romagnier, appartient au même monde. Son père, Antoine (né en 1787) est cabaretier et marchand à la naissance des enfants de son second mariage. Fleury est, selon les actes, cabaretier (ou cafetier), voiturier ou cultivateur en fonction des actes. Il est aussi conseiller municipal quand son cousin germain par alliance est maire. Ce cas est particulièrement éclairant pour comprendre pourquoi la municipalité veut garder la main sur les bois communaux soumis à coupe affouagère : ceux qui les reçoivent proviennent des mêmes familles ou sont alliés à ceux qui sont au conseil municipal. Garder la main sur la forêt c'est contrôler les acteurs locaux bénéficiaires du développement. En poursuivant les investigations on constate que les adjudicataires sont aussi des « prête-noms », pour reprendre une

[860] Henry Romagnier n'a pas été retrouvé dans les différentes bases de données. Lors de la naissance de l'un de ses enfants, Fleury Romagnier se fait prénommer Henry, on peut faire l'hypothèse qu'il s'agit du même homme, ce qui ramène l'effectif total à six. Pour ce qui concerne Antoine Gouy, un doute persiste car il a été impossible de choisir entre deux homonymes même si l'un d'entre eux semble plus probable.

[861] Fleury Romagnier a été déjà été abordé dans la Fiche Biographique 17.

expression volontiers utilisée par l'administration forestière. Ce sont en effet ceux qui se portent caution qui sont les bénéficiaires du système. Ainsi, au tournant de l'année 1839, Louis Faure qui se présente comme « voiturier », écrit au préfet pour demander la délivrance de 65 résineux supplémentaires sur la coupe de 800 pièces de bois dont il s'est rendu adjudicataire à Grenoble le 16 octobre 1838. Transmis au conservateur, celui-ci communique la demande à ses subordonnés pour avoir leur avis sur la question. Le garde général explique qu'en fait c'est le frère du maire de la commune qui est le bénéficiaire de la coupe confiée à Louis Faure pour maquiller la collusion des intérêts [862].

Indubitablement, les acteurs du développement rural passent par ceux qui sont les bénéficiaires de l'exploitation des communaux forestiers. Ils se retrouvent dans le groupe des délinquants parce qu'ils sont les adjudicataires de la commune mais aussi parce qu'ils profitent de cette situation pour couper plus d'arbres que ne l'autorise l'administration. En faisant faire la besogne par d'autres, des membres de leurs familles, des voisins, ils ne se salissent pas les mains. La municipalité, quant à elle, réclame l'indulgence pour des hommes qui lui sont liés d'une manière ou d'une autre. Elle est également un acteur non de « ravages » mais d'un développement dont elle cherche à faire profiter une partie des familles qui composent le conseil municipal (adjudicataires) et d'autres habitants de la commune (petits délinquants). Demander la remise des peines auprès de l'administration pour les uns comme pour les autres traduit une volonté de contrôle social du développement et de ses acteurs.

Peut-être faudrait-il interpréter les demandes d'indulgence des conseils municipaux et des maires comme une sorte d'incitation à la perpétuation des « mauvaises pratiques » car les conseils municipaux sont régulièrement intervenus en faveur de l'un ou de l'autre des 54 délinquants repérés. Par exemple, en 1840, le conseil municipal intervient pour Blanc-Pâque et demande la remise des dommages et intérêts pour délits forestiers. En effet, l'homme a cherché à dérober quatorze arbres ce qui a entraîné sa condamnation à une amende de 28 francs à laquelle le tribunal a rajouté 142 francs pour dommage d'avenir et 86 francs pour frais d'arpentage [863]. Quinze ans plus tard, c'est après une délibération du conseil municipal

[862] En janvier 1840, le garde général indique que « Le soussigné croit devoir faire observer que le Sr Faure n'est qu'un prête nom dont l'adjudicataire dont il s'agit que le véritable propriétaire de la coupe est le Sr Romain Brunet, caution du Sr Faure et frère du maire d'Autrans ; cette dernière circonstance explique l'empressement que la commune mettait à l'indue réclamation du Sr Faure ainsi que le dit positivement M. le maire d'Autrans ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du garde général au conservateur, lequel transmet au préfet, le 4 janvier 1840. L'affaire n'en reste pas puisqu'en juillet 1840 le maire d'Autrans envoie une nouvelle lettre au préfet à propos d'un procès-verbal à l'encontre de Louis Faure.

[863] Pour cet exemple, comme les suivants, Arch. dép. Isère, 6P8/19. Les noms conservés dans les dossiers de l'administration forestière correspondraient à ceux pour lesquels il lui a été demandé d'intervenir. Les délinquants sont donc ceux qui ont sollicité ou pour qui a été requis une remise de peine puis ceux qui, avec la loi du 18 juin 1859 qui autorise les agents de l'administration forestière à transiger avant un jugement définitif

d'Autrans qui abandonne des dommages et intérêts en faveur de 26 condamnés que le conservateur rédige quelques mots sur chacun d'eux. En 1856, le conseil municipal d'Autrans décide de faire une remise entière des condamnations civiles prononcées contre les délinquants. En novembre 1857, une nouvelle délibération annule l'amende que la commune due à la commune par sept individus. Le maire intervient aussi parfois de manière personnelle. François Ronin ayant été condamné le 25 septembre 1839 pour délits forestiers, Benoît Faure le 16 octobre 1840, le maire, Louis Paulin Romain Brunel écrit au préfet pour confirmer la détresse de ces deux hommes puisqu'ils bénéficient des secours du bureau de charité et joue ici un rôle ambigu [864]. En tant qu'agent de l'État, il doit veiller au respect de la loi et, tout au plus, signaler les situations de grande détresse pour qui l'indulgence peut être accordée. Le maire le sait bien quand il utilise le bureau de charité pour légitimer sa demande. Mais, en même temps, élu par une assemblée locale, incarne la politique au village et doit veiller à ses intérêts, composer avec ses normes, ses tolérances et ses usages locaux. Dans cette situation, intercéder en faveur de certains individus, c'est chercher à faire coïncider les attentes de la société locale avec les exigences de la société globale.

Trois conclusions s'imposent. Le rôle des entrepreneurs affouagistes est central. Ils sont le moyen de percevoir l'économie générale de l'exploitation des forêts et leur rôle s'articule avec celui de la petite délinquance. Les municipalités ont une place particulière en tant qu'acteur collectif. Elles cherchent à préserver un système auquel certains de ses membres ont partie liée. En requérant l'indulgence tant pour les aisés que pour les humbles, la commune défend une autre conception du développement qui ne s'arrête pas seulement à une dimension économique. Derrière la question des communaux, c'est tout un équilibre social, des familles humbles alliées aux puissants, des micro-sociabilités aux hameaux qui est remis en cause. Les sociétés locales, et les assemblées communales qui les président, utilisent donc tous les moyens de la ruse pour ne pas en être réduits à l'impuissance [865].

La période qui va des années 1830 au milieu des années 1870 est indéniablement celle de la répression de la délinquance. L'administration forestière, renforcée dans ses missions

---

sur les poursuites des délits et contraventions en matière forestière commis dans les bois soumis au régime forestier, ont demandé à négocier.

[864] Deux homonymes répondent au nom de Jean Faure à Autrans à cette période. L'un (v. 1820-1862) semble peut-être un peu jeune pour correspondre au profil. Maçon, l'homme décède avec 407 francs de créance et des revenus immobiliers qui fournissent un revenu de 100 francs par an (Arch. dép. Isère, 3Q38/208). Il est davantage probable que l'individu nommé soit celui qui (1756-1843) a un très modeste capital, lequel est versé à sa fille en échange d'une rente annuelle de 25 francs par an (Arch. dép. Isère, 3^{E}16 869. Donation entre vifs de Jean Faure chez le notaire Chanas de Villard-de-Lans le 22 mars 1843, acte n° 59).

[865] Jérôme LAFARGUE, « Entre la ruse et l'impuissance ... », article cité.

par le Code forestier et légitimée par les fondateurs de l'Ecole de Nancy, met en place tout un ensemble de dispositifs pour parvenir à cet objectif. En passant du recrutement local à des gardes forestiers étrangers au canton, le but reste le même, se donner les moyens de ses missions. Le gonflement statistique des affaires en France des années 1840 aux années 1860 témoigne d'une remarquable continuité malgré les changements des régimes politiques. Il est la conséquence d'une plus grande efficacité des services et des agents. Puis, à observer les affaires au prisme des archives de l'administration forestière, ces dernières diminuent à partir du début des années 1860, ce qui est le reflet d'un certain accomodement qui sera traité plus loin. Cependant, se contenter de l'idée de répression est insuffisant. À côté des mutations qui concernent les agents locaux, les facteurs structurels sont une nouvelle fois à rappeler. Le maximum démographique du milieu du siècle et les départs en direction de l'Algérie, une période de prospérité économique plus grande sous le Second Empire contribuent à moins considérer les forêts comme les espaces indispensables pour le développement de certaines familles du canton. L'intérêt des archives consultées a été de voir qu'après le jugement, l'administration forestière n'est pas aussi dure que certains auteurs l'indiquent. En effet, bien avant la possibilité de transiger à partir de 1859 existent des accommodements de la part d'agents forestiers.

Pour les sociétés locales, la période est le moment déterminant de deux conceptions du développement. L'une se caractérise par le primat de l'économique et s'exprime en priorité avec l'idée de la croissance, celle des arbres comme celle de l'économie selon une approche individualiste. Ses partisans se recrutent chez les agents forestiers. En témoigne la lettre de l'inspecteur des forêts qui, en 1858, se désole du mode de mode de nomination des entrepreneurs des coupes : s'ils gagnaient plus, alors la commune serait plus riche. Cette conception du développement s'exprime également chez des négociants des ressources ligneuses, chez ceux qui les transforment et de ceux qui les transportent. Eux aussi sont partisans d'un « laisser-faire » qui ne contrevient pas à leur enrichissement. Mais, dans le même temps, ces hommes prennent en considération une autre dimension, celle du développement qui veille aux équilibres sociaux locaux. Leur développement passe par une petite notabilité locale qui s'exprime par exemple par leur présence aux conseils municipaux et qui les rend responsables d'un tout à un niveau local. Or les agents forestiers s'estiment eux aussi dépositaires d'un « tout » à une plus petite échelle. De surcroît, les tensions entre ces deux conceptions du développement s'inscrivent dans la dynamique de l'intégration renforcée du local par le global. Il aura été observé combien tous les acteurs ne peuvent se ranger dans un « camp ». Chacun a un pied dans chaque dimension. Cela vaut pour des cultivateurs

modestes propulsés dans les mouvements migratoires transcontinentaux. Cela vaut pour le marchand de bois qui est partagé entre l'exploitation des taillis, qui sont dans son intérêt du moment et qui satisfont les besoins immédiats de la communauté, et la transformation en futaie qui est à la fois son intérêt et celui de la communauté locale mais à une échéance plus lointaine. Cela vaut, enfin, pour l'agent forestier sur le terrain ou dans son bureau de Grenoble. Il est à la fois l'agent de l'État envoyé pour satisfaire la demande nationale et l'observateur qui à aucun moment n'excuse les « délinquants » mais qui tente parfois d'en expliquer les comportements. En cela, il ne correspond pas seulement à la figure d'autorité mais également à celle du pédagogue et de l'éducateur vis-à-vis de certains habitants. A bonne forêt, bons habitants. De ce refus de l'affrontement, les « événements » d'avril 1848 sont paradoxalement et d'une autre manière la preuve.

2.2 Par la gestion de la crise d'avril 1848 à Autrans

Les « événements » d'avril 1848 à Autrans constituent un observatoire pour attester de la reprise en main des communaux au cours de la période qui va du milieu des années 1830 aux années 1870. C'est également la preuve, malgré l'émeute, du refus de l'affrontement avec les autorités de l'État. C'est ici le temps court qui est à envisager, celui de l'événement [866]. L'émeute d'Autrans d'avril 1848 n'est pas à interpréter comme une déchirure sanglante mais plutôt comme la volonté de ne pas envenimer la situation. Ce désir anime les autorités de la toute jeune République comme ceux qui, à Autrans, ont profité de cette révolution pour revenir au pouvoir localement.

Il est paradoxal de parler d'un refus de l'affrontement car il y a bien eu lieu mais quoi précisément ? Comment caractériser ce qui s'est déroulé ? Le substitut du procureur, témoin d'une partie de la scène et dont le rapport est une source centrale, utilise les termes d' « événements » ainsi que de « scènes de désordre » [867]. De leurs côté l'historiographie utilise d'autres expressions. Albertin parle de « l'épisode d'Autrans » [868]. Jean-Luc Chollou, à la

[866] Sur la notion d'événement, voir notamment Pierre NORA, « Le retour de l'événement », dans Jacques LE GOFF et Pierre NORA [dir.], *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1974, 992 p., pp. 283-306 et François DOSSE, « Evénement », dans Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT [dir.], *Historiographies I et II*…, ouvrage cité, pp. 744-756.

[867] Arch. dép. Isère, 2U293. Le rapport du substitut du procureur du tribunal de première instance de Grenoble au procureur général, le 9 avril 1848, constitue le Texte 18 dans le dossier thématique 3 en annexe.

[868] Albert ALBERTIN, *Histoire contemporaine de Grenoble et de la région dauphinoise tome 1*, ouvrage cité, p. 29.

suite de Philippe Vigier, emploie ceux de « troubles forestiers » et de « soulèvement » [869]. L'objet des « violences rurales » est l'objet de questionnements pluridisciplinaires [870]. Les travaux d'Aurélien Lignerieux permettent d'inscrire ce qui se passe à Autrans comme un élément de la « France rébellionnaire » [871]. Les écrits d'Alain Corbin puis de François Ploux sont majeurs pour leur approche anthropologique [872]. C'est davantage un dialogue avec la notion de « dissidence paysanne », mise en avant par Jean-François Soulet, qui est recherchée [873]. Pour l'historien des Pyrénées, plus qu'un signe de misère et de réitération primitive il faut y voir le refus de la perte de particularismes face à l'insertion dans la vie quotidienne de la part de l'État. Cette lecture met donc en avant la lutte des « petits » dans la défense des biens collectifs.

La tentative proposée ici relève d'une approche interactionniste et, plutôt qu'une approche local/global qu'il convient de continuer à récuser, elle privilégie une interprétation qui souligne l'adaptation et le contournement des acteurs en présence pour éviter une déflagration. L'analyse micro va permettre de relire l'événement. Les différentes pièces du dossier et l'étude nominative font apparaître que, lors de l'épisode, l'ordre général et local restent assurés. Cette constatation se prolonge après la journée du 7 avril où, tant de la part des participants à l'émeute et de la commission municipale que des représentants de l'armée et de la justice, il y a recherche d'un apaisement. Derrière le désir de contrôler la crise, d'éviter qu'elle s'amplifie ou qu'elle prenne des proportions véritablement tragiques il y a, à l'échelle locale, la volonté de la part d'acteurs locaux de profiter de l'occasion pour achever la reprise en main de la commune en fonction d'une conception du développement rural qui

---

[869] Jean-Luc CHOLLOU, *Le canton de Villard de Lans au 19e siècle* …, mémoire cité, f° 38-43 et Philippe VIGIER, « Les troubles forestiers du premier 19e siècle français », article cité, (pp. 132-133). « Troubles forestiers » est également le titre du paragraphe que Philippe VIGIER consacre à Autrans dans sa thèse (Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine* ...ouvrage cité, tome 1, p. 204 et suivantes) Voir aussi Jean MAHEY, « Conflits forestiers à Autrans au 19e siècle », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 3, 1997, pp. 72-79 et Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « Le calvaire des familles autranaises parties en Algérie en 1851 », article cité.

[870] Frédéric CHAUVAUD, « Les violences rurales et l'émiettement des objets au 19e siècle. Lecture de la ruralité », dans *Cahiers d'histoire*, tome 42-1, 1997, pp. 49-88 et Frédéric CHAUVAUD et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Les violences rurales au quotidien. Actes du 21e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris, la Boutique de l'Histoire, 2005, 376 p. et François PLOUX, *Guerres paysannes en Quercy* …, ouvrage cité. Voir également Andrée CORVOL, *L'Homme aux Bois*…, ouvrage cité, chapitre 5, « Des fureurs populaires », pp. 179-227 et Nicolas BOURGUINAT, *Les grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du 19e siècle*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2002, 542 p.

[871] Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire*. …, ouvrage cité.

[872] Alain CORBIN, « L'histoire de la violence dans les campagnes françaises au 19e siècle. Esquisse d'un bilan », dans *Ethnologie française. Revue de la Société d'ethnologie française*, n° 21-3, juillet-septembre 1991, pp. 224-236 et François PLOUX, *Guerres paysannes en Quercy* …, ouvrage cité.

[873]; Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au 19e siècle*, ouvrage cité et Jean-François SOULET, « Une nouvelle approche de la France rurale au 19e siècle ? (à propos de thèses récentes sur les Pyrénées) », dans *Revue historique*, n° 566, avril-juin 1988, pp. 381-392.

s'est trouvée progressivement mise en mal durant les années 1840. Avril 1848 serait un sursaut.

2.2.1 L'ordre assuré

Partir à la recherche des sources c'est relire le document racine, celui qui a servi de bases pour d'autres rapports et pour des articles de presse [874]. Son auteur est le substitut du procureur, Lavalette. Il rend compte auprès de sa hiérarchie de sa mission. Il présente d'une part les temps, les acteurs et les lieux des « événements » et, d'autre part, il reflète à de multiples moments la volonté, en partie maladroite, de ne pas envenimer la situation [875].

[874] En particulier, Arch. dép. Isère, 2U293. Rapport du substitut du procureur de Lavalette au procureur général le 9 avril 1848 (Texte 18 dans le dossier thématique 3 en annexe), archive citée. Outre ce document, les autres sources convoquées ont été rassemblées chronologiquement en annexe. Ils viennent de la même série à l'exception des deux articles de presse et des deux dernières pièces. On trouvera une lettre du conservateur des forêts au procureur général le 24 mars 1848 (Texte 15 dans le dossier thématique 3 en annexe), l'adresse des membres de la commission municipale provisoire d'Autrans au commissaire du gouvernement le 7 avril (Texte 16 dans le dossier thématique 3 en annexe), le brouillon de la lettre du procureur général au ministre de la Justice le 7 avril (Texte 17 dans le dossier thématique 3 en annexe), deux articles de *Le Patriote des Alpes* (Arch. dép. Isère, PER776/12) les 8 et 11 avril 1848 (Illustration 6 et Illustration 7 dans le dossier thématique 3 en annexe), le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Grenoble (Arch. dép. Isère, 6U1967) du 17 mai 1848 (Texte 19 dans le dossier thématique 3 en annexe) ainsi qu'un extrait du rapport du procureur général au garde des Sceaux (Arch. dép. Isère, 2U291), sans date (Texte 20 dans le dossier thématique 3 en annexe).

[875] Une vue d'ensemble des événements peut être résumée à travers les dates suivantes : 2 mars 1848, outrage contre le garde forestier Serre ; 18 mars, nomination d'une commission municipale de quatre membres ; 19 mars, pétition contre le maire Bertrand ; 23 mars, outrage contre le maire (et peut-être la commission municipale) ; 28 mars, démission du maire Bertrand ; 2 avril, rébellion contre le garde-général et un brigadier forestier ; 3 avril, démission de l'un des membres de la commission municipale ; 6 avril, départ de la troupe de Grenoble pour Autrans ; 7 avril, arrestation de quatre personnes / attaque de la troupe / nouvelles arrestations / lettre ouverte à l'initiative des membres de la commission municipale ; 9 avril, démission de l'adjoint ; 17 mai, jugement. L'analyse proposée part de l'événement pour remonter dans le temps et passer des éléments conjoncturels aux aspects structurels. La Carte 2 est une tentative de reconstitution des épisodes.

Carte 2 : La rébellion d'avril 1848 à Autrans

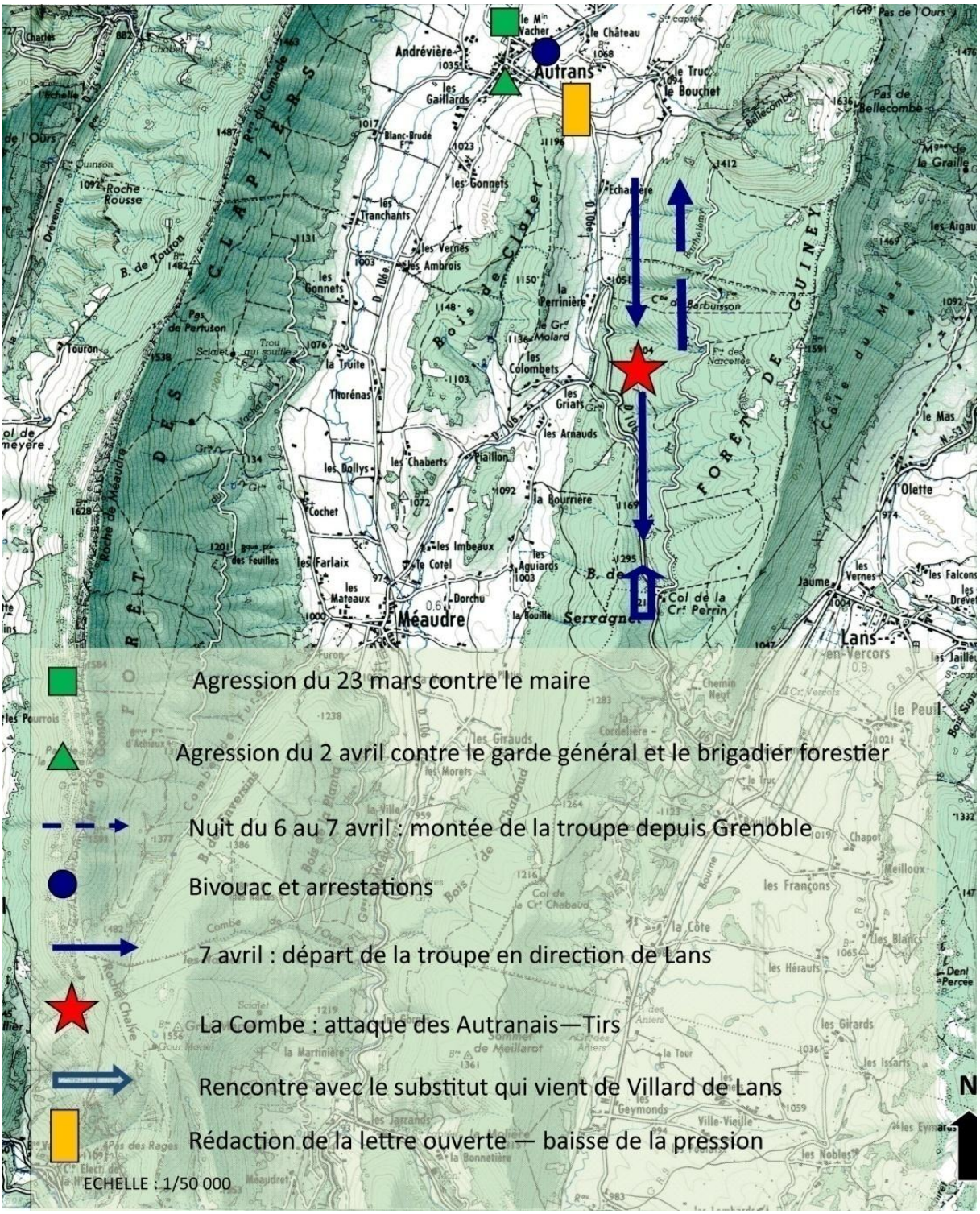

Source : Carte Institut géographique national, Vif type 1922, complétée en 1966.

Pour ce qui concerne le déroulement, le récit fait par l'auteur permet de comprendre que l'émeute du 7 avril est l'acte III d'une semaine agitée qui a commencé le dimanche 2 avril. La mention du jour est intéressante puisque, en ce jour de repos, les habitants peuvent se retrouver, en particulier sur les bancs de l'église [876]. Deux fonctionnaires forestiers sont agressés, le garde général Chegaray et le garde forestier Vial. Le premier est au cœur de tous les conflits forestiers au cours des années précédentes. C'est lui qui affronte les prétentions des albergataires de Lans avec à leur tête Jean-Louis Mazet. Le second est son subordonné [877]. Après cet épisode, l'arrivée puis le départ de la troupe à Autrans marque l'acte II. Un procès-verbal est écrit probablement dans la foulée de l'incident du 2 avril ou le lendemain. Il arrive le 3 ou le 4 avril sur le bureau du procureur général qui le communique le 4 au substitut, M. de Lavalette, lequel précise que la troupe part le 6 avril « à 5h du soir ». Elle monte donc de nuit, sous la pluie, et procède aux arrestations « dans la matinée » du 7 avril [878]. L'émeute qui s'inscrit dans ce contexte est donc le dénouement, la conséquence des mandats d'amenée. Le rapport ne cherche pas à situer les « événements » mais ceux-ci se déroulent dans le cadre de la proclamation de la Seconde République que l'on connaît par d'autres sources [879].

Le rapport permet de repérer la diversité des acteurs qui entrent en scène. Le premier est constitué par l'État et par ses représentants. Il est composé des membres de la justice c'est-à-dire le substitut – l'auteur du rapport – ainsi que le juge d'instruction. Le fait que les représentants du Parquet se déplacent en personne et se rendent dans le canton illustre l'importance de l'affaire. Mais le chemin qu'ils font est différent de celui des miliaires. Le narrateur laisse entendre qu'il vient de Villard-de-Lans pour se rendre à Autrans. Il fait le détour probablement pour prendre être accompagné du juge de paix. La rencontre entre les représentants de la justice qui se rendent à Autrans et les militaires, composés de la troupe de ligne avec ses voltigeurs et des gendarmes de la brigade de Villard-de-Lans, qui fuient la

[876] Dans le récit d'Albertin concernant Méaudre, c'est au sortir des vêpres, donc à la fin de la journée, que l'interpellation est faite, au moment où une grande partie des habitants est disponible pour écouter l'orateur.

[877] Il n'a pas été retrouvé d'informations sur Vial. Les bases de données concernant l'état civil renvoient à un patronyme présent tout autour du canton de Villard-de-Lans. Rien ne permet d'affirmer que l'homme serait parent avec ceux qui ont un nom identique dans le territoire proche de Saint-Martin-en-Vercors. De même, on ne sait pas s'il a à voir avec Pierre Joseph Alexandre Vial, percepteur à Beauvoir et propriétaire de plus de 23 hectares à Autrans en 1834.

[878] *Le Patriote des Alpes*, le 8 avril, parle d'une arrestation à « trois heures du matin » Plus loin dans le rapport du substitut, le capitaine souligne que ses hommes sont à pied d'œuvre depuis 16 heures. À la lecture du texte, puisque les arrestations se font le matin et que l'officier ayant « reconnu qu'il était urgent de faire partir au plus vite… », alors l'épisode se déroule en milieu de matinée (heure du départ le 6 avril à 17 heures + mention des 16 heures par le capitaine).

[879] « Au Villard de Lans deux banquets pour fêter le République ont eu lieu dans deux locaux différents. Une rivalité de drapeaux et de convives ont amené des rixes. Le maire a été obligé de livrer son écharpe. Cette affaire est en voie d'instruction […] », Arch. dép. Isère, 2U291. Extrait du rapport du procureur général au garde des Sceaux, archive citée.

commune se fait donc par hasard [880]. Auparavant, les soldats ont occupé le chef-lieu de la commune et un « poste » stationne devant l'église[881]. L'investissement tourne court. Les représentants de l'État comprennent enfin les agents forestiers. Ils sont mentionnés le 2 avril et sont également présents le 7 avril au moment où le substitut, après avoir reçu le rapport du capitaine, envisage de poursuivre sa route. Le texte n'est pas très clair et on ignore s'ils accompagnent le représentant du parquet depuis Villard ou s'ils sont compris dans le détachement du capitaine Leclerc pour identifier les agresseurs à Autrans. Les agents de l'État ne sont pas à classer automatiquement dans ceux qui viennent de l'extérieur du canton car les gendarmes et les gardes sont des acteurs locaux. C'est par eux que l'affaire s'est engagée. La précision de l'uniforme déchiré le 2 avril prend son sens ici. Cette remarque est à croiser avec la lecture des procès-verbaux qui indiquent que les agents forestiers doivent se faire connaître et reconnaître par une plaque et/ou leur uniforme. Cet indice prouve que c'est l'ordre public qui est bafoué, ce qui justifie donc une riposte de l'État. Lors des tractations au bord de la route entre le capitaine, les représentants du ministère de la Justice, les gendarmes et les gardes, ce sont eux c'est-à-dire les acteurs locaux qui convainquent le magistrat de ne pas aller de l'avant. Ils ne cherchent donc pas à tout prix à en découdre. Pour finir, les représentants de l'État pourraient inclure les membres de la commission municipale mentionnée au début du texte. Cependant, ces derniers appartiennent davantage au second groupe de personnages.

Trois ensembles composent les acteurs du village. Il y a d'abord les habitants de la commune, ou du moins une fraction d'entre eux, mais traités de manière collective. Une grande variété de termes les désignent, « rassemblement » (mot employé quatre fois), « les habitants » (trois reprises), « un certain nombre d'hommes », « agresseurs », « perturbateurs » (deux fois), « une masse d'hommes », « assaillants » (une fois). Les mots les plus lourds de menaces sont utilisés pour relater la scène à laquelle le substitut n'assiste pas. Il peut avoir gardé en mémoire les termes du capitaine Leclerc. Quand l'auteur paraît davantage s'exprimer à titre personnel, le vocabulaire est plus neutre (« habitants ») voire être compatissant pour les Autranais (« les malheureux »). Dans le récit les femmes semblent absentes, soit dans la scène du 2 avril ou dans celle du 7. Pourtant, elles doivent être là ; leur rôle n'est simplement pas

[880] Arch. dép. Isère, 2U293. Le général de brigade informe le procureur général le 6 avril qu'il envoie quatre officiers et 80 hommes de troupe. Avec les gendarmes l'effectif doit donc se situer approximativement autour de 90 hommes. Sur la place de l'armée en 1848 voir Suzanne COQUERELLE, « L'armée et la répression dans les campagnes (1848) », dans *L'Armée et la Seconde République. Etudes, Bibliothèque de la révolution de 1848*, tome 18, Paris, Société d'histoire de 1848, 1955, 160 p., (pp. 121-159).

[881] Il est prévu, en effet, que l'armée reste cantonnée à Autrans puisque le texte précise que le capitaine Leclerc « se disposait, suivant les instructions qui lui avaient été données, à préparer les logements pour une partie de la troupe… ».

spécifié. En revanche, l'action des cinq inculpés est clairement définie. Le croisement des biographies, quand cela a été possible, amène trois constats. Ils ne sont pas tous originaires d'Autrans. Le récit d'Albertin est intéressant car il mentionne une tentative de soulèvement à Méaudre et un des individus arrêtés en provient [882]. Trois autres sont du hameau d'Autrans du Bouchet, comme les deux frères Eybert-Perceval et un de l'Achard [883]. Le fait de retrouver des noms de hameaux étudiés lors de l'examen de la petite délinquance n'est pas fortuit. En effet, il s'agit des mêmes familles que celles des délinquants. Par exemple, l'oncle de Jean Antoine Belle est Louis Durand-Poudret. Sa sœur Mélanie (1824-1863) a épousé François David-Béchard, autre nom bien connu. Quant aux frères Eybert-Perceval, Benoît (1824-1875) fait partie des listes des 54 délinquants forestiers, tout comme ses deux beaux-frères, Louis Eybert-Bérard (1802-1877) et Georges Jacques Despierre, (né en 18296-ap. 1890). Ce sont donc de petits propriétaires, venant de familles de petits propriétaires, alliés avec d'autres petits propriétaires. La question des biens communaux est essentielle pour eux. Aller dans les bois alimente l'exploitation en matériaux pour les bâtiments ou les outils, en feuilles pour les bêtes et en produits à revendre auprès des marchands de bois.

Le rapport du substitut distingue aussi les deux blessés lors de l'altercation [884]. Seul l'individu nommé « Aguiard », n'a pas été retrouvé mais chacun des mots employés par le

[882] D'Henri Pascal, dit Ronzat, né en 1807, sa famille a été évoquée précédemment lors de l'examen des candidats pour l'Algérie. La matrice cadastrale lui attribue 2,1 hectares au Colombet, un hameau d'Autrans, Une indivision d'un demi-hectare avec son frère Jean complète la propriété foncière. Signalé au Colombet au milieu des années 1830, il assure une partie de ses revenus en étant menuisier, donc intéressé pour trouver du bois à ouvrager. Puis, il se rend à Thorenas à Méaudre et fait gendre, c'est-à-dire dans les faits, il doit cultiver très probablement les biens de sa belle-mère, Marie Frier (v. 1784-1852). Puisqu'il est le seul méaudrais identifié impliqué dans l'agression du 2 avril, il pourrait être l'auteur des propos rapportés par Albertin ce même dimanche.

[883] Jean Antoine Belle (1815-1878) est du Bouchet. Le grand nombre d'homonymes empêche d'identifier son père dans la matrice cadastrale mais c'est alors un très petit propriétaire puisque dans le meilleur des cas les biens montent à 1,5 hectare en 1834. Mais, lors de son décès, le montant des biens mobiliers est de 2 550 francs (Arch. dép. Isère, 3Q38/207). La famille est accrochée au hameau du Bouchet ; y meurent son père, sa mère Rose Durand-Poudret (1789-1863), sa sœur Marie (1812-1864), restée célibataire, mais également sa première femme (v. 1820-1848). En effet, en 1845, il épouse Rose Olympe Magdelen dont le père, Pierre (v. 1795-1855) est cultivateur mais aussi cantonnier dans différents hameaux de Lans. C'est un petit propriétaire qui détient 4,6 hectares dix ans avant le mariage de sa fille. Celle-ci donne naissance en février 1848 à Mathilde, seul enfant du couple. Rose décède deux semaines avant la condamnation de son époux.

[884] Le procureur général dans son brouillon du 7 avril écrit que « 4 hommes ont été blessés ». D'après les informations collectées, ceux-ci deviennent « Quatre ou cinq individus furent atteints par les balles », selon *Le Patriote des Alpes* du 8 avril (Illustration 6 dans le dossier thématique 3 en annexe). Ils se transforment en « cinq agresseurs tués » selon Albertin. L'âge indiqué, « 40 à 50 ans », pour identifier le premier est à remonter un peu pour trouver François Morel dit Cane(r) (1794-1873). Celui-ci est parfaitement identifiable par la matrice cadastrale qui reprend ce surnom pour le différencier de son frère « dit Bedot ». Tous deux vivent au Bouchet où ils sont de très petits propriétaires puisque l'un a 2,6 hectares quand l'autre en détient 1,3 hectare en 1834. Deux sœurs ont également été relevées, Marie (v. 1796-1874) et Marie (1781-1846), cette dernière mariée à Pierre Chaboury, natif de Vienne, un pauvre ferblantier avec un demi hectare. C'est donc une famille bien modeste qui se donne à voir, modestie jusque dans les héritages si l'on veut bien tracer une trajectoire. Quand François Morel dit Cane(r) décède en 1873, l'ensemble des biens n'atteint pas 100 francs, montant à peu près semblable pour François Morel dit Bedot avec 90 francs (Arch. dép. Isère, 3Q38/208). Décrit comme « fort mauvais sujet » par le substitut, il doit cette mauvaise réputation à ses actes de délinquances et également à ceux de sa famille. En effet, les actes par lesquels il est possible de le rattacher à d'autres familles de délinquants sont postérieurs aux événements de 1848 mais ils ne font qu'attester une situation qui est bien antérieure. Par exemple, il est le neveu

fonctionnaire de justice est intéressant. Le fait qu'il soit « ouvrier menuisier » complète d'autres portraits de condamnés pour lesquels le travail du bois est explicitement mentionné. Qu'il vienne du Bouchet confirme une fois encore l'importance de ce hameau pour comprendre ce qui se passe autour des enjeux communaux forestiers à Autrans. Son âge aussi permet de le faire figurer parmi cette proportion de jeunes qui sont pris dans les familles du filet judiciaire. Enfin, qu'il soit « résidant habituellement à Grenoble » souligne par un nouveau lien les relations régulières entre les Quatre montagnes et le chef-lieu départemental durant la première moitié du 19e siècle. On pourrait imaginer qu'il a été témoin des agitations grenobloises dans les derniers jours de février et dans les premiers jours de mars 1848. Le récit qu'il aurait pu en faire à Autrans pourrait propager « encore plus nettement qu'en 1830, le règne de la Liberté proclamé en février [et qui] signifie pour les malheureuses populations des Alpes […], la possibilité de pouvoir jouir de nouveau librement de ce qu'ils considèrent comme leurs bois » [885].

Le rapport contient aussi le nom de trois nouvelles personnes qui tombent sous le coup de la loi. De même qu'il y a deux frères parmi les accusés du 2 avril, ce sont encore les deux frères Meneyroud qui, durant les « événements » du vendredi, auraient été parmi les plus actifs pour tenter de libérer les Autranais arrêtés. Contrairement à la plupart des autres accusés, l'auteur fournit trois renseignements qui facilitent leur identification. Il note qu'ils ont exercé des missions assez proches l'une de l'autre, l'un comme garde champêtre l'autre comme garde forestier. Ensuite, ils sont tous deux fermiers et enfin, ils le sont pour deux frères également, les frères Brunel. L'auteur pourrait vouloir proposer une explication implicite aux « événements » par ces trois éléments [886]. Les deux frères s'en prennent à un ancien supérieur hiérarchique et à quelqu'un qui les a remplacé dans les missions qu'ils occupaient. De surcroît, le seul fait de mentionner les frères Brunel vise probablement à faire réagir l'autorité supérieure car ces derniers sont bien connus comme cela va être précisé. Il achève son rapport en revenant à l'agression du 2 avril et mentionne Joseph Mazuit dit Cartal,

---

de Jean Buisson (1781-1856) de l'Achard. Il est lui-même l'oncle de Régis Morel (né en 1838). Ces deux derniers figurent dans la liste des 54 délinquants identifiés précédemment.

[885] Philippe VIGIER, « Les troubles forestiers du premier 19e siècle français », article cité, p. 132.

[886] Le patronyme Meneyroud (plusieurs orthographes existent) ne correspond qu'à un folio de la matrice de 1834. Il est possible d'imaginer que leur père, Antoine († 1825) soit étranger à la commune. Ce n'est pas le cas de leur mère, Madeleine Perret (1779-1851). Aucun autre enfant n'est identifié et cette femme vit au hameau d'Andrevière, propriétaire de moins d'un hectare. Il faut donc trouver d'autres ressources. C'est pourquoi, dans la première décennie des années 1840, Antoine (1814-1888) est garde forestier. Il épouse en 1843 Pauline Repellin-Pacon, née en 1822, pour laquelle ni le père ni l'oncle, qui signent l'acte de mariage, ne figurent dans la matrice. Les deux frères Meneyroud deviennent fermiers. Par conséquent, quand Antoine prend la défense de ceux qui bousculent le garde général, il s'agirait d'une manière de s'en prendre contre celui qui a pu ne pas le reconduire à son poste entre 1845 et 1848.

sans que l'on sache qui le renseigne, probablement le juge de paix comme il est possible de l'interpréter par la suite de la lecture du document [887].

Le dernier patronyme non encore exploré est celui qui se trouve au début et à la fin du rapport : il s'agit de Brunel [888]. Les frères Brunel, car il sera vu combien ils agissent de concert, sont des personnages de première importance. Cela peut se deviner par deux éléments pris dans le rapport. L'aîné siège dans la commission municipale et, avec son cadet, il est noté que ces propriétaires ont des fermiers pour cultiver leur exploitation. Leurs biographies montrent qu'ils sont liés au monde du bois. Une délibération du conseil municipal d'Autrans mentionne que le père de Jean-Louis, Jean, donne des ordres de son vivant à des habitants de l'Achard pour qu'ils coupent des arbres considérés dans ses propriétés [889]. Après son décès, sa veuve prend la relève [890]. De la même façon Jean-Louis Brunel exploite ses forêts [891]. Il est intéressé par la question des communaux d'où le fait qu'il fasse racheter les alpages de 1813 vendus à Décheneaux. Il devient maire au début de la Monarchie de juillet. Adjoint entre 1831 et 1834, il siège à la tête de la municipalité jusqu'en 1840. Il a comme adjoint Claude Belle (1780-1849), oncle de deux frères Eybert-Perceval, lesquels sont arrêtés par la troupe le 7 avril 1848 au matin. Nul doute qu'il s'agit d'un notable en pleine ascension au cours de la décennie 1840. Mais l'influence et la puissance reposent également sur le reste de la famille. Celle-ci est composée d'un frère benjamin, Eusèbe-Paulin (1805-1846). Marié à Marie-Rose Thorand (née vers 1809), ce cultivateur est également aubergiste à Autrans. Une stratégie familiale qui cherche à investir le monde de l'auberge, relais du commerce, se donne à voir.

[887] Joseph Mazuit (v. 1791-1869) n'est pas originaire de la commune ou du canton tout comme son épouse Marie Durand (v. 1797-1874). Il est donc difficile de le situer dans un environnement familial. Tous deux sont natifs de Saint-Gervais, lui sans père déclaré, elle avec un patronyme maternel que l'on retrouve dans les Quatre montagnes. La présence de Saint-Gervais, lieu d'expédition d'une partie du bois montre, une fois encore, que les espaces vécus et fréquentés par les stratégies familiales ne coïncident pas avec les limites administratives. Des trois enfants retrouvés, l'aîné, Joseph Gabriel (1832-1885), est natif également de Saint-Gervais. Ses parents y vivent encore ou la mère se rend dans sa famille pour accoucher. Les deux autres naissent à Autrans. Sur les deux actes, le même témoin figure, François Gavet (né en 1822), autranais de fraîche date car ses parents sont d'Allevard et sa femme est native de Presles. Mazuit ne figure pas dans la matrice en 1834, preuve tout à la fois qu'il est sans doute bien misérable lui aussi et qu'il est arrivé récemment dans le canton.

[888] nonobstant le petit « remord » du substitut qui lui fait ajouter le nom de Cartal.

[889] Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la délibération du conseil municipal d'Autrans, le 3 mai 1859, témoignage 1 : « … il y a 34 ans Brunel père donna à son père [celui du témoin] le prix fait de la coupe de 30 pièces résineux… » et témoignage 5 : « son grand-père [celui du témoin] disait que Brunel père avait fait couper à blanc étoc les fayards de sa forêt du Mordant » (le même homme fait remarquer qu'une souche contient la marque de Brunel père ce qui signifie que celui-ci a un marteau, outil courant chez ceux qui désignent fréquemment ou identifient un grand nombre d'arbres à abattre).

[890] Emilie Belle (1766-1836) est originaire d'Engins. Elle se fait patron à la suite du décès de Jean. Le dixième témoignage de l'archive précédente indique que le témoin a procédé à des coupes en 1833 et 1834 avec son frère « pour madame veuve Brunel ». Celle-ci se trouve à la tête d'une propriété d'un peu plus de 28 hectares à ce moment ce qui, avec ses biens à Engins, doit la classer parmi les grands propriétaires d'Autrans. Les revenus immobiliers d'Autrans à eux seuls sont estimés à 1 063 francs de revenus annuel (Arch. dép. Isère, 3Q38/151, mutations par décès, n° 426 du 14 mars 1837).

[891] Arch. dép. Isère, 15M88. Délibération du conseil municipal d'Autrans, le 3 mai 1859, archive citée, témoignages 2, 3 et 4.

Le cadet, Louis Paulin Romain Brunel (1801-1870) exploite également les ressources forestières d'Autrans. Il a été vu précédemment comment Louis Faure, voiturier à Autrans et adjudicataire en 1836 d'une coupe de 800 pièces de bois n'est que le « prête-nom » de Brunel cadet. Enfin, quand son frère Jean-Louis lâche les rênes de la commune fin juillet-début août 1842 le cadet a à cœur de le remplacer. Il y parvient à l'occasion des événements de 1848.

La période où la commune, et surtout les bois communaux, sont sous l'emprise des frères Brunel est riche en archives. Il apparaît très clairement que les deux hommes s'opposent à l'administration forestière. Ils tentent de discréditer ses agents qui ne sont pas leurs obligés. C'est ainsi qu'en 1839 Brunel aîné est en guerre ouverte contre le garde forestier Tirard qu'il accuse de partialité [892]. La plainte est classique, elle reprend bien les craintes de l'administration préfectorale puisque la dimension morale avec la faute que constitue l'ivrognerie et le risque politique dans ce lieu propice à échauffer les esprits qu'est le cabaret se retrouvent. Le garde général écrit au préfet pour soutenir Tirard et le sortir du canton de Villard-de-Lans avec une promotion [893]. Les frères Brunel tentent de placer leurs proches dans la surveillance des bois communaux. C'est ce qui conduit François Gouy en 1840 à ne pas être retenu pour devenir garde du fait de sa trop grande connivence avec le frère du maire d'Autrans mais Antoine Meneyroux est retenu comme garde forestier, activité exercée en 1844 [894].

Pour parvenir à leur but, les deux frères ne se rendent pas simplement à Villard-de-Lans pour dire tout le mal qu'ils pensent de ceux qui leur résistent. Ils vont aussi jusqu'à

[892] « […] il fait beaucoup de partialité plusieurs habitants se trouveraient-ils dans les mêmes délits il y en a toujours qui sont épargnés et en partie ce sont des délinquants parce qu'il est souvent au cabaret avec eux, la chasse et le cabaret, voilà sa plus grande occupation et c'est presque journellement qu'il va à l'auberge soit avec les uns soit avec les autres et pour ceux là il ne faut craindre qu'il leur fasse des procès-verbaux […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du maire d'Autrans Jean-Louis Brunel au secrétaire général de la préfecture de l'Isère le 5 juin 1839.

[893] Le garde général prend la défense de son subordonné et met en cause directement le maire dans des termes particulièrement nets : « […] ces plaintes sont plutôt l'effet de la haine que de sentiments du devoir. Pendant le mois d'octobre dernier, Monsieur le Maire d'Autrans se présenta encore dans mon cabinet en se plaignant toujours gravement de Tirard. Je l'engageais à formuler par récit les griefs qu'il avait à reprocher et il promit de le faire ». Plus loin, il précise que c'est l' « animosité seule guidait M. le Maire d'Autrans […] », Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extraits de la lettre du garde général au nom du conservateur au préfet de l'Isère, le 21 mars 1840.

[894] « […] Les renseignements recueillis sur le sieur Gouy sont loin de lui être favorables.

Ce candidat appartient à une famille de délinquants d'habitude ; son écriture est si mauvaise qu'il lui serait impossible de rédiger un procès-verbal. S'il se trouvait nommé garde à Autrans le sieur Gouy se trouverait dans son pays sous l'influence de ses parents, de ses amis et de l'autorité locale. En outre, il m'a été rapporté qu'il a été présenté comme candidat à la place de garde parce qu'il est débiteur du frère de M le Maire d'Autrans et que ce créancier a sans doute pensé qu'il trouvait une garantie de la créance dans le traitement que Gouy recevrait de la commune […] » (Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du garde général sédentaire pour le conservateur au préfet de l'Isère, le 22 janvier 1840). L'histoire ne s'arrête pas là car un État du traitement des gardes forestiers des communes et établissements publics daté du 19 novembre 1849 mentionne à Autrans François Gouy avec un traitement de 425 francs (Arch. dép. Isère, 6P6). Louis Paulin Romain Brunel profite donc de sa position de maire pour faire revenir son affidé. De plus, au mois de novembre, probablement 1851, au détour d'une lettre qui concerne la candidature d'un autre garde forestier il est fait mention de la démission à ce poste d'un nommé François Gouy. L'homonymie est toujours possible, mais si ce n'est pas le cas, alors cette situation montre bien la capacité du maire à s'imposer face à l'administration forestière au milieu du 19e siècle.

Grenoble où ils semblent avoir leurs entrées jusque chez le préfet Pellenc. En décembre 1840, en réponse au conservateur à propos d'une vente de bois faite à partir de quantités établies dans le quart de réserve, Pellenc prend le temps d'une longue réponse argumentée, comme si les phrases lui étaient soufflées par autrui [895]. La source du préfet pourrait être le maire d'Autrans qui lui a envoyé la semaine précédente une lettre pour se plaindre du conservateur [896]. L'édile est particulièrement bien introduit en préfecture, il en use et en abuse. Il en use car, par un splendide retournement, c'est le préfet qui met sa plume au service du maire [897]. Mieux, celui-ci en vient à être défendu par celui-là [898]. Il en abuse par les

[895] « […] C'est la première fois que j'entends parler du quart en réserve fixé par les [illisible] de la réformation fixation qui fait remonter à plus d'un siècle et a du nécessairement être modifié dans la suite des temps, elle l'a été d'ailleurs d'une manière positive par l'article 93 du code forestier qui porte sur la disposition du quart de réserve n'est pas applicable aux bois peuplés de résineux et il s'agit ici d'une coupe de résineux. Je ne dois pas vous dissimuler que je vois avec beaucoup de peine que dans cette circonstance l'on cherche par des moyens dilatoires à punir la commune d'Autrans de ce qu'elle a été forcée de se plaindre de la partialité de quelques agents forestiers, une administration qui se respecte ne doit pas procéder ainsi et en admettant que l'objection que vous élevez soit fondée il ne fallait pas trois mois de délai environ pour découvrir l'irrégularité de l'assiette de coupe. En l'état des choses il y a urgence à délivrer la coupe afin que les habitants puissent exploiter les bois qui leur sont indispensables, c'est cet unique motif qui me détermine à prendre l'arrêté que vous réclamez afin d'éviter de nouveaux retards mais je le répète l'article 93 du code forestier disposant que ce quart de réserve n'est pas applicable aux résineux, cette mesure me paraît superflue […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du préfet Pellenc au conservateur le 28 décembre 1840. L'extrait est intéressant car il montre comment l'administration s'y prend pour lutter contre les municipalités récalcitrantes : elle retarde les autorisations et c'est précisément un point particulièrement insupportable pour les pouvoirs locaux comme cela a déjà été souligné.

[896] « […] Je dois faire remarquer, Monsieur le Préfet, que les cimeaux et branchages que M. le Conservateur se plaint qui restent en forêt, il y a tout à fait impossibilité de les amener, l'éloignement des lieux et le mauvais état des chemins si opposent attendu même que les bois ne pourraient s'extraire de la forêt qu'à dos de personne ce qui serait très pénible pour un seul voyage même par jour […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du maire d'Autrans, Brunel aîné, au préfet le 17 décembre 1840. Les cimeaux désignent le haut (cime) des arbres.

[897] La preuve en est fournie par deux éléments de l'année 1840 (sur cette affaire, Arch. dép. Isère, 6P8/19). Le 3 juin, le préfet écrit au conservateur afin de lui proposer de réduire le nombre de gardes à Autrans à un seul. Il ajoute que « L'administration actuelle de cette commune n'est point hostile ainsi que vous semblez le croire ; elle a au contraire constamment proposée des mesures qu'elle croyait propres à assurer leur conservation et elle s'est montrée animée des meilleures dispositions. Quand elle s'est trouvée en dissidence avec les agents forestiers sur le mode d'exploitation ces derniers ont été forcés de reconnaître que le mode de furetage proposé par la commune était le plus naturel » (Extrait de la lettre du préfet au conservateur le 3 juin 1840). Après avoir opté pour le silence, et suite à une relance du préfet le14 juillet, le conservateur monte au créneau trois jours plus tard : « [...] Vouloir qu'un seul préposé soit chargé d'en assurer [la garde des bois communaux] la surveillance c'est proprement exiger l'impossible ... » (Extrait de la lettre du conservateur au préfet, le 17 juillet 1840). Dix semaines plus tard, le maire d'Autrans prend à nouveau la plume pour faire réagir le préfet : « […] le sous-inspecteur et le garde général dans leur opérations qu'on ne nous avait parqués que 2 600 arbres résineux dont 600 sont destinés à être vendus et 200 distribués aux affouagers. Ce dernier nombre est insuffisant, il faudrait environ trois arbres par tête de chaque habitant et le nombre qu'il nous est délivré n'en fournira pas deux… ». Il poursuit et précise que « S'il existe des dissensions entre ces fonctionnaires et quelques membres de l'administration locale qui ne sont pas dans la nécessité d'avoir des relations avec l'administration forestière ils sont à déplorer surtout quand elles pèsent sur cette classe de malheureux habitants qui, si l'hiver venait à commencer serait obligés de souffrir les rigueurs du froid dans de mauvaises habitations en partie isolées et mal abritées.

Le garde général probablement par la recommandation de ses chefs immédiats traite les habitants avec une sévérité inouïe et inexplicable et malgré cela rempli mal son service, le maire avait à signaler à ses chefs des délits considérables commis dans son triage mais il n'a pas eu l'avantage de voir MM le sous inspecteur et le garde général pendant leur séjour dans la commune » (Extraits de la lettre du maire d'Autrans, Brunel aîné, au préfet le 4 octobre 1840). Le maire parvient à ses fins puisque quelques jours plus tard, le préfet recommande au conservateur « … de vouloir bien prendre en considération cette circonstance d'urgence et de faire instruire immédiatement la demande et effectuer la délivrance des biens destinés à la vente sont à la disposition de la commune et dès l'instant qu'elle juge plus convenable de les distribuer à ses habitants, je ne vois aucun motif pour retarder cette délivrance » (Extrait de la lettre du préfet au conservateur le 21 novembre puis le 5 décembre 1840).

rumeurs qu'il entretient dans le canton [899]. Toute cette correspondance montre bien les logiques divergentes entre la préfecture et les agents de l'administration forestière. Le Code forestier en 1827 puis l'établissement du régime forestier au tournant de la décennie 1830-1840 renforcent l'autorité des forestiers mais elle ne s'impose pas en écrasant les sociétés locales. Celles-ci ont à leur tête de « notables habitants » à préserver qui ont une influence sociale locale certaine. À ce titre, tout gouvernement les privilégie afin de conserver la tranquillité recherchée. Ils sont les instruments essentiels de l'administration pour gérer les communes et veiller au respect des lois avec lesquelles ils prennent des libertés. Les frères Brunel sont dans une position stratégique et ils s'en servent pour assurer à la fois un développement personnel et celui de la commune. Ils font d'une part vivre plusieurs familles pour des travaux de bûcheronnage et de transport, d'autre part, ils laissent des délits se commettre car ceux-ci sont une source de revenus tant pour les délinquants vendeurs que pour eux, acheteurs de bois.

Si le rapport du substitut montre en filigrane le rôle joué par les frères Brunet, il atteste surtout la grande modération au cours des « événements » du 7 avril 1848. Elle apparaît à de multiples moments. Pour commencer, elle figure dans la méthode employée par la troupe qui procède à des arrestations tôt le matin. De surcroît, devant l'agitation qui se prépare, le capitaine Leclerc, contrairement aux ordres reçus, préfère partir avec les prisonniers « pour protéger leur translation ». En outre, il cherche à convaincre les émeutiers à deux reprises, d'abord à l'intérieur du village, ensuite dans la combe, où ils sont dissuadés de jeter des pierres. À côté de la temporalité et des acteurs, les lieux de l'action apparaissent. Ils se situent dans le village investi par la troupe sur la place. Pour les habitants c'est le lieu central, celui où on se donne à voir, celui où ils peuvent faire nombre face aux soldats. Elle se prolonge

---

[898] Le préfet pour se plaindre des agissements du garde forestier Glénat s'appuie sur les dires du maire. Il mentionne que dans « sa lettre en réponse elle signale des fait très graves et indique d'une manière très précise les époques d'après cette lettre on ne peut révoquer en doute que ce garde ne se soit rendu indigne de la confiance de l'administration. M. le maire d'Autrans est un homme impartial et recommandable, digne d'être cru dans les faits qu'il désigne.

Je veux de nouveau vous signaler que pendant ma tournée dans le canton du Villard de Lans les maires, les habitants notables et même les curés ont été unanimes pour me signaler les déprédations et les concussions des gardes, il est impossible de ne pas reconnaître que cette opinion unanime ne s'est formée qu'à la suite de malversations fréquemment renouvelées et restées constamment impunies » (Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du préfet au conservateur le 7 décembre 1840). Si l'on songe que les « maires [et] les notables habitants » (il faudrait encore voir du côté des curés) sont très intéressés par l'exploitation des bois selon leurs desseins, il n'est pas étonnant de voir une sainte alliance se former contre les gardes forestiers et le garde général lui-même. D'ailleurs, le garde Gaillard d'Autrans démissionne le 25 mai 1840.

[899] « Les gardes Romagnier et Chatain disent avoir rencontré M. le maire d'Autrans, revenant de Grenoble, qui leur dit qu'il avait l'autorisation de laisser, comme par le passé couper sur toute la forêt. Je ne sais trop dans quel but il leur fit un pareil mensonge. M. le Maire savait bien que M. le conservateur et M. l'Inspecteur lui avait dit qu'il fallait de l'ordre dans les exploitations et que l'on devait se maintenir dans la limite des coupes. Ainsi, M. le Maire cherchait à exciter les habitants à se mettre en contravention en leur faisant de fausses déclarations […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du procès-verbal de reconnaissance du sous-inspecteur le 5 octobre 1839.

dans le bois, l'origine du conflit. C'est donc, symboliquement, tout le territoire communal qui est concerné, celui domestiqué autour de l'habitat et celui du bois, parcouru par les habitants mais considéré comme sauvage par l'auteur. Le substitut, pour désigner le lieu de la Combe, utilise des termes qui soulignent sa dimension effrayante, « montagne », « défilé », « gorge ». En outre, une dichotomie apparaît entre les habitants et les représentants de l'ordre. Chez les premiers, il y a des « pierres », des « bâtons », des « cris » (même quand Îsaïe Eybert-Perceval dit d'aller faire sonner le tocsin ou lorsque les prisonniers veulent dissuader leurs compagnons de jeter des cailloux). À l'inverse, il y a les « paroles de conciliation » du capitaine, les « paroles » des officiers pour dissuader les habitants dans la combe ou la volonté du substitut d'aller à leur rencontre « afin de les engager à plus de calme et de raison ». Mais le substitut évangélisateur comprend qu'il risquerait de devenir martyr et il se ravise. De la même manière, dans le rapport, face à la violence débridée des uns, il y a les gestes qui consistent à repousser par la main ou par les montures puis la lente déclinaison des différentes étapes avant de passer à la violence légitime et légitimée. La modération se trouve encore à la fin du document dans le refus exprimé par l'officier de retourner se battre ou la formule des « malheureux emportés par un moment d'erreur à se compromettre d'une manière plus grand encore ». Nul procès en sauvagerie, malgré l'analyse du vocabulaire inconsciemment employé. Le document renseigne à la fois sur la culture de l'auteur mais aussi sur ses intentions.

Tout compte fait, la représentation de la gravité des actes ne vient pas des témoins directs, le capitaine ou le substitut, mais des secondes mains au premier rang desquels se trouve le procureur général qui amplifie la dimension sauvage. Autrans semble un nid d'aigles pratiquement inaccessible [900]. La sauvagerie est renforcée par l'invention que la troupe « eut pu être broyée jusqu'au dernier soldat », c'est-à-dire exactement le contraire de la manière dont le capitaine avait disposé ses hommes. Enfin, à la fin du texte, le procureur relie l'épisode au contexte du moment et justifie la répression. La presse a également un rôle important dans l'amplification des événements et pour cause, ce sont les mêmes. En effet, le 26 février, le préfet Pascal se fait entourer par une commission de cinq membres venant du *Patriote des Alpes* avant de démissionner le 1er mars [901]. Le journal devient la voix des nouvelles autorités

[900] L'auteur parle de « hautes montagnes » et de « gorges profondes ».

[901] Né en 1795 à Narbonne, Jean Pascal est sous-préfet au début de la Monarchie de juillet. Très rapidement, il progresse en devenant successivement préfet des Pyrénées orientales, de l'Ariège et du Vaucluse avant son arrivée en Isère. Voir René BARGETON, Pierre BOUGARD, Bernard LE CLERE, Pierre-François PINAUD, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870. Répertoire nominatif et territorial*, Paris, Archives nationales, 1981, 422 p. (p. 234) et Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*.., ouvrage cité, tome 1, p. 180 (qu'il nomme « Jourdan »). Il pourrait être le père d'Ernest Pascal, lui-même préfet à partir de 1871 (dossier LH/2059/46 de la base LEONORE). Après sa démission, la Commission départementale est

ce qui fait que l'article du 8 avril reprend des formules qui se trouvent à la fois dans celui du substitut car le nouveau procureur est également un des animateurs du *Patriote des Alpes* [902]. Mais à côté du premier article essentiellement factuel, celui du 11 avril se livre à une analyse des incidents du 7. Saint-Romme se sert des « événements » pour positionner les nouvelles autorités. L'auteur oppose le peuple des champs et celui des villes. Le premier est perçu très négativement (« misérables »), il reste toujours flou (« mains criminelles », « on veut faire sa petite révolution »), la répétition du « on » est régulière dans la deuxième partie du texte) à l'inverse du peuple de Paris idéalisé. Le grand propriétaire terrien est un partisan de l'ordre et de l'autorité puisque « la faiblesse nous mènerait droit à l'anarchie ». Face à la « population ameutée », à la « foule » et aux « barbares » qui eux aussi menacent la société, Saint-Romme oppose la paisible figure de l'individu citoyen. L'auteur instrumentalise et politise la situation d'Autrans à destination de son lectorat qui est également un électorat dans le contexte du report des élections à l'Assemblée constituante où Saint-Romme reçoit le plus grand nombre de suffrages.

Ainsi, si l'on passe de l'archive constituée par le rapport à l'article, la teneur du message est sensiblement différente d'une source à l'autre. La première montre une volonté d'apaisement là où la seconde est dans le registre de la peur sociale qu'inspirent les ruraux des montagnes. Afin d'éviter de plus grandes déchirures, la suite des événements montre la recherche d'arrangements réciproques.

2.2.2 Une volonté commune d'apaisement

Au sein de la commune comme au niveau du parquet, on cherche à mettre fin à la rébellion. L'objectif commun est de refermer la parenthèse ouverte le 7 avril. Ceci apparaît

---

composé des hommes du *Patriote des Alpes*, lesquels remplissent les fonctions préfectorales jusqu'à ce que le gouvernement envoie Louis André Marion de Faverges (1796-1867), originaire du département, qui est suspecté d'avoir gardé des nostalgies pour les Orléanistes.

[902] *Le Patriote des Alpes*, en Dauphiné, est défini par Philippe Vigier comme le journal « radical », comme il fallait dire, puis républicain à partir de la Révolution de Février. Apparu en 1836 il est dirigé par la bourgeoisie d'affaires et celle des juristes comme François Henri Saint-Romme (1793-1862). Originaire de Roybon dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, ce fils de notaire, devint un avocat aux opinions républicaines fortement affichées et demeure grand propriétaire. Après Février il devient procureur général. (sur Saint-Romme, voir Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*…, tome 5 PLA-ZUY, p. 247). Entre le rapport du substitut et l'article, des mots sont identiques comme « grêle de pierres » ou « blocs » de rocher. La presse puise également ses informations dans le rapport, oral sur le moment, venant du substitut. Par exemple, le cri mentionnant la Combe, même s'il est légèrement différent entre les deux versions se retrouve. De même, la construction de l'article comme est identique à celle du substitut : l'une et l'autre rapportent les paroles et fournissent des explications assez semblables.

dans la suite donné à la journée du 7 avril à Autrans et dans les jugements lors du procès le mois suivant.

Le même jour que l' «émeute », une assemblée se réunit à Autrans. Les membres de la commission municipale rédigent une lettre ouverte aux autorités gouvernementales [903]. Elle est riche d'enseignements tant pour ce qui concerne les signataires que pour son contenu. Parmi les rédacteurs, outre Jean-Louis Brunel déjà étudié, on trouve aussi Louis Ronin [904] et Antoine Gouy [905]. Mais un quatrième membre désigné en mars, Claude Faure, est absent [906]. En effet, le 3 avril, au lendemain de l'agression des deux agents forestiers, il démissionne [907]. Ce geste peut être interprété comme le désaveu des événements de la veille ou la volonté de se couvrir. 37 témoins de la lettre ouverte, appelés dans le texte « les habitants », la signent [908]. Le nombre, rapporté au nombre d'hommes de la commune, n'est pas très élevé. Peut-être le nombre des « habitants » qui se retrouvent sur la place est-il plus important et seule une fraction des présents signe le document. Quand ils peuvent être identifiés les signataires

[903] Voir le Texte 16 dans le dossier thématique 3 en annexe. Ils sont nommés par un arrêté du 18 mars qui choisit quatre individus pris dans le conseil municipal de la commune (Arch. dép. Isère, 16M53).

[904] Louis Antoine Ronin (1811-1885) est déjà apparu indirectement ou plus nettement. Il est à rattacher à la famille des Bertrand, celle des marchands de bois bien possessionnés. Les trois garçons de Benoît Bertrand (1775-1851) sont chacun à leur manière, des notables comme cela a été vu précédemment (chapitre 1). Une tante des garçons et sœur de Benoît, Angélique (v. 1778-1857), épouse Louis Ronin (v. 1773-1840). Celui-ci est un grand propriétaire avec plus de 70 hectares à Autrans en 1834 et il est maire sous le Consulat et l'Empire. Il est probable qu'à ce moment l'adjoint soit le père des frères Brunel. En 1838, Louis Ronin fils a épousé Angélique Chabert, la fille d'Antoine Chabert, le maire de Méaudre, lui aussi d'une famille de marchand de bois. À la mort de son père deux ans plus tard, Louis se retrouve en position d'héritier. Riche donc électeur censitaire (avec un montant total d'impôt de 321,39 francs dont 274,92 francs de contribution foncière), bien possessionné, allié aux meilleures familles du canton, sa notabilité légitime sa présence dans la commission municipale.

[905] Antoine Gouy (1787-1857) serait l'aîné des trois enfants d'Etienne et de Catherine Jalliffier-Verne. Une sœur cadette, Catherine (v. 1792-1870), épouse Antoine Belle. Le couple est condamné en 1840 pour délit forestier. La benjamine, Rose (v. 1796-1877) est avec Benoît Repellin, pour lequel il n'est pas possible de savoir s'il possède 1,7 ou 6,1 hectares en 1834. Un des enfants de ce couple, Benoît (1819-1899), est marchand de bois quand il se marie en 1852. Son oncle maternel, François Gouy, est alors « négociant et propriétaire cultivateur ». Benoît se retrouve cafetier, lors du décès de sa mère. Cette indication pourrait conduire à privilégier l'un des différents « Antoine Gouy » proposés par la matrice en 1834. Celui qui nous intéresserait serait celui qui, désigné comme cafetier également, détient un peu plus de cinq hectares. Son profil fait songer à d'autres cas semblables. Avec son épouse, Marie Ebert, aucun enfant n'a été retrouvé ce qui est confirmé par l'inventaire après décès : la succession est importante car elle monte à 11 999 francs de biens mobiliers et les 9,2 hectares non affermés sont estimés à un capital de 18 000 francs et Benoît Repellin est désigné comme héritier (Arch. dép. Isère, 3Q38/150, n° 30). Les liens avec le monde du commerce, du bois, et peut-être de l'auberge, sont attestés. Autant de raisons, là encore, pour en faire un candidat intéressant afin d'être dans la commission municipale car Antoine Gouy a une position sociale enviable.

[906] Claude Faure (1797-1864) reste un point aveugle. Son père, Claude (1762-1839), pourrait être celui à qui 10,4 hectares sont attribués en 1834. Du côté de ses frères et sœurs, Catherine (1795-1872) et Joseph (1803-1875), l'estimation de la propriété et les liens familiaux sont pauvres en informations. Il en va de même à propos de son épouse, Euphroisine Eybert (1809-1879). Par contre il est possible de suivre Claude Faure lors de la naissance de ses onze enfants (dont huit meurent avant cinq ans). Un lien de famille existe avec Louis Durand-Poudret, condamné pour délits forestier. Peut-être leur fille Euphroisine rejoint-elle Marie Euphroisine (née en 1840) et Régis Florentin (né en 1841) qui sortent du canton. Quant à Claude Faure, il passe du statut de fermier entre 1835 et 1838 (les parrains et marraines des enfants pourraient répondre à la question de savoir de qui leur père est-il le fermier) à celui de cultivateur. Il est propriétaire en 1851. Parallèlement, depuis 1843, il siège au conseil municipal d'Autrans.

[907] Arch. dép. Isère, 16M53. Lettre de Claude Faure au commissaire du gouvernement le 3 avril 1848.

[908] Sur les 37 signatures, six n'ont pu être exploitées car il n'y pas de prénom. Treize autres sont écartés car il y avait au moins un doublon possible. Le corpus est donc réduit à 18 cas.

habitent le bourg centre mais également différents hameaux de la bordure orientale de la commune, le Bouchet, l'Achard ou Eybertière. C'est la partie de la commune dont les délinquants évoqués avant proviennent majoritairement. Ce sont également les localités où sont partiellement domiciliés les quatre suspects emmenés. Par ailleurs, le classement des signataires par âge montre que le document n'agrège qu'une partie de la population. S'il ne faut pas être étonné de l'absence d'enfants et de femmes, la part des trentenaires émerge nettement. Il est certain que le corpus est limité et que cela peut déformer les résultats. Mais l'hypothèse peut être faite que les signataires pourraient être une partie des émeutiers qui viennent d'affronter la troupe. Ce sont eux qui ont pu courir pour préparer l'embuscade, eux qui ont jeté des projectiles sur les soldats. En signant, ils rentrent dans la norme. Du sang versé au seing déposé, le document prouve la volonté d'apaisement des participants de l'émeute et la reprise en main des autorités locales à l'origine de la lettre.

L'étude de son contenu montre qu'près la sécession, l'heure est au rassemblement. Les habitants se réunissent et affirment aller dans la même direction (« nous marcherons tous dans le même but »), celle fixée par la commission municipale. Une tonalité identique se retrouve dans l'additif après les signatures (« union »). L'image de la famille est convoquée (« le gouvernement paternel »). Associé à celle-ci, le thème de la fraternité est utilisé à plusieurs reprises, à la jonction du premier et du deuxième paragraphe ; on le retrouve employé également tout à la fin dans le salut final. La lettre reflète la capacité de la commission municipale provisoire d'Autrans à s'adapter au langage recherché par le nouveau pouvoir ; la municipalité est assez sensible aux nouveaux codes pour les utiliser et se rapprocher du pouvoir. De surcroît, la lettre propose une explication à ce qui vient de se dérouler. La fureur vient de l'utilisation du marteau communal sur des bois destinés à l'exportation. En posant leur marque, les agents forestiers s'approprient un bien considéré par les habitants comme un bien collectif. Ce sont « leurs » ressources communes et communales sur lesquelles des individus étrangers mettent la main. Les agents forestiers deviennent les victimes expiatoires car on demande leur remplacement. L'entente pour parvenir à un règlement de la situation est donc proposée. La lettre contresignée identifie très probablement les acteurs de l'émeute, permet de comprendre les logiques qui président à celle-ci, elle traduit une soumission aux autorités départementales et locales, celles-ci se retrouvant dans une position d'intermédiaire donc proposant un retour à la norme.

La volonté d'apaisement rencontre celle de la justice durant le procès en mai 1848. En effet, le 17 mai, le tribunal correctionnel de Grenoble se prononce à l'encontre des dix

prévenus rassemblés. Le choix de ce tribunal s'explique du fait que les cours criminelles disparaissent en 1832 et que le mouvement est à une « correctionnalisation judiciaire » (Aurélien Lignereux) [909]. À côté des quatre inculpés du 7 avril et de Benoît Ronin [910], à qui sont reprochés les événements du dimanche 2 avril, se trouvent les trois autres individus indiqués par le substitut du procureur, Joseph Mazuit ainsi que les deux frères Meneyroud pour leur comportement du vendredi 7. Ils ont été rejoints par deux autres hommes. Il ne s'agit pas des deux blessés dont il n'est plus fait mention mais de deux autres personnes appelées à comparaître à la suite de l'instruction. Leurs biographies corroborent celle des autres prévenus. D'extraction modeste Antoine Perret [911], clairement lié à des condamnés pour délits forestiers et à un autre accusé, et Jean Faure dit Rolland, de Méaudre, s'inscrivent dans le même monde que les autres prévenus [912].

---

[909] Voir Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire*…, ouvrage cité, pp. 314-322. La « démonstration que force reste à la loi » passe par une place plus grande des tribunaux correctionnels (p. 319) car la qualification des faits fait preuve d'indulgence. Il s'agit d'une stratégie qui vise à « recentrer la répression » (p. 314).

[910] C'est à tort, selon nous, que Jean-Luc Chollou relie Benoît Ronin à une famille censitaire. La confusion doit venir de l'identité puisque son père, Louis (1777-1842), n'est pas l'homonyme (1773-1840) allié à la famille Bertrand et dont le fils Louis est membre de la commission municipale. Pour autant, la famille ne semble pas être des plus misérables. La sœur de Benoît, Adélaïde Angélique (1811-1884), épouse en 1836 Antoine Louis Eybert-Guillon (1806-1878) dont le père, domicilié à l'Achard, avoisine les 20 hectares. De son côté, il se marie en 1842 avec Olympe Adèle Vacher (1819-1846) dont le père appartient à la tranche supérieure de la petite propriété avec 8,5 hectares et qui est également meunier à Autrans. À cette époque, il est domestique chez Louis Ronin qui devient ensuite membre de la commission municipale. Son cas est intéressant car il peut être rapproché d'un des deux frères Meneyroud qui travaille pour un des frères Brunel. Après le décès de sa première épouse, il se marie avec Catherine Derbey-Drevet (1808-1862), enfin avec Louise Gaillard (1813-1886). À cette occasion, on notera que l'un des témoins de l'épouse est Isaïe Eybert-Perceval qui est également un des protagonistes de 1848. La proximité géographique explique la présence de ce dernier mais elle montre également que les deux hommes restent dans une forme de solidarité quinze ans après les événements.

[911] Antoine Perret (1811-1886) dit Pistole est marqué comme les autres prévenus par des conditions de vie modestes. Il est le cadet des garçons du couple de Pierre et de Catherine Eybert-Bérard (v. 1769-1841). Cette dernière, propriétaire de deux ares, vit au hameau de Villeneuve à Autrans, non loin de l'Achard où son beau-frère, Antoine Perret (1781-1852) réside et exploite ses 7,7 hectares. Le couple a eu deux garçons. L'aîné, Louis Félix (1808-1856), a peut-être mis en relation son frère Antoine avec un autre des accusés de 1848. Ceci explique, entre autres, pourquoi ce dernier se trouve sur le banc des accusés puisque Louis Ronin et Antoine Perret sont beaux-frères par alliance. Antoine se marie en 1846 avec Marie Madeleine David (1808-1881) dont la famille est bien connue puisque deux de ses frères, André et François, sont compris dans la liste des 54 délinquants étudiés. Leur père, Claude (1776-1837), domicilié au hameau du Bouchet détient en 1834 2,4 hectares et laisse à sa mort une fortune estimée à dix francs. Enfin, Antoine Perret est un jeune père puisque son fils Germain est né le 8 avril 1848, au lendemain des « événements » d'Autrans.

[912] De même qu'Henri Pascal dit Ronzat, Jean [Pierre] Faure (1811-1873) dit Roland est lié à Autrans et à Méaudre. Ses deux parents, Marie Merlery († 1850) et Pierre (v. 1780-1860) sont natifs de la première commune. La présence d'homonymes empêche de pouvoir estimer convenablement la propriété de son père (dans tous les cas il s'agit d'un très petit ou d'un petit propriétaire). Les déplacements de celui-ci sont le signe qu'il n'a pas un bien suffisant pour pouvoir s'y enraciner. En effet, installé au hameau de la Verne, il le quitte pour la Bourrière à Méaudre. Peut-être s'y est-il rendu car son fils Joseph (1823-1902) vit dans cette commune, après son premier mariage en 1851. Les différents frères de Jean Faure donnent l'impression de chercher des points de chute : Louis Jean (1817-1887), reste à Autrans où, après son mariage le 1er mars 1848, il s'installe au hameau du Bouchet. Daniel Cyprien (né en 1829) part à Lans après 1858. Une sœur aînée, Marie (1795-1872), épouse en 1844 François Coutil, identifié comme auteur de délits forestiers et puni en conséquence. L'aîné des garçons, Jean se marie en 1837 avec Rose Fanjas-Mercere [Mercerot] (1810-1876), simple « fille de service » domiciliée aux Griats, un hameau de Méaudre, et dont le père pourrait avoir quasiment deux hectares en 1834. Comme dans d'autres cas, le métier de tisserand est une ressource fondamentale pour la jeune famille avec la culture de la terre. Par la suite, la dénomination disparaît. Durant les années 1840 la famille est installée au Bourg où naissent de manière certaine la plupart des neuf enfants. Jean Faure est donc, lui aussi, d'un milieu modeste.

À l'étude des biographies, trois conclusions s'imposent. Ces hommes se ressemblent par de nombreuses caractéristiques sociales. Enfants de cultivateurs, onze ans séparent le plus jeune du plus âgé et la plupart sont donc à classer parmi les jeunes adultes. L'estimation des propriétés, les métiers complémentaires à celui de la terre, l'entourage familial lié à la délinquance forestière et les évaluations de fortune les placent dans le groupe des gens assez modestes dans pratiquement tous les cas. En outre, ils participent à des « cercles d'appartenance » (Aurélien Lignereux) qui les relient à des délinquants forestiers par l'union des familles proches et qui les rattachent d'une autre manière à certaines familles importantes, celle de Claude Belle, celle de Louis Ronin et celles des frères Brunel. Une troisième réflexion surgit entre l'ici et l'ailleurs. Certains sont clairement des gens de la commune, de l'ici. Une fois encore, les hameaux du Bouchet et de l'Achard. En même temps, d'autres inculpés sont plus un peu plus décentrés, Méaudre ou Saint-Gervais. Dans les portraits des familles viennent également Presles ou Engins. Il serait alors à explorer, à côté d'une explication économique par la fortune ou sociale par les réseaux, une approche anthropologique. Pour certains prévenus, se retrouver sur le banc des accusés serait une manière de prouver que l'on fait partie de la communauté, celle du hameau ou celle de la commune. En être (du procès), c'est y être (de la commune). Enfin, peut-être aura-t-il été noté que dans trois occurrences des événements familiaux récents ont marqué les accusés. L'un voit son frère se marier la veille d'un fait dont on va l'accuser (Jean Faure dit Rolland), un autre vient de devenir père pour la première fois deux semaines auparavant - son épouse décède durant sa détention - (Jean Belle), un autre va le devenir (Henri Pascal dit Ronzat pour lequel l'acte de naissance de sa fille Véronique utilise une litote disant que le père est « absent depuis quelques temps », cependant que celui-ci accomplit ses deux semaines de détention) [913]. Ces micros événements pourraient-ils agir comme un des déclenchements de leur engagement ? Les agents forestiers, les soldats seraient autant d'éléments déstabilisateurs des stratégies que les mariages et les naissances construisent.

Le deuxième intérêt du jugement est d'affiner la chronologie. L'acte I du 2 avril est précédé par un prologue en deux temps. En effet, le 2 mars, un premier épisode a eu lieu. S'il n'est pas établi que le maire d'Autans, Jean Bertrand, ait été insulté, le brigadier forestier Serre l'a bien été en tant qu'agent de l'administration. C'est une remise en cause de l'autorité soulignée par l'enquête. À la fin du mois, l'autorité est à nouveau défiée. Ainsi, le trou du mois de mars se trouve comblé et, de la Révolution de la fin février à Paris aux

[913] Arch. dép. Isère, 5^{E}226/8. Registre des naissances de Méaudre 1838 à 1862, acte n° 22 du 21 mai 1848.

« événements » d'avril à Autrans un *continuum* se dessine, sans que les journées de Février soient la cause unique car il y a d'abord une chronologie locale. Les autorités contestées, à lire le jugement, sont doubles. Il y a le maire et la commission municipale. Serait-on en présence d'un socialisme du fond des bois qui remettrait déjà en cause le bleu républicain ? Il n'en est rien.

Le premier visage de l'autorité, depuis la démission de Brunel aîné en 1842, est celui de Jean Bertrand. Nommé maire le 4 août 1842, il est reconduit l'année suivante ainsi qu'en 1846. Né le 21 février 1797, c'est un négociant. Les rares mentions où il figure dans l'état civil le désignent également comme marchand. Il pourrait donc être celui qui, noté avec la même profession, réside au Bouchet en1834 et qui est propriétaire de 3,6 hectares, biens auxquels s'ajoutent ceux qu'il a en tant que fermier [914]. Très clairement, Jean Bertrand cherche à appliquer une autre politique du développement communal que les frères Brunel. Il s'appuie certes sur la vente des bois, principale ressource de la commune, et multiplie les demandes de coupes par économie comme par exemple en 1842 [915]. Des délibérations montrent que le conseil municipal est unanime pour les réclamer mais qu'il est partagé pour en expliquer les causes [916]. Plutôt que de s'en prendre comme les frères Brunel à l'administration forestière, Jean Bertrand cherche à s'en accomoder, en particulier lorsqu'il fait approuver, probablement en 1845, le fait que la commune ait un marteau communal,

[914] Le portrait est à compléter par celui de son frère Louis (v. 1798-1864) domicilié également au Bouchet et propriétaire de plus de treize hectares. Comme son frère, il donne l'impression de quitter Autrans après le milieu du siècle. Il s'installe au hameau des Drevets à Lans et sa fille Rose Marie (née en 1833) épouse en 1857 Henri Moulin-Traffort. Il est à ce moment rentier et son frère Jean ne signe pas l'acte.

[915] « […] Le maire a exposé que 243 résineux de la coupe de l'exercice 1842 était restée invendue quoiqu'elle eut été plusieurs fois mise en adjudication et notamment le 6 novembre dernier, que le retard dans la vente du bois provenant de la crainte qu'ont les adjudicataires des délits qui peuvent survenir pendant l'exploitation délits ordinairement nombreux et qui absorbent aux adjudicataires tous les bénéfices qu'ils pourraient faire et leur causer en outre un préjudice très considérable ce retard dans la vente des coupes empêche à la commune de remplir ses engagements et payer les dépenses prévues au budget de chaque exercice […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la délibération du conseil municipal d'Autrans, le 25 févier 1844.

[916] « … La coupe provenant de la forêt d'Autrans canton de la Balme n° 5 de l'état d'assiette, coupe jardinatoire de 310 résineux qui avait été mise en adjudication le 23 et ensuite le trente novembre dernier était resté invendue qu'en conséquence le montant de la vente portée par approximation au budget, serait à recouvrir et causerait un retard dans les dépenses prévues ; plusieurs membres du conseil ont fait observer que la cause de la non vente des coupes provint non seulement de l'estimation du prix qui a été porté à une somme trop élevé par l'administration forestière, mais encore par la sévérité avec laquelle les adjudicataires sont traités et les amendes énormes auxquelles ils étaient exposés après l'adjudication.

L'expérience ayant prouvé que ces coupes exploitées par économie produisaient davantage à la commune et étaient toujours vendues aux époques indiquées le conseil municipal à l'unanimité prie M. le préfet d'obtenir de l'administration forestière qu'elle autorise comme précédemment l'exploitation par annonce la coupe restée invendue les 23 et 30 novembre dernier ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la délibération du conseil municipal d'Autrans, le 30 décembre 1844. Une nouvelle demande est faite le 20 février 1848. Si les coupes invendues peuvent refléter la morosité du marché dans quelle mesure les frères Brunel ne pourraient-ils être à la manœuvre pour gêner les adjudications et donc mettre la situation des finances communales en péril ?

l'instrument qui frappe les esprits trois ans plus tard [917]. Quant au second visage de l'autorité communale, celui de la commission municipale dont quatre membres sont choisis au sein du conseil municipal, il n'est pas en fait visé par les émeutiers. Ici, le jugement se trompe de cible. En effet, en reprenant le rapport du substitut du procureur le 9 avril, il est écrit que c'est en se rendant chez Brunel que les gardes sont pris à partis, ce n'est pas Brunel lui-même. De même, les membres de la commission municipale réussissent le 7 avril, dès le départ des soldats, à faire contresigner une lettre ouverte de soumission probablement par les assaillants. Ainsi, il est faux de considérer que c'est l'autorité dans son ensemble qui est remise en cause en mars. Ce qui est attaqué c'est la municipalité tenue alors par Jean Bertrand.

La seconde accusation lancée contre les prévenus est celle de « délit de rébellion » [918]. C'est ici le recours la violence qui est sanctionnée. Le substitut du procureur de la République, Lavalette, ne cherche pas à mélanger les accusés mais, au contraire, à les séparer. C'est probablement la raison pour laquelle deux avocats apparaissent, chacun pour répondre à la différence de l'accusation [919]. Le magistrat établit une distinction entre l'insulte, le geste ou la menace d'une part et l'agression physique et violente d'autre part. Cet exemple illustre que les autorités ne cherchent plus à sanctionner de manière collective ni les habitants, ni les prévenus [920]. C'est une première manière de chercher l'apaisement : ne pas faire la confusion et ainsi provoquer une onde de choc de solidarité de la part de la population autranaise qui a manifesté sa soumission à l'autorité. Le second procédé est que le substitut, après l'instruction et les plaidoiries, disculpe Nicolas Meneyroud. Le tribunal abandonne les charges de quatre autres inculpés pour les scènes du 2 et du 7 avril et sépare ce qui arrive le 2 mars de la suite. Par conséquent, face à la logique collective des accusés, la justice répond par une sanction individualisée, bien que l'amende portée à son maximum par l'article 224 du code pénal soit commune. C'est toute la partie du texte qui correspond aux attendus. Le tribunal impose sa logique et désamorce toute conséquence collective. Tous ces éléments sont autant de

[917] Dans sa demande, sans date, Jean Bertrand précise que le marteau sera confié au garde champêtre « pour qu'il ne sorte aucun bois résineux de la commune sans être nanti du contrôle de cette marque particulière comme font les communes de Villard-de-Lans et Méaudre par autorisation préfectorale » (Arch. dép. Isère, 6P8/19).

[918] Sur la définition et l'emploi du terme, voir Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire*…, ouvrage cité, p. 14 et suivantes.

[919] Si le nom de Longchamp apparaît pour la première fois, il n'en et pas de même de Sappey, puisqu'un individu du même nom, patronyme très répandu cependant, apparaît dans des affaires liées aux communaux des autres communes du canton.

[920] Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire*…, ouvrage cité. L'auteur montre que la judiciarisation abandonne la sanction collective dans les faits.

procédures pour parvenir à l'apaisement et on retrouve les conclusions d'Aurélien Lignereux : « la régularité des verdicts s'effectue […] au détriment de la sévérité des peines » [921].

Ce dernier objectif est poursuivi dans la dernière partie du texte. Premièrement, le tribunal se sert d'un instrument nouveau à sa disposition, celui des circonstances atténuantes prévues depuis 1832 « en faveur de la plupart des prévenus » d'où des peines légères si on se réfère aux articles du code pénal de 1810 convoqués [922]. Ceux qui ont fait de la prison préventive ont les peines les moins lourdes. C'est le cas d'Henri Pascal-Ronzat qui a provoqué « par des discours dans des lieux ou réunions », c'est-à-dire au cabaret. Finalement, est frappé le plus durement celui que l'instruction a permis d'identifier et qui n'apparaît pas dans le rapport du substitut du 9 avril mais sa peine n'est que la moitié de la détention prévue par les articles du code pénal.

Ainsi, cinq semaines après les faits, l'objectif qui consiste à faire rentrer les choses dans l'ordre est atteint. La communauté autranaise s'incline, la justice sévit mais pas de manière collective, fait quelques exemples relativement légers pour marquer les esprits, non pour briser des vies. Mais, en fait, le pouvoir a été instrumentalisé. En effet, derrière le rapport de force local *versus* global qu'une première lecture laisserait voir, la mise en perspective de l'affaire, la connaissance des biographies des acteurs – et pas seulement des auteurs – montre que l'enjeu profond est celui du développement rural.

2.2.3 Derrière la Révolution, la restauration

Les « événements » d'Autrans sont révélateurs des questions de développement posées par les acteurs au milieu du 19e siècle. Complétés à la lumière de la politique au village, ils ont été utilisés par les frères Brunel pour rétablir provisoirement leur conception du

[921] Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire*…, p. 317.

[922] Article 209 : « Toute attaque, toute résistance avec violence et voies de fait envers les officiers ministériels, les gardes champêtres ou forestiers, la force publique, les préposés à la perception des taxes et des contributions, les porteurs de contraintes, les préposés des douanes, les séquestres, les officiers ou agents de la police administrative ou judiciaire, agissant pour l'exécution des lois, des ordres ou ordonnances de l'autorité publique, des mandats de justice ou jugements, est qualifié, selon les circonstances, crime ou délit de rébellion ». Article 211 : « Si la rébellion a été commise par une réunion armée de trois personnes ou plus, jusqu'à vingt inclusivement, la peine sera la réclusion ; s'il n'y a pas eu port d'armes, la peine sera un emprisonnement de six mois au moins et deux ans au plus ». Article 223 : « L'outrage fait par gestes ou menaces à un magistrat dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sera puni de six mois d'emprisonnement ; et si l'outrage a eu lieu à l'audience d'une cour ou d'un tribunal, il sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans ». Article 224 : « L'outrage fait pas paroles, gestes ou menaces à tout officier ministériel, ou agent dépositaire de la force publique, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sera puni d'une amende de seize à deux cents francs ». Article 225 : « La peine sera de six jours à un mois d'emprisonnement, si l'outrage mentionné en l'article précédent a été dirigé contre un commandant de la force publique ».

développement communal mise à mal par le maire Bertrand en revenant sur le devant de la scène locale. Derrière la Révolution, la restauration. En premier lieu, un mouvement de fond explique la remise en cause des autorités. Les frères Brunel soufflent le chaud et le froid sur les braises durant les semaines décisives de mars et d'avril 1848. Les « événements » d'Autrans inaugurent leur retour à la première place des affaires locales.

La première semaine d'avril 1848 est une pièce en trois actes. Le prologue dresse le tableau qui comprend les premiers incidents des 2 et 23 mars qui est à saisir en fonction de trois éléments du contexte. C'est le choc des temporalités et les trajectoires des différents acteurs qui amènent la déflagration d'avril 1848.

Un mouvement à moyen terme va dans le sens du traitement judiciaire de la violence [923]. Les insultes, les gestes, les menaces puis les violences exercées constituent la forme ultime des illégalismes. Ils font partie de la gamme des possibles et surgissent ponctuellement. À la fin du règne de Charles X et au début de celui de Louis-Philippe, par exemple, les attaques contre les gardes de Villard-de-Lans ont déjà été mentionnés [924]. De la même manière, le garde forestier de Méaudre est également victime de coups et blessures en 1847 [925]. Le dossier de 1847 est le dernier à passer pour ce type d'agissement devant les assises en ce qui concerne le canton de Villard-de-Lans. Cela ne veut pas dire que les violences cessent car le tribunal correctionnel continue mais les faits sont considérés moins graves que par le passé. Il y a également le contexte de la mise en place du régime forestier à la suite du Code de 1827. À Autrans, comme ailleurs dans le canton, une action en justice de la part de ceux qui se revendiquent comme les justes albergataires est en train de se livrer contre la commune donc indirectement contre l'administration forestière. 57 habitants sont partie prenante. Depuis plusieurs années l'affaire est dans l'air. Le 5 septembre 1844 ils ont désigné comme mandataires Benoît Bertrand fils, délégué lui-même de la famille la plus

[923] Le nombre de dossiers de procédures de la cour d'assises de l'Isère diminue, signe d'un changement de perception donc de traitement par l'autorité judiciaire et non de réalité de la violence. Dans le canton de Villard-de-Lans, il y a deux procès entre 1811 et 1820 puis, pour chaque décennie suivante, le nombre est respectivement de six, cinq, six. Chacun des deux décennies suivantes voit le nombre d'affaires réduit à deux à chaque fois. En sanctionnant moins lourdement, les agressions deviennent plus rares et on retrouve les observations d'Aurélien Lignereux pour qui « On ne saurait pleinement comprendre le décrue de la violence rébellionnaire au cours de la première moitié du 19e siècle sans la mettre en rapport avec la mue parallèle du système répressif » (Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire*…, p. 299).

[924] Arch. dép. Isère, 4U173. Violences et voies de fait envers des gardes forestiers à Villard-de-Lans (27 juillet-3 août 1829) et 4U207. Résistances et violences envers les gardes forestiers et champêtres et les gendarmes de Villard-de-Lans (7-14 mai 1834).

[925] Arch. dép. Isère, 4U/291. Coups et blessures au garde forestier de Méaudre dans l'exercice de ses fonctions (1-6 décembre 1847). L'accusé, Claude [Pellat-] Finet, est qualifié de « délinquant dangereux et incorrigible » dans le dossier d'instruction. Les minutes de la cour royale indiquent que le prévenu se fait déjà remarquer le 8 janvier 1845 et qu'il profère des menaces de mort le 15 novembre 1846 et le 9 janvier 1847. Le lendemain il passe à l'acte en frappant le garde Tousaint Tourniaire. Il est condamné à quinze mois d'emprisonnement le 21 juillet mais fait appel.

intéressée dans l'affaire car ayant la propriété la plus étendue, Jean-Joseph Riveron, un de ceux qui ont probablement récupéré une partie des communaux vendus en 1813, et Jean-Louis Brunel. L'action en justice est lancée l'année suivante [926]. C'est dans cette décennie qu'un déluge d'amendes tombe, au moment où le contexte économique devient difficile et où la population locale atteint son acmé. Il y a enfin le contexte politique local et le maire Jean Bertrand. Celui-ci rend la situation économique difficile encore plus insupportable. En recrutant le garde Serre, inconnu du canton, la possibilité pour les marchands de bois, pour les adjudicataires comme pour les humbles qui vivent aux lisières des bois communaux, de transiger, de négocier, de s'arranger ou de contourner est devenue bien plus faible [927]. Il y a également ce marteau communal à partir de 1845 sans quoi les bois ne peuvent sortir que clandestinement de la commune. Les habitants peuvent jeter par un « pas » les troncs qui sont récupérés plus bas. Il faut alors emprunter les chemins tôt le matin ou tard le soir mais les grumes laissent des traces dans la neige. Les couper sur place ? Le bruit de chaque cognée localise le délit. Pour le procureur général, le marteau est le point de crispation [928]. Aux yeux de certains habitants, le problème c'est le maire Bertrand. Il est devenu plus fragile depuis les dernières élections de 1846. Certes, il est réélu au conseil municipal mais avec le plus faible nombre de voix (46) alors que Jean-Louis Brunel peut en revendiquer 50. Enfin, cet homme vit au hameau du Bouchet, celui où la délinquance forestière est un mode commun de développement. Tout est devenu insupportable, le sang doit jaillir. Il suffit d'une étincelle pour que la forêt s'embrase mais il ne faut pas tout brûler au risque de n'avoir plus que des cendres. C'est pourquoi les frères Brunel sont en embuscade.

La Révolution parisienne, ses manifestations grenobloises avec le départ du préfet ou celui du maire de Grenoble se déclinent dans les espaces ruraux. Dans les montagnes comme celles du canton de Villard-de-Lans et plus largement celles du Vercors, la chasse au garde

[926] Arch. mun. d'Autrans. Procès intenté par les habitants d'Autrans aux communes d'Autrans et Méaudre, à propos de la propriété forestière, 25 mars 1845, 34 f° (f° 3). Brunel aîné est même pressenti pour représenter la commission syndicale qui défend les intérêts de la commune ! (Arch. dép. Isère, 2O549/3. Lettre du juge de paix au préfet le 10 février 1846).

[927] Le conservateur justifie la nomination de Serre, celui qui est attaqué le 2 mars 1848, car il indique qu'il va dans le sens du conseil municipal d'Autrans « … qui avec raison avait reconnu la nécessité d'avoir pour garde un étranger ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du conservateur au préfet le 18 février 1845. On retrouve la même haine qu'en 1841 contre les agents du fisc chargés d'appliquer la circulaire du 25 février 1841 à propos de la patente et de la taxe sur les portes et fenêtres (Voir Jean-Claude CARON, *L'été rouge. Chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Paris, Editions Aubier, 2002, 352 p.).

[928] « […] À autrans une émeute de délinquants forestiers a demandé l'abolition d'un marteau que la commune avait faite à l'instar de l'administration forestière. Cette affaire a été amiablement traitée contre la commune et les réclamants. Il y avait eu abus dans l'emploi du marteau… ». Arch. dép. Isère, 2U291. Rapport du procureur général au garde des Sceaux, 1848, archive citée.

forestier est ouverte et la répression également [929]. Avec Philippe Vigier, soulignons qu' « il ne s'agit pas, le plus souvent, de chasser simplement le garde, on veut lui donner une bonne leçon, se venger de sa partialité… » [930]. C'est ce qui explique que dès le 2 mars le garde Serre soit victime d' « outrages » avant qu'un mois plus tard, le garde général Chegaray et le garde forestier Vial connaissent le même sort. Rappelons que le rapport du substitut indique précisément que les habitants s'en prennent aux personnes et aux signes de leur pouvoir (« uniforme déchiré et souillé de boue »). Il y a une véritable « haine » (Philippe Vigier) à l'égard de l'autorité de l'État dont Jean Bertrand est également une victime. Il l'est sous l'effet d'un double mouvement. D'abord, le 19 mars une pétition signée par environ 110 personnes, « tous amis de l'ordre, vrais patriotes, citoyens libres et énergique, jouissant de l'estime générale du pays » s'adresse au préfet pour renverser légalement le maire [931]. Il n'est guère surprenant que le premier signataire soit Jean-Louis Brunel. Mais ce n'est manifestement pas assez. Quatre jours plus tard, les autorités anciennes et nouvelles sont outragées par Isaïe Hébert-Perceval, Jean Belle, Benoît Ronin, Jean Faure dit Rolland et Joseph Mazuit. C'en est trop pour le maire Bertrand qui démissionne le 28 mars mais qui reste en poste. La commission municipale provisoire exerce donc la réalité du pouvoir à partir de ce moment. C'est dans ce contexte précis que l'agression des deux gardes forestiers le 2 avril s'inscrit.

Reprenons le rapport du substitut. Les deux agents sont agressés le 2 avril alors qu'ils se rendent chez Brunel, preuve au passage que celui-ci est bien l'homme fort de la tétrarchie autranaise. Parmi les agresseurs supposés il y a les frères Eybert-Perceval. Peut-être règlent-ils des comptes personnels du fait qui leur père a été poursuivi deux ans plus tôt. Ils sont aussi les neveux de l'adjoint de Brunel quand celui-ci était maire. Le 3 avril, Claude Faure démissionne. L'orage éclate une nouvelle fois le 7 avril, notamment avec la présence des deux frères Meneyroud, fermiers et parents par alliance des frères Brunel et parents [932]. La commission municipale, donc Brunel, abaisse la tension d'un cran par la lettre ouverte. Elle

[929] « […] À la Chapelle-en-Vercors les gardes ont été chassés par les habitants : une force considérable a été dirigée dans ce canton. 12 arrestations ont été faites […] » (Arch. dép. Isère, 2U291. Rapport du procureur général au garde des Sceaux, 1848, archive citée) ainsi que « Insurrection à Saint Agnan en Vercors » d'après François Fabien Didier (instituteur et secrétaire de mairie à Saint-Agnan), dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 3, 1995, pp. 130-131.

[930] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine* …, ouvrage cité, tome 1, pp. 205-206 (p. 204).

[931] Les signataires « […] voyent avec peine que l'autorité municipale demeure dans l'inertie, refroidit le zèle des vrais patriotes, agit en sens inverse de leur intérêt politique. En conséquence ils ont chargé les soussignés de demander à MM les commissaires du département une commission chargée de la direction patriotique de la commune … ». Arch. dép. Isère, 16M52. Extrait de la pétition adressée aux commissaires du département le19 mars 1848.

[932] Marie Brunel, la mère de Pauline Repellin, épouse de Louis Antoine Meneyroux, décède chez Louis Paulin Romain Brunel, « son neveu ».

demande certes la relaxe des prisonniers dans un additif après les signatures des habitants mais l'essentiel se situe au début du document. Les trois membres s'adressent aux autorités départementales avec des formules destinées à rassurer les autorités centrales et à affirmer que l'ordre est revenu. Le 7 avril est bien la journée décisive. Elle se prolonge le 9 par la démission de l'adjoint, Claude Gamond, celui-là même qui est chargé de défendre les intérêts de la commune dans l'action en justice contre les albergataires. La victoire est totale pour les frères Brunel. Par conséquent, du moins à Autrans, la révolte est aussi dirigée contre certains notables. Mais ils ne sont pas visés en tant que notables mais parce qu'ils représentent, avec les gardes, l'État dont ils sont des représentants. Philippe Vigier montre à juste titre que dans les montagnes les agents de l'État étrangers aux sociétés locales sont visés les mais le cas autranais complète le tableau parce qu'il montre que la vindicte s'exerce contre ceux qui sont à la tête des municipalités et qui sont des natifs des espaces ruraux en révolte. 1848 brasse les cartes à l'échelle locale. Des notables comme le maire Bertrand sont victimes et d'autres notables locaux profitent du moment. Depuis 1842, les frères Brunel représentent un mode de développement rural concurrent de celui du maire Bertrand. Ils sont objectivement des acteurs de la défiance vis-à-vis autorités municipales. En avril 1848, par un splendide retournement, ils passent du statut d'agents du désordre à celui de l'autorité restaurée.

Cette période inaugure donc la pleine expression de la notabilité retrouvée. Le 15 août 1848, Louis Paulin Romain devient maire. Jean Bertrand est conspué jusqu'au bout. En effet, le jour même de sa libération, le 16 juin 1848, Isaïe Eybert-Perceval reprend ses injures publiques contre Jean Bertrand. Il réitère ses propos le lendemain ainsi que le 3 juillet, ce qui lui vaut une nouvelle peine en prison [933]. À la fin de juillet, Joseph Mazuit dit Cartal, libéré, s'en prend à l'élu [934]. C'est dans ce climat que Brunel cadet, qui depuis le 21 juillet succède à Jean Bertrand dans la tenue des registres de l'état civil en tant que président de la commission municipale est élu maire à l'unanimité. Jean-Louis Brunel occupe une fonction capitale, notamment pour ce qui concerne les biens forestiers et communaux. Après être devenu suppléant au juge de paix le 1 août 1851, il succède au juge Beaume, présent depuis octobre

[933] « Isaïe Eybert-Perceval dit Tambour, âgé de 31 ans, est prévenu d'avoir à Autrans le 3 juillet 1848 outragé publiquement à raison de sa fonction ou de sa qualité le Maire en le traitant de vagabond, gamin, voleur de bois. D'avoir le 16 juin dans l'auberge de M. Vieux, commis le même délit disant notamment que le maire avait fait de faux procès-verbaux, qu'il était un mangeur de commune. D'avoir à Sassenage le 17 juin, dans le café de M. Grimont diffamé publiquement le Maire. Attendu les circonstances atténuantes, Isaïe Eybert-Perceval est condamné à 15 jours d'emprisonnement et aux dépens de 40 francs et 30 centimes », cité dans Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « Le calvaire des familles autranaises … », article cité, p. 81.

[934] « […] Joseph Mazuit dit Cartal, 42 ans, cultivateur, est prévenu d'avoir à Autrans à différentes reprises et notamment le 2 juillet 1848 outragé publiquement à raison de sa fonction ou de sa qualité le Maire de la dite commune, le traitant notamment de canaille, cochon, vaurien […]. Le Tribunal condamne le dit Mazuit à 10 jours d'emprisonnement et aux dépens de 26 francs et 90 centimes tout compris », cité dans Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « Le calvaire des familles autranaises … », article cité, p. 81.

1849 et nommé à Clelles, au poste de juge de paix, le 16 décembre 1851. Les deux frères deviennent d'ardents soutiens du prince-président puis du Second Empire. Dans le canton, il s'agit de faire oublier la sédition de 1848 et le plébiscite de novembre 1852 recueille 98,85 % de oui [935].

La gestion des biens communaux forestiers est sous-jacente aux « événements » d'Autrans en avril 1848. L'explosion s'explique par un terrain favorable. Celui-ci comprend la conjonction d'une série de facteurs démographiques, économiques, culturels et politiques. Mais il ne suffit pas d'une étincelle. En fait, il y a toute une série de mises à feu qui entraînent l'embrasement. Au sein de la commune, il y a une lutte entre deux manières de concevoir le développement, celle des frères Brunel paraît plus « archaïque », car elle s'appuie sur une lutte sourde contre les agents de l'administration forestière et repose sur un groupe social aux lisières de la misère comme des bois dont ils se servent en partie. La dimension communautaire et en ce sens sociale, car les deux frères font vivre tout un groupe aux liens étroits entre les membres, est manifeste. 1848 n'est pas le triomphe de la modernité mais, pour un temps, le retour aux anciennes pratiques.

C'est donc une nouvelle phase de l'histoire des communaux qui s'ouvre durant le Second Empire. Elle connaît un lent mouvement de réconciliation entre les acteurs locaux et l'administration forestière.

2.3 Par un accommodement réciproque des parties en présence

La reprise en main des communaux se fait selon une troisième modalité, celle de l'accommodement. Il s'agit donc de quitter l'événement et une temporalité courte pour, à nouveau, envisager des évolutions à moyen terme, sur une durée de vingt-cinq ans environ du Second Empire au milieu des années 1870. Cette période est en effet cruciale pour analyser le développement rural. La période d'opposition franche et directe entre l'administration forestière, ses représentants et les sociétés locales fait place à un plus grand nombre de situations de compromis et d'arrangements. Ces transformations se situent dans un contexte

[935] Il serait possible de retrouver des analyses de Christian Thibon qui explique le calme constaté en 1851 et en 1852 serait lié à la terreur de la répression de l'été 1848 (Voir Christian THIBON, *Pays de Sault. Les Pyrénées audoises au 19e siècle : les villages et l'État*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1988, 278 p.).

caractérisé par des éléments favorables au rapprochement entre les acteurs. La décongestion démographique est une première condition. Après l'optimum de 1851, la population du canton diminue de 14 % en 25 ans. Le maximum de 1851 avec 6 340 habitants s'abaisse à 5 888 personnes cinq ans plus tard plus tard. La quasi-stabilisation de la seconde moitié des années 1850 préfigure une nouvelle décrue qui aboutit en 1876 à 5 441 individus. La pression décroît sur les communaux. Cela n'a pas encore de conséquences sur l'évolution de la propriété puisqu'en 1869, 80 % des cotes sont encore inférieures à dix hectares. La très petite propriété, à elle seule, est toujours majoritaire (58,4 %). Mais le cadastre ne traduit pas tout, il ne dit pas la réduction du nombre des parcelles communales appropriées en forêts, il ne dit pas la nécessité moins âpre de mener des bêtes paître, il ne dit pas non plus l'urgence moins aigüe à aller faire des prélèvements en bois. Le deuxième élément est que l'état des forêts s'améliore. Ici, les indices convergent. Le tournant des années 1850-1860 voit l'accumulation des sources narratives en faveur de cette conclusion [936]. L'évolution rend l'administration des forêts plus réceptive aux demandes faites par les habitants ou par les communes du canton de Villard-de-Lans afin de trouver un point d'entente. Enfin, l'administration se montre également plus compréhensive parce qu'elle en reçoit l'ordre. Dans un pays où la croissance économique reprend avec un régime qui s'appuie sur le Napoléon des paysans, le pouvoir est conscient de la réalité des troubles forestiers dans une partie du pays au milieu du siècle. Il est donc demandé de procéder, dans un certain nombre de départements, dont l'Isère, à une révision du régime forestier en le rendant sinon favorable du moins davantage vivable pour les ruraux [937]. Les premières mesures prises en 1853 sont complétées dans le canton par de nouvelles modifications à la fin des années 1850. Le 24 juin 1858, un décret impérial établit de nouveaux classements entre ce qui relève du plein et libre arbitre des communes et ce qui doit passer par une surveillance, une vérification et des autorisations de l'administration forestière [938]. La procédure est riche d'archives qui sont autant de portes d'entrée et qui disent

[936] À Autrans, par exemple, « L'ordre est rétabli dans cette forêt... », écrit le conservateur des forêts dans un document du 30 juin 1858 (Arch. dép. Isère, 6P819). Une visite du garde général dans ces mêmes bois l'année suivante lui fait noter que « ...la franche moitié de la clairière s'est reboisée depuis le cadastre et que le surplus s'améliorait et même promptement... » (Arch. dép. Isère, 6P8/19. Rapport du 26 février 1862). En 1863 ce fonctionnaire informe sa hiérarchie que « Le régime forestier bien qu'assi depuis peu d'années dans cette localité est parvenu à arrêter la dévastation... » (Arch. dép. Isère, 6P8/19. Rapport du 11 avril 1863).

[937] Au début du Second Empire une révision du régime forestier pour les propriétés communales de quinze départements est effectuée En Isère, cette politique est entamée en 1853 et deux ans plus tard 2 815 hectares sont rendus à l'agriculture (Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, *L'administration des Eaux et Forêts* ..., ouvrage cité, pp. 42-43).

[938] Après le décret, étape quantitative et pourtant absolument fondamentale, le garde général est chargé de procéder à l'aménagement c'est-à-dire délimiter et découper l'espace communal en fonction des objectifs donnés par l'empereur. Il vient sur le terrain, procède à des opérations de bornage avec des habitants des municipalités, notamment ceux qui appartiennent à l'assemblée locale. Le projet est présenté au conseil municipal qui peut faire des observations. Enfin, après une nouvelle remontée jusqu'au conservateur, le préfet entérine la décision.

l'émergence de l'accommodement. Celui-ci est progressif, il s'accompagne de la fin des actions collectives judiciaires. Autant d'évolutions qui reposent la question de nouvelles modalités du développement rural des communaux au pays des Quatre montagnes.

2.3.1 De nouveaux rapports de force ?

La question posée est bien celle de l'émergence progressive de l'idée du compromis. Car le compromis ne va pas de soi d'emblée. Passé l'orage de 1848 et les nuées de traîne, les sociétés locales ne sont pas radicalement bouleversées. Les agents forestiers, s'ils changent, sont remplacés par d'autres dont les objectifs sont identiques. Les vieux réflexes perdurent mais l'administration paraît vouloir ne plus s'en prendre seulement aux simples délinquants ce que les exemples de Méaudre et d'Autrans peuvent expliquer.

Les habitudes ont la vie dure et le Second Empire, à bien des égards, s'inscrit dans la continuité de la Monarchie de juillet. L'administration se méfie toujours des habitants. En juillet 1852, le conservateur dit des habitants d'Autrans qu'ils sont en guerre ouverte avec le régime forestier [939]. Dix ans plus tard, le garde général évoque des habitants de Méaudre « paresseux » et « anciens délinquants » [940]. En 1870, le conservateur des forêts dénonce la « population » et sa pratique de « ce que en temps révolutionnaire, on appelait le brigandage dans les bois » [941]. Rien n'a vraiment changé dans la présentation des sociétés locales. Les habitants ont eux aussi conservé leurs représentations, ils continuent à se plaindre auprès du préfet de la mauvaise volonté de l'administration forestière. En 1862, le conseil municipal de Méaudre invite le préfet à se rendre compte par lui-même « ... qu'il y a parti pris de la part de l'administration forestière de ne pas accorder à la commune les faibles concessions qu'elle demande ... » [942]. Quelques années plus tard en 1870 le maire de Méaudre déplore auprès du préfet le manque de zèle des agents forestiers et le conservateur de répondre que c'est le maire

[939] « ... la généralité des habitants est en guerre ouverte avec le régime forestier », Arch. dép. Isère, 6P9/19. Extrait de la lettre du conservateur au préfet le 20 juillet 1852.

[940] « .... plusieurs intrigants de la commune de Méaudre, avides d'entrer dans le conseil municipal ont fait à la populeuse classe des paresseux et des anciens délinquants pour obtenir leurs suffrages... » (Arch. dép. Isère, 2O225/8. Extrait du procès-verbal de reconnaissance du garde général au préfet, le 14 septembre 1861). Il semble que cette remarque a été portée à la connaissance des intéressés puisque dans une délibération municipale au printemps suivant, le conseil municipal prend soin de préciser que les « ... habitants pauvres de la commune quoi qu'on en dise ne sont ni paresseux ni insouciants mais au contraire excessivement laborieux [...] ». Arch. dép. Isère, 2O225/8. Extrait de la délibération municipale de Méaudre, le 20 mars 1862.

[941] Arch. dép. Isère, 2O225/8. Extrait de la lettre du conservateur au préfet le 14 juillet 1870 (c'est l'auteur qui souligne).

[942] Arch. dép. Isère, 2O225/8. Extrait de la délibération du conseil municipal de Méaudre le 15 août 1862.

qui refuse le concours que l'administration se propose de lui apporter [943]. Silence dans la correspondance, absence lors de la venue des agents forestiers pour procéder aux reconnaissances sur le terrain restent aussi la règle. Au début du Second Empire le conseil municipal d'Autrans et le maire Brunel font de la résistance [944]. À Méaudre, en 1861, le conseil municipal refuse de siéger [945]. Au même moment la même chose survient à Autrans lorsque l'inspecteur doit mettre en application le décret impérial [946]. Freiner à ce moment revient à fragiliser le fonctionnaire d'État qui peut se retrouver accusé par le préfet de ne pas y mettre assez du sien donc à renforcer la position de la commune. Les mairies laissent enfin toujours filer la dette de la commune, jusqu'à ce que l'autorité supérieure cède et autorise de nouvelles coupes pour rétablir le budget communal [947]. Le fait que l'une d'elle, d'un montant de 40 000 francs soit consentie, montre suffisamment l'ampleur de la catastrophe financière de la commune [948]. Laisser le déficit se creuser est donc un moyen pour assurer partiellement le

[943] « Depuis quelques temps, il se commet beaucoup de délits dans la partie de nos communes non soumises au régime forestier. Les gardes locaux que j'ai plusieurs fois invités à verbaliser les délinquants n'ont toujours répondu qu'ils n'avaient à s'occuper de la partie soumise », Arch. dép. Isère. Extrait de la lettre du maire de Méaudre Mante au préfet, le 26 mai 1870.

[944] Le 9 septembre 1852, le conseil municipal s'oppose à la soumission des forêts. Néanmoins le conservateur continue à avancer ses projets. Au début de 1854 le conservateur demande au garde général de rencontrer le maire à ce sujet : « Je viens de recevoir et j'ai l'honneur de vous adresser un procès-verbal de cette opération qui toutefois n'a pu être contradictoire par le refus du maire d'y participer. Ce fonctionnaire a même refusé d'y ajouter ses observations en se retranchant derrière le motif que son conseil municipal le lui avait défendu. Ce double refus a été constaté dans le procès-verbal précité [...] ». L'auteur montre qu'il n'est pas naïf et il explique au préfet que le maire et le conseil municipal « ... chercheront à retarder indéfiniment une décision... ». C'est pourquoi, poursuit-il, il est nécessaire que le préfet puisse ... rendre impossible une pareille manœuvre », Arch. dép. Isère, 2O225/8. Extraits de la lettre du conservateur au préfet, le 29 mars 1854.

[945] Le maire explique au préfet que lors de la réunion qui a pour objet le projet de règlementation des pâturages, « [...] En la présence de M. l'Inspecteur rien n'a été contredit, mais après son départ il ne s'est plus rien trouvé de bien » (Arch. dép. Isère, 2O225/9. Extrait de la lettre du maire au préfet le 16 septembre 1861). Devant cette première tentative infructueuse, le préfet demande au maire de convoquer un nouveau conseil. Las ! les membres du conseil municipal ne se présentent pas.

[946] « [...] J'ai mis souvent le document devant les yeux du conseil municipal ; je l'avais convoqué pour dimanche dernier il ne se sont pas trouvé en nombre nous n'avons rien pu faire je les convoquais pour aller hier 13 du courant pour 8 heures du matin j'ai attendu depuis 8 heures moins un quart jusqu'à neuf heures et quart et ils sont venus au nombre de huit, je leur ai remis le plan, sous les yeux ainsi que la règlementation des terres cultivées que vous m'avez adressé à la date du 5 courant ; ils n'ont point pris de délibérations ...ils ont demandé à réfléchir et d'attendre quelques temps [...] ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extraits de la lettre du maire d'Autrans Brunel au préfet le 14 août 1863. Finalement, les conseillers examinent le plan et font des objections. Dans le cas d'Autrans, il est probable que l'opposition d'une partie du conseil soit en fait tournée contre le maire. Peu importe chez ce dernier qui se sert de leur absence pour aller dans le sens du refus de la proposition de l'administration forestière.

[947] L'inspecteur note par exemple que « depuis quelques années la commune de Méaudre ne mesure pas ses dépenses sur les ressources qu'elle possède. Elle oublie qu'elle n'est pas dans l'aisance et que ses charges extraordinaires ne s'équilibrent généralement pas avec des revenus de même nature. Elle se livre à de nombreuses dépenses et imprudemment à une situation critique. Le conseil municipal expose sans cesse et d'une manière confuse les embarras financiers et demande exclusivement à la forêt communale dont il exagère les possibilités, les moyens de réparer toutes les imprévoyances ». Il expose plus précisément la situation par la suite : « ...le conseil municipal a demandé le 16 août 1857 une coupe extraordinaire de 40 000 francs pour solder les dettes de la commune et entreprendre de nouveaux travaux. Un décret impérial rendu en conséquence le 24 mai 1859 a autorité la vente de 3 430 mètres cubes de bois, dans la forêt communale à exploiter en dix années ... Ces 3 430 mètres cubes de bois à treize francs l'un minimum sur pied en forêt donneront ensemble ci 44 590 francs [...] », Arch. dép. Isère, 5O225/8. Extraits du rapport de l'inspecteur des forêts le 17 mai 1861, archive citée.

[948] Le conseil municipal de Méaudre s'adresse au préfet il précise que sans l'accord de « fortes coupes », « ... jamais elle [la commune] ne reconstruira son église ; jamais aucune réparation ne pourra être faite à ses bâtiments communaux à demi écroulés ou 100 élèves ne sont rien moins qu'en sûreté » (Arch. dép. Isère,

développement des ressources de la commune. Dernière continuité, l'action collective au sein des communaux forestiers qui réapparaît à l'occasion d'épisodes nationaux marquants. En 1870, en effet, « cette population [de Méaudre] s'est portée, pendant plusieurs jours, dans les pâturages boisés et y a abattu plus de trois mille arbres destinés soit à abriter le bétail, soit à créer successivement des ressources à la caisse communale » [949]. A lire le rapport du conservateur, la population veut « à son tour faire acte de propriétaire » de manière privée, pour avoir des ressources afin de construire des étables, et de manière collective pour enrichir la commune en grumes à vendre. L'intérêt individuel ne s'oppose pas à celui du groupe et les deux options montrent que les forêts sont une des conditions du développement des acteurs.

Les réactions et les réflexes hérités de la période antérieure sont toujours d'actualité. La répression à l'encontre de ceux que l'administration nomme « délinquants forestiers » perdure aussi même si elle semble moins forte sous le Second Empire. En fait il semble bien que les agents forestiers élargissent leur champ en s'attaquant à des personnalités locales dans les années 1850.

La période de la Seconde République constitue une fantastique opportunité pour des acteurs locaux de se saisir de l'époque comme d'un tremplin pour leurs ambitions. À Autrans, les frères Brunel sont de retour, à Méaudre c'est le temps de Claude Vincent-Martin. Derrière ces visages, ce sont les anciennes logiques d'exploitation des communaux en général et des forêts en particulier qui prévalent. C'est précisément ce système que l'administration cherche à remettre en cause durant le Second Empire. Ceci s'observe par la comparaison des situations à Méaudre puis à Autrans à partir de 1848.

Méaudre est à bien des égards assez semblable à sa voisine autranaise. Les communaux forestiers représentent une richesse considérable et la délinquance forestière y est tout aussi présente. La famille Chabert occupe une place sociale de première importance par le commerce du bois. Mais, à l'ombre de celle-ci, il en est d'autres qui revendiquent leur place au soleil durant la Monarchie de juillet. Claude Vincent-Martin (1806-1884) est de ceux-

---

2O225/8. Extrait de la délibération du conseil municipal de Méaudre le 15 août 1862, archive citée). Le montant doit permettre la rénovation de bâtiments communaux mais pas seulement car à lire le tableau des dépenses établi l'année suivante 18 125 francs d'aménagements routiers sont prévus, véritables investissements en vue d'une meilleure vente des grumes dans la vallée. L'auteur mentionne une facture de 2 000 francs en faveur de l'entrepreneur Veyret de Grenoble pour travaux du Chemin neuf, 2 500 francs pour Gachet de Grenoble pour des travaux sur un autre chemin. Il indique également un montant de 7 625 francs pour le chemin de grande communication n° 2 qui relie Pont-en-Royans à Villard-de-Lans (ce sont les travaux le long de la Bourne), 6 000 francs pour le chemin des Griats sur le flanc oriental. D'autres frais pour un montant de 12 000 francs concernent les « fontaines et lavoirs publics ». Il faut probablement comprendre les travaux d'adduction d'eaux destinés également à l'alimentation des prairies, tout cela en partie directement ou indirectement pour le bétail. Le total des réparations pour les travaux publics ne s'élève qu'à 8 000 francs (Arch. dép. Isère, 2O225/8. Rapport de l'inspecteur des forêts le 17 mai 1861, archive citée).

[949] Arch. dép. Isère, 2O225/8. Extrait de la lettre du conservateur au préfet le 14 juillet 1870, archive citée.

là [950]. Domicilié au hameau des Griats à Méaudre, son profil correspond à des cas évoqués précédemment. C'est un homme dont le commerce du bois est adossé au monde de l'auberge. Il s'est marié une première fois avec Adèle Blanc-Brude, appelée également Blanc-Tranchant (v. 1810-1847) puis en secondes noces avec Véronique Thorand (1824-1879), originaire du hameau de la Cordelière à Lans situé sur l'autre versant de l'élévation qui sépare le canton en deux vallées. C'est un des lieux de sortie pour les bois de Méaudre. Sur son acte de mariage de mars 1848, Antoine Claude Vincent-Martin se dit marchand de bois et l'un de ses témoins, le seul originaire de Méaudre, est le garde forestier Joseph Romagnier. Cette proximité est peut-être un moyen d'amadouer l'agent forestier, comme Jean-Louis Mazet avec le garde Chegaray à Lans, car Claude Vincent-Martin est en délicatesse avec l'administration forestière depuis la reconnaissance des bois communaux en 1842. Un récapitulatif des délits qui le concerne fait remonter les premières infractions à 1843. Claude Vincent-Martin occupe une place centrale dans les dégradations de la forêts durant les années 1840 [951]. La mémoire en est encore fraîche une trentaine d'années plus tard, quand une pétition rappelle à nouveau son rôle « moteur » [952]. Mais l'homme est habile et il se range dans le camp de l'ordre si bien que, maire à la fin de la Seconde République, il est réélu en 1852 avec deux-tiers des suffrages exprimés [953]. Le déroulement du vote montre des tensions certaines avec Jean Mante [954]. Tout au long de ces années, l'animosité entre Jean Mante et Claude Vincent-Martin ne s'explique pas une simple question de personnalités [955]. Derrière les caractères ce sont des réseaux sociaux qui s'opposent quant à la place des communaux dans le développement de la commune [956]. Jean Mante est celui qui, dès le début de la Monarchie de juillet, est présent

[950] Antoine Claude Vincent-Martin fait l'objet de la Fiche Biographique 34.

[951] Cela est prouvé par la lecture de deux sources, l'une de l'inspecteur des forêts à l'occasion d'un procès en août 1854 et qui note quatre condamnations entre juillet 1846 et octobre 1847 pour un total de 430,47 francs, l'autre du juge de paix qui indique que Claude Vincent-Martin « … a été signalé dans le temps comme favorisant les délinquants dans les forêts communales, surtout à une époque déjà éloignée où cette propriété était à peu près au pillage dans la commune de Méaudre et les autres communes environnantes… ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet le 3 septembre 1858.

[952] « … Claude Vincent-Martin aubergiste à Méaudre, moteur des désordres de 1848… ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la pétition signée par 69 personnes au préfet de l'Isère le 5 octobre 1870.

[953] « … Il est essentiellement populaire et s'est montré dans les événements qui ont ammené le gouvernement de l'empereur très partisan de ce gouvernement qui fut du reste acclamé alors qu'il était maire avec entousiasme par toute la population de Méaudre comme devait l'être un gouvernement qui nous apportait avec lui une tranquillité stable, l'espérance la paix et un grand nom que le chef de l'état soutient si noblement […] ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet le 3 septembre 1858, archive citée.

[954] Jean Mante et Daniel Chabert, son neveu, refusent de signer le procès-verbal du second tour de scrutin en 1852 (Arch. dép. Isère, 16M63). Pour connaître la situation générale à Méaudre, et notamment les relations avec Claude Vincent-Martin, Jean Mante fait l'objet de la Fiche Biographique 35.

[955] Le juge de paix n'y voit pas clair : « […] Serait-ce le résultat d'une petite jalousie secrète ? C'est ce que j'ignore, mais c'est encore ce qui m'a été dit ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet le 3 septembre 1858, archive citée.

[956] Le maire Mante s'en fait l'écho en 1861 : « […] Plus tard, ils [les nouveaux conseilles proche de Vincent-Martin] ont voulu me faire faire une demande tendant à obtenir de nouveaux pâturages et a autorisé les habitants à couper dans les forêts communales des bois de point de valeur. Je leur ai répondu qu'ils pourraient faire cette

comme adversaire des délinquants forestiers, alors que Claude Vincent-Martin est perçu par les auteurs des différentes sources comme celui qui a non seulement laissé faire mais qui a entretenu une politique de déprédations [957].

La victoire de Claude Vincent-Martin fait long feu car le 23 juin 1853 un procès-verbal est dressé par trois gardes forestiers contre François [Mure-] Ravaud qui transporte pour le maire de Méaudre 50 arbres résineux épicéas et sapins qui ont la marque de celui-ci, « CM » c'est-à-dire Claude [Vincent-] Martin. À l'occasion du procès, l'année suivante, le fonctionnement des affaires de Claude Vincent-Martin apparaît. Des voituriers travaillent pour lui entre Méaudre où il détient un « chantier à façonner le bois » et Sassenage où il possède des « magasins » [958]. Il donne sa démission en 1853 et une page semble tournée pour l'administration qui n'a plus aucun égard pour lui [959]. Jean Mante est nommé adjoint en décembre de la même année. Cet exemple montre que l'administration attaque et écarte une délinquance d'une toute autre ampleur que le simple chapardage.

Toutefois, Claude Vincent-Martin garde sa capacité de nuisance intacte. Elle se fonde sur l'argent, les relations avec la vallée et ses réseaux sociaux locaux. Les élections de 1855 voient la victoire de Jean Mante, le poste de maire étant détenu par le notaire Roux-Fouillet. Mais celui-ci démissionne à la suite d'une mystérieuse lettre anonyme en 1858. Jean Mante le remplace et Benoît Blanc-Tranchant devient adjoint [960]. Les élections de 1860 sont homériques et Jean Mante parvient à empêcher le retour de Claude Vincent-Martin [961]. C'est le début, d'une guerre de position avant l'heure, lutte décennale ponctuée par le retour de Claude Vincent-Martin au conseil municipal en 1865 (au premier tour avec 54 % des 214 voix exprimées) alors que Jean Mante n'est pas élu. Pourtant, le préfet le maintient en poste

---

demande eux même mais qu'ayant déjà par décret impérial 400 hectares de pâturage jétait convenu de la nulité d'une pareille demande ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du maire Jean Mante au préfet le 7 avril 1861.

[957] En 1833, Jean Mante, adjoint de la commune de Méaudre, témoigne du refus de son alter ego de Lans, François Jalliffier, adjoint à Lans, d'avoir refusé d'assister des gardes forestiers à l'encontre de plusieurs habitants de Lans soupçonnés d'avoir coupé du bois dans les bois de Méaudre (Arch. dép. Isère, 16M33).

[958] Arch. dép. Isère, 2U1 131.

[959] Condamné en 1858 pour propos injurieux contre le maire, Jean Mante, il formule un recours en grâce mais il n'est pas appuyé par le préfet : « D'après les renseignements que j'ai recueilli le sieur Martin a d'assez mauvais antécédents et paraît peu digne d'intérêt. Il est ancien maire de Méaudre et il est établi que sous son administration il favorisait les délits forestiers… ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du préfet au ministre de la Justice le 7 septembre 1858.

[960] La lettre est relatée dans la Fiche Biographique 36 du notaire Joseph Roux-Fouillet.

[961] À la veille des élections des 19 et 26 août, Jean Mante demande au préfet le 14 août 1860 si Claude Vincent-Martin et Benoît Blanc-Tranchant, beaux-frères, peuvent être membres du conseil municipal. Le préfet rappelle l'article 11 de la loi du 5 mai 1855 « Dans les communes de cinq cent âmes et au-dessus, les parents au degré de père, de fils, de frère et les alliés au même degré, ne peuvent être en même temps membres du conseil municipal » (Arch. dép. Isère, 16M71). Claude Vincent-Martin envoie son fils Joseph pour la première fois qui est élu au second tour avec 54 % des voix exprimées (97/179).

ce qui entraîne la fureur du nouveau conseil municipal [962]. L'heure de la revanche sonne en 1870 car, à nouveau, à l'occasion des bouleversements politiques nationaux, l'homme qui a fait acclamer l'Empire en 1852 se trouve président de la commission municipale de la République. Il donne la « permission pleine et entière aux habitants de Méaudre de couper genêts, buissons et ébrancher les arbres de haute futaie », dernière grand tentative de mainmise collective sur les communaux par un mode de développement en déclin. Une pétition de 69 personnes proteste contre tout ce que représente Claude Vincent-Martin. C'est pourquoi Daniel Chabert exerce les fonctions de maire jusqu'en août 1871 semble-t-il. À ce moment, la présidence du conseil municipal est exercée par Joseph Vincent-Martin.

Les communaux sont une des manifestations pour la mainmise de la famille Chabert dans le négoce, et notamment celui du bois, et qui parvient à s'imposer à la tête de Méaudre et dont Jean Mante est un membre. Claude Vincent-Martin cherche à emprunter les mêmes stratégies de développement. Mais ces dernières ne sont plus adaptées aux circonstances nouvelles survenues avec l'établissement du régime forestier et la plus grande présence exercée par l'administration forestière [963].

La comparaison de la situation d'Autrans avec celle de Méaudre est riche d'enseignements. Il y a des points communs lourds de sens. À Autrans ce sont les frères Brunel qui détiennent une position hégémonique, l'un comme juge de paix, l'autre maire [964]. Leur retour prolonge les procédés d'administration communale exercés sous la Monarchie de juillet. La délinquance reste donc de grande ampleur et le conseil municipal s'oppose de façons répétées à l'administration forestière. Il formule des demandes d'indulgence collective, il refuse de prêter son concours aux opérations de délimitation de cantonnement et il cherche à procéder à des adjudications *in situ* et non à Grenoble. Mieux, les frères Brunel tentent de se débarrasser de l'administration forestière et ils demandent en 1852 « le partage de tous les

[962] Après son retour au conseil municipal en 1865 il porte le fer directement. En effet, le 2 novembre 1865, alors que le maire réunit le conseil municipal pour délibérer, « … le sieur Claude Vincent Martin ne l'a pas laissé achever, et avec un air emprunt de la plus violente colère il s'est écrié : " vous êtes un misérable de vouloir rester maire malgré nous, nous ne ferons rien tant que nous serons sous votre présidence et si le préfet ne vous destitue pas nous nous adresserons à Paris " ». Il a visiblement mis ses menaces à exécution. En 1867, Antoine Blanc-Fin accuse le maire de ne pas avoir fêté la Saint-Napoléon, le 15 août, et le ministère réagit le 29 novembre en demandant au préfet de s'expliquer, notamment quant au fait que Mante soit demeuré maire malgré son exclusion du conseil municipal. C'est probablement dans ce contexte que le juge de paix dresse un tableau de la situation locale (Arch. dép. Isère, 15M88).

[963] Pour une vue d'ensemble sur la période postérieure, voir Edouard LYNCH, « La fin des " Jacques " ? Conflits ruraux et atteintes à la propriété durant la Troisième République », dans Caroline LE MAO, Corinne MARACHE [dir.], *Les élites et la terre du 16e siècle aux années 1930*, Paris, Armand Colin, 2010, 347 p. (pp. 110-119).

[964] Les 77,9 % des voix exprimées en 1852 en faveur du cadet ne doivent pas tromper car la participation n'est que de 40,2 % (Arch. dép. Isère, 16M63).

communaux afin qu'ils deviennent propriétés particulières » [965]. La requête est perçue comme la contrepartie de l'appui des habitants au nouveau régime car, dans le canton, le score a été supérieur à la moyenne de l'arrondissement de Grenoble, déjà supérieur à la moyenne nationale [966]. Le texte se veut une demande collective de la commune ce que traduit à la fois le nombre de signatures (327 auxquelles doivent être jointes 59 croix), l'ordre des signatures qui débute par les membres du conseil municipal et par le texte lui-même [967]. Ce sont pourtant les frères Brunel qui sont à la manœuvre car il est fait explicitement allusion à l'action des albergataires, entamée sous la Monarchie de juillet, dont les deux frères sont les principaux animateurs. Le deuxième point en commun avec Méaudre est la tentative infructueuse des frères Brunel de s'opposer *in fine* à l'administration forestière. À Autrans, les travaux préparatoires sont menés en 1853 [968]. Le décret impérial dans les deux communes date du 6 juillet 1858 et la délimitation se fait en 1862 [969]. Les frères Brunel tentent d'enrayer

[965] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Le Texte 21 dans le dossier thématique 3 en annexe correspond à l'intégralité de la pétition qui demande le partage des communaux d'Autrans en 1852.

[966] Dans le canton de Villard-de-Lans si seulement 73 % des inscrits sont allés voter (1 128 sur 1 544) alors que dans l'arrondissement, le pourcentage est supérieur avec 80 % (44 513 sur 55 547), ils sont 98,7 % à voter en faveur du régime (1 124 voix), 96 % pour l'ensemble de l'arrondissement (42 878). Il y a seulement treize voix, soit 1,15 %, qui se prononcent résolument contre le nouveau régime (Arch. dép. Isère, 2U293). À l'échelle nationale, la participation est de 93 %, le vote en faveur de l'Empire est de 78 %, 2,5% des voix exprimées sont contre. Les frères Brunel disent en fait au souverain qu'ils contrôlent l'électorat local.

[967] À titre de comparaison, la liste électorale de 1848 comportait 327 noms.

[968] Le conservateur résume l'esprit qui l'anime de la manière suivante : « J'ai envisagé la question du Régime forestier d'Autrans au point de vue de la conservation des intérêts forestiers et de la satisfaction de l'intérêt pastoral.

Pour arriver une solution, deux moyens se présentent :

L'un consistant à distraire purement et simplement 400 hectares de massif de 2 151 hectares reconnu susceptible d'exploitation régulière.

L'autre consistant à maintenir sous le régime forestier des 2 151 hectares situés sans exception dans la haute montagne et inclinés en pentes généralement très rapides, sauf à proposer d'y autoriser la dépaissance des moutons, par application de l'article 119 du code forestier sur une étendue de 400 hectares au minimum susceptible d'extension s'il y a lieu.

Dans la 1ère hypothèse : abus de jouissance au préjudice de l'avenir, destruction des bois existant sur ces 400 hectares, appauvrissement des ressources nutritives des pâturages même que les bois conservent, certitude de ravinement des pentes que la végétation forestière protège.

Dans la seconde, satisfaction de tous les intérêts dans une mesure large.

En effet, la commune d'Autrans se trouverait en jouissance de 913,83 hectares de pâturage pour les moutons susceptibles d'être très probablement portés à 1 000 hectares sans parler des cantons défensables qui pourraient être ouverts au parcours des bêtes à cornes.

Je n'hésite donc point à vous proposer ce dernier parti qui implique l'approbation pure et simple du Bulletin ci-joint, sous réserve de la sanction supérieure des propositions ci-incluses […]. Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du conservateur au préfet de l'Isère le 7 novembre 1853.

[969] Arch. dép. Isère 6P8/19. Le décret du 6 juillet 1858 soumet au soumet au régime forestier 2 151 hectares de bois et autorise le pacage des bêtes à laine sur une étendue d'environ 400 hectares (cantons de l'Echassolles 42,77 hectares, Echallet 23,60 hectares ; Eperrière 18,74 hectares ; Clapier et Montbrau 50,00 hectares ; combe d'Huisse, grande et petite

Fardalla, les haies, grand clos, envers de Combette, Les Abereaux, Combe Peyraud, Belle Combe 264,89 hectares). On en trouvera l'expression cartographique dans l'Texte 23 : Lettre de Jean-Claude Achard-Picard, maire de Villard-de-Lans, au préfet de l'Isère le 18 octobre 1861

Monsieur le Préfet,

Les lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser les 22 juillet, 12 et 22 septembre 1861 sont demeurées sans réponse.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet de vous exprimer la peine et le regret que ce silence me fait éprouver. Permettez moi aussi de vous prier d'en prendre connaissance et de vouloir bien y répondre.

Mais je désire bien vivement que vous preniez la peine d'examiner par vous même, le dossier assez volumineux de ma correspondance sur le même sujet depuis 1858, afin que vous puissiez formuler votre opinion et me dire avec votre bienveillance naturelle, si jusqu'à ce jour, j'ai manqué en quelque matière à l'autorité supérieure et si les prétentions que j'ai manifestées dans l'intérêt de ma commune sont justes ou injustes.

Dans tous les cas, et à l'appui de ces prétentions j'ai la décision de ceux qui possèdent la science du droit et qui pensent en expliquer les principes.

Les lettres que je viens de citer avaient pour objet cette triste et déplorable affaire de partage réclamé par Corrençon des débris de biens communaux dont Villard de Lans est resté en possession après la spoliation du riche patrimoine autrefois indivis entre les habitants du hameau de Corrençon et ceux des nombreux villages et hameaux de la primitive et ancienne commune du Villard de Lans.

Dans la première de ces lettres, je vous priais, Monsieur le Préfet, de m'autoriser à réunir le conseil municipal de ma commune pour délibérer sur l'appel que j'avais formé envers le jugement du 16 janvier 1861.

En l'absence de votre autorisation, j'ai dû attendre la session légale du mois d'août suivant pour soumettre à l'examen de ce conseil, la question de savoir si je devais suivre devant la Cour impériale l'instance que Corrençon avait mal à propos et très illégalement introduite contre la commune du Villard de Lans devant le Tribunal civil de Grenoble.

Pardonnez-moi, Monsieur le Préfet, ces dernières expressions qui ne sont d'ailleurs qu'un pâle reflet de la consultation qui m'a été délivrée par d'éminents jurisconsultes du barreau de Grenoble.

Avec la deuxième, je vous adressais la délibération de mon conseil municipal qui m'a autorisé à suivre en appel la cause de la commune du Villard de Lans contre Corrençon et à me pourvoir au besoin contre l'arrêt préfectoral du quatre juillet 1861.

À cette délibération était jointe la consultation de MM. Denantes, Auzias et Nicollet

Je vous prierais en même temps de vouloir bien m'accorder l'autorisation de plaider contre Corrençon, et me faire suspendre les opérations de partage commencées par MM. Perroud et Riondet, en vertu de l'arrêté précité.

Sous forme de disgression, je dois peut être vous faire part d'une révélation qui m'est indirectement parvenue.

L'un de ces Messieurs aurait avoué à quelqu'un de ses amis qu'il comptait gagner net dans cette expertise au moins 4 000 francs.

Cela suppose une pareille somme que l'autre expert son collègue et en doublant ce chiffre pour faire le total des dépens il peut bien arriver que Corrençon dépense en pure perte la valeur des rochers, des pâtures, des broussailles et des terres vaines qu'elle veut encore et qui pourraient lui être attribuées, si le partage devait légalement avoir lieu.

Mais la commune de Corrençon a t'elle bien réfléchi que si elle obtenait administrativement et même judiciairement le partage du peu de biens communaux qui restent à la vieille commune du Villard de Lans, soit environ un sixième de la totalité de ces mêmes biens, ou 250 à 260 hectares de roches, de landes de terres vaines (car c'est là tout ce que la spoliation la plus inouie a laissé à la commune du Villard de Lans) elle ne serait pas obligée de contribuer dans la même proportion aux charges communales qui pèsent sur les pauvres habitants du Villard de Lans.

Il y a là un principe de droit qui ne sera méconnu par aucune juridiction.

Dans la troisième enfin, je renouvelais mes prières au sujet de l'autorisation de plaider que j'avais sollicitée, et de la suspension des opérations ruineuses de partage dont il s'agit jusqu'à la décision des tribunaux civils ou administratifs sur cette question.

Mais je n'ai pas reçu le moindre avis qui ait pu m'éclairer sur ce que ma commune doit espérer dans les conjonctures où votre arrêt du 4 juillet l'a placé, lorsque déjà à cette époque il y avait appel du jugement du 16 janvier 1861, et cet appel était fondé sur l'incompétence du tribunal civil pour ordonner le partage qui était réservé par la loi à la décision du tribunal administratif.

Il me semble en cette circonstance Monsieur le Préfet qu'il y a là un conflit de juridiction que votre autorité aurait pu élever, au lieu de pourvoir par l'arrêt sus énoncé à l'exécution d'un jugement incomplètement rendu.

De quoi s'agit-il en effet ?

Du partage en l'état de biens communaux auxquels la commune de Corrençon peut, le cas échéant, avoir des droits.

En ce cas, où devrait être porté la demande en partage ? devant le Conseil de Préfecture qui aurait déclaré, s'il y avait lieu, ainsi que la formule en a été indiquée par la loi.

Sauf à renvoyer, au cas d'affirmation à la décision des tribunaux civils les questions de propriété qui auraient pu surgi pendant l'instance administrative.

Au lieu de se conformer à ces règles si simples, la commune de Corrençon a traduit la commune du Villard de Lans devant le tribunal civil, pour voir ordonner le partage dont il s'agit.

Que devait faire alors la commune de Villard de Lans ?

Décliner purement et simplement la compétence du tribunal, et c'est ce qu'elle fait.

Que devait-elle faire sinon encore, après le jugement du 16 janvier 1861, qui a ordonné le partage et préjugé la question de propriété qui n'était nullement agitée ?

Appeler le jugement, et c'est aussi ce qu'elle a fait.

Maintenant, Monsieur le Préfet, que faut-il que je dise et que je fasse pour que mes paroles et les explications que je donne sur cette malheureuse affaire obtiennent dans vos bureaux surtout le même accueil que celles des Corrençonnais.

Je suis véritablement embarrassé, en m'adressant à moi-même cette question.

Depuis plusieurs années je lutte avec toute l'énergie dont je suis capable, contre la spoliation qui s'était organisée il y a un demi siècle et qui s'était accomplie pour les Corrençonnais et les habitants de Bois Barbu et de Valchevrière en 1841 et en train de s'accomplir pour les habitants de Méaudret, lorsque j'ai été assez heureux pour faire réintégrer dans les mains de la commune du Villard de Lans, en vertu d'un arrêt de la cour de Grenoble, confirmé par la cour de Cassation une partie notable de l'ancien patrimoine communal spolié par suite de la connivence ou tout au moins de l'impéritie des anciennes administrations municipales.

Je suis intervenu aussi en 1859, dans une instance en partage ou licitation d'un tènement considérable de forêt et de très riches pâturages (2 000 francs au moins de revenu) que quelques habitants de Ville Vieille et des Geymond se disputaient pour avoir part au partage, en usant des mêmes moyens qui ont jusqu'à présent réussi aux Corrençonnais et qui ont fait défaut aux habitants de Méaudret.

J'aurais à cette occasion, Monsieur le Préfet, à vous demander l'autorisation qui m'est nécessaire pour soutenir cette intervention, et j'espère bien que les spoliateurs de Ville Vieille et des Geymonds subiront le sort de ceux de Méaudre puisque la cause est parfaitement identique.

Mais, le croiriez-vous, Monsieur le Préfet ? la commune de Corrençon dont l'orgueilleuse origine remonte au 19 juin 1857 manifeste la prétention de prendre sa part dans les communaux que le Villard de Lans a recouvré postérieurement à cette date contre Méaudret et qui étaient définitivement acquis aux habitants de ce hameau si je n'avais jugé à propos de secouer la poussière des jugements que couvraient déjà la spoliation de ces derniers.

Il y a plus encore, Monsieur le Préfet, tant il est vrai qu'il y a des gens qui sont insatiables, la commune de Corrençon qui par suite du droit de spoliation crée à son profit par d'indignes meneurs d'affaires et qui possède d'immenses forêts qui étaient propriété communale au même titre que celles dont elle demande le partage, prétend aussi que ce partage doit embarrasser éventuellement les tênements de forêts que je cherche à arracher des mains des mains des partageux de Ville Vieille et des Geymonds.

C'est assurément de l'impudeur mais lorsqu'il s'agit de s'enrichir au dépens d'autrui, les Corrençonnais ont donné des preuves de leur savoir-faire, et les moyens qu'ils ont employés pour se faire adjuger 2 500 hectares de forêts qui valaient deux millions de francs, ne sont pas des cas que la loyauté et la délicatesse peuvent approuver.

Ces moyens ont été divulgués et imprimés dans le procès que la commune du Villard de Lans a soutenu contre eux de 1848 à 1852. Ils formeront peut être un jour une légende traditionnelle, dans laquelle les générations futures du Villard de Lans feront encore après la destruction des documents historiques, retenir ces motifs ; fois corrençonnaise, dol, fraude, spoliation.

Et pourtant, j'ose à peine vous le dire Monsieur le Préfet, j'ai cru remarquer dans les bureaux de votre administration, la commune de Corrençon trouve accueil et protection pour toutes les réclamations qu'elle a fait prévenir et les prétentions qu'elle manifeste.

Cette remarque m'est surtout suggérée par l'arrêt du 4 juillet 1861qui n'avait pas trop, je crois, la raison d'être, puisque j'avais antérieurement interjeté l'appel du jugement du 16 janvier que cet arrêté à pour but de faire exécuter.

J'ai de plus pour confirmer mon opinion les lettres nombreuses que votre prédécesseur et vous, Monsieur le Préfet, m'avez adressé depuis 1858.

Je ne chercherai pas à expliquer les causes de cette faveur. Je me borne en ce moment à la constater.

En 1855 le hameau de Corrençon qui compte 75 habitants, formant d'après l'avant dernier recensement une population de 359 ames, qui au lieu d'augmenter diminuera insensiblement, par suite de la destruction des forêts dont on a dépouillé la commune du Villard de Lans, forma secrètement une demande pour être érigée en commune.

Corrençon n'est qu'à quatre kilomètres du Villard de Lans. Il y avait toujours quelques uns de ses habitants qui faisait partie du conseil municipal de la commune du Villard de Lans. Il avait en outre

un adjoint spécial qui, depuis le 1er janvier 1818 était chargé des registres de l'état civil dans cette localité.

Que fallait-il de plus à ce hameau et pourquoi a-t-il demandé son érection en commune ?

Il est difficile d'en comprendre la raison, à moins de l'attribuer à l'orgueil de la misère qui veut paraître être ce qu'elle n'est pas et s'élever au dessus de ce qu'elle est.

Aussi Monsieur de Launay, à son arrivée à la tête de l'administration préfectorale de l'Isère, me disait-il un jour, que j'avais l'honneur de causer avec lui des affaires de Corrençon, qu'il ne comprenait pas que le gouvernement eut multiplié ainsi les rouages de son administration en érigeant en commune le chétif hameau de Corrençon.

Quoiqu'il en soit, les Corrençonnais avaient accompagné leur demande d'un plan indiquant arbitrairement le périmètre de Corrençon, dressé par M. Péririolat, géomètre qui avait déjà reçu un lot dans le partage des dépouilles opérées conquises sur la commune de Villard de Lans.

Ce plan n'a jamais été communiqué à la commune du Villard de Lans et la loi du 19 juin 1857 en consacra néanmoins les lignes rouges qui devaient servir désormais de limites, entre l'ancienne et la nouvelle commune.

Ce n'est qu'au mois d'octobre 1858 que je fus édifié sur la manière de procéder et des Corrençonnais qui cachent et dissimulent leurs actes ; et de l'administration qui m'ait laissé ignorer les projets et les détestables aberrations d'esprit de ces derniers.

Au mois de septembre précédent et sur l'invitation de Mr le Directeur des Contributions directes et du cadastre, j'avais remis à M. Brun-Roudier, premier maire de Corrençon, ancien conducteur de la bande spoliatrice, les pièces cadastrales de ma commune.

En les remettant je croyais de bonne fois qu'il s'agissait de tracer sur les plans des lignes qui allaient enfin me faire connaître les fameuses lignes rouges du plan Péririolat, adoptées par la loi du 19 juin 1857.

Mais qu'elle ne fut pas ma surprise lorsque plus d'un mois après, et sur mes instances auprès de l'administration et de M. le directeur du cadastre, Le Sr Brun-Roudier me rapporta les pièces que je lui avais confiées dans un état scandaleux de mutilation ; car des feuilles entières du plan avaient été enlevées, d'autres avaient été en grande partie maculées pour faire disparaître le territoire que les Corrençonnais s'étaient adjugé à la sourdine par la formation du plan Périolat.

Je m'en plaignis alors avec l'énergie et la vivacité qui résultent de la conscience humaine indignement trompée et outragée.

J'annonçai à M. le Préfet que j'allais recourir à l'Empereur en son Conseil d'état pour faire rectifier les limites de fantaisie que Corrençon avait tracées, et pour faire régler par un décret les

questions secondaires et la séparation conformément à la loi du 17 juillet 1838 et aux dispositions de l'article de l'art. 2 de la loi du 19 juin 1857.

J'annonçais encore à M. le Préfet que j'assignerai la nouvelle commune de Corrençon pour la faire condamner à rétablir les pièces cadastrales de l'ancienne commune du Villard de Lans, attendu que quelque fût ou dût être le périmètre de Corrençon, la commune du Villard de Lans conserverait nécessairement des propriétés assez étendues dans ce périmètre, et que cette dernière ne pouvait pas raisonnablement être astreinte à aller en prendre connaissance dans les archives corrençonnaises.

La lettre du 5 janvier 1859 que j'ai rappelée dans celle que j'ai eu l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous adresser le 22 septembre dernier me fit ajourner les projets que j'avais conçus et annoncés à l'autorité administrative qui m'engage à instruire avec calme la demande de rectification des limites du périmètre de Corrençon et à cet effet de faire dresser un plan général de l'ancienne commune du Villard de Lans en y indiquant les lignes naturelles que j'entendais assigner à ce périmètre.

J'ai fourni le plan qui m'était demandé j'ai instruis la cause suivant la recommandation qui m'était faite.

Mais tout cela est resté lettre morte dans les cartons de la préfecture.

Je viens de glaner dans l'histoire de la spoliation dont ma commune a été victime quelques faits qui méritent peut-être l'attention et l'examen de l'administration supérieure.

Il me reste à vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien jeter un coup d'œil rapide sur la situation que Corrençon hameau et Corrençon commune ont fait à la commune du Villard de Lans.

Tous les habitants du Villard demandent que justice leur soit rendue. Là se bornent leurs prétentions.

Aucune conclusion, aucune défense sur la question de propriété n'a été présentée de la part de la commune de Villard de Lans. C'est devant le tribunal administratif que cette dernière entend proposer ses moyens de droits au sujet de cette question.

Parmi ces moyens, il en est que je tiens en réserve, et qui seront développés en temps et lieu.

Il faudra sans doute que la commune de Villard de Lans demande un jour à 50 et quelques habitants de Corrençon, le titre en vertu duquel ils ont pris part au partage des 2 500 hectares de forêts qui appartenaient à la commune.

Ces habitants répondront peut-être qu'ils avaient fait chez M. Odier notaire à Rencurel un traité secret avec les vingt prétendus albergataires de 1757 par lequel ceux-ci leur avaient fait cadeau d'une portion des forêts spoliées.

Mais la donation du bien d'autrui est nulle et ce sera l'objet d'un troisième procès contre les Corençonnais fondé encore sur un motif très grave et récemment découvert.

l'engrenage. En 1856, Jean-Louis Brunel conteste une coupe arpentée par le garde général. Une enquête communale est menée par deux conseillers municipaux. La méthode et les conclusions paraissent suspectes à l'administration forestière qui décide de procéder à une contre-enquête. L'usurpation de la propriété communale au profit de l'intérêt privé est démontrée [970]. Les deux situations de Méaudre et d'Autrans montrent la complexité à l'œuvre.

Veuillez, Monsieur le Préfet, m'honorer d'une réponse, et me dire si je dois avoir ou non être autorisé à plaider pour la commune du Villard de Lans contre la commune de Corrençon et dans l'un ou l'autre car si vous persistez à faire exécuter votre arrêté du 4 juillet 1861.

Dans cette attente j'ai l'honneur d'être

Avec un profond respect

Monsieur le préfet

Votre très humble et obéissant

Serviteur

Le Maire de Villard de Lans

Achard picard

Source : Arch. dép. Isère 6P8/180.

Illustration 8 (dans le dossier thématique 3 en annexe), qui est le relevé des forêts d'Autrans effectué par le garde général Thomé dans son rapport du 27 mai 1863, voir *supra*.

[970] L'affaire est racontée dans un courrier du conservateur des forêts au préfet à la veille des élections municipales de 1865, en réponse à une demande d'information de ce dernier. D'après le conservateur, l'enquête par le deux conseillers municipaux est faite « avec une telle ardeur, que malgré la saison pressante et la multiplicité de leurs occupations agricoles qu'ils ne pouvaient pas remettre : la vérification des lieux, l'étude et l'appréciation des documents et des titres des partis, l'audition des témoins et l'organisation de leurs dépositions, une opposition très longue mais sans portée contre les travaux du garde général et enfin leurs appréciations personnes tout fut savamment dressé… ». Il poursuit plus loin et explique que : « L'enquête municipale à laquelle s'étaient livrés deux simples cultivateurs des hameaux les plus reculés de la commune d'Autrans, auxquels nous aurions attribué beaucoup d'honnêteté et de simplicité mais assez peu d'instruction et d'intelligence nous semblait une procédure organisée, à part le désintéressement et la bonne foi, par une intelligence habile et exercée. Nous étions frappés de la direction imprimé à cette enquête deux membres du conseil municipal auxquels cette qualité imposait l'obligation de veiller sur la propriété de la commune et qui au cas spécial avaient pour mission expresse d'étudier et de rechercher tout aussi bien ses droits que ceux de la partie adverse n'avaient trouvé que des témoins pour M. Brunel, des titres que pour M. Brunel, des interprétations que pour M. Brunel et s'étaient appliqués avec acharnement depuis le commencement jusqu'à la fin de leur travail à combattre avec des raisonnements et une ardeur ridicules le rapport du garde général qui était hors de comparaison avec leur intelligence.

Nous étions obligés à nous renseigner sur le fond et les formes de cette enquête.

Nous nous livrâmes à cet effet avec l'assistance du brigadier Rey et du garde Antoine, à des investigations auprès des deux commissaires de l'enquête, et successivement auprès de quelques membres du conseil municipal et de l'adjoint Ronin. Les commissaires nous avouèrent que c'était M. Brunel réclamant qui avait interrogé les témoins et fait organiser le travail et que Collavet l'avait copié ensuite au domicile de M. Brunel. David chevalier conseiller municipal nous déclara qu'il n'y avait pas eu de délibération pour approuver l'enquête des commissaires : M. Ronin adjoint à qui on attribuait la présidence du conseil dans la délibération du 3 mai 1859 approuvant cette enquête nous déclara n'avoir aucune connaissance de cette délibération et qu'il se trouvait le

Il ne s'agit, en effet, ni d'opposer deux échelles, local contre global, ni deux acteurs, petits notables contre fonctionnaires forestiers. Le développement est un enjeu où d'autres notables interviennent dans une logique de concurrence et où le poids du nombre se fait sentir. À Autrans de nouvelles élections se déroulent à la suite de la démission collective de dix des douze conseillers municipaux. Les résultats confirment les commentaires qui en sont faits sur le moment : le retournement de la population est manifeste mais, plus encore, la participation fait un bond [971]. Le corps électoral fait très clairement le choix d'un autre notable, Jullien-Bertrand, qui est un interlocuteur plus efficace, maintenant que les frères Brunel ne sont plus efficients pour accomplir leur fonction à la suite de la contre-enquête [972]. En 1862, une pétition contre laquelle le maire tente de réagir en ranimant le spectre de 1848 montre qu'il y a une protestation contre les choix de développement faits par la municipalité Brunel [973].

---

3 mai 1859 à la foire de Claix à 37 kilomètres d'Autrans […] ». Arch. dép. Isère, 2O22/9. Extraits de la lettre du conservateur au préfet le 11 février 1865.

[971] « […] M. le maire et les siens n'obtinrent qu'un nombre insignifiant de suffrages (14 à 17 dit-on). Les autres eurent jusqu'à 217 […] ». Arch. dép. Isère, 2O22/9. Extraits de la lettre du conservateur au préfet le 11 février 1865, archive citée. Le nombre de voix est à comparer avec celui des élections précédentes, 40,2 % en 1852 (131/326), 55,7 % en 1855 (170/305), 43,1 % en 1860 (137/318) et 81,2 % en 1865 (260/320).

[972] L'importance stratégique de Jullien-Bertrand se voit par l'agacement manifesté par Brunel cadet (« […] il ni a que Jullien Bertrand qui parle mais il parle pour tous et personne ne dit un seul mot et il faut toujours attendre pour délibérer […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du maire au préfet, le 10 décembre 1862, archive citée). Trois jours plus tard, ce dernier lui remet en personne une pétition listant des faits précis reprochés. Le 19 décembre c'est au tour de Brunel de réagir : « […] J'aurais beaucoup de choses encore à dire, notamment en ce qui concerne les causes secrètes qui ont amené cette accusation et les sentiments personnels d'hostilité qui animent le principal fauteur de cet acte que j'appelle sans hésitation de méchanceté […] » (Arch. dép. Isère, 15M15).

[973] Pour toute cette affaire, voir Arch. dép. Isère, 6P8/19. Datée du 10 mars 1862 une pétition s'en prend non au nouveau régime forestier mais à son organisation par le pouvoir municipal : « Par décret du 24 juin 1858 l'empereur a soumis au régime forestier sur la commune d'Autrans, une contenance de 2 151 hectares de bois, mais par le second article il est dit : " toutefois, la commune d'Autrans conservant le droit d'introduire les moutons dans 1 000 hectares environ ", dont suit le détail.

Cette réserve concilie tous les intérêts, la conservation des bois est assurée par la soumission au régime forestier, la réserve des pâturages assure le seul moyen d'existence d'un grand nombre, de la plupart des habitants d'Autrans qui n'ont d'autres ressources que le commerce des fromages qu'ils confectionnent et qui sont connus sous le nom de fromages de Sassenage.

Le laitage, le produit de la laine, le croît des troupeaux font vivre la population d'Autrans.

Or, ses habitants viennent d'apprendre que monsieur le maire était dans l'intention d'affermer à des pâtres étrangers les mille hectares réservés.

S'il pouvait en être ainsi les habitants d'Autrans éprouveraient un désastre irréparable, beaucoup d'entre eux seraient réduits à s'expatrier. D'autre part, au point de vue de la conservation des pâquerages communaux rien n'est désastreux comme la location pour les troupeaux étrangers […] » (Extrait de la pétition du 10 mars 1862). Brunel cadet tente de réagir en s'adressant au préfet afin de l'impliquer : « J'ai l'honneur de vous prévenir que plusieurs particuliers, principalement un qui avait fait de la prison en 1848 à l'époque où ils voulaient mettre les bois de la commune leur volonté ils ont fait une pétition qu'ils portent à domicile pour faire signer pour ne point faire affermer les pâturages des deux petits cantons que le conseil municipal vous a soumis par une délibération que vous avez eu la bonté d'approuver le 31 mai dernier […]. Les deux personnes sont Eybert-Berard Jean à la Villeneuve et Eybert Izai dit tambour qui était un des meneurs en 1848 […] » (Extrait de la lettre du maire au préfet le 18 mars 1862). Le préfet demande un rapport au juge de paix, lequel souligne à son tour que la politique prise par Brunel prend à contre pied les changements de l'opinion ou, tout du moins, des rapports de force locaux : « […] Il serait même, je crois imprudent de diriger ou faire diriger des poursuites qui n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant, peut-être même à un résultat tout contraire […]

Au surplus, on ne peut se le dissimuler, la pétition exprime réellement à tort ou à raison, le besoin ou tout au moins le désir général du pays : le grand nombre de signatures dont elle est revêtue ne saurait laisser aucun doute à cet égard […] » (Extrait de la lettre du juge de paix au préfet le 14 septembre 1862).

Perdant l'appui populaire, les deux frères brûlent leurs dernières cartouches et tentent de s'appuyer sur les notables, un juge de paix qui succède à Brunel et le conseiller général Berriat Saint-Prix [974]. Ce dernier rédige un rapport après avoir fait une visite en septembre 1862. Le garde général répond par deux procès-verbaux, le 27 mai puis le 6 juin 1863, dans lesquels il revient sur la méthode employée par le conseiller général ce qui l'amène à contester les témoins et le trajet parcouru par l'élu [975].

[974] D'après le conservateur, « suivant l'expression du sentiment public qui n'est pas sans raison, M. le juge de paix Perrin avait contracté des liaisons intimes, de camaraderie avec M. le Maire Brunel et ils étaient devenus des commensaux d'habitude. Cette condition dans la circonstance qui apparaissait pouvait embarrasser M. Perrin et c'eut été assez naturel : mais il n'en fut pas découragé ; la voix du pays témoigne que le 2 avril 1863 M. Perrin s'étant rendu à Autans pour recueillir des renseignements au sujet de la communication de M. le préfet lui avait faite, il descendit comme d'habitude avec son huissier qu'il ne quittait presque pas chez M. le maire Brunel, dîna à sa table et se livra ensuite à quelques investigations au sujet des témoignages de l'enquête des commissaires ce qui ne constituait peut-être pas le but essentiel […] » (Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du conservateur au préfet le 11 février 1865, archive citée). En outre, selon le juge de paix, si les pièces consultées furent rendues au garde général, le conservateur constate qu'elles ont disparu.

[975] En complément du rapport du 27 mai 1863, le trajet du conseiller général est reporté sur le plan qui constitue l'Texte 23 : Lettre de Jean-Claude Achard-Picard, maire de Villard-de-Lans, au préfet de l'Isère le 18 octobre 1861

Monsieur le Préfet,

Les lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser les 22 juillet, 12 et 22 septembre 1861 sont demeurées sans réponse.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet de vous exprimer la peine et le regret que ce silence me fait éprouver. Permettez moi aussi de vous prier d'en prendre connaissance et de vouloir bien y répondre.

Mais je désire bien vivement que vous preniez la peine d'examiner par vous même, le dossier assez volumineux de ma correspondance sur le même sujet depuis 1858, afin que vous puissiez formuler votre opinion et me dire avec votre bienveillance naturelle, si jusqu'à ce jour, j'ai manqué en quelque matière à l'autorité supérieure et si les prétentions que j'ai manifestées dans l'intérêt de ma commune sont justes ou injustes.

Dans tous les cas, et à l'appui de ces prétentions j'ai la décision de ceux qui possèdent la science du droit et qui pensent en expliquer les principes.

Les lettres que je viens de citer avaient pour objet cette triste et déplorable affaire de partage réclamé par Corrençon des débris de biens communaux dont Villard de Lans est resté en possession

après la spoliation du riche patrimoine autrefois indivis entre les habitants du hameau de Corrençon et ceux des nombreux villages et hameaux de la primitive et ancienne commune du Villard de Lans.

Dans la première de ces lettres, je vous priais, Monsieur le Préfet, de m'autoriser à réunir le conseil municipal de ma commune pour délibérer sur l'appel que j'avais formé envers le jugement du 16 janvier 1861.

En l'absence de votre autorisation, j'ai dû attendre la session légale du mois d'août suivant pour soumettre à l'examen de ce conseil, la question de savoir si je devais suivre devant la Cour impériale l'instance que Corrençon avait mal à propos et très illégalement introduite contre la commune du Villard de Lans devant le Tribunal civil de Grenoble.

Pardonnez-moi, Monsieur le Préfet, ces dernières expressions qui ne sont d'ailleurs qu'un pâle reflet de la consultation qui m'a été délivrée par d'éminents jurisconsultes du barreau de Grenoble.

Avec la deuxième, je vous adressais la délibération de mon conseil municipal qui m'a autorisé à suivre en appel la cause de la commune du Villard de Lans contre Corrençon et à me pourvoir au besoin contre l'arrêt préfectoral du quatre juillet 1861.

À cette délibération était jointe la consultation de MM. Denantes, Auzias et Nicollet

Je vous prierais en même temps de vouloir bien m'accorder l'autorisation de plaider contre Corrençon, et me faire suspendre les opérations de partage commencées par MM. Perroud et Riondet, en vertu de l'arrêté précité.

Sous forme de disgression, je dois peut être vous faire part d'une révélation qui m'est indirectement parvenue.

L'un de ces Messieurs aurait avoué à quelqu'un de ses amis qu'il comptait gagner net dans cette expertise au moins 4 000 francs.

Cela suppose une pareille somme que l'autre expert son collègue et en doublant ce chiffre pour faire le total des dépens il peut bien arriver que Corrençon dépense en pure perte la valeur des rochers, des pâtures, des broussailles et des terres vaines qu'elle veut encore et qui pourraient lui être attribuées, si le partage devait légalement avoir lieu.

Mais la commune de Corrençon a t'elle bien réfléchi que si elle obtenait administrativement et même judiciairement le partage du peu de biens communaux qui restent à la vieille commune du Villard de Lans, soit environ un sixième de la totalité de ces mêmes biens, ou 250 à 260 hectares de roches, de landes de terres vaines (car c'est là tout ce que la spoliation la plus inouie a laissé à la commune du Villard de Lans) elle ne serait pas obligée de contribuer dans la même proportion aux charges communales qui pèsent sur les pauvres habitants du Villard de Lans.

Il y a là un principe de droit qui ne sera méconnu par aucune juridiction.

Dans la troisième enfin, je renouvelais mes prières au sujet de l'autorisation de plaider que j'avais sollicitée, et de la suspension des opérations ruineuses de partage dont il s'agit jusqu'à la décision des tribunaux civils ou administratifs sur cette question.

Mais je n'ai pas reçu le moindre avis qui ait pu m'éclairer sur ce que ma commune doit espérer dans les conjonctures où votre arrêt du 4 juillet l'a placé, lorsque déjà à cette époque il y avait appel du jugement du 16 janvier 1861, et cet appel était fondé sur l'incompétence du tribunal civil pour ordonner le partage qui était réservé par la loi à la décision du tribunal administratif.

Il me semble en cette circonstance Monsieur le Préfet qu'il y a là un conflit de juridiction que votre autorité aurait pu élever, au lieu de pourvoir par l'arrêt sus énoncé à l'exécution d'un jugement incomplètement rendu.

De quoi s'agit-il en effet ?

Du partage en l'état de biens communaux auxquels la commune de Corrençon peut, le cas échéant, avoir des droits.

En ce cas, où devrait être porté la demande en partage ? devant le Conseil de Préfecture qui aurait déclaré, s'il y avait lieu, ainsi que la formule en a été indiquée par la loi.

Sauf à renvoyer, au cas d'affirmation à la décision des tribunaux civils les questions de propriété qui auraient pu surgi pendant l'instance administrative.

Au lieu de se conformer à ces règles si simples, la commune de Corrençon a traduit la commune du Villard de Lans devant le tribunal civil, pour voir ordonner le partage dont il s'agit.

Que devait faire alors la commune de Villard de Lans ?

Décliner purement et simplement la compétence du tribunal, et c'est ce qu'elle fait.

Que devait-elle faire sinon encore, après le jugement du 16 janvier 1861, qui a ordonné le partage et préjugé la question de propriété qui n'était nullement agitée ?

Appeler le jugement, et c'est aussi ce qu'elle a fait.

Maintenant, Monsieur le Préfet, que faut-il que je dise et que je fasse pour que mes paroles et les explications que je donne sur cette malheureuse affaire obtiennent dans vos bureaux surtout le même accueil que celles des Corrençonnais.

Je suis véritablement embarrassé, en m'adressant à moi-même cette question.

Depuis plusieurs années je lutte avec toute l'énergie dont je suis capable, contre la spoliation qui s'était organisée il y a un demi siècle et qui s'était accomplie pour les Corrençonnais et les habitants de Bois Barbu et de Valchevrière en 1841 et en train de s'accomplir pour les habitants de Méaudret, lorsque j'ai été assez heureux pour faire réintégrer dans les mains de la commune du Villard de Lans, en vertu d'un arrêt de la cour de Grenoble, confirmé par la cour de Cassation une

partie notable de l'ancien patrimoine communal spolié par suite de la connivence ou tout au moins de l'impéritie des anciennes administrations municipales.

Je suis intervenu aussi en 1859, dans une instance en partage ou licitation d'un tènement considérable de forêt et de très riches pâturages (2 000 francs au moins de revenu) que quelques habitants de Ville Vieille et des Geymond se disputaient pour avoir part au partage, en usant des mêmes moyens qui ont jusqu'à présent réussi aux Corrençonnais et qui ont fait défaut aux habitants de Méaudret.

J'aurais à cette occasion, Monsieur le Préfet, à vous demander l'autorisation qui m'est nécessaire pour soutenir cette intervention, et j'espère bien que les spoliateurs de Ville Vieille et des Geymonds subiront le sort de ceux de Méaudre puisque la cause est parfaitement identique.

Mais, le croiriez-vous, Monsieur le Préfet ? la commune de Corrençon dont l'orgueilleuse origine remonte au 19 juin 1857 manifeste la prétention de prendre sa part dans les communaux que le Villard de Lans a recouvré postérieurement à cette date contre Méaudret et qui étaient définitivement acquis aux habitants de ce hameau si je n'avais jugé à propos de secouer la poussière des jugements que couvraient déjà la spoliation de ces derniers.

Il y a plus encore, Monsieur le Préfet, tant il est vrai qu'il y a des gens qui sont insatiables, la commune de Corrençon qui par suite du droit de spoliation crée à son profit par d'indignes meneurs d'affaires et qui possède d'immenses forêts qui étaient propriété communale au même titre que celles dont elle demande le partage, prétend aussi que ce partage doit embarrasser éventuellement les tênements de forêts que je cherche à arracher des mains des mains des partageux de Ville Vieille et des Geymonds.

C'est assurément de l'impudeur mais lorsqu'il s'agit de s'enrichir au dépens d'autrui, les Corrençonnais ont donné des preuves de leur savoir-faire, et les moyens qu'ils ont employés pour se faire adjuger 2 500 hectares de forêts qui valaient deux millions de francs, ne sont pas des cas que la loyauté et la délicatesse peuvent approuver.

Ces moyens ont été divulgués et imprimés dans le procès que la commune du Villard de Lans a soutenu contre eux de 1848 à 1852. Ils formeront peut être un jour une légende traditionnelle, dans laquelle les générations futures du Villard de Lans feront encore après la destruction des documents historiques, retenir ces motifs ; fois corrençonnaise, dol, fraude, spoliation.

Et pourtant, j'ose à peine vous le dire Monsieur le Préfet, j'ai cru remarquer dans les bureaux de votre administration, la commune de Corrençon trouve accueil et protection pour toutes les réclamations qu'elle a fait prévenir et les prétentions qu'elle manifeste.

Cette remarque m'est surtout suggérée par l'arrêt du 4 juillet 1861qui n'avait pas trop, je crois, la raison d'être, puisque j'avais antérieurement interjeté l'appel du jugement du 16 janvier que cet arrêté à pour but de faire exécuter.

J'ai de plus pour confirmer mon opinion les lettres nombreuses que votre prédécesseur et vous, Monsieur le Préfet, m'avez adressé depuis 1858.

Je ne chercherai pas à expliquer les causes de cette faveur. Je me borne en ce moment à la constater.

En 1855 le hameau de Corrençon qui compte 75 habitants, formant d'après l'avant dernier recensement une population de 359 ames, qui au lieu d'augmenter diminuera insensiblement, par suite de la destruction des forêts dont on a dépouillé la commune du Villard de Lans, forma secrètement une demande pour être érigée en commune.

Corrençon n'est qu'à quatre kilomètres du Villard de Lans. Il y avait toujours quelques uns de ses habitants qui faisait partie du conseil municipal de la commune du Villard de Lans. Il avait en outre un adjoint spécial qui, depuis le 1er janvier 1818 était chargé des registres de l'état civil dans cette localité.

Que fallait-il de plus à ce hameau et pourquoi a-t-il demandé son érection en commune ?

Il est difficile d'en comprendre la raison, à moins de l'attribuer à l'orgueil de la misère qui veut paraître être ce qu'elle n'est pas et s'élever au dessus de ce qu'elle est.

Aussi Monsieur de Launay, à son arrivée à la tête de l'administration préfectorale de l'Isère, me disait-il un jour, que j'avais l'honneur de causer avec lui des affaires de Corrençon, qu'il ne comprenait pas que le gouvernement eut multiplié ainsi les rouages de son administration en érigeant en commune le chétif hameau de Corrençon.

Quoiqu'il en soit, les Corrençonnais avaient accompagné leur demande d'un plan indiquant arbitrairement le périmètre de Corrençon, dressé par M. Péririolat, géomètre qui avait déjà reçu un lot dans le partage des dépouilles opérées conquises sur la commune de Villard de Lans.

Ce plan n'a jamais été communiqué à la commune du Villard de Lans et la loi du 19 juin 1857 en consacra néanmoins les lignes rouges qui devaient servir désormais de limites, entre l'ancienne et la nouvelle commune.

Ce n'est qu'au mois d'octobre 1858 que je fus édifié sur la manière de procéder et des Corrençonnais qui cachent et dissimulent leurs actes ; et de l'administration qui m'ait laissé ignorer les projets et les détestables aberrations d'esprit de ces derniers.

Au mois de septembre précédent et sur l'invitation de Mr le Directeur des Contributions directes et du cadastre, j'avais remis à M. Brun-Roudier, premier maire de Corrençon, ancien conducteur de la bande spoliatrice, les pièces cadastrales de ma commune.

En les remettant je croyais de bonne fois qu'il s'agissait de tracer sur les plans des lignes qui allaient enfin me faire connaître les fameuses lignes rouges du plan Péririolat, adoptées par la loi du 19 juin 1857.

Mais qu'elle ne fut pas ma surprise lorsque plus d'un mois après, et sur mes instances auprès de l'administration et de M. le directeur du cadastre, Le Sr Brun-Roudier me rapporta les pièces que je lui avais confiées dans un état scandaleux de mutilation ; car des feuilles entières du plan avaient été enlevées, d'autres avaient été en grande partie maculées pour faire disparaître le territoire que les Corrençonnais s'étaient adjugé à la sourdine par la formation du plan Périolat.

Je m'en plaignis alors avec l'énergie et la vivacité qui résultent de la conscience humaine indignement trompée et outragée.

J'annonçai à M. le Préfet que j'allais recourir à l'Empereur en son Conseil d'état pour faire rectifier les limites de fantaisie que Corrençon avait tracées, et pour faire régler par un décret les questions secondaires et la séparation conformément à la loi du 17 juillet 1838 et aux dispositions de l'article de l'art. 2 de la loi du 19 juin 1857.

J'annonçais encore à M. le Préfet que j'assignerai la nouvelle commune de Corrençon pour la faire condamner à rétablir les pièces cadastrales de l'ancienne commune du Villard de Lans, attendu que quelque fût ou dût être le périmètre de Corrençon, la commune du Villard de Lans conserverait nécessairement des propriétés assez étendues dans ce périmètre, et que cette dernière ne pouvait pas raisonnablement être astreinte à aller en prendre connaissance dans les archives corrençonnaises.

La lettre du 5 janvier 1859 que j'ai rappelée dans celle que j'ai eu l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous adresser le 22 septembre dernier me fit ajourner les projets que j'avais conçus et annoncés à l'autorité administrative qui m'engage à instruire avec calme la demande de rectification des limites du périmètre de Corrençon et à cet effet de faire dresser un plan général de l'ancienne commune du Villard de Lans en y indiquant les lignes naturelles que j'entendais assigner à ce périmètre.

J'ai fourni le plan qui m'était demandé j'ai instruis la cause suivant la recommandation qui m'était faite.

Mais tout cela est resté lettre morte dans les cartons de la préfecture.

Je viens de glaner dans l'histoire de la spoliation dont ma commune a été victime quelques faits qui méritent peut-être l'attention et l'examen de l'administration supérieure.

Il me reste à vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien jeter un coup d'œil rapide sur la situation que Corrençon hameau et Corrençon commune ont fait à la commune du Villard de Lans.

Tous les habitants du Villard demandent que justice leur soit rendue. Là se bornent leurs prétentions.

Aucune conclusion, aucune défense sur la question de propriété n'a été présentée de la part de la commune de Villard de Lans. C'est devant le tribunal administratif que cette dernière entend proposer ses moyens de droits au sujet de cette question.

La situation autranaise apporte des informations complémentaires. Les rapports du garde général en réponse au rapport de Berriat Saint-Prix confirment qu'une mutation est à l'œuvre avec l'importance de plus en plus importante de l'élevage dans le développement [976].

Parmi ces moyens, il en est que je tiens en réserve, et qui seront développés en temps et lieu.

Il faudra sans doute que la commune de Villard de Lans demande un jour à 50 et quelques habitants de Corrençon, le titre en vertu duquel ils ont pris part au partage des 2 500 hectares de forêts qui appartenaient à la commune.

Ces habitants répondront peut-être qu'ils avaient fait chez M. Odier notaire à Rencurel un traité secret avec les vingt prétendus albergataires de 1757 par lequel ceux-ci leur avaient fait cadeau d'une portion des forêts spoliées.

Mais la donation du bien d'autrui est nulle et ce sera l'objet d'un troisième procès contre les Corençonnais fondé encore sur un motif très grave et récemment découvert.

Veuillez, Monsieur le Préfet, m'honorer d'une réponse, et me dire si je dois avoir ou non être autorisé à plaider pour la commune du Villard de Lans contre la commune de Corrençon et dans l'un ou l'autre car si vous persistez à faire exécuter votre arrêté du 4 juillet 1861.

Dans cette attente j'ai l'honneur d'être

Avec un profond respect

Monsieur le préfet

Votre très humble et obéissant

Serviteur

Le Maire de Villard de Lans

Achard picard

Source : Arch. dép. Isère 6P8/180.

Illustration 8 dans le dossier thématique 3 en annexe. A noter que dans ce rapport, le garde général précise que : « […] Nous l'avons prié [le maire Brunel] de nous conduire sur tous les points de la forêt communale explorés le 8 septembre 1862 par M. le Conseiller Général Berriat Saint-Prix, en sa compagnie et en celle de Jean-Louis Brunel, son frère, ancien juge de paix, en nous faisant suivre exactement les mêmes chemins.

Après quelques hésitations, M. le Maire est monté à cheval et nous a fait suivre la direction, que nous indiquons par une teinte bleue au croquis à peu près géométrique des lieux que nous joignons au présent […] » (Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du procès-verbal du garde général le 27 mai 1863). Le fonctionnaire peut dessiner ce qu'il ne saurait écrire : le conseiller général ne connaît rien à son affaire. En raison de ses multiples intérêts qui seront repris supra, le second rapport du garde général Thomé se trouve en intégralité dans le Texte 24 dans le dossier thématique 3 en annexe.

[976] Le document parle essentiellement des ovins mais les vaches apparaissent dans le témoignage d'Antoine Meneroux, un des acteurs de 1848, partit en Algérie et revenu et où il semble que l'on ait une transcription mot à mot de ses propos. Or ceux-ci ne laissent aucune ambiguïté pour comprendre que ce sont les communaux qui

De surcroît, la situation à Autrans montre le basculement des positions. Durant la Monarchie de juillet, en effet, l'administration forestière désigne les humbles mais aussi des familles notables comme étant des mangeurs de bois. Dorénavant, il semble qu'il soit possible de contester certaines notabilités. De surcroît, le rapport du garde général Thomé démontre que derrière le discours sur les humbles se cache la volonté de prolonger les inégalités sociales [977]. Le texte est intéressant car il montre que les populations locales ne se trouvent pas exclues par la politique de développement voulue par certains acteurs de l'administration forestière. Dans l'évolution du discours de l'administration forestière qui consiste à imaginer des bois avec les habitants, le Play est l'auteur le plus connu. Il n'est pas cependant à l'origine d'un changement du regard des forestiers sur les habitants [978]. Plutôt qu'une révolution, c'est à une évolution, composée de reprise de représentations classiques mais, au quotidien, d'une plus grande considération voire, à lire le garde général, d'une certaine forme de collaboration avec les couches populaires. Objets de divergences entre les populations locales et les fonctionnaires forestiers, les communaux sont en passe de devenir un terrain sinon d'entente du moins de convergence entre eux.

---

permettent d'avoir du lait. Ce sont donc les mêmes raisonnements que dans la pétition de 1862. Avec l'essor de l'élevage (chapitre 3), les communaux sont toujours aussi importants que lors de la période précédente.

[977] L'auteur, évidemment, cherche à légitimer son action. C'est pour cela qu'à deux reprises, il souligne les progrès dans la tenue des communaux. Par ailleurs, toute une réflexion peut se faire autour de la communauté. Le garde général montre, d'une part, qu'il s'agit d'une chimère. Il y a des différences sociales (dans son autre rapport il ajoute qu'il faut également prendre en compte la situation des différents hameaux). Toutefois, Thomé justifie son action au nom de l'intérêt collectif et non en faveur de quelques-uns. Il légitime son action en se voulant au service des « petits ».

[978] Sous cet angle, les propos de Bernard Kalaora et Antoine Savoye sont un peu tranchés (Bernard KALAORA et Antoine SAVOYE, *La forêt pacifiée*…, ouvrage cité). Les auteurs, en effet, s'ils évoquent quelque peu le rapport de Blanqui en 1843, font naître une modification des conceptions avec Le Play. Ils opposent les propos de ce dernier à la loi du 18 juillet 1860 sur le reboisement des terrains de montagne, véritable « spoliation des montagnards » (Martine CHALVET, *Une histoire de la forêt*, ouvrage cité, p. 175). Cette lecture souffre de deux faiblesses. La première ne tient pas compte des autres lois du Second Empire. Outre la modification du régime forestier dans quinze départements, déjà évoquée, il y a également celle du 18 juin 1859 qui autorise les agents de l'administration forestière à transiger avant le jugement définitif sur la poursuite des délits et des contraventions en matière forestière, commis dans les bois soumis au régime forestier. De même, en août 1870, un projet de loi à l'initiative de deux députés de départements montagneux cherchait à associer plus étroitement les conseils municipaux à la gestion des forêts (Raymond LEFEBVRE, Louis BOURGENOT, Marie-Noëlle GRAND-MESNIL, Louis BADRE [*et al.*], *Les Eaux et Forêts du 12e au 20e siècle*, ouvrage cité, p. 479 et 524). Ainsi, il y a une facilité de plume de la part des auteurs à envisager le Second Empire uniquement sous un angle autoritaire et qui se trouve renforcé par l'organisation de type militaire de l'administration forestière alors qu'il serait probablement plus judicieux de reprendre ce que nous savons de la nature composite de ce régime afin d'envisager la question forestière comme étant un champ avec des tensions entre les acteurs. La seconde faiblesse est celle d'une vision descendante. Bien sûr, Le Play s'appuie sur de solides études de terrains. Toutefois, les membres de la Société d'économie sociale, fondée en 1856, sont issus de certains milieux sociaux comme s'ils étaient les créateurs d'un nouvelle pensée. Le fait de partir du ras du sol, avec les procès-verbaux d'un simple garde général montre peut-être que le fait de vouloir associer les populations locales, par exemple ici en voulant améliorer le système pastoral, n'est pas réservé à quelques-uns. La césure entre les conceptions de le Play et celles, parfois caricaturées des forestiers mérite d'être revue. Cela passe, comme cela a été expérimenté, par l'étude des agents forestiers sur le terrain et par l'analyse de leurs écrits. Ici, le garde général Thomé est intéressant car quatre ans après ses rapports de 1863, alors qu'il était un allié des Bertrand, il est déplacé du fait de ses propos dangereux en faveur du « bas peuple », comme l'écrit le maire de Villard-de-Lans (voir *infra*).

Le Second Empire, au prisme d'Autrans et de Méaudre, reflète des mutations du développement et montre un déplacement des positions en particulier de la part de l'administration forestière. Les communaux sont l'objet d'une lutte sociale pour l'accès à la notabilité. Claude Vincent-Martin et les frères Brunel cherchent à reproduire les mêmes modalités d'exercice de la notabilité d'avant le milieu du 19e siècle dans une époque qui connaît des transformations. L'administration forestière semble opérer une mue porteuse d'avenir : plus dure avec les notabilités, elle est davantage compréhensive avec les simples délinquants. Cet accommodement prend également la forme du retrait progressif des actions collectives en justice.

2.3.2 Le recul des actions collectives en justice

Au cours de la première moitié du 19e siècle, les communaux sont un objet d'affrontement dans les quatre communes du canton. Ces luttes se déroulent notamment sur le terrain judiciaire avec des procès collectifs entre des habitants et les municipalités, soutenues et conseillées par l'administration forestière et préfectorale. Le troisième quart du siècle se caractérise à cet égard par des changements dont on peut se demander s'ils reflètent l'accommodement. Autrement dit, une moindre mésentente ou une plus grande entente se fait-elle autour des communaux ? D'abord, la période voit les victoires des municipalités devant les tribunaux et la propriété collective est préservée. Elle connaît toutefois un changement majeur avec l'apparition d'une nouvelle commune en 1857 et le déchirement des communaux à Villard-de-Lans. L'accommodement passe, enfin, par le fait de transiger et d'accepter une privatisation de certains biens collectifs.

La période qui va des débuts de la Seconde République à ceux de la Troisième République se caractérise par le déclin des actions collectives en justice. Leurs procédures comme leurs instigateurs s'épuisent. C'est le cas par exemple, à Lans où le recul passe par l'échec des plaignants. L'action en justice de Mazet, relancée en 1843, aboutit au début des années 1860. Il faut attendre le 26 juillet 1862 pour que le plaignant soit débouté. L'appel qu'il entreprend est repoussé à la fin de l'année 1864. La période du Second Empire voit une reprise en main par les municipalités. Rappelons qu'à Villard-de-Lans la situation est celle

d'un délitement infra local à la fin de la Monarchie de juillet [979]. La fin de l'illusion lyrique après les journées parisiennes de juin pourraient avoir influencé l'opinion des magistrats. Toujours est-il qu'à partir de l'été 1848, les habitants des différents hameaux perdent. Les habitants de Valchevrière par exemple sont déboutés de leur demande en juillet 1848 puis en avril 1850. De même, les habitants de la Martinière doivent s'incliner. Après leur victoire en juin 1845, ils font intervenir un géomètre qui remet son rapport en septembre 1846. Trois mois plus tard, la commune de Villard-de-Lans est assignée pour reconnaître le rapport. Celui-ci est reconnu en mai 1853 mais dès 1849, consulté, l'inspecteur des forêts dit au préfet que la commune doit confier ses intérêts à un avocat. C'est pourquoi en septembre 1853 la commune décide de faire appel et elle obtient l'accord du conseil de préfecture. Deux décisions attribuent à Villard-de-Lans les 136 hectares demandés. Un pourvoi en cassation est rejeté. Cet exemple montre clairement une alliance entre l'administration forestière, la préfecture et la municipalité. La lutte est encore plus longue dans le cas de Ville-Vieille. Il faut attendre 1854 pour que l'action soit relancée. Elle continue encore en 1863 et, malgré une condamnation de la commune en décembre 1865, un appel est lancé. Il est appuyé par un mémoire qui conduit à une convention avec 44 parties prenantes. Ce n'est que le 12 mai 1874 qu'un terme est mis à cette affaire. Une dernière poussée de revendications se déroule au début de la troisième République. En plus du cas de Ville-Vieille, ceux de la Martinière tentent à nouveau de faire valoir leur cause en 1873. De même, à Valchevrière, une nouvelle tentative est faite la même année et c'est en juillet 1875 que les demandes des habitants sont définitivement rejetées. Une double relation apparaît. La première est un effet d'entraînement entre différents hameaux de Villard-de-Lans. La seconde donne l'impression que la chronologie nationale joue également dans les espoirs qui conduisent à aller devant les tribunaux.

À partir de 1848, la tendance est à un durcissement des tribunaux contre les demandes des différents hameaux. Ce résultat à Villard-de-Lans est à porter à l'actif de Julien Roux-Fouillet mais également de Jean-Claude Achard-Picard [980]. L'itinéraire de Jean-Claude Achard-Picard souligne combien les communaux sont non seulement l'objet d'une lutte entre les demandeurs des hameaux et la commune, représentée par son maire, mais ils représentent également un point d'appui pour des notables en cours d'ascension. De son côté, Julien Roux-Fouillet se sert de l'argument des biens communaux pour affaiblir l'ancien maire Joseph

[979] On se souvient qu'en 1837, les habitants de Ville-Vieille se voient reconnaître une partie des communaux tout comme, neuf ans plus tard, ceux de la Martinière. Ceux de Valchevrière et de Corrençon font les mêmes demandes.

[980] Jean-Claude Achard-Picard est le sujet de la Fiche Biographique 37.

Peyronnet. Celui-ci est remobilisé par le juge de paix vingt ans plus tard pour justifier le maintien de Jean-Claude Achard-Picard à la tête des affaires communales [981]. Les communaux servent donc d'enjeux dans des stratégies de notables qui cherchent à contrôler la commune. D'un côté il y a Julien Roux-Fouillet avec la famille Jourdan qui sont dans l'opposition politique parce que Jean-Claude Achard-Picard, de l'autre, a fait le choix de se rapprocher de l'autorité préfectorale, bien que sa finalité ultime, toujours d'après le juge de paix, soit son « indépendance ». Les enjeux locaux sont au cœur des clivages qui prennent ensuite une coloration politique.

Ainsi, il serait tentant de dire qu'il n'y a pas accommodement mais victoire d'un camp sur l'autre. Pourtant, le suivi des affaires suggère une autre réalité qui prend forme quand on élargit le champ d'investigation. La réforme du régime forestier par le décret impérial du 16 juin 1855 joue un rôle puisque pour l'appliquer le conservateur devrait prendre en compte la situation des habitants [982]. On arrive même à une situation paradoxale où c'est le conseil municipal, pourtant intéressé par l'exploitation alors que l'agent forestier privilégie la conservation, qui demande l'ajournement de toute exploitation en raison de la fragilité des bois [983]. De la même manière, le pouvoir impérial donne des permissions temporaires. En 1857, par exemple, un décret impérial autorise le pacage des ovins dans les cantons des bois reconnus défensables contre une taxe [984]. Plus que de victoire il faudrait plutôt parler de compromis. Quand les plaignants de la Martinière reviennent à la charge en 1873, afin de cesser toute revendication, 76 hectares leur sont cédés sur les 142 demandés. Cette même année, pour contenter partiellement les habitants de Valchevrière, des terrains communaux de

[981] « […] Je sais que la commune du Villard de Lans se trouve dans ce moment ci dans une position assez tendue soit pour l'établissement de sa viabilité et de ses communications, soit pour d'autres nombreuses charges, chaque année son budget a de la peine à s'équilibrer. En outre, elle est à la veille de voir augmenter considérablement sa dette par suite de la liquidation entre elle et la commune de Corrençon par suite de sa séparation d'avec le Villard-de-Lans soit pour arrêter les empiètements qui ont lieu chaque année sur les communaux, soit dans le but de se créer des ressources pour faire face à ses nombreux besoins ; depuis deux ans la commune de Villard-de-Lans a entrepris la délimitation de ses communaux avec tous les propriétaires voisins. Ce qui nécessairement fera naître beaucoup de nouvelles difficultés […] ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet, le 14 novembre 1868.

[982] « Vous savez Monsieur le Conservateur que la principale industrie de cette localité est l'éducation du bétail. Ce serait donc répondre à un des premiers besoins que de rendre à l'agriculture tout le sol qui n'est pas susceptible de boisement avec espoirs de revenus ». Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extrait de la lettre du préfet au conservateur des forêts, le 8 décembre 1854.

[983] « […] Evidemment cette assemblée [le conseil municipal] ne s'est pas rendue compte de la nature des coupes que nous avons proposé d'établir sans doute les bois sont jeunes et ils ne sauraient d'ici à longtemps supporter des coupes principales.

Mais il convient de les soumettre à des coupes de transformation qui auront pour but de régulariser le peuplement, de favoriser leur croissance et de hâter le moment où ils seront arrivés à l'état de futaie […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du conservateur au préfet, le 5 avril 1856.

[984] Arch. dép. Isère, 6P8/70. Délibération du conseil municipal du 10 août 1857. Celui-ci décide de faire payer 25 centimes pour les bêtes à laine et 1,50 francs pour les bêtes à cornes.

Villard-de-Lans leur sont vendus [985]. De même, à Ville-Vieille l'année suivante, une parie des demandes des albergataires est satisfaite quand on leur cède les communaux des Meillarot pendant que la commune conserve les communaux du col de l'Arc, du Cornafion et du Col-Vert.

La négociation apparaît également dans les ventes de certains communaux effectués durant la Second Empire. En 1864, pour répondre à l'endettement de Lans le préfet donne son autorisation pour aliéner un peu plus de 40 hectares [986]. La vente est réalisée le 25 septembre 1864 au profit de Joseph Lancelon, propriétaire et géomètre, domicilié à Seyssins [987]. Des 55 lots, 16 338 francs sont espérés, avec une mise à prix allant de 50 à 1 135 francs (297 francs en moyenne). Finalement, 30 personnes se portent acquéreurs de 38 lots pour un total de 12 780 francs (336 francs en moyenne), les autres ne trouvant pas d'acheteurs. Leur identité est significative puisqu'à deux exceptions, il s'agit d'habitants de Lans déjà propriétaires. Cela prouve qu'un compromis est recherché entre l'autorité qui cède des terres et des habitants qui sont prêts à acheter. A défaut d'avoir pu acquérir des biens comme albergataires il a été possible, dans certains cas contrôlés par l'administration, de pouvoir privatiser des biens communaux. Finalement, par le système de l'élection de command, Lancelon acquiert l'ensemble pour 20 200 francs et livre l'identité des acheteurs définitifs[988]. Ainsi, les biens communaux ont été une source d'enrichissement pour des cultivateurs car ils sont revendus à un propriétaire aisé qui pourra, on peut en faire l'hypothèse, les louer à des habitants.

La négociation l'emporte également dans la situation paradoxale de Corrençon qui devient une commune à part entière en 1857 [989]. La seconde moitié du 19e siècle prolonge la lutte entre Villard-de-Lans et la section de Corrençon. On se rappelle que 1840 correspond à un affaiblissement de Villard-de-Lans : en 1840, les bois de Corrençon sont partagés entre ceux qui reviennent à la commune et ceux qui relèvent des albergataires ; en 1843 la cour ordonne le partage individuel de la part leur revenant collectivement, partage préparé en 1847 et rendu effectif l'année suivante. Face à cette situation, la municipalité introduit une action

[985] Arch. dép. Isère, 2O549/9.

[986] L'endettement de Lans diffère de celui de Méaudre à la même époque. Si on retrouve, en effet, des dettes pour la réfection de chemins communaux (4 300 francs), il y a également des frais de justice directs (4 200 francs) et indirects (800 francs à l'imprimeur Maisonville) et des travaux de réparation (1 300 francs). En outre, la commune veut provisionner 22 000 francs pour réparer l'église et faire construire une « maison commune » (Arch. dép. Isère, 2O205/8. Délibération du conseil municipal, le 9 mai 1863).

[987] C'est un homme qui intervient dans le canton notamment comme mandataire de la veuve de Jullien Bertrand à Autrans.

[988] Arch. dép. Isère, 2O205/8. L'élection de command est une procédure lors d'une vente aux enchères. Le dernier acquéreur déclare qu'il a agi en tant que tiers pour un ou plusieurs autres acheteurs. C'est ce qui déroule dans le cas présent et on peut mesurer la marge faite entre la somme avancée par Lancelon pour acquérir le lot et celle que chacun des bénéficiaires définitifs s'est engagé pour acquérir son lot.

[989] Arch. dép. Isère, 121M20.

en revendication c'est-à-dire qu'elle demande la restitution de ce qu'elle considère comme ses biens. En parallèle, une partie des habitants demande leur séparation du reste de la commune. Le début de la période n'est donc pas à l'apaisement ou à l'accommodement, les mémoires publiés l'attestent [990]. Le 11 février 1852, Villard-de-Lans gagne son procès et obtient un droit de parcours sur les 325 hectares de pâturages de Carrette disputés et le droit de propriété sur environ 125 hectares boisés des bois de Charbonnières Bruchets et Essarteux dit le Liseré. Un décret impérial du 16 juin 1855 soumet au régime forestier un peu plus de 127 hectares boisés de la forêt de Corrençon [991].

Les habitants de Corrençon qui revendiquent l'attribution à la section d'une partie des bois communaux se rendent compte que le village a perdu sur le terrain de la séparation des communaux. L'issue ne peut plus résider que dans la reconnaissance de leur séparation pleine et entière d'avec Villard-de-Lans. Pour cela, Corrençon doit devenir une commune. Le conseil d'arrondissement se prononce sur la volonté de faire sécession durant sa session de 1853 et les choses s'accélèrent à partir de cette année. Une enquête *commodo* et *incommodo* est faite par le juge de paix Brunel aîné. Personne ne vient se prononcer en faveur du maintien avec Villard-de-Lans tandis que 80 Corrençonnais font la démarche de s'exprimer en faveur de la sécession [992]. Celle-ci est donc mise en principe et un plan de partage est dessiné par le géomètre et agent-voyer Périolat. Ce dernier présente son travail et emporte l'adhésion des habitants de Corrençon tandis que Villard-de-Lans reste silencieuse [993]. Relancé par le préfet,

---

[990] Voir L. MICHAL, COCAT, ALLEMAND avoué, *Mémoire pour MM. Brun-Roudier, Guichard, Guillet, De Pelissière, Hippolyte Blanc, Adolphe Ducoin et autres au nombre de 104, habitant pour la plupart le village de Corençon, intimés, contre la commune du Villard-de-Lans, appelante. (Droits sur le bois de la montagne de Corençon)*, Grenoble, imprimerie Maisonville, 1er décembre 1851, 44 p. (Bibl. mun. Grenoble, V.7 581) et MICHAL, *Notes pour les albergataires de Corrençon contre la commune du Villard-de-Lans*, imprimerie Maisonville, 1851, 29 p. (Bibl. mun. Grenoble, O.13 276), Auguste ARNAUD, avocat, EYMARD-DUVERNAY, avocat chargé de plaider, REPELLIN avoué, *Mémoire pour la commune du Villard-de-Lans, appelante, contre divers particuliers de Corrençon, du Villard-de-Lans, et autres intimés (Droits sur la montagne de Corrençon)*, Grenoble, imprimerie de F. Allier père et fils, novembre 1851, 90 p. (Bibl. mun. Grenoble, V.7 567), Auguste ARNAUD, avocat, EYMARD-DUVERNAY, avocat-plaidant, REPELLIN, avoué *Note supplémentaire pour la commune du Villard-de-Lans contre les habitants de Corrençon*, Grenoble, imprimerie de F. Allier père et fils, 1851, 19 p. (Bibl. mun. Grenoble, V.7 589).

[991] Arch. dép. Isère, 6P8/180. Décret impérial du16 juin 1855. 20,52 hectares pour le secteur de Charbonnière (1ère série), 32,13 hectares pour les Trois fontaines (2e série), 74,86 hectares pour les Bruchets (3e série).

[992] Arch. dép. Isère, 121M20.

[993] Les versions diffèrent pour expliquer ce silence. Dans une lettre de décembre 1857, le maire précise que « … le plan Périolat [est] demeuré inconnu à la commune de Villard-de-Lans » (Arch. dép. Isère, 121M20. Lettre du maire de Villard-de-Lans au préfet le 24 décembre 1857). Il le redit en 1861 : « […] Ce plan n'a jamais été communiqué à la commune du Villard de Lans […] » (Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extrait de la lettre du maire de Villard-de-Lans au préfet le 18 octobre 1861. La retranscription intégrale se trouve dans le Texte 23 dans le dossier thématique 3 en annexe). L'élu sait cependant que ce document existe : « […] Je savais bien qu'un plan dressé par Mr Périolat pour indiquer le périmètre que devait avoir la future communauté corrençonnaise accompagnait la demande en érection communale du village et du territoire compris dans le périmètre […] » (Arch. dép. Isère, 121M20. Lettre du maire de Villard-de-Lans au préfet le 24 décembre 1857). Jean-Claude Achard-Picard est très informé quand il s'agit de discréditer le géomètre et agent-voyer : « […] Malheureusement l'administration et le Gouvernement ont ignoré que M. Périolat est l'homme lige des Corrençonnais, qu'en 1846, M. Périolat a opéré géométriquement le partage entre ceux-ci des anciennes forêts communales qui venaient de leur être adjugées, qu'à cette occasion il lui avait été attribué un lot égal à ceux des

probablement après la fixation du régime forestier, le conseil municipal décide en juillet 1855 de prendre l'avis de trois jurisconsultes. Le préfet estime de son côté qu'il peut continuer à aller de l'avant et le 19 juin 1857 la commune de Corrençon naît officiellement. Le maire de Villard-de-Lans, Jean-Claude Achard-Picard, déploie à ce moment une intense activité. Il écrit au préfet, non sans emphase, pour se plaindre de l'« état de mutilation » dans lequel les documents qu'il avait confiés à Jean Brun-Roudier, le tout nouveau maire de Corrençon, pour être acheminé au directeur des domaines lui ont été rendus. Il réitère sa plainte cinq semaines plus tard et accuse le maire de cette situation tout en condamnant le déroulement du partage. L'année suivante, une très longue délibération du conseil municipal présente un tableau à maints égards intéressants non seulement pour les informations factuelles qu'elle contient mais également pour les techniques d'exposition utilisées [994]. Il ne parvient pas à ses fins puisque la division des biens communaux entre Villard-de-Lans et Corrençon est rendue effective le 4 juillet 1861. Le décret homologuant le partage est daté du 3 janvier 1866.

Deux points peuvent être dégagés de ce récit. La protestation, d'abord, utilise des formes légales durant cette affaire. L'opposition, encadrée, ne prend jamais une forme violente. C'est une première manifestation de l'accommodement, celle qui consiste à se servir des armes du droit. Lorsque le maire de Villard-de-Lans se plaint de son confrère de Corrençon, c'est à ce dernier que sont attribués des moyens illégitimes qui consistent à dégrader les matrices et le plan cadastral. Par ailleurs, Jean-Claude Achard-Picard reconnaît la chose jugée quand il écrit que la séparation des deux communes est un fait établi. Il s'accommode de la création de la commune mais pas de la répartition des communaux, notamment forestiers [995]. Les différents dossiers consultés ne contiennent pas de pétition

---

Corrençonnais […] » (Arch. dép. Isère, 121M20. Extrait de la lettre du maire de Villard-de-Lans au préfet, le 17 novembre 1857, archive citée). Le silence de Villard-de-Lans est bien le fruit d'une stratégie qui est celle de l'obstruction passive, qui a pu être observée dans d'autres occasions dans d'autres communes et qui fait partie de la gamme des attitudes communes des municipalités pour s'opposer aux pouvoirs.

[994] La délibération du 18 juillet 1858 se trouve en très grande partie retranscrite dans le Texte 22 dans le dossier thématique 3 en annexe. L'intérêt du document, croisé avec l'annexe 24, est triple. Ils précisent tous deux les chronologies et tissent des liens entre les affaires. En particulier, apparaissent clairement les enjeux de Corrençon qui sont ceux également d'autres hameaux de Villard-de-Lans, ceux des autres communes du canton où officient également des « partageux » (terme adroit pour s'attirer les faveurs de l'administration) à Lans, Autrans et Méaudre, mais également en lien avec le département, avec la référence à l'affaire de Belmont expliquée plus haut. Les deux lettres montrent également les réseaux sociaux à l'œuvre. Le maire met en évidence les relais à la préfecture ou auprès des tribunaux. Les fonctionnaires et les notables, comme les membres de la famille de Pélissière par exemple, sont les intermédiaires essentiels pour dire le droit en faveur des Corrençonnais. Cela ne veut pas dire que Villard-de-Lans n'a pas les siens. La référence à Nicollet dans la lettre de 1861 fait un lien avec l'affaire de Lans où le même homme est à la manœuvre contre la famille Mazet. Les deux textes, enfin, sont intéressants car l'on voit par le choix des mots employés par le maire (« dol », terme appartenant au vocabulaire du droit) ou par l'exposé des arguments que les jurisconsultes participent à l'accomodement car ils sont les traducteurs de l'affaire. Ils transforment la réaction de colère du maire qui sourd dans les documents mais qui est contenue et qui est traduite dans un langage juridique qui évite l'affrontement et permet une résolution via les tribunaux (même si, ensuite, celle-ci est perçue comme une injustice).

[995] Jean-Claude Achard-Picard ne s'oppose plus à l'existence de Corrençon mais il maintient son opposition par rapport aux communaux qui sont vitaux pour sa commune. La mention des montants proposés pour l'acquisition

collective, de plainte contre le maire et son conseil au sein de la commune, de nouvelles actions en justice après 1866, d'insultes ou de violences [996]. La séparation est consommée.

L'accommodement se donne encore à voir dans les premiers pas de la nouvelle commune. Comme à Lans, comme à Villard-de-Lans, une entreprise d'aliénation se trouve au centre de négociations entre 1857 et la fin des années 1870.

Après le décret impérial de 1866, les habitants de Corrençon font en 1867 la proposition à la commune d'échanger les 325 hectares de la Carrette avec les 125 hectares boisés, attribués une première fois durant les années 1840, perdus au profit de Villard-de-Lans par la décision de 1852 et soumis au régime forestier puis regagnés après le décret d'homologation de 1866. La raison avancée est l'exploitation forcenée de la propriété forestière privée [997]. Un refus de la part de l'administration forestière amène une nouvelle proposition l'année suivante, en mai 1869, avec une soulte versée par la commune afin de compenser l'inégalité de valeur entre les deux ensembles. Une nouvelle fin de non-recevoir conduit à une troisième tentative en 1873 d'achat, non plus de 125 hectares mais de 107 hectares par des particuliers pour un montant total de 35 000 francs. Une fois encore, l'administration forestière refuse en montrant la sous-estimation du prix et les intérêts de quelques-uns. Loin de satisfaire tous les particuliers la vente viserait à conforter un petit groupe d'acquéreurs [998]. La situation ne se débloque qu'en 1878. La proposition monte à 54 440 francs et l'administration forestière déclare ne pas céder à moins de 60 000 francs [999].

---

des massifs forestiers dit suffisamment que ces derniers sont nécessaires au développement rural de la commune et de ses habitants.

[996] En 1861, la commune obtient la permission de faire appel du jugement du tribunal civil ordonnant le partage des biens communaux (Arch. dép. Isère, 6P8/180). La seule trace de violence physique, devenue définitivement illégitime, est celle de l'amputation des documents cadastraux dont Jean Brun-Roudier est rendue responsable alors que le directeur des contributions directes – directeur des domaines en assume la responsabilité (Arch. dép. Isère, 121M20. Rapport du directeur des domaines au préfet le 27 novembre 1857). De même, l'unique trace de violence verbale se situe entre 1847 et 1849 lorsque des ateliers de charité sont ouverts à Villard-de-Lans pour occuper les pauvres de la commune en leur faisant restaurer les chemins vicinaux. Ceux de Corrençon se seraient entendus dire « que les corrençonnais mangent leurs sapins ». Arch. dép. Isère, 121M20. Extrait de la lettre du président de la section de Corrençon aux membres du conseil d'arrondissement le 1er août 1853.

[997] Les « …forêts particulières sont en très mauvais état et le dépeuplement de jour en jour par suite de l'abus de jouissance et surtout du charbonnage […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/50. Extrait du rapport du garde général, le 27 janvier 1873.

[998] Arch. dép. Isère, 6P8/50. Extrait du rapport du garde général le 27 janvier 1873, archive citée. Le fonctionnaire explique que l'offre est de 327 francs par hectare alors que selon lui il faudrait 800 francs au minimum. Il ajoute que « Du reste lors même qu'il offrirait la valeur estimative réelle de la forêt, des considérations d'intérêt public d'un ordre très élevé s'opposerait énergiquement à l'approbation d'une vente semblable ». Pour lui, toute cette affaire revient à « …aliéner la moitié de ses forêts pour satisfaire des intérêts privés ».

[999] L'année précédente, devant l'estimation de la commission municipale de 54 500 francs, le garde général dit qu'il faudrait 86 000 francs (Arch. dép. Isère, 6P8/50. Rapport du garde général, le 4 juillet 1877).

Elle obtient, en outre, que la moitié de la somme serve pour des travaux d'amélioration de la superficie qui continue à relever du régime forestier [1000].

On le voit, le compromis l'emporte une fois de plus. Il y a la construction d'un consensus entre les différentes parties en présence. L'une comprend la population de la commune mais, en fait, un petit groupe d'hommes identifiés par le garde général. Retrouver les acteurs qui entraînent la sécession de la commune revient à identifier ses bénéficiaires. Un acte de mariage les réunit le 17 octobre 1848, lorsque Marie Chabert (1825-ap. 1906) épouse Jean Buisson, né en 1818. Le document est signé par quatre témoins qui composent durant les années 1850 les membres de la commission syndicale de Corrençon, comme si l'acte de mariage attestait de l'alliance entre ces familles [1001]. Les individus s'inscrivent dans des réseaux d'interconnaissance renforcés par des alliances matrimoniales ; ils appartiennent à l'élite des moyens propriétaires ; ils font enfin partie des réseaux commerciaux. Tous ces facteurs leur permettent de prendre la tête de la jeune commune. Le désir du garde général de séparer l'intérêt de la commune et celui des particuliers prend tout son sens. Les agents forestiers s'estiment de leur côté responsables du sort de la commune. Ils repoussent les propositions au nom de l'intérêt à long terme de la collectivité. Là encore, la négociation

[1000] « Le conservateur considérant l'importance qu'il y a à terminer l'affaire, même au prix d'un sacrifice auquel la commune de demande qu'à se résigner propose de fixer la valeur du massif à 60 000 francs […] Nous avons précédemment montré combien cette somme [celle présentée par la commune 1/20e de 60 000 francs soit 3 000 francs pour le régime forestier] est loin de rendre au régime forestier ce qui lui sera enlevé par l'aliénation projeté et combien elle serait insuffisante pour le reboisement de 250 hectares de pâturages.

Nous pensons qu'il convient de faire ici une part égale au présent et à l'avenir… » donc 30 000 francs pour la commune et le même montant pour l'administration forestière. Arch. dép. Isère, 6P8/50. Rapport du conservateur sur la demande de la commune de Corrençon à aliéner 124 hectares 76 ares et 10 centiares de bois, le 23 mars 1878.

[1001] Marie est l'un des enfants de Louis Chabert (v. 1787-1869) qui est à classer dans la moyenne propriété. Son fils Louis (1826-1902), qui signe l'acte de mariage de sa sœur, est membre de la commission syndicale et il compte à l'échelle locale puisqu'il devient maire après le décès de Jean Brun-Roudier en 1858. Il s'est marié avec Henriette Mure-Ravaud, une fille d'un autre moyen propriétaire dont une autre enfant épouse Henri Mure-Ravaud, serrurier en voitures puis carrossier à Grenoble. La famille est donc reliée avec la vallée. Les liens du commerce sont également visibles dans le cas de la famille Audemard qui envoie un de ses représentants signer lors du mariage de Marie Chabert. Frédéric Audemard est un garde champêtre et garde particulier apparenté à la famille Aribert qui est présente dans la commission syndicale. Si Auguste [-Napolitain] Audemard (v. 1808-1876) n'a que quatre hectares sur la matrice, il est également désigné comme voiturier au cours de années 1840 ainsi que meunier en 1849. Le parcours des enfants serait à creuser mais rappelons que, lorsque son épouse Olympe Clet décède à Grenoble chez elle, un des témoins serait son jeune fils Auguste Léon, « marchand de fromages » à Grenoble à cette époque et aubergiste à Corrençon dix ans plus tard. Le lien avec le monde du commerce est indéniable comme cela peut se voir dans le cas de Jean [-Baptiste] Brun-Roudier (1805-1873), également témoin du mariage de Marie Chabert. Cet homme a déjà été évoqué à plusieurs reprises et dont les garçons, Jean Victorin (né en 1828), ou Jean-Baptiste (né en 1830), sont voituriers. Jean père est un moyen propriétaire qui unit ses enfants avec d'autres familles qui s'occupent d'artisanat ou de transport. Ainsi, sa fille Julie Angélique, née en 1838, épouse Jean Baudoingt, meunier à Villard-de-Lans et dont le frère est aubergiste. Son fils Alphonse (né en 1842) épouse Marie Sophie Ravix dont le père, Antoine (v. 1810-1887), est le maréchal-ferrant de Corrençon. Ce dernier est également un membre de la commission syndicale et témoin du mariage de Marie Chabert. Fils d'un propriétaire qui a 9,3 hectares en 1834, le travail du fer est repris par la suite par son fils Julien, né en 1844. La description du groupe dirigeant de la commission syndicale s'achève avec Joseph Arribert (1805-1873), un grand propriétaire qui possède 30 hectares. Une vingtaine d'année plus tard, lorsque la section devient commune, il reste maître de 29,4 hectares. Il épouse en 1845 la fille de Michel Poliquand (v. 1767-1847), lequel détient 25,1 hectares. Lui aussi se retrouve à la mairie car il est adjoint en 1861.

apparaît quand le conservateur décide de trancher le nœud gordien entre avantages immédiats et intérêts à plus long terme de la municipalité. La commune et ses dirigeants acceptent qu'une partie de l'argent leur échappe. Les quelques familles à la tête de la localité changent donc leur point de vue en privilégiant une perspective à moyen terme. Enfin, l'accommodement est certain quand on envisage l'issue de l'affaire. Tout compte fait, en 1878, l'administration forestière consent à céder des forêts qu'elle a en responsabilité, ce qui n'était pas pensable trente ans plus tôt. Elle transige car elle obtient les moyens de pouvoir régénérer une portion de l'espace plus grande que ce qu'elle contrôle jusqu'alors.

Le troisième quart du 19e siècle voit bien dans le canton de Villard-de-Lans un recul des actions collectives en justice que l'on observe ailleurs en France et dont l'analyse dense sert à expliquer d'autres situations [1002]. Elles ne disparaissent pas mais s'éteignent progressivement. La notion d'accommodement est à nouveau omniprésente. Le cas corrençonnais illustre le fait que, derrière l'opposition entre Villard-de-Lans et la section devenue commune à part entière, il y a une acceptation de la part des Villardiens et une négociation entre l'administration forestière et le petit groupe qui mène les affaires de la jeune commune. Les agents de l'État ne cherchent plus à les affronter mais à les insérer, à les faire participer à leurs préoccupations. Peut-on aller jusqu'à dire qu'il y a une prise en compte réciproque des aspirations des uns et des autres ? Ce serait une lecture optimiste mais, une nouvelle fois, les bois de la discorde deviennent les bois de la concorde. La rencontre dépasse la seule ressource ligneuse pour prendre également en compte les évolutions des communes et donc se mettre au service des nouvelles voies du développement dans le canton. Les analyses ne vont donc pas dans le sens d'un écrasement, d'une domination, mais bien d'une appréhension réciproque.

2.3.3 Le développement reconsidéré

Comprendre les logiques de l'accommodement dans le troisième quart du 19e siècle suppose d'explorer le point de vue des agents forestiers. La période est, en effet, le moment d'une évolution qui ne saurait débuter ou se réduire au rôle de Le Play. Le personnel de l'administration forestière a longtemps été trop perçu comme voulant écarter les habitants de

[1002] Frédéric FESQUET, *Un corps quasi-militaire dans l'aménagement du territoire : le corps forestier et le reboisement des montagnes méditerranéennes en France et en Italie aux 19e et 20e siècles*. Thèse de doctorat d'histoire non publiée, Université Paul Valéry Montpellier III, 1997, 992 f°.

la forêt. Comprendre les logiques de ces personnes nécessite d'élargir le regard afin de reconsidérer leurs places et leurs rôles dans le développement rural. En détournant le sens donné par Jean Le Bihan, les inspecteurs et les gardes généraux sont des « fonctionnaires intermédiaires » dans la mesure où ils sont dans une position d'interface entre les habitants et la société globale [1003].

L'accommodement prend, d'abord, la forme d'un meilleur contrôle de ce qui se passe aux lisières des parcelles qui relèvent du régime forestier. Des cultivateurs se mettent à solliciter des autorisations pour des aménagements qu'ils comptent entreprendre. La plus ancienne mention retrouvée date de 1852. Une telle mesure est le signe d'un renforcement de l'autorité administrative puisque les habitants doivent se plier à la loi et le fait que ces derniers comprennent que leur intérêt passe par une demande d'autorisation. Les rapports des gardes généraux sont intéressants qui justifient l'acceptation ou le refus de la demande. Parfois, l'opposition est ferme, comme dans le cas de Louis Eybert-Perceval (1808-1858) à Autrans qui demande à installer « un atelier à façonner le bois ». La motivation du refus s'appuie sur des éléments biographiques et sur l'appréciation de sa situation économique [1004]. Les « délinquants » dont il est fait mention doivent être ses frères, déjà bien connus, Isaïe et Benoît. En 1853 c'est au tour de Benoît Blanc-Brude de faire une demande semblable. Elle est acceptée mais avec des réserves sans doute à cause de son amende pour délit forestier l'année précédente [1005]. Les autorisations confirment ce que les demandes d'indulgence avaient montré : ceux qui s'amendent sont récompensés et ils obtiennent les autorisations ou

[1003] Jean LE BIHAN, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au 19e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 366 p.

[1004] « […] Le Sr Louis Ebert dit Perceval est propriétaire d'un bois de sapins peu étendu contigüe à la forêt communale d'Autrans et situé en bas de cette forêt ; l'atelier qu'il demande à établir n'en serait éloigné que d'environ 150 mètres. Le Sr Ebert n'exploite pas lui-même il a donné l'entreprise à deux habitants de la commune d'Autrans dont l'un est délinquant. La grande facilité que les délinquants trouveraient à faire descendre les bois de la forêt communale à les dénaturer de suite dans l'atelier et ensuite les faire disparaître […]. Le rejet de la demande ne causera du reste au Sr Ebert aucun préjudice le façonnage des bois en bigous et travettes pouvant se faire avec aussi peu de frais à Autrans qu'en forêt… ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extraits du rapport du garde général du 22 octobre 1852.

[1005] Benoît Blanc-Brude, en effet, fait partie du corpus des délinquants étudiés plus haut. Né à Autrans de François et de Françoise Sappey ses parents ne sont pas identifiés. Comme ceux de son épouse, Marie Belle (v. 1802-1857), demeurent inconnus, il n'est pas possible de le situer plus précisément. À Autrans, il possède environ sept hectares en 1834, entre Autrans et Méaudre et il cherche à en exploiter d'autres. C'est pour cela qu'il a un domaine à Farlay à Méaudre qu'il tient de Guillaume Jalliffier-Talmat en 1840 et treize ans plus tard du notaire Bertrand, ancien maire d'Allières-et-Risset et premier suppléant de la justice de paix de Sassenage. Il cherche également des revenus complémentaires dans l'activité textile. C'est pour cela qu'il est également désigné comme ouvrier tailleur d'habit dans l'acte de naissance retrouvé de l'un de ses dix enfants. Un autre, Jean (né en 1831) la reprend puisqu'il est maître cordonnier lors de son mariage en 1859. Peut-être est-ce le nombre des enfants et son environnement, rappelés par Alexandre Bertrand (« …C'est un père de famille qui a sept garçons, il a besoin de les occuper en hiver qui est ordinairement long et rigoureux dans cette commune […] »), qui finissent par emporter la décision du conservateur. La demande consiste à « …pouvoir transporter dans les bâtiments de sa ferme les bois résineux et hêtres qu'il coupe annuellement dans ses forêts situées au Claret sur Autrans pour les débiter et convertir… » (Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extraits de la lettre d'Alexandre Bertrand le 15 juin 1853). Au final, la réserve tient au fait que ce soit un délinquant mais l'accord s'explique par celui qui le recommande à l'administration

l'indulgence de l'administration forestière. Il y a là la volonté de vouloir modifier le comportement des habitants. Cela se retrouve avec le cas de Jean Régis Vacher en 1860 [1006]. Ce n'est qu'après une enquête que l'autorisation est donnée [1007]. Celle-ci est assortie de conditions rigoureuses : Vacher doit faire repérer aux gardes forestiers les arbres qu'il désire faire scier, il doit accepter toutes les visites, ne pas travailler le dimanche, les jours fériés ou entre 22 heures et 4 heures du matin, tout cela pour pouvoir mieux le surveiller [1008]. Il est, enfin, amené à signer un acte notarié pour garantir le démontage de son installation si une décision préfectorale le lui demande. La décision est pleine de finesse : alors que la commune est le terrain de nombreux procès-verbaux, autoriser une scierie pourrait être perçu comme un encouragement à la délinquance. En favorisant ceux qu'il considère comme amendés tout en continuant à réprimer les autres, le garde général pense réformer les mentalités et se positionne ainsi au cœur du développement des exploitations. Son attitude vise à amener les habitants à consentir qu'il est un acteur.

À partir des années 1850 et 1860, les demandes se font de plus en plus nombreuses et sont pratiquement toujours acceptées. Le garde général ne cherche plus seulement à préserver les bois, il s'enquiert de la situation du demandeur. Il autorise par conséquent des scies comme celle que Joseph Romagnier veut installer chez son beau-père à Méaudre en 1852 [1009]. Il favorise également la construction des granges à l'image de celle d'Antoine Peyronnet (1820-1883) en 1856 à Lans [1010]. L'année précédente, le beau-frère de ce dernier, François Gouy

[1006] Né en 1815, Jean Régis est le seul garçon des six enfants d'Antoine (1790-1869) et de Thérèse Aguiard († 1852). Le père est un propriétaire d'environ neuf hectares et qui est également meunier à Autrans. Jean Régis est donc en position d'héritier car la demande consiste à « … ajouter une scierie à bois, à un moulin qu'il possède au dit lieu [d'Autrans] sur le ruisseau de l'Achard [dans des bâtiments] isolés dans des terres cultivées en céréales et en fourrages[…] » (Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du rapport du garde général le 24 novembre 1860). Ses sœurs s'unissent à des cultivateurs d'Autrans mais deux le sont avec des boulangers, l'un à Autrans, l'autre à Villard-de-Lans. Ainsi, dans cette famille, la force hydraulique est le moteur du développement. Elle est utilisée de manière différente pour moudre ou pour scier et elle est à la base de rapprochements matrimoniaux.

[1007] À l'appui de son explication, le garde général fait un croquis et de son enquête concernant Jean Régis Vacher, il ressort que le pétitionnaire « … est en possession d'une prise d'eau et d'un local convenable, qu'il n'est pas délinquant, propriétaire honnête et disposé aux conditions d'usage… ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du rapport du garde général le 24 novembre 1860, archive citée.

[1008] « […] La commune d'Autrans renferme un grand nombre de bûcherons presque tous délinquants forestiers qui n'ont pas encore suffisamment renoncé à leurs habitudes […] Dès lors, considérant que la commune et les propriétaires d'Autrans possèdent beaucoup de bois et n'ont qu'une scierie insuffisante pour les débiter.

2° que l'établissement d'une usine de ce genre est nécessaire et utile à la localité […] » Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du rapport du garde général le 24 novembre 1860, archive citée.

[1009] Arch. dép. Isère, 6P8/70. Accord du 12 juin 1852.

[1010] Présenté comme un « propriétaire assez aisé [avec une] bonne réputation, sans condamnation » domicilié au hameau du Furon, Antoine Peyronnet serait le fils aîné du couple entre Marie Moulin-Traffort (v. 1786-1853) et Jean Peyronnet (v. 1786-1867). Ce dernier a près de dix hectares à Lans en 1834. La famille est très liée à celle de Joseph Gouy (v. 1781-1852) puisqu'un fils de ce dernier épouse une fille de Jean Peyronnet et inversement. Le beau-père d'Antoine, qui vit également à Lans, a un peu plus de onze hectares. C'est donc une famille qui se situe au commencement de la moyenne propriété et dont les parcelles peuvent être éloignées du lieu d'habitation d'où le besoin du bâtiment afin de pouvoir entreposer les foins voire abriter les animaux. Il doit s'agir du même homme qui, suite à un accord du conseil municipal de Lans, obtient l'autorisation d'amener devant sa maison

(v. 1818-1899), « cultivateur » assez aisé, de bonne réputation et non identifié comme délinquant demande à construire une « … baraque [qui] ne serait que pour remiser le soir et surtout quand il fait mauvais temps les bêtes à cornes de l'exposant » [1011]. À Villard-de-Lans, cinq ans plus tard, Louis Roche veut « établir une grange avec écurie pour abriter ses récoltes et ses bestiaux (des vaches) pendant les chaleurs et les orages de l'été et réunir les engrais qui serviraient à fertiliser ses champs d'avoine et de pomme de terre […] » [1012]. L'administration forestière donne aussi des autorisations pour laisser des adjudicataires de coupes communales faire paître les animaux qui servent au débardage des bois dans des superficies réservées.

Une nouvelle politique se met donc en place à partir des années 1860. Elle passe par le recours de plus en plus systématique au garde général pour obtenir l'autorisation de procéder à des aménagements dans les exploitations. Les rapports du garde général reflètent une plus grande permissivité qui passe par la volonté d'éduquer et de sélectionner les habitants. Ce sont visiblement d'abord de petits propriétaires supérieurs ou des moyens propriétaires qui sont concernés par ces autorisations [1013]. La prise en compte par les agents forestiers des moyens du développement des demandeurs suggère l'accommodement. Dans ces conditions les tensions ne peuvent que s'atténuer.

La prise en compte du développement de l'élevage passe par les révisions des périmètres sous le contrôle de l'administration forestière. À Méaudre, par exemple, une modification s'opère à la fin des années 1850. Le garde général souhaite légitimer son action et à améliorer les conditions de l'élevage. Il constitue des parcours plus proches des habitations des exploitants et avec des superficies qui permettent à des troupeaux plus nombreux de paître [1014]. Au même moment, la situation est assez proche à Autrans. « Nous

---

l'eau d'une source s'écoulant depuis les bois soumis au régime forestier (Arch. dép. Isère, 6P8/70. Délibération du conseil municipal du 28 août 1876).

[1011] Arch. dép. Isère, 6P8/70. Demande du 17 décembre 1855.

[1012] « […] Cette demeure est à une élévation barométrique d'environ 1 100 mètres. Elle est isolée de tout voisinage et elle sert de refuge aux nombreux voyageurs qui communiquent du canton du Vercors à celui du Villard-de-Lans principalement dans la mauvaise saison […] » (Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extrait du rapport du garde général le 21 avril 1861). La réponse du garde général est intéressante car elle montre que les autorisations ne sont pas seulement pour des lieux qui sont proches des hameaux mais également à propos de deux qui peuvent être isolés, donc *a priori* susceptibles de provoquer la délinquance forestière. L'accord est aussi par la considération que la grange peut servir de halte pour des voyageurs. Il y a le reflet d'une préoccupation d'aménagement qui dépasse la simple préservation du massif forestier.

[1013] Faut-il y voir un reflet de condition sociale qui écarterait les plus misérables ? La prudence s'impose car les cas évoqués sont numériquement trop peu nombreux pour pouvoir se prononcer sur ce point. Par ailleurs, il faut également prendre en compte l'exploitation et considérer que si la propriété est plus grande, alors il est possible que certaines parcelles seraient éloignées du domicile. C'est pourquoi ce seraient des moyens propriétaires qui feraient davantage des demandes. Ces dernières seraient vaines dans le cas de très petits propriétaires dont les quelques parcelles éloignées ne nécessitent pas une construction particulière.

[1014] « Avant 1854, les pâturages communaux de Méaudre étaient divisés en un très grand nombre de parcelles, enclavées dans les bois soumis au régime forestier. L'exercice en était incommode et nuisible aux forêts de la commune […]. À la suite d'un décret en date du 24 juin 1858, les pâturages abandonnés à la libre jouissance de la commune de Méaudre ont été réunis en parcelles étendues d'un facile accès et régulièrement délimités […].

comprenons les besoins » écrit le garde général pour se défendre des reproches faits par la municipalité. En 1862 il explique sa méthode de délimitation : en concertation avec les délégués de la commune en 1859 il s'était agi pour ce qui concernait les surfaces cultivées ou les pâturages de les placer autour des hameaux « pour en faciliter l'usage des familles » c'est-à-dire pour les rendre plus rentables [1015]. Le garde général ne dit rien de la qualité des sols. Il n'est pas certain que cette concertation porte ses fruits puisque des protestations se manifestent.

Le dernier exemple à Lans montre que les agents forestiers peuvent favoriser le développement de l'élevage. Situé au-dessus des gorges du Furon sur un replat, le hameau des Aigaux (ou Egau[d]x) est particulièrement isolé et ses habitants pourraient éveiller les craintes de l'administration forestière car ils sont installés dans un écart. Pourtant, cette dernière donne son accord à des projets d'aménagement visant à capter « …à travers 70 mètres de simples broussailles appartenant à la commune de Lans et placées sous le régime forestier, les eaux d'une source dite du fond du Playe » [1016]. L'initiative date de 1856 et elle est l'œuvre d'Antoine Magdelen (v. 1786-1873) et de François Ravix (v. 1809-1868) « deux [des] principaux habitants de ce hameau » afin de « chercher l'eau indispensable à leurs ménages et à l'abreuvage des bestiaux » [1017]. L'autorisation est donnée en 1863.

Les fonctionnaires forestiers passent d'une défense de leurs forêts à la défense des communes. Les autorités impériales, probablement pour plaire au « Napoléon des paysans », autorisent temporairement l'entrée de troupeaux locaux sur des étendues normalement interdites jusque là [1018]. Lors de situation de crise, l'administration forestière autorise des mesures exceptionnelles. En 1861 le conservateur consent ainsi des coupes dans la forêt

---

Leur possibilité peut aisément être fixées à cinq bêtes à laine ou une bête à corne par hectare […] ». Le garde général montre ainsi qu'il cherche à provoquer le développement des particuliers en articulation avec celui de la commune : « Il lui [à Méaudre] importe au suprême degré, de faire un meilleur profit de ses abondants pâturages. La commune peut atteindre ce but en réservant les parcours nécessaires aux propriétaires, avec des taxes en convenance avec leurs avantages et en livrant les autres contenances à des adjudications publiques […] ». Arch. dép. Isère, 2O225/8. Extraits du rapport du garde général le 14 janvier 1861.

[1015] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du rapport du garde général le 26 juin 1862, archive citée. La traduction cartographique des propos de l'auteur se retrouve dans l'Illustration 8 dans le dossier thématique 3 en annexe. Le document intéressant car il permet de cartographier les superficies du ressort exclusif de l'administration forestière et celles qui font partie des bois communaux.

[1016] Arch. dép. Isère, 6P8/70. Extrait du rapport du garde général le 12 janvier 1863. Aujourd'hui encore, la carte topographique porte mention d'une source captée au fond c'est-à-dire au point le plus éloigné des habitations sur le replat où se situe le hameau.

[1017] Arch. dép. Isère, 6P8/70. Extrait du rapport du garde général, le 12 janvier 1863, archive citée.

[1018] À Lans, le décret impérial du 6 juin 1857 autorise contre une taxe et pour trois ans les habitants à faire pacager leurs bêtes à laine dans les cantons de bois défensables. Le conseil municipal décide le 10 août de demander 25 centimes pour les bêtes à laine et 1,50 francs pour les bêtes à cornes. Il nomme Pierre Chaboury (1796-1873) responsable des délits (Arch. dép. Isère, 6P8/70). Cet homme a déjà été vu. Ce modeste ferblantier qui cultive quelques ares quitte Autrans où il vit avec sa femme, Marie Morel-Bedot, qui décède en 1846. Il épouse alors Catherine Francoz, également veuve, et domiciliée au hameau central du Peuil à Lans.

soumise ou pas au régime forestier pour fournir aux habitants du bois de chauffage en pleine épidémie de fièvre typhoïde à Autrans [1019]. La même année le garde général adoucit le régime pour le paccage des animaux [1020]. On peut penser que les conditions climatiques exceptionnelles sont à l'origine de ses mesures clémentes.

Chargés de superviser les coupes de bois, les agents forestiers en arrivent à s'occuper des finances communales car elles sont une richesse essentielle des municipalités. Jusqu'au début du Second Empire, il importe que la vente des bois fournisse les fonds nécessaires pour l'acquittement par les communes de leurs amendes [1021]. Le receveur des domaines établit en 1853 les montants particulièrement élevés dus par Autrans (11 688,66 francs entre 1843 et 1851) et par Méaudre (5 092,73 francs entre 1845 et 1852). Les communes doivent aussi verser chaque année un vingtième du montant de la coupe pour financer la régénération des forêts. C'est encore le receveur des domaines qui fixe le montant à payer en 1853 à 1 207,47 francs pour les années 1846-1853 à Méaudre et il s'élève à 2 161,68 francs pour Autrans entre 1845 et 1853 [1022]. Les documents montrent que la quantité de stères autorisées pour les coupes ordinaires à Autrans la délinquante connaît une hausse significative de 800 mètres cubes à la suite de l'établissement du régime forestier au milieu des années 1850 à 882 mètres cubes en 1867 [1023]. L'administration forestière ne punit pas la commune après le départ des frères Brunel mais, au contraire, consent à l'accroissement des prélèvements légaux mais pas pour des raisons démographiques puisque le nombre d'habitants est globalement stable, de 1 219 habitants en 1846 à 1 173 vingt ans plus tard. Elle apporte une part plus importante au budget communal car le montant assuré chaque année est de l'ordre de 10 400 francs et il passe à 11 400 francs au milieu des années 1860 [1024]. À cela, il faut ajouter les coupes extraordinaires

[1019] Arch. dép. Isère, 6P8/19.

[1020] Ainsi, devant un énième rapport où le garde général doit se justifier des mesures afin de répondre aux reproches envoyés au préfet par le maire d'Autrans, Brunel cadet, l'agent explique que : « L'année dernière que la sécheresse sévissait réellement à Autrans, nous avons adouci sans abus la surveillance des limites pastorales ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait du rapport du garde général au préfet le 26 août 1862.

[1021] « Il va être vendu dans le courant de ce mois au profit de la commune d'Autrans, des bois d'une valeur de 6 000 francs environ. Il me paraîtrait de toute justice que le prix de vente ou au moins une partie de ce prix fut employée à désintéresser le Trésor ». Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du directeur des domaines le 14 juillet 1855.

[1022] Avec les chiffres du vingtième il est possible de calculer le montant des ventes de bois au milieu du 19è siècle. C'est ce qui est proposé dans le Tableau 121 dans le dossier thématique 3 en annexe. Le document montre la forte variabilité selon les années. À côté des facteurs économiques généraux de la crise du milieu du siècle qui s'observe avec une diminution des coupes à partir de 1848, les événements politiques contribuent également à l'incertitude des marchés. La situation locale, enfin, est à prendre en compte.

[1023] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Rapport du garde général le 11 avril 1863 et 8 282W130. Décret du 16 septembre 1867. Le document contient par séries les quantités qui peuvent être débitées « exclusivement en arbres d'essences résineuses ».

[1024] Le montant est obtenu à partir du prix du mètre cube de bois « prix minimum sur pied en forêt » indiqué par le procès-verbal de reconnaissance du garde général le 1er mars 1860 (Arch. dép. Isère, 2O225/8, archive citée). Il peut être retenu comme estimation pour la période allant de 1855 à 1865.

qui se produisent sur le quart de réserve qui a été délimité. À Autrans, cinq auraient été autorisées entre 1845 et 1860 pour une quantité totale de 7 665 stères. Par conséquent, a été rendu possible l'exploitation d'un tiers supplémentaire par rapport à ce qui était prévu au milieu des années 1840, preuve que l'administration est finalement plus accommodante que les textes laissent penser. À Méaudre, cinq coupes extraordinaires entre 1851 et 1857 rapportent 22 656 francs ce qui correspondrait à environ 1 740 stères. Les autorisations de la conservation des forêts permettent le développement de la commune. Autrans et Méaudre demandent en même temps des coupes supplémentaires pour pouvoir financer de nouveaux chemins au début des années 1860. Le conseil municipal d'Autrans demande 12 000 francs soit environ 920 stères [1025]. Celui de Méaudre, pourtant autorisé par décret impérial du 24 mai 1859 à produire 3 430 mètres cubes en dix ans demande le double [1026]. Ces montants importants montrent non seulement que la forêt est une ressource essentielle mais que l'administration chargé de la gérer est devenue un acteur incontournable du développement. On comprend que les communes demandent toujours plus, en prenant parfois les travaux à effectuer comme des prétextes mais, une fois encore, la négociation est au rendez-vous. Le maire d'Autrans se veut raisonnable quand il explique que « … le produit [de la coupe extraordinaire] ne dépasserait pas du reste le revenu annuel des forêts de notre commune, suivant les calculs fait par l'administration pour l'aménagement et qui permettrait à l'administration municipale d'Autrans de régler convenablement son budget » estimé entre 7 000 et 8 000 francs [1027]. L'accord est passé pour 559 mètres cubes soit environ 7 200 francs soit l'estimation basse. On aboutit à des situations paradoxales comme à Méaudre en 1861 où, sommé d'expliquer au préfet qu'Henri Chabert aurait eu un supplément d'arbres abattus sur ordre du maire Jean Mante, ce dernier trouve son meilleur défenseur chez le garde général [1028]. L'agent forestier devient le défenseur d'un marchand de bois au nom de l'intérêt financier de la commune.

[1025] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Rapport du garde général le 11 avril 1863, archive citée. 8 500 francs doivent servir au financement du chemin n° 6 entre Villard-de-Lans et Pont-en-Royans par les gorges de la Bourne et 3 500 francs pour un embranchement d'Autrans à cette voie. Le fonctionnaire juge du bien fondé de la demande et ajoute qu' « en ce qui concerne l'embranchement d'Autrans sur cette voie nous ne pensons pas que la commune songe sérieusement à le faire parce qu'elle possède un embranchement en son état sur la route du Villard-de-Lans à Grenoble où elle fait son principal commerce et qu'elle n'a pas d'intérêt sérieux à se relier au Pont-en-Royans ».

[1026] Arch. dép. Isère, 2O225/8. Procès-verbal de reconnaissance du garde général le 1er mars 1861, archive citée.

[1027] Arch. dép. Isère, 6P8/19. Extrait de la lettre du maire d'Autrans au préfet le 1er décembre 1865.

[1028] « […] c'est un fait reconnu, c'est que dans le canton Chabert (Henri) est le seul marchand de bois qui maintienne le prix des bois à une valeur convenable. C'est lui l'adjudicataire des coupes principales qui ont lieu soit à Méaudre, soit à Autrans. Qu'une coupe soit importante et c'est lui qui est adjudicataire. N'est-il donc pas de l'intérêt de la commune à ménager un homme sans lequel c'est l'avis de tout le monde, les coupes ne se vendraient qu'à vil prix ? Nous ne devons donc faire un crime à M. le maire de Méaudre d'avoir délivré quelques pièces de bois, même illégalement. Dans de pareilles conditions il le faisait dans l'intérêt de la commune. Aussi

Les années 1860 sont le moment d'une évolution de l'action des agents forestiers. Il ne s'agit plus simplement d'exercer une tutelle qui définirait le bien commun. Cette perception dominante avant 1850 cède progressivement le pas au profit d'une logique de collaboration et de négociation. Ce qui se passe dans les Quatre montagnes mériterait d'être examiné dans d'autres territoires forestiers des Alpes.

Au pays des Quatre montagnes, l'accommodement passe par la prise en compte du développement des populations agricoles. Cette évolution ne se fait pas du jour au lendemain. Toutefois, par les facilités données à de nouveaux aménagements tels que des bâtiments ou des conduites d'eau, les agents forestiers contribuent à consolider la culture des terres et à soutenir l'élevage bovin donc à permettre le développement de ses acteurs. Ils cessent progressivement d'être des adversaires pour s'acheminer vers le fait de devenir des partenaires.

L'accommodement réciproque des parties en présence est indubitable au cours du troisième quart du 19e siècle et l'image de la « bascule » (Quentin Deluermoz) autour des années 1860 peut-elle être reprise. Le processus est voulu et non subi. Le temps est désormais à la négociation et au consentement ce que la fin des actions judiciaires collectives majeures ou les contenus des rapports de l'administration montrent clairement. Les agents forestiers ne se contentent pas d'appliquer une politique décidée plus haut, ils se font aussi force de proposition et participent plus qu'on le dit jusque là au développement rural. Sous cet angle un rapprochement peut s'opérer avec les travaux de Nicolas Bourguinat qui montrent que le changement de perception de la part des administrateurs est contemporain de la baisse de la violence [1029].

La période qui va de la Seconde République aux premières années de la Troisième République est le moment d'une reprise en main des communaux. Le déclin de la délinquance et, en réponse, l'essor de l'accommodement se lisent à moyen terme. La reprise en main n'est pas univoque ce que dit clairement le temps court de l' « épisode » d'Autrans en 1848. La délinquance, telle qu'elle se déploie entre une petite et une grande qui montrent qu'elles appartiennent à un mode de développement rural, prouve bien que l'autorité de l'État est alors toute relative. Les choses changent entre la fin des années 1840 et le début des années 1870 et

---

devons-nous considérer ce fait comme étant d'une bonne administration plutôt que comme un fait de dilapidation […] ». Arch. dép. Isère, 2O225/8. Extrait du procès-verbal de reconnaissance du garde général le 25 novembre 1868. Le garde général ne semble cependant pas se rendre compte des liens familiaux qui existent entre le maire de Méaudre et l'ancien maire de Lans.

[1029] Nicolas BOURGUINAT, *Les grains du désordre*…, ouvrage cité.

les modalités d'action des agents de l'administration forestière se transforment. Du côté de l'attitude des acteurs locaux, aux infra comportements comme le silence, le refus de se prononcer, de se réunir ou de se déplacer, l'action en justice est apparue comme une donné importante tout au long de la période. Elle n'apparaît pas progressivement. Plus qu'une évolution des modalités d'expression, il y a une gamme des possibles longtemps à l'œuvre. Jusqu'en 1870 les pratiques violentes décroissent. Ce constat ne s'explique pas par un processus de civilisation : les habitants du canton ne sont pas des sauvages et ils savent se réunir et, au niveau de cultivateurs d'un même hameau, ils mobilisent tôt les hommes de loi. Les études des procédures en justice montrent un déclin de celles qui sont menées collectivement. Est-ce le signe d'une rupture mentale, l'individualisme du capitalisme renversant l'ordre ancien de l'action commune ? Nous ne le pensons pas, tant les autres manifestations de la vie collective restent nombreuses comme l'essor des formes coopératives, à commencer par celles autour de l'élevage en donnent de multiples illustrations. Tout compte fait, les communaux ont résisté à leur vente et donc à leur privatisation. C'est bien le signe tangible d'une manière de vivre, d'un développement qui s'appuie sur des structures collectives qui font la preuve de leur relative solidité et qui sont porteuses d'essor à venir. Le maintien d'une certaine forme du collectif est au contraire un atout de toute première importance.

La reprise en main des communaux passe aussi par le fait qu'ils deviennent progressivement les terrains du rapprochement. L'historiographie hésite entre deux lectures. Le premier met l'accent sur le rôle de l'État, entité abstraite, et sur l'action modernisatrice des « hussards verts » que sont les agents forestiers. L'autre piste privilégie le refus et les formes de la dissidence. Une telle conception souffre de deux faiblesses. La première est celle de l'abstraction par l'emploi du terme d'État ou de communauté, mots tellement insaisissables. La seconde difficulté est de ne pas assez mettre l'accent sur l'évolution chronologique. Il n y a pas deux modèles de développement qui représenteraient des échelles différentes qui s'opposent. Premièrement, le modèle modernisateur qui passe par l'appropriation privée et situé à l'échelle globale n'existe pas. Il a été montré combien la lutte entre les tenants d'une approche autour de l'appropriation individuelle et ceux qui insistent sur la dimension collective traverse les agents de l'État et ceux des communes. Le monde des fonctionnaires comporte des entités avec des logiques bien spécifiques. La préfecture et la conservation des forêts sont dans une relation à la fois de collaboration et de compétition. Mais les agents forestiers s'opposent aux villageois dans leur rapport aux temps. Ils mettent en avant le temps long alors que les habitants privilégient le temps court. Ils savent se rencontrer, le cas

corrençonnais est révélateur des dynamiques à l'œuvre. La perception d'une communauté villageoise est également une construction surplombante.

C'est donc tout l'intérêt d'une démarche biographique perlée. Les portraits ont mis l'accent sur les réseaux, sur les sous-espaces qui en réalité agencent l'entité villageoise. Ils ont également prouvé que tous les individus sont bien des acteurs insérés dans des logiques individuelles et/ou collectives. Ce sont eux, tous ensembles, qui participent à une reprise en main négociée.

3 Conclusion

Les trois premiers quarts du 19e siècle voient les communaux pris en étau. Si l'on entend par là qu'ils sont sous pression, c'est certain ; si l'on voit deux camps s'opposer pour les contrôler, cela nous semble trompeur.

Dans le canton de Villard-de-Lans les communaux ont été au cours de cette période des terrains du développement rural tant par la superficie qu'ils occupent que par les enjeux qu'ils représentent. Ils ont été sous l'influence des modèles à l'œuvre. La période voit une montée du bois marchand face aux utilisations antérieures des surfaces boisées. Derrière cette tension entre des conceptions différentes en apparaît une seconde, entre l'intérêt individuel et l'intérêt d'un collectif. Les analyses ont montré les limites de ces deux pôles. Du côté de l'individuel la dimension familiale complique la perception et, du côté du collectif, c'est tout à la fois le hameau, le village et la société française dans son ensemble. Les partisans des uns ou des autres ne sont pas forcément où on les présuppose.

Dans l'espace considéré, parler des communaux revient à parler en priorité des forêts. Celles-ci ne sont à aucun moment des espaces naturels. Au contraire, elles sont fortement anthropisées et la difficulté réside dans l'identification de ceux qui en ont la gestion. Avec Martine Chalvet, il est apparu combien il faut parler de « bois carrefour ». Les forêts sont au centre de la réflexion et de la compréhension du développement rural et de ses acteurs. La perception des acteurs ne saurait se faire selon le regard, éminemment insuffisant, du local et du global. La connaissance des gardes forestiers, de ces « hussards verts », ne saurait se contenter de la simple lecture des textes qui les évoquent ou des condamnations qu'ils prononcent car ils sont au cœur des négociations. Les procès-verbaux des gardes généraux

montrent que l'on est passé des bois du délit à ceux du partage des fruits. Les bois, en effet, ne doivent pas conduire forcément à l'incendie mais ils peuvent servir à construire une maison commune. Qui l'habite ?

Il y a les agents forestiers qui ne sont pas seulement ceux qui appliquent les instructions, ils sont à l'articulation et, plus encore, ils sont partiellement acteurs de l'aménagement du développement local. Au détour de plusieurs biographies la place des géomètres est également apparue [1030]. À côté d'eux, les possesseurs, directs ou indirects, des communaux vendus à la fin de l'Empire sont également essentiels. Les écrits de Nadine Vivier se retrouvent parfaitement dans la situation du canton : les Quatre montagnes restent durablement marquées par les conséquences des ventes de 1813 à 1816. Mais, plus largement, c'est la période moderne qui se prolonge. Les procès s'appuient, en effet, sur les albergements passés de la fin du 15e à la seconde moitié du 18e siècle. Les habitants du canton ont aussi leur place. Il peut s'agir d'individus à des échelles sociales différentes mais leur action ne paraît pas compréhensible si elle n'est pas replacée dans des groupes qui peuvent être les conseils municipaux ou aux hameaux et bien entendu, toujours à la base, les familles auxquelles ils appartiennent. L'approche biographique aide à mettre au jour les rationalités, les options, les stratégies.

Le développement rural s'adosse durant toute la période sur les forêts. Elles sont au cœur des hiérarchies sociales et des enjeux de la politique au village. L'exploitation des bois et la transformation des arbres sont au cœur d'une nébuleuse de groupes sociaux. Elles entraînent des activités qui peuvent complémentaires ou occasionnelles pour certains individus, plus fondamentales pour d'autres. Les ressources ligneuses sont cruciales pour des familles importantes qui ont besoin des simples cultivateurs pour les exploiter, voire parfois pour faire le recel du bois de délit où, en un sens, elles trouvent un intérêt si elles contrôlent les prélèvements illégaux. Elles sont tout autant capitales pour de nombreux ruraux car ils savent que « leurs » forêts sont là. Ils peuvent donc s'en servir pour survivre, dans l'urgence, mais également pour construire des stratégies de développement. La baisse de la pression démographique amène les acteurs à se rassembler autour du bois ce qui contredit une lecture en terme d'archaïsme.

Celui-ci n'est pas de mise pour envisager le pays des Quatre montagnes et, plus largement, les espaces de montagne. Il s'agit d'un espace ouvert dans lequel les communaux

[1030] À titre d'exemple, voir Bibl. mun. Grenoble, V.12 010. AMICUS, *À la mémoire de D.-E.-J. Boiton, géomètre forestier, né à Bourgoin le22 janvier 1844, mort à Grenoble le 31 août 1919*, Grenoble, imprimerie Joseph Baratier, 1921, 23 p.

interrogent sur les acteurs, les modalités et les ressources du développement rural. Mais ce dernier s'appuie de manière privilégiée, dans une chronologie à reconsidérer, sur l'élevage bovin.

Chapitre III

La constitution d'une nouvelle race bovine (des années 1830 à la fin des années 1870)

Lié étroitement à la question des communaux et de la forêt, l'élevage constitue un des piliers du développement rural du canton de Villard-de-Lans. En effet, c'est entre le début de la Monarchie de juillet et les premières années de la Troisième République qu'est constituée une nouvelle race bovine.

Par quel mot désigner le phénomène observé au cours de la période ? Denis Chevallier parle de « naissance » de la « villarde » [1031]. Les deux termes sont cependant à récuser, le premier car il donne l'impression d'un début, occultant par là toute la construction c'est-à-dire la période de gestation, le second car il est anachronique pour les contemporains. Précisément, un des enjeux de la question réside dans la manière de nommer les bovins. Jules Blache est l'un des premiers auteurs à interroger leur « origine » [1032]. Mais ce dernier terme est, lui aussi, trompeur car en recherchant une filiation, les circulations multiples, les origines diverses et les constitutions hétérogènes du cheptel disparaissent. Veiller au vocabulaire utilisé est alors plus que jamais nécessaire.

En retenant « constitution », l'objectif est triple. Il s'agit de tirer les leçons d'autres expériences par des bovins importés, de relever la construction progressive et le rôle relevant des autorités publiques ainsi que des notables mais aussi de souligner la part prise par des éleveurs. Ces acteurs agissent ensemble mais avec une importance variant en fonction du temps. De même, est-il pertinent de parler de « race » ? La race est une notion-clé du discours

[1031] Denis CHEVALLIER [dir.], *Le temps des villardes, une race bovine des montagnes*, Lyon, Parc naturel du Vercors / La Manufacture, 1986, 86 p. (p. 25).
[1032] Jules BLACHE, *Les massifs de la Grande-Chartreuse et du Vercors* …, ouvrage cité, tome 2, p. 298.

et des conceptions scientifiques qui agirent en Isère et plus précisément dans le canton de Villard-de-Lans [1033]. Ainsi, l'aborder est au croisement de questions économiques, sociales et culturelles [1034].

La période aurait pu débuter en 1864 lorsque, à la suite de la demande formulée par Félix Réal, le ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics classe les bovins, décrits peu de temps auparavant par une commission qui s'était rendue dans le canton de Villard-de-Lans, en tant que race spéciale dans les concours régionaux d'agriculture. C'est une année charnière, inaugurant une volonté de la part des pouvoirs publics de promouvoir la race par l'achat de taureaux reproducteurs afin de les répartir en Isère. Au cours de la décennie suivante, ils demandent au vétérinaire Bévière de monter une station d'élevage, la première du département, afin de perfectionner les animaux qui sortiraient des étables du canton. Celle-ci voit le jour en 1875. Une telle approche serait allée dans le sens d'une apparition soudaine et elle situerait la modernité lors du Second Empire. En fait, les animaux du canton s'inscrivent dans une histoire incluant les pouvoirs publics, les experts d'alors ou les notables de la plaine dès le début des années 1830. Mais cette histoire administrative est à compléter par une approche sociale englobant les éleveurs du plateau. En réintégrant ces derniers dans le récit, ne pourrait-on formuler l'idée que la modernité supposée des sociétés industrielles du 19e siècle est inséparable des ruraux et que ces derniers furent d'authentiques acteurs du développement ?

[1033] Celle-ci peut être définie comme la « subdivision de l'espèce, qui comprend des animaux et des végétaux présentant entre eux un certain nombre de caractères héréditaires communs », dans Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, 1 766 p. (p. 1 400). Pour approfondir, dans *Ethnozootechnie*, « Le concept de race en zootechnie », n° 29, 1981, 72 p.

[1034] Le questionnement sous-jacent est porté par le champ de la recherche. En effet, l'élevage en général et celui des bovins en particulier, est au carrefour des interrogations. Pour Jean-Luc Mayaud et Eric Baratay les animaux furent longtemps un sujet marginal, périphérique, secondaire (Voir Eric BARATAY et Jean-Luc MAYAUD, « Un champ pour l'histoire : l'animal », dans *Cahiers d'histoire*, n° 3-4, 1997, L'animal domestique, pp. 409-442). Ce n'est qu'avec les grandes thèses rurales d'histoire contemporaine au cours des années 1970 que la question naît véritablement ; elle s'intègre fortement à des dimensions économiques et sociales (Par exemple, Gabriel DESERT, *Une société rurale au 19e siècle. Les paysans du Calvados, 1815-1895*, Lille, Service de la reproduction des thèses-Université de Lille III, 1975, 3 volumes, 1 247 p. + 212 p. et Ronald HUBSCHER, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du 19e siècle à 1914*, Arras, Mémoires de la CDMH du Pas-de-Calais, 1979, 2 volumes, 964 p.). Les approches surtout quantitativistes de ces travaux furent renforcés par ceux de Robert Delort (Robert DELORT, *Les animaux ont une histoire*, Paris, Le Seuil, 1984, 391 p.) et de Maurice Agulhon (Maurice AGULHON, « Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au 19e siècle », dans *Romantisme*, n° 31, 1981, pp. 81-109). Grâce au premier, les bêtes se trouvent enfin à une place centrale tandis que le second ouvre le sujet à des problématiques relevant du champ politique ou culturel. Ils sont rejoints par des historiens amateurs, érudits locaux comme scientifiques d'autres disciplines dans des revues spécialisées : *Ethnozootechnie*, « Les bovins. Origine, évolution de l'élevage », n° 32, 1983, 201 p.), généralistes (voir Monique PAILLAT [dir.], *Le mangeur et l'animal. Mutations de l'élevage et de la consommation*, Paris, Editions Autrement, collection Mutations, n° 172, 1997, 151 p.) ou lors de journées d'études (voir dans *Ethnozootechnie*, « Evolution des rapports hommes-animaux en milieu rural. Journées d'études, Maisons-Alfort, Val-de-Marne, 17 novembre 1990 », n° 46, 1990, 106 p.). Des synthèses locales apparaissent comme Philippe GRANDCOING, « Comment naît une race ? La race bovine limousine dans la première moitié du 19e siècle », dans *Histoire et Société Rurales*, n° 20, 2003, pp. 121-146.

Trois problèmes articulent la réflexion. Le premier porte sur les étapes, les modalités et les espaces de la constitution du marché national. Il s'agit de redonner aux animaux et à leurs produits la place majeure qu'ils occupent dans l'essor démographique et économique du pays. Ensuite, ils sont un des vecteurs de l'emprise de la société industrielle sur l'ensemble du territoire dans la mesure où ils sont conçus comme des machines animées [1035]. Est-il excessif de considérer que la « fin des paysans » ait pu s'exprimer dès le 19e siècle par les transformations de l'élevage bovin ? Enfin, les bêtes se trouvent donc au cœur de la tension entre « routine » supposée des cultivateurs et « progrès » descendu sur les masses et importé par des « élites » [1036]. Cependant, les approches des historiens contemporanéistes sont à compléter par celles des modernistes afin de rebattre les problématiques. Certains travaux se rejoignent. Avec Annie Antoine on conviendra que « L'élevage entraîne une importante activité d'échanges [...] et que ce n'est qu'une croyance implicite à l'autarcie rurale qui amène à minimiser la place de l'élevage » [1037]. De la même manière, Jean-Marc Moriceau écrivant que « derrière chaque type d'élevage des rationalités économiques étaient à l'œuvre » arrive aux mêmes conclusions que Jean-Luc Mayaud et Eric Baratay pour qui « les tentatives pour introduire des races performantes se sont généralement heurtées, non à une quelconque routine, mais aux structures des exploitations » [1038]. D'autres approches sont sources de questionnements stimulants. La première porte autour de l'existence des « races ». Sans adhérer aux affirmations de Jacques Mulliez avec le « concept populaire de la race, différent de celui mis en honneur par les zootechniciens au 19e siècle », les réflexions d'Annie Antoine, pour qui si « la question de la race ne se pose pas vraiment aux éleveurs, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne différenciaient pas leurs animaux et qu'ils ne préfèrent pas telles caractéristiques à telles autres » posent la question des stratégies de sélection en vue d'un développement [1039]. De la même manière, on pourrait questionner la corrélation éventuelle entre les espaces de

[1035] Roland JUSSIAU, Louis MONTMEAS, Jean-Claude PAROT, *L'élevage en France. 10 000 ans d'histoire*, Dijon, Educagri Editions, 1999, 539 p.

[1036] Florian REYNAUD, *L'élevage bovin. De l'agronome au paysan (1700-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 344 p. Dans un tout autre domaine François Jarrige a démontré que la « routine » obstruait la perception d'un fonctionnement social spécifique (Voir François JARRIGE, « Le travail de la routine. Autour d'une controverse sociotechnique dans la boulangerie française du 19e siècle », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 3, mai-juin 2010, pp. 645-677).

[1037] Annie ANTOINE, « L'élevage en France (17e-18e siècles) », dans *La terre et les paysans. Productions et exploitations agricoles aux 17e et 18e siècles en France et en Angleterre*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 1999, 194 p., pp. 7-60 (p. 11).

[1038] Jean-Marc MORICEAU, « Une question en renouvellement. L'histoire de l'élevage en France », dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 1, janvier-mars 1999, pp. 17-40 et Eric BARATAY et Jean-Luc MAYAUD, « Un champ pour l'histoire : l'animal », article cité, pp. 425-426.

[1039] Jacques MULLIEZ, « Pratiques populaires et science bourgeoise : l'élevage des gros bestiaux en France de 1750 à 1850 », dans *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen âge et à l'époque moderne. Actes du colloque international de Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'études du Massif Central, 1984, 438 p., pp. 289-301 (p. 289) et Annie ANTOINE, « L'élevage en France (17e-18e siècles) », article cité, p. 26.

spécialisation des deux derniers siècles de l'Ancien Régime et le développement de l'élevage au 19e siècle. La question est bien de savoir si le canton de Villard-de-Lans a attendu qu'experts, notables et autorités préfectorales promeuvent au milieu du Second Empire les bovins de cette région ou si, bien avant, un autre mouvement avait été amorcé par les populations locales [1040]?

Trois lignes de force traversent le chapitre. La première consiste à montrer que 1864 dans le canton n'inaugure pas une nouveauté. Cette date n'est qu'un résultat. Elle atteste la reconnaissance d'évolutions antérieures menées en particulier par les cultivateurs. La deuxième cherche à ne pas faire de la race de Villard-de-Lans le résultat d'une seule action administrative ou une histoire du succès par les « autorités naturelles ». Elle est le fruit d'actions et de compromis entre des acteurs pluriels. La dernière, par l'étude des différents corpus des propriétaires d'étalons départementaux et par celle des membres de la station d'élevage, mais également par le biais de nouveaux documents offrira une plongée dans l'excellence agricole. Pour aboutir à ce résultat, une mise en contexte et la présentation des acteurs institutionnels identifie certains acteurs à la constitution de la race bovine de Villard-de-Lans. Mais celle-ci relève également de l'action des notables lors de leurs différentes tentatives pour perfectionner l'élevage bovin dans le département. Surtout, en changeant la focale et en passant du département au canton, avec l'étude des acteurs locaux, les carnets de saillies se révèlent comme une source précieuse.

1 Les bonnes fées réunies autour du « berceau » de la race

L'affaire est entendue. A lire les différents auteurs voulant se livrer à l'exercice du recul historique pour évoquer la race de Villard-de-Lans, c'est l'administration préfectorale qui, par l'envoi de ses missionnaires, identifie le berceau de la race. Cette dernière aurait satisfait aux besoins des populations du département. Cette approche est triplement critiquable, d'abord par ce qu'elle fait de l'État et de ses serviteurs les acteurs principaux, ensuite parce que la notion de berceau contribue à la croyance d'une préservation et perpétue

[1040] Dans une direction différente le sujet est également abordé dans Mathieu KALYNTSCHUK, *Entre agricolisation et pastoralisation* …, doctorat cité.

la représentation des montagnes refuges, conservatoire immémorial ; enfin, ces textes placent très tardivement dans le temps la mise en contact entre la plaine et le plateau de Villard-de-Lans. En changeant la focale, une autre réalité apparaît, celle d'une diversité d'acteurs agissant en système et entrant tour à tour en compétition et en collaboration. En prenant davantage de recul historique, des évolutions locales apparaissent qui permettent de comprendre pourquoi 1864 récupère et entérine des évolutions antérieures aminées par les populations locales. Les animaux de Villard-de-Lans sont considérés comme la bonne race car ils correspondent au contexte économique, géographique et technique du moment. Les conditions locales favorables étaient doubles. Dans un contexte de hausse de la demande, le rôle des bouchers et celui des foires en est un premier signe. Un regard sur les évolutions du cheptel et celles des terroirs est également à prendre en compte. Apparaissent donc de nouveaux acteurs et les relations entre les territoires urbains et ruraux.

1.1 Des conditions locales favorables

Loin de se réduire à l'action seule des notables, la constitution de la nouvelle race bovine montre le rôle d'autres acteurs, celui des bouchers grenoblois ainsi que d'une partie des sociétés des Quatre montagnes, peut-être depuis le milieu du 18e siècle.

1.1.1 L'intermédiaire de la boucherie grenobloise [1041]

À côté de l'augmentation des consommations liée à l'accroissement démographique et analysée précédemment, l'action des bouchers est à relever. En effet, avec les marchands de bestiaux, les bouchers – les deux activités pouvant être cumulées par un même individu - sont parmi les professions servant d'intermédiaires et mettant en relation l'offre des espaces ruraux

[1041] Sur les questions de boucherie, voir René FAVIER, « Le marché de la viande à Grenoble », article cité, Maurice GARDEN, « Bouchers et boucheries de Lyon au 18e siècle », dans *Congrès national des sociétés savantes, Strasbourg et Colmar 1967*, section Histoire moderne et contemporaine, repris dans Maurice GARDEN, *Un historien dans la ville*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008, 421 p. (pp. 121-153). Arch. mun. Grenoble, sous-série 4F activités artisanales, 126 à 129 et 134. Aux Archives départementales de l'Isère, la sous-série 11U « Tribunal de commerce : Annexe » constituée par le dépouillement des actes de sociétés devant les tribunaux de commerce de Grenoble et de Vienne de 1811 à 1900 s'est révélée décevante par l'absence d'entrées liées aux activités de boucherie.

et la demande des marchés urbains. En effet, ils fréquentent non seulement les foires et les marchés mais se rendent également chez les éleveurs.

Les bouchers jouent un rôle quant à la qualité des bêtes livrées. Ils ont maille à partir avec les autorités municipales. À côté de l'allure générale des animaux, les préoccupations d'hygiène prennent une place de plus en plus importante. En effet, les communes s'impliquent dans les progrès de l'hygiène animale [1042]. Le souci de la qualité des viandes des bêtes abattues dans l'enceinte de la ville n'était pas nouveau et le 19e siècle prolonge, là encore, la période antérieure. En mars 1825, la préfecture approuve le règlement du mois précédent du maire de Grenoble qui définit les règles d'abattage des bêtes [1043]. Ces mesures sont complétées par d'autres textes, le 15 juin 1837 et le 15 novembre 1839, qui interdisent l'entrée des viandes sans un certificat des autorités des communes de provenance des animaux [1044]. En 1847, une règlementation rend obligatoire la séparation sur deux étals différents de la viande selon sa qualité, la meilleure étant marquée [1045]. Les mesures ne cessent de se préciser depuis la décision de créer un poste de vétérinaire inspecteur de la boucherie en 1852 jusqu'à l'extrême fin de notre période.

La présence des bouchers, qui se transforment en marchands, se manifeste également au 19e siècle dans les foires et les marchés [1046]. Ils parcourent les différentes communes du canton. C'est à Villard-de-Lans que se déroulent les foires les plus importantes. L'une, le 15 mai, consiste d'abord à vendre les fruits du vêlage. La seconde, le 9 septembre permet de céder des bêtes ayant passé l'été dans les estives et pouvant passer l'hiver avec les fourrages engrangés. Les autres communes tiennent également leur foire entre ces deux dates extrêmes,

---

[1042] Sur les questions d'hygiène, voir Estelle BARET-BOURGOIN, *La ville industrielle et ses poisons. Les mutations de sensibilités aux nuisances et pollutions industrielles à Grenoble 1810-1914*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005, 427 p. (pp. 137-164). Le rapport entre les thématiques sanitaires et culturelles sont dans Olivier FAURE, « Le bétail dans la ville au 19e siècle : exclusion ou enfermement », dans *Cahiers d'histoire*, n° 3-4, 1997, pp. 555-573.

[1043] Arch. dép. Isère, 132M15. « article 5 Le préposé de la ville à l'abattoir sera toujours présent à l'abattage des animaux pour s'assurer qu'ils sont sains et exempts de toute maladie, et si la viande est de bonne qualité. [...]

Article 7 ... Il est également fait défense d'apporter en ville du sang des bestiaux qui auraient été abattus dans d'autres communes. Les préposés de l'octroi des portes de la ville arrêteront et feront jeter celui qu'on tenterait d'introduire.

Article 8 Les bouchers ne pourront, sous aucun prétexte, placer les voitures servant à transporter la viande en ville, aucuns cuirs ou peaux ni autres dépouilles ou débris de bestiaux ». Extrait du règlement municipal sur la police des boucheries et de l'abattoir du 28 février 1825.

[1044] Arch. dép. Isère, 132M15 « ... qu'avec certificat de l'autorité locale attestant qu'elles [les viandes] proviennent d'animaux qui étaient bien portant au moment où ils ont été abattus ». Règlement municipal du 17 juin 1852 (reprenant les textes antérieurs).

[1045] Arch. dép. Isère, 132M15. Règlementation du 22 mai 1847.

[1046] Voir Dominique MARGAIRAZ, *Foires et marchés dans la France pré-industrielle*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1988, 281 p. et Jack THOMAS, *Le temps des foires. Foires et marchés dans le Midi toulousain de l'Ancien régime à 1914*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1993, 407 p.

à Méaudre le 30 juin, à Autrans le 20 juillet et à Lans le 1er septembre [1047]. Bien que peu nombreux, des indices donnent des précisions sur les ventes. Au chef-lieu du canton, le vétérinaire départemental dans son rapport de 1830 donne un ordre de grandeur allant de 250 à 300 bêtes cédées sans que l'on sache de quelles espèces il s'agit. Au début de la Seconde République, le conseil d'arrondissement est saisi d'une demande d'Autrans pour obtenir l'autorisation de tenir une foire le premier lundi d'octobre et un marché tous les lundis du mois de mai. S'agit-il de compléter ou de concurrencer Villard-de-Lans ? Toujours est-il que la commune s'affirme comme un pays d'élevage [1048]. L'objectif est clairement d'attirer les chevillards de la vallée de l'Isère. Avant la reconnaissance de la race de Villard-de-Lans par les autorités impériales, le canton est intégré dans un marché économique en recomposition permanente. En 1854, dans le chef-lieu, la foire hebdomadaire du mois d'octobre est déplacée du samedi au lundi afin de ne pas pâtir de la concurrence du marché grenoblois et ainsi permettre à un plus grand nombre d'exploitants de la vallée de se fournir en bêtes du plateau [1049]. Le rapport à la boucherie est donc direct. En 1869, la foire repasse au samedi car le lundi est préjudiciable tant pour les négociants voironnais que pour les bouchers grenoblois [1050]. Mais deux ans plus tard, ces derniers servent de prétexte à une nouvelle modification du calendrier [1051].

Enfin, leur influence se lit dans l'entente avec les vendeurs du pays des Quatre montagnes. À cette période, « la contrée qui fournit le plus à nos bouchers est le Villard-de-

[1047] En outre, chef-lieu du canton, Villard-de-Lans tient également un marché tous les samedis durant un mois, « de la Saint-Michel à fin octobre » dans M. PERRIN-DULAC, *Description générale du département de l'Isère*, Grenoble, chez J. Allier, 1866, 2 volumes, 360 p. + 360 p. (tome 1 p. 348 et suivantes) et Arch. dép. Isère, 141M Foires et marchés. Il faudrait insérer ces manifestations dans un tableau plus général comprenant également celles des communes situées en contrebas du plateau tant dans le Royans que dans le bassin grenoblois fin avril à Pont-en-Royans et Saint-André en Royans, début août à Sassenage, début septembre à Claix (deux jours) et à nouveau à Sassenage début novembre.

[1048] Arch. dép. Isère, 141M8. « La commune d'Autrans est assez importante, ses habitants élèvent une grande quantité de bestiaux qui servent à approvisionner plusieurs localités de l'arrondissement ».

[1049] Arch. dép. Isère, 141M31 « … les marchés de Grenoble qui sont établis tous les samedis de chaque semaine, empêchent un grand nombre de personnes de ses environs de venir au marché du Villard de Lans, parce qu'ils ne peuvent se dispenser d'aller à ceux de Grenoble ». Extrait de la délibération du conseil municipal de Villard-de-Lans, le 19 février 1854.

[1050] « Le motif principal de ce changement est que tous les mercredis il y a marché à Voiron. Dès lors les bestiaux qui s'achètent dans notre pays pour la revente ne peuvent être conduits assez à temps au marché de Voiron.

La Mure a aussi de beaux marchés les lundis où un bon nombre de bouchers de Grenoble s'approvisionnent. Nous aurions donc intérêt aussi sous ce rapport à ce que nos jours de marchés ne concordassent pas avec ceux de La Mure ». Arch. dép. Isère, 141M31. Extrait de la délibération du conseil municipal de Villard-de-Lans, le 23 juin 1869.

[1051] « ... Les bouchers de Grenoble ont été retenus par le marché qui se tient chaque samedi dans cette ville ». Arch. dép. Isère, 141M31. Extrait de la délibération du conseil municipal de Villard-de-Lans, le 5 août 1871. Au même moment dans le Royans des indices semblent attester également d'un renforcement des activités de boucherie. Arch. dép. Isère, 132M15, Statuts de la boucherie agricole de Saint-Jean-de-Royans, Saint-Marcellin, imprimerie C. Bossan, 1862, 14 p.

Lans… » [1052]. Ceci explique la pétition rédigée en 1859 [1053]. L'orthographe incertaine du texte laisserait entendre qu'un notable n'en soit pas à l'origine et qu'il reflèterait une parole venue des éleveurs eux-mêmes… à moins plus sûrement que le texte soit dicté aux éleveurs par les bouchers. La pétition est adressée au maire de Grenoble. Elle commence et s'achève par l'énoncé de la demande : le rétablissement de la liberté des prix [1054]. Les signataires donnent deux grands arguments. D'une part, les bouchers, et on admirera au passage le « B » majuscule quant il s'agit de parler d'eux, achètent des animaux de moins bonne qualité car elle est admise comme de la viande de premier choix. Il en va de l'intérêt du consommateur et électeur grenoblois. D'autre part, les meilleures bêtes partent pour Lyon, départ facilité par le chemin de fer qui fait son apparition à ce moment. Le texte de la pétition est intéressant pour trois raisons, d'abord parce qu'il montre, par le nombre de signataires, que les communes comme une partie des habitants appuient leur développement sur la race bovine [1055]. Ensuite, il reflète la complémentarité des espaces. L'essor de l'offre rurale est lié à l'augmentation de la demande urbaine, laquelle se trouve stimulée par les innovations du chemin de fer, lesquelles assurent l'expansion géographique du marché de consommation. Enfin, il illustre les relations entre les réseaux commerciaux. Ces derniers permettent de comprendre pourquoi les cultivateurs ne cherchent pas à avoir les plus belles bêtes possibles, puisque les bouchers achètent ceux « à moitié gras ». S'il est dans leur intérêt de se spécialiser dans l'élevage, il n'en est pas de même pour rechercher l'excellence animale. Des tentatives semblables se reproduisent par la suite mais elles sont sans effet immédiat puisque la municipalité garde son autorité en s'appuyant sur les questions sanitaires à l'égard des consommateurs [1056].

Par leur présence les bouchers sont, avant la constitution de la race de Villard-de-Lans, des acteurs permettant le rassemblement de conditions favorables à un premier essor de

---

[1052] DUPONT-DELPORTE baron, « Des animaux destinés à la boucherie », article cité, p. 665.

[1053] La pétition de 1859 se trouve dans le Texte 7 dans le dossier thématique 2 en annexe.

[1054] A Grenoble, la fin des années 1840 reste marquée par un dispositif qui fixe un maximum des prix. Avec le nouveau régime, des changements sont intervenus avec l'arrêté du 7 novembre 1853 dont l'article 1 introduit la liberté des prix. Las, la municipalité rétablit un règlement trois ans plus tard suite à des réclamations générales contre l'inflation des prix. Dès lors, les bouchers n'ont pour seul objectif que de rétablir la situation antérieure.

[1055] La valeur du cheptel doublerait entre 1852 et 1862 (dans Jean-Claude YON, *Le Second Empire. Politique, Société, Culture*, Paris, Armand Colin, 2004, 256 p., p. 119).

[1056] En 1861 les bouchers rédigent une pétition adressée au préfet à propos des tarifs de la viande et, devant les demandes d'explication de ce dernier, le maire de Grenoble dresse un tableau noir de la profession : « [...] Les bouchers n'ont jamais cessé de s'efforcer par toutes sortes de moyens, licites ou non, d'accroître les difficultés propres à cette partie du service de l'alimentation publique. Ainsi, j'ai eu, il y a quelques jours seulement, à faire réprimer la manœuvre suivante : un militaire de la garnison était employé par eux à parcourir les marchés et à accréditer faussement la pensée d'une hausse des prix en agissant auprès des vendeurs et en leur faisant des offres supérieures à leurs demandes.

[...] De plus coupables tentatives ont eu lieu récemment encore. A plusieurs reprises, certains bouchers ont introduit ou présenté à l'abattoir, sciemment et avec intention de frauder, des bestiaux atteints de maladies qui les rendaient impropres à la consommation et rachetés par eux à vil prix ». Arch. dép. Isère, 132M15. Lettre du maire de Grenoble au préfet de l'Isère, le 4 juin 1861.

l'élevage [1057]. À côté de la hausse de la demande et d'acteurs particuliers, les éleveurs ont également leur place. Toutefois, la partie n'est pas gagnée et, au milieu des années 1860, « la race du Villard-de-Lans, quoique très appréciée par nos bouchers, [était] cependant, à leurs yeux, inférieure à celle de Salers, en rendement et qualité de viande, surtout quand les animaux de cette race ont été bien traités… » [1058].

1.1.2 Des transformations chez les exploitants ?

Partant de la demande de la vallée et suivant les bouchers allant acheter en partie leurs bêtes dans le canton, il est temps d'arriver au pays des Quatre montagnes afin de répondre à deux questions. En effet, si la constitution de la race reflète un plus grand intérêt des pouvoirs publics pour les questions agricoles en général et celles liées à l'élevage en particulier, elle est également un écho aux discours nés par la mise au point de la zootechnie. Elle reflète donc des évolutions de la recherche scientifique descendant vers les sociétés rurales. La notion de race est inopérante mais elle ne saurait effacer le souci au sein des populations agricoles de livrer des animaux en bon état pour en retirer des revenus. De mal nécessaire, l'élevage est devenu un bien investi par certains pour se développer. Ces derniers sont également acteurs, même si les traces conservées sont peu nombreuses. Il s'agira aussi de poursuivre la déconstruction du discours prétendant que, face à la routine, seuls quelques individus de la vallée au milieu du 19e siècle prennent en main le destin des habitants du canton. Les Quatre montagnes entretiennent des relations fortes avec la vallée. Des conditions favorables sont réunies dès la première moitié du 19e siècle, voire avant, selon Jules Blache. C'est ainsi qu'à côté des modifications dans le cheptel, les terres n'auraient pas été livrées à une exploitation routinière ce qui aurait conduit à faire de la question de l'élevage une préoccupation largement partagée au début du Second Empire.

A lire l'ouvrage publié en 1843 et consacré par les inspecteurs d'agriculture à l'Isère, ce département se serait signalé par des bovins qui, « dans leur état actuel, laissent beaucoup à désirer » [1059]. Pourtant, la source est biaisée car les auteurs semblent d'emblée accorder une

[1057] On les retrouve, à des échelles différentes, aux origines des premiers concours de Poissy au début des années 1840 et à Lyon dès 1842. Voir Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France. Histoire du concours général agricole*, Paris, Belfond, 1991, 196 p.

[1058] Baron DUPONT-DELPORTE, « Des animaux destinés à la boucherie », article cité, p. 663.

[1059] *Agriculture française* par MM. les inspecteurs de l'agriculture publié d'après les ordres de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. *Département de l'Isère*, Paris, imprimerie royale, 1843, 382 p. et carte (p. 343).

place mineure à l'élevage, cette rubrique ne figurant pas dans la table des matières. Ils ne se sont déplacés que dans les espaces de plaine ; même pour parler du canton de Bourg-d'Oisans ils ne décrivent que le chef-lieu. Dans un canton, leurs représentations n'envisagent l'amélioration agricole que chez un individu et jamais de manière collective. On comprend dès lors que le pays des Quatre montagnes soit un point aveugle de leurs descriptions. Il est vrai que les milieux montagnards ne se caractérisent pas par des conditions agricoles très différentes de celles de la vallée. Bien sûr, le froment est plus en recul par rapport à d'autres variétés plus résistantes, bien sûr, des conditions climatiques moins amènes et un enneigement plus important interdisent le maraîchage ou la vigne mais, notamment pour ce qui concerne les bêtes, il n'y a pas de spécificité dans le dernier siècle de l'Ancien Régime tant pour la proportion du bétail, pour les espèces élevées ou pour la qualité des produits provenant des animaux. Pour Hubert Bonnin, les montagnes dauphinoises comprennent 25 % des habitants et 25 % du cheptel sous l'Ancien Régime [1060]. Dans les montagnes de Lans, Jules Blache voit des évolutions à l'œuvre quand il évoque, en 1748, 863 bovins pour 2 858 habitants soit un rapport de un à trois [1061]. La statistique de 1809 montre au moins un doublement, l'effectif grimpant à 1 958 animaux, les effectifs d'Autrans étant inconnus. À la fin de la Seconde République, on attendrait 3 590 bovins [1062]. Enfin, en 1857, le cheptel monterait à 6 223 dont 2 292 « veaux ou élèves de boucherie » [1063]. Ainsi, un mouvement de fond concernant une

[1060] Bernard BONNIN, « L'élevage dans les hautes terres dauphinoises aux 17e et 18e siècles » dans Abel POITRINEAU [dir.], *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Age et à l'époque moderne, actes du colloque de l'Institut d'études du Massif Central*, Clermont-Ferrand, 1984, 438 p. (pp. 263-280). Du même auteur, *La terre et les paysans en Dauphiné au 17e siècle (1580-1730)*, thèse de doctorat d'État, Lyon, 1979, dactylographié, 4 volumes, 1 298 f°. Voir également Philippe ARBOS, *La vie pastorale*…, ouvrage cité, pp. 172-223.

[1061] Jules BLACHE, *Les massifs de la Grande-Chartreuse et du Vercors*…, ouvrage cité, tome 2, p. 305). Voir également J. BLACHE, C. CARCEL, M. REY, « Le troupeau bovin dans les Alpes du Dauphiné et de Savoie au milieu du 18e siècle » dans *Mélanges géographiques offerts à Raoul Blanchard*, Grenoble, Allier père et fils imprimeurs, 1932, 670 p., (pp. 653-665). Les auteurs s'appuient sur deux manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, *Dénombrement des habitants, produits et bois en Dauphiné* (ms. 8 361) et *Mémoires généraux sur la province du Dauphiné* (ms. 8 359). Deux tiers du cheptel serait composé de vaches laitières (p. 654). Sur l'histoire de la statistique agricole voir Nadine VIVIER, « L'âge d'or des grandes enquêtes agricoles : le 19e siècle », dans *Annales du Midi, revue de la France méridionale*, n° 284, octobre-décembre 2013, pp. 495-510.

[1062] Arch. dép. Isère, 139M21. L'enquête de 1848 ne contient pas de valeur chiffrée et on apprend seulement que « la production du bétail [est l'] autre richesse capitale du pays », Arch. dép. Isère 162M1. Rapport du juge de paix Aug[uste] Arnaud, le 14 octobre 1848.

[1063] Voir Michel DEMONET, *Tableau de l'Agriculture Française au milieu du 19e siècle. L'enquête de 1852*, Paris, éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1990, 304 p. et, notamment les hypothèses concernant la production animale (annexe 2), pp. 237-241 ainsi que Monique PAILLAT [dir.], *Le mangeur et l'animal*…, ouvrage cité. Concernant la fabrication de cette statistique, voir Alp Yücel KAYA, « Les conciliateurs de l'enquête agricole de 1852… », article cité et, plus largement Gilbert GARRIER, « Les enquêtes agricoles du 19e siècle : une source contestée », dans *Cahiers d'Histoire*, 1967, n° 1-2, pp. 105-113.

Arch. dép. Isère, 137M5. Les statistiques agricoles peuvent tout au plus donner des grandes orientations. À la fin du 19e siècle, le professeur départemental d'agriculture écrit qu'il fallait se méfier des statistiques produites. Que dire de celles de la première moitié du siècle ! En effet, se pose la question des conditions de production c'est-à-dire de la date exacte afin de savoir si nous sommes avant ou après les achats ou ventes mais aussi savoir qui et comment l'enquête a été effectuée sur le terrain.

grande partie des exploitations, du fait de l'ampleur de la hausse des effectifs, est amorcé bien avant les interventions du préfet et du conseil général.

Ce changement, lent mais bien réel, est facilité par la conjonction de plusieurs facteurs explicatifs. Le premier tient aux modifications du cheptel. En effet, les maîtrises des Eaux et Forêts et les intendants réclament la limitation du cheptel caprin. De telles prescriptions sont attestées par exemple dans la seigneurie du baron de Sassenage. De la même manière, les ovins connaissent également un engouement moindre. Bien sûr, si les troupeaux de transhumance demeurent présents et si les particuliers continuent à posséder des moutons, l'enquête de 1848 traduit le déclin du travail de la laine. Les mutations des goûts alimentaires pourraient-elles également entrer en ligne de compte ? Ainsi, l'essor des bovins pourrait avoir été facilité par des mouvements de fond. Dès lors, les bêtes se retrouvent au carrefour des champs politiques, économiques et culturels, entre des mutations globales et des changements locaux. C'est précisément à l'échelle du canton que pourrait se trouver une seconde série d'explications pour comprendre l'essor du cheptel. Des progrès dans la quantité et la qualité des fourrages sont-ils attestés ? Les sources sont fragiles. Les fragments de rapports ou de correspondance signalant des changements sont misérables. Répondant à une enquête équestre en 1830, la municipalité de Villard-de-Lans précise qu'« il n'existe que peu de prairies artificielles » [1064]. Cinq ans plus tard, la tonalité de la réponse faite par le maire de la commune au préfet diffère car il note « de légers progrès dont les signes principaux sont le défrichement des terres, la création de prairies artificielles telles que luzerne, esparcette, *etc*., la culture du trèfle et la diminution des jachères [...] » [1065]. Par chance, l'enquête de 1853 conservée pour Autrans mentionne des améliorations agricoles portant sur de nouvelles cultures, le défrichement des landes, de nouvelles irrigations ou le dessèchement des marais. Concernant les nouvelles cultures peut-on songer à des fourrages artificiels ? Il faut donc lire en creux un ensemble de prises de conscience, de décisions et de gestes qui ne furent pas

[1064] Arch. mun. Villard-de-Lans, carton « divers », pochette « lot 4 serrurerie ». Réponse à la lettre du 27 décembre 1830 du ministre concernant l'enquête équestre. L'archive est à critiquer car le tableau semble bien sombre : « L'étendue des prairies naturelles est peu considérable en général elles ne sont pas susceptibles d'arrosage. Il n'existe que très peu de prairies artificielles. Les eaux sont bonnes en général, le foin qu'elles prodiguent suffit à peine à la nourriture des bestiaux ». Ne peut-on comprendre qu'il s'agit de désamorcer une éventuelle utilisation des ressources du pays par l'administration et, de ce fait, de minorer la réalité ?

[1065] Arch. mun. Villard-de-Lans, carton « divers », pochette « lot 4 serrurerie ». Copie de la lettre du maire de Villard-de-Lans au préfet de l'Isère, le 5 septembre 1835. L'esparcette est le nom donné dans le Midi et en Dauphiné au sainfoin (voir Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural*…, ouvrage cité, p. 728 ; l'auteur précise que dans les terres maigres l'esparcette permettait au bout de quelques années d'espérer une belle récolte en blé plutôt que du seigle).

isolés mais pour lesquels les archives administratives sont muettes, tant les auteurs sont convaincus de l'impossible changement. Pourtant, la statistique signale des inflexions [1066].

Les grandes tendances sont envisageables en comparant les chiffres fournis par la récapitulation des contenances du cadastre napoléonien en 1834 et la coupe effectuée par Stéphane Paque pour l'année 1873 [1067]. Cependant, les réalités désignées ne sont pas entièrement superposables. Entre ces deux extrêmes, des indications apparaissent dans la thèse agricole de Xavier Pélissier au début du 20e siècle et dans les fragments de la statistique agricole [1068]. Il en ressort une baisse des terres labourables c'est-à-dire de celles portant les céréales ainsi que les prairies artificielles puisque l'on passe de 4 995 hectares, soit 23 % du territoire agricole, en 1834 à 3 945 hectares soit 18 % quarante ans plus tard. Les renseignements glanés à l'intérieur de cette période vont dans la même direction. Pour Xavier Pélissier, la superficie en céréales est en train de fléchir en 1859 [1069]. Toutes les céréales sont en baisse hormis l'avoine, la graminée que l'on donne aux animaux, qui passe de 151 hectares en 1853 à 327 en 1875 [1070]. À l'intérieur de ce *trend*, les oscillations plus brusques fournies par la statistique agricole traduisent une vigueur renouvelée des céréales : elles passent de 1 644 hectares en 1853 à 1 808 hectares en 1865, 2 333 hectares en 1873 et 2 586 hectares deux ans plus tard du fait de l'augmentation des surfaces en froment seul et du méteil [1071]. Elles reflètent les transformations des rations alimentaires des Français [1072]. La comparaison des chiffres de 1834 et de 1873 est également instructive concernant les surfaces en herbe. Ainsi les « prés » sont évalués à 1 682 hectares en 1834 (7 %) tandis que les « prés naturels » couvrent 1 612 hectares en 1873. La somme des « prés » et des « pâtures » au début de la Monarchie de juillet représente 5 356 hectares. Celle des « prés artificiels » et des « prés naturels » monte à 4 724 hectares quarante ans plus tard. L'illusion d'une baisse des superficies ne doit pas amener à la conclusion d'un fourrage moins abondant. En effet, d'une part, la rubrique « landes » disparaît en 1873 et si une partie d'entre elles a pu se transformer

[1066] Dans les archives notariales, de la même manière, les inventaires après décès notent des parcelles avec du trèfle par exemple.

[1067] Arch. dép. Isère, matrices des propriétés foncières 2 873W3-4 (Autrans 1834-1914), 3 521W23 (Lans 1834-1914), 3 046W45 (Méaudre 1834-1914), 3 430W55-57 (Villard-de-Lans 1834-1914) et Stéphane PAQUE, *Eleveurs et élevage bovin au pays des Quatre montagnes* …, mémoire cité. Pour une mise en contexte, Michel DEMONET, *Tableau de l'Agriculture Française au milieu du 19e siècle*, ouvrage cité.

[1068] Arch. dép. Isère, 137M. Outre l'état matériel des documents, certains questionnaires pour le canton de Villard-de-Lans sont manquants.

[1069] Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, Thèse agricole soutenue en 1912 à l'Institut agricole international de Beauvais, Beauvais, Imprimerie départementale de l'Oise, 1912, 91 p. (p. 41).

[1070] Arch. dép. Isère, 137M2.

[1071] Respectivement, Arch. dép. Isère, 137M2, 137M9, Stéphane PAQUE, *Eleveurs et élevage bovin au pays des Quatre montagnes*…, mémoire cité et 137M14.

[1072] Gabriel DESERT, « Prospérité de l'agriculture », dans Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 3*, ... ouvrage cité.

en bois, lesquels passent de 7 884 hectares (35 %) à 11 270 hectares (51,5 %), une autre partie a été versée dans les surfaces en herbe. D'autre part, entre les deux dates, on a assisté à une extension des prairies artificielles. Elles sont évaluées à 611 hectares en 1856, 926 hectares trois ans plus tard - dont 727 hectares en trèfle violet et 199 hectares en sainfoin - et 1 612 hectares en 1873 [1073]. Par conséquent si l'on ne peut pas parler d'une terre couverte en herbes - Villard-de-Lans n'étant pas la Normandie - il y a une accentuation du désir de fournir une nourriture abondante et de qualité aux bêtes. Ici encore, la reconnaissance de la race de Villard-de-Lans en 1864 n'est pas synonyme de changements locaux du système agricole. Celui-ci accompagne antérieurement les mutations quantitatives du cheptel et les effectifs des animaux comme des types de cultures reflètent des préoccupations collectives.

Un effort partagé par une large partie d'exploitants dans un canton privilégiant la petite et la moyenne propriété montre une dynamique commune pour améliorer le sol. C'est dans cet esprit que les travaux autour de l'eau (irrigation/drainage) mentionnées à Autrans pourraient prendre du sens, les prés irrigués passant de 481 hectares en 1853 à plus du double (992 hectares) six ans plus tard. À l'inverse, certains sols lourds retenant l'eau ont besoin d'être allégés afin d'améliorer la percolation ce qui a des conséquences quant à la pousse des céréales mais également quant à la variété des végétaux peuplant les prés. Les demandes d'installation de four à chaux peuvent-elles être interprétées comme une volonté diffuse pour améliorer les sols ? Bien sûr, la chaux entre dans la composition des mortiers pour des travaux de construction ou de réparation de bâtiments mais elle est utilisée usuellement pour amender les sols. Sur les 178 autorisations données entre 1830 et 1879 il y a une forte inégalité entre les communes qui n'est proportionnelle ni à leur nombre d'habitants ni à leur superficie. En faisant abstraction de la situation toujours marginale de Corrençon du fait de sa situation et de sa constitution comme entité communale, Méaudre - dont l'étymologie du nom pourrait être liée à méandre - concentre 79 demandes soit plus de 46 % à elle seule. Lans qui contient également des marais en totalise 32. Des travaux d'assèchement avaient été entrepris en 1811 par des prisonniers espagnols [1074]. L'évolution chronologique distingue une première phase jusqu'en 1837 pendant laquelle les demandes sont rares tandis qu'elles se renforcent de la fin des années 1830 jusqu'en 1850. Une période plus calme durant quelques années précède un

[1073] Respectivement, Arch. dép. Isère, 137M4 ; Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, sourcee citée, p. 48 et Stéphane PAQUE, *Eleveurs et élevage bovin au pays des Quatre montagnes*…, mémoire cité.

[1074] Bibl. mun. Grenoble, O 16.284, ALLARD et GENTIL, *Résumé pour divers albergataires de Lans*…, source citée, p. 25.

temps où les demandes sont plus soutenues, entre 1856 et la seconde moitié des années 1860 ; enfin, à nouveau, elles se font rares.

Graphique 10 : Evolution des demandes de four à chaux dans le canton de Villard-de-Lans (1830-1879)

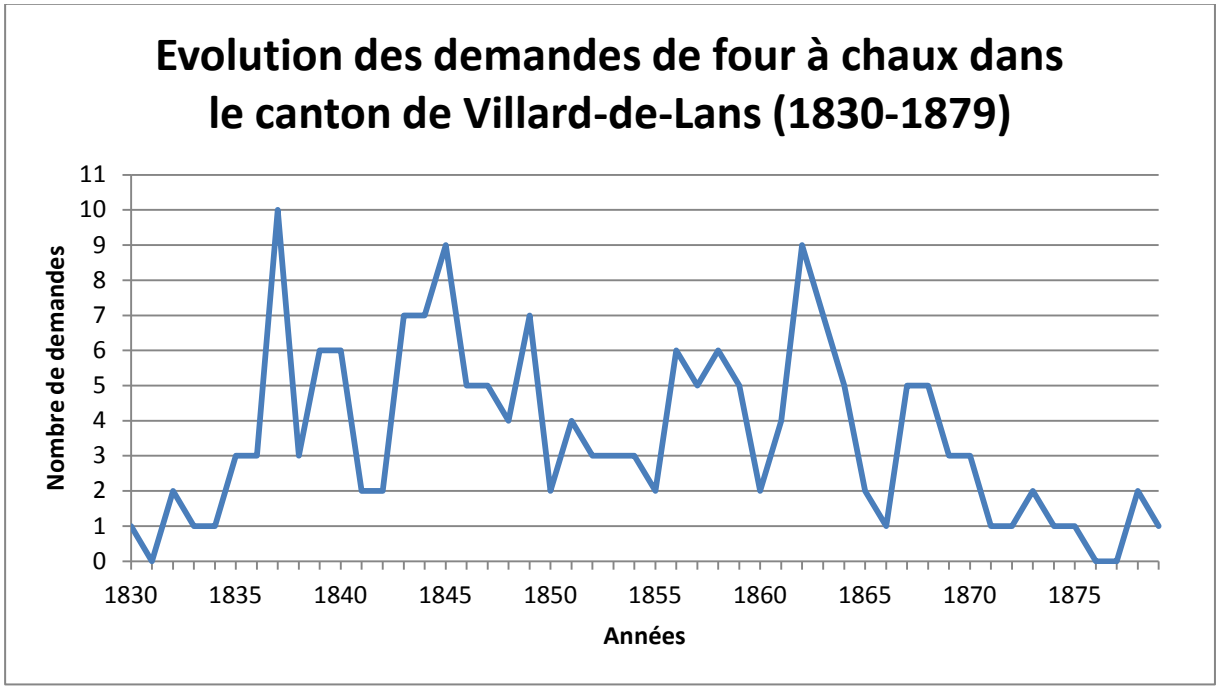

Source : Arch. dép. Isère, 120M41 à 120M54.

L'interprétation de ces « phases » est d'autant plus fragile que la conservation des documents est aléatoire et que les valeurs numériques sont faibles. Cependant, dans la mesure où la chaux entrerait dans l'amendement des sols, ce serait un nouvel indice de l'inscription sociale et spatiale de l'amélioration agricole. Nulle poignée d'exploitations exemplaires, nul déterminisme lié aux conditions naturelles mais un semis d'efforts et de volontés pour accompagner les premières mutations de l'élevage. Le faisceau d'indices montre qu'il y a bien des transformations au sein des exploitations dès la seconde moitié du 18e siècle, lesquelles apparaissent de plus en plus nettement au fur et à mesure que les sources se font moins rares. Elles autorisent à conclure que les éleveurs sont bien acteurs du développement. Leur préoccupation se retrouve dans la pétition de1859.

Les signataires sont disposés selon une présentation toujours identique et classés par communes. Lans est en tête car la pétition en provient. L'importance pour cette municipalité

de la question de l'élevage se comprend. À l'interface entre le reste du canton et la vallée, disposant d'une foire importante pour le bétail, elle était concernée au premier chef, raison pour laquelle le maire inaugure la liste des signataires, suivi par le conseil municipal. Chacune des autres communes s'ouvre par l'équipe municipale. Dans quatre communes les signataires se qualifient en tant que « propriétaires éleveurs et engraisseurs de bétail », ou simplement en ne gardant les deux derniers qualificatifs [1075].

Si la question de l'élevage n'est pas hors-sol durant la première moitié du 19e siècle, de la même manière, elle ne peut s'appréhender sans le rôle des cultivateurs. Ceux-ci sont des acteurs conscients et actifs, les mutations quantitatives et qualitatives des animaux, les améliorations portées au sol et l'adoption du terme d'éleveurs en étant les signes concordants.

Des conditions favorables existent et sont réunies pour porter la constitution d'une nouvelle race bovine dans le département de l'Isère au milieu du 19e siècle. La structuration progressive du marché en était un préalable. Elle est complétée par le rôle actif des bouchers qui contribuent à dépasser l'opposition binaire et fausse de la vallée contre la montagne. À ce titre, ce groupe professionnel fut l'un des multiples acteurs en présence. Surtout, rien n'aurait été possible sans les exploitants. Sont apparus plusieurs indices convergents qui montrent que la volonté d'amélioration, à travers les différentes communes du canton, est peut-être plus marquée à Méaudre. Le contexte aura désamorcé l'idée que 1864 serait un événement fondateur. Cette date est bien une reconnaissance c'est-à-dire la prise en compte de changements qui étaient apparus, timidement mais sûrement, plus d'un demi-siècle auparavant. Dans la quête des origines de la race, voilà qui replace de manière inattendue les populations locales avant l'intervention des pouvoirs publics. Toutefois, ceux-ci ont une action de plus en plus affirmée à partir du début de la Monarchie de juillet.

1.2 Le rôle actif des pouvoirs publics

L'influence qu'exerça la préfecture de l'Isère dans la constitution d'une nouvelle race bovine peut s'apprécier d'un double point de vue contradictoire. En effet, en 1864, c'est la demande formulée par un notable grenoblois, Félix Réal, qui conduit le ministre à classer la

[1075] « …et cependant il n'y pas dans ce canton [de Villard-de-Lans] de véritables éleveurs ; il y a des engraisseurs, et encore cette industrie est-elle éparpillée dans un nombre considérable de petites étables » Baron DUPONT-DELPORTE, « Des animaux destinés à la boucherie », article cité, p. 663.

race de Villard-de-Lans comme pour qu'elle bénéficie des subventions du gouvernement [1076]. Ainsi, dans un premier temps, l'autorité préfectorale semble suivre des initiatives locales. Elle a par la suite un rôle moteur quand Bévière fonde la station d'élevage en 1875. Cette création est l'acte de baptême de la race, le concours départemental de 1892 en étant la confirmation [1077].

L'appréciation de l'action de la préfecture et donc de l'État dans les questions agricoles s'inscrit dans un environnement historiographique particulier [1078]. Appréhender l'histoire de la constitution de la race bovine de Villard-de-Lans en évoquant le rôle de la préfecture revient à relier deux regards, le premier centralisateur et orienté vers le terrain, le second localisé à une plus grande échelle et cherchant à participer aux évolutions globales à l'œuvre. À la jonction entre ces deux réalités, le préfet ne sert pas simplement de « pivot de l'unité d'action » [1079]. Il est également acteur car il conduit une politique faite d'initiatives, de choix, de directives qui jouent un rôle dans la constitution de la race.

Pourtant, à première vue, les préfets apparaissent sous influences des notables. Toutefois, ils s'imposent dans le département, notamment par les questions agricoles centrales dans un département. Pour l'élevage, ils procèdent par tâtonnements en vue du perfectionnement du cheptel bovin.

1.2.1 Des préfets sous influence ?

« Hauts fonctionnaires en province », les préfets étaient entre le marteau du pouvoir central et l'enclume des réseaux de notables, lesquels savent se souder aux populations locales [1080]. Leur fragilité est triple.

[1076] D'ailleurs, un autre notable, le comte d'Agoult, n'est-il pas à l'origine de cette désignation en lui donnant le nom de la localité principale de la région ?

[1077] Les années 1870 constituent une inflexion dans l'histoire des préfets. Voir Jean-Pierre ALLINNE et Renaud CARRIER [dir.], *Préfet et développement local. Actes du colloque de Pau*, Paris, Dalloz, 2002, 296 p.

[1078] Héritière d'une histoire administrative jacobine rayonnant en province, une première approche a repéré des jalons. Puis, dans le prolongement des Annales, les approches régionales ou départementales saisissent les modalités concrètes du développement et de l'excellence agricole pour en préciser les chronologies, en identifier les lieux et les produits porteurs de la modernité. Mais, en passant à des analyses micro, ce n'est plus seulement la descente venue d'en haut qui importe. En effet, il est possible de repérer les réactions provoquées par les ruraux au niveau des communes, lesquelles oscillent dans un mélange d'acceptation, de concessions réciproques et parfois de refus.

[1079] L'expression est de Persigny, cité par François CARON, *La France des patriotes de 1851 à 1918*, Paris, Fayard, 1985, 734 p. (p. 36).

[1080] L'expression est de Marie-Cécile Thoral. Voir Marie-Cécile THORAL, *L'émergence du pouvoir local ...*, ouvrage cité, p. 61. La liste des préfets et d'une partie du personnel préfectoral se trouve dans Christiane

D'abord, il y a la dépendance forte à l'égard de Paris car le gouvernement nomme et révoque aisément ses préfets. La durée de leur séjour contribue à cette faiblesse. À cet égard, tout oppose Pellenc qui occupa le poste du 12 mai 1832 à sa retraite en 1847 à ses successeurs qui peinent à se maintenir. [1081]. Son action en faveur de l'amélioration bovine est importante. En effet, c'est à partir de sa nomination que des mesures sont prises en faveur de l'importation d'animaux venant de Suisse. Cette idée pourrait lui être venue de la connaissance de la race Durham quand il avait été sous-préfet de Saint-Pol puis préfet du Finistère entre 1830 et 1832 [1082]. Les successeurs de Pellenc, 19 en 29 ans, laissent moins leurs marques, notamment dans le secteur agricole, car leurs passages, plus courts, fluctuent en fonction des grandes césures politiques. C'est ainsi que Pascal, nommé le 31 juillet 1847, démissionne le 1er mars 1848. Le glissement de la Seconde République valut également son poste au préfet Bordillon qui n'administre le département que quelques mois [1083]. De même, le coup d'État, entraîne un nouveau changement au lendemain du décret du 25 mars 1852. En effet, l'Isère fit partie des

---

LAMOUSSIERE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880. Répertoire nominatif*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998, 1 159 p.

[1081] Originaire de Provence, Gabriel Charles Joachim Pellenc est le fils de Jean Joachim Pellenc (1751-1833), secrétaire de Mirabeau. Il tiendrait son prénom de ce dernier qui l'aurait porté sur les fonds baptismaux, peu de temps après sa naissance le 16 avril 1790 à Paris. Après la mort de Mirabeau, le père du jeune enfant passe en Angleterre et sert la couronne de Vienne. L'Autriche se méfiant de lui, il revient en France en 1809 où il est employé comme publiciste au ministère des Affaires Etrangères à partir de cette date et jusqu'à sa mort en 1833 avec une pension de 12 000 francs durant l'Empire. Son fils sert également Napoléon comme auditeur au Conseil d'État en 1810 puis au cours de plusieurs missions dans des pays européens. Suivant l'empereur lors de l'expédition de 1812, il est membre de la commission de défense de la Lorraine. Se battant à Paris, il œuvre encore lors des Cent-Jours. Lors de la Restauration il s'éloigne des affaires publiques et est l'auteur de différents travaux portant sur l'enseignement mutuel et sur le système pénitentiaire américain. Par ailleurs, il fonde une banque qui fait faillite en 1829. Au lendemain des Trois Glorieuses, Pellenc devient sous-préfet de Saint-Pol en septembre 1830 puis préfet du Finistère l'année suivante. En 1831, il arrive à Grenoble, un mois avant la mort de Casimir Périer dans l'entourage duquel il gravitait. La durée de son administration associée à une période de prospérité permet à cet homme de forte personnalité d'être un administrateur actif et compétent, selon André-Jean Tudesq. Demandant à être relevé pour partir en retraite il est remplacé en juillet 1847 et il décède au château de Parterre à Dourdan, dans l'Essonne, le 23 juin 1872. Voir René BARGETON, Pierre BOUGARD, Bernard LE CLERE, Pierre-François PINAUD, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870...*, ouvrage cité, (p. 239), Marie-Cécile THORAL, *L'émergence du pouvoir local...*, ouvrage cité, p. 356, André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France (1840-1849). Etude historique d'une psychologie sociale*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 2 volumes, 1 277 p. (p. 309) et *Courrier de l'Isère*, 7 août 1847.

[1082] L'arrivée des Durham dans le Finistère remonterait à 1840, c'est-à-dire après le départ de Pellenc, mais la diffusion des idées anglomanes devait être antérieure.

[1083] Grégoire Bordillon est originaire du Maine-et-Loire où il est né le 18 décembre 1803. Fils d'un petit artisan parti comme volontaire au début de la République, il suit des études de droit à Rennes puis à Paris où il se lie notamment avec Hippolyte Carnot, avec lequel il entretient une correspondance. Avocat puis avoué après son retour à Angers à la fin du règne de Charles X, il manifeste son opposition lors des élections mais également en créant un premier journal. Au début de la Monarchie de juillet, il est à classer dans les partisans du Mouvement et il poursuit la lutte avec la plume dans un nouveau titre de presse qui demeure jusqu'en 1851. Républicain de la veille, il devient commissaire du gouvernement avant d'être nommé préfet de son département. Mais son engagement ne peut que déplaire au parti de l'ordre auquel appartient l'ensemble des élus du département. Ces derniers obtiennent son éloignement en Isère. Les notables isérois parviennent à leur tour à le faire remplacer au bout de quelques mois. Opposant au Second Empire, il est candidat aux élections législatives de 1857 et achève sa carrière comme conseiller municipal d'Angers en 1863. Au cours de ses dernières années, il se serait préoccupé des améliorations agricoles dans les terres situées autour de sa propriété de Montbenault à la Faye d'Anjou où il meurt le 4 juillet 1867. Ses funérailles sont l'occasion d'un rassemblement des partisans de la République « pour laquelle il a toute sa vie milité », selon l'expression de Philippe Vigier. Voir René BARGETON, Pierre BOUGARD, Bernard LE CLERE, Pierre-François PINAUD, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870...*, ouvrage cité, p. 59 et Philippe VIGIER, « Grégoire Bordillon », dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 99-4, 1992, pp. 431-440.

quatorze départements où le préfet fut muté. Le baron de Chapuys-Montlaville n'a pas démérité [1084]. Victor Hugo consigne son nom dans un poème de novembre 1852 [1085]. Durant le Second Empire huit nouveaux préfets se succèdent ce qui permet peut-être de poursuivre une politique d'État mais certainement pas d'imprimer une tonalité individuelle dans le département d'affectation. Les successeurs de Chapuys-Montlaville se signalent par des origines géographiques lointaines et par une carrière illustrant le processus de professionnalisation [1086]. Par conséquent, si les préfets sont sous l'influence des notables, par exemple en matière agricole, c'est parce qu'ils sont recrutés dans les mêmes milieux. Plutôt que de vouloir opposer ces deux acteurs, mieux vaut souligner que si les notables dauphinois sont les maîtres de la politique départementale c'est parce que les préfets viennent des mêmes horizons sociaux et leur laissent une grande latitude, en particulier dans les affaires agricoles. Ainsi, seul le père de Jean Bérard, préfet d'avril 1852 à novembre 1856, est un artisan. Les autres sont issus de familles au service de la justice, de l'armée, de la magistrature ou des milieux d'argent et d'affaires [1087]. En 1856, le successeur de Bérard, Le Provost de Launay est lui-même fils de préfet [1088]. La plupart ont des revenus leur permettant un train de vie à la

[1084] Nommé le 2 décembre 1849 en Isère, cet aristocrate anime le parti de l'ordre dès son arrivée à Grenoble. Plus que cela, il est vraiment un bonapartiste, à l'image de son champion, avec un mélange d'idées, libérales - en souvenir de ses premières années dans l'arène politique - et aussi d'autoritarisme. C'est à ce titre qu'il siège dans les commissions mixtes. Né à Tournus en Saône-et-Loire le 19 septembre 1800, Benoît Marie Louis Alceste de Chapuys-Montlaville est issu d'une des grandes familles de ce département. Après des études à Lyon, il rédige un ouvrage traitant de l'histoire du Dauphiné, qualité dont il se sert pour se présenter à ses administrés en 1849. Sous la Monarchie de juillet, il est député libéral de son département natal de 1833 à 1848. Il se fait remarquer à la Chambre pour être entré en croisade au cours des années Guizot contre le désordre moral que représentait à ses yeux le roman-feuilleton dans la presse, « littérature des petites idées et des petites gens » (selon sa formule dans le compte rendu de l'Adresse du 5 mars 1861 dans Annuaire historique, universel ou Histoire politique, publié par A. Thoisnier-Desplaces, 1866, p. 51). ll prolonge la lutte au Sénat qu'il intègre en 1853, après une dernière nomination en tant que préfet en Haute-Garonne à partir d'avril 1852. Voir Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine* ...tome 2, ouvrage cité, pp. 231-232 (et comme le souligne l'auteur, il est l'un des rares préfets de cette époque où le dossier personnel conservé aux Archives départementales de l'Isère en 1M10 présente de l'intérêt parce qu'il est un peu consistant) et René BARGETON, Pierre BOUGARD, Bernard LE CLERE, Pierre-François PINAUD, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870*..., ouvrage cité, p. 83. Son fils Gustave (1824-1866) sert également l'Empire comme sous-préfet à Nantua en 1851, à Trévoux en 1853 puis à Brignoles l'année suivante avant de devenir député de Louhans en 1863 mais il décède peu de temps après.

[1085] « [...] On a baptisé la honte, elle s'appelle / Sibour ; la trahison, Maupas ; l'assassinat / Sous le nom de Magnan est membre du sénat ; / Quant à la lâcheté, c'est Hardouin qu'on la nomme ; / Riancey, c'est le mensonge ; il arrive de Rome / Et tient la vérité renfermée en son puits / La platitude a nom Montlaville-Chapuis [...] », Victor HUGO, « Splendeurs » dans *Oeuvres complètes, Poésie II, Les Châtiments* [1853], Paris, Robert Laffont, 1985, p. 73.

[1086] Pour la professionnalisation, voir Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, « Sociologie du corps préfectoral (1800-1940) », dans Jacques AUBERT, Pierre GUIRAL, Bernard LE CLERE, Howard MACHIN, Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, Guy THUILLIER, Jean TULARD, Jean VIDALENC, Vincent WRIGHT, *Les préfets en France*, Genève, Librairie Droz, 1978, 181 p. (pp. 163-172). Les biographies peuvent s'apprécier plus finement grâce à Bernard LE CLERE, Vincent WRIGHT, *Les préfets du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1973, 411 p. et notamment l'annexe 1.

[1087] Le père du préfet Ponsard (septembre 1862-mars 1864) est receveur particulier des finances, celui de Paul Odent (mars 1864-octobre 1865) est propriétaire à Paris, celui de Daniel Pastoureau (octobre 1865-avril 1868) est magistrat, celui d'Olivier Reneufve (avril 1868-juillet 1869) est intendant militaire et celui de Pierre Vallavieille (juillet 1869-septembre 1870) est également magistrat.

[1088] Augustin Claude Le Provost de Launay (1796-1851) est originaire des Côtes du Nord. Commençant sa carrière comme maître des requêtes au Conseil d'État, il gravit les échelons de la carrière préfectorale, d'abord

hauteur de leur fonction, allant de 3 000 francs pour le plus modeste, Bérard, à 15 000 francs pour Olivier Reneufve, préfet d'avril 1868 à juillet 1869. Mais ces valeurs sont susceptibles de s'accroître et elles ne sauraient se confondre avec les fortunes des individus en question [1089]. Ainsi, même sous le Second Empire, les préfets ne sont en rien des fonctionnaires omnipotents, comme l'ont prouvé Bernard Le Clere et Vincent Wright et il serait possible de prolonger jusqu'aux années 1870 l'expression de « centralisation tempérée » employée par Jeanne Siwek-Pouydessaus pour la Monarchie de juillet [1090]. Les préfets sont des pivots du pouvoir central, par exemple dans le domaine agricole. D'une part, ils apparaissent comme étant chargés de répercuter les mesures gouvernementales en faveur des modifications à apporter aux cultures ou au cheptel [1091]. Pellenc reçoit, par exemple, une circulaire confidentielle du ministre du 7 mars 1836 concernant la vaine pâture et ses implications politiques à laquelle il devait fournir une réponse urgente. De ce fait, il transmet la demande

---

comme secrétaire général de son département, puis comme sous-préfet à Boulogne, en Ardèche, enfin, comme préfet de la Mayenne. Son fils Augustin Pierre naît le 25 janvier 1823 et il suit la voie paternelle avec une ascension plus rapide. Sous-préfet à Largentière, à Libourne puis au Havre, il n'a pas 30 ans quand il devient préfet des Hautes-Alpes avant d'administrer la Tarn-et-Garonne en 1855, l'Isère en 1856, le Loiret en 1859, le Calvados en 1861 et la Haute-Garonne en 1870. Il poursuit une carrière comme député du Calvados et sénateur des Côtes du Nord après sa révocation en 1870. Il siège dans les rangs bonapartistes au début de la Troisième République puis au sein des monarchistes, se faisant remarquer par son opposition à toutes les mesures républicaines et par une forte présence à la Chambre. Son fils Louis (1850-1912) est à tour un député conservateur de 1873 à 1893 puis sénateur et, enfin, président du conseil général des Côtes-du-Nord. En plus des outils déjà mentionnés voir Pierre HENRY, *Histoire des préfets. Cent cinquante ans d'administration provinciale, 1800-1950*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1950, 383 p. (p. 151) et Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*…, tome 3, ouvrage cité, pp. 110-111.

[1089] Le préfet Paul Odent qui administre l'Isère de mars 1864 à octobre 1865, naît à Paris le 13 octobre 1811. Son père, propriétaire à Paris, est également fabricant de papier en Seine-et-Marne. Après des études de droit achevées en 1835, il entame sa carrière deux ans plus tard comme avocat à la Cour du roi puis à la cour de cassation. Il débute dans l'administration préfectorale dans son département de naissance comme conseiller de préfecture en décembre 1844 avant de devenir sous-préfet respectivement à Trévoux en 1847, à Forcalquier en janvier 1849 et, dès le mois suivant, à Bernay, après une première affectation à Villefranche-sur-Lot. Lors de la montée des tensions entre Louis-Napoléon Bonaparte et l'Assemblée, il est nommé secrétaire général de la Seine-Inférieure. En récompense de sa loyauté, l'empereur le nomme successivement à Vendôme en 1853, date où sa fortune est estimée à 200 000 francs puis à Saint-Quentin. Lors de cette dernière affectation dans l'Aisne en 1856, son traitement est de 12 000 francs. Mais il doit progresser rapidement quand, deux ans plus tard, il devient préfet du Haut-Rhin, puis en Isère, en Moselle en 1865 où il perçoit un traitement de 25 000 francs. En 1871, il se rend dans la Nièvre. Pour finir, sa fortune doit également s'apprécier avec son mariage pour lequel son épouse aurait apporté une dot de 250 000 francs. Voir René BARGETON, Pierre BOUGARD, Bernard LE CLERE, Pierre-François PINAUD, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870*..., ouvrage cité, p. 231 et Vincent WRIGHT (texte complété, mis à jour et présenté par Eric ANCEAU et Sudir HAZAREESINGH), *Les préfets de Gambetta*, Paris Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2007, 482 p. (p. 426). A suivre les chiffres de traitements des préfets indiqués par Bernard Le Clere et Vincent Wright (pp. 338-340), si l'Isère ne fait pas partie du petit groupe des huit préfectures avec des émoluments estimés à 40 0000 francs (et hormis celle de la Seine avec 50 000 francs), elle se classe dans les 21 autres avec un montant de 30 000 francs, les dernières étant à 20 0000 francs. Liés par leurs carrières et leurs fortunes au maintien de Second Empire, les préfets de l'Isère se signalent par une déférence à l'égard de la dynastie à l'image de Daniel Pastoureau dont le nom n'est plus connu que par les touristes et les pigeons venus s'approcher de la statue équestre de Napoléon dans la « Prairie de la rencontre » à Laffrey et qui était auparavant sur une place grenobloise au bord de laquelle est inaugurée la nouvelle préfecture par ce même représentant de l'État.

[1090] Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, « Sociologie du corps préfectoral (1800-1940) », article cité, p. 171.

[1091] Pour la période allant de 1800 au début de la Monarchie de juillet, voir Marie-Cécile THORAL, *L'émergence du pouvoir local*..., ouvrage cité, pp. 137-140 et 262-276 et *Idem*, « L'action publique dans le domaine de l'agriculture au début du 19e siècle : l'État et l'élevage en Isère du Consulat à la monarchie de Juillet », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n°°16-17, 2005, pp. 51-73. Aux archives citées on pourra adjoindre Arch. dép. Isère 139M1.

aux sous-préfets qui réunissent des commissions dont ils font remonter les conclusions à Pellenc pour qu'il les synthétise ou plutôt additionne les réponses et les transmet à Paris [1092]. Autre exemple, quatre ans plus tard, quand il reçoit la circulaire n° 10 du ministère de l'Agriculture et du Commerce du 26 juin 1841 qui lui demande recueillir auprès des membres du conseil général leurs avis au sujet des perfectionnements de l'agriculture en Isère. Le brouillon conservé de son intervention présente un intérêt certain [1093]. Il apparaît en particulier que Pellenc inscrit son action sous l'autorité du gouvernement mais il conserve une marge d'autonomie. Par exemple, le texte montre qu'il fait assurer des cours par des pépiniéristes avant l'accord du ministère afin de les rétribuer [1094]. En outre, le document inscrit Pellenc dans un réseau d'acteurs qui comprend sa hiérarchie et ses subordonnés, les notables qui composent à la fois le conseil général auquel il s'adresse mais également ceux siégeant dans les différentes sociétés dont il fait mention. Si la tonalité d'ensemble du texte relève d'une logique de coopération, se perçoivent également des tensions avec les membres de la société de La Tour-du-Pin. Le dernier groupe d'acteurs en réseau est composé des experts agricoles que ce soit Victor Rendu ou les « pépiniéristes », sans doute des cultivateurs salariés par de grands propriétaires ou recommandés par eux pour diffuser les méthodes de taille du mûrier.

Le préfet peut aussi recueillir les demandes de certains de ses administrés. Ainsi, le 29 décembre 1851, Louis Bourgeat qui se définit comme propriétaire à Apprieu sollicite Chapuys-Montlaville afin de faire procéder par l'ingénieur à une enquête sur le meilleur parti à tirer des eaux locales [1095].

La mise sous influence des préfets vient ensuite des notables locaux [1096]. Comme les notices biographiques l'ont montré, certains membres du premier ensemble sont issus eux-

[1092] Sous le Second Empire le procédé d'obtention des renseignements reste le même. Par exemple, en 1855, le préfet Bérard reçoit une circulaire du ministre Rouher concernant une enquête sur les machines à battre (Voir Arch. dép. Isère, 139M1).

[1093] Le brouillon de la déclaration de Pellenc à la session du conseil général en 1841 se trouve dans le Texte 3 dans le dossier thématique 2 en annexe. Par delà les conditions concrètes de réalisation avec les remords dans le choix des mots ou des idées ou les espaces laissés en blanc, le document dresse un panorama des questions agricoles dont le préfet est investi. Certaines se situent dans l'héritage napoléonien avec le mouton Mérinos ou l'amélioration des équidés, d'autres sont novatrices concernant les vacheries ou la sériciculture. Apparaissent les différents moyens employés pour perfectionner l'agriculture. Les procédés mis en oeuvre sont multiples : comices, diffusion d'ouvrages de vulgarisation agricole, enseignement particulier à destination des futurs instituteurs, établissements spécialisés et expérimentaux, cours pratiques dans les localités du département et pas uniquement autour de Grenoble.

[1094] Cette liberté que prend le préfet se lit à d'autres moments dans les dossiers d'archives. Par exemple, en 1835, Pellenc reçoit en mars une lettre du préfet des Hautes-Alpes pour expliquer l'action de son administration à l'égard de l'agriculture dans ce département et, quatre mois plus tard, il en lit une autre de la Sarthe en réponse à une demande quant à l'utilisation de la chaux (Arch. dép. Isère, 139M1).

[1095] Arch. dép. Isère, 139M1 et 2 598W14. La matrice cadastrale ne contient aucun Louis Bourgeat, le seul ayant ce patronyme étant Auguste, propriétaire d'environ deux hectares en 1850.

[1096] Tiphaine LE YONCOURT, *Le préfet et ses notables en Ille-et-Vilaine au 19e siècle (1814-1914)*, Paris, LGDJ, 2001, 550 p.

mêmes du second groupe ; même si la tendance du pouvoir central est de les éloigner de leur région d'origine, les analyses de Marie-Cécile Thoral se trouvent confirmées [1097]. Durant les moments de tension les préfets s'inscrivent dans un réseau politique et social local, conduisant au renforcement de la mise sous tutelle de leur fonction par les notables. Dans le contexte de fin de l'« Illusion lyrique » et du début du « rétablissement de l'ordre », les commissaires du gouvernement sont remplacés par Ferdinand Reymond, un représentant aux racines départementales [1098]. Celui-ci reste en place huit mois. Puis, il est remplacé par un autre Isérois ayant un passé dans le corps préfectoral [1099]. Dans un contexte politique national comme local qui se durcit, le préfet est écartelé entre un pouvoir républicain et des meneurs bonapartistes locaux. Il est de ceux qui apparaissent comme à la merci d'une coterie politique [1100]. L'influence des notables passe aussi par le personnel qui gravite autour du préfet et, en particulier, par le conseil de préfecture [1101]. La composition sociale de ce dernier renforce la mise sous influence de la fonction et des pouvoirs préfectoraux par les notables. Ce petit groupe de personnes statue sur les difficultés rencontrées entre l'administration préfectorale et les municipalités, Marie-Françoise Brun-Jansem l'ayant qualifié de « corps de notables » [1102]. De plus, ils étaient choisis en raison de leur influence. Ainsi, en 1844, Pellenc

---

[1097] Marie-Cécile THORAL, *L'émergence du pouvoir local*..., ouvrage cité, pp. 70-74.

[1098] Joseph Ferdinand Reymond est né à La Tour-du-Pin le 13 décembre 1805. Sa carrière est marquée par la longue éclipse du Second Empire. Après des études de droit, il devint avocat et il est un de ceux chez qui les idées républicaines se diffusent. Nommé par des hommes hostiles au socialisme, cela en était encore trop pour les milieux bonapartistes qui, forts de l'élection de leur candidat à la présidence de la République, obtiennent le départ d'un homme jugé trop républicain, entraînant par voie de réaction le soutien de nombreux républicains à commencer par le maire de Grenoble. L'ancien préfet prend la tête d'un Comité central républicain, organe de défense face aux groupes conservateurs. Ceci le conduit à être élu à l'Assemblée législative de mai 1849. Opposant au coup d'État, il reste en dehors de la vie politique jusqu'en 1871 où il siège à nouveau à gauche au sein de l'Assemblée. Il n'est donc pas étonnant de le retrouver parmi les élus favorables à l'amendement Wallon. Reconduit à nouveau en 1876 face au marquis de Virieu, il se range autour des opportunistes jusqu'à son décès le 12 novembre 1880. Voir René BARGETON, Pierre BOUGARD, Bernard LE CLERE, Pierre-François PINAUD, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870*..., ouvrage cité, pp. 256-257 et Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*...tome 2, ouvrage cité, pp. 177-178 et 192-193. Sa proclamation lors de son départ se trouve reproduite dans A. ALBERTIN, *Histoire contemporaine de Grenoble*…, ouvrage cité, T1, p. 70

[1099] Jean Louis Camille Dausse naît le 31 juillet 1787. C'est un homme ayant sa carrière derrière lui quand il arrive à Grenoble. En effet, la Monarchie de juillet l'a conduit à exercer dans les sous-préfectures de Doullens à partir de septembre 1830 puis à Avesnes depuis juin 1832, enfin à Boulogne-sur-mer neuf ans plus tard. La Seconde République le nomme en octobre 1848 préfet de Haute-Garonne et il officie pour finir dans le Lot à partir de la fin du mois d'août 1849.Il est âgé, et Philippe Vigier l'exécute d'un implacable « incapable ». Il est vrai qu'il est débordé par les groupes bonapartistes durant la première moitié de l'année 1849 mais, en juin de la même année, il aurait fait preuve de modération et il est difficile de lui imputer la responsabilité des résultats électoraux puisqu'il avait été hors course. Voir René BARGETON, Pierre BOUGARD, Bernard LE CLERE, Pierre-François PINAUD, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870*..., ouvrage cité, p. 102 et Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*..., ouvrage cité, tome 2, pp. 178, 196, 227 et 230.

[1100] Philippe VIGIER, *La Seconde République*..., ouvrage cité, tome 2, p. 230.

[1101] Pour ce qui suit, Arch. dép. Isère, 1M17. Les trois citations qui suivent sont extraites de Marie-Françoise BRUN-JANSEM, *Le Conseil de préfecture de l'Isère An VIII-1926*, Grenoble, Centre de recherche d'histoire économique, sociale et institutionnelle, 1981, 370 p.

[1102] Sans doute en sont-ils issus de par leur fortune, jamais inférieure à 3 000 francs et située essentiellement entre 5 000 à 10 000 francs et également entre 10 000 et 20 000 francs.

demande au gouvernement la nomination de l'ancien avocat et avoué Roman. Il relève que l'impétrant « conserve un patronage parfaitement établi sur sa clientèle qui est fort nombreuse ». Les relations familiales sont un dernier signe de la notabilité. Ainsi, pour appuyer la nomination de Lesbros, qui est conseiller de 1836 à 1847 puis de 1849 à 1850, le préfet mentionne que, « parent de la famille Perier, allié de la famille Giroud, il est appuyé des notabilités les plus honorables du pays » [1103]. Si les notables peuvent ainsi agir autour du préfet, ce dernier se sert des places du conseil de préfecture pour amadouer des familles influentes. En 1844, Pellenc prend une nouvelle fois la plume pour s'opposer à la volonté du gouvernement de nommer un conseiller extérieur au département. Il justifie sa position en expliquant qu'en Isère « les nécessités politiques ne permettant pas de sacrifier un seul des moyens d'influence dont l'autorité peut s'entourer ».

Les préfets, hormis Pellenc, ont en définitive une action qui ne leur est pas propre en ce qui concerne l'amélioration de l'élevage bovin en Isère. La brièveté de leur séjour leur interdit toute audace. Ils répercutent les demandes du gouvernement et animent les sessions du conseil général. Par ailleurs, leurs biographies tendent à les assimiler aux notables. Tout compte fait, hormis Pellenc, en matière agricole, les préfets existent-ils au cours de la période ? Pourtant, en ce domaine, ils sont secondés par les premiers experts de la science nouvelle animale.

1.2.2 Les premiers experts de la science animale

Les préfets sont également sous l'influence des évolutions du discours scientifique portant sur les questions d'élevage [1104].

[1103] Sur l'influence de la famille Perier, voir Pierre BARRAL, *Les Perier dans l'Isère au 19e siècle d'après leur correspondance familiale*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 247 p. Les Lesbros et les Giroud sont des familles de la Mure qui occupent des postes à la mairie de cette commune tout en étant conseillers généraux du canton.

[1104] L'émergence de la zootechnie s'inscrit dans le contexte des recherches menées au siècle précédent en Angleterre dans le prolongement des travaux de Robert Bakewell (1725-1795) dans le Leicester. Ce bourgeois terrien réalise une première série de changements liée aux modifications de l'agriculture britannique au 18e siècle (essor des enclosures, extension et amélioration des espaces fourragers, perfectionnements de l'outillage par exemple). Il développe ses recherches dans le domaine de l'élevage, notamment celui des bovins. Son objectif principal est d'accroître la productivité. Il cherche donc à produire dans un temps le plus court possible des animaux dont le rapport entre la nourriture absorbée et le poids, en particulier dans les parties postérieures de l'animal du fait de leur valeur bouchère, soit le plus favorable. Les frères Colling poursuivent les premières études de Bakewell au sein de la race Durham. Par exemple, le comice des deux cantons de Vienne-nord et de Vienne-sud fait l'acquisition auprès de l'école de la Saulnaie pour 900 francs d'un taureau étalon Durham en 1854 (Voir Arch. dép. Isère, 139M1). Ces recherches touchent la France avec les physiocrates, comme Moreau de Maupertuis (1698-1759) puis François de Neufchâteau (1750-1828). Elles se diffusent aussi grâce à l'émigration auprès de la gentry anglaise. Les éléments pour imaginer le développement des bovins ne pouvant se faire que

Le modèle anglais prend la forme d'une recherche de croisements par l'importation de reproducteurs au moment même où le terme de zootechnie apparaît dans les travaux de Gasparin (1783-1862) en 1843. Directeur de l'Institut agronomique de Versailles, ce dernier fonde la première chaire de zootechnie. C'est ce courant dominant qui justifie en Isère la politique d'importation de taureaux suisses pendant la Monarchie de juillet. A Versailles, l'enseignement est assuré par Eugène Baudement (1816-1863). Après la fermeture de l'Institut en 1852, il continue à oeuvrer au Conservatoire national des arts et métiers. C'est là qu'il propose une modification de taille dans la manière d'arriver à l'amélioration du cheptel en développant, après le concours universel agricole de 1856, une théorie de la perfection ou de la pureté de la race [1105]. Toutefois, Baudement, dont les écrits sont largement diffusés après sa mort en 1862, puis Sanson en 1866 qui s'en distingue tout en s'inscrivant dans son héritage, prolongent les innovateurs anglais du siècle précédent dans la mesure où ils considèrent l'animal comme une machine, Baudement l'écrit clairement : « Les animaux sont des machines vivantes… » [1106]. Ses théories provoquent donc la recherche d'espaces géographiques supposés être les conservatoires de la pureté de la race ; ce fut l'invention de la notion de « berceau de race » qui veut faire du canton de Villard-de-Lans un espace majeur du développement. En effet, l'intérêt des autorités pour les animaux du cru est contemporain des inflexions de la pensée concernant la sélection animale. Par conséquent, les préfets comme les notables sont influencés par ce discours scientifique.

Celui-ci est le fait d'abord d'hommes de terrain recrutés chez les vétérinaires [1107]. Jean-Baptiste Marie Bragard a eu un rôle clé. Ce vétérinaire, diplômé de l'école vétérinaire de Lyon en 1810 s'installe la même année à Gières, à proximité de Grenoble, où il entreprend de lutter contre des épizooties. Il semble ensuite déménager à Grenoble où il rédige plusieurs rapports

---

sous l'action des grands propriétaires issus de la noblesse ou sensibles aux théories du libéralisme économique sont réunis. Pour ce point voir Roland JUSSIAU, Louis MONTMEAS, Jean-Claude PAROT, *L'élevage en France. 10 000 ans d'histoire*, ouvrage cité, pp. 262-388), Bertrand VISSAC, *Les vaches de la République. Saisons et raisons d'un chercheur citoyen*, Paris, Institut national de la recherche agronomique-Editions, 2002, 505 p. (pp. 101-112) et F. SPINDLER, « Le passage de la sélection traditionnelle à la sélection moderne. Le rôle de quelques grands éleveurs », dans *Ethnozootechnie*, n° 63, 1999, pp. 79-88.

[1105] « La perfection est l'ensemble de tous les caractères qui répondent le mieux à une destination de l'animal ; c'est la réunion des qualités qui, à l'exclusion de toutes les autres, rendent l'animal apte à une seule espèce de service ; c'est la spécialisation des races. C'est-à-dire l'appropriation de chaque race à un genre unique d'emploi, tel est, à mes yeux, le terme qu'il faut montrer aux efforts de la production, comme pouvant seul, réaliser pour chaque aptitude, le maximum de perfection, c'est-à-dire constituer la machine à son maximum de rendement » (dans Roland JUSSIAU, Louis MONTMEAS, Jean-Claude PAROT, *L'élevage en France. 10 000 ans d'histoire*, ouvrage cité, p. 308). C'est l'amorce d'un retournement des conceptions puisque le bœuf gras Durham est critiqué et la dépendance à l'égard de l'étranger est dès lors remise en question.

[1106] Roland JUSSIAU, Louis MONTMEAS, Jean-Claude PAROT, *L'élevage en France. 10 000 ans d'histoire*, ouvrage cité, citant Baudement, p. 362.

[1107] Concernant les vétérinaires voir Ronald HUBSCHER, *Les maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française (18e-20e siècles)*, Paris, éditions Odile Jacob, 1999, 441 p. Pour l'Isère, Marie-Cécile THORAL, *L'émergence du pouvoir local*..., ouvrage cité, pp. 137-140.

à destination de différentes sociétés toujours à propos des bovins. Il demeure en place sous la Restauration et, en 1831, le conseil général le nomme inspecteur des étalons départementaux. C'est à ce titre qu'il seconde en 1836 les membres de la commission départementale chargés d'inspecter les douze taureaux suisses achetés par le département. Huit ans plus tard, il rédige des rapports qui constituent une source riche pour dresser un bilan de cette politique de croisements. Il continue à officier sous la Seconde République et durant le Second Empire puisqu'il compose à nouveau un rapport pour le conseil général en 1865 lorsque les animaux de Villard-de-Lans ont la faveur des pouvoirs publics [1108]. Homme de terrain pour l'observation, homme de cabinet pour la rédaction de ses mémoires, Bragard est tout à la fois dans une position de médiateur et de relai du savoir vétérinaire auprès du préfet.

Plus ponctuellement, le préfet est secondé par les visites de l'inspecteur général de l'agriculture. C'est par exemple Victor Rendu (1809-1877), petit-fils de l'agronome Victor Yvart (1764-1831) [1109]. Comme lui il rédige plusieurs traités sur différents sujets et, en particulier, un ouvrage de vulgarisation. Est-ce à ses *Notions élémentaires d'agriculture* que Pellenc songe dans un rapport en 1841 quand il estime le texte particulièrement adapté « en vue des cultures et des produits propres à nos contrées » [1110] ? Deux ans plus tard, l'auteur propose au conseil général d'en faire l'acquisition. Mais le président de la société d'agriculture de Grenoble lui préfère celui de Bruno [1111].

[1108] Arch. dép. Isère, 139M1.

[1109] Victor Yvard (1798-1831) est originaire de Boulogne. Il part durant ses années de jeunesse en Angleterre où il assiste aux modifications des campagnes anglaises et il est en contact avec les hommes actifs dans ces changements. Devenu secrétaire du directeur de l'école royale vétérinaire, il devient ensuite responsable d'un établissement qu'il transforme profondément et qui est la ferme-modèle de Maisons-Alfort. Par ailleurs, son neveu, Charles-Auguste Yvard (1798-1873) est également un agronome, titulaire de la claire d'anatomie puis d'hygiène et d'éducation des animaux domestiques à l'école d'Alfort et également inspecteur des écoles nationales vétérinaires et des bergeries nationales. Voir Florian REYNAUD, *L'élevage bovin*..., ouvrage cité, et le site fait par ce dernier pour la publication en ligne de données n'apparaissant pas dans la publication. Une liste de biographies renvoie à l'encyclopédie en ligne Wikipedia dont « les liens sont établis au fur et à mesure de la création ou de la vérification des articles en ligne ». Victor Rendu est également avocat à la cour royale de Paris, il est également membre de plusieurs sociétés savantes notamment dans la région d'origine de son grand-père, à Boulogne-sur-Mer.

[1110] Arch. dép. Isère, 139M1. Brouillon du rapport du préfet à la session du conseil général de 1841, archive citée.

[1111] Voir BRUNO, *Manuel d'agriculture par demandes et par réponses à l'usage des écoles primaires et des propriétaires ruraux*, Grenoble, imprimerie, Prudhomme et Blanchet, 1844, 107 p. (Bibl. mun. Grenoble V.15 612). Finalement, le 17 juin 1846, l'inspecteur primaire signe la liste des 70 instituteurs qui allaient recevoir le *Manuel populaire d'agriculture* de Schlipf. Il s'agit du Manuel populaire d'agriculture, d'après l'état actuel des progrès dans la culture des champs, des prairies naturelles, de la vigne, des arbres fruitiers ; dans l'éducation du gros bétail, du cheval, du porc, des abeilles de Johann Adam Schlipf (1796-1861) et traduit par Napoléon Nicklès, un agronome du Bas-Rhin. Il fut édité à Strasbourg en 1844. L'auteur était professeur à l'institut agronomique de Hohenheim dans le royaume de Würtemberg (Arch. dép. Isère, 139M1). La liste est incomplète car elle ne comprend aucun instituteur de l'arrondissement de Vienne tandis qu'elle recense trente écoles de l'arrondissement de Grenoble et huit autres à chaque fois pour ceux de Saint-Marcellin et de La Tour-du-Pin. L'ouvrage fut suivi d'un supplément l'année suivante, diffusé par le même éditeur alsacien, Frédéric-Charles Heitz et par la librairie de Roret.

Hommes sous influences, les préfets le sont à l'égard des notables mais également en fonction des évolutions du savoir zootechnique. Celui-ci connaît une période de forts changements. Les fonctionnaires avancent un peu par tâtonnement, en fonction des évolutions des connaissances. Ils sont secondés par les premières générations d'experts, promis à prendre une place de plus en plus importante. Les connaissances nouvelles sont elles aussi chargées de représentations éminemment politiques. Elles contribuent au « discours sur » le monde rural, qui se retrouve balloté en fonction des transformations des connaissances. Mais l'influence des techniciens est autrement plus faible que celle, capitale, des notables.

1.2.3 La présence incontournable des notables

Le groupe des notables étudié se réduit aux individus qui exercèrent une délégation des pouvoirs et fonctions de l'État, en suivant la définition de Claude-Isabelle Brelot. À ce titre, ils peuplent différentes assemblées et ils ont un rôle-clé dans la constitution de la race bovine de Villard-de-Lans.

L'histoire sociale fine des conseillers généraux a été faite par André-Jean Tudesq qui montre en particulier qu'ils ont « ... une place plus importante que le conseil général ». Cette approche sociale permettait de dépasser la représentation institutionnelle d'un affrontement supposé entre la préfecture favorable à la centralisation et l'influence des notables [1112]. Pour l'auteur, « l'exemple du conseil général de la Monarchie de juillet montre la pratique d'une centralisation administrative inspirée de Paris, consentie par les notables locaux, car elle émanait d'un pouvoir politique qui les représentait et qu'ils influençaient » [1113]. Comment ne pas aboutir aux mêmes conclusions en Isère ? En effet, un tableau des conseillers généraux en 1833 – avec la première assemblée née de la loi du 22 juin 1833 et contemporaine de la politique d'amélioration du bétail bovin avec l'achat de reproducteurs suisses - et en 1864, l'année où est confirmée la décision de reconnaître la race bovine de Villard-de-Lans, illustre l'existence de liens étroits entre les différentes échelles du pouvoir [1114].

[1112] Voir André-Jean TUDESQ, *Les conseillers généraux en France au temps de Guizot*, Paris, Armand Colin, 1967, 292 p. (p. 273).

[1113] André-Jean TUDESQ, *Les conseillers généraux*..., ouvrage cité, p. 52.

[1114] Le corpus a été constitué à partir de l'ouvrage d'Edouard BRICHET, *Le conseil général et les conseillers généraux de l'Isère. Depuis l'origine de l'Assemblée départementale (1790-1907)*, Grenoble, imprimerie Edouard Vallier, 1907, 97 p. L'auteur est chef de bureau à la préfecture de Grenoble. Entré à la préfecture en avril 1881, il est connu pour être un républicain dévoué. Mobilisé autour des questions agricoles, il occupe un rôle dans le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans au tournant du siècle et il devient chevalier du

L'assemblée départementale est peuplée indiscutablement par les notables au début de la Monarchie de juillet. Cela ressort des différents éléments entrant dans la composition de ce groupe social. Au sein des illustres conseillers, des liens familiaux apparaissent [1115]. Grands notables, certains membres le sont par le cumul d'une représentation dans la capitale et dans le département : Augustin Perier et Félix Faure sont deux pairs de France, Félix Réal est député. Les professions ou les activités sont un autre moyen pour saisir la notabilité.

Tableau 28 : Fonctions et professions des conseillers généraux de l'Isère en 1833, 1840 et 1864

Fonctions ou professions	**Années**		
	1833	**1840**	**1864**
Propriétaires	5	6	18
Fonctionnaires	1	3	3
Médecins	1	3	2
Magistrats	5	5	6
Professions libérales ou juridiques	6	6	12
Négociants	3	3	2
Industriels	4	4	2
Total	30	30	45

Source : Edouard BRICHET, Le conseil général et les conseillers généraux de l'Isère. Depuis l'origine de l'Assemblée départementale (1790-1907), Grenoble, imprimerie Edouard Vallier, 1907, 97 p.

En reprenant le classement proposé par André-Jean Tudesq, une première répartition montre la très forte présence des fonctions ou des professions liées au droit : Grenoble reste une ville de robe dans la première moitié du 19e siècle. En plus des magistrats ou des professions libérales ou juridiques, les activités qui s'enracinent encore dans la terre

Mérite agricole en 1909. Les informations récoltées furent croisées avec celle des annuaires départementaux, en 1833 (l'*Almanach de la Cour royale de Grenoble*. *Annuaire du département de l'Isère pour l'année 1834*, Grenoble, Baratier frères et fils libraires, 1834, 235 p.) et, en 1864, (*Annuaire administratif, judiciaire, statistique, industriel, commercial du département de l'Isère et de l'instruction publique pour l'Académie de Grenoble 1864*, Grenoble, F. Allier père et fils, 1864, 432 p.). Enfin, les dossiers de la préfecture furent également dépouillés, Arch. dép. Isère, 11M1.

[1115] À côté des deux membres de la famille Perier, Augustin dans le canton de Bourg d'Oisans et Adolphe dans celui de Vizille tous deux « manufacturiers », on trouve également de véritables dynasties dont les membres se remplacent les uns les autres à certains sièges comme à Rives avec les membres de la famille Blanchet, Augustin d'abord, Victor ensuite ou dans le canton de Roussillon avec la famille Jourdan.

(« propriétaire ») ou le commerce (« négociant ») sont présentes [1116]. La fortune, évaluée en revenus, est un autre paramètre pour saisir la notabilité. De 18 600 francs en moyenne en 1833 le montant des revenus des élus du département monte à 26 800 francs [1117].

Graphique 11 : Répartition des revenus, en francs, des conseillers généraux de l'Isère (1833-1864)

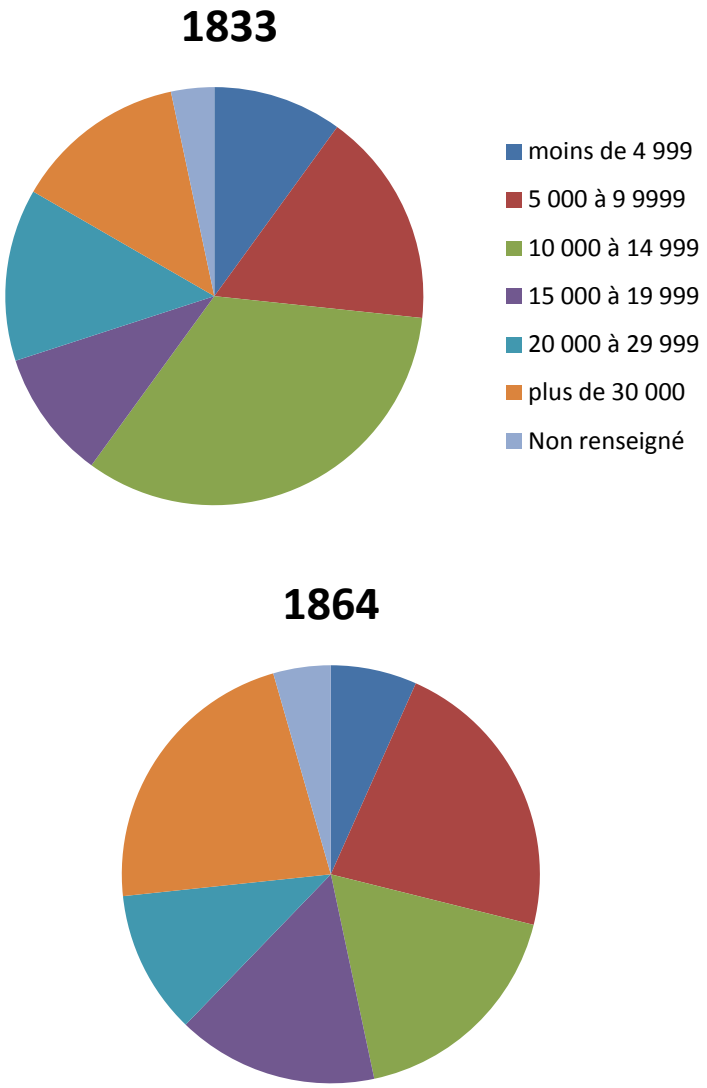

Source : Arch. dép. Isère, 11M1.

[1116] Pour pouvoir comparer les résultats de 1833 et de 1864 avec ceux de 1840, comme André-Jean Tudesq, les maires sans indication professionnelle sont classés dans la rubrique « propriétaire », tout comme les députés ou les sénateurs en 1864. Ce sont les fonctions ou professions relevées dans l'ouvrage de Brichet qui sont comptabilisés et lorsque plusieurs mentions apparaissent c'est la première qui est retenue.

[1117] Les limites de cet indicateur sont nombreuses et connues. Par delà la valeur approximative du fait que l'on a des valeurs arrondies, les revenus ne sauraient se confondre avec la fortune du fait de l'absence des indications concernant l'épouse ou les enfants. C'est donc un biais qui ne peut donner que des indications approximatives.

Les conseillers généraux de 1833 ont des revenus importants, un tiers d'entre eux se situant entre 10 000 et 14 999 francs tandis que les autres conseillers sont répartis de manière équilibrée. Tout cela a disparu 30 ans plus tard. En effet, les revenus ont gonflé et si la distribution est encore relativement équilibrée, deux pôles se détachent, le premier inférieur à 10 000 francs, le second supérieur à 30 000 francs et culminant à 200 000 francs. La Fête impériale brille aussi en Isère. De la même manière, la répartition des fonctions et des professions montre que si celles liées au droit restent importantes, celles relevant de la terre auraient renforcé leur emprise. La multilocalité, autre signe de la notabilité, transparaît également entre des adresses parisiennes et d'autres locales. Quant à la distinction, elle se signale par le fait que 23 conseillers généraux sur 45 sont décorés de la légion d'honneur. Les notables se caractérisent enfin et surtout par le cumul. Trois paramètres se croisent, le premier relevant de la profession indiquée, la deuxième de la fonction exercée à un moment donné, le dernier par la responsabilité assumée. Ainsi, en cumulant les informations relevées dans les trois sources consultées dans deux tiers des cas (34/45) plusieurs informations apparaissent. La notabilité se caractérise par l'addition des positions dans la société. Dans la moitié des cas restant plusieurs professions sont notées. Elles peuvent refléter l'évolution d'une carrière. Elles montrent également des passerelles, par exemple entre « avocat » et « juge de paix ». Enfin, dans la plupart des cas il y a la coexistence d'une véritable activité professionnelle avec la mention de « propriétaire ». La plupart du temps, les conseillers généraux sont concomitamment maires d'une commune. Les notables sont au croisement des trajectoires économiques et du *cursus honorum* politique. Cela les conduit à agir à plusieurs échelles. Dans quinze des 34 cas suivis, deux horizons apparaissent mais les résultats sont trompeurs. En effet, comment envisager qu'un élu national n'est pas *de facto* quelqu'un qui pèse dans son environnement proche ? De même, en considérant le canton représenté par les élus et le lieu de leur profession, un emboîtement apparaît. Enfin, comment penser qu'avec des revenus de 150 000 francs Léonce Blanchet est fixé à Rives ? Après correction individuelle, la notabilité s'exerce sur des territoires différents dans 27 cas sur 45, sachant que par définition être conseiller général c'est passer à l'échelle du département.

Le vieillissement de la cohorte entre 1833 et 1864 est également à mentionner. En 1833, les 30 membres du conseil général ont une moyenne d'âge de 43,4 ans, le plus jeune ayant 29 ans et le plus âgé 61 ans. Trente ans plus tard, la soixantaine semble la norme puisque la moyenne d'âge bondit de quinze ans, passant à 58,6 ans avec des extrêmes allant de

27 ans pour le jeune conseiller général du canton de Villard-de-Lans, Alfred Bertrand, à 92 ans.

Graphique 12 : Répartition par âge des conseillers généraux de l'Isère (1833, 1840 et 1864)

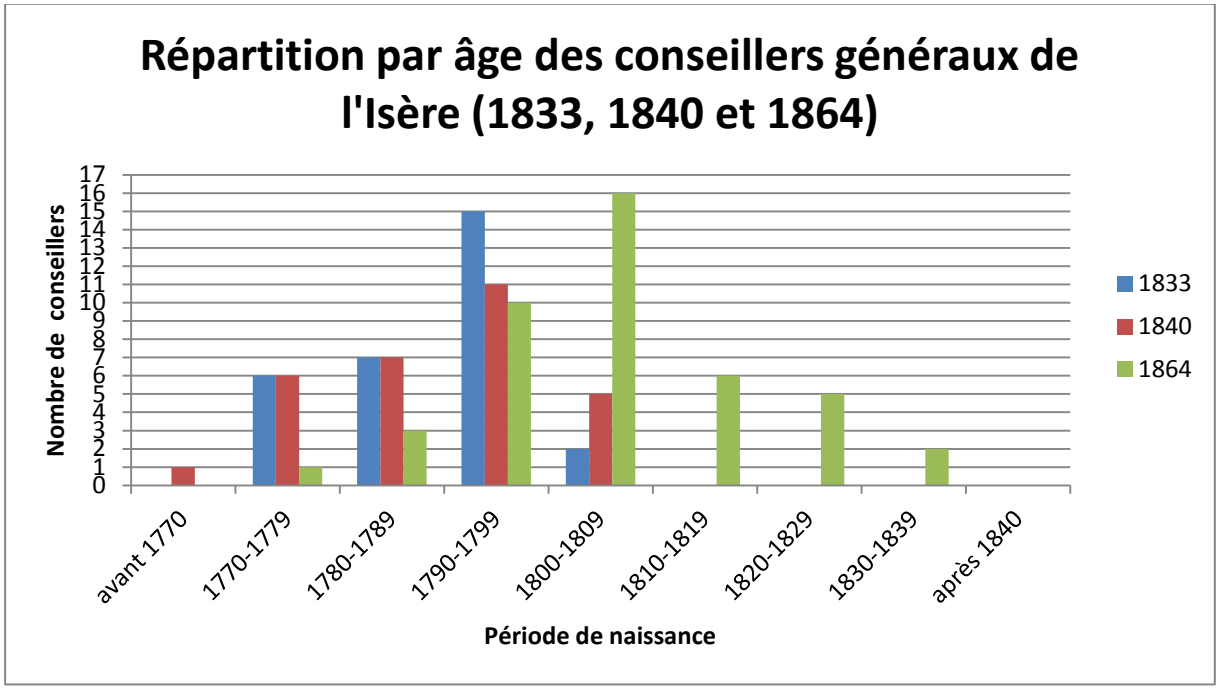

Source : Edouard BRICHET, Le conseil général et les conseillers généraux de l'Isère…, ouvrage cité et et André-Jean TUDESQ, Les conseillers généraux en France au temps de Guizot…, ouvrage cité, p. 78.

Par un effet naturel, les générations les plus anciennes s'effacent progressivement pour laisser place aux plus jeunes. Toutefois, le graphique atteste le maintien dans le temps de la génération de la Révolution française, celle dont les familles sont brassées par les courants de la fin du siècle. Elles en gardent le souvenir d'où leur attitude politique pour le moins prudente [1118].

[1118] « Bien loin de s'opposer à la notion de classe sociale comme élément explicatif d'une société, l'introduction de l'idée de génération complète en la nuançant la division de la société en classes ; elle doit permettre à l'histoire sociale de passer de l'étude statique des structures sociales à l'étude mouvante de la psychologie sociale », André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France*..., ouvrage cité, p. 102.

Ainsi, à une période de diffusion, d'approfondissement de la connaissance scientifique et de mise en place d'un personnel pour éclairer l'action des préfets, les notables sont également des acteurs du développement rural. Par leur connaissance de la terre, par leur rôle de médiateur à l'échelle du pays pour les grands notables, du département au conseil général ou aux autres échelons administratifs, par ce sentiment d'être les mieux éclairés, ils désirent « assurer le développement de leur département » conformément à la loi du 24 mai 1838 et dans l'esprit de l'article 7 qui leur permet de veiller à l'« intérêt spécial du département » [1119]. Dès lors, ils ne peuvent que s'emparer de la question de l'amélioration du cheptel bovin.

1.3 Les tâtonnements dans l'amélioration bovine

Pour l'Isère, les rares auteurs ayant abordé la question de l'élevage font commencer son amélioration à partir du Second Empire avec la constitution de la race bovine de Villard-de-Lans [1120]. Bien sûr, ils ne sont pas neutres et les rappels historiques antérieurs permettent de souligner la rupture qu'aurait constitué la « merveilleuse » race de Villard-de-Lans. Cependant, plus qu'une histoire en rupture, c'est plutôt l'héritage qui l'emporte. En effet, si un premier objectif consiste à exhumer une authentique politique de développement des bovins dès la mise en place de la Monarchie de juillet, l'analyse au plus près des sources repère des phases et analyse les mécanismes qui firent que les animaux du pays des Quatre montagnes se trouvent soutenus par les autorités publiques. Cette évolution n'est pas une simple déclinaison de la volonté gouvernementale mais également la conséquence d'évolutions internes des différents acteurs au sein du département. C'est donc bien une histoire des conditions concrètes du perfectionnement des bovins qui est à entreprendre. Cette dernière prouve qu'à côté de la diffusion des grandes évolutions globales comme le développement du marché et les changements des méthodes d'amélioration du cheptel, il y a également un réseau d'individus, préfets, notables ou éleveurs qui ont un rôle. Cette histoire sociale tente d'identifier les acteurs qui participent à cette première histoire du perfectionnement des bovins en Isère avant les animaux de Villard-de-Lans.

[1119] André-Jean TUDESQ, *Les conseillers généraux en France...*, ouvrage cité p. 21 et p. 24 pour la citation de l'article 7.

[1120] François ROUAULT, *Race bovine du Villard-de-Lans, historique de la création. Revue races françaises et étrangères au concours général de Paris quelques pages choisies. Etude de la constitution géologique des sols agricoles de l'Isère*, tapuscrit, sans date (antérieur à 1912), 204 p. L'auteur, qui sera étudié plus loin, était le professeur départemental d'agriculture de l'Isère à la fin du 19e siècle et un des principaux promoteurs de la race bovine de Villard-de-Lans d'où un regard critique sur la situation antérieure et sur les autres races.

Durant l'Empire et la Restauration Cécile Thoral repère la mise en place de haras nationaux, des mesures en faveur de l'introduction des moutons Mérinos et jusqu'aux chèvres du Tibet mais rien n'aurait existé avant les débuts de la Monarchie de juillet [1121].

Deux moments sont à évoquer. Une première phase commence à partir de la venue de bovins venant de Suisse. Une seconde lui succède lorsque, le préfet Chapuys-Montlaville cesse de subventionner les achats à l'étranger. Il se met à favoriser la venue d'animaux de Salers, en Haute-Auvergne.

1.3.1 Les premiers essais 1833-1851

La période suisse se décompose en deux temps de part et d'autre de 1841. À partir de 1833, le conseil général met en adjudication la fourniture de sept taureaux suisses à partir du cahier des charges arrêté par le préfet. Seul Jean-Baptiste Boissier, dont la demande est conservée, permet de connaître les bénéficiaires. Domicilié aux Abrets c'est un grand propriétaire qui détient plus de 42 hectares en 1838. Au prix de 280 francs chaque taureau, l'assemblée départementale en examine huit au total par une commission composée à part égale de deux membres du conseil général, Félix Réal et Ducruy aîné, et deux membres du conseil d'arrondissement, Pesset et Rivier. Seuls trois furent acquis. Le cahier des charges se fait ensuite plus précis puisqu'en 1838 l'aire d'achat passe des cantons de Berne, de Friburg ou de Schwitz au profit exclusif de ce dernier pour un prix d'achat plus élevé à 400 francs. Pierre Dalban est un autre intermédiaire chargé d'alimenter le marché départemental. Il amène à chaque fois une dizaine de bêtes. Celles-ci, une fois passée l'inspection, sont dirigées vers des localités où on les adjugeait au propriétaire le plus offrant qui s'engageait alors à les conserver durant deux ans pour la reproduction. Ainsi, les dix taureaux de l'année 1836 sont vendus pour moitié à Goncelin dans la vallée du Grésivaudan et les autres à Voiron. Deux ans plus tard, cinq animaux sont cédés à l'entrée de Grenoble tandis que les autres le sont à Saint-Marcellin. Toutefois, la situation n'est pas satisfaisante. C'est ce qu'explique le sous-préfet de Saint-Marcellin au préfet quand il souligne la distorsion entre les localités où il faudrait placer

[1121] Marie-Cécile THORAL, « L'action publique dans le domaine de l'agriculture au début du 19e siècle... », article cité et *Idem*, *L'émergence du pouvoir local*..., ouvrage cité, qui consacre cinq lignes à cette question (p. 273). Toutefois, le comte d'Agoult mentionne avant 1810 le placement de taureaux d'Auvergne et des races suisses placées chez quelques cultivateurs. Voir AGOULT comte d', « Rapport fait par le M. le comte d'Agoult au conseil d'administration de la Société d'agriculture de Grenoble, dans la séance du 20 juin 1864, sur la race bovine à préférer dans l'arrondissement de Grenoble », dans *Sud-Est*, juillet 1864, n° 19, pp 845-849 (p. 849). De son côté, aux Archives départementales de l'Isère, le dossier mentionne comme dates extrêmes aux premiers essais d'amélioration bovine les années 1832 et 1865.

des animaux et celles où ils sont installés. De même, il pointe le décalage entre ce qu'il nomme le « bien commun » et les bénéfices d'un riche particulier, Fuzier [1122]. Ce dernier est associé à son frère comme propriétaire selon les matrices cadastrales en 1827 avec plus de 113 hectares [1123]. Ils sont les inventeurs à la même époque d'une charrue à sept socs employée au binage des terres pour les préparer à la culture des céréales qui aurait été utilisée dans les cantons limitrophes comme ceux de Virieu, de la Drôme et du Rhône [1124]. Joseph Fuzier était maire de Saint-Ondras au début de la Restauration et il maniait également de l'argent puisque ce fut auprès de lui que Stendhal plaça une partie de l'héritage du grand-père Gagnon [1125] Ainsi, les débuts du développement bovin en Isère se caractérisent par l'importation de reproducteurs qui sont placés chez des propriétaires aisés et « éclairés », selon les canons de l'administration. Intérêt collectif et individuel composent un même ensemble plutôt que deux aspects divergents.

À partir de cette 1840, une inflexion s'opère. L'administration préfectorale continue, par le biais du département, à acquérir des taureaux mais elle précise le placement. L'arrêté révèle trois informations, les premières relatives aux « acquéreurs » devenus « détenteurs », les suivantes à propos des différentes autorités, les dernières à propos des taureaux [1126]. Pour mettre la main sur des reproducteurs la barrière de l'argent est à franchir puisqu'il faut « rembourser au département la moitié du prix qu'il a coûté sur les lieux, non compris les frais de voyage ». De même, la revente du taureau est rendue très difficile car « si le Taureau meurt avant d'avoir accompli le temps de service exigé, la perte ne donnera lieu au paiement

[1122] L'« affluence des acquéreurs était assez considérable mais les prix ne furent pas élevés. Ce qu'il y a de fâcheux c'est que ces animaux ne soient pas répartis dans les différentes parties de l'arrondissement où l'on s'occupe plus particulièrement de faire des élèves et par conséquent ils seraient plus utilement placés. Tous ont été acquis par des propriétaires du canton de Saint-Marcellin, trois pour Saint-Hilaire-du-Rozier et deux pour Saint-Vérand : bien pour les deux derniers mais pour les trois premiers cela excède de beaucoup le besoin de la localité. Je pense avec la commission qu'il y aurait avantage pour l'intérêt général d'autoriser M. Fuzier, propriétaire à Saint-Ondras de retirer et garder chez lui celui des taureaux que M. Tabaret de Saint-Hilaire a déclaré acquérir pour le compte de ce propriétaire qui, possesseur d'une propriété considérable et exclusivement préoccupé d'amélioration, pourrait en tirer un bon pari. La nécessité d'améliorer la race bovine ne saurait faire l'objet d'un doute, mais le mode adopté pour y parvenir est-il suffisant. Je ne le pense pas, puisqu'il arrive par la vente des taureaux étalons qui vient d'être faire qu'aucun de ces animaux ne se trouvera placé dans la localité où il se fait le plus désiré et où leur présence serait plus utile ». Arch. dép. Isère, 139M1. Lettre du sous-préfet de Saint-Marcellin au préfet, le 2 novembre 1838. À côté de Fuzier, l'autre individu mentionné doit être Claude-Ferdinand Tabaret un propriétaire dont l'épouse, Dorothée-Joséphine Fuzier est la fille de François Fuzier, ce dernier étant le frère de Joseph. Un dénommé Ferdinand Tabaret est maire de Saint-Hilaire lors de la confection des matrices cadastrales en 1831 et il possède à cette époque plus de 81 hectares (Arch. dép. Isère, 2 598W393. Matrice des propriétés foncières de Saint-Hilaire-du-Rosier, 1831-1914).

[1123] Arch. dép. Isère, 3 046W95. Matrice des propriétés foncières de Saint-Ondras, 1825-1914.

[1124] Annales provençales d'agriculture et d'économie rurale (1827-1832), tome 3, pp. 427-428.

[1125] Lily R. FELBERG, *Stendhal et la question de l'argent au cours de sa vie*, Aran, éditions du Grand Chêne, 1975, 112 p. (p. 37). Stendhal fut assuré d'une renté régulière par Fuzier, ce dont les deux premiers testaments de l'écrivain portent trace.

[1126] « Conditions de la remise par le département des Taureaux-Etalons », dans *Recueil des actes administratifs de la préfecture et du département de l'Isère*, 1840, n° 21, pp. 300-302. Arrêté du 14 septembre 1840. Les six citations suivantes viennent du texte.

d'aucune indemnité [...] ». Par ailleurs, le bénéficiaire doit tenir « notes des saillies faites par son Taureau départemental ; il prendra les noms des propriétaires ou fermiers qui amèneront des vaches au Taureau ; s'assurera autant que possible, si elles ont été fécondées, et de ce que deviendront les extraits ». Enfin, la tenue des carnets de saillies le rend apte à « rejeter celles [les vaches] qui sont ou mal conformées, ou trop maigres, ou malades, ou trop âgées ». Mais le détenteur demeure sous l'influence de différentes autorités. Par l'article 3 le préfet se garde la possibilité de reprendre l'animal en versant la moitié du prix que le premier avait versé dans les caisses départementales. Par ailleurs, le détenteur doit fournir des renseignements « à toute demande de l'administration ou de l'inspecteur vétérinaire ». Le dernier article prévoit qu'en cas de difficultés les conseillers de préfecture restent les seuls « arbitres ». L'arrêté préfectoral contient enfin des précisions à propos des taureaux. Ceux-ci, dont la fonction unique est la reproduction, « aussi long-temps qu'ils y seront reconnus propres », sont acquis dans le canton de Schwitz [1127]. Toutefois, le document régule l'activité des étalons puisque « le Taureau pourra saillir 50 vaches la première année, 80 les années suivantes au service de la monte ». Toutefois, la même année, le préfet Pellenc innove en cherchant à monter des vacheries par l'entremise des maires auxquels il s'adresse par le *Recueil des actes administratifs de l'Isère* mais également *via* des sociétés agricoles [1128]. A lire le texte, c'est bien l'alimentation des marchés pour répondre à une demande en hausse qui motive cette décision. Mais le préfet va plus loin quand il propose un « système » dont objectif serait d'« assurer une substitution prompte et complète de ces belles races [suisses] à l'espèce chétive et dégénérée qu'on élève dans la plupart de nos cantons ». Les termes techniques doivent retenir l'attention, l'auteur opposant les « races » à « l'espèce ». Les objectifs peuvent être dissociés des moyens pour y parvenir. Il s'agit bien de procéder à une refonte du cheptel du département qui n'aurait alors plus besoin de recourir à l'étranger. La méthode antérieure des croisements est remplacée par celle de la perfection des races, la « reproduction sans mélange ». Pour amorcer cette évolution, le préfet annonce qu'il élargit les achats en Suisse non seulement aux taureaux mais également aux vaches [1129]. De la même manière, il multiplie les subventions, les premières à l'arrivée des animaux de Suisse en précisant que la prime pour les vaches « ne serait ensuite

[1127] Extrait de l'article 3. L'indication géographique de la provenance n'est pas à confondre avec les races puisque, dans d'autres documents, une distinction est apportée entre les taureaux de race Schwitz pour les territoires de montagne et ceux de race Fribourg pour les régions de plaine.

[1128] Voir *Recueil des actes administratifs de la préfecture et du département de l'Isère*, 1840, n° 35, pp. 456-460. Circulaire du préfet Pellenc aux maires du département, 21 décembre 1840. Les citations suivantes proviennent toutes du Texte 2 dans le dossier thématique 2 en annexe.

[1129] « Les soumissionnaires seraient tenus de se procurer dans l'un des cantons suisses ci-dessus désignés, selon la localité où ils devraient être placés, des vaches de choix, ayant de belles formes [...] ; les taureaux, appartenant à la même origine, seraient également primés après leur réception [...] ».

continuée que sur la présentation de chacun des extraits issus de ces vaches et des taureaux primés », les suivantes par les associations agricoles à partir des financements du conseil général afin « d'assurer l'entretien et la propagation des races suisses... ». Les vacheries qui devront « comprendre au moins cinq têtes de bétail » seront dispersées à travers le territoire afin d'établir un maillage. Chaque établissement est chargé d'entretenir l'excellence bovine en gardant les meilleures femelles et en les faisant inséminer par des taureaux suisses d'autres exploitations du département, leur vente n'étant possible que si elle s'effectue en Isère. Ces mesures durent dix ans avant qu'en 1851 de nouvelles modifications surviennent [1130]. Les espoirs lointains de remplacement du cheptel, encore plus avec un système fondé sur le perfectionnement et la diffusion de races pures, les lacunes dans la couverture du territoire par les vacheries, la dispersion des troupeaux avec la fermeture de certains établissements sont des éléments d'explication [1131]. Surtout, les animaux suisses n'offrent pas toutes les qualités recherchées [1132]. Le système agricole utilisait encore les bovins comme animaux de trait dans une grande majorité d'exploitations, raison pour laquelle, derrière l'argument naturaliste du préfet Chapuys-Montlaville quand il écrit que la race de Salers est « élevée dans un pays de montagnes qui a beaucoup d'analogie avec le nôtre », il faut peut-être comprendre également qu'il parle d'un élevage où les bêtes sont sollicitées différemment car présentant une « extrême aptitude au travail et à l'engraissement » ? [1133]. Ce serait l'une des raisons du changement voulue par ce préfet.

[1130] En 1847, dans un contexte de crise économique mais également, localement, de départ de Pellenc qui avait tant œuvré pour la promotion des vaches venant de suisse, le gouvernement réduit de moitié sa subvention en faveur de l'amélioration de l'espèce bovine en la ramenant à 1 500 francs et il recommande de choisir des animaux venant de races locales ou venant d'autres races françaises (Arch. dép. Isère, 139M1, Lettre du président de la société d'agriculture de Grenoble au préfet, le 14 juillet 1847). Les effets de la crise économique transparaissent dans les sessions du conseil général : « Que malgré les bons effets produits par les vacheries suisses, les grandes dépenses qu'elles entraîneraient ne permettraient pas de les multiplier suffisamment, qu'elles auraient de plus l'inconvénient de produire des effets trop localisés aux dépens des contrées qui en seraient dépourvues et qu'enfin soit à cause de la qualité de nos fourrages, soit parce que le type primitif n'étant pas renouvelé assez souvent les produits purs ne tarderaient pas à dégénérer dans leurs descendants, qu'au surplus des produits purs ne peuvent convenir qu'à un bien petit nombre de localités », Arch. dép. Isère, 1N2/13. Extrait de la délibération du conseil général du 5 septembre 1850.

[1131] L'arrondissement de Saint-Marcellin est dépourvu de vacheries en 1844. L'année suivante, dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, les vacheries de Thévenet et de Maillet sont cédées. Dans celui de Grenoble, il en est de même pour l'établissement tenu par Odru au Versoud dans la vallée du Grésivaudan « dont les animaux viennent d'être vendus et dispersés », le vétérinaire inspecteur espérant même que « les nouveaux détenteurs de ces belles productrices voudront bien se faire connaître auprès de l'administration », manière de dire que les animaux étaient perdus dans la nature. Arch. dép. Isère, 139M1. Extraits du rapport du 28 décembre 1844.

[1132] « ...la chambre est d'avis que l'achat des taureaux de la race de Schwitz soit abandonné par la raison que leur introduction fort coûteuse d'ailleurs, est loin d'être une cause d'amélioration. Le Schwitz s'engraisse très lentement et ne vaut rien pour le travail. Il est désirable que les fonds du département soient employés à acheter des reproducteurs des races auvergnates qui développent le mieux notre race locale ». Arch. dép. Isère, 139M1. Extrait du procès-verbal de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de La Tour-du-Pin, le 18 juillet 1864.

[1133] « Agriculture. _ Education bovine. _ Cession et placement de taureaux départementaux. », Circulaire du préfet Chapuys-Montlaville aux maires du département, 28 janvier 1851 dans *Recueil des actes administratifs de la préfecture et du département de l'Isère*, 1851, n° 4, pp. 34-39, (p. 36). De la même manière, la société

1.3.2 Les mesures de 1851 : entre continuité et mutations

Elles sont à la fois en réaction aux mesures de 1833 tout en conservant des dispositions de 1840 et en les complétant [1134]. La grande innovation est de faire le « choix de la race de Salers comme moyen d'amélioration de l'espèce bovine dans l'étendue du département ». Chapuys-Montlaville justifie sa décision par un mélange de préoccupations financières - ne plus être dépendant de l'extérieur - et de considérations liées à l'environnement physique. Les animaux doivent venir de France, d' « un pays de montagnes qui a beaucoup d'analogies avec le notre ». Par cette formule, le chemin vers Villard-de-Lans ne commence-il pas à s'esquisser ? La seconde innovation est de ne livrer les animaux à la reproduction que durant une période allant de deux ans à deux ans et demi pour une meilleure qualité des saillies et des produits à venir. Des mesures précédentes, le représentant de l'État conserve l'idée d'une répartition dans le département. Il en précise les modalités en indiquant vouloir placer un étalon par canton. De même, il garde l'obligation du carnet et l'inspection par différentes personnalités. Cependant, il y a un retour à la situation de 1833, puisque c'est à nouveau « l'amélioration bovine par des croisements ». Cette mesure rend possible les saillies pour un plus grand nombre de vaches et, par extension, pour un nombre accru de cultivateurs. Est-il excessif de parler de démocratisation avec un prix qui passe de 1,50 francs à 0,75 centimes ?

Loin d'être une évolution linéaire, la déconstruction des processus de l'amélioration bovine en Isère montre que le département est à la croisée des conceptions zootechniques, regardant en direction de la Suisse puis paraissant lui tourner le dos pour s'intéresser au Massif Central. Malgré des fluctuations dans la politique mise en oeuvre il y a aussi des continuités comme la volonté de diffusion dans l'espace ainsi qu'une surveillance des pouvoirs publics par le canal de l'inspecteur vétérinaire Bragard et par les notables des commissions de

---

d'agriculture pratique des cantons de Bourgoin, Crémieu et Morestel précise que : « Le choix était tombé sur la race de Salers par le motif que la plus grande partie des travaux agricoles de la circonscription territoriale était [mot pas déchiffré] par des animaux de l'espèce bovine (bœufs et vaches), il était de la plus grande importance que l'amélioration indiquée fut effectuée par l'emploi d'une autre race éminemment robuste, bien conformée, possédant d'ailleurs des qualités précieuses telles que l'aptitude à l'engraissement et à la production laitière, conditions qui se trouvent réunies dans la race de Salers... », Arch. dép. Isère, 139M1. Extrait du registre des délibérations, 1er décembre 1856.

[1134] Voir *Recueil des actes administratifs de l'Isère*, 1851, pp. 34-39 (dans Arch. dép. Isère, 139M1) que l'on retrouvera intégralement dans le Texte 6 dans le dossier thématique 2 en annexe.

vérification. Les animaux sont achetés au concours des étalons d'Aurillac au tout début d'avril et un représentant du département de l'Isère se charge d'entrer en contact avec une personne reconnue et présentée par le préfet du Cantal [1135]. Des acquisitions complémentaires peuvent être faites dans le pays naisseur. L'inspecteur-vétérinaire Bragard se charge des contrôles chez les acquéreurs dont certains sont les mêmes que ceux de la période antérieure malgré des déconvenues. Le passage d'animaux de Suisse à ceux du Cantal modifie les stratégies de perfectionnement. De Bourgoin à Lyon, les Suisses continuent à avoir la préférence. À l'inverse, d'autres parties du département au relief un peu plus prononcé recherchent davantage les Salers. Dans la volonté de rechercher des animaux acclimatés aux conditions locales, les bovins issus du département ont la faveur des responsables du développement agricole.

L'étude des pouvoirs publics montre clairement qu'ils ne sont pas des forces d'accompagnement ou d'appoint mais qu'ils ont un rôle essentiel. Il s'agit bien d'un acteur collectif et tout emploi d'un terme général comme « la préfecture » ou « l'État » ignore l'action d'individus faites de logiques propres et de la collaboration avec d'autres entités (le conseil général, les préfets et le vétérinaire départemental). Le département de l'Isère est un terrain d'expérimentation de l'évolution des préoccupations scientifiques pour parvenir à une amélioration des bovins. Il n'y a pas de trajectoires linéaires mais des phases, des périodes et des essais. Traiter de l'élevage en dehors du canton permet d'éviter une histoire de l'advenu mais de comprendre la construction sociale et scientifique qui fait que les animaux de Villard-de-Lans entrent en ligne de compte. Ils apparaissent parce que les conditions sont permises pour les reconnaître. Les notables sont la cheville ouvrière.

[1135] « […] les achats de taureaux-étalons de race de Salers seront faits à Aurillac, les 1er et 2 avril à l'occasion du concours d'animaux reproducteurs qui doit attirer dans cette ville on le suppose un nombre considérable de bestiaux de distinction.

Dans le cas où l'on ne trouverait pas à faire un assez grand nombre d'achats, M. Girard se rendra à l'effet de les compléter dans les lieux de production de la race de Salers […].

Les achats seront faits à Aurillac de concert par M. Girard et la personne entendue et de confiance du pays que M. le préfet du Cantal aura désignée pour cette mission conformément à l'offre qu'il en a été faite […] ». Arch. dép. Isère, 139M1. Note et instruction pour M. Joseph Girard de la commune de Chichilianne qui est chargé de l'achat en compte du département de taureaux étalons de la race de Salers (Auvergne) », le 24 mars 1851, 4 f° (f° 1).

2 Les notables à l'étable

Le groupe des notables est apparu avec la composition du conseil général ou bien les premiers détenteurs d'étalons reproducteurs au cours des années 1830 à l'échelle du département. En se centrant sur les animaux de Villard-de-Lans, ils sont les animateurs de la reconnaissance par l'État en 1863-1864. La prise en main apparaît car ils en sont tout à la fois les défenseurs, les créateurs du nom et les premiers diffuseurs.

2.1 Une position au carrefour...

À l'échelle du département, les notables se sont investis dans les questions liées à l'agriculture en général et à l'élevage en particulier. Ils peuplent d'abord les différents organismes officiels mis en place. Ils occupent ensuite les sièges des premières sociétés agricoles. Ils furent, enfin, pour l'essentiel les destinataires des bovins suisses.

2.1.1 ... des organismes officiels...

La présence des notables dans les instances apparaît dès la Restauration. La circulaire du ministre de l'Intérieur du 28 janvier 1829 rétablissant un conseil supérieur d'agriculture précise que dans chaque département le préfet doit s'entourer d'une assemblée comprenant des propriétaires cultivateurs au chef-lieu du département. Les sous-préfets établissent eux aussi pour chaque arrondissement une liste de candidats que le préfet est chargé d'approuver. Composée d'une dizaine à une douzaine de membres, ces comités ont un rôle consultatif. Celui de l'arrondissement de Vienne comprend par exemple des nobles comme Teyssière de Miremont de Vienne, Félix de Vaugelet, propriétaire du château de Chuzelles ou Marie-Otton de Moidière, du château éponyme. On y trouve aussi des « vétérans de l'agriculture » comme Denis Crapon (1782-1862), propriétaire à Estrablin, marnant une partie de ses terres au temps du Consulat, introduisant également la charrue pour ses terres et irriguant plus de dix hectares

de prés grâce à d'importants travaux de canalisation [1136]. La plupart d'entre eux sont maires de leurs communes et ils sont secondés par deux juges de paix. L'action de ces comités est modeste comme le laisse entendre le sous-préfet de Vienne [1137].

C'est dans sa dernière phase que la Seconde République procède à un encadrement administratif. Les commissions départementales d'agriculture en 1850 sont un premier pas. Avec loi du 20 mars 1851, l'Assemblée législative réorganise entièrement la représentation officielle et légale de « l'industrie rurale », selon les termes de la circulaire 29 du ministre de l'Agriculture et du Commerce en date du 13 août 1851 [1138]. À l'échelle nationale, un conseil général d'agriculture est institué « corps consultatif supérieur, délibérant sur les opinions émises par les chambres, donnant son avis au Gouvernement sur toutes les questions que le ministre lui soumet, et, enfin, émettant les vœux sur tous les objets qui se rattachent aux intérêts agricoles ». Au niveau de chaque chef-lieu de département l'article 6 prévoit « une chambre d'agriculture composée d'un nombre de membres égal à celui des cantons du département ». Ce corps consultatif local est chargé « d'éclairer le Gouvernement sur les questions de législation, d'économie et de statistiques agricoles ». Les comices enfin doivent se charger « des intérêts agricoles pratiques, du jugement des concours, de la distribution des primes ou autres récompenses dans leurs circonscriptions ». Quelques mois plus tard, le nouveau régime crée des chambres consultatives d'agriculture [1139]. Si la règle d'un représentant par canton est maintenue, elles siègent à l'échelle de l'arrondissement. Comme au temps de Charles X, le sous-préfet propose des « candidats dont les lumières et les connaissances en agriculture me donnent lieu de supposer que leur concours nous sera utile », pour reprendre la formule du sous-préfet de Saint-Marcellin en 1855, et il appartient au préfet de procéder aux nominations [1140]. Le renouvellement est possible tous les trois ans. La

[1136] ANONYME, « Nécrologie. Denis Crapon d'Estrablin », dans *Sud-Est*, 1863, p. 617.

[1137] En effet, saisi d'une circulaire confidentielle en date du 7 mars 1836 concernant la vaine pâture, le préfet sollicite chaque arrondissement pour avoir un rapport. Mais celui de Vienne répond que plutôt que de réunir son comité il a consulté un « jurisconsulte habile qui a l'habitude des choses de la campagne, qui l'habite et qui est en même temps riche propriétaire » (Arch. dép. Isère 139M1, Lettre du sous-préfet de Vienne le 14 novembre 1835). Le document est accompagné du rapport en 16 f° du 10 octobre 1835 de Lombard de Quincieu.

[1138] Arch. dép. Isère, 139M1. Circulaire n° 29 du ministère de l'Agriculture et du Commerce, 13 août 1851, 23 p. Les quatre citations suivantes viennent toutes de ce document.

[1139] Sur les modifications introduites en 1852 voir L. FOUBERT « Chambres consultatives d'agriculture » dans Noël des VERGERS, Léon RENIER et Edouard CARTERON [dir.], *Complément de l'encyclopédie moderne. Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts de l'industrie, de l'agriculture, du commerce*, Paris, Firmin Didot frères éditeurs, 1858, 800 p. (pp. 664-665).

[1140] Arch. dép. Isère, 139M1. Lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Marcellin au préfet, le 15 novembre 1855. La nomination passait également par la recommandation. Ainsi, le 7 février 1859, Félix Réal, affirme au préfet que Berlioz, juge de paix, « Par son honorabilité personnelle, par les fonctions judiciaires qu'il exerce dans le canton, à la double satisfaction (j'en ai la certitude) des chefs du parquet et des justiciables [...] est digne de votre confiance. Ses relations habituelles avec les habitants du canton le mettent en situation de connaître ses ressources, sa production agricole et ses besoins ». Dans sa lettre de nomination, le préfet ne garde que sa qualité de président de la commission de statistiques.

composition des premières chambres dit assez bien l'emprise des notables comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 29 : Fonctions et professions des 45 premiers membres des chambres consultatives d'agriculture de l'Isère en 1851

Fonctions ou professions	Nombre
Propriétaires	12
Maires	11
Présidents de comices ou de sociétés agricoles	6
Conseillers généraux	4
Juges de paix	2
Médecins	2
Ancien conseiller d'arrondissement	1
Ancien conseiller d'État	1
Conseiller à la cour	1
Directeur ferme-école	1
Ingénieur	1
Notaire	1
Percepteur	1
Sériciculteur	1
Total	45

Source : Arch. dép. Isère, 139M1.

De ces 45 membres dont sept pour l'arrondissement de Saint-Marcellin, huit pour celui de La Tour-du-Pin, dix dans celui de Vienne, les autres dépendant de Grenoble, les professions, fonctions et mandats peuvent se rapprocher en plusieurs ensembles. Le premier montrer un lien étroit avec la terre ; il comprend les propriétaires, les présidents de comices ou de sociétés agricoles, c'est-à-dire pratiquement toutes celles du département, un sériciculteur et le directeur de la ferme-école. Il est suivi par le personnel politique à différentes échelles (maires, ancien conseiller d'arrondissement, conseillers généraux et ancien conseiller d'État). Le troisième ensemble est composé des hommes de loi (notaire, conseiller à la cour et juges de paix). Deux médecins, un ingénieur et un percepteur ferment la marche. La chambre consultative comprend donc les différents visages de l'autorité. L'approche biographique complète la galerie de portraits.

Par delà la fidélité au régime c'est bien la reconnaissance de ces hommes par les sociétés locales où ils vivent qui est le dénominateur commun essentiel. Ils constituent les autorités locales. Certains sont solidement possessionnés [1141]. Plus que des individus, ce sont des familles prospères qui font qu'un de leurs membres siège dans les chambres consultatives. Il est alors logique que les familles Crapon dans le canton de Vienne-sud et Fuzier dans celui de Virieu, présentes à la fin de la Restauration, le soient encore au début du Second Empire. On l'aura compris, les membres des différents conseils n'ont pas les mêmes niveaux de fortune mais la notabilité tient également à l'accumulation des positions [1142]. Par conséquent, les membres des chambres consultatives d'agriculture ne correspondent pas au stéréotype du grand propriétaire combinant les échelles. Mais il s'agit bien de notabilité dans la mesure où la plupart des profils montre une accumulation soit par les autres membres de la famille soit par la combinaison d'activités économiques et de responsabilités politiques dans un emboîtement d'échelles, mêmes modestes, qui les place dans une position d'autorité sociale dans un territoire rural.

Peuplant les organismes officiels, les notables - parfois les mêmes - se retrouvent dans les associations agricoles.

[1141] À Pierre-Châtel, le maire Aribert-Desjardins est propriétaire d'au moins 60 hectares dans sa commune. Dans la vallée proche du Trièves, de Chichilianne - issu d'une famille anoblie au siècle précédent et qui est receveur des contributions directes - s'il réside à Grenoble, est également possesseur de plus de 130 hectares à Chichilianne et dans d'autres localités entre ces deux pôles. Mais tous ne sont pas d'aussi grands propriétaires. Alphonse Balme, maire de Bourg-d'Oisans, a une propriété plus modeste. Dans les collines bordant la vallée du Grésivaudan, Dufresne lui serait assez proche. Maire de la petite commune de la Chapelle-du-Bard, il est propriétaire de onze hectares dans celle-ci. Sur l'un des contreforts de la Chartreuse, Eustache Marie Arragon (1800-1876) relève du même profil. Maire de Chapareillan entre 1848 et 1870, son père a été maître des postes dans cette commune et tandis que l'un de ses frères, polytechnicien, est un officier, un autre devient avocat à Paris, un troisième missionnaire sur les côtes occidentales de l'Afrique. À côté d'eux, lui aussi a une carrière prospère. Négociant, il détient autour de treize hectares en 1834 à Chapareillan. En 1857 il créée un service de diligences dans la Savoie voisine, entre les Marches et Chambéry. A Roussillon, Auguste Dorel, « sériciculteur » est en effet engagé dans la culture des vers à soie. Membre de la société séricicole en 1841, le Bulletin de la société impériale zoologique et d'acclimatation en 1855 le recense en tant que directeur de l'atelier de graines de vers à soie établi par le gouvernement à Annonay et au Péage-de-Roussillon. Il est apparenté à Jacques Nicolas Dorel, maire de Roussillon de 1834 à 1839 et Jules Dorel qui succède à ce dernier de 1843 à 1862.

[1142] A Bourg-d'Oisans, Alphonse Balme est également conseiller général en 1852 et probablement le directeur du syndicat supérieur de la Plaine, une localité en aval du bourg centre en 1855. A Beaurepaire, Vital-Berthin a été conseiller d'arrondissement en 1839 tandis qu'à la Côte-Saint-André Charles Bert, après avoir obtenu son doctorat de médecine en 1828, est également conseiller d'arrondissement en 1859.

2.1.2 ... comme des associations agricoles...

Les associations agricoles peuvent se décliner autour de deux structures, régulièrement associés, les sociétés et les comices agricoles [1143]. C'est durant le Directoire que la Société d'agriculture et d'histoire naturelle voit le jour dans le département. Elle est fille des premières tentatives d'organisation par Berthier de Sauvigny qui fonde le premier comice en 1785 ainsi que des académies nées durant la seconde moitié du 18e siècle [1144]. Elle continue à officier durant le Consulat et le Premier Empire [1145]. Sous la Restauration, ces réunions traitant d'agriculture sont encouragées par Decazes par une circulaire aux préfets de décembre 1819 [1146]. Le début de la Monarchie de juillet constitue un moment d'accélération en particulier sous l'action de Thiers. Dépositaire de l'autorité publique, l'auteur ne s'en réclamait pas moins de l'initiative privée dans la circulaire qu'il envoie aux préfets [1147]. Prenant ses distances avec un premier modèle de société, il invite les préfets à encourager de nouvelles associations et à les confondre avec les comices antérieurs existants [1148]. En Isère, c'est à

[1143] Pour la période antérieure aux années 1830, voir Marie-Cécile THORAL, *L'émergence du pouvoir local...*, ouvrage cité, pp. 276-281. Puis, le relais est pris par *L'agriculture en Isère au 19e siècle. Monographie du Conseil départemental d'agriculture et des associations et syndicats agricoles*, Grenoble, imprimerie et typographie G. Dupont, 1900, 212 p. (pp. 12-29 pour la chronologie puis de petites notices par sociétés). L'étude des comices de la partie septentrionale du département a été faite par Nathalie CARNIS, *Les comices et le développement agricole du nord de l'Isère (1835-1914)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, 1998, 148 f° + annexes. Des indications se trouvent dans les différentes publications de ces associations, le *Bulletin agricole et horticole du Conseil départemental et des sociétés d'agriculture de l'Isère* (1879-1891), l'*Almanach agricole de la société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble* (1845-1848), le *Bulletin de la société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Marcellin*, l'*Annuaire et almanach du comice agricole ou société d'agriculture pratique de Bourgoin et Crémieu puis de Bourgoin, Crémieu et Morestel*, le *Bulletin de la société d'agriculture du canton de Crémieu*, l'*Annuaire du comice agricole des cantons nord et sud puis des deux cantons de Vienne*, le *Bulletin de l'union des comices agricoles de Vienne-Roussillon et de Saint-Symphorien-d'Ozon* (1900-1902), la *Revue d'agriculture pratique. Journal d'agriculture, de viticulture et d'élevage de Vienne*, enfin, PAGANON, *Compte rendu des travaux de la société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble*, années 1839, 1840, 1841 et 1850 (les comptes rendus furent ensuite reproduits dans *Sud-Est*).

[1144] Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du 19e siècle. Français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc., etc.*, volume 4, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, 1869, 1 110 p., pp. 699-700.

[1145] Voir, par exemple, Arch. dép. Isère, 139M1. Réponse faite par la société d'agriculture du département de l'Isère aux diverses questions proposées par le ministère de l'Intérieur, relativement au projet d'un code rural, 1er frimaire an XI.

[1146] Le ministre affirme que « les concurrents y sont jugés par leurs pairs, en présence de tous, et les décisions des juges ne sont que l'expression de la volonté générale ». Cité par Lisanne LAGOURGUE, *Les Comices agricoles dans la Drôme du Sud dans la seconde moitié du 19e siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc MAYAUD, Université Lumière-Lyon 2, septembre 1997, 111 f°+ annexes.

[1147] « A plusieurs reprises, on a inspiré au Gouvernement le projet de transformer les sociétés agricoles en une sorte d'administration publique, en hiérarchie officielle de conseils, de comités et de correspondants [...]. L'expérience a suffisamment montré qu'il serait inutile ou peu profitable de demander à l'autorité et à une sorte de contrainte ce que le zèle libre et l'émulation peuvent seuls faire à propos » et, plus loin, « Vous voyez, Monsieur [le préfet], que dans cette pensée, le caractère essentiel de telles sociétés, c'est d'être libres, volontaires, et non fondées administrativement [...] ». Arch. dép. Isère, 139M1. Extraits de la circulaire n° 57 du ministère du Commerce et des Travaux publics aux préfets, le 15 novembre 1833, 4 p. (p. 2).

[1148] L'auteur distingue un premier type de sociétés qui « ... rendent d'incontestables services, et l'on ne peut trop louer leur zèle ; mais quelques-unes semblent instituées dans un but trop académique pour attirer les simples

partir des années 1830 que les sociétés se font plus nombreuses [1149]. La Société agricole et industrielle de La Tour-du-Pin voit le jour en 1833 sous l'action du sous-préfet Pagès et elle est suivie, deux ans plus tard, par la société d'agriculture pratique de Bourgoin - réorganisée en 1850 - et, en janvier 1836, par celle de l'arrondissement de Saint-Marcellin. Le comice de Meyzieu est fondé en 1837 et il précède de deux ans celui de Vienne, devenu Vienne-Roussillon en 1860. Apparaissent, au début des années 1840, d'autres structures situées dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Le premier, à Saint-Symphorien d'Ozon date de 1839 ; il est suivi par celui d'Heyrieux-La Verpillière et Saint-Laurent-de-Mure en janvier 1844. C'est donc l'Isère des plaines et des bas plateaux qui est concernée au premier chef, celle qui se situe dans la périphérie lyonnaise. La loi du 20 mars 1851 apporte à son tour des modifications dans la mesure où les comices deviennent une « représentation officielle et légale de l'industrie agricole » [1150]. Ils se font un peu plus nombreux dans le département. La nouvelle loi maintient l'esprit des sociétés agricoles de la période précédente et conserve les attributions des anciens comices, ce que précise la circulaire du ministre de l'Agriculture et du Commerce Buffet [1151]. Toutefois, comices et sociétés doivent se soumettre à l'autorisation du

---

cultivateurs. Plusieurs, avec la science agricole, s'occupent d'autres sciences, des lettres et des arts. Les agronomes en minorité y sont distraits par la variété des études » (pp. 1-2). Il présente ensuite une seconde catégorie qui aurait ses faveurs, « Des sociétés d'agriculture se réunissant spontanément, s'adonnant exclusivement à la science agricole pratique, se répandant du chef-lieu aux arrondissements, se rapprochant le plus possible des champs et des cultivateurs, s'occupant modestement de ce qu'on a autour de soi, mais en s'efforçant d'y faire pénétrer les lumières que ses principaux membres ont recueillies ailleurs ; recherchant les meilleures instruments de culture ; s'attachant à instruire ceux qui les confectionnent, comme ceux qui les manient ; des sociétés admettant tous les hommes zélés pour le bien du pays et de la culture, et celui qui peut enseigner et celui qui se prête à recevoir l'instruction, qui l'ayant reçue sera propre à la disséminer ; voilà les sociétés utiles... » (p. 2). Il rapproche ces dernières avec les comices : « Les sociétés rurales ainsi conçues se rapprochent de l'institution des comices agricoles que mes prédécesseurs ont fait connaître et ont souvent recommandés. Vous savez que ces comices sont des réunions tenues dans les champs par des propriétaires, des fermiers, *etc*., dans le but d'observer ensemble les cultures de leurs pays, et de mettre en commun, pour le profit de tous, l'expérience des uns avec l'étude des autres ; de juger du mérite des cultivateurs qui font bien, en les honorant, en les encourageant par de légères récompenses. [...] On y décerne des prix, soit à ceux qui ont le mieux tenu leurs terres, soit aux laboureurs qui, dans un concours, mènent le plus habilement la charrue ; à ceux qui présentent les plus beaux chevaux ou poulains, ou bêtes bovines, *etc*. ; enfin, à ceux qui méritent distinction suivant la nature des différentes branches de la culture locale.

Que les comices se confondent avec les sociétés d'agriculture ou en tiennent lieu, le lien de ces réunions volontaires est toujours le même » (p. 3). Arch. dép. Isère, 139M1. Extraits de la circulaire n° 57, archive citée.

[1149] L'essor à partir de la Monarchie de juillet a été constaté dans d'autres espaces. Voir Marcel VIGREUX, *La société d'agriculture d'Autun (1833-1914)*, ouvrage cité.

[1150] Ils gardent de nombreux caractères de la période antérieure. Arch. dép. Isère, 139M1. Extraits de la circulaire n° 29 du ministère de l'Agriculture et du Commerce, 13 août 1851, archive citée, p. 2.

[1151] «... Le législateur a laissé aux associations agricoles toute la liberté dont elles ont joui jusqu'à ce jour, et qui seule peut assurer, non pas seulement leur influence et leur succès, mais encore leur existence elle-même » et, plus loin, « J'insiste vivement auprès de vous, Monsieur le Préfet, pour que l'influence de l'autorité supérieure ne dépasse point les limites que je viens de vous tracer ; car, l'expérience l'a démontré, les institutions de cette nature qui ont réussi le caractère le plus complet de stabilité et de durée sont celles qui ont dû leur existence à la spontanéité des membres fondateurs, tandis que les associations qui n'ont été qu'une création administrative se sont promptement éteintes, après une existence en quelque sorte artificielle » (pp. 2-4). De la même manière, chargés des « intérêts agricoles », « C'est donc par l'intermédiaire des comices que se fera principalement la distribution des primes et récompenses à l'agriculture ; c'est à leurs membres que demeurera confié le jugement des concours établis par leurs soins ». Arch. dép. Isère, 139M1. Extraits de la circulaire n° 29, archive citée, p. 10.

préfet et s'inscrivent dans des circonscriptions bornées par ce dernier. Ils sont donc plus étroitement encadrés [1152]. Si l'on suit la description que la circulaire fait des membres des sociétés agricoles, ceux qui les animent recrutent au sein des notables [1153]. Leur contrôle sur les associations agricoles apparaît dans les portraits suivants de plusieurs des six dirigeants qui siégent dans les premières chambres consultatives au début du Second Empire.

A Bourgoin, si Joseph Eugène Rivoire de La Bâtie est président du comice, ce n'est pas seulement parce qu'il a été maire des Eparres. Ce riche propriétaire terrien dont les biens couvrent plusieurs communes verse une contribution foncière de 2 197 francs en 1841 et il cherche à faire fructifier son bien lors de la Monarchie de juillet en installant une raffinerie de sucre. Gusman Dode de la Brunerie est président de la Société d'agriculture de La Tour-du-Pin. Sa présence s'explique par sa position de notable. Né en 1811, il est parent du maréchal Dode. Il prend le nom de Brunerie du nom d'un domaine à proximité de Voiron acquis par son oncle en 1784. Il est installé à Saint-Geoire-en-Valdaine. Homme du département, parent d'un dignitaire né lors de la période napoléonienne mais qui a le bon goût de servir les régimes suivants, il devient sous-préfet de l'arrondissement de Vienne à la fin de la Monarchie de juillet et jusqu'à la Révolution de Février 1848. Il demeure un notable en étant conseiller général de Saint-Geoire-en-Valdaine durant la première phase du Second Empire et jusqu'à sa mort. Dans l'arrondissement voisin de Vienne, le baron Louis de Buffières (1800-1875) préside le comice de Saint-Symphorien d'Ozon. Substitut du procureur général et administrateur des hospices civils de Lyon, il est également conseiller général du Rhône et député de l'Isère.

L'étude des notables permet de passer de l'autre côté du miroir d'une histoire institutionnelle qui distinguerait simplement les organisations. Siégeant au conseil général, dans les chambres consultatives, participant aux sociétés agricoles et composant ses organes dirigeants, les notables cumulent les atouts justifiant leur présence. Mais, bien plus, si l'on revient précisément sur les listes de détenteurs des animaux venant de Suisse, les notables furent les agents chargés de la diffusion du perfectionnement bovin [1154].

[1152] Ils sont ouverts, d'après l'article 2 à tous les « propriétaires, fermiers, colons et leurs enfants, âgés de 21 ans, domiciliés ou ayant leurs propriétés dans la circonscription du comice » avec des droits d'entrée qui ne doivent pas être excessifs. Arch. dép. Isère, 139M1. Extrait de la circulaire n° 29, archive citée, p. 6.

[1153] « ...Les hommes les plus compétents pour la discussion des intérêts agricoles, les notables agriculteurs, ceux enfin qui se sont donnés à eux-mêmes la mission de guider les cultivateurs dans la voie du progrès, en apportant à l'agriculture le tribut de leur dévouement, souvent même de leurs sacrifices ». Arch. dép. Isère, 139M1. Extrait de la circulaire n° 29, archive citée, p. 2. Voir Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*..., ouvrage cité, tome 1, pp. 32-35.

[1154] Deux corpus sont à la base des analyses qui suivent. Le carton d'archives coté 139M1 contient peu de noms de propriétaires qui prennent des reproducteurs suisses fournis par le département, certains ayant été mentionnés dans le récit des premières années. Par contre, pour les années 1840, les archives contiennent des listes

2.1.3 ... et montant les vacheries perfectionnées

Le premier corpus, constitué par les individus dépositaires d'étalons suisses, est composé de 80 fiches correspondant à une quarantaine de personnes différentes [1155]. A chaque fois la commune est mentionnée ce qui donne trente-six localités répertoriées [1156]. Sur 33 individus recherchés, 23 correspondraient à des individus retrouvés dans les matrices cadastrales [1157].

L'amélioration de l'élevage bovin se fait par le haut dans la mesure où les dépositaires sont dans une écrasante majorité des individus pour lesquels une ou plusieurs caractéristiques de la notabilité sont identifiées. Les résultats croisent les impressions laissées par les circulaires préfectorales. En effet, celles-ci avaient évoqué des avances d'argent importantes et les démarches administratives à accomplir excluent de fait une grande partie des simples cultivateurs. Dès lors, il n'est pas étonnant de retrouver des membres de la noblesse. C'est le cas de la famille de Leusse [1158]. Sa vacherie fonctionne avant de péricliter. Ouverte avec un taureau et onze vaches en 1841, elle n'abrite plus de mâle en 1845 et seulement sept femelles en 1843, devenues six deux ans plus tard. Mais le nombre d'animaux est susceptible de varier selon le moment de l'année. Par exemple, en juillet 1844, l'inspecteur vétérinaire Bragard

---

manuscrites pour les années 1841, 1843 à 1845 et 1848 et celle de 1840, dernière année avant les vacheries suisses, a été ajoutée ce qui donne 80 occurrences. Le nombre de taureaux et de vaches suisses est également noté. Enfin, une enquête effectuée en 1863 livre le nom de 36 détenteurs de taureaux étalons, la première moitié avec des Schwitz, la seconde avec des Salers.

[1155] Le chiffre des personnes est un ordre de grandeur *a minima* puisqu'a été considéré comme « individu » le monastère de la Grande Chartreuse. De la même manière, fallait-il séparer « Claude » de « Joseph » Armanet à Sainte-Blandine, le même individu pouvant apparaître avec deux prénoms différents, alors qu'aucun indice dans les matrices cadastrales ne permettait de dissocier ces deux prénoms ? À l'inverse, en 1843 et en 1844 c'est une association entre deux personnes qui est faite, et parfois c'est au détour d'un rapport que l'on apprend qu'un individu s'est en fait associé à un second, comme en 1849 où Bragard précise que la vacherie est établie chez Verger à la Bâtie-Montgascon et Marion à Faverges. Ils ont été comptés pour un cas. Dans seize cas seulement un prénom est associé au nom.

[1156] Une poignée d'entre elle a été écartée du fait des modifications des limites du département qui firent que les archives de ces communes sont parties aux Archives départementales de Lyon. De même, Eugène Bertrand de Villard-de-Lans ne sera pas évoqué à nouveau (voir chapitre 1).

[1157] On gardera l'emploi du conditionnel car dans plusieurs cas il existe une marge d'incertitude. Chaque individu a été recherché dans la matrice cadastrale à partir de la liste alphabétique qui se trouve généralement à la fin d'un des volumes et dans les noms inscrits postérieurement. Si l'identité peut ne poser aucun problème, d'autres cas se sont révélés plus problématiques. Par ailleurs, d'autres individus n'ont pas été retrouvés. Dans plusieurs cas, les noms inscrits étaient incomplets et si certains ont pu être identifiés, ce n'est pas le cas de tous. De même, on ne peut exclure que la rubrique« domicile » ait toujours été exacte. Par exemple, dans le cas de Vachon, dont le nom apparaît dans d'autres archives, il est indiqué une fois à Têche-et-Beaulieu et l'autre fois à Vinay.

[1158] Ancienne famille noble installée en Dauphiné depuis l'époque médiévale, elle est possessionnée notamment à Anthon où, en 1822, la comtesse de Leusse, née de Beaussemblant, détient plus de 54 hectares tandis que Louis (le marquis Louis V 1803-1873 ?) en possède plus de 70. Ces derniers biens passent ensuite au comte Laurent Gaston de Leusse (1829-1897) qui vit à Lyon où la famille est présente depuis plusieurs siècles.

compte six Schwitz et quatre Fribourg et, cinq mois plus tard, il n'en dénombrait plus que neuf et trois [1159]. À côté de la noblesse, des acquéreurs sont issus du monde des affaires. La famille Blanchet en est un exemple. Originaire elle aussi de Lyon, une de ses branches s'est fortement investie à Rives dans la papeterie, à l'instigation de Victor Blanchet, tandis qu'une autre est à Coublevie autour de Gustave Blanchet, maire de la localité. Quant à Auguste Blanchet c'est un négociant en toiles et administrateur du bureau de bienfaisance de 1841 à 1848. Trois ans plus tard, la tournée d'inspection de Bragard contient la description du troupeau ainsi que les critères de sélection des bêtes [1160]. Ces mérites et sans doute d'autres l'amènent à siéger dans la première chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble en tant que représentant du canton de Voiron. En 1846 Victor Blanchet monte également une vacherie avec un taureau et cinq vaches Schwitz [1161]. Le suivi biographique permet donc d'esquisser des trajectoires familiales à l'image de Fuzier et de Tabaret, vus précédemment. Si pour les Blanchet l'élevage est une activité parmi tant d'autres, d'autres familles sont plus fortement engagées. Aux Abrets, Jean-Pierre Boissier s'engage à fournir des taureaux et Louis Boissier à prendre un taureau et six vaches de Fribourg en 1841. Dans la vallée du Grésivaudan, [Drier-] Laforte de Theys a une vacherie durant les années 1840. Il est probablement parent d'Auguste Laforte, né en 1798, et propriétaire à Villard-Bonnot. Ce dernier aurait siégé dans la commission de 1838 chargée de l'examen des taureaux amenés par Boissier et Dalban. Par la suite, il devient conseiller général du canton de Domène entre 1852 et 1861, continuant de se préoccuper de questions agricoles et reconnu par ses pairs comme un « agromane » [1162]. Avoir

---

[1159] Arch. dép. Isère, 139M1. Examen des vacheries départementales, première tournée d'inspection, rapport du 18 juillet 1844 et dernière tournée d'inspection, rapport du 28 décembre 1844.

[1160] « Les six femelles de Fribourg dont trois sont métissées, la vache de Schwitz premier choix et un superbe taureau étalon, âgé de trois ans et demi sont constamment bien tenus et convenablement utilisés dans cette étable. La jeune vache de trois ans, désignée dans notre précédent rapport comme pouvant remplacer la petite noire n'ayant pas acquis assez de taille et de force, doit être rejetée du troupeau et remplacée par une autre génisse de Schwitz fort distinguée âgée de trente mois. Quant à celle dont les cornes sont mal placées, et que nous avons marquée pour la réforme, elle continue à donner les plus beaux extraits. Doit-on la réformer malgré la grande distinction de ses produits ? L'Administration statuera à cet égard ». Arch. dép. Isère 139M1. Rapport du 30 juillet 1849 de la première tournée d'inspection de Bragard. Les critères sont triples, deux autour de l'apparence extérieure avec la couleur du poil et l'emplacement des cornes et un autour de la descendance. L'expert ne tranche pas la question.

[1161] Conseiller général après son frère, Victor Blanchet tente la députation mais échoue. Détenteur de la légion d'honneur en 1840 cet industriel, parrain de cloches, est aussi intéressé aux questions agricoles, selon la description hagiographique d'un de ses parents. En effet, « il transformait en bonnes prairies les marais qui couvraient la vallée de Réaumont, créait pour faire de l'élevage des vastes écuries à l'État, et exerçait une surveillance personnelle et constante sur la façon dont ses fermiers entretenaient leurs terres ». L'auteur cite Victor Blanchet qui aurait exalté « le bien qui en résulte, les propriétaires des environs ayant tous suivi un exemple qui parlait à leurs yeux » Voir Augustin BLANCHET, *Les Blanchet de Rives*, Rives, 1920, 292 p. + tableaux généalogiques, citations p. 145.

[1162] Voir notice nécrologique par Paganon, dans *Sud-Est*, 1866, pp. 710-711. Il est secrétaire de la section d'agriculture lors de la 24e session du congrès scientifique de France qui se tint à Grenoble en septembre 1857 ; voir Bibl. mun. Grenoble, T. 549, *Agriculture, commerce, industrie. Procès-verbaux de la deuxième section du congrès scientifique de France, 24e session, tenue à Grenoble au mois de septembre 1857*, Paris, à la Librairie agricole de la Maison rustique, Grenoble, Maisonville, 1859, 356 p.

une vacherie est le pilier d'un développement reposant sur l'agriculture ; un tel établissement est un marqueur de notabilité. Par exemple, Marcelin Thévenet persévère entre 1840 et 1848. Domicilié ces deux années à La Tour-du-Pin et dans l'intervalle à Saint-Didier-de-la-Tour, il possède au moins une vingtaine d'hectares, essentiellement dans cette dernière commune, où le registre l'identifie comme « fabricant de sucre » puis « brasseur » [1163]. De la même manière, à Sainte-Blandine, Claude Armanet, sans que l'on sache si l'on désigne le père ou le fils, est « marchand de grains » [1164]. Avec un taureau et neuf vaches, son établissement donne toute satisfaction. D'autres détenteurs de bovins suisses se rattachent à la notabilité par leur fonction. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, des individus sont maires. Dans la mesure où les circulaires s'adressent à eux, ils sont acteurs au premier chef. Gustave Blanchet et Claude Armanet ne sont pas les seuls à exercer cette charge. Au sud de Grenoble Jean-Joseph Bellion-Jourdan fait une timide apparition en 1840. Maire de Pierre-Châtel depuis les premières années de la Monarchie de juillet il détient plus de 27 hectares en 1838 [1165]. De même, dans la vallée de la Romanche, Dalban n'est mentionné qu'en 1848. Pourtant, douze ans plus tôt, un individu ayant le même nom, le même domicile supposé et répondant au prénom de Pierre est l'un des premiers importateurs de reproducteurs auprès du conseil général. Il en présente une douzaine en 1836, et dix autres deux ans plus tard. Ce propriétaire pourrait avoir été maire au début de la Seconde République. En plus des édiles, les fonctionnaires sont également présents. Toujours à Séchilienne, Bonnard a une vacherie fort remarquée durant la première moitié des années 1840 [1166]. Il pourrait s'agir de Julien Bonnard (1794-1876) [1167]. Au nord du département, à La Bâtie-Montgascon, Joseph-Auguste Verger a une vacherie au milieu des années 1840. Ce notaire, exerçant d'abord à Heyrieux puis à La Bâtie-Montgascon de 1827 à 1845, passe ensuite aux Abrets entre 1845 et 1848, c'est-à-dire dans la commune où vit Jean-Pierre Boissier, importateur de reproducteurs. À La Bâtie-

[1163] Arch. dép. Isère, 2 873W73. Matrice des propriétés foncières de Saint-Didier-de-la-Tour, 1837-1914.

[1164] Arch. dép. Isère, 3 785W22. Matrice des propriétés foncières de Sainte-Blandine, 1839-1914. La liste de 1848 contient « Claude Armanet » tandis que l'inspecteur vétérinaire Bragard en 1844 utilise le prénom Joseph, lequel n'a pas été retrouvé. Nous formulons l'hypothèse qu'il puisse s'agit du même.

[1165] Arch. dép. Isère, 2 873W43. Matrice des propriétés foncières de Pierre-Châtel, 1833-1914.

[1166] « [...] Six vaches de Fribourg qui ont toutes mis bas cette année, et dont les extraits sont conservés avec soin par le détenteur pour en tirer race, un taureau du même type, âgé de trois ans, fort distingué excepté un léger défaut dans la position des cornes, composent cette belle vacherie, où la tenue et l'état sanitaire des sujets, ainsi que leur alimentation, ne laissent rien à désirer ». Arch. dép. Isère, 139M1. Rapport du 30 juillet 1849 de la première tournée d'inspection de Bragard. En comparant cet extrait avec celui concernant Gustave Blanchet, la structure du rapport est identique puisqu'il commence par une énumération des bêtes, en commençant à chaque fois par les femelles, et il nuance son appréciation par les caractéristiques physiques de l'animal. Le vocabulaire, à côté des termes techniques, est assez standardisé, l'auteur résumant son impression avec le mot de « distingué » correspondant à l'allure générale.

[1167] Avocat royal à Grenoble, il devient premier avocat général puis conseiller honoraire à la cour d'appel de Grenoble. C'est son père qui avait acheté en 1806 le château de Séchilienne dont il hérite en 1826 et qu'il transforme en magnanerie en plus des 27 hectares que la matrice cadastrale lui reconnaît en 1827 (Arch. dép. Isère, 3 430W47. Matrice des propriétés foncières de Séchilienne, 1827-1914).

Montgascon, il détient une vingtaine d'hectares. Ainsi, tous les acquéreurs d'animaux suisses auraient été des propriétaires importants [1168]. Ces petits indices suggèrent que les acquéreurs de taureaux suisses appartiennent pour l'essentiel au monde de notables mais à différents degrés. Sous réserve de biographies plus précises, ils ne composeraient pas tout le corpus. A Sérézin, Gabriel Brissaud a seulement 4,2 hectares en 1833 ; à Saint-Chef si Le Gros n'apparaît pas comme patronyme, en revanche Gros possède 3,5 hectares la même année. A Sillans, Louis Paillet possède 4,7 hectares dans cette commune et à La Tour-du-Pin, Adolphe Joseph, contrôleur des contributions directes n'aurait détenu que 0,5 hectare [1169]. Certains individus, peut-être plus modestes, pourraient faire le choix d'une ascension en accueillant des reproducteurs suisses à moins qu'il s'agisse de fermiers sans que l'on puisse, cependant, parler de notables.

Si les notables se retrouvent dans les différentes instances mises en place, lesquelles complètent leur présence au sein du conseil général, ils sont pour une partie d'entre eux les dépositaires des bovins chargés de l'amélioration du cheptel dans le département. La modernisation agricole passerait donc entre leurs mains. Vues de près, ces affirmations sont peut-être un peu moins évidentes. D'abord, les tentatives mises en place ne sont pas forcément synonymes des réussites. Lentes, les méthodes sont coûteuses et sujettes aux variations du discours zootechnique. Pour les uns, l'amélioration du cheptel est une préoccupation assez lointaine en regard de leurs autres centres d'intérêt ou de leurs autres sources de revenu. Siéger dans les organismes ou dans les sociétés agricoles est une responsabilité attachée à l'empreinte et à la direction qu'ils exercent sur un territoire. Parce qu'ils se considèrent comme les plus éclairés, parce qu'il s'agit d'un moyen de contrôle politique sur les populations rurales, leur présence va de soi. Dans d'autres cas, à travers des configurations familiales entr'aperçues ou des trajectoires individuelles, l'enrichissement par ce moyen est conscient. Après tout, c'était bien le levier actionné par les pouvoirs publics pour les amener à participer. Toutes ces ébauches biographiques à poursuivre font finalement le portrait de notables hétérogènes qui sont des acteurs investis, mais pour des motifs divers, et non des

[1168] Louis-Alexandre Ducurty est un propriétaire-cultivateur qui détient plus de 41 hectares en 1824 et dont un exemplaire du Moniteur viennois de l'année 1857 garderait trace lors du concours de la Société d'agriculture de Vienne tenue à Beaurepaire en le récompensant pour une vache fribourgeoise. De même, à La Pierre, le patronyme Millet pourrait correspondre avec Jean-Baptiste dont la propriété dans cette commune se monte à plus de 36 hectares en 1837 (Arch. dép. Isère, 2 598W320. Matrice des propriétés foncières de La Pierre, 1839-1914).

[1169] Arch. dép. Isère, respectivement 3 046W81. Matrice des propriétés foncières de Sérézin, 1833-1914 ; 3 521W33. Matrice des propriétés foncières de Saint-Chef, 1835-1914 ; 2 598W484. Matrice des propriétés foncières de Sillans, 1834-1914 et 3 521W51. Matrice des propriétés foncières de La Tour-du-Pin, 1837-1914. Le terme de « petit propriétaire » sera évité dans la mesure où les recherches ne sont qu'effleurées ; de plus, l'individu en question peut détenir des biens dans d'autres localités ; enfin, le mot de « petit » pouvant masquer le fait que l'acquéreur puisse être fort riche et qu'il louait des terres.

spectateurs [1170]. Vraie à l'échelle du département, cette affirmation l'est encore plus quand on se concentre sur l'émergence de la race bovine de Villard-de-Lans.

2.2 Les acteurs de la reconnaissance 1862-1864

Si l'on change de perspective en étudiant la constitution de la race bovine de Villard-de-Lans, l'on ne peut manquer de noter que les notables en sont l'un des acteurs majeurs. La biographie de Félix Réal explique pourquoi c'est lui qui demande la reconnaissance de la race bovine de Villard-de-Lans auprès des pouvoirs publics. S'il se décide à agir en 1862, le contexte, par une comparaison avec les animaux du Mézenc, met en relief la fonction obligée d'intermédiaires remplie par les notables. Enfin, ce sont eux qui dressent l'acte de baptême de la nouvelle race en rédigeant le rapport fixant les caractéristiques de l'animal promu.

2.2.1 Félix Réal (1792-1864), le notable idoine

Le nom de Félix Réal est déjà apparu à plusieurs reprises dans les pages qui précèdent ; sa biographie comme son action en faveur de la reconnaissance d'une nouvelle race locale - celle qui prit le nom de Villard-de-Lans - constitue une illustration éclatante de la fonction sociale des notables [1171]. D'abord, le capital familial doit être pris en compte. Né le 10 mai 1792 à Grenoble, Martin-*Félix* Réal est le fils d'André Réal [1172]. La famille provient des

[1170] Deux pistes seraient à explorer. La première viserait à poursuivre l'identification des possesseurs d'animaux reproducteurs afin d'affiner les hiérarchies de la notabilité, de préciser les trajectoires biographiques et de vérifier si, au milieu des notables, d'autres individus présentant des profils différents n'auraient pas cherché à faire des animaux suisses une voie de spécialisation et d'enrichissement. Dans le même temps, la composition des chambres consultatives d'agriculture serait à élargir pour tout le reste du Second Empire. Il s'agirait de savoir si le profil des membres évolue progressivement et si de nouvelles catégories de représentants apparaissent. Une brève lecture des noms donne l'impression que certains des tenants des milieux agricoles de la Troisième République font leurs premières armes dans les chambres consultatives. Celles-ci ne sont-elles pas un des sas de l'Empire libéral des années 1860 ? Enfin, le croisement des deux corpus pourrait confirmer les liens familiaux entre les notables des étables et ceux des assemblées et, ainsi, mettre au jour des stratégies familiales par delà les trajectoires personnelles.

[1171] Martin-Félix Réal est présenté dans le tapuscrit de Sylvain TURC, *Les élites grenobloises de 1760 à 1848. Recherches sur un groupe social en transition*, thèse pour le doctorat d'histoire, université Lyon 2, 1995, 997 f°° + annexes ainsi que dans Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*…, ouvrage cité, tome 1, pp. 177-180. Sa carrière à l'Assemblée nationale est brossée à grands traits dans Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*…, ouvrage cité (http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=18242). C'est en partie à la bibliothèque municipale de Grenoble que se trouvent ses papiers (R.8 837).

[1172] Voir Jacqueline VEYRON, *Le conventionnel André Réal*, diplôme d'études supérieures d'histoire contemporaine, université de Grenoble, 1962, 122 f°. Député de l'Assemblée de Vizille en 1788, il exerce des

milieux issus du commerce mais André grimpe l'échelle sociale en devenant avocat au Parlement de Grenoble en 1779, les milieux de la robe étant une voie de promotion courante, Chérubin Beyle étant pratiquement son contemporain. La Révolution française lui permet d'accéder à des responsabilités nationales avant de revenir exercer des fonctions administratives en Isère. La Restauration est une éclipse dans sa carrière, symboliquement rehaussée en 1830. La même année, en tant que président du collège électoral, il proclame son fils député, le 6 novembre. Celui-ci met ses pas dans les traces de son père.

Élève au lycée à Grenoble, le jeune homme est à Paris lors de la chute de l'Empire. Avocat, il devient avocat général près de la cour de Grenoble en 1830 et passe pour libéral sous la Restauration. Lors des journées de Grenoble en 1832, il s'oppose à l'indemnité de rassemblement pour les troupes envoyées dans la ville mais pour le reste il s'oppose modérément au gouvernement ce dont sa décoration de la légion d'honneur témoignerait [1173]. S'il ne se présente pas en 1834, il siège à nouveau de 1836 à 1848 au sein de la majorité conservatrice, devenant, selon la formule de Philippe Vigier, « le chef incontesté des conservateurs de l'Isère » [1174].

Félix Réal, en outre, appartient aux rouages de l'État. Il est dans un premier temps maître des requêtes, secrétaire général du ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce jusqu'en 1836 [1175]. Il entre l'année suivante au Conseil d'État. En 1842, l'*Almanach royal et national pour 1842* le recense dans la commission administrative des chemins de fer, poste qu'il remplit jusqu'en 1846, et qui pourrait expliquer pourquoi la compagnie concessionnaire de la ligne Lyon-Avignon projette un embranchement jusqu'à Grenoble [1176]. Le capital familial est mis au service de son fils, André-Gustave Réal (1818-1869), pour le

---

fonctions administratives à Grenoble avant de devenir député à la Convention en septembre 1792. C'est le début d'une intense activité, avec le vote de la mort du roi (lors de la Restauration, il obtient difficilement sa radiation des listes de bannissement, ce qui est fait en 1819). Durant le Directoire, il est d'abord envoyé inspecter l'armée des Alpes mais il retourne à Paris en devenant, en octobre 1795, député au conseil des Cinq cents dont il est secrétaire. Il en sort en mai 1797 avant de revenir à Grenoble en tant qu'inspecteur des contributions directes de Grenoble puis commissaire du directoire exécutif près de l'administration centrale de Grenoble. Avec la mise en place des préfets par le nouveau pouvoir, il devient sous-préfet de Saint-Marcellin en mars 1800 puis juge auprès du tribunal de Grenoble. L'an XI de la République, André Réal déclare lors de l'inscription de son fils au lycée 3 000 francs de traitement et plus de 5 000 francs de revenus. Président de la cour impériale à la fin de 1811, il risquait de voir sa carrière terminée avec la première Restauration. D'ailleurs, la bonne société grenobloise ne s'y est pas trompée, jugeant préférable de s'éloigner de l'un des régicides. André Réal est très prudent lors des Cent jours mais il doit cependant démissionner en novembre 1815 et il reste dans l'ombre jusqu'en 1830. Avec les Barnave et les Périer, la famille Réal est de celles qui sont liées à la Révolution.

[1173] *Aide toi, le ciel t'aidera. Compte -rendu des sessions législatives, sessions de 1832 et 1833*, Paris, Edouard Bucquet éditeur, 1833, 256 p. « Il est à regretter que M. Félix Réal ne paraisse pas dirigé par des principes bien arrêtés. On a vu avec peine qu'il avait accepté, après la session, la décoration de la Légion-d'Honneur » (p. 120).

[1174] Voir *A MM. les électeurs des cantons de Sassenage et du Villard-de-Lans*, Grenoble, le 29 juillet 1846, imprimerie Prudhomme, 1846, 3 p., « ...vous avez besoin d'un député qui soigne vos intérêts... ».

[1175] Ordonnance 6 617 du 22 novembre 1836.

[1176] http://www.histoire-dac.developpement-durable.gouv.fr/structure/pdf/1830-1870.pdf. Cette nomination s'inscrit dans le contexte du plan ferroviaire d'Alexis Legrand en 1842.

mettre également sur les rails de la notabilité [1177]. Ce dernier, avocat de formation, devient administrateur de la compagnie du PLM à Lyon mais également sous-préfet de Fontainebleau puis préfet de l'Aude [1178]. Le 5 mars 1850, il est le rédacteur en chef de l'*Ami de l'Ordre* à Grenoble, outil du rapprochement entre les orléanistes conservateurs et les légitimistes avant de devenir un opposant au nouveau pouvoir en 1852 [1179].

Il y a donc un jeu d'échelles à travers les biographies, les responsabilités nationales répondant en écho aux fonctions locales. La formation juridique permet d'entrer dans les salons de la société grenobloise ou d'approcher les réseaux politiques à Paris, la participation aux grands corps de l'État ouvrant les portes des ministères et permettant un entregent mobilisable à l'occasion. A Grenoble, Félix Réal est à la tête de la Société zoologique d'acclimatation de Grenoble fondée en 1854 et il est membre de l'Académie delphinale. Dans le département, il est, tout au long de la Monarchie de juillet le conseiller du canton de Grenoble-sud, Pierre Barral écrivant qu'il a durant cette période « un rôle local de premier plan », en président notamment l'honorable assemblée [1180]. Félix Réal s'éteint dans sa résidence de campagne du château de Beauregard à Seyssinet-Pariset, en contrebas du canton de Villard-de-Lans et sur les hauteurs de la campagne grenobloise [1181]. S'il vit à Grenoble, sa résidence politique se trouve au Versoud, dans la vallée du Grésivaudan. Il a des biens à Villard-Bonnot, et également au sud de Grenoble, à Jarrie, et à l'ouest du chef-lieu du département, à Sassenage, c'est-à-dire au départ du seul grand axe de communication conduisant au pays des Quatre montagnes. C'est dans cette commune que sa contribution foncière est la plus importante. Au total, il est redevable au milieu des années 1840 de 1 935,32 francs dont environ 1 750 francs pour le seul foncier, dans ce canton où son fils, Gustave, déjà maire de Pariset, est conseiller général de 1867 à 1869 [1182].

Cette richesse qui s'appuie sur la terre fait de Félix Réal un homme versé dans les affaires agricoles. Sensible à ces questions localement, il est membre de la commission pour l'examen des taureaux suisses en 1833. Sa position au ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce lui donne une nouvelle légitimité. Mais c'est à la fin de sa

---

[1177] Voir A. ALBERTIN, *Histoire contemporaine de Grenoble et de la région dauphinoise tome 3 1862-1869*, Grenoble, Alexandre Grattier et Cie éditeurs, 1902, 328 p. (pp. 289-290) et *M. Gustave Réal* (notice par Fritz Maisonville et discours prononcés à ses obsèques par MM. Farge et Michal-Ladichère), Grenoble, Maisonville, 1869, 12 p.

[1178] Arch. dép. Isère, 4M22.

[1179] Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*..., ouvrage cité, tome 2, p. 245.

[1180] Pierre BARRAL, « Les forces politiques sous le Second Empire », dans *Actes du 77e congrès des sociétés savantes. Grenoble 1952*, Paris, imprimerie nationale, 1952, 603 p., pp. 159-174 (p. 166).

[1181] Arch. dép. Isère, 5E486/8. Acte de décès n° 13 de l'année 1864.

[1182] Arch. dép. Isère, 4M22. Archive citée.

carrière politique, à partir de 1848, qu'il entreprend des travaux notamment de drainage [1183]. Il n'est donc pas étonnant de le voir siéger à la vice-présidence de la Société d'agriculture et également de la chambre consultative d'agriculture en 1852.

Par conséquent, tout conduit Félix Réal, dans les ultimes moments de sa carrière, à prendre en charge l'amélioration bovine. Retiré des affaires publiques, il continue à se charger des questions agricoles, sachant s'entretenir avec le corps préfectoral dont il est, par son père et par son fils, un familier. De ses anciennes compétences parisiennes à la Chambre ou au ministère de l'Agriculture et du commerce, il a gardé les réseaux lui permettant de faire bénéficier les animaux de Villard-de-Lans de la bienveillance de l'État. Son action est à apprécier en regard d'un contexte triple qui souligne encore son rôle dans l'amélioration bovine.

2.2.2 Un contexte lourd de menaces

Le 17 novembre 1862, l'ancien conseiller d'État et ancien député envoie de son château de Beauregard-sur-Pariset un mémoire adressé au ministre de l'Agriculture et du Commerce par l'intermédiaire de l'inspecteur général Victor Rendu. Du 17 au 25 mai 1862 il a été membre du concours régional de Gap et a pu assister aux belles victoires des bovins du Mézenc. Une nouvelle distribution des concours régionaux s'observe. Elle met en compétition les animaux reproducteurs, les instruments et les produits agricoles des départements de la Haute-Loire, de la Lozère, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Drôme, des Hautes et Basses-Alpes. Des catégories spéciales chez les bovins qui bénéficient de la reconnaissance et des encouragements de l'État ont été établies. Celle des animaux du Mézenc vient d'être reconnue deux ans auparavant, à la faveur du concours régional de 1860 au Puy-en-Velay suite à la réorganisation des concours régionaux [1184]. La situation est grave pour les bovins locaux de

[1183] Jean-Augustin BARRAL, *Drainage, irrigation, engrais liquides*, tome 3, Paris, Librairie agricole de la maison rustique, 1858, 664 p. « Il a commencé ses travaux en 1852 et les a continués les années suivantes dans plusieurs communes situées aux environs de Grenoble ; il a ainsi drainé 8 hectares » (pp. 65-66). Félix Réal écrivit de petits opuscules sur les questions agricoles : *Du drainage*, Grenoble, Prudhomme, 1853, 35 p. et une *Notice sur le crédit agricole*, Grenoble, Prudhomme, 1862, 7 p. (tiré à part de la revue *Sud-Est*).

[1184] Mieux, en septembre 1862, se tient à Fay-le-Froid, dans le massif du Mézenc, le premier concours spécial, suite à la subvention de 2 000 francs du gouvernement. Tout ceci était le fruit de l'action de promotion portée par les « principales personnalités » de différentes associations et, en particulier, par Charles Calemard de Lafayette. Voir Christine FIASSON, *La vache du Mézenc en Haute-Loire : de l'amélioration d'une race bovine à sa « mort politique »*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc MAYAUD, Université Lumière-Lyon 2, septembre 2004, 116 f° et Gilles DELLA-VEDOVA, Philippe HANUS, « Le Mézenc et le Vercors, des montagnes à vaches », dans *Revue drômoise, archéologie, histoire, géographie*, n° 538, décembre 2010, pp. 34-47.

l'Isère si les animaux du Mézenc avec lesquels ils concourent habituellement se séparent d'eux. Ils risquent de se retrouver dans la catégorie infâmante des races diverses. La solution projetée par Félix Réal consiste à faire comme en Haute-Loire. Félix Réal met donc en avant la race bovine élevée « dans la contrée sud-est des Alpes » et, plus précisément dans un « canton adonné spécialement à la conservation de la pureté de la race où cette dernière pratique est suivie de manière absolue » [1185].

Par ailleurs, l'amélioration de l'espèce bovine dans l'Isère connaît des destins divergents. L'achat exclusif de taureaux salers par le département a fait long feu. Dès 1852, les autorités ont composé à moitié avec des animaux venus pour moitié du Massif central et pour l'autre part de Suisse. En 1853, ce sont les sociétés agricoles, c'est-à-dire les notables à leurs têtes, qui choisissent librement les bovins de leur choix mais cette mesure tourne court à son tour et on revient pour moitié aux suisses et aux bêtes auvergnates [1186]. Mais cette solution ne satisfait personne et le conseil général, tout en précisant qu' « il importait de laisser le cultivateur juge de la race qui convient à son industrie », désire mettre fin à cette alternance. Cela entraîne, le 8 juin 1863, une circulaire du préfet aux sous-préfets pour leur demander laquelle des deux races Schwitz ou Salers est préférable pour leur localité [1187]. Pour finir, cette valse-hésitation dans les premières années du Second Empire est l'occasion de la venue de l'inspecteur général d'agriculture Rendu en 1854. Ce dernier exprime l'avis que « la race bovine à employer de préférence, dans l'arrondissement de Grenoble surtout, devrait être la race même du pays, en ayant soin de n'employer pour reproducteurs que des sujets de choix » [1188].

[1185] Félix REAL, *Concours régional agricole de Grenoble, du samedi 14 au dimanche 22 mai 1864. Exposition des produits de l'horticulture et des objets d'art ou d'industrie horticole les 18, 19, 20 et 21 mai 1864, dans l'orangerie du Jardin de Ville de Grenoble, et admission de la race bovine alpine de l'Isère*, Grenoble, imprimerie Prudhomme, 1864, 16 p. La lettre de 1862 que l'auteur adresse au ministre est reproduite dans le fascicule (citations p. 14 et p. 15).

[1186] Arch. dép. Isère, 139M1. La Société pratique de La Tour-du-Pin procède en 1854 à l'achat de cinq taureaux Schwitz tandis que le comice des deux cantons de Vienne nord et de Vienne sud s'adresse à l'école régionale de la Saulnaie. Mais dès 1846 celui de Saint-Jean-de-Bournay a acquis huit taureaux Schwitz. En 1857, un éleveur de Fontanges, Eyraud, déclare avoir vendu dix taureaux de race Salers pour lesquels le préfet de l'Isère confirme par un billet leur prise en charge tandis que Joseph Lamer, domicilié au Gründ en Suisse, affirme avoir cédé au vétérinaire et sous-inspecteur du haras départemental de l'arrondissement de La Tour-du-Pin neuf étalons Schwitz. Voir Arch. dép. Isère, 139M1, le 27 août 1860.

[1187] *Procès-verbaux des délibérations du conseil général du département de l'Isère. Session de 1863*, Grenoble, F. Allier père & et fils, 1865, 750 p. (session du 28 août, p. 294). Les résultats de l'enquête du préfet sont en 139M1. Un tableau en deux colonnes contient, à chaque fois pour les 18 animaux Schwitz et Salers, les noms et pratiquement tous les prénoms des détenteurs ainsi que leurs fonctions - « propriétaire », « fermier », « maire » - ainsi que leur domicile en fonction des arrondissements. La schwitz est absente de l'arrondissement de Saint-Marcellin alors qu'elle est très présente dans celui de La Tour-du-Pin ; la salers est absente dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin alors qu'elle est pour moitié localisée dans celui de Grenoble.

[1188] *Procès-verbaux des délibérations du conseil général du département de l'Isère. Session de 1854*, Grenoble, F. Allier père & et fils, imprimeurs de la préfecture, 1854, 518 p. (session du 22 août, pp. 34 et suivantes, p. 41).

Fort de tous ces éléments, Félix Réal mobilise les nouvelles conceptions non plus de croisement mais celles de perfectionnement de la race pour identifier son conservatoire qu'il localise dans « toutes nos montagnes, à l'ouest du département, dans le canton du Villard-de-Lans, qui touche au Vercors et au Dyois (département de la Drôme). Ce canton comprenant cinq communes, Autrans, Corrençon, Lans, Méaudre et Villard-de-Lans, a maintenu la race des Alpes dauphines dans toute sa pureté et a produit les types les mieux réussis… » [1189]. Son action est couronnée de succès. En 1863, le ministre Rouher crée une catégorie distincte pour le concours régional de Valence et sa décision est confirmée par son successeur le 24 mars 1864 [1190]. La biographie de Félix Réal explique son rôle d'intermédiaire. Ce n'est pas tant lui qui décide d'agir que le fait que le groupe des notables emploie l'homme susceptible d'être le plus à même de réussir face à un contexte inquiétant pour l'amélioration bovine. Mais Félix Réal n'est pas qu'un représentant. En effet, les termes employés révèlent non seulement l'évolution des savoirs mais également le choix d'une voie qui passe par l'amélioration, d'où la recherche d'un berceau plutôt que le recours au croisement.

2.2.3 1864, l'année décisive

D'abord, le 20 juin 1864, au conseil d'administration de la Société d'agriculture de Grenoble, le comte d'Agoult s'interroge sur les moyens concrets de promouvoir les bovins reconnus par l'État [1191]. Ses propositions sont discutées par une commission des représentants du département composée de notables par excellence : Paganon au nom de la Société d'agriculture de Grenoble, le marquis de Vaulserre pour celle de La Tour-du-Pin, des grands propriétaires comme Oronce de Galbert et le comte d'Agoult ainsi que d'autres membres situés dans l'arrondissement de Grenoble comme Arragon, Paul de Mortillet, Vachon ou le conseiller général Reynaud. Elle est également ouverte à Trouilloud, fermier à Moirans, ainsi qu'à l'inspecteur de la boucherie à Grenoble Bischoff, Pegoud et Tourton n'étant pas

[1189] Félix REAL, *Concours régional agricole de Grenoble*..., source citée, p. 15.

[1190] Arch. dép. Isère, 140M8.

[1191] PRUDHOMME, « Concours agricoles de l'arrondissement de Grenoble _ Race du Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1871, pp. 211-227. Les questions posées étaient « 1° Quels sont, dans l'arrondissement de Grenoble, les besoins auxquels il faut satisfaire ? 2° Quels y sont les antécédents de l'élève ? Y avait-il, dans cet arrondissement, des animaux réunissant les avantages demandés ? Et ces animaux présentent-ils, dans leur conformation, des caractères distinctifs et constants, en faisant une race distincte des autres races ? 3° Faut-il avoir dans cet arrondissement une ou plusieurs races ? Et s'il n'en faut qu'une, quelle est celle ou quel est le croisement qui satisfait le mieux les besoins ? 4° Enfin, à quel moyen doit-on recourir pour conserver et propager la race qui convient ? » (p. 218).

identifiés [1192]. La position du comte d'Agoult l'emporte et le conseil général est saisi de la question dans sa séance du 29 août 1864. Après un rappel des suggestions faites par les différents conseils d'arrondissement ou par les chambres consultatives d'agriculture, la commission précise ses conceptions ; à la spécialisation elle oppose la « généralisation ». Elle poursuivit en présentant l'ensemble des dispositions au sein desquelles elle envisage de retenir la race de Villard-de-Lans comme devant bénéficier des encouragements des autorités départementales. Enfin, elle suggère l'envoi d'une commission officielle et elle propose des noms [1193]. Par conséquent, le 5 septembre 1864, le préfet en nomme les membres. Cette commission *ad hoc*, après un séjour à Villard-de-Lans le 8 octobre et le lendemain à Autrans, rend un rapport mais, avant d'examiner ses conclusions, sa composition doit retenir l'attention. Dans le dialogue que le représentant de l'État a avec le conseil général, il n'est pas étonnant que la plupart des membres soient issus de ce dernier avec de légères discordances. Les deux conseillers généraux de La Mure et de Monestier-de-Clermont, respectivement Reymond et De Massas, sont absents dans le compte rendu daté du 8 octobre. À l'inverse, celui-ci est signé par Tisserant alors qu'il n'avait pas été désigné par le préfet Odent. Sa présence est justifiée dès les premières lignes du rapport [1194].

S'appuyer sur l'expertise d'Eugène Tisserant (1816-1888) consolide l'entreprise de légitimation de la nouvelle race de bovins [1195]. Issu d'une famille de vétérinaires, il est alors à l'apogée de sa carrière [1196]. Celle-ci est fortement liée à l'école vétérinaire de Lyon, précédemment évoquée. Il y enseigne depuis une vingtaine d'années et les différentes professions accolées à son nom peuvent signifier une évolution au sein de l'établissement

[1192] L'exploitation de Trouilloud à la Bâtie-Grande (73 hectares dont 47 en prairies naturelles ou artificielles) est décrite dans *Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère*, n° 19, 1864, pp. 250-252. Il est un fermier du comte d'Agoult et il obtient la médaille d'or de la prime d'honneur lors du concours régional de Grenoble en 1864.

[1193] *Procès-verbaux des délibérations du conseil général du département de l'Isère. Session de 1864*, Grenoble, F. Allier père & et fils, 1865, 750 p. (session du 23 août, p. 474 et suivantes).

[1194] « Sur la proposition d'un des membres de la commission, nous vous avons en outre demandé, Monsieur le Préfet, de vouloir bien nous adjoindre un des professeurs de l'école vétérinaire de Lyon. Nous l'avons fait dans le double but de profiter de ses lumières, et de prévenir les réclamations de prévention dont une commission, uniquement composée de Dauphinois, pouvait être l'objet dans une affaire de cette nature ». Arch. dép. Isère, 142M6. Rapport de la commission nommée par arrêté de septembre 1864 sur la demande du conseil général, 8 septembre-8 octobre 1864, 21 p., pp. 1-2.

[1195] Une ambiguïté existe quant à l'identité d'Eugène Tisserant. Si le rapport de la commission de 1864 le classe parmi les « professeur de l'école vétérinaire de Lyon », Prudhomme précise que le « professeur à l'école vétérinaire de Lyon [est] (aujourd'hui inspecteur général de l'agriculture) » PRUDHOMME, « Concours agricoles de l'arrondissement de Grenoble... », article cité, p. 219. Il est probable que l'auteur confonde avec Eugène Tisserant (1830-1925) évoqué par Jean Boulaine et qui devient inspecteur général de l'agriculture en 1871 (Voir BOULAINE, *Histoire de l'agronomie en France*, Paris / Londres / New York, Tec et Doc-Lavoisier, 1992, 392 p. http://agriculture.gouv.fr/histoire/5_grands_noms/tisserand.htm). Voir Lisalou MARTONE, *« Le conteur de la modernité agricole ». Vie et œuvre d'Eugène Tisserant, vétérinaire et professeur départemental d'agriculture (1816-1888)*, mémoire de master 1 d'études rurales sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière Lyon 2, 2012, 202 f° + 13 f° d'annexes.

[1196] Son prénom fut donné à son filleul, le futur cardinal Eugène Tisserant. Voir Etienne THEVENIN, « Le cardinal Eugène Tisserant (1884-1972) » (http://www.bdnancy.fr/tisserant.htm).

lyonnais [1197]. Par ailleurs, il contribue à la rédaction d'ouvrages scientifiques et il s'est signalé, peu d'années auparavant, par un livre consacré à l'élevage [1198]. Enfin, en récompense pour sa carrière, il est décoré du titre de chevalier de la légion d'honneur [1199]. Il bénéficie donc d'un poids certain tant chez ses confrères du monde vétérinaire qu'auprès des pouvoirs publics. Cette double légitimité est un point d'appui essentiel pour le rapport que les notables composant la commission rédigent. Ceux-ci s'abritent derrière la caution scientifique pour désamorcer d'éventuelles critiques [1200].

Le document de 21 pages peut être divisé en trois parties de taille inégale. La première page et demie contient le rappel des circonstances qui ont conduit à l'existence de la commission, elle en rappelle les membres et les conditions de l'expertise. Puis, les deux pages suivantes contiennent les observations faites par le professeur de l'école vétérinaire de Lyon. Enfin, l'essentiel du texte est constitué tout à la fois de considérations scientifiques, d'un rappel de l'histoire et de préconisations pour l'avenir. L'archive n'est pas le document source, il devait exister un brouillon et nous sommes en présence d'une version recopiée. Pourtant, celle-ci contient certains mots rayés, traces de remords ou de formulations revues une dernière fois. Certains paragraphes ou certaines lignes sont soulignés. On y lit le rôle que les notables estiment remplir, celui d'intermédiaires entre l'autorité préfectorale à qui ils adressent leur rapport et les éleveurs qui apparaissent de manière fugace et toujours en tant que groupe. La place de Tisserant est majeure dans le texte. Son nom est mentionné à plusieurs reprises et, après l'introduction, ce sont ses écrits et ses paroles qui sont retranscrits. Les auteurs semblent se réfugier derrière ses propos avant de se livrer à leur tour à diverses considérations ; cela donne au document un caractère hétérogène et répétitif. La présence d'autres membres s'explique également. Ainsi, Peyrieux et Virieu sont présents au titre de leurs arrondissements respectifs et leur fonction est d'appuyer la démarche faisant de la race bovine de Villard-de-Lans celle de tout le département, malgré les différences entre les sous-ensembles le composant et qui transparaissent quelques fois [1201]. Si les notables éloignés sont convoqués, il

[1197] Il est recensé comme « chef de pharmacie et de chimie » en 1841. Voir *Annuaire administratif, statistique et commercial de la ville de Lyon et du département du Rhône pour 1841*, Lyon, imprimerie typo-lithographie de Mougin-Rusand, 1841, 223 p. (p. 129).

[1198] Félix LECOQ, Alfred Augustin REY, Eugène TISSERANT et Charles SALVY, *Dictionnaire général de médecine et de chirurgie vétérinaire et des sciences qui s'y rattachan*t, Lyon/Paris, Charles Salvy, 1850, 1 160 p. et Eugène TISSERANT, *Guide des propriétaires et des cultivateurs dans le choix, l'entretien et la multiplication des vaches laitières*, Lyon, éditions Labé, 1858, 264 p. Ce dernier ouvrage précise que l'auteur est « professeur d'hygiène à l'école vétérinaire de Lyon ».

[1199] Base LEONORE, cote LH/2 609/53.

[1200] L'intégralité du rapport de 1864 se trouve dans le Texte 8 dans le dossier thématique 2 en annexe.

[1201] Eugène Peyrieux, né en 1815, est engagé dans les concours agricoles. Au moment de la rédaction du rapport, un dénommé Jean-Eugène Peyrieux vient d'emporter plusieurs prix pour l'élevage et notamment pour une vache charolaise (voir *Journal de Vienne et de l'Isère*, dimanche 23 octobre 1864, p. 1). Propriétaire à Saint-Jean-de-

en est de même de ceux des territoires dont il est question dans le rapport. Ainsi s'expliquent la présence de Reynaud et de Bertrand. Le premier avait été un peu réservé au conseil général face à l'engouement du comte d'Agoult [1202]. Lui donner la présidence de la commission fut un second moyen, après l'objectivité scientifique de Tisserant, de garantir l'assentiment des notables. Quant à Alfred Bertrand, l'administration ne peut faire autrement dans la mesure où aux élections de juin 1864, il a été préféré par les électeurs à son oncle Julien-Bertrand, lequel était le candidat officiel. Il y a même une certaine ironie à retrouver un membre de cette famille dans la mesure où, alors que tout le rapport vante le « Villard de Lans, le seul canton qui ait maintenant une bonne race, parce qu'il a su se refuser à des importations et à des croisements irréfléchis », celui qui a introduit des taureaux suisses en 1840 était Eugène Bertrand conseiller général d'alors… et père d'Alfred !

Ce document nous apprend beaucoup sur le territoire et la façon dont on l'envisage. Il y a l'espace local de Villard-de-Lans où la commission se rend. Pour les auteurs, les montagnes sont le conservatoire des caractéristiques originelles de l'élevage bovin en Isère. Il y a donc un retournement par rapport à la période antérieure où les massifs isérois étaient marginaux ; ils deviennent centraux. Ils sont envisagés cependant en relation avec la vallée. Le texte montre des mouvements ascendants de bovins des vallées du Drac et de l'Isère durant l'estive et des flux contraires apparaissent avec les fromages de Sassenage. Les marchés locaux de consommation de viande sont envisagés avec les mentions de Grenoble et de Voiron. Mais les échelles sont plus vastes, prenant une dimension régionale avec la mention des exportations vers Lyon et, à l'inverse, des importations d'autres bovins de Tarentaise, de la Bresse ou du Charolais. Enfin, des circulations à une échelle plus étendue encore sont mentionnées avec l'apparition des Schwitz ou des Salers. A deux reprises le rapport montre les liens du canton de Villard-de-Lans avec le Midi, quand il mentionne les transhumances pluriséculaires en provenance de la Crau ou les exportations modernes *via* la voie ferrée. L'emboîtement des échelles reflète les circulations qui s'accélèrent au fur et à mesure du 19e siècle et l'intégration des espaces dits de montagne à l'économie générale.

Bournay, il est élu au conseil général en 1852 et, sept ans plus tard, devient maire. Il occupe cette fonction encore en 1874 mais, entre-temps, il a été battu en 1867 pour représenter le canton à 1867. Néanmoins, il l'emporte à nouveau et siège à nouveau au conseil général de 1874 à 1880. Jacques Louis Xavier Sibeud de Saint-Ferriol (1814-1877) fait des études à Fribourg puis à Paris. Il hérite également du château d'Uriage qui lui sert à exposer les pièces prises lors de ses voyages en Italie et en Egypte. Par ailleurs, il est le propriétaire et directeur de la société d'Uriage-les-Bains, établissement qu'il reprend de sa tante, la marquise de Gauthéron, laquelle en avait été à l'origine dans les années 1820. Devenu comte de Virieu, son élection au conseil général de 1864 à 1871 est une fonction tout à fait périphérique.

[1202] Louis Reynaud, né le 26 mai 1813, est issu d'une famille de notables installée à Sassenage et à Grenoble. Dès la création du canton de Sassenage en 1848, cet avoué devenu conseiller à la cour d'appel de Grenoble, le représente jusqu'en 1867 où il est battu par Gustave Réal. Il est également maire de la commune entre 1863 et 1865.

Les critères scientifiques retiennent aussi l'attention. À cet égard, le document s'intéresse à l'allure générale des bovins. Cela passe pratiquement immédiatement par la couleur de leur pelage ou, de manière plus précise, par leur poids ou par des signes physiques. Tisserant mentionne les « marques de Guénon » dont le nom provient d'un cultivateur également maquignon de Libourne [1203]. Pour Guénon, la forme de l'écusson de la bonne laitière est fondamentale. Le professeur de l'école vétérinaire reste donc tributaire des conceptions traditionnelles, commençant - à suivre l'ordre du rapport - par la tête de l'animal avant d'étudier l'arrière. Par ailleurs, le document se réfère aussi aux écrits de Mathieu de Dombasle, montrant par là également la constitution d'un savoir scientifique renouvelé. C'est ce qui amène Tisserant à s'intéresser aux femelles mais également aux mâles.

Derrière la scientificité et les calculs qui veulent emporter la conviction, le document est fruit des circonstances. Certaines sont clairement évoquées. Par exemple, il est fait mention de l'échec des tentatives précédentes pour perfectionner le cheptel. D'autres sont également discernables quand on comprend que l'objectif est la satisfaction d'un marché économique local, régional et national en pleine reconfiguration du fait de l'accroissement démographique et du développement de moyens de transports plus rapides. Enfin, il s'agit pour les auteurs de répondre au défi que représente la concurrence de la race du Mézenc. Cette dernière apparaît à plusieurs reprises dans le texte, mêlée avec les autres races, mais aussi juste après la description que fait Tisserant. L'objectif est de concurrencer les animaux du Mézenc et le texte déploie deux séries d'arguments, en soulignant que l'on ne voit plus d'animaux de cette région depuis longtemps à Grenoble pour la destination bouchère et, quelques paragraphes plus loin, que les vaches de Villard-de-Lans sont meilleures laitières que les premières.

Les notables sont donc les acteurs attendus de la reconnaissance de la race bovine de Villard-de-Lans. Après Réal tout un groupe est actif. Son efficacité s'accroît en s'appuyant sur le discours d'un professionnel. Il importe ensuite d'accompagner les premiers pas de la nouvelle venue dans le champ des races subventionnées par le gouvernement.

[1203] Guénon (1796-1855) est un cultivateur mais aussi maquignon à Libourne. Son système de sélection présenté une première fois à l'Académie royale des sciences, belles-lettres et des arts de Bordeaux en 1828 est dévoilé dans un ouvrage qui est, lui aussi, largement diffusé, le *Traité des vaches laitières, pour connaître, à la simple inspection de l'animal, quelle quantité de lait une vache quelconque peut donner*, Bordeaux, imprimerie de Balarac jeune, 1840, 113 p. Le système d'observation que Guénon a mis au point est le fruit de son expérience. Pour lui, les marques de la bonne laitière se repèrent dans l'inversion de l'implantation des poils. Ces signes s'observent sur les molettes c'est-à-dire les tendons fléchisseurs de la patte ainsi que sur l'écusson (ou gravure) c'est-à-dire une zone naissant sur les mamelles de la vache.

2.3 L'adoption de la race

En 1864, la race bovine est reconnue mais elle n'est pas établie. Le processus entamé par Réal est poursuivi, notamment en cherchant à lui donner un nom. Enfin, des premières mesures sont prises pour favoriser sa diffusion dans le département.

2.3.1 Une race fragilisée

En Isère, il y a deux terrains d'affrontement entre la race du Villard-de-Lans et celle du Mézenc. D'abord, le concours régional se tient du 14 au 24 mai 1864 à Grenoble [1204]. Quand la commission du conseil général relate la « grande et pacifique lutte » [1205], il faut bien comprendre que la guerre fait déjà rage. Elle se situe au niveau des exposants, certains étant accusés d'avoir acheté des beaux spécimens uniquement pour obtenir des récompenses. L'affrontement oppose les « véritables cultivateurs » des « spéculateurs » [1206]. Il est également présent dans les conclusions du concours par son président, l'inspecteur général de l'agriculture Rendu. En 1864, bien que la copie du document ne soit pas datée, il rédige une *Note sur les races bovines qui ont figuré au concours régional de Grenoble*. Le document a dû être écrit peu de temps après la manifestation [1207]. Son objectif est de faire un compte rendu synthétique et d'émettre des propositions. Il reste flou quant à la méthode préférable pour l'amélioration du bétail [1208]. Par contre, il se prononce à titre personnel pour l'adoption de la tarentaise afin de la répartir dans le département [1209]. Ce choix succède au passage en revue des différentes races présentées au concours. Mais l'intérêt majeur de la note est que Rendu

[1204] Arch. dép. Isère, 140M5.

[1205] *Procès-verbaux ..., Session de 1864*, source citée, p. 45.

[1206] Les premiers « améliorant les races, prodiguant des soins intelligents à leurs bestiaux », les seconds « recherchent les récompenses pécuniaires une fois obtenues et rien de plus ». Cette vision des choses est combattue par un conseiller général mais elle est pourtant retenue car venant du conseil d'arrondissement de Grenoble et ayant été approuvée par le préfet. Voir *Procès-verbaux ..., Session de 1864*, source citée, p. 46 et suivantes.

[1207] Arch. dép. Isère, 142M6. Victor RENDU, *Note sur les races bovines qui ont figuré au concours régional de Grenoble*, sans date, 6 f°. Les quatre citations suivantes proviennent de ce document.

[1208] « Pour l'amélioration continue du bétail, faut-il croiser en dedans ou recourir à un type venu du dehors, quoique pris dans la même race ? Le doute est permis ; c'est au cultivateur à ne pas abuser de la consanguinité, mais il serait imprudent de la lui interdire. N'est-ce pas ce moyen qu'ont employé les anglais pour le perfectionnement de leurs races ? » (ff° 5-6).

[1209] « Si j'avais à me prononcer personnellement, je n'hésiterais pas à adopter la Tarentaise comme meilleure laitière et suffisant au travail modéré que le cultivateur de l'Isère exige habituellement de ses bêtes bovines » (f° 5).

s'oppose à deux reprises aux animaux de Villard-de-Lans qui, pour lui, ne forment pas une race. Dès l'introduction il évoque la « prétendue race », donnant raison aux protestations émises par les représentants du Mézenc [1210]. Il revint à la charge dans l'avant-dernière partie de sa note et il reprend les critiques énoncées l'année précédente à Valence [1211]. Par conséquent, le rapport des notables, postérieur de trois mois au concours régional, en faveur des animaux de Villard-de-Lans se trouve éclairé. Ceux-ci réagissent aux reproches, déjà rédigés ou qui s'apprêtent à l'être et dont la teneur ne doit pas leur être inconnue. Ainsi, la présence de Tisserant s'explique : il qu'il réponde aux arguments de l'inspecteur général d'agriculture par un autre spécialiste de l'élevage. Ainsi l'argumentation du professeur de l'école vétérinaire s'acharnant à démontrer que l'on était bien en présence d'une race prend son sens. Rassembler « mille à onze cents animaux », glisser au passage qu'il y en a bien d'autres, préciser sans en avoir l'air que toutes ces bêtes sont identiques, « à une douzaine près », sont des procédés pour éviter l'argument de consanguinité évoqué par Rendu. La structure du rapport des notables isérois de septembre-octobre est diamétralement opposée à la note de Rendu ; il en constitua leur réponse et ce sont eux, avec leur expert, qui l'emportent définitivement face aux avis d'un autre expert.

Le second lieu d'affrontement est le conseil général et même la commission d'experts désignée par le préfet. La session du 28 août 1865 porte la marque des escarmouches. Ainsi, le préfet fait écho à un rapport rédigé par l'ancien vétérinaire départemental Bragard qui a été membre de la commission officielle de septembre 1864. L'ancien fonctionnaire critique la notion de berceau de race ; plus loin dans le texte il formule des inquiétudes quant au nombre de reproducteurs de qualité [1212]. De même, la commission départementale signale que l'usage du mot « race » fait encore l'objet de remarques. Une offensive plus rude se déroule l'année

[1210] « On avait amené au concours régional de Grenoble, les races d'Aubrac, du Charollais, de Durham, de Schwitz, de la Tarentaise, du Mézenc et la prétendue race du Villard-de-Lans, qui n'est autre que celle du Mézenc légèrement modifiée, par suite de son habitat dans l'Isère » (f° 1).

[1211] « En 1863, les premiers produits qui ont paru dans cette dénomination au concours régional de Valence ont été reconnus aussitôt par tout le monde comme de vrais Mézenc ; ils étaient inscrits sous la dénomination de Villard-de-Lans, ils ont été primés comme tels, au préjudice des Mézenc, ainsi déclarés, qui leur étaient très supérieurs. La réclamation a été générale, et tous les agriculteurs sérieux ont été unanimes à demander sa suppression ou, du moins qu'on la fît rentrer dans les Mézenc, auxquels appartenaient réellement toutes les bêtes primées » (f° 5).

[1212] « [...] L'opinion favorable [par Tisserant] m'a d'autant plus satisfait que j'aime ce pays et les hommes qui l'habitent. Depuis de longues années, je suis à même de voir ces bons voisins s'occuper avec ardeur de l'élevage des bestiaux ; mais nous savons tous qu'il existe au chef-lieu de Saint-Marcellin et ailleurs, bon nombre d'éleveurs qui s'adonnent avec succès à la même industrie et qui possèdent quelques éléments de production. Ainsi, je crois que pour juger solidement notre espèce bovine, il est indispensable de vérifier simultanément plusieurs localités, autant pour apprécier à sa vraie valeur la race indiquée, que pour savoir où l'on trouve, le cas échéant, des étalons d'élite, pouvant satisfaire à tous les besoins.

[...] Or, je l'ai dit bien des fois, et je le répète ici sans crainte d'être convaincu d'erreur, la difficulté de réunir un nombre suffisant de beaux reproducteurs nés en ce pays est fort ancienne ; et aujourd'hui encore elle constitue le principal obstacle au perfectionnement qu'on cherche avec raison ». Arch. dép. Isère, 139M1. Lettre de Bragard au préfet, le 3 juillet 1865.

suivante. À la suite des précédents votes du conseil général qui ont décidé de créer un concours à Villard-de-Lans, le préfet l'institue par un arrêté du 26 mars 1866. Mais, dans sa séance du 29 août, « un membre » formule tout un ensemble de reproches. Il critique d'abord l'article 5 selon lequel seuls les éleveurs de ce canton peuvent y participer. Puis il montre que puisque les reproducteurs primés doivent rester sur ce territoire durant deux ans, sous peine de voir la prime échapper à leur propriétaire, cette décision freine la dispersion dans le département. Il reproche à ce système d'« exalter l'orgueil des détenteurs » de taureaux et en donne pour preuve le doublement du prix des bêtes en l'espace de deux ans à peine. Cela allait conduire les acheteurs à se fournir en Mézenc donc à aller dans la direction opposée à celle de l'assemblée départementale [1213].

L'adoption de la race passe par sa défense contre les risques de fragilisation ; sa dénomination est un autre point important du processus de légitimation.

2.3.2 Quel nom donner à la race bovine ?

La dénomination de la nouvelle race n'est pas dénuée d'enjeux. En 1862, Félix Réal ne tranche à ce sujet. « Race bovine élevée dans la contrée sud-est des Alpes », « race des Alpes dauphines », « race bovine alpine des Alpes », l'auteur hésite [1214]. L'année suivante, au concours régional de Valence, la qualification de « race pure du Villard de Lans » fait son apparition mais l'expression n'est pas encore validée. En témoignent les intitulés de la revue *Sud-Est*, pourtant poste avancé de la Société d'agriculture de Grenoble ; en mars 1864 elle hésite encore sur le titre « race bovine alpine de l'Isère dite race du Villard de Lans ». Le tournant date de juillet 1864, avec l'intervention du comte d'Agoult [1215]. Dans une formule

[1213] S'il est impossible de savoir si des noms d'oiseaux sont échangés à cette occasion, le procès-verbal laisse deviner une réaction brusque. D'abord, « plusieurs membres prirent la parole » pour objecter, traduisant leur besoin instinctif de réagir à ce chiffon rouge. Ensuite, l'énervement est palpable par le fait que ces accusations ont déjà été formulées sans convaincre lors de la visite officielle : « ...aucune des critiques du préopinant n'est heureusement fondée. Ce n'est pas pour la première fois, d'ailleurs, qu'elles se produisent ; elles ont été, en effet, formulées dans le sein de la commission spéciale, mais elles y sont restées isolées » (p. 116). Cette volonté de l'isoler apparaît plus bas dans le texte. Enfin, le procès-verbal montre que l'on ne s'en tient pas à des réponses à l'intervention liminaire et qu'il y a une véritable controverse avec arguments et contre-arguments entre les autres membres et le « préopinant » : « Après ces diverses observations présentées de part et d'autre et plus amplement développées... » (*Procès-verbal des délibérations du conseil général du département de l'Isère. Session de 1866*, Grenoble, imprimerie F. Allier & fils, imprimeurs de la préfecture, Grenoble, 1866, 683 p., p. 116). Si l'identité de l'auteur reste inconnue il pourrait s'agir de Louis Reynaud. Celui-ci siège également à la société d'agriculture de Grenoble et il avait été d'un avis contraire au comte d'Agoult en 1864. Il est membre de la commission officielle à l'automne de la même année, ce qui explique qu'il connaisse les arguments.

[1214] Félix REAL, *Concours régional agricole de Grenoble*..., ouvrage cité, respectivement p. 14, 15 et 16.

[1215] Le comte d'Agoult déclare « …en présence de cet attachement aussi vif et aussi persistant à une race dont les éleveurs appréciaient instinctivement tout le mérite ; en présence de ce dévouement si naturel, que nous

pleine de représentations notabiliaires, l'auteur s'en remettait aux éleveurs ; il le justifiait par l'emploi d'un vocabulaire qui renvoie à un supposé « instinct naturel » avec les mots « instinctivement » et « si naturel ». Il s'appuie sur l'échelon local, sur la « petite patrie », serait-on tenté de dire de manière anachronique, pour ouvrir vers d'autres horizons. Le comte d'Agoult, par une formule que l'on croirait empruntée à Virgile, est celui qui donne le nom à la nouvelle race.

Le rapport remis au préfet en octobre 1864 porte, parmi les signataires, celles de « F. D'Agoult » dont on peut penser qu'il s'agirait de Foulques Antoine René d'Agoult (1824-1892). Il est issu de l'une des familles les plus importantes du département au cours de la première moitié du 19e siècle. Cette puissance est pluriséculaire. Foulques tient son prénom d'un lointain ancêtre qui assura la fortune de la famille en devenant chambellan du roi René à la fin du 15e siècle. Possessionnée essentiellement en Provence une branche s'installe en Dauphiné, à Voreppe, dans le château de Beauplan. Lors de la Restauration, et alors que le Moyen Age fait figure d'âge d'or, amenant Charles X à se faire sacrer à Reims, son prénom peut également renvoyer à cet engouement. Son grand-père Jean-Antoine (1753-1826) est député de la noblesse à la Constituante. Sera-t-on surpris d'apprendre que la famille émigre ? Ce fut en effet à l'étranger que son père Hector-Philippe (1782-1856) passe une partie de sa jeunesse. Celui-ci est ultra-royaliste. Sous Louis XVIII il est ambassadeur au Hanovre et en Suède. Lors de son mariage en 1823 avec Henriette Louise Martin de Vaucresson la famille royale assiste aux noces à Paris. Hector-Philippe est alors nommé au Pays-Bas et c'est pourquoi Foulques naît l'année suivante à Bruxelles. Sous Charles X il poursuit sa carrière en Prusse ce qui lui permet plus tard d'évoquer ses souvenirs à l'Académie delphinale. En Isère, selon Sylvain Turc, la famille d'Agoult est l'une des trois dont les rachats permettent de récupérer la moitié au moins des biens vendus comme biens nationaux. En 1829, Hector-Philippe est le douzième plus gros contribuable du département avec un montant de 4 811 francs l'année suivante [1216]. Tenant salon à Grenoble et aussi résidant à Pariss les d'Agoult sont de riches propriétaires fonciers qui voient dans l'agriculture un moyen d'améliorer leurs rentes. Il n'est donc pas surprenant de voir Foulques d'Agoult participer aux travaux de la Société d'agriculture de Grenoble [1217] La *Monographie*, rédigée par le très républicain conseil

---

appellerons *pro bobus*, qui est à nos yeux du véritable patriotisme, la défense généreuse de ses bœufs et de ses champs, on ne peut reconnaître que de tels sentiments, si bien fondés méritent une récompense ; car c'est à ces dignes montagnards seuls que nous devons la conservation de cette race si précieuse dans toute sa pureté », Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Grenoble, « Race bovine du Villard de Lans », dans *Sud-Est*, n° 19, juillet 1864, pp. 850-852 (p. 850).

[1216] Sylvain TURC, *Les élites grenobloises de 1760 à 1848*…, doctorat cité.

[1217] Voir *L'agriculture en Isère au 19e siècle*…, ouvrage cité, pp. 75-77.

départemental d'agriculture en 1900, se livre à un panégyrique à son endroit. Le comte d'Agoult est paré de toutes les vertus. D'abord, il s'intéresse à toutes les branches de l'agriculture. À cet égard, l'élevage est le parent pauvre de l'activité insatiable dont il faisait preuve. Evidemment, comme d'autres pionniers, il est un expérimentateur de nouvelles machines à vapeur sur ses terres. Mais c'est surtout dans la viticulture qu'il excelle. Là encore, il apparaît aux avant-postes du changement opéré sur des vignes en pleine crise du phylloxéra. La recherche de l'amélioration agricole transparaît également dans la ferme-école qu'il créé. Enfin, ses qualités de bienfaiteur s'épanouissent dans la lutte contre les inondations dans la plaine de l'Isère quand cette rivière, après la confluence avec le Drac, connaissait des crues en aval de Grenoble. Le comte d'Agoult est l'incarnation du notable agrarien de la fin du Second Empire et des débuts de la Troisième République. Il est un atout important pour les éleveurs de Villard-de-Lans.

Après sa naissance il importait de faire croître la race en la diffusant. Une fois encore, les notables furent présents par l'entremise du conseil général. Toutefois, ils n'en sont pas les acteurs exclusifs car les éleveurs jouent également leur partition.

2.3.3 Amorce de la diffusion de la race bovine de Villard-de-Lans

Les débuts de la diffusion des animaux fraîchement reconnus par les pouvoirs publics s'effectuèrent par le fait du conseil général de l'Isère. Ce dernier prend des mesures en vue de placer des animaux auprès de nouveaux acquéreurs dans le département.

L'année décisive 1864 étant passée, les autorités se trouvent à présent chargées d'effectuer la promotion de la race de Villard-de-Lans. Pour comprendre le déroulement de cette mission, les rapports et délibérations du conseil général sont un précieux secours. Durant la session du 28 août 1865, le préfet dans son rapport reprend les grandes conclusions de la commission officielle de l'année précédente. Il s'appuie sur ces travaux pour justifier ses décisions. Puis, il étend le périmètre de ses consultations aux différents conseils qui ont été sollicités. Conseils d'arrondissement et chambres consultatives sont pratiquement unanimes pour réclamer les bovins des Quatre montagnes [1218]. Enfin, le préfet expose une lettre de

[1218] « La race de Villard-de-Lans étant à la fois laitière, de travail et de boucherie et avec cela d'entretien facile, qualités qui sont surtout en rapport avec les besoins du pays, la chambre consultative d'agriculture demande sa

Paganon, président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble en présentant son auteur sous un jour agréable, ce qui est un moyen de le distinguer afin de rendre plus valables ses propositions auprès des membres du conseil général [1219]. Dans le texte, l'auteur reprend des idées d'un rapport de 1847 proposant d'abaisser le prix des saillies et imaginant un système où les exploitants intéressés font une demande pour recevoir un taureau départemental [1220]. C'est pourquoi le préfet explique qu'aux seize cultivateurs ayant manifesté leur désir d'avoir un reproducteur, il avait confié seize bêtes acquises dans le canton de Villard-de-Lans. Les sessions suivantes montrent qu'un processus se met en place : après un concours cantonal, des mâles acquis au nom du département sont ensuite cédés à moindre prix à des individus résidant dans le département. En 1866, 27 taureaux sur les 60 venant du canton sont acquis pour 7 460 francs (276 francs l'unité) puis cédés pour 4 266 francs (158 francs l'unité). Cette même année des spécimens sont exhibés et récompensés à l'exposition de Billancourt. Les rapports sont très encourageants [1221]. L'année suivante la progression se poursuit avec 87 taureaux au concours et 19 achetés pour répondre aux 80 demandes.

Qui sont les demandeurs de reproducteurs de la race de Villard-de-Lans ? Les objectifs consistent à la fois à identifier ces acteurs du développement agricole et aussi à les comparer avec les possesseurs de taureaux Suisses ou de Salers [1222]. Un tiers des individus n'a pas été

---

prorogation dans le département ; elle émet le vœu que l'administration achète le plus possible d'animaux reproducteurs de cette race ; et pour en faciliter aussi chaque année la remonte, elle émet aussi le vœu que l'on accorde des primes aux éleveurs. Par ce moyen l'on arrivera à accroître considérablement le nombre de sujets ce qui facilitera les choix et permettra d'acheter en plus grand nombre ». Arch. dép. Isère, 139M1. Extrait de la délibération de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble, 13 juillet 1865, « [...] elle [« l'espèce bovine de Villard-de-Lans »] se recommande par son aptitude au travail et des facultés laitières et que de plus elle aurait l'avantage d'être acclimatée ». Extrait de la délibération de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Vienne, même date et « [...] le pays possède celle qui lui convient on veut parler de la race de Villard de Lans, qui n'est elle-même que la race de Salers et de Mézenc modifiée par l'habitation, le climat et la nourriture et par cela même mieux appropriée à notre pays [...] ». Arch. dép. Isère, 139M1. Extrait de la délibération de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Marcellin, même date.

[1219] « … Dont vous connaissez tous, Messieurs, l'expérience et le savoir en matière d'agriculture », dans *Procès-verbaux des délibérations du conseil général du département de l'Isère. Session de 1865*, Grenoble, F. Allier père & et fils, 1865, 690 p. (session du 28 août, p. 408).

[1220] Arch. dép. Isère, 139M1. Rapport de Paganon au préfet le 24 juillet 1847. L'intérêt de ce texte, et son emplacement dans la liasse d'archives au milieu des autres pièces datées du milieu des années 1860, explique qu'une grande partie de son contenu soit reproduit dans le Texte 5 dans le dossier thématique 2 en annexe.

[1221] « Au Villard-de-Lans une grande émulation se manifeste parmi les éleveurs. Une société s'y organise dans le but de donner à l'élevage une sanction uniforme et pour concourir à la formation d'un herdbook, en choisissant et en enregistrant les génisses les plus distinguées », *dans Procès-verbaux des délibérations du conseil général du département de l'Isère. Session de 1867*, Grenoble, F. Allier père & et fils, 1867, 634 p. (session du 31 août, p. 339).

[1222] L'archive manuscrite analysée est intitulée « Taureaux-étalons de la race du Villard-de-Lans. Remonte de 1867 ». Elle est composée de quatre colonnes avec, de gauche à droite, un numéro d'ordre, les « Noms des propriétaires qui se sont fait inscrire pour la vente », le domicile - lui-même séparé entre la commune et l'arrondissement - et, enfin, une rubrique « observation » qui est restée vierge le long des trois pages du document. Ce dernier est complété par un autre tableau dans le sens de la largeur de la page intitulé « Achat et vente de taureaux-étalons de la race du Villard-de-Lans. Remonte de 1867 » et qui met en regard les vendeurs et les acquéreurs. Il est organisé en huit colonnes où se trouvent le numéro d'ordre de l'animal lors du concours, le nom des vendeurs (avec les prénoms), le domicile c'est-à-dire la commune, le nom des acquéreurs (avec dans

identifié par la méthode employée [1223]. L'analyse du corpus peut se faire dans quatre directions.

En premier lieu, sur le total des 78 demandes, une répartition géographique inégalitaire se dessine. Ce sont les arrondissements de Grenoble et de La Tour-du-Pin qui les concentrent essentiellement (respectivement 38,4 % et 34,6 %) alors que ceux de Vienne et de Saint-Marcellin sont en retrait (14,2 % et 12,8 %). L'inégale superficie des subdivisions départementales n'est pas la seule cause. Sur les trente demandes de l'arrondissement de Grenoble, quinze relèvent d'un bassin grenoblois de dix kilomètres de rayon environ. Le plateau de Champagnier est bien représenté. Une courbe, allant de Voreppe au Trièves, c'est-à-dire en périphérie du berceau et représentant les espaces déjà en contact antérieurement avec le canton de Villard-de-Lans, se dessine. C'est le territoire de la Société d'agriculture de Grenoble. D'autres secteurs, pratiquement tout le Grésivaudan et la partie du département allant de Vizille en direction de l'Oisans, sont absents. Dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin, une concentration au sud de Bourgoin s'observe : elle va de Chatonnay à l'ouest puis inclut Tramolé, les Eparres, Badinières, Châteauvillain et va vers l'est pour comprendre Torchefelon, Saint-Victor-de-Cessieu et même, un peu plus au nord, Ruy-et-Montceau. Ne laisse-t-elle pas supposer une coordination, une entente, dans le canton de Bourgoin ? Quelques communes ont deux voire trois demandes : à Champier, Théodore Champier et Pierre Cicéron font chacun une demande, aucun des deux n'étant retenu. Ils sont également deux à Brézins et deux encore à Saint-Victor-de-Cessieu, de même à Champagnier et trois à

---

seize cas les prénoms et la mention « fermier » à une reprise), le domicile de ces derniers, le prix d'achat et celui de vente avant la rubrique « observations » (voir Arch. dép. Isère, 139M1). Pour situer ces « propriétaires », la méthode retenue a consisté à les identifier à l'aide essentiellement des matrices cadastrales afin d'avoir une idée de la propriété détenue vers 1867 ainsi que le montant de la contribution foncière, tout en sachant que ce procédé ne peut pas oublier les autres propriétés dans d'autres localités. Sur les 63 noms cherchés, 42 cas peuvent être considérés identifiés par ce procédé mais leur étude reste à approfondir. Les 78 demandes ont été soustraites de trois cas pour lesquelles les demandeurs relèvent aujourd'hui de communes dans le Rhône (cela n'a pas empêché de les chercher. Ainsi, les sites internet de généalogie nous ont mis sur la piste d'André Berquet à Chaponay. Il pourrait s'agir de celui qui naquit dans cette commune le 12 janvier 1806 et qui se maria à Marennes le 15 avril 1834 avec Claudine Meillon, née en 1812 à Moidieu et simple « domestique » dans l'acte de mariage tandis que lui était « cultivateur ». Cette vie modeste est-elle confirmée par les autres cas isérois ? Archives départementales du Rhône, état-civil en ligne, 4E3 536, mariages 1834). Une fois enlevées les neuf occurrences ne contenant que le nom seul de l'individu et celle de la « veuve Chabert », il reste 66 demandes certaines dédoublées ce qui réduit encore la recherche à 63 cas. Parmi les demandeurs simplement identifiés par leur nom, un cas est connu. En effet, à Vif, il ne fait pas de doute que le « Dalmas » mentionné soit celui que nous n'allons pas cesser de retrouver dans les questions relatives à l'élevage durant le dernier quart du 19e siècle et dont la biographie sera exposée plus loin.

[1223] Trois explications peuvent être avancées. La première tient aux documents qu'il s'agisse de la lecture de la liste originelle ou de la tenue des listes alphabétiques à la fin des volumes : elles peuvent être partielles auquel cas retrouver l'individu tient du hasard (on a privilégié la recherche dans les folii après l'enregistrement des propriétaires lors de la confection de la matrice) ou être fractionnées en plusieurs parties ce qui rend la consultation malaisée donc source d'erreur (on reste surpris, malgré plusieurs tentatives, de n'avoir pu retrouver aucun des trois individus mentionnés comme domiciliés à Brié). Ensuite, le nom de la commune peut être erroné. Par exemple, Hilaire Curtil n'est pas dans le cadastre de Mens alors qu'il figure dans celui de Prébois. Enfin, il est possible que la rubrique « propriétaire » soit trompeuse et qu'au moins dans la commune indiquée l'individu pouvait exploiter des terres en tant que fermier.

Brié. A Saint-Geoire-en-Valdaine, Benoît Cattin, François Guiboud-Ribaud et Jules Annequin font la même démarche et seul le dernier peut acquérir un taureau. Trois « propriétaires » de Charnècles agissent de même. En l'état actuel, il n'est pas possible d'affirmer qu'il s'agit du reflet d'une rivalité ou d'une forme d'entente faite à deux ou trois. Peut-on faire l'hypothèse que dans une même famille deux individus effectuent des démarches communes ? C'est ce qui expliquerait qu'à Chabons Henri et Joseph Blanc font aussi chacun une demande. Un lieu de parenté étroit existait-il entre Claude Marmonnier aux Eparres et Joseph Marmonnier à Serezin ? Au final, les demandes ne doivent pas être interprétées comme des actions individuelles, séparées de réseaux géographiques ou familiaux encore imprécis.

Certaines demandes sont faites par des « propriétaires » qui sont également des fermiers. Huit cas correspondent à cette situation dont deux mieux connus dans l'arrondissement de Grenoble. A Voreppe, Jean-Baptiste Rave est fermier au Chevalon, dans le même hameau que le château de Beauplan, propriété de la famille d'Agoult. A Saint-Egrève, Rémy Chapuis est le fermier du marquis de Marcieu. Cette famille est une des mieux possessionnées du département. Ayant émigré, ils reviennent et épousent la cause des Bourbon et se mettent en scène lors de la visite du roi et de la reine des Deux-Siciles. Propriétaires terriens, Gabriel de Marcieu, décédé en 1830, a des mines à Allevard et un haut-fourneau à Saint-Vincent-de-Mercuze. Servant l'Empire, le continuateur de la dynastie, Albéric de Marcieu (1789-1862), a faitcomme le père du comte d'Agoult une carrière de diplomate. Un mariage somptueux avec la fille d'un puissant industriel d'Amiens contribue à l'expansion de la fortune agrandie par l'héritage des biens d'une tante, dont les terres de Saint-Egrève. Pour Sylvain Turc, Albéric de Marcieu est « un grand et riche notable français, le plus imposé, sinon le plus riche, du département de l'Isère » [1224]. Il décède à Saint-Egrève et son fils, Gaston Emé de Marcieu (1829-1888), hérite des biens. D'autres fermiers ont des biens qui appartiennent à la grande bourgeoisie. Par exemple, Gustave Blanchet loue ses terres à un demandeur comme François Drevon, « fermier de M. Blanchet », selon la matrice cadastrale [1225].

D'autres « propriétaires » demandeurs ne sont pas uniquement des cultivateurs. Les quelques cas précisant une activité professionnelle, dans les listes alphabétiques à la fin des documents fiscaux ou bien dans le cartouche de la matrice cadastrale en haut du folio

[1224] Sylvain TURC, *Les Elites grenobloises de 1760 à 1848*..., doctorat cité, f° 711 (voir également annexe généalogique n° 1). Sur la famille Emé de Marcieu, voir Gustave CHAIX D'EST-ANGE, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du 19e siècle*, tome 16, Evreux, imprimerie Charles Hérissey, 1918, 480 p. (pp. 37-40).

[1225] Arch. dép. Isère, 2 873W13. Matrice des propriétés foncières de Charnècles, 1829-1914, folio 184.

montrent la présence de l'activité commerciale. En effet, outre Dalmas, Joseph Buisson était « marchand épicier », avec moins d'un hectare également à Vif, tandis qu'à Badinières le seul Joseph Bonnet présent dans le registre en 1867 était « marchand de blé » à Lyon et avec 0,1 hectare en propriété. A Saint-Geoire-en-Valdaine Benoît Cattin était cultivateur et coquetier. Le « tueur de cochons » Jean Roux peut-il être comptabilisé parmi les artisans ? Là encore, une très petite propriété se donne à voir mais la vision est partiale car fondée seulement sur une commune. A Bresson, Joseph Brun, « gantier » détient à peine plus d'un hectare. A chaque fois, évidemment, il est impossible de dire si la mention professionnelle est contemporaine de la demande d'acquisition d'un taureau de la race de Villard-de-Lans. Par d'autres indices, glanés par des recherches généalogiques, l'on apprend que d'autres « propriétaires » sont également des élus. Tel est le cas le cas d'Hilaire Curtil. L'industriel est maire de Prébois et il détient environ 40 hectares [1226]. A Chateauvillain, la demande d'Aimé Rey pourrait être celle du maire nommé par arrêté du préfet en juillet 1852 et qui possède dans cette commune plus de 23,2 hectares. À cette époque, son adjoint est Claude Marmonnier soit le parfait homonyme de celui qui fit une demande dans la commune voisine des Eparres.

Pour conclure, après avoir retranché du corpus des 63 noms, les 21 non retrouvés et les huit fermiers identifiés, les 34 noms restant donnent l'estimation suivante : dans 24 cas, la propriété est inférieure à cinq hectares, dans deux occurrences, elle se situe entre 5,1 et 10 hectares, dans sept situations elle est entre 10,1 et 30 hectares et les quatre derniers sont supérieurs à 30,1 hectares [1227]. Ainsi, même si la méthode n'est pas pleinement satisfaisante et la recherche inachevée, les résultats provisoires montrent bien une modification dans la répartition des reproducteurs en Isère par rapport à l'époque des suisses et auvergnats. Le changement est numérique avec plus d'animaux, géographique avec un maillage plus serré et aussi un placement chez des détenteurs qui ne sont pas les mêmes que lors de la Monarchie de juillet. Bien sûr, la situation à la fin du Second Empire se situe dans le prolongement des périodes antérieures. La présence des notables reste attestée mais de manière moins prononcée : les familles nobles sont moins présentes, des maires restent actifs, les milieux marchands n'ont pas déserté. Cependant, l'impression qui ressort est la descente d'un cran dans la

[1226] Arch. dép. Isère, 13M1. Maire de Prébois au moins entre 1856 et 1871, cet architecte entrepreneur installé à Marseille avait racheté le château de Buzine dans cette commune. Il est par ailleurs conseiller d'arrondissement à la fin du Second Empire et dans sa fiche tenue par l'administration préfectorale une note précise que : « Monsieur Curtil qui a gagné une fortune considérable [120 000 francs au minimum] dans la reconstruction des vieux quartiers de Marseille semble devoir prendre une influence sérieuse dans le canton de Mens [...] ».

[1227] Dans trois cas, il n'a pas été possible de distinguer entre deux individus dans la matrice cadastrale ; à chaque fois les deux possibilités furent classées d'où une somme de 37.

hiérarchie sociale. Pour autant, il est hors de question de parler de « petits ». Il est parfaitement possible d'envisager la location de terres supplémentaires. De plus, le montant de l'achat des reproducteurs exclut une partie des cultivateurs. La politique départementale contribue à expliquer cette situation. Le temps des étables avec cinq animaux au moins était terminée ; à présent, la dispersion maximale d'un reproducteur au plus près des exploitants devient la stratégie choisie [1228].

À la fin du Second Empire, la race de Villard-de-Lans est définitivement lancée. Tout n'est pas résolu mais est franchie une partie des obstacles. Les notables sont des acteurs essentiels autant par leurs décisions collectives au sein des différentes assemblées et notamment du conseil général, que par l'initiative de certaines personnalités. Le comte d'Agoult rejoint Félix Réal. Pourtant, l'analyse du corpus des demandes en taureaux a exhumé une partie des impétrants, ni petits ni classables dans la grande propriété. Il y a une authentique demande venant d'horizons sociaux plus modestes que sous la Monarchie de juillet. L'amélioration agricole est donc le fruit d'acteurs qui ne sont pas à situer automatiquement en haut de la hiérarchie sociale.

Les notables ne peuvent qu'être présents dans les étables car ils combinent les atouts de la puissance. Par leur capital économique, ils sont les mieux à même de se saisir de l'opportunité des vacheries suisses ; par leur délégation de pouvoirs publics au sein du conseil général, des associations agricoles ou des conseils consultatifs d'agriculture, ils remplissent une fonction d'interface. Mais leur rôle va au-delà. En effet, la constitution de la race bovine de Villard-de-Lans a montré qu'ils sont les animateurs de sa promotion bien qu'ils ne soient pas les seuls. À ce titre, Félix Réal, fils de régicide, combine son action avec le comte d'Agoult, fils de légitimiste notoire. En outre, la commission de l'automne 1864 est également décisive. S'ils sont donc bien acteurs à part entière et pas simplement des médiateurs, ils ne sont pas les seuls. Ils s'adjoignent les services du préfet en l'aidant à se forger des avis et en collaborant au sein de l'assemblée départementale. Ils s'appuient également sur les experts des questions d'élevage, le vétérinaire Bragard, le professeur Tisserant, l'inspecteur Rendu. Mais les stratégies ne sont pas identiques, les notables ne forment pas un bloc. Enfin, ils partagent également la place avec les cultivateurs. Ceux-ci sont également à considérer. C'est pourquoi,

[1228] L'analyse s'arrête au niveau des demandeurs car sept cas dans la liste des 19 acquéreurs ont été écartés, les uns ayant été exclus au départ parce qu'ils sont situés dans des communes de l'actuel département du Rhône (deux individus), un autre n'étant désigné que par son nom de famille, et les quatre derniers n'ayant pas été retrouvés dans les matrices cadastrales (deux personnes à Brié en particulier). Pour les douze restants, trois fermiers sont retenus dont celui du comte d'Agoult et six autres avec une propriété inférieure à cinq hectares. Le corpus est donc trop réduit pour constituer une base acceptable.

après avoir embrassé la promotion de la race bovine à l'échelle du département, le prisme local, au niveau du canton, permettra d'affiner l'analyse des acteurs sociaux qui intervinrent.

3 Promouvoir la race bovine de Villard-de-Lans à l'échelle locale

1864 est un moment de fondation ; à présent, il fallait bâtir. Pour parvenir à ces fins, en plus des achats de taureaux étalons par le département de l'Isère, comme cela a déjà été exposé, les pouvoirs publics édifient une forme originale de société agricole, une station d'élevage. Celle de Villard-de-Lans est d'ailleurs la première du département. Afin de remplir son objectif de perfectionnement des animaux, elle met au point des registres de saillies dont la découverte et le croisement avec d'autres sources nominatives permet d'envisager au plus près la promotion de la race bovine de Villard-de-Lans. Telles seront les deux directions suivies.

3.1 La station d'élevage de Villard-de-Lans, instrument de consolidation

Le 7 février 1875, il y a foule dans la salle du conseil de municipal de Villard-de-Lans. Le moment est important d'où le fait que la réunion se tienne dans la salle de la municipalité la plus importante du canton et éponyme du nom de la race. L'assistance est composée de cultivateurs habitant le canton mais également d'élus. De même, des personnalités de Grenoble ont fait le déplacement pour cette journée historique, la plupart d'entre elles siégeant dans les différentes assemblées comme la Société d'agriculture de Grenoble ou le conseil général de l'Isère. Il s’agit de créer la station d'élevage de Villard-de-Lans. Une publicité est assurée à l’événement, notamment en imprimant le discours prononcé par Bévière mais également par le règlement de la nouvelle société agricole. Mais la plupart des sources exploitées pour en retracer l'histoire proviennent des dossiers de la préfecture. Leur exploitation permet de revenir sur cette création d'un type nouveau. La station est un acteur

collectif du développement agricole. D'abord, elle est le fruit de la volonté des autorités publiques. Ensuite, elle répond à plusieurs finalités, les unes techniques en cherchant à diffuser l'excellence animale, les autres - liées aux premières - économiques, tout cela sans exclure une visée de contrôle politique et social en ces années de République incertaine. Enfin, l'analyse du groupe des éleveurs siégeant au sein de ses instances dirigeantes ou simplement comme sociétaires, permet de poser la question d'une spécialisation d'une partie des cultivateurs au sein des Quatre montagnes.

3.1.1 Une volonté de l'autorité politique

À la fin des années 1860, le lancement de la race de Villard-de-Lans peut sembler assuré du fait de sa prise en charge par le conseil général c'est-à-dire par l'alliance des notables avec le représentant de l'État. Pourtant, les sources montrent une situation moins favorable que l'on aurait pu le penser. C'est pourquoi la station est une initiative indirecte du préfet André.

Datée du 22 décembre 1873, une lettre du préfet André adressée à Bévière pour lui demander d'agir afin de ranimer l'ardeur des éleveurs qu'il estime assoupie depuis 1864 [1229]. Quand il prend en main les rênes du département en février 1873, les républicains, revigorés par le discours de Gambetta à Grenoble le 26 septembre 1872, sont principalement actifs dans les bourgs, mais la plupart des espaces ruraux demeurent aux mains des royalistes [1230]. L'Ordre moral se met en place à travers la République des Ducs. En Isère, le préfet André interdit *Le Réveil*, journal des républicains avancés, et, après la loi de janvier 1874 nommant à

[1229] Arch. dép. Isère, 142M6. Lettre du préfet André à Bévière, le 22 décembre 1873. Né le 17 janvier 1829 en Moselle, Joseph-Prosper André est médecin et maire d'Ars-sur-Moselle. La guerre de 1870 et la défaite de Sedan orientent sa trajectoire politique. Devenu député de l'Assemblée nationale issue des élections de février 1871, il fait figure de républicain modéré et se range dans la partie gauche de l'assemblée. Surtout, à Bordeaux, il fait partie de ceux qui protestent contre les revendications territoriales de Bismarck. Le 2 mars, il sort des rangs de l'assemblée pour manifester son opposition à la ratification de la convention de Versailles. Pour l'instant, décidé à être l'un des 100 000 « optants » c'est-à-dire décidant de quitter son territoire de naissance pour garder la nationalité française, il administre le département des Ardennes en mars puis celui de la Haute-Marne. Dès avril 1871 il devient le représentant de l'État dans la Drôme, puis, de février 1873 à avril 1876, d'administrer celui de l'Isère. Il sert ensuite en Côte-d'Or et dans l'Ille-et-Vilaine avant d'être relevé de ses fonctions en1882. Il décède l'année suivante. Voir Christiane LAMOUSSIERE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880*..., ouvrage cité, p. 58 et Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*... tome 1, ouvrage cité, p. 64.

[1230] Pour le tableau politique en Isère, Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*..., ouvrage cité, pp. 392-398. À Paris, l'appel à une République conservatrice voulue par Thiers dans son message du 13 novembre 1872, se heurte à une poussée des droites, lesquelles parviennent à obtenir son départ six mois plus tard et son remplacement par Mac-Mahon. Celui-ci prend le duc de Broglie comme vice-président du Conseil, tout cela dans une atmosphère où, le 28 mai, monseigneur Pie appelle « un chef », « un maître » pour la France et où le mois suivant, à Paray-le-Monial, une centaine de députés monarchistes consacrent la France au Sacré-Cœur.

nouveau les maires, il lutte contre le radicalisme. Dans ce contexte, toute mesure à destination des campagnes doit également s'envisager dans une perspective politique.

Mais cette lettre est également le fruit d'une double réflexion concernant l'élevage. Elle reprend les observations du conseil général pour se plaindre de la faiblesse de l'amélioration bovine. Les membres de l'assemblée signalent le hiatus entre l'objectif à moyen terme des pouvoirs publics en vue du perfectionnement de la race et les solutions de facilité des éleveurs pensant seulement à l'argent à court terme [1231]. Le préfet a beau jeu de signaler qu'il vient de menacer les maires de couper les subsides départementaux si un changement n'intervient pas [1232]. En outre, un débat plus fondamental vient de se tenir entre Despierre-Faucherand et la revue *Sud-Est* par l'intermédiaire de Prudhomme. Si les termes du débat ont pu rester dans la mémoire du préfet, ils inspirent plus directement Bévière lors de la création de la station d'élevage [1233].

Despierre-Faucherand envoie deux lettres à *Sud-Est*, datées respectivement du 27 juin et du 9 juillet 1871 dans lesquelles, domicilié à Monestier-de-Clermont, il se déclare « propriétaire ». Il doit s'agir d'Auguste Despierre-Faucherand (1834-1905), fils de Pierre Faucherand et de Joséphine Despierre qui est notaire dans cette localité du Trièves. L'homme se présente comme au fait des questions agricoles puisqu'il précise au début de sa première lettre qu'il est abonné à *Sud-Est* manifestement depuis sa fondation. De même, dans la

[1231] « Le rapport qui a été adressé à M. le Préfet sur le concours du Villard-de-Lans signalait une amélioration appréciable, mais ne dissimulait pas qu'il y a encore de sérieux progrès à réaliser. Votre commission croit à son tour appeler votre attention et celles des propriétaires de Villard-de-Lans sur l'insuffisance des résultats obtenus. Les encouragements du conseil général et le zèle de la commission spéciale n'ont pas fait défaut aux éleveurs assurément, si leurs efforts avaient été plus consciencieux ils auraient déjà amené leur race à un degré de perfectionnement quelle est loin d'avoir atteint ; mais dans nos montagnes on sacrifie souvent l'avenir au présent, on se défait des meilleurs sujets, que le commerce paie chèrement et on conserve pour la reproduction les médiocres. Il arrive même, dit-on, que les taureaux primés comme reproducteurs sont forts ménagés en vue de la vente ». Arch. dép. Isère, 142M6. Extrait de la lettre du préfet André au vétérinaire Bévière, le 22 décembre 1873 (citant une observation du conseil général).

[1232] « En portant ces observations à la connaissance de MM. Les Maires des cinq commues du canton de Villard-de-Lans, je les ai engagés à stimuler le zèle et l'activité des éleveurs, en leur faisant comprendre que le département se verrait dans l'obligation de retirer ses encouragements qu'ils ne mettaient plus d'empressement à réaliser les progrès qu'il est en droit d'attendre des sacrifices qu'il s'impose ». Arch. dép. Isère, 142M6. Extrait de la lettre du préfet André au vétérinaire Bévière, le 22 décembre 1873, archive citée.

[1233] *Sud-Est*, n° 7-8, juillet 1871, pp. 211-227. C'est en 1854 que Paul de Mortillet constitue ce *Journal agricole et horticole. Bulletin officiel des actes des sociétés et comices agricoles de l'Isère et des travaux de leurs membres*, comme cela est écrit en 1875. En caractères plus petits, on trouve la liste de ces sociétés et de ces comices. La diffusion dépasse le département puisque l'on trouve les sociétés agricoles des arrondissements de Grenoble, Saint-Marcellin, de Bourgoin et de La Tour-du-Pin (Isère), de Louhans (Saône-et-Loire), de Saint-Etienne (Loire), de la société horticole de l'Ain, de la société centrale d'agriculture de l'Yonne, du comice agricole d'Ambert (Puy-de-Dôme), de la société agricole du canton de Brienon (Yonne) et du comice agricole de Givors (Rhône). Toujours sur la première page qui sert de couverture une devise proclame : « Si on nous demande notre suffrage aux élections, répondons invariablement par : "Qu'avez-vous fait pour l'agriculture" ». *Sud-Est*, 1875. Du fondateur, on sait qu'il se présente en 1876 comme « propriétaire à Meylan » et qu'il est membre de la section départementale de la société des agriculteurs de France. Outre la revue qu'il fait naître en 1854, il est à la pointe des méthodes de sélection de bovins, revenant mois après mois sur les mérites de la méthode Guénon pour repérer les bonnes laitières. Il est également impliqué dans les questions horticoles. Pour une présentation plus précise de la revue et de Paul de Mortillet voir Gilles DELLA-VEDOVA, *Les comices et le développement agricole dans le département de l'Isère*..., mémoire cité, ff° 125-129.

seconde, il se réfère à la littérature spécialisée concernant l'élevage en nommant « les Anglais, nos maîtres en cette matière » mais encore, Villeroy et Guénon [1234]. Il se pose comme quelqu'un qui sait, n'hésitant pas à rappeler, comme s'il s'agissait d'une évidence, les théories de transmission des qualités des bons animaux [1235]. Mais les documents ne se réfèrent pas seulement à la littérature agronomique de l'époque. Ils sont reliés au contexte du moment. En effet, Prudhomme commence sa réponse en évoquant « le temps de misères et de besoin où nous nous trouvons », afin de rendre évidente la question de l'amélioration de l'agriculture en général et de l'élevage en particulier [1236]. Par conséquent, la question de l'élevage s'inscrit dans une œuvre de redressement national tant au plan politique qu'économique et même moral. Le croisement des informations contenues dans les deux lettres font surgir des préoccupations communes qui se retrouvent ensuite à Villard-de-Lans. Dans chaque lettre la question de l'élevage est au cœur du propos. Dans la première, Despierre-Faucherand procède à un rappel ironique des différentes tentatives de perfectionnement recherchées par le passé par croisement [1237]. Il dénonce le manque de persévérance des pouvoirs publics ainsi que l'incompétence les agents du département, les « courtiers » et des simples cultivateurs pour repérer le meilleur taureau [1238]. S'en prendre à la méthode du croisement permet, en creux, de voir qu'elle a encore des partisans. L'auteur fustige « Messieurs les importateurs » (p. 216). À ce titre, Prudhomme eut beau jeu de faire un rappel historique montrant les efforts pour promouvoir la race locale, donc celle de Villard-de-Lans. Dans ses lettres, Despierre-

[1234] Ambroise-Félix Villeroy (1792-1881), agronome à Rittershof, à l'est de Sarrebruck (Bavière puis Allemagne) est l'auteur de nombreux ouvrages d'agricultures qui sont considérés comme des manuels. Membre de l'académie d'agriculture de France, le *Journal d'agriculture* en 1877 en parle comme du « vénéré cultivateur de Rittershof ». Il traduit en français des auteurs de langue allemande et fait paraître en particulier un *Manuel de l'éleveur des bêtes à cornes* (Paris, Librairie agricole de la maison rustique, 1844, 419 p.).

[1235] Ceci apparaît notamment dans la seconde lettre où il « découpe » l'animal en fonction des différentes finalités que l'on attend de lui (p. 216 en particulier). Il se fait le reflet des conceptions antérieures autour de Baudement.

[1236] *Sud-Est*, n° 7-8, juillet 1871, p. 218. Plus loin, il précise que « Nous sommes dans la plus déplorable position où se soit jamais trouvée la France : nous avons environ dix milliards à payer en minimum, soit aux Prussiens, soit en indemnité à nos départements saccagés… (p. 224) ou encore « Ce n'est plus de la pitié qu'il faut aujourd'hui, c'est de l'action raisonnée ; nous avons six budgets, six fois toutes les contributions d'un an à payer ; il faut donc beaucoup de travail pour créer un si fort supplément de recette, et nous le pourrons par l'agriculture. En continuant de la sorte […], nous payerons notre grosse dette publique et nous ferons la France plus riche et plus belle qu'elle ne l'a jamais été. Ayons donc courage, suivons le gouvernement qui va décréter le progrès en rendant l'instruction primaire gratuite et obligatoire » (p. 225).

[1237] « On a prôné les qualités de la race de Schwitz : vite on dépense en achat de taureaux beaucoup d'argent ; on les installe dans quelques localités de la plaine ; la montagne a payé et n'a rien vu […].

Quelques années après, on a voulu des Salers ; hors de là, rien ne pouvait travailler […]. Les reproducteurs de cette espèce, amenés à grands frais, ont été livrés à des prix relativement élevés ; les gros agriculteurs les ont reçus encore, mais les trois quarts du département en ont été privés, et cependant la bourse commune était engagée. On fait les choses en entier ou on ne les fait pas.

Aujourd'hui, les honneurs sont à la race du Villard-de-Lans ; pourquoi n'y avoir pas pensé plus tôt ? C'était trop près probablement » (pp. 213-214).

[1238] « Quelle que soit la partie à améliorer, je le demande aux introducteurs de races, quel est celui de leurs courtiers chargés de l'achat des taureaux améliorants qui saura ce que ces animaux doivent avoir pour améliorer, soit la partie de devant, soit la partie postérieure de notre race, soit son ensemble » (p. 216).

Faucherand souligne à plusieurs reprises que les espaces et les sociétés de montagne sont délaissées [1239]. Là encore, ses critiques ne purent que servir à rendre plus légitime une action en faveur du pays des Quatre montagnes. Face à l'ancien procédé d'amélioration du cheptel, il se réclame de l'amélioration par la sélection. Il la justifie non seulement pour des raisons scientifiques mais, ce qui est particulièrement intéressant, comme d'entraîner les simples cultivateurs chez qui il veut introduire le changement [1240]. Ce souci est parfaitement identique chez Bévière quand il fonda quatre ans plus tard la station d'élevage [1241]. Il y a la volonté chez Despierre-Faucherand de se rapprocher de l'échelle locale, celle du canton ayant ses préférences, afin de ne pas démoraliser le petit exploitant [1242]. C'est la raison pour laquelle l'auteur mène la charge contre des concours agricoles et, par extension, les sociétés agricoles [1243]. C'est exactement ce que la station d'élevage reprend dans le canton de Villard-de-Lans. Enfin, il développe de manière acerbe une critique à l'égard de l'administration et des pouvoirs publics [1244]. Sur ce point, ses réflexions ne sont pas reprises puisque la station d'élevage est, de manière indirecte, une structure initiée par le préfet avec le concours des différentes assemblées comme le conseil général ou la Société d'agriculture de Grenoble.

Par conséquent, à la fin de l'année 1873 le préfet décide de s'appuyer sur un de ses agents pour reprendre à bras le corps le développement de la race bovine de Villard-de-Lans en faisant appel au vétérinaire Bévière.

[1239] « …dans nos pays de montagne, jamais il n'y a eu de concours ; en quinze ans, ils n'ont pas fourni deux concurrents... » ou « Et puis, loyalement, peut-on faire concourir les cultivateurs des montagnes avec ceux des plaines ? c'est vouloir faire lutter contre soleil contre celui d'Afrique, une chèvre contre un bœuf… » (p. 212).

[1240] « Par l'amélioration en dedans (*in and in*), c'est-à-dire de nos races locales, ces connaissances n'ont pas besoin d'être poussées aussi loin ; il s'agit simplement de savoir reconnaître si une bête possède plus que sa voisine les qualités recherchées dans le pays, de l'accoupler avec une autre en ayant aussi la plus grande somme, et les produits seront meilleurs que leurs auteurs. En continuant ainsi quelques années, mais en ayant soin de varier la famille des reproducteurs pour empêcher trop de consanguinité, le simple cultivateur arrivera sûrement à avoir de bons produits qui ne présenteront aucune chance de dégénérescence, car ils seront indigènes. Alors la dépense pour achat de taureaux pourra être employée en primes aux améliorateurs » (p. 217).

[1241] Par contre, iI développe toute une conception passant par une ferme-modèle : « Dans chaque canton, dans chaque commune un peu importante, on trouvera des cultivateurs ayant un enfant intelligent […] ; on l'enverra à la ferme-école, et il reviendra dans son pays enseigner les bons principes ; on l'obligera à aller dans les concours, à faire un cours d'agriculture le dimanche ; on instruira et on moralisera ainsi les jeunes gens des campagnes, qui passent leur journée du dimanche au cabaret » (p. 213).

[1242] « … Comme l'œil de messieurs les distributeurs de prime voit la graisse d'un côté, de la maigreur de l'autre, on n'en recherche pas les causes, et au pauvre la besace ! alors les petits cultivateurs, ne voyant primer que les grands agriculteurs ou fermiers, se retirent mécontents en disant :" On ne prime que les riches ", raisonnement malsain qui ne devrait pas être tenu et fait déserter les concours aux vrais cultivateurs » (p. 212) et « On devrait organiser ou faire organiser, ce qui serait mieux, des concours cantonaux […]. Ces concours auraient lieu dans chaque commune, à tour de rôle » (p. 213).

[1243] Bien qu'il ait cherché à parer la critique en précisant qu'il était membre de la société d'agriculture de Grenoble, il écrit que : « Ces cultivateurs primés sont des agriculteurs qui, pour la plupart, ont de la fortune, ne font rien par eux-mêmes, résonnent en capitalistes, ignorant les déceptions agricoles, et font de la prime une affaire d'argent et surtout de gloriole, alors que leurs calculs ne mènent souvent qu'à des déceptions ; mais qu'importe, on a été primé… » (p. 212).

[1244] « …mais chez nous, il faut toujours l'autorité, l'inscription préfectorale, les inspecteurs qui n'inspectent rien (x dans nos montagnes) et l'armée des fonctionnaires et quémandeurs dont pas un n'a élevé une poule et qui tous parlent bestiaux comme feu Bakewell » (p. 214).

Au cimetière Saint-Roch de Grenoble, la pierre tombale de César Hippolyte Bévière n'est plus fleurie depuis de longues années. Il repose aux côtés de sa femme, Victorine Philippaz. Sous leur nom, nulle inscription de descendance, et la seule épitaphe inscrite mentionne « fondateur de la station d'élevage de Villard-de-Lans » [1245]. Pour François Rouault, il est le « fondateur » de la race en particulier parce qu'il créé la station d'élevage. Mais ce moment s'inscrit dans une carrière au service du département de l'Isère. Bévière naît le 9 décembre 1830 à Saint-Pierre-de-Chartreuse d'un père lieutenant des douanes [1246]. Il est diplômé de l'école vétérinaire de Maison-Alfort ainsi que de celle de Lyon puis il revient en Isère. À une date indéterminée, il accomplit des missions au nom du département de l'Isère en Normandie ainsi qu'en Italie. En 1873 il fait des tournées dans le département, ainsi que le laisse entendre le préfet dans sa lettre de décembre. Installé comme vétérinaire à Grenoble, il vit dans le quartier des abattoirs c'est-à-dire à proximité de la gare. Chargé par le préfet de monter la station d'élevage, il tient le discours inaugural à Villard-de-Lans, et il déploie alors une intense activité de vulgarisateur dans des conférences ainsi que dans des brochures [1247]. Il promeut la race dans les concours agricoles [1248]. Dès 1876 il est chargé de lutter contre des épizooties et il devient membre du conseil d'hygiène et de salubrité en 1881. Deux ans plus tard, il occupe le premier le poste de vétérinaire des abattoirs de Grenoble qui viennent d'être fondés. En 1884, il devient inspecteur des épizooties. À ce moment, ce dévoué fonctionnaire est récompensé une première fois en devenant chevalier du Mérite agricole.

Chargé d'agir à la suite de la demande du préfet de décembre 1873, Bévière monte la première station d'élevage du département une année plus tard [1249].

[1245] Arch. dép. Isère, 5^{E}443/8. Registre des naissances de Saint-Pierre-de-Chartreuse. Le Dictionnaire biographique de l'Isère contient une photographie de Bévière probablement en 1896 car on croit reconnaître sur son costume la médaille de la légion d'honneur. Voir *Dictionnaire biographique de l'Isère*, Paris, Flammarion, 1907, 2 volumes, 1 094 p., cliché p. 134. Un autre portrait a été trouvé dans *L'Illustration dauphinoise* du 4 septembre 1887 (Arch. dép. Isère Fond Masimbert, sans cote).

[1246] Pour la biographie de Bévière, consulter *Dictionnaire biographique de l'Isère*, ouvrage cité, le dossier « Bévière » dans le Fond Masimbert ainsi que celui du Mérite agricole (Arch. dép. Isère, 29M19) et son dossier sur la base LEONORE (LH229/42).

[1247] César BEVIERE, *La race bovine du Villard-de-Lans et le concours régional à Grenoble en 1880*, Grenoble, imprimerie Gabriel Dupont, s.d. [1880], 12 p. et *Société d'élevage du Villard-de-Lans fondée en 1875 par M. C. Bévière, La race bovine de Villard-de-Lans (Isère)*, Grenoble, imprimerie centrale de Grenoble, 1895, 8 p.

[1248] Par exemple, Bévière figure à plusieurs années au jury du comice de Saint-Ismier pour lequel *Sud-Est* a gardé les comptes rendus à la fin des années 1870 et au début des années 1880. Lors de cette période, la race de Villard-de-Lans gagne de nombreux prix dans ce comice et occupe les premières places dans les palmarès. Fruit du hasard, la seule année où il est absent du jury, le compte rendu n'indique pas l'origine des races et c'est la seule occurrence où le rapport du concours parle de « l'excellente race de Tarentaise », « Société d'agriculture de Grenoble. Concours annuel de Saint-Ismier, le 10 juin 1878 », dans *Sud-Est*, 1878, pp. 234-237.

[1249] Le terme de « station d'élevage » ne se retrouve dans aucun des dictionnaires encyclopédiques du dix-neuvième ou de la première moitié du vingtième siècle consultés.

3.1.2 Une station aux fonctions multiples

Les archives consultées ne gardent pas traces d'actions entreprises en 1874. Puis, les choses allèrent très vite à partir de 1875. Le 7 février la réunion inaugurale provoquée par Bévière se déroule à la mairie de Villard-de-Lans. Dans la foulée, la première assemblée générale se déroule. Le 20 février son président, le marquis de Monteynard demande au préfet de bien vouloir accepter le règlement intérieur, ce qui est chose faite le 30 mars. Mais, sans attendre, une réunion tenue en préfecture le 11 mars organise la passation de pouvoir entre la toute jeune station et la commission issue du conseil général et chargée chaque année depuis 1866 de se rendre dans le canton pour sélectionner les meilleurs étalons. Cette période féconde est productrice d'archives qui montrent que la station d'élevage répond à trois grandes finalités : être un outil de perfectionnement de la race de Villard-de-Lans, répondre à des finalités économiques, enfin – sans que ce soit jamais énoncée - servir d'instrument de contrôle politique et social.

Bévière remplit la mission que lui avait assignée le préfet André en faisant de la station un moyen renouvelé d'amélioration de la race locale. Celle-ci apparaît toujours comme l'objectif principal [1250]. Bévière ne va pas se mettre à dos les éleveurs en reprenant les critiques du conseil général en 1873. C'est pourquoi il présente la station comme le prolongement des premiers efforts entrepris pour dépasser le système d'encouragement précédemment utilisé. Pour parvenir à ces fins, il opte pour la sélection [1251]. Pour cela, son rôle du vétérinaire, en plus de celui de directeur est essentiel : tournées dans les exploitations,

[1250] « [...] M. Bévière a pris la parole pour exposer les motifs qui lui avaient inspiré la pensée de fonder une Station d'Elevage, spécialement destinée à améliorer la belle race bovine du canton. Il a fait valoir les mérites, déjà reconnus de cette race bovine, et a donné à comprendre à l'assistance la possibilité de les accroître encore notablement, par des soins intelligents apportés à surveiller la reproduction d'abord, puis la première éducation des jeunes sujets » (Extrait de *Procès-verbal de la première réunion de la Station d'élevage du Villard-de-Lans tenue le 7 février 1875, membres fondateurs*, Grenoble, imprimerie Rigaudin, 1875, 12 p., p. 1). Ces objectifs se retrouvent dans les « buts » du règlement de la station : « améliorer et perfectionner la race bovine du Villard-de-Lans », « propager activement cette race », « contribuer à la vulgarisation des bonnes méthodes d'élevage ». Extraits de *Règlement de la station d'élevage de la race bovine du Villard-de-Lans, fondée le 7 février 1875 par M ; César Bévière, vétérinaire à Grenoble, tel qu'il a été adopté le même jour par l'Assemblée générale tenue au Villard-de-Lans*, Grenoble, imprimerie et lithographie A. Rigaudin, 1875, 15 p. (p. 3).

[1251] Il s'agit pour lui de « … chercher à améliorer les animaux par eux-mêmes, que la localité possède déjà en grand nombre, et complètement faits au rude climat de nos montagnes, plutôt que de les croiser avec des taureaux étrangers plus parfaits, sous le double rapport des formes et des aptitudes lactifères », dans César BEVIERE, *La race bovine du Villard-de-Lans et le concours régional à Grenoble en 1880*, source citée, p. 1. Il rejette le croisement qu'il estime « …plus onéreux, plus incertain et qu'il exige un temps plus long pour aboutir aux résultats désirés, offre le grand inconvénient de faire plus ou moins subir à ces reproducteurs des modifications plus ou moins profondes, soit dans leur santé, soit dans les propriétés reproductrices qui les avait fait choisir », dans César BEVIERE, *La race bovine du Villard-de-Lans*..., source citée, p. 2.

enseignements dispensés au coup par coup, véritables cours et organisation des concours [1252]. En effet, la station se voit chargée de construire et d'attribuer l'excellence agricole par des opérations de jurys tant pour les mâles que pour les femelles [1253]. Pour éviter les ventes précoces de bovins aux qualités reconnues, Bévière inaugure tout un système de versement de primes dans le temps et de suivi des taureaux et des génisses, les primes pour les vaches pouvant être touchées immédiatement [1254]. Par ailleurs, il établit une solidarité de fait entre les sociétaires. Chacun d'eux doit verser un droit d'entrée de six francs par an et tous ceux qui recoivent des primes s'engagent à en verser 10 % à la station. Celle-ci vient au secours des adhérents par des indemnités pour pertes de bestiaux, sauf en cas d'épizooties ou de manque manifeste de soin, mais également pour les bergers des sociétaires qui viendraient à subir un accident pendant leur travail auprès des bovins. Une autre partie des fonds, en dehors du versement des primes, pouvait servir à l'achat de taureaux « améliorateurs » extérieurs au canton [1255]. A plusieurs reprises, les textes semblent résonner en écho aux propos de Despierre-Faucherand.

La deuxième finalité de la station est économique. Bévière voit les changements importants qui animent l'économie française à deux échelles. Pour lui, « à la faveur des voies ferrées, les ressources de toute nature tendent à se niveler de plus en plus avec les besoins des

---

[1252] « Il [le vétérinaire] fait de fréquentes tournées dans le canton du Villard-de-Lans, tant pour se rendre compte de la situation hygiénique des animaux et des soins qu'ils reçoivent que pour donner le plus possible d'utiles conseils aux Eleveurs et contribuer par-là efficacement à l'amélioration de la race. Il fait des cours sur l'Élevage dans chacune des communes du canton en passant de l'une à l'autre dans la même année. Comme Directeur, il prépare de concert avec le Président l'organisation des concours et en dirige la police.

Lors des opérations du jury pour décerner les primes, il s'associe à son examen, mais n'a dans cette circonstance que voix consultative, tandis que dans toutes les autres réunions, il a voix délibérative comme chacun des Membres présents », dans *Règlement de la station d'élevage*..., source citée, p. 17.

[1253] « Un concours annuel se tiendra dans le canton du Villard-de-Lans au lieu et au jour fixés par l'assemblée générale.

Tout sociétaire du canton et même tous les habitants du canton non Sociétaires peuvent prendre part à ce concours, à l'exception des Membres du Conseil d'administration qui auraient été désignés par le jury et qui en auraient accepté les fonctions [...] » et « Les propriétaires des animaux exposés doivent produire des certificats délivrés par les Vice-Présidents de leurs communes respectives, attestant que les animaux présentés sont de pure race, qu'ils sont nés dans le canton et possédés depuis six mois au moins par les exposants. Si les père et mère des animaux ont été primés dans des concours antérieurs, il en sera fait mention au certificat. Cette pièce est réclamée avant l'ouverture du concours par le Vétérinaire de la Station chargé de constater l'accomplissement de la formalité qui est de rigueur. Article 21 : À l'entrée des animaux sur le terrain du concours, un numéro matricule en fer battu est confié au propriétaire de chaque animal, à la tête duquel il est attaché avec soin. On évite ainsi les confusions. Après le concours, les numéros sont rendus au Vétérinaire […] », dans *Règlement de la station d'élevage*..., source citée, pp. 19 et 20-21.

[1254] « [...] Pour les taureaux primés, il est versé moitié après le concours, et l'autre moitié ne doit l'être qu'un an après, sur la représentation du même taureau et la production d'un État constatant sur un registre tenu dans ce but, que le taureau a effectué au moins cinquante saillies dans l'année.

Pour les génisses, un tiers est versé le jour du concours, et chacun des deux autres tiers un an et deux ans après, sous la condition que l'animal ne sorte pas du canton pendant ce laps de temps, et qu'il soit suité en se représentant aux concours des deux années suivantes, de produits issus d'un des taureaux primés [...] », dans *Règlement de la station d'élevage*..., source citée, p 22.

[1255] dans *Règlement de la station d'élevage*..., soure citée, p 7.

populations […] [1256]. De la même manière, le développement de la science ouvre une époque de « régénération », pour reprendre le terme employé à deux reprises dans le discours de 1875. De plus, dans les campagnes, il met l'accent sur l'émiettement de la propriété [1257]. La perspective de répondre aux besoins accrus de consommation et l'inscription du pays des Quatre montagnes dans un bassin grenoblois en contrebas ne font aucun doute [1258]. En écrivant cela, Bévière ne fait que prolonger les liens antérieurs entre les éleveurs et les bouchers grenoblois. Ceci apparaît de deux manières. D'une part, à côté des sociétaires domiciliés dans le canton, la liste comprend - et elle commence par eux - des sociétaires étrangers au canton [1259]. Si l'adresse géographique est inconnue dans huit cas, dans 73 autres la localisation est indiquée, correspondant à 25 communes. Il y a une concentration à Grenoble et dans ses campagnes proches. 41 individus résident au chef-lieu du département ce qui montre la concentration que ce dernier exerçait et qu'il est bien le premier débouché de consommation des produits du bétail du canton de Villard-de-Lans. Les autres adresses se situent dans les communes alentours, c'est-à-dire dans l'aire de ravitaillement quotidien de la ville : Bresson, Brié, Eybens, Fontaine, le Fontanil, Meylan, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux, autant de lieux illustrant les liens entre les hauteurs et la vallée. Les localités directement en relation avec le canton comme Seyssins, Sassenage et dans une moindre mesure Veurey sont également présents ; dans cette dernière localité c'est même la commune en tant que telle qui adhère à la station. D'autre part, si l'on observe les professions des sociétaires étrangers au canton apparaissant dans 58 cas, ceux qui sont directement intéressés

[1256] Arch. dép. Isère, 140M1. Discours de C. Bévière, vétérinaire à Grenoble, fondateur de la station d'élevage, le 7 février 1875, 7 f° (f° 2).

[1257] « La propriété se morcelant chaque jour davantage, les bœufs, qui ont moins leur raison d'être pour ce motif, sont insensiblement remplacés dans la petite culture par des vaches de forte structure qui, tout en donnant un travail suffisant, fournissent du lait et enfin une viande de bonne qualité, surtout si elles ne sont pas trop âgées ». Extrait de César BEVIERE, *La race bovine du Villard-de-Lans*..., source citée, p. 3. Pierre Barral montre qu'en Isère la contenance moyenne de la cote privée était de trois hectares en 1842. Durant le demi-siècle qui suivit le nombre de cotes augmente constamment et l'accroissement est de 42,5 % en quarante ans. Pour cet auteur, « Dans l'ensemble national, le département se place sans conteste parmi les pays de petite propriété. Un calcul de 1885 lui attribuait à cet égard le seizième rang : encore péchait-il par excès, car il englobait les propriétés publiques » (dans Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*..., ouvrage cité, pp. 86-93, p. 90).

[1258] « Les éleveurs et les bouchers ont constaté déjà depuis quelques temps que ce rendement en viande augmente insensiblement, à mesure que les progrès améliorateurs s'accentuent dans la race. [...] Les formes plus régulières, plus harmonieuses dans la conformation, qu'on recherche et qu'on obtient en partie, tout en étant éminemment favorables à la production des produits de consommation, coïncident également avec la structure exigée et une future abondance de lait que présentent les vaches bonnes laitières. » et « On a constaté qu'elles [les vaches] ne faisaient que prospérer lorsque, encore jeunes, elles étaient conduites dans la vallée ou dans la plaine. Là, sous l'influence d'une nourriture plus copieuse, elles acquéraient plus de valeur, plus de taille, et que le lait, fourni en plus grande quantité, perdait peu de ses excellentes qualités ». Extraits de César BEVIERE, *La race bovine du Villard-de-Lans*..., source citée, pp. 4 et 5.

[1259] Elle incluait également des membres honoraires. Cette catégorie était ouverte à « Toute personne qui favorise l'élevage de la race que l'on améliore et qui tend à la propager dans le département ou hors du département, soit par des écrits destinés à la faire connaître et apprécier, soit directement par des achats d'animaux de cette race dans les écuries du canton... ». Extrait de *Règlement de la station d'élevage*…, source citée, p. 4.

à l'élevage figurent notablement. Ainsi, les treize « propriétaires » sont à rapprocher des huit « négociants » (l'activité de « marchand de bois » étant distincte) et des cinq « bouchers ». De surcroît, la plupart des autres individus peuvent être, en plus de leur activité professionnelle, détenteurs de terres mises en fermage par exemple, à l'image d'Antoine Chanel « épicier, propriétaire ». Au milieu des années 1870, le prix de la viande augmente et le conseil municipal de Grenoble s'émeut de la nécessité d'importer des animaux venus de loin [1260]. La station d'élevage constitue un moyen pour augmenter la quantité et la qualité des bêtes disponibles pour la foire aux bestiaux créée le premier vendredi de chaque mois en ces années [1261]. Le boucher Farçat, installé place Sainte-Claire à Grenoble, vient de lancer une boucherie économique qui fait l'objet d'un rapport par le commissaire central de la police. Il n'est pas étonnant de retrouver ce nom comme sociétaire de la station d'élevage. Dans d'autres cas, des patronymes ne sont pas sans en rappeler d'autres qui sont fréquents dans le canton comme le boucher Riton ou Désiré Blanc-Brude qui peut être l'enfant né en 1846 de Lucien Benoît et de Marie Belle. Le lien a été établi de manière plus claire avec le boucher Laurencin Magdelain. Il est né le 6 juin 1846 de Pierre et Françoise Ravix. Si l'étendue de la propriété de son père reste inconnue, son grand-père Antoine en devait posséder environ 16,5 hectares lors de la confection du cadastre en 1834. Des quatre enfants de Pierre et Françoise Ravix seule une fille reste à Lans, les autres étant partis. Mais les liens n'étaient pas coupés comme l'atteste l'adhésion de Laurencin à la station d'élevage. L'installation de ce dernier à Grenoble n'est pas une coupure avec le pays d'origine mais le prolongement des réseaux familiaux et des moyens d'assurer le développement rural des acteurs, qu'ils restent dans le canton ou qu'ils investissent le chef-lieu du département.

Enfin, la dernière finalité de la station n'est-elle pas de pouvoir assurer une forme de contrôle politique et social dans le pays des Quatre montagnes ? Bien que « La station s'interdise toute discussion et publications qui seraient étrangères au but de son institution », elle est porteuse de représentations du monde dominant des notables [1262]. Le discours inaugural de Bévière se place sous les figures tutélaires d'Alfred Bertrand et de Félix Réal. De même, en semblant ne pas être conscient des hiérarchies sociales pour, au contraire, vanter

[1260] « ... Ceux qui approvisionnent la boucherie sont obligés de faire venir d'Italie les deux tiers au moins de l'approvisionnement en bœufs et porcs et de l'Algérie une quantité égale de moutons ». Arch. dép. Isère, 132M15. Extrait de la délibération du conseil municipal de Grenoble, le 8 novembre 1872.

[1261] C'est ce qui pourrait expliquer la présence de Bischoff, inspecteur de la boucherie de Grenoble, commune pour laquelle un arrêté précise en 1878 qu' « il convient d'obliger les bouchers forains à faire conduire à l'abattoir de Grenoble où ils seront examinés par le vétérinaire spécial attaché à cet établissement, les bestiaux destinés par eux à la consommation des habitants de la ville ». Arch. dép. Isère, 132M15. Extrait de l'arrêté du maire de Grenoble, le 23 février 1878.

[1262] dans Règlement de la station d'élevage..., source citée, p 3.

« une grande famille agricole qui s'occupera activement de l'une des branches les plus importantes de l'agronomie », l'auteur se rattache aux conceptions et au discours des agrariens [1263]. Le 7 février 1875, à la suite du discours de Bévière, Léopold de Pélissière prend la parole. Au plus près des éleveurs, les vice-présidents - c'est-à-dire les maires nommés par le préfet - ont un rôle important de surveillance des bêtes et, de fait, de leurs propriétaires [1264]. Au-dessus, l'administration de la station est entre les mains d'un groupe d'hommes élus, c'est-à-dire ceux que les éleveurs estiment être le mieux à même de servir d'intermédiaires [1265]. En cette période d'Ordre moral, la noblesse s'intéresse de près à la naissance de la station. Elle est représentée par quatre comtes (Guy de Marcieu, François. d'Agoult, de Galbert, de Chabons, auxquels on peut ajouter le chargé d'affaires de la comtesse de Reynaud) et trois marquis (Gaston de Marcieu, de Monteynard, de Virieu) qui apposent leurs noms et leurs titres sur la liste des sociétaires. Le marquis de Monteynard est président, Léopold de Pélissière secrétaire et le marquis de Virieu secrétaire. Le comte d'Agoult a déjà été présenté et le comte de Galbert le sera plus tard lors du concours spécial à partir de 1893, seuls certains portraits sont esquissés.

Trois observations peuvent être faites. La première relève une continuité avec la période antérieure ainsi que les membres de la famille de Marcieu l'atteste. En effet, Albéric *Gaston* Marie Gabriel Emé de Marcieu (1829-1888) et Guy Emé de Marcieu sont les deux fils d'Albéric de Marcieu, dont un des fermiers s'était porté acquéreur de reproducteurs Schwitz et Salers. La famille est une des plus fortunées du département par ses biens dans des mines, des propriétés dans plusieurs départements et des mariages de premier ordre. Elle est un des soutiens du légitimisme. Ensuite, précisément, les milieux monarchistes semblent être particulièrement présents dans la station d'élevage. N'est-ce pas le cas avec le marquis de Virieu [1266], le marquis de de Monteynard [1267] ou encore le comte de Chabons [1268] ? Par

[1263] Arch. dép. Isère, 140M1. Extrait du discours de Bévière du 7 février 1875, archive citée. Sur les agrariens au cours de cette période, voir Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité. Sur le concept, voir Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD, « Le temps retrouvé de l'agrarisme ? Réflexion critique sur l'historicité et l'actualité d'un paradigme », dans Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre*…, ouvrage cité, pp. 7-48.

[1264] « Les vice-présidents communaux s'occupent activement dans leurs communes respectives de tout de qui peut concourir à l'extension et à la prospérité de la Station», dans *Règlement de la station d'élevage*..., source citée, p 7.

[1265] La station est dirigée par un président, cinq vice-présidents (les maires des cinq communes du canton), un trésorier, un secrétaire, un vétérinaire qui est également directeur et par dix membres titulaires dont la moitié proviennent de l'extérieur du canton. Les membres du conseil d'administration sont élus pour six ans avec un renouvellement par tiers tous les deux ans au scrutin secret.

[1266] Le marquis de Virieu (1826-1882) est né à Lyon et, après des études en particulier en pensionnat au collège de Fribourg tenu par les Jésuites, il achève ses études à Grenoble à la fin des années 1840. Comme son père Aymon (1788-1841), il épouse la carrière diplomatique qui le conduit à Florence, à Hambourg et, après un rapide passage à Dresde, à Berlin jusqu'en 1860. À ce moment, prenant ses distances avec le Second Empire, il revient s'installer en Dauphiné au château de Pupetières dont il confie des travaux à Viollet-le-Duc. En 1875, il

conséquent, en 1875, dans une période politique ardue au début de la Troisième République, la noblesse fait feu de tout bois et mobilise tous ses membres pour maintenir un contrôle social dans le monde rural. Cependant, ils ne sont pas les seuls et les républicains cherchent également à s'affirmer. N'est-ce pas ainsi qu'il faut interpréter la présence du député Paul Breton (1806-1878) ? [1269]. Ce dernier s'est fait remarquer par ses activités industrielles de papetier. Ceci pourrait expliquer que d'autres papetiers souscrivent à la station d'élevage de Villard-de-Lans. L'exploitation intensive des forêts du canton, en particulier à Autrans, à Corrençon, à Méaudre et à Villard-de-Lans, en partie pour la fabrication de pâte à papier en contrebas du canton, est une clef d'explication importante. Ainsi, le critère de l'opposition politique n'est peut-être pas le critère le plus éclairant pour identifier les différents groupes de sociétaires extérieurs au canton qui adhèrent à la station. La notion plus éclairante est celle de la notabilité. Dans la conjoncture du moment les monarchistes sont élus car ils représentent pour les éleveurs du pays des Quatre montagnes des interlocuteurs plus appropriés à la

---

vient de racheter le château de Virieu au comte de Saint-Férréol et il s'investit durablement dans la région. Ainsi, il est conseiller général du Grands-Lemps de 1861 à 1877 mais échoue à deux reprises aux élections législatives. Localement, il préside la société d'agriculture de La Tour-du-Pin, publiant au cours de ces années de nombreuses brochures dans différents domaines dont l'agriculture. En écrivant dans sa notice nécrologique qu'il eut « une vie utilement remplie, tout entière consacrée à la religion à la patrie, vouée à toutes les bonnes oeuvres, qui trouvaient en lui un actif coopérateur et un riche soutien », il faut comprendre qu'il exerça l'autorité politique d'une des plus anciennes familles de la noblesse du Dauphiné (Notice nécrologique dans *Polybiblion. Revue bibliographique universelle*, 1883, n° 2, p. 360 et Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 503).

[1267] De leur côté, les Monteynard sont des « catholiques et monarchistes intransigeants » (Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 489). Page sous Charles X, chasseur de la garde royale, Henri-Reymond de Monteynard (1811-1880), se retire sur ses terres au début de la Monarchie de juillet. Résidant au château de Tencin, il est maire de cette commune. Lui aussi s'investit dans les affaires agricoles. D'abord, il fait figure de modernisateur. Une notice postérieure le présente comme un des premiers acquéreurs de la charrue Dombasle et il aurait cherché à promouvoir une certaine mécanisation (« Si les bras manquent […] recourez aux machines. Elles ne peuvent tout faire entièrement, mais elles sèment, elles moissonnent, elles fauchent et battent le grain. Elles labourent même quand la dimension des champs permet l'emploi de la vapeur », propos rapportés dans *L'agriculture dans l'Isère au 19e siècle*…, ouvrage cité, pp. 74-75). Du même coup, il devient président de la société d'agriculture de Grenoble et c'est cette position qui explique que, tout naturellement, la présidence de la station d'élevage de Villard-de-Lans - dans le périmètre de la société de Grenoble - lui revienne. Au cours de la même période, il s'intéresse à la presse. C'est ainsi qu'après avoir acquis *Le Messager dauphinois* en 1875, il rachète l'année suivante *Le Courrier des Alpes*. Il doit être aidé dans cette tâche par son ami Paul de Mortillet, lui aussi sociétaire de la station tout comme l'imprimeur de la revue *Sud-Est*. Mais en 1878, Raymond de Monteynard met fin à ses fonctions à la Société d'agriculture de Grenoble. Si des problèmes de santé ne peuvent être exclus, sa démission est contemporaine de la crise entre la Chambre et le président de la République et de l'échec des « cent jours de l'Ordre moral ». Il décède à Lyon, le 30 juin 1880 après être « … resté constamment fidèle à son Dieu et à son Roi » (Paul de MORTILLET, « Le Marquis Raymond de Monteynard », dans *Sud-Est*, 1880, pp. 304-306, p. 306).

[1268] Avec le comte de Chabons, les milieux légitimistes restent présents. La famille a été affaiblie durant la Révolution française puis l'Empire, elle retrouve de l'entregent en particulier avec Jean-Jacques Gallien de Chabons (1756-1838), lequel est aumônier du comte d'Artois en 1814 puis de la duchesse de Berry. De son côté Paul Jean de Gallien de Chabons épouse une Pourroy de Lauberivière de Quinsonnas, dont un membre de la même famille, à la génération suivante, se marie avec le frère d'Alphonse de Virieu, le comte Godefroy. La fortune de familiale se reconstitue partiellement sous la Monarchie de juillet avec des biens répartis en plusieurs lieux dont le château de Bresson, dans la proche campagne grenobloise.

[1269] Concernant Paul Breton, voir Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*... tome 1, ouvrage cité, p. 483, et Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*..., ouvrage cité. Il devient député en février 1871 et siège dans les rangs de la gauche républicaine. À Grenoble, il fait partie du Comité républicain de l'ordre et de la liberté, un rassemblement unissant des orléanistes, des légitimistes et, comme lui, des républicains modérés. Sous son impulsion, Pont-de-Claix devient une commune en 1872 et il est réélu en 1876 et en 1877, après avoir apposé son nom sur l'Adresse des 363.

situation du moment. Bientôt, en passant de la République de Broglie à celle de Ferry, les instances dirigeantes de la station se modifient à leur tour ; le temps de Durand-Savoyat, sociétaire dès 1875, allait survenir. Toutefois, la raison d'être primordiale de la station par est de promouvoir l'excellence agricole à partir des étables ; c'est pourquoi l'analyse du corpus s'achève par les sociétaires domiciliés dans le canton achèvent

3.1.3 Une première démocratisation de l'excellence agricole

Dans la lettre qu'il adresse au préfet pour rendre compte de sa mission, Bévière estime qu'elle a été couronnée de succès puisqu'il a rassemblé environ 120 sociétaires dont « les principaux éleveurs du canton » [1270]. Mais la liste des membres fondateurs qui est imprimée donne 252 noms. Après avoir listé ceux qui, à l'écrasante majorité ne sont pas domiciliés dans le canton de Villard-de-Lans (84 noms), elle recense les 170 « propriétaires éleveurs » par commune, d'abord dans la commune éponyme qui est son chef-lieu (34 individus) puis dans les autres communes, Autrans (27), Corrençon (2), Méaudre (56) et Lans (51). C'est la commune la plus fortement représentée qui a été étudiée plus précisément [1271]. L'objectif, en procédant à l'identification, consiste à retrouver les logiques à l'œuvre dans l'inscription à la station d'élevage. Trois remarques peuvent être faites.

D'abord, un faisceau d'indices tendent à confirmer les propos de Bévière à propos des « principaux éleveurs ». En effet, la quasi-exclusivité des sociétaires identifiés de Méaudre étaient des chefs de famille [1272]. Cependant, ils ne forment qu'un cinquième environ de ceux

[1270] Arch. dép. Isère, 140M1. Lettre de Bévière au préfet de l'Isère, le 19 février 1875.

[1271] La liste des sociétaires ne comprend que le nom, le prénom et la commune. Une première expérience avait consisté à les retrouver en se servant de l'état civil. Une liste des individus avec les mêmes noms et prénoms nés dans la commune (ce qui est une première source d'incertitude puisque rien ne dit que le sociétaire est né dans la commune en question) a été affinée en les suivant dans les actes de mariages ou de décès (des individus ne se retrouvent pas dans les mariages ou ne laissent pas de traces après leur mariage - pas de naissances d'enfants résultant de l'union - ou apparaissant dans les décès ce qui réduit la liste des possibles). Le résultat n'est pas concluant ; l'expérience a été tentée sur la commune de Lans et, sur les 51 sociétaires, seuls 19 (37,2 %) sont clairement identifiés. Une seconde méthode a été expérimentée avec plus de succès mais sur la seule commune de Méaudre puisque nous disposions de la liste nominative de recensement en 1872 soit trois ans avant la constitution de la liste des adhérents. Son utilisation a permis sur 56 sociétaires d'en identifier 31 (55,3 %), quatre n'ayant pas été retrouvés et 21 laissant ouvert un choix multiple du fait de la pauvreté des indications contenues dans le corpus d'origine.

[1272] À Méaudre, Eugène [Félix-] Griat n'a que 21 ans et sa présence s'explique du fait que son père, Eugène (1806-1858), est décédé en 1858. La veuve de ce dernier, Rosalie Buisson (née en 1825), épouse en secondes noces Jean Fanjas (1832-1871) en mars 1866 mais celui-ci décède à son tour en août 1871 lui aussi au hameau des Meillan. Eugène, aîné des garçons et portant le même prénom que son père, est dans une position d'héritier. Au recensement suivant, et s'étant entre-temps marié en 1879, Eugène reprend l'exploitation ; sa mère, simple journalière, part au Bourg.

du recensement de 1881. Les « principaux » ne constituent donc pas « la plupart ». Certains d'entre eux sont notables à l'image du notaire Benoît Ronin (1844-1918) [1273]. De la même manière, dans au moins deux cas, les différents maires de Méaudre figurent comme sociétaires. Daniel Chabert, parent de Benoît Ronin, dirige la commune précédemment [1274]. Il démissionne en septembre 1871 et il est remplacé par François Roche (1818-1887) [1275]. Mais, par « principaux », il faut également comprendre des membres des différents conseils municipaux qui se succèdent à partir des années 1860 jusqu'en 1875. En effet, depuis 1872,

[1273] Benoît-Philippe Ronin est l'un des enfants de Louis-Antoine (1811-1885), celui qui épouse Angélique Chabert, fille du maire de Méaudre, et qui est à la tête de plus de 78 hectares à Autrans en 1834. Le père, propriétaire, vient d'installer son fils à Méaudre comme notaire. En effet, licencié en droit et habitant Claix depuis quelques années en 1874, le procureur ne voit que des bonnes raisons pour accepter que Benoît Philippe Ronin reprenne l'office notarial de Joseph Roux-Fouillet : « ... Il est né à Autrans commune limitrophe de Méaudre ; sa famille y réside encore et jouit d'une juste considération ; elle est dans l'aisance [...] » (Arch. dép. Isère, 2U152. Lettre du procureur de la République au procureur général le 6 mars 1874, dans le dossier de Joseph Roux-Fouillet). Il rachète l'office à Joseph Roux-Fouillet le 2 avril 1874 pour 10 500 francs (Arch. dép. Isère, 2U152. Dossier de Benoît-Philippe Ronin). Notable en puissance, la participation à la station d'élevage de Villard-de-Lans est un moyen pour lui de s'attacher encore un peu plus la clientèle des cultivateurs des deux communes voisines. C'est manifestement une réussite puisqu'il est conseiller d'arrondissement à partir de 1880 et qu'il se présente encore en 1892 (Voir Arch. dép. Isère, 13M2 et *Election au conseil d'arrondissement du 1er août 1886. Canton de Villard-de-Lans, Profession de foi du candidat Ronin*, Grenoble, imprimerie Veuve Rigaudin, placard sur papier de couleur Bibl. mun. Grenoble, Hd.505/29).

[1274] Daniel Chabert (1820-1898) dit « fils » est à différencier de son homonyme et quasi-contemporain (1822-1901), lui aussi adhérent à la station. Son père, Daniel (v. 1795-1850), un des trois frères Chabert de Méaudre, est un gros propriétaire détenant 28,2 hectares en 1834. Dix ans plus tard, Daniel fils épouse Marie Catherine Repellin, une jeune fille d'une famille assez bien pourvue puisque son père, François-Léon, détient plus de 18 hectares lors de la confection du cadastre. Ce cultivateur a cependant d'autres activités. « Propriétaire et marchand » en 1853, il devient négociant sous le Second Empire et encore au début de la Troisième République. Ce rôle d'intermédiaire est un facteur de l'accroissement de son influence. La qualification de « négociant » permet de faire la différence d'avec son homonyme lors des scrutins municipaux. Après une première élection au second tour lors d'une élection en 1865 où il obtient 108 voix sur 207 exprimées, il est élu dès le premier tour à celle de 1870. Le nouveau scrutin, organisé l'année suivante, lui amène 53,5 % des voix et, en mai, l'ensemble des conseillers municipaux l'investit de la charge de maire à Méaudre. Il conserve son poste au conseil municipal en 1874 mais, en 1878, c'est un désastre car il réunit à peine plus d'un cinquième des voix exprimées. Il reste négociant dans les années suivantes avant de décéder comme rentier.

[1275] Installé au Peuil, le hameau qui est longtemps le bourg centre de Lans au 19e siècle, François Roche est le cadet des garçons d'Antoine (v. 1781-1849) et de Rose Magdelen (v. 1778-1856). Sa famille est assez ben dotée puisque son père avait 16,2 hectares en 1834. À la fin du siècle, un beau-frère, Antoine Achard-Picard, a autour de douze hectares et son neveu, fils de son frère aîné Antoine (1808-1872), a treize hectares. Mais c'est à Méaudre que, le 13 novembre 1839, François Roche épouse Marie Perrin (1821-1887) dont le père, François (v. 1789-1844), a pratiquement sept hectares. Installé dans cette commune au hameau du Piaillon, il est toujours qualifié de cultivateur et plus rarement de propriétaire. Le couple a sept enfants. Plusieurs décèdent jeunes mais les jeunes adultes ne sont pas épargnés pour autant. C'est par exemple le cas de sa fille Catherine (1843-1868), couturière chez son père ou de son fils Joseph, soldat au 71e régiment de marche, et qui s'éteint à Versailles quinze jours avant le début de la Semaine sanglante. Très tôt, François Roche siège au conseil municipal dès 1855 mais son score est fluctuant en fonction de la participation. En 1855, il obtient 73 %des voix avec un taux de participation de 58,6 %. En 1865, il ne passe qu'au second tour avec 44% des voix alors que la participation est plus élevée (81,6 %). Elu à nouveau au second tour des élections d'août 1870, il le demeure en avril 1871 dès le premier tour avec 104 voix sur les 196 exprimées. Durant les années de l'Ordre moral, il est un des personnages les plus importants de la commune. Désigné maire par le préfet le 23 février 1874, le suffrage universel masculin confirme ce choix avec 72,3 % des suffrages exprimés mais, là encore la participation est faible. C'est un homme riche qui déclare au préfet une fortune évaluée en revenus à 2 000 francs (Arch. dép. Isère, 15M88. Notice individuelle remplie par François Roche au préfet le 18 mars 1874). Par conséquent, sa présence parmi les sociétaires de la station d'élevage s'explique à double titre, issu d'une famille de cultivateurs et maire. Il se veut proche de l'ordre, mot qu'il choisi à dessein dans une lettre au conseiller général où il demande à ce dernier d'user de son influence afin que son adjoint, Aimé Batandier, revienne sur sa démission : « « les idées d'ordre en font pour moi un précieux auxiliaire » (Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre de François Roche au conseiller général le 26 juillet 1877).

les fonctions d'adjoint sont remplies par Aimé Batandier [1276]. Dans son cas, sa présence est parallèle à son influence au sein de la municipalité, telle que les résultats aux différentes élections la reflète. Au final, parmi la trentaine de noms identifiés, un tiers est membre des différents conseils municipaux au cours de la période allant de 1870 à 1875. À l'inverse, le suivi biographique a rarement pointé des activités de gagne-petit : nul journalier ou bûcheron et quant aux deux individus qualifiés de « maçon », cette appellation remonte à plus de trente ans avant leur entrée la station d'élevage. Ainsi, cette dernière est bien composée des membres influents de la commune ; elle se situe également à l'articulation entre le pouvoir local et celui de l'échelon supérieur.

Ensuite, les sociétaires identifiés témoignent d'une forte stabilité. Ils contribuent à une vision immobile du monde rural. L'âge auquel ils adhèrent va dans ce sens. Avec une moyenne estimée à 47 ans, la plupart d'entre eux ont déjà une expérience et une pratique expliquant qu'ils sont les « principaux » éleveurs. Leur répartition par tranche d'âge et la comparaison avec la liste nominative de Méaudre en 1881 apporte des précisions. En 1875, les adhérents entre 21 et 40 ans sont un tiers moins nombreux que parmi les chefs de famille de la commune six ans plus tard (22,5 % contre 34 %). À l'inverse, les tranches suivantes (32 % pour ceux de 41 à 50 et 29 % pour ceux de 51 à 60 ans) sont surreprésentées par rapport aux individus identifiés à la tête des ménages (respectivement 22 % et 22,4 %). Ce n'est qu'à la tranche suivante que les pourcentages correspondent (16 % et 16,8 %). Ainsi, les membres de la station peuvent se prévaloir d'une ancienneté reconnue. La stabilité est celle de la durée des exploitations.

La deuxième observation porte sur les professions des individus. En 1875, les adhérents domiciliés dans le canton sont des propriétaires-cultivateurs. Cette appellation peut être croisée avec celles relevées dans d'autres sources. Ainsi, 25 individus sur les 31 du corpus sont qualifiés de cultivateurs dans l'acte retrouvé le plus proche de l'année 1875. C'est le mot le plus couramment utilisé dans les documents, en somme celui qui fédère le plus d'exploitants. Cela confirme que les journaliers et les micro-propriétaires se trouvent écartés du perfectionnement animal *via* la station. Plus qu'un instantané, la variété des professions

[1276] Aimé Batandier (1829-ap. 1911) est un cultivateur qui ne doit pas être bien fortuné. Si la propriété de son père Benoît (†1837) n'a pas été retrouvée sur la matrice de 1834, son beau-père, Jean Perrin (†1838), atteint la même année 9,2 hectares. Lui-même, en 1896, ne doit posséder que 5,6 hectares. Est-ce ce pour cela que ses garçons s'orientent vers d'autres activités ? Si le fils aîné n'est retrouvé, un autre est employé de commerce à Grenoble en 1886 tandis qu'un troisième devient instituteur. Ce fut le benjamin, Alcime, qui hérite des biens paternels. En octobre 1870, Aimé effectue son entrée au conseil municipal avec plus de 80 % des suffrages exprimés. L'année suivante, il demeure en place et il prolonge sa présence aux élections de 1874 avec plus de 57% des voix. Durant la même période, il remplit les fonctions d'adjoint. Mais, là encore, une césure apparaît en 1878 puisqu'il n'intègre pas la nouvelle municipalité.

retrouvées distingue deux profils distincts. Le premier est composé d'individus apparaissant toujours comme cultivateurs et, parfois, avec d'autres mots s'en rapprochant comme « fermier », « propriétaire-cultivateur », « propriétaire » ou « rentier ». Ainsi Alphonse-Louis Blanc-Paque, toujours qualifié de cultivateur, sauf à la fin de sa vie où il est mentionné comme rentier [1277]. De la même manière, pour chacun des actes retrouvés, Henri Odemard est noté cultivateur mais son portrait était différent du premier [1278]. Dans les deux cas, la surface détenue est assez différente avec une part non négligeable réservée aux prés, mais tous deux sont en position d'héritiers. L'autre profil, minoritaire, fait une part plus grande à la pluriactivité. Parmi eux, prenons par exemple le premier de la liste, Eugène-Augustin Barnier (né en 1809) [1279]. Concernant les membres de la famille Barnier, l'indication de professions en dehors de la sphère agricole correspond à des entrées dans la vie active, comme s'ils étaient dans l'attente de la succession des biens familiaux. Ainsi, il ne faut pas s'y tromper. En 1875, Eugène-Augustin comme Julien Barnier sont bien principalement des cultivateurs. Les choses sont moins claires dans d'autres cas comme, par exemple, pour Désiré Blanc [1280]. Le fait de

[1277] Né en 1823 à Autrans, Louis Blanc-Paque est l'avant-dernier d'un mariage pour lequel cinq enfants sont retrouvés. Son père, Ambroise (1785-1861), est un petit exploitant puisqu'en 1834 il possède 5,7 hectares environ. Il est également maçon et la pluriactivité touche également le bois car au mariage de son fils aîné, Pierre (1809-1879), il est mentionné comme propriétaire maçon et charpentier. Les enfants suivent le père. Pierre est également maçon, François-Régis également maçon à Grenoble en 1840. De son côté, Alphonse-Louis semble toujours avoir travaillé la terre. Trois ans après la mort de son père, il se marie et il est déjà cultivateur, puisqu'il a dû reprendre l'exploitation familiale en compagnie de sa mère, Catherine Gamond au Bouchet à Autrans. Il y est encore en 1867. En 1869, il fait son entrée dans les matrices cadastrales en héritant des 9,3 hectares - dont 1,8 en prés - de Joseph Repellin, sans doute son beau-père domicilié aux Arnauds à Méaudre ; c'est pour cela qu'on le retrouve dans ce même lieu à partir du recensement de 1872.

[1278] Henri-Daniel Odemard naît en 1830 dans une famille mieux pourvue en terre. Premier garçon parmi les cinq enfants retrouvés, son père Daniel (1798-1848) est domicilié au hameau des Girauds à Méaudre. La mention « propriétaire-cultivateur » apparaît plus régulièrement sans doute parce qu'il détient 17,8 hectares environ en 1834 ce qui le classe dans la moyenne propriété. A sa mort en 1848 son fils aimé, Henri-Daniel, est un beau parti. Ce dernier épouse en 1855 la fille d'un propriétaire important de Villard-de-Lans, Mélanie-Victorine Belle-Pérat dont le père, Claude, est à la tête d'un peu moins de 30 hectares lors de la confection du cadastre napoléonien. Les trois enfants identifiés du couple naissent aux Girauds, où Henri-Daniel doit vivre avec son épouse et sa mère. Cette dernière décède en 1870 et, sans doute, a-t-elle dû préparer sa succession car c'est à partir de 1869 qu'Henri-Daniel apparaît dans la matrice cadastrale avec un bien estimé à plus de 23 hectares dont 6,22 hectares sont des prés.

[1279] Encore un héritier, serions-nous tenté de dire. Ceci apparaît par le choix de son prénom, Augustin, étant celui de son grand-père paternel, tandis que son père, Julien (1784-1854), donne son prénom à son cadet (1814-1882), ce dernier également sociétaire. Augustin est issu d'une famille relevant de la moyenne propriété puisqu'en 1834 son père détenait plus de seize hectares. Ce cultivateur épouse Poline Reppellin en 1836. Cela n'empêche pas Eugène-Augustin d'apparaître par la suite une fois comme cultivateur-maçon et une autre comme maçon. Mais, à y regarder de plus près, de telles qualifications se rattachant à ses jeunes années, respectivement en 1837 et en 1842. À partir de 1845, et encore plus après la mort de son père, seule la mention de cultivateur est présente.

[1280] Né en 1844, Désiré Blanc-Brude vient d'une famille modeste. Son grand-père paternel, Barthélémy (1780-1861) est un très petit propriétaire car il n'a que deux ares en 1834 ; c'est sans doute la raison pour laquelle en 1861 son acte de décès mentionne la profession de tourneur. Jean Faure, son grand-père maternel, aurait possédé la même surface au début de la Monarchie de juillet. À la recherche d'autres sources de revenus, son père, Désiré (1814-1865), est voiturier et il doit s'enrichir un peu car ses biens, quand son fils les récupère et qu'il est inscrit sur les matrices cadastrales, sont estimés à 6,7 hectares. Désiré fils prolonge l'activité paternelle et là encore, s'il est voiturier lors de son mariage avec Joséphine Eybert-Perceval en 1870 et au cours de cette même décennie, il est ensuite négociant dans les derniers recensements de la Belle époque tout en combinant l'activité d'aubergiste qu'il exerce à partir des années 1890. Ainsi, remise dans son contexte et sa trajectoire, sa participation à la station d'élevage de Villard-de-Lans est à associer à des activités de négoce. Il est de ceux qui tissent ces liens si

s'inscrire comme sociétaire de la station d'élevage participe d'une dynamique et d'une spécialisation de l'activité agricole dans laquelle l'élevage constitue soit l'activité essentielle - et c'est le cas des cultivateurs - soit une activité indirecte mais indispensable pour exercer sa profession. Ainsi, la présence du notaire Ronin comme celle de voituriers ou négociants prend tout son sens.

Mais ces stratégies individuelles doivent être replacées dans un cadre plus large, celui de la famille. Les recherches généalogiques esquissées relient à plusieurs reprises des individus du corpus. Les quatre Barnier sont très étroitement liés entre eux. Eugène-Augustin et Julien Bernier étaient frères. Tous deux présentent des profils semblables, en étant sur les premiers actes maçons avant de devenir cultivateurs. Le fils de Julien, Jules, est également sociétaire [1281]. Avec eux, il s'agit bien, d'une exploitation qu'ils cherchent à développer en devenant sociétaires. De même, avec Eugène-Augustin Barnier mais cette fois à un degré plus éloigné [1282] ainsi qu'avec Daniel Chabert fils et Elie Chabert, tous deux fils de Daniel Chabert et de Catherine Mante [1283] et avec Benoît et Daniel Mante également frères [1284]. Enfin, des beaux-frères se retrouvent dans les listes à l'exemple de Victor Reymond (né en 1829) et de Louis Rochas [1285].

---

importants pour l'élevage entre le plateau et la vallée ; qu'il commercialise les bêtes ou les produits, être sociétaire participe d'une stratégie de développement.

[1281] En effet, sur les huit enfants du couple identifiés, Victor-Jules est le premier garçon, son frère cadet, Joseph-Amédée semblant sortir du canton après son mariage en 1884 avec Marie-Adeline Repellin. En 1875 quand il devient sociétaire, il vient de se marier à Adeline-Angèle Belle, dont le père, Joseph, était décédé en 1872. En 1874, il apparait sur les matrices cadastrales avec pratiquement cinq hectares dont 1,2 en prés. La position d'héritier, perceptible peut-être par le choix d'un prénom proche de celui de son père est confirmée par le fait qu'il réside dans le même hameau des Farlaix que celui-là jusque sur son acte de décès.

[1282] En effet, sur les six enfants du couple identifiés, l'aîné, Julien-Marin, semble disparaitre. Mais, en suivant la généalogie des autres enfants, Joseph-Nilammon, né en 1848, se marie dans sa commune de naissance en 1877. Il est à ce moment là entrepreneur à la Côte-saint-André c'est-à-dire dans la même commune d'un autre sociétaire, Julien Barnier. Ainsi, la distance n'empêche pas des membres de la même famille de s'associer par leur participation collective à la station.

[1283] Né en 1826, Henri-Elie Chabert (1826-1900) épouse en 1849 Marie-Louise Fanjas dont le père est déjà installé à Thorénas, à Méaudre. Il doit « faire gendre » chez ce dernier puisque à chaque naissance de ces enfants, il figure comme cultivateur dans ce hameau. La participation à la station doit être un des moyens pour renforcer son exploitation, tout comme le fait qu'il soit également fermier au début des années 1890. Celle-ci est estimée alors, pour les biens tenus en propriété, à plus de 18 hectares.

[1284] Tous les deux sont les enfants de Jean Mante (1800-1875). Ce dernier a exercé des responsabilités de manière précoce à la mairie puis qu'il devient adjoint en 1831, titre qui est indiqué pratiquement à la naissance de chacun de ces enfants et que l'on retrouve dans la matrice cadastrale de 1834 avec plus de 28 hectares. Ces positions le rendent apte aux yeux de l'administration pour devenir maire de Méaudre de 1845 au printemps 1848. Les deux enfants demeurent fixés toute leur existence au hameau des Dolys où pour chaque apparition dans l'état civil ils sont cultivateurs. Si une recherche de la propriété de la famille de l'épouse de Benoît pas été concluante, Daniel épouse en 1858 Félicité Girard-Blanc du hameau de la Balmette à Villard-de-Lans et dont le père a un bien qui représente 14,7 hectares quinze ans plus tôt. En 1871, en secondes noces, il épouse Anne-Marie Pascal-Ronzat avec qui il a d'autres enfants. Ce cultivateur qui est également fermier relève de la moyenne propriété car en 1896, ses biens sont évalués à environ treize hectares.

[1285] Le premier épouse la sœur du second. Sur son acte de mariage en 1859 avec Marie Rochas, Victor Reymond (1829-après 1906) est qualifié de « monsieur ». Qu'est-ce qui peut expliquer ce signe de distinction ? Cela vient-il d'une fortune foncière ? Il est vrai que son père détient environ seize hectares lors de la confection de la matrice et il fait une brève incursion au conseil municipal en août 1852. À la fin du Second Empire, il participe aux affaires communales de Méaudre. Membre de la commission municipale en octobre 1870, l'année suivante il

Au final, la démocratisation de l'excellence agricole n'est pas une expression vaine. À travers les portraits brossés de plusieurs sociétaires sous des angles divers c'est une catégorie précise de la société locale qui apparaît ; elle se retrouve dans les autres communes du canton. Elle n'est pas nouvelle et s'appuie sur un héritage, à travers des réseaux et par des alliances. Ces derniers peuvent être économiques si l'on songe à la propriété. Les très petits propriétaires sont minoritaires et une propriété supérieure à vingt hectares tient de l'exception. Pour l'essentiel, il s'agit d'une petite propriété ou d'une frange de la moyenne propriété. Les trajectoires montrent des individus stables ou en ascension, si l'on songe à une pluriactivité qui est également plus un signe d'expansion qu'un complément de nécessité. Les mêmes impressions ressortent des résultats électoraux ; maires, adjoints et conseillers municipaux du temps témoignent des influences sociales de la fonction d'intermédiaire du détenteur d'une charge de conseiller municipal ou par une profession en interface comme celles de voiturier, d'aubergiste ou de notaire.

La station d'élevage de Villard-de-Lans constitue un instrument de consolidation de première importance. Mais le renforcement qu'elle dénote est bien plus large que l'on aurait pu le penser. Elle fut certes un moyen pour relancer les premières démarches de valorisation de la race bovine de Villard-de-Lans, après sa reconnaissance par les pouvoirs publics et son inscription dans les concours régionaux. Mais elle est également l'instrument de la tentative des pouvoirs politiques pour réactiver l'influence sociale exercée par les agrariens. Pour parvenir à ce but, Bévière agit en quelque sorte comme un aiguillon et, comme en 1864 avec Tisserant, se retrouve l'alliance des experts de l'élevage et des notables. Enfin, la station représente une occasion que savent saisir des acteurs locaux dans une démarche active, rationnelle et consciente.

3.2 Le perfectionnement au ras du sol, les carnets de saillies

L'activité précise de la station d'élevage est difficilement visible ; elle peut être renseignée par trois documents. Les comptes rendus financiers des sociétés agricoles livrent

---

devient conseiller avec 52 % des suffrages, score qu'il améliore encore en 1874 avec près des deux tiers des voix. Louis Rochas (1843-1875) est l'un des enfants de Jean et d'Angélique Buisson. Son père est un petit propriétaire avec probablement un peu moins de quatre hectares en 1834. Il épouse une femme à l'identité homonyme à celui de sa sœur, elle aussi issue d'une famille de peu. Cultivateur, l'homme est également aubergiste au hameau des Griats. Son adhésion en tant que sociétaire pouvait résulter à la fois de considérations familiales mais aussi du fait que chez lui se réunissent d'autres éleveurs ; il est par conséquent logique qu'il accompagne le mouvement.

certaines informations. Présentés sous la forme d'un petit dossier en forme de tableau, ils livrent des éléments généraux. Ils portent sur les dépenses faites durant l'année écoulée mais peuvent contenir également, par exemple, le nom des vendeurs d'animaux acquis par la société ou bien encore des instruments achetés. Mais, pour la station d'élevage de Villard-de-Lans, les rubriques, hormis celle des dépenses de l'association, sont rarement remplies. Les articles de presse sont une autre source envisageable mais bien souvent ce sont surtout les comptes rendus des comices qui sont relatés et leur forme est convenue la plupart du temps, Flaubert n'étant jamais loin. C'est au détour d'un discours que des indications peuvent fleurir. Les archives privées constituent une dernière piste. Transmis entre les présidents successifs de la station, les cahiers peuvent s'égarer, ce qui serait le cas pour le registre antérieur à 1928. Constitué par les décisions des assemblées générales ou bien par les palmarès des concours cantonaux, ils entérinent des décisions mais ne sont pas réellement des documents de travail. Face à ces sources rudimentaires, la découverte de quatre carnets de saillies inédits et datant des premières années de la station d'élevage apporte un point de vue nouveau.

Déposés et oubliés dans le grenier de la mairie de Lans, ils se présentent sous la forme de cahiers se lisant dans le sens de la largeur et ils sont dotés d'une couverture verte [1286]. Sur celle-ci le titre « Registre de Saillies Taureau de la station d'élevage » est écrit et l'éleveur est invité à inscrire le numéro de son taureau identifié par la commission du concours ; le « propriétaire détenteur » indique également son identité et sa commune. À l'intérieur, la source est composée de deux parties inégales [1287]. A gauche ce qui est destiné à former une souche contenait des informations ; les rubriques étaient remplies visiblement par le possesseur du reproducteur car les écritures paraissent semblables. A droite, la plus grande partie du document est composée par une « carte de saillie » qui est complétée, détachée et remise à celui qui conduit la génisse ou la vache. Les quatre registres sont une source riche pour étudier les acteurs du développement de l'élevage au ras du sol au tout début de la période. Ils autorisent une analyse dans trois directions : d'abord l'identification des détenteurs des mâles, celle des propriétaires des femelles enfin, celle des femelles.

[1286] Voir l'Illustration 2 dans le dossier thématique 2 en annexe. Les carnets étaient imprimés par Allier, un des principaux imprimeurs de Grenoble qui travaille notamment pour la préfecture.
[1287] Voir l'Illustration 3 dans le dossier thématique 2 en annexe.

3.2.1 Portraits des détenteurs de taureaux

L'analyse des quatre portraits de dépositaires de taureaux de race de Villard-de-Lans proposés en annexe peut être organisée autour de trois thèmes transversaux [1288].

En premier lieu, les quatre possesseurs sont à localiser. L'objectif consiste à vouloir quadriller le territoire cantonal. En effet, chacun d'eux se trouve dans une position à apprécier non pas par rapport à la commune mais par rapport à l'ensemble des Quatre montagnes. À Méaudre, Jean-Louis Jasserand est possessionné à la limite entre Autrans et Méaudre, et dessert les deux communes. Le fait que l'exploitation, avec cinq vaches, soit reprise par deux fils issus d'unions différentes illustre la volonté de la maintenir. Dans la vallée voisine, à Villard-de-Lans, l'étable de Louis Pouteil-Noble, au sud de la commune, est située le long de la route venant à Corrençon. À Lans, Frédéric Bellier surplombe les hameaux orientaux et Joseph Sappey est installé à proximité du chemin reliant Lans à Pariset *via* le hameau de Saint-Nizier. Ainsi, le choix de ces individus pourrait s'apprécier par leur répartition à l'échelle du canton.

D'autre part, les exploitations recueillant des taureaux reproducteurs diffèrent beaucoup les unes des autres quant à leur enracinement. À Villard-de-Lans, le cas de Louis Pouteil-Noble et, plus largement, de sa famille est emblématique. Le hameau des Guillets est leur nid familial durant plus d'un siècle. De la même manière, Joseph Sappey se trouve dans le même hameau des Donnets à Lans - et probablement dans la même habitation - que celle de son père. Le cas de Jean-Louis Jasserand diffère en partie puisqu'avant d'être cultivateur, il est tailleur d'habits au bourg centre. Par ailleurs, son second mariage en 1869 avec Marie Pascal-Drevet étend ses biens des Ambrois aux Collombets. Frédéric Bellier connaît des déplacements plus nombreux. Du domicile de ses parents installés aux Françons, pratiquement à la limite communale entre Lans et Villard-de-Lans, il va d'abord aux Traffets et, quelques années plus tard, il est à l'autre bout de la commune avant que, selon toute vraisemblance, il sorte du canton. L'approche généalogique situe Frédéric Bellier dans une famille dont la branche paternelle était mobile. Originaire du canton de la Chapelle-en-Vercors, situé au sud-ouest du canton, elle se lie avec la branche maternelle installée à Lans puis, au niveau des enfants, dont Frédéric, la trajectoire poursuit sa course et conduit plusieurs des enfants à sortir par l'est du canton c'est-à-dire par Pariset, en direction de la plaine de

[1288] Ces quatre portraits forment la Fiche Biographique 38 (Frédéric Bellier), la Fiche Biographique 39 (Jean-Louis Jasserand), la Fiche Biographique 40 (Louis Pouteil-Noble) et la Fiche Biographique 41 (Joseph Sappey fils).

Grenoble. La trajectoire est la même dans le cas de la branche maternelle de Joseph Sappey. Les grands-parents sont de Corrençon. Se remarque souvent la présence de la pluriactivité. Cette dernière peut être à l'échelle de l'individu comme dans le cas de Jean-Louis Jasserand, d'abord tailleur, mais aussi à celle de la famille. Le travail d'aiguilles est particulièrement présent. Chez Joseph Sappey c'est même une ressource pour sa femme Marie Guillet avant qu'elle ne l'épouse, constituant une partie des apports lors du mariage, et pour la mère de celle-ci. De l'autre côté du canton, à Villard-de-Lans, l'épouse de Louis Pouteil-Noble, Julienne Chabert, s'est également adonnée à cette activité tandis que Victor Pouteil-Noble, le frère de Louis est gantier. Dans la famille de Jean-Louis Jasserand son fils Marius est cordonnier comme le père de sa seconde femme, mais à Grenoble. Le frère puiné de Joseph Sappey, Séraphin, pratique le commerce. A chaque fois, ces activités n'excluent pas le travail de la terre comme si le travail artisanal, proto-industriel ou commercial était une activité complémentaire. Avoir un taureau serait donc, comme la ganterie, une autre voie de stratégie pour le développement du détenteur et celui de sa famille.

La troisième observation consiste à interpréter le fait de posséder un taureau. Est-il signe de distinction ? Le cas de Louis Pouteil-Noble tranche par rapport aux autres situations. Avec quatorze hectares détenus par son père en 1834 et plus de trente hectares, quelques années après la mort de ce dernier, Louis Pouteil-Noble appartient à une famille dont l'essor est indéniablement fondé sur la terre - la forêt mais également les prairies. Trois générations de cette famille siègent au conseil municipal. Posséder un taureau dont l'excellence est reconnue par la station d'élevage c'est-à-dire, peu ou prou, adoubé par les autorités politiques, est le signe que son possesseur peut être un interlocuteur entre les habitants et l'administration supérieure. À l'inverse, faire partie d'une famille distinguée aux élections peut permettre de se voir confier un animal de qualité également. Les trois autres cas présentent des situations plus modestes. Les biens appartiennent cependant à la petite propriété. Joseph Sappey aurait possédé à Lans moins de sept hectares et Jean-Louis Jasserand en avait un peu plus de cinq au début des années 1880 ; la valeur de ses terres léguées en 1894 avoisine 10 000 francs. La propriété de Frédéric Bellier est encore plus réduite. Toutefois, toutes ces valeurs sont des indications susceptibles d'être complétées par des biens situés dans d'autres communes. De plus, les fermages restent inconnus. Or ces derniers sont une stratégie mise en oeuvre pour accroître les revenus. Les différents actes montrent que Frédéric Bellier est fermier au Furon à Lans et Jean-Louis Jasserand au moment de son décès était lié avec deux propriétaires. La possession d'un taureau reproducteur de la station d'élevage n'est pas le signe d'une distinction des détenteurs car aucun d’eux n’est ni en 1877 ni en 1878 un coq de village chez qui

viennent les cultivateurs pour faire monter les femelles. Ce sont davantage des petits exploitants, ce qui interdit tout portrait type. Les étalons sont une modalité parmi d'autres - activités artisanales, proto-industrielles, commerciales ou encore fermage - pour développer l'exploitation. D'ailleurs, c'est Frédéric Bellier qui effectue le plus de saillies sur ses bêtes avec le mâle en sa possession. Leur possession, signe de l'excellence animale, n'est pas l'indice d'une réussite de l'exploitant. Louis Pouteil-Noble a dans sa besace d'autres formes de capital à faire valoir. Il est un héritier par son prénom comme par son nom, inscrivant ses pas dans ceux de son père dans une petite reconnaissance locale. De même, il peut s'appuyer sur une propriété qui le place dès le départ dans la moyenne propriété. Pour les trois autres, la situation est différente. Sans doute, chez Jean-Louis Jasserand, un relatif essor est au rendez-vous. Apparemment parti de bien peu, il réussit à amasser quelques biens. De son côté, Joseph Sappey reste « cultivateur » même s'il dote un peu plus généreusement sa fille tandis que son frère Séraphin combine une propriété équivalente à celle de son aîné en plus de ses activités de « négociant ». Avec Frédéric Bellier, si la réussite survient, elle ne se déroule manifestement pas dans le canton et la possession d'un taureau n'est pas révélateur d'un ancrage.

Les indications rassemblées à propos des quatre détenteurs de taureaux reproducteurs convergent avec celles qui concernent les 34 bénéficiaires des taureaux étalons dix ans plus tôt. Si les détenteurs de propriétés de taille moyenne sont présents, ce sont ceux qui ont des biens moins importants qui ressortent davantage.

Les détenteurs des taureaux ne forment pas une catégorie à part mais témoignent de la variété des situations. Avoir un taureau est une des voies dans la recherche d'un développement. Les quatre possesseurs doivent être mis en regard avec les portraits des propriétaires des femelles.

3.2.2 Les propriétaires des femelles : réalités et limites de l'excellence agricole par le bas

Qui vient faire saillir ses vaches par les taureaux distingués par la station d'élevage ? Les carnets permettent d'examiner les conditions concrètes de l'amélioration bovine. Leur analyse amène à examiner le nombre d'individus concernés, à chercher à les localiser, pour savoir si les propriétaires des vaches correspondraient à un type d'individus et d'exploitations.

Le nombre d'individus concernés est à apprécier au regard des instructions données par le préfet comme des rapports. Ceux-ci prescrivent de limiter le nombre de saillies entre 50 et 80 ce qui est déjà une première limite au nombre de propriétaires susceptibles de faire venir leurs bêtes [1289]. Les quatre reproducteurs se situent dans cette fourchette, puisque le carnet de Frédéric Bellier porte trace de 50 saillies, celui de Jean-Louis Jasserand monte à 92 mais avec deux taureaux, celui de Louis Pouteil-Noble 67, celui de Louis Sappey 56 [1290]. On est donc loin de la limite supérieure donnée. Les femelles appartiennent à 140 personnes soit une moyenne de 1,9 vaches par individu [1291].

Tableau 30 : Utilisation des taureaux reproducteurs

Taureaux		Nombre de vaches saillies	Nombre de propriétaires de vaches	Rapport
N°	Propriétaire			
1	Louis Pouteil-Noble	67	27	2,4
2 et 5	Jean-Louis Jasserand	92	49	1,8
4	Joseph Sappey	56	31	1,8
6	Frédéric Bellier	50	33	1,5
Total		265	140	1,9

Source : Arch. mun. Lans, carnets de saillies.

Le tableau ci-dessus montre que le propriétaire le plus enraciné, le mieux installé et reconnu, Louis Pouteil-Noble, est celui chez qui le plus de vaches sont amenées comme si sa notoriété était signe d'excellence. À l'inverse, Frédéric Bellier, le moins stable et le moins implanté, reçoit le moins de visites. Au final, et en se rappelant que notre corpus est partiel du fait de l'absence du carnet du taureau n° 3, le nombre d'éleveurs amenant leurs vaches n'est pas élevé. En ne gardant que ceux de Méaudre en 1878 et en comparant avec les chefs de

[1289] Par exemple, Paganon, dans son rapport de 1847, évoque la société de La Tour-du-Pin qui fixe un seuil à 80 saillies. Plus loin dans son texte, pour établir les calculs, il prend comme chiffre minimum 50 saillies. Arch. dép. Isère, 139M1. Rapport de Paganon au préfet, archive citée.

[1290] A en croire les carnets, il semble que dans un seul cas sur 265 saillies, la vache a été amenée une seconde fois au taureau. On considère donc que le nombre de saillies équivaut au nombre de vaches amenées.

[1291] Les valeurs sont à prendre comme des ordres de grandeur pour au moins deux raison, d'abord, parce qu'à propos de Saint-Nizier ont été comptabilisés comme une même personne des identités semblables alors qu'un croisement avec l'état civil aurait pu montrer deux individus différents. À côté de cette éventualité toujours probable, il faut également tenir compte que nous sommes tributaires du document source. Celui-ci peut contenir deux orthographes différentes pour un même exploitant. Dans d'autres cas, la souche ne contient que le nom et celui-ci peut correspondre à un individu dans le carnet qui apparaît une autre fois avec son nom et son prénom complet. Cette incertitude ne peut être réduite.

famille qui sont « cultivateur » en 1881, un cinquième d'entre eux se sont rendus chez Jean-Louis Jasserand [1292]. Par conséquent, sans que l'on puisse parler de mouvement massif, le procédé concerne connaît un certain succès.

Tableau 31 : Localisation des vaches saillies par les taureaux (par communes et hameaux dans l'ordre alphabétique) en 1878

Localisation		Nb
AUTRANS		14
	Bouchet	1
	Eglise	2
	Gaillards	2
	Gonnets	3
	Verne	5
	Villeneuve	1
CORRENÇON		1
LANS		34
	Bernards	1
	Bourg	1
	Chenevarie	3
	Cordelière	1
	Donnets	1
	Drevets	2
	Falcons	1
	Furon	4
	Girard	1
	Hérauts	1
	Jailleux	2

Localisation		Nb
	Jaume	1
	Lolette	7
	Meillouds	1
	Petits Geymonds	1
	Peuil	2
	Traffey	1
	Vernes	3
MÉAUDRE		30
	Ambrois	2
	Arnauds	1
	Aymes	1
	(la) Balme	1
	Bois	1
	Bourg	1
	Bourrière	3
	Chaberts	1
	Colombet	2
	Dollys	2
	Dorchu	1
	Farlaix	1

Localisation		Nb
	Gerbouds	2
	Girauds	1
	Gonnets	3
	Imbauds	1
	Mateaux	2
	Meillands	1
	Thorenas	3
VILLARD-DE-L.		22
	Balmettes	2
	Blachons	1
	Bourg	2
	Bouchards	3
	Font de la May	3
	Geymonds	1
	Guillets	1
	Pouteils	6
	Vières	1
	Villevieille	1
	Non identifié	1

Source : Arch. mun. Lans, carnets de saillies.

Tentons à présent une approche géographique [1293]. D'abord, la localisation, à cheval entre deux communes, est celle de Jean-Louis Jasserand et de Joseph Sappey. Le premier,

[1292] Méaudre a été choisi car dans ce cas on avait la liste nominative pour l'année 1881 soit trois ans après le carnet tenu par Jean-Louis Jasserand ; les valeurs exprimées sont donc estimées plus fiables.

[1293] Le corpus a été classé par commune de résidence des exploitants. En écartant les 27 fiches de Saint-Nizier qui correspondent à 18 individus et celle de Corrençon, il a fallu également mettre de côté ceux pour lesquels il n'y avait que le nom ce qui rendait l'identification impossible. La qualité dans la tenue des registres de saillies est un facteur discriminant. Si à Autrans tous les propriétaires sont notés avec un nom et un prénom, il en est de même, à une exception près à Villard-de-Lans. À Méaudre, quatre fiches sont à écarter et huit autres chez Frédéric Bellier et Joseph Sappey. Restent 108 fiches. Pour les domiciliés à Autrans, Méaudre et Villard-de-Lans, ils ont été identifiés en se servant des bases constituées par l'état civil des naissances (en cherchant s'ils avaient été pères ou témoins), des mariages (recherche uniquement sur les époux) et les décès (en tant que

dans un hameau situé sur la limite communale entre Autrans et Méaudre, voit treize individus en provenir tandis que 36 autres sont domiciliés à Méaudre. À Lans, le hameau des Donnets, à proximité du hameau d'altitude de Saint-Nizier dans la commune de Pariset, voit 18 de ses exploitants se rendre chez Joseph Sappey alors que treize autres sont de Lans. La proximité l'emporte donc. Ensuite, à l'échelle des communes, l'étalement prévaut : les propriétaires des femelles ne résident pas dans quelques lieux mais proviennent de la plupart des hameaux de la commune. En leur sein, la plupart du temps, ce sont un voire deux individus qui sont concernés. À Méaudre, où l'on dispose du recensement de 1881, le nombre d'individus concernés rapporté à celui des chefs de famille « cultivateurs » par hameau montre une situation éclatée. Certains d'entre eux sont absents des carnets de saillies. Par exemple à Méaudre, ils sont pour la plupart situés à l'opposé du territoire communal par rapport au lieu où se trouve l'exploitation de Jean-Louis Jasserand, soit derrière le bois de Claret soit en direction des gorges du Méaudret. Mais il n'y a pas d'automatisme. Ainsi, le Cochet ou la Truite sont absents. La présence n'est donc seulement liée à des facteurs d'éloignement et il peut y avoir des facteurs conjoncturels empêchant tette année de mener les vaches au taureau. Pour les lieux indiqués, en règle générale, chaque hameau est présent à travers un exploitant. Enfin, si un éloignement considéré comme trop important explique l'absence de certaines portions du territoire communal, à l'inverse, la proximité géographique avec l'étable où se trouve le taureau est un facteur favorable. À Autrans et à Villard-de-Lans, les propriétaires des hameaux proches ou les voisins du propriétaire-détenteur envoient leurs vaches. À Autrans, avec Jean-Louis Jasserand, les détenteurs de vaches viennent du hameau des Gonnets à Méaudre et de l'écart éponyme d'Autrans, le premier à moins de 800 mètres, le second à un kilomètre. À Villard-de-Lans, les trois hameaux les plus représentés, le Font de la Maie, les Pouteils et les Bouchard sont distants respectivement de 300, 700 et 800 mètres de l'exploitation de Joseph Sappey. La proximité est donc un critère explicatif de la présence des détenteurs des femelles sur les carnets de saillies.

Le corpus des détenteurs de femelles, en enlevant les cas litigieux où deux choix sont possibles, est stabilisé à 61 individus. Peut-on parler d'un profil-type les concernant ? D'abord, l'âge des détenteurs des vaches est calculé à partir des listes nominatives de recensement et de

---

décédé ou conjoint du défunt). Dans le cas de Méaudre, ils ont été au préalable situés dans la liste nominative de recensement de 1881. Chaque fois qu'une identité similaire à celle recherchée était identifiée, l'individu était suivi afin de s'assurer qu'il était toujours vivant en 1878. Le résultat proposé se trouve dans le Tableau 109 dans le dossier thématique 2 en annexe. Ont été écartés ceux qui n'ont pas été identifiés ou ceux pour lesquels l'incertitude était supérieure à deux possibilités (six cas). De même, ont été retranchés ceux qui n'ont pas été retrouvés (vingt cas). Il reste donc 82 individus. Comme pour 21 d'entre eux, il était imprudent de trancher dans un sens ou dans un autre les deux possibilités sont à chaque fois indiquées. C'est donc avec une grande prudence que les analyses doivent être lues.

l'état civil. Tout le monde ne va pas, indistinctement, chez le détenteur du taureau. Les jeunes représentent une partie faible du corpus (6,6 %) car ils n'ont pas encore eu accès à la propriété. En effet, seuls les individus à la tête d'une exploitation sont, de fait, concernés. Du fait que la transmission se fait à la mort du père, les plus jeunes, sauf exception, sont écartés. Toutefois, les propriétaires âgés sont eux aussi faiblement représentés. Faut-il invoquer la rengaine de la vieille routine paysanne qui expliquerait le désintérêt pour la modernité que représenteraient les taureaux étalons reconnus par la station d'élevage ? À l'appui de cette hypothèse, mentionnons le fait que la tranche d'âge accédant à la propriété suite au décès des parents est la plus présente avec une baisse régulière pour les tranches suivantes. La mise en rapport de ces chiffres avec la pyramide des individus reconnus comme « chef » dans le recensement nuance fortement le propos. Les plus jeunes sont faiblement représentés car ils n'ont pas pour la plupart d'entre eux le statut de « chef ». Les plus avancés en âge sont faiblement présents sur le carnet de saillies car ils appartiennent à des cohortes moins nombreuses. Cependant, une lecture un peu plus fine des résultats montre que les tranches d'âge les plus présentes sont systématiquement plus fortes que leur part au sein des « chefs ». Ainsi, ceux âgés de 31 à 40 ans représentant 32,7 % du corpus mais 28,1 % des chefs de famille ; ceux de 41 à 50 ans étaient respectivement 24,6 % et 22% tandis que ceux âgés de 51 à 60 ans étaient 22,9 % et 22,4 %. Par conséquent, avec précaution car le corpus demeure limité, la tranche des trentenaires paraît plus sensible à la « nouveauté » qu'aurait représenté la reproduction par des étalons sélectionnés.

L'indication de l'activité professionnelle dans les actes du recensement ou de l'état civil est aussi une autre piste à explorer, mais elle se révèle décevante. Comment être surpris de constater pour chacune des communes de résidence des propriétaires de vaches que les professions les plus liées au travail de la terre sont quasi exclusivement représentées dans les carnets de saillies ? En effet, un « journalier », un « maçon », un « manoeuvre », un « propriétaire » et deux « meuniers » se mélangent aux 55 « cultivateurs ». En comparant avec l'éventail des 25 activités ou professions contenues dans la liste nominative de 1881 à Méaudre, le corpus est donc très réduit. La déception tient davantage à la tenue de la liste nominative de recensement de 1881 puisque rien dans les termes ne distingue les cultivateurs. Pas de « propriétaire », d'« éleveur », de « propriétaire-exploitant » ni même de « propriétaire ». La seule précision est celle de « journalier ». Chez les propriétaires des femelles un plafond de verre écarte les plus humbles puisque le journalier est un homme de peu. Pour contourner l'hermétisme du terme de « cultivateur », deux approches complémentaires ont été menées. La première passe par le cadastre. En cherchant à retrouver

les propriétaires des vaches à partir d'une coupe réalisée dans le cadastre de Méaudre au milieu des années 1890, sur 18 cas seuls sept ont été retrouvés avec certitude. Ils tendent à émettre l'hypothèse que les très petits propriétaires et même les petits possédants ne représentent qu'une partie du corpus (3/7) tandis que les individus mieux possessionnés -plus de dix hectares - pourraient être proportionnellement plus nombreux que leur nombre au sein de la matrice cadastrale (3/7 également). La seconde passe par un suivi des individus. Ce dernier montre que dans plusieurs cas, il est impossible de savoir s'il s'agissait du père ou du fils en raison de l'homonymie. De même, le manoeuvre, le maçon et le journalier sont tous devenus par la suite des cultivateurs. Par conséquent, un profil se dessine.

Amener les vaches chez les détenteurs d'un taureau ne relève pas du hasard ou d'une tocade. Des logiques, certaines établies, d'autres à confirmer, existaient. Tous les propriétaires de femelles n'allèrent pas, parce que la station venait de mettre en place l'insémination par des mâles reconnus par elle, chez leurs collègues dépositaires d'un spécimen reconnu. À côté de motifs personnels qui demeurent pour le moment inconnus comme des rivalités ou des querelles passées, la proximité géographique est un facteur d'explication. S'il est excessif d'évoquer une spécialisation en fonction de l'âge, de la position dans la famille ou de la taille de la propriété, un faisceau d'indices convergents conduisent à conclure provisoirement à une diffusion de l'excellence agricole passant par le bas de l'échelle sociale mais avec des nuances. Une frange de la population est absente. À l'inverse, des individus devenus récemment chefs de famille et d'exploitation, faisant de cette dernière leur activité principale sont les acteurs du développement de l'élevage par une monte mieux choisie en passant par les étalons du département.

L'exploitation des registres de saillies serait incomplète sans les vaches, objets des espoirs des éleveurs.

3.2.3 Unité et diversité des animaux de la « race » de Villard-de-Lans

Si les carnets de saillies constituent un point de départ pour étudier les hommes, ils sont également une source exceptionnelle et unique pour connaître le bétail [1294]. Les

[1294] La présence de ces quatre carnets dans le grenier de la mairie de Lans, ignorés par les employés municipaux comme par les élus, n'a pu être éclaircie.

caractéristiques physiques des mâles sont absentes des carnets alors qu'il n'en est pas de même des femelles. Le signalement de ces dernières est indiqué tant sur le talon du registre gardé par le possesseur du taureau que sur la partie détachable, nommée « carte de saillie » [1295]. L'intérêt de la source est triple. D'abord, par sa nature, elle est une formidable occasion d'avoir une vision « par le bas » et d'échapper au « regard sur ». Ensuite, elle confirme, nuance ou complète les sources narratives décrivant tout au mieux seulement quelques bêtes, comme dans le rapport de l'automne 1864 [1296]. En effet, seule une partie du cheptel est décrite. Les carnets donnet une idée précise et plus complète de l'état du troupeau. Enfin, l'auteur n'est pas un expert, vétérinaire ou notable ; ce sont des paroles entre éleveurs qui sont rapportées, en particulier quand la couleur de la robe est inscrite. Les registres permettent de revenir sur la construction des standards. Chemin faisant, les documents sont un biais fécond pour interroger la notion de race. Derrière l'homogénéité, la singularité et - concernant l'élevage en particulier - la recherche d'un « berceau », ils invitent à apporter de la nuance. Néanmoins, leur exploitation comporte des limites En particulier la tenue des documents ou la lisibilité des informations des rubriques sont aléatoires [1297]. À cet égard, celles qui donnent le nom de l'animal sont parmi les mieux conservées ce qui donne au final 260 appellations. À partir des analyses faites sur les informations relatives aux animaux, l'étude du cheptel du canton de Villard-de-Lans et de sa « race » peut se mener sous quatre angles distincts, d'abord, en relevant les dates de la monte, ensuite en s'attachant à la provenance géographique, mais encore en observant l'âge et la taille des femelles montées, enfin, en cherchant à établir un lien entre les noms des animaux et la couleur de leurs poils.

Les dates des montes sont variables d'un taureau à l'autre. Tandis que chez Louis Pouteil-Noble la période se réduit à deux mois, elle en durerait dix chez Joseph Sappey [1298]. Au final, avec des saillies concentrées entre février et mai, le vêlage se situait entre novembre

[1295] On trouve indiquées la date (jour, mois, année) de la saillie, le nom de l'animal et, dans la partie correspondant plus précisément au signalement de l'animal son lieu de naissance, son espèce, son âge, sa taille et sa robe (voir l'Illustration 3 dans le dossier thématique 2 en annexe).

[1296] C'est le cas, par exemple, des inventaires après décès qui donnent la couleur de la robe, l'âge approximatif et la valeur de la bête.

[1297] Dans les 266 cas, la date est toujours indiquée de manière complète à une exception près. Le nom de l'animal est toujours indiqué mais, dans trois cas, il n'a pas été déchiffré. Le lieu de naissance contient, à une exception près, le nom de la commune. L' « espèce » de la femelle a donné lieu à des interprétations plus floues. Louis Pouteil-Noble a indiqué à chaque fois « bovine » et Jean-Louis Jasserand a fait la même chose dans 30 cas sur 92 et de manière aléatoire. Pour les cas restants, à une exception près, c'est le nom de la race qui est noté. L'âge n'est pas toujours complété, soit l'indication n'a pas été reportée dans neuf cas, quatre autre cas n'ont pas été déchiffrés et l'indication « génisse » est portée à une seule occurrence. À l'inverse, alors que c'est le nombre d'années qui est reporté, quelques cas donnent un chiffre en mois, procédé habituel des animaux car lié à la dentition de l'animal. Pour la taille des femelles, le corpus est réduit à 187 cas puisque l'on trouve assez fréquemment la mention « moyenne » donnée de manière aléatoire par Frédéric Bellier tandis qu'au bout d'un moment Louis Pouteil-Noble doit se lasser d'inscrire précisément l'indication et procède à la même approximation voire « au-dessus de la moyenne ».

[1298] Voir le Tableau 104 dans le dossier thématique 2 en annexe.

et février Ces dates sont à mettre en relation avec une des grandes périodes de foires qui se situe sur le plateau au printemps ; l'objectif consiste à de se débarrasser des bêtes afin de recevoir le bénéfice de l'investissement consistant en leur nourriture avec le foin plus fin ou refoin. Ce fait est également à mettre en relation avec le profil des éleveurs. En effet, pour faire le choix de nourrir durant plusieurs mois les jeunes veaux il fallait avoir les stocks d'herbes engrangées. Ce serait un indice supplémentaire tendant à montrer que ceux qui conduisent les femelles ont des ressources suffisantes et des exploitations généreuses en herbe [1299].

L'étude de l'origine des bêtes est menée à deux échelles [1300]. Pour l'ensemble des registres, les animaux provenant du canton représentent plus de 86 % de l'effectif et pour chacun d'eux, la part des animaux nés dans la commune est écrasant. Mais la frontière cantonale n'est pas pleinement satisfaisante. En effet, alors que seules sept femelles sont nées à Corrençon, Saint-Nizier apparaît dans 17 cas. Ce territoire constitue une forme d'extension du canton de Villard-de-Lans, en relation directe avec la vallée grenobloise. La deuxième échelle ne laisse-t-elle pas voir les espaces en relation avec le canton ? En effet, si les territoires situés de l'autre côté de la Bourne, donc en Drôme, sont absents, deux en direction du Royans sont très faiblement représentés si ce n'est Rencurel. Pour l'essentiel, ce sont les communes du bassin grenoblois qui sont mentionnées attestant par là que le marché grenoblois est une destination privilégiée pour les animaux de la race bovine et que des relations commerciales sont tissées entre la vallée et les Quatre montagnes. C'est une surprise de trouver, parmi les 185 cas où la race de l'animal est indiquée, cinq bêtes tarentaises (2,7 %) dont deux nées dans le canton, les trois autres ayant donc été importées. Le pourcentage est certes dérisoire mais il montre le chemin tortueux de l'élaboration de la race.

Les caractéristiques des animaux sont à apprécier en premier lieu par leur taille c'est-à-dire la hauteur moyenne. Le tableau invite à analyser les chiffres avec circonspection [1301]. En effet, si les mesures sont plus précises entre 1,30 et 1,60 mètres, les plus grand nombre d'indications est arrondi à la dizaine de centimètres. Les mesures ne sont pas d'une exactitude absolue mais elles donnent un ordre de grandeur. Cette réserve faite, la hauteur moyenne des bêtes correspond à 1,41 mètres ce qui permet tout à la fois d'apprécier le mot de « moyenne » employée sur certains registres mais également la taille « forte-moyenne » donnée par

[1299] Ce point avait été soulevé dès le DEA, voir Gilles DELLA-VEDOVA, *Les comices et le développement agricole dans le département de l'Isère*..., mémoire cité, f° 307.
[1300] Voir le Tableau 105 dans le dossier thématique 2 en annexe.
[1301] Voir le Tableau 106 dans le dossier thématique 2 en annexe.

Tisserant en 1864 sans autre forme de précision. L'autre caractéristique concerne l'âge des femelles montées et le corpus comprend 253 cas. Comment cette indication est-elle donnée ? Résulte-t-elle de l'observation, avec le propriétaire des taureaux, des dents, ou bien le chiffre est-il déclaré unilatéralement par le propriétaire de la femelle ? L'observation du tableau montre que le perfectionnement de la race bovine s'appuie sur des femelles déjà âgées ; le nombre de jeunes animaux est réduit alors que les effectifs restent élevés jusqu'à neuf ans [1302].

Le dernier intérêt des carnets de saillies est de poursuivre le signalement des femelles en indiquant la couleur du pelage mais également en notant de manière scrupuleuse leur nom [1303]. En partant de l'hypothèse que le patois rural d'Izeron doit être sensiblement le même que celui utilisé dans le canton de Villard-de-Lans, la combinaison de ces deux indications invite à une archéologie de la race de Villard-de-Lans [1304]. L'archive livre un stock de 24 appellations différentes avec des variantes si bien que le chiffre n'est pas parfaitement arrêté. Comment le nom est-il donné ? Selon Chevallier, s'appuyant sur des enquêtes orales décrivant la situation de l'entre-deux-guerres, c'est lors de la première sortie du jeune animal que le nom était attribué par les enfants ou bien « le nom qui passait par la tête » [1305]. Peut-être en est-il de même cinquante ans plus tôt encore mais il faut reconnaître que le choix se fait dans un thésaurus limité. Pour l'essentiel, les noms renvoient au pelage. À côté des faux-amis, « Carouge » ne renvoyant pas à la couleur rouge [1306] de même que « rosa » ou « rose », certains noms signalent une couleur uniforme. C'est le cas des noms « Parise » selon Armand Mante. À l'inverse, d'après le même auteur, les sons « gaya » - retrouvé dans le nom « Gaillard » - renvoient à une alternance de beige et de blanc tandis que le son « jaye » - décliné dans le nom « Jouille » ou « Jouilla » - traduit la combinaison de rouge et de blanc. De la même manière, « Marquise » signale l'existence d'une tache, grossièrement en forme d'étoile, sur le front. D'autres noms peuvent renvoyer au propriétaire d'origine et cela pourrait être le cas de la vache « Péronnet » tandis que d'autres traduisent une origine géographique. Armand Mante signale notamment le nom de « Boucharde » renvoyant à la Savoie et c'est en effet le cas puisque la vache « Bocharde » est l'une des rares tarentaises de l'effectif. Ainsi, les noms ont une histoire et ils indiquent que l'uniformité de la robe n'est pas généralisée. En

[1302] Voir le Tableau 107 dans le dossier thématique 2 en annexe.

[1303] Voir le Tableau 108 dans le dossier thématique 2 en annexe.

[1304] Voir Armand MANTE, *Patois et vie rurale en Dauphiné. La parler rural d'Izeron*, Saint-Marcellin, Mante, 1982, 399 p. Izeron est située dans le canton de Pont-en-Royans et elle fait partie de ces communes dont le territoire remonte le long des pentes boisées en direction de la forêt des Coulmes.

[1305] Denis CHEVALLIER, Entretien avec Roger Gaillard de Méaudre, L'élevage bovin. Race du Villard-de-Lans, 29 janvier 1982, entretien 1/3, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, Lans-en-Vercors.

[1306] Démentant au passage l'affirmation de Denis Chevallier, dans Denis CHEVALLIER [dir.], *Le temps des villardes...*, ouvrage cité, p. 41.

s'attachant à présent aux couleurs du pelage, douze nuances apparaissent et elles sont moins littéraires que le terme « alezan » employé par Tisserant dans son rapport. Deux groupes émergent nettement, confirmant les propos de Tisserant. Les différents dégradés de froment rassemblent les deux tiers de l'effectif, les animaux sous l'étiquette de « rouge » avec des nuances représentent 13 % du cheptel. Entre les deux, les « Gaillard » bicolores sont dans la même proportion.

Ainsi, l'étude des bêtes appelle à nuancer la notion de « race » tout comme elle invite à se méfier de celle de « berceau » reprise par tant d'auteurs depuis 150 ans. La reconnaissance par les pouvoirs publics des animaux de Villard-de-Lans, si elle achève un processus commencé au moins dès le début du 19e siècle, constitue également le point de départ vers la mise au point d'une nouvelle race. Quatorze ans après le rapport de Tisserant, le processus de perfectionnement est entamé, il n'est pas clos. Le canton est un pays naisseur mais il n'est pas exclusivement cela. D'autres lieux de naissance permettent de délimiter un espace plus large que le canton, ne se situant pas seulement en hauteur mais également en contrebas. Il n'y a pas de berceau car dans le canton, la pureté n'est pas totale. Il y a des dégradés de concentration d'animaux tendant à se rapprocher les uns des autres. Pas de frontière entre l'intérieur et l'extérieur des Quatre montagnes donc mais des nuances soulignant les échanges commerciaux existant. Les éleveurs jouent-ils totalement le jeu du perfectionnement animal ? Est-il interdit d'en douter en voyant l'âge des animaux montés ou la présence, même marginale, d'animaux d'une autre race ?

Les registres des saillies sont donc une source féconde. D'une part, ils ne sont pas surplombants dans la mesure où ils ne sont pas produits par des autorités qui parlent de l'élevage et des éleveurs. En un sens, ces derniers sont les auteurs des documents ; ce sont leurs paroles, leur manière de qualifier les animaux que l'on peut saisir. D'autre part, cette vue par le bas apporte trois enseignements. D'abord, à propos des animaux, elle invite à nuancer et même à repenser certaines notions comme celle de « race ». À ce titre, les archives rappellent utilement que la race ne se décrète pas - ou pas seulement ; elle est le fruit d'une construction historique et d'une évolution. Les animaux de Villard-de-Lans apparus par l'action des éleveurs dans les sources, reconnus par l'autorité publique en 1864, ne sont pas figés. Leur histoire se poursuit tout au long de la Troisième République. Ensuite, les carnets de saillies renseignent sur les hommes. À travers les portraits des détenteurs d'animaux reproducteurs ou de ceux qui conduisent les femelles, la diversité des situations l'emporte. Est-il excessif de refuser le terme de spécialisation ? En effet, les limites d'une telle qualification abondent. Les

propriétaires des taureaux ne paraissent pas à la tête d'exploitations modèles ; les trajectoires sont dissemblables. Du côté des propriétaires des vaches, il existe des faisceaux de convergences quand on cherche à les caractériser avec d'autres sources mais il est excessif de parler d'idéal-type ou de « génération » d'éleveurs. Chez ces derniers, des logiques et des choix expliquent que leurs noms sont inscrits sur les registres mais ils ne concordent pas forcément avec le perfectionnement de l'élevage recherché par l'autorité publique *via* la station d'élevage. Cette dernière, avec ses taureaux reconnus est une opportunité à saisir. Enfin, le croisement des registres avec les autres sources narratives invite à ne pas considérer les mâles dans une histoire de l'advenu. S'ils furent un jalon dans la recherche du perfectionnement de la part des pouvoirs publics, il faut les considérer en priorité comme un instrument pour de petites exploitations et des acteurs locaux en voie de développement. Ceux-ci pouvaient s'accommoder, se saisir de l'opportunité ; ils ne s'adonnent pas pour autant de manière unanime à la spécialisation ou au perfectionnement.

En changeant la focale, la promotion du développement de la race bovine de Villard-de-Lans à l'échelle locale a permis de voir une autre réalité sociale. Elle a souligné, en premier lieu, l'implication des éleveurs dans toutes les communes du canton, à l'exception de la petite et forestière localité de Corrençon, et dans la plupart des hameaux. L'étude des sociétaires de la station d'élevage, comme celle des propriétaires conduisant les femelles au taureau reproducteur montrent en priorité des individus issus de la petite ou de la moyenne propriété, les micro-propriétaires et les autres petits comme les journaliers étant absents. Cependant, l'étude des deux corpus a révélé de légers écarts. Ainsi, la moyenne propriété semble mieux établie chez les sociétaires et l'expression de « principaux éleveurs », employée par le vétérinaire Bévière a souligné une proximité, directe ou indirecte, avec les membres des conseils municipaux de la commune de Méaudre. Ce mélange de ressemblances, teinté de légères différences entre les deux groupes analysés, illustre la participation des différentes composantes de la société locale à l'essor de l'élevage bovin.

En deuxième lieu, leur inscription ne tient pas au hasard ou à une présence passive. Des rationalités sont mises à jour. Celles-ci concernent d'abord le fait d'être sociétaire. Adhérer est une manière d'occuper la surface sociale à laquelle certaines familles aspirent pour parvenir à une petite notabilité ; le conseil municipal et la station d'élevage sont les deux faces d'une même ambition. Ensuite, des logiques sont perceptibles chez les propriétaires de vaches. Bien qu'ils conduisent leurs vaches au plus près de leur habitation et que les distances

soient assez minimes, ils amènent cependant les femelles au taureau, ce qui illustre que ce dernier est considéré comme une opportunité pour le développement des troupeaux.

En dernier lieu, la recherche du développement *via* l'élevage s'est déroulée selon différentes configurations. Pour les uns, elle est révélatrice d'une volonté de consolider une assise personnelle ou familiale. Être détenteur d'un taureau de la station ou être membre de celle-ci est l'un des leviers de la distinction sociale en complément d'autres formes d'implication comme le fait de siéger au conseil municipal. Pour d'autres, dans un parcours de vie qui recherche une plus grande aisance, elle représente une modalité, à un moment, de l'essor. Par conséquent, changer la focale invite à relever les rationalités de la nouvelle réalité sociale dégagée, bien éloignée de la perception surplombante de « routine ».

4 Conclusion

La race bovine de Villard-de-Lans n'appartient à personne, pas plus aux éleveurs qu'aux notables et pas davantage au berceau du canton.

Elle est le fruit de son contexte. Celui-ci est économique avec l'élaboration renouvelée d'un marché national sous l'effet de facteurs nouveaux comme le développement des activités industrielles dans les vallées ou la modification des transports. Dans le canton, les exploitations sont à la recherche de revenus donc elles vendent des animaux jeunes tout en employant des bêtes pour la traction. Ainsi, se trouve expliquée la triple aptitude -lait, viande, travail - correspondant à la situation d'un moment, à une sorte d'équilibre global. Le contexte est également social du fait de l'augmentation de la demande en nourriture, de la concentration urbaine de Grenoble, laquelle ne fait que s'amplifier dans la seconde moitié du 19e siècle. Enfin, le contexte est également technique avec l'essor des théories du perfectionnement. Dans ce cadre, les experts, Tisserant puis Bévière, sont les chevilles ouvrières de la race entre leur rôle d'auxiliaires de l'action des préfets, d'accompagnateurs de celle des notables et de guides auprès des éleveurs.

Ensuite, la constitution de la race n'est pas compréhensible si on ne la sort pas de Villard-de-Lans. D'une part, elle a été recherchée par les acteurs du développement agricole qui, après une phase d'importations d'animaux étrangers au département, veulent passer par un essor endogène. D'autre part, une partie de ses promoteurs sont extérieurs au canton ; à côté

des notables, les bouchers grenoblois sont également présents. C'est pourquoi, plutôt que la notion de berceau, qui enferme la perception en concentrant les regards autour d'un pôle, celle de bassin convient mieux, son échelle est plus petite et elle laisse davantage entrevoir des circulations entre différents espaces et différents acteurs.

Enfin, de manière dialectique, il faut cependant retourner à Villard-de-Lans, non pas pour étudier les animaux - même si le nom des vaches pourrait ouvrir la voie à une archéologie des races - mais pour souligner l'action des exploitants devenus des éleveurs. D'abord, chronologiquement, ils semblent bien avoir été les premiers acteurs dans l'essor des bovins. Ensuite, ils agissent de manière collective, ce qui ne signifie pas unanimisme puisque les différents corpus ont montré en creux l'absence des petits. La pétition de 1859, les propriétaires des femelles comme les sociétaires ont souligné des rapprochements, des similarités mais jamais des situations superposables. La présence de conseillers municipaux ne peut-elle être interprétée comme une sorte de délégation de la participation d'individus investis par les électeurs ? L'étude des détenteurs de taureaux présente des profils dissemblables de ceux du temps des Schwitz ou des Salers. De la même manière, les sociétaires de la station ne peuvent être confondus avec ceux de la Société d'agriculture de Grenoble ; dans le premier cas, le maillage est plus serré et il y a une authentique démocratisation des voies de l'excellence agricole qui était entamée à la fin de notre période, contrairement à la situation quarante ans plus tôt.

Les chemins de la réussite s'ouvrent : la reconnaissance d'une nouvelle race, son amélioration à la fois par des concours cantonaux et régionaux, son encadrement par la première station d'élevage du département font des animaux de Villard-de-Lans, baptisés sous le Second Empire et confirmés par la Troisième République, un instrument du développement agricole. Toutefois en Isère la greffe ne prend pas, malgré les efforts réactivés par le concours spécial inauguré pour le centenaire de la République.

Conclusion

L'idée d'un archaïsme est définitivement à repousser. D'une part, la nouveauté entraînée par l'essor du modèle anglais est perceptible. En faisant d'une partie des forêts du canton la base arrière de l'exploitation de la manufacture de Saint-Gervais, les Quatre montagnes sont intégrées aux circuits économiques de la demande de bois qui s'oriente également en direction de Grenoble. Venant de cette ville, une proto-industrie gantière fait une apparition en relative adéquation avec les nouveautés techniques mises au point par Xavier Jouvin. Enfin, les débats entre partisans de la privatisation de certains biens communaux montrent les logiques individuelles à l'œuvre. Enfin, la structuration d'un marché de la viande pour nourrir la demande urbaine est une autre illustration.

D'autre part, ces éléments sont toutefois à replacer dans un développement rural qui repose sur d'autres assises et qui apparaît dans un grand nombre d'approches biographiques. Premièrement, l'importance des circulations, perceptible de plusieurs manières, prouve combien les mondes ruraux sont mobiles et combien ils sont intégrés aux mouvements de fond de la société française. Les activités pluriactives très diverses, notamment celles du *domestic system*, s'intègrent à la recherche de la consolidation des exploitations et des familles qui passent par d'autres stratégies, dont celles des hommes qui « font gendre ». Ces dispositifs pluriactifs s'articulent avec la ville. Il peut s'agir de mobilités voire de migrations urbaines, tandis que Grenoble place certains enfants chez des nourrices. Ressort l'impression d'une profonde respiration et d'une complémentarité entre l'espace rural et l'espace urbain. Enfin, le fonctionnement communautaire, à plusieurs échelles, est une réalité. L'acteur de l'essor rural est collectif, il n'est pas un frein au développement et, au contraire, il y participe très étroitement. Dans certains cas, il est le support des stratégies économiques et sociales de petites notabilités à la recherche de l'ascension. La question bovine montre qu'il est au cœur d'un mouvement de fond conduisant à un renforcement de l'élevage mené en commun, sans pour autant imaginer qu'il y a unanimité. Le développement rural par le bas et jusque dans les familles constitue, avec prudence et nuances, une réalité.

Enfin, les trois chapitres invitent à reconsidérer la chronologie. Il n'y a pas uniquement adaptation, obéissance des sociétés rurales aux injonctions de la demande de la société industrielle urbaine. Celles-ci peuvent exister mais, surtout, il y a des mouvements de fond qui reposent sur le siècle passé quand on songe, par exemple, au commerce du bois ou à

l'augmentation progressive du cheptel. Ainsi, l'idée d'une mise sous tutelle du rural est à abandonner au profit d'une lecture intégrant davantage les ajustements, les adaptations, les stratégies et des rationalités qui se combinent avec les mutations à l'œuvre. Le milieu des années 1875 est également à reconsidérer. S'il garde sa pertinence, il importe de soulever l'importance des années 1860. En effet, il y a des mutations dans la poursuite des délits forestiers, c'est la période de reconnaissance de la race bovine. Des liens se tissent donc avec les propositions de relecture formulées par Quentin Deluermoz autour de la « bascule » des années 1860 [1307].

Cependant, le demi-siècle qui s'ouvre au début du dernier quart du 19e siècle garde une profonde pertinence. Enjambant la césure du siècle et celle de la Première Guerre mondiale, elle invite à considérer, dans un mouvement global, la construction d'un système agro-touristique par les acteurs. Le développement rural connaît une mutation déterminante au cours de la période 1875-1930.

[1307] Quentin DELUERMOZ, *Le crépuscule des révolutions 1848-1871*, Paris, Le Seuil, 2012, 408 p.

SECONDE PARTIE

La construction d'un système agrotouristique

(de la seconde partie des années 1870 à la fin des années 1920)

Introduction

À la recherche d'un modèle français de développement, l'historiographie a longtemps envisagé le sujet sous l'angle de l'industrialisation. Elle a ainsi permis de mettre au jour la participation des espaces ruraux. Ceux-ci, d'une part, ne se réduisent pas au secteur agricole ; des formes mixtes d'activité cohabitent et structurent le dynamisme des exploitations. D'autre part, l'organisation sociale locale peut s'affranchir de l'influence de la grande ville donneuse d'ordres.

Le canton de Villard-de-Lans, dans ces configurations, est un angle mort. L'importance de la pluriactivité est largement attestée et elle s'appuie, sinon sur une spécialisation des productions, du moins sur une accentuation des ressources locales. À partir de la polyculture, l'élevage et la « forêt marchande (Martine Chalvet) se renforcent. Il n'est, par conséquent, pas excessif de conclure à une situation de développement rural qui s'effectue sans un recours massif à l'industrialisation, si ce n'est l'activité gantière. De surcroît, les Quatre montagnes n'échappent pas à une relation étroite avec le chef-lieu départemental. Entre les deux territoires, des ressources sont drainées et envoyées. De plus, l'espace urbain participe aux horizons des migrations et des mobilités qui affectent les trajectoires humaines. Enfin, les notables, dans une position d'intermédiaires, exercent une emprise économique, sociale et politique forte entre les deux territoires. Toutefois, nos conclusions partielles convergent avec les travaux antérieurs pour montrer qu'une relation de co-construction traduit mieux la situation que la vision d'un rapport de domination.

Quels chemins sont donc empruntés au long de la période suivante ? Celle-ci peut commencer en 1875 et elle correspond à une situation économique - les perturbations économiques au sein desquelles émergent les éléments de la deuxième Révolution industrielle et où la région alpine se distingue - et à des évolutions politiques (la préfiguration de la républicanisation des campagnes). Elles se déclinent également à l'échelle locale puisque la création de la station d'élevage coïncide avec l'ouverture pleine et entière de la route des gorges de la Bourne. La construction commune d'un développement rural ne passe donc pas par l'industrialisation mais, dans une lecture très « moderne », si l'on veut continuer à employer ce terme, par la tertiarisation des économies avec l'émergence d'un système touristique. En somme, il s'agit de tenter de « bricoler » et d'utiliser ce que l'historiographie consacrée aux mondes ruraux du 19e siècle peut apporter à la compréhension de la période

suivante et à des activités qu'elle n'avait alors que peu prises en compte. Il ressort que les sociétés locales restent des acteurs incontournables et des clés de lecture décisives de la transformation des territoires. La comparaison entre l'élevage et le tourisme fait ressortir les logiques du développement rural dans des espaces de moyenne montagne.

C'est pourquoi le chapitre 4 s'intéresse aux acteurs de la jonction entre l'échelle locale et celle de la société globale. L'action des agents de l'État comme le personnel forestier et celle des notables est reconfigurée selon des nouveaux dispositifs, avec de nouveaux acteurs comme les techniciens. Les permanences et les recompositions à l'œuvre sont étudiées sous l'angle de la poursuite de l'histoire de la race de Villard-de-Lans avec l'examen du rôle des concours et de la place des jurys dans les épreuves.

De manière synchrone, l'intérêt du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans est de pouvoir dresser non seulement le corpus des vainqueurs mais également celui des exposants. Le chapitre 5 cherche donc à reprendre le dossier et, à la lumière des nouveaux fonds exploités, à réinsérer les cultivateurs et leurs bêtes dans la construction des filières et à poser la question de la spécialisation des espaces, selon les schémas interprétatifs de la révolution industrielle appliquée au champ agricole. L'apparence d'un échec masque le dynamisme des exploitations qui utilisent l'élevage dans une logique de développement qui ne passe pas par les fourches caudines de la société globale, de ses logiques et de ses agents. Par delà le concours spécial, un agencement se fait jour.

C'est cette idée de négociation qui se trouve au cœur du dernier chapitre qui ouvre le rural à de nouvelles recherches micro en traitant du système touristique. Celui-ci forme un tout qui s'appuie en partie sur ce qui existe dans le territoire où il s'implante. Pour le dire de manière sommaire, le tourisme n'est pas possible sans les vaches, sans les forêts et les routes construites pour elles c'est-à-dire sans les sociétés locales à l'œuvre.

Au début de la période étudiée, le système touristique est à peine balbutiant, tandis que l'élevage devient le grand sujet du développement rural. C'est pourquoi une politique de développement en soutien à la race voit le jour.

Chapitre IV

Une politique de développement en soutien à la race (de la seconde moitié des années 1870 à la Belle Epoque)

La période qui va du milieu des années 1870 à la veille de la Première Guerre mondiale prolonge en le renouvelant le processus à l'œuvre dans les années qui précèdent. Eleveurs, notables comme Félix Réal, préfets ou membres du conseil général qui dépendent de Paris et du bon vouloir des élites sans lesquelles rien ne peut se faire à l'échelle locale, personnel spécialisé comme les vétérinaires devenus des acteurs essentiels comme Bévière qui fonde la station d'élevage de Villard-de-Lans en 1875, tous participent comme auparavant mais selon d'autres logiques au développement de la race bovine. La promotion des bovins passe aussi par l'achat de reproducteurs par le conseil général puis par leur diffusion en Isère et leur participation à des concours. Le développement résulte de l'action croisée de différents acteurs inscrits dans des contextes pluriels.

L'histoire de la race bovine ne peut alors s'écrire sans faire aussi l'histoire des concours agricoles. Le concours spécial fondé en 1893 le montre bien et avec lui l'histoire de la race de Villard-de-Lans devient celle d'une « vache de la République » (Bertrand Vissac). Il faut donc prendre le temps d'une histoire de ce nouvel instrument d'une politique de développement agricole, il faut ensuite analyser l'évolution du rôle des pouvoirs publics, pour enfin repenser la place des notables.

1 L'instauration d'un concours spécial

Les animaux du canton de Villard-de-Lans font l'objet d'une politique spécifique puisqu'un concours spécial leur est réservé à partir de 1893. Pour Jean-Luc Mayaud les concours spéciaux seraient des épreuves localisées consacrées à une race unique et dont l'animation relève des pouvoirs locaux ainsi que des sociétés agricoles elles aussi locales [1308]. Le développement économique et social recherché a une dimension politique à l'échelle locale et nationale. Le concours et les animaux de Villard-de-Lans s'inscrivent au cœur du processus de républicanisation des campagnes dont le but est bien la diffusion d'une culture républicaine sur tout le territoire [1309]. La création du concours dans le prolongement des manifestations agricoles organisées pour le centenaire de la République, le déroulement et l'organisation des épreuves avec la volonté manifeste d'exporter la race, l'inscription enfin des épreuves dans une hiérarchie de l'excellence agricole pour promouvoir la race sont autant d'éléments qui le prouvent.

1.1 Une « vache de la République » promue à la suite du concours de 1892

Les bovins de Villard-de-Lans, héritiers indirects des premiers efforts de promotion du cheptel bovin à partir de la Monarchie de juillet, reconnus par les autorités du Second Empire, relancés au temps de la « République des ducs », sont captés à leur tour par les autorités républicaines au début des années 1890. L'objectif est d'en faire des « vaches de la République ». Le concours spécial naît donc dans ce contexte particulier où en 1892 est créé un concours départemental pour commémorer le centenaire de la République. Rien ne montre mieux la volonté de faire un concours républicain que l'immense affiche de cette manifestation qui se tient du 1er au 6 septembre 1892 [1310]. Reprenant les couleurs du drapeau tricolore, l'affiche annonce la tenue du concours départemental agricole ainsi qu'un concours hippique par le conseil départemental d'agriculture, le département de l'Isère et la ville de

[1308] Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France*…, ouvrage cité. À l'époque du concours, ses promoteurs écrivent qu' « En instituant des concours spéciaux, le Gouvernement de la République a tenu à encourager les départements qui, par leur initiative et leur dévouement s'associent à lui pour développer la production agricole, source féconde de la richesse de la France qui par son amour ardent de la paix, de la liberté, de la justice et de la solidarité sociale, est le foyer de toutes les idées généreuses et a su conquérir l'estime, la sympathie et le respect de toutes les nations ». « Concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans » dans *Sud-Est*, 1904. Première quinzaine de juillet, source citée, p. 238.

[1309] Voir Serge BERSTEIN, Michel WINOCK [dir.], *Histoire de la France politique, 3, L'Invention de la démocratie 1789-1914*, Paris, Le Seuil, 2002, 630 p. (pp. 337-346).

[1310] Arch. dép. Isère, 140M6.

Grenoble. En même temps se tient le concours de la société d'agriculture de Grenoble et de la société horticole grenobloise. Les manifestations ont lieu à l'Esplanade, Porte de France et l'affiche attire le lecteur en affirmant que cette « exposition qui sera très brillante » comprend un grand nombre de produits [1311]. Elle sera également festive car chaque habitant est invité à pavoiser et à illuminer son habitation [1312]. La période choisie ne doit rien au hasard : elle correspond à la fois à l'événement fondateur un siècle plus tôt et, en agriculture, à la fin de l'été qui annonce les grandes foires et marchés de l'automne [1313]. L'agriculture et la République sont destinées à se confondre.

La finalité du concours de 1892 et, à sa suite, du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans est avant tout politique, il s'agit, dans le contexte des débuts de la Troisième République, de prolonger l'enracinement républicain.

1.1.1 Prolonger l'enracinement républicain

Il aurait été logique que l'initiative du concours agricole vienne des autorités car ce sont elles qui captent une partie de l'électorat agricole en faveur des nouvelles institutions à partir de la fin des années 1870. C'est Jules Ferry, avec la loi de 1881 qui transfère aux conseils municipaux le soin d'élire les maires, Gambetta avec la fondation de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture en 1880, le tarif protectionniste de mai 1881, la création du ministère de l'Agriculture le 14 novembre de la même année, Méline avec le Mérite agricole en 1884 et, la même année, la loi sur la liberté syndicale dite loi Waldeck-Rousseau. Toutes ces lois montrent l'encadrement de l'agriculture par une pédagogie de la séduction [1314]. Les concours participent de cet « arsenal républicain » (Nicolas Roussellier).

[1311] L'affiche mentionne la présence de 250 bovins, 60 chevaux, des moutons, des porcs et des animaux de basse-cour, des pigeons, des beurres et des formages, des ruches et du miel, des vins et des eaux de vie, des céréales, des fruits et des fleurs ainsi que des instruments et du matériel agricole (Arch. dép. Isère, 140M6. Affiche du concours départemental de 1892).

[1312] En dehors de la musique militaire, convoquée à plusieurs reprises durant la semaine, un banquet est annoncé pour les jurys. Les spectateurs ont droit à un concert, à un feu d'artifice ainsi qu'à une retraite aux flambeaux (voir Arch. dép. Isère, 140M6. Affiche du concours départemental de 1892, archive citée).

[1313] Cinq ans auparavant, une délibération du conseil municipal du 13 juillet 1887 demande à avoir une foire chaque année le 15 septembre. Pour justifier son refus, les autorités font un tableau des foires dans le canton de Villard-de-Lans. Ainsi, en septembre, toujours à Lans, il y en a une le 1er septembre et le 8 octobre, sans compter le marché chaque jeudi du mois d'octobre. Celle d'Autrans se tient le 20 septembre. Au chef-lieu du canton, elles se déroulent le 11 et le 26 septembre (Arch. dép. Isère 141M18).

[1314] La mesure de mai 1881, faible dans l'ensemble, est cependant intéressante pour les éleveurs puisque le bétail est le principal bénéficiaire du renforcement des tarifs douaniers (voir Georges DUBY et Armand WALLON, *Histoire de la France rurale, 3*…, ouvrage cité, p. 386).

Pourtant, les archives consultées montrent que le concours spécial relève de l'initiative de notables républicains pour gagner à leur cause l'électorat des campagnes.

En 1892, le combat semble d'arrière garde car les résultats des élections législatives montrent, en 1876, un département de l'Isère clairement républicain [1315]. Les Républicains s'enracinent, dès l'année suivante, contrairement aux résultats nationaux. À la fin des années 1880, la percée du radicalisme reflète la force du sentiment républicain. La lutte à présent est entre les républicains opportunistes et les radicaux. A y regarder de plus près la situation est, pourtant, plus complexe. À l'échelle des circonscriptions législatives, les conservateurs sont battus systématiquement depuis 1877 mais localement, ils restent présents, principalement dans les Terres froides. L'assemblée départementale en 1883 est composée de 43 républicains, d'un légitimiste et d'un orléaniste, la victoire est « fraîche » [1316]. Ses présidents (Michal-Ladichère de 1871 à 1881, Buyat entre 1881 et 1886) sont modérés. Le 6 avril 1891, c'est sous la présidence de Jules Ronjat qu'il est proposé « à ce que M. le Préfet soit prié d'étudier, de consort avec le Conseil départemental, les voies et les moyens d'instituer un concours agricole départemental en 1892, à la date du 22 septembre, pour célébrer le centenaire de la République » [1317]. Pour les élus républicains qui soutiennent le gouvernement, faire un concours agricole en 1892 pour célébrer la République n'est pas le résultat ou la récompense de la conquête de l'électorat rural mais un instrument, une arme contre les anciens notables, au sens de Daniel Halévy. Car les notables, en plus de l'assemblée départementale, résistent également dans les associations agricoles. C'est pourquoi les Républicains veulent associer le « conseil départemental ». Il s'agit d'une spécificité

[1315] Marcel MASSARD, *Atlas électoral de l'Isère 1871-1999*, Grenoble, éditions de Belledonne, 1999, 243 p., pp. 11-31.

[1316] Arch. dép. Isère, 10M16. Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, le 29 août 1883.

[1317] Arch. dép. Isère, 140M6. Extrait de la brochure de compte rendu sommaire de la séance du lundi 6 avril 1891. Jules Ronjat (1827-1892) s'inscrit dans la lignée paternelle. Son père, Joseph Antoine (1790-1857), après avoir été géomètre devient avocat à Vienne au début de la Restauration. Proche de la Charbonnerie, devenu juge de paix au début de la Monarchie de juillet, il est révoqué. Il demeure à Vienne où, après avoir été bâtonnier de l'ordre dans la sous-préfecture entre 1838 et 1845, il devient conseiller municipal de cette ville en 1848. Surtout, il est élu député cette même année, et il siège au comité de l'agriculture puis, réélu l'année suivante, il fait partie de la Montagne. Opposant au coup d'État, il se retire peu après de la vie politique. Le relais est pris par son fils. Jules Ronjat monte tôt à Paris puisqu'il fait ses études de droit dans la capitale. Il devient avocat en 1851. Les années de l'empire autoritaire sont sa traversée du désert avant son retour, dans le fief viennois, comme avocat en 1861 et en tant que conseiller municipal quatre ans plus tard, grâce à aux réseaux francs-maçons. Ses sympathies républicaines en font un homme important au début de la Troisième République. Sous-préfet de Vienne au lendemain de la proclamation de la République, il est, d'après Pierre Barral (p. 348), secrétaire général de la préfecture. Il devient également peu de temps procureur général à Grenoble au début de l'année suivante. Aux élections du 8 février 1871, il figure sur la liste républicaine qui s'incline devant la liste de paix. Devenu maire de Vienne, conseiller général du canton d'Heyrieux, il obtient des responsabilités nationales car il est élu sénateur en 1879. Il siège au milieu de l'Union républicaine avant de démissionner en 1884. Sa trajectoire s'achève avec de grandes responsabilités en Isère où il est avocat général à la cour de cassation de Grenoble et président du conseil général de l'Isère entre 1886 jusqu'à son décès (Voir Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*…, tome 5, ouvrage cité, p. 193) et Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité).

iséroise [1318]. Après les chambres consultatives d'agriculture sous le Second Empire, l'État ne cherche plus à mettre la main sur les associations agricoles. C'est pourquoi en France, la Société des agriculteurs de France de la rue d'Athènes s'oppose à la Société nationale d'encouragement à l'agriculture. Dans le département, des légitimistes comme le marquis de Monteynard ou d'autres familles issues de la noblesse, continuent à exercer une influence électorale, le souci de la modernisation agricole se doublant parfaitement avec le conservatisme politique. Pour parer « l'armorial du Dauphiné », d'autres associations sont investies par les Républicains. Organiser une manifestation agricole ouverte à tous relève, *mutatis mutandis*, du même esprit qui anime quelques années plus tard le président de la République en invitant à un banquet les maires de France. C'est à la fois une démarche accueillante et une véritable épreuve de force. L'objectif est d'intégrer et d'attirer à soi. Pour cela, les notables républicains utilisent tous les moyens à leur disposition.

1.1.2 Les acteurs du concours du centenaire de la République

Les notables républicains sont les hommes clés du concours du centenaire de la République en 1892 qui inaugure le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. Ils sont en effet à la tête de cette création originale qu'est le conseil départemental d'agriculture, reléguant ainsi le préfet à un rang subalterne.

Le conseil départemental d'agriculture représente alors un enjeu important. Il est né à l'initiative du conseil général qui a un « projet de grande société départementale vers laquelle convergerait chaque association en particulier, et qui, centralisant les opérations par de grands concours, permettrait la comparaison et donnerait la mesure des résultats obtenus » [1319]. Créé à la suite d'un arrêté du préfet le 11 septembre 1874, le Conseil est un instrument consultatif. Il prend sa place dans la station d'élevage de Villard-de-Lans en 1875 puisque Raymond de Monteynard est président de station d'élevage car il préside le conseil. Il constitue une des structures concrètes de l'agrarisme. En 1890, la société entre en crise car elle est un

[1318] Sur le conseil départemental d'agriculture, voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 133-134, *L'agriculture dans l'Isère au 19e siècle*…, ouvrage cité, pp. 30-66, Gilles DELLA-VEDOVA, *Les comices et le développement agricole dans le département de l'Isère*…, mémoire cité ff° 317-319 et Arch. dép. Isère, 139M25.

[1319] « Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Marcellin » dans *Sud-Est*, 1875. Extrait du discours de Michel Perret à Pont-en-Royans le 12 septembre 1875, pp. 384-385.

instrument politique disputé entre les différentes forces politiques du département [1320]. Le conseil est donc capital car il est, suivant une lecture politique, disputé entre une « gauche » et une « droite ». Une lecture sociale montre qu'il est le lieu de ceux d'en haut qui se considèrent comme les envoyés des populations agricoles d'en bas [1321]. Plutôt que de parler, avec Pierre Barral, du « rôle conciliateur du docteur Dufour » il faudrait privilégier une lecture moins apaisante et comprendre une stratégie de captation pour faire triompher les Républicains [1322].

Les promoteurs du concours départemental de 1892 et, par conséquent, du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans sont des notables. À ce titre, l'expression d' « hommes nouveaux », proposée par Pierre Barral peut être reprise car ils sont devenus des notables. L'exemple le plus significatif est celui de Dufour. L'homme correspond au profil de celui qui est parvenu à exercer une influence de première importance à l'échelle du département de l'Isère. Né le 30 mars 1844 à Grenoble, il est d'origine modeste puisque son père est qualifié de « serviteur » sur son acte de naissance [1323]. Sa famille est originaire pour une branche de Crolles, dans la vallée du Grésivaudan, et pour l'autre de la Motte-d'Aveillans, commune située à proximité de la Mure, c'est également le lieu d'un gisement houiller en expansion. Il fait des études de médecine à la faculté de Grenoble ce qui lui permet d'occuper un poste de médecin adjoint dans l'hospice public d'aliénés de Saint-Robert, à Saint-Egrève, en proche périphérie grenobloise. Par la suite, il est promu médecin-chef du

[1320] De 1875 à 1888, c'est au tour de Michel Perret de présider le Conseil. Pour Michel Perret (1813-1900), voir Base LEONORE dossier LH/2107/14 et *L'agriculture dans l'Isère au 19e siècle*…, ouvrage cité, pp. 66-69. Fils et petit-fils d'agent de commerce de Lyon, il se fait connaître dans le secteur de la chimie industrielle et il est également administrateur de Saint-Gobain, d'où une fortune qui atteindrait onze millions de francs. A lire le résumé de ses services qu'il compose, il est aussi un des premiers acteurs à avoir inauguré la navigation à vapeur sur le Rhône supérieur. Il se serait occupé d'agriculture à partir de 1863 avec une cuve à étages pour la vinification, il aurait expérimenté des engrais chimiques à partir de ses terrains de Tullins, une fois installé en Isère durant la première moitié des années 1860. Il devient président de la société d'agriculture de Saint-Marcellin (au même moment, Camichel, le président de la Société d'agriculture pratique de La Tour-du-Pin, est un autre industriel fabriquant du sucre, de l'alcool de betteraves et des semences), il est à l'origine du Conseil départemental d'agriculture dont il prend la tête après le départ de Monteynard en 1875. A Tullins, dont il est maire, il s'occupe également d'instruction. Il est par ailleurs membre du Conseil supérieur de l'agriculture en 1892 et cinq ans plus tard on le retrouve vice-président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture (*Sud-Est*, 15 janvier 1900, p. 19). Chevalier de la légion d'honneur en 1878, il est promu officier en 1887.

[1321] Pour l'évaluer sur la durée, et en se référant aux indications chiffrées contenues dans *Sud-Est* qui indique le nombre d'associations agricoles affiliées au Conseil, elles sont 25 en 1896. En se servant de la liste contenue dans *L'agriculture dans l'Isère au 19e siècle* composée par le Conseil, il y a 24 sociétés liées à lui sur un total de 131 associations agricoles soit 18,3 %. La somme de tous leurs membres est de 5 432 membres (mais le nombre d'adhérents du comice de Saint-Laurent-de-Mure est inconnu) sur 19 519 pour l'ensemble du département soit 27,8 % des effectifs du département. À la même époque, Charles Genin mentionne, à partir de *l'Annuaire officiel du ministère du commerce*, que sur les 98 syndicats agricoles de l'Isère 70 sont affiliés à l'Union du Sud-Est soit 11 537 membres (Voir *Sud-Est*, 15 février 1900, pp. 51-55). En 1906 on compte 32 associations. Le Conseil départemental d'agriculture a échoué dans sa tentative de rassembler les organisations iséroises et son aire d'influence couvre le département mais avec des vides alors que la densité est plus présente autour de Grenoble.

[1322] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 134.

[1323] Arch. dép. Isère, 5E186/24/179. Acte n° 222 du 1er avril 1844. Sur Dufour, voir base LEONORE LH/833/37 et *Les Alpes illustrées*, 10 septembre 1892.

même établissement jusqu'en 1898. L'autre moyen pour devenir un notable, à côté du fait d'être le fils de ses œuvres, est la politique. Engagé très tôt chez les Républicains, il se trouve mis en disponibilité professionnelle par l'Ordre moral. Il investit alors une autre modalité pour devenir notable, celle du retour vers ses origines familiales. À La Motte-d'Aveillans, il peut non seulement défendre ses idées républicaines mais être élu. C'est ainsi qu'il devient conseiller d'arrondissement de 1880 à 1883, date à laquelle il entre au conseil général pour le canton de La Mure durant cinq ans. Il devient par la suite maire de la Motte-d'Aveillans entre 1894 et 1912. Dufour est donc un homme nouveau devenu, par ses compétences professionnelles appuyées sur ses responsabilités politiques, un notable. Mais il le devient complètement grâce à son action au plan agricole. C'est dans le canton de la Mure, en effet, qu'il déploie tous ses talents, et tous ses réseaux. Avec « son ami » le vétérinaire Reynier, il fonde le lundi 21 mai 1883 dans la salle d'asile de la Mure, devant 400 personnes, la société d'élevage des cantons de la Mure, Valbonnais et Corps [1324]. Président de cette société, c'est un tremplin pour Dufour puisque c'est à ce titre qu'il entre au Conseil départemental d'agriculture pour en devenir le vice-président après le décès de Perret. Il est également chevalier du Mérite agricole dès 1887. Les questions agricoles en général et celles relatives à l'élevage en font le principal organisateur du concours départemental de 1892 [1325]. Il déploie une activité remarquable en étant dès 1891 l'interlocuteur privilégié du préfet. Il est celui qui, en outre, présente au préfet les différentes possibilités de dates à retenir et qui établit le budget prévisionnel du concours de 1892 [1326]. De surcroît, il assure de ses bienfaits ceux qui ont participé aux épreuves, par exemple, en demandant le Mérite agricole pour le vétérinaire Jourdan [1327]. L'organisation du concours lui ouvre de nouvelles perspectives qui renforcent sa notabilité. Homme d'influence, il est récompensé en étant président du Conseil départemental d'agriculture entre 1893 et 1901. C'est à ce titre qu'il assiste à la réunion des délégués des

[1324] La naissance de la société précède, comme à Villard-de-Lans, un concours qui se déroule à La Mure. Celui-ci est donc une manière de donner une impulsion (Voir, « Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Grenoble », dans *Sud-Est*, 1882, pp. 869-914). Pour la naissance de la station, voir « Société d'élevage des cantons de La Mure, Corps et Valbonnais », dans *Sud-Est*, 1883, pp. 260-263 ainsi que Arch. dép. Isère, 140M1 et 140M3. Dufour et Reynier reprennent l'idée de Bévière de fonder en même temps une caisse de secours contre la mortalité du bétail. En 1884, Dufour mentionne les premières activités de cette station d'élevage : distribution généreuse du procès-verbal de l'assemblée générale de 1883, acquisition de dix-huit taureaux ainsi que de neuf génisses de la race tarine. Elles sont vendues aux enchères entre les sociétaires. En 1884, on compte 172 sociétaires de la Mure, 112 de Valbonnais, 54 de Corps, quinze membres honoraires et 35 communes sur les 42 des trois cantons. Voir « Société d'élevage des cantons de La Mure, Valbonnais et Corps (mai 1884) », dans *Sud-Est*, 1884, pp. 188-192.

[1325] À titre d'illustration, il s'adresse à propos du concours au préfet, le 9 février 1892 sur un papier à en-tête de la Société d'élevage des cantons de La Mure, Valbonnais et Corps (Arch. dép. Isère, 142M6).

[1326] Arch. dép. Isère, 140M6. Lettre de Dufour au préfet de l'Isère, le 3 mars 1892.

[1327] « Les vétérinaires sont nos collaborateurs les plus utiles et les plus actifs. Dans le département, il me paraîtrait indiqué d'attribuer une de ces croix à M. Jourdan, membre du jury et commissaire général adjoint, qui est très apprécié dans le public agricole et le personnel des sociétés ». Arch. dép. Isère, 140M6. Extrait de la lettre de Dufour au préfet, le 2 septembre 1892.

syndicats et sociétés agricoles afin de réaliser la création des sociétés mutualistes de Crédit agricole, le 10 novembre 1899. Il a une autre corde à son arc : le journalisme. Il tient pendant plusieurs années la rubrique « chronique » de *Sud-Est* [1328], il fonde un nouveau journal en 1903, *La dépêche dauphinoise*. À cette date il est devenu un homme de première importance. Député de la gauche radicale dans la troisième circonscription de l'Isère (celle du canton de Villard-de-Lans), il bat l'opportuniste Vogeli au second tour. Dufour soutient le cabinet Waldeck-Rousseau. Il permet l'organisation des radicaux et radicaux-socialistes en Isère, en devenant même le président du comité exécutif pour le département. Durant cette période il siège dans des concours régionaux ainsi qu'à l'Exposition universelle où il fait partie des membres chargés de l'espèce bovine. La race de Villard-de-Lans a trouvé son protecteur car il la suit depuis au moins 1875. Dufour est bien devenu un notable : par sa formation professionnelle il s'intéresse aux affaires agricoles, lesquelles sont aussi au cœur de son action en Matheysine, une région d'appui familial. Ses opinions radicales peuvent s'exprimer et les électeurs en font leur champion. Il intervient par conséquent à plusieurs échelles, locale, départementale et même nationale. Le journalisme, la politique, l'agriculture, tout cela en fait un homme de réseaux. C'est pourquoi il est un acteur tant pour le concours départemental de 1892 que pour le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans, l'année suivante.

Les notables sont importants car ils siègent au sein des différentes structures qui font le concours départemental de 1892. Alors que la lecture des archives donne l'impression d'être en présence de plusieurs structures institutionnelles, la réalité sociale est différente. Le concours est à la fois une manifestation de l'agrarisme en même temps qu'une compétition politique pour faire courber la tête aux conservateurs et assurer une hégémonie dans la tension naissante entre opportunistes et radicaux au temps du suffrage universel masculin.

L'autre grand promoteur du concours de 1892 est le préfet qui occupe cependant une position secondaire. De manière générale, ce sont des hommes au pouvoir faible [1329] ce que prouve la rotation importante des détenteurs du poste (entre 1870 et 1896 quatorze préfets successifs, chacun restant moins de deux ans en moyenne). Le changement est plus important

[1328] La « Chronique » est un moyen de continuer à s'intéresser aux affaires agricoles et à se constituer des réseaux mais également elle est un lieu d'affrontement politique. Par exemple, en 1895, *Sud-Est* publie l'extrait de la séance du Sénat du 7 avril au cours de laquelle le député opportuniste Durand-Savoyat prend la parole, Dufour estimant qu'il s'agit seulement de phrases « spéculatives ». Voir *Sud-Est*, première quinzaine de mai, pp. 175-178. Durand-Savoyat fait publier un droit de réponse dans le numéro suivant (p. 188).

[1329] Sur les préfets en Isère, voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 347-350 à mettre en perspective avec Christiane LAMOUSSIERE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880*…, ouvrage cité, Jacques AUBERT, Pierre GUIRAL, Bernard LE CLERE, Howard MACHIN, Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, Guy THUILLIER, Jean TULARD, Jean VIDALENC, Vincent WRIGHT, *Les préfets en France*, ouvrage cité, Vincent WRIGHT (texte complété, mis à jour et présenté par Eric ANCEAU et Sudir HAZAREESINGH), *Les préfets de Gambetta*, ouvrage cité ainsi que Arch. dép. Isère, 1M11.

que sous le Second Empire. Il leur est donc difficile de lancer une politique, d'avoir un projet ou de se constituer des réseaux capables de lutter contre les détenteurs de pouvoirs locaux. Ces derniers, au contraire, sont présents depuis de longues années, ils bénéficient d'une inter-connaissance et d'un maillage social autrement plus solide que le locataire de la place de la Constitution. Pots de terre face aux pots de fer de la notabilité républicaine, les préfets doivent plier. C'est en particulier le cas du préfet André (15 février 1873-avril 1876), celui qui demande à Bévière de relancer la race bovine de Villard-de-Lans en fondant la station d'élevage. Il sait passer de positions favorables aux monarchistes et à l'Ordre moral à des opinions plus nuancées après le vote des lois constitutionnelles de 1875. S'ils ne cèdent pas, ils sont démis. C'est le cas de Charles Massat (12 février 1886-août 1887), trop proche des radicaux au goût des notables opportunistes qui tiennent alors le département et qui le font remplacer par le conciliant Delatte (août 1887-janvier 1890). En 1892, le poste est détenu par Edmond Robert (février 1890-août 1894) qui fait preuve d'une remarquable longévité dans cette fonction [1330] qui s'explique par sa docilité à l'égard des opportunistes.

La faiblesse du préfet, promoteur de second rang du concours départemental de 1892, est confirmée par les archives. Il est l'homme par qui l'information passe. Le préfet Robert exécute les demandes de l'assemblée départementale et s'adresse à Dufour, lequel lui retourne le dossier de création de la manifestation agricole [1331]. De la même manière, il est la courroie de transmission entre les attentes locales et les autorités de la République. C'est en effet Dufour qui, le 9 février 1892, écrit au préfet pour lui demander d'adresser au ministère de l'Agriculture une demande de subvention de 12 000 francs. Le préfet s'exécute dès le lendemain. L'affaire est intéressante si on la suit. Le 22 février, le ministère octroie 8 000 francs ce qui entraîne une nouvelle lettre du préfet Robert qui demande une « rallonge », accordée le 7 avril 1892. Or, quatre jours plus tôt, Dufour avait annoncé au préfet l'obtention par le député Rey du supplément demandé [1332]. On le voit avec cet exemple, le préfet est à la

[1330] Sur le préfet Edmond Robert (1849-1907) voir Christiane LAMOUSSIERE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1881-1926. Répertoire nominatif*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2001, 714 p. (p. 444), *L'Actualité dauphinoise illustrée*, 9 mars 1890, pp. 2-3 et Arch. dép. Isère, 1M11. Il vient d'une famille de militaires et est avocat de formation. Sous–préfet jusqu'en 1879, il devient ensuite le représentant de l'État en Ardèche, Vendée et Isère. Arrivé en mars 1890 il démissionne le 22 août 1894 mais poursuit ensuite sa carrière dans les Pyrénées-Orientales puis dans les Côtes-du-Nord.

[1331] Arch. dép. Isère, 140M6.

[1332] Aristide Rey (1834-1901) est le frère de l'industriel et maire de Grenoble entre 1881 et 1896, Edouard Rey (sur ce dernier voir Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*…tome 5, ouvragé cité, p. 128 et Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 473-474). Il entreprend des études de médecine à Paris mais est renvoyé en 1865 du fait de sa participation au congrès révolutionnaire de Liège. Lors de la Commune, il fait partie de ceux qui cherchent la conciliation avec Adolphe Thiers. Après quelques années d'inactivité politique, il devient membre du conseil municipal de Paris en 1878. Mais c'est en Isère qu'il tente également de s'établir. Après un échec lors d'une élection législative partielle en 1883, il l'emporte en 1885 et reste député jusqu'en 1898 (Voir Adolphe

traîne : il exécute les demandes de Dufour, et sa demande officielle ne pèse par lourd face aux entrées du député isérois à Paris. Mieux, dans l'affaire, il est le dernier informé de la « rallonge » ministérielle [1333]. Cela n'empêche cependant pas la préfecture d'avoir un rôle d'organisatrice. Le préfet est celui qui réunit dans les salons de la préfecture la commission de préparation du concours au mois de janvier, celui qui cherche à faire venir le président du Conseil Loubet, celui qui, en tant que représentant officiel de la République, lance les invitations ou qui annonce aux maires du département la tenue du concours, le montant des subventions et les finalités du concours.

À travers l'étude des promoteurs du concours on voit bien le rôle des notables locaux. Ceux-ci sont des personnalités majeures et leurs trajectoires biographiques montrent que les hommes nouveaux sont devenus des notables pleins et entiers. La dimension politique du concours apparaît puisqu'il s'agit d'affronter les reliquats conservateurs du département, et, pour les deux grandes tendances républicaines, de se mesurer entre elles. C'est pourquoi le concours pour le centenaire de la République en 1892 fait l'objet d'une organisation soignée.

1.1.3 Une organisation surveillée de près

La politisation de la manifestation pour le centenaire de la République se donne à voir également par son organisation. L'objectif recherché est de provoquer le rassemblement de la grande famille agricole. Pour atteindre ce but il importe d'abord de ne pas cliver. À cet égard, le concours est conçu comme le commencement d'une épreuve départementale qui changerait d'arrondissement chaque année [1334]. Les organisateurs veulent faire approcher l'excellence agricole au plus près des populations rurales du département et éviter ainsi l'impression, mal vécue, d'une captation grenobloise. La manifestation a aussi une dimension missionnaire. Aller dans chaque arrondissement, c'est rendre accessible l'idéal républicain tout en montrant que le gouvernement de la République agit en faveur des ruraux. Puisqu'il s'agit de diffuser le

---

ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*… tome 5, ouvragé cité, p. 127). L'année précédente, Aristide Rey informe Dufour par une lettre du 10 juillet 1891 que le ministre est d'accord pour verser une subvention (Arch. dép. Isère, 140M6).

[1333] Finalement le gouvernement verse les 12 000 francs demandés dès le départ par Dufour. Le conseil général après l'annonce de 6 000 francs dès août 1891, et après la « rallonge » ministérielle, verse 2 000 francs supplémentaires. Le concours départemental est donc financé aux deux tiers par l'État et pour un tiers par le département. Pourtant, ce sont bien les notables départementaux qui le pilotent.

[1334] « … Il est décidé en principe, et à l'unanimité des membres présents qu'un concours départemental se tiendra tour à tour dans chacun des arrondissements de l'Isère. Le premier aura lieu à Grenoble, en septembre 1892 ». Arch. dép. Isère, 140M6. Extrait de la délibération du conseil départemental d'agriculture, le 22 juillet 1891.

bon exemple, le rassemblement passe également par le refus de la spécialisation. L'accent est mis sur l'élevage, les bovins sont particulièrement à l'honneur [1335]. Pour cela, les principales races du département sont présentes et bénéficient de subventions [1336]. Toutefois, c'est une grande fête agricole qui doit être montée. Pour cela, appel est fait au conservateur des forêts [1337]. De même, le directeur des haras d'Annecy est sollicité [1338]. À côté des fonctionnaires convoqués, d'autres intervenants du monde agricole mais non directement liés à l'État participent. La société horticole dauphinoise se manifeste [1339]. Sa présence, alors qu'il s'agit d'une association conservatrice, car longtemps tenue par Paul de Mortillet, montre que les organisateurs arrivent en partie à rallier certains de leurs adversaires. La reconnaissance de l'agriculture doit également être celle de l'État. C'est pourquoi l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées est présent [1340].

Ne pas cliver est une chose mais le concours doit permettre une intégration renforcée du monde agricole dont on voit la trace avec la presse agricole. En 1891, les deux titres de la presse agricole fusionnent pour « … supprimer ainsi, toute cause de division entre les Sociétés agricoles » [1341]. Le mouvement est en fait amorcé depuis bientôt dix ans lorsqu'en 1882 Paul de Mortillet annonce dans la revue qu'il laisse la place de rédacteur en chef au professeur départemental d'agriculture Rouault. *Sud-Est* fusionne en 1891 avec une autre publication, officielle celle-ci, le *Bulletin mensuel officiel, agricole et horticole du Conseil départemental et des Sociétés d'agriculture de l'Isère* qui remonte à 1879 mais qui ne voit le jour qu'en octobre de la même année. C'est une publication tirée à 2 500 exemplaires au départ initiée par le Conseil départemental d'agriculture et dont le bureau constitue le comité

[1335] C'est probablement l'interprétation qu'il faut donner du fait que « Pour en diminuer les frais, le Bureau estime qu'on devra pour le moment, faire un concours des spécialités seulement, portant sur l'espèce chevaline et les bovins patronnés par les Sociétés d'élevage de l'Isère qui seront tenues d'exposer » (Arch. dép. Isère, 140M6. Extrait de la réunion du 29 mai 1891 du bureau du conseil départemental d'agriculture, dans *Sud-Est*, juillet 1891, p. 605). Deux pages plus loin, il est précisé que l'argent de la subvention est pris sur les crédits affectés au laboratoire, aux champs d'expérience, aux pépinières et à la lutte contre le phylloxéra.

[1336] Un brouillon prévisionnel en 1891 établit un montant de 6 000 francs (identique à celui voté par le conseil général) pour la race bovine dont 3 000 francs pour la tarine, 2 000 francs pour la Villard-de-Lans et 1 000 francs pour la Simmenthal (Arch. dép. Isère, 140M6) alors que les primes prévues selon le programme l'année suivante montent à 9 965 francs avec des montants revus respectivement à la hausse et qui s'établissent à 4 435 francs pour la première, 3 820 francs pour la deuxième et 1 810 francs pour la dernière. En pourcentage, la part de la race de Villard-de-Lans est celle qui profite le plus de l'augmentation des primes (de 33,3 % au départ à 38,3 %) pendant que celle de la tarine baisse, et que celle de la Simmenthal reste pratiquement stable.

[1337] Arch. dép. Isère, 140M6. De manière symptomatique, le préfet demande son concours à l'administration forestière et le conservateur écrit à Dufour le 14 février 1892.

[1338] Arch. dép. Isère, 140M6. Lettre du directeur des haras d'Annecy au préfet, le 14 décembre 1891.

[1339] Arch. dép. Isère, 140M6. Lettre du 25 décembre 1891.

[1340] Arch. dép. Isère, 140M6. Lettre du 8 décembre 1891. A noter que si les représentants de l'Eglise catholique ne se manifestent pas (nous sommes au moment du Ralliement auquel Mgr Fava doit souscrire), le pasteur de Grenoble informe le préfet de son souhait de venir dans une lettre du 30 juillet 1892.

[1341] Arch. dép. Isère, 140M6. Propos rapportés de Dalmas dans la réunion du 29 mai 1891 du bureau du conseil départemental d'agriculture, dans *Sud-Est*, juillet 1891, source citée.

de rédaction du *Bulletin*. Il y avait donc à la fin des années 1880 double emploi entre le *Bulletin* officiel et *Sud-Est* d'autant plus que le fonctionnaire Rouault devient rédacteur en chef du second. De surcroît, pour l'une comme pour l'autre des publications, des noms communs se retrouvent, Michel Perret, Vincendon-Dumoulin et Genin. À l'occasion du concours départemental de 1892, on assiste donc à la renaissance de *Sud-Est* qui devient *Sud-Est. Bulletin du Conseil départemental d'agriculture et des associations agricoles de l'Isère*. Il est publié à Grenoble tous les mois, par livraison de 48 pages. Ce même premier numéro de l'année 1892 annonce un tirage de 6 000 exemplaires. De son côté un compte rendu du bureau du Conseil départemental d'agriculture livre des chiffres plus précis et plus mesurés : 4 467 en 1892, 4 884 en 1893, 5 517 en 1894, 5 580 en janvier 1895 [1342]. Se retrouve dans la presse le même esprit qui anime les organisateurs : établir l'union des acteurs du développement agricole.

Pour réussir la semaine de fête, les organisateurs s'adressent aux compagnies ferroviaires afin de bénéficier des meilleurs prix. C'est le préfet qui s'occupe plus spécialement de la question. Il contacte le ministère des Travaux publics pour bénéficier de conditions avantageuses de transport. La compagnie du PLM est peu sensible au sujet et, à la fin du mois de juin, le préfet apprend que cette société n'accordera pas de billet à demi-tarif à l'occasion du concours excepté aux membres des différents jurys. Jusqu'au bout le préfet insiste. Moins d'une semaine avant l'ouverture il réécrit, avance jusqu'à 30 000 visiteurs. La réponse définitive arrive alors que la fête vient de commencer : aucun train de plaisir n'est organisé.

À travers le concours, par la volonté de rassembler la grande famille agricole, il s'agit de contempler, d'accepter et de faire reconnaître les autorités de la République. La fusion des titres de presse, le choix des membres du jury sont aussi un moyen de fédérer le monde des agrariens.

Le concours départemental crée en 1892 est, par définition, un concours politique. En Isère, il est un moyen pour continuer la lutte contre les conservateurs. Au sein des Républicains, il participe des stratégies entreprises par des notables pour entretenir des réseaux, assurer des fidélités et anticiper les échéances électorales à venir. Il est également un moment où la pensée agrarienne se fait jour. Elle n'insiste pas sur les divisions mais elle met

[1342] *Sud-Est*, février 1895, pp. 27-28. Cette même année, l'initiative est prise d'offrir un abonnement de trois mois de *Sud-Est* aux lauréats du concours de Bourg-d'Oisans (*Sud-Est*, 1895. Seconde quinzaine d'octobre, p. 403). Mais du fait de la restriction des subventions, le journal doit veiller à ses dépenses. Ainsi, il annonce en 1901 qu'il ne contiendra plus d'articles payés, « notre budget ne le permet pas », *Sud-Est*, 1901. Première quinzaine de janvier, p. 1).

l'accent sur l'efficacité (d'où la fusion des titres de la presse agricole) et le progrès grâce aux concours d'exposants. Le lien qu'entretient le concours du centenaire avec le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans est clair également. Cette dernière prend une part importante des primes attribuées et le comité d'organisation des deux concours comprend les mêmes hommes et les mêmes structures que celles qu'on trouve à partir de l'année suivante dans le concours spécial. Les vaches de Villard-de-Lans sont bien des vaches de la République dans la mesure où, à défaut d'avoir pu concrétiser le projet d'un concours départemental itinérant, le concours spécial apparaît comme l'émanation de celui de 1892.

1.2 Déroulement et organisation du concours spécial

Le déroulement et l'organisation du concours peuvent paraître des aspects périphériques et négligeables. Pourtant, ils sont les moyens de saisir la réalité de ce qu'est un concours aux yeux des organisateurs. C'est peut-être même l'approche la plus riche pour comprendre le sens que les acteurs veulent lui donner.

1.2.1 Une localisation captée puis reléguée par Grenoble

Vache de la République, la race bovine de Villard-de-Lans en est un produit à travers l'institution du concours. Celui-ci, cependant, ne tend-il pas à devenir quelque peu répétitif ? C'est le 23 février 1893 que le ministre de l'Agriculture suit les recommandations d'une commission extraparlementaire afin de décider « que la race du Villard-de-Lans aurait un concours spécial » [1343]. Ce soin attentif de la part des autorités de la République se retrouve dans son intitulé officiel qui, en 1906, prend comme nom sur le catalogue d'exposition « Concours spécial de la race Villard-de-Lans crée et subventionné par le Gouvernement de la

[1343] « Comptes rendus et palmarès des concours de 1893 », dans *Sud-Est*, 1893. Supplément au numéro de décembre, extrait du discours du préfet, p. 371.

République et organisé par le département de l'Isère et la ville de Grenoble » tandis que *Sud-Est* l'intitule « Concours national et spécial de la race bovine de Villard-de-Lans » [1344].

Les premières années sont un temps d'incertitude. L'emplacement de 1893 semble aller au plus offrant. Le préfet demande aux deux communes les plus concernées, Villard-de-Lans et Grenoble, quelles sommes elles comptent avancer pour l'organisation [1345]. Le maire de Villard-de-Lans répond le 24 mai mais deux jours plus tôt, dans une lettre personnelle le maire de Grenoble, s'engage à prendre à sa charge les frais de l'organisation matérielle [1346]. Il y a un enjeu clair à attirer le concours car c'est une source d'enrichissement [1347]. Deux logiques s'affrontent, la première veut être la plus proche possible des éleveurs car cela facilite le nombre de bêtes et d'éleveurs inscrits ; la seconde cherche à sortir du « berceau » pour atteindre un marché d'exportation et ainsi favoriser le rayonnement de la race. En 1897, Durand-Savoyat essaie à nouveau de favoriser une implantation locale, il montre les choix et les avantages de retenir une commune du canton [1348]. Une dernière tentative pour faire remonter le concours date de 1911 quand, cette fois, c'est le conseil municipal de Méaudre qui propose que les épreuves se déroulent à Méaudre car la date retenue coïncide avec celles de la société d'agriculture du canton de Villard-de-Lans : en réduisant les frais d'organisation, il sera possible, d'après le conseil municipal, de verser plus de subventions aux éleveurs [1349]. On voit que la commune la plus engagée, celle où se situe en priorité la diffusion de l'excellence bovine cherche à capter l'intérêt de la manifestation.

Le choix définitif de Grenoble ne s'impose pas immédiatement. En 1894, c'est Voiron qui est le lieu de compétition et l'année suivante, les épreuves sont mêlées à celles du concours régional de Valence. Le choix de Voiron tient à sa situation. Entre le massif de la Chartreuse et celui qui s'apprête à prendre le nom de Vercors, précédent la cluse de Voreppe

---

[1344] Arch. dép. Isère, 140M23. Respectivement programme du concours et *Sud-Est*, 1906. Première quinzaine de juillet, pp. 220-228 (p. 220).

[1345] Arch. dép. Isère, 140M18. Brouillon de la lettre du préfet le 20 mai 1893.

[1346] Arch. dép. Isère, 140M18. Dossier 1893.

[1347] « Messieurs, dans sa séance du 27 mai dernier, la Commission départementale a décidé que le concours spécial de la race de Villard-de-Lans, créé par décision de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 23 février 1893, se tiendrait à Grenoble les 12 et 13 août prochain.

Nous devons, messieurs, dans la mesure de nos moyens favoriser le développement et la vulgarisation de la belle race du Villard-de-Lans. La richesse de nos voisins contribue à notre richesse ; ils s'approvisionnent plus abondamment chez nous et notre industrie comme notre commerce sont plus prospères. D'autre part, nous ne reculons pas, d'une façon générale, devant un sacrifice pécuniaire quand il s'agit d'amener au sein de la cité la plus nombreuse affluence possible. Nous savons que pour beaucoup de commerces de détail, la condition de l'existence est dans le passage des étrangers. Le concours projeté nous assurera pendant quelques jours le séjour de nombreuses personnes […] ». Arch. mun. Grenoble, 3F20. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Grenoble le 12 juillet 1893, exposé du maire. 500 francs sont débloqués (Arch. dép. Isère, 140M18. Lettre du maire de Grenoble au préfet le 26 juillet 1893).

[1348] Arch. dép. Isère, 140M19. Lettre de Durand-Savoyat du 23 avril 1897.

[1349] Arch. dép. Isère, 140M26. Délibération du conseil municipal de Méaudre le 8 décembre 1911.

qui ouvre en direction de Grenoble et située en périphérie des Terres froides, la commune est un carrefour routier et commercial. Les foires de Villard-de-Lans, donc celles des autres communes du canton également, on l'a vu, cherchent à attirer les négociants et les bouchers voironnais. Mais ce marché d'exportation est finalement secondaire et le faible nombre d'exposants cette année là est un motif de changement. Pourtant, en 1898 encore, une nouvelle hypothèse est envisagée [1350]. Quant au choix d'une localisation le long du Rhône il faut penser à la volonté de faire venir des spectateurs mais surtout des cultivateurs du lyonnais, du Midi et aussi de la rive droite du Rhône. Toutefois, Grenoble s'impose très vite. La volonté exprimée par son conseil municipal dès 1893 se confirme. La ville sait se montrer généreuse. En 1896, elle verse 1 000 francs soit autant que le conseil général de l'Isère [1351]. Ceci explique que dès l'année suivante « Se conformant aux indications de la décision ministérielle qui a institué ce concours, pour tous les éleveurs français, et recommandé de le placer dans une ville à la portée de tous et près des centres d'élevage, la commission a proposé Grenoble comme siège du concours » [1352].

Au sein de la ville le concours se déplace. Il est longtemps installé place Saint-Bruno [1353] ce qui présente plusieurs avantages. Le quartier, à l'entrée de Grenoble quand on descend du canton par Saint-Nizier ou par Sassenage, est un espace ouvrier au contact des usines de ganterie qui occupent une partie importante de sa superficie. Le concours ne dérange donc pas la vieille ville ou ses nouvelles extensions à l'architecture haussmannienne. Il est également situé à proximité de la gare ferroviaire ce qui présente des facilités de transport tant pour les animaux acheminés que pour les membres du jury ou les spectateurs. En 1908 un changement dans la localisation intervient puisque le concours est déplacé Porte de France, à l'entrée nord de la ville, sur le champ de mars. La raison conjoncturelle tient au fait que cette année là les épreuves se déroulent en même temps que la remise des primes d'honneur de la grande et de la petite culture [1354]. Un public plus nombreux est attendu et pour lui donner une audience renforcée un emplacement plus grand est nécessaire. L'année suivante, toutefois, les bovins ne reprennent pas le chemin de l'enclos de la place Saint-Bruno

[1350] *Sud-Est*, 1898. Seconde quinzaine d'avril, compte rendu du conseil départemental d'agriculture du 2 avril 1898, pp. 120-121.
[1351] *Sud-Est*, 1896. Seconde quinzaine de mai, p. 163.
[1352] *Sud-Est*, 1897. Première quinzaine de mai, compte rendu de la commission d'organisation du concours spécial du 24 avril 1897, p. 138.
[1353] Un plan conservé dans le dossier de 1914 donne une impression de la disposition retenue à Saint-Bruno. Voir Arch. dép. Isère, 140M27. Voir l'Illustration 4 dans le dossier thématique 2 en annexe.
[1354] Arch. dép. Isère, 140M24. Brouillon de la lettre du préfet à l'inspecteur d'agriculture le 12 février 1908.

car les grilles métalliques qui la délimitent ont été enlevées [1355]. Le nouveau lieu retenu est « … sur les terrains entourés de murs ou de constructions qui dépendaient de l'ancien arsenal du faubourg Très Cloître », autant dire dans une friche [1356]. Voilà qui en dit long sur l'évolution de la perception du concours. Ce lieu de relégation est situé l'opposé de la première implantation. En venant de la gare, il faut traverser la ville ce qui rallonge le parcours des éleveurs venant du canton de Villard-de-Lans. C'est un obstacle supplémentaire. Ainsi, l'impression qui prévaut est que Grenoble qui cherche dans un premier temps à s'assurer que le concours spécial puisse se dérouler sur son sol, semble, par la suite, délaisser cette manifestation. L'organisation des épreuves est également riche d'informations.

1.2.2 Une organisation minutieuse

La collection de *Sud-Est* permet de connaître les décisions prises lors des différentes réunions de la commission d'organisation. Les dossiers de la préfecture montrent l'intervention de plusieurs acteurs. La municipalité de Grenoble est chargée des installations matérielles comme on en trouve la trace en 1898. Elle répond, de même, à la demande de la préfecture pour envoyer par exemple en 1901 un cantonnier. À l'amont, se trouve également le conseil général, partenaire fidèle du concours avec une subvention de 1 000 francs. En 1893, il décide de prendre en charge les frais d'impression. Une note écrite à la hâte sur un morceau de papier donne une idée de la publicité faite : 700 affiches, 200 décorations, 100 annonces, 100 diplômes, 300 numéros, très probablement du catalogue, 80 listes du jury, 300 lettres aux membres du jury, 250 invitations au concours, 200 listes seules des exposants [1357]. Des acteurs du monde agricole sont également là. Dès le début du concours, la Société nationale d'encouragement pour l'agriculture est présente. Elle envoie des médailles et des objets d'art. Avec ceux envoyés par le président de la République les dernières années de l'avant-guerre, ce sont encore des signes de l'attache républicaine. Mais le préfet agit de manière prudente. En 1897, il écrit au président pour expliquer qu'il ne peut inscrire le nom

[1355] Il s'agit probablement d'une initiative de la ville organisatrice puisque c'est le conseil municipal de Grenoble qui explique que la « suppression des grilles et [des] murs qui rend impossible l'installation ». Arch. munici Grenoble, 3F21. Extrait de la délibération municipale de Grenoble le 14 mai 1910.

[1356] *Sud-Est*, 1909. Première quinzaine de mars, p. 83. Un autre plan donne une nouvelle idée de l'organisation (Arch. dép. Isère, 140M27. Voir l'Illustration 5 dans le dossier thématique 2 en annexe). A compléter par les trois plans conservés dans les archives municipales de Grenoble de 1909 à 1911 (3F21).

[1357] Arch. dép. Isère, 140M23. Dossier 1906. Une liste des personnalités, surtout officielles, invitées se trouve dans le dossier de 1914.

de cette société sur les médailles offertes par celle-ci car le ministère l'interdit [1358]. Il s'agit pour la Société de recruter et ainsi de tisser ses réseaux, comme l'attestent les bulletins vierges d'admission conservés dans le dossier de l'année précédente [1359]. La préfecture agit en sous-main pour elle. Ainsi, elle semble rédiger – ou transmettre – un *Avis à la presse* très explicite puisqu'en quelques lignes les lecteurs sont informés que la Société donne un objet d'art et qu'ils sont invités à la rejoindre [1360]. L'inspecteur régional d'agriculture intervient également. Sa présence est moins visible au début de la période alors qu'elle est régulière à partir du milieu de la première décennie du vingtième siècle [1361]. La force publique est elle aussi convoquée et deux rapports du commissaire de police donnent l'impression d'un concours sans incidents notables, même si des tensions et des rivalités surgissent. Avec les épreuves de 1892 la musique militaire est aussi de la fête. Chaque année, un détachement de la garnison intervient et le nouvel organisateur du concours, le professeur départemental Rouault, note dans son discours « …les patriotiques accents de l'hymne de la Nation, comme prélude à cette fête de la paix, du travail et de la concorde » [1362]. Une telle inauguration renforce la volonté de souligner auprès des spectateurs et des éleveurs le caractère républicain et patriotique du concours. Enfin, autour de la manifestation, d'autres expositions se déroulent, comme celle de matériel agricole. En 1903, la société grenobloise Prat et Blanc désire faire la démonstration de ses instruments. La mécanisation des machines contribue au succès car elle attire des spectateurs tout en assurant aussi une réclame pour les exposants[1363].

[1358] Arch. dép. Isère, 140M19. Brouillon de la lettre du préfet au président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, le 9 juin 1897.

[1359] Il s'agit bien de gagner les éleveurs du canton de Villard-de-Lans à la République. Déjà en 1882, au concours cantonal, Dalmas lit un message « au nom de la puissante société des agriculteurs de France, toujours si empressée à s'associer, à encourager les efforts de ceux qui contribuent aux progrès agricoles ou à l'amélioration des bestiaux si utiles aux travaux des champs puis à l'alimentation publique ». Arch. dép. Isère, 140M1. Extrait du rapport officiel de Dalmas au concours de la station d'élevage à Autrans, 1882.

[1360] Arch. dép. Isère, 140M24. Dossier 1909.

[1361] De Lucien Magnien (né en 1854), les pièces rassemblées pour l'obtention du grade de chevalier en 1894 puis d'officier en 1908 contiennent la liste de ses mérites (Base LEONORE 19800035/0257/34203). Fils d'agriculteur en Côte-d'Or et sortit de l'Ecole nationale d'agriculture de Grignan, il remplit un nombre impressionnant de responsabilités, publie de très nombreux travaux, participe à un grand nombre de commissions et accumule les médailles (Voir le second exemplaire imprimé de sa Notice sur les titres, travaux, publications scientifiques et agricoles, daté de 1890, car l'auteur l'a complété de manière manuscrite pour la période allant de 1891 à 1894). Dans la suite du dossier, sur un papier à grands carreaux d'écolier, le relais est pris pour la période 1894-1908. Il intervient notamment en 1904 où, après avoir fait un rappel historique de la race, il cherche à en établir la racine et, plutôt que de la relier avec la Mézenc, il voit des traces jurassiennes (*Sud-Est*, 1904. Première quinzaine de juillet, pp. 234-238).

[1362] *Sud-Est*, 1904. Première quinzaine de juillet, extrait du discours de Rouault, p. 240. C'est en 1879 que la Marseillaise est reconnue comme hymne national. Dans les campagnes iséroises, les premières mentions retrouvées dans *Sud-Est* datent de 1882. À cette occasion, le drapeau tricolore est également signalé. Il pavoise les maisons individuelles et sert de décoration, accompagnée de guirlandes de verdure comme à Vizille en 1882. Derrière l'officialisation d'un état de fait, il y a une geste républicaine assumée dans le mouvement de républicanisation des campagnes.

[1363] La société a l'intention de venir en 1903. La réclame pour ses produits se trouve dans les catalogues des exposants. Sur Prat et Blanc, Arch. dép. Isère, 11U426. Construction et vente de cardeuses mécaniques et de machines agricoles et industrielles, 9 juillet 1895.

La présence du public et celle des éleveurs nécessite de prévoir des installations provisoires pour les désaltérer. C'est auprès de la ville que se font les demandes de stand. Les quelques noms relevés sont des patronymes du canton. C'est par exemple le cas d'Henri Repellin [1364]. Il tient un hôtel, buvette, restaurant au 69, cours Berriat, le grand axe qui relie la vieille ville au Drac, en passant devant la gare et qui borde d'un côté le quartier Saint-Bruno. La maison est fondée en 1870, probablement par ses parents car en 1901 il fait sa demande au nom de « Veuve Repellin et fils ». Il la justifie car il a « déjà tenu plusieurs années cette buvette » et croit « l'avoir fait à la satisfaction générale ». Ses origines familiales lui assurent la clientèle des éleveurs du canton qui le connaissent [1365]. En 1903, c'est Jules Jalliffier, qui tient le café situé 15 rue de France, qui fait une demande [1366]. Pour lui aussi, le départ en ville ne signifie pas une rupture avec le milieu d'origine et, au contraire, le concours spécial est un moyen pour renforcer les liens. Il y a donc reconnaissance et réactivation des interconnaissances entre les exposants d'animaux, les commerçants et des clients tous originaires du canton et descendus à Grenoble pour un temps plus ou moins long. On voit bien l'étroitesse des liens entre le canton et Grenoble.

Des modifications interviennent. Ce sont d'abord les dates du concours qui évoluent. Les deux premières années, à la suite de celui de 1892, les épreuves se font au mois de septembre. Après le rattachement du concours spécial à celui, régional, de Valence en 1895, il se tient à partir de 1896 au printemps. Le sénateur maire d'Autrans explique que les électeurs préfèrent juin à octobre [1367]. Avoir une foire à la fin de l'été permet aux animaux d'avoir pu profiter des alpages, le moment dans l'année favorise donc tous les participants « petits propriétaires » – pour reprendre la taxinomie de Rouault – ou plus importants. Par contre, faire un concours à la fin du printemps pourrait avantager ces derniers. Ils ont eu, en effet, la possibilité de nourrir les bêtes par les prés de fauche qu'ils possèdent alors que ceux des plus petits sont réduits. Ils présentent donc des animaux qu'ils ont pu conserver durant l'hiver. *A contrario*, les exploitants moins aisés sont dans l'obligation de céder aux foires et marchés d'automne les bovins qu'ils n'ont pas les moyens de garder les mois suivants. C'est le cas, par

[1364] Henri Repellin-Villard fait l'objet de la Fiche Biographique 42.

[1365] À l'appui de cette hypothèse, le lien peut se faire avec un article de géographie urbaine de la veille de la Première Guerre mondiale. L'auteur note la présence du « seul hôtel du cours Berriat, à l'angle de la rue Michelet, et qui, mal situé en dehors des mouvements de la gare de voyageurs, vit surtout de la route. Ses clients principaux viennent de communes de la rive gauche et des montagnes du Vercors ; il est vrai que le propriétaire en est lui-même originaire ». Charles-Antelme ROUX, « Le cours Berriat (étude géographique) », dans *Recueil des travaux de l'Institut de géographie alpine*, n° 1-2, pp. 91-178 (pp. 173-174).

[1366] Jules Jalliffier-Talmat fait l'objet de la Fiche Biographique 43.

[1367] Arch. dép. Isère, 140M19. Lettre de Durand-Savoyat au préfet, le 18 mai 1897

exemple, de Marcellin Collavet (né en 1847), pourtant primé en 1906 [1368] Tout au plus, en prenant en compte l'obligation des trois mois de possession, certains peuvent tout au plus acquérir une bête au sortir de l'hiver pour la présenter *in extremis* en juin. Quoi qu'il en soit, la date retenue fragilise la participation d'une partie des propriétaires si bien que lorsque Durand-Savoyat écrit que « les éleveurs » préfèrent juin à octobre, il faut comprendre que ne s'est exprimée que la partie supérieure de ce groupe. Ces derniers sont également intéressés par la date car ils se rendent à d'autres manifestations. Les archives montrent à plusieurs reprises que la date du concours s'explique par l'existence d'autres épreuves. A plusieurs occasions, il y a la volonté de procéder au déroulement du concours spécial en même temps qu'une autre manifestation agricole. En 1895, le concours régional de Valence a une catégorie dédiée à la race du canton. En 1898, il y a la volonté de procéder aux évaluations en même temps que le concours de Voiron. En 1908, l'inspecteur général informe le préfet qu'elles se déroulent le même jour que la remise des primes d'honneur de la grande et de la petite culture [1369]. D'autres années, le choix de la date relève de considérations à une autre échelle. En 1903, il est fait en fonction du concours régional du Puy. Une délibération de la station d'élevage en 1908 demande que la date choisie permette aux exposants de pouvoir aller à celui de Nancy [1370]. L'année suivante, le préfet demande au ministère la date du concours régional le plus proche afin de pouvoir placer le concours spécial. *Sud-Est* précise, qu'en effet, le choix est fait en fonction du concours national de Marseille [1371]. Le concours général est également important puisque le préfet de l'Isère demande au ministère que le choix de la date à Grenoble se fasse avant la tenue de celui de Paris. Ces précautions montrent que l'essor de la race est finalement très lié à un petit groupe d'hommes qui se rendent dans ces manifestations. C'est une situation que Rouault déplore et à laquelle il veut réagir [1372]. Cet

[1368] Marcellin Collavet est le fils aîné des huit enfants qu'Etienne (1814-1893) a avec Marie Julie David (1815-1873). Du côté du père, les informations sont pauvres. Lors de son mariage, son père Etienne est déjà mort et sa mère n'a pas été identifiée. Un parent (un cousin ?), Pierre (1794-1872), tient une exploitation au même hameau d'Ebertière à Autrans où Etienne et son fis Marcellin vivent l'essentiel de leurs existences. La propriété est évaluée à huit hectares lors de la confection de la matrice cadastrale. Quelques années après la mort de Pierre, Marcellin apparaît à son tour sur les registres de la matrice avec une superficie à peu près semblable. En 1896 elle se compose essentiellement de terres labourables et d'un hectare de prés. Il a probablement des prairies artificielles qui doivent être insuffisantes puisqu'en 1907 « du fait de la cherté et de la rareté des fourrages », ce petit propriétaire vend son taureau primé en octobre 1906.

[1369] Arch. dép. Isère, 140M24. Lettre de l'inspecteur général d'agriculture au préfet, le 11 février 1908.

[1370] Arch. dép. Isère, 140M24. Lettre du président de la station d'élevage de Villard (avec délibération de celle-ci), le 13 février 1908.

[1371] *Sud-Est*, 1909. Première quinzaine de mars, « Chronique », pp. 81-86.

[1372] « Néanmoins quand une race originaire de la petite culture, comme celle de Villard-de-Lans par exemple, affronte un concours où elle est en concurrence avec d'autres, il conviendrait de choisir des sujets parmi ceux de beaucoup d'éleveurs qui n'en auraient pas moins personnellement le bénéfice des récompenses, au lieu de laisser quelques-un seulement d'entre eux engager la lutte avec leurs seules ressources ; ce serait de la prévoyance autant que de l'habileté ». ROUAULT, « Le concours général de Paris », dans *Sud-Est*, 1905. Première quinzaine de mai, pp. 157-163 (p. 160).

indice, croisé avec celui du moment dans l'année retenu, ne permet pas de contester l'assertion des « petits cultivateurs » mais de montrer les limites de l'expression. Les « petits » sont tout de même des exploitants qui peuvent garder des bêtes l'hiver.

S'intéresser au déroulement et à l'organisation du concours contribue à lui donner de la chair, à entrevoir les spectateurs, les animations et les bruits. Les épreuves ne se réduisent pas à la remise des prix et aux discours de clôture. Les concours sont aussi l'occasion d'entretenir un rapprochement entre les enfants de Villard-de-Lans d'en haut et d'en bas. De surcroît, les indices relevés aident à préciser comment la race est soutenue et quel groupe d'éleveurs est finalement privilégié pour son développement. Le concours est donc à resituer dans une organisation hiérarchisée de l'excellence agricole.

1.3 L'inscription dans une organisation hiérarchisée

Le concours spécial est l'une des modalités retenues par les pouvoirs publics pour aider la race bovine du canton et promouvoir ses éleveurs [1373]. Elle s'inscrit dans un ensemble de processus destinés à les soutenir. Le concours spécial en est l'instrument essentiel. Il fait en effet figure de concours pivot dans la gamme des épreuves qui structurent la promotion de l'élevage bovin. N'imaginons pas cependant une structure pyramidale figée car des évolutions apparaissent : des concours régionaux deviennent nationaux dans de vastes circonscriptions agricoles, à l'échelle du département des propositions sont faites [1374].

[1373] « Nous lui accordons une place [au concours spécial de Villard-de-Lans] importante dans ce journal parce que c'est un concours de l'État et du département et pas un simple concours local de société ». ROUAULT, « Concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1904. Première quinzaine de juillet, pp. 231-242 (p. 231).

[1374] Rouault fait des suggestions afin de revenir à l'esprit et à l'intérêt de la compétition : « Ces sociétés [celles qui composent la société départementale d'agriculture] ne pourraient-elles pas prendre l'initiative d'organiser l'année prochaine un Concours agricole départemental unique en y affectant le montant des primes qu'elles décernent et qui seraient attribuées au Concours départemental qui remplacerait les Concours locaux pour l'année seulement. Il n'en résulterait sûrement aucun préjudice pour les sociétés locales et ce serait une occasion de mettre en évidence et de récompenser exceptionnellement des mérites parfois habitués aux triomphes faciles d'une concurrence un peu exiguë. Enfin, ce concours serait instructif, car il permettrait vraiment des comparaisons et des échanges entre cultivateurs qui s'ignorent souvent et se fréquentent trop peu ». (ROUAULT, « Chronique agricole », dans *Sud-Est*, 1906. Première quinzaine de décembre, pp. 434-435). De la même manière, l'inspecteur général d'agriculture Magnien propose pour remplacer le concours une évaluation sur place. Cette proposition « fait disparaître certaines critiques en partie justifiées à l'adresse des concours ordinaires qui ont contribué à créer ce que l'on appelle les " coureurs de concours ", éleveurs plus ou moins fortunés le cas échéant aussi bien acheteurs qu'éleveurs proprement dit, spécialistes souvent très méritants qui, en raison de leur succès, éloignent beaucoup de confrères moins entreprenants ou plus modestes » (*Sud-Est*, 1909. Première quinzaine de mars, « Chronique », pp. 81-86, p. 82). On voit par les formules que les auteurs sont embarrassés : la race a besoin des " coureurs de concours " car ils la font connaître mais, en même temps, l'objectif recherché est de promouvoir les petits exploitants.

1.3.1 Les concours cantonaux

Avant d'avoir pour aire de recrutement le département et, en théorie, le pays entier, les autorités sont actives au sein du concours cantonal de la station d'élevage. Puisque cette dernière est une émanation de la volonté préfectorale alors il est possible de considérer que les pouvoirs publics sont en partie à la manœuvre. Les concours cantonaux de la station d'élevage du début des années 1880 et 1892 peuvent servir de point d'observation. La volonté d'asseoir la République dans les campagnes est confirmée et se traduit dans le *decorum* déployé. À Lans en 1883, « Cette fête agricole, cantonale, a été splendide ; jamais concours dans le canton n'a été plus beau en animaux et plus fréquenté par les étrangers. La mairie et les maisons particulières étaient pavoisées du drapeau national » [1375]. Elle s'entend dans les toasts portés, tel celui à la santé du président Carnot en 1892, ou dans les discours [1376]. Elle se lit également par la présence d'invités remarqués comme le préfet de l'Isère à Autrans en 1892 assujettis à un protocole minutieux [1377]. Les journaux républicains de différentes sensibilités sont là, eux aussi [1378]. L'entrée en république est contemporaine d'une sorte d'entrée en civilisation. L'extrait du discours de Bévière proposé en note en fournit plusieurs indices [1379]. À l'écoute de ces paroles, où l'auteur ne manifeste pas vraiment un sens très

[1375] Arch. dép. Isère, 140M1. Extrait du rapport annuel tenu à Lans le 6 août 1883 et adressé au préfet. Et plus loin, « Bonne journée pour les éleveurs, les débitants de boissons et pour la République ».

[1376] « […] Messieurs, la République qui a relevé la France et lui rendu sa place dans le monde, la République a acquis des titres impérissables à la confiance des agriculteurs. Cette confiance, ils la lui ont témoignée à de nombreuses reprises, et, cette année encore, au moment des élections municipales et des élections départementales. Dans l'avenir, ils seront toujours ses plus fermes soutiens, parce qu'ils savent que c'est de la République que dépendent la grandeur de la France, la prospérité de la patrie ». « Comptes rendus et palmarès des concours », dans *Sud-Est*, 1892. Supplément au numéro de décembre, pp. 386-430 (Extrait du discours de Durand-Savoyat, p. 391).

[1377] « Ils [les invités] sont reçus, à l'entrée du village, par M. Emile Durand-Savoyat, sénateur, maire d'Autans, entouré des conseillers municipaux de la commune, des maires et des fonctionnaires du canton. La compagnie des sapeurs pompiers et une population nombreuse forment la haie. M. Emile Durand-Savoyat prononce une allocution de bienvenue, à laquelle répond gracieusement M. le Préfet. Le cortège précédé des fanfares de Sassenage et du Villard-de-Lans, se rend ensuite au Concours ». « Comptes rendus et palmarès des concours », dans *Sud-Est*, 1892. Supplément au numéro de décembre, pp. 386-430 (p. 388).

[1378] Il y a Le Républicain de l'Isère, critique à l'égard des opportunistes, et *Le Petit dauphinois*, plutôt proche des radicaux au début. Au long de ces années, quand le préfet envoie un journal au ministère de l'Agriculture pour rendre compte du concours spécial, il choisit souvent *Le Réveil du Dauphiné*, tirage le plus important à la fin du siècle avec 28 000 exemplaires quotidiens et animé par des républicains opportunistes. Aucun titre conservateur n'est mentionné. Sur la presse voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 337-342.

[1379] « […] Les bienfaits de cette institution ne s'arrêtent pas là. Vous avez appris à mieux soigner vos étables et vos prairies ; vous faites aujourd'hui des prairies artificielles qui vous rendent des services incontestables, et bientôt vous endiguerez ces cours d'eau qui vous gênent en les sillonnant, en emportant au loin la terre fertile ; comme vous le disait dernièrement en conférence M. Rouault l'éminent et sympathique professeur d'agriculteur du département. Vous y arriverez en vous érigeant en syndicats.

Vous formez une population intelligente qui a besoin qu'on s'occupe sans cesse d'elle.

Le canton de Villard-de-Lans comprend cinq communes séparées les unes des autres par de hautes chaînes de montagnes ; autrefois moins bien desservie qu'aujourd'hui par des sentiers et quelques rares chemins impraticables, la population de ces communes n'avait que peu de relations avec l'extérieur ; vos aïeux ne

développé ni de la mesure ni de l'observation, qu'ont bien pu penser les auditeurs ? Bévière fait preuve d'une méconnaissance des réalités locales, celles du commerce, en particulier du bois, destiné à demeurer une richesse primordiale. Sa vision de populations auparavant enclavées puis partiellement soumises à l'attraction des villes montre qu'il n'envisage à aucun moment les éleveurs comme des acteurs du développement animal. Pour lui, il y a deux temps, celui avant les routes modernes donc de la « civilisation » (donc les autres sont les barbares) c'est-à-dire de l'instruction. Pour l'heure, les éleveurs en sont réduits à un « tableau avec les figures » (la suite du rapport de Dalmas précise que chaque lauréat « a reçu un tableau synoptique des signes laitiers de la race bovine, d'après Guenon, une brochure sur le choix de la vache laitière et enfin un exemplaire de la loi Grammont ») [1380].

La dernière observation relative aux concours cantonaux concerne la composition des jurys. Le soutien que les pouvoirs publics accordent aux éleveurs à l'aide du concours de la station d'élevage passe par l'appui de membres des familles des notables des communes. Deux des trois jurys sont composés à égalité des membres extérieurs du canton et des individus qui en sont issus [1381]. Chaque trajectoire biographique reconstituée présente le portrait de personnalités locales majeures. À Méaudre, il s'agit de François Roche (1818-1887), déjà étudié lors de l'analyse des membres fondateurs de la station d'élevage en 1875. La fin de sa trajectoire peut être envisagée pour comprendre sa présence en 1882. L'année

---

pouvaient moins faire que se déplacer sous le joug de la classe dirigeante. Mais dès que les chemins et les routes ont traversé en tous sens ce canton vous vous êtes créé, timidement des relations avec les communes voisines, puis avec les grands centres. Aujourd'hui, vous allez dans les plus grandes villes.

Depuis 25 ans que nous sommes parmi vous, nous avons appris à vous connaître, aussi nous pouvons avancer sans crainte de nous tromper que vous nourrissez l'ardent désir de profiter des bienfaits que sème la civilisation partout où elle s'implante.

[…] L'élevage sera un jour la principale fortune du canton, et partout où il se fera avec intelligence, il sera toujours lucratif, procurera l'aisance des éleveurs en général et de la localité où il s'établira. Ah ! si jeunesse savait et si vieillesse pouvait. La jeunesse resterait attachée au sol, travaillerait à lui rendre ce qu'on lui a pris, et qu'on ne peut lui rendre, faute de bras et d'engrais, au lieu d'aller dans les villes, y végéter et péricliter ensuite.

Le gouvernement, Messieurs, fait des efforts inouïs pour l'instruction, afin d'éclairer les masses ; il faut lui en savoir gré, car rien n'est plus triste que de voir une personne adulte qui ne sait pas épeler les lettres de l'alphabet.

Au fur et à mesure que l'instruction progressera dans le canton le conseil d'administration de la station croira devoir vous donner en primes supplémentaires des ouvrages de plus en plus étendus en agriculture.

Dès aujourd'hui, Messieurs, nous accordons à chaque lauréat, avec sa prime en argent, un tableau avec les figures, afin qu'il se familiarise mieux avec les signes dans ces recherches. Deux baromètres seront donnés également en supplément de primes […] ». Arch. dép. Isère, 140M1. Extraits du discours de Bévière dans le rapport officiel de Dalmas au concours cantonal d'Autrans, 1882.

[1380] Arch. dép. Isère, 140M1. Extrait du rapport au concours cantonal de 1882 rédigé par Delmas.

[1381] C'est le concours cantonal de 1882 qui a servi d'expérience. Il est organisé en trois jurys, l'un de huit membres pour les 45 taureaux du premier groupe, l'autre de neuf membres (quatre extérieurs du canton et cinq en provenant). Le dernier, chargé de vérifier les 31 vaches laitières primées l'année précédente, est constitué de deux hommes extérieurs au canton et de Jourdan le conseiller général et maire de Villard-de-Lans. Au total, il y a donc un équilibre parfait entre les forains et les locaux. Malheureusement, certains noms ne contiennent que les noms et dans deux cas il y a deux homonymes (dans le cas de Daniel Chabert, à la vue des autres profils, il est probable que ce soit celui qui ait été étudié en tant que membres fondateur de la station d'élevage en 1875. La séparation est beaucoup plus difficile, en revanche, pour Régis Faure). Les résultats doivent donc être considérés comme des pistes.

précédente, en effet, il est rejeté par ses concitoyens lors des élections municipales. Ce n'est qu'à la faveur d'une élection complémentaire intervenue à la fin de l'année qu'il parvient à revenir au conseil municipal avec 52% des suffrages exprimés [1382]. À Lans, l'indication du prénom permet d'identifier avec certitude Amédée Rey-Giraud (1833-ap. 1911). Les ressemblances avec François Roche sont manifestes. Comme ce dernier, Amédée Rey-Giraud est issu d'une famille bien possessionnée en terres, il a des revenus et il siège au conseil municipal de sa commune [1383]. Le troisième homme, « Ronin fils » est en tous points semblables aux deux premiers. Dans son cas c'est le profil d'une petite notabilité, plus affirmée que dans les deux autres cas, qui explique sa présence au jury cantonal [1384].

Ces esquisses biographiques sur une partie des jurys montrent que l'évaluation des animaux de Villard-de-Lans passe par des personnalités qui occupent une place importante dans chacune de leurs communes. Ils sont choisis car ils proviennent chacun d'une commune

[1382] A nouveau, il n'est présent que parce que le taux de participation est faible car il n'y a que 183 votants. Trois ans plus tard, avec 240 voix exprimées, il en conserve 92 (38,3 %) ce qui n'est pas suffisant pour rester.

[1383] Amédée Rey-Giraud est au carrefour de l'entrelacement de familles importantes de Lans. De la branche paternelle on sait peu de choses : son grand-père Pierre est déjà décédé au début des années 1830 tandis que sa grand-mère paternelle, Marie Moulin (v. 1776-1853), n'a pas été retrouvée dans la matrice cadastrale. Tout au plus peut-on faire l'hypothèse que le père d'Amédée, Jean-Louis (1808-1899) pourrait tenir son prénom du père de Marie Moulin. Or, la matrice cadastrale de Lans, note la présence d'un Jean-Louis Moulin remarquablement possessionné avec 46,3 hectares. Il pourrait s'agir d'un frère de Marie, oncle de Jean-Louis Rey-Giraud, à moins que par une erreur du document, si Pierre Rey-Giraud est décédé depuis longtemps, ce soit le patronyme de sa mère, Marie Moulin, qui soit donné au fils, Jean-Louis Rey-Giraud. La branche maternelle est mieux connue. Son grand-père maternel, Claude Fayollat (1790-1851), est un aubergiste domicilié à Lans qui a pratiquement seize hectares en 1834 et qui verse une contribution foncière de 258 francs à la fin de la Monarchie de juillet. Parmi les enfants de cet homme, Marie Magdelaine (1808-1837) épouse Jean-Louis Rey-Giraud tandis qu'Olympe Rose (1822-1867) se marie avec Henri Chabert, négociant et fils d'Henri Chabert qui a été maire de la commune. Chaque fois, leur père fait des avancements d'hoirie de 5 000 francs (Voir Arch. dép. Isère, 3^{E}3 692, partage testamentaire de Claude Pierre Fayollat chez le notaire Planche à Grenoble le 17 mars 1849, acte n° 71). De ces unions, naissent Joseph Louis Rey-Giraud (né en 1844), frère d'Amédée Rey-Giraud, qui épouse sa cousine germaine, Marie Françoise Chabert (1846-1882). Amédée Rey-Giraud épouse en 1856 Marie Hélène Fayollat, dont le père Claude (à ne pas confondre avec le grand-père maternel) est un très grand propriétaire à Lans avec 34,2 hectares en 1834. Il est donc un homme avec des biens d'où sa présence au sein du conseil municipal, son père Jean-Louis l'ayant été durant tout le Second Empire. Elu en 1871 avec 81 % des voix exprimées (mais avec un taux de participation faible de 43 %), il l'est encore dix ans plus tard avec 56,5 % des suffrages exprimés. Mais comme François Roche, le début de années 1880 marque un tournant puisqu'à partir de 1884 il échoue à chaque élection jusqu'en 1900 où il obtient son score très faible (23 %).

[1384] Henri-Eugène est bien « Ronin fils » car son père, Louis Antoine (1811-1885), aperçu en particulier aux deux premiers chapitres, est encore vivant au début des années 1880. Rappelons simplement qu'il s'agit d'une famille alliée aux Bertrand, puisque la grand-mère paternelle d'Henri-Eugène, Angélique (v. 1778-1857) est la sœur du grand marchand de bois Benoît Bertrand. Son frère, Benoît-Philippe (née en 1844) est le notaire de Méaudre qui a à la fin du siècle 11,3 hectares en propriété, dont 4,4 hectares en prés, Henri-Eugène ayant au même moment 20,8 hectares (en 23 parcelles) dont 6,6 hectares en prés. Ce dernier épouse en 1871 Marie Césarine Philomène Chabert (née en 1850), issue d'une famille dont le père est de Villard-de-Lans et la mère de Champagnier. On peut imaginer l'alliance de familles importantes à l'aide de recrutement qui dépasse l'horizon du canton puisque son père, Joseph (v. 1805-1871) est un propriétaire de toute première importance avec plus de 40 hectares en 1834. Il est donc issu de l'alliance de deux familles majeures du canton. Henri Eugène Ronin est également dans une position d'héritier au conseil municipal. Son père ayant cessé d'y siéger au milieu des années 1870, le fils n'apparaît qu'en 1884 (51 % des voix exprimées). Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'un autre représentant de la famille Bertrand dirige la commune. C'est le gendre de Jullien-Bertrand, Emile Baudrand, qui est maire de la commune depuis 1878. Sa présence au jury est peut-être une manière de réactiver des réseaux et de constituer une clientèle électorale en vue d'une ascension postérieure. Cela fonctionne durant les années 1880 mais à partir de 1892 le discrédit, comme dans les deux autres cas, réapparaît. Alors qu'en 1888 Henri Eugène obtenait 51 % des voix exprimées, il tombe à 32 % en 1892, le nombre de voix, en valeur absolue, chutant de moitié.

différente et qu'ils ont une connaissance des candidats. La garantie supposée d'une bonne évaluation passe par la proximité géographique. Les individus retenus sont des hommes importants à la fois par les familles dont ils sont issus, par l'importance de leur propriété et, de manière générale, de celle de leurs membres et par leur présence dans les équipes municipales. Le début des années 1880 constitue une césure. Une page se tourne car ces hommes sont issus des anciens temps, des régimes politiques disparus ou des forces du passé. Ils témoignent à leur échelle de la fin des notables. Les années 1880 et le début des années 1890 sont celles d'un enracinement définitif de la République. Pour les électeurs, il est temps de se trouver des intermédiaires plus efficaces. Les vaches servent de tremplin pour des éleveurs qui vont au loin.

1.3.2 Des concours régionaux au Concours général

Les éleveurs peuvent assurer leur développement par une autre série d'épreuves mises en place par les autorités. La race bovine apparaît en 1864 après le concours régional. Les concours régionaux restent des instruments d'essor utilisés jusqu'à la Première Guerre mondiale [1385]. De manière concomitante grâce aux concours cantonaux, des éleveurs se rendent plus loin, encore faut-il distinguer ceux qui se tiennent à Grenoble d'autres plus lointains.

Concernant le premier, le concours de 1880 est connu précisément par le dossier pour son organisation que tient la préfecture, par le catalogue des exposants (et pas seulement le palmarès) et par une publication du vétérinaire Bévière [1386]. Celui-ci Il y explique que les épreuves de 1880 sont importantes car, pour la première fois, la race fait l'objet d'une catégorie à part. La proximité grenobloise explique que 51,3 % des 179 animaux proviennent du canton mais avec de grandes différences entre les communes. Les bêtes de Corrençon sont totalement absentes, trois seulement viennent d' Autrans. Les plus forts effectifs viennent de Méaudre (25), de Villard-de-Lans (26) et de Lans (38). La présence plus forte des bêtes de

[1385] Bévière lance un appel aux éleveurs du canton de Villard-de-Lans pour qu'ils participent au concours régional d'Avignon. Cité par Rouault, il se demande « Comment la race du Villard-de-Lans peut-elle être connue et appréciée ailleurs que dans ce minuscule canton perché dans les sapins à 1 000 m. d'altitude ? Il n'y a qu'un moyen, la produire dans les concours. Les concours, dans cette circonstance, c'est la réclame de l'industrie, le commis voyageur du commerçant. Cela coûte évidemment, mais c'est de l'argent bien placé […] ». ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1882, pp. 601-608.

[1386] Arch. dép. Isère, 140M5 et César-Hippolyte BEVIERE, *La race bovine du Villard-de-Lans et le concours régional à Grenoble en 1880*, source citée.

Lans s'explique par la proximité géographique. Mais ce déterminisme géographique ne suffit pas à justifier l'importance des bovins méaudrais. Seize propriétaires viennent de Méaudre dont on peut penser qu'ils ne sont pas constitués uniquement de petits exploitants ce que le suivi biographique suggère [1387]. Ceux qui se rendent au concours régional de 1880 ne correspondent pas un profil type mais l'éventail des portraits n'est pas très ouvert. Ils ne comprennent pas pour l'essentiel les plus modestes propriétaires ; ce sont d'abord des moyens propriétaires ou issus de familles à ranger dans cette catégorie. Jean-Louis Belle (1827-1896) est un exemple particulièrement significatif [1388]. Que ce soit par sa famille, sa belle-famille ou un beau frère, les propriétés retrouvées sont toujours supérieures à dix hectares. Il s'inscrit dans une logique d'héritier à la suite de son père. Dans ce cadre, l'élevage des animaux de Villard-de-Lans est un axe du développement de l'exploitation. Dans les trajectoires retracées, les petits propriétaires sont absents là où les moyens ou les grands sont presque toujours visibles : le grand-père paternel de Claude Jalliffier-Talmat (né en 1847) a 4,5 hectares en 1834 mais son grand-père maternel, Etienne Vallier (v. 1790-1875), maréchal-ferrant à Villard-de-Lans, en possède 20,4 [1389]. Son portrait complète le premier en ce qu'il permet de ne pas envisager la question de l'élevage comme un enracinement, comme si les générations se superposaient dans le même lieu. Il est une des composantes de trajectoires dynamiques, lesquelles n'attachent pas les hommes à la glèbe. La diversité des situations déjà observée

[1387] À partir des 51 candidatures différentes d'éleveurs domiciliés dans le canton de Villard-de-Lans, ont été retranchées celles qui ne contiennent pas de prénom car il n'est pas possible de les identifier. Ce sont ceux de Méaudre qui sont conservés, notamment parce que nous avons procédé à une coupe du cadastre dans cette commune à la fin du siècle et également parce que nous avions la liste nominative du recensement. Ce sont douze individus qui ont été recherchés, moins quatre cas car au moins un doublon existe. Restent huit individus qui donnent donc des premières analyses.

[1388] Son père, Joseph (1803-1872) apparaît comme celui qui est à la tête de l'exploitation. Seul garçon retrouvé du couple de Joseph et d'Anne Griat (v. 1764-1853), celle-ci décède au hameau où vit son fils Joseph. Les autres enfants, des filles, n'y résident plus. L'une est avec un tisserand et petit propriétaire d'Autrans, une autre avec un propriétaire mieux doté de dix hectares à Méaudre en 1834. Le père de Jean-Louis Belle a 12,1 hectares à la même époque. Lors de son mariage en 1860, Jean-Louis Belle épouse Catherine Mante, dont la famille est connue. Son père, Jean Mante (v. 1800-1875) est le maire de la commune à cette époque. Il détient 28,2 hectares lors de la confection de la matrice et on sait qu'il est allié, par mariage, avec les Chabert qui contrôlent longtemps la vie locale. Jean-Louis Belle aussi reprend à son tour l'exploitation familiale. Il est l'aîné des huit enfants retrouvés et, quand le nom du hameau de naissances de ses enfants est indiqué, c'est chaque fois celui des Aymes qui est écrit. À la fin de sa vie, il a réussi à agrandir la propriété laquelle monte à plus de seize hectares dont 7,6 sont des prés.

[1389] Son père, Henri (1815-1871), reprend l'exploitation des Morêts. C'est dans ce hameau que son père s'éteint en 1837 tandis que la résidence de sa mère, Marie Buisson (v. 1781-1847) est au hameau central de l'église. L'impression donnée par les documents est de laisser la place pour l'installation de son fils Henri. Celui-ci, en effet, est à l'Eglise au milieu des années 1840 et, au début des années 1850, ses enfants naissent aux Morêts, au sud de la commune. Il meurt en 1871 aux Dolys et c'est dans ce hameau que les enfants de Claude Jalliffier-Talmat naissent, après son mariage en 1873 avec Delphine Idelon-Riton, alors que l'exploitation de Morêts est reprise par son fils cadet Joseph (né en 1853). Après la naissance de ses enfants aux Dolys dans les années 1870 et au début des années 1880, comme son père, il se déplace et s'installe à Villard-de-Lans. Le transfert de commune ne doit pas être interprété comme un changement important. La Martinière, en effet, est près de la distance de la limite communale avec Méaudre. Sa propriété est importante avec près de 18 hectares à la veille de la Première Guerre mondiale.

chez les détenteurs de taureaux reproducteurs une poignée d'années auparavant [1390] se retrouve.

La deuxième caractéristique est qu'il serait tout à fait caricatural de faire de ces hommes des individus qui se spécialisent dans l'élevage, celui-ci étant supposé l'essentiel de leur activité. Ce n'est pas parce qu'ils apparaissent dans un catalogue de concours régional que l'élevage est le centre de toute chose. Les biographies montrent qu'il s'articule avec d'autres activités. Désiré Blanc-Brude (né en 1844) peut servir d'exemple. Il est d'autant plus intéressant que son père a été analysé pour décrire le monde des négociants. Le fils s'inscrit d'ailleurs dans les traces laissées par le père [1391]. Son cas est intéressant car, au sein d'une pluralité d'activités exercées dans un cadre familial, l'élevage est important à deux titres pour lui. Personnellement, il peut chercher à se voir récompenser au concours. Au plan collectif, la fortune de l'élevage du canton, et spécialement de Méaudre, l'intéresse à la fois parce qu'il peut, peut-être, vendre les animaux pour la viande mais également parce qu'il profite de la fabrication des produits laitiers. La seconde situation est celle d'Adrien Barnier [1392]. Sa présence, avec son oncle Julien (1814-1882), permet de ne pas conclure prématurément à une

[1390] Les mêmes situations de sortie du canton s'observent. C'est le cas d'Antoine Belle (né en 1849). Fils de Pierre Belle (1815-1894) et de Louise Rognin-Guelle (1819-1875), son père se caractérise par de nombreux déplacements à l'intérieur de Méaudre, reflets probablement de ses tentatives pour s'installer. Maçon aux Gerbouds, en 1844, il est trois ans plus tard cultivateur et, en 1853, il est domicilié aux Dolys. À la mort d'un de ses enfants, au milieu des années 1870, il est aux Chaberts. À ce moment, son fils Antoine épouse Anaïs Eymard-Champion, « fille de service » est originaire de Rencurel. En 1880, il se présente au concours régional, puis disparaît après le recensement de l'année suivante. Sans doute, est-il comme son père à se chercher une place. Celui-ci est si mobile, probablement parce qu'il est un enfant naturel (lors de son mariage, le seul témoin de sa famille est un jeune cousin germain). Quant à Antoine Belle, il est, contrairement aux deux portraits précédents, le dernier de six enfants. Deux sont morts très jeunes, un autre plus tard. L'aîné devient charron et le puiné, Elie Marin, cultive des terres. Présenter des animaux n'est donc pas le reflet d'un enracinement mais simplement une opportunité.

[1391] En 1870, il se marie avec Joséphine Eybert-Perceval, fille d'un petit propriétaire de 5,1 hectares, qui est couturière de gants. Le couple s'installe là où Désiré père s'est éteint cinq ans plus tôt, aux Gerbouds, c'est-à-dire au centre géographique de Méaudre. Cet héritage se comprend dans la mesure où Désiré fils est l'aîné des garçons, ce qui se devine par la reprise du prénom. La continuité s'exprime également par le fait que Désiré fils soit voiturier. Au début des années 1870, sa mère et trois et ses sœurs vivent sous le même toit. Comme Adeline (née en 1847) est dite couturière, on devine qu'elle la pratique auparavant. Les activités de la famille de Désiré fils sont multiples. Lui-même, en plus de présenter des bovins en 1880, devient cafetier au cours des années 1880. Se retrouve ainsi une combinaison mainte fois décrite, celle de l'auberge et celle du transport. Son fils, Désiré (né en 1871), dès qu'il en a l'âge, devient voiturier à son tour, et le père devient « rentier ». N'imaginons pas qu'il est retiré des affaires puisque la matrice rénovée de 1913 l'identifie comme « marchand de fromages ». Le lien avec l'élevage se retrouve.

[1392] Adrien Barnier est l'un des enfants d'Appoline Repelin (1811-1862) et d'Eugène Augustin (né en 1809). Le père de ce dernier, Julien (v. 1784-1854), est un cultivateur qui se trouve à la tête de seize hectares en 1834. L'exploitation est au Farlaix et c'est le cadet des garçons, Julien fils, qui la reprend. Dans ses jeunes années, comme son père, il est maçon, en attendant de reprendre l'exploitation. Julien fils est donc l'oncle d'Adrien et il se présente lui aussi au concours régional de 1880. Julien est l'aîné des garçons. Peut-être s'inscrit-t-il au concours en compagnie de son oncle Jules parce que depuis 1878 il reprend la propriété paternelle (Eugène Augustin disparaît du canton). Être présent au concours pourrait être une simple occasion à moins qu'il s'agisse d'une sorte de baptême du feu, attestant aux yeux de tous, l'arrivée d'un nouvel éleveur (la notion de « rite de passage » semblant bien trop lourde). Il est marié depuis six ans avec Ernestine Léonice Romagnier, issue d'une famille du textile, le père étant cordonnier, un frère et deux sœurs d'Ernestine étant couturiers de gants. Replacée dans la trajectoire familiale, la participation de 1880 n'est pas une étape dans une spécialisation puisque certains enfants d'Adrien sont dans le commerce ou l'artisanat, pendant que d'autres quittent le canton.

spécialisation dans l'élevage. Certes, la propriété augmente mais il n'y a pas automatiquement poursuite dans la voie de l'élevage.

La dernière caractéristique réside dans le fait qu'à plusieurs reprises, certaines familles des exposants identifiés de Méaudre sont proches d'hommes importants qui, par exemple, sont maires de la commune. C'est par exemple Jean-Louis Belle qui épouse Catherine Mante, la fille du maire. Peut lui être adjointe la sœur de Pierre Frédéric Repellin (1837-1894). Leur père, François Léon (v. 1791-1865) a 18,3 hectares en 1834. Or Zoé Repellin (1823-1879) épouse Daniel Chabert, le fils d'Antoine (1822-1901). Comme dans le cas des Barnier il y a une dimension familiale puisque l'un des noms écartés dans nos recherches biographiques est celui de Daniel Chabert, le doute est entre celui qui vient d'être mentionné et son cousin éponyme, lui-même fils de Daniel, frère d'Antoine. Quoi qu'il en soit c'est la même famille. Elle s'élargit puisque Antoine Alexandre Gonthier présente également un animal. Originaire de Grenoble, cultivateur à Echirolles, il est le beau-frère de Pierre Frédéric Repellin. L'intérêt pour la race bovine de Villard-de-Lans se ferait également par le mariage des fils et des filles du plateau. À ces exemples, peut également être ajouté celui de Julien Barnier, l'oncle d'Adrien, dont la fille Géromine est mariée depuis 1874 avec Benoît Etienne Claude Vincent-Martin, le fils du marchand de bois et maire, un temps, de Méaudre. On peut enfin rappeler la présence de François Roche, dont la biographie a été faite quand il se retrouve membre du jury cantonal en 1881. Ces exemples révèlent que la participation au concours régional de 1880 n'est ni destinée ni investie en priorité par de petits cultivateurs. C'est une moyenne propriété qui est avant tout présente.

Il resterait à voir si dans les autres concours régionaux les mêmes catégories d'éleveurs, les mêmes profils et les mêmes provenances se rendent sur des distances plus lointaines. En attendant, les traces laissées par ces autres épreuves présentent également des renseignements pour observer le milieu dans lequel le concours spécial prend place. Pour Jean-Luc Mayaud les compétitions à cette échelle sont en déclin du fait de la faiblesse des subventions de l'État. Elles représentent cependant un enjeu d'importance. La compétition avec les Mézenc se poursuit. Au tournant du siècle les reproches sont récurrents auprès des organisateurs d'oser mélanger ces animaux avec ceux de Villard-de-Lans. La protestation se crispe à Valence, ligne de partage et donc de dispute entre les deux races : des deux côtés du Rhône, des éleveurs à leurs notables, il y a plainte avec une pointe de condescendance [1393]. En

[1393] « La race du Villard-de-Lans, superbe et en progrès comme d'habitude, était malheureusement confondue avec celle du Mézenc, avec laquelle elle présente de la ressemblance. Tous les exposants des deux races ont protesté contre cette confusion qui se produit pour la première fois depuis longtemps dans nos concours au

1903, le maintien de la confusion au concours régional du Puy est l'occasion d'une longue analyse scientifique du professeur départemental Rouault : son rapport reflète l'évolution des conceptions depuis la description de Tisserant en 1864. La couleur de la robe n'est qu'une apparence. Ce qui compte ce sont les « caractères », c'est-à-dire la morphologie de la bête, le cornage, la tête, le dos ou la culotte [1394]. Rouault déplore que la race bovine de Villard-de-Lans soit rassemblée avec les autres de « petite taille » et il compare régulièrement les primes versées aux animaux de première catégorie à celles des dernières catégories [1395]. C'est pourquoi, la demande, récurrente, est que les animaux de Villard-de-Lans bénéficient d'une catégorie spécifique [1396]. Il y a donc un enjeu autour des concours régionaux et Rouault se fait fort d'encourager ceux qui s'y rendent. Il souligne, en effet, « L'effort et les dépenses considérables que doivent faire ces petits cultivateurs pour aller disputer des prix à une pareille distance de leur pays, méritent tous les éloges, car ils montrent une énergie et une ténacité véritablement exemplaires » [1397]. La méritocratie que veut créer le professeur départemental d'agriculture prend tout son sens dans le concours qui décerne les lauriers de la République, le Concours général agricole.

Instrument de la républicanisation des campagnes, il est fréquenté par des éleveurs du canton très tôt. Mais c'est durant les années du concours spécial qu'ils sont fortement encouragés à s'y rendre. Là encore, les succès sont connus des lecteurs de *Sud-Est* [1398].

---

détriment de l'une et de l'autre. MM. Amar et Georges Jay, conseillers généraux de l'Isère, présents au moment des opérations de jury, ont joint leurs protestations à celles de tous. Les animaux du Villard-de-Lans et du Mézenc sont confondus du n° 191 à 294. Les Villard-de-Lans prédominent comme nombre et qualité ; ils écrasent littéralement les Mézencs, ce qui n'est pas équitable, étant donné les qualités propres à cette dernière race et l'infériorité relative de ses conditions d'élevage ». DUFOUR, « Chronique agricole », dans *Sud-Est*, 1897. Première quinzaine de juin, pp. 171-178 (p. 171).

[1394] « […] Plusieurs fois ces deux races ont été réunies et il y a 40 ans au moins que cette tendance est née de l'hypothèse d'une origine commune […]. La comparaison n'a fait que fortifier notre opinion et nous croyons que l'idée d'une origine commune provient d'une similitude de robe non d'une identité de caractères […]. La robe froment clair et uniforme n'est pas spéciale au Mézenc ; elle est commune à plusieurs races ; ce caractère n'a donc en tant que caractère différentiel qu'une valeur tout à fait accessoire ». ROUAULT, « Le concours régional du Puy », dans *Sud-Est*, 1903. Première quinzaine de juillet, pp. 215-221 (p. 217).

[1395] Par exemple, en 1904, il note qu'au concours national de Nancy, les animaux de première catégorie comme les charolais ont 7 150 francs à se partager en 32 prix (223 francs en moyenne) alors que ceux de Villard-de-Lans et du Mézenc qui sont dans l'avant-dernière catégorie n'ont que 3 200 francs en 17 prix (188 francs en moyenne). *Sud-Est*, 1904. Première quinzaine de mai, « Concours national de Nancy ».

[1396] La demande d'une catégorie à part est faite à la suite du concours régional de Valence en 1897 : « Aussi est-il à souhaiter que notre race de l'Isère obtienne dans les concours régionaux sa catégorie et son prix d'ensemble » (DUFOUR, « Chronique agricole », dans *Sud-Est*, 1897. Première quinzaine de juin, article cité). Elle se précise l'année suivante : « Le Conseil [départemental d'agriculture] émet aussi le vœu que, dans les concours régionaux, la race de Villard-de-Lans et la race Simmenthal forment des catégories spéciales, étant donné le nombre toujours croissant des animaux de ces deux races dans l'Isère » (*Sud-Est*, 1898. Seconde quinzaine d'avril, compte rendu du conseil départemental d'agriculture du 2 avril 1898, pp. 119-122, p. 121).

[1397] *Sud-Est*, 1908. Première quinzaine de juillet, Rouault, « Chronique », pp. 233-237. L'année précédente, pour celui de Lyon, il souligne le nombre de déclarations (101), « dans un contexte difficile ». Il doit faire allusion à l'épizootie importante que connaît le canton (*Sud-Est*, 1907. Première quinzaine de juin, « Concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans », pp. 199-207, p. 201).

[1398] « Les résultats de ce concours sont de la plus haute importance. Ils consacrent la supériorité de la race du Villard-de-Lans, sous le rapport du travail et de la boucherie ; en même temps qu'ils prouvent les grandes

Flattés, « nos éleveurs » sont également critiqués quand les signes de fragilités apparaissent au grand jour en 1904 [1399]. Pour promouvoir la race, comme au sein des concours régionaux, demande est faite d'une catégorie à part, et non dans un « *refugium* où prennent place des animaux très dissemblables » [1400]. C'est, par exemple, ce que souhaite le conseil départemental d'agriculture en 1909 [1401]. De même, il y a la volonté d'encourager plus d'éleveurs à se déplacer, comprenons, des cultivateurs moins aisés [1402]. Pour cela, Rouault se sert du levier économique, réclamant des primes plus importantes et le remboursement des frais de transports [1403].

Ainsi, le concours spécial prend place dans tout un dispositif cherchant à encourager et à formater une race bovine. Le but est de faire mieux au niveau des animaux et de promouvoir une élite d'exposants concernés. En procédant ainsi, il y a toute une entreprise de prise de pouvoir et de contrôle sur l'élevage bovin du canton de Villard-de-Lans.

Les autorités républicaines ont clairement cherché à encourager les animaux de Villard-de-Lans. Le concours départemental de 1892 a relancé à son tour la race bovine, comme l'avait fait la création de la station d'élevage en 1875. En créant le concours spécial à partir de 1893, l'échelon entre le concours cantonal et celui régional voire national est rempli. Il cherche à servir de marche-pied et montre ainsi que le développement n'est pas une entité abstraite. Il se construit et s'oriente. Il est également le fait d'un certain nombre d'acteurs.

---

améliorations obtenues et indiquent celles à réaliser sous le rapport laitier. Nous ne désespérons pas de voir, à de prochains concours, s'affirmer de plus en plus le mérite de notre race locale et lui voir montrer toutes les qualités recherchés, grâce aux soins intelligents et à la sélection persévérante que pratiquent nos éleveurs de la station du Villard-de-Lans » (DUFOUR, « La race bovine du Villard-de-Lans au concours général », dans *Sud-Est*, 1899. Première quinzaine d'avril, p. 103.) ou encore « Ce résultat remarquable prouve d'une façon indiscutable que les animaux de la race de Villard-de-Lans ont une valeur réelle. Les encouragements donnés aux éleveurs de cette région d'une altitude de 1 000 mètres, tous petits propriétaires, simples artisans du sol, sont donc utiles et fructueux » (*Sud-Est*, 1902. Seconde quinzaine d'avril, « La race de Villard-de-Lans au concours général de Paris », pp. 121-122).

[1399] « La race du Villard-de-Lans n'était pas représentée cette année. Cette abstention est regrettable et n'est pas de nature à étayer les revendications de ceux qui sollicitent pour elle des faveurs croissante ». ROUAULT, « Le concours général de Paris », dans *Sud-Est*, 1904. Première quinzaine de mars, pp. 101-105 (p. 102).

[1400] ROUAULT, « Le concours général de Paris », dans *Sud-Est*, 1905. Première quinzaine de mai, pp. 157-163.

[1401] *Sud-Est*, 1909. Première quinzaine d'octobre. « Conseil départemental d'agriculture », pp. 381-387 (p. 387).

[1402] « Néanmoins, quand une race originaire de la petite culture, comme celle du Villard-de-Lans par exemple affronte un concours où elle est en concurrence avec d'autres, il conviendrait de choisir des sujets parmi ceux de beaucoup d'éleveurs qui n'en auraient pas moins personnellement le bénéfice des récompenses, au lieu de laisser quelques-uns seulement d'entre eux engager la lutte avec leurs seules ressource […] ». *Sud-Est*, 1905. Première quinzaine de mai, Rouault, « Le concours régional de Paris », article cité, p. 160.

[1403] En 1906, il déplore qu'au concours général, la race normande bénéficie de 14 000 francs de prime tandis que celle de Villard-de-Lans ne peut prétendre qu'à 3 500 francs (ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1906. Seconde quinzaine d'avril, pp. 128-135, p. 133). C'est la même année qu'il fait la proposition d'une caisse spéciale destinée à indemniser de leurs frais de voyage les propriétaires qui envoient des animaux au concours général de Paris et qui n'obtiennent pas de prix » (ROUAULT, « Concours national et spécial de la race bovine de Villard-de-Lans à Grenoble », dans *Sud-Est*, 1906, article cité, p. 227).

2 Une politique de développement menée par un petit groupe d'acteurs décisifs

Comme au cours de la première période de son histoire, la race bovine de Villard-de-Lans est aux mains d'acteurs multiples. À côté des exposants, étudiés plus loin, l'action des personnalités est à souligner. Il y a une continuité entre l'action d'hommes aux responsabilités nationales et celle de spécialistes comme le vétérinaire Bévière. Par rapport à la phase antérieure à 1875, cependant, des évolutions se font jour. Durant la période allant des années 1880 à la veille de la Première Guerre mondiale, les autorités du moment, politiques ou expertes, captent les changements et les opportunités qui concernent l'élevage pour mettre la race sur les rails du développement tel qu'il est alors conçu. Puisqu'il s'agit d'un concours soutenu par le gouvernement, les autorités politiques jouent, elles aussi, un rôle. Elles collaborent mais se heurtent également avec Bévière qui achève alors son œuvre de promotion des bovins de Villard-de-Lans. Après son décès, son action est prolongée et amplifiée par le professeur départemental d'agriculture.

2.1 Les autorités politiques

Le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans est soutenu par les pouvoirs politiques en place. Se retrouvent deux acteurs dont les relations sont capitales. Il y a, d'une part, le rôle effacé mais pourtant important des préfets et, de manière générale, des services de la préfecture. De même, alors que la reconnaissance de la race passe par l'action du député Félix Réal et par celle des différents conseillers généraux qui font la visite de 1864, l'action des élus reste également incontournable.

2.1.1 Un concours encadré par les services de la préfecture

Alors que l'action des préfets est volontariste au cours de la première période (que l'on pense à la réorganisation de l'élevage voulue par le préfet Pellenc ou même la relance de la race de Villard-de-Lans menée par le préfet André avec l'aide de Bévière), les préfets sont plus effacés au cours du dernier quart du 19e siècle et jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Bien souvent dans les comptes rendus, passées les premières années, ils se font représenter. L'accroissement de leurs responsabilités explique cette évolution. L'agriculture n'est pas délaissée mais, dans le cas présent, l'affaire est lancée il n'est donc plus nécessaire d'être autant présent. D'autre part, avec l'institution du Conseil départemental d'agriculture le préfet a une instance qui l'aide à s'informer, à prendre conseil et, au besoin, à agir de fait avec son approbation. Les préfets, enfin, continuent à se succéder à un rythme rapide : durant la vingtaine d'années du concours spécial, sept se relaient. Ce chiffre plutôt modéré par rapport à la période antérieure s'explique par la présence exceptionnellement longue de Henry Boncourt, ancien secrétaire général. Ses prédécesseurs sont dans une situation de fragilité car, comme l'écrit Pierre Barral, ils doivent gérer la transition du contrôle du département des opportunistes aux radicaux. Dans ces luttes, le préfet doit parfois céder son poste devant l'insistance des notables [1404].

Si les préfets sont effacés, leurs services font de la préfecture une actrice du développement de la race bovine de Villard-de-Lans. Le caractère officiel de la manifestation explique d'ailleurs la bonne conservation des archives [1405]. L'action du chef de bureau Brichet est à signaler. C'est à lui que les organisateurs s'adressent et si les courriers sont envoyés au préfet, certaines lettres lui sont directement destinées [1406]. À l'aval du concours, en tant que

[1404] Concernant les préfets voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 349-350. Pour les enjeux politiques, voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 349-350 et Marcel MASSARD, *Atlas électoral de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 32-59.

[1405] Il s'agit du concours qui comporte le plus de pièces dans les fonds de la préfecture ce qui explique que l'on puisse en suivre son organisation de manière précise en la complétant par la lecture de la presse. Les liasses sont assez similaires. Elles sont globalement organisées selon un ordre inverse à la chronologie. On commence souvent par le compte rendu du vétérinaire Bévière ou du conseiller général Amar, puis se trouvent les pièces comptables et les palmarès. Les maquettes de la constitution des listes d'exposants, des règlements (et leurs modifications), des courriers pour la composition des jurys et l'organisation pratique du concours complètent les dossiers. Chacun d'eux peut contenir d'autres pièces : des extraits de la presse locale et régionale, des exemplaires de la revue *Sud-Est*, la copie des délibérations du conseil général ou des conseils municipaux, ainsi que des lettres d'élus. Au hasard des cartons, on a aussi quelques plans sommaires, des chiffres sur des morceaux de papier indiquant le chiffre du tirage, du catalogue, des affiches *etc*., la fonction et parfois l'identité des personnes bénéficiant d'une invitation personnelle. Des évolutions dans le contenu s'observent puisque, dans les dernières années, des pochettes « avant le concours », « documents généraux », « après le concours » structurent les dossiers. En 1914, par exemple, on trouve des documents provenant d'années antérieures. Une véritable routine s'installe. Les agents de la préfecture utilisent les brouillons des lettres antérieures pour superposer des informations nouvelles. On aboutit parfois à un véritable palimpseste.

[1406] Par exemple, le 5 avril 1902, le conseiller général du canton, Amar, écrit une lettre à l'attention de Brichet pour lui dire qu'il approuve la date du 30 avril afin que les deux hommes se rencontrent pour étudier la liste des membres et la composition des jurys (Arch. dép. Isère, 140M21).

régisseur comptable du concours, Brichet est chargé de veiller à la bonne distribution des récompenses pécuniaires. L'état de répartition des primes est daté et signé par lui puis visé par le secrétaire général de la préfecture au nom du préfet[1407]. La préfecture a un rôle clé dans l'organisation : elle constitue un comité d'organisation, doit entretenir une correspondance avec les membres des jurys et, pour certains d'entre eux, s'adresse à ses consœurs d'autres départements. Elle doit également entretenir des relations avec des autorités supérieures, la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, l'inspecteur général d'agriculture, le ministère surtout auquel elle fait remonter des informations et dont elle transmet les décisions. Elle doit aussi avoir des relations avec le conseil général et la mairie de Grenoble chargée de l'aspect matériel des épreuves.

Les services de la préfecture sont donc actifs alors que le préfet est passif. Son effacement se fait au profit des responsables politiques locaux. Deux acteurs du développement de la race sont incontournables, le premier de manière polémique alors que le second est davantage consensuel.

2.1.2 Un élu local national, Emile Durand-Savoyat (1847-1903)

Emile Durand-Savoyat (1847-1903), par l'exercice d'un mandat local et d'un autre à l'échelle nationale joue un rôle décisif [1408].

Emile Durand Savoyat est un héritier, ce que *Le Petit dauphinois* résume en disant qu'il et le « neveu de son oncle » [1409]. Celui-ci, Napoléon Durand-Savoyat (1800-1859) n'est pas très éloigné du canton de Villard-de-Lans car il naît à Izeaux d'un père cultivateur [1410].

[1407] Sur un registre pré-imprimé en colonnes, par catégorie au concours, on trouve le numéro de classement, les noms et prénoms des propriétaires des animaux, le domicile - lequel se limite à la commune - le montant des primes perçues. Enfin, l'émargement du vainqueur permet de l'identifier à coup sûr. Une dernière colonne, créée après l'impression des feuilles, indique quelles sont les médailles reçues par les lauréats. Sans doute s'agit-il du document le plus fiable.

[1408] Voir Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*…, tome 2, ouvrage cité, pp. 522-523.

[1409] Arch. dép. Isère, 8M26. *Le Petit dauphinois*, 9 juillet 1889. Emile Durand-Savoyat ne récuse pas cet héritage et il le revendique dans les premières lignes d'une profession de foi : « Dès que j'ai eu l'âge d'homme, je suis entré dans la vie politique. Je le devais peut-être à la tradition de ma famille » (Arch. dép. Isère, 17M4. *Le Réveil du Dauphiné*, 1er février 1891).

[1410] Sur Napoléon Durand-Savoyat, voir Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*…, tome 2, ouvrage cité, p. 522.

Par la suite, il est élève en agriculture aux instituts d'Hofwyl ainsi qu'à Roville [1411]. Revenu en Isère, il s'installe dans le Trièves, est fermier à Avignonet puis propriétaire à Cornillon. Il dirige en plus un journal républicain au début de la Monarchie de juillet et, surtout, est un des représentants de l'Isère à l'Assemblée constituante. Réélu sous la Législative en 1849, il s'oppose à la politique du président de la République et se retire de la vie politique après le coup d'État. C'est à partir de ces bases familiales solides qu'Emile se façonne, par mimétisme à son oncle, une autorité politique de première importance. Celle-ci commence à la fin du Second Empire. En juin 1870, il fonde avec un groupe de personnalités *Le Réveil du Dauphiné*. Après la proclamation de la République c'est sur une proposition de Gambetta qu'il devient conseiller de préfecture. La construction de sa carrière politique passe peut-être par le talent oratoire de son oncle mais également par une inscription au barreau de Grenoble en 1869. Elle prend forme d'abord à Grenoble où il devient conseiller municipal et où il est adjoint à plusieurs reprises d'Edouard Rey (*Le petit dauphinois*, cité, ne manque pas de rappeler que c'est à ce moment qu'il vend un de ses terrains à la ville de Grenoble afin de construire les abattoirs pour 100 000 francs). Ce premier poste lui permet de grimper la carrière des honneurs. Il devient conseiller général du canton de Monestier-de-Clermont dans le Trièves, où se trouve une partie des possessions familiales, et le demeure jusqu'en 1903. Il est vice-président de l'assemblée départementale à la fin des années 1880. Cette décennie est celle de l'accumulation des fonctions car en 1884 il devient maire d'Autrans avec 60 % des suffrages exprimés (153/255) et, l'année suivante, il entame un mandat de député avec 52,64 % des suffrages exprimés. Il passe en 1891 au Sénat, à l'occasion du décès de Marion et son cousin germain, James-Napoléon Durand-Savoyat, devient en 1889 député de la troisième circonscription de l'Isère avec 52,9 % des voix (mais seulement 48,4 % dans le canton de Villard-de-Lans). Emile Durand-Savoyat s'inscrit au groupe de l'Union républicaine et il est confirmé à son poste lors des élections de 1897. Ainsi, Autrans a le privilège d'avoir un sénateur-maire. Nul doute que cela porte ses fruits pour le concours de la race bovine. Mais, auparavant, ses idées sont à préciser. Dans sa profession de foi, il se proclame au premier rang des Républicains et il n'est pas difficile d'imaginer qu'il soit présent lors du discours de Grenoble de son champion, Léon Gambetta, en 1872 [1412]. Il soutient les républicains de gouvernement et approuve leur politique coloniale tandis que dans le domaine économique il

[1411] Il s'agit d'un institut d'agronomie fondé par Fellenberg (1771-1844) en 1809 à proximité de Berne pour « l'éducation des jeunes gens destinés à prendre plus tard la direction d'une exploitation rurale ». Voir http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2721

[1412] « Je suis de ces républicains qui, dès la première heure, se rallièrent à la politique large et féconde de Gambetta. Je suis de ceux qui n'ont pas encore pu se consoler de sa perte. Je reste fidèle à sa mémoire et à sa méthode » (Arch. dép. Isère, 17M4. *Le Réveil du Dauphiné*, 1er février 1891, source citée).

fait preuve d'une prudence de bon aloi en vue des élections [1413]. Ses adversaires sont nombreux. Il y a ceux qui sont déclarés comme les anarchistes et les cléricaux [1414]. Il y a également ceux de l'ombre, les « réactionnaires » comme il les appelle ce qui justifie probablement son hostilité à l'égard du vétérinaire Bévière [1415].

L'autorité politique que Léonce Emile Durand-Savoyat représente est enfin liée aux questions agricoles dans le canton de Villard-de-Lans. Elle repose, en premier lieu, sur la détention de terres. C'est, en effet, au milieu des années 1870 qu'il prend possession du domaine de Jean Joseph Riveron de Grenoble, lequel est propriétaire en 1834 de 31,8 hectares [1416]. En 1874, c'est exactement la même superficie qui lui est transmise ce qui l'installe d'emblée parmi les quelques très grands propriétaires de la commune. Cela lui donne une assise et un pouvoir local importants [1417]. Cet ensemble est composé en 1896 de pratiquement dix hectares de prés affermés. Une telle puissance foncière locale, des biens dans des territoires ruraux proches, des relations avec les pouvoirs à Grenoble, des opinions politiques qui correspondent aux tendances politiques du moment, font la notabilité de

[1413] « […] Elu député en 1885, je suis allé siéger […] aux côtés, je ne crains pas de le dire, de Jules Ferry, calomnié comme lui, insulté comme lui par ceux qui renversèrent le glorieux inspirateur de la Défense Nationale, au moment où il se préparait à faire de grandes choses. […] J'ai soutenu la politique coloniale au plus fort des attaques passionnées dont elle était l'objet, car j'estimais qu'en présence de la ligne douanière dont nous sommes menacés par le Nouveau Monde, il fallait se procurer des débouchés. Les événements sont loin d'avoir modifié mes sentiments et les efforts tentés par toutes les puissances de l'Europe, pour se créer ou agrandir leur Empire colonial, le partage qui vient de se faire de l'Afrique, montrent assez qu'il n'est pas un peuple qui, à cette heure, croit pouvoir se passer des colonies. […] Je ne veux être ni protectionniste à outrance, ni libre-échangiste absolu. Il faut étudier chaque question en elle-même, et bien discerner les conséquences directes et indirectes, les relations lointaines et immédiates avec les autres conditions économiques du pays et appliquer à chacune d'elle la solution qui lui est propre. Il faut n'avoir qu'une préoccupation, qu'une loi : La défense des Intérêts Français ; mettre en tout et partout le Producteur Français, le Travail Français en état de soutenir la concurrence de l'Etranger et de la vaincre au dedans comme au dehors […] » (Arch. dép. Isère, 17M4. *Le Réveil du Dauphiné*, 1er février 1891, article cité).

[1414] À l'occasion des élections municipales de mai 1892, Durand-Savoyat déclare : « Dernièrement, de monstrueux attentats [ceux de l'anarchiste Ravachol se déroulent en mars] ont provoqué une légitime émotion, et par une coïncidence étrange, ils se sont produits dans l'année de renouvellement des conseils municipaux et de l'élection des Conseils généraux, juste au moment où le parti clérical livrait un furieux assaut à la République, où les chaires étaient converties en tribunes […] Les élections municipales ont été dans toute la France un nouveau et éclatant triomphe pour la République. Une fois de plus le pays ne s'est pas laissé tromper par les partis rétrogrades, une fois de plus il a manifesté son affection pour la République qui après avoir reconstitué notre régime économique par les nouveaux tarifs de douane [loi du 11 janvier 1892], a fait reprendre à la France sa situation dans le monde… ». Arch. dép. Isère, 16M190, déclaration du maire.

[1415] « La station d'élevage ne se compose plus que des réactionnaires militants du canton. Ils tripotent ensemble, [mot illisible] passent [mot illisible] et distinguent les bêtes réactionnaires et bien pensantes. Tout le canton est mécontent. D'autres faveurs seraient considérées comme un triomphe de la réaction. Je suis d'autant plus à l'aise pour vous donner ces renseignements qu'en le faisant je me combats moi-même. Si j'étais homme à m'inspirer de mes intérêts personnels, je devrais désirer une avalanche de faveurs pour la station. Du coup, tous mes adversaires, c'est-à-dire l'unanimité du pays serait pour moi ». Arch. dép. Isère, 29M26. Lettre d'Emile Durand-Savoyat au préfet de l'Isère, 9 août 1887 (dans le dossier de Zacharie Faure).

[1416] Le transfert de la propriété est précisé dans la délibération municipale du 12 décembre 1905 (Arch. dép. Isère, 2O22/8).

[1417] Les terres d'Autrans sont une pièce dans la troisième circonscription. *Le Petit dauphinois* écrit en 1889 que « […] M. Durand-Savoyat est conseiller général de Monestier-de-Clermont, il a de puissantes amitiés dans les cantons de Mens et de Clelles et un agent électoral actif, M. Rochas dans le canton de Vif. Il est en outre propriétaire à Autrans et se livre à l'élevage de la forte race du Villard-de-Lans ». Arch. dép. Isère, 8M26. *Le Petit dauphinois*, 9 juillet 1889, article cité. « M. Rochas » doit être Henri Rochas le conseiller général depuis 1877 et fabricant de papiers.

Durant-Savoyat, notabilité qui lui assure des victoires électorales. Il est réélu à l'unanimité du conseil municipal où il a obtenu 89 % des voix du corps électoral (212/238) – montrant au passage que les « réactionnaires militants » savent voter pour lui –, il démissionne en mai 1895 mais retrouve son poste l'année suivante. En 1896, les nouvelles élections voient le maintien de son autorité, malgré un déclin (60,6 % des 249 votants). Il est également réélu haut la main en 1900 avec 72,6 % (186/256) [1418]. C'est fort de cette autorité locale, associée à un héritage paternel que prolonge la connaissance des enjeux généraux à la chambre des députés qu'il s'occupe de la question de l'élevage. Le *Petit dauphinois*, dans la notice nécrologique, qu'il lui consacre signale son « amour de la terre ». À Paris, Durand-Savoyat est membre du Conseil supérieur à l'agriculture et même secrétaire de cette assemblée en 1896-1897. Dans le canton, dès 1874, il figure dans la liste des membres fondateurs de la station d'élevage de Villard-de-Lans qui représente un enjeu important pour asseoir son influence. Il procède à des réformes dans les statuts de la station d'élevage. En 1891, le règlement est modifié, probablement parce que d'anciennes prescriptions n'étaient pas appliquées [1419]. Le président Durand-Savoyat décide que : « Tout éleveur qui enverrait au concours une bête qu'il ne possède pas depuis six mois ou qui ne serait pas née dans le canton sera exclu du concours et de la Société d'élevage. Il en sera de même de tout éleveur qui achèterait un animal avant le concours, mais sous la condition que le vendeur le présentera sous son nom et lui remettra le montant de la prime, le cas échéant. Je suis très résolu à réprimer les fraudes… » [1420]. En agissant ainsi, il se met à dos les éleveurs mais son objectif est de briser l'alliance entre ces derniers et Bévière car, de fait, elle ne lui laisse aucune place. C'est pourquoi Durand-Savoyat affronte le vétérinaire et cherche à le faire remplacer par quelqu'un de son choix. Le compte rendu du concours de la station d'élevage, le 7 août 1892 à Autrans, constitue une attaque en règle [1421]. Durand-Savoyat reproche à Bévière d'être

[1418] Emile DURAND-SAVOYAT, *Compte rendu de le gestion du conseil municipal d'Autrans présenté au Conseil municipal par Emile Durand Savoyat, maire*, Grenoble, imprimerie Allier, 1900, 16 p. (Bibl. mun. Grenoble, U.5 856).

[1419] En 1875, le règlement précise que « Les propriétaires des animaux exposés doivent produire des certificats délivrés par les Vice-présidents de leurs communes respectives, attestant que les animaux présentés sont de pure race, qu'ils sont nés dans le canton et possédés depuis six mois au moins par les exposants. Si les pères et mères des animaux ont été primés dans des concours antérieurs, il en sera fait mention au certificat. Cette pièce est réclamée avant l'ouverture du concours par le vétérinaire de la Station chargé de constater l'accomplissement de la formalité qui est de rigueur ». *Règlement de la station d'élevage de la race bovine du Villard-de-Lans*…, source citée, p. 11.

[1420] *Procès-verbal de la séance tenue le 4 octobre 1891 par le Conseil d'administration de la Station d'élevage*, Grenoble, imprimerie Allier, 19 p. (pp. 16-17).

[1421] « Les éleveurs avaient l'habitude de préparer leurs bêtes, de les engraisser pour leur donner une meilleure apparence. Les bêtes qui n'étaient pas primées étaient vendues au boucher, car les cultivateurs ne voulaient pas perdre les dépenses qu'ils avaient faites, et parce qu'ils savent bien qu'une bête ne passe pas sans danger d'un régime alimentaire intensif à un régime moins intensif. De là, la disposition, à chaque concours, des plus jolis animaux de la race.

l'homme du passé, celui du bœuf gras [1422]. Derrière l'argument zootechnique et économique il y a également une motivation politique. Toutefois, les éleveurs ne suivent pas Durand-Savoyat et Bévière est confirmé comme directeur par les membres. Emile Durand-Savoyat démissionne alors de sa fonction, laquelle reste inoccupée pendant deux ans. Il ne parvient donc pas à mettre la main sur la station d'élevage mais il demeure, pour la préfecture et pour les éleveurs, un personnage important pour le concours spécial. Est-ce au nom de l'impartialité du concours et de l'excellence bovine recherchée qu'il met en garde le secrétaire-général du préfet pour que « … ce ne soient pas les exposants ou certains exposants qui désignent les membres du jury » [1423].

Léonce-Emile Durand-Savoyat est donc une autorité politique dont le rôle à l'égard du développement de l'élevage bovin dans le canton de Villard-de-Lans est ambivalent. Il en est un intermédiaire important depuis la fondation de la station d'élevage, encore plus avec ses nombreuses responsabilités durant les dix premières années du concours spécial. Toutefois, la dimension politique teinte très fortement son regard. Il s'investit mais pas autant qu'Amar.

2.1.3 Un élu local départemental, Victor Amar (1847-1911)

L'autre autorité politique locale qui exerce un rôle important en faveur des animaux de Villard-de-Lans est le conseiller général du canton Victor Amar (1847-1911). Il donne l'image d'un véritable défenseur et d'un promoteur de la race bovine. S'il réussit dans cette mission c'est parce qu'il correspond à ce que les électeurs attendent de leur élu. Il est au point de rencontre, entre le milieu local du canton qu'il connaît personnellement et Grenoble. Tous les conseillers généraux choisis doivent avoir cette particularité mais elle se décline de manière différente. Chez les uns, ce sont leurs liens personnels avec des familles importantes

---

Chaque concours avait donc ce résultat de faire de la sélection à rebours. Il est certain que si, depuis quinze ans, on avait un peu moins sacrifié au coup d'œil et un peu plus recherché l'utile, la race de Villard-de-Lans serait bien supérieure à ce qu'elle est ». « Station d'élevage de Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1892. Supplément au numéro de décembre, « Comptes rendus et palmarès des concours », article cité, p 388. Le rapide calcul désigne Bévière du fait que c'est la date de création de la station. C'est peut-être la cause de l'hostilité de la part du républicain Durand-Savoyat : Bévière est nommé en décembre 1873 c'est à dire au début de l'Ordre moral.

[1422] Il est vrai que Bévière, dans son opuscule à la suite du concours régional de 1880 écrit : « …employer la sélection pour modifier avantageusement notre bétail comme conformation, production du lait, et le disposer de bonne heure à l'engraissement ». Plus loin, il se félicite de faire passer les veaux de 45, 50 ou 60 kg en un mois à 80 ou 100 kg. César-Hippolyte BEVIERE, *La race bovine du Villard-de-Lans*…, source citée, pp. 2-3.

[1423] Arch. dép. Isère, 140M19. Dossier 1896. Extrait de la lettre de Durand-Savoyat au secrétaire-général du préfet de l'Isère, le 18 mai 1896. Il a très clairement un rôle dans la composition du jury cette année-là (voir brouillon de la lettre de la préfecture à Durand-Savoyat d'avril 1896).

du canton qui font leur influence. Au début de la période, en 1874, Emile Baudrand est élu parce qu'il est un gendre [1424]. Il en va de même pour Jean Séraphin Jourdan en 1878 qui l'emporte du fait de l'enracinement et de l'importance de sa famille à l'échelle du canton [1425]. Leurs attaches personnelles avec le territoire sont complétées par leurs fonctions ce qui en fait des hommes idoines. Mais, qualifié de « républicain peu influent » par la préfecture, Jourdan ne correspond pas aux attentes des électeurs. D'autres élus, Paul Breton puis l'avocat Auguste Eymard, même s'ils ne sont pas directement liés au canton, ont les qualités recherchées [1426]. Ce sont des hommes d'influence. Leurs réseaux sociaux, l'un comme député, l'autre comme proche de la municipalité grenobloise les rendent promouvables, le premier en 1877, le second de 1883 à 1895 [1427]. Comme Eymard ne se représente pas cette année là, une nouvelle campagne s'organise. Celle-ci est intéressante car on voit qu'aucun des deux principaux candidats n'est natif du canton mais que tous deux se proclament enfants du pays [1428]. C'est Jules Second qui l'emporte avec 57 % des voix (641/1 125), peut-être parce qu'il se situe dans l'héritage d'Eymard et qu'il est donc proche des radicaux, nouvelle force dominant le département [1429]. Sa démission, deux ans plus tard, amène finalement Victor Amar à occuper le siège de conseiller du canton jusqu'à son décès en 1911.

[1424] En 1874, c'est Louis-Emile Baudrand qui est élu. Petit-fils d'un percepteur des contributions durant la période révolutionnaire, son père, Charles Louis Augustin Baudrand, est installé à Maussagner non loin d'Arles. Emile Baudrand part en Russie et, lors de son mariage, il est indiqué comme négociant domicilié à Moscou où il a notamment développé l'activité de parfumerie. Il suit son associé en Isère et épouse la fille unique de Jullien-Bertrand. Il obtient donc la fortune de son beau-père jointe à la sienne et ses fonctions de notable. Le couple est au château de Saint-Mury dans la proche agglomération grenobloise et Emile Baudrand devient conseiller général en 1874 avec 705 voix face à un candidat local, le notaire François-Xavier Ronin (543 voix). À la suite, Baudrand devient maire d'Autrans en 1878, après avoir été élu par 86% des suffrages (198/229) et le demeure en 1881 (64 %) mais échoue en 1884 (39,5 %).

[1425] En 1878, Jean Séraphin Jourdan (1838-1893), maire de Villard-de-Lans et conseiller d'arrondissement depuis 1874, obtient la fonction de conseiller général avec 592 voix sur 1 167 votants (Edouard BRICHET, *Le conseil général et les conseillers généraux de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 132-133 et sa profession de foi *Aux électeurs du canton de Villard-de-Lans*, Grenoble, imprimerie veuve Rigaudin, 1 p. Bibl. mun. Grenoble, V.5 615).

[1426] Membre de la station d'élevage en 1875, député de l'Isère, Paul Breton est réélu aux élections générales du 20 février 1876 dans la troisième circonscription avec 55 % des voix face à son adversaire conservateur. Il est l'homme des évolutions politiques du moment et les électeurs du canton ne s'y trompent pas en le préférant à Baudrand par 744 voix contre 593 mais il décède l'année suivante.

[1427] En 1883, l'avocat Auguste Eymard devient conseiller du canton. Sa longévité se comprend à la lecture de l'appréciation de la préfecture : « […] Excellents rapports avec l'administration. Très intelligent. Esprit [illisible] mieux et habiles. L'un des meilleurs avocats de Grenoble. M. Eymard possède dans cette ville une incontestable influence […]. Il préside le conseil d'administration du Journal Le réveil du Dauphiné. Il fait partie du conseil municipal de la ville de Grenoble où il a exercé précédemment les fonctions d'adjoint » (Arch. dép. Isère, 10M19).

[1428] Jules Second est probablement apparenté à Césaire Second mort à Méaudre en 1881 (une Marie Second entre dans la matrice de cette commune en 1883 avec 34 hectares dont neuf en prés) car sa profession de foi indique aux électeurs du canton que « Vous connaissez tous les liens qui m'attachent au canton du Villard-de-Lans et qui me le font considérer depuis longtemps, comme mon propre pays […] » (Arch. dép. Isère, 10M21. *Le Petit dauphinois*, 20 juillet 1895). De son côté Victor Amar, « propriétaire à Méaudre » indique : « Je puis me dire avec fierté un enfant du pays… » (Arch. dép. Isère, 10M21. *Lyon républicain*, 22 juillet 1895).

[1429] La proximité politique est déduite du fait que Eymard comme Jules Second bénéficient de l'appui du quotidien *Le Petit dauphinois*, proche des radicaux sans être un journal politique. « …il se proclame carrément

Les portraits des conseillers généraux aident à comprendre les électeurs dans leur choix de leurs représentants. Ceux-ci doivent avoir de préférence des attaches avec le canton, soit familiales, soit en tant que propriétaires. Plus important que tout, la capacité d'avoir des hommes en prise non pas tant avec la société globale de manière abstraite mais avec le chef-lieu départemental est décisive. Le vote s'adapte donc aux changements politiques. Les autorités politiques se doivent d'être souples.

Victor Amar réussit très bien dans ce rôle. Pour l'exercer il peut s'appuyer sur des atouts. Fils d'un notaire qui exerce à Vaulnaveys-le-Haut, il est qualifié de propriétaire dans son acte de mariage en 1876. À cette date, il est manifestement fortuné car sa mère, Olympe Reymond lui verse 20 000 francs en avancement d'hoirie [1430]. La famille Amar investit dans la terre et, plus particulièrement, dans le bois. À Méaudre, depuis 1863, Olympe Reynaud, née Amar, a 34,7 hectares. En 1879, Victor Amar achète à Mottel, négociant à Paris, 7,6 hectares de terre à Autrans et il procède à un autre achat de 1,6 hectares à Méaudre en 1892. Avec Charles Amar, il possède en indivision 18 hectares de terre, Charles détient de son côté en biens propres 5,3 hectares. Victor Amar devient membre d'une famille de grands propriétaires avec plus de soixante hectares dans le seul canton de Villard-de-Lans. Selon le cadastre rénové, les biens de la famille, en 1913, s'élèvent à plus de 80 hectares dans le canton de Villard-de-Lans, à Lans, Méaudre et Autrans. C'est donc une famille qui renforce son emprise dans le canton à la fin du 19e siècle.

Amar n'est pas à proprement parler concerné par l'agriculture [1431]. Comme la nature de sa propriété l'indique c'est un marchand de bois. C'est la profession que l'on trouve en permanence pour le qualifier dans les matrices. Il l'est en 1879 lors de son premier achat, il l'est encore en 1889 quand il acquiert en indivision avec Charles, il l'est toujours en 1892 et il le demeure, après son décès, sur la matrice rénovée de 1913. Charles est négociant ou propriétaire. Le changement de résidence reflète également l'ascension sociale. La première mention le domicilie à Sassenage en 1879, moment où il remplit les fonctions de maire de la commune. Puis il est indiqué à Grenoble, au 78, quai de la Graille, c'est-à-dire à proximité de la gare et des abattoirs de cette ville. Il déménage et Charles doit lui succéder en bordure de

---

anti-opportuniste. A un moment où le parti opportuniste est à la débandade, une telle déclaration est presque une garantie de succès » (Arch. dép. Isère, 10M21. *Le Petit dauphinois*, 20 juillet 1895).

[1430] Arch. dép. Isère, 3E32 120. Contrat de mariage de Victor Amar passé chez maître Allibe à Sassenage le 11 janvier 1876, acte n° 9.

[1431] Voir notice nécrologique dans *Sud-Est*, 1911. Seconde quinzaine de novembre, pp. 463-465. Il occupe également une place dans le développement touristique puisque, vice-président du syndicat d'initiative à la fin de la première décennie du 20e siècle, il est président d'honneur du syndicat d'initiative de Villard-de-Lans créé en 1909.

l'Isère. Victor Amar s'installe au 4, place Victor Hugo, vitrine bourgeoise de la ville agrandie. La taille importante de la propriété, la profession qui en fait un des fournisseurs de la demande grenobloise, l'adresse qui laisse deviner la condition sociale et l'homme de relation, la fortune enfin, mettent Victor Amar dans la position de défenseur des intérêts de la race bovine de Villard-de-Lans [1432].

La race bovine lui importe dès sa profession de foi de 1895 car elle est pour lui une source de richesse. C'est aussi une sollicitation faite aux éleveurs, qualifiés de « réactionnaires » au même moment par Durand-Savoyat [1433]. Victor Amar sait se rendre sympathique. Mettre en avant la station en rendant hommage à Bévière revient à chercher un appui des électeurs modérés en caressant dans le sens du poil les vaches des éleveurs. Il bénéficie par ailleurs du soutien de *La Croix de l'Isère* dans les années d'après la loi de 1905. Le journal indique, en effet, que les catholiques « devront voter avec l'ensemble pour les conseillers sortant qui ne veulent pas faire de la politique et se contentent d'être des administrateurs » [1434]. Parmi eux figure le nom d'Amar. Dans sa profession de foi de 1895, il se définit comme un républicain « fermement dévoués aux institutions républicaines nettement progressistes »… tout en étant très modéré. En 1907, il a le soutien de *La République de l'Isère* qui lui reconnaît un « esprit très libéral et parfaitement informé de toutes les questions d'agriculture et d'élevage » face auquel le Bloc des gauches n'oppose pas de concurrent [1435]. Très rapidement, ce républicain « sincère et dévoué », comme l'écrit le préfet de l'Isère, est promu et récompensé. Chevalier du Mérite agricole en 1900, il devient membre et secrétaire du Conseil départemental d'agriculture de l'Isère où ses talents sont reconnus [1436]. Il bénéficie également du soutien de Rouault [1437]. En faveur de la race bovine

[1432] Il laisse une succession de l'ordre de 350 000 francs. Arch. dép. Isère, 3Q11/2 282. Déclaration de succession de Victor Amar le 6 mai 1912, n° 323.

[1433] « Nous possédons une station d'élevage. C'est une œuvre qui honore à la fois son fondateur et le canton qui l'a si bien comprise. Il est inutile de vous dire que mon concours le plus dévoué vous est acquis pour le développement de cette société, source de bien-être et de prospérité pour ses habitants ». Arch. dép. Isère, 10M21. *Lyon républicain*, 22 juillet 1895, source citée.

[1434] Arch. dép. Isère, 10M26, *La Croix de l'Isère*, le 18 juin 1907. L'article divise le conseil général en trois groupes. Amar figure parmi les « onze sages » qui « refusent de faire absolument de la politique au conseil général. Ils estiment avec raison qu'ils sont nommés pour administrer le département et ne veulent pas perdre leur temps à des discussions stériles… ».

[1435] Arch. dép. Isère, 10M26, La République de l'Isère, 13 mai 1907.

[1436] Sa candidature est appuyée par le secrétariat du Conseil départemental d'agriculture dans une lettre du 14 juin 1907 : « Président de ce conseil depuis plus de dix ans, M. Amar en a dirigé les travaux avec une compétence extrême acquise soit par sa longue présidence de la société d'élevage de la race de Villard-de-Lans, soit par ses nombreux travaux et études agricoles ». Arch. dép. Isère, 29M16. Dossier Amar.

[1437] Le professeur départemental d'agriculture écrit au préfet son désappointement de ne pas voir Amar retenu lors de la promotion de juillet 1907 pour devenir officier du Mérite agricole. Dans son courrier, il insiste sur les services rendus par le conseiller général « … notamment en ce qui concerne l'élevage, l'assainissement des vallées et les chemins forestiers, améliorations fondamentales où son initiative s'est fait vivement sentir » (Arch. dép. Isère, 29M26. Dossier Amar, extrait de la lettre de Rouault au préfet, le 14 décembre 1907). On trouve également cette marque de sympathie clairement formulée par Rouault : « …M. Amar … qui déploie dans ces

de Villard-de-Lans, Amar, actif, prend son rôle au sérieux. Au sein de la station dont il prend la présidence de 1897 à 1906, il cherche à établir une cotisation à la caisse d'assurance proportionnelle au nombre de bêtes et non plus de six francs par éleveur, quel que soit le nombre de bêtes. Amar tente d'introduire des changements : « …M. Amar, pénétré des idées nouvelles sur l'assurance, voudrait que cette cotisation, au lieu d'être personnelle, fut individuelle, par conséquent, appliquée à chaque tête de bétail, quitte à établir un coefficient de collectivité. Ce principe est profondément équitable, pourtant les résistances sont nombreuses et surtout inertes » [1438]. C'est un échec sur le moment et l'idée n'est concrétisée qu'en 1910 [1439].

De surcroît, Amar sait se faire le défenseur de la station d'élevage du canton. Le 28 juillet 1900, le Conseil départemental d'agriculture se réunit. Amar y siège en temps que représentant de la station d'élevage. Les membres débattent de la demande de Plissonnier du conseil général qui souhaite réorganiser la répartition des subventions du département aux sociétés agricoles. Le risque est la réduction de celle de la station d'élevage comme peau de chagrin. La réaction ne tarde pas à fuser : « M. Amar exprime l'opinion que les sociétés d'élevage, pour rendre les services que l'on attend d'elles et qu'elles ont déjà rendus, ont besoin de subventions plus importantes que les sociétés agricoles. Il est, en effet, impossible d'avoir de beaux reproducteurs, de récompenser les efforts des éleveurs sans une somme élevée » [1440]. Cette répartie provoque la riposte d'autres membres du bureau, lesquels estiment que les comices sont à récompenser tout autant que les sociétés agricoles. Devant cette jolie pagaille, il est convenu de travailler avec le conseil général afin de veiller à une meilleure répartition.

Plissonnier est le rapporteur de cette séance qui se déroule au début du mois d'août et à laquelle assiste le conseiller général Amar. Il commence par expliquer qu'il existe trente-trois sociétés pour une subvention de 18 050 francs au total de la part du Conseil général. Après discussion, un classement des sociétés agricoles en trois groupes est décidé. Le premier est uniquement composé de la station d'élevage de Villard-de-Lans qui bénéficie d'un statut à

---

fonctions toujours assez délicates une courtoisie extrême, en même temps, la plus rigoureuse impartialité […] ». ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1902. Seconde quinzaine de juin, pp. 205-211.

[1438] François ROUAULT, *Race bovine du Villard-de-Lans*, source citée, pp. 56-57.

[1439] Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 64.

[1440] « M. Plissonnier voudrait voir les subventions du département réparties d'une manière plus équitable parce que, dit-il, il y a des inégalités flagrantes, et certains cantons ou arrondissements sont favorisés aux dépens des autres. Il rend hommage aux sociétés d'élevage, notamment celle de Bourgoin et de Villard-de-Lans qui ont réalisé autour d'elles des améliorations qui frappent tous les agriculteurs, mais il est partisan d'une répartition par canton des subventions destinées aux sociétés agricoles… ». « Conseil départemental d'agriculture, séance du 28 juillet », dans *Sud-Est*, 1900. Seconde quinzaine d'août, pp. 261-264 (p. 263 pour les deux citations).

part [1441]. Elle échappe au nivellement puisque l'assemblée départementale décide de retrancher de sa subvention (18 140 francs) celle versée à la station d'élevage de Villard-de-Lans (1 200 francs) ainsi que celle versée au Conseil départemental d'agriculture. Le reste est divisé en quarante quatre cantons, ce qui donna une moyenne de 360 francs par canton. Amar est une autorité politique de premier plan pour comprendre le développement de la race bovine de Villard-de-Lans.

Les autorités politiques, celles de la préfecture, celle du député maire d'Autrans et celle du conseiller général qui est le plus longtemps en poste durant le concours spécial sont des acteurs de premier ordre. L'action de ces deux derniers en particulier montre l'importance de la notion de notables pour identifier le réseau d'acteurs à la manœuvre ne faveur du développement de la race bovine de Villard-de-Lans et de leurs propriétaires. Leur action est à compléter par celle des spécialistes des questions animales.

2.2 De Bévière à Rouault, l'action des spécialistes

Ces deux hommes également, en tant que fonctionnaires, sont les collaborateurs des responsables politiques. Leur savoir spécifique en fait les chevilles ouvrières du développement de la race avec une place qui devient progressivement majeure quand on passe du premier au second. Ils ne sont pas seulement des promoteurs mais des défenseurs et des propagateurs des animaux du canton de Villard-de-Lans

2.2.1 Bévière, fin de carrière

La fondation de la station d'élevage de Villard-de-Lans est un jalon dans la carrière ascendante, et tracée à grands traits jusqu'au début des années 1880, de César-Hippolyte Bévière. Si le préfet lui confie cette mission c'est à la fois parce qu'il est l'agent compétent en

[1441] « Cette société poursuit la réalisation d'une œuvre essentiellement départementale, puisque ce canton est le berceau d'une race locale. Elle a donc une place à part bien déterminée. Elle perfectionne, améliore, après l'avoir fixée la race dont l'aire zoologique peut s'étendre au-delà de notre département et devenir une source de prospérité qu'il faut se garder d'enrayer, encore moins de tarir ; son œuvre n'est donc pas semblable à celle des autres sociétés d'élevage ». *Sud-Est*, 1900. Seconde quinzaine d'août, « Répartition des subventions aux sociétés d'agriculture », pp. 343-349.

la matière et également parce qu'il prend en charge, de fait, l'alimentation en viande du marché grenoblois. Bévière réside dans le quartier des abattoirs où il devient directeur des abattoirs de Grenoble en 1883 donc il est voisin à trois rues de chez Amar. Il s'investit en parallèle comme jury dans des concours régionaux et locaux et participe aux travaux de la société d'agriculture de Grenoble qui lui décerne en 1881 une médaille d'argent grand module « en témoignage de reconnaissance et de sympathie ». Bévière, après un temps de flottement de la station en 1878, vient de la ranimer [1442]. Après être devenu chevalier en 1884, dès l'année suivante, les conseils municipaux des cinq communes songent à la légion d'honneur et la presse s'en fait l'écho. Une nouvelle demande faite en 1889 liste ses mérites aux yeux des éleveurs qui siègent au conseil municipal de Méaudre [1443]. C'est en 1889 qu'il devient chevalier et en 1896, sa carrière est finalement récompensée par le titre de chevalier de la légion d'honneur [1444]. L'impétrant demande que ce soit le sénateur maire de Grenoble Edouard Rey qui la lui remette au cours du concours cantonal cette année là à Méaudre. Le choix de ce moment est plus qu'un moment d'orgueil et entre dans un calcul politique puisque l'année suivante Bévière se présente aux élections cantonales. Une première tentative s'est

[1442] Arch. dép. Isère, 23M1. Dossier Bévière. Registre des délibérations du conseil général, août 1880. Dès 1878, le député Guillot demande la légion d'honneur pour récompenser ce fidèle serviteur mais le ministère repousse la décision à plus tard.

[1443] « …En raison des bons services que M. Bévière, directeur fondateur de la station d'élevage du Villard-de-Lans a rendu depuis longtemps au pays, il serait à désirer que le plus tôt possible M. le Ministre lui décernât la croix de chevalier de la légion d'honneur. Le Conseil municipal partage l'avis de M. le Président et, à titre d'hommage de respectueuse reconnaissance demande que cette distinction honorifique soit accordée à M. Bévière ». Il semble que tout le conseil municipal ait signé cette demande (Arch. mun. Méaudre, registre des délibérations. Séance du 13 septembre 1885). En 1889, à nouveau, le maire Elie Chabert, « expose au Conseil municipal :

1 Que M. César Bévière, attaché au département de l'Isère a rendu des services exceptionnels à notre canton, en améliorant la race bovine locale, et qu'il en a fait, en s'en occupant depuis plus de trente ans, en sacrifiant ses intérêts particuliers pour l'intérêt général, une race bovine connue aujourd'hui sous le nom de race bovine du Villard-de-Lans, dont la réputation est devenue universelle.

2 Que cette race a mis dans l'aisance le canton.

3 Qu'elle a de grands succès depuis dix ans dans les concours régionaux de la circonscription.

4 Que par sa réputation acquise, elle est élevée dans le midi et le centre de la France ainsi qu'à l'étranger, elle y réussit également bien : que nos foires et marchés tous en prospèrent ; que les prix des bons animaux se maintiennent et que partout ailleurs le contraire a lieu.

5 Que le 7 février 1875, M. Bévière a créé une société d'élevage et une caisse de secours pour les pertes d'animaux qui ont servi d'émulation dans le département mais encore en France.

6 Qu'il a créé un concours annuel cantonal pour encourager les éleveurs ; un champ d'expériences à Lans ; que dans le courant de l'année 1889, la commune de Villard-de-Lans aura le sien et que toutes les autres communes auront le leur dans un temps déterminé.

7 Qu'enfin M. Bévière a pris l'initiative de la fabrication de bon beurre au moyen d'instruments perfectionnés et qu'il a fait des réunions pour la création de fruitières dans le canton.

Pour rendre hommage à M. Bévière et pour lui prouver toute notre gratitude pour les services qu'il a rendus au canton et qui seront ineffaçables, le Conseil municipal, en réunion, délibère que M. le préfet de l'Isère ait la bonté de placer M. Bévière sous sa haute protection pour qu'il le recommande chaleureusement à M. le ministre de l'Agriculture, à l'effet qu'il le décore de la haute récompense de la légion d'honneur qui sera le juste couronnement de son œuvre. Arch. mun. Méaudre, registre des délibérations. Séance du 12 mai 1889.

[1444] Base LEONORE, LH229/42. Le « résumé des services » qui sert d'argumentaire pour justifier la décoration, place au premier rang de ses mérites celui de la station d'élevage « qui servit d'exemple dans le département de l'Isère et qui a donné le bien-être dans le canton de Villard-de-Lans ».

produite en 1889 et il peut penser en 1896 que son tour est venu. Mais les questions bovines sont une chose et les affaires politiques une autre. Alors que les membres de la station le soutiennent de fait au début de la décennie dans la lutte qui l'oppose à Durand-Savoyat, il n'est crédité que d'un dérisoire 4,4 % des voix (54/1 215) lors du dépouillement de 1896 [1445]. Bévière n'accède donc pas à la responsabilité politique, il reste un homme au savoir spécifique.

Le septième des mérites que le conseil municipal de Méaudre lui reconnaît dans sa délibération de 1889 concerne la question des « fruitières ». Le mouvement de création des fruitières peut être placé dans le temps à partir des années 1870. La première tentative retrouvée date de la fin des années 1860 à Chamrousse, sur les alpages surplombant la commune d'Uriage, en lien avec l'essor touristique [1446]. Mais la situation, telle qu'elle est connue, est éloignée de ce qu'est une fruitière c'est-à-dire une association tacite de producteurs avec soit une fabrication qui tourne entre eux et qui entraîne le prêt de lait, soit une délégation à un fromager. Il faut donc attendre la fin des années 1870 pour qu'une pareille structure se constitue et elle est d'autant plus intéressante qu'elle se fait dans une commune voisine du canton de Villard-de-Lans, Gresse [1447]. C'est donc sur l'autre versant du massif du Grand-Veymont que cette forme d'association apparaît dans une décision du conseil municipal le 18 février. Autogérée dans un premier temps, elle est mise en adjudication au bout de dix ans. Elle est très clairement soutenue par l'administration forestière qui, dans la foulée des lois de 1860 et de 1864 sur le regazonnement, y voit un moyen de privilégier les bovins au détriment des moutons et des chèvres. À partir de là, une autre fruitière est mise en place un peu plus loin dans le Trièves, à Mens. C'est en voyant ces débats prometteurs et contribuant au développement de la communauté locale que Bévière très rapidement écrit au

[1445] Arch. dép. Isère, 10M22. Aucune commune n'en fait son candidat. Il a 24 voix dans la commune au plus grand nombre d'électeurs (Villard-de-Lans), en rassemble péniblement 13 à Autrans (les plus ardents adversaires de Durand-Savoyat ?) et même à Méaudre, dont le conseil municipal intercède en sa faveur, il n'a que six voix. Le résultat offre un regard sur les logiques qui président au vote.

[1446] Voir TASSE, *Une fruitière à Champrousse. Société en participation fondée pour l'exploitation de la montagne de Roche-Bérenger*. Grenoble. 4 avril 1872, Grenoble, imprimerie Prudhomme, sd, 4 p. (Bibl. mun. Grenoble, U.7 359 bis. Document précédé d'une liste de souscription en faveur de l'établissement de la fruitière de Chamrousse). L'auteur, Arsène Tasse, se présente comme ayant installé un chalet sur les alpages car c'est une destination de randonnées, notamment pour les touristes qui séjournent à l'établissement de Bains d'Uriage. Ce serait au milieu des années 1860 qu'il se lance dans la fabrication de fromage. Deux difficultés sont relevées, une faible quantité de pâturages et une dépendance à l'égard des troupeaux des cultivateurs. Face à une histoire des fruitières qui est une des manifestations d'un mouvement coopératif, le récit fait donne l'image d'un homme seul confronté précisément au collectif. L'expérience ne semble pas concluante car l'enquête sur l'industrie fromagère de 1873 note l'absence de fruitière dans le département (Arch. dép. Isère, 137M19). Pour une approche synthétique des fruitières, voir Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*…, ouvrage cité, pp. 147-150.

[1447] Voir Arch. dép. Isère, 139M19 (avec notamment une convention comprenant la liste avec 32 noms, prénoms, professions et signatures des parties contractantes du 24 août 1879). L'histoire de la fruitière est faite par Jean-Claude Duclos. Voir Jean-Claude DUCLOS [dir.], *Gresse-en-Vercors : une communauté de montagne à la recherche de son développement*, Lyon, La Manufacture, 1986, 133 p.

préfet pour lui exposer son projet d'en monter une à Lans [1448]. Le choix de la commune est intéressant, car il s'agit de la commune la plus proche de Grenoble. Bévière, après la destination bouchère de la race songe à son utilité laitière afin de continuer à alimenter la commune. Or, contre toute attente, l'administration forestière donne un avis négatif au projet [1449]. Lans est une commune trop riche, ses alpages sont bien tenus, les bovins n'ont pas à être soutenus au détriment des autres races (l'auteur, à partir des informations transmises par le maire de la commune note la présence de 500 vaches laitières, de 200 génisses, de 20 taureaux, de 600 ovins et de 20 chèvres). Le rapport est particulièrement intéressant car, au-delà des informations factuelles qu'il donne, il invite à être nuancé pour traiter de l'administration forestière qui ne soutient donc pas automatiquement les fruitières. Ces dernières, dans son esprit, sont utilisées en Isère comme des instruments de développement rural. La politique n'est donc pas identique d'un versant à l'autre du Grand Veymont. Le document informe également sur la perception du canton comme un territoire riche. Bévière ne réussit pas à créer une fruitière mais le souvenir en reste quinze ans plus tard dans la délibération de Méaudre pour lui faire obtenir la légion d'honneur et l'essor de la race bovine passe uniquement par les concours. C'est pour cela que celui qui se tient entre 1893 et 1914 est particulièrement important.

Bévière disparu, un autre spécialiste de l'élevage prend le relai. François Rouault est un acteur particulièrement important du développement rural sous l'angle de l'élevage.

[1448] Arch. dép. Isère, 6P8/70. Lettre de Bévière au préfet, le 11 juin 1880.

[1449] « […] Deux montagnes pastorales appartenant à la commune d'une étendue de 500 hectares, sont affermées pour des périodes de 6 ans aux pâtres de Provence, moyennant un prix de ferme annuel de 1 600 francs. Le parcours s'exerce du 24 juin au 15 octobre. Ces pâtures sont en bon état, le prix de ferme, 3,20 frs par hectare, l'indique suffisamment. La valeur du litre de lait à Lans est de 0,15 frs et il s'en vend très peu, le lait étant presque tout entier transformé en beurre et en fromage. Il résulte des renseignements ci-dessus que la race bovine est très largement représentée dans la commune de Lans que les montagnes affermées aux pâtres de Provence sont en bon état de conservation et que le litre de lait y atteint presque le chiffre maximum obtenu dans le Jura et en Suisse à l'aide de fruitières. Dans ces conditions l'État pourrait-il dans un but d'utilité publique, allouer une subvention à une société qui se créerait à Lans en vue de la création et de l'exploitation d'une fruitière ? Si nous ne pensons pas, car ce serait aller contre les instructions de l'administration qui prescrit ses agents de l'éclairer sur les sacrifices faits ou à faire par les Communes au point de vue de reboisement et de la restauration des terrains en montagne et de proportionner la quotité de la subvention à l'étendue des sacrifices consentis. Le territoire de Lans repose sur les terrains solides de la craie et de la mollasse, il ne renferme aucun périmètre de reboisement ou de gazonnement, et la Commune est riche et prospère. Cette situation étant donnée, n'est-il pas logique de réserver les ressources très limitées d'ailleurs, afférentes aux fruitières, aux demandes plus pressantes et lieux motivées des communes du Trièves, de l'Obiou, du Beaumont et du Valbonnais qui, ruinées par les torrents, vont se dépeupler tous les jours ? […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/70. Extrait du rapport du sous-inspecteur des forêts, le 31 juillet 1880.

2.2.2 François Rouault (1849-1912), berger du grand troupeau

Rares sont ceux qui peuvent se prévaloir d'un panégyrique aussi flatteur que celui rédigé par les services de la préfecture à propos de la candidature de commandeur du Mérite agricole de Rouault, lequel « … occupe depuis vingt-six ans la chaire départementale de l'Isère avec une distinction une compétence et un dévouement au-dessus de tout éloge. Par de nombreux travaux il a rendu d'inappréciables services à l'agriculture. C'est un fonctionnaire de haute valeur, profondément dévoué à nos institutions, qui jouit de l'estime et de la considération générale » [1450].

François Rouault (1849-1912) est né à Saint-Benin-d'Azy, dans la Nièvre, d'une famille liée à la terre [1451]. Son père, Jean, est régisseur à Maison-Rouge, un hameau de la commune, et son oncle François est garde particulier. Le second témoin, Jean, est maréchal ferrant au même endroit. Il fait des études brillantes puisqu'il est lauréat de l'école de Grignan en 1869 où il reçoit sa première médaille. L'année suivante, il participe six mois à la guerre puis poursuit ses études à Paris où il devient ingénieur agricole en 1875. Il occupe alors des premières responsabilités en tant que professeur d'agriculture à l'école normale d'instituteurs à Foix entre 1873 et 1878. Puis, il est muté à Albi où il exerce la fonction de professeur départemental d'agriculture et, au bout de six mois à peine, il vient en Isère [1452]. C'est un fonctionnaire incontournable. En 1882, Paul de Mortillet lui cède la place de rédacteur en chef de *Sud-Est*. Ce n'est que le début d'une longue liste de responsabilités qui le voient siéger dans de nombreuses commissions relatives en premier lieu à l'agriculture, comme par exemple la commission sur le phylloxéra. Il s'occupe également d'hygiène, des débuts de la météorologie, devient le directeur du laboratoire agricole de Grenoble à partir de 1886. Il a aussi un enseignement à l'école normale et en tant que professeur départemental d'agriculture il donne des conférences sur un grand nombre de sujets [1453]. En parallèle, il mène des études sur les engrais, le drainage, les noix, la composition des sols (il a un microscope en juillet

[1450] Arch. dép. Isère, 29M40. La lettre doit dater de 1906 environ.

[1451] Les sources consultées sont essentiellement son dossier professionnel (Arch. dép. Isère, 3M3), celui pour le Mérite agricole, comme chevalier en 1892, comme officier trois ans plus tard, commandeur en 1907 (Arch. dép. Isère, 29M40) ainsi que celui de chevalier de la légion d'honneur en 1903 (base LEONORE LH/2391/12).

[1452] Le déroulement du concours et la composition du jury se trouvent longuement décrits dans un procès-verbal d'octobre 1878 (voir Arch. dép. Isère, 139M15).

[1453] Voir, par exemple, François ROUAULT, *Résumé des conférences agricoles faites dans le département de l'Isère*, Grenoble, imprimerie typ. et lith. Gabriel Dupont, 1886, 47 p. dans Arch. dép. Isère, 139M15. Pour des travaux plus amples, voir François ROUAULT, *Géographie agricole du département de l'Isère*, Grenoble, Xavier Drevet éditeur, Bibliothèque scientifique du Dauphiné, 1906, 183 p.

1883). Il devient également le vice-président de la société d'agriculture de Grenoble. Ambitieux, Rouault cherche à devenir inspecteur d'agriculture. Alors qu'il soutient Amar pour que l'administration récompense ce dernier, à son tour, le conseiller général envoie trois lettres au cours de l'été 1911 au préfet afin de soutenir son ami dans sa promotion. Il convient de souligner la fraternité qui unit les deux hommes et qui s'oppose à la rivalité entre Durand-Savoyat et Bévière. Leurs disparitions consécutives avant la Grande Guerre sonnent aussi le glas pour la race bovine de Villard-de-Lans qui perd alors ses deux principaux promoteurs.

Très investi au plan professionnel, le professeur départemental d'agriculture s'occupe peu de politique. Rouault, homme discret, « … ne manifeste pas ses opinions politiques. Cependant, il lit les journaux républicains et on ne le croit pas hostile aux institutions actuelles » [1454]. C'est peut-être déjà beaucoup pour des esprits sourcilleux et Pierre Barral note que « ses liens avec le parti au pouvoir causèrent quelques frictions » en plus de son « caractère un peu raide » [1455].

Cette vivacité transparaît dans ses articles pour *Sud-Est*, lequel constitue la source principale pour dégager l'action de Rouault en faveur de la race bovine de Villard-de-Lans [1456]. Il tient en haute estime la rédaction de la « Chronique » qu'il rédige [1457]. Dans un texte de jeunesse, l'auteur oppose volontiers les hommes possédant le savoir (les « savants » et les « praticiens ») aux « cultivateurs » supposés accumuler toutes les tares (leur « ignorance », la sournoiserie supposée dans le regard malicieux). Il est bien le produit du scientisme et manque de nuance. Dans un style acéré, il est féroce pour les concours agricoles leurs médailles et leurs jurys[1458]. Avec les années, son regard se modifie. Il devient plus tendre avec les exposants et critique à l'encontre des « intellectuels » [1459].

[1454] Arch. dép. Isère, 3M3. Fiche du commissariat central 12 février 1888.

[1455] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*, ouvrage cité, p. 116.

[1456] Une partie des articles de fond consacrés par Rouault à la race de Villard-de-Lans sont rassemblés dans un tapuscrit, jamais publié. Laffond qui est le vétérinaire et le directeur de la station durant l'entre-deux-guerres, les a « …Collationnés, classés, mis au net pour en faire l'ensemble présenté aujourd'hui, à l'occasion du cinquantenaire de la station d'élevage et comme une consécration de l'œuvre de Bévière ». L. Laffond, « avant-propos » à François ROUAULT, *Race bovine du Villard-de-Lans*…, source citée. L'ouvrage débute par une dédicace « à la mémoire de César Bévière, fondateur de la race du Villard-de-Lans » sans qu'il soit possible de dire si elle émane de Rouault ou de Laffond.

[1457] « Le journal, comme l'ingénieur, doit servir d'intermédiaire entre tout le monde et le savant. Traduire en langage vulgaire et compréhensible pour tous les travaux de nos hommes de science, tel est son but ; répandre, diffuser, faire aimer la science, tel est son devoir. C'est par cette communauté d'idées, cette entente entre les chercheurs et les praticiens que les découvertes se feront plus nombreuses et deviendront plus fécondes. C'est au journal agricole, enfin, qu'incombe la délicate mission de détruire la présomptueuse ignorance de nos cultivateurs, leurs appréhensions pour les recherches utiles, et ce préjugé tenace qui les fait malicieusement sourire du savant, aux mains blanches, peut-être mais au front ridé par les veilles ». ROUAULT « Chronique », dans *Sud-Est*, 1882, pp. 494-500, (pp. 494-495).

[1458] « Lorsqu'on donne des médailles en récompenses aux cultivateurs et aux instituteurs, à quoi servent-elles ? La vanité des lauréats y trouve seule son compte. Il y aurait donc lieu de reléguer de plus en plus les médailles dans les musées qui en font la spécificité, afin d'éviter à nos successeurs, dans les siècles à venir, la fastidieuse

Ses écrits reflètent son action déterminante en tant que représentant de l'autorité publique, mais avec un savoir spécifique, en faveur de la race de Villard-de-Lans [1460]. Il est d'abord, celui qui se fait l'écho, à la suite de Dufour, des succès (ou des infortunes) des animaux du canton dans les différents concours, ceux du canton et jusqu'aux épreuves parisiennes. L'un de ses combats de prédilection est de vouloir briser tout rapport entre la race du Mézenc et celle de Villard-de-Lans. Selon lui, « la comparaison n'a fait que fortifier notre opinion et nous croyons que l'idée d'une origine commune provient *d'une similitude de robe et non pas d'une identité de caractères* »[1461]. Sa contribution, purement scientifique, complète celle, politique, d'Amar. Rouault procède à des mesures mathématiques pour étayer ses affirmations par exemple quand il veut séparer la Mézenc des animaux de Villard-de-Lans [1462]. Dans un autre domaine, il est probablement à l'origine des expérimentations par la société d'élevage de Villard-de-Lans de trois tonnes de scories sur des prairies naturelles plus ou moins humides dans les deux vallées. Il fournit, de même, des réflexions appuyées sur des relevés statistiques des récoltes ainsi que sur les recensements en provenance du canton [1463].

Ainsi, Bévière dans un premier temps, Rouault ensuite, occupent des places centrales dans le développement des bovins de Villard-de-Lans dont ils sont des acteurs essentiels. Délégués par l'autorité politique, ils tirent leur légitimité de leur savoir spécifique dans le domaine de l'élevage et, plus marqué encore avec Rouault, de leur capacité d'utiliser les résultats scientifiques de leur époque, par exemple dans la sélection animale ou de connaissance sur la composition des sols, pour amplifier le succès recherché de la race.

---

besogne de classer les notres dans les vitrines. Pourquoi ne pas distribuer aux cultivateurs quelques instruments de physique, de mathématiques… ». ROUAULT « Chronique », dans *Sud-Est*, 1882,», pp. 494-500, (p. 497). Pour un autre texte savoureux et très flaubertien à propos des concours et de leurs discours, voir ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1903. Seconde quinzaine de septembre », pp. 357-361.

[1459] « […] D'ailleurs est-ce bien de l'orgueil, de la vanité qu'emportent de ces tournois pacifiques les lauréats ? N'est-ce pas plutôt une saine émulation émanant de la plus noble de nos facultés, le travail continu et persévérant ? […] ». ROUAULT, « Concours d'animaux du Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1905. Seconde quinzaine d'août, pp. 299-304, (p. 299) et « […] Quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse l'agriculture n'intéresse encore que très discrètement les " intellectuels " qui ne remarquant dans les champs que leur parure printanière sans trop se soucier de leur fécondité automnale, qui s'imaginent qu'un paysage est riche par l'éclat de sa floraison plutôt que par l'abondance de ses récoltes, les vieilles chansons du laboureur pâlissent à côté de la résonance claironnante des orchestrations modernes et le pauvre char attelé de deux vaches semble bien vieillot au mécanicien bourgeois que pousse, à la façon d'un projectile, le moteur à pétrole […] » (*Sud-Est*, 1907. Première quinzaine de juin, ROUAULT, « Concours spécial de la race bovine du Villard-de-Lans », pp. 199-207, p. 199).

[1460] « On revoit surtout Rouault, dans ces concours, scrutant ces animaux de son œil vif et profond, les palpant, les mesurant, les comparant avec amour. On se rappelle ses remarques si justes, ses réflexions si perspicaces, les conseils qu'il donnait avec tant de modestie et d'à propos ». GRAND, « Les concours », dans *Sud-Est*, 1913. Première quinzaine de septembre», pp. 363-365 (p. 364).

[1461] François ROUAULT, *Race bovine du Villard-de-Lans*, source citée, p. 72.

[1462] ROUAULT, « Concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1903. Seconde quinzaine de juin, pp. 201-205.

[1463] Par exemple, ROUAULT, « Notice sur le canton de Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1911. Première quinzaine de septembre, pp. 363-369.

Les autorités du moment, qu'elles soient politiques ou techniques, sont majeures. Par-delà ce constat d'évidence dans la mesure où il s'agit d'un concours soutenu par l'État, apparaît clairement que, précisément, la notion d' « État » est à approfondir afin d'en voir ses composantes. Celle-ci n'est pas un bloc monolithique : la rivalité entre Durand-Savoyat et Bévière ou la divergence d'appréciation entre ce dernier et son collègue de l'administration forestière en 1880 le prouvent. En outre, la période de la Belle Epoque est celle où un pouvoir des techniciens commence à monter en puissance. En envoyant Bévière en 1873 dans le canton de Villard-de-Lans, le préfet André entame une évolution qui voit les spécialistes de la chose animale prendre une place de plus en plus importante. Dans la France majoritairement rurale, ce sont des acteurs qui méritent d'être connus plus finement. Promue par l'État, ce qui explique la place de la préfecture, la race bovine de Villard-de-Lans reste cependant portée par des personnalités locales qui constituent une sociabilité de notables. Il faut donc passer de l'analyse des quelques personnalités à l'étude de tout un groupe d'acteurs.

3 Une notabilité redessinée

Les jurys du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans sont des acteurs du développement car ils sont chargés d'évaluer et d'attribuer les récompenses. Pour un éleveur, participer aux épreuves et les gagner est un moyen de voir ses efforts reconnus. Une étable médaillée, ce sont des primes versées, la promesse d'animaux mieux vendus ensuite. C'est aussi une réputation qui rejaillit sur l'individu et sur ceux qui composent le ménage. C'est encore une des modalités pour obtenir une reconnaissance qui peut être sanctionnée ensuite autrement, par exemple par le suffrage des urnes. Toute l'exploitation en retire un bénéfice qui ne se limite pas à la seule dimension économique. Or, ce pouvoir de donner ou pas la récompense, c'est-à-dire *in fine* de reconnaître le développement passé et permettre le développement à venir, est dans les mains d'une poignée d'hommes.

L'objectif consiste donc à identifier et à chercher à caractériser les membres du jury du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans entre 1893 et 1914 afin d'examiner si la notion de notable reste pertinente dans la période qui va jusqu'à la Première Guerre mondiale. Pour Daniel Halevy, la césure se place au début de la Troisième République tandis qu'Arno

Meyer suggère un maintien de l'Ancien Régime et donc de ses cadres dirigeants jusqu'à la Première Guerre mondiale [1464]. En Isère, Pierre Barral parle de personnalités et suggère un passage entre « la fin des notables » et « l'avènement des hommes nouveaux » [1465].

La notion de notable garde sa pertinence à condition de voir qu'ils demeurent et se transforment. Il y a des notables accomplis dont la présence s'explique du fait que le canton de Villard-de-Lans, donc le concours, soit dans leur sphère d'influence. A leur côté émergent de petits notables en cours d'ascension. Par leurs mandats électifs, ils ont une autorité indispensable pour le développement de la race et ils sont choisis par les organisateurs pour les responsabilités multiples qu'ils occupent. Ils sont les caisses de résonance missionnés pour se faire l'écho des qualités de la race de Villard-de-Lans dans leurs circonscriptions. Un dernier ensemble comprend les techniciens et les experts de l'agriculture très liés à l'État. Pour ce qui les concerne la notion de notable perd de sa puissance, même si certains s'appuient sur leur capital culturel pour s'élever dans la hiérarchie sociale et obtenir les caractéristiques de la notabilité. Ce groupe interroge surtout de manière fondamentale sur les acteurs du développement rural. L'État trouve-t-il en eux les nouveaux intermédiaires pour exercer l'autorité ? Comme les bovins de Lavoisier, les notables sont devenus un « mal nécessaire ».

3.1 Des notables accomplis

Pierre Barral a montré que si le changement des régimes politiques entraîne une transformation de ceux qui détiennent le pouvoir politique, le milieu social demeure, lui, pratiquement inchangé. Les notables rassemblés ici sont constitués d'individus de première importance. Mais plus que l'idée de hiérarchie entre des catégories, ce sont plutôt leurs trajectoires biographiques qui importent et elles culminent quand ils figurent au jury. C'est précisément ce qui rend ces hommes si importants, ils ont une capacité d'intervention en faveur des épreuves qui doit être soulignée. Ils représentent moins d'une dizaine de cas et certains, comme Durand-Savoyat et Dufour, ont déjà été abordés.

[1464] Daniel HALEVY, *La Fin des notables*, Paris, Grasset, 1930, 301 p. et Arno MAYER, *La Persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande guerre*, Paris, Flammarion, 1983, 350 p.
[1465] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 323-327.

Ceux qui restent signalent, par leur présence et par leur disparition au cours des premières années du concours, la fin d'une époque. La noblesse, encore partiellement présente dans la composition et la direction de la station d'élevage, achève de s'effacer tout comme ceux qui ont connu leurs beaux jours durant le Second Empire ou durant les premières années de la République. De ce point de vue il est possible de parler de fin d'une certaine composante des notables. À côté de ce premier groupe, des notables ouvertement républicains, dans leurs différentes nuances complètent cette galerie de notables accomplis.

3.1.1 L'étiolement d'anciens groupes dirigeants

Certains membres du jury sont des notables du passé soit qu'ils appartiennent à des groupes dont l'influence diminue même si elle ne disparaît pas, soit parce qu'ils sont âgés et paraissent des passeurs de relais du développement rural.

Le comte de Montal (1837-1911) en est un exemple. Sa présence n'est pas de façade car il est commissaire du concours en 1896 et 1897 puis, jusqu'en 1903, il est membre du jury stratégique des taureaux. Notable, Joseph, Paul, Arthur, Vincent De Ferrier, comte de Montal l'est à plus d'un titre. C'est d'abord l'accumulation d'un nom et d'un capital familial. Il naît à Grenoble le 13 novembre 1837 et il est le fils d'Hector de Montal, conseiller à la cour de Grenoble, l'un de ses domiciles est à La Rivière, une commune en bordure de l'Isère et au pied du massif de ce qui, à partir de la fin du 19e siècle, commence prendre le nom de Vercors [1466]. Il est également maire de la commune et fait partie de l'éphémère garde nationale en 1870. Grand propriétaire, administrateur de la banque de France, il est aussi directeur du syndicat des digues[1467]. Sa position de notable l'amène à s'occuper des questions agricoles [1468]. En 1876, il siège au bureau de la société d'agriculture de l'arrondissement de

[1466] Sa propriété est difficile à estimer car il a d'autres biens en France. Peut-être en possède-t-il à Courcival, dans la Sarthe, où il décède. Les alliances matrimoniales rapprochent la famille de Montal avec celle de Chabert d'Hières qui détient une partie de la surface boisée de la forêt des Coulmes. Un membre de cette famille est également présent au jury jusqu'en 1903, comme pour le comte de Montal, en raison de son autorité héritée des périodes antérieures et parce qu'il préside la société d'élevage de Saint-Marcellin au début du 20e siècle.

[1467] Cette dernière fonction est manifestement une marque des notables. Jullien-Bertrand, à Saint-Quentin-sur-Isère s'occupe de cette question quelques temps avant le comte de Montal. C'est lui en particulier qui, grâce à sa fortune, peut engager des travaux sans attendre. En 1875, le syndicat des digues de Saint-Quentin doit 20 000 francs à Jullien-Bertrand (Arch. dép. Isère, 3E16 500. Acte de notoriété du décès de Jullien-Bertrand passé chez le notaire Daclin de Saint-Quentin-sur-Isère le 14 décembre 1875, n° 4 166).

[1468] Pour Genin, vice-président du conseil départemental d'agriculture : « De même que nombre de descendants des anciennes et nobles familles de France firent au cours du siècle passé, le comte Arthur de Montal s'était dès son plus jeune âge intéressé à tout ce qui touche l'agriculture française […] ». Voir *L'Initiative, Bulletin du Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné*, n° 3, mars-avril 1911. *Le Petit dauphinois* parle du

Saint-Marcellin avant d'en devenir vice-président six ans plus tard. C'est pourquoi son nom apparaît également au conseil départemental d'agriculture où, là aussi, il exerce la vice-présidence en 1897. Ainsi s'explique sa présence au concours de la station d'élevage, laquelle fait partie du conseil départemental d'agriculture. Président de la société d'agriculture de Saint-Marcellin au tournant du siècle, le comte de Montal est au cours de la même période le vice-président de la Société d'élevage de Saint-Marcellin, fondée en 1884. Les responsabilités agricoles qui sont les siennes lui donnent-elles les qualités nécessaires pour juger un reproducteur ? Sa présence au concours dans le jury si important des taureaux s'explique par deux arguments complémentaires. Dans une logique d'expansion de la race, le comte de Montal est un rouage important en premier lieu parce que ce propriétaire est également un « éleveur ». Ce terme est repris à deux occasions au moins dans les catalogues montrant que c'est là ce qui justifie sa présence pour les organisateurs du concours. Domicilié dans la plaine située au nord et en contrebas du canton il est une recrue de choix. À La Rivière, s'il prend des animaux de Villard-de-Lans dans son étable alors d'autres propriétaires seront tentés de le suivre. Il est, en outre, un des responsables de la société d'élevage de Saint-Marcellin et le placer dans le jury des taureaux c'est l'inciter à l'observation des animaux et l'obliger à écouter les paroles d'experts, comme par exemple Bévière en 1898 puis Jourdan, inspecteur départemental des épizooties ou Bouchet, professeur de zootechnie à l'école vétérinaire de Lyon.

Après 1903, il n'y a plus de représentants issus de la noblesse. George Jay (1864-1904), par exemple, très lié au canton de Villard-de-Lans, disparaît lui aussi. Derrière ce nom c'est en fait la famille de Pélissière qui continue à maintenir son influence dans le canton de Villard-de-Lans au tournant du siècle. Il est, en effet, le fils d'Emile Sylvain Casimir Jay (1825-1880) [1469]. Ce dernier épouse en 1855 Madeleine Garnier de Pélissière, une fille de Justin. Ce dernier, on s'en souvient, possède plus de 220 hectares dans le canton de Villard-de-Lans en 1834 et l'un de ses fils, Léopold, tente de prolonger l'influence familiale. Il est élu au conseil municipal de Villard-de-Lans, échoue pour devenir conseiller général et remplit la fonction de secrétaire de la station d'élevage à Villard-de-Lans. En 1886, l'alliance entre les familles est prolongée car Georges Jay épouse sa cousine germaine, Marie Aimée Agathe

« gentilhomme resté noblement paysan ». Voir Arch. dép. Isère, 216J29 (fond Masimbert), « Ferrier de Montal ».

[1469] Emile Sylvain Casimir Jay est un ancien avocat dont le père, Joseph, est avoué. Il est d'abord avocat à la cour impériale de Grenoble et achève sa carrière à la cour d'appel de Paris. Son fils Raoul est professeur à la faculté de droit à Grenoble en 1889.

Garnier de Pélissière, une fille d'Ernest, lequel est un autre enfant de Justin [1470]. Il réside au château de Pélissière à Varces. Faisant également du droit, il est d'abord un propriétaire aisé qui occupe différents mandats. Maire de Varces, il devient en 1895 conseiller général du canton avec 60 % des suffrages exprimés. Dans la foulée, Georges Jay « … dont la nuance politique serait républicaine très modérée » se présente aux élections législatives de 1898 [1471]. Il recueille 30 % des suffrages exprimés et jusqu'à 40 % dans le canton de Villard-de-Lans. L'influence de la famille Garnier de Pélissière se fait particulièrement sentir à Villard-de-Lans avec plus de 65 % des voix exprimées. S'il échoue à la Chambre, ce notable accompli a toute sa place au concours d'une race bovine prise sous son aile par son oncle par alliance. Son départ s'explique pour des raisons de santé. Il fait son testament en 1903 et décède l'année suivante.

D'autres hommes qui ont été des notables durant le Second Empire s'effacent, l'âge venant. C'est déjà blanchi sous le harnais de l'agriculture qu'Augustin Dalmas devient jury du concours spécial [1472]. Il est l'une des personnalités les plus importantes du bassin grenoblois durant la seconde moitié du 19e siècle et c'est à tort que Pierre Barral n'a pas gardé son nom car voilà un agrarien qui, quand on lit les collections de *Sud*-Est, parcourt de manière infatigable l'arrondissement des décennies durant.

Né le 1er avril 1810, Antoine Joseph Marie Augustin Dalmas est le fils d'un négociant installé place Grenette à Grenoble. Sur son acte de naissance, un témoin, Augustin Dalmas, est aussi négociant et lui même pratique le négoce au milieu de ses autres activités. Un document de 1865 le crédite d'une fortune de 100 000 francs. Sa famille venant en partie de Vif, c'est un lieu dans lequel il se construit comme notable. Capitaine dans la Garde nationale en 1830, propriétaire, il est élu dans des élections locales au début des années 1860 mais il doit s'incliner aux élections cantonales de 1865 devant un membre de la famille de Pélissière dont l'influence alors s'étend de Villard-de-Lans à Monteynard en passant par Vif. Outre ses biens fonciers, Augustin Dalmas est également suppléant au juge de paix et président de la société de statistique de Vif. Il l'emporte à nouveau dans cette commune en 1870 avant de démissionner en août mais revient en 1874 et il est aussi conseiller d'arrondissement. En

[1470] Arch. dép. Isère, 3E13 835. Contrat de mariage de Georges Jay « passé au château de Pélissière » par le notaire Julien Paul Bertrand de Vif le 15 décembre 1886, acte n° 269.

[1471] Arch. dép. Isère, 8M32. Extrait de la lettre du commissaire central au directeur de la Sûreté générale le 11 mars 1898.

[1472] Ce sont les dossiers du Mérite agricole (Arch. dép. Isère 29M24) et celui de la légion d'honneur (Base LEONORE LH649/12) qui constituent l'essentiel des sources utilisées. Yves Armand relève également d'autres informations. Voir Yves ARMAND, « Le Second Empire et la Troisième République à travers l'exemple de Vif », dans Jean BOUDON et Henri ROUGIER [dir.], *Histoire du Dauphiné. Tome 2 Le Dauphiné contemporain*, Lyon, Horvath, 1992, 384 p. (pp. 41-71).

parallèle, il s'engage dans les affaires agricoles puisqu'il est l'un des membres fondateurs de la société d'agriculture de Grenoble en 1835 et en devient président à partir de 1880 et l'est encore en 1894. Président de deux syndicats agricoles, c'est dans l'ensemble de l'arrondissement de Grenoble qu'il s'investit. Il milite en particulier pour un véritable enseignement agricole et la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble fut particulièrement active sous sa présidence. Dalmas la fait découper en quatre circonscriptions de cinq cantons et le concours tourne afin que tout le territoire soit fécondé régulièrement [1473]. Les récompenses se multiplient à l'égard de ceux qui prennent soin de l'engrais naturel ou qui ont des fosses à purins. De même, il cherche à diffuser les cultures fourragères ainsi que les engrais chimiques. Il est à même de pouvoir évaluer des bovins à des épreuves car les recensions de *Sud-Est* montrent son rôle dans des comices cantonaux, tel celui de Lans en 1882 mais également au loin. Il fait, par exemple, le compte rendu du concours régional d'Avignon la même année où 39 animaux de Villard-de-Lans sont jugés. Ces talents en font un homme récompensé par la République. Il est chevalier du mérite agricole dès 1884, officier six ans plus tard et, consécration suprême, intègre la légion d'honneur en 1895 [1474].

La présence d'hommes comme le comte de Montal, de Georges Jay ou de Dalmas est, en somme, la reconnaissance de leur place acquise. C'est un héritage qui oscille entre capital familial et action personnelle. Mais ils ne correspondent pas aux évolutions politiques du moment et, en un sens, ils sont des hommes du passé. Le concours a besoin de notables qui sont de leur temps, présents pour accomplir leur fonction sociale.

3.1.2 Des notables du moment

Au sein des notables constitués il faut donc faire une place à part à des élus de première importance et montrer combien leur présence s'explique fondamentalement par leur

[1473] *Sud-Est*, 1882. « Société d'agriculture de Grenoble », pp. 721-727. Chacun des trois cantons de Grenoble est dans un regroupement différent. Celui de Villard-de-Lans est avec Grenoble nord, Sassenage, Voiron et Saint-Laurent-du-Pont.

[1474] Par sa participation à la Garde nationale en 1830 puis par son opposition à la famille de Pélissière, il est vraisemblable que Dalmas appartienne au Mouvement. Faut-il aller jusqu'à en faire un partisan de la République ? Celle-ci est absente dans la formule qu'il emploie dans la lettre de remerciements rédigée après son entrée comme chevalier : « […] Je la considère comme la récompense de ce que je n'ai cessé de faire pour mon pays et pour l'agriculture depuis plus d'un demi-siècle » (Voir Arch. dép. Isère, 29M24. Extrait de la lettre de Dalmas au préfet, le 18 juin 1884). Cela confirme la notice nécrologique contenue dans *Sud-Est* qui dit que, conseiller d'arrondissement sous le Second Empire, Dalmas se rallie à la République (Voir *Sud-Est*, 1897. Première quinzaine d'octobre, pp. 353-354).

rôle politique au moment où ils siègent dans les jurys du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans.

Le maire de Grenoble appartient à cette catégorie. Sa présence se justifie car il s'agit de la commune où le concours se déroule et qui débourse une certaine somme pour accueillir la manifestation. C'est pourquoi dès l'inauguration du concours en 1893 Auguste Gaché est présent [1475]. Mais comme il siège une seule année et avec le titre davantage honorifique que réel de président d'honneur, l'attention doit être portée sur un de ses successeurs, Stéphane Jay (1853-1917).

Comme Georges Jay il est présent de 1897 à 1903 et, malgré le patronyme et les années de présence semblables, ils appartiennent à des familles différentes. Stéphane Jay est industriel dans la ganterie dont plusieurs patrons sont également à l'articulation du champ politique. Il fonde sa société en 1878 et sur le papier à en-tête que l'on retrouve dans sa correspondance, il garde trace des distinctions qu'il reçoit à travers le monde [1476]. Stéphane Jay a le vent en poupe. II ouvre des succursales à Paris et à Londres et, localement, remplit des mandats électoraux. Conseiller général depuis 1892 c'est un républicain et un patron dit social : lors d'une grève des coupeurs de gants en 1894 il négocie avec eux quant à l'attribution des déchets de peaux que les ouvriers veulent conserver. Il en affecte le produit à une des premières caisses de secours qui existe [1477]. Sa popularité le conduit à devenir maire de Grenoble à partir de 1896. Par conséquent, sa présence au concours spécial est le fruit de cette courbe ascendante dans l'accès à la notabilité. Stéphane Jay est emporté par la tempête à propos des Chartreux. Il fait partie de ceux qui plaident en faveur du maintien de l'ordre ce qui entraîne de nouvelles luttes. Il perd la ville et les élections sénatoriales en 1903, année de sa dernière présence dans les jurys. Très clairement dans ce cas, la notabilité est liée à la détention de responsabilités politiques, Perdues, elles entraînent le départ de celui qui les exerçait.

Félix Vogeli (1832-1910) est également un républicain qui, comme Stéphane Jay s'est rapproché des modérés. Mais contrairement à celui-ci, ce notable établi a une place plus importante dans le développement de la race de Villard-de-Lans.

[1475] Sur Auguste Gaché, voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 472-473.

[1476] Voir dossier LEONORE LH/1389/50. Il est médaille d'or à Paris en 1889 ou encore à la Nouvelle-Orléans en 1885. À la fin du siècle, à le lire, il a 500 ouvriers ou ouvrières en usine et autant en dehors dans le cadre du *domestic system*. La production augmenterait de manière vertigineuse, de 15 417 douzaines de gants en 1885 à 75 254 douzaines sept ans plus tard. 44 000 douzaines partiraient aux États-Unis et le chiffre d'affaire total serait de trois millions de francs.

[1477] C'est également une manière de se prémunir du socialisme qu'il combat.

Né le 14 septembre 1832 à Douai, cet élève de l'école vétérinaire et d'économie rurale d'Alfort devient médecin vétérinaire dans l'armée entre 1854 et 1856 [1478]. Ami de Delescluze, il se lance dans le journalisme. Pour construire une opposition solide en Isère, les responsables républicains du département, Rey, Ronjat et Durand-Savoyat, cherchent un homme pour animer un nouveau journal. C'est la tâche de Vogeli à la tête du *Réveil du Dauphiné* à partir du premier numéro, le 19 juin 1870. Avec la guerre, le *Réveil* se prononce en faveur de la politique de Gambetta et rejette l'armistice. Dans les journées de répression de la Commune, Vogeli réclame la modération. Tenu pour un « meneur » selon le préfet du moment, il poursuit sa carrière dans le journalisme et rencontre Gambetta lors du Discours de Grenoble en 1872.

Durant les années 1870, il est de ces hommes qui cherchent à enraciner la République. Il tente, par conséquent, de s'implanter politiquement en devenant conseiller général du canton de Clelles en 1877, peut-être parce que celui-ci est voisin de celui de son ami Durand-Savoyat. Il le demeure jusqu'en 1907. Grisé par ce succès, il se présente aux élections sénatoriales en 1879 mais échoue. Il devient député de la troisième circonscription à la veille de l'inauguration du concours spécial de 1893. Il la reçoit plus qu'il ne la conquiert dans la mesure où le député précédent, depuis 1889, est James Durand-Savoyat, le cousin d'Emile. Vogeli l'emporte avec 52,5 % des suffrages exprimés face à son adversaire, le radical Dumolard [1479]. Il se représente en 1898 mais il est battu au second tour par Dufour [1480]. Celui-ci est à la tête du conseil départemental d'agriculture. Il est, en outre, présent, chaque année, au concours spécial tandis que Vogeli est absent du jury de 1894 à 1896. Il n'apparaît qu'en 1897, l'année précédant les élections législatives. Les électeurs du canton penchent pour un notable proche et véritablement acteur du développement agricole de Villard-de-Lans et qui

[1478] Vogeli part ensuite au Brésil, officiellement pour une mission qui dure vingt ans, jusqu'en 1869. Ami de Delescluze, il se lance dans le journalisme.

[1479] Les 52,7 % à l'échelle de la circonscription sont à mettre en parallèle avec le résultat dans le canton où Vogeli n'obtient que 31,4 % et le radical Dumolard a 68,6 %. Le résultat par commune montre que c'est à Autrans que l'écart entre les deux concurrents est le plus resserré (mais en défaveur de Vogeli). On peut y voir l'influence de son ami Emile Durand-Savoyat et donc, par contrecoup, le rejet dans les autres communes. Si à Lans l'écart n'est pas très important, dans les autres communes il est très marqué. Les électeurs votent contre Durand-Savoyat et pas véritablement pour le radicalisme (cette lecture est peut-être à doubler par le fait que, comme cela sera vu plus loin, au début du 20e siècle, Dumolard passe du plateau matheysin à Sassenage. Peut-être y a t-il des attaches et, si c'est le cas, le nombre de voix dont il bénéficie en 1893 pourrait être le choix, en plus du rejet de Durand-Savoyat et de ses alliés, de quelqu'un de plus « utile »).

[1480] C'est une élection particulière car Vogeli arrive largement en tête au premier tour avec 46 % des voix dans la circonscription. Dans le canton, il progresse nettement par rapport à 1893. Il l'emporte dans toutes les communes sauf à Villard-de-Lans. Il y a donc une prime au sortant entre 1893 et 1898. Au second tour, Vogeli gagne davantage en pourcentages de voix que dans toute la circonscription (2 % dans le canton et + 0,8% en général). Mais Dufour surgit comme candidat entre les deux tours et souffle le siège à Vogeli. Il engrange les voix du candidat radical du premier tour et aussi celles du modéré Georges Jay. Dans le canton, l'écart entre les deux hommes est plus important que dans la circonscription (10 points dans le canton et 6,5 pour la circonscription).

siège dans les jurys du concours spécial. Devant ce que Vogeli considère comme le vol de son siège de député, il n'est pas étonnant de le voir à nouveau candidat et, en 1902, un tour suffit largement. Dans le canton c'est un triomphe avec 68,6 % des voix puisque toutes ses communes, même Villard-de-Lans, votent majoritairement pour lui [1481]. L'explication est cette fois politique avec des tonalités départementales. La loi de 1901 pose la question du maintien des Chartreux et Vogeli amorce probablement le virage qui se confirme par ses votes à la Chambre l'année suivante puisqu'il devient franchement modéré votant contre le rejet de la demande d'autorisation des Chartreux, position qu'il affirme également au sein du conseil général [1482].

Les catalogues du concours spécial épousent de manière étroite les aléas politiques de Vogeli. Présent en 1897, il ne revient que lors de la reconquête de son mandat de député en 1903 et jusqu'en 1906 où cet « ancien député » fait une dernière apparition.

Vogeli, pourtant, a des qualités qui justifient sa présence continuelle dans les jurys. Dans une logique d'expansion de la race, le conseiller général du canton assez proche de Clelles peut contribuer à sa diffusion car des ventes de bovins se font de manière importante entre le pays naisseur qu'est le canton de Villard-de-Lans et celui d'élevage qu'est le Trièves. De même, les années de formation de Vogeli comme vétérinaire sont un autre facteur favorable pour gagner un relais politique en faveur des bovins. Les dossiers d'organisation, cependant, montrent qu'une page est tournée car l'implication de Vogeli dans le concours est des plus réduites, malgré un discours occasionnel. La double résidence n'est plus un atout. Le député est bien souvent absent des réunions de préparation à la préfecture bien que sa présence soit attestée en 1897. Prépare-il déjà les élections de l'année suivante ? Lors de la remise des prix, il se lance dans un discours qui souligne les immenses mérites des concours agricoles[1483]. Elu à nouveau en 1902, il a une attitude ambiguë à l'égard du développement de la race de Villard-de-Lans. La question de la préparation ne l'intéresse visiblement pas [1484].

[1481] Le vote est animé en particulier avec de fortes présomptions de fraudes à l'encontre du vétérinaire Reynier et de Salliquet, le premier anime avec Dufour la société d'élevage de La Mure, le second étant le beau-père de Dufour (Arch. dép. Isère, 8M34). Dans la circonscription, Vogeli bénéficie d'une lettre ouverte de soutien signée par Emile Durand-Savoyat, Amar et Chion-Ducollet notamment.

[1482] Concernant l'expulsion des Chartreux, consulter Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère…*, ouvrage cité, pp. 414-416.

[1483] *Le réveil du Dauphiné*, 23 juin 1897. Le discours ne semble pas figurer dans les collections de *Sud-Est*. Ce n'est pas l'effet du hasard car celui qui tient alors la « Chronique agricole » est le radical Dufour, lequel est vainqueur de Vogeli l'année suivante.

[1484] Le 31 mars 1903, une réunion de préparation du concours spécial se tient dans les locaux de la préfecture où Vogeli se fait excuser. Dix semaines plus tard, le député envoie une lettre au préfet de l'Isère regrettant de ne pouvoir venir au concours car il est à Paris, il ne va pas plus loin dans les explications (Voir Arch. dép. Isère, 140M21. Dossier 1903). Le 14 mai 1906, Vogeli écrit à nouveau au préfet pour lui dire qu'il sera absent au concours spécial qui se tient quelques semaines plus tard, c'est-à-dire après les élections pour lesquelles il n'est pas candidat (Arch. dép. Isère, 140M23. Dossier 1906).

Pourtant, d'après Rouault, il se fait à Paris le défenseur des bovins du canton [1485]. La place faite à Vogeli dans le concours spécial est intéressante. Tant qu'il est député, il a la lourde responsabilité de faire partie du jury des taureaux alors qu'en 1906 il figure dans le dernier jury, celui des vaches laitières. Ce déclassement reflète ce qui se joue dans la présence des notables confirmés aux jurys. Pour les organisateurs, ils sont des agents de promotion qui doivent être convaincus de l'excellence bovine ; ils siègent donc dans la première catégorie, celle des taureaux. En quête de personnalités influentes et de réseaux les notables du moment les trouvent dans les familles d'éleveurs de reproducteurs distingués. Récompenser leurs animaux est une manière de reconnaître l'excellence agricole sur un plan technique. C'est également une manière de rechercher des appuis dans une société régie par le suffrage universel masculin.

En 1906 Vogeli a fait son temps. Il est remplacé dans le canton et dans le jury du concours spécial par un autre notable du moment [1486]. Il peut paraître surprenant que les éleveurs aient à leur tête un homme aussi clivant que Chion-Ducollet. Celui-ci, dans un idéal-type wébérien, correspond au portrait du petit devenu un « monsieur » par le mérite et le travail. L'homme se présente volontiers comme ayant été orphelin à huit ans et issu d'une famille de pauvres cultivateurs. Ses études le conduisent à entrer dans l'administration des contributions directes. Devenu notaire à La Mure en 1881 et « jouissant de l'estime générale et de la confiance de ses adversaires politiques eux-mêmes », il en devient maire entre 1886 et 1912. Parcourant les échelons du *cursus honorum* de la République, il arrache le mandat de conseiller général en 1895. Républicain libre penseur il ne cesse de s'opposer à l'Eglise, alors puissante dans le Valbonnais voisin ainsi que dans le canton de Corps du fait de La Salette. S'il obtient le grade de chevalier de la légion d'honneur en 1895, le président Félix Faure en visite l'année suivante n'ose, dans le contexte du Ralliement, lui remettre sa décoration en personne. C'est au tournant du siècle qu'un rapprochement se fait avec les catholiques, renforcé par les avis critiques que Chion-Ducollet (à l'instar de Durand-Savoyat ou de Vogeli) émet à la suite du Bloc des Gauches. Dans le contexte départemental de développement du socialisme, il fait office de rempart dans la troisième circonscription de

[1485] « Cette année la lutte a été vive et sans la grande autorité de M. Vogeli, qui était membre du jury, qui a su faire valoir les mérites de vos animaux et convaincre ceux qui les connaissent moins, vos succès eussent été plus réduits […] ». ROUAULT, « Concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1905. Première quinzaine de juillet, pp. 231-239 (p. 238).

[1486] Concernant Chion-Ducollet et sa lutte contre l'Eglise en général et les pèlerins de La Salette en particulier, lire Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 461-464. Il est le fils d'Antoine Chion, lequel est domicilié au Collet, un hameau de Sinard en Matheysine. Par un processus que l'on retrouve régulièrement également dans le canton de Villard-de-Lans, le nom du lieu est accolé au nom patronymique et modifie ce dernier.

l'Isère en 1906 [1487]. C'est en particulier le cas dans le canton de Villard-de-Lans où Chion-Ducollet n'obtient que 32,4 % et le candidat du Bloc, Lefrançois, 33,3 %. Le canton met en première position le catholique Moutin avec 33,3 % (il n'en a que 17 % dans l'ensemble de la troisième circonscription). Au second tour, Chion Ducollet obtient un peu moins des deux-tiers des voix dans le canton. Chion-Ducollet est alors à l'acmé de sa notabilité. Le fait d'avoir cessé d'être un homme de dissension lui vaut d'hériter du siège de Vogeli. Afin de consolider ce lien, il prend la succession d'Amar en tant que président de la station d'élevage. Ce dernier, malade, doit réduire ses activités sans pour autant disparaître complétement. Chion-Ducollet a alors une ampleur nationale confortée par l'accumulation de ses mandats dans le plateau Matheysin. Mais la tâche n'est pas facile car le concours spécial est également sous le patronage du radical Dufour, lui-aussi originaire du plateau Matheysin et à la tête de la station d'élevage de La Mure, Valbonnais et Corps. C'est pourquoi lorsque Chion-Ducollet intègre la quatrième commission du jury du concours spécial, Dufour la quitte pour aller dans la cinquième. L'intérêt de la biographie de Chion-Ducollet est de voir et de comprendre l'arrivée de notables établis mais aussi de ne pas imaginer que le concours spécial soit sous l'influence d'un élu ou, au mieux, d'une tendance politique. Concours de la République, il n'est pas l'apanage d'un parti. Toute la subtilité tant des services de la préfecture que des commissaires du concours est de combiner la provenance des notables. Ce qui compte c'est de s'appuyer sur les hommes du moment.

C'est ce subtil mélange qui se retrouve à l'œuvre avec Léon Perrier (1873-1948). L'homme est un des acteurs majeurs du développement rural en Isère au 20e siècle. Son action est surtout connue après la Première Guerre mondiale quand il est président du conseil général de 1920 à 1940, sénateur durant la même période et ministre des colonies de 1925 à 1928. Mais dès avant 1914 il s'agit d'un notable établi. Né le 1er février 1873 à Tournon (Ardèche), sur les bords du Rhône, il est issu d'une famille de commerçants et d'agriculteurs. Ses brillantes études scientifiques le conduisent à Grenoble où il est chef du laboratoire de zoologie et biologie entre 1894 et 1910. Il officie également à Montpellier et est l'auteur de différentes publications traitant de questions agricoles. Il est, de surcroît, engagé très tôt dans les combats de son temps. En 1901, il fonde la section grenobloise de la Ligue des Droits de l'Homme. Franc-maçon, il cherche un rapprochement avec les guédistes. Afin de s'enraciner durablement il devient en 1907 conseiller général du canton de Bourg-d'Oisans. Là, il préside

[1487] Au premier tour, le radical Lefrançois a une poignée de voix en plus que Chion-Ducollet (39,6 % contre 39,4 %). Celui-ci est élu au second tour, grâce à un excellent report de voix des catholiques, avec 53,6 % des suffrages exprimés. À la Chambre, il est proche de la Gauche radicale, un groupe que l'on peut situer à la droite du radicalisme.

la société d'agriculture de Bourg-d'Oisans au moins entre 1910 et 1914. La fin de carrière de Chion-Ducollet lui laisse penser que le siège de député de la troisième circonscription est gagnable et, en 1910, il l'emporte au second tour. Les services de la préfecture se servent-ils du concours spécial pour soutenir sa candidature ? Le 13 février 1910, en effet, ils écrivent au ministère de l'Agriculture au sujet de Léon Perrier. Alors que d'habitude les courriers concernent la totalité des membres du jury, il s'agit dans ce cas d'un envoi portant seulement sur son nom. Il est demandé l'accord du ministère pour que « M. Perrier de Bourg-d'Oisans », figure dans les listes du jury [1488]. Une semaine plus tard, le 20 février, la réponse positive arrive et Léon Perrier devient membre du jury du premier groupe des taureaux, celui qui est, du point de vue technique et politique, le plus stratégique. Les élections législatives se déroulent le 24 avril et le 8 mai 1910, c'est-à-dire trois semaines avant le concours et le nom de Perrier est inscrit sur les centaines de catalogues d'exposants distribués, ce qui peut être interprété comme un soutien déguisé de l'administration. L'identité des membres du jury est connue avant les épreuves. En 1902, le ministère de l'Agriculture dans une réponse qui confirme la liste des membres du jury, demande au préfet de veiller à retarder la divulgation des noms « … Afin que les noms de ces membres ne soient pas connus à l'avance par les concurrents », donc, en creux, que les noms ne circulent pas [1489]. Dans le canton, au second tour de scrutin, Corrençon ne donne à Perrier que 19,5 % des suffrages, Villard-de-Lans, Autrans et Lans sont entre 36,5 et 40 %. Méaudre vote majoritairement à 54,7 % (pour une moyenne dans la circonscription de 53,5 %). Quatre ans plus tard, alors que Léon Perrier a siégé quatre années dans le premier jury au concours spécial, il est réélu au premier tour dans sa circonscription avec 53,1 % des voix. Dans le canton de Villard-de-Lans, la situation a complètement changé. Alors que les électeurs ont le choix entre cinq candidats dont deux à la droite de Perrier et le socialiste Greffier sur sa gauche, toutes les communes, sauf Corrençon, votent à la majorité absolue pour Perrier. Son score est supérieur à celui du reste de la circonscription (de 54,5 % à Lans à 63,6 % à Autrans). Son meilleur résultat est dans la commune la plus impliquée par le concours spécial puisque Méaudre vote à 72,5 % pour Perrier [1490]. Un tel retournement de l'électorat s'explique peut-être par sa profession de foi où les questions agricoles, celles de l'élevage et de la montagne occupent une place de premier rang [1491]. Selon *La Dépêche dauphinoise*, en outre, la notabilité de Perrier lui permet, après

[1488] Arch. dép. Isère, 140M25. Dossier 1910.
[1489] Arch. dép. Isère, 140M21. Dossier 1902.
[1490] Calculs pour les deux élections à partir de Arch. dép. Isère, 8M41 (1910) et 8M42/1 (1914).
[1491] « […] Je vous ai dit, il y a quatre ans, que l'une des tâches qui me paraissait indispensable, c'était d'organiser en des associations vivantes, actives, les agriculteurs de la montagne. Vous pouvez, en vous

tant de tentatives infructueuses, de convaincre le ministère à augmenter la subvention versée par l'État pour le concours spécial [1492]. Il est bien un notable attendu.

À travers ces portraits d'acteurs, quatre lignes de force ressortent. Les individus évoqués sont des notables accomplis qui interviennent à différentes échelles. Le concours spécial, instrument du développement agricole du canton de Villard-de-Lans, passe par eux car ils sont susceptibles d'agir à l'échelle régionale dans des territoires de plaine (De Montal) ou de montagnes (Vogeli, Chion-Ducollet, Perrier). L'intervention qu'ils sont en mesure de produire vient, de manière prioritaire, de leur positionnement dans les structures agricoles (sociétés d'élevage, sociétés agricoles) et politique à différentes échelles (municipalités, cantons, mandat national à la Chambre ou au Sénat). La relation entre le concours et ces notables est double : il y a ce qu'ils peuvent entreprendre en sa faveur mais la pièce a son revers. Le concours, chez ces hommes, n'est plus tant une marche dans une ascension vers la notabilité qu'une pièce supplémentaire dans le puzzle social qu'ils construisent. Le concours n'est pas le reflet passif des évolutions politiques que connaît le département ainsi que la troisième circonscription située en montagne. La répartition de ces hommes dans les différentes catégories, et en particulier dans celle des taureaux, reflète des choix raisonnés. Retracer des biographies prouve finalement que le classement de ces notables dans des catégories sociales comme, par exemple, « hommes politiques » fausse la compréhension car, plusieurs d'entre eux, ont montré les liens étroits que ces individus ont avec l'agriculture. C'est souvent par elle que leur ascension a commencé et, un peu comme les anciens notables – ceux d'avant 1870 – ils ont aussi des compétences dans ce secteur. Ce ne sont pas des novices.

Dans un domaine bien différent, celui de l'étude de l'électorat, la période est constituée par un mélange de considérations où les liens d'homme à homme comptent encore (l'influence longtemps palpable de Durand-Savoyat à Autrans, la récompense à Dufour face à Vogeli en 1898) mais également de considérations politiques (la question religieuse est manifeste) qui expliquent la présence de ces hommes au concours donc l'influence qu'ils vont

---

rappelant la création dans tous les cantons qui en étaient dépourvus de sociétés d'élevage ou de comices agricoles ou viticoles, la fondation de syndicats d'élevage, de caisses de crédit, en voyant le développement des œuvres de mutualités agricoles, apprécier les efforts entrepris et mesurer les résultats obtenus, soit pour les améliorations pastorales, soit pour l'élevage du bétail […], soit enfin pour toutes les formes de la production agricole de la montagne […] », Léon PERRIER, *Profession de foi pour les élections législatives de 1914* (disponible sur Gallica). Les dossiers de la série 8M sont riches en tracts électoraux et professions de foi.

[1492] Arch. dép. Isère, 140M26. Dossier de 1912. La dépêche dauphinoise, 31 mai 1912. La nouvelle parvient deux semaines avant la tenue du concours. Il est probable que les éleveurs en tiennent gré à Perrier deux ans plus tard.

pouvoir exercer. La préférence d'élus locaux, avec des attaches aux régions proches, est un élément favorable dans les votes en leur faveur.

Les jurys comprennent donc de manière marginale des hommes du passé, ils sont occupés au premier plan par des hommes du moment et ils sont également composés de notables qui émergent.

3.2 Des notables qui émergent

Contrairement aux députés précédents qui, sauf Léon Perrier, siègent comme jurys au concours spécial dans la dernière partie de leur carrière, ceux qui sont abordés à présent sont dans une dynamique d'ascension sociale. Ils ne forment pas un groupe, chacun d'eux étant singulier, mais ils sont en train de devenir des notables. Ils ne se résument pas, toutefois, à des trajectoires forcément gagnantes. Les catalogues enregistrent les évolutions de carrière des uns et des autres et indiquent une nouvelle responsabilité exercée par l'individu [1493]. Le questionnement porte sur la biographie des individus et sur les titres, fonctions, responsabilités et professions que retient, ou pas, l'administration dans la confection des catalogues. Certains reflètent la volonté d'associer de manière étroite Grenoble aux épreuves de la race bovine de Villard-de-Lans, d'autres sont représentatifs d'une petite notabilité républicaine tout à la fois responsable au plan agricole et politique, les derniers, enfin, viennent très clairement du monde de la terre [1494].

3.2.1 Les couches nouvelles des notables

Des membres des jurys intègrent la participation au concours spécial comme une pierre supplémentaire dans une logique d'accumulation des responsabilités qui leur permet

[1493] Auguste Bernard, par exemple, devient maire de Pierre-Châtel de 1905 à 1908 ce qui est tout de suite indiqué. Inversement, lorsqu'il redevint conseiller municipal, le catalogue précise « ancien maire » tout comme Trouillon est « ancien conseiller général » où Cottel qui, en 1906, devient « ancien conseiller d'arrondissement ».

[1494] La politisation des concours agricoles n'est pas un fait nouveau. Pour une vue en perspective voir Yann LAGADEC, « Les comices bretons au 19e siècle : associations agricoles ou machines politiques », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural* …, ouvrage cité, pp.127-147 et Yann LAGADEC, « Le préfet au champ. Comices et politique dans le monde rural (Ille-et-Vilaine 1858-1861) », dans *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 2005, pp. 301-314.

d'émerger comme des membres des couches nouvelles de notables. Le premier exemple est celui de Jean Hector Gruyer (1827-1908). C'est un homme de proximité qui est au jury durant cinq ans. Il est, en effet, le fils d'un négociant grenoblois [1495]. Les échanges commerciaux se font avec le pays des Quatre montagnes car Jean Hector Gruyer s'établit à Sassenage, le point de rupture de charge entre la montagne et la vallée. Le bois, les bovins, les produits laitiers et les jeunes gens du canton de Villard-de-Lans passent par Sassenage. Jean Hector Gruyer connaît donc une partie de ceux dont il juge les bêtes. Il incarne une petite notabilité républicaine et agricole. Maire de Sassenage depuis 1880, il devient, dix ans plus tard, conseiller général du canton jusqu'en 1898. Pierre Barral note en outre qu'il est « fort influent à la préfecture » [1496]. Il déploie aussi son influence en tant que membre du Conseil départemental d'agriculture dont il devient le secrétaire général en 1892. On le retrouve président de la Société horticole dauphinoise en 1897. Il est permis, néanmoins, de douter qu'il en soit spécialiste. Il ne reçoit pas le Mérite agricole mais il est officier d'académie. C'est en effet, le ministère de l'Instruction publique qui lui décerne le grade de chevalier de la légion d'honneur en 1891 pour « services exceptionnels » en faveur du domaine scolaire et artistique. Ce notable, émergent, passe de la responsabilité politique à l'influence dans le secteur agricole. Celui-ci ne lui est pas inconnu, par les affaires familiales et par son implantation à Sassenage, mais il n'en est pas issu directement. C'est ce qui explique que les organisateurs du concours le placent dans le dernier jury, celui des vaches laitières.

Ernest Dumolard se situe dans le prolongement direct de Gruyer. Né en 1852, l'homme est présenté par les services de la préfecture au tournant du siècle comme un « très grand industriel » [1497]. C'est un notable par ses résidences multiples qui attestent une emprise spatiale en diverses parties de l'arrondissement de Grenoble. Il a, en effet, des origines situées aux marges du plateau matheysin, à Notre-Dame-de-Vaulx. Il est, en outre, domicilié à Grenoble, Porte de France, près des cimenteries et il est élu du canton de Sassenage à la suite de Gruyer, à partir de 1898. Sa notabilité passe donc également par le cumul de différents mandats, maire de Notre-Dame-de-Vaulx de 1888 à 1920, conseiller d'arrondissement puis conseiller général jusqu'en 1920 également. On se souvient qu'il échoue face à Vogeli pour le siège de député de la troisième circonscription de l'Isère en 1893. C'est, enfin, un homme d'influence et de réseaux. Il propose, par exemple, que le vétérinaire Roux, autre membre du

[1495] Voir Base LEONORE LH/1 213/24.
[1496] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 484.
[1497] Arch. dép. Isère, 11M2. Dossier Dumolard. La dimension religieuse de sa biographie n'est pas abordée ici (Voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 272-273).

jury, devienne officier du Mérite agricole en 1902 et la préfecture note qu' « […] Il entretient de très bonnes relations avec l'administration ». Dumolard est, en effet, un radical affirmé, proche de Dufour au début du siècle. Ainsi, il a toutes les qualités pour se retrouver membre du jury, sa capacité à juger des bêtes n'est pas un obstacle. De 1898 à 1914, de manière presque routinière, il est présent dans la catégorie des vaches laitières.

La situation est légèrement différente pour François Alexandre Péronnet. Son parcours, en effet, montre une notabilité qui se construit par l'agriculture avant de prendre d'autres caractéristiques. Il naît en 1840 à Saint-Martin-le-Vinoux, un faubourg de Grenoble sur la route de Lyon, d'un père qui, à 31 ans, se dit rentier. Comprenons qu'il s'agit d'un propriétaire. Avant d'être un praticien de l'agriculture il en est un organisateur. Péronnet est présent dans la plupart des organisations agricoles républicaines, où ce représentant de la bourgeoisie radicale peut exercer son influence. Il siège tôt à la société d'agriculture de Grenoble. Il en est le vice-président durant les années 1880 puis le président au moins entre 1893 et 1914. À ce titre, il est également présent au conseil départemental d'agriculture dont il devient le vice-président au tournant du siècle [1498]. En 1900, enfin, il préside le Syndicat des agriculteurs de l'arrondissement de Grenoble. Il est par conséquent un acteur essentiel au développement de la race bovine de Villard-de-Lans. Il l'est d'autant plus qu'en 1890 il est membre de la station d'élevage. Sa notabilité, après la position sociale et la présence dans les structures agricoles s'appuie également sur ses mandats électoraux. Il est conseiller municipal à Saint-Egrève en 1873 puis maire de cette commune de 1880 à 1899 au moins. C'est le moment où Dufour officie à l'hospice public d'aliénés de Saint-Robert. Il est en outre conseiller d'arrondissement de 1880 à 1904. Ses nombreux mérites valent à Péronnet de parvenir au grade de commandeur du Mérite agricole en 1907 et de voir en quelque sorte sa trajectoire consacrée par l'obtention de la légion d'honneur [1499]. Ils justifient également sa place stratégique de jury au concours spécial dans le premier jury des taureaux. Il possède, en effet, les compétences pour pouvoir porter un jugement sur les animaux présentés. En tant que sociétaire, il connaît directement une partie des exposants. Son interconnaissance et son poids dans les structures agricoles, essentiellement dans le bassin grenoblois, font de ce notable émergent une personnalité incontournable.

[1498] Il intervient, par exemple, en 1897 et monte au créneau en réclamant le maintien de la subvention gouvernementale à 4 000 francs (« Conseil départemental d'agriculture », dans *Sud-Est*, 1897. Seconde quinzaine d'août, pp. 261-264).
[1499] Base LEONORE JH/2 103/51.

Les notables qui émergent et qui sont membres du jury sont donc, pour une part d'entre eux, des individus pour lesquels la pratique agricole n'est pas le socle de leur ascension. Elle est évidemment présente car ils sont propriétaires mais ces hommes diffèrent d'autres individus pour qui le travail de la terre est le tremplin d'une ascension sociale qui les fait devenir des notables.

3.2.2 La petite notabilité issue de la terre

Deux figures illustrent cette situation. La première est celle de Léon François Comte (né en 1859) qui participe au jury du concours spécial sans discontinuer entre 1893 et 1914. La base de sa notabilité repose sur la terre. Les onze hectares dont il est propriétaire à Bernin, dans la vallée du Grésivaudan, en font un propriétaire bien doté. En prenant comme référence la carte de l'étendue moyenne des exploitations en 1892 dressée par Pierre Barral, la moyenne départementale est à quatre hectares et toute la vallée du Grésivaudan se situe sous les cinq hectares[1500]. Celle de Léon Comte est donc largement au-dessus. Elle se compose de vignes et de céréales et il ne possède en bestiaux que ceux nécessaires à son exploitation. L'homme, de surcroît, ne se contente pas de cultiver la terre, il la mesure car il est également géomètre. Au début de la Première Guerre mondiale il est dit « propriétaire dans une large aisance » [1501] ce qui lui confère une place différente de celle des autres producteurs. Sa notabilité est également le résultat de la conjoncture. Face aux ravages du phylloxéra, en effet, il se distingue en étant un praticien et un propagateur du greffage. Les indications convergent pour désigner un homme qui se présente au service des autres cultivateurs [1502]. Il met, en outre, son capital culturel au service de la même cause car il organise les premiers cours pratiques de greffage dans la vallée ainsi que des conférences sur le même sujet. Son intégration dans les structures agricoles en est facilitée. En 1884, il est l'un des fondateurs du Syndicat des agriculteurs de Grenoble et, en 1900, il en assume les fonctions de trésorier. Il siège à la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble dont il est le vice-président en 1893. Il est sous la protection de Péronnet qui rédige à deux reprises des lettres afin qu'il devienne officier du Mérite agricole (après avoir été fait chevalier en 1904). Comte est membre du Conseil départemental.

[1500] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 95.
[1501] Base LEONORE 19800035/0214/28039. Il devient chevalier de la légion d'honneur en 1915.
[1502] L'administration voit en lui un homme « très dévoué à ses concitoyens, excellent praticien [qui] a rendu avec désintéressement de nombreux services à l'agriculture et aux agriculteurs et continue de s'occuper de leurs intérêts avec le même zèle et la même ténacité ». Arch. dép. Isère, 29M23. Renseignements de 1912.

Il fait figure de cultivateur exemplaire. Ce « propriétaire agriculteur » prend place au jury du concours spécial comme « juré suppléant », comme si l'essentiel consistait à le distinguer auprès des autres éleveurs afin de jouer sur le registre de l'émulation. Il est également juré de concours régionaux. Sa notabilité, enfin, se construit sur la détention de mandats politiques. Adjoint au maire de Bernin, il est élu conseiller d'arrondissement en 1897 ce qui est fidèlement retranscrit par le catalogue du concours. Il reconquiert ce poste à partir de 1908. Après la guerre son nom se retrouve sur les listes pour la Chambre des députés en 1919 et, l'année suivante, pour le Sénat. Faire figurer Comte comme juré durant toutes les années du concours spécial, d'abord pour les vaches laitières puis, à partir de 1908, dans le second jury des taureaux, montre combien les épreuves participent à la construction d'une trajectoire de notable, parmi d'autres activité. Pour le développement de la race c'est cependant un problème d'avoir cet homme de manière réitérée chaque année, comme si ce n'était qu'une formalité, car il est éloigné de l'élevage. Il semble se retrouver dans le jury pour ses performances en viticulture [1503].

Frédéric Gallet (né en 1869) s'est également servi du concours, en tant qu'exposant puis en tant que juré, pour faire émerger une carrière de notable. Elle s'explique par un capital culturel puisqu'il est élève de l'école d'agriculture de Grignan, comme le professeur départemental Rouault. Le passage par les mêmes lieux de formation professionnelle est un signe de reconnaissance [1504]. Ingénieur agronome, il reprend une exploitation au hameau du Bachat dans la commune du Percy au début des années 1890. Ses connaissances techniques viennent compléter une autre caractéristique du notable, ses biens fonciers. En 1911, son domaine est évalué à 43 hectares composé de blés, de plantes fourragères mais également de vignes [1505]. Le cheptel comprend trois juments poulinières et vingt bovins de Villard-de-Lans. Frédéric Gallet est un important propriétaire, membre de l'élite de l'excellence agricole, et il obtient de nombreuses récompenses dans les concours agricoles dans un espace où les ventes de bovins en provenance du canton de Villard-de-Lans sont nombreuses. Il est récompensé au

[1503] Alexis Achard a un profil semblable. Lui aussi se retrouve dans le jury pour être un acteur dans la lutte contre le phylloxera. Il diffuse autour du seuil de Rives la culture des plants américains greffés. Il récolte une moisson de médailles et produit du matériel spécialisé comme une sulfateuse lors d'un concours, à Grenoble. Maire de Saint-Jean-de-Moirans, il est également conseiller général de Rives et devient chevalier du Mérite agricole en 1891. Siéger au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans revient donc à récompenser un homme qui n'est pas pourtant pas reconnu dans le domaine de l'élevage

[1504] Il y a en effet entente entre les deux hommes car ils partagent le même langage. Rouault peut mobiliser des savoirs partagés entre eux et Gallet sait entretenir des bêtes qui seront reconnues par Rouault. Ses nombreuses récompenses au concours spécial s'expliquent par des facteurs économiques mais les éléments culturels d'une connaissance commune partagée entre les deux hommes sont également à prendre en compte.

[1505] Il obtient une médaille d'or au concours des primes d'honneur de prix culturaux et de spécialités dans de département de l'Isère en 1908, en particulier pour l'accroissement de sa production fourragère. *Sud-Est*, 1908. Seconde quinzaine de juin, p. 229.

concours général de Paris. Dans celui consacré à la race bovine de Villard-de-Lans, cet exposant inscrit à onze reprises des animaux en cinq ans. Il obtient sept prix en plus d'une récompense décernée par la Société national d'encouragement à l'agriculture. Cet « excellent républicain » complète sa trajectoire « notabiliaire » par des responsabilités politiques. Maire de sa commune du Percy au début du 20e siècle, il est fait en 1907 chevalier du Mérite agricole. En septembre 1911, un télégramme chiffré de la préfecture informe le ministère de l'Agriculture que Frédéric Gallet s'apprête à se présenter aux élections cantonales et, qu'après accord du député Perrier, il serait souhaitable de lui accorder le titre d'officier du Mérite agricole…. ce qui est fait [1506]. Devenu conseiller général du canton de Clelles jusqu'en 1940, Frédéric Gallet retourne au concours spécial de la race bovine comme membre du jury en 1913 et 1914. Il est à ce moment également président du comice agricole de Clelles. Sa biographie est intéressante car elle montre comment se construit une trajectoire de notable. Le capital (la formation, la fortune) se combine au travail (reconnu par les récompenses) pour s'élever dans la hiérarchie sociale. Son cas est également représentatif des passerelles qui existent entre exposants et jurys et de la finalité de l'excellence agricole. Cette dernière désigne aux autres éleveurs un modèle (inaccessible dans les faits) du développement agricole et, en retour, sert de soubassement à un développement social de celui qui est distingué.

En comparaison avec les notables accomplis, les portraits et les trajectoires retracées montrent à la fois des différences et des ressemblances. Ceux qui viennent d'être abordés sont encore dans l'ascension. Ils ne se situent pas au même moment de leur trajectoire ni à la même hauteur sociale que les premiers. Ils appartiennent tous à la sphère républicaine, certes avec ses nuances, mais où les réseaux radicaux sont, à la Belle époque, les plus fortement représentés. Il est apparu, d'autre part, qu'ils relèvent bien du groupe des notables parce qu'ils détiennent une autorité auprès des pouvoirs publics soit en tant qu'élus, soit parce qu'ils siègent dans les instances qui structurent le monde agricole de l'arrondissement de Grenoble. Ils détiennent, de surcroît, différentes formes de capital. À côté de leur pouvoir politique, ils ont également une fortune qui les distingue. Ils sont, enfin, des exemples soit par leur formation, soit par leurs oeuvres. Le développement rural passe par la distinction qui prend plusieurs formes, la récompense au concours, les médailles de la République et même le fait de devenir juré. L'étude pose également la question de la délimitation des notables. Faut-il

[1506] Arch. dép. Isère, 29M28. Pour Pierre Barral, Frédéric Gallet fut également un assureur grenoblois. Il fut constamment réélu de 1911 à 1940 et fait partie des réseaux de Perrier. Voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 457.

inclure Biais [1507] ? Fernel et Auguste Bernard posent également problème [1508]. L'hypothèse peut être faite que certains de ces hommes sont des faire-valoir. Ils incarnent l'excellence agricole et sont donc promus en étant avec les notables. S'ils peuvent exercer quelques responsabilités ils ne peuvent pas, toutefois, être confondus avec les véritables détenteurs du pouvoir. Ils demeurent fondamentalement des praticiens de l'élite agricole. Acteurs du développement rural, ce ne sont pas des notables.

Une double relation traverse les notables qui émergent. Les organisateurs du concours ont besoin d'eux. Plusieurs cas illustrent que le placement dans tel ou tel jury répond à des stratégies fines. Il y a un enjeu crucial, celui de l'essor de la race. De leurs côtés, ces membres des jurys ont besoin du concours. C'est un instrument dans la recherche d'une ascension sociale. Cela conduit, et là encore plusieurs individus correspondent à ce schéma, à une répétition qui semble automatique. En agissant ainsi, le concours ne renouvelle pas son cheptel de jurés et, en un sens, il tourne en rond. C'est sans doute un élément à prendre en compte pour comprendre son manque de rayonnement.

Le dernier groupe, s'il sort du groupe des notables, peut garder des caractéristiques de la notabilité. Mais surtout, c'est la question du rapport que ces professionnels ont avec les notables qui est primordial pour saisir les acteurs du développement rural.

[1507] Auguste Biais, comme Gachet, est au départ un exposant qui présente une génisse. Né en 1851, son exploitation, située à quelques kilomètres des portes de Grenoble, est composée, vers 1903, de douze hectares. Il cultive des céréales, des vignes ainsi que des légumes pour le marché urbain proche ainsi que des fourrages pour son troupeau. Ses bovins obtiennent des récompenses lors des concours de Vif, de Voiron et de Monestier-de-Clermont à la fin du 19e siècle. Lauréat de la prime de grande culture, il devient chevalier du Mérite agricole en 1904. Cette récompense doit le rendre apte à siéger dans les jurys du concours spécial car il y est chaque année de 1906 à 1914 dans la catégorie des vaches laitières. Son origine terrienne est signalée chaque année. Radical-socialiste, Auguste Biais siège dans de nombreuses organisations gravitant autour du Conseil départemental d'agriculture. Il ne peut être qualifié de notable et correspond davantage à un modèle d'exploitant que l'on cherche à valoriser auprès des éleveurs.

[1508] Fernel pourrait être qualifié de notable mais le mot commencerait à perdre son intérêt. Il s'investit dans les organismes agricoles grenoblois, il fait des essais de produits chimiques dans ses champs et il est sociétaire de la station d'élevage en 1890. C'est l'année où il devient maire de Claix durant dix ans. Il en va de même pour Auguste Bernard, éleveur d'élite installé à Pierre-Châtel et récompensé au concours général ainsi que dans plusieurs concours régionaux. Maire de sa commune durant trois ans, lui aussi est un modèle car si, l'on suit Rouault : « Il a aussi contribué [mot illisible] et à la propagation de nombreuses variétés de plantes parmi les meilleures. Il a introduit chez lui et s'en sert avec succès : faucheuse, moissonneuse, faneuse, charrues perfectionnées, [mot illisible] arrache pomme de terre [mot illisible] en un mot les bons instruments de la moyenne culture. […] Il a donc depuis longtemps, concouru efficacement à la propagation des bonnes méthodes culturales et des reproducteurs de choix, tant dans le règne végétal que le règne animal. […] Les écuries, étables, porcheries, ses engrais sont tenus avec soin et [servirait de] modèle à ses voisins » (Arch. dép. Isère, 29M18. Dossier Bernard Auguste. Extrait d'une lettre de Rouault, sans date). Il est également poussé par Vogeli dans un courrier de novembre 1894. C'est ce qui explique sa présence dans le jury de 1893 à 1911 pour les génisses. Là encore, le jury s'entoure d'individus qui sont à la fois des modèles et qui ont une réelle expertise à faire valoir. Ce ne sont pas des notables pour autant. Ces exemples ont, toutefois, le mérite de prolonger les propos de Pierre Barral à propos des hommes nouveaux qui recomposent socialement le vivier des notables. Les membres de l'élite agricole en sont une des composantes.

3.3 La montée des professionnels

Sous cette appellation il faudrait regrouper des individus dont le savoir théorique et scientifique, devenu une profession, constitue un véritable capital. En un sens, comme les cadres de Luc Boltanski ce sont des hommes qui ont une « situation » c'est-à-dire un emploi, un poste rémunérateur et « un emplacement dans un espace de référence » [1509]. Celle-ci leur permet d'exercer une influence auprès des populations rurales dans les lieux où ils sont installés et de pouvoir siéger également dans des instances. Pierre Barral a mentionné le rôle des hommes qui, à l'instar de Rouault, collaborent avec les associations agricoles afin de participer aux transformations agricoles. Mais, loin de se réduire à une poignée comme le fait l'auteur, l'étude du jury du concours spécial offre une vue d'ensemble sur ces techniciens et ces experts du développement rural. Après avoir présenté la diversité des groupes qui les composent, leur position stratégique est à souligner afin d'examiner leur place parmi les notables et donc ce qui se joue également lors du concours spécial.

3.3.1 La diversité d'un groupe social

Les techniciens sont composés de trois types d'individus. Les uns sont des élèves des écoles d'agriculture. Emile Pont, par exemple, est au jury entre 1906 et 1914 dans la cinquième commission chargée des vaches laitières. Les deux premières années il est « ancien élève de l'école d'agriculture de Grignan ». Il arrive la même chose à Parent. Ce savoyard est présent au concours spécial entre 1896 et 1914. Les premières années c'est sa qualité d'agronome qui est avancée pour justifier sa présence [1510]. Charles Genin n'a, lui, pas besoin de le préciser car il occupe déjà des responsabilités qui rendent inutile l'évocation de ses études. Né le 23 avril 1866 à Lyon, il réside au château de Petit-Mont à Jallieu. Il fait ses études à l'Institut national d'agriculture et c'est en tant que jeune ingénieur agronome qu'il tient pendant un temps la chronique de *Sud-Est*. Il préside la Société d'agriculture pratique de

[1509] Luc BOLTANSKI, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, ouvrage cité.

[1510] Installé à Chambéry, il est également directeur de la pépinière départementale en 1898. Chevalier du Mérite agricole en 1902, il préside le comice agricole à partir de 1903 et siège dans le jury des vaches laitières au sein du concours spécial. En 1907, il est promu officier et bascule dans le jury des taureaux. Pour les jurys extérieurs au département, les recherches biographiques n'ont pas été faites.

Bourgoin à partir de 1894 [1511]. Récompensé en 1900 dans l'ordre du Mérite agricole, il est également secrétaire général du Conseil départemental d'agriculture au tournant du siècle. En 1907, il est vice-président de la Société d'élevage de La Tour-du-Pin qui promeut la race bovine simmenthal. C'est cette même année qu'il entre au jury du concours de la race bovine de Villard-de-Lans dans la commission des vaches laitières jusqu'en 1914. Son cas est intéressant dans la mesure où il est un exemple de grandes familles agricoles qui cherchent à demeurer innovantes. Pour cela, elles envoient leurs enfants se spécialiser dans des écoles d'agriculture [1512].

Le jury est également composé de vétérinaires. Certains sont clairement des fonctionnaires héritiers de Bragard puis de Bévière [1513]. Le premier est Alphonse François Blanc. Né en 1869 à Grenoble, il commence à exercer à l'âge de vingt ans. C'est donc très jeune qu'il devient vétérinaire de la station d'élevage à la suite de Bévière. Au concours spécial c'est lui qui autorise les animaux à entrer dans l'enceinte du concours. Vétérinaire à Grenoble, il est promu une seconde fois et devient le directeur des abattoirs de Grenoble, là encore en héritage de Bévière. Toujours au service de l'administration, il se charge de l'inspection sanitaire des moutons transhumants au début du vingtième siècle. Ce « républicain » qui manifeste « beaucoup de zèle et de dévouement… » a « … la bienveillance de l'administration supérieure » [1514]. Il devient chevalier du Mérite agricole en 1911 et il siège dans le jury du second groupe des taureaux.

Jourdan est le second héritier de Bévière. Ce médecin vétérinaire domicilié à Grenoble est né en 1861 à La Tronche. Diplômé de l'école vétérinaire de Lyon, il dirige l'infirmerie vétérinaire et la fourrière municipale de Grenoble et il fait des « … démonstrations pratiques de la vaccine charbonneuse de Pasteur… » [1515]. En 1898, Jourdan devient directeur de l'Institut vaccinogène de Grenoble et, l'année suivante, inspecteur départemental du service des épizooties. En 1912, il est promu vétérinaire départemental. Il gravit tous les échelons du Mérite agricole entre 1893 et 1912. Blanc et lui forment les embryons des services agricoles. Ils sont rejoints par Grand.

[1511] « Société d'agriculture pratique de Bourgoin : séance du 25 février 1894 », dans *Sud-Est*, mai 1894, p. 132.

[1512] Ce nouvel état d'esprit se retrouve précisément sous la plume de Charles Genin : « Notre culture est résolument entrée dans les voies scientifiques ; à la routine de nos pères, a succédé une méthode de travail basée sur l'étude des phénomènes de la nature, et une pratique reposant sur l'observation et l'application à l'art agricole de toutes les données scientifiques assimilables », dans *L'agriculture dans l'Isère au 19e siècle*, … ouvrage cité p. 5.

[1513] Pour l'évolution et le rôle des vétérinaires, Ronald HUBSCHER, *Les maîtres des bêtes*…, ouvrage cité.

[1514] Arch. dép. Isère, 29M18. Dossier Blanc.

[1515] Arch. dép. Isère, 140M6. Lettre de Dufour au préfet, le 2 septembre 1892, ainsi qu'un article de presse au titre inconnu du 15 décembre 1889.

Ce dernier est également membre du groupe des techniciens présents au jury du concours spécial, celui des professeurs d'agriculture. Louis Jean Etienne Grand est né en 1868, à Livet-et-Gavet, le long de la vallée de la Romanche, il est instituteur public à partir de dix-neuf ans. En 1892, il intègre l'école primaire supérieure de Vizille jusqu'en 1898 puis devient professeur d'agriculture à La Tour-du-Pin où sa pédagogie est reconnue par son administration [1516]. Chargé de la rédaction de la publication de la Société des agriculteurs de l'Isère, il s'engage au sein de la Société centrale d'élevage de La Tour-du-Pin. Ce fonctionnaire « irréprochable et sincèrement républicain », est chargé d'assurer l'intérim comme directeur des Services agricoles de l'Isère après le décès de Rouault. Grand est donc un acteur notable dans l'organisation agricole en Isère avant 1914.

Les acteurs professionnels ont une place importante dans les jurys. Ils décernent l'excellence agricole et ils le font d'autant mieux qu'ils sont, pour une partie d'entre eux, des représentants de l'État. Leur influence sociale empêche cependant de les inclure dans les notables. Y être ce n'est pas forcément en être. Pourtant, les césures ne sont pas tranchées et des passerelles existent. Certains vétérinaires, comme le signale également Ronald Hubscher, retournent exercer très près de leur région de naissance [1517]. Par exemple, Reynier né à La Motte-d'Aveillans en 1847 exerce à La Mure, Revouy né en 1850 à Aytier-Saint-Oblat retourne très près de chez lui à Vienne, Laffond, enfin, né à Voreppe s'installe à Grenoble. Le passage par l'école vétérinaire de Lyon, dont plusieurs sont issus (Reynier en 1870, Revouy en 1875, Dorly en 1890 et Laffond en 1905) présente un moyen d'ascension sociale car il entretient des réseaux d'interconnaissance et de sociabilité entre ceux qui sortent des différentes promotions. Le passage par l'école devient donc une modalité pour exercer une autorité sociale au sein d'un espace rural au moins à l'échelle cantonale. Certains peuvent être tentés de se faire élire. Reynier est conseiller d'arrondissement et les catalogues notent que le vétérinaire Dorly devient conseiller général de Saint-Marcellin à partir de 1911 [1518]. Les

[1516] Arch. dép. Isère, 29M29. « Excellent professeur d'agriculture, très laborieux et très actif ; tenu en grande estime par ses chefs ainsi que par les populations rurales ». Fiche de renseignement, sd.

[1517] Ronald HUBSCHER, *Les maîtres des bêtes*…, ouvrage cité.

[1518] Dans son cas, c'est une authentique trajectoire de notable qui se construit grâce à un capital culturel. Né à Vinay le 5 mai 1867 d'un père limonadier, il fait ses études à l'école vétérinaire de Lyon et en sort en 1890. La même année, il s'installe à Saint-Marcellin où il est vétérinaire jusqu'en 1924. Son action est jugée très favorablement : « M. Dorly exerce les fonctions de vétérinaire à Saint-Marcellin depuis 10 ans déjà. Intelligent et actif il a su s'acquérir une nombreuse clientèle. Vétérinaire du service sanitaire, il exerce ces délicates fonctions avec tact et dévouement. Il fait partie de tous les jurys de concours et comices agricoles de l'arrondissement et son impartialité comme sa compétence sont très appréciées des cultivateurs » (Arch. dép. Isère, 29M24. Dossier Dorly. Fiche de renseignements non datée – 1902 ou 1909). La participation répétée au concours spécial lui permet de cultiver des réseaux. Il est d'abord membre du conseil d'administration de la caisse d'épargne à partir de 1892 avant de le présider à partir de 1919. Il entre, de surcroît, au conseil municipal de Saint-Marcellin à partir de 1895, commune dont il est maire de 1919 à 1942. Entre temps, il est élu au conseil général et garde son poste de 1911 à 1946. Il cesse d'exercer son métier de vétérinaire en 1924 quand, radical-socialiste, il est élu

acteurs professionnels parce qu'ils ont une autorité indispensable dans l'évaluation des animaux et parce qu'ils sont choisis par l'administration pour relayer son activité sont des intermédiaires comme les notables. L'absence de mandat électif empêche cependant de les confondre avec ces derniers. C'est pourquoi il est seulement possible d'évoquer des traits de notabilité ce qui n'empêche nullement ces hommes d'avoir un rôle décisif dans le perfectionnement de la race.

3.3.2 Un rôle décisif dans le perfectionnement de la race

Dans les épreuves du concours spécial, ils occupent une place stratégique. Premièrement, ils sont issus de tout le département et même, quand cela est possible, de l'extérieur. Il y a une vraie différence avec le recrutement des notables qui, sauf exception, correspondent fondamentalement à l'arrondissement de Grenoble avec quelques exceptions venant d'autres horizons. Le tableau ci-joint recense le domicile des vétérinaires et des professeurs d'agriculture qui sont aux jurys du concours spécial.

Note explicative *: les valeurs ne correspondent pas au nombre d'individus, un vétérinaire ou un professeur ayant pu exercer dans plusieurs lieux au cours de la période considérée.*

---

député aux élections de 1924 sur la liste du bloc des Gauches. Dans le département, il s'occupe beaucoup des questions d'hygiène et seconde Perrier. Chevalier de la légion d'honneur en 1933, son « attitude correcte pendant l'occupation » l'amène à être officier en 1949 (Voir base LEONORE 198000/35/1303/50455).

Tableau 32 : Localisation des vétérinaires et des professeurs d'agriculture au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans (1893-1914) [1519]

Communes	Vétérinaires	Professeurs d'agriculture	Total
Die	0	1	1
Grenoble	9	2	11
La Mure	1	4	5
Rives	1	0	1
Saint-Marcellin	2	1	3
La Tour-du-Pin	0	2	2
Valence	0	1	1
Vienne	1	1	2
Voiron	1	0	1
Total	15	12	27

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

L'importance des professionnels grenoblois s'explique car c'est le lieu des épreuves et l'administration peut plus facilement les mobiliser. Il y a, cependant, une vraie tentative pour ouvrir des horizons plus lointains et parvenir ainsi à implanter la race dans la plaine proche d'où l'appel à des professionnels de Rives, Voiron et Saint-Marcellin. Les terres de mission, enfin, sont sollicitées d'où la présence de représentants de arrondissements de Vienne et de La Tour-du-Pin. Les professionnels ont donc un rôle de propagateur de la race bovine de Villard-de-Lans.

Ensuite, les places des professionnels s'expliquent par leur engagement dans les structures agricoles. Louis Caille, professeur d'agriculture dans l'arrondissement de Vienne, correspond à cette situation. Il naît en 1861 en Savoie. Comme Grand, il a une activité considérable dans le développement de l'élevage. Il est le fondateur de la Société centrale d'élevage de Vienne qui revendique 950 adhérents, chiffre particulièrement impressionnant. Il organise des mutuelles bétail. Sous-directeur de la ferme modèle de Jonage, il est vivement intéressé par la géologie et il crée des cartes agronomiques communales. Secrétaire de la rédaction de *Sud-Est* en 1891, il écrit également de nombreux articles qui conduisent plus tard à un ouvrage de synthèse [1520]. Encensé par son administration, il est dans l'orbite de Simon

[1519] Les noms des individus de chacun des deux corps se trouvent dans les Tableau 110 et Tableau 111 dans le dossier thématique 2 en annexe.
[1520] Louis CAILLE, *Une étape agricole dans l'arrondissement de Vienne*, Vienne, 1928, 88 p.

Plissonnier, autre personnalité majeure dans le secteur agricole essentiellement dans l'arrondissement de Vienne [1521]. Leur rôle s'explique donc en plus de leur répartition géographique par leur action sur le terrain.

Dans le même arrondissement, le vétérinaire Revouy n'est pas en reste. Né en 1850 et sorti des écoles de Lyon, il exerce dans sa région d'origine et, très vite, il a de nombreuses responsabilités. En 1886, il est inspecteur des abattoirs de Vienne. Vétérinaire sanitaire à partir de juin 1889, il contribue à l'organisation de sa profession [1522]. Membre du jury des génisses depuis la création du concours, Revouy devint chevalier du Mérite agricole à partir de 1896.

La question des relations que ces hommes entretiennent avec les notables est importante pour comprendre le mécanisme du développement rural. En un sens, les professionnels étayent l'influence des personnalités. La raison de leur présence consiste à donner un gage d'authenticité aux délibérations du jury car, avec les professeurs d'agriculture, ils ont seuls cette capacité, avec les professeurs d'agriculture, à allier à des connaissances théoriques une pratique sur le terrain. Ils sont un acteur indispensable pour décerner et faire évoluer les critères de l'excellence agricole. On voit bien également que certains professionnels sont au service des notables. À La Mure, Dufour s'entoure de professionnels qu'il place au concours spécial. C'est en particulier le cas du vétérinaire Reynier [1523]. Dufour s'appuie évidemment sur un homme de cette qualité quand il fonde la station d'élevage de la Mure, Valbonnais et Corps en 1883. Reynier en est le directeur et Dufour inscrit en bas d'une lettre en sa faveur : « M. Reynier est mon principal collaborateur de la société d'élevage ; nous l'avons créée ensemble et je puis dire que son concours m'est indispensable » [1524]. Dufour procède de la même manière avec les professeurs d'agriculture. Le premier est Coste [1525]. Après son départ en 1905 il est remplacé par Ruby puis, dès 1907, par Pont.

[1521] Caille « … A su s'attirer des sympathies unanimes dans l'arrondissement de Vienne. Il a servi avec un zèle des plus louables la cause de l'agriculture et c'est grâce à son activité incessante qu'ont pu être réalisées les diverses institutions telles que les mutuelles bétail, la caisse de crédit agricole et les cours d'agriculture » (Arch. dép. Isère, 29M29. Dossier Caille. A croiser avec Base LEONORE 19800035/0276/37103). Il est aussi un des artisans de l'école d'agriculture au collège de Vienne.

[1522] En 1895, Durand-Savoyat, dans la lettre de recommandation qui appuie son dossier pour le Mérite agricole, précise qu'il est vice-président de la Société de médecins vétérinaires de Lyon et du *Sud-Est*. Par ailleurs, il s'engage dans les organisations agricoles puisqu'il est, la même année, secrétaire général du comice de Vienne-Roussillon. Arch. dép. Isère, 29M39.

[1523] Après son diplôme à l'Ecole vétérinaire de Lyon, Reynier revient en Isère en 1872, et il devint vétérinaire aux épizooties. Il est récompensé une première fois par une médaille de chevalier du Mérite agricole. Poursuivant des travaux et des recherches, il reçoit la médaille d'argent de la société des agriculteurs de France pour avoir été le premier en Isère à avoir introduit la vaccination pastorienne en 1882. Arch. dép. Isère, 29M39.

[1524] Arch. dép. Isère, 29M39. Extrait de la lettre de Dufour le 21 mai 1890.

[1525] Né en 1861, Coste arrive en Isère en 1892 avec une carrière déjà entamée. Originaire du Lot, il a été formé dans la ferme-école de Montat, dans le Lot, puis avait été diplômé de l'école d'agriculture de Montpellier en

Si les professionnels sont instrumentalisés par les notables, on peut aussi penser qu'à leur tour ils les utilisent. Avec Ronald Hubscher, on peut soutenir que les concours sont un moment qui donne aux experts une identité et une légitimité dans les campagnes et dans la société française [1526]. Un épisode montre que la compétence est privilégiée avec l'exemple d'Audibert. Une demande pour que ce vétérinaire devienne chevalier du Mérite agricole est déposée en 1909. Le sous-préfet de Saint-Marcellin rapporte à son supérieur hiérarchique, dans une lettre du 5 octobre 1909, que « Quelle que puisse être la valeur professionnelle de M. Audibert, son attitude politique – que connaissaient bien mes prédécesseurs et qui est plutôt sévèrement jugée par le parti républicain – me le permet [de le recommander] d'autant moins qu'il s'agit du canton de Rives dont vous connaissez la situation particulièrement délicate à la veille des élections. […] M. Audibert est notamment vice-président de deux sociétés d'enseignement libre… » [1527]. Ce cas est particulièrement intéressant car il montre qu'entre la politique et la science vétérinaire, c'est cette dernière qui a la priorité et Audibert reste au jury jusqu'en 1914.

Les vétérinaires se perçoivent comme des « missionnaires du progrès » dans la mesure où ils vont à la rencontre des cultivateurs. Ils sont à la recherche de médiateurs et les notables sont des intermédiaires parfaits mais dont il faut se méfier. Aux yeux des professionnels de l'élevage, en effet, les notables ne sont pas vraiment capables de repérer le « bon » animal. Certains élus peuvent avoir des connaissances pratiques qui demeurent cependant basiques. Des considérations politiques ou qui visent à créer ou entretenir des réseaux sociaux influencent leurs choix. Face à ces écueils, les organisateurs du concours, c'est-à-dire fondamentalement la préfecture et le professeur départemental d'agriculture choisissent d'entrer dans la logique sociale des notables pour finalement la détourner en direction de l'excellence agricole.

Ainsi, comme lors de la période précédente, il y a une collaboration entre les notables et les professionnels dont les groupes sociaux ne sont d'ailleurs pas étanches. Professeurs

---

1882 d'abord professeur d'agriculture ainsi que comptable à la ferme-école de Recoulattes (Lozère) d'octobre 1882 à janvier 1887. À cette date, il est chargé de la chaire départementale d'agriculture de la Lozère de 1887 à 1892. En 1905, il est promu professeur d'agriculture à Die, mais il continue à siéger au concours spécial. Jusqu'en 1912, il est membre de la stratégique commission des taureaux.

[1526] « Par une série de manifestations, véritables mise en scène de soi, ils [les vétérinaires] donnent en représentation à leurs propres yeux et aux yeux d'autrui, affichent leur existence sociale. Les frontières sont indécises entre une autocélébration à usage interne, fréquemment relatée par la presse professionnelle, ou celle destinée au hors-groupe car souvent elles s'interpénètrent… », dans Ronald HUBSCHER, *Les maîtres des bêtes*…, ouvrage cité, p. 149.

[1527] Né le 30 novembre 1860 dans le Vaucluse, Audibert fait des études à Lyon et s'installe à Rives, après l'obtention de son diplôme en 1882. En 1894, quand le concours spécial se tient dans la commune voisine de Voiron, Gaston Audibert siège dans la commission des génisses et il est reconduit les années suivantes. À partir de 1901, il est vétérinaire sanitaire et il doit donner satisfaction car Rouault affirme qu'Audibert « … s'acquitte avec le plus grand zèle de ses fonctions… ». Arch. dép. Isère, 29M16. Dossier Audibert.

d'agriculture et vétérinaires paraissent moins « soumis » que durant le deuxième tiers du 19e siècle. Ils acquièrent une légitimité scientifique accrue et contribuent à renforcer ainsi le développement rural sous un angle technique qui donne de la cohésion à un groupe social flou qui se distingue des finalités des notables.

On peut conclure à une notabilité redessinée durant la Belle époque et la vingtaine d'années d'existence du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. Le monde des notables, en effet, se prolonge tout en connaissant des mutations par un effet de génération mais aussi parce que ceux qui en sont issus antérieurement s'effacent progressivement devant des hommes qui sont davantage les fils de leurs œuvres. Le terme d'élite pour les caractériser n'est pas satisfaisant, car il les réduit et les cantonne. L'intérêt des parcours biographiques est de montrer les liens, les passerelles et les réseaux. Les mêmes hommes servent au même moment à plusieurs endroits et dans plusieurs champs.

Les notables forment le cœur des membres du concours spécial. La détention de mandats reste un élément tout à fait central et le soin des catalogues pour enregistrer, parfois les défaites, plus souvent les succès, est révélateur de l'importance que tiennent les élus comme intermédiaires de l'excellence agricole. Dans le canton ils sont d'un rayonnement inégal et les résultats électoraux permettent de voir que si le canton a une partie de son électorat conservateur, ce qui compte c'est d'avoir des représentants qui soient les plus efficaces pour le développement. On passe d'une difficulté à accepter les Républicains de gouvernement à l'adhésion en faveur des radicaux-socialistes. Il est possible d'avoir comme conseiller général Amar, soutenu par *La Croix de l'Isère* et de choisir Léon Perrier comme député à quelques années d'écart. Derrière la contradiction apparente, il y a le choix en faveur de celui qui peut contribuer notamment à l'essor de la race et au développement des éleveurs et du canton. C'est pourquoi le choix est fait, un temps, du radical Dufour.

De part et d'autre de ce noyau de notables il y a les faire-valoir, les éleveurs remarquables, héros de la petite exploitation qui cherchent à triompher ainsi que les professionnels. Ces derniers amorcent une évolution pleine d'avenir car ils prennent une place et, finalement, captent le concours. Ils inaugurent une nouvelle voie du développement rural qui ne passe plus exclusivement par les notables.

4 Conclusion

Le concours spécial départemental est l'instrument privilégié de la promotion de la race de Villard-de-Lans. De manière plus générale il constitue une opportunité pour comprendre les politiques du développement rural.

Il est, en premier lieu, le fruit d'un contexte dans lequel des solutions sont recherchées par une politique volontariste. La période, en effet, voit une baisse des prix agricoles donc des revenus d'une large part de la population, laquelle compose le corps électoral. Cette dernière considération rejoint la républicanisation des campagnes, amorcée ans les années 1880 et accomplie trente ans plus tard. Au point de rencontre de ces deux défis, économique et politique, les concours agricoles sont des tentatives de réponse. Ils s'inscrivent dans la continuité des comices mais avec une dimension supplémentaire. Le concours créé par les milieux républicains en faveur de la race bovine de Villard-de-Lans cherche à répondre à la demande urbaine d'une nourriture à la fois plus abondante mais également de meilleure qualité pour une population ouvrière qui doit reconstituer sa force de travail. La ville est mangeuse d'hommes, elle est aussi mangeuse de bovins. Il s'agit aussi de faire émerger une élite agricole et de se constituer des réseaux de connaissances et de reconnaissances dans le cadre des échéances électorales. La dimension politique passe enfin par la valorisation de l'image du petit cultivateur que l'on cherche à promouvoir en promouvant l'excellence de ses bovins.

En replaçant le concours spécial dans la pyramide des autres épreuves, celui-ci cherche à occuper une échelle intermédiaire dans l'effort public qui veut conduire le modeste exploitant de son comice au concours général. L'échelle départementale retenue par les autorités et la localisation des épreuves en dehors du « berceau », sans en trop être éloigné cependant, et qui veut tout à la fois renforcer le lien de proximité entre la ville et la montagne et développer la race dans la plaine, pensent répondre à l'ensemble à toutes ces exigences.

Toutes ces manifestations situées à différents niveaux montrent, en deuxième lieu, l'importance des acteurs. Par rapport à la première période étudiée, les trois mêmes grandes composantes se retrouvent. Il y a les pouvoirs publics avec la préfecture et le conseil général. Les notables sont présents, au sein de celui-ci et dans les organisations représentatives. Les professionnels, enfin, peuvent être reliés à l'administration et eux aussi investissent les sociétés agricoles. L'étude de l'organisation et des jurys montre que la politique de

développement rural n'est pas l'œuvre d'une poignée d'hommes mais qu'elle est portée par des groupes qui s'étoffent et qui agissent en réseaux. La place et le rôle de ceux pour lesquels la notion de notable demeure opératoire, restent centraux.

Plus que durant la période précédente, enfin, les politiques de développement rural, sous l'angle des bovins dans le cas présent, peuvent être resituées dans le champ des relations de pouvoir à l'oeuvre dans la société française. Chez les notables établis, en effet, le concours spécial est la médiation de leur puissance. Ils la manifestent en agissant à l'amont des épreuves, en obtenant un relèvement des primes, en sollicitant une médaille pour des jurys et en faisant les discours. Prendre la parole c'est occuper le terrain. Pour les notables qui émergent, être au jury est une récompense, une reconnaissance dans une stratégie d'ascension sociale et politique. Tous ont besoin de faire-valoir. C'est pourquoi les jurys sont composé également de cultivateurs sortis du rang des examinés pour devenir examinateurs donc légitimant l'action de distinction aux champs faite par les notables. Il y a également les professionnels chargés d'apporter la caution scientifique pour des notables républicains qui mettent en avant la science comme vecteur de progrès. Promus, les experts de l'élevage se servent du jury comme d'un instrument de composition d'un groupe social qui veut, lui aussi, s'ériger comme les nouvelles autorités auprès les populations rurales. Dans le concours spécial le grand organisateur est Rouault. Les critiques techniques contre les animaux gras que Durand-Savoyat pouvait se permettre en 1892 contre le vétérinaire Bévière sont impensables trente ans plus tard. Au mieux, les notables répètent le savoir des professionnels. A une autre échelle, celle du département par le biais du journal *Sud-Est*, les experts (Rouault, Genin) tiennent autant le journal que le notable radical Dufour. Un peu comme les conservateurs, les inspecteurs et les gardes généraux dans les forêts, les professionnels estiment savoir comment parvenir au développement rural.

Le concours spécial est donc l'observatoire privilégié des mutations que connaissent les politiques de développement rural. Il y a un renforcement du rôle de l'État et, en son sein, le groupe des professionnels qui rend toujours importante mais moins décisive la place des notables.

Mais alors comment expliquer que le succès ne soit pas au rendez-vous ? Le concours spécial paraît en effet l'instrument idéal d'une politique de développement de la race. Il est soutenu et organisé par les pouvoirs publics, il est appuyé par des notables du moment choisis pour leur capacité à être des intermédiaires efficaces à différentes échelles, il est porté par des

professionnels de premier ordre qui depuis 1873 s’en s’ont emparé. La recherche des facteurs explicatifs est donc à mener.

Chapitre V

Le développement de l'élevage bovin par delà le concours (de la fin du 19e siècle à la fin des années 1920)

L'importance de l'élevage et le nombre de personnes intéressées dans le canton par son essor justifient une approche complémentaire à celle du chapitre précédent sur la contribution des éléveurs à la dynamique locale du développement rural. La période qui court de la seconde moitié des années 1870 avec la création de la station d'élevage en 1875 jusqu'à la fin des années 1920, avec la grande enquête agricole de 1929, constitue un terrain d'observation privilégié pour interroger la notion de développement sous l'angle de la spécialisation. Elle correspond d'abord à l'apogée de la race sous l'angle de son « perfectionnement » pour reprendre les termes d'alors. Celui-ci se signale par une création originale, un concours spécial pour assurer la promotion de la race bovine de Villard-de-Lans. Cette époque glorieuse précéderait un déclin à partir du premier tiers du 20e siècle. Les « spécialisations agricoles conquérantes » (Jean-Luc Mayaud) sont autant de solutions proposées à la baisse des produits agricoles durant la Grande dépression, des stratégies qui visent à pallier la baisse des prix des céréales. Dans certains territoires de moyenne montagne, mais aussi en Normandie, elles cherchent également à répondre à une hausse de la demande de nourriture dans des espaces urbains qui croissent. L'élevage est une des parades. Pourtant, le paradoxe de la race bovine de Villard-de-Lans est qu'elle n'est pas parvenue à devenir une des grandes races de montagne. Il y a bien un échec du concours spécial départemental, qui ne se relève pas de la Première Guerre mondiale. À la lumière de la période antérieure, et avec l'ensemble des matériaux rassemblés, cette histoire *a priori* manquée devient un terrain d'analyse pertinent pour interroger les notions de développement rural et de spécialisation. L'échelle locale fournit une clef d'explication majeure. À côté des facteurs exogènes, il y a

des aspects endogènes à étudier également. L'échec du concours spécial n'est pas celui de la race mais, aussitôt, apparaît une tension entre le perfectionnement animal, tel qu'il est conçu par les organisateurs du concours et les jurys, et la promotion de l'élevage telle que les éleveurs l'entendent. L'histoire de l'élevage dans le canton est le fruit de ce compromis qui se réorganise en permanence et qui se nomme le développement rural. C'est donc un hiatus et un paradoxe auxquels il s'agit de répondre. Comment un espace qui manque l'essor de l'élevage peut-il être un territoire où l'élevage reste un facteur de richesse ? Répondre à cette problématique suppose de procéder en deux temps, d'abord, par l'analyse du concours spécial et ensuite, autour de lui, par l'examen des modalités de développement mises en œuvre par les éleveurs.

1 Le succès limité du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans

La politique de développement en faveur des animaux de Villard-de-Lans entre 1893 et 1914 ne porte pas tous ses fruits. Le concours, en effet, remporte un succès limité. Mais l'infortune des épreuves est-elle celle de la race ? N'y a-t-il pas unrisque celui de confusion, voire de biais ? Pour le vétérinaire Fanjas-Claret, c'est l'essor de la mécanisation durant les années 1930 et les razzias de l'été 1944 qui sont les facteurs du déclin de la race [1528]. Les vaches à la triple aptitude seraient écartelées entre les nouveaux instruments de culture du sol et de transport et l'essor de races laitières mieux adaptées, notamment des races bouchères plus importantes [1529].Une enquête plus approfondie montre que le « déclin » supposé est la poursuite d'un processus qui commence bien avant. Mais étendre le regard est surtout un moyen pour comprendre le hiatus entre les politiques de développement et les logiques des éleveurs.

[1528] Robert FANJAS-CLARET, « La race de Villard-de-Lans : apogée, déclin et renouveau d'une race bovine locale », dans *Premier colloque d'ethnosciences, Paris, 23-26 novembre 1976*, tiré à part, 22 p. ainsi que dans Denis CHEVALLIER [dir.], *Le temps des villardes*…, ouvrage cité, p. 53.
[1529] Dominique FAYARD, *Le commerce du bétail charolais*…, ouvrage cité.

Ainsi, c'est dès la période du concours spécial que la race rencontre un succès limité [1530]. L'évolution du nombre d'animaux inscrits au concours spécial entre 1893 et 1914 le montre.

Graphique 13 : Evolution du nombre total d'animaux présentés au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans (1893-1914)

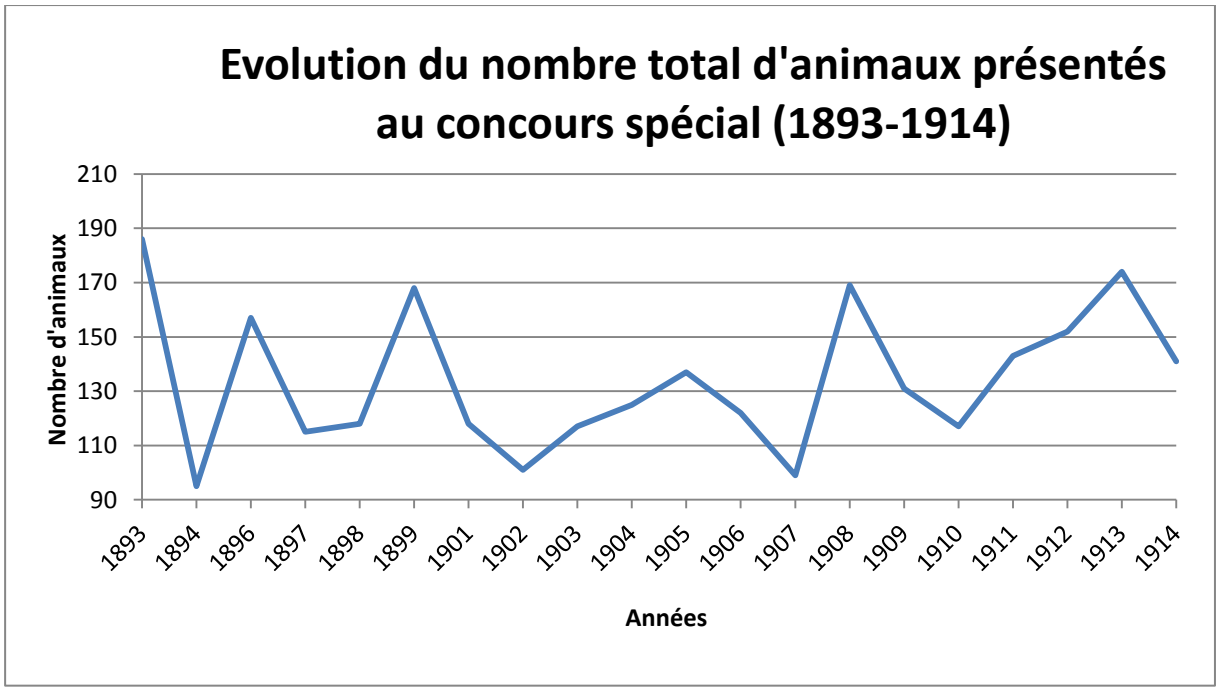

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Jamais le nombre d'animaux inscrits ne dépasse celui de la première année. Au-delà, la comparaison des deux extrêmes montre une diminution d'un quart de l'effectif des bêtes. On ne constate de progression continue qu'entre 1910 et 1913. Manifestement le concours ne rencontre pas le succès attendu, le désintérêt touche, et c'est surprenant, tous les cultivateurs quellles que soient leurs origines géographiques.

Comment comprendre cet « échec » ? Les raisons sont sans doute diverses. Les épreuves concernent l'ensemble de l'Isère, il faut donc réfléchir d'abord à cette échelle ; il faut ensuite changer d'échelle en se focalisant sur le canton de Villard-de-Lans ; il faut enfin questionner les obstacles que rencontre le concours dont l'un, la Grande Guerre, lui est fatal.

[1530] Le Tableau 112 (dans le dossier thématique 2 en annexe) synthétise l'ensemble de la période.

Le succès limité de la politique de développement bovin par l'établissement du concours spécial de Villard-de-Lans permet de mesurer l'écart entre les intentions et les réalités du développement

1.1 Un manque de reconnaissance à l'échelle départementale

Un grand nombre d'exposants isérois ne se saisit pas de l'opportunité que représente le concours spécial. L'ambition affichée sur le catalogue d'un concours départemental rencontre alors ses premières limites. Les raisons de cet échec à l'échelle du département sont à chercher dans des phénomènes généraux mais aussi dans des situations très locales [1531]. Ce manque de reconnaissance à l'échelle départementale peut s'analyser sous trois angles. Le premier cerne les formes du déclin d'un point de vue quantitatif, le deuxième situe dans l'espace les territoires concernés, le dernier prend de la distance avec les discours élogieux du jury pour identifier les reproches qui sont formulés à l'encontre de la race bovine.

1.1.1 Les limites des effectifs

En 1892, les épreuves organisées pour le centenaire de la République cherchent à faire converger de tout le département les exposants pour qu'ils se livrent à une saine émulation. Le pari est globalement réussi, excepté dans la catégorie des animaux de Villard-de-Lans, où les exposants qui ne sont pas domiciliés dans le canton de Villard-de-Lans sont peu nombreux.

[1531] Les principaux matériaux utilisés pour nourrir l'analyse sont de deux types. À la base, il y a les catalogues des exposants, conservés tout au long du concours, ce qui est peu courant. Ils indiquent l'identité de celui qui s'inscrit avec son nom et, la plupart du temps, son prénom, sa localisation avec la commune et parfois une indication supplémentaire. Il y a également le nombre d'animaux présentés et la catégorie dans laquelle ils concourent. Le croisement avec le palmarès permet de voir si le bovin et son propriétaire sont primés et de quelle manière (médaille, somme d'argent, objet d'art pour l'essentiel) (voir Arch. dép. Isère, 140M18-27) Ces documents sont complétés par la collection de la revue *Sud-Est* qui rapporte les échos du concours, les discours, donne des informations sur les évolutions l'agriculture en général et de l'élevage en particulier.

Tableau 33 : Nombre d'inscriptions de bovins de la race de Villard-de-Lans au concours départemental de 1892

Canton de Villard-de-Lans	
Communes	**Nombre**
Autrans	19
Corrençon	2
Lans	33
Méaudre	20
Villard-de-Lans	21
Total	95

Hors canton	
Communes	**Nombre**
Brié-et-Angonnes	3
Champagnier	1
Grenoble	5
Herbeys	1
La Buisse	1
Renage	1
Saint-Paul-de-Varces	2
Total	14

Source : Arch. dép. Isère, 140M6.

Moins de 13% des animaux inscrits ont des propriétaires domiciliés à l'extérieur du canton de Villard-de-Lans. Dès 1892, l'engouement pour les animaux de la race semble limité. Ces chiffres ne doivent pas laisser penser que la race est aussi peu représentée en Isère. En revanche, ils montrent que peu d'exposants pensent la race comme le moyen d'accéder à l'excellence agricole. Seuls huit cultivateurs font ce choix. Parmi eux, certains peuvent servir de modèles contribuant ainsi à la diffusion de la race. On peut interpréter ainsi la présence dans l'effectif du comte de Galbert ou de Ferdinand Bernard, à la tête d'une grosse exploitation en périphérie immédiate de Grenoble, qui tous deux peuvent donner une plus grande visibilité à la race [1532]. La présence de François Didier illustre, elle, l'essor d'une petite exploitation fondée sur les animaux de la race bovine de Villard-de-Lans [1533].

[1532] À la fin du siècle, son nom apparaît dans les organismes agricoles. Résidant au château de la Buisse, il devient en 1895 secrétaire adjoint au Conseil départemental d'agriculture avant d'en être, en 1900, le secrétaire général. À ce titre, il fut chargé avec Genin de rédiger la monographie de l'*Agriculture dans l'Isère au 19e siècle*.

[1533] François Didier (né en 1855) est présenté comme le modèle du petit propriétaire méritant. Il réside à Herbeys, une commune sur les hauteurs de Grenoble en direction de Belledonne. Au tournant du siècle, il possède environ dix hectares dont 2,5 hectares de terres, un peu plus de quatre hectares en prairies, deux hectares de vignes et 1,5 hectare de bois. Il a un cheval et trois vaches. Récompensé en 1895 au concours régional, il reçoit une prime d'honneur pour la petite culture en raison de ses travaux d'assainissement et de ses plants fruitiers. En 1900, il fonde une société d'assurance contre la mortalité du bétail et il siège au conseil municipal d'Herbeys en 1901. Le maire de la commune dresse de lui un portrait évocateur : « il passe ses veillées à acquérir quelques connaissances agricoles théoriques et le jour il applique la théorie à la pratique et malgré ses charges car il est père de famille et d'une aisance relative il trouve les moyens de drainer, défricher, cultiver avantageusement et avec intelligence… Enfin, il arrive parfois à être raillé des soins méticuleux qu'il donne à ses arbres fruitiers et à sa vigne, mais bientôt devant les résultats splendides et concluants qu'il obtient et qui contrastent indiscutablement et avantageusement avec les résultats voisins, insuffisamment soignés, l'opinion se change en sa faveur, on se range à son avis… » (Arch. dép. Isère, 29M23. Extrait de la lettre du maire d'Herbeys le 1er mars 1901). François Didier est également décrit comme abonné à plusieurs revues agricoles et il est un correspondant de *Sud-Est*. Repéré par Dufour et Péronnet, il connaît personnellement Rouault. Il se retrouve

Dès le début, il y a donc des signes de fragilités : le nombre d'exposants, l'aire géographique. Les potentialités sont là mais force est de constater qu'elles ne restent qu'à l'état de possibilités. Cette fragilité peut s'analyser de trois manières.

Il faut d'abord s'intéresser aux animaux extérieurs au canton présentés chaque année.

Graphique 14 : Evolution du nombre d'animaux hors canton de Villard-de-Lans inscrits au concours spécial (1893-1914)

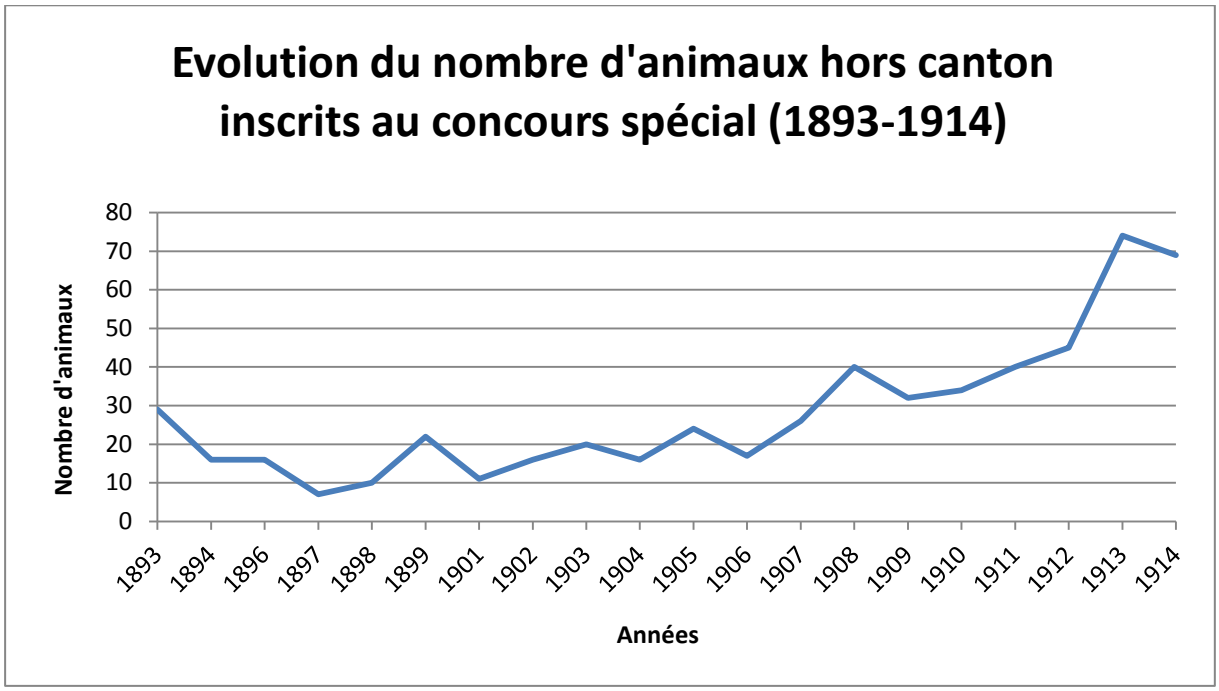

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Indéniablement, la courbe montre une progression. La diminution des premières années fait vite place à une augmentation régulière avec des épisodes de hausse plus marquée. Ces évolutions ne concernent cependant que des effectifs limités. Jusqu'en 1908, en effet, on compte moins de vingt bovins pour tout un département (hormis le canton de Villard-de-Lans).

membre du jury du concours spécial quelques années plus tard dans le prestigieux jury des taureaux en compagnie du député et du professeur départemental d'agriculture.

Graphique 15 : Part du nombre d'animaux hors canton de Villard-de-Lans par rapport à l'effectif total au concours spécial (1893-1914)

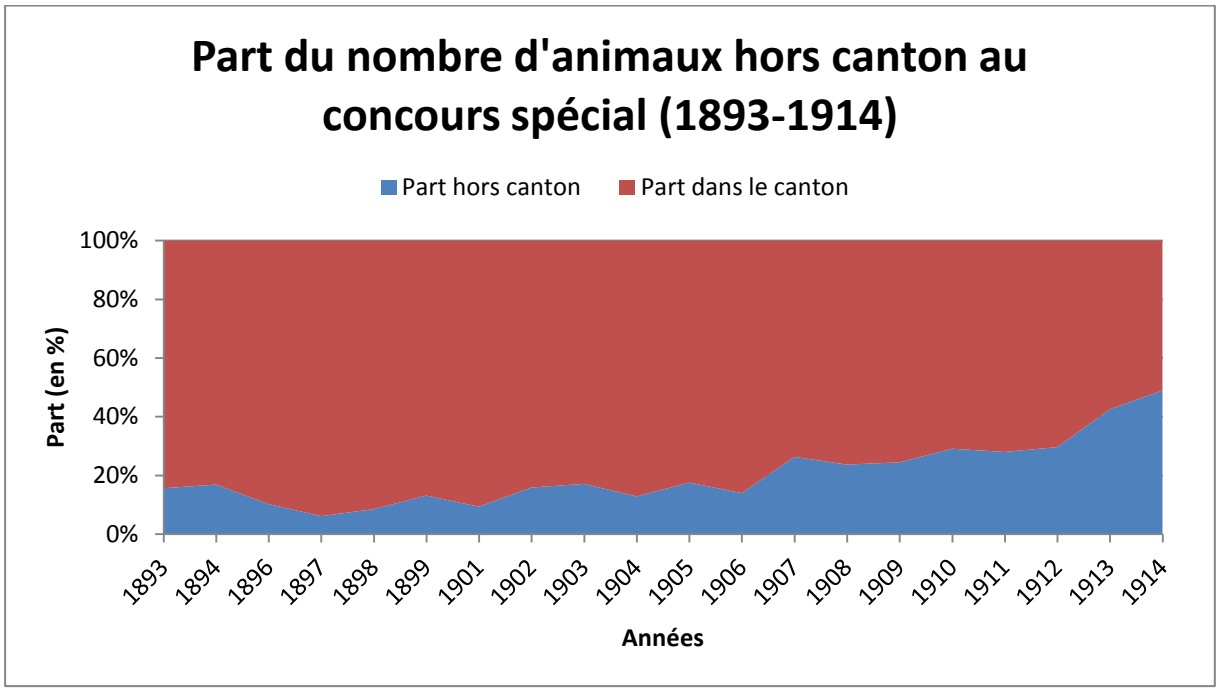

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Entre 1893 et 1914 la part des animaux extérieurs au canton passe de 15 % à 49 % de l'effectif total annuel. A première vue, la progression est significative, mais une lecture plus fine montre des nuances. Il faut ainsi attendre 1902 pour retrouver le taux de 1892. Ce n'est qu'en 1912 que le tiers de l'effectif total est atteint, le saut quantitatif se faisant les deux dernières années. Même en prenant les années les plus favorables, le reste du département ne représente jamais plus de la moitié de l'effectif alors qu'il compte 532 communes au total en 1892. Il y a donc un réel manque d'engouement en faveur du concours en Isère.

Les animaux de race Villard-de-Lans extérieurs au canton qui sont inscrits au concours spécial départemental sont donc peu nombreux. Pour un concours départemental ce sont, durant la première dizaine d'années à peine deux dizaines d'animaux par an pour le huitième département de France par sa superficie (823 600 hectares). En 1902, la statistique bovine en Isère recense au total 225 349 animaux [1534]. Sans imaginer un instant qu'une proportion

[1534] « Zootechnie. La population animal de l'Isère », dans *Sud-Est*, 1903. Seconde quinzaine de juillet, pp. 285-290. Le développement de l'élevage bovin est une des conséquences de la Grande dépression. En Isère, les troupeaux grossissent en quantité comme en qualité. La statistique indique 189 283 bêtes en 1862, 201 358 en 1882, 207 775 en 1898 et 225 349 en 1902. Le cheptel baisse à 201 834 en 1908, probablement à la suite d'une forte épizootie.

puisse se calculer entre le cheptel total et celui qui est inscrit au concours spécial, force est cependant de reconnaître que celle-ci est dérisoire.

Le faible retentissement du concours spécial peut aussi se mesurer en s'intéressant aux exposants [1535].

Graphique 16 : Evolution du nombre d'exposants hors canton de Villard-de-Lans inscrits au concours spécial (1893-1914)

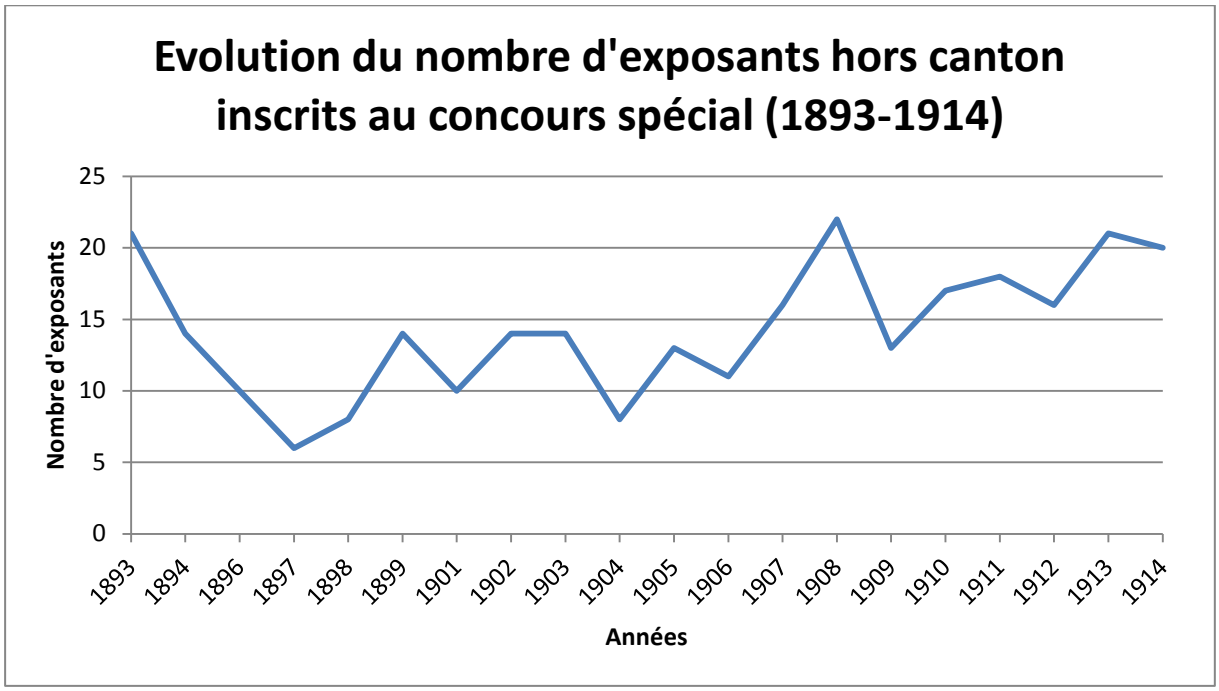

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

[1535] Au préalable, il faut rappeler que les valeurs absolues proposées sont le résultat d'un croisement pour lequel une marge d'incertitude est toujours présente. Confondre des inscriptions sous une même identité est une source d'erreur, les distinguer a également des incidences. Par ailleurs, des individus qui, au début, exposent dans le canton peuvent s'inscrire ensuite en ayant déménagé en dehors de celui-ci. Deux ou trois cas (avec une faible participation) ont été identifiés. Ils sont comptabilisés dans la commune et le canton d'origine. La marge d'erreur reste cependant limitée.

Graphique 17 : Part du nombre d'exposants hors canton de Villard-de-Lans par rapport au nombre total d'inscriptions au concours spécial (1893-1914)

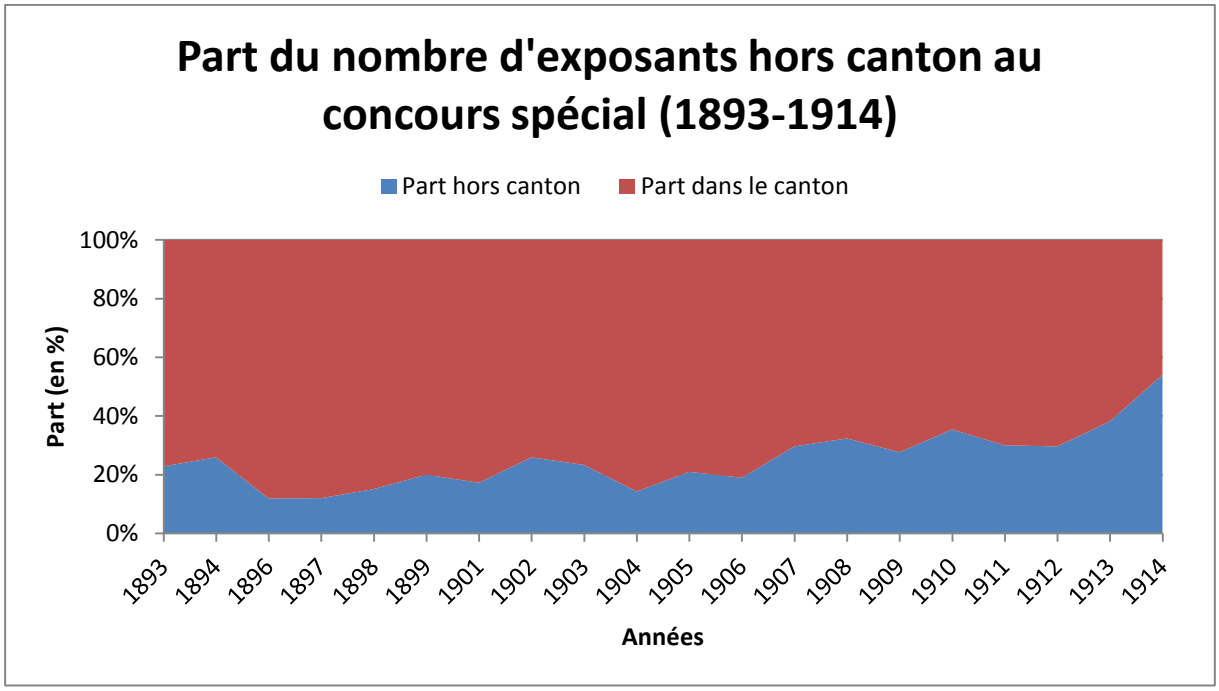

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

On pourrait croire à un succès d'estime, là encore. Entre 1893 et 1914, le pourcentage des exposants en passant de 23 % à 54 % est quasiment multiplié par deux. L'augmentation est particulièrement marquée à partir de 1907. Jusque là on se situait autour d'un cinquième voire d'un quart de l'effectif. L'épizootie que connaît le canton en 1907 explique pour partie la faiblesse du nombre d'animaux et d'exposants du canton. Cette explication conjoncturelle ne doit cependant pas cacher une évolution qui fait la part belle dans les années qui suivent aux exposants hors canton. À la veille de la Première Guerre mondiale, ils sont pratiquement à égale proportion avec ceux du canton de Villard-de-Lans. Les valeurs absolues viennent cependant vite contredire cette première conclusion car le nombre d'exposants ne dépasse jamais les bonnes années une petite vingtaine. Le maximum de 1893 ne se retrouve que deux fois en 1908, car les épreuves se tiennent le même jour que la distribution des primes d'honneur ce qui confère plus de rayonnement à la journée, et en 1913. Les autres années, le nombre d'exploitants oscille entre 12 et 15.

On le voit bien, le nombre d'exploitants extérieurs au canton n'augmente pas vraiment, alors que celui des animaux croît. On peut donc penser que c'est le nombre moyen de bêtes présentées par individus qui varie.

Tableau 34 : Nombre moyen d'animaux par exposant, hors canton de Villard-de-Lans, entre 1893 et 1914

Années	Exposants	Animaux	Rapport
1893	21	29	1,4
1894	14	16	1,1
1896	10	16	1,6
1897	6	7	1,2
1898	8	10	1,3
1899	14	22	1,6
1901	10	11	1,1
1902	14	16	1,1
1903	14	20	1,4
1904	8	16	2,0

Années	Exposants	Animaux	Rapport
1905	13	24	1,9
1906	11	17	1,6
1907	16	26	1,6
1908	22	40	1,8
1909	13	32	2,5
1910	17	34	2,0
1911	18	40	2,2
1912	16	45	2,8
1913	21	74	3,5
1914	20	69	3,5

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Entre 1893 et 1914 le nombre moyen d'animaux par exposant passe de 1,4 à 3,5. Le petit exploitant est écarté au profit des « coureurs de concours » qui envoient plusieurs bêtes [1536]. C'est donc, en partie, une oligarchie iséroise, qui expose et s'expose place Saint-Bruno puis rue Très-Cloîtres.

Pour mesurer le rayonnement du concours, il faut enfin étudier le renouvellement des exposants. Un nombre limité d'exploitations qui participent régulièrement peut être un facteur de diffusion de la race car celui qui vient aux épreuves et qui obtient des récompenses sert éventuellement de modèle à ses voisins. Deux approches ont été envisagées : le nombre d'inscriptions par exposant, puis le nombre d'années de présence de l'exposant. Deux calculs ont été effectués. Le premier indique le nombre d'exposants et, pour chacun, le nombre d'animaux inscrits (tableau 34) et le second, toujours pour chaque exposant, compte le nombre d'années durant lesquelles il est venu (tableau 35).

[1536] Pour reprendre l'expression de Rouault dans une de ses chroniques de *Sud-Est* en 1909 c'est-à-dire au moment où la moyenne du nombre de bovins par exposant s'élève.

Tableau 35 : Répartition des exposants extérieurs au canton de Villard-de-Lans par nombre d'animaux inscrits entre 1893 et 1914

	Nombre d'exposants …	… ayant inscrit tant d'animaux
	77	1
	32	2
	6	3
	7	4
	6	5
	2	6
	2	7
	2	8
	2	9
	2	10
	1	11
	1	12
	1	17
	1	19
	1	30
	1	31
	1	32
	1	34
	1	79
Total	147	562

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Tableau 36 : Répartition des exposants extérieurs au canton de Villard-de-Lans par durée de participation entre 1893 et 1914

	Nombre d'exposants …	… ayant participé tant d'années
	105	1
	18	2
	6	3
	4	4
	6	5
	2	6
	1	7
	1	10
	2	13
	1	14
	1	15
Total	147	-

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

La moyenne de 3,8 animaux par exposant extérieur au canton masque l'existence de deux groupes. Les professionnels des épreuves viennent, chaque année, avec plusieurs animaux, plus que les 3,5 animaux en moyenne en 1914. Onze individus représentent ainsi à eux seuls 51,7 % des animaux inscrits. Un second groupe composé de 77 personnes (52,4 % de l'effectif des exposants) ne présente qu'un seul bovin. Pour un grand nombre de cultivateurs, le concours n'est donc pas une opportunité. Le tableau ne fait que renforcer cette conclusion puisque presque les trois quarts des exposants ne viennent qu'une seule année. Le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans ne parvient ni à agréger ni à fidéliser des éleveurs.

1.1.2 Une extension limitée au bassin grenoblois

Le concours reste circonscrit dans un espace limité ce que l'examen de la localisation des exposants tend à prouver.

Tableau 37 : Localisation des exposants par arrondissements et par cantons (hors Villard-de-Lans) au concours spécial entre 1893 et 1914

Localisation		Nombre d'exposants
Cantons	**Arrondissements**	
Clelles	Grenoble	1
Domène	Grenoble	4
Grenoble-Est	Grenoble	16
Grenoble-Nord	Grenoble	15
Grenoble-Sud	Grenoble	36
La Mure	Grenoble	2
Pont-en-Royans	Saint-Marcellin	1
Rives	Saint-Marcellin	9
Sassenage	Grenoble	23
Tullins	Saint-Marcellin	1
Vif	Grenoble	6
Vizille	Grenoble	23
Voiron	Grenoble	8
Indéterminé		2
Total		147

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

C'est l'arrondissement de Grenoble qui se taille la part du lion : 46,5 % des exposants proviennent des trois cantons de Grenoble, Nord Sud et Est. Les territoires administrés par les sous-préfectures de Vienne et de La Tour-du-Pin sont totalement absents. Pourtant, des efforts sont faits pour implanter la race, par exemple, en créant une catégorie dans certains concours [1537]. L'arrondissement de Saint-Marcellin est effleuré dans la partie en contact avec le Vercors. Ses effectifs sont grossis par le fait qu'en 1894, les épreuves se passent à Voiron et que la moitié de l'effectif de ce canton n'est venue que lorsque le concours se déroule dans cette ville [1538]. Le Royans est à peine concerné. Il laisse présager la situation au-delà de la Bourne, c'est-à-dire dans la partie drômoise du massif. Puisqu'il s'agit d'un concours

[1537] C'est le cas en 1875 au concours de la Société d'agriculture pratique de La Tour-du-Pin qui se tient au Grand-Lemps en 1875 (Voir « Les concours agricoles de l'Isère », dans *Sud-Est*, 1875, pp. 378-389).

[1538] Pourtant, là encore, Bévière déploie ses efforts. En 1875, il est jury au 36e concours de la société d'agriculture et d'horticulture de Grenoble qui se tient à Voiron. La race de Villard-de-Lans obtient de nombreux prix.

départemental, il est normal qu'aucun exposant n'en provienne. Cela n'empêche pas de se poser la question de l'extension de la race dans ce département [1539].

L'analyse demande à être affinée et surtout spatialisée, ce que la localisation des éleveurs permet (voir Carte 3 ci-après).

La carte est riche d'enseignements. Elle montre d'abord que certaines portions de l'arrondissement grenoblois ne sont pas touchées. Il peut s'agir d'espaces situés en plaine ou à une assez faible altitude. Il n'y a, par exemple, pas d'exposants de la vallée du Grésivaudan, Domène et Biviers exceptés. Cette absence est étonnante, car les animaux de la race y sont présents. La collection de *Sud-Est* porte trace à la fin des années 1870 et au début des années 1880 de comices où les cultivateurs ont connaissance de ce qui se passe dans le canton de Villard-de-Lans. Le marquis de Monteynard dit, en 1875, que ce territoire est à suivre car il s'agit d'une « véritable mine d'or agricole » [1540]. Voilà qui sert la promotion de la race. A Saint-Ismier, en 1878, le rapport note que « …la plus grande partie des animaux exposés appartenaient à la race Villard-de-Lans » [1541]. La carte dessine également en creux des espaces de montagne absents. Personne du Valbonnais, de très rares occurrences venant de Matheysine, quelques cas du Trièves. De toute évidence la présence des notables de ces territoires dans les jurys ne contribue pas à une meilleure fréquentation au concours départemental. La Chartreuse est pour ainsi dire absente [1542]. À l'inverse, deux espaces se démarquent. Le premier est constitué de la bordure grenobloise du massif du Vercors et des communes situées au bas de ses pentes : Veurey, Seyssins, Saint-Quentin-sur-Isère ou Claix. C'est l'espace en interface pour des produits économiques comme le bois, c'est également l'aire de recrutement des conjoints. Viennent donc au concours des exposants qui sont familiarisés avec le canton de Villard-de-Lans et ses ressources.

[1539] Jules Blache explique que les effectifs croissent mais pas avec la même ampleur que dans le canton de Villard-de-Lans. L'auteur montre que « l'aire de peuplement ne peut s'étendre très loin. Dans les pays secs du Sud et du Sud-Ouest du massif, la race du Villard n'est pas à sa place […] même sur le flanc du massif, à Léoncel, à Bouvante, elle a peine à refouler le bétail du Vivarais […]. En revanche, le reste du Vercors du Vercors méridional s'est trouvé conquis ; jusqu'à Vassieux et à Saint-Agnan, les étables se sont peuplées d'élèves achetées au Nord de la Bourne… ». Jules BLACHE, *Le massif de la Grande Chartreuse et du Vercors*…, ouvrage cité, tome 2, p. 301.

[1540] « Société d'agriculture et d'horticulture de Grenoble. Concours d'animaux et marchés aux vins de Saint-Ismier le 10 juin 1875 », dans *Sud-Est*, 1875, pp. 258-259. Extrait du discours du marquis de Monteynard.

[1541] « Société d'agriculture de Grenoble. Concours communal de Saint-Ismier », dans *Sud-Est*, 1878. pp. 202-205. En 1880, au même endroit, elle obtient les premiers prix.

[1542] Au concours d'arrondissement annuel de la société d'agriculture de Grenoble en 1878, seize primes pour 66 animaux sont distribuées. Neuf reviennent à la race de Villard-de-Lans, une à un charolais, une à une tarine, une à une schwitz, une à une Villard-de-Lans métis et une dernière à une race de pays (deux ne sont pas attribuées). (voir « Concours arrondissemental annuel du 22 septembre 1878 à Saint-Laurent-du Pont » dans *Sud-Est*, 1878, p. 357 et suivantes). Dans le jury on retrouve Bévière et Dalmas.

Carte 3 : Répartition par communes du nombre d'exposants (hors canton de Villard-de-Lans) de 1893 à 1914

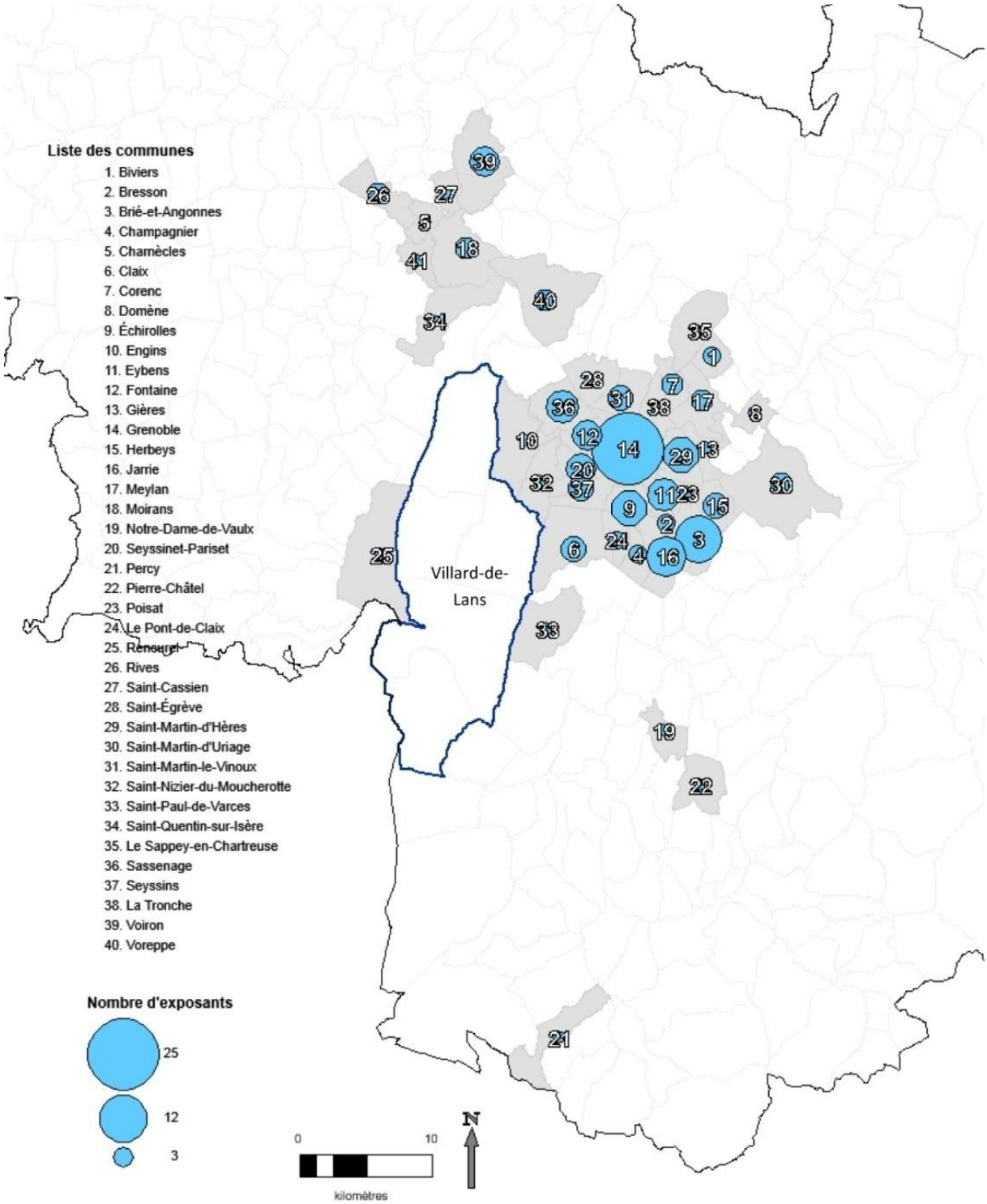

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

La carte met enfin en valeur plusieurs ceintures grenobloises. La première éloignée d'une dizaine de kilomètres, située essentiellement dans la partie méridionale, rejoint les communes de la basse vallée du Drac. Ce sont des espaces de plateaux et de « montagnes à vache » comme Herbeys, Brié-et-Angonnes, Jarrie ou Saint-Martin-d'Uriage. Ces espaces sont depuis quelques années déjà en relation avec le pays des Quatre montagnes [1543]. Le système agricole se rapproche de celui du canton de Villard-de-Lans et, tout compte fait, la fonction principale est la même : faire converger les animaux et leurs produits dans la vallée. La seconde ceinture se situe dans la périphérie immédiate du chef-lieu départemental en plaine ou au flanc du Mont Rachais qui surplombe la ville : Echirolles, Saint-Martin-d'Hères, Poisat, Eybens, Saint-Martin-le-Vinoux, Meylan, Corenc ainsi que les champs dans la commune même de Grenoble.

Différents raisons expliquent cette « sur-représentation » du bassin grenoblois. La géographie physique est à écarter, car le concours départemental n'est pas un concours de « montagnards » descendus dans la vallée. Des massifs entiers ne sont pas touchés pendant que des territoires en plaine sont extrêmement concernés. À l'intérieur même du massif, la césure est nette en direction du Royans. C'est que l'espace, très boisé, laisse trop peu d'herbes pour entretenir un troupeau suffisamment important pour que les meilleurs éléments soient jugés dignes de figurer sur le catalogue. La distance, en revanche, joue, un rôle clé. Les exposants qui s'inscrivent sont d'abord proches du lieu des épreuves.

L'extension limitée du concours spécial s'explique également par un héritage historique. Derrière la question du développement de l'élevage, c'est concrètement celle de l'alimentation pour répondre à la hausse de l'urbanisation qui se pose. Avec le deuxième âge industriel, des centres industriels se consolident, à Vienne, à Bourgoin-Jallieu mais aussi à Vizille, à Voiron, à Rives. Grenoble, durant la Belle époque, connaît un poussée importante jusqu'à devenir une « grosse ville » (Raoul Blanchard). Elle compte 45 000 habitants en 1876, 60 000 habitants en 1901, 77 438 en 1911 et même 85 500 habitants si l'on tient compte des quatre communes suburbaines [1544]. Les activités industrielles croissent et, avec elles, le nombre de bouches d'ouvriers à nourrir. Par conséquent, le concours départemental est détourné de ses ambitions premières pour se limiter, mais c'est essentiel, à la question de

[1543] Ce territoire concorde assez bien de celle « entre Drac et Isère », où Michel Perret décrit une « … race bien homogène, se rapprochant de celle dite du Mézenc et appartenant à la grande famille des races jaunes […] ». Il le différencie de la plaine de l'Isère où il observe un croisement de Villard-de-Lans, schwitz, tarine, féméline et bressane. Michel PERRET, « Société des agriculteurs de France. État du bétail dans le département de l'Isère », dans *Sud-Est*, 1876, pp. 86-87

[1544] Sur l'accroissement grenoblois, voir Raoul BLANCHARD, *Grenoble. Etude de géographie urbaine*, Grenoble, éditions Didier et Richard, 1935, 234 p. (p. 108).

l'approvisionnement de l'agglomération par des espaces ruraux qui sont proches [1545]. Le développement de l'élevage est d'abord perçu comme le développement de la satisfaction de la demande urbaine. Bévière a un rôle central : lui qui en 1885 envisageait de créer un concours de bœuf gras devient le responsable du concours spécial [1546]. Tout compte fait, derrière la nouveauté que peut représenter le concours, il y a la permanence des préoccupations constantes de l'alimentation du marché urbain, d'où une aire de recrutement finalement réduite.

Le concours spécial a enfin une extension limitée car il est accaparé par un petit nombre d'exploitants de fermes ce qui décourage ces petits cultivateurs que les épreuves devaient valoriser. Ils sont concurrencés par des « …éleveurs plus ou moins fortunés le cas échéant aussi bien acheteurs qu'éleveurs proprement dits, spécialistes et souvent très méritants qui […] éloignent beaucoup de confrères moins entreprenants ou plus modestes » [1547]. Les grandes fermes grenobloises sont, donc, paradoxalement à la fois acteurs du développement de la race et causes du manque de reconnaissance à l'échelle départementale. Les exploitations de Charles Guichard, Jules Collet et Joseph Rochas sont de bons exemples pour mesurer l'écart de situation avec le monde des « petits » auquel le concours était censé s'adresser. Le tableau montre combien ces exploitants colonisent le concours départemental.

[1545] Les questions agricoles sont débattues au sein du conseil municipal. Au début du concours, c'est « M. Bernard [qui] représente depuis 1888 au conseil municipal de Grenoble l'élément agricole. Cette assemblée a toujours eu en son sein des représentants autorisés des intérêts agricoles ». Né en 1834, Ferdinand Bernard est un exposant dans de nombreux concours agricoles et il reçoit des primes en conséquence, par exemple au concours régional d'Avignon en 1882. Le même document montre bien que cet homme est préoccupé par le ravitaillement de la ville : « Il s'est occupé beaucoup de cultures maraîchère et a donné tous ses efforts à l'essor de cette culture dans les environs de la ville importante de Grenoble » (Arch. dép. Isère, 29M18). Il est, par ailleurs, membre en 1902 de l'Agricole dauphinoise, une association mutuelle des agriculteurs de l'Isère contre la mortalité du bétail. Il est présent au concours départemental de 1892 ainsi qu'en 1893. Pour Ferdinand Bernard, la réussite départementale du concours n'est pas une priorité. C'est la consolidation de la ceinture de nourriture de Grenoble qui lui importe en priorité.

[1546] La préoccupation d'alimenter Grenoble s'observe dans la revue *Sud-Est*. En 1877, des négociations se font entre la société d'agriculture de Grenoble et la ville de Grenoble pour un concours d'animaux de boucherie. En 1879, « …préoccupées avec raison des besoins de l'alimentation et de la progression constante du prix de la viande, elles [la société d'agriculture de Grenoble et la ville] ont pensé qu'il fallait en favoriser le plus tôt la production » (« Société d'agriculture et d'horticulture de Grenoble », dans *Sud-Est*, 1879, pp. 122-126). En 1880, « … nous avons tenu au mois d'avril un cours de boucherie qui nous a donné une réunion de 63 sujets de l'espèce bovine ; il faudrait dans l'intérêt de l'alimentation, le renouveler tous les ans » (« Société d'agriculture de Grenoble », dans *Sud-Est*, 1880, pp. 177-181). En 1885, c'est Bévière qui présente un projet de création d'un concours annuel d'animaux gras.

[1547] François ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1er mars 1909, pp. 81-86 (p. 82).

Tableau 38 : Inscriptions de trois grandes exploitations grenobloises (Charles Guichard, Jules Collet et Joseph Rochas)

Années	Exposants et animaux											
	Charles Guichard				Jules Collet				Joseph Rochas			
	Tau.	Gén.	Vac.	Tot.	Tau.	Gén.	Vac.	Tot.	Tau.	Gén.	Vac.	Tot.
1893												
1894												
1896												
1897					1			1		1		1
1898												
1899											2	2
1901		1	1	2		1		1		1	1	2
1902											1	1
1903	1		1	2		1	1	2				
1904	1		2	3		1	1	2				
1905	1	1	2	4						2		2
1906	1	1	2	4		1		1		1	1	2
1907	3	1	2	6		2		2			1	1
1908	4	3	2	9			2	2	1	1	1	3
1909	4	4	2	10			2	2	1	1	2	4
1910	4	3	2	9			1	1	1		2	3
1911	3	3	4	10	1	2		3		2	1	3
1912	3	2	3	8	1			1		2	1	3
1913	2	3	2	7		3	3	6	1	2	2	5
1914	2	3	1	6	1	3	3	7			2	2
Total	29	25	25	79	4	14	13	31	4	13	17	34

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

On le voit à la lecture du tableau : le concours spécial est en fait colonisé par les grandes fermes grenobloises. Son audience est donc clairement rétrécie. Charles Guichard est des trois

le plus régulier, et le nombre de ses animaux augmente avec constance. Son exploitation se situe chemin de Bresson à Grenoble, à quelques kilomètres des portes de la ville. Les bêtes proviennent de son exploitation, mais d'autres sont achetées. La description de son exploitation faite par François Rouault montre les bases de sa « puissance » [1548]. Il parle

[1548] Les extraits se trouvent dans le Texte 9 dans le dossier thématique 2 en annexe. Le fait que ce soit le professeur départemental qui se livre à l'analyse est intéressant par la précision des informations. La forme du texte donne l'impression de notes prises sur le vif dans un calepin, comme si elles n'avaient pas été retouchées. Il utilise à certains moments un style télégraphique.

d'une ferme de 32 hectares dont la plus grande partie est destinée à l'élevage. Plus de six hectares de terres labourables servent à la nourriture des animaux (avoine, orge ainsi que trèfle et luzerne). La même quantité au minimum est en herbe. Une bonne moitié du sol sert donc à nourrir le troupeau. Lors du concours spécial de 1909, Charles Guichard présente dix animaux en mai et, au moment de la visite en juin ou en juillet, il en détient seize. Cet « agriculteur », comme il se définit dans les déclarations conservées, inscrit donc l'essentiel de l'étable. Les caractéristiques de l'exploitation empêchent de fait d'autres cultivateurs moins bien dotés de l'emporter et donc, au bout d'un moment, de se présenter. Le texte insiste sur l'importance de l'habitat des bêtes pour leur amélioration. Plus que l'idée de spécialisation, le texte montre bien une ferme dont la fonction est de fournir en lait, en viande, en céréales et en légumes le marché grenoblois.

L'exploitation de Jules Collet est également un bon exemple. Deux brèves descriptions permettent d'en avoir une idée [1549]. Il s'agit là encore d'une ferme. Celle dont Jules Collet est le fermier appartient à la famille légitimiste des Quinsonnas. Traditionalisme politique et modernité économique savent se conjuguer. La ferme est à peu près moitié moins étendue que celle de Joseph Guichard, et Jules Collet présente au concours spécial moitié moins d'animaux. Il s'inscrit une première fois en 1897 mais c'est à partir de 1901 que sa participation est plus régulière à l'image exacte de celle de Charles Guichard (tableau 38). Ce mimétisme n'est pas une coïncidence quand, comme l'écrit Rouault, on sait que les deux fermes sont voisines l'une de l'autre. La description est assez semblable avec l'importance du bétail, les résultats prodigieux du blé soit 27 quintaux par hectare (alors qu'au même moment la moyenne nationale est de 14,5 quintaux et celle de l'Isère de treize quintaux par hectare) [1550]. L'exploitation semble davantage tournée vers les produits issus de l'élevage.

[1549] « Jules Collet, fermier du domaine de Quinsonnas, banlieue de Grenoble : médaille d'or […]. M. Collet se livre aussi à la production de lait et son étable de race de Villard-de-Lans comprend une collection d'animaux de premier choix. Mais à côté de la production laitière, il y a lieu de signaler dans la ferme de M. Collet, ses diverses cultures qui sont splendides. Les blés qui ne donnaient autrefois que 15 à 20 hectolitres à l'hectare en produisent maintenant 35 à 36. Mais, ce sont surtout ses cultures de betteraves à sucre qui lui donnent le plus de rendement. Celles-ci produisent jusqu'à 60 000 kg. à l'hectare soit en argent 1 300 à 1 400 francs ». (« Rapport du jury du concours de la prime d'honneur », dans *Sud-Est*, 1908. Seconde quinzaine d'août, pp. 294-298, p. 294) et « [Jules Collet] cultive à côté de M. Guichard, une ferme de 18 hectares, où il entretient : 2 chevaux, 2 bœufs, 10 vaches Villard-de-Lans, tarentaises croisées, 5 veaux. Le matériel comprend : un semoir, une faucheuse et une moissonneuse-lieuse. Les rendements sont : blé, 6 hectares, 40 hectolitres à l'hectare, betterave 1 200 kg. Par hectare, trèfles, 2 coupes de 4 200 kg., aspergère, 11 ares, culture de carottes ». François ROUAULT, « Chronique. Excursion aux environs de Grenoble », *Sud-Est*, 1909. Première quinzaine d'août, pp. 281-290 (p. 290).

[1550] Jules Collet (né en 1852) remporte plusieurs prix dans les concours organisés par la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble pour son blé. Son nom apparaît également sur le palmarès de la Société des Agriculteurs de France en 1902. Si l'expression de « bon républicain » est biffée dans son dossier du Mérite agricole, « Au point de vue agricole comme du point de vue politique, cette candidature se recommande à toute la bienveillance du gouvernement » (Arch. dép. Isère, 29M23. Dossier Collet. Extrait de la lettre du maire de Grenoble, le 28 novembre 1905). La fiche de renseignements, probablement de la même période parle de lui comme « … Un des meilleurs agriculteurs de la région ».

La dernière exploitation qui accapare les prix est celle de Joseph Rochas [1551]. Semblable aux deux autres, elle a pour fonction le ravitaillement de Grenoble. Elle présente tous les critères du développement tel que le conçoivent les organisateurs du concours, la rentabilité, l'intégration des intrants et le fait d'avoir un élevage qui, comme le reste des productions, alimente le marché urbain.

Le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans n'est donc pas départemental. Les territoires qui envoient des exposants sont ceux dans lesquels les bovins de ce canton, probablement avant de devenir une race spécifique à partir de 1864, sont déjà connus. Les épreuves ne parviennent pas à modifier le cadre géographique antérieur. La raison fondamentale est que la raison d'être de la politique de développement de ces animaux à travers ses autres manifestations (classement de la race, création de la station d'élevage, suivi du concours cantonal) est de veiller à alimenter de manière durable l'agglomération grenobloise en viande et en lait. Dans cette entreprise, certaines grandes fermes deviennent les championnes des inscriptions. Elles gonflent le retentissement des épreuves et, en retour, démobilisent les cultivateurs que le concours, dans sa finalité politique et idéologique, devait conforter. L'économie dicte sa loi aux responsables départementaux et le concours est rejeté dans les zones rurales éloignées.

1.1.3 Réticence au concours spécial ou réticence à la race bovine de Villard-de-Lans ?

Etudier le concours spécial, c'est tenter de mesurer la portée de la politique de développement. Il s'agit bien de se demander si le désintérêt pour le concours est synonyme d'un rejet, plus profond, de la race elle-même. Un tel questionnement permet de cerner, autrement, les évolutions du monde agricole isérois, ses logiques et les forces qui l'animent de la fin du 19e siècle jusqu'à la Grande Guerre.

Dès leur « invention », les animaux de Villard-de-Lans sont critiqués. L'inspecteur Rendu conteste la notion même d'une race. Certains reproches sont zootechniques. Rouault se

[1551] « M. Rochas Joseph, fermier à l'Abbaye, commune de Grenoble, exploite un domaine de 22 hectares dans lequel il a fait une large part à la culture maraîchère. Cette culture demande beaucoup d'engrais et de main d'œuvre, mais elle donne des rendements excessivement élevés et procure des bénéfices importants. Il a introduit aussi la betterave industrielle et en cultive annuellement deux hectares, soit environ le dixième de son exploitation. Grâce aux fumures qu'il emploie et aux soins qu'il donne, il n'obtient pas moins de 48 quintaux par hectare qui lui payent une bonne partie de sa ferme » (« Rapport du jury de la prime d'honneur », dans *Sud-Est*, 1908. Seconde quinzaine d'août, pp. 294-298, p. 294).

fait ainsi l'écho de l'opinion de « bien des personnes » qui « disent souvent que la race de Villard-de-Lans est une race artificielle et non encore fixée » [1552]. Les comptes rendus des différents concours agricoles relatés par *Sud-Est* dressent une carte de l'extension de la race tout en soulignant son discrédit. Dans les Terres froides, à Saint-Geoire, « Il y a aussi des croisements de Villard-de-Lans car à une époque peu reculée on y importa des taureaux de cette race. Mais le bétail tacheté d'origine Simmenthal s'y entretient avec une telle facilité et donne de si bons résultats, surtout du point de vue laitier, qu'il refoule ou absorbe les autres races » [1553]. Dans la vallée du Grésivaudan le concours de Domène voit « quelques sujets remarquables » de la race de Villard-de-Lans [1554]. Un peu plus en amont, « Certains éleveurs de ce pays ont une prévention marquée contre la race du Villard-de-Lans, relativement à son importance chez eux comme une race améliorante » [1555]. Dans le bas Dauphiné, Amar note avec satisfaction en 1903 « l'acquisition de trois taureaux de la race de Villard-de-Lans comme reproducteurs » [1556]. Cette poussée laisse place au reflux quelques années plus tard [1557]. Derrière la zootechnie c'est, de manière plus générale, le raisonnement économique qui prévaut, celui du rapport coût/bénéfice. La capacité laitière est trop faible par rapport à celle d'autres races. De surcroît, la race de Villard-de-Lans a l'image d'être exigeante [1558]. La situation décrite par le vétérinaire Roux pour le Haut-Grésivaudan fait écho aux remarques

---

[1552] ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1884, pp. 281-286

[1553] « Concours de la société agricole de Saint-Geoire et Montferrat », dans *Sud-Est*, 1913. Première quinzaine de septembre, p. 363.

[1554] ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1906. Seconde quinzaine de septembre, pp. 317-323 (p. 321). Le document précise qu'il s'agit d'animaux « primés au concours spécial de Grenoble en juin dernier, nés et élevés chez des propriétaires des environs de Grenoble, Echirolles, Tavernolles ainsi que quelques autres amenés par des éleveurs de Saint-Martin-d'Uriage ». Le concours spécial remplit dans ce cas sa mission de diffusion de l'excellence agricole.

[1555] L. ROUX, « Zootechnie. L'espèce bovine dans la vallée du Haut-Grésivaudan », dans *Sud-Est*, 1905. Seconde quinzaine d'août, pp. 293-297 (p. 295). L'auteur note cependant que « dans quelques contrées, soit par l'initiative privée de cultivateurs intelligents, soit par l'intervention bienfaisante des syndicats agricoles locaux, il existe de superbes taureaux reproducteurs de race pure tarine ou Villard-de-Lans ».

[1556] « Concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1903. Seconde quinzaine de juin, extrait du discours d'Amar, p. 209. Ils sont acquis par un comice agricole de l'arrondissement de Vienne.

[1557] « Nous voyons autour de nous, vers les plaines du bas Dauphiné, la basse vallée de l'Isère, dans quelques stations mêmes de nos montagnes dauphinoises, apparaître la race tachetée d'origine jurassienne, comme la nôtre, mais plus laitière, surtout dans les variétés perfectionnées par nos voisins, les habiles cultivateurs suisses. Il y a quelques années, on ne rencontrait que quelques individus isolés, épars ; aujourd'hui, ils sont nombreux et nous enveloppent ; demain, ils vont nous imprégner… ». « Concours spécial de la race Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1910. Seconde quinzaine de juin, extrait du discours de Rouault, p.260.

[1558] Le vétérinaire de Grenoble Roux aide à mieux comprendre le problème. Dans son analyse de l'espèce bovine dans la vallée du Haut-Grésivaudan, l'auteur montre d'abord un cheptel disparate : « À côté de quelques sujets, de plus en plus nombreux il est vrai, des races pures de la Tarentaise et du Villard-de-Lans, se trouvent comme partie constituante les bêtes de pays […] ». L. ROUX, « Zootechnie. L'espèce bovine dans la vallée du Haut-Grésivaudan », source citée, p. 293. Pour l'expliquer, à côté de la distance par rapport aux villes, il évoque la différence de la qualité des foins. Selon l'auteur, la race de Villard-de-Lans se trouve cantonnée sur les terrains en coteaux tandis que sur les bords de l'Isère, « … on est obligé de donner la préférence aux petites vaches provenant de la race tarine, dont les sujets s'accommodent plus facilement des foins de qualité inférieure ». Il écrit que « certains éleveurs […] prétendent que cette race, étant très exigeante, ne peut pas s'accommoder de leur climat ni de leurs prairies ».

plus générales déjà évoquées par Rouault pour qui « on se fait une idée exagérée de la valeur des fourrages des vallées de Lans et de Méaudre et la race du Villard-de-Lans est bien moins exigeante en tant que qualité de nourriture qu'on le croît généralement » [1559]. Les réticences sont donc de trois ordres, la question du fourrage qui ferait de la race une vache de riches ;le manque d'aptitude laitière rendu criant par l'existence de races plus performantes ;le choix d'une race pure par rapport au animaux croisés dits de pays.

Ces réserves sont à situer dans les voies empruntées par l'élevage isérois. Les questions qui se posent sont identiques à celles du second tiers du 19e siècle. La première est celle de la race la plus adaptée [1560]. Très rapidement, les animaux de Villard-de-Lans sont en concurrence avec ceux venant de Savoie car la tarine est aussi une race de montagne. Dès 1878, la société d'agriculture de Grenoble signale l'« excellente race de tarentaise » [1561]. Elle est retenue à La Mure dans l'autre station d'élevage du département [1562]. En 1884, elle est choisie par la société d'agriculture de Saint-Marcellin pour l'amélioration du bétail dans cet arrondissement [1563]. La concurrence est bien là et elle précède le concours spécial. Ces sociétés ne sauraient revenir en arrière par rapport à la politique qu'elles impulsent. Cette même politique est promue en Savoie où, en 1888, il est décidé de créer un livre généalogique (*herd-book*) qui comprend 550 reproducteurs [1564].

La race simmenthal est l'autre grande rivale. Le rôle du père de Charles Genin est central puisqu'il est présenté comme celui qui l'introduit au milieu des années 1880, une fois de plus quelques années avant le concours spécial départemental [1565]. Comme pour la tarine,

---

[1559] ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1902. Seconde quinzaine de juin, pp. 205-211.

[1560] Commentant le concours départemental de 1892, Genin résume ainsi les choses : « Ne paraît-il pas singulier que, dans une exposition de ce genre, on trouve rassemblées autant de races diverses pour un territoire relativement peu étendu qu'on appelle un département ; c'est que, même dans une pareille circonscription, des besoins divers se font sentir d'un endroit à l'autre ». « Concours agricole de Bourgoin », dans *Sud-Est*, 1892, pp. 415-416.

[1561] « Société d'agriculture de Grenoble, concours annuel de Saint-Ismier », dans *Sud-Est*, 1878, le 10 juin 1878, pp. 234-237.

[1562] Elle est d'une aire plus vaste puisqu'elle comprend trois cantons. Le perfectionnement des animaux est recherché très tôt. Dès 1884, Dufour fait reproduire dans *Sud-Est* une note de l'économe de l'asile de Bron avec la généalogie de quatre tarines. Un véritable marché de met en place entre le Valbonnais et la Savoie et en 1913 la société d'élevage de ce canton envoie une commission à la foire de Bourg-Saint-Maurice pour acheter des taureaux de race pure (voir *Sud-Est*, 1913. Seconde quinzaine d'août, pp. 336-337).

[1563] *Sud-Est*, 1884, respectivement pp. 107-109 et p. 189.

[1564] Pierre TOCHON, « La race bovine de Tarentaise au concours international de Paris », dans *Sud-Est*, 1890, pp. 187-196 (reproduction de l'article paru dans le Journal d'agriculture pratique). En 1895, Dufour s'en fait l'écho pour les lecteurs de *Sud-Est*.

[1565] La société d'élevage qu'il préside, avant de la céder, à son fils, a un rôle moteur. Le but de Genin père et fils vise en quelque sorte à relancer les anciennes importations en provenance de Suisse de l'époque des schwitz. Leur objectif est de créer un bassin laitier pour alimenter Lyon : « La proximité du marché lyonnais, les débouchés locaux pour le lait et ses dérivés, d'anciennes importations subventionnées déjà, avaient depuis longtemps contribué à amener dans le pays des animaux laitiers… ». « Concours de la société centrale d'élevage de La Tour-du-Pin », dans *Sud-Est*, 1905. Seconde quinzaine de novembre, pp. 412-414 (pp. 412-413). Voir

Genin père et fils s'appuient sur le *herd-book* (1895) et sur les relations étroites avec le canton de Vaud [1566]. On comprend ainsi la lutte qui se déroule au sein du conseil départemental d'agriculture puis au conseil général à propos des subventions en faveur de l'élevage [1567]. La station d'élevage de Villard-de-Lans sauve l'essentiel de sa subvention mais les autres sociétés d'élevage disposent de plus de financements en faveur des races rivales. La société centrale d'élevage de La Tour-du-Pin organise elle aussi des voyages en Suisse où finalité de l'élevage et dimension touristique se marient [1568].

La dernière grande race rivale est celle d'abondance [1569]. Dans les premières années du 20e siècle, les sociétés d'élevage de Saint-Marcellin et de Vienne importent des reproducteurs de Haute-Savoie. En 1907, un concours spécial est organisé à Vienne, suivi d'un deuxième à La-Côte-Saint-André deux ans plus tard puis d'un troisième à Beaurepaire en 1912.

La désaffection pour le concours de la race bovine de Villard-de-Lans est donc à rattacher à la préférence pour d'autres animaux dont les qualités écrasent d'une certaine manière celles des vaches des Quatre montagnes. La robustesse d'une race de montagne faite pour les travaux ruraux ne s'accompagne pas de la production d'une quantité de lait importante. A une époque où la demande de produits laitiers frais augmente, ce critère prend tout son sens.

La seconde question posée à l'élevage isérois est celle du choix entre les animaux dits purs et ceux qui sont croisés. Derrière ce choix, la question économique est de nouveau cruciale. C'est ce qui amène Rouault à distinguer la « valeur spéciale » ou « conventuelle » pour les animaux de race pure et la « valeur générale » ou « industrielle » pour les autres. La vache de race pure est un investissement sur le long terme, là où l'animal croisé est une simple dépense de fonctionnement [1570]. Parce que les qualités de l'animal se développent sur

---

également ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1906. Seconde quinzaine de septembre (pp. 317-321) qui souligne le rôle d'Antonin Dubost, président du Sénat de 1906 à 1920.

[1566] Charles Genin, rédacteur de *Sud-Est* ne manque pas de présenter un ouvrage qui est un album du bétail du canton de Vaud avec quatorze gravures venant du *herd-book* suisse.

[1567] Au terme de la nouvelle répartition faite, il est décidé que « Les Sociétés agricoles devront employer leurs subventions, non seulement à des concours, mais encore et surtout, dans les pays d'élevage, à acheter ou à subventionner des reproducteurs de choix… ». « Conseil général de l'Isère. Répartition des subventions aux sociétés d'agriculture », dans *Sud-Est*, 1900. Première quinzaine de novembre, pp. 343-349 (p. 346).

[1568] « La Société centrale d'élevage de La Tour-du-Pin organise pour les éleveurs de la région une excursion au concours des taureaux de Berne et au pays d'origine de la race tachetée. La durée du voyage est de trois jours et le prix d'environ 40 francs… On visitera Genève, Berne, Thorine, le Simmenthal, Montreux ». *Sud-Est*, 1906. Première quinzaine d'août, annonce de l'association agricole de la région de Bourgoin et du syndicat agricole de Bourgoin.

[1569] L. CAILLE, « La race bovine d'Abondance dans l'arrondissement de Vienne », dans *Sud-Est*, 1914. Seconde quinzaine de février, pp. 69-72. Sur la race d'abondance voir Sébastien ROMAGNAN, *L'abondance et ses éleveurs en Haute-Savoie dans la seconde moitié du 19e siècle (1861-1914)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Lyon, Université Lumière Lyon 2, deux volumes, 166 f° et 56 f°.

[1570] ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1901. Première quinzaine d'août, pp. 249-254 (pp. 250-251).

plusieurs années, l'argent est immobilisé à un moment où le monde rural en a d'autant plus besoin que ses revenus diminuent. Les animaux de Villard-de-Lans croisés sont nombreux dans le département. Rouault en mentionne avec la tarine dans la vallée de l'Isère, le Vercors historique, le Trièves, dans la Chartreuse, à La Tour-du-Pin, à Pont-de-Beauvoisin ainsi qu'à Saint-Geoire [1571]. En 1910, il évalue le nombre d'animaux purs entre 6 000 ou 7 000, alors que la statistique de 1911 évoque 4 900 bovins dans le canton de Villard-de-Lans. Les trois-quarts des animaux purs sont donc dans le canton. Il estime, par ailleurs, à un tiers du cheptel départemental (70 000) ceux qui sont croisés avec ceux de Villard-de-Lans dans une aire qui déborde le seul arrondissement de Grenoble pour pénétrer dans la Drôme voisine [1572].

Il faut donc distinguer entre la désaffection pour un concours spécial réservé aux animaux purs et le choix de certains cultivateurs de la race pour son croisement.

Face à cette situation, les réactions des promoteurs de la race bovine sont doubles. Ils commencent par récuser la spécificité du berceau de la race. Rouault démontre quelques pages après le propos de Roux sur les foins de qualité inférieure du Grésivaudan, qu'« il n'est donc pas exact de dire que les animaux du Villard-de-Lans croissent sur des sols calcaires et trouvent en abondance des fourrages de qualité exceptionnelle » [1573]. Il recommence en 1909 en appuyant sa démonstration sur des analyses chimiques du sol de la Côte-Saint-André et d'Autrans, de Méaudre et de Villard-de-Lans. Il conclut que les différences sont moins flagrantes que l'opinion commune pourrait le croire [1574]. Les partisans de la race s'intéressent ensuite à la réalité du croisement d'une part importante des animaux de Villard-de-Lans. Jusque là décrié, celui-ci est désormais accepté. Rouault va jusqu'à déclarer que « …si les conditions sont telles que le croisement soit une nécessité, les produits de croisement sont forcément à encourager » [1575]. Cela n'annule pas la politique de développement qui passe par les animaux de race pure mais le professeur départemental voit que le saut qualitatif qu'il

[1571] ROUAULT, « Concours d'animaux de Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1905. Seconde quinzaine d'août, source citée, p. 302.

[1572] « Concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1910. Seconde quinzaine de juin, pp. 253-259 (p. 257).

[1573] ROUAULT, « Concours d'animaux de Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1905. Seconde quinzaine d'août, source citée, p. 302. Il parle de « dépressions humides, presque marécageuses, presque tourbeuses [qui] donnent une flore médiocre […] ».

[1574] François ROUAULT, « 35e concours cantonal », dans *Sud-Est*, 1909. Seconde quinzaine d'août, p. 311.

[1575] « Pour avoir un produit de race pur, il faut alors ou l'acheter ou le produire ; mais pour le produire, il faut posséder les deux termes, mâle ou femelle. Or les petits producteurs, la plupart des fermiers, peuvent tout au plus prétendre au croisement qui, après tout, est bien le procédé prévu. Par conséquent, dans les concours, tel qui expose un bon métis, a parfois tout autant de mérite que tel autre qui exhibe un bon produit pur, élevé ou d'importation ». ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1901. Première quinzaine d'août, source citée, pp. 250-251.

appelle de ses vœux n'est pas réalisable immédiatement [1576]. Toutefois, il s'agit d'un préalable, comme dans le cas des animaux de Saint-Martin-d'Uriage, avant, progressivement, de se spécialiser - car : « il faut de temps en temps déplacer le berceau de race » [1577].

On le voit, ce qui pose fondamentalement problème c'est la question d'une race pure dans des régions de montagne pour les petits cultivateurs. Il n'y a donc pas un refus de la race de Villard-de-Lans, mais des choix de développement différents qui s'expliquent selon les ressources des uns et des autres. Le nord Isère a davantage les moyens d'importer des reproducteurs pour constituer un cheptel laitier qui alimente ensuite le marché lyonnais, tandis que le sud Isère, montagnard, cherche une bête robuste. La race de Villard-de-Lans se trouve donc prise au piège de sa triple aptitude et dans une situation d'équilibre instable. Elle ne parvient pas à satisfaire toutes les exigences : demeurer une race de montagne forte, garder et perfectionner le persillé, accroître rapidement et sensiblement la production laitière. L'enjeu est bien les choix de développement de l'agriculture de montagne, sujet important puisque, même dans le berceau de la race, le succès n'est pas non plus au rendez-vous.

1.2 Un berceau de race à l'assise fragile

Le terme de « berceau » qui est employé lors de la reconnaissance de la race bovine en 1864 cherche à fixer pour les enraciner les animaux dans un lieu. Ce territoire de « naissance »fait par la suite l'objet de toutes les sollicitudes des pouvoirs publics. Les achats de reproducteurs par le conseil général (1867), la création de la station d'élevage (1875), l'établissement du concours spécial départemental (1893) en sont les principales manifestations. L'objectif consiste à diffuser la race à l'extérieur, mais aussi dans le canton.

[1576] « Dans les concours de la Société d'élevage [de La Mure] on ne prime que les animaux de race pure et comme la population bovine dominante ne l'est pas, les primes ne sont disputées, en somme, que par un nombre assez restreint d'éleveurs. Une place devrait être faite aux croisements […]. Et puisque l'on croise on ne doit pas systématiquement exclure les produits issus du croisement ; ils ont droit à une place et ils doivent participer dans un groupe spécial aux récompenses, autrement ou décourage la moitié qui croise et on encourage que la moitié qui achète […]. Cette réflexion s'applique à d'autres situations où l'on procède de la même manière, partout d'ailleurs ou n'ayant pas de race locale spécifiée on a recours à une race exotique appropriée ou jugée telle […]. Les résultats obtenus par l'éleveur se voient surtout sur le champ du concours ; ceux qu'obtient le petit éleveur moins favorisé de la fortune se montrent particulièrement sur le champ de foire ; les uns sont le complément des autres ». ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1903. Première quinzaine d'août, pp. 298-307 (p. 302).

[1577] ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1903. Seconde quinzaine de septembre, source citée, p. 360. Auparavant, l'auteur expose une nouvelle fois sa conception : « A Saint-Martin-d'Uriage il s'agissait d'une foire-concours c'est-à-dire d'un concours réduit. Ces foires-concours ne manquent pas d'intérêt. Elles montrent le bétail tel qu'il est et à côté de la prime se trouve l'acheteur […]. Il y a longtemps déjà que j'ai relaté la valeur du croisement Villard tarentais admirablement adaptés à nôtre région comme animaux de service. Quand il faut des reproducteurs, il les faut de race pure évidemment mais tout le monde ne peut pas faire des reproducteurs dans les régions de petite culture surtout » (pp. 358-359).

Là encore, le succès est limité. Cette situation s'explique par l'inadaptation d'une politique de développement qui implique, avec le concours spécial, de garder des bêtes.

1.2.1 Un succès limité à l'échelle du canton

Force est de constater qu'il n'y a pas d'unité à l'échelle du canton, l'évolution du nombre d'animaux inscrits entre 1893 et 1914 le prouve.

Graphique 18 : Evolution du nombre d'animaux du canton de Villard-de-Lans inscrits au concours spécial (1893-1914)

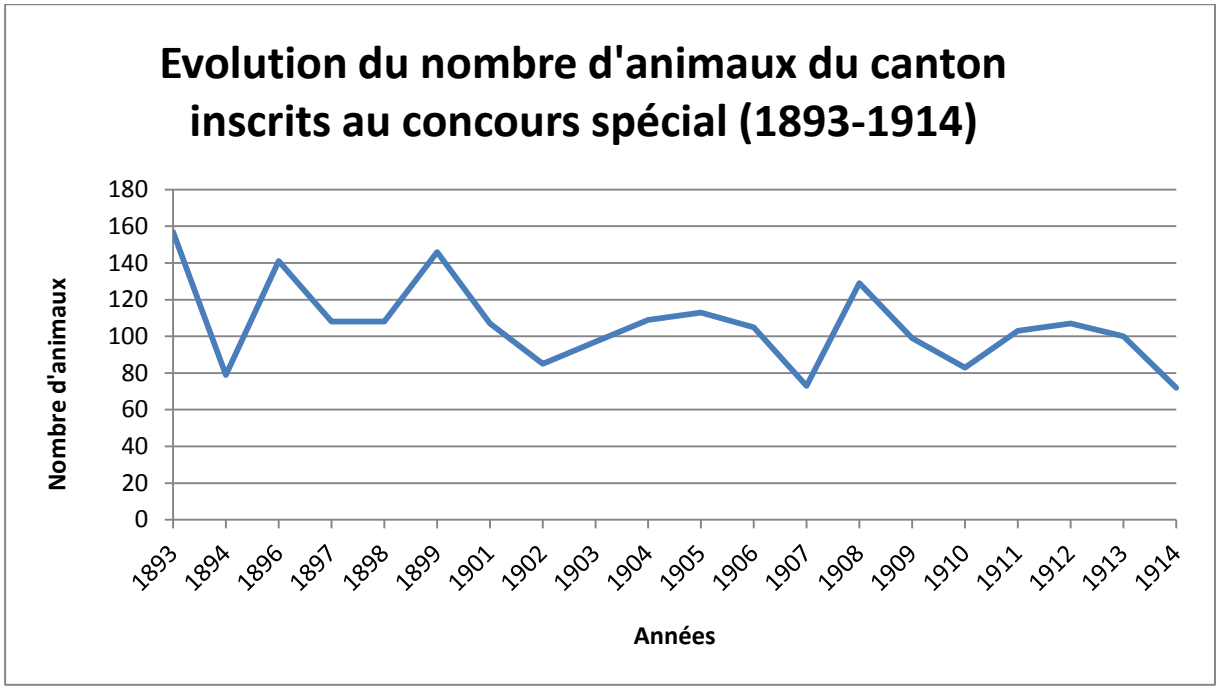

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Entre 1893 et 1914 les effectifs diminuent de plus de la moitié. L'irrégularité est de mise jusqu'en 1899, puis, à partir de 1901, la diminution est constante et l'épizootie de 1907 est particulièrement visible [1578]. Les dernières années sont sous le signe de la stagnation avec

[1578] Dans le canton de Villard-de-Lans la maladie est « sous une forme particulièrement grave. Lans et Villard sont les deux communes les plus particulièrement atteintes ; dans la seconde plus de 70 veaux ont déjà péri ». LAFFOND, « Encore une épizootie », dans *Sud-Est*, 1907. Seconde quinzaine de février, pp. 71-73.

une centaine d'animaux inscrits en moyenne. Le succès n'est pas au rendez-vous, cette impression est encore plus nette quand on s'arrête sur la part des animaux du canton rapportée à l'effectif total.

Graphique 19 : Part du nombre d'animaux du canton de Villard-de-Lans par rapport à l'effectif total au concours spécial (1893-1914)

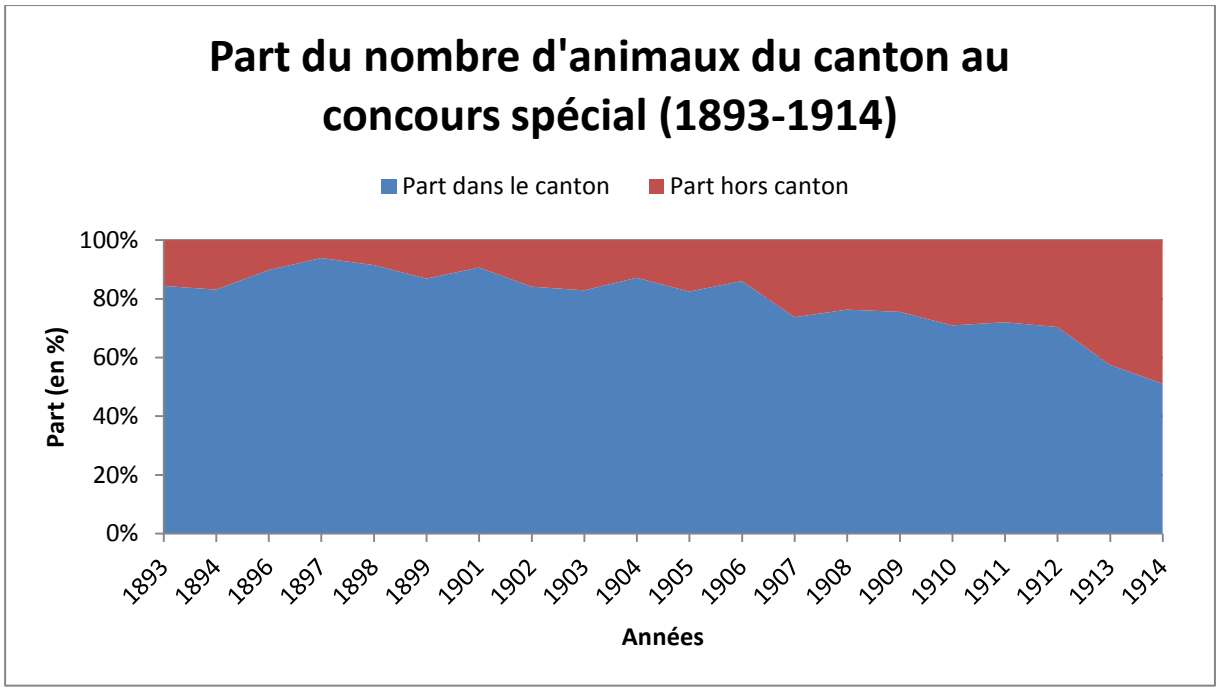

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

La baisse, confirmée puisque les animaux du canton passent de 84 % à 51 % de l'effectif total entre 1893 et 1914, est surtout régulière. L' « accident » de l'année 1907 est intégré dans un recul qui se confirme même lors des années plus fastes. Les cultivateurs ne s'emparent pas du concours pour faire connaître la race bovine de Villard-de-Lans. Il faut donc aussi s'intéresser aux éleveurs.

Graphique 20 : Evolution du nombre d'exposants du canton de Villard-de-Lans inscrits au concours spécial (1893-1914)

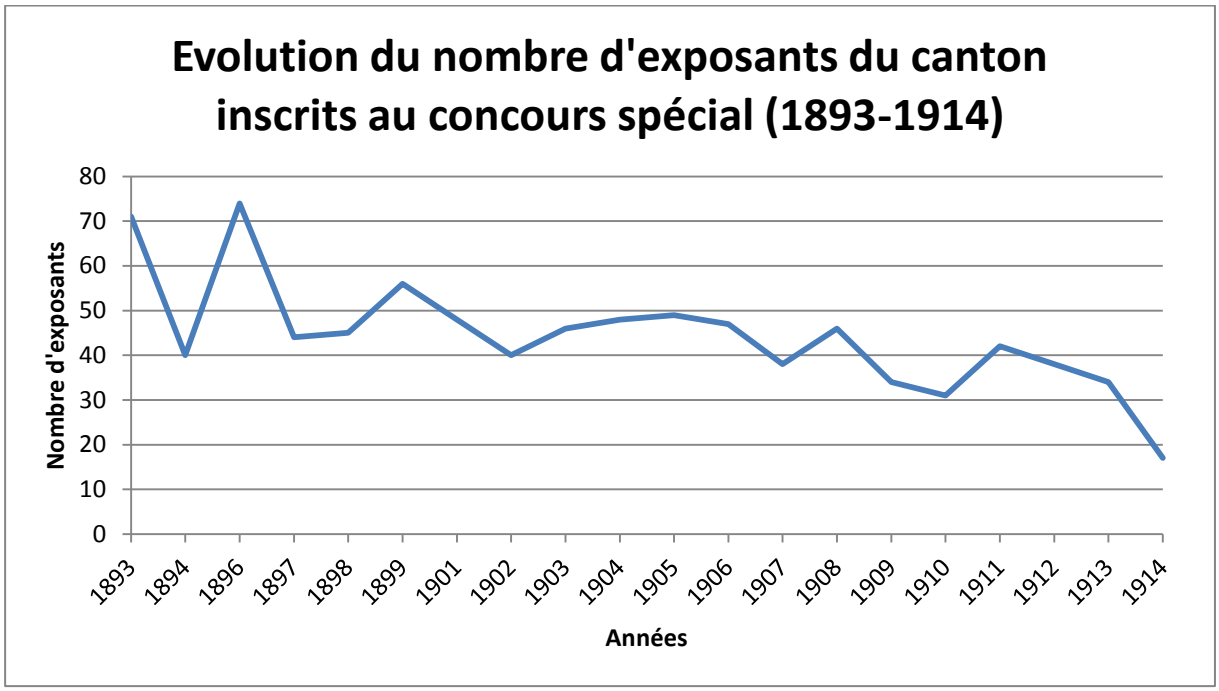

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Graphique 21 : Part du nombre d'exposants du canton de Villard-de-Lans par rapport au nombre total d'inscriptions au concours spécial (1893-1914)

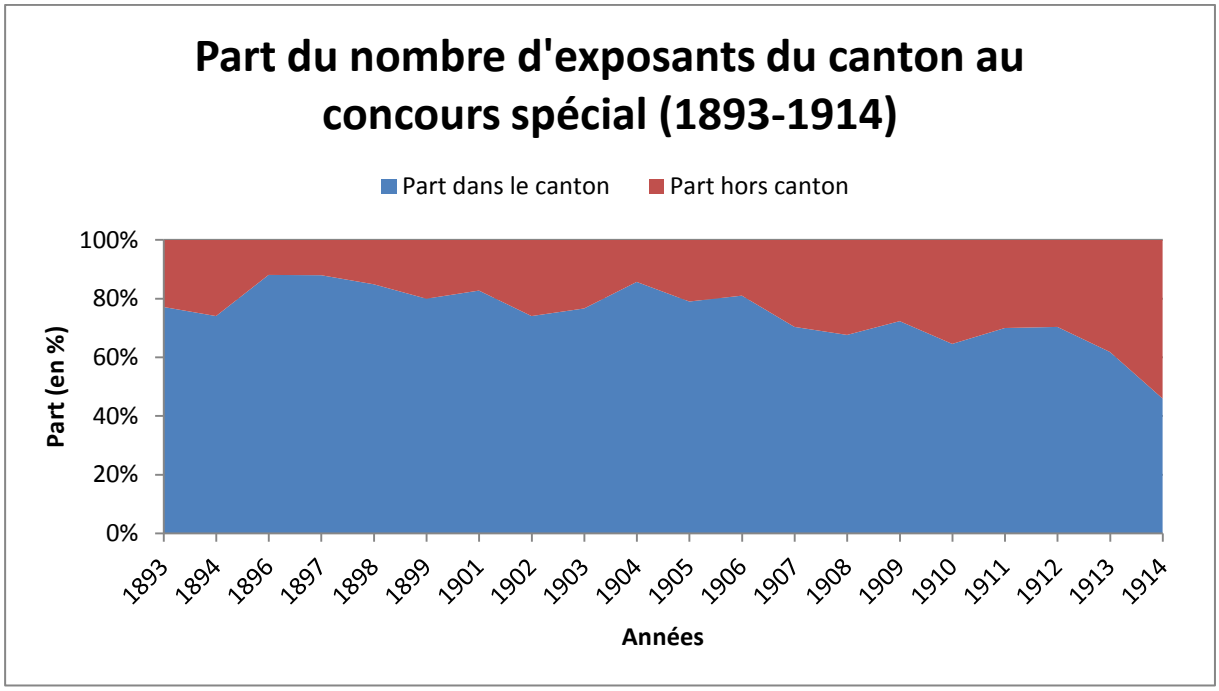

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

De 71 éleveurs différents en 1893 on passe à 17 en 1914. Les trois-quarts des éleveurs ont donc disparu. À partir du tournant du siècle, le nombre de participants du canton diminue régulièrement.

À la fin de la période, les inscrits du canton ne représentent plus que 46 % de l'effectif total, là où en 1893 leur part s'élevait à 77 %. Le début du siècle marque le recul et à partir de 1907 on se situe systématiquement en dessous de 70 %. Le concours ne rencontre son public ni à l'extérieur ni à l'intérieur de son berceau de naissance.

L'analyse du nombre moyen d'animaux inscrits par exposant du canton montre une différence avec leurs concurrents du reste du département.

Tableau 39 : Nombre moyen d'animaux par exposant, dans le canton de Villard-de-Lans, entre 1893 et 1914

Années	Exposants	Animaux	Rapport
1893	71	157	2,2
1894	40	79	2,0
1896	74	141	1,9
1897	44	108	2,5
1898	45	108	2,4
1899	56	146	2,6
1901	48	107	2,2
1902	40	85	2,1
1903	46	97	2,1
1904	48	109	2,3

Années	Exposants	Animaux	Rapport
1905	49	113	2,3
1906	47	108	2,2
1907	38	73	1,9
1908	46	129	2,8
1909	34	99	2,9
1910	31	83	2,7
1911	42	103	2,5
1912	38	107	2,8
1913	34	100	2,9
1914	17	72	4,2

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27

Entre 1893 et 1914, la moyenne double, puisqu'elle passe de 2,2 à 4,2 animaux par exposant. L'analyse par la seule comparaison des deux extrêmes est trompeuse car la dernière année est exceptionnelle puisque le nombre d'inscrits s'effondre. En 1914, le nombre d'inscrits a été divisé par deux, tombant à 17 personnes. L'évolution du rapport montre au contraire une certaine régularité marquée par une tendance à la hausse. Rien d'aussi marqué cependant que les chiffres des extérieurs du canton où les écarts sont creusés.

Ainsi, il y a bien un dépérissement du concours spécial au niveau du canton de Villard-de-Lans. Les sources permettent de cerner les exposants et de voir s'ils sont bien ces petits cultivateurs décrits par Rouault dans ses comptes rendus. Le nombre de bêtes inscrites par exposant du canton est un premier élément de réflexion.

Tableau 40 : Répartition des exposants du canton de Villard-de-Lans par nombre d'animaux inscrits entre 1893 et 1914

Nombre d'exposants …	… ayant inscrit tant d'animaux
92	1
48	2
28	3
8	4
11	5
15	6
7	7
1	8
3	9
4	10
4	11
6	13
6	14
2	15
4	16
2	18
1	20
1	21
3	22
1	23
1	24

	Nombre d'exposants …	… ayant inscrit tant d'animaux
	2	25
	2	26
	1	27
	1	28
	1	30
	1	31
	1	32
	1	33
	1	34
	1	39
	1	41
	1	49
	1	52
	1	53
	1	63
	1	64
	1	68
	1	93
	1	99
	1	112
Total	270	2113

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Chacun des exposants a fait, en moyenne, 7,8 inscriptions durant la vingtaine d'années du concours. Le résultat est trompeur car les écarts sont particulièrement marqués. Si Elie Belle remplit 112 déclarations (5,30 %), à l'opposé un tiers des exposants ne présentent qu'une seule bête (0,05 %). Il y a donc une grande hétérogénéité des situations et des choix voulus ou subis. Le nombre d'années de participation éclaire cette hypothèse.

Tableau 41 : Répartition des exposants du canton de Villard-de-Lans par durée de participation entre 1893 et 1914

	Nombre d'exposants …	… ayant participé tant d'années
	126	1
	46	2
	24	3
	16	4
	15	5
	4	6
	6	7
	12	8
	2	9
	1	10
	4	11
	2	13
	3	14
	3	15
	1	16
	1	17
	1	18
	3	20
Total	270	-

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

46,7 % des exposants participent une seule année. Si on leur ajoute ceux qui viennent une seconde fois, on se situe à 63,7 %. La persévérance ne semble pas de mise. Ce résultat est sans doute à nuancer avec l'étude des exploitations. Le chef de famille peut, en effet, décéder et laisser la place à sa veuve, à un de ses garçons ou à un gendre qui reprend la ferme. La renommée du concours repose finalement sur les habitués qui descendent pour connaître leurs animaux. 19 exposants participent au minimum à 10 reprises, ils représentent 7,0 % des inscrits du canton. On le voit, le concours spécial s'étiole dans le canton de Villard-de-Lans. Certes, le nombre moyen d'inscription sur l'ensemble de la période est plus important à l'intérieur qu'à l'extérieur, preuve que la notion de « berceau » comporte une part de réalité mais l'évolution chronologique dit clairement la désaffection.

1.2.2 L'absence d'un réel effet de tâche d'huile à l'échelle des communes

L'étiolement numérique au fil du temps n'est pas incompatible avec un étalement spatial. Il faut envisager, grâce à une approche cantonale à plus grande échelle, les modalités de la diffusion.

Les communes sont un bon moyen d'aborder le corpus des inscrits aux épreuves de Grenoble. Elles sont, en 1875, au cœur du dispositif créé par le vétérinaire Bévière. Le concours cantonal change régulièrement d'implantation afin, en étant au plus près des cultivateurs, de créer un espace commun, celui du berceau. Dans les catalogues, la localisation est faite selon la commune de résidence.

L'importance s'apprécie par l'évolution de la part des animaux inscrits par commune entre 1893 et 1914.

Graphique 22 : Evolution de la part des animaux inscrits par communes (1893-1914)

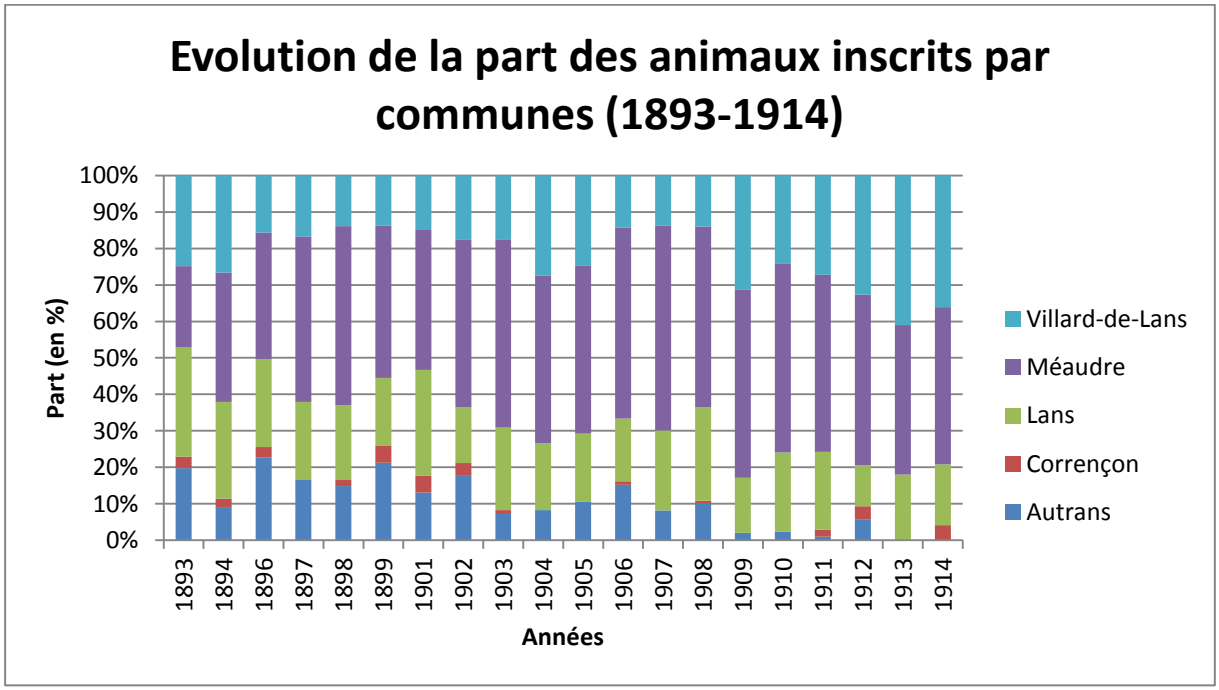

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Le graphique livre deux grandes conclusions. Il explique pourquoi le professeur départemental d'agriculture parle en priorité de Méaudre car c'est la commune qui envoie le plus fort contingent de bovins. Elle est talonnée par Villard-de-Lans qui est la commune la plus étendue du canton. Ce n'est qu'ensuite que Lans et Autrans apparaissent. La mainmise de Méaudre est précoce et durable. Dès 1894, les bêtes méaudraises se taillent la part du lion dans les catalogues. Villard-de-Lans ne joue un rôle réel que dans les dernières années. Lans est assez proche du chef-lieu cantonal : sa part est constante, même si dans les derniers temps le pourcentage tend à se tasser. Autrans recule avec régularité. À la fin de la première décennie, la commune tourne le dos au concours spécial alors que, lors de la visite de la commission de classement en 1864, elle avait été le second lieu visité avec un beau rassemblement d'animaux. Ce retournement s'opère en cinquante ans. À la veille de la Grande Guerre, le berceau s'est en partie vidé : Lans est encore là, mais Autrans et Corrençon ont disparu, ce sont Méaudre et Villard-de-Lans qui sont centrales.

L'étude des exposants vient compléter cette première approche.

Graphique 23 : Evolution de la part des exposants par communes (1893-1914)

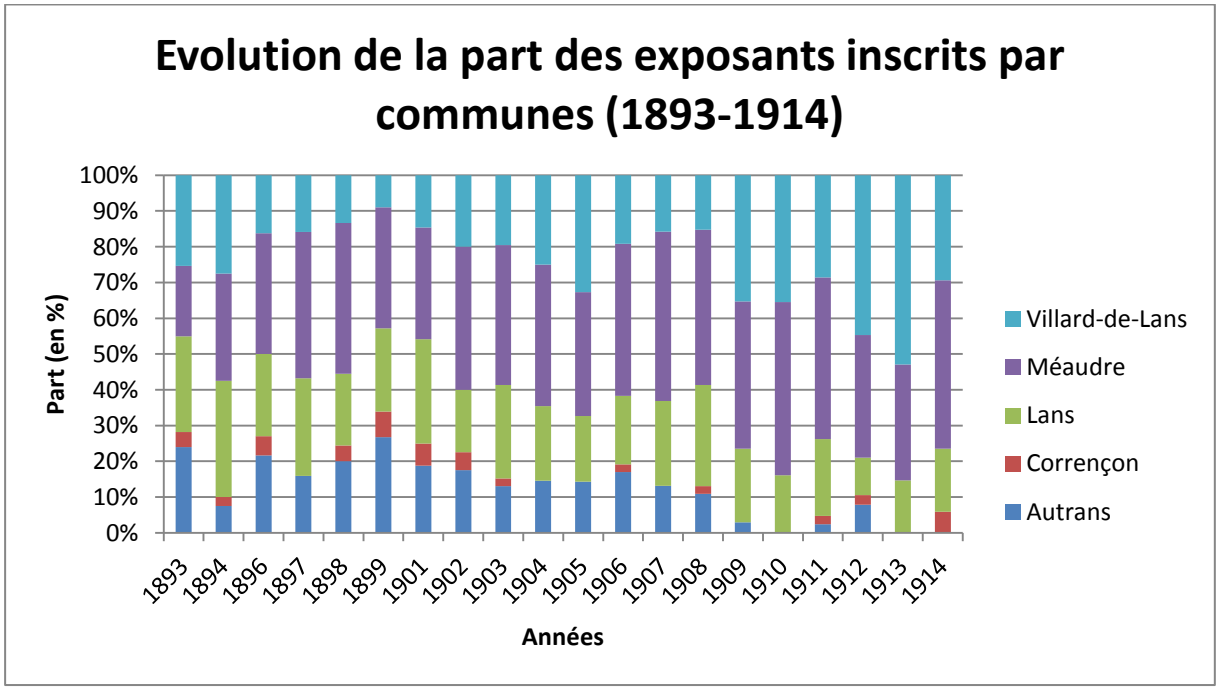

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Entre 1893 et 1914, des déséquilibres s'affirment. Si Méaudre ou Villard renforcent leur emprise, à l'inverse, les cultivateurs d'Autrans décident massivement de ne plus s'inscrire. Les pratiques des cultivateurs de Méaudre ou d'Autrans ne sont pas imitées leurs voisins d'Autrans, Lans ou Corrençon.

L'analyse des primés montre encore mieux l'apparition progressive d'une césure spatiale.

Graphique 24 : Evolution de la part des animaux primés par communes (1893-1914)

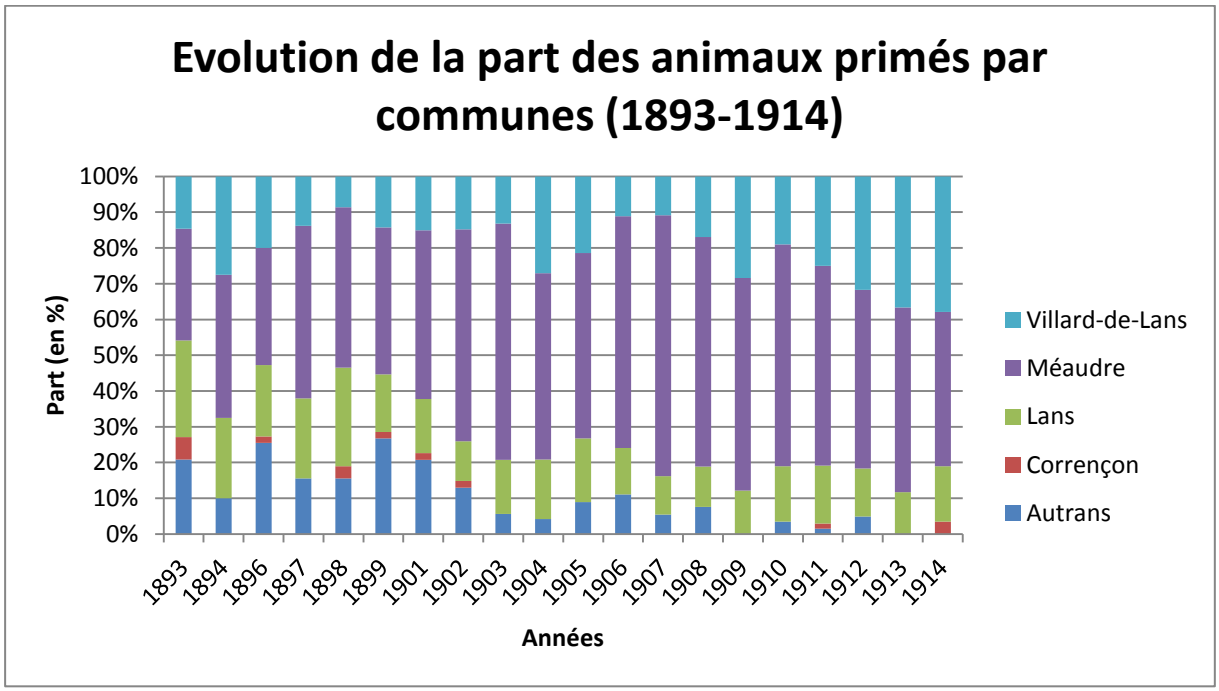

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

En 1893, chaque commune est à peu près représentée de manière assez équilibrée, un peu plus pour les unes (Lans 27 %, Méaudre 31 %), un peu moins pour les autres (Villard-de-Lans 14 % et Autrans 21 %). Vingt ans plus tard, les animaux de Méaudre et de Villard-de-Lans accaparent les primes (43 % pour la première et 38 % pour la seconde). Leur part cumulée peut monter jusqu'à 88 % comme en 1910. Le graphique permet alors de mieux comprendre les évolutions. À Lans, en effet, si la part de la commune se stabilise voire se contracte un peu, c'est parce que l'effectif des animaux primés est peu important. Les efforts des cultivateurs ne sont pas récompensés. À Autrans, le processus est encore plus accusé. La

dégradation se fait par paliers : jusqu'en 1902, la part est supérieure à 20 %. Elle passe sous ce seuil jusqu'en 1908 inclus, puis elle devient infime sans que l'épizootie n'en soit responsable. Il y a donc un double phénomène de rétractation et de densification. L'excellence se renforce dans des espaces précis pendant que les espaces d'élevage des animaux primés reculent.

Graphique 25 : Evolution de la part des exposants primés par communes (1893-1914)

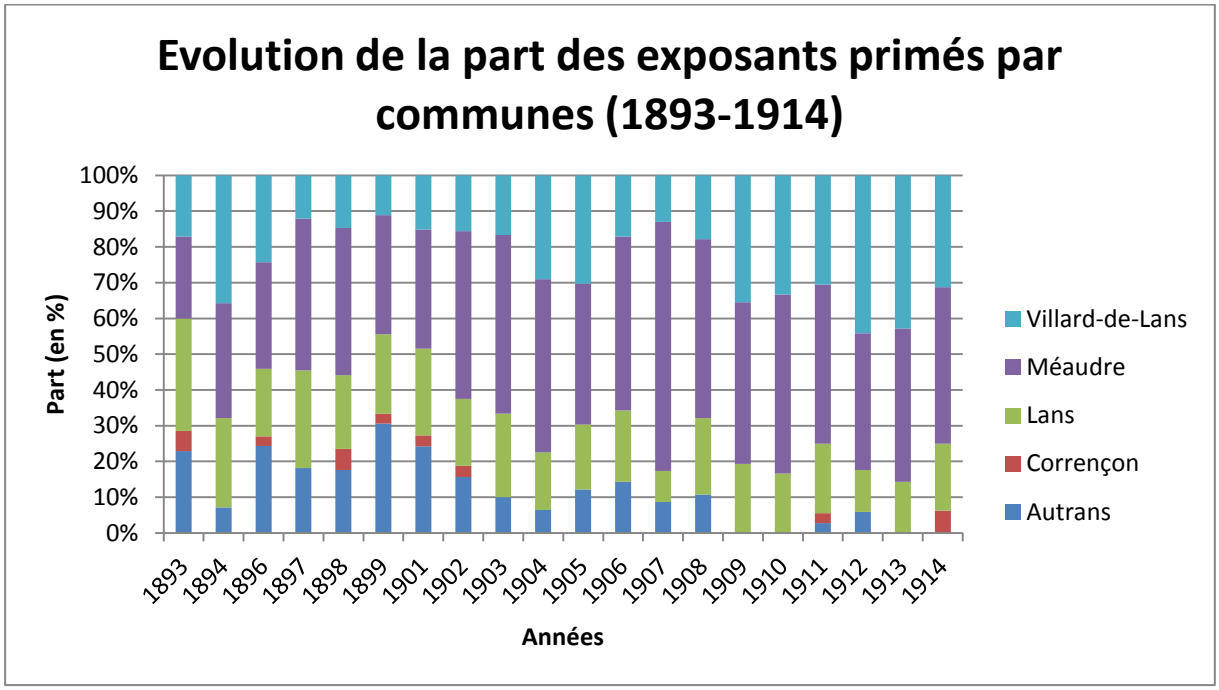

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

L'équilibre entre les communes est de mise dans les premières années. En 1896, année où il y a le nombre de primés le plus important, 24 % des éleveurs primés du canton sont à Autrans, 19 % à Lans, 31 % à Méaudre et 24 % à Villard-de-Lans. En 1912, année où en valeur absolue le nombre d'éleveurs récompensés est très proche (34), 82 % des éleveurs récompensés sont de Méaudre ou de Villard-de-Lans. L'idée d'une diffusion par le biais du concours, autant pour les inscriptions que pour les récompenses des animaux comme des éleveurs, est à récuser.

Une étude infra communale mérite quand même d'être menée pour questionner un peu plus encore les mécanismes à l'œuvre.

1.2.3 Approches d'un partage inégal selon les hameaux

La spatialisation par hameau fait sens pour comprendre le succès limité du concours et observer l'existence de choix collectifs, couronnés parfois de succès.

Une première approche répartit en sept tranches de deux ans la première mention des hameaux dans les catalogues du concours spécial (voir Carte 11, Carte 12, Carte 13, Carte 14 et Carte 15 dans le dossier thématique 2 en annexe : carte de gauche à Lans, cartes du haut pour les autres communes).

Premièrement, si certains lieux peuvent ne pas apparaître, ils sont très minoritaires, sauf dans le cas un peu spécifique de la commune très boisée de Corrençon. La présence des hameaux est donc générale mais il y a une différence entre les deux vallées. La première, celle de Lans et de Villard-de-Lans, voit un pourcentage de hameaux qui sont présents dès le départ (de l'ordre des deux tiers) supérieur à celui des hameaux d'Autrans et de Méaudre (de l'ordre de 50 %). Ce ne sont pas les conditions naturelles qui expliquent cette situation car il est possible de voir que le prolongement de la participation de la partie sud de Lans n'est pas reprise au nord de Villard-de-Lans qui est pourtant la suite de la plaine. De même, il semblerait que les hameaux les plus au nord de Méaudre soient présents dès les premières années, tandis que ceux qui les prolongent au sud d'Autrans ne participent que plus tard. Les résultats sont grossiers mais ils paraissent empêcher de conclure à une présence de certains lieux simplement du fait des facteurs naturels. Ce sont d'abord des choix humains qui expliquent la situation. L'approche par communes montre qu'à Méaudre, les hameaux présents sont nombreux dès les premières années et la large participation du début de la période continue à progresser. La tâche d'huile précoce s'explique par la présence d'étables d'excellence qui s'inscrivent au concour spécial et qui ne peuvent qu'inciter d'autres lieux à les rejoindre.

La seconde approche, toujours en sept tranches de deux ans, cartographie la dernière mention des hameaux sur les catalogues du concours spécial (voir Carte 11, Carte 12, Carte 13, Carte 14 et Carte 15 dans le dossier thématique 2 en annexe : carte de droite à Lans, cartes du bas pour les autres communes). L'effacement est plus disparate, des « trous » se forment peu à peu entre les lieux qui persévèrent. La débandade est claire à Autrans comme à Lans,

moins accusée à Villard-de-Lans et limitée à Méaudre. Les zones où interviennent les syndicats de drainage (voir plus loin) paraissent les plus préservées.

Participer au concours spécial n'est nullement le résultat d'une distribution géographique aléatoire qui dépendrait des conditions naturelles. Le ressort humain est réel à l'échelle communale. Il s'appuie sur l'émulation que peut constituer ceux qui gagnent les récompenses sur les voisins (c'est bien le but premier des primes et des médailles). Il se retrouve dans les améliorations de certaines portions des espaces communaux qui entraînent une inscription davantage dans la durée aux épreuves. Ceci est logique puisqu'en drainant leurs terres, les exploitants cherchent à améliorer l'élevage ; le concours spécial représente une autre possibilité offerte en vue du même objectif.

Alors que la première période voit de l'ordre de 50 hameaux participer, la dernière n'en comporte plus que 35, la perte est donc d'un tiers. Le rétrécissement est évident si on compte à partir de deux dates extrêmes.

Tableau 42 : Comparaison du nombre de hameaux inscrits en 1893 et en 1914

Communes	**Années**	
	1893	**1914**
Autrans	8	0
Corrençon	2	1
Lans	14	3
Méaudre	11	8
Villard-de-Lans	11	5
Total	46	17

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Entre 1893 et 1914, deux tiers des hameaux se sont retirés. En 1914, seules Méaudre et Villard-de-Lans sont encore vraiment concernées puisque Autrans vient de disparaître en 1912, suivie sans doute par Lans.

La cartographie montre également la permanence des hameaux participants durant les trois dernières années car l'essentiel d'entre eux sont présents dès la création du concours en 1893. À Lans, par exemple, sur les cinq hameaux inscrits entre 1912 et 1914, quatre d'entre

eux étaient sur le catalogue de 1893. À Méaudre, c'est sept sur quinze et à Villard-de-Lans, sept sur onze. La présence au concours s'est rétrécie comme peau de chagrin sur ses lieux de départ. La période considérée voit donc une phase de dilatation déséquilibrée rapidement éteinte et qui précède une rétraction.

Mais la présence des hameaux ne dit pas le rôle qu'ils jouent dans la diffusion de la participation et de l'excellence [1579]. De 1893 à 1914, un peu moins d'une centaine de lieux différents sont notés ce qui pourrait donner l'impression d'une grande diffusion spatiale, mais pour les 4/5e d'entre eux, la faiblesse des effectifs interdit d'envisager la question du partage de l'expérience du concours.

Les hameaux présentent deux profils. Ceux qui ont le nombre moyen de bêtes inscrites par éleveur le plus important sont également ceux où ces mêmes individus représenteraient une part importante des chefs de ménage. Autrement dit, la participation n'est pas le fait d'un ou deux individus. À Lans, aux Girards et aux Issards qui sont rassemblés par le recensement, une grosse moitié des chefs de ménage seraient présents au concours avec une moyenne de bêtes plus forte dans le premier cas. Mais c'est surtout à Méaudre que la participation est la plus diffuse dans une partie des hameaux. Aux Chaberts, à Dorchu, à la Balme, à Grangeon, aux Girards et au Coin, quasiment l'ensemble des chefs de ménage figurent dans le catalogue. La situation est similaire à Villard-de-Lans, aux Eymards, aux Pouteils, à la Tour et aux Olivets, mais un cran en-dessous : le nombre moyen d'inscription est assez élevé parce que les exposants représenteraient au moins deux-tiers des chefs de ménage. Il existe donc bien une pratique partagée qui se dessine à l'échelle non de la commune mais de quelques hameaux.

Le succès n'est pas proportionnel aux inscriptions. Des hameaux ont des lauréats à de multiples reprises, d'autres non. C'est encore à Méaudre que l'excellence est la plus densément présente aux Chaberts, à Glandage, à la Balme où trois quarts des bêtes inscrites l'emportent. Aux Girauds, aux Eymards, et aux Olivets à Villard-de-Lans, la participation des chefs de ménage est certes forte, mais seule une bête sur deux repart médaillée. Le hameau de l'Ebertière à Autrans est présent à 104 reprises et obtient 39 % de récompenses.

[1579] Celle-ci s'appréhende, premièrement, par le rapport entre le nombre d'animaux inscrits par rapport au nombre d'éleveurs, ce qui permet d'identifier les hauts lieux de la présence au concours spécial. Le nombre d'éleveurs, par ailleurs, est à apprécier par rapport à la taille des hameaux. Utiliserle recensement de 1901 permet de comparer numériquement l'effectif des chefs de ménage avec celui des participants et primés au concours. Cela a parfois demandé d'additionner des hameaux pour correspondre aux regroupements réalisés par les recenseurs. La question du partage ou non de la participation étant calculé, il peut en être de même pour les primés. Pour cela, une première valeur quantifie la part d'animaux primés par rapport à ceux présentés. La même démarche vaut pour les exposants et voit pour ceux qui se sont présentés la part des primés. Le seuil de dix animaux en moyenne se justifie par le fait que le corpus reste important (21 lieux) et qu'il est réparti dans quatre des cinq communes du canton. C'est sur cette vingtaine de lieux que les calculs sont effectués.

L'excellence, cependant, n'est pas toujours partagée : elle peut être accaparée par une ou deux personnes. Si l'on estime l'excellence par la moitié des bêtes présentées primées, il y a deux profils. Dans une partie des hameaux où la participation est forte, seuls 40 à 66 % des exposants sont primés. C'est le cas aux Chaberts où, certes, près des trois quarts des animaux ont été primés mais qui appartiennent à moins de la moitié des exposants. Ici, quelques individus ont donc probablement joué un rôle émulateur pour participer au concours mais la qualité des étables voisines n'a pas été reconnue. Dans les cas les plus nombreux, tous les exposants ou presque ont été récompensés ; la part d'animaux primés par rapport à l'ensemble présenté étant plus faible, échecs et réussites ont été partagées. C'est le cas de la Chenevarie à Lans et des Pouteils à Villard-de-Lans mais surtout de six hameaux de Méaudre où, de plus, la part de bêtes primées est plus forte. Ainsi, à la Ville et à Glandage, les trois quarts des animaux ont été primés et sont répartis entre tous les exposants. Il y a donc bien, dans plusieurs espaces, partage de l'excellence agricole. Ce partage est particulièrement marqué à Méaudre, et dans une moindre mesure à Villard-de-Lans. Les cultivateurs qui sont de plus en plus des éleveurs persévèrent parce qu'ils sont distingués.

L'échelle micro mesure le succès limité rencontré par le concours spécial de la race bovine dans la plupart des communes du canton de Villard-de-Lans. Elle permet, surtout, de voir la réalité de choix agricoles collectifs dans certains hameaux de Méaudre pour se développer. Il y a, en effet, une participation commune et une excellence partagée. Ainsi, des formes collectives du développement à l'échelle des hameaux s'expriment à travers le développement de l'élevage.

Le berceau tangue parce que la politique de développement qu'est le concours spécial est imparfaitement reprise. Le fait que les cultivateurs ne se saisissent pas de cette modalité de promotion n'est pas synonyme que l'élevage bovin est mal en point. C'est tout le paradoxe du concours. À l'échelle cantonale, le nombre d'inscriptions des exposants des Quatre montagnes baisse. L'approche par communes montre combien l'essor de l'élevage, qui passe par la participation au concours spécial, n'est pas général. Il affecte certains territoires en particulier. Corrençon reste toujours à l'écart. La disparition d'Autrans n'est pas synonyme de la fin de l'élevage, elle dit juste le désintérêt des propriétaires de bovins pour les épreuves grenobloises. La place importante de Méaudre, et dans une moindre mesure celle de Villard, tiennent à la précocité de l'engagement au concours spécial, au nombre d'éleveurs qui en participant aux concours régionaux servent d'exemple. Comme la réussite est au rendez-vous

et que leurs taureaux ont servi dans la commune, l'opportunité du concours départemental est alors, de manière collective et à cette échelle, acceptée. A long terme, la commune la plus investie dans la promotion bovine est celle qui s'implique ensuite le moins au début de l'essor touristique. Les profils diffèrent, il reste à établir la relation de cause à effet.

L'échelle micro prend tout son sens dans le débat sur la notion de « berceau » et sur les modalités du développement. La répartition spatiale suggère que l'importance méaudraise s'explique par une volonté d'inscription largement partagée au sein des hameaux. La moitié des inscrits étudiés représenteraient la moitié des chefs de familles. On peut parler d'une démarche collective dévoilée par les catalogues. Les hameaux de l'excellence sont les lieux d'une tentative réussie. Ces situations ne doivent pas cacher que, dans des pans entiers du canton, les cultivateurs adhèrent de moins en moins au projet de promotion que représente le concours, sans pour autant renoncer à l'élevage. Une partie des cultivateurs n'adhère pas à la notion de berceau car elle les amène à envisager le développement selon des paramètres qui ne sont pas les leurs. Le berceau est menacé parce que le projet n'est pas complètement partagé. Le développement est impossible sans l'adhésion des acteurs locaux. Le concours est d'autant moins un outil approprié qu'il connaît des blocages.

1.3 Un concours entravé

Etudier le concours, comme s'il était immuable entre 1893 et 1914, est une représentation fausse. En réalité, les épreuves recommencent chaque année et des changements interviennent dans le règlement ou le déroulement. Ces évolutions sont une clef d'explication de l'infortune rencontrée. La modification des subventions et des primes, le passage de la « belle vache » à la « bonne vache » qui modifie la nature même du concours, la Première Guerre mondiale qui interdit la tenue puis la reprise du concours, sont autant d'aspects à étudier pour comprendre l'inadaptation croissante du concours comme instrument de développement.

1.3.1 Un intérêt financier émoussé ?

La question financière, récurrente dans les archives du concours spécial et sous la plume des organisateurs, bloque partiellement le concours spécial et, par conséquent, la politique de développement de l'élevage.

Venir à Grenoble pour présenter un ou plusieurs animaux représente un investissement. Pour un exposant du canton, c'est descendre au chef-lieu départemental plusieurs jours et donc délaisser momentanément d'autres tâches. C'est surtout, auparavant, avoir fait le choix de garder une bête sur laquelle on mise, plutôt que la céder. C'est là aussi un engagement dont on espère être récompensé à la hauteur du sacrifice consenti [1580]. Trois points sont à envisager : la subvention, sa répartition entre les différentes catégories, son montant.

Pour ce qui concerne le premier aspect, le préfet doit agir avec doigté. À côté des subventions déjà mentionnées du conseil général de la municipalité, la plus grande part vient du ministère de l'Agriculture. Celui-ci promeut une politique de développement mais n'en donne pas les moyens financiers puisque la prime allouée diminue de manière précoce et ne connaît pas de réelle augmentation en dépit des demandes réitérées du préfet avant 1912. Les premières années, le montant est de 4 000 francs « seulement » [1581]. Il est réduit de 25 % dès 1896 jusqu'en 1904 où la subvention passe à 3 500 francs. Mais celle-ci n'est pas acquise, puisqu'en 1910 le ministère informe le préfet de son refus de revenir à 3 500 francs. C'est sous l'action de Léon Perrier que l'État accepte de remonter le montant à 3 500 francs en 1912 [1582]. Cette situation rappelle le concours de 1892 : le préfet est court-circuité par l'action des personnalités politiques de premier plan qui ont leurs entrées au ministère de l'Agriculture. Les sommes allouées par le pouvoir central constituent une part fondamentale des primes versées aux gagnants [1583].

[1580] Rouault évoque ces « …petits propriétaires, parfois aisés mais jamais fortunés, pour lesquels le taureau est un parasite, un gros mangeur, un capital important qui, avec l'âge, diminue de valeur pour l'abattoir […] ». Il poursuit et dit que : « […] C'est un peu le faux bourdon de la ruche et tout naturellement, pour un petit troupeau, un taureau étant suffisant, le propriétaire conserve celui dont la valeur est en période ascendante et élimine celui qui va entrer dans la période décroissante ». « Concours national et spécial de la race bovine de Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1906. Première quinzaine de juillet, source citée, p. 226.

[1581] Pour reprendre l'observation de Dufour (« Concours spéciaux des races tarine et du Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, juin 1893, p. 158-159) mais il est logique qu'un radical s'en prenne à un gouvernement de républicains opportunistes.

[1582] Arch. dép. Isère, 140M26. Dossier 1912. *La dépêche dauphinoise*, 31 mai 1912.

[1583] Le total des récompenses versées, où une erreur est toujours possible mais qui a été vérifiée avec les totaux indiqués dans la liste officielle des récompenses, ne correspond pas exactement à la somme versée par l'État. Des prix supplémentaires modifient donc à la marge les valeurs.

Tableau 43 : Récapitulatif des primes totales versées au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans (1893-1914)

Années	Montant (en francs)	Années	Montant (en francs)
1893	4 200	1905	3 500
1894	3 800	1906	3 500
1896	3 990	1907	3 000
1897	3 010	1908	3 551
1898	3 000	1909	3 300
1899	3 000	1910	3 000
1901	2 920	1911	3 000
1902	3 090	1912	3 000
1903	3 500	1913	3 000
1904	3 281	1914	3 000

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Durant les trois premières années du concours, pour le lancer, les totaux sont élevés avant de s'abaisser vers 3 000 francs. Après une petite reprise, le montent total des primes connaît un nouvel étiage durant les dernières années. Le concours perd par conséquent de l'intérêt parce qu'il n'a pas les moyens de bien récompenser les lauréats. Les cultivateurs décident donc progressivement de ne plus se rendre aux épreuves ce qui permet au ministère de l'Agriculture de justifier le maintien ou la baisse de son versement annuel. On comprend l'intérêt des préfets à mentionner dans leurs rapports l'affluence et le nombre d'inscriptions.

À côté du montant total qui n'incite pas à l'engagement, la répartition de la subvention entre les différentes catégories est également une clef de lecture pour comprendre la désaffection. Chaque année, les animaux sont répartis entre deux catégories (nommées également « sections ») de mâles et trois de femelles, les deux premières étant composées de génisses, la dernière des seules vaches laitières, soit cinq catégories en tout. La somme de chaque section reflète le choix de distinguer un nombre plus ou moins important de bêtes.

Graphique 26 : Répartition des primes versées pour les taureaux, les génisses et les vaches laitières au concours spécial (1893-1914)

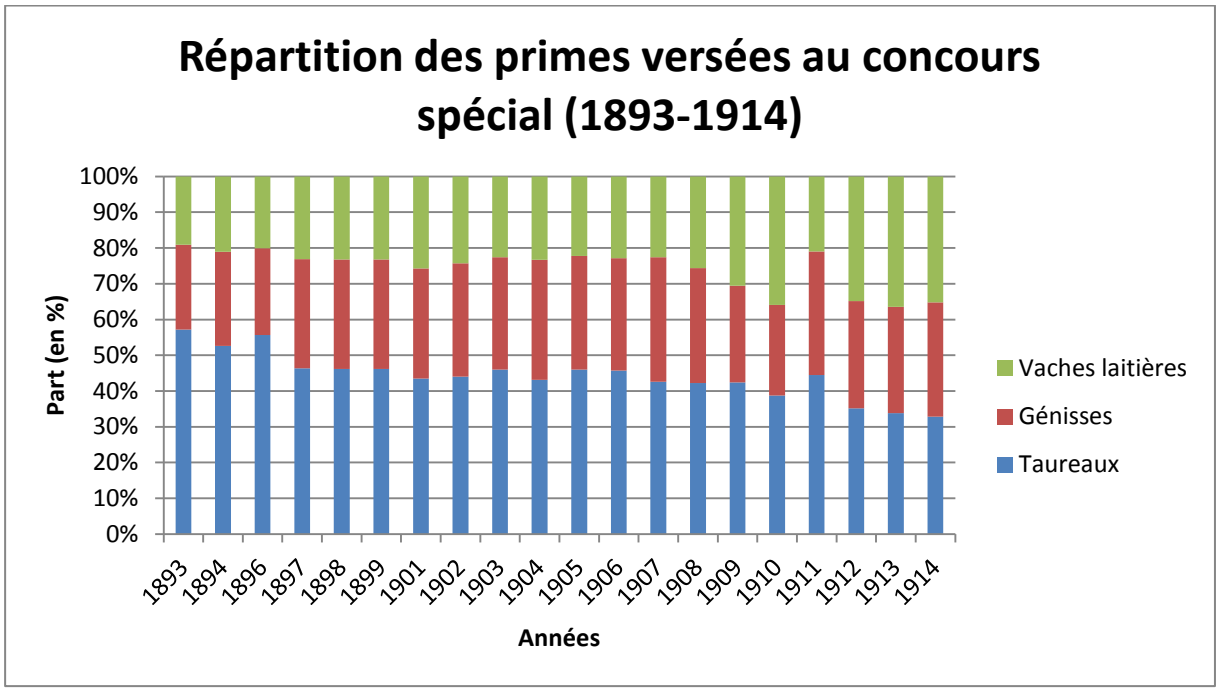

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

La part des taureaux ne cesse de décliner au long de la période. Elle est certes la catégorie la plus dotée mais son poids diminue au fil du temps. Elle représentait 60 % du montant total des primes en 1893, sa part descend à moins de 40 % en 1914. Les génisses se maintiennent aux alentours d'un petit tiers. Ce qui est perdu par les taureaux est donc gagné par les vaches laitières. De moins de 20 % en 1893, elles passent à 35 % en 1914. L'augmentation se fait avec la mise en place d'un nouveau règlement en 1907. On voit l'influence des discours sur l'importance du lait.

Plus largement, il faut rechercher l'explication du basculement des parts dans le hiatus qui se crée au fur et à mesure des années entre le discours sur la triple aptitude et la réalité de l'orientation bovine des animaux de Villard-de-Lans. Les trois qualités des bovins, reconnues par le pouvoir impérial en 1864, demeurent présentes sous la Troisième République lors de la création de la station d'élevage et elles perdurent encore durant les années du concours [1584].

[1584] À titre d'exemple, la mention faite à la suite du concours général qui souligne « la supériorité de la race de Villard-de-Lans, sous le rapport du travail et de la boucherie ; en même temps qu'ils [les résultats] prouvent les grandes améliorations obtenues et indiquent celles à réaliser sous le rapport laitier » (DUFOUR, « La race du Villard-de-Lans au Concours général de Paris », dans *Sud-Est*, 1899. Première quinzaine d'avril, p. 103). Les paroles sont celles d'un partisan de la race qui cherche par ses écrits à provoquer son extension dans le

Les qualités bouchères sont recherchées pour alimenter le marché grenoblois et c'est ce qui explique, en partie, que Bévière ait été choisi par l'autorité préfectorale pour relancer la race. Il exerce une influence en tant que vétérinaire mais également en tant que directeurs des abattoirs de Grenoble [1585]. De surcroît, les qualités laitières, troisième pilier, sont également recherchées. Elles apparaissent avec la distribution des planches de Guenon pour repérer les bonnes laitières dans les concours cantonaux et elles sont un des objectifs poursuivis par la politique de sélection dès les premières années du concours spécial [1586]. Durant ces années, à côté des femelles, les mâles sont également recherchés puisque les examinateurs cherchent les signes laitiers pour distinguer les bons reproducteurs des autres [1587].

Cette situation rencontre au début du 20e siècle des difficultés accrues. En Isère, il y a d'abord la diffusion et le renforcement du troupeau des autres races : la simmenthal et l'abondance notamment. Ce contexte nouveau a pour origine l'augmentation marquée de la demande urbaine de viande et de lait [1588]. La mécanisation en plaine débute également. Comme le dit Rouault dans un de ses discours, « le travail et le lait sont des fonctions

---

département. Une autre mention, quatre ans plus tard la décrit comme « une excellente race de travail et de boucherie, d'aptitude laitière moyenne » (« Zootechnie. La population animale de l'Isère », dans *Sud-Est*, 1903. Seconde quinzaine de juillet, pp. 285-290, p. 285).

[1585] On mesure donc l'écart entre la situation précédente au début du 20e siècle et celle, dix ans auparavant, qui indique que la race de Villard-de-Lans :« produit peu de lait, et au point de vue de la boucherie, elle a encore à subit de notables améliorations ». *Sud-Est*, 1892. Supplément au n° de décembre « Concours agricole de Bourgoin, 10 et 11 septembre 1892. Discours de M. Genin », pp. 415-422 (p. 417). Genin cherche à amplifier l'écart avec la simmenthal dont il cherche la promotion. Son affirmation est donc à nuancer mais si elle était ouvertement fausse elle aurait entraîné une réaction de la part des promoteurs des animaux de Villard-de-Lans.

[1586] « On a reproché, et on le fait encore avec plus ou moins de raison et bientôt ce sera à tort, au Villard-de-Lans, d'être peu laitier. J'ai suivi les concours de cette race depuis une quinzaine d'années et ai pu remarquer que les progrès réalisés dans cette voie par les éleveurs, étaient vraiment remarquables. Au mois de juin dernier, à Grenoble, au concours de la race subventionnée par l'État, je faisais partie du Jury des génisses. J'ai vu là, même chez de très jeunes animaux, des caractères laitiers nettement accusés. Au concours de la Société, au Villard, le 6 août, j'étais dans le Jury des vaches laitières et je dois dire en toute sincérité qu'il y avait des sujets que n'auraient pas méprisés les partisans des races laitières les plus réputées. Les taureaux sont maintenant bien marqués ; depuis plusieurs années les éleveurs les sélectionnent en ce sens avec méthode et succès ». « Zootechnie : sur le bétail dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin _ Extrait du discours prononcé par Grand à la distribution des prix du concours de La Tour-du-Pin, le 4 septembre 1905 », dans *Sud-Est*, 1906, pp. 23-25 (p. 25).

[1587] « La race du Villard-de-Lans, surtout race de travail et de boucherie était autrefois peu laitière […]. Bévière s'est donc dit : pour développer l'aptitude laitière, il faut quand on décerne les prix dans les concours, coter largement les signes laitiers non seulement dans les génisses et les vaches, mais encore dans les taureaux… ». ROUAULT, « Concours de la race du Villard-de-Lans à Grenoble les 29 et 30 juin », dans *Sud-Est*, 1901. Seconde quinzaine de juillet, pp. 232-238 (p. 237). L'année suivante, l'auteur insiste à nouveau sur le rôle des mâles quand il évoque le « … développement de l'écusson chez les taureaux, la seule marque laitière réellement apparente chez les mâles et précisément parce qu'elle est la seule nous lui attribuons une importance considérable ». ROUAULT, « Le concours agricole de Paris (suite) », dans *Sud-Est*, 1902. Seconde quinzaine de mai, pp. 153-156, p. 154

[1588] Le tableau de la production laitière en Isère, à partir de la statistique de 1902, se trouve dans *Sud-Est*, 1903. Première quinzaine de juillet 1903. Voir ROUAULT, « Notes sur la géographie agricole de l'Isère », pp. 279-290 (pp. 288-290). L'auteur estime que le nombre d'hectolitres produit est un peu supérieur à 1,4 million d'hectolitres soit 963 litres par vache et par an. Il établit le cheptel des vaches laitières à un peu plus de 42 000 dans le département et celles qui servent pour le travail à un peu plus de 47 000. L'inspecteur Maignien est très explicite : « Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne que le lait fourni par la vache du Villard-de-Lans joue un rôle de plus en plus considérable dans la consommation en nature, notamment à Grenoble, qu'il est riche en matières grasses et sert à la fabrication d'un fromage (dit de Sassenage) et de beurre très appréciés. ». *Sud-Est*, 1904. Première quinzaine de juillet, source citée, p. 237.

complémentaires quand l'un augmente, l'autre diminue » [1589]. Dans le canton, les cultivateurs recherchent une certaine polyvalence des bovins pour les travaux des champs, pour pouvoir continuer à fabriquer du fromage ainsi que pour le débardage et les activités de transport du bois dans le cadre d'un développement rural qui dépasse la filière de l'élevage. De l'autre côté, la spécialisation en viande et surtout en lait est voulue afin de satisfaire le marché grenoblois qui connaît une hausse quantitative et qualitative de la demande. Les organisateurs du concours procèdent à un rééquilibrage en faveur des femelles, à la fois pour faire nombre afin que les animaux de Villard-de-Lans puissent numériquement affronter les autres races laitières car il y a urgence et aussi pour répondre à l'injonction urbaine.

Les discours sur les « petits cultivateurs » ne sont pas seulement des paroles de circonstances. Pour les éleveurs, garder un taureau est plus compliqué et plus long que d'avoir une génisse primée à l'étable. Pour les premiers, la garde conseillée est de trois à quatre ans alors qu'elle s'abaisse à deux ans pour les femelles [1590]. Par conséquent, renforcer les primes pour les femelles pourrait également chercher à satisfaire les simples exposants, d'autant plus que les taureaux primés sont de plus en plus des animaux des grandes fermes grenobloises. Toutefois, en agissant ainsi, par contrecoup, les organisateurs portent atteinte et remettent en cause l'une des modalités de la distinction sociale aux champs, car la possession d'un reproducteur, encore plus s'il est reconnu par l'autorité supérieure, est un marqueur d'une place sociale à l'échelle locale voire cantonale. Les trajectoires biographiques des reproducteurs départementaux en 1867 ont montré que la détention d'un taureau est l'une des tentatives de développement saisies. En déclassant les mâles par la baisse de la part des primes distribuées, les organisateurs peuvent avoir cassé un ressort de la motivation des

[1589] « Complémentaire » est à prendre au sens d'inconciliable. Comme l'auteur l'écrit plus haut « Que demande-t-on à la race de Villard-de-Lans dans son berceau d'origine ? Du travail, de la viande et du lait, mais du travail d'abord, aptitude qui, précisément, est en opposition avec l'aptitude laitière […] Et pourquoi nos ancêtres du Villard-de-Lans auraient-ils sélectionné une race exclusivement laitière alors que l'éloignement et l'accès des centres de consommation rendaient l'utilisation du lait presque impossible ? Ils devaient penser d'abord à la culture si laborieuse de leurs camps et à l'exploitation de leurs forêts. Néanmoins, depuis 20 ans la situation s'est modifiée ; au moteur animé se substitue de plus en plus le moteur mécanique et la vache-laitière acquiert de l'importance alors qu'en perd la vache-motrice. L'aptitude laitière est plus recherchée qu'autrefois et l'expansion de la race de Villard-de-Lans est pour ainsi dire subordonnée au développement croissant de cette aptitude qui existe déjà et qu'il suffit d'augmenter encore. Pour cela le régime, l'alimentation, le choix minutieux des ascendants et surtout une moindre exigence en travail sont les termes de la solution […] Il y a des vaches laitières, mais il y a aussi des taureaux laitiers et actuellement ce sont ceux-là qu'il faut choisir, conserver et multiplier de façon à développer et à généraliser la valeur lactifère de la race. Et pour être sûr qu'un taureau laitier est laitier, il faut avoir constaté réellement et pratiquement sa valeur laitière de ses premiers produits, car les signes lactifères utiles à consulter ne sont en somme, que présomptifs. Et chaque fois que l'on est en possession d'un taureau laitier, il faut le conserver le plus longtemps possible, c'est une pièce d'or dans de la monnaie de billon ». ROUAULT « Concours spécial de la Race de Villard-de-Lans à Grenoble les 17 et 18 juin 1905. Discours prononcé à la Distribution des Récompenses », dans *Sud-Est*, 1905. Première quinzaine de juillet, pp. 231-239, (pp. 236-237).

[1590] « … C'est entre trois et quatre ans que les taureaux ont le maximum de qualité et les génisses à partir de deux ». ROUAULT, « Concours spécial de la race bovine du Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1903. Seconde quinzaine de juin, pp. 201-205 (p. 201).

exposants. Derrière la zootechnie, la dimension sociale est encore à l'œuvre. La perte de vitesse des deux premières catégories du concours s'observe également dans le nombre d'animaux pour lesquels les propriétaires reçoivent une somme d'argent.

Tableau 44 : Nombre d'animaux primés par catégories au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans (1893-1914) [1591]

Années	Catégories		
	MC1, MC2	FC1, FC2	FC3
1893	22	14 (22)	7 (8)
1894	19	12 (13)	8 (9)
1896	28	18	10
1897	20 (23)	12 (21)	10 (15)
1898	19 (22)	12 (24)	10 (14)
1899	19 (22)	12 (19)	10 (7)
1901	20 (21)	18 (23)	15 (17)
1902	21	18 (21)	14 (17)
1903	21	20 (25)	15 (16)
1904	21 (22)	20 (21)	11

Années	Catégories		
	MC1, MC2	FC1, FC2	FC3
1905	21 (24)	21 (26)	16 (17)
1906	22	20 (24)	15 (17)
1907	21	22	11 (12)
1908	27	38	23
1909	36	33	26
1910	28	27	30
1911	33	43	22
1912	32	46	43
1913	29	39	38
1914	28	41	36

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Les montants perçus par catégorie sont aussi un facteur de la désaffection dont le concours spécial est l'objet.

[1591] Les mâles des deux catégories (MC) sont rassemblés ainsi que les femelles des deux catégories de génisses (FC). Les vaches laitières sont la troisième catégorie des femelles (FC3). Entre parenthèses il s'agit du nombre total de bêtes distinguées c'est-à-dire en incluant également celles qui ont une « mention honorable ». Les totaux peuvent présenter une petite différence d'une unité quelques années d'une unité en raison soit d'une erreur de saisie ou du fait qu'un animal a pu se voir doublement récompensé, à la fois dans sa catégorie et pour un prix d'ensemble. Ce petit écart ne modifie pas les tendances observées.

Tableau 45 : Montant maximum de la prime (en francs) attribuée pour chaque catégorie au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans (1893-1914)

Années	Catégories				
	MC1	MC2	FC1	FC2	FC3
1893	250	110	125	100	180
1894	250	200	125	130	180
1896	200	175	100	100	150
1897	175	80	110	110	125
1898	125	125	110	110	125
1899	125	150	110	110	125
1901	100	120	100	100	100
1902	100	120	100	100	100
1903	100	200	100	100	100
1904	100	200	100	100	100

Années	Catégories				
	MC1	MC2	FC1	FC2	FC3
1905	100	200	100	100	100
1906	90	125	100	100	100
1907	100	80	70	62	91
1908	93	50	37	37	50
1909	50	40	34	34	45
1910	55	40	34	34	45
1911	50	36	30	30	30
1912	40	25	25	25	30
1913	50	30	30	25	35
1914	52	30	30	30	40

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

On le voit, le montant de la première prime dans chaque catégorie est divisé par quatre entre 1893 et 1914. La baisse la plus importante est pour la première catégorie des taureaux où la chute est de 80 % [1592]. Ces seuls chiffres expliquent la baisse de la motivation des éleveurs du canton comme de l'extérieur de celui-ci [1593]. L'évolution des montants maximum est aussi significative. Celui de la deuxième catégorie de taureaux, les plus âgés, est supérieur à celui de la première catégorie [1594]. C'est la traduction de la première tentative pour

[1592] Pour répondre à ce problème, il est décidé en 1907 de procéder à des primes de conservation et de reproduction : « Nous ne devons pas oublier l'origine des subventions accordées par l'État aux concours de race. Cette origine est nationale et non pas locale, encore moins individuelle par conséquent. Or les primes ont une destination individuelle surtout et l'intérêt général n'en a qu'une part très atténuée et très indirecte. Si l'intérêt général ne doit point sacrifier l'intérêt particulier, logiquement celui-ci ne peut pas non plus méconnaître celui-là. On peut faire à chacun la part qui lui revient équitablement en exigeant que certains taureaux primés assurent non seulement la reproduction au profit de leurs propriétaires, c'est-à-dire de l'élevage individuel mais encore au profit de leurs voisins, c'est-à-dire de l'élevage régional. Tel est le but des primes de conservation et de reproduction complétées du carnet de saillies et des diverses dispositions édictées par le règlement ». ROUAULT, « Concours spécial de la race bovine du Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1907. Première quinzaine de juin, pp. 199-207 (p. 203).

[1593] La prime pour une vache (100 francs en 1902) est à rapporter au prix de vente qui est en moyenne à 350 francs et jusqu'à 500 ou 600 francs (ROUAULT, « Quelques notes sur le Villard-de-Lans et le concours de Méaudre », dans *Sud-Est*, 1902. Première quinzaine de septembre, pp. 293-301, p. 295). La somme est donc tout à fait insuffisante pour inciter les éleveurs à garder les animaux dans une logique de conservation pour l'amélioration.

[1594] Amar s'en fait l'écho : « Conservez pour cela vos reproducteurs de choix. Les sacrifices que vous ferez à ce point de vue seront très largement récompensés. Inspirez-vous des idées qui ont guidé la Commission chargée de procéder à la réparation du règlement de ce concours. Elle a proposé de relever la valeur des prix attribués aux taureaux présentés dans la deuxième section, comparativement à celle des années précédentes, en raison de l'obligation " rigoureusement " imposée aux éleveurs de conserver les animaux primés pendant une année et le Ministre de l'Agriculture a sanctionné cette proposition. Il y a pour vous un intérêt majeur à conserver des

encourager les exposants à garder plus longtemps les reproducteurs. Par ailleurs, la transformation des sommes à partir de 1907 montre la mise en place de nouvelles règles dont les fondements reposent sur une évolution de l'évaluation. La comparaison du montant maximum et de la somme minimum versée pour chacune des cinq catégories entre 1893 et 1914 est aussi riche de sens.

Tableau 46 : Comparaison des montants maximums et minimums (en francs) des cinq catégories d'animaux au concours spécial de Villard-de-Lans (1893 et 1914)

Années et bornes		**Catégories**				
		MC1	**MC2**	**FC1**	**FC2**	**FC3**
1893	Maximum	250	110	125	100	180
	Minimum	50	60	55	20	70
1914	Maximum	52	30	30	30	40
	Minimum	35	20	20	20	25

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

La comparaison des lignes 2 et 3 montre combien le concours ne parvient plus à récompenser les exposants. En effet, le taureau de la première catégorie le moins bien gratifié en 1893 reçoit presque le même montant que celui le mieux couronné vingt ans plus tard. Dans la seconde catégorie des mâles, le montant le plus bas en 1893 est deux fois supérieur à celui au maximum en 1914. Mais, chaque année, c'est l'amplitude des écarts qui est également saisissante. Finalement, à la veille de la Première Guerre mondiale, non seulement le montant espéré par animal est faible mais l'écart n'est pas très différent avec un bovin en bas du palmarès.

Par conséquent, l'intérêt pour le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans s'émousse fortement entre la fin du 19e siècle et la fin de la Belle Epoque. Non seulement, le montant global des primes se trouve bloqué, mais les montants espérés sont devenus sinon dérisoires, du moins plus à la hauteur des enjeux que les épreuves doivent remplir au départ.

taureaux de choix pour la reproduction jusqu'à l'âge de quatre et même cinq ans. Cela se pratique couramment chez les éleveurs limousins, et c'est, sans contredit, la principale cause de l'amélioration constante de leur bétail ». « Le Concours de la Race bovine de Villard-de-Lans _ Discours de M. Amar », dans *Sud-Est*, 1903. Second quinzaine de juin, pp. 206-210 (pp. 208-209). Pour la limousine, voir Dominique DANTHIEUX et Philippe GRANDCOING, *La Limousine. Histoire d'une race bovine 19e-20e siècles*, ouvrage cité.

L'évolution des primes entre les différentes catégories et, en particulier, le rééquilibrage de la part des femelles au détriment de celle des mâles, laisse entrevoir que derrière la motivation pécuniaire, il y a une incompréhension entre les exposants, du moins ceux du canton qui sont de moins en moins nombreux, et les organisateurs. Le litige porte sur la finalité de l'animal. Pour filer la métaphore de l'alternative du billion et de l'or, qui est utilisée par Rouault dans une citation précédente, les exposants du canton cherchent l'argent, c'est-à-dire une voie médiane. Cela correspond à des animaux de meilleure qualité par rapport à la période antérieure mais qui ne sont pas non plus spécialisés dans les caractères laitiers. Ils recherchent certes pour la production laitière, beurrière et fromagère des animaux qui présentent ces caractéristiques, mais ils désirent également des animaux qui continuent à leur servir et d'autres qu'ils peuvent vendre rapidement à d'autres cultivateurs [1595]. De surcroît, le déclassement relatif des mâles porte atteinte aux modalités de la reconnaissance locale qui passent par les reproducteurs. Une belle étable est d'abord celle où il y a de beaux taureaux [1596].

Précisément, l'étude du concours montre que la période de la « belle vache » est révolue. A présent, ce qui est recherché c'est le bon animal.

1.3.2 Un concours qui n'en est plus un

Parler du concours spécial est une facilité de langage car il connaît des évolutions permanentes. Par exemple, en 1896, le ministère de l'Agriculture est à l'origine de la modification de l'article 3, lequel, dès lors, précise que ne peuvent concourir que les animaux qui appartiennent au moins depuis trois mois à l'exposant, « afin d'éviter le manœuvres d'exposants peu scrupuleux » [1597]. L'objectif recherché est de perfectionner le processus de sélection de la race. Les épreuves, en effet, visent à récompenser les simples éleveurs, « artisans » de l'amélioration bovine et non les gros exploitants qui ont les moyens d'acheter

[1595] Rouault est même explicite sur ce point à une occasion : « Sans doute travail et lait sont quelques peu incompatibles et la vache de Villard-de-Lans est bien le moteur par excellence de la petite culture, du petit paysan, mais le lait aujourd'hui est réclamé partout et pour développer la race il faut développer son aptitude laitière car la race tachetée moins rustique et moins bonne au travail mais plus laitière, nous entoure, nous envahit ». ROUAULT « Concours départemental de la race de Villard-de-Lans 28-29 mai 1910 », dans *Sud-Est*, 1910. Première quinzaine de juin, pp. 253-259 (p. 257).

[1596] Rouault ne dit pas autre chose quand il constate « l'influence très grande d'un taureau qui peut selon sa valeur et son origine faire progresser ou rétrograder une étable ». ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1902. Seconde quinzaine de juin, pp. 205-211 (p. 211).

[1597] Arch. dép. Isère, 140M19. Lettre du ministère de l'Agriculture au préfet le 24 juin 1896.

des bêtes médaillables. Cette première modification est complétée, toujours à l'initiative du ministère, par la précision que l'animal récompensé ne peut pas se présenter l'année suivante dans la même catégorie [1598]. La finalité est de faire évaluer, c'est-à-dire faire contrôler, un maximum de bêtes différentes.

Plus fondamentalement, trois éléments nouveaux transforment le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. Le premier est que l'on passe d'un concours à un examen à partir de 1906-1907. L'origine de ce changement est liée aux évolutions zootechniques. Il est présenté par Genin, à propos du concours spécial de la race charolaise à venir à Moulins. L'auteur explique la modification du système pour décerner les primes. Plutôt que d'avoir un premier, un deuxième et un troisième prix, c'est-à-dire un concours, il y a une première, une deuxième et une troisième classe. L'entrée dans ces dernières se fait sur la base d'une description rigoureuse des critères en fonction de l'observation de points déterminés à l'avance de l'animal. Selon la réussite, celui-ci entre dans sa classe et la prime devient donc égale entre les lauréats [1599]. Cette innovation venue de l'extérieur, reprise par le concurrent de la simmenthal, rencontre des réflexions antérieures du professeur départemental d'agriculture. En 1901, celui-ci se livre à une mesure des animaux afin d' « évaluer mathématiquement ce que j'appellerai la constance des caractères » et en particulier au tronc et de la tête [1600]. L'évaluation passe donc de la comparaison entre les animaux d'une même année à un écart plus ou moins important par rapport à une norme. Un an après Genin, Rouault se fait l'écho de la reprise de cette innovation dans l'expertise et il précise que les points ont des coefficients différents. L'expérimentation est tentée sur une catégorie de taureaux [1601]. Toujours en 1901, les vainqueurs sont tenus de conserver pendant un an leurs animaux

[1598] Arch. dép. Isère, 140M19. Lettre du ministère de l'Agriculture au préfet le 28 mai 1897.

[1599] « Conseil départemental d'agriculture. Séance du 12 août 1905 », dans *Sud-Est*, 1905. Première quinzaine de septembre, pp. 307-314 (pp. 312-313). « Ces modifications, dit M. Genin, très importantes, ont été empruntées pour la plupart au système d'appréciation des syndicats suisses dans leurs concours, système qui a été suivi par la Société d'élevage de Bourgoin et qui a donné les meilleurs résultats. Il a un avantage certain, c'est de fixer la valeur réelle des animaux et de permettre de pouvoir les comparer entre eux, ce que ne permet pas le mode de récompenses jusqu'alors suivi de premier, de second ou de troisième prix. En effet, un animal médiocre peut très bien obtenir un premier prix, parce qu'il est le meilleur de ceux présentés au concours dans sa catégorie… » (p. 313). Sur le charolais, voir Dominique FAYARD, *Le commerce du bétail charolais*…, ouvrage cité.

[1600] ROUAULT, « Concours de la race du Villard-de-Lans à Grenoble les 29 et 30 juin », dans *Sud-Est*, 1901. Seconde quinzaine de juillet, pp. 232-238 (p. 233). L'auteur distingue un « type ancien », « haut perché » et avec « beaucoup de taille au garrot » et un « type amélioré » qui « se tasse « et dont « le dessous se rapproche du sol » et dont « la circonférence et les longueurs augmentent ». On retrouve cet article dans son tapuscrit (Voir François ROUAULT, *Race bovine du Villard-de-Lans*…, source citée, p. 75 et suivantes). Mais l'auteur procède à des mesures au moins dès 1897. Son tapuscrit contient un tableau des mensurations de taureaux, génisses et vaches entre 1897 et 1899. Il note l'âge et le poids vif et il procède à des mesures notamment au tronc (hauteur du garrot, hauteur au-dessus du sol, longueur de la ponte de l'épaule au plan de la fesse, la circonférence thoracique derrière l'épaule et la circonférence thoracique prenant avant l'épaule et derrière l'autre) ainsi que la tête (longueur du mufle au chignon, largeur entre les yeux et les cornes notamment).

[1601] ROUAULT, « Concours national et spécial de la race bovine de Villard-de-Lans », dans *Sud-Est*, 1906. Première quinzaine de juillet, pp. 220-228.

primés. Quand le processus est étendu aux autres catégories de bovins évaluées au concours spécial en 1907, *Sud-Est* précise comment s'établit la note. L'animal est jugé à partir de dix régions différentes avec un coefficient multiplicateur. Une note globale est établie par la moyenne des cinq jurés [1602].

Les innovations introduites sont des changements importants et elles contribuent également à expliquer une certaine désaffection, paradoxale, du concours par les exposants qui viennent du canton de Villard-de-Lans notamment. Rouault le dit très bien. Il s'agit de passer de « certaines impressions » avec la première évaluation à une méthode « plus précise, [et] plus scientifique » [1603]. Il y a une délégitimation du regard paysan en faveur de l'analyse des seuls membres du jury. Ce ne sont plus des estimations au jugé, sans doute en fonction des autres animaux la même année et peut-être également de ceux qui les présentent [1604]. L'ancienne méthode, avec des marges, est le résultat des hommes, de leur interprétation et de leur appréhension. La nouvelle est celle de la science, elle est mathématique et chiffrée et elle tourne le dos aux observations antérieures. Le changement observé s'inscrit dans la continuité. En 1904, Rouault montre que pour séparer la Mézenc des animaux de Villard-de-Lans, « la nuance de pelage est secondaire » [1605]. Or, comme le précise l'auteur dans un autre écrit, « Au Villard-de-Lans on y attache une grande importance locale » [1606]. Ainsi, pour lui, « les rares critiques formulées par quelques éleveurs sont plutôt des critiques de *nuances* que des critiques de *fond* ; c'est pourquoi elles manquent ordinairement de valeur zootechniques réelles ». Il y a là une véritable délégitimation du savoir local des éleveurs [1607]. Comme précédemment avec la répartition des primes dans les différentes catégories, la science de l'animal prend le pas sur le social. Le concours est centré sur les bovins et oublie qu'ils sont également les médiateurs d'une évaluation entre les exposants. La lecture des palmarès, à partir de 1908, ne comporte plus de premier ou de second mais les vainqueurs sont rangés dans des classes. Une des dernières années, dans chaque classe, l'ordre reprend même

[1602] ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1907. Seconde quinzaine d'août, pp. 298-306. En 1909, il y a huit régions (« Concours spécial de la race bovine », dans *Sud-Est*, 1909. Première quinzaine de juin, pp. 206-215).

[1603] « … Les notes détaillées donnent des résultats plus précis que la note d'ensemble car celle-ci est souvent influencée par certaines impressions qui deviennent prépondérantes… » et, plus loin : « … il ne s'agit point ici de critiquer, mais de tirer profit d'une comparaison qui est en faveur d'une méthode plus longue, plus compliquée, mais incontestablement plus précise, plus scientifique que l'ancienne… ». ROUAULT « Chronique », dans *Sud-Est*, 1907. Seconde quinzaine d'août, source citée, p. 305 et p. 306.

[1604] « En notant séparément chaque région de l'animal on est moins porté peut-être à noter le propriétaire… ». ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1906. Première quinzaine de janvier, pp. 1-8 (p. 2).

[1605], ROUAULT, « Concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans, 17, 18, 19 juin 1904 », dans *Sud-Est*, 1904. Première quinzaine de juillet pp. 231-242.

[1606] ROUAULT, *Race bovine du Villard-de-Lans, historique de la création*…, source citée, p. 60.

[1607] ROUAULT, « Concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans, 17, 18, 19 juin 1904 », source citée, p. 233.

seulement celui de l'alphabet. La nouvelle manière d'évaluer entraîne des remous pour lesquels Rouault montre l'autre face de son masque de Janus. Les formules, parfois empreintes de tendresse, se transforment en propos où l'arrogance pointe [1608]. Il ne reste pour les éleveurs que la protestation ou la désertion du concours.

La transformation de celui-ci en examen atteste l'émergence du groupe des experts ce que l'étude de la liste des commissaires généraux du concours montre. Jusqu'en 1904, les notables ont la main. Les quatre premières années, le responsable est Dalmas, une des personnalités majeures du Conseil départemental d'agriculture et l'archétype du notable pétri de considérations sur l'agriculture. Il est remplacé en 1897 par Vogeli qui a été vétérinaire dans sa jeunesse. Dès l'année suivante et jusqu'en 1903, Victor Amar assume la fonction. Ses problèmes de santé le conduisent probablement à se mettre en retrait et, en 1904, le professeur départemental hérite de la charge. C'est le signe de la mainmise des techniciens sur le concours. À la suite du décès de Rouault en 1912, Pont assure l'intérim et il est remplacé, la dernière année, par Rougier, le premier directeur des services agricoles en Isère [1609]. Les animaux de Villard-de-Lans sont sous la coupe des professionnels. Au sein de la station, c'est Laffond qui occupe la fonction de directeur depuis 1909 [1610]. Sa fonction dans le concours évolue, puisqu'il est le commissaire chargé de la visite sanitaire et du marquage des animaux (il est au même moment rédacteur dans *Sud-Est* de sujets qui se rapportent à ce domaine et, en particulier, celui de la tuberculose bovine). Les biographies de Rougier et de Laffond sont intéressantes dans la mesure où, elles attestent le rôle accru des professionnels, les deux hommes étant originaires des communes situées immédiatement en contrebas du pays des Quatre montagnes. Ils sont donc également des familiers de la race de Villard-de-Lans. Leur savoir technique les propulse pour devenir une nouvelle couche de la notabilité, mais celle-ci s'appuie également sur des attaches locales.

[1608] « La rivalité dans les concours provoque des froissements, meurtrit quelquefois l'amour-propre : acceptons-les comme des leçons passagères en attendant les succès qu'obtiennent toujours ceux qui persévèrent et ne nous laissons pas aller à des récriminations faciles contre le jury… ». ROUAULT, « Concours spécial de la race de Villard-de-Lans 28-29 mai 1910 », dans *Sud-Est*, 1910, source citée, p. 260.

[1609] Laurent André Etienne Rougier est le premier directeur des services agricoles de l'Isère. Né le 26 décembre 1860, son père est mentionné comme cultivateur à Varces. Ingénieur agricole il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'agriculture en Isère. C'est à l'occasion de la publication de celui sur L'agriculture du département de l'Isère, qu'il devient chevalier de la légion d'honneur (Base LEONORE 19800035/0267/35700). Mais dès avant guerre il est commandeur du Mérite agricole. Il est le continuateur de Rouault.

[1610] Lucien Jules Gaspard Laffond (1882-1956) est né à Voreppe. Son père est un jeune instituteur de cette commune. Après des études à l'école vétérinaire de Lyon, il s'installe à Grenoble. Il a 24 ans quand il figure la première fois comme membre du jury et il fait partie de l'importante commission chargée de la deuxième catégorie des taureaux. Directeur de la station d'élevage à partir de 1909, il bénéficie de plusieurs lettres de recommandation d'Amar afin que lui soit décerné le titre de chevalier du Mérite agricole, lequel est mentionné pour la première fois sur le catalogue de l'année 1912. Il est donc un acteur essentiel et épouse à Fontaine en janvier 1914 Fernande Alice Repellin, pour laquelle le lien avec le canton de Villard-de-Lans, s'il existe, n'est pas encore établi.

Avec Rougier et Laffond, mais à Saint-Marcellin, Dorly correspond à la même situation, il y a un basculement dans les rapports entretenus entre ceux que l'on désigne comme notables et ceux qui sont les techniciens ou les professionnels. Durant la seconde moitié du 19e siècle et jusqu'au tournant du siècle, les vétérinaires et les professeurs d'agriculture sont au service des personnalités. Cela se voit dans le rapport de 1864 qui fonde la race de Villard-de-Lans, cela se retrouve dans le rapport tumultueux entre Bévière et Durand-Savoyat, cela se prolonge dans une des fonctions du concours : servir de relais ou de tremplin pour des responsabilités politiques départementales ou nationales. La Belle Epoque, cependant, connaît un changement dans la relation qu'entretiennent les deux groupes sociaux. Les experts prennent vraiment en charge le concours, le réduisant à sa seule dimension zootechnique au détriment de la dimension sociale, et convoquent les notables pour consentir à des critères d'évaluation dont ils sont les détenteurs.

Cependant, et c'est un paradoxe à expliquer, il faut s'interroger sur l'absence de *herd-book* de la race bovine de Villard-de-Lans durant la période du concours. La préoccupation de la généalogie apparaît au concours spécial. Les déclarations sont en partie conservées durant quatre années dans les dossiers de préparation des épreuves (sur 418 animaux inscrits qui proviennent du canton de Villard-de-Lans, cinquante-quatre sont remplies soit 13 % du total). Dans seulement six cas (11 %), la rubrique « généalogie du père » est complétée ; il en est de même pour la « généalogie de la mère de l'animal ». La mention d'anciennes récompenses obtenues par le bovin est davantage présente (34 %). Cependant, les organisateurs du concours – et en premier lieu Rouault – ne poussent pas à la constitution des livres généalogiques. Sauf erreur de notre part, dans les recensions empruntées à *Sud-Est*, nous n'avons trouvé aucune référence directe au *herd-book* entre 1897 et 1910, c'est-à-dire pendant les années où le professeur départemental d'agriculture a la haute main sur la revue agricole. Pourtant, il est utilisé partout ailleurs en Isère, dans le nord du département avec la famille Genin qui en fait la promotion, déjà évoquée, pour la simmenthal, dans les montagnes de la Matheysine dès la fin du 19e siècle pour la tarine et en 1914 dans la région de Vienne pour ce qui concerne l'abondance [1611]. C'est seulement dans les dernières années que Rouault évoque

[1611] Pour la tarine, citons cet extrait de 1896 : « Se conformant à l'orientation nouvelle donnée par la commission du herd-book […]. La Société de son côté changera le type de ses reproducteurs mâles, autant que ses ressources le lui permettront ». « Société d'élevage de La Mure, Corps et Valbonnais », dans *Sud-Est*, 1896. Première quinzaine de juillet, p. 240. Pour l'abondance, le « … Herd-book a été organisé dans le but d'assurer le maintien des caractères et des qualités des animaux de cette race introduite dans l'arrondissement de Vienne et de leurs descendants et de continuer par une sélection intelligente et continue à leur amélioration ». Louis CAILLE, « La race d'abondance dans l'arrondissement de Vienne », dans *Sud-Est*, 1914. Première quinzaine de février, pp. 69-72, (p. 71).

le fait qu'un livre généalogique devrait être constitué [1612]. À le lire, le *herd-book* fait partie des moyens envisageables au même titre que les primes de conservation. Le professeur départemental d'agriculture détient des feuilles de classement qui lui permettent de suivre les animaux d'une année sur l'autre, mais il ne formalise jamais la généalogie des animaux de la race bovine de Villard-de-Lans. Les archives laissent entendre que Rouault fait un choix contraire à toutes les autres races bovines, qui empruntent une autre voie. De la même manière, le professeur départemental d'agriculture n'est pas favorable à l'innovation de la sélection par le pointage des différentes parties des bovins. Il s'oppose très clairement à Genin en se déclarant partisan de l'ancienne méthode [1613]. La seconde référence à un livre généalogique de la part de Rouault date de 1911. Le ministre de l'Agriculture visite le canton et le député Perrier ainsi que le sénateur Dubost viennent d'obtenir que la race de Villard-de-Lans soit classée à part au Concours général de Paris. Rouault comprend que la tenue des registres est devenue impérative [1614].

Le professeur départemental a donc à voir avec l'infortune de la race bovine de Villard-de-Lans qui consiste à renforcer ses qualités laitières. Les exposants de leur côté sont partisans de la triple aptitude alors que l'essor de la demande, l'arrivée de la mécanisation, l'inclinaison à la spécialisation de races concurrentes ne peuvent que conduire à des adaptations permanentes. Surtout, leur peu d'entrain n'est pas le fruit de la routine, mais des négociations fines qu'ils perçoivent et qu'ils entretiennent en fonction de leur conception du développement. La Première Guerre mondiale apporte cependant un coup fatal à cette modalité du développement rural qu'est le concours spécial.

[1612] « Il conviendra donc d'examiner […] s'il ne convient pas d'encourager par des primes spéciales la conservation des meilleures laitières, de créer un livre généalogique pour leur descendance et d'innover des concours laitiers… ». ROUAULT, « Concours spécial de la race Villard-de-Lans 28-29 mai 1910 », dans *Sud-Est*, 1910. Seconde quinzaine de juin, source citée, p. 259.

[1613] Face à Genin qui souligne les vertus de la nouvelle méthode pratiquée sur les charolais dans son article de *Sud-Est* en septembre 1905, Rouault réagit au début de l'année suivante. Selon lui ni la race charolaise ni la limousine n'ont cette méthode et « Il faudrait être logique et à propos d'une méthode d'apparence mathématique ne pas conclure uniquement sur des présomptions ». Plus loin, il affirme que « ce système [la méthode ancienne] est moins mauvais qu'on ne l'imagine et produit peut-être moins de surprise que la notation pour si complexe qu'elle soit ». ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1906. Première quinzaine de janvier, source citée, p. 2.

[1614] « En présence de cette sanction officielle [l'inscription au Concours général], le moment semble venu également puisque la race présente maintenant l'uniformité si longtemps désirée, de créer un livre généalogique, le carnet de famille, le herd-book des Anglais, qui permet d'attribuer à l'origine l'importance qu'elle possède, dans la transmissibilité des caractères et des aptitudes ». ROUAULT, Race bovine du Villard-de-Lans…, source citée, p. 107.

1.3.3 Les perturbations de la Première Guerre mondiale

Les dernières épreuves du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans se déroulent les 6 et 7 juin 1914. Elles ne sont pas parvenues à concerner des cultivateurs de l'ensemble du département. Il est probable également qu'en réduisant la manifestation à une dimension technique l'émulation se trouve émoussée. Le décès consécutif du conseiller général Amar et, l'année suivante, du professeur départemental Rouault sont également de rudes coups portés à la manifestation qui a alors vingt ans. Toutefois, le déclenchement de la Première Guerre mondiale est un bouleversement inégalé. Le fonctionnement normal s'achève brutalement, les ressources financières de l'État en faveur du développement de la race disparaissent et une partie de ses acteurs, c'est-à-dire des exposants et des membres du jury,est mobilisée dès la fin juillet. Le facteur conjoncturel de la guerre complète les tendances structurelles et précipite la fin du concours.

La fin des épreuves n'est pas celle de la race. Celle-ci, en effet, reste une des modalités des sociétés locales pour passer les années de guerre. Il s'agit donc de quitter les épreuves grenobloises et, à nouveau, de remonter dans le canton de Villard-de-Lans pour comprendre ce que dit la Grande Guerre de l'espace étudié.

Les études consacrées aux sociétés rurales durant la guerre en France sont peu nombreuses [1615]. Tous ces travaux, tournés vers le front, renseignent finalement peu sur les espaces qu'ils étudient. Ceux qui portent sur la sortie de guerre ont longtemps suivi les représentations des contemporains pour consacrer l'image de campagnes enrichies par les flux d'argent de l'inflation.

[1615] Une vue d'ensemble qui reste d'actualité est celle des auteurs du tome 4 de l'*Histoire de la France rurale* (Voir Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 4, La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, 1976, 667 p., (pp. 38-55, 165-173 et 531-542) et, plus récemment, Jean VIGREUX, « Le passage d'un siècle à l'autre (1914-1929) : traumatisme et nouvelles donnes politiques », dans Jean-Marc MORICEAU [dir.], *Les campagnes dans les évolution sociales et politiques* …, ouvrage cité, pp. 218-226 ainsi que Benjamin ZIEMANN, « Paysans » dans Jay WINTER [dir.], Cambridge history. *La Première Guerre mondiale. États*, volume 2, Paris, Fayard, 2014, 892 p. (pp. 423-448). Aucune entrée « campagne », « paysan » ou « rural » dans l'index des noms propres et thématique chez Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, tout au plus une entrée « alimentation » (Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 393 p.). Des travaux convoquent le monde paysan pour analyser l'état d'esprit et saisir la résignation dans l'entrée en guerre. Largement composés de cultivateurs les fantassins tiendraient dans les tranchées car ils sont habitués à la pluie et à la boue. L'analyse des correspondances, à travers le contrôle postal par exemple, montre le maintien des liens avec l'exploitation. Les hommes continuent à se sentir préoccupés par leurs terres. Ils les gèrent à distance et donnent des consignes. D'autres approches privilégient un regard économique. Le front intérieur est également mobilisé pour contribuer à l'effort de guerre afin de ravitailler les poilus.

L'approche esquissée ici est différente, dans la mesure où elle est concentrée sur les années de guerre dans un espace rural de moyenne montagne [1616] qui fait preuve de sa capacité d'adaptation aux conditions nouvelles imposées par la guerre. Il y participe et continue en même temps à se développer. D'abord, comme dans bien d'autres campagnes, les années de guerre sont celles del'adaptation. Dans le canton de Villard-de-Lans, l'élevage bovin en est un ressort essentiel.

La mobilisation des hommes d'abord puis, rapidement, celle de l'économie, quand la perspective d'une guerre courte s'enfuit, conduisent à une nécessaire adaptation aux nouvelles conditions de guerre, dans le canton de Villard-de-Lans comme ailleurs. Le tableau suivant en donne une vision d'ensemble.

***Note explicative** : le rendement des pommes de terre est exprimé en quintaux métriques. Tous les autres rendements sont exprimés en hectolitres par hectare.*

[1616] Les années de guerre sont riches en sources. En plus de celles déjà utilisées comme les dossiers qui concernent les maires et les conseils municipaux ou celles de l'administration communale, la statistique agricole annuelle ou les coupes annuelles de bois fournissent des appréciations d'ensemble. Les archives militaires sont également fécondes. Les statistiques des ressources agricoles ou les permis de circulation complètent les informations. Ces approches quantitatives peuvent être croisées avec les registres matricules. Une dernière source, particulièrement riche, a été utilisée 3 037W (bénéfices supplémentaires engendrés par l'état de guerre). Combinées avec les matériaux de l'histoire sociale fine une première approche du développement rural par le bas durant les années de guerre peut être tentée.

Tableau 47 : Superficies des terres labourables et rendements de certaines productions végétales dans le canton de Villard-de-Lans (1914-1920)

Produits	Années, superficies (en hectares) et rendements									
	1914	1915		1916		1917		1918	1919	1920
	Sup.	Sup.	R.	Sup.	R.	Sup.	R.	Sup.	Sup.	Sup.
Terres labourables	4 061	3 996		4 295		4 173		4 137	3 699	4 037
Blé froment	450	410	16	416	16	244	11	258	261	261
Méteil	433	384		425		317		231	323	318
Seigle	210	195	16	196	16	28	13	38	44	44
Orge	98	106		79		47		52	54	66
Avoine	554	500	23	477	20	164	16	218	244	220
Pommes de terre	285	293	17	278	59	302	45	211	190	195
Betteraves fourragères	26	16	90	26	81	55	81	38	39	43
Rutabagas et navets		4							4	
Trèfle	312	317	49	305	46	283	47	271	261	263
Luzerne	297	323	55	318	54	329	51	309	260	238
Sainfoin	998	985	46	1 020	42	1 025	41	1 005	888	995
Prairie temporaire, graminée et légumineuse	207	187		192		115		150		180
Vesces, pois et trèfle incarnat	68	78		95		113		128	185	105

Source : Arch. dép. Isère, 137M61 et 137M63 à 137M68.

Les années de guerre correspondent à un effort pour augmenter la superficie cultivée afin d'augmenter la production [1617]. La situation ne s'améliore qu'à partir de 1919 mais sans retrouver les valeurs de 1914 [1618]. Il n'y a pas de retour à la normale et la Grande Guerre se prolonge. Le produit qui sert de refuge est la pomme de terre qui connaît son maximum quand les céréales sont au plus bas. On comprend alors l'importance qu'elle revêt dans les

[1617] La baisse des céréales est particulièrement marquée, notamment en 1917 et 1918. La chute est forte : de l'ordre de 45 % pour le froment, 47 % pour le méteil, 50 % pour l'orge et jusqu'à 70 % pour l'avoine et 90 % pour le seigle. Les chiffres sont à croiser avec ceux des landes et terres incultes qui passent de 2 846 hectares en 1914 à 2 854 hectares en 1919. Les valeurs sont les plus faibles des années de guerre se situent en 1916 et 1917, respectivement 2 512 et 2 522 hectares. En effet, des efforts sont faits pour accroître l'agriculture extensive afin de compenser la baisse des rendements du fait des livraisons réduites d'engrais car les produits chimiques sont destinés au front.

[1618] Les autorisations de circulation attestent, par exemple, de livraisons de froment par « divers propriétaires » de Lans et de Villard-de-Lans à Boissieux à Pont-en-Royans. Celui-ci centralise la production d'une partie des producteurs de la région. Les quantités les plus importantes sont à la fin de l'automne et au début de l'hiver (jusqu'à 6,6 tonnes), mais il faudrait pouvoir les apprécier par rapport aux exportations d'avant-guerre. Elles se font en moyenne tous les dix à quinze jours et reprennent en mars, de manière plus irrégulières et avec des quantités plus faibles (Arch. dép. Isère 13R676 et 13R677).

observations de la commission cantonale qui établit la statistique [1619]. Puisque les surfaces en céréales baissent et qu'elles sont faiblement compensées par les tubercules, les superficies des terres labourables augmentent légèrement à la suite de la place plus grande prise par les prairies artificielles. En additionnant les étendues en trèfle, en luzerne et en sainfoin, on passe de 1 607 hectares en 1914 à 1 643 hectares en 1916 et 1 636 hectares l'année suivante. Le total masque cependant des allures différentes car la première s'abaisse constamment jusqu'en 1919 tandis que la dernière connaît son maximum en 1917. Ceci s'explique probablement par le fait que le sainfoin demande un travail préparatoire moindre et moins d'engrais chimiques que la luzerne [1620]. Les produits azotés, phosphatés et potassiques se font rares parce que les lieux de production sont dans la zone des combats, comme la potasse en Alsace, et parce qu'ils sont au service direct de l'effort de guerre. Les superficies sont à croiser avec les rendements [1621].

Ils traduisent l'absence d'une partie de la main-d'œuvre et des engrais puisqu'ils s'abaissent pour toutes les céréales retenues entre 1914 et 1918, en plus des événements climatiques survenus qui peuvent expliquer une baisse ou une augmentation annuelle. La production de blé se réduit de moitié entre 1915 et 1918 (de 6 437 hectolitres à 3 225

[1619] Absente des phrases de synthèse en 1914, les pommes de terres sont importantes dès 1915, signe de l'attention qui leur sont portées. En 1915, la récolte est fort médiocre « à tel point que beaucoup de propriétaires n'ont pas récolté la semence, obligés par conséquent d'en acheter pour leur usage » (Arch. dép. Isère, 137M65). Elle est satisfaisante l'année suivante mais à nouveau en 1918 les auteurs se plaignent des gelées dans les bas fonds. L'observation se poursuit après l'armistice.

[1620] La culture de la luzerne est préparée par un fort labour de défoncement. Il s'agit donc d'un travail d'abord masculin qui ne peut se faire facilement du fait de la mobilisation. La terre, avant d'être semée, doit être hersée et roulée puis roulée à nouveau après les semailles Elle demande également de nombreux sarclages. De surcroît, elle nécessite une fumure importante en fumier, en superphosphate et en sylvinite (mélange de chlorure de potassium et de chlorure de sodium), ici encore en plusieurs épandages. En cultivant le sainfoin, les exploitants reviennent aux variétés exploitées au cours du siècle précédent sous le nom d'esparcette dans une adaptation aux conditions de la guerre. La préparation du sol, en effet, demande des quantités d'engrais plus faibles, de l'ordre d'un tiers pour les superphosphates et quatre fois moins de chlorure de potassium. La plante est semée à la volée et doit être enfouie sous quelques centimètres de terre. Le travail est donc nettement moins épuisant que celui de la luzerne (mais la récole est aussi plus faible, 2 500 à 4 000 kg de foin sec pour le sainfoin contre 8 000 à 10 000 kg de foin sec pour la luzerne). Voir Ch. POUPON et H. DE CERTAINES, *Manuel professionnel agricole à l'usage des élèves*. *Des cours par correspondance, des centres d'éducation agricole, des écoles d'agriculture et des agriculteurs, viticulteurs, éleveurs, etc*., Lyon, L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, 1941, 757 p., pp. 193-200.

[1621] Les chiffres donnés fournissent des ordres de grandeur. La statistique distingue les « rendements calculés d'après les questionnaires communaux » (ceux qui ont été retenus) et les « rendements à l'hectare rectifiés » qui sont les chiffres arrondis. Les valeurs sont suivies d'une décimale pendant trois années mais en 1917 ils ont été arrondis dès le questionnaire communal. En 1918, le changement de nature du document fait que seuls les rendements de certaines céréales sont connus. Même si elles constituent des ordres de grandeur, les valeurs relevées restent sujettes à caution. De manière générale, et surtout en période de guerre, les cultivateurs cherchent à minorer leur production tant végétale qu'animale. De surcroît, la statistique agricole contient en 1918 (Arch. dép. Isère, 137M66) des tableaux de chiffres résultant de l'enquête Compère-Morel (Sur Compère-Morel et son rôle durant la guerre, voir Edouard LYNCH, *Moissons rouges : les socialistes français et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres 1918-1940*, Villeneuve d'Ascq, Editions universitaires du Septentrion, 2002, 484 p., p. 34 et suivantes). Il y a notamment la comparaison des hectolitres de la production de 1914 comparée à celle de 1917. Pour ce qui concerne cette dernière année, les valeurs ne correspondent pas toujours voire pas du tout à celles de la statistique annuelle. Cependant, la comparaison entre les deux années confirme une baisse des productions de l'ordre d'un tiers pour le blé, des deux tiers pour l'avoine et de plus de 80 % pour le seigle). Les résultats sont donc complémentaires et vont dans la même direction.

hectolitres) car en plus de la baisse de la superficie (de 410 hectares en 1915 à 244 hectares en 1917), le rendement passe de seize à onze hectolitres par hectare pour les mêmes années. Le seigle et l'avoine s'effondrent : le premier voit un rendement qui passe de seize à treize hectolitres par hectare entre 1915 et 1917 mais c'est surtout l'avoine qui passe de 23 à 16 hectolitres par hectare et les superficies sont réduites de manière drastique [1622]. Les fourrages artificiels, par rapport aux céréales, ont des rendements qui baissent peu, d'où le fait de reposer sur elles donc sur l'élevage. Sans l'aide des engrais qui proviennent partiellement de l'industrie chimique, l'agriculture est plus que jamais le fruit du travail humain. La statistique agricole dresse des tableaux du nombre d'exploitations dirigées par des femmes seules ainsi que du nombre de fermes abandonnées. À l'échelle du canton, il n'y a pas de déprise au sens où presque toutes les exploitations restent en activité. Sur les 20 cantons de l'arrondissement de Grenoble, celui de Villard-de-Lans est faiblement touché [1623]. Quant au classement par la superficie du nombre d'exploitations dirigées par des femmes seules, les valeurs indiquées sont à rapprocher de celles du classement général de la propriété [1624].

L'enquête de Compère-Morel offre un regard intéressant mais la source est à critiquer [1625]. Le nombre d'exploitation est quasiment le même en 1917 que trois ans plus tôt (98 %) avec cependant de petits écarts à Villard-de-Lans. En revanche, les modifications sont sensibles pour ce qui concerne les travailleurs agricoles [1626]. Il y a une forte féminisation de l'emploi : les femmes qui représentaient moins de 40 % de l'emploi à la ferme en 1914 comptent pour un peu moins des deux tiers trois ans plus tard.

Le bilan est celui d'une agriculture qui s'adapte à la guerre. La légère baisse des landes et terres incultes (de l'ordre de 300 hectares) traduit une légère extension spatiale du

[1622] On passe pour le seigle de 3 081 hectolitres en 1915 à 475 en 1918 et, pour l'avoine, de 11 750 hectolitres en 1915 à 4 033 trois ans plus tard.

[1623] Dans l'arrondissement de Grenoble, il n'y a pas de logique dans l'abandon des fermes qui opposerait les espaces de plaines et ceux situés à une altitude plus importante, de même qu'il n'y pas à l'échelle de l'arrondissement d'opposition entre le centre grenoblois et la périphérie.

[1624] Au sein de l'arrondissement, Villard-de-Lans fait partie des huit cantons où le nombre d'exploitations de cinq à dix hectares est plus important que celui de la catégorie inférieure. En ôtant ceux de Grenoble sud et de Sassenage où les valeurs sont pratiquent identiques, ce sont des espaces de moyenne montage qui ressortent pour une grande partie d'entre eux notamment le Trièves et la Matheysine.

[1625] La lecture de la seule statistique dans le canton de Villard-de-Lans amène deux remarques. La première observe que toutes les rubriques ne sont pas renseignées. À titre d'exemple, les deux colonnes des « chefs d'exploitation » en 1914 et 1917 ne sont remplies que dans une seule commune. Des questions se posent ensuite pour savoir ce qu'il faut entendre par « travailleurs agricoles ». Dans le cas de Lans, le nombre total résulte de l'addition des domestiques et ouvriers masculin et féminin en 1914. La somme est correcte pour les deux dates de l'enquête. Il n'en va pas de même pour les autres communes. À Autrans en 1914 les travailleurs agricoles (250) ne correspondent pas à la somme des chefs d'exploitations (135) avec des domestiques et des ouvriers (40 + 4).

[1626]En 1914, à Méaudre, on est étonné du chiffre de 650 quand on le compare aux autres communes et au chef-lieu du canton plus étendu. Les valeurs totales des travailleurs agricoles en 1917 représentent deux tiers de celles de 1914. La comparaison du nombre total de domestiques et d'ouvriers entre 1914 et 1917 établit qu'en 1917 il y en a un quart de moins qu'en 1914.

fait de la chute des livraisons d'engrais. Certaines céréales sont sacrifiées au profit des différentes plantes fourragères dont l'élevage a besoin. La main-d'œuvre est moins nombreuse ce qui impose une autre manière de travailler. Dans ce tableau d'ensemble, la place de l'élevage reste importante. Ceci s'inscrit à la fois dans la poursuite des années et des périodes antérieures et également comme le fruit de la situation nouvelle dictée par la guerre.

L'importance du cheptel se lit d'abord dans les surfaces qui lui sont consacrées. Les prairies artificielles ont des superficies en trèfle, en luzerne et en sainfoin à peu près stables entre 1914 et 1918 et elles ont tendance à baisser durant la sortie de guerre. Mais les rendements à l'hectare baissent puisque d'après les questionnaires communaux, le trèfle passe de 48,80 quintaux en 1915 à 47 quintaux en 1917, de 54,80 quintaux à 51 quintaux pour la luzerne, de 45,60 quintaux à 41 quintaux pour le sainfoin [1627].

La récolte en fourrages artificiels est donc en baisse au cœur de la guerre. C'est pour cela que la superficie des prairies naturelles augmente. En additionnant la surface des prés avec la somme des pâturages et pacages, il y a une hausse régulière durant le conflit et qui se poursuit après. On passe de 6 221 quintaux en 1914 à 6 463 en 1918 et 6 513 quintaux en 1920 [1628]. Ici encore, l'évolution des différentes plantes cultivées et des étendues en herbe montre l'adaptation de la production par les sociétés locales aux conditions imposées par la guerre. Le conflit n'empêche pas de poursuivre dans une politique d'essor de l'élevage.

Les combats mettent donc bien fin au concours mais pas à la race bovine de Villard-de-Lans. Les années de guerre sont celles d'une accentuation de la triple aptitude. L'enquête statistique effectuée dans la première moitié de 1918 fournit des effectifs de la situation à la fin de la guerre [1629].

[1627] Arch. dép. Isère, 137M1963. 1915 et 1917.

[1628] Mais la variation des rendements conduit à une récolte de 221 161 quintaux en 1915, 209 560 quintaux l'année suivante et 215 730 quintaux en 1917. Les plantes fourragères sont également à prendre en considération. Vesces, poix et trèfles incarnat qui demandent un travail de préparation assez léger augmentent régulièrement et doublent entre 1914 et 1918 en passant de 68 hectares la première année à 128 hectares en 1918. Il faudrait également joindre les betteraves fourragères dont les étendues augmentent mais de manière irrégulière. Ceci s'explique car il s'agit d'une culture qui demande un lourd travail de préparation (labour profond puis plusieurs autres travaux avant la semence) et des quantités d'engrais importantes pour espérer de bonnes récoltes.

[1629] Arch. dép. Isère, 137M66. Etablie sur les formulaires pré-imprimés utilisés dans le département de l'Isère, le document, pour l'ensemble des communes du département, compte les taureaux en trois catégories (jeunes élèves, en service et réformés à l'engrais), les bœufs de plus de trois ans en deux ensembles (de travail et de boucherie), les vaches en trois groupes (pleines de lait, de travail et réformées à l'engrais), les génisses et châtrons (autre nom des bœufs destinés à la boucherie) de plus de 30 mois en deux colonnes (d'élevage et à l'engrais) et les veaux de boucherie, mâles et femelles. La deuxième partie du tableau dresse un état des disponibilités probables en 1918 pour la boucherie entre juillet et décembre). L'archive est à critiquer dans la mesure où elle est probablement incomplète. Les livraisons à destination de la boucherie ne sont connues que pour Villard-de-Lans car on ne peut pas s'expliquer que ni Autrans ni Méaudre ne vendraient pas d'animaux.

Le document montre que le canton est en partie un pays naisseur pour des mâles qui sont rapidement cédés ce qui conduit à un effectif de bœufs réduits. Pour ce qui concerne les femelles, il tend peut-être à exagérer l'écart entre la fonction laitière et celle du travail. Par sa nature, le tableau classe les animaux dans une fonction alors que les animaux de Villard-de-Lans se caractérisent par une combinaison d'aptitudes. Toutefois, il montre l'importance de la fonction laitière.

Ces approches quantitatives sont à croiser avec des suivis biographiques. Les fonds nominatifs de l'impôt sur les bénéfices de guerre permettent d'avoir une vision micro-économique [1630]. À Lans, un dossier concerne Joseph Sappey (1866-ap. 1936) qui est « le principal marchand de bœufs et de veaux de l'importante région pastorale de Villard-de-Lans » [1631]. Des rapports et des correspondances qui se trouvent dans les Texte 10, Texte 11 et Texte 12 (dans le dossier thématique 2 en annexe), quatre remarques sont à faire.

La première concerne le fonctionnement de l'imposition. À partir des déclarations des imposés, un contrôleur des finances est chargé de vérifier les informations et d'établir un rapport qui présente la situation à une commission organisée en plusieurs degrés. Dans le cas présent, l'auteur du premier et du troisième document situe le cas de Sappey en dressant un tableau particulièrement instructif de l'élevage dans le canton. Puis, il se livre à une démonstration qui justifie son calcul. Le contrôleur des bénéfices explique qu'il s'appuie sur les traces (« bordereaux ») laissées par les vendeurs d'animaux à destination bouchère uniquement à des commissionnaires. Ce sont les bases de leurs calculs qui sont majorées car sous-estimées. Car d'une part des opérations peuvent se faire sans passer par les commissionnaires : c'est le cas des vaches laitières (3e document) ; d'autre part, à partir de 1919, il y a une désaffection à l'égard des commissionnaires (de six volumes de bordereaux chez l'un d'eux entre 1915 et 1916, on passe à deux volumes par la suite ce qui ne signifie pas une réduction des quantités négociées). L'objectif est de contourner l'obstacle de l'absence affichée de comptabilité d'où des « estimations » et des « approximations » revendiquées (3e

[1630] Pour une présentation de 3 037W et celles de la Première Guerre mondiale en Isère, voir *Chronique d'archives*, n° 17, 2014, pp. 2-7. Dans le contexte de la mise en œuvre de l'impôt sur le revenu le 3 juillet 1914 et qui est suspendu du fait de la guerre, une nouvelle mesure est prise le 1er juillet 1916. Elle cherche à imposer les bénéfices supplémentaires engendrés par l'état de guerre par rapport à ceux de la période précédente. Le fond est classé par commune et par ordre alphabétique de l'entreprise ou celui de l'artisan ou du commerçant concerné. Le dossier se présente dans une pochette qui récapitule les pièces qui doivent le composer. Dans la plupart de ceux dépouillés, on trouve les décisions des différentes commissions et, semble-t-il, en remontant le temps, les différents rapports qui établissent les calculs, les lettres de réclamations des individus et parfois de leurs défenseurs ainsi la correspondance entre les différents services administratifs concernés.

[1631] Arch. dép. Isère, 3 037W107. Lans, dossier Sappey. Celui-ci est particulièrement important car dans les deux cartons d'archives qui rassemblent 450 demandes de marchands de bestiaux adressées au préfet durant les années 1930 afin de lui demander la reconduction d'une carte d'identité valable pour les foires et marchés aucun individu du canton de Villard-de-Lans n'est présent (Arch. dép. Isère, 152M1-2, 1929-1938).

document) [1632]. Les contrôleurs affectent des coefficients sur les bénéfices à partir de tableaux en leur possession (6 % étant la médiane) et en cherchant à rapprocher le cas de Sappey d'autres individus dont la situation est mieux renseignée.

La deuxième remarque porte sur les acteurs du commerce et donc du développement. Le rôle de Joseph Sappey est particulièrement important. Les documents éclairent une situation unique dans le canton (le contrôleur utilise même le terme de « monopole » à deux reprises dans le dernier document) en fournissant des informations sur son exploitation. Ils complètent aussi l'histoire d'une famille dont le développement repose sur l'élevage. Ce n'est pas un hasard des archives que de voir son père détenir un taureau reproducteur en 1867 [1633]. La famille fait donc reposer son essor sur celui de l'élevage et sur sa commercialisation [1634]. Avoir un reproducteur est un moyen d'entretenir et de renforcer les liens qui unissent des cultivateurs avec les frères Sappey, Joseph qui se charge de faire féconder les femelles, Séraphin qui vend les produits. La présence de la famille au concours spécial s'éclaire. Inscrite quatre années dispersées (1893, 1899, 1903 et 1906) avec six animaux au total, elle y obtient quatre récompenses. Mais la stratégie de développement ne passe pas par celle du concours. Joseph Sappey disparaît à partir de 1906 et, de manière claire, la volonté des organisateurs du concours ne correspond pas à ce qu'il recherche. Alors que les premiers tentent de faire en sorte que les exposants gardent leurs animaux, Joseph Sappey souhaite au contraire les vendre rapidement. De surcroît, si la recherche des qualités laitières l'intéresse, il est également un marchand de bestiaux pour la viande bouchère. Un des points de friction entre le contrôleur d'une part et l'avocat Cocat d'autre part est la qualification de l'activité de Sappey. Pour le second, c'est une activité ponctuelle et l'homme sert d'intermédiaire. Il serait donc courtier c'est-à-dire l'agent des bouchers grenoblois [1635]. À côté du monde du négoce, le contrôleur évoque dans les deux documents des ventes à d'autres éleveurs.

[1632] C'est la même difficulté que rencontrent les contrôleurs pour établir les chiffres d'affaires des scieries de Villard-de-Lans (Arch. dép. Isère, 3 037W164. Villard-de-Lans, dossier Eymard). Il s'agit également de lutter « contre la mauvaise volonté fiscale de certains contribuables » (3e document).

[1633] Les informations du dossier montrent que cet homme est un marchand de première importance avant la Première Guerre mondiale. Pourtant, le recensement de 1911 l'identifie comme « propriétaire cultivateur » (mais « négociant » en 1901). Il hérite très clairement de la fonction remplie par son oncle Séraphin lorsque celui-ci part à Saint-Paul-de-Varces, c'est-à-dire une commune en direction du Trièves où Joseph Sappey réalise de fructueux bénéfices. Les circuits commerciaux s'appuient sur des réseaux familiaux.

[1634] La famille est vraiment située à l'articulation entre Lans et Pariset avec le hameau de Saint-Nizier c'est-à-dire sur l'axe secondaire en direction de Grenoble. Le grand-père de Joseph, au même prénom (v. 1790-1863), y est né et un oncle, Emmanuel-Hippolyte (née en 1846) y vit. La femme de Joseph, Marie Félicité Roux-Marchand est née à Parizet.

[1635] C'est le passage où, dans le troisième document, Cocat se livre à une description de l'intérieur des métiers du commerce de la viande destinée à la boucherie. L'auteur distingue la vente indirecte aux commissionnaires et les marges que ces derniers se constituent et la vente directe, « à bénéfice », où Sappey serait le représentant des bouchers. On remarque que, dans sa lettre, Cocat met sous le boisseau les ventes dans le Trièves qui font de Sappey un authentique maquignon.

C’est un point important pour expliquer l’attraction limitée du concours de la race bovine de Villard-de-Lans auprès d’une partie des éleveurs. Le canton est un pays d’embouche dans la mesure où le bétail est nourri en vue d’un engraissage rapide. Plus que cela, les documents du contrôleur montrent très clairement qu’il est également un pays naisseur, c’est-à-dire un espace où les animaux sont pris jeunes (le contrôleur parle à chaque fois de « bouvillons » dont on comprend dans le premier document qu’ils sont destinés au travail). Par conséquent, une opposition se retrouve entre les promoteurs du concours spécial et Sappey. Les premiers cherchent à glisser de la fonction travail et bouchère à la fonction laitière et ils veulent garder les animaux qui ont les caractéristiques adéquates. Sappey cherche à vendre de jeunes animaux pour la boucherie et les autres pour qu’ils partent s’engraisser dans le Trièves. Les documents montrent qu’entre l’offre du marché rural du canton de Villard-de-Lans et la demande du marché urbain de plaine, il existe un autre espace rural de montagne dont la demande entre en jeu. Sa présence contribue à expliquer l’infortune du concours spécial. Si la dimension laitière pour la satisfaction du marché urbain devient de plus en plus une réalité, il y a un autre élevage qui met en relation deux territoires de moyenne montagne qui se complètent pour fournir de la viande de boucherie. Ceci explique pourquoi les cultivateurs sont intéressés pour vendre leurs animaux plutôt que de les garder et donc participer au concours. Enfin, le dernier document atteste la place de plus en plus importante prise par l’élevage laitier. Celui-ci est créateur de richesses par les produits laitiers et par la vente des femelles. Le dossier de Sappey montre que les acteurs cherchent à se développer par l’élevage en partie en dehors des cadres et des recommandations formulées par le concours spécial et ses organisateurs.

La dernière remarque porte sur les bénéfices réalisés par Sappey. Estimées avant guerre à 100 000 francs (ou le double), les ventes atteignent des sommets avec 375 000 francs en 1919 soit 25 fois le montant de 1915. Les bénéfices de Sappey sont du même ordre de grandeur. Dans le canton de Villard-de-Lans, l’élevage bovin est un ressort essentiel. L’évolution des prix à partir des mercuriales montre l’effet de l’inflation.

Tableau 48 : Mercuriale de produits issus de l'élevage de 1910 à 1919

Années	Prix au litre/kilo (en francs courants)			
	Lait	Beurre	Fromage	Viande de bœuf
1910	0,18	2,50	1,58	1,68
1911	0,20	2,82	1,58	1,75
1912	0,20	2,70	1,55	1,80
1913	0,20	2,59	1,60	1,85
1914	0,20	2,47	1,50	1,96
1915	0,20	3,11	1,84	2,31
1916	0,25	4,20	2,50	2,60
1917	0,33	6,35	3,27	3,14
1918	0,51	8,22	4,94	4,41
1919	0,64	12,41	6,37	6,52

Source : Arch. dép. Isère, 133M25.

Entre 1914 et 1919, le prix du litre de lait est multiplié par 3,2, celui du kilogramme de viande bovine est multiplié par 3,3 tandis que la valeur du fromage l'est par 4,2. L'élevage bovin demeure une source de richesse importante ce qui explique les aménagements apportés dans le système de culture. Le retour à des formes « archaïques » comme l'esparcette ou l'augmentation des surfaces s'articule avec le renforcement de l'orientation bovine du canton. Les exportations vers Grenoble ne correspondent qu'à une partie des profits réalisés. À l'occasion d'un rapport concernant la boucherie Achard à Villard-de-Lans, le contrôleur Durand précise qu'à Villard-de-Lans, « centre d'élevage le plus important du département » et « centre de villégiature, la viande se vend plus cher qu'à Grenoble »[1636]. L'essor du canton s'appuie donc sur un marché de consommation au sein du canton et à l'extérieur.

La hausse des prix amène indiscutablement de la richesse dans le canton de Villard-de-Lans en particulier grâce à son élevage. Toutefois les cadres du développement sont durablement affectés par les morts au combat.

L'historiographie de la Grande Guerre a envisagé les pertes humaines abordées de deux manières. La première met l'accent sur le nombre et l'ampleur démographique des

[1636] Arch. dép. Isère, 3 037W163. Villard-de-Lans, dossier Achard. Extrait de la réponse de Durand à une demande faite le 18 août 1921. L'auteur mentionne également les bénéfices faits sur les cuirs de bœuf (1,83 franc le kilogramme durant la réquisition et quatre francs en 1919) ou celui de veau (trois francs durant la réquisition et dix francs en 1919).

pertes [1637]. La seconde consiste à traiter du deuil et de l'absence dans une histoire de l'intime mais également dans le maintien du souvenir du prix du sang versé par les « petites patries » pour la défense de la grande [1638]. Etudier les décès permet de prendre la mesure de la perte, notamment dans les mondes ruraux qui ont fourni l'essentiel des soldats en particulier dans l'infanterie. Mais les monuments altèrent la signification de la perte des jeunes hommes car on y voit d'abord une suite d'individus. Derrière ceux-ci, ce sont des familles, des alliances et des réseaux qui sont frappés. Chaque ligne signifie le bouleversement d'équilibres, l'anéantissement de stratégies. Chaque décès contient cela mais ici le nombre fait poids. La Première Guerre mondiale a des répercussions sur l'élevage bovin par la mort des soldats paysans. Elle ne met pas simplement fin au concours par son interruption, elle ne se contente pas non plus d'ôter en partie les forces vives que sont les animaux, elle en enlève également en partie les acteurs [1639].

Méaudre est fortement frappée par la Première Guerre mondiale. Le nombre des disparus en témoigne. Si en 1921 plus de 100 habitants manquent par rapport à 1911, soit 15 % de la population, cela s'explique du fait qu'une moitié d'entre eux est inscrite sur le monument aux morts. Les premières années sont les plus éprouvantes avec douze décès en 1914, seize l'année suivante, quinze en 1916. Il y en a encore six autres en 1917 et quatre en 1918 [1640]. Deux autres noms sont ajoutés. Les combats des premiers mois sont particulièrement visibles car les douze premiers noms correspondent à la dernière partie de l'année 1914. La guerre accélère le recul démographique entamé depuis le milieu du 19

[1637] Les 1,4 million de morts apparaissent en négatif avec les classes creuses (1,5 million de naissances au moins selon Alfred Sauvy) de l'entre-deux-guerres. Parmi ceux qui reviennent, un soldat sur quatre est blessé ou invalide.

[1638] Les monuments aux morts égrènent leur longue liste dans la quasi-exclusivité des communes d'Isère et de France. Voir, à l'échelle nationale, Annette BECKER, *Les monuments aux morts : patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Paris, éditions Errance, 1988, 158 p. En Isère, voir Jérémy PIGNARD, *Des mémoires inégales ? Usages, enjeux et représentations collectives de la mort au combat de 1914 à 2014*, sous la direction d'Anne-Marie Granet-Abisset, université Pierre Mendés-France, Grenoble (en cours).

[1639] Le monument aux morts de Méaudre a été étudié. Le choix de cette commune s'explique par sa place au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. C'est le territoire qui envoie le plus grand nombre de participants et de bovins, celui qui obtient des récompenses en grand nombre avec une certaine diffusion de l'excellence agricole. Autrans, Lans, sans même parler de Corrençon, sont beaucoup moins intéressantes par rapport au questionnement. Le chef-lieu cantonal a été également écarté car, par sa taille et sa fonction, il est moins agricole que Méaudre. La méthode utilisée a consisté dans un premier temps recenser les décédés. Une liste se trouve à l'entrée de l'église, « À la mémoire des morts de la commune de MEAUDRE ». Pour ce qui concerne la Première Guerre mondiale, une série de noms et prénoms apparaît avec les unités. Par année et par ordre alphabétique, elle comporte 56 individus, souvent avec deux prénoms. Elle a été croisée avec celle des 55 noms, sans mention d'années des « morts pour la France » sur le monument aux morts. Le corpus a été ensuite identifié avec le site internet Mémoire des Hommes afin de retrouver les fiches des individus. Ces documents permettent à la fois de préciser l'identité des décédés par l'indication de la date et du lieu de naissance. De surcroît, des informations concernent le bureau, l'année où l'individu est appelé et un numéro d'ordre qui permettent ensuite de procéder à des recherches dans les registres matricules. Pour approfondir, les bases de données constituées ont été croisées.

[1640] Les observations convergent avec celles de Gilles Ferier qui montre que beaucoup de cultivateurs meurent car ils sont en première ligne (voir Gilles FERIER, « Les conséquences démographiques de la Grande Guerre en Auvergne », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 145, janvier 1987, pp. 81-94).

siècle. Ce dernier, après s'être manifesté par des émigrations lointaines, en Algérie par exemple ou par un *creeping* en direction de la vallée et de l'agglomération grenobloise se traduit également par la disparition pure et simple. Le conflit ne fait donc qu'accélérer les changements à l'œuvre. L'ampleur des pertes s'apprécie également si on prend en compte qu'il s'agit, pour l'essentiel, d'hommes jeunes. L'hémorragie apparaît très nettement en prenant pour référence la répartition des hommes au dernier recensement de 1911.

Tableau 49 : Répartition par tranches d'âge des hommes de Méaudre en 1911

Tranches d'âge	Recensement	Dont décédés durant la PGm
0 à 4 ans	31	
5 à 9 ans	36	
10 à 14 ans	32	2
15 à 19 ans	37	13
20 à 24 ans	14	11
25 à 29 ans	33	16
30 à 34 ans	37	7
35 à 39 ans	29	2
40 à 44 ans	20	
45 à 49 ans	18	
50 à 54 ans	20	
55 à 59 ans	21	
60 à 64 ans	25	
65 à 69 ans	21	
70 à 74 ans	11	
75 à 79 ans	10	
80 à 84 ans	6	
85 à 89 ans	2	
90 à 94 ans		
95 à 99 ans		
Total	403	51

Source : Arch. dép. Isère, 123M251 (1911) et site internet Mémoire des Hommes.

La comparaison est relative dans la mesure où le recensement ne contient pas les individus de la commune partis momentanément chercher du travail, par exemple, comme domestiques dans une exploitation en dehors de la commune et ceux installés temporairement

en ville [1641]. La première colonne reflète bien l'émigration temporaire au sein de la tranche située entre 20 et 24 ans. Le groupe 15-19 ans, connaît lui aussi quelques départs, mais moins nombreux si on le compare aux autres effectifs. Il montre aussi que, globalement, un tiers des jeunes hommes, qui constituent souvent la main-d'œuvre de l'exploitation familiale, sont engloutis par le conflit. La guerre meurtrit les familles mais elle frappe dans un laps de temps court une grande partie des unités d'exploitation. L'abondance des noms inscrits sur le monument aux morts doit, enfin, être appréciée en constatant qu'à plusieurs occasions elle comporte l'identité de plusieurs frères. C'est le cas des deux frères Augustin, Auguste en 1914, Eugène Louis en 1916 [1642]. De même, Adrien Perrin décède en 1915 et, l'année suivante, c'est au tour de son frère Aimé [1643]. La même année 1916 voit la disparition de Janvier Amédée et de Joseph Buisson [1644]. La perturbation engendrée par la guerre est donc

[1641] C'est le cas, par exemple, de Jean Fanjas-Claret (1889-1915) dont le père, Louis Elie (né en 1851), se présente à quinze années de distance, à deux reprises au concours spécial, à chaque fois avec une seule bête. Tous les enfants de ce dernier sont concernés par le départ. C'est le cas des trois filles aînées retrouvées dont Marie-Louise (née en 1874) qui se marie en 1900 dans le troisième arrondissement de Lyon en 1900. Jean doit suivre après 1896 ses parents et ses deux sœurs aînées, Louise (née en 1877) et Joséphine Adeline (née en 1879), car la famille sort du canton (ceci explique donc le grand nombre d'années entre les deux inscriptions au concours). Les parents reviennent au moins dès 1910 seulement avec leur plus jeune enfant Louis Elie (né en 1892). Ce dernier repart temporairement car il se marie en 1917 à Grenoble. La mort de son frère aîné Jean explique sans doute qu'après guerre c'est lui qui reprend la petite propriété.

[1642] Ce sont les deux enfants de Louise Repellin-Villard (née en 1858). Cette dernière est la fille aînée d'Eugène, un petit exploitant qualifié de cultivateur et de journalier dont les biens s'élèvent à 1,2 hectare en 1911. L'homme, mis à part un garçon qui meurt en bas âge, n'a que des filles. Plusieurs d'entre elles partent pour Grenoble. Le cas est avéré pour Eugénie (née en 1871) qui épouse Marcel Weber en 1899 et qui a pu rester au chef-lieu départemental. Huit ans plus tard, sa sœur Augustine (née en 1866) fait la même chose avec Charles Finelli. Louise initie le mouvement car c'est à Grenoble qu'elle donne naissance à Augustin en 1888. Elle est l'épouse d'Alphonse Claude Augustin qui fait profession de voiturier et l'acte d'état civil précise qu'elle est couturière cours Berriat. Il se peut que le décès de ce dernier entraîne un mouvement de retour dans le village communal. Elle a gardé de lui une profession, « coquetière », et elle a également des enfants en nourrice. C'est là que les deux frères d'Auguste vivent leurs dernières années, Augustin se mariant quelques années avant le conflit avec une couturière. Après le conflit, le manque de main-d'œuvre se fait sentir et Louise a avec elle un jeune domestique pour l'aider tandis qu'elle continue à recevoir des enfants en pension.

[1643] Il s'agit d'une modeste mais prolixe famille. Le père des deux jeunes soldats, Jules (né en 1845), est un petit propriétaire. À la fin du 19e siècle, il possède un demi hectare mais l'exploitation est plus vaste car il est mentionné comme fermier dans la matrice. Il est l'aîné des garçons retrouvés (un meurt jeune, un autre sort du canton) et ses sœurs déclarent des travaux d'aiguille quand elles se marient afin d'augmenter la richesse familiale et leur dot. La branche maternelle s'appuie également sur la pluriactivité pour se maintenir. Le grand-père maternel des deux jeunes soldats, François (né en 1817), est noté comme cultivateur mais il a d'autres activités, maçon ou menuisier. Le travail du bois se retrouve à la génération suivante, celle des oncles maternels, Eugène (né en 1851) et Frédéric (1849-1869). Les filles sont couturières comme Catherine Fanjas, leur mère, quand elle épouse en 1871 Jules Perrin. De cette union naissent six garçons dont deux décèdent à la guerre. Les uns se marient dans le canton comme Adrien Perrin. Né en 1882, les recensements le suivent dans des professions qui correspondent à un temps de formation : domestique en 1896, il est ouvrier cinq ans plus tard et maçon en 1911. Cette année là, il épouse Juliette Arnaud, dont le père est un petit propriétaire de 3,8 hectares vers 1896 comme en 1911. D'autres frères, plutôt les aînés, sortent du canton pour se marier. C'est le cas en 1905 de Jules Eugène (né en 1871) à Vatilieu et de Joseph Constantin (né en 1878) à Romans, c'est-à-dire au pied du massif du Vercors. Le premier, absent des deux derniers recensements d'avant-guerre, opère un retour en 1921, comme si la mort de deux de ses frères cadets lui redonn une place dans sa commune de naissance.

[1644] C'est une famille dont le développement s'appuie, elle aussi, sur le travail de la terre qui est touchée doublement. Janvier Amédée (1878-1916) et Joseph (1892-1916) Buisson sont deux des neuf enfants retrouvés du couple formé par Célestin (né en 1847) et Adeline Faure (née en 1852). La banche maternelle est mieux pourvue que les défunts précédents. La famille Buisson est rivée à Méaudre, essentiellement au hameau des Imbauds. Un phénomène de renchaînement d'alliance s'observe car deux frères Buisson (l'aîné, Henri, né en 1838 et Jean, né en 1840) épousent deux filles Riton. Comme ses frères, Célestin Buisson vit aux Imbauds et la famille vit de l'exploitation de la terre. Henri et Célestin Buisson sont chacun propriétaires d'un peu plus de sept

double, à la fois dans le cadre familial et à l'échelle de la commune. Elle perturbe le développement car elle fait disparaître ses acteurs. À Méaudre, 40 % des défunts sont liés à des familles qui participent au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. Certains ménages sont présents de manière marginale aux épreuves car ils n'inscrivent que quelques animaux. Elie Antoine Eybert-Prudhomme ne figure qu'à une occasion dans les catalogues, en 1906. La mort de son fils Joseph Paul (1895-1915) est une cassure dans l'histoire de cette famille car il est l'unique héritier masculin [1645]. Le mariage de sa fille en 1920, a plus de 30 ans, donne l'impression d'être une conséquence, une solution de repli de la famille pour prolonger la survie de l'exploitation. Il y a donc adaptation à l'inattendu que constitue la guerre. Dans d'autres cas, les disparitions fragilisent les unités économiques à l'exemple de Jules Repellin (né en 1848) dont deux garçons sur trois ne reviennent pas des combats et les alliances constituées sont bouleversées [1646]. La guerre ruine les stratégies familiales. Celle de reprise de l'exploitation par les garçons (phénomène observable durant deux générations), concomitante avec le départ des filles en ville, est compromise. Dans le cas de Jules Repellin, la mort de ses deux fils porte atteinte au rapprochement entre des familles dont l'effort repose très clairement sur la recherche de l'excellence bovine. Il y a enfin les cas où ce sont des acteurs mêmes qui meurent pendant le conflit. C'est le cas par exemple, dès le début des combats, de Léopold Joseph Coing (1884-1914) [1647]. Deux ans plus tard, Adrien Alfred Repellin meurt alors que ce jeune exploitant était gage de réussite dans l'excellence bovine puisque trois animaux inscrits à son nom avaient été récompensés en 1911 [1648].

Pourtant, les différentes biographies entreprises montrent que les exploitations parviennent à sortir de l'épreuve que constitue la mort des garçons, main-d'œuvre importante, voire héritiers présumés. La Grande Guerre ne brise pas les acteurs du développement bovin que sont les familles. Elle met fin de manière irrémédiable aux épreuves du concours telles qu'elles se déroulaient jusqu'en 1914. Dorénavant, elles sont cantonales. Elles sont

---

hectares. Toutefois, aucun d'eux, ni leurs beaux-frères, ne s'inscrit au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. Parmi les huit enfants de Célestin et d'Adeline Faure, seuls trois sortent du canton dont deux se marient au début du siècle à Grenoble, aucune trace n'est retrouvée pour ce qui concerne la dernière. La famille reste donc attachée à son environnement proche, à l'image de Janvier Amédée et de Joseph Buisson que les divers recensements laissent voir auprès de leur père dans les travaux des champs jusqu'à leur départ et leur mort durant la guerre.

[1645] Joseph Paul Eybert-Prudhomme fait l'objet de la Fiche Biographique 44.

[1646] Jules Repellin fait l'objet de la Fiche Biographique 45.

[1647] Il est le fils unique de Constant (né en 1855) et d'Adeline Bérard (née en 1857). C'est une famille de petits propriétaires : 5,1 hectares en 1896 auxquels s'ajoutent deux hectares supplémentaires en 1911 avec trois hectares en herbe. Pourtant, le père ne cherche pas à participer au concours spécial. Seul son fils fait une petite tentative en 1913. Il est marié alors à Elise Eybert-Prudhomme (née en 1889) dont le père, un très petit propriétaire, a participé en 1906 aux épreuves grenobloises.

[1648] Adrien Alfred Repellin fait l'objet de la Fiche Biographique 46.

fréquentées par certaines familles qui ont de nouveaux responsables à leurs têtes. Il peut s'agir d'un autre frère, et peut-être pas celui prévu par les parents dans le versement du quart préciputaire. D'autres biographies montrent qu'un gendre est le continuateur de la propriété de ses beaux-parents. Les veuves souvent semblent se remarier. Celle de Léopold Joseph Coing épouse ainsi Joseph Griat en 1920. La guerre ne brise pas le développement, elle l'altère, elle entraîne des reconfigurations.

Le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans a été entravé de multiples façons. La Grande Guerre, par l'intensité de la mobilisation, bouleverse la situation. Cependant, à côté de cet événement, il y a également des facteurs explicatifs de plus longue durée. Les questions liées à l'organisation des épreuves que ce soit à travers le financement ou l'évolution du règlement intérieur ont toute leur place. À côté des préoccupations financières, la dimension culturelle, avec un concours qui devient un examen, a un rôle de première importance. C'est un tournant significatif dans l'histoire du concours spécial. Le facteur humain enfin avec la disparition des membres des familles d'exposants, ou d'inscrits eux-mêmes, est à souligner. On le voit : le développement ne se décide pas d'en haut ; il est indissociable de la rencontre avec les acteurs locaux.

Les obstacles rencontrés dressent le tableau, *in fine*, d'un concours limité. Il l'est pour trois raisons. Le manque d'extension géographique est un premier élément. Le terme de « départemental » qui lui est accolé par les autorités de la République est largement immérité. L'écho rencontré n'est même pas celui de l'arrondissement de Grenoble. Cette situation est à mettre en relation avec les évolutions globales, c'est-à-dire avec les mutations de la société française, de ses demandes en quantité, notamment en lait, et de son offre en races autrement plus adéquates que celle de Villard-de-Lans. À l'échelle du canton ensuite, il y a des dynamiques communales inégales mais qui montrent, dans certains cas, l'amorce du renforcement de l'orientation dans certaines communes. Le concours spécial est un biais pour porter un regard plus fin sur la situation. Le cas méaudrais repère la diffusion de la voie de promotion que représentent les épreuves et, à condition de considérer que les critères du jury sont pertinents, l'ébauche d'une diffusion de l'excellence agricole par l'élevage bovin. Le rôle des acteurs mérite enfin d'être mis en relief. Ils sont évidemment pluriels et l'importance des experts comme celle des éleveurs a pu être précisée. Les premiers introduisent des changements pour repenser le développement quant ils entreprennent de faire évoluer le règlement intérieur. Le cas de Rouault et l'absence de *herd-book* montrent que, sans parler

pour autant de « responsabilité », l'acteur est collectif. Il y a les experts et les techniciens et leur savoir dans lequel l'action d'individus, Rouault en l'occurrence, prend place. L'histoire du concours n'est pas celle de la race et l'infortune du premier n'est pas l'échec de la seconde. Les logiques des éleveurs ne sont pas tant la spécialisation que le maintien d'une certaine polyvalence qui s'inscrit dans des temporalités différentes de celles des acteurs institutionnels et l'appartenance à des « formes d'organisations économiques hybrides » (François Jarrige) [1649]. La Première Guerre mondiale en particulier montre la capacité d'adaptation, la souplesse et l'aménagement constant des exploitations et de leurs occupants.

2 … mais une race qui constitue une voie de promotion pour des exposants

Que le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans ait rencontré une fortune et une audience somme toute modestes est une chose mais qu'en est-il pour ceux du canton qui participent aux épreuves ? L'idée d'une voie de promotion pour les exposants mérite que l'on revienne sur les termes choisis. La « voie » n'est pas sans rappeler les « voies de développement » dont l'expression a servi durant de nombreuses années pour qualifier des pays du « Tiers monde ». L'expression est dépassée mais le mot garde encore de l'intérêt. Il s'agit d'une politique qui se reflète dans les discours et les propos tenus sur l'agriculture dans le canton durant le dernier quart du 19e siècle et le premier du 20e siècle. De surcroît, la manière d'envisager la participation du canton s'inscrit dans le cadre d'un développement global qui conduit, selon Jean-Luc Mayaud, à une « spécialisation » de la fabrication [1650]. C'est pour le 20e siècle qu'il garde l'emploi de la notion de « filière » en évoquant

[1649] L'expression est de François Jarrige et désigne « ces modernités alternatives qui tentèrent de conjuguer le dynamisme économique avec l'enracinement local et communautaire » (Voir Emmanuel FUREIX et François JARRIGE, *La modernité désenchantée*…, ouvrage cité, p. 75).

[1650] Voir Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*…, ouvrage cité. La notion apparaît principalement page 126 et suivantes pour examiner dans quel cadre le système de la fruitière se situe. La spécialisation n'est pas l'individualisation, l'atomisation du travail dans ce milieu de moyenne montagne qui peut être comparé avec ce qui se déroule dans les Quatre montagnes (en économie, la spécialisation renvoie au travail et à sa division c'est-à-dire la décomposition de tâches en vue de la réalisation d'un produit). Elle se retrouve page 153 et suivantes afin de souligner que ce qui se manifeste dans l'élevage se retrouve pour d'autres produits, par exemple le vignoble. La spécialisation de la production peut entraîner celle des espaces. Pour l'auteur, le travail communautaire traditionnel est revivifié par le développement du mouvement coopératif à la fin du 19e siècle. Loin d'être un archaïsme, un repli par rapport à la polyculture (ce qui est l'une des définitions de spécialisation c'est-à-dire le fait de se trouver cantonné, limité, confiné, restreint), il s'agit d'une manifestation « conquérante » de la petite exploitation.

prudemment entre la fin du 19e siècle et l'entre-deux-guerres sa « construction » dans le cas du lait, qui comprend des activités d'amont et d'aval [1651]. Employer le terme de « voie » permet de s'intéresser au travail et de s'interroger sur le basculement ou le glissement de la notion de « spécialisation » (et de sa réalité) à celle de « filière » (et de ses modalités). Ensuite, l'idée de promotion renvoie au développement, à l'accession et à l'avancement. Elle n'est pas seulement mesurable par des critères économiques (l'enrichissement), mais elle a également une dimension sociale, par exemple à travers l'accès à des responsabilités comme celles du conseil municipal. À l'articulation des deux termes précédents, celui d' « exposant » est retenu car il est le plus neutre possible. C'est le groupe des individus qui participent au concours spécial de la race bovine et les familles dont ils font partie qui sont à cerner en voyant s'ils se revendiquent comme des éleveurs et si les dénominations professionnelles montrent une professionnalisation de l'activité de l'élevage.

La dernière donnée à prendre en compte concerne les bornes chronologiques. La question de la voie de promotion se pose en effet lors de l'« ébranlement » de l'agriculture française à partir des années 1880 comme lors de la baisse des prix des produits agricoles à la fin des années 1920, signes avant-coureurs de la crise de la décennie suivante. L'essor de l'élevage, en particulier bovin, apparaît comme un effet de la dépression. Or, cette lecture n'est pas valable pour le canton de Villard-de-Lans : la dynamique est antérieure, un mouvement a précédé le dernier quart du 19e siècle, scandé notamment avec la reconnaissance des bovins en 1864.

Il faut envisager deux directions. Le contexte est d'abord à rappeler pour montrer les fondements de la voie de promotion bovine et identifier les spécificités du groupe des exposants au sein de l'ensemble de la société locale. L'élevage apparaît ensuite au cours de la période comme la colonne vertébrale des activités humaines : à l'amont comme à l'aval il laisse deviner l'ébauche d'une filière lait.

2.1 Les aménagements des conditions du développement

[1651] Jean-Luc MAYAUD, *Gens de la terre. La France rurale 1880-1940*, Paris, Editions du Chêne, 2002, 311 p. (p. 219). Le terme est employé comme un renforcement de la spécialisation. En économie, la filière désigne l'ensemble des étapes de la production entre la matière première brut et le produit fini commercialisé.

Parmi les grandes évolutions qui se font jour, le développement de la race bovine de Villard-de-Lans occupe une place décisive. Il nécessite une force de travail importante. L'historiographie a insisté de manière un peu mécanique sur le fait que l'élevage demande moins de travail humain que la céréaliculture. Pour n'en rester pas moins vrai, la formule évacue à bon compte les espaces de montagne où le travail de fauche est dévoreur d'énergie musculaire pour nourrir un cheptel toujours plus important durant de longs mois d'hiver. Par ailleurs, la polyculture reste un trait vivace des campagnes d'altitude. La masse des hommes reste donc un facteur de développement à prendre en compte. Il est à coupler avec les systèmes agricoles en particulier en cherchant à percevoir l'exploitation derrière la propriété. Jean-Luc Mayaud l'a montré : la petite exploitation reste triomphante non seulement au 19 siècle mais également durant le premier tiers du 20e siècle. Résistant à la longue dépression, elle surmonte également la Première Guerre mondiale. Ceci est particulièrement vrai dans le canton de Villard-de-Lans où la « révolution pastorale » passe par un aménagement des exploitations.

Les conditions du développement gardent des équilibres antérieurs tout en connaissant des modifications. L'étude de la propriété montre d'abord qu'il n'y a pas de déstructuration ; au contraire, les faiblesses de la micro propriété se résorbent tandis que la moyenne gagne en consistance. De surcroît, l'idée de spécialisation par l'élevage est à pondérer. Les enquêtes agricoles et les recensements permettent ensuite de mieux entrevoir les ressorts des exploitations. La mécanisation reste modeste et, dans ce pays de moyenne montagne où les travaux essentiels se déroulent dans un temps particulièrement bref, la main-d'œuvre reste la force de travail fondamentale. L'expression de « santé démographique » employée par Jules Blache pour évoquer la situation du canton durant notre période prend tout son sens.

2.1.1 Des propriétés et des exploitations concentrées

Le dernier tiers du 19e siècle et le premier tiers du 20 siècle se caractérisent par un « équilibre dans la tension » (C.-I. Brelot) des systèmes ruraux dans le canton de Villard-de-Lans. Les structures foncières traversent la Grande dépression puis la Première Guerre mondiale et connaissent tout à la fois des continuités et des modifications. Pour les aborder dans une démarche comparative avec d'autres territoires de montagne ou à l'échelle du

département, les enquêtes statistiques officielles en 1882, 1892 et 1929 sont une première source [1652]. Elles sont à croiser avec d'autres travaux statistiques ou monographies [1653]. Les coupes effectuées dans le cadastre en 1896 puis lors de la confection du cadastre rénové en 1913 sont un autre matériau.

En premier lieu, le canton se caractérise par la permanence de la propriété collective. Objet de considérations intellectuelles et de spéculations foncières, terrain d'opposition entre les partisans du partage, ceux de l'affermage et ceux du maintien, les communaux sont toutefois un enjeu moins fondamental à partir du dernier tiers du 19e siècle. L'identité communale passe par d'autres vecteurs et, comme le remarque Nadine Vivier, la passion dont ils faisaient l'objet devient un sujet d'étude. Ils se contractent quelque peu, passant de près de cinq millions d'hectares au milieu du siècle, à 4,7 millions d'hectares en 1877 (9 % de la superficie nationale) puis ne varient plus guère ensuite [1654]. À l'est de la ligne Bordeaux-Reims, en 1892, les communaux restent très présents, en particulier dans les espaces de montagne. La politique de l'État redonne toutefois de l'enjeu à certains de ces espaces avec la loi de 1860 sur le reboisement des montagnes remplacée par celle du 4 avril 1882 sur la restauration et la conservation des terrains de montagne puis celle du 10 août 1913 qui s'étend à de nouvelles superficies [1655]. L'Isère, malgré le recul du troisième quart du 19e siècle, reste un département où les communaux sont importants comme le graphique 27 le montre.

[1652] Voir Statistique agricole de la France (Algérie et colonies) publiée par le ministre de l'Agriculture. *Résultats généraux de l'enquête décennale de 1882*, Nancy, Imprimerie administrative Berger-Levrault et Cie, 1887, 404 et 341 p., Statistique agricole de la France publiée par le Ministère de l'Agriculture, Direction de l'Agriculture. *Résultats généraux de l'enquête décennale de 1892*, Paris, Imprimerie nationale, 1897, 451 et 365 p. et MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département de l'Isère 1929*, Grenoble, Grands établissements de l'Imprimerie générale, 1937, 353 p. La critique de ces documents est notamment faite par Gilbert GARRIER, « Les enquêtes agricoles du 19e siècle, une source contestée », article cité et Nadine VIVIER, « L'âge d'or des grandes enquêtes agricoles : le 19e siècle », article cité.

[1653] Charles GIMEL, « Etude sur la division de la propriété foncière dans le département de l'Isère », source citée. Voir également MINISTERE DE L'AGRICULTURE-OFFICE DES RENSEIGNEMENTS AGRICOLES, *La petite propriété rurale en France. Enquêtes monographiques 1908-1909*, Paris, Imprimerie nationale, 1909, 348 p. Pour les monographies agricoles du département de l'Isère, voir François ROUAULT, Bibliothèque scientifique du Dauphiné. *Géographie agricole du département de l'Isère*, Grenoble, Xavier Drevet éditeur, 1906, 183 p. et Laurent ROUGIER [dir.], *L'agriculture du département de l'Isère*, Grenoble, Grands établissements de l'Imprimerie générale, 1924, 158 p. Une grande partie des écrits de ce dernier ouvrage se retrouve dans H. Roy, « L'agriculture de l'Isère » dans ANONYME, *Grenoble et sa région 1900-1925*, Grenoble, imprimerie Allier père et fils, 1925, 687 p. (pp. 500-550). Enfin, le dépouillement des articles de *Sud-Est* fournit également des informations ainsi que des statistiques ponctuelles sur le département ou le canton de Villard-de-Lans.

[1654] Voir Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale*…, ouvrage cité. La fin du siècle voit la réhabilitation du discours sur les communaux du fait de l'amortissement qu'ils représentent face aux années de crise ou de la pensée socialiste. La publication et l'audience de l'ouvrage de Graffin, Les biens communaux en 1899, contribue à l'intérêt pour la dimension sociale que constituent les communaux. Nadine Vivier ne donne pas d'autres évaluations d'ensemble des communaux jusqu'en 1970 (5,2 millions d'hectares).

[1655] Voir Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*…, ouvrage cité, pp. 121-123 et carte p. 135 en 1892.

Graphique 27 : Evolution de la superficie des communaux en Isère (1862-1929)

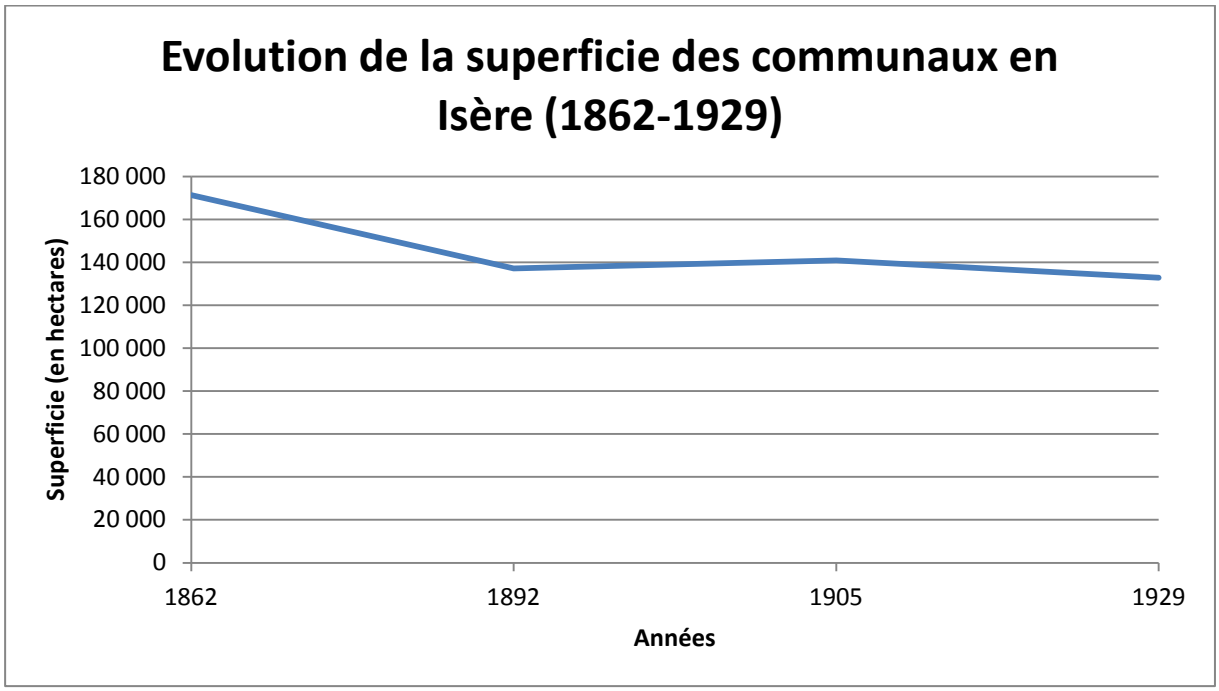

Source : Pierre BARRAL, Le département de l'Isère sous la Troisième République…, ouvrage cité, p. 86.

En tenant compte des biens domaniaux ainsi que de ceux des hôpitaux, on assiste à leur maintien voire à une légère progression entre 1892 (22 %) et 1929 (24 %). La carte établie par Pierre Barral pour représenter la situation en 1880 montre la répartition départementale en deux grands ensembles. La partie située au nord-est, essentiellement composée de plaines et de quelques élévations, où la propriété collective est pour l'essentiel inférieure à 10 %, s'oppose à la partie sud et sud-est où on monte à plus de 20 % et jusqu'à plus de 40 % [1656]. Au sein de ce dernier ensemble, le « Vercors », qui comprend le canton de Villard-de-Lans et ceux de Sassenage et de Seyssins, au flanc du massif, se situe entre 30 et 40 %.

La situation dans le canton peut être appréhendée plus finement lors de la réfection des matrices cadastrales au début des années 1910.

[1656] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 87.

***Note explicative** : les résultats entre parenthèses sont obtenus après ajout des communaux de Villard-de-Lans inclus dans la commune de Corrençon.*

Tableau 50 : Superficie des communaux dans le canton de Villard-de-Lans en 1912

Communes	Superficie totale (en hectares)	Superficie des communaux (en hectares)	Part des communaux (en %)
Autrans	4 341	2 673	61,6
Corrençon	3 907	948 (1 476)	24,3 (37,8)
Lans	3 790	1 653	43,6
Méaudre	3 307	1 893	57,2
Villard-de-Lans	6 608	3 112	47,1
Total	21 953	10 280 (10 808)	46,8 (49,2)

Source : Arch. dép. Isère, 6 136W7 (Autrans) ; 6 136W23 (Corrençon) ; 6 136W43 (Lans) ; 6 136W48 (Méaudre) ; 6 136W203 et 204 (Villard-de-Lans).

Avec 46,8 % (et même 49,2 % si l'on compte les 528 hectares de Villard-de-Lans imbriqués dans Corrençon), les communaux continuent à occuper une importance stratégique dans le canton. Ils demeurent particulièrement importants à Méaudre et à Autrans, autour de 60 %, alors qu'ils sont un peu moins présents dans la première vallée de Lans à Villard-de-Lans (autour de 45 %). Corrençon est un peu atypique dans la mesure où il s'agit d'une ancienne partie de Villard-de-Lans. Il y a une intrication importante de cette dernière dans son ancienne section. Les communaux de Corrençon représentent 24,3 % de la superficie communale et on peut monter jusqu'à 37,8 % en tenant compte de ceux de Villard-de-Lans. Dans l'une ou l'autre situation, il s'agit de la commune où les communaux sont les plus faibles puisque lors de l'érection de la commune en 1857, une partie de ces derniers est partagée entre les habitants [1657].

[1657] L'augmentation de la superficie vient principalement de Corrençon qui passe de 3 159 hectares en 1892 à 3 941 hectares en 1929. Le mode de classement explique l'augmentation puisque des terrains perçus comme non agricoles (2 460 hectares en 1892) deviennent ridicules en 1929 (quinze hectares). Toutefois, dans toutes les autres communes, il y a une légère augmentation : la superficie cultivée d'Autrans passe entre 1892 et 1929 de 4 340 hectares à 4 402 hectares, celle de Lans de 3 798 hectares à 3 867 hectares, Méaudre de 3 308 hectares à

La nature des biens collectifs pose également question. Comme y invite Jean-Luc Mayaud, « la dénomination de " terres vagues et vaines " appliquée aux étendues communales recouvre des réalités fort diverses » ; « les communaux sont loin d'être toujours improductifs et sans valeur » [1658].

Le maintien de la propriété collective composée essentiellement de terres, certes médiocres mais certainement pas inutiles, produit de la richesse à deux titres. D'une part, elle contribue à maintenir la petite exploitation par l'envoi, par exemple, des troupeaux communaux. Elle sert également au séjour pour de plus vastes mouvements de transhumance [1659]. Ceux-ci sont plus particulièrement connus à Lans entre le début des années 1870 et les années 1930. La première impression qui se dégage est celle d'une grande régularité. En effet, l'adresse des adjudicataires (Saint-Martin-de-Crau, Arles, Mouriès), leurs noms ainsi que celui des intermédiaires du canton sont présents à plusieurs reprises. Le système est parfaitement huilé [1660]. Les estives sont donc des sources importantes de revenus hormis dans les périodes de contraction de la guerre et de la crise des années 1930. La

---

3 387 hectares et Villard-de-Lans de 6 695 hectares à 6 713 hectares. Cela ne présume pas des étendues en jachère. Elles sont de 580,5 hectares en 1892 (dont aucune à Méaudre, à moins que le document n'ait pas été rempli correctement). Elles sont inconnues en 1929 mais la rubrique qui porte sur le nombre de bâtiments ruraux construits ou abandonnés depuis 1919 donne une indication. Alors que 17 bâtiments de nature diverses sont abandonnés, 69 sont construits depuis lors. Derrière la précision des chiffres, l'impression d'ensemble est celle d'une agriculture qui n'est pas en déshérence.

[1658] Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*…, ouvrage cité, pp. 122 et 123. L'enquête agricole confirme de son côté cette remarque car elle note que « La plupart des alpages [départementaux], cependant, se trouvent sur le lias et dans ces conditions ils sont relativement riches ». Le document précise à propos de certaines étendues, dont le canton de Villard-de-Lans, que : « Le climat de la région des préalpes est plus humide que celui de l'Oisans et favorise davantage la végétation de l'herbe » (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, ouvrage cité, p. 81). La situation dans le canton de Villard-de-Lans en est une illustration. Comment penser, en effet, que des particuliers puissent posséder 1 038 hectares non cultivés en 1929 à Corrençon si ce n'est pour les exploiter ? En réalité, l'appellation est trompeuse et les superficies « non cultivées » sont partiellement mises en valeur. Ceci est confirmé par la comparaison de leurs superficies entre 1892 et 1929 qui se trouve dans le Tableau 124 dans le dossier thématique 3 en annexe. Le document montre bien les allures discordantes entre les communes et, contrairement à bien d'autres situations, il n'est pas possible d'opposer la dynamique d'une vallée, comprenant Villard-de-Lans et Lans, à une seconde autour de Méaudre et d'Autrans. Elles sont partiellement composées de « landes » dont, là aussi, les valeurs sont affaire d'appréciation comme le montre le Tableau 125 dans le dossier thématique 3 en annexe. Le triplement supposé des étendues sur une douzaine d'années doit être abandonné en faveur d'une interprétation qui montre qu'il s'agit d'abord d'une question d'appréciation de la part des agents chargés des enquêtes.

[1659] Sur la transhumance dans le massif, voir Charles GARDELLE, *Alpages : terres de l'été. II, Dauphiné*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2000, 320 p. et notamment « IV Le Vercors, vieille terre de transhumance, p. 231 et suivantes (qui frôle le canton de Villard-de-Lans) ainsi que l'enquête quasi-ethnographique de Jacqueline JACOUPY, *La transhumance*, Paris, Stock, Delamain et Boutelleau, 1933, 139 p.

[1660] Il débute par la mise en adjudication avec des mises à prix des différentes étendues qui se déroulent durant la combustion d'un feu. À Lans, elles sont composées de la Grande Montagne, clairement la plus recherchée car l'écart entre la location initiale et celle réglée à la fin est plus important que dans les autres montagnes pastorales du Mas et celles de Fayolle et Clots. Des informations permettent de cerner les troupeaux qui estivent. En 1920, par exemple, la Grande Montagne accueille 1 200 moutons alors que le Mas d'une part, les Clos et Fayolle d'autre part en ont 600 chacun pour 1 740 francs par an. Cette location est basse, selon l'inspecteur-adjoint des Eaux et forêts et elle s'explique par la guerre. En effet, la Grande Montagne passe de 1 150 francs par an entre 1872 et 1875. Elle est encore à 1 100 francs en 1898, passe à 1 180 en 1904. En 1910, à partir d'une mise à prix de 500 francs, les prix s'envolent à 3 790 francs. Les années 1930 correspondent à une nouvelle période de difficulté : en 1931, le conseil municipal de la commune annonce que la location passe de 14 500 à 6 020 francs et en 1934, comme en 1936, on est à 3 000 francs.

régularité est également celle des adjudicataires dont les animaux reviennent chaque année dans les mêmes alpages [1661]. Les domiciles montrent qu'à travers la succession des identités les mêmes lieux de départ de la transhumance aboutissent aux mêmes pâturages. Lointains, les bailleurs se font représenter par des garants qui passent le marché en leurs noms. Des acteurs locaux du développement s'enrichissent donc de la location des communaux.

Trois éléments caractérisent la dizaine de biographies faites, essentiellement à partir du cas de Lans [1662]. Les archives peuvent donner l'impression d'individus différents et rivaux pour l'obtention de l'adjudication des alpages. Cette impression est à nuancer dans la mesure où les recherches biographiques montrent qu'il s'agit de familles proches voire identiques qui, de fait, sont les intermédiaires des propriétaires de moutons du Midi. Par exemple, Constance (ou Hortense) Borel (née en 1839), qui est la belle-mère de Léon Magdelen (né en 1871), lequel est un premier garant, est la tante de Léon Borel (né en 1879) qui est garant également. De même, la tante de Ferdinand Bonnet-Merle (1885-1961), Joséphine (née en 1856) est l'épouse d'Amédée Magdelen (né en 1855). Ce dernier est l'oncle de Ferdinand Bonnet-Merle puisque sa sœur Marie (1858-1898) épouse Daniel Bonnet-Merle (né en 1851). Les garants de Lans sont présents aux mariages des uns et des autres. Par exemple, le 13 novembre 1897, Honoré Laurent-Dray (né en 1872) signe l'acte de mariage de Louise Bonnet-Merle (née en 1879), une sœur de Ferdinand [1663]. L'homme est également lié aux familles du Midi car sa belle-sœur, Louise Anaïs Eymard (1883-1964), épouse le 17 juillet 1919 à Corrençon François Chauvet, dont les bêtes parcourent les alpages de Lans douze ans plus tard, à la suite d'un contrat de gré à gré dont Honoré Laurent-Dray, beau-frère par alliance, s'est porté garant [1664]. Ce milieu, donne l'impression d'être assez replié. Outre la répétition régulière des patronymes lors des alliances, les mariages montrent une certaine endogamie [1665]. De plus, ces familles sont liées au monde de la boutique et du commerce.

[1661] Par exemple, Louis Verpiant, « propriétaire » à Mouriès est déjà adjudicataire avant 1872 lorsqu'il renouvelle pour trois années la location de la Grande Montagne. Entre 1916 et 1918, c'est au tour de Charles Robin « propriétaire » également à Saint-Martin-de-Crau. D'autres reviennent comme Antoine Lafond, « négociant » à Mouriès également et qui est présent en 1904 puis en 1910, ou Pierre Locca « berger » à Saint-Martin-de-Crau que l'on retrouve sur les pentes du Cornafion en 1915 et en 1936. La simple appellation de « berger » ne doit pas induire en erreur : Jean Roux, de Mouriès est « propriétaire » en 1910 et « berger » en 1934. Ce sont des hommes riches et qui sont soit dans la filière viande comme Alfred Daumergue « boucher »à Saint-Rémy-de-Provence en 1904, soit avec une autre profession distinguée comme Barbaroux à Saint-Martin-de-Crau « propriétaire et docteur en médecine ».

[1662] Les noms proviennent des archives contenues dans Arch. dép. Isère, 2O205/8. Les individus ont été suivis à l'aide de l'état civil, des recensements et des matrices cadastrales et, certaines fois, des archives notariales ainsi que celles de l'Enregistrement. Enfin, eux ou leurs ascendants ont été recherchés dans les différents conseils municipaux.

[1663] Honoré Laurent-Dray constitue la Fiche Biographique 47.

[1664] Louise Anaïs Eymard, épouse Chauvet, décède d'ailleurs à Mouriès en 1964.

[1665] C'est, par exemple, le cas de Françoise Ravix (1811-1877) qui, veuve d'Antoine Magdelen (v. 1802-1838), épouse le frère de celui-ci, Pierre (1807-1876). Plus proches sont les deux oncles d'Alfred Bertrand (né en 1852).

Henri Eugène Moulin-Traffort (1868-1916), derrière les dénominations de « cultivateur » ou de « propriétaire-cultivateur » dans les recensements est, en fait, un négociant qui ne fait que reproduire des activités héritées puisque son grand-père Pierre (v. 1801-1875) ainsi que son beau-père Séraphin Jean Sappey (né en 1840) faisaient également du commerce [1666]. Dans les autres biographies, les appellations sont sans ambiguïtés. C'est le cas par exemple de Louis Coing (né en 1882) qui est négociant de l'avant-guerre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ou d'Honoré Laurent-Dray en 1926 et 1931. De surcroît, les tenanciers de l'auberge, devenus souvent « cafetiers », se retrouvent régulièrement comme dans le cas de Jean Ravix, fils de cafetier, ou dans celui de Léon Magdelen fils d'un aubergiste à Lans devenu maître d'hôtel à Villard-de-Lans et gendre d'un autre cafetier de Villard-de-Lans, Joseph Roux-Fouillet (v. 1803-1870) avant que l'affaire ne soit reprise par un enfant de ce dernier. Plusieurs trajectoires montrent que l'hôtellerie représente une voie de développement prometteuse qui s'appuie sur des fortunes familiales qui passent par un rôle d'intermédiaire dans la location de pâturages communaux. Ainsi, les acteurs ne sont pas spécialisés mais combinent les activités. Se porter garant apparaît comme un supplément que les activités traditionnelles du commerce, du transport et de l'auberge permettent. Les biographies suggèrent des situations de pluriactivité. Une fois encore, Honoré Laurent-Dray est le cas le plus visible. Boulanger à la fin du 19e siècle, l'homme a pour employé un menuisier en 1906. Dans les mêmes années, il est à la tête de plus de neuf hectares de terres ce qui explique qu'il apparaisse comme cultivateur dans le recensement de 1921.

Une autre manière d'appréhender ceux qui se portent garants consiste à les situer dans leur environnement social. Sous cet angle, ils apparaissent dans un entre-deux. Ils ne sont pas issus des principales familles locales. Les contextes familiaux et les informations relatives aux propriétés contiennent des indices. Le travail de la terre se mène conjointement avec d'autres activités artisanales (charpentier, menuisier) parfois un peu plus considérées à l'échelle locale comme les maréchaux-ferrants (deux frères d'Alfred Bertrand et un beau-frère) et avec des activités régulières de compléments, en particulier pour les femmes la ganterie [1667]. La

---

La veuve d'Eugène (1849-1889) épouse Antoine Eusèbe (né en 1857). Enfin, le grand-père paternel de Ferdinand Bonnet-Merle, Daniel (v. 1815-1891) est le frère du grand-père paternel de son épouse Zélie Bonnet-Merle (1887-1951).

[1666] Au cours des années 1840, Pierre est dit voiturier et commerçant en 1868. Quant à Séraphin Jean Sappey, l'état civil l'indique « cultivateur et commerçant » en 1870 et « négociant » durant une douzaine d'années suivantes. Tout deux sont à Lans. La matrice rénovée de la veille de la Première Guerre mondiale note qu'Henri Moulin-Traffort est « marchand de bois », ce qui explique le terme de « négociant » employé dans sa déclaration de succession (Arch. dép. Isère, 3Q38/177, acte n° 135). Mais appartenir au monde du commerce n'est pas forcément gage de succès puisque le déficit entre l'actif et le passif monte à plus de 14 000 francs en 1918.

[1667] À titre d'exemple, la branche maternelle de Léon Magdelen comprend l'oncle Antoine, cordonnier et à une occurrence « fabricant de chaussures », l'oncle Louis, gantier, a vingt ans, cafetier deux ans plus tard. L'autre,

propriété donne également quelques indications. Léon Magdelen, l'oncle Antoine, qui cultive la terre de celui-ci avant probablement de la lui louer, possède onze hectares en 1896 et pratiquement la même superficie à la veille de la Première Guerre mondiale. Les 33 parcelles sont essentiellement composées de terres pour plus de sept hectares. Son autre oncle paternel, par alliance, a plus de seize hectares quand il décède en 1896. Le père de Léon, Joseph Ferdinand Magdelen a sept hectares, une superficie qui n'augmente pas à la veille de la guerre. Dans le cas de Ferdinand Bonnet-Merle, les 0,4 hectare ne doivent pas nous leurrer : il est encore jeune et n'a pas hérité des biens de son père, lequel a 11,1 hectares en 1896 tandis que son beau-père, Pierre Bonnet-Merle cède en 1893 à son fils Amédée les treize hectares qu'il détient. La famille Moulin-Traffort appartient également à la moyenne propriété : le père d'Henri-Eugène a 11,6 hectares en 1896 et le fils, Henri-Eugène II autour de 18 hectares dans deux communes à la veille de la guerre. Ainsi, le monde de la moyenne propriété conquérante, appuyée sur des activités artisanales, proto-industrielles et qui cherche à diversifier ses activités, se retrouve en position d'interface avec les propriétaires d'ovins du Midi. Enfin, une clef de leur présence réside dans le fait qu'ils font partie des familles représentées dans les différents conseils municipaux. La famille Moulin-Traffort présente une belle continuité dynastique sur trois générations : Pierre (v. 1801-1875) a été maire de Lans entre 1850 et 1866 et, s'il n'est pas reconduit en 1870, son fils Eugène-Henri (1836-1909) lui succède au conseil municipal. Maire à son tour de 1873 à 1881, il le redevient vingt ans plus tard, en 1904 et décède au cours du mandat suivant. Dès lors, l'année suivante, son fils fait son entrée au conseil municipal. Celui-ci sert donc de garant au moment où il occupe un siège de conseiller municipal pour des communaux que, de fait, les membres de sa famille ont administré durant des années. Léon Magdelen ne procède pas autrement : son père a été élu à trois reprises au début du 20e siècle, si bien que lorsqu'il s'engage avec Charles Robin durant les deux dernières années de la guerre, il le fait pour des pâturages dont son père avait eu la responsabilité indirecte en tant qu'élu. A nouveau, la frontière entre l'intérêt personnel et familial et celui de la collectivité est ténue. Comme un siècle auparavant avec les membres de la famille Fayollat, mais selon des modalités différentes, le bien commun et le profit personnel se combinent. Les estives continuent à servir au développement de la commune en général et à certains de ses acteurs en particulier [1668]. L'enquête de 1929 montre l'importance

Joseph, 30 ans, est également gantier et sa sœur Sophie, lors de son mariage, est également dans la couture de gants ; elle épouse un ouvrier gantier. Leur frère Jean, 25 ans, est ouvrier tailleur d'habits.

[1668] Il s'agit d'une source de richesse et de capital qu'il ne saurait être question de partager. Les relations familiales entre les familles montrent cette captation. Ainsi faut-il probablement comprendre la violente charge du maire de Villard-de-Lans Antoine Roux-Fouillet, l'oncle de Léon Magdelen, contre le boulanger Alfred Bertrand en 1894. L'élu explique dans son courrier que les pâturages de Cornafion et ceux de l'Alp avaient été

que continuent à représenter les alpages. En 1929, 900 hectares et 1 320 autres à Villard-de-Lans accueillent des animaux dont le cheptel représente 2 500 ovins à Lans et 3 500 ovins à Villard-de-Lans, ce qui constitue le plus grand nombre de têtes. Rapporté aux superficies le nombre moyen de bêtes est de 2,6 ovins par hectare et 2,7 à Villard-de-Lans soit les moyennes les plus élevées du département après Mont-de-Lans [1669].

Ainsi, la propriété est consolidée dans la mesure où la propriété collective continue à occuper une place importante dans la recherche du développement local. Elle conforte l'existence de la propriété individuelle qui, de son côté, voit le renforcement de la moyenne propriété [1670]. Celle-ci est à apprécier en fonction des évolutions départementales et nationales [1671]. Dès 1869, Gimel voit un gonflement du nombre de cotes qui se poursuit

---

loués par un marché de gré à gré à Joseph Clavier, « berger » à Mouriès. Ce système, poursuit-il, « donnait une plus-value de 130 frs sur le passé, plus-value qui n'aurait pu être fournie par le Sr Bertrand car celui-ci ne se serait rendu adjudicataire que dans l'intention de sous-louer à un berger avec bénéfice et l'engagement fait par ce dernier de prendre son pain chez lui. Or, cette façon de procéder a paru au conseil peu honnête et peu libérale et uniquement propre à éloigner de nos montagnes les bergers les plus convenables et les plus consciencieux ». Pour le maire, l'affaire est entendue : il s'agit de « la haine que le parti clérical nourrit contre le conseil foncièrement attaché au gouvernement de la République et à nos institutions démocratiques » (Arch. dép. Isère, 5O549/9. Extraits de la lettre du maire de Villard-de-Lans, le 21 septembre 1894). L'épisode peut être interprété différemment. Outre qu'en effet il peut révéler comment l'intermédiaire cherche à gagner un maximum d'argent et oblige le berger à se ravitailler chez lui, il peut également s'agir d'une réaction face à l'intrusion dans le petit cénacle des garants à l'encontre d'hommes nouveaux qui cherchent à s'enrichir par ce moyen. Bertrand paraît d'une extraction plus basse que celle des autres cas mentionnés. Son père vient de cette famille dont les membres partent comme colons en Algérie au milieu du 19e siècle. Louis Romain (né en 1828) est domestique quand il se marie en 1849 et journalier quarante ans plus tard. Les nombreux enfants du couple vivent de l'artisanat, deux maréchaux-ferrants, un autre frère, charpentier, épouse une repasseuse, une sœur, cuisinière, se marie à un ouvrier brasseur. Du côté de son épouse, Mélanie Séraphine Clot-Godard (née en 1859), on ne semble pas très aisé non pus : le père, Jean (né vers 1812), se livre à la pluriactivité (le travail de la terre, maçon, charpentier). Il est boisselier en 1896 à plus de 80 ans ce qui indique la recherche de revenus pour survivre. Ses enfants, au début du 20e siècle, sont à intégrer dans la petite (3,4 hectares) voire la très petite propriété et Alfred Bertrand ne semble pas posséder de terres. Enfin, la famille directe n'est pas au conseil municipal de Villard-de-Lans. Être garant des bergers provençaux aurait donc été un moyen pour lui de chercher à se développer et cette immixtion n'aurait pas été tolérée par ceux qui sont les intermédiaires habituels, de meilleure extraction, à la fortune plus grande et aux entrées dans les instances politiques locales. Ceux-ci utilisent donc des clés de lecture politiques pour discréditer leur adversaire auprès des autorités.

[1669] MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929…*, source citée, p. 82. Le troupeau le plus important est celui qui se rend sur les pâturages de Venosc. Il est composé de 2 680 bovins et 280 bovins. À Lans et à Villard-de-Lans, les bovins sont peu nombreux (60 à Villard-de-Lans) contrairement aux autres communes où les effectifs sont plus importants (jusqu'à 343 à La Morte). Les alpages perdent donc de leur importance pour le développement bovin.

[1670] Différents matériaux permettent de connaître la propriété. Certains indiquent le nombre de cotes. Il y a comme points de départ les relevés de Gimel en 1869. Ils sont complétés par les coupes dans le cadastre faites dans les communes d'Autrans, Lans et Méaudre en 1896 et qui permettent d'avoir une idée plus précise de la propriété puisque les bases de donnés sont nominatives. Elles sont complétées par la matrice cadastrale rénovée de 1912. De surcroît, l'enquête de 1892 renseigne sur les modes divers d'exploitation ce qui permet d'avoir un nombre de propriétaires ; ses résultats sont à croiser avec les enquêtes communales en 1929 (Arch. dép. Isère, 3 426W6).

[1671] Les grandes mutations vont dans le sens du renforcement de la propriété agricole. Les départs des campagnes d'une partie de la main-d'œuvre en direction des villes facilitent les rachats de terres. La Grande dépression ensuite entraîne une politique économique en faveur du propriétaire citoyen électeur. La hausse des prix agricoles à la suite de la guerre renforce également les exploitants. Ceux-ci, en 1892 comme en 1929, sont aux trois-quarts des propriétaires, les fermiers composent 20 % et les métayers 5 % de l'effectif national. En son sein, en 1885, l'Isère est le seizième département où la part de la petite propriété est la plus importante (Voir Alfred DE FOVILLE, *Le Morcellement. Etudes économiques et statistiques sur la propriété foncière*, Paris, Librairie Guillaumin et Cie, 1885, 283 p.). Vingt ans plus tard, « le département de l'Isère est un département de petite propriété » et les rédacteurs du ministère de l'Agriculture précisent : « il n'est pas douteux que, depuis vingt ans, la petite propriété ait augmenté, dans l'Isère, en nombre et en contenance au détriment de la moyenne,

jusqu'au milieu des années 1890 avant un affaissement progressif jusqu'à la fin de notre période [1672]. Le calcul de la contenance moyenne des propriétés privées en 1935 montre que celle-ci est trois fois supérieure à celle du département (2,7 hectares) dans une grande partie de l'Oisans et du Beaumont ainsi que le long de la bordure septentrionale et orientale du massif du Vercors. Dans le canton de Villard-de-Lans, Pierre Barral précise que « sur ce plateau assez fertile, une propriété de 9 hectares assurait une certaine aisance » [1673].

Le renforcement de la moyenne propriété n'est pas visible par le simple relevé du nombre de cotes. De 1 286 cotes lors de la confection de la matrice en 1834 on passe à 1 685 à la fin du Second Empire et encore 1 577 à la veille de la Première Guerre mondiale. Par rapport à la situation du département, le canton connaît les mêmes évolutions d'ensemble, un accroissement décalé par rapport à la baisse du nombre d'habitants puis un tassement attesté à la veille de la Première Guerre mondiale (-6,5 % entre 1869 et 1912). Afin de voir si la rupture de la courbe date comme en Isère des années 1890, la coupe effectuée en 1896 fournit des indications.

Tableau 51 : Comparaison du nombre de cotes à Autrans, Lans et Méaudre de 1869 à 1912

Taille des propriétés	**Années**		
	1869	**1896**	**1912**
Très petite (0 à 4 ha)	621	532	495
dont microcote (inf. à 1 ha)	*322*	*288*	*256*
Petite (4 à 10 ha)	244	274	256
Moyenne (10 à 30 ha)	123	173	156
Grande (sup. à 30 ha)	26	16	18
Total	1 014	995	925

Source : 1869 : Charles GIMEL, « Etude sur la division de la propriété foncière dans le département de l'Isère », source citée ; 1896 : Arch. dép.

mais surtout de la grande propriété » (Voir MINISTERE DE L'AGRICULTURE-OFFICE DES RENSEIGNEMENTS AGRICOLES, *La petite propriété rurale en France*…, source citée, p. 108).

[1672] La figure 11 de Pierre Barral est tout à fait éloquente. Mécaniquement la contenance moyenne s'élève. Estimée à trois hectares en 1842, elle passe à 2,2 hectares en 1890 quand le nombre de cotes est le plus important. La valeur moyenne se met donc à remonter faiblement avec 2,7 hectares en 1937. Ce mouvement lent est freiné par le fait que dans certaines communes qui connaissent le processus d'industrialisation, le nombre des cotes continue à progresser. Le mouvement est donc davantage marqué dans les espaces ruraux principalement agricoles (Voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 89).

[1673] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, figure 12 et p. 91. L'affirmation de l'auteur légitime le seuil de dix hectares dans notre typologie de la propriété.

Isère, 2 873W3 (Autrans) 3 521W23 (Lans) et 3 046W45 (Méaudre) ; 1912 : Arch. dép. Isère, 6 136W7 (Autrans) ; 6 136W43 (Lans) et 6 136W48 (Méaudre).

Entre les deux dates extrêmes, la baisse est de l'ordre de 9 %. Comme dans le reste du département, le maximum semble se placer au début des années 1890 puisqu'en 1896 un léger recul s'observe par rapport à 1869 avant que le mouvement soit plus prononcé dans la première décennie du 20e siècle. L'observation des différentes catégories montre que les mouvements à l'œuvre dans le canton sont déjà amorcés puisque le nombre des micro cotes inférieures à un hectare diminue d'un cinquième entre 1869 et 1912. En prenant, plus largement, toutes celles inférieures à quatre hectares, le recul s'opère dans des proportions semblables. L'allure est différente pour ce qui concerne les cotes supérieures à cette superficie : l'élan se maintient dans les dernières années du 19e siècle pour les cotes petites et moyennes avant de connaître un léger recul [1674].

Le nombre de cotes peut servir d'ordre de grandeur pour saisir l'évolution de la propriété dans le canton de Villard-de-Lans. En effet, l'étude des matrices rénovées montre la faiblesse de la multipropriété [1675].

Sur les quatre catégories proposées, la très petite propriété (inférieure à quatre hectares) recule sensiblement, même si elle représente toujours environ la moitié des propriétés [1676]. En son sein, la micro-propriété inférieure à un hectare ne baisse pas nettement.

[1674] En reproduisant le classement fin de Gimel en 1896 et 1912, c'est à partir de cinq hectares que l'effectif des cotes connaît une hausse entre 1869 et 1896 avant de baisser un peu jusqu'en 1912.

[1675] Voir le Tableau 117 dans le dossier thématique 3 en annexe. La multipropriété est très difficilement saisissable avec certitude. Une piste consisterait à procéder à l'étude nominative des individus. Cette quête est semée d'embûches : en cas de doublon, faire la recherche par le numéro de folio de l'ancienne matrice, voire passer par l'enregistrement pour avoir un état exact et donc identifier avec certitude (pour ne parler que de cette difficulté). Possible dans quelques cas, cette voie n'apporte rien à la démonstration. Un ordre de grandeur assez fiable peut être établi en recensant, par commune du canton, les autres propriétaires indiqués qui dans une autre commune de celui-ci, tout en sachant que les propriétaires du canton qui ont une parcelle dans une commune voisine demeurent inconnus. Probablement pauvre dans le cas d'Autrans et de Méaudre, l'effectif doit être plus important en ce qui concerne Villard-de-Lans avec des cas à chercher en priorité dans le Vercors voisin, tandis qu'à Lans il y a sans doute d'autres individus propriétaires d'une parcelle sur le plateau de Saint-Nizier. Il s'agit donc d'ordre de grandeur. La multipropriété, réduite aux autres propriétaires du canton qui ont une propriété dans une commune de celui-ci, est faible : 6,2 % lors de l'établissement de la matrice napoléonienne et 12,4 % 80 ans plus tard. L'accroissement s'explique par le fait qu'en devenant une commune en 1857 Corrençon a mécaniquement entraîné une augmentation du nombre de Villardiens qui continuent à posséder des biens sur son sol. Les cas sont plus nombreux dans la commune de Lans, ouverte sur celle de Pariset. Elles sont moins nettes à Méaudre et Autrans plus enclavées. Il n'empêche que, malgré l'accroissement, la multipropriété reste assez peu marquée et que, par conséquent, le nombre de cotes donne bien une idée assez exacte de la propriété.

[1676] Les seuils du classement peuvent être repris pour la période qui va du dernier quart du 19e siècle au premier tiers du 20e siècle. Dans L'agriculture du département de l'Isère, Jean Guichard, après avoir précisé que : « […] l'armature agricole du département est constituée par de petites propriétés et par des exploitations » et que : « Le département de l'Isère est un de ceux où ce caractère est le plus accentué puisque la petite culture y exploite environ la moitié des terres cultivées », compose un classement entre petite, moyenne et grande propriété dans le

Il ne s'agit cependant pas vraiment de propriétés mais plutôt de parcelles qui peuvent appartenir à un migrant ou à des enfants ou encore à des veuves dont les biens sont directement exploités par un parent, ou bien loués [1677]. La petite propriété, entre quatre et dix hectares, reste globalement stable, entre un cinquième et un quart. La hausse est plus nette pour la moyenne propriété qui progresserait de l'ordre de 5 % passant d'un quinzième à un vingtième [1678]. L'écart de la part de ces deux catégories s'est réduit. La moyenne propriété a notamment progressé dans ses tranches les plus basses, entre dix et quinze hectares (le nombre de cotes passe de 120 en 1869 à 183 alors que le nombre total de 1912 est plus faible) et jusqu'à 20 hectares. Il y a donc comme une montée de la petite vers la moyenne propriété. Celle-ci profite enfin d'un tassement de la très grande propriété (hormis dans la tranche de 30 à 40 hectares dont le nombre de cotes progresse de 37 à 40). Il y a donc bien une consolidation de la propriété par réduction de la très petite et dans un moindre mesure de la grande au profit de la moyenne et, dans une moindre mesure également, de la petite [1679]. En ce sens, il est possible de parler de concentration. Celle-ci apparaît également par la prise en compte du nombre des exploitations.

La comparaison des données de l'enquête de 1892 et de celle de 1929 montre que le développement de l'élevage se fait dans un contexte de réduction et de consolidation des exploitations.

---

bas Dauphiné et dans la région alpine (à laquelle est rattaché le canton de Villard-de-Lans). Il estime que, dans la partie septentrionale du département, le seuil de la petite propriété est à cinq ou six hectares, celui de la moyenne va jusqu'à 20 hectares. Pour les espaces de montagne, il établit la petite propriété jusqu'à dix hectares et la moyenne à partir de 25 à 30 hectares (Voir Laurent ROUGIER [dir.], *L'agriculture du département de l'Isère*, source citée, p. 130).

[1677] Cependant Jean-Luc Chollou calcule qu'elle baisse en superficie de 450 hectares en 1834 à 365 hectares (soit - 23 %). Voir Jean-Luc CHOLLOU, *Le canton de Villard de Lans au 19e siècle* …, maîtrise citée, f° 23.

[1678] Cette fois, la progression passe de 2 889 hectares en 1834 à 3 025 hectares à la veille de la Première Guerre mondiale (+4%). Voir Jean-Luc CHOLLOU, *Le canton de Villard de Lans au 19e siècle* …, maîtrise citée, f° 23.

[1679] Les conclusions correspondent donc aux résultats des auteurs de l'Histoire de la France rurale : entre 1892 et 1929, les très petites exploitations inférieures à un hectare se réduisent de moitié tout comme celles comprises entre un et cinq hectares. À l'inverse, celles entre dix et 50 hectares passent de 764 000 à 973 000 entre 1892 et 1929 et la superficie moyenne augmente (Voir Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET, Yves TAVERNIER, « Familles et exploitations », dans Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 4* …, ouvrage cité, pp. 193-196).

Tableau 52 : Evolution du nombre d'exploitations dans le canton de Villard-de-Lans (1892-1929)

Taille des exploitations (en hectares)	Années		
	1892	1929	Evolution (en %)
0 à 1	380	26	- 93,2
1 à 5	412	151	- 63,3
5 à 10	251	184	- 26,7
10 à 20	208	352	+ 69,2
20 à 30	58	54	- 39,3
30 à 40	30		
40 à 50	1		
50 à 100	4	NR	
plus de 100	2	7	+ 250,0
Total	1 346	774	- 42,5

Source : Arch. dép. Isère, 137M30 et 3 426W6.

Dans le département, entre 1892 et 1929, le nombre d'exploitations chute de 50,8 % et le canton de Villard-de-Lans n'échappe pas à ce recul, puisque la baisse est de 42,5 %. La comparaison des totaux complète les observations relatives à la propriété dans la mesure où ce sont les exploitations les plus réduites qui connaissent l'hémorragie la plus importante. Les exploitations inférieures à un hectare disparaissent littéralement tandis que le nombre de celles entre un et cinq hectares baisse des deux tiers. La petite exploitation recule aussi d'un quart et ce sont bien les moyennes, entre dix et 20 hectares, qui se consolident. Leur accroissement résulte aussi de l'importance moindre des exploitations comprises entre 20 et 50 hectares (et on déplore que la catégorie soit aussi grossière mais on peut estimer que ce sont les tranches supérieures à 30 hectares qui doivent être les plus affectées). L'estimation des cotes foncières entre 1869 et 1912, celle des exploitations entre 1892 et 1929 se tuilent pour conclure que l'élevage de la race bovine de Villard-de-Lans s'effectue dans des exploitations moins nombreuses mais plus solides. Loin d'être un affaiblissement, il faut y voir un signe de développement : la période dans son ensemble se caractérise par une disparition des catégories les plus réduites à commencer par celle qui est micro. L'impression qui prévaut est que si durant un premier temps la catégorie qui va jusqu'à dix hectares résiste, elle cède ensuite du terrain. La concentration concerne essentiellement la catégorie entre dix

et 20 hectares. L'hécatombe de la Première Guerre mondiale contribue à renforcer la « chance meilleure que jamais d'accéder au statut de propriétaire-exploitant » [1680].

Dans le canton de Villard-de-Lans la terre est recherchée. La différence est majeure avec les évolutions nationales et celles du département. Symbole des « temps difficiles » (Annie Moulin), la baisse concerne tout à la fois les prix agricoles, les revenus à tirer de la terre (Georges Dupeux l'estime entre 20 et 30 %) mais également la valeur de la terre, de l'ordre de 25 % [1681]. En Isère, Pierre Barral retrouve les grands cycles de la conjoncture : une première baisse des prix de 1873 à 1878 et surtout de 1882 à 1895. En France, le début du 20e siècle est bien plus favorable. Après la Grande Guerre, les prix sont identiques à ceux de 1913 et, passé la crise de 1920, ils repartent à la hausse, même s'ils n'atteignent pas ceux de 1910 [1682]. En Isère, la dépréciation de la terre est semblable à celle du reste du pays (1 708 francs en 1879 contre 1 129 francs en 1908 soit une baisse d'un tiers). Le professeur départemental d'agriculture estime en 1909 que, depuis vingt ans, la terre et la vigne ont perdu 24 % de leur valeur, les pâturages et les pacages 21 %, les prairies 19 % et la culture maraîchère 8 % : « Nous trouvons une seule exception dans le département, le canton de Villard-de-Lans, célèbre pour son élevage, où, au contraire, terres arables et prairies ont légèrement augmenté de valeur » [1683].

Pour apprécier les prix dans le canton, nous disposons des témoignages des contemporains. En 1875, Gimel invite à procéder à des investissements fonciers en particulier dans le canton de Villard-de-Lans ce qui montre que celui-ci résiste très bien à la crise [1684].

[1680] Voir Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET, Yves TAVERNIER, « Familles et exploitations », dans Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 4* …, ouvrage cité, p. 197. Pour l'Isère, voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 89.

[1681] Annie MOULIN, *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1988, 316 p. pp. 118-122). Gabriel Désert, à partir de différentes monographies agricoles, montre que le déclin de la valeur locative est, suivant les espaces concernés, entre 30 % et 50 %. Alors que le prix du sol à l'hectare est de 1 830 francs en 1879, il est de 1 244 francs en 1912 (-1/3) soit environ les mêmes montants qu'en 1851. Dans le pays d'Auge, l'hectare d'herbage baisse d'un tiers entre 1874 et 1907. Dans ce tableau morose, des territoires connaissent au contraire une augmentation de la valeur de la terre, à l'image des Landes et du Finistère et des catégories s'en sortent mieux comme les éleveurs laitiers et emboucheurs de basse Normandie où la crise finit tôt et où elle a été assez modérée : il l'estime à 13 % des revenus pour un propriétaire-exploitant (Voir Gabriel DESERT, « La grande dépression de l'agriculture », dans Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 3,* ... ouvrage cité, notamment pp. 373-382).

[1682] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 122-129. Après une première crise en 1929, le mouvement est plus accentué durant la première moitié des années 1930. Pierre Barral cite le syndicaliste agricole Genin qui dit qu'avant 1914 une famille peut vivre avec deux bêtes (comprenons des bovins), qu'il lui en faut quatre vers 1920, six en 1938. Cette estimation est à rapprocher du dicton relevé par Jean-Luc Chollou qui affirme que « qui ne peut tenir deux vaches s'en va » (Jean-Luc CHOLLOU, *Le canton de Villard de Lans au 19e siècle* …, maîtrise citée, f° 77).

[1683]ROUAULT, « Variétés. Concours de la Société d'agriculture et de la Société centrale d'élevage de La Tour-du-Pin », dans *Sud-Est*, 1909. Seconde quinzaine de septembre, pp. 353-359 (p. 355).

[1684] C'est ainsi que Jean-Luc Chollou interprète l'arrivée de Durand-Savoyat. Ce serait le développement de l'élevage qui l'aurait incité à faire des investissements spéculatifs en acquérant des prés à Autrans (Jean-Luc CHOLLOU, *Le canton de Villard de Lans au 19e siècle* …, maîtrise citée, f° 55).

Au début des années 1910, le jeune ingénieur agronome Xavier Pélissier, probablement sur la recommandation de François Rouault, soutient sa thèse sur l'*Etude agricole du canton de Villard-de-Lans* ; il relève le prix d'une setérée (soit un peu plus d'un hectare) en fonction de la qualité et il estime qu'une pièce de bonne qualité vaut entre 2 500 francs et 3 000 francs si elle est proche des villages, 1 000 francs si elle est de qualité moyenne et moitié moins quand il s'agit de terres médiocres. De surcroît, il précise que la valeur locative de la setérée est entre 30 et 35 francs voire jusqu'à 60 à 65 francs pour de bonnes prairies, c'est-à-dire des « prix qui valent ceux des pays de plaine » [1685]. Ses indications sont à mettre en perspective et les propos de Rouault se trouvent confirmés.

Tableau 53 : Evolution par cantons des prix à l'hectare (en francs) dans l'arrondissement de Grenoble (v. 1888-1908) [1686]

Cantons	**Natures des terres**								
	Terres arables			**Prairies naturelles**			**Pâturages et pacages**		
	1888	**1908**	**Evol.**	**1888**	**1908**	**Evol.**	**1888**	**1908**	**Evol.**
Allevard	3 000	2 600	- 13,3	1 100	900	- 18,2	300	200	- 33,3
Bourg d'Oisans	3 500	2 300	- 34,3	2 500	1 700	- 32,0	450	360	- 20,0
Clelles	1 200	940	- 21,7	1 800	1 500	- 16,7	370	200	- 45,9
Corps	2 400	1 700	- 29,2	2 480	2 000	- 19,4	450	300	- 33,3
Domène	2 900	2 000	- 31,0	2 570	1 750	- 31,9	800	600	- 25,0
Goncelin	2 800	2 500	- 10,7	1 600	1 200	- 25,0	1 400	1 200	- 14,3
Grenoble	4 060	3 010	- 25,9	3 000	2 500	- 16,7	650	500	- 23,1
Mens	1 550	1 100	- 29,0	2 750	2 300	- 16,4	250	200	- 20,0
Monestier-de-C.	1 100	750	- 31,8	2 200	1 800	- 18,2	125	100	- 20,0
La Mure	2 750	2 400	- 12,7	4 000	3 300	- 17,5	550	450	- 18,2
Saint-Laurent-du-P.	2 500	2 050	- 18,0	2 450	2 200	- 10,2	600	500	- 16,7
Sassenage	3 600	3 000	- 16,7	3 500	3 300	- 5,7	600	400	- 33,3
Le Touvet	2 100	1 350	- 35,7	2 800	1 450	- 48,2	500	350	- 30,0
Valbonnais	4 300	2 900	- 32,6	3 900	2 700	- 30,8	600	550	- 8,3
Vif	3 800	2 600	- 31,6	3 800	2 700	- 28,9	1 000	600	- 40,0
Villard-de-Lans	**2 200**	**2 300**	**+ 4,5**	**2 550**	**2 750**	**+ 7,8**	**900**	**500**	**- 44,4**
Vizille	3 500	2 900	- 17,1	3 600	2 850	- 20,8	1 200	800	- 33,3
Voiron	2 800	2 100	- 25,0	3 600	2 800	- 22,2	600	500	- 16,7

[1685] Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 40.

[1686] Les terres, les prairies naturelles ainsi que les pâturages et pacages au sein de l'arrondissement sont seulement prises en compte. La source statistique n'est, étonnamment, pas utilisée par Pierre Barral qui fait reposer son tableau 24 à partir d'un article de presse dont la traduction cartographique le laisse dubitatif (Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 128). En plus de la terre, les surfaces en herbe, surtout pour des territoires de montagne, sont également à intégrer.

Source : MINISTERE DE L'AGRICULTURE-OFFICE DES RENSEIGNEMENTS AGRICOLES, La petite propriété rurale en France. Enquêtes monographiques 1908-1909, Paris, Imprimerie nationale, 1909, 348 p. p. 108.

La lecture du tableau montre qu'au sein d'un environnement défavorable, y compris dans les zones de montagnes, le canton de Villard-de-Lans est le seul où la valeur des terres et des prairies augmente. Le développement qui l'anime déborde les limites administratives puisque Sassenage est le canton où le prix des prairies baisse le moins. L'élevage est ici clairement le moteur du développement car, dans l'augmentation du prix des terres, il faut comprendre qu'une partie est recouverte par des prairies artificielles. Le corollaire de cette augmentation des prix est que, contrairement à d'autres territoires, si la terre vaut cher, c'est qu'elle rapporte ce qui peut freiner le phénomène migratoire. De surcroît, le contexte foncier explique que les petits cultivateurs éprouvent plus de difficultés pour acquérir des terres que les familles les plus aisées qui demeurent les premières favorisées par la situation.

Ceci montre bien que la propriété se consolide au cours de la période qui va du dernier quart du 19e siècle au premier tiers du 20e siècle. Sa vitalité repose sur le maintien de communaux qui rapportent, ici pour la location des montagnes aux troupeaux transhumants mais également pour les forêts. Pas de révolution dans la répartition de la propriété, mais des adaptations qui aboutissent à la consolidation de la petite propriété et au renforcement de la moyenne. Le système agricole qui met résolument l'accent sur l'élevage, sans totalement se spécialiser, fait du canton un havre de prospérité relative pour beaucoup de petits propriétaires qui s'articulent avec des pratiques collectives – ce qui n'es pas si négatif pour un monde volontiers décrit par les contemporains comme routinier et voué à l'extinction.

De la propriété et de l'exploitation, l'analyse peut glisser à ses composantes afin de comprendre les clés de la réussite villardienne.

2.1.2 Les ressorts du dynamisme des exploitations

Le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans atteste à lui seul l'importance que représente l'élevage dans le canton quand on voit les efforts conjugués, de

l'autorité préfectorale, du professeur départemental d'agriculture et du conseiller général Amar et, enfin, des exposants qui y participent. La voie du développement que représentent les animaux repose sur trois piliers, les évolutions des superficies cultivées, l'importance du faire-valoir direct et la place de la main-d'œuvre familiale.

La période qui va du dernier quart du 19e siècle au premier tiers du 20e siècle voit le glissement de la répartition des surfaces. Certaines productions s'effondrent comme la sériciculture ou la vigne à la suite du phylloxéra, d'autres apparaissent. En Isère, par exemple, comme l'avait noté Rouault, le maraîchage et les cultues spécialisées connaissent un essor et une « véritable forêt de noyers » remplace dans une partie du département la vigne arrachée [1687]. Les grandes enquêtes (1882, 1892, 1929) ainsi que d'autres moins connues (1902, 1913, 1923) fournissent, pour l'Isère, un tableau de l'évolution de la répartition de certaines surfaces exploitées [1688].

Tableau 54 : Evolution de la répartition de certaines surfaces exploitées (en hectares) en Isère (1882-1929)

Natures des terres	**Années**					
	1882	**1892**	**1902**	**1913**	**1923**	**1929**
Terres labourables	323 752	315 334	304 115	301 570	245 321	232 577
dont céréales	*207 000*	*183 277*	*NR*	*NR*	*126 610*	*117 310*
Prairies artificielles	55 576	66 642	NR	NR	NR	71 764
Prairies naturelles	52 370	58 150	66 930	77 720	80 540	190 058
Bois et forêts	180 817	180 770	159 671	203 960	NR	193 065
Territoire agricole	761 284	760 296	NR	NR	NR	788 976

Source : Pierre BARRAL, Le département de l'Isère…, ouvrage cité, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929…, source citée, Laurent ROUGIER [dir.], L'agriculture du département de l'Isère, source citée.

[1687] Pour un tableau d'ensemble voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 111-112, Jules BLACHE, *Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors*…, ouvrage cité, tome 2, p. 248 et suivantes, Laurent ROUGIER [dir.], *L'agriculture du département de l'Isère*, source citée et MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée qui fait une comparaison avec la situation en 1892, comme le précise le directeur des services agricoles (p. 8). Voir également Arch. dép. Isère, 139M2 (1879-1895, où apparaît notamment la progression du phylloxéra ; à compléter avec 139M16 et avec les collections de *Sud-Est*), 139M3 (1896-1905), 139M4 depuis 1906 (avec notamment le mouvement des vignerons de Saint-Nazaire qui en 1907 refusent de payer l'impôt).

[1688] Comme bien souvent il s'agit d'ordre de grandeur car, d'une source à l'autre, les chiffres ne sont pas identiques. Les différences étant minimes, ils n'en demeurent pas moins valables.

Entre 1882 et 1892, la superficie du département ne change pas, elle est par la suite légèrement réduite à la suite de quelques modifications des limites administratives. En son sein, le territoire agricole est longtemps stable, autour de 760 000 hectares. Il passe à pratiquement 790 000 hectares en 1929 du fait d'un basculement de certaines landes auparavant considérées comme inexploitées en prairies. Rapportée à ces totaux, la part des terres labourables ne cesse de se rétracter passant de plus de 40 % à moins de 30 % [1689]. Les prairies artificielles augmentent de l'ordre d'un tiers durant ce temps et les prairies naturelles connaissent une hausse également [1690]. Ces chiffres montrent que l'Isère cherche à se développer à l'aide de l'élevage et de l'exportation de foins [1691]. Enfin, les bois connaissent également une progression entre 1882 et 1929 (+ 6,7 %) [1692].

Au sein de cet ensemble, entre 1892 et 1929, le canton de Villard-de-Lans voit sa superficie agricole demeurer constante comme l'indique le tableau suivant. Elle passe de 18 137 hectares en 1892 à 18 122 hectares en 1929.

[1689] Cette situation s'explique principalement par la baisse très importante (45 %), entre 1882 et 1929, des céréales. L'Inspecteur général de l'agriculture Jean Guicherd brosse le panorama suivant : « La réduction des terres labourables a commencé lors de la crise agricole de 1885, en même temps que diminuait l'étendue du vignoble ; par contre, les reboisements ont augmenté la superficie boisée, et les prairies sont étendues au dépens des terres labourées, des landes et des marécages ». Jean GUICHERD, « Les cultures », dans Laurent ROUGIER [dir.], *L'agriculture du département de l'Isère*, source citée, pp. 45-55 (p. 45).

[1690] Elle est masquée en 1929 par l'entrée de prairies de hautes montagnes qui n'étaient pas prises en compte auparavant (Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 108). Mais les chiffres de 1923 donnent plus de 80 000 hectares et la hausse est régulière, confirmée par les enquêtes intermédiaires (de l'ordre de 67 000 hectares en 1902, de l'ordre de 78 000 hectares en 1913).

[1691] « L'exploitation des prairies constitue l'une des principales sources de richesse de l'agriculture de l'Isère. Non seulement elle permet d'entretenir en production l'important cheptel de bovins, ovins, caprins, chevalins du département et de nombreux moutons transhumants, mais encore elle permet l'exportation d'une masse assez considérable de fourrages ». MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée, p. 71.

[1692] Cependant, la surface a diminué du fait des prélèvements durant la guerre puisque le maximum est atteint à la veille du conflit avec pratiquement 204 000 hectares (de l'ordre de 27 %). L'enquête de 1929 explique la hausse « par suite du reboisement naturel ou artificiel des coteaux bien exposés à l'ouest et au nord ». MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée, p. 34.

Tableau 55 : Superficie agricole (en hectares) dans le canton de Villard-de-Lans (1892-1929) [1693]

Communes		Années	
		1892	**1929**
AUTRANS		4 338	4 356
	cultivée	4 171	3 670
	non cultivée	167	686
CORRENÇON		*5 619*	*3 926*
	cultivée	*3 159*	*2 888*
	non cultivée	*2 460*	*1 038*
LANS		3 798	3 828
	cultivée	3 683	2 933
	non cultivée	115	895

Communes		Années	
		1892	**1929**
MÉAUDRE		3 315	3 314
	cultivée	2 927	3 303
	non cultivée	388	11
VILLARD-DE-LANS		6 696	6 624
	cultivée	4 413	5 133
	non cultivée	2 283	1 491
TOTAL (hors Corrençon)		18 194	18 122
	cultivée	15 194	15 039
	non cultivée	2 953	3 083

Source : Arch. dép. Isère, 137M30 (1892) et 3 426W6 (1929).

Entre les deux dates, la comparaison entre les superficies cultivées et celles qui ne le sont pas montre des changements sensibles d'une commune à l'autre. L'origine est probablement à chercher du côté des agents chargés de mener les enquêtes.

La superficie boisée ne change guère puisque l'on passerait de quelques 10 800 hectares en 1892 à 10 100 hectares en 1929, après un optimum avant la Première Guerre mondiale. Xavier Pélissier évoque en 1912 12 350 hectares « d'après la dernière statistique » [1694]. En outre, plus qu'une question de quantité, il faut apprécier la qualité du bois où une véritable transformation est à l'œuvre. Dans la matrice napoléonienne, deux appellations désignent les espaces boisés, « bois taillis » et « bois pins ». Dans la matrice rénovée, ce sont 32 appellations différentes qui sont enregistrées, avec un ou deux doublons (« pins fayard » et « pin hêtre ») mais surtout avec une subtile distinction entre la nature des arbres et la combinaison avec d'autres séries (« bois pâtures », « bois terres »). Parfois, l'ordre des mots est inversé ce qui pourrait indiquer une différence entre les deux éléments. Nommer c'est classer et à ce titre, la précision de la matrice montre non l'importance des bois (ils ont toujours été importants) mais le souci que constitue leur valorisation.

Pour apprécier la superficie dévolue aux céréales, les observations du professeur d'agriculture, de son élève Xavier Pélissier et du géographe Jules Blache sont d'utiles

[1693] Une erreur dans l'inscription des chiffres à Corrençon en 1892 dans la source empêche de faire une somme sur les cinq communes du canton.
[1694] Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 21.

compléments aux statistiques [1695]. La superficie des « blés », c'est-à-dire l'ensemble des céréales, connaît un certain déclin.

Tableau 56 : Evolution des superficies en « blés » dans le canton de Villard-de-Lans (1859-1911)

Années	Superficies (en hectares)
1859	2 183
1892	2 443
1899	1 855
1903	1 895
1911	1 440

Source : Xavier PELISSIER, Etude agricole du canton de Villard-de-Lans, source citée, p. 42 pour 1859, 1899, 1903, 1911. Pour 1892, c'est la somme des « cultures alimentaires ».

En l'espace d'un demi-siècle, la superficie diminue d'un tiers mais il n'en va pas de même pour les rendements : ils passent de 16,1 hectolitres par hectare en 1859 à 24,3 hectolitres par hectare en 1911. Plus que les totaux, l'évolution de la ventilation des céréales est intéressante. Certaines sont orientées à la baisse [1696]. À l'inverse, l'orge et l'avoine connaissent une reprise de vigueur.

[1695] Jules Blache en particulier localise les parcelles en céréales abandonnées en montrant qu'elles se situent à mi-pente ce qui entraîne ce qu'il nomme « une forme rudimentaire de nomadisme pastoral » : les bovins d'Autrans montent sur les pentes de Nave et Plenouze, d'autres vont du long du Moucherotte (Lans) à Cornafion (Villard-de-Lans), des sols auparavant en partie occupés partiellement par des terres cultivables. C'est donc une organisation collective qui continue à s'exprimer (voir Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors…, ouvrage cité, tome 2, pp. 313-314).

[1696] Le blé proprement dit (froment) décline, l'enquête de 1929 ne lui attribue dans l'Oisans, le Villard-de-Lans, la Chartreuse et les Chambaran qu'« un rôle secondaire dans l'exploitation agricole ». Il s'agit d'abord de la variété dite « gros blé barbu » auquel il pourrait y avoir du Mottin. L'enquête agricole de 1929 produit un témoignage évoquant une situation à Rencurel (900 mètres d'altitude), voisine du canton de Villard-de-Lans où le Mottin « donnait toute satisfaction en raison de sa grande qualité ». Cette variété, « très bien adaptée au sol et au climat des montagnes de Grenoble », a comme qualité de résister au froid et d'être précoce ce qui, dans le calendrier local, est un autre atout. Par contre, il a comme défaut de verser en raison de la forte humidité (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée, pp. 41-43) C'est précisément ce qu'observe Xavier Pélissier (Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 42). Il passe de 610 hectares en 1875 à 386 hectares en 1899. Entre les communes du canton en 1892, Lans a les superficies les plus importantes car elles sont facilement négociables dans la vallée. Bien souvent, il est mélangé sous la forme du méteil plus résistant au froid, au rendement meilleur que le blé seul et qui ne verse pas. Mais les superficies baissent également : 913 hectares en 1892, 678 hectares en 1903. Cette situation tient au fait que le froment ou le méteil ne sont pas assez rémunérateurs par rapport à d'autres territoires de plaine par exemple et que leur récolte est sujette aux conditions climatiques. Le seigle recule également car il rapporte peu à la vente : les 250 hectares sont donc dans les sols bas et humides.

Tableau 57 : Evolution des superficies en orge et en avoine dans le canton de Villard-de-Lans (1859-1911)

Années	Superficies (en hectares)		
	Orge	Avoine	Total
1859	113	163	276
1875	106	327	433
1892	136	350	486
1896	128	340	468
1899	103	394	497
1903	50	NR	NR
1911	106	482	588

Source : Xavier PELISSIER, Etude agricole du canton de Villard-de-Lans, source citée, p. 45 pour 1859, 1899, 1903 et 1911, Arch. dép. Isère, 137M14 pour 1875, 1307M30 en 1892 et 137M39 pour 1896.

Xavier Pélissier observe que l'avoine est « la seule céréale que l'on cultive davantage » [1697]. L'explication tient à l'élevage qui l'utilise beaucoup pour les jeunes animaux et qui recherche sa paille pour sa valeur nutritive. En 1892, Lans en fait autant qu'Autrans et Méaudre réunies. Plus que le reflet de conditions naturelles différentes, l'explication tient aux facteurs humains. C'est à Lans que passent les jeunes veaux ensuite vendus dans la vallée. Elle est la dernière étape pour bien engraisser l'animal. La remontée des superficies en orge tiendrait aux mêmes causes puisque « son grain est, plus que tout autre, approprié à la constitution des rations alimentaires des jeunes animaux d'élevage » [1698]. Ainsi, dès l'analyse des céréales, l'importance de l'élevage apparaît. Il est confirmé par l'examen des autres productions.

Il faut prendre en compte certaines plantes sarclées comme les betteraves fourragères qui font leur apparition à la fin du siècle : dix hectares en 1896 et en 1899 et déjà 31 en 1911. Le chou-rave arrive dans le sillage de la betterave pour laquelle la méthode de culture ne conviendrait pas alors qu'il est plus résistant et donne un rendement supérieur à la

[1697] Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 45.
[1698] Jean GUICHERD, « Les cultures », dans Laurent ROUGIER [dir.], *L'agriculture du département de l'Isère*, source citée, p. 54.

betterave [1699]. Une part importante des fourrages vient cependant des prairies naturelles qui manifestent l'importance prise par l'élevage dans les exploitations.

Tableau 58 : Evolution des superficies en prairies naturelles dans le canton de Villard-de-Lans (1859-1911)

Années	Superficies (en hectares)
1859	1 510
1892	2 761
1896	2 422
1899	3 561
1903	1 200
1911	1 435
1912	1 793

Source : Xavier PELISSIER, Etude agricole du canton de Villard-de-Lans, source citée, p. 50 pour 1859, 1899, 1903 et 1911, Arch. dép. Isère, 137M30 pour 1892 et 137M39 pour 1896, cadastre rénové pour 1912 (« prés »).

La progression est très forte durant la seconde moitié du 19e siècle puisque la surface fait plus que doubler. Il faudrait également prendre en compte les surfaces en herbe affermées que la statistique de 1896 fait monter à environ 2 300 hectares. L'herbe est une spéculation importante car une partie est commercialisée mais l'essentiel est consommé sur place [1700]. Les auteurs de rapports sur le canton nuancent la qualité du fourrage mais ils s'inclinent devant le fait que les cultivateurs s'y retrouvent [1701]. Les prix ne mentent pas puisqu'en 1929 les auteurs

[1699] Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 47.

[1700] Xavier Pélissier précise que les prairies naturelles sont dans les terrains bas donc humides (ce qui fait qu'en 1929 les prairies naturelles de Chartreuse sont estimées meilleures). On procède à deux coupes, en juin et en septembre, de qui conduit à un total de 40 quintaux (Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 50). L'enquête de 1929 complète les informations : la première coupe se déroule durant les trois premières semaines de juillet et les troupeaux pâturent le regain. Les rendements sont estimés entre 40 et 50 quintaux à l'hectare ce qui est « fort heureux puisque dans cette région les éleveurs sont obligés de nourrir les bêtes à l'étable cinq à six mois de l'année » (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée, p. 74).

[1701] « Les prairies naturelles produisent un fourrage abondant, mais qui renferme souvent des plantes secondaires [pissenlits, géraniums, marguerites, cirses, *etc*., ajouté en 1929] ; toutefois ce foin donne cependant satisfaction aux éleveurs [qui le trouvent nutritif, ôté en 1929], ce qui nous permet de conclure qu'un foin de montagne peut être excellent [pour les animaux ôté en 1929], lors même qu'il renferme peu de graminées et [peu ôté en 1929] de légumineuses ». Laurent ROUGIER et H. ROY, « Les régions agricoles du département », dans Laurent ROUGIER [dir.], *L'agriculture du département de l'Isère*, source citée, pp. 9-44 (p. 26), modifié et repris dans l'enquête de 1929, p. 74.

donnent la valeur de différentes catégories de prairies de département : celle de Villard-de-Lans, fauchable, monte à 15 000 francs par hectare c'est-à-dire plus qu'une autre, non humide, située dans la vallée [1702].

Si les prairies naturelles connaissent un optimum au tournant du siècle, il ne faut pas penser que l'élevage est ensuite délaissé. Au contraire, son essor est tel que les exploitants développent également des prairies artificielles [1703].

Tableau 59 : Evolution des superficies en prairies artificielles dans le canton de Villard-de-Lans (1859-1911)

Années	Superficies (en hectares)
1859	926
1892	1 609
1899	899
1903	888
1911	1 681

Source : Xavier PELISSIER, Etude agricole du canton de Villard-de-Lans, source citée, p. 48.

Si les informations livrées par Xavier Pélissier sont justes, la superficie des prairies artificielles est en 1911 supérieure à celle des céréales du fait du développement de l'élevage : « Cette augmentation s'explique par un accroissement constant des bovins qui nécessitait une quantité de fourrage chaque jour plus grande. Après avoir créée des prairies naturelles à la place de leurs cultures de céréales, les éleveurs reconnurent bien vite que les prairies artificielles donnaient plus de fourrage que les autres et devant l'accroissement de la population animale, ils remplacèrent leurs graminées par des légumineuses », explique l'auteur [1704]. Des évolutions se dessinent derrière les totaux. Le trèfle qui est en faveur en

[1702] MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France*. Annexe à l'enquête de 1929…, source citée, p. 79.

[1703] Pour reprendre la définition fournie dans l'enquête de 1892 il s'agit de la luzerne, du trèfle, du sainfoin c'est-à-dire les « végétaux fauchés qui entrent dans les terres arables » (Arch. dép. Isère, 137M30).

[1704] Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 48. La prudence s'impose car la somme indiquée en 1892 par Xavier Pélissier provient d'une erreur dans la statistique d'Autrans (480 hectares de sainfoin qu'il recopie, alors qu'il y en a 25 hectares à Méaudre et 150 hectares à Villard-de-Lans, la commune la plus étendue).

1859 voit son étendue se rétracter [1705]. La demande abondante de foin et l'économie en travail lui font préférer d'autres variétés. La luzerne passe ainsi de 158 hectares en 1896 à 243 hectares en 1911. Les rendements sont importants, jusqu'à 80 quintaux par hectare, mais elle demande des sols peu humides. Le sainfoin a la faveur des exploitants [1706]. A tout cet ensemble, il faut ajouter les prairies temporaires qui apparaissent dans la première décennie du 20e siècle : 35 hectares en 1896 et déjà 199 hectares en 1911. Les rendements et les coupes sont semblables aux prairies naturelles.

Toutes les données montrent au cours de la période les transformations des paysages et le dynamisme des acteurs du développement rural que sont les exploitants [1707]. L'augmentation des prairies naturelles au détriment des terres cultivables, elles-mêmes en recomposition intense avec l'envol des prairies artificielles et l'accroissement des céréales qui servent à nourrir les veaux, sont les signes d'un développement de plus en plus associé à l'élevage. Les observations statistiques sont confirmées par les études architecturales qui montrent au 19e siècle le développement des maisons avec un gain en hauteur et une extension en longueur. Aude Jonquières estime que l'augmentation du volume des dépendances est à mettre en relation avec les besoin accrus en fourrages [1708]. Les productions durant la Première Guerre mondiale témoignent d'adaptations dans un ensemble lui-même en évolution.

Ces mutations sont l'œuvre collective des cultivateurs au sens où le faire-valoir direct reste le principal mode d'exploitation. À l'échelle nationale, la baisse des prix et l'émigration rurale mettent les fermiers dans une position de force à l'égard des propriétaires, qui sont confrontés en outre à un renchérissement de la main-d'œuvre. Les temps sont favorables aux petits [1709]. Le canton de Villard-de-Lans reste un espace où le faire-valoir direct domine très

[1705] De 727 hectares en 1859, il ne demeure que 251 hectares de trèfle en 1911 après un étiage vers 170 hectares dans les dernières années du 19e siècle. Il présente plusieurs inconvénients puisqu'il ne dure sur une terre que deux à trois ans, en sachant que la récolte est médiocre la première année et qu'il est fragile.

[1706] Les étendues passent de 199 hectares en 1859 à 967 hectares en 1911 (57,5 % des prairies artificielles) en étant entre ces deux dates toujours en croissance. Le sainfoin a pour qualité d'être rustique et de correspondre davantage au climat et de demander moins de travail puisqu'une sole est exploitée durant six à sept ans. La graine est enterrée après un hersage au printemps, elle est fauchée en juin et la surface pâturée jusqu'à l'automne (Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 49).

[1707] Sur l'évolution des paysages du canton, des premières analyses ont été exposées (Gilles DELLA-VEDOVA, « D'un paysage à l'autre : propositions pour une interprétation de l'évolution des paysages et des terroirs à Villard-de-Lans (Isère) du milieu du 19e au milieu du 20e siècle », dans *Paysages et Terroirs. Enjeux territoriaux, jeux d'acteurs et interdisciplinarité, colloque international 14-16 mai 2013*, dans le cadre du programme ANR SYSTERRA, PATERMED « Paysages et Terroirs méditerranéens », maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-en-Provence).

[1708] Aude JONQUIERES, « Patrimoine rural du canton de Villard-de-Lans », dans Aude JONQUIERES et Marion VIVIER, *Patrimoine rural et climatisme, rapport de l'inventaire du canton de Villard-de-Lans (Isère)*, Grenoble, Conservation du patrimoine en Isère, 2002, 111 f° (ff° 13-39).

[1709] Les propriétaires forment l'essentiel des 88 % des exploitations en faire-valoir direct dans le département, proportion qui ne cesse de s'agrandir en 1929 avec 92,5 %, contrairement à la moyenne nationale qui s'oriente à

largement. Cependant, le tableau est à nuancer quand on observe en 1892 les superficies détenues par les fermiers.

Tableau 60 : Part du faire-valoir (F-v) indirect dans le canton de Villard-de-Lans en 1892

Nature des propriétés		Communes					
		Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-L.**	**Total**
TERRES CULTIVÉES							
Sup. (hectares)	F-v direct	230	150	620	1 200	1 509	3 709
	F-v indirect	130	0	366	497	107	1 100
	Total	360	150	986	1 697	1 616	4 809
Part F-v indirect (%)		36,1	0,0	37,1	29,3	6,6	22,9
PRÉS CULTIVÉS							
Sup. (hectares)	F-v direct	915	14	329	600	457	2 315
	F-v indirect	464	0	916	267	33	1 680
	Total	1 379	14	1 245	867	490	3 995
Part F-v indirect (%)		33,6	0,0	73,6	30,8	6,7	42,1
BOIS CULTIVÉS							
Sup. (hectares)	F-v direct	230	450	396	210	1 044	2 330
	F-v indirect	100	0	1 093	103	74	1 370
	Total	330	450	1 489	313	1 118	3 700
Part F-v indirect (%)		30,3	0,0	73,4	32,9	6,6	37,0
TOTAL DES SUPERFICIES CULTIVÉES							
Sup. (hectares)	F-v direct	1 375	614	1 345	2 010	3 010	8 354
	F-v indirect	694	0	2 375	867	214	4 150
	Total	2 069	614	3 720	2 877	3 224	12 504
Part F-v indirect (%)		33,5	0,0	63,8	30,1	6,6	33,2

Source : Arch. dép. Isère, 137M30.

Evacuons pour commencer le métayage pour lequel un seul cas est recensé à Autrans [1710]. Le faire-valoir indirect est donc détenu par des fermiers. La limite avec le faire-valoir direct n'est pas tranchée, comme l'atteste l'enquête à Lans où la rubrique « régisseur »

la baisse (de 74 % à 69 % pour la même période). Mais le pourcentage est poreux dans la mesure où on pourrait inclure également les propriétaires qui sont fermiers. En Isère, les 6 % de fermiers correspondent à 4 230 exploitants en 1929 auxquels on pourrait ajouter les 15 961 « fermiers et cultivateurs », MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée, p. 305.

[1710] Xavier Pélissier explique cette situation de manière tout à fait éclairante : « Le genre de spéculation du pays s'accommoderait peu avec le métayage, car pour vendre et acheter des bovins d'une façon rémunératrice, il faut suivre les foires du pays et profiter des occasions, sans être astreint à une surveillance peu compatible avec cette spéculation » (Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 49).

a été remplacée par celle de « cultivant pour eux-mêmes ou pour autrui à titre de fermier ». 27 cas sont recensés sur un total de 266 exploitations à Lans (10 %), cinq autres seraient à rajouter à Méaudre, ce qui est marginal. À Villard-de-Lans, ils sont estimés à 100. La statistique montre que, dans le canton, 10,2 % des exploitations seraient tenues par des fermiers *stricto-sensu* ce qui est supérieur à la moyenne du département (6 %). Méaudre peut être tenue pour le modèle de la commune de petits propriétaires puisque les fermiers ne représentent que 3 % de l'effectif. La proportion est plus importante à Lans, commune plus proche de Grenoble, objet d'un investissement de propriétaires urbains ou de la vallée qui font exploiter par d'autres leurs biens. Plus intéressante est la superficie détenue par les fermiers. Pierre Barral montre que le canton fait partie des zones où elle est la plus importante avec la Gresse et le Trièves (ce dernier se caractérise par la part élevée du métayage) avec plus de 30 % de la surface cantonale ce qui est confirmé par notre tableau. Si l'enquête est fiable, il y a des profils très différents entre les communes. À Villard-de-Lans, la superficie détenue par les fermiers est particulièrement faible, à l'inverse de Lans où les deux tiers de la superficie cultivée seraient loués. Une position médiane se trouve à Autrans et à Méaudre. Ce sont les bois et les prés pour lesquels la part détenue par les fermiers est la plus importante ce qui montre la spéculation dont l'élevage est l'objet. Louer des prés est un facteur de développement pour des fermiers.

Les fermiers du canton se distinguent de ceux du bas Dauphiné, « bourgeoisie relativement aisée » [1711]. Les documents confirment l'enquête de 1892 dans la mesure où ils recensent de nombreux cas de « fermiers cultivateurs ». Tous ceux d'Autrans sont ainsi dans cette situation. Les deux corpus convergent pour montrer que les fermiers sont des hommes de tous âges. Être fermier est d'abord un moyen de se maintenir dans le canton et de cultiver des terres en attendant sa part d'héritage [1712]. Toutefois, des cas minoritaires montrent que le

[1711] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 99. Evoquant la situation dans la circonscription de la société de viticulture de La Côte-Saint-André en 1900, les rédacteurs du Conseil départemental d'agriculture affirment que : « Quant au fermier d'aujourd'hui, c'est un bourgeois comparé à celui d'autrefois » *L'agriculture dans l'Isère au 19e siècle*…, source citée, p. 140. La première démarche a consisté à pratiquer un sondage dans la liste nominative de recensement en 1911 au cours de laquelle le concours spécial se déroule. L'ensemble des chefs de famille pour lesquels le terme « fermier » apparaît dans la colonne profession pour les communes d'Autrans, Lans et Méaudre a été étudié à l'aide de la coupe dans le cadastre de 1896 pour ces trois communes puis dans les matrices rénovées à la veille de la Première Guerre mondiale. 32 cas ont été suivis. Le second corpus a été constitué à partir des matrices rénovées lorsque le terme de « fermier » est utilisé, ce qui est le cas dans 24 occurrences. Il ne s'agit pas de saisir l'ensemble des fermiers mais d'avoir des noms pour comprendre les logiques qui sont les leurs.

[1712] Ceci est corroboré par le suivi des individus à travers les recensements : la mention de fermier intervient régulièrement à l'entrée de la vie active avant que l'individu ne devienne simplement « cultivateur » ou un terme dérivé. Cela ne signifie pas qu'il ne loue plus de terre mais la mention inaugurale de fermier montre des individus qui n'ont pas encore de biens fonciers propres importants.

faire-valoir indirect se transmet d'une génération à l'autre [1713]. Si, la plupart du temps, les individus mentionnés comme fermiers dans la matrice cadastrale ne le sont pas dans les listes nominatives de recensement, il y a des exceptions qui vont dans l'affirmation d'une réussite par le fait d'être fermier. Pour Joseph Alfred Clovis Roux-Fouillet (né en 1873) c'est la condition *sine qua n*on pour demeurer dans le canton [1714]. L'impression qui prévaut dans de nombreux cas est que les fermiers viennent du monde des petits [1715]. La faiblesse des propriétés recensées montre la nécessité de louer des terres pour pouvoir perdurer. Les fermes sont estimées d'une superficie entre dix et vingt hectares ce qui correspond à la tranche des propriétés qui croissent durant la période [1716]. Être fermier est un moyen pour chercher à se développer. Ils apparaissent donc logiquement au concours de la race bovine de Villard-de-Lans : un tiers des fermiers du premier corpus participe aux épreuves soit plus que leur part par rapport au nombre des exploitations [1717].

Être fermier est souvent une nécessité dans le canton de Villard-de-Lans au tournant du siècle. En attendant d'hériter de la génération précédente, à côté du fait d'avoir une activité artisanale et de s'inscrire dans la pluriactivité, louer des terres est un moyen de rester dans le canton. Toutefois, les profils montrent que le faire-valoir direct est la voie préférentielle. Chez certains, l'essor passe par l'élevage.

Mais que l'on soit en faire-valoir direct ou indirect, le dynamisme des exploitations passe par le travail humain. En effet, la mécanisation est encore faiblement répandue dans le canton à la fin de la période. L'enquête de 1929 permet de se faire une idée de l'outillage

---

[1713] Par exemple, Adrien Derbey-Drevet (né en 1871) à Autrans est fermier au début des années 1910 tandis que son père l'avait été selon les deux premiers recensements de 1901 et 1906. C'est néanmoins le faire-valoir direct qui est recherché comme l'explique Xavier Pélissier : « Avec le faire-valoir direct, les améliorations sont plus rapides par suite du bénéfice immédiat et très sensible que l'exploitant peut réaliser » (Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 40).

[1714] Son père Joseph (né en 1846) se marie en 1869 et il cultive de la terre à Villard-de-Lans. Mais il déménage avec sa famille dans les années 1880 ou 1890. Quand son épouse décède en 1900, il est manœuvre à Grenoble, vraisemblablement avec les plus jeunes enfants qui se marient également dans cette ville. L'aîné, Joseph Alfred Clovis est à Lans, près de son grand-père maternel (qui a en charge son jeune frère) qui a été cantonnier. Homme de peu (il n'a pas quatre hectares en propriété en 1912), il ne peut pas espérer se maintenir dans la commune s'il n'a pas des terres en location.

[1715] Adrien Derbey-Drevet, déjà aperçu, est bûcheron avant d'être fermier et Jean-Louis Jasserand est journalier. D'autres fois, ce sont les professions des pères qui donnent une première idée : outre celui de Joseph Roux-Fouillet, il y aurait celui de Séraphin Gouy (né en 1870) puisque son père Jean est une fois domestique, chiffonnier dans le recensement suivant, coquetier dans le dernier. Dans le premier corpus sur les quatorze cas où la propriété des pères est connue, trois relèvent de la micropropriété, cinq autres ont un bien inférieur à quatre hectares et les six autres sont tous à moins de neuf hectares. À la veille de la Première Guerre mondiale, ceux qui sont mentionnés comme fermiers dans la matrice rénovée relèvent dans huit occurrences de la micro propriété, huit autres dans le restant de la très petite propriété, cinq étant dans la petite.

[1716] Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 39.

[1717] Xavier Pélissier estime que les fermiers sont bridés dans leurs efforts : « […] souvent le propriétaire ne consent pas à améliorer le sol par des drainages ne voyant pas le bénéfice qu'il pourrait en retirer par la plus-value parfois considérable de ses propriétés ». Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 39.

agricole [1718]. Deux domaines bénéficient d'un équipement assez dispersé, la charrue brabant et le matériel nécessaire pour l'herbe, faucheuses et faneuses. Mais, rapporté au nombre d'exploitations, le bilan reste modeste.

Note explicative : *« Moy. » correspond au nombre moyen du matériel agricole par exploitation.*

Tableau 61 : Répartition du matériel agricole dans le canton de Villard-de-Lans en 1929

Matériel agricole		**Communes**					
		Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-L.**	**Total**
Nombre d'exploitations		176	127	197	119	232	851
Brabants doubles	Nb	120	18	200	55	120	513
	Moy.	0,68	0,14	1,02	0,46	0,52	0,60
Faucheuses	Nb	70	18	160	95	70	413
	Moy.	0,40	0,14	0,81	0,80	0,30	0,49
Râteaux à cheval	Nb	15	2	100	10	52	179
	Moy.	0,09	0,02	0,51	0,08	0,22	0,21
Faneuses	Nb	30	8	100	52	50	240
	Moy.	0,17	0,06	0,51	0,44	0,22	0,28
Batteuses	Nb	40	20	85	55	80	280
	Moy.	0,23	0,16	0,43	0,46	0,34	0,33

Source : Arch. dép. Isère, 3 426W6.

Moins des deux tiers des exploitations détiennent une brabant. Dans l'activité la plus rentable qu'est l'élevage, moins de la moitié des exploitations ont une faucheuse et seulement un quart une faneuse. Ceci s'explique par le coût de ce matériel. Les cultivateurs privilégient les achats fonciers plutôt que les dépenses du matériel d'exploitation. Les conditions naturelles jouent aussi un rôle : « Beaucoup de prairies sont encore fauchées à la faux parce que les parcelles sont accidentées ou coupées par des nombreux fossés dans les plaines

[1718] Celle de 1892 paraît plus discutable parce que le nombre des charrues est arrondi (sauf à Lans). En outre, certaines communes n'ont pas renseigné toutes les rubriques (Corrençon n'indique pas le nombre de charrues). De surcroît, les valeurs sont contestables dans la mesure où, dans chaque commune, le nombre de charrues est supérieur à celui des exploitations que contient la même statistique. Ce sont donc les autres machines agricoles qui retiennent l'attention. Sur la mécanisation en 1929 voir Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET, Yves TAVERNIER, « Familles et exploitations », dans Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 4* …, ouvrage cité, pp. 60-64.

humides ou trop petites »[1719]. Lans a une longueur d'avance dans la plupart des matériels comme si la plus grande proximité avec Grenoble en était la raison[1720]. Toutefois, pour les faucheuses et les faneuses, les exploitations de Méaudre ne sont pas en reste et témoignent d'une volonté collective d'équipement. Celle-ci est ancienne puisqu'en 1892 Méaudre est la seule commune à avoir une faucheuse mécanique et une machine à vapeur. Ainsi, dans la commune la plus engagée dans le développement de l'élevage, un matériel performant apparaît. On est loin de l'idée de routine et d'archaïsme.

Force est de constater les progrès réalisés quinze ans après le témoignage de Xavier Pélissier puisque des batteuses se trouvent dans un tiers des exploitations. Leur puissance, modeste, témoigne des quantités à traiter en même temps que de la diffusion de l'équipement (une seule entre 40 et 100 quintaux/jour se trouve à Autrans). La partie de l'enquête qui traite des « Moteurs et appareils de culture mécanique » est faiblement remplie également : seuls 37 moteurs à explosion. En revanche, la place des moteurs électriques est à signaler puisqu'il y en a 154, pratiquement tous d'une faible puissance. L'électrification rurale est donc en marche et elle témoigne là encore, d'une volonté de se saisir des nouveautés pour le développement des exploitations. Ainsi, l'équipement, même modeste, reflète les tentatives pour s'équiper et chercher à se développer. Cependant, la principale force de travail demeure humaine.

Issue de l'action des hommes, elle est confrontée à deux blocages, la raréfaction des micro-exploitations dont les détenteurs servaient auparavant de volant de main-d'œuvre occasionnelle et, plus largement, la réduction du nombre d'habitants qui rend les salariés plus chers que lors de la période précédente. En Isère, l'augmentation des salaires est régulière jusqu'à la Première Guerre mondiale avant de progresser plus fortement, et les cartes de

[1719] MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée, p. 74. Par contre, il est surprenant de voir ces auteurs affirmer que : « La plupart des cultivateurs possèdent un déchargeur de fourrage à griffes » car la statistique donne le chiffre de 50 déchargeurs de foin (moins de 6 % des exploitations).

[1720] En 1892 Lans a le plus grand nombre de machines à battre parce que les surfaces en céréales sont les plus importantes. Un cas identifié permet de connaître ceux qui s'équipent en matériel. En 1899, c'est un propriétaire assez aisé qui demande à construire une batteuse à grains et une scierie à Lans. En effet, Denis Rochas (né en 1864) est le garçon aîné du couple formé par Denis (1821-1890) et Pauline Repellin (née en 1837). La famille est installée au hameau de La Côte, un hameau à mi-distance entre Lans et Villard-de-Lans au flanc du bois de Chabaud dont un chemin mène à Méaudre. C'est ici que son grand-père Denis († 1834) vit et exploite 39 hectares à Lans et un peu plus de deux autres à Méaudre (probablement de la forêt). Il fait donc partir du petit groupe des grands propriétaires. Ses biens vont à son fils aîné Louis (1817-1884) qui, sans postérité, conduit à un partage entre les deux frères restant, Denis II et le cadet, Joseph (1831-1894). En 1896, Denis II a donc une quinzaine d'hectares (dont environ six sont en herbe) et son fils, Denis III, a deux belles pièces de terres qui font près de dix hectares. Celui-ci épouse en 1892 Angélique Joséphine Pouteil-Noble dont le père, Jean Antoine (né en 1846) est un très grand propriétaire à Villard-de-Lans avec plus de 31 hectares. Il a du verser une part de forêt à sa fille car Denis III, à la veille de la guerre, se retrouve propriétaire de plus de neuf hectares à Lans et environ dix hectares de forêt à Villard. Ses biens doivent être affermés : il n'a ni ouvrier agricole et la main-d'œuvre familiale est réduite. La mécanisation intervient dans ce cas par un de ces propriétaires dynamiques qui cherche à valoriser son patrimoine probablement par de petits équipements hydrauliques. Cette volonté de se développer pourrait être rapprochée de sa tentative unique en 1900 pour entrer au conseil municipal de Lans.

[1720] Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, source citée, p. 43.

Pierre Barral permettent de situer le canton de Villard-de-Lans un peu au-dessus de la moyenne départementale [1721]. La réduction de la main-d'œuvre explique cette situation comme la comparaison entre les enquêtes de 1892 et 1929 le suggère.

Légende des catégories de salariés :

1. Maîtres valets
2. Charretiers laboureurs
3. Domestiques mâles de moins de 16 ans
4. Autres domestiques mâles
5. Servantes de ferme
6. Domestiques et servantes
7. Journaliers résidant dans la commune ou les communes voisines
8. Journaliers de plus de 60 ans

[1721] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 129-132. L'Isère passe de 19 742 journaliers en 1882 à 6 761 en 1929, soit une baisse des deux tiers, et l'effectif des domestiques et servantes s'effondre de 23 808 en 1892 à 7 598 en 1929 (plus des deux tiers). Ceci provoque un renchérissement de la main-d'œuvre. Elle est déjà chère dans les années 1880 dans le canton puisque la moyenne départementale des salaires est alors de 2,24 francs par jour mais de 2,70 francs à Villard-de-Lans pour un ouvrier (non nourri). Le coût du domestique agricole (qui est nourri et logé) est le même, autour de 286 francs par an. Pierre Barral note qu'un ouvrier agricole non nourri est payé 2,18 francs par jour en 1892 ce qui est, à peu de chose près, la moyenne dans le canton (2,24 francs). Quinze ans plus tard, un ouvrier reçoit 3,70 francs par jour, l'écart s'étant un peu croisé avec la moyenne départementale (3,31 francs). Les cartes dressées par Pierre Barral montrent que le canton est dans une moyenne que l'on retrouve dans des espaces de montagnes ou de plaine pour les ouvriers agricoles comme pour les domestiques.

Tableau 62 : Estimation de l'évolution de l'effectif des salariés agricoles dans le canton de Villard-de-Lans (1892-1929) [1722]

Années et catégories de salariés		Communes					
		Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**	**Total**
1892	Catégorie 1	30	NR	NR	NR	2	32
	Catégorie 2	NR	NR	15	1	NR	16
	Catégorie 3	NR	20	25	25	80	150
	Catégorie 4	25	NR	NR	40	95	160
	Catégorie 5	20	NR	17	10	38	85
	Total	75	20	57	76	215	443
1929	Catégorie 6	31	NR	38	33	38	140
	Catégorie 7	NR	NR	NR	NR	20	20
	Catégorie 8	6	NR	15	NR	24	45
	Total	37	NR	53	33	82	205

Source : Arch. dép. Isère, 137M30 et 3 426W6.

La baisse de l'effectif serait de l'ordre de 54 %, donc moindre que dans le reste du département [1723]. La mécanisation qui nécessite moins de bras est encore modeste dans le canton. Par conséquent, les systèmes agricoles ont encore besoin de main-d'œuvre pour les exploitations et, si l'on garde la question des contraintes naturelles évoquées par Xavier Pélissier (présence de fossés qui réduisent la taille des parcelles en bas, déclivité d'autres prairies), alors la formule qui consiste à dire que l'élevage nécessite moins de bras doit être nuancée dans le cas du canton de Villard-de-Lans. Au contraire, mettre l'accent sur l'élevage demande un travail humain intense. Cette énergie se trouve de manière fondamentale au sein des exploitations c'est-à-dire entre les vaches et les hommes et en priorité dans les familles.

Des premières, il a déjà été montré combien leur force de travail est une des composantes de la triple aptitude. Cet aspect perdure au long de la période. À la fin des années 1920, le travail des vaches n'est pas assimilé à un archaïsme par les auteurs de

[1722] Il s'agit d'une estimation. D'abord, toutes les communes n'ont pas correctement rempli le document (rien à Corrençon par exemple). Ensuite, les « bouviers, vachers et bergers » ont été retranchés du calcul en 1892 car l'enquête de 1929 les montre tous comme membres des familles des exploitants ; ils ne sont pas véritablement des salariés. Mais certains doivent s'y trouver en particulier dans les 145 personnes qui appartiennent à ce groupe à Villard-de-Lans en 1892. En 1929, c'est la catégorie des « personnes employées temporairement qui a été comptabilisée ainsi que les « domestiques et servantes » situées au-dessus dans le document.

[1723] Le conditionnel s'impose dans la mesure où le nombre des domestiques est sujet à variations. À titre d'exemple, le recensement en repère 24 en 1931 contre 33 selon l'enquête de1929, 27 à Lans contre 38 deux ans plus tôt ce qui fait changer réduit l'écart avec la moyenne départementale. Toutefois, Jules Blache confirme que « La domesticité ne pouvait apparaître que pour couvrir les lacunes de la famille c'est-à-dire en très petit nombre et qu'exceptionnellement ». Jules BLACHE, *Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors*…, ouvrage cité, tome 2, p. 219.

l'enquête de 1929.[1724] Les auteurs montrent que dans les 779 exploitations rurales de 1932, il n'y a que 157 chevaux ou mulets qui servent d'abord chez les « industriels » c'est-à-dire les scieurs, les laitiers et les hôteliers : « c'est donc aux bovins qu'incombe la tâche des labours, fauchaison, transport des fourrages, récoltes et fumiers. D'autre part, il n'est jamais conservé de bœufs chez les éleveurs ; lorsque, chose rare, la statistique en indique 5 ou 6 paires, ces animaux appartiennent à des exploitants en forêts. C'est donc la vache […] qui doit assurer le travail agricole, et au point de vue économique, c'est certainement le moteur le moins onéreux ». Par conséquent, si « Les tracteurs mécaniques sont inconnus dans cette région », le « retard » supposé des montagnes est également le signe d'une rationalité qui passe par la rentabilisation maximum qui apparaît également dans l'exploitation du bois [1725]. Ceci s'ajoute au fait que, selon Jean Miège, « son rendement laitier n'est pas trop diminué en période de labours » [1726].

La main-d'œuvre familiale est l'autre moteur de la petite et moyenne exploitation du canton de Villard-de-Lans, mais il est de faible puissance.

[1724] L. LAFFOND, « La Race Bovine de Villard-de-Lans », dans MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée, p. 246.

[1725] MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée, p. 246. Publié à la fin des années 1930, le document utilise une statistique de 1932. Ces observations sont à rapprocher de celles de Daniel Roche pour qui la flexibilité permise par l'emploi des chevaux n'est pas le signe d'un quelconque archaïsme (voir Daniel ROCHE, *La Culture équestre occidentale, 16e-19e siècle. L'ombre du cheval, tome 1 : Le cheval moteur : essai sur l'utilité équestre*, Paris, Fayard, 2008, 479 p.).

[1726] Voir Jean MIEGE, *La vie rurale du sillon alpin. Etude géographique*, Paris, Editions M.-Th. Génin, 1961, 678 p., (p. 571).

Tableau 63 : Part des groupes familiaux à Lans et à Méaudre (1881, 1901 et 1926) [1727]

Communes et années			Types			
			1	**2**	**3**	**4**
Méaudre	1881	Famille (%)	25,1	57,7	13,8	3,4
		dont agricole (%)	*12,1*	*65,6*	*17,2*	*5,1*
	1901	Famille (%)	32,7	55,1	8,9	3,3
		dont agricole (%)	*17,6*	*64,8*	*12,8*	*4,8*
	1926	Famille (%)	44,2	47,0	8,3	0,5
		dont agricole (%)	*29,1*	*56,3*	*13,6*	*1,0*
Lans	1881	Famille (%)	-	-	-	-
		dont agricole (%)	-	-	-	-
	1901	Famille (%)	32,9	52,4	11,7	3,0
		dont agricole (%)	*13,5*	*66,6*	*14,9*	*5,0*
	1926	Famille (%)	36,0	49,5	10,5	4,0
		dont agricole (%)	*21,2*	*60,6*	*12,1*	*6,1*

Source : Arch. dép. Isère, 123M232 (Lans) ; 123M251 (Méaudre).

Le document montre d'abord la réduction du nombre de groupes familiaux. À Lans comme à Méaudre, entre les deux dates, la baisse est de l'ordre de 15 % mais dans cette dernière commune, une lecture plus en amont permet d'observer qu'entre 1881 et 1926, c'est plus d'un cinquième des groupes familiaux qui a disparu. Parmi eux, la part de ceux qui peuvent être considérés comme cultivateurs reste majoritaire et il aurait tendance à se renforcer entre 1901 et 1926 [1728]. Cela traduit ce qui s'ébauche alors, c'est-à-dire des espaces ruraux de plus en plus occupés par l'activité agricole parce que d'autres individus partent ou parce que des professions commencent à faiblir comme l'artisanat. Il y a une grande

[1727] Afin de prolonger les analyses du premier chapitre, la répartition des types de familles en quatre groupes a été poursuivie à Méaudre et à Lans en 1901 et 1926. Le choix de Méaudre s'impose afin de prolonger les observations faites en 1881 d'où le fait de procéder à une coupe vingt ans plus tard. De surcroît, la place prise par cette commune dans le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans justifie le fait d'aller au plus près de la situation durant précisément les années du concours. Le recensement de 1921 a été écarté dans la mesure où les effets de la Première Guerre mondiale auraient pu fausser le résultat. En 1926, le retour à la normale est plus acquis. Quant au choix de Lans il s'explique doublement, d'une part parce qu'il se situe dans l'autre vallée du plateau (Villard-de-Lans ayant été écarté car sa différence de taille avec Méaudre et une fonction différente gêne la comparaison, d'autre part parce que plus proche de Grenoble – et au moment où la ligne de tramway est ouverte depuis 1920 et fonctionne correctement, cela crée une distorsion éventuellement observable.

[1728] C'est un trait, forcément avec une part d'arbitraire, qui a permis de garder dans le groupe des cultivateurs, outre ces derniers les fermiers et les propriétaires. À l'inverse, les « rentiers », les « journaliers » et ceux « sans profession » ont été écartés. Le faible nombre d'occurrences rencontrées permet de considérer que les chiffres ne sont pas trop faussés. En outre, le tri va à l'encontre de la réalité de la situation c'est-à-dire d'une pluriactivité de fait qui aboutit à ce que des « négociants », par exemple, travaillent également la terre, directement ou indirectement.

constance dans la ventilation des différents groupes à Méaudre entre les trois dates. La famille simple de type 2 (parents enfants) est largement majoritaire. Celle de type 1 vient ensuite, suivie du type 3 avec, autour du noyau central, un ou des ascendants et collatéraux. Le dernier est celui du chef de famille ayant sous son autorité au moins un enfant marié lequel réside avec son épouse et ses propres enfants. Les mêmes dynamiques s'observent à Lans. La famille simple décline et l'écart la séparant de la famille de type 1 se réduit. De même, le type 3 s'affaiblit. L'observation des chiffres de Méaudre en 1881 montre que ce phénomène prolonge ce qui était déjà à l'œuvre [1729]. La progression du type 1 recouvre en réalité deux situations bien différentes. Il y a d'une part les individus isolés ou les couples sans enfants. D'autre part, il y a de plus en plus de familles avec un individu et un ascendant ou collatéral seulement. Ces configurations sont de plus en plus nombreuses, alors que le nombre de familles décroît. En outre, au sein des types 2 et 3, la part des familles considérées comme « cultivateurs » est toujours supérieure à la part totale de ces types. Plus fécondes, ce sont chez elles qu'enfants et collatéraux travaillent dans les exploitations. Mais la part des familles de cultivateurs dans les familles de type 1 croît fortement dans les deux communes entre 1901 et 1926 ce qui signifie des individus isolés, des (vieux) parents dont les enfants sont partis ou un frère et une sœur, un père ou une mère avec son fils ou sa fille demeurés célibataires à ses côtés, bref des exploitations en voie de fragilisation. La conclusion est donc en demi-teinte, puisqu'à la fois les familles de cultivateurs représentent les forces vives dans la commune, par leur nombre et par les membres autour d'elles qu'elles réunissent. Cependant, une partie d'entre elles est en difficulté.

À la fin des années 1920, des ombres au tableau existent. Les propriétés les plus fragiles disparaissent et, avec elles, ceux qui vivent dessus et qui constituent un volant de main-d'œuvre nécessaire. Cela oblige à payer plus cher ceux qui restent. De même, les domestiques agricoles sont moins nombreux, peut-être parce qu'une petite mécanisation ne les rend plus aussi nécessaires en permanence. Il est possible de trouver plus facilement les ressources nécessaires en famille mais toutes les exploitations ne sont pas dotées de la même manière.

Dynamiques, les exploitations le sont au cours de la période et elles parviennent à se maintenir pour une partie d'entre elles. La capacité collective à accroître les surfaces en herbe,

[1729] Dans les deux derniers types, l'écrasante majorité des situations correspond à des familles de « cultivateurs ». Sur les cinq recensements dépouillés, il y a 19 cas de non agriculteurs et 95 de cultivateurs de type 3, un seul et 30 pour le type 4.

l'utilisation massive des vaches comme force de travail parce qu'elles sont économiquement rentables, la mobilisation humaine qui reste forte, d'abord dans le faire-valoir direct et autour d'une mobilisation familiale, tous ces facteurs assurent la prospérité par l'élevage. Au cours de la période, des adaptations constantes permettent de surmonter des défis. Un aspect particulièrement structurant de ces ajustements, qui permettent le développement rural, est celui du nombre des hommes.

2.1.3 L'équilibre des populations

La question démographique est une condition décisive du développement rural entre le dernier quart du 19e siècle et le premier tiers du 20e siècle ; là aussi, il faut parler d'aménagement c'est-à-dire d'adaptations. Déjà abordée avec la composition des familles, la main-d'œuvre entretient une relation avec la race bovine de Villard-de-Lans car c'est au sein de la population que se trouvent les forces vives pour entretenir le cheptel, cultiver les prairies artificielles, les faucher ainsi que les prés dans des lieux où la mécanisation n'est pas très adaptée. Les besoins humains sont importants. De surcroît, la population entretient des liens avec l'émergence du système touristique. Pour Jules Blache, la densité explique que le canton « mérite » la construction du tramway jusqu'à Villard-de-Lans mais il faut aller plus loin et dire qu'elle est un facteur de la mise en place du système touristique [1730]. En effet, si la recherche du dépaysement explique le voyage, les estivants sont en quête des territoires et des paysages qui correspondent aux représentations qu'ils en ont. Or l'image qu'ils ont des espaces ruraux c'est, à côté d'espaces vides d'hommes, des campagnes heureuses, celles où l'on voit les paysans cultiver leurs champs seuls ou en équipes, en familles, les fils secondant les pères, celles où l'on voit bergères et bergers conduire les troupeaux, celles où les personnes âgées participent aux travaux de la ferme avec les mères de familles, celles où les maisons ne sont pas abandonnées mais populeuses et industrieuses c'est-à-dire des mondes qui ne sont pas dépeuplés [1731]. C'est ce que propose le canton de Villard-de-Lans.

[1730] Jules BLACHE, *Le massif de la Grande Chartreuse et du Vercors*…, ouvrage cité, tome 2, p. 427.

[1731] Les excursionnistes font le lien entre la mise en valeur du territoire par les habitants et l'attraction qu'elle engendre : « Les voyageurs ne manqueront pas de remarquer aussi la fertilité des prairies de cette belle vallée, et le nombre considérable de vaches que les habitants y élèvent. C'est là, en effet, la richesse du pays » dit Antonin Macé (Antonin MACE, *Les montagnes de Saint-Nizier*, ouvrage cité, p. 137). C'est le travail des hommes qui fait la fortune devant laquelle s'extasie l'auteur.

Cette attraction pour les espaces ruraux féconds en produits et en hommes se fait dans un contexte national particulièrement inquiétant, où l'avancée dans la transition démographique se traduit par un ralentissement de l'accroissement naturel avec, certaines années un solde naturel déficitaire. À ce *trend* se rajoutent les ravages de la Première Guerre mondiale. Les années 1920 prolongent les inquiétudes de l'avant-guerre sur le « dépérissement de la race » et la recherche d'espaces sains aux enfants joufflus et aux jeunes gens vigoureux, éléments qui servent à l'édification de Villard-de-Lans en « Paradis des enfants » à partir de 1930 [1732]. L'Isère ne se détache pas de cet ensemble, ou plutôt le département se fait remarquer par des signes particulièrement inquiétants. Pierre Barral note qu'il s'agit du troisième département français qui perd le plus d'habitants entre le début des années 1860 et le début des années 1930. La baisse de la mortalité est progressive quand celle de la natalité est très marquée si bien qu'à partir de1886 les décès l'emportent chaque année sur les naissances sauf quelques rares exceptions. Les espaces ruraux sont particulièrement touchés.

La situation peut s'apprécier d'abord par l'effectif et la composition de la population du canton. Le graphique suivant propose la situation d'ensemble.

[1732] Pour le mouvement d'ensemble, voir Jacques DUPAQUIER [dir.], *Histoire de la population française, 4, de 1914 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 590 p.

Graphique 28 : Evolution de la population par communes dans le canton de Villard-de-Lans (1876-1931)

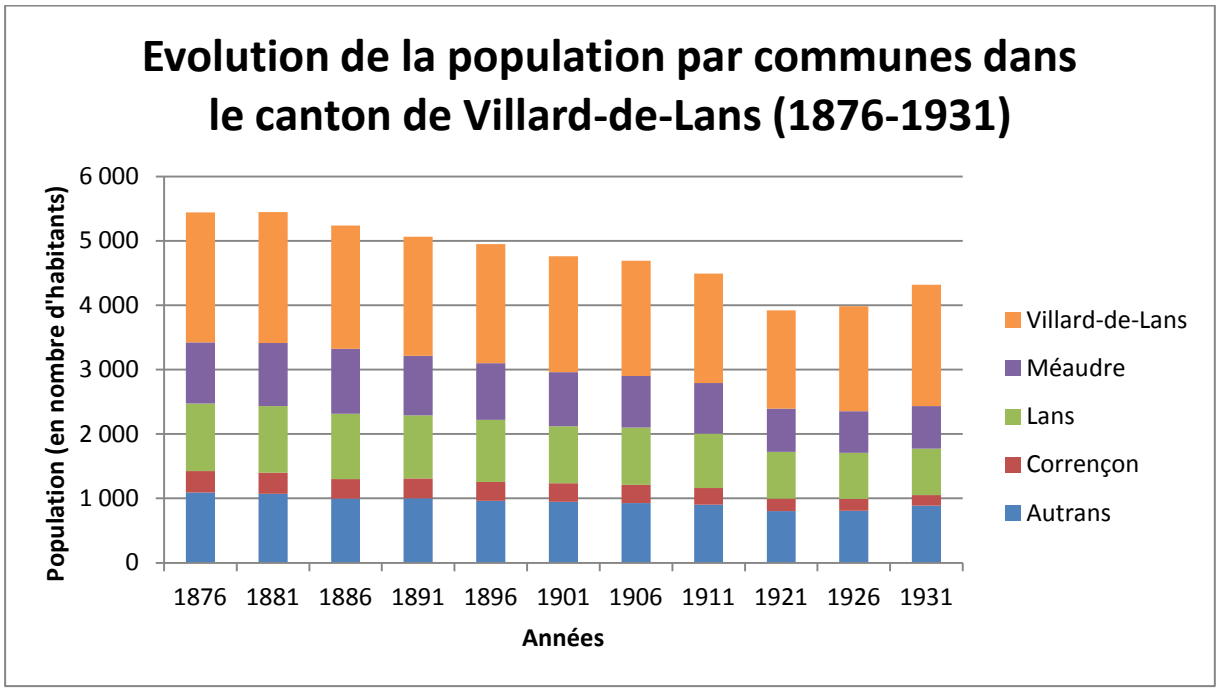

Source : Bernard BONNIN, René FAVIER, Jean-Pierre MEYNIAC, Brigitte TODESCO, Paroisses et communes de France…, ouvrage cité.

Le document montre la baisse d'un cinquième des habitants du canton entre 1876 et 1931. Le mouvement prend une ampleur différente selon les communes. C'est l'hémorragie à Corrençon où la population est divisée par deux ; à Autrans, la réduction de la population est dans la moyenne cantonale (-20 %) ; à Méaudre et à Lans elle est plus marquée (de l'ordre de -30 %) mais avec des allures différentes : la diminution est régulière à Lans, alors qu'à Méaudre la population se maintient jusqu'en 1886 avec un léger gain avant de baisser à son tour [1733]. C'est à Villard-de-Lans que le mouvement est le moins prononcé, la fonction de chef-lieu empêche des départs trop importants en même temps qu'elle peut attirer des habitants des communes voisines. Son poids dans la population du canton s'accroît au cours de la période, passant de 37 % en 1876 à 43,6 % soixante ans plus tard. Dans toutes les communes, les morts de la guerre mais également les conséquences démographiques induites

[1733] La baisse du nombre d'habitants n'est pas à interpréter automatiquement comme un appauvrissement. En 1896, le maire Elie Chabert publie un bref bilan financier qui montre que Méaudre a moins d'habitants mais qu'elle est riche. De même, Rouault note que Méaudre qui « a perdu le plus d'habitants [-31 % entre 1851 et 1896] est précisément celle qui, incontestablement, a la plus de succès dans le concours, possède les meilleures étables, sans avoir pourtant la population bovine la plus élevée ». ROUAULT, « Quelques notes sur le Villard-de-Lans et le concours de Méaudre », article cité, p. 293.

par l'absence de naissances et les départs se lisent dans l'ampleur de la différence entre les chiffres de 1911 et ceux de 1921. Enfin, il est très net à Villard-de-Lans, un peu à Autrans et à peine à Lans et Méaudre que les valeurs repartent à la hausse à la fin de la période. Le canton de Villard-de-Lans termine au cours des années 1920 sa chute démographique [1734].

La prise en compte du contexte met en relief la singularité démographique du canton de Villard-de-Lans. En effet, en Isère, la situation est particulièrement sombre. Entre 1851 et 1936, les villages du département perdent 40 % de leur population avec des reculs forts dans les espaces de montagne (plus de 40% en Oisans, en Gresse, dans le Trièves et en Chartreuse), et jusque dans les plaines [1735]. Le canton se singularise doublement, la baisse du nombre d'habitants est bien moins importante que dans d'autres parties du territoire. Le développement de l'élevage dans le cadre de petites et de moyennes propriétés est un facteur explicatif. Il demande des bras et par une certaine forme de prospérité qu'il entraîne, il limite les départs. D'autre part, à la fin de la période, la remontée démographique est liée au développement du secteur touristique, phénomène « extraordinaire en montagne non industrialisée ! », s'exclame Raoul Blanchard [1736].

La forte originalité du canton est également perceptible par l'étude de sa composition. Les pyramides des âges montrent la jeunesse de la population : 47,3 % des habitants d'Autrans a moins de 25 ans en 1896 [1737].

[1734] Il ne s'agit pas d'un effet de seuil. Par la suite, la population se remet à augmenter à Autrans ; elle remonte un peu à Lans, demeure stable en se tassant un peu à Méaudre et elle progresse fortement à Villard-de-Lans.

[1735] Sur la question démographique en Isère, Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 39-45. Outre G. CALLON, *Le mouvement de la population dans le département de l'Isère*…, ouvrage cité et Germaine VEYRET-VERNER et Paulette VINCENT, « Etude démographique du haut Dauphiné septentrional », article cité, voir Germaine VEYRET, « Les régimes démographiques dans les Alpes françaises, leur évolution », dans *Comité des travaux historiques. Bulletin de la section de géographie t. LXV, 1952. Actes du 77e Congrès des sociétés savantes à Grenoble*, pp. 149-158, Germaine VEYRET-VERNER, « Quelques principes de démographie et d'économie alpine », dans *Revue de géographie alpine*, n° 46-1, 1958, pp. 21-46, Jean ROBERT, *La densité de population des Alpes françaises d'après le dénombrement de 1911*, Grenoble, imprimerie Allier, 1920, 124 p.

[1736] Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales, tome premier*…, ouvragé cité, p. 284.

[1737] Maurice PFISTER, « Quelques pyramides d'âges en Dauphiné », dans *Revue de géographie alpine*, n° 35-1, 1947, pp. 111-118. À partir de cette approche sur une commune à une date, le reste du canton a fait l'objet du même traitement en 1896, en 1911 et en 1931. Dans le cas de Méaudre, on dispose également de la situation en 1881 afin d'avoir plus de recul.

Tableau 64 : Part des moins de 25 ans (en %) par communes dans le canton de Villard-de-Lans (1881-1931)

Années	Communes					
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**	**Total**
1881	-	-	-	49,2	-	-
1896	47,3	45,2	46,3	49,1	45,6	46,8
1911	39,0	45,2	41,7	40,8	42,5	41,2
1931	39,3	38,2	36,5	41,7	40,2	39,6

Source : Arch. dép. Isère, 123M48 (Autrans) ; 123M156 (Corrençon) ; 123M232 (Lans) ; 123M251 (Méaudre) ; 123M576/1-2 (Villard-de-Lans).

L'« exceptionnelle santé démographique » trouve ici une première explication : la part des jeunes est importante et elle le reste durant la période considérée en dépit d'une baisse qui reste très modérée. Sa faible ampleur entre les deux dernières dates s'explique par une reprise ponctuelle des naissances dues au phénomène bien connu de récupération au sortir de la guerre [1738]. L'analyse par communes fait apparaître qu'entre 1896 et 1911 la baisse la plus importante est à Autrans et à Méaudre. Cette situation s'explique d'abord par la poursuite des comportements vus lors de la période précédente : à partir de l'adolescence et jusqu'à 25 ans, il y a des migrations temporaires, par exemple dans le bassin grenoblois. Ce phénomène se lit également dans les chiffres de Lans. En 1931, la situation est différente, le « creux » dans les effectifs des 20-25 ans est moins prononcé qu'auparavant [1739]. Lans est bien dans l'orbite grenobloise avec un pourcentage qui continue à décliner tandis qu'il se stabilise ailleurs.

Cette jeunesse explique que la baisse de la population soit modérée car elle ralentit le creux né du départ des migrants. Le canton suit donc les évolutions globales avec une baisse des jeunes et un vieillissement de la population, mais dans des proportions mesurées.

L'enjeu démographique sert d'argument au développement de Villard-de-Lans pour obtenir son classement comme station climatique à la fin des années 1920 comme l'illustre une lettre du professeur Raoul Blanchard de 1927. L'universitaire convoque les outils de la démographie pour appuyer la demande car « La mortalité y est due en grande partie à la

[1738] Le phénomène de récupération est très lisible dans le classement des habitants par âge en 1931. L'année 1920 voit une forte remontée des naissances mais sans lendemain.

[1739] Cette observation rejoint les remarques de Maurice Pfister (voir Maurice PFISTER, « Quelques pyramides d'âges en Dauphiné », article cité).

vieillesse ou à des soins imparfait donnés aux enfants du premier âge » [1740]. En effet, les indicateurs démographiques mettent le canton en relief comme le montre le graphique suivant.

Graphique 29 : Evolution du taux de natalité et de mortalité dans le canton de Villard-de-Lans (1876-1901) [1741]

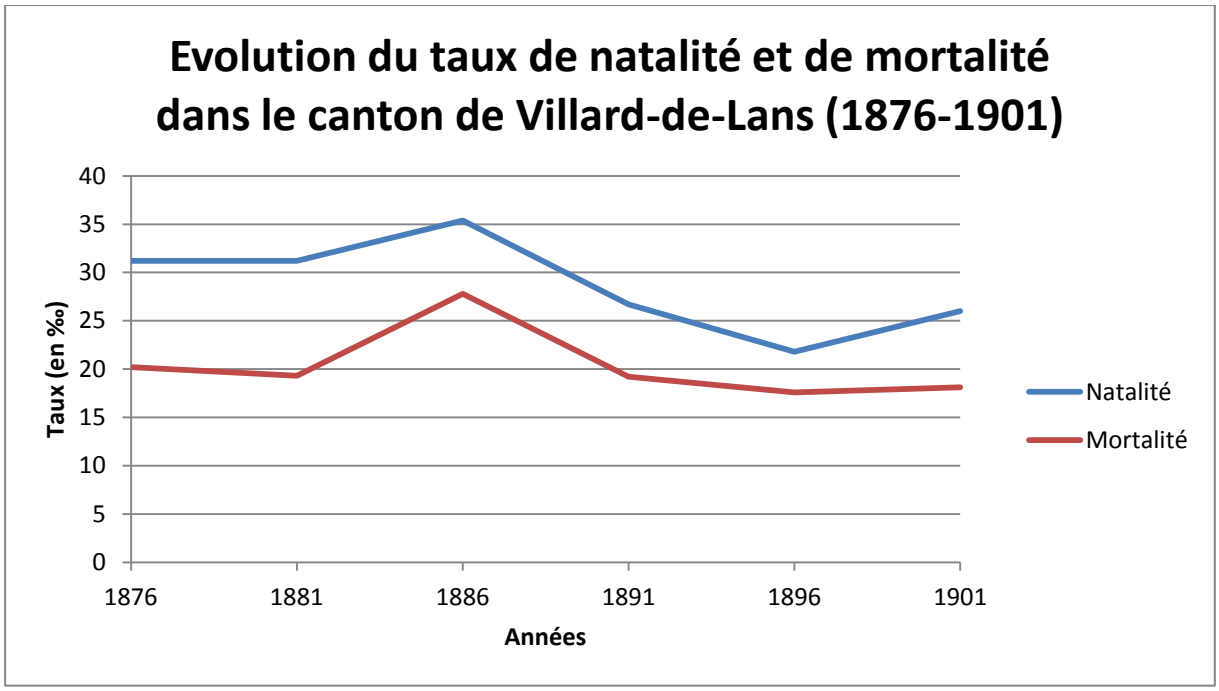

Source : Arch. dép. Isère, 5E21/11-13 (Autrans) ; 5E130/4-6 (Corrençon) ; 5E206/11-13 (Lans) ; 5E226/12-14 (Méaudre) ; 5E551/13-15 (Villard-de-Lans).

La mortalité est assez stable dans le dernier quart du siècle, autour de 20 ‰. Elle est légèrement gonflée par les enfants placés en nourrice qui décèdent dans le canton : 69 cas (2 % du total des décès) sont repérés [1742]. Le taux a même tendance à être inférieur à celui du département. À l'inverse, le taux de natalité est supérieur à celui du département. La carte de

[1740] Arch. dép. Isère, 119M23. Extrait d'une lettre de Raoul Blanchard, le 18 janvier 1927.

[1741] Pour les naissances, les actes correspondant à des reconnaissances d'enfants (donc susceptibles d'être comptés à deux reprises) ont été enlevés (un peu plu de 30 cas) de même que, pour établir la mortalité, ont été soustraits les actes qui sont la copie d'un décès qui est intervenu ailleurs (une trentaine également). Il s'agit pour la très grande majorité de soldats mais également de migrants en Algérie par exemple.

[1742] Soixante d'entre eux viennent de Grenoble, les autres de la proche périphérie grenobloise, deux cas du sud de la France. Les actes des décès montrent également l'apparition d'individus placés dans des hospices dans le département (la première mention remonte à 1878).

la natalité des communes rurales de Pierre Barral est de 18 ‰ entre 1903 et 1912 alors qu'il est de 26 ‰ dans le canton de Villard-de-Lans en 1901 où il y a un accroissement naturel. Cette situation est unique en Isère puisque le canton de Villard-de-Lans est le seul, en montagne, à avoir un excédent naturel au début du 20e siècle [1743].

Ces caractéristiques démographiques sont à compléter par l'approche des chefs de familles.

Tableau 65 : Âge moyen des chefs de familles dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931)

Années	Âge moyen
1896	49,8
1911	51,1
1931	50,2

Source : Arch. dép. Isère, 123M48 (Autrans) ; 123M156 (Corrençon) ; 123M232 (Lans) ; 123M251 (Méaudre) ; 123M576/1-2 (Villard-de-Lans).

Tableau 66 : Répartition de la part des chefs de familles (en %) par tranches d'âge dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931)

Tranches d'âge	Années		
	1896	1911	1931
moins de 24 ans	1,1	0,8	1,4
25 à 44 ans	35,1	36,5	36,9
45 à 64 ans	46,4	40,4	43,0
plus de 65 ans	17,2	22,2	18,6

Source : Arch. dép. Isère, 123M48 (Autrans) ; 123M156 (Corrençon) ; 123M232 (Lans) ; 123M251 (Méaudre) ; 123M576/1-2 (Villard-de-Lans).

Les structures familiales dans le canton de Villard-de-Lans ne vieillissent pas sensiblement entre la fin du 19e siècle et le premier tiers du 20e siècle. L'âge moyen est dans

[1743] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 43.

l'ensemble stable malgré une hausse en 1911. Le second tableau précise que la part des chefs de famille de plus de 65 ans croît quelque peu, de part et d'autre de la période. Le point important est que la part des jeunes chefs de familles s'élève à peine, ce qui montre que la guerre ne brise pas les dynamiques démographiques à l'œuvre. Ainsi, il faudrait peut-être souligner, en s'écartant quelque peu de la terrible image que renvoie le monument aux morts, que le choc de la saignée a été mieux assimilé dans des espaces où les indicateurs démographiques comme le taux de natalité et de fécondité sont solides. Au sortir de la guerre, au milieu d'autres espaces frappés aussi lourdement mais avec une démographie moins favorable, le canton se trouve dans une situation qui ne l'empêche pas de poursuivre son développement.

Ainsi, les différents critères abordés convergent pour souligner l'atout démographique. La natalité limite l'influence des départs et fait du canton un espace où les densités traduisent la vitalité du développement rural. Ces chiffres rassurants justifient également les investissements du tramway et fabriquent l'image d'un pays sain pour des voyageurs à la recherche d'un lieu de régénérescence.

Les conditions du développement sont donc aménagées au sens où elles sont maintenues. Le canton fait preuve d'une très grande souplesse dans ses mutations. Qu'il s'agisse de l'analyse de la propriété, des exploitations, des surfaces occupées par les cultures ou de la démographie, il n'y a jamais de rupture mais une adaptation, un ajustement, une négociation par rapport aux grandes évolutions économiques et sociales à l'œuvre. Les conditions pour un développement de l'élevage sont maintenues et même amplifiées par une série d'innovations.

2.2 Le développement autour de l'élevage bovin

Colonne vertébrale du développement d'une partie des acteurs locaux, la place de l'élevage ne se dément pas au cours de la période. Parallèlement à la race bovine de Villard-de-Lans, il y a une entreprise d'amélioration des espaces en herbe par la création de syndicats de drainage. De même, la recherche de la valorisation des produits laitiers conduit à l'apparition d'individus qui mettent l'accent sur la transformation du lait. Cela conduit, après la Première Guerre mondiale, à l'équipement en coopératives laitières.

2.2.1 À l'amont, les syndicats de drainage

Déjà esquissé, le dossier des syndicats de drainage mérite d'être rouvert car il recouvre un triple intérêt, celui des mécanismes de l'action collective, celui d'une orientation marquée dans le développement de l'élevage bovin par l'amélioration de la qualité des prairies par des changements techniques, enfin, par le choix fait par certains acteurs pour parvenir à se développer [1744]. Les pratiques communautaires qui traversent le siècle sont réactivées par le mouvement mutuelliste de la Troisième République à la suite de la loi Waldeck-Rousseau de 1884 et elles fournissent les cadres et les conditions de l'essor de l'élevage [1745]. Les syndicats de drainage offrent une approche pour aborder sous un nouvel angle les modalités de développement de la race bovine de Villard-de-Lans.

Au cours du 19e siècle, de nouvelles terres sont mises en exploitation comme en Sologne ou dans la Dombes. En Isère, les marais de Bourgoin, ceux de Morestel font l'objet d'un lotissement à partir du début de la Monarchie de juillet, entreprise achevée seulement au début du 20e siècle [1746]. D'une ampleur moindre, ce mouvement est visible dans le canton de Villard-de-Lans. L'enquête décennale de 1892 ne porte pas trace d'améliorations foncières effectuées au cours de la dernière décennie ce qui laisse comprendre que les grandes manœuvres débutent dans les dernières années du 19e siècle, à la suite de la création du concours spécial de la race bovine. Une source imprimée permet d'aborder les mécanismes du changement technique et de ses acteurs de manière très concrète. En 1906, le Conseil départemental d'agriculture récompense par une médaille d'or l'action d'Elie Chabert (né en 1853) à Méaudre et justifie son choix par la description de son action [1747]. Le document a au

[1744] Le sujet a déjà été approché une première fois dans Gilles DELLA-VEDOVA, « Les syndicats de drainage de Méaudre au début du 20e siècle », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 7, 2008, pp. 190-201. On trouve des syndicats de drainage également à Lans, Autrans et Villard-de-Lans (Arch. dép. Isère, 6S7). L'exemple méaudrais se justifie parce qu'il est le premier et surtout, en fonction de ce qui précède, par le fait que cette commune envoie l'effectif de bovins le plus important et obtient les meilleurs résultats dans les palmarès. Il est donc le terrain de l'excellence agricole qu'il s'agit de comprendre. Le questionnement sur les modalités du changement et de l'innovation se trouve en particulier exposé par Henri Mendras (Voir Henri MENDRAS, *La fin des paysans*…, ouvrage cité, p. 41 et suivantes).

[1745] Il y a donc une totale convergence chronologique avec les observations d'Eric Kocher-Marbœuf. Eric KOCHER-MARBŒUF, « L'essor du mouvement coopératif agricole en Charente-Poitou de la crise phylloxérique à la Grande Guerre », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural*…, ouvrage cité, pp. 147-160. La première mention explicite de syndicats de drainage se trouve dans un discours de Bévière en 1882.

[1746] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, p. 88. Pour une vue plus ample, Jean-Robert PITTE, *Histoire du paysage français*, Paris Tallandier, 1983, 2 volumes, 238 p. et 233 p.

[1747] « M. Elie Chabert est non seulement l'éleveur actif, intelligent et connaisseur qui a remporté dans tous nos grands concours les plus hautes récompenses avec ses animaux de race pure du Villard-de-Lans, mais il a

moins un triple intérêt : il situe l'origine des syndicats dans le temps et dans l'espace, il fait connaître les deux acteurs fondamentaux ; il montre que les syndicats résultent de la convergence entre une demande locale, financée par des fonds propres et des subventions municipales, et la volonté de l'État. Le document, enfin, articule les sphères de la politique au village et du développement rural par l'élevage bovin.

L'idée des syndicats relèverait de deux hommes, l'ingénieur Carrier et Elie Chabert. Le premier est un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture. Pierre Barral a fait l'histoire de la construction et du renforcement des agrariens dont une partie vient des services de l'État [1748]. Au départ, membre du service des Eaux et Forêts, il est chargé à ce titre des améliorations pastorales. Il y a ici une continuité avec les préoccupations des forestiers pour favoriser les fruitières de Gresse par exemple. Les agents de l'État prennent des mesures pour continuer à écarter les déprédations des bovins dans les forêts. Or, puisque le cheptel du canton augmente, puisqu'un concours spécial vient d'être inauguré, il importe de créer les conditions favorables pour les cultivateurs tout en sauvegardant les intérêts de l'administration forestière. La première mention de Carrier dans les archives remonte à 1899. Cet « ingénieur-hydraulicien » serait venu une première fois pour des travaux expérimentaux, puis en octobre 1900 pour organiser une conférence. Le conseil municipal de Méaudre dans sa séance du 10 février 1901 le charge de faire un projet d'ensemble qui comprenne les drainages à effectuer et le montant de l'opération. L'article de *Sud-Est* montre l'ébauche de mise en application de ce projet dès 1902, de manière expérimentale, dans une prairie de cinq

---

beaucoup contribué à l'amélioration des pâturages locaux, en exécutant sur ses propriétés des travaux de drainage, qui, non seulement lui ont donné de réels profits, mais ont été dans le pays un véritable exemple. En 1902, M. Carrier, ingénieur au Service des améliorations agricoles, a fait exécuter administrativement un drainage d'essai sur une prairie humide de 5 ha appartenant à M. Elie Chabert qui est, ainsi, devenu l'initiateur du drainage dans la région. La profondeur des drains a varié de 0,80 à 1,25 mètre et leur éclatement de 12 à 15 mètres. Les résultats ont été si manifestement concluants que le service a pu fonder en septembre 1903 le syndicat de Thorénas qui étend son action sur une surface de 17 ha. Après le syndicat de Thorénas, celui du Cochet se constitue en 1904, puis celui des prairies de Méaudre le 5 novembre 1905. Dans l'association de Thorénas, la surface drainée est de 17 ha et la dépense a été de 7 702 frs dont 5 135 à la charge de l'association (les 2/3) et 2 567 frs à la charge de l'État (le 1/3) soit un prix de revient de 450 frs l'hectare : prix évidemment excessif en raison des prix de transport très élevés des tuyaux qu'il y aurait avantage à produire sur place. La surface totale drainée dépasse actuellement 28 hectares et M. Chabert a fait décider par le Conseil municipal de Méaudre de faire participer la commune aux dépenses nouvelles pour 1/3 de façon à encourager les travaux d'assainissement. Les prairies drainées produisent davantage et le foin est incomparablement meilleur. Enfin, quelques parcelles deviennent cultivables et il est alors possible de mobiliser les matières organiques depuis longtemps entassées et inertes puisque le sol contient parfois jusqu'à 5,83 ‰ d'azote, dose qui le rapproche de la composition des terrains tourbeux. Cette initiative aura donc des conséquences favorables sur l'élevage de M. Chabert qui est éleveur lui-même, qui a été lauréat dans de nombreux concours, qui a été l'un des promoteurs aussi de l'emploi des phosphates si favorables à la production fourragère des prairies humides a donc tous les titres à la médaille d'or du Conseil départemental d'agriculture, car l'assainissement des prairies de la vallée de Méaudre, Autrans, puis de Lans Villard-de-Lans contribuera sûrement à l'amélioration du bétail déjà si apprécié de toute la région ». « Conseil départemental d'agriculture », dans *Sud-Est*, 1906. Seconde quinzaine d'août, pp. 277-278.

[1748] Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité. En 1903 est crée le service des améliorations agricoles qui devient par la suite le Génie rural.

hectares d'Elie Chabert. Le projet tient à cœur à Carrier puisque devenu inspecteur des améliorations agricoles, il envoie en 1906 à Méaudre l'ingénieur agricole de Valréas, Dussert, pour élargir les travaux à la suite de la création du syndicat des prairies de Méaudre (nommé également du nom du hameau des Dolys) en août 1905. Le processus est le même que dans le cas de Bévière : le développement résulte de l'action de fonctionnaires qui, chargés d'une mission, entrent en contact et permettent aux projets des populations locales de pouvoir se concrétiser. On retrouve donc l'idée de Mendras pour qui « … les progrès agricoles […] ont été l'œuvre des éléments étrangers » mais le texte cité montre que l'affirmation est incomplète [1749]. À Méaudre, ce sont finalement quatre syndicats qui sont créés, l'association syndicale libre de Thorénas en septembre 1903, celle du Cochet au début de l'année 1905, celle de Dolys six mois plus tard, enfin, le syndicat libre de la Ville le 1er août 1910. Les agents de l'État ne sont pas des initiateurs mais des vecteurs du développement agricole dans le cas de la station d'élevage en 1875 et, 25 ans plus tard, des syndicats de drainage. Ces deux structures sont possibles parce qu'un fonctionnement communautaire, qui n'est pas synonyme d'unanimisme, existe au préalable. Pour rencontrer les agents de l'État, quelques hommes choisis dans le milieu local servent d'intermédiaires.

L'ingénieur-hydraulicien Carrier amène l'invention, mais il ne l'expérimente pas. Pour exister, celle-ci doit passer par le notable, c'est-à-dire Elie Chabert [1750]. Là encore, n'imaginons pas qu'il est l'« initiateur », contrairement au mot employé par *Sud-Est*. L'explication est sans doute plus complexe. Héritier de la puissante famille des Chabert, Elie doit faire preuve de l'exemplarité du petit notable : maire de sa commune, participant au concours spécial, l'expérience du drainage participe de cette notabilité. En même temps, les reproches faits à Elie Chabert à l'occasion des élections municipales montrent bien qu'il est aussi issu de la société locale dont des membres lui reprochent de rompre les équilibres en privilégiant son intérêt personnel au détriment du bien commun. Ce n'est pas l'innovation qui est rejetée mais les déséquilibres qu'elle entraînerait [1751]. Enfin, les syndicats, les concours et les conseils municipaux sont le terrain d'un affrontement bien loin de l'image consensuelle que veut donner le texte extrait de *Sud-Est*. Pour Elie Chabert, être un notable le conduit à la tête de la commune et à initier le premier syndicat de drainage. Les syndicats de drainage servent aussi de leviers pour d'autres acteurs du développement rural dans leur tentative d'élargir et asseoir leur influence sociale. Adrien Barnier, qui préside la constitution du

[1749] Voir Henri MENDRAS, *La fin des paysans* …, ouvrage cité, p. 56.
[1750] Elie Chabert constitue la Fiche Biographique 48.
[1751] Voir Henri MENDRAS, *La fin des paysans* …, ouvrage cité, p. 60-62.

syndicat libre de la Ville en 1910, en est un exemple [1752]. Sa biographie montre le profil d'un petit exploitant qui cherche à s'élever socialement par l'excellence agricole (qui n'est pas pour autant une spécialisation). Contrairement à ses frères, il reste à Méaudre, devient un des champions du perfectionnement de la race bovine au concours spécial mais également au Concours général de Paris et profite de ces atouts, d'abord fruits du travail et non d'un héritage, pour être choisi temporairement par ses concitoyens afin de présider la commune ou, du moins, mettre fin au règne de la famille Chabert [1753].

Les syndicats de drainage sont une tentative réussie pour diffuser la bataille de la qualité du fourrage, condition nécessaire à l'augmentation du cheptel des bovins de la race de Villard-de-Lans. Les deux premiers syndicats sont constitués d'un seul tenant. Le premier, celui de Thorénas, concerne 29 parcelles situées entre le ruisseau de Méaudret et le vieux chemin qui passe par le hameau et qui représentent un total de 20,7 hectares. Le deuxième lui ressemble fortement : les treize parcelles font 10,25 hectares au total et sont d'un bloc, entre le hameau et le chemin qui passe au milieu de la vallée des Dolys, autrefois chemin vicinal n° 3. L'objectif est d'entraîner le plus grand nombre de participants [1754]. Il est réussi puisque les deux derniers syndicats franchissent un saut quantitatif. L'Association syndicale libre des prairies regroupe 62 sociétaires ; les 128 parcelles sont distribuées en plusieurs ensembles qui totalisent 61,7 hectares tandis que la dernière concerne 34 personnes, 90 parcelles et 50 hectares. Le progrès, indéniable, concerne au total plus d'un tiers des 385 hectares mentionnés dans l'enquête de 1892 [1755]. C'est un aménagement de vaste ampleur qui se produit au début du 20e siècle à Méaudre et qui explique son orientation approfondie dans la voie de l'élevage. Un mouvement collectif réitéré se met en place.

Les syndicats de drainage sont, dans le cas méaudrais, un élément explicatif de la forte implication d'une partie des cultivateurs en faveur de l'élevage bovin. Ils contribuent à augmenter mais également à améliorer les surfaces en herbe, ils sont une des composantes qui entrent dans l'augmentation de la quantité et aussi de la qualité des animaux de la race bovine de Villard-de-Lans. De surcroît, ils attestent la recherche du développement dans un cadre

[1752] Adrien Barnier constitue la Fiche Biographique 49.

[1753] Sur la présence d'Adrien Barnier au Concours général, voir ROUAULT, « Chronique », dans *Sud-Est*, 1908. Seconde quinzaine d'avril, pp. 141-146. Il obtient trois prix.

[1754] L'entreprise de drainage « … aura pour effet de transformer les terrains marécageux et sans valeur en excellentes prairies. L'exécution du drainage de la prairie du Cochet sera en outre un excellent exemple pour les cultivateurs de la région dont les terrains marécageux rendent le pays plus humide et plus froid » (Arch. dép. Isère, 6S7/264. Extrait de la lettre du ministère de l'Agriculture au préfet, le 28 février 1905). L'extrait montre que l'on sort du strict aménagement foncier pour un projet plus global d'amélioration des conditions de vie qui sont recherchées au même moment par les acteurs du système touristique pour promouvoir certains espaces ruraux.

[1755] Il faudrait prolonger cela avec en 1906 la création d'un syndicat identique à Autrans.

collectif. L'étude de ceux qui adhèrent aux associations de Méaudre dans la première moitié du 20e siècle apporte trois observations [1756]. D'abord, la moyenne propriété occupe une place importante du corpus comme le tableau suivant le montre.

***Note explicative** : Le nombre de sociétaires est rapporté au nombre total de propriétaires (colonne « Méaudre »). Parmi eux, le nombre des exposants au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans est indiqué dans la dernière colonne (« Exposants »).*

Tableau 67 : Taille des propriétés des sociétaires des syndicats de drainage de Méaudre

Taille des propriétés	Méaudre		Sociétaires		Exposants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Très petite (inf. 4 ha)	171	56,3	13	20,0	2	7,4
Petite (4 à 10 ha)	88	28,9	22	33,8	7	25,9
Moyenne (10 à 30 ha)	42	13,8	29	44,6	17	63,0
Grande (sup. 30 ha)	3	1,0	1	1,5	1	3,7
Total	304		65		27	

Source : Arch. dép. Isère, 6S7/264 et 3 045W45.

Les 65 sociétaires constituent un cinquième des propriétaires de la commune. À Méaudre, au début du 20e siècle, la propriété inférieure à dix hectares représente 85 % des propriétaires tandis que celle entre dix et trente hectares correspond à une faible part de l'effectif. Les catégories auxquelles appartiennent les sociétaires des syndicats de drainage de Méaudre sont sensiblement différentes des moyennes communales. Il faut en effet avoir les moyens de financer une partie des travaux. La propriété modeste constitue la moitié de l'effectif tandis que ceux qui relèvent de la moyenne propriété montent à 42 % du corpus. Elie Antoine Eybert-Prudhomme appartient au premier groupe [1757]. Elie Chabert, avec ses 18,7

[1756] Le corpus est constitué à partir de la liste des adhérents aux différents syndicats de drainage de Méaudre. Ce choix s'explique par la recherche du fait que cette commune est la plus présente dans le nombre de déclarations et la plus importante dans celui des primés au concours spécial. Les 123 fiches ont été réduites par les propriétaires qui vivent dans d'autres communes que Méaudre. Ceux qui n'ont pas été trouvés, ou pour lesquels les occurrences sont multiples, sont écartés également. Des doublons (17) ont été aussi mis de côté. Le corpus comprend donc 69 individus, dont 65 sont identifiés dans les matrices cadastrales, et parmi eux 27 participent au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans.

[1757] La modestie de sa condition ressort de plusieurs manières mais elle est à relativiser car la famille Eybert-Prudhomme n'est cependant pas négligeable. Le grand-père, Claude (1782-1860) est un meunier qui possède

hectares, appartient au groupe des moyens propriétaires. D'autres adhérents peuvent lui être associés tel, par exemple, Constantin Belle (né en 1870) [1758]. Sa biographie dresse le portrait d'un homme allié à une famille importante à l'échelle locale et qui cherche à consolider sa propriété de plusieurs manières. Les mariages avec des familles qui sont possessionnées autour du secteur situé dans la plaine à l'ouest du bois de Claret et qui relie Méaudre à Autrans sont un moyen de favoriser le regroupement des biens fonciers. La restriction du nombre d'enfants pourrait également être perçue comme une modalité pour éviter le morcellement. Pour développer son exploitation, Constantin Belle passe par une inscription au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans ainsi que par l'adhésion aux syndicats de drainage méaudrais afin de favoriser le fourrage pour les bêtes. Les moyens propriétaires qui sont surreprésentés dans les syndicats ne constituent pas une caste radicalement séparée des petits propriétaires. Avec ses 10,4 hectares à la veille de la Grande guerre, Joseph Xavier Imbaud (né en 1860) est au point de rencontre des deux groupes [1759]. Sa présence semble presque un accident. C'est seulement en raison d'une petite parcelle de 36 ares concernée par le drainage que l'homme est dans le corpus. Mais sa biographie et celle de ses proches montrent que ceux qui sont domiciliés près des espaces drainés seraient davantage présents dans les catalogues et les palmarès du concours spécial. L'explication de la part des moyens propriétaires parmi les sociétaires des syndicats est double. D'une part, les frais de drainage constituent des montants inaccessibles pour les plus humbles pour qui la priorité n'est pas l'amélioration du capital foncier. Les pauvres constitueraient l'envers, les trous des plans dressés par l'administration pour délimiter les parcelles concernées par les projets de l'ingénieur Carrier. Mais d'autre part, les portions communales concernées peuvent également représenter des étendues moins divisées, des bonnes terres que l'on s'efforce de ne pas partager c'est-à-dire les étendues importantes dans une stratégie qui passe par le développement bovin. Ces terres sont donc plus largement dominées par des familles mieux

---

11,8 hectares en 1834. Les biens passent à son fils François (1808-1882) mais, à sa mort, la terre est récupérée par Eugène (né en 1845), le frère d'Elie Antoine car ce meunier possède quatorze hectares à la fin du siècle et probablement plus de 22 hectares à la veille de 1914. Elie Antoine est moins bien doté avec près de 3,8 hectares dont 41 % sont des prés à la veille de la guerre. Il devient sociétaire des syndicats de drainage parce qu'il habite aux Mateaux, un de ces hameaux autour desquels les opérations de drainage se déroulent. Elie Antoine, en effet, a « fait gendre » dans sa belle-famille qui ne compte qu'un seul enfant, Marie Eugénie Repellin (née en 1866), qui devient son épouse. Son beau-père ne possède à peine qu'un peu plus de deux hectares et, en plus du travail de la terre, une activité de complément apparaît car il est également vitrier. Elie Antoine Eybert Prudhomme cherche lui aussi des activités de complément : charron en 1891 il l'est encore en 1926 puis « menuisier à façon ». Durant le premier quart du 20e siècle, il est cultivateur pour des biens modestes et ne se présente qu'une fois au concours spécial. Drainer des terres constituerait dans son cas une opportunité sans bénéfices immédiats.

[1758] Constantin Alexis Belle constitue la Fiche Biographique 50.

[1759] Joseph Xavier Imbaud constitue la Fiche Biographique 51.

dotées que la moyenne des autres. Eugène Griat est à l'image de ces individus [1760]. Sa biographie montre une fois encore la place dans la plaine des Dolys de moyens propriétaires liés par des alliances matrimoniales réactivées à des familles importantes à l'échelle locale. De surcroît, de grands propriétaires étrangers au canton sont également présents. Il y a la famille Amar qui signale par conséquent que le conseiller général est personnellement intéressé par les opérations d'amélioration du sol. On trouve aussi un dénommé Laforêt, un négociant acquéreur d'une douzaine d'hectares en 1875 qu'il met en fermage. Sa profession l'amène à s'intéresser à l'amélioration et à l'augmentation du bétail que la meilleure qualité des foins procure. Les syndicats de drainage sont donc un autre moyen d'identifier les territoires du développement bovin.

La « spécialisation », si elle existe, est difficile à prouver. Une répartition de la nature de la propriété des sociétaires identifiés montre que le nombre total de sociétaires des syndicats de drainage qui ont une superficie en herbe supérieure à celle en terre est inférieure à celui où le pourcentage en terres est supérieur à celui en herbe, même chez ceux qui participent au concours spécial [1761]. Le regard est imparfait car les terres peuvent contenir des fourrages artificiels donc masquer la spécialisation. Mais les bois ne sont pas oubliés dans la composition des propriétés des sociétaires. Cela confirme les portraits des propriétés des exposants au concours qui montrent dans la plupart des cas une répartition assez équilibrée des différentes formes d'occupation du sol.

Par conséquent, le développement passe par un renforcement, une accentuation, une amélioration mais pas par une spécialisation. Le drainage, l'inscription au concours, l'élevage en général constituent au tournant du siècle de réelles opportunités dont se saisissent des individus. Le cas de la famille Rochas peut retenir l'attention, car il montre comment une famille largement impliquée dans le tissage change de moyen de se développer : être fermier, présenter le meilleur d'un troupeau nombreux et drainer des terres sont des modalités d'essor qui passent par la distinction agricole du père comme du fils et par l'entrée de ce dernier au conseil municipal durant une vingtaine d'années [1762]. Un effet de génération se perçoit comme dans le cas d'Henri Daniel puis Amédée Odemard [1763]. Chez eux aussi, l'élevage est important. Différents des Rochas car ils partent de plus haut socialement, les syndicats de

[1760] Eugène François Griat constitue la Fiche Biographique 52.

[1761] Sur soixante sociétaires où la répartition de la propriété peut être faite, dans 26 cas la superficie en herbe est supérieure à celle en terre alors que dans 34 autres cas c'est le contraire. Pour les sociétaires qui participent au concours spécial de la race bovine (24), il y a pratiquement égalité (respectivement 11 et 13).

[1762] Pierre François et son fils Marius Josué Rochas constituent la Fiche Biographique 53.

[1763] Henri Daniel et son fils Amédée Odemard constituent la Fiche Biographique 54.

drainage et la présence répétée dans les palmarès sont un des moyens de consolider une propriété foncière qui parvient à s'agrandir en deux générations pour entrer dans le club restreint de la grande propriété.

Par conséquent, étudier les syndicats de drainage présente plusieurs intérêts. Premièrement, ils représentent une collaboration entre les sociétés locales et des acteurs issus de l'administration. A leur articulation, se trouve dans le cas étudié un notable qui sert d'intermédiaire, d'expérimentateur puis de modèle. Les analyses d'Henri Mendras se recoupent largement si ce n'est pour ce qui concerne la dimension politique [1764]. À Méaudre, la situation est un peu plus ambivalente dans la mesure où si, en effet, les syndicats de drainage avec le concours sont des éléments d'ascension sociale (Adrien Barnier, les Rochas père et fils), des familles bien possessionnées investissent ce terrain car c'est un moyen de se maintenir et de perdurer en tant qu'autorité (Elie Chabert, les Odemard père et fils). Le deuxième intérêt est de souligner combien l'agriculture est « art de la localité » (H. Mendras). Le développement passe par des espaces précis qui sont investis : la présence de propriétaires forains comme Amar ou Laforêt, la part des moyens propriétaires montrent que nous sommes dans un espace stratégique du développement qui passe par l'élevage. Le dernier intérêt des syndicats de drainage est peut-être de pondérer le discours sur la petite propriété car c'est d'abord la propriété moyenne qui est le plus engagée dans les transformations de certaines terres ce qui améliore ses chances d'être récompensée au concours spécial. C'est donc une petite propriété supérieure qui est principalement concernée et qui est à agglomérer avec une moyenne propriété qui se transmet entre générations.

La place de l'élevage est consolidée par les syndicats de drainage ce qui contribue à expliquer la place de cette commune dans les exposants et les primés du concours spécial. Elle se trouve également fortifiée par l'apparition de dénominations professionnelles spécifiques liées à la transformation du lait.

2.2.2 L'émergence d'une filière laitière

L'essor du cheptel bovin dans le canton de Villard-de-Lans à partir du dernier tiers du 19e siècle, dont le concours spécial est une des manifestations, est au cœur d'un système plus

[1764] Le sociologue montre la dimension éminemment politique qu'entraîne l'innovation entre les anciennes autorités et les « arrivants », les seconds reprenant derechef la nouveauté rejetée par les premiers.

vaste. Celui-ci comprend l'augmentation des surfaces en herbe et l'apparition des syndicats de drainage à l'amont. Il entraîne également l'élaboration progressive d'une filière laitière au début du 20e siècle à lier aux rapports de Rouault et aux descriptions des guides touristiques qui montrent la « voie lactée » dans le développement du canton de Villard-de-Lans [1765].

L'idée de spécialisation chez certains acteurs est à étudier car, d'abord, les sources donnent une visibilité nouvelle à certaines activités autour du lait. Ensuite, une sorte de délégation de la fabrication de produits laitiers à certains hommes qui se destinent à ces tâches se distingue. Enfin, ces nouvelles activités ont une place stratégique dans le développement de certains acteurs. Le dernier quart du 19e siècle et le début du 20e siècle ont une unité. L'apparition des coopératives fromagères au début des années 1920 est une nouvelle mue de la filière lait.

C'est dans le dernier quart du 19e siècle que sont employés des termes jusqu'alors absents dans les sources. Les recensements quinquennaux enregistrent les changements à l'œuvre. Alors qu'en 1896 aucune profession ne désigne de manière précise un individu qui travaille le lait, ils sont quatre en 1901, sept en 1906 et en 1911, et au moins cinq en 1921 [1766]. De la même manière, la profession de « laitier » et celle de « fruitier » font leur apparition au tournant du siècle, à chaque fois à propos d'un même homme mais ceci montre combien cette activité est devenue un marqueur social. De surcroît, dans les résultats des différentes élections municipales, le métier de « laitier » est mentionné pour la première fois en 1904. Les rôles des contributions des patentes traduisent ces mutations puisqu'en 1890 il n'y a que des « marchands de fromages » qui apparaissent et, vingt ans plus tard, trois « marchand de beurres » ainsi qu'un « laitier » sont recensés. L'impression d'un tournant est prolongée par la matrice cadastrale des propriétés bâties. Celle de Méaudre en 1882 signale l'apparition du premier « marchand de beurre » en 1903 et les matrices rénovées de 1911 contiennent un marchand voire même un « fabricant » de beurre dans trois des cinq communes. Enfin, la profession de laitier ou de fruitier est consignée dans trois des cinq communes sur la liste électorale de 1919. La somme des sources de natures différentes signale donc une transformation durant la Belle époque, qui peut s'expliquer par une hausse de la production.

[1765] Le texte d'Antonin Macé en 1869 est repris, une génération plus tard par Ardouin-Dumazet : « Le commerce des bois, celui des beurres et des fromages dits de Sassenage, produits en abondance à Autrans et à Corrençon surtout, lui [le canton] donnent une animation plus grande » (Victor-Eugène ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France, 9e série. Graisivaudan et Oisans*, Paris/Nancy, Berger-Levrault éditeur 1911, 389 p., p. 311). L'indication de Corrençon peut paraître surprenante car la commune est essentiellement forestière et peu concernée par le concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. En fait, l'auteur est particulièrement bien informé et il désigne un fabricant de beurre. Sur la « filière lait » et la « France fromagère », voir Jean-Luc MAYAUD, *Gens de la terre* …, ouvrage cité, pp. 219-231 et Claire DELFOSSE, *La France fromagère 1850-1990*, ouvrage cité.

[1766] Les mots « beurre », « lait », « fromage » et « fruitier » ont été recherchés.

La comparaison de la statistique de l'enquête fromagère de 1873 avec celle de l'enquête de 1892 est significative.

Tableau 68 : Comparaison de la production fromagère dans le canton de Villard-de-Lans (1873-1892)

Années et production (en kg / hl) ou valeur (en francs)		Communes					
		Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-L.**	**Total**
1873	Prod. fromage	48 000	4 900	26 250	50 000	60 200	189 350
	Valeur de prod.	48 000	5 390	31 500	50 000	66 220	201 110
1892	Prod. lait	8 160	160	2 500	6 000	16 000	32 820
	Prod. fromage	40 800	40 000	25 000	60 000	160 000	325 800
	Prod. beurre	NR	NR	7 500	12 000	32 000	NR

Source : Arch. dép. Isère, 139M19 (1873) et 137M30 (1892)

A vingt ans d'écart, la production bondit de 40 %. Les augmentations sont particulièrement sensibles à Villard-de-Lans et à Corrençon. Elles reflètent des changements importants pour produire une partie des fromages mais également les beurres. Les quantités de fromages fabriquées à Méaudre augmentent régulièrement mais diminuent à Autrans et à Lans. Ces évolutions tiennent à deux choses : une partie du lait est consacrée à la fabrication des beurres plus rémunérateurs (2,50 francs soit le double de la valeur du kilogramme de fromage). À Lans, une partie du lait frais est vendu brut pour alimenter l'agglomération grenobloise. Ainsi, le développement de l'élevage se traduit par une augmentation des produits laitiers et, par voie de conséquence, par une forme de spécialisation professionnelle de certains acteurs.

Mais le changement signifie-t-il la nouveauté ? La réponse est double. D'une part, des activités prolongent celles exercées durant la période antérieure. Des inventaires après décès ont montré qu'une pièce spécifique peut servir à la fabrication des fromages. La vente des fromages demeure une constante chez nombre de négociants qui apparaissent sous plusieurs dénominations comme celle de coquetier. Dans la dernière décennie du 19e siècle, la précision fromagère apparaît en particulier dans les rôles des patentes. En 1890, le nombre d'individus concernés par le paiement de cet impôt est de 179 personnes parmi lesquelles dans treize cas il est spécifié que l'individu vend du fromage (7,2 %). Vingt ans plus tard, elles ne sont plus

que neuf alors que le nombre de contributeurs monte à 238 (3,4 %) [1767]. Il peut s'agir d'un effet de source, d'un changement dans les termes : « marchand » en 1910 peut correspondre à une partie des « marchands de fromages » de 1890 car le négociant vend plusieurs produits. À l'inverse, il serait possible d'envisager un commerce plus concentré par un nombre moins important qu'autrefois de négociants (avec de plus forts volumes), ce qui ne supprime pas la possibilité qu'un petit commerce de quelques unités, invisible dans la source, se maintienne. L'impression de continuité prévaut pour une partie des acteurs comme dans le cas de Ferdinand Brunel (né en 1842) [1768]. Fils d'une famille dont la génération précédente à la sienne est parvenue à accéder à la petite notabilité, notamment par le commerce du bois et la prise de responsabilités publiques, Ferdinand Brunel semble se contenter de prolonger la fortune familiale. Comme son père et son oncle avant lui, il livre des planches et doit compléter ses chargements par du fromage qu'il commercialise également. Il n'y a pas spécialisation et la vente des fromages est une activité complémentaire à celle, fondamentale, du bois. Jean Roux-Fouillet (1834-1893) est assez semblable à ce premier portrait car il donne l'image d'un intermédiaire entre la ville et le canton de Villard-de-Lans. De la première, il remonte des nouveautés comme un billard, de la petite mercerie et il est un agent de maisons de commerce ; de la seconde il descend du fromage probablement en quantité importante car parmi les treize « marchand de fromage de pâte grasse » désignés dans les rôles des patentes en 1890 pour les trois communes étudiées il est le deuxième à être le plus fortement imposé [1769].

D'autre part, il y a des modifications à l'œuvre. Le cas de Jean Jules Joseph Buisson (1881-1971) est symptomatique [1770]. De l'élevage, perfectionné par son père ou son beau-père, maire de Méaudre, à la transformation des produits laitiers, il y a une claire stratégie de

[1767] Les registres d'Autrans, Lans et Corrençon ont été dépouillés. Le choix d'Autrans s'explique par le fait que les sources narratives mentionnent cette commune. Dans la vallée voisine, Lans est intéressante car l'enquête sur l'industrie fromagère relève l'importance des livraisons à destination du marché urbain grenoblois plus proche que dans les autres communes du canton. La taille de Villard-de-Lans, enfin, et son rôle de chef-lieu cantonal justifient également le choix de cette commune.

[1768] Ferdinand Brunel fait l'objet de la Fiche Biographique 55.

[1769] Jean Roux-Fouillet fait l'objet de la Fiche Biographique 56.

[1770] Jean Jules Joseph Buisson est l'un des enfants de Marie Imbaud (1858-ap. 1911) et d'Adrien Buisson (1851-ap. 1911). Celui-ci est un petit propriétaire installé aux Morets, au sud de la commune, là où de nombreuses parcelles sont des prés. Ainsi, en 1896, 38 % des 8,5 hectares possédés par Adrien Buisson sont en herbe. Il est un exposant très régulier aux concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans : 32 déclarations et 20 récompenses. La famille cherche indéniablement à se développer à partir de l'élevage bovin. C'est le cas de son fils Jules (né en 1884) et de son gendre, Félicien Rey-Giraud. De surcroît, Jean Jules Joseph épouse Louise Barnier (1879-1954), une des filles d'Adrien Barnier qui devient maire de Méaudre quelques mois après cette union. Ainsi, avec un père et un beau-père qui sont des médaillés réguliers au concours spécial, l'orientation laitière de Jean Jules Joseph s'explique parfaitement. En 1911, il s'est installé au bourg de Villard-de-Lans et est déclaré laitier dans le recensement, marchand de beurre dans le rôle primitif de la contribution des patentes. Enfin, la matrice des propriétés bâties note l'apparition d'un individu nommé « Joseph » Buisson comme fabricant de beurre la même année qui pourrait être notre homme.

développement. Elle s'inscrit dans le cadre familial et elle passe par l'occupation des postes d'intermédiaires que la filière laitière fait naître chez de petits propriétaires. La Belle Epoque est un moment où la précision des termes se renforce. La liste des professions dans les recensements et la nature des biens forestiers dans les matrices cadastrales rénovées sont d'autres illustrations de ce phénomène. Une distance critique s'impose quant aux sources. Elles attestent des mutations à l'œuvre. Il ne s'agit pas d'une spécialisation des activités de négoce, car les registres de 1890 montrent que les contributeurs cumulent les activités. La plupart sont également « marchand de bois de volige », c'est-à-dire de planches. D'autres exercent des activités qui s'additionnent sur le document : maréchal-ferrant, marchand de petite mercerie, « facteur de fabrique » c'est-à-dire représentant de commerce, aubergiste dont deux « ayant billard ». La période qui nous importe voit la coexistence de la production fromagère et de sa commercialisation dans le cadre ménager avec une sorte de délégation de ces mêmes activités auprès d'acteurs locaux qui deviennent des intermédiaires dans l'évolution du marché.

La structuration de la filière laitière se produit en priorité à l'échelle communale où une figure de fabricant semble se détacher à chaque fois à Autrans, à Méaudre et à Villard-de-Lans. En effet, dans ces trois cas, les indications professionnelles de « laitier » ou de « fruitier » apparaissent et se répètent des dernières années du 19e siècle à la fin de la Première Guerre mondiale.

À Autrans, Marius Collavet (né en 1858) cherche à se spécialiser dans le travail du lait [1771]. Issu d'une petite famille dont certains membres siègent dans les conseils municipaux successifs de la commune, il s'appuie sur cette reconnaissance pour se mettre à fabriquer du beurre. Pour cela, il doit mobiliser toute la famille, son fils de manière certaine et très probablement ses trois filles. Paul Fanjas-Claret (né en 1873) à Méaudre s'appuie lui aussi sur les membres de la famille [1772]. Prendre son beau-frère comme « fruitier », c'est-à-dire comme employé, renseigne sur la production de quantités supérieures à ce qu'un homme seul peut faire. Cela permet à Paul Fanjas-Claret d'avoir peut-être une activité annexe à la seule fabrication de beurre. L'absence dans les qualifications professionnelles d'une activité de transport, soit par le terme de marchand ou une de ses variantes, soit par le fait d'employer un parent ou un ouvrier pour cette fonction, pourrait laisser deviner une organisation en relation avec des commerçants qui viennent s'approvisionner en montant dans le canton. En effet, ce

[1771] Marius Collavet fait l'objet de la Fiche Biographique 57.
[1772] Paul Fanjas-Claret fait l'objet de la Fiche Biographique 58.

serait dès l'avant-guerre que le grossiste grenoblois Perron vient s'installer à Méaudre [1773]. Dans ce cas la segmentation est nette.

C'est à Villard-de-Lans qu'une véritable industrie laitière voit le jour au sein de la famille Girard-Blanc [1774]. Celle-ci est particulièrement importante car elle aurait pu avoir servi de modèle dès les toutes dernières années du 19e siècle pour les tentatives semblables expérimentées par Marius Collavet et par Paul Fanjas-Claret. Si elle se prolonge dans le temps c'est peut-être parce que les Girard-Blanc cumulent les formes de capital. Ils sont richement possessionnés et font partie des coqs de village au tournant du siècle. Un parallèle peut être fait notamment avec Marius Collavet qui a également de l'argent, mais moins que les Girard-Blanc, qui siègent au conseil municipal, mais pas avec les mêmes résultats que ces derniers. Le croisement de ces trois biographies montre l'importance des appuis familiaux pour permettre le développement.

La construction d'une industrie laitière est le fruit des initiatives locales et son succès répond à des initiatives d'acteurs locaux. Elle entre en écho avec les attentes de la société [1775]. Celles-ci, en Isère, entraînent la création d'une école de laiterie au monastère de la Grande Chartreuse après le départ des Chartreux en 1903 [1776]. Elles font l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics et les discours de Rouault lors du concours spécial ou dans les comptes

[1773] Philippe HANUS, Robert ROCHAS, Paul GUILLOT, Aimé RAVIX, « Une économie laitière et fromagère » dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 135-152 (p. 143). Il serait surprenant que Paul Fanjas-Claret soit l'employé de Perron car il est propriétaire de la « fabrique de beurre ». Toutefois, les deux hommes peuvent être en étroite relation ce qui expliquerait que Paul Fanjas-Claret n'ait pas un employé chargé des livraisons. En 1930, à Autrans, Perron est un marchand de beurre qui, selon le rôle des anciennes taxes, possède une machine à écrémer et une baratte. Le montant de la patente est plus faible d'un cinquième de celui de Louis Batardon à la même période, 404,07 francs (Arch. dép. Isère, 3P9/236. Rôle des anciennes taxes, Autrans, 1930). Domicilié place aux Herbes à Grenoble, ce négociant en fromages est né en 1875 à Saint-André Val-de-Fier en Haute-Savoie (Arch. dép. Isère, 123M236).

[1774] Pour une vue d'ensemble, voir Gilles DELLA-VEDOVA, « Faire son beurre chez les Girard-Blanc. L'orientation laitière d'une entreprise familiale (Villard-de-Lans 19e-20e siècles) », dans *La Pierre et l'Ecrit. Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, n° 22, 2011, pp. 163-180. Séraphin Girard-Blanc est l'objet de la Fiche Biographique 59.

[1775] La période qui va du dernier quart du 19e siècle et qui se poursuit durant l'entre-deux-guerres voit une forme de « démocratisation laitière ». Le lait n'est plus privilégié seulement par les jeunes enfants et ses dérivés font peu ou prou leur arrivée une partie des cuisines, d'autant plus que la pasteurisation ne le rend plus dangereux. Entre 1882 et 1929, la production de beurre passe de 75 000 tonnes à 220 000 tonnes et celle de fromage grimpe de 122 000 tonnes à 195 000 tonnes.

[1776] Entre 1908 et 1920, l'État finance une école de laiterie à l'origine privée et tenue par un proche du député Rajon qui avait été un partisan de l'expulsion. Le « scandale des liquidateurs » (Pierre Barral) contribue au manque de rayonnement de l'établissement pour lequel aucun élève du canton de Villard-de-Lans ne s'inscrit (Sur l'expulsion des Chartreux et le rôle de Rajon, voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 414-420). Les Archives départementales de l'Isère ont deux cartons sur l'école de laiterie de la Grande-Chartreuse (Arch. dép. Isère, 145M10-11). À côté d'une correspondance qui renseigne d'abord sur l'organisation de l'établissement, une collection d'articles de presse, essentiellement de 1910, permet de voir le contexte politique dans lequel cherche à croître l'établissement. Surtout, en vue de la constitution d'une étude sur les acteurs laitiers et beurriers, les cartons comprennent les listes des candidats à l'école avec des renseignements précis pour les identifier : prénom, nom, domicile et bien souvent les dates de naissance. Des demandes de bourses pour certains élèves vont encore plus loin et permettent d'envisager une analyse sociale fine sur quelques dizaines d'individus qui ont une formation spécialisée au début du 20e siècle.

rendus de médailles données à certains exposants ont déjà pu le montrer [1777]. Par exemple, en 1908, Elie Belle reçoit une médaille d'argent, grand module, « pour son étable d'animaux de la race de Villard-de-Lans et la fabrication de fromage de Sassenage ». Quand sa fille Joséphine est récompensée également, il est possible qu'elle le soit parce qu'elle est la vraie fabricante des fromages et toute la famille est mobilisée en faveur du développement de l'élevage et de ses produits [1778]. Depuis 1865, le fromage a fait son entrée au Concours général agricole et des auteurs proposent de nouveaux classements en fonction de la pâte. Dans la station d'élevage de Villard-de-Lans, c'est à partir de 1890 que des primes et des médailles sont distribuées pour les « beurres frais, beurres fondus et fromages » [1779].

Dans le canton de Villard-de-Lans des entreprises privées voient le jour. Il y a une sorte de délégation dans la mesure où la main-d'œuvre familiale, moins nombreuse, empêche parfois de pouvoir reproduire les anciennes configurations du fabricant vendeur ou tout au plus du fabricant et du vendeur. Des figures d'intermédiaires naissent et appartiennent à des individus stratégiques.

Ce qui a été repréré avec l'importance sociale importante de la famille Girard-Blanc s'observe dans les autres communes du canton moins ostensiblement cependant. Les métiers autour du lait sont investis par des familles importantes à l'échelle locale. C'est par exemple le cas, à Corrençon, de Victorin Brun-Roudier (1828-ap. 1921) [1780]. Il est un membre d'une famille qui « fait » la commune de Corrençon qu'elle dirige pendant plus de cinquante ans. Avec un frère maire, avant qu'il ne siège à son tour à la tête du conseil municipal, remarquablement possessionné avec plus de 40 hectares à la veille de la Grande Guerre, il est également le marchand des beurres fabriqués par des électeurs-cultivateurs. De même, l'installation de Séraphin Alphonse Mure-Ravaud (1876-1955) à Corrençon durant la première décennie du 20e siècle comme laitier ou fabricant de beurre laisse voir la création d'une petite industrie rurale [1781]. À Autrans, la présence sur l'exploitation de Louis François

[1777] La politique de l'État passe par l'administration des Eaux et Forêts qui, à la suite de la loi de 1882 sur la « restauration et l'amélioration des pâturages », cherche à développer les fruitières et où Félix Briot exerce une action décisive.

[1778] « Concours de primes d'honneur de prix culturaux… », article cité, dans *Sud-Est*, 1908. Seconde quinzaine de juin, pp. 227-231 (p. 230). Sur Elie Belle, l'exposant qui remplit le plus de déclarations (118) et qui obtient le plus de récompenses (85), voir Gilles DELLA-VEDOVA, *Les comices et le développement agricole dans le département de l'Isère* …, mémoire cité, f° 220 et 224-225.

[1779] Arch. dép. Isère, 142M15.

[1780] Victorin Brun-Roudier fait l'objet de la Fiche Biographique 60.

[1781] Séraphin Alphonse Mure-Ravaud est l'un des enfants de Claude Romain (né en 1841), originaire d'Engins et qui est maréchal-ferrant à Lans à la suite de son mariage en 1868 avec la couturière de gants Irène Mante. L'activité est reprise par l'un des garçons, Joseph (né en 1871) qui aménage un bâtiment pouvant servir d'hôtel à Jaume sur la nouvelle route qui relie Lans au chef-lieu du canton et qui est au tournant du siècle à la tête de 5,3 hectares. Séraphin Alphonse doit chercher fortune ailleurs. Charron auprès de son frère à Lans en 1901, il épouse Marie Argentine Stella Beck (née en 1880) en 1903. Il va alors à Corrençon quelques années plus tard et

Roux-Dauphiné (né en 1862) de deux employés qui, à cinq à ans d'écart, sont qualifiés de manière précise de « laitiers » montre que le maire de la commune est un intermédiaire parce qu'il commercialise des produits laitiers [1782]. La reconnaissance par la voie des urnes constitue une clientèle qui permet au maire-producteur de se positionner dans le segment décisif de la fabrication des produits destinés au marché urbain - d'où la création d'une société avec son frère installé à Grenoble.

L'émergence d'une filière lait au tournant du siècle dans le canton de Villard-de-Lans est devenue une évidence. La laiterie de Séraphin et de Clovis Girard-Blanc en 1896 en est la preuve la plus manifeste. La précision dans l'emploi des termes professionnel et l'émergence de nouveaux qualificatifs professionnels sont également le reflet d'une demande globale de la société. Tout le monde se retrouve autour du lait. Fruit de l'augmentation du nombre de vaches et de la sélection que le concours spécial doit permettre, le lait est l'objet d'une demande urbaine importante. Ainsi, comme le bois, les gants et les bovins en général, la « voie lactée » relie les mondes ruraux aux villes. Elle est un secteur clé occupé par des acteurs du développement. Pour une partie importante d'entre eux, ils sont à rattacher à des familles qui comptent en partie par leur présence dans les différents conseils municipaux. Du vote délégué au lait confié, plus d'un rapprochement peut être fait. De surcroît, les biographies montrent des individus plus modestes pour qui la fabrication de beurre et de fromage est une suite logique pour certaines familles de petits cultivateurs qui optent pour une orientation bovine renforcée. Mais les métiers du lait ne représentent en aucune manière une corporation et le corpus contient des profils dissemblables, du simple domestique davantage occupé à certaines tâches au petit entrepreneur qui acquiert un atelier pour fabriquer du beurre de manière quasi industrielle. La place des femmes, enfin, a surgi à plusieurs reprises : des filles de Clovis Girard Blanc à Joséphine Belle, elles sont bien présentes dans l'émergence de

---

s'installe comme laitier. Le cadastre de la propriété bâtie de la commune le note à partir de 1911 comme fabricant de beurre, appellation reprise dans la matrice rénovée qui le voit propriétaire de 7,7 hectares, d'abord composés de rochers et de sapins. Comme dans d'autres cas, l'entreprise est familiale puisque son beau-père, Séraphin Bec est « laitier » au début des années 1920. Après la guerre, Séraphin Alphonse Mure-Ravaud est un « fromager » qui gagne Villard-de-Lans probablement l'année suivante. Il semble passer à de nouvelles activités, redevient charron et se déclare encore cabaretier en 1931. Il présente donc le portrait d'un homme qui tente d'installer une entreprise fromagère à Corrençon, peut-être avec l'appui de la famille Brun-Roudier, laquelle est intéressée par le commerce des produits fabriqués et qui s'appuie sur une main-d'œuvre familiale.

[1782] Louis Marius Brotel est un enfant naturel, né en 1889 à l'hospice de Grenoble d'une jeune domestique de 25 ans, et qui est laitier en 1906. Plus intéressante est, cinq ans plus tôt, la biographie de Josué Laurent-Dray (né en 1875). Il est le frère d'Honoré (voir la Fiche Biographique 47) pour lequel les origines familiales modestes sont attestées. Domestique en 1901 chez Louis Roux-Dauphiné, il est journalier en 1906. Mais, en fait, il est parent de son employeur puisqu'il épouse en 1901 Lucie Arnaud (née en 1882), fille d'un beau-frère par alliance de Louis Roux-Dauphiné. Le développement passe donc par l'emploi de membres familiaux éloignés à qui des tâches précises de laitier sont confiées. Josué Laurent-Dray doit probablement être chargé de la collecte de lait et à sa transformation en fromages ou en beurres. Louis François Roux-Dauphiné fait l'objet de la Fiche Biographique 61.

la filière laitière. Le développement permis par l'élevage bovin de la race de Villard-de-Lans rejaillit sur de nombreux acteurs et sur leurs familles.

Dès l'après-guerre l'évolution de l'organisation du marché du lait conduit à une dernière phase.

2.2.3 L'apparition des indispensables coopératives durant les années 1920

Les années 1920 ouvrent une nouvelle étape du développement à partir de l'élevage bovin. Les « indispensables coopératives » (J.-L. Mayaud) qui se créent, d'abord à Méaudre puis à Villard-de-Lans en 1924, s'inscrivent dans le prolongement du concours spécial et des syndicats de drainage et cela tant pour les acteurs, les espaces et les logiques du développement à l'œuvre. Les structures qui voient le jour sont en définitive la victoire du modèle de Briot, hérité des conceptions de Le Play dans lequel les acteurs cherchent à rester maîtres de leur destin. La présence ininterrompue des structures collectives, qu'il s'agisse du maintien des communaux, des mutuelles et des syndicats comme la station d'élevage et sa caisse de mortalité pour le bétail, les mutuelles incendies ou les syndicats de drainage, est prolongée par des « fruitières » montées à l'échelle communale. Le développement rural est donc le fruit du maintien de structures communes. Le système suisse, qui déborde de la Franche-Comté à la Savoie, connaît un ultime prolongement dans le canton de Villard-de-Lans au cours de l'entre-deux-guerres. L'adoption d'un modèle étranger interroge. Les coopératives sont une réponse aux entreprises privées qui continuent leur implantation durant les années 1920. Ensuite, si les coopératives sont une conséquence indirecte de la Première Guerre mondiale, l'approche biographique fournit de nouvelles clés d'explication. Les coopératives sont enfin à aborder par l'examen des sociétaires et des fromagers, qui sont en fait des fermiers.

La structuration de la filière laitière par des entreprises privées continue après-guerre à marquer le paysage. Il y a d'une part la laiterie du Moucherolle de la famille Girard-Blanc. Après le décès de Séraphin en 1919, Clovis reprend l'affaire et contribue à l'installer dans le paysage local. Au milieu des années 1920, il fait l'acquisition d'une camionnette pour faciliter le ramassage du lait et procéder à des livraisons qui vont à Grenoble mais également chez

Ramay à Saint-Etienne, à Lyon durant les années 1930 et jusqu'à Paris par la voie ferrée. La spécialisation se renforce au cours des années 1930 [1783]. La laiterie de la famille Girard-Blanc, en effet, reste modeste tant pour ce qui concerne son personnel, son matériel que pour les quantités de lait ramassées chaque jour (de l'ordre de 200 litres). Elle est concurrencée par la coopérative de Villard-de-Lans et l'enquête orale faite 70 ans plus tard garde le souvenir d'une « période très dure » entre les « engagés », c'est-à-dire ceux qui ont pris l'engagement de livrer tout leur lait à la coopérative, et les « fidèles ». Durant l'entretien sur un temps très bref, les paroles reflètent les crispations d'alors : « blanc-bec » (exactement le mot employé par Colette Eymard, une des filles de Léonard Mestrallet, le premier fruitier de la coopérative pour évoquer la manière dont les Villardiens ont accueilli son père), « pépère » ou « piquer ». Les sœurs Girard-Blanc renversent la situation et se présentent comme inférieures à la coopérative, elles oublient ainsi d'envisager la position inaugurale qu'occupe la petite entreprise familiale et qui explique la constitution d'une coopérative afin d'échapper à l'emprise des petits notables locaux que sont les Girard-Blanc. Une dimension interne à la famille est également à percevoir, celle de la transmission de l'affaire qui est récupérée par Clovis Girard-Blanc, formé sur le tas chez son oncle par alliance, tandis que son frère Paul qui fait des études spécialisées voit la laiterie lui échapper. Celui-ci, lorsque la coopérative se monte, est l'un des administrateurs de l'entreprise rivale de celle de son frère et en devient secrétaire. Lors de l'augmentation de capital, il est l'un des plus gros contributeurs. Ainsi, l'opposition entre deux modèles, l'un privé et l'autre coopératif, est à enrichir par l'approche biographique. Une autre société privée, d'une taille bien plus importante, fait également son apparition dans le canton de Villard-de-Lait avec l'entreprise Gravier.

Les implantations de Gravier à Lans et à Méaudre ne sont que deux établissements d'une très importante société des Hautes-Alpes dont la renommé remonte à la fin du 19e siècle et dont le rayonnement s'étend sur tout le sud-est de la France [1784]. Elles arrivent tardivement

[1783] À l'aval de la filière, Clovis Girard-Blanc ouvre une boutique en 1935, lorsque le tournant touristique fait de Villard-de-Lans une station recherchée. Il la confie à sa fille Marie-Louise (1913-1957) tandis que les autres filles travaillent soit dans la laiterie soit aident au magasin durant cette époque. Paul (1918-1986) puis Georges (né en 1923) sont envoyés à l'école d'industrie laitière de La Roche-sur-Foron pour acquérir un bagage technique en faveur de l'entreprise familiale. Mais, comme le précise le cadet, à La Roche-sur-Foron « ils faisaient du gruyère ; nous, ça nous intéressait pas. Ce qui nous intéressait c'était le bleu » et sa sœur confirme « On était installé pour faire du beurre, pas pour faire du fromage ». Georges et Marguerite Girard-Blanc, entretien biographique réalisé par G. Della-Vedova le 17 juillet 2008.

[1784] Jules Jean Gravier est un négociant originaire de La Salle dans les Hautes-Alpes. À la fin des années 1880, avec deux associés, il monte une société nommée *La Laiterie briançonnaise* qui organise une vaste collecte du lait dans quatre vallées des Hautes-Alpes, du Queyras à la Romanche et qui draine jusqu'à 15 000 litres par jour. À côté de l'usine principale située à proximité de la gare de Briançon, d'où une capacité à expédier les produits rapidement jusqu'en Afrique du nord, il y a d'autres établissements secondaires dans le Queyras, le Champsaur et à La Grave. Fabriquant d'un premier fromage, Jules Gravier fait également du beurre ainsi que du camembert et des bleus façon Roquefort ou Gex.

dans la structuration du groupe, puisque c'est au début des années 1920 que Jules Gravier s'implante, à Lans dans un premier temps, puis à Méaudre. Dans la première commune, il est probablement à l'origine de la venue de Jules Janin (1882-1952) né à Jarsy dans la Savoie fromagère [1785]. Celui-ci a dû se rendre dans les Hautes-Alpes car son épouse, Suzanne Meissimilly (née en 1881), est d'Arvieux et leurs enfants naissent au Freney-d'Oisans pour Louis, à Guillestre pour Julien et Marie-Louise, c'est-à-dire dans l'aire de production contrôlée par *La Laiterie briançonnaise*. La famille est également composée d'une belle-sœur, Madelaine Meissimilly (née en 1870), qui peut participer aux travaux en plus du couple Janin. De surcroît, une main-d'œuvre originaire de Suisse, des Hautes-Alpes et parfois du canton complète les effectifs [1786]. Un local spécifique apparaît dans la matrice de la propriété bâtie en 1922. À Méaudre, le même processus est à l'œuvre. Les lieux de naissance des enfants Walsfemvyler à Ecublens laissent supposer qu'ils sont en Suisse jusqu'à la veille de la guerre. En 1920, la famille est dans le canton puisqu'Yvonne naît à Autrans en 1920. L'année suivante, ils sont au hameau méaudrais des Gerbouds où ils restent au moins jusqu'en 1931 [1787]. Eux aussi travaillent pour Gravier qui les fait seconder par un personnel venant de Suisse, comme dans le cas de Jean Streit (né en 1910), un « aide-fromager » et par des Savoyards comme Célestin Bochard (né en 1911) à Moye, à proximité de Rumilly en Haute-Savoie. La période qui débute après la Première Guerre mondiale voit donc l'arrivée régulière de professionnels en provenance des Alpes, à Lans, à Méaudre mais également à Autrans.

Dans cette commune, c'est la famille Batardon, originaire de Lucinges à proximité d'Annemasse, au sein de laquelle « ils étaient tous fromagers », qui est présente. En 1921, Louis Batardon (né en 1894) figure dans le recensement avec son épouse Césarie et sa belle-mère Célina Charrière. S'il disparaît dès le recensement suivant, il a un rôle important car avec son frère Joseph, qui retourne ensuite à Villegrand à proximité d'Annemasse, il tient une

[1785] Arch. dép. Savoie. $3^{E}3$ 261, 1882, acte n° 12.

[1786] En 1931, la famille Janin est complétée par Alfred Aegerter (né en 1886) et de Jean-Baptiste Mathieu qui viennent de Suisse. Jean Chancel (né en 1911) est de Villard-Saint-Pancrasse ce qui laisse entendre que Gravier fait venir du personnel. Ces trois hommes montrent le besoin accru de main-d'œuvre en plus de Julien qui a 21 ans et qui met déjà la main à la pâte. Dans les deux recensements précédents, c'est le jeune Elie Fillet de Villard-de-Lans qui officie. Né en 1876, il est l'un des enfants de Jean (1845-1899) et de Marie Capt, un couple de cultivateur de Villard-de-Lans qui sont de petits propriétaires. Après la mort de son père, Elie devient domestique agricole à Lans en 1896 puis il est à Villard-de-Lans cinq ans plus tard. L'homme cherche à se placer et c'est pourquoi il est « laitier domestique » en 1921 et pas « fromager » comme Julien Janin. En 1926, il est devenu « aide-fromager ». Il acquiert un savoir-faire qui est un atout puisqu'en 1931 il travaille pour Clovis Girard-Blanc. Le déroulement du travail dans la laiterie de Janin au hameau des Françons à Lans est décrit par Robert Rochas dans Philippe HANUS, Robert ROCHAS, Paul GUILLOT, Aimé RAVIX, « Une économie laitière et fromagère », article cité, pp. 145-149. La période abordée est postérieure à la Seconde Guerre mondiale mais l'organisation et le déroulement du travail peuvent être repris dans les grandes lignes pour la période antérieure. Le récit est à croiser avec le celui de Colette Eymard, née Mestrallet (infra).

[1787] La famille sort ensuite du canton et elle est remplacée par Jérôme Humbert, originaire de Trenal dans le Jura qui a exercé sa profession de fromager à Vincelles dans l'Yonne.

laiterie à Autrans puis s'installe à Grenoble où il ouvre une crèmerie [1788]. Celle-ci écoule une partie de la production de la coopérative de Villard-de-Lans car Louis Batardon est le beau-frère de Léonard Mestrallet, le premier fruitier de la coopérative de Villard-de-Lans [1789]. C'est lui qui non seulement fait venir mais installe son beau-frère, Léonard Mestrallet, à Villard-de-Lans [1790]. L'examen des sociétés privées montre le changement d'échelle de part et d'autre de la Première Guerre mondiale. Durant la Belle Epoque, le poids des acteurs locaux comme la famille Girard-Blanc ou le grenoblois Perron, reste modeste tant dans les installations que pour le marché alimenté. Après la guerre, avec *La Laiterie briançonnaise*, le bassin laitier est à une plus petite échelle. L'arrivée de migrants originaires de régions avec une ancienne tradition et une forte organisation fromagère atteste également un changement d'échelle. Les liens interpersonnels, familiaux bien souvent, expliquent et complètent l'histoire des entreprises.

La période qui s'ouvre avec les années 1920 connaît un dernier changement d'importance avec la création des premières coopératives laitières. Les articles d'histoire locale ont bien défriché le terrain en ils montrent les liens entre la Haute-Savoie et le Vercors [1791]. La Première Guerre mondiale aurait permis la rencontre entre des cultivateurs méaudrais et le directeur des services agricoles de Haute-Savoie. La création est donc semblable à ce qui a été analysé à propos de la station d'élevage de Villard-de-Lans en 1875 ou avec les syndicats de drainage de Méaudre au début du 20e siècle. Le rapprochement entre

[1788] Toutefois, Louis Batardon figure dans le rôle des anciennes taxes en 1930 à Autrans. Ce fruitier a un ouvrier, une machine à écrémer et une baratte. La patente à payer est très importante, 548,13 francs (Arch. dép. Isère, 3P9/236. Rôle des anciennes taxes, Autrans, 1930).

[1789] « Alors mon père faisait deux livraisons et là, rue de Bonne, à la crèmerie, ça s'appelait la crèmerie David qui était, qui appartient à mon grand-oncle Batardon, voilà, mais c'était une fromagerie réputée parce que, c'était l'angle de la rue de Bonne et de la rue de Sault, vous voyez, vers l'église Saint-Louis, et dessous il y avait des caves voûtées et mon oncle savait très bien acheter et il affinait des fromages dans ses caves, donc c'était une fromagerie réputée ». Entretien biographique de Colette Eymard, née Mestrallet, réalisé par G. Della-Vedova le 2 juillet 2008. La patente à payer en 1930 avoisine celle de l'oncle Louis Batardon (568,91 francs) (Arch. dép. Isère, 3P9/236. Rôle des anciennes taxes, Villard-de-Lans, 1930).

[1790] « Et son oncle lui a dit, a dit à mon père, " Il y a une coopérative qui se crée à Villard-de-Lans, dans l'Isère, parce qu'on ne parlait pas de Vercors à l'époque, du Vercors, dans l'Isère. Je te cautionne et tu vas aller là-bas pour t'installer avec ta mère ". Voilà comment c'est parti. Et bien sûr qu'il avait, qu'il devait avoir une grosse caution […]. [Léonard Mestrallet] il était jeune, bon, vingt ans, c'est pas la même époque que maintenant mais vingt ans c'était jeune quand même, on peut pas…alors, il l'a cautionné pendant je sais pas combien d'années, voilà, jusqu'à ce qu'il ait fait ses preuves, que ça marche, qu'il n'y ait jamais eu de problème de paiement parce que les paysans le 2 du mois suivant, ils venaient toucher leur paye ». Entretien biographique de Colette Eymard, née Mestrallet, le 2 juillet 2008.

[1791] « … la rencontre pendant la Première Guerre mondiale, de deux hommes de culture différente, en repos pour blessure à Orange va favoriser la mise en place d'un établissement coopératif. M. Dussert, directeur des services agricoles de la Haute-Savoie, et Léon Rochas agriculteur aux Dollys […] ont communément l'idée de créer une coopérative fromagère dans les Quatre montagnes, sur le modèle haut-savoyard. Dès 1920, M. Dussert provoque des réunions pour interpeller les producteurs de Méaudre sur la nécessité de se regrouper. Se joignent à eux différentes personnalités [locales]. Cette équipe se rend en Haute-Savoie et fait les démarches nécessaires pour réunir les financements et résoudre certains problèmes techniques, afin que la fruitière puisse être opérationnelle en mars 1924 » Philippe HANUS, Robert ROCHAS, Paul GUILLOT, Aimé RAVIX, « Une économie laitière et fromagère », article cité, p. 143.

des habitants et un fonctionnaire permettrait le développement. Le mimétisme du modèle haut-savoyard va jusque dans le matériel puisque c'est la société Challon-Baillet-Mégard de Nantua qui procède à la livraison du matériel nécessaire. Mais, Dussert et Léon Rochas ne sont pas d'horizons si différents.

Jules Séraphin Dussert (né en 1869) n'est pas un haut-savoyard, mais un isérois natif de Saint-Jean-de-Vaulx, non loin du bassin houiller de La Mure [1792]. Ingénieur agricole sorti de l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier en 1896, il fait sa carrière en Haute-Savoie. Son dossier de la Légion d'honneur, obtenue en 1927, croise les bases de données car il s'est marié le 25 septembre 1900 à Méaudre avec Marie Eugénie Joséphine Chabert (née en 1871), petite-fille du fils aîné des enfants de Daniel Chabert (v. 1795-1850). Le brassage supposé par la guerre est donc à remplacer par un entre-soi local. C'est toute notre appréhension du phénomène qui vacille puisque l'arrivée du modèle haut-savoyard n'apparaît plus tellement exportée par des professionnels venus des deux Savoie et de Suisse. Il peut également être envisagé comme une importation, voulue par des cultivateurs locaux. Face aux entreprises privées, ils choisissent de faire venir un système dans lequel ils restent les maîtres du jeu et donc acteurs. On peut penser que Dussert a pu parler du territoire de sa belle-famille, déjà connue pour sa race bovine de plus en plus laitière, afin de faciliter l'introduction de hauts-savoyards dans le canton de Villard-de-Lans dès la fin des hostilités.

Dès 1919, le projet est lancé. L'inspecteur des Eaux et Forêts Mourral montre l'intérêt d'avoir une fruitière « car le plus souvent le temps leur [les exploitants] fait défaut pour la manipulation de leur lait » [1793]. À la fin de l'année, Paul Fanjas vend sa fruitière avec le matériel à la commune, la délibération du conseil municipal précise que le bâtiment vendu « est à l'usage d'une fruitière et que son existence est utile et indispensable » [1794]. La coopérative naît définitivement au printemps 1923 [1795].

[1792] Base LEONORE dossier 19800035/1345/55859. Son père, Séraphin, est cordonnier sur l'acte de naissance puis il devient cafetier à La Motte-d'Aveillans, une autre commune du gisement houiller. Le lien entre le canton de Villard-de-Lans et Saint-Jean-de-Vaulx est peut-être à prolonger par le fait que la première laiterie que Mestrallet acquiert en dehors du canton de Villard-de-Lans est située dans cette commune. Peut-être le directeur des services agricoles de Haute-Savoie a pu intervenir en faveur d'un homme qu'il doit probablement connaître (Entretien biographique de Colette Eymard, née Mestrallet, le 2 juillet 2008).

[1793] Arch. dép. Isère, 2O225/9. Extrait du rapport de l'inspecteur des Eaux et Forêts Mourral le 1er mars 1919. L'auteur précise que « Cette fruitière renferme tout le matériel nécessaire pour la transformation du lait en beurre et en fromage façon gruyère… ».

[1794] Arch. dép. Isère, 2O225/9. Extrait du registre des délibérations du 17 décembre 1937.

[1795] Arch. dép. Isère, 2O225/9. Extrait du registre des délibérations du 13 mai 1923. Le document indique que « C'est une laiterie moderne à l'image de celles qui existent dans les Savoie que la coopérative veut fonder ».

L'innovation de la coopérative méaudraise de 1923 est reprise l'année suivante à Villard-de-Lans [1796]. Les statuts se ressemblent beaucoup entre les deux communes pour désigner ceux qui ont le droit de devenir sociétaires c'est-à-dire les propriétaires exploitants et les fermiers [1797]. La similitude est également dans le capital investi, 27 000 francs à Méaudre, 30 000 francs à Villard-de-Lans. Mais, dans cette commune, dès le 27 novembre 1924, une augmentation de capital amène au montant de 162 000 francs. Le montant des actions, 500 francs, est également identique ce qui indique que les coopératives ne sont pas réservées à quelques-uns. Toutefois, le nombre de sociétaires ne représente qu'une partie des exploitants [1798]. À Méaudre, par exemple, les 54 sociétaires représentent de l'ordre d'un tiers des cultivateurs [1799]. C'est donc, toutes proportions gardées, un mouvement collectif qui conduit aux coopératives. Enfin, à Méaudre comme à Villard-de-Lans, la même organisation apparaît [1800]. Dans les deux communes, les sociétaires sont propriétaires de la coopérative, ils confient le lait à un fermier qui est chargé de le transformer en produits destinés à la vente [1801]. La gestion est donc entre les mains d'un conseil d'administration qui, à Méaudre, fixe le prix tous les trois mois. À Villard-de-Lans, entre le choix d'un gérant et celui d'un fermier, « l'assemblée préfère un fermier, déposant son prix sous pli cacheté pour la vente du lait » [1802]. Ainsi, si les sociétaires se déchargent d'une partie du travail, ils demeurent cependant les donneurs d'ordre.

[1796] Arch. dép. Isère, 11U473. Coopérative fruitière de Méaudre (société), 31 mai 1923 ; 11U477. Dépôt de pièce de la délibération du premier juin 1924 de l'assemblée générale constitutive de la Société coopérative fruitière du Villard-de-Lans ; 11U479. Coopérative fruitière de Villard-de-Lans, modification des statuts, 7 décembre 1924, déposée le 5 janvier 1925. A noter qu'une dernière coopérative se monte à Autrans en 1930 (Philippe HANUS, Robert ROCHAS, Paul GUILLOT, Aimé RAVIX, « Une économie laitière et fromagère », article cité, p. 144) avec 130 sociétaires d'après l'enquête de 1929 (Arch. dép. Isère, 3 426W6).

[1797] Différentes situations sont prévues (la vente de la propriété, ou une exploitation sans vaches par exemple). L'article 12 des statuts de Méaudre précise que le preneur sera tenu de remplir les engagements que le bailleur aura souscrit : « […] Celui qui afferme son fonds aura la faculté d'imposer à son fermier l'exécution de ses propres engagements quant à l'apport de lait à la fruitière et il ne cesse pas de faire partie de la société […] » (Arch. dép. Isère, 11U473. Coopérative fruitière de Méaudre (société), archive citée). De même, les différentes situations de sortie, jusqu'à l'exclusion, en cas de condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle mais également en cas de fraude (couper le lait avec de l'eau) sont également notées.

[1798] Dans le cas des fondateurs et des administrateurs de Méaudre ainsi que des commissaires de Villard-de-Lans une recherche biographique a été conduite. Elle a été prolongée, dans le cas des premiers sociétaires puis de la seconde liste (celle de l'augmentation de capital) à Villard-de-Lans

[1799] À partir du recensement de 1921, les « cultivateurs », « rentiers » et « journaliers » ont été retenus, tout en sachant que, du fait de la pluriactivité, ceux qui inscrivent d'autres professions peuvent cependant avoir des terres. Toutefois, l'identification des 38 sociétaires de Villard-de-Lans en juin 1924 montre que, sauf exception, c'est bien le travail de la terre qui est retenu pour les qualifier.

[1800] « Chaque sociétaire est tenu d'apporter à la fruitière tout le lait de ses vaches… » (Arch. dép. Isère, 11U473. Coopérative fruitière de Méaudre (société), archive citée, article 11). Des exceptions sont prévues puisque du lait peut être soustrait pour la consommation de la famille et du personnel de l'exploitation, du propriétaire si cela lui est réservé ainsi que pour l'alimentation des veaux.

[1801] « Cette société a pour objet de tirer partie du lait produit par les vaches des membres de la société, soit par la vente de ce lait, la fabrication et la vente du fromage, du beurre, soit par l'utilisation des sous-produits ». Arch. dép. Isère, 11U473. Coopérative fruitière de Méaudre (société), archive citée, article 2.

[1802] Arch. dép. Isère, 11U479, archive citée. Deuxième résolution en annexe (assemblée générale du 27 novembre 1924). Méaudre fait le choix d'avoir un gérant, Lacombe.

Leur analyse biographique montre que, dans plusieurs cas, ils ont été des exposants au concours spécial de la race bovine. C'est le cas, par exemple, de Joseph Faure (1865-ap. 1936) [1803]. D'autres sont moins prestigieux et moins importants, comme Jean Pouteil-Noble (né en 1862). Ce propriétaire d'un peu plus de quinze hectares est domicilié aux Guillets où il exploite ses terres parfois avec un domestique. Candidat malheureux à plusieurs élections, il ne fait que trois apparitions au concours spécial sans jamais l'emporter. Sa participation à la coopérative fruitière après guerre pourrait s'expliquer par le décès de son épouse et le départ de ses deux enfants. Seul, il se décharge ainsi d'une partie du travail et reçoit en contrepartie une somme d'argent régulière. D'autres sociétaires peuvent être des enfants d'anciens exposants au concours spécial. C'est le cas, par exemple, de Paul Magnat à Boisbarbu [1804]. Son père, son beau-père, son frère se sont inscrits et, dans cette famille de grands propriétaires, être sociétaire est une manière de continuer à valoriser la ressource que constitue l'élevage. Les liens avec la station d'élevage sont évidents à Villard-de-Lans et à Méaudre où des liens se tissent également avec les adhérents des sociétés de drainage. Marius dit Josué Rochas dont l'action s'inscrit dans l'héritage de la voie fixée par son père (fiche biographique 53), ou Amédée Odemard (fiche biographique 54), par exemple, montrent que tout un système s'est structuré autour de l'élevage bovin. De l'amélioration des terres à l'amont, à la sélection des bêtes et à la valorisation recherchée des produits issus du lait à l'aval, une filière laitière apparaît à nouveau. Les coopératives sont une voie de développement de l'entre-deux-guerres favorable aux propriétaires qui font participer leurs fermiers. Josué Séraphin Gouy-Pailler (1873-1946) correspond à cette situation [1805]. Le fermier ne peut plus faire autant de plus-value qu'auparavant puisqu'il verse un produit brut qu'il ne travaille pas et le propriétaire a un revenu régulier.

[1803] Fils de Jean Benoît Faure (1831-1889), ce cultivateur installé aux Olivets est un très grand propriétaire avec plus de 41 hectares en 1914. Les terres et les bois occupent une partie importante de cette superficie, ce qui signifie que l'homme est riche de ses forêts. De surcroît, c'est un exposant régulier au concours spécial puisqu'il remplit 52 déclarations et reçoit 26 récompenses, pratiquement chaque année du concours. Ses talents pour « l'amélioration de la race bovine du Villard-de-Lans » sont soulignés dans son dossier du Mérite agricole, notamment par le liste des 38 prix qu'il obtient dans différents concours, et notamment des concours régionaux qui conduisent ses bêtes de Gap à Privas mais également de Nice à Montpellier en passant par Marseille durant la première décennie du 20e siècle et même au Concours général à Paris en 1905. C'est également à cette période qu'il fait son entrée au conseil municipal de Villard-de-Lans

[1804] Paul Magnat fait l'objet de la Fiche Biographique 62.

[1805] Administrateur de la société coopérative fruitière de Villard-de-Lans, il est l'aîné des neuf enfants de Joseph Antoine (né en 1851) et de Léonie Jalliffier-Talmat. Il est issu de la petite propriété puisque son père possède à la veille de la Grande Guerre un peu plus de huit hectares en une trentaine de parcelles dont la moitié de la superficie est composée de terres. Il épouse en 1901 Noémie Argoud-Puy dont le père, François (1814-1886), est également un petit propriétaire avec cinq hectares. Josué Séraphin Gouy-Pailler prend en location des terres et plusieurs recensements gardent la trace qu'il est un fermier. Sa participation à la coopérative fruitière s'explique dans cette famille qui s'investit dans l'élevage puisque deux de ses beaux-frères sont des exposants au concours spécial avant guerre.

Un autre angle d'approche consiste à avoir une idée de l'étendue de la propriété. À Villard-de-Lans, sur les 34 individus pour lesquels l'étendue de leur propriété ou celle de leur père est identifiée à la veille de la Première Guerre mondiale, la moitié de l'effectif est issu de familles avec moins de dix hectares (dont dix avec une propriété inférieure à quatre hectares). L'autre moitié se compose d'une moyenne propriété présente dans quatorze cas. On a donc deux profils différents dont celui de propriétés si modestes que la traite d'une voire de deux vaches rend difficile la fabrication d'un fromage ; le versement régulier d'une « rente » laitière est plus avantageux. Chez les moyens propriétaires, la coopérative les décharge d'un travail fréquent et fragile pour ne pas perdre le lait. À Villard-de-Lans, l'augmentation de capital qui intervient en 1924 laisse voir que des sociétaires sont bien dotés : ils peuvent mettre plusieurs milliers de francs dans la caisse commune ce qui montre qu'ils ont le numéraire mais également les reins assez solides pour pouvoir payer le reste de leurs parts. Sur les 37 sociétaires qui participent à la répartition de l'augmentation de capital, la moyenne est de 8,8 actions de 500 francs et la médiane est à 6. Quelques sociétaires prennent un grand nombre d'actions. C'est le cas d'Emile Rey (né en 1868), certes un moyen propriétaire de plus de quatorze hectares mais qui souscrit pour 20 000 francs. Il est suivi par Joseph Faure avec 11 000 francs, Eugène Gouy-Pailler avec 10 500 francs, Elie Mayousse et Séraphin Guichard chacun avec 10 000 francs pour ne citer que les montants les plus remarquables [1806]. La moyenne propriété sort donc enrichie de la guerre et elle cherche à faire fructifier ses biens.

Tous les cultivateurs ne confient cependant pas leur lait à la fruitière et certains continuent à le transformer de manière ancestrale ou avec un petit matériel spécialisé. La statistique de 1929, en effet, note 77 écrémeuses centrifuges dans le canton (dont 30 à Autans et à Lans) et 43 malaxeurs à beurre [1807]. Derrière la discordance entre certaines communes qui peut interpeller, la réalité est bien celle d'une partie de la production laitière valorisée dans l'exploitation. Cela peut se faire si la main-d'œuvre est présente. Or, entre la réduction du nombre de domestiques, les situations de veuvage, l'âge des sociétaires mais également le départ des enfants, tout un faisceau de conditions explique que livrer son lait devienne plus avantageux. Par ailleurs, cela constitue une forme de salaire régulier. Ces considérations doivent comprendre la localisation des sociétaires. Colette Eymard, née Mestrallet, en a un

[1806] La constitution de la coopérative de Villard-de-Lans se fait par le versement immédiat du quart du montant des parts prises. La situation des sociétaires de Méaudre mériterait d'être explorée à son tour afin de corroborer ou nuancer ces premières tendances.
[1807] Arch. dép. Isère, 3 426W6.

souvenir net [1808]. Ces souvenirs peuvent se recouper avec la carte établie à partir de la localisation des sociétaires identifiés (Carte 4 ci-après).

La carte permet de voir le maillage du territoire et les deux listes de souscripteurs se complètent. La première montre que les cultivateurs qui vivent en bas des alpages situés dans la partie méridionale de la commune sont particulièrement présents. De même, ceux de Bois barbu sont intéressés par la valorisation des produits laitiers par l'entremise de la coopérative. La seconde liste complète les espaces concernés : il y a de nouveaux souscripteurs d'un hameau déjà désigné précédemment ; surtout, de nouvelles localités renforcent la mainmise sur le territoire de Villard-de-Lans. La seule exception dans la commune concerne les hameaux proches des Geymonds puisque c'est là que se trouvent les concurrents de la laiterie Girard-Blanc.

[1808] « … Leur lait, chez Girard-Blanc, c'était plutôt ceux qui…, du haut du village, euh, les Mourets, les Chaberts, tout ça et nous, enfin mes parents, ils ramassaient Corrençon, Boisbarbu, voilà, plutôt de ce côté-là…il y en avait qui donnent. Alors, on faisait le ramassage, et puis aussi les Jarrands, au début des gorges de la Bourne qui avait beaucoup de paysans qui avaient des bêtes. Alors, Boisbarbu, on faisait la tournée, il faisait la tournée avec un mulet, l'hiver c'était le mulet et le traineau parce qu'on ne dégageait pas les routes et autrement, c'était des camions qui allaient à Corrençon, aux Guillets, aux Pouteils ». Entretien biographique, Colette Eymard née Mestrallet 2 juillet 2008. Le souvenir d'une période qui doit être à la suite de la Libération, garde cependant sa pertinence pour connaître la situation antérieure.

Carte 4 : Localisation des sociétaires de la coopérative fruitière de Villard-de-Lans (milieu des années 1920)

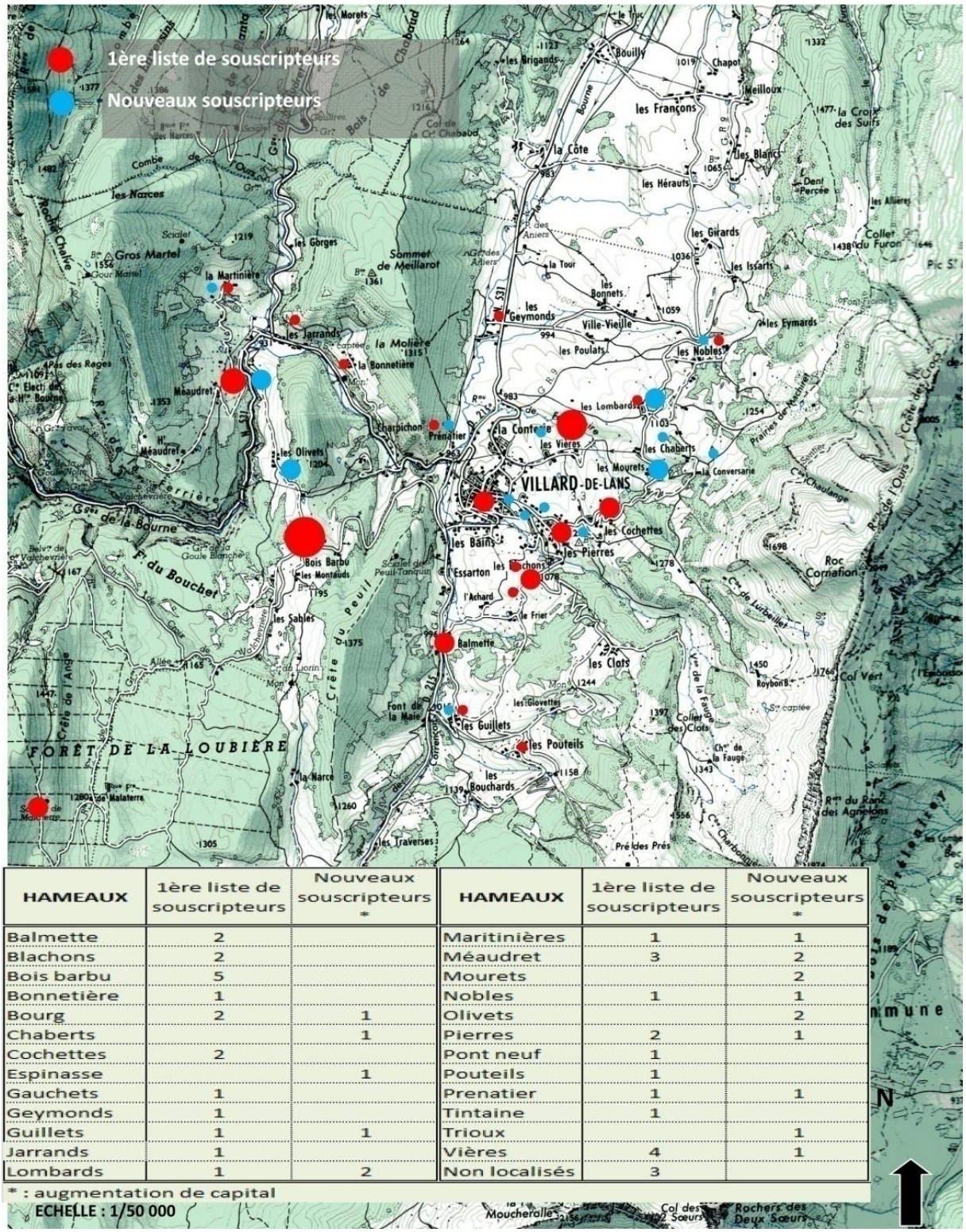

HAMEAUX	1ère liste de souscripteurs	Nouveaux souscripteurs *	HAMEAUX	1ère liste de souscripteurs	Nouveaux souscripteurs *
Balmette	2		Maritinières	1	1
Blachons	2		Méaudret	3	2
Bois barbu	5		Mourets		2
Bonnetière	1		Nobles	1	1
Bourg	2	1	Olivets		2
Chaberts		1	Pierres	2	1
Cochettes	2		Pont neuf	1	
Espinasse		1	Pouteils	1	
Gauchets	1		Prenatier	1	1
Geymonds	1		Tintaine	1	
Guillets	1	1	Trioux		1
Jarrands	1		Vières	4	1
Lombards	1	2	Non localisés	3	

* : augmentation de capital

Source : Arch. dép. Isère, 11U477 et 11U479.

Les coopératives laitières sont un moyen utilisé par les acteurs dans une stratégie de consolidation des exploitations, mais elles ont également une fonction sociale qui est un autre pan du développement. Chez certains sociétaires, être un des dirigeants des fruitières s'inscrit dans le prolongement d'un rôle éminent au plan local déjà sanctionné par l'entrée dans le conseil communal. À Méaudre, Marius dit Josué Rochas est élu avant-guerre. Pour d'autres, l'entrée est postérieure à la constitution des coopératives. Bien qu'un lien de causalité soit difficile à établir, il ne fait cependant pas de doute qu'il s'agit d'un élément qui entre en ligne de compte pour obtenir des suffrages, mais également pour, dans d'autres cas, les détourner. Josué Victor Roux-Fouillet est un bon exemple[1809]. Dans son cas, d'origine modeste, la participation à la coopérative lui sert en quelque sorte de tremplin pour devenir conseiller municipal. Josué Henri Breyton (1883-1955), est à croiser avec le portrait précédent [1810]. Tous deux sont déjà dans une trajectoire ascendante puisqu'ils sont administrateurs de la coopérative ce qui leur confère une petite position sociale au début des années 1930.

Les coopératives fruitières sont donc constituées de familles dont certaines sont reliées entre elles ou proches par des liens de voisinage. Les sociétaires composent une partie non négligeable d'une petite et surtout d'une moyenne propriété dynamique. Celle-ci continue à chercher, après l'utilisation de la race bovine de Villard-de-Lans dans le concours spécial ou sa participation, dans le cas méaudrais, aux syndicats de drainage, à repenser les modalités de

[1809] Il est l'un des enfants de Joseph (né en 1846) et de Philomène Mure-Ravaud qui épouse le frère de son premier époux après le décès de celui-ci en 1866. Quatre enfants au moins naissent dont Emilie Marie (1875-1948) qui épouse Séraphin Guichard, un grand propriétaire de plus de 34,2 hectares au hameau de la Balmette à Villard-de-Lans et qui fait également partie de la première équipe de la coopérative de Villard-de-Lans. Un des frères d'Emilie Marie, Josué Victor Roux-Fouillet, est un autre administrateur. Son père comme son beau-père sont de très petits propriétaires, de moins de quatre hectares l'un et l'autre sur la matrice cadastrale rénovée, et aucun des deux ne s'est même présenté aux élections municipales de Villard-de-Lans. Josué Victor loue donc des terres avant de les racheter et d'en devenir propriétaire. Comme ses enfants sont jeunes, il se fait seconder par un domestique et ses biens s'accroissent à 19 hectares au début des années 1930 avec une dominante de prairies artificielles et de céréales. Il est probable que sa participation active à la coopérative est un élément déclencheur de son entrée au conseil municipal car il se présente une première fois l'année qui suit la création de la coopérative. Il est reconduit en 1929. De surcroît, sa qualité de membre fondateur et administrateur lui vaut en 1934 la médaille du Mérite agricole (Arch. dép. Isère, 29M40).

[1810] Josué Henri Breyton, s'il est l'avant-dernier des enfants de Jean-Louis (1848-1891) et de Marie Mure-Ravaud (née en 1849), a pour lui d'être le seul garçon survivant, après le décès d'un très jeune frère aîné. Domiciliée au hameau familial des Balmettes, Marie Mure-Ravaud est l'une des silhouettes féminines qui participent au concours spécial (sur la place des femmes au concours spécial, voir Gilles DELLA-VEDOVA, *Les comices et le développement agricole dans le département de l'Isère*…, mémoire cité, ff° 197-200) et peut-être Henri s'est-il également présenté à la fin dans les dernières années sans l'emporter. La propriété est bien modeste, 1,7 hectare en 1914 en deux parcelles composées de broussailles et de terres mais il en loue d'autres parcelles car autrement la présence d'un domestique agricole en 1911 serait incompréhensible. Après la guerre, il épouse en 1920 Virginie Emilie Peyronnet dont le père est un moyen propriétaire de plus de quatorze hectares. La présence de ce très petit propriétaire parmi l'équipe dirigeante de la coopérative peut s'expliquer par sa position de gendre ou encore par le fait qu'il est originaire du hameau des Balmettes qui envoie d'autres de ses habitants dans la fruitière. Le rôle de cet homme, jusqu'alors modeste, prend une certaine importance : administrateur de la coopérative fruitière, il entre au conseil municipal de Villard-de-Lans en 1929 et le demeure en 1935. À cette époque, ses activités se sont élargies puisqu'il est hôtelier en 1931 et marchand primeur cinq ans plus tard. Josué Henri Breyton prend le virage du système touristique mais, surtout, il montre une capacité à saisir les opportunités qui se présentent à lui pour se développer afin de sortir de ce qui semble être une extraction modeste.

son développement. Cet essor prend à la fois un sens économique (gagner de l'argent) et une dimension sociale (parvenir à devenir l'une des familles qui comptent à l'échelle locale par exemple en siégeant dans les instances de décision de la fruitière ou en faisant son entrée au conseil municipal).

Les coopératives ont également pour intérêt de repérer les fruitiers qui sont chargés de transformer le lait. Les informations recueillies confirment ce que le personnel des laiteries privées montrait, c'est-à-dire la présence d'individus originaires des départements savoyards et de Suisse dont certains s'installent durablement dans le canton de Villard-de-Lans.

À Méaudre comme à Villard-de-Lans, les listes nominatives de recensement gardent trace de ces migrants. Dans la première commune, en 1926, le gérant, Léon Lacombe, est natif de Menthonnex-sous-Clermont, dans le canton de Saint-Julien-en-Genevois. Il fait appel à Marius Fontanel (né en 1900) qui vient avec son épouse et son jeune frère Claudius (né en 1909), deux frères natifs de Marlioz, une commune du même canton. Leur venue est à croiser avec celle de Joseph Christollet (né en 1877), originaire de Cusy dans le canton de Rumilly, qui s'installe à Autrans. La coopérative de Villard-de-Lans est tenue par le laitier Léonard Joseph Mestrallet et sa mère Joséphine Bouchet (1875-1960), natifs tous deux de Saint-Eusèbe également à proximité de Rumilly. Domiciliés au Pont-de-l'Essarton, ils ont pour voisin Léon Sallaz, un fromager conscrit de Léonard Mestrallet et qui est de Choisy, une commune située à une quinzaine de kilomètres d'Annecy et limitrophe de celle de Marlioz déjà mentionnée. Cinq ans plus tard, à Autrans, le fromager de la jeune coopérative est François Desprès, natif de Cuvat, toujours au nord d'Annecy et à proximité de La Roche-sur-Foron. Il a pour employé Benoît Baret (né en 1890) de Thairy, un hameau de Saint-Julien-en-Genevois. De ce même lieu-dit est issu l'aîné des enfants de Germaine et d'Isidore Carrier qui, lui, est originaire d'Evire à proximité d'Annecy. Le « fromager » employé par Lacombe pour aider Isidore Carrier est de Frangy, une commune à proximité de Saint-Julien-en-Genevois [1811]. Cette énumération dessine des territoires géographiquement très proches les uns des autres, les premiers autour d'Annecy, les seconds autour de Saint-Julien-en-Genevois à proximité immédiate de la frontière suisse. Ils sont à relier avec le personnel qui vient également de la région de Genève ou de Lausanne. Cet arc migratoire montre qu'au-delà des individus, ce sont des réseaux et des familles qui se déplacent et dont les membres se soutiennent. Les recherches faites en Haute-Savoie et les entretiens réalisés en Isère se

[1811] L'exercice pourrait être continué pour le recensement de 1936. À Méaudre, le nouveau fromager que le nouveau gérant, Dominici de Montmélian, installe se nomme Henri Clerc. La présence de cet homme pourrait s'expliquer par la commune de naissance de son épouse, Groisy-le-Plot, à proximité d'Annecy dont l'épouse du premier fromager de 1926, Marius Fontanel, est également originaire.

rejoignent pour souligner une vraie professionnalisation dans la voie fromagère. Elle est d'une part le fruit d'une transformation agricole. C'est la « renaissance agricole » décrite par André Cholley dans les Préalpes de Savoie [1812]. Le canton de Villard-de-Lans importe le système qui se met en place dans le dernier tiers du 19e siècle dans cette partie de la Haute-Savoie. Ce n'est plus une coopérative de producteurs qui reçoivent à leur « tour » le fruit du lait mis en commun, car le cultivateur n'aurait reçu qu'à quelques occasions la possibilité de se procurer de l'argent par la vente des fromages qu'il aurait produit. Après la Grande Guerre et dans un contexte de perturbations démographiques (réduction des naissances, mouvement migratoire vers les centres industriels, saignée de la guerre), il est préférable de vendre à un fabricant. L'adjudicataire paie le lait, à un prix fixe et révisé régulièrement, ce qui procure aux sociétaires la garantie d'un revenu régulier. De son côté, il peut chercher à faire des profits grâce au petit lait qui sert à nourrir les porcs qui sont à proximité de la fromagerie, et aussi chercher à perfectionner la qualité voire à se lancer dans la création d'une marque. La différence avec le pays genevois et les Bauges est que dans le cas de Villard-de-Lans, les fruitières sont une conséquence du perfectionnement bovin alors que dans les Savoie, elles en sont une cause.

Les deux repreneurs des coopératives, Lacombe et Mestrallet sont issus de cette région de l'avant-pays alpin qui innove. De surcroît, ce ne sont pas des « petits ». Léon Lacombe vient de Monthonnex où, en 1896, son père est fromager et son grand-père maire de la commune [1813]. Léonard Mestrallet est issu également d'une famille importante et dont des membres sont fromagers mais, enfant d'un deuxième mariage, il doit partir pour trouver une place en dehors du pays natal [1814]. A nouveau, le réseau familial est important. Dans le cas de

---

[1812] André CHOLLEY, *Les Préalpes de Savoie (Genevois, Bauges) et leur avant-pays. Etude de géographie régionale*, Paris, Armand Colin, 1925, 756 p. L'auteur explique qu'un changement se perçoit à partir des années 1835-1840. Le système des fruitières se diffuse plus largement avec l'amélioration des races bovines. Après les premières fruitières pour lesquelles les producteurs décident de mettre en commun le fruit laitier de leurs vaches dans un local approprié à la fin du 18e siècle, leur nombre augmente à partir du dernier tiers du 19e siècle. Le système du tour est délaissé en faveur d'un nouveau système de vente du lait à un adjudicataire. Les explications de Cholley peuvent être croisées avec G. GUEPIN, *L'industrie laitière en Haute-Savoie. Les fruitières*, Annecy, L. Dépollier, 1930, 112 p. et Justinien RAYMOND, *La Haute-Savoie sous la IIIe République : histoire économique, sociale et politique, 1875-1940*, Seyssel, Ed. du Champ Vallon, 1983, 2 volumes, 1 171 p.

[1813] Arch. dép. Haute-Savoie, 6M283.

[1814] « … Du côté de ma grand-mère Bouchet [la mère de Léonard Mestrallet] ils étaient tous fromagers ». Le père de Léonard Mestrallet « c'était un gros propriétaire, je crois qu'il était marchand de vins mais c'était un peu tabou d'en parler […] Mon grand-mère c'était son deuxième mariage ; d'un premier mariage il avait eu un garçon et une fille et il était veuf. Donc le père était très riche et quand il s'est marié avec ma grand-mère, mon grand-père, et qu'elle a eu un garçon, il fallait partager avec ses deux premiers petits enfants. Donc ils ont été très à l'aise tant qu'il y avait mon grand-père. Et après, dans le partage, ils ont eu une grosse maison bourgeoise dit Le château […] Ils [les deux enfants aînés du premier mariage] considéraient mon père bon ben comme un intrus […] ». A un autre moment Colette Eymard précise que « Le père de Paul Bouchet, Louis Bouchet [un des frères de la mère de Léonard Mestrallet], lui, il était marchand de vaches et puis les autres ils étaient dans le fromage à Rumilly et puis aux alentours […] ». Entretien biographique, Colette Eymard née Mestrallet, 2 juillet 2008.

Léonard Mestrallet la somme qui lui permet de s'installer dans le canton vient de la caution versée par un des oncles du côté maternel, Louis Batardon, et d'un cousin, Gilbert Bouchet (1909-1994) [1815]. De plus, la place des femmes est également importante dans l'entreprise familiale car à côté de la cousine Aline il y a également Yvonne [1816].

La venue de ces Savoyards a également pour conséquence une transformation du fromage produit. Ce sont en effet des gruyères qui sont fabriqués à Lans dans la laiterie de Gravier tenue par Janin [1817]. À Villard-de-Lans, Mestrallet produit deux fromages. Au départ, il fabrique les mêmes produits que dans sa région natale, des gruyères, avant de passer à la fabrication d'un bleu sous la marque « Col-Vert », du nom d'un passage situé à 1 766 mètres et qui est un ancien sentier pour descendre directement de Villard-de-Lans dans le bassin grenoblois [1818]. Les quantités plus importantes de lait amènent une modification de la taille des fromages. Les entreprises sont assez fortes pour conserver les gruyères plus longtemps contrairement aux petits bleus qui demandent à être vendus assez rapidement. Les souvenirs de Colette Eymard, née Mestrallet, permettent d'envisager des procédés de fabrication qui se sont progressivement transformés mais qui, dans leurs grandes lignes, doivent correspondre

[1815] « … Le cousin germain de mon père qui s'appelle Gilbert Bouchet qui est, parce que c'est compliqué…parce que ma maman, enfin, le cousin germain de mon père qui s'appelait Gilbert Bouchet et la cousine germaine de ma mère qui s'appelait Aline Trombert Batardon de jeune fille se sont mariés…le cousin germain de mon père et la cousine germaine de ma mère se sont mariés parce qu'ils se sont connus au mariage de mes parents. Voilà, et ils sont venus après…Aline, une fille Batardon Trombert, a tenu la crèmerie de Louis Batardon [à Grenoble] et Gilbert Bouchet, son mari, cousin germain de Léonard Mestrallet, a tenu, avant de se marier, la laiterie de Pierre-Châtel … ». Entretien biographique, Colette Eymard née Mestrallet, 2 juillet 2008.

[1816] « Ida [épouse de Léonard Mestrallet] et Yvonne, leurs pères étaient frères […]. Yvonne est venue aider maman quand ils ont crée la crèmerie sur la place de Villard-de-Lans et elle s'est mariée après avec un des ouvriers de la scierie [Eymard], avec Sébastien Gervasoni. Et après ils sont devenus gérants de la fromagerie de Pierre-Châtel ». Et plus loin « Après ma cousine. Maman l'avait fait venir, Yvonne Revol, elle l'a fait venir quand elle tenait la crèmerie sur la place de Villard-de-Lans, donc elle était jeune fille. Ils ont crée la crèmerie peut-être en 31, 32. Maman l'a tenu jusqu'en 1935, jusqu'à ma naissance. Après Yvonne l'a tenu quelques temps […] ». Entretien biographique, Colette Eymard née Mestrallet, 2 juillet 2008. Sébastien Gervasoni (né en 1914) est un Italien natif de Brembilla. Porcher à la laiterie Mestrallet, son union avec un membre de la famille lui permet donc d'avoir des responsabilités dans un établissement satellite de celui de Villard-de-Lans. En 1946, il est de retour à Villard-de-Lans et toute la famille Gervasoni travaille dans le lait, les uns comme fromagers (dont Sébastien), les autres, les plus jeunes, sont laitiers. Dans le second extrait, on note que c'est l'épouse qui prend des décisions qui concernent la main-d'œuvre, en plus du fait qu'elle tient le magasin. Sa participation est donc très active.

[1817] Philippe HANUS, Robert ROCHAS, Paul GUILLOT, Aimé RAVIX, « Une économie laitière et fromagère », article cité. Robert Rochas parle d' « une sorte de gruyère qui était plein de trous et qui gonflait bien » avec « des meules de 50 à 60 kg en moyenne l'été et parfois 100 kg l'hiver ». Plus loin il évoque un « fromage de gruyère » (p. 148). Ce ne sont plus les bleus de quatre kilos.

[1818] Mestrallet utilise les mêmes procédés que la laiterie Girard-Blanc car il crée une marque d'un produit laitier qui a le nom d'un repère géographique connu à la fois des habitants du lieu mais aussi des voyageurs de plus en plus nombreux. Cette création est postérieure à la période envisagée. La date de création reste pour le moment inconnue mais la période se situe avant 1953, « avant mon mariage » comme dit Colette Eymard : « Au départ, il y avait que du Sassenage, du Col Vert on disait, du Col Vert, il y avait que ça, il y avait le Col Vert et, à Pierre-Châtel, il faisait que du Col-Vert et du beurre bien sûr, ça va avec la crème, avec tout cela. Et, à un moment donné, le fromage se vendait moins, avant mon mariage avant 53, le Sassenage se vendait moins et sur Villard il a fait de l'emmenthal, du gruyère d'emmenthal ». Entretien biographique, Colette Eymard née Mestrallet, 2 juillet 2008. Puisque les toutes premières années, Léonard Mestrallet aurait fait des gruyères et qu'une mutation intervient avant 1953 (le moment de baisse des ventes pourrait correspondre à la Reconstruction), alors la fabrication du bleu (« Sassenage ») pourrait dater des années 1930 et 1940.

également à l'entre-deux-guerres [1819]. Le travail familial (père, mère, enfants) est bien la colonne vertébrale du développement.

Avec Léonard Mestrallet, l'étude des coopératives est complétée par celle des adjudicataires. Certains restent dans le canton comme Déprès à Autrans et Léonard Mestrallet qui est conseiller général du canton durant les « trente glorieuses ». Le « blanc bec » est devenu l'un des acteurs majeurs du développement rural du canton.

L'histoire des coopératives qui naissent dans le canton de Villard-de-Lans durant les années 1920 entame une nouvelle phase dans la filière laitière. Elle est à croiser avec celle des entreprises privées (Perron, Gravier puis Dominici) et montre un partage du territoire cantonal à l'échelle des communes, voire à l'intérieur de celles-ci. Certes, il y a des rivalités mais il y a également une inflexion majeure dans la fabrication fromagère qui voit la fabrication du bleu concurrencée par celle de l'emmenthal. Ces changements sont liés à l'arrivée de migrants de Savoie ou de Suisse qui sont de véritables acteurs du développement rural dans le canton. Les étrangers ont leur place dans cette histoire. Leur venue est à relier, de manière étroite, au rôle joué par le directeur des services agricoles de Haute-Savoie qui s'est marié à l'une de descendantes de la plus importante famille de Méaudre. L'histoire des coopératives prouve que les cultivateurs restent des acteurs qui décident d'importer les innovations alpines. Il n'y a pas recouvrement d'un modèle par un autre, mais négociation afin que les sociétaires demeurent des interlocuteurs importants. Pour ces derniers, dans une période qui voit une réduction de la main-d'œuvre, percevoir un salaire laitier est un moyen de résoudre les tensions. Si la sécurité que représente un versement en numéraire n'est pas à écarter, cette approche fait l'impasse sur d'autres considérations tout aussi importantes : souscrire à la

[1819] « Mon père allait souvent en Italie, enfin souvent, il allait en Italie parce que, pour aller chercher des ferments lactiques et après il faisait sa sauce. Il avait un petit laboratoire, dans le galeta et il avait ses éprouvettes, des petites machines, il faisait sa mixture […] il allait Turin ou Milan […] et puis après il se les faisait envoyer et c'est maman…Ah, c'était curieux… elle faisait les ferments ». Colette Eymard évoque une technique de pressure qui semble bien éloignée de la caillette des jeunes veaux car pourquoi importer des paquets d'Italie alors qu'il n'y avait qu'à se servir dans une région d'élevage ? La réponse ne se trouvera pas sur la bande magnétique que Colette Eymard fait arrêter quelques instants. Après la reprise et en réalisant un schéma elle poursuit : « Là c'était la cuisine, là l'escalier qui montait aux chambres, là il y avait un monte-charge pour les fromages, qui descendait à la cave, voilà ou qui remontait. Là vous aviez des, des, la baratte pour le beurre. Là il y avait le pesage […]. Alors c'est vrai, j'aurais du garder ces grands bouquins parce qu'il y avait un pupitre à hauteur d'homme, un grand pupitre comme cela avec, ouverts, ces grands livres où y avait… y avait pas de noms, les producteurs avaient un numéro, le 117, le 115. Je me rappelle encore le 117, c'était Guillet. Et chaque numéro, on pesait tous les jours le lait qui arrivait. Donc, y avait des colonnes, comme ça, pour la fin du mois et après il fallait faire en travers. C'étaient nos devoirs de vacances. On comptait en travers pour savoir combien dans la journée on avait reçu de lait…là, il y avait le pesage, avec ce fameux pupitre, là il y avait un gros bassin pour laver, qui était en face de la baratte, parce qu'il faut beaucoup d'eau pour le beurre. Une fois qu'il est fait, il faut le laver. Il faut, bon, ça tourne, ça tourne et après ça un grain et c'est à ce moment là que mon père goûtait, ce grain, savoir s'il est fait et après on rince, on passe de l'eau dedans et puis, je sais pas, le petit lait s'échappe d'un côté et, voilà, et puis, tout le long, là, il y avait une porte là bien sûr, tout le long là, il y avait les presses parce qu'après il a fait des gruyères, de l'emmenthal, voilà, des presses à fromages ». Entretien biographique, Colette Eymard née Mestrallet, 2 juillet 2008.

coopérative est un moyen de contourner le goulot d'étranglement de la réduction du travail au sein de la famille et un voie d'accès vers la petite notabilité locale. Ces associations collectives montrent la vitalité renouvelée d'un développement qui s'appuie sur une base commune.

Avec les premières coopératives, les diverses formes du développement autour de l'élevage achèvent de tracer un bilan dynamique. Les bovins sont au cœur d'un système organisé également par les syndicats de drainage. Le travail agricole garde une dimension collective à Méaudre et dans le reste du canton. C'est une des conditions essentielles du développement rural. L'amélioration d'une partie des sols permet de faire progresser l'effectif mais également la qualité des bovins ainsi que la production laitière et ses produits dérivés. De ce fait, l'émergence d'une filière laitière est très nettement apparue. Elle se développe et se complexifie. La structure classique du producteur-transformateur qui remet à un négociant, quand il ne vend pas lui-même directement, garde toute sa pertinence. Un autre système se superpose progressivement qui distingue à une échelle communale les producteurs des transformateurs qui sont liés à des familles de négociants. Cette destination laitière de l'élevage bovin n'est cependant pas exclusive puisque la vente, moins visible, des animaux directement pour la boucherie ou pour l'engraissement, perdure. Les trajectoires individuelles successives font ressortir l'importance des structures familiales pour pouvoir s'installer dans ce qui est, parfois, un début de spécialisation. Les premiers bassins laitiers se structurent, s'élargissent et gagnent en importance après la Première Guerre mondiale. Comme pour les syndicats de drainage, l'importance de la rencontre entre un acteur institutionnel, en l'occurrence le directeur des services agricoles Dussert, avec un petit nombre d'acteurs locaux méaudrais, est un élément décisif pour comprendre certains mécanismes du développement rural. Après la Grande Guerre, à côté des entreprises privées qui continuent à croître, les coopératives fruitières font la preuve que les acteurs ne sont pas à rechercher de manière exclusive dans le canton et les « étrangers » ont leur place. Le nouveau modèle coopératif repose sur l'investissement des sociétaires. Il répond en effet aux défis qui se posent à eux à partir des années 1920 : comment commercialiser des produits laitiers de plus en plus abondants avec une main-d'œuvre qui se réduit ? Les fruitières de la nouvelle génération sont une solution qui s'appuie, à nouveau, sur un fonctionnement en commun qui fait la preuve de sa grande efficacité.

La race de Villard-de-Lans est une voie de promotion importante et la colonne vertébrale du développement dans le canton entre le dernier quart du 19e siècle et le premier tiers du 20e siècle. Les cultivateurs connaissent deux grands défis. En plus de l'événement très déstabilisateur que constitue la Grande Guerre, il y a la réduction du nombre des exploitations les plus fragiles et la baisse de la population. Mais ces deux derniers phénomènes sont moins marqués dans les Quatre montagnes que par rapport à la moyenne départementale. La race bovine de Villard-de-Lans est un instrument de résistance mais également de développement pour un certain nombre d'acteurs. La concentration des exploitations s'articule avec le maintien des communaux qui continuent à fournir des ressources. Les cultivateurs font évoluer les supports des cultures. Sans se transformer en pays vert, les cultivateurs approfondissent les capacités de nourrir le bétail mais ne passent pas dans la spécialisation. La polyculture et les ressources forestières restent présentes tant à l'échelle des commune qu'à celle de la composition de la propriété de nombreux exposants au concours spécial par exemple. L'importance de l'herbe réduit la demande de main-d'œuvre ce qui est également une adaptation aux transformations démographiques qui se font jour. Cependant, malgré la baisse du nombre d'habitants, le canton reste un territoire peuplé et dynamique, preuve d'une capacité à retenir des bras et d'une vitalité que l'on retrouve également dans le prix de la terre en hausse. Les exploitations font aussi la preuve de leur adaptation par l'essor d'une petite mécanisation et, paradoxalement, par l'emploi dans la durée des bovins, car ils demeurent rentables.

De ce fait, dans un grand nombre d'exploitations qui demeurent, le développement rural passe par l'élevage bovin. Les analyses montrent que celui-ci prend sens dans un système global. Sans la prise en compte des syndicats de drainage comme de la construction d'une authentique filière laitière qui interviennent après la croissance du cheptel mais qui l'entretiennent, le développement rural par les acteurs serait incompréhensible. De surcroît, à nouveau, l'approche locale n'est pas localisée au sens où elle exclurait toute intervention extérieure et, au contraire, les agents de l'État (Bévière, Rouault, Carrier, Dussert) ainsi que les migrants des Savoie ou de Suisse sont à intégrer. Le global et le local se réconcilient pour envisager les configurations sociales et économiques redessinées en permanence et autour desquelles le développement prend forme.

3 Conclusion

La race bovine de Villard-de-Lans est une modalité capitale du développement rural. Elle est, d'une part, un de ses éléments en lien avec l'évolution des structures du canton. Qu'il s'agisse, en effet, de la transformation des types de cultures, de la création des syndicats de drainage ou de la construction progressive d'une filière laitière, la race est le moteur d'une recherche incessante pour s'adapter à la perception des temps qui changent. Loin d'être une société immobile et adonnée à la routine, les populations concernées témoignent d'une grande souplesse par exemple dans la composition des familles, dans les professions exercées ou dans la transmission de la propriété. En même temps, les éleveurs refusent d'être malléables à ce que les organisateurs et les jurys du concours qui composent la société « dominante » demandent. Ils entendent demeurer des acteurs et ils y parviennent. Le déclin puis l'échec du concours qui n'est pas celui de la race en témoignent. Les éleveurs préfèrent vendre tôt leurs animaux, car ils considèrent le territoire comme un pays naisseur. Leur stratégie se combine avec la recherche de l'augmentation de la production laitière mais sans renoncer à la force de travail que constituent les vaches. À la logique de la spécialisation, qui est un regard exclusivement économique pour la satisfaction des milieux urbains, les cultivateurs répondent par un autre raisonnement et pas une « routine ». Il y a une rationalité économique qui est celle de la rentabilisation maximale des instruments de travail. Elle s'inscrit dans une temporalité plus courte car les cultivateurs ont d'autres échéances que d'attendre la manifestation éventuelle des qualités laitières de leurs animaux. Il y a des opportunités foncières à réaliser et des enfants à marier. Il y a aussi des réputations à entretenir. Or, si le beau taureau n'est plus récompensé, si à présent il n'y a plus d'espoir d'être premier mais d'être conforme alors il y a un divorce entre les intérêts des uns et des autres.

L'histoire des animaux du canton de Villard-de-Lans, retracée sur un siècle, contribue à combler un « vide historiographique » (Corinne Marache), à la suite des travaux pionniers de Jean-Luc Mayaud pour la période contemporaine. Dominique Danthieux et Philippe Grandcoing ajoutent leur pierre à l'édifice par l'histoire de la race bovine limousine [1820]. L'espace qu'ils étudient est plus vaste mais plusieurs caractéristiques communes se retrouvent

[1820] Dominique DANTHIEUX et Philippe GRANDCOING, *La limousine, histoire d'une race bovine*…, ouvrage cité.

entre les deux territoires. Il y a à partir de la Monarchie de juillet des représentations en défaveur des animaux qui conduisent à l'importation de reproducteurs venus d'horizons divers, ne pouvant pas être repris dans les petites exploitations. La seconde moitié du 19è siècle est donc le temps d'une sélection de plus en plus rigoureuse qui s'appuie sur des transformations des systèmes agricoles qui, en Limousin comme dans les Quatre montagnes, concernent l'herbe mais également les cultures fourragères et le drainage de certaines terres. Les scansions chronologiques sont donc très ressemblantes. Cependant, il n'y a pas un modèle de développement rural. Tandis que la limousine est destinée à être une race à viande, la triple aptitude de celle de Villard-de-Lans exerce un contrepoids aux volontés de spécialisation laitière en Isère. Ceci contribue en partie à expliquer l'absence de *herd-book*. Un autre point du débat est la question de l'action des notables. Force est de constater que les grands notables locaux sont inopérants sur la durée en Isère, où ils paraissent concurrencés mais aussi revitalisés par l'action des agents de l'État. Il n'y a pas de « refus de la modernité » (Philippe Grandcoing) auquel cas, il n'y aurait pas d'essor des cultures fourragères ou pas de syndicats de drainage en Limousin comme dans le Vercors nord. Plutôt que le débat entre « archaïsme » et « modernité » qui ressurgit, il est préférable d'envisager un réagencement des pratiques communautaires à travers les syndicats et les coopératives, grâce aux possibilités offertes par la loi de 1884, et une ébauche de filière passant par des acteurs locaux qui se saisissent des nouvelles opportunités.

Derrière le concours il y a la volonté de rester acteur de son développement. Cela passe par des initiatives privées qui inaugurent la construction d'une filière laitière avec des origines locales qui s'appuie sur des traditions de commerce et grâce à des positions sociales enviables notamment à la tête de certaines des municipalités. La mise en place des coopératives participe du même état d'esprit. Le fait de se réunir pour concurrencer les laiteries privées en est une première illustration. Le fait de choisir, en particulier à Villard-de-Lans, un adjudicataire plutôt qu'un gérant en est une seconde. Ceux qui s'engagent le font par la prise en compte de leurs forces déclinantes, notamment parce que la main-d'œuvre familiale ou salariée est moins abondante que précédemment. Les uns acceptent d'adhérer aux coopératives les autres refusent mais tous choisissent et décident selon des logiques propres qui répondent à une pluralité d'enjeux différents et pas seulement celui de l'économique et encore moins de la zootechnie.

Il apparaît également à quel point les acteurs du développement passent par des structures communautaires autour de la race bovine. La dimension collective se décline à

plusieurs échelles : celle du canton « berceau » de la race, celle des différentes communes avec l'importance de Méaudre, celle également des différents hameaux dans la participation ou l'excellence bovine et, enfin, celle des réseaux familiaux avec une transmission entre les générations, du père à un fils mais aussi, régulièrement, d'un homme à son gendre. Le développement est perçu à des échelles qui ont déjà été abordées dans les chapitres précédents et l'approche multiscalaire des réseaux invite donc à dépasser l'opposition entre l'individu et le collectif comme du local face au global

Le rapport étroit qu'entretiennent certains acteurs avec les conseils municipaux invite à saisir les autres dimensions du développement. Loin de se réduire, en effet, au seul prisme économique il s'agit aussi dans cette histoire de vaches, et de ce qui les entoure, de reconnaissance sociale tant il est vrai que l'on n'existe que par les autres. Face à cet enjeu, les stratégies sont différentes. Pour les uns, participer permet de maintenir son rang, sa renommée ; pour d'autres, c'est un moyen d'accéder à la considération commune ; pour les derniers enfin c'est une possibilité de freiner une certaine forme de déclassement. La race bovine de Villard-de-Lans est à l'origine d'une multiplication des structures collectives qui ne sont viables que parce que ce territoire connaît déjà auparavant de tels fonctionnements sociaux. De manière un peu schématique c'est parce que les communaux ont résisté que les nouvelles structures collectives réactivées ont pu s'implanter et permettre le développement. Certaines de ces innovations, comme la station d'élevage ou les coopératives, pour prendre des exemples à chaque extrême de la période, se maintiennent quand bien même la race de Villard-de-Lans se met à son tour à décliner après la Seconde Guerre mondiale. Ces associations demeurent tout au long des « trente glorieuses » dans un perpétuel mouvement de réagencement.

L'élevage est donc une activité fondamentale pour connaître les acteurs du développement rural et mieux comprendre comment celui-ci s'élabore. Les vaches de la race de Villard-de-Lans n'en finissent pas de marquer le territoire du canton. Celui-ci se trouve concerné par une évolution fondamentale dans son histoire qui donne une dimension nouvelle au « rural ». En effet, la période qui va du dernier quart du 19e siècle au premier tiers du 20e siècle voit l'émergence d'un système auquel les sociétés locales prennent une part active.

Chapitre VI

L'émergence d'un système touristique (du dernier quart du 19e siècle au premier tiers du 20e siècle)

En 1922, le linguiste Albert Dauzat publie un ouvrage, *Un mois dans les Alpes*, où il évoque le canton de Villard-de-Lans :

> *« Par son étendue considérable, son éloignement des voies ferrées et le petit nombre des agglomérations très éloignées les unes des autres, le Vercors est resté longtemps assez difficile à visiter dans son ensemble. Grâce au développement de ses routes, l'automobile a résolu le problème : c'est le type de région à visiter en automobile. Aussi de nombreux circuits y sont-ils organisés tous les étés au départ de Grenoble. Le chemin de fer électrique de Grenoble à Villard-de-Lans, ouvert en 1920, en annexant cette localité à la grande banlieue de la métropole dauphinoise, en a fait le principal centre de villégiature et d'excursions de la contrée […]. Ce n'est pas ici le rendez-vous des alpinistes, que n'attirent pas des montagnes trop débonnaires. Villard-de-Lans groupe surtout les touristes calmes et paisibles, qui accomplissent de temps en temps une randonnée en auto mais qui viennent surtout pour faire une cure d'air, à la manière des lézards, [et qui] se chauffent au soleil. C'est le royaume de la chaise longue, originalité de plus parmi les Alpes qui hébergent plutôt les éléments les plus actifs du tourisme […]. Mais ce qui attire surtout les touristes en excursion dans le Vercors ce sont les magnifiques corniches des routes entaillées soit au flanc ou au fond des gorges, soit sur les a pic du pourtour »* [1821]

Cet extrait présente trois intérêts. Le premier est celui du changement dans la dénomination de l'espace concerné puisque l'auteur opère une confusion entre le canton de

[1821] Albert DAUZAT, *Un mois dans les Alpes*, Paris, librairie Guénégaud, 1979, 257 p. (réimpression de l'édition Hachette, 1922), p. 170.

Villard-de-Lans et le « Vercors ». À l'étiquette promue, correspond un paysage à la fois de moyenne montagne « débonnaire » mêlé de verticalité dont l'effroi est recherché. De surcroît, Albert Dauzat insiste sur l'importance des voies de circulation. Il oppose l'enclavement d'auparavant avec la voie ferrée, la route et les circuits du moment. Les types de transport, les réseaux qu'ils forment et la densité sont plus ou moins explicitement présents. L'auteur souligne également la dimension technique : l'automobile, le chemin de fer électrique et les routes « entaillées » participent également à la découverte.

Ces trois aspects montrent l'ampleur des changements à l'œuvre ainsi que l'abondance des aspects que la question touristique recouvre. Ils justifient que l'étude porte sur un moment déterminant qui débute vers le début du troisième quart du 19e siècle pour s'achever vers 1930. Les scansions nationales rejoignent les phénomènes locaux. Le début des années 1870 voit l'inauguration de la route par les gorges de la Bourne qui relie Villard-de-Lans au Royans en 1872, tandis qu'au même moment le Club alpin français est fondé en 1874 suivi, l'année suivante, par la Société des touristes du Dauphiné à Grenoble. À l'autre extrémité de la période, pour Catherine Bertho-Lavenir, c'est surtout dans les années 1930 que des changements affectent la manière dont « nous sommes devenus touristes » et c'est précisément le moment où Villard-de-Lans se voir promue station climatique en 1930 [1822].

Aborder le tourisme à l'échelle locale permet d'étudier ceux qui sont les grands oubliés du texte d'Albert Dauzat. En effet, le linguiste ne manque pas de distinguer au sein des groupes sociaux les touristes qui se rendent dans le Vercors, mais les populations locales sont totalement absentes de son propos. L'étude porte sur ce manque.

L'historiographie s'est emparée de la question touristique de manière importante depuis plus d'une vingtaine d'années [1823]. Une première approche a consisté à voir le tourisme dans un temps long. Sans remonter à une quête des origines, sur laquelle portent notamment les débats, les débuts de l'époque moderne sont un temps fort [1824]. Ils soulignent avec d'autant plus de force les changements qui voient le jour au 19e siècle. Là encore, les historiens ne sont pas unanimes pour placer les ruptures mais tous convergent pour souligner les liens avec le

[1822] Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Odile Jacob, 1999, 438 p. La période de l'entre-deux-guerres est également retenue par Sylvain Venayre qui achève son *Panorama du voyage* en 1920 (voir Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920). Mots, figures, pratiques*, Paris, Les Belles lettres, 2012, 651 p.).

[1823] Deux synthèses commodes paraissent pratiquement au même moment : Marc BOYER, « Comment étudier le tourisme ? » dans *Ethnologie française*, n° 2, 2002, p. 393-404 et Hans HEISS, « Saisons sans fin ? Les grandes étapes de l'histoire du tourisme 1830-2002 », dans *Histoire des Alpes*, n° 9, 2004, pp. 45-59.

[1824] Sur l'histoire et l' « archéologie » du tourisme, voir Marc BOYER, *Histoire de l'invention du tourisme, 16e-19e siècles : origine et développement du tourisme dans le Sud-Est de la France*, La Tour d'Aigue, Editions de l'Aube, 2000, 332 p. et Gilles BERTRAND, *Le grand tour revisité : pour une archéologie du tourisme ; le voyage des Français en Italie, milieu 18e-début 19e siècle*, Rome, Ecole française de Rome, 2008, 791 p.

développement de l'âge industriel. Il est symptomatique que Marc Boyer comme Hans Heiss utilisent tous deux la notion forte de « révolution » [1825]. Une deuxième approche, notamment avec Sylvain Venayre, cherche à contourner l'emploi du terme de tourisme utilisé par des géographes, des sociologues et des ethnologues [1826]. Les historiens forgent leurs outils et celui du « voyage » ou de la « villégiature » sont préférés par certains auteurs [1827]. Cependant, avec Cédric Humair et Laurent Tissot, la notion de « système touristique » est privilégiée [1828]. Ces auteurs expliquent que de nombreuses conditions comme le financement, les appuis politiques, la formation des acteurs, la construction de l'image du lieu ou la question technique forment un tout qui apparaît en partie dans l'extrait du texte de Dauzat.

Marc Boyer comme Hans Heiss montrent que l'histoire du tourisme est celle d'une diffusion à la fois sociale et spatiale [1829]. Dans ce processus, le thème central des relations avec les populations locales est pourtant encore peu abordé [1830]. D'autres écrits, dans une

---

[1825] Marc Boyer propose de parler de « révolution touristique », « parce qu'elle est contemporaine des autres grandes Révolutions faites par la Grande-Bretagne, appelées industrielle, agricole, démographique » (Marc BOYER, « Comment étudier le tourisme ? », article cité, p. 394). Hans Heiss parle de « révolution de la communication « pour désigner « l'avènement […] que représente le chemin de fer et l'accélération simultanée des voyages en diligence ainsi que l'intensification des relations postales » et qui est reliée à « la percée ponctuelle du monde industrialisé, d'une intégration économique croissante et de la reconceptualisation du corps et de la santé » (Hans HEISS, « Saisons sans fin ? Les grandes étapes de l'histoire du tourisme 1830-2002 », article cité, p. 47). Pour cet auteur, à la suite d'André Rauch, les années 1830 « marquent le seuil d'une ère nouvelle » tandis que Sylvain Venayre entame son *Panorama du voyage* en 1780 (voir André RAUCH, *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Paris, Hachette, 1996, 279 p. et Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920)*…, ouvrage cité).

[1826] On pourra citer notamment Bertrand HERVIEU et Jean VIARD, *Au bonheur des campagnes*, La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube, 1996, 155 p. et Jean-Didier URBAIN, *L'idiot du voyage. Histoire de touristes*, Paris, Payot, 1993, 270 p.

[1827] C'est le cas de Sylvain Venayre (voir Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920)*…, ouvrage cité) et, très récemment Dominique HERVIER [préparé par], « Villes et villégiature ». *Histoire urbaine*, n° 41, 2014, 192 p. Avec « L'avènement des loisirs », Alain Corbin avait également cherché à dépasser le terme de tourisme (voir Alain CORBIN [dir.], *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2001, 466 p., 1ère édition 1995).

[1828] La notion a notamment été explicitée par ce dernier lors de la journée d'étude du programme *Système touristique et cultures techniques de l'arc lémanique : acteurs, réseaux sociaux et synergies, programme du Fonds national suisse 2008-2011*, Maison des sciences de l'homme-Alpes, à Grenoble, le 11 février 2010. Voir également Cédric HUMAIR, « Le tourisme comme moteur du développement socioéconomique et vecteur du rayonnement international de la Suisse (19e-20e siècles), dans Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT [dir.], *Le tourisme suisse et son rayonnement international (19e-20e siècles)*, Lausanne, éditions Antipode, 2010, 222 p. (pp. 9-54) dans lequel l'auteur montre que l'objectif est de « satisfaire les besoins de la clientèle dans les domaines de la mobilité, de l'hébergement, de l'embellissement des lieux visités et du divertissement » (p. 17).

[1829] Marc Boyer reprend fortement cette image : il parle d'une « diffusion, par l'imitation » (p. 394), de « ruissellement culturel » (p. 395) progressif selon les couches sociales (Marc BOYER, « Comment étudier le tourisme ? », article cité).

[1830] La place des sociétés locales est assez peu abordée dans les ouvrages d'histoire du tourisme. Pour les espaces littoraux, Johan Vincent est l'un des premiers à braquer l'objectif sur ce sujet, ce qui permet de fructueuses comparaisons (Voir Johan VINCENT, *L'intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 278 p). L'auteur parle d' « acteur du développement balnéaire » et, à ses yeux, « Les populations locales n'ont pas été des populations passives, attendant puis subissant la venue des touristes… ». C'est donc une « négociation » qui se déroule en Bretagne (voir Johan VINCENT, « La transformation des communes littorales en stations balnéaires : projets et conflits en Bretagne (fin 18e-milieu 20e siècle), dans Marc GIGASSE, Cédric HUMAIR, Laurent TISSOT, *Le tourisme comme facteur de transformations* …, ouvrage cité, pp. 91-106, p. 91). De son côté, Michel Chadefaud qui refuse les expressions surannées comme la « vocation » touristique », parle de « possibilisme » (p. 14). Plus loin, il identifie trois phases dans la fabrication de produits touristiques dont la première est qualifiée de

dimension culturelle également, montrent la formation de groupes humains nouveaux [1831]. L'approche proposée ici est à la fois dans le sillage des études citées et dans une approche cependant un peu différente.

D'abord, il importe de voir que le système touristique qui se met en place entre le dernier quart du 19e siècle et le premier tiers du 20e siècle est en co-construction avec les acteurs locaux qui ne sont ni colonisés, ni dépassés, et encore moins au bord de la route. Des groupes locaux, qui se situent dans des couches sociales différentes, participent aux changements à l'œuvre. Il n'y a pas de bouleversement, de perturbation ou d'impact du système touristique « face » au local mais une négociation précoce. L'explication réside, ensuite, dans la mobilisation des dispositions antérieures. Le commerce des bois, l'importance des circulations entre le canton et l'agglomération grenobloise, la présence de familles au sein desquelles la pluriactivité est une forme habituelle du développement au cours de la période antérieure, contribuent à faciliter la capacité à saisir les opportunités nouvelles amenées par le système touristique urbain. Pour finir, aborder celui-ci n'est en rien étudier un « wagon de queue » (Marc Boyer) mais comprendre l'emploi d'une nouvelle source d'énergie de la locomotive du développement rural. La démarche comparative avec les autres thèmes de l'élevage ou de l'exploitation forestière par exemple permet d'en apprendre tout autant sur l'importance des vaches ou des bois que sur les touristes et sur ceux qui participent aux transformations des espaces de moyenne montagne.

Deux chemins sont empruntés pour démontrer les idées qui viennent d'être exposées. Puisque le tourisme peut être défini comme un « voyage d'agrément », le thème des déplacements est majeur. Comme le montre l'extrait du texte d'Albert Dauzat, l'accroissement de l'accessibilité est une première direction qui rend possible le système touristique [1832]. Dans le canton de Villard-de-Lans, celui-ci se décline selon trois opportunités où les acteurs locaux ont une place majeure. Le développement rural s'appuie sur un troisième

---

« précapitalisme endogène » (p. 347) ce qui fait apparaître les acteurs locaux. Il mentionne parmi ces derniers les logeurs, les aubergistes, les commerçants, les transporteurs, ainsi que les employés des établissements de bains (p. 433). Il distingue des « stratégies » dans la gestion du produit thermal (p. 438). Malheureusement, l'auteur s'arrête à quelques grandes figures locales comme Jean Brauhauban (1770-1849) et, s'il identifie dans ce « capitalisme atomistique, largement endogène » des « bourgeois bien assis et de plus modestes artisans » (p. 490), il ne propose pas de les dessiner (Voir Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, du mythe à l'espace. Un essai de géographie historique. La production du climatisme palois*, n° spécial Cahiers de l'Université de Pau, 1988, 1 010 p.).

[1831] La question est posée par Marc Boyer (voir Marc BOYER, « Comment étudier le tourisme ? », article cité) et dans Marc BOYER, « Les Alpes et le tourisme » dans *Histoire des Alpes*, n° 9, 2004, pp. 19-30. Elle est également abordée par Laurent Tissot qui s'interroge sur une identité alpine (voir Laurent TISSOT, « Du touriste au guide de montagne : la question de l'identité alpine (1850-1920) », dans Daniel J. GRANGE [dir.], *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, ouvrage cité, pp. 289-300).

[1832] Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo* …, ouvrage cité, traite de la question des transports dès les premiers chapitres. C'est le premier chapitre de l'ouvrage de Sylvain Venayre (Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920)*…, ouvrage cité.

pilier en voie de construction avec, parfois des situations de spécialisation mais, souvent, c'est la pluriactivité qui l'emporte.

1 L'accroissement de l'accessibilité

L'accessibilité est une donnée capitale du développement rural. Dès le début de la période étudiée, et sans doute déjà auparavant, qu'il s'agisse de vendre les fromages de Sassenage, de descendre les bovins ou d'exporter les bois des forêts pour alimenter un marché proche ou lointain, la question de l'ouverture se pose avec force. Dans le canton de Villard-de-Lans les routes, destinées d'abord à l'exportation du bois, entraînent l'arrivée plus nombreuse des voyageurs. De surcroît, une partie des bénéfices de l'exploitation forestière, des particuliers et de certaines communes est investi dans le système touristique.

L'accessibilité recouvre des dimensions plurielles car elle concerne des modes de transport de nature différente ainsi que la question des quantités véhiculées. La transformation des conditions de transport des produits (le collier de bêtes attelées est remplacé par des camions ou par des fourgonnettes) comme des hommes (le passage du transport à cheval à l'automobile ou au car alpin) conduit à augmenter les vitesses, les volumes et donc les charges. L'histoire des transports comporte des aspects au cœur de la réflexion relative au développement rural et de ses acteurs.

Au plan technique, la déclivité, l'aménagement des tournants, les murs de soutènement ou la largeur des routes participent à l'accessibilité. Les conditions naturelles spécifiques de l'espace montagnard conduisent à la recherche d'innovations toujours plus adaptées [1833]. L'aspect technique est une des dimensions du système touristique et, plus largement, du développement rural. Toujours dans une dimension culturelle, c'est par les routes que se construisent les récits et les représentations des paysages parcourus. Les transports participent également à une histoire sociale. Les routes ont mauvaise presse car elles entraîneraient la migration des ruraux. Elles sont associées à l'exode rural comme si les hommes avaient attendu leur établissement pour partir. Cette image noire n'est pas meilleure que celle, rose, des routes qui « désenclavent » et qui intègrent des espaces restés auparavant à l'écart, tout

[1833] Stéphane GAL, Jean SAINT-MARTIN et Pierre JUDET, « Histoire, innovation et territoire de montagne », dans Michaël ATTALI, Anne DALMASSO et Anne-Marie GRANET-ABISSET [dir.], *Innovation en territoire de montagne* …, ouvrage cité, (pp. 9-50).

particulièrement ceux situés en montagne. Enfin, selon une approche économique, les transports permettent la satisfaction de la demande. Dans le système touristique qui est conçu comme une véritable industrie par les acteurs, les routes amènent le client vers le paysage consommé. Le tourisme souligne à nouveau à quel point la circulation et la mobilité sont des éléments fondamentaux du développement rural qui prennent une importance accrue durant la période qui va du dernier quart du 19e siècle au premier tiers du 20e siècle. L'accessibilité n'est pas un phénomène nouveau et son accroissement n'est pas un élément perturbateur du développement rural et de ses acteurs.

Puisque les routes sont particulièrement encombrées, elles seront empruntées dans un sens puis dans un autre, d'abord en les examinant sous leur fonction première, celle qui consiste à exporter, notamment les ressources ligneuses du canton, ensuite celles des conséquences qu'elles produisent en faisant connaître le canton auprès de celles et de ceux à la recherche d'excursions.

1.1 Des routes faites pour être descendues

Le canton de Villard-de-Lans est largement ouvert sur l'extérieur depuis le début du 19e siècle ; ce mouvement se poursuit et s'amplifie du milieu des années 1870 au début des années 1930. Cette évolution est déterminante pour l'émergence d'un système touristique car c'est par les routes que l'essentiel des voyageurs découvrent, passent et séjournent dans le canton. Ce sont aussi par elles que descendent les produits vendus dans la vallée qui constituent un autre atout du système touristique. Les capitaux dégagés servent, en effet, chez certains acteurs locaux, au développement du tourisme. Ils enrichissent les communes qui procèdent à des aménagements [1834]. Pour une part de la population, enfin, les sommes dégagées par une pluriactivité opportuniste dans le débardage, le sciage et le transport consolident les exploitations. Elles contribuent à la vie du canton et présentent le portrait de

[1834] L'agent voyer écrit ainsi que « … Depuis la construction de nombreux chemins ou sentiers forestier leur mise en coupe réglée a été rendue facile et lucrative et fait la richesse des communes et des propriétaires ; leur valeur en quelques années a certainement doublé et quelques communes se font, parfois un revenu annuel de 30 000 francs (Arch. dép. Isère, 7 096W9. Extrait du rapport de l'agent voyer du canton de Villard-de-Lans, le 20 avril 1896). En 1917, Georges Jorré estime que Méaudre gagne 300 000 francs de ses forêts, 280 000 francs dans le cas de Villard-de-Lans et 230 000 francs à Autrans (Georges JORRE, « L'établissement des routes dans le massif du Vercors », dans Revue de géographie alpine, n° 9-2, 1921, pp. 229-284, p. 281). Dix ans plus tard, l'inspecteur des forêts D. Mourral évalue qu'en moyenne, durant la première moitié des années 1920, le canton gagne plus 1 100 000 francs chaque année (Voir D. MOURRAL « Les forêts du canton de Villard-de-Lans … », article cité). Le tableau de chiffres de l'auteur constitue le Tableau 126 dans le dossier thématique 3 en annexe).

campagnes fertiles, heureuses et prospères [1835]. Ces éléments constituent une des attentes de visiteurs à la recherche des bucoliques champs virgiliens. L'accessibilité est un facteur structurel majeur permettant en partie la constitution du système touristique dans lequel s'insèrent les acteurs locaux.

Les routes entretiennent une triple relation avec le développement rural dont tire profit le système touristique : elles autorisent une meilleure accessibilité du territoire par un véritable maillage [1836] ; elles renforcent des liens de mobilité qui contribuent alors à la vitalité de ces territoires de moyenne montagne ; enfin, elles permettent à des activités inscrites dans la pluriactivité de dynamiser exploitations et acteurs.

1.1.1 Le maillage progressif du territoire

L'amélioration de la desserte du canton favorise l'exportation de ses produits et, durant la période étudiée, le maillage du canton se structure. Ni la maîtrise du territoire, ni son aménagement ne datent du dernier quart du 19e siècle. Toutefois, dans le cadre de l'essor de la « forêt marchande » (Martine Chalvet), la gestion économique de la forêt en réponse à la demande devient une considération essentielle. En plus des besoins classiques en bois de chauffe et de construction, l'ampleur de l'industrie papetière proche incite à prélever des quantités de bois toujours plus importantes [1837]. La situation est donc semblable à la période antérieure mais l'offre et la demande sont accrues. Elle rapproche des acteurs du développement qui viennent de différents horizons. Les municipalités et les agents forestiers travaillent ensemble globalement pour organiser l'exploitation des ressources ligneuses en particulier en construisant et en aménageant des routes.

La période étudiée voit donc le passage d'axes de transport à leur mise en réseau. Ce processus constitue la déclinaison d'un phénomène d'ampleur nationale qui s'approfondit à

[1835] Cette présence du bois qui s'exporte se retrouve chez Ardoin-Dumazet : « […] Sur la route, des chars portant des troncs de sapin sont conduits par des voituriers enfouis sous de grandes limousines et dont le sauvage aspect s'harmonise bien à celui du paysage » et, plus loin, « Près de chaque hameau, des troncs de sapins écorcés attendent leur expédition à Grenoble ; ils y seront formés en train sur l'Isère ou remis au chemin de fer […] » (Victor-Eugène ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France*, 9e série …, ouvrage cité, p. 306 et p. 310).

[1836] Le maillage désigne les filets qui participent à l'appropriation ainsi qu'à la gestion d'un territoire (Voir Roger BRUNET, Robert FERRAS, Hervé THERY, *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Paris/Montpellier, Reclus/La Documentation française, 1993, 518 p., pp. 312-314).

[1837] Sur l'industrie papetière en Isère, voir Chantal SPILLEMAECKER et Louis ANDRE [dir.] *Papetiers des Alpes. Six siècles d'histoire*, Grenoble, musée dauphinois, 2005, 160 p. et, dans le cas de Rives, Carole DARNAULT, *Rives, la mémoire du papier. Histoire d'une papeterie dauphinoise*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2000, 287 p.

partir du milieu du Second Empire puis au début de la Troisième République [1838]. Pierre Barral écrit que les routes participent à une « œuvre de dégagement » pour les régions isolées, en particulier celles des montagnes ce qui laisse entendre qu'elles étaient auparavant obstruées [1839]. On préfère considérer que l'on passe de chemins, de quelques voies, à des routes reliées entre elles.

Le maillage progressif présente trois intérêts : observer la construction d'un réseau qui passe des routes principales à des chemins secondaires, identifier les acteurs et observer les relations entre eux, cerner enfin les aménagements permanents afin de répondre aux contraintes naturelles et humaines.

Dans le canton, Georges Jorré a retracé les étapes de construction du réseau routier et, pour ce contemporain, il s'agit d'une « miraculeuse transformation [qui] est entièrement due à l'établissement des voies de communication » [1840]. Elles sont triples et la première est celle des grandes artères. La route la plus importante a été tracée à nouveau dans la première moitié du 19e siècle. Elle relie Sassenage à Villard-de-Lans en passant par Engins [1841]. Pour Jorré, c'est « la route la plus fréquentée du massif, à la fois pour le trafic des voyageurs (tourisme) et des marchandises ; elle est avant tout la grande route du bois » [1842]. C'est par elle que débutent la plupart des récits d'excursionnistes car les auteurs sont soit Grenoblois soit arrivés par la voie ferrée proche. À partir de la Monarchie de juillet puis sous le Second Empire, est décidé puis ouvert l'autre grand axe, drômois, qui passe par le tunnel du Rousset (1866) et la route des grands goulets. S'il ne fait pas partie du territoire étudié, il est à prendre en considération pour les conséquences qu'il entraîne dans le canton. En effet, Villard-de-Lans cesse d'être un terminus et une connexion se construit qui favorise la mise en place d'un circuit vite fréquenté par les touristes. De simple destination qu'elles étaient, les Quatre montagnes deviennent une étape ce qui renforce leur attractivité. La troisième route

[1838] C'est le cas de l'Isère où le déclin des voies d'eau est consommé. Après l'arrivée de la voie ferrée, l'heure est au raccordement des réseaux et à la création de nouvelles lignes dont celle qui va jusqu'à Villard-de-Lans, étudiée plus loin.

[1839] Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 61-67.

[1840] Georges JORRE, « L'établissement des routes dans le massif du Vercors », article cité, p. 230. Si l'expression de l'auteur a le mérite de mettre en relief l'importance des routes, elle force le trait en leur donnant un caractère originel. De même, quand il écrit que « ces routes ont provoqué dans le massif une prospérité d'autant plus remarquable que le pays était plus misérable avant leur établissement » (p. 281), il veut en fait signaler que la contribution du canton au développement est plus importante qu'auparavant. Une prospérité plus grande est certaine mais cela ne veut pas dire qu'antérieurement la misère régnait car il y avait les revenus de l'élevage en plus de celui des forêts. De surcroît, le nombre d'habitants se réduit ce qui contribue également à augmenter la richesse moyenne.

[1841] Après les projets durant la période révolutionnaire et des dégradations importantes survenues en 1828, la route est refaite et améliorée, en partie à l'initiative du maire et marchand de bois Jullien et les travaux s'achèvent peu de temps avant la fin de la Restauration.

[1842] Georges JORRE, « L'établissement des routes dans le massif du Vercors », article cité, p. 239.

d'importance est celle qui relie Pont-en-Royans à Villard-de-Lans. Décidés durant les années 1850, les travaux commencent en 1861 et la route est officiellement ouverte le 26 novembre 1872, même si des travaux complémentaires au niveau des parapets sont ensuite nécessaires. Cette fois encore, les archives confirment les écrits de Georges Jorré pour qui la route des gorges de la Bourne a « une importance de premier plan » [1843]. Une statistique établie en 1876 montre que, dès les premières années, le transport du bois est la grande activité du chemin de grande communication n° 2 [1844].

Globalement, à partir du début de la Troisième République, un premier maillage voit le jour avec la création de voies secondaires qui se raccordent aux axes principaux. Il y a d'abord la route qui relie Grenoble à Lans par Pariset et le plateau de Saint-Nizier. Ouverte en 1875, elle présente un intérêt pour l'exportation des bois. Celle qui va d'Autrans au hameau des Jarrands à Villard-de-Lans en passant par Méaudre et les gorges de Méaudret fournit une liaison avec les gorges de la Bourne à destination du Royans. Les premiers travaux sont effectués entre 1880 et 1883. Ils sont poursuivis entre Autrans et Méaudre à hauteur de la Grande Combe entre 1882 et 1887. À la fin du 19e siècle, il s'agit de relier Autrans à Lans par le col de la Croix Perrin, la route voit le jour entre 1895-1896 [1845]. Le début du siècle marque

[1843] Georges JORRE, « L'établissement des routes dans le massif du Vercors », article cité, p. 262. L'auteur ajoute que ce chemin « a mis en relation les Quatre-Montagnes avec le Royans et resserré les relations de ce même Royans avec la vallée du Vercors. Facilitant ainsi le contact de régions naturelles très différentes, il a donné un puissant motif d'essor à leur commerce » (p. 263). En 1896, « ces bois [du canton de Villard-de-Lans] s'écoulent généralement vers le midi en empruntant tous le chemin de Grande communication n° 2 pour se rendre soit aux scieries échelonnées sur les bords de la Bourne, soit à la gare de Saint-Hilaire, soit, enfin, à Saint-Nazaire, sur les bords de l'Isère d'où ils sont expédiés par radeaux ». Arch. dép. Isère, 7 096W9. Extrait du rapport de l'agent voyer du canton, le 20 avril 1896.

[1844] Voir le Tableau 123 dans le dossier thématique 3 en annexe. La source est à critiquer. D'abord, l'ensemble du trafic ne correspond pas à la circulation avec Villard-de-Lans puisque l'on se situe au débouché des gorges de la Bourne. Les convois peuvent donc venir ou se rendre ailleurs que dans le canton de Villard-de-Lans. Ensuite, certains véhicules sont comptés deux fois, un charroi descendant plein et remontant « vide ». Précisément, cet adjectif est à pondérer car, dans le cas de Louis Mure-Ravaud (chapitre 1), il a pu être constaté que l'individu remonte toujours quelques produits pour lui ou qu'il va revendre. La statistique ne reflète donc pas des biens qui sont importés dans le massif.

[1845] Ces questions représentent une partie importante du budget communal. À Autrans, par exemple, sur 20 386,65 francs de dépense, le chemin de Belle-Combe représente 10 000 francs. Par ailleurs, le maire, Emile Durand-Savoyat se livre à une énumération de menus frais supplémentaires : « Faut-il rappeler le raccordement du chemin vicinal n° 2 au droit des maisons David et Roux-Dauphiné, raccordement qui a coûté plus de huit cent francs ; l'élargissement de ce même chemin qui conduit à la Galochère ; la création d'un chemin d'accès aux écoles ; l'acquisition d'autres chemins aux Grangeons et au Sault de l'Ane pour desservir la forêt communale, acquisition qui a coûté huit cent francs et qui restait en suspens depuis vingt ans ; la rectification du chemin vicinal n° 15 à Villeneuve… » (*Rapport sur le budget additionnel de 1896 présenté le 19 avril 1896 par M. Emile Durand-Savoyat, maire, au conseil municipal d'Autrans*, Grenoble, imprimerie F. Allier père et fils, 1896, 8 p. ; Arch. mun. Autrans). Voir également Emile DURAND-SAVOYAT, *Compte rendu de la gestion du conseil municipal d'Autrans présenté au Conseil municipal par Emile Durand-Savoyat, maire*, Grenoble, imprimerie Allier, 1900, 16 p. (Bibl. mun. Grenoble, U.5 856) et Louis ROUX-DAUPHINE, *Rapports sur la situation financière de la commune au 31 janvier 1900 et sur ce qu'elle sera au 31 janvier 1903, présenté au Conseil municipal par M. Louis Roux-Dauphiné, maire* [Autrans], Grenoble, L. Revollet, 1902, 16 p. (Bibl. mun. Grenoble, V.9 069), Elie CHABERT fils, *Compte rendu résumé de la gestion municipale de Méaudre, sous la présidence de M. Chabert (Elie) fils, maire pendant la période 1892-1896*, Grenoble, imp. F. Brotel, 1896, in-8°, 14 p. (Bibl. mun. Grenoble, U.8 446).

une pause, un projet prévoit cependant de relier Autrans à Montaud, à l'extrémité nord du massif, par la construction du tunnel du Mortier [1846].

Pour l'ensemble du massif, Georges Jorré calcule une « densité routière » de 680 mètres de routes par km² ce qui, selon lui, place le Vercors en tête des massifs [1847]. Le maillage est donc bien réel ce qui amène à s'interroger sur ses acteurs.

À côté des axes principaux et des routes secondaires qui relient les différentes localités, tout un réseau de chemins de vidange forestier est tracé. En 1872, le garde général suggère d'utiliser l'argent pour améliorer les chemins de vidange de Nave, du Violet, du Navelets et des Grands Clots à Autrans [1848]. Les fonctionnaires des Eaux et Forêts multiplient les rapports pour montrer l'intérêt de faire de nouveaux tracés, d'acheter des voies privées, d'élargir celles qui existent. Ils justifient leurs choix par la « facilitation pour valoriser », c'est-à-dire exploiter, les forêts. C'est le cas, par exemple, à Autrans durant les années 1880 [1849]. La situation est identique à Villard-de-Lans de la fin du 19e siècle aux années 1930 [1850]. À Méaudre, à l'occasion de la révision de l'aménagement en 1904, il est prévu de constituer un réseau de voies de vidange de 4,2 kilomètres au fur et à mesure des

[1846] Sur le projet Autrans-Montaud, voir *Les Alpes pittoresques*, 1er février 1912, pp. 6-7 (avec un plan). Les aménagements dans le canton de Villard-de-Lans, là encore, sont à remettre en perspective avec ceux, semblables, qui se déroulent dans le Vercors drômois ainsi qu'à l'est dans les massifs forestiers de Lente, Bouvante et Léoncel (voir, par exemple, D. GLENAT, « La vie dans les Coulmes (massif du Vercors) », dans *Revue de géographie alpine*, n° 9-1, 1921, p. 135-158 et notamment pp. 157-158 ainsi que Philippe HANUS, *L'appel des Coulmes* …, ouvragé cité). Le projet est porté par le maire Roux-Dauphiné qui a une société commerciale avec son frère à Grenoble (voir la Fiche Biographique 61). Mise en réseau par une politique communale et développement des acteurs vont de pair.

[1847] Georges JORRE, « L'établissement des routes dans le massif du Vercors », article cité, p. 281.

[1848] Arch. dép. Isère, 6P8/20. Lettre du conservateur au préfet, le 29 mars 1872. Le fonctionnaire réitère ses propositions pour ces mêmes chemins ou d'autres ainsi en 1873 et en 1874. Cette répétition pourrait être interprétée comme un manque de résultats mais, au fur et à mesure des années, certains chemins disparaissent, d'autres reviennent et d'autres apparaissent, ce qui pourrait signifier que, petit à petit, le réseau se structure.

[1849] Le garde général Jaubert en donne un exemple saisissant dans un rapport en 1887 : « [Le chemin] a été établi spécialement pour la vidange d'une grande partie des bois exploités pendant les exercices 1871 et 1879 et provenant des coupes assises dans les cantons des Balmes et des Chaumes, parcelles B et C de la 3e série de la forêt communale d'Autrans. Ce chemin appelé chemin des Navettes et du Violet de l'Achard, a une largueur moyenne de 2m 50 c. […]. Les bois de toute la partie Nord de la forêt communale d'Autrans, c'est-à-dire de la partie la plus importante, ne peuvent être rendus à Autrans que par deux grandes voies : le chemin de l'Achard et celui de Gève ; ces deux voies, établies dans deux vallées différentes ne communiquent entre elles que par des sentiers tout à fait impraticables aux charrois. La vidange des bois des parcelles B et C de la 3e série doit être faite presque entièrement par le chemin de l'Achard, ceux de la partie sud-ouest de la parcelle C du canton des Chaumes, seulement, peuvent être vidés par le chemin de Gève. Ces deux parcelles, d'une contenance totale approximative de 110 hectares, ont donné de 1870 à 1879 pour plus de quinze mille francs de bois ; elles renferment, en effet, un des plus beaux peuplements de la forêt communale et doivent donner de nouveau, dans un avenir peu éloigné, des produits tout aussi considérables. ll est donc utile que des chemins soient parfaitement établis pour la vidange des produits. […] Cette voie est la seule, à cet endroit, qui soit praticable aux charrois ; elle a été établie de manière à rendre la vidange des bois facile et suivant la ligne la plus directe possible ».

[1850] Les réalisations sont constantes à Villard-de-Lans. En 1897, le maire écrit au préfet pour l'informer qu'il souhaite faire procéder à des aménagements sur le chemin forestier dans la forêt de la Loubière afin d' « améliorer les chemins existants et même d'y créer de nouvelles voies de vidange pour faciliter l'exploitation et par suite la vente des coupes qui nous sont accordées annuellement » (Arch. dép. Isère, 6P8/181. Extrait de la lettre du maire au préfet, le 15 octobre 1897). À l'autre extrémité de la période, en 1934, la route forestière de la Grande Brèche dans la forêt de Chalimont est achevée (Arch. dép. Isère, 6P8/181). Dans ce dernier cas, l'inspecteur évalue la plus-value du bois à quinze francs par mètres cubes pour une coupe qui doit atteindre cette année là 500 mètres cubes (7 500 francs de gain).

coupes [1851].Ces chemins visent à réduire les coûts d'exploitation [1852]. Au milieu des années 1920, l'inspecteur des Eaux et Forêts Mourral évoque un réseau articulé autour de trois ensembles [1853]. Le premier, constitué par des routes de premier ordre empierrées, accessibles aux camions d'une largueur de plus de trois mètres, totalise plus de dix kilomètres dans le canton. Il s'agit en particulier de la route Barthélémy qui passe par Autrans et Méaudre sur plus de quatre kilomètres et aboutit à la Croix-Perrin. Les routes de deuxième ordre sont elles aussi empierrées et carrossables mais inaccessibles aux camions. Etirées sur plus de huit kilomètres, elles desservent la forêt de la Loubière, par exemple, avec la route Galmiche longue de 3,3 kilomètres ou celle de la Grande allée qui mesure 3,2 kilomètres. D'autres voies, enfin, d'une largueur qui varie entre 1,5 et trois mètres, innervent les différents massifs pour un total de 4,7 kilomètres.

Le dernier quart du 19e siècle et le premier tiers du 20e siècle voient donc une meilleure exploitation des ressources forestières par la construction d'un réseau dont la vocation première, les chemins forestiers le montrent bien, est l'exportation des bois. Cette politique est menée par des acteurs qui, globalement, collaborent.

La situation est différente de celle de la période antérieure. Malgré des frictions entre certaines communes et l'administration forestière, surtout durant la période de baisse du prix du bois dans les années 1880-1890, l'entente cordiale est claire. Au sein des conseils municipaux, les riches propriétaires de bois continuent à exercer une influence. Ce groupe ne se limite pas aux seuls marchands de bois et aux scieurs. Tout notable possède des bois qu'il fait exploiter [1854]. Les condamnations envers les particuliers ne disparaissent pas mais elles s'étiolent et, dans les dossiers conservés par l'administration des forêts, il n'y a plus de violence perceptible, en particulier à l'encontre des agents forestiers. La baisse de la pression démographique et les revenus financiers que les particuliers peuvent retirer expliquent l'apaisement qui se fait jour [1855]. Les agents forestiers demeurent des acteurs importants du

[1851] *Le Dauphiné*, n° 2 357, 1904.

[1852] En 1887, le conseil municipal d'Autrans demande une nouvelle coupe extraordinaire et souhaite faire à Belle-Combe « lieu où le bois a le plus de valeur et dont l'exploitation sera d'un accès facile par le chemin forestier qu'on va construire pour accéder dans ce canton en 1887… ». Arch. dép. Isère, 6P8/20. Extrait de la délibération du conseil municipal d'Autrans, le 19 juin 1887.

[1853] Les informations qui suivent viennent de D. MOURRAL, « Les forêts du canton de Villard-de-Lans … », article cité.

[1854] À titre d'exemple, l'achat fait par la commune d'Autrans d'une petite parcelle de huit ares et demi à Emilie Bellue qui servira « d'entrepôt de bois provenant des forêts communales et en faciliter ainsi l'exploitation » (Arch. dép. Isère, 2O22/8. Extrait de la délibération du conseil municipal d'Autrans le 12 décembre 1905). Cette parcelle appartenait à Emile Durand-Savoyat en un lieu qui, du temps de sénateur-maire, doit déjà servir également à déposer du bois. À Villard-de-Lans, le notaire Cocat a aussi des chargements de bois au bord de la route qui attendent d'être évacués.

[1855] Albert Dauzat explique que « […] Méaudre se déclare, un peu imprudemment j'imagine, la plus riche commune de France : en tout cas, on n'y perçoit pas d'impôts communaux [et] ce village de 700 habitants a pu

développement rural mais ils le sont également dans le système touristique [1856]. D'abord, en effet, ils sont sensibles aux voyageurs qui viennent dans « leurs » massifs. À la Croix-Perrin, le brigadier forestier en fait une motivation pour donner du bois afin de construire une auberge [1857]. Ensuite, de manière imperceptible, les agents forestiers ont transformé le paysage forestier. Ils contribuent non seulement à rendre les massifs plus accessibles mais ils encouragent le développement des résineux qui poussent plus vite que les feuillus dans certains terrains. La présence d'essences résineuses et les effets sur les bronches que procure l'inspiration de l'air qui traverse les bois de ces variétés devient un des arguments des tenants d'un usage thérapeutique des forêts [1858]. Enfin, la recherche des beaux arbres et des belles forêts pour les touristes est également à prendre en compte. La beauté des sombres futaies participe au frisson de l'inconnu. L'esthétique et l'économique se conjuguent Ces éléments invitent à compléter les analyses de Philippe Hanus mais, quel que soit le chemin entrepris, la conclusion est identique puisqu'elle fait des fonctionnaires de l'administration forestière des agents du développement touristique [1859].

La transformation des massifs se trouve, par exemple, dans un extrait de délibération d'Autrans qui, en 1896, propose un aménagement du passage « surtout [en raison] des grosses pièces de bois qu'il y a maintenant dans les forêts communales » [1860].

---

facilement consacrer 100 000 francs à son monument aux morts de la guerre ». Albert DAUZAT, *Un mois dans les Alpes*, ouvrage cité, p. 170.

[1856] Arch. dép. Isère, 6P2/1. Parmi eux, Mourral (Arch. dép. Isère, 6P2/17) occupe une place singulière, car c'est à lui que l'on doit dans différents ouvrages un tableau des forêts du département et notamment de celles du canton de Villard-de-Lans (Voir D. MOURRAL, « Les forêts du canton de Villard-de-Lans … », article cité).

[1857] « Une maison d'auberge à la Croix Perrin rendrait en outre de grands services aux voyageurs attendu que le chemin qui traverse cette clairière est la seule voie de communication directe entre la vallée de Lans et celle d'Autrans et Méaudre » (Arch. dép. Isère, 6P8/20. Extrait de la lettre du brigadier forestier, archive citée). Par « voyageurs » il faut comprendre non seulement les habitants qui circulent mais également les excursionnistes.

[1858] « … Les immenses forêts de sapins qui l'entourent [Villard-de-Lans], en font et en feront de plus en plus un lieu de villégiature estivale des plus recherchés, surtout lorsque de nouveaux moyens de transport (chemin de fer en voie d'exécution) viendront faciliter l'accès de cette magnifique région… » (*Les Alpes industrielles*, n° 13, 1921). La présentation de l'article laisse penser que c'est le syndicat d'initiative du canton qui est à l'origine du texte.

[1859] Philippe Hanus se sert d'un texte de Roy, membre de l'administration forestière de Saint-Marcellin, dans lequel celui-ci distinguerait les grandioses espaces naturels, notamment forestiers, vides d'hommes et des territoires perturbés par les ruraux. Or, l'extrait cité montre que Roy veut s'inscrire dans un mouvement qui vise à faire de la forêt un espace pour tous, ruraux comme touristes dont la présence est une préoccupation importante à ses yeux. Le fonctionnaire écrit que la forêt de Lente « s'offre à l'admiration des touristes » et il mentionne plus loin que ses projets sont destinés « aussi aux touristes, aux étrangers qu'attireront les charmes multiples et saisissants » des parcs qu'il projette (Voir Philippe HANUS, *L'appel des Coulmes*, ouvrage cité, p. 62. L'extrait de Roy date de 1924). Les forêts ne sont donc pas systématiquement interdites aux hommes ; elles peuvent également être des lieux de cohabitation mais sous le contrôle de l'administration forestière qui continue à manifester sa présence comme le montre également Martine Chalvet (voir Martine CHALVET, *Une histoire de la forêt*, ouvrage cité, 3e partie « Un espace sauvage à préserver ? »).

[1860] « … Quant à la difficulté d'exploitation on peut l'améliorer. Un peu avant d'arriver à Pré-Sourdin [vers la Sure], il y a une montée assez rapide et bien dangereuse, soit pour les hommes, soit pour les bêtes, surtout avec les grosses pièces de bois qu'il y a maintenant dans les forêts communales. Il y a une courbe trop courte où il faudra un peu élargir le chemin pour passer les bois de longueur. En outre pour descendre le bois à ce mauvais passage il faut un homme devant les bêtes, pour les conduire, avec toute l'attention possible, plus un ou plusieurs hommes pour maintenir la pièce de bois dans le chemin. La position de ces hommes est bien critique, surtout

Dans la logique de renforcement de la valorisation forestière, les municipalités sont mises à contribution dans des proportions différentes selon leur intérêt supposé pour l'aménagement de nouvelles routes. Dans son tableau d'ensemble des travaux effectués, Georges Jorré explique que « …la besogne la plus urgente semble celle de la construction d'un réseau reliant à l'extérieur les riches communes pastorales et forestières d'Autrans et Méaudre… » [1861]. Pour parvenir à leurs fins, certaines n'hésitent à s'endetter. Villard-de-Lans fait, par exemple, un emprunt de 10 000 francs à la caisse des chemins vicinaux pour financer les travaux [1862]. C'est sans doute aussi le cas de Méaudre qui, durant les années 1880, emprunte 15 000 francs pour la route qui passe par les gorges de Méaudret. C'est à Autrans que le besoin de numéraire est le plus criant. En 1891, un décret présidentiel autorise un emprunt de 42 000 francs afin notamment de procéder à « l'élargissement du chemin d'intérêt commun n° 7 et l'établissement d'un chemin forestier » [1863]. Toutes les communes investissent dans la mise en place d'un maillage car il s'agit d'un facteur favorable au développement rural. Les communes de la montagne ne sont pas les seules à verser de l'argent puisque les municipalités en contrebas sont également invitées à participer au financement des travaux [1864]. La période montre que les acteurs de l'exploitation des forêts,

---

qu'il n'y en a qu'un ; s'il vient à faire un faux pas ou à glisser, il y a grand danger qu'il soit écrasé par la pièce de bois, laquelle livrée à elle-même ou au-dessus du chemin, prend forcément les bêtes en travers et peut les entraîner avec elles dans le ravin. De plus la difficulté de ce mauvais passage en fait naître un autre, qui, quoique moins dangereux est fort ennuyeux : c'est le retard d'une ou deux et même trois heures provoqué par la difficulté de ce mauvais passage […] » (Arch. dép. Isère, 6P8/21. Extrait de la délibération du 12 février 1896). L'extrait présente comme intérêts de rappeler que les forêts sont un espace exploité par les habitants ainsi que par les bovins qui servent de force de travail. De surcroît, le document souligne la collaboration de la municipalité qui désigne le lieu à améliorer et qui souhaite améliorer la rentabilité en cherchant à réduire le temps dans l'exploitation des forêts. La délibération illustre l'état d'esprit coopératif car la commune voit l'intérêt de la gestion de la « forêt marchande » (Martine Chalvet) pour les finances locales et aussi comme source d'emplois pour des habitants.

[1861]Georges JORRE, « L'établissement des routes dans le massif du Vercors », article cité, p. 275.

[1862] Arch. dép. Isère, 2O549/2. Délibération du conseil municipal du 22 novembre 1868.

[1863] Arch. dép. Isère, 2O22/2, 2e pochette. Décret présidentiel du 1er octobre 1891. C'est l'irrégularité du prix du bois qui explique l'endettement de la commune, dont les recettes des coupes ne permettent pas de financer tous les travaux entrepris, en particulier à l'époque d'Emile Baudrand (voir la lettre du percepteur de Villard-de-Lans au préfet, le 20 février 1890). La commune dépend de plus en plus de ses bois. Pour résorber sa dette, elle multiplie les demandes d'emprunt en les garantissant sur ses forêts. Mais les coupes ne rapportent pas le produit attendu et elle est contrainte de quémander à nouveau auprès de l'administration forestière des coupes extraordinaires, ce qui la met dans une situation de grande dépendance vis-à-vis du conservateur des forêts. Des tensions se poursuivent donc entre la municipalité et l'administration forestière mais elles ne prennent pas les mêmes formes qu'à l'époque de Vincent-Martin ou des frères Brunel. Les conseils municipaux se plaignent de dépendre des coupes extraordinaires mais les chiffres retrouvés montrent qu'en 1875 les revenus annuels des deux coupes produisent net 5 090 francs « somme nécessaire pour le budget communal » (Arch. dép. Isère, 6P8/20. Extrait de la délibération d'Autrans du 9 septembre 1875). Quinze ans plus tard, elles montent à 9 820 francs (Arch. dép. Isère, 2O22/2. Lettre du percepteur de Villard-de-Lans au préfet, le 2 mars 1890).

[1864] Les travaux qui doivent être entrepris en 1912 sur la route n° 2 qui relie Pont-à-Royans à Villard-de-Lans, en partie à la suite des pluies de 1907, jettent une lueur sur ces questions. Des rivalités surviennent entre les communes d'en bas et celles d'en haut. Les premières estiment qu'elles ont déjà largement financé et, en effet, les scieries du Royans ont un besoin crucial de ce débouché. À l'inverse, celles du canton renâclent. Entre ces dernières, des querelles se dessinent cependant. Autrans est certes intéressée par le chemin mais la commune envoie aussi des bois à Lans *via* la Croix-Perrin. De son côté, Lans se rend compte que cela réduirait le trafic sur son territoire. L'opposition entre les municipalités « d'en bas » et celles d'« en haut » illustre la forte synergie entre les deux territoires et confirme les propositions d'André Cholley pour inclure les piémonts dans les

que sont les communes et l'administration forestière, ont cessé d'être des ennemis et deviennent davantage des partenaires. Ils se retrouvent dans l'organisation du maillage routier.

Celui-ci présente comme dernier intérêt de souligner que les aménagements connaissent des modifications constantes afin de rendre les conditions d'exploitation plus favorables. Des baraques forestières ou d'autres installations qui améliorent les conditions de travail des ouvriers, ce qui permet une exploitation moins difficile, apparaissent [1865]. Des entrepôts de bois voient le jour [1866]. Il y a enfin l'acquisition de parcelles [1867]. Les modifications ne se limitent pas au tracé des routes forestières, elles concernent également les principaux axes. Les conditions climatiques de la montagne, comme par exemple les fortes pluies de 1896, l'expliquent. En outre, les aménagements créent des contraintes qui obligent à procéder à de nouveaux travaux. L'accroissement du poids des convois accélère la dégradation de la route et oblige à des rectifications incessantes [1868]. Les contrats passés entre les adjudicataires des coupes forestières et les voituriers sont à la base des détériorations. L'agent voyer décrit en quelques lignes le système d'exploitation quand il dit que si les « voituriers estiment que leur gain n'est pas suffisamment rémunérateur ils n'ont qu'à provoquer une augmentation des prix de transport ; du reste les adjudications des coupes de bois dans le canton de Villard-de-Lans font ressortir un prix moyen par mètre cube de plus en

---

analyses des territoires de montagne. Cet exemple constitue une nouvelle preuve d'une lecture des espaces qui dépasse les arêtes et que le commerce du bétail ou le recrutement des conjoints montrent également.

[1865] Le brigadier forestier faisant fonction de chef de cantonnement se déclare favorable à l'attribution d'une quantité de bois pour permettre à Emile Bernard de Lans de construire une auberge à la Croix-Perrin. Il justifie sa décision par rapport à l'intérêt forestier : « C'est dans cette clairière que les habitants d'Autrans entreposent leurs produits forestiers lesquels sont ensuite transportés à Grenoble par les habitants d'Engins et de Lans. Cet endroit, quoique très isolé, est par suite le point de départ et d'arrivée d'un grand nombre d'ouvriers qui seraient heureux d'y trouver un refuge… ». Arch. dép. Isère, 6P8/20. Extrait de la lettre du brigadier forestier le 29 décembre 1884.

[1866] C'est, à titre d'exemple, en 1912, l'enquête faite par le maire de Méaudre, Victorin Coing, sur le territoire d'Autrans afin de se prononcer sur l'intérêt d'établir deux entrepôts de bois aux hameaux des Tranchants et de l'Achard. Il ne voit que de grands avantages pour les adjudicataires des coupes et pour les voituriers donc pour l'ensemble de la filière forestière (Arch. dép. Isère, 2O22/8. Procès-verbal d'enquête du 13 octobre 1912).

[1867] L'inspecteur des Eaux et Forêts se prononce ainsi sur la délibération d'Autrans afin d'acquérir des parcelles pour faire un entrepôt et pour améliorer les couloirs de vidange de la forêt communale. Pour le fonctionnaire, « C'est là un avantage considérable car les marchands de bois seront à l'avenir libérés du souci d'une entente, souvent assez difficile avec les riverains de la forêt » (Arch. dép. Isère, 2O22/8. Extrait du rapport de l'inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, 1925). Le document est intéressant car il montre une autre source de tension qui demeure dans les forêts car les propriétaires privés entendent profiter d'indemnités pour autoriser le passage qui entraîne souvent la dégradation des sols.

[1868] L'agent voyer du canton explique qu' « afin de diminuer leurs frais de transports, les voituriers qui ont généralement traité à forfait du prix du mètre cube rendu à un endroit déterminé donnent à leurs chargements le plus grand poids possible : c'est ainsi qu'il n'est pas rare de rencontrer des véhicules pesant 5 à 6 000 kilogrammes descendant du Villard-de-Lans à Pont-à-Royans […]. Avec des calcaires de mauvaise qualité, la chaussée constamment détrempée par les eaux qui suintent des encorbellements ou des rochers à pic, est rendue faible et incapable de résister à une pareille circulation ». Arch. dép. Isère, 7 096W9. Extrait du rapport de l'agent voyer, le 20 avril 1896, archive citée.

plus élevé, d'année en année » [1869]. Les propriétaires des forêts, que celles-ci soient privées ou communales, sont les principaux bénéficiaires. Alors que les prix du bois remontent au début du 20e siècle ils tirent vers le bas le coût du transport pour accroître leurs bénéfices. La concurrence oblige les voituriers à accepter des conditions léonines de transport d'où leur mise en danger [1870]. Pourtant, leur raisonnement souffre d'une lacune : l'état des routes devient une contrainte pour la venue des touristes.

La Première Guerre mondiale catalyse les difficultés car la réquisition des chevaux augmente les transports par camion sur une chaussée qui ne peut supporter les charges accrues et les trépidations causées par leurs moteurs [1871]. L'entretien des routes est notamment difficile en hiver, alors qu'il est essentiel qu'elles puissent relier la vallée au plateau pour les bois qui descendent ou pour les touristes qui progressivement découvrent la saison hivernale. En 1923, Joseph Scalabrino, un entrepreneur de Villard-de-Lans, utilise pour le service vicinal un tracteur automobile afin de pousser un traineau chasse-neige [1872]. Pour cet homme, devenu conseiller municipal et dont la réussite est liée à la descente des bois, le dégagement des routes est tout à fait indispensable à son développement d'où le fait qu'il se préoccupe du déneigement.

Le maillage progressif des routes est un élément fort de la mise en place de l'industrie du loisir parce que les bénéfices tirés du bois sont en partie investis dans des éléments qui composent le système touristique. Celui-ci s'appuie donc sur les ressources locales et, dans le cas présent, la transformation des forêts en belles futaies où le sapin s'accroît devient un atout

[1869] Arch. dép. Isère, 7 096W9. Extrait du rapport de l'agent-voyer au préfet, 1909. En 1896, son prédécesseur s'alarme déjà du « faible prix des transports dû à la concurrence [qui] oblige les Entrepreneurs à donner la charge maxima à leurs voitures qui pèsent quelques fois 5 à 6 000 kilogrammes » (Arch. dép. Isère, 7 096W6. Extrait du rapport de l'agent-voyer cantonal le 24 décembre 1896). En 1909, le rapport parle de « chargement de bois pesant de 8 à 10 000 kg attelés de quatre à sept chevaux ».

[1870] Des mesures sont prises durant la Belle Epoque. En 1909, un arrêté préfectoral fixe le nombre maximum de colliers à deux pour les voitures à deux roues et à trois colliers pour les chargements à quatre roues ce qui entraîne des difficultés avec les représentants des communes du canton (Arch. dép. Isère, 7 096W9).

[1871] « Depuis la mobilisation et par suite de la réquisition des chevaux, le transport des bois résineux provenant des forêts du canton de Villard-de-Lans, a été assuré à l'aide de camions automobiles, et, à l'heure actuelle, ce genre de locomotion est pour ainsi dire le seul qui soit employé dans ce canton ». Arch. dép. Isère, 7 096W9. Extrait du rapport de l'agent voyer cantonal le 7 décembre 1920.

[1872] Arch. dép. Isère, 7 096W9. Convention du 23 décembre 1923. L'entretien des routes est lié à l'exploitation et au commerce du bois. Joseph Scalabrino est le fils de Pierre (1847-ap. 1921) qui quitte l'Italie pour venir épouser à Corrençon Julie Martin-Jarrand (née en 1852) en 1876. Sans vouloir sombrer dans un tableau misérabiliste, l'homme est alors ouvrier en poteaux télégraphiques ce qui indique une origine modeste, confirmée par la propriété de seulement 4,6 hectares à la veille de la Première Guerre mondiale. Cependant, Pierre Scalabrino parvient à se maintenir à Villard-de-Lans grâce à l'exploitation de bois. Il devient scieur et, en plus d'être voiturier, il est « marchand de bois » en 1901 ce qui n'est pas habituellement une expression utilisée pour un simple transporteur. Son fils Joseph (né en 1876) s'inscrit dans la continuité. Scieur dans les premiers recensements, il est également « marchand de bois », « négociant » voire « industriel » ce qui est une qualification rarement employée. Le « cahier auxiliaire » pour les années 1931-1935 permet de comprendre ses activités. Il possède plusieurs lames d'une scie mécanique qui servent à produire du bois de construction car il achète « les matières premières pour revendre les produits de sa fabrication » qu'il transforme (Arch. dép. Isère, 3P12/83). À cette époque, il est conseiller municipal de Villard-de-Lans, signe d'une véritable réussite pour ce fils d'immigré italien, avant que les suffrages ne se détournent de ce républicain à partir de 1925.

valorisé. Les routes forment un réseau décisif qui favorise l'implantation du système touristique.

Dans le canton, il n'y a pas de désertification provoquée par les routes et, à bien des égards, ces dernières approfondissent ce qui fait un atout du développement du canton, c'est-à-dire sa capacité à être en adéquation avec l'agglomération grenobloise.

1.1.2 Le renforcement des liens de mobilité avec la ville

Les routes qu'empruntent les hommes pour descendre jouent un rôle dans le phénomène migratoire et, plus largement, des mobilités. Celles-ci ne sont pas traitées en tant que telles mais il s'agit de se demander si la création d'un maillage routier accentue ou pas le phénomène de départ. Arriver à quantifier le nombre d'individus qui sortent du canton et savoir où ils se rendent est difficile, on peut cependant apprécier le phénomène de différentes manières [1873]. Il s'agit de percevoir les conséquences d'une meilleure accessibilité routière dans le canton en tenant compte du phénomène de retour et de la place des réseaux familiaux dans les mobilités [1874].

Les mentions marginales sont intéressantes car elles permettent de voir où les individus vont se marier une vingtaine d'années plus tard, même s'il faut être conscient que la trajectoire n'est pas rectiligne et qu'elle peut se poursuivre après. Sur les actes de naissance c'est à partir de 1897 que ces mentions sont théoriquement obligatoires. Dans la pratique, l'attitude des différents agents municipaux où se marient les individus et ceux des mairies qui

[1873] Une possibilité consiste à s'appuyer sur les déclarations de succession. Cette source importante permet d'identifier où vivent et ce que font les enfants du défunt, à condition qu'eux-mêmes ne soient pas morts avant. Les matrices cadastrales, à commencer par celles rénovées à la veille de la Première Guerre mondiale, sont un autre biais possible mais cela soulève plusieurs difficultés. Il y a d'abord ceux qui ne sont pas natifs du canton qui sont à écarter mais la mention des communes est celle des propriétaires et, après expérience, le nombre d'individus concernés est assez réduit ; il fournit cependant un complément d'information intéressant dans une comparaison. Une troisième source est celle des concessions dans les différents cimetières communaux. L'archive montre un lien au lieu qu'il serait intéressant de questionner mais le nombre d'occurrences rencontrées est, là encore, assez réduit. C'est pourquoi, l'essentiel des recherches faites proviennent de l'état civil à l'aide de deux entrées, celle des actes de mariage afin de poursuivre les comparaisons faites dans la première partie. Les mentions marginales sont également explorées.

[1874] Luigi LORENZETTI, Anne-Marie GRANET-ABISSET, « Les migrations de retour. Jalons d'un chapitre méconnu de l'histoire alpine », dans *Histoire des Alpes*, n° 14, 2009, pp. 13-24 et Paul-André ROSENTAL, *Les sentiers invisibles*…, ouvrage cité. La mobilité est à apprécier en fonction des autres membres de la famille, de l'attitude de la génération précédente et des activités exercées.

reçoivent le signalement des mariages peut perturber l'application de la loi. Cependant, cela ne semble pas être le cas dans l'état civil des deux années sondées [1875].

Dans les dernières années du 19e siècle, ceux qui sont nés en 1875 ne se sont pas précipités sur les routes puisque 54 % des individus (49/90 mentions marginales) se sont mariés dans leur canton de naissance. L'information est à critiquer d'une part parce que l'on ne connaît pas la réalité des individus : un natif de Villard-de-Lans, qui a travaillé à Grenoble, peut très bien être domicilié dans sa commune de naissance sans que cela puisse se déceler. Cette situation est tout particulièrement vraie dans le cas des femmes qui, plus que les hommes, se marient dans leur commune de naissance - car il s'agit de la norme dominante-, même si elles ont pu vivre ailleurs. Ces réserves faites, l'endogamie géographique à l'échelle du canton reste toutefois une réalité. Les lieux de mariage montrent également une poussière de localités autour du canton, souvent dans le piémont ou dans la vallée de l'Isère et, plus particulièrement, dans la vallée grenobloise. Ouverte en 1872, la route des gorges de la Bourne se semble pas évacuer les jeunes gens de manière aussi efficace que la filière bois. Enfin, une certaine mobilité extra-départementale est une réalité avec environ 10 % des natifs pour lesquels une mention marginale indique qu'ils se marient en dehors de l'Isère, essentiellement dans de grands centres urbains et industriels [1876].

La comparaison avec les actes 1902, qui montrent des unions qui se déroulent durant les années 1920, s'inscrit dans la continuité. Les communes du canton restent largement majoritaires, même si leur part globale tend à baisser (45 %). La mobilité réelle, bien qu'elle reste potentiellement cachée, apparaît un peu. Les espaces de recrutement sont assez semblables à ceux de la fin du 19e siècle. L'agglomération grenobloise est très présente ainsi que le piémont oriental du canton, tandis que le Royans reste toujours aussi peu prisé. Deux explications se superposent. Il y a d'abord des logiques rurales, agricoles pour l'essentiel, qui font que des unions se nouent en priorité entre des familles au sein du canton, comme durant les deux premiers tiers du 19e siècle. Ensuite, certains individus peuvent s'agréger à un petit monde de fonctionnaires ou de l'artisanat à proximité de Grenoble ou profiter du gonflement de l'agglomération grenobloise pour obtenir une situation, sans que celle-ci soit définitive.

[1875] Comme la loi qui porte obligation des mentions marginales date de 1897, l'année inaugurale de la seconde partie de l'étude (1875) constitue un premier échantillon. Il est croisé avec la dernière année de l'état civil dépouillée en intégralité (1902). Le nombre d'actes passe de 181 à 121 (un tiers de moins) mais le nombre de mentions marginales reste équivalent en pourcentage, 50 % à chaque fois. Les résultats se trouvent dans les Tableau 94 et Tableau 95 dans le dossier thématique 1 en annexe.

[1876] Pour deux tiers d'entre eux, ce sont des hommes puisque les femmes se marient traditionnellement dans leur commune de naissance mais les effectifs sont trop peu nombreux pour tirer à conséquence.

Les routes contribuent donc à entretenir la mobilité des habitants mais elles n'ont pas d'effet sur les représentations ainsi que sur les stratégies des familles.

L'incidence supposée des routes s'apprécie également à l'aide des registres de mariage. Les relevés du lieu de naissance et de celui du lieu de résidence au moment du mariage permettent de combler une lacune que les mentions marginales ne résolvaient pas. Des trajectoires sont plus visibles par la prise en compte également de la commune de résidence des parents lors du mariage [1877]. Les résultats se situent dans le prolongement de la période antérieure. Que l'on prenne les informations relatives à la commune de naissance ou à celle de la résidence des époux, plus de 80 % d'entre eux sont du canton durant la première décennie. Les routes ne bouleversent pas les populations ou les alliances matrimoniales. La répartition montre également une grande stabilité. Les époux extérieurs au canton et qui s'y marient proviennent de nombreuses localités situées tout autour de lui, un peu dans la Drôme mais principalement dans la partie iséroise. La route des gorges de la Bourne ne semble pas avoir d'effet. Une partie plus éloignée du reste du département apparaît dans une moindre mesure et, quant à ceux qui sont extérieurs au département, il s'agit surtout de fonctionnaires de l'administration forestière et d'instituteurs. C'est avec la dernière décennie que de légères modifications apparaissent. Cette fois, que ce soit par les lieux de naissance ou par ceux de résidence, les époux du canton représentent un peu plus de 70 %. Par conséquent, ceux qui viennent de l'extérieur sont plus nombreux et l'aire de recrutement s'élargit également. Les Drômois de naissance sont un peu plus présents [1878]. Pour les lieux de résidence, l'attractivité du pôle grenoblois apparaît à travers le nombre d'individus qui sont à Seyssins (avec Seyssinet et Saint-Nizier) et ceux qui sont Grenoblois. La route ouverte en 1875 n'a donc pas d'effets car on aurait dû avoir dès la première période un nombre élevé d'individus venant de Seyssins. Le phénomène est donc dissocié de l'ouverture des axes de transport.

Ainsi, le maillage routier peut accompagner, faciliter les tendances aux mobilités et aux migrations à l'œuvre mais il n'est pas un facteur déclenchant ni perturbant. Il n'y a pas d'effet Royans constaté. À l'inverse, la relation étroite avec Grenoble est confirmée. Les

[1877] Deux décennies sont analysées, d'une part celle de 1875 à 1884 prolonge les décennies antérieures vues dans la première partie ; d'autre part, la dernière décennie qui peut être faite à partir des bases de données et qui va de 1893 à 1902. Les résultats composent les Tableau 96 et Tableau 97 (dans le dossier thématique 1 en annexe) pour la première période, et les Tableau 98 et Tableau 99 (dans le dossier thématique 1 en annexe) pour la seconde. Comme dans la première partie, ce sont les époux qui sont suivis car ils sont moins susceptibles que les femmes de se marier dans leur commune de naissance.

[1878] Il serait intéressant de pouvoir les suivre dans le temps afin de préciser si c'est simplement l'aire de recrutement qui s'élargit ou si le canton de Villard-de-Lans exerce une attractivité qui amène des individus à s'y installer.

mariages qui concernent des Grenoblois sont donc observés plus précisément [1879]. L'analyse dans deux communes montre, d'abord, une augmentation du nombre d'époux domiciliés à Grenoble : à Autrans, sur 18 cas entre 1875 et 1902 la médiane est 1894 ; elle est à 1893 pour les 23 cas de Villard-de-Lans. Les métiers exercés par ces individus sont évidemment très divers mais les activités manuelles en lien avec l'artisanat (cordonnier, mégissier, bourrelier, serrurier) et un peu avec la ganterie ressortent plus fortement. Des commerçants, quelques fonctionnaires et de nombreux « employés » constituent la main-d'œuvre tertiaire dans des positions subalternes, ce que l'indication « ouvrier » avec le nom de la profession laisse voir. Il peut s'agir d'un temps d'apprentissage, de formation ou du signe d'une installation destinée à durer. Cela pourrait être le cas de Jean-Louis Chabert [1880]. Une partie des hommes est présente dans les registres du canton car leur épouse en est originaire. C'est le cas de Joseph Pierre Drogue qui épouse une jeune fille d'Autrans, tout comme Marcel Ernest Peyrin, garçon de café, ou Nestor Marius Pierre Serre, un ouvrier menuisier. Certaines des jeunes femmes natives du canton vivent également à Grenoble, elles travaillent la plupart du temps de la ganterie, des travaux d'aiguille ou de la boutique. C'est par exemple Joséphine Célestine Gouy (née en 1872) [1881]. Dans son cas il est possible de comprendre que sa migration à Grenoble est partagée au sein de la famille et que son activité est également en relation avec celles de ses sœurs qui cherchent aussi un travail en dehors de la terre. La famille ne semble pas misérable. La mobilité et le fait d'exercer des activités dans le monde du commerce participent d'une volonté de s'éloigner pour laisser finalement un héritier cultiver les biens fonciers.

[1879] Ce sont encore des sondages qui sont faits afin de donner des orientations. Le premier est fait à partir des époux qui sont domiciliés à Grenoble entre 1875 et 1902. Les situations de Villard-de-Lans et d'Autrans sont observées plus précisément, la première car elle est le chef-lieu du canton, la seconde car elle est un village situé dans la deuxième vallée.

[1880] Dans son cas, la migration correspond à une image classique de grande pauvreté. Né en 1845, son père, Jean-Louis (1811-1897), est un petit cultivateur au hameau du Bouchet qui ne possède que 0,7 hectare au soir de sa vie. C'est donc pour trouver de quoi vivre que Joseph est « ouvrier gantier » à Grenoble. Il épouse Marie Repellin, « couturière de gants » mais, derrière le rapprochement des professions, ils ont d'autres points communs. Née en 1855, elle est la fille d'Emile Repellin-Villard (1814-1899) qui n'est pas non plus bien fortuné. Il n'a que 0,5 hectare et il loue d'autres terres. L'absence de contrat de mariage pourrait les désigner comme des « gens de peu ». Marie part donc aussi à Grenoble pour s'enrichir. Après leur mariage, le couple ne revient pas dans le canton.

[1881] Elle est la dernière des enfants identifiés du couple d'Eugène (v. 1830-ap. 1906) et de Marcelline Battandier. Le père est un cultivateur d'Autrans mais qui change de hameau à plusieurs reprises, des Vernes puis aux Tranchants. Ce cultivateur qui possède à la fin du siècle plus de dix hectares en loue d'autres, d'après la mention de « fermier » qui lui est également accolée. Son fils Marius (né en 1859), resté célibataire, l'aide. Dans les dernières années, Eugène Gouy est secondé par un salarié agricole issu de sa famille. Le trajet de certains de ses enfants demeure inconnu mais d'autres migrent. C'est le cas de l'aîné des garçons, Antoine Eugène (né en 1856), qui se marie en 1905 à Marseille. Il en va de même pour la benjamine, Joséphine Célestine, qui part à Grenoble et qui devient limonadière rue de l'Alma (la même rue où son futur époux est charcutier). La pratique du commerce se retrouve chez deux des sœurs aînées de Joséphine Célestine. En effet, Sabine Florence (née en 1867) épouse un forgeron et est épicière à Autrans ; sa sœur aînée, Maria Marcelline (née en 1855), tient un café avec son époux au hameau central d'Autrans.

L'approche par les témoins livre de nouvelles informations. Entre 1835 et 1902, sur 2 921 actes de mariages dépouillés, le premier témoin est déclaré résider à Grenoble dans 108 cas. En prenant ces individus comme échantillon, 42 % d'entre eux sont mentionnés entre 1835 et 1875 et 58 % jusqu'en 1902. Il n'y a donc pas de rupture due à l'amélioration du réseau routier et de la meilleure accessibilité d'un territoire maillé. Il y a une progression régulière du nombre de cas qui rapprochent deux espaces déjà reliés entre eux. Comme pour la période avant 1875, ce sont les situations familiales et leurs réseaux qui sont l'une des clés d'explication des migrations ponctuelles ou plus longues [1882]. Les populations ne subissent pas les routes, elles les intègrent dans leurs stratégies. Dans chacune des communes du canton des membres d'une même famille, de la même génération ou pas, vivent à Grenoble. Notre vision reste partielle car la nature du document explique que nous n'avons connaissance que des hommes qui signent le registre des mariages. Ceux de la première vallée (Lans et Villard-de-Lans) sont plus présents que ceux d'Autrans et de Méaudre. Des attitudes coordonnées au sein de la famille apparaissent et elles sont bien éloignées du seul désir d'échapper à la misère. Il s'agit là de tentatives de développement. Eloi Eugène Mure-Ravaud en est un exemple [1883]. En lien avec les activités de négoce de son père à la génération précédente, en parallèle avec les autres membres de la fratrie, son installation en ville ne correspond pas au départ d'un pauvre, ce que confirme sa belle-famille. À travers les trois biographies esquissées de Jean-Louis Chabert, Joséphine Célestine Gouy et Eloi Eugène Mure-Ravaud, le projet migratoire, comme lors de la période précédente, correspond à des situations très différentes. À côté de celles où migrer est d'abord un moyen de subsister, le déplacement se rencontre aussi au sein de familles dynamiques qui ont des stratégies pour laisser un des enfants continuer à cultiver les terres tandis que d'autres occupent des positions dans le commerce. Enfin, pour Eloi Eugène Mure-Ravaud, le départ prend sens par rapport à un environnement familial sur deux générations.

Les traits communs avec les deux premier tiers du siècle, dans des configurations décrites par Paul-André Rosental, apparaissent à nouveau. De surcroît, des mouvements de retour surgissent, comme dans le cas de Joseph Echevet (1858-ap. 1931) [1884]. Attiré par la

[1882] Pour tous les mariages dont le premier témoin est indiqué vivre à Grenoble et dont un lien familial est précisé soit avec l'époux soit avec l'épouse on a identifié ceux où le lien concerne un des deux mariés natif du canton de Villard-de-Lans.

[1883] Eloi Eugène Mure-Ravaud fait l'objet de la Fiche Biographique 63.

[1884] Il est issu d'une famille caractérisée par une forte mobilité. Il est le fils de Joseph (1824-1886), simple maçon et journalier, qui est originaire de Choranche. Joseph épouse Sophie Guillet, une couturière de Villard-de-Lans. Joseph fils fait le même métier que son père dans la seconde moitié des années 1880 ainsi qu'au recensement de 1896, où il apparaît marié avec Marie Chuillon (née en 1867) originaire de Saint-Laurent-en-Royans. Après cette date, ils disparaissent et c'est la matrice rénovée du cadastre de 1914 qui informe que le couple se trouve à

ville qui représente des opportunités pour un fils de journalier, Joseph Echevet retourne dans le canton après la guerre pour refaire le même métier aléatoire de maçon qu'il exerçait déjà quarante ans plus tôt. La migration n'est pas synonyme d'ascension dans tous les cas et le balancier peut repartir dans l'autre direction. D'autres cas, enfin, montrent une répétition de déplacements sur une distance longue : ainsi François Gamond qui voyage beaucoup entre Autrans et Marseille [1885]. Cet exemple illustre bien le fait que le réseau routier permet l'entretien des liens avec le pays natal.

L'accroissement de l'agglomération grenobloise, son poids démographique, son importance économique dans la métallurgie et la ganterie, drainent vers elle des populations proches, notamment des habitants du canton du Villard-de-Lans qui, pour les uns, vont rester, pour les autres vont à nouveau se déplacer, certains remontant dans le canton. De cette expérience urbaine, les individus tirent un savoir technique nouveau, une expérience dans le commerce qui peut servir à nouveau dans l'industrie touristique qui se développe. Le retour est aussi parfois synonyme d'un repli après un échec. À la fin de la période, Joseph Jouanny compte 882 personnes natives du canton dans le recensement de 1926 de Grenoble [1886]. Ils ne représentent qu'une partie d'une population que les routes peuvent entraîner au loin. Mais l'exemple grenoblois est un observatoire pour étudier les modalités des mobilités, leur rythme, leur provenance et leur évolution dans une trajectoire biographique ainsi que les suites qui sont éventuellement données [1887].

Grenoble en tant que « restaurateur », ce qui tendrait à prouver qu'il a une affaire. Ce mouvement en direction de Grenoble se trouve chez ses frères et sœurs, comme Berthe Philippine, qui épouse un cultivateur d'Engins, ou son jeune frère, Jean Alfred, qui se marie en 1912 à Grenoble. Joseph Echevet procède à un retour dans son pays natal après la Première Guerre mondiale, sans enfants, et il redevient maçon. Cet exemple montre que si la ville attire, elle sait également repousser.

[1885] Il est le fils cadet d'Eugène (1814-1870) et de Marie Chabert. À Autrans, un frère aîné de deux ans, qui hérite du prénom du père (1847-1898) est maréchal ferrant. On ne sait pas quand François Gamond part mais il doit probablement revenir en 1885. Cette année là, il épouse Eugénie Chabert-Moulin, institutrice, et il est employé à ce moment employé de commerce à Marseille. Peut-être a-t-il fait le voyage avec Eugène Perrin, son cousin germain âgé de 37 ans, qui est maître d'hôtel dans la cité phocéenne. Des réseaux pour descendre, mais aussi pour remonter, sont visibles. Le fait de retourner à Marseille ne signifie pas que les ponts sont coupés car, à l'occasion d'une élection municipale complémentaire en 1886, un litige est soulevé à propos du patronyme François Gamond puisque l'un des deux est déclaré résider à Marseille. Certains électeurs font la différence en précisant la profession « négociant » pour l'un ou « marchand de fer » pour le second, ce qui permet de connaître les activités liées à la route du migrant (Arch. dép. Isère, 16M155). C'est à Marseille que naissent ses trois enfants, Eugène (né en 1888), Marie (née en 1893) et Berthe (née en 1898). Le premier est retrouvé chez son oncle en 1896 à Autrans. Quand celui-ci décède en 1898, à ses côtés est présent son frère François Gamond, « limonadier » à Marseille. Présent à nouveau, il semble repartir dans les Bouches-du-Rhône puisqu'il est signalé comme propriétaire à la veille de la Grande Guerre. Cet exemple illustre bien le fait que le réseau routier permet l'entretien des liens réguliers avec le pays natal.

[1886] Joseph JOUANNY, *Les origines de la population dans l'agglomération grenobloise*, Grenoble, imprimerie Allier père et fils/Didier et Richard, 1931, 47 p. (cité par Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales, tome premier*…, ouvrage cité, p. 283).

[1887] Les liens provoqués par les migrations à destination de Grenoble donnent naissance à une association « Les enfants du Villard-de-Lans » née au tournant du siècle. Le compte rendu de l'un des banquets annuels montre la présence de certains notables comme la famille Roux-Dauphiné, l'un à Grenoble, l'autre à Autrans qui est le maire. Les natifs du canton qui font profession de cafetiers ou d'hôteliers à Grenoble sont également signalés

Finalement, le maillage routier n'a pas une influence déterminante sur les mobilités. Celles-ci commencent bien avant la mise en place des principaux axes secondaires comme la route entre Lans et Seyssins *via* Saint-Nizier. Le croisement des différentes analyses, s'il est loin d'épuiser le sujet, montre qu'il n'y a pas de rupture durant la période. Les routes ne bouleversent pas les stratégies familiales, elles ouvrent faiblement l'aire de recrutement des conjoints et, dans le cas de l'axe qui relie Villard-de-Lans à Pont-en-Royans, il n'y a pas d'effet d'entraînement du point de vue des mariages. C'est là le signe d'une force dans la mesure où les sociétés locales ne sont pas déstabilisées par les facilités de circulation. À l'inverse, les vieilles constantes d'une attraction à destination de Grenoble, qui se renforce au fur et à mesure que la ville prend une importance économique, demeurent une réalité mais elles ne sont pas en rapport avec les routes. Celles-ci ne déconstruisent pas les sociétés locales. Au contraire, il faut probablement considérer qu'elles sont un élément qui permet de maintenir un certain seuil démographique qui innerve le développement. Raoul Blanchard explique cette situation démographique par « la prospérité de l'élevage et du bois », qui est à relier aux routes [1888]. La « densité routière » calculée par Georges Jorré est un facteur à prendre en compte car les axes facilitent l'évacuation des produits donc ils font remonter du numéraire qui limite les occasions de partir. Ils permettent également aux touristes de se rendre plus nombreux dans le canton. Ils entraînent enfin des effets d'aubaine pour certaines activités économiques dans le cadre d'une pluriactivité redynamisée.

1.1.3 Les routes dynamisent la pluriactivité

(Voir *Les Alpes pittoresques*, n° 192, 15 mars 1909, p. 3). Le lien au pays natal passe également par des chants comme ce « Pierre de Grenoble » qui chante « note pour note, mot pour mot », un air très populaire au Villard-de-Lans (dans Marguerite GAUTHIER-VILLARS, *Chansons du Dauphiné. Villard-de-Lans*, Paris, Editions Roudanez, 1929, 153 p.).

[1888] Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales, tome premier*…, ouvrage cité, p. 284. En 1917, Georges Jorré estime les bénéfices de 1917 à Villard-de-Lans à 100 000 francs pour la vente de bétail, à 15 000 francs pour les fromages et à 12 000 francs dans le beurre ; à Autrans c'est 144 000 francs pour le bétail, 105 000 francs pour le beurre et 21 000 francs pour le fromage, mais la disproportion des montants pour le beurre entre les deux communes étonne (Georges JORRE, « L'établissement des routes dans le massif du Vercors », article cité, p. 282).

Le développement du réseau routier et la meilleure accessibilité sont des facteurs favorables au développement rural et à celui de ses acteurs. Sous l'angle du système touristique, la pluriactivité entretient le territoire rural en le fécondant. Elle est une alternative aux mobilités, elle injecte des liquidités qui permettent aux exploitations de se consolider ce qui donne l'image, recherchée par une partie des visiteurs, de campagnes populeuses et heureuses. Elle est également un canal par lequel les transformations des villes et les nouveautés se diffusent. Elle prépare en quelque sorte le terrain au surgissement du système touristique et elle facilite la rencontre entre les acteurs de la société rurale et la demande de loisirs des urbains. Par conséquent, plutôt que d'envisager une pluriactivité de subsistance et de survie, il serait préférable de parler d'une pluriactivité de développement car, par définition, elle refuse la spécialisation ce qui donne la souplesse nécessaire aux territoires pour s'adapter en permanence aux évolutions globales et aux besoins nouveaux [1889].

Cependant, elle n'est pas aisée à percevoir et cette difficulté renvoie à la question des catégorisations socioprofessionnelles. Le fait d'inscrire une activité a deux conséquences, à commencer par la réduction de celui qui la pratique. L'individu est ramené à sa tâche alors que de nombreux autres éléments le caractérisent (le sexe, l'âge, le domicile, la place dans une famille par exemple). De surcroît, la répétition du même terme tend à établir une équivalence entre les individus alors que la situation n'est pas semblable. Le traitement statistique, enfin, prolonge cette tendance à l'homogénéisation [1890]. Une autre précision doit porter sur le terme à employer : « activité » ou « profession » [1891]. Celui d' « activité » prête moins à confusion, car il peut s'entendre comme les actes humains qui visent à satisfaire des besoins. Il envisage plus facilement d'autre part les combinaisons, ce que la notion de « pluriactivité » a sanctionné [1892]. De surcroît, notre époque considère de manière positive la spécialisation. Par conséquent, un certain regard misérabiliste a été porté sur ceux qui

[1889] On ne peut que souscrire à l'introduction de Ronald Hubscher qui montre notamment que la pluriactivité est le « vecteur privilégié des relations entre le monde agricole et non-agricole » (voir Ronald HUBSCHER, « Présentation » dans Gilbert GARRIER et Ronald HUBSCHER, *Entre faucilles et marteaux* …, ouvrage cité pp. 7-17, p. 10).

[1890] Cette question est soulevée dans Alain BLUM et Maurizio GRIBAUDI, « Les déclarations professionnelles. Pratiques, inscriptions, sources », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1993, pp. 987-995. Le questionnement est donc tout à la fois épistémologique et méthodologique (Voir Simona CERUTTI, « La construction des catégories sociales », article cité).

[1891] Celui-ci peut s'entendre comme une occupation dont on peut tirer un moyen d'existence. De plus, une certaine ambigüité demeure entre le fait d'avoir une capacité sanctionnée par un diplôme ou une expérience et une reconnaissance de la part des autres (Voir Alain DESROSIERES et Laurent THEVENOT, *Les catégories socioprofessionnelles*, ouvrage cité, p. 42).

[1892] Qu'il s'agisse de « métiers » ou d' « activités », une certaine hiérarchisation s'établit et, de manière implicite, se pose la question de la « situation » c'est-à-dire, comme l'écrit Luc Boltanski, à la fois un emploi un poste rémunérateur et un « emplacement dans un espace de référence » (Luc BOLTANSKI, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, ouvrage cité).

pratiquaient plusieurs activités. Le point de départ retenu ici est tout autre car il considère au contraire que la pluriactivité constitue un atout chez les acteurs du développement rural [1893].

L'approche de la relation entre les routes et la pluriactivité peut s'apprécier sous trois angles complémentaires. D'une part, la meilleure accessibilité renforce la présence des mises en nourrice. Celles-ci pèsent peu dans l'économie globale mais, au sein des cellules familiales et dans l'évolution des propriétés, elles participent à une stratégie de développement en particulier chez les jeunes couples. Le progrès des transports permet également d'acheminer et d'évacuer les produits qui entrent dans le cadre du *domestic-system* de la gantière. Celle-ci connaît un essor à partir du deuxième tiers du 19e siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale avant un éventuel recul pour la période suivante. Enfin, la présence de nombreux axes routiers et l'accroissement des gabarits favorisent également les activités autour du sciage.

Avec l'amélioration des transports, le placement des enfants dans des familles du canton de Villard-de-Lans constitue pour ces dernières un débouché appréciable [1894]. L'époque voit le développement d'un double discours. Le premier est celui d'une politique nataliste qui cherche à améliorer les conditions de vie des jeunes enfants et à permettre une remontée du taux de natalité car certaines années la croissance démographique devient négative. Le second développe une vision sombre des villes humides. Pour ces deux raisons, les autorités cherchent à encadrer le placement qui est formalisé par des déclarations que les parents doivent remplir à la mairie du lieu de placement [1895]. De surcroît, chez nombre de jeunes couples urbains, garder un enfant est une contrainte quand la mère travaille. Par conséquent, placer un temps un enfant hors de la ville concilie tout à la fois des objectifs d'attention à lui et des considérations économiques. Les espaces ruraux qui recevaient déjà auparavant des enfants en nourrice sont connotés de manière positive, surtout s'ils sont en montagne. Ils ne cessent pas totalement d'être perçus comme des lieux avec une hygiène

[1893] À ce titre, on souscrit aux propos de Jean-Marc OLIVIER pour qui « La proto-industrie et la pluri-activité ne sont donc pas forcément synonymes de paupérisation » et qui poursuit en écrivant qu' « au contraire, la maîtrise de la double activité permet souvent un retour à l'aisance foncière, surtout quand l'efficacité professionnelle est associée à une politique matrimoniale habile ». Jean-Marc OLIVIER, *Des clous, des horloges et des lunettes*…, ouvrage cité, pp. 214-215).

[1894] Voir Catherine ROLLET, *Les enfants au 19e siècle*, Paris, Hachette, 2001, 265 p.

[1895] Les parents doivent remplir une déclaration dans la commune de naissance de l'enfant. La « gardeuse » reçoit un bulletin qui est un extrait de l'acte de naissance de l'enfant. Celle-ci, de son côté, doit déclarer dans sa commune de résidence qu'elle accueille un nouveau né sur un registre vérifié chaque année par le juge de paix, lequel doit faire un rapport au procureur de la République. Le règlement d'administration publique précise que la nourrice ne peut allaiter d'autre enfant que celui qui lui est confié et que, sauf autorisation, elle ne peut avoir qu'un enfant. Un registre dépouillé dans le grenier de la mairie d'Autrans montre que, sur 46 déclarations entre 1877 et 1918, 34 concernent des enfants d'Autrans placés à Autrans. Sept viennent de Grenoble, les derniers de quelques localités dans la vallée. Cependant, malgré le rappel de la loi, le document ne présente sans doute pas une vue exhaustive de la situation. C'est pourquoi le croisement avec les actes de l'état civil ou les recensements s'avère nécessaire.

insuffisante mais ils se transforment également en des espaces baignés de lumière et à l'air vivifiant. Une fraction de la population urbaine envoie donc les nouveau-nés à l'extérieur. Les métiers des parents retrouvés à partir des actes de décès montrent des milieux populaires et d'autres qui viennent de la boutique où les deux parents travaillent [1896].

Le placement des enfants qui se diffuse au sein d'une partie des urbains est pourtant peu visible dans le canton. Les recensements ne font pas apparaître un métier de « nourrisseur » ou de « nourrice » sauf à de rares exceptions. L'analyse biographique des quelques cas rencontrés est une première approche. Les familles concernées sont principalement modestes. C'est le cas, par exemple, de Lucie Pascal (née en 1869). Son époux, Josué Roche, est constamment noté journalier dans les différents recensements ce qui montre une constance dans la faiblesse des moyens d'existence. Dans ce cadre, avoir des enfants en nourrice est une activité importante qui semble davantage une nécessité qu'un complément [1897]. Marie Coynel (née en 1875) aurait le même profil car son époux est un modeste cultivateur de 1,6 hectare dont le père est journalier. Des formes de transmission apparaissent même dans certains cas [1898]. Victorine Eymaron et Lucie Laurent-Dray sont intéressantes car la pratique de l'activité de nourrice montre qu'elle est un type de pluriactivité durant deux générations et qui est, par conséquent, pensé comme un mode de développement dans ces familles rurales. À Villard-de-Lans, les exemples explorés montrent que souvent le chef de famille est un journalier bien que cette situation ne soit pas exclusive [1899]. En effet, toutes les familles qui ont des enfants en nourrice ne sont pas pauvres. Adeline Brunel peut servir d'exemple [1900]. Sa biographie montre une famille de petits

[1896] À titre de sondage, sur les treize actes retrouvés à Méaudre entre 1885 et 1901, les parents apparaissent soit avec la mention du père ou seulement celui de la mère (surtout quand il s'agit d'un enfant « naturel ») : il y a une couturière, un cordonnier, trois cafetiers, un journalier, une domestique, une tisseuse, un employé, une gantière, un mécanicien et un agent d'assurance. Par comparaison avec les trente actes de Villard-de-Lans entre 1879 et 1899, ce sont les mêmes professions qui apparaissent.

[1897] Lucie Pascal fait profession de nourrice en 1906 mais, dès le recensement précédent, la jeune Olympe Roussel vit au sein du ménage. En 1906, c'est Camille Chorier, née l'année précédente à Noyarey, qui est dans la maison. Puis l'avancée en âge interdit à Lucie Pascal de continuer à allaiter des enfants.

[1898] C'est le cas, par exemple, de Joseph Laurent-Dray qui est un petit cultivateur au hameau des Frier à Villard-de-Lans. Pour vivre, lui et sa femme, Victorine Eymaron (née en 1840), prennent des enfants en pension. Ceci n'est pas une simple occasion mais une politique suivie plusieurs années, comme les deux décès à douze ans d'intervalle le montrent. Mais, en 1892, Victorine Eymaron est devenue trop âgée pour nourrir des enfants au sein. La fonction de nourricière est transférée à Marie Lucie Laurent-Dray (née en 1868). Peut-être le réseau de placement des enfants est-il activé par son frère Jean-Louis qui vit à Grenoble en 1891, année où se marie Marie Lucie Laurent-Dray. Elle épouse Alphonse Pellat-Finet, simple maçon et probablement démuni car le couple change régulièrement de résidence comme s'il cherche à s'implanter. Pour parvenir à leurs fins, ils ont besoin d'argent et, en 1901, Marie Lucie Laurent-Dray apparaît comme « nourrice au sein » dans les registres de recensement.

[1899] Par exemple, Félix Mure-d'Alexis est un charron qui, en 1879 et en 1892, voit deux nouveaux-nés décéder chez lui.

[1900] Elle est la fille de François Eugène (1844-ap. 1911) et de Marie Philomène Rochas (1844-1880). Le père est un cultivateur au hameau d'Ebertière à Autrans qui détient 7,2 hectares à la fin du 19e siècle. Elle est la dernière des cinq enfants identifiés et, si le seul garçon du couple loue des terres comme fermier, les autres filles doivent

propriétaires qui n'est pas réduite à la misère et qui fait de la garde d'enfants une activité sur deux générations. L'alliance de la ganterie avec la présence de nouveaux nés apparaît à nouveau [1901]. Les routes montent donc des « produits » que sont les gants et les enfants pour trouver des ressources et ainsi éviter une migration. Le dernier intérêt est ce constat : en partie la garde des enfants se fait dans des territoires d'où vient l'un des deux parents d'où, parfois, la signature d'un grand-père sur l'acte de décès. Par exemple, en 1892, Désiré Astie qui est le fils d'un manœuvre grenoblois décède chez Eugène Rey (qui enregistre déjà un décès cinq ans plus tôt) et son grand-père, Lucien Repellin, est présent à la mairie. Le développement se situe donc dans les deux espaces concernés. À la ville, les jeunes parents ne sont pas encombrés par la présence d'un nouveau-né et les mères peuvent se consacrer à leur emploi urbain afin de s'enrichir ; dans l'espace rural, la garde d'enfants auprès d'individus connus procure des revenus complémentaires à ceux de la ganterie par exemple et, plus largement, au travail de la terre [1902]. Le registre communal d'Autrans contient à plusieurs reprises la mention de vingt francs par mois à la fin du siècle ce qui représente une somme d'argent non négligeable si on la compare avec le montant du trousseau sur des contrats de mariage qui montent péniblement à 200 ou 300 francs.

La garde d'enfants est une activité à part entière et pas seulement une tentative sans lendemain. Les mêmes pères nourriciers apparaissent à plusieurs années d'écart sur les registres des décès. Il est vraisemblable que ceux qui n'enregistrent qu'un décès peuvent avoir sur plusieurs années des enfants en pension. Les routes encouragent cette forme de pluriactivité car elles mettent en relation plus facilement les partenaires des contrats. Elles contribuent donc à réduire les départs en amenant du travail dans les foyers.

Une autre forme d'ouvrage à domicile est le *domestic system* gantier qui connaît au cours de la période sa plus grande expansion. Du dernier quart du 19e siècle au premier tiers du 20e siècle la ganterie est présente sous la forme d'une spécialisation professionnelle dans certains cas et, dans de multiples autres occurrences, d'une tâche exercée un temps par un membre de la famille. Elle est difficile à mesurer car, par définition, la pluriactivité résiste aux étiquettes données à tel ou tel moment. Toutefois, l'expansion, indéniable à la suite de la

---

se procurer d'autres ressources. Adeline Virginie y parvient par des liens qui empruntent les routes descendants à Grenoble. Elle pratique d'une part des activités de gantière en 1901, 1906 comme en 1931 et vraisemblablement dans l'intervalle. De surcroît, elle a des enfants en pension. L'un vient de La Ciotat et il décède en 1898 où sa mère, native d'Autrans, vient d'accoucher. Elle a un autre enfant à ses côtés en 1911 et elle doit mener les deux activités de manière simultanée. Là encore, une transmission entre les générations se fait puisque sa fille unique, Marie, a également un enfant « pupille » avec elle en 1921.

[1901] Ainsi, à Villard-de-Lans, Marie Jarrand-Allier est également couturière.

[1902] Ainsi, en 1888, Gabrielle et Paul Barnier décèdent chez leur oncle Jules au hameau des Girauds à Méaudre, un petit cultivateur de 3,1 hectares en 1896. Leur père, Louis, est cafetier à Grenoble.

période précédente, a vu un envol et ce dynamisme entre en écho avec l'industrie gantière dans le département [1903].

Les routes plus nombreuses, plus faciles à parcourir, distribuent du travail dans les sociétés rurales du canton ce que montre le tableau 69.

Avant une lecture du tableau, il faut critiquer la source car les recensements posent la question de leurs conditions car tout est question d'appréciation de la part de celui qui complète le bulletin individuel et, ensuite, de la manière dont cette information est retranscrite par l'agent recenseur. La prudence s'impose.

[1903] Selon Anne Cayol-Gerin, l'âge d'or grenoblois se situe entre 1850 et la Première Guerre mondiale (Voir Anne CAYOL-GERIN, *Le gant de Grenoble*…, ouvrage cité, pp. 30-43).

Tableau 69 : Evolution des métiers de la ganterie dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931)

Années et métiers		Communes					Total
		Autrans	Corrençon	Lans	Méaudre	Villard-de-Lans	
1896	Gantière	4			3		7
	Couturière en gants		10	4		48	62
	Fabricant de gants					4	4
	Ouvrier gantier					17	17
	Gantier						
	Coupeur de gants						
1901	Gantière		10	5	4	5	24
	Couturière en gants		3			11	14
	Fabricant de gants						
	Ouvrier gantier					2	2
	Gantier			1		17	18
	Coupeur de gants						
1911	Gantière	4	2	6	10	3	25
	Couturière en gants					9	9
	Fabricant de gants						
	Ouvrier gantier					7	7
	Gantier					9	9
	Coupeur de gants						
1921	Gantière	12		4		2	18
	Couturière en gants						
	Fabricant de gants						
	Ouvrier gantier						
	Gantier					2	2
	Coupeur de gants					4	4
1931	Gantière	23		1	11		35
	Couturière en gants						
	Fabricant de gants						
	Ouvrier gantier						
	Gantier						
	Coupeur de gants						

Source : Arch. dép. Isère, 123M48 (Autrans) ; 123M156 (Corrençon) ; 123M232 (Lans) ; 123M251 (Méaudre) ; 123M576/1-2 (Villard-de-Lans).

Prendre en compte plusieurs recensements permet de contourner cette difficulté. Ce qui apparaît immédiatement est la grande variation entre les communes à une date donnée ainsi que la forte différence d'un recensement à l'autre. Il peut s'agit d'une première trace de la pluriactivité puisqu'un individu qui pratique la ganterie peut être amené à changer d'activité car il se saisit d'autres opportunités. Le tableau montre aussi que la ganterie est pratiquée par des femmes mais également par des d'hommes qui travaillent à des métiers

différents. Les effectifs déclinent dans les deux cas, excepté pour les femmes en 1931, avec une proportion entre les sexes qui, à chaque fois, respecte un rapport de un à trois. Le nombre d'occurrences à Villard-de-Lans confirme ce qui avait été observé lors de la première période avec une source différente. La ganterie est particulièrement présente dans le chef-lieu cantonal ce qui ne veut pas dire qu'elle soit absente ailleurs. Il faut probablement comprendre qu'elle est plus centrale chez certains individus qui résident au Bourg de Villard-de-Lans ; elle n'est pas prioritaire – ce qui ne veut pas dire qu'elle soit accessoire - dans les autres communes et dans les hameaux qui structurent le canton. Ces modalités atténuées de pratique de la ganterie sont par conséquent moins enregistrées par les déclarations des individus et ensuite par les agents recenseurs. Malgré ces précisions, de 1896 à 1931, la tendance est celle d'une baisse de la présence gantière dans le canton de Villard-de-Lans [1904].

Au cours de cette période, quatre des agents recenseurs sont eux-mêmes gantiers à Villard-de-Lans en 1901. Ces hommes portent donc un regard de connaisseurs sur le travail effectué dans la commune. C'est à partir du relevé des 33 personnes indiquées que des remarques peuvent être faites [1905]. Il y a d'une part ce que le tableau dit. Le suivi entre les recensements semble montrer que l'activité décline, bien que dans plusieurs occurrences la mention « néant » cache la perpétuation de l'activité gantière, réaffirmée au recensement suivant. L'âge est également une donnée à prendre en considération puisqu'il est de 47 ans en moyenne pour les hommes contre 36 ans pour les femmes. La ganterie est pratiquée régulièrement par des femmes au domicile de leurs parents ou alors dans le cadre d'un jeune couple. Plusieurs cas montrent que la pratique de la ganterie n'empêche pas la réalisation d'un projet migratoire. Toutefois, il importe de constater que de la route vient un travail qui, selon le tableau, fait vivre des dizaines de personnes dans le bourg centre du chef-lieu du canton ce qui a un effet économique certain dans la commune. Il s'agit pourtant d'un travail particulièrement pénible comme le montre Léon Cote et, avec lui Jean Jaurès [1906]. La ganterie

[1904] Les conclusions croisent donc celles de Raoul Blanchard qui affirme qu'en 1880, il y a 30 coupeurs et 400 couturières et qu'en 1918, il n'en reste plus que dix dans chacune des deux professions. D'après le géographe, le recul commence par les territoires les plus éloignés du centre grenoblois puis il gagne le reste du canton. Ainsi, le déclin à Corrençon durant la Belle Epoque se serait étendu à Méaudre durant la Première Guerre mondiale puis à Lans durant les années 1930 (voir Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales, tome premier* …, ouvrage cité, pp. 280-281 mais on ignore la source de l'auteur).

[1905] Les 33 personnes sont rassemblées dans le Tableau 101 dans le dossier thématique 1 en annexe.

[1906] Voir en particulier l'ouvrage de Léon Cote avec une préface de Jean Jaurès (Léon COTE, *L'industrie gantière et l'ouvrier gantier à Grenoble*, Paris, Grenoble, Société nouvelle/Librairie dauphinoise, 1903, 299 p.). Le député précise que « ce qui fait l'intérêt de l'industrie du gant à Grenoble […] c'est qu'elle est depuis longtemps comme arrêtée à un stade intermédiaire de l'évolution. Elle est à mi-chemin de la petite industrie artisane d'autrefois et de la grande industrie ». il poursuit en expliquant que « … Le petit patron, réduit à subir les conditions de ces intermédiaires ne se maintient plus qu'en reprenant sur les ouvriers, par des diminutions outrées de salaires, une part du bénéfice abandonnée aux commissionnaires. L'outillage nécessaire à la fabrication du gant n'étant pas très coûteux, la grande industrie n'est pas une absolue nécessité » (pp. IV-V).

est disséminée dans les familles, d'où le terme trompeur de « patron », et aucun cas d'ouvrier n'apparaît. L'atomisation des travailleurs est une circonstance favorable à leur plus grande exploitation. Enfin, le suivi des familles montre régulièrement des couples sans enfants. Cette situation pourrait s'articuler avec celle de leur pauvre activité pour désigner des personnes qui cherchent davantage à survivre qu'à se développer, d'où l'absence de descendance, et la ganterie pour seule issue.

Spécialité pour les uns, parfois sur plusieurs générations que l'on peut suivre dès le mariage puis dans les différents recensements et pour lesquels aucune activité complémentaire n'est observée, la ganterie s'inscrit dans d'autres cas dans un projet plus clairement pluriactif à l'exemple de Borel à Villard-de-Lans qui « avait des vaches, trois, quatre et des gants quand il avait le temps. Mais l'été il arrêtait parce qu'il fallait qu'il fasse ses foins » [1907]. Plusieurs gantiers sont en effet des cultivateurs, des femmes sont filles ou femmes d'individus eux aussi avec des terres. La pluriactivité est présente chez des acteurs modestes ainsi que dans quelques parcours qui conduisent à la petite notabilité. Jules Masson, un des agents recenseurs de 1901, en est le meilleur exemple. Issu de la famille des Masson qui s'installe dans le canton sous la Monarchie de juillet, il est le fils aîné de Jean Alexandre Jules Masson qui doit organiser une partie du travail dans la commune. Mais la famille diversifie ses activités : un frère cadet est serrurier et le dernier, Edouard (né en 1895), devient directeur d'agence de la banque Charpenay à Villard-de-Lans en 1931. Pendant ce temps, Jules Masson, toujours gantier et également à la tête de 35 hectares, devient premier adjoint du maire puis premier édile de la commune. De surcroît, il accède au poste de conseiller général entre 1912 et 1929 [1908]. La famille Masson qui est l'intermédiaire de certains gantiers grenoblois et qui distribue et ramasse le travail profite du *domestic system* auprès de ses employés pour gagner des voix aux élections et accéder à une petite notabilité locale. Cette modalité de développement rural sert de tremplin pour certains acteurs.

[1907] G. TUAILLON et M. DUPORT, « Bayoud. Un travailleur gantier à Villard-de-Lans ». Entretien du 13 octobre 1978, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, Lans-en-Vercors, cassette 7 860 (la période racontée par le témoin remonte à l'entre-deux-guerres). Il doit s'agir d'Arnaud Borel (né en 1890) dont le père est boulanger et cultivateur au Bourg de Villard-de-Lans et qui, à la tête d'un peu plus de quatre hectares, se présente à deux reprises au tournant du siècle au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. Un frère aîné, Paul, reprend le commerce du père et Arnaud vit avec sa sœur aînée, Maria, qui est limonadière et cafetière à Villard-de-Lans. Afin de compléter les revenus, Arnaud Borel est ouvrier gantier dès le recensement de 1906 puis en 1911 ; celui de 1921 précise qu'il est « coupeur de gants ». Il s'agit donc bien d'une activité qui s'exerce dans un cadre pluriactif avec sa sœur. Après son mariage en 1925 avec Marie Breyton, il continue la ganterie pour un entrepreneur grenoblois comme la précise le recensement de 1931 et il exploite également des terres selon le recensement précédent. La pluriactivité se perpétue donc dans un nouveau cadre familial.

[1908] Pour une présentation plus importante de Jules Masson, voir Gilles DELLA-VEDOVA, « Le développement touristique de Villard-de-Lans du milieu des années 1920 au début des années 1950 : les notables, clés du " Paradis des enfants " ? », dans François SARRAZIN [dir.], *Les élites agricoles et rurales. Concurrences et complémentarité des projets*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, 433 p. (pp. 215-226). Voir aussi Arch. dép. Isère, 2U83.

Le tableau 69 est donc intéressant pour ce qu'il dit mais surtout pour ce qu'il ne dit pas c'est-à-dire la réalité d'une activité disséminée et que l'on voit réapparaître à l'occasion d'un nouveau recensement. À Autrans et Méaudre, il signale un retour de l'activité gantière en 1931 qui peut s'apprécier de deux manières. Il peut attester que des agents recenseurs sont plus sensibles pour apprécier la réalité du travail accompli par certaines femmes. Si le « chant du cygne » (A. Cayol-Gerin) de l'industrie gantière est postérieur à la Première Guerre mondiale, précisément, l'utilisation maximum du travail distribué dans le monde rural peut aussi être vue par des fabricants comme un moyen supplémentaire de réduire les coûts de production. Dans le canton, cette offre supplémentaire de travail trouve des yeux et des mains pour la prendre en charge [1909]. Peut-être est-il possible également d'évoquer la crise économique : la baisse du prix des produits agricoles conduirait des familles à chercher de nouvelles activités complémentaires afin de consolider l'exploitation.

Cette appréciation ne peut cependant pas contester le recul de l'activité gantière durant les années 1920. Cette baisse n'est pas un déclin mais un élément qui atteste de la capacité des exploitations à ne pas se focaliser sur une seule activité répétitive. Dans les derniers recensements, en particulier à Villard-de-Lans, de nouveaux métiers liés au textile apparaissent : brodeuses ou repasseuses par exemple. Les effectifs demeurent modestes mais ils montrent la capacité à se saisir d'opportunités qui sont à relier avec l'essor du système touristique. Ces occasions nouvelles d'activités, jointes à celles d'un personnel local dans les premiers hôtels, du maintien dans certains cas d'un peu de ganterie ou d'une mobilité à destination de la ville donnent l'image d'une adaptation incessante. Dans tous ces cas, les routes contribuent à la recherche d'un développement pluriactif.

Enfin, les routes dynamisent la pluriactivité dans la mesure où tout le bois descendu nécessite d'être préparé. Bûcherons, scieurs mais aussi tous ceux qui travaillent autour des constructions nouvelles qui apparaissent au cours des années 1920, principalement à Villard-de-Lans, contribuent à une forte présence humaine des habitants du canton.

Par définition le travail du bois est une activité pluriactive puisqu'il ne peut pas être exercé à certains moments de l'année. L'hiver, la neige gêne voire empêche le travail ainsi que la circulation ; l'été les basses eaux peuvent amener à chômer car le débit ne permet pas d'activer les scies. Plusieurs professions sont donc soumises à des contraintes, les bûcherons,

[1909] À Méaudre, les années 1920 sont celles du déclin de la ganterie mais celle-ci reste exercée et encadrée notamment dans une Mutualité gantière de Méaudre dont parle le journal paroissial du canton, *L'Echo paroissial* à la même époque (Voir Michel MOREL, « Méaudre de 1836 à 1936 » dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 56-59).

les scieurs et les conducteurs. Le développement des acteurs passe par les cours d'eaux et des biographies peuvent montrer que des meuniers deviennent scieurs ou bien qu'ils combinent les deux activités en passant progressivement à la seconde car elle est plus lucrative. C'est par exemple le cas de Jules Barnier (né en 1856) identifié sur la matrice cadastrale comme meunier. Plusieurs dizaines de personnes vivent de la combinaison de plusieurs activités. Le système antérieur des voituriers qui sont également cultivateurs perdure. Cependant, des changements agissent sur les effectifs concernés. D'une part, l'accroissement des charges transportées conduit peut-être à réduire le nombre des voituriers mais, à l'inverse, l'augmentation des débits et les destinations nouvelles, rendues possibles par les nouvelles routes en vue de l'évacuation dans la plaine des grumes, touche plus d'individus [1910]. En 1876, le comptage effectué à l'entrée de Pont-en-Royans dénombre plusieurs dizaines de personnes occupées chaque jour sur une seule route au transport des bois. Vingt ans plus tard, l'agent voyer du canton donne une impression identique [1911].Certaines activités pluriactives sont donc bien stimulées par le maillage routier.

Les patentes dressent la liste des marchands de bois de volige et des exploitants de scierie mécanique. La demande en bois est, en effet, double. Il y a d'une part notamment les grumes de résineux pour l'industrie papetière. Il y a toujours une demande de bois de marine durant l'entre-deux-guerres [1912]. De surcroît, il y a des commandes de bois déjà sciés que l'ingénieur Mourral précise scrupuleusement [1913]. Les scieries développent leurs activités. En plus des familles qui assoient leur essor sur elles, elles font vivre un personnel difficilement identifiable car le nom du « patron » n'est pas toujours renseigné. Les exploitants formulent des demandes conservées par les services des Eaux et Forêts [1914]. De la même manière, les adjudicataires des coupes s'inscrivent également dans la pluriactivité car ils sont également

[1910] Tous ne sont pas du canton. Les archives des ingénieurs des Ponts et Chaussées croisent les procès-verbaux de simple police et elles font apparaître des transporteurs qui montent de la vallée pour prendre du bois.

[1911] « … La plupart du temps les voitures se suivent par file nombreuse et se prêtent aide et secours mutuellement ». Arch. dép. Isère, 7 096W9. Extrait du rapport de l'agent voyer du canton, le 20 avril 1896, archive citée.

[1912] En 1927, la compagnie française des établissements Gaillard, dont le siège social est à Béziers, indique qu'elle doit « fournir à l'arsenal de Toulon du bois de grume… » (Arch. dép. Isère, 7 096W9. Extrait de la lettre de la société à l'ingénieur principal des Ponts et Chaussées, le 5 août 1925). Ainsi, certains flux sont attestés sur plusieurs siècles et encore au 20e siècle.

[1913] L'auteur explique qu'à côté des floquettes de dix mètres et de 30 centimètres de diamètres qui servent pour la petite mature, existent les bigons qui font de six à huit mètres pour 30 à 50 centimètres de diamètres et qui sont utilisés comme chevrons et pour des poteaux. Les parnes, de quatre à six mètres et d'un diamètre de 26 à 40 centimètres servent également de poteaux ou d'échelles et ils partent essentiellement dans le Midi. Les bondes font six mètres et servent de manches pour des instruments (D. MOURRAL, « Les forêts du canton de Villard-de-Lans… », article cité, p. 142).

[1914] Audrey Mennuni a recensé les procès-verbaux d'autorisation des scieries. Son annexe 4 montre une accélération des demandes à partir du milieu des années 1870 qui est sans doute à mettre en relation avec l'ouverture de la route des gorges de la Bourne (Audrey MENNUNI, *Les scieries du Vercors isérois au 19e siècle*, mémoire cité). Plusieurs moulins sont aménagés pour recevoir des scies circulaires.

propriétaires de terres, ils peuvent aussi avoir d'autres activités et ils donnent du travail à des cultivateurs du canton ou à certains de leurs membres ce qui les aide à retrouver des revenus complémentaires. À partir de l'exemple traité par Audrey Mennuni pour l'année 1906, 21 biographies d'adjudicataires ont été dressées.

En premier lieu, le document donne une idée des volumes d'arbres abattus et des sommes avancées par des adjudicataires. Les marchands et les négociants de bois emportent régulièrement les quantités les plus massives mais ils ne sont pas les seuls. Certains adjudicataires sont également des cultivateurs. Sur les 21 exemples présents, 19 sont identifiés et cinq d'entre eux sont des exposants au concours de la race bovine de Villard-de-Lans. Pour eux, très clairement, le développement ne passe pas par une seule filière, celle des bovins ou celle du bois. Adrien Faure (1856-ap. 1936) en est un exemple [1915]. Sa biographie est intéressante car elle montre en résumé plusieurs visages de la pluriactivité, la sienne d'abord, celle des autres membres de la famille et également d'un employé. Être pluriactif n'est pas synonyme de faiblesse. Au contraire, cela permet à Adrien Faure de se développer et ainsi de siéger au conseil municipal. Dans son cas, la pluriactivité encouragée par le développement des routes est un facteur de développement. Joseph Rey-Giraud montre que l'exploitation d'une coupe de bois, et pas simplement celle de ses biens propres, peut se combiner à la recherche de l'excellence bovine. C'est un exposant régulier qui remplit 21 déclarations et qui voit ses animaux récompensés à 17 reprises.

[1915] Fils d'un homme toujours présenté comme cultivateur ou voiturier, Adrien Faure est un petit exploitant qui n'a que 1,2 hectare. Il ne néglige pas ce domaine de son activité puisqu'il se présente à deux reprises au concours spécial de la race bovine. De surcroît, une première forme de pluriactivité apparaît dans le métier de « couturière » de sa femme durant plusieurs recensements, ce qui semble attester de l'importance de l'activité ; leur fille, Catherine Marie, est indiquée de la même manière. La troisième activité qui importe aux yeux d'Adrien Faure est le bois, bien que lui-même ne semble pas en posséder en propre. Il en fait le commerce en même temps qu'il exploite ses champs. La mention explicite d'une double activité sur le recensement de 1906 l'atteste. Le fait d'être concessionnaire d'une coupe cette année ajoute une autre occupation à cet homme ce qui pourrait expliquer qu'il ait également un domestique, Lanthelme-Tournier, que l'on retrouve plus tard conducteur à la scierie Barnier. Au début du 20e siècle, la multiplication des activités n'empêche pas Adrien Faure d'être élu au conseil municipal. Après-guerre, il semble être entré au service du marchand de bois qui devient son employeur. L'homme âgé de plus de soixante ans est alors « bûcheron » ce qui n'est pas à prendre au pied de la lettre mais montre un développement tous azimuts.

Tableau 70 : Les adjudicataires des coupes communales dans le canton de Villard-de-Lans en 1906

Nom Prénom	Domicile	Forêt	Nombre d'arbres	Prix de l'adjudication	Profession en 1906	Propriété 1914 (ha)	Profession en 1914
Arnaud Alphonse	Autrans	Autrans	642	4 220	cultivateur	4,9	NR
Barnier Julien	Autrans	Autrans	1 888	6 860	scieur	3,4	meunier
Barnier Victor Jules	Méaudre	Méaudre	1 416	3 310	cultivateur	1,8	marchand de bois
Brun-Roudier	Corrençon	Corrençon	322	655	NR	NR	NR
Dodoz Antoine	Villard-de-L.	Villard-de-L.	735	2 030	négociant en bois	29,4	scieur
Dodoz Victor	Villard-de-L.	Villard-de-L.	1 275	5 980	négociant en bois	29,4	scieur
Eymard Henri	Villard-de-L.	Villard-de-L.	813	2 150	marchand de bois	NR	NR
Eymard Sylvain	Villard-de-L.	Villard-de-L.	1 094	2 810	marchand de bois	2,9	NR
Faure Adrien	Autrans	Autrans	1 415	7 010	propriétaire cultivateur	1,2	NR
Faure Jean	Autrans	Autrans	3 028	1 790	NR	NR	NR
Faure Jean fils	Villard-de-L.	Villard-de-L.	1 183	1 910	cafetier	27,6	cafetier
Magnat Alphonse	Villard-de-L.	Villard-de-L.	692	1 710	cultivateur	42,8	NR
Moulin-Traffort fils	Lans	Méaudre	540	2 750	NR	NR	NR
Mure-Ravaud Jules	Villard-de-L.	Villard-de-L.	1 814	3 180	cafetier	0,2	cabaretier
Nicollet Joseph	Villard-de-L.	A., L. et V.-de-L.	1 631	4 660	marchand de bois	43,9	marchand de bois
Repellin Adrien	Méaudre	Méaudre	1 154	4 850	NR	NR	NR
Rey-Giraud Joseph fils	Méaudre	Méaudre	1 204	3 550	cultivateur	11,4	NR
Repellin-Villard	Méaudre	Autrans	630	1 550	cultivateur	5,6	fermier, cultivateur
Rochas Adrien	Méaudre	Méaudre	1 668	2 390	cafetier	1,7	cabaretier
Rochas Louis Adrien	Méaudre	Méaudre	1 658	3 790	cafetier	9,2	cabaretier hôtelier
Rozand Elie	Corrençon	Villard-de-L.	461	1 120	marchand de bois	32,7	voiturier

Source : Audrey MENNUNI, Les scieries du Vercors isérois au 19e siècle, maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Pierre Judet, UFR sciences humaines, Université Pierre Mendès-France, juin 2002, 111 f° (annexe 18).

Les combinaisons présentées par le tableau montrent que les adjudicataires ne sont pas seulement de gros propriétaires très fortunés comme Joseph Nicollet, dont la biographie est dressée plus loin. L'homme est à la tête de près de 44 hectares en plus de ses activités de maquignon et, en 1906, il a des coupes dans trois communes différentes ce qui signifie le recours à une main-d'œuvre qui peut profiter de l'aubaine des livraisons forestières toujours plus nombreuses qui descendent le long des routes. Enfin, la présence dans le corpus de quatre cafetiers suggère non seulement une nouvelle modalité de la pluriactivité mais également une grande constance par rapport à la première période. Ces familles, pour lesquelles dès le départ, l'activité de l'auberge est liée au transport, sont des acteurs de première importance. Une meilleure viabilité des routes leur permet d'accroître leurs activités forestières qui, en retour, fournissent les investissements nécessaires au développement du système touristique. Du bois au tourisme une boucle se ferme et elle a emprunté le maillage routier qui traverse, de plus en plus et de mieux en mieux, le canton.

Finalement entre la pluriactivité et les routes une relation se dessine. La première reste présente dans le canton de Villard-de-Lans et prend des formes variées qui se transforment. Elle demeure très difficile à saisir. La période voit le prolongement de phénomènes vus antérieurement. Les routes facilitent le placement des enfants dans des familles, elles contribuent aussi à la distribution de la ganterie et pas seulement telle que la présentent les listes nominatives. La place des femmes dans cette pluriactivité est particulièrement importante. Certaines passent d'une activité à l'autre. Elles délaissent petit à petit la ganterie qui entre en crise pour des secteurs plus porteurs dans le textile par exemple. L'accessibilité plus grande permet au secteur du bois de continuer à mobiliser ponctuellement une main-d'œuvre qui trouve là de quoi compléter l'exploitation de ses champs. Les adjudicataires eux-mêmes appartiennent à une pluriactivité hiérarchisée entre de petits entrepreneurs et d'autres plus gros qui s'occupent en particulier de l'hôtellerie. Les bénéfices engrangés servent à l'essor du système touristique qui, son tour, contribue à faire vivre un petit commerce, trouve à occuper un artisanat qui n'est pas déliquescent car il est lui-même pluriactif [1916].

Une approche sectorielle du système touristique montre que les routes sont un des ingrédients nécessaires au développement de celui-ci. Résumer les choses ainsi est vrai mais

[1916] Il est tout à fait symptomatique que les ateliers ambulants d'artisanat rural ne se soient jamais rendus dans le canton de Villard-de-Lans. Après la Première Guerre mondiale, l'école professionnelle Vaucanson fait l'acquisition de camions militaires qu'elle réaménage en ateliers ambulants qui se rendent dans de petites communes à la fois pour effectuer de petites réparations mais également pour enseigner aux cultivateurs comment faire eux-mêmes les réparations. Présents dans les régions de plaines, de plateaux et de montagnes, jamais les ateliers ne passent dans le canton, signe que le besoin ne se fait pas ressentir (Arch. dép. Isère, 8T2/49).

c'est un raccourci. L'accessibilité accrue ne vide pas les espaces ruraux mais elle favorise dans certains cas des adaptations dans des exploitations et dans d'autres occurrences un véritable développement des acteurs. Elle renforce l'impression de campagnes fécondes recherchées par les villégiateurs et alimente un petit capitalisme endogène qui va chercher à profiter de la manne des visiteurs.

Le canton de Villard-de-Lans représente une étude de cas particulièrement riche. À partir d'un territoire qui n'attend ni le dernier tiers du 19e siècle ni le tourisme pour être ouvert, les routes améliorent ce qui existe déjà [1917]. Dans cet espace en lien profond avec l'extérieur, le maillage routier apporte un élément supplémentaire. Il relie davantage et surtout augmente les volumes des marchandises qui circulent, à commencer par les exportations ligneuses. Le nombre progressif de routes principales ou secondaires, le réseau des chemins forestiers doublent les vieux sentiers et contournent les vieux « pas », déjà empruntés depuis fort longtemps. Les routes elles-mêmes, véritables ouvrages d'art dans le cas des gorges de la Bourne, des Grands Goulets dans la Drôme ou de Combe-Laval deviennent une destination touristique car elles sont tout à la fois un moyen d'admirer les paysages « naturels » et de se rassurer quant aux talents des hommes pour parvenir à surmonter les obstacles naturels [1918]. Dans le canton, la meilleure accessibilité qui rapproche l'espace rural de celui de la ville est un atout particulièrement fort. Les routes ne donnent pas l'impression de perturber les sociétés rurales, elles ne les désorganisent pas et elles n'entraînent pas un effet mécanique de fuite ou de déversoir de la population en direction de la plaine [1919]. Le système de mobilité se complexifie mais les stratégies ne paraissent pas bouleversées par le maillage. Au contraire, celui-ci à contribué à maintenir certaines formes de pluriactivité et à en amener d'autres ce qui conduit à la vitalité des espaces ruraux et de leurs habitants. Il permet d'amener du travail à domicile plus facilement donc de renforcer certaines exploitations ce qui aboutit à ne pas faire du canton de Villard-de-Lans un « désert » ce que les villégiateurs ne voudraient pas trouver.

[1917] Considérer que le désenclavement débute avec les routes revient à épouser le point de vue surplombant des contemporains comme le prince Alexandre Bibesco qui, pour parler des routes, s'exclame : « Et le Vercors qui se mourrait faute de communication avec le Royannais est revenu à la vie : l'activité des transactions, si chétive qu'elle y fut, y était née ! Dire que ce coup de force d'ingénieur n'a coûté que 350 000 francs ». Alexandre BIBESCO, « Le Dauphiné pittoresque. Le Grand Veymont » dans *Le Dauphiné*, n° 899, 1880.

[1918] Le *Guide Joanne* en donne un exemple pour parler de la route des Grands Goulets : « …j'avoue que la main de l'homme m'y intéresse beaucoup plus que celle de la nature, et que je regrette de n'être pas sorti de l'Ecole centrale ou de l'Ecole des Ponts et chaussées pour célébrer cette œuvre avec la compétence convenable, et dans les termes d'un enthousiasme réfléchi… ». *Guide Joanne. Jura et Alpes françaises*, pp. 794-795, cité par Alexandre BIBESCO, « Le Dauphiné pittoresque. Le Grand Veymont », dans *Le Dauphiné*, n° 899, source citée.

[1919] Pour relativiser il faut toutefois rappeler avec Jules Blache que les essarts, notamment en altitude, sont progressivement abandonnés et que la forêt progresse. Cet élément est à prendre comme un facteur bénéfique dans la mesure où une partie plus grande du sol est laissée à la production qui est la plus rentable. Parler du recul des champs n'est pas un déclin de l'oekoumène face à la Nature, si l'on est bien conscient que la forêt est jardinée également.

Ainsi, par les routes, les acteurs de la société locale prennent une place qui n'est pas négligeable dans l'arrivée du tourisme et entrent en relation par les visiteurs qui montent.

1.2 Des routes qui sont gravies

C'est en suivant les sentiers, les chemins et les routes qu'arrivent ces nouveaux acteurs du développement rural que sont les excursionnistes. Le phénomène n'est pas nouveau puisque des récits sont publiés avant les années 1870 dans des ouvrages ou dans la presse, en particulier dans *Le Dauphiné*, mais, pour ce qui concerne le canton, il prend de l'ampleur à partir du milieu des années 1870 [1920]. L'ouverture de la route des gorges de la Bourne en 1872 ou la création de la Société des touristes du Dauphiné en 1875-1876 peuvent servir de repères commodes [1921]. Ils amènent des individus dont l'appellation varie au cours de la période, « excursionnistes », « villégiateurs », « vacanciers », ce qui traduit des changements dans les attentes qu'ils expriment à l'égard des lieux qu'ils parcourent ainsi que des variations d'effectifs et d'origines sociales [1922]. Ils participent au développement du système touristique car ils forgent un horizon d'attente, sujet à évolution. Ils créent des représentations et véhiculent des images de l'espace rural. Ils sont notamment parmi les premiers à parler du « Vercors » qui absorbe l'ancien pays des Quatre montagnes. Par les routes, se fabrique un paysage nouveau [1923].

Les chemins et les routes permettent donc d'identifier des acteurs qui participent au développement rural et d'apprécier une forme d'emprise culturelle symbolique au cours de la

[1920] Voir Paul FISSONT et Auguste VITU, *Le département de l'Isère. Guide pittoresque et historique du voyageur dans le département de l'Isère et les localités circonvoisines*, Grenoble, Feray libraire éditeur, 1856, 531 p. (pp. 205-210). Les auteurs précisent qu'il n'y a pas de service régulier de voitures, que la principale ressource est l'élevage mais surtout le commerce du bois et ils sont saisis par la « magnifique horreur » (p. 210) de la Bourne. Antonin Macé publie son témoignage en 1860 (voir Antonin MACE, *Guide itinéraire* …, ouvrage cité).

[1921] Voir Henri FERRAND, « L'alpinisme et le tourisme à Grenoble en 1904 » dans AUDREBAND [*et al.*], *Grenoble et le Dauphiné*, Grenoble, Alexandre Gratier et Jules Rey éditeurs, imprimerie Allier, sd [1904 ?], 397 p. (pp. 203-224), Bibl. mun. Grenoble, V.27 483.

[1922] Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920)*…, ouvrage cité, pp. 339-340.

[1923] Cette fabrication est double. Danny Trom montre « le caractère hybride des entités que nous croyons naturelles » et invite à historiciser les pratiques qui font le paysage (Danny TROM, « À l'épreuve du paysage. Constructivisme savant et sens commun constructiviste », dans *Revue du MAUSS*, n° 17, 2001, pp. 247-260). De son côté, Marc Desportes explique que les regards sont construits par les infrastructures que sont les routes, les voies ferrées et le phénomène de la vitesse. Le paysage devient « un des multiples aspects de l'innovation » (Marc DESPORTES, *Paysages en mouvements : transports et perception de l'espace 18e-20e siècle*, Paris, Gallimard, 2005, 413 p.). Un extrait d'un article des *Alpes pittoresques* résume à lui seul ce que représentent les routes dans le système touristique (Voir le Texte 26 dans le dossier thématique 4 en annexe).

période décisive du dernier quart du 19e siècle et du premier tiers du 20e siècle. Mais la place des sociétés rurales n'est pas à écarter puisqu'il s'agit d'apprécier la position des acteurs locaux dans le processus à l'œuvre.

Les routes gravies permettent, d'abord, de faire connaître le Vercors par tout un ensemble de médiateurs. Cependant, derrière la fonction de transmission, il y a une certaine représentation de la montagne qui est distillée, un « discours sur » les espaces et leurs habitants. Enfin, à partir des années 1920, l'essor du système touristique voit arriver par les routes des migrants plus nombreux qui font du canton une terre d'immigration, un front pionnier du développement touristique.

1.2.1 Faire connaître le Vercors

Le dernier quart du 19e siècle voit un basculement à propos du canton de Villard-de-Lans. Jusqu'alors, chez ceux qui en parlent, il s'agit d'un territoire exotique au sens d'étranger et de lointain. Quand il s'agit de localiser la race bovine, elle est située « dans les montagnes » et le rapport du substitut du procureur lors de la rébellion de 1848 parle avec horreur de ces paysages sauvages où des individus jettent des pierres. Mais, par les routes, une transformation majeure s'opère qui passe par une sorte d'appropriation du terrain dont l'étrangeté devient attirante et séduisante. Dans le même temps, l'extension du terme de « Vercors » rend plus aisé à repérer le canton de Villard-de-Lans sur les cartes qui se multiplient dans la France du tournant du siècle. Ce processus, qui permet de faire connaître le canton de Villard-de-Lans, résulte de l'action de quatre groupes d'acteurs.

Il y a d'abord les excursionnistes qui correspondent à deux portraits. D'une part, certains sont des alpinistes au sens que leur donne Dominique Lejeune [1924]. Des aristocrates parcourent le territoire tel le prince Alexandre Bibesco (1842-1911), issu d'une famille de Valachie et qui livre les bonnes pages de ses courses à ses amis Xavier et Louise Drevet,

[1924] Dominique LEJEUNE, *Les Alpinistes en France 1875-1919. Etude d'histoire sociale, étude de mentalité*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1988, 271 p. et Dominique LEJEUNE, « Histoire sociale et alpinisme en France à la fin du 19e et au début du 20e siècle », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 1, janvier-mars 1978, pp. 111-128 ainsi que Philippe BOURDEAU, *Une mémoire alpine dauphinoise : alpinistes et guides, 1875-1925*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1988, 133 p. et Olivier HOIBIAN, *Les Alpinistes en France 1870-1950*, Paris, l'Harmattan, 2000, 338 p. Pour une comparaison avec les Alpes du Sud, voir Jean-Louis PARISIS, Michel PERALDI, « La ligne bleue des Alpilles. Le mouvement excursionniste à Marseille (1870-1914) », Tant qu'il y aura des arbres, pratiques et politiques de la nature (1870-1960), dans *Recherches*, n° 45, septembre 1981, pp. 15-52.

fondateurs et directeurs du *Dauphiné*. Ce linguiste, membre de plusieurs associations, qui fréquente la meilleure société, a une vision manichéenne. Sans trouver le paysage repoussant, il décrit des arbres « vilains » ou « rabougris » pour parler du Vercors drômois et le fait que le pays soit « chétif ». Ceux d'en haut semblent incapables de mettre le pays en valeur et seuls les agents de l'État, c'est-à-dire les urbains, sont capables de cet exploit [1925]. À côté des ingénieurs qui font la route des gorges de la Bourne, le prince Alexandre Bibesco réserve également ses compliments à l'administration forestière puisque c'est à elle « principalement qu'on est redevable de ces percées qu'elle multiplie, qui sont l'âme et la mise en valeur de la propriété foncière, et qui, à côté des bonnes routes, engendrent les bons sentiers » [1926]. Eloge de la propriété, courage de l'administration, le prince transporte avec lui des représentations caricaturales de mise en civilisation [1927]. Comme le titre de son article l'indique, il est attiré par les sommets et par le « pittoresque » dont il sera question plus loin. Attirés également par la « quête des cimes » (Laurent Tissot), d'autres excursionnistes partent à l'assaut des Trois Pucelles, à l'image de Guirimand et de Girard en 1889. Leurs exploits sont consignés comme autant de faits d'armes dans ces nouvelles chroniques que sont les guides et la presse spécialisée. La prouesse des deux hommes est notée dans le *Guide Joanne* l'année suivante et elle figure encore dans un article descriptif de l'ascension en 1904 [1928]. Les alpinistes sont, en quelque sorte, les éclaireurs qui précèdent les caravanes qui arrivent ensuite. Dominique Lejeune a montré que cette première génération, à côté d'une aristocratie qui se rabat vite sur l'automobile, est composée d'une bourgeoisie urbaine liée au barreau et qui, au 18e comme au 19e siècle, continue à exercer sa présence sur la « campagne » aux alentours de Grenoble mais selon des modalités renouvelées. Une place particulière est à faire à Henri Ferrand dans la découverte du Vercors car c'est lui qui diffuse le terme [1929].Il met sa plume au service des

[1925] On retrouve les observations de Laurent Tissot sur l'opposition entre les splendeurs naturelles et la laideur des habitants qu'il lit dans des guides consacrés à la Suisse (Voir Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au 19e siècle*, Lausanne, Editions Payot, 2000, 302 p., p. 72).

[1926] Prince Alexandre BIBESCO, « Le Dauphiné pittoresque. Le Grand Veymont », dans *Le Dauphiné*, n° 889, 1880, source citée. Par conséquent, les routes faites pour descendre sont aussi celles qui attirent le regard du voyageur qui monte.

[1927] On retrouve pratiquement les mêmes codes culturels dans des discours de Bévière qui envisage le canton longtemps éloigné de la civilisation.

[1928] « Les trois pucelles » dans *Revue des Alpes dauphinoises*, n° 4, 1904, p. 49 et suivantes.

[1929] Henri FERRAND, *Le Vercors : le Royannais et les Quatre-Montagnes. Région du mont-Aiguille, du Villard-de-Lans et des Grands Goulets*, Grenoble, Jules Rey éditeur, 1904, 96 p. Henri Ferrand (1853-1926) correspond bien aux milieux décrits par Dominique Lejeune. Fils de médecin, il devient avocat mais pratique peu. À l'inverse, il parcourt de nombreux sentiers et il relate ensuite ses pérégrinations dans des articles, des brochures et des ouvrages qui montent à plus de 250 titres. Membre de plusieurs sociétés, il est l'un des grands artisans de l'essor touristique dans le Dauphiné qu'il fait connaître par sa participation à plusieurs guides. Pour Anne Féron, qui retrace sa biographie, sa géographie est « descriptive [et] se double d'une géographie de l'imaginaire où les territoires se laissent parfois délimiter par des valeurs subjectives ; où les cartes ont aussi des courbes de niveaux affectives, des cotes sentimentales et un relief parfois coléreux » (Voir Anne FERON, « Regards parallèles. Regard touristiques et géographie à la fin du 19e siècle », dans *Revue de géographie alpine*, n° 82-3, 1994,

sociétés de transport pour faire la réclame des paysages alpins comme dans le cas de *La route des Alpes françaises* (1911). Ces avocats, ces fonctionnaires et ces militaires partagent tout à la fois un idéal commun de l'exploit individuel de type chevaleresque, une dimension culturelle de purification, de régénération de la « race » perçue alors en déclin et donc d'un nationalisme certain (« pour la Patrie par la montagne », pour reprendre le slogan du CAF).

À côté de ces premières figures, d'autres visages plus pacifiques apparaissent : les publicistes du canton. L'une des plus importantes, la « Walter Scott du Dauphiné », Louise Drevet (1835-1898), est directement associée à l'ouverture des nouvelles routes qui atteignent Villard-de-Lans [1930]. Son regard est à bien des égards comparable à celui de son ami le prince Bibesco : comme lui, elle oppose deux mondes, celui du « Progrès » face à celui de la « routine ». Par ce dernier mot, on voit les schémas mentaux dont elle est porteuse. Toutefois, elle cherche à faire grimper d'autres visiteurs qui ne se réduisent pas aux alpinistes pour découvrir le pays [1931]. Tous ces auteurs composent une littérature propre au récit de voyage [1932].

Avec Louise Drevet, un lien s'établit avec une autre catégorie d'acteurs qui gravissent les pentes. La presse en général et les guides en particulier ont une importance considérable en raison de l'écho qu'ils rencontrent auprès de lecteurs qui se situent dans des régions parfois très éloignées de Grenoble.

Le rôle de la revue *Le Dauphiné* est décisif. Elle est fondée par Xavier Drevet (1830-1904) en 1863. Né dans la proche campagne grenobloise, Xavier Drevet fait des études de droit et il commence une carrière de légiste. Cependant, il renonce vite à cette voie pour se lancer dans celle de la presse. Directeur et gérant du *Dauphiné*, qui se veut le « Courrier des

---

pp. 63-79, p. 64). Pour Henri Ferrand, la domination romaine s'arrête au pied des falaises d'où le fait qu'à ses yeux le massif a une unité, celle du peuple des Vertacomiri. Son intérêt pour le canton de Villard-de-Lans peut venir de ses jeunes années, lorsqu'il est préparateur du professeur de géologie Charles Lory (1823-1889) qui possède une propriété de deux hectares à Lans depuis 1872. Elle est ensuite transmise à son fils Pierre Charles Lory, également préparateur donc collègue d'Henri Ferrand.

[1930] Marie-Louise Chaffanel naît d'une famille originaire du Grésivaudan et son père est cafetier à Grenoble. En 1857, elle épouse Xavier Drevet (1830-1904) et, ensemble, ils fondent *Le Dauphiné* en 1863. Elle écrit sous le pseudonyme de Léo Ferry des ouvrages romancés sur le Dauphiné et ses légendes ainsi que des descriptions d'excursions (Sur Louise Drevet, voir ANONYME, *Dictionnaires biographiques départementaux* …, ouvrage cité, pp. 354-359).

[1931] Son récit est le chemin de l'ascension des gorges de la Bourne à partir de Pont-en-Royans. Après avoir parlé de « la Balme » de Rencurel, « type gracieux du village alpin aux maisons neuves qui chasse la routine, ouvre ses portes au Progrès », l'auteur arrive dans « la vallée de Lans », « arrosée par une multitude de ruisseaux limpides, c'est une prairie toujours verte », avec une « flore spéciale, si riche » avec le vallon de la Fauge « si célèbre dans le monde de la géologie, et qui recèle les fossiles les plus diversifiés et les plus étranges » et qui « a autour d'elle [la vallée de Lans] des buts d'excursions ou d'ascension qui lui attireront toujours les touristes de première force comme ceux plus modestes dans leurs ambitions » (Louise DREVET, *La vallée de la Bourne*, Grenoble, imprimerie Xavier Drevet éditeur, 1878, 56 p., extraits p. 31, p. 38 et p. 39).

[1932] Laurent Tissot définit le récit de voyage comme une description à un moment déterminé qui est une expérience unique et personnelle (Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique* …, ouvrage cité, p. 15).

eaux thermales de la région. Revue littéraire et artistique » et dont le frontispice serait l'œuvre de Diodore Rahoult. Il est donc destiné à satisfaire les curiosités de la bonne société. Très rapidement, la revue prend une forme qu'elle garde de longues années. Elle publie de longs textes qui sont souvent des extraits d'ouvrages à paraître et dont les rédacteurs proviennent du cercle des Drevet. Les curiosités naturelles ont leur place tout comme les descriptions plus urbaines de monuments souvent en ruines. Par la suite, il s'enrichit d'entrefilets qui viennent du département mais également de plus loin. À partir de la fin des années 1880, la revue renforce son importance par la publication des visiteurs qui viennent séjourner dans les différents centres alpins et stations dans un entre-soi de gens du beau monde [1933]. Le *Dauphiné* est une source pour observer, mois après mois, le développement du système touristique dans le bassin grenoblois durant le dernier quart du 19e siècle. Chronique des projets, de la construction, de l'inauguration et de la promotion de nouvelles routes, mémoire où sont consignés les exploits des uns ou des autres, annales des progrès enregistrés dans l'hôtellerie ou les services de transport, la revue a des correspondants qui l'informent de ce qui se passe sur leur territoire et qui est susceptible d'intéresser le lectorat. Les informations relatives au canton de Villard-de-Lans sont particulièrement abondantes ce qui montre que l'espace est connu, reconnu et que sa présence dans les pages du *Dauphiné* ne peut qu'avoir un effet d'entraînement sur ceux qui parcourent le titre. À côté des « bonnes pages » d'auteurs qui passent dans le canton, la revue contient des informations très diverses, de l'aménagement des massifs forestiers aux comptes rendus des concours cantonaux de la station d'élevage et jusqu'à des anecdotes tragiques sur des accidents ou des morts d'habitants du canton de Villard-de-Lans. Celui-ci devient, ainsi, de plus en plus proche et familier aux yeux des lecteurs.

Le tournant du siècle et la Belle Epoque amènent une nouvelle génération de titres. Il y a *Les Alpes pittoresques, Historiques Artistiques, Industrielles et Littéraires* à partir de 1901. Le sous-titre « La vie mondaine, balnéaire et sportive » indique clairement ses centres d'intérêt [1934]. Le territoire qu'elle parcourt ne cesse de s'élargir au fur et à mesure des numéros jusqu'à concerner le quart sud-est de la France à la veille de la Première Guerre mondiale. *Les Alpes* industrielles paraissent à partir de 1918. Il s'agit d'un bi-mensuel « *régionaliste des intérêts économique de l'industrie et du commerce du Dauphiné des deux Savoie et du Sud-Est* ». La *Revue des Alpes dauphinoises*, qui est publiée à partir de 1898, est

[1933] Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920)*…, ouvrage cité, p. 348.

[1934] Dirigée par Dumas, un ancien journaliste du *Réveil du Dauphiné* et du *Petit dauphinois*, c'est une revue proche des républicains du gouvernement.

un mensuel édité par la Société des alpinistes dauphinois à Grenoble. De format plus petit et moins illustré que les deux titres précédents, elle relate principalement les courses des alpinistes dans le massif. Plus tardive, la revue *Les Alpes* complète son titre et se déclare la « *revue de l'industrie, du commerce du tourisme et des lettres* ». Ce mensuel naît en 1925. La plupart de ces titres réduisent la variété des informations mais sont structurés par quelques lignes de force. La première vise à s'adresser à un lectorat cultivé mais qui n'est plus celui du *Dauphiné* : plus de catalogues infinis de toutes les graminées avec leurs noms latins établis par des érudits qui se penchent sur un coin de prairie. Au contraire le regard se veut large, ouvert, il est celui d'aménageurs, à l'image de Marius Ravat, directeur des *Alpes illustrées* et promoteur du premier projet de liaison ferroviaire entre Grenoble et Villard-de-Lans [1935]. C'est le monde des entrepreneurs et des « grands hommes » locaux. A leurs yeux, le tourisme est bien un système économique qui repose sur des innovations et sur des pratiques sportives. Dans ces titres, une large place est faite aux illustrations, aux dessins, aux portraits et aux photographies qui renforcent la familiarité avec les espaces abordés. Le touriste est invité à se rendre dans un territoire dont les revues lui présentent déjà des images engageantes.

Enfin, dans la rubrique des imprimés, les guides de voyage prennent également toute leur place [1936]. Ils sont à distinguer en plusieurs ensembles. Les uns sont constitués par les grands guides français ou étrangers (guides Joanne ou Baedeker [1937]). D'autres sont dus à l'initiative des structures locales comme le Syndicat d'initiative de Grenoble ou la Chambre syndicale des hôteliers, restaurateurs et limonadiers de Grenoble et sa région. Les derniers sont créés par des entreprises de transport comme le PLM et d'autres sociétés de voyage comme l'agence Fournier [1938]. Ils n'ont pas tous la même richesse d'information, les moins

---

[1935] Sur Marius Ravat, voir Gaëlle BONNAUD, *Les débuts du tourisme à Villard-de-Lans…,* mémoire cité, f° 69. Les milieux économiques sont abordés dans Philippe VEITL, *L'invention d'une région : les Alpes françaises*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013, 336 p.

[1936] Depuis l'article de Daniel Nordman, les guides de tourisme ont fait l'objet de nombreuses études : voir Daniel NORDMAN, « Les guides-Joanne. Ancêtres des Guides Bleus », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire, 2, La Nation*, volume 1, Paris, Gallimard, 1986, 610 p. (pp. 529-565), Evelyne COHEN, Joanne VAJDA et Bernard TOULLIER, « Le patrimoine des guides : lectures de l'espace urbain européen » dans *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 15, 2011 et Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique*…, ouvrage cité. Par « guides » on comprend à la suite de ce dernier l'ensemble des titres qui ont un objectif pratique et informatif (p. 15).

[1937] La mention du guide Baedeker apparaît clairement en 1888 quand *Le Dauphiné* reproduit la lettre de l'ingénieur des mines Lallemend qui écrit aux auteurs du guide « pour lui demander d'appeler l'attention des touristes sur la remarquable vallée de la Bourne » (Voir *Le Dauphiné*, n° 1 419, 1888).

[1938] Par exemple, *Guide de Grenoble et des environs*, Editions Agence Fournier, Grenoble, imprimerie Rajon et Cie, 1896, 144 p. (Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/33). Le PLM exerce une activité importante dans la renommée nationale du canton, en particulier à l'aide de ses affiches. La société fait régulièrement appel à Frédéric Alexianu dit Frédéric Hugo d'Alesi (1849-1906), un graphiste publicitaire connu essentiellement pour ses affiches touristiques comme celle reproduite sur l'Illustration 9 dans le dossier thématique 4 en annexe. La petite carte de situation permet de repérer l'espace en question. Le document présente une combinaison d'éléments de géographie physique (le relief de montagne avec une petite pointe enneigée, les pentes et le torrent). Les éléments humains s'agencent dans cet écrin. Il y a au premier plan la scierie et le labeur humain. Au troisième

fournis se contentent d'éléments pratiques comme les horaires de transport tandis que les plus riches proposent de véritables descriptions destinées à séduire le lecteur. Il ne s'agit alors pas seulement d'enregistrer et de proposer des informations pratiques. Les petites notices établissent une hiérarchie des lieux à visiter [1939]. De même, le vocabulaire utilisé, les adjectifs retenus, les images mentales créent une norme culturelle et un nouveau type de discours sur l'espace rural.

Une lecture complémentaire des guides peut s'attacher à la mention ou à l'absence de tel ou tel établissement hôtelier ou de telle ou telle société de transport [1940]. Leur présence peut s'interpréter comme le choix du rédacteur du guide qui décide de distinguer ou d'oublier les autres hôtels. Toutefois, à la suite de Laurent Tissot, il est possible de s'interroger sur les buts réels en faisant l'hypothèse que, conjointement à l'esprit premier des guides qui consiste à informer, une logique commerciale nouvelle est présente, surtout quand il s'agit de productions imprimées à Grenoble [1941]. Le fait que des hôteliers fassent passer des publicités dans des guides reflète leur volonté de se faire connaître ; ils ne sont donc pas passifs mais bien acteurs de leur développement et, par voie de conséquence, de celui du territoire où ils se situent [1942]. Ce fait, évident en ce qui concerne les réclames, peut également servir à questionner la présence, et à quelle place, de la mention de certains établissements par les rédacteurs des guides. Les dates d'apparition des hôtels et leur position les uns par rapport aux autres sont un moyen de se classer dans une subtile compétition dont les touristes ne sont

---

plan, le long de la route, un attelage qui transporte des grumes montre un pays ouvert qui n'attend que la venue des voyageurs (Sur les guides de voyage des compagnies de chemin de fer, voir Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique*…, ouvrage cité, pp. 24-25 et sur le rôle du PLM, voir Marie-Suzanne VERGEADE, « Chemin de fer et tourisme : le cas exemplaire de la compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée pendant l'entre-deux-guerres », dans Paul CLAVAL et Maurice WOLKOWITSCH [dir.], *Les transports par fer et leurs clientèles. Actes du 2e colloque de l'AHICF 10 et 11 octobre 1990*, dans *Revue d'histoire du chemin de fer*, n° 3 hors-série, 1992, 320 p., pp. 259-273).

[1939] Les éditions successives complètent peu à peu le paysage : dans l'édition de 1886 il n'y a que les gorges de Lans ou d'Engins sur la route de Sassenage à Lans et le vallon de la Fauge et la ferme de Ravix sur les bords de la Bourne. On ne s'éloigne donc pas de la route principale. Les éditions suivantes font davantage entrer dans le pays. En 1890, on peut aller un peu plus loin pour voir les gorges du Bruyant et le hameau de l'Eglise à Lans. En 1899, Autrans, Corrençon et Méaudre font leur apparition, mais pas de la même façon, tandis que de nouveaux lieux sont inventoriés à Villard-de-Lans.

[1940] A. De Lagrange parle bien de plusieurs « hôtels et cafés très confortables » mais il n'en cite qu'un, l'hôtel Imbert (A. DE LAGRANGE, *Guide rose illustré du Dauphiné et des Savoie des chemins de fer PLM, des tramways et des stations thermales*, Grenoble, 1899, 477 p., p. 139 ; Bibl. mun. Grenoble, V.11 263). Pourtant, quatre ans plus tôt, Gustave Toursier en mentionne deux autres avec les mêmes prestations (téléphone, garage, salle de bain, chauffage central…) que l'hôtel Imbert (Gustave TOURSIER, *Guide pratique Vercors et Royans*, Lyon, société des guides Pol, 1890, 152 p., p. 87 (Bibl. mun. Grenoble, V.28 837).

[1941] Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique*…, ouvrage cité, p. 86.

[1942] C'est tout à fait clair dans le cas de *l'Hôtel de Paris* en 1912. Magdelen fait passer une réclame à côté du texte de présentation publié par le Syndicat d'initiative de Grenoble dont il est membre (SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE, *Grenoble et le Dauphiné*, Grenoble, Grands établissements de l'imprimerie générale, 1912, 80 p., p. 37).

peut-être pas les seuls à avoir connaissance [1943]. De surcroît, les informations sur les services proposés aux voyageurs sont destinées aux lecteurs mais elles renseignent également sur la compétition entre les acteurs du système touristique local. Les guides attribuent, comme les palmarès des concours, une reconnaissance pour ceux qui promeuvent les normes du système touristique comme les comices le font de l'animal bien conformé aux attentes des jurys. Les informations relatives à d'autres individus que les hôteliers ou les transporteurs, comme les loueurs de villas ou les guides, renseignent sur les formes de pluriactivité et sur l'identité de ceux qui jouent le jeu de ce nouveau mode de développement rural. Enfin, au sein d'un espace qui dispose *a priori* des mêmes atouts, la valorisation de certains lieux au détriment d'autres informe également sur les réseaux qui œuvrent pour voir certaines communes reconnues [1944].

Mais derrière les guides se trouvent des rédacteurs dont l'identité importe car ce sont eux qui, dans les faits, montent le long des routes pour visiter. Le *Guide Joanne* de 1890 est rédigé par Henry Duhamel, vice-président du Club alpin français (CAF) et, pour la partie consacrée au canton de Villard-de-Lans, il est renseigné par l'abbé Ravaud, par Bellier et par Mellier, ce dernier étant également l'auteur d'un guide [1945]. Celui de 1899 dans la partie consacrée aux montagnes autour de Grenoble est rédigé par Flusin et Vizioz qui sont clairement proches des différentes sociétés de tourisme de l'Isère [1946].

Celles-ci sont donc un acteur important pour faire connaître le Vercors. Dominique Lejeune a proposé une analyse sociale des différentes sociétés qui font de Grenoble le foyer d'un centre particulièrement actif, le proche canton de Villard-de-Lans ne peut que subir leur

---

[1943] Il ne s'agit pas seulement d'une liste initiale progressivement complétée par d'autres noms qui viennent à la suite. À Autrans, par exemple, c'est l'hôtel Bernard qui débute la liste avec des renseignements précis sur le prix des chambres suivi de l'hôtel Romagnier. Dix ans plus tard, c'est Romagnier qui est en tête. À Villard-de-Lans, la suprématie de l'*Hôtel de la Poste* tenu par Imbert se retrouve remise en question par l'*Hôtel de Paris*. Par exemple, dans le *Guide Pol* de 1890, le classement opéré ne semble pas fait selon un tri alphabétique, selon le nombre de chambre, le prix ou les services annoncés. Il n'empêche que l'hôtel Imbert qui est régulièrement distingué est ici en troisième position (Gustave TOURSIER, *Guide pratique Vercors et Royans*, source citée, p. 87). Le déclassement est le reflet, en partie, de l'action des acteurs locaux.

[1944] Par exemple, la présentation d'Autrans dans le *Guide Joanne* de 1899 pourrait également convenir à Méaudre : « Ce centre de villégiature est très agréablement situé dans une des plus jolies parties du pays de Lans, les quatre montagnes, au nord des gorges de la Bourne » (Paul JOANNE, *Le Jura, La Savoie, le Dauphiné*, Paris, librairie Hachette et compagnie, 1899, 483 p. + 123 p. (Bibl. mun. Grenoble, V.28 841). Outre le fait que la position se fait en fonction d'un lieu de première importance pour le tourisme que sont les gorges de la Bourne, ce qui est dit d'Autrans pourrait l'être tout autant de Méaudre. Mais la première commune est « centre de villégiatures » tandis que l'autre ne bénéficie que du mot « excursions ». Il est tout à fait probable que l'influence du maire d'Autrans Roux-Dauphiné qui cherche à créer la route entre Autrans et Montaud et dont le frère est actif dans l'association des Enfants du Villard-de-Lans animée par le transporteur Marius Repellin est décisive. Les réseaux amènent à un traitement différencié d'espaces pourtant *a priori* assez semblables.

[1945] Paul JOANNE, *Le Jura, la Savoie, le Dauphiné, la Suisse et le Mont Blanc. Hôtels, casinos, cercles et établissements divers*, Paris, Librairie Hachette et compagnie, 1890, 395 + 116 p. Voir préface pp. XV-XVI.

[1946] Paul JOANNE, *Le Jura, La Savoie, le Dauphiné*, ouvrage cité. Voir la préface de Maurice Paillon, secrétaire général de la section lyonnaise du Club alpin français. Sur l'abbé Ravaud, voir Georgette MURE-RAVAUD, Marianne SALON, « Louis Célestin Mure-Ravaud, curé et botaniste. La botanique comme contemplation des merveilles de la Création », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 5, 2003, pp. 240-244.

influence [1947]. L'activité de ces sociétés est multiple. Par exemple, celle des touristes du Dauphiné explique qu'à côté de la publication d'un annuaire qui décrit les courses en montagne (c'est-à-dire, selon les auteurs, au-dessus de 2 300 mètres), des éditions portent sur les règlements et les tarifs pour les guides. D'autres textes traitent de l'amélioration ou de la construction de chemins et de sentiers, de refuges, de chalets et de « chalets-hôtels » [1948]. Certains de leurs membres, comme Henry Duhamel, ont une activité journalistique et littéraire particulièrement foisonnante. Son ouvrage *Grenoble considéré comme centre d'excursions alpestres* reprend les canons de la littérature touristique [1949]. Pour traiter du canton de Villard-de-Lans, l'auteur ne s'écarte pas de la route qu'il emprunte depuis Grenoble. Le défilé des portes d'Engins joue du contraste entre la dureté de ce passage qui débouche sur un espace serein « de superbes prairies » qui lui permet de se rendre à Villard-de-Lans [1950]. Son récit est le déroulé de ce que l'affichiste Frédéric Hugo d'Alesi tente de rassembler sur ses affiches. La route permet de passer de la sauvagerie des eaux à la douceur du paysage et à la présence d'une agriculture paisible. Les codes prennent donc la forme littéraire comme celle de l'image. Au fur et à mesure des années, les sociétés se multiplient, se démocratisent pour certaines, se féminisent pour d'autres ou se spécialisent comme l'Automobile club. Elles voient leur action secondée par le syndicat d'initiative de Grenoble, qui se plaît à se présenter comme le premier [1951]. Toutes ces structures jouent un rôle important dans le développement touristique. Elles se chargent notamment de la question des routes [1952]. Elles contribuent au

---

[1947] Dominique LEJEUNE, « Les alpinistes dans la société française (vers 1875-vers 1919). Etude d'un groupe, étude d'une psychologie collective », dans *Revue de géographie alpine*, n° 64-4, 1976, pp. 515-527.

[1948] Voir J. COLLET, *Notice sur la société des touristes du Dauphiné 1875-1892*, Grenoble, Xavier Drevet libraire-éditeur, 1892, 12 p. (Bibl. mun. Grenoble, U. 1 708) et Marcel JAIL, « Les sociétés sportives d'alpinistes et les refuges de montagne dans les Alpes françaises depuis 1874 », dans *Revue de géographie alpine*, n° 1, 1975, pp. 5-50.

[1949] Henry Duhamel (1853-1917) est l'un des principaux acteurs de l'essor de l'alpinisme et du ski dans la région grenobloise. Natif de Paris, il s'installe à Gières et se met à parcourir la montagne à la recherche de l'exploit dont celui de l'ascension de la Meije. Par ailleurs, très tôt, il a un rôle pionnier dans l'introduction et le développement du ski. Homme de bivouac, c'est également un homme de salon puisqu'il est un des fondateurs du Club alpin français. Enfin, il publie de très nombreux articles ainsi qu'un guide, *Grenoble considéré comme centre d'excursions alpestres, Allevard-Uriage-La Motte-Grande Chartreuse-La Salette-Vercors-Oisans-Briançonnais etc*. (Grenoble, librairie dauphinoise, 1902, 137 p. + annexes ; Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/27). Il s'agit de l'un des premiers guides illustrés des *Alpes dauphinoises*.

[1950] Le torrent « se brise en écumant au milieu d'un amoncellement de roches éboulées » et la vallée devient « de plus en plus sauvage ». Puis, le paysage s'apaise entre « le Furon devenu un paisible ruisseau », les « charmantes prairies » et les « gracieux bosquets ».

[1951] Sur les différentes sociétés voir Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère*…, ouvrage cité, pp. 318-321, Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920)*…, ouvrage cité, p. 421 et suivantes ainsi que Bertrand LARIQUE, *L'économie du tourisme en France des années 1890 à la veille de la Seconde Guerre mondiale, organisation et développement d'un secteur socio-économique*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Christophe Bouneau, Bordeaux III, 2006, 1 284 f° (chapitre 2).

[1952] Sur le Syndicat d'initiative de Grenoble, voir les différents rapports annuels qui racontent l'ensemble des politiques prises durant l'année écoulée : nombre de renseignements, fournis, coupons d'hôtels délivrés, confection d'affiches, de guides, contacts établis pour faire connaître au loin le Dauphiné, *etc*… (Bibl. mun. Grenoble, Jd.45). Voir également Armand CHABRAND, *Le syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné. Historique de sa fondation et de ses réseaux*, Grenoble, Grands établissements de l'imprimerie générale, 1912,

financement des travaux et font pression sur l'administration des Ponts et Chaussées pour trouver des solutions aux difficultés qui apparaissent [1953]. Les guides et les diverses sociétés participent à un changement de perception de l'espace parcouru par les routes et le canton de Villard-de-Lans se retrouve englobé dans une nouvelle identité commune, celle du Vercors [1954]. Dans ce processus, les différents ingénieurs occupent une place non négligeable et c'est chez l'un d'eux que l'une des acceptions nouvelles du Vercors se retrouve [1955]. Les géographes, à commencer par Raoul Blanchard, participent au mouvement en apportant une caution scientifique qui renouvelle et légitime le regard dominant porté sur un espace. Cependant, Philippe Veitl montre que le fondateur de l'Institut de géographie alpine n'est pas à confondre avec les réseaux de notables excursionnistes comme Henri Ferrand [1956]. De plus, sa conception d'une géographie par unités morphologiques met dans l'ombre d'autres travaux qui mériteraient d'être redécouverts. Ceux d'André Cholley en particulier cherchent à relier les massifs avec leurs piémonts ce qui, dans le cas du canton de Villard-de-Lans, est tout à fait indispensable [1957]. En parlant d'une « belle individualité géographique », Raoul Blanchard contribue à séparer l'urbain du rural, en particulier celui de montagne [1958]. Ses régions naturelles accompagnent les projets de régions économiques des milieux industriels grenoblois. Sa participation au comité départemental d'hygiène encourage les projets de classements de Villard-de-Lans en station climatique. Enfin, Raoul Blanchard s'engage dans

---

81 p. (Bibl. mun. Grenoble, V.10 502). Sur l'Automobile Club dauphinois, voir Elodie ARRIOLA, *Des automobiles et des Hommes : les débuts de l'Automobile Club Dauphinois (1899-1904)*, mémoire de Master 1 sous la direction de Pierre Judet, Grenoble, université Pierre Mendès-France, 2008, 111 f°+ annexes.

[1953] Par exemple, le conseiller général Masson demande au Touring-Club de France de prendre à sa charge une partie des frais pour la réfection de la route des gorges de la Bourne en 1913. Après la guerre, la dégradation est telle que l'agent voyer du canton propose que, puisque les organisations du tourisme tiennent tant à cette route, elles pourraient faire « une grande partie des frais de la mesure demandée » (Extrait de la lettre de l'agent voyer cantonal, le 28 décembre 1920). Deux ans plus tard, à la suite de la règlementation de circulation le long de ce même axe, les associations se plaignent auprès du directeur de l'Office national du tourisme (Arch. dép. Isère, 7 096W6).

[1954] « … Je comprends sous le nom de Vercors toute l'étendue du plateau calcaire préalpin dont les falaises verticales plongent… ». Marius CARLE, *Sur les routes des Alpes en automobile* …, ouvrage cité, p. 67. Sur l'extension du Vercors, voir Anne SGARD, *Paysage, de la représentation à l'identité* …, doctorat cité et Anne SGARD, « L'invention d'un territoire », article cité.

[1955] « Elle [la ligne de chemin de fer] permettra la création dans le Vercors et notamment à Saint-Nizier de stations d'été qui pourront acquérir une réelle importance » et, plus loin, « Si l'on veut attirer et fixer à Saint-Nizier et Villard-de-Lans un courant de touristes suffisant pour alimenter la voie ferrée, il faudra ne pas épargner une publicité intelligente, construire des hôtels confortables, faciliter les excursions par l'ouverture ou l'amélioration de sentiers de montagne, en un mot faire, pour le Vercors ce qu'on fait en Suisse pour beaucoup de régions qui n'offrent pas aux voyageurs plus d'attraits que Saint-Nizier-du-Moucherotte » écrit l'ingénieur des Ponts et Chaussées Canat dans un rapport du 27 mars 1893 (Arch. dép. Isère, 3S14/1).

[1956] Sur Raoul Blanchard voir Philippe VEITL, Bertrand DEBARBIEUX, « Raoul Blanchard, dire et faire les Alpes », dans *Revue de géographie alpine*, n° 82-3, 1994, pp. 81-94.

[1957] André CHOLLEY, *Les Préalpes de Savoie*…, ouvrage cité.

[1958] Cité par Jules OFFNER qui commence son article en écrivant que « Les géographes s'accordent aujourd'hui pour étendre le nom local du Vercors à tout le massif montagneux qui, sur une superficie d'environ 2 000 kilomètres carrés, occupe l'espace compris entre l'Isère au Nord, la Drôme au Sud, les plaines valentinoises à l'Ouest, les vallées de l'Ebron, de la Gresse et du Drac à l'Est » (Jules OFFNER, « Les étages de la végétation du massif du Vercors », dans *Revue de géographie alpine*, n° 8-1, 1920, pp. 125-140).

des organisations rurales alpines comme *l'Association pour le développement de la montagne* [1959].

Cependant, faire connaître le Vercors n'est pas l'apanage d'acteurs extérieurs. Les sociétés locales ont également une double place dans ce processus. Elles servent d'abord en quelque sorte de faire-valoir. Le concours cantonal de la race bovine de Villard-de-Lans remplit cette fonction. En 1880, le notaire Jean Cocat prend la plume dans *Le Dauphiné* pour parler de Méaudre [1960]. L'extrait est intéressant pour son auteur, maire et notaire de Villard-de-Lans, qui se fait publiciste du canton. Il indique précisément quelles sont les routes pour y accéder. Le tourisme est en 1880 pour ce notable, intermédiaire entre le monde urbain et le monde rural, un élément du développement rural. Vingt ans plus tard, à Corrençon, le concours est un facteur d'attractivité car il se déroule durant la « saison » [1961]. L'élevage sert à la reconnaissance du territoire et il participe d'un « folklore » pour séduire les visiteurs. De surcroît, des acteurs locaux sont présents dans les différentes sociétés comme le tableau 71 le montre. Ils n'en sont pas simplement dépendants, leur adhésion concourt à la reconnaissance du canton.

[1959] Précision apportée par Philippe Veitl dans Philippe VEITL, Bertrand DEBARBIEUX, « Raoul Blanchard, dire et faire les Alpes », article cité, p. 89.

[1960] « Ce petit village, admirablement situé au milieu de riantes et riches prairies, forme une vallée environnée de collines couvertes de splendides forêts et où l'on arrive par les divers embranchements des deux routes de Sassenage à Lans et du Pont-en-Royans au Villard-de-Lans, si appréciées par les touristes et dont les curiosités publiques amènent annuellement dans nos montagnes de nombreux visiteurs ». COCAT, « Compte rendu du concours des bêtes bovines de la race du Villard-de-Lans tenu à Méaudre le 19 juillet 1880 », dans *Le Dauphiné*, n° 923, 1880.

[1961] « Les montagnes du Villard-de-Lans offrent à cette époque délicieuse de l'année un aspect si riant, et en même temps si riche, qu'elles donnent presque une illusion du paradis terrestre. La Station d'élevage a bien raison de tenir à ce moment son comice annuel, car elle laisse à ses invités la meilleure impression qu'il soit possible d'avoir de ce beau pays […]. Ces concours annuels sont toujours très fréquentés et les nombreux touristes en séjour dans le massif de Lans assistent avec grand plaisir … ». « Le concours agricole de Corrençon », dans *Le Dauphiné*, n° 2 210, 1901.

Tableau 71 : Quelques adhérents au Syndicat d'initiative de Grenoble (1894-1908)

Années	Nom	Profession et localisation	Localisation
1894	Amar	Marchand de bois	Grenoble
	Bernard	Pharmacien	Villard-de-Lans
	Jalliffier	Constructeur	NR
	Moulin-Traffort	Entrepreneur de voitures	Grenoble
	R. Serratrice	Entrepreneur	Villard-de-Lans
1896	J. Repellin	Café des deux mondes	Grenoble
	Jourdan	Entrepreneur	Villard-de-Lans
	Cocat	Notaire	Villard-de-Lans
1899	Blanc-Brude	Hôtelier	Villard-de-Lans
	Imbert Veuve	Hôtelière	Villard-de-Lans
	Magdellen	Hôtelier	Villard-de-Lans
1901	Faure	Café	Villard-de-Lans
	Léonard Huillier	Voiturier	Villard-de-Lans
1904	Jean Faure	Propriétaire	Autrans
	Rochas	Propriétaire	Villard-de-Lans
1905	Achard	Entrepreneur de voitures	Grenoble
	Bernard	Ex hôtel Blanc	Autrans
	Philippe Collomb	Hôtelier à Lans	Lans
	Alphonse Dodos	Cafetier	Villard-de-Lans
1906	Mayousse Veuve	Hôtel du col de l'Arc	Lans
	H. Reymond	Fabricant de gants	Villard-de-Lans
1907	Melle Durand	NR	Autrans
	Paul Giraud	Propriétaire	Lans
	Mollaret	NR	Méaudre
	Nicollet	Entrepreneur de voitures	Méaudre
1908	Eugène Bernard	Propriétaire	Lans

Source : Syndicat d'initiative de la ville de Genoble, Rapport annuel, 1894-1908 (Bibl. mun. Grenoble, Jd.730).

Les acteurs locaux se saisissent de l'instrument du développement rural qu'est le syndicat d'initiative et certains collaborent à son action. Les liens migratoires montrent des natifs du canton qui participent à la renommée de leur lieu de naissance dont ils espèrent, par delà l'amour du cher pays, retirer un intérêt économique. Les listes de notables recoupent celles du *Dauphiné*. Le conseiller général Amar, qui devient vice-président du syndicat

d'initiative, y occupe une place importante tout comme le notaire Cocat [1962]. Enfin, la progressive diffusion des adhésions dans le canton se dessine. Limitées d'abord à Villard-de-Lans, elles se répandent à Autrans, à Lans et à Méaudre. Les hôteliers ou les transporteurs ne sont pas les seuls présents. D'autres personnages contribuent au développement touristique. Si la grande majorité sont des hommes, il y a également des femmes car elles sont à la tête d'affaires.

Les biographies reconstituées sont particulièrement éclairantes. D'une part, et il ne faut pas s'en étonner, se trouvent des membres de familles d'importance. Raymond Serratrice, par exemple, est un entrepreneur dont la famille est présente dans plusieurs communes entre la Drôme et Fontaine et aussi le long de la Bourne. Il y a également Henri Raymond, fabricant de gants et l'un des agents recenseurs de 1901. Le cas de Joseph Jourdan (né en 1865) mérite d'être précisé [1963]. Il diversifie ses activités et son adhésion au syndicat d'initiative est parfaitement logique car elle lui permet de mettre l'accent sur les activités de transport grâce au maillage routier. Le capital économique ne fait pas tout, il est également le neveu de l'ancien maire et ancien conseiller général du canton, Jean Séraphin Jourdan (1838-1893), et le neveu de l'ancien notaire, Pierre Antoine Jourdan (1825-1882). Cet héritage familial lui donne la légitimité sociale pour adhérer au syndicat d'initiative de Grenoble. La présence des marchands de bois est nette. Jean Faure en est un bon exemple [1964]. Avec lui des intérêts

[1962] Jean Cocat est originaire de Saint-Martin-d'Uriage, sur un contrefort de Belledonne. Domicilié à Grenoble, il épouse Philomène Marguerite Long, fille d'un commissaire-priseur à Voiron, lequel verse à sa fille 12 000 francs qui servent au gendre, jeune « aspirant au notariat », pour acheter une étude. Il s'installe à Villard-de-Lans. Ensuite, selon des processus bien établis dans d'autres cas, il devient un témoin recherché lors d'actes de mariage, il multiplie les cessions de créances dans les années 1880 et 1890. C'est en 1895 qu'il devient maire de la commune, fonction qu'il occupe jusqu'à sa démission en 1907. C'est sans doute pour entretenir des relations qu'il est également au début du siècle membre du Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné. On lui prête l'ambition de devenir juge de paix du canton de Saint-Marcellin, alors sous-préfecture. Il vend son étude à Barlet et s'installe dans son autre résidence à Grenoble (voir Arch. dép. Isère, 2U81).

[1963] Il n'est autre que le petit-fils de Pierre Jourdan qui est le grand marchand de bois sous la Monarchie de juillet à Villard-de-Lans. Il reprend l'activité familiale car il est également négociant de bois. Dans le même temps, il se fait loueur de voitures et entrepreneur. La puissance reste fondée sur la forêt et la terre, son père Philomène Exupère étant propriétaire de près de 63 hectares dans trois communes différentes du canton.

[1964] Il est l'un des enfants de Jean-Pierre Faure (1841-ap. 1921), un aubergiste d'Autrans qui est parvenu à exercer la fonction de maire à la suite du départ de Baudrand. Le nouvel édile se trouve concurrencé par l'arrivée de Durand-Savoyat dont la fonction d'intermédiaire est plus appréciée par les électeurs. Jean-Pierre Faure doit sa puissance à son métier d'aubergiste, au fait qu'il soit un négociant de plusieurs produits (céréales, bois, vaches) ainsi qu'à sa position de propriétaire important puisqu'en plus des onze hectares d'Autrans, dont 51 % en herbe (d'où sa présence au concours spécial), il détient quatorze autres hectares à Villard-de-Lans. C'est dans cette commune que son fils Jean s'installe après son mariage avec Marie Borel (née en 1872). Celle-ci vient également d'une famille de cafetiers, vivement intéressée par l'essor du système touristique. En plus de l'auberge, la famille Borel cherche à se développer dans le transport et Marie Borel est la nièce de Bastide qui est l'objet de la Fiche Biographique 67. Jean Faure s'inscrit dans la poursuite du développement voulu par son père comme par sa belle-famille. Cubeur comme une partie d'entre eux, il tient un café à Villard-de-Lans. Jean Faure est également marchand et négociant de bois. Le fait qu'il soit adjudicataire d'une coupe à Autrans en 1906 prolonge des activités tenues par son père. Comme lui, enfin, il parvient, élection après élection, à siéger au conseil municipal de Villard-de-Lans entre 1912 et 1935. Au milieu des années 1920, il tente de créer une société qui vise à exploiter un garage automobile avec atelier de réparation mais l'affaire périclite deux ans plus tard (Arch. dép. Isère, 9U2 926, dossier 1924. Société à nom collectif entre Jean Faure, propriétaire à Villard-de-Lans et Alphonse Pellat-Finet, mécanicien à Grenoble).

économiques manifestent leur intérêt pour l'essor du système touristique. Son adhésion au syndicat d'initiative de Grenoble dès 36 ans montre combien il l'inscrit dans une démarche de développement.

De surcroît, les biographies soulignent que des petits et des moyens propriétaires témoignent, par leur adhésion au syndicat d'initiative de Grenoble, d'une réelle vitalité. C'est par exemple Alphonse Dodos (né en 1855). Son père est, selon les recensements, aubergiste, cafetier ou restaurateur ce qui, sans présumer de la réalité de son activité, montre qu'il se qualifie par une profession qui veut entrer en écho avec les attentes des voyageurs. Alphonse Dodos se reconnaît « restaurateur », « cafetier » mais plus « aubergiste », comme si le terme était devenu dégradant. Il reprend l'affaire familiale et se trouve également à la tête de 12,8 hectares. En copiant les grands hôteliers qui adhèrent au syndicat d'initiative, Alphonse Dodos montre sa capacité à se saisir du développement touristique provoqué par les routes. À Lans, Paul Giraud doit correspondre à Paul Rey-Giraud (né en 1864). Cultivateur comme son père qui détient 5,3 hectares en 1896, inscrit aussi de manière fugace au concours spécial, Paul diversifie également ses activités en se déclarant pisciculteur. L'activité serait anodine si pratiquement tous les récits d'excursion et les guides n'évoquaient pas les truites. Là encore, devenir adhérent du syndicat d'initiative revient à épouser une possibilité offerte par l'activité touristique afin d'alimenter les villégiateurs qui se rendent dans le canton. Toujours à Lans, Eugène Bernard (né en 1873) est également intéressant [1965]. Être adhérent au syndicat d'initiative de Grenoble, de nouveau, est une voie de développement qui combine l'agriculture et le tourisme dans une configuration pluriactive. En 1909, le canton voit la création de son propre syndicat d'initiative, non comme concurrent de celui de Grenoble mais comme relais et acteur. La composition de son bureau montre le rôle d'intermédiaires joué par certains agents de l'État comme les forestiers ou de petits notables locaux qui ont, ou pas, des missions de représentants de l'autorité publique [1966].

[1965] Son père est commerçant mais il est également cultivateur lorsque son fils se marie en 1901. Domicilié à Bouilly, c'est-à-dire sur la route devant laquelle passe les touristes, il comprend qu'il y a une opportunité intéressante. C'est pourquoi, en plus de son activité de cultivateur de plus de seize hectares en prairies, céréales, pommes de terres et des quinze bovins de la race de Villard-de-Lans dans son étable en 1912 (et quatre prix au concours spécial), et de président du syndicat agricole de Lans, ce qui lui permet de participer à des campagnes de vulgarisation des engrais chimiques et d'essais de machines agricoles, Eugène Bernard est également « loueur d'appartement » (Arch. dép. Isère, 29M18).

[1966] *Revue des Alpes dauphinoises*, n° 3, 15 septembre 1909, p. 47. Le président d'honneur est le conseiller général Amar (déjà gravement malade). Le notaire Barlet, successeur de Cocat, est le président. Roux-Dauphiné, maire d'Autrans, est le vice-président (et ainsi on comprend pourquoi les guides font d'Autrans un centre de villégiature : le maire joue cette carte du développement rural). Différents administrateurs sont également présents, notamment ceux des Eaux et Forêts avec le conservateur et l'inspecteur. La forêt et ses sentiers sont bien des composantes du système touristique.

Ainsi, faire connaître le Vercors est assumé par une grande variété d'acteurs. La promotion, comme celle des bovins, passe par des sociétés qui recrutent dans la notabilité grenobloise. Les experts, ici les géographes, avant les vétérinaires, sont également présents. Le rôle de la presse, à commencer par *Le Dauphiné*, comme auparavant *Sud-Est*, est également à souligner. Par les routes montent des excursionnistes et bientôt des villégiateurs qui participent au développement rural dans une dimension touristique. Les acteurs locaux ne sont pas en reste et ne subissent pas le changement. À côté des notables dont la fonction d'intermédiaires apparaît une fois encore, de riches familles nées de l'exploitation et du transport du bois ainsi que de l'hôtellerie comprennent tout ce qu'elles peuvent retirer de l'amélioration de l'accessibilité. A leurs côtés, des acteurs de la petite et de la moyenne propriété s'engagent résolument très tôt dans le développement touristique et, sans se spécialiser, ils restent dans une pluriactivité porteuse d'espérance.

La construction et l'amélioration des routes ainsi que des moyens de transport conduisent les acteurs à se représenter la montagne autour de certaines caractéristiques.

1.2.2 Se représenter la montagne

Le croisement des données issues des articles de presse ainsi que des différents guides qui, les uns comme les autres, évoluent au cours de la période, fait ressortir trois lignes de force pour caractériser l'espace montagnard.

La place de la « nature » est particulièrement prégnante. Des années 1870 aux années 1920, sa célébration prend une place importante dans les textes. Les déplacements des excursionnistes puis des voyageurs produisent des récits qui relèvent des catégories de l' « effroi », du « sublime » et du « pittoresque » [1967]. Ce dernier terme surtout est un véritable code culturel, sésame et invitation au voyage [1968]. Il entraîne la curiosité et suscite la comparaison avec d'autres territoires connus dans une perspective de nomenclature, d'agencement et de classement des paysages. Les gorges et les cours d'eau rencontrent un

[1967] L'effroi apparaît, par exemple, dans le *Guide Joanne* de 1890 qui, pour accéder à la Moucherolle, parle du chemin de la corniche « aussi chemin de Bressant depuis la mort d'un voyageur » qui est « pénible et dangereux » (Paul JOANNE, *Le Jura, la Savoie, le Dauphiné*…, ouvrage cité (1890), p. 312). Dans *Le Dauphiné*, ce sont les gorges de la Bourne : « Elle est magnifique, en effet, cette route de six lieues qui conduit du Villard-de-Lans à Pont-en-Royans, par la Balme de Rencurel et Choranche […], spectacle terrible qui, quatre heures durant, s'offre là à nos yeux de passant stupéfait ». « Dans les gorges de la Bourne », *Le Dauphiné*, n° 1 391, 1888.

[1968] Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920)*…, ouvrage cité, p. 408 et suivantes et pp. 452-453.

succès tout particulier. La « vallée » de la Bourne devient vite « gorge » sous la plume des rédacteurs qui décrivent à l'envie le paysage que la route, entre Pont-en-Royans et Villard-de-Lans, leur permet d'observer [1969]. La puissance de l'eau par ses torrents, le bruit qu'elle provoque, les rochers sauvages, la mousse et les arbres constituent les principaux éléments caractéristiques. À l'autre extrémité du canton, les gorges du Furon sont également mises à l'honneur par les voyageurs qui prennent la route principale au départ de Sassenage et en direction de Villard-de-Lans [1970]. Très vite, les gorges du Bruyant se taillent également un beau succès d'estime [1971]. Les textes décrivent à l'envi une nature sauvage, une eau tumultueuse et non domestiquée à l'inverse de la route, signe de civilisation, qu'ils empruntent. C'est ce décalage énorme dans un espace géographique réduit qui est prisé. Le regard est donc tout l'inverse de celui des acteurs locaux qui cherchent à gérer l'eau par leurs prises d'eau, leurs biefs et mêmes leurs syndicats de drainage. Cette maîtrise de l'eau devient un élément de recherche de développement dans le cas de Jean Séraphin Borel (1852-ap. 1921) [1972]. Sa biographie présente l'intérêt de saisir un cas de tentative de développement rural par le tourisme dans une configuration pluriactive. La forêt est le deuxième espace recherché. Là, la culture romantique des auteurs peut se s'épanouir. Ils cherchent d'abord à plaquer des signes de la culture à laquelle ils appartiennent : les références littéraires, l'admiration des chemins ou des coupes font de la forêt le support à la divagation mais pour mieux se retrouver [1973]. Ensuite, les formations géologiques du vallon de la Fauge, de la ferme

[1969] « Creusée dans le roc, au moins l'espace d'une lieue, le long des gorges de la Bourne naguère inaccessibles, cette route montre ce que peuvent l'industrie, le travail et la persévérance de l'homme : pas à pas taillée sous les efforts de la mine, elle offre les accidents les plus divers que l'imagination puisse y demander ; tantôt elle affleure les nappes tranquilles et transparentes de la rivière et permet au voyageur d'y regarder les truites prendre leurs ébats, ou bien elle se creuse et s'enfonce sous de sombres tunnels, passe et repasse d'une rive à l'autre sur des ponts élancés et légers ; tantôt elle se suspend dans les airs au-dessus de profonds abîmes où l'œil effrayé voit la Bourne bondir de cascade en cascade, s'enfler des eaux vomies à pleine ouverture par de larges cavernes, se précipiter avec fracas et tournoyer en écumant, au milieu des obstacles qui s'opposent à son cours et qu'elle s'efforce de franchir ». A. RAVAUD, « Excursions botaniques au environs de Grenoble », dans *Le Dauphiné*, n° 1 130, 1883.

[1970] « Ces gorges pittoresques, l'un des plus beaux paysages de montagnes que l'on puisse rencontrer, excitent notre admiration en même temps qu'elles appellent nos recherches : il est impossible de ne pas contempler un moment leurs grands rochers qui, d'abord échelonnés à distance au milieu des sapins, se rapprochent peu à peu et s'opposent en lignes parallèles, le long du chemin qu'ils laissent serpenter à leur base. Tantôt ces rochers dressent à une hauteur prodigieuse leurs flancs abrupts et nus ou entrecoupés d'arbres et de verdure ; tantôt ils s'ouvrent dans les côtes de la montagne en déchirures profondes qui vomissent des torrents ou s'arrondissent ou s'inclinent en pentes herbeuses faciles à gravir ; ça et là ils se resserrent et s'ombragent mutuellement au point de donner à peine de l'espace à la route et un passage à la lumière… ». A. RAVAUD, « Guide du botaniste en Dauphiné : excursion botanique aux environs de Grenoble. De Grenoble au Villard-de-Lans » dans *Le Dauphiné*, n° 1 124, 1883.

[1971] « Là, un magnifique spectacle s'offre à sa [le touriste] vue. Une masse d'eau énorme, sortant du rocher, se précipite pour former une charmante cascade, un moulin à demi-ruiné vient animer ce tableau, et des bouquets de sapins, l'entourent de tous côtés, achèvent de former le décor ». « Autour de Grenoble. Lans et les gorges d'Engins », dans *Le Dauphiné*, n° 1 652, 1892.

[1972] Jean Séraphin Borel est l'objet de la Fiche Biographique 64.

[1973] « Ah ! la forêt ! que voulez-vous ? J'ai un culte pour elle. Du reste, à une époque où l'on a surtout cherché la relation exacte de tous les états d'âme, le détail menu des moindres impressions, quoi d'étonnant à ce qu'on goûte le charme subtil de la forêt, si variée de forme et de couleur, si suggestive ? […] Je sais certaines romances

des Ravix mais également des moraines du hameau des Pierres à Villard-de-Lans sont également objets de curiosité [1974]. Là encore, le dépaysement est motif à une réappropriation : comparer les sites, changer leur nom est un moyen de s'approprier l'espace. De son côté, la randonnée est le moyen de nommer toutes les graminées présentes et d'entrer ainsi en possession de l'alpage parcouru [1975].

Si de tels propos peuvent se rencontrer, plus nombreux sont ceux qui mettent l'accent sur une montagne humanisée. Le monde ensauvagé, oui mais tempéré par les activités des sociétés rurales. Différents textes cherchent à concilier ces différents aspects [1976]. Une combinaison et un équilibre sont recherchés entre les espaces dits naturels et ceux qui portent la marque des hommes, indirectement avec leurs bovins, ou plus directement avec leurs maisons. Les bovins deviennent à nouveau la marque d'un territoire ; ils le singularisent en même temps qu'ils permettent de l'associer à d'autres espaces de moyenne montagne valorisés en Suisse et en Savoie. Les textes montrent également un regard stéréotypé car ils sont construits de manière semblable. Là encore, les auteurs ne voient que ce qu'ils connaissent déjà. Les sociétés rurales sont visibles, elles ne sont ni décrites hostiles ni refusées. On en arrive parfois à une ruralité célébrée mais elle est alors le fruit d'une construction intellectuelle. L'opposition de deux auteurs à la fin de la période à propos de Corrençon le montre bien. Paul Turbat, présenté par la revue *Les Alpes* comme « habitant le Villard-de-Lans depuis de longs mois », oppose le monde urbain à celui de la montagne et la station de Villard-de-Lans au conservatoire qu'est à ses yeux Corrençon [1977]. Le deuxième auteur a une analyse plus fine et il esquisse les combinaisons des modes de vie des acteurs

---

sans paroles de Mendelssohn qui éveillent en moi le même recueillement ravi que la chanson des bois […]. Que ce soit Urgèle ou Morgane qui habite la Goule Noire, peu importe, je lui fais tous mes compliments […]. Adrien CHEVALIER, « Impressions de voyage. Dans le Vercors, la Goule Noire – Le Villard-de-Lans, Grenoble », dans *Le Dauphiné*, n° 1 663, 1892. L'auteur doit être un jeune étudiant lyonnais issu de la bourgeoisie.

[1974] « Le vallon de la Fauge est visité de tous ; le touriste en admire le pittoresque et la fraîcheur, le géologue y cherche et y découvre des fossiles précieux, le botaniste de rares et jolies plantes ». A. RAVAUD, « Excursion botanique aux environs de Grenoble », dans *Le Dauphiné*, n° 1 136, 1884. Sous la plume de l'auteur les trois personnages font partie de la même société.

[1975] Le *Guide Joanne* parle dans le vallon de Font-Noire à Villard-de-Lans de « la belle fontaine de la Duis, appelée par les touristes Petit Vaucluse ». Paul JOANNE, *Le Jura, la Savoie, le Dauphiné*…, ouvrage cité (1890), p. 311.

[1976] On peut ainsi rapprocher les deux extraits suivants : « On découvre avec ravissement la verte vallée d'Autrans, parsemée de blanches maisons et entourée d'une immense ceinture de bois noirs » (« Guide du touriste en Dauphiné. De Grenoble à Autrans par Engins et la Grande-Combe, retour par Lans », dans *Le Dauphiné*, n° 994, 1881) et « A peine sortis des Gorges, nous sommes, avec une agréable surprise, en face d'une jolie vallée, toute semée de blanches maisons, assise au milieu de riches prairies que la Bourne traverse lentement et où paissent en grand nombre les troupeaux de cette race bovine si renommée de Lans et de Villard-de-Lans. Une large ceinture de forêts dessine de tous côtés les contours ovales de cette vallée » (A. RAVAUD, « Excursion botanique aux environs de Grenoble », dans *Le Dauphiné*, n° 1 126, 1883, source citée).

[1977] Paul TURBAT, « Les visages du Villard-de-Lans », dans *Les Alpes*, n° 85, 86 et 90, 1932.

locaux, entre présence locale et également vie migratoire en région parisienne pour intégrer le monde de l'usine [1978].

La montagne humanisée conduit à une dernière observation, celle de la petite patrie. Au début de la période, la montagne est républicaine et il s'agit de le montrer. Les concours de la race bovine auxquels assistent les voyageurs participent de cette tendance [1979]. Il s'établit une adéquation entre un canton au vote toujours modéré et des autorités républicaines en villégiature qui peuvent s'y rendre - mais sans que l'on puise dire la relation de cause à effet entre ces deux éléments. De surcroît, à côté de la moyenne montagne, douce et paisible, celle qui ne s'écarte que peu des routes et des lieux de séjour, il en est une autre qui met en avant les qualités viriles qu'elle est censée exalter. La montagne permet de régénérer le pays. La présence de l'armée, dans la France vaincue en 1871, complète cette dimension. La troupe contribue à la conquête des sommets, en même temps qu'elle s'entraîne au tir de canon dans le vallon de la Fauge à Villard-de-Lans. L'intégration à l'espace national est donc totale par les routes qui rapprochent les différentes composantes de l'espace français.

Cet aspect s'articule avec la comparaison d'autres pays régulièrement présente dans des textes. Villard-de-Lans serait la « Flandre du Dauphiné » [1980]. Ce rapprochement, sans rapport avec le relief, concerne l'architecture des toitures qui ne serait pas sans évoquer celles de la Belgique ou des Pays-Bas [1981]. Une autre similitude est établie avec la Suisse, en particulier quand les auteurs parlent des gorges [1982]. À côté des éléments naturels, c'est la qualité des installations touristiques par rapport à celles de la Suisse qui est également l'objet du discours [1983]. Plus qu'une question de réalité objective des faits, il faut y voir surtout la volonté d'imiter un modèle de développement économique. Pour les auteurs des guides qui voyagent et qui connaissent ces autres espaces alpins, il s'agit de dupliquer le système. Dans

---

[1978] Albert MARCHON, *Le Vercors*, Paris, Editions Emile Paul frères, 1927, 103 p. (p. 10 et suivantes).

[1979] Voir Gilles DELLA-VEDOVA, *Les comices et le développement agricole dans le département de l'Isère*…, mémoire cité, ff° 329-330. « Dès l'aube, le village avait pris ses airs de grande fête et la municipalité avait noblement fait les choses. Tous les habitants avaient pavoisé leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales », « Station d'élevage du Villard-de-Lans », dans *Le Dauphiné*, n° 1 108, 1883. En 1889, le concours annuel qui se déroule en août, a lieu le jour de l'inauguration du groupe scolaire et de l'Hôtel de ville (*Le Dauphiné*, n° 1 477, 1889).

[1980] Expression de Xavier Drevet, dans *Le Dauphiné*, n° 1 042, 1882.

[1981] « Ses [toitures de Villard-de-Lans], isolées les unes des autres, offrent sur la rue un étroit pignon, terminé par un fronton triangulaire, des deux côtés desquels montent deux escaliers aux gradins assez espacés qui permettent de débarrasser le toit des neiges très fréquents et très abondantes en hiver […] ». Paul JOANNE, *Le Jura, la Savoie, le Dauphiné*…, ouvrage cité (1890), p. 311.

[1982] A deux reprises au moins la comparaison est faite avec la *Via Mala*, le long du Rhin supérieur dans le canton des Grisons : « Les gorges de la Bourne auprès desquelles la *Via Mala* est peu de chose », selon Xavier Drevet (Xavier DREVET, « Les journalistes étrangers en Dauphiné », dans *Le Dauphiné*, n° 2 147, 1900).

[1983] *Le Dauphiné*, n° 2 164, 1900.

le canton de Villard-de-Lans, l'un de ces médiateurs est précisément un enfant du pays, Pierre Chabert [1984].

Notable de première importance, Pierre Chabert possède tous les éléments pour acclimater le modèle touristique dans le nord du massif du Vercors. Arrière petit-fils d'Henri Chabert, maire de Lans sous la Restauration, il appartient à une famille de marchands de bois qui sont des notables locaux à Méaudre et à Lans [1985]. Elève à l'école professionnelle Vaucanson, il poursuit ses études dans une école de commerce à Lyon [1986]. Il revient ensuite s'installer à Grenoble avant de partir travailler à Nice comme intermédiaire pour des compagnies étrangères diverses. Son parcours personnel l'amène à voyager. Il est très vraisemblablement l'auteur d'un article en 1902 qui montre qu'il s'inspire de l'agence Cook pour chercher à promouvoir le tourisme en Dauphiné [1987]. Les années suivantes, il vit sur la Côte-d'Azur où il est proche de réseaux tournés vers le tourisme [1988]. Ses activités professionnelles l'amènent ensuite à fréquenter les hôtels, à parcourir l'Europe et même le monde puisqu'il se rend aux États-Unis où il voit également l'industrie touristique nord-américaine. Durant la guerre, il rédige un rapport pour chercher à promouvoir un tourisme de luxe comme un des éléments du redressement national à venir après la victoire. De ce fait, il est un acteur stratégique du développement rural dans le canton de Villard-de-Lans [1989]. Il est plus facile à cet homme du pays d'être dans la position de celui qui importe des conceptions venues de l'extérieur.

[1984] Gilles DELLA-VEDOVA, « Le développement touristique de Villard-de-Lans du milieu des années 1920 au début des années 1950 », dans Marc GIGASSE, Cédric HUMAIR, Laurent TISSOT, *Le tourisme comme facteur de transformations* …, ouvrage cité, pp. 107-121) et Gilles DELLA-VEDOVA, « D'un espace l'autre : être Pierre Chabert (1875-1971) », intervention à *Ancrages multiples et positions de pouvoir (19e-21e siècles), journées d'études 7-8 mars 2013*, Ecole Doctorale ED483 ScSO, Université Lyon 2, Laboratoire d'études rurales, TRIANGLE, Centre de recherches et d'études anthropologiques et la collaboration de l'ENS Lyon. Pour dresser sa biographie on dispose de deux autobiographies conservées par monsieur Olivier de Boutiny, petit-fils de Pierre Chabert, que je remercie pour leur consultation (Archives privées).

[1985] Voir François BONNET et Georgette MURE-RAVAUD, « Pierre Chabert (1875/1971), maire de Lans et Conseiller général », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 6, 2006, pp. 149-155 + p. 237 notamment pour avoir remonté la généalogie. Les auteurs montrent bien un milieu de marchands et de notaires déjà très ouvert sur l'extérieur. Cet héritage familial se retrouve chez le père de Pierre Chabert, Henri Séraphin (1843-1913), « ancien agent d'assurance » sur le faire-part et son acte de décès (Archives privées O. de Boutiny).

[1986] On fait l'hypothèse qu'il puisse s'agir ce qui est aujourd'hui l'Ecole de Managment de Lyon. L'établissement est ouvert en 1872 et il ouvre en 1892 une section consacrée aux produits chimiques. Quand il revient à Grenoble, Pierre Chabert est employé de commerce de produits chimiques et ces derniers constituent une partie importante de son travail au long de sa carrière professionnelle.

[1987] Pierre CHABERT, « La pénétration touristique en Dauphiné », dans *Revue des Alpes dauphinoises*, n° 8, 15 février 1903, pp. 175-184. Cook est une référence que l'on retrouve également dans les comptes rendus annuels du syndicat d'initiative de Grenoble. Sur l'agence COOK, voir Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique* …, ouvrage cité.

[1988] Il est probablement le créateur de *La riviera hôtelière* en 1912 à Nice.

[1989] Pierre CHABERT, *Le Tourisme américain et ses enseignements pour la France*, Paris, Hachette, 1918, 144 p.

Se représenter la montagne durant le dernier quart du 19e siècle et au cours du premier tiers du 20e siècle participe d'une évolution entamée dès l'époque moderne et qui connaît des modifications. Dans le canton, la période est un observatoire décisif car, après le temps des grands sommets et des hautes cimes, vient le temps d'une autre montagne, celle qui entoure le canton de Villard-de-Lans. Celui-ci sert de support à des représentations de la part d'acteurs dominants qui cherchent à jouir du transport, du paysage ou de la nourriture [1990]. Mais, une fois encore, les acteurs du développement rural sous une forme touristique ne sont ni exclusivement étrangers au canton, ni passifs face au changement. Pierre Chabert est une personnalité centrale dans l'essor du système touristique qui commence. Le système touristique n'est alors pas une donnée extérieure qui se pose ça et là mais le fruit d'une élaboration commune. Son implantation ne peut se priver d'une lecture par le bas c'est-à-dire par les acteurs locaux ce qui permet d'identifier les atouts en leur possession pour parvenir à installer le tourisme comme un nouveau pilier du développement rural. Grâce à eux, les voyageurs arrivent mais ils ne sont pas les seuls à séjourner dans le canton.

1.2.3 Une terre d'immigration

Par les routes, le « Vercors des mille chemins » surgit [1991]. Avec les touristes, en effet, d'autres acteurs font leur entrée. Ils sont importants car ils permettent de comprendre que le développement rural est plus large que l'étude des notables et celle des populations locales pourrait le laisser croire. Les immigrés ont aussi une place. Ce terme comprend les individus qui n'ont pas la nationalité française mais il peut aussi inclure ceux qui, sans attaches familiales ou matrimoniales avec le canton, y vivent au moins un temps. Les immigrés dans les espaces ruraux au cours de la période contemporaine sont un angle mort des recherches, explique Ronald Hubscher, parce qu'ils sont associés en priorité à la ville et au monde industriel [1992]. Pourtant, ils sont présents dans les bases de données grâce en particulier aux listes nominatives de recensement et à l'état civil. Ce groupe est particulièrement difficile à

[1990] Sur l' « impératif de jouir », voir Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920)*…, ouvrage cité, p. 410. Du prince Alexandre Bibesco qui se régale des truites, à Louise Drevet qui regrette son repas à Villard-de-Lans bien d'autres articles montrent que les plaisirs de la table sont une composante du système touristique.

[1991] Philippe HANUS et Laure TEULLIERES [dir.], *Vercors des mille chemins. Figures de l'étranger en temps de guerre*, Rochechinard, CPIE-Vercors/un comptoir d'édition, 2013, 319 p.

[1992] Ronald HUBSCHER, *L'immigration dans les campagnes françaises (19e-20e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2005, 478 p.

saisir en raison d'un « brouillage sémantique » (Ronald Hubscher). En effet, la nationalité française peut être accordée largement à certains moments ou devenir plus restrictive à d'autres ce qui a des conséquences sur les effectifs perçus [1993]. De surcroît, il s'agit d'une catégorie de population particulièrement mobile comme les dossiers des étrangers permettent de l'observer [1994].

Quand les listes nominatives de recensement peuvent les saisir, ceux qui n'ont pas la nationalité française dans le canton de Villard-de-Lans présentent certaines caractéristiques.

Tableau 72 : Répartition des étrangers par nationalités dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931)

Nationalités	**Années**						
	1896	**1901**	**1906**	**1911**	**1921**	**1926**	**1931**
Alsacienne						2	
Autrichienne				1			1
Espagnole					7	7	5
Grecque						1	
Helvétique / Suisse					13	18	26
Italienne	33	30	50	54	65	164	230
Lithuanienne						1	
Luxembourgeoise							2
Polonaise							4
Russe							5
Tchécoslovaque							4
Vénézuélienne						1	
Total	33	30	50	55	85	194	277

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 123M48 ; Corrençon 123M156 ; Lans 123M232 ; Méaudre 123M251 ; Villard-de-Lans 123M576/1-2.

Les étrangers sont une part une part infime de la population : 0,6 % en 1896, 1,2 % à la veille de la Grande Guerre et 4,9 % en 1926. Le mouvement ascendant (8,2 % en 1936) montre une grande différence selon les nationalités [1995]. Il serait facile de sourire à la mention

[1993] Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, 19e-20e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, 437 p.

[1994] Voir Arch. dép. Isère, 2 973W1-1 383 avec un répertoire nominatif des dossiers de migrants qui sollicitent le renouvellement de leur carte de séjour.

[1995] Les tendances fournies par les listes nominatives de recensement confirment celles par la délivrance des cartes d'identité pour les étrangers (Arch. dép. Isère, 57M11) entre 1927 et 1937. On passe de 259 étrangers en

« alsacienne » si elle ne reflétait le désarroi des individus en question à donner leur nationalité. Le tableau illustre également les conséquences des mouvements de populations à la suite de la Première Guerre mondiale. Les deux seuls groupes de quelque importance sont les voisins suisses et italiens. Dans le cas des Suisses, il s'agit principalement d'individus qui travaillent dans les différentes fromageries. C'est le cas, par exemple, de Fritz Mauherhofer fromager à Méaudre [1996]. À côté de ces spécialistes dans la fabrication du fromage, il faut compter avec la population italienne qui est la plus nombreuse [1997]. Leur présence est la conséquence d'un triple mouvement, l'essor migratoire des Italiens à partir du dernier tiers du 19e siècle à travers le monde mais également dans les espaces proches de l'Italie, la baisse de la main-d'œuvre en France au tournant du siècle et durant la Belle Epoque, l'essor, enfin, de la papeterie qui recrute des bûcherons pour exploiter les résineux de faible dimension utilisés pour fabriquer la pâte à papier [1998].

On peut essayer de préciser la situation géographique des étrangers dans les différentes communes du canton.

1927 dans le canton à 251 en 1929, 299 en 1931, 322 en 1933, 368 en 1935, 330 en 1937…. Les immigrés accompagnent l'essor du mouvement touristique.

[1996] Arch. dép. Isère, 2 973W64. Né en 1882 dans le canton de Berne, Fritz Mauherhofer vient d'un espace fromager important en Suisse. La date de sa première entrée en France est inconnue, peut-être est-elle consécutive à la guerre. À la fin des années 1930, il est à La Mure comme employé de la laiterie Cartier-Million. Son jeune frère Adolphe (né en 1892) est lui aussi un immigré qui valorise le savoir-faire fromager. Domestique fromager à Gillonay en 1936 dans la laiterie de la veuve Blanc, il passe ensuite chez Marius Pollier à Vernioz.

[1997] Sur les Italiens, voir Anne-Marie FAIDUTI-RUDOLPH, *L'immigration italienne dans le Sud Est de la France*, Gap, Ophrys, 1961, 399 p. + 226 p.

[1998] Voir Philippe HANUS, « À travers la montagne. Histoire de migrants, entre l'Italie et le massif du Vercors (18e-20e siècles) », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 6, 2006, pp. 179-197 et Philippe HANUS, « Les grands chantiers de bûcherons du 20e siècle au service de l'industrie papetière », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 6, 2006, pp. 199-208.

Tableau 73 : Répartition géographique des étrangers dans les différentes communes du canton de Villard-de-Lans (1896-1931)

Localisation		Années							Total
		1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	
Autrans	Bourg				4	11	1	20	36
	Hameau	1	3	3	3	1	10	24	45
Corrençon	Bourg	2							2
	Hameau								
Lans	Bourg			6	5		11		22
	Hameau	3	2	1				11	17
Méaudre	Bourg					3	1		4
	Hameau	3				3	14	6	26
Villard-de-Lans	Bourg	11	20	27	27	23	45	109	262
	Hameau	13	5	13	16	44	112	107	310
Total		33	30	50	55	85	194	277	724

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 123M48 ; Corrençon 123M156 ; Lans 123M232 ; Méaudre 123M251 ; Villard-de-Lans 123M576/1-2.

Les années 1920 voient une augmentation du nombre d'étrangers dans le canton. À Autrans, Lans et Villard-de-Lans, ils vivent d'abord dans les hameaux en périphérie et, sans qu'il soit possible de parler de clivages, la distribution est inégale. Cela peut s'expliquer par la proximité du lieu de travail pour des étrangers employés pour beaucoup dans les bois [1999]. Le Tableau 100 (dans le dossier thématique 1 en annexe) montre l'élargissement du spectre des professions. Longtemps cantonnés à servir comme domestiques, maçons, bûcherons ou scieurs, les années 1920 attestent de l'élargissement des professions exercées par des étrangers plus nombreux. Une partie d'entre eux travaille dans le bois, surtout comme bûcherons ou scieurs. Ils contribuent ainsi au développement des scieries du canton de Villard-de-Lans. Le cas de l'entreprise Barnier à Autrans est symptomatique [2000]. L'essor de

[1999] Les professions occupées par les étrangers dans le canton de Villard-de-Lans entre 1896 et 1931 composent le Tableau 100 dans le dossier thématique 1 en annexe. Le nombre des individus n'est pas celui de l'ensemble des étrangers car pour certains la profession n'est pas indiquée. De plus, les écoliers sont soustraits. Enfin, le document ne dit pas tout dans la mesure où, par exemple, la rubrique « ménagère » peut cacher des activités dans un cadre pluriactif.

[2000] La transformation et le développement de la scierie est l'œuvre de Joseph Julien Barnier (1856-ap. 1926), l'un des enfants de Joseph (1821-1888). Celui-ci est un cultivateur méaudrais dont la plupart des enfants parviennent à demeurer dans la commune, l'un comme garde champêtre, le suivant est cultivateur, le troisième menuisier avant qu'il ne s'installe toujours comme menuisier à Grenoble. Quant à Julien, les premières mentions dans les recensements le désignent comme maçon. Après son mariage en 1881 avec Marie Adeline Vacher, une couturière de gants, le couple s'installe à Autrans. La naissance d'au moins huit enfants permet de repérer des changements puisque Joseph Julien devient meunier dans la seconde moitié des années 1880 et durant les années 1890. Le moulin lui sert également de scie durant la période puisqu'il est aussi marchand de bois de volige. Le

l'entreprise, outre qu'elle fournit de l'emploi à une main-d'œuvre locale, repose également sur l'arrivée de travailleurs italiens, la plupart avec un fort *turn over* d'un recensement à l'autre mais aussi avec des individus, comme Jean Ruggieri, qui s'installent durablement et fondent une famille.

De surcroît, le classement de Villard-de-Lans comme station se traduit également par une hausse importante des professions liées à l'hôtellerie ; leur augmentation donne aux étrangers une place accrue dans le développement rural de l'industrie touristique [2001]. Avec Ronald Hubscher, il faut souligner la diversité des immigrations et des situations mais quelques tendances s'observent comme la part importante des célibataires ce qui n'est pas synonyme de l'absence de liens familiaux. À l'hôtel Charvet, Guerrino Bertone est laveur, une employée dans le même établissement porte d'ailleurs le même patronyme. Ils sont rejoints par un troisième membre de la famille en 1936. Les femmes célibataires appartiennent régulièrement à des familles installées dans la commune qui envoient ainsi une de leurs membres dans l'hôtellerie. Les hommes paraissent plus souvent sans autre famille. Mais des liens existent entre ces personnes en particulier parce qu'elles viennent des mêmes régions d'Italie. Pour les bûcherons, les Bergamasques sont fortement représentés. D'autres foyers migratoires envoient des migrants. La Vénétie, le Piémont, la Lombardie complètent les espaces de l'arc alpin émetteurs de migrants. La liste du personnel des premiers hôtels montre que les étrangers, surtout les Italiens, figurent en bas de l'échelle : ils sont les hommes et les femmes de peine du secteur en plein essor. Les logiques migratoires des étrangers paraissent assez proches de celles des individus qui se rendent en ville [2002].

La situation de ces autres immigrés que sont les Français qui viennent travailler dans les premiers hôtels est comparable à celle des étrangers : ils composent la partie majoritaire du personnel et ils paraissent occuper un emploi de manière saisonnière quelques mois ou, tout au plus, quelques années. Les recensements les perdent vite de vue. Cette volatilité est liée à

---

montant de sa patente est largement supérieur (57,85 francs) à celui des autres individus repérés et tournés vers l'exploitation des bois. Le changement des professions indiquées souligne donc l'accentuation, mais sur une base pluriactive, des activités liées aux bois. Les bois deviennent un pilier majeur du développement de l'entreprise. Joseph Julien Barnier est adjudicataire de coupes, ses aînés deviennent vite scieurs à leur tour, des domestiques font leur apparition probablement pour le transport. La patente de 1910 avertit que pour fabriquer du bois de construction, cet « exploitant de scieries mécaniques » est passé à quatre lames. Après guerre, son fils aîné Léonce, « industriel », continue à développer l'entreprise. Celle-ci semble employer une vingtaine de personnes dont au moins cinq sont de nationalité italienne en 1921. Celui qui est déjà présent en 1911 est « scieur » comme la plupart des autres français employés pendant que ses compatriotes sont tous « bûcherons ».

[2001] Voir Gilles DELLA-VEDOVA, « Les étrangers et l'activité hôtelière à Villard-de-Lans durant l'entre-deux-guerres » dans Philippe HANUS et Laure TEULLIERES [dir.], *Vercors des mille chemins* …, ouvrage cité, pp. 25-41.

[2002] Raoul BLANCHARD, *Grenoble. Etude de géographie urbaine*, ouvrage cité.

la part importante des célibataires qui n'auraient pas de lien avec d'autres employés au même moment.

Les immigrés, de nationalité française ou pas, sont des populations particulièrement fugaces à saisir. Pourtant leur rôle dans le développement est réel. Ils contribuent à expliquer l'augmentation de la population dans le canton. Celle-ci connaît une émigration ralentie car les activités de l'élevage et du bois retiennent de la main-d'œuvre, les forêts et le système touristique attirent des immigrés qui, pour une partie d'entre eux, s'installent et ont des enfants. Cette situation, « extraordinaire en montagne non industrialisée » (Raoul Blanchard), montre que les vacanciers qui consomment le paysage en se faisant transporter, nourrir et pour lesquels une partie séjourne également dans le canton contribuent à élargir les ressources du développement rural.

Tableau 74 : Les voyageurs sur les routes du Vercors au tournant du siècle

Années	Service de voitures	Automobiles
1897	1 801	
1898	2 396	
1899	NR	
1900	3 510	
1901	4 182	
1902	3 574	1 350
1903	2 725	2 100
1904	2 519	2 400
1905	2 632	2 550

Source : Syndicat d'initiative de Grenoble, Rapports annuels (Bibl. mun. Grenoble, Jd.730).

Toutefois, au tournant du siècle, le système touristique est loin d'être une ressource fondamentale. Le commerce des bovins et de leurs produits, celui des bois en grumes ou débités sur place apporte des revenus bien supérieurs. Cependant, l'augmentation des chiffres atteste de l'ancrage de l'activité touristique dans ce territoire rural. Les chiffres, à comparer avec ceux d'autres massifs voisins, traduisent les changements à l'œuvre, ils confirment les sources narratives qui mentionnent le grand nombre de visiteurs. Ceux-ci peuvent être des

Grenoblois et, à ce titre, ils ne sont pas à compter comme touristes. Cependant, des vacanciers peuvent aussi séjourner à Grenoble et faire une étape par Villard-de-Lans avant de poursuivre leur périple. Pour apprécier la part des touristes, le syndicat d'initiative de Grenoble se sert des chiffres imparfaits du nombre de billets venus par le PLM, qui augmentent. Après guerre, la création de la ligne ferroviaire en 1920 prolonge le mouvement de hausse et donne au tourisme une place encore accrue dans l'économie cantonale.

Le canton de Villard-de-Lans présente durant les années 1920 le profil atypique d'un espace rural dépourvu d'industries mais cependant attractif. Il le doit bien évidemment à l'exploitation de l'élevage et des forêts qui freine les départs. Ces activités attirent des migrants jeunes et féconds ce qui se traduit par des naissances moins rares que dans d'autres espaces ruraux. Une partie des personnes attirées investit le secteur touristique qui, progressivement, draine des travailleurs. En cherchant du travail les migrants participent à l'essor du canton et contribuent à une situation démographique originale.

Le dernier quart du 19e siècle et le premier tiers du 20e siècle constituent une période importante car les routes, faites au départ pour servir à l'exportation des produits, sont également celles qui sont empruntées par des hommes. La construction du système touristique au cours de la période s'appuie sur le maillage des axes de transport. La nouvelle activité qui prend de l'importance se fortifie par les aménagements que sont les routes, et s'adosse à une culture du loisir et du voyage en essor qui véhicule ses représentations et ses schémas. Le regard sur la montagne change et, de la conquête des cimes, on passe au début de l'occupation d'espaces ruraux en faveur de la nouvelle industrie. Pour comprendre ce processus, la place des acteurs locaux est particulièrement importante. Il y a des notables dont la fonction d'intermédiaire est réactivée, il y a de riches familles investies dans les activités du bois, du transport et de l'auberge qui comprennent tout l'intérêt qu'elles ont à améliorer le système de desserte. Enfin, plusieurs cas montrent que le développement touristique est saisi par des acteurs qui relèvent de la petite et de la moyenne propriété dans un cadre pluriactif et qui sont conscients de l'importance des changements. Ainsi, les routes offrent de nouvelles possibilités pour un développement rural des acteurs locaux.

Les 19e et 20e siècles sont une période fondamentale dans l'histoire des transports, de la circulation et de la vitesse. Plus gros, plus loin, plus vite. Cet aspect fondamental du développement s'exprime dans les territoires ruraux de moyenne montagne comme, par exemple, dans le canton de Villard-de-Lans. La question de l'accessibilité n'est pas nouvelle dans ce pays ouvert dès le 19e siècle et elle est une dimension importante de son essor. Le

commerce du bois, de l'élevage, les mobilités géographiques sont une réalité ancienne. La période du dernier quart du 19e siècle et du premier tiers du 20e siècle voit un accroissement sensible des circulations mais il n'y a pas délitement des sociétés et des espaces ruraux. L'exode rural n'est pas prononcé. En fait, la meilleure accessibilité fournit de nouvelles occasions pour le développement rural et pour celui de ses acteurs. Elle facilite l'évacuation des ressources ligneuses ou de l'élevage et de ses produits. De surcroît, il y a la poursuite de phénomènes antérieurs comme le placement des enfants ou la ganterie dans le cadre du *domestic system*. Dans cette configuration, le système touristique qui arrive par les routes vient se surajouter.

De nouveaux acteurs du développement rural apparaissent mais un réagencement est à l'œuvre. Comme dans l'élevage, la place des différentes sociétés issues des couches dominantes grenobloises se retrouve. Elles se sont sociologiquement transformées mais elles agissent comme les vieilles sociétés d'agriculture car elles portent un regard surplombant et tissent les réseaux sociaux de la notabilité. Ce sont elles qui produisent le discours d'une périphérie. Les experts, hier vétérinaires, puis ingénieurs et géographes, apportent leur concours à cette entreprise. Le développement rural est donc la résultante d'une combinaison de l'action des pouvoirs publics, des notables à travers les sociétés ou les entreprises, des techniciens et de petits acteurs locaux. Le système touristique qui s'installe progressivement au cours de la période ne rejette pas les autres secteurs d'activité et il n'y pas un modèle qui s'ajoute aux autres. Le tourisme est à envisager dans ses agencements avec les autres activités. Cet arrangement est au cœur de l'attitude d'une partie des acteurs du canton. La place des notables, Roux-Dauphiné à Autrans, Cocat à Villard-de-Lans, illustre combien la fonction d'intermédiaires jouée par eux reste décisive pour comprendre les mutations à l'œuvre. Par leurs réseaux, par leur interconnaissance et par leur position dans le microcosme local, ils sont les chevilles ouvrières du développement touristique. Ils ne sont cependant pas les seuls. Les listes des adhérents du syndicat d'initiative de Grenoble comme les listes nominatives de recensement laissent poindre les tentatives de petits et moyens propriétaires qui agissent dans le cadre d'une pluriactivité maintenue qui prend de nouvelles expressions. Il s'agit pour ces individus de s'emparer des nouvelles opportunités du développement rural.

2 De nouvelles opportunités à saisir

L'accroissement de l'accessibilité dynamise profondément les échanges entre les espaces de la moyenne montagne et ceux de la vallée. Les ressources en bois sont par exemple évacuées dans toutes les directions. À l'inverse, le réseau de communication permet, dès le dernier quart du 19e siècle, l'arrivée dans le canton d'un nombre de plus en plus important de voyageurs. Leur venue bénéficie de conditions favorables. Le canton est un territoire accessible aux circulations commerciales et les esprits sont disposés à accueillir ce qui vient de la ville. Ceci n'est pas seulement le fait des familles notables qui jouent les interfaces entre les deux ensembles ; celles qui n'en relèvent pas mais dont la fortune provient du commerce du bois par exemple en font partie également. Dans un canton proche de la ville, où les échanges ne sont pas monopolisés par une poignée d'individus, les exploitations qui relèvent de la petite et de la moyenne propriété sont aussi en partie touchées. La vente des bovins et de leurs produits, la présence d'activités pluriactives qui peuvent se situer dans le cadre du *domestic system*, les mobilités temporaires ou sur une durée plus longue sont autant d'indices qui montrent que le monde rural ne peut se comprendre sans envisager ce qui, au même moment, agite le monde urbain. Celui-ci connaît dans le dernier quart du 19e siècle le développement de l'accès aux loisirs, auprès des catégories aisées d'abord puis moyennes de la société. Ce phénomène est global, tout à la fois culturel, social, mais aussi économique car porté par des milieux d'affaires entreprenants. De même que la montagne s'industrialise avec les équipements hydrauliques et industriels, elle se « touristifie » par des aménagements conçus par des hommes d'affaires qui exposent leur vision dans une presse spécialisée. À ce titre, il convient de réhabiliter l'intitulé officiel de l'Exposition internationale de la houille blanche qui se tient à Grenoble de mai à octobre 1925 dont le nom complet se complète par « et du tourisme » pour laquelle Pierre Chabert est un commissaire-général adjoint. Par conséquent, l'espace rural environnant devient de plus en plus périphérique au sens où, selon ces acteurs, il est le terrain d'expansion de leurs conceptions. En son sein, les montagnes sont le terrain privilégié de leurs programmes. Le discours agrarien se trouve dupliqué par celui des premiers aménageurs, ce qui contribue à renforcer l'image d'une dépendance.

La perspective proposée est légèrement différente car elle veut mettre en évidence la place des acteurs locaux dans ce processus. Ils ne font pas qu'accompagner la demande sociale, ils la précèdent et ils l'amplifient. Ainsi, ils sont une des composantes du système

touristique et les étudier peut permettre de comprendre comment cette nouvelle activité rurale prend pied dans les territoires. Trois fonctions sont particulièrement mises en avant : d'abord, les routes renforcent les activités de transport des voyageurs, ensuite, les visiteurs doivent être accueillis, enfin, les activités liées au soin font du canton de Villard-de-Lans, comme d'autres espaces, une « montagne magique » (Thomas Mann) mais avec des résonnances particulières.

2.1 Transporter

Le transport est la première des fonctions où les acteurs locaux sont présents. Il est essentiel, non seulement parce qu'il est le plus directement relié à l'essor des routes, mais également parce que c'est une activité stratégique pour comprendre le développement du canton de Villard-de-Lans. Celui-ci s'appuie sur les activités de commerce et ses grandes familles sont issues du monde marchand. Dans le dernier quart du 19e siècle, le maillage routier d'une part, le perfectionnement des moyens de transport ensuite, en particulier avec la motorisation, amènent une intensification des échanges. Cela été vu pour le bois mais qu'en est-il du tourisme ? Assiste-t-on au remplacement, à la submersion d'un ancien modèle de circulation par un autre c'est-à-dire au remplacement par un système qui s'appuyait sur des acteurs locaux par un autre qui vient de la ville et qui conquiert l'espace rural ? La lecture des archives invite à une vision nuancée. Elle souligne d'une part la création d'un service régulier de transport, par la route puis le chemin de fer, qui en renforçant le lien qui existait jusqu'alors, rapproche le canton du monde urbain. Dans ce processus, d'autre part, loin d'être submergés, les acteurs locaux gardent la main sur les activités de transport. Le changement s'appuie sur les héritages.

2.1.1 La mise en place d'un service de transport

> *« […] En attendant le chemin de fer électrique qui doit gravir les flancs des Quatre-Montagnes, le Villard-de-Lans n'a de relations avec le Graisivaudan que par les voitures publiques : diligences classiques ayant leur bureau dans un café où l'on s'inscrit sur un registre et dont le conducteur appelle les voyageurs par leur nom au moment du départ. Pendant l'été, de grands breaks*

d'excursion, appelés " le train de plaisir ", remplacèrent cet équipage archaïque ; ils sont à leur tour détrônés par l'automobile » [2003]

En quelques lignes, Ardouin-Dumazet dégage l'intérêt et la transformation des moyens de transport en relation avec le système touristique. En effet, le dernier quart du 19e siècle voit le développement d'un service de transport. En 1856, Paul Fissont et Auguste Vitu signalent son absence : il faut soit louer un véhicule, soit se déplacer à cheval [2004]. Vingt ans plus tard, une ligne régulière est ouverte : cet atout est relevé dans les différents guides ou les différents journaux. Cet élément devient essentiel pour les changements qui progressivement affectent le canton. Le système touristique est possible parce que des voyageurs peuvent y accéder [2005]. La lecture des différents guides et des journaux liés au monde économique et à l'industrie touristique met en valeur l'évolution chronologique et les améliorations en cours. En donnant les noms des entreprises ainsi que des transporteurs, ils amènent sur la piste des acteurs de ce pan du développement rural.

Les acteurs locaux sont présents durant toute la période. Ainsi, en 1875, une société de « transport de voyageurs » est créée à Villard-de-Lans par deux individus du canton, Elie Policand (1847-ap. 1906) et Henri Moulin-Traffort pour relier le canton à Grenoble [2006]. Cet exemple est intéressant car il permet d'identifier la provenance de ceux qui se chargent d'acheminer les voyageurs. Natifs du canton, ils viennent de familles qui ont déjà un pied dans le commerce : l'oncle d'Elie, Daniel Policand, est un maréchal-ferrant « ancien courrier » et sa belle-famille se livre au négoce, Elie bénéficie d'atouts dans sa tentative de développement. Il s'associe avec un autre individu qui présente le même profil et qui est issu de la famille des Moulin-Traffort de Lans. Chacun des associés est au bout de la liaison qui voit le jour et ils décident de coordonner leurs efforts [2007]. La société est organisée et elle dure

[2003] Victor-Eugène ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France*, 9è série…, ouvrage cité, p. 303.

[2004] Paul FISSONT et Auguste VITU, *Le département de l'Isère* …, ouvrage cité, p. 207.

[2005] Le transport est un moyen mais également une fin touristique en soi. Voyager, c'est admirer la route et le paysage. Ceci se retrouve avec les autres modes de transport comme la voie ferrée à partir de 1920 et ces conceptions apparaissent également dans un premier projet de funiculaires (Voir *Revue des Alpes dauphinoises*, n° 2, mars-avril 1914, p. 39. La revue compare le projet avec ce que possèdent la Suisse et les Savoie et elle souligne que ce serait le premier du Dauphiné).

[2006] Elie Policand constitue la Fiche Biographique 65.

[2007] L'actif de la société « se compose de voitures, chevaux, harnachements foin, paille avoine et en un mot de tout agencement et matériel nécessaire à ce genre d'entreprises » (Arch. dép. Isère, 11U418. Traffort et Policand, transport de voyageurs, 30 août 1875). Le montant est de 8 000 francs. Une certaine inégalité se dessine cependant entre les deux hommes. Elie Policand, avant tout partage, devra mille francs à Moulin-Traffort, il se charge des opérations les plus pénibles, celle du transport du courrier de nuit.

quelques années puisqu'elle est reconduite en 1878 pour une durée de cinq ans [2008]. En 1884, l'agence de publicité Fournier qui cite l'entreprise Traffort et Policand pour les voyageurs désirant se rendre à Villard-de-Lans, dresse la liste, suivant les jours, des « commissionnaires, voituriers, coquetiers pour voyageurs qui desservent Grenoble » à partir du canton [2009]. La mention du terme de « commissionnaire », rare mais pourtant déjà relevée dans le cas d'Elie Policand, désigne bien la fonction de transport particulière exercée par les individus en question : ils transportent les bagages des voyageurs qui se rendent dans le canton de Villard-de-Lans. Cependant, il ne s'agit pas d'une spécialisation mais d'une diversification des activités. Cela se voit nettement avec Eugène Pierre Rochas (1831-1898) qui organise ses activités autour du commerce puisque pratiquement tous les actes d'état civil retrouvés indiquent qu'il est voiturier [2010]. Il est allié avec des familles concernées plus ou moins directement par le commerce. Un gendre est voiturier, l'autre épicier, le troisième maréchal-ferrant. Eugène Pierre Rochas donne l'exemple d'un pluriactif qui, en mettant l'accent sur le transport, peut se saisir de l'opportunité touristique. Il en va de même pour Claude Martin (1836-ap. 1911). L'homme est connu puisqu'il s'agit de l'un des enfants d'Antoine Claude Vincent-Martin, marchand de bois et délinquant forestier de haut vol, un temps maire de Méaudre [2011]. L'intérêt de sa biographie est de montrer les glissements à l'œuvre engendrés par le tourisme : du commerce du bois, l'activité s'ouvre à celle des voyageurs, de l'auberge

[2008] L'organisation se voit dans la répartition des tâches : « Quoique associés, les comparants continueront de faire leur service comme par le passé, de sorte que M. Policand sera chargé du courrier et M. Moulin-Traffort du transport des voyageurs. Néanmoins, si le service du courrier qui a lieu la nuit devenait trop pénible pour M. Policand au point de compromettre sa santé, alors il serait fait alternativement une semaine par l'un et une semaine par l'autre » (Arch. dép. Isère, 11U418. Archive citée, article 11). De surcroît, des opérations de contrôle sont prévues : « […] A leur arrivée à Grenoble, chacun de ces derniers [Policand et Moulin-Traffort] remettront la feuille au dit caissier ainsi que les recettes qu'ils auront faites soit au Villard-de-Lans, soit sur le parcours de la route qu'ils ont à suivre. Les feuilles seront contrôlées à Sassenage et au Pont du Drac par des personnes désignées à cet effet » (Arch. dép. Isère, 11U418. Archive citée, extrait article 14).

[2009] ANONYME, *Petit guide de l'étranger à Grenoble et ses environs*, Grenoble, agence de publicité Veuve Fournier, 1884, 92 p. Ce sont les individus de Méaudre qui ont été analysés à titre d'exemple et pour croiser avec la première étude de cas.

[2010] Il est probable qu'Eugène Pierre Rochas descende diverses marchandises comme du bois ou des fromages. Peut-être fait-il également circuler des gants à façonner qui sont ensuite retournés à Grenoble. Il remonte dans le canton des produits de la ville et des voyageurs en excursion. Le transport lui permet également d'être épicier à Méaudre en 1871, l'activité est peut-être reprise par son gendre, Ernest Fanjas. Une de ses filles épouse un maréchal ferrant et une autre est avec Joseph Aimé Blanc-Brude, un voiturier, dont le père exerce la même profession. Ainsi, dans sa stratégie de développement, Eugène Pierre Rochas se rapproche de tout ce qui gravite autour du transport ce qui ne l'empêche pas de faire reposer une partie de sa fortune sur les 19,1 hectares qu'il possède à la fin du siècle à Méaudre.

[2011] Benoît Etienne Claude [Vincent-] Martin n'est pas intéressé par la mairie contrairement à son père. Marchand de bois, lors de son mariage en 1874, il est concerné par les opérations de commerce. Il oriente ses activités dans une autre direction. En effet, aubergiste en 1881, il devient sur les recensements suivants « maître d'hôtel ». Cette activité est présente dans la famille, son père l'a exercée et un de ses frères est aubergiste également au milieu des années 1870. Mais le glissement des mots retenus reflète les attentes de Claude Martin qui veut accompagner le système touristique et en profiter. Pour cela, en plus de sept hectares qu'il continue de cultiver dans une logique habituelle de pluriactivité, il poursuit l'activité de transport et cherche à se rendre disponible auprès des voyageurs afin de les conduire à Méaudre devant son établissement. Pour l'accompagner dans cet objectif, il peut compter sur une main-d'œuvre familiale, celle de son épouse mais aussi celle de ses enfants. Les garçons deviennent boulangers à Méaudre et sa fille Marie est « cuisinière » dans l'un des recensements.

on passe à la volonté d'être un « hôtel ». Son cas illustre le maintien de la combinaison entre logement et transport et également la passerelle entre le bois et l'hôtellerie. Les acteurs locaux, munis d'un capital de savoir-faire, s'adaptent au développement né du système touristique. Eugène Pierre Rochas et Claude Vincent-Martin peuvent être croisés avec un dernier exemple, Jean Daniel Aguiard-Nicollet (1842-1902). Il est l'un des adhérents au syndicat d'initiative de Grenoble en 1907 (voir tableau 68) [2012]. Son cas montre cette fois un individu, sans doute issu de la petite propriété, qui opte pour une stratégie de développement fondée sur le commerce et qui, par son adhésion au syndicat d'initiative de Grenoble, cherche à figurer sur les guides afin de s'enrichir par le transport de voyageurs.

La mise en place d'un service de transport dans le canton s'appuie sur les acteurs qui, auparavant, étaient dans le commerce. Celui des produits se combine avec celui des personnes, et l'agencement entre l'auberge, devenue hôtel, et le roulage demeure valable au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les familles qui se préoccupent de l'opportunité touristique appartiennent à une petite et à une moyenne propriété pluriactive qui comprennent tout le bénéfice qu'elles peuvent gagner à convoyer les voyageurs de plus en plus nombreux. Les acteurs locaux sont donc un des éléments de la mise en place du système touristique.

Celui-ci connaît progressivement tout un ensemble de perfectionnements dont trois sont à souligner. D'abord, il y a un développement des lignes. Alors qu'en 1875 et encore en 1884 il y a un seul aller-retour quotidien, les guides de la fin des années 1880 enregistrent un premier changement. Cette fois, Henri Moulin-Traffort propose deux départs de Grenoble et deux autres de Villard-de-Lans [2013]. La montée dure de quatre à cinq heures alors qu'il faut compter 2,5 à trois heures pour la descente [2014]. Au début des années 1890 la société Repellin est également active sur la ligne et, très vite, elle part dans d'autres directions notamment le Royans [2015]. Des lignes secondaires voient le jour, l'une entre Villard-de-Lans et Saint-Nizier

---

[2012] Alors que son père, Hippolyte (1813-1872) est un cultivateur peu connu, Jean Daniel cherche à se développer par les activités de transport. Marchand lors de son mariage avec Hélène Séranie Fayollat, il devient voiturier dans les actes des années suivantes. Le transport et la vente de produits de Méaudre sont contrebalancés par l'achat de produits revendus ensuite dans la commune. Jean Daniel Aguiard Nicollet profite donc de la manne touristique. De surcroît, par son adhésion au syndicat d'initiative de Grenoble, il cherche à mettre toutes les chances de son côté et espère des retombées fructueuses pour lui. Dans ce but, ses enfants sont mis à contribution : Joseph (né en 1870), Eugène (né en 1872) et Léon, au moins, secondent leur père. Après la mort de celui-ci, Joseph retournerait au travail de la terre tandis qu'Eugène devient employé chez Faure à Villard-de-Lans en tant que « conducteur d'autos ». Les activités de transport sont donc une ressource familiale.

[2013] Par exemple, Ravaud relève les horaires dans son « Excursion botanique ». Il explique que si le trajet est facile jusqu'à Sassenage, « nous gravissons lentement pendant deux heures la longue marche qui se termine à l'auberge de la Croix d'Engins ». RAVAUD, « Guide du botaniste… », dans *Le Dauphiné*, n° 1 124, 1883, article cité.

[2014] Vingt ans plus tard, les choses n'ont pas véritablement modifié. La montée se ferait en 4,15 heures (*Le Dauphiné*, n° 2 375, 1904).

[2015] Dès 1885, la ligne jusqu'à Villard-de-Lans est prolongée jusqu'à Pont-en-Royans par les gorges de la Bourne. En 1888, « …le Villard-de-Lans est desservi, du reste, par leurs [celles de l'entreprise Traffort et

via Lans, la seconde entre cette commune et Autrans [2016]. À partir de 1894, un système de « cars alpins » pour les touristes est mentionné dans les guides [2017]. Le deuxième perfectionnement est que la jonction des différentes lignes amène la création de circuits qui peuvent être fréquentés par des voyageurs en une journée. Ils s'arrêtent pour se restaurer et gonflent ainsi les profits de ceux qui tiennent les établissements [2018]. Un service d'été, destiné aux touristes, est mis en place [2019]. Au début du 20e siècle, les transports réguliers demeurent un argument publicitaire fort pour amener le dimanche les skieurs, notamment grâce à l'automobile [2020]. L'essor des services de transport s'accompagne d'une concurrence entre les entreprises. Dès 1884, la route de Grenoble à Villard-de-Lans est empruntée par un entrepreneur nommé Farçat qui concurrence Henri Moulin-Traffort. Durant la Belle Epoque, l'agence Bellet, Seigle et compagnie propose des circuits en autocars, plus rapides, qui permettent de passer par des endroits peu fréquentés auparavant [2021]. Après guerre, les archives des Ponts et Chaussées montrent que le système mixte de transport des marchandises et des voyageurs demeure. Ainsi, Pierre Miège demande, au milieu des années 1920, une subvention au conseil général pour l'exploitation du service d'autobus entre Lans et Grenoble. Cet argent lui permettrait de remplacer son véhicule, qui peut transporter deux voyageurs en

---

Repellin] voitures, le matin et le soir… ». « Excursions dans les gorges de la Bourne », dans *Le Dauphiné*, n° 1 396, 1888.

[2016] « Un service de voitures, qui a été établi cette année entre Lans et Autrans, facilite beaucoup cette charmante promenade et nous engage à la recommander plus particulièrement. […] La voiture dont le service a été si heureusement inauguré il y a un ou deux mois, part de l'hôtel Blanc. Elle met une heure et quart pour faire le trajet d'Autrans », DESBOIS, « Guide du touriste en Dauphiné. De Grenoble à Engins et la Grande Combe, retour par Lans », dans *Le Dauphiné*, n° 994, 1881. L'extrait permet de dater la mise en place de la ligne et de comprendre que celle-ci est liée aux hôteliers.

[2017] Armand CHABRAND, *Le syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné*…., ouvrage cité, p. 36. Pour prendre un exemple, un service de cars alpins par voitures publiques « devra partir de Grenoble vers six heures du matin pour la Tour-sans-Venin et Saint-Nizier ; de là, nos excursionnistes auront le temps de déjeuner. La descente s'effectuera sur Lans d'où, il sera loisible de gagner le Villard-de-Lans par la voiture partant à deux heures du soir de Grenoble, soit de rentrer directement dans notre ville ». DURTEIN, « Nouvelles améliorations des moyens de transport dans les Alpes Dauphinoises », dans *Le Dauphiné*, n° 2 232, 1902.

[2018] Dès 1885, avec un départ de Grenoble à six heures du matin et une arrivée à seize heures, après un passage à Villard-de-Lans, « le Touriste pourra être de retour à Grenoble à 9 heures du soir par le train de Valence, après avoir parcouru montagnes et vallées comme nulle autre au monde […] ». « Aux touristes », dans *Le Dauphiné*, n° 1 223, 1885.

[2019] Par exemple, de nouveaux horaires à partir du 10 juillet 1886 font qu'il y a trois voitures qui montent de Grenoble à Villard-de-Lans et deux qui descendent, ce qui laisse supposer que des voyageurs restent séjourner à Villard-de-Lans (« Service de voitures », dans *Le Dauphiné*, n° 1 279, 1886).

[2020] *Revue des Alpes dauphinoises*, n° 6, 15 décembre 1909, p. 95.

[2021] Le petit guide imprimé par cette société force le trait quand il écrit que « … les paysages avoisinants [de la ligne Grenoble à Pont-en-Royans en passant par Villard-de-Lans] d'une beauté non moins mystérieuse et plus reposante parce que plus variée, sont à peu près inconnus des étrangers, tant l'insuffisance des moyens de transport rendait leur accès peu commode ». *Circuits du Vercors en Auto-cars Saurer_Les Grands Goulets et les gorges de la Bourne par le plateau de Saint-Nizier, excursions organisée par l'Agence Bellet, Seigle et Cie*, Grenoble, sd (Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/65). L'intérêt de l'extrait est de montrer la concurrence entre les sociétés. Les moyens de locomotion sont un argument pour attirer les voyageurs en raison de leur rapidité. La réclame doit dater des dernières années avant la guerre car l'agent-voyer cantonal fait référence au service d'autocars de Bellet et Seigle, camionneurs à Grenoble (Arch. dép. Isère, 7 096W37. Rapport de l'agent-voyer cantonal, le 22 juillet 1912).

plus du lait qu'il prend en charge, par une camionnette de six places [2022]. En plus de la ligne qui passe par Sassenage, il y a celle qu'assure Repellin et Traffort ainsi que par Huillier pour la ligne de Pont-en-Royans à Villard-de-Lans. Pour attirer les touristes, de véritables campagnes de publicité, dont la presse spécialisée se fait l'écho, se développent. Le troisième perfectionnement cherche à répondre aux attentes des voyageurs notamment pour ce qui concerne le confort et la vitesse [2023]. Le moteur à explosion est un changement majeur. L'automobile permet en effet de se soustraire aux voyages et aux paysages imposés par les lignes régulières et par les autres sociétés de transport [2024]. Celles-ci, en s'équipant, réduisent de manière significative le temps de transport. En 1904 il faut trois heures et quart pour relier Grenoble à Lans. Quelques années plus tard il faut une heure trente minutes [2025].

L'amélioration des transports résulte pour partie de l'action des différentes sociétés de tourisme grenobloises, en particulier par leurs subventions à certaines lignes [2026]. Elles procèdent également à la création de « lignes d'agrément », déclinaison locale des trains de plaisir [2027]. Ces améliorations engagent l'action d'autres intervenants plus lointains. En effet, le PLM et l'entreprise Berliet permettent de répondre aux attentes des voyageurs [2028]. C'est

---

[2022] Arch. dép. Isère, 4S2/58. Pierre Miège est un laitier de Grenoble qui transporte quotidiennement 500 litres de lait qui viennent de quelques hameaux de Lans et d'Engins. L'entreprise de Miège est encouragée par la commune d'Engins qui se trouve délaissée depuis l'ouverture de la ligne de tramway entre Grenoble et Villard-de-Lans.

[2023] Les entrefilets du *Dauphiné* confinent à la réclame déguisée comme cet extrait où le rédacteur déclare : « rien de moins pénible et rien de plus attrayants que la traversée de ces belles montagnes dans les confortables breaks de ces obligeants conducteurs… » de l'entreprise Traffort et Repellin (« Gorges de la Bourne et forêts du Vercors », dans *Le Dauphiné*, n° 1 414, 1888). En 1894, des aménagements sont apportés : un départ le matin reporté de trente minutes « pour la commodité des voyageurs » et « une allure plus rapide encore que précédemment… » (« Villard-de-Lans et Pont-en-Royans », dans *Le Dauphiné*, n° 1 762, 1894).

[2024] Sur le rôle de l'automobile, voir Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo*…, ouvrage cité, pp. 157-186.

[2025] L'atout que représente la vitesse apparaît très clairement dans les comptes rendus des sociétés. Par exemple, le syndicat d'initiative de Grenoble note avec satisfaction que : « le service d'autobus, qui donne des communications rapides entre Grenoble et le Villard-de-Lans a permis à toutes les communes de ce canton ainsi qu'à celle du Vercors d'être desservies deux heures plus tôt. C'est un avantage appréciable autant pour les habitants de cet intéressant pays que pour les nombreux étrangers qui y villégiaturent ». Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné, *Rapport annuel*…, source citée, 1912, p. 16 (Bibl. mun. Grenoble, Jd.730).

[2026] Par exemple, « le service de Méaudre au Villard-de-Lans a été doublé cette année, grâce à une légère augmentation de la subvention de 1897. En revanche ; le courrier de Lans à Autrans se suffit presque à lui-même et nous avons pu réduire les sommes qui lui avaient été attribuées l'an dernier. Nous avons maintenu notre concours pécuniaire au service des Ecouges […]. Le voyageur peut maintenant traverser les vallées si pittoresques d'Autrans, du Villard-de-Lans et de Méaudre ». Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné. *Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 25 janvier 1899 par M. C. Paul Viallet, secrétaire général*, Grenoble, imprimerie générale, 1899, 35 p., p. 10 (Bibl. mun. Grenoble, Jd.730).

[2027] Armand CHABRAND, *Le syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné* …, ouvrage cité, p. 36. L'auteur explique que la société réfléchit à « un type de voitures, exclusivement destinées aux voyages d'agrément, de voitures par conséquent plus légères se prêtant mieux aux aises des voyageurs, facilitant la vue du paysage et, néanmoins, offrant un abri suffisant contre les intempéries ». De surcroît, elle se fait l'intermédiaire entre les principaux entrepreneurs et le PLM pour coordonner les horaires.

[2028] Concernant le PLM, un exemple voisin du canton indique que « …La compagnie PLM sera disposée à délivrer des billets circulaires partant de Grenoble à Valence, qui permettraient, en s'arrêtant à la gare de l'Albenc, de visiter la vallée des Ecouges par Saint-Gervais et arriver à la Balme-de-Rencurel, où les voyageurs prendraient la voiture de Pont-en-Royans au Villard-de-Lans ou de La Balme au Pont et du Pont à la Chapelle-en-Vercors […] » (« Le tourisme en Royans », dans *Le Dauphiné*, n° 1 685, 1893). Une photographie du siège

tout un système à différentes échelles qui se met en place, englobant de plus en plus le plateau de Saint-Nizier comme entrée dans une zone touristique qui inclut le village d'altitude de Seyssinet [2029]. L'espace est reconfiguré et des expressions empruntées à la géographie apparaissent, le « bassin touristique » ou les « centre alpins » pour désigner, par exemple, Villard-de-Lans.

Dans ce mouvement, les acteurs locaux ne sont pas ignorés et certains cherchent à bénéficier des perfectionnements techniques. C'est le cas, par exemple, de Joseph Mure-Ravaud (né en 1870) qui demande en 1923 l'installation de deux pompes à essence pour automobiles [2030]. Cet individu, dont la biographie mériterait d'être croisée avec celle des « mécaniciens » présents dans les listes nominatives de recensement, montre que le développement des transports constitue une opportunité. Ils profitent de la diffusion de l'automobile, notamment dans le cadre du système touristique de part et d'autre de la Grande Guerre [2031]. Il ne s'agit pas d'en faire une spécialité mais de s'approprier le changement en l'accompagnant.

Enfin, le service de transport est profondément altéré par l'arrivée du chemin de fer dans le canton au lendemain de la Première Guerre mondiale. Chemin de fer pour les uns,

---

social des cars Huillier prise à Villard-de-Lans en 1932 montre sur le car que le transporteur travaille avec le PLM pour que les voyageurs puissent prendre la correspondance qui les conduit dans le canton (Olivier COGNE et Jacques LOISEAU [coordonné par], *Vercors 40/44*, Grenoble, Patrimoine en Isère / Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère – Maison des Droits de l'Homme, 2014, 133 p., pp. 16-17). De son côté, l'entreprise lyonnaise Berliet, est mise à l'honneur pour ses cars alpins dans différents articles dont les entreprises Repellin et Traffort (*Les Alpes pittoresques*, n° 284, 15 janvier 1913, p. 12).

[2029] Les bilans annuels du syndicat d'initiative de Grenoble apprécient la place du tourisme par le nombre de tickets vendus à la gare de Grenoble. Si les chiffres ne correspondent pas à ceux des voyageurs, ils donnent une indication quant aux tendances à l'œuvre (Syndicat d'initiative dans l'intérêt de la ville de Grenoble. *Rapport Annuel présenté à l'assemblée générale*, 1894 et suivantes, source citée (Bibl. mun. Grenoble, Jd.730).

[2030] Arch. dép. Isère, 7 096W35. Joseph Mure-Ravaud fait l'objet de la Fiche Biographique 66.

[2031] La mécanisation va de pair avec l'importance prise par le secteur touristique. L'essentiel des individus qui déclarent ce métier (ce qui ne signifie pas qu'il ne soit pas exercé ailleurs) vivent essentiellement au bourg de Villard-de-Lans. Le chef-lieu du canton concentre des fonctions rares ou nouvelles. L'effectif passe d'un individu en 1901 à deux en 1921 puis sept et 18 dans les deux recensements suivants. La hausse est décalée dans le temps et moins prononcée à Autrans qui est la seule commune où la comparaison peut être faite. Toutefois, il serait erroné de calquer de manière exclusive le nombre des mécaniciens au système touristique car le développement d'une petite mécanisation agricole peut aussi expliquer la présence de ces métiers au chef-lieu. De même, certains habitants s'équipent en automobiles (voir Arch. dép. Isère, 5S3/9 avec une entrée alphabétique). Pour un exemple de société de mécanique, voir Arch. dép. Isère, 9U2 926, dossier 1924. Archive citée. Jean Faure, déjà abordé, s'associe à Alphonse Pellat-Finet, mécanicien à Grenoble. Celui-ci est un enfant d'Alphonse (1861-ap. 1911) et de Marie Laurent-Dray, déjà abordée également car elle est nourrice au sein en 1901. Alphonse est un petit maçon natif de Corrençon qui s'installe à Villard-de-Lans, suivant le processus de *creeping* de Jules Blache. La famille est clairement pluriactive comme en témoigne, en plus de la fonction de nourrice de Marie Laurent-Dray, le fait que leur fille aînée, Alphonsine (1892-1943) soit lingère en 1911. Alphonse est au même moment menuisier. Les années de guerre conduisent les deux enfants à Grenoble, où le premier enfant d'Alphonse Pellat-Finet naît en 1919. Peut-être l'essor du système touristique donne t'il envie au jeune homme, natif des hameaux des Gauchets et des Pierres, où les projets immobiliers se multiplient dans les années 1920, de revenir dans sa commune de naissance pour se développer grâce à la mécanique apprise en ville. C'est pourquoi il figure à nouveau dans les listes nominatives de recensement en 1926 et 1931 avant, à nouveau, de repartir. L'intérêt de sa biographie est triple. Elle saisit des mobilités sur deux générations, faites d'allers et de retours entre la montagne et la ville qui sont en symbiose. De surcroît, dans une famille pluriactive, le développement passe par le fait de profiter des opportunités délivrées par le système touristique. Enfin, le départ d'Alphonse Pellat-Finet illustre qu'il n'est pas possible de réduire les biographies à une *success-story*.

tramway pour les autres, il s'agit bien d'une voie ferrée dont les wagons sont tirés par un trolley électrique [2032]. Le chemin de fer représente une opportunité pour des acteurs locaux. En 1893 Marius Ravat, directeur des *Alpes illustrées*, conçoit un premier projet d'un funiculaire au départ de Grenoble à destination de Saint-Nizier (1 152 mètres), alors terrain de convoitise des milieux économiques [2033]. La dimension touristique est alors fortement mise en avant puisque le but est de parvenir à acheminer, dans de bonnes conditions de transport, un nombre important de voyageurs [2034]. Tant le conseil général que les communes votent des subventions mais le projet échoue. Cinq ans plus tard, en 1898, un autre entrepreneur grenoblois, Marius Martin, relance l'étude avec des investisseurs lyonnais, dont les frères Lumière. Son projet, un temps concurrencé par celui de Valérien Perrin, est finalement retenu [2035]. Il est à peine postérieur au premier tramway électrique suisse entre Vevey et Montreux en 1888.

[2032] Philippe GUIRIMAND et Patrice BOUILLIN, *Le chemin de fer de Grenoble à Villard-de-Lans*, Presses et éditions ferroviaires, 2000, 240 p. et Albert BOUCHIER, Jean-Marc GUILLERMET, *Le tramway Grenoble Villard-de-Lans*, Grenoble, autoédition, 2000, 120 p. Voir également Arch. dép. Isère, 3S4/36 « Tramway électrique de Grenoble à Villard-de-Lans. Mémoire descriptif », 17 mars 1899 et 3S4/40, « Chemin de fer Grenoble à Villard-de-Lans », sd [1920] ainsi que Arch. mun. Villard-de-Lans, carton « Création ligne de tramway 1898-1950 ». Plus largement et pour mettre en perspective, voir Anne DESPLANTES, « Le chemin de fer et l'essor du tourisme de masse en France 1900-1939 », dans *Revue d'histoire du chemin de fer*, n° 9, 1993, pp. 93-102 et Maurice MESSIEZ, « Rail et tourisme en Savoie avant 1914 », dans *Cahiers d'histoire*, n° 2, 1995, pp. 139-153.

[2033] « Il ne faut pas oublier, en effet, que Saint-Nizier réunit toutes les garanties nécessaires pour constituer une station d'été parfaite ; altitude suffisante, vue admirable, belles forêts, pays varié et partout accessible, sites pittoresques et excursions faciles et surtout proximité immédiate d'une ville de 60 000 habitants, qui est sur le point de passage obligé de tous les visiteurs des Alpes dauphinoises ». Arch. dép. Isère, 3S14/1. Extrait du rapport de l'ingénieur Canat du 27 mars 1893, archive citée. On se situe quatorze ans après le premier funiculaire de montagne entre le lac de Brienz et l'hôtel du Giessbach en Suisse en 1879.

[2034] « … Considéré comme chemin de fer de montagne, il permettra en moins d'une heure de transporter à 1 200 m. d'altitude sur l'admirable plateau de Saint-Nizier qui se prête merveilleusement à la création d'une station d'été, puis au sommet du Moucherotte (1 900 m.) les touristes et les convalescents qui demandent à nos Alpes dauphinoises de leur fournir soit des centres d'excursions - et il n'en est pas de mieux choisis que ceux de Saint-Nizier et du Villard-de-Lans - soit l'air pur et vivifiant de nos montagnes qui emprunte aux émanations résineuses des forêts des qualités hautement appréciées par la thérapeutique moderne […]. Mais si on accorde maintenant à ce chemin de fer son véritable caractère qui est d'être un chemin de fer amenant les touristes à Saint-Nizier, Lans, Villard-de-Lans et au sommet du Moucherotte (1 900 m.), son importance devient autrement considérable. Avec pour point d'attache une ville de 60 000 habitants, véritable quartier général de l'alpinisme, cette ligne sera dans une situation telle qu'on ne pourra lui comparer aucun autre chemin de fer de montagne – et plus de vingt entreprises de ce genre, toutes exécutées – en Suisse notamment – dans des conditions bien plus onéreuses et moins sûres ont donné d'excellents résultats » Arch. dép. Isère, 3S14/1. Extrait du mémoire explicatif de Marius Ravat le 1er janvier 1893. Mais l'objectif n'est pas le seul puisque l'administration demande à Bévière des chiffres sur le commerce de l'élevage. Le fondateur de la station d'élevage parle de 3 500 à 4 000 animaux vendus par an et il estime la production de fromages à 100 tonnes et à 50 tonnes en ce qui concerne le beurre, quantités très différentes de celles fournies par l'enquête décennale de 1892 (Arch. dép. Isère, 3S14/1. Lettre de Bévière le 6 février 1893).

[2035] Sur Marius Martin, voir ANONYME, *Dictionnaires biographiques départementaux* …, ouvrage cité, pp. 648-649 (par contre l'ouvrage ne contient étonnamment pas de notice à propos de Marius Ravat). Il préside la chambre syndicale des entrepreneurs de l'Isère. Quant à son adversaire, il s'agit de Valérien Perrin qui est le troisième fils de la fondatrice des gants Perrin et qui habite le château de Beauregard, c'est-à-dire celui de Félix Réal au cours de la période antérieure. Valérien Perrin (1851-1935) part aux États-Unis et ouvre le marché américain aux gants de l'entreprise familiale. Il revient à Grenoble et, avec d'autres associés, il est l'un des fondateurs de la société Valisère.

Un deuxième tracé permet de passer du funiculaire à un tramway qui passerait également par Saint-Nizier. Plusieurs années sont nécessaires pour réaliser les études appuyées par différents notables locaux et départementaux, déjà connus pour certains par leur participation au jury du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. C'est le cas de Dubost de Dumolard et de Victor Amar. Le départ des investisseurs entraîne cependant l'échec de Martin et la perte du cautionnement dont il était jusque là le bénéficiaire. Un avant-projet en 1906 entraîne la déclaration d'utilité publique. L'affaire ne fut pas simple à Villard-de-Lans car de puissantes familles semblent voir d'un mauvais œil l'arrivée d'un aménagement concurrent des moyens de transport qu'elles contrôlent. De surcroît, deux conceptions du développement rural s'affrontent. L'une abonde dans le sens du projet raison pour laquelle quelques notables locaux y investissent des fonds [2036]. À l'inverse, Autrans et Méaudre refusent la dimension touristique considérant que le canton est d'abord agricole [2037]. Dans les deux cas, le contrôle du transport qui, depuis le début du 19e siècle fait les fortunes dans le canton, est remis en question. Les subventions sont finalement versées et l'exploitation est confiée à la Société grenobloise des tramways électriques (SGTE) [2038]. La construction de la ligne débute aussitôt et la ligne arrive à Seyssins en mai 1911 et elle commence à être exploitée. Les travaux se poursuivent et la voie atteint Saint-Nizier le 14 juillet 1914. Ils se poursuivent au ralenti pour la dernière section jusqu'à Villard-de-Lans durant la guerre mais le matériel de transport est réquisitionné. Il est même prévu en 1917

[2036] Arch. dép. Isère, 3S14/1. Les actions sont de 500 francs. On trouve le maire de Lans, Blanc-Gonnet, ainsi que son adjoint, Armance Martin-Collomb, chacun pour une action (ce tailleur d'habits né en 1844 est propriétaire d'un peu plus de quatre hectares à la fin du siècle ; régulièrement élu depuis 1888 au conseil municipal, il est adjoint durant plusieurs mandats et il est le frère de Philippe Martin-Collomb, vu plus loin car cafetier. La famille Martin-Collomb est donc intéressée par le développement des transports). À Villard-de-Lans, il y a Jules Masson, Frédéric Arguillet, le greffier Vernet et le maire Roux-Fouillet également pour une action. Le notaire Cocat souscrit deux actions. Jules Second, propriétaire et conseiller municipal de Méaudre, mais en fait notable grenoblois, investit 15 000 francs. À Autrans, seul Roux-Dauphiné souscrit deux actions.

[2037] C'est probablement pour contrecarrer Jules Second à Méaudre que le conseil municipal de la commune écrit que : « la question des touristes à amener dans nos montagnes est tout à fait secondaire. Le canton est un canton d'agriculteurs et non d'hôteliers. Or si les touristes font vivre quelques hôteliers et quelques autres personnes, ils ne rendent aucun service appréciable aux agriculteurs. Ils leur seraient plutôt nuisibles car les quelques personnes qu'ils occupent l'été se déshabituent rapidement du dur labeur des champs et n'y retourneront jamais ». Arch. dép. Isère, 3S14/1. Extrait de la délibération de Méaudre le 30 juillet 1893. L'intérêt de l'extrait est de livrer une vision manichéenne entre les pays à hôteliers et ceux à agriculteurs sans imaginer que toutes les combinaisons sont possibles. Le texte montre bien que Méaudre choisit une voie de développement, celle de l'élevage, ce qui explique d'ailleurs que la situation du tourisme soit assez différente dans la commune voisine d'Autrans. Enfin, le document montre que l'équipe municipale sait manier les poncifs de l'agrarisme à propos del'exode rural afin de mieux convaincre l'autorité préfectorale qui prend connaissance des délibérations.

[2038] C'est cela qui explique que les archives de la ligne soient dispersées de 3S4/36 à 3S4/54, de 3S14/1 à 3S14/7, et également de 7 497W1 à 7 497W29.

d'enlever les rails pour les envoyer sur le front. Ce n'est que le 1er juillet 1920 que l'inauguration peut avoir lieu [2039].

Le principal intérêt de la ligne est d'acheminer des touristes. Dès le départ, des craintes s'expriment car les 87 000 francs de bénéfices nécessaires chaque année paraissent difficiles à réaliser [2040]. Deux statistiques permettent de voir si le but est atteint. La première provient des fiches mensuelles établies par le directeur de la ligne entre 1911 et 1920 tandis que la seconde est fabriquée par la SGTE qui donne ses résultats d'exploitation entre 1920 et 1936 [2041].

Graphique 30 : Résultats d'exploitations de la ligne de tramway de Grenoble à Villard-de-Lans (1920-1936)

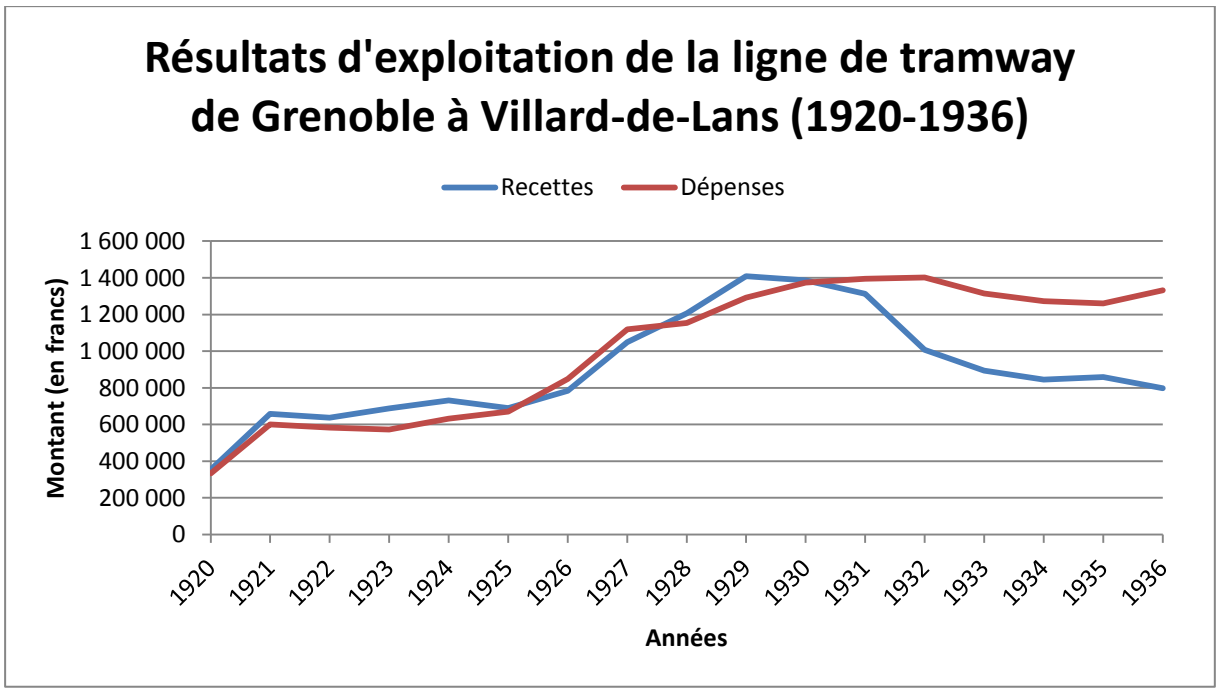

Source : Arch. dép. Isère, 3 449W79.

[2039] Voir « Le Tramway de Grenoble-Saint-Nizier-Villard-de-Lans », dans Les Alpes industrielles, n° 13-14, 1920, pp. 1 103-1 105 et Henri FERRAND, « Le Chemin de fer du Villard-de-Lans », dans *Echo des Alpes*, n° 3, 1921, pp. 1-12.

[2040] « Cette somme suppose un courant de 13 000 voyageurs parcourant chaque année la ligne dans les deux sens, ce qui revient à admettre que la circulation deviendrait, par le fait seul de l'ouverture de la ligne, presque triple de ce qu'elle est actuellement. Une pareille affluence est-elle admissible ? Oui sans doute sous les conditions énoncées plus haut et qui se résument à ceci : attirer le voyageur par tous les moyens possibles. […] On ne peut contester que la ligne de Grenoble à Saint-Nizier, par sa situation même, sera à elle seule une puissante attraction. Toutefois il ne faut pas se dissimuler qu'un semblable accroissement du trafic actuel ne peut pas être escompté sans aléa et qu'une certaine incertitude plane sur des résultats financiers de l'entreprise ». (Arch. dép. Isère, 3S14/1. Extrait du rapport de l'ingénieur Canat, le 27 mars 1893, archive citée).

[2041] Respectivement Arch. dép. Isère, 3S4/7 et 3 449W79.

Le montant des recettes projeté en 1893 ne peut pas servir d'outil de comparaison car il est destiné à un autre projet. Cependant, l'allure générale du graphique montre les difficultés d'exploitation de la ligne puisqu'excepté quelques rares bonnes années (1923, 1924 et 1929), le bilan est insuffisant. Surtout, après une première alerte cinq ans à peine après l'ouverture de la ligne, celle-ci devient durablement déficitaire à partir de 1931. L'explication ne tient pas aux recettes tirées des voyageurs puisqu'elles augmentent durant une première dizaine d'années. Le chiffre des recettes correspond aux habitants du canton qui se déplacent plus facilement que par le passé et aux voyageurs qui viennent passer la journée ou séjourner plus durablement. La statistique de l'année 1920 par mois montre très clairement que les trois mois d'été (juillet à septembre) sont les plus courus avec un bénéfice par mois qui est le double de celui des trois mois suivants. Mais, là encore, il faut compter les passagers qui pratiquent les sports d'hiver le temps d'une journée ou pour un séjour plus long. Le retour au graphique 29 souligne un recul des bénéfices tirés des voyageurs à partir de 1932. On pourrait y voir un effet de la crise mais la raison fondamentale est avant tout locale car le réseau de transport par autocar concurrence fortement la ligne de tramway. Plus rapides, les liaisons routières desservent la gare ferroviaire à Grenoble alors que la ligne de tramway est éloignée du lieu d'arrivée des touristes. Il ne faut donc pas conclure à une baisse de la fréquentation touristique durant les années 1930, bien au contraire.

La contraction économique apparaît davantage dans la courbe des recettes des messages et des marchandises. Présentée comme le moyen d'exporter des produits du canton vers la vallée, la ligne de tramway ne tient pas ses promesses. Le transport du bois est dangereux, la route est donc préférée car elle est plus souple et elle dessert plus facilement les points de chargement et de déchargement depuis l'entrepôt de bois jusqu'à une scierie ou une papeterie. Les années 1930 voient un recul des recettes issues des marchandises sous l'effet probablement d'une réduction de la demande. La ligne devient également déficitaire du fait de la hausse des dépenses. La première année elles sont faibles puisqu'elle vient de s'ouvrir. Par la suite, les travaux d'entretien, les réparations à effectuer puis, quelques années après, le remplacement du matériel vieilli font que, dès 1927, les dépenses s'envolent et restent ensuite à un niveau très élevé.

Le service régulier par le tramway permet d'esquisser l'importance accrue des circulations après la Première Guerre mondiale. Ce sont surtout des locaux, qu'il s'agisse d'habitants du plateau ou de Grenoblois venus pour une journée pour leur loisir et qu'on ne

peut donc comptabiliser parmi les touristes. Cependant, les chiffres d'exploitation traduisent également une fréquentation touristique accrue de voyageurs qui viennent séjourner plus durablement dans le canton ou d'autres touristes, logés à Grenoble, mais qui font des excursions autour de Villard-de-Lans durant la saison estivale surtout mais également, de plus en plus, en hiver. Les documents permettent de mesurer l'importance du système touristique dans le développement rural et celui de ses acteurs. Les retombées, de manière diffuse, sont réelles : davantage de touristes, ce sont plus de services demandés par la clientèle. C'est également un nombre plus important et plus diversifié de choix de commerces.

Plus précisément, le long de la ligne, certaines populations font entrer le tramway dans leur stratégie de développement. Ceci apparaît au moins de deux manières. D'une part, les recensements de l'entre-deux-guerres, après la fin officielle des travaux, mentionnent plusieurs individus, peut-être deux à trois dizaines, qui sont salariés de la SGTE, les uns comme chefs de gare mais l'essentiel comme ouvriers « poseurs » pour la compagnie. Les biographies dressent le portrait d'hommes jeunes, entre vingt et trente ans essentiellement, issus de familles modestes. Le père de Jules Gerin (1880-1955) est un domestique. Le fils l'est aussi puis il sort durablement du canton pour ne revenir qu'après la guerre. Tailleur d'habits en 1921, il complète ses revenus par la culture de quelques lopins de terre ; à partir de 1926, il devient chef de gare à Lans. Dans la même commune, Constant Gouy (né en 1875) est du même milieu. Son père est des plus infortunés avec 53 ares au début du 20e siècle et il survit en étant chiffonnier et en faisant un peu de commerce. Son fils Constant cherche à se développer de son côté en cultivant un peu, il complète ses revenus par le métier de cordonnier qui est aussi celui de galocher en 1906. Cette existence médiocre trouve un point de stabilité après guerre quand il devient poseur pour le compte de la SGTE c'est-à-dire qu'il entretient la voie. Ainsi, la ligne de tramway embauche des jeunes gens modestes qui seraient probablement sortis du canton pour trouver en ville d'autres moyens d'existence. Elle contribue à fixer la population. Elle permet également d'assurer le développement de certaines exploitations. Depuis le 19e siècle, Lans participe au ravitaillement laitier de Grenoble. L'exportation quotidienne de lait frais est une caractéristique de la commune. Pour l'assurer, le ramassage est essentiel. Il peut être fait par des coquetiers mais aussi par des transporteurs spécialisés comme Miège dont il a déjà été question. La ligne de tramway remplit également cette fonction. L'emplacement des arrêts devient une préoccupation très importante. Après l'inauguration de la ligne, le maire de Lans, Achard, transmet à l'administration des Ponts et Chaussées une pétition par laquelle les habitants des hameaux de Pleinevie, Lolette et Le Mas demandent un arrêt à Pleinevie pour pouvoir expédier « une

quantité assez importante de lait frais » vers Grenoble [2042]. Une autre pétition, à l'extrême fin de la période, coordonne des cultivateurs et des représentants des organisations de tourisme. En raison de la concurrence routière et donc pour gagner du temps, la SGTE envisage de réduire le nombre d'arrêts. L'arrêt des Bernard, un hameau situé à l'est de Lans sur la route de Saint-Nizier, est, dans ces conditions, compromis. La pétition rassemble des arguments touristiques (« point de départ du chemin le plus direct pour se rendre au grand tremplin fédéral FDS, la Ramée, le Moucherotte, le Col de l'Arc, Pic Saint-Michel ») et économiques (l'intérêt pour l'expédition du lait pour Grenoble) [2043]. Le fait que la pétition soit signée par les chefs de famille des hameaux concernés montre combien le tramway est devenu un facteur de développement rural qui maintient d'anciens modes de relation entre la montagne et la ville.

Ainsi, lorsque le conseil municipal de Méaudre écrit en 1893 que le canton est un pays de cultivateurs et pas un pays d'hôteliers, force est de constater que, trente ans plus tard, la situation est moins évidente. D'une part, les différentes lignes, routières ou ferrées, amènent un nombre important et toujours accru de visiteurs. Le tourisme devient bien un facteur de développement important. La dimension technique est un aspect à ne pas négliger. En effet, la modernité du matériel le long de la ligne électrique, les aménagements annexes pour fournir l'énergie nécessaire, la recherche de véhicules toujours plus rapides et confortables pour transporter les voyageurs sont des données importantes. Le thème des transports illustre des projets d'aménagements par des acteurs économiques du développement qui envisagent les Quatre montagnes comme le terrain de leur projet de mise en périphérie des espaces ruraux de montagne par rapport au centre urbain. De surcroît, il révèle des tensions qui montrent que les acteurs des transports d'hier entendent demeurer ceux de demain, ce qui prouve qu'il s'agit d'un élément important du développement rural. Par l'installation de postes d'essence, par la présence des mécaniciens, par celle des employés de la SGTE, toute une population, qui vient souvent de la petite propriété, s'intègre et profite des transports. Ils deviennent ainsi des « compagnons de route » du système touristique. Chez certains, c'est un moyen de demeurer dans le canton et leur développement n'est pas très éloigné d'une forme de survie. Chez d'autres, les opportunités sont plus manifestes et contribuent au développement rural. Dans cette stratégie, certaines familles ont un rôle encore plus décisif.

[2042] Arch. dép. Isère, 3S4/37. Pétition du 18 novembre 1920.

[2043] Arch. dép. Isère, 3S4/42 2. Pétition du 3 novembre 1932. Elle est signée par les chefs de famille des différents hameaux concernés.

2.1.2 Des maisons de transports qui s'accroissent

Transporter est une activité stratégique du développement rural dans le canton de Villard-de-Lans. Ce qui est vrai pour les marchandises l'est aussi pour le transport des voyageurs. Il y a là une source de richesse dont les acteurs locaux n'entendent pas se laisser déposséder. Ainsi, durant toute la période du dernier quart du 19e siècle et du premier tiers du 20e siècle, des sociétés originaires du canton concurrencent les acteurs économiques extérieurs.

Trois éclairages sur l'ensemble de la période démontrent que le système touristique n'est pas imposé aux acteurs locaux. Mieux, ceux-ci le rendent possible. Ils jouent ainsi une fonction d'interface qui fait de ces hommes des composantes importantes du développement touristique.

La petite société de transport montée en 1875 par Henri Moulin-Traffort et Elie Policand est différente de l'entreprise Moulin-Traffort née un an plus tôt [2044]. Elle présente cependant quelques caractères communs puisque sont associés des individus qui sont domiciliés aux deux extrémités de la ligne à desservir, c'est-à-dire à Villard-de-Lans et à Grenoble. C'est dans cette ville que vit Hippolyte Ravix, le gérant de la société né en 1874, qui, de surcroît, est marchand boucher. Les différences entre les deux compagnies sont notables. D'abord, en 1874 huit personnes s'associent. L'emplacement de leurs domiciles constitue les étapes du chemin parcouru qui passe par Lans, où se trouve l'acteur principal qui donne son nom à la société, par Engins puis Sassenage, où sont deux cafetiers dont les établissements servent d'étapes pour restaurer les voyageurs et si besoin changer les chevaux. Ensuite, le règlement de la société montre que la taille est plus importante parce que l'archive parle de « voitures » au pluriel qui sont conduites non par les associés mais par des conducteurs de voiture et « autres employés subalternes ».

Si une partie des associés reste inconnue, ceux domiciliés dans le canton montrent des personnages importants. Il y a le notaire Pierre Antoine Jourdan (1825-1882) dont la famille contrôle pour partie Villard-de-Lans. Son père est Jean-Pierre Jourdan, le grand marchand de bois de la première moitié du siècle. L'un de ses frères, Jean Séraphin, est maire de la commune dans les années 1870 et conseiller général du canton. L'autre frère de Pierre Antoine, Philomène Exupère, est un grand propriétaire foncier dont le fils, Jules, adhère au

[2044] Arch. dép. Isère, 11U417. Moulin-Traffort et Cie. Société de voitures du Villard-de-Lans (13 juillet 1874).

syndicat d'initiative de Grenoble en tant que conducteur de voitures au début du 20e siècle. Une génération plus tôt, c'était Pierre Antoine qui s'intéressait aux questions de transport. Son cas montre de quelle manière une famille de notables enrichie dans l'exploitation et le commerce du bois entend, sur deux générations, saisir la manne touristique. Sa biographie est à croiser avec celle de Bastide Maximin Borel (1839-ap. 1911) [2045]. Il s'agit à nouveau d'une famille liée au monde du bois et au transport. Moins brillant que les Jourdan, Bastide Maximin Borel est cependant un acteur important, sensible aux nouveautés qui sont à Grenoble le ciment et le tourisme. De surcroît, le contrôle de l'espace social passe par une présence de plusieurs membres de la famille au conseil municipal de Villard-de-Lans.

Les deux acteurs précédents sont assez proches de celui qui donne son nom à l'entreprise, Eugène Moulin-Traffort (1836-1909), « propriétaire et maire de Lans » comme l'indique l'acte de fondation de la société [2046]. Sa participation à l'équipe dirigeante locale et au commerce, notamment du bois, sont les principaux éléments caractéristiques.

De ces trois biographies, il est possible de conclure que des familles déjà engagées dans le commerce constatent la présence en plus grand nombre des excursionnistes et des gens de passage dans le canton. Par leurs contacts en ville, ils comprennent qu'un système touristique est en train de se constituer. Ils entendent y participer pleinement et ils se servent de leurs atouts pour être sur le marché du transport de voyageurs. L'argent qu'ils dégagent du bois (coupes, sciage, transport) leur sert à investir dans une société et leur présence dans différents conseils municipaux ne peut que faciliter les choses. Ainsi, ils ne subissent pas l'arrivée des voyageurs mais cherchent au contraire à l'encourager afin de demeurer dans une attitude d'ouverture face au changement.

Ces portraits peuvent être croisés avec ceux de Pierre Henri Moulin-Traffort (né en 1845) et de Joseph Marius Repellin (né en 1859) qui, s'ils présentent des différences, ont également des points communs, notamment celui d'avoir mis en commun leurs affaires.

[2045] Bastide Maximin Borel fait l'objet de Fiche Biographique 67.

[2046] La biographie de la famille a déjà été réalisée. Elle a peu de biens fonciers mais s'appuie sur d'autres activités pour assurer son développement. La grand-mère paternelle d'Eugène Moulin-Traffort pourrait posséder 5,3 hectares en 1834. L'un des fils de celle-ci, Pierre, fait du commerce et il dirige le conseil municipal entre la fin de la Seconde République et la fin du Second Empire. Eugène Moulin-Traffort apparaît toujours sous le terme de « cultivateur » mais le terme cache d'autres activités. Le fait que son fils soit marchand de bois tisse le lien avec la société qu'il fonde en 1874 : le transport est une donnée importante du développement familial. Il l'associe à un essor de l'élevage puisqu'Eugène Moulin-Traffort est un exposant très régulier au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. Entre 1893 et son décès en 1909, il remplit 64 déclarations et l'emporte à 26 reprises. Ses biens au tournant du siècle montent à près de douze hectares dont un tiers sont en herbe. Cette petite exploitation dynamique se mesure enfin par une présence au conseil municipal. Maire entre 1873 et 1881, donc au moment de la fondation de la société, il revient par intermittence durant les années 1890 et redevient maire à partir de 1904.

Le premier est déjà doublement connu, par l'affaire qu'il monte avec Elie Policand en 1875 et également parce qu'il est le frère d'Eugène Moulin-Traffort (1836-1909). On sait que la famille est liée au commerce et très tôt Pierre Henri se rend à Grenoble. En 1875, il est installé rue Créqui, la même rue où quelques années auparavant un autre conducteur de voitures au patronyme vraisemblablement lié au canton de Villard-de-Lans était installé. La maison Ravix est, en effet, une vieille société, transmise par Joseph à son fils Alphonse entre 1859 et 1865 [2047]. Eugène Moulin-Traffort rachète l'affaire comme le fait comprendre une réclame plus tardive[2048]. Ainsi, au début des années 1870, il se fait transporteur. Dans un premier temps, il s'associe à Elie Policand et conduit lui-même les voyageurs qui se rendent dans le canton. Il a donc une double résidence puisqu'en 1877 et 1878 son épouse, Angèle Mante, accouche à deux reprises à Villard-de-Lans. Le long du chemin qui conduit à Grenoble, Eugène fait des investissements, en particulier une maison à Sassenage qui doit servir de relais pour ses équipages [2049]. Les affaires réussissent de manière incontestable car, avant l'acquisition de Sassenage en 1901, Eugène Moulin-Traffort s'est agrandi à Grenoble, rue Génissieu. L'acte précise d'ailleurs que cela a été fait sur les biens personnels de Moulin-Traffort père [2050]. La nouvelle société se monte à 160 000 francs dont 100 000 francs pour le matériel et les marchandises. Le saut est colossal en comparaison des quelques milliers de francs investis avec Elie Policand un quart de siècle plus tôt. Eugène Moulin-Traffort est devenu à Grenoble un personnage important qui a notamment une courte notice dans un dictionnaire biographique publié en 1907 [2051]. Son entreprise passe des chevaux aux automobiles et les « cars alpins » sillonnent non seulement l'ancien Dauphiné mais également

[2047] Arch. dép. Isère, 11U416. Acte de société entre Joseph et Alphonse Ravix, 1859. Joseph Ravix apparaît sur les listes des électeurs censitaires à la fin de la Monarchie de juillet. Né en 1803, ce « loueur de voitures » verse une contribution de 295,25 francs au total dont 100,59 francs d'impôt foncier et 140,17 francs de patente (Arch. dép. Isère, 4M22. Grenoble nord).

[2048] Moulin-Traffort est correspondant du PLM et son entreprise est réputée comme « la plus ancienne de Grenoble » dans la presse car « ancienne maison Ravix ». Enfin, l'annonce permet de voir la gamme des produits proposés : « voitures de deux à quarante places, très confortables, pour Grandes excursions, Landaus, Victoria, Breaks, Trains de plaisir, *etc.…* » (*Le Dauphiné*, n° 1 947, 1897).

[2049] La description faite est la suivante : « maison ayant citerne en sous-sol destinée à recueillir les eaux pluviales, cave et vaste écurie au rez-de-chaussée, partie servant à l'habitation avec chambre au-dessus et partie servant de grenier et de grange, terrasse avec balcon, fosse à fumier, sol, emplacement et cour, terre treillagée, le tout d'une contenance d'environ 32 ares 15 centiares ». Arch. dép. Isère, 11U433. Traffort père et fils. Louage et exploitation de voitures publiques et privées, 23 décembre 1902.

[2050] Il s'agit d'une « maison d'habitation élevée sur caves voûtées de rez-de-chaussée, premier étage avec galetas au-dessus, large passage donnant accès à la rue Génissieu, vastes écuries avec infirmerie à chevaux, chambre de domestiques, fenil et grenier à avoine au-dessus, grandes remises pour voitures avec entrepôt au-dessus, cour ouverte, abreuvoir, sol et emplacement, le tout d'une contenance d'environ 958 mètres carrés ». Arch. dép. Isère, 11U433. Traffort père et fils (archive citée). En ce début de 21e siècle, rue Génissieu à Grenoble, la tête moulée d'un cheval signale l'emplacement des établissements.

[2051] ANONYME, *Dictionnaires biographiques départementaux* …, ouvrage cité, p. 975.

le sud de la France [2052]. Un fils d'Eugène Moulin-Traffort, Marius Adrien, se marie en 1903 à Marseille et, en 1923, une nouvelle société est fondée avec Alfred Repellin, le fils de Marius qui vit à Nice. Son capital se monte à 400 000 francs et elle cherche à pratiquer le « transport et la vente d'automobiles dans les régions des Alpes et de la Côte d'Azur … » [2053]. Eugène Moulin-Traffort et son fils ont donc une trajectoire particulièrement intéressante car ces natifs du canton deviennent des acteurs du développement rural dans sa dimension touristique. Après que le père commence presque seul le long de la ligne Grenoble Villard-de-Lans, les activités s'élargissent aux autres massifs voisins et au Dauphiné avant que le fils ne les propulsent dans le sud de la France. Le canton est ici le noyau d'un modèle de développement reproduit, ensuite, dans d'autres territoires.

Marius Repellin donne l'image d'un plus grand attachement à son pays natal. Sa biographie présente de multiples intérêts [2054]. Il est l'un des enfants d'Adrien Repellin-Francoz (v. 1828-1875) et de Philomène Glénat. Leur suivi montre un lent glissement de la famille selon le processus de *creeping* décrit par Jules Blache. En effet, Philomène Glénat est de Rencurel et, si le couple est à Méaudre, où Adrien est charron au début des années 1860, une première migration les conduit à Lans durant la même décennie. Adrien cherche à s'installer. Aubergiste à Lolette en 1868 il se déplace ensuite au hameau de Jaume sur la route qui relie Lans à Villard-de-Lans. L'auberge est importante puisqu'en 1890, sur les neuf établissements de ce type (aubergiste, cabaretier) dans la commune, c'est la deuxième à payer la patente la plus élevée (49,47 francs) [2055]. Une partie des enfants naissent à Lans. Une fille demeure à Lans et les autres continuent leur chemin. C'est le cas d'Alexis Moïse Pierre (né en 1860) qui est employé de commerce en 1891 et de Joseph Benoît qui, une année plus tôt, est garçon de magasin dans la même ville. Les deux frères rejoignent leur aîné Marius Repellin.

Celui-ci, dès 1882, est conducteur de voitures à Grenoble. Cette année là, il épouse Marie Hélène Rolland dont le père est aubergiste à Corrençon. Marius ne s'intéresse pas à l'hôtellerie mais au transport dont il fait sa spécialité. Dès 1891, lorsque sa sœur épouse Alfred Aimé Pierre Achard-Lombard (né en 1865), un maître d'hôtel à Jaume (c'est-à-dire un gendre qui reprend l'affaire familiale des Repellin où sa femme et sa belle-mère sont

[2052] C'est en 1912 que le service de voitures et d'automobiles de Repellin-Traffort se développe en direction de la Grande Chartreuse (Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné, *Rapport annuel*…, source citée, 1912, p. 13 (Bibl. mun. Grenoble, Jd.730).

[2053] Arch. dép. Isère, 11U476. Repellin et Traffort. Exploitation d'une entreprise de transports et de vente d'automobiles, 31 mars 1924. Le choix du prénom de Marius interpelle. S'agit-il de la reprise d'un prénom courant à l'époque ou, pour attester d'un rapprochement entre Eugène Moulin-Traffort et Marius Repellin, le premier ne donnerait-il pas le prénom de son associé à son fils ?

[2054] Voir Base LEONORE 19800035/0269/35968.

[2055] Arch. dép. Isère, 3P9/233. Patentes Lans, 1890.

cuisinière) il est loueur de voitures [2056]. La fondation de la société des Enfants du Villard-de-Lans doit probablement être comprise comme un élément d'une stratégie plus large pour renforcer des liens qu'il veut maîtriser entre le canton et Grenoble. Les cafetiers originaires des Quatre montagnes qui se rassemblent lors du banquet annuel mettent en relation le monde de l'hôtellerie qui accueille les voyageurs et le transporteur qui va leur faire visiter les contrées alentours. Marius Repellin déploie une intense activité : il s'associe avec Eugène Moulin-Traffort pour fonder la compagnie « Repellin-Traffort » il fait une énorme réclame dans *Le Dauphiné* soit par des annonces soit par des articles qui chantent les louanges de son matériel et de son personnel [2057]. De surcroît, il est « membre de presque toutes les sociétés locales ou départementales » [2058]. Il est par exemple, adhérent du syndicat d'initiative de Grenoble et il devient un élément essentiel du bassin touristique qui se forge à partir de Grenoble. Ses véhicules parcourent les routes de la partie montagneuse du département et il a des succursales dans d'autres lieux touristiques [2059]. Ses vastes locaux, rue Génissieu, font l'objet d'un reportage dithyrambique dans *Les Alpes pittoresques* que lit la bonne société [2060]. Marius Repellin sait prendre le tournant de l'automobile et, en 1909, il a des cars alpins automobiles. Il voit loin et c'est pourquoi il envoie son fils Alfred à Nice pour monter des succursales (il serait intéressant de savoir s'il entre en contact avec Pierre Chabert, également natif de Lans, et qui est actif également à Nice durant les mêmes années). La mobilité se déploie donc sur trois générations. Le matériel qui sert à transporter les touristes l'été sert en hiver sur la Côte-d'Azur.

[2056] Un tableau conservé par l'administration des Ponts et Chaussées permet de suivre au plus près les débuts de l'entreprise de Marius Repellin. Il s'agit, durant les mois de mars et d'août 1892, du relevé quotidien des voyageurs véhiculés et des recettes engrangées pour le transport des hommes et des messages par deux conducteurs. Le suivi au jour le jour reflète les jours des marchés à Grenoble parce qu'un plus grand nombre de voyageurs empruntent la ligne. De surcroît, très régulièrement, il y a plus de personnes pour effectuer le retour dans le canton que la descente dans la vallée. Il est possible d'imaginer que des cultivateurs descendent à pied chargés de marchandises ou accompagnés de bestiaux et qu'ils remontent par le service assuré par Repellin. La société est donc un instrument qui favorise le développement rural. Les recettes annuelles montent à près de 35 000 francs avec des pics durant les mois d'été alors que février est logiquement le mois avec le chiffre le plus bas. En mars, on compte 556 personnes de ou en direction de Lans ; ils sont 1 270 en été alors que la saison agricole bat son plein. A destination de Villard-de-Lans, les chiffres sont respectivement de 224 en mars et 1 019 en août. Ces valeurs permettent de mesurer le début du phénomène touristique dès le début des années 1890 (Arch. dép. Isère, 3S14/1).

[2057] Par exemple, *Le Dauphiné*, n° 1 279, 1886. La réclame est intéressante car elle montre le point de départ des lignes : le café Repellin, rue saint-Jacques c'est-à-dire devant l'établissement des Postes (actuelle place Vaucanson) et le café Traffort place de la Halle. On constate donc toujours l'association entre le débit de boisson et le transport. Lors de manifestations dans le canton, l'entreprise déploie son matériel comme, par exemple, durant le concours cantonal de la station d'élevage en 1889. La société « est parvenue à hisser au Villard 160 voyageurs dans la journée de dimanche et c'est certainement son plus beau fait d'armes » (« Au Villard-de-Lans, un concours et deux inaugurations » dans *Le Dauphiné*, n° 1 477, 1889).

[2058] ANONYME, *Dictionnaires biographiques départementaux* …, ouvrage cité, pp. 847-848.

[2059] C'est le cas, en 1895, à Uriage-les-Bains (*Le Dauphiné*, n° 1 825, 1895).

[2060] *Les Alpes pittoresques*, n° 5, 31 juillet-1er août 1901, pp. 8-9. Les deux pages sont ponctuées par des photographies qui permettent d'apprécier les bâtiments et d'observer la variété des landaus en service ainsi que le nombre d'employés au service de l'entreprise.

Marius Repellin et Eugène Moulin-Traffort constituent les deux premières figures de tout un groupe social qui reste à explorer, celui de ces transporteurs issus des montagnes qui, à partir de modestes entreprises, prennent une grande importance et deviennent des acteurs importants du développement rural, en particulier dans sa dimension touristique. Dans le canton, finalement, l'essentiel des entreprises reste aux mains d'enfants du pays. Promoteurs du système touristique ils jouent un rôle majeur d'interface pour comprendre les mécanismes à l'œuvre.

En comparaison avec l'entreprise Repellin-Traffort, le transporteur Huillier ne bénéficie ni de la même importance ni du même rayonnement ; pourtant il s'agit d'un acteur central [2061]. Il est un enfant de la route des gorges de la Bourne. Né en 1870 à Pont-en-Royans de parents cultivateurs, il n'a que 23 ans quand il s'installe à Villard-de-Lans en tant que « conducteur de voitures ». Mais il n'est ni totalement novice ni sans ressources car il a pour cousin Ferdinand Bonnard, un maître d'hôtel de Pont-en-Royans [2062]. Se perçoit donc une famille qui cherche à s'implanter aux deux extrémités de la nouvelle ligne de communication, objet d'engouement touristique des plus importants dans l'Isère à la fin du 19e siècle. À Villard-de-Lans, Daniel Huillier n'est pas non plus sans relais puisqu'il est le neveu de Lucien Repellin, un épicier de la commune. De surcroît, il se rapproche d'autres hôteliers, en particulier de Pierre Emile Dodos et de Xavier Guichard qui sont des parents de sa première épouse, Emilie Nicollet (1872-1900). Quand il se remarie en 1902, du chemin a été parcouru. Daniel Huillier est devenu « entrepreneur de voitures » et son frère Marius, cultivateur à Saint-Hilaire près de Pont-en-Royans en 1893, vient prêter main-forte à l'entreprise familiale comme conducteur de voitures. Les témoins du nouveau mariage montrent le maintien des relations avec des cafetiers de Villard-de-Lans, Daniel Huillier exerçant également cette profession. Il mène les deux activités de front et assure la liaison entre Villard-de-Lans et Pont-en-Royans avec une « diligence partant à jour et heure fixe », véhicule de moins de dix places. Sa patente est en 1910 de 76,32 francs et il emploie un cocher pour le seconder [2063].

C'est après la Grande Guerre que l'entreprise familiale s'impose définitivement dans le canton en plusieurs étapes. Pour commencer, Daniel Huillier se modernise car en 1923 il

[2061] Une première approche dans Gilles DELLA-VEDOVA, « Le développement touristique de Villard-de-Lans du milieu des années 1920 au début des années 1950 », dans Marc GIGASSE, Cédric HUMAIR, Laurent TISSOT, *Le tourisme comme facteur de transformations* …, article cité, pp. 114-115.

[2062] Bonnard tient un établissement réputé et il fait partie de ces « hôteliers du pays qui ont fait de très louables efforts pour l'amélioration de leurs établissements depuis quelques années » (« Chronique alpine », dans *Le Dauphiné*, n° 2 058, 1899). On voit donc qu'envoyer un membre de la famille à l'autre bout des gorges de la Bourne participe d'une plus vaste stratégie de développement.

[2063] Arch. dép. Isère, 6P9/235. Patentes 1910.

passe aux véhicules moteurs pour assurer les deux voyages entre Villard-de-Lans et Pont-en-Royans. Cet investissement est en quelque sorte compensé par plusieurs subventions qui viennent des communes, du conseil général et de l'État. Devant un premier projet de subvention de 6 200 francs, l'homme déclare préférer renoncer, ce qui aurait interrompu la liaison dans les gorges de la Bourne si fréquentées par les touristes. Face à cette situation, le conseil général monte la subvention à 10 000 francs [2064]. Contrôlant un axe, Daniel Huillier se met à essaimer dans le canton. Dans un premier temps, il obtient la concession de la liaison entre Autrans et Méaudre et, à partir du milieu de l'année 1925, il crée un service automobile, pour voyageurs seulement, pour relier Villard-de-Lans à Grenoble. Il réussit si bien qu'il parvient à écarter le transporteur Robert qui, successeur de Miège, fait encore des trajets mixtes entre voyageurs et produits laitiers [2065]. La rapidité des cars de Daniel Huillier fait qu'il concurrence très clairement le tramway au début des années 1930. Durant cette période, les cars Huillier parcourent tout le canton et relient les deux principaux points d'entrée pour les voyageurs, Grenoble et Pont-en-Royans. Pour cela, ses enfants sont de jeunes conducteurs. C'est le cas de Victor (né en 1903) qui officierait dès 1921. Cinq ans plus tard, il est rejoint par ses autres frères, Emile (né en 1899), Georges (né en 1907) et Paul (né en 1909). Les filles aînées demeurent à Villard-de-Lans. Marguerite (née en 1895) est épicière et Germaine (née en 1905) épouse André Glaudas, négociant en bois. L'ensemble de ces signes montrent une réelle réussite dans les affaires et la patente de 1930 bondit à 337,42 francs. Cependant, comme dans d'autres cas, les portes du conseil municipal demeurent fermées à Daniel Huillier lors des deux tentatives qu'il fait en 1912 et 1925. Il est un acteur du développement du système touristique. Il présente des points communs avec d'autres biographies : le lien entre les deux extrémités de la ligne, les alliances avec les cafetiers locaux ou encore l'existence de réseaux familiaux pour s'installer localement [2066].

Transporter les voyageurs n'est pas à la portée de tout le monde. Les différentes biographies montrent la permanence d'éléments structurels déjà présents plus tôt dans le siècle, le lien entre le monde de l'auberge et l'existence d'individus dont la fortune vient de l'exportation du bois. Ils bénéficient d'une sorte d'expérience par antériorité et ils ont les capitaux nécessaires pour investir. Cependant, les itinéraires biographiques sont diversifiés. Il

[2064] Arch. dép. Isère, 4S2/71.

[2065] Arch. dép. Isère, 4S2/27.

[2066] Daniel Huillier est en partie responsable de l'abandon au milieu des années 1930 de la dernière section de tramway jusqu'à Villard-de-Lans. Le coût de l'entretien des voies s'ajoute à la désaffection d'une partie de la clientèle qui préfère être prise directement à la gare ferroviaire pour se rendre directement à la station de Villard-de-Lans en 1,5 heure. Huillier récupère, toujours avec subvention, l'acheminement des voyageurs de Saint-Nizier, nouveau terminus du tramway, jusqu'à Villard-de-Lans. Il réussit donc le tour de force de se faire aider à concurrencer le transport ferroviaire pourtant promu par le département (Arch. dép. Isère, 3S4/54 et 3 449W79).

n'y a pas que des puissantes familles mais également des individus aux origines qui semblent plus modestes. En plus du capital, ce sont leurs réseaux, leur sens des opportunités et le travail qui les amènent à réussir. Si Henri Moulin-Traffort et Marius Repellin vivent à Grenoble, si Daniel Huillier est natif de Pont-en-Royans, il n'est toutefois pas possible de parler d'acteurs extérieurs. Au contraire, c'est parce qu'ils sont familiers du canton qu'ils peuvent croître. Ainsi, acteurs du développement touristique, ils contribuent au changement dans cet espace rural.

Transporter permet de mettre l'accent sur trois remarques. En premier lieu, il poursuit le panorama de l'ensemble des acteurs présents. Avec le tramway notamment, ce sont les ingénieurs des Ponts et Chaussées, aperçus lors de l'essor des routes qui réapparaissent. Des entrepreneurs économiques grenoblois et le conseil général exercent également une influence. Mais tout ne vient pas de l'extérieur du canton. Les acteurs locaux ne sont dans l'affaire ni dominés, ni passifs. Ils se servent des opportunités, accompagnent le mouvement et, à bien des moments, ont un rôle moteur dans le domaine des transports. Celui-ci, en deuxième lieu, ne peut se comprendre sans la dimension technique. Qu'il s'agisse du matériel pour le tramway ou la motorisation qui permet de répondre à deux des grandes attentes des voyageurs que sont le confort et la vitesse, le perfectionnement est au cœur des logiques de l'installation et de l'ampleur du système touristique. En dernier lieu, l'étude des liaisons confirme un axe fort de la démonstration générale dans l'étude des acteurs du développement, celui qui consiste à ne pas considérer le rural face au monde urbain. Le fait de voir des acteurs aux deux extrémités des lignes, ou la présence de natifs du canton domiciliés à Grenoble qui accroissent leurs affaires dans leur région d'origine avant de partir à la conquête de nouveaux espaces ruraux décrédibilise l'idée d'une opposition entre rural et l'urbain ou l'existence d'un centre et d'une périphérie. Il y a construction d'un nouveau territoire à partir des circularités permises.

Des questions de transport à celles de l'accueil il n'y a qu'un pas. En effet, les voyageurs sont à présent dans le canton. Leur logement et leur restauration deviennent des aspects essentiels de l'analyse des mutations à l'œuvre et de la compréhension de la place des différents acteurs.

2.2 Loger

Le sujet est abordé ici sous l'angle de l'offre de logement, et non de la demande des visiteurs pour « se loger », afin de cerner le rôle d'un groupe social local dans le développement rural. Leur action a déjà été esquissée tant ce milieu est important. Il entretient une relation forte et précoce avec le domaine des transports. De surcroît, lors de la mise en place du système touristique, à partir du dernier quart du 19e siècle, le choix d'adhérer par exemple au syndicat d'initiative de Grenoble montre que les familles en question entendent maîtriser l'essor touristique. Cette volonté se reflète également par l'évolution sémantique. L'emploi conjoint des termes « aubergiste » et « cafetier » peut traduire la volonté de faire comme en ville, c'est-à-dire de ne pas tenir simplement un modeste cabaret mais d'administrer un établissement qui recueille les nouveautés urbaines, qu'il s'agisse des boissons mais également, peut-être, de la presse et des produits nouveaux importés au sein des villages. L'apparition de mots nouveaux comme « restaurateur » ou « hôtelier » où « maître d'hôtel » n'est ni soudaine, ni massive. Elle traduit des changements et des aspirations de la part de ces hommes et de ces femmes qui savent lire et écrire et qui remplissent les bulletins individuels, recopiés ensuite dans les listes nominatives de recensement.

Bien sûr, le thème du logement doit débuter par ceux qui se professionnalisent dans l'hébergement. Mais les archives montrent que loger n'est pas la préoccupation de cette seule poignée d'individus, si importants soient-ils dans les structures sociales locales. Le système touristique présente une opportunité de développement rural pour des loueurs et des logeurs à étudier également.

2.2.1 Investir l'offre hôtelière

La période du dernier quart du 19e siècle et du premier tiers du 20e siècle est majeure dans la mesure où le logement fait progressivement l'objet d'un engagement important de la part d'individus qui ne se contentent pas d'accompagner l'offre touristique mais qui, par les aménagements qu'ils favorisent, encouragent un certain type de tourisme. Après les inégalités

spatiales dans la répartition de l'offre de lits disponibles, il est possible de distinguer deux générations parmi ceux qui sont, dans les sources nominatives, qualifiés d'hôteliers [2067].

Les voyageurs ne se rendent pas de manière égale dans le canton. Du fait que Villard-de-Lans soit la commune la plus importante, c'est elle qui abrite le plus grand nombre de lieux pour accueillir les visiteurs. De plus, le chef-lieu est un carrefour car il est la localité la mieux desservie. Les visiteurs y sont donc plus nombreux.

Il n'est pas aisé de savoir précisément où se rendent les voyageurs qui passent dans le canton. Ils logent dans les lieux destinés à cela à commencer par les auberges. De plus, les cabarets peuvent disposer de quelques places pour les héberger dans une simple chambre. Une fois de plus le problème des catégorisations professionnelles se pose. Le fait de choisir telle ou telle profession conduit, comme pour l'étude de la ganterie, à passer à côté des situations réelles. Ainsi, compter les aubergistes et délaisser les cafetiers n'a pas grand sens [2068]. À l'inverse d'une démarche quantitative, une approche biographique est menée à partir du groupe des individus recensés comme « hôtelier » entre 1896 et 1931 [2069].

Tableau 75 : Evolution du nombre d'hôteliers dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931)

Années	Communes					Total
	Autrans	Corrençon	Lans	Méaudre	Villard-de-Lans	
1896	2		2	2	3	9
1901	2		4	1	3	10
1906	2		4	2	3	11
1911	4		2	2	4	12
1921	4		2	3	5	14
1926	3		5	3	5	16
1931	2		5	2	12	21

[2067] Sur l'hôtellerie, voir Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo*…, ouvrage cité, pp. 217-239.

[2068] À titre d'exemple, une expérience a été tentée à partir du terme de « restaurateur ». L'effectif dans le canton connaît une hausse, puisque l'on passe de trois occurrences à six en 1931 avec, au cours de cette période, la césure des années de guerre puisque l'effectif passe de deux en 1911 à cinq dix ans plus tard. Il faut cependant rester prudent car le nombre de cas est très réduit. De surcroît, la seule occurrence en 1926 pourrait laisser croire à un effondrement. Compter se révèle donc insuffisant.

[2069] Ce choix peut se justifier doublement, d'une part parce que l'effectif, tout en restant modeste, est plus important que celui des « restaurateurs », d'autre part, parce que l'utilisation de ce terme fait un trait d'union avec le système touristique : les voyageurs cherchent à se rendre dans des « hôtels » et pas dans de simples auberges. Par conséquent, l'emploi du terme pourrait traduire une sorte d'ambition, d'aspiration à vouloir répondre à l'opportunité que représentent les touristes.

Source : Arch. dép. Isère, 123M48 (Autrans) ; 123M156 (Corrençon) ; 123M232 (Lans) ; 123M251 (Méaudre) ; 123M576/1-2.

La hausse n'est pas importante mais elle est régulière puisque l'on passe de neuf à 21 chefs de familles qui se reconnaissent dans la profession d'hôteliers. Corrençon est tenue à l'écart, ce qui est conforme aux descriptions des guides qui s'attardent rarement sur cette commune. Des excursionnistes la traversent, des voyageurs s'y rendent mais tous logent à Villard-de-Lans ou à Pont-en-Royans [2070]. Le nombre des hôtels est également faible à Méaudre où ils sont tenus par la famille Vincent-Martin, déjà étudiée. On retrouve la déclaration du conseil municipal de Méaudre qui oppose pays d'hôteliers et pays d'agriculteurs. La situation est légèrement différente à Autrans. La commune est une destination d'excursions dans plusieurs guides ou dans des articles du *Dauphiné*. L'action du maire Roux-Dauphiné qui a des projets de nouvelle route pour joindre Montaud, le fait que son frère appartienne à la Société des Enfants du Villard-de-Lans de Marius Repellin, lequel semble avoir une succursale à Autrans, peut expliquer que le nombre de résidents soit plus important dans cette commune. L'arrivée du tramway peut aussi justifier la constance du chiffre à Lans. Une autre explication tient à la localisation des hôtels qui, à Méaudre et à Autrans, sont dans le bourg central tandis qu'à Lans ils sont disséminés au moins entre trois hameaux, à l'Eglise c'est-à-dire le nouveau bourg centre, à Jaume et à Bouilly c'est-à-dire le long de la route qui mène à Villard. C'est dans cette dernière localité que le mouvement est le plus sensible avec un doublement du nombre d'établissements dans la seconde moitié des années 1920. Ainsi, le nombre d'hôteliers correspond au degré de présence des touristes dans le canton. Ils sont essentiellement dans la première vallée et surtout à Villard-de-Lans, un peu à Autrans, quasiment absents dans les angles morts que sont Méaudre et Corrençon.

Être hôtelier dans le canton de Villard-de-Lans entre la fin du 19e siècle et le premier tiers du 20e siècle correspond d'abord à la volonté de profiter de l'arrivée sans cesse plus importante des voyageurs qui constituent une source de développement. Cependant, il n'est pas possible de parler de spécialisation. La souplesse des situations est l'élément majeur des biographies. La pluriactivité surgit régulièrement selon plusieurs modalités. L'hôtelier peut être une hôtelière. Habituellement, dans le meilleur des cas, cette appellation est celle de l'épouse parce que son mari est qualifié ainsi. La situation de Delphine Faure (1850-ap. 1911)

[2070] Ceci se trouve parfaitement confirmé par les guides qui, à l'exemple du *Guide Joanne* en 1899, ne parle que d' « auberge » pour Corrençon alors qu'il y a des « hôtels » dans toutes les autres communes. Par conséquent, la dénomination « hôtel » vise à attirer la clientèle touristique.

est tout à fait intéressante car elle montre un exemple de pluriactivité à l'intérieur du couple. Son époux, Romain Blanc-Brude (1843-ap. 1911) est cordonnier tandis qu'elle cherche à accueillir des visiteurs de passage à Autrans pour qu'ils se restaurent ou qu'ils séjournent dans son établissement [2071]. L'absence de domestique pour aider le couple va dans le sens d'une activité de taille réduite. Le suivi biographique, dans d'autres situations, montre la pluriactivité chez l'individu lui-même. Des commerçants ou des négociants sont également hôteliers. La fin du 19e siècle est un moment de glissement dans les appellations. À Lans, Philippe Martin-Collomb (1847-ap. 1901) devient « hôtelier » [2072]. Plusieurs biographies suggèrent un investissement de la famille qui voit dans l'hôtellerie une opportunité pour se développer d'où l'emploi de ce terme plutôt qu' « aubergiste ». À Lans encore, l'hôtel Achard-Picard illustre cette situation [2073]. À Villard-de-Lans, le cas de Léonce Joseph Beaudoing (1879-ap. 1946) est singulier car c'est après avoir été employé dans un hôtel de référence à Villard-de-Lans que l'idée lui vient de se lancer dans la même entreprise [2074].

[2071] Delphine Faure est la fille de Régis (1817-1894), un cultivateur d'Autrans dont le fils aîné, Régis II, a un peu plus de onze hectares de terres à la fin du 19e siècle. Elle épouse en 1870 Romain Blanc-Brude (né en 1843) dont le père est un très petit propriétaire d'après la matrice cadastrale de 1834. Ce profil est confirmé par les 2,1 hectares cultivés par Romain à la fin du 19e siècle. Pour assurer le développement de sa famille, il est cordonnier à Autrans et l'activité est reprise à la génération suivante. En effet, son fils Désiré l'est également à Grenoble en 1900 et un autre l'exerce à Autrans de part et d'autre de la Grande Guerre (un autre fils migre un temps à Paris où il se marie). Mais l'essor de la famille repose également sur Delphine Faure qui est hôtelière en 1901 et tient un « café restaurant » cinq ans plus tard.

[2072] Philippe Martin-Collomb vient en partie d'une famille liée aux activités de l'auberge. Déjà son père, Isaïe (1823-1892), pratique la pluriactivité puisqu'il est tout à la fois cultivateur, tailleur d'habits et cafetier. La propriété foncière est modeste ce qui oblige les trois garçons retrouvés à multiplier également les métiers. Louis Elie (né en 1850) par exemple est successivement ou concomitamment cultivateur, gantier, boulanger et cafetier. L'aîné, Armance (né en 1845), est tailleur d'habits (il est l'un des actionnaires du premier projet de Marius Ravat en 1893). Philippe, comme son frère et son père, est tailleur d'habits et cafetier. En 1901, un changement se produit car il devient « hôtelier ». C'est cette même année qu'une domestique figure sur le recensement, ce qui n'est pas le cas auparavant. Ce changement reflète l'ambition de satisfaire une clientèle plus nombreuse. En 1896, il fait passer une réclame dans *Le Dauphiné* pour proposer aux étrangers « de délicieux logements, villas ou chambres avec pension à des conditions excellentes » (*Le Dauphiné*, n° 1 896, 1896). Après le décès de Philippe, sa veuve, Marie Eugénie Chapays, reprend le titre d'hôtelière en même temps qu'elle a une nouvelle employée. Mais l'affaire s'arrête, le couple n'ayant pas d'enfant.

[2073] Il s'agit de l'établissement que dirige le père de Marius Repellin. C'est l'un de ses beaux-frères qui récupère l'affaire. Alfred Achard-Picard est le fils de François (1834-ap. 1911), un petit cultivateur propriétaire de 2,6 hectares au tournant du siècle et exposant malheureux au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. En devenant maître d'hôtel, Alfred Achard-Picard peut se faire une petite place à Lans. Pour cela, son épouse est cuisinière et une belle-sœur, Angèle, sert même de domestique dans l'établissement. Le couple n'a pas d'enfants et il doit se rabattre sur du personnel pour prospérer. Dans le même temps, Alfred fait un peu de négoce et il parvient à siéger au conseil municipal, ce qui peut sembler inespéré quand on envisage son ascendance. Mais la présence de son beau-frère Marius Repellin, qui est un entrepreneur de première importance à Grenoble, peut expliquer le choix des électeurs.

[2074] Léonce Joseph Beaudoingt est le fils de Victor (1842-1902), un modeste maçon de Villard-de-Lans qui a également un peu de terres. Pour subvenir à leurs besoins, les différents enfants travaillent, l'un comme ouvrier gantier, les autres comme domestiques. C'est le cas de Léonce Joseph mais dans une configuration un peu particulière parce qu'il est garçon de salle en 1896 à l'hôtel Imbert, qui est à Villard-de-Lans durant le dernier quart du 19e siècle l'établissement de référence chez les excursionnistes et dans les premiers guides touristiques. Ce moment de formation est réinvesti quelques années plus tard lorsque Léonce Joseph Beaudoingt ouvre son hôtel au moins entre 1906 et 1921. Peut-être les fonds viennent-ils de son épouse. Il rachète des chambres meublées de la veuve Bertrand dans la vieille maison du « château » (l'ancienne maison Jullien passée aux Bertrand) dans le Bourg de Villard-de-Lans et propose un service de repas en plus du gîte. Son épouse est cuisinière et le couple de propriétaires a un domestique en 1911 et au moins deux en 1921, ce qui serait le signe d'une certaine réussite. Mais, comme bien souvent, il n'est pas possible de conclure à une spécialisation. En

Mais il s'agit bien d'une opportunité qui ne l'empêche pas d'avoir des responsabilités dans le monde agricole, en particulier dans la coopérative laitière durant les années 1920. C'est le cumul d'une présence dans deux secteurs-clés du développement de la commune qui lui facilite l'accès à une responsabilité locale notable au milieu des années 1930.

La présence régulière des femmes mérite d'être soulignée. Elles ne sont ni invisibles ni au second plan. Comme dans le cas de Delphine Faure, elles occupent des positions centrales au sein de l'hôtellerie familiale. Mélanie Blanc-Gonnet (1847-ap. 1911) est tout à fait représentative [2075]. Elle vient du commerce, lequel est également pratiqué par son époux. L'accueil de voyageurs ne doit pas être un changement important et elle trouve là le moyen de continuer à prospérer. L'implication de ses enfants est la preuve d'un certain succès. À Autrans, Marie Hélène Blanc-Brude (1861-ap. 1946) souligne encore le rôle des femmes dans l'hôtellerie [2076]. Dans ces deux cas, la position de veuve n'est pas un frein à l'activité hôtelière. Marie Hélène Blanc-Brude se sert en quelque sorte de son expérience personnelle pour adapter le café de la famille Repellin et le rendre plus favorable pour l'accueil des visiteurs.

La place des femmes dans l'hôtellerie traduit une répartition des tâches, présente déjà auparavant. Elle n'est pas remise en cause par l'évolution de l'accueil pour les touristes ou par l'emploi d'un petit personnel en réponse au défi de l'accroissement du travail qu'entraîne la venue d'un nombre plus important de visiteurs. Les études montrent à plusieurs reprises des veuves qui tiennent un établissement plus ou moins important. À Villard-de-Lans, l'exemple

---

effet, Léonce Joseph Beaudoing est également depuis le milieu des années 1920 « président fondateur de la coopérative fruitière depuis 12 ans [et il la] dirige avec compétence et dévouement » (Arch. dép. Isère, 29M18). Léonce Joseph Beaudoingt est un exemple éloquent qui montre les différentes facettes du développement rural, agricole certes mais également touristique. Un autre aspect est le fait que le développement passe également par la prise de responsabilités, d'abord au niveau de la coopérative fruitière ce qui permet, ensuite, d'arriver en position de force dans l'équipe municipale.

[2075] Mélanie Blanc-Gonnet est la fille d'un cultivateur de Lans. Elle est couturière de gants quand elle épouse en 1871 Lucien Mayousse (1843-1902), un ouvrier gantier dont le père est cantonnier ce qui laisse deviner une origine modeste. De la confection, Lucien Mayousse passe au négoce tandis que Mélanie Blanc-Gonnet est commerçante. En effet, elle est épicière en 1896. Cette ouverture sur l'extérieur est un facteur favorable à la transformation qu'elle opère en 1901 et 1906 quand elle devient hôtelière d'après les recensements. Elle est aidée par ses enfants : Lucie (née en 1880) qui tient l'épicerie en tant que « fille de magasin », Désiré (né en 1879), qui est cuisinier en 1901 et Albert qui reprend la profession d'hôtelier au moins entre 1911 et 1926. L'établissement doit prospérer puisque, malgré les enfants qui peinent à la tâche, une cuisinière apparaît dans le recensement de 1911.

[2076] Marie Hélène Blanc-Brude bénéficie d'un capital familial car elle est la fille de Joseph Blanc-Brude (1827-1871) qui, natif de Méaudre, s'installe à Villard-de-Lans après son mariage en 1858 avec une limonadière dont la famille tient une auberge à Villard-de-Lans. Ce patrimoine est transmis à son fils Jules (1862-ap. 1911) mais sa fille, Marie-Hélène, en bénéficie également. Cette dernière s'installe à Autrans à la suite de son mariage avec Adrien Repellin (1853-ap. 1901) en 1879. Celui-ci, comme son père, se livre au négoce tout en étant cafetier. Son décès après 1901 conduit sa veuve à se concentrer sur son commerce. Celui-ci devient un « hôtel » sur les différents recensements, comme si Marie Hélène cherchait à compenser la perte de l'activité marchande par la montée de la fonction de logement. Pour pallier l'absence de son mari, chaque recensement voit du personnel l'aider à tenir l'établissement en plus de son fils Darius (né en 1884) qui, conducteur de voitures dès 1906, reprend l'hôtel familial après la guerre.

de Marie Célestine Puissat (1849-ap. 1921) est le plus emblématique [2077]. Après avoir secondé son mari, c'est elle qui, devenue veuve en 1891, dirige pendant plus de quinze ans l'hôtel de référence de Villard-de-Lans.

Des employés salariés sont apparus dans pratiquement tous les cas étudiés. Au temps de l'auberge, il n'y pas d'aide extérieure perceptible en plus de celle de la famille proche. Avec l'hôtellerie, il y a une exigence de personnel et c'est l'un des signes de la rupture qui s'opère entre l'auberge et l'hôtel. Celui-ci demande des employés pour satisfaire les attentes de la clientèle qui séjourne. La très grande majorité d'entre eux sont des enfants du canton et, en un sens, il y a ici une niche d'emplois qui participe à la pluriactivité de familles de cultivateurs. Ainsi, ceux qui tiennent les hôtels sont doublement acteurs du développement rural, d'abord parce qu'ils sont la structure d'accueil la plus importante pour loger les visiteurs et également parce que, employeurs, ils contribuent à une redistribution des revenus dans des exploitations.

Les hôteliers ne sont pas passifs face à l'arrivée du système touristique, ils cherchent à répondre aux attentes des visiteurs. Pour cela, ils ont une démarche volontaire dont témoignent plusieurs signes glanés dans *Le Dauphiné*, dans les comptes rendus du Syndicat d'initiative de Grenoble ou dans les guides touristiques. Ils cherchent à favoriser la venue des membres des différentes sociétés excursionnistes grenobloises [2078]. Ils se modernisent pour satisfaire la demande qualitative des voyageurs. Très tôt, l'hôtel Imbert et ses 35 chambres (en 1900) se fait remarquer. En 1883, par exemple, Ravaud vante l'établissement et précise les services qu'il propose [2079]. Treize ans plus tard, des travaux cherchent à améliorer le confort

[2077] Marie Puissat est connue sous son nom d'épouse puisqu'elle est la « veuve Imbert » des guides touristiques, celle qui gère l'*Hôtel de la poste* à Villard-de-Lans qui est, durant longtemps, le meilleur des établissements de la commune et donc du canton. Son père, Antoine (1810-1891), est un cultivateur de la commune qui reste peu connu. Un fils ne détient que cinq hectares dans le hameau familial au début du siècle. La fortune est mieux établie du côté de son époux, Lucien Imbert-Bouchard (1845-1893). Le père est un propriétaire aux Blachons qui est également meunier et qui a épousé une fille Dodos dont des parents sont dans le commerce. Lucien Imbert-Bouchard ne suit pas la trajectoire paternelle et oblique dans une autre direction. Lors de son mariage, il est cuisinier et tient une auberge. Le changement du mode de désignation se fait au cours des années 1880 puisqu'il devient « hôtelier ». Son décès ne signe pas la fin de l'établissement, qui est repris par sa veuve. Elle se fait seconder, en plus de ses deux filles, « filles d'hôtel », par du personnel, dont le jeune Joseph Beaudoing, ainsi que par un neveu qui est domestique (un garçon, Joseph disparaît des bases de données). Cette situation d'un établissement tenu par des femmes fait des enfants Imbert-Bouchard des partis intéressants et c'est Jules Girard-Blanc, un frère de Clovis, qui épouse Louise Imbert-Bouchard en 1906. L'hôtel continue à prospérer puisqu'à chaque recensement du personnel local sert comme domestique. Avec les années, l'Hôtel de la poste ne répond plus vraiment aux demandes paysagères des touristes, car il est enserré au cœur de Villard-de-Lans, tandis que les voyageurs demandent de la vue et de l'air. Il se trouve progressivement déclassé par des concurrents malgré les efforts faits pour le moderniser.

[2078] Par exemple, il y a des réductions pour les membres des sociétés alpines qui descendent à l'hôtel Imbert d'après le *Guide Joanne* de 1899 (L'hôtel est en tête de la liste et il propose des voitures particulières pour la visite des Goulets et jusqu'à Pont-en-Royans). En 1910, les membres du Touring club de France ont une ristourne de 50 % sur les repas.

[2079] L'auteur parle de la « politesse » et de l' « obligeance » du couple et il note que l'hôtel propose également des guides pour les excursions (A. RAVAUD, « Excursions botaniques autour de Grenoble », dans *Le Dauphiné*,

dans l'hôtel [2080]. Enfin, les hôteliers font passer des publicités pour vanter leurs aménagements [2081]. Dans ce mouvement, le système touristique impose ses codes pour faire le tri entre les établissements car les modifications des attentes entraînent le déclin ou l'ascension de telle ou telle entreprise familiale. Les hôtels sont donc des points d'entrée pour les codes et les représentations de la société urbaine dans l'environnement rural [2082].

À cette première génération d'établissements, en succède une seconde essentiellement durant les années 1920 et au tournant de la décennie suivante. Elle se caractérise toujours par la présence d'acteurs locaux.

Le nord du massif du Vercors, qui est le mieux relié avec Grenoble, fait l'objet de spéculations immobilières à Saint-Nizier mais également sur le plateau d'Herbouilly [2083]. Pourtant, les premières réalisations d'envergure sont le fait d'acteurs locaux et le croisement des différentes biographies montre combien l'hôtellerie est un pilier du développement rural pour des familles qui aspirent à la notabilité. C'est le cas notamment de la famille Guichard à partir d'Alfred Pierre (1867-1955) [2084]. Issu d'une famille qui possède quelques biens, Alfred Pierre Guichard complète des revenus qui viennent du bois par la création d'une usine hydroélectrique. Lui et son associé, Joseph Nicollet (1850-ap. 1921), contrôlent le marché de l'électricité dans le canton, dès 1903 à Villard-de-Lans et en 1906 pour trois autres localités.

---

n° 1 126, 1883, source citée). Le service est toujours noté en 1888 (*Le Dauphiné*, n° 1 391, 1888). Le « confort moderne » et les « services en tous points parfaits » font la réputation de l'établissement (*Le Dauphiné*, n° 2 147, 1900).

[2080] « Madame veuve Imbert a installé une nouvelle salle à manger et [a] distribué l'eau à tous les étages de son immeuble ». (Syndicat d'initiative dans l'intérêt de la ville de Grenoble, *Rapport annuel*…, source citée, 1896, p. 16, Bibl. mun. Grenoble, Jd.730). C'est en 1912 que l'équipement du chauffage central est relevé dans plusieurs établissements de Villard-de-Lans, à l'image de sa progression dans d'autres massifs (Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné, *Rapport annuel*…, source citée, 1912, p. 16, Bibl. mun. Grenoble, Jd.730).

[2081] En 1899, Jules Blanc-Brude (1862-ap. 1911) fait paraître une annonce dans *Le Dauphiné* pour vanter son Hôtel dauphinois. Il insiste sur les prix, la présence de voitures « à volonté » et le « joli parc devant l'hôtel » (*Le Dauphiné*, n° 2 069, 1899). Il est un des enfants de Joseph (1827-1871) qui est le frère de Marie-Hélène Blanc-Brude, hôtelière à la même période à Autrans. La présence de nombreuses voitures s'explique par le fait qu'il s'agit d'une famille de voituriers et Jules cherche à convertir l'établissement pour satisfaire les exigences pratiques mais également esthétiques des voyageurs. Il est aidé par son épouse, cuisinière, et par un personnel qui apparaît à chaque recensement.

[2082] Les sources narratives indiquent cela également. Ainsi, Marius Carle écrit que « Timidement, de petits hôtels s'élèvent ; les anciennes auberges se parent de lits de cuivre et de water-closets hygiéniques ; il y a des garages partout » (Marius CARLE, *Sur les routes des Alpes en automobile*…, source citée, p. 71).

[2083] C'est le cas, par exemple, dès 1899 d'un projet d'établissement de la Société des hôtels alpins « dont le capital n'est pas moindre de 500 000 francs. Il sera situé entre les Goulets, les gorges de la Bourne, dans le cadre superbe de pâturages et de forêts dont les aspects rappellent à la fois les Hautes-Alpes, le Jura et les Vosges […]. Désormais les touristes seront assurés de trouver au milieu des vallées du Vercors, tout à la fois riantes et sauvages, des chambres très confortables et à des prix accessibles à toutes les fortunes avec salles de bains à chaque étage, hydrothérapie, lits d'enfants, ascenseurs, remise à bicyclette et à automobiles. Ajoutons qu'à proximité de l'hôtel une usine d'électricité permettra de procurer la force motrice… ». (*Le Dauphiné*, n° 2 058, 1899). L'extrait montre bien que le Vercors est perçu comme étant à conquérir, des sommets des montagnes aux plateaux pour les hôtels. La dimension technique est présentée comme un point fort de l'irruption du système touristique.

[2084] Alfred Pierre Guichard fait l'objet de la Fiche Biographique 68.

Cet élément important est essentiel pour comprendre l'innovation en territoire de montagne et plus précisément l'électrification rurale [2085]. Bien entendu, toutes les communes et tous les hameaux ne sont pas équipés instantanément mais les bases sont jetées. De surcroît, l'électrification est aussi un élément important pour le développement touristique. Elle est un produit d'appel comme un banquet tenu en 1888 à l'hôtel Imbert le souligne [2086]. Le rachat de son affaire permet à Guichard d'investir le système touristique et de se retrouver à la tête de l'un des plus grands établissements hôteliers à la fin des années 1920, ce qui montre à quel point l'hôtellerie est devenue un élément stratégique du développement rural du canton de Villard-de-Lans.

Mais, dans la course des acteurs à l'hôtellerie, il est difficile de faire mieux que les cent chambres du *Grand hôtel de Paris*. L'établissement est le fruit d'un investissement sur deux générations. La famille Magdelen, originaire de Lans, fait le choix de quitter cette commune pour s'installer au chef-lieu du canton à la fin des années 1860 [2087]. Joseph Ferdinand Magdelen (1837-ap. 1911) est aux premières loges pour profiter de l'arrivée des voyageurs. Il est originaire du hameau du Furon à Lans. Son père décède peu de temps après sa naissance si bien que la famille est connue par son grand-père, Antoine (né vers 1781) qui est un cultivateur propriétaire de plus de seize hectares. Mais la famille est également proche du monde des cabaretiers et des aubergistes. En 1868, Joseph Ferdinand exerce cette profession quand il se marie avec Marine Roux-Fouillet (1845-ap. 1906). Après son départ de Lans, c'est son demi-frère Ferdinand qui semble tenir l'établissement. Joseph Ferdinand suit son épouse au chef-lieu du canton car il entre dans une famille qui compte à l'échelle locale. Son beau-père, François (1804-1870) est un cafetier, également voiturier, dont l'un des enfants, Antoine (1834-ap. 1911), fait peu de temps après son entrée au conseil municipal. Cordonnier, Antoine devient même « fabricant de chaussures », adjudicataire du droit d'octroi à Villard-de-Lans et parvient même à devenir maire entre 1884 et le milieu des années 1890.

[2085] Sur l'innovation, voir Stéphane GAL, Jean SAINT-MARTIN et Pierre JUDET, « Histoire, innovation et territoires de montagne », dans Michaël ATTALI, Anne DALMASSO et Anne-Marie GRANET-ABISSET [dir.], *Innovation en territoire de montagne* …, ouvrage cité, pp. 9-50. Sur l'électrification, voir Thierry NADAU, « L'électrification rurale », article cité. On se souvient que l'enquête agricole de 1929 recense 154 moteurs électriques dans les 774 exploitations du canton.

[2086] « Dimanche soir, le Villard-de-Lans, choisi comme station de villégiature par ceux qui aiment les belles promenades en montagne, l'odeur des sapins et le parfum des fleurs des Alpes, était inondé de flots de lumière électrique. Sur les places, dans les rues, dans les établissements publics, partout des lampes à incandescence jetaient dans la nuit leur belle et puissante clarté […]. A sept heures, un banquet, offert par MM. [Achard-] Picard par des amis et des compatriotes réunissait trente convives dans une salle de l'hôtel Imbert, éclairé a giorno par huit lampes à incandescence ». « Villard-de-Lans. Inauguration de l'éclairage électrique », dans *Le Dauphiné*, n° 1 426, 1888. En 1890, Gustave Toursier note l'équipement électrique afin de vanter les principaux hôtels de Villard-de-Lans (Gustave TOURSIER, *Guide pratique Vercors et Royans*, source citée, p. 87).

[2087] Les membres de la famille sont difficiles à suivre. Outre qu'elle soit prolixe, l'orthographe de son patronyme est un obstacle supplémentaire car les variantes sont nombreuses, jusqu'à « Madelin ». Celle qui est la plus courante est reprise.

Dans cette mécanique d'ascension sociale, Joseph Ferdinand Magdelen est peut-être un rouage. Il doit reprendre l'auberge familiale des Roux-Fouillet et, toujours dans les dernières années du 19e siècle, devient hôtelier. Il se développe en s'appuyant sur ses deux garçons, Léon Alfred Ferdinand (1871-ap. 1936) et Paul (1876-1958), lequel travaille comme garçon d'hôtel ou garçon de salle [2088]. L'aîné fait de même et il se marie en 1898 avec Marie Faure, la fille d'un cordonnier d'Autrans mais qui dispose de deux atouts, une petite fortune et le fait qu'elle soit partie à Grenoble comme cuisinière [2089]. Elle va donc pouvoir importer et adapter ce qu'elle a vu en ville dans l'établissement de Villard-de-Lans. Toute une famille travaille dans l'hôtel qui grandit et qui permet ainsi à la famille de prolonger et d'amplifier la petite notabilité des Roux-Fouillet. Le premier *Hôtel de Paris* de 26 chambres ouvre en 1900. Léon Magdelen voit l'intérêt de la manne touristique. Dès la Belle Epoque, il envisage des travaux d'agrandissement reportés pour « non arrangement de famille » et repris à l'aide de capitaux extérieurs au sortir de la guerre. L'engagement se voit par les hypothèques d'un montant supérieur à 600 000 francs qu'il contracte comparées à un bénéfice net de 32 000 francs en 1919. Les travaux se déroulent en 1921 et 1922 et, selon le contrôleur, « La notoriété des milieux compétents attribue à ce dernier [le nouvel *Hôtel de Paris*] une valeur d'environ un million »[2090]. L'engagement passe également par l'entrée de Joseph Ferdinand Magdelen au conseil municipal de 1904 à la veille de la guerre. *L'hôtel de Paris* s'agrandit d'une aile de 60 chambres en 1922 et il acquiert définitivement le statut d'un établissement réputé.

Les familles Guichard et Magdelen achèvent de prouver l'existence d'un investissement de l'offre hôtelière de la part d'acteurs locaux. Celle-ci peut prendre au moins deux formes, l'engagement des membres de la famille (enfants, beaux-parents, cousins…) et une dimension financière. Il s'agit pour les familles d'hôteliers de satisfaire les attentes des voyageurs en terme d'équipement, de confort et de prestations diverses. Il y a une volonté chez ces individus de n'être plus des aubergistes mais des hôteliers. Avoir du personnel traduit cette ambition. Celui-ci se recrute surtout dans le canton, ce qui constitue une nouvelle source d'emploi dans le cadre d'une pluriactivité sans cesse à la recherche de débouchés. Au début des années 1930, le nombre de domestiques originaires du canton est plus élevé dans les

[2088] Paul contribue également à l'essor du système touristique dont sa famille est bénéficiaire en tant que trésorier de la société des sports d'hiver de Villard-de-Lans au début des années 1920 (Arch. dép. Isère, 2O549/2. Extrait de la délibération municipale du 23 décembre 1923).

[2089] Marie Faure possède des créances dues pour un montant de mille francs, une obligation foncière de 550 francs, la même somme en espèces ainsi que deux obligations pour un peu moins de mille francs. Il faut ajouter sa part de l'héritage paternel, part qui est estimée à mille francs. Surtout, elle est le légataire universel d'un cousin pour un montant de 5 000 francs (Arch. dép. Isère, 3E9 528. Contrat de mariage entre Joseph Ferdinand Magdelen et Marie Alphonsine Faure chez le notaire Vallier à Grenoble le 26 février 1898, n° 8 095).

[2090] Informations à partir de Arch. dép. Isère, 3 037W163. Le dossier sur les bénéfices de guerre livre à nouveau un éclairage précis.

établissements tenus par des employeurs locaux que dans les nouveaux établissements dirigés par des forains. Enfin, qu'il s'agisse des Guichard ou des Magdelen, de manière éclatante, être hôtelier est un moyen d'intégrer les premières strates de la petite notabilité locale, ce qui n'interdit pas des rivalités entre ses membres. Ces individus deviennent des acteurs importants et le système touristique est bien un facteur du développement rural sous plusieurs acceptions, économiques et sociales.

Mais le fait de pouvoir loger des voyageurs ne s'arrête pas aux hôteliers qui cherchent à agrandir et à rendre toujours plus confortables leurs établissements. De manière plus fine, tout un groupe de logeurs est également concerné pour saisir les nouvelles opportunités résidentielles.

2.2.2 Le semis des loueurs et des logeurs

Le nombre de voyageurs qui séjournent dans le canton de Villard-de-Lans croît entre le dernier quart du 19e siècle et les années 1920. Il y a donc un besoin en logement à satisfaire d'autant que si les auberges et les hôtels sont bien présents, leurs capacités demeurent limitées. La demande en lits ne cesse d'augmenter, ce que prouvent les travaux dans certains hôtels et l'ouverture de nouveaux établissements à l'extrême fin de la période. Loger devient donc une opportunité économique offerte à certains habitants. Certains cherchent même à se faire connaître et ils apparaissent dans les guides à destination des touristes ainsi que dans les publications du *Dauphiné* par exemple. Le mouvement est ample sans qu'il soit généralisé pour autant [2091].

A lire les sources rassemblées, l'offre de logement résiduelle concerne des individus qui louent des appartements meublés et ceux qui disposent d'une simple pièce mise en location. Le tableau 76 montre que le nombre de loueurs de logements augmente au cours de la période.

[2091] Afin d'appréhender le phénomène, ce sont les rôles des patentes des années 1890, 1910 et 1930 (devenus cette dernière année « Rôle des anciennes contributions et taxes assimilées » à la suite des réformes fiscales intervenues) qui constituent un point d'entrée. Le fait de loger un individu est soumis à taxation de la part de l'administration fiscale ce qui est un moyen d'avoir un relevé acceptable à un moment donné. Il faut cependant avoir présent à l'esprit que figurent seulement ceux qui louent des logements meublés et que des individus peuvent accepter de loger de manière occasionnelle des voyageurs sans pour autant verser une patente. De surcroît, les différents corpus constitués ne veulent pas dire non plus que tous les individus sont constamment et durablement des logeurs. Le croisement des listes avec quelques autres noms glanés dans d'autres fonds (périodiques, correspondance entre les municipalités et les préfectures, archives municipales) ne montre pas les mêmes noms. Cependant, les listes des « loueurs d'une chambre meublée » dans les rôles des patentes fournissent les effectifs les plus nombreux.

Tableau 76 : Evolution du nombre de loueurs de logements dans le canton de Villard-de-Lans (1890-1930)

Années	Communes					Total
	Autrans	Corrençon	Lans	Méaudre	Villard-de-Lans	
1890					4	4
1910	2		10		7	19
1930	1		1		21	23

Source : Arch. dép. Isère, 3P9/233, 3P9/235 et 3P9/236.

Le document atteste de l'inscription d'un plus grand nombre de personnes sur les rôles des patentes en tant que loueurs. Cependant, la prudence s'impose quant à la réalité du phénomène car le passage à Lans de dix en 1890 à un seul en 1900 s'explique d'abord par une sous-estimation à cette dernière date. La sous-déclaration est donc à prendre en compte. Cependant, malgré ses limites, le tableau croise les données relatives aux hôteliers. Corrençon et Méaudre ne paraissent pas concernés par le phénomène tandis qu'il est plus développé dans les autres communes et en particulier au chef-lieu. À Villard-de-Lans, ceux qui logent des voyageurs sont en priorité domiciliés au centre de la commune [2092]. Là encore, la prudence s'impose car les chiffres ne présentent pas en totalité l'offre en logement pour les touristes. En 1927, une lettre relative à la désinfection des lieux où des tuberculeux sont passés montre que des cultivateurs accueillent également des villégiateurs [2093]. En 1930, sur les 17 cas identifiés, treize sont dans le Bourg. Les autres sont dans des hameaux relativement proches comme les Gauchets ou les Pierres c'est-à-dire sur un adret où l'on trouve les premières constructions hôtelières et des pensions pour enfants [2094].

[2092] Les chiffres donnés par l'administration fiscale peuvent être croisés avec ceux en annexe de la délibération du conseil municipal de Villard-de-Lans en 1920. La commune demande à être classée comme station de tourisme et elle fournit des documents qui présentent la commune. Il y a sept villas et dix appartements meublés mis en location (Arch. dép. Isère, 119M23). Un tableau manuscrit, fait probablement à la fin des années 1920 donne 24 noms (Archives privées Damien Silvestre-Pottin).

[2093] « Je crains que dans l'ignorance où ils peuvent être des opérations nécessaires ou dans l'insouciance qui existe souvent dans les milieux paysans sur ces questions d'ordre un peu technique… ». Lettre de [signature illisible] sur papier à en-tête de l'Office national du tourisme au préfet arrivée en préfecture le 22 février 1927 (Arch. dép. Isère, 119M14).

[2094] Cela peut aller dans le sens d'une probable sous-déclaration d'où l'apparition, quand il y a un incident, d'autres noms dans d'autres fonds.

L'approche nominative conduit à cinq remarques. La première est celle d'une certaine percolation sociale. Les premiers individus à passer des annonces dans la presse sont proches des notables ou apparentés à des familles qui font profession d'aubergistes ou de cafetiers. Ils réunissent les conditions pour saisir l'opportunité. Du côté des notables, il y a par exemple en 1890, les « appartements très convenables » que le voyageur peut trouver chez la veuve Bertrand [2095]. Il s'agit de la veuve de l'ancien conseiller général c'est-à-dire Sophie Amélie Véronique Jullien. La vaste maison est louée en partie avant que Guichard ne la rachète pour la transformer en hôtel. On voit un glissement qui s'opère dans l'affectation du lieu. Notable aussi « Melle Chanas » qui propose de louer au mois « un appartement de sept pièces garnies » en 1892 [2096]. Jean Joseph Guirimand propose lui aussi un logement en 1910. Il pourrait s'agir de celui qui gravit les quatre cimes des trois Pucelles en 1889. Détenteur d'une double résidence, il propose une habitation qui fait partie de son patrimoine [2097]. Des familles qui appartiennent aux mêmes catégories sociales que celles des visiteurs qu'elles cherchent à attirer constituent les premiers intermédiaires pour loger des touristes. D'autres exemples de loueurs sont proches de familles de cafetiers. Jean Ravix propose de louer « pour la saison d'été à Lans dans les superbes montagnes de Villard-de-Lans MAISON MEUBLEE, 7 pièces, 6 lits, cour, jardin et tonnelle APPARTEMENT MEUBLE, 4 pièces » [2098]. Il y a également Alfred Achard-Lombard qui n'est plus officiellement hôtelier. Mais, en 1911, ce négociant dispose encore de pièces qu'il peut mettre en location dans l'ancienne auberge de sa belle-famille Repellin. Antoine Thorand (1848-ap. 1921) vient du même horizon [2099]. Louer un logement est le complément de l'activité de cafetier, qui s'inscrit elle-même dans une pluriactivité réelle de l'individu et de son ménage. Proposer plusieurs pièces à la belle saison

[2095] Paul JOANNE, *Le Jura, La Savoie, le Dauphiné*, ouvrage cité, p. 311.

[2096] Réclame dans *Le Dauphiné*, n° 1 649, 1892. Il s'agit de Marie Véronique Chanas (v. 1813-1892) dont le père, Jean (v. 1782-1862), a été présenté comme un grand propriétaire de plus de cinquante hectares en 1834. Son frère a été notaire à Lans puis à Villard-de-Lans. Un demi-siècle plus tard, sa sœur occupe la maison familiale au Peuil, trop grande pour une personne, et elle cherche à la faire fructifier.

[2097] L'habitation est décrite en 1901 au hameau des Falcons « à dix minutes du village de Lans (1 050 mètres d'altitude), meublée sommairement, composée de 5 chambres de maître, une de bonne, salle à manger, cuisine, dix lits, nombreuses dépendances, […] eau excellente et abondante. Prix du 1er août au 15 octobre : 500 francs ; pour l'année 600 francs » dans ANONYME, *Guide-séjour des Alpes (Dauphiné et Savoie), villas et hôtels*, Grenoble, imprimerie Allier frères, 1901, 16 p. (p. 8), Bibl. mun. Grenoble, Vh. 4 082/43. Le montant de la location montre bien le type de clientèle recherché.

[2098] Jean Joseph Casimir Ravix (1838-ap. 1902) est, au moment où il fait passer l'annonce, menuisier à Lans. Mais son père, Jean-Louis (1815-1895) est un ancien cafetier qui est également aubergiste. Après le décès de son père, Jean Ravix cherche à rentabiliser les pièces qui servaient déjà à loger des voyageurs. En 1930, sa veuve, Sophie Henriette Moulin-Traffort continue à loger des touristes.

[2099] Fils d'un cultivateur et cultivateur lui-même lors de son mariage en 1876 avec Zélie Joséphine Coynel (1855-ap. 1911), Antoine Thorand a d'autres activités (il n'a que 1,3 hectare à la veille de la Grande Guerre). D'abord, il est épicier et il ne se charge pas seulement de vendre les produits dans sa boutique ; il en fait également le commerce. De surcroît, son épouse présente une belle constance comme « modiste » dans les recensements, ce qui va dans le sens d'une activité régulière. Cette pluriactivité familiale est complétée par la tenue d'un café. L'offre de logement est une forme d'extension naturelle. Les familles pieuses s'y sentiront à l'aise car Antoine Thorand est pendant de longues années sacristain de Lans.

mais, de plus en plus, en hiver avec les débuts des sports d'hiver dès la Belle Epoque, est une source de revenus. Ces biographies élargissent l'opportunité de logement qui n'est pas propre aux seuls hôteliers et aux aubergistes. Les cafetiers et autres cabaretiers participent au même mouvement ce qui montre les limites d'une approche statistique focalisée sur les qualifications professionnelles. C'est la fluidité qui caractérise les acteurs du développement rural, y compris dans sa forme touristique.

Des voituriers doivent être ajoutés aux premiers logeurs tenant des débits de boisson. Ainsi, Daniel Huillier est loueur en 1910. Un autre point commun avec les groupes déjà évoqués est la présence de femmes seules, la plupart du temps âgées, qui mettent à disposition des voyageurs une partie du logement qu'elles occupent. C'est le cas de la veuve Pierre Jalliffier-Talmat [2100]. À Villard-de-Lans, la veuve d'Evariste Nicolet (1833-1895) est un autre exemple. Loger est une forme de pension qui assure des revenus occasionnels dans l'année mais réguliers par leur répétition [2101]. Les personnes âgées ne sont pas les seules à accueillir des pensionnaires. Les artisans et les boutiquiers sont également à mentionner. Dans les rôles des patentes la pluriactivité est soulignée : les logeurs sont, par exemple, « cordonnier et loueur d'appartement meublé ». À Villard-de-Lans, ce dédoublement n'est pas ponctuel chez Antoine Guillot-Diat (1846-ap. 1921) [2102]. En étant au centre du Bourg de Villard-de-Lans, Antoine Guillot-Diat profite d'un atout. Louer un logement participe ainsi d'un ensemble de stratégies pour trouver des revenus d'appoint. La présence de commerçants et d'artisans peut s'expliquer de plusieurs façons. Il y a probablement une surreprésentation parce que d'autres individus dans les hameaux ne se déclarent pas. Une convergence s'opère entre ceux qui vont dans le Bourg et ceux qui, dans le Bourg, sont davantage susceptibles de pouvoir offrir ce que demandent les voyageurs.

Mais l'offre en logements n'est pas concentrée uniquement en un seul point. Des propositions sont faites au hameau des Gauchets, à proximité de l'hôtel de luxe et des premières pensions d'enfants qui existent en 1930. Quarante ans plus tôt, en 1890, Jean

[2100] Marie-Philomène Martin-Collomb (1842-ap. 1906) est une tailleuse d'habits qui épouse en 1864 Pierre Jalliffier-Talmat (1831-1897), cabaretier à Lans. Le couple n'a pas d'enfant ce qui le rend difficile à suivre. Après le décès de son époux, Marie Philomène se retrouve seule et elle héberge deux nièces dont l'une est couturière. Pour occuper la maison qui a dû servir par le passé à loger des voyageurs quand le couple tenait le cabaret, elle peut continuer à proposer ce logement.

[2101] Rosalie Beaudong-Picaud (née en 1838) est la veuve d'Evariste qui a été épicier. Elle déclare la même profession et, à 70 ans, avec une fille à la maison, elle a de la place pour accueillir au Bourg de Villard-de-Lans des visiteurs (ses filles pourraient être celles qui sont dans le rôle des patentes et qui louent également des appartements meublés).

[2102] Il est le fils d'Antoine, cordonnier lui-même à Villard-de-Lans. Le fils prolonge l'activité paternelle mais cherche à l'enrichir. Il ne peut pas compter sur la culture de la terre car il n'a que trois ares en 1914. Une voie de développement vient de son fils Elie (né en 1877) qui est également artisan mais horloger. Pour compléter l'ensemble, il est également loueur d'appartement meublé en 1890 et en 1910, ce qui peut s'apparenter à une forme de pluriactivité. L'entretien des voyageurs peut être effectué par son épouse et sa fille.

Aguiard-Cordey (1835-ap. 1911), domicilié à Ville-Vieille, est un cultivateur également loueur [2103]. C'est surtout dans la liste de 1930 que des cultivateurs apparaissent. Certains loueurs présentent le même profil que ceux du Bourg comme, par exemple, Joseph Elie Arnaud (1861-ap. 1931) [2104]. Toutes les biographies esquissées montrent que la propriété est modeste. Ainsi, l'offre en logement est une dimension de la pluriactivité sur laquelle repose en partie le développement du système touristique.

Elle constitue un enjeu de développement qui se cristallise dans les conflits qui surgissent durant la seconde moitié des années 1920. La peur de la tuberculose qu'ont les voyageurs qui viennent dans le canton amène la municipalité à faire signer un document auprès des hôteliers et des logeurs de la commune de Villard-de-Lans par lequel ils s'engagent à exiger un certificat de non-contagiosité. Si cette formalité n'est pas accomplie, les signataires acceptent de voir couper leur alimentation en eau. C'est en effet ce qui arrive au moins à deux particuliers, Josué Gouy-Pailler et Pierre Paul Bonnet. Le premier a déjà été présenté car c'est un sociétaire de la coopérative fruitière de Villard-de-Lans. Ce petit propriétaire cherche à se développer en étant fermier aux Vières. Installé aux Pierres, en plus de son exploitation, il loge des visiteurs de passage et c'est ce qu'il fait en accueillant Louis Veuillot et sa mère sans avoir demandé de certificat. Pierre Paul Bonnet connaît la même mésaventure [2105]. Sa biographie est très intéressante car on voit un homme qui adhère au

[2103] A suivre les différents actes de l'état civil, des listes nominatives de recensement ou la matrice cadastrale rénovée, Jean Aguiard-Cordey pourrait donner l'image d'un homme enraciné au hameau de Ville Vieille à Villard-de-Lans. Cultivateur durant les années 1860, c'est-à-dire après la mort de son père, Jean Aguiard-Cordey (1812-1862), il exploite une petite propriété (en 1914, il possède 3,8 hectares et son fils Prosper Marius 3,1 hectares ce qui laisse deviner un total mesuré). À cela, il ajoute également des activités de commerçant et de négociant. Elles font partie d'une forme d'héritage familial car son beau-père les exerce également. Peut-être ses voyages l'amènent-il à accueillir facilement des visiteurs à son domicile situé à plus de deux kilomètres du bourg de Villard-de-Lans, pratiquement au milieu de la plaine qui se situe entre cette localité et Lans.

[2104] Ce cultivateur semble modeste. La matrice rénovée ne lui reconnaît que 0,8 hectare (uniquement en bois) ce qui signifie qu'il doit louer d'autres terres sinon son activité de cultivateur constante, comme celle de ses fils en 1921, serait peu compréhensible. De plus, il accueille une belle-sœur comme domestique en 1896. Il doit donc faire feu de tout bois pour chercher à se développer. Il se présente à deux reprises au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans ce qui montre qu'il a une espérance dans l'élevage. En 1931, il a encore cinq enfants qui vivent à ses côtés. Par conséquent, louer un logement pourrait faire partie des tentatives recherchées pour trouver des revenus chez cet homme âgé de près de 70 ans.

[2105] Paul Bonnet est issu d'un milieu modeste car son père est cantonnier à Méaudre, sa mère est couturière de gants pour augmenter les revenus de la famille et un jeune frère, Jules, quitte le canton. Après avoir été domestique agricole, Paul Bonnet part du canton vers une destination inconnue mais pour un moment de formation puisqu'il revient comme charcutier probablement en 1903 quand il se marie avec Lucie Perret qui fait de la couture. Cette activité est importante dans le ménage car la jeune épouse a une apprentie de Grenoble. Quant à Paul Bonnet, il continue à tenir son commerce qu'il élargit puisqu'il est également épicier. Il mène ces deux activités de front dans le bourg centre de Villard-de-Lans. Pour renforcer l'attractivité de son commerce, il demande à avoir une pompe à essence ce qui permet aux voyageurs de passage de faire d'autres achats. Une certaine forme de réussite pourrait se lire par l'emploi du terme de négociant sur le recensement de 1926. Afin de conforter cette trajectoire ascendante, il cherche à deux reprises à entrer au conseil municipal de Villard-de-Lans en 1912 et en 1925 mais sans succès. De surcroît, il propose aux voyageurs de passage de louer un appartement mais comme ni lui ni sa famille ne demandent de certificat de contagiosité, la commune ferme l'accès à l'eau ce qui conduit à une action en justice (Arch. mun. Villard-de-Lans, extrait des délibérations du 27 novembre 1927). Aller en justice révèle l'importance du logement chez cet homme.

système touristique. Il s'équipe d'un poste à essence et il cherche à accueillir des touristes. Les questions d'hygiène sont secondaires pour ces hommes tout comme pour Alfred Guichard dont l'alimentation en eau de son hôtel est également coupée. Il demande donc 1 400 francs à la commune et 2 500 autres francs à titre de dédommagement. Devant le refus probable du conseil municipal, Pierre Chabert, qui en en train de transformer la commune et qui est à la pointe de la lutte pour rejeter les tuberculeux, verse les 3 900 francs pour « …pour mettre fin au litige Guichard et obtenir la bonne harmonie générale dans la station » [2106].

Loger les villégiateurs entre la fin du 19e siècle et le premier tiers du 20e siècle est une activité répandue mais dans des proportions que l'on ne peut calculer. Ce n'est pas l'activité de quelques-uns. Elle plus répandue qu'il n'y paraît d'autant qu'elle est sans doute sous-déclarée. Une inégalité spatiale à plusieurs échelles apparaît entre les communes et au sein de celle qui, à l'époque, est le meilleur observatoire du phénomène, Villard-de-Lans. Il ne faut pas sur-interpréter le document. Les loueurs ne représentent pas l'ensemble des logeurs et la distorsion entre le bourg central et les hameaux est sans doute moins prononcée qu'il n'y paraît. L'intérêt de l'analyse biographique a été, une fois encore, de traverser les catégories, les typologies et les profils. Il n'y a pas d'idéal-type du logeur. Replacé dans les trajectoires des individus qui sont pleinement actifs, le logement est une tâche qui participe de la pluriactivité. Elle s'exerce durant la belle saison, essentiellement l'été mais, avec l'essor des sports d'hiver, elle peut devenir plus régulière. Cette activité auxiliaire par bien des aspects constitue cependant un enjeu de développement. Le fait que les traces des litiges retrouvés concernent un homme dont la profession consiste à loger les voyageurs, un autre qui est un artisan sensible à l'essor touristique et qui vit au Bourg et un dernier qui est un cultivateur et qui vit dans un hameau est peut-être le meilleur exemple de l'intérêt que représente le fait de loger les visiteurs pour un large nombre d'habitants.

Loger est une fonction déterminante dans la mise en place du système touristique qui est lui-même une composante du développement rural. En effet, qu'est le tourisme sans sa capacité d'accueil ? Permettre l'accueil des visiteurs est l'objet d'un investissement de la part d'acteurs locaux. Une grande permanence se dégage des corpus constitués. Ceux qui logent des villégiateurs proviennent de familles déjà concernées par le sujet. Leur investissement concerne toujours la famille mais une dimension supplémentaire vient de l'emploi d'un personnel. Celui-ci provient de familles qui trouvent à placer certains de leurs enfants. Tous portent l'espoir d'un développement que pourrait véhiculer l'emploi du terme d'hôtelier. Il

[2106] Arch. mun. Villard-de-Lans. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 6 décembre 1927.

n'y a globalement pas de spécialisation dans la mesure où les familles ont d'autres atouts pour leur développement, en particulier les activités de transport ainsi que la boutique comme l'épicerie par exemple. Ce n'est que dans certaines familles comme celles des Guichard ou des Magdelen que la spécialisation s'amorce durant les années 1920. Elle permet d'accéder à une notabilité plurielle en voie de recomposition. Les familles qui font du négoce, principalement de bois, investissent l'hôtellerie car elles perçoivent que le système touristique est une nouvelle modalité du développement rural du canton. Plus largement, loger n'est pas la préoccupation d'un seul petit nombre d'acteurs. Les trajectoires biographiques déconstruisent les insuffisances de la nomenclature. Un cafetier, un cabaretier sont également des logeurs [2107]. Mais la liste est encore plus ouverte avec les loueurs d'appartement, auxquels il conviendrait d'ajouter les particuliers qui logent ponctuellement et de manière plus ou moins dissimulée des gens de passage. Loger est une possibilité vite assimilée par des commerçants et des artisans qui sont des interlocuteurs des voyageurs dans le Bourg de Villard-de-Lans. Le phénomène est également constaté, bien que difficile à appréhender, chez des cultivateurs. Accueillir en nombre les estivants mais aussi des hivernants devient un atout du développement rural d'autant plus qu'au cours de la période la montagne se trouve chargée de valeurs positives qui entraînent de nouvelles opportunités, celles du soin.

2.3 Soigner

Accueillir des malades constitue une dernière opportunité qui prend une place de plus en plus importante, en particulier durant les années 1920 [2108]. Ce volet marginal du système touristique n'est pas nouveau mais il prend dans le canton une importance grandissante. Il fait longtemps de ce territoire un cas unique, en partie copié par d'autres espaces et il constitue l'élément original qui donne sa tonalité au développement rural dans le canton pendant le demi-siècle suivant. Il faut en effet attendre les Jeux olympiques de 1968 et la création du

[2107] Le Tableau 128 dans le dossier thématique 4 en annexe, qui essaie de quantifier les « professionnels » dans trois communes, montre une augmentation entre 1890 et 1930. Derrière le nombre de lieux, il y a également la quantité de lits disponibles. Le nombre d'établissements est le plus élevé en 1910. Vingt ans plus tard, un phénomène de concentration se déroule en particulier avec de grands hôtels qui prennent une place majeure durant les années 1930. Il n'empêche qu'en 1937, Raoul Blanchard dénombre 43 hôtels ou pensions d'enfants à Villard-de-Lans (Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales, tome premier*…, ouvrage cité, p. 281.

[2108] Une approche patrimoniale a été réalisée par Audes Jonquières et Marion Vivier : Aude JONQUIERES et Marion VIVIER, *Patrimoine rural et climatisme* …, rapport cité. Marion Vivier a repris ses analyses dans Marion VIVIER, *Maisons d'enfants du Vercors*, Grenoble, Conservation du patrimoine de l'Isère, 2004, 79 p. Voir également l'étude ethnologique de Christine Baccon (Christine BACCON, *Le climatisme dans le Vercors objet de patrimoine*, mémoire cité).

Parc naturel régional en 1970 pour que la place du soin recule. Au cours des années 1920, cette activité prend une importance telle que dans les communes de Villard-de-Lans et de Lans mais également à Autrans, elle prend une place essentielle dans le chef-lieu et un degré non négligeable dans les deux autres localités. Son intérêt est de montrer que dans cette histoire, les notables occupent une place de première importance. D'un siècle à l'autre il n'est pas d'histoire du développement rural et de ses acteurs sans observer le rôle, l'influence et la place de ce groupe social dont la position d'interface rend possible ou, au contraire, contrarie les ambitions d'autres individus.

L'opportunité du soin est en lien, comme dans d'autres espaces, avec l'existence d'un véritable marché autour de la tuberculose qui prend une place croissante à partir de la fin du 19e siècle jusqu'à la première moitié des années 1920. Après « l'année terrible » de 1925, la seconde moitié des années 1920 constitue la période décisive jusqu'au classement de Villard-de-Lans comme station climatique en 1930 [2109].

2.3.1 Le marché de la tuberculose de la fin du 19e siècle au milieu des années 1920

La tuberculose, tout spécialement dans les espaces de montagne, occupe une place majeure dans l'histoire de l'hygiène et de la santé [2110]. La montagne est investie d'une puissance magique et les initiatives des pouvoirs publics s'ajoutent à celles des intérêts privés. Le canton de Villard-de-Lans offre un terrain saisissant des nouvelles problématiques du développement rural.

Le marché de la tuberculose cherche d'abord à répondre à un besoin qui s'exprime par rapport à une « nouvelle » maladie. Mal du 19e siècle, la tuberculose reste l'objet de peurs durant le premier tiers du 20e siècle [2111]. Elle est aussi enfant du siècle dans la mesure où

[2109] Des premières analyses se trouvent dans Gilles DELLA-VEDOVA, « La peur de la contamination par la tuberculose à Villard-de-Lans » dans Véronique ADAM et Lise REVOL-MARZOUK [études réunies par], *La Contamination. Lieux symboliques et espaces imaginaires*, Paris, Classique Garnier, 2012, 455 p. (pp. 173-190). Voir également Arch. dép. Isère, 113M9 et 113M10/1.

[2110] Sur les questions d'hygiène voir Gérard JORLAND, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au 19e siècle*, Paris, Gallimard, 2010, 361 p. Sur la tuberculose en particulier, voir Pierre GUILLAUME, *Du désespoir au salut : les tuberculeux aux 19e et 20e siècles*, Paris, Aubier, 1986, 376 p. Sur le tourisme sanitaire, voir Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920)*…, ouvrage cité, pp. 324-326.

[2111] Les craintes résultent d'abord d'une méconnaissance. Pendant longtemps on parle de « phtisie », c'est-à-dire d'une atteinte pulmonaire, et la contagiosité est prouvée durant le Second Empire. La grande date dans l'histoire de la maladie ne se situe qu'en 1882 quand Koch découvre le bacille. Un dépistage est rendu plus aisé par la radiographie du corps humain (1895) ainsi que par la cuti-réaction en1907 (Voir MUSEE GRENOBLOIS DES

l'industrialisation dégrade les conditions de vie des ouvriers, et, plus largement des milieux populaires, en particulier dans les villes. Elle est associée d'abord au monde urbain alors que les études relatives aux mondes ruraux sont encore rares [2112]. Dans le canton, les craintes sont renforcées par une frontière qui n'est pas encore clairement perçue entre tuberculose humaine et tuberculose bovine. Cet argument dans les réunions publiques tenues au milieu des années 1920 agit comme un aiguillon habilement utilisé par les notables et les agents des sociétés de tourisme pour dissuader les cultivateurs d'accueillir des malades [2113]. Ces derniers se servent du développement provoqué par l'orientation bovine de l'élevage et montrent son incompatibilité avec les perspectives de revenus espérées par l'accueil de voyageurs à la ferme. Enfin, la tuberculose est un sujet tout particulièrement important dans une France en proie au déclin démographique. La part de la population française au sein de la population européenne est en recul en raison de la natalité qui fléchit tandis que la mortalité peine à s'abaisser. Les maladies, dont la tuberculose, occupent une part importante de l'explication du phénomène, puisqu'elle est responsable de 90 000 décès chaque année au début du 20e siècle. La saignée de la Première Guerre mondiale et la grippe espagnole aggravent la fragilité démographique et les conditions de vie au front contribuent à la fragilisation des corps et à disséminer les bacilles [2114]. La tuberculose signe le déclin du pays. L'atteinte est triple. Comme l'a montré Pierre Guillaume, elle est d'abord perçue comme une maladie féminine, elle dévirilise [2115]. Or, dans une France qui a un œil sur la ligne bleue des Vosges, la maladie affaiblit la race [2116]. Enfin, en se développant d'abord dans des milieux modestes, elle est une

---

SCIENCES MEDICALES, *Vaincre la tuberculose. Un fléau en Isère au 20e siècle*, Eybens, Musée grenoblois des sciences médicales/CHU Grenoble, 2004, 92 p.).

[2112] Estelle BARET-BOURGOIN, *La ville industrielle et ses poisons* …, ouvrage cité et Dr D. DUROZOY, *La tuberculose au village. Ce qu'elle est, pourquoi elle est, comment la combattre*, Paris, C. Naud éditeur,1904, 77 p.

[2113] Le maire de Villard-de-Lans raconte la venue de Léon Auscher, vice-président du Touring-club de France qui rappelle « le sort subi par les stations qui avaient eu l'imprudence de mêler les malades et les biens portants » et qui précise que « l'avenir de Villard-de-Lans résidait dans le développement de ses richesses agricoles, forestières et touristiques ». Jules MASSON, « Aux populations du Canton de Villard-de-Lans », Arch. dép. Isère, 119M14, 28 juin 1926. De même, Pierre Chabert raconte que l'hygiéniste qui intervient dans une conférence publique tenue à Villard-de-Lans « fit remarquer que l'eau polluée, sortant des habitations où logeaient des tuberculeux contaminait le bétail » et de poursuivre gaiement : « Un revirement total se produisit car, dans le Vercors, l'éleveur aime Dieu et ses créatures : sa famille et aussi ses vaches ! » Pierre CHABERT, « La bataille de Villard-de-Lans 1923-1933 prélude à une grande œuvre médicale pour la protection de l'enfance », dans *Maisons d'enfants et d'adolescents de France. Revue trimestrielle de repos et cure pour enfants et adolescents*, n° 56, 1963, pp. 39-46 (p. 40).

[2114] Voir Pierre DARMON, « La Grande Guerre des soldats tuberculeux », dans *Annales de démographie historique*, n° 103-1, 2002, pp. 35-50.

[2115] Pierre GUILLAUME, « Présentation », dans Jean-Pierre BARDET, Patrice BOURDELAIS, Pierre GUILLAUME, François LEBRUN et Claude QUETEL [dir.], *Peurs et terreurs face à la contagion. Choléra, tuberculose, syphilis 19e-20e siècles*, Paris, Fayard, 1988, 442 p. (pp. 159-183).

[2116] Selon Christine Baccon, ces considérations se trouvent explicitement dans un ouvrage de Delille qui est membre du comité consultatif médical de Villard-de-Lans qui se met en place au milieu des années 1920. Face à la déchéance de la vie moderne, l'héliothérapie apporte puissance, robustesse et bonheur (Christine BACCON, *Le climatisme dans le Vercors, objet de patrimoine*, mémoire cité).

maladie des classes laborieuses donc plus que jamais des « classes dangereuses » (Louis Chevalier) que les éléments sains de la société doivent éviter en se réfugiant en montagne.

L'offre de montagne cherche à conjurer la peur et devient donc l'objet de toutes les attentions. Face à l'air vicié, elle est le domaine de l'air pur, face aux rues sombres et humides, elle est l'espace du soleil resplendissant et de l'inversion thermique [2117]. De nouvelles conceptions, en particulier, la climatothérapie considèrent que l'ensoleillement, l'altitude et la végétation sont des remèdes efficaces [2118]. À Villard-de-Lans, ces trois éléments sont invoqués dans les renseignements que le docteur R. Romain fournit aux médecins français et étrangers qui visitent le canton en 1929 et ils correspondent à des conceptions véhiculées depuis la fin du 19e siècle [2119]. Dans ce mouvement, les écrits de Raoul Blanchard sur les parois rocheuses du Vercors permettent de donner l'image d'un nid déjà implicite avec le « berceau » de la race bovine de Villard-de-Lans, sorte de havre de paix. Deux considérations se croisent. La première insiste sur l'isolement du canton notamment sur la l'Illustration 10 dans le dossier thématique 4 en annexe. Le document montre bien par l'épaisseur des traits des escarpements l'isolement de la « citadelle » avec deux seules poternes, le Furon et la Bourne. L'isolement climatique est également visible. La montagne qui est alors valorisée n'est pas seulement la haute montagne (celles à plus de 2 000 mètres), celle des cimes et des exploits mais une montagne de moyenne altitude, une « montagne à vaches » et à forêts dont les ressources naturelles reconstitueraient l'organisme affaibli du patient. En outre, une alimentation carnée et les essences résineuses sont des compléments fortement recommandés ; or ils sont tout particulièrement présents dans le canton. L'accumulation de ces atouts fait de ce territoire un lieu idoine pour soigner à la fin du 19e siècle.

[2117] Sur la question de l'air, voir Claude REICHLER, « Le bon air des Alpes. Entre histoire culturelle et géographie des représentations », dans *Revue de géographie alpine*, ° 93-1, 2005, pp. 9-14.

[2118] Jean-Paul BOZONNET, *Des monts et des mythes. L'imaginaire social de la montagne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1992, 294 p. On retrouve, par exemple, ces considérations dans le *Guide bleu* de 1896 : « De tout temps, l'air des montagnes a passé pour infiniment meilleur que l'air des vallées et de plaines. Tant et si bien que l'habitude s'est enracinée de conseiller aux gens affaiblis, aux convalescents, aux déprimés, et surtout aux personnes dont les organes respirateurs sont sujets à caution, d'aller vivre en hautes altitudes ou, tout au moins, d'y faire de temps en temps, ce qu'on appelle une " saison " […]. Point n'est besoin d'établissements spéciaux, et la plus humble auberge vaut, à cet égard, le sanatorium le plus luxueux […] ». Emile GAUTIER dans Stéphane JUGE, *Guide bleu illustré des Alpes françaises, Dauphiné-Savoie*, Paris, Librairie du service central de la presse, 1896, 519 p. (p. 13).

[2119] Il mentionne l'altitude de mille mètres « vraiment " thérapeutique " » ainsi que l' « air pur et sec, parfaitement exempt de poussières et de germes sceptiques » ainsi que la « vaste ceinture d'arbres résineux aux émanations balsamiques ». Il fait également un relevé mensuel des heures d'ensoleillement quotidiennes. Voir Docteur R. ROMAIN, « Renseignements généraux », dans ANONYME, *Un voyage d'Etudes de Médecins Français et Etrangers à Villard-de-Lans Dauphiné (France)*, Grenoble, imprimerie générale, 1929, 40 p. (p. 38). Voir également Robert PIERRET et R. ROMAIN, « Une station de cure préventoriale, Villard-de-Lans », dans *Revue de Phtisiologie*, n° 5, septembre-octobre 1930, pp. 430-512.

Trois catégories d'acteurs cherchent à satisfaire l'offre. Les deux premières apparaissent dans l'anecdote racontée *a posteriori* par Pierre Chabert : « Un jour je m'entretenais avec le Docteur BAJAT du point de vue que m'avait exprimé, il y a bien longtemps, mon camarade d'alpinisme : le Professeur Jules Courmont de Lyon […] Le Professeur J. COURMONT, qui aimait beaucoup les préalpes du Vercors, m'avait dit combien le plateau alpestre de Villard-de-Lans, abrité des vents et si admirablement ensoleillé, méritait de devenir un centre de cure pour les enfants délicats et convalescents » [2120]. Le premier groupe est constitué de notables qui trouvent de nouvelles manières d'exprimer leur paternalisme [2121]. En Isère, ils sont présents à la fois dans des initiatives privées et des institutions publiques et dès 1914 le premier dispensaire ouvre ses portes, c'est-à-dire avant l'obligation de la loi Bourgeois (1916). Ils siègent également dans le comité départemental de lutte contre la tuberculose qui naît en 1920 dans la poursuite de la loi Honnorat (1919). La deuxième catégorie est celle des médecins. Ces experts se considèrent comme les agents du progrès en quelque sorte missionnés pour sauver les malades. Peut-être est-ce le cas du docteur Ollivier présent à Villard-de-Lans au tournant du siècle, c'est-à-dire à un moment où un premier *sanatorium* existerait à Autrans et dont il est le référent. Après guerre, cette vocation apparaît avec plus de force chez deux autres médecins. Le premier, qui arrive juste après guerre, est le docteur Jacques Lelong [2122]. Après le départ de Lelong, le docteur Franck Suau cherche à prendre la relève [2123]. Les médecins occupent une place très importante car ils montrent la conjonction entre des acteurs comme les grands maîtres de la médecine parisienne qui s'estiment dépositaires d'une mission et des intérêts économiques bien compris qui saisissent tout le profit à réaliser dans des territoires de moyenne montagne.

[2120] Pierre CHABERT, dans ANONYME, *Un voyage d'Etudes de Médecins Français* …, source citée, p. 18. Le rôle des sociétés d'alpinisme apparaît avec force. Lieu d'interconnaissances, elles mettent en relation des gens des mêmes horizons sociaux mais dont les activités sont différentes et finalement complémentaires pour monter des projets d'aménagement dans les espaces ruraux.

[2121] Lion MURARD, Patrick ZYLBERMAN, « Experts et notables. Les bureaux municipaux d'hygiène en France (1879-1914) », dans *Genèses*, n° 10, 1993, pp. 53-73.

[2122] Le docteur Lelong est clairement un homme chargé de soigner les tuberculeux. D'une part, c'est un ancien interne du *sanatorium* d'Hauteville et, plus précisément, un des collaborateurs de Frédéric Dumarest qui est le promoteur de cet établissement à la fin du 19e siècle. Ce dernier est le médecin-chef de l'hôpital de tuberculeux qui se trouve à La Côte-Saint-André en Isère durant la Première Guerre mondiale et c'est peut-être à cette époque que naissent les projets de faire de Villard-de-Lans un lieu idéal pour soigner les tuberculeux. De surcroît, le docteur Lelong est un ancien élève du professeur Léon Bernard qui est un des chefs de service de l'hôpital Laennec à Paris et un des grands spécialistes de la tuberculose après la Première Guerre mondiale.

[2123] Originaire de Martinique, il est perçu par les adversaires des tuberculeux comme le nouvel intrus chargé de les faire revenir. Il est l'objet de menaces à peine voilées et accepte de transiger (« ...La commission d'hygiène [de Villard-de-Lans] a décidé de faire une circulaire pour dénoncer l'attitude du docteur Suau et de demander à la population de lui faire la conduite de Grenoble [...]. Je crois que si Suau acceptait de prendre l'engagement écrit de ne plus s'occuper de tuberculeux pendant 5 ans [...] la Société des chalets de montagne pourrait peut-être l'utiliser pour la station d'enfants [...] ». Arch. dép. Isère, 119M14. Extrait de la lettre de Paul Cocat au préfet de l'Isère, 4 octobre 1926). Le docteur Suau s'engage à ne pas soigner des malades tuberculeux puis, avec l'orientation prise dans le soin des enfants, il achève sa carrière comme directeur d'une pension d'enfants à Villard-de-Lans.

La dernière catégorie d'acteurs, qui cherche à profiter de l'opportunité consistant à soigner les tuberculeux, est constituée par des personnes privées. Les uns vivent dans le canton. Dans la liste des loueurs d'appartement meublé de l'année 1930, on trouve Médine Joséphine Allibert (1872-ap. 1926) [2124]. Sa biographie est assez conforme à celles des autres logeurs : un couple modeste qui vit dans le Bourg de Villard-de-Lans. Pour cette femme, accueillir les patients du docteur Lelong, qui l'emploie comme cuisinière, est une opportunité pour compléter ses revenus. D'autres familles plus importantes font aussi le choix de soigner des tuberculeux. En effet, les registres d'Autrans comptent entre 1896 et 1900 trois décès dans ce que l'officier d'état civil nomme un « *sanatorium* ». La présence de l'établissement est confirmée par des mentions dans deux guides touristiques en 1899 et 1902 ainsi que par une réclame de 1897 [2125]. Il s'agit en fait de l'hôtel tenu par Benoît Bernard (1853-ap. 1936) [2126]. Cet homme bien possessionné mène de front l'hôtellerie et l'agriculture. Pour assurer son développement, il choisit de désigner son établissement comme un *sanatorium* ce qui montre que soigner devient un atout pour faire fructifier ses affaires (7 francs par jour quand une chambre d'hôtel est à deux francs et un dîner à trois francs dans le meilleur hôtel de Villard-de-Lans au même moment). En qualifiant ainsi son hôtel, il affiche une stratégie de développement. Cette initiative personnelle montre sa capacité à être informé de la demande

[2124] Elle est la fille de Pierre (1839-ap. 1911) qui est un cultivateur au hameau des Pouteils. Elle épouse Alfred Beaudoing, un très petit cultivateur avec 1,3 hectare en 1914 qui se présente cependant au concours spécial de la race bovine en 1905 et qui est également gantier. Au sein de ce couple pluriactif, il y a deux pensionnaires de douze et treize ans originaires de Grenoble en 1906. L'âge surprend, il ne s'agit pas d'enfants en bas âge et peut-être faut-il penser à des enfants malades ou fragiles envoyés au grand air. De surcroît, Médine Joséphine est cuisinière et elle l'est chez le couple Lelong. Ainsi les pensionnaires qu'elle peut accueillir au début des années 1920 pourraient être des patients de son employeur. Ce point est confirmé par un extrait de la lettre ouverte du maire Masson qui écrit que « Des malades ayant été installés par le docteur [Lelong] non seulement à La Tremblaye, mais dans les hôtels, villas et appartements… ». Jules MASSON, « Aux populations du Canton de Villard-de-Lans », archive citée.

[2125] Un « Sanatorium dont la réputation n'est plus à faire » pour A. DE LAGRANGE, *Guide rose illustré du Dauphiné et des Savoie*…, ouvrage cité, p. 138. La réclame indique que « cette installation a pour but de mettre en valeur les admirables ressources que présentent les Alpes dauphinoises dans le traitement de la tuberculose viscérale ou osseuse, de l'anémie, des convalescences prolongées *etc*. […] ». 4e de couverture du *Dauphiné médical*, n° 7, juillet 1897.

[2126] Le père de Benoît Bernard est cultivateur à Andrevière à Autrans et lui-même est un grand propriétaire terrien puisqu'il possède près de quarante hectares de terres qu'il doit mettre en fermage partiellement. Auparavant, en 1878, il a épousé Marie Augustine Blanc-Brude (1855-ap. 1936). Le père de celle-ci est un aubergiste d'Autrans, dont l'établissement est recommandé dans les colonnes du *Dauphiné* (« on dîne très bien », voir *Le Dauphiné*, n° 994, 1881). Cette reconnaissance est telle que lorsque « L'un des plus estimés maître d'hôtel de la montagne, M. Blanc vient de mourir… », *Le Dauphiné* s'en fait l'écho et montre que l'hôtel est repris par la famille dont Bernard est le gendre (*Le Dauphiné*, n° 1 691, 1893). Un changement dans la dénomination intervient en 1885 car, jusqu'au tournant du siècle, Benoît Bernard est toujours « hôtelier ». Ce changement sur une longue durée pourrait signifier qu'il aspire à autre chose et c'est en effet l'époque où le *Guide Joanne* mentionne en tête des deux ou trois établissements autranais, l' « Hôtel Bernard » (Paul JOANNE, *Le Jura, la Savoie, le Dauphiné*, 1899, ouvrage cité). Le second intérêt de Benoît Bertrand est que, dans les recensements suivants, ses différents garçons reprennent l'affaire. Dans pratiquement chaque recensement un employé complète la main-d'œuvre familiale ce qui montre qu'il y a du travail. En effet, en plus de la saison d'été, Autrans devient dès avant la Première Guerre mondiale un lieu où l'on pratique le ski ce qui amène à l'hôtel Bernard un nombre régulier de clients. Le fait qu'Henri Duhamel précise que Bernard tient un *sanatorium* est une information importante car elle montre le type de clientèle auquel l'individu cherche à s'adresser pour accroître son développement.

sociale. Elle peut passer par le médecin Ollivier qui démarche dans la région pour trouver un lieu où faire soigner les malades par des religieuses de Saint-Antoine.

À côté d'acteurs locaux, le marché de la tuberculose est également l'objet d'investissements immobiliers [2127]. C'est en avril 1925 qu'est créée la *Société des chalets de montagne* par Pierre-Ferdinand Dupuy, un architecte qui réside à Annemasse et qui est très vraisemblablement l'un de ceux qui édifie le complexe pour tuberculeux du plateau d'Assy au nord de l'axe qui relie Sallanches à Chamonix en Haute-Savoie [2128]. La destination de l'immeuble de La Tremblaye au hameau des Pierres, en hauteur du Bourg de Villard-de-Lans, est transparente puisque cette « maison de trois étages et combles [comprend] à chacun des trois étages sept pièces au midi et cinq pièces au nord » [2129]. L'architecture est bien celle d'un chalet dont le modèle est inspiré par la Suisse et dont l'orientation au sud a pour fonction de permettre aux patients de s'exposer au soleil [2130]. Le montage financier rassemble des industriels de la région grenobloise comme Séverin Reynier, un gantier grenoblois, Pierre-André Matussière ou encore Robert Verdet-Kleber (1892-1970), un industriel de Rives lié au système touristique car il préside l'*Automobile club dauphinois* [2131]. Les autres administrateurs sont François-Michel Lelong, un industriel lyonnais, ainsi que le docteur Lelong. Celui-ci réitère donc les modèles de développement de son maître Dumarest qui avait convaincu des industriels lyonnais d'investir à Hauteville [2132]. L'esprit philanthropique du docteur Lelong connaît donc ses limites. L'établissement ouvre à la fin du mois de juillet 1925 ce qui entraîne un dépôt de plainte du maire de Villard-de-Lans le mois suivant au motif que les promoteurs ont menti sur la demande de fourniture en eau (ils auraient mentionné l'ouverture d'une pension de famille). En septembre 1925, la commune coupe l'alimentation en eau et une campagne de presse orchestrée par Pierre Chabert, en dépit de ses dénégations, est lancée. Cela entraîne des discussions orageuses entre des notables de Villard-de-Lans et les principaux actionnaires de la *Société des chalets de montagne*. Elles aboutissent en février 1926 au rachat des parts par une souscription publique à laquelle Pierre Chabert fournit le

[2127] En 1892, le projet touristique à Saint-Nizier fait mention d'un projet de *sanatorium*.

[2128] Voir Centre de Recherche et d'Etude sur l'histoire d'Assy, « Les Sanatoriums du plateau d'Assy », dans *Bulletin du CREHA*, n° 3, 1999. Une synthèse est disponible en ligne sur le site de l'Office du tourisme de Passy, « L'architecture moderne. Les anciens sanatoriums », voir https://passy-culture.com/wp-content/uploads/2009/10/PASSY-ASSY-MMAI-TOBE1.pdf (consulté le 1er juin 2011).

[2129] *Les Petites affiches de Grenoble*, n° 38, 11 juin 1925, p. 5.

[2130] Voir Dave LÜTHI, « L'influence du bon air sur l'architecture. Une " guérison formelle " ? Apparition du sanatorium alpin en Suisse 1880-1914 », dans *Revue de géographie alpine*, n° 93-1, 2005, pp. 43-52.

[2131] La liste des actionnaires se trouve en Arch. dép. Isère, 9U2 926. Déclaration de souscription et versement devant maître Gollin à Grenoble, 28 avril 1925.

[2132] Dominique DESSERTINE et Olivier FAURE, *Combattre la tuberculose*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1988, 244 p.

complément financier pour pouvoir commencer à faire partir les tuberculeux et envisager le développement rural à partir d'une autre catégorie de personnes à soigner [2133].

Il y a donc bien un marché de la tuberculose qui se met en place de la fin du 19e siècle au début des années 1920 dans le canton de Villard-de-Lans et qui représente une opportunité de développement [2134]. Les acteurs sont, *mutatis mutandis*, assez semblables à ceux présents un demi-siècle plus tôt dans le processus, bien différent *a priori*, de la reconnaissance de la race bovine de Villard-de-Lans. Les médecins représentent un groupe professionnel au savoir spécifique qui participe à ce mouvement comme les vétérinaires dans le cas de la race bovine. Le bio pouvoir dont ils se sont investis les met dans une position-clé [2135]. De manière simultanée, ils confortent l'emprise des notables par leur savoir qui leur permet aussi de chercher à s'affranchir pour devenir de nouvelles catégories de dirigeants. Mais Lelong et Suau n'y parviennent pas et ils doivent se soumettre ou se démettre. La seule différence par rapport à l'élevage bovin est que les habitants qui logent des voyageurs éventuellement malades sont moins visibles. Ils apparaissent fortuitement, lorsqu'il y a une difficulté mais un faisceau d'indices montre qu'ils sont bien là à Villard-de-Lans. Quand un hôtel d'Autrans, situé dans un lieu qui correspond au modèle du territoire recherché (fermé par des montagnes et avec la présence importante de résineux), est qualifié de *sanatorium* à la fin du 19e siècle ; quand le maire de Villard-de-Lans en 1910 demande de ne pas accueillir autant de malades ; quand au milieu des années 1920 un particulier voit son alimentation en eau coupée parce qu'il accueille le docteur Suau ; quand des logeurs hébergent manifestement des malades, ce qui se devine par l'identification de l'employeur de Médine Joséphine Allibert ou le fait que d'autres ne demandent pas de certificat de non contagiosité (le phénomène touche un simple cultivateur ou un grand hôtelier local) ; quand le spectre de la tuberculose bovine est agité en 1925 pour provoquer une nouvelle union sacrée au sein des cultivateurs, alors il est possible d'envisager qu'une voie de développement rural commence à se mettre en place autour du fait

[2133] La chronologie est constituée à partir des pièces dans Arch. dép. Isère, 119M14 (voir également Arch. dép. Isère, 2O549/2). Les courriers des principaux acteurs s'ajoutent aux extraits des délibérations du conseil municipal de Villard-de-Lans ainsi que des notes de synthèse et des comptes rendus d'assemblées générales, tous partiaux mais qui, croisés, permettent de suivre de manière précise l'affaire.

[2134] Le maire et conseiller général du canton, Jules Masson, le dit bien dans sa lettre ouverte aux habitants du canton. Il s'agit, après avoir expulsé les tuberculeux, cette « clientèle de luxe », « de remplacer cette clientèle à laquelle cette dernière [hôteliers et logeurs] renonçait par une autre qui fût au moins aussi nombreuse et aussi rémunératrice ». Jules Masson, « Aux populations du Canton de Villard-de-Lans », archive citée.

[2135] On rejoint donc les travaux de Jacques Léonard (voir LEONARD, *La Médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, 386 p.).

de soigner [2136]. Elle est brutalement interrompue pour être réorientée, ce qui lance tôt le canton de Villard-de-Lans dans une direction originale.

2.3.2 Cinq années décisives (seconde moitié des années 1920)

À partir de 1926 et jusqu'au classement de Villard-de-Lans comme station climatique, une autre voie du développement rural se construit autour du soin [2137]. Deux aspects majeurs permettent de comprendre l'évolution postérieure de la commune et du canton durant pratiquement un demi-siècle.

Le premier est celui d'une réorientation de l'offre de soin, des tuberculeux vers les enfants. En effet, Villard-de-Lans devient en novembre 1926 une station unique, spécialisée pour le séjour d'hiver d'enfants délicats et convalescents. La place des enfants est l'objet de toutes les attentions. En 1903, l'Œuvre Grancher cherche à les préserver de la tuberculose. A Paris, le professeur Léon Bernard est notamment actif pour trouver des solutions afin de séparer les très jeunes enfants, pas encore contaminés, de leurs parents malades. « L'enfant sain est ce qu'il y a de plus précieux pour l'avenir de nos sociétés modernes » écrit le docteur Robert Pierret et c'est pourquoi, à Villard-de-Lans, l'objectif est « d'éloigner le tuberculeux de l'enfant » [2138]. C'est donc un splendide retournement qui s'effectue. Après être passée pour inhumaine car désireuse de se débarrasser des malades, la commune se pare des atouts de la mère protectrice en faveur des plus fragiles. Cela lui permet de légitimer toutes les mesures qu'elle prend car tout est dorénavant en fonction de leurs intérêts. Les décisions prises durant l'année 1926 attestent du changement. Au début de l'année, une clinique voit le jour [2139]. Au

[2136] Dans son article rédigé *a posteriori*, donc sujet à caution, Pierre Chabert explique que l'enquête qu'il mène, avec Lefrançois et les facteurs des PTT, l'amène au chiffre de 180 tuberculeux en 1923 et 260 l'année suivante. Peu importe l'exactitude des chiffres, le marché des tuberculeux qui séjournent longtemps est bien réel dans la commune, au Bourg et dans les hameaux (d'où la présence des facteurs). Voir Pierre CHABERT, « La bataille de Villard-de-Lans 1923-1933… », source citée, p. 40.

[2137] Voir Arch. dép. Isère, 119M14.

[2138] Robert PIERRET, « Le Système de Protection de Villard-de-Lans contre la Tuberculose », dans ANONYME, *Un voyage d'Etudes de Médecins Français* …, source citée, p. 13.

[2139] « On y trouve une installation de radiologie une organisation toute moderne d'un service de chirurgie, qui sera mis à la disposition des enfants qui pourraient en avoir le besoin accidentel et des locaux d'isolement pour les maladies éruptives ou contagieuses », dans ANONYME, « Villard-de-Lans. Station d'altitude d'hiver pour enfants (1 050 mètres) », dans *La Presse thermale et climatique*, 1er décembre 1926, pp. 709-717 (p. 710). L'auteur de l'article est très vraisemblablement Robert Pierret puisqu'il siège au comité de rédaction. Cet équipement performant est à mettre en rapport avec les mêmes innovations, plus tôt, en Suisse (Voir Florian KISSLANG, « L'implantation des rayons X dans le cadre du tourisme médical vaudois (1896-1920) », dans

printemps, un voyage se déroule à La Bourboule où le docteur Pierret officie. Il réunit les principaux hôteliers afin de les gagner à la nouvelle cause et aux nouvelles orientations du développement. À la fin du mois de mai, un nouveau règlement d'hygiène est édicté et il est étendu ensuite à toutes les autres communes du canton. En septembre, un bureau municipal d'hygiène est organisé puis il est complété en octobre par la création d'un comité médical consultatif [2140]. L'inauguration peut donc se dérouler en novembre et Villard-de-Lans peut se spécialiser dans la prise en charge d'une clientèle particulière. Ce type d'activité complète le système touristique. Après la saison d'été, voici une saison d'hiver, jusqu'alors d'abord le fait de Grenoblois, qui dure de longs mois. Pierre Chabert, derrière sa préoccupation de la santé des enfants, voit d'abord les retombées économiques et il encourage un séjour de mi-saison [2141].

Toute une organisation se met en place. Les enfants font une cure d'air et profitent du soleil. On ajoute des activités gymnastiques et sportives à proximité des sapins plantés au plus près des lieux de séjour. Enfin, un soin particulier est donné à l'alimentation grâce aux ressources bovines et laitières du canton. De surcroît, il convient de ne pas perturber trop fortement la scolarité des jeunes patients [2142]. L'organisation repose sur deux types de structures, des hôtels et des pensions d'enfants. Les premiers sont composés d'abord de *l'Hôtel de l'Adret* [2143]. Il s'agit de l'ancien *sanatorium* clandestin de La Tremblaye situé au hameau des Pierres. Il bénéficie d'équipements perfectionnés dès 1926 [2144]. Le changement de

---

Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT [dir.], *Le tourisme suisse et son rayonnement international (19e-20e siècles)*, ouvrage cité, pp. 153-169).

[2140] Le Comité est composé « de personnalités éminentes de nos Facultés et de nos hôpitaux » (Pierre CHABERT dans ANONYME, *Un voyage d'Etudes de Médecins Français* …, source citée, p. 19. Les années suivantes, un papier à en-tête contient dans la partie gauche la liste des personnalités, véritable rempart de sommités contre le retour de la tuberculose.

[2141] « Il est un point sur lequel je me permets d'insister : c'est une grande erreur d'envoyer les enfants, comme les adultes, séjourner à Villard-de-Lans, uniquement pendant la saison d'**hiver** et celle d'**été**, alors qu'il est démontré que l'**automne** est de toute beauté dans le massif du Vercors (soleil méditerranéen, absence de pluie et de vent, temps doux) et que d'autre part le **printemps** succède rapidement à l'hiver et qu'il est particulièrement marqué par la végétation rapide des forêts de sapins produisant des émanations balsamiques […]. Il y a donc grand avantage à faire profiter la clientèle des prix très favorables de séjour consentis pour le printemps et l'automne ; ainsi un nombre beaucoup plus considérable de personnes pourra bénéficier des conditions climatologiques de la station de Villard-de-Lans et de son organisation de protection » Pierre CHABERT, dans ANONYME, *Un voyage d'Etudes de Médecins Français* …, source citée, p. 23 (tout l'extrait en italique pour attirer l'attention du lecteur ; les différentes saisons sont en gras en conformité au texte d'origine). Le professeur Bernard répond négativement quelques pages plus loin en ce qui concerne l'automne. L'intérêt médical ne saurait se confondre totalement avec la logique économique.

[2142] Voir ANONYME, *Un voyage d'Etudes de Médecins Français* …, source citée et Marion VIVIER, *Maisons d'enfants du Vercors*, ouvrage cité.

[2143] Voir ANONYME, *Un voyage d'Etudes de Médecins Français* …, source citée, pp. 23-26.

[2144] « On y a organisé une galerie d'héliothérapie fermée avec des verres spéciaux perméables aux rayons actiniques, des lampes à ultra-violet, un service d'électrothérapie… ». ANONYME, « Villard-de-Lans. Station d'altitude d'hiver pour enfants (1 050 mètres) », dans *La Presse thermale et climatique*, source citée, p. 710. Pour les enfants les plus fragiles ou pour lesquels des suspicions de maladie existent, Le Petit Adret est un espace de mise en quarantaine, une sorte de lazaret de luxe.

nom ne vise pas seulement à effacer les traces du passé proche, il cherche également à donner le ton du nouveau développement recherché. Situé sur un versant ensoleillé, l'*Hôtel de l'Adret* peut se définir comme un « palace » qui, après des travaux importants en 1928 et 1929, s'adresse « à la clientèle aisée » [2145]. Pierre Chabert acquiert en 1931 cette propriété de la commune de Villard-de-Lans mais il la cède très vite. D'autres hôtels emboîtent le pas et, à côté de l'*Hôtel de Paris* de la famille Magdelen et de l'*Hôtel du parc* de la famille Guichard, d'autres grands établissement se créent qui cherchent, comme à l'Adret, à privilégier l'exposition au soleil. Au moins un architecte de *sanatorium* officie à Villard-de-Lans [2146].

De surcroît, les premières pensions d'enfants se mettent en place. Celle tenue par Geneviève Auffray (née en 1902) inaugure le mouvement. Fille d'un auditeur au conseil d'État et député de Paris, c'est une jeune femme qui fréquente la bonne société parisienne d'alors qui décide à 27 ans de s'installer à Villard-de-Lans. Elle doit venir grâce aux relations de Robert Pierret qui vit à Paris et qui est introduit dans les meilleurs clubs de la capitale ou de Pierre Chabert, également parisien, qui fréquente les mêmes endroits [2147]. Elle s'installe dans un premier temps derrière l'église de Villard-de-Lans d'où le nom de la pension du Clocher, rue Abbé Ravaud. Geneviève Auffray est secondée par un personnel entièrement italien car elle serait partie en Italie pour devenir infirmière et aurait fait la connaissance de Maria Lussiana (née en 1897) qui avait suivi des études en Suisse sur la nutrition [2148]. Sa pension est complétée par d'autres établissements où apparaît de nouveau la place des

---

[2145] Pierre CHABERT dans ANONYME, *Un voyage d'Etudes de Médecins Français* …, source citée, p. 26. On pourra comparer les photographies entre *La Presse thermale et climatique* (1926) et le *voyage d'Etudes de Médecins Français et Etrangers* (1929) qui montrent l'ampleur des travaux entre les deux dates.

[2146] Ils sont présent dès le « Rôle des anciennes contributions et taxes assimilées » de 1930. Le Splendid hôtel est construit en 1928-1929 par Paul-Romain Charvet. Des liens avec l'hôtellerie de luxe située à Aix-les-Bains, où se rend Pierre Chabert, sont à creuser. En 1936, Jean Guibert, natif d'Aix-les Bains est à Villard-de-Lans. Or le *Guide Joanne* de 1890 mentionne un Guibert qui dirige le *Grand Hôtel* dans cette localité. De surcroît, son épouse est Marie-Thérèse Rossignoli (née en 1892) et le *Guide Joanne* de 1886 note que le *Splendid hôtel* d'Aix-les-Bains est tenu par G Rossignoli. D'autres viennent de plus loin comme Wodiska, d'abord installé en 1921 à Autrans, puis qui se rend dans le chef-lieu du canton.

[2147] Au même moment, Pierre Chabert est en pourparlers avec l'entourage de la baronne Edouard de Rothschild car cette dernière voudrait installer une de ses œuvres pour des enfants pauvres contenant 60 lits. Différents lieux sont envisagés, à Villard-de-Lans, à Lans dans la maison de Pierre Chabert, à Jaume ou dans une maison qui appartenait à Amar entre Méaudre et Lans (Voir Gilles DELLA-VEDOVA, « D'un espace l'autre : être Pierre Chabert (1875-1971) », intervention à *Ancrages multiples et positions de pouvoir (19e-21e siècles)*, communication citée. Lettre de Pierre Chabert au buraliste David de Villard-de-Lans le 10 mai 1929. Archive privée Damien Silvestre-Pottin). Le modèle de Megève est ici particulièrement visible (Pour une comparaison entre Villard-de-Lans et Megève, voir Raymond BALSEINTE, « Megève ou la transformation d'une agglomération montagnarde par les sports d'hiver », dans *Revue de géographie alpine*, n° 47-2, 1959, pp. 131-224.

[2148] Voir Christine BACCON, *Le climatisme dans le Vercors, objet de patrimoine*, mémoire cité, témoignage de Madame Bertrand. C'est en mai 1932 qu'elle acquerrait vingt hectares et que, de septembre 1932 à mai 1934, une nouvelle grande pension est construite. Elle est édifiée par l'architecte Pouradier-Duteil et des vitraux sont commandés à l'artiste Marguerite Huré sur le thème de l'enfance (Pouradier-Duteil et Huré travaillent au même moment sur la chapelle de l'ancien séminaire de Voreppe ; voir Véronique DAVID, « Marguerite Huré, précurseur de l'abstraction dans le vitrail religieux », dans *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 3, 2003, consulté le 15 mai 2012). Elle prend le nom de *Le Clocher*, l'établissement initial devenant *Le petit clocher*.

femmes. Elles se situent à Villard-de-Lans et à Lans dont Pierre Chabert est le maire [2149]. Il est clairement à l'origine de ces initiatives. Enfin, une dernière structure se trouve à Andrevières à Autrans qui est semblable au *Petit Adret* de Villard-de-Lans mais moins perfectionnée. Il s'agit d'un lieu où de jeunes enfants, non accompagnés, sont encadrés par des infirmières qui apparaissent en effet dans le recensement de 1931 [2150].

Ainsi, soigner devient la base d'un nouvel élan au développement rural. À Villard-de-Lans mais également à Lans et à Autrans et le phénomène ne fait que s'amplifier par la suite. La seconde moitié des années 1920 est un temps d'impulsion décisif puisque, comme le remarque Blache, la commune passe de 220 lits disponibles pour les enfants en 1925 à 1 080 quatre ans plus tard [2151].

Le deuxième aspect majeur est la place occupée dans ce nouvel aménagement par les notables locaux et en particulier par Pierre Chabert. Celui-ci se trouve aux portes du « Paradis des enfants », pour reprendre le nom de la station au début des années 1930 [2152].

Pierre Chabert est en effet un homme capital durant l'entre-deux-guerres dans le canton. Il présente touts les critères qui définissent le notable. Son capital familial le fait hériter d'un nom. Descendant d'une puissante famille marchande locale, enrichie dans l'exploitation du bois, présente à Méaudre ou à Lans, et qui investit également le domaine du droit. La multirésidence est une autre caractéristique. S'il vit à Nice puis à Paris (rue Magellan, à proximité de l'avenue Georges V, puis boulevard Hausmann), il possède aussi une superbe propriété à Lans [2153]. Il se déplace très rapidement, envoie un nombre important de courriers ce qui l'amène à être tout à la fois pour une même affaire dans le canton, à

[2149] Louise Duburcq (née en 1870) est mentionné dès 1929 mais elle ne figure que dans le recensement de 1936. C'est la belle-mère du suisse Jean Pfeister mentionné par Georges Perec dans *W*. Celle de Lans, Marie Boeuf (née en 1902), tient son établissement aux Vernes en 1931 puis disparaît.

[2150] Andrevière devient un préventorium c'est-à-dire un établissement chargé de soigner les enfants avec une primo infection mais non contagieuse. Le recrutement social est plus modeste et le projet s'étend des années 1930 aux années 1940 (voir Docteur GRUNWALD, « Une belle réalisation du conseil général de l'Isère. Le Préventorium d'Autrans » dans *Renaissance sociale*, novembre 1947, pp. 8-9. Voir Arch. dép. Isère 7 501W1-9 où se trouvent les archives du conseil général relatif au préventorium d'Autrans ; voir également 7 652W1).

[2151] Jules BLACHE, « Grande-Chartreuse et Vercors », dans *Bulletin de la Société Dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, tome 28, 1932, pp. 32-33 (cité par Marion VIVIER, *Maisons d'enfants du Vercors*, ouvrage cité, p. 21).

[2152] Voir Gilles DELLA-VEDOVA, « D'un espace l'autre : être Pierre Chabert (1875-1971) », intervention à *Ancrages multiples et positions de pouvoir (19e-21e siècles)*, communication citée.

[2153] À Lans se trouve sa propriété Champfleuri connue grâce à un morceau de plan cadastral de l'entre-deux-guerres (Archives familiales O. de Boutiny). Elle comprend une maison de deux bâtiments et un parc. De petits sentiers permettent de se rendre soit à un tennis, soit vers un croquet. Ces loisirs d'origine anglo-saxonne, signes ostensibles de l'appartenance à la bonne société, sont complétés par une pièce d'eau suffisamment grande et profonde pour pouvoir se déplacer en barque. L'artificialisation de l'espace prend la forme d'une grotte. Nous sommes tout à fait en présence du space consumming mentionné par Pierre Bourdieu : « ... La consommation plus ou moins ostentatoire d'espace étant une des formes par excellence de l'ostentation du pouvoir ». Pierre BOURDIEU, « Effets de lieu », dans Pierre BOURDIEU [dir.], *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993, 1 461 p.(p. 252).

Grenoble, à Paris et à l'étranger. Localement, il a des représentants qui sont ses yeux et ses oreilles et qui disposent d'une certaine marge d'autonomie [2154]. Il exerce sa fonction de notable par l'existence de réseaux qui vont des enfants du village, dont il est le parrain, aux organismes de tourisme où il occupe des responsabilités à l'échelle nationale [2155]. Sa notabilité repose sur une fortune considérable qui en fait l'homme le plus puissant du canton grâce à ses affaires [2156]. Cela l'amène à avoir ses entrées dans les ministères et dans les préfectures. Il donne ainsi du « cher ami » au préfet de l'Isère Joseph Desmars [2157]. Notable encore par cette délégation qu'il occupe dans la sphère politique locale puisque Pierre Chabert devient le maire de Lans en 1925 puis en 1929 et, enfin, conseiller général du canton en 1931. Cela ne l'empêche pas d'écrire qu'il ne se « soucie nullement du corps électoral » [2158].

Un signe de son pouvoir est sa recherche du contrôle de l'eau. À Lans, en septembre 1919, le conseil municipal de Lans cherche à moderniser l'adduction d'eau au village. Relancé en 1921, le projet est établi par Alfred Rome, architecte départemental, un parent proche dont le nom figure sur les faire-part de décès de la famille Chabert. Le 10 septembre 1922, le jour où le conseil municipal vote le budget pour entreprendre les travaux, Pierre Chabert acquiert le terrain où se trouve la source. Le réseau qu'il construit s'appuie sur le travail réalisé par son parent. Le but est d'alimenter la pièce d'eau de Champfleuri à Lans et de se placer dans une position de pouvoir. En septembre 1926, le cahier des charges oblige les habitants à se plier à ses *desiderata*. De ce fait, les particuliers qui se branchent sur sa canalisation doivent « fournir la preuve qu'aucun malade tuberculeux ne réside chez eux » et « exiger de tout

[2154] C'est le cas en particulier d'Auguste Valeron (né en 1879), agent-voyer c'est-à-dire responsable de l'entretien des chemins vicinaux puis ingénieur du service vicinal. Sa fonction en interface en fait un relais important pour Pierre Chabert. Fonctionnaire, donc en lien avec la préfecture, il est également sur le terrain ce qui le conduit au quotidien à voir ce qui se fait et à écouter ce qui se dit. Dans l'affaire du *sanatorium* clandestin, Pierre Chabert lui demande de prendre « note attentivement de tous les faits qui ont été rapportés, de façon à ce que si un enquêteur vient sur place on puisse immédiatement invoquer les dits faits » (Extrait de la lettre de Pierre Chabert à Auguste Valeron du 8 septembre 1925. Archives privées Damien Silvestre-Pottin). Valeron est même son représentant car il est chargé de préparer les documents avant des réunions et de signer des documents. A plusieurs reprises, Pierre Chabert lui laisse procéder à l'achat de terrains autour de l'*Hôtel de l'Adret* « si ces terrains présentent un intérêt quelconque » (Extrait de la lettre de Pierre Chabert à Auguste Valeron 21 mai 1929. Archives privées Damien Silvestre-Pottin).

[2155] Bertrand LARIQUE, « Les débuts et déboires de l'organisation officielle du tourisme en France : l'expérience malheureuse de l'Office nationale du tourisme (1910-1935) » dans *Entreprises et histoire*, n° 47-2, 2007, pp. 73-92.

[2156] Avant la Première Guerre mondiale, il déclare avoir reçu trois millions de francs. De part et d'autre de la guerre, il fait office d'intermédiaire pour des compagnies nord-américaines ainsi qu'entre le gouvernement français et le groupe suédois Kreuger pour le monopole des allumettes durant les années 1920. Il a aussi des intérêts dans les mines de l'Ouenza en Algérie à partir de la fin des années 1920. Avant 1939, il estime que sa fortune est « de l'ordre de 60 millions de francs » (« Déclaration destinée à mes trois filles », le 28 juin 1952, deuxième feuillet, verso. Archives familiales O. de Boutiny).

[2157] Voir Arch. nat. 602AP Joseph Desmars et notamment 602AP/8. Joseph Desmars est nommé directeur de l'assistance et de l'hygiène publique en 1920 et l'année suivante il devient préfet du Finistère où il met en place 23 dispensaires antituberculeux. Il y a une parfaire adéquation de vue entre le préfet et Pierre Chabert.

[2158] « Les braves gens de Lans me connaissent bien mal s'ils se figurent qu'en faisant graver mon nom sur le bassin de la place avec une mention flatteuse ils m'amèneront à une certaine décision » (Extrait de la lettre de Pierre Chabert à Auguste Valeron, le 9 juin 1927. Archives privées Damien Silvestre-Pottin).

séjournant un certificat de non-contagion qui sera soumis à l'appréciation d'un médecin de la région choisi par M. Pierre Chabert seul » [2159]. Ainsi, Pierre Chabert s'empare du contrôle sanitaire en le privatisant. Ce qui a réussi à Lans est réitéré à Villard-de-Lans quelques temps plus tard. Pierre Chabert fait réviser le système de distribution d'eau auprès des particuliers et des hôteliers ; la commune doit leur faire signer l'engagement de demander un certificat de non contagiosité au risque de voir leur distribution bloquée. Il fait procéder à des coupures au *sanatorium* de La Tremblaye puis auprès des hôteliers et des logeurs réfractaires à ses conditions. Il fait enfin rédiger un nouveau cahier des charges qui engage sur cinquante ans et qui stipule « de la façon la plus formelle que l'octroi d'une concession d'eau était subordonnée à l'interdiction d'attirer ou de recevoir des tuberculeux, à l'obligation d'exiger de toute personne, venant à un titre quelconque séjourner à Villard, un certificat de non contagiosité… ». Pierre Chabert appuie le nouveau développement rural sur la maîtrise de l'eau [2160].

Ainsi la question de l'eau traverse les trois grands aspects du développement rural dans le canton de Villard-de-Lans, qu'il s'agisse de son drainage pour améliorer les prairies, de l'énergie qu'elle représente pour actionner les scieries, de son débit pour admirer les torrents du Furon, du Bruyant et de la Bourne, et de son contrôle pour dominer un tourisme de la santé.

La clef de voûte du nouvel aspect du développement rural que promeut Pierre Chabert s'appuie sur des piliers Le premier est composé par l'indéfectible ami Robert Pierret [2161]. Peut-être les relations entre les deux hommes datent-elles de leurs jeunes années lyonnaises ou, bien plus tardivement, lorsque Pierre Chabert s'est intéressé au système touristique. Robert Pierret est en quelque sorte le double de Pierre Chabert au plan médical. Médecin à La Bourboule, il est également très introduit dans les milieux parisiens. Il assure une publicité à Villard-de-Lans dans les revues médicales tandis que Pierre Chabert se charge des revues touristiques. Comme celui-ci, Robert Pierret est aussi un homme de terrain qui est le correspondant du comité consultatif médical. À ce titre, il siège à la Chambre d'industrie climatique qui se met en place après la création de la station climatique en 1930. Avec lui,

[2159] Arch. mun. Lans, dossier « Eaux avant 1956 ». Cahier des charges, clauses et conditions qui régiront obligatoirement toutes les aliénations d'eau à effectuer par M. Pierre Chabert, 9 septembre 1926.

[2160] Pierre CHABERT, dans ANONYME, *Un voyage d'Etudes de Médecins Français* …, source citée, p. 21. L'auteur a bien raison d'écrire que la « Question des Eaux est devenue la Base de l'Organisation de Protection de Villard-de-Lans ». Pierre Chabert offre son concours financier pour que la commune mette la main sur les sources privées (un modèle du nouveau cahier des charges se trouve en Arch. dép. Isère, 119M23).

[2161] Voir Gilles DELLA-VEDOVA, « Le développement touristique de Villard-de-Lans du milieu des années 1920 au début des années 1950 : les notables, clés du " Paradis des enfants " ? », article cité, pp. 221-222. Voir Arch. mun. Villard-de-Lans, carton « Climatisme 1913-1972 ». « Docteur Robert Pierret », sans date.

Pierre Chabert est certain de contrôler le secteur médical qui est son seul talon d'Achille. Les experts viennent au service des notables en même temps qu'ils acquièrent, grâce à ces derniers, un statut encore plus prestigieux. La même chose s'observe avec les jeunes médecins dont s'entoure Pierre Chabert. Les docteurs Romain Bajat et Roger Lefrançois ont une place importante. Le premier est le médecin d'hygiène chargé de viser les certificats de non contagiosité ou de faire procéder à des examens *in situ* afin de décerner le précieux papier. Sa fonction est capitale puisqu'il lui appartient, et à lui seul, « de décider si les arrivants peuvent ou non être admis « dans la station » [2162]. Chaque médecin peut procéder à des inspections. Alors que le docteur Lefrançois (né en 1898) est pratiquement absent du *Voyage d'Etude des Médecins Français et Etrangers* de 1929, il occupe une place accrue dans un texte postérieur où Pierre Chabert se met en scène pour raconter la « bataille de Villard-de-Lans ». Plus que les autres médecins, Lefrançois semble l'obligé de Pierre Chabert. Ancien interne des hôpitaux de Grenoble, il est proche du docteur Emile Hermitte qui est le président de l'Œuvre de protection de l'enfance en Isère. Installé jeune à partir de 1923 à Lans, dont Pierre Chabert est maire, celui-ci le fait emménager ensuite à Villard-de-Lans dans le nouvel hôtel des administrations où se trouve la clinique qui vient de se monter. C'est grâce à la station et à Pierre Chabert que Roger Lefrançois devient très rapidement un notable, élu en 1937 conseiller général du canton alors qu'il était un parfait inconnu quinze ans plus tôt. Dans son cas, comme dans celui de Bévière, mais avec plus de chance, son savoir spécifique lui permet d'accéder à la notabilité. Pierre Chabert s'appuie également sur Paul Cocat (1871-1947) qui est le fils de l'ancien maire et notaire de Villard-de-Lans. Avocat de formation, c'est lui qui est mobilisé pour toutes les questions juridiques d'autant plus qu'il est, au milieu des années 1920, bâtonnier. Il est aussi conseiller municipal de Grenoble depuis 1904 et, à ce titre, vice-président de la commission administrative des hôpitaux de Grenoble ; il est donc une connaissance proche du docteur Hermitte.

Au cours de cette période, le développement rural se trouve profondément encadré. Un dispositif règlementaire s'étend progressivement à tout le canton. Le bureau municipal d'hygiène est secondé par une commission cantonale et le nouveau règlement d'hygiène est étendu au reste du canton. L'encadrement passe également par le fait de s'abstraire des décisions de justice qui font perdre ses procès à Villard-de-Lans qui maintient pourtant

[2162] Docteur R. ROMAIN, « Renseignements médicaux », dans ANONYME, *Un voyage d'Etudes de Médecins Français* …, source citée, p. 38.

l'exigence du certificat de non-contagiosité [2163]. Le nouveau règlement général des eaux pour cinquante ans constitue également un corset pesant. À Villard-de-Lans, le classement de la station amène l'élection d'une chambre d'industrie climatique où les divergences entre les acteurs n'empêchent pas la prise de décisions qui pèsent sur l'ensemble des habitants [2164]. L'espace se trouve fortement sous le contrôle de ces nouvelles structures et d'autres moins visibles. Ainsi, dès 1928 la *Société pour le développement de la région de Villard-de-Lans* dont Pierre Chabert est le fondateur voit le jour [2165]. Les montages financiers se croisent l'année suivante avec la *Société des hôtels et chalets de montagne*, également fondée par Pierre Chabert quand il met la main sur l'*Hôtel de l'Adret.* La nouvelle société se nomme *Société immobilière et hôtelière de Villard-de-Lans* qui est une société anonyme au capital de neuf millions de francs. Il y a également la *Compagnie hôtelière de Villard-de-Lans*. En 1931, un « Plan et règlement d'extension de Villard-de-Lans » est envisagé par Robert et Jobert, géomètres à Grenoble [2166]. À partir de 1932, des actes de fondation de pensions d'enfants apparaissent puis en 1935 la *Société d'étude du téléférique de Villard-de-Lans* [2167]. Ces exemples montent que la période est décisive car elle jette les bases d'un nouveau développement rural qui consiste à soigner les enfants. Cette direction devient celle du « Paradis des enfants » pendant une cinquantaine d'années.

La période qui va de 1926 à 1930 est capitale car elle donne une nouvelle dimension au développement rural dans le canton, principalement à Villard-de-Lans mais également, à Lans et dans une moindre mesure à Autrans. Les conséquences se font sentir sur l'ensemble du canton. De plus, le jeu d'acteurs atteste de la vitalité de la notion de notable pour qualifier les acteurs au sein des évolutions qui se font jour. La notabilité n'est plus exactement celle du 19e siècle et la place des experts, ici des médecins, qui confortent les notables mais qui savent également se servir d'eux comme d'un marchepied, surgit à nouveau. Enfin, un jeu d'échelles donne à voir les différentes manifestations du développement rural. Il est très localisé au

[2163] Un article de 1963 parle de 34 procès perdus par la commune de Villard-de-Lans (voir Roger VIGNERON, « Le " mur " de Villard-de-Lans protège t-il encore le " Paradis des enfants " contre la tuberculose ? », dans *Le Progrès dauphinois*, lundi 15 juillet 1963).

[2164] Arch. dép. Isère, 119M23-25 et Arch. mun. Villard-de-Lans, carton « Climatisme 1920-1973 ». Procès-verbaux de la chambre d'industrie climatique du 10 novembre 1930 jusqu'en 1939 et 2e cahier 1940-1946.

[2165] Arch. dép. Isère, 9U2 927. Dépôt reçu chez maître Titrant le 7 septembre 1928. Les actionnaires sont la banque Charpenay de Grenoble (dont un membre de la famille Masson est directeur de l'agence à Villard-de-Lans), l'industriel Albert Cartier-Million, fondateur de Lustucru, le directeur du *Petit dauphinois*, les établissements Repellin-Traffort ainsi que les frères Barnier de la scierie éponyme à Autrans. Son objet est l' « aménagement des immeubles et droits immobiliers […], l'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, l'édification de toutes constructions, la location de tous immeubles, le tout spécialement pour hôtels, pensions, villas, instituts d'enfants malades ni tuberculeux, ni contagieux dans la région de Villard-de-Lans » (Acte du 13 août 1928) avec de nouveaux actionnaires qui apportent les biens fonciers d'Andrevière à Autrans.

[2166] Arch. mun. Villard-de-Lans, pochette orange, 11 p.

[2167] Voir Arch. dép. Isère, 9U2 927. Pochette « 1927 » et suivantes.

départ, sur un adret avec un hôtel et deux pensions pour enfants. Il se diffuse dans le Bourg ou à sa périphérie immédiate avec l'apparition de nouvelles institutions et de grands hôtels. Il touche également d'autres parties du territoire communal et les localités voisines. Une nouvelle caractéristique du système touristique vient de se mettre en place.

Soigner constitue une opportunité de taille dans l'histoire du développement rural du canton de Villard-de-Lans d'un siècle à l'autre. Elle revêt une dimension économique car elle est une activité comme les autres. Pour des acteurs locaux, peu visibles ou seulement de manière fortuite, la satisfaction de l'exigence de soin montre une nouvelle fois la capacité à se saisir de ce que le monde global et la société urbaine en particulier demandent. Autour de cet enjeu, des logiques de développement s'opposent. Elles conduisent à la victoire d'une option représentée par ceux dont les atouts notabilitaires sont les plus forts, ceux qui ont les réseaux et les différentes formes de capital nécessaires pour imposer leurs vues. Ainsi, l'entrée économique passe à une dimension sociale. Elle peut être complétée par une autre, politique. En effet, la politique de soin fait entrer le canton de Villard-de-Lans dans les territoires de la santé. Massif riche en bois et en bovins qui participent à une géographie agricole, le canton est aussi perçu comme un espace de santé dont l'importance ne cesse de se renforcer, avec les colonies de vacances, le développement des pratiques sportives ou avec la naissance du Parc naturel régional du Vercors. Enfin, dans quelques interstices, apparaît le rôle des femmes dans cette histoire du développement rural. Présentes dans la fabrication des fromages et dans le cadre d'un *domestic system* autour de la ganterie, elles ont également une place dans les activités de service et de soin qui poursuivent par la suite avec la direction des colonies de vacances.

Le système touristique repose sur différentes composantes. L'accroissement de l'accessibilité est une condition indispensable mais pas suffisante si le potentiel n'est pas mis en valeur. Trois opportunités ont pu être distinguées et soigner en fait résolument partie. L'exemple villardien montre que le soin est à intégrer dans une définition ouverte du tourisme. Afin de comprendre l'évolution du territoire étudié et sa singularité durant le 20e siècle, l'orientation sanitaire des années 1920 est essentielle. Vécue par les acteurs eux-mêmes comme une extension du tourisme, elle en comprend les différents critères qu'il s'agisse du logement, des activités et jusqu'à l'importance de la dimension technique soulignée par Cédric Humair et Laurent Tissot.

La présentation peut s'achever sur une approche synthétique du système touristique entre le dernier quart du 19e siècle et le premier tiers du 20e siècle. Quand Villard-de-Lans se destine aux enfants fragiles et qu'elle est classée en 1930, il s'agit d'une singularité mais pas d'une exclusivité, même si tous les visiteurs sont tenus de respecter des règles d'hygiène identiques. De surcroît, il s'agit d'un phénomène tardif. Il importe donc de ne pas occulter la place qu'occupent les autres formes de tourisme dans le développement rural. Leur importance s'apprécie en suivant trois chemins, celui qui consiste à savoir qui sont les visiteurs, celui qui précise les lieux investis par eux, celui, enfin, qui cherche à saisir les activités des villégiateurs.

La connaissance des touristes n'est pas aisée car un problème de documentation se pose [2168]. Cependant, à partir de 1888, *Le Dauphiné*, qui fait déjà la recension des voyageurs à Uriage, à Allevard et à La Motte-les-Bains, ouvre ses colonnes à d'autres lieux [2169]. C'est donc un moyen de voir la « saison » se dérouler. Elle commence à la fin du mois de juin et s'étire jusqu'en septembre. Le nombre de « villégiateurs » est difficile à évaluer car tous ne sont pas des touristes [2170]. Une répartition géographique montre l'ouverture du canton dès la fin du siècle puisque tous les continents sont présents (à l'exception peut-être de l'Océanie). Il s'agit de colons qui peuvent venir séjourner un temps en métropole mais également de voyageurs venus d'Amérique par exemple. De même, en Europe, rares sont les pays qui n'envoient pas certains de leurs ressortissants à Villard-de-Lans à la fin du 19e siècle. Dans la France de l'époque, peu de départements ne sont pas représentés. Mais, dans la liste, certains espaces émergent plus particulièrement. Le Sud envoie des voyageurs qui viennent en altitude pour échapper aux chaleurs estivales. Des habitants des deux bords de la Méditerranée

[2168] Il y a d'une part des sources narratives comme les guides ou la presse qui permettent de mesurer le nombre de voyageurs, mais tous ne sont pas des touristes, et ce ne sont que des évaluations quantitatives globales (voir le Tableau 74). Il y a une importante lacune en termes d'archives nominatives. Les registres des hôtels auraient tous disparus. Les traces qui les concernent manquent, sans parler de tous ceux qui séjournent dans des meublés.

[2169] « … C'est bien pourtant la seule statistique des Etrangers accourus chaque année en Dauphiné que les Sociétés alpines, sportives, artistiques, la presse et les municipalités pourront se rendre compte des résultats des efforts qu'elles font pour les y attirer […]. La liste doit donc être générale et comprendre tous les voyageurs. Dans cette liste, les voyageurs de commerce formeront chaque année un appoint fort variable […]. La statistique me semble devoir porter sur toutes les localités, qui, dans nos montagnes, peuvent exercer une attraction quelconque sur les étrangers [dont] le Villard-de-Lans, dont les hôtels et les villas vont fournir à cette statistique un contingent d'année en année plus important […]. Le but à poursuivre étant, avant tout, d'établir le nombre des Etrangers qui visitent les diverses régions du Dauphiné, il sera atteint lorsque vous aurez compté ceux qui auront séjourné au tout au moins passé une nuit dans les localités… ». Un vieux de la montagne, « Le mouvement des étrangers dans les Alpes », dans *Le Dauphiné*, n° 1 383, 1888.

[2170] Il faut compléter avec les voyageurs de commerce par exemple ou des hommes venus pour affaires qui composent une fraction, modeste, de l'ensemble. Il est impossible de quantifier précisément le nombre de personnes, d'une part parce que *Le Dauphiné*, quand on dispose de tous les numéros, n'a pas forcément entré toutes les listes qui peuvent arriver ; c'est ce qui explique, par exemple, qu'en 1895 il n'y a que 82 noms. D'autre part, la tenue du document laisse une marge d'appréciation. Ainsi, il précise le nombre de personnes d'un ménage mais, parfois, il note simplement « avec familles » ou il recense un couple « avec enfants ». Un essai de quantification a minima du nombre de voyageurs au tournant du siècle se trouve dans le Tableau 127 dans le dossier thématique 4 en annexe.

séjournent l'été dans le canton. La région parisienne est également très présente tout comme les départements du nord. Il s'agit de régions industrielles dont certains représentants aisés viennent passer la belle saison en montagne. Mais l'essentiel des voyageurs provient des départements proches du Vercors, notamment la Drôme, le Rhône et dans une moindre mesure la Savoie et les Hautes-Alpes. Enfin, les gros effectifs sont isérois. Une analyse à plus grande échelle montre une ceinture de localisations autour du massif. La composition sociale des villégiateurs de Villard-de-Lans est double [2171]. Il y a des professions liées à l'administration. C'est le cas de différents préfets, de conseillers multiples, de quelques sénateurs et des députés ainsi que de nombreux professeurs. Les officiers, encore plus nombreux, complètent ce premier groupe. Le second comprend les professions libérales. Le monde du droit est particulièrement représenté avec ses avocats, ses avoués et ses notaires. Il faut également faire une place au corps médical, des pharmaciens mais surtout des médecins, certains en famille, d'autres seuls ou accompagnés sans qu'il soit possible d'en savoir plus et, à la lumière des analyses précédents, il n'est pas interdit de penser que certains puissent accompagner des malades à la fin du 19e siècle. La bourgeoisie représente donc la forte majorité des villégiateurs. Elle se complète des commerçants et des négociants sans que l'on sache si ce sont vraiment de touristes quand ils sont seuls ou si ce sont des représentants de commerce, ainsi que des étudiants, certains peut-être fragiles des poumons, d'autres venus consommer l'espace et pratiquer des activités sportives. Les « couches nouvelles » figurent dans les listes, en particulier ces ingénieurs qui séjournent l'été. La liste peut également se compléter par une série d'artistes et de peintres qui viennent, peut-être en suivant les recommandations du *Guide Joanne* qui indique en 1890 que l'excursion qui mène de Grenoble à Villard-de-Lans est « recommandée surtout aux artistes » [2172]. Enfin, les religieux, catholiques et protestants, sont régulièrement présents.

Cette énumération dresse le portrait d'une véritable station qui présente une certaine homogénéité sociale. Les sources narratives viennent utilement compléter ce portrait. Marius Carle, par exemple, montre l'engouement dont Villard-de-Lans est l'objet : « Le Villard-de-Lans est devenu une station à la mode pour les enfants ; toute une marmaille s'y agite en juillet et en août […] Et puis il y a la mode ! Actuellement, dans un rayon de deux cent kilomètres autour de Grenoble, les mères de familles et les médecins vous affirmeront que le plateau de Lans est remarquable par la sécheresse don air, et que tous les enfants délicats y

[2171] Une profession ou une fonction est indiquée dans environ 5 % des cas. Les analyses sont donc des ébauches qui devraient passer par une identification plus fine des voyageurs.
[2172] Paul JOANNE, *Le Jura, la Savoie, le Dauphiné*…, source citée, p. 308.

trouveront le salut et la santé » [2173]. Ainsi, dès avant la Grande Guerre, non seulement soigner est bien devenu une opportunité forte dans le canton mais l'orientation d'un certain type de tourisme est déjà dans l'air. Le tournant impulsé par Pierre Chabert et consorts est donc à nuancer car l'orientation médicale est attestée avant les années 1920. Au sortir de la guerre, le nombre de personnes qui séjournent dans la station est évalué entre 600 et 700 personnes ce qui tendrait à montrer que les plus forts effectifs de 1890 et 1891 saisis à partir du *Dauphiné* sont les plus proches de la réalité [2174]. En 1926, les chiffres montent à 1 500 personnes et cette fois la saison d'hiver est intégrée dans les calculs [2175]. Avec les mesures prises, un contrôle plus précis est effectué mais aucune trace n'a été retrouvée en mairie. Du côté des particuliers, un seul registre a été identifié dans des fonds privés et on peut estimer qu'il livre des informations rétroactives [2176]. En premier lieu, il permet de connaître l'identité des logeurs [2177]. La double page qui suit la couverture dessine une aire de provenance des logés qui s'étend à toute la France, de Paris à Bordeaux mais où les Grenoblois sont les plus nombreux. Le séjour concerne des personnes isolées ou en famille qui reviennent. La famille Dulac est probablement aisée car en 1937 il y a une domestique et elle se rend chaque année, pour une durée inconnue, chez Alphonse et Thérèse Gaillard. II y a donc une ou plusieurs pièces aménagées pour les touristes et de taille importante puisqu'il faut loger la mère, les trois enfants et la bonne. Le système touristique continue à représenter une opportunité à différentes échelles sociales chez les acteurs du canton.

[2173] Marius CARLE, *Sur les routes des Alpes en automobile*…, source citée, p. 77.

[2174] Mais les chiffres de 1920 sont doublement sous-estimées, car il ne s'agit que de ceux de Villard-de-Lans et parce que depuis 1890 une saison d'hiver commence à se mettre en place. Les chiffres de 1920 sont établis à partir de la saison du 15 juin au 30 septembre (Arch. dép. Isère, 119M23. Extrait du registre du conseil municipal de Villard-de-Lans, le 20 juin 1920).

[2175] Arch. dép. Isère, 119M23. Extrait des registres du conseil municipal de Villard-de-Lans le 24 octobre 1926.

[2176] Voir les Illustration 11 et Illustration 12 dans le dossier thématique 4 en annexe (Archives privées Damien Silvestre-Pottin). Il s'agit d'un document officiel qui est un « Registre d'inscription des personnes étrangères à la Station » qui sert à la fois de registre de police et de perception de la taxe de séjour. Contrôlé par le maire de la commune, l'exemplaire en question date du milieu des années 1930 et, après la première page qui contient l'identité du logeur, les pages suivantes permettent de connaître l'identité des touristes.

[2177] Alphonse Lucien Gaillard (1886-ap. 1936) est le dernier des quatre enfants de Lucien Gaillard (1838-1894) et de son épouse Victorine Guillet (1849-ap. 1946). Le père est cultivateur aux Rambins, un hameau de Corrençon, qui appartient à une petite moyenne propriété puisque Pierre (1794-1846) possède 11,6 hectares en 1834. Les deux sœurs d'Alphonse Gaillard restent à Corrençon. L'aînée, Zoé (1872-1901), épouse un cultivateur de la commune et après son décès, c'est la sœur cadette qui se marie avec ce dernier. Un frère aîné, Marius (né en 1883), sort de la commune et peut-être est-il ce chauffeur mécanicien qui apparaît dans le recensement de 1926 à Villard-de-Lans. Alphonse Gaillard reste dans le canton, d'abord à Corrençon avec sa mère, puis à Villard-de-Lans où il « fait gendre ». En effet, en 1919, il épouse Thérèse Sophie Dodos dont le père, Joseph Honoré (1857-ap. 1936), est un petit cultivateur avec quatre hectares sur la matrice rénovée. Membre de la coopérative fruitière de Villard-de-Lans en 1924, son beau-père tire des revenus des revenus en étant également meunier. Il vit, en effet, au hameau des Blachons où un petit cours d'eau passe. Alphonse Gaillard continue ces activités mais il ajoute les ressources issues du tourisme car les Blachons se situent à proximité du hameau des Pierres où l'*Hôtel de l'Adret* puis les premières pensions d'enfants s'installent. Loger des visiteurs est un complément qui n'est pas négligé.

Les touristes sont de plus en plus nombreux au cours de la période et ils investissement progressivement l'espace cantonal. Pour ce qui concerne leur logement, un double mouvement voit le jour. Le premier part du centre qu'est le Bourg de Villard-de-Lans pour se rendre vers l'extérieur. Au début de la période, ils se rendent au cœur du Bourg, autour de la place centrale car c'est là que se trouvent les principaux hôtels. L'importance de la demande amène de nouvelles constructions. Si Alfred Guichard installe l'*Hôtel du Parc* dans le Bourg, les nouveaux bâtiments s'en éloignent. L'*Hôtel de Paris* est en lisière du Bourg et le surplombe. La hauteur du bâtiment a une dimension symbolique chez les Magdelen qui entendent être au sommet de l'hôtellerie, tant en quantité (100 chambres) qu'en qualité. C'est pourquoi le rachat du *sanatorium* de La Tremblaye et sa transformation en Hôtel de l'Adret est un coup dur pour eux car l'établissement, encore plus majestueux, se voit de loin sur son mamelon. Le tournant des années 1920 aux années 1930 voit donc une mise à l'écart volontaire des nouveaux acteurs du système touristique. Cette évolution n'est toutefois pas générale dans la commune et elle s'effectue à partir du nouveau pôle qu'est le hameau des Pierres qui, avec les années, s'élargit. Il y a deux pensions d'enfants qui s'implantent à proximité, tandis que le hameau des Jeandiats, entre les Pierres et le Bourg est également investi par ce type d'installation. Il y a donc une transformation de la commune ce que souligne bien l'emploi du terme de « station » [2178].

Dans le développement national du tourisme, la loi du 24 septembre 1919, qui porte sur la création de statons hydrominérales, climatiques et de tourisme, est un repère important. L'appellation permet aux communes sélectionnées de percevoir une taxe sur le tourisme afin de financer des aménagements qui visent à améliorer les conditions d'hygiène, notamment le traitement des eaux usées et l'urbanisme des localités. Le classement amène à des transformations significatives des territoires ruraux concernés. C'est le cas de Villard-de-Lans qui, dès 1920, demande à être classée en tant que station de tourisme. La commune y voit un moyen publicitaire supplémentaire et une modalité pour s'assurer une publicité. C'est ce que l'on peut du moins penser quand le directeur de l'Office national du tourisme écrit au préfet pour se plaindre que Villard-de-Lans ne mette pas en place le paiement d'une taxe de séjour. En effet, ce prélèvement est perçu comme dissuasif de la part des hôteliers car il rend le séjour des estivants plus coûteux. L'échec de 1920 amène une nouvelle tentative en 1926 mais cette

[2178] La presse d'avant 1914 parle également de « centre alpin », comme c'est le cas de *La Revue des Alpes dauphinoises.*

fois les conditions se sont modifiées puisque le péril tuberculeux est présent [2179]. C'est pourquoi, sous la houlette de Pierre Chabert et d'autres notables locaux comme Paul Cocat, un changement intervient en 1928 [2180]. L'année suivante, le docteur Labbé, de la faculté de médecine de Paris, se rend à Villard-de-Lans pour répondre à une grille d'analyse. Ses conclusions conduisent le préfet à procéder à une enquête sur la perception d'une taxe de séjour dont Pierre Chabert est chargé. Il y a une claire volonté de contrôle et, selon le rapport de ce dernier, il n'y a ni observation, ni déclaration. La déision de classement est finalement prise en 1930

Durant cette dizaine d'années, le tourisme dans son acception large, ou celui à destination des enfants fragiles et délicats, amène à des points d'attention. Le premier est celui de l'alimentation en eau afin d'assurer un débit suffisant pour la demande des villégiateurs [2181]. L'évacuation des eaux usées est un deuxième problème, également abordé par la question esthétique qui est la troisième dimension [2182].

Les touristes ne restent pas seulement dans le Bourg, ils se rendent dans tout l'espace rural. Cela amène à des conflits d'usage du sol. Il y a des accidents comme celui survenu à Méaudre et où la presse tourne en ridicule le maire [2183]. Derrière la dimension anecdotique le sujet est important car il met l'accent sur les usages de l'espace, entre celui consommé par des urbains et celui travaillé par les sociétés rurales. Ce sont les documents de simple police qui fournissent les observations du quotidien [2184]. Deux espaces sont notamment le lieu d'une concurrence. Ce sont d'abord les routes où la vitesse provoquée par les véhicules automobiles

---

[2179] L'administrateur-directeur de l'Office national du tourisme écrit au préfet le 28 janvier 1928 pour demander où en est le dossier de classement en station de tourisme et, sept mois plus tard, c'est le projet de classement climatique qui est retenu à la suite d'une lettre de Labbé, rapporteur au conseil supérieur d'hygiène (Arch. dép. Isère, 119M23).

[2180] Paul Cocat est également actif dans le dossier. Il écrit ainsi au préfet que « Le maire un peu affecté par un coup de téléphone que vous avez donné à son secrétaire est venu me trouver. Je l'ai rassuré ». Il montre dans la suite du courrier qu'il donne des instructions à Valeron. Enfin, il laisse comprendre que le projet d'embellissement peut rester à l'état de projet : « … C'est d'ailleurs inutile de l'avis de Labbé. Une station climatique doit obligatoirement faire dresser un plan ; mais une station peut être classée avant d'avoir un plan ». Arch. dép. Isère, 119M23. Extrait de la lettre de Paul Cocat au préfet, le 16 septembre 1929.

[2181] Il est en effet demandé un projet de nouveaux captages et des nouvelles adductions d'eau potable afin de satisfaire la clientèle.

[2182] Le point apparaît dès l'enquête de 1920 qui parle d' « embellissement » du Bourg de Villard-de-Lans. En 1928, l'inspecteur départemental d'hygiène écrit que : « Pour éviter l'essaimage des mouches aussi bien que les mauvaises odeurs, pour conserver aussi la beauté du site, qui est pittoresque, il est indispensable de procéder à cette couverture des conduites d'égouts » (Arch. dép. Isère, 119M23. Extrait de la lettre de l'inspecteur départemental d'hygiène au préfet, le 18 juin 1928).

[2183] *La Revue des Alpes dauphinoises* narre l'aventure survenue à deux voyageurs qui se déplacent en voiture à Méaudre et qui s'installent une semaine à l'orée des sapins sous une tente. Intrigué, le maire envoie le garde champêtre pour s'informer et la presse raille la « Sûreté générale » de Méaudre (*La Revue des Alpes dauphinoises*, n° 3, septembre 1901, pp. 67-68).

[2184] Arch. dép. Isère, 9U2 958-2 960. La source est intéressante, en dehors de la seule sphère touristique, car elle permet d'identifier les conducteurs qui travaillent pour des marchands de bois. Elle contient mille renseignements sur le quotidien du dtrafic sur les routes et les chemins.

met en danger les hommes et leurs attelages, plus lents [2185]. À l'inverse, les voitures craignent les charges de bois de ces véhicules. Ensuite, lors de promenades, à pied ou à bicyclette, les chiens non attachés effraient les dames et les jeunes enfants en excursion ce qui conduit la gendarmerie à verbaliser. Mais l'exploration va plus loin que dans la partie cultivée. Elle s'oriente également dans les forêts en direction des sommets [2186]. Il s'agit de dominer l'espace et d'en jouir [2187]. Plus rare et originale est la recherche des profondeurs [2188]. La spéléologie se développe dans les différentes cavités situées principalement le long de la Bourne qui font ainsi l'objet d'observations naturalistes ou géologiques. Avec celles d'Autrans, de Corrençon et de Méaudre, c'est une nouvelle modalité de l'exploit à l'image des alpinistes mais cette fois en direction du centre de la Terre. Dans leurs aventures, les premiers spéléologues sont guidés par des habitants[2189].

Avec les randonnées, les excursions ou la spéléologie, ce sont déjà les activités des touristes qui apparaissent. Ces derniers entretiennent une relation contradictoire avec le territoire qu'ils fréquentent. Le territoire parcouru doit être nouveau, il doit trancher avec ce que l'on connaît mais le visiteur cherche à reconnaître ce qu'il identifie déjà. C'est pourquoi les plus beaux paysages, selon les guides où les récits, sont ceux où l'on peut surplomber Grenoble. Se dépayser pour mieux se retrouver est une caractéristique du tourisme. L'entre-soi est un aspect recherché et il est vrai que les établissements construits à la fin des années 1920 et au début des années 1930, pour une part d'entre eux, se situent à l'écart du Bourg de Villard-de-Lans [2190]. Mais cette représentation de deux mondes différents est à nuancer. Il y a les multiples accrocs décrits dans les procès-verbaux de simple police mais, plus

[2185] Par exemple, la coupe des Alpes françaises se déroule en 1904 avec deux itinéraires qui passent dans le canton (*Les Alpes pittoresques*, n° 81, 1er octobre 1904).

[2186] Ce sont les sommets de la bordure occidentale qui reviennent régulièrement sous la plume des hauteurs, le Moucherotte, la Moucherolle, le pic Saint-Michel auxquels il est possible d'ajouter le col de l'Arc. À l'inverse, peu de textes ont été identifiés sur la bordure orientale où, pourtant, il est possible d'apercevoir les hauteurs de la bordure du massif central à partir des falaises d'Autrans.

[2187] C'est le cas par exemple de ce trajet qui « se fait sans peine sous les beaux ombrages des forêts qui tapissent ces gorges presque sauvages. La magnificence de la vue dont on jouit à Saint-Nizier est indescriptible ». Louis DELAROCHE, « Dans le massif du Villard-de-Lans », *Le Dauphiné*, n° 1 345, 1887.

[2188] Christophe GAUCHON, *Tourisme et loisirs liés au monde souterrain. L'exemple du Vercors*, mémoire de maîtrise sous la direction de J. Herbin, Institut de géographie alpine / Grenoble 1, 1987, 119 f°+ 11 f° d'annexe. Voir François de VILLENOST, « Les grottes de Villard-de-Lans et de la région de la Bourne », dans *Le Dauphiné*, n° 1 731, 1 732 et 1 733, 1893.

[2189] Cette fois, il est impossible de suivre l'individu nommé par l'auteur à l'aide des bases de données. Pierre Roche pourrait être celui qui, né en 1843, est en fait un drômois. Né à Saint-Martin-en-Vercors, il y vit avec sa femme et la naissance de ses enfants n'est pas déclarée à Villard-de-Lans ou à Corrençon comme sa fille Claudia (née en 1867), mentionnée par l'auteur quand elle a 22 ans. Domicilié un temps avec eux à Herbouilly, Pierre Elie Roche donne l'image d'un connaisseur des marges et donc, à ce titre, il est un bon guide pour les aventures spéléologiques de François de Villenost.

[2190] Un texte sur « La montagne matrimoniale » explique que la « saison » est aussi le temps des amours entre gens du même monde mais permet aussi « des gens de condition très moyenne » qui tentent de nouer des relations avec « des personnes d'une condition sociale qu'ils envient ». L. MAXIME, « La montagne matrimoniale », dans *La Revue des Alpes dauphinoises*, n° 12, 15 juin 1904.

fondamentalement, il faut garder à l'esprit les individus et les familles installés chez des logeurs. De la même manière, les festivités comme les concours cantonaux de la race bovine sont des moments où deux groupes qui viennent d'horizons différents se croisent. Enfin, en un sens, la pratique sportive est également un terrain de rencontre.

Le sport est un nouvel aspect du développement du canton de Villard-de-Lans. Il permet d'élargir la saison non plus seulement aux estivants mais également aux hivernants. La gymnastique, pour les jeunes enfants, est une activité recommandée dans leur cure. Mais le phénomène est bien plus général et il est à associer aux débuts des sports d'hiver. Ceux-ci sont en vogue dès la première décennie du 20e siècle c'est-à-dire très peu de temps après leur naissance dans les régions phares du tourisme suisse que sont les Grisons, le Tessin et le Valais. Le plateau offre aux premiers skieurs les espaces nécessaires [2191]. Des concours, masculins autant que féminins, se créent à Autrans [2192]. Les sports d'hiver se diffusent après la Première Guerre mondiale [2193]. Un tremplin est prévu à Lans, la luge et le bobsleigh apparaissent notamment à Villard-de-Lans [2194]. Au milieu des années 1930, un projet de téléphérique voit le jour [2195]. La vitesse, élément grisant pour les couches nouvelles qui accèdent à l'automobile, revient sous la plume des différents auteurs.

Mais ils ne sont pas les seuls à jouir de ces loisirs. À Autrans et à Méaudre, dès le début des années 1920, des skis sont distribués par les sociétés touristiques à destination des jeunes gens. La promotion des sports d'hiver est portée par le syndicat d'initiative à Villard-

[2191] « La vallée du Villard-de-Lans, longue de 10 kil. environ, sur une largueur variant de 2 à 4, à une altitude moyenne de 1.000 mètres environ, est le pays idéal du ski et de la luge. Lans, Autrans et Méaudre ne sont pas inférieurs à leur chef-lieu. Corrençon offre de belles pentes neigeuses le long de la colline du Peuil ». *La Revue des Alpes dauphinoises*, n° 6, 15 décembre 1909, p. 95. L'intérêt de l'extrait est de souligner que tout l'espace cantonal est concerné.

[2192] C'est le cas par exemple en 1911 à Autrans le dimanche 15 janvier et à Villard-de-Lans le 5 février (*Les Alpes pittoresques*, n° 236, 15 janvier 1911, p. 6). Deux ans plus tard, c'est un reportage, avec photographies, qui paraît dans le même titre. C'est un véritable spectacle avec décorations et devises plantées (« Honneurs aux Skieurs » _ « La Montagne est l'école des forts » ; ce dernier slogan est souvent associé au Touring Club), fanfare et un banquet avec le maire et Marius Repellin.

[2193] « La région du Villard-de-Lans est à même de profiter dès à présent de la réclame qui serait entreprise au sujet des sports hivernaux en Dauphiné : bien desservie par son chemin de fer électrique, aux luxueuses voitures chauffées et éclairées par la fée de la houille blanche, cette pittoresque localité, avec ses hôtels nouveaux et anciens, aménagés avec confort, peut recevoir une clientèle importante… ». Paul MICHOUD, *La première journée du Tourisme à Grenoble. Compte rendu et bilan*, Grenoble, Grands établissements de l'imprimerie générale, 1922, 15 p. (p. 12). Bibl. mun. Grenoble, V.11 836. L'auteur, conseiller municipal de Grenoble, est l'un des grands acteurs de l'essor touristique dans le département au début du 20e siècle.

[2194] Voir Arch. dép. Isère, 2O205/9. Troisième pochette « Affaire du tremplin de saut de Lans 1935-1937 ».

[2195] Arch. dép. Isère, 3 449W104. Notice sur la Société du Téléférique de Villard-de-Lans. Voir également Arch. dép. Isère, 9U2 927 (pochette 1935).

de-Lans dès sa création puis par d'autres associations [2196]. Enfin, des concours de ski mettent en valeur des noms de jeunes hommes qui deviennent les premiers champions [2197].

Les sports d'hiver peuvent être un moyen de développement pour des acteurs locaux, qu'il s'agisse des premiers skieurs qui peuvent devenir les premiers moniteurs ou des hôteliers qui y voient un moyen d'accroître la fréquentation [2198]. L'histoire des premiers téléskis de Villard-de-Lans durant les années 1930 s'y rattache. La première forme expérimentée est un « télétraîneau à vache » [2199]. Les roues dentées des batteuses agricoles reconverties servent à tirer les câbles [2200]. Les biographies montrent qu'à côté de certaines familles importantes dans le développement du système touristique, un petit artisanat dynamique tente sa chance [2201]. Joseph Rimey-Meille est une première figure qui est à

[2196] En 1909, on note *Les Francs skieurs* et *Le ski autranais*. Dans certaines sources non référencées leurs différence sont politiques et religieuses, l'une est « noire », l'autre « rouge ».

[2197] La presse quotidienne comporte des palmarès. C'est le cas également des revues de tourisme également comme *Les Alpes* (n° 42 mars 1928) qui fournit une liste où Achard, Blusset et Beaudoingt de Villard-de-Lans l'emportent. Malheureusement, la plupart du temps, il n'y a pas de prénom. Pour le deuxième, au patronyme peu fréquent contrairement aux deux autres, il s'agit d'André Blusset (né en 1904), fils d'un petit cultivateur, berger à ses heures et aussi gantier, qui ne détient que 0,2 hectare en 1914. André Blusset est sélectionné pour participer aux premiers Jeux olympiques d'hiver à Chamonix en 1924. Deux ans plus tard, il est électricien au Bourg de Villard-de-Lans puis il poursuit ce métier à partir du Peuil à Lans pour la société Fure et Morge. Ce déménagement s'explique par le fait qu'il « fasse gendre » chez Laurent Rochas dont il semble reprendre les terres au milieu des années 1930 et avoir une activité de cultivateur par la suite. La date de confection du recensement empêche de savoir si par la suite il pourrait aussi se servir de ses talents en ski pour avoir une deuxième activité de moniteur. L'autre vainqueur identifié est Léon Joseph Roche (né en 1904) dont le père, Josué (1858-ap. 1921), est un modeste journalier qui ne détient qu'un are à la veille de la Grande Guerre. En 1896 avec sa femme, Lucie Pascal (née en 1869), ils accueillent un pensionnaire. Joseph Léon doit trouver des revenus à l'extérieur du cadre familial et il est successivement ouvrier agricole en 1921, électricien en 1926 et scieur en 1931. La présence des deux électriciens pourrait être interprétée comme un défi entre copains et leur expérience a pu leur servir par la suite pour se faire employer et apprendre le ski à des visiteurs (un hôtel de luxe de Villard-de-Lans emploie deux moniteurs de ski suisse en 1936). Chez Josué Roche, ce sont plus sûrement ses compétences en électricité qui sont réinvesties. Scieur, il travaille chez son beau-père qui tient une petite scierie et il en devient ensuite le patron.

[2198] Voir Jean-Paul GUERIN et Hervé GUMUCHIAN, « Les moniteurs de ski français » dans *Revue de géographie alpine*, n° 64-1, 1976, pp. 5-29. Les auteurs expliquent que les champions sont les vecteurs d'une publicité importante pour le tourisme hivernal et pour les milieux où ils vivent. Les moniteurs sont formés à l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme qui dépend du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux sports et les diplômes sont obligatoires à partir de 1948. Dans les documents qu'ils consultent, pour la période des « trente glorieuses », ils indiquent la mention d'une profession secondaire ce qui permettrait de voir les formes de la pluriactivité (p. 25). Ils montrent par exemple que « Les métiers du bâtiment et du bois (28 % : charpentiers, menuisiers, scieurs) attirent particulièrement les jeunes ruraux [en 1968] dont les moniteurs, d'autant plus que la maçonnerie est, en montagne, une activité saisonnière d'été. Il s'agit d'emplois dans de petites entreprises familiales qui construisent des chalets ou restaurent des résidences secondaires de citadins » (p. 25).

[2199] Voir Pierre MONTAZ, *Les pionniers du téléski*, Meylan, chez l'auteur, 2006, 312 p. (pp. 67-72 avec un dessin du remonte-pente à vaches p. 75). L'auteur explique que la robustesse des animaux de la race bovine de Villard-de-Lans est utilisée pour servir de traction au hameau des Bains, à la bordure du Bourg de Villard-de-Lans, en 1934.

[2200] C'est au hameau des Cochettes qu'en 1931 un concours international de ski se déroule. Cinq ans plus tard, une société pour installer une remontée mécanique voit le jour. Elle comprend des hommes extérieurs au canton comme Marcel Dumas, chef de district de la société d'électricité de Force et Lumière ou Georges Huart qui dirige le Syndicat d'initiative de Villard-de-Lans. Le système touristique comprend également le transporteur Victor Huillier, un des enfants de Daniel, ainsi que Magdelen, le directeur de l'*Hôtel de Paris*.

[2201] Des acteurs d'un rang moindre que les précédents sont également présents comme Joseph Rimey-Meille (1893-1978). Fils d'un cantonnier de Lans, il est issu d'une famille modeste. Son père, Eugène (1855-ap. 1921), est un petit cultivateur d'un peu plus de trois hectares à la fin de la Belle Epoque qui trouve des revenus complémentaires en étant cantonnier, tandis que sa fille, Lucie (née en 1887), est lingère. Joseph Rimey-Meille participe à cette pluriactivité familiale comme menuisier chez Blanc-Gonnet à Lans en 1911. Il revient des années de guerre et épouse Berthe Argoud-Puy (née en 1894), également originaire de Lans. Le couple a pu

compléter par celle de Léon Joseph Pierre Rognin [2202]. La biographie de ces deux petits artisans, trois si on leur ajoute Berthoin, l'ouvrier de Rognin, donne une fois de plus la preuve de l'élaboration commune du système touristique par des acteurs locaux, issus notamment de milieux modestes. Cela complète les plans et les aménagements voulus par Pierre Chabert et les autres notables de Villard-de-Lans. Mais des conflits ne manquent pas de surgir car, de fait, le certificat de non contagiosité est un goulot d'étranglement qui ne peut que limiter le nombre d'hivernants. Les voies du développement touristique du canton de Villard-de-Lans s'apprêtent à diviser ses acteurs.

3 Conclusion

Il y a un intérêt heuristique à aborder les acteurs du développement rural sous l'angle du système touristique. Il fallait étudier les touristes au pays d'une partie de la famille de Stendhal, lui qui passe pour avoir contribué à la diffusion du mot au 19e siècle. Les aborder c'est également respecter le terrain car le tourisme a profondément marqué et transformé le canton rural de Villard-de-Lans, son essor aussi depuis le dernier quart du 19e siècle et jusqu'au début du 21e siècle.

Analyser la période qui va de la fin du 19e siècle jusqu'au premier tiers du 20e siècle ne consiste pas à résumer tout ce qui est survenu mais à mettre en relief un moment décisif pour comprendre, à la lumière des bases de données, le développement rural. Il y a un net décalage avec les quatre phases identifiées par Cédric Humain et même avec le cas français

---

tenter sa chance à Grenoble car leur premier enfant, Madeleine Lucie, en est native en 1922. Toutefois, il remonte dans le canton et s'installe aux Gauchets à Villard-de-Lans, un hameau très proche de celui des Pierres à partir duquel l'*Hôtel de l'Adret* et les premières pensions d'enfants se développent. Il est donc un observateur des changements et des transformations à l'œuvre. C'est pour cela qu'il figure sur le registre des anciennes patentes et taxes assimilées en 1930 comme loueur d'appartement meublé. La proximité géographique avec le pôle sanitaire qui accueille des catégories sociales aisées peut expliquer pourquoi il participe à la première société de remontée mécanique qui « bricole » les premières installations. Il en aurait été le trésorier ce qui prouve que son engagement n'est pas anecdotique. Sans vouloir extrapoler, il n'est pas impossible que cela ait contribué au fait que le développement de la famille passe par le domaine technique puisque son fils Georges Joseph (né en 1925) est élève ingénieur en 1946.

[2202] Léon Joseph Pierre Rognin [dit Mante] est maréchal ferrant à Villard-de-Lans, activité héritée de son père, Séraphin (né en 1870). Celui-ci épouse en 1898 Virginie Scalabrino qui est connue puisque son père a réussi à s'implanter dans la commune et que son frère devient un marchand de bois et scieur durant l'entre-deux-guerres. Avoir un beau-frère et un gendre qui travaillent le fer est un atout la famille Scalabrino. Mais Léon Joseph Pierre Rognin n'est pas seulement au service du développement de la branche maternelle de sa famille mais également du sien. Il étend ses activités dans l'aménagement et la fabrication des premières remontées mécaniques à partir de pièces dentées des vieilles batteuses. Pour cela, il se fait aider par Marius Elie Berthoin (né en 1912) originaire de Châtelus. Associé à la première société de remonté mécanique celui-ci aurait « une connaissance des câbles » d'après Pierre Montaz. Cette activité pourrait expliquer pourquoi Berthoin est toujours à Villard-de-Lans auprès de Léon Rognin après la Seconde Guerre mondiale.

cependant, en Isère, Villard-de-Lans est un des premiers pôles de tourisme [2203]. Mais plus que de « tourisme » c'est bien de « système touristique » qu'il convient de parler, afin de souligner son caractère profondément économique et aussi pour en examiner les composantes. Parmi elles, les routes sont essentielles. L'accessibilité fait du pays des Quatre montagnes un espace ouvert dès le début du 19e siècle. Ce territoire est profondément en adéquation avec ce qui se passe dans la vallée. L'arrivée des excursionnistes puis des voyageurs est accueillie comme l'occasion de nouvelles opportunités. Par les exportations accrues, les routes accroissent les richesses dont une partie est réinvestie dans des structures (sociétés, constructions) qui précèdent la montée en masse des voyageurs. L'offre est au moins simultanée à la demande urbaine et les acteurs locaux participent, de manière conjointe avec d'autres, aux mutations qui surviennent. La dimension technique du système touristique est également à souligner. Les modes de transport nouveaux, les améliorations dans le confort et l'accueil des voyageurs avec l'électricité, les premières installations sportives en sont les signes [2204]. A chaque fois, l'analyse fine montre que derrière la technique, plus largement, il y a l'innovation et que celle-ci, dans le cas de l'électrification comme des remontées mécaniques, est d'abord un « bricolage » de la part d'acteurs locaux. La technique est réelle mais elle ne fait pas tout, ce qui amène à la dimension sociale du système touristique.

Etudier ses acteurs, dans une démarche comparée avec les autres aspects du monde rural comme par exemple l'élevage, donne un élément supplémentaire pour définir le système touristique donc pour comprendre ce qu'est le développement rural. Comme dans le cas de la race de Villard-de-Lans ou des forêts, des acteurs à différentes échelles apparaissent. Les uns sont des acteurs collectifs à côté d'autres plus individuels mais tous, en fait, sont organisés par des réseaux sociaux. Entre collaboration et compétition, ils cherchent tous à aménager comme, en un sens, ils ont cherché à aménager les bois et améliorer le cheptel. Dans cette entreprise, les notables gardent une grande validité pour saisir les évolutions des mondes ruraux contemporains. Comme le « rural », le « notable » ne peut être figé. Pierre Chabert ne doit pas écraser les autres personnages qui montrent que le canton a régulièrement de petites élites locales qui viennent d'ailleurs : les figures de Cocat, de Masson et de Lefrançois rejoignent celles d'Amar ou de Mestrallet vues précédemment. Les forces sociales du canton assimilent le système touristique et l'investissent, les uns plutôt dans le transport, les autres

[2203] Cédric HUMAIR, « Le tourisme comme moteur du développement socioéconomique… », article cité. Pour lui, 1875 c'est-à-dire les prémices du tourisme dans le canton correspond à la fin de la deuxième phase suisse. A Chamonix, l'activité touristique explose dans le dernier quart du 19e siècle. Par contre, l'expansion de l'après-guerre dans le Vercors septentrional correspond à une stagnation en Suisse (p. 21).

[2204] À ce titre, on souscrit aux observations de Cédric Humair (Cédric HUMAIR, « Le tourisme comme moteur du développement socioéconomique… », article cité, pp. 30-36).

dans l'hôtellerie mais nombreux sont ceux qui comprennent qu'il s'agit d'un nouveau pan du développement rural. Cette perception n'est pas leur exclusivité. La prosopographie d'autres acteurs montre dans de très nombreux cas des individus qui accueillent, investissent, combinent, adaptent, cumulent, négocient pour profiter de la manne touristique. Leurs biographies, replacées dans des trajectoires familiales, soulignent des stratégies inscrites dans une pluriactivité qui aborde le vingtième siècle non comme un élément d'arrière-garde mais, au contraire, comme un signe de vitalité et de souplesse. Les hommes et les femmes étudiés ne forment pas un groupe sociologique mais un nuage de petites lueurs et de trajectoires dans ce nouveau champ du développement rural. Comme pour l'élevage bovin que les petits cultivateurs promeuvent avant la reprise en main par les notables de la seconde moitié du 19e siècle, de habitants s'emparent des opportunités qui apparaissent avant l'intervention des pouvoirs publics ou celle des notables locaux qui tentent de favoriser un type de tourisme. De même, nombreux sont ceux qui accueillent des voyageurs, au risque de la contamination par la tuberculose, avant le classement de Villard-de-Lans en 1926 puis en 1930 et qui précèdent ainsi la nouvelle tentative de développement menée de manière conjointe par les pouvoirs publics et les notables. Une fois encore, le développement rural ne peut se priver d'un regard au ras du sol.

Conclusion

Le classement de la commune de Villard-de-Lans en 1930 est un repère commode pour prendre congé avec l'analyse dense des acteurs du développement rural dans le canton. La période qui débute, en effet, s'inscrit dans le prolongement du demi-siècle écoulé.

Celui-ci se manifeste, en premier lieu, par la poursuite de l'essor du système lié à l'élevage. Le renforcement quantitatif et qualitatif des animaux se met en place en même temps que s'ébauchent des filières et, parfois, la spécialisation des activités. Ces différents éléments qui concernent un très grand nombre d'acteurs dans le canton justifient leur place majeure dans l'analyse. L'exploitation forestière n'est cependant pas à négliger. Elle mériterait de plus amples développements qui, toutefois, montrent que la mise en valeur des bois s'articule avec la construction du système touristique. Il résulte des différentes approches que les formes anciennes de richesse ne sont en rien traditionnelles. Elles demeurent non seulement vivantes mais également vivaces durant l'entre-deux-guerres. Le 20e siècle, temps du pétrole, voit l'amélioration des anciennes ressources de la croissance, qu'il s'agisse de celles tirées du bois ou de celles en provenance des animaux.

En moyenne montagne, le développement rural n'est pas assuré seulement par le prolongement et un renouvellement des formes communes du développement ; il se caractérise concomitamment par des modalités innovantes comme le système touristique. Celui-ci remet en cause les relations entre la ville et l'espace rural, mis en périphérie, et, par conséquent, la réflexion sur la domination de la première sur le second. Les résultats des analyses complètent les conclusions de la première partie pour observer le phénomène de construction commune entre les acteurs.

Par conséquent, de même que l'historiographie a forgé la notion du développement « agro-industriel », pour identifier et réinsérer la part de certains espaces ruraux dans la voie d'un modèle français de développement, celle de système « agro-touristique » peut être proposée. Elle complète et prolonge le tableau de la participation aux changements économiques et sociaux globaux, en particulier pour certaines portions des montagnes ou du littoral de l'espace français. De surcroît, le système agro-touristique montre un autre sentier que peuvent gravir les sociétés locales qui, *in fine*, participent également à la construction des territoires. Celui-ci, par conséquent, n'est pas le privilège ni le terrain d'action des

aménageurs qui s'apprêtent à intervenir de manière majeure tant à l'échelle du pays que celle des massifs.

L'intérêt du croisement, à l'échelle locale, entre le domaine agricole et celui du tourisme est précisément de récuser les approches segmentées et de souligner leur construction et leur interrelation. Celles-ci s'opèrent en particulier par les stratégies et les négociations des acteurs qui composent les sociétés locales. Le développement rural ne peut être pensé comme un élément exogène qui s'imposerait sur un territoire. Il est le fruit d'une entreprise commune qui se déroule à plusieurs échelles mais qui, de surcroît, doit composer avec l'existant. Il permet aux acteurs de continuer à rechercher les moyens de leur liberté. Cette finalité demeure présente dans la rapide mise en perspective durant la période ultérieure.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Par le rétroviseur de la Bugatti 8 cylindres de Pierre Chabert qui bondit sur la route au départ de Lans ou par les vitres du tramway qui quitte le canton de Villard-de-Lans, un regard en arrière sur cent ans de développement rural dans ce territoire de moyenne montagne peut être tenté. Que de changements depuis les années 1830 (et que de transformations pourrait-on rajouter en 2015 pour comparer avec la situation de 1930) ! Est-ce si certain que cela ? Afin de se prononcer, un récapitulatif sur la période entre 1830 et 1930 précède des propositions d'analyses pour envisager celle qui s'étend jusqu'au début du 21e siècle et mettre en perspective ce travail par rapport à quelques tendances récentes de l'historiographie des mondes ruraux contemporains.

1 Récapitulatif : Une lecture dynamique des acteurs du développement rural (premier tiers 19e siècle – premier tiers 20e siècle)

Incarnation de tous les archaïsmes supposés, recherchés et fantasmés, les espaces de montagne font preuve d'une remarquable vigueur au cours des âges industriels. Tel est, du moins, ce que montre le canton de Villard-de-Lans quand le regard balaie un siècle d'histoire.

Le dynamisme qui le concerne est à prendre dans la double acception de mouvement diachronique et de vitalité. Soutenir cela n'est pas la conséquence d'une démarche compréhensive mal assimilée ou d'une vue micro qui déformerait la réalité des situations. Quand Gimel dit en 1875 qu'il faut investir dans le canton, quand le ministère de l'Agriculture relève en 1909 que depuis 1888 le prix de la terre et celui des prairies naturelles dans le canton est le seul à augmenter de tout l'arrondissement de Grenoble - c'est-à-dire de la partie méridionale du département, quand Raoul Blanchard souligne que sa population remonte depuis 1926, il y a bien un mouvement de fond. Celui-ci se caractérise par des évolutions qui ne connaissent pas de ruptures. L'espace rural se caractérise par sa souplesse,

sa capacité à encaisser les révolutions et ses ressources, à s'adapter aux conditions nouvelles. À l'image des eaux du Vercors, il convient de parler de résurgence et de rebondissements.

Plutôt que de phases, le canton se caractérise par une superposition d'activités qui évoluent. De manière constante, tout au long de la période, le développement s'enracine à partir du bois. Il sert aux habitants dans le cadre d'exploitations qui recherchent l'indépendance par rapport à la fourniture de leurs ressources. Il est commercialisé sur des marchés à différentes échelles qui peuvent conduire jusqu'aux rivages de la mer Méditerranée. La présence des arbres explique en partie l'organisation pluriactive des familles et les bois sont le fondement des hiérarchies sociales car ils apportent une part importante du numéraire. Le grossissement de la focale permet de mettre l'accent sur les conflits qui rattachent le canton à une vaste histoire des forêts au début de la période contemporaine. Il n'est pas infondé d'étudier ces tensions, qui aboutissent jusqu'à la rébellion du printemps 1848, car l'émeute jette une lumière irremplaçable sur les logiques à l'œuvre entre les groupes sociaux. Elles correspondent à une conjonction de hausse démographique avec une législation répressive. Mais le plus important a lieu plus tard. C'est le fait d'une intégration progressive qui se renforce dans la « forêt marchande ». La baisse démographique est un facteur favorable. Pour les cultivateurs qui demeurent, il y a d'autres ressources pour assurer leur essor comme l'élevage bovin. Celui-ci a de moins en moins besoin de se rendre dans les bois du délit du fait de l'amélioration des ressources en herbe. Par conséquent, il n'y a pas un avant et un après la « forêt marchande ». Le commerce existe avant et le passage des taillis en futaie est progressif. On observe une graduation qui amène à une embellie forestière. Dans ce schéma, il faut nuancer les écrits alarmistes des agents forestiers qui doivent légitimer leur présence et leur sévérité. Les notables ne permettent pas la dévastation, l'emploi des gardes le prouve. Par contre, ils entendent les contrôler au mieux de leurs intérêts. Dans cette histoire séculaire, les bois constituent certes une filière mais ils entretiennent des relations avec l'élevage (et c'est une réussite car l'augmentation du cheptel bovin s'accompagne de la réduction des délits) et également avec le tourisme pour l'esthétisme des forêts et les vertus de leurs résineux [2205].

Dans ce mouvement de longue durée, une évolution majeure se met progressivement en place avec le développement de l'élevage bovin. Celui-ci constitue un observatoire pertinent pour envisager les questions de fond relatives au développement rural et

[2205] Aude Jonquières et Marion Vivier précisent que durant les années 1930 les noms de certains établissements pour les enfants fragiles et délicats renvoient de manière explicite aux résineux, comme « Les Sapins » ou « Les Mélèzes » (Aude JONQUIERES et Marion VIVIER, *Patrimoine rural et climatisme, rapport de l'inventaire du canton de Villard-de-Lans (Isère)*, rapport cité).

l'articulation entre l'offre locale et la demande globale, entre une analyse concentrée sur les individus et celle qui prend en compte des groupes sociaux. Il dépasse également une vision seulement économique pour envisager son rôle de tremplin dans des stratégies d'ascension sociale. Les schémas d'interprétation classiques sont chahutés puisque le développement ne s'appuie pas forcément sur la nouveauté mais, au contraire, sur l'ancienneté de l'élevage, combiné certes avec des modifications progressives dans la nature des sols cultivés qui sont entreprises précocement de manière collective. Il est très difficile de parler d'innovation à la base du développement quand les carnets de Louis Mure-Ravaud montrent déjà un peu de trèfle ou quand le drainage des marais d'Autrans ou de Lans commence avant les syndicats de la fin du 19e siècle. Surtout, les lectures agrariennes sont taillées en pièces puisque c'est un mouvement collectif, antérieur à l'action des notables, qui met en place la race bovine de Villard-de-Lans [2206]. 1864 achève un processus. Ceci n'enlève rien à l'importance qu'ont quelques personnalités extérieures pour la promotion des vaches. Ces dernières sont, enfin, un merveilleux objet d'étude pour constater que, de manière globale, il est difficile de parler de spécialisation. L'orientation, le renforcement, le glissement traduisent mieux les situations analysées. En effet, comment comprendre que dans un territoire de polyculture et de pluriactivité, la conception dominante de la spécialisation aurait pu l'emporter ? Ici encore, des liens se tissent avec les autres activités porteuses. Dans les bois, les bovins sont indispensables jusque dans les années 1920 dans une rationalité économique maîtrisée de la part des exploitants. Le moteur devient cependant un concurrent car il est plus rapide et plus fort que les attelages, d'autant plus que la race bovine de Villard-de-Lans ne tient pas les promesses laitières, notamment par rapport à d'autres concurrentes. De surcroît, dans les récits de voyage puis les guides, les vaches peuvent être en quelque sorte un produit d'appel pour des touristes en recherche de montagnes à « vaches » précisément.

Au sein de la période étudiée, le système touristique, qui commence à devenir un autre pilier du développement rural, voit le jour. Il forme un ensemble aux multiples aspects car il y a des types (des « voies ») touristiques, des aspects différents, enfin des représentations et des valeurs qui le portent. Il s'inscrit à plusieurs échelles et fait entrer un grand nombre d'acteurs, visibles ou invisibles. La période qui s'étend du dernier quart du 19e siècle au premier tiers du 20e siècle montre non pas une histoire de l'advenu mais les possibles en action qui conduisent, à la suite d'événements singuliers, dans une voie originale du développement rural. Aborder

[2206] La question des transformations lentes à la fin du 18e siècle se trouve posée également chez Fulgence Delleaux (Voir Fulgence DELLEAUX, « Bilan sur la question de l'évolution agricole de la Suisse romande au 18e siècle. Petits progrès ou changements décisifs ? », dans *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, n° 40, 2010, pp. 40-54).

le système touristique permet également d'ouvrir la réflexion sur le développement rural. La grille de lecture entretenue avec le processus industriel au 19e siècle doit s'élargir pour l'histoire des montagnes au 20e siècle à cette autre industrie qu'est le tourisme et, de manière générale, les activités tertiaires. La précocité dans la saisie des opportunités que le système touristique porte avec lui montre, une fois encore, la vitalité des acteurs locaux.

Dans l'agencement des périodes et des activités mentionnées, le processus de co-construction entre les acteurs à des échelles emboîtées ressort par l'observation minutieuse d'un territoire circonscrit. D'une part, les populations rurales locales sont bien des acteurs du développement rural. Trop longtemps l'historiographie, à la suite des agrariens, les a marginalisées quand elle ne les niait pas. L'approche biographique met au jour un foisonnement de stratégies, d'agencements, de négociations et de projections. Il n'est pas dans notre intention d'affirmer que les toutes les personnes de la base de données individus sont des acteurs et certains parmi ces derniers n'y figurent pas. Cependant, la méthode plaide en faveur d'une conception bien plus ouverte du développement rural. Sont acteurs, par exemple, ceux qui à partir du dernier quart du 19e siècle s'inscrivent au concours spécial, adhérent aux syndicats de drainage ou deviennent sociétaires des coopératives laitières car ils choisissent de participer. Ainsi, être acteur c'est agir. Cela ne consiste pas à s'agiter dans un mouvement désordonné mais à mener des actions rationnelles en fonction d'un certain cadre (économique, social, mental, politique) et d'une certaine position (personnelle, familiale, géographique…). Cela signifie que dans le premier tiers du 19e siècle les carnets de Louis Mure-Ravaud fournissent un exemple « exceptionnel normal » de développement rural. Jean-Louis Mazet et ses actions en justice le montre également. Enfin, de nombreux individus et de nombreuses familles dans le cadre des exploitations reflètent des choix et des projets dans les activités dont leurs membres sont chargés. L'entrée par les acteurs atteste que le développement rural est une réalité au moins dès la fin du 18e siècle avec l'essor du cheptel bovin. Il se transforme progressivement et passe d'un ensemble de stratégies pour réduire l'incertitude au fait de s'inscrire dans l'affirmation de la réussite sociale rurale locale. Ce premier développement rural entre en relation avec la manière dont la société globale et ses acteurs pensent l'essor des espaces ruraux. Il devient alors ce char - à bœufs - lancé sur la route d'une évolution progressive en « équilibre dans la tension » (C.-I. Brelot). La co-construction qui en résulte se situe de manière dialectique dans des projets communs et fédérateurs et dans des espérances et des projets inscrits dans des unités plus petites comme les exploitations familiales.

D'autre part, les formes du développement rural dessinent la diversité des acteurs. L'approche micro permet de ratisser large et, notamment, de montrer la place des femmes. Le regard surplombant de la lecture agrarienne introduit un clivage social entre les individus éclairés et les masses routinières mais également une perception genrée qui les rejette. Les multiples approches esquissées, par les carnets de Louis Mure-Ravaud, à travers la fabrication des fromages, à travers les travaux du textile, à travers ceux de la ganterie, à travers celles qui éclairent la place des nourrices sont autant d'occasions de distinguer les femmes. Il ne s'agit en rien d'une histoire traditionnelle car elles sont également présentes dans les formes modernes du développement rural dans le canton de Villard-de-Lans. Qu'il s'agisse des sœurs Girard-Blanc qui constituent une partie importante de la laiterie de la Moucherolle, de Geneviève Auffray et de celles qui tiennent cafés et hôtels, les femmes ont une place dans les dynamiques à l'œuvre. À partir de 1930, celles qui sont natives du canton ne vont pas cesser de manifester leur présence dans l'hôtellerie et dans la direction d'institutions puis de colonies pour enfants [2207].

C'est un véritable foisonnement des configurations qui remontent dans les filets de l'approche micro. Les individus prennent place dans des familles qui sont bien souvent le premier cadre dans lequel le développement se construit. Au sens étroit, la pluriactivité des différents membres selon des modalités diverses en fonction du sexe, de l'âge, du moment de l'année ou dans une période de la trajectoire de vie est une première situation. Il ne s'agit pas simplement d'occasions ou de travaux d'appoint puisqu'un phénomène sur deux générations

[2207] C'est le cas le 14 février 1933 avec la création du *Clos Notre-Dame de France* à Autrans (Arch. dép. Isère, 9U2 927, pochette 1933). Cette pension de famille est établie entre quatre femmes, Jeanne Antoinette Robin qui est la directrice et qui est native de Nice et trois jeunes autranaises. Yvonne Alphonsine David (1896-1953) est la fille d'un maréchal ferrant au hameau de l'Eglise au centre d'Autrans. Il s'agit d'une famille très clairement pluriactive. L'épouse d'Eugène David, Alphonsine Laurence Gouy est couturière lors de son mariage. De plus, elle tient également une mercerie qui devient épicerie un recensement plus tard en 1901 tandis qu'Eugène est à une reprise quincailler en plus de sa profession de forgeron. Leur fils Gustave (né en 1886) est dès l'adolescence tailleur tandis qu'Yvonne est gantière en 1921 puis en 1926 La famille semble dépourvue de terres à part quelques lopins qui font trois ares en 1914. Toutefois, le père investit 12 000 francs dans l'institution en 1933 dont sa fille est gérante trois ans plus tard. Une autre associée est Germaine Cécile Rochas (1900-1983), elle aussi de l'Eglise à Autrans. Son père, Joseph Amédée, est un menuisier qui, en plus, doit cultiver la terre car il a 2,5 hectares en 1914. Ici encore, la pluriactivité est un trait dominant. L'épouse de Joseph Amédée, Berthe Lucie Gaillard, est épicière d'après plusieurs recensements. De surcroît, la famille prend des enfants en pension. C'est le cas en 1906 et encore en 1911. Les garçons de la famille deviennent menuisiers avec les années et aident leur père tandis que Germaine Cécile et sa sœur Blanche (née en 1904) sont gantières. Ici encore, 12 000 francs sont investis. C'est la même somme que Florentin Louis Marius Buisson, cultivateur à l'Eglise, met également sur la table. Les recensements montrent des enfants pensionnaires dans la famille Buisson et Marie devient également gantière après la Première Guerre mondiale. Le portrait de ces trois femmes est particulièrement intéressant pour plusieurs raisons. Il montre d'abord, une fois encore, que les acteurs du développement rural recrutent dans des catégories sociales locales qui ne sont pas les plus aisées. Le monde du commerce est très présent et l'antériorité de la garde d'enfants dans deux des trois familles montre un intéressant glissement. Enfin, la pension est bien un facteur de développement personnel et communal car les trois femmes sont toujours présentes en 1946. Cette année là, Yvonne Alphonsine David est devenue la directrice. Germaine Cécile Rochas est infirmière et Marie Buisson est cuisinière. Le nombre d'employés, en plus des trois femmes, passe de deux à trois personnes ce qui semble aller dans la direction d'une certaine réussite. Leur établissement s'inscrit dans le développement d'Andrevière qui est lié à l'*Hôtel de l'Adret* et précède le préventorium. Encore une preuve que les acteurs savent innover à partir d'une tradition et qu'ils sont très réceptifs aux changements.

au moins est apparu dans de nombreux cas. Il s'agit d'activités conjointes dont le savoir-faire transmis donne une plus-value au travail effectué. L'approche biographique montre également l'importance des gendres dans la reprise des exploitations ou dans la transmission d'un « métier » d'une génération à l'autre. Plus largement, l'importance des parents, au sens large de l'acception, est à signaler. La composition dynamique des familles ne reprend que de manière marginale celle des familles souches mais, par exemple en ce qui concerne les mobilités à destination de Grenoble, elles s'inscrivent et prennent sens dans des situations où un membre de la famille, durant la génération précédente, s'est installé. Les réseaux familiaux et de voisinage se poursuivent en ville et contrebalancent l'atomisation des individus. Quelle que soit la période, le lieu ou l'activité étudiée, à aucun moment ne s'est retrouvée invalidée l'affirmation un peu tranchée de l'introduction selon laquelle l'individu n'existait pas. Bien sûr, cela est lié à la nature des documents puisque l'état civil et les recensements constituent le cœur de la base de données. Mais cet effet de source équilibre les autres archives qui individualisent l'action des acteurs sociaux. Les réseaux sont déterminants. Quand en 1848 les condamnations sur les accusés tombent, il s'agit de distinguer l'action des uns de celle des autres, certes dans une action de justice, mais également pour éviter une nouvelle flambée d'émotions collectives. Dans un tout autre registre, lorsque les catalogues des exposants ou ceux des palmarès consacrent tel ou tel éleveur, il y a en fait des dynamiques internes aux communes, à certains hameaux de l'excellence et au sein de familles. Finalement, la lecture assez classique des recensements qui interprète le fait qu'une exploitation est le fruit du travail inégal mais réel de tous ces membres, des forts jeunes à ceux déjà bien avancés en âge, se trouve validée. L'approche individuelle conduit à la famille qui amène à l'exploitation.

La famille n'est cependant pas la seule clef de lecture possible. L'importance des formes collectives ne se dément pas. Il n'y a pas de disparition des groupements communautaires. Les revendications foncières par certains groupes, par toute une commune ou par un ou plusieurs hameaux prennent en effet fin mais d'autres structures nouvelles sont des acteurs du développement rural. La station d'élevage, les syndicats de drainage, les coopératives laitières sont des cadres modernes. Il ne s'agit pas d'un « archaïsme » supposé mais de la perpétuation d'une modernité réinventée et avec le soutien des autorités de la République à la suite de la loi de 1884.

Le danger de l'approche micro aurait été de rester prisonnier dans le canton de Villard-de-Lans et de passer à côté du « feuilleté » qui serait, selon Jacques Revel, préférable car plus signifiant. Il y a en effet d'autres acteurs au développement rural. Ce sont d'abord ceux de la

société englobante mais l'expression n'est pas satisfaisante. Elle ne convient pas, même si faute de mieux elle revient parce qu'elle oppose les territoires. En effet, parler d' « englobant » signifie que le canton de Villard-de-Lans n'est pas englobé. L'histoire de toutes les activités suivies par le biais des acteurs locaux démontré le contraire. Dire « local » face à global signifie, dans le cas présent, une opposition entre pays d' « en haut » et ceux d' « en bas » alors que, là encore, de multiples regards exigent d'inclure les piémonts dans un même ensemble. L'État est un acteur important mais c'est un mot bien abstrait alors que les réalités sont plus complexes. Des agents des Eaux et Forêts aux vétérinaires en passant par les préfets, les biographies éclairent les groupes sociaux et les réseaux du développement rural. Que Pellenc soit sensible à l'importation de bovins sélectionnés en dehors du département et que, cent ans plus tard, son lointain successeur Desmars ait été directeur de l'assistance et de l'hygiène publique puis préfet d'un département en pointe dans la lutte antituberculeuse prouve que le développement rural local prend sens également par l'approche biographique des acteurs éloignés [2208]. À l'articulation entre les échelles micro et macro, l'action des différentes sociétés est à souligner. De la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble à celle des touristes du Dauphiné, il importe au plus haut point de souligner leur influence. Lieu de décision, terrain d'interconnaissance, elles sont également les pôles de diffusion de la pensée dominante. Ces structures sont le domaine des agrariens mais le concept n'est plus très adapté pour celles du système touristique. Pourtant, à lire Pierre Cornu et Jean-Luc Mayaud, il serait possible de le penser : il s'agit bien d'un « mouvement social et politique dynamique, participant pleinement de la modernité » avec une « unité sociale […] d'une certaine manière *contre* – le contexte de la modernité industrielle… » [2209]. Cependant, la question agricole est plus que marginale et leur action ne concerne pas que les espaces ruraux. Mais l'essentiel est que les perceptions, les logiques et les groupes sociaux ne sont pas très éloignés entre les premiers et les seconds. Il y a, selon nous, une permanence qui justifie d'étudier un espace sous l'angle agricole et l'angle touristique pour l'intérêt heuristique de la comparaison.

Dans l'un et l'autre cas, la notion de notabilités et le groupe des notables garde toute sa pertinence [2210]. D'un siècle à l'autre, du notaire Jullien à Pierre Chabert, la définition ne

[2208] Tous deux préfets du Finistère puis tous deux préfets de l'Isère. Qui aurait pu penser que les influences océaniques allaient s'exercer jusque dans les montagnes alpines ?

[2209] Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD, « Le temps retrouvé de l'agrarisme ?... », article cité, citations pp. 10-11.

[2210] Cette pertinence se donne à voir par les deux numéros que la revue *Politix* a consacré à la notion de notabilités (voir *Politix*, « Trajectoires de la notabilité I Pratiques et stratégies », n° 65, et « Trajectoires de la notabilité. II Production et reproduction », n° 67, 2004).

change guère : la délégation des pouvoirs demeure présente, leur entregent les rend indispensables aux représentants de l'État, à commencer par les préfets, qui sont contraints de s'appuyer sur eux, leurs qualités intellectuelles et leurs connaissances des territoires et des hommes font d'eux non seulement des figures d'intermédiaires mais également des décideurs. L'ouverture accélérée du canton, la rapidité des circulations font que les notables sont ceux qui sont encore plus rapides encore plus réactifs, encore plus dotés d'ubiquité [2211]. Qu'ils soient originaires de l'extérieur du canton (Masson, Cocat, Amar) ou qu'ils en soient natifs (les familles Bertrand, Jourdan et Chabert), c'est leur positionnement multiple à la fois dans et hors du territoire qui est un atout décisif à leur influence.

Parmi les autres acteurs, le rôle des techniciens est à prendre en compte. Là aussi, la comparaison entre les différents secteurs distingue des hommes qui sont des interlocuteurs mais aussi des acteurs du développement rural. Les gardes généraux et les inspecteurs des Eaux et Forêts, les différents vétérinaires et le professeur départemental d'agriculture Rouault puis bientôt le Directeur des services agricoles, les différents médecins qui s'installent dans le canton montrent l'importance de ce groupe d'experts. Leur savoir spécifique les place dans une position cruciale dans les stratégies recherchées par des acteurs locaux en vue du développement. Ils participent à un accaparement du savoir qui les rend centraux, ce qui marginalise et « périphérise » les sociétés locales.

Enfin, l'approche biographique souligne la place des « étrangers » dans la construction du développement rural. Celui-ci est le résultat de leur action et les habitants du canton ne leur sont pas hostiles. Cette différenciation entre « eux » et « nous », qui est tellement prégnante dans les clés de lecture et les discours actuels pour interpréter les changements des sociétés contemporaines, ne résiste pas à l'analyse. Qu'il s'agisse de personnages importants comme les petits notables étrangers que sont le gantier Masson, le notaire Cocat, le médecin Lefrançois ou le fruitier Mestrallet, ces acteurs sont des architectes importants de la construction du canton. Plus largement, les individus modestes comme les Italiens qui travaillent dans les bois et dans les premiers hôtels, les fromagers savoyards et suisses engagent par leur force de travail le canton sur les chemins de la réussite.

Les acteurs, collectifs ou pas, présents ou absents, motivés par des finalités diverses agissent en système à différentes échelles dans un mélange tout à la fois de collaboration et de

[2211] Voir Gilles DELLA-VEDOVA, « D'un espace l'autre : être Pierre Chabert (1875-1971) », intervention à *Ancrages multiples et positions de pouvoir (19e-21e siècles)*, communication citée.

compétition. Ce sont eux qui font l'histoire du canton de Villard-de-Lans entre le 19e et le 21e siècle.

Celui-ci est un poste d'observation pertinent pour définir ce qu'est le développement rural qui est, en premier lieu, bien réel. Les analyses agrariennes, que l'on peut retrouver en histoire mais également dans d'autres sciences humaines consacrées aux mondes ruraux, prêtent le flanc à la critique pour quatre raisons. Elles nient pour commencer sa dimension collective. Les pratiques communales sont renvoyées à l'assolement triennal médiéval ou de l'époque moderne et elles seraient condamnées à disparaître. Or, comme cela a été vu, il n'en est rien et la participation commune demeure un axe qui structure l'essor des espaces ruraux. Les communaux résistent aux efforts de privatisation et, mêmes s'ils sont entamés, ils constituent une des bases de la richesse des communes. Dans cette résistance, des acteurs *a priori* séparés se rassemblent. En effet, les marchands de bois, qui sont bien souvent présents dans les conseils municipaux, se retrouvent dépositaires de la collectivité qu'ils n'entendent pas saborder puisqu'elle les place dans une position de responsabilité. Une grande partie des cultivateurs, moins nombreux, qui améliorent de différentes manières la quantité et la qualité du fourrage pour les bovins n'ont plus besoin de faire des prélèvements illégaux et ont tout à gagner d'une gestion apaisée des ressources forestières. Ils trouvent du travail pour le débardage et le transport mais également des ressources pour la commune. Les agents forestiers, enfin, se sentent dépositaires de l'intérêt des villages et, s'ils sont chargés de jardiner les forêts, ils n'entendent pas livrer celles-ci à des intérêts privés. Le développement est donc perçu dans une dimension collective. Bévière ou Rouault ont un peu le même type de considérations. Ils s'estiment chargés d'une mission auprès d'un groupe local, les « chers éléveurs », et ils s'appuient sur des individus pour produire, au fond, des changements communs à l'échelle du canton. C'est pourquoi la station d'élevage, les syndicats de drainage, les coopératives laitières sont encouragés par les pouvoirs publics. Etudier un espace précis sur une assez longue durée dans plusieurs secteurs permet de mettre en relief cet aspect du développement rural.

La deuxième difficulté est que la lecture agrarienne emploie cette notion pour désigner un grand nombre de personnes sur des espaces vastes. Procéder, à l'inverse, par l'approche minutieuse d'un territoire restreint, donne une clef de compréhension des mondes ruraux. Les individus n'existent pas et ils sont organisés en réseaux. Ceux-ci s'organisent dans des cadres restreint, celui de la famille, celui du hameau, celui de la commune ou du canton parfois. C'est dans ces configurations que le développement rural au ras du sol est organisé par les

acteurs locaux. Ne pas voir cette réalité conduit à passer à côté d'une partie de la compréhension des dynamiques à l'œuvre durant la période.

Le développement rural est réel et il ne s'appuie pas franchement sur une spécialisation des espaces et des activités. Voici un nouveau petit caillou dans la chaussure de la conception agrarienne. La pluriactivité est une réalité. Selon des formes qui se déclinent à foison, elle peut correspondre à des situations de survie mais elle va bien au-delà. Ronald Hubscher, probablement inspiré par la lecture de Michel de Certeau a parlé d'un « art de vivre ». L'expression a le mérite de souligner la part de choix de la part des individus donc de montrer qu'ils sont acteurs. La pluriactivité doit se concevoir, nous semble-t-il, en relation avec le phénomène d'ouverture. À côté de tâches qui prennent sens dans un cadre fermé pour éviter de faire appel à des ressources extérieures, il y a tous les travaux qui sont reliés à la ville. Les formes en sont également nombreuses. Les femmes occupent une part importante. Il y a les travaux autour du textile, celui de la ganterie dans le cadre de la proto-industrialisation, la confection des fromages, la garde de nourrissons…Les hommes ne sont pas en reste. Certains aussi sont dans la confection, d'autres peuvent aussi fabriquer des fromages et une partie importante d'entre eux, les biographies sont très claires sur ce point, font du transport et du commerce. Le canton de Villard-de-Lans, en effet, est proche de Grenoble et, dans la société locale, si certains individus sont des marchands et concentrent une part importante du négoce du bois ou des bestiaux, tout ne passe pas, loin s'en faut, entre leurs mains. Il y a également ces familles dont un membre est installé au chef-lieu du département et qui, bien souvent, appartient au monde de la boutique et du petit commerce. La proximité de Grenoble, les voyages réguliers et les séjours plus ou moins longs dans la ville, permettent à de nombreux habitants du canton de se saisir d'opportunités ponctuelles, régulières voire structurelles pour trouver un « travail en plus ». Cela alimente, dans des proportions qui resteraient à préciser, les revenus des familles ce qui, en partie, peut limiter les départs. En effet, dans des territoires de montagnes qui connaissent une chute démographique sévère, les Quatre montagnes connaissent une baisse limitée ce qui, à la suite de Jean-Luc Mayaud, peut être interprété comme n'étant « pas la moindre conséquence de leur dynamisme » [2212]. La fin précoce de la baisse va dans la même direction. Le développement rural ne peut donc se comprendre sans la prise en compte de la ville, pas nécessairement dans une relation de dépendance mais plutôt de complémentarité. La pluriactivité se trouve vivifiée par l'essor urbain et devient facteur de modernité, si l'on veut encore raisonner selon la fausse

[2212] Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*…, ouvrage cité, p. 187.

alternative. Comme la dimension collective, la pluriactivité traverse les interprétations en termes d' « archaïsme » ou de « modernité ». Dans les deux cas, il s'agit de réactivation, de réagencement de nouvelles dispositions des caractéristiques structurelles des mondes ruraux. Plusieurs biographies mettent l'accent sur l'atout qu'est la pluriactivité dans la mesure où les opportunités apportées par le système touristique par exemple (des hôtels et plus largement le fait de loger des visiteurs, l'acheminement des touristes, les pensions d'enfants) sont saisies par des individus et par des familles déjà engagées auparavant dans des activités proches (les nourrices, le transport du bois, l'auberge). Il y a donc un capital économique qui est investi dans les nouvelles activités mais également un savoir-faire, et une habitude à être en relation. À la manière d'Alain Corbin qui parle de la gantière comme agent de l'introduction de la modernité au village, il faudrait envisager la pluriactivité comme une disposition culturelle et sociale à l'adaptation de ses membres par rapport aux changements qui se produisent. La pluriactivité serait donc un élément constitutif du développement rural et la spécialisation sa tombe.

À l'inverse de la pluriactivité, la spécialisation est également à questionner. Elle s'appréhende autour des bovins. L'étude des exposants du concours spécial aboutit à ce que l'engagement dans cette « voie » du développement ne réussit pas. Finalement, peu d'éleveurs sont présents durant l'essentiel des vingt ans des épreuves et peu de transmission entre deux générations sont identifiées, même par les gendres. L'étude des propriétés montre que l'on reste fondamentalement dans de la polyculture ou la part des bois n'est pas abandonnés au profit exclusif des surfaces en herbe. Globalement, il est possible de parler de renforcement dans l'utilisation des sols pour l'élevage qui se combine avec l'utilisation des alpages. Dans les familles qui se présentent, la pluriactivité serait moindre, elle est en tous cas moins visible, que par rapport à d'autres familles étudiées. La spécialisation semble dès lors un terme excessif et anachronique même si des cas sont avérés. En revanche, il y a un clair refus de la spécialisation bovine telle qu'elle est suggérée par les organisateurs du concours. On voit donc toutes les ambigüités de l'emploi de ce mot, à la fois excessif pour décrire la situation mais surtout profondément connoté idéologiquement car correspondant à la lecture agrarienne. En même temps, il y a bien un renforcement, une orientation bovine au sein du canton à la fois pour satisfaire les besoins locaux comme force de travail, pour alimenter la demande urbaine mais encore dans des complémentarités des territoires de montagne entre le canton de Villard-de-Lans, pays naisseur et le Trièves, pays d'embouche.

La dernière difficulté de la lecture agrarienne du développement rural est de la réduire à la seule dimension économique. L'approche économétrique de la petite exploitation peut être tentée mais peut-être est-ce écarter d'autres éléments importants pour les acteurs locaux afin de comprendre leur « rationalité limitée ». L'approche anthropologique autour de la réputation ou celle de la position de la famille dans le microcosme villageois sont également à prendre en compte. Des biographies ont bien montré la volonté de demeurer dans les différents conseils municipaux qui se succèdent. D'autres ont fait des liens forts entre l'investissement autour de l'élevage (être au concours, être dans les syndicats de drainage ou dans les coopératives laitières) et le fait de chercher à accéder à l'assemblée communale. Il y a donc une dimension politique qui fait du développement rural un fait social.

Après avoir cherché à établir en quoi cette notion reste pertinente et féconde, à condition d'opérer une distance critique avec ses usages dominants, il importe d'appréhender le « rural ». En premier lieu, cet espace est profondément revisité et sa définition ne doit être ni figée ni orientée en terme d'identité ou de racines. L'étude des acteurs a montré que les étrangers sont bien présents. Le développement rural a partie liée intrinsèquement avec la ville, essentiellement Grenoble en l'occurrence. Ces liens n'ont pas attendu la modernité au 19e siècle pour se mettre en place car le canton est profondément ouvert en direction de la vallée de l'Isère, le commerce du bois étant particulièrement éclairant sur ce point. De même, comme cela a déjà été dit également, la hausse du cheptel bovin est antérieure à la croissance industrielle et elle est à l'initiative des acteurs locaux organisés de manière collective. Au cours de la période étudiée, la lecture en termes d'offre en provenance de la montagne et de demande urbaine garde toute sa validité. Il y a bien un accroissement des besoins en bois, en bovins pour leur viande et pour le leur lait puis en espaces de loisirs. Cependant, des nuances sont à apporter. D'abord, les espaces de consommation se complexifient. Les populations urbaines sont dévoreuses des ressources naturelles qui descendent mais une partie d'entre elles se met à monter pour profiter des espaces de loisirs et de séjour. De plus, le rapport peut s'inverser. Tout au long de la période il y a une offre de travail dont s'empare la demande rurale soit en se déplaçant en ville pour travailler un temps, soit pour trouver des ressources dans le cadre de la pluriactivité, en particulier en ce qui concerne la garde de nourrissons ou le travail de la ganterie dans l'organisation du *domestic system*. Enfin, le canton de Villard-de-

Lans n'est pas tourné de manière exclusive en direction de l'espace urbain car d'autres espaces ruraux apparaissent [2213].

L'approche biographique de l'espace rural oblige à des réinterprétations et plutôt qu'une vision en termes d'espaces, celle qui met des réseaux entre ville et moyenne montagne serait pertinente. Les connexions concernent autant des familles importantes qui se marient, font des affaires et vivent en ville que d'autres, plus modestes qui, elles aussi, se marient avec ceux d'en bas, séjournent pour affaires et peuvent résider plus ou moins longuement à Grenoble. Ces configurations ne datent pas de la modernité de la deuxième révolution industrielle. Les biographies montrent des liens dès la fin du 18e siècle qui se multiplient par un effet de source du fait de la période dépouillée au 19e siècle et où la multiplication des routes n'a pas des conséquences déterminantes. Chez les notables, l'existence de plusieurs résidences « à la ville comme à la campagne » (C.-I. Brelot) est un de leurs atouts. Il serait possible d'élargir cette observation et de constater que ce sont les familles qui ont plusieurs résidences dans le canton et à Grenoble qui sont des acteurs du développement rural. En effet, un individu natif du canton et déjà installé va faciliter l'arrivée de nouveaux membres de sa famille et leur travail va profiter aux autres restés dans le canton. Soit ils représentent des bouches en moins à nourrir dans le pire des cas, soit ils accumulent un pécule par le travail en ville avant une réinstallation sur le plateau, soit enfin que la capital social ou professionnel engrangé à Grenoble serve à l'essor de l'exploitation rurale après un retour. De même, chez des aubergistes ou des transporteurs, le fait d'avoir un parent ou un allié qui exerce une activité identique en ville est à l'origine des premières lignes de transport. Ces situations mériteront d'être approfondies. Elles n'en montrent pas moins que le développement rural du canton de Villard-de-Lans ne s'enferme pas ni dans les limites du canton ni au seul groupe des notables. Il est à rechercher dans le Trièves rural mais également chez les natifs du canton installés en ville. Le maintien des relations avec le pays natal est une piste à explorer. Ainsi, le rural ne s'oppose plus à l'englobant urbain ; ils forment un Janus à deux faces de l'espace social de la France contemporaine.

La notion de périphérie est donc à revoir. Elle est réelle si, dans le cas présent, on entend que le canton est tourné vers la ville. Si le phénomène n'est pas exclusif, il est certain. Il n'est cependant pas à entendre comme une dépendance. D'abord, localement, des individus

[2213] Il y a d'une part ceux situés en contrebas et disposés autour de Grenoble mais ils appartiennent à la ceinture de ravitaillement qui se structure autour de la ville. La découverte tardive du dossier de Joseph Sappey, et les bénéfices supplémentaires engendrés par l'état de guerre où le Trièves apparaît, semble-t-il, comme un marché d'exportation important, a empêché de faire des recherches dans cette direction. Cela n'entrave en rien les conclusions mais aurait nuancé l'analyse entre la canton et Grenoble qui n'est pas une relation exclusive.

profitent des opportunités de développement proposées par la ville. Le placement des enfants, la ganterie, le transport ou le logement des touristes en sont des manifestations évidentes. Dans d'autres cas, il y a une transformation sur place avant la commercialisation en ville. L'élevage en général et la fabrication des produits laitiers en particulier répondent à cette situation qui n'est pas le fait de subir passivement l'ordre urbain. Il s'agit de faire des choix, d'opérer des transformations, de procéder à des aménagements pour profiter de la ville. Le rapport s'inverse dans ces situations où, véritablement, les acteurs du développement rural émergent. Ceci aboutit à constater que l'espace urbain et ses habitants n'est pas aux ordres. Des multiples formes de revendications des biens collectifs dans la première moitié du 19e siècle au sabordage du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans parce que ses finalités ne sont pas celle de la plupart des éleveurs au tournant du 20e siècle, prouvent que le développement rural est co-construit entre les acteurs au sein desquels les sociétés locales ne sont pas les plus dépourvues de forces.

En 1930, où est le développement ? Est-il dans l'activité de la scierie Barnier à Autrans dont l'organisation doit être semblable à celles aux abords ou dans Grenoble ? Est-il dans la petite entreprise des Girard-Blanc qui ne connaît pas la crise et qui doit également être aussi industrieuse que ses semblables en ville ? Si l'on estime qu'il n'est pas dans les étables inadaptées de Méaudre, alors il n'est pas non plus dans les rues humides du quartier Saint-Laurent où s'entassent les couturières de gants ni dans les taudis de la rue Très-Cloître bien assez bons pour les immigrés. Si l'on estime que le développement est localisé dans les vastes salles bruyantes d'activités des usines Bouchayer-Viallet, alors il est situé aussi dans les hôtels confortables et ensoleillés qui se mettent à profiter de la manne enfantine dans le canton de Villard-de-Lans. Il s'agit d'un même espace social dans lequel le rural localisé n'est qu'une entrée vers des approches plus ouvertes afin saisir dans un même ensemble le social.

Remontons une dernière fois dans les Quatre montagnes pour proposer, à la lumière des pistes envisagées pour la compréhension des acteurs du développement rural entre 1830 et 1930, une lecture de la période suivante.

2 Prolongements sur la vitalité des mondes ruraux de moyenne montagne depuis les années 1930 (le cas du canton de Villard-de-Lans)

Il ne s'agit pas de résumer l'histoire du canton depuis le classement de Villard-de-Lans en station climatique en 1930 mais, à la lumière des espaces, des secteurs et des acteurs étudiés, mettre l'accent sur tel ou tel point. Deux temps sont à distinguer dans un processus de tuilage et de réagencement.

Le premier, des années 1930 aux années 1970, voit le passage de l'élevage des bovins à celui des enfants. La formule présente un raccourci de deux tendances profondes. La première est celle d'un monde agricole qui s'étiole [2214]. La situation reste favorable dans les années 1930 et elle se caractérise par la densité de l'exploitation des ressources [2215]. Pour les bovins, Raoul Blanchard estime que « le troupeau bovin est avec celui du Vercors méridional le plus dense des Préalpes du Nord, car ses 127 têtes par 100 habitants dépassent même le coefficient bouju, et il s'agit ici de bêtes plus volumineuses » [2216]. Le vétérinaire Laffond, devenu directeur de la station d'élevage, montre que le berceau de la race s'est élargi et il comprend au milieu des années 1930 Engins et Saint-Nizier ainsi que Rencurel et Presles ; il dessine ainsi une aire de diffusion qui s'est accrue [2217]. Les revenus dégagés par la vente des animaux, inconnus, sont à ajouter aux recettes tirées du lait. En ce qui concerne celles-ci, le canton de Villard-de-Lans est le deuxième de l'Isère où la quantité de lait produite est la plus abondante. Raoul Blanchard note qu' « À la fruitière d'Autrans, il est entré 780 000 litres de lait en 1937, qui ont valu aux cultivateurs une recette de 700 000 francs ; Méaudre, Lans, le Villard, donnent au moins autant » [2218]. De surcroît, la densité de l'exploitation est également

[2214] Le domaine du bois est écarté car il demeure peu connu en dehors de quelques informations ponctuelles.

[2215] Pour une présentation du massif et du canton à la veille de la Seconde Guerre mondiale, voir Gilles DELLA-VEDOVA, « Les paradoxes d'une montagne refuge », dans Olivier COGNE et Jacques LOISEAU [coordonné par], *Vercors 40/44*, ouvrage cité, pp. 10-15.

[2216] Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales, tome premier*…, ouvrage cité, p. 277. Il poursuit la comparaison et montre qu' « on compte en moyenne [dans le canton] 59 vaches laitières pour 100 habitants, c'est-à-dire plus qu'en Chablais » (p. 278).

[2217] L. LAFFOND, « La Race Bovine de Villard-de-Lans », dans MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée. Il estime l'effectif des animaux de race pure à 6 769 bêtes dans le canton et de l'ordre de 15 000 au total (p. 257). Il souligne que les animaux sont recherchés car « presque chaque année débarquent, à Romans, des wagons de bouvillons garonnais, de même poil mais de conformation différente. Les marchands n'ignorent pas qu'il y a plus d'acheteurs que de connaisseurs et ils les vendent pour des Villard-de-Lans » (p. 248).

[2218] Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales, tome premier*…, ouvrage cité, p. 278. L'auteur s'appuie sur l'*Annexe à l'enquête de 1929* (p. 266) pour prendre des chiffres de 1932 : Méaudre 774 000 litres, Villard-de-

celle des forêts. Sans atteindre les maximums de Chartreuse, le Vercors est en deuxième position parmi tous les massifs préalpins des Alpes du Nord. En 1937, Méaudre, Lans et Villard-de-Lans « tirent de leurs forêts plus de bois d'œuvre (environ 25.000 mètres cubes) que le Chablais, les Bauges, le Giffre » [2219].

Cependant, l'incontestable réussite bovine est à pondérer. Par exemple, si les animaux de la race de Villard-de-Lans sont d'un poids supérieur à ceux rencontrés dans les Bauges, ils n'ont pas évolué depuis un demi-siècle [2220]. Les performances en viande de l'animal semblent identiques. Le rendement net passe de 55 à 56 %, dans le rapport de 1864, à 58-60 % selon Laffond, autant dire la stabilité, alors que l'auteur affirme qu'il a augmenté de 10 %. Le développement est donc à rechercher, comme à l'époque du concours spécial, dans la production laitière. Celle-ci passe de 1 500 litres en 1864 à 1 800 litres avant la guerre et elle continue à s'accroître par la suite mais le directeur de la station d'élevage tempère cette augmentation en parlant à plusieurs reprises de « laitière très honorable » [2221]. Tout compte fait, Laffond se situe dans l'héritage direct de Bévière et de Rouault. Son texte traduit les réticences des éleveurs. Il explique ainsi qu'il est confronté à leur mauvaise volonté quand il a voulu procéder à un contrôle laitier durant les années 1920. Il mentionne les primes d'entretien versées à des taurillons de qualité de sept à dix mois « mais de cette façon, le soin de perpétuer la race est confié en majeure partie à des taureaux trop jeunes choisis exclusivement d'après leurs apparence corporelle » [2222]. L'extrait illustre bien la perpétuation des clivages des modes de développement avec une tension autour du trop jeune animal et les

---

Lans 760 000 litres, Lans 605 000 litres, Autrans 580 000 litres et Corrençon 200 000 litres (soit un total de 2 919 000 litres de lait). Si on extrapole le pourcentage d'augmentation d'Autrans entre 1932 et 1939 pour le canton, cela donnerait un peu moins de quatre millions de litres. Sur le lait et l'industrie laitière, voir Jean VIEILLY, « La production laitière dans le département de l'Isère », dans *Revue de géographie alpine*, n° 3, 1935, pp. 613-634 et Jean VIEILLY, « Le Saint-Marcellin, fromage de chèvres », article cité. Dans ce dernier article l'auteur précise qu'il est vétérinaire au début du siècle chez le vétérinaire Dorly, un juré du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. Puis il vient à Grenoble en 1910 et « s'occupe industriellement du lait depuis 1920 » (p. 891). Voici un acteur dont la trajectoire mériterait des précisions (voir également G. RAFFIN, « La production du lait dans le département de l'Isère », dans MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée (pp. 290-301). L'auteur est professeur d'agriculture.

[2219] Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales, tome premier*…, ouvrage cité, p. 280. Sa carte de l'exportation de bois d'œuvre, par mètres cubes au kilomètre carré dans les massifs préalpins (p. 242) prend en compte tout le massif du Vercors. Il serait intéressant de comparer le Vercors septentrional avec les chiffres de la Chartreuse pour probablement constater que l'écart est moins important qu'il paraît.

[2220] Raoul Blanchard se sert de l'enquête de 1929 pour montrer que les bêtes font de 550 à 650 kilos. A comparer aux 500 kilos du poids moyen de la vache et aux 600 kilos du bœuf d'après le rapport de 1864 ou aux belles bêtes décrites par Rouault qui font 650 kilos en 1899.

[2221] L. LAFFOND, « La Race Bovine de Villard-de-Lans », dans MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée, p. 251. Il aboutit à un chiffre de 3 000 litres de lait mais il n'observe qu'une soixantaine d'animaux. Les quantités de lait indiquent cependant une hausse du rendement en plus de celui de l'effectif. Jean Miège est moins enthousiaste et, pour les « trente glorieuses », il en reste à 2 000 2 200 litres (Voir Jean MIEGE, *La vie rurale du sillon alpin* …, ouvrage cité, p. 571), chiffre également repris par un témoin de la période.

[2222] L. LAFFOND, « La Race Bovine de Villard-de-Lans », dans MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée, p. 263.

critères de sélection. Plus loin, il se montre plus sévère [2223]. Devant l'accroissement de l'effectif des animaux et de la production laitière, en plus de celle des bêtes destinées à la boucherie, force est de constater que la « routine » et la « force d'inertie » ne sont pas des notions adaptées puisqu'il y a une réussite.

Mais les nuages s'amoncèlent sur les montagnes du Vercors et trois éléments précipitent le déclin de la race de Villard-de-Lans. Il y a en premier lieu le berceau de la race, très durement affecté par les combats qui se déroulent à la fin de juillet 1944 dans le massif [2224]. Dans la partie drômoise où, selon Laffond, la race s'est bien étendue, ce sont plus de 2 200 animaux qui sont volés soit 42 % du cheptel, notamment à Vassieux où 977 des 1 017 bovins sont pris. De surcroît, les incendies, la destruction des granges, le vol du foin contribuent à faire de l'été 1944 un événement majeur pour comprendre le déclin de la race. Mais cette vision n'est pas satisfaisante car, dans le même temps, les pertes dans le canton de Villard-de-Lans sont de 310 bovins soit seulement 6 % [2225]. Le deuxième facteur est celui du déclassement de la race en 1946 puisqu'elle perd sa catégorie spéciale au concours général de Paris [2226]. Au même moment, l'emploi de la force de ces animaux devient moins nécessaire. À partir du début des années 1950, la présence du cheval, jusque là très réduite pour les travaux agricoles, prend de l'importance. Selon les témoins, ils sont plus adaptés pour tirer le matériel de petite mécanisation comme les faucheuses par exemple. La place accrue des tracteurs à la fin de la même décennie précipite le déclin des animaux de la race bovine de Villard-de-Lans devenus inutiles [2227]. Ils se trouvent également contestés sous l'angle de la production laitière. À une époque de productivisme effréné, sous l'effet conjugué du *baby boom* et de

[2223] « Son exploitation [celle de la race] est pratiquée par de tout petits éleveurs, d'une manière un peu routinière, les livres généalogiques n'ayant jamais pu être mis sur pied et le contrôle laitier ayant avorté devant la force d'inertie, après un heureux début » L. LAFFOND, « La Race Bovine de Villard-de-Lans », dans MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929*…, source citée, p. 267. Ces indices se croisent avec les observations contenues dans le second cahier de la station d'élevage (archive que se transmettent les présidents de la station mais qui aurait disparu depuis sa consultation au milieu des années 2000). Lors de l'assemblée générale du 10 juin 1934, le président vétérinaire Laffond déplore que la « présentation au concours général de Paris n'est pas assez homogène, que les caractères de la race ne sont pas suffisamment fixés ». À celle qui se déroule deux ans plus tard, il est noté que le « nombre de sociétaires diminue dans de fortes proportions » et à celle de 1938 « M. Laffond note le désintéressement des éleveurs ».

[2224] Voir Robert FANJAS-CLARET, « La race de Villard-de-Lans… », article cité (pp. 12-14) et, plus largement, Peter NASH, « Le massif du Vercors en 1945. Etude sur les dévastations causées par l'armée allemande dans une région alpine de la France et de leurs effets sur les traits géographiques », dans *Revue de géographie alpine*, n° 34-1, 1946, pp. 87-100.

[2225] Le cheptel est donc dans le canton, avant les ventes de l'automne, de 5 170 animaux. La répartition entre les communes montre que le nombre le plus faible, à part Corrençon toujours marginale, est à Méaudre (600) et à Autrans (850) alors qu'il monte à 1 653 à Lans. Faut-il comprendre que les troupeaux vont entamer la descente dans la vallée et qu'ils sont acheminés à Lans dès la fin juillet ? Le tableau statistique, si précieux soit-il, n'empêche pas de s'interroger sur la fiabilité des chiffres.

[2226] La raison invoquée serait l'absence de *herd-book* (voir Denis CHEVALLIER [dir.], *Le temps des villardes* …, ouvrage cité, p. 54).

[2227] Sur la mécanisation en montagne depuis la Libération, voir Jean MIEGE, « La mécanisation de l'agriculture alpestre », dans *Actes du 77e Congrès des sociétés savantes, tome LXV, Grenoble, 1952*, 396 p., ouvrage cité, pp. 107-117).

l'amélioration de la qualité de vie, la demande en lait explose. Or, pratiquement un siècle d'efforts depuis 1864 ont amené certes une augmentation des deux-tiers du volume de lait par animal mais cela reste deux fois moins que d'autres races qui, au même moment, montent à 5 000 litres de lait. La vache n'est plus rentable et, par extension, l'exploitation ne l'est pas non plus [2228]. Les vieilles rivales, simmenthal, tarine, abondance ont le vent en poupe [2229]. Dans le canton de Villard-de-Lans, c'est la montbéliarde qui supplante la race locale [2230]. L'importation des animaux du Doubs est précipitée par les mesures de prévention contre la tuberculose bovine. Commencée durant la saison 1956-1957, la prophylaxie amène une partie des exploitants à remplacer leurs animaux de Villard-de-Lans par la montbéliarde. Des tensions apparaissent entre ceux qui participent aux mesures de prévention et ceux qui refusent et elles se déplacent entre les partisans de la nouvelle race et les tenants de l'ancienne. Il serait intéressant d'identifier les acteurs afin de voir si on ne rencontre pas un effet de génération. En effet, d'après le vétérinaire Robert Fanjas-Claret, ce sont de « jeunes agriculteurs » qui se mettent à investir dans les machines agricoles [2231]. L'analyse de ce groupe serait à combiner avec des acteurs singuliers comme Fernand Rochas (né en 1909) [2232]. Le croisement de l'analyse du cahier de la station d'élevage avec les quelques

---

[2228] Jean Miège explique que les animaux de Villard-de-Lans demandent un « régime de travailleur de force » pour le trainage du bois en forêt ou les labours dans les sols humides. Les tracteurs les remplacent utilement et les camions qui avancent sur les pistes forestières sont plus rapides. Comme dans le même temps elles produisent des quantités de lait insuffisantes par rapport à d'autres races plus productives, la triple aptitude devient un handicap (Jean MIEGE, *La vie rurale du sillon alpin* …, ouvrage cité, p. 571).

[2229] Voir Marie-Thérèse BARET, « L'élevage des bovins et le lait en Bas-Dauphiné », dans *Revue de géographie alpine*, n° 40-3, 1952, pp. 421-455.

[2230] Fernand Rochas explique que l'initiative vient des organisations agricoles ; le « technicien par là qui baratinait pas mal ; il fallait faire du lait, il fallait faire du lait ; la villarde n'avait pas assez de lait… » et, plus loin, il précise que le « technicien de Villard-de-Lans, il venait de Grenoble, de la chambre d'agriculture, il était envoyé là […] qui avait été nommé pour le Villard-de-Lans, quoi. Et puis, alors, toutes les organisations faut pas oublier, n'oublions pas (rires) DDA, la Fédération, tous les organismes voulaient pas, voulaient détruire la villarde, le centre d'insémination pareil ; ils voulaient détruire la villarde » (Extraits de l'entretien biographique réalisé par Denis Chevallier avec Fernand Rochas le 7 mai 1982 - Médiathèque du Parc régional, entretien biographique, n° 8 212/1-2).

[2231] Voir Robert FANJAS-CLARET, « La race de Villard-de-Lans … », article cité, p. 14. L'arrivée de la caisse du crédit agricole à Villard-de-Lans en 1959 peut être un repère à condition de ne pas penser qu'auparavant le système bancaire n'existait pas dans le canton. Il a été vu qu'un membre de la famille Masson est directeur de la banque Charpenay à Villard-de-Lans durant l'entre-deux-guerres.

[2232] Il est le garçon aîné de Jules (1878-ap. 1936) et de Marie Arnaud (1884-ap. 1936). Son père semble dépourvu de terres puisqu'il n'en possède qu'un demi-hectare à la veille de la Première Guerre mondiale. Il s'agit d'un pluriactif qui, avant son mariage en 1905, travaille chez son beau-frère Benoît Bernard, un menuisier qui devient au fil des recensements marchand de bois et cafetier en 1921 à Autrans. Jules Rochas est donc apprenti menuisier puis ouvrier bûcheron. Après son mariage, l'exploitation de terres devient son activité principale et il en loue pour pouvoir se développer. Son existence se passe au fond d'une vallée d'Autrans, entre le hameau de l'Achard et celui de Villeneuve. C'est là que Fernand Rochas passe sa jeunesse avant d'aller au hameau des Arnauds dès 1936 et qu'un demi-siècle plus tard Denis Chevallier réalise un entretien biographique. Fernand Rochas a été président de la station d'élevage de 1962 jusqu'en 1980. Il s'inscrit en effet dans une famille dont le développement est associé à l'élevage de la race de Villard-de-Lans. Son père est le neveu et le cousin de Pierre François et de Marius Josué Rochas (voir la Fiche Biographique 53). Fernand Rochas est donc le nouveau maillon d'une famille de petits exploitants qui se développe à partir de l'élevage. Dans le cas de Fernand, il faut parler cette fois de spécialisation. C'est lui, en effet, qui reprend en gestion directe la coopérative laitière de Méaudre en 1963 lors du départ de Dominici (voir Philippe HANUS, Robert ROCHAS, Paul GUILLOT, Aimé RAVIX, « Une économie laitière et fromagère », article cité, p. 143 ; à signaler un plan de la

écrits à disposition et les enquêtes réalisées montre que les changements se font selon deux modalités.

La première passe par l'insémination. À la fin des années 1950, les services agricoles cherchent à faire inséminer les villardes par du charolais. Pour parvenir à leurs fins, ils refusent l'insémination par des taureaux de la race de Villard-de-Lans et, petit à petit, ils parviennent à faire en sorte que des éleveurs se mettent à procéder aux croisements voulus par l'administration agricole [2233]. Cela entraîne une réaction de la part d'un certain nombre d'éleveurs. Fernand Rochas joue encore un rôle essentiel [2234]. Les archives trouvées, croisées

---

coopérative qui doit dater de ces années, p. 142. Il est probable que l'un des auteurs de l'article, Robert Rochas, soit le neveu de Fernand, un des fils de son frère Léon). Il est un acteur particulièrement important car il a géré la tension entre les tenants des deux races en concurrence. Durant l'entretien avec Denis Chevalier, on voit que son exploitation comprend 20 à 25 bêtes, ce qui à cette époque dans le canton est notable. Il montre son attachement au fait de posséder un taureau, marqueur de distinction sociale locale. De même, il déclare, face à ceux qui veulent « détruire » la villarde : « Moi, je voulais pas, je sais pas pourquoi, je voulais pas ». Mais il peut s'agir d'une lecture *a posteriori* car le cahier de la station d'élevage montre que, « à son point de vue », la montbéliarde serait plus laitière donc préférable aux animaux de Villard-de-Lans en 1962. Si l'on considère, à l'inverse, qu'en 1962 il s'exprime en tant que président et non selon sa conviction intime, la lecture de la généalogie familiale pourrait expliquer ses réticences. La race de Villard-de-Lans a assuré des revenus mais, plus largement, elle a permis le développement de cette famille. Le déclin de la première n'entraînerait-il pas le déclassement de la seconde ?

[2233] « Mais, quand est-ce qu'il est mort, le Marc ?…Oh mais c'est bien simple. Odemard il avait 62 ans quand il est mort et il en aurait 85 cette année. Alors, ça fait 23 ans, 23 ans qu'il est mort. Et bien le jour de l'enterrement d'Odemard, y avait une commission de Grenoble qui était venue, parce qu'il était bien connu, Odemard à Méaudre, Odemard même il avait été maire et puis il était bien connu dans les services agricoles et tout ça. Ils sont venus à l'enterrement, je dis pas qui, hein, parce que ça va pas avec le journal et je veux pas… ils viennent à l'enterrement d'Odemard et ils font une réunion en même temps, que tous les gens les éleveurs par là, ils font une réunion et puis à la mairie de Méaudre, ça bardait un peu hein, pour l'insémination " Alors la villarde on va l'inséminer charolais ". Ah ben, ils avaient mal tombé, mais j'étais pas encore président hein. Alors bon, ben on voulait pas. Et puis, petit à petit, y en a quand même qui ont fait inséminer charolais et puis, et puis ça a parti comme ça » (Extrait de l'entretien biographique réalisé par Denis Chevallier avec Fernand Rochas, entretien cité). L'intérêt de l'extrait est triple. D'abord, Fernand Rochas renvoie à un marqueur temporel personnel et on voit qu'il a de l'estime pour Odemard. Il s'agit d'Amédée Joseph Odemard (1897-1959), fils d'Amédée Odemard traité dans la Fiche Biographique 54, c'est-à-dire d'un autre acteur d'une famille qui réalise le développement rural du canton par l'élevage bovin. Les générations se suivent et les réseaux se construisent. De surcroît, le rôle d'Odemard passe par l'articulation entre ses compétences techniques d'éleveurs et celles, politiques, de maire de Méaudre. Se retrouvent donc des configurations étudiées pour la période qui précède les années 1930. Ensuite, le témoignage de Fernand Rochas explique comment se déroule le développement rural durant les « trente glorieuses ». Il y a une dimension symbolique, en plus du caractère pratique, et même une certaine violence de la part des services agricoles, à provoquer une réunion le jour de l'enterrement d'un des acteurs importants de la race bovine de Villard-de-Lans ; une page se tourne. Le dernier intérêt consiste à montrer que si Fernand Rochas oppose un « eux » venus à Grenoble, face à un « nous » local qui dans sa bouche devient « on », il montre les limites de la dimension collective avec ceux qui se mettent à procéder aux croisements.

[2234] Fernand Rochas : « Et puis, bon ben alors, j'ai pris le mors aux dents et j'ai organisé un voyage dans le Sud-Ouest. Ça, ça doit être en 68-69 ».

Denis Chevallier : « Avec la station ? »

Fernand Rochas : « Ah, non, non, non ! »

Denis Chevallier : « Tout seul ? »

Fernand Rochas : « Pas tout seul. J'ai organisé […]. Bon, ben, j'ai rien demandé à personne, parce qu'ils m'auraient rien d…, ils m'auraient rien donné. Alors, on est allé dans le Sud-Ouest. On a vu les mêmes vaches qu'on avait nous, des blondes […] c'étaient nos vaches, c'étaient nos villardes. Bon, ben on a dit puisque c'est comme ça, il faut tâcher moyen, il faut demander de la semence blonde. Alors on a demandé de la semence blonde, ça a été refusé. Alors on est parti une autre fois en acheter, je sais pas bien quand est-ce qu'on en a acheté soix…oh… on est parti en acheter onze génisses et quatre taurillons. Alors avec ce potentiel qui était pas bien gros, le Sud-Ouest là bas, l'organisation d'un *herd-book* blond, là bas, on a demandé à ce que des animaux, ces femelles soient inséminées. Alors, là, ça commencé. Là, ça a commencé qu'ils pouvaient pas nous refuser… » (Extraits de l'entretien biographique entre Denis Chevallier et Fernand Rochas, entretien cité).

avec les enquêtes orales, jettent un nouveau regard sur le développement agricole durant les « trente glorieuses ». Il y a une grande stabilité des acteurs en présence. À côté de nouveaux venus comme les techniciens agricoles, il y a les organisations qui s'institutionnalisent et se professionnalisent [2235]. La présence des acteurs locaux, dans une grande ressemblance avec la période qui précède les années 1930, se retrouve. Le fonctionnement collectif apparaît notamment par la création d'un groupement de vulgarisation agricole (GVA) à partir du début des années 1960. Ainsi, derrière la nouveauté, le fonctionnement en commun, bien que réduit, ne se dément pas [2236]. Surtout, la lecture du « rouleau compresseur » de la modernisation agricole est à réviser. Il n'y a pas écrasement mais une élaboration en commun des voies du développement agricole. À nouveau, dans la lutte supposée entre le pot de fer de l'administration agricole, qui bloque l'insémination par des taureaux Villard-de-Lans et qui force au croisement avec des charolais, et le pot de terre local, c'est celui-ci qui parvient à constituer un rameau avec la blonde d'Aquitaine avec, au départ, des critères d'appréciation qui semblaient définitivement dépassés.

D'autre part, en 1962, une première proposition vise à introduire la montbéliarde au concours cantonal. Elle est repoussée par 31 voix contre 25 mais, l'année suivante, elle est acceptée par 45 voix contre 25 (et dix abstentions) ce qui provoque une « vive réaction » [2237]. Dès 1964, le montant des primes pour la nouvelle venue est supérieur à celles pour la race historique et l'écart se creuse très vite [2238]. Ces mesures n'empêchent pas la baisse du nombre d'exploitations qui passent de 352 en 1962 à 235 en 1974 avec un effectif bovin qui reste constant [2239]. Ce sont des animaux plus nombreux dans les étables qui font fonctionner les

---

Passage exceptionnel pour une parole rare et particulièrement intéressante. En effet, le jeu des acteurs locaux est lisible. Il résulte de leur initiative propre et il passe par une dimension collective, même si on comprend que le nombre de personnes engagées dans l'action est réduit. De plus, se retrouve la « vieille » estimation au jugé, celle que les concours ont tenté de supprimer par la dépossession des éleveurs des critères de l'excellence bovine et qui reparaît ici. La destination est également intéressante car reparaissent les « bouvillons garonnais » évoqués par Laffond en 1932. Les années 1960 ne sont donc pas une innovation mais des changements qui s'appuient sur la réactivation de circulations antérieures. Enfin, l'épreuve de force entre les services agricoles qui refusent d'autoriser les premières inséminations voulues par les éleveurs amènent ces derniers à se passer des intermédiaires et à se procurer de manière collective la semence pour le rameau qu'ils créent… et ils l'emportent puisque, prise à son propre jeu, l'administration agricole est obligée de leur concéder les croisements avec la blonde d'Aquitaine.

[2235] Voir Sylvain BRUNIER, *Conseillers et conseillères agricoles en France (1945-1983)* …, doctorat cité et Mélanie ATRUX-TALLAU, *Histoire sociale d'un corps intermédiaire* …, doctorat cité.

[2236] Voir Marianne PALISSE et Fernande GAILLARD, Agricultrices au pays des Quatre montagnes », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 111-120 (p. 117-118). Dans un autre domaine, voir Martine COCAUD, « Un modèle de solidarité du monde agricole d'après-guerre : le mouvement des CUMA », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural* …, ouvrage cité, pp. 147-160.

[2237] Second cahier de la station d'élevage. Réunion du 9 avril 1963.

[2238] 197 500 francs contre 192 000 francs en 1964, 267 000 francs contre 138 000 francs en 1965. Second cahier de la station d'élevage.

[2239] Voir Robert FANJAS-CLARET, « La race de Villard-de-Lans … », article cité, p. 15.

coopératives fruitières durant les « trente glorieuses » [2240]. Celles-ci connaissent des destins contrastés. Celle d'Autrans est prise par Isaïe Déprès qui, après son décès en 1950, est exploitée par sa veuve et sa fille [2241]. Celle de Méaudre passe de Gravier à Dominici à Montmélian [2242]. En 1963 pour la seconde, dix ans plus tard pour Autrans, elles sont reprises en gestion directe par les éleveurs. Ceci doit d'abord s'interpréter comme le signe d'un désintérêt de la part d'autres fruitiers mais également de la concurrence de la laiterie moderne des Jarrands que Léonard Mestrallet, qui devient conseiller général du canton, fait construire au début des années 1970 [2243]. La laiterie de la Moucherolle des sœurs Girard-Blanc poursuit son petit chemin et ne peut perdurer que par un travail intensif de tous les membres de la famille [2244].

A moyen terme, des années 1930 aux années 1970, le monde agricole, dans une recherche qui donne tout compte fait la part belle aux acteurs locaux, s'étiole. Mais le développement rural s'appuie durant la même période sur le système touristique qui connaît une mue progressive. Dans une France en plein marasme économique et social, les années 1930 sont une période particulièrement heureuse dans le canton et, en particulier, dans la vallée entre Lans et Villard-de-Lans. Il n'est pas exagéré de parler d'explosion hôtelière. Elle concerne des lieux de grand standing ou des établissements plus modestes. Les établissements attirent à eux une quantité de touristes considérable. Là aussi le terme n'est pas galvaudé car Raoul Blanchard estime le nombre de villégiateurs en 1937 à « 5 100 grandes personnes séjournant trois semaines à un mois, l'été des gens d'Afrique du Nord, de Paris, de Provence (dans l'ordre), l'hiver de Paris, du Nord de la France, du Centre ; en plus, 3 000 enfants qui demeurent au minimum trois mois… » [2245]. Ces derniers séjournent pour les uns dans les hôtels et pour les autres dans des pensions d'enfants qui se multiplient [2246]. Les listes nominatives de recensements, se conjuguent aux archives de la justice de paix et à celles

[2240] Pour une vue d'ensemble, voir Philippe HANUS, Robert ROCHAS, Paul GUILLOT, Aimé RAVIX, « Une économie laitière et fromagère », article cité.

[2241] Voir entretien biographique de Lucienne Déprès par G. Della-Vedova, le 26 juillet 2008.

[2242] Voir entretien biographique de Georges Duchêne, par G. Della-Vedova, le 16 juillet 2008.

[2243] Voir entretien biographique de Colette Eymard, née Mestrallet, par G. Della-Vedova, entretien cité et COLLECTIF, « Etude de la coopérative des Jarrands », dans *Courrier du Parc naturel régional du Vercors*, n° 6, 1976, pp.8-13.

[2244] Voir Gilles DELLA-VEDOVA, « Faire son beurre chez les Girard-Blanc… », article cité.

[2245] Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales, tome premier*…, ouvrage cité, p. 281. Sa figure 37 de la fréquentation touristique dans les Préalpes du Nord par le nombre, au kilomètre carré de surface totale, de touristes séjournant au moins un mois (p. 282) fait du canton de Villard-de-Lans le champion de sa catégorie avec 348 touristes par km² tandis que Le Chablais arrive en deuxième position avec 140 touristes par km² (pour un territoire, certes, deux fois plus vaste ; si on prend un territoire aux caractéristiques proches et avec une superficie assez semblable, la Chartreuse n'a que 83 touristes par km²).

[2246] Voir Arch. dép. Isère, 4 510W29, 5 100W40-41 et 9U2 927 ainsi que Arch. mun. Villard-de-Lans, carton « Maisons d'enfants » et dossier sanglé « Maisons d'enfants ».

conservées par l'administration préfectorale pour souligner l'explosion qui se produit alors [2247]. Des acteurs venus de l'extérieur s'implantent dans le canton pour mettre en valeur le nouvel espace touristique [2248]. Dans ce schéma, il est particulièrement intéressant de noter que d'anciennes familles de notables, issues de la noblesse, réinvestissent leur présence dans le canton à cette occasion. C'est le cas de la famille de Fontgalland [2249]. Dans cette famille riche en forêts, des investissements sont faits pour certains de ses membres. Ainsi, en 1936, la pension *Bellevue* est tenue par Elisabeth de Fontgalland (née en 1902 à Saint-Jean-de-Moirans). Quant aux *Gentianes*, toujours à Villard-de-Lans, elles sont administrées par Jean-Marie de Fontgalland (né en 1904 également à Saint-Jean-de-Moirans) et par Anne-Marie de Fongalland en tant que « directrice-gérante ». Ànouveau, derrière la nouveauté, le suivi biographique montre un phénomène de réinvention de l'emprise sociale sur un territoire. Raoul Blanchard compte 1 400 lits à Villard-de-Lans ; malgré les années de guerre il y en a encore 886 au début de l'année 1947 et 1 104 dans le canton auxquels il faut ajouter les 226 du préventorium d'Autrans [2250]. Les corpus constitués des responsables des établissements montrent que les femmes sont de véritables chefs d'entreprise. Elles emploient un personnel nombreux que l'on retrouve également dans les hôtels. Les natifs du canton, d'autres régions et le nombre important des Italiens constituent une main-d'œuvre bon marché. Une partie de ces derniers ne sont que de passage tandis que ceux d'autres sont insérés dans des familles qui recherchent un travail pour leurs membres. Leur développement s'articule avec celui du canton [2251].

Les acteurs locaux se retrouvent donc dans une position subalterne de personnel mais ils tiennent également des établissements. La famile Magdelen occupe alors une place importante à Villard-de-Lans mais elle exerce également son influence à Lans, sa commune d'origine. À la fin de la guerre, des hôtels, des villas, des fermes sont réquisitionnés ou loués

[2247] Arch. dép. Isère, 123M48 (Autrans), 123M156 (Corrençon), 123M232 (Lans), 123M251 (Méaudre), 123M576/2 (Villard-de-Lans) et 9U2 927 (Dépôts de déclarations, statuts de sociétés, modifications, dissolutions 1927-1936) ainsi que 119M24-25.

[2248] André-Jacques Masurel, né en 1901 à Oran, peut être cité en exemple. Avec sa femme il tient l'*Hôtel Edelweiss* en 1936. Il travaille avec René-Gabriel Oddoux natif de Grenoble et Paul-Emile Montacmp qui vient de la région lyonnaise et qui est leur « associé ».

[2249] Heurard de Fonfgalland, domicilié à Saint-Jean-de-Moirans est un très grand propriétaire qui détient près de 52 hectares à Autrans en 1834. En 1886, les sept ayants droit d'Heurard de Fontgalland possèdent encore une vingtaine d'hectares en six parcelles. À la veille de la Première Guerre mondiale, Charles de Fontgalland, domicilié à Die, autre siège de la puissance familiale, a 15,8 hectares à Autrans dont 15,6 hectares de sapins.

[2250] Arch. dép. Isère 5 100W40 (premier dossier). Ces chiffres sont à croiser avec la liste des hôtels et des pensions d'enfants du canton, à partir d'un imprimé d'avant-guerre, sur lequel ont été rayés à la main les établissements fermés à la Libération (Arch. dép. Isère, 113M11).

[2251] Voir Gilles DELLA-VEDOVA, « Les étrangers et l'activité hôtelière à Villard-de-Lans durant l'entre-deux-guerres » article cité. Les dossiers nominatifs des étrangers, classés de manière alphabétique (mais avec des variations dans l'orthographe), sont une source de première importance (Arch. dép. Isère, 2 973W1-1 383).

pour l'Œuvre des villages d'enfants dont l'*Hôtel de Paris* [2252]. La famille Magdelen veut réoccuper l'établissement pour relancer l'activité touristique. La présence des acteurs locaux se voit donc au niveau des hôtels mais également avec l'essor des colonies de vacances dans le cadre de l'État providence [2253]. On assiste donc à la construction et parfois à l'aménagement de fermes pour accueillir des enfants. En 1949, le directeur départemental de la santé joint à un de ses courriers trois petites lettres de Marie-Louise Thorand, de la mère de celle-ci et de Gaston Moulin [2254]. Les informations contenues dans les correspondances sont à croiser avec les biographies et, plutôt que l'image d'humbles paysans, faite en réalité pour attendrir le lecteur, il faut au contraire voir une petite exploitation dynamique pluriactive. Ceci est vrai pour Gaston Moulin (né en 1922) [2255]. C'est également le cas du côté de la famille Thorand [2256]. Les deux biographies ne donnent pas une image misérabiliste et, dans ce cadre, transformer la ferme en établissement pour les enfants est une nouvelle manière de provoquer le développement [2257].

[2252] Arch. dép. Isère, 113M11 et 119M17.

[2253] Voir Laura LEE DOWNS, *Histoire des colonies de vacances*, Paris, Perrin, 2009, 433 p.

[2254] « J'ai cultivé la terre chez mon père jusqu'au 13 novembre où je me suis marié et suis venu habiter la maison de ma femme où je suis en ce moment » (Gaston Moulin).

« Depuis que j'ai quitté l'école, j'ai cultivé la terre pendant deux ans jusqu'à la mort de mon père et ensuite avec ma mère nous avons pris en pension deux enfants et quelques grandes personnes pendant deux mois » (Marie-Louise Thorand, épouse Gaston Moulin).

« Mon mari était maçon et moi je tenais une petite épicerie, et comme il n'y avait pas de travail pendant la guerre, nous avons acheté deux vaches et nous avons emprunté des attraits d'agriculture et nous avons cultivé nos terres pendant trois ans, ensuite mon mari a pris un cancer à la joue des suites d'une blessure de guerre de 1915 et nous avons pris quelques pensionnaires pour subvenir à nos besoins, car je n'avais aucune pension… » (Veuve Marie Thorand) Arch. dép. Isère, 7 715W86. Lans. Extrait d'une pièce jointe à la lettre du directeur départemental de la santé au ministre de la Santé, le 27 octobre 1949.

[2255] Gaston Moulin est l'aîné des enfants retrouvés d'Albert Pierre (1888-1977) et de Louise Chabert (née en 1892). Quand il écrit qu'il a cultivé la terre avec son père, c'est une réalité car celui-ci, lors de plusieurs recensements durant l'entre-deux-guerres, a un domestique pour l'aider dans l'exploitation. Albert Pierre doit probablement récupérer une partie des biens fonciers à la suite du décès de son père en 1926. En effet, Séraphin Moulin (1848-ap. 1926) est propriétaire de plus de 24 hectares à la fin du 19e siècle, montant qui grimpe à la superficie très importante de 38 hectares à la veille de la Grande Guerre (dont dix hectares de bois, deux en prés et plus de 21 hectares en terres cultivables). De surcroît, le frère de Séraphin, le grand-oncle de Gaston, Félix Moulin, a 27 hectares à la même époque. La famille Moulin n'est pas dépourvue, loin s'en faut et il n'est par conséquent pas surprenant qu'Albert Pierre épouse Louis Chabert dont le père, Henri (1861-ap. 1931), est un exposant occasionnel au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans et qui est propriétaire de plus de quinze hectares en 1915, dont cinq en herbe, qui sont exploités avec un domestique agricole.

[2256] Marie-Louise Thorand (née en 1929) est l'une des enfants d'Emile (1875-1946) et de Marie Jalliffier-Talmat (née en 1888). La branche paternelle n'est pas misérable : son grand-père François détient 14,1 hectares en 1914. Il en va de même pour ses grands-parents maternels puisque Joseph Jalliffier-Talmat (1844-ap. 1911) est qualifié de négociant dans plusieurs recensements et sa grand-mère Céline Jalliffier tient un café au début des années 1920. Quant à Emile Thorand, il est en effet maçon mais il possède également 8,7 hectares à la veille de la guerre (par contre, là où on peut croire sa veuve c'est lorsqu'elle parle de la blessure de la guerre ; cultivateur jusqu'en 1921, Emile Thorand est ensuite seulement « maçon ». Cela peut être interprété comme le fait que le travail agricole est devenu trop pénible pour ce blessé de guerre ou, à l'inverse, que l'essor des constructions durant l'entre-deux-guerres est une aubaine pour accroître ses activités dans une dimension pluriactive).

[2257] Le dossier conservé par la Direction des affaires sanitaires et sociales donne un tableau très complet de la maison d'enfants Chanteclair. Tous les dossiers ne sont pas aussi richement fournis mais ils permettent de constituer un corpus des acteurs qui cherchent à se développer par le soin apporté aux enfants.

Durant ces années, le système touristique est contrôlé étroitement par Pierre Chabert. D'abord, il est présent à la chambre d'industrie climatique et, après son départ au milieu des années 1930, suite à la cabale que Magdelen père et fils mènent contre lui, maison par maison à l'occasion des élections de 1935, son fidèle allié Pierret garde un œil pou lui. Il est également présent à l'*Hôtel de l'Adret* par l'intermédiaire de René Allovon qui devient le 20 juin 1934 chevalier de la légion d'honneur, récompense remise par le commandeur Pierre Chabert [2258]. Enfin, il ne perd pas l'occasion de faire fructifier ses affaires localement. Ainsi, au tournant des années 1930, il développe un projet immobilier de grande dimension à Lans avec un urbanisme profondément transformé qui aurait fait de Lans un exemple particulièrement intéressant de « rurbanisation » avant la création du terme. L'ordonnancement de la voirie, telle qu'on peut la saisir par les plans des géomètres donne l'idée d'un paysage entièrement inédit dans un territoire rural de moyenne montagne. En effet, Pierre Chabert propose un plan orthogonal semblable à un urbanisme américain ou d'Europe du nord [2259].

Afin de contrôler le modèle de développement qu'il installe durant la seconde moitié des années 1920, Pierre Chabert promeut la carrière politique du docteur Roger Lefrançois qui devient maire de Villard-de-Lans durant les « trente glorieuses » [2260]. À Lans, son influence s'exerce également avec le classement de la commune en station climatique le 4 février 1955 [2261]. Cependant, il se heurte de plus en plus à Huart, originaire d'Aix-les-Bains, qui préside le syndicat d'initiative et qui cherche à promouvoir un développement rural fondé sur les stations de ski et les pratiques sportives [2262]. C'est dans la seconde moitié des années 1950 que le conflit se cristallise et Pierre Chabert parvient à faire repousser les conceptions

[2258] Base LEONORE, dossier LH/24/86, pièces n° 4 et 5.

[2259] « Les terrains vendus sont formellement et essentiellement destinés à l'édification de constructions d'agrément : hôtels, chalets, villas, pensions de famille et en général tous établissements destinés spécialement à développer l'industrie touristique de la Commune de Lans en contribuant à l'extension du mouvement de villégiatures estivales et hivernales dont elle bénéfice […]. En conséquence de l'article précédent, il est formellement interdit d'édifier dans les terrains du lotissement de fabriques, usines, entrepôts, ateliers compris ou non parmi les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ou d'y exercer tous commerces, industries, métiers ou professions qui par leur bruit, leur odeur, leur émanations ou toutes causes seraient de nature à nuire aux voisins ou au caractère de lotissement [...] » (Arch. dép. Isère, 2O205/9. Extraits du cahier des charges du projet de lotissement, articles 22 et 23, sd [1929 ?]). Le projet échoue en raison d'un problème d'alimentation en eau mais le plan actuel de Lans garde encore les traces de certaines rues perpendiculaires à la route qui traverse le hameau de l'Eglise.

[2260] Sur les relations entre Pierre Chabert et Roger Lefrançois, voir Arch. mun. Villard-de-Lans, carton « Climatisme 1913-1972 ». Notice nécrologique de Roger Lefrançois dans *Le Dauphiné libéré*, 29 août 1970.

[2261] Après la guerre, à propos de Lans qui devient « -en-Vercors » en 1952, voir Arch. mun. Lans, carton « Station climatique ».

[2262] Romain BUCLON, « La naissance d'une station de ski. Villard-de-Lans et la SEVL (1896-1968) », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 7, 2008, pp. 211-214.

opposées aux siennes [2263]. La sélection de Villard-de-Lans comme lieu d'une des épreuves sportives lors des Jeux olympiques de 1968 relance la tension entre les deux modèles de développement opposés [2264].

Le tournant des années 1970 inaugure une nouvelle période qui se prolonge jusqu'à aujourd'hui [2265]. La césure peut se justifier par les Jeux olympiques de 1968, par le décès de Pierre Chabert en 1971 et, entre les deux dates, par la création du Parc régional du Vercors [2266]. Les temps nouveaux correspondent également à un contexte général. La perception agricole du monde rural se trouve devant le défi du rapport Mansholt (1968) qui prévoit de diminuer la superficie arable de cinq millions d'hectares et, dans le même temps, d'augmenter la taille moyenne des exploitations afin que cinq millions d'exploitants quittent la terre. La petite exploitation se trouve donc en première ligne. Les espaces de montagne sont parmi les plus exposés [2267]. Ils sont l'objet d'une politique de développement impulsée par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). C'est dans ce cadre que les journées de Lurs en 1966 inaugurent une réflexion à propos de ce qui, à côté des parcs nationaux, prend comme nom les parcs régionaux [2268]. Pourtant, là encore, rien n'est

---

[2263] Voir Arch. mun. Villard-de-Lans, carton « Climatisme 1913-1972 ». Dès 1954, le docteur Pierret écrit à son collègue Lefrançois que : « Personnellement, je suis désolé de voir tant d'efforts, fructueux, mis à néant par un illuminé du sport pour lequel Villard de Lans part ou plutôt est parti avec un handicap terrible qui se traduit à l'heure actuelle par un retard à prévoir pour le sport et une disparition de l'ancienne clientèle » (Extrait de la lettre de Robert Pierret à Lefrançois, le 5 novembre 1954). Cinq ans plus tard, le conseil municipal condamne les « …paroles tenues par Monsieur Huart, du syndicat d'Initiative de Villard-de-Lans affirmant notamment " que non seulement lui mais plusieurs personnes de Villard-de-Lans étaient d'accord pour supprimer entièrement le contrôle de Villard qui faisait plus de mal que de bien à la station ". Le Conseil municipal, à l'unanimité, désapprouve totalement les propos ci-dessus rapportés, Est d'avis plus que jamais qu'il faut absolument maintenir et même renforcer le contrôle médical de la Station lequel, à part l'intérêt considérable qu'il présente pour la protection de l'enfance contre la tuberculose, a été la seule base réelle de l'essor et de la prospérité de Villard-de-Lans et, en conséquence, il y a lieu de continuer à suivre méthodiquement et entièrement les conseils donnés par le Comité Médical consultatif […] » (Extrait de la délibération du conseil municipal de Villard-de-Lans le 29 janvier 1959). L'année suivante, Pierre Chabert prend la plume pour dire le fond de sa pensée : « Ne pas mélanger le tourisme. Depuis 30 ans je dis que l'avenir de Villard-de-Lans est uniquement sa spécialité médicale. Au risque de faire hurler Huart et autres, je dis que c'est une erreur de prétendre à station de sport d'hiver. Le vrai ski ne commence qu'à 2 000 m dans une station en permanence enneigée [...] » (Extrait de la lettre de Pierre Chabert au maire Lefrançois, le 11 février 1960).

[2264] Le sujet n'est jamais enterré comme le prouve une lettre ouverte au maire de Villard-de-Lans en 1961 (Arch. mun. Villard-de-Lans, pochette verte, 3R3SI) ainsi qu'un article de 1963, Roger VIGNERON, « Le " mur " de Villard-de-Lans protège t-il encore le " Paradis des enfants " contre la tuberculose ? », article cité. Parmi les opposants, on retrouve, parmi d'autres, la famille Magdelen tandis que Huart déclare « Je suis pour le climatisme », tout en se prononçant pour un assouplissement c'est-à-dire la position de Magdelen.

[2265] Très symboliquement, les dossiers des Archives municipales de Villard-de-Lans achèvent également la période du climatisme en 1972.

[2266] Sur le Parc naturel régional du Vercors, voir *Revue de géographie alpine*, n° 78-4, 1990.

[2267] Outre Jean-Paul BOZONNET, *Des monts et des mythes* …, ouvrage cité, voir Céline BROGGIO, « La politique de la montagne en France. Représentations, discours et montagnes », dans *Hérodote*, n° 107, 2002, pp. 147-158.

[2268] Sur les parcs nationaux, voir Isabelle MAUZ, « Comment est née la conception française des parcs nationaux ? » dans *Revue de géographie alpine*, n° 90-2, pp. 33-44, Isabelle MAUZ, *Histoire et mémoire du parc national de la Vanoise 1921-1971 : la construction*, Grenoble, *Revue de géographie alpine*, hors-série, 2003, 199 p., Isabelle MAUZ, *Histoire et mémoire du parc national de la Vanoise. Trois générations racontent*, Grenoble, *Revue de géographie alpine*, hors-série, 2005, 178 p. et, plus largement, André MICOUD, « Aux

nouveau surtout si l'on identifie les acteurs de cet « outil d'aménagement fin du territoire » [2269]. Françoise Gerbaux a montré l'importance des forestiers en particulier *via* la *Société d'économie alpestre* et à la *Fédération française d'économie montagnarde*, le rôle plus général de l'État avec le Commissariat général au plan, les différentes organisations dont la Jeunesse agricole chrétienne (JAC), la Fédération nationale des syndicats d'exploitations agricoles (FNSEA) et d'autres organisations syndicales [2270]. De la fin du 19e siècle à la fin du 20e siècle, une généalogie apparaît et le parc traduit, en partie, la reconfiguration et interroge la linéarité de l'évolution de ces espaces. Le hors-série de la *Revue de géographie alpine*, édité à l'occasion des vingt ans du parc naturel régional du Vercors, est un observatoire intéressant. Il associe des articles de sciences du monde physique et d'autres qui mettent l'accent sur la dimension patrimoniale. La présence des scientifiques dans le débat est saluée. Certes, ceux-ci sont davantage présents mais la trajectoire de Raoul Blanchard montre que le fondateur de l'Institut de géographie alpine est déjà profondément engagé dans les débats généraux et, localement, dans le classement de Villard-de-Lans en 1930. Plus largement, quand les inspecteurs des Eaux et Forêts révisent les cantonnements, quand Rouault écrit sa *Géographie agricole du département de l'Isère* ou lorsqu'il mesure les différentes parties des bovins ou quand il procède à une analyse de la composition physico-chimique des sols, lorsque Laffond entreprend un contrôle laitier durant les années 1920, ce sont également leurs savoirs spécifiques qu'ils mettent en avant pour exercer une « emprise symbolique » (Pierre Cornu) [2271]. La nouveauté en 1970 est réelle mais elle est à pondérer. Ensuite, si on retrouve dans les articles des expressions comme la « communauté montagnarde » (sans que l'on sache très bien qui en fait partie), les acteurs locaux sont toujours traités de manière quantitative. Il faut attendre le dernier article qui précède la conclusion pour voir Jean-Claude Duclos nommer des individus [2272]. Enfin, des articles du numéro de la *Revue de géographie alpine* montrent les processus lents qui se déroulent, c'est-à-dire une déprise agricole mais avec une résistance sur le « plateau laitier » du canton de Villard-de-Lans et l'importance de l'activité touristique dans les Quatre montagnes. Celle-ci est présentée comme la planche de salut du

---

origines des parcs naturels français (1930-1960) : ruralisme, naturalisme et spiritualité », dans *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 20, 2007, pp. 107-127.

[2269] Jean BILLET, « Le parc a vingt ans », dans *Revue de géographie alpine*, n° 78-4, 1990, pp. 6-8.

[2270] Voir en particulier Françoise GERBAUX, *La genèse de la politique de la montagne. Le cas des mesures de politique agricole, 1945-1973*, doctorat de sociologie sous la direction de Lucien Nizard, Université des sciences sociales de Grenoble 2, Institut d'études politiques, 1983, 2 volumes, 417 f°.

[2271] Voir Pierre CORNU, *La forteresse vide. Une histoire des hautes terres du Massif central entre déprise humaine et emprise symbolique (19e-20e siècles)*, doctorat cité.

[2272] Jean-Claude DUCLOS, « Images, mémoires et connaissance : à propos d'une collecte en Vercors », dans *Revue de géographie alpine*, n° 78-4, 1990, pp. 100-109. L'article a notamment l'intérêt d'amener à une réflexion critique à propos des sources et des références bibliographiques exploitées dans le présent travail.

développement rural. Les auteurs soulignent à plusieurs reprises l'interdépendance des secteurs agricoles et touristiques [2273]. En complément à ces travaux, la dimension historique ne saurait se contenter de l'approche patrimoniale, souvent détournée pour une utilisation commerciale. Elle ambitionne de donner de la profondeur par la mise en contexte et de détruire les évidences, la « naturalité » qui se décline à travers la « vocation » et le présentisme. Dans cette approche, le regard au ras du sol fait apparaître les acteurs locaux saisis dans leurs configurations, et pas simplement comme unités statistiques. Elle donne à voir la réalité du développement rural des mondes contemporains.

Ce qui a été possible dans ce travail pour le 19e et pour le 20e siècle l'est également en ce début du 21e siècle. Une approche micro de la Fête du bleu est un terrain d'observation heuristique [2274]. Parmi les mille chemins de lecture de cette manifestation, deux peuvent être empruntés à commencer par celui des acteurs [2275]. Il y a ceux qui proviennent des collectivités locales, les deux départements de la Drôme et de l'Isère puisque la Fête du bleu se déroule alternativement dans l'un puis dans l'autre de ces territoires, ainsi que la commune organisatrice. Le Parc naturel régional occupe une place de première importance de différentes manières, par l'organisation et la communication de l'événement ainsi que par différents stands dont le CPIE. Il s'agit de créer une centralité dans un territoire de montagne à un moment de l'année qui correspond au calendrier agricole mais également à celui de la saison touristique d'été. Tout compte fait, ces acteurs restent assez discrets, à l'exception du samedi matin quand la fête est inaugurée par le cortège des responsables politiques qui prennent le temps de circuler entre les chapiteaux. Les producteurs-transformateurs du bleu occupent une place importante, durant les deux journées mais également dans les articles de presse. À l'amont de la journée, ceux-ci nous amènent dans la ferme et, plus précisément,

[2273] Sur la situation contemporaine, voir Josette DEBROUX et Monique VINCENT-DALUD, *Observatoire des habitants du Parc du Vercors* …, rapport cité et INSEE Rhône-Alpes, *Vercors, un développement à deux vitesses*, chef de projet François Lebrun, chargée d'études Maud Coudène, juillet 2011, 79 p. (en ligne). Pour le monde rural de manière plus spécifique, voir Philippe HANUS et Dominique PAREIN [dir.], *Regards croisés sur l'agriculture en Vercors* …, ouvrage cité.

[2274] Les paragraphes qui suivent s'appuient sur une communication (Claire DELFOSSE, François PORTET, Gilles DELLA-VEDOVA, « Différentes modalités de patrimonialisation des filières fromagères d'appellation dans la région Rhône-Alpes », dans *Colloque international. Des producteurs aux consommateurs : les reconfigurations récentes des filières laitières en France et en Europe, 7-8-9 octobre 2010*, Clermont-Ferrand). Les matériaux rassemblés sont des entretiens biographiques semi-directifs menés avec plusieurs producteurs-fermiers de l'Appellation d'origine protégée (AOP) bleu du Vercors-Sassenage, des observations sur le terrain lors de cinq Fêtes du bleu, soit pour présenter le travail de recherche soit comme spectateur, ainsi que des dossiers de presse qui sont en deux parties, un fascicule d'une quinzaine de pages remis à la presse à l'amont de la manifestation et un « panorama de la presse » qui cherche de manière exhaustive à rassembler toutes les parutions autour de l'événement.

[2275] Sur le rôle de la fête, voir Patrick CHAMPAGNE, « La fête au village », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17-18, novembre 1977, pp. 73-84. À titre de comparaison, entre la situation dans le Vercors et celle du Midi méditerranéen, voir François LABOUESSE, « La construction de nouvelles relations entre monde agricole et société : une approche à partir des fêtes de la transhumance », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français,* n° 2, 1998, pp. 117-136.

dans l'atelier de fabrication des fromages. Il s'agit de montrer le carrelage blanc immaculé, pour répondre aux préoccupations de la qualité et de l'hygiène des lecteurs-consommateurs. Durant les deux jours, les démonstrations répétées de fabrication du bleu, non loin des stands de vente tenus par des parents, participent à cette entreprise de promotion [2276]. En effet, les producteurs-transformateurs qui font l'AOP à la ferme - ils ont donc le droit de parler d'un AOP fermier - sont la haie qui masque la forêt des autres producteurs de lait. En 2010, il y avait de l'ordre de dix producteurs fermiers, dont la moitié est dans une démarche bio. Les dizaines d'autres exploitants livrent leur lait brut à une coopérative, Vercors-lait (héritière de la laiterie de Mestrallet) qui fabrique le bleu à une autre échelle de production [2277]. C'est cette poignée de producteurs-transformateurs qui est à l'origine de la fête. Parmi eux, Jean-Charles Didier peut servir d'exemple [2278]. On se trouve en présence de familles issues de la petite exploitation qui, en ce début de 21e siècle, réinventent une tradition pluriactive par la fabrication du fromage à la ferme. Durant la fête, elles ne tombent pas dans un folklore passéiste en sabot et vareuse bleue mais il y a une mise en scène à apparaître au public en bottes blanches et charlotte sur la tête pour bien rappeler aux visiteurs que les questions d'hygiène sont « au cœur de leur démarche », pour reprendre une expression de communicants. Enfin, à côté de la mise en valeur des « petits » acteurs locaux, chaque fête est patronnée par un invité, souvent des fromagers ou des restaurateurs de renom, afin d'inciter à multiplier la valorisation des produits laitiers.

[2276] La vente de bleu durant les deux journées est partie d'un peu plus de 800 kilos pour atteindre une tonne et demie en 2010. Les quantités varient en fonction du nombre de visiteurs présents (de 9 000 la première année à 18 000 en 2010), qui dépend lui-même de la localisation de la fête et du climat. Les variations d'une année à l'autre ne doivent donc pas être sur-interprétées et les évolutions générales importent davantage.

[2277] La production et la transformation du lait se fait dans le cadre du syndicat interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage (SIVER) avec un collège de producteurs et un autre de transformateurs (coopérative et les dix producteurs fermiers). Elle s'intègre également au Programme intégré de développement agricole (PIDA) promu par la région Rhône-Alpes qui s'attache aux questions de qualité du produit, de la relance locale de la race bovine de Villard-de-Lans et de celle du fromage dans les fermes. À titre de comparaison, en 2000, la coopérative fabrique 90 tonnes de bleu et les dix producteurs fermiers 30 tonnes.

[2278] Jean-Charles Didier est installé à la ferme de la Bourrière. Le nom du hameau est celui de la marque déposée qui lui permet de vendre différents produits laitiers fabriqués dans son exploitation. Il est l'un des enfants d'Yvonne Clot-Godard (née en 1928) et dont l'époux n'est pas du plateau mais de Gières dans la banlieue grenobloise. Celui-ci, suivant une situation mainte fois aperçue, « fait gendre ». Il s'installe dans le hameau de Méaudre où, en 1946, son épouse vit avec son père, Charles Clot-Godard (1887-1957). Celui-ci est l'un des huit enfants (mais quatre meurent jeunes) de Joseph et Emilie Rimey-Meille. Joseph est natif de Villard-de-Lans où il est maréchal ferrant à la fin du 19e siècle. Pluriactif, il cultive également quelques terres qui montent à 3,3 hectares en 1914. Quand il commence à vieillir c'est son fils aîné, Emile Charles (né en 1882), qui lui succède et les deux hommes, un temps, partent vivre chez Charles Clot-Godard. Celui-ci, après son mariage en 1919 avec Léontine Chabert, reprend l'exploitation de son beau-père. Ernest Chabert (né en 1857) est un exposant fugace au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. Il est à la tête d'une petite exploitation qui passe d'un peu plus de six hectares à la fin du 19e siècle à pratiquement dix hectares à la veille de la Grande Guerre. Elle est très morcelée et les 38 parcelles qui composent cet ensemble sont réparties entre 4,2 hectares pour les terres cultivables, 3,6 hectares pour les prés et 1,6 hectare de bois. Charles Clot-Godard les met en valeur avec parfois un domestique. C'est donc un ensemble modeste qui arrive en héritage à sa fille Yvonne au cours des années 1950. Celle ci est alors proche de la JAC. Sans extrapoler, car la période suivante demeure inconnue, Jean-Charles Didier vient d'une petite exploitation qui cherche son développement par l'élevage sans s'inscrire dans une démarché de filière qui segmente le producteur du transformateur. Voir entretien biographique de Jean-Charles Didier réalisé par G. Della-Vedova, le 31 août 2010.

Le deuxième axe de la Fête du bleu est celui de l'utilisation de l'histoire [2279]. Elle s'inscrit pour une part dans une démarche patrimoniale qui constitue un des aspects de la politique du Parc naturel régional du Vercors. Cette volonté d'enracinement consiste à relier le territoire du Vercors à la grande histoire. C'est pour cela que l'AOP garde le nom de « Sassenage » mais il est déclassé car le « Vercors » est passé devant dans le nom de l'AOP. Le lieu central est devenu celui de l'aire de l'appellation, c'est-à-dire celui de la production et non plus celui du siège de l'ancienne baronnie qui commercialisait le fromage, reléguée au rang de « ville porte ». De nombreux articles reprennent le contenu des dossiers de presse. Ainsi, la fabrication remonte au 14e siècle, selon le dossier de presse de 2001, et François 1er, Olivier de Serres, Henri IV et Diderot sont convoqués. Il s'agit de créer une tradition. Celle-ci, pour se légitimer, porte un regard critique sur la modernité et elle dénonce la fabrication durant les années 1930 par les fromagers savoyards de « gruyères et tommes de Savoie ! » (point d'exclamation inclu). Cette présentation, juste en soi, oublie d'aller au bout. Il faudrait préciser, comme cela a été vu, que ces étrangers ont été appelés par les membres des différentes coopératives laitières et qu'ils ont été les acteurs du développement de la filière laitière dont les acteurs actuels sont en quelque sorte les héritiers. Les exploitants engagés dans la fête, dans une volonté de réaffirmer leur volonté d'être maîtres de leurs choix, omettent de souligner qu'ils ont en fait toujours été présents. Le discours englobant de la dépossession de l'action est si bien assimilé qu'il est repris localement. Face à la figure du « Savoyard », la villardienne Madame Arnaud est mise en relief dans certains documents. Celle-ci est en fait une « cousine » de l'un des principaux créateurs de la Fête du bleu, Christian Arribert [2280]. Dans les deux biographies esquissées du petit groupe d'hommes qui entendent à la fin des années 1990 reprendre en main leur développement, la petite propriété

[2279] En plus de Claire DELFOSSE, *Géographie rurale, culture et patrimoine* …, habilitation à diriger des recherches citée, voir Laurence BERARD, Philippe MARCHENAY, « Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir », dans *Terrain*, n° 24, 1995, pp. 153-164 et Muriel FAURE, « Un produit agricole " affiné " en objet culturel. Le fromage Beaufort dans les Alpes du Nord », dans *Terrain*, n° 33, septembre 1999, pp. 81-92.

[2280] Lucienne Arnaud (née en 1921) est la fille aînée de Séraphin (né en 1885) et de Marie Delphine Jalliffier (née en 1897). Son père, Alfred (né en 1860), appartient à la fraction inférieure de la moyenne propriété avec douze hectares en 1914 et il fait une apparition au concours spécial. Il n'en est pas de même de son oncle, Jules Séraphin Salliquet (né en 1862), chez qui il est ouvrier agricole un temps. Celui-ci est une figure intéressante du concours. Il ne semble pas avoir de terres à lui (un frère est identifié en 1914 avec moins de trois hectares), il se présente pratiquement chaque année à partir de 1901 et il obtient à chaque fois une récompense. Entre 1901 et 1914, sur 27 déclarations, il figure à quinze reprises dans les palmarès. Le beau-père de Marie Delphine Jalliffier est un petit propriétaire de 8,5 hectares en 1914 et il loue d'autres terres. La famille Arnaud est intéressante car elle montre à nouveau une famille de petits exploitants qui cherchent à se promouvoir par l'élevage mais, là non plus, pas seulement dans une logique de seule spécialisation. Les activités de transformations restent présentes. Sur Christian Arribert, qui n'a pas passé toute son existence dans le canton, voir entretien biographique de Christian Arribert, réalisé par G. Della-Vedova, le 19 août 2010.

apparaît dans les deux cas [2281]. Manifestement, celles-ci continue à vouloir être un acteur dans une logique de négociations avec d'autres intervenants selon des processus qui s'inscrivent dans un schéma qui date de deux siècles en arrière à présent. Ainsi, l'approche longitudinale des acteurs, sans servir - car « l'histoire qui sert, c'est une histoire serve », nous a appris Lucien Febvre - peut contribuer à une démarche réflexive par rapport aux enjeux contemporains.

L'animal phare est bien entendu la vache. La race bovine de Villard-de-Lans, son histoire qu'il m'est demandé de mettre en récit dans des conférences organisées lors de différentes fêtes, celle de sa relance qui revient dans les animations lors des démonstrations des bêtes, sa présence dans le stand d'exposition, occupe une place de choix [2282]. Finalement, la vache bleue, qui a toujours une présence centrale sur les affiches qui annoncent les manifestations, est en fait de couleur froment [2283]. Cela permet de faire oublier qu'à plus de 86 % le lait qui sert à la fabrication de l'AOP bleu du Vercors-Sassenage vient des montbéliardes et des abondances [2284].

Le canton de Villard-de-Lans prouve la vitalité de certains espaces ruraux contemporains de montagne. Le 20e siècle paraît comme celui de la construction de la montagne. Des écrits des géographes au début du 20e siècle au plan Montagne de 1985 par massifs en passant par le Parc naturel régional du Vercors en 1970, ce supposé angle mort achève de montrer qu'il n'est pas une périphérie. Les projections des pouvoirs dominants relatifs aux transformations de l'élevage ou celles qui aménagent l'espace ne finissent pas de devoir prendre en compte ce que les acteurs locaux souhaitent également promouvoir. Loin d'être un affrontement, sauf peut-être à Roybon, un mouvement constant de construction commune de développement rural se déroule. Le recul historique permet de retrouver, dans un mélange de répétition et de changements, des situations antérieures et il démontre l'intérêt pour les temps présents d'une approche sociale fine d'un territoire. L'exemple des Quatre

[2281] Ces pistes mériteront d'être élargies, notamment par l'identification des adhérents de l'Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors (APAP), structure crée par le Parc naturel régional en octobre 1970.

[2282] Sur la relance de la villarde, voir Valérie FOUVEZ, *La race bovine de Villard-de-Lans : Evolution historique*, thèse pour le doctorat de l'école vétérinaire, Ecole nationale vétérinaire, Maison-Alfort, 2008, 120 f°.

[2283] Voir l'Illustration 13 dans le dossier thématique 4 en annexe. Sur celle de 2015, l'attelage comprend une vache de couleur froment pour la première fois. Il s'agit également de faire une place aux autres animaux, cheval Barraquand, poule du Vercors. L'affiche de 2015 comprend également un ours puisque l'équipe de hockey de Villard-de-Lans porte ce nom. Enfin, pour le téléphérique, on hésitera entre une interprétation qui renvoie aux équipements touristiques pour la saison d'hiver ou, peut-être de manière un peu malicieuse, une évocation du projet de transport par câble entre Grenoble et le Vercors qui est, finalement, resté dans les cartons.

[2284] Dossier de presse 2001.

montagnes et l'approche retenue sont donc à mettre en perspective avec l'historiographie afin de prolonger le débat.

3 Notes prospectives de recherches pour l'histoire des mondes ruraux contemporains

Etude localisée mais pas locale, approche micro-articulée dans une combinaison d'échelles, l'analyse fine des acteurs du développement rural dans un espace de moyenne montagne n'est pas un enfermement. Elle contribue à alimenter le débat historiographique dans trois grandes directions.

La première est celle des voies du développement. Elle s'envisage comme une riposte au modèle anglais qui s'articule autour de trois aspects, le premier étant la dichotomie entre l'espace urbain, qui est lieu central de l'innovation, et l'espace rural périphérique et donc en retard, archaïque et routinier. Le deuxième caractère du modèle anglais est de faire reposer le changement sur les épaules de quelques individus exceptionnels, innovateurs et entrepreneurs qui seraient porteurs des bouleversements. Enfin, le déclenchement résulterait d'un facteur unique qui entraînerait les autres transformations. L'alternative, en France, a consisté à chercher un « modèle français » qui a répondu point par point. Premièrement, il a réhabilité la place des espaces ruraux avec une « industrie en sabots » [2285]. Il n'y a donc pas de rupture mais, une « industrialisation rurale douce », pour reprendre une expression de la conclusion de Jean-Marc Olivier [2286]. Mieux, l'auteur montre que les activités agricoles ne périclitent pas, tandis que Pierre Judet s'interroge sur une identité construite autour de la qualification professionnelle [2287]. De plus, en fidélité avec l'école des Annales, ce sont des groupes sociaux entiers qui sont étudiés comme les campagnards moréziens ou ceux qui vivent dans le Faucigny [2288]. Ils participent de la mise au jour du dynamisme des petits exploitants de nombreux pays européens. Enfin, le développement ne repose pas tant par la nouveauté que

[2285] Claude-Isabelle BRELOT et Jean-Luc MAYAUD, *L'industrie en sabots. La taillanderie de Sans-sous-Sainte-Anne. Les conquêtes d'une ferme-atelier aux 19e et 20e siècles*, Paris, Jean-Jacques Pauvert/Editions Garnier, 1982, 278 p.

[2286] Jean-Marc OLIVIER, *Des clous, des horloges et des lunettes*…, ouvrage cité, p. 475.

[2287] Pierre JUDET, *Faire de l'histoire économique et sociale territorialisée*…, habilitation citée, ff° 545-547.

[2288] Jean-Marc OLIVIER, Des clous, des horloges et des lunettes…, ouvrage cité et Pierre JUDET, *Horlogeries et horlogers du Faucigny, 1849-1934 : les métamorphoses d'une identité sociale et politique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004, 487 p.

par une suite d'agencements successifs. Ainsi, se dégage une voie française de l'industrialisation qui passe par les campagnes. Cette reconnaissance est un nouveau départ pour l'histoire des mondes ruraux dans laquelle le présent travail s'inscrit. Elle récuse l'idée d'une domination de la ville sur les campagnes mais envisage plutôt une négociation. Elle articule également la construction progressive de filières économiques avec une grande palette d'activités qui se maintiennent, les unes s'affaissant tandis que d'autres émergent. Elle établit enfin que le développement rural est possible sans intégrer des activités industrielles, ou alors de manière assez secondaire avec la ganterie.

Ces conclusions n'ont été possibles que par l'utilisation de certains éléments du débat qui a mobilisé les historiens du rural tant en France qu'à l'étranger. Deux d'entre eux sont à dégager. La première, héritée de Mendels, est celle de la ville donneuse d'ordre sur les campagnes périphériques pour les activités textiles de plaine. En adaptant ce cadre conceptuel à des activités métallurgiques situées en montagne, Pierre Judet et Jean-Marc Olivier établissent l'existence d'autres organisations territoriales. Ce dernier montre que Morez (de 4 000 à 6 000 habitants durant la seconde moitié du 19e siècle) ne domine pas l'espace alentour mais qu'au contraire ce sont les campagnes qui font le territoire. Un peu comme à Cluses, c'est une facilité de langage qui utilise le nom de la ville alors que la réalité perçue par les historiens est celle de « nébuleuse ». Pierre Judet s'appuie sur l'historiographie britannique et italienne pour utiliser également la notion de « district industriel » [2289]. De surcroît, loin d'aboutir à une paupérisation qui équivaut à une migration définitive, dans les deux cas, il y a un véritable développement rural. Celui-ci avait déjà été constaté par Didier Terrier qui envisage une augmentation des prix du foncier [2290]. Mais, avec Jean-Marc Olivier, nous pensons que les logiques sociales de la réussite l'emportent sur les logiques économiques.

De manière paradoxale, le travail sur le canton de Villard-de-Lans s'inscrit dans cet héritage historiographique par le remploi de ces cadres d'analyse. La comparaison est relative avec les travaux cités parce que le terrain étudié est plus réduit et qu'il ne comporte pas d'activités industrielles sauf dans le cadre du *domestic system* gantier. Ni « nébuleuse », ni « district ». Toutefois, l'approche localisée permet cependant de repérer que la race de Villard-de-Lans est aussi celle des villages qui entourent cette commune et qu'en leur sein, des éléments de micro-géographie de l'excellence se dessinent. Ces configurations méritent d'être comparées avec celles qu'a dégagées, mais sur un territoire plus vaste, Dominique

[2289] Pierre JUDET, *Faire de l'histoire économique et sociale territorialisée*…, habilitation citée, ff° 36-50.
[2290] Repris à partir de Pierre JUDET, *Faire de l'histoire économique et sociale territorialisée*…, habilitation citée, f° 29.

Fayard [2291]. L'importance de la dimension sociale est à souligner. L'objectif demeure celui de la confortation de la petite exploitation et, ici, l'aspiration des acteurs (que les sources continuent à nommer « cultivateurs » tandis que la dénomination professionnelle d' « éleveur » ne parvient pas à s'affirmer) rejoint celle des autorités de la Troisième République. En ce sens, il y a un développement micro qui est perceptible et qui peut prendre la forme de l'ascension jusqu'au conseil municipal.

Le second élément du débat remployé est celui de la pluriactivité et il participe d'un débat européen. À partir de l'ouvrage de Gilbert Garrier et Ronald Hubscher, il est aujourd'hui acquis qu'elle ne saurait être assimilée à un archaïsme [2292]. Avec Jean-Luc Mayaud, il faut réaffirmer que la pluriactivité ne peut se contenter de l'approche individuelle mais qu'elle s'inscrit dans un cadre collectif qui est, en premier lieu, celui de l'exploitation [2293]. Un lien se tisse avec l'équilibre relevé par Jean-Marc Olivier autour de l'essor des activités protoindustrielles mais au service en partie de la viabilité de l'exploitation. Mais, toujours avec Jean-Luc Mayaud, c'est sur un autre point que la discussion mérite de porter. Les sociétés franc-comtoises ou jurassiennes qui peuvent être comparées se situent loin d'un centre urbain important : Morez est distante de 70 kilomètres de Genève et de 110 kilomètres de Besançon d'où un caractère entièrement rural de l'organisation locale. Il n'en va pas de même dans le cas du canton de Villard-de-Lans bien plus proche du pôle grenoblois. Il nous semble souhaitable d'aller au bout de la remarque de Jean-Luc Mayaud pour qui la pluriactivité permet le désenclavement. Dans le cas présent, la proximité est un atout décisif pour la pluriactivité. Elle entraîne selon nous une bonne connaissance des changements qui affectent la grande ville proche ce qui conduit à une « permanence de l'adaptation » (J.-L. Mayaud) qui ne se dément pas, du tournant de l'élevage très tôt dans le 19e siècle au tournant du système touristique très tôt à la fin du même siècle. Les acteurs ne sont pas les mêmes et ils entrent en relation avec la demande urbaine. Toutefois, la diffusion des circulations dans le cadre d'une pluralité des activités est un facteur décisif du développement rural. Ce lien avec la ville peut entrer en résonnance avec la situation italienne.

Dans la péninsule, Paul R. Corner comme Alain Dewerpe ont eux aussi montré des systèmes mixtes dans lesquels la société rurale s'enrichit du travail proto-industriel [2294]. En

[2291] Dominique FAYARD, *Le commerce du bétail charolais*…, ouvrage cité.
[2292] Gilbert GARRIER et Ronald HUBSCHER, *Entre faucilles et marteaux*…, ouvrage cité.
[2293] Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*…, ouvrage cité, pp.
[2294] Paul R. CORNER, Contadini e industrializzazione…, ouvrage cité et Alain DEWERPE, *L'industrie aux champs*…, ouvrage cité.

Espagne, de semblables approches se trouvent chez Martin Rafael Dominguez qui cherche à articuler l'accentuation de l'élevage, notamment parmi les petits propriétaires, la pluriactivité et l'émigration qui favorisent l'intégration et le développement de réseaux commerciaux [2295]. Chemin faisant, la question migratoire prend donc toute sa place. Ces pistes d'analyse sont à mettre en perspective avec ce que l'historiographie française montre. Plutôt que « migration », la notion de mobilité est davantage mobilisée car elle est moins chargée de représentations. Elle prend mieux en compte le jeu d'échelle. Dans le cas présent, elle correspond davantage à la situation qui a été analysée car elle évite d'envisager l'installation à Grenoble comme une rupture. Elle permet de poser la question de la différence de nature qu'il y aurait entre une installation à quelques kilomètres du lieu de naissance, au sein du canton ou en limite immédiate et celle qui s'effectue à Grenoble. La découverte tardive de l'expression actuelle de « migration circulaire », que Pierre Judet tente d'acclimater au passé, assez proche de celle de « migration de retour », mérite d'être discutée [2296]. La « migration » porte en elle l'idée du changement et de la rupture qui, selon nous, est à nuancer. Elle a toutefois comme principale qualité d'envisager dans un même mouvement le rural et l'urbain afin de percevoir en quoi les cadres ruraux se prolongent dans la sphère urbaine tandis que l'urbanité se mêle aux espaces périphériques non dans une relation de domination mais comme un stock de potentialités en vue du développement rural. Dans cette perspective, les situations décrites et les biographies esquissées peuvent être rapprochées de celles mises en relief par Maurizio Gribaudi dans ses « itinéraires ouvriers » puisque la famille occupe une place importante dans la compréhension des logiques à l'œuvre [2297]. Un projet de poursuite d'étude consisterait à poursuivre l'analyse du développement rural à partir de la ville [2298].

[2295] Martin RAFAEL DOMINGUEZ, El campesino adaptativo. Campesinos y mercado en el norte de España, 1750-1880, Santander, universidad de Cantabria / Asemblea regional de Cantabria, 1995, 337 p.

[2296] Pierre JUDET, *Faire de l'histoire économique et sociale territorialisée*…, habilitation citée, f°100.

[2297] Maurizio GRIBAUDI, *Itinéraires ouvriers. Espace et groupes sociaux à Turin au début du 20e siècle*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987, 264 p.

[2298] Dans une démarche micro, l'espace urbain est également celui vers lequel convergent des membres des familles mobiles qui partent s'installer temporairement ou plus durablement. On se souvient que Charles Jouanny compte 882 habitants du canton au sein des habitants de Grenoble au milieu des années 1920. L'étude de ce corpus, à partir des listes nominatives de recensement, puis replacé dans les généalogies familiales, préciserait l'articulation qui s'opère avec la pluriactivité. Une répartition dans la ville, en fonction des quartiers et de leurs profils, préciserait les activités mais également les réseaux des migrants (À travers les occurrences rencontrées, notre intuition est que la distribution spatiale ne doit rien au hasard. Certaines parties de la ville reviennent plus régulièrement que d'autres - le quartier saint Bruno, celui du vieux centre autour de la cathédrale - alors que d'autres parties de la ville ne figurent pas. Y a-t-il, de manière plus diluée que les immigrés qui vivent dans certaines rues, des logiques d'origine à l'installation des migrants du canton de Villard-de-Lans où est-ce que ce sont les logiques de la ville qui déterminent en priorité la répartition ? Dans ce questionnement, l'association des *Enfants du Villard-de-Lans* de Marius Repellin serait également utile à analyser). La mobilité est une stratégie qui permet d'obtenir différentes formes de capital, lesquelles peuvent être réinjectées et alimenter ainsi le développement rural. Celui-ci devient lisible par l'analyse des réseaux qui se situent entre les espaces ruraux et les pôles urbains par une sorte de double résidence familiale.

Ainsi, progressivement, les voies du développement qui s'inscrivaient dans le débat autour des modèles explicatifs de la Révolution industrielle peuvent glisser vers des interprétations qui privilégient la contextualisation au détriment de la modélisation et dans lesquelles les acteurs prennent toute leur place.

Le passage par ces derniers demeure de la plus grande importance. Là aussi, la mise en perspective doit prendre en compte le contexte historiographique. Après une période où le social est abordé à travers de grandes séries statistiques, le renversement épistémologique est venu à nouveau d'Italie. Carlo Ginzburg et Giovanni Levi choisissent de partir d'un individu et en France Alain Corbin avec Pinagot se livre au même exercice [2299]. De la masse à l'individu, quelle focale choisir ? Avec Jacques Revel, il est possible de ne pas trancher, c'est-à-dire de tenir les deux rênes en main, à la fois celle du quantitatif et des grands nombres et celle qui peut s'exprimer au travers d'un individu. Jean-Marc Olivier convoque également cet auteur pour ne pas « céder au vertige de l'individuel, voire de l'exceptionnel » [2300]. Les critiques de Pierre Bourdieu ne sont pas loin [2301]. Sabina Loriga les entend mais elle dissocie « l'énoncé biographique » de « la forme traditionnelle de la biographie ». De surcroît, elle utilise le premier « pour briser l'excès de cohérence du discours historique, c'est-à-dire pour s'interroger non seulement sur ce qui a été, sur ce qui s'est produit, mais aussi sur les incertitudes du passé et les possibilités manquées » [2302]. Ainsi, de la même manière qu'il apparaît aujourd'hui dépassé de refuser l'apport d'une histoire « d'en bas » pour contribuer à l'intelligibilité des faits historiques, il est tout aussi vain de vouloir retrancher de l'analyse l' « exceptionnel normal » (E. Grendi). Davantage qu'une option ou une autre, c'est leur combinaison qui importe. À la suite des travaux pionniers de Claude-Isabelle Brelot et de Jean-Luc Mayaud, puis de celles et ceux qui se sont inspirés de ses travaux, une prosopographie des acteurs apparaît comme une voie particulièrement féconde [2303]. L'approche individuelle est donc un biais pour aborder d'autres groupes plus éclairants afin de comprendre les mécanismes du développement rural. La famille est une clé d'analyse heuristique. Un temps dévalorisées, les monographies familiales de Le Play sont mieux

[2299] Carlo GINZBURG, *Le Fromage et les Vers. L'univers d'un meunier du 16e siècle*, ouvrage cité Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du 17e siècle*, ouvrage cité et Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*…, ouvrage cité.

[2300] Dans Jean-Marc OLIVIER, *Des clous, des horloges et des lunettes*…, ouvrage cité, p. 21

[2301] Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, janvier 1986, pp. 69-72.

[2302] Sabrina LORIGA, « La biographie comme problème », dans Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1996, 247 p., pp. 209-231 (p. 228).

[2303] Claude-Isabelle BRELOT et Jean-Luc MAYAUD, *L'industrie en sabots*…, ouvrage cité.

considérées à présent et les travaux des ethnologues n'ont jamais perdu de vue l'approche qui passe par les groupes familiaux [2304]. Les travaux entrepris sur le canton de Villard-de-Lans rejoignent les conclusions de Jean-Marc Olivier pour faire de ces derniers la trame sociale élémentaire du développement rural. Cependant, plutôt qu'établir un corpus au départ, la méthode proposée a consisté à laisser la possibilité d'établir la constitution progressive de plusieurs groupes. Elle présente notamment comme intérêt de mieux mettre l'accent sur ceux qui rejoignent les familles, en particulier les gendres, et de souligner l'environnement humain dans lesquels agissent ces groupes. Avec Jean-Luc Mayaud, il faut rappeler combien la famille est au premier chef le moteur de l'exploitation dans les territoires de moyenne montagne.

À côté de ce premier ensemble, l'approche individuelle permet de retrouver un groupe plus vaste, celui de la communauté. La représentation d'un groupe social soudé est à récuser. Frédéric Chauvaud, en se servant des sources judiciaires avait mis en relief les conflits qui traversent les sociétés rurales locales [2305]. Les tensions autour de la communauté à propos des biens collectifs prolongent ce questionnement dans le cas du canton de Villard-de-Lans. Des rapprochements avec des situations espagnoles (de la Galice aux Pyrénées), où la privatisation des communaux est freinée et où de « petits » et « moyens » propriétaires sont les premiers bénéficiaires de cette situation, sont à poursuivre [2306]. Les hameaux comme sous-ensembles de la sociabilité apparaissent comme une clé d'analyse à plusieurs reprises qu'il s'agisse dès procès de Lans et de Villard-de-Lans autour du milieu du 19e siècle ou bien lors de l'inscription des animaux au concours spécial. L'étude de la politique au village permet également de convenir avec Pierre Barral que les sociétés rurales de moyenne montagne sont des « démocraties », pour reprendre sa typologie, qui sont organisées également avec une hiérarchie qui cherche, dans le cas présent, à se perpétuer avec des résultats inégaux [2307]. Après la Seconde Guerre mondiale, la poursuite du *creeping* décrit par Jules Blache et le vieillissement de la population des hameaux dans ce territoire d'habitat dispersé amènent de nouvelles transformations. Les réseaux d'interconnaissance demeurent-ils une explication suffisante pour comprendre les mécanismes du développement rural ? L'hypothèse est que

[2304] Marie-Claude PINGAUD, *Faire ses partages*…, ouvrage cité. Cette approche se retrouve également reprise dans le cadre pyrénéen dans le doctorat de Martine Bacqué-Cochard (voir Martine BACQUE-COCHARD, *Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)*, thèse pour le doctorat en histoire sous la direction de Jean-Luc Mayaud, université Lumière-Lyon 2, 2004 (en ligne).

[2305] Frédéric CHAUVAUD, *Les passions villageoises au 19e siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, de Hurepoix et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995.

[2306] Voir Iñaki IRIARTE GOÑI, « Common Land in Spain 1800-1995 : Persistance, Change and Adaptation », dans *Rural History*, n° 13, 2000, pp. 19-37.

[2307] Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, ouvrage cité.

l'échelle infra-locale perd de sa pertinence. La motorisation rapproche les territoires et il faut poser le questionnement à l'échelle du canton qui serait plus à même d'éclairer les enjeux, comme l'a suggéré Marc Abélès. Les tensions autour de l'intercommunalité au début du 21e siècle indiquent que l'échelle communale garde toute sa puissance explicative. Une autre manière d'envisager les choses serait d'aborder les solidarités selon les filières agricoles et de procéder à une histoire sociale par le bas des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou des Groupement agricoles d'exploitation en commun (GAEC) par exemple. L'histoire des organisations n'est pas neuve. Mélanie Atrux, notamment, a opéré le passage d'une approche institutionnelle à celle d'une prosopographie des acteurs [2308]. De même, mais à une toute autre échelle, locale celle-ci, il serait pertinent d'envisager ce qui, dans une histoire épaisse de l'histoire des familles, se perpétue ou au contraire est nouveau dans la constitution des différentes organisations à partir de la seconde moitié du 20e siècle. Ces perspectives tissent des liens avec les préoccupations de l'historiographie espagnole, notamment Miguel Cabo Villaverde et Gloria Sanz Lafuente [2309].

Il faut en donc revenir au terrain, dernier point de cette mise en perspective. Ànouveau, la tension historiographique est présente. À la suite des grandes thèses d'histoire rurale et sociale des années 1960 et 1970, la question a pu se poser de savoir s'il ne fallait pas « départementaliser l'histoire de France » [2310]. D'autres travaux ont tendance à rendre périphérique le territoire où agissent les sociétés humaines. D'un côté, une série d'études de cas construites sur des modèles proches qui attendent une synthèse, de l'autre des approches qui gomment les configurations particulières. Le questionnement sur le territoire est notamment légitimé par Jean-Claude Daumas, Pierre Lamard et Laurent Tissot pour qui le territoire est « le résultat d'un processus qui met en jeu une pluralité d'acteurs… » [2311]. Il est donc un biais méthodologique et sa place est particulièrement forte dans les espaces de

[2308] Mélanie ATRUX-TALLAU, *Histoire sociale d'un corps intermédiaire*…, doctorat cité.

[2309] Sur la situation historiographique espagnole dans son ensemble, voir Ramon VILLARES, « La renovación de la historia agraria española », dans Jordi CANAL, Gilles PECOUT et Maurizio RIDOLFI [dir.], *Sociétés rurales du 20e siècle. France, Italie et Espagne*, Rome, ouvrage cité, pp. 53-73. Les travaux de Miguel Cabo Villaverde peuvent servir à une comparaison car il travaille sur la Galice qui, par certains aspects, pourrait se rapprocher de la situation du pays des Quatre montagnes. Le mouvement agrarien fonctionne comme dans les deux espaces « comme une instance de médiation » (Voir Miguel CABO VILLAVERDE, « Agrarisme et agrariens en Galice : bilan et perspectives de recherche », dans Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre…., ouvrage cité,* pp. 63-84. Gloria Sanz Lafuente dresse une cartographie des études sur les organisations agricoles dans une partie de l'Europe (voir Gloria SANZ LAFUENTE, « Une relecture des grandes organisations de propriétaires terriens en Europe entre l'entreprise coopérative, la transformation agraire et la politisation des campagnes 1880-1939 », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, ouvrage cité, pp. 117-137).

[2310] Jacques ROUGERIE, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », article cité.

[2311] Jean-Claude DAUMAS, Pierre LAMARD et Laurent TISSOT [dir.], *Les Territoires de l'industrie en Europe 1750-2002 : entreprises, régulations et trajectoires*, cité par Pierre JUDET, *Faire de l'histoire économique et sociale territorialisée*…, habilitation citée, f°8.

montagne. La moyenne montagne a été trop longtemps écrasée. Des travaux ont pu privilégier la modernité en bas, dans la vallée, car celle-ci est plus accessible, plus urbaine et plus industrieuse. La situation actuelle de la vallée de la Maurienne ou celle de la Romanche, pour se imiter à des exemples alpins, obligent à revoir les perspectives. D'autres travaux n'entendent par « montagne » que la haute, lieu des exploits et d'une altérité radicale par rapport à la ville. Entre ces deux espaces, la « montagne à vaches » a aussi une histoire. L'école franc-comtoise (Brelot, Olivier, Mayaud) a réhabilité les moyennes montagnes par l'identification de systèmes agro-industriels qui les intègrent dans l'espace national. Jean-Luc Mayaud a également souligné l'élaboration progressive de « spécialisations agricoles conquérantes ». Dans les Alpes, Pierre Judet s'inscrit dans cette veine. Après la clouterie des Bauges qui connaît son apogée durant la première moitié du 19e siècle, la période suivante est celle d'une « requalification territoriale » de la nébuleuse métallurgique vers celle des fruitières. Il y a donc la construction d'un territoire. Cette évolution se retrouve dans le canton de Villard-de-Lans avec une chronologie et des modalités différentes puisque l'on passe d'un système de polyculture avec une dominante élevage, à un système touristique dont les mutations se mettent progressivement en place entre la fin du 19e siècle et l'entre-deux-guerres. Dans le processus d'intégration à l'économie nationale et la recherche d'un modèle français, il apparaît fécond de reprendre les analyses des systèmes agro-industriels pour les acclimater à la recherche de systèmes agro-touristiques [2312]. La perspective peut s'appuyer sur deux modèles de montagne. Le premier est celui des Pyrénées. Elles ont servi de cadre comparatif, à partir des travaux de Jean-François Soulet, pour poser la question de la composition des sociétés rurales et de leur résistance. Elles permettent de conclure que les situations sont bien différentes dans le canton de Villard-de-Lans. Ce sont également les écrits de Michel Chadefaud qui servent d'étalon pour mesurer les écarts chronologiques avec le tourisme pyrénéen, plus précoce qu'en Isère mais selon des modalités qui, c'est ce que montre

[2312] On proposera ici une piste de travail pour des travaux ultérieurs. Elle surgit à la lecture du rapport rédigé par le directeur de la station d'élevage, le vétérinaire Laffond au cours des années 1930. (L'auteur parle d'environ 1 000 jeunes animaux vendus chaque année : « Des marchands de la Drôme en font un commerce régulier : les plus beaux sujets sont conservés pour la reproduction dans le Vercors, le Royannais ou la plaine de Chabeuil ; les autres sont appareillés et se dispersent dans la Drôme, le Vaucluse et l'Ardèche. Ils sont bistournés [châtrés], puis dressés au joug et entre 2 et 3 ans ils repassent en foire (surtout à Romans) ; un certain nombre revient dans l'Isère (canton de Clelles et de Mens) ». L. LAFFOND, « La Race Bovine de Villard-de-Lans », dans MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929…*, source citée, p. 248). L'élevage bovin ne se réduit pas à la relation entre les espaces ruraux producteurs et les espaces urbains consommateurs. Il y a une complémentarité entre des espaces ruraux qui ne sont pas sans analogie avec ceux de Dominique Fayard (Voir Dominique FAYARD, *Le commerce du bétail charolais…*, ouvrage cité). Plus largement, l'intuition est que l'élevage des bovins de Villard-de-Lans s'est diffusé de manière modeste autour du berceau de la race au cours de la fin du 19e et durant le 20e siècle. Ces échanges précèdent et forment en quelque sorte l'assise des politiques d'aménagement des années 1970 avec la création du Parc naturel régional du Vercors. Ainsi, les réseaux commerciaux des acteurs locaux ont structuré un nouveau territoire et, pour le formuler de manière un peu brutale, les cultivateurs n'ont-ils pas fait le Vercors avant les scientifiques du parc ?

la comparaison avec Villard-de-Lans, ne sont pas sans analogies notamment à propos des acteurs [2313]. La mention de l'expression « géographie historique » dans le sous-titre de son ouvrage souligne combien pour lui le territoire et sa transformation est au cœur du propos.

Le second modèle pour éclairer la situation iséroise, au moins dans le Vercors-nord, est celui des systèmes touristiques de la Suisse, de l'Autriche, de l'Italie et jusqu'à l'Autriche mais également en Espagne. Par rapport à la situation de l'arc lémanique, les ressemblances sont nombreuses mais plus tardives. Pour entretenir le dialogue avec le cœur de ce modèle, c'est-à-dire avec l'arc lémanique étudié par Cédric Humair et Laurent Tissot, le canton de Villard-de-Lans n'est pas une région agricole de montagne arriérée en comparaison de la Romanche ou du plateau matheysin industrieux, pour en rester à des exemples isérois, comme la Suisse occidentale le serait par rapport à la moitié orientale plus industrielle [2314]. Détruite une première fois sous l'angle de la question bovine, cette représentation l'est à nouveau sous celui du système touristique. Comme en Suisse occidentale, mais à une autre échelle, celui-ci devient progressivement un moteur important des évolutions économiques, techniques et sociales. Mais les ressemblances ne signifient pas le mimétisme puisque le décalage chronologique est net. L'impression qui prédomine est celle d'une aire d'influence suisse qui, à partir du Léman, s'élargirait dans les Savoie puis l'ancien Dauphiné mais qui inclut des éléments propres. Ici, la notion reprise par Pierre Judet des districts industriels pourrait être employée pour des « districts touristiques » dont certains centres seraient Chambéry et Aix-les-Bains, Grenoble et Briançon. Toujours avec la Suisse, le rôle des transports occupe une place majeure. Le dialogue peut également être mené autour du rôle des acteurs locaux. Marc Gigasse, Cédric Humair et Laurent Tissot évoquent cette image stéréotypée du tourisme suisse comme une « activité complémentaire, à dominante familiale et féminine » [2315]. Selon nous, de la même manière que l'historiographie a démontré l'existence d'un système agro-industriel, l'étude sur le canton de Villard-de-Lans se rattache à une autre tendance qui vise à attester l'existence d'un système agro-tertiaire ou agro-touristique dans lequel les espaces de moyenne montagne occupent une place réelle dans la voie française du développement.

[2313] Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, du mythe à l'espace*…, ouvrage cité.
[2314] Marc GIGASSE, Cédric HUMAIR, Laurent TISSOT, *Le tourisme comme facteur de transformations*…, ouvrage cité.
[2315] Marc GIGASSE, Cédric HUMAIR, Laurent TISSOT, *Le tourisme comme facteur de transformations*…, ouvrage cité, p. 9.

Le dialogue peut se mener avec des travaux récents qui étudient les entreprises industrielles engagées dans l'essor des pratiques sportives et des stations de sport d'hiver [2316]. Les inventaires du patrimoine architectural sont également particulièrement précieux [2317]. Les approches menées en Isère doivent également s'ouvrir à d'autres territoires de montagne. L'exemple pyrénéen de Michel Chadefaud est à combiner avec d'autres approches dans l'arc alpin et aussi dans le Jura [2318]. Ce programme d'études comparées ne pourra cependant oublier le canton de Villard-de-Lans et on y remontera toujours avec plaisir car, pour paraphraser Marius Carle, ce pays est heureux pour ses nombreuses histoires et ce n'est pas près de s'achever.

[2316] Voir Anne DALMASSO et Régis BOULAT [dir.], « L'émergence des marchés du sport et du loisir dans l'arc alpin. Pratiques, produits et entreprises (fin 19e-21e siècles) », dans *Revue de géographie alpine*, n° 100-3, 2012, consulté le 15 juillet 2015. Anne DALMASSO et Régis BOULAT, « Un nouveau tissu industriel né du tourisme alpin : le cas de Rossignol (1907-970) dans Marc GIGASSE, Cédric HUMAIR, Laurent TISSOT, *Le tourisme comme facteur de transformations…*, ouvrage cité, pp. 59-74 et Régis BOULAT, « Les territoires des fabricants alpins français de sport d'hiver (fin 19e-début 21e siècle) », dans *Entreprises et histoire*, n° 74, 2014, pp. 88-103.

[2317] Pour une première approche, voir Julien GUILLOT, « Note sur l'histoire des stations de sport d'hiver », dans *Les carnets de l'Inventaire. Etudes sur la patrimoine culturel Rhône-Alpes & Auvergne*, http://inventaire-rra.hypotheses.org/1368 (consulté le 10 juin 2015) puis Marie WOZNIAK, *L'architecture dans l'aventure des sports d'hiver : stations de Tarentaise 1945-2000*, Chambéry, société savoisienne d'histoire et d'archéologie, fondation pour l'action culturelle internationale en montagne, 2006, 239 p., Bernard TOULIER, « Les réseaux de la villégiature en France », dans *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 4, 2004, consulté le 15 mai 2014, Bernard TOULIER, « Les colonies de vacances en France, quelle architecture ? », dans *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 9, 2008, consulté le 15 mai 2014.

[2318] Ces exemples isérois peuvent être comparés avec d'autres terrains, par exemple, Yves MORALES, *Une histoire culturelle des sports d'hiver. Le Jura français des origines aux années 1930*, Paris, l'Harmattan, 2007, 396 p., Myriam PERRIARD-VOLORIO, « Histoire du tourisme dans la vallée du Trient 1860-1945 », dans *Annales valaisannes*, 1996, pp. 105-152, Gérard COLLOMB, *Du bon usage de la montagne : touristes et paysans dans un village alpin de Haute-Maurienne*, Paris, L'Harmattan, 1989, 207 p.

Université Lumière Lyon 2

École doctorale : Sciences sociales

Laboratoire d'Études Rurales-Sociétés et espaces ruraux de l'Europe contemporaine (19e-21e siècle)

Les acteurs du développement rural en Isère

(Canton de Villard-de-Lans, 19e-21e siècles)

Volume 2

Par Gilles DELLA-VEDOVA

Thèse de doctorat en Histoire

Sous la direction de Jean-Luc MAYAUD

Présentée et soutenue publiquement le

Membres du jury :

-

-

-

-

-

-

ÉTAT DES SOURCES

Note de lecture : les observations personnelles sont en italique.

1 Archives publiques

Par « archives publiques », nous entendons les lieux où sont collectés, classés, conservés et communiqués des fonds documentaires. Par conséquent, les sources imprimées en sont extraites et se trouvent dans la dernière partie du classement.

1.1 Archives nationales

En raison de l'angle d'étude, de la méthodologie retenue et d'une question de hiérarchie des priorités, les Archives nationales ont été utilisées de manière périphérique. Des fonds parcourus lors du DEA ont été réutilisés et enrichis par quelques archives ponctuelles. Des déplacements à Paris ont été effectués afin de travailler en priorité sur des fonds privés (Fond Pierre Chabert). Les archives consacrées au tourisme n'ont pas été recherchées par manque de temps et également parce que d'autres chercheurs permettaient d'en avoir une bonne appréciation (Bertrand Larique) [2319].

1.1.1 Base LEONORE

En ligne, la base LEONORE qui « donne accès aux dossiers nominatifs des personnes nommées ou promues dans l'Ordre de la Légion d'honneur depuis 1802 et décédées avant 1977 » a été une ressource précieuse [2320].

1.1.2 Sous série F10. Agriculture

- F^{10} 1 488 à 1 524. Décrets relatifs à l'agriculture et aux subsistances (série très incomplète avant l'année 1879). 1834-1899.

[2319] Voir Christine PETILLAT, « Les fonds publics et privés sur le tourisme en France au Centre des Archives contemporaines (à Fontainebleau) », dans *Entreprises et histoire*, n° 47-2, 2007, pp. 135-141.
[2320] http//www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/accueil.htm

- F^{10} 1 582 à 1 601. Encouragements (comices et sociétés agricoles) : dossier général (1854-1878) et séries départementales annuelles très incomplètes (1881 à 1883, 1886, 1888 et 1895).
- F^{10} 1 748 à 1 750. Vacheries. 1841-1870.
- F^{10} 1 763 à 1 822. Concours agricoles. 1867-1927.
  - 1763. Objets généraux (1876-1910). Concours général de Paris (1908, 1923, 1924).
  - 1764 à 1822. Primes d'honneur et prix culturaux (série chronologique). 1901-1927.
- F^{10} 2 512 à 2 518. Fermes-écoles (dossiers généraux et dossiers des établissements). 1848-1946.
- F^{10} 2 519 à 2 593. Ecoles pratiques et écoles régionales (dossiers des établissements). 1848-1946.
- F^{10} 2 594 à 2 607. Ecoles laitières (dossiers généraux et dossiers des établissements). 1890-1947.
- F^{10} 2 684 à 2 686. Chaires d'agriculture (série départementale). 1878-1934.
- F^{10} 2 696 à 2 704. Dossiers du personnel (série alphabétique, complétée par un dossier spécial sur les vétérinaires). 19e siècle.
- F^{10*} 2 721. Professeurs départementaux et spéciaux. 1877-1934.
- F^{10} 4 363 à 4 373. Associations syndicales agricoles : législation, réglementation, jurisprudence, statistiques. 1837-1936.

1.1.3 Sous-série F11. Subsistances

- F^{11*} 3 047. Enquête agricole : mentions honorables et médailles. 1903-1913.

1.1.4 Sous-série F20. Statistique

- F^{20} 560 et 561. Agriculture : mélanges. 1804-1855.
- F^{20} 562. Statistique agricole de quelques départements. 1853-1860.
- F^{20} 563 à 628. Statistique agricole annuelle : tableaux. 1853-1861.

1.1.5 Archives de personnes, de familles et d'associations

- AP. Personnes et familles.

– 602AP Joseph Desmars et notamment 602AP/8.

1.2 Archives départementales de l'Isère (Arch. dép. Isère)

Il s'agit du principal fond d'archive dépouillé. D'une part, il rassemble des documents permettant un jeu d'échelle entre les politiques nationales, les mesures prises dans le département et le développement rural au sein du canton de Villard-de-Lans. D'autre part, il contient l'essentiel des sources nominatives qui constituent la matière des bases de données (voir introduction générale). La consultation des différents Chroniques d'archives *est fortement utile.*

1.2.1 Série C. Administrations provinciales et enregistrement. 1241-19e siècle

- II C.956. Réformation des eaux et forêts, en exécution des lettres-patentes du 14 novembre 1724. Procès-verbaux des commissaires des bois du Dauphiné. Election de Grenoble, tome 8, Villard-de-Lans, 1725-1728.

1.2.2 Série E. Familles, notaires, dépôts des communes, registres paroissiaux et état civil, tables décennales, extraits mortuaires. Toutes périodes

1.2.2.1 3E. Notaires

Grenoble

- Claude DESAUTELS, 2 septembre-1865-14 septembre 1878. 3E11 453-3E11 506, 3E11 508-3E11 509 et 3E29 564-3E29 567 (répertoire alphabétique 1865-1878 et répertoire chronologique 1865-1878).
- Joseph Pierre GUIGONNET, février 1849-22 août 1889. 3E7 674-3E7 769.
- Jean-Baptiste Alphonse JOCTEUR-MONROZIER, 21 février 1837-août 1865. 3E8 358-3E8 396, 3E11 401-3E11 452 et 3E29 571-3E29 576.
- Casimir Alexandre MALLEIN, avril 1833-1er semestre 1871. 3E9 729-3E9 801.
- Casimir Jules MALLEIN, 2e semestre 1871-août 1880. 3E9 802-3E9 819.
- Albert-Léon SILVY, octobre 1836-14 août 1872. 3E7 021-3E7 069, 3E8 536-3E8 556 et 3E10 128-3E10 133.

- Clément Eugène SILVY, 7 février 1885-2e semestre 1899. 3E12 417-3E12 426, 3E14 394-3E14 408.
- Félix Albert SILVY, 16 août 1872-7 février 1885. 3E10 134-3E10 151, 3E12 402-3E12 416.

Méaudre

- Louis Henri Théodore BLANC, 1817-17 juillet 1846. 3E16 923-3E16 953 et 3E17 606 (répertoire chronologique 1817-1846).
- Benoît Philippe RONIN, 1874-1888. 3E20 950-3E20 956.
- Joseph ROUX-FOUILLET, 20 juillet 1846-1874. 3E16 952, 3E20 958-3E20 970 et 3E16 962 (répertoire 1846-1872).

Saint-Egrève

- François-Xavier RONIN, 23 octobre 1836-25 mai 1875. 3E8 593-3E8 622, 3E30 880-3E30 30 888 et 3E8 623 (répertoire 1847-1866).

Sassenage

- Marie Céleste Amédée ALLIBE, 29 août 1874-1899. 3E32 118-3E32 143.
- Joseph Alexandre PAYERNE, février 1839-14 janvier 1859. 3E32 083-3E32 102.
- Joseph Rémy PAYERNE, 1859-29 août 1874. 3E32 103-3E32 118.

Villard-de-Lans

- Félix Eusèbe Eugène BERTRAND, octobre 1836-14 novembre 1838. 3E20 957 et 3E16 954.
- Jean CHANAS, 18 novembre 1838-juin 1851. 3E16 861-3E 16 878 et 3E20 971-3E20 974.
- Jean COCAT, avril 1875-1899. 3E20 997-3E21 034.
- Pierre Antoine JOURDAN, juillet 1851-mars 1874. 3E20 974-3E20 996.
- Jean-Baptiste Gabriel Joseph JULLIEN, 11 août 1805-1835. 3E16 837-3E16 850.

1.2.2.2 4E. Archives communales

- 4E489. Autrans.
- 4E717. Lans. *Un inventaire détaillé par Aurélie Bouilloc a été réalisé en 2014. Il contient des documents dépouillés aux archives municipales de Lans et transférés aux Archives départementales de l'Isère (voir Archives communales de Lans).*

- 4^{E}656. Méaudre.
- 4^{E}488. Villard-de-Lans.

1.2.2.3 5^{E}. Registres paroissiaux et état civil

Autrans

- 5^{E}21/6 : Naissances. 1835-1862.
- 5^{E}21/7 : Mariages. 1807-1862.
- 5^{E}21/8 : Décès. 1807-1834.
- 5^{E}21/9 : Décès. 1835-1862.
- 5^{E}21/10 : Naissances, mariages, décès. 1863-1872.
- 5^{E}21/11 : Naissances, mariages, décès. 1873-1882.
- 5^{E}21/12 : Naissances, mariages, décès. 1883-1892.
- 5^{E}21/13 : Naissances, mariages, décès. 1893-1902.

Corrençon

- 5^{E}130/2 : Naissances, mariages, décès. 1818-1852.
- 5^{E}130/3 : Naissances, mariages, décès. 1853-1872.
- 5^{E}130/4 : Naissances, mariages, décès. 1873-1882.
- 5^{E}130/5 : Naissances, mariages, décès. 1883-1892.
- 5^{E}130/6 : Naissances, mariages, décès. 1893-1902.

Lans

- 5^{E}206/5 : Mariages. 1807-1837.
- 5^{E}206/6 : Décès. 1807-1837.
- 5^{E}206/7 : Naissances. 1834-1862.
- 5^{E}206/8 : Mariages. 1838-1862.
- 5^{E}206/9 : Décès. 1838-1862.
- 5^{E}206/10 : Naissances, mariages, décès. 1863-1872.
- 5^{E}206/11 : Naissances, mariages, décès. 1873-1882.
- 5^{E}206/12 : Naissances, mariages, décès. 1883-1892.
- 5^{E}206/13 : Naissances, mariages, décès. 1893-1902.

Méaudre

- 5^{E}226/5 : Naissances. 1807-1837.
- 5^{E}226/6 : Mariages. 1807-1838.
- 5^{E}226/7 : Décès. 1807-1838.
- 5^{E}226/8 : Naissances. 1838-1862.
- 5^{E}226/9 : Mariages. 1834-1862.
- 5^{E}226/10 : Décès. 1839-1862.
- 5^{E}226/11 : Naissances, mariages, décès. 1863-1872.
- 5^{E}226/12 : Naissances, mariages, décès.1873-1882.
- 5^{E}226/13 : Naissances, mariages, décès. 1883-1892.
- 5^{E}226/14 : Naissances, mariages, décès. 1893-1902.

Villard-de-Lans

- 5^{E}551/7 : Naissances. 1833-1862.
- 5^{E}551/9 : Mariages. 1835-1862.
- 5^{E}551/11. Décès. 1834-1862.
- 5^{E}551/12 : Naissances, mariages, décès. 1863-1872.
- 5^{E}551/13 : Naissances, mariages, décès. 1873-1882.
- 5^{E}551/14 : Naissances, mariages, décès. 1883-1892.
- 5^{E}551/15 : Naissances, mariages, décès. 1893-1902.

1.2.3 Série J. Fonds entrés par voie extraordinaire (dons, achats, dépôts)

Les travaux d'érudits et de recherche sont insérés dans la bibliographie.

1.2.3.1 1J. Pièces isolées et petits fonds

- 1J359 : Famille Garnier de Pélissière. 1757-1851.

1.2.3.2 26J. Ganterie Jouvin (1841-1879)

- 26J83 : liste des ouvrières à domicile. 1838-1844.
- 26J84 : *Idem* 1843-1865.
- 26J85 : *Idem* 1840-1845.

1.2.3.3 27J. Culte catholique

- Dépôts d'archives paroissiales et d'archiprêtré : registre de catholicité (*double en 88J*), archives de la fabrique paroissiale, archives des confréries, livres des âmes, donations, titres de propriété, gestion des biens. *Pas d'archives paroissiales pour le canton sauf pour Méaudre* :
- 27J141/1 : Registre de la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse de Méaudre (1829-1852). *Pour des raisons de temps, les archives de l'évêché n'ont pas été consultées.*

1.2.3.4 41J. Syndicat d'initiative de Grenoble (1934-1960)

Causeries concernant le tourisme radiodiffusé sur « Alpes-Grenoble »

- 41J3 : Vercors : Le Vercors pendant la deuxième guerre mondiale (1945-1947). De Grenoble à Herbouilly, nouvelle station de sport d'hiver (1936). Lans. Les reinages de Saint-Laurent-en-Royans. Villard-de-Lans.

1.2.3.5 86J. Plans de l'architecte Pierre Pouradier-Duteil

- 86J10-13 : Home d'enfants « le clocher », Villard-de-Lans (1952-1954) : plans d'ensemble, plans et croquis de détail, chapelle, menuiserie et mobilier.

1.2.3.6 88J. Registres de catholicité

- 88J44 Autrans 1860-1892.
- 88J249 : Corrençon 1860-1892.
- 88J430 : Lans 1860-1892.
- 88J469 : Méaudre 1860-1892.
- 88J1 106 : Villard-de-Lans 1876-1892.

1.2.3.7 90J. Fonds de l'Eglise réformée

- 1Mi442 : Eglise réformée… de Villard-de-Lans : achat d'un terrain pour l'édification d'une chapelle, lettre. 1849.

1.2.3.8 139J. Fonds documentaire de la Maison des communes de France

- 139J 88-105 : Autrans, cartes postales.
- 139J 232-239 : Corrençon, cartes postales.
- 139J 454-464 : Lans, cartes postales.

- 139J 467 : Méaudre, carte postale.
- 139J 760-788 : Villard-de-Lans, cartes postales.
- 139J 1043 : Dossiers par communes. Dont Autrans.
- 139J 1046 : Dossiers par communes. Dont Corrençon.
- 139J 1048 : Dossiers par communes. Dont Lans et Méaudre.
- 139J 1057 : Dossiers par communes. Dont Villard-de-Lans.

1.2.4 Série K. Lois, ordonnances, arrêtés. An VIII-1940

- 4K415-438 : Arrêtés sur les mines et les usines, les cours d'eau et marais, les étalons et taureaux, les établissements insalubres, la police médicale. 1830-1853.

1.2.5 Série L. Archives publiques de la période révolutionnaire. 1879-an X

Instruments de travail

- Auguste PRUDHOMME, *Isère. Série L (Documents de la période révolutionnaire)*, deux tomes, Grenoble, 1900 et 1908, 515 p. et 389 p.
- Vital CHOMEL [publié par], *Inventaire-sommaire de la série L (période révolutionnaire)*, tome 3. *Directoire du département (fin et supplément)*, Grenoble, 1977, 238 p.
- Vital CHOMEL, *Inventaire sommaire de la série L (période révolutionnaire)*, tome 4. *Conseil général et directoire du département (index général des tomes 1, 2 et 3)*, Grenoble, Archives départementales, 1984, 319 p.

Série

- L85. Dont transfert du siège du canton de Lans au Villard.
- L92. Dont prêtres réfractaires. Autrans, Lans, Méaudre.
- L463. Rapport sur les ouvrages à faire pour rétablir l'ancienne fonderie de canon située à Saint-Gervais sur la rive gauche de l'Isère au-dessous de Grenoble, messidor an II.

1.2.6 Série M. Administration générale et économie. An VIII-1967

1.2.6.1 1M. Personnel administratif

- 1M3 : Prestations de serment des fonctionnaires, des conseillers généraux et d'arrondissement, des présidents de cantons et des membres des collèges électoraux. An VIII-1941
- 1M4 : Prestations de serment des fonctionnaires, des conseillers généraux et d'arrondissement, des présidents de cantons et des membres des collèges électoraux. An XII-1874.
- 1M10 : Dossiers individuels de fonctionnaires : préfets.-Ricard, Fourier, Colaud de La Salcette, Bourdon de Vatry, de Montlivault, Berthier de Sauvigny, Choppin d'Arnouville, d'Haussez, de Calvière, de Wismes, Finot, Gasparin, Duval, Pellenc, Pascal, Raymond, d'Haussez, Bordillon, de Barral, Chapuys-Montlaville, Bérard. Commissaires extraordinaires.-Leborgne, Lacoste. An VIII-1859.
- 1M11 : Préfets.-Le Provost de Launay, Massy, Ponsard, Odent, Pastoureau, Renaufvre de Valavielle, Doniol, Poubelle, André, Lauras, Servois, Ribert, Mathias, Delatte, Robert, Roger, de Luze, Nano, Ténot, Maulmond, Delfini, Susini, Contencin, Surchamp, Homo, Franz, Ricard, Jacques Henry. 1859-1949.

1.2.6.2 3M. Fonctionnaires des services départementaux et communaux

- 3M3 : Direction des services agricoles : dossiers individuels des directeurs et professeurs d'agriculture, correspondance. 1894-1915.

1.2.6.3 4M. Elections antérieures à 1848 : listes électorales

- 4M21 : Listes du jury et listes électorales. 1830-1841.
- 4M22 : Listes du jury et listes électorales. 1845-1848.
- 4M23 : Elections du président de la République : procès-verbaux d'élection. 1848.
- 4M24 : Listes électorales. Arrondissement de Grenoble 1848.

1.2.6.4 5M. Elections postérieures à 1849 : listes électorales

- 5M6 : Listes électorales. Arrondissement de Grenoble. Cantons de Saint-Laurent-du-Pont à Voiron. 1919.

- 5M18 : Listes électorales. Arrondissement de Grenoble. Cantons de La Mure à Voiron. 1920.
- 5M30 : Listes électorales. Arrondissement de Grenoble. Cantons de La Mure à Voiron. 1921.
- 5M42 : Listes électorales. Arrondissement de Grenoble. Cantons de La Mure à Voiron. 1922.
- 5M54 : Listes électorales. Arrondissement de Grenoble. Cantons de La Mure à Voiron. 1923.
- 5M65 : Listes électorales. Arrondissement de Grenoble. Cantons de La Mure à Voiron. 1924.
- 5M75 : Listes électorales. Arrondissement de Grenoble. Autres cantons. 1925.
- 5M91 : Listes électorales. Arrondissement de Grenoble 1927.
- 5M100 : Listes électorales. Arrondissement de Grenoble 1928.
- 5M106 : Listes électorales. Arrondissement de Grenoble 1929.

1.2.6.5 8M. Elections législatives

- 8M26 : Elections législatives de 1889. Circulaires, instructions, renseignements, professions de foi des candidats, affiches, coupures de journaux.
- 8M27 : Elections législatives de 1889. Déclarations, affiches, circulaires, procès-verbal d'élection.
- 8M28 : Élections législatives de 1893. Déclarations, affiches, circulaires, procès-verbal d'élection.
- 8M31 : Elections législatives de 1898. Rapports, correspondance.
- 8M32 : Elections législatives de 1898. Instructions, renseignements, procès-verbal d'élection.
- 8M34 : Elections législatives de 1902. Coupures de presse et renseignements divers sur les candidats, affiches.
- 8M35 : Elections législatives de 1902. Instructions, correspondance, registre de déclaration des candidats, professions de foi, procès-verbal d'élection.

- 8M37 : Elections législatives de 1906. Rapports du préfet et des sous-préfets protestations, listes des candidats, professions de foi, registres des déclarations des candidats.
- 8M38 : Elections législatives de 1906. Articles de presse. Augmentation du traitement des membres du Parlement : procès-verbal d'élection.
- 8M39 : Elections législatives de 1910. Circulaires, instructions ministérielles, correspondance, professions de foi des candidats, résultats.
- 8M40 : Elections législatives de 1910. Coupes de presse.
- 8M41 : Elections législatives de 1910. Désistements, registre des déclarations des candidats, extraits de journaux, procès-verbal d'élection.
- 8M42/1 : Elections législatives de 1914. Instructions, circulaires, notices sur les candidats, rapports, désistements, professions de foi, procès-verbal d'élection, coupures de presse.
- 8M42/2 : Elections législatives de 1914. Coupures de presse.
- 8M43 : Elections législatives de 1919. Affiches et programmes, listes des candidats, votes des réfugiés, protestations, affichage, registre de déclarations des candidats.
- 8M44 : Elections législatives de 1919. Circulaires, instructions, procès-verbal d'élection.
- 8M45/1 : Elections législatives de 1924. Procès-verbal d'élection, déclaration de candidature, affiches, correspondance.
- 8M45/2 : Elections législatives de 1924. Circulaires, instructions, télégrammes, rapports, coupures de presse.
- 8M46 : Elections législatives de 1928 : dépêches, correspondance ministérielle, déclarations des candidats, registre des délibérations, affiches, procès-verbal d'élection.

1.2.6.6 9M. Elections, députés, notices biographiques

- 9M1 : Dossiers individuels des députés. Dont Chion-Ducollet (1907, Antonin Dubost (1890-1908), Dufour (1900-1907), Aristide Rey (1893-1894), Félix Vogeli (1904-1910).

1.2.6.7 10M. Elections cantonales. Conseil général. Documents généraux

- 10M1 : Elections cantonales : circulaires ministérielles, lettres de convocation des électeurs, professions de foi des candidats, correspondance des sous-préfets, protestations, affiches, procès-verbaux d'élection. Divers. An VIII-1834.
- 10M2 : *Idem* 1835-1846.
- 10M3 : *Idem* 1847-1852.
- 10M4 : *Idem* 1854-1858.
- 10M5 : *Idem* 1859-1861.
- 10M6 : *Idem* 1864.
- 10M7 : Elections cantonales : procès-verbaux d'élection. 1862-1866.
- 10M8 : Elections cantonales. Circulaires et instructions ministérielles, affiches, états et déclarations des candidats, rapports, correspondance. 1867.
- 10M9 : Elections cantonales. Procès-verbaux d'élection. 1867.
- 10M10 : Elections cantonales : procès-verbaux d'élection. 1868-1870.
- 10M11 : Elections cantonales : procès-verbaux d'élection. 1871-1872.
- 10M12 : Elections cantonales : procès-verbaux d'élection. 1874.
- 10M13 : Elections cantonales : procès-verbaux d'élection. 1875-1877.
- 10M14 : Elections partielles (1878) et élections générales (1880) dans l'arrondissement de Grenoble.
- 10M16 : Election partielle (1881) et élection cantonale générale (1883).
- 10M18 : Elections générales. 1886.
- 10M19 : Elections générales. 1889.
- 10M20 : Elections générales. 1892.
- 10M22 : Elections générales. 1898.
- 10M23 : Elections générales. 1901.
- 10M25 : Elections générales. 1904.
- 10M28/1 : Elections complémentaires. Dont Villard-de-Lans (1912).
- 10M29 : Elections générales. 1919.
- 10M30 : Elections générales. 1922.
- 10M31 : Elections générales. 1925.

- 10M32 : Elections générales. 1928 et 1931.

1.2.6.8 11M. Elections cantonales. Conseil général. Notices biographiques sur les conseillers généraux

- 11M1 : Conseillers généraux du Premier Empire, de la Restauration, de la Monarchie de Juillet, de la Seconde République, du Second Empire : circulaires, tableau des candidats proposés, notes biographiques. An VIII-1871.
- 11M2 : Conseillers généraux de la Troisième République : notes biographiques (lacunes), avis de décès, coupures de presse. A-D. 1860-1940.
- 11M3 : Conseillers généraux de la Troisième République : notes biographiques (lacunes), avis de décès, coupures de presse. F-M. 1860-1940.
- 11M4 : Conseillers généraux de la Troisième République : notes biographiques (lacunes), avis de décès, coupures de presse. O-P. 1860-1940.
- 11M5 : Conseillers généraux de la Troisième République : notes biographiques (lacunes), avis de décès, coupures de presse. R-V. 1860-1940.

1.2.6.9 12M. Elections cantonales. Conseil d'arrondissement

Les dossiers contiennent généralement des documents généraux d'organisation des élections et les procès-verbaux d'élection.

- 12M1 : Élections au conseil d'arrondissement, organisation : lettres, convocation des électeurs, correspondance, nominations, protestations, affiches ; procès-verbal du recensement général des votes. An VIII-1834.
- 12M2 : *Idem*. 1836-1845.
- 12M3 : *Idem*. 1847-1858.
- 12M4 : *Idem*. 1860-1867.
- 12M5 : *Idem*. 1868-1874.
- 12M6 : *Idem*. 1875-1877.
- 12M8 : *Idem*. 1881-1883.
- 12M10 : Elections partielles. 1886.
- 12M11 : Elections partielles. 1889.
- 12M13 : Elections partielles. 1895.
- 12M15 : Elections partielles. 1901.

- 12M16 : Elections partielles. 1904.
- 12M17 : Elections partielles. 1907.
- 12M18 : Elections partielles. 1910.
- 12M19 : Elections partielles. 1913.
- 12M21 : Elections partielles. 1925.
- 12M22 : Elections partielles. 1928-1931.

1.2.6.10 13M. Conseils d'arrondissement. Notes biographiques sur les conseillers d'arrondissement

- 13M1 : Conseillers d'arrondissement de l'Empire, de la Restauration, de la Monarchie de Juillet, de la Seconde République et du Second Empire : dossiers individuels. An VIII-1871.
- 13M2 : Conseillers d'arrondissement de la Troisième République : dossiers individuels. 1872-1937.

1.2.6.11 15M. Maires et adjoints

- 15M19 : Renseignements politiques sur les maires et adjoints. 1904-1908.
- 15M20 : Administration des communes pendant la période de guerre. 1915-1917.
- 15M21 : Administration des communes pendant la période de guerre. 1918-1919.
- 15M25 : Maires et adjoints, plaintes, révocations, suspensions, blâmes. 1818-1871.
- 15M40 : Maires et adjoints nommés dans l'arrondissement de Grenoble depuis le renouvellement de 1834. 1834-1848.
- 15M42 : Maires et adjoints, nomination par l'Empereur et par le préfet. 1855-1858.
- 15M43 : Répertoire des maires et des adjoints. 1884.
- 15M44 : Répertoire des maires et des adjoints. 1884-1888.
- 15M88 : Nominations de maires et adjoints : procès-verbal d'installation, correspondance. Canton de Villard-de-Lans. 1847-1882.
- 15M96 : Mobilisation des maires et adjoints. 1939.
- 15M97 : Maires, adjoints et conseillers municipaux des communes de 2 001 à 10 000 habitants, nomination : liste ; maires, présidents de délégation spéciale (loi du 16 novembre 1940), nomination : liste. 1941-1942.

1.2.6.12 16M. Municipalités

Municipalités, organisation ; nominations ; prestations de serment ; réclamations, démissions, mutations, dissolution : circulaires, instructions, états collectifs comprenant les maires et les adjoints, correspondance.

- 16M9 : Arrondissement de Grenoble. 1814.
- 16M10/2 : Arrondissement de Grenoble, correspondance (cantons de Goncelin à Voiron). 1815.
- 16M12 : Arrondissement de Grenoble. 1816.
- 16M15 : Arrondissement de Grenoble, cantons de Mens à Voiron. 1817.
- 16M17 : 1818.
- 16M18 : 1819.
- 16M19 : 1820.
- 16M20/2 : Arrondissement de Grenoble, cantons de Mens à Voiron. 1821.
- 16M22 : 1822.
- 16M23 : Arrondissement de Grenoble. 1823.
- 16M25 : 1824.
- 16M27 : 1826.
- 16M28 : 1827-1828.
- 16M29 : 1829.
- 16M30 : 1830.
- 16M30 bis :
- 16M31 : Arrondissement de Grenoble. 1831.
- 16M33 : 1832-1833.
- 16M36 : 1834-1835.
- 16M38 : Renouvellement triennal de 1837. Arrondissements de Grenoble, de Saint-Marcellin et de Vienne.
- 16M41 : Renouvellement triennal de 1840. Documents généraux, procès-verbaux d'installation des conseillers municipaux de l'arrondissement de Grenoble.
- 16M42 : Procès-verbaux d'élections communales. Arrondissement de Grenoble.

- 16M45 : Renouvellement triennal de 1843. Procès-verbaux d'élections communales, tableaux des conseillers municipaux.
- 16M47 : Renouvellement triennal de 1846. Arrondissements de Grenoble et Saint-Marcellin : documents généraux, tableaux des conseillers municipaux.
- 16M48 : Renouvellement triennal de 1846. Tableaux des procès-verbaux d'élections communales. Arrondissement de Grenoble.
- 16M52 : Élections de 1848. Renseignements divers. 1848-1851.
- 16M53 : Élections de 1848. Arrêtés pour l'organisation des communes. Arrondissements de Grenoble et Saint-Marcellin.
- 16M60 : Élections de 1848. Renseignements divers sur les municipalités. Arrondissement de Grenoble. 1850-1851.
- 16M63 : Élections municipales de 1852. Procès-verbaux des opérations électorales. Arrondissement de Grenoble.
- 16M66 : Élections municipales de 1853. Prestations de serment. Arrondissement de Grenoble.
- 16M69 : Élections municipales de 1855. Procès-verbaux des élections. Arrondissements de Grenoble et Saint-Marcellin.
- 16M71 : Élections municipales de 1860. Documents généraux.
- 16M72 : Élections municipales de 1860. Procès-verbaux des opérations électorales. Arrondissement de Grenoble.
- 16M75 : Élections municipales de 1860. Procès-verbaux d'installation des conseillers municipaux. Arrondissement de Grenoble.
- 16M77 : Élections municipales de 1861 et 1865. Renseignements généraux.
- 16M78 : Élections municipales de 1861 et 1865. Arrondissement de Grenoble et Saint-Marcellin.
- 16M85 : Élections municipales de 1870. Organisation municipale. Correspondance. Sections électorales.
- 16M87 : Élections municipales de 1870. Procès-verbaux d'élections. Arrondissement de Grenoble. Cantons de Mens à Voiron.
- 16M91 : Élections municipales de 1870. Procès-verbaux d'installation des conseillers municipaux des arrondissements de Grenoble et Saint-Marcellin (incomplet).

- 16M94 : Élections municipales de 1871. Arrondissement de Grenoble : procès-verbaux des élections. Cantons de La Mure à Voiron.
- 16M101 : Élections municipales complémentaires de 1872 et 1873. Démissions, contestations d'élections déférées au Conseil de préfecture. Correspondance.
- 16M107 : Élections municipales de 1874. Arrondissement de Grenoble : procès-verbaux des élections municipales, listes électorales. Contestations d'élections déférées au Conseil de préfecture. Cantons de Vif à Voiron.

À partir de 1878, les dossiers contiennent les pièces suivantes : procès-verbaux des opérations de l'Assemblée électorale. Procès-verbaux de l'installation des membres du Conseil municipal et de l'élection du maire et de l'adjoint. Tableau des conseillers municipaux. Elections contestées déférées au Conseil de préfecture. Correspondance au sujet des élections.

- 16M124 : Élections municipales de 1878. Arrondissement de Grenoble. Cantons de Sassenage à Vizille.
- 16M135 : Elections municipales de 1881. Arrondissement de Grenoble. Cantons de Valbonnais à Villard-de-Lans.
- 16M155 : Elections municipales de 1884. Arrondissement de Grenoble. Cantons de Villard-de-Lans à Voiron.
- 16M173 : Élections municipales de 1888. Arrondissement de Grenoble. Cantons de Vif à Voiron.
- 16M190 : Élections municipales de 1892. Arrondissement de Grenoble. Cantons de Vif à Voiron.
- 16M242 : Élections municipales de 1904. Arrondissement de Grenoble. Cantons de Vif à Voiron.
- 16M289 : Élections municipales de 1919. Arrondissement de Grenoble. Cantons de Tullins, Valbonnais, Vif, Villard de Lans.
- 16M310 : Élections municipales de 1925. Arrondissement de Grenoble. Cantons de Vif à Voiron.
- 16M337 : Élections municipales de 1929. Arrondissement de Grenoble. Cantons de Valbonnais, Vif, Villard-de-Lans, Vinay.

1.2.6.13 17M. Elections sénatoriales

- 17M4 : Élections sénatoriales : renseignements sur les délégués. 1888.

- 17M5 : Élections sénatoriales : correspondance générale. 1891.
- 17M6 : *Idem*. 1896.
- 17M7 : *Idem.* 1897.
- 17M9 : Elections sénatoriales : professions de foi, résultats des votes. 1903.
- 17M12 : Élections sénatoriales du 11 janvier 1920 : listes des délégués aux élections sénatoriales. Arrondissement de Grenoble, cantons de Mens à Voiron.
- 17M24 : Élections sénatoriales de 1924 : procès-verbaux d'élection des délégués aux élections sénatoriales. Arrondissement de Grenoble, cantons de Mens à Voiron.

1.2.6.14 23M. Légion d'honneur

- 23M1 : Propositions pour la Légion d'honneur, correspondance générale, fiches de renseignements, propositions collectives, promotions spéciales des maires. 1859-1932.

1.2.6.15 29M. Mérite agricole

- 29M1-4 : Commandeurs, officiers et chevaliers : nominations collectives, propositions, correspondance. 1883-1939.
- 29M16-43 : Mérite agricole : nominations : dossiers individuels. 1883-1939.

1.2.6.16 43M. Médaille d'honneur agricole

- 43M1-3 : Médaille d'honneur agricole, propositions, nominations : dossiers individuels, circulaires. 1890-1939.

1.2.6.17 54M. Cérémonies

- 54M22 : Voyage officiel. Voyage de M. Pams, ministre de l'Agriculture (23 août 1912).

1.2.6.18 57M. Etrangers : documents généraux

- 57M11 : Fonds commun de la carte d'identité des étrangers. 1926-1940.

1.2.6.19 58M. Etrangers. Renseignements. Statistiques

- 58M21-31 : Tableaux statistiques par communes des étrangers en résidence dans le département de l'Isère. 1925-1935.

1.2.6.20 59M. Etrangers : états nominatifs

- 59M59 : Étrangers du département : états nominatifs. 3e trimestre 1918.
- 59M60 : Étrangers du département : états nominatifs. 4e trimestre 1918.

- 59M61 : Étrangers du département : états nominatifs. Janvier à avril 1919.
- 59M62 : Étrangers du département : états nominatifs. Mai à août 1919.
- 59M63 : Étrangers du département : états nominatifs. Septembre à décembre 1919.
- 59M64 : Étrangers du département : états nominatifs. Janvier à avril 1920.
- 59M65 : Étrangers du département : états nominatifs. Mai à août 1920.
- 59M66 : Étrangers du département : états nominatifs. Septembre à décembre 1920.
- 59M68 : Étrangers du département : états nominatifs. 2e trimestre 1923.
- 59M69 : Étrangers du département : états nominatifs. 3e trimestre 1923.
- 59M70 : Étrangers du département : états nominatifs. Octobre et novembre 1923.
- 59M71 : Étrangers du département : états nominatifs. Janvier à avril 1924.
- 59M72 : Étrangers du département : états nominatifs. Mai à août 1924.

1.2.6.21 84M. Gardes particuliers, gardes champêtres

- 84M24 : Gardes champêtres : instructions, circulaires, correspondance. 1812-1895.

1.2.6.22 99M. Sociétés de sport divers

- 99M3 : Sociétés touristiques, création : arrêtés d'autorisation, statuts, correspondance. 1899-1939.

1.2.6.23 113M. Hygiène et santé publique : conseil d'hygiène. Commissions sanitaires

- 113M9 : Comité national de défense contre la tuberculose et les maladies vénériennes, renseignements généraux. 1925-1938.
- 113M10/1 : Comité départemental de la tuberculose : rapports, procès-verbaux d'assemblées, correspondance. 1925-1930.

1.2.6.24 119. Stations thermales et climatiques

- 119M14 : *Sanatorium* de Villard-de-Lans. Protestations de la municipalité, des habitants et de différentes personnalités pour la fermeture du sanatorium et le maintien du caractère exclusif de station touristique : rapports, délibération de conseil municipal, brochure touristique, correspondance.
- 119M23 : Station climatique et de tourisme de Villard-de-Lans. Projet de classement en « station climatique ». 1920-1930.

- 119M24 : Convocations à la chambre d'industrie de la station, taxe de séjour, bureau d'hygiène, budgets. 1930-1950.
- 119M25 : Elections à la chambre d'industrie de la station, divers emprunts (station de tourisme). 1930-1950.

1.2.6.25 120M. Etablissements dangereux et insalubres

- 120M41-56. Fours à chaux 1818-1903.
- 120M74 : Porcheries 1861-1902.
- 120M81 : Scieries 1855-1902.

1.2.6.26 121M. Circonscriptions administratives et territoriales

- 121M6 : Drôme. Limites du département de l'Isère avec celui de la Drôme, fixation ; modification ; contestation. Dont délimitation entre Villard-de-Lans, Isère et Saint-Martin et Saint-Julien-en-Vercors, Drôme. 1790-1846.
- 121M20 : Création, fusion, distraction, suppression et dénomination de communes, fixation des limites territoriales des communes. Dont Corrençon et Villard-de-Lans. 1853-1857.
- 121M68. Limites cantonales. Dont Villard-de-Lans, projet de transfert du chef-lieu de canton de Villard-de-Lans à Lans. 1841.

1.2.6.27 123M. Recensement quinquennal, dénombrement

- 123M48 : Listes nominatives. Autrans. 1896-1962.
- 123M156 : Listes nominatives. Corrençon. 1896-1962.
- 123M232 : Listes nominatives. Lans. 1896-1946.
- 123M251 : Listes nominatives. Méaudre. 1896-1962.
- 123M576/1-2 : Listes nominatives. Villard-de-Lans. 1896-1962.

1.2.6.28 132M. Subsistances

- 132M16 : Consommation de viande. 1809-1896.
- 132M35 : Arrêtés, rapport du préfet, états récapitulatifs sur la production annuelle du lait dans le département, correspondance (1920-1936).
- 132M36 : Correspondance. 1926-1928.

1.2.6.29 133M. Mercuriales

- 133M23-24 : Mercuriales des marchés à bestiaux de boucherie. 1856-1902.
- 133M25 : Mercuriales annuelles. 1902-1919.

1.2.6.30 136M. Statistiques et renseignements d'ordre général

- 136M13 : Statistiques quinquennales des cantons de Grenoble. 1852.
- 136M14 : Renseignements généraux sur la situation économique et morale des communes du département. 1864-1865.

1.2.6.31 137M. Statistiques agricoles

Les arrondissements (Grenoble, Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin et Vienne) ne sont pas précisés quand ils ont tous été conservés.

- 137M1 : Statistiques agricoles.-Arrondissements de Grenoble (1837), arrondissements de Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin et Vienne (1838), arrondissement de Saint-Marcellin (1852).
- 137M2 : Statistiques agricoles. 1853.
- 137M3 : Statistiques agricoles.- Arrondissements de Grenoble, La Tour-du-Pin (incomplet).1854.
- 137M4 : Statistiques agricoles, arrondissements de Grenoble, La Tour-du-Pin (incomplet) ; canton de Beaurepaire de l'arrondissement de Vienne. 1856.
- 137M5 : Statistiques agricoles. 1857.
- 137M6 : Statistiques agricoles. 1858.
- 137M7 : Statistiques agricoles. 1859.
- 137M8 : Statistiques agricoles.-Arrondissements de Grenoble, La Tour-du-Pin et Vienne. 1860.
- 137M10-17 : Statistiques agricoles. 1866-1879.
- 137M18 : Statistique décennale. Arrondissement de Grenoble. 1882.
- 137M21 : Statistique agricole annuelle. 1885.
- 137M23 : Statistique agricole annuelle. 1888.
- 137M25-27 : Statistique agricole annuelle. 1890-1892.

- 137M30 : Statistique agricole décennale. Arrondissement de Grenoble (par cantons). Dont Villard-de-Lans.1892.
- 137M36-42 : Statistique agricole annuelle. 1893-1899.
- 137M43 : Statistique agricole annuelle. Arrondissement de Grenoble. 1901.
- 137M45 : Statistique agricole et plan de ravitaillement. Arrondissement de Grenoble. 1902.
- 137M48-54 : Statistique agricole et plan départemental de ravitaillement. 1903-1909.
- 137M59 : Statistique agricole annuelle. Arrondissement de Grenoble et Saint-Marcellin. 1912.
- 137M61 : Statistique agricole annuelle. Arrondissement de Grenoble. 1914.
- 137M63-76. Statistique annuelle. 1915-1928.
- 137M78 : Statistique agricole annuelle. Arrondissement de Grenoble et Saint-Marcellin. 1930.

1.2.6.32 139M. Agriculture : documents généraux

- 139M1 : Questions agricoles générales : Chambres consultatives d'agriculture (1853-1875), conseil départemental d'agriculture, décorations, drainage, syndicats agricoles, enquêtes agricoles, bibliothèque agricole, primes, produits phytosanitaires : circulaires, instructions ministérielles, brochures, arrêtés, correspondance. An VIII-1875.
- 139M2 : *Idem*. 1879-1895.
- 139M3 : *Idem.* 1896-1905.
- 139M4 : *Idem.* 1906-1940.
- 139M15 : Chaire départementale d'agriculture. Création, recrutement du professeur : liste de candidats, programme de concours, dossier de personnel, correspondance (1878-1900) ; fonctionnement : rapport au conseil général (1898-1910). 1878-1910.
- 139M19/1 : Enquête sur l'industrie fromagère : état statistique (1873). Fruitières de Gresse et de Mens, création ; adjudication des travaux de construction : acte de société, acte de vente et concession, rapport, affiche, notice, devis (1878-1887). 1873-1887.
- 139M20 : Enquête sur la situation et les besoins de l'agriculture : questionnaires, réponses des commissions d'enquête. 1866-1869.

- 139M21 : Animaux domestiques. Animaux utiles à l'agriculture, dénombrement. 1809-1877.
- 139M23 : Enquête sur le nombre d'animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine existants dans le département au 15 septembre 1911. 1911.
- 139M25 : Conseil départemental d'agriculture. Règlement, correspondance, dossier B. Nicollet. 1888-1891.
- 139M27 : Brevets agricoles. Examen du brevet agricole et brevet agricole ménager : états nominatifs, dossiers des candidats, correspondance. 1922-1927.
- 139M33 : Correspondance générale adressée au cabinet du préfet par la Direction des services agricoles : arrêté, rapport, procès-verbal de réunion, notices de renseignements sur les employés, coupure de presse, correspondance. 1919-1937.
- 139M37 : Élections à la Chambre d'agriculture de 1925 : déclarations des associations et syndicats agricoles à l'effet d'élire leurs délégués, statuts. Arrondissements de Grenoble et Saint-Marcellin.
- 139M39 : Liste des électeurs, demandes d'inscription des syndicats. 1929-1931.
- 139M40 : Elections à la Chambre d'agriculture de 1927 et 1933 : procès-verbal d'élection, liste des candidats, liste des syndicats agricoles, liste électorale, correspondance. 1927.

1.2.6.33 140M. Concours, comices et expositions

- 140M1 : Concours agricoles, organisation : arrêté ministériel, affiches, liste de jury, coupure de presse, correspondance. 1869-1925.

Dossier de la création de la station d'élevage de Villard-de-Lans en 1875 avec correspondances diverses, procès-verbaux et déclarations.

- 140M2-4 : Concours agricoles : affiches. 1895-1930.
- 140M5 : Concours régionaux agricoles du département de 1864, 1872 et 1880, organisation : arrêté ministériel, règlement, programme, liste des prix, catalogue des animaux et des produits exposés, correspondance. 1864-1880.
- 140M6 : Concours départemental agricole de 1892 : renseignements généraux sur l'organisation et le concours. 1892.
- 140M7 : Concours régional agricole de 1895 à Vienne : circulaires, instructions, affiches, prix, correspondance. 1895.

- 140M8 : Concours régionaux agricoles de divers départements : instructions, affiches, correspondance. 1863-1904.
- 140M9 : Concours nationaux agricoles : affiches, correspondance. 1905-1909.
- 140M18-27 : Concours spécial de la race bovine du Villard-de-Lans. Autorisations du ministère de l'Agriculture. Décisions du conseil général pour les crédits alloués. Catalogue officiel des animaux exposés. Programme du concours, commission du concours, composition du jury, prix, affiches, imprimés, correspondance. 1893-1914.

Les dossiers sont organisés d'une manière globalement identique. Les dossiers remontent le temps. On commence souvent par le compte rendu du vétérinaire Bévière ou du conseiller général Amar, puis on trouve les pièces comptables et les palmarès. Les maquettes de la constitution des listes d'exposants, des règlements (et leurs modifications), des courriers pour la composition des jurys et l'organisation pratique du concours sont rassemblés. De surcroît, chaque dossier contient d'autres pièces, des extraits de la presse locale et régionale, des exemplaires de la revue Sud-Est, *la copie des délibérations du conseil général ou des conseils municipaux, ainsi des lettres d'élus. Au hasard des cartons, on a aussi quelques plans sommaires, des chiffres sur des morceaux de papier indiquant le chiffre du tirage, du catalogue, des affiches etc…., la fonction et parfois l'identité des personnes bénéficiant d'une invitation personnelle. À partir de 1910, les contenus sont plus en désordre. En 1914, par exemple, on trouve des documents provenant d'années antérieures.*

1.2.6.34 141M. Foires et marchés

- 141M8 : Foires et marchés, créations, suppressions, refus, changement de dates : décisions, délibérations, plans, correspondance (par ordre alphabétique des communes). Dont Autrans. 1809-1915.
- 141M13 : *Idem*. Dont Corrençon. 1819-1899.
- 141M18. *Idem*. Dont Lans. 1807-1916.
- 141M19. *Idem*. Dont Méaudre. 1816-1914.
- 141M31. *Idem*. Dont Villard-de-Lans. An IX-1914.

1.2.6.35 142M. Syndicats et associations agricoles, sociétés d'élevage

- 142M1 : Sociétés d'agriculture du département. Renseignements sur les Comices et Associations agricoles. Bulletins d' « Associations agricoles », correspondance. An IX-1897.
- 142M2-6 : Statuts des syndicats, comices et de différentes sociétés d'agriculture et d'élevage par ordre alphabétique des communes (par ordre alphabétique des communes). 1851-1935.

Le dossier de la station d'élevage de Villard-de-Lans qui comprend le plus de pièces avec notamment toute la correspondance avec les autorités préfectorales en vue de la création de la station d'élevage. On trouve également la liste des 84 membres fondateurs, en 1875 ainsi que les 45 membres présents lors de l'assemblée générale de 1896.

- 142M7 : Statuts de syndicats, de comices et de sociétés d'agriculture et d'élevage de l'arrondissement de Saint-Marcellin. 1905-1921.
- 142M9-14 : Médailles et prix accordés aux sociétés agricoles. 1889-1912.
- 142M15-22 : Comptes rendus financiers des sociétés agricoles. 1890-1912.
- 142M23-28 : Subventions aux comices agricoles, sociétés d'agriculture et d'élevage. 1865-1935.

1.2.6.36 143M. Sociétés d'assurances mutuelles agricoles

- 143M5 : Sociétés d'assurances mutuelles agricoles : demandes d'inscriptions, statuts. Arrondissement de Grenoble. 1904-1932.
- 143M8 : Sociétés d'assurance mutuelle agricole contre la mortalité du bétail, création : statuts ; subvention : dossiers des associations (par ordre alphabétique des communes). Dont Autrans. 1887-1930.
- 143M18 : *Idem*. Dont Méaudre. 1901-1930.
- 143M29 : *Idem*. Dont Villard-de-Lans. 1899-1926.
- 143M33 : Sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre l'incendie : statuts, dossiers des associations (par ordre alphabétique des communes). Dont Corrençon. 1892-1931.
- 143M37 : *Idem*. Dont Méaudre. 1904-1936.

1.2.6.37 145M. Ecoles d'agriculture et écoles vétérinaires, fermes-écoles

- 145M10 : Ecole de laiterie de la Grande Chartreuse.- Création ; nomination des membres du comité de perfectionnement : rapport, coupure de presse, correspondance (1903-1923). Personnel, nomination : arrêté de nomination, avis (1908-1919) ; paie : mandat de traitement (1910-1920). Travaux d'aménagement : cahier des charges, mémoire (1908) ; matériel : inventaire (1908-1921). 1903-1923.
- 145M11 : École de laiterie de la Grande Chartreuse, écoles d'agriculture, écoles vétérinaires, admissions d'élèves, attribution de bourses : demandes, avis d'attribution, correspondance. 1910-1947.

1.2.6.38 152M. Cartes de marchands de bestiaux

- 152M1-2 : Cartes de marchands de bestiaux (cartes n° 400 à 843 bis). 1929-1938.

1.2.6.39 153M. Commerce et tourisme : documents généraux

- 153M6 : Industrie touristique, développement : compte rendu de réunion, bulletin officiel de l'Union des fédérations des syndicats d'initiative, correspondance. 1917-1951. Police du tourisme : liste des établissements tenus de remettre au commissaire de police, au maire ou à la gendarmerie un bulletin d'arrivée, arrêté préfectoral, circulaire, correspondance (1931). 1917-1951.
- 153M18 : Chambre d'industrie touristique de Grenoble, chambre d'industrie climatique de Saint-Pierre-de-Chartreuse et de Villard-de-Lans, fonctionnement : étude, correspondance (1940-1943). Chambre d'industrie touristique de Grenoble, réintégration de personnel : arrêté préfectoral, correspondance (1944-1945). 1940-1945.
- 153M20 : Chambre d'industrie touristique de Grenoble. Membres, élection : liste électorale, procès-verbal d'élection, arrêté préfectoral (1923-1947). Réunion : convocation, compte rendu (1923-1950). 1923-1950.
- 153M24 : Stations classées, perception de la taxe de séjour : état. 1925-1950.

1.2.6.40 162M. Documents concernant l'organisation du travail

- 162M1 : Enquête sur la population ouvrière et sur les conditions de travail agricole et industriel (décret du 25 mai 1848) : questionnaires complétés, listes des diverses professions, procès verbaux de nomination des délégués aux commissions d'enquête, correspondance. Arrondissement de Grenoble. 1848.

1.2.6.41 178M. Urbanisme

- 178M4 : Projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension de communes : décret, délibération, arrêté préfectoral, dossier de subvention, correspondance. Dont Autrans et Lans. 1926-1947.
- 178M5 : *Idem*. Dont Villard-de-Lans. 1926-1947.

1.2.7 Série N. Administration et comptabilité départementales. An IV-1961

1.2.7.1 1N2. Procès-verbaux de sessions du conseil général de l'Isère. 1806-1869

Pour des questions d'accès facilité à l'information, ce sont les éditions imprimées disponibles sur Gallica qui ont été utilisées (disponibles aux Archives départementales de l'Isère : Conseil général de l'Isère. Rapports du préfet et procès-verbaux des délibérations (1838-mai 1930). PER56/1-145). Les originaux se trouvent en :

- 1N2/10 : 1841-1844.
- 1N2/13 : 1850-1852.
- 1N2/18 : 1863-1864.
- 1N2/19 : 1865-1869.

1.2.7.2 2N2. Conseils d'arrondissement

- 2N2/3-6 : Conseil d'arrondissement de Grenoble. Vœux et procès-verbaux des séances. 1819-1895.

1.2.8 Série O. Administration et comptabilité communales. 1791-1960

1.2.8.1 2O. Administration communale

Autrans

- 2022/1 : Autrans. Personnel, police. 1885-1929.
- 2O22/2 : Autrans. Finances. 1840-1940.
- 2O22/3 : Autrans. Mairie et école. 1829-1940.

- 2O22/4 : Autrans. Autres bâtiments civils. 1844-1940.
- 2O22/5 : Autrans. Eglise et presbytère.1818-1937.
- 2O22/6 : Autrans. Cimetière. 1827-1940.
- 2O22/7 : Autrans. Equipement communal. 1885-1940.
- 2O22/8 : Autrans. Biens non bâtis et revenus communaux. 1813-1940.
- 2O22/9 : Autrans. Divers. 1834-1936.

Lans

- 2O205/1 : Lans. Personnel, police. 1890-1934.
- 2O205/2 : Lans. Finances. 1832-1940.
- 2O205/3 : Lans. Mairie et écoles. 1822-1926.
- 2O205/4 : Lans. Autres bâtiments civils. 1859-1936.
- 2O205/5 : Lans. Eglise et presbytère. 1792-1931.
- 2O205/6 : Lans. Cimetière. 1869-1932.
- 2O205/7 : Lans. Equipement communal. 1906-1939.
- 2O205/8 : Lans. Biens non bâties et revenus communaux. 1813-1940.
- 2O205/9 : Lans. Divers. 1911-1937.

Méaudre

- 2O225/1 : Méaudre. Personnel, police. 1884-1939.
- 2O225/2 : Méaudre. Finances. 1833-1939.
- 2O225/3 : Méaudre. Ecoles, mairie. 1839-1939.
- 2O225/4 : Méaudre. Autres bâtiments civils. 1860-1937.
- 2O225/5 : Méaudre. Eglise presbytère. 1818-1937.
- 2O225/6 : Méaudre. Cimetière. 1826-1939.
- 2O225/7 : Méaudre. Equipement communal. 1870-1940.
- 2O225/8 : Méaudre. Biens non bâtis et revenus communaux. 1824-1931.
- 2O225/9. Méaudre. Aliénations. 1839-1938.
- 2O225/10 : Méaudre. Divers. 1811-1892.

Villard-de-Lans

- 2O549/1 : Villard-de-Lans. Personnel, police. 1827-1940.
- 2O549/2 : Villard-de-Lans. Finances. 1811-1940.
- 2O549/3 : Villard-de-Lans. Contentieux. An VI-1940.
- 2O549/4 : Villard-de-Lans. Bâtiments communaux. Bâtiments civils, bâtiments scolaires. 1888-1939.
- 2O549/5 : Villard-de-Lans. Bâtiments communaux. Bâtiments religieux. 1804-1936.
- 2O549/6 : Villard-de-Lans. Bâtiments communaux. Bâtiments religieux (suite). 1828-1939.
- 2O549/7 : Villard-de-Lans. Bâtiments communaux. Edifices et équipements d'utilité publique. 1812-1938.
- 2O549/8 : Villard-de-Lans. Biens et revenus communaux. Transactions, acquisitions. 1832-1940.
- 2O549/9 : Villard-de-Lans. Biens et revenus communaux. Bâtiments, terrains. An XII-1933.
- 2O549/10 : Villard-de-Lans. Biens et revenus communaux. Taxes et revenus, octroi. An XI-1940.
- 2O549/11 : Villard-de-Lans. Equipement. Travaux d'aménagement. 1884-1953.
- 2O549/12 : Villard-de-Lans. Equipement. Adduction d'eau, assainissement. 1920-1947.
- 2O549/13 : Villard-de-Lans. Equipement. Adduction d'eau, assainissement (suite). 1926-1940.
- 2O549/14 : Villard-de-Lans. Equipement. Electrification, télégraphe, téléphone. 1896-1904 ; 1927-1938.
- 2O549/15 : Villard-de-Lans. Divers. 1928-1937.

1.2.9 Série P. Finances, cadastre, postes. 1791-1960

1.2.9.1 3P. Contributions directes

- 3P9 : Fonds de la direction départementale. Rôles des Contributions directes et taxes assimilées (années se terminant par 0)

- 3P9/233 : Perception de Villard-de-Lans. 1890.
- 3P9/235 : Perception de Villard-de-Lans. 1910.
- 3P9/236 : Perception de Villard-de-Lans. 1930.

- 3P12 : Contributions directes. Matrices des patentes (années se terminant par 5)
  - 3P12/66 : Cahier auxiliaires modèle n° 2 013, taxe des biens de mainmorte et la contribution des patentes. 1931-1935. Autrans.
  - 3P12/72 : Cahier auxiliaires modèle n° 2 013, taxe des biens de mainmorte et la contribution des patentes. 1931-1935. Lans.
  - 3P12/83 : Cahier auxiliaires modèle n° 2 013, taxe des biens de mainmorte et la contribution des patentes. 1931-1935. Villard-de-Lans.

1.2.9.2 4P. Cadastre

- 4P4 : Plans cadastraux dits « napoléoniens »
  - 4P4/237 : Autrans.
  - 4P4/254 : Corrençon.
  - 4P4/265 : Lans.
  - 4P4/271 : Méaudre.
  - 4P4/339 : Villard-de-Lans.

Les matrices des propriétés bâties du cadastre napoléonien et celles du cadastre rénové sont en série W.

1.2.9.3 6P. Eaux et Forêts

- 6P2
  - 6P2/1 : Eaux et Forêts. Personnel. Renseignements généraux. 1820-1930.
  - 6P2/16 : Eaux et Forêts. Personnel. Dossiers individuels des conservateurs. A à Z. 1822-19…
  - 6P2/17 : Eaux et Forêts. Personnel. Inspecteurs, adjoints, sous-inspecteurs et Gardes Généraux. A à Z. 1822-19…
  - 6P2/18-20 : Eaux et Forêts. Personnel. Gardes forestiers. Nominations. 1885-1919.
- 6P8 : Forêts communales

- Dossiers particuliers des forêts communales (Classement par ordre alphabétique des communes). Aménagement, révision du régime forestier, aliénation, acquisitions, sinistres, travaux divers, constructions à distance prohibée, défrichements, police des bois, règlement des pâturages, *etc*.).
- 6P8/19. Autrans.1828-1870.
- 6P8/20. Autrans.1871-1893.
- 6P8/21. Autrans.1894-1914.
- 6P8/22. Autrans. 1919-1960.
- 6P8/50. Corrençon. An XIII-1943.
- 6P8/70. Lans. 1808-1890.
- 6P8/71. Lans. 1891-1960.
- 6P8/77. Méaudre. An XI-1885.
- 6P8/78. Méaudre. 1886-1960.
- 6P8/180. Villard-de-Lans. 1809-1880.
- 6P8/181. Villard-de-Lans. 1881-1960.

1.2.10 Série Q. Domaines, enregistrement, hypothèques. 1789-1970

1.2.10.1 Instruments de recherche

- « Fichier cimetière » des Archives départementales de l'Isère (*voir introduction générale*)

1.2.10.2 3Q38. Bureau de Villard-de-Lans

Ont été utilisés de manière régulière :

- 3Q38/135-184 : Mutations par décès. 1791-1935.
- 3Q38/204-211 : Tables des décès et successions. 1794-1935.
- 3Q38/214-231 : Répertoire général. 1866-1970.

De manière plus ponctuelle, les registres de formalités suivants ont pu être ouverts :

- 3Q38/1-94 : Actes civils publics : registres des recettes. 1791-1935.
- 3Q38/95-124 : Actes sous seing privé : registre des recettes. An VII-1925.
- 3Q38/185. Mutations par décès extérieurs. 1901-1928.

1.2.11 Série R. Guerres et affaires militaires. 1790-1961

1.2.11.1 13R. Guerres et organismes en temps de guerre

- 13R676-677 : Permis de circulation. Livres d'enregistrement par commune des permis de circulation sur route délivrés par les Maires par ordre alphabétique des communes. 1918-1919.

1.2.12 Série S. Travaux publics et transports. An VIII-1976

1.2.12.1 Instruments de recherche

- Gustave FINET, *Répertoire numérique de la série S (Travaux publics)*, Grenoble, imprimerie Allier, 1948, 71 p.
- Yves SOULINGEAS [dir.], *Index méthodique de la série S (Ponts et chaussées)*, Grenoble, Archives départementales de l'Isère, 2001, 64 f°. *Une partie des archives se trouve cotée en série W.*

1.2.12.2 3S. Chemin de fer d'intérêt local et tramways

- 3S4/36-54 : Tramways urbains et suburbains de Grenoble. Société grenobloise des tramways électriques. Tramway Grenoble-Villard-de-Lans. 1898-après 1925.

1.2.12.3 4S. Transports en commun. Autobus

- 4S2/ 27 : Ligne en service. Service Grenoble au Villard-de-Lans. Depuis 1925.
- 4S2/58 : Ligne en service. Service Sassenage à Lans. Depuis 1924.
- 4S2/71 : Ligne en service. Service Villard-de-Lans-Pont-en-Royans. Depuis 1922.

1.2.12.4 5S. Automobiles

- 5S2/1-1 134 : Permis de conduire nationaux et internationaux délivrés par la préfecture de l'Isère 1908-1924. Index des noms de personnes. *Pour des raisons de priorité dans le dépouillement, ces dossiers n'ont pas été ouverts de manière systématique.*

1.2.12.5 6S. Cours d'eau

- 6S7/262 : Syndicats. Associations syndicales libres. Statuts, correspondance, divers : Dont commune d'Autrans. Depuis 1898.

- 6S7/263 : *Idem*. Dont Lans. Depuis 1901.
- 6S7/264 : *Idem*. Dont Méaudre. Depuis 1901.
- 6S7/266 : *Idem*. Dont Villard-de-Lans. Depuis 1911.

1.2.12.6 7S. Usines

- 7S2/10 : dont Autrans. 1857-1931.
- 7S2/33 : dont Corrençon. 1871-1877.
- 7S2/66 : dont Lans. 1853-1901.
- 7S2/185/ : Lans 1820-1821.
- 7S2/73 : dont Méaudre. An XI-1877.
- 7S2/187-188 : dont Villard-de-Lans. An X-1936.

1.2.12.7 8S. Energie électrique

- 8S1/7 : Eclairage des communes. Dont Autrans. Depuis 1894.
- 8S1/40 : Eclairage des communes. Dont Corrençon. Depuis 1902.
- 8S1/73 : Eclairage des communes. Dont Lans. Depuis 1905.
- 8S1/78 : Eclairage des communes. Dont Méaudre. Depuis 1899.
- 8S1/165 : Eclairage des communes. Dont Villard-de-Lans. Depuis 1893.

1.2.12.8 21S. Office intercommunal de l'énergie électrique (voir Isabelle VERNUS « Introduction »)

- 21S22 : Energie électrique. Edification des réseaux communaux et distribution d'énergie électrique. Autrans. 1910-1951.
- 21S38 : Energie électrique. Edification des réseaux communaux et distribution d'énergie électrique. Corrençon. 1910-1951.
- 21S54 : Energie électrique. Edification des réseaux communaux et distribution d'énergie électrique. Lans. 1910-1951.
- 21S60 : Energie électrique. Edification des réseaux communaux et distribution d'énergie électrique. Méaudre. 1910-1951.
- 21S116 : Energie électrique. Edification des réseaux communaux et distribution d'énergie électrique. Villard-de-Lans. 1910-1951.

1.2.13 Série T. Enseignement, affaires culturelles, sports. 1790-1970

1.2.13.1 4T. Enseignement primaire

- 4T1/16 : Renseignements généraux. Renseignements demandés aux maires des communes sur l'enseignement primaire (Exécution de la circulaire ministérielle du 14 janvier 1830). Arrondissement de Grenoble. 1830.
- 4T1/18 : Instruction primaire : renseignements statistiques (par ordre alphabétique des communes). 1886.
- 4T2/12 : Enseignement primaire, situation des écoles primaires. Autrans. 1853-1948.
- 4T2/149 : *Idem*. Lans. 1839-1946.
- 4T2/412-413/1 : *Idem*. Villard-de-Lans. 1834-1948.

1.2.13.2 14T. Bibliothèques

- 14T7 : Bibliothèques communales, renseignements divers. 1811-1941.
- 14T8 : Bibliothèques populaires, renseignements divers. 1867-1929.

1.2.13.3 19T. Inspection académique de l'Isère

- 19T226 : Instruction primaire. Rapports sur les instituteurs et les institutrices par cantons. 1835.
- 19T234 : Instruction primaire. Statistiques sur les écoles primaires. 1852-1861.

1.2.14 Série U. Cour d'appel de Grenoble et juridictions du département de l'Isère an III-1966

1.2.14.1 Instruments de recherche

- Vital CHOMEL [dir.], *Répertoire numérique de la série U (justice) Cour d'appel de Grenoble et juridictions du département de l'Isère*, Grenoble, Archives départementales, 1987, 500 p. (présentation pp. 7-16).

1.2.14.2 2U. Cour d'appel

- 2U70. Personnel. Juges de paix : dossiers personnels. 19e-20e siècles.
- 2U80-84. Personnel. Juges de paix suppléants : dossiers personnels. Grenoble. 19e-20e siècles.
- 2U142-153. Personnel. Notaires : dossiers personnels. 19e siècle.

- 2U180. Personnel. Notaires : poursuites pénales. 19e siècle.
- 2U256-257. Auxiliaires de justice. Gardes forestiers et gardes particuliers : poursuites pénales. 19e siècle.
- 2U258 : Auxiliaires de justice. Maires, adjoints, instituteurs pénales : poursuites pénales. 19e siècle.
- 2U291 : Affaires politiques. Rapports semestriels sur la situation morale, politique et judiciaire adressés au garde des Sceaux. 1848-1854.
- 2U293 : Affaires politiques. Rapports sur la situation morale, politique et judiciaire reçus des procureurs près des tribunaux de première instance. Dont Grenoble. 1848-1854.
- 2U1 129-1 131 : Dossiers d'appels correctionnels concernant les délits forestiers. Arrondissement judiciaire de Grenoble. 1835-1859.

1.2.14.3 4U. Cour d'assises

- 4U28-727. Dossiers de procédures (*Voir intitulés des dossiers dans le Répertoire pp. 296-383. À partir de 1901 le détail des côtes n'est plus indiqué*).
- 4U173 : Violences et voies de fait envers des gardes forestiers à Villard-de-Lans (27 juillet-3 août 1829).
- 4U207 : Résistance et violences envers les gardes forestier et champêtre et les gendarmes de Villard-de-Lans (7-14 mai 1834).
- 4U249 : Vol de sacs de farine et de grains à Autrans (28 novembre-22 décembre 1839).
- 4U291 : Vols de fromages à Autrans ; Coups et blessures au garde forestier de Méaudre dans l'exercice de ses fonctions (1-6 décembre 1847).
- 4U416 : Faux en écriture de commerce et usages de faux à Villard-de-Lans (1-3 décembre 1866).

1.2.14.4 6U. Tribunal civil de Grenoble

- 6U534 : Actes civils. Prestations de serment des juges de paix. 1839-1954.
- 6U2 682*-2 684. Délits forestiers. Jugements. 1835-1881.

- 6U2 800-2 834 : Chemin de fer d'intérêt local : Grenoble à Villard-de-Lans. 1888-1949. *Pour des raisons de priorité dans le dépouillement, ces cartons n'ont pu être exploités.*

1.2.14.5 9U. Justice de paix

- 9U2 926-2 927 : Dépôts de déclarations, statuts de société, modifications, dissolutions. 1836-1936.
- 9U2 942-2 952 : Tribunal de paix. Jugements civils. 1832-1939. *Par manque de temps, ces côtes n'ont pu être dépouillées.*
- 9U 2958-2 960. Tribunal de simple police. Jugements. 1897-1939.

1.2.14.6 10U. Répertoire des notaires et des commissaires priseurs

- 10U227 : Méaudre : Joseph Roux-Fouillet (1847-1874, lacune 1859) ; Benoît Ronin (1875-1918).
- 10U263 : Saint-Egrève. Dont François Ronin (1836-1875, lacune 1842, 1859, 1866).
- 10U298 : Villard-de-Lans. Dont Félix Bertrand (1836-1837) ; Jean Chanas (1838-1851, lacunes 1840-1842) ; Pierre Jourdan (1852-1874, lacune 1859, 1866) ; Jean Cocat (1875-1906) ; Jean-Baptiste Barlet (1907-1940).

1.2.14.7 11U. Tribunal de commerce de Grenoble

- 11U416*-569* : Actes de sociétés (*Voir annexe constituée par le dépouillement des actes de sociétés devant les tribunaux de commerce de Grenoble et de Vienne de 1811 à 1900 pp. 389-478 de l'inventaire. À l'intérieur de chaque tribunal, classement par branches d'activités puis par ordre chronologique*).
  - 11U416 : Girard-Blanc, Peyronnet, Nicollet, Beaudoin-Picaud, Potie & Moulin, exploitation de mines de charbon 11 septembre 1843 ; Joseph Ravix et fils, location de voitures et de chevaux à Grenoble, 16 mai 1860.
  - 11U417 : Fayollat et Mazet, fabrication et vente de briques et de kaolin, 8 juillet 1868 ; Moulin-Traffort et Cie ; Picard, Borel & Rolland, exploitation d'un four à chaux hydraulique, 1er novembre 1869.
  - 11U418 : Traffort et Policand, transports de voyageurs, 30 août 1875 et 1er juillet 1878.

- 11U419 : Achard-Picard & Glenat, 28 novembre 1879 (société sans précision d'activité).
- 11U421 : Bressot et Repellin, commerce de fromage dit de Roquefort, 14 septembre 1882.
- 11U422 : Borel & Arribert, exploitation d'une carrière à chaux, 30 juillet 1884.
- 11U427 : Roux-Dauphiné Frères, fabrication et commerce de beurre et fromages, commerce des huiles, cafés et épices, 30 mai 1896 ; Puissat & Bonnell, entreprise de construction, 3 décembre 1897.
- 11U433 : Traffort père et fils. Louage et exploitation de voitures publiques et privées, 23 décembre 1902.
- 11U452 : Société civile de l'avenue Carnot, Villard- de-Lans. Opérations immobilières, installation d'un établissement à usage de cercle, 14 novembre 1916.
- 11U470 : Serratrice et neveu, Fontaine. Entreprise de tous travaux publics et particuliers, 1er février 1922.
- 11U473 : Coopérative fruitière de Méaudre (Société) Méaudre. Tirer partie du lait produit par les vaches des membres de la société, soit par la vente du fromage, beurre, soit par l'utilisation des sous-produits, 31 mai 1923.
- 11U475 : Eymard fils et Ravaud, Villard-de-Lans, Commerce du bois et exploitation d'une scierie 20 octobre 1923.
- 11U476 : Repellin et Traffort. Exploitation d'une entreprise de transports et de vente d'automobiles, 31 mars 1924.
- 11U477 : Coopérative Villard-de-Lans. Dépôt de pièces (*copie de la délibération du 1er juin et statuts de la société coopérative fruitière de Villard-de-Lans, 1er juin 1924*). 18 juin 1924.
- 11U479 : Coopérative fruitière de Villard-de-Lans, modification des statuts, 7 décembre 1924, déposé le 5 janvier 1925.
- 11U483 : Faure et Pellat-Finet. Exploitation d'un garage automobile avec atelier de réparations, 30 mai 1925.
- 11U517 : Montchamp et Masurel. Exploitation d'une pension de famille sous la dénomination « hôtel Edelweiss » et tous établissements hôteliers, 4 juillet 1931, modification 15 février 1932.

- 11U519 : Compagnie hôtelière de Villard-de-Lans, 30 décembre 1931.
- 11U521 : Achard-Picard et Rougier, comptoir de chauffage central et accessoires, vente d'appareils et de fournitures pour installation de chauffage central, 7 mai1932.
- 11U722 : Registre des dépôts des étiquettes de marques de fabriques. 25 octobre 1895-6 novembre 1896.

1.2.14.8 16U Commission mixtes des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes

- 16U1 : Répertoire alphabétique et par arrondissement judiciaire des inculpations et des décisions de la commission mixte du département de l'Isère. 1851-1852.

1.2.15 Série W. Archives administratives depuis 1940

- 2 598W320. Matrice des propriétés foncières. La Pierre. 1839-1914.
- 2 598W484. Matrice des propriétés foncières. Sillans. 1834-1914.
- 2 873W3-4. Matrice des propriétés non-bâties. Autrans. 1834-1914.
- 2873W13. Matrice des propriétés foncières. Charnècles. 1829-1914.
- 2 873W43. Matrice des propriétés foncières Pierre-Châtel. 1833-1914.
- 2 873W73. Matrice des propriétés foncières. Saint-Didier-de-la-Tour. 1837-1914.
- 2 973W1-1 385. Index alphabétique des dossiers d'identité des étrangers résidant dans le département de l'Isère durant les années 1930-1950 (*voir notice introductive au début de l'index*).
- 3 037W. Direction des impôts. Contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la Première Guerre mondiale. 1914-1931.
  - 3 037W107 : Jean-François Glaudas, marchand de vins et Sappey, marchand de bestiaux. Lans.
  - 3 037W163 : Edouard Achard, boucher ; Léon Alfred Magdelen, Hôtel de Paris, Villard-de-Lans, Jules Mure-Ravaud, bois, vins en gros. Villard-de-Lans, scierie Scalabrino et Barlet notaire. Villard-de-Lans.
- 3 046W45. Matrice des propriétés foncières. Méaudre. 1834-1914.

- 3 046W81. Matrice des propriétés foncières. Sérézin. 1833-1914.
- 3 203W8. Matrice des propriétés bâties. Corrençon. 1858-1914.
- 3 426W. Direction départementale de l'agriculture. Statistiques agricoles.
  - 3 426W6. Enquêtes agricoles annuelles : questionnaires communaux regroupés par cantons concernant le recensement de l'agriculture et du bétail. Dont canton de Villard-de-Lans. 1929.
- 3 430W47. Matrice des propriétés foncières. Séchilienne. 1827-1914.
- 3 430W55-57. Matrice des propriétés foncières. Villard-de-Lans. 1834-1914.
- 3 449W. Direction départementale de l'équipement. Contrôle des voies ferrées d'intérêt local.
  - 3 449W79 : Société grenobloise des tramways électriques. Ligne de Grenoble à Villard-de-Lans. Affaires diverses. 1933-1949.
  - 3 449W104 : Funiculaires, téléphériques, télésièges et remonte-pentes. Dont Lans (1925-1929) et Villard-de-Lans (1942-1953).
- 3 521W23. Matrice des propriétés foncières. Lans. 1834-1914.
- 3 521W33. Matrice des propriétés foncières. Saint-Chef. 1835-1914.
- 3 521W51. Matrice des propriétés foncières. La Tour-du-Pin. 1837-1914.
- 3 785W22. Matrice des propriétés foncières. Sainte-Blandine. 1839-1914
- 4 510W. Direction départementale de l'action sanitaire et sociale.
  - 4 510W29 : Tutelle hospitalière. Hôpitaux divers _ coordination-projets rejetés. 1940-1968. Dont Villard-de-Lans.
- 5 100W. Direction départementales des affaires sanitaires et sociales.
  - 5 100W40 : Maisons d'enfants du plateau de Villard-de-Lans. 1948-1962.
  - 5 100W41 : Maisons d'enfants. 1940-1947.
- 6 136W6. Matrice des propriétés bâties. Autrans. 1911-1960.
- 6 136W7-8. Matrice des propriétés non bâties. Autrans 1913-1960.
- 6 136W22. Matrice des propriétés bâties. Corrençon. 1911-1965.
- 6 136W23-24. Matrice des propriétés non bâties. Corrençon. 1913-1965.
- 6 136W42. Matrice des propriétés bâties. Lans. 1911-1958.

- 6 136W43-44. Matrice des propriétés non bâties. Lans. 1913-1968.
- 6 136W46-47. Matrice des propriétés bâties. Méaudre.1882-1964.
- 6 136W48-49. Matrice des propriétés non bâties. Méaudre. 1913-1964.
- 6 136W200-202. Matrice des propriétés bâties. Villard-de-Lans. 1911-1967.
- 6 136W203-206. Matrice des propriétés non bâties. Villard-de-Lans. 1913-1967.
- 6 410W1-42. Office national des forêts. Dossiers de personnels : préposés (19e-20e siècles). *En raison d'une communication tardive et le fait que les dossiers concernent la période postérieure après la Première Guerre mondiale, le dépouillement n'a pas été considéré comme prioritaire.*
- 6 605W. Office national des forêts. Dossier de personnel de gardes forestiers nés de 1880 à 1920 environ, classés par ordre alphabétique. *En raison d'une communication tardive, le dépouillement n'a pas été considéré comme prioritaire.*
- 7 096W. Direction départementale de l'équipement. Service des routes.
- 7 096W3-9. Chemin de grande communication n° 2, de Villard-de-Lans au Pont-en-Royans
  - 7 096W3 : Plans divers, rapports sur la tracé (1867) ; alignements et classements : arrêtés, rapports, plans (1860-1923) ; travaux divers ; rapports, correspondance, plans (1860-1867). 1860-1923.
  - 7 096W4 : Travaux divers : rapports, plans, profils. 1867-1882.
  - 7 096W5 : *Idem*. 1883-1914.
  - 7 096W6 : *Idem*. 1891-1919.
  - 7 096W7 : *Idem*. 1920-1928.
  - 7 096W8 : Permissions de voirie : rapports, plans. 1863-1922.
  - 7 096W9 : Entretien, dommages, acquisition de terrains, comptabilité. 1872-1929.
- 7 096W28-37. Chemin de Grande communication n° 6, de Sassenage à Villard-de-Lans.
  - 7096W28 : Plans divers du tracé, classements et plans d'alignement : plans, rapports. 1845-1934.
  - 7096W29 : Travaux divers : rapports, plans. 1854-1880.
  - 7096W30 : *Idem*. 1881-1892.

- 7096W31 : *Idem*. 1893-1894.
- 7096W32 : *Idem* (1895-1925) ; affaires divers : rapports (1872-1893) ; subventions industrielles : rapports, pièces comptables (1862-1894) ; comptabilité ; rapports, correspondance, pièces comptables (1868-1893) ; permissions de voirie : rapports (1861-1895). 1896-1924.
- 7096W34 : Permissions de voirie : rapports. 1896-1924.
- 7096W35 : *Idem* : rapports, pièces comptables. 1923-1935.
- 7096W36 : Entretien, acquisition de terrains, dommages : rapports, plans. 1843-1896.
- 7096W37 : *Idem* : rapports. 1874-1932.

- 7 096W245-249. Chemin de grande communication n° 106, de Grenoble aux Jarrands.
  - 7 096W245 : Classement et plans d'alignement : rapports, plans (1861-1961) ; travaux divers : rapports, plans (1895-1923). 1861-1961.
  - 7 096W246 : Travaux divers : rapports, plans. 1902-1923.
  - 7 096W247 : *Idem*. 1913-1936.
  - 7 096W248 : Permissions de voirie : rapports, plans. 1869-1959.
  - 7 096W249 : Entretien, acquisitions de terrains, dommages : rapports. 1890-1932.
- 7 096W250-251. Chemin de grande communication n° 107, de Lans aux Jarrands, par Méaudre avec embranchement sur Autrans.
  - 7 096W250 : Travaux divers : rapports, plans. 1886-1922.
  - 7 096W251 : Affaires diverses : rapports, correspondance (1929-1931) ; permissions de voirie : rapports (1888-1921) ; entretien, acquisition de terrains, dommages : rapports (1906-1932). 1888-1932.
- 7 096W313. Chemin de grande communication n° 215, de Villard-de-Lans à Corrençon-en-Vercors. Travaux divers : rapports (1929-1940) ; permissions de voirie ; rapports (1930-1957) ; entretien, acquisitions de terrains, dommages : rapport (1912-1961). 1912-1961.
- 7 497W. Direction départementale de l'équipement. Transports d'intérêt local. Société grenobloise des tramways électriques.

- 7 497W2 : Ligne Grenoble/Villard-de-Lans : matériel feeders, matériel ligne aérienne, téléphone, chaînage, connexions électriques, divers. 1919-1923.
- 7 497W8 : Ligne Grenoble/Villard-de-Lans : Enquête d'utilité publique : plans, profils (1906) ; déclaration d'utilité publique : rapports (1908) ; affaires générales et diverses : rapports (1913). 1906-1913.
- 7 497W9 : Ligne Grenoble/Villard-de-Lans. Conférences mixtes : rapports (1907-1908) ; subventions dépenses ; correspondance, rapports (1904-1926) ; bornage de la ligne : rapports (1923-1926) ; personnel : correspondance (1911-1926). 1904-1926.
- 7 497W10-11 : Ligne Grenoble/Villard-de-Lans. Enquête sur le nombre et l'emplacement des gares et stations : plans, rapports. 1909.
- 7 497W14 : Ligne Grenoble/Villard-de-Lans. Acquisitions de terrains : contrats de vente et cessions gratuites. 1909-1911.
- 7 097W15 : Ligne Grenoble/Villard-de-Lans. Expropriations : rapports, plans, correspondance (1910-1920) ; plantations, marché Lancelot : rapports, pièces comptables, dessins (1922). 1910-1922.
- 7 097W20-21 : Ligne Grenoble/Villard-de-Lans. Travaux entre les gares de Seyssins et de Villard-de-Lans : plans, profils, avant métré et ouvrages d'art pour cette section. 1911.
- 7 097W28 : Ligne Grenoble/Villard-de-Lans. Avenant à la convention et au cahier des charges régissant la rétrocession à la société de l'exploitation de la ligne de Grenoble à Villard-de-Lans : correspondance (1932-1939) ; travaux de la commission chargée de réorganiser les transports dans la région de Villard-de-Lans : rapports (1935) ; avenant à la convention de concession et des conventions en vue de substituer des services automobiles aux services par voie ferrée pour la section Saint-Nizier Villard-de-Lans : rapports, correspondance (1935) ; convention avec les autocars Huillier ; correspondance (1938-1941). 1932-1941.

- 7 501W1-8. Direction départementale de l'équipement. Ecole de plein air. Préventorium et colonie de vacances. Autrans. 1935-1953.
- 7 565W. Direction départementale de l'équipement. Transports de voyageurs

- 7 565W4 : Service régulier public de transports par automobiles (rapports, correspondance). Dont Villard-de-Lans/Le Pont-en-Royans (1942), Villard-de-Lans/Méaudre et Autrans (1942-1943).

- 7 585W. Direction départementale de l'équipement.
  - 7 585W25 : Voies ferrées d'intérêt local. Tramways, autocars. Ligne de Grenoble à Villard-de-Lans. Cahier des charges de l'exploitation de la ligne ; réorganisation des transports dans la région de Villard-de-Lans (rapports, correspondance, statistiques) ; amélioration de la ligne (plan, rapports, études techniques relatives au matériel). 1934-1935.
  - 7 585W26 : Voies ferrées d'intérêt local. Tramways, autocars. Ligne de Grenoble à Villard-de-Lans. Marchés d'automotrices : rapports, correspondance, documentation technique. 1935
  - 7 585W27 : Voies ferrées d'intérêt local. Tramways, autocars. Installation de sous-stations automatiques à Lans et Seyssins : rapport, correspondance, documentation technique. 1935-1936.
- 8 265W. Office national des forêts. Dossiers de coupes. 1865-1995. *En raison d'une communication tardive, le dépouillement n'a pas été effectué.*
- 8 266W. Office national des forêts. Dossiers des routes forestières. *En raison d'une communication tardive, le dépouillement n'a pas été effectué d'autant plus que l'inventaire porte de manière quasi-exclusive sur la période postérieure à celle étudiée.*
- 8 282W. Office national des forêts. Dossiers du foncier et des aménagements.
- 8 282W17-27 : Foncier et aménagement. Arpentage. 1848-1935.
- 8 282W51-57. Construction à distance prohibée. 1809-1973.
- 8 282W93-251. Dossiers forêts, de propriété et d'aménagement.

Les dossiers peuvent contenir des décrets ministériels, des arrêtés préfectoraux, des dossiers d'application, de soumission, et de distraction du régime forestier, des ordonnances royales, des documents préparatoires aux aménagements, des procès-verbaux d'aménagement et d'arpentage, des dossiers de délimitations et bornage, des concessions, des conventions, des assiettes de coupes, des plans, des documents fonciers, des dossiers de constructions à

distance prohibée, des dossiers de pâturage, des locations de chasse et de pêche et de la correspondance. *En raison d'une communication tardive, les dossiers ont été survolés.*

- 8 282W130 : Dossiers des forêts soumises autres que domaniales. Autrans. 1837-1968.
- 8 282W153 : Dossiers des forêts soumises autres que domaniales. Corrençon. 1855-1987.
- 8 282W167 : Dossiers des forêts soumises autres que domaniales. Lans. Aménagement. 1857-1980.
- 8 282W169. Dossiers des forêts soumises autres que domaniales. Lans. Dossier forêt et de propriétés. 1854-1989.
- 8 282W173 : Dossiers des forêts soumises autres que domaniales. Méaudre. Dossier forêt. 1851-1992.
- 8 282W174 : Dossiers des forêts soumises autres que domaniales. Méaudre. Aménagement toutes séries. 1903-1988.
- 8 282W244 : Dossiers des forêts soumises autres que domaniales. Villard-de-Lans. 1863-1877.
- 8 283W. Office national des forêts. Dossiers et renseignements sur le personnel. 1828-1999. *En raison de priorités, le dépouillement n'a pas été effectué.*
  - 8 283W33 : Registres d'ordre des agents assermentés. Villard-de-Lans. 1855-1972.
- 8 284W. Office national des forêts Administration, législation, travaux, exploitation des forêts et comptabilité. 1837-1997. *En raison de priorités, le dépouillement n'a pas été effectué.*
  - 8 284W19. Législation, règlementation et contentieux. Dont Villard-de-Lans. 1889-1991.

1.3 Les autres centres départementaux

Lors de l'identification de certains acteurs, des recherches dans d'autres centres d'archives ont été effectués soit en ligne soit par des déplacements. L'utilisation de ces fonds est donc ponctuelle.

1.3.1 Archives départementales de la Drôme

1.3.1.1 Série E. État civil

- En ligne

1.3.2 Archives départementales du Rhône

1.3.2.1 Série E. État civil

- En ligne

1.3.3 Archives départementales de la Savoie

1.3.3.1 Série E. État civil

- En ligne

1.3.4 Archives départementales de la Haute-Savoie

1.3.4.1 Série E. État civil

- En ligne

1.3.4.2 Série M. Administration générale et économie. 1860 à 1940

- 6M. Population, économie, statistiques.
  - 6M110 : Listes nominatives communales. Allonzier-la-Caille. 1886-1936.
  - 6M124 : Listes nominatives communales. Dont Archamps. 1886-1936.
  - 6M201. Listes nominatives communales. Cusy. 1861-1936.
  - 6M258. Listes nominatives communales. Lucinges. 1886-1936.
  - 6M273. Listes nominatives communales. Marlioz, 1886-1936.
  - 6M374. Listes nominatives communales. Seyssel. 1881-1936.
- 7M. Agriculture.
  - 7M45-60. Fromageries, porcheries, sociétés fruitières, constructions et aménagements : devis, cahier des charges, plans, subventions, correspondance (classement alphabétique des communes).
  - 7M63-65. Fruitières-écoles. 1861-1913.

1.4 Les archives municipales

L'échelle locale étant privilégiée, l'inventaire des archives municipales de chacune des cinq communes du canton a été dressé afin de compléter et croiser les données extraites aux Archives départementales de l'Isère. Certains dossiers ont été ouverts et étudiés plus attentivement. D'autres ne l'ont pas été car ils étaient redondants avec les archives conservées aux Archives départementales de l'Isère, parce qu'ils étaient difficilement exploitables (lacunaires, état de conservation…) et parce qu'ils n'ont pas été considérés comme prioritaires. L'accès plus ou moins aisé des différentes archives explique également que le nombre de dossiers ou de cartons ouverts soit inégal d'une commune à l'autre.

1.4.1 Archives municipales d'Autrans

1.4.1.1 Dans les bureaux

- Délibérations du conseil municipal (2) 1855-1865 : non paginé.
- Délibérations du conseil municipal (3) 1866-1883 : 189 pages.
- Délibérations du conseil municipal (4) : 1883-1895 : 379 pages (table des matières : 9 pages (numéro des délibérations, Titre de la délibération, page du registre, note complémentaire).
- Délibérations du conseil municipal (5) : 1895-1902 : 382 pages (table des matières : 8 pages : jour, mois, année, intitulé, renvoi page).
- Délibérations du conseil municipal (6) : 1902-1912 : 375 pages (table des matières : 8 pages : renvoi page et intitulé).
- Délibérations du conseil municipal (7) : 1913-2 avril 1940 : 500 pages.
- État civil : tables décennales : volume 1 : 1843-1873, volume 2 : 1873-1955.

1.4.1.2 Petit grenier

- Dénombrement de 1876, 1891 et 1896 : bordereaux de la maison, du ménage et fiches individuelles.
- Enfants du premier âge. Registre des maires. 1878-1930.
- Révision de la forêt communale : procès-verbaux de révision d'aménagement 1911-1920.
- Forêt communale d'Autrans : révision d'aménagement. 1890, 1903, 1911, 1912, 1920.

- Procès-verbaux des délimitations des terrains communaux. 1887-1910.
- Matrice des communaux cultivés : extrait des minutes de Jean Bolon, géomètre à Grenoble, récapitulatif. 1906.
- Listes électorales. 1901-1909.
- Emile DURAND-SAVOYAT, *Rapport sur le budget additionnel de 1896 présenté le 19 avril 1896 par M. Emile Durand-Savoyat, maire, au conseil municipal d'Autrans*, Grenoble, imprimerie F. Allier père et fils, 1896, 8 p.

1.4.1.3 Grand grenier

- Bureau de bienfaisance. Registre des délibérations (1868-1911) et registre des recettes et dépenses du bureau de bienfaisance (1860-1908).
- Titres de la commune d'Autrans. 1818-1902.
- Registre de correspondance. 1884-1901.
- Administration communale : arrêtés, archives, correspondance. 1841-1980 Dont arrêtés préfectoraux concernant Autrans, arrêtés du maire (extraits) 1841-1890, correspondance reçue 1880-1960.
- Bâtiments communaux (mairie, terrain de sport, poste, constructions, réparations). 1876-1971.
- Police locale et générale : débits de boissons, associations, étrangers. 1875-1960.
- Biens communaux (inventaire, affermage), chemin de fer, chômage, faillite Morel PTT (fonctionnement). 20e siècle.
- Fabrique paroissiale. 1888-1901.
- Voirie. 19e-20e siècle.
- Terrains : acquisitions, échanges, délimitations, 20e siècle.
- Forêt. 1877-1912.
- Agriculture. Statistiques 1887-1954.
- Assistance médicale. 1895-1965.
- Bureau de bienfaisance 19e-20e siècle.
- Procès 19e siècle.
- Instruction primaire 19e-20e siècle.
- Election agriculture. 1919-1983.

1.4.2 Archives municipales de Corrençon

La commune est crée en 1857 et les archives municipales auraient été détruites lors des combats de l'été 1944.

- Registre « formation des lots ». Dont rassemblement des décisions de justice à propos des bois litigieux entre les habitants de Corrençon et Villard-de-Lans.
- Cahier avec résumé des séances du conseil municipal du 5 juillet 1914 au 22 février 1925.
- Registre des délibérations. 1857-1902.
- Matrice cadastrale 1858 et 1913.
- Enfants du premier âge. Registres des maires. 1885-1911, 1878-1904 et 1905-1926.
- Recensement des voitures susceptibles d'être réquisitionnées. 1916.

1.4.3 Archives municipales de Grenoble

1.4.3.1 E. État civil

- En ligne

1.4.3.2 F. Population, économie sociale, statistiques

- 3F. Agriculture
  - 3F20 : Race bovine de Villard-de-Lans. Création et promotion de cette race. 1859-1893.
  - 3F21 : Race bovine de Villard-de-Lans. Participation aux concours agricoles. 1898-1914.
- 4F. Subsistances
  - 4F126 : Boucherie. Règlementation. 1774-1878.
  - 4F128-129 : Boucherie. Autorisations d'exercer délivrées aux bouchers, doléances. 1845-1955.
  - 4F133 : Boucherie. États de la consommation de viande à Grenoble et dans le département. 1813-1895.

1.4.4 Archives municipales de Lans

Voir 4^{E}717 (Lans) dans le présent état des sources.

1.4.4.1 Grenier

- Direction générale des Eaux et Forêts. 1879 (traitement des brigadiers forestiers, procès-verbaux d'estimation des coupes, années 1870, pacage des bêtes à laine 1870).
- Dénombrement de 1872 (bulletins individuels) et 1876 (bordereaux de la maison, du ménage et fiches individuelles).
- Registres des saillies par les taureaux reproducteurs. 1877-1878.
- Carton « contentieux ». Dont procès-verbal de délimitation de la commune, 10 juin 1832, Lans contre Louis Sappey (1836), conflit forêt Joseph Blanc-Gonnet fils (1836), Joseph et Pierre Gouy, père et fils (1847), four à chaux (1833-1848), délibération du conseil municipal (Monarchie de juillet), délimitations communale avec différents particuliers.
- Carton « état civil ». Dont documents relatifs au bureau de bienfaisance.
- Carton « état civil étrangers » : registre d'immatriculation : 70 fiches de 1914 à 1922.
- Registre « Déclarations d'ouverture des débits de boisson ». 1891-1951.
- Dossier « Eclairage public » : Dont états nominatifs des individus privés de ressources (1928-1947).
- Carton « Assistance médicale ». Dont états nominatifs des individus privés de ressources 1896-1901, 1887-1894 et copies des actes de mariage hors commune.
- Dossier « embellissement ». Dont lotissement (1929) et informations sur la transformation en station climatique durant les années 1920.
- Carton « Divers ». Dont affaire Testa (1928), et tableau général des chemins vicinaux de Lans (1874).
- Station climatique. Dont règlement d'hygiène (1926).

1.4.5 Archives municipales de Méaudre

1.4.5.1 Bureau 1er étage

- état civil au complet avec tables décennales de1823 à 1972.

1.4.5.2 Salle de réunion 2e étage

Matthieu Galliot-Bismuth avait réalisé, dans le projet d'un doctorat, un inventaire précis des fonds municipaux de cette pièce. Les cartons relatifs au sujet, dont certains ont été consultés, sont indiqués ci-dessous.

- Carton « Délibération du conseil municipal ». 1835-1938.
- Carton « Contributions directes ». 1832-1866.
- Carton « Chemins de grande communication » : n° 1 Grenoble-Romans (1900) / n° 2 Villard-de-Lans-Pont-en-Royans (1860-1912) / n° 3 Veurey à Voreppe (1856-1879) / n° 6 Grenoble-Villard-de-Lans (1850-1913) / chemins d'intérêts communaux n° 106 et n° 107 de Lans aux Jarrands (1885-1912).
- Carton « Chemins ruraux » : rachat des ponts à péage (1868-1913) ; plans des ponts (1890-1909) ; avant-projet de construction entre les hameaux des Vernes à Lans et le hameau des Griats à Méaudre (1906). 1848-1913.
- Carton « Chemins vicinaux » : acquisitions de terrains ; élargissement V.C. ; comptabilité ancienne ; place de Méaudre. 1839-1877.
- Carton « Compagnie des sapeurs pompiers ». 1875-1955.
- Carton « Vente de bois » : courriers divers. 1844-1888.
- Carton « Vente de bois » : Dont procès-verbaux d'estimation des coupes (1867-1925) ; gardes forestiers ; procès-verbaux de balisage-martelage-arpentage (1831-1869).
- Carton « Documents » : coupes de bois ; chablis ; affouages. 1918-1939.
- Carton « Forêts » : Dont délimitations bornage Méaudre, Rencurel, Autrans, Villard-de-Lans, Lans ; dossier parcelles cadastrales ; Méaudre propriétés communales. 19e siècle.
- Carton « Eaux et Forêts » : procès-verbaux de délivrance de permis d'exploiter (1831-1869, 1941) ; procès-verbaux de recollement (1875-1905).
- Carton « Vente de bois » : Dont adjudications (1834, 1919, 1940).
- Carton « Liste d'affouage » : 1833-1896.
- Carton « Routes forestières » : construction RF Pertuzon actuellement des Feuilles ; trou qui souffle (1907).
- Carton « Divers ». Dont fours à chaux ; scies hydrauliques ; foires ; marchés ; déneigement. 1854-1907.
- Carton « État civil ». 1824 à 1949-1950.
- Carton « Maison forestière la Combe ». Dont Chalet de la Croix-Perrin (plans). 1913.

- Carton « Aménagement du cimetière ». 1891.
- Carton « Presbytère » : plans ; cahier des charges ; chauffage central. 1895-1902.
- Carton « Construction école et mairie de Méaudre (1874-1877) ; école (1838-1859 ; 1862-1866) ».
- Carton « Recensements » : état nominatif des habitants (1836 à 1936-1943) ; mouvements de population (1887 à 1896).
- Carton « Recensement des chevaux. » 1893-1940.
- Carton « Recensement des chevaux ». 1875-1899.
- Carton « Registre déclaration des voitures hippomobiles et automobiles (1877-1924 et 1926-1930) ; service auto-cars (1929-1935) ».
- Carton « Recensement du bétail ». 1918 et 1948.
- Carton « Guerre 1914-1918 » : Dont avis de décès ; pensions aux veuves et victimes de guerre ; allocation militaire ; stock céréales).
- Carton « Divers » : Dont revendications de terrain (1834) ; legs testaments ; concessionnaires terrains aux colonies ; délits forestiers ; états sinistres (1904-1953) ; procès tribunal de Grenoble (1840-1974).
- Carton « Eglise de Méaudre » : Dont reconstruction (1883-1886) ; affaire Barnier ; horloge du clocher 1830.
- Carton « Divers » : Dont vente de bois communaux ; vente reliquats de terrains 1911 ; ancienne comptabilité communale (1850) ; anciens arrêtés préfectoraux.19e -20e siècles.
- Carton « Divers ». Dont garde nationale (1848) ; anciennes compagnies d'assurance (1842-1940).
- Carton « Concours agricoles » : 1912-1939 ; 1963 à 1967.
- Carton « Electrification rurale » : depuis 1903.

1.4.5.3 Grande pièce du grenier

- Registre d'immatriculation des étrangers. 1893-1925.
- Carton « Assurances sociales ». Dont Enfants du premier âge. Registres des maires (1910-1938) ; statuts de l'*Avenir fraternel de Méaudre* (1904) ; hygiène et santé publique (1905).

- Carton « Aide médicale gratuite. 1906-1966.
- Carton « Listes électorales tribunal de commerce et chambre de commerce, chambre agricole et des métiers ». 1884-1949.
- Registre matricule des élèves. 1899-1921.
- Carton « Budgets communaux ». 1818-1892.

1.4.6 Archives municipales de Villard-de-Lans

- Carton « Climatisme ». 1913-1972.
- Carton « Climatisme ». 1920-1973.
- Pochette orange « Climatisme » : 1930-1963.
- Carton « Climatisme ; pavillon d'isolement ». 1928-1938.
- Carton « Divers ». Pochette « Lot 4 serrurerie » (divers 1830-1911) ; pochette « agriculture » (1830-1852) ; pochette « Papiers divers ». Dont passeport (1853) ; pochette « Œuvre sociale et de bienfaisance (1842-1844) ; pochette « Délimitations, bois, chemins, routes » (1ère moitié 19e siècle) ; pochette « Procès » (1854-1860) ; pochette « M. Geymond, secours aux orphelins (1863) ; pochette « délibérations (1827-1860) ; pochette « Concours de taureaux » (1806-1865).
- Carton « Création ligne de tramway ». 1898-1950.
- Dossier sanglé « Maison d'enfants 1R ». 1949-1982.
- Pochette verte « Correspondance, syndicat hôtelier, syndicat d'initiative, années 1954-1956, 1934-1961 3R3SI ». 1930-1961.

1.5 Les autres centres d'archives

1.5.1 Musée dauphinois

Une des richesses de l'Isère pour étudier le développement rural est de disposer du Musée dauphinois.

- Chantal SPILLEMAECKER, *Inventaire du patrimoine iconographique et de la mémoire orale du Vercors*, réalisé à la demande du comité scientifique du Parc naturel régional du Vercors, 1983, 46 f° + 16 f°.
- Phonothèque

- SON78.59.1 : Mémoire orale du Vercors : un maréchal ferrant de Villard-de-Lans (1). Interview de Charles Bonnard et de sa femme par Maggy Dupont, 19 octobre 1978.
- SON78.59.2 : Mémoire orale du Vercors : un maréchal ferrant de Villard-de-Lans (2). Interview de Charles Bonnard et de sa femme par Maggy Dupont, 19 octobre 1978.
- SON78.59.3 : Mémoire orale du Vercors : un maréchal ferrant de Villard-de-Lans (3). Interview de Charles Bonnard et de sa femme par Maggy Dupont, 19 octobre 1978.
- SON78.60 : Mémoire orale du Vercors : un travailleur gantier à Villard-de-Lans. Interview de M. Bayoud par Gaston Tuaillon et Maggy Dupont, 13 octobre 1978.
- SON78.62. Mémoire orale du Vercors : le travail du chaume. Interview de MM. Eybert, Bérard par Maguy Dupont, 10 octobre 1978.
- SON78.63. Mémoire orale du Vercors : les moulins de Villard-de-Lans. Interview de Mme Beaudoing par Maguy Dupont, 10 octobre 1978.
- SON79.19.1. Mémoire orale du Vercors : la fabrication des paniers et des paillasses (1). Interview de M. Blanc-Fin par Maguy Dupont, 25 octobre 1979.
- SON79.20.1. Mémoire orale du Vercors : le transport de bois (1). Interview de Marcel Clément par M. Chuillon et Guy Chatain, mars 1971.
- SON79.20.2. Mémoire orale du Vercors : le transport de bois (2). Interview de Marcel Clément par M. Chuillon et Guy Chatain, mars 1971.
- SON80.47.1. Les transformations de l'élevage bovin après 1945 (1). Interview de Louis Jalliffier par Denis Chevallier, 1er décembre 1980.
- SON80.47.2. Les transformations de l'élevage bovin après 1945 (2). Interview de Louis Jalliffier par Denis Chevallier, 1er décembre 1980.
- SON81.8 : La fruitière d'Autrans. Interview de Marcel Faure par Denis Chevallier, 16 janvier 1981.
- SON81.4.1. Autrans. La forêt communale, l'élevage bovin (2). Interview de Raymond Arnaud par Denis Chevallier, 10 janvier 1981.
- SON81.6.1. Vie rurale dans le Nord-Vercors au début du siècle (1). Interview de Marius Ravix par Jeannie Beauvois, 14 janvier 1981.

- SON81.10.1. Vie et coutume à Méaudre : produits laitiers et élevage bovin (1). Interview de Léonce Barnier et sa femme par Denis Chevallier, 21 janvier 1981.
- SON81.10.2. Vie et coutume à Méaudre : produits laitiers et élevage bovin (2). Interview de Léonce Barnier et sa femme par Denis Chevallier, 21 janvier 1981.
- SON81.12.1. Vie et coutumes de Corrençon : travaux agricoles (1). Interview de Gustave Aribert par Denis Chevallier, 28 janvier 1981.
- SON81.12.2. Vie et coutumes de Corrençon : travaux agricoles (2). Interview de Gustave Aribert par Denis Chevallier, 28 janvier 1981.
- SON81.12.3. Vie et coutumes de Corrençon : travaux agricoles (3). Interview de Gustave Aribert par Denis Chevallier, 28 janvier 1981.
- SON81.14. Jeunesse d'une agricultrice de Villard-de-Lans : les travaux agricoles. Interview de Mme Blanchon par Denis Chevallier, 28 janvier 1981.
- SON81.20. Vie rurale dans le Nord-Vercors au début du siècle (5). Interview de Mme Arnaud et de sa fille par Jeannie Beauvois, V. Terrel et M.H. Bosle, 13 février 1981.
- SON82.10.1. La race bovine de Villard-de-Lans (1). Interview de Louis Brun par Jean-Claude Duclos et Denis Chevallier, 28 mai 1982.
- SON82.10.2. La race bovine de Villard-de-Lans (2). Interview de Louis Brun par Jean-Claude Duclos et Denis Chevallier, 28 mai 1982.
- SON82.11.1. L'élevage bovin : race de Villard-de-Lans (1). Interview de Roger Gaillard par Denis Chevallier, 29 janvier 1982.
- SON82.11.2. L'élevage bovin : race de Villard-de-Lans (2). Interview de Roger Gaillard par Denis Chevallier, 29 janvier 1982.
- SON82.11.3. L'élevage bovin : race de Villard-de-Lans (3). Interview de Roger Gaillard par Denis Chevallier, 29 janvier 1982.
- SON82.12.1. Race bovine de Villard-de-Lans et station d'élevage (1). Interview de Fernand Rochas par Denis Chevallier, 7 mai 1982.
- SON82.12.2. Race bovine de Villard-de-Lans et station d'élevage (2). Interview de Fernand Rochas par Denis Chevallier, 7 mai 1982.

1.5.2 Médiathèque du Parc naturel régional du Vercors

1.5.2.1 Sources écrites

- Hector GEORGE, « Race bovine de Villard-de-Lans », dans *Journal d'agriculture pratique*, 2e trimestre 1904, 3 p.
- MINISTERE DE L'INTERIEUR, *Détails sur la situation des travaux du chemin de grande communication du canton de Villard-de-Lans à Pont-en-Royans*, Paris, ministère de l'Intérieur, 1871, 22 p.
- SYNDICAT D'INITIATIVE, *Villard-de-Lans, paradis des enfants : promenades, ascensions, excursions*, Grenoble, imprimerie F. Eymond, 1933, 11 p.
- *Société coopérative fruitière du Villard-de-Lans*, Grenoble, imprimerie F. Eymond, 1924, 15 p.

1.5.2.2 Sources orales

- Entretien avec Bayoud par G. Tuaillon et M. Dupont. Un travailleur gantier à Villard-de-Lans le 13 octobre 1978, n° 7 860.
- Entretien avec Roger Gaillard de Méaudre par Denis Chevallier. L'élevage bovin. Race du Villard-de-Lans, 29 janvier 1982, n° 8 211.

2 Fonds privés

On entend par fonds privés à la fois des documents détenus par des particuliers ainsi que des enquêtes orales menées personnellement et qui auront comme vocation à être déposées dans un des fonds d'archives nommés plus haut.

2.1 Archives privées

2.1.1 Archives privées François Bonnet

- deux carnets (55 pages) de Louis Mure-Ravaud, tenus entre 1807 et 1857.
- carnets de tenue de compte d'une ménagère de Villard-de-Lans 1934-1935 (*pour des questions de priorité les documents n'ont pas été exploités*).

2.1.2 Archives privées Olivier de Boutiny (petit-fils de Pierre Chabert)

- Photographies diverses de paysages du canton de Villard-de-Lans et du massif ainsi que des photographies familiales.
- Actes notariés divers (1911, 1948…).
- Extraits de documents officiels (naissance, décès, carnet militaire…) concernant Pierre Chabert ou des membres de sa proche famille ainsi que faire-part de décès.
- « Déclaration à mes filles » (1952) : quatre feuillets. Première version d'une autobiographie reprise dans le complément au testament du 3 avril 1961.
- Correspondance diverse de Pierre Chabert à diverses personnes (son épouse, ses enfants, responsables politiques, testament…) et de sa veuve, dont son testament (années 1950 jusqu'aux années 1970).

2.1.3 Archives privées Damien Silvestre-Pottin

- Papiers familiaux divers : bail à ferme (1893, 1919), bail à conventions provisoires (1913), « Registre d'inscription des personnes étrangères à la Station logées à l'adresse ci-dessous et des taxes à percevoir » d'Alphonse Gaillard (1935).
- Papiers divers venant probablement d'Auguste Valeron (agent voyer) à propos du projet de création de station durant les années 1920 (brouillons) et correspondance avec Pierre Chabert (1924-1934), correspondance du notaire grenoblois René Gollion (1932), copie d'actes de sociétés
- Extrait du plan de Lans (maison de Champfleuri)

2.2 Enquêtes orales

- Entretien biographique de Colette Eymard, née Mestrallet par G. Della-Vedova le 2 juillet 2008
- Entretien biographique de Georges Duchêne par G. Della-Vedova, le 16 juillet 2008.
- Entretien biographique de Paul Guyot et de Robert Rochas par G. Della-Vedova, le 16 juillet 2008.
- Entretien biographique de Marguerite Girard-Blanc (avec ses deux sœurs et son frère) par G. Della-Vedova le 17 juillet 2008.

- Entretien biographique de Lucienne Déprès par G. Della-Vedova, le 26 juillet 2008.
- Entretien biographique de Christian Arribert par G. Della-Vedova, le 19 août 2010.
- Entretien biographique de René Magnat par G. Della-Vedova le 19 août 2010
- Entretien biographique de Jean-Charles Didier par G. Della-Vedova, le 31 août 2010.

3 Sources imprimées

Il s'agit de documents imprimés qui sont conservés aux Archives départementales de l'Isère et surtout à la Bibliothèque municipale de Grenoble (Fond dauphinois) dont on trouvera le relevé de la cote.

3.1 Instruments de travail et généralités

Pour la bibliothèque municipale de Grenoble, voir Edmond MAIGNIEN puis Louis ROYER, *Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la Bibliothèque Municipale de Grenoble* :

- Tome I, chapitre 1, *Dauphiné jusqu'en 1790 : topographie, histoire descriptive, statistique et population, mœurs et usages, histoire ecclésiastique, histoire civile, histoire de la noblesse, dictionnaire biographique, archéologie, numismatique, sigillographie et bibliographie*, Grenoble, imprimerie Allier frères, 1906, 501 p.
- Tome II, chapitre 1 suite, *Dauphiné, droit public de la Province*, Grenoble, imprimerie Allier frères, 1908, 421 p.
- Tome II, deuxième partie, suite du chapitre premier, Grenoble, imprimerie Allier frères, 1910, 232 p.
- Tome III, chapitre deuxième, *Département de l'Isère, chapitre troisième, Villes, bourgs, villages, etc. du département de l'Isère, classés par ordre alphabétique (de A à Gra)*, Grenoble, imprimerie Allier frères, 1912, 377 p.
- Tome IV, *Grenoble*, Grenoble, imprimerie frères, 1914, 674 p.
- Tome V, suite du chapitre deuxième. *Villes, bourgs, villages, etc. du département de l'Isère, classés par ordre alphabétique*, Grenoble, imprimerie Allier père et fils, 1924, 294 p.
- Tome VI, chapitre quatrième, *Département de la Drôme, chapitre cinquième, Villes, bourgs, etc. du département*, Grenoble, imprimerie Allier père et fils, 1929, 331 p.

- Albert ALBERTIN, *Histoire contemporaine de Grenoble et de la région dauphinoise tome 1 1848-1855*, Grenoble, Alexandre Grattier et Cie éditeurs, 1910, 531 p., *tome 2 1855-1862*, 1900, 550 p. et *tome 3 1862-1869*, 1902, 328 p.
- ANONYME, *1930. Chez nous. Recueil de notes historiques et géographiques sur le département de l'Isère*, Grenoble, La Croix de l'Isère, 1930, 383 p. Bibl. mun. Grenoble, V. 13 336.
- ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, *Grenoble et sa région. Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, juillet-août 1925*, Grenoble, Allier père et fils, 1925, 687 p.
- A. BUCHNER, *Géographie du département de l'Isère*, Grenoble, Librairie dauphinoise, 1904, 87 p. Bibl. mun. Grenoble, V.4 909.
- PAGES, *Usages et règlements locaux servant de complément à la loi civile, suivis de la topographie du département de l'Isère, du tableau légal des distances, de la nomenclature des hameaux de chaque commune, d'un glossaire des locutions dauphinoises, etc.*, Grenoble, 1855, 260 p. Bibl. mun. Grenoble, T.675.
- PELLENC [dir.] *Statistique générale du département de l'Isère*, 5 volumes, Grenoble, imprimerie Allier, 1844-1852, *Volume 1 : topographie, mines et minières, métallurgie* (1844) 995 p., *volume 2 : Histoire naturelle* (1845) 353 p., *volume 3 : Population* (1846) 623 p., *volume 4 : Administration* (1847) 690 p., *volume 5 : Appendice aux livres premier et deuxième, population et administration* (1852) 181 p. Bibl. mun. Grenoble, V.26 276.
- PERRIN-DULAC, *Description générale du département de l'Isère*, Grenoble, chez J. Allier, 1866, 2 volumes, 360 p. + 360 p
- E. SAUVAN, *Nouvelle géographie de l'Isère*, Grenoble, éditions B. Arthaud, 1930, 32 p. (cartes et gravures). Bibl. mun. Grenoble, V.13 600.

3.2 Publications périodiques (par ordre alphabétique)

Les titres ayant fait l'objet d'un dépouillement systématique sont précédés par un astérisque (*). Les autres ont été utilisés de manière ponctuelle. C'est la cote des Archives départementales de l'Isère qui est indiquée.

- Instruments de travail

– Jean VILLON, *Répertoire de la presse et des publications périodiques*. Grenoble, Archives départementales de l'Isère, 1978, 108 p.

- **Alpes (Les). Revue d'industrie, du commerce, du tourisme et des lettres*. Mensuel. Grenoble. Lacunes. 1925-1939. PER23/1-2.
- **Alpes industrielles (Les). Revue industrielle et commerciale des intérêts économiques du Dauphiné*. Mensuel. Grenoble. Lacunes. 1918-1928. PER28/1-4.
- **Alpes Pittoresques (Les). Historiques, artistiques, littéraires. La vie mondaine, balnéaire et sportive*. Grenoble. Trimestriel. Lacunes. 1901-1914. PER35/1-11.
- *Annuaire administratif, judiciaire, statistique, industriel et commercial du département de l'Isère et de l'instruction publique* (ancien *Annuaire départemental de l'Isère*, 1860, PER933/1), (1861-1865), PER933/2-6 puis *Annuaire officiel du département de l'Isère* (1866-1931), PER933/7-63.
- *Bulletin agricole et horticole de l'Isère. Bulletin officiel agricole et horticole du Conseil départemental et des sociétés d'agriculture de l'Isère*. Lacunes (1879-1891). PER1 500/1-3.
- *Courrier de l'Isère (Le). Journal de Grenoble et de l'Isère*. Grenoble, Trois fois par semaine (1832-1876). PER432/1-54. *Le journal est piloté depuis la préfecture jusqu'à la fin du Second Empire. Conservateur, il est proche du bonapartisme au début de la Troisième République.*
- *Courrier du parc naturel régional du Vercors* (1974-1979) PER 3 180/1 puis *Journal du Parc. Journal d'information du Parc naturel régional du Vercors* (1969-2010). PER3 180/2-3.
- **Dauphiné (Le). Revue littéraire et artistique. Courrier des eaux thermales de la région*. Edité par Prudhomme puis X. Drevet, Grenoble. Hebdomadaire. Lacunes (1864-1956). PER969/1-32 (*dépouillé de 1864 aux années 1930*).
- *Dépêche dauphinoise (La). Organe de la démocratie des Alpes*. Grenoble. Quotidien (1903-1920). PER457/1-48. *Journal radical*.
- *Echo paroissial d'Autrans* (*L'*). Mensuel. Lacunes (1924-1925). PER378/1.
- *Echo paroissial de Lans,* (*L'*). Mensuel. Lacunes (1924-1944). PER296/1.
- *Echo paroissial de Méaudre* (*L'*). Mensuel (1924-1925). PER298/1.

- *Echo paroissial de Villard-de-Lans* (*L'*). Mensuel. Lacunes (1924-1952). PER383/1.
- *Impartial dauphinois (L'). Journal politique, littéraire, commercial, industriel, agricole*. Grenoble. Quotidien (1864-1878). PER577/1-23. *Le tirage le plus important au cours du Second Empire et au début de la Troisième République. Le républicanisme des débuts devient de plus en plus conservateur par la suite. Devient L'Impartial des Alpes en 1878 jusqu'en 1881* (PER578/1-8).
- *Initiative. Bulletin du Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné (L')*, Grenoble. Mensuel (1908-1913). PER655/1.
- *Petit dauphinois (Le). Journal républicain*. Grenoble. *Hebdomadaire puis quotidien à partir de 1885 (1879-1944)*. PER699/1-289. *Premier journal « moderne », il est diffusé au prix d'un sou en 1885. A ses débuts, il est critique à l'encontre des opportunistes et de rapproche des radicaux. Il devient un des principaux titres de l'entre-deux-guerres.*
- *Recueil des actes administratifs de l'Isère* (ancien *Bulletin administratif des actes de M. le préfet*). (1831-1931). PER2 437/1-57.
- *République de l'Isère et du Sud-Est* (*La*). Grenoble. Quotidien (1901-1933). PER741/1-106. Devient la *République du Sud-Est* (PER742).
- *Réveil du Dauphiné (Le)*. Journal républicain. Grenoble. Quotidien (1870-mai 1928). PER750/1-117. *Le titre soutient la République et, plus précisément, les opportunistes. Son tirage est estimé à 28 000 exemplaires à la fin du 19e siècle*.
- **Revue des Alpes dauphinoises* (*La*). Publiée par la Société des alpinistes dauphinois. Grenoble. Mensuel (1898-1914). PER1 006/1-2.
- **Sud-Est: Journal agricole et horticole. Bulletin officiel des actes des sociétés et comices agricoles de l'Isère et des travaux de leurs membres*, devenu en 1880 *Journal horticole de nombreuses sociétés d'agriculture, d'horticulture et de viticulture* et en 1892 *Bulletin du Conseil départemental d'agriculture et des associations agricoles de l'Isère*. Grenoble. Bi-mensuel puis mensuel (1855-1942) PER1 499/1-79. (*dépouillé de 1864 à 1914*).

3.3 Agriculture

- *Agriculture française* par MM. les inspecteurs de l'agriculture publié d'après les ordres de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. *Département de l'Isère*, Paris, imprimerie royale, 1843, 382 p. et carte.
- C. ALLIER, « Note sur le rôle économique des fruitières dans les Hautes-Alpes », dans *Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes*, 1882, pp. 115-130.
- ANONYME, *Agriculture, commerce, industrie. Procès-verbaux de la deuxième section du congrès scientifique de France, 24e session, tenue à Grenoble au mois de septembre 1857*, Paris, à la Librairie agricole de la Maison rustique, Grenoble, Maisonville, 1859, in-8°, 356 p. Bibl. mun. Grenoble, T.549.
- ANONYME, *Petite bibliothèque économique et rurale : race bovine Villard-de-Lans*, Grenoble, Prudhomme, 1871, 16 p.
- ANONYME**,** *Isère. Nature du sol et population. Agriculture, mines, industries, communications et commerce*, Paris, librairie Hachette, 1925, 72 p. Bibl. mun. Grenoble, V.12 534.
- L.-F. ARVET, *Compte rendu de M. Arvet, président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble, à l'assemblée générale, en date du 27 avril 1844*, Grenoble, typ. Allier, sd, 26 p. Bibl. mun. Grenoble, O.9 912.
- A. BERLIOZ, *L'agriculture : notions agricoles, avec résumé succinct des connaissances scientifiques les plus indispensables aux cultivateurs. Ouvrage rédigé en vue de l'enseignement agricole*, Grenoble, librairie A. Gratier, 1888, 255 p. Bibl. mun. Grenoble, T.5 086.
- BERTHOIN, *Réfutation de rapport de la commission du Conseil général au sujet de la ferme-école de Saint-Robert*, 1852, Grenoble, imp. de F. Allier père et fils, 32 p. Bibl. mun. Grenoble, U 6 099.
- César-Hippolyte BEVIERE, *Procès-verbal de la première réunion de la station d'élevage du Villard-de-Lans*, tenue le 7 février 1875, Grenoble, Rigaudin, sd [1875], 12 p. Bibl. mun. Grenoble, O.1 596.
- César-Hippolyte BEVIERE, *La race bovine du Villard-de-Lans et le concours régional à Grenoble en 1880*, Grenoble, Gabriel Dupont, sd, in-8°, 19 p. Bibl. mun. Grenoble, U.7 576.

- Félix BRIOT, *Les Alpes françaises. Etude sur l'économie alpestre et l'application de la loi du 4 avril 1882 à la restauration et à l'amélioration des pâturages*, Paris, Berger-Levrault, 1896, 597 p.
- Félix BRIOT, *Les Alpes françaises, nouvelles études sur l'économie alpestre. Diverses questions générales et monographies*, Paris, Berger-Levrault/ Lucien Laveur éditeurs, 1907, 324 p. Bibl. mun. Grenoble, L.9 414 (édition de 1896 : L.5 211).
- BRUNO, *Manuel d'agriculture par demandes et par réponses à l'usage des écoles primaires et des propriétaires ruraux*, Grenoble, imprimerie, Prudhomme et Blanchet, 1844, 107 p. Bibl. mun. Grenoble, V.15 612.
- Jules BUISSON, *Concours régional de Grenoble. La prime d'honneur de l'Isère en 1864*, Grenoble, imprimerie Prudhomme, 1864, 46 p. Bibl. mun. Grenoble, V.17 150.
- CONSEIL DEPARTEMENTAL D'AGRICULTURE ET DES ASSOCIATIONS ET SYNDICATS AGRICOLES, *L'agriculture dans l'Isère au 19e siècle, monographie*, Grenoble, avril 1900, 212 p.
- *Concours régional de Grenoble du 7 au 15 septembre 1872, Liste des prix*. Grenoble, typ. Maisonville et fils, 1872, 23 p. Bibl. mun. Grenoble, U.8 128.
- *Concours régional agricole de Grenoble du 29 mai au 7 juin 1880, Liste des prix*, Grenoble, imp. G. Dupont, 1890, in-8°, 45 p. Bibl. mun. Grenoble, U.7 388.
- Concours départemental agricole et horticole à Grenoble, du 1er au 6 septembre 1892, *Catalogue officiel des animaux, instruments, produits agricoles et horticoles, etc. de l'exposition horticole*, Grenoble, imp. G. Dupont, sd [1892], 45 p. et *Compte rendu des opérations et liste des récompenses*, Grenoble, imprimerie G. Dupont, 1892, 39 p. Bibl. mun. Grenoble, V. 2 272.
- Concours agricole régional de Vienne du 24 août au 15 septembre 1895, *Catalogue*, Paris, Imp. Nationale, 1895, 117 p. et *Liste des prix*, Vienne, imprimerie Savigné, 1895, 61 p.
- DELMAS, *Assemblée générale de la Société d'agriculture et d'horticulture de Grenoble, séance du 4 avril 1885*, Grenoble, imprimerie G. Dupont, 8 p. Bibl. mun. Grenoble, U.7 355.
- DUVERNAY AINE, *Résumé sur la cour à fumier et sur les engrais présenté à la société d'Agriculture de Saint-Marcellin (Isère), dans la séance du 6 février 1857*, Saint-Marcellin, imprimerie Bossan, sd, 14 p. Bibl. mun. Grenoble, V.15 609.

- Alfred DE FOVILLE, *Le Morcellement. Etudes économiques et statistiques sur la propriété foncière*, Paris, Librairie Guillaumin et Cie, 1885, 283 p.
- *Ferme-école de Saint-Robert (Isère). Compte rendu des travaux de 1851*, par M. Berthoin, propriétaire-directeur. Grenoble, imp. Allier père et fils, 1851, in-8°, 66 p. Bibl. mun. Grenoble O.7 224.
- L. GAGNERAUX, *Code forestier, conféré avec la législation et la jurisprudence relatives aux forêts, accompagné des motifs et des rapports faits aux deux Chambres, … de l'ordonnance de 1669, d'un tableau chronologique et analytique des lois forestières depuis 1789 jusqu'en 1827*, Paris, Lagier/Dupont, 1827, 587 p. et 259 p.
- Charles GIMEL, « Etude sur la division de la propriété foncière dans le département de l'Isère », dans *Bulletin de la Société de statistique, de sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 3e série, tome IV, 1875, pp. 16-128.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, du COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS, *Concours régional agricole de Grenoble du samedi 14 au dimanche 22 mai 1864. Catalogue des animaux, instruments et produits agricoles exposés*, Paris, Imprimerie impériale, 1864, 43 p. Bibl. mun. Grenoble, U.872.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS, *Enquête agricole. Deuxième série enquêtes départementales 25e circonscription. Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Savoie, Isère*, Paris, Imprimerie impériale, 1866, 297 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.1 647.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE (publiée par) *Statistique agricole de la France (Algérie et colonies). Résultats généraux de l'enquête décennale de 1882*, Nancy, Imprimerie administrative Berger-Levrault et Cie, 1887, 404 p. et 341 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE (publié par la Direction de l'Agriculture), *Statistique agricole de la France. Résultats généraux de l'enquête décennale de 1892*, Paris, Imprimerie nationale, 1897, 451 p. et 365 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Concours agricole régional de Valence du samedi 8 au dimanche 16 mai 1897. Catalogue des animaux, instruments et produits agricoles*, Paris, imprimerie nationale, 1897, 144 p. Bibl. mun. Grenoble, O.18 558.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE-OFFICE DES RENSEIGNEMENTS AGRICOLES, *La petite propriété rurale en France. Enquêtes monographiques 1908-1909*, Paris, Imprimerie nationale, 1909, 348 p.

- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département de l'Isère 1929*, Grenoble, Grands établissements de l'Imprimerie générale, 1937, 353 p. (*également en ligne sur Gallica*).
- MONTEYNARD (marquis de), *Analyse des projets présentés au bureau de la Société d'agriculture de Grenoble pour la modification de son règlement par M. le marquis de Monteynard, son président, Tencin, 5 mars 1873*, 8 p., autographe. Bibl. mun. Grenoble, U.8 135.
- MUTUELLE DE MEAUDRE, *Société d'Assurances Mutuelles contre l'incendie Entre les Propriétaires et Habitants de la Commune de Méaudre, fondée 1er juillet 1901. Statuts*. Grenoble, imprimerie. F. Brotel, 1901, 28 p. Bibl. mun. Grenoble, U.8 394.
- M. PAGANON, *Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble pendant l'année 1850*, Grenoble, imprimerie F. Allier père et fils, 1851, 96 p.
- Félix REAL, *Concours régional agricole de Grenoble, du samedi 14 au dimanche 20 mai 1864. Exposition des produits de l'horticulture et des objets d'art ou d'industrie horticole les 18, 19, 20 et 21 mai 1864, dans l'orangerie du Jardin de Ville de Grenoble, et admission de la race bovine alpine de l'Isère*, Grenoble, imprimerie Prudhomme, 1864, 16 p. Bibl. mun. Grenoble, V.2 074.
- François ROUAULT, *Race bovine du Villard-de-Lans, historique de la création. Revue races françaises et étrangères au concours général de Paris quelques pages choisies. Etude de la constitution géologique des sols agricoles de l'Isère*, tapuscrit, sd, 204 f°.
- François ROUAULT, *Résumé des conférences agricoles faites dans le département de l'Isère*, Grenoble, imprimerie typ. et lith. Gabriel Dupont, 1886, 47 p. Bibl. mun. Grenoble, U.7 353.
- François ROUAULT, Bibliothèque scientifique du Dauphiné. *Géographie agricole du département de l'Isère*, Grenoble, Xavier Drevet éditeur, 1906, 183 p. Bibl. mun. Grenoble, V.7 888.
- Laurent ROUGIER, *L'agriculture du département de l'Isère*, Grenoble, Grands établissements de l'imprimerie générale, 1924, 180 p. Bibl. mun. Grenoble, V.12 204.

- E. ROUX (sous-inspecteur des Forêts). Administration des Forêts. Service des reboisements de l'Isère. *Notice sur la fruitière de Gresse*. Grenoble, 28 mai 1880. Grenoble, imp. Allier, sd (1880), 4 p. Bibl. mun. Grenoble, U.7 368.
- Henry ROY, *Le momento du cultivateur*, Grenoble, B. Arthaud éditeur, 1941, 246 p.
- R. SCHATZMANN, *Manuel de l'économie alpestre. Traité populaire*, Lausanne, imprimerie Siméon. Genton, 1877, 27 p. Bibl. mun. Grenoble, V.19 612.
- SOCIETE D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE GRENOBLE, *Liste des sociétaires au 31 décembre 1886*, Grenoble, G. Dupont, 1887, 8 p. Bibl. mun. Grenoble, O.15 973.
- SOCIETE D'ELEVAGE DES CANTONS DES CANTONS DE LA MURE, CORPS ET VALBONNAIS, *Compte rendu du concours de Valbonnais et avis divers*. Grenoble, G. Dupont, 1885, 16 p. Bibl. mun. Grenoble, O 15 959.
- STATION D'ELEVAGE DE VILLARD-DE-LANS *Règlement de la station d'élevage de la race bovine du Villard-de-Lans, fondée le 7 février 1875 par M ; César Bévière, vétérinaire à Grenoble, tel qu'il a été adopté le même jour par l'Assemblée générale tenue au Villard-de-Lans*, Grenoble, imprimerie et lithographie A. Rigaudin, 1875, 15 p. Bibl. mun. Grenoble, U.7 349.
- STATION D'ELEVAGE DE VILLARD-DE-LANS, *Procès-verbal de la séance tenue le 4 octobre 1891 par le Conseil d'administration de la Station d'élevage*, Grenoble, imprimerie Allier, 19 p.
- TASSE, *Une fruitière à Champrousse. Société en participation fondée pour l'exploitation de la montagne de Roche-Bérenger. Grenoble*, 4 avril 1872, Grenoble, imp. Prudhomme, 4 p. Bibl. mun. Grenoble, U.7 359.

3.4 Affaires municipales du canton et des différentes communes (hors affaires portées en justice)

- *A MM. les électeurs des cantons de Sassenage et du Villard-de-Lans, Grenoble, le 29 juillet 1846*, Grenoble, imprimerie Prudhomme, 1846, 3 p. Bibl. mun. Grenoble, V.23 864.

- ANONYME [Dr. Robert Pierret ?], « Villard-de-Lans. Station d'altitude d'hiver pour enfants (1 050 mètres) », dans *La Presse thermale et climatique*, 1er décembre 1926, pp. 709-717.
- ANONYME, *Un voyage d'Etudes de Médecins Français et Etrangers à Villard-de-Lans Dauphiné (France)*, Grenoble, imprimerie générale, 1929, 40 p.
- *Election au conseil d'arrondissement du 1er août 1886. Canton de Villard-de-Lans, Profession de foi du candidat Ronin*, Grenoble, imprimerie Veuve Rigaudin, placard sur papier de couleur (affiche). Bibl. mun. Grenoble, Hd.505/29.
- Emile BAUDRAND, *Elections au conseil général du 27 juin 1875, canton de Villard-de-Lans*, Grenoble, Maisonville, sd, Bibl. mun. Grenoble, V.5 612 et 5 613 (deux pièces).
- J. BLANC-GONNET, *Compte rendu du mandat du maire de Lans du mois de mai 1892 au mois de mai 1896*, Grenoble, imprimerie veuve Rigaudin, sd, 4 p. Bibl. mun. Grenoble, V.5 668(95).
- Elie CHABERT fils, *Compte rendu résumé de la gestion municipale de Méaudre, sous la présidence de M. Chabert (Elie) fils, maire pendant la période 1892-1896*, Grenoble, imp. F. Brotel, 1896, 14 p. Bibl. mun. Grenoble, U.8 446.
- Pierre CHABERT, « La bataille de Villard-de-Lans 1923-1933 prélude à une grande œuvre médicale pour la protection de l'enfance », dans *Maisons d'enfants et d'adolescents de France. Revue trimestrielle de repos et cure pour enfants et adolescents*, n° 56, 1963, pp. 39-46.
- Emile DURAND-SAVOYAT, *Elections sénatoriales de l'Isère du 15 février 1891 (profession de foi à Autrans, le 30 janvier 1891)*, Grenoble, imprimerie veuve Rigaudin, 1891, Bibl. mun. Grenoble, V.5 590.
- Emile DURAND-SAVOYAT, *Rapport sur le budget additionnel de 1897 et sur le budget de 1898*, Grenoble, imprimerie Allier frères, 1897, 16 p., Bibl. mun. Grenoble, U.9 504.
- Emile DURAND-SAVOYAT, *Compte rendu de la gestion du conseil municipal d'Autrans présenté au Conseil municipal par Emile Durand-Savoyat, maire*, Grenoble, imprimerie Allier, 1900, 16 p. Bibl. mun. Grenoble, U.5 856.

- JOURDAN, *Election du 28 juillet 1878 au conseil général de l'Isère. Aux électeurs du canton de Villard-de-Lans*, Grenoble, imprimerie veuve Rigaudin, 1 p., sd. Bibl. mun. Grenoble, V.5 615.
- Robert PIERRET et R. ROMAIN, « Une station de cure préventoriale, Villard-de-Lans », dans *Revue de Phtisiologie*, n° 5, septembre-octobre 1930, pp. 430-512.
- Louis ROUX-DAUPHINE, *Rapports sur la situation financière de la commune au 31 janvier 1900 et sur ce qu'elle sera au 31 janvier 1903, présenté au Conseil municipal par M. Louis Roux-Dauphiné, maire* [Autrans], Grenoble, L. Revollet, 1902, 16 p. Bibl. mun. Grenoble, V.9 069.

3.5 Affaires portées en justice

- ALLARD avocat, *Mémoire pour la commune du Villard-de-Lans, défenderesse, à l'homologation du rapport d'experts relatif au cantonnement de ses droits sur la forêt de Corrençon, contre les sieurs Joseph Arribert, Louis Chabert, Jean Brun-Roudier, Joseph Mure-Ravaud, tous propriétaires domiciliés à Corançon, demandeurs en homologation quant à ce…*, Grenoble, imprimerie de Prudhomme, 1840, 50 p. Bibl. mun. Grenoble, T.2 152.
- ALLARD et GENTIL, *Résumé pour divers albergataires de Lans intimés et appelant incidemment, contre la commune de Lans appelante ; en présence de divers autres albergataires intervenant devant la Cour*, Grenoble, imprimerie de Prudhomme, 1849, 77 p. Bibl. mun. Grenoble, O.16 284.
- ANONYME, *Pour la commune de Lans contre divers habitants*, Grenoble, imprimerie de N. Maisonville, sd, 40 p. Bibl. mun. Grenoble, O. 13 277.
- ANONYME, *Pour la Compagnie d'assurances générales contre l'incendie appelant ; contre le sieur François Nicollet propriétaire domicilié au Villard-de-Lans en présence de la compagnie d'assurance « le soleil »*, Grenoble, imprimerie Baratier, 1849, 29 p.
- Auguste ARNAUD, avocat, EYMARD-DUVERNAY, avocat chargé de plaider, REPELLIN avoué, *Mémoire pour la commune du Villard-de-Lans, appelante, contre divers particuliers de Corrençon, du Villard-de-Lans, et autres intimés (Droits sur la montagne de Corrençon)*, Grenoble, imprimerie de F. Allier père et fils, novembre 1851, 90 p. Bibl. mun. Grenoble, V.7 567.

- Auguste ARNAUD, avocat, EYMARD-DUVERNAY, avocat-plaidant, REPELLIN, avoué, *Note supplémentaire pour la commune du Villard-de-Lans contre les habitants de Corrençon*, Grenoble, imprimerie de F. Allier père et fils, 1851, 19 p. Bibl. mun. Grenoble, V.7 589.
- Auguste ARNAUD, avocat, EYMARD-DUVERNAY avocat chargé de plaider, *Mémoire pour la commune de Villard-de-Lans appelante contre divers particuliers de Corrençon, du Villard-de-Lans et autres intimés*, Grenoble, imprimerie F. Allier, novembre 1851, 90 p. et 2 planches. Bibl. mun. Grenoble, U.7 022.
- Théodore AUZIAS, avocat, *Précis pour la commune du Villard-de-Lans contre les habitants des hameaux de la Martinière et de Méaudret*, Grenoble, imprimerie F. Allier père et fils, sd, 42 p. Bibl. mun. Grenoble, O.16 597 bis.
- J. BRUN-ROUDIER, *Lettre des propriétaires de la commune de Corrençon au sujet d'un partage de terrain avec la commune de Villard-de-Lans, Corrençon, 24 février 1873*, Grenoble, imprimerie Rigaudin et Lassagne, 8 p. Bibl. mun. Grenoble, U.7 073.
- *Jugement rendu le 13 août 1886 par le tribunal de commerce de l'arrondissement de Grenoble entre MM. Traffort et Repellin, entrepreneurs de voitures publiques et M. Alphonse Ravaud, cafetier domicilié au Villard-de-Lans*, Grenoble, imprimerie du commerce, 1886, 4 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.240.
- MICHAL, avocat, *Réplique pour les sieurs Arribert, Mure Ravaud et consorts, contre la commune du Villard-de-Lans, (Cantonnement de droit d'usage sur les forêts de Corrençon)*, Grenoble, imprimerie Prudhomme, 1840, 67 p. Bibl. mun. Grenoble, T.2 151.
- L. MICHAL, COCAT, ALLEMAND avoué, *Mémoire pour MM. Brun-Roudier, Guichard, Guillet, De Pelissière, Hippolyte Blanc, Adolphe Ducoin et autres au nombre de 104, habitant pour la plupart le village de Corençon, intimés, contre la commune du Villard-de-Lans, appelante. (Droits sur le bois de la montagne de Corençon)*, Grenoble, imprimerie Maisonville, 1er décembre 1851, 44 p. Bibl. mun. Grenoble, V.7 581.
- MICHAL avocat, *Notes pour les albergataires de Corençon, contre la commune du Villard-de-Lans*, Grenoble, imprimerie Maisonville, 20 décembre 1851, 44 p. (Bibl. mun. Grenoble, T.2 390.

- MICHAL, *Notes pour les albergataires de Corrençon contre la commune du Villard-de-Lans*, imprimerie Maisonville, 1851, 29 p. Bibl. mun. Grenoble, O.13 276.
- NICOLLET, avoué, *La commune de Lans contre Mazet*, Grenoble, imprimerie Prudhomme, 186 ? [année inconnue], Grenoble, imprimerie Prudhomme, 22 p. Bibl. mun. Grenoble, T.2 754.
- RAYMOND, avocat, *Petite vengeance d'un maire (Blanc-Fin d'Autrans)*, slnd, 6 p. Bibl. mun. Grenoble, O.7 177.

3.6 Le tourisme : les sociétés, les récits et les guides

- ANONYME, *Guide officiel de Grenoble et des stations balnéaires et climatiques du Dauphiné, édité sous le Patronage de la Chambre syndicale des Hôteliers, Restaurateurs et Limonadiers de Grenoble et Région*, Grenoble, imprimerie Veuve M. Roudet, sd, 42 p. Bibl. mun. Grenoble, V.16 699.
- ANONYME, *Circuit du Vercors en auto-cars Saurer. Les Grands Goulets et les gorges de la Bourne par le plateau de Saint-Nizier, excursion organisée par l'agence Bellet, Seigle et compagnie*, Grenoble, imprimerie Eymond sd, [dépliant]. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4075/65.
- ANONYME, *L'été dans les Alpes*, Grenoble, Allier frères, 1898, 65 p. Bibl. mun. Grenoble, V.10 752.
- ANONYME, *Guide-séjour des Alpes (Dauphiné et Savoie). Villas et hôtels*, imprimerie Allier frères, 1901, 16 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 082/43.
- ANONYME, *Station alpestre, Offre de location à Autrans, juin 1907*. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/10.
- ANONYME, *Excursions en Dauphiné. Le Royans et le Vercors*, Valence, imprimerie valentinoise, 1911, 23 p. Bibl. mun. Grenoble, V.25 639.
- ANONYME, To our American boys on leave in France Dauphiné leave area Grenoble, Allevard, Uriage…, Grenoble, imprimerie générale, 1918, 29 p. Bibl. mun. Grenoble, V.15 557.
- Victor-Eugène ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France, 9e série. Graisivaudan et Oisans*, Paris/Nancy, Berger-Levrault éditeur 1911, 389 p.

- AUDEBRAND [*et al.*], *Grenoble et le Dauphiné*, Grenoble, Alexandre Gratier et Jules Rey éditeurs, imprimerie Allier, sd [1904 ?], 397 p.
- Karl. BAEDEKER, *Le Sud-Est de la France, du Jura à la Méditerranée y compris la Corse. Manuel du voyageur*, Leipzig, Paris, 1894, 374 p. et 1910, 547 p. Bibl. mun. Grenoble, V.13 710.
- BELLET, SEIGLE et CIE (excursion organisée par l'agence), *Circuits du Vercors en Auto-cars Saurer_Les Grands Goulets et les Gorges de la Bourne par le plateau de Saint-Nizier*, Grenoble, sd, 2 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/65.
- Prince Alexandre BIBESCO, *Delphiniana 1875-1887*, Grenoble, Xavier Drevet éditeur, 1888, 207 p. Bibl. mun. Grenoble, V.15 587.
- Marius CARLE, *Sur les routes des Alpes en automobile. Le massif de la Chartreuse, le Vercors et la forêt de Lente, l'Oisans, la vallée des Arves, la haute route des Alpes*, Paris, Hachette et Cie, 1913, 242 p.
- Armand CHABRAND, *Le syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné. Historique de sa fondation et de ses travaux*, Grenoble, imprimerie générale, 1912, 81 p. Bibl. mun. Grenoble, V.10 502.
- Armand CHABRAND et la société des touristes du Dauphiné, *Etude complémentaire sur le guide du Dauphiné, déclaration du conseil d'administration*, Grenoble, imprimerie Allier, 1927, pp. 5-36.
- CHAMBRE SYNDICALE DES HOTELIERS DE GRENOBLE ET REGION, *Guide officiel de Grenoble et des stations balnéaires et climatiques du Dauphiné*, Grenoble, imprimerie de veuve M. Roudet, 42 p., sd. Bibl. mun. Grenoble, V.16 699.
- LE CICERONE, *Guide Grenoble et ses environs*, Grenoble, imprimerie F. Brotel, 1890, 141 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/31.
- Antoine CLEMENT, *Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné du 19 janvier 1921*, Grenoble, imprimerie G. Guirimand, 1921, 36 p. Bibl. mun. Grenoble, Jd.730.
- Jean COLLET, *Notice sur la Société des Touristes du Dauphiné (1875-1892)*, Grenoble, Drevet, 1892, 12 p.
- Henri CORSIN, *Le Pocket-Guide, Grenoble et ses environs. Cent courses dans les massifs de la Grande Chartreuse, du Vercors et de Belledonne*, Grenoble, Gratier, 1891, 223 p. Bibl. mun. Grenoble, O.15 137.

- J.A. COUSIN, *Voyages gastronomiques. Le lyonnais et le Sud-Est*, Lyon, chez l'auteur, 1924, 160 p. Bibl. mun. Grenoble, V.12 192.
- Albert DAUZAT, *Un mois dans les Alpes*, Paris, Librairie Guénégaud, 1979, 257 p. (réimpression de l'édition Hachette, 1922), Bibl. mun. Grenoble, V.28 707.
- A. DE LAGRANGE, *Guide illustré des Alpes françaises, Dauphiné et Savoies. Ancien guide rose contenant promenades et excursions par chemin de fer, tramways et voitures*, Grenoble, imprimerie Descôtes, Sévoz et Cie, 1902, 347 p. Bibl. mun. Grenoble, V.11 263.
- Jacques DELMAS, *Une caravane scolaire en Dauphiné et Savoie*, Marseille, J. Chauffard imprimeur du CAF, 1883, 36 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 082/44.
- J. DELMAS, *Autour du Villard-de-Lans (fragment du journal du touriste)*, Paris, Chamerot et Renouard, 1893, 23 p. [extrait de l'*Annuaire du Club alpin français*] Bibl. mun. Grenoble, O.2 707.
- DESBOIS ET DESROCHES, *Bibliothèque du touriste en Dauphiné. Excursions dans le Royans, le Vercors et le Diois*, Grenoble, Xavier Drevet, 1889, 71 p.
- Louise DREVET, *La vallée de la Bourne*, Grenoble, imprimerie Xavier Drevet éditeur, 1878, 56 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/18.
- Gustave DEVENNES, *À travers les Alpes françaises. Carnets d'un touriste*, Paris, Cedalge jeunes, libraire-éditeur, 1890, 224 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.541.
- Henri DUHAMEL, *Grenoble considéré comme centre d'excursions alpestres, Allevard, Uriage, La Motte, Grande-Chartreuse, La Salette, Vercors, Oisans, Briançonnais etc.*, Grenoble, Librairie dauphinoise, 1902, 137 p. + annexes. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/27.
- EXPOSITION INTERNATIONALE DE LA HOUILLE BLANCHE ET DU TOURISME, *Guide-catalogue officiel*, société d'édition et de publicité Saumane, Grenoble, 1925, 373 p.
- Henri FERRAND, *Excursions autour de Grenoble, II, le Villard-de-Lans, la pyramide des Sept-Laux, le Grand Charnier*, Grenoble, imprimerie Maisonville et Fik, 1877, 75 p.
- Henri FERRAND, « L'alpinisme et le tourisme à Grenoble en 1904 » dans AUDREBAND [et al.], *Grenoble et le Dauphiné*, Grenoble, Alexandre Gratier et Jules

Rey éditeurs, imprimerie Allier, sd [1904 ?], 397 p. (pp. 203-224), Bibl. mun. Grenoble, V.27 483.

- Henri FERRAND, *Le Vercors : le Royannais et les Quatre-Montagnes. Région du Mont-Aiguille, du Villard-de-Lans et des Grands-Goulets*, Grenoble, Jules Rey éditeur, 1904, 96 p.
- Henri FERRAND, *Les guides en Dauphiné*, Grenoble, imprimerie générale, 1908, 23 p.
- Henri FERRAND, *Société des touristes du Dauphiné. Histoire de 45 ans 1875-1920*, Paris, l'expansion scientifique française, 1921, 16 p. Bibl. mun. Grenoble, V.12 467(87).
- Henri FERRAND, « Le chemin de fer du Villard-de-Lans », dans *Echo des Alpes*, n° 3, 1921, pp. 1-12.
- FOURNIER (Agence de publicité veuve), *Petit guide de l'étranger à Grenoble et ses environs*, Grenoble, 1883, 92 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/29.
- FOURNIER (Agence de publicité veuve), *Petit guide de l'étranger à Grenoble et ses environs*, Grenoble, Agence de publicité veuve Fournier, 1884, 92 p. Bibl. mun. Grenoble, V.11 140.
- FOURNIER (Agence de publicité), *Guide de Grenoble et des environs*, Grenoble, 1894, 156 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/32.
- FOURNIER (agence), *Guide de Grenoble et des environs*, Grenoble, imprimerie Rajon et Cie, 1896, 144 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/33.
- GRENOBLE (Ville de), *Notices sur Grenoble et ses environs, publiée à l'occasion du 14e Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, Grenoble, imprimerie Breynat et Cie, 1885, 547 p. Bibl. mun. Grenoble, V.28 764.
- GRENOBLE (ville de), *La grande semaine dauphinoise. Première foire-exposition de Grenoble, agricole, commerciale, industrielle, touristique, section agricole, 3 au 8 septembre* [1930], *placée sous le patronage de la Municipalité, de la Chambre de Commerce de Grenoble et du Département de l'Isère. Catalogue officiel*, Grenoble, 1930, 112 p. Bibl. mun. Grenoble, Jd 951.
- Paul JOANNE, *Courses et ascensions. De Pont-en-Royans au Villard-de-Lans*, Paris, typ. G. Chamerot, 7 p. [Extrait de l'*Annuaire du Club alpin français*, 1874]. Bibl. mun. Grenoble, V.4 133.

- Paul JOANNE, *Itinéraire général de la France, Le Jura, la Savoie, le Dauphiné, la Suisse et le Mont-Blanc. Hôtels, cercles et établissements divers, Dauphiné*, Paris, librairie Hachette et Compagnie, 1886, 514 p. + 87 p. Bibl. mun. Grenoble, V.28 839.
- Paul JOANNE, *Itinéraire général de la France, Le Jura, la Savoie, le Dauphiné, la Suisse et le Mont-Blanc. Hôtels, cercles et établissements divers, Alpes dauphinoises*, Paris, librairie Hachette et Compagnie, 1890, 395 + 116 p. Bibl. mun. Grenoble, V.28 840.
- Paul JOANNE, *Itinéraire général de la France, Le Jura, la Savoie, le Dauphiné, la Suisse et le Mont-Blanc. Hôtels, cercles et établissements divers, Dauphiné*, Paris, librairie Hachette et Compagnie, 1899, 483 + 136 p. Bibl. mun. Grenoble, V.28 841.
- Paul JOANNE, *Itinéraire général de la France, Le Jura, la Savoie, le Dauphiné, la Suisse et le Mont-Blanc. Hôtels, cercles et établissements divers, Dauphiné*, Paris, librairie Hachette et Compagnie, 1910, 588 p. + 152 p. Bibl. mun. Grenoble, V.26 360.
- Stéphane JUGE, *Guide bleu illustré des Alpes françaises. Dauphiné-Savoie*, Paris, Librairie du Service central de la presse, 1896, 519 p. Bibl. mun. Grenoble, V.25 995.
- Pierre LORY, *L'organisation des guides du Dauphiné. Le Club Alpin Français et la société des touristes du Dauphiné*, Grenoble, imprimerie Allier, père et fils, 1926, 20 p. Bibl. mun. Grenoble, V.15 511.
- LUBIN (agence), *Excursions Eté et automne 1910*, slnd, 32 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 082/1.
- Antonin MACE, *Les montagnes de Saint-Nizier*, Grenoble, Maisonville, imprimeur-éditeur, 1858, 256 p.
- Antonin MACE. *Guide itinéraire. Première section : de Saint-Rambert à Grenoble, 7 Moirans, Voreppe, Saint-Robert et leurs environs*, Grenoble, Maisonville et fils, 1860, 292 p.
- Albert MARCHON, *Le Vercors*, Paris, éditions Emile Paul frères, 1927, 112 p. Bibl. mun. Grenoble, V.12 721.
- Etienne MELLIER, *Le Vercors*, Grenoble, Librairie dauphinoise, 1900, 83 p.
- MICHELIN (guide), *Guide régional, Dauphiné*, Paris, Service de tourisme Michelin, 1939, 106 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.792.

- Paul MICHOUD, *Syndicat d'initiative dans l'intérêt de la ville de Grenoble, Rapport annuel présenté à l'assemblée générale, 24 janvier 1894 par M. Paul Michoud*, Grenoble, imprimerie Breynat et Cie, 1894, 43 p. Bibl. mun. Grenoble, Jd.730.
- Paul MICHOUD, *Syndicat d'initiative dans l'intérêt de la ville de Grenoble, Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 9 février 1895*, Grenoble, imprimerie Rajon et Cie, 1895, 19 p. Bibl. mun. Grenoble, V.11 368(2).
- Paul MICHOUD, *Syndicat d'initiative dans l'intérêt de la ville de Grenoble, Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 17 janvier 1896*, Grenoble, imprimerie Rajon et Cie, 1896, 45 p. Bibl. mun. Grenoble, Jd.730.
- Paul MICHOUD, *La 1ère journée du tourisme à Grenoble. Compte rendu et bilan*, Grenoble, Grands établissements de l'imprimerie générale, 1922, 15 p. Bibl. mun. Grenoble, V.11 836.
- Marcel MOMMARCHE [dir.], *Les guides bleus. Dauphiné*, Paris, librairie Hachette, 1930, 660 p. Bibl. mun. Grenoble, V.13 274.
- Marcel MOMMARCHE et Maurice PAILLON, *Les guides bleus. Dauphiné*, 1939, 488 p. Bibl. mun. Grenoble, V.16 666.
- Georges MONMARCHE, *Les guides bleus. Dauphiné*, Paris, Hachette, 1953, 590 p. Bibl. mun. Grenoble, V.22 263.
- MORTILLET, REY et MAGENDIE, *À travers nos Alpes (Dauphiné)*, Grenoble, Alexandre Gratier & éditeurs, 1902, 297 p. Bibl. mun. Grenoble, Ch.553.
- Jean-Pierre REVELLAT, *Mémoire sur la route du Vercors dite des Grands Goulets*, Nyons, imprimerie Louis gros, 1850, 40 p. Bibl. mun. Grenoble, V.21 016.
- S. REYNAUD-AMABLE, *L'été dans les Alpes, Dauphiné-Savoie*, Grenoble, imprimerie. Allier frères, Grenoble, 1898, 64 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 082/38.
- Xavier ROUX, *Les Alpes histoire et souvenirs*, Paris, E. Baltenweck, sd, 271 p. Bibl. mun. Grenoble, V.19 503.
- Emile ROUX-PARASSAC, *L'alpinisme populaire, le rôle social de l'alpinisme*, Grenoble, Gratier et Rey, Grenoble, 1904, 47 p.
- SOCIETE DES TOURISTES EN DAUPHINE, *Situation au 1er septembre 1876. Chalets et refuges*, imprimerie F. Allier et fils, Grenoble, 1876. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 080/59.

- SYNDICAT D'INITIATIVE D'AUTRANS (Isère), *Centre de tourisme forestier*, Grenoble, imprimerie régionale, 1933, 12 p. Bibl. mun. Grenoble, V.13 919.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE, *Inauguration d'une plaque commémorative de la création du syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné*, Grenoble, sd, 14 p. Bibl. mun. Grenoble, V.14 595.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DU DAUPHINE, *Projets de voyages dans les Alpes*, Grenoble, imprimerie Elie Rey et Cie, sd, 8 p. Bibl. mun. Grenoble, V.26 398.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE (publié par), *Grenoble et le Dauphiné. Livret-guide Grenoble*, imprimerie Vallier, 84 p. sd. Bibl. mun. Grenoble, V.25 962.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE (publié par), *Grenoble et le Dauphiné. Livret-guide Grenoble*, imprimerie générale, 84 p. sd. Bibl. mun. Grenoble, Jd.861.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE, *Bulletin trimestriel du syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné, rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 29 janvier 1897 par Paul Michoud*, Grenoble, imprimerie générale, 1897, 39 p.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE, *Rapport annuel présenté au nom du Comité à l'assemblée générale du 24 janvier 1898*, Grenoble, imprimerie générale, 1898, 36 p. Bibl. mun. Grenoble, V.11 368(4).
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (publiée par), *Le Dauphiné*, Grenoble, Allier, 1900, 24 p. Bibl. mun. Grenoble, V.19 109.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE (publié par), *Grenoble et le Dauphiné*. Livret-guide Grenoble, Allier, 1900, 92 p. Bibl. mun. Grenoble, V.19 110.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE, *Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 26 janvier 1903 par M. Ernest Roux, secrétaire général*, Grenoble, imprimerie Allier frères 1903, 36 p. Bibl. mun. Grenoble, Jd.730.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE, *Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 1er févier 1904 par M. E. Roux secrétaire général*, Grenoble, imprimerie et lithographie Vallier Edouard et Cie, 1904, 30 p. Bibl. mun. Grenoble, Jd.730.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE, *Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 9 janvier 1905 par M. Jules Gauthier secrétaire général*, Grenoble, imprimerie générale, 1905, 36 p. Bibl. mun. Grenoble, Jd.730.

- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE, *Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 22 janvier 1906 par M.J. Gautier secrétaire général*, Grenoble, imprimerie et lithographie Vallier Edouard et Cie, 1906, 46 p. Bibl. mun. Grenoble, Jd.730.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE, *Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 21 janvier 1907 par M. J. Gautier secrétaire général*, Grenoble, imprimerie générale, 1907, 42 p. Bibl. mun. Grenoble, Jd.730.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DU DAUPHINE, *Le Dauphiné en hiver*, Grenoble, sd, [1907 ?], imprimerie générale, 16 p. Bibl. mun. Grenoble, V.14 601.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE, *Grenoble et le Dauphiné*, Grenoble, grands établissements de l'imprimerie générale, 1912, 80 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 075/9.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE. *Le Dauphiné, Grenoble et les centres de villégiature de la région*, Grenoble, Allier, [1953 ?], 173 p., Bibl. mun. Grenoble, V.22 593.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRENOBLE, *Le Dauphiné, Grenoble et les centres de villégiature de la région*, Grenoble, Allier, 1954, 183 p. Bibl. mun. Grenoble, V.22 680.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE VALENCE-SUR-RHONE ET DE LA DROME, *Le Vercors, route de Combe-Laval*, Valence, Typographie et Lithographie Ducros, Brise & Lombard, 1905, 64 p. Bibl. mun. Grenoble, Vh.4 096/55.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE VILLARD-DE-LANS, *Villard-de-Lans et sa région*, édition 1930, 48 p.
- Gustave TOURSIER, *Guide pratique, Vercors et Royans*, Lyon, Société des Guides Pol, 1890, 152 p. + annexe non paginée, Bibl. mun. Grenoble, V.28 837.
- Gustave TOURSIER, *Guide pratique du Vercors et Royans*, Valence, 1902. Bibl. mun. Grenoble, V.5 889(1).
- C.-Paul VIALLET, Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné, *Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 25 janvier 1899*, Grenoble, imprimerie générale, 1899, 35 p. Bibl. mun. Grenoble, Jd.730.

- C.-Paul VIALLET, Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné. *Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 26 mars 1900*, Grenoble, imprimerie et lithographie Vallier Edouard et Cie, 1900, 31 p. Bibl. mun. Grenoble, V.11 368(5).
- C.-Paul VIALLET, Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné. *Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 28 janvier 1901*, Grenoble, imprimerie générale, 1901, 31 p. Bibl. mun. Grenoble, V.11 368(6).
- C.-Paul VIALLET, Syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné. *Rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 27 janvier 1902*, Grenoble, imprimerie. Vallier Edouard et Cie, 1902, 31 p. Bibl. mun. Grenoble, V.11 368(7).
- Henri VINCENT, *Fête alpine du Villard-de-Lans*, Grenoble, imprimerie Vinent et Perroux, 1883, 53 p. Bibl. mun. Grenoble, V.15 530.

3.7 Divers

- AMICUS, *À la mémoire de D.-E.-J. Boiton, géomètre forestier, né à Bourgoin le 22 janvier 1844, mort à Grenoble le 31 août 1919*, Grenoble, imprimerie Joseph Baratier, 1921, 23 p. Bibl. mun. Grenoble, V 12 010.
- ANONYME, *Chemin de fer électrique de Grenoble à Villard-de-Lans par Saint-Nizier (déclaré d'utilité publique par décret du 15 septembre 1900)*, lith. Du bureau d'études du chemin de fer électrique de Grenoble à Villard-de-Lans, 1900, 21 p. Bibl. mun. Grenoble, V.1 951.
- ANONYME, *Essai de statistique. Clergé des paroisses comprises dans le Diocèse actuel de Grenoble du 17e au 20e Siècle*, Grenoble, Editions de la Croix de l'Isère, 1933, 238 p.
- Pierre BOUVIER, *Le petit manuel du gantier. Graphique de l'histoire et de la fabrication du Gant de Peau*, Lyon, publications Pierre Argence, 1921, 104 p. Bibl. mun. Grenoble, V.12 115.
- Dr. D. DUROZOY, *La tuberculose au village. Ce qu'elle est, pourquoi elle est, comment la combattre*, Paris, C. Naud éditeur, 1904, 77 p.
- Marguerite GAUTHIER-VILLARS, *Chansons populaires recueillies au Villard-de-Lans*, Paris, B. Roudanez éditeur, 1929, 153 p. Bibl. mun. Grenoble, V.13 092.
- Jules GAUTIER (Dr.), 1909, *La vie à la campagne. Histoire, agriculture, médecine*, Grenoble, imprimerie d'E. Vallier, 1909, 78 p. Bibl. mun. Grenoble, V.15 461.

- M. REY, *Un intendant de province à la fin du 17e siècle. Essai sur l'administration de Bouchu, intendant de justice, police et finances en Dauphiné et des armées de sa majesté en Italie 1686-1706*, Grenoble, imprimerie F. Allier père et fils, 1896, 124 p.
- S. REYNAUD, architecte, *Chemin de fer de Grenoble au Villard-de-Lans. Cela ne sera pas !*, Grenoble, imprimerie générale, 1906, 6 p. Bibl. mun. Grenoble, U.8 556.
- Henri SECOND, *Les hirondelles de mon clocher, poésies dauphinoises*, Moutiers-Tarentaise, imprimé chez François Duclez, 1904, 273 p.
- Alexandre SURELL, *Etude sur les torrents des Hautes-Alpes*, Paris, Carillon-Goeury et V. Dalmont, 1841, 280 p.

BIBLIOGRAPHIE

1 Les cadres du travail

1.1 Instruments de travail

1.1.1 Instruments de travail généraux

René BARGETON, Pierre BOUGARD, Bernard LE CLERE, Pierre-François PINAUD, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870. Répertoire nominatif et territorial*, Paris, Archives nationales, 1981, 422 p.

Jean-Augustin BARRAL et Henry SAGNIER [dir.], *Dictionnaire d'agriculture : encyclopédie agricole complète*, Paris, Hachette et Cie, 4 volumes, 1886-1892, 944 p., 1 052 p., 1 052 p. et 1 108 p.

Roger BRUNET, Robert FERRAS, Hervé THERY, *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Paris/Montpellier, Reclus/La Documentation française, 1993, 518 p.

Ernest CHANCRIN et René DUMONT, *Larousse agricole*, 2 volumes, Paris, Larousse, 1922, 852 p. + 832 p.

Gustave CHAIX D'EST-ANGE, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du 19e siècle*, tome 16, Evreux, imprimerie Charles Hérissey, 1918, 480 p.

Paul FENELON, *Dictionnaire d'histoire et de géographie agraires*, Paris, Conseil international de la langue française, 1989, 801 p.

GINDRE DE MANCY, *Nouveau dictionnaire complet des communes de la France, de l'Algérie et des autres colonies françaises*, Paris, Garnier frères, 1872, 960 p.

GROUPE D'HISTOIRE DES FORETS FRANCAISES, *Histoire des forêts françaises. Guide de recherche*, Paris, Institut d'histoire moderne et contemporaine/Centre national de la recherche scientifique, 1982, 193 p.

Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, 1 766 p.

Christiane LAMOUSSIERE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1800-1880. Répertoire nominatif*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 1998, 1 159 p.

Christiane LAMOUSSIERE, *Le personnel de l'administration préfectorale 1881-1926. Répertoire nominatif*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2001, 714 p.

Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du 19e siècle. Français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc., etc.*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, 15 volumes, 1866-1876.

Ch. POUPON et H. DE CERTAINES, *Manuel professionnel agricole à l'usage des élèves. Des cours par correspondance, des centres d'éducation agricole, des écoles d'agriculture et des agriculteurs, viticulteurs, éleveur, etc*., Lyon, L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, 1941, 757 p.

Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français, comprenant tous les membres des assemblées françaises et tous les ministres français, depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889, avec leurs noms, état civil, états de services, actes politiques, votes parlementaires, etc.*, Paris, Bourloton, 1889-1991, 5 volumes.

1.1.2 Instruments de travail concernant l'Isère

ANONYME, *Dictionnaires biographiques départementaux. Isère. Dictionnaire biographique et album*, Paris, Librairie E. Flammarion Néauber et Cie, éditeurs, 1907, 1 094 p.

Marcel BAJARD, Bernard BONHOMME, Florence LIPSKY, Xavier MALVERTI, Bruno QUEYSANNE, *Atlas urbain de Grenoble*, Grenoble, école d'architecture, 1988, 180 p.

Bernard BONNIN, René FAVIER, Jean-Pierre MEYNIAC, Brigitte TODESCO, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Isère*, Paris, éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1983, 715 p.

Edouard BRICHET, *Le conseil général et les conseillers généraux de l'Isère. Depuis l'origine de l'Assemblée départementale (1790-1907)*, Grenoble, imprimerie Edouard Vallier, 1907, 97 p.

Vital CHOMEL, « préface », dans Jean VILLON, *Répertoire de la presse et des publications périodiques, tome 1 Liste des périodiques*, Grenoble, 1978, 108 p (pp. 1-8).

Vital CHOMEL [dir.], « Présentation » dans *Répertoire numérique de la série U (justice) Cour d'appel de Grenoble et juridictions du département de l'Isère*, Grenoble, Archives départementales, 1987, 500 p. (pp. 7-16).

Félix CROZET, *Description topographique, historique et statistique des cantons formant le département de l'Isère et des communes qui en dépendent*, Grenoble, Prudhomme imprimeur-éditeur/ Xavier Drevet, 1870, 2 volumes np [Villard-de-Lans, volume 1, fascicule 9, pp. 1-6].

Alexandre GRATIER, *Les patois comparés des divers cantons du département de l'Isère*, Grenoble, Alexandre Gratier éditeur, Grenoble, 1889, 48 p.

Armand MANTE, *Patois et vie rurale en Dauphiné. La parler rural d'Izeron*, Saint-Marcellin, Mante, 1982, 399 p

Marcel MASSARD, *Atlas électoral de l'Isère 1871-1999*, Grenoble, éditions de Belledonne, 1999, 243 p.

Chantal MAZARD [dir.], *Atlas du patrimoine de l'Isère*, Grenoble, Glénat, 1998, 331 p.

Louis MOUTIER (abbé), *Dictionnaire des dialectes dauphinois*, Institut d'Estudis Occitans-Drôme/Editions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble, Gap, Louis Jean imprimeur, 2007, 897 p.

Albert RAVANAT, *Dictionnaire du patois des environs de Grenoble*, Grenoble, Joseph Rey, 1911, 228 p.

G. RIVOIRE DE LA BATIE (de), *Armorial du Dauphiné*, Lyon, À la librairie ancienne d'Auguste Brun, 1867, 819 p.

Adolphe ROCHAS, *Biographie du Dauphiné contenant l'histoire des hommes nés dans cette province qui se sont fait remarquer dans les Lettres, les Sciences, les Arts, etc. avec la catalogue de leurs ouvrages et la Description de leurs Portraits*, Paris, Charavay, libraire-éditeur, volume 1, 1856, 464 p. et volume 2, 1860, 504 p.

René TRUC, *Noms de lieux dans le Vercors : essai de toponymie régionale*, Die, éditions A. Die, 1991, np (65 f°).

Jean VILLON, *Répertoire de la presse et des publications périodiques*. Grenoble, Archives départementales de l'Isère, 1978, 108 p.

1.2 Pistes épistémologiques, historiographiques et méthodologiques

1.2.1 En histoire

Gérard BEAUR, « Les catégories sociales à la campagne : repenser un instrument d'analyse », dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 106-1, 1999, pp. 159-176.

Yves-Marie BERCE et Yves CASTAN [dir.], *Les archives du délit, empreintes de société. Actes du colloque Archives judiciaires et histoire sociale, 24-25 mars 1988*, Toulouse, éditions universitaires du Sud, 1990, 117 p.

Jean-Noël BIRABEN, « Inventaire des listes nominatives de recensement en France », dans *Population*, n° 2, 1963, pp. 305-328.

Alain BLUM et Maurizio GRIBAUDI, « Les déclarations professionnelles. Pratiques, inscriptions, sources », dans *Annales, économies, sociétés, civilisation*s, n° 4, 1993, pp. 987-995.

Catherine BONVALET et Eva LELIEVRE, « La notion d'entourage : un outil pour l'analyse de l'évolution des réseaux individuels », dans *Dossiers et recherches*, n° 52, 1996, 14 p.

Patrice BOURDELAIS et Vincent GOURDON, « L'histoire de la famille dans les revues françaises (1960-1995) : la prégnance de l'anthropologie », dans *Annales de démographie historique*, n° 2, 2000, pp. 5-48.

Jérôme BOURDIEU, Gilles POSTEL-VINAY et Akiko SUWA-EISENMANN, « Défense et illustration de l'enquête des 3 000 familles. L'exemple de son volet patrimonial », dans *Annales de démographie historique*, n° 1, 2004, pp. 19-52.

Marc BOYER, « Comment étudier le tourisme ? » dans *Ethnologie française*, n° 2, 2002, p. 393-404.

Simona CERUTTI, « La construction des catégories sociales », dans Jean BOUTIER et Dominique JULIA, *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*, Paris, Editions Autrement, 1995, 349 p. (pp. 224-234).

Christophe CHARLE [dir.], *Histoire sociale, histoire globale. Actes du colloque du 27 et 28 janvier 1989*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 1993, 222 p.

Christophe CHARLE, *Discordance des temps. Une brève histoire de la modernité*, Pais, Armand Colin, 2011, 494 p.

Roger CHARTIER, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998, 293 p.

Frédéric CHAUVAUD, « Les violences rurales et l'émiettement des objets au 19e siècle. Lecture de la ruralité », dans *Cahiers d'histoire*, tome 42-1, 1997, pp. 49-88.

Frédéric CHAUVAUD et Jacques-Guy PETIT [dir.], *L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939)*, Paris, Honoré Champion, 1998, 490 p.

Denis CHEVALLIER, « Famille et parenté : une bibliographie », dans *Terrain*, n° 4, 1985, pp. 77-82.

Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD, « Sous l'agricole, le rural ? Réflexions historiennes sur la multifonctionnalité », dans Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Nouvelles questions agraires. Exploitants, fonctions et territoires*, Paris, La Boutique de l'histoire éditions, 2008, 313 p. (pp. 5-37).

Adeline DAUMARD, « Structures sociales et classement socio-professionnel. L'apport des archives notariales aux 18e et 19e siècles », dans *Revue historique*, tome 227, 1962, pp. 139-154.

Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT [dir.], *Historiographies I et II. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, 1 325 p.

Florence DESCAMPS, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, 864 p.

Alain DESROSIERES, « Eléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles », dans *Pour une histoire de la statistique*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques/Economica, 1987, 593 p. (pp. 155-231).

Geneviève ETIENNE et Marie-Françoise LIMON-BONNET [dir.], *Les archives notariales. Manuel pratique et juridique*, Paris, la documentation française, 2013, 295 p.

Jean-Claude FARCY, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires 1800-1958*, Paris, Centre national de la recherche scientifique Editions, 1992, 1 175 p. (https//criminocorpus.org/media/filer_publc/2012/08/11/guide_).

Jean-Claude FARCY, « Le cadastre et la propriété foncière au 19e siècle », dans Alain FAURE, Alain PLESSIS et Jean-Claude FARCY [dir.], *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe VIGIER*, Paris, Editions Créaphis, 1994, pp. 33-52.

Arlette FARGE, *Le goût de l'archive*, Paris, le Seuil, 1997, 152 p.

Olivier FARON, « Des parcours obligés : les mobilités professionnelles milanaises (1800-1860) », dans *Bulletin du centre Pierre Léon*, n° 2-3-4, 1992, pp. 127-138.

Mathieu FLONNEAU et Vincent GUIGUENO [dir.], *De l'histoire des transports à l'histoire de la mobilité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 331 p.

Laurence FONTAINE, « L'activité notariale (note critique) », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, tome 48-2, mars-avril 1993, pp. 475-484.

Emmanuel FUREIX et François JARRIGE, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du 19e siècle français*, Paris, La Découverte, 2015, 390 p.

Stéphane GAL, Jean SAINT-MARTIN et Pierre JUDET, « Histoire, innovation et territoire de montagne », dans Michaël ATTALI, Anne DALMASSO et Anne-Marie GRANET-ABISSET [dir.], *Innovation en territoire de montagne. Le défi de l'approche interdisciplinaire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014, 224 p., (pp. 9-50).

Maurice GARDEN, « Les inventaires après décès : source globale de l'histoire sociale lyonnaise ou juxtaposition de monographies familiales ? », dans Rencontres franco-suisses, Lyon, 1965, *Cahiers d'histoire*, n° 1-2, 1967, (pp. 153-173) ; repris dans Maurice GARDEN, *Un historien dans la ville*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008, 421 p. (pp. 49-70).

Gilbert GARRIER, « Les enquêtes agricoles du 19e siècle, une source contestée », dans *Cahiers d'histoire*, tome 12, 1967, pp. 105-113.

Gilbert GARRIER, « Quelques problèmes d'utilisation des sources cadastrales », dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 1, 1968, pp. 14-22.

Carlo GINZBURG, *Le Fromage et les Vers. L'univers d'un meunier du 16e siècle*, Paris, Aubier, 1980, 220 p.

Cyril GRANGE et Michael HOUSEMAN, « Introduction », dans *Annales de démographie historique*, n° 2, 2008, pp. 9-12.

Maurizio GRIBAUDI, *Itinéraires ouvriers. Espace et groupes sociaux à Turin au début du 20e siècle*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987, 264 p.

Maurizio GRIBAUDI [dir.], *Espaces, temporalités, stratifications : exercices sur les réseaux sociaux*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1999, 346 p.

Laurence GUIGNARD et Gilles MALANDAIN, « Introduction : usages du droit dans l'historiographie du 19e siècle », dans *Revue d'histoire du 19e siècle*, n° 1, 2014, pp. 9-25.

Hans HEISS, « Saisons sans fin ? Les grandes étapes de l'histoire du tourisme 1830-2002 », dans *Histoire des Alpes*, n° 9, 2004, pp. 45-59.

Dominique HERVIER [préparé par], *Villes et villégiature. Histoire urbaine*, n° 41, 2014, 192 p.

Histoire, économie et société, n° 2, 2012, « Nouvelles approches en histoire de la France contemporaine », 144 p.

« Histoire et sciences sociales : un tournant critique ? », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 43-2, 1988, pp. 291-293.

François JARRIGE, « Le travail de la routine. Autour d'une controverse sociotechnique dans la boulangerie française du 19e siècle », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 3, mai-juin 2010, pp. 645-677.

Jean-Pierre JESSENNE, « Définir le pouvoir : problèmes et enjeux », dans *Entre pouvoirs locaux et pouvoirs centraux : figures d'intermédiaires, Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, n° 3-4, 1998, pp. 1-8.

Jérôme LAFARGUE, *La protestation collective*, Paris, Nathan, 1998, 128 p.

Peter LASLETT, « La famille et le ménage : approche historique », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4-5, 1972, pp. 847-872.

Jacques LE GOFF et Pierre NORA [dir.], *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1974, 992 p.

Claire LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », dans *Annales de démographie historique*, n° 1, 2005, pp. 7-31.

Claire LEMERCIER et Claire ZALC, « Pour une nouvelle approche de la relation de crédit en histoire contemporaine », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 4, 2012, pp. 979-1009.

Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du 17e siècle*, Paris, Gallimard, 1989, 231 p.

Giovanni LEVI, « Carrières d'artisans et marché du travail à Turin », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 6, novembre-décembre 1990, pp. 1 351-1 364.

Sabrina LORIGA, « La biographie comme problème », dans Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1996, 247 p., pp. 209-231.

Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », dans *La politisation des campagnes au 19e siècle, France-Italie-Espagne-Portugal. Actes du colloque international organisé par l'Ecole française de Rome en collaboration avec l'Ecole normale supérieure Paris, Universitat de Girona et Università degli studi delle Tuscia-Viterbo*, Rome,

20-22 février 1997, Collection de l'Ecole française de Rome, n° 274, 2000, 376 p. (pp. 153-167).

Jean-Luc MAYAUD, Lutz RAPHAEL, Claude-Isabelle BRELOT et Pierre CORNU, « A propos de la question d'histoire contemporaine du programme d'agrégation 2006-2007 "Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques de l'Europe de 1830 à la fin des années 1920 : étude comparée (France, Allemagne, Espagne, Italie)" », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 15, 2004, pp. 159-171.

Jean MERLEY, « Une source d'histoire économique et sociale : les archives de la conservation des Hypothèques », dans *La gazette des Archives*, n° 77, 1972, pp. 89-98.

Gilles PECOUT, « Réflexions sur l'historiographie des campagnes françaises au 20e siècle », dans Jordi CANAL, Gilles PECOUT et Maurizio RIDOLFI [dir.], *Sociétés rurales du 20e siècle. France, Italie et Espagne*, Rome, Ecole française de Rome, 2004, 418 p., pp. 7-21.

Michel PERTUE [dir.], *L'administration territoriale de la France (1750-1940) : actes du colloque d'Orléans 30 septembre-2 octobre 1993*, Orléans, Presses universitaires d'Orléans, 1998, 671 p.

Christine PETILLAT, « Les fonds publics et privés sur le tourisme en France au Centre des Archives contemporaines (à Fontainebleau) », dans *Entreprises et histoire*, n° 47-2, 2007, pp. 135-141.

Philippe POIRRIER, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 2004, 435 p.

Jacques REVEL, « L'histoire au ras du sol », préface à Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du 17e siècle*, Paris, Gallimard, 1989, 231 p. (pp. 1-33).

Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1996, 247 p.

Jacques ROUGERIE, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 21-1, 1966, pp. 178-193.

Bernard SCHNAPPER, « Pour une géographie des mentalités judiciaires : la litigiosité en France au 19e siècle », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, tome 34-2, février-mars 1979, p. 399-419.

Jean-François SOULET, « Une nouvelle approche de la France rurale au 19e siècle ? (à propos de thèses récentes sur les Pyrénées) », dans *Revue historique*, n° 566, avril-juin 1988, pp. 381-392.

Isabelle SURUN, « L'exploration de l'Afrique au 19e siècle. Une histoire précoloniale au regard des *postcolonial studies* », dans *Revue d'histoire du 19e siècle*, n° 32, 2006, pp. 11-17.

Thierry TERRET et Tony FROISSART [dir.], *Le sport, l'historien et l'histoire*, Reims, éditions Epure, 2013, 309 p.

Edward P. THOMSON, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Le Seuil, 1988, 1 164 p.

Patrick VERLEY et Jean-Luc MAYAUD, « En l'an 2001, le 19e siècle à redécouvrir par les historiens économistes ? » dans *Revue d'histoire du 19e siècle*, n° 23, 2001, pp. 7-21.

Jean VIDALENC, « Une source d'histoire économique et sociale, " les passeports ". Problèmes d'utilisation, limites et lacunes », dans *Bulletin section moderne et contemporaine, Comité des travaux historiques et scientifiques*, fascicule 8, Paris, 1971, pp. 187-202.

Ramon VILLARES, « La renovación de la historia agraria española », dans Jordi CANAL, Gilles PECOUT et Maurizio RIDOLFI [dir.], *Sociétés rurales du 20e siècle. France, Italie et Espagne*, Rome, Ecole française de Rome, 2004, 418 p., pp. 53-73.

1.2.2 Les autres sciences sociales

Marc ABELES, « Le degré zéro de la politique. Réseaux de pouvoir et espace intercommunal dans le canton de Quarré-les-Tombes (Morvan) », dans *Etudes rurales*, n° 101-102, 1986, pp. 231-270.

Marc AUGE, *Pour une anthropologie de la mobilité*, Paris, Payot, 2009, 90 p.

Martina AVANZA, Gilles LAFERTE, « L'usure de la " construction des identités " ? identification, image sociale, appartenance », dans *Genèses*, n° 61, 2005, pp. 134-152.

Georges BALANDIER, *Anthropo-logiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, 278 p.

Alban BENSA et Daniel FABRE [dir.], *Une histoire à soi : figurations du passé et localités*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 2001, 304 p.

Laurence BERARD, Philippe MARCHENAY, « Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir », dans *Terrain*, n° 24, 1995, pp. 153-164.

Laurence BERARD, Philippe MARCHANAY, André MICOUD, Michel RAUTENBERG, *Campagnes de tous nos désirs*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 2000, 191 p.

Michel BERNARDY et Bernard DEBARBIEUX, *Le territoire en sciences sociales : approches disciplinaires et pratiques de laboratoire*, Grenoble, publications de la Maison des sciences de l'homme-Alpes, 2003, 246 p.

Céline BESSIERE, Eric DOIDY, Olivier JACQUET, Gilles LAFERTE, Julian MISCHI, Nicolas RENAHY et Yannick SENCEBE [dir.], *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales. Actes du colloque de Dijon 17-19 mai 2006*, Paris, Jouve, 2007, 512 p.

Luc BOLTANSKI, « Les usages sociaux du corps », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 1, 1971, pp. 205-233.

Luc BOLTANSKI, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982, 523 p.

Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT, *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 485 p.

Jacqueline BONNAMOUR, *Géographie rurale : position et méthode*, Paris, Masson, 1993, 134 p.

Raymond BOUDON [dir.], *Traité de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, 575 p.

Pierre BOURDIEU, « La paysannerie. Une classe objet », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17-18, 1977, pp. 2-5.

Pierre BOURDIEU, « De la règle aux stratégies » (entretien avec Pierre Lamaison), dans *Terrain*, n° 4, mars 1985, pp. 93-100.

Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, janvier 1986, pp. 69-72.

Pierre BOURDIEU [dir.], *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993, 1 461 p.

Patrick CHAMPAGNE, « La fête au village », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17-18, novembre 1977, pp. 73-84.

Robert CHAPUIS, « La géographie agraire et la géographie rurale » dans Antoine S. BAILLY [coordonné par], *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1998, 333 p., pp. 149-164.

Jean-Pierre CHAUVEAU, Marie-Christine CORMIR-SALEM et Eric MOLLARD, *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*, Paris, Editions de l'Institut de recherche pour le développement, 1999, 362 p.

Paul CLAVAL et André-Louis SANGUIN [dir.], *La géographie française à l'époque classique (1918-1968). Colloque tenu à la Sorbonne les 16 et 17 mars 1992*, Paris, L'Harmattan, 1996, 345 p.

Daniel COLSON et Jacques ION, « Les nomenclatures sociales : objet et instrument de normalisation » dans Philipe FRITSCH [dir.], *L'activité sociale normative. Esquisse sociologique sur la production sociale des normes*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1992, 141 p., pp. 57-68.

Jean DAVALLON et André MICOUD, « Vers une évolution de la notion de patrimoine ? Réflexion à propos du patrimoine rural », Daniel GRANGE et Dominique POULOT [dir.], *L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997, 476 p., pp. 195-205.

Bernard DEBARBIEUX et Jean-Olivier MAJASTRE [dir.], *Homo touristicus* : du tourisme ordinaire en montagne. *Revue de géographie alpine*, n° 4, 1991, 138 p.

Bernard DEBARBIEUX, « La montagne dans la recherche scientifique : statuts, paradigmes et perspectives », dans *Revue de géographie alpine*, n° 89-2, 2001, pp. 101-121.

Alain DEGENNE et Miche FORSE, *Les réseaux sociaux. Une analyse structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin, 1994, 288 p.

Yves DELOYE et Bernard VOUTAT [dir.], *Faire de la science politique : pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002, 327 p.

Alain DESROSIERES et Laurent THEVENOT, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La découverte, 1988, 125 p.

Claude DUBAR, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1991, 278 p.

Ethnologie française, n° 4, octobre-décembre 1981 « Parenté et alliances dans les sociétés paysannes ».

Eric FASSIN, « Les économies morales revisitées », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 6, 2009, pp. 1 237-1 266.

Franco FERRAROTTI, *Histoire et histoires de vie : la méthode biographique dans les sciences sociales*, Paris, Méridien, 1990, 195 p.

Marcel GAUCHET, « Changement de paradigme en sciences sociales ? », dans *Le Débat*, n° 50, mai-août 1988, pp. 165-170.

Françoise GERBAUX, « La montagne entre nature, histoire et sociétés », dans *Revue de géographie alpine*, n° 89-2, 2001, pp. 21-27.

Pierre GREMION, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976, 477 p.

Hervé GUMUCHIAN, Eric GRASSET, Romain LAJARGE, Emmanuel ROUX, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos, 2003, 186 p.

Maurice HALBWACHS, *Esquisse d'une psychologie des classes sociales*, Paris, Marcel Rivière, 1964, 238 p.

Bertrand HERVIEU et Jean VIARD, *Au bonheur des campagnes*, La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube, 1996, 155 p.

Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, 2013, 318 p.

Marcel JOLLIVET et Henri MENDRAS [dir.], *Les collectivités rurales françaises. Etudes comparatives de changement social*, Paris, Armand Colin, 1971, 223 p.

Bernard KAYSER, *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin, 1990, 316 p.

Gilles LAFERTE et Nicolas RENAHY, « " Campagnes de tous nos désirs "… d'ethnologues », *L'Homme*, n° 166, avril-juin 2003, pp. 225-234.

Bernard LAHIRE, *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, 2005, 434 p.

Bernard LAHIRE, *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte, 2013, 174 p.

Bruno LATOUR, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, la Découverte, 2007, 401 p.

Claude LEVI-STRAUSS, « La notion de maison » (entretien avec Pierre Lamaison), dans *Terrain*, n° 9, octobre 1987, pp. 34-39.

Marcel MAGET, « Remarques sur le village comme cadre de recherche anthropologique », *Cahiers d'économie et de sociologie rurale*, n° 11, 1989, pp. 77-91.

Olivier MARCHAND et Claude THELOT, *Deux siècles de travail en France*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 1989, 202 p.

Nicole MATHIEU et Marcel JOLLIVET, *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, Association des ruralistes français/L'Harmattan, 1989, 352 p.

Emmanuel MATTEUDI, *Structures familiales et développement local*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1997, 334 p.

Henri MENDRAS, Michel VERRET [dir.], *Les champs de la sociologie française*, Paris, Armand Colin, 1988, 271 p.

Henri MENDRAS, *La fin des paysans ; suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*, Le Paradou, Actes sud, 1992 (1ère édition *La Fin des paysans, changement et innovations dans les sociétés rurales françaises*, 1970), 437 p.

Henri MENDRAS, *Les Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie* (1ère édition 1976), Paris, Gallimard, 1995, 367 p.

Michel OFFERLE, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998, 158 p.

Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995, 221 p.

Jean PENEFF, *La méthode biographique. De l'Ecole de Chicago à l'histoire orale*, Paris, Armand Colin, 1990, 144 p.

François PURSEIGLE, *Les sillons de l'engagement. Jeunes agriculteurs et action collective*, Paris, L'Harmattan, 2004, 262 p.

Jacques REMY, « Identités professionnelles et recensements agricoles, une construction conjointe ? », dans *Annales du Midi, revue de la France méridionale*, n° 284, octobre-décembre 2013, pp. 557-570.

Nicolas RENAHY, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005, 284 p.

Jean-Noël RETIERE, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », dans *Politix*, n° 63, 2003, pp. 121-143.

Martine SEGALEN, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 2004, 293 p.

Carlo SEVERI, « Une pensée inachevée. L'utopie anthropologique de Ernesto De Martino », dans *Gradhiva*, n° 26, 1999, pp. 1-7.

Anne SGARD, « Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ? », dans Chrystèle BURGARD et Françoise CHENET (textes réunis par], *Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages*, Bourg-les-Valence, Editions La Passe du vent, 1999, 318 p. (pp. 23-34).

Anne SGARD, *Le partage du paysage*. Habilitation à diriger des recherches, Université de Grenoble, 2011, 261 f° (en ligne sur archives-ouvertes.fr).

Anthony SIMON, *La pluriactivité dans l'agriculture des montagnes, françaises. Un territoire, des hommes, une pratique*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal/Centre d'études et de recherches appliquées au Massif central, 2002, 515 p.

Charles SUAUD, « Le mythe de la base, les états généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », dans *Actes de la recherche en science sociales*, n° 52-53, 1984, pp. 56-79.

Claude THELOT, *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod, 1982, 249 p.

Laurent THEVENOT, *L'action au pluriel : sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006, 310 p.

Danny TROM, « À l'épreuve du paysage. Constructivisme savant et sens commun constructiviste », dans *Revue du MAUSS*, n° 17, 2001, pp. 247-260.

Jean-Didier URBAIN, *L'idiot du voyage. Histoire de touristes*, Paris, Payot, 1993, 270 p.

1.3 Ouvrages de synthèse France 19e et 20e siècles

1.3.1 Généralités

Philippe ARIES et Georges DUBY [dir.], *Histoire de la vie privée, tome 3, de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Le Seuil, 1986, 634 p.

Philippe ARIES et Georges DUBY [dir.], Histoire de la vie privée, *tome 4, de la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Le Seuil, 1987, 636 p.

André ARMANGAUD, *La population française au 19e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1971, 125 p.

Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE, André ENCREVE, *La France au 19e siècle* 1814-1914, Paris, Presses universitaires de France, 1995, 654 p.

Alain BELTRAN, Pascal GRISET, *Histoire des techniques aux 19e et 20e siècles*, Paris, Armand Colin, 1990, 190 p.

Serge BERSTEIN, Michel WINOCK [dir.], *Histoire de la France politique, 3, L'Invention de la démocratie 1789-1914*, Paris, Le Seuil, 2002, 630 p.

Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE [dir.], *Histoire économique et sociale de la France, tome 4, L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui, 1880-1980*, Paris, Presses universitaires de France, 1979, 583 p.

François CARON, *La France des patriotes de 1851 à 1918*, Paris, Fayard, 1985, 734 p.

Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au 19e siècle*, Paris, Le Seuil, 1991, 398 p.

Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE, Georges VIGARELLO [dir.], *Histoire du corps, 2, De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, 2005, 463 p.

Maurice DAUMAS [dir.], *Histoire générale des techniques, tome 3 L'expansion du machinisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, 884 p.

Quentin DELUERMOZ, *Le crépuscule des révolutions 1848-1871*, Paris, Le Seuil, 2012, 408 p.

Georges DUBY et Michelle PERROT [dir.], *Histoire des femmes en occident, 4 le 19e siècle*, Paris, Plon, 1991, 627 p.

Jacques DUPAQUIER [dir.], *Histoire de la population française, 3, de 1789 à 1914*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 554 p.

Jacques DUPAQUIER [dir.], *Histoire de la population française, 4, de 1914 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 590 p.

Georges DUPEUX, *La société française 1789-1970*, Paris, Armand Colin, 1972, 271 p.

Bertrand GOUJON, *Monarchies postrévolutionnaires 1814-1848*, Paris, Le Seuil, 2012, 444 p.

Jacques LE GOFF et René REMOND [dir.], *Histoire de la France religieuse, 3 Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine 18e-19e siècle*, Paris, Le Seuil, 2001 (1ère édition 1991), 540 p.

Yves LEQUIN [dir.], *Histoire des Français, 19e-20e siècles, 1, Un peuple et son pays*, Paris, Armand Colin, 1984, 587 p., *2 La société*, Paris, Armand Colin, 1983, 623 p. et *3 Les citoyens et la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1984, 523 p.

Arno MAYER, *La Persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande guerre*, Paris, Flammarion, 1983, 350 p.

Françoise MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, Tome 3 De la Révolution à l'Ecole républicaine (1789-1930)*, Paris, Perrin, 2004 (1ère édition 1981), 778 p.

Jean-Robert PITTE, *Histoire du paysage français*, Paris Tallandier, 1983, 2 volumes, 238 p. et 233 p.

Félix PONTEIL, *Les institutions de la France de 1814 à 1870*, Paris, Presses universitaires de France, 1966, 471 p.

Jean-Claude YON, *Le Second Empire. Politique, Société, Culture*, Paris, Armand Colin, 2004, 256 p.

1.3.2 Etudes spécifiques Histoire de France 19e-20e siècles (hors rural)

Jean-Pierre ALLINNE et Renaud CARRIER [dir.], *Préfet et développement local. Actes du colloque de Pau*, Paris, Dalloz, 2002, 296 p.

Gabriel ARDANT, *Histoire de l'impôt, 2, du 18e au 21e siècle*, Paris, Fayard, 1972, 870 p.

Jean-Paul ARON, Paul DUMONTet Emmanuel LE ROY LADURIE, *Anthropologie du conscrit français d'après les comptes numériques et sommaires du recrutement de l'armée (1819-1826). Présentation cartographique*, Paris/La Haye, Mouton, 1972, 262 p.

Jacques AUBERT, Pierre GUIRAL, Bernard LE CLERE, Howard MACHIN, Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, Guy THUILLIER, Jean TULARD, Jean VIDALENC, Vincent WRIGHT, *Les préfets en France*, Genève, Librairie Droz, 1978, 181 p.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 393 p.

Jean-Pierre BARDET, Patrice BOURDELAIS, Pierre GUILLAUME, François LEBRUN et Claude QUETEL [dir.], *Peurs et terreurs face à la contagion. Choléra, tuberculose, syphilis 19e-20e siècles*, Paris, Fayard, 1988, 442 p.

Marc-Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT [dir.], *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, 587 p.

Annette BECKER, *Les monuments aux morts : patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Paris, éditions Errance, 1988, 158 p.

Alain BELTRAN, Patrice A. CARRE, *La fée et la servante : la société française face à l'électricité 19e-20e siècle*, Paris, Belin, 1991, 348 p.

François BORELLA [dir.], *Le préfet, 1800-2000, gouverneur, administrateur, animateur. Actes du colloque 30 et 31 mars 2000*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2002, 192 p.

Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870, Tome 1 Restaurations et reconversions, Tome 2, De la tradition à l'innovation*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1992, 1 242 p.

Nicolas BOURGUINAT, *Les grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du 19e siècle*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2002, 542 p.

Anne CADORET, « De " l'enfant trouvé " à " l'enfant assisté " », dans *Etudes rurales*, n° 107-108, 1987, pp. 195-213.

Fabienne CARDOT et François CARON [dir.], *Histoire générale de l'électricité française en France tome 1 Espoirs et conquêtes : 1881-1918*, Paris, Fayard, 1991, 998 p.

Jean-Claude CARON, *L'été rouge. Chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Paris, Editions Aubier, 2002, 352 p.

Jeannine CHARON-BORDAS [extraits choisis et présentés par], *Ouvriers et paysans au milieu du 19e siècle. L'enquête de1848 sur le travail*, Paris, Publisud, 1994, 513 p.

Olivier CONRAD, *Le conseil général du Haut-Rhin au 19e siècle. Les débuts d'une collectivité territoriale et l'influence des notables dans l'administration départementale (1800-1870)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1998, 848 p.

Alain CORBIN, Noëlle GEROME et Danielle TARTAKOWSKY [dir.], *Les usages politiques des fêtes aux 19e-20e siècles. Actes du colloque 22-23 novembre 1990*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1994, 444 p.

Pierre DARMON, *L'homme et les microbes* 17e-20e siècle, Paris, Fayard, 1999, 592 p.

Pierre DARMON, « La Grande Guerre des soldats tuberculeux », dans *Annales de démographie historique*, n° 103-1, 2002, pp. 35-50.

Pierre DARMON, *Un siècle de passions algériennes : une histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1940*, Paris, Fayard, 2009, 934 p.

Adeline DAUMARD, *Les Fortunes françaises au 19e siècle : enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse d'après l'enregistrement des déclarations de succession*, Paris/La Haye, Mouton, 1973, 603 p.

Marc DESPORTES et Antoine PICON, *De l'espace au territoire. L'aménagement en France 16e-20e siècle*, Paris, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 1997, 222 p.

Marc DESPORTES, *Paysages en mouvements : transports et perception de l'espace 18e-20e siècle*, Paris, Gallimard, 2005, 413 p.

Dominique DESSERTINE et Olivier FAURE, *Combattre la tuberculose*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1988, 244 p.

Alain DEWERPE, *Le monde du travail en France 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 2010, 170 p.

Bruno DUMONS, Gilles POLLET et Pierre-Yves SAUNIER, *Les élites municipales sous la Troisième République : des villes du Sud-Est de la France*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1998, 210 p.

Anne-Marie FAIDUTI-RUDOLPH, *L'immigration italienne dans le Sud-Est de la France*, Gap, Ophrys, 1961, 399 p. + 226 p.

René FAVIER et Anne-Marie GRANET-ABISSET [dir.], *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble, Maison des sciences de l'homme-Alpes, 2000, 282 p.

Laurence FONTAINE, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008, 437 p.

Louis FOUGERE, Jean-Pierre MACHELON et François MONNIER [dir.], *Les communes et le pouvoir : histoire politique des communes françaises de 1789 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 661 p.

François FURET et Wladimir SACHS, « La croissance de l'alphabétisation en France (18e-19e siècle) », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 3, 1974, pp. 714-737.

André GUESLIN, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du 19e siècle*, Paris, Aubier, 1998, 314 p.

Pierre GUILLAUME, *Du désespoir au salut : les tuberculeux aux 19e et 20e siècles*, Paris, Aubier, 1986, 376 p.

Pierre GUILLAUME [dir.], *Les solidarités. Tome 2 : Du terroir à l'État, Colloque de Bordeaux 20-21 juin 2002*, Pessac, Publications de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, 602 p.

Daniel HALEVY, *La Fin des notabl*es, Paris, Grasset, 1930, 301 p.

Olivier IHL, *Le mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007, 495 p.

Ivan JABLONKA, *Ni père, ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, Paris, Le Seuil, 2006, 367 p.

Bernard LE CLERE, Vincent WRIGHT, *Les préfets du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1973, 411 p.

Jacques LEONARD, *La Médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, Paris, Aubier, 1981, 386 p.

Tiphaine LE YONCOURT, *Le préfet et ses notables en Ille-et-Vilaine au 19e siècle (1814-1914)*, Paris, LGDJ, 2001, 550 p.

Jean-Noël LUC [dir.] *Gendarmerie, État et société au 19e siècle : actes du colloque 10 et 11 mars 2000*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 510 p.

Sabine MELCHIOR-BONNET et Catherine SALLES [dir.], *Histoire du mariage*, Paris, Robert Laffont, 2009, 1 229 p.

Thierry NADAU, « L'électrification rurale » dans Maurice LEVY-LEBOYER et Henri MORSEL [dir.], *Histoire de l'électricité en France, tome 2. L'interconnexion et le marché (1919-1946)*, Paris, Fayard, 1994, 1 438 p., pp. 1 199-1 232.

Thierry NADAU, « Entre le mythe technologique et l'impasse économique. L'électricité agricole avant 1914 », dans *Itinéraires marchands du goût moderne. Produits alimentaires et modernisation rurale en France et en Allemagne (1870-1940)*, textes posthumes rassemblés et édités par Marie-Emmanuelle CHESSEL et Sandrine KOTT, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2005, 30 p., pp. 286-300.

Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, 19e-20e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, 437 p.

Jacques-Guy PETIT [dir.], *Une justice de proximité, la justice de paix 1790-1958*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, 334 p.

François PLOUX, *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2002, 376 p.

Gilles POSTEL-VINAY, *La terre et l'argent : l'agriculture et le crédit en France du 18e au début du 20e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 462 p.

Justinien RAYMOND, *La Haute-Savoie sous la Troisième République : histoire économique, sociale et politique, 1875-1940*, Seyssel, Ed. du Champ vallon, 1983, 2 volumes, 1 171 p.

Daniel ROCHE, *La Culture équestre occidentale, 16e-19e siècle. L'ombre du cheval, tome 1 : Le cheval moteur : essai sur l'utilité équestre*, Paris, Fayard, 2008, 479 p.

Catherine ROLLET, *Les enfants au 19e siècle*, Paris, Hachette, 2001, 265 p.

Emmanuelle ROMANET, La mise en nourrice, une pratique répandue en France au 19e siècle », dans *Transtext(e)s, Transcultures*, n° 8, 2013 (en ligne), consulté le 5 janvier 2015.

Jean-Pierre ROYER, Renée MARTINAGE et Pierre LECOCQ, *Juges et notables au 19e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, 398 p.

Jean-Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France : de la monarchie absolue à la République*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, 808 p.

Charles TILLY, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, 622 p.

André-Jean TUDESQ, « Sur l'histoire sociale du 19e siècle 1. Les listes électorales de la Monarchie censitaire », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 2, 1958, pp. 277-288.

André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France (1840-1849). Etude historique d'une psychologie sociale*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 2 volumes, 1 277 p.

André-Jean TUDESQ, *Les conseillers généraux en France au temps de Guizot*, Paris, Armand Colin, 1967, 292 p.

Pierre VALMERY et Michel FLEURY, « Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879) », dans *Population*, n° 1, 1957, pp. 71-92.

Vincent WRIGHT, *Les préfets de Gambetta*, texte complété, mis à jour et présenté par Eric ANCEAU et Sudhir HAZAREESINGH, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2007, 482 p.

1.3.3 Ouvrages de synthèse sur les mondes ruraux en France 19e-20e siècles (manuels, monographies, études thématiques…)

Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République* (1970), Paris, Le Seuil, 1979, 544 p.

Michaël ATTALI, Anne DALMASSO et Anne-Marie GRANET-ABISSET [dir.], *Innovation en territoire de montagne. Le défi de l'approche interdisciplinaire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014, 224 p.

Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier, tome 1 Des paysans 15e-19e siècle*, Paris, Armand Colin, 1998, 345 p.

Michel AUGE-LARIBE, *La politique agricole de la France de 1880 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1950, 483 p.

Martine BACQUE-COCHARD, *Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)*, thèse pour le doctorat en histoire sous la direction de Jean-Luc Mayaud, université Lumière-Lyon 2, 2004 (en ligne).

Dominique BARJOT [dir.], *Les sociétés rurales face à la modernisation. Evolutions sociales et politiques en Europe des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, Sedes, 2005, 300 p.

Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, Armand Colin, 1968, 386 p.

Jean BOULAINE, *Histoire de l'agronomie en France*, Paris / Londres / New York, Tec et Doc-Lavoisier, 1992, 392 p.

René BOURRIGAUD, *Le développement agricole au 19e siècle en Loire-Atlantique*, Nantes, Centre d'histoire du travail de Nantes, 1994, 496 p.

Martine CHALVET, *Une histoire de la forêt*, Paris, Le Seuil, 2011, 357 p.

Frédéric CHAUVAUD, *Les passions villageoises au 19e siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, de Hurepoix et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995.

Frédéric CHAUVAUD et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Les violences rurales au quotidien. Actes du 21e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris, la Boutique de l'Histoire, 2005, 376 p.

Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au 19e siècle. 1845-1880. Tome 1, La rigidité des structures économiques, sociales et mentales. Tome 2, La naissance d'une tradition de gauche*, Paris, Marcel Rivière, 1975, 2 volumes, 1 168 p.

Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu. 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, 336 p.

Paul R. CORNER, Contadini e industrializzazione. Societa rurale e impresa in Italia dal 1840 al 1940, Roma-Bara, Laterza, 1993, 202 p.

Pierre CORNU, *Une économie rurale dans la débâcle. Cévenne vivaraise, 1852-1892*, Paris, Larousse, 1993, 190 p.

Pierre CORNU, *La forteresse vide. Une histoire des hautes terres du Massif central entre déprise humaine et emprise symbolique (19e-20e siècles)*, thèse pour le doctorat en histoire sous la direction de Gilbert Garrier et Jean-Luc Mayaud, université Lumière-Lyon 2, 2000, trois volumes 865 f° et 189 f°.

Francis DEMIER, Jean-Claude FARCY, Gloria SANZ LAFUENTE, Nadine VIVIER, Clemens ZIMMERMANN, *Les sociétés rurales (1830-1930)*, Paris, Belin, 2005, 220 p.

Michel DEMONET, *Tableau de l'Agriculture Française au milieu du 19e siècle. L'enquête de 1852*, Paris, éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1990, 304 p.

Gabriel DESERT, *Une société rurale au 19e siècle. Les paysans du Calvados, 1815-1895*, Lille, Service de la reproduction des thèses-Université de Lille III, 1975, 3 volumes, 1 247 p. + 212 p.

Alain DEWERPE, *L'industrie aux champs. Essai sur la proto-industrialisation en Italie du Nord (1800-1880)*, Rome, Ecole française de Rome, 1985, 543 p.

Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 2, L'Age classique des paysans, de 1340 à 1789*, Paris, Editions du Seuil, 1992, 658 p. (1ère édition 1975).

Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 3, Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*, Paris, Editions du Seuil, 1992, 560 p. (1ère édition 1976).

Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale, 4, La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, 1976, 667 p.

Thierry EGGERICKX et Isabelle DEVOS [dir.], « Les populations rurales en Europe occidentale de la fin du 18e siècle aux années 1960 », dans *Espace, populations, sociétés*, n° 1, 2014, consulté le 16 septembre 2014.

Dominique FAYARD, *Le commerce du bétail charolais. Histoire d'une filière viande 19e-20e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Presses universitaires François Rabelais de Tours, 2014, 391 p.

Laurence FONTAINE, *Le voyage et la mémoire : colporteurs de l'Oisans au 19e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1984, 294 p.

Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais 1800-1970*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1973, 2 volumes 714 p. et 246 p. d'annexes.

Paul HOUEE, *Les Etapes du développement rural*, Paris éditions ouvrières, 1972, 2 volumes, (*1 Une longue évolution 1815-1950* ; *2 La Révolution contemporaine 1950-1970*), 191 p. + 295 p.

Paul HOUEE, *Les Politiques du développement rural : des années de croissance au temps d'incertitude*, Paris, Institut national de la recherche agronomique, Economica, 1989, 249 p.

Raymond HUARD, *Le mouvement républicain en Bas-Languedoc : 1848-1881 : la préhistoire des partis*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1982, 520 p.

Ronald HUBSCHER, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du 19e siècle à 1914*, Arras, Mémoires de la CDMH du Pas-de-Calais, 1979, 2 volumes, 964 p.

Ronald HUBSCHER, *Les maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française (18e-20e siècles)*, Paris, Editions Odile Jacob, 1999, 441 p.

Ronald HUBSCHER, *L'immigration dans les campagnes françaises (19e-20e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2005, 478 p.

Jean-Pierre JESSENNE, *Pouvoir au village et Révolution. Artois 1760-1848*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987, 308 p.

Pierre JUDET, *Horlogeries et horlogers du Faucigny, 1849-1934 : les métamorphoses d'une identité sociale et politique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004, 487 p.

Pierre JUDET, *Faire de l'histoire économique et sociale territorialisée. Apogée et éclatement de la nébuleuse métallurgique alpine (Savoie-Dauphiné, 19e siècle)*, Habilitation à diriger des recherches, Université Lumière – Lyon 2, 2015, 636 f°.

Bernard KALAORA et Antoine SAVOYE, *Forêts et sociologie : les forestiers de l'école de Le Play, défenseurs des populations de montagne (1860-1913)*, Rungis/Saint-Denis, Institut national de la recherche agronomique/Paris VIII, 1984, 133 f°.

Bernard KALAORA et Denis POUPARDIN, *Le corps forestier dans tous ses états, de la Restauration à la Belle Epoque*, Institut national de la recherche agronomique, laboratoire de recherches et d'études ou l'économie des industries agricoles et alimentaires, 1984, 189 p.

Bernard KALAORA et Antoine SAVOYE, *La forêt pacifiée : les forestiers de l'Ecole de Le Play, experts des sociétés pastorales*, Paris, L'Harmattan, 1986, 132 p.

Martin KORNER et François WALTER [éds.], *Quand la montagne aussi a une histoire. Mélanges offerts à Jean-François Bergier*, Berne, Stuttgart, Vienne, P. Haupt, 1996, 480 p.

Raymond LEFEBVRE, Louis BOURGENOT, Marie-Noëlle GRAND-MESNIL, Louis BADRE [et al.], *Les Eaux et Forêts du 12e au 20e siècle*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 1987, 767 p.

Isabelle MAUZ, *Histoire et mémoire du parc national de la Vanoise 1921-1971 : la construction*, Grenoble, *Revue de géographie alpine*, hors-série, 2003, 199 p.

Isabelle MAUZ, *Histoire et mémoire du parc national de la Vanoise. Trois générations racontent*, Grenoble, *Revue de géographie alpine*, hors-série, 2005, 178 p.

Jean-Luc MAYAUD, *Les Paysans du Doubs au temps de Courbet : étude économique et sociale des paysans du Doubs au milieu du 19e siècle*, Besançon/Paris, Centre d'histoire sociale et culturelle de la France de l'Est/Les Belles lettres, 1979, 294 p.

Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France. Histoire du concours général agricole*, Paris, Belfond, 1991, 196 p.

Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante France, 19e siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 p.

Jean-Luc MAYAUD, *Gens de la terre. La France rurale 1880-1940*, Paris, Editions du Chêne, 2002, 311 p.

Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 2006, 405 p.

Henri MENDRAS, *La fin des paysans. Changement et innovations dans les sociétés rurales françaises*, Paris, Actes sud, 1984 (1ère édition 1970), 370 p.

Fabrice MOUTHON, *Histoire des anciennes populations de montagne. Des origines à la modernité. Essai d'histoire comparée*, Paris, L'Harmattan, 2011, 393 p.

Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers de l'Ile-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (15e-18e siècles)*, Paris, Fayard, 1994, 1 070 p.

Jean-Marc MORICEAU [dir.], *Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe des années 1830 à la fin des années 1920. Etude comparée de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie*, Paris, CNED/SEDES, 2005, 266 p.

Annie MOULIN, *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1988, 316 p.

René MUSSET, « La statistique agricole de la France de 1929 », dans *Annales de géographie*, n° 265, 1938, pp. 67-70.

Jean-Marc OLIVIER, *Des clous, des horloges et des lunettes : les campagnards moréziens en industrie : 1780-1914*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004, 608 p.

Daniel PAUL, *Paysans du Bourbonnais . Une société rurale face au changement 1750-1880*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2006, 484 p.

Harriet G. ROSENBERG, *Un monde négocié. Trois siècles de transformations dans une communauté alpine du Queyras*, Grenoble, Musée dauphinois/Le monde alpin et rhodanien, 2014, 191 p.

Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au 19e siècle*, Toulouse, Eché, 1987, 2 volumes, 478 p. et 713 p.

Christian THIBON, *Pays de Sault. Les Pyrénées audoises au 19e siècle : les villages et l'État*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1988, 278 p.

Hélène VIALLET, *Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen Age au 18e siècle*, Annecy/Grenoble, académie salésienne/centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1993, 275 p.

Marcel VIGREUX, *Paysans et notables du Morvan au 19e siècle (jusqu'en 1914)*, Château-Chinon Ville, académie du Morvan, 1987, 750 p.

Nadine VIVIER, *Le Briançonnais rural aux 18e et 19e siècles*, Paris, Editions L'Harmattan, 1992, 296 p.

Eugen WEBER, Peasants into Frenchmen. The Modernization of Rural France, 1870-1914, Stanford California, Stanford University Press, 1976, 615 p., Traduction française : *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Editions Recherches, 1983, 843 p.

Benjamin ZIEMANN, « Paysans » dans Jay WINTER [dir.], Cambridge history. *La Première Guerre mondiale. États*, volume 2, Paris, Fayard, 2014, 892 p., pp. 423-448.

1.3.4 Ouvrages généraux traitant de l'Isère

Yves ARMAND, Rober BANCHET, Jean BILLET [*et al.*], *Histoire des communes de l'Isère. Grenoble et son arrondissement (Deuxième partie)*, Le Coteau, éditions Horvath, 1988, 469 p.

Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940. Histoire sociale et politique*, Paris, Librairie Armand Colin, 1962, 597 p.

Aimé BEAUP, Roger BIRON, Jean BOISSIEUX [*et al.*], *Histoire des communes de l'Isère. Arrondissement de Grenoble (Première partie)*, Le Coteau, éditions Horvath, 1988, 515 p.

Bernard BLIGNY [dir.], *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, Privat, 1973, 486 p.

Vital CHOMEL [dir.], *Histoire de Grenoble*, Toulouse, Privat, 1976, 466 p.

René FAVIER [dir.], *Nouvelle histoire du Dauphiné*, Grenoble, Glénat, 2007, 255 p.

Paul GUICHONNET, *Histoire et civilisation des Alpes*, Lausanne/Toulouse, Payot/Privat, 2 volumes, 1984, 417 p. + 413 p.

Pierre LEON, *La naissance de la grande industrie en Dauphiné (fin du 17e siècle à 1869)*, Paris, Presses universitaires de France, 1954, 965 p.

Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Etude politique et sociale.* Tome 1, *les notables (vers 1845-fin 1848).* Tome 2, *les paysans (1849-1852),* Paris, Presses universitaires de France, 1963, 2 volumes, 328 p. et 534 p.

Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine. Son évolution des origines du cadastre à la fin du Second Empire*, Paris, SEVPEN, 1963, 279 p.

2 L'histoire rurale en travaux

2.1 Gens de et autour de la terre

2.1.1 Compositions et évolutions des sociétés rurales

Annie ANTOINE [dir.], *Campagnes de l'Ouest : stratigraphies et relations sociales dans l'histoire : colloque de Rennes 24-26 mars 1999*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 552 p.

Annie ARNOULT, *La grande histoire des scieurs de long*, Feurs, Sauvain, 1996, 232 p.

Georges AUGUSTINS, « Reproduction sociale et changement social : l'exemple des Baronnies », dans *Revue française de sociologie*, n° 18-3, 1977, pp. 465-484.

Georges AUGUSTINS, « Mobilité résidentielle et alliance matrimoniale dans une commune du Morbihan au 19e siècle », dans *Ethnologie française*, n° 4, 1981, pp. 319-328.

Georges AUGUSTINS, « Choix matrimonial et réseaux d'alliance en Beauce au 19e siècle », dans *Terrain*, n° 4, mars 1985, pp. 50-61.

Georges AUGUSTINS, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Paris, Université de Nanterre, 1989, 433 p.

Pierre BARRAL, « Note historique sur l'emploi du terme ‟ paysan ” », dans *Etudes rurales*, n° 21, avril-juin 1966, pp. 72-80.

Tiphaine BARTHELEMY DE SAIZIEU, « Introduction L'héritage contre la famille ? De l'anthropologie à l'économie, des approches plurielles », dans *Sociétés contemporaines*, n° 56-4, 2004, pp. 5-18.

Alice BARTHEZ, « Du labeur paysan au métier d'agriculteur : l'élaboration statistique en agriculture », dans *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 3, 1986, pp. 45-72.

Gérard BEAUR, « La transmission des exploitations : logiques et stratégies. Quelques réflexions sur un processus obscur », dans *Nécessités économiques et pratiques juridiques : problèmes de la transmission des exploitations agricoles 18e-20e siècles*. Mélanges de l'école française de Rome, Italie et Méditerranée, 1998, n° 110-1, 438 p., pp. 109-116.

Gérard BEAUR, Christian DESSUREAULT, Joseph GOY [dir.], *Familles, terre, marchés : logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux 17e-20e siècles. Acte du colloque France-Québec-Suisse*, Paris, novembre 2002, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 278 p.

Gérard BEAUR, Christophe DUHAMELLE, Reiner PRASS et Jürgen SCHLUMBOHM [dir.], *Les sociétés rurales en Allemagne et en France (18e-19e siècles). Actes du colloque international de Göttingen (23-25 novembre 2000)*, Bibliothèque d'histoire rurale n° 8, Rennes, Association d'histoire des sociétés rurales, 2004, 303 p.

Gérard BEAUR, « En un débat douteux. Les communaux, quels enjeux dans la France du 18e-19e siècles ? », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 1, 2006, pp. 89-114.

Anna BELLAVITIS, Laurent CROQ, Monica MARTINAT, *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne : Actes des colloques tenus à l'université Paris ouest-Nanterre, septembre 2005*, Rennes, Pesses universitaires de Rennes, 2009, 290 p.

Isabelle BERTAUX-WIAME [dir.], *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires*, Paris, Presses universitaires de France/Institut national d'études démographiques, 1999, 291 p.

Mayvonne BODIGUEL, *Le Rural en question : politiques et sociologues en quête d'objet*, Paris, l'Harmattan, 1986, 183 p.

Rolande BONNAIN et Gilles SAUTTER, « Société d'ici, société d'ailleurs. Rapports de force et stratégies dans un espace à économie rétréci, les Baronnies », dans *Etudes rurales*, n° 74, 1979, pp. 23-49.

Fabrice BOUDJAABA, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2008, 526 p.

Fabrice BOUDJAABA [dir.], *Le travail et la famille en milieu rural (16e-21e siècle)*, Rennes, Pesses universitaires de Rennes, 2014, 281 p.

Jean-Paul BOURDON, « La laitière et le citadin normand (19e-20e siècles) », dans *Les femmes dans les sociétés rurales. Enquêtes rurales*, n° 10, 2004, pp. 113-135.

Claude-Isabelle BRELOT et Jean-Luc MAYAUD, *L'industrie en sabots. La taillanderie de Sans-sous-Sainte-Anne. Les conquêtes d'une ferme-atelier aux 19e et 20e siècles*, Paris, Jean-Jacques Pauvert/Editions Garnier, 1982, 278 p.

Claude-Isabelle BRELOT, « La terre, facteur de déclassement des élites ? (1860-1939), dans Caroline LE MAO, Corinne MARACHE [dir.], *Les élites et la terre du 16e siècle aux années 1930*, Paris, Armand Colin, 2010, 347 p., pp. 301-310.

Guy BRUNET, Pierre DARLU, Gianna ZEI [dir.], *Le patronyme : histoire, anthropologie, société*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 2001, 421 p.

Guy BRUNET et Alain BIDEAU, « La vocation sacerdotale : une affaire de famille ? », dans *Annales de démographie historique*, n° 1, 2004, pp. 215-228.

Pierre CHARBONNIER, Pierre COUTURIER et Antoine FOLLAIN [dir.], *Les espaces collectifs dans les campagnes 11e-21e siècles. Actes du colloque université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand 15-17 mars 2004*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2007, 519 p.

Frédéric CHAUVAUD, « L'usure au 19e siècle : le fléau des campagnes », dans *Etudes rurales*, n° 95-96, 1984, pp. 293-313.

Frédéric CHAUVAUD, « Le dépérissement des émotions paysannes dans les territoires boisés au 19e siècle », dans Alain FAURE, Alain PLESSIS et Jean-Claude FARCY [dir.], *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Créaphis, 1994, 399 p., pp. 101-114.

Frédéric CHAUVAUD, « Conflictuosité et sociétés conflictuelles : les campagnes dans la société française au 19e siècle (1830-1914) » dans Jean-Claude CARON et Frédéric CHAUVAUD [dir.], *Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 270 p., pp. 181-207.

Frédéric CHAUVAUD, « Les paysans et la justice pénale en France. Transition judiciaire et construction du social (1830-1930) », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 2006, 405 p., pp. 182-201.

Elisabeth CLAVERIE et Pierre LAMAISON, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan. 17e, 18e, 19e siècles*, Paris, Hachette, 1982, 361 p.

Alain COLLOMP, *La maison du père : familles et villages en Haute-Provence aux 17e et 18e siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, 340 p.

Alain CORBIN, « L'histoire de la violence dans les campagnes françaises au 19e siècle. Esquisse d'un bilan », dans *Ethnologie française. Revue de la Société d'ethnologie française*, n° 21-3, juillet-septembre 1991, pp. 224-236.

Pierre CORNU, « Communaux et sectionaux des hautes vallées cévenoles au 19e siècle », dans Pierre CHARBONNIER, Pierre COUTURIER et Antoine FOLLAIN [dir.], *Les espaces collectifs dans les campagnes 11e-21e siècles. Actes du colloque université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand 15-17 mars 2004*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2007, 519 p., pp. 321-333.

Olivier COUTARD, « Imaginaire et développement des réseaux techniques. Les apports de l'histoire de l'électrification rurale en France et aux États-Unis », dans *Réseaux*, n° 109, 2001, pp. 76-94.

Marie-Danielle DEMELAS et Nadine VIVIER, *Les propriétés collectives face aux attaques libérales 1750-1914. Europe occidentale et Amérique latine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 328 p.

Michel DEMONET et Jacques DUPAQUIER, « Ce qui fait les familles nombreuses », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4-5, 1972, pp. 1 025-1 045.

Bernard DEROUET, « Le partage des frères. Héritage masculin et reproduction sociale en Franche-Comté aux 18e-19e siècles », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 2, 1993, pp. 453-474.

Bernard DEROUET, « Territoire et parenté. Pour une mise en perspective de la communauté rurale et des formes de reproduction familiale », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 3, 1995, pp. 645-686.

Bernard DEROUET, « Notre critique sur le travail d'A. Zink », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 6, 1996, pp. 1 370-1 372.

Bernard DEROUET, « Parenté et marché foncier à l'époque moderne : une réinterprétation », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 2, 2001, pp. 337-368.

Pierre DEYON, « Les formes protoindustrielles. Fécondité et limites du modèle protoindustriel : premier bilan », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1984, pp. 868-881.

Jacques DUPAQUIER, Alain BIDEAU, Marie-Elizabeth DUCREUX [dir.], *Le Prénom. Mode et Histoire. Entretiens de Malher 1980*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1984, 399 p.

Rose DUROUX, « Femme seule, femme paysanne, femme de migrant », dans *Le paysan, actes du deuxième colloque d'Aurillac 2-4 juin 1988*, Paris, Editions Christian, 1989, pp. 145-168.

Jean-Claude FARCY, « L'artisanat rural dans la Beauce au 19e siècle » dans *Histoire, économies, sociétés*, n° 4, 1986, pp. 571-590.

Jean-Claude FARCY, *La jeunesse rurale dans la France du 19e siècle*, Paris, Editions Christian, 2004, 220 p.

Jean-Claude FARCY, « Société rurale et violence dans un département réputé calme : L'Eure et Loir 19e-20e siècle », dans Frédéric CHAUVAUD et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Les violences rurales au quotidien. Actes du 21e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris, la Boutique de l'Histoire, 2005, 376 p., pp. 77-95.

Gilles FERIER, « Les conséquences démographiques de la Grande Guerre en Auvergne », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 145, janvier 1987, pp. 81-94.

Agnès FINE-SOURIAC, « La famille-souche pyrénéenne au 19e siècle. Quelques réflexions de méthode », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 3, 1977, pp. 478-487.

Agnès FINE, « L'héritage du nom de baptême », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1987, pp. 853-877.

Antoine FOLLAIN, « Les communautés rurales en Normandie sous l'Ancien Régime. Identité communautaire, institutions du gouvernement local et solidarités », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 45-4, octobre-décembre 1998, pp. 691-721.

Antoine FOLLAIN, « Les communautés rurales en France : définitions et problèmes (15e-19e siècles) », dans *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 12, 1999, pp. 11-62.

Laurence FONTAINE, « Droit et stratégies : la reproduction des systèmes familiaux dans le Haut-Dauphiné (17e-18e siècles), dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 6, 1992, pp. 1 259-1 277.

Laurence FONTAINE, « Rôle économique de la parenté » dans *Annales de démographie historique*, 1995, pp. 5-16.

Gilbert GARRIER, « De Ribennes en Gévaudan à Feillens en Bresse. Mariages impossibles et possibilités de mariages », dans *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 1, 1985, pp. 5-10.

Diane GERVAIS, « Le pari des exclus. La mobilité sociale dans le Lot (19e-20e siècle), dans *Ethnologie française*, n° 2, 1992, pp. 117-125.

Philippe GONOD, *Propriété et partage du sol : la transmission du patrimoine dans le Val-de-Saône aux 18e et 19e siècles*, doctorat d'histoire sous la direction de Gilbert Garrier, Université Lyon 2, 1993, 575 f°.

Vincent GOURDON, « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseaux à partir du choix des conjoints et des témoins dans un village d'Ile-de-France au 19e siècle », dans *Annales de démographie historique*, n° 1, 2005, pp. 61-94.

Anne-Marie GRANET-ABISSET, « Au delà des apparences : archaïsme et modernité dans des sociétés rurales alpines. Pour une relecture des fins de siècle (19e-20e siècles) », dans Daniel J. GRANGE [dir.], *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, 504 p. (pp. 301-310).

Pierrick HERVE, « La mémoire communale de la Grande Guerre, l'exemple du département de la Vienne », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 192, décembre 1998, pp. 45-59.

Raymond HUARD, « " Rural ". La promotion d'une épithète et sa signification politique et sociale des années 1860 aux lendemains de la Commune », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 45-4, octobre-décembre 1998, pp. 789-806.

Ronald HUBSCHER, « La petite exploitation en France : reproduction et compétitivité (fin du 19e-début du 20e siècle) », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 1, 1985, pp. 3-34.

Ronald HUBSCHER, « Réflexions sur l'identité paysanne au 19e siècle : identité réelle ou supposée ?, dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 1, 1997, pp. 65-80.

Laurence HUGOT, *Auberges et cabarets dans le Beaujolais. Etude économique et sociale (1836-1896)*, mémoire de DEA sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Lyon 2, juin 1998, 175 f°.

Iñaki IRIARTE GOÑI, « Common Land in Spain 1800-1995 : Persistance, Change and Adaptation », dans Rural History, n° 13, 2000, pp. 19-37.

Sébastien JAHAN, Emmanuel DION, *Le peuple de la forêt : nomadisme ouvrier et identités dans la France du Centre-Ouest aux temps modernes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 274 p.

Tina JOLAS, Marie-Claude PINGAUD, Yvonne VERDIER, Françoise ZONABEND, *Une campagne voisine : Minot, un village bourguignon*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1990, 443 p.

Nathalie JOLY, *Ecritures du travail et savoir paysans, aperçu historique et lecture de pratiques. Les agendas des agriculteurs*, thèse en sciences de l'éducation sous la direction de Jacky Beyllerot, université Paris X-Nanterre, 1997, 332 f°.

François LABOUESSE, La construction de nouvelles relations entre monde agricole et société : une approche à partir des fêtes de la transhumance », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 2, 1998, pp. 117-136.

Jérôme LAFARGUE, « Entre la ruse et l'impuissance : les paysans face à la règle de droit au 19e siècle », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural : actes du colloque organisé par l'Université Rennes 2 les 6, 7 et 8 juin 2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 472 p., pp. 87-99.

Rose-Marie LAGRAVE, « Bilan critique des recherches sur les agricultrices en France. L'émergence de la " femme " à la campagne comme problème social et objet d'étude », dans Etudes rurales, n° 92, 1983, pp. 9-40.

Rose-Maris LAGRAVE [dir.], *Celles de la terre. Agricultrices : l'invention politique d'un métier*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987, 254 p.

Pierre LAMAISON, « Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan (1650-1830) », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1979, pp. 721-743.

Edouard LYNCH, « La fin des " Jacques " ? Conflits ruraux et atteintes à la propriété durant la Troisième République », dans Caroline LE MAO, Corinne MARACHE [dir.], *Les élites et la terre du 16e siècle aux années 1930*, Paris, Armand Colin, 2010, 347 p., pp. 110-119.

Philippe MADELINE et Jean-Marc MORICEAU, *Un Paysan et son univers de la guerre au marché commun à travers les agendas de Pierre Lebugle, cultivateur en pays d'Auge*, Paris, Belin, 2010, 429 p.

Jean-Luc MAYAUD, « La mobilité spatiale : logique socioprofessionnelle et logique capitaliste », dans *Bulletin du centre Pierre Léon*, n° 2-3-4, 1992, pp. 53-66.

Jean-Luc MAYAUD, « L'exploitation familiale ou le chaînon manquant de l'histoire rurale », dans Marcel JOLLIVET et Nicole EIZNER [dir.], *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1996, 399 p., pp. 57-76.

Paul PERRAULT, « Le notaire rural à Cusery aux 18e et 19e siècles », dans *Intermédiaires économiques sociaux et culturels au village. Actes du colloque ruraliste de Lyon. Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 1-2, 1986, pp. 11-18.

Jean-Claude PEYRONNET, « Famille élargie ou famille nucléaire ? L'exemple du Limousin au début du 20e siècle », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 22, octobre-décembre 1975, pp. 568-582.

Marie-Claude PINGAUD, « Terres et familles dans un village du Châtillonnais », dans *Etudes rurales*, n° 42, 1971, pp. 52-104.

Marie-Claude PINGAUD, *Faire ses partages. Terres et parentèles dans le Perche 19e-20e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 225 p.

Daniel PLOTON et Odile BRUNET-LECOMTE, *Histoire des Assurances mutuelles agricoles du Sud-Est 1840-1944*, Lyon, assurances muta Sud-Est, 1984, 176 p.

François PLOUX, « Les résistances au recensement de 1841 », dans *Cahiers d'histoire*, n° 44, 1999, pp. 237-266.

François PLOUX, « Luttes de factions à la campagne. L'exemple du Lot 19e siècle », dans *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 22, 2004, pp. 103-134.

François PLOUX, « Controverses autour des communaux dans le Quercy au 19e siècle », dans Pierre CHARBONNIER, Pierre COUTURIER et Antoine FOLLAIN [dir.], *Les espaces collectifs dans les campagnes 11e-21e siècles. Actes du colloque université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand 15-17 mars 2004*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2007, 519 p, pp. 215-230.

Solange PINTON, « Les humeurs du temps. Journal d'un paysan de la Creuse », dans *Ethnologie française*, n° 4, 2009, pp. 587-596.

Jean-Pierre POISSON, « Histoire des populations et des actes notariés », dans *Annales de démographie historique*, 1974, pp. 51-57.

Martin RAFAEL DOMINGUEZ, El campesino adaptativo. Campesinos y mercado en el norte de España, 1750-1880, Santander, universidad de Cantabria / Asemblea regional de Cantabria, 1995, 337 p.

Georges RAVIS-GIORDANI et Martine SEGALEN [dir.], *Les cadets : colloque 1991*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1994, 315 p.

Nadège RIEHL, *L'arrivée de l'eau dans les villages : mise en place des systèmes et adductions d'eau dans les campagnes lyonnaises*, mémoire de Master 1 sous la direction de Jean-Luc Mayaud, université Louis Lumière-Lyon 2, 2004, 2 volumes, 228 f° + annexes.

Yves RINAUDO, « Usure et crédit dans les campagnes du Var », dans *Annales du Midi, revue de la France méridionale*, n° 4, 1980, pp. 431-452.

Paul-André ROSENTAL, « Les liens familiaux, forme historique ? », dans *Annales de démographie historique*, n° 2, 2000, pp. 49-82.

Jean-Claude SANGOÏ, « Transmission d'un bien symbolique : le prénom. Bas-Quercy 1750-1872 », dans *Terrain*, n° 4, mars 1985, pp. 70-76.

Jean-Claude SANGOÏ, « Transmission des prénoms et reproduction sociale en Bas-Quercy 18e-19e siècles », dans *Annales de démographie historique*, 1987, pp. 263-294.

Martine SEGALEN, *Nuptialité et alliance. Le choix du conjoint dans une commune de l'Eure*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1972, 141 p.

Martine SEGALEN, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980, 211 p.

Martine SEGALEN, « Parenté et alliance dans les sociétés paysannes », dans *Ethnologie française*, n° 4, 1981, pp. 307-309.

Martine SEGALEN [textes rassemblés et introduits par], *Jeux de familles*, Paris, Presses du Centre national de la recherche scientifique, 1991, 235 p.

Carlo SEVERI, « Le nom de lignée. Les sobriquets dans un village d'Emilie », dans *L'Homme*, n° 20-4, 1980, pp. 105-118.

Jean-François SOULET, « Usure et usuriers dans les Pyrénées au 19 siècle », dans *Annales du Midi, revue de la France méridionale*, n° 138-139, 1978, pp. 435-447.

Nadine VIVIER, « Une question délaissée : les biens communaux aux 18e et 19e siècles », dans *Revue historique*, n° 587, juillet-septembre 1993, pp. 143-160.

Nadine VIVIER, « Les biens communaux en France au 19e siècle. Perspectives de recherches », dans *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 1, 1994, pp. 119-140.

Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

Nadine VIVIER [dir.], *Ruralité française et britannique 13e-20e siècles : approches comparées. Actes du colloque franco-britannique du Mans 12-14 septembre 2002*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 259 p.

Nadine VIVIER [dir.], *Élites et progrès agricoles 16e-20e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 348 p.

Nadine VIVIER, « L'âge d'or des grandes enquêtes agricoles : le 19e siècle », dans *Annales du Midi, revue de la France méridionale*, n° 284, octobre-décembre 2013, pp. 495-510.

Nadine VIVIER, « Des populations rurales prolifiques ou malthusiennes ? », dans *Espace populations sociétés* [En ligne], 2014-1 | 2014, mis en ligne le 31 mai 2014, consulté le 21 février 2015. URL : http://eps.revues.org/5666.

Françoise ZONABEND, « Pourquoi nommer ? », dans Claude LEVI-STRAUSS, *L'identité, séminaire interdisciplinaire 1974-1975*, Paris, Grasset, 1977, 344 p., pp. 257-286.

Françoise ZONABEND, *La mémoire longue : temps et histoire au village*, Paris, Presses universitaires de France, 1980, 314 p.

Françoise ZONABEND, « Le très proche et le pas trop loin. Réflexions sur l'organisation du champ matrimonial des sociétés à structures de parenté complexe », dans *Ethnologie française*, n° 4, 1981, pp. 311-318.

2.1.2 Encadrement des sociétés rurales

Michel ANSELME et Yves RIONCHI, « L'État prédateur : la réforme de l'administration forestière », dans *Recherches* « Tant qu'il y aura des arbres. Pratiques et politiques de nature, 1870-1960 », n° 45, septembre 1981, pp. 237-250.

Mélanie ATRUX-TALLAU, *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)*, doctorat d'histoire sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, université Lumière Lyon 2, 2010 (en ligne).

Jean-Michel BOEHLER, Christine LEBEAU, Bernard VOGLER [dir.], *Les élites régionales : 17e-20e siècles : construction de soi-même et service de l'autre. Actes des journées d'études, Strasbourg, novembre 1998-mars et décembre 1999*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2002, 300 p.

Michel BOULET [dir.], *Les enjeux de la formation des acteurs de l'agriculture 1760-1945. Actes du colloque ENSEAD 19-21 janvier 1999*, Dijon, Educagri éditions, 2000, 525 p.

Philippe BOUTRY, « Commune et paroisse : les conflits religieux dans les campagnes françaises 1830-1930 », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 405 p., pp. 287-313.

Claude-Isabelle BRELOT, « Le notable, un moment historiographique (1966-1990) ? » dans Séminaire Trier (Lutz Raphaël) / Lyon 2 (Jean-Luc Mayaud), 28 juin 2003.

Claude Isabelle BRELOT, « À la ville comme à la campagne, un même acteur social : le grand propriétaire », dans Pierre GUILLAUME [dir.], *Les solidarités. Tome 2 : Du terroir à l'État*, Pessac, Publications de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, 600 p., pp. 393-405.

Claude-Isabelle BRELOT, « Les notables au 19e siècle au prisme des études comparées » dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 2006, 405 p., pp. 99-116.

Serge BRUNET, « Les différenciations sociales dans les sociétés montagnardes à l'époque moderne », dans François MENANT et Jean-Pierre JESSENNE [dir.], *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des 27e journées internationales d'Histoire de l'abbaye de Flaran 9-11 septembre 2005*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2007, 332 p., pp. 53- 75.

Sylvain BRUNIER, *Conseillers et conseillères agricoles en France (1945-1983) : l'amour du progrès au temps de la « révolution silencieuse »*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Anne-Marie Granet-Abisset, Université de Grenoble, 2012, 761 f°+ annexes.

Gérard BUTTOUD, « La domanialisation des gardes forestiers communaux » dans *Revue forestière française*, n° 2, 1986, pp. 172-178.

Bulletin du centre Pierre Léon, « Intermédiaires économiques, sociaux et culturels au village ». *Actes du colloque ruraliste de Lyon, 22 mars 1986*, n° 1-2, 1986, 112 p.

Miguel CABO VILLAVERDE, « Agrarisme et agrariens en Galice : bilan et perspectives de recherche », dans Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19e siècle à nos jours. Actes du 23e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, 462 p., pp. 63-84.

Patrick CHAMPAGNE, « La restructuration de l'espace villageois », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 3, 1975, pp. 43-67.

Martine COCAUD, « Un modèle de solidarité du monde agricole d'après-guerre : le mouvement des CUMA », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural : actes du colloque organisé par l'Université Rennes 2 les 6, 7 et 8 juin 2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 472 p., pp. 147-160.

Suzanne COQUERELLE, « L'armée et la répression dans les campagnes (1848) », dans *L'Armée et la Seconde République. Etudes*, Bibliothèque de la révolution de 1848, tome 18, Paris, Société d'histoire de 1848, 1955, 160 p., pp. 121-159.

Alain CORBIN, « L'histoire de la violence dans les campagnes françaises au 19e siècle », dans *Ethnologie française*, tome 21-3, 1991, pp. 224-236.

Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19e siècle à nos jours. Actes du 23e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, 462 p.

Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD, « Le temps retrouvé de l'agrarisme ? Réflexion critique sur l'historicité et l'actualité d'un paradigme », dans Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19e siècle à nos jours. Actes du 23e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, 462 p. (pp. 7-48).

Gilles DELLA-VEDOVA, « D'un espace l'autre : être Pierre Chabert (1875-1971) », intervention à *Ancrages multiples et positions de pouvoir (19e-21e siècles)*, journées d'études 7-8 mars 2013, Ecole Doctorale ED483 ScSO, l'Université Lyon 2, le Laboratoire d'études rurales, TRIANGLE, le Centre de recherches et d'études anthropologiques et la collaboration de l'ENS Lyon.

Gilles DELLA-VEDOVA, « Le développement touristique de Villard-de-Lans du milieu des années 1920 au début des années 1950 : les notables, clés du " Paradis des enfants " ? », dans François SARRAZIN [dir.], *Les élites agricoles et rurales. Concurrences et complémentarité des projets*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, 433 p., pp. 215-226.

Gilles DELLA-VEDOVA, « Les agents auxiliaires du contrôle spatial des montagnes : les gardes champêtres / forestiers dans le canton de Villard-de-Lans (2e tiers du 19e siècle) », dans *Polices et montagnes (18e-21e siècles). Journées d'études 21-22 mai 2015*, maison des sciences de l'homme-Alpes, Grenoble (Parution à venir).

Frédéric FESQUET, *Un corps quasi-militaire dans l'aménagement du territoire : le corps forestier et le reboisement des montagnes méditerranéennes en France et en Italie aux 19e et 20e siècles*. Thèse de doctorat d'histoire non publiée, Université Paul Valéry Montpellier III, 1997, 992 f°.

Antoine FOLLAIN [dir.], *Les justices locales dans les villes et les villages du 15e au 19e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 408 p.

Fabien GAVEAU, « De la sûreté des campagnes. Police rurale et demandes d'ordre en France dans la première moitié du 19e siècle », dans *Crime, Histoire et Sociétés*, n° 2, 2000, pp. 53-76.

Françoise GERBAUX, *La genèse de la politique de la montagne. Le cas des mesures de politique agricole, 1945-1973*, doctorat de sociologie sous la direction de Lucien Nizard, Université des sciences sociales de Grenoble 2, Institut d'études politiques, 1983, 2 volumes, 417 f°.

Françoise GERBAUX, *La cause des montagnes. De la Société Française d'Economie Alpestre à la Fédération Française d'Economie montagnarde 1913-1993, Revue de géographie alpine*, n° hors-série, 1993, 111 p.

Philippe GRANDCOING, « L'architecture au service de l'agriculture ? Les fermes modèles en pays de métayage et d'élevage. L'exemple du Limousin au 19e siècle », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 1, 2010, pp. 49-79.

GROUPE D'HISTOIRE DES FORETS FRANCAISES, *Jalons pour une histoire des gardes forestiers. Acte du séminaire de recherche de Nancy, 20-21 septembre 1984*, Paris, Institut d'histoire moderne et contemporaine, 1985, 151 p.

Jean HILAIRE, *La science des notaires : une longue histoire*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, 300 p.

Ronald HUBSCHER et Rose-Marie LAGRAVE, « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 48-1, janvier-février 1993, pp. 109-134.

Philippe JARNOUX, « Entre pouvoir et paraître. Pratiques de distinction et d'affirmation dans le monde rural », dans François MENANT et Jean-Pierre JESSENNE [dir.], *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des 27e journées internationales d'Histoire de l'abbaye de Flaran 9-11 septembre 2005*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2007, 332 p., pp. 129- 148.

Alp Yücel KAYA, « Les conciliateurs de l'enquête agricole de 1852 : les juges de paix dans les commissions cantonales de statistiques », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural : actes du colloque organisé par l'Université Rennes 2 les 6, 7 et 8 juin 2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 472 p., pp. 101-112.

Eric KOCHER-MARBŒUF, « L'essor du mouvement coopératif agricole en Charente-Poitou de la crise phylloxérique à la Grande Guerre », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI

[dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural : actes du colloque organisé par l'Université Rennes 2 les 6, 7 et 8 juin 2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 472 p., pp. 147-160.

Lisanne LAGOURGUE, *Les Comices agricoles dans la Drôme du Sud dans la seconde moitié du 19e siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc MAYAUD, Université Lumière-Lyon 2, septembre 1997, 111 f°+ annexes.

Gérard LENCLUD, Elisabeth CLAVERIE et Jean JANIN, « Une ethnographie de la violence est-elle possible ? », dans *Etudes rurales*, n° 95-96, janvier-juin 1984, pp. 9-21.

Aurélien LIGNEREUX, « Comment naissent les rébellions », dans *Revue d'histoire du 19e siècle*, n° 35, 2007, pp. 71-90.

Aurélien LIGNEREUX, « La force morale de la gendarmerie. Autorité et identité professionnelle dans la France du premier 19e siècle », dans *Le mouvement social*, n° 3, 2008, pp. 35-46.

Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 365 p.

Jean-Noël LUC [dir.], *Gendarmeries, État et sociétés au 19e siècle. Actes du colloque de la Sorbonne 10 et 11 mars 2002*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 510 p.

Lisalou MARTONE, *« Le conteur de la modernité agricole ». Vie et œuvre d'Eugène Tisserant, vétérinaire et professeur départemental d'agriculture (1816-1888)*, mémoire de master 1 d'études rurales sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière Lyon 2, 2012, 202 f° + 13 f° d'annexes.

Isabelle MAUZ, « Comment est née la conception française des parcs nationaux ? » dans *Revue de géographie alpine*, n° 90-2, 2002, pp. 33-44.

André MICOUD, « Aux origines des parcs naturels français (1930-1960) : ruralisme, naturalisme et spiritualité », dans *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 20, 2007, pp. 107-127.

Alain MOREAU, *Le notaire dans la société française d'hier à demain*, Paris, Economica, 1999, 191 p.

Pierre MULLER, *Le technocrate et le paysan*, Paris, Les Editons ouvrières, 1984, 173 p.

Politix, « Trajectoires de la notabilité I Pratiques et stratégies », n° 65, et « Trajectoires de la notabilité. II Production et reproduction », n° 67, 2004.

Yves POURCHER, « Parenté et représentation politique en Lozère », dans *Terrain*, n° 4, mars 1985, pp. 27-41.

Yves POURCHER, *Les maîtres de granit : Les notables de Lozère du 18e siècle à nos jours*, Paris, Orban, 1987, 418 p.

Jacques REMY, Hélène BRIVES et Bruno LEMERY [dir.], *Conseiller en agriculture*, Dijon/Paris, Educagri éditions/Institut national de la recherche agronomique éditions, 2006, 271 p.

Gloria SANZ LAFUENTE, « Une relecture des grandes organisations de propriétaires terriens en Europe entre l'entreprise coopérative, la transformation agraire et la politisation des campagnes 1880-1939 », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 2006, 405 p., pp. 117-137.

Marie-Cécile THORAL, « L'action publique dans le domaine de l'agriculture au début du 19e siècle : l'État et l'élevage en Isère du Consulat à la monarchie de Juillet », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n°°16-17, 2005, pp. 51-73.

Philippe VIGIER, « Grégoire Bordillon », dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 99-4, 1992, pp. 431-440.

Marcel VIGREUX, *La société d'agriculture d'Autun (1833-1914)*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 1990, 242 p.

2.1.3 Le politique/la politique

Maurice AGULHON, « La mairie », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire*, tome 1 *La* République, Paris, Gallimard, 1984, 674 p., pp. 167-193.

Maurice AGULHON, Louis GIRARD, Jean-Louis ROBERT et William SERMAN [dir.], *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p.

Maurice AGULHON, « Marianne dévoilée (entretien avec Marc Abelès) », dans *Terrain*, n° 15, octobre 1990, pp. 91-101.

Maurice AGULHON [dir.], *Culture et folklores républicains : actes du colloque « Les marques républicaines dans la culture populaire en France » de Toulouse 10-12 décembre 1992*, Paris, Editions du Comité des Travaux Historiques et scientifiques, 1995, 498 p.

Annie ANTOINE, Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural : actes du colloque organisé à l'Université Rennes 2 les 6, 7 et 8 juin 2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 472 p.

Pierre BARRAL, « Depuis quand les paysans se sentent-ils français ? », dans *Ruralia, revue de l'Association des ruralistes français,* n° 3, 1998, pp. 7-21.

Laurent BRASSART, Jean-Pierre JESSENNE et Nadine VIVIER [dir.], *Clochemerle ou république villageoise ? La conduite municipale des affaires villageoises en Europe du 18e siècle au 20e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, 356 p.

Céline BROGGIO, « Montagne et développement territorial : de l'autodéveloppement au développement durable », dans *L'information géographique*, n° 61-4, 1997, pp. 160-174.

Céline BROGGIO, « La politique de la montagne en France. Représentations, discours et montagnes », dans *Hérodote*, n° 107, 2002, pp. 147-158.

Patrice CARO, Olivier DARD, Jean-Claude DAUMAS [dir.], *La politique d'aménagement du territoire : racines, logiques et résultats. Actes du colloque de Besançon les 4, 5 et 6 octobre 2000*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 360 p.

Isac CHIVA et Marie-Claude PINGAUD, « Pouvoirs et monde rural », dans *Etudes rurales*, n° 63-64, 1976, pp. 5-14.

Pierre COULOMB, Hélène DELORME, Bertrand HERVIEU, Marcel JOLLIVET, Philippe LACOMBE [dir.], *Les Agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, 594 p.

Mattei DOGAN, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, n° 8, 1967, pp. 468-492.

Jacques FAUVET et Henri MENDRAS [dir.], *Les paysans et la politique dans la France contemporaine*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, Armand Colin, 1958, 526 p.

Chloé GABORIAUX, « La petite propriété paysanne en République : les incertitudes du discours républicain », dans *Cahiers Jaurès*, n° 195-196, 2010, pp. 3-20.

Louis GIRARD, Antoine PROST et Rémy GOSSEZ, *Les conseillers généraux en 1870 : étude statistique d'un personnel politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1967, 271 p.

Alain GUILLEMIN, « Aristocrates, propriétaires et diplômés : la lutte pour le pouvoir local dans le département de la Manche 1830-1875 », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 42, 1982, pp. 33-60.

Alain GUILLEMIN, « Pouvoir de représentation et constitution de l'identité locale », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53,1984, pp. 15-18.

Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, 328 p.

Christine GUIONNET, « La politique au village, une révolution silencieuse », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 45-4, 1998, pp. 775-788.

Marcel JOLLIVET et Philippe LACOMBE [dir.], *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1990, 594 p.

Yann LAGADEC, « Le préfet au champs. Comices et politique dans le monde rural (Ille-et-Vilaine 1858-1861) », dans *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 2005, pp. 301-314.

Yann LAGADEC, « Les comices bretons au 19e siècle : associations agricoles ou machines politiques », dans Annie ANTOINE et Julian MISCHI [dir.], *Sociabilité et politique en milieu rural : actes du colloque organisé par l'Université Rennes 2 les 6, 7 et 8 juin 2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 472 p., pp. 137-147.

Jean LE BIHAN, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au 19e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 366 p.

Edouard LYNCH, *Moissons rouges : les socialistes français et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres 1918-1940*, Villeneuve d'Ascq, Editions universitaires du Septentrion, 2002, 484 p.

Sylvain MARESCA, *Les dirigeants paysans*, Paris, Minuit, 1983, 294 p.

Jean-Luc MAYAUD, « Ruralité et politique dans la France du 19e siècle », dans *L'Histoire rurale en France. Actes du colloque de Rennes (6-8 octobre 1994), Histoire et sociétés rurales*, n° 3, 1995, pp. 133-136.

Jean-Luc MAYAUD, « Les pouvoirs locaux : fruitière et conseil municipal en Franche-Comté sous la Troisième République », dans Bruno DUMONS et Gilles POLLET [dir.], *Elites et pouvoirs locaux : la France du sud-est sous la Troisième République. Actes du colloque de Lyon, 21-22 mars 1996*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, 530 p., pp. 305-320.

Jean-François MEDARD, « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique » dans *Revue française de science politique*, n° 26-1, 1976, pp. 103-131.

Gilles PECOUT, « La politisation des paysans au 19e siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 2, 1994, pp. 91-125.

Hubert PERES, « Le village dans la nation française sous la Troisième République. Une configuration cumulative de l'identité », dans Denis-Constant MARTIN [dir.], *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1994, 303 p., pp. 209-228.

Reiner PRASS, « Les réformes au village. La communauté villageoise à l'épreuve du partage des biens communaux en Allemagne », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 1, 2006, pp. 115-131.

Yves TAVERNIER, Michel GERVAIS, Claude SERVOLIN [dir.], *L'univers politique des paysans*, Paris, Armand Colin, 1972, 650 p.

Jean VIGREUX, « Les campagnes françaises et la politique (1830-1914) », dans *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, n° 5, 2006, pp. 54-72.

Charles WRIGHT, « Retour critique sur une catégorie de l'historiographie : les violences contre l'État. Corrèze, 1800-1860 », dans *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 20, 2007, pp. 17-50.

2.1.4 Déplacements, circulations, migrations

Yves BLAYO, « La mobilité dans un village de la Brie vers le milieu du 19e siècle », dans *Population*, n° 3, 1970, pp. 573-605.

Jean-Pierre BOMPARD, Thierry MAGNAC et Gilles POSTEL-VINAY, « Emploi, mobilité et chômage en France au 19e siècle : migrations saisonnières entre industrie et agriculture », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 1, 1990, pp. 56-76.

Fabrice BOUDJAABA, « Mesurer la mobilité sans registre de population en France au 19e siècle : l'apport des registres de successions à l'étude des migrations des ruraux », dans *Cahiers québecois de démographie*, n° 1, 2012, pp. 9-35.

Abel CHATELAIN, « Les migrations quotidiennes du travail dans les régions françaises hors de l'agglomération parisienne », dans *Revue économique*, n° 5, 1963, pp. 659-694.

Alain CORBIN, « Migrations temporaires et sociétés rurale au 19e siècle : le cas du Limousin », dans *Revue historique*, n° 500, 1971, pp. 293-334.

Pierre CORNU, « Pour une archéologie sociale des sentiers migratoires. Retour d'historien sur la question de la mobilité spatiale dans la France rurale du 19e siècle », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 2006, 405 p., pp. 72-93.

Jean-Claude FARCY et Alain FAURE, La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du 19e siècle, *Les cahiers de l'Institut national des études démographiques*, n° 151, Institut national des études démographiques, 2003, 590 p. et un CD-Rom.

Jean-Claude FARCY, « Mobilités et migrations rurales en France de 1830 à 1930 » dans Francis DEMIER, Jean-Claude FARCY, Gloria SANZ LAFUENTE, Nadine VIVIER, Clemens ZIMMERMANN, *Les sociétés rurales (1830-1930)*, Paris, Belin, 2005, 220 p., pp. 124-145.

Antoine FOLLAIN [dir.], *Campagnes en mouvement en France du 16e au19e siècles. Actes du colloque international d'histoire rurale, Dijon, 23 et 24 mars 2007*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2008, 338 p.

Laurence FONTAINE, « Données implicites dans la construction des modèles migratoires alpins à l'époque moderne », dans *Histoire des Alpes*, n° 3, 1998, pp. 25-35.

Laurence FONTAINE, « Montagnes et migrations de travail. Un essai de comparaison globale 15e-20e siècles », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 2, 2005, pp. 26-48.

Anne-Marie GRANET-ABISSET, *La route réinventée. Les migrations des Queyrassins aux 19e et 20e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994, 281 p.

Paul HOHENBERG, « Migrations et fluctuations démographiques dans la France rurale 1836-1901 », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 2, mars-avril 1974, pp. 461-497.

Luigi LORENZETTI, Anne-Lise HEAD-KONIG et Joseph GOY [dir.], *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadiens et suisses 18e-20e siècles. Actes du colloque de Genève 25-27 septembre 2003*, Berne, Peter Lang SA, 2005, 321 p.

Luigi LORENZETTI, Anne-Marie GRANET-ABISSET, « Les migrations de retour. Jalons d'un chapitre méconnu de l'histoire alpine », dans *Histoire des Alpes*, n° 14, 2009, pp. 13-24.

D. MOURALIS, « L'émigration alpine en France », dans *Revue de géographie alpine*, n° 11-1, 1923, pp. 223-240.

Abel POITRINEAU, *Remues d'hommes : essai sur les migrations montagnardes en France aux 17e et 18e siècles*, Paris, Aubier, 1983, 325 p.

Patrice POUJADE, *Le Voisin et le Migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes. 16e-19e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 369 p.

Anne RADEFF, « Loin des centres : consommation et mobilités du 18e au 19e siècles », dans *Revue suisse d'histoire*, n° 49, 1999, pp. 115-125.

Paul-André ROSENTAL, *Les sentiers invisibles : espaces, familles et migrations dans la France du 19e siècle*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1999, 255 p.

Paul A. SILVERSTEIN, « De l'enracinement et du déracinement. Habitus, domesticité et nostalgie structurelle kabyles », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 150, 2003, pp. 27-42.

Travail et migrations dans les Alpes françaises et italiennes. Actes du 7e colloque franco-italien d'histoire alpine, Annecy, 29 et 30 septembre 1981, Grenoble, Université des sciences sociales, 1982, 245 p.

2.2 Les produits de l'espace rural

2.2.1 De l'agriculture en général...

André ALLIX, « La foire de Goncelin », dans *Recueil des travaux de l'institut de géographie alpine*, 1914, pp. 299-334.

Alain CHATRIOT et Marie-Emmanuelle CHESSEL, « L'histoire de la distribution : un chantier inachevé », dans *Histoire, économie et société*, n° 1, 2006, pp. 67-82.

Isac CHIVA, « Les places marchandes et le monde rural », dans *Etudes rurales*, n° 78-79-80, avril-décembre 1980, pp. 78-80.

Fulgence DELLEAUX, « Bilan sur la question de l'évolution agricole de la Suisse romande au 18e siècle. Petits progrès ou changements décisifs ? », dans *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, n° 40, 2010, pp. 40-54.

Maurice GARDEN, « Bouchers et boucheries de Lyon au 18e siècle », dans *Congrès national des sociétés savantes, Strasbourg et Colmar 1967, section Histoire moderne et*

contemporaine, Paris, bibliothèque nationale, 1970, (pp. 47-80) ; repris dans Maurice GARDEN, *Un historien dans la ville*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008, 421 p. (pp. 121-153).

Laurent HERMENT, « Mesurer les performances " céréalières " des petites exploitations du Bassin parisien durant le premier tiers du 19e siècle », dans *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 36, 2011, pp. 97-136.

Dominique MARGAIRAZ, *Foires et marchés dans la France pré-industrielle*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1988, 281 p.

Thierry NADAU, *Itinéraires marchands du goût moderne. Produits alimentaires et modernisation rurale en France et en Allemagne 1870-1940*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2005, 300 p.

Alessandro STANZIANI [dir.], *La qualité des produits en France (18e-20e siècles)*, Paris, Belin, 2003, 345 p.

Jack THOMAS, « Galerie de portrait : personnages de foires et de marchés dans les campagnes toulousaines au 19e siècle », dans *Bulletin du centre Pierre Léon. Actes du colloque du 22 mars 1986*, n° 1-2, 1986, pp. 29-53.

Jack THOMAS, *Le temps des foires. Foires et marchés dans le Midi toulousain de l'Ancien régime à 1914*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1993, 407 p.

2.2.2 ...en passant par la forêt...

Paul ARNOULD, « La forêt, un espace à la périphérie du monde social, dans *Histoire de forêts : la forêt française du 13e au 20e siècle*, Paris, Centre historique des archives nationales, 1997, 158 p., pp. 118-129.

Association des ruralistes français, *Des arbres et des hommes : actes du colloque Forêt et société, Lyon, 1979*, Le Paradou, Actes Sud, 1981, 373 p.

Claude-Isabelle BRELOT, « Pour une histoire des forêts pendant la première moitié du 19e siècle : le procès de la Haute-Joux », dans *Travaux présentés par les membres de la Société d'émulation du Jura*, 1977 et 1978, pp. 181-255.

Jean-Pierre CHABIN [dir.] *La forêt dans tous ses états : de la Préhistoire à nos jours. Actes du 22e colloque de l'Association interuniversitaire de l'Est, Dijon, 16 et 17 novembre 2001*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2005, 409 p.

Andrée CORVOL, *L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt 17e-20e siècle*, Paris, Fayard, 1987, 585 p.

Andrée CORVOL [dir.], *Tempêtes sur la forêt française 16e-20e siècles*, Paris, L'Harmattan, 2005, 216 p.

Pierre FOURCHY, « Un centenaire oublié. Les lois du 28 juillet 1860 et 8 juin 1864 sur le reboisement et le gazonnement des montagnes », dans *Revue de géographie alpine*, n° 1, 1963, pp. 19-41.

Hervé NEMOZ-RAJOT, « Les frais de garderie. Un historique instructif... », dans *Revue forestière française*, n° 2, 1998, pp. 169-179.

Michel NOEL, *L'homme et la forêt en Languedoc-Roussillon. Histoire et économie des espaces boisés*, Perpignan, presses universitaires de Perpignan, 1996, 264 p.

Olivier NOUGAREDE [dir.], *Forêt et société au 19e siècle : la sève de Marianne*, Orléans, Institut national de la recherche agronomique, 1980, 130 p.

Jean-Yves PUYO, « L'aménagement forestier français des temps obscurs à la seconde moitié du 20e siècle », dans *2e Forum national Forêts Privées et Collectivités Locales*, Périgueux, 21-22 octobre 2010 (http://www.forum-forets.com/2010/res/PresPUYO.pdf).

Philippe VIGIER, « Les troubles forestiers du premier 19e siècle français », dans *Revue forestière française*, n° spécial Sociétés et forêts, 1980, pp. 128-135.

Denis WORONOFF, « Histoire des forêts françaises 16e-20e siècles. Résultats de recherches et perspectives », dans *Cahiers du centre de recherche historique*, n° 6, octobre 1990, pp. 25-36.

2.2.3 ...à l'élevage et ses produits...

Maurice AGULHON, « Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au 19e siècle », dans *Romantisme*, n° 31, 1981, pp. 81-109.

Maurice ALLEFRESDE, « Les fabrications fromagères en Haute-Savoie », dans *Revue de géographie alpine*, n° 4, 1952, pp. 625-641.

Annie ANTOINE, « L'élevage en France (17e-18e siècles) », dans *La terre et les paysans. Productions et exploitations agricoles aux 17e et 18e siècles en France et en Angleterre*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 1999, 194 p., pp. 7-60.

Eric BARATAY et Jean-Luc MAYAUD, « Un champ pour l'histoire : l'animal », dans *Cahiers d'histoire*, n° 3-4, 1997, L'animal domestique, pp. 409-442.

Jean BOICHARD, *L'élevage bovin, ses structures et ses produits en Franche-Comté*, Paris, Les Belles Lettres, 1977, 536 p.

Hubert BONIN, *Les coopératives laitières du grand Sud-Ouest 1893-2005. Le mouvement coopérateur et l'économie laitière*, Paris, Editions Plage, 2005, 345 p.

Henri CAVAILLES, *La vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des Gaves, de l'Adour et des Nestes*, Paris, Armand Colin, 1931, 415 p.

André CHOLLEY, *Les Préalpes de Savoie (Genevois, Bauges) et leur avant-pays. Etude de géographie régionale*, Paris, Armand Colin, 1925, 756 p.

Dominique DANTHIEUX et Philippe GRANDCOING, *La Limousine. Histoire d'une race bovine 19e-20e siècles*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2007, 253 p.

Nicolas DELBAERE, « L'État et la formation professionnelle laitière de 1880 à 1914 », dans *Cahiers Jaurès*, n° 195-196, 2010, pp. 81-102.

Claire DELFOSSE, « Les savoir-faire des fromagers suisses de la France de l'Est (1850-1950) », dans *Etudes rurales*, n° 135-136, 1994, pp. 133-144.

Claire DELFOSSE, Dominique JAILLARD et Arlette Schweiz, « Le beurre et l'industrialisation, 19e-début 20e siècle », dans *La légende du beurre*, Paris, Editions du CIDIL, tome 2, 1994, 42 p. (repris dans Claire DELFOSSE, *Géographie rurale, culture et patrimoine*. Habilitation à diriger des recherches, Université de Lille, 2002, 443 f°, ff° 101-138).

Claire DELFOSSE, « Agrarisme et qualité dans l'entre-deux-guerres. La question du lait », dans Pierre CORNU et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19e siècle à nos jours. Actes du 23e colloque de l'Association des ruralistes français*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, 462 p., pp. 155-180.

Claire DELFOSSE, *La France fromagère 1850-1990*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 272 p.

Gilles DELLA-VEDOVA, Philippe HANUS, « Le Mézenc et le Vercors, des montagnes à vaches », dans *Revue drômoise, archéologie, histoire, géographie*, n° 538, décembre 2010, pp. 34-47.

Robert DELORT, *Les animaux ont une histoire*, Paris, Le Seuil, 1984, 391 p.

Ethnozootechnie, « Le concept de race en zootechnie » n° 29, 1981, 72 p.

Ethnozootechnie, « Les bovins. Origine, évolution de l'élevage », n° 32, 1983, 201 p.

Ethnozootechnie, « Evolution des rapports hommes-animaux en milieu rural. Journée d'études, Maisons-Alfort, Val-de-Marne, 17 novembre 1990 », n° 46, 1990, 106 p.

Muriel FAURE, « Un produit agricole " affiné " en objet culturel. Le fromage Beaufort dans les Alpes du Nord », dans *Terrain*, n° 33, septembre 1999, pp. 81-92.

Olivier FAURE, « Le bétail dans la ville au 19e siècle : exclusion ou enfermement », dans *Cahiers d'histoire*, n° 3-4, 1997, pp. 555-573.

Christine FIASSON, *La vache du Mézenc en Haute-Loire : de l'amélioration d'une race bovine à sa « mort politique »*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc MAYAUD, Université Lumière-Lyon 2, septembre 2004, 116 f°

Philippe GRANDCOING, « Comment naît une race ? La race bovine limousine dans la première moitié du 19e siècle », dans *Histoire et Société Rurales*, n° 20, 2003, pp. 121-146.

G. GUEPIN, *L'industrie laitière en Haute-Savoie. Les fruitières*, Annecy, L. Dépollier, 1930, 112 p.

Pierre GUILLAUME, *Histoire sociale du lait*, Paris, Editions Christian, 2003, 233 p.

Roland JUSSIAU, Louis MONTMEAS, Jean-Claude PAROT, *L'élevage en France. 10 000 ans d'histoire*, Dijon, Educagri Editions, 1999, 539 p.

Mathieu KALYNTSCHUK, *Entre agricolisation et pastoralisation. Histoire sociale du développement agricole et de ses acteurs dans le département du Doubs, 19e siècle-première moitié du 20e siècle*. Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière Lyon 2, 2011, 509 f° + annexes.

Stéphane KRONENBERGER, « Des fromagers suisses en Franche-Comté. Compétences, pluriactivité et réseaux (1850-1914) », dans *Histoire et Sociétés rurales*, n° 41, 1er semestre 2014, pp. 55-87.

Jean-Luc MAYAUD, « Quand naquit la France du lait… », dans *Mémoires lactées, blanc, bu, biblique : le lait du monde*, Paris, éditions Autrement /Le Seuil, 1994, n° 143, 222 p., pp. 181-192.

Jean-Marc MORICEAU, « Une question en renouvellement. L'histoire de l'élevage en France », dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 1, janvier-mars 1999, pp. 17-40.

Jacques MULLIEZ, « Pratiques populaires et science bourgeoise : l'élevage des gros bestiaux en France de 1750 à 1850 », dans *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen âge et à l'époque moderne*. *Actes du colloque international de Clermont-*

Ferrand, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'études du Massif Central, 1984, 438 p., pp. 289-301.

Monique PAILLAT [dir.], *Le mangeur et l'animal. Mutations de l'élevage et de la consommation*, Paris, Editions Autrement, collection Mutations, n° 172, 1997, 151 p.

Jean-Marc OLIVIER, « Quand le lait se transforme en or. Une diaspora discrète, les fromagers et vachers fribourgeois en Franche-Comté 19e-20e siècles », dans *Chercher fortune. Diasporas, histoire et société*, n° 9, 2e semestre 2006, pp. 68-79.

Patricia PELLEGRINI, « Les races bovines rustiques et leur domestication », dans *Ethnologie française*, n° 1, 2004, pp. 129-138.

Florian REYNAUD, *L'élevage bovin. De l'agronome au paysan (1700-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 344 p.

Sébastien ROMAGNAN, *L'abondance et ses éleveurs en Haute-Savoie dans la seconde moitié du 19e siècle (1861-1914)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Lyon, Université Lumière Lyon 2, deux volumes, 166 f° et 56 f°.

Pierre SAINT-OLIVE et Roger GUYOT-SIONNEST, *Le ravitaillement en lait d'une grande ville française, étude sur la production, le commerce et la consommation du lait servant à l'alimentation de Lyon*, Lyon, union du Sud-Est des syndicats agricoles, 1926, 132 p.

F. SPINDLER, « Le passage de la sélection traditionnelle à la sélection moderne. Le rôle de quelques grands éleveurs », dans *Ethnozootechnie*, n° 63, 1999, pp. 79-88.

Alessandro STANZIANI [dir.], Normes et marchés : le cas de la viande (18e-20e siècles) », dans *Cahiers d'économie et de sociologie rurale*, n° 74, 2005, pp. 47-138.

François VATIN, *L'industrie du lait. Essai d'histoire économique*, Paris, l'Harmattan, 1990, 223 p.

Bertrand VISSAC, *Les vaches de la République. Saisons et raisons d'un chercheur citoyen*, Paris, Institut national de la recherche agronomique-Editions, 2002, 505 p.

2.2.4 ...sans oublier la pluriactivité

Association des ruralistes français, *La Pluriactivité dans les familles agricoles, colloque de l'Isle-d'Abeau, 1981*, Paris, Association des ruralistes français, 1984, 343 p.

Claude-Isabelle BRELOT, « Typologie des établissements hydrauliques en Franche-Comté : de la ferme-atelier polyvalente à la spécialisation », dans *Terrain*, n° 2, mars 1982, pp. 23-32.

Serge CHASSAGNE, « Campagnes françaises au 19e siècle : quelques réflexions à partir du textile », dans *Revue du Nord*, n° 248, 1981, pp. 35-57.

Serge CHASSAGNE, « Le rôle des marchands-fabricants dans la transition entre proto-industrie et industrie cotonnière dans la France du Nord ouest (1780-1840) », dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 3, 1990, pp. 291-306.

Jérôme CUCARULL, « Le monde rural face aux mutations économiques : l'évolution de l'industrie textile en Ille-et-Vilaine dans la seconde moitié du 19e siècle », dans *Revue historique*, n° 595, 1995, pp. 59-84.

Robert ESTIER, « Productions agricoles et industries rurales : l'exemple du Roannais textile au 19e siècle », dans Paul BAIROCH, et Anne-Marie PIUZ, *Les passages des économies traditionnelles européennes aux sociétés industrielles, 4e rencontre franco-suisse d'histoire économique et sociale, Genève, mai 1982*, Genève, Droz, 1985, 480 p.,pp. 237-256.

François FORRAY, « Un métier féminin perdu : la gantière », dans *La femme dans la société savoyarde. 14e congrès des sociétés savantes, Saint-Jean-de-Maurienne, 5-6 septembre 1993, Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, tomes 27-28, 1992-1993, pp. 183-190.

Maurice GARDEN, « Trame généalogique et trajectoires sociales », dans Jacques DUPAQUIER et DENIS KESSLER [dir.], *La société française au 19e siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992, 529 p., pp. 505-518.

Gilbert GARRIER et Ronald HUBSCHER, *Entre faucilles et marteaux. Pluriactivités et stratégies paysannes*, Lyon, Presses universitaires de Lyon/Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, 242 p.

Pierre JUDET, « Du paysan à l'horloger. Histoire sociale d'un Faucigny pluri-actif (1850-1930) », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 9, 2001, pp. 89-106.

Pierre JUDET, « La pluri-activité : archaïsme ou modernité ? L'exemple de l'arc alpin 19e et première moitié du 20e siècle », dans Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAEL [dir.], *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 2006, 405 p., pp. 21-38.

Jean-Luc MAYAUD, « De la pluri-activité paysanne à une re-définition de la petite exploitation rurale », dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 106-1, 1999, pp. 231-248.

Franklin MENDELS, « Aux origines de la proto-industrialistion », dans *Bulletin du Centre l'histoire économique de la région lyonnaise*, n° 2, 1978, pp. 1-25.

Franklin MENDELS, « La composition du ménage paysan au 19e siècle : une analyse économique du mode de production domestique » dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1978, pp. 780-802.

Franklin MENDELS, « Des industries rurales à la protoindustrialisation : historique d'un changement de perspective », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 5, 1984, pp. 977-1 008.

Jean-Marc OLIVIER, « L'industrialisation rurale douce : un modèle montagnard », dans *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 4, 1999, pp. 11-22.

Yves RINAUDO, « Un travail en plus : les paysans d'un métier à l'autre (vers 1830-vers 1950) », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 2, 1987, pp. 283-302.

3 Le système touristique

Jacques PERRET, *Guide des livres sur la montagne et l'alpinisme*, Grenoble, éditions de Belledonne, 1997, 2 tomes, 597 p. et 573 p.

3.1 Une histoire économique et sociale

Jean-Yves ANDRIEUX et Patrick HARISMENDY, *Initiateurs et entrepreneurs culturels du tourisme (1850-1950)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 302 p.

Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Odile Jacob, 1999, 438 p.

Régis BOULAT, « Les territoires des fabricants alpins français de sport d'hiver (fin 19e-début 21e siècle) », dans *Entreprises et histoire*, n° 74, 2014, pp. 88-103.

Christophe BOUNEAU, « La promotion de l'économie touristique, levier de la politique d'aménagement du territoire en France des années 1950 aux années 1980 », dans *Entreprises et histoire*, n° 47-2, 2007, pp. 93-108.

Marc BOYER, *Histoire de l'invention du tourisme, 16e-19e siècles : origine et développement du tourisme dans le Sud-Est de la France*, La Tour d'Aigue, Editions de l'Aube, 2000, 332 p.

Marc BOYER, *L'invention de la Côte d'Azur : l'hiver dans le midi*, La Tour d'Aigue, Editions de l'Aube, 2002, 378 p.

Carole CARRIBON, « Villes d'eaux, villes de loisirs. L'exemple des stations thermales françaises de la fin du 19e siècle aux années 1930 », dans *Histoire urbaine*, n° 41, 2014, pp. 83-103.

Dominique CIAVALDINI et Gilles NOVARINA, *Les Paysans confrontés au tourisme : à propos d'aménagement en embrunais*, thèse de 3e cycle : étude urbaine, université de Grenoble 2, 1977, 321 f°.

Alain CORBIN [dir.], *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2001, 466 p. (1ère édition 1995).

Anne DALMASSO et Régis BOULAT [dir.], « L'émergence des marchés du sport et du loisir dans l'arc alpin. Pratiques, produits et entreprises (fin 19e-21e siècles) », dans *Revue de géographie alpine*, n° 3, 2012, consulté le 14 mai 2015.

Anne DALMASSO et Régis BOULAT, « Un nouveau tissu industriel né du tourisme alpin : le cas de Rossignol (1907-1970) dans Marc GIGASSE, Cédric HUMAIR, Laurent TISSOT, *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (19e-20e siècles)*, Neuchâtel, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, 2014, 353 p., pp. 59-74.

Gilles DELLA-VEDOVA, « Les étrangers et l'activité hôtelière à Villard-de-Lans durant l'entre-deux-guerres » dans Philippe HANUS et Laure TEULLIERES [dir.], *Vercors des mille chemins. Figures de l'étranger en temps de guerre*, Rochechinard, CPIE-Vercors/un comptoir d'édition, 2013, 319 p., pp. 25-41.

Anne FERON, « Regards parallèles. Regard touristiques et géographie à la fin du 19e siècle », dans *Revue de géographie alpine*, n° 82-3, 1994, pp. 63-79.

Marc GIGASSE, Cédric HUMAIR, Laurent TISSOT, *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (19e-20e siècles)*, Neuchâtel, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, 2014, 353 p.

Jean-Paul GUERIN et Hervé GUMUCHIAN, « Les moniteurs de ski français » dans *Revue de géographie alpine*, n° 64-1, 1976, pp. 5-29.

Julien GUILLOT, « Note sur l'histoire des stations de sport d'hiver », dans *Les carnets de l'Inventaire. Etudes sur la patrimoine culturel Rhône-Alpes & Auvergne*, http://inventaire-rra.hypotheses.org/1368 (consulté le 10 juin 2015).

Steve HAGIMONT, « L'appropriation différenciée d'un mode de développement économique : le cas du tourisme à Bagnères-de-Luchon (1870-1914) », dans *Annales du Midi, revue de la France méridionale*, n° 287, 2014, pp. 275-296.

Olivier HOIBIAN, *Les Alpinistes en France 1870-1950*, Paris, l'Harmattan, 2000, 338 p.

Olivier HOIBIAN et Jacques DEFRANCE, *Deux siècles d'alpinisme européen : origines et mutations des activités de grimpe : actes du colloque international 5 et 6 juin 2000*, université Paris X Nanterre, Paris, L'Harmattan, 2002, 396 p.

Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT [dir.], *Le tourisme suisse et son rayonnement international (19e-20e siècles)*, Lausanne, éditions Antipode, 2010, 222 p.

Marcel JAIL, « Les sociétés sportives d'alpinistes et les refuges de montagne dans les Alpes françaises depuis 1874 », dans *Revue de géographie alpine*, n° 1, 1975, pp. 5-50.

Jacques JOLY, « Le tourisme britannique en Savoie et en Dauphiné », dans *Revue de géographie alpine*, n° 1, 1963, pp. 43-107.

Bertrand LARIQUE, « Les sports d'hiver en France : un développement conflictuel ? Histoire d'une innovation touristique (1890-1940) », dans *Métropolis*, n° 63-64, 2006, pp. 7-19.

Bertrand LARIQUE, *L'économie du tourisme en France des années 1890 à la veille de la Seconde Guerre mondiale, organisation et développement d'un secteur socio-économique*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Christophe Bouneau, Bordeaux III, 2006, 1 284 f°.

Bertrand LARIQUE, « Les débuts et déboires de l'organisation officielle du tourisme en France : l'expérience malheureuse de l'Office nationale du tourisme (1910-1935) » dans *Entreprises et histoire*, n° 47-2, 2007, pp. 73-92.

Dominique LEJEUNE, « Les alpinistes dans la société française (vers 1875-vers 1919). Etude d'un groupe, étude d'une psychologie collective », dans *Revue de géographie alpine*, n° 64-4, 1976, pp. 515-527.

Dominique LEJEUNE, « Histoire sociale et alpinisme en France à la fin du 19e et au début du 20e siècle », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 1, janvier-mars 1978, pp. 111-128.

Dominique LEJEUNE, « Naissance, développement et organisation des sports en montagne dans les Alpes françaises du Nord (fin du 19e siècle-début du 20e siècle) », dans *Actes du 108e congrès national des sociétés savantes (Grenoble 1983)*, Grenoble, Comité des travaux historiques et scientifiques, Grenoble, 1984, 248 p., pp. 161-178.

Dominique LEJEUNE, *Les Alpinistes en France 1875-1919. Etude d'histoire sociale, étude de mentalité*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1988, 271 p.

Jean MIEGE, « La vie touristique en Savoie », dans *Revue de géographie alpine*, n° 21-4, 1933, pp. 749-817.

Jean MIEGE, « La vie touristique en Savoie », dans *Revue de géographie alpine*, n° 22-1, 1934, pp. 5-213.

Yves MORALES, *Une histoire culturelle des sports d'hiver. Le Jura français des origines aux années 1930*, Paris, l'Harmattan, 2007, 396 p.

Jean ORSELLI, « Le Touring-Club : association évergétique, association d'usagers de la route ou association de tourisme », dans http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Temis/0075/Temis-0075750/pour_memoire_no_10-2_Touring_Club.pdf, pp. 86-99.

Jean-Louis PARISIS, Michel PERALDI, « La ligne bleue des Alpilles. Le mouvement excursionniste à Marseille (1870-1914) », *Tant qu'il y aura des arbres, pratiques et politiques de la nature (1870-1960)*, dans *Recherches*, n° 45, septembre 1981, pp. 15-52.

Jacques PERRET, *Le développement touristique local. Les stations de sport d'hiver*, Grenoble, Université Pierre Mendès-France de Grenoble/CEMAGREF éditions, 1994, 338 p.

Myriam PERRIARD-VOLORIO, « Histoire du tourisme dans la vallée du Trient 1860-1945 », dans *Annales valaisannes*, 1996, pp. 105-152.

André RAUCH, *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Paris, Hachette, 1996, 279 p.

Arthur REYMANN, *Evolution de l'alpinisme dans les Alpes françaises*, thèse pour le doctorat d'université, Grenoble, imprimerie de L. Aubert, 1912, 581 p.

Brigitte STUDER, Laurent Tissot [dir.], *Le passé du présent. Mélanges offerts à André Lasserre*, Lausanne, Payot, 1999, 331 p.

Laurent TISSOT, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au 19e siècle*, Lausanne, Editions Payot, 2000, 302 p.

Johan VINCENT, *L'intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 278 p.

Johan VINCENT, « Promoteurs du tourisme, populations locales et discours de l'acceptation : les stations balnéaires de Bretagne et de Vendée (début du 20e siècle) », dans Jean-Yves ANDRIEUX et Patrick HARISMENDY, *Initiateurs et entrepreneurs culturels du tourisme (1850-1950)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 302 p., pp. 141-147.

Johan VINCENT, « La transformation des communes littorales en stations balnéaires : projets et conflits en Bretagne (fin 18e-milieu 20e siècle), dans Marc GIGASSE, Cédric HUMAIR,

Laurent TISSOT, *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (19e-20e siècles)*, Neuchâtel, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, 2014, 353 p., pp. 91-106.

3.2 Une histoire de représentations…

Vincent BERDOULAY, Isabelle DEGREMONT, Danielle LAPLACE-TREYTURE, « Savoir-être-au-lieu et mise en patrimoine de la nature dans les stations thermales des Pyrénées (19e-20e siècles), dans *Géographies et cultures*, n° 73, printemps 2010, pp. 39-62.

Gilles BERTRAND, *Le grand tour revisité : pour une archéologie du tourisme ; le voyage des Français en Italie, milieu 18e-début 19e siècle*, Rome, Ecole française de Rome, 2008, 791 p.

Annie BLETON-RUGET, « ‟ Pays ” et noms de pays : l'invention de la Bresse louhannaise 19e-20e siècles », *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, n° 8, 2001, pp. 37-58.

Marc BOYER, « Les Alpes et le tourisme » dans *Histoire des Alpes*, n° 9, 2004, pp. 19-30.

Philippe BOURDEAU, « Le touriste et son guide : la relation guide-client dans la littérature alpine et la réglementation professionnelle des 19e et 20e siècles », dans *Revue de géographie alpine*, n° 79-4, 1991, pp. 89-104.

Jean-Paul BOZONNET, *Des monts et des mythes. L'imaginaire social de la montagne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1992, 294 p.

Serge BRIFFAUD, « Visions de la montagne et imaginaire politique. L'ascension de 1492 du mont Aiguille et ses traces dans la mémoire collective (1892-1934) », dans *Le monde alpin et rhodanien*, n° 1-2, « La haute montagne, vision et représentations », 1988, pp. 39-60.

Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards 16e-19e siècles*, Toulouse, Sources et travaux d'histoire haut-pyrénéenne publiés par l'association Guillaume Mauran, 1994, 622 p.

Numa BROC, *Les montagnes au siècle des Lumières, perception et représentation*, Paris, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1991, 300 p.

Gilles CHABAUD, Evelyne COHEN, Natacha COQUERY, Jérôme PENEZ [dir.], *Les guides imprimés du 16e au 20e siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, Belin, 2000, 703 p.

Jean-Claude CHAMBOREDON et Annie MEJEAN, « Récits de voyage et perception du territoire : la Provence : 18e siècle-20e siècle », *Territoires*, n° 2, Presses de l'Ecole normale supérieure, 1985, pp. 1-105.

Jean-François CHANET, « Terroirs et pays : mort et transfiguration ? », *XXe siècle. Revue d'histoire*, n° 69, 2001, pp. 61-81.

Evelyne COHEN, Joanne VAJDA et Bernard TOULLIER, « Le patrimoine des guides : lectures de l'espace urbain européen » dans *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 15, 2011 (en ligne).

COLLECTIF, *Le sentiment de la montagne*, catalogue d'exposition. Musées de Grenoble et Turin, 1998, Paris / Grenoble, éditions de la Réunion des musées nationaux / Glénat, 1998, 287 p.

Véronique DAVID, « Marguerite Huré, précurseur de l'abstraction dans le vitrail religieux », dans *In Situ*. *Revue des patrimoines*, n° 3, 2003 (en ligne).

Bernard DEBARBIEUX, « Chamonix vers 1860. Stratégies d'appropriation de la haute montagne », dans *Le monde alpin et rhodanien*, n° 1-2, « La haute montagne, vision et représentations », 1988, pp. 199-204.

Franck DELORME, « Du village-station à la station-village. Un siècle d'urbanisme en montagne », dans *In Situ. Revue des patrimoines* n° 24, 2014 (en ligne).

Claire-Eliane ENGEL, *La littérature alpestre en France et en Angleterre aux 18e et 19e siècles*, Chambéry, Dardel, 1930, 287 p.

Philippe GABORIAU, « Les trois âges du vélo en France », dans *XXe siècle, revue d'histoire*, n° 29, 1991, pp. 17-34.

François GUILLET, *Naissance de la Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750-1850*, Caen, Annales de Normandie/ Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 2000, 591 p.

Lilyane HILAIRE-PEREZ, Anne-Françoise GARCON, *Les chemins de la nouveauté : innover, inventer au regard de l'histoire*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2003, 473 p.

Eric HOBSBAWM, « Inventer des traditions », *Enquête*, n° 2, 1995, pp. 171-189.

Cédric HUMAIR, « Ville, tourisme et transport : la compagnie du chemin de fer Lausanne-Ouchy (1869-1914) », dans *Entreprises et histoire*, n° 47-2, 2007, pp. 11-25.

René JANTZEN, *Montagnes et symboles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1988, 385 p.

Philippe JOUTARD, *L'invention du mont Blanc*, Paris, Gallimard/Julliard, 1986, 217 p.

Philippe JOUTARD, « Redécouverte de la montagne au 18e siècle. Création d'une " mode " », dans COLLECTIF, *Le sentiment de la montagne*, catalogue d'exposition. Musées de Grenoble et Turin, 1998, Paris / Grenoble, éditions de la Réunion des musées nationaux / Glénat, 1998, 287 p., pp. 11-17.

Hélène MORLIER, *Les guides Joanne, genèse des guides bleus*, Paris, Les sentiers débattus, 2007, 640 p.

Daniel NORDMAN, « Les guides-Joanne. Ancêtres des Guides Bleus », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire, 2, La Nation, volume 1*, Paris, Gallimard, 1986, 610 p. (pp. 529-565).

Margaret T. PHYTIAN, *La géographie des Alpes françaises dans les romanciers contemporains*. Thèse pour le doctorat d'université, Faculté des lettres de l'Université de Grenoble, Grenoble, imprimerie Allier, 1938, 169 p.

Anne-Marie THIESSE, *Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, 271 p.

Anne-Marie THIESSE, *Ils apprenaient la France. L'exaltation des régions dans le discours politique*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1997, 130 p.

Laurent TISSOT, « Du touriste au guide de montagne : la question de l'identité alpine (1850-1920) », dans Daniel J. GRANGE [dir.], *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, 504 p., pp. 289-300.

Laurent TISSOT, « Le tourisme : de l'utopie réalisée au cauchemar généralisé ? », dans *Entreprises et histoire*, n° 47-2, 2007, pp. 5-10.

Philippe VEITL, Bernard DEBARBIEUX, « Raoul Blanchard, dire et faire les Alpes », dans *Revue de géographie alpine*, n° 82-3, 1994, pp. 81-94.

Philippe VEITL, « Entre étude scientifique et engagement social. L'Institut de Géographie Alpine de Raoul Blanchard, laboratoire de la Région économique alpine », dans *Revue de géographie alpine*, n° 89-4, 2001, pp. 121-131.

Sylvain VENAYRE [dir.] « Le siècle du Voyage », dans *Sociétés et représentations*, n° 21, 2006, 352 p.

Sylvain VENAYRE, *Panorama du voyage (1780-1920). Mots, figures, pratiques*, Paris, Les Belles lettres, 2012, 651 p.

François WALTER, « La montagne des Suisses : invention et usage d'une représentation paysagère (18e-20e siècle), dans *Etudes rurales*, n° 121-124, 1991, pp. 91-107.

François WALTER, « La montagne alpine : un dispositif esthétique et idéologique à l'échelle de l'Europe », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 2, 2005, pp. 64-87.

François WALTER, *Hiver. Histoire d'une saison*, Payot, 2014, 464 p.

3.3 Une histoire liée à l'hygiène, à la santé et au sport

Patrice BOURDELAIS [dir.], *Les hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques. Actes du colloque de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 18-19 novembre 1999*, Paris, Belin, 2001, 540 p.

Patrice BOURDELAIS et Olivier FAURE [dir.], *Les nouvelles pratiques de santé. Acteurs, objets, logiques sociales, 18e-20e siècles*, Paris, Belin, 2005, 382 p.

Patrick CLASTRES et Paul DIETSCHY, *Sport, culture et société en France du 19e siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2006, 254 p.

Gilles DELLA-VEDOVA, « La peur de la contamination par la tuberculose à Villard-de-Lans » dans Véronique ADAM et Lise REVOL-MARZOUK [études réunies par], *La Contamination. Lieux symboliques et espaces imaginaires*, Paris, Classique Garnier, 2012, 455 p., pp. 173-190.

Stéphane FRIOUX, Patrick FOURNIER et Sophie CHAUVEAU, *Hygiène et santé en Europe de la fin du 18e siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, SEDES, 2011, 279 p.

Stéphane FRIOUX, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement, de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses universitaires de France, 2013, 387 p.

Gérard JORLAND, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au 19e siècle*, Paris, Gallimard, 2010, 361 p.

Florian KISSLANG, « L'implantation des rayons X dans le cadre du tourisme médical vaudois (1896-1920) », dans Cédric HUMAIR et Laurent TISSOT [dir.], *Le tourisme suisse et son rayonnement international (19e-20e siècles)*, Lausanne, éditions Antipode, 2010, 222 p., pp. 153-169.

Dave LÜTHI, « L'influence du bon air sur l'architecture. Une " guérison formelle " ? Apparition du sanatorium alpin en Suisse 1880-1914 », dans *Revue de géographie alpine*, n° 93-1, 2005, pp. 43-52.

Lion MURARD, Patrick ZYLBERMAN, « Experts et notables. Les bureaux municipaux d'hygiène en France (1879-1914) », dans *Genèses*, n° 10, 1993, pp. 53-73.

Claude REICHLER, « Le bon air des Alpes. Entre histoire culturelle et géographie des représentations », dans *Revue de géographie alpine*, n° 93-1, 2005, pp. 9-14.

3.4 Une histoire technique

Jean-Pierre BARDOU, Jean-Jacques CHANARON, Patrick FRIDENSON et James M. LAUX, *La révolution automobile*, Paris, Albin Michel, 1977, 385 p.

Christophe BOUNEAU, « Chemin de fer et développement régional en France de 1852 à 1937 : la contribution de la compagnie du Midi », dans *Histoire, économie et société*, n° 9-1, 1990, pp. 95-112.

Anne DESPLANTES, « Le chemin de fer et l'essor du tourisme de masse en France 1900-1939 », dans *Revue d'histoire du chemin de fer*, n° 9, 1993, pp. 93-102.

Henri-Clermond LOMBARD, *Des climats de montagne considérés au point de vue médical*, Genève, Ramboz et Schuchardt, 1856, 68 p.

Maurice MESSIEZ, « Rail et tourisme en Savoie avant 1914 », dans *Cahiers d'histoire*, n° 2, 1995, pp. 139-153.

Christophe STUDENY, *L'invention de la vitesse : France 18e-20e siècle*, Paris, Gallimard, 1995, 408 p.

Bernard TOULIER, « Les réseaux de la villégiature en France », dans *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 4, 2004 (en ligne).

Bernard TOULIER, « Les colonies de vacances en France, quelle architecture ? », dans *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 9, 2008 (en ligne).

Marie-Suzanne VERGEADE, « Chemin de fer et tourisme : le cas exemplaire de la compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée pendant l'entre-deux-guerres », dans Paul CLAVAL et Maurice WOLKOWITSCH [dir.], *Les transports par fer et leurs clientèles. Actes du 2e colloque de l'AHICF 10 et 11 octobre 1990*, dans *Revue d'histoire du chemin de fer*, n° 3 hors-série, 1992, 320 p., pp. 259-273.

3.5 Une histoire localisée

Elodie ARRIOLA, *Des automobiles et des Hommes : les débuts de l'Automobile Club Dauphinois (1899-1904)*, mémoire de Master 1 sous la direction de Pierre Judet, Grenoble, université Pierre Mendès-France, UFR de sciences humaines, 2008, 111 f°+ annexes.

Raymond BALSEINTE, « Megève ou la transformation d'une agglomération montagnarde par les sports d'hiver », dans *Revue de géographie alpine*, n° 47-2, 1959, pp. 131-224.

Olivier BAYARD, *Club alpin et développement touristique : l'exemple valaisan (1865-1915)*, Genève, université de Genève, 1986, 232 p.

Centre de Recherche et d'Etude sur l'histoire d'Assy, « Les Sanatoriums du plateau d'Assy », dans *Bulletin du CREHA*, n° 3, 1999.

Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, du mythe à l'espace. Un essai de géographie historique. La production du climatisme palois*, n° spécial *Cahiers de l'Université de Pau*, 1988, 1 010 p.

Gérard COLLOMB, *Du bon usage de la montagne : touristes et paysans dans un village alpin de Haute-Maurienne*, Paris, L'Harmattan, 1989, 207 p.

Gilles DELLA-VEDOVA, « Le développement touristique de Villard-de-Lans du milieu des années 1920 au début des années 1950 », dans Marc GIGASSE, Cédric HUMAIR, Laurent TISSOT, *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (19e-20e siècles)*, Neuchâtel, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, 2014, 353 p., pp. 107-121.

Jean-Manuel GROB, *Chambéry. « L'industrie des étrangers », 1839-1939*, Sierre, Monographie SA, 1996, 90 p.

Pierre LESTAS, *Les pionniers des Alpes du Dauphiné*, Grenoble, Arthaud, 1988, 203 p.

Cyriel SOUVY, *Morzine au fil des siècles*, Morzine, Juan Vuarnet, 1978, 143 p.

Philippe VEITL, *L'invention d'une région : les Alpes françaises*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013, 336 p.

Marie WOZNIAK, *L'architecture dans l'aventure des sports d'hiver : stations de Tarentaise 1945-2000*, Chambéry, société savoisienne d'histoire et d'archéologie, fondation pour l'action culturelle internationale en montagne, 2006, 239 p.

4 De l'Isère au canton de Villard-de-Lans (études monographiques et articles dans lesquels s'insère l'espace isérois ou qui en abordent un aspect)

4.1 Les transformations économiques et sociales

Odette ACHARD-LIROT, *Sassenage du milieu du 17e siècle à la Révolution. Etude économique et sociale, aperçu démographique*, TER, Grenoble, université des sciences sociales, 1973, 309 f°.

André ALLIX, « Les foires », dans *La géographie*, tome 39, mai 1923, pp. 522-563.

Gilbert ARMAND, *Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du Nord. Le Passé et le Présent*, Grenoble, imprimerie Allier, 1974, 958 p.

Yves ARMAND, « Le Second Empire et la Troisième République à travers l'exemple de Vif », dans Jean BOUDON et Henri ROUGIER [dir.], *Histoire du Dauphiné. Tome 2 Le Dauphiné contemporain*, Lyon, Horvath, 1992, 384 p., pp. 41-71.

Anne-Marie BALLANSAT, *Les jurisconsultes dauphinois du 19e siècle*, Grenoble, Centre de recherche d'histoire économique, social et institutionnelle, 1985, 128 p.

Raymond BALSEINTE, *Climats montagnards et stations climatiques d'altitude en France. Essai méthodologique et bioclimatologie humaine et pré-médicale. Introduction à un aménagement climatique des montagnes françaises*, Paris, imprimerie Fabre, 1966, 2 volumes, 527 p. + 150 p., tableaux et cartes.

L. BARBILLON, « L'électrification de la région des Alpes françaises », dans *Le Sud-Ouest économique*, 14e année, septembre-octobre 1933, pp. 833-844.

Estelle BARET-BOURGOIN, *La ville industrielle et ses poisons. Les mutations de sensibilités aux nuisances et pollutions industrielles à Grenoble 1810-1914*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005, 427 p.

Joan BARRY-PERROUD, *Le réseau routier des Alpes françaises*, thèse de géographie, Grenoble, faculté des lettres, 1954, 188 f°.

Alain BELMONT, « Quels artisans au village ? L'exemple de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes en 1836 », dans René FAVIER [contributions réunies par], *Terres et hommes*

du Sud-Est sous l'Ancien Régime. Mélanges offerts à Bernard Bonnin, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996, 250 p, (pp. 17-31.

Alain BELMONT, *Des ateliers au village. Les artisans ruraux en Dauphiné sous l'Ancien Régime*, 2 tomes, Grenoble, Pesses universitaires de Grenoble, 1998,198 p. + 309 p.

Anne BERTRAND-CAMITAUD, *Force et lumière, 1899-1945. Etude d'une société de production-distribution d'électricité*, TER, Grenoble, université des sciences sociales, 1986, 194 p., illustrations.

Grégoire BESSON, *La découverte des montagnes du Dauphiné au tournant des Lumières (1760-1820)*, mémoire de Master 1 Sciences humaines et sociales, sous la direction de Gilles Bertrand, Université Pierre Mendés-France, Grenoble 2, 2010-2011, 151 f°.

Raoul BLANCHARD, *Grenoble. Etude de géographie urbaine*, Grenoble, Didier-Richard, 1935, 234 p.

Augustin BLANCHET, *Les Blanchet de Rives*, Rives, 1920, 292 p. + tableaux généalogiques

M. E. BONDAT, « L'industrie gantière. Conférence faite le 6 mars 1918 à la Chambre de commerce de Grenoble » dans *Le Dauphiné au travail. Textes in extenso des conférences pratiques organisées par la Chambre de Commerce de Grenoble et faites dans la Grande Salle des Fêtes de son Hôtel au cours de l'Hiver 1917-1918*, Grenoble, Grands établissements de l'Imprimerie générale, 1919, 396 p., pp. 220-243.

Philippe BOURDEAU, *Une mémoire alpine dauphinoise. Alpinistes et guides, 1875 à 1925*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1988, 136 p.

Pierre BOUTONNET, « Le Dauphiné pendant la guerre de 1914-1918 », dans Jean BOUDON et Henri ROUGIER [dir.], *Histoire du Dauphiné, tome 2, Le Dauphiné contemporain*, Lyon, Editions Horvath, 1992, pp. 105-128.

G. CALLON, *Le mouvement de la population dans le département de l'Isère au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période*, Grenoble, imprimerie Allier père et fils, 1931, 44 p.

Robert CHAGNY, « Histoire économique et sociale, urbaine et pratique de l'obligation devant notaire. Grenoble 1810-1875 », dans *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n° 2, 1974, pp. 45-72 + discussion pp. 73-75.

Céline CHANAS, *Une institution touristique et culturelle régionale. Le syndicat d'initiative de Grenoble et du Dauphiné de 1889 à 1939*, mémoire de l'IEP, université Pierre Mendès-France, 1996, 250 f°.

Charles CHATAIN, *Historique des chemins de fer du Dauphiné*, Vienne, Martin et Ternet, 1929, 91 p.

Sylviane CHAUSSAMY, « Le travail de la laine à Pont-en-Royans aux 17e, 18e et 19e siècles, dans *Evocations*, n° 85-86, janvier-février 1954, p. 1 206-1 209.

Sylviane CHAUSSAMY, *Petite histoire de Pont-en-Royans*, Grenoble, Edition des cahiers de l'Alpe, 1961, 147 p.

Gérald CHINEA, *La condition juridique des terres en Dauphiné au 18e siècle 1700-1789*, Paris/La Haye, Mouton, 1969, 368 p.

Léon COTE, *L'industrie gantière et l'ouvrier gantier à Grenoble*, Paris / Grenoble, Société nouvelle/ Librairie dauphinoise, 1903, 299 p. (avec une préface de Jean Jaurès).

Jean-Guy DAIGLE, *La culture en partage. Grenoble et son élite au milieu du 19e siècle*, Grenoble / Ottawa, Presses universitaires de Grenoble / éditions de l'université d'Ottawa, 1977, 186 p.

Carole DARNAULT, *Rives, la mémoire du papier. Histoire d'une papeterie dauphinoise*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2000, 287 p.

André DOYON, *Xavier Jouvin, inventeur dauphinois et sa famille*, à Paris, chez l'auteur 1973, 92 f°.

René FAVIER, *Les villes du Dauphiné aux 17e et 18e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993, 512 p.

René FAVIER, « Le marché de la viande à Grenoble », dans *Histoire, économie et société*, n° 13-4, 1994, pp. 583-604.

René FAVIER, « Taxation et libéralisme, les transformations du marché de la viande à Grenoble au 18e siècle », dans Anne BLANCHARD, Henri MICHEL et Elie PELAQUIER [dir.], *De l'herbe à la table. La viande dans la France méridionale à l'époque moderne*, Montpellier, université Paul Valery, 1994, 287 p., pp. 147-181.

Yassu FROSSATI, *L'immigration italienne dans le département de l'Isère : étude démographique et socio-économique de 1851 à 1939*, TER, UER d'histoire et histoire des arts, université des sciences sociales de Grenoble, 1975-1976, 181 p., graphiques.

Marie-Cécile GOUY-GILBERT et Jean-François PARENT [dir.], *Atlas du patrimoine industriel de l'Isère. Un état des lieux au début du 21e siècle*, Grenoble, Patrimoine en Isère, 2007, 144 p.

Françoise GRAZIOTTI et Maguy GEOFFROY, *Evolution démographique et structures professionnelles d'une commune de la proche banlieue grenobloise : Fontaine au 19e siècle*, TER, UER d'histoire et histoire des arts, université de Grenoble, 1971, 289 p., cartes et tableaux.

Raymond JOFFRE, *Belledonne, précurseurs et pionniers*, Grenoble, Editions de Belledonne, 2012, 329 p.

Jésus IBARROLA, *Structure sociale et fortune mobilière et immobilière à Grenoble en 1847*, Paris/La Haye, Mouton, 1965, 124 p.

Jésus IBARROLA, *Structure sociale et fortune dans la campagne proche de Grenoble en 1847*, Paris/ La Haye, Mouton, 1966, 153 p.

Jésus IBARROLA, *Structure d'une population active de type traditionnel Grenoble 1848*, Paris/La Haye, Mouton, 1968, 126 p.

Jésus IBARROLA, *Recherches sur la société grenobloise vers le milieu du 19e siècle, à partir des tables de successions et d'absences*, Paris/ La Haye, Mouton, 1971, 280 p.

Joseph JOUANNY, *Les origines de la population dans l'agglomération grenobloise*, Grenoble, imprimerie Allier père et fils/Didier et Richard, 1931, 47 p.

Marcel LEFRANCOIS, « Les étrangers dans la partie montagneuse du département de l'Isère d'après le recensement de 1921 », dans *Revue de géographie alpine*, n° 11-2, 1923, pp. 465-482.

Anne LE ROY, « L'agrotourisme et les dynamiques territoriales dans les Alpes », dans Daniel J. GRANGE [dir.], *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, 504 p., pp. 137-143.

Gaston LETONNELIER, « Les origines de la culture intensive du noyer dans le Bas-Grésivaudan », dans *Revue de géographie alpine*, n° 18-2, 1930, pp. 303-325.

Gaston LETONNELIER, *Notice sur le notariat en Dauphiné*, Grenoble, Allier père et fils, 1930, 100 p.

Pierre MONTAZ, *Les pionniers du téléski*, Meylan, chez l'auteur, 2006, 312 p.

Henri MORSEL « La croissance du revenu agricole dans le département de l'Isère de 1870 à 1940 », dans *Informations régionales*, n° 20, 1976, 4 p.

Henri MORSEL, Jean-François PARENT, *Les industries de la région grenobloise*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1991, 255 p.

MUSEE GRENOBLOIS DES SCIENCES MEDICALES, *Vaincre la tuberculose. Un fléau en Isère au 20e siècle*, Eybens, Musée grenoblois des sciences médicales/CHU Grenoble, 2004, 92 p.

Vasill NANOFF, *L'organisation de la lutte antituberculeuse dans le cadre départemental en France. L'exemple du département de l'Isère*, Lyon, Paquet imprimeur, 1938, 127 p.

André PALLUEL-GUILLIARD, « Les Notables dans les Alpes du Nord sous le Premier Empire », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 17, juillet-septembre 1970, pp. 741-757.

Gilbert PAULIN, *La production laitière du département de l'Isère*, Lyon, Bosc-frères/ M. et L. Riou, 1935, 116 p.

Jacqueline PERRIN, *L'enquête de 1848 sur le travail en Isère*, Grenoble, Centre de recherche d'histoire économique, sociale et institutionnelle, 1985, 251 p.

Jean-Louis PERRIN, Eric ROBERT et Isabelle GUILBERT, *Gant Perrin - Valisère. Histoire d'élégance et d'industrie*, Renage, Dire l'entreprise, 2010, 125 p.

Colette PERRIN-MONTARNAL, *Gantiers de Grenoble*, Grenoble, Editions de Belledonne, 2003, 224 p.

Maurice PFISTER, « Quelques pyramides d'âges en Dauphiné », dans *Revue de géographie alpine*, n° 35-1, 1947, pp. 111-118.

Françoise POUYET et Catherine ROBERT, *La reconversion des ruraux dans la profession hôtelière, état actuel des recherches*, mémoire de 2e cycle présenté à l'Institut d'études politiques de Grenoble, 1964, 93 f°.

Pierre PREAU, « La métamorphose des Alpes par le tourisme », dans Daniel J. GRANGE [dir.], *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, 504 p., pp. 185-189.

Louis REBOUD, « Nouvelles technologies et nouveaux modes d'insertion des économies alpines », dans Daniel J. GRANGE [dir.], *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2002, 504 p., pp. 33-44.

Marius REY, « L'œuvre d'Armand Chabrand », dans *Bulletin de l'académie delphinale*, 1945, tome 13-14, pp. 117-138.

Jean ROBERT, *La densité de population des Alpes françaises d'après le dénombrement de 1911*, Grenoble, imprimerie Allier, 1920, 124 p.

Christophe ROMAIN, *La délinquance forestière en Dauphiné au 18e siècle plus particulièrement dans la maîtrise de Grenoble 1730-1789*, TER sous la direction de Bernard Bonnin, Université des sciences sociales de Grenoble 2, Grenoble, 1990, 135 f°.

Paul-Louis ROUSSET et Jacques DE LEYMARIE, *Mémoires d'en haut : histoire des guides de montagne des Alpes françaises*, Meylan, chez l'auteur, 1995, 365 p.

Charles-Antelme ROUX, « Le cours Berriat (étude géographique) », dans *Recueil des travaux de l'Institut de géographie alpine*, n° 2, 1913, pp. 91-178.

Jean-Marie ROY, *La vie touristique dans le Dauphiné alpestre*, thèse de géographie, Grenoble, faculté des lettres, 1951, 264 f°.

Jean-Marie ROY, « Les grandes étapes de la pénétration touristique dans le Dauphiné alpestre », dans *Revue de géographie alpine*, n° 41-2, 1953, pp. 327-348.

Jean-Marie ROY, « Tourisme et circulation dans le Dauphiné alpestre », dans *Revue de géographie alpine*, n° 41-3, pp. 515-551.

Chantal SPILLEMAECKER, *Profession : guide. Deux siècles de passion montagnarde*, Grenoble, Musée dauphinois, 1988, 80 p.

Chantal SPILLEMAECKER et Louis ANDRE [dir.] *Papetiers des Alpes. Six siècles d'histoire*, Grenoble, musée dauphinois, 2005, 160 p.

Sylvain TURC, *Les élites grenobloises, des Lumières à la monarchie de Juillet : noblesse, notabilités et bourgeoisies, 1760-1848*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, 571 p. (tirée de Sylvain TURC, *Les élites grenobloises de 1760 à 1848. Recherches sur un groupe social en transition*, thèse pour le doctorat d'histoire, université Lyon 2, 1995, 997 f°° + annexes).

Pierre SAINT-OLIVE, « La production et le commerce du lait et des produits laitiers dans Isère », dans *Bulletin de la société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 5e série, tome 13, 1933, pp. 247-250.

Germaine VEYRET-VERNER et Paulette VINCENT, « Etude démographique du haut Dauphiné septentrional », dans *Revue de géographie alpine*, n° 34-3, 1946, pp. 333-354.

Germaine VEYRET-VERNER, *L'industrie des Alpes françaises, étude géographique*, Grenoble/Paris, Arthaud, 1948, 373 p.

Germaine VEYRET, « Les régimes démographiques dans les Alpes françaises, leur évolution », dans *Comité des travaux historiques. Bulletin de la section de géographie tome LXV, 1952. Actes du 77e Congrès des sociétés savantes à Grenoble*, 396 p., pp. 149-158.

Germaine VEYRET-VERNER, « Quelques principes de démographie et d'économie alpine », dans *Revue de géographie alpine*, n° 46-1, 1958, pp. 21-46.

Germaine VEYRET-VERNER, « De deux stations dauphinoises à la notion d'un ensemble touristique des Alpes françaises du Nord », dans *Revue de géographie alpine*, n° 49-2, 1961, pp. 319-327.

Jean VIEILLY, « La production laitière dans le département de l'Isère », dans *Revue de géographie alpine*, n° 23-3, 1935, pp. 613-634.

M. WALCH, « L'industrie hôtelière dans les Alpes françaises. Conférence faite le 2 janvier 1918 à la chambre de Commerce de Grenoble », dans *Le Dauphiné au travail. Textes in extenso des conférences pratiques organisées par la Chambre de Commerce de Grenoble et faites dans la Grande Salle des Fêtes de son Hôtel au cours de l'Hiver 1917-1918*, Grenoble, Grands établissements de l'Imprimerie générale, 1919, 396 p., pp. 133-149.

4.2 Les mutations du rural

André ALLIX, *Un pays de haute-montagne, l'Oisans. Etude géographique*, Paris, librairie Armand Colin, 1928, 916 p.

André ALLIX, « Le déboisement des Alpes », dans *Bulletin de la Société scientifique du Dauphiné*, 1929-1930, pp. 79-164.

André ALLIX, « Anciennes émigrations dauphinoises », dans *Revue de géographie alpine*, n° 20-1, 1932, pp. 119-126.

Philippe ARBOS, *La vie pastorale dans les Alpes françaises. Etude de géographie humaine*, Paris, librairie Armand Colin, 1922, 718 p.

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DES ALPES FRANÇAISES, *Congrès de l'économie alpine*, Grenoble, Tome 1 *Ressources naturelles et humaines*, Tome 2 *Mise en valeur de la région*, imprimerie Allier, 1954, 995 p.

Marie-Thérèse BARET, « L'élevage des bovins et le lait en Bas-Dauphiné », dans *Revue de géographie alpine*, n° 40-3, 1952, pp. 421-455.

Jules BLACHE, *Le massif de la Grande-Chartreuse et du Vercors. Etude géographique*, tome 1 *Géographie physique*, tome 2 *Géographie humaine*, Grenoble, éditions Didier et Richard, 1931, 477 p. + 514 p.

J. BLACHE, C. CARCEL, M. REY, « Le troupeau bovin dans les Alpes du Dauphiné et de Savoie au milieu du 18e siècle » dans *Mélanges géographiques offerts à Raoul Blanchard*, Grenoble, Allier père et fils imprimeurs, 1932, 670 p., pp. 653-665.

Marcel BLANCHARD et Paul CARDILES, *Structures foncières et structures de la population agricole de l'Isère*, mémoire de 2e cycle présenté à l'Institut des Sciences politiques de Grenoble, 1963, 26 p.

Raoul BLANCHARD, *Les Alpes Occidentales, tome premier Les Préalpes françaises du Nord*, Grenoble/Paris, B. Arthaud éditeur, 1938, 335 p.

Raoul BLANCHARD, « Déboisement et reboisement dans les Préalpes françaises du sud », dans *Revue de géographie alpine*, n° 32-3, 1944, pp. 335-388.

Bernard BONNIN, *La terre et les paysans en Dauphiné au 17e siècle (1580-1715)*, thèse d'État, université Lyon 2, 1979, 4 volumes, 1 298 f°.

Bernard BONNIN, « L'élevage dans les hautes terres dauphinoises aux 17e et 18e siècles » dans Abel POITRINEAU [dir.], *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Age et à l'époque moderne, actes du colloque de l'Institut d'études du Massif Central*, Clermont-Ferrand, 1984, 438 p., pp. 263-280.

Denise BRIZARD et Bernard JANIN, « La foire de Beaucroissant en 1972 », dans *Revue de géographie alpine*, n° 62-3, 1974, pp. 403-408.

L. BRETON, « Statistique forestière du département de l'Isère », dans *Grenoble et sa région. Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, juillet-août 1925*, Grenoble, Allier père et fils, 1925, 687 p., pp. 552-591.

Nathalie CARNIS, *Les comices et le développement agricole du nord de l'Isère (1835-1914)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, 1998, 148 f° + annexes.

Ph. CHARLEMAGNE, « Forêts et reboisements », dans VILLE DE GRENOBLE, *Notices sur Grenoble et ses environs*. Publiés à l'occasion du 14e Congrès de l'Association française Pour l'Avancement des Sciences, Grenoble, imprimerie Breynat et Cie, 1885, 545 p., pp. 307-347.

Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, *L'administration des Eaux et Forêts dans le département de l'Isère au 19e siècle*, Grenoble, Centre de recherche d'histoire économique, sociale et institutionnelle, 1983, 217 p.

Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, *Les Dauphinois et leurs forêts aux 18e et 19e siècles*, Grenoble, Université Pierre Mendès-France/Centre de recherche d'histoire économique, sociale et institutionnelle, 1991, 199 p.

Claire CHOGNARD, *Le syndicalisme agricole dans l'Isère jusqu'en 1914*, DES, 1961, 111 p.

Bernard DEBARBIEUX, « La nomination des espaces géographiques dans les Alpes entre 1880 et 1930 », dans Paul CLAVAL [dir.], *Autour de Vidal de la Blache : la formation de l'école française de géographie*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1993, 159 p., pp. 109-122.

Joseph GARAVEL, *Les paysans de Morette. Un siècle de vie rurale dans une commune du Dauphiné*, Paris, Armand Colin, 1948, 123 p.

Jacqueline JACOUPY, *La transhumance*, Paris, Stock, 1933, 139 p.

Raymond A. JONAS, Industry and Politics in rural France, peasants of the Isère 1870-1914, Londres, Cornell university press, 1994, 219 p.

Colette JOURDAIN-ANNEQUIN et Jean-Claude DUCLOS, *Aux origines de la transhumance. Les Alpes et la vie pastorale d'hier à aujourd'hui*, Paris, A et J. Picard, 2006, 315 p.

René JULLIAN, « La foire de Beaucroissant », dans *Revue de géographie alpine*, n° 14-3, 1926, pp. 601-616.

Félix LENOBLE, « La légende du déboisement des Alpes », dans *Revue de Géographie alpine*, n° 11-1, 1923, pp. 5-116.

Gérard MARTIN, *Agriculture de montagne et effets du tourisme, une étude test : Auris-en-Oisans*, mémoire de 2e cycle, présenté à l'Institut d'études politiques de Grenoble, 1964, 98 f°.

Jean MIEGE, « La mécanisation de l'agriculture alpestre », dans *Actes du 77e Congrès des sociétés savantes*, tome LXV, Grenoble, 1952, 396 p, pp. 107-117.

Jean MIEGE, *La vie rurale du sillon alpin. Etude géographique*, Paris, Editions M.-Th. Génin, 1961, 678 p.

Madame Jean PERROT, « La jeunesse rurale dans le département de l'Isère », dans *Revue de géographie alpine*, n° 44-1, 1956, pp. 57-97.

Jean ROBERT, *L'habitat temporaire dans les montagnes pastorales des Alpes françaises du nord. Etude de géographie humaine*, Thèse complémentaire de lettres, Grenoble, 1939, Grenoble, imprimerie Allier, 1939, 110 p.

Charles TALON, *Histoire de la vie rurale en Bas-Dauphiné*, Lyon, Elie Bellier, 1981, 377 p.

Jean-Pierre THOUEZ, *Le marché du lait et des produits laitiers dans le département de l'Isère,* mémoire de 2e cycle, IEP de Grenoble, 1967, 99 f° + annexes.

Germaine VEYRET, « Un problème de géographie sociale montagnarde. L'ouvrier-paysan dans les Alpes françaises », dans *Mélanges géographiques offerts au doyen Ernest Bénévent*, Gap, 1954, pp. 183-194 réédité dans Germaine Veyret « Les hommes et les Alpes. Recherches géographiques », Grenoble, *Revue de géographie alpine*, numéro spécial, imprimerie Allier, 1975, pp. 83-91.

Elodie VEYRIER, *La mémoire des artisans et ouvriers du bois dans le Royans. Eléments de valorisation d'un patrimoine artisanal et industriel du Vercors*, mémoire de Master 2 professionnel Etudes rurales, patrimoine rural et valorisation culturelle, sous la direction de François Portet, Lyon 2-Louis Lumière, 2008, 2 volumes, 160 f° et annexes 94 f°.

Jean VIEILLY, « Le Saint-Marcellin, fromage de chèvres », dans *Revue de géographie alpine*, n° 27-4, 1939, pp. 891-897.

4.3 Les configurations politiques

Pierre BARRAL, « Les forces politiques sous le Second Empire dans le département de l'Isère », dans *Comité des travaux historiques. Section d'histoire moderne. Actes du 77e congrès des sociétés savantes*, Paris, imprimerie nationale, 1952, 603 p., pp. 159-174.

François BOULET, *Les Alpes françaises 1940-1944 : des montagne-refuges aux montagnes-maquis*, Bordeaux, les presses franciliennes, 2008, 511 p.

Jean-Luc BOUVILLE, « Les conseillers généraux de l'Isère au 19e siècle (1830-1870) », dans Gérard CHIANEA, Robert CHAGNY et Jean-William DEREYMEZ [dir.], *Le département, hier, aujourd'hui, demain : de la province à la région, de la centralisation à la décentralisation. Colloque des 24-26 septembre 1991*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994, 575 p., pp. 495-500.

Françoise BRUN-JANSEM, *Le Conseil de préfecture de l'Isère An VIII-1926*, Grenoble, Centre de recherche d'histoire économique, sociale et institutionnelle, 1981, 370 p.

Pierre CHEVALLIER et Marie-José COUAILHAC, [texte recueilli, présenté et annoté par], *Rapports sur la situation morale et politique du ressort de Grenoble : 9 janvier 1850-10 septembre 1852, procureur général Massot*. Grenoble, Edition du Centre de recherche d'histoire économique, sociale et institutionnelle, 1979, 304 p.

Pierre CUSIN, *Le radicalisme dans l'Isère de 1893 à 1906*, TER, UER d'histoire et histoire des arts, université des sciences sociales de Grenoble, 1978, 256 p., graphiques.

Edmond ESMONIN, BLET, VIGIER [*et al.*], *La révolution de 1848 dans le département de l'Isère*, Grenoble, imprimerie Allier, 1949, 534 p.

Bernard JACQUIER, *Le légitimisme dauphinois 1830-1870*, Grenoble, Centre de recherche d'histoire économique, sociale et institutionnelle, 1976, 275 p.

Christiane MARIE, *L'évolution du comportement politique dans une ville en expansion, Grenoble, 1871-1965*, Paris, Armand Colin, 1966, 228 p.

Lucie PAQUY, *Santé publique et pouvoirs locaux. Le département de l'Isère et la loi du 15 février 1902*, thèse pour le doctorat d'histoire sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon 2, 2001, 2 volumes, 733 f° (en ligne).

Jérémy PIGNARD, *Des mémoires inégales ? Usages, enjeux et représentations collectives de la mort au combat de 1914 à 2014*, sous la direction d'Anne-Marie Granet-Abisset, université Pierre Mendés-France, Grenoble (en cours).

Lucien TARTAIX, *Les luttes électorales dans l'arrondissement de Grenoble, 1870-1889*, DES, 1949, 116 f°., tableaux et graphiques.

Marie-Cécile THORAL, *L'émergence du pouvoir local. Le département de l'Isère face à la centralisation (1800-1837),* Rennes/Grenoble, Presses universitaires de Rennes/Presses universitaires de Grenoble, 2010, 381 p.

Jacqueline VEYRON, *Le conventionnel André Réal*, diplôme d'études supérieures d'histoire contemporaine, université de Grenoble, 1962, 122 f°.

4.4 Du « Vercors » en général à Villard-de-Lans en particulier

4.4.1 Etudes générales

Jeannie BAUVOIS [dir.]. *Un siècle…un hiver. Les traditions rurales de quelques familles du pays des quatre montagnes à travers le témoignage oral*, Grenoble, commune de Villard-de-Lans/Parc régional du Vercors, club d'Histoire du lycée Jean Prévost, 1982, 328 p.

Pierre BOLLE [dir.], *Grenoble et le Vercors : de la Résistance à la Libération 1940-1944. Actes du colloque tenue à l'Institut d'études politiques de Grenoble, 21-22 novembre 1975*,

Lyon, la Manufacture, 1985, 338 p. (réédition Grenoble, Presses universitaires de Grenoble 2003, 271 p.).

Francis CAMOIN, *Villard-de-Lans, son histoire, son site*, Grenoble, Roissard, 1955, 171 p.

Denis CHEVALLIER [dir.], *Le temps des villardes, une race bovine des montagnes*, Lyon, Parc naturel du Vercors / La Manufacture, 1986, 86 p.

Maguy DUPONT, *Le guide du Vercors*, Lyon, La Manufacture, 1986, 324 p.

Françoise et Charles GARDELLE, *Le Vercors autrefois*, Montmélian, la fontaine de Siloé, 2007, 287 p.

Philippe HANUS et Dominique PAREIN [dir.], *Regards croisés sur l'agriculture en Vercors. Hier, aujourd'hui, demain*, Lans-en-Vercors, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement / Parc naturel régional du Vercors, collection chroniques et études, 2003, 320 p.

Martine et Roberto NEUMILLER, *Le livre du Vercors*, Grenoble, Editions Glénat, 1983, 179 p.

Jean NOARO, *Découverte du Vercors*, Grenoble, Editions Didier Richard, 1979, 182 p.

4.4.2 Etudes particulières

ANONYME, « La Forêt du Vercors et sa mise en valeur », dans *Courier du parc naturel régional du Vercors*, n° 25, 1979, pp. 3-16.

ANONYME, « La Révolution Française à Villard de Lans. Délibérations des Communautés et des Conseils Municipaux (Archives de Villard de Lans) », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 2, 1995, pp. 35-59.

Elisabeth AUGUSTE, « Fêtes religieuses et croyances populaires dans le Vercors », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 173-186.

Christine BACCON, *Le climatisme dans le Vercors, objet de patrimoine*, mémoire de maîtrise d'ethnologie sous la direction de François Portet, université Lumière-Lyon 2, 2003, 107 f° + annexes.

Remi BALDACCI, Naîle HIDAYETOGLU, Jocelyne SABATIER, *Vivre sur moins de 20 hectares sur le plateau du Vercors*, Grenoble, mémoire de maîtrise, Institut national d'études rurales montagnardes/CEMAGREF, 1982, 62 f°.

Marie-Florence BENNES, « Eloi Coynel, maréchal-ferrant et photographe », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 7, 2008, pp. 66-74.

Sylvain BILLET et Vincent TESSIER, *Les activités humaines sur les Hauts Plateaux du Vercors aux 17e et 18e siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Belmont, Grenoble 2, septembre 2001, 273 f° et 41 f°.

Alain BLAISE, « Une grande entreprise au 17e siècle : la Fabrique Royale de canons de Saint-Gervais », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 5, 2003, pp. 81-103.

Alain BLAISE, Noëllie ORTEGA, Damien SILVESTRE-POTTIN, « La Bourne, au fil de l'eau, au cours des âges. I Le temps des moulins » dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les Cahiers du Peuil*, n° 6, 2006, pp. 37-67.

Gaëlle BONNAUD, *Les débuts du tourisme à Villard-de-Lans : du « lieu de passage » à la station climatique (seconde moitié du 19e siècle-1939)*, mémoire de Master 1, sous la direction d'Anne-Marie Granet-Abisset, Grenoble 2, 2007, 233 f°.

François BONNET et Georgette MURE-RAVAUD, « Pierre Chabert (1875/1971), maire de Lans et Conseiller général », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 6, 2006, pp. 149-155 + p. 237.

Pierre BONNET, *Rapport de stage sur la commune de Villard-de-Lans*, Institut national d'administration, mémoire dactylographié, 1945, np.

Philippe BOUCHARDEAU, « Les émigrations drômoises en Algérie au milieu du 19e siècle », dans *Revue drômoise archéologie, histoire, géographie*, n° 503, mars 2002, pp. 1-94.

Albert BOUCHIER, Jean-Marc GUILLERMET, *Le tramway Grenoble Villard-de-Lans*, Grenoble, autoédition, 2000, 120 p.

Sylvain BRUNIER, « " Il ne s'agit pas de reconstruire mais d'édifier ". Servitudes et grandeurs de la politiques de reconstitution agricole dans le massif du Vercors après 1945 », dans *Histoire et mesure*, n° 1, 2013, pp. 217-250.

Romain BUCLON, « La naissance d'une station de ski. Villard-de-Lans et la SEVL (1896-1968) », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 7, 2008, pp. 211-214.

CAISSE CENTRALE DE CREDIT HOTELIER, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL, *Etude générale sur les stations de sport d'hiver. 21, Villard-de-Lans*, sl, caisse centrale de crédit, 1962-1966, 38 p. + cartes et graphiques.

Marcelle CHAGNY, « Les Ecoles d'Autrans au 19e siècle », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 3, 1997, pp. 92-97.

Marcelle CHAGNY, « Les "notables" maires d'Autrans à la fin du 19e siècle » dans *Jadis au pays des Quatre montagnes*. *Les cahiers du Peuil*, n° 3, 1997, 150 p., pp. 99-103.

Sylviane CHAUSSAMY, « Le transport des sapins du Vercors par charroi et flottage », dans *Evocations*, mars-avril 1954, pp. 1 240-1 242.

Pierre CHEVALLIER, « Utilisation et défense de la forêt dans le Vercors central au 19e siècle », dans *Le monde alpin et rhodanien*, n° 1, 1991, pp. 11-41.

Jean-Luc CHOLLOU, *Le canton de Villard de Lans au 19e siècle. Etude politique et sociale*, mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Vigier, TER, Université de Paris, 1974, 1 volume, 130 f° + cartes + tableaux.

Olivier COGNE et Jacques LOISEAU [coordonné par], *Vercors 40/44*, Grenoble, Patrimoine en Isère / Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère – Maison des Droits de l'Homme, 2014, 133 p.

COLLECTIF, « Etude de la coopérative des Jarrands », dans *Courrier du Parc naturel régional du Vercors*, n° 6, 1976, pp. 8-13.

COLLECTIF, *État des lieux du patrimoine du canton de Villard-de-Lans : Autrans*, Grenoble, Conservation du patrimoine de l'Isère / Musée dauphinois, 2001, 62 p.

COLLECTIF, *État des lieux du patrimoine du canton de Villard-de-Lans : Corrençon*, Grenoble, Conservation du patrimoine de l'Isère / Musée dauphinois, 2001, 11 p.

COLLECTIF, *État des lieux du patrimoine du canton de Villard-de-Lans : Méaudre*, Grenoble, Conservation du patrimoine de l'Isère / Musée dauphinois, 2001, 39 p.

Jean DAVID, Louis FRESCHI, Hervé GUMUCHIAN [dir.], *Villard-de-Lans 1977*, Grenoble, Institut de géographie alpine, 1977, 327 p.

Jean DAVID, Louis FRESCHI, Hervé GUMUCHIAN, *Entre la rurbanisation et le développement touristique, Saint-Nizier-du-Moucherotte*, Grenoble, Institut de géographie alpine, 1980, 103 p.

Josette DEBROUX, *Les « classes moyennes » et le « choix » résidentiel périurbain*, Parc naturel régional du Vercors, 2010.

Josette DEBROUX et Monique VINCENT-DALUD, *Observatoire des habitants du Parc du Vercors. Changements démographiques et transformations spatiales. Approche statistique de 1968 à 2008*, Parc naturel régional du Vercors, Université Lumière Lyon 2, 50 p.

Gilles DELLA-VEDOVA, *Les comices et le développement agricole dans le département de l'Isère aux 19e et 20e siècles*, mémoire de DEA-Recherche en études rurales, parcours histoire,

sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, septembre 2005, 3 volumes, 395 f° + annexes.

Gilles DELLA-VEDOVA, « Les syndicats de drainage de Méaudre au début du 20e siècle », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 7, 2008, pp. 190-201.

Gilles DELLA-VEDOVA, « Faire son beurre chez les Girard-Blanc. L'orientation laitière d'une entreprise familiale (Villard-de-Lans 19e-20e siècles) », dans *La Pierre et l'Ecrit. Revue d'histoire et du patrimoine du Dauphiné*, n° 22, 2011, pp. 163-180.

Gilles DELLA-VEDOVA, « D'un paysage à l'autre : propositions pour une interprétation de l'évolution des paysages et des terroirs à Villard-de-Lans (Isère) du milieu du 19e au milieu du 20e siècle », dans *Paysages et Terroirs. Enjeux territoriaux, jeux d'acteurs et interdisciplinarité, colloque international 14-16 mai 2013*, dans le cadre du programme ANR SYSTERRA, PATERMED « Paysages et Terroirs méditerranéens », maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-en-Provence).

Jean-Claude DUCLOS [dir.], *Gresse-en-Vercors : une communauté de montagne à la recherche de son développement*, Lyon, La Manufacture, 1986, 133 p.

Jean-Claude DUCLOS, « Images, mémoires et connaissance : à propos d'une collecte en Vercors », dans *Revue de géographie alpine*, n° 78-4, 1990, pp. 100-109.

Jean-Claude DUCLOS [catalogue établi par], *Le Vercors, pays, paysans, paysages*, Editions Glénat, 1990, 142 p.

Robert FANJAS-CLARET, *L'élevage bovin dans le Vercors : la race du Villard-de-Lans*, thèse pour le doctorat de vétérinaire, école nationale vétérinaire de Lyon, 1976, 80 p.

Robert FANJAS-CLARET, « La race de Villard-de-Lans : apogée, déclin et renouveau d'une race bovine locale », dans *Premier colloque d'ethnosciences*, Paris, 23-26 novembre 1976, tiré à part, 22 p.

Pierre-Louis FILLET, *Pour une approche micro-historique des élites des sociétés de montagne. Les familles Julien et Guillon de Saint-Julien-en-Vercors de la fin du 16e siècle au début du 20e siècle*, mémoire pour la maîtrise d'histoire sous la direction de René Favier, Université Pierre Mendés-France, UFR de sciences humaines, 2003, 190 f° + 56 f°.

Valérie FOUVEZ, *La race bovine de Villard-de-Lans _ Evolution historique*, thèse pour le doctorat de l'école vétérinaire, Ecole nationale vétérinaire, Maison-Alfort, 2008, 120 f°.

Gérard FRANCONIE et J. GUNTZBURGER, « Le Vercors et son architecture traditionnelle », dans *Monuments historiques Rhône-Alpes*, n° 116, septembre-octobre 1981, pp. 57-60.

Raymond GANIVET, *La vie économique d'une commune de moyenne montagne, Autrans 1 050 m/d'altitude*, Grenoble, Institut d'enseignement commercial, 1948, 105 p.+ plans.

Charles GARDELLE, *Alpages : terres de l'été. II, Dauphiné*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2000, 320 p.

Christophe GAUCHON, *Tourisme et loisirs liés au monde souterrain. L'exemple du Vercors*, mémoire de maîtrise sous la direction de J. Herbin, Institut de géographie alpine / Grenoble 1, 1987, 119 f° + 11 f° d'annexe.

D. GLENAT, « La vie dans les Coulmes (massif du Vercors) », dans *Revue de géographie alpine*, n° 9-1, 1921, p. 135-158.

Louis GLENAT, *Le patois de Rencurel*, slnd, 79 p.

Florian GONZALEZ, *Renouveau du climatisme et tourisme durable : exemple d'une station de moyenne montagne du Vercors, Villard-de-Lans*, mémoire de maîtrise de géographie, Grenoble 1 Institut de géographie alpine, 2002, 106 f°.

Docteur GRUNWALD, « Une belle réalisation du conseil général de l'Isère. Le Préventorium d'Autrans » dans *Renaissance sociale*, novembre 1947, pp. 8-9.

Paul GUILLOT, « Mutation de l'élevage bovin aux Quatre montagnes après la Libération », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 130-134.

Philippe GUIRIMAND et Patrice BOUILLIN, *Le chemin de fer de Grenoble à Villard-de-Lans*, Presses et éditions ferroviaires, 2000, 240 p.

Hervé GUMUCHIAN, « A propos de la fréquentation touristique hivernale d'une station préalpine : Villard-de-Lans », dans *Revue de géographie alpine*, n° 66-1, 1978, pp. 5-14.

Philippe HANUS, « *Je suis né charbonnier dans le Vercors* » *: petite histoire des hommes dans la forêt*, Lans, Maison du Parc, 2000, 208 p.

Philippe HANUS, « Le bleu du Vercors, un fromage en héritage », *dans La Fayolle. Revue d'information naturaliste et culturelle du Parc naturel régional du Vercors*, n° 4, 2002, pp. 10-16.

Philippe HANUS, Robert ROCHAS, Paul GUILLOT, Aimé RAVIX, « Une économie laitière et fromagère » dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2002, pp. 135-152.

Philippe HANUS, « A travers la montagne. Histoire de migrants, entre l'Italie et le massif du Vercors (18e-20e siècles) », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 6, 2006, pp. 179-197.

Philippe HANUS, « Les grands chantiers de bûcherons du 20e siècle au service de l'industrie papetière », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 6, 2006, pp. 199-208.

Philippe HANUS, *L'appel des Coulmes. Histoire d'une forêt du Vercors*, Grenoble, Conservation du patrimoine de l'Isère-Musée dauphinois/ Dauphiné libéré, 2007, 152 p.

Philippe HANUS et Laure TEULLIERES [dir.], *Vercors des mille chemins. Figures de l'étranger en temps de guerre*, Rochechinard, CPIE-Vercors/un comptoir d'édition, 2013, 319 p.

Georges HUARD, « L'expérience au service de l'avenir », dans *Economie et prospective de la montagne*, n° 36, 1974, pp. 9-17.

INSEE Rhône-Alpes, *Vercors, un développement à deux vitesses*, chef de projet François Lebrun, chargée d'études Maud Coudène, juillet 2011, 79 p. (en ligne).

Laurent JACQUELIN, *L'organisation sociale du Vercors nord de l'époque féodale à la fin de l'Ancien régime*, Diplôme d'étude approfondi, Grenoble, 1985, 106 f°.

Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil, n° 1, 1994, 98 p., n° 2, 1995, 130 p., n° 3, 1997, 150 p., n° 4, 2000, 216 p., n° 5, 2003, 294 p., n° 6, 2006, 240 p., n° 7, 2008, 232 p.

Aude JONQUIERES et Marion VIVIER, *Patrimoine rural et climatisme, rapport de l'inventaire du canton de Villard-de-Lans (Isère)*, Grenoble, Conservation du patrimoine en Isère, 2002, 111 f°.

Georges JORRE, « L'établissement des routes dans le massif du Vercors », dans *Revue de géographie alpine*, n° 9-2, 1921, pp. 229-284.

Nicole et Patrice KURZEJA, *Le Villard-de-Lans et son canton par la carte postale 1898-1930*, slnd.

Nicole LAROQUE, *Contribution à la définition du climatisme, observations médicales, climatologiques et documentations administratives concernant la station de Villard-de-Lans*, thèse présentée à la faculté mixte de médecine et de pharmacie, soutenue le 28 juin 1966.

Robert LOMBARD, *La forêt communale de Villard-de-Lans : son évolution au cours du 20e siècle, son adaptation aux besoins des hommes*, mémoire d'examen professionnel au grade de chef technicien forestier, sd, 48 f° + annexes.

Robert LOMBARD, « Affouage, fournillot, pâturage : Des produits forestiers pour les habitants de la commune », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 153-155.

Robert LOMBARD, « Connaître et comprendre la forêt aux Quatre montagnes », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 156-159.

Robert LOMBARD, « Jadis, la forêt de Méaudre », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 160-164.

Hélène MACHILLIOT, *L'évolution du hameau des Jailleux (commune de Lans-en-Vercors) du début du 19e siècle à la fin du 20e siècle d'après les documents cadastraux*, septembre 2001, 42 p.

Stéphanie MALLEIN, *Trois siècles d'histoire familiale au pays des Quatre-Montagnes : les Rochas de la Tour (1628-1894)*, TER, Grenoble 2, sciences humaines, 1996, 102 f° et 43 f°.

Patrick MAZELIER, « Chansons traditionnelles en Vercors », dans *La Fayolle. Revue d'information naturaliste et culturelle du Parc naturel régional du Vercors*, n° 4, 2002, pp. 4-9.

Audrey MENNUNI, *Les scieries du Vercors isérois au 19e siècle*, maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Pierre Judet, UFR Sciences humaines, Université Pierre Mendés-France, juin 2002, 108 f° + annexes.

R. MICHELIN, *Attitudes politiques dans les cantons de Villard-de-Lans et Pont-en-Royans 1928-1968*, mémoire de 2e cycle présenté à L'institut d'études politiques de Grenoble, sd, 87 f°.

André MILAND, « Notes d'histoire sur la paroisse d'Autrans. Communication du mercredi 22 février 1961 », dans *Procès-verbaux mensuels de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'archéologie*, n° 296, 297, 298, janvier-mars 1961, pp. 37-48.

Michel MOREL, « Méaudre de 1836 à 1936 » dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 56-59.

D. MOURRAL, « Les forêts du canton de Villard-de-Lans (massif du Vercors) », dans *Revue de géographie alpine*, n° 15-1, 1927, pp. 133-143.

Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « Le calvaire des familles autranaises parties en Algérie en 1851 », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 3, 1997, pp. 80-91.

Georgette MURE-RAVAUD et Marianne SALON, « La grande aventure algérienne » dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, 2000, n° 4, pp. 79-80.

Georgette MURE-RAVAUD, Marianne SALON, « Louis Célestin Mure-Ravaud, curé et botaniste. La botanique comme contemplation des merveilles de la Création », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 5, 2003, pp. 240-244.

Peter NASH, « Le massif du Vercors en 1945. Etude sur les dévastations causées par l'armée allemande dans une région alpine de la France et de leurs effets sur les traits géographiques », dans *Revue de géographie alpine*, n° 34-1, 1946, pp. 87-100.

Jules OFFNER, « Les étages de la végétation du massif du Vercors », dans *Revue de géographie alpine*, n° 8-1, 1920, pp. 125-140.

Noëllie ORTEGA, *Moulins et meuniers dans les Quatre Montagnes*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction d'Alain Belmont, Grenoble, université Pierre Mendès-France, 2004, 206 f° + 44 f°.

Marianne PALISSE et Fernande GAILLARD, « Agricultrices au pays des Quatre montagnes », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 111-120.

Stéphane PAQUE, *Eleveurs et élevage bovin au pays des Quatre Montagnes (Isère) de 1893 à 1914*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière Lyon 2, 1998, 2 volumes, 250 f° + 42 f°.

PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS, *Un siècle de routes en Vercors*, Lans-en-Vercors/Editions du parc naturel régional du Vercors, 1995, 112 p.

PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS, *Relance de la race bovine du Villard-de-Lans*, programme 1997, 8 p.

Xavier PELISSIER, *Etude agricole du canton de Villard-de-Lans*, Thèse agricole soutenue en 1912 à l'Institut agricole international de Beauvais, Beauvais, imprimerie départementale de l'Oise, 1912, 91 f°.

Marie-Thérèse PERRET, « Patoais de Miaudre : lo fromago din de Sassenageo ; Vercors-Sassenage, un fromage en héritage », dans *La Fayolle. Revue d'information naturaliste et culturelle du Parc naturel régional du Vercors*, n° 5, 2003, pp. 38-39.

Revue de géographie alpine, n° 78-4, 1990 (numéro spécial sur les vingt ans du parc naturel régional du Vercors).

Roger REY-GIRAUD, « Méaudre en Algérie : une histoire de famille », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, 2000, n° 4, pp. 81-83.

Sophie ROBINE, *Ouverture et désenclavement d'un massif de moyenne montagne : le Vercors septentrional*, maîtrise de géographie, sous la direction de Jean Pierre Michel, 2000, 136 f°.

Marianne SALON, Georgette MURE-RAVAUD et Yvette HOLBERT, « Le Château de Cochet ou le destin d'une maison bourgeoise de Méaudre », dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 74-75.

Anne SGARD, *Paysage, de la représentation à l'identité : les discours sur la montagne et le développement territorial : l'exemple du Vercors*, thèse de doctorat de géographie, université Joseph Fourier Grenoble 1, Institut de géographie alpine, 1994, 2 volumes, 481 f°.

Anne SGARD, *Paysages du Vercors : entre mémoire et identité*, *Revue de géographie alpine*, collection Ascendances, 1997, 167 p.

Chantal SPILLEMAECKER, *Rapport sur l'inventaire du Patrimoine iconographique et de la mémoire orale du Vercors*, réalisé à la demande du comité scientifique du Parc naturel régional du Vercors, 1983, 46 f° + 16 f°.

Albert TAUVERON, « Micro-géographie sociale : un hameau de moyenne montagne française au 20e siècle », *Revue de géographie alpine*, n° 82-1, 1994, pp. 27-44.

« Vercors en questions », *L'Alpe*, hors-série, Glénat/Musée dauphinois, 2001, 114 p.

Roger DE VERNEJOUL, *Un projet d'aménagement rural et touristique sur le plateau du Vercors*, mémoire rédigé pour l'Ecole nationale d'administration, 1964, 23 f°.

Marion VIVIER, *Maisons d'enfants du Vercors*, Grenoble, Conservation du patrimoine de l'Isère, 2004, 79 p.

ANNEXES

Dossier cartographique

Le petit corpus est constitué de cinq cartes pour aider à la localisation.

La première est celle du massif aujourd'hui qui présente notamment pour intérêt de pouvoir situer une grande partie des communes périphériques au canton et mentionnées à de nombreuses reprises.

Les cinq autres proviennent des plans du cadastre napoléonien et servent à localiser les hameaux des différentes communes du canton.

Des cartes thématiques sont insérées dans le corps du texte pour traiter des plaignants de Lans, de la rébellion d'Autrans en 1848, des exposants extérieurs au canton qui participent au concours spécial ou des adhérents à la coopérative fruitière de Villard-de-Lans durant la première moitié des années 1920.

D'autres cartes thématiques figurent dans les annexes pour situer les exposants du canton dans les différentes communes.

Carte 5 : Carte de situation

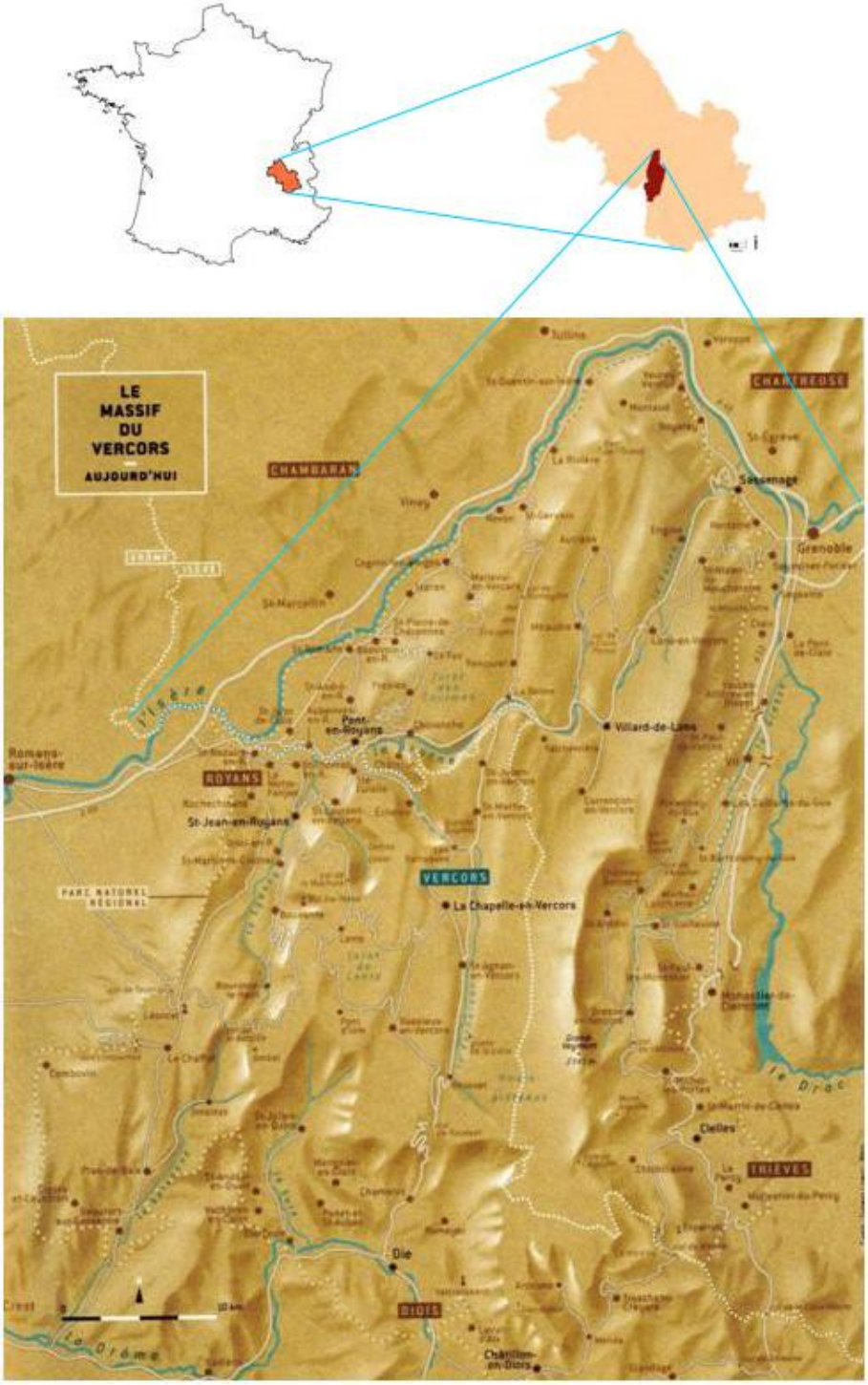

Source : Olivier COGNE et Jacques LOISEAU [coordonné par], Vercors 40/44, Grenoble, Patrimoine en Isère / Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère – Maison des Droits de l'Homme, 2014, 133 p.

Carte 6 : Plan d'Autrans

AUTRANS
Commune de St. Gervais
Commune de St. Joseph. la Rivière
Section I
Section II
Section III
Section IV
Section V
Section VI
Section VII
Section VIII
Section IX
Section X
Section XI
Section XII
Section XIII
Section XIV
Section XV
Section XVI
Section XVII
Section XVIII
Section XIX
Section XX
Section XXI
Section XXII
Section XXIII
Section XXIV
Section XXV
Section XXVI
Section XXVII
Section XXVIII
Section XXIX
Section XXX
Section XXXI
Section XXXII
Section XXXIII
Section XXXIV
Section XXXV
Section XXXVI
Section XXXVII
Section XXXVIII
Section XXXIX
Section XXXX
Section XXXXI
Section XXXXII
Section XXXXIII
Section XXXXIV
Section XXXXV
Section XXXXVI
Section XXXXVII
Section XXXXVIII
Section XXXXIX
Section XXXXX
Section XXXXXI
Section XXXXXII
Section XXXXXIII
Section XXXXXIV
Section XXXXXV
Section XXXXXVI
Section XXXXXVII
Section XXXXXVIII
Section XXXXXIX
Section XXXXXX
Section XXXXXXI
Section XXXXXXII
Section XXXXXXIII
Section XXXXXXIV
Section XXXXXXV
Section XXXXXXVI
Section XXXXXXVII
Section XXXXXXVIII
Section XXXXXXIX
Section XXXXXXX
Section XXXXXXXI
Section XXXXXXXII
Section XXXXXXXIII
Section XXXXXXXIV
Section XXXXXXXV
Section XXXXXXXVI
Section XXXXXXXVII
Section XXXXXXXVIII
Section XXXXXXXIX
Section XXXXXXXX
Section XXXXXXXXI
Section XXXXXXXXII
Section XXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXV
Section XXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXV
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXVIII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXI
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXII
Section XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXIII
Section X

Carte 7 : Plan de Corrençon

Source : Arch. dép. Isère, 4P4/254 (échelle 1/20 000e).

Carte 8 : Plan de Lans

Source : Arch. dép. Isère, 4P4/265 (échelle 1/20 000e).

Carte 9 : Plan de Méaudre

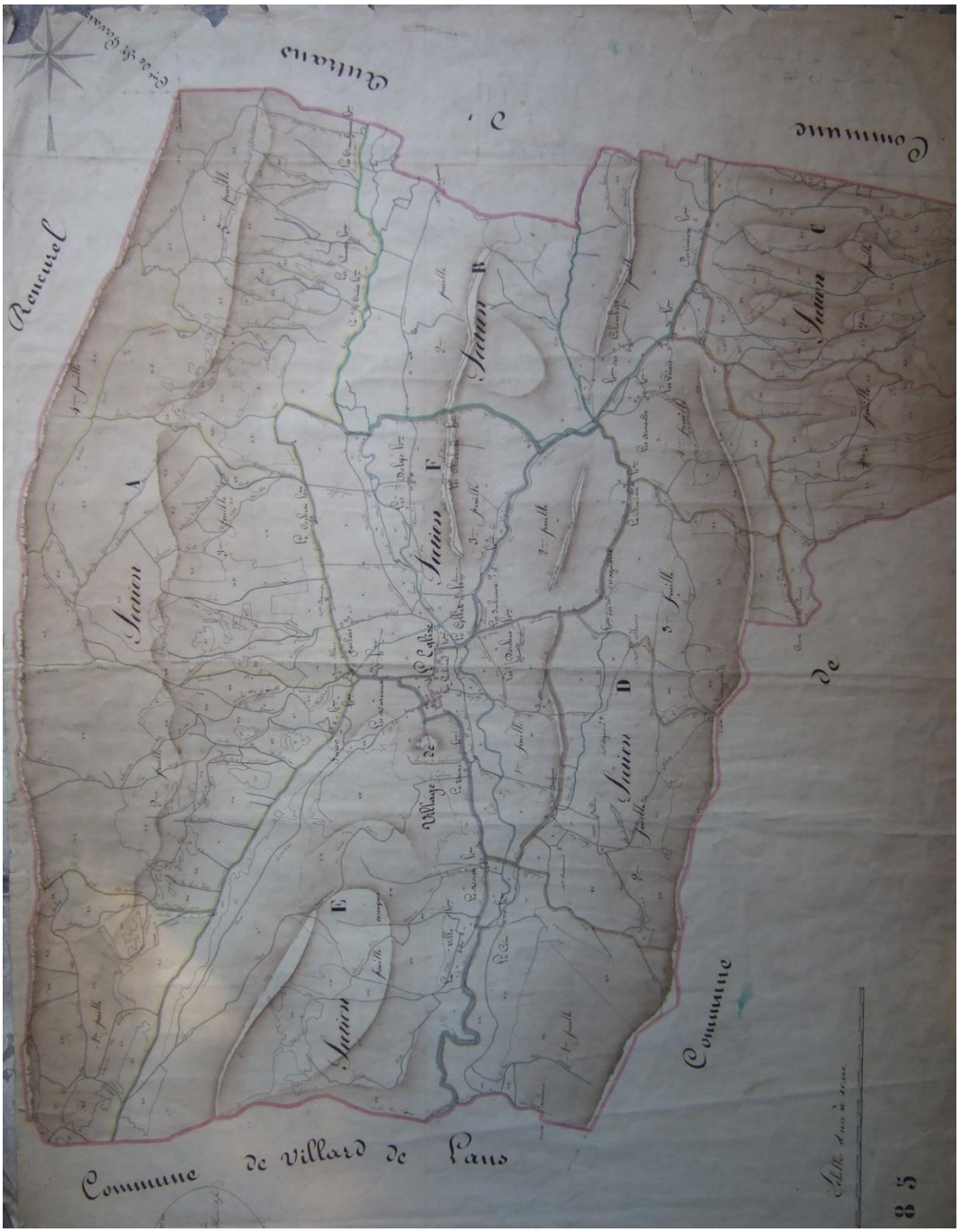

Source : Arch. dép. Isère, 4P4/271 (échelle 1/10 000e).

Carte 10 : Plan de Villard-de-Lans

Source : Arch. dép. Isère, 4P4/339 (échelle 1/20 000e).

Biographies

Le dossier des biographies est composé de 68 trajectoires d'acteurs du développement rural ou d'individus qui permettent d'interroger la notion d'acteur.

Les récits qui suivent participent d'un ensemble plus vaste qui comprend également des biographies essentielles placées dans le corps du texte. D'autres, qui viennent en appui de la démonstration, se trouvent dans des notes de bas de page au sein des différents chapitres.

Toutes ces biographies sont composées à partir de sources majeures et communes que sont :

- les actes de l'état civil du canton de Villard-de-Lans
- les différentes matrices cadastrales (cadastre napoléonien et rénové)
- les listes nominatives de recensement

Elles peuvent ponctuellement être complétées par des informations tirées de l'Enregistrement et/ou des archives notariales. Un vaste matériau complémentaire est également utilisé en fonction des situations :

- des listes électorales et les résultats des élections municipales
- les catalogues au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans et les dossiers du Mérite agricole
- les actes de sociétés et bien d'autres sources encore.

L'existence de ces biographies s'explique par le rôle joué par certains acteurs ainsi que par des circonstances archivistiques qui permettent de les suivre plutôt que d'autres individus. Aucune de ces trajectoires ne prétend être complète et d'autres individus mériteraient de rejoindre ces 68 premières fiches. Ces dernières tentent de montrer des cohérences et des logiques et d'aller au bout d'une démarche micro avec un début de prosopographie.

Dans certains cas, la cohérence nécessitait d'aborder de front deux individus (deux frères ou un père et son fils par exemple).

Chaque biographie s'achève par quelques lignes montrant l'intérêt des portraits en fonction des thématiques abordées au moment où l'individu apparaît dans le corps du texte.

Fiche Biographique 1 : Pierre AUGIER [OGIER]

Naissance à Villard-de-Lans vers 1781

Décès à Villard-de-Lans le 1er janvier 1856

Marié à ? le ? avec Marie Buisson

Quand les sources dépouillées mentionnent Pierre Augier pour la première fois, il est déjà âgé de plus de cinquante ans. En effet, il naît vers 1781 à Villard-de-Lans et ses deux parents devaient être décédés au début de la Monarchie de juillet. Il est recensé dans la matrice du cadastre napoléonien de cette commune avec un bien modeste, ne dépassant guère 1,6 hectare. Il réside alors au Bourg avec son épouse, Marie Buisson pour laquelle nous ne savons rien de ses parents, si ce n'est que son père est également mort avant le début des années 1830 et que sa mère est presque centenaire quand elle décède.

Il convient de ne pas mal interpréter l'emploi du terme d' « agriculteur », utilisé pour le désigner en 1836. C'est une mention particulièrement rare (pas même 0,1 % des 7 775 actes de naissances entre 1835 et 1875). Cependant, à y regarder de plus près, il ne s'agit pas d'un signe de distinction par rapport à tous les autres cultivateurs. Il est en fait employé de manière assez fréquente par le maire de Villard-de-Lans, Jean Baptiste Charles Gabriel Jullien, à partir de juillet 1835. Il continue à être utilisé par ses deux successeurs, Jean-Baptiste Allard à partir d'avril 1834 puis Eugène Bertrand à partir d'octobre 1837. Il disparaît sept mois plus tard, Eugène Bertrand préférant utiliser « propriétaire-cultivateur ».

Dans les actes de l'état civil, Pierre Augier est essentiellement indiqué comme « scieur à eau » à trois reprises entre 1840 et 1857 ; le document précise qu'il réside au hameau de la Balmette. Celui-ci, au sud de la commune et à proximité du chemin conduisant à Corrençon, est situé en contrebas du Bois Roland. Là, le Frier, un ruisseau, descend en direction du hameau où doivent se trouver les installations de Pierre Augier.

De son mariage avec Marie Buisson, sept enfants sont identifiés. Les quatre premiers sont des filles. La première, Marie-Françoise (1814-1882), épouse en 1846 Joseph Bonnet et à cette occasion « père et mère de l'époux ne signent pas à cause de la faiblesse de leur vue », un artifice probable pour masquer l'analphabétisme [2321] Henry Bonnet le père, est propriétaire de six hectares au hameau de Corrençon en 1834. La deuxième fille, Pauline (1820-1894),

[2321] Arch. dép. Isère, 5E130/2, 1846, acte n° 3.

épouse le fils de Jean Dodoz, Antoine. Celui-ci se déplace dans plusieurs hameaux et apparaît comme cultivateur et voiturier surtout dans ses jeunes années. Au soir de la vie de Pierre Augier et quelques années après son décès en 1856, il est mentionné comme meunier à la Balmette, adaptant sans doute les installations hydrauliques de son beau-père. La troisième fille, Marguerite-Sophie, après son mariage en 1850, s'installe avec son mari, Pierre Jarrand, à Corrençon. Après la mort de celui-ci en 1892, elle disparaît des bases de données. Peut-être se rend-elle chez sa sœur cadette. Celle-ci, Marie-Félicité, née en 1826, se marie une première fois en 1846 avec un cultivateur domicilié à La Rivière, une commune le long de l'Isère, proche de Saint-Gervais. Devenue veuve en 1850, elle épouse sept ans plus tard un autre cultivateur de Villard-de-Lans. A soixante ans, elle s'unit à Joseph Nevret, cantonnier à Pariset et elle doit le suivre ce qui explique l'absence de son acte de décès dans les bases de données.

Il faut attendre 1829 pour que Pierre Augier ait un héritier mâle à qui il transmet son prénom. Deux autres garçons suivent qui ont une vie brève. Antoine (1831-1852) meurt dans un hospice à Lyon avec la profession de maréchal ferrant sans que l'on sache s'il se forme à cet endroit ou s'il a migré définitivement. Pierre Augier ne peut assister à la disparition du benjamin, Joseph (1836-1858), qui lui aussi vit du travail du bois puisqu'il décède chez son frère aîné avec la profession de menuisier.

Ce dernier, Pierre Augier fils (1829-1868), exerce la même profession que son père. Scieur à eau dans les différents actes d'état civil, il ne semble pas avoir eu d'enfants avec Marie Achard. Peut-être part-il de La Balmette pour vivre au Bourg car, sur son acte de décès, le second témoin est dit voisin alors qu'il habite au Bourg, lieu où devait décéder à son tour sa mère, Marie Buisson, quatre ans plus tard.

Le cas de cette famille, en suivant un individu, est intéressant car il permet de constater la transmission entre deux générations d'un savoir technique de scieur à partir d'une installation hydraulique, et son adaptation par le gendre Antoine Dodoz. Elle montre aussi d'autres professions rattachées aux métiers du bois, celle de voiturier pour son transport, celle de menuisier pour son travail, la famille cherchant son développement autour du monde de la forêt.

Fiche Biographique 2 : Paulin AUDIER

Né à Corrençon le 15 juillet 1821

Décédé à ? après 1896

Marié à Corrençon le 14 février 1844 avec Françoise Gauthier

Il est peu probable qu'à 65 ans Paulin Audier puisse encore manier la hache lors du recensement de 1896 à Corrençon. Pourtant, domicilié aux Arriberts, il figure sur la liste nominative de recensement en tant que bûcheron, signalant sûrement une vie péniblement gagnée.

Né le 15 juillet 1821, il est issu d'une famille de Villard-de-Lans et, plus précisément, de Corrençon quand celle-ci était encore une section. Son père, Jean-Louis, apparaît comme un simple cultivateur qui détient 3,5 hectares sur la matrice cadastrale de 1834 et la superficie identique lorsque Corrençon est érigée en commune en 1857. En 1844, Paulin Audier, cultivateur également, épouse Françoise Gauthier. Le père de cette dernière est venu s'installer à Corrençon car il est originaire de Rencurel. Paulin Audier n'a donc pas une existence repliée dans sa commune car il détient des liens familiaux avec une commune du canton voisin, celle qui abrite une halle d'entrepôt et qui sert d'étape dans l'évacuation des bois de Villard-de-Lans en direction de la manufacture de Saint-Gervais.

La vie du ménage est à l'évidence modeste, Paulin Audier apparaît régulièrement avec la dénomination de journalier et son épouse se voit à l'occasion attribuer la même étiquette. Il cherche des revenus par toutes sortes de travaux. C'est pour cela que, dans la seconde moitié des années 1850, il est muletier. Sans doute descend-il des charges de charbon et d'autres de bois soit sous la forme de grumes soit déjà débités. Mais il ne doit guère s'enrichir car la mention « journalier » est récurrente dans les actes d'état civil. La faiblesse des gains se lit également dans les actes de mariage. Son fils aîné Isaïe (né en 1844) qui est cultivateur, épouse en 1875 Marine Alexandrine Achard, une gantière. Sa fille aînée, Appoline Séraphine, est également couturière de gants quand elle épouse en 1870 Casimir François Gerboud, un cultivateur du hameau voisin de Valchevrière, tout comme sa sœur cadette, Françoise, gantière aussi quand elle se marie avec un berger originaire d'Agnières-en-Dévoluy dans les Hautes-Alpes en 1866. Il s'agit donc de trouver des ressources complémentaires à la famille. La dernière des filles épouse un menuisier.

Ainsi, Pierre Audier prouve que l'ouverture du canton par l'exploitation des ressources ligneuses passe par des individus comme lui. Il est de ces manœuvres dont la pauvreté l'amène à circuler sur les routes. L'ouverture des forêts constitue un point d'appui dans une stratégie pluriactive du ménage ; elle n’est pas cependant un tremplin pour les membres de cette famille.

Fiche Biographique 3 : Benjamin GAUTHIER

Né à Saint-Martin-en-Vercors le 23 mai 1841

Décédé à ? après 1901

Marié à Villard-de-Lans le 28 juin 1871 avec Pauline Sophie Magnat

Evoquer en peu de lignes quelques jalons de la trajectoire de vie de Benjamin Gauthier montre que les « gens de peu » (André Gueslin) ne se réduisent pas au premier 19e siècle, avant la « déprolétarisation » des campagnes, surtout à partir de la Troisième République.

C'est un homme dont on sait peu de choses concernant sa famille car, comme dans le cas précédent, lui-aussi provient d'en dehors du canton et même du département de l'Isère. Pourtant, il est un voisin dans la mesure où il est né et vit à Saint-Martin-en-Vercors lorsqu'il épouse en juin 1871 Pauline-Sophie Magnat. Son père est un charbonnier de Léoncel où il y vit avec sa femme. Pourtant c'est « dans la maison de M. Mottet sise sur la montagne d'Hostun, quartier de la Sure » qu'il décède. Hostun est, dans la Drôme, une de ces nombreuses communes situées en plaine mais avec un territoire communal qui remonte le long des pentes du Vercors, pratiquement au débouché de la Combe Laval et des gorges des Grands Goulets c'est-à-dire un des grands axes d'évacuation des bois dans la partie drômoise du massif [2322].

Le fils vit comme son père de l'exploitation des forêts. Bûcheron dans cette marche imprécise qui se situe entre Saint-Martin-en-Vercors, Villard-de-Lans et Corrençon, c'est cependant dans ce dernier lieu que les actes d'état civil le font résider le plus souvent. En fait, il s'installe dans la commune de son épouse, Pauline Sophie Magnat. Cette dernière est d'extraction modeste. Faisant profession de gantière sur son acte de mariage, elle montre par là à la fois que ce travail est un moyen de se constituer un petit pécule et une source de revenu qui s'inscrit dans la pluriactivité pour la famille. Celle-ci est d'extraction modeste, le père, Marin Magnat, décède quelques mois avant le mariage : absent de la matrice cadastrale de Corrençon en 1857, il est journalier selon son acte de décès.

Au début des années 1870, Benjamin Gauthier est journalier mais il doit continuer à travailler le bois comme les mentions d'équarisseur en bois et de bûcheron le soulignent. Cette

[2322] Arch. dép. Drôme, 2MI 869/RI état civil d'Hostun 1843-1874, acte n° 7 du registre des décès de l'année 1859.

dernière qualification est retenue sur les deux listes nominatives de 1896 et 1901, à un moment où lever la cognée est plus difficile qu'à ses 18 ans et elle atteste la continuité d'une existence pénible.

C’est le trait marquant de sa vie. Des six enfants qui sont identifiés avec certitude, la moitié meurt très tôt. Le fils aîné, Emile-Alfred, fait comme son père et il est bûcheron. Il épouse en 1900 Marie-Clémentine Girard, fille d'un cordonnier de Corrençon qui est une couturière. Une fille de Benjamin Gauthier, Joséphine, est également comme sa mère couturière en gants. Un mariage avec Frédéric Adolphe Gauthier, « neveu » originaire de Saint-Martin-en-Vercors et bûcheron, finit de compléter une impression de grande stabilité dans la difficulté de ces vies autour du bois.

Avec Benjamin Gauthier, plus encore peut-être que dans d'autres trajectoires, c'est la permanence d'une famille qui donne davantage l'impression de survivre que de se développer, frappée par des décès annihilant des projets et des espoirs et pour laquelle l'exploitation des forêts et l'évacuation de ses produits est la condition pour se maintenir. Elle montre également que des existences pénibles se trouvent dans le canton de Villard-de-Lans et dans les territoires voisins.

Fiche Biographique 4 : Joseph MURE-D'ALEXIS

Né à Corrençon le 18 juillet 1823

Décédé à Corrençon le 28 novembre 1885

Marié à Corrençon le 25 octobre 1848 avec Marie Guillot

2e mariage à Corrençon le 9 juin 1878 avec Marie Adeline Ardoin

Avec Joseph Mure-d'Alexis, peut-être est-il temps de prendre un peu de distance avec l'expression de « gens de peu ». Si d'autres portraits correspondent sûrement à des situations misérables, cela est moins évident dans son cas.

Dès la matrice cadastrale, la différence est tangible par rapport aux cas précédents car son père, Jean Mure-d'Alexis (1792-1864), est présent mais l'imprécision des informations empêche de savoir s'il s'agit de celui qui possède 8,8 hectares en 1857 ou de son homonyme qui détient 3,5 hectares. Bien que les chiffres varient de plus du simple au double, la famille de Joseph Mure-d'Alexis ne se situe ni dans la micropropriété ni dans la moyenne propriété. L'appartenance à la petite propriété est confirmée par la branche maternelle. L'acte de décès de sa mère, Marie Ravix, identifie les deux frères de celles-ci, lesquels détiennent 3,2 et 1,6 hectares en 1857. Le père de ces trois enfants, donc le grand-père maternel de Joseph Mure-d'Alexis, François Ravix, possède 9,3 hectares sur la matrice de Villard-de-Lans 25 ans plus tôt. C’est pourquoi Joseph Mure-d'Alexis figure comme cultivateur sur son acte de mariage.

En effet, le 25 octobre 1848, il épouse Marie Guillot dont le père, Joseph Guillot (1797-1879), possède un peu plus de 2,1 hectares en 1857.

Ainsi, Joseph Mure-d'Alexis, s'il n’est pas misérable, demeure peu fortuné. Il est certes qualifié de journalier dans un acte de 1867 mais c'est la seule mention sur la quinzaine retrouvée entre 1848 et 1878. Le reste du temps, il est cultivateur, muletier avec sa variante de voiturier. On le voit même qualifié de tisserand en 1860, ce qui souligne une fois encore la recherche de revenus dans une pluriactivité variée pour lui et pour sa famille.

Celle-ci est nombreuse avec neuf enfants identifiés. Si l'un meurt précocement, les autres semblent avoir survécu. Cet emploi du conditionnel s'explique par le fait qu'à l'exception de la cadette, Sophie, qui épouse Adrien-Séraphin Magnat de Saint-Julien-en-Vercors, une partie des enfants sortent du canton. Ni Marie (née en 1850), ni Josué (né en 1854), ni Julienne (née en 1860), ni Céline (née en 1864) ne sont mentionnés comme sujets

d'un acte d'état civil dans le canton. Ne reste qu'un des garçons les plus jeunes, Joseph-Xavier (né en 1862), qui est entre 1901 et 1921 domestique chez le même exploitant à Corrençon. La dernière enfant, Marie, vit avec sa mère, non Marie Guillot, décédée en 1871, mais Marie-Adeline Ardoin avec qui Joseph Mure-d'Alexis se remarie en 1878.

Celui-ci présente donc un profil intéressant, encore plus si on le compare avec les cas précédents. De toute évidence, il y a des degrés dans les « gens de peu », certains possédant peut-être un peu plus. Cela vient d'une fragile accumulation des ascendants et collatéraux avec un minimum de biens ainsi que par une pluriactivité constitutive de l'existence. Cette subtile hiérarchie serait également lisible par le croisement des dénominations professionnelles. Joseph Mure-d'Alexis n'est jamais bûcheron ou charbonnier. Sa situation doit s'apprécier par rapport aux autres dénominations retrouvées et également avec celles des autres individus qui composent les « gens de peu », vivant et, dans certains cas, se développant par l'exportation des produits forestiers du canton de Villard-de-Lans.

Fiche Biographique 5 : Victorine FORTUNAT

Née à Grenoble le 26 juin 1836

Décès à ? le ?

Mariée à Villard-de-Lans le 16 avril 1858 avec Jean Evariste Laurent

C'est à l'occasion de son mariage avec Jean-Evariste Laurent (v. 1836-1888), le 16 avril 1858, que Victorine Fortunat apparait dans les sources. Elle est indirectement liée au canton car elle est native de Grenoble, ainsi que l'atteste l'acte de notoriété établi par le juge de paix en décembre 1857 dans la préparation de ses noces. Son père, François Fortunat (v. 1787-1867), natif de cette ville, y avait rencontré sa mère, Catherine Aguiard (1791-1858) native, elle, de Villard-de-Lans. Le couple a d'autres enfants, Adolphe (1821-1895) qui est maçon, Marguerite-Marie (1824-ap. 1896) et Eugène (v. 1825-1860), mort jeune en tant que domestique. Tous sont natifs de Grenoble.

Trois des filles d'Adolphe Fortunat, Marie-Sylvie (née en 1849), Emilie (née en 1850) et Noémie (née en 1857) se marient entre 1873 et 1878 en tant que couturières de gants à des cultivateurs et maçons de Villard-de-Lans et de Rencurel. Eugène tient son prénom de son oncle décédé, et il épouse en 1879 Marie-Adelaïde Rey, couturière de gants alors qu'il est gantier. Le neveu et les nièces suivent l'activité exercée par leur tante Victorine.

A un moment indéterminé, François Fortunat, Catherine Aguiard et leurs quatre enfants s'installent à Villard-de-Lans, probablement au cours des années 1830 c'est-à-dire au moment où Jules-Antoine Masson, qui représente probablement des gantiers grenoblois, s'y domicilie également. Victorine a 22 ans au moment de son mariage avec Jean-Evariste Laurent. Deux mois auparavant, elle donne naissance à Henri-Séraphin ; elle est à ce moment couturière de gants mais, lors des noces c'est l'énigmatique terme de « ménagère » qui est utilisé.

Le jeune époux, lui non plus, n'est pas originaire du canton. Il est né à Voreppe, d'un père horloger qui donne son consentement par un acte passé chez un notaire de cette commune. Jean-Evariste est installé dès cette époque à Villard-de-Lans en tant qu'ouvrier gantier. C'est donc un milieu où se mêlent réseaux familiaux et pratiques de la ganterie. Pour preuve, l'un des quatre témoins est Achille Dussert, encore boulanger comme son père en cette année 1859 mais qui, deux ans plus tard, est devenu ouvrier gantier lors de son mariage

avec Marie-Rosalie Bey, couturière de gants. Achille exerce cette activité sur tous les actes de sa courte vie car il meurt en 1869.

Mariée, Victorine Fortunat a neuf enfants ce qui permet de la suivre, même si la fin de sa vie n'est pas repérée. Entre 1888, lors du décès de Jean-Evariste Laurent, et le recensement de 1896 elle doit déménager, peut-être pour s'installer auprès de l'un des enfants du couple. Durant les trente années qui séparent son mariage du décès de son mari, elle est toujours ménagère sauf en 1871 où l'appellation « ouvrière gantière » fait une réapparition. L'activité reste donc présente dans ce foyer modeste. En effet, Jean-Evariste alterne de manière équilibrée les mentions de journalier, de pêcheur et d'ouvrier gantier. Ils sont en lien étroit avec la famille Masson car en l'absence de Laurent Evariste, quand Suzanne-Ernestine voit le jour en juillet 1866, c'est Alexandre Masson qui va la déclarer en mairie, Laurent Evariste devant être absent. On pourrait supposer qu'Alexandre Masson distribue le travail.

Dès le mariage, il y aurait un travail en couple qui se prolonge durant la vie commune mais également un travail en famille. En effet, à l'occasion du mariage de deux filles, Marie en 1879 puis Victorine en 1890, les deux futures mariées sont également couturières de gants.

Ainsi, le cas de Victorine Fortunat est intéressant dans la mesure où il combine une pratique de la ganterie sur pratiquement un demi-siècle, entre deux générations de la famille et qui se retrouve chez les collatéraux, les amis si l'on songe aux témoins mais aussi les voisins ce qui laisse entrevoir les conditions de diffusion de l'activité. La présence d'Alexandre Masson jette quelques lueurs sur l'organisation du travail dans le cadre du *domestic system*.

Fiche Biographique 6 : Sophie IMBERT-BOUCHARD

Née à Villard-de-Lans le 17 juin 1829

Décès à ? le ?

Mariée à Villard-de-Lans le 13 septembre 1862 avec Joseph Hippolyte Gulaget

Sophie Imbert-Bouchard correspond à une vie difficile, où le travail de la ganterie est associé à la pauvreté, la sienne sans doute mais aussi celle de la famille dont elle est issue.

Les parents sont difficiles à approcher. Son père, Antoine, est un cultivateur domicilié aux Vières en 1851 à Villard-de-Lans qui disparait assez précocement au milieu du siècle. Sa mère, Françoise Barnier, est invisible sous la mention de « ménagère ». Le seul *folio* de la matrice cadastrale avec l'identité d'Antoine Imbert-Bouchard en 1834 correspond à un individu qui détient 3,7 hectares aux Pouteils. Cet homme est charron et on retrouve cette même profession exercée par Pierre Imbert-Bouchard, présenté comme l'oncle de Sophie et de ses sœurs. Sophie Imbert-Bouchard vient donc d'une famille de petits propriétaires et le manque de revenus est perceptible par les informations glanées dans les actes de certains des quatre enfants repérés.

L'aînée, Marie-Françoise (1827-1863) décède précocement. Si l'on passe à Sophie, la puinée, en 1829, le suivant est Pierre-Etienne (1832-1865). Courte vie également que celle de ce journalier, à en croire l'acte de mariage comme celui du décès, au hameau des Pierres où vit également sa mère. La dernière enfant, Adeline-Rosalie, née en 1835 est domestique. Mariée à Joseph Rosand, domestique lui-aussi, elle voit son mari décéder également aux Pierres dix ans plus tard, simple journalier. Par la suite, elle vit aux Pierres, probablement en concubinage - à moins qu'ils ne se marient ailleurs - avec Joseph Perret, encore un charron, qui est veuf.

Le sort de Sophie Imbert-Bouchard participe au même tableau d'ensemble, marqué par les disparitions et la recherche de revenus. Née en 1829, son premier enfant, de père inconnu, vient au monde en 1852, l'année qui suit le décès de son père. Deux autres naissent en 1856 et en 1859 et ils meurent en bas âge. C'est en 1860, sur l'acte de décès de l'un d'eux, que l'on peut voir cette femme être couturière de gants au hameau familial des Pierres. Un quatrième enfant voit le jour en avril 1862, donc conçu au cours de l'été précédent. Le père est-il Joseph-Hyppolite Gulaget, berger provençal domicilié à Aureille dans les Bouches du Rhône et âgé

de 43 ans ? En septembre 1862 elle épouse cet homme et sort du canton, probablement pour le suivre. C'est le dernier moment où elle est mentionnée comme couturière de gants.

La couture des gants représente, Sophie Imbert-Bochard en apporte la démonstration, une tentative pour survivre. À ce titre, son départ de Sophie est une stratégie, peut-être un peu forcée, chez une femme qui ne dispose pas d’assises familiales solides pour se maintenir.

Fiche Biographique 7 : Marie CLOT-GODARD

Née à Corrençon le 21 août 1821

Décédée à Corrençon le 7 novembre 1897

Mariée à Corrençon le 21 mai 1856 avec Jean Victorin Brun-Roudier

La ganterie n'est pas une caractéristique des foyers modestes. Ceux qui sont mieux possessionnés la pratiquent. Elle participe à la pluriactivité qui n'est pas subie mais qui participe également d'une stratégie pour chercher à se développer.

Née en 1831, Marie Clot-Godard est le deuxième des quatre enfants repérés de Jean (v. 1788-1863) et de Françoise Reymond (v. 1793-1870). Si le père est cultivateur, crédité d'un peu moins de 1,5 hectare, d'autres actes révèlent qu'il est également aubergiste, les deux indications pouvant même être accolées. En avril 1858, il marie deux de ses enfants, d'abord Joseph, cultivateur, avec Angélique-Sophie Bec(k), elle aussi fille de cultivateur de Corrençon ; six jours plus tard, c'est au tour de Victorine, couturière de gants, d'épouser le voiturier Jean-Pierre Roland. Dans cette commune au bout du plateau, les activités de transport sont stratégiquement importantes en particulier pour évacuer les arbres des forêts.

À cette date, Marie est mariée depuis deux ans. En effet, couturière de gants lors de son mariage comme sa sœur cadette, elle épouse en 1856 Jean-Victorin Brun-Roudier [2323]. Les deux jeunes gens s'unissent en mai et leur première fille vient au monde en septembre de la même année. À cette occasion, Marie Clot-Godard est toujours couturière de gants.

Elle entre dans une famille nombreuse car Jean et Marie Bec ont sept enfants. Jean Brun-Roudier est un homme qui compte puisque certains actes le désignent comme « adjoint spécial ». En effet, sous la Restauration, le conseil municipal de Villard-de-Lans comprend un adjoint chargé spécifiquement de la section de plus en plus autonome de Corrençon. Tenant des registres d'état civil à part, avec un instituteur uniquement pour ce bourg, avec un desservant religieux également attitré, Jean Brun-Roudier est le premier maire lors de la sécession de la section en 1857 et surtout lors du douloureux partage des biens communaux de Villard-de-Lans. Dans le microcosme corrençonnais, il est important du fait de ses fonctions politiques et également parce qu'il fait du commerce. La pluriactivité est une des composantes de la belle-famille de Marie Clot-Godard. Ainsi, l'un des enfants de Jean, Jean-

[2323] Voir la Fiche Biographique 60.

Baptiste, est cultivateur et voiturier. Une de ses filles, Julie-Angélique est couturière. L'information est plus fiable s'agissant de Marie-Véronique. Cette dernière est également couturière de gants en 1854 quand elle épouse Rémy Rolland. Six ans plus tard, lors de la naissance d'un enfant, elle conserve cette qualification. Elle décède dans le massif des Bauges, après avoir suivi son époux nommé garde forestier à Aillon-le-Jeune [2324]. Quant à Jean-Victorin, l'aîné des enfants retrouvés et époux de Marie Clot-Godard, s'il est au départ voiturier comme son frère, avec les années c'est le mot de négociant qui lui est le plus fréquemment associé.

Marie Clot-Godard permet d'avoir un regard décentré sur les familles qui exercent la ganterie. Cette dernière est pratiquée dans des familles modestes dont elle proviendrait mais elle est également présente au sein de familles mieux considérées. Elle n'est pas une marque infamante pour filles de peu mais une source de revenus entre belles-sœurs et qui n'empêche pas les mariages avec des garçons de bonnes familles locales.

[2324] Archives départementales de la Savoie, 3^{E}2 818. Registre des décès d'Aillon-le-Jeune pour l'année 1867, acte n° 3.

Fiche Biographique 8 : Henri ACHARD-PICARD

Né à Villard-de-Lans le 14 juillet 1842

Décédé à ? après 1921

Marié à Villard-de-Lans le 16 mai 1866 avec Marie Julie Imbert-Bouchard

2e mariage à Lans le 13 septembre 1871 avec Henriette Olympe Séraphine Fayollat

La ganterie n'est pas seulement une activité de complément qui serait réservée aux femmes mais elle est également un des ingrédients qui entre dans la fortune et la considération dont jouissent certains hommes.

Henri Achard-Picard est le quatrième des cinq enfants identifiés dans le couple formé par Pierre (v. 1804-1867) et Marie Rochas (v. 1815-1887). La mère de cette dernière se rattache à la petite propriété avec un peu plus de cinq hectares (mais des biens fonciers ont pu être reçus en héritage à certains de ses enfants) alors que le père du premier détient plus de 23 hectares au hameau des Clots, ce qui le classe indéniablement dans la moyenne propriété. Le dernier fils, Séraphin Julien, n'a pas été retrouvé dans d'autres actes alors que l'aîné serait resté célibataire [2325]. Quant à Lucien-Antoine, il décède en 1861 au grand séminaire où il se destine à la prêtrise. À côté des questions de foi, cette indication peut être également un signe de considération que cette famille peut penser acquérir de la sorte.

Deux autres enfants, Marie et Henri, restent avec l'aîné dans le canton. Le garçon contracte deux mariages, le premier en 1866 avec Marie-Julie Imbert-Bouchard ; celle-ci étant décédée en 1870, il se marie l'année suivante avec Henriette-Olympe-Séraphine Fayollat, native de Lans avec laquelle il a quatre enfants, tous morts en bas âge. Lors des deux cérémonies, Henri Achard-Picard est ouvrier gantier et il pratique encore la même activité en 1875 pour la naissance et la mort de son premier enfant.

L'exercice de cette profession peut s'expliquer par sa sœur aînée, Marie, qui épouse Alexandre Masson en 1853. Puis cette activité s'efface - mais nous sortons des cadres de la période - car Henri au tournant des années 1880 entre au conseil municipal de la commune en 1881 et 1884 et il devient un des premiers hôteliers quand le voyage d'agrément commence son essor.

[2325] Le compte rendu des élections municipales porte trace d'un Jean Achard-Picard domicilié aux Clots à Villard-de-Lans qui fut conseiller en 1874 avant d'être brutalement éconduit en 1884.

Henri Achard-Picard invite peut-être à souligner l'opportunité représentée par l'activité gantière. Dans cette famille, elle n'est pas un frein pour les noces du fils de Jean-Antoine Masson. Elle est un des vecteurs des mutations culturelles qui se font jour dans les Quatre montagnes. En effet, Alain Corbin a montré que le métier de gantière est un des canaux de l'ouverture culturelle des campagnes. Est-il une des voies d'accumulation du capital ? Ce terme peut s'entendre dans une acception économique, le travail des gants contribue à l'accumulation d'une somme à investir ou dans un sens culturel car il met en contact des hommes informés des évolutions du marché et des goûts de la clientèle dans la recherche de lieux touristiques.

Fiche Biographique 9 : Joseph DODOS

Né à Villard-de-Lans le 1er avril 1835

Décédé à Villard-de-Lans le 9 juin 1887

Marié à Villard-de-Lans le 27 juin 1860 avec Marie Louise Félicité Nicollet

Joseph Dodos constitue un cas intéressant dans la mesure où il s'agit d'un homme qui se spécialise dans la ganterie au sein d'une famille pluriactive mais dont les membres se sont largement appuyés sur cette activité.

Son père, Victor, est un petit propriétaire, crédité au mieux de 3,1 hectares en 1834, qui a au moins sept enfants avec sa femme, Marie Repellin. Il se présente aux élections municipales au début du Second Empire mais le corps électoral ne l'ayant pas retenu, il ne réitère pas l'aventure ; par contre, celle-ci se poursuit à la génération suivante.

Avec autant de bouches à nourrir et de bras à occuper, les différents enfants sont employés dans l'activité gantière pour permettre à la famille de se maintenir à Villard-de-Lans. Ce n'est pourtant pas le cas du frère aîné de Joseph, Victor-Alexandre. Celui-ci, après un premier mariage en 1852 avec Marie Aribert où il est mentionné comme voiturier, épouse six ans plus tard Marie-Adeline Eymard [Aimard/Aymard] et il devient aubergiste voire restaurateur en 1896. Pour deux autres enfants, les traces d'une activité gantière n'ont pas été retrouvées mais ils doivent s'initier à ses différentes tâches à la lecture du parcours de leurs quatre autres frères et sœurs.

En effet, ces derniers manient les aiguilles tout particulièrement durant les années 1860. C'est le cas de Joseph lors de son mariage en 1860 avec Marie-Louise-Félicité Nicollet ; le cas encore de sa sœur Marie-Philomène, l'année suivante, quand elle épouse Pierre Thorand, gendarme ; le cas toujours du jeune Casimir qui meurt à 21 ans, ouvrier gantier ; le cas pour finir du benjamin, Emile, quand ce gantier épouse en 1872 Marie-Eugénie Policand, couturière de gants.

Ce dernier, comme son frère Joseph, se spécialise dans cette activité. Dans différents actes de l'état civil, la mention ressort tout au long des années 1870. Quant à Joseph, après son mariage, il demeure ouvrier gantier au cours des années 1860 lors de la naissance de ses différents enfants. Il est constamment domicilié au bourg, le lieu central de ces pratiques tout

au long de ces années. Quand il décède en 1887, la relève est assurée puisque son fils Victor, âgé de 26 ans, est mentionné à son tour comme gantier.

Joseph Dodos présente donc le cas d'une spécialisation grâce la ganterie. Dans cette famille pluriactive, elle est un complément pratiqué par la sœur lors de l'approche de son mariage mais, surtout, elle est manifestement investie tôt par les trois garçons dont deux ont persévéré dans cette voie, consolidant le maintien des membres à Villard-de-Lans. En outre, un lien entre les activités de transport, d'hôtellerie et de ganterie est observé. Produit en circulation du fait du *domestic system*, produit tissant des liens avec la ville, est-elle un des liens préparant la montée des touristes ? De l'objet fabriqué par des ruraux à ceux qui les portent en ville, la famille Dodos pourrait constituer un trait d'union.

Fiche Biographique 10 : Marguerite POUTEIL-NOBLE

Née à Villard-de-Lans le 21 décembre 1822

Décédée à Villard-de-Lans le 8 octobre 1892

Mariée à Villard-de-Lans le 8 janvier 1844 avec Antoine Clot-Go[u]dard

Marguerite Pouteil-Noble est la benjamine des enfants identifiés du couple qui unit Jean (v. 1792-1852) à Françoise Jalliffier-Talmat (v. 1781-1843). Quand celle-ci décède, l'emploi du terme de « propriétaire » pour identifier son époux ne doit pas être surestimé puisque la matrice cadastrale indique une contenance bien modeste avec un peu plus de 2,1 hectares. L'aîné des enfants, Jean (v. 1816-1886), cultive la terre comme son père. Les filles, c'est-à-dire Henriette (v. 1821-1876) et Françoise épousent les deux garçons de Pierre Clot-Godard (v. 1752-1840) et d'Anne Morel-Bedot (v. 1775-1835). Cette famille est mieux possessionnée avec un peu plus de 17,6 hectares au début de la Monarchie de juillet mais il a cinq enfants, Pierre et Claude étant les derniers. Les relations entre les deux familles s'illustrent en octobre 1842 avec le mariage entre Henriette Pouteil-Noble et Claude Clot-Godard et, en janvier 1844, par celui de Marguerite avec Antoine.

Au début des années 1840, à Villard-de-Lans, coudre des gants est un moyen de compléter le revenu familial ; dans le cas de Marguerite et d'Antoine c'est d'autant plus nécessaire que le couple a onze enfants. Pratiquement la moitié meurt tôt et le travail à domicile assure des rentrées d'argent, en plus de celles d'Antoine qui est garde-forestier à Corrençon.

Le sort des cinq restants retient l'attention d'autant plus qu'hormis Sophie-Honorine, tous demeurent entre Corrençon et Villard-de-Lans et ils ne paraissent pas avoir cherché à partir. Cette situation pourrait s'expliquer par la place qu'occupe la ganterie. En effet, toutes les filles sans exception se déclarent couturières de gants lorsqu'elles se marient, entre le milieu des années 1850 jusqu'au cours des années 1870. Notable est le fait que deux d'entre elles épousent des gantiers, l'une Victor Marchand, déjà rencontré à plusieurs reprises, l'autre Joseph-Antoine-Sébastien Jasserand (1840-1893), ouvrier gantier ou gantier de son mariage en 1866 à son décès et à chacune des onze naissances également repérées.

Les renseignements glanés à propos des filles de Marguerite Pouteil-Noble doivent une fois de plus percer le voile de l'énigmatique emploi de « ménagère» qui lui est attribué, à

deux exceptions près au milieu des années 1850. Le métier, le savoir-faire, les gestes sont appris en famille. Ils sont suffisamment acquis et pratiqués pour devenir des atouts en vue de noces avec des hommes eux aussi praticiens de cette industrie.

Dès lors, la trajectoire de Marguerite Pouteil-Noble est intéressante dans la mesure où la ganterie consolide les liens entre les familles Pouteil-Noble et Clot-Godard. Elle assure des moyens matériels d'existence, elle contribue au maintien du ménage et surtout elle rend possible celui des filles du ménage. Ainsi, l'ouverture du canton de Villard-de-Lans par cette production n'est pas un appel d'air en vue d'un départ pour la ville. Si certaines trajectoires empruntent ce chemin, d'autres révèlent que les individus font le choix de la ganterie pour mieux rester. Ceci tend à souligner que les « gens » ne subissent pas mais qu'ils sont des « acteurs » et opèrent des choix en fonction de critères dont une partie des traces peut être retrouvée.

Fiche Biographique 11 : Benoît BLANC-CORNET

Né à Méaudre vers 1808

Décédé à Méaudre le 15 mars 1876

Marié à Autrans le 24 novembre 1841 avec Mélanie Blanc-Cornet

Né vers 1808-1810, Benoît Blanc-Cornet ne provient pas d'une famille particulièrement aisée. Son père, Pierre, est décédé à une date inconnue. Le fils aîné de celui-ci, au prénom semblable, avoisine les deux hectares au hameau de Colombet dans la matrice cadastrale. Si l'arbre généalogique reconstitué est exact, il est le dernier enfant du couple de Pierre et Rose Repellin-Gonnon [Bellon] (v. 1768-1848) [2326]. Issu d'une famille modeste et peut-être nombreuse, Benoît Blanc-Cornet est donc à la recherche de ressources.

Le 24 novembre 1841, Benoît épouse Mélanie Blanc-Cornet dont le père vient de décéder quelques années auparavant, lui aussi un petit propriétaire d'environ 6,5 hectares. Le couple a pu s'installer sur l'exploitation paternelle, au hameau des Collombets, à Méaudre. C'est là que les différents enfants apparaissent ce qui permet de voir les évolutions de la famille.

Clairement, celle-ci vit modestement. Cultivateur lors de son mariage puis régulièrement par la suite, Benoît est également mentionné comme journalier. Ce salarié agricole est en quête de revenus non pas complémentaires mais essentiels pour demeurer à Méaudre. Ainsi, en 1852, l'acte de naissance de son fils Cyprien-Désiré précise que le père est journalier et peigneur de chanvre ; cette dernière activité est réactivée dans une déclaration de naissance en 1857.

Cette mise en contexte explique la famille dans laquelle Emile Emerit est placé et pourquoi Mélanie Blanc-Cornet la prend en charge. En effet, il ne paraît pas y avoir de liens familiaux avec les parents du petit garçon. Ces derniers sont domiciliés à Sassenage et son père, Jean-Baptiste, est menuisier. C'est bien l'espoir de revenus financiers qui explique la présence de l'enfant. Mais il décède à l'âge de cinq mois, le 1er mars 1844 au domicile du couple à l'Eglise à Méaudre. Le couple a-t-il d'autres enfants à charge par la suite ? Les actes de décès sont muets sur ce point. Mais lors de son mariage, la dernière fille du couple, Adeline-Marie, se déclare couturière de gants, attestant par là combien c'est par l'action de

[2326] Il est le benjamin de trois enfants assuré qu'a le couple et peut-être encore de trois autres, né plus tôt encore.

chacun de ses membres que la petite exploitation se maintient. À ce moment, Benoît et Mélanie ont déménagé des Colombets au hameau des Piaillons où le chef de famille décède en 1876.

Modestement, la trace laissée par le décès d'Emile Emerit est une pierre de plus allant dans le sens de la compréhension de l'existence de familles d'accueil : il s’agit de la promesse d'un apport financier pour un cadet de famille jeune qui voit dans cette activité une manière pour son épouse d’exercer une activité supplémentaire afin d’espérer l’accroissement des gains au sein de la famille.

Fiche Biographique 12 : Benoît Louis BELLE

Né à Autrans le 6 avril 1807

Décédé à Philippeville le 7 décembre 1852

Marié à ? le ? avec Reine Gerin

C'est par la transmission d'un acte de décès en provenance d'Algérie et établi à la fin de l'année 1852 que le sort de Benoît Belle est connu. Né le 6 avril 1807, il est l'aîné des quatre garçons issus du couple formé par Pierre et Thérèse Faure. Si les parents sont originaires de Méaudre, les enfants naissent tous à Autrans. En 1834, Pierre Belle (v. 1786-1857) est un petit exploitant avec 2,2 hectares. Il pratique par conséquent la pluriactivité car il est également mentionné comme menuisier. C'est cette activité que trois garçons exercent. En 1841, Pierre-Benoît (v. 1812-1883) est menuisier tout comme Benoît-Louis lorsqu'ils déclarent le décès de leur frère Louis-Félix, élève de l'école normale et devenu instituteur. C'est Pierre-Benoît qui demeure à Autrans et qui concilie le travail de la terre et celui du bois. Quant à Jean-Antoine (v. 1816-1895), il franchit la forêt de Guinay pour aller à Lans. Menuisier lui aussi, il épouse Rose-Hélène Cordey en 1841 et, seize ans plus tard, Françoise Achard-Lombard, une couturière de gants.

Une petite propriété familiale, une pratique de la pluriactivité de la part des différents membres de la famille, tout ceci explique pourquoi Benoît Louis est l'un des pères nourriciers durant la période allant de 1835 à 1845. Il a épousé avant 1835 Reine Gerin et le couple a un premier enfant, Benoît, en 1831. Un deuxième arrive en 1835 et un troisième en 1837. Mais Césarine-Marie vit à peine plus de deux ans et décède le 2 avril 1837 avant que, cinq jours plus tard, ce ne soit le tour de Rosine-Adrienne Chamba, peut-être sous l'effet d'une maladie contagieuse. Cette dernière est née à Echirolles le 1er mars de la même année. Ainsi, quand Reine Gerin allaite son enfant, elle en nourrit également un second. De ce fait, pour le couple dont l'époux est toujours menuisier, avoir un enfant en nourrice est plus qu'une opportunité. Il s'agit d'une stratégie. Ceci se vérifie une nouvelle fois le 4 octobre 1841 quand Auguste Faure, âgé de 18 mois décède à son tour chez Benoît Belle. L'enfant est le fils d'un boulanger de Sassenage. La famille d'accueil a un nouveau né en 1839. Il est cependant particulièrement intéressant de noter que sur chacun des deux actes de décès un autre frère se porte témoin avec le père nourricier. La première fois c'est le frère instituteur Louis-Félix et la seconde

Pierre-Benoît, comme si la prise en charge de l'enfant, plus que le ménage, concernant la famille de manière plus globale.

Trois enfants viennent au monde durant les années 1840 et Benoît-Louis demeure ouvrier menuisier ou menuisier toujours au bourg d'Autrans. C'est pourtant cet homme en positon d'aîné qui prend le large. Ainsi, durant la Seconde République, lui, sa femme et les six enfants partent en Algérie. Mal lui en prit puisque le service des hôpitaux militaires de Philippeville note qu'il y entre le 24 novembre 1852 et qu'il décède deux semaines plus tard « par suite de cachexie paludéenne ». Un mois après, le même jour, son fils aîné Benoît, jeune colon de 22 ans et sa sœur Marie-Eugénie sont également emportés. Le restant de la famille, cependant, s'établit à Jemmapes puisque c'est en 1870 à Ahmed-ben-Ali, à proximité de cette ville que Daniel, né en 1844, meurt, l'acte de décès portant trace du décès de sa mère et son frère Joseph est propriétaire.

Le couple formé par Benoît Belle et Reine Gerin est intéressant car, toujours dans un contexte de pluriactivité, garder des enfants est plus qu'une opportunité ; c'est l'objet d'une démarche réitérée, tragiquement illustrée par les deux décès. L'exemple du couple témoigne d'une recherche de numéraire par cette authentique forme de travail. Il jette également un regard sur ces migrants qui, à leur manière prouvent la participation des populations du canton de Villard-de-Lans aux grandes remues d'hommes du 19e siècle. En effet, le ménage correspond aux colons recherchés par le gouvernement à la suite de la commission de Louis Reybaud et de la loi du 19 mai 1849 : une famille disposant d'au moins 1 000 francs, dont le chef avait moins de 55 ans et partant avec d'autres populations de la même région d'origine afin de se porter secours et solidarité. Prendre des enfants a été un moyen de se développer par l'accroissement de revenus qui permettent, plus tard, de poursuivre une autre stratégie.

Fiche Biographique 13 : Etienne IMBERT-BOUCHARD

Né à Pariset (hameau de Saint-Nizier) le 2 janvier 1813

Décédé à Villard-de-Lans le 16 avril 1875

Marié à Villard-de-Lans le 15 juin 1836 avec Véronique Achard-Guillermet

Bien que les informations soient très pauvres concernant le couple constitué avec Véronique Achard-Guillermet, la situation paraît assez originale.

En effet, jusqu'à présent tous les enfants placés en nourrice sont dans des ménages récents et qui ont déjà des enfants. Il s'agit de ménages dans lesquels les jeunes épouses allaitent les enfants du couple et, à l'occasion, un autre qui est en nourrice. La situation est différente dans le cas présent.

Né à Saint-Nizier, à l'époque simple hameau en altitude de la commune de Pariset et très proche de Lans, Etienne Imbert-Bouchard se rend de l'autre côté des Quatre montagnes, à Villard-de-Lans où il est domicilié en 1836. Il épouse Véronique Achard Guillermet à la mi-juin, peut-être pour rendre acceptable la naissance de Félix-Etienne qui survient en décembre de la même année. D'après les actes de l'état civil, Véronique Achard-Guillemet serait la seule enfant du couple formé par Joseph et Catherine Mure-Ravaud. Ceux-ci vivent au hameau des Geymonds, un hameau proche du centre de Villard-de-Lans. Joseph détient alors 6,3 hectares. Quand Véronique Achard-Guillermet épouse Etienne Imbert-Bouchard, elle est couturière ce qui est une nouvelle forme de pluriactivité régulière chez les femmes. Le jeune couple s'installe chez le père car, lorsque leur unique enfant décède en janvier 1837, Etienne Imbert-Bouchard est présenté comme cultivateur aux Geymonds et le grand-père maternel est le second témoin de l'acte de décès.

Bien sûr, comme dans d'autres cas similaires, il serait tentant de conclure que par la suite Etienne part avec son épouse. Peut-être est-ce le cas mais peut-être pas car le 26 août 1843, il déclare en mairie de Villard-de-Lans le décès de la jeune Julie-Marie Millet, âgée de 18 mois. Elle est la fille d'un couple de cultivateurs grenoblois, Noël et Julie Achard-Guillermet, soit le même nom que l'épouse d'Etienne dont elle pourrait être une nièce. Le rapport de parenté n'a pas pu être approfondi. Cela tendrait à accréditer la piste selon laquelle le couple demeure à Villard-de-Lans, peut-être aux Geymonds où l'un comme l'autre décèdent.

Le cas de ce couple tranche par rapport aux autres situations, d'où son intérêt. En effet, à côté de facteurs biologiques qui expliquent le nombre réduit de descendants sur les deux générations, peut-être s'agit-il d'un choix. Par contre, avoir des enfants en nourrice n'entre pas en contradiction avec le fait d'avoir une progéniture réduite. À côté des travaux d'aiguilles de Véronique lors de son mariage, être nourrice serait pour les certaines femmes un mode de contribution à la consolidation de l'exploitation familiale. Enfin, si un lien de famille était établi entre la mère de l'enfant mort et la nourrice, le placement chez des proches issus de la même famille serait une des logiques de placement, logique clairement affirmée dans d'autres occurrences. Les deux parties prenantes sont gagnantes, le couple grenoblois qui confie l'enfant à des parents ce qui permet à la jeune mère de retourner au plus vite au travail ; pour la famille d'accueil, c'est un complément de revenu. Ainsi, le développement se construit aux deux extrémités géographiques.

Fiche Biographique 14 : Benoît et Joseph RONIN

Benoît RONIN

Né à Autrans le 18 mars 1811

Décédé à Autrans le 17 juillet 1878

Marié à Autrans le 14 mai 1840 avec Marie Reine Gouy

Joseph RONIN

Né à Autrans le 25 mars 1804

Décédé à Méaudre le 23 septembre 1862

Marié à Méaudre le 2 septembre 1840 avec Marie Buisson

La présence des deux frères Ronin, Benoît (v. 1811-1878) et Joseph (v. 1804-1862) parmi la liste des 37 pères nourriciers entre 1835 et 1845 est-elle le fruit du hasard ? Si une telle idée n'est pas à écarter, d'autres indices proposent d'autres perspectives.

La famille reconstituée entre Joseph Ronin et Anne Eybert-Bérard, leur père et mère, semble avoir compris quatre enfants, deux garçons et deux filles, tous nés à Autrans. Joseph décède à Voreppe en 1832, « lieu de son dernier domicile », ainsi que le précise l'acte de mariage de Joseph, comme s'il s'agissait d'une déclaration sur l'honneur ne pouvant être prouvée. En effet, le registre des décès de Voreppe pour cette année ne le mentionne pas. La famille vit alors dans cette commune et il est possible qu'Anne retourne auprès de sa famille, à Autrans.

Les matrices cadastrales de 1834 ne permettent pas d'identifier le restant de la famille avec certitude ; si elle est présente, elle détient un are et demi seulement. Ses membres apparaissent donc directement démunis et d'autres signes vont dans la même direction. L'aînée des filles, Marie-Madeleine, se marie en 1838. Elle est alors domestique « chez M. Bertrand » et elle épouse Claude Jalliffier-Talmat qui remplit la même position chez le même employeur. Peut-on imaginer que ce dernier par sa position de notable puisse recommander la famille de sa bonne pour des familles souhaitant mettre leur enfant en nourrice à Autrans ? De son côté, la cadette des filles, Alexandrine-Françoise, épouse en 1848 Louis-Félix Eybert-Bérard, un journalier.

Les garçons font feu de tout bois pour parvenir à fonder une famille. Mariés tous deux à quatre mois d'intervalle en 1840, il est permis de penser que prendre des enfants en nourrice est un des moyens pour se procurer des revenus. L'aîné, Joseph Ronin, est à la recherche de terres à exploiter. Si pour la naissance de son premier enfant, Eugène-Joseph, aucune précision n'est fournie, lors de la deuxième naissance en 1843, il est mentionné comme fermier. D'abord installé au hameau des Gonnets à Autrans, il passe à Méaudret, au Colombet entre 1845 et 1848 puis à Thorenas, c'est-à-dire au hameau de sa belle-famille. Son épouse, Marie Buisson, est l'aînée des trois filles de l'union formée par Jean Buisson († 1832) et de Marie Frier, cette dernière possédant 7,8 hectares lors de la confection des matrices.

Le cadet, Benoît Ronin, épouse Marie-Reine Gouy, dont le père, mentionné comme propriétaire et fermier, pourrait être celui des deux individus homonymes avec 10,7 hectares. Marie Reine Gouy s'est retrouvée veuve en 1838 après le décès de Claude Gouy (homonyme de son père), l'un des deux petits propriétaires d'Autrans, impossibles à départager, l'un détenant 6,8 hectares et l'autre avoisinant les dix hectares [2327].

Au sein de ces deux modestes familles, la même année, en février et en novembre, deux nouveaux nés décèdent, l'un âgé de deux mois et l'autre de neuf. Cette coïncidence des actes, mise en parallèle avec celles des mariages, donne l'effet d'une pompe s'amorçant. Pour les deux frères, parmi les moyens à leur disposition pour s'établir, la prise en charge de nourrissons est une modalité de la pluriactivité.

Les deux frères Ronin sont intéressants dans la mesure où la comparaison des deux situations fait ressortir avec plus de relief une véritable stratégie de développement qui est possible au début du cycle familial. Prendre des enfants en nourrice est une pratique partagée et presque banale.

[2327] La mention « propriétaire » étant plus rare que celle de « cultivateur », peut-être s'agissait-il d'une marque de distinction pour faire la différence avec l'autre Claude Gouy, habitant également à Autrans et propriétaire de 2,7 hectares ? Mais cela reste une hypothèse.

Fiche Biographique 15 : Daniel CHABERT-MOULIN

Né à ? le 10 septembre 1796

Décédé à Méaudre le 1er septembre 1850

Marié à ? le ? avec Catherine Mante

A trois reprises dans les actes d'état civil, Daniel Chabert-Moulin est indiqué par des associations de professions : sur l'acte de naissance de sa benjamine, Henriette-Catherine, il est mentionné comme « propriétaire et voiturier ». La même expression est reprise dix ans plus tard lors du mariage d'une autre de ses filles, Marie-Angélique. Enfin, lors des noces de son fils aîné, Daniel, il est « marchand et voiturier ». Une explication de la répétition de ces associations, peu fréquentes pourtant dans le corpus, est-elle possible ?

Plus que des traces de pluriactivité, ces dénominations permettent de saisir l'ampleur des activités qui sont les siennes. En effet, il est apparenté à de bonnes familles locales de Méaudre. Lui-même en provient, comme sa propriété de 28 hectares le laisse à elle seule présager. Elle est essentiellement composée à 47 % de prés, à 37 % de terres et 14,6% de bois. Son frère aîné est à ses côtés à Méaudre. En effet, à la suite des élections municipales, Antoine Chabert est désigné maire par le préfet de l'Isère le 27 novembre 1834. Après un intermède en 1837, il le redevient rapidement et est confirmé par un arrêté du 12 août 1840 jusqu'à son décès en 1845 [2328]. La matrice cadastrale, lors de sa confection, lui attribue plus de trente hectares dans la commune. Durant cette période, Daniel est surtout qualifié de voiturier. Du côté de son épouse, Catherine Mante (v. 1810-1858), Daniel Chabert-Moulin s'appuie sur quelques atouts. Son beau-frère, Jean Mante, détient plus de 28 hectares en 1834. Il est l'adjoint d'Antoine Chabert, à la tête de la municipalité de Méaudre, avant de succéder à ce dernier après 1845 et jusqu'à la révolution de Février 1848.

Marchand, Daniel Chabert l'est et il peut même être considéré comme l'un des principaux de la commune. À côté du bois dont il est forcément négociant, la liste électorale pour les élections censitaires de 1841 le qualifie de « marchand blattier » donc commerçant également des grains. À cette époque, sa contribution totale est supérieure de quelques francs par rapport à celle de son frère aîné avec 209 francs contre 204 francs. Le fait qu'il soit incontournable par son poids, par celui de ses parents et par les réseaux des alliés, que les

[2328] Arch. dép. Isère, 15M40.

mentions dédoublées de « propriétaire et voiturier » ou de « marchand voiturier » font que l'importance de Daniel Chabert est certaine. En fait, plus que de profession, ces indices reflètent une influence sociale.

Pour être inévitable, surtout en ces années de suffrage censitaire élargi pour les élections communales, l'auberge est un lieu essentiel. Ainsi, le 14 juillet 1841, sa fille Marie-Angélique épouse Eugène Gamond, maréchal et cabaretier d'Autrans. Le père de ce dernier est « propriétaire et cabaretier » et Jean-Louis Brunet, maire d'Autrans et autre grand marchand de bois de la commune, est l'un des témoins avec l'oncle Henri Chabert de Lans. Eugène Gamond, deux ans plus tard, devient adjoint. En 1846, à Méaudre, Antoine Chabert épouse Catherine Blanc-Tranchant, cafetière et fille d'un cabaretier situé au hameau de l'église donc au bourg centre.

Le cas de Daniel Chabert est intéressant en premier lieu car il donne un coup de projecteur sur les familles les plus importantes qui se livrent au négoce. Ces dernières reposent principalement dans une commune mais elles ont des ramifications dans celles qui sont autour. Par ailleurs, son cas montre que les activités de marchand participent d'un ensemble d'activités qui sont détenues par d'autres membres de la famille. Des alliances se nouent entre des ménages complémentaires dans leurs stratégies. Au plan méthodologique, Daniel Chabert nous invite à prendre avec circonspection les informations professionnelles. L'emploi du terme de « voiturier » n'est pas réservé aux petits alors que celui de « négociant » serait destiné aux grands. Les qualifications ne sont pas seulement des métiers et elles disent également beaucoup de l'influence sociale de leurs détenteurs.

Fiche Biographique 16 : Désiré BLANC-BRUDE

Né à Méaudre le 2 février 1814

Décédé à Méaudre le 28 décembre 1865

Marié à Méaudre le 17 mai 1837 avec Adelaïde Faure

Désiré Blanc-Brude, au long des 25 ans où il laisse des traces dans les registres d'état civil, est constamment identifié en tant que « voiturier ». Si la mention de l'activité professionnelle ne peut réduire les seules activités de l'individu, la permanence de l'emploi du terme pose question.

Les deux branches familiales se rapprochent pour entrevoir des origines modestes. Du côté paternel, son père, Barthélémy (v. 1780-1841), ne possèderait que deux centiares en 1834. Peut-être loue-il quelques lopins ou s'appuie-il sur les communaux mais cela ne transforme pas l'allure d'une exploitation étroite pour les quatre garçons qu'il a avec Louise Rochas (v. 1781-1841). Une autre source de revenus vient de l'artisanat du bois puisque son acte de décès l'indique comme tourneur. Sa femme doit être également d'extraction modeste, un des frères de celle-ci étant un petit propriétaire.

La fragilité des conditions de vie nécessite de chercher des ressources en dehors du travail de la terre. Le frère aîné, Benoît (1806-1883), est tisserand de toiles lors de son mariage en 1835. Son frère cadet, Désiré, pourrait être chargé de lui amener la marchandise et de la sortir. En effet, il est indiqué comme voiturier à partir de 1838. Mais, pour l'essentiel, le transport doit concerner du bois. La répétition de la désignation reflète que ce serait son activité principale.

Désiré n'est pas très âgé quand il meurt en 1865. Il a eu le temps cependant d'assister au mariage d'une de ses enfants. En effet, Marie épouse en 1863 Eugène Gamond, un voiturier d'Autrans, dont le père, Jean, déclare cette même activité sur l'acte de mariage. Il y a comme un ancrage des frères Blanc-Brude autour du transport. Par exemple, Joseph Aîmé, né en 1853, épouse en 1877, Véronique Angélique Rochas dont le père se dit également voiturier. De la même manière, l'aîné des garçons, Désiré fils, né en 1844, arbore cette qualification dans le recensement de 1872. Il la conserve par la suite dans d'autres actes d'état civil. Lors des noces de ses frères et sœurs, il est significatif de le voir émarger avec son beau-frère Eugène Gamond qui se dit aussi aubergiste. La présence des deux hommes et la

complémentarité des deux activités, si fréquente dans de nombreuses trajectoires biographiques, donnent une cohérence à l'emploi du terme de voiturier.

Aborder les voituriers à travers le cas de Désiré Blanc-Brude donne du sens à l'emploi récurrent et au maintien de la même qualification au cours d'une vie. Elle témoigne, dans une situation caractérisée par l'absence de biens fonciers, d'une planche de salut pour se développer soi et sa famille. Elle montre aussi les complémentarités entretenues avec d'autres professions exercées au sein d'une fratrie. Désire père a pu travailler au moins un temps pour son frère Benoît quand ce dernier est tisserand. À la génération suivante, Désiré fils a pu entretenir des relations étroites avec son beau-frère, Eugène Gamond. Une fois encore, des logiques familiales s'esquissent et elles paraissent déterminantes pour saisir le développement rural.

Fiche Biographique 17 : Antoine ROMAGNIER et son fils Fleury

Antoine ROMAGNIER

Né à ? vers 1784

Décédé à ? le ?

Marié à ? le ? avec Marie Gaillard

2e mariage à ? le ? avec Marie Blanc-Brude

Fleury ROMAGNIER

Né à Autrans le 20 novembre 1812

Marié à Méaudre le 14 janvier 1835 avec Henriette Clet

2e mariage à Autrans le 8 février 1843 avec Marcelline Mélanie Eybert

Décédé à Autrans le 28 mars 1858

L'arbre généalogique d'Antoine Romagnier comporte tellement de branches brisées ou cachées qu'il pourrait être rejeté car pas suffisamment lisible. Pourtant, par les membres de sa famille, il se trouve relié à d'autres groupes qui se livrent également au commerce.

Si les traces sont fragiles c'est d'abord dû au fait que les actes d'état civil qui le concernent au premier chef demeurent inconnus. Né vers 1784, il épouse Marie Gaillard et trois enfants ont été identifiés, dont Fleury. Après le décès de Marie, il s'unit à Marie Blanc-Brude et trois autres enfants viennent au monde. Le dernier, Léon François, naît en 1841 et, en février 1843, lors du second mariage de Fleury, il est simplement indiqué « décédé » sans autre forme de précision. Le mystère s'épaissit en étudiant la famille car elle demeure inconnue. Lors des noces de Fleury, un oncle de plus de 70 ans, Claude-Arnaud, signe l'acte mais lui non plus ne figure pas dans les registres du canton. Quant à sa seconde épouse, Marie Blanc-Brude, elle décède en 1852 et les trois demi-frères et sœurs de Fleury sortent également du canton. Elle pourrait être l'aînée des trois filles issues de l'union de Jean Blanc-Brude et de Suzanne Policand. De ce tableau, les points d'interrogation sont plus nombreux que les informations.

Malgré cela, la lecture des quelques traces conservées est très instructive. D'abord, comme d'autres cas similaires, Antoine pratique plusieurs activités de manière combinée.

Ainsi, sur l'acte du premier mariage de Fleury, il est indiqué comme « propriétaire cultivateur voiturier ». En effet, il s'adonne au commerce en tant que marchand. Associée au transport, l'auberge n'est pas loin et il en tient une selon les registres des naissances de 1838 ; sa seconde épouse est également notée cabaretière. C'est elle qui tient l'établissement quand il est en déplacement. Ce dernier a pu être également dirigé par Eugène Gamond (v. 1803-1878), époux de Marie Romagnier, l'aînée du premier lit d'Antoine. Son père, François Gamond, est également cabaretier, à en croire la matrice d'Autrans en 1834. Eugène Gamond est tout à fait semblable à son beau-père, transporteur, marchand de bois et tenant donc une auberge. Celle-ci se situe au bourg centre de l'Eglise, là où est l'établissement d'Antoine Romagnier. Ainsi, soit il s'agit du même lieu, soit deux lieux sont tenus par des membres d'une même famille. D'une manière ou d'une autre, cela atteste de l'importance, sinon stratégique, du moins réelle de ces espaces dans la vie économique et sociale des villages du pays des Quatre montagnes et de ceux qui les administrent. Ainsi, une sœur de Fleury, Delphine-Adèle, a-t-elle pour parrain Jean-Louis Brunel, maire de la commune depuis sa nomination par le préfet le 27 novembre 1834 et jusqu'en 1840. Celui-ci se retrouve témoin du premier mariage de Fleury Romagnier en tant que « cousin germain par alliance ». Il est le frère de Louis Paulin Romain, un marchand de bois notable et qui devient premier édile de 1848 au début des années 1860 (voir chapitre 2).

Quant à Fleury, il place ses pas dans les traces laissées par son père. Lui aussi cumule le travail de la terre, si l'on en croit son premier acte de mariage, le transport de produits et la tenue d'une auberge. De même, comme Antoine, il est lié à d'autres familles de voituriers. Sa première épouse, Henriette Clet, est la sœur de François Clet (v. 1799-1848). Leur père, Laurent, a plus de neuf hectares en 1834 ce qui constitue une situation presque confortable et François est de ces petits propriétaires de Méaudre qui manient la carriole comme la faux.

Les malheurs de Fleury Romagnier sont une précieuse source d'informations. Des dix enfants qu'il a, en effet, la plupart décèdent en très bas âge. Mis bout à bout, les actes permettent de le suivre entre 1835 et 1858 à travers 22 apparitions dans les registres des naissances ceux des décès mais aussi grâce à ses deux mariages. Régulièrement domicilié au hameau de l'Eglise, c'est un homme qui circule souvent au cours de cette période. Au début, il est plus souvent mentionné comme cabaretier avant qu'à partir de la fin des années 1840 la mention de « voiturier » soit à son tour plus présente, allant parfois à « marchand » et elle est associée occasionnellement avec son statut de « propriétaire ». C'est à partir de 1849 et jusqu'en 1854, dans une phase de contraction économique, que l'auberge réapparaît mais,

cette fois, à travers l'emploi du terme de « cafetier ». Il peut s'agir d'un signe de modification dans la manière de nommer ces lieux en utilisant un terme mieux connoté et plus urbain qui prouve une forme d'acculturation ou bien est-ce le reflet des habitudes de langage de son autre cousin germain par alliance, Louis Paulin Romain Brunel, qui tient alors les registres. Peut-être peut-on y voir une volonté de distinction, signe d'une petite aisance : l'inventaire de succession de Fleury Romagnier livre un capital mobilier de 1 647 francs et des terres qui fournissent un revenu de 115 francs ce qui les estime à un capital de 2 300 francs qui n'est pas un montant très important [2329]

Les cas dédoublés d'Antoine et de Fleury Romagnier permettent de comparer les deux situations et de distinguer les points communs dans les stratégies de ces deux hommes. Le transport est indissociable des autres dimensions de l'assise sociale qu'ils tentent de se constituer. Par ailleurs, les solidarités par les mariages entre des familles qui se livrent aux mêmes activités montrent que le commerce et la circulation se transmettent. C'est donc une manière de prouver que ces derniers ne sont pas une extension du travail de la terre mais que des ruraux comptent principalement sur les activités de transport pour se développer.

[2329] Arch. dép. Isère, 3Q38/150. Mutation par décès de Fleury Romagnier du 25 septembre 1858, n° 83.

Fiche Biographique 18 : Jean CLOT-GODARD

Né à Corrençon vers 1788

Décédé à Corrençon le 12 août 1863

Marié à ? le ? avec Françoise Reymond

Etablir une fiche pour Jean Clot-Godard ne paraît pas très pertinent. En effet, on le retrouve déjà précédemment dans la notice concernant sa fille Marie, gantière à Corrençon. De surcroît, il est redondant avec d'autres situations exposées. C'est peut-être cette répétition qui est riche de sens dans la mesure où elle contribue à saturer les informations relevées concernant les hommes et les femmes qui gravitent autour des activités de transport. Elle confirme certaines logiques perceptibles dans d'autres communes voisines du canton.

Sa longue vie explique qu'il soit difficile de lui retrouver des proches dans les bases de données à partir de la Monarchie de juillet. De ses parents, Jean et Marguerite Argoud-Gresse, seuls leurs noms subsistent. Ils ont eu au moins un autre enfant, Pierre (v. 1792-1841), un cultivateur crédité de près de sept hectares en 1834 et dont les trois enfants demeurent à Corrençon.

Jean Clot-Godard épouse Françoise Reymond à propos de laquelle nous sommes également mal documentés. Le décès tardif de sa mère, Euphroisine Ravix (v. 1768-1843), autorise à l'identifier comme la veuve de Pierre Reymond mentionnée dans le cadastre. Elle est à classer dans la très petite propriété avec 2,5 hectares. C'est donc une union entre d'humbles exploitants puisqu'au même moment Jean Clot-Godard détient 1,5 hectare et que la location éventuelle de terres ne modifie pas radicalement les choses. Cette superficie ne varie pas avec la matrice de 1857 quand la section de Corrençon est érigée en commune. Mais pour Jean l'essentiel n'est pas là.

En effet, son identification par le travail de la terre est assez tardive dans les actes d'état civil, comme s'il s'agissait d'une activité pour ses vieux jours, comme s'il avait passé la main de ce qui avait été pour lui prioritaire.

En effet, Jean Clot-Godard est d'abord un aubergiste, un cabaretier. Ce sont ces mots qui reviennent la plupart du temps et c'est à ce titre qu'il est mentionné également comme voiturier. Notable est le fait que l'acte de naissance de son fils Joseph (1836-1881) le note voiturier et Françoise Reymond aubergiste. Il y a là une volonté de souligner l'implication de

l'épouse dans la tenue de l'établissement ce que l'on retrouve à la même période à l'autre bout du canton, à Autrans, chez Antoine Romagnier.

Pareillement à d'autres biographies préalablement esquissées, le lien étroit entre ces deux activités est également à souligner dans les unions contractées par ses enfants. Sa fille Marie, couturière de gants lors de son mariage, épouse Jean-Victorin Brun-Roudier. Le père de celui-ci, Jean-Baptiste, a près de dix hectares en 1834 et il est adjoint spécial de Villard-de-Lans pour la section de Corrençon à partir de 1853. Sur les autres actes de ses différents enfants, il est aussi noté voiturier ou négociant. Ici peut résider une explication de la fréquente utilisation du terme de voiturier dans les registres de l'état civil de Corrençon. Dans ce territoire qui depuis plus d'un siècle voit ses forêts exploitées de manière importante soit à travers les grumes pour la marine à Toulon ou réduites en charbon pour la fonderie de canons à Saint-Gervais, l'activité de transport est largement pratiquée dans un espace marqué par la rigueur climatique et une faible superficie cultivée. Les différents adjoints spéciaux qui se succèdent pour tenir les registres de l'état civil sont aux premières loges pour constater que les cultivateurs sont tout aussi bien voituriers ou muletiers que sur leurs lopins de terre. C'est pourquoi le terme serait employé fréquemment et il traduit par là une réalité de nombreuses familles. À côté de Marie, Victorine Clot-Godard (1834-1869) épouse également un voiturier, Jean-Pierre Rolland, retrouvé plus tardivement à la tête d'une auberge, peut-être celle de sa belle-famille.

L'approche du parcours de Jean Clot-Godard confirme d'autres situations. Elle souligne à nouveau la combinaison des activités et le lien indissociable entre le transport et la tenue d'un débit de boissons, en relevant encore des mariages avec des membres de familles partageant les mêmes trajectoires et aussi la proximité avec celles qui comptent, par exemple, parce qu'elles se retrouvent à la tête des municipalités.

Fiche Biographique 19 : Antoine ACHARD-PICARD

Né à Villard-de-Lans le 16 mars 1813

Décédé à Villard-de-Lans le 21 septembre 1889

Marié à Villard-de-Lans le 30 novembre 1837 avec Marie Joséphine Nicollet

Antoine Achard-Picard a été retenu en regard des autres fiches présentées pour donner un visage au monde des acteurs du transport et du négoce. En effet, sa biographie est un peu plus tardive que les autres ce qui permet d'embrasser jusqu'au bout le troisième quart du 19e siècle. Par ailleurs, par son entremise, une autre facette du monde du commerce est visible.

Le 30 novembre 1837, le maire se Villard-de-Lans unit Antoine Achard-Picard avec Marie Nicolet (1819-1873). Au regard des fiches présentées précédemment, les deux familles ont tout pour s'allier. En effet, Antoine est en position d'héritier. Il pourrait avoir été le fils unique de l'union entre Antoine père (v. 1773-1853) et Catherine Blanc-Gonnet car aucune trace d'un autre enfant n'a été retrouvée dans le canton. Son père est un aubergiste de la commune - avec 1,4 hectare en 1834 - et, une fois de plus, l'association avec les activités de transport se retrouve, puisque Antoine fils est mentionné comme voiturier sur son acte de mariage. L'emploi du terme est réitéré par la suite alors que celle d'aubergiste est postérieure au décès de son père. Ceci ne signifie pas, d'autres cas en font la démonstration, qu'il cesse de circuler sur les routes du canton et au-delà.

Du côté de son épouse, celle-ci est également issue de la société de Villard-de-Lans. Son père, Louis (v. 1796-1873), est mentionné comme propriétaire ou rentier. Il faut comprendre qu'il n'est pas issu d'un milieu modeste. En effet, avec un peu plus de quinze hectares, il se situe là où, dans le contexte local, la barre de la moyenne propriété peut se placer. En outre, il est conseiller municipal. Ses deux frères cadets, François (v. 1798-1878) et Jean (v. 1805-1864), tiennent une auberge dans la commune. C'est donc une famille qui, si elle n'est pas des plus en vue, compte dans le microcosme local. On notera que dans plusieurs des actes de mariages de leurs enfants, Louis Nicolet et Marie Ai[y]mard sont notés « monsieur » et « dame ». Ceci pourrait expliquer que, lors du mariage d'Antoine Achard-Picard et de Marie Nicolet, l'un des témoins est Joseph Jasserand, présent en tant que « régisseur des biens de Monsieur de Pélissière », une des principales familles notables du canton.

Marie Nicolet est l'aînée d'une fratrie imposante de huit enfants dont une décède rapidement. Les étudier, c'est comprendre dans quel milieu Antoine Achard-Picard se situe et donc donner du sens à ses activités de transporteur. En effet, quatre des beaux-frères et des belles-sœurs d'Antoine Achard-Picard se rattachent au monde du commerce. Commençons avec Evariste (1833-1895). Son mariage avec Rosalie Beaudoing-Picaud a dû se dérouler à l'extérieur du canton mais c'est à Villard-de-Lans qu'il vit. Il est identifiable par les différents actes d'état civil qu'il émarge. Il est notamment menuisier au cours des années 1870 avant d'être épicier. Cette profession est celle que le frère de son épouse, Antoine Beaudoing-Picaud, indique sur les actes où il intervient régulièrement comme témoin dans la famille Nicollet. Il y a ensuite Jean (1835-1878). Son mariage, célébré en 1862, est une alliance de commerçants car ce marchand-boucher s'unit à Ernestine-Sophie Borel dont le père Joseph est mentionné comme propriétaire et cafetier. Les liens sont même plus étroits encore car Joseph Borel est le témoin d'Antoine Achard-Picard lors du mariage de 1837 en tant que beau-frère de celui-ci. Jean Nicolet, l'aubergiste, signe l'acte du mariage de son neveu. Deux autres actes des frères et sœurs de Marie Nicolet, sont ratifiés par Joseph Roux-Fouillet, « oncle par alliance ». Il a épousé Anne-Marie Nicolet, sœur de Louis, de François et de Jean. Limonadier sur certains actes, il est voiturier sur d'autres.

À partir de ce tableau, il n'est pas étonnant de voir que deux des enfants d'Antoine Achard-Picard et de Marie Nicolet ont des conjoints dont les pères sont soit commerçants soit aubergistes.

Toutes ces informations et tous ces noms qui se croisent forment la trame des proches d'Antoine Achard-Picard. C'est dans ce milieu que l'homme peut se développer. En témoignerait, la répétition du terme de propriétaire au cours des années 1860 et 1870 et même l'emploi du signe distinctif de « monsieur », comme son beau-père, à l'occasion du second mariage de sa fille Marie Caroline Emilie en 1867. Son cas est intéressant car, du fait de l'exceptionnalité de la saisie de son environnement familial, il présente la situation normale qui est celle d'autres semblables. Pour tous ces gens, la famille est une clef de lecture pertinente pour donner du sens à leurs parcours de vie et à leur recherche de développement.

Fiche Biographique 20 : Félix Eusèbe Eugène BERTRAND

Né à Autrans vers 1809

Décédé à Autrans le 11 décembre 1854

Marié à ? le ? avec Sophie Jullien

Comme son frère, Félix Eusèbe Eugène Bertrand, s'inscrit dans l'héritage de son oncle Jullien, sans en reprendre le nom patronymique. En effet, il commence par des études de droit et attend son heure comme greffier de la justice de paix. La mort de l'oncle Jean-Baptiste Jullien en 1835, dont il est l'un des deux témoins sur l'acte de décès, est un tournant. Peut-être davantage que son frère aîné, il est dans le sillage de son parent. Devenu notaire à Villard-de-Lans, comme ce dernier, il devient maire de la commune entre octobre 1837 et septembre 1838. Il entre ensuite au conseil d'arrondissement. Sa compétence professionnelle complète son influence sociale pour représenter le canton. Elles s'appuient sur une fortune solide. Sa contribution sur les listes électorales censitaires est de 270 francs en 1841, dont 217 francs pour l'impôt foncier. Quatre ans plus tard, elle s'élève à 398 francs. Entre les deux dates, Eugène Bertrand fait l'acquisition d'un bien autrement plus important que des bois. Il est entré en possession de ce que l'expression locale nomme « château Bertrand », c'est-à-dire la bâtisse des Esbrard de la Vallonne, reprise par l'oncle Jullien. Le symbole est lourd de signification. En 1845, réélu au conseil d'arrondissement, sa fortune annuelle en revenus est estimée à 6 000 francs. Deux ans plus tard, il siège au conseil général avec 58 voix sur 111. Le changement du mode d'élection ne change rien car, en août 1848, il a 354 voix sur 483 (73,3 %) et, en août 1852, il en a encore 465 sur 796 (58,4 %). Il décède en décembre 1854. Le riche mobilier monte à 2 340 francs et la propriété foncière, répartie à Villard-de-Lans, à Autrans et à Méaudre procure un revenu brut de 5 500 francs, d'où un capital exceptionnel qui culmine à 111 000 francs. Trois ans après la mort de son père, il a donc une fortune immobilière plus élevée que celui-ci. Le mimétisme avec l'oncle se retrouve dans l'existence de douze débiteurs résidant à Villard-de-Lans pour un montant arrondi à 11 200 francs [2330]. Pour la famille Bertrand, le siège au conseil général doit rester dans la famille et la veuve d'Eugène cherche à le faire occuper par son fils unique, Alfred (1837-1871) [2331]. Celui-ci commence la conquête

[2330] Arch. dép. Isère, 3Q38/207 et 3Q38/149.

[2331] De Paris, Scipion Geymond sait que « Madame Bertrand de son côté a raison de mettre son fils en avant ; s'il avait quelques années de plus il serait sûr de réussir ; c'est son âge qui me hardi à me mettre sur les rangs [de

de Villard-de-Lans en se trouvant à la tête de la compagnie des sapeurs pompiers. De fait, candidat du gouvernement, il l'emporte de peu devant son oncle Jullien-Bertrand et ce n'est qu'après sa mort, à la suite d'un accident de chasse du premier, que Jullien-Bertrand accède au conseil général.

L'intérêt de la biographie de Félix Eusèbe Eugène Bertrand est d'abord de montrer une alliance entre deux familles notables du canton mais qui reposent dans des communes différentes, ensuite de signaler l'importance des études juridiques dans l'ascension sociale qui se retrouve dans plusieurs cas semblables. Enfin, elle livre différentes dimensions de la notabilité au milieu du 19e siècle.

l'élection au conseil général] » (Voir Arch. mun. Villard-de-Lans, carton sans référence. Divers. Extrait de la lettre de Scipion Geymond (au maire ?) le 31 décembre 1863). Cependant, il ne va pas au bout de sa démarche car Scipion Geymond n'est finalement pas candidat l'année suivante.

Fiche Biographique 21 : Benoît BERTRAND

Benoît BERTRAND père

Né à Autrans le 27 septembre 1775

Décédé à Sassenage le 17 décembre 1851

Marié à ? le ? avec Catherine Françoise Marie Jullien

Benoît BERTRAND fils

Né à ? le 3 novembre 1806

Décédé à ? le ?

Marié à ? le ? avec ?

Benoît Bertrand est un homme encore trop mal connu. Né sous l'Ancien Régime, la période de la Révolution française et celle de l'Empire n'ont pas été explorées. Conseiller municipal en 1817, il a une fortune annuelle évaluée de 1 200 francs de revenus [2332]. Des nouveaux conseillers municipaux, il est le plus riche, plus que son père. C'est ce qui explique le mariage entre Benoît Bertrand et Catherine Françoise Marie Jullien, une sœur de Jean-Baptiste Gabriel Joseph Jullien dont la richesse ne fait guère de doute. En 1817, Benoît Bertrand, « ancien percepteur des contributions » et devenu nouveau conseiller municipal d'Autrans, a une fortune en revenus arrondie à 1 500 francs [2333]. Au début de la Monarchie de juillet, ses propriétés s'étendent au moins sur deux communes. 315 hectares se répartissent pour l'essentiel entre Autrans et Méaudre avec une contribution foncière s'élevant à 2 500 francs. Propriétaire à Andrevière, il a fait prospérer ses affaires comme marchand de bois [2334]. La forêt est la base d'une notabilité incontournable. Les produits sont évacués par Sassenage où son frère Alexandre, né vers 1785, est notaire [2335].

[2332] Arch. dép. Isère, 16M15.

[2333] Arch. dép. Isère, 16M15 et 16M12.

[2334] Celle-ci semble son unique activité. Dans une lettre du 28 août 1835, il répond au préfet Pellenc : « Je regrette sincèrement de ne pouvoir prendre part à la société proposée par votre circulaire du 16 de ce mois [c'est-à-dire la société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble en cours de constitution]. Ne m'étant jamais occupé d'agriculture ce n'est pas à 60 ans que je peux... », voir Arch. mun. Villard-de-Lans, carton sans référence. Divers.

[2335] Benoît Bertrand a en outre deux sœurs, Euphroisine Marie (v. 1770-1846) qui épouse Mathieu Aguiard (v. 1767-1846) et Angélique (v. 1778-1857) qui est la femme de Louis Ronin (v. 1773-1840).

Sa notabilité continue à s'accroître indirectement *via* ses trois fils. À côté du benjamin (fiche biographique 20) et du deuxième (fiche biographique 23), l'aîné peut être analysé ici, en raison des similitudes avec son père.

En effet, Benoît fils se situe directement dans la lignée paternelle. Ayant le même prénom, il exerce également la même activité. Propriétaire à Autrans, il est électeur censitaire dans la commune en 1841 avec une contribution foncière de 255 francs. Il est également percepteur des contributions directes à Sassenage, commune pivot entre la vallée et le canton de Villard-de-Lans et où son oncle Alexandre officie déjà. Il y a donc une réactivation des liens par le débouché qu'est le siège de l'ancienne baronnie de Sassenage. Cette position rend Benoît fils au fait de l'évolution des affaires des uns et des autres, sensible aux mutations de la terre dans la région et attentif aux opportunités dans la vallée [2336].

Il faut six mois après le décès de Benoît Bertrand père pour trouver trace de la déclaration de succession. Décédé *ab intestat*, le mobilier est évalué à 1 730 francs et une seule créance de 500 francs n'a pas été recouvrée. La propriété occupe une place majeure avec 122,65 hectares à Autrans. Benoît Bertrand père possède un capital foncier estimé à 101 760 francs [2337].

La biographie de Benoît Bertrand père, complétée par celle du fils montre un mélange à la fois de continuité et de changements, La similitude se retrouve dans la profession de départ qui assure une connaissance des hommes. Elle est évidemment présente dans l'assise foncière, base de tout espoir d'ascension. Elle est également présente par le passage dans le conseil municipal. Il y a cependant un changement avec le basculement du plateau vers la vallée mais dans une position intermédiaire entre les deux ensembles. Benoît Bertrand vit dans l'espoir d'une influence sociale dans la commune, dans le canton et même au delà quand le fils devient conseiller d'arrondissement. Les alliances matrimoniales avec la famille Jullien, à la génération du père et renouvelées à celles du fils, prennent ainsi toute leur signification.

[2336] Comme son frère cadet, il siège dans les structures administratives crées par l'État. En 1848, il devient membre du conseil d'arrondissement. Ce négociant également qualifié de voyageur de commerce a une fortune en revenus évaluée alors à 4 000 francs (Arch. dép. Isère, 13M1). En 1846, lors du renouvellement triennal, il entre au conseil municipal d'Autrans avec 54 voix sur 76 (Arch. dép. Isère, 16M48). Mais en octobre 1852 c'est un échec cuisant avec 30 voix sur les 131 exprimées, elles-mêmes ne composant que 40 % du corps électoral (Arch. dép. Isère, 16M63). Trois ans plus tard, il fait son entrée au conseil municipal avec 125 voix sur 170 votants, ceux-ci représentant 56 % des inscrits (Arch. dép. Isère, 16M69).

[2337] Arch. dép. Isère, 3Q38/207 et 3Q38/149. Le montant du capital est calculé après que « le comparant pour obtenir le revenu réel brut multiplie ce nombre [celui du revenu cadastral de 1 695 francs] par trois ».

Fiche Biographique 22 : Jean-Baptiste BERTRAND [dit JULLIEN-BERTRAND] [2338]

Né à ? en 1807

Décédé à ? en 1875

Marié à Grenoble le 2 novembre 1835 avec Delphine Charpenay-Lacombe

La biographie de Jullien-Bertrand offre la possibilité de voir la notabilité locale de son père aborder de nouveaux horizons élargis.

Après des études en droit à Grenoble, Jean-Baptiste Bertrand débute sa carrière chez des notaires de la ville. Devenu avoué rue Chenoise il se préoccupe très tôt de politique si l'on en croit le procès qu'il fit au *Courrier de l'Isère* qui l'accuse de parcourir la campagne pour faire élire le candidat opposé au régime de la Monarchie de juillet.

Il épouse à Grenoble, le 2 novembre 1835, Delphine Charpenay Lacombe [2339]. Il s'installe alors dans un premier temps chez sa belle-famille à Tullins. Par la suite, il emménage à Saint-Quentin-sur-Isère où, par exemple, il envisage de marier sa fille plus tard. Lui aussi est sur les routes pour relier ses différents biens. Avec une contribution qui s'élève en 1845 à 1 405 francs, il a des terres à Tullins, à Saint-Quentin-sur-Isère et à Autrans, d'où vient sa famille paternelle [2340]. Dans cette commune, à la suite de son frère aîné Benoît, il a la haute main sur les affaires s'y déroulant, patronnant les uns ou les autres pour leur entrée au conseil municipal [2341]. Après avoir été élu conseiller municipal par 226 voix sur 260 exprimés, le préfet le choisit comme maire une première fois en octobre 1865 pour mettre fin

[2338] Une première approche biographique a été faite par Marcelle CHAGNY, « Les "notables" maires d'Autrans à la fin du 19e siècle » dans *Jadis au pays des Quatre montagnes*. *Les cahiers du Peuil*, n° 3, 1997, pp. 99-103.

[2339] La généalogie de celle-ci serait à creuser, le nom de Charpennay à Grenoble est lié au monde de la banque.

[2340] Il possède également des biens fonciers à Villard-de-Lans ainsi que l'atteste le bail à ferme qu'il établit avec Pierre Girard-Carrabin le 5 février 1841. Il s'agissait d'un « domaine de maison fermière grande écurie petit hangar, terres, brouissailles et prairies ». Le loyer est de 900 francs les cinq premières années, 1 000 francs les quatre dernières (Voir Arch. mun. Villard-de-Lans, carton sans référence. Divers). Le locataire n'a pas été identifié précisément, un Pierre Girard-Carrabin est noté comme « fermier » au hameau de la Balmette dans la matrice cadastrale de 1834

[2341] L'ancien conseiller général du canton, Berriat-Saint-Prix, faisant auprès du préfet un exposé de la situation chez les nouveaux conseillers municipaux du canton, indique qu'il n'a pas à connaître auprès de son interlocuteur « les patronnés de la famille Bertrand » (Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre de Berriat-Saint-Prix au préfet de l'Isère, le 13 août 1865). Il doit s'agir de Ronin, adjoint en 1875, qui déclare n'avoir accepté cette fonction « que par considérations personnelles pour le regretté Jullien Bertrand ». En 1865, suite à la démission de Ronin, Jullien-Bertrand explique qu'il vient « ... de recevoir la visite de quatre membres du conseil municipal d'Autrans, délégués, disent-ils, par leurs collègues » pour l'inviter à devenir maire. Il se fait désirer, prétextant que quelqu'un résidant dans la commune serait plus approprié mais qu'il est prêt à accepter la décision du préfet, Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre de Jullien-Bertrand au préfet, le 30 septembre 1865.

aux frères Brunel (chapitre 2) [2342]. Dans le contexte de la guerre franco-prussienne, le corps électoral se tourne vers son protecteur ; Jullien-Bertrand obtient 204 voix sur 205 exprimées [2343]. Enfin, en novembre 1874 il conserve 185 votes sur les 202 voix exprimées et il redevient maire cette même année [2344]. Entre temps, il a intégré comme son oncle Jullien le conseil général. Déjà en 1864, il n'avait dû s'effacer devant son neveu que de cinquante voix [2345]. Il est confortablement élu en 1871 avec 792 voix alors que son plus proche concurrent n'en a que 267 [2346]. A sa mort, le 15 mai 1875, les biens dans le canton restent importants : s'il n'a que 559 francs en mobilier, la propriété est estimée à 41,95 hectares pour un revenu de 1 240 francs, soit, au capital vingtième une valeur de 24 800 francs [2347].

La biographie de Jullien-Bertrand, pour ce qu'elle est connue par les seules sources concernant le canton de Villard-de-Lans, donne à voir une ascension commune à tous les enfants de Benoît Bertrand. Comme l'aîné, il part du canton. Comme lui, il garde des attaches avec Autrans dont il reste une figure importante du jeu local. De plus, à l'image des autres membres de sa famille, la notabilité trouve tout naturellement sa forme d'expression par l'occupation d'un siège au conseil général.

[2342] Arch. dép. Isère, 16M78.

[2343] Arch. dép. Isère, 16M87.

[2344] Arch. dép. Isère, 16M107.

[2345] L'affaire fut pleine de rebondissements : « [...] Au second tour de scrutin, M. Jullien-Bertrand se désiste de sa candidature par une lettre rendue publique. A peine ce désistement est-il connu, qu'il se produit un revirement subit : de nombreux électeurs viennent prier M. [Jullien-] Bertrand de retirer son désistement ; il y consent, et en deux ou trois jours à peine la situation change au point que, cette fois, c'est M. Berriat-Saint-Prix qui a le moins de voix [...] ». Ainsi s'explique le silence poli de Berriat-Saint-Prix en 1865. Au premier tour, sur 1 428 voix exprimées dans le canton, il en obtient 248 (dont 228 à Autrans sur 265 votants). Au second tour, sa commune vote massivement pour lui (252 voix) ainsi que Lans qui a voté pour Berriat-Saint-Prix au premier tour (282 voix au second tour, Berriat-Saint-Prix en ayant eu 284 sur 308 votants). Le journal fait clairement campagne pour lui : « M. Julien-Bertrand, candidat au Villard de Lans, est trop connu pour que nous ayons à en parler longuement. Il porte honorablement un nom vénéré dans ces montagnes, et si ce nom a été ainsi de tout temps entouré de l'estime et de la considération publique, c'est qu'il représente à la fois non seulement le zèle et le dévouement aux intérêts du canton, mais encore le culte des idées libérales [...] Il est du pays, il en connaît les besoins, les ressources, les désirs ; il a l'expérience des affaires publiques... » (*L'impartial dauphinois*, le 17 juin 1864, p. 1). Le candidat du régime doit donc s'effacer contre Jullien-Bertrand dont les sympathies libérales sont donc avérées depuis la Monarchie de juillet.

[2346] Arch. dép. Isère, 10M11.

[2347] Arch. dép. Isère, 3Q38/209 et 3Q38/157. N'ont été cherchées que les informations dans le canton de Villard-de-Lans. Jean-Baptiste Jullien-Bertrand, domicilié à Saint-Quentin-sur-Isère, est bien plus riche. Le contrat de mariage de son unique fille, Alexandrine Charlotte Héloïse Octavie, née à Tullins le 7 octobre 1836, jette un regard complémentaire. Sur l'acte rédigé « dans le salon au premier étage » de la maison que les parents de la future ont à Saint-Quentin et dénommé « Le chalet », la dot est composée de « vêtements, linges, dentelles, diamants, fourrures et bijoux » et autres objets pour un montant de 30 000 francs. De plus, elle percevra une rente annuelle de 5 000 francs payée au 3/4 par sa mère, le reste par son père. En outre, si elle amène à son futur mari les biens de Saint-Quentin, il est bien précisé que pour les autres immeubles en dehors de la commune, elle se les réserve et en aura la complète jouissance. Les parents Bertrand, pour marier leur fille, mettent en hypothèque leur propriété « d'un seul tènement » de Saint-Quentin et dont la superficie est estimée à 156 hectares environ. Arch. dép. Isère, $3^{E}16$ 488, acte n° 1 256 du 29 septembre 1863 passé chez le notaire Daclin à Saint-Quentin-sur-Isère.

Fiche Biographique 23 : Jean BEAUDOING

Né à Villard-de-Lans le 24 novembre 1795

Décédé à Villard-de-Lans le 21 novembre 1855

Marié à Villard-de-Lans le 5 juillet 1843 avec Marie Henriette Repellin

La biographie de Jean Beaudoing présente de multiples intérêts. Elle montre la diversité de la composition du groupe des électeurs censitaires. À côté d'authentiques notables, mêmes modestes, de bons exploitants parviennent à faire leur entrée dans le corps électoral restreint de la Monarchie de juillet. Par ailleurs, les actes retrouvés aident à comprendre l'influence sociale locale de certains personnages. La méthode biographique contribue donc à casser les catégories sociales desséchantes.

Si Jean Beaudoing n'est pas un homme de premier plan, il est de bonne extraction. Il est le second garçon des six enfants retrouvés entre Claude et Marie Dodos. Le père est catalogué comme un des « gros propriétaires » par Jean-Baptiste Allard dans une lettre au préfet en 1818 afin de justifier son entrée au conseil municipal [2348]. Il prête serment en mai de la même année et il est reconduit en 1821. À ce moment, cet homme né en 1759 jouit de solides revenus, estimés approximativement à 1 000 francs. En 1834, il détient 48,8 hectares à Villard-de-Lans. Les mariages de ses enfants, c'est-à-dire des frères et sœurs de Jean, montrent des individus qui appartiennent à la petite exploitation supérieure, celle dont les biens sont supérieurs à dix hectares. Par exemple, sa sœur aînée, Marie (1791-1857) a épousé Louis Chabert, un cultivateur de Corrençon dont les biens sont estimés à 13,4 hectares quand la section est érigée en commune en 1857. Sa sœur cadette, Françoise, est partie à Autrans pour rejoindre son époux, François Mante. Installé au hameau de Bouchet, ce tisserand s'inscrit clairement dans la pluriactivité car ses biens fonciers montent en 1834 à 12,2 hectares. Deux autres enfants de Claude Beaudoing demeurent célibataires, Victoire et Pierre, le fils aîné. Enfin, le benjamin, François, aurait une existence plutôt médiocre. En effet, qualifié de cultivateur ou de propriétaire lors de la naissance des enfants qu'il eut avec Marie Catherine Guichard, il est simple journalier lors du décès de sa sœur Victoire en 1862.

Le frère aîné, Pierre (v. 1789-1859) ne reprend pas l'exploitation. En effet, lors de son décès en 1855, Jean Beaudoing en est visiblement à la tête dès la disparition de leur père,

[2348] Arch. dép. Isère, 16M17. Extrait de la lettre de Jean-Baptiste Allard au préfet, le 30 avril 1818.

survenue en janvier 1838. Il a soin de conserver copie des différents actes notariés [2349]. L'année suivant le décès de son père, il s'engage alors à verser 4 000 francs à sa sœur et à son beau-frère Mante pour la cession de droits successifs. En 1841, une quittance passée chez le notaire Chanas garde trace du versement d'un montant identique à son autre sœur Marie et à l'autre beau-frère Chabert. À la mort de Jean Baudoing, Victoire et Pierre, les deux célibataires, n'ont pas été encore dédommagés. En échange d'argent, Jean Beaudoing peut diriger l'exploitation familiale. Elle est d'un seul tènement de 45,38 hectares d'où un impôt foncier qui, en 1848, est de 197 francs. Elle comprend des parcelles en forêt car en 1855, Jean Beaudoing vient de procéder à une vente verbale à Jean Pascal du hameau des Geymonds pour 40 pièces de bois au prix de 382 francs. Les céréales composent une part non négligeable. L'inventaire après décès recense sept parcelles pour un montant de 5,7 hectares en blé. Un partie des terres est recouverte par du fourrage artificiel. Un peu plus de sept ares ont été semés en trèfle. Avec le foin dans les granges, ce dernier sert à nourrir le troupeau. À côté des quatre chèvres, celui-ci est composé essentiellement de bovins. Les valeurs indiquées montent à 1 000 francs pour les onze femelles (neuf vaches et deux génisses). Le poil froment des bêtes - couleur de la race bovine de Villard-de-Lans reconnut neuf ans plus tard - est présent dans cinq cas. Il le dispute au noir et blanc, au rouge et au chamard. Quant au jeune taureau de dix mois, il est également froment.

Ce troupeau produit un lait transformé sur place. En effet, l'inventaire après décès nous conduit dans les différentes pièces, Ici ce sont quatre moules à fromage qui sont recensés. Là, dans « la pièce au nord de la cuisine », il y en a deux autres. C'est dans la cave que se trouve le reste du matériel et l'acte notarié est comparable aux descriptions donnant la recette du bleu. En effet, un « ban servant pour faire couler le fromage » apparaît. Il est voisin de « six chaudrons en cuivre rouge de différentes grandeurs et estimés ensemble à dix-huit francs ». Un « ban à trois étages pour les fromages » complète l'installation. Enfin, dans ce qui paraît être un renfoncement, « trente pièces de fromages encore blanc pesant 135 kilogrammes estimés à 0,80 centimes le kilogramme... » attendent le notaire... et l'historien.

Le travail du lait doit être assuré par l'épouse de Jean Beaudoing, Marie Repellin (1823-1888). Les deux familles peuvent être proches. En effet, quand Pierre, le frère aîné de Jean, meurt en 1859, l'un des deux témoins est Jean Repellin qui tient l'exploitation voisine au hameau de Prenatier à Villard-de-Lans. Jean est scieur à eau et son plus jeune frère est indiqué

[2349] Pour toutes les informations suivantes, Arch. dép. Isère, 3Q38/207, 3Q38/149, 3Q38/150, 3E16 869, acte du 25 juin 1843, n° 153 chez le notaire Chanas et 3^{E}20 979, actes des 10 et 11 janvier 1856, n° 4 et 5 chez le notaire Jourdan.

comme meunier. C'est donc une famille qui se spécialise davantage dans l'exploitation de la force hydraulique. Le père de Marie, Pierre, est qualifié de scieur en 1834 avec un petit bien d'un demi-hectare. Après la mort de Jean Beaudoing, Marie Repellin épouse en secondes noces un autre scieur à eau. Le mariage entre ces deux derniers en 1843 pourrait suivre une stratégie d'ascension sociale. Le père de l'épouse fait une avance d'hoirie de 1 700 francs et hypothèque des biens tandis qu'un oncle verse également 300 francs complémentaires.

La superficie des terres, le cheptel fourni sont autant d'indications pour désigner une exploitation prospère. Jean Beaudoin est un homme qui compte ce qui peut s'apprécier par les papiers religieusement conservés. En effet, à côté des 2 237 francs de la valeur du mobilier, des créances sont également à ajouter. Le montant s'élève à 1 715 francs entre quatorze individus pour lesquels la grande majorité est simplement sous forme verbale. Surprenant est de voir que, très souvent, il est fait simplement fait mention de l'acte mais sans espoir de recouvrement « attendu l'insolvabilité du détenteur ». Cette situation pourrait permettre de voir la nature de certaines relations sociales. Celui qui détient fait crédit car c'est le reflet de la manière dont l'argent, purement fictif, circule. Mais l'argent n'est pas à réduire à sa seule dimension économique. Il est aussi affaire de réputation de la part de celui qui en a et de celui qui le reçoit.

Ainsi, la biographie de Jean Beaudoing conduit chez un propriétaire bien possessionné sans qu'il soit de toute première importance. L'exploitation repose sur la variété dans la nature des biens et également dans une plus-value par la fabrication fromagère. Elle renseigne également sur les obligations dont le riche, toute proportion gardée, est investi. C'est parce qu'il a des biens qu'il doit faire circuler l'argent. C'est pourquoi c'est auprès de lui que l'on va se tourner. La biographie de Jean Baudoing permet donc de voir que le développement rural ne s'appuie pas seulement sur le critère économique.

Fiche Biographique 24 : [Jean]-Pierre JOURDAN

Naissance à Villard-de-Lans le 12 juin 1783

Décédé à Villard-de-Lans le 27 janvier 1854

Marié à ? le ? avec Marie Bouchier

La biographie de Jean-Pierre Jourdan pourrait s'agencer avec celle de Jean-Baptiste Allard ou les membres de la famille Bertrand. En effet, du premier, elle montre une solidarité entre des familles locales qui participent à la notabilité. Des suivantes, elle prouve à nouveau l'alliance de la forêt et des professions juridiques dans le développement des acteurs locaux majeurs.

L'homme est un des principaux personnages de Villard-de-Lans durant la première moitié du 19e siècle. Membre du conseil municipal de la commune sous la Restauration, il est présent durant la Monarchie de juillet avant de siéger comme membre de la commission municipale à la suite de la Révolution de Février 1848. Pour les autorités départementales de chaque régime politique c'est une manière de faire reposer leur légitimité sur les notables locaux.

Celle-ci s'appuie, comme pour d'autres cas semblables, sur une accumulation de formes de capital. Ce dernier a d'abord une forme généalogique. Il est le fils de Pierre Jourdan (1751-1844), celui dont la fille Euphroisine épouse Jean-Baptiste Allard (fiche biographique 26). Ce marchand de grains est également un important propriétaire qui détient environ 45 hectares en 1834. Les documents conservés par la préfecture de l'Isère dans ses relations avec la municipalité de Villard-de-Lans montrent un tuilage entre le père et le fils dans l'équipe municipale. Pierre Jourdan père a déjà été conseiller municipal en 1808 [2350]. Il le demeure lors de la première Restauration et devient adjoint en 1817. Mais ce « marchand voiturier » au revenu de 400 francs démissionne quelques semaines plus tard, après avoir justifié sa décision par son manque de maîtrise des capacités nécessaires pour administrer une commune [2351]. Le maire, Jean-Baptiste Allard, passe donc du beau-père au beau-frère comme adjoint à la fin du

[2350] Arch. dép. Isère, 16M15.

[2351] « [...] Mais malheureusement mes connaissances sont trop limitées pour pouvoir accepter une fonction pareille (car je sais seulement faire mon sein) […] ». Arch. dép. Isère, 16M15. Extrait de la lettre de Pierre Jourdan au préfet en avril 1817.

mois d'avril [2352]. Le père et le fils siègent donc au conseil municipal, le premier est un des membres aux plus forts revenus avec 2 000 francs par an. Le fils continue à être présent sous la Monarchie de juillet. Par exemple, en 1846, il est reconduit par 38 voix sur les 66 des votants [2353]. Enfin, le 10 mars 1848, il fait partie de la commission municipale nommée par les nouvelles autorités départementales [2354].

Une telle longévité à travers les différents régimes s'adosse sur un capital économique important. Celui-ci prend la forme fondamentale de la possession foncière, laquelle vient par héritage paternel mais également de son fait. En 1825, ce « marchand et adjoint » se voit reconnu un revenu annuel de 600 francs. L'inventaire après décès conduit dans les papiers qu'il avait conservés [2355]. Ceux-ci signalent des premiers achats de terre en 1813 mais la plupart se situent entre 1827 et 1832, signe de la prospérité ou d'une stratégie de développement. En 1848, l'impôt foncier est estimé à 150 francs. Enfin, à son décès en 1854, les superficies non affermées montent à 41,4 hectares. Les terres, sans qu'il soit possible de séparer celles en céréales et celles en prairies artificielles, représentent 13,34 hectares (un tiers) en quatorze parcelles. Les prés sont moins importants : 4,82 hectares (11,6 %) en quatorze morceaux également. Les bois se taillent la part principale avec 22,72 hectares (54,8 %) en seulement douze cotes. Jean-Pierre Jourdan a donc des pans importants en pins (une parcelle à 5,34 hectares) et en sapins (une autre de 7,63 hectares) [2356]. Enfin, le détail des propriétés livre une puissance qui passe également par la maîtrise de l'eau. En effet, il est fait mention d'une écluse pour distribuer l'irrigation à ses terres mais aussi à celles de ses voisins. Il possède en outre un moulin. Il y a donc une véritable activité de transformation des grains en farine. De son père, blatier, à lui, le commerce des grains et de ses produits est une des voies de son enrichissement. Celui-ci se déroule également par une autre activité de transformation, celle du bois. En effet, une scie à eau au hameau des Pierres, là où se trouve l'écluse, est notée.

Politique, économique, le capital est également social. Les créances peuvent être interprétées ainsi. Dans la déclaration de succession, le montant atteint 51 534,95 francs entre quatorze individus. L'inventaire après décès aide à aller plus loin. En effet, il y a cette fois au

[2352] Arch. dép. Isère, 16M15. Arrêté du 29 avril 1817.
[2353] Arch. dép. Isère, 16M48.
[2354] Arch. dép. Isère, 16M52.
[2355] Arch. dép. Isère, 3E20 965. Inventaire de Jean-Pierre Jourdan chez le notaire Roux-Fouillet à Méaudre les 31 janvier et 1er février 1854, actes n° 12 et 14.
[2356] Chiffres établis à partir de Arch. dép. Isère, 3Q38/149.

moins 33 personnes, pratiquement toutes domiciliées à Villard-de-Lans [2357]. Il y a trois exceptions, une à Saint-Julien-en-Vercors en faveur de Fortuné Bouchier (au nom commun à celui de sa seconde épouse et dont le père est originaire), une en direction de Rencurel, sur le chemin du Royans et la dernière à Lans. La très grande majorité est composée de prêts passés sous forme verbale, même pour des sommes importantes. Par exemple, Joseph Achard, propriétaire au hameau des Geymonds emprunte 650 francs puis 3 000 francs de cette manière.

La dette la plus importante est celle de son fils Pierre Antoine (v. 1825-1882). Jean-Pierre Jourdan lui a acheté un office notarial et a effectué plusieurs versements entre 1851 et 1852. Son deuxième fils, Victor Jules (1826-1863), en plus d'être propriétaire est également greffier de la justice de paix à Villard-de-Lans. Il épouse en 1856 Constance Magdelen dont le père est un aubergiste. Ainsi, le monde des marchands et des transporteurs, « voituriers », se rapproche une fois de plus des débits de boisson et des haltes pour les voyageurs et les produits. Parmi les autres garçons, Philomène Exupère et Jean Séraphin sont propriétaires à Villard-de-Lans. Ce dernier est un acteur important dans le derniers tiers du siècle ; présent au conseil municipal en 1874, il devient maire quatre ans plus tard. En parallèle, il est élu conseiller d'arrondissement et conseiller général en 1878.

La biographie de Jean-Pierre Jourdan est pertinente à effectuer dans la mesure où elle se situe à la jointure entre une logique d'accumulation paternelle, une logique de spécialisation et de transformation des produits tirés du sol et une dynamique de capitalisation par l'investissement de ses garçons à des postes locaux de responsabilité. Elle présente un visage de la notabilité ascendante dans le canton de Villard-de-Lans.

[2357] La première déclaration de février 1854 est complétée à cinq reprises car des créances apparaissent.

Fiche Biographique 25 : Antoine, Daniel et [Pierre] Henry CHABERT-MOULIN

Antoine CHABERT

Né à Méaudre le 18 février 1797

Décédé à Méaudre le 1er février 1845

Marié à ? le ? à Marie Odemard

Daniel CHABERT Voir fiche biographique 15

Né à ? le 10 septembre 1796

Décédé à Méaudre le 1er septembre 1850

Marié à ? le ? avec Catherine Mante

Henri CHABERT

Né à Méaudre le 7 février 1799

Décédé à Voreppe le 21 février 1866

Marié à ? le ? avec Marguerite Jalliffier-Talmat

Traiter tout à la fois les trois frères Chabert présents dans les listes censitaires des années 1840 est une approche pour envisager les multiples accroches de la notabilité. La méthode biographique saisit une réalité qui se comprend à l'échelle familiale.

Ils sont les trois garçons retrouvés du couple de Pierre et de Marthe Guillot-Patrique. Nés à quelques années d'intervalle, entre 1794 et 1799, ils s'épaulent les uns les autres pour assurer la puissance familiale en particulier durant la Monarchie de juillet. Celle-ci est fondée sur les biens fonciers. Antoine (1794-1845) est nommé conseiller municipal au début de la Restauration et ses revenus annuels sont estimés à 500 francs. Il est propriétaire de 30,4 hectares en 1834. Terres et prés constituent l'essentiel de son assise (respectivement 11,9 et 10,5 hectares) suivis par des bois (6,6 hectares). Son frère cadet, Daniel (1796-1850), détient à peu près la même superficie, 28,2 hectares [2358]. Tous deux sont possessionnés à Méaudre.

[2358] Son cas a été abordé plus précisément dans la Fiche Biographique 15.

Quant au benjamin, loin d'être le moins bien loti, Henry Chabert (1799-1866) possède plus de 88 hectares à Lans et 3,6 à Villard-de-Lans [2359]. Les biens de la famille se superposent aux limites communales. D'ailleurs Henry est en litige avec la commune de Méaudre pour un demi-hectare.

Sans doute le problème peut-il être résolu sans trop de difficulté – ou au contraire – car le maire de Méaudre est le frère aîné de la fratrie. Au début de la Restauration, Antoine Chabert intègre le conseil municipal et c'est lors de la Monarchie de juillet qu'il prend toute son ampleur en étant à la tête de la commune. Il le demeure jusqu'à son décès survenu en 1845. Pourtant, le plus jeune des frères se distingue à nouveau car il est le premier à chercher à prendre en main les affaires locales. En effet, en janvier 1821, un arrêté nomme Henry Chabert maire de Lans. La réaction ne se fait pas attendre. Pierre Blanc-Gonnet, ayant refusé la charge au début de l'année, est probablement à l'origine d'une première lettre de protestation. Comme le nouveau maire, Pierre Blanc-Gonnet est un propriétaire domicilié dans ce qui est alors le hameau principal de la commune, celui du Peuil. L'autorité départementale cherche manifestement à transiger. Le 16 août 1821, le même homme refuse le poste d'adjoint en raison de « …l'administration peu satisfaisante du maire actuel à peine majeur, étranger et sans expérience… » ce qui entraînerait un « mécontentement général » [2360]. Une autre protestation des « Principaux notables habitants de la commune de Lans » est émise peu de temps après. Cette fois, des faits précis sont reprochés. Il s'agit de dénoncer les manières dont le maire profite de sa position pour s'enrichir et de mettre en lumière les libertés avec la loi, et avec les intérêts de sa commune [2361]. La même année, il doit affronter l'opposition du curé bien que l'on ne sache pas si la mauvaise volonté du prêtre est liée à sa personne ou à une question de propriété [2362]. L'opposition est également animée par François Jalliffier-Ardent. Ce dernier prolonge le combat en 1823, ce qui amène Henry

[2359] Le partage anticipé des biens, effectué le 8 février 1866 chez Ronin à Saint-Egrève (Arch. dép. Isère, 3E8 622, 8 février 1866, n° 34), précise qu'à cette date, l'ensemble comprend encore un corps de domaine au hameau du Peuil à Lans, un autre aux Cléments mis en fermage et un dernier à la Cordelière en dehors d'autres parcelles foncières. Le revenu annuel est estimé à 4 050 francs.

[2360] Arch. dép. Isère, 16M20. Extraits de la lettre de Blanc-Gonnet à l'administration préfectorale, le 16 août 1821.

[2361] Arch. dép. Isère, 16M20/2. Est dénoncée le fait que le maire négocia avec les délinquants Mazet et Roche, le premier pour avoir occupé des communaux illégalement, le second pour des coupes de bois (ils sont étudiés au chapitre 2).

[2362] Dans une lettre adressée à l'autorité préfectorale à la fin du mois de novembre 1821, il est raconté comment le maire, son adjoint et « plusieurs personnes notables » voulurent se rendre dans la maison commune construite en 1817. Comme la clé se trouve chez le curé, ils s'y rendent mais ils se voient opposer une fin de non-recevoir du fait que le lieu où se trouve le bâtiment communal appartiendrait au ministre des cultes. Arch. dép. Isère, 2O205/3.

Chabert à vouloir changer son conseil municipal [2363]. Finalement, celui-ci est remplacé en 1825. Par conséquent, la fortune des membres de la famille Chabert est indéniable et elle s'affronte à forte partie.

Elle est indéniable par mille caractéristiques. Les successions sont une première source d'information. Elles montrent des enfants qui, pour une partie d'entre eux, sortent du cadre communal et dont l'essor est tourné vers l'extérieur. Par exemple, un fils d'Antoine est indiqué légiste, c'est-à-dire étudiant, à Grenoble en 1845 [2364]. De la même manière, parmi les enfants d'Henry, Pierre-Frédéric est officier et il succombe sous les murs de Metz en 1870. Un autre, Jean, devient notaire à Trévoux dans l'Ain où il se marie en 1862 [2365]. Une de ses sœurs, Marguerite, épouse le docteur Rome, médecin et fils de médecin de Voreppe. Deux enfants entrent dans l'Eglise. Elie meurt prématurément alors qu'il suit des études au petit séminaire et Ferdinand-Emile est vicaire. L'essor a partie liée avec la circulation des hommes, des produits et de l'argent. Daniel Chabert est identifié comme marchand blatier sur les listes censitaires. Quant à Henry, sa belle-famille doit être déjà en contact étroit et fréquent avec Grenoble puisque lors de son mariage, un membre de celle-ci, consentant au mariage, est un « propriétaire et négociant domicilié à Grenoble » [2366]. Peut-être est-ce par lui que les époux héritent de l'appartement situé dans la maison des Jacobins, place Grenette, c'est-à-dire la place centrale de cette ville.

Les actes notariés livrent de nouveaux indices de la notabilité et de la puissance de la famille. Par exemple, pour en rester à Henry Chabert, ses résidences sont également composées d'une maison à Voreppe, l'acte de partage anticipé précisant que le couple réside « alternativement au dit lieu [de Lans] et à Grenoble ». Les contrats de mariage portent trace des sommes importantes avancées aux enfants lors des noces. A chaque fois, les filles ont des avancements d'hoirie de 8 000 francs. La richesse se lit également par le montant du passif. Estimé à 6 600 francs, il désigne un homme à qui il est fait crédit et qui brasse de l'argent. Henry Chabert doit 2 600 francs à Giroud, employé du libraire Baratier, 1 000 francs à la veuve Joly rentière et 400 francs à Rey, tous trois domiciliés à Grenoble. La fortune vient de

[2363] Arch. dép. Isère, 16M23. Henry Chabert précise alors comment il a cherché à diriger la commune : « […] Lorsque je fus appelé aux fonctions de maire quelqu'un me conseilla pour compléter mon conseil municipal d'y mettre ces mêmes personnes [François Jalliffier-Ardent, Pierre Rochas et Pierre Fayollat dit Somos] que c'était les moyens d'apaiser peut-être leur calomnie contre un corps dont ils faisaient partie. Je suivis le conseil mais non sans regret car ils ne devinrent que plus orgueilleux et plus méchants dans cette dernière assemblée ils m'ont insulté grièvement me reprochant que si leur dénonciations n'étaient pas écouté à la préfecture c'est que je vous ais fait de mauvais rapports contre eux […] ». Extrait de la lettre d'Henry Chabert au préfet, le 2 février 1823.

[2364] Arch. dép. Isère, 3Q38/147, n° 78.

[2365] Arch. dép. Isère, $3^{E}8$ 622, 8 février 1866, n° 34, archive citée.

[2366] Arch. dép. Isère, $3^{E}16$ 925, n° 16, contrat de mariage du 4 février 1819 chez le notaire Blanc.

l'exploitation des forêts. En effet, Henry Chabert est qualifié de « marchand de bois de marine » sur une liste de 1834, donc des belles pièces, et en 1862 il est adjudicataire des bois communaux d'Autrans [2367]. Son frère Antoine, resté à Méaudre, n'est pas dépourvu non plus. Sa succession en 1845 montre des revenus immobiliers de 1 356,08 francs. Il est donc un peu moins aisé que le benjamin mais il demeure dans la commune de la famille. Il a perfectionné sa petite notabilité locale en mariant sa fille à Louis Ronin, un autre électeur censitaire d'Autrans. La mère de celui-ci, Angélique Bertrand, est la fille du grand marchand de bois Benoît Bertrand. De plus, Antoine Chabert prévoit des distributions en nature aux plus pauvres après sa disparition.

L'intérêt du croisement des biographies consiste à la fois à montrer les ressemblances dans les trajectoires et à compléter les portraits. Il livre le portrait d'une famille à trois têtes. Elles se complètent afin de retrouver les composantes de la notabilité. Elles soulignent également que la liste des électeurs censitaires est composée de familles associées et reliées les unes aux autres. Elles forment trois portraits d'acteurs importants du développement rural.

[2367] Respectivement, Arch. mun. Villard-de-Lans, carton sans référence « Divers » (il s'agit de la réponse à une demande du préfet du 23 février 1834 pour dresser la liste des commerçants amenés à composer les tribunaux de commerce) et Arch. dép. Isère, 6P8/19.

Fiche Biographique 26 : Jean-Baptiste ALLARD

Né à ? le 3 juin 1799

Décédé à ? le ?

Marié à ? le ? avec Euphroisine Jourdan

La biographie de Jean-Baptiste Allard reste incomplète mais les lueurs émises font ressortir la reproduction au sein des grandes familles locales de Villard-de-Lans, lesquelles basent leur développement sur le commerce en général dont celui du bois.

Jean-Baptiste Allard est l'un des membres les plus influents de la petite société locale. Les premières traces directes relevées remontent au début de la Restauration. Il est alors proche de la famille Jullien. En effet, en 1814, il avait été proposé au poste d'adjoint [2368]. Il le devient peu de temps, « jouissant de la considération publique dévoué au gouvernement et ayant de la fortune [...] » [2369]. Les conditions sont réunies. Quand il démissionne de la tête de la mairie une première fois en 1822, Jean-Baptiste Allard propose Jullien pour le remplacer [2370]. Les chaises musicales semblent bien fonctionner.

Il hésite à s'installer aux responsabilités communales. Maire une première fois par un arrêté du 15 décembre 1815, il le redevient par un arrêté du 1er avril 1817. Ses recommandations permettent de distinguer d'autres composantes de son réseau de relations. En effet, à la fin du même mois, il écrit au préfet pour lui recommander comme adjoint Pierre Jourdan fils. Celui-ci n'est autre que son beau-frère. En effet, Jean-Baptiste a épousé Euphroisine Jourdan (v. 1781-1853). Le père de cette dernière, Pierre Jourdan, est un blatier selon la matrice cadastrale de 1834. Il détient à cette époque pratiquement 45 hectares à Villard-de-Lans. Avoir un proche comme second est pratique pour Jean-Baptiste Allard. En effet, ce « marchand » voyage et s'absente régulièrement de la commune pour des séjours d'une certaine durée. C'est pour ces raisons qu'il présente des réserves aux vœux du préfet [2371]. Il est permis de douter de la sincérité de ses arguments quand on le voit démissionner en 1822 avant de faire son retour au conseil municipal à la fin de la même année. Un tableau conservé,

[2368] Arch. dép. Isère, 16M9.
[2369] Arch. dép. Isère, 16M15.
[2370] Arch. dép. Isère, 16M10/2.
[2371] Arch. dép. Isère, 16M15 « ... Il est cependant nécessaire Monsieur de vous observer que ma profession et mes talents sont incompatibles avec un emploi qui demanderait qu'on s'y livrat pour ainsi dire tout entier ; je suis obligé par état de faire de longues absences... ». Extrait d'une lettre de J. Allard au préfet, avril 1817.

avec la situation des conseillers municipaux au cours des années 1820, montre qu'après le maire Jullien, il est celui dont les revenus annuels sont les plus importants avec un montant arrondi à 2 200 francs.

Cette richesse s'appuie sur une solide propriété foncière à peine inférieure à quarante hectares en 1834 à Villard-de-Lans. Vingt ans plus tard, le partage anticipé des biens montre qu'elle se compose d'un domaine au hameau des Geymonds, de parcelles de sapins d'un seul ensemble et de quelques biens dispersés [2372]. Un second domaine au hameau de Bouilly, à Lans, complète les possessions

La généalogie porte également trace de la réussite de cette famille. Jean-Baptiste Allard est secondé par sa famille nombreuse. Auprès de lui, si l'on excepte Eugène, mort prématurément, le couple a auprès d'eux leur fils Victor, né vers 1807, ainsi que Caroline. Le père est souvent mentionné comme marchand alors que le fils est essentiellement voiturier, comprenons qu'il seconde les activités du premier [2373]. Par ailleurs, le couple a une fille, Julie Olympe. Elle est promise à un mariage en 1838 qui correspond à l'entregent de son père car elle épouse Joseph Clément Brun, notaire à Cessieu, à proximité de La Tour-du-Pin. Les témoins sont deux grenoblois. Le premier appartient également au monde du droit. En effet, Augustin Adolphe Anthoard est un jeune avoué au tribunal civil de Grenoble ; il en devient le maire de la cité dix ans plus tard [2374]. Le second témoin, Joseph Guillet, est présenté comme banquier. La succession identifie les autres enfants. Elle est à la fois locale puisque Alexandre est médecin à Sassenage. Elle s'intègre à d'autres échelles puisqu'Armand est agent de change à Lyon et Adolphe est négociant à Bordeaux [2375].

Ainsi, les aperçus biographiques qui concernent Jean-Baptiste Allard donnent une image de l'homme. Celle-ci est incomplète puisqu'après le décès d'Euphroisine Jourdan en 1853 et les actes notariés de l'année suivante, le père et ses deux enfants proches ne figurent

---

[2372] Arch. dép. Isère, 3^{E}20 964, 12 septembre1853, n° 55. Partage anticipé de Jean-Baptiste Allard chez Roux-Fouillet à Méaudre. La superficie du domaine de Lans est inconnue mais celui des Geymonds atteint vingt hectares. Les parcelles de sapins sont d'une superficie de quatorze hectares. La maison et ses dépendances au Bourg de Villard-de-Lans ainsi que différentes parcelles en bois, prairies et terres de tailles modestes complètent l'ensemble.

[2373] Quand Jean-Baptiste Allard se retire en 1854, Victor est indiqué « propriétaire négociant » à Villard-de-Lans. Il se marie suivant un contrat de mariage passé à Pont-en-Royans. Peut-être s'y installe-t-il (Arch. dép. Isère, 3^{E}20 997, 27 juillet 1854, n° 128. Quittance de Victor Allard passée chez Roux-Fouillet à Méaudre).

[2374] Opposant au coup d'État de 1851, il reste en retrait de la vie politique avant de revenir dans l'arène politique à partir de 1870. Propriétaire à Noyarey, il est conseiller général du canton de Sassenage au début des années 1870 puis député de l'Isère. Voir Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français, comprenant tous les membres des assemblées françaises et tous les ministres français, depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889, avec leurs noms, état civil, états de services, actes politiques, votes parlementaires, etc.*, Paris, Bourloton, 1889, Tome 1 A-Cay, 622 p. (p. 75).

[2375] Arch. dép. Isère 3^{E}20 964, 12 septembre1853. Partage anticipé de Jean-Baptiste Allard chez Roux-Fouillet à Méaudre, acte n° 55, archive citée.

plus dans l'état civil. Il s'agit d'un exemple d'une notabilité locale, très liée au monde du négoce, en particulier celui du bois. Elle s'appuie sur des familles qui partagent les mêmes caractéristiques et les trajectoires semblables dans une combinaison entre une propriété foncière importante, des responsabilités politiques locales et l'importance des assises familiales, entre montagne et vallée, entre le local et d'autres horizons à une époque d'essor du marché national.

Fiche Biographique 27 : Mathieu AGUIARD

Né à Autrans le 19 avril 1767

Décédé à Autrans le 2 novembre 1846

Marié à ? le ? avec Euphroisine Bertrand

Mathieu Aguiard est-il une pièce du puzzle de la famille Bertrand ? Le réduire ainsi est sans doute excessif mais il est cependant à situer vis-à-vis de sa belle-famille.

À Autrans, Benoît Bertrand père a eu trois garçons qui partent, l'aîné à Sassenage, le deuxième à Saint-Quentin-sur-Isère, le dernier à Villard-de-Lans. Sur place, il se retrouve en quelque sorte secondé par son gendre, Mathieu Aguiard. Celui-ci est le fils de Claude et d'Elisabeth Arnaud, pour lesquels aucun autre enfant n'a été retrouvé dans les bases de données. Marié à Euphroisine Bertrand, il a au moins quatre enfants. Deux sortent du canton. Claude, le seul garçon, est propriétaire-cultivateur à Noyarey, une des communes situées en contrebas et proches de l'Isère. Quant à Angélique Françoise, après son mariage intervenu en 1823, elle part s'installer chez son époux, François Rey, au hameau de Saint-Nizier. Ce sont donc des réseaux à dessiner qui sortent du cadre local, qui s'établissent entre montagne et vallée et qui complètent ceux de la famille Bertrand. Restent à Autrans deux filles. La première, Marie (v. 1801-1860) se marie avec François Derbey-Drevet (1796-1875), un cultivateur d'un peu plus de deux hectares en 1834 ce qui ne présume pas de l'importance de cette famille. La dernière, Louise (v. 1808-1855), épouse Jean Mante, dont le nom est également important ne serait-ce que parce qu'il est le maire de Méaudre au début du Second Empire.

Au début de la Monarchie de juillet, Mathieu Aguiard est un homme richement possessionné. Aux 13,9 hectares à Autrans, une propriété de 28,7 hectares à Méaudre complète son assise. C'est pourquoi cet électeur censitaire verse une contribution totale de 300 francs dont 273 francs pour les seules propriétés foncières. Sans doute, comme son beau-père, fait-il commerce des produits de la forêt. Celle-ci est estimée lors de la succession en 1847 à 3,56 hectares pour un revenu annuel de 150 francs alors que ses domaines montent à 8,30 hectares et produisent 470 francs par an. Les biens d'Autrans, qui ont peu fléchi avec 22,60 hectares, sont affermés verbalement et leur location dégage un revenu annuel de 1 000 francs

chaque année [2376]. Les superficies en propriété et les richesses produites complètent l'image d'un homme aisé et d'influence. Ceci est confirmé par un revenu mobilier qui, entre l'inventaire et les créances, monte à plus de 5 200 francs.

Par conséquent, Mathieu Aguiard se présente comme un propriétaire périphérique qui gravite autour des Bertrand. Il est le gendre, si bien que l'on pourrait se demander si François Derbey-Drevet et Jean Mante épousent des filles Aguiard ou des petites-filles Bertrand. Le développement rural se construit en partie autour de familles de notables dont les intérêts personnels et ceux de la commune se mélangent et qui, par leurs réseaux qui sortent de la commune, se retrouvent dans une position d'intermédiaires.

[2376] Arch. dép. Isère, 3Q38/207, 3Q38/147 et 3^{E}16 952. Inventaire après-décès par le notaire Roux-Fouillet, les 11 et 12 novembre 1846, n° 24-25. Son inventaire précise que Benoît Reymond de Sassenage lui doit 2 700 francs. Ce nom se retrouve chez un autre individu à propos une dette pour livraison de bois et on peut supposer qu'il s'agisse de la même chose. Son gendre Mante est également débiteur de 2 700 francs.

Fiche Biographique 28 : Julien ROUX-FOUILLET

Né à Villard-de-Lans le 16 octobre 1870

Décédé à Villard-de-Lans le 24 octobre 1870

Marié à Villard-de-Lans le 1er octobre 1835 avec Marie Rose Genin

La biographie de Julien Roux-Fouillet est un observatoire pour analyser les stratégies de développement d'une famille au milieu du 19e siècle.

La branche paternelle est assez bien identifiable. Son père, Pierre Antoine (1780-1860), est l'aîné des trois enfants retrouvés de Joseph-Antoine et de Françoise Nicolet (v. 1764-1838). Joseph (1789-1857), le frère cadet, est un menuisier. « Propriétaire » lorsque sa mère décède, c'est le travail du bois qui est mis en avant sur son second acte de mariage en 1844 quand il épouse Sophie Poliquand. Cette activité revient sur les actes de naissance de ses quatre enfants les années suivantes. La sœur cadette de Pierre Antoine et de Joseph, Françoise Reine (v. 1786-1854), a épousé Jean-Louis Pellat-Finet (v. 1779-1862) un cultivateur de Villard-de-Lans qui, en 1834, est propriétaire de 18,8 hectares. Cette famille se sert de la force hydraulique. En effet, Pierre Antoine est à plusieurs reprises mentionné en tant que meunier, au hameau familial des Gauchets. Comme d'autres biographies ont pu le signaler, le moulin peut parfaitement être équipé d'une lame pour scier le bois. Ainsi, un trait d'union relie les deux frères et explique la présence directe du bois dans l'activité d'un de ses membres. Elle assure même une certaine reconnaissance puisque, conseiller municipal depuis le début de la Monarchie de juillet, Pierre Antoine est maire brièvement durant l'année 1836. Il fait partie du petit collège d'électeurs censitaires durant les années 1840 avec 210,14 francs de contribution dont 96,26 francs en propriété foncière.

La reconnaissance dont la famille bénéficie se lit également par les alliances nouées. À côté d'une fille aînée, Françoise, morte prématurément à 23 ans en 1837, son autre fille, Marie (v. 1819-1892), épouse Pierre Chanas (1817-1892) l'année suivante. Le père du jeune marié est connu puisque Jean Chanas père est un gros propriétaire de plus de cinquante hectares répartis entre Lans et Villard-de-Lans. Pressenti pour être maire en 1820, il l'est à partir de 1842. À Lans, il entre directement en compétition avec Jean-Louis Mazet, l'époux d'une sœur de Joseph Peyronnet, le maire de Villard-de-Lans et rival de la famille Roux-Fouillet au chef-lieu du canton.

Malheureusement, la famille de Marie-Rose Genin, épouse de Julien Roux-Fouillet en octobre 1835, est moins connue. Toutefois, la date de la noce interpelle. Elle se situe dans le contexte de la mort de ses deux parents, Rose Roux-Fouillet (v. 1793-1835) en avril 1835, Jean-Baptiste (v. 1791-1835) quatorze semaines plus tard. C'est pourquoi c'est le conseil de famille présidé par Jean-Pierre Jourdan, l'un des hommes les plus considérables de Villard-de-Lans et marchand de bois, qui donne son accord à l'union. Ainsi, la question du bois est bien le fond de l'enjeu durant les années de la Monarchie de juillet.

Alors que son père et son oncle sont bien vivants, Julien Roux-Fouillet écrit au préfet en 1847 pour se plaindre du maire Joseph Peyronnet, comme s'il était le héraut de personnages plus importants, à commencer par sa propre famille. Mentionné comme meunier en 1846 à la suite de son père, il est également cultivateur et emploie même un domestique pour l'aider à mettre en valeur l'exploitation.

Les coups de boutoir lancés à la fin de la Monarchie de juillet contre le maire parviennent en mars 1848 à la démission de ce dernier. La carrière de Julien Roux-Fouillet est propulsée vers l'avant. Elle doit probablement être stimulée par Jean Chanas fils, le frère de l'époux de sa sœur Marie. En effet, notaire à Villard-de-Lans Jean Chanas est membre de la commission municipale le 18 mars 1848 avec Jean-Pierre Jourdan. Les réseaux sont particulièrement actifs et efficaces.

Fort de ces solides soutiens, Julien Roux-Fouillet administre la commune durant la Seconde République. Si lui et sa famille ont pu dénoncer les trucages de leur rival Peyronnet, il ne semble pas avoir fait mieux. Ainsi, en août 1852 les élections municipales (votes les 7 et 8, dépouillement le 9 août) donnent lieu à une réclamation très complète décrivant par le menu les agissements de Julien Roux-Fouillet [2377]. Elu conseiller municipal, il est cependant

[2377] « […] Le parti Roux-Fouillet ancien maire avait fait imprimer des bulletins ne contenant aucun nom d'imprimeur, et les a fait distribuer par des agents choisis de son bord, avec une audace inouïe à ce jour, on pourrait presque dire que la violence a même été employée, alors qu'une quinzaine de personnes au moins, ont parcouru toutes nos campagnes sans excepter une seule chaumière, leur présentant des bulletins imprimés et leur assurant que tous les noms qu'ils contenaient étaient tous des hommes dévoués qui feraient retomber sur la section de Corrençon tous les frais des différents procès que l'on avait eu à supporter contre elle et dans le cas contraire ce serait la commune elle-même qui serait obligée de les supporter, et afin d'assurer leur projet, ils devaient se dire comme point de ralliement : es-tu de la part de Dieu ? et ce langage était tenu aux électeurs qui venaient voter, même sur leur chemin où les intrigants de Roux-Fouillet venaient les attendre et tachaient de s'assurer et qu'ils avaient des bulletins qui ne fussent pas des leurs, pour les échanger afin de mieux réussir dans leurs intrigues.

Que le dimanche huit, deux habitants de la commune se sont présentés pour déposer leur vote sans avoir reçu de carte, et que leurs bulletins fussent introduits dans l'urne, bien que ces deux particuliers ne fussent pas inscrits sur la liste des électeurs, et par conséquent ne pussent pas être émargés sur la liste à ce destiné ; de sorte qu'on devrait trouver au dépouillement dans la boîte du scrutin deux bulletins en plus du nombre des émargements, mais au lieu de deux il en a été trouvé cinq, au nombre desquels un a été reconnu par le bureau avoir été introduit frauduleusement étant soigneusement plié dans un autre. Quant aux quatre autres ils ont été subis le sort commun, bien que les deux faisant l'objet de deux votes indûment intervenus n'eussent pas figurés au dépouillement.

remplacé par Jean-Claude Achard-Picard (v. 1808-1894) à la tête de la mairie. Après en être sorti en 1855, il revient deux ans plus tard.

Ainsi, la biographie de Julien Roux-Fouillet présente plusieurs intérêts. Il est un exemple d'héritier de son père à la fois dans le métier de meunier et dans l'accès au conseil municipal. De plus, les solidarités qui unissent les familles entre elles, et, dans le cas présent, à l'échelle de deux communes, la rivalité Chanas/Mazet à Lans se croisant avec celle Roux-Fouillet/Peyronnet à Villard-de-Lans, sont manifestes. Enfin, la biographie de Julien Roux-Fouillet montre à quel point les ressources forestières, dont une partie notable est bien communal, sont un gisement de développement de toute première importance pour des acteurs locaux.

Qu'il est notoire que les électeurs de ce parti s'étaient flattés quelques heures avant leur vote, de faire introduire dans la boîte des scrutins, deux bulletins au lieu d'un […] ». Arch., dép. Isère, 16M60. Extrait de la lettre de protestation signé par Louis Nicollet, Peyronnet, Joseph Borel, Picard, Victor Dodos, adressée au préfet, le 10 août 1852.

Fiche Biographique 29 : Jean-Louis MAZET

Né à Villard-de-Lans vers 1793

Décédé à Lans le 22 mars 1866

Marié à ? le ? avec Marie Peyronnet

Les liens de la famille Mazet avec Villard-de-Lans sont certains car le père de Jean-Louis, Louis (v. 1761-1837) y est né. En 1866, la mutation par décès montre encore une propriété importante dans cette commune. Or, celle-ci est dirigée un temps par Louis Mazet, né en 1754 et qui est également juge de paix et receveur de l'enregistrement. Quant on voit que le beau-frère de Jean-Louis, Joseph Peyronnet est également maire de Villard-de-Lans et suppléant au juge de paix, il est tentant d'établir des similitudes montrant des transferts de responsabilités au sein d'un même hypothétique groupe familial.

Les liens avec Villard-de-Lans apparaissent également en voyant les frères et sœurs de Jean-Louis Mazet. En effet, en plus de sa sœur Marie, son frère Joseph, marié à Pauline Rochas-Barnariat (1811-1881) passe du hameau familial de la Côte à Lans puis se rend à Méaudre et très vite aux Jarrands, à Villard-de-Lans, où il demeure cultivateur au long de sa vie. Un frère aîné, Claude (v. 1799-1865) est plus difficile à suivre car il ne semble pas avoir eu d'enfant avec son épouse, Françoise Blanc-Gonnet. Il a adopté son neveu qui porte son prénom à la mort de son frère et père du dit orphelin. Menuisier en 1834 avec un modeste bien de 0,8 hectare, il exerce une certaine influence à l'échelle locale puisqu'il est conseiller municipal de Lans de 1850 à 1860. L'homme est alors négociant dans la plupart des actes rencontrés.

Jean-Louis Mazet aspire également à être un homme qui compte à l'échelle de Lans. Il est installé au hameau de la Côte. Il y exploite des terres avec ses garçons, Jean-Louis Ferdinand Joseph, né en 1824, Antoine Hippolyte (1839-ap. 1921), et Séraphin Josué (1844-1870). Mais le travail de la terre ne signifie pas l'immobilisme. En effet, les membres de la famille circulent. C'est le cas d'un autre garçon, Etienne Augustin Joseph (1837-1859), marchand épicier en février 1859. Cette mention professionnelle laisserait deviner qu'il importe des produits pour les remonter sur le plateau et les revendre. Peut-être amène-t-il les paquets des gants que deux de ses sœurs cousent. Les circulations en sens inverse existent également. Ainsi, voiturier au milieu des années 1830, Jean-Louis Mazet est un cultivateur

qui est noté marchand blatier en 1844 et négociant à la fin de la même décennie. Le commerce pourrait être également lié à des ramifications familiales situées à Grenoble. En effet, le 4 mai 1839, un autre de ses frères, Antoine, aubergiste à Grenoble, décède dans cette ville [2378]. Ce lien avec le chef-lieu départemental n'est probablement qu'un axe d'un réseau bien plus vaste, qui passe également, vraisemblablement, par Saint-Paul-de-Varces [2379]. La famille Mazet fait donc fi des supposés obstacles naturels et elle est liée avec ceux qui ont maille à partir avec la famille de Belmont et dont le procès est un enjeu de première importance à l'échelle du département quant au sort des communaux durant la fin de la Monarchie de juillet.

Enfin, à côté du capital géographique et également familial, le dernier atout de Jean-Louis Mazet est économique. Il est détenteur de 38,8 hectares de terres, dont une partie serait usurpée à lire le rapport du bâtonnier Nicolet (texte 24). La base de son importance est donc foncière et c'est pourquoi Jean-Louis Mazet est, parmi les plaignants du procès relancé en 1838, clairement à leur tête. En effet, il est le plus gros des propriétaires qui vont en justice.

Fort de sa position de meneur, il entre au conseil municipal en 1840, le maire Guichard le proposant pour le remplacer. Finalement, l'administration choisit Chanas, dont les intérêts à Villard-de-Lans sont proches de Roux-Fouillet, lui-même en rivalité avec Peyronnet, ce dernier se liant à Jean-Louis Mazet. Quand Chanas devient maire, ce dernier est ostensiblement absent. Ainsi, poursuivi par sa commune, il est cependant membre du conseil municipal et est reconduit en 1846. Lors de la période suivante, le relais est pris par son frère Claude qui siège entre 1850 et 1860 au moins. Durant les années de la Monarchie de juillet, Jean-Louis Mazet apparaît à plusieurs reprises comme témoin des mariages des parents (frères et sœurs ou enfants) des autres plaignants. Ainsi, en 1837, il contresigne l'acte d'Antoine Blanc-Gonnet (1813-1885), fils d'un de ses compagnons de procès, également domicilié à la Côte. Sept ans plus tard, Jean-Louis Mazet l'est à nouveau pour une fille du même homme, laquelle s'unit à Daniel Bonnet-Marle (1814-1991), celui-ci étant le fils de Louis, autre partie prenante des procès. Trois ans auparavant, il l'avait été au second mariage de Joseph Jallat, dont le frère est également engagé dans les procédures. Il est également lié à la famille Magnat dont il est le voisin et témoigne du décès d'Antoine Magnat (v. 1757-1836), père d'un autre plaignant. Son nom apparaît à plusieurs autres moments et parfois avec des familles ne

[2378] Arch. dép. Isère, 5^{E}186/24/166. Décès 1839, acte 354.

[2379] Divers indices convergent dans cette direction. D'abord, le mariage de son cousin germain Pierre, un tailleur d'habits domicilié à la Côte en 1837 qui est né à Saint-Paul-de-Varces et dont le frère de 22 ans, cultivateur dans cette dernière commune, est témoin. En outre, son fils Jean-Louis Ferdinand Joseph, né en 1824, épouse une fille venant de Miribel c'est-à-dire Miribel-Lanchâtre, donc également sur le versant oriental, le long du Drac.

semblant pas engagées dans la lutte en faveur de l'appropriation des communaux mais le fait qu'il figure durant les années de combat atteste de solidarités effectives entre les membres. En outre, la puissance économique est prouvée par les créances qui lui sont dues. En mars 1865, l'ancien bâtonnier Nicolet se plait à dire que Jean-Louis Mazet est ruiné par les frais d'avocat à payer ainsi que par 4 000 francs de taxes. Pourtant, un an plus tard, lors du décès de ce dernier, les choses ne sont pas si évidentes. Les terres non affermées représentent un total de 72 hectares entre Lans et Villard-de-Lans. Elles sont organisées en plusieurs ensembles. À Lans, un premier domaine, structuré par la maison du hameau de la Côte, assure 600 francs de revenu annuel. Un autre, autour de trente hectares dans la même commune, dégage 1 000 francs par an. Un troisième, plus petit et situé aux Blancs (d'où le lien avec des familles de plaignants demeurant dans ce hameau) comprend huit hectares pour 360 francs de revenu en une année. Enfin, à Villard-de-Lans, treize hectares complètent l'ensemble avec 500 francs par an. Le tout représente donc 2 500 francs soit, au capital vingtième, une valeur de 50 000 francs. Le mobilier, sans être colossal, est estimé à 2 942,85 francs. Surtout, Jean-Louis Mazet avait pour 15 123 francs de créances mais les débiteurs sont inconnus. À l’inverse, aucune dette n’apparaît et la lecture des différents contrats de mariage de ses enfants montre des trousseaux de l'ordre de 250 à 300 francs, des dots avec des avancements d'hoirie de 1 000 francs devant être payés immédiatement ou plus tard. On ne sait pas s'ils le sont ; le seul indice à cet égard est constitué par les 2 700 francs promis par Jean-Louis à son fils Antoine Hippolyte : apparaissant lors du premier mariage de celui-ci, la somme n'a pas été versée quand il se remarie.

Ainsi, la trajectoire biographique de Jean-Louis Mazet retient l'attention pour plusieurs raisons. Elle offre les clés d'explication de sa présence à la tête des plaignants de 1838 et dégage les différentes formes de capital dont il peut se prévaloir. Elle montre également un homme en position d'interface. Par ses relations familiales, il est lié avec un autre espace régional où les communaux sont l'objet d'un âpre litige. En même temps, par les mariages de ses enfants, par ceux auxquels il est présent comme témoin, il est relié à des micro-sociabilités locales, en particulier avec des familles de la Côte et des Blancs où se trouve une partie notable de ses biens. Son poids et sa présence prennent sens en étant réinsérés dans les configurations géographiques et sociales des autres membres de la famille. Pour Jean-Louis Mazet, la possession des communaux est donc un élément structurant de son ascension sociale et de celle de sa famille. Les communaux ne sont donc pas seulement une ardente nécessité pour les petits ; ils sont un atout pour des familles de cultivateurs qui cherchent à peser à l'échelle locale.

Fiche Biographique 30 : Pierre ROLLAND

Né à Corrençon vers 1803

Décédé à Corrençon le 7 janvier 1878

Marié à ? le ? avec Marie Joséphine Ravix

Les indices à propos de Pierre Rolland dit Chéri (v. 1803-1878) sont assez faibles du côté des ascendants ou de sa belle-famille. Né sur le territoire de la section de Corrençon vers 1803, il est un enfant du pays. Il aurait un frère, Joseph, qui est un très petit propriétaire domicilié aussi à Corrençon et qui détiendrait 2,5 hectares [2380]. Pierre en a encore moins puisqu'il ne possède que 1,1 hectare. Par conséquent, percevoir des revenus versés par la municipalité est un moyen d'asseoir son assise et d'envisager d'avoir une vie de famille. Pierre s'unit à Marie Joséphine Ravix (v. 1807-1836) dont les parents sont inconnus.

À l'inverse de la situation familiale de Pierre Rolland, son activité professionnelle est mieux cernée. Les appréciations le concernant divergent. Pour le garde général, c'est un homme dévoué, débusquant les contrevenants et risquant sa vie : « zèle », « payant de sa personne », « grande énergie » lorsqu'il « fait tête », autant de notations très positives. En outre, il serait l'auteur d'une « multitude de procès-verbaux » contre des délinquants venant du Vercors [2381]. C'est ce qui est à l'origine de la haine dont il semble faire l'objet de la part de ces derniers. Attaqué en débusquant un nouveau délit en 1829, il « est frappé à la tête et au corps de plusieurs coups de hache ». De son côté, il tue un homme avec son fusil puisque depuis 1816 une ordonnance autorise les gardes champêtres à posséder une arme de guerre. Quatre ans plus tard, la scène décrite par le maire de Villard-de-Lans présume une préméditation pour se débarrasser de Pierre Roland ; il ne doit pas pouvoir parler et témoigner [2382]. Cette brutalité dont il est victime à plusieurs reprises questionne. Il est possible de faire une hypothèse à la fois sociale et géographique. Natif de Corrençon, il est proche dans l'espace et familier des habitants qui viennent de l'autre côté de la limite départementale. Les délinquants sont des gens connus et reconnus par Pierre Rolland.

[2380] Joseph († 1834) est dit « chéri » également dans la matrice cadastrale d'où l'hypothèse qu'ils sont de la même fratrie.

[2381] Pour les quatre citations, voir Arch. dép. Isère, 6P8/180. Rapport du garde général par intérim au conservateur, 1837.

[2382] Le maire parle d'un « […] nouveau guet-à-pan contre le même garde Roland qui une seconde fois fut abandonné comme mort par ses assassins sur le théâtre de l'assassinat […] ». Arch. dép. Isère, 6P8/180. Extrait d'un courrier du maire de Villard-de-Lans, le 26 mars 1835 [au conservateur ?].

Si son autorité hiérarchique (l'ancien maire Jullien et le garde général) l'apprécie, elle lui reconnaît des faiblesses, celle en particulier de la corruption [2383]. Cependant, les conseillers municipaux sont les premiers à vouloir s'en débarrasser après l'avoir retenu. Rolland et Coynel sont accusés de concussion et de trinquer avec des délinquants forestiers. Sa modeste situation peut en effet prêter le flanc à cette tentation. Recruter un homme dont le développement dépend partiellement des subsides municipaux est un moyen pour de puissantes familles locales, dont le développement est lié à l'exploitation et au transport des bois et qui siègent au conseil municipal, d'inviter le garde sinon à détourner le regard du moins à fréquenter davantage certains cantonnements plutôt que d'autres. Il devient leur créature qui ne les gêne pas dans l'exploitation des bois et qui gère les déprédations commises par d'autres délinquants, notamment les « étrangers » du Vercors.

Risquant sa vie, Pierre Rolland ne paraît pas être récompensé par une meilleure assise sociale. Il demeure à Corrençon où il est cultivateur, l'emploi du terme de « propriétaire » lors du mariage d'un de ses garçons pouvant être tempéré par celui de « journalier » dix ans plus tôt. En effet, la matrice de Corrençon, lors de l'érection de la section en commune en 1857, le crédite de 3,2 hectares. Les ressources complémentaires viennent du transport, sans aucun doute du bois. Ainsi, son fils aîné, Jean-Pierre, né en 1830, est voiturier. Les deux mariages qu'il effectue, le premier en 1858, le second en 1877, montrent des épouses qui cherchent également un complément dans le travail d'aiguilles. Il en est de même pour les deux épouses du fils cadet, Rémy Joseph, en 1854 puis en 1868. Ce dernier retient doublement l'attention. D'une part, il épouse en 1854 Marie-Véronique Brun-Roudier, la fille de l'adjoint spécial et un des personnages le plus importants de la section, devenue commune trois ans plus tard. D'autre part, quelques années plus tard, Rémy Joseph Rolland est passé du travail de la terre à Corrençon au métier de garde forestier à Aillon-le-Jeune, en Savoie. Cet exemple montre donc une stratégie de développement transmise du père au fils par une forme de professionnalisation.

La biographie de Pierre Rolland présente donc trois intérêts principaux. Centrée sur l'individu, elle saisit un type de recrutement des agents forestiers au cours de la Monarchie de

[2383] « […] Dans l'année 1835, les gendarmes du Villard, furent concurremment et avec le Garde Rolland, l'objet d'une instruction administrative pour avoir reçu d'un délinquant du Vercors (le sieur Michel) la somme de 28 frs et cela en présence de témoins » (Arch. dép. Isère, 6P8/180. Rapport du garde général par intérim…, archive citée). On notera que le nom de Michel est celui d'un marchand de bois important dans le canton voisin (en précisant qu'il peut s'agir d'un homonyme). En outre, le montant est également à apprécier. Il n'est pas négligeable si on le compare aux prix estimés de certains produits dans les inventaires après décès ; il est faible si l'on songe qu'en 1842 les gardes d'Autrans estiment que le salaire annuel de 550 francs est trop juste. La somme est cependant nettement plus avantageuse que celle que le délinquant aurait eu à verser devant le tribunal correctionnel si son forfait avait été poursuivi. Enfin, le garde général se sert de l'information principalement pour incriminer les gendarmes de Villard-de-Lans.

juillet. Hommes modestes, ils le demeurent. Ensuite, des choix de recrutement se dessinent dans le cadre de la municipalité de Villard-de-Lans. Ils confirment des situations voisines montrant que sélectionner ces hommes modestes est un moyen pour les « notables habitants » d'exercer leur emprise en évitant l'irruption de contre-pouvoir gênant. C'est aussi pour l'autorité forestière avoir quelqu'un susceptible d'identifier des délinquants. Enfin, la biographie peut expliquer la violence exercée contre les agents forestiers. Ces derniers ne sont pas, du moins dans un premier temps, des hommes venus de l'extérieur. Ils sont au contraire des familiers, des connaissances des autres habitants potentiellement délinquants. Par conséquent, chercher à l'éliminer (en voulant le tuer pour les habitants du Vercors ou en demandant son remplacement par le conseil municipal de Villard-de-Lans) montre en creux qu'il est un acteur du développement rural durant les deux premiers tiers du 19e siècle qui se situe au carrefour de plusieurs influences.

Fiche Biographique 31 : Antoine BEC

Né à Villard-de-Lans le 29 octobre 1815

Décédé à Villard-de-Lans le 9 septembre 1882

Marié à Villard-de-Lans le 13 septembre 1837 avec Marie Rosalie Jarrand-Allier

Il est possible de suivre Antoine Bec grâce aux huit enfants qu'il a avec Marie-Rosalie Jarrand-Allier (1817-1894). Avant son mariage intervenu en 1837, les informations sont rares. Il est le fils d'Antoine et de Marianne Belle-Perat. Son père doit probablement être un cabaretier de Villard-de-Lans, détenteur d'à peine trois ares en 1834. Ce dernier et son épouse disparaissent du canton. Peut-être suivent-ils leur fille Angélique qui épouse en 1842 Joseph Denis Clair, un tailleur de pierres natif du Fontanil et domicilié à Sassenage, c'est-à-dire dans la vallée. Aucun autre enfant des parents ne ressort des bases de données. L'année suivante, Antoine Bec est cabaretier, comme s'il avait repris l'affaire de son père. Cette situation illustre d'autres cas semblables qui montrent que la tenue d'un débit de boisson se combine bien souvent avec les activités de transport. C'est ainsi qu'en 1838 Antoine Bec est voiturier puis marchand de fer lors de la naissance de deux de ses enfants. Ainsi, homme lié au monde ambulant, il est un connaisseur des bois et de ceux qui empruntent le chemin de grande communication reliant le chef-lieu du canton avec Sassenage.

Il s'agit donc d'un individu qui connaît bien la société de Villard-de-Lans. Domicilié au Bourg, il est dans un de ces lieux de la microsociété locale, où les informations se diffusent. Peut-être s'agit-il d'une raison supplémentaire au fait de le retenir comme garde forestier au milieu des années 1840.

D'abord domicilié au hameau de la Verne à Méaudre, il est trois ans plus tard de retour dans sa commune de naissance mais à Corrençon, dont les bois sont alors un énorme enjeu. À partir de 1850, il est toujours noté résidant à Villard-de-Lans et il remplit la même mission jusqu'en 1871. Devenir garde forestier est une authentique voie de développement au sein de cette famille *a priori* très modeste. Sa fille Marie Rosalie est couturière de gants et on peut penser qu'il s'agit d'une activité régulière, si l'on en juge par le fait que deux des témoins à la noce sont eux aussi des gantiers, comme si une identité collective passant par l'activité professionnelle se dessinait.

Remarquable est le fait que la trajectoire forestière est prolongée par un de ses fils, signe d'un espoir par le fait d'entrer dans l'administration. Nommé à la Mure en 1871, Joseph Séraphin l'est ensuite, vraisemblablement, à la Rivière c'est-à-dire au pied du massif. La transmission professionnelle du père au fils s'ajoute à celle observée dans le cas de Pierre Rolland et de son fils Rémy Joseph.

Le cas d'Antoine Bec confirme celui de Pierre Rolland et montre que la régularité d'un traitement est une source de revenus à côté d'un complément issu de la terre, tout cela au sein d'une famille marquée par la pluriactivité. Sa connaissance fine de la population locale peut constituer un atout en vue de son recrutement. Enfin, devenir garde forestier peut devenir une des voies possibles de débouché pour la génération suivante. L'ascension sociale passe par l'entrée dans l'administration.

Fiche Biographique 32 : Frédéric PERRET

Né à Autrans le 28 septembre 1807

Décédé à ? le ?

Marié à Méaudre le 2 décembre 1835 avec Véronique Bellon

La trajectoire de Frédéric Perret peut être suivie en partie car lui et sa famille partent du canton. Il est l'un des trois enfants du couple formé par Louis († 1811) et Elisabeth Blanc-Tranchant, nommée également Blanc-Brude (v. 1776-1840). Sa sœur aînée, Marcelline-Catherine (v. 1806-1836), esr célibataire auprès de sa mère. Quant à son frère cadet, Benoît Gaspard (1810-1888), il pourrait être celui qui détient un peu plus de deux hectares en 1834. À ce moment, leur mère apparaît également dans les matrices avec un peu plus d'un seul are et il n'y a pas de succession dans le canton quand elle décède deux ans plus tard. D'autres indices vont dans le sens d'une famille de peu. En 1835, les deux frères se marient. C'est le cas en février de Benoît, qualifié dans l'acte de domestique, tandis que son jeune frère, Frédéric, est ouvrier cordonnier. Celui-ci reste cordonnier quand, à son tour, il épouse Véronique Bellon en décembre. Cette jeune famille cherche donc à prospérer à Autrans. C'est là que Frédéric Perret apparaît chaque fois comme cordonnier, son épouse étant qualifiée de couturière lors de la naissance de l'un de leurs trois enfants identifiés. La pluriactivité dans un cadre familial est bien attestée.

Frédéric Perret apparaît dans un contexte de crise. En juillet 1840, devant la situation préoccupante à Autrans où « […] de nombreux délits se commettent dans les bois communaux d'Autrans et qu'ils restent pour la plupart impunis parce que le sieur Glénat garde actuel et chargé momentanément de porter sa surveillance sur la totalité de ces bois ne peut malgré son zèle et son activité les constater tous », Frédéric Perret devient garde forestier [2384]. Il officie au moins durant la première moitié des années 1840, en complément du travail de la terre qu'il poursuit. En effet, deux actes d'état civil le repèrent, une fois en tant que « garde forestier et cultivateur » en 1842 puis « garde forestier et propriétaire » deux ans plus tard. Mais de la répression des délits à leur accomplissement il peut n'y avoir qu'un pas. En effet, il se voit condamné le 25 juin 1846 pour avoir enlevé deux pièces de bois. Pour se défendre Frédéric Perret explique qu'il a procédé ainsi afin de soutenir « sa maison qui

[2384] Arch. dép. Isère, 6P819. Extrait de la lettre du conservateur au préfet de l'Isère, le 11 juillet 1840.

menaçait de tomber » [2385]. La dernière trace retrouvée le note « ancien garde forestier », ce qui indique probablement son renvoi.

Sa biographie complète, nuance et confirme les autres trajectoires aperçues. Le recrutement montre bien la volonté délibérée de la part des communes de retenir des hommes modestes. Chez ces derniers, devenir garde forestier s'inscrit dans une logique de pluriactivité, qui n'exclue pas comme chez Pierre Rolland ou Antoine Bec une spécialisation entre les générations.

[2385] Arch. dép. Isère, 6P819. Extrait de la copie de la lettre du préfet envoyée à Paris, le 17 février 1847. À l'ensemble de ces observations pourrait être joint qu'à plusieurs reprises des gardes apparaissent comme témoins pour des actes concernant certains de leurs collègues.

Fiche Biographique 33 : François BERNARD

Né à Autrans le 15 octobre 1781

Décédé à Autrans le 5 mai 1846

Marié à ? le ? avec Catherine Bertrand

La biographie de François Bernard est intéressante à plusieurs titres. En effet, elle offre un portrait assez dissemblable de la plupart des « délinquants » forestiers. Elle montre également un riche panel d'activités des membres de la famille dans laquelle il s'insère, et qui reflète la stratégie d'une famille cherchant à se développer.

Né en 1781, il n'est pas étonnant de ne pas retrouver d'autres membres frères et sœurs à partir des bases de données établies depuis le milieu des années 1830. Tout au plus peut-on comprendre qu'il s'agit d'une famille déjà installée à Autrans puisque lui, comme son frère Louis (v. 1786-1849), en sont natifs. Il a épousé Catherine Bertrand, fille de Jean et de Catherine Perret. Son beau-père pourrait être celui qui, domicilié au Bouchet, détient 3,6 hectares. Ses enfants, c'est-à-dire les frères et sœurs de Catherine, se rattachent également à la très petite ou à la petite propriété. C'est le cas de sa sœur Elisabeth (1793-1845), première épouse de François Gavet (1822-1866), lequel est originaire d'Allevard et détenteur de 2,3 hectares. Son autre sœur, Marie (v. 1796-1866), est unie à Pierre Roux-Fouillet (v. 1789-1874), dit Dauphiné avec 5,2 hectares. Enfin, son frère Jean-Charles (né en 1801), détient 4,5 hectares. Il complète cette activité avec celle de menuisier à la fin des années 1830.

Cette présence affirmée de l'intérêt du bois pour le beau-frère de François Bernard est à croiser avec le fait qu'à la même période ce dernier est adjudicataire d'une coupe à Autrans. Il s'agit d'une modalité d'enrichissement. Il semble également avoir été fermier au même moment. Ses enfants sont mis à contribution pour assurer le développement de la famille.

Les fils aînés semblent orientés prioritairement par le travail de la terre lors d'unions qui laissent deviner des alliances et des arrangements familiaux. Par exemple, François (1815-1890) et Daniel (1820-1882) qui se marient le même jour en 1845. Un autre frère, cultivateur lui aussi, Joseph, passe d'Autrans à Saint-Gervais, probablement à l'occasion d'un mariage. Le fait que deux autres garçons s'installent à Lans ne paraît pas non plus être le fruit du hasard : Emile (1823-1873) se marie en février 1846 et, bien plus tard en 1868, Félix Cyprien (né en 1830), celui-ci étant devenu négociant. Les autres enfants exercent des activités qui

participent à la pluriactivité familiale. Eugène, le plus jeune de garçons car né en 1825, est ouvrier maçon quand il se marie en 1849. Catherine (1811-1866) est couturière et sa sœur, Marie Marcelline (1829-1885), épouse l'année suivante un tisserand.

C'est donc une famille qui témoigne, à travers ses onze enfants, d'un réel dynamisme. Dans ce cas, il est possible que le nombre des descendants de François Bernard fausse notre représentation, en comparaison avec d'autres familles à la progéniture moins abondante mais peut-être tout aussi volontaires pour s'enrichir. Il n'en demeure pas moins, en se limitant à la génération précédente, celle de François Bernard, qu'une certaine forme de succès est au rendez-vous. Après tout, l'inventaire après décès monte certes à 104 francs en mobilier mais 449 francs pour les biens immobiliers ; ce n'est pas la preuve d'une aisance mais c'est un montant suffisant pour le rendre adjudicataire de la coupe de sa commune en 1840 [2386].

[2386] Arch. dép. Isère, 3Q38/207.

Fiche Biographique 34 : Antoine Claude VINCENT-MARTIN

Né à Méaudre le 22 mars 1806

Décédé à Méaudre le 15 avril 1884

Marié à ? le ? avec Adèle Blanc-Tranchant

2e mariage à Lans le 1er mars 1848 avec Véronique Thorand

La famille de Claude Vincent-Martin comprend plusieurs des acteurs importants du développement rural de Méaudre au 19e siècle à commencer par lui-même.

Ses origines familiales restent floues car ses parents disparaissent avant la constitution des bases de données à partir des premières années de la Monarchie de juillet. Claude Vincent-Martin naît le 22 mars 1806 et son père meurt l'année suivante. Quant à sa mère, Françoise Perrin, elle s'éteint au hameau des Griats en 1829. Cette localité se trouve au nord-ouest de la commune, à proximité de la limite communale avec Autrans et en contrebas de la forêt de Guinée dont le massif remonte jusqu'à la ligne de crête donnant sur l'autre versant à Lans. C'est donc une position stratégique pour l'exploitation et l'exportation des bois.

A défaut de pouvoir connaître Claude Vincent-Martin par ses parents ou par des frères ou sœurs, dont aucun n'a été retrouvé, les familles de ses épouses permettent de mieux le situer. A en juger par la naissance de son fils Joseph en 1830, il épouse très tôt Adèle Blanc-Tranchant (1810-1847). La famille de celle-ci est dans le négoce. C'est le cas de sa mère, Catherine Galland (v. 1771-1859), dont les parents eux-mêmes pratiquent cette activité. Comme d'autres biographies familiales ont pu le montrer, le monde du commerce est lié à celui de l'auberge. C'est pourquoi Catherine est aussi cabaretière. Celle-ci a un autre enfant, Benoît (v. 1808-1880), qui est dit aubergiste. C'est un allié de son beau-frère, Claude Vincent-Martin, et, quand il est proposé par le juge de paix pour devenir adjoint, il est décrit comme « … propriétaire, marchand de bois et de fromages […] et exerce principalement la profession d'aubergiste » [2387]. En 1858, il a un revenu annuel important de 1 200 francs et « il a toujours été négociant » [2388]. À cette date, Catherine (née en 1829), la fille unique de Benoît et de Marie Bontoux, a épousé Antoine Chabert, un des neveux de Jean Mante. Ainsi, rattaché

[2387] Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet, le 8 octobre 1858. À la suite, l'auteur apporte quelques précisons supplémentaires : « Quant au sieur Benoît Blanc-Brude sur le compte duquel vous voulez bien me demander mon avis, il m'a été signalé comme étant l'un des hommes les plus capables et le plus influent du pays… ».

[2388] Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la notice rédige par Jean Mante, le 1er novembre 1858.

aux deux familles des deux individus en rivalité que sont Jean Mante et Claude Vincent-Martin, Antoine Chabert peut avoir eu un rôle accommodant ce qui se reflèterait par son poste d'adjoint [2389].

À la mort de sa première épouse, Adèle Blanc-Tranchant, en 1847, Claude Vincent-Martin s'unit, l'année suivante, à Véronique Thorand (1824-1879). Ce qui pourrait justifier cette union avec une famille extérieure à la commune serait que le père de la mariée, Pierre (v. 1797-1876), est domicilié à la Cordelière, un hameau sur le versant de la forêt de Guinée situé à Lans. Il peut s'agir donc d'un couloir d'évacuation des bois. Un enfant naît du nouveau lit.

Antoine Vincent-Martin est très lié aux ressources ligneuses. Il ne se contente pas de les transporter mais également de les transformer, à l'image de Jean-Pierre Jourdan à Villard-de-Lans. Ainsi, le premier procès-verbal retrouvé qui lui est adressé en mai 1843, quelques mois après la délimitation des bois communaux de Méaudre, précise qu'il possède « un chantier à façonner le bois » à 140 mètres de la forêt communale dans un cabaret [lui] appartennant » [2390]. La scierie est considérée comme dangereuse car elle élimine toute preuve que le bois vient des forêts communales. Elle pousse au délit, ce qui explique que Claude Vincent-Martin est perçu comme entretenant en quelque sorte les déprédations. Il se trouve accusé et condamné pour recel de 51 résineux au milieu de l'année 1846 ou encore pour onze résineux en 1852. Il est également l'auteur direct d'autres délits. Les procès-verbaux de la fin de la Monarchie de juillet notent des atteintes qui ne se limitent pas à quelques unités : en septembre 1843, il s'agit de quatre résineux et treize épicéas, 21 résineux le 26 juin et le 2 juillet 1846, quatorze résineux en 1847. La présence, lors du deuxième mariage de Claude Vincent-Martin, du garde champêtre Romagnier peut être interprétée comme une manière d'exercer, sur ce fonctionnaire qui peut également lui dresser des procès-verbaux, une forme de contrôle social.

En 1848, le changement politique représente une opportunité exceptionnelle. Claude Vincent-Martin devient maire à l'occasion de la Seconde République et le demeure lors de l'établissement de l'Empire. Peu importe l'autorité, ce qui compte c'est de pouvoir occuper la place. Elle lui permet d'avoir le verbe haut contre les gardes. Claude Vincent-Martin les insulte en février 1850 ainsi qu'en août 1853. De même, il contrarie leur action en faveur de

[2389] Par son mariage avec Marie Bontoux, Benoît Blanc-Brude est relié à la famille du maire de Villard-de-Lans, Jean-Pierre Achard-Picard, lui aussi appartenant au monde du bois.

[2390] Arch. dép. Isère, 2U1 131. Procès-verbaux rapportés contre le sieur Martin (Claude) cabaretier et marchand de bois à Méaudre.

certains habitants : en septembre 1852, il refuse de les accompagner pour constater des délits et, un an plus tard, il refuse de confirmer un procès-verbal. Par ses pouvoirs, il peut plaider l'indulgence de l'administration et s'enrichir personnellement : en juillet 1852 il met en vente et achète « à vil prix » des bois mis en séquestre. Le procès-verbal du 23 juin 1853 montre qu'il détient des « magasins » à Sassenage, c'est-à-dire au point de rupture de charge pour emprunter le cours de l'Isère ou qui servent alimenter le marché grenoblois qu'il fréquente. Le développement de Claude Vincent-Martin est résolument fondé sur la circulation. C'est ce que l'on retrouve dans les critiques à l'encontre de Jean Mante en 1865 puisque ce dernier « laisse des ponts sur la route entre Grenoble et Méaudre endommagés » [2391]. C'est par l'ouverture du canton que Claude Vincent-Martin peut exercer ses activités.

Après avoir démissionné en 1853, Claude Vincent-Martin est condamné pour des propos injurieux contre le notaire Joseph Roux-Fouillet, chargé de le remplacer et aussi contre le conseil municipal. L'argument explicatif, pour lequel le juge de paix n'est pas naïf, consiste dans le fait qu'en construisant un mur mitoyen au cimetière « on aurait profané la cendre des Martin et particulièrement celle de ses parents ». Or, c'est un argument qui se trouve dans la lettre de dénonciation anonyme de 1858 contre le notaire et maire Roux-Fouillet qui avait succédé à Claude Vincent-Martin [2392]. Ainsi, si ce dernier n'est pas l'auteur de la missive, il doit en être l'inspirateur.

Claude Vincent-Martin est populaire, ce que confirment les élections de 1860. Jean Mante réussit à l'écarter du conseil municipal et il s'appuie pour cela sur la loi de 1855. Mais la victoire est illusoire. Demeuré maire, Mante dénonce « lauteur du renversement de l'ancien conseil [qui] ne sesse et ne cessera d'ameuter la majorité du conseil, ses créatures, contre le maire et quelques autres membres » [2393]. Parvenu à ses fins à l'issu du second tour, Claude Vincent-Martin est présenté comme l'ennemi de la morale, de l'État et de l'ordre en s'adressant aux « jeunes gens » [2394].

[2391] Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre de plainte de plusieurs conseillers municipaux contre le maire Jean Mante, le 10 décembre 1865.

[2392] « […] 6° tolérer en septembre 57 la violation du cimetière de la commune par le sieur Romagnier aubergiste propriétaire d'une maison bordant ce lieux dans lequel on creuse 2 mètres largeur dont 3 mètres longueur a l'effet d'agrandir une écurie et ce malgré beaucoup de prières de la part du curé et de beaucoup d'habitants qui en ont été complètement indignés de voir les ossements de nos défunts jetés à la voirie […] ». L'hostilité pourrait résider dans une rivalité entre deux aubergistes.

[2393] Arch. dép. Isère, 15M88. Extraits de la lettre du maire Jean Mante au préfet, le 7 avril 1861. L'auteur poursuit la description de Claude Vincent-Martin de manière particulièrement négative : « …esprit brouillon au plus haut degré voulant braver touts autorité, [il] est parvenu par un verbiage assez facile à exercer sur les populations de la commune une autorité tel qu'il a lui même, aidé de quelques dignes acolytes fait nommer un conseil municipal à peu près de son choix » tout cela « en leur promettant des utopies ».

[2394] « Les 7 personnes portées par Martin ayant été nommées ce dernier parcour toutes les auberges en criant J'ai bien travaillé J'ai bien fait Je ne donnerait pas ma journée pour 25 louis. Le soir il a réuni tous les jeunes gens leur disant il y a 200 litres de vin à boire ; en effet il c'est fait dans son auberge un épouvantable espectacle, en

Claude Vincent-Martin demeure un homme important dans le jeu social local. Il l'est par une position de fortune « qui le met, dit-on dans l'aisance »[2395]. Cela se voit également lors du mariage de ses filles en faveur desquelles il fait chaque fois des avancements d'hoirie de 1 200 francs. Il l'est encore par ses déplacements dans la vallée : les contrats de mariage de ses enfants sont passés l'un chez le notaire Payen à Sassenage et les trois autres chez le notaire Ronin de Saint-Egrève. Ceux-ci sont signés chez Joseph François Chaloin, gantier, et Jules Ricard, pharmacien, dont le domicile est au troisième étage du 1 place Claveyson à Grenoble. Il serait envisageable de faire l'hypothèse que c'est un lieu que Vincent-Martin connaît, dans lequel il a l'habitude de se rendre pour traiter de ses affaires. Cette même adresse, utilisée trois fois en quinze ans, atteste de la fréquence des circulations de la part de Claude Vincent-Martin entre la fin des années 1850 et le milieu des années 1870. Il serait également possible de supposer qu'après avoir descendu des bois et, peut-être comme son beau-frère, des fromages à Grenoble, il puisse remonter des gants à façonner à Méaudre ou le long du chemin.

Homme qui compte, Claude Vincent-Martin l'est encore par sa connaissance des affaires municipales. Dès 1861, Jean Mante décrit un maire dans l'ombre [2396]. Deux ans plus tard, la longue lettre accusatrice et explicative adressée au conseiller général montre que Claude Vincent-Martin a une connaissance précise de ce qui se passe au conseil de municipal [2397]. Il en est directement informé quand, en 1865, il fait son retour dans l'assemblée locale. Le maintien de Jean Mante devient de plus en plus compliqué, d'où une tentative de démission en 1869.

---

chantant les chansons qui sont en vogue à la déchéance du gouvernement » Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du maire Jean Mante au préfet, le 7 avril 1861.

[2395] Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet, le 3 septembre 1858. Ces propos sont confirmés par les contrats de mariage de certains des enfants de Claude Vincent-Martin qui précisent les choses. Ses filles ont des trousseaux assez modestes puisque, malgré l'énumération des « boucles d'oreilles en or » pour Eulalie, le montant chaque fois varie entre 250 et 300 francs. Leur père s'engage cependant à verser pour chacune 1 200 francs en avancement d'hoirie. Pour la première, en 1856, il se donne un délai de quatre ans pour la première moitié et de six ans pour la suite (Arch. dép. Isère, 3^{E}20 967. Contrat de mariage d'Adeline Vincent-Martin chez le notaire Roux-Fouillet à Méaudre le 15 avril 1856, acte n° 33 et 3^{E}8 620. Contrat de mariage de Marie-Catherine Vincent-Martin chez Ronin à Saint-Egrève, le 19 mai 1864, acte n° 71).

[2396] « Depuis que ce nouveau conseil [celui de 1860] est nommé ce n'est pas au maire que ces MM. s'adressent ; ils sortent de chez Martin, vont à la chambre commune et après la séance ils s'en retourne chez lui pour rendre compte de ce qui s'est passé ; il arrive même qu'au moment de la séance un conseiller sort et va auprès du guide suprême et revient chargé de remettre son avis ». Arch. dép. Isère, 15M88, extrait de la lettre du maire Jean Mante au préfet, le 7 avril 1861.

[2397] Arch. dép. Isère, 15M88. Lettre de Claude Vincent-Martin au conseiller général, le 12 septembre 1863. Il s'agit d'une accusation de sept pages contre Mante et qui dénonce également au passage l'ancien maire Roux-Fouillet ainsi que le juge de paix. L'auteur réutilise des reproches passés comme ceux relatifs au cimetière, met l'accent sur la disparition et l'utilisation de 1 200 planches de bois que Mante se serait appropriées. Il dénonce les mauvaises affaires du notaire et du maire ce qui souligne que l'administration cherche des hommes qui mènent bien leurs affaires privées pour s'occuper de celles de la communauté. Claude Vincent-Martin utilise l'argument religieux et celui de la morale (les « désordres publics » de la nièce du curé) dont lui-même avait été accusé par Mante.

Avec la proclamation de la République en 1870, Claude Vincent-Martin met à l'œuvre son entregent et il se retrouve président de la commission municipale. Mais la fronde d'une partie des habitants de Méaudre, qui s'adresse aux nouvelles autorités par une pétition, fait ressurgir le spectre inquiétant de l'ancien mode de développement qu'il représente. En indiquant qu'il aurait donné « permission pleine et entière aux habitants de Méaudre de couper genêts, buissons et ébrancher les arbres de haute futaie », Claude Vincent-Martin apparaît comme la figure d'un mode de développement local alternatif et, à ce titre, combattu par l'alliance d'autres familles notables, de l'administration préfectorale et des services forestiers. C'est pourquoi on assiste à un changement de générations. En effet, Daniel Chabert, déjà adjoint depuis 1865, occupe les fonctions de maire tandis que Claude Vincent-Martin laisse son fils Joseph reprendre l'ambition familiale de mainmise sur la mairie.

Les mariages de ses différents enfants reflètent également les stratégies qui sont les siennes. La recherche d'alliances avec des familles installées en contrebas du massif est illustrée par les noces de sa fille Eulalie, née en 1835 qui épouse en 1859, Jean Antoine Bernard de Sassenage, sans doute apparentée à un marchand de bois actif notamment à Autrans. De l'autre coté, en 1864, Marie Catherine, née en 1840, se marie en 1864 avec Hippolyte Ferrouillat, aubergiste et fils d'aubergiste de Saint-Pierre-de-Cherennes, une commune située en face de Saint-Marcellin, aux portes du Royans. D'autres mariages paraissent veiller à la solidité ou au renouvellement des alliances locales. Adeline, née en 1833, épouse en 1856 Régis Faure, fils d'un petit cultivateur de 2,5 hectares en 1834 et, six mois plus tard, c'est au tour de Joseph, né en 1830, de s'unir à Marie Eulalie Odemard, de Saint-Julien-en-Vercors [2398]. Benoît Etienne Claude, enfin, né en 1836, épouse en 1874 Géromine Barnier. Son père Julien est aussi un propriétaire d'une certaine importance et son oncle Eugène, quatre ans plus tôt, a fait partie des proches de Claude Vincent-Martin. Conseiller municipal en 1852, il refait son apparition en 1860, est reconduit en 1865 puis assiste le président de la commission municipale à l'automne 1870. La famille occupe progressivement entre Autrans et Méaudre une place de premier plan au cours de la période suivante et jusque durant l'entre-deux-guerres.

Ainsi, la longueur de la biographie de Claude Vincent-Martin reflète ses intérêts multiples. Elle offre un complément aux approches traitant du monde de l'auberge et des transports. Par ailleurs, chez ce marchand de bois, c'est tout un réseau social et une

[2398] La présence d'Henri Odemard, parmi les témoins, va dans le sens d'un rapprochement de ces deux familles. Le père de ce dernier est un propriétaire important à l'échelle de la commune avec plus de 17,8 hectares en 1834. On retrouve Henri au conseil municipal à partir de 1865 (et jusqu'en 1892). Il fait partie des conseillers municipaux que s'adjoint le conseil municipal provisoire à l'automne 1870.

géographie qui se donnent à voir. Les réseaux, ce sont les membres de ses belles-familles à Méaudre et à Lans, ainsi que les familles qui lui sont alliées et que l'on trouve dans les conseils municipaux qu'il dirige de fait. Ce sont aussi une partie des délinquants durant les années qui vont de la seconde moitié des années 1840 au début de la décennie suivante qui lui sont proches. C'est donc un versant du développement rural, habituellement à l'ombre, qui se dessine et son progressif déclassement durant le Second Empire. Il confirme l'importance des circulations en direction de Sassenage comme en direction du Royans. La durée de la biographie de Claude Vincent-Martin ne montre donc pas des cassures, des ruptures ou des tournants mais des glissements.

Fiche Biographique 35 : Jean MANTE

Né à Autrans vers 1800

Décédé à Méaudre le 5 avril 1875

Marié à ? le ? avec Louise Aguiard

Jean Mante est un acteur important du développement rural de Méaudre des débuts de la Monarchie de juillet au début de la Troisième République. Son nom est déjà apparu dans d'autres fiches biographiques, comme celle de son beau-père, Mathieu Aguiard (1767-1846). On le retrouve également dans celles des membres de la famille Bertrand ou de la famille Chabert et de son rival, Claude Vincent-Martin.

L'un des premiers intérêts de sa trajectoire est de souligner son rôle de cheville ouvrière entre deux puissantes familles de marchands de bois. Il constitue le trait d'union de l'alliance entre les Chabert à Méaudre et les Bertrand à Autrans.

Joseph Mante entend se situer dans l'héritage de ses parents. Le prénom de son père, Joseph, est donné au premier garçon qu'il a tandis que celui de sa mère, Catherine, est celui d'une de ses filles. Des frères et sœurs de Jean, peu de traces sont identifiées. L'une, Marie (v. 1793-1863), est manifestement restée avec son frère au hameau de la Truite. Une sœur cadette a épousé Daniel Chabert-Moulin. On se rappelle que cette famille de marchands occupe une place de première importance dans le canton. Henri, le plus jeune des garçons, a été maire de Lans sous la Restauration et son frère aîné, Antoine, le devient à son tour à Méaudre à partir de 1832. Il n'est donc pas étonnant de voir une alliance se produire avec la famille Mante. Jean est adjoint dès 1831 et il le demeure entre 1832 et 1845 quand le frère de son beau-père est à la tête de la commune. C'est donc une personne expérimentée dans la gestion communale.

Il se marie dans les derniers jours de 1826 ou dans les premiers de 1827 car le contrat de mariage chez le notaire Blanc est du 16 novembre 1826. Jean épouse Louise Aguiard (v. 1808-1855) dont le père, Mathieu, est le beau-frère de Benoît Bertrand, le grand propriétaire d'Autrans au début des années 1830. C'est peut-être cette filiation que Jean veut réactiver en donnant ce prénom à son second garçon. Lors de son mariage, Louise Aguiard reçoit de la part de son père, à la tête de plus de 167 hectares quelques années plus tard entre Méaudre et Autrans, 4 000 francs en avancement d'hoirie effectués en plusieurs versements.

Sa mère assure également une somme de 1 500 francs. C'est la preuve d'une famille puissante.

Jean Mante est donc un petit notable à l'échelle locale. Il détient plus de 28 hectares en 1834 et ses biens continuent à s'agrandir. Pour preuve, l'acte passé le 20 octobre 1845 chez le notaire Chanas, et par lequel Mathieu cède des prés et des terres à la Truite. Jean Mante doit toujours 2 700 francs lors de l'inventaire des biens de son beau-père. Il est soucieux de faire fructifier ses biens puisque, lors des opérations de partage, François Derbeys-Drevet (v. 1796-1875), un beau-frère par alliance, a à sa disposition les eaux pour des prés du vendredi au dimanche inclus tandis que Jean Mante les aura les autres jours. Cette disposition montre combien l'élevage est une préoccupation chez ce propriétaire. Il sait donc calculer et s'enrichir ce qui explique que ce propriétaire soit un électeur censitaire avec une contribution de 250,47 francs à la veille de la Révolution de 1848. À cette date, la mort de son parent l'a propulsé à la tête de la commune. Le renouvellement partiel de 1846 est une première manière de revenir sur la mainmise de la famille Chabert et consort.

Il démissionne en 1848 et se trouve concurrencé par Claude Vincent-Martin. La lutte entre les deux hommes est nette et elle dure plus de vingt ans. En 1852, il refuse de signer le procès-verbal des élections et espère empêcher son rival de rester en place. Elu avec plus de 86 % des voix exprimées (111/129), il améliore encore son score trois ans plus tard avec le résultat de 94 % (148/157). Pourtant, derrière cette unanimité, Jean Mante voit son action obstruée par Claude Vincent-Martin [2399].

La clef de l'animosité ne réside pas dans une explication « psychologisante », comme le juge de paix le laisse entendre, quand il précise qu'une « petite jalousie secrète » expliquerait cela. L'inégalité de fortune n'est pas non plus une bonne piste. Face à Vincent-Martin qui dispose d'une position de fortune solide, Jean Mante, dans sa fiche de renseignements qu'il remplit en 1858, à destination de la préfecture, donne un revenu cadastral de 620 francs et le juge de paix lui-même n'y croit pas [2400].Par contre, la mauvaise santé de ses affaires et la manière dont elles sont menées sont un réel talon d'Achille [2401].

[2399] « … Aujourd'hui encore l'autorité municipale de Méaudre se plaint du Sr Martin comme l'embarrassant plus ou moins dans son administration ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet, le 3 septembre 1858.

[2400] « […] Incontestablement non seulement pour la commune mais surtout dans son intérêt il serait à désirer que M. Mante fût dans une position de fortune plus brillante. Néanmoins je dois dire que sous ce rapport sa position pécuniaire égale et peut balancer celle de ses compétiteurs à la mairie ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet, sd [1867].

[2401] Claude Vincent-Martin est précis dans sa lettre au conseiller général Berriat Saint-Prix : « […] Dans l'affaire de la fontaine, Mr Pascal entrepreneur avait mal exécuté les travaux et il se trouvait ruiné. Le conseil de préfecture, trompé par Mr le Maire, a condamné la commune à solder 7,000 fr sur 12,000 au dit entrepreneur.

Claude Vincent-Martin l'accuse des mauvaises pratiques qu'il commente également. L'explication fondamentale pour comprendre les deux hommes est sociale.

En effet, comme bien souvent, la biographie sert d'angle d'approche pour observer des groupes sociaux s'affronter. Jean Mante n'est pas plus vertueux que Claude Vincent-Martin est plus malhonnête. Le premier est la pièce dans un échiquier rapprochant des familles qui mettent en coupe réglée l'exploitation des forêts de la deuxième vallée du canton. La famille Chabert a un pied à Lans. Par conséquent, le rapprochement matrimonial effectué par Claude Vincent-Martin avec son deuxième mariage avec une famille de Lans peut être pris comme une concurrence. À Méaudre, Antoine Chabert dirige la commune depuis le début de la Monarchie de juillet. Son décès en 1845 puis le changement de régime en 1848 fragilisent la domination des Chabert. Or Claude Vincent-Martin est particulièrement retors : il est populaire et il fait acclamer le Second Empire. Ses accès de colère s'opposent au calme supposé de Jean Mante [2402]. Mais celui-ci, en refusant de signer le procès-verbal au second tour des élections de 1852 ou en s'appuyant sur la loi pour empêcher le retour de Claude Vincent-Martin en 1860, utilise d'autres procédés pour engager la lutte. Il demeure aux affaires en 1865 avec le consentement du préfet puisqu'il n'est pas élu au conseil municipal avec 44,4 % des voix exprimées (95/214), ce qui atteste au passage de l'efficacité de Claude Vincent-Martin. Mante devient l'objet d'une véritable persécution de la part de son conseil municipal. Insulté au sein de l'assemblée en décembre 1865, il est accusé en 1867 de ne pas avoir fêté le 15 Août dans un affront à la fois à la religion et au souverain. L'année suivante,

---

Celui-ci ne pouvait poursuivre de procès sans être assuré de la complicité de Mr le Maire car le droit de la commune était trop évident. Aussi il n'a pas daigné faire défendre la cause, ni se présenter lui-même malgré les instances qui lui ont été faites par le conseil municipal. Tout porte à croire, et c'est l'opinion publique, que Mr Pascal a glissé à Mr le Maire une part du gateau des 7,000 fr […].

4°Ce printemps la commune a fait exploiter plusieurs pièces de bois. 80 pieds de planches choisies ont disparu à la scie. Le conseil a fortement réclamé, Mr le Maire ignorait tout. Enfin, sur la menace d'une dénonciation, Mr le Maire ne sachant plus comment nier le gaspillage a fini par déclarer qu'il avait prêté les dites planches et qu'il les rendrait plus tard […].

12° Mr le Maire et Mr l'adjoint [Roux-Fouillet] sont aux abois dans leurs affaires particulières et par une mesquine jalousie ils craignent que si l'aliénation a lieu elle tourne au profit de leurs adversaires.

Enfin, Mr le Conseiller Général, je vais vous indiquer l'origine de l'antagonisme entre Mr le Maire et son conseil municipal […]. Notre ancien curé a quitté la paroisse à la fin de mai 1861 et tout le monde a su que Mr le Maire était son débiteur […]. Après le départ de M. Odru et pendant que sa nièce était encore présente à Méaudre, plusieurs objets, d'une valeur assez considérable et appartenant à la Fabrique, ont disparu soit dans l'Eglise soit dans la cure. Mr le Maire qui doit exercer les fonctions du Ministère public dans sa commune ne s'y est pas opposé, malgré les avertissements réitérés qui lui ont été donnés par le conseil municipal. Pourquoi cela, Mr le Conseiller général ? Parce que son adjoint qui est un autre lui même, avait enlevé 18 plateaux de fayard, donnés pour l'église par Mr Blanc, ancien notaire, et qu'il craignait lui-même de se voir forcé de solder immédiatement sa dette […]. Arch. dép. Isère, 15M88. Extraits de la lettre de Claude Vincent-Martin au conseiller général Berriat Saint-Prix, le 12 septembre 1863.

[2402] Tout au moins c'est ainsi que celui-ci cherche à se présenter au préfet. Il se décrit, en effet, comme « pensant qu'après tout serait fini, et qu'au moyen de mes procédés conciliants l'union intime qui existait entre la maire et l'ancien conseil pourrait exister avec le nouveau » et, plus loin, « A toutes les manœuvres qui ont précédé le élections je ne me suis pas opposé, peut-être ai-je mal fait mai je pensait que quelques fussent les noms sortant de [la] liste électorale Je pourrais faire le bien avec laide de quelques membres honorables […] ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extraits de la lettre du maire Jean Mante au préfet, le 7 avril 1861.

une nouvelle plainte est faite car il ordonne au garde champêtre de marteler douze arbres à ajouter à l'adjudication d'Henri Chabert. En fait, il avantage un de ses parents mais son explication laisse peut-être deviner une forme de boycott contre les adjudications de bois de Méaudre pour creuser le déficit de la commune.

Celui-ci est peut-être également provoqué par Jean Mante de manière délibérée. L'homme ne laisse pas filer de manière inconsidérée le budget puisqu'une bonne partie finance des aménagements routiers en vue de mieux exporter les bois dont les familles auxquelles il est lié sont les principales bénéficiaires. Le déficit de Méaudre est le fruit d'un choix délibéré pour parvenir au développement de la commune.

Père de quatorze enfants, plusieurs meurent en bas âge et il en reste sept lors de son décès. Il est allié avec des familles des Quatre montagnes. Ainsi, sa fille Augustine Catherine épouse en 1860 Jean-Louis Belle dont le père, Joseph (1803-1872), siège un temps au conseil municipal et détient en 1834 plus de douze hectares à Méaudre. De même, Daniel Elie, lors de son premier mariage avec Félicité Girard-Blanc (1836-1869), tisse un lien avec une famille de cultivateurs dont le père, Pierre (v. 1796-1858), a pratiquement quinze hectares. Angèle, née en 1847, épouse un homme de Saint-Nizier.

Les biens de Jean Mante se sont accrus puisqu'il a pratiquement 33 hectares. Cependant, le plan de partage en sept lots place tous ses enfants dans une position fragile avec de petites - voire de très petites - propriétés et, pour chacun d'eux, des dettes qui vont de 2 448 francs à 10 500 francs [2403]. De la même manière, l'expression peu flatteuse de « roi des fourbes », employée par l'ancien conseiller général Saint-Prix en 1865 s'explique par le fait que Jean Mante a appuyé son parent Alfred Bertrand en 1865, lequel, l'année suivante, suggère au maire de le garder au conseil municipal, même s'il ne siège plus au conseil municipal. Il y a donc une lutte Claude Vincent-Martin/Berriat Saint-Prix face à Jean Mante/Daniel Chabert/Eugène Bertrand.

La biographie de Jean Mante est donc intéressante de trois points de vue, par les réseaux sociaux qu'elle dessine, par les remises en cause d'un schéma explicatif du bon maire vertueux pour les bois communaux face au tenant d'un développement dépassé. Elle montre, enfin, combien les autorités préfectorales sont informées, influencées et manipulées par les

[2403] Arch. dép. Isère, 3^{E}20 970. Donation entre vifs contenant partage anticipé chez le notaire Roux-Fouillet à Méaudre le 13 février 1870, acte° 4. Un des enfants semble sacrifié puisque l'aîné, Joseph, a un quart du tout, ce qui monte à 7,24 hectares et à 8 401 francs de dettes tandis que son jeune frère Daniel n'a que 4,7 hectares et 10 500 francs de dettes.

auteurs des différents courriers qui ont des stratégies qu'ils taisent. Tout compte fait, par l'affrontement entre Claude Vincent-Martin et Jean Mante c'est la vitalité du local qui ressort.

Fiche Biographique 36 : Joseph ROUX-FOUILLET

Né à ? vers 1816

Décédé à ? le ?

Marié à ? le ? avec Séraphine Baffert

La biographie de Joseph Roux-Fouillet offre un regard sur une notabilité contrariée durant le Second Empire.

Pourtant, tout se présente sous les meilleurs auspices. Il est issu, en effet, du monde du commerce. S'y rattache sa mère, Victoire Allard (v. 1787-1857), car lorsqu'elle décède elle est qualifiée de « marchande ». Son père, Joseph (v. 1784-1859), appartient au même milieu car il fait profession de négociant après avoir été qualifié, lors du mariage de son fils Benjamin Félix (1820-1870) de « propriétaire et marchand ». En effet, en plus du commerce, Joseph père détient également des terres, en particulier à Lans pour un total qui avoisine les 25 hectares. L'aisance se lit dans les superficies possédées mais également par l'achat pour Joseph fils de l'office du notaire Blanc de Méaudre pour 25 000 francs en quatre versements d'un quart de la somme. Il n'est par conséquent pas étonnant de voir Joseph père faire son entrée au conseil municipal en 1846. Il se dit alors marchand de fromages et ses autres garçons, Félix mais également Marin (1813-1873) se livrent au transport et au commerce. Une petite notabilité est en cours de constitution.

C'est avec l'argent paternel que Joseph a pu apprendre le métier dans un office grenoblois avant de faire son retour en 1846. Proche par la géographie et par ses activités professionnelles du milieu de la robe, c'est à cette époque qu'il fréquente peut-être des milieux d'opposition au régime orléaniste. C'est probablement également à ce moment qu'il rencontre Séraphine Baffert dont on ignore tout. Un seul enfant est retrouvé, Joseph, né en 1851.

Succédant à Blanc, lequel est maire de Méaudre entre 1819 et 1831, Joseph Roux-Fouillet est destiné à une semblable trajectoire de petite notabilité locale, d'autant plus que ses frères sont liés à d'autres familles assez semblables. Marin épouse, en effet, en 1836 Marie Allard dont le père, propriétaire d'environ dix hectares en 1834, est un « marchand négociant ». Félix se marie avec Marie Jallat. Il a donc pour beau-frère par alliance Philomène Jourdan, l'un des enfants de Jean-Pierre Jourdan (v. 1784-1854), l'un des marchands de bois

les plus importants de la commune et donc du canton et dont des enfants, comme chez les Roux-Fouillet, s'orientent vers le droit.

Cependant, cette trajectoire joliment entamée à Méaudre rencontre des difficultés. En effet, en cinq ans, il y a un retournement important. Tout commence bien puisque lors des élections municipales de 1852, il est confortablement élu avec 96,1 % de voix exprimées (124/129). Pour quelqu'un arrivé dans la commune moins de six ans auparavant c'est un vrai succès qui l'inscrit dans l'héritage du notaire Blanc. L'année suivante, quand Claude Vincent-Martin démissionne de la charge de maire, l'autorité préfectorale le nomme en remplacement, de manière très naturelle, le 16 décembre 1853. Aux élections municipales suivantes, en 1855, il accroît, si cela est encore possible, son score avec 98,1% des voix exprimées (154/157). Joseph Roux-Fouillet se voit en haut de l'affiche : il se fait construire une maison d'habitation à Méaudre pour un montant de 20 à 25 000 francs et devient conseiller d'arrondissement en 1848 avec 79,3 % des votants (288/363) [2404].

En fait, il a les pieds en argile. Il est endetté du fait de ses études et Joseph père meurt en état de faillite [2405]. Son office se porte mal et il est tellement criblé de dettes qu'il démissionne en janvier 1858 car il envisage de quitter le canton pour renflouer ses créanciers. La plainte anonyme envoyée au ministère contre le maire sonne l'hallali. L'attaque est complète, elle est manifestement bien informée et, avant de lister onze faits précis, elle commence par une accusation redoutable durant les années de l'Empire autoritaire : il serait un adversaire du régime [2406].

[2404] Arch. dép. Isère, 13M1.

[2405] Arch. dép. Isère, 2U152. À côté de l'état de « déconfiture » du père, le procureur évoque la « situation malheureuse » de son frère Marin. Lettre du procureur impérial au procureur général, le 17 juillet 1861.

[2406] « C'est un homme des plus hostiles au gouvernement car après l'élection du 10 décembre il manifestait un grand mécontentement il disais dans l'auberge du sieur Tranchant aux dit lieux que l'on verrait dans peux de temps des révolutions terrible qui ferrat couler du sang dans les rues de paris puisque nous avions napoléon a la tête du gouvernement.

Aussi il n'a pas daigné prendre part aux élections qui ont eu lieu depuis 48 jusqua 54 il n'a pas non plus daigné montrer aucqune satisfaction ni prendre part aux réjouissances et chan religieux qui ont eu lieux dans la paroisse aussi bien que dans la commune voisine a locasion de lorible attentat heureusement échoué contre la personne de nos auguste souverains si indignement menacé.

Aussi en janvier 54 dans un dîner où tous les prêtre du canton était réunis M. le juge de paix M. Depuiron percepteur et ils disent entre eux que puisque M. Berard préfet de Lizzere avait choisi pour Maire de Méaudre Joseph Roux-Fouillet L'on pourrait fort bien nommer Ledru Rollin pour Maire de la ville de paris […] » (Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre anonyme adressée au ministère). L'orthographe est très malhabile mais le rédacteur semble bien savoir utiliser les mots (il a du mal pour écrire le nom de son département mais pas celui de Ledru-Rollin) ou les formules qui font mouche auprès des autorités politiques, en particulier pour dénoncer l'attentat manqué d'Orsini. Il est tout à fait possible d'avoir un homme de paille recopiant sous la dictée d'un autre (comme le cas des frères Brunel le montre explicitement). On notera que l'auteur est informé aux meilleures sources. La confidence d'un repas entre prêtres pourrait laisser penser que le rapporteur est le curé de Méaudre, Odru. En 1858, il est l'allié objectif d'Antoine Vincent-Martin dans l'affaire du mur du cimetière qui empiète sur des tombes, d'où le prétexte de la colère de ce dernier et qui amène sa condamnation devant les tribunaux. C'est pourquoi il est probable que l'ancien maire de Méaudre est, directement ou indirectement, pas très éloigné de la lettre anonyme. Notons qu'une autre anecdote se tient dans l'auberge de Tranchant c'est-à-dire Benoît Blanc-Tranchant, l'ancien beau-frère de Claude Vincent-Martin.

Le juge de paix dresse un portrait de l'évolution des opinions politiques du notaire [2407]. Joseph Roux-Fouillet est remplacé par son adjoint Jean Mante en juin 1858 et il part un temps de la commune [2408]. Mais il y revient et tente péniblement de recouvrer ses dettes. Il vend sa maison pour 8 500 francs et, d'un montant de 19 893,80 francs, il lui reste 12 268,80 francs à payer au milieu de l'année 1861. Des plaintes à son encontre sont faites en 1858, 1859 et 1861 pour irrégularités, négligence à donner des renseignements ou pour déposer un rapport d'expert. Malgré les propos du procureur, il lui est fait reproche de cette situation au sein de la commune [2409]. Candidat en 1865, il n'obtient que 45,8 % des suffrages exprimés (99/214). Il manque de revenir lors des élections d'août 1870 mais son élection se trouve invalidée. En 1874, c'est une étude vendue à la moitié de son prix d'achat une trentaine d'années plus tôt qui passe entre les mains de Benoît Philippe Ronin [2410]. Il part avec sa famille du canton.

Ainsi, la biographie de Joseph Roux-Fouillet est intéressante car elle complète des profils retrouvés dans d'autres familles et au sein desquelles les affaires marchandes se combinent avec des professions de type juridique dans le destin des enfants d'une même génération. A rebours d'une histoire de l'advenu, elle montre une trajectoire qui, après avoir accumulé tous les signes de la notabilité, voit une évolution s'achever en capilotade. Par conséquent, l'appui sur le capital économique propre et les relais familiaux sont une des conditions essentielles de la notabilité.

[2407] « […] Le sieur Roux-Fouillet […] avait dans le temps des oppignons républicaines, mais depuis que Napoléon, notre empereur, a été reconnu comme tel par le peuple français, il est [illisible] que M. Roux-Fouillet ait fait la moindre manifestation qui fut hostile à son gouvernement, qui paraît avoir été accepté par lui comme une chose jugée […] ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet, le 16 avril 1858.

[2408] « […] Lorsque ses mauvaises affaires ont été connues, lorsque ses créanciers l'ont fait saisir, sa première pensée a été de résigner ses fonctions pour pouvoir payer son office et chercher des moyens d'existence honorables dans une autre carrière. Il s'est même absenté de Méaudre pendant près d'un an […] ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du procureur impérial au procureur général, le 30 juillet 1861, archive citée. La lettre anonyme précise qu' « Il paraît a ce qu'il dit qu'il va partir sous peu pour Paris ou pour un poste très avantageux procuré par son parent Allard dans la police secrète ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre de plainte anonyme adressée au ministère, archive citée. Allard est un parent de sa mère.

[2409] « […] M. Roux-Fouillet a toujours joui de l'estime de ses concitoyens et si son influence qu'il ne cherche pas à recouvrer, a été en partie détruite par ses mauvaises affaires, il n'a pas perdu l'estime dont il jouissait. Il n'a pas de dettes criardes, ses créanciers habitent tous, à l'exception de Repellin qui ne se plaint pas de lui, hors du canton […] ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du procureur impérial au procureur général le 30 juillet 1861, archive citée.

[2410] Arch. dép. Isère, 2U152. Dossier Benoît-Philippe Ronin. Ce dernier acquiert l'étude pour 10 500 francs au début de 1874.

Fiche Biographique 37 : Jean-Claude ACHARD-PICARD

Né à Villard-de-Lans le 9 novembre 1807

Décédé à Villard-de-Lans le 19 mars 1894

Marié à ? le ? avec Henriette Roux-Marchand

Jean-Claude Achard-Picard est l'homme de la transformation de Villard-de-Lans durant le Second Empire. Il est à la tête de la commune durant 25 ans, de la fin de la Seconde République au début de la Troisième République. C'est ce qui explique que le juge de paix dit de lui en 1868 qu' « il a sur la plus grande partie des habitants une influence qui date de longtemps » [2411]. C'est lui qui gère la sécession de Corrençon en 1857 et l'amputation d'une partie importante des biens communaux. Il est donc un acteur de première importance du développement de la commune.

Ses ascendants mériteraient d'être mieux connus. Il est l'aîné des garçons identifiés du couple de Jean (v. 1764-1851) et de Marie Belle-Perat (v. 1872-1861). Les grands-parents paternels demeurent inconnus alors que ceux de la branche maternelle permettent de voir qu'ils ont eu au moins une autre fille, Henriette (v. 1785-1861), laquelle épouse un homme qui est un propriétaire bien doté en 1834 avec un peu plus de vingt hectares. La famille de Jean-Claude Achard-Picard est également bien fournie puisque son père a au même moment autour de 32,7 hectares ce qui le range dans l'oligarchie des grands propriétaires. La famille de son épouse pourrait être de la même extraction. Henriette Roux-Marchand est l'une des enfants d'Antoine et François Jallat. Native de Saint-Nizier, donc en dehors du canton, elle est mal connue mais, en 1834, un homme au patronyme semblable au sien (un frère, un oncle ?) possède 31,7 hectares également à Villard-de-Lans.

Cette puissance reste de mise durant la vie de Jean-Claude Achard-Picard. À la fin de la Monarchie de juillet, il fait son entrée dans la liste des électeurs censitaires avec 219,87 francs de contribution, dont 124,19 francs de nature foncière. Il a des domaines qui sont affermés. Sa succession montre que ses fermiers lui doivent de l'argent. De même, une maison est louée à Villard-de-Lans tandis qu'il en occupe une autre « de maître ». À côté, d'autres biens ne sont pas loués et il faut y inclure notamment les 13,6 hectares de bois sur la commune de Corrençon. Jean-Claude Achard-Picard vit donc de sa rente foncière, fondée sur

[2411] Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet de l'Isère le 14 novembre 1868.

les terres et les forêts (mais à aucun moment les actes d'état civil ne le désignent comme marchand de bois ou négociant). En 1859, le juge de paix lui reconnaît 4 000 francs de revenus annuels. Six ans plus tard, sur une fiche que Jean-Claude Achard-Picard doit remplir à destination de la préfecture, il évalue sa fortune à 100 000 francs. Dans le canton, c'est un montant considérable.

La richesse est donc la base de la notabilité et il en détient peu d'autres caractéristiques. Ses réseaux, à commencer par ceux de sa famille paraissent ténus. Une sœur aînée, Henriette (1803-1890), a pu vivre en dehors du canton avant d'y revenir. Un frère cadet, Pierre Antoine (1810-1886), a six enfants dont trois meurent tôt. Une fille épouse un homme de Choranche en 1874, la famille Achard-Picard tissant des liens en direction du Royans tout récemment ouvert à la circulation carrossable. Un fils, Jean-Pierre, né en 1844, est l'héritier de Jean-Claude Achard-Picard. En effet, ce dernier n'a pas d'enfants avec Henriette Roux-Marchand.

L'absence de descendance ne l'empêche pas d'avoir une audience importante à Villard-de-Lans. Pourtant, celle-ci n'est pas arrivée immédiatement. En 1848, c'est sans doute lui plus que son père qui siège dans la commission municipale provisoire. En 1852, la commune est dans un climat de grande agitation. Aux élections municipales d'août, en effet, la participation n'est que de 46,5 % (281/604). Pourtant, ce sont 286 bulletins qui sont comptabilisés ce qui provoque une réclamation. Jean-Claude Achard-Picard est élu avec 285 voix. C'est le début d'une longue administration qui prend fin en 1878. Joseph Peyronnet, l'ancien maire accusé de brader les communaux, remplit la fonction d'adjoint durant une très grande partie de la période. La formule utilisée par Berriat Saint-Prix pour parler du maire et de son adjoint laisse entendre que les deux hommes ne sont pas adversaires [2412]. Ceci prouve que l'opposition entre ceux qui seraient les défenseurs et ceux qui seraient les destructeurs des communaux est une représentation construite par les sources. En fait, les auteurs de ces dernières cherchent à influencer le pouvoir du moment. Derrière ces constructions, il y a des réseaux en concurrence dont un des terrains d'affrontement est celui de la propriété de la commune.

Une autre forme de l'opposition s'effectue sur le terrain politique. Jean-Claude Achard-Picard est proche de la préfecture comme l'épisode des élections de 1855 le montre.

[2412] « […] Je ne dis rien, dans un autre sens, du Villard où Achard-Picard, maire et Péronnet adjoint. Les lâchetés honteuses de ces deux hommes à mon égard ne m'empêcheront pas de reconnaître leur suffisante valeur personnelle […] » (Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre de Berriat Saint-Prix au préfet, le 13 août 1865). L'information est à compléter, trois ans plus tard, par celle du juge de paix : « Dans le conseil municipal, il ne rencontre aucune opposition personnelle […] ». Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre du juge de paix au préfet de l'Isère, le 14 novembre 1868, archive citée.

En effet, le préfet avertit le maire d'une liste concurrente. Ce dernier parvient à empêcher sa diffusion mais les adversaires décident de ne pas prendre part au vote. C'est ce qui explique une participation de 20,5 % au premier tour (120/581) cette année-là [2413]. Deux ans plus tard, elle reste encore faible avec 32,5 % (170/522) et elle n'est que de 44,5 % en 1860 (235/528). En 1865, des oppositions sont portées devant le conseil de préfecture par Jourdan, de Pélissière et Roux-Fouillet [2414]. Il n'est pas étonnant de retrouver le premier à la tête de la commission municipale à l'automne 1870. Toutefois, Jean-Claude Achard-Picard redevient maire à la fin d'avril 1871.

L'opposition entre Jourdan et Achard-Picard n'est donc pas politique au sens d'une rivalité entre bonapartistes et républicains. La lettre de Berriat Saint-Prix montre que l'élu n'a pas soutenu le malheureux ex conseiller général. De même, le juge de paix en 1868 dit que Jean-Claude Achard-Picard a su conserver son « indépendance », manière de dire qu'il n'est pas l'homme d'un camp. La rivalité avec Jourdan n'est pas non plus entre deux conceptions relatives aux communaux. Ces derniers servent de point d'appui pour des stratégies de notabilité en quête de contrôle sur la municipalité.

Jean-Claude Achard-Picard bénéficie de l'appui de la préfecture car la commune a plusieurs « défis » pour reprendre les termes du juge de paix. Il y a d'abord celle de l'extinction des feux allumés dans plusieurs hameaux qui revendiquent des communaux, il y a le grand incendie de la séparation de Corrençon en 1857 puis la division des communaux. Il y a, enfin, les flammèches qui résultent de la nouvelle délimitation de la propriété collective de Villard-de-Lans et l'endettement de la commune.

Ainsi, la biographie de Jean-Claude Achard-Picard offre le visage d'une notabilité resserrée autour de la richesse qui envisage dans un second temps la gestion des affaires

[2413] « Le nombre des votants n'ayant été que de 120, aucun des candidats portés pour le conseil municipal n'a été élu […] Ce qui a été cause que l'élection a manqué c'est par l'intrigue de trois ou quatre personnes qui sont hostiles à mon administration et qui ont toujours été contre le gouvernement actuel. Conformément à votre lettre du trois de ce mois, j'ai pris les mesures nécessaires pour que la liste que le parti opposant avait formé et que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, ne fut pas distribué ni colportée, mais voyant cela, ces derniers, qui sont les mêmes que ceux dont j'ai voulu parler ci-dessus, ont, par tous les moyens possible, taché de détourner les électeurs de prendre part au vote, voilà ce qui a occasionné la chute de nos élections municipales ». Arch. dép. Isère, 16M67. Extraits de la lettre du maire de Villard-de-Lans au préfet, le 6 août 1855.

[2414] « …Il résulte du dépouillement que quinze membres ont été élus au lieu de seize. Dans ce nombre d'élus MM. de Pélissière, Jourdan et Bel juge de paix s'étant portés candidats et ayant obtenu un très minime nombre de voix malgré tous les efforts qu'ils ont fait toute la journée à écrire des bulletins et à les faire distribuer ils n'ont pu être élus. Après le dépouillement, ils se sont présentés tous trois et ont présenté au bureau une feuille portant une réclamation contre l'élection qui se trouve en annexe au dossier que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier, réclamation qui n'a aucun fondement. Ils n'ont autre chose qu'un esprit de méchanceté, mais il n'y a rien de surprenant : M. de Pélissière c'est un homme des plus passionnés contre la légitimité et il n'a jamais adopté aucun acte du gouvernement de l'empereur ni de l'administration. M. Jourdan est un des républicains les plus acharnés en France il a eu un grand nombre de scènes dans les lieux publics depuis le rétablissement de l'empire […]. Arch. dép. Isère, 15M88. Extrait de la lettre « confidentielle » de Jean-Claude Achard-Picard au préfet, le 25 juillet 1865.

communes. Elle montre aussi comment les autorités publiques entendent parvenir à un accommodement au sujet des communaux. Enfin, les réseaux locaux sont à la base du développement rural du canton.

Fiche Biographique 38 : Frédéric BELLIER

Né à ? vers 1834-1835

Décédé à ? le ?

Marié à ? le ? avec Zoée Jasserand

La biographie de Frédéric Bellier semble devoir être située dans une trajectoire familiale qui passe du Vercors vers la banlieue grenobloise. Dans cette direction, le carnet de saillies pour un taureau de la race de Villard-de-Lans qu'il tient en 1877 serait un jalon dans ce déplacement.

Ses grands-parents paternels sont de la Chapelle-en-Vercors d'où son père, Joseph Fortuné, est natif. Des recherches généalogiques plus poussées montreraient que le patronyme provient du Vercors historique, du chef-lieu mais aussi de Saint-Martin-en-Vercors. Les actes d'état civil comme les quelques mentions du cadastre convergent pour montrer cette implantation.

À ce titre, le contrat de mariage passé chez le notaire Jullien à Villard-de-Lans le 7 avril 1831 se situe à mi-distance entre la provenance de Joseph Fortuné et celle de Rose Ravix, l'épouse de ce dernier et donc la mère de Frédéric Bellier. Les grands-parents maternels de ce dernier paraissent des gens modestes puisque leur fille Rose, lors de son mariage, a obtenu 300 francs en avancement d'hoirie. La succession de son père, faite également chez le notaire Jullien en avril 1834, lui donne 276 francs et celle de sa mère, deux ans plus tard, se monte à 63,67 francs. À cette époque, avec son mari, Rose vit à proximité de ses parents au hameau des Françons, au sud du bourg principal d'alors, dans la plaine de Lans. Elle est également proche de son oncle François, cultivateur voisin ; ce dernier est témoin lors de la naissance des deux derniers enfants de sa nièce.

Le jeune couple s'installe dans ce hameau et il a au moins cinq enfants. Le premier, François Fortuné, né en 1832, hérite du prénom de son grand-père paternel. C'est au cours de son service militaire à Paris qu'il décède à vingt-six ans d'une méningite. Puis, vient probablement Frédéric en 1834. Sa sœur cadette, Rose Louise, hérite du prénom de sa mère, et elle naît l'année suivante. Elle est suivie d'Antoine Séraphin en 1836 et, enfin, de Marie Marcelline en 1839. Dans chacun de ces actes d'état civil, Joseph Fortuné est mentionné en tant que cultivateur tout comme dans les actes de mariage de ses deux derniers enfants. Rose

épouse Pierre Jalliffier-Verne en 1857 et le couple s'installe au Furon où naissent au moins trois enfants repérés. De son côté, Séraphin se marie en 1863 avec Françoise Jalliffier-Talmat et s'installe à l'autre bout de la commune, aux Drevets. La famille est éclatée, Frédéric étant au Traffet en 1866 et 1870 et les parents dans le hameau des Blancs. Séraphin les rejoint en 1870 et il est probable qu'il s'installe à proximité ou que les ménages cohabitent au sein du même foyer.

En 1875, la mutation par décès de la mère, Rose, dresse le portrait d'une famille qui a basculé de l'autre côté de Lans. En effet, la période antérieure voit les parents et les enfants dans la plaine de Lans, il ne reste plus que son époux, Joseph Fortuné, et son fils Antoine Séraphin. Les autres semblent attirés vers l'extérieur. Seul Frédéric est fermier au Furon. De leurs côtés, les deux filles vivent à Saint-Nizier avec leurs époux qui sont, eux aussi, fermiers. En 1864 Zoé Marcelline épouse Séraphin Eugène Jasserand domicilié à Saint-Nizier, à l'époque hameau de Pariset. L'acte de mariage est passé à Sassenage alors que pour Rose et Antoine Séraphin, cela s'était conclu chez le notaire Jourdan à Villard-de-Lans. On peut y voir un signe supplémentaire d'une attraction qui se déplace en direction de la vallée.

Par malchance, Frédéric Bellier est celui des enfants le plus difficile à retrouver. Les informations déjà recueillies constituent une grande partie de la besace car son mariage n'est pas indiqué dans le canton. Zoé Jasserand est-elle la sœur ou une parente de Séraphin-Eugène ? Le couple a au moins deux enfants durant la période où il réside dans le canton, Frédéric Fortuné en 1866 et Mélanie Stéphanie en 1870. Le décès de Rose est suivi celui de Joseph Fortuné en 1878. Cela pourrait faciliter le départ de Frédéric de Lans. Le cadastre montre qu'en 1880 il est encore à Lans, mais la modeste terre d'un peu plus de deux hectares passe à Marie Marcelline avant de retourner à son neveu Frédéric qui est domicilié à Claix.

Il ressort donc que membre d'une famille modeste, sans terres en propre ou devant en prendre en fermage, un taureau reproducteur de la race de Villard-de-Lans aurait pu constituer un investissement non pour s'enraciner mais pour chercher à trouver une place afin de réaliser un petit essor. D'autres opportunités mettent fin rapidement à cet essai à Lans et elles provoquent le départ du canton. La famille de Frédéric Bellier correspond au *creeping* mentionné par Jules Blache et dont on voit l’expression géographique sur deux générations.

Fiche Biographique 39 : Jean-Louis JASSERAND

Né à Autrans le 9 octobre 1822

Décédé à Méaudre le 6 septembre 1894

Marié à Autrans le 22 janvier 1851 avec Marie Derbey-Drevet

2e mariage à Méaudre le 14 avril 1869 avec Marie Pascal-Ronzat

En 1878, Jean-Louis Jasserand ne se contente pas d'avoir un taureau-reproducteur mais il en a deux à Méaudre. Cette singularité est à replacer dans les parcours d'une famille pluriactive qui se sert de l'agriculture pour se développer.

Il naît en 1822 dans une famille située à Autrans, plus précisément dans un hameau assez reculé, Eybertière. C'est là que son père décède en 1866. Ce cultivateur exploite au moins sept hectares selon le cadastre de 1834 et ses enfants, notamment ses fils Pierre et Désiré, doivent le seconder. Ce dernier apparaît comme maréchal-ferrant trois ans plus tard sur un acte d'état civil avant d'être propriétaire dans le hameau paternel. Jean-Louis Jasserand a un parcours différent. En effet, lors de son premier mariage en janvier 1851, il travaille pour un artisan car il est « apprenti tailleur d'habits » au hameau central de l'Eglise, à Autrans. À la fin de l'année, quand son premier enfant naît, il est « maître tailleur d'habits ». Il remplit cette activité jusqu'en 1854 et elle est conjointe à celle du travail de la terre car, lors de la naissance de son fils Marius en 1855, il est toujours à l'Eglise mais comme cultivateur. Trois ans plus tard, une page semble se tourner car il est installé aux Vernes, nommés également Ambrois dans d'autres actes d'état civil mais comme les deux hameaux sont contigus, à la limite communale entre Méaudre et Autrans, il doit s’agir du même lieu. Ses autres enfants viennent au monde, Jean-Louis fils en 1859 puis deux autres filles, Marie Adrienne en 1860 et Emilie Joséphine en septembre 1863, si on soustrait Emilie Joséphine qui ne vit que trois jours et deux autres enfants jumeaux sans vie. La famille doit être proche de celle de son épouse, Marie Derbeys-Drevet.

Le frère de celle-ci, Claude, est cultivateur au même lieu en 1865 et il doit s'agir de petits cultivateurs puisque le père de Marie et Claude, François, a une superficie à peine supérieure à deux hectares en 1834. Lors du mariage en 1851, le trousseau vaut à peine 150 francs et François verse 600 francs d'avancement d'hoirie à son fils. Toutefois, un petit pécule se constitue car quand Marie Derbeys-Drevet meurt en 1865, trois jours après avoir donné vie

au nouveau venu, ses valeurs mobilières s'établissent à 1 416,66 francs et les biens immobiliers montent à un capital de 1 833, 20 francs.

Quatre ans plus tard, Jean-Louis Jasserand épouse Marie Pascal-Ronzat. Son beau-père semble avoir le même parcours que lui. Installée par rapport aux Vernes de l'autres côté du bois Claret, la famille Pascal-Ronzat est au hameau des Collombets, à Méaudre. Cordonnier au début des années 1830, François est cultivateur au moins à partir de 1857. Là aussi, la terre s'ajoute à l'artisanat puisque son père a pratiquement 6,5 hectares en 1834. Elle se retrouve dans la succession de Jean-Louis Jasserand en 1894 puisque les 5/6e d'un domaine indivis avec Marie Pascal-Ronzat sont estimés à 6 780 francs. Ceux-ci ont deux enfants : Alphonsine en 1870 et Elie l'année suivante. Indiqué comme fermier par la matrice cadastrale en 1882, il hérite des cinq hectares, dont 1,5 en prés, des biens de son beau-père. L'acte civil public de partage des biens de Jean-Louis Jasserand père, dressé le 12 février 1895, est plus riche que l'acte de succession. Il montre que pratiquement toute la famille vit du travail de la terre. Seul Marius a migré et il est cordonnier à Grenoble. Il est peut-être rejoint par son frère cadet Adrien lequel, après un premier mariage à Saint-Nizier en 1903, a une nouvelle épouse à Grenoble en 1905. L'exploitation concerne aussi bien les garçons que les filles. En effet, Adeline Constance est mariée depuis 1885 à Jean-Louis Girard-Carrabin à Méaudre et ils ont aussi des biens en fermage. Alphonsine est également à Méaudre avec son mari, Alphonse Blanc-Pâque, homme d'extraction modeste car il est journalier en 1896. L'acte de partage révèle également un certain enrichissement. Outre les meubles et bestiaux estimés à 3 600 francs, les terres en biens propres tant à Autrans qu'à Méaudre montent à 3 600 francs également, sans compter les parts des propriétés de Marie Pascal-Ronzat et la succession de sa première femme. Les huit enfants se partagent donc 14 580 francs. En outre, Jean-Louis Jasserand père est fermier et il aurait dû verser 700 francs pour prix du fermage en plus des 1 000 francs pour l'avance que ses propriétaires lui ont faite. L'exploitation est reprise par Jean-Louis Jasserand fils et Elie. En effet, les co-partageants cèdent les cinq vaches estimées à 1 700 francs et les deux frères issus de deux lits différents sont sous le même toit dans les recensements de la fin du 19e et du début du 20e siècle.

C'est dans ce cadre que les taureaux de Jean-Louis Jasserand prennent tout leur sens. Ils sont, à un moment donné, un des moyens pour développer l'exploitation familiale. Celle-ci s'appuie sur la pluriactivité tant chez lui que chez son deuxième beau-père. Elle passe également par le fermage, mode de développement repris par ses enfants par la suite.

Fiche Biographique 40 : Louis POUTEIL-NOBLE

Né à Villard-de-Lans le 19 février 1830

Décédé à ? le ?

Marié à Villard-de-Lans le 4 juin 1857 avec Julienne Chabert

Le carnet de saillies de Louis Pouteil-Noble date de 1877 quand il reprend l'exploitation paternelle. Le placement d'une bête chez ce cultivateur confortablement possessionné se justifie pleinement.

Il n'est pas l'aîné de la fratrie puisqu'à son mariage en 1857, son frère Antoine, né vers 1825 est témoin sans qu'on le retrouve ensuite dans l'état civil du canton. Celui-ci tire son prénom de celui de son grand-père tandis que Louis, tient le sien de son père. Ce dernier (1790-1870) épouse, peut-être en secondes noces, Victoire Arribert-Narce (1800-1869). Le couple a plusieurs enfants après Louis. Joseph naît en 1834 et meurt en 1893 après être demeuré toute sa vie célibataire. Deux autres enfants décèdent tôt, Marie en 1839, âgée de trois ans et Célestin qui vient de franchir le cap de la première année en avril 1840. Quant à Victor, né en 1838, il est d'abord ouvrier gantier lors de son premier mariage en 1865 et gantier à part entière en 1868. Cette activité n'est pas incompatible avec le travail de la terre puisqu'on le retrouve à la fin du siècle cultivateur. Louis Pouteil-Noble se situe donc en position d'héritier.

Ce capital social n'est pas seulement familial, il repose également sur la terre. En 1834, même si cela n'est pas colossal, son père Louis aîné a pratiquement quatorze hectares en propriété. En 1838, à l'occasion de la naissance de son fils Victor, il est qualifié de l'expression peu courante de « propriétaire agriculteur ». De même, dès les premières années du Second Empire au début des années 1860, il siège au conseil municipal de Villard-de-Lans, en particulier durant la sécession de la section de Corrençon. La famille Pouteil-Noble est intéressée au premier chef par cette importante question, la limite entre les deux communes ayant été dressée à un peu plus d'un kilomètre du hameau des Guillets où elle est installée.

Pourtant, le mariage de Louis Pouteil-Noble avec Julienne Chabert semble peu riche. Le contrat de mariage montre que la future épouse a dû subvenir à ses besoins. En effet, le décès de son père en 1850, à Rencurel, succède à celui de sa mère, à Villard-de-Lans, quatre

ans auparavant. Julienne s'est mise également à la couture des gants ce qui lui permet d'estimer l'ensemble de ses affaires à 200 francs lors du mariage. Si Louis Pouteil-Noble aîné s'engage à verser à son fils en préciput et hors-part un quart de ses biens, il est bien précisé qu'il en jouira seulement à sa mort. Sans doute le jeune couple doit-il vivre dans la maison paternelle, élément précisé sur le contrat de mariage, puisque pour chaque enfant, sauf à une occasion où Louis fils est absent de la commune, il est mentionné comme cultivateur aux Guillets. La mort de son père fait qu'il lui succède dans tous les sens du terme. En effet, au moment où il détient un taureau de la race de Villard-de-Lans pour servir à la reproduction, il fait son entrée en 1878 au conseil municipal et siège en place jusqu'au milieu des années 1880, à la manière de son père, c'est-à-dire pas trop longtemps mais suffisamment pour attester une influence sociale dans la commune.

Julienne Chabert donne naissance à pas moins de dix enfants et les derniers disparaissent très précocement. L'aînée elle-même, Marie Victoire, décède peu de temps après son mariage en 1884 avec un homme au nom identique au sien. Jean-Louis reçoit l'héritage familial. Cela passe par le maintien du domicile au hameau des Guillets où tous les recensements le situent. De la même manière, il fait son entrée au conseil municipal de Villard-de-Lans en 1892. Enfin, la mort de Louis Pouteil-Noble, intervenue entre 1901 et 1906, lui permet d'amasser une propriété importante de plus de trente hectares en 1914, entre Villard-de-Lans et Corrençon. Dans la première commune, plus de dix hectares sont cultivés, deux autres en herbe, tandis qu'à Corrençon, l'essentiel est en forêt de sapins. Chez lui vivent également son frère Paul (1876-1947) qui est cultivateur ou ouvrier agricole et qui détient également 3,6 hectares en 1914 tandis qu'au même moment son autre frère, Josué, également ouvrier agricole ou cultivateur, en possède également 2,5 hectares.

Le taureau reproducteur possédé par Louis Pouteil-Noble participe des modalités dont cette famille, qui vit groupée autour d'un héritier qui a également la plupart des biens et donc l'influence sociale afférente dans la commune, assure son développement.

Fiche Biographique 41 : Joseph SAPPEY fils

Né à Lans le 25 avril 1838

Décédé après 1911

Marié à Lans le 24 avril 1862 avec Marie Guillet

Le carnet de saillies précise que le propriétaire du taureau-étalon est domicilié aux Donnets, un hameau situé entre Lans et Pariset c'est-à-dire, plus largement, entre les Quatre montagnes et les débouchés pour accéder à la vallée de Grenoble. Lieu de passage, la présence du taureau pourrait s'expliquer par cette situation d'interface.

Joseph Sappey, s'il hérite le prénom de son père (1790-1863), car il est le premier garçon, n'est pas, pourtant, un héritier. Ses parents sont à mi-chemin entre Lans et Pariset, plus précisément du hameau en altitude de Saint-Nizier. Tous les deux proviennent de cette commune et il paraîtrait évident qu'ils s'y soient mariés. Cultivateurs aux Donnets, un modeste hameau de deux trois fermes sur un petit promontoire, dans une clairière entourée de deux côtés par les gorges du Furon et le vallon du Bruyant, ils sont cependant pratiquement sur le second axe qui permet de rejoindre la vallée à partir de Lans. Les parents réussissent à amasser quelques biens. En 1834, Joseph Sappey père est crédité de 8,36 hectares uniquement à Lans. Cela n'empêche pas sa femme, Victorine Jalliffier-Talmat (1803-1880), devenue veuve en 1863 de se voir attribuer un certificat d'indigence au moment de son décès. À Lans sont nées leurs trois premières filles. Victorine Henriette, après un premier mariage en 1844 avec Pierre Rolland Mayousse, un cultivateur de Villard-de-Lans, épouse en secondes noces Antoine Mure-d'Alexis de Corrençon en 1877. Elle n'est pas trop éloignée de sa sœur Marie, la benjamine des filles. Cette dernière, née en 1835, épouse Joseph Vial un cultivateur natif de Saint-Martin-en-Vercors où elle se trouve encore trois ans plus tard lors de la mort de son père. Entre ses deux sœurs, Rose, née en 1829, demeure près de ses parents car elle épouse en 1858 Jean-Louis Rochas et le couple est toujours là vingt ans plus tard. Puis sont venus deux garçons, Joseph en avril 1838 et son cadet, Séraphin, en octobre 1840. Ce dernier emprunte en partie un autre chemin que son frère. S'il apparaît comme cultivateur, notamment quand il marie ses enfants, l'homme fait aussi de la vente. Quand il se marie en 1870 avec Marie-Louise Clet en 1870, il est « cultivateur et commerçant ». Les autres actes gardent ensuite systématiquement la mention de négociant ce qui ne veut pas dire qu'il délaisse la terre ; il

possède 6,7 hectares en 1896 et encore plus de cinq dans le cadastre rénové alors qu'il habite dans la vallée, à Saint-Paul-de-Varces.

La situation de Joseph Sappey semble donc plus en retrait. Il donne l'impression de ne pas bouger des Donnets où tous les actes le situent. Son mariage est modeste : Marie Guillet apporte des bijoux avec ses effets mais la somme arrêtée ne dépasse pas 200 francs. Elle a cent francs supplémentaires d' « épargne personnelle », c'est-à-dire de la couture des gants, activité qu'elle pratique lors de son mariage. Cette recherche de revenus dans les métiers du textile est présente également chez sa mère. En effet, venue de Corrençon, la famille Guillet s'établit un temps et en 1859, à l'occasion de la mort de leur fils, Joseph, soldat à Besançon, la mère, Victoire Guillet est modiste à Sassenage. Aucun des deux parents n'a été retrouvé décédé dans le canton. Mais l'impression modeste est à tempérer. En 1864, quand il marie sa fille Marie avec Jules Thomas Commerot, cultivateur à Corenc, Joseph Sappey rajoute à la valeur des 500 francs pour les vêtements et les bijoux, 1 000 autres francs en avancement d'hoirie. De même, son fils aîné Joseph, né en 1866, est comme son oncle Séraphin à la fois cultivateur et négociant, en plus des terres qu'il prend en fermage [2415]. Sa propriété dépasse les cinq hectares en 1914 et depuis 1908, il siège au conseil municipal de Lans. Au total, entre la génération de Joseph Sappey père et celle de Joseph Sappey, petit-fils, le volume en terre est à peu près semblable mais il faut ajouter l'argent provenant du commerce.

Joseph Sappey fils ne présente pas ce profil. Héritier d'une terre, il sait l'exploiter, notamment en cherchant à en améliorer l'élevage. Mais en 1891, les 6,8 hectares qu' il avait hérité de son père passent entre les mains de Victor Henri Jourdan, greffier de la justice de paix de Villard-de-Lans.

Replacé dans son contexte géographique et familial, Joseph Sappey fils donne l'impression d'un héritier ayant récupéré des terres, les faisant fructifier quelque peu avec l'élevage mais cette stratégie de développement se trouve au final moins fructueuse que celle qui consiste à se livrer au commerce. Dans un espace local traversé par des circulations entre la vallée et le plateau, son immobilité géographique n'est pas une stabilité sociale. La situation de son fils Joseph le montre très bien à la génération suivante.

[2415] L'individu réapparaît au chapitre 4.

Fiche Biographique 42 : Henri REPELLIN [-VILLARD]

Né à Lans le 3 avril 1869

Décédé à ? le ?

Marié à Grenoble le 9 décembre 1903 avec Noémie Jacob

Il n'est pas exagéré de dire qu'Henri Repellin participe au développement agricole dans la mesure où son café, situé à Grenoble, sert de lieu de rendez-vous pour des éleveurs du canton en particulier lors du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans au début du 20e siècle. Il contribue au succès des journées des épreuves. Dans son cas, toutefois, les informations sont rudimentaires dans la mesure où, domicilié à Grenoble, on a peu d'informations rassemblées. Par contre, il offre une occasion d'avoir un regard rétrospectif pour comprendre pourquoi il est parti du canton de Villard-de-Lans.

Cette décision, en fait, n'est pas la sienne mais celle de ses parents, Eugène Ferdinand Repellin-Villard (né en 1830) et Marie Achard (née en 1846).

Rien ne les retient plus vraiment au pays des Quatre montagnes. Eugène-Ferdinand est le dernier enfant retrouvé du couple de Pierre (v. 1770-1853) et de Marie Rochas (v. 1791-1846). La famille est installée à Autrans et Pierre peut être celui qui détient 1,5 hectare et est mentionné comme fermier en 1834. C'est vraisemblablement la tenue d'exploitations différentes qui explique un déplacement de l'homme et de sa famille : domicilié au hameau des Gonnets à Autrans en 1834, son épouse décède en 1846 à Echarlière avant que lui-même ne s'éteigne au hameau du Bouchet. C'est dans ce dernier lieu que son fils aîné, Emile (1814-1889), s'installe plus durablement après son mariage. Le cadet, Jean (1821-1892), reste également à Autrans, à Echarlière. Quant à Célestine Marie (1828-1852), le troisième enfant du couple, elle épouse Benoît David (1813-1899) qui, à sa mort, est domestique également à Autrans. Ainsi, pour Eugène Ferdinand, il fallait trouver d'autres ressources. C'est ce qui explique qu'il est voiturier lors de la naissance de son fils Henri en 1869.

Eugène Ferdinand a épousé l'année précédente Marie Achard, alors couturière de gants. Six frères et sœurs ont été retrouvés (en plus de deux enfants sans vie) du couple de ses parents, Joseph (ou Jean) Achard (né en 1816) et Marie Blanc-Pâque (née en 1819). Les parents de cette dernière sont également d'Autrans. Son père, Antoine (v. 1792-1842) pourrait

être celui qui, en 1834, est domicilié au hameau de l'Achard avec 4,3 hectares de terre [2416]. Puis il part à Villard-de-Lans où il décède en 1842 au hameau des Bonnets. C'est là qu'un garçon s'installe par la suite et sa veuve, Magdelaine Blanc-Fin (v. 1788-1850), y demeure encore quelques années, avant qu'elle retourne dans la commune d'origine à Autrans.

Marie Blanc-Pâque, une des enfants du couple, fonde un ménage avec Joseph (ou Jean) Achard. Il n'est pas possible d'évaluer la fortune du père de celui-ci du fait de plusieurs homonymes mais son fils n'est clairement pas fortuné. On le suit à travers les actes de naissance de ses enfants. Menuisier en 1846, il est voiturier de la fin des années 1840 au début des années 1860. La mention plus précise de « coquetier » employée en 1850 désigne celui qui transporte les œufs et, plus largement, des produits laitiers et de la petite marchandise pour ravitailler le centre urbain grenoblois et, à l'inverse, pour alimenter le marché local. C'est une activité de complément à la culture de la terre, laquelle n'est pas importante car, au cours de la même période, il est également qualifié de journalier. La route est donc une issue pour lui. Elle le conduit dans un premier temps à Lans où, lorsque sa fille Marie épouse Henri Repellin en 1868, Joseph (Jean) est dit fontenier.

Le jeune couple, après l'arrivée de leur premier enfant en 1869, sort du canton tout comme Joseph (Jean) Achard et Marie Blanc-Pâque. Ni eux, ni leurs enfants n'apparaissent plus dans l'état civil.

Ils peuvent suivre leur fille Marie à Grenoble. Celle-ci en 1871 est quai Perrière à Grenoble et son mari, Eugène Repellin-Villard est cafetier. On comprend alors pourquoi Henri Repellin dit, dans sa demande d'autorisation pour tenir une buvette au concours spécial, que la maison est fondée en 1870. Mais elle change d'adresse car en 1906, Henri est domicilié rue Michelet et il concorde avec l'individu signalé par Charles-Antelme Roux [2417].

Trois informations principales sont à retirer. Les deux familles correspondent au *creeping* mentionné par Jules Blache car il y a une descente progressive. Dans la famille de Marie Achard, il ya un déplacement au départ de l'Achard, un hameau reculé d'Autrans, et une installation au chef-lieu du canton. À la génération suivante, il y a un nouveau départ de cette commune en direction de Lans puis, sans doute, plus en contrebas. Dans les deux branches familiales, d'autre part, se retrouvent des situations modestes. Du côté paternel, le

[2416] Le doute subsiste avec un autre individu homonyme. Il est, toutefois, écarté car Madelaine Blanc-Fin, l'épouse d'Antoine décède en 1850 à l'Achard. On fait l'hypothèse qu'après le décès de celui-ci, elle est retournée à Autrans, ce qui est confirmé par les actes de mariage des enfants, pour retourner là où la famille a des terres.

[2417] Charles-Antelme ROUX, « Le cours Berriat (étude géographique) », dans *Recueil des travaux de l'Institut de géographie alpine*, n° 2, 1913, pp. 91-178.

benjamin doit trouver comment survivre et, du coté maternel, des qualifications (journalier) qui laissent également peu d'espoir quant à la fortune. Dans ces deux branches, enfin, l'issue passe par le transport, lequel conduit au point d'arrivée de produits du canton, c'est-à-dire à Grenoble. La transition entre la circulation et le monde des cafés se retrouve à nouveau avec des modalités nouvelles. L'installation à Grenoble ne signifie pas la coupure avec le pays natal, comme le signale Charles-Antelme Roux et elle est confirmée par les archives relatives au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans.

Fiche Biographique 43 : Jules JALLIFFIER [-TALMAT]

Né à Lans le 2 décembre 1870

Décédé à ? le ?

Marié à ? le ? avec Augustine Bonnet-Merle

L'intérêt de la fiche de Jules Jalliffier-Talmat est de la croiser avec la précédente afin de mieux cerner ceux qui, à travers un débit de boisson, maintiennent le lien entre les Quatre montagnes et Grenoble au début du 20e siècle, en particulier lors du concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans.

Comme Henri Repellin, Jules Jalliffier-Talmat est le dernier enfant identifié du couple entre son père, Romain (1832-1883) et sa mère, Véronique Gaillard (1829-1894). La famille de celle-ci n'est pas des plus démunies. Son père, Benoît (v. 1795-1865), est un cultivateur domicilié au hameau des Chabert et il a en 1834 autour de 19 hectares de terre. C'est donc un moyen propriétaire. La volonté de maintenir le patrimoine foncier se perçoit dans les mariages. C'est Jean, l'aîné des garçons, qui recueille l'exploitation car, en 1896, il possède 16,5 hectares (dont 3,6 hectares en prés). Il épouse en février 1855 Marie Amélie Jalliffier-Talmat (1835-1886). À la fin de cette année, son frère Romain épouse Véronique Gaillard. Il y a donc un renchaînement d'alliances.

À cette date, Romain Jalliffier-Talmat est dans une situation d'héritier également. Un frère aîné, Laurent, meurt en 1846 de la fièvre typhoïde en effectuant son service militaire. Une sœur décède alors qu'elle est encore une enfant et on perd la trace d'une autre. Romain a donc repris l'exploitation familiale, laquelle est complétée par des locations puisque son père, Guillaume (v. 1794-1855), est noté fermier dans la matrice cadastrale. Il reste avec sa mère jusqu'au décès de celle-ci en 1855. La famille est au hameau des Farlaix où, au fur et à mesure des actes de l'état civil, les enfants naissent et les parents s'éteignent.

Le couple a sept enfants. Deux décèdent très jeunes, et le frère de Jules Jalliffier-Talmat ainsi que ses trois sœurs demeurent à Méaudre ; tous relèvent de la petite propriété (entre cinq hectares et 11,4 hectares). Jules Jalliffier vit dans cette famille mais il est absent du recensement de 1891. C'est donc vers la vingtaine d'années, peut-être à la suite du service militaire, qu'il quitte le canton. Sa trace réapparaît en 1906 à Grenoble. Il est alors déclaré marié à Augustine Bonnet-Merle. Mais il n'y en a pas de trace dans le canton jusqu'en 1902

ce qui signifie qu'ils se sont mariés ailleurs ou que l'information du registre des naissances est erroné.

Sans retracer tout le portrait de la famille d'Augustine Bonnet-Merle, notons qu'elle aussi vient d'une famille issue de la moyenne propriété. Son arrière grand-père, Louis (v. 1782-1862), a 18,1 hectares au hameau des Blancs à Lans. C'est là que son grand-père Joseph (1811-1863) décède puis que l'exploitation familiale est reprise par son père Pierre (né en 1846). Ce dernier a 11,1 hectares en 1914. L'impression qui prévaut est que, là encore, il faut éviter que la terre soit morcelée. C'est pourquoi le seul frère d'Augustine et une de ses sœurs restent célibataires et demeurent avec leurs parents. Le même sort est partagé par Marie, une enfant naturelle née en 1868, soit avant le mariage entre Olympe Moulin-Traffort et Pierre Bonnet-Merle en 1870 [2418].

Dans cette situation, une issue consiste à descendre dans la proche vallée. Une sœur reste à Lans où elle épouse un fermier. Une autre s'installe à Fontaine, une commune périurbaine de Grenoble, entre les deux axes routiers qui permettent de monter sur le plateau. La dernière, Zélie, née en 1887, rejoint sa sœur Augustine car, dans le recensement de 1906, elle est notée comme belle-sœur et sert de domestique [2419].

En faisant une demande pour tenir une buvette au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans au début du 20e siècle, Jules Jallifier-Talmat montre l'importance de l'interconnaissance. Il réactive des liens qui lui permettent de faire un bénéfice exceptionnel mais aussi d'enrichir sa clientèle. Partir à Grenoble n'est pas une coupure. La jeune Zélie Bonnet-Merle montre également cela d'une autre manière. La situation respectives des familles illustre que le départ peut être subi (comme Henri Repellin, Jules est le dernier des enfants) ; il est également choisi dans une certaine mesure.

Cette biographie, en outre, montre deux stratégies familiales visant à empêcher le morcellement de la terre, le renchaînement d'alliance et le célibat. En partant, Jules Jalliffier-Talmat et Augustine Bonnet-Merle proposent un troisième choix.

[2418] Il n'a pas été retrouvé d'acte de reconnaissance de la part de Pierre Bonnet-Merle. Si elle prend le nom de « Bonnet-Merle » sur certains recensements, celui de 1946, par exemple, garde le nom de sa mère (Moulin-Traffort).

[2419] Aller à Grenoble c'est pouvoir rassembler un pécule en vue d'un mariage mais c'est aussi profiter d'une expérience. Zélie, en effet, remonte à Lans où, en 1911, elle est l'épouse de Ferdinand Bonnet-Merle. Ce dernier est cultivateur mais, après la Première Guerre mondiale, le couple ouvre un café à Lans, comme si Zélie copiait en quelque sorte ce qu'elle a observé chez sa sœur dans ses jeunes années.

Fiche Biographique 44 : Joseph Paul EYBERT-PRUDHOMME

Né à Méaudre le 28 août 1895

Décédé à Toulon le 20 décembre 1915

La courte vie de Joseph Paul Eybert-Prudhomme permet d'aborder une famille dont le développement passe de manière marginale par le concours de la race bovine de Villard-de-Lans et elle souligne la fracture majeure que représente la Première Guerre mondiale.

La branche paternelle est la plus connue. Elle est installée à Autrans et fait partie des familles qui comptent dans l'univers local du tournant du siècle. Le grand-père, François (1808-1882), est un cultivateur qui, tout au long des actes de naissance de ses huit enfants retrouvés avec Pauline Rochas (1814-1894), est domicilié au hameau d'Eybertière. La mention de « propriétaire » que l'on retrouve la plupart du temps lors du mariage de ses enfants n'est pas seulement le fait de vouloir se hausser du col [2420]. Après sa mort, son fils aîné, François Florentin (né en 1842), est un moyen propriétaire bien installé car il a un peu moins de 22 hectares dont un quart en prés à la fin du 19e siècle. Les biens doivent être probablement répartis comme ils le sont lors de la confection de la matrice rénovée en 1911. Avec 22,4 hectares, 39 % sont des terres, 24 % des bois et un peu moins de 23 % des prés. L'orientation dans l'élevage n'est donc pas franche et François Florentin Eybert-Prudhomme fait une seule apparition en concours en 1903. L'homme compte enfin car il est membre du conseil municipal. Il y siège dans discontinuer de 1888 à 1908 avec des scores importants (76,5 % des bulletins exprimés en 1900). Son frère cadet, Alexandre (né en 1843), reste dans le hameau familial et il s'agit d'un petit propriétaire à la tête de huit hectares qui deviennent 9,5 hectares en 1911, où prés et pâtures représentent moins d'un hectare. Il doit donc y avoir essentiellement des céréales transformées en farine chez un autre frère. Eugène Antoine (né en 1845), comme l'aîné, est un moyen propriétaire, également au hameau des Ronins à Autrans. Meunier lors de son mariage, il est détenteur au tournant du siècle d'une quinzaine d'hectares en 1896. Il s'est agrandi à la veille du conflit avec un peu moins de 23 hectares, là

[2420] La stratégie paternelle apparaît également par le fait qu'Alexandre et Eugène Antoine, deux de ses garçons, passent le même jour chez le notaire Ronin pour leurs contrats de mariage. Les épouses ne sont pas misérables, l'une, en plus de son trousseau, a 660 francs d'économie (le contrat précise qu'elle est couturière). Son père lui verse 500 francs d'avancement d'hoirie et François Eybert-Prudhomme fait la même chose pour un montant de 800 francs. L'autre a 1 000 francs d'épargne et elle en reçoit 1 000 autres de ses parents tandis que le futur époux devient propriétaire d'une grange, d'une écurie et d'un hangar mais il doit vivre avec ses parents. En cas de séparation, il recevra également une somme de 800 francs (Arch. dép. Isère, 3E20 951. Contrats de mariage du 3 août 1876 chez le notaire Ronin à Méaudre, actes n° 61 et 62).

encore avec une répartition bien équilibrée (et constituée principalement d'un gros tiers en terres, un petit quart en prés, un quart en bois). La famille Eybert-Prudhomme n'est au final que très peu intéressée directement par l'élevage bovin.

Ceci se confirme par le portrait du benjamin, Elie Antoine (1858-ap. 1936), le père du défunt. Dernier né (si l'on excepte Jean-Pierre qui décède très prématurément), il doit se trouver une place. Il donne l'impression de devoir partir d'Autrans pour laisser la place à ses frères. Sa mobilité est proche car il s'installe à Méaudre. Il « fait gendre » chez Pierre Repellin (né en 1833-ap. 1906). Celui-ci est au hameau des Mateaux avec son épouse Marie Fanjas. Le couple n'a qu'un enfant, Marie (née en 1866) et il est fort modeste. Pierre ne possède que 2,2 hectares en six parcelles en 1896, superficie qui est semblable en 1911. En signe d'approbation du mariage de sa fille, il ne peut verser qu'une rente de cinquante francs par an [2421]. En 1896, le gendre n'a que 3,1 hectares qui s'accroissent péniblement de sept ares en quinze ans. L'ensemble est constitué de treize parcelles et les surfaces en herbe représentent 41 % du total. Il n'est donc pas étonnant de voir Elie Antoine figurer de manière unique également en 1906 (son animal est récompensé) au concours spécial. De telles conditions de vie fragiles peuvent expliquer une réduction du nombre de descendants. Contrairement à son père et à ses huit enfants, ce sont les comportements démographiques de la famille de l'épouse qui sont reproduits. Dès le lendemain du mariage, Elise Maria, vient au monde. Elle est suivie par Alfred Eugène Pierre, qui meurt au bout de neuf mois en 1894, enfin par Joseph Paul.

Le décès de celui-ci en 1915 entraîne une crise dans la mesure où le seul héritier masculin disparaît. C'est en 1920 qu'Elise épouse Eugène Griat (1881-1969). Celui-ci reproduit également la stratégie de son beau-père. Lui aussi « fait gendre » aux Mateaux jusqu'au cours de l'entre-deux-guerres.

Au final, Joseph Paul Eybert-Prudhomme constitue un biais pour commencer à aborder les acteurs du concours. Certains ne sont que des silhouettes. Sa famille permet de comprendre les logiques d'installation et de développement à la fois d'individus aisés qui ne sont pas concernés par l'élevage et d'autres, bien plus modestes, qui s'intègrent dans leurs belles-familles pour continuer la culture de la terre. Dans cette configuration, la Première Guerre mondiale constitue tout à la fois une cassure mais qui ne met pas fin à l'exploitation. Des stratégies pour surmonter la mort apparaissent.

[2421] Arch. dép. Isère, 3^{E}20 956. Contrat de mariage du 10 mai 1888 passé chez le notaire Ronin à Méaudre, acte n° 26. L'épouse n'a pas d'économies et, du coté de l'époux, aucun apport n'est mentionné.

Fiche Biographique 45 : Jules REPELLIN

Né à Méaudre le 6 mai 1848

Décédé à ? après 1911

Marié à Villard-de-Lans le 26 avril 1879 avec Noémie Borel

Jules Repellin est un homme prospère pour qui l'élevage en général et la participation au concours spécial de la race de Villard-de-Lans en particulier sont des moyens de développement.

Il dispose pour cela d'atouts. En premier lieu, il est bien possessionné. Son père, François Léon (v. 1791-1865), est à classer en 1834 parmi les moyens propriétaires. Il détient plus de vingt hectares, un peu à Autrans mais pour l'essentiel à Méaudre. Il vit au hameau de Glandage où une partie de ses sept enfants identifiés viennent au monde. Si une fille décède prématurément, quatre autres enfants sortent du canton, soit parce que leur acte de décès n'est pas mentionné au cours de la seconde moitié du siècle, soit parce qu'ils disparaissent après la cérémonie du mariage. C'est le cas en particulier d'Adelphine (née en 1843) qui épouse Claude Joseph Buisson ou encore d'Hemelie [Emilie ?] Angélique (née en 1846) qui se marie avec Antoine Alexandre Gontier, un cultivateur du bassin grenoblois. Le cas de cette dernière est intéressant car l'acte précise qu'elle est couturière de gants. Ceci souligne à nouveau que cette activité n'est pas réservée aux plus démunis et qu'elle constitue un moyen de constitution d'une dot. En outre, l'époux est apparenté à la famille Commérot dont un membre se présente au concours spécial. De la même manière, un beau-frère par alliance de Jules Repellin, à la suite de son mariage en 1879, s'y inscrit également.

Son second atout est donc le départ d'une partie de la parentèle. Ceci l'amène à récupérer une partie des terres de ses sœurs, ou au moins à les leur louer afin de rendre viable l'exploitation. En 1896, il possède 5,6 hectares en quatorze parcelles dont 15 % sont des prés. Deux ans plus tôt, dès le début du concours, il inscrit une bête. Sa situation se consolide à la fin du siècle. Successivement sa mère, Marie Repellin-Agricole 1814-1891), et son frère aîné Frédéric (1838-1896) disparaissent. Ce dernier est resté célibataire et il exploite les biens familiaux. C'est pourquoi il est présent au concours départemental de 1892.

La consolidation des biens de Jules Repellin fait que sa présence au concours spécial devient régulière dans la première décennie du 20e siècle. Il présente neuf animaux en six ans

dont huit sont récompensés. Le développement par l'amélioration bovine, telle qu'elle est reconnue par les jurys, est bien réel. Mais après 1908 il déserte la manifestation grenobloise. Peut-être faut-il faire un lien avec l'évolution du règlement ou sa déception aux élections municipales. Jules Repellin est, en effet, élu depuis 1900 à Méaudre avec 58 % des voix et même deux tiers de celles exprimées en 1904. Mais, en 1908, c'est l'effondrement avec seulement 20 %. Il est alors un propriétaire important puisque la matrice rénovée à la veille de la Grande Guerre le crédite de 13,2 hectares en 22 parcelles (la taille moyenne a donc augmenté depuis 1896 de 0,9 hectare à 2,2 hectares entre 1896 et 1914). Si le pourcentage des prés n'augmente pas, la superficie double en valeurs absolues. Il peut hériter de ceux de son frère et, avec ce bien, il entretient un cheptel plus important d'où l'inscription de plusieurs bêtes.

Avec son épouse Noémie Borel, il reproduit les comportements démographiques de sa famille et de celle de sa belle-famille car il a six enfants entre 1882 et 1898. Deux d'entre eux meurent dans les premières années. L'aînée, Marie Noémie Louise (née en 1880), disparaît après son mariage en 1906. On voit donc la répétition des phénomènes observés lors de la génération précédente : les filles laissent la place aux garçons. L'aîné de ceux-ci, Léon Jules François (né en 1886), le choix des prénoms soulignant sa position d'héritier, épouse Antoine Barnier dont le père, Joseph (1859-ap. 1906), est un exposant très régulier dans la seconde moitié de la première décennie du nouveau siècle : 30 animaux présentés, 17 avec une récompense. Le mariage de sa fille s'inscrit dans ce contexte de renforcement du développement par l'élevage par les alliances matrimoniales.

Cette belle construction est ruinée par la Première Guerre mondiale. C'est d'abord Joseph (né en 1893) qui meurt en 1914. L'année suivante, Léon Jules François le rejoint. La survie de l'exploitation passe donc par le dernier garçon, Jules Louis (né en 1890) qui épouse en 1917 Marie Coing, dont le père est également un exposant au concours spécial. Jules reprend le bien familial et l'exploite à son tour. Un héritier naît en 1925, Léon qui vit encore avec son père en 1946 à Méaudre.

La biographie de Jules Repellin est donc doublement intéressante, d'une part parce qu'elle permet de comparer les stratégies entre deux générations, d'autre part parce que, dans ce cas, le développement passe bien par l'élevage à travers le concours spécial. La place au conseil municipal est à croiser avec les catalogues d'exposants pour repérer les modalités de l'essor. Il y a une consolidation de l'importance de certaines exploitations qui s'appréhende

par les inscriptions aux épreuves grenobloises et par les alliances matrimoniales. Le croisement et la reproduction ne sont donc pas l'apanage des bovins.

Fiche Biographique 46 : Adrien Alfred REPELLIN

Né à Méaudre le 5 septembre 1885

Décédé à ? en 1916

Il est malaisé de se représenter la signification de la perte d'Adrien Alfred Repellin en 1916. Le père du jeune homme, Joseph (1840-ap. 1926), est un petit propriétaire qui passe l'essentiel de sa vie au hameau de la Bourrière à Méaudre. Propriétaire de 5,7 hectares en 1896, c'est la même superficie qui lui est attribuée quinze ans plus tard. Mais il ne faut pas en conclure de manière trop rapide qu'il s'agit d'un cultivateur « routinier », pour reprendre la terminologie surplombante. À partir de 1902, et exception faite en 1903, l'homme présente chaque année au moins un animal au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans. Il y a même une tendance à l'augmentation car il passe d'une ou de deux bêtes inscrites en 1907 à trois voire quatre candidatures. Le changement du règlement n'est donc pas un frein ; au contraire, il ne fait que renforcer son désir de se développer par l'élevage.

Ses attentes sont comblées puisqu'il est également récompensé chaque année et, toujours à la fin de la période, chaque animal présenté repart avec une prime : en 1909, quatre inscriptions et quatre récompenses, trois déclarations et trois primes l'année suivante, deux animaux amenés en 1913 et deux dans le palmarès, trois à la veille de la guerre, tous distingués également. Assurément, Joseph Repellin est un visage de la petite exploitation triomphante.

Le succès est à replacer dans l'environnement familial. Ses frères, François (1847-ap. 1921) et Henri (1844-ap. 1911), sont également des exposants. Le premier détient également 5,7 hectares de terres avec plus de 44 % en herbe. On peut faire l'hypothèse qu'une partie de la surface en herbe alimente le troupeau de Joseph. François se présente régulièrement (treize animaux entre 1898 et 1910) mais il est moins bien récompensé avec quatre récompenses. Il est moins heureux également car son fils Adrien (1895-1915) compte parmi les victimes de la guerre. L'autre frère, Henri, a sept hectares, dont un tiers en prés, et il est particulièrement présent durant les premières années du concours spécial. Au final, trois propriétés qui paraissent ne pas bouger au tournant du siècle alors qu'elles révèlent une recherche du développement par une orientation (on peine à ne pas écrire spécialisation) par l'élevage bovin.

De son mariage avec Octavie Bour[re]lier (v. 1848-1888), Joseph Repellin a sept enfants dont trois meurent jeunes. L'aînée, Marie (née en 1876), épouse Jean Joseph Mante (1870-ap. 1946). Or ce dernier, sitôt en possession de l'héritage paternel en 1906 (lequel est absent des catalogues des exposants), se met à s'inscrire chaque année. Entre 1907 et 1914, il remplit 21 candidatures pour 18 récompenses. Il bénéficie indéniablement des conseils de son beau-père, Joseph Repellin. Sa propriété le classe dans les moyens propriétaires avec 13,2 hectares en 1911 dont 36 % en prés. Le pourcentage de ces derniers est bien supérieur à celui des terres (22 %) si bien que, là encore, il est tentant de parler d'une spécialisation pastorale. Son beau-frère, Jules Repellin (1879-1914), apporte un supplément de main-d'œuvre en 1911.

Mais trois ans plus tard, il meurt dès le début de la guerre et son frère, Adrien Alfred, connaît le même sort deux ans plus tard. Finalement, le développement ne repose plus que sur deux des sept enfants du départ. C'est Joseph Henri (1876-1954) qui s'installe dans le hameau familial avec son épouse Joséphine Chabert jusqu'au début des années 1930.

Aborder Adrien Alfred Repellin est donc un biais pour envisager de manière plus générale sa famille. Celle-ci donne le visage d'une petite propriété dynamique. Elle prend son sens non pas par l'étude d'un seul de ses membres mais par l'approche des autres qui, de manière indiscutable, sont solidaires sur les chemins de la réussite. La Première Guerre mondiale, en particulier dans ce cas, constitue un bouleversement sans précédent, un véritable cataclysme. Pourtant, comme les biographies précédentes le montrent également, l'engloutissement des hommes n'est pas celui de la propriété ou de l'exploitation. Celle-ci se reconfigure car elle est reprise par des hommes, ici un frère, ailleurs un gendre. La situation de ces derniers doit être replacée par rapport à ce que la Grande Guerre introduit comme changements à plus long terme.

Fiche Biographique 47 : Marius Alfred Honoré LAURENT-DRAY

Né à Villard-de-Lans le 19 février 1872

Décédé à ? après 1936

Marié à Corrençon le 27 mars 1897 avec Maria Emilie Eymard

Honoré Laurent-Dray offre un portrait intéressant pour connaître les hommes qui servent de garants pour les propriétaires d'ovins du Midi qui font faire la transhumance à leurs animaux au début du 20e siècle. Par certains aspects, il a des traits communs avec les autres garants, tandis que par d'autres il s'en détache.

Honoré Laurent-Dray est issu de la petite propriété située à Villard-de-Lans et à Corrençon. Du côté paternel, sa famille est modeste. Son grand-père, Joseph (v. 1800-1870) est constamment noté journalier sur les actes retrouvés de l'état civil. Il ne figure pas sur la matrice cadastrale de 1834 et son épouse, Catherine Barthélémy (v. 1793-1860), est fileuse de laine à l'époque de la naissance de leur deuxième enfant, Antoine. Comme son père, celui-ci est indiqué journalier quand il se marie en 1862 à une jeune couturière de gants. Le couple cherche donc des revenus complémentaires et c'est pourquoi Antoine devient facteur rural, au moins à partir de 1870 jusqu'à son décès en 1884. La branche maternelle d'Honoré Laurent-Dray semble un peu mieux pourvue. Son grand-père, Jean Eymarron (v. 1798-1872), est un cultivateur au hameau de Bois-Barbu à Villard-de-Lans qui exploite une propriété de 7,4 hectares en 1834. Ce montant n'est pas incompatible avec une certaine précarité. Le fils aîné de Jean hérite des biens de son père (le fils de celui-ci, Léon Paul a 9,7 hectares à Bois-Barbu dans la matrice rénovée) mais les autres enfants sont plus modestes : un jeune frère, Lucien (1846-1869), est menuisier, une sœur, Rosalie (née en 1842) est couturière et elle épouse un petit exploitant qualifié de journalier, tout comme l'est un autre frère qui part avec son épouse à Grenoble après 1880.

La famille de Maria Eymard (1872-1949), la femme d'Honoré Laurent-Dray, vient également de la petite propriété puisque le grand-père de celle-ci, Antoine Eymard (v. 1804-1877) possède 8,5 hectares lors de l'érection de la section de Corrençon en commune en 1857. Le père de Maria, Célestin (1844-1888), est un homme qui combine les activités : cordonnier dans les années 1860, il est durant la seconde moitié des années 1870 garde-champêtre ce qui le rend familier avec les bergers qui viennent amener leurs troupeaux sur les

alpages de Corrençon. Il n'est pas étonnant que sa fille Louise Anaïs (1883-1964) épouse l'un d'eux et le suive puisqu'elle décède à Mouriès, un des points de départ des troupeaux de moutons dans le Midi. Célestin fait également du commerce durant les années 1880 ce que la mention de voiturier laisse entendre et ce que celle de « négociant » confirme. L'activité est reprise par son fils Ernest Alphonse (né en 1875) : négociant à son tour, il quitte Corrençon pour s'installer au Bourg du chef-lieu cantonal en tant que « marchand de bois ».

Honoré Laurent-Dray fait un peu le même déplacement puisqu'il part de sa commune de naissance pour celle, voisine, de Lans. Absent dans le recensement de 1896, il est présent dès l'année suivante comme boulanger à Lans. Installé au centre de celle-ci, il cherche dès 1904 à se placer comme garant pour des propriétaires de troupeaux du Midi. Cette année-là, Antoine Laffond, négociant à Mouriès, récupère les estives de la Grande Montagne et du Mas pour 1 760 francs et Honoré Laurent-Dray lui sert d'intermédiaire. Le boulanger essaie peu après de faire son entrée au conseil municipal de Lans mais c'est un échec puisqu'il ne recueille que 38 voix sur les 158 exprimées (24 %) en 1909. Il ne se décourage pas et tente une nouvelle fois sa chance trois ans plus tard (29 %). Dans le même temps, il continue ses affaires : outre la boulangerie, il a des terres et il emploie un menuisier luxembourgeois en 1906, ce qui laisse deviner également des activités dans le bois (son beau-frère en est marchand). C'est après la Première Guerre mondiale qu'il prend une place plus importante localement : il continue à servir de garant et il parvient à faire son entrée au conseil municipal en 1923 (32 %). Etiqueté « républicain » aux élections de 1925, il devient négociant sur les deux recensements de 1926 et 1931. Il investit des fonds, d'où le fait qu'il soit également hôtelier en 1936 et que sa fille aînée Germaine (née en 1901) soit également mentionnée comme négociante en 1931, la cadette, Louise est « étudiante » [2422].

La biographie de Laurent-Dray est donc intéressante à plusieurs titres. D'abord, elle montre des origines plutôt modestes qui ont su s'épanouir au 20e siècle. Les acteurs du développement rural (élevage, commerce, tourisme) saisissent les opportunités qui se présentent mais des zones d'ombres demeurent pour comprendre d'où lui viennent les fonds qui lui permettent de s'installer à Lans. Ensuite, il est possible de voir les trajectoires des hommes qui servent d'intermédiaires pour les loueurs des alpages : intégrés dans la petite exploitation supérieure voire la moyenne, ils sont en lien avec le monde de la boutique et celui du négoce. Une relation étroite existe entre la location des communaux et la présence dans les conseils municipaux. Enfin, Honoré Laurent-Dray est à l'image de ces hommes qui

[2422] Il ne s'agit pas du recopiage de la profession entre le père et la fille puisqu'entre eux s'intercalent les autres membres de la famille. C'est bien à dessein que la mention de « négociante » est attribuée à Germaine.

investissent le système touristique au cours de l'entre-deux-guerres comme la famille Magdelen mais un cran en-dessous.

Fiche Biographique 48 : Elie CHABERT

Né à Lans le 7 janvier 1853

Décédé à ? après 1921

Marié à Autrans le 31 janvier 1883 avec Philomène Clémence Faure

La biographie d'Elie Chabert est intéressante à dresser car l'homme est un acteur important du développement rural de Méaudre et, plus largement, dans le canton de Villard-de-Lans. Lauréat de plusieurs prix au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans, « initiateur » des syndicats de drainage de Méaudre au tournant du siècle, il occupe une place de premier choix.

Celle-ci est, premièrement, le fruit d'un héritage. En effet, Elie Chabert est l'un des membres de la famille Chabert qui domine la commune au cours du 19e siècle, en particulier, à travers les deux frères, Antoine et Daniel (Henry est parti à Lans). Précisément, Elie Chabert est le petit-fils de Daniel Chabert (fiche biographique 15).

Des six enfants que celui-ci a avec son épouse Catherine Mante et qui naissent entre 1817 et 1831, seule la dernière, Henriette Catherine, nous échappe. Les autres se marient à Méaudre. L'aîné des garçons qui hérite du prénom de son père (1820-1898) a plusieurs enfants. Négociant à son tour, il siège au conseil municipal durant le Second Empire et jusqu'au milieu des années 1870. Son garçon unique, devenu « épicier » ou « voiturier », c'est-à-dire héritant également des fonctions de marchand de son père, est également un propriétaire de plus de quinze hectares en 1896. Le deuxième fils de Daniel Chabert et de Catherine Mante, Antoine (né en 1822), est également voiturier et négociant en plus d'être cafetier. Avec son épouse, Catherine Blanc-Tranchant, et ses enfants il quitte la commune pour s'installer à Grenoble où il devient cafetier. Il s'implante donc à l'autre bout des liens qui se tissent entre le canton de Villard-de-Lans et le chef-lieu départemental. Le dernier des frères, Elie Henri (1826-1900) est un propriétaire foncier qui cède à son fils Elie en 1890 les 18,7 hectares qu'il exploite et qui sont composés de 17 parcelles, les 8,4 hectares de prés étant en six parcelles ce qui permet de comprendre que les expérimentations de drainage que fait effectuer « Elie fils », comment disent la plupart des sources, au début du 20e siècle se déroulent sur sa pièce maîtresse de cinq hectares.

À cette date, Elie Chabert fils se présente en situation d'héritier de la famille Chabert à Méaudre. Un cousin, fils d'Antoine, meurt à la fin des années 1880, il y a également le fils de Daniel, Joseph qui est négociant mais qui n'arrive pas à siéger au conseil municipal. Elie Chabert, lui, va le dominer durant plus de vingt ans.

Il est l'aîné des quatre enfants. Un frère, Ernest (né en 1857), est un petit propriétaire qui hérite des six hectares du grand-père maternel, Jean Fanjas (v. 1795-1878) et qui ne fait qu'une apparition fugace au concours spécial en 1897. Ses biens s'accroissent quelques peu à la veille de la Première Guerre mondiale : 9,5 hectares avec une part des prés qui est passée d'un quart à plus d'un tiers entre 1896 et l'avant-guerre. Un troisième garçon, Alphonse (1861-1892), sert de domestique un temps chez Elie puis décède au domicile d'Ernest. Ernestine (née en 1865) achève la liste des enfants et suit son mari à Rencurel après leur mariage en 1889. Celui-ci avait épousé en 1880 Eugénie Faure (née en 1852) qui est également d'une famille qui compte puisque son frère Zacharie (né en 1846) a pratiquement 26 hectares à Méaudre en 1896.

Elie Chabert hérite de l'influence de la famille Chabert au conseil municipal de Méaudre. À la suite de son oncle Daniel, il y fait son entrée au moins dès 1884 et recueille 96,6 % des voix des votants. Passent les régimes, la famille Chabert reste aux commandes et s'appuie sur un autre de ses membres. La belle unanimité de 1884 se retrouve quatre ans plus tard lorsqu'il est élu maire de la commune avec douze voix sur douze. Commence alors une période de grande popularité : réélu maire en 1892 (neuf voix sur dix), il continue à siéger au conseil municipal. Toutefois, des premiers nuages apparaissent en 1900. Réélu avec 65 % des suffrages, il n'obtient plus que six voix sur onze puis six voix sur dix conseillers municipaux en 1904 (mais toujours avec deux tiers des votes). Une opposition naît dans les premières années du 20e siècle et elle trouve sa légitimité dans la contestation des syndicats de drainage qui sont critiqués car ils remettent en cause les subtils équilibres sociaux locaux [2423]. De manière parfaitement concordante, Elie Chabert cesse de se rendre au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans : présent à 18 reprises entre 1893 et 1903, il est récompensé à sept occasions. Peut-être l'opposition naissante l'amène-t-elle à démissionner en novembre 1906. Cette décision l'empêche de siéger à nouveau puisqu'en 1908 puis en 1912 il échoue avec environ 40 % des voix. Son discrédit est personnel mais c'est aussi celui de ses alliés : son beau-frère, Zacharie Faure, compagnon durant des années au conseil municipal, échoue

[2423] À l'occasion du second tour des élections municipales de 1904, un billet anonyme dénonce le fait que si Elie Chabert « peut être bon père de famille […] il est un mauvais administrateur ; il nous embrouille avec nos finances, il assainit ses terres mais il ne pense pas à nous… ». Arch. dép. Isère, 16M242.

également en 1908. C'est précisément au moment où Elie Chabert perd l'appui de ses concitoyens qu'il reçoit celle des représentants du monde agricole. En plus de la médaille d'or du conseil départemental d'agriculture en 1906, il en obtient une autre d'argent au concours des primes d'honneur de 1908 « pour l'amélioration des sols humides par des drainages en pierres sèches » [2424].

Elie Chabert donne ainsi le portrait d'un héritier à la fois foncier mais également bénéficiant de l'influence de sa famille dans les destinées de la commune. S'il expérimente les premiers drainages au tournant du siècle, c'est en vertu de sa position de petit notable local. Offrir une étendue de cinq hectares pour faire les expérimentations participe d'une volonté de visibilité. Les inscriptions au concours de la race bovine de Villard-de-Lans se comprennent également dans cette perspective : maire de la commune, il est celui qui donne l'exemple de la participation mais également de l'excellence puisqu'il obtient le Mérite agricole en 1896 en raison de ses « nombreuses récompenses dans les expositions » [2425]. Mais les temps changent en ce début de 20e siècle et une nouvelle génération d'individus s'empare du conseil municipal et se fait reconnaître partiellement par l'excellence de ses animaux. Le concours n'est plus simplement l'illustration d'une puissance mais la condition de sa réalisation. Sous cet angle, Elie Chabert et Adrien Barnier sont deux portraits opposés.

[2424] « Concours des primes d'honneur de prix culturaux et de spécialités dans le département de l'Isère » dans *Sud-Est*, 1908. Seconde quinzaine de juin, pp. 227-231 (p. 230).
[2425] « Mérite agricole », dans *Sud-Est*, 1896. Première quinzaine de février, pp. 37-42.

Fiche Biographique 49 : Adrien Léon BARNIER

Né à Méaudre le 8 juin 1845

Décédé à ? après 1911

Marié à Villard-de-Lans le 4 novembre 1874 avec Anestine [Ernestine] Léonice Romagnier

Adrien Barnier est un homme pour qui la race bovine de Villard-de-Lans est le support de son développement, le levier qui permet à cet acteur de se hisser brièvement à la tête de sa commune.

Il est d'une extraction plus modeste que celle d'Elie Chabert. Certes, son grand-père paternel, Julien (v. 1784-1854) possède seize hectares en 1834 mais on ne trouve aucun élément complémentaire à l'assise de cette famille. Ni lui, ni aucun de ses deux garçons, Julien (v. 1814-1882) ou Augustin Eugène (né en 1805), ne siègent au conseil municipal, pas de trace d'une pluriactivité, source d'ascension sociale. Les métiers complémentaires permettent le maintien : Julien est maçon en plus d'être cultivateur, un oncle par alliance, Jean Prudent Ravix (1818-1890), est également tailleur d'habits et les propriétés retrouvées de ces personnages ou de leurs enfants à la fin du 19e siècle relèvent toutes de la petite propriété. Le cousin Constantin Eugène Prudent Ravix (né en 1863) a six hectares, l'époux de la cousine Victorine a trois hectares à Autrans au même moment, celui de la cousine Géromine en détient sept et le cousin Victor Jules Barnier en a cinq. La plupart font une apparition fugace au concours spécial.

Le tableau familial modeste, quelques individus émergent. Un oncle par alliance, Laurent Antoine Jalliffier-Talmat (1808-1890), siège au conseil municipal de 1870 au début des années 1880. Il est rejoint de la fin des années 1870 et durant la décennie suivante par Jean Gaillard (né en 1825), propriétaire de seize hectares en 1896 et qui est le père de l'épouse du frère d'Adrien Barnier. Les deux hommes sont aux côtés d'Henri Adrien Coing (né en 1839) qui est maréchal-ferrant (donc un personnage important dans la société villageoise, encore plus à Méaudre puisque les vaches sont ferrées chaque année pour participer aux travaux agricoles et dans les forêts) et qui est le beau-frère d'Adrien Barnier.

Adrien Barnier n'est donc pas un homme issu des plus humbles, il appartient à une famille qui relève de la moyenne propriété mais bien souvent reliée à la petite et dont des membres de la famille de son épouse cherchent à siéger aux affaires communales. Deux autres

de ses frères n'hésitent pas à partir du canton. L'aîné, Julien (né en 1837), est « entrepreneur » à Grenoble sans que l'on sache à quoi renvoie cette dénomination, tout comme Joseph Nil Ammon (né en 1848), « entrepreneur » également à La Côte-Saint-André qui épouse en 1877 Octavie Léonore Borel, une fille d'une famille d'une relative importance à Villard-de-Lans également.

À cette date, Adrien Barnier est marié depuis trois ans avec Ernestine Léonice Romagnier (1851-1891) qui semble venir d'une famille modeste avec un père cordonnier, des frères et sœurs, cordonnier, ouvrier gantier ou gantières à Villard-de-Lans. Les deux frères donnent l'impression de ne pas trouver leurs épouses dans la société locale. Ils doivent chercher ailleurs tout comme certains des garçons qui émigrent pour se développer.

Adrien Barnier choisit une autre direction et il trouve son salut dans l'élevage bovin. Très tôt, il est engagé dans le développement de la race de Villard-de-Lans puisqu'en 1892 son taureau obtient le premier prix au Concours général de Paris. La construction de cette excellence bovine reste obscure mais il y est intégré puisqu'il passe une annonce dans *Sud-Est* et vend trois génisses au poids moyen de 450 kilos quatre ans plus tard [2426]. Il est vraiment un acteur de la diffusion de l'excellence agricole et il continue à l'incarner, puisque 49 des 68 animaux qu'il présente entre 1893 et 1911 sont primés au concours spécial. Il possède treize parcelles à la fin du 19e siècle, comme dans le cadastre rénové, qui forment un total de 9,6 hectares en 1896. Les 40 % de terres doivent comprendre des prairies artificielles et les 37 % de prés (3,5 hectares) sont seulement composés de quatre parcelles soit une moyenne un peu inférieure à celle d'Elie Chabert. Elles montrent une belle propriété qui se situe dans la frange supérieure de la petite. Peut-être faut-il adjoindre des locations. Il ne s'agit pas pour autant d'une spécialisation car son fils Ernest apparaît à plusieurs reprises comme « menuisier » au domicile de son père. Pour améliorer la qualité des prairies, Adrien Barnier participe à la création du syndicat libre de la Ville en 1910 car il se retrouve élu maire.

En effet, il arrive à occuper ce poste après avoir détrôné Elie Chabert. Depuis 1892, c'est-à-dire depuis le premier prix au Concours général, il se présente aux élections mais sans succès. Il recommence en 1896 et, en 1900, il parvient à faire son entrée avec 59 % des voix exprimées, celles qui ne se sont pas portées sur Elie Chabert. Etiqueté alors comme « républicain », l'affrontement entre les deux hommes éclate en 1904. Alors qu'il est reproché à Elie Chabert de drainer les terres dans son intérêt personnel, un billet anonyme proclame fièrement son attachement au « citoyen Barnier Adrien, père des socialistes, vive la social,

[2426] *Sud-Est*, 1896. Première quinzaine de mars, en haut de la 4e page des réclames.

c'est le cri du jour, à bas les cagots, il en faut plus » [2427]. Adrien Barnier échoue à revenir au conseil municipal mais, dans le climat d'anticléricalisme qui s'amplifie à la veille de la loi de 1905, les syndicats de drainage, l'essor du cheptel bovin et les enjeux de la politique nationale forment un tout qui compose la politique au village. Il l'emporte finalement en 1908 et seulement au troisième tour car il est le plus âgé. Ici encore, les suffrages qui manquent à Elie Chabert sont ceux qui se reportent sur Adrien Barnier mais ils repartent de nouveau en 1912. Pour chaque élection, le nombre des voix qui se portent sur Adrien Barnier, sauf lors des succès, est toujours compris entre 80 et 100 bulletins. L'excellence bovine est donc un moyen pour une partie des habitants de trouver un concurrent au représentant de la dynastie des Chabert mais elle n'est pas suffisante pour véritablement prendre le pouvoir.

La biographie d'Adrien Barnier est particulièrement intéressante car elle montre l'arrivée d'une nouvelle génération d'acteurs du développement rural à partir du troisième quart du 19e siècle. Ils ne sont pas issus de rien mais ne peuvent être qualifiés de notables. Petits cultivateurs de la tranche supérieure, ils ne se spécialisent pas pour autant dans l'élevage et ils gardent dans la répartition de leurs propriétés et dans l'activité de certains enfants (comme dans le cas présent) des compléments. Issu de familles qui cherchent à apparaître au conseil municipal, dans le cas d'Adrien Barnier, l'excellence bovine paraît être ce qui lui met le pied à l'étrier lors de sa première candidature en 1892 et elle contribue à remettre en cause les positions dominantes des vieilles familles. Résumer Elie Chabert et Adrien Barnier à l'affrontement entre deux hommes est réducteur. Entre les deux, la *micropolis* méaudraise est en quête des hommes susceptibles de la représenter de la manière la plus efficace afin d'assurer le développement de l'élevage bovin.

[2427] Arch. dép. Isère, 16M242. Méaudre, second tour des élections municipales de 1904 (respect de l'orthographe).

Fiche Biographique 50 : Constantin Alexis BELLE

Né à Méaudre le 10 novembre 1870

Décédé à ? après 1911

Marié à Méaudre le 26 décembre 1896 avec Hortense Ernestine Repellin-Villard

Constantin Alexis cherche à améliorer ses terrains et pour cela son adhésion aux syndicats de drainage est un moyen de consolider sa propriété et donc son exploitation. Il est issu d'une famille bien intégrée dans la société méaudraise. Il est le seul garçon marié parmi les huit enfants de Jean (1827-1896) et de Catherine Mante (née en 1840). Il a trois autres frères dont l'un, Jules (1872-1895), décède jeune et les deux autres, Joseph (né en 1868) et Alphonse (né en 1878), restent célibataires auprès de leur mère. Du côté des filles, sa sœur aînée Marie (née en 1861) épouse Céville Adolphe Rozand, un cultivateur de la commune voisine de Rencure ; la cadette épouse en 1902 Joseph Séraphin Belle (né en 1869) d'Autrans et vit auprès de lui au hameau des Gonnets, c'est-à-dire à l'autre extrémité de la petite plaine humide concernée par les syndicats de drainage.

Leur père, Jean, n'est pas un « homme de peu ». Domicilié aux Aymes, l'un de ces hameaux qui bordent la petite plaine humide au centre de toutes les attentions, il est propriétaire de plus de seize hectares dont 7,6 hectares sont des prés. Ces biens lui procurent un revenu de 586 francs, montant sans doute sous-évalué puisque le capital est multiplié à 25 pour donner une estimation à plus de 14 500 francs [2428]. À cela, il faut ajouter des biens mobiliers qui approchent 5 000 francs. Cette jolie situation explique également qu'il épouse en 1860 Catherine Mante, fille du maire de Méaudre à cette date. La famille Belle est donc proche du pouvoir municipal, le grand-père de Constantin, Joseph (v. 1803-1872), cultivateur aux Aymes a été conseiller municipal en 1852, son père Jean échoue en 1878, quelques années après la mort de Joseph et juste après avoir fait son entrée dans la matrice cadastrale. Constantin, à la suite du décès de Jean, cherche lui aussi à entrer au sein du conseil municipal mais ce « républicain » ne parvient qu'à réunir 42,7 % des suffrages autour de son nom.

De la même manière que Jean participe au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans, avec une récompense en 1893 pour deux animaux présentés, Constantin s'inscrit également à plusieurs reprises. Mais il n'est pas régulier car il est présent à cinq

[2428] Arch. dép. Isère, 3Q38/165. Mutation par décès de Jean Belle, le 11 novembre 1896, acte n° 99.

reprises entre 1896 et 1906 avec, au total, neuf déclarations et il obtient un prix seulement à deux reprises. Le drainage d'une partie de ses terres constitue une opportunité pour améliorer sa propriété. Celle-ci représente plus de douze hectares à la veille de la Première Guerre mondiale avec une part des prés qui est la plus importante (39,6 %), devant les terres (35 %) et les bois (23 %). Cultivateur, il a recours à des domestiques agricoles qui apparaissent dans les recensements de 1901 et de 1906, pour exploiter ses terres.

Il est marié depuis décembre 1896 avec Hortense Ernestine Repellin-Villard (née en 1874). La famille de cette dernière semble modeste. Le père Eugène (né en 1834) est qualifié à plusieurs reprises de journalier à l'occasion de la naissance de plusieurs de ses enfants durant les années 1860 et, à la veille de la Grande Guerre, il ne possède que 1,2 hectare. Les raisons du mariage sont peut-être à rechercher dans les stratégies foncières. D'abord, la famille Repellin-Villard n'est pas totalement misérable : le grand-père d'Hortense Ernestine, Pierre (v. 1804-1879), détient une fortune mobilière de plus de 1 800 francs et des intérêts sont à rechercher également à Rencurel, où au moins un acte notarié est passé dans cette commune [2429]. Eugène Repellin-Villard est domicilié à Farlaix, un hameau situé au sud de la petite vallée drainée, et ses biens fonciers doivent probablement s'agencer avec ceux de Constantin Belle. Enfin, cette famille est aussi liée aux Mante car l'une des belles-sœurs de Constantin Belle, une sœur de sa femme, se marie avec l'un des enfants de son oncle Benoît Mante, frère de Catherine.

Constantin Belle cherche à consolider son exploitation. Le drainage de certaines terres est un moyen d'améliorer la qualité du sol, de fournir un fourrage de meilleur qualité pour son cheptel. Les deux seuls enfants qu'il a avec son épouse pourraient également être interprétés comme un moyen d'éviter l'émiettement des biens. Sa fille Marie, née en 1902, épouse en 1923 un cultivateur de Chatte dans la vallée de l'Isère. Le décès d'Hortense Ernestine Repellin-Villard en 1966 laisse supposer qu'elle a rejoint sa fille après le décès de Constantin, vraisemblablement durant les années de guerre.

Ainsi, la biographie de cet homme est intéressante dans la mesure où elle montre qu'une partie des sociétaires des syndicats de drainage relève d'une moyenne propriété qui cherche à se consolider. Pour cela, plusieurs stratégies se combinent, l'alliance avec des familles qui comptent dans le microcosme local comme les Mante et le rapprochement avec d'autres qui sont situées dans les hameaux qui entourent la plaine, dont une partie des sols est

[2429] Arch. dép. Isère, 3Q38/209.

améliorée par les drainages. Cela signale que certaines étendues de l'espace communal sont stratégiques dans la recherche du développement local des acteurs.

Fiche Biographique 51 : Joseph Xavier IMBAUD

Né à Méaudre le 1er mai 1860

Décédé à ? après 1911

Marié à Méaudre le 12 décembre 1888 avec Léontine Joséphine Blanc-Paque

Joseph Xavier Imbaud est à l'articulation entre la petite et la moyenne propriété qui sont largement impliquées dans les syndicats de drainage à Méaudre durant la première décennie du 20e siècle. Son cas montre que les catégories statistiques sont à compléter par des approches biographiques qui relient les ensembles entre eux, plutôt que de les séparer de manière un peu artificielle parfois.

Sa famille est installée aux Griats, un hameau situé à l'est de Bois Claret, c'est-à-dire de l'autre côté de la plaine qui est progressivement drainée par les différents syndicats au début du 20e siècle. C'est là que son père Paulin (né en 1834) réside. Celui-ci a des biens fonciers qui se situent juste avant le passage de la petite à la moyenne propriété et il a fait une apparition au conseil municipal en 1878 où son père Antoine (v. 1801-1859) a également siégé durant le Second Empire. Celui-ci est un homme qui compte également par son niveau de fortune car les biens mobiliers montent à un peu plus de mille francs et les biens fonciers à 14 100 francs à se répartir entre les deux frères (sachant que son frère Désiré a déjà eu un quart par préciput) [2430]. Paulin fait une brève apparition au concours spécial lors des premières années mais s'en détourne car, passé 1894, il n'y figure plus et son fils Marius (né en 1869), également domicilié aux Griats, se présente également à une occasion en 1908. Joseph Xavier est quant à lui absent des catalogues. Il est l'aîné des garçons du premier mariage de Paulin. Une sœur aînée, Marie Joséphine (née en 1858), épouse Adrien Célestin Buisson (né en 1851) qui se situe dans la tranche supérieure de la petite propriété et qui est très présent dans les catalogues et les palmarès. L'explication pourrait résider dans le fait qu'Adrien Célestin Buisson vit dans une portion de l'espace communal également drainée par les syndicats.

La famille Imbaud ne semble donc être présente dans le corpus que de manière très périphérique, simplement parce qu'elle possède une parcelle située dans l'espace drainé. La superficie est en effet très réduite, 36 ares. D'autres voies du développement sont recherchées en dehors de l'élevage. L'une d'elles est la migration. C'est sans doute la raison pour laquelle

[2430] Arch. dép. Isère, 3Q38/150. Mutation par décès d'Antoine Imbaud le 24 octobre 1859, acte n° 146.

le deuxième frère de Joseph Xavier disparaît après 1881. Peut-être est-il rejoint par Joseph Xavier. Celui-ci, en effet, après son mariage en 1888 où il est encore cultivateur, apparaît à nouveau dans le recensement de 1891 comme charron. Son épouse, Léontine Joséphine Blanc-Pâques, est une couturière de gants (elle est encore « gantière » en 1894 quand le couple s'absente du canton). Sa famille est installée à Autrans, dans le prolongement des Griats et son père, Louis Alphonse (né en 1823), est absent du concours. Tout au plus fait-il une simple apparition au concours départemental de 1892 qui inaugure le concours spécial. Il détient un peu plus d'une dizaine d'hectares.

Après le recensement de 1891, commence alors une longue éclipse qui s'achève en 1906 lorsque Joseph Xavier Imbaud et Léontine Joséphine Blanc-Pâques reviennent avec leurs deux enfants. C'est par les actes de naissance de ces derniers qu'il est possible de les retrouver. En 1894, et encore en 1902, ils sont à Grenoble, le long d'un axe qui mène à Sassenage et de là au canton de Villard-de-Lans. Manœuvre sur le premier acte, forgeron sur le deuxième, il garde des liens avec son canton de naissance comme l'atteste l'identité de ses témoins, eux-mêmes originaires des Quatre montagnes. Le couple ne semble pas avoir eu d'autres enfants et peut-être faut-il voir à nouveau dans cette limitation le choix de ne pas émietter la propriété. Celle-ci reste exploitée par Joseph Xavier Imbaud jusqu'à la fin des années 1920 autour du hameau familial des Griats.

La biographie de cet homme ne présente guère d'intérêt en soi par rapport aux syndicats de drainage. Elle propose cependant, par l'approche des autres membres de la famille, une hypothèse quant à l'inscription et peut-être aussi quant à la présence sur les palmarès de certains exposants. Ceux qui sont éloignés des terrains drainés ne s'impliquent pas dans le concours, à l'image de la belle-famille de Joseph Xavier Imbaud. Au contraire, ceux qui paraissent avoir des étendues dans les espaces drainés complètent en quelque sorte leur inscription aux épreuves d'élevage. Ces deux éléments forment les deux faces d'une même pièce en vue de l'enrichissement des acteurs du développement rural.

Fiche Biographique 52 : Eugène François [FELIX-] GRIAT

Né à Méaudre le 18 août 1854

Décédé à ? après 1911

Marié à Méaudre le 15 février 1879 avec Adeline Marie Repellin

Eugène François [Félix-] Griat est un personnage d'une certaine importance au tournant du siècle. Cette situation est le fruit d'un héritage familial. Son grand-père paternel, François (v. 1770-1836), est un cultivateur aisé qui réside au Meillan, un lieu-dit situé entre les Aymes et Cochet dans la plaine humide de Méaudre, et qui est propriétaire de plus de 22 hectares en 1834. L'un de ses enfants, François Eugène (1806-1858), s'unit avec Rosalie Buisson (1825-ap. 1894). Le décès encore jeune de François Eugène en 1858 jette un éclairage sur une fortune importante. L'inventaire après décès effectué par le notaire Roux-Fouillet donne un montant mobilier de 4 740,80 francs auquel d'autres sommes, pour un total de 2 000 francs, sont adjointes dans des déclarations postérieures : il s'agit de crédits pour des débiteurs. Les terres sont évaluées à un certain revenu cadastral mais Eugène François reconnaît que le montant réel est de 1 000 francs soit un capital de 20 000 francs [2431].

Son fils Eugène François est l'héritier du lignage. Il l'est par son prénom transmis à travers les générations et par le domicile des Meillan ; il l'est encore par des biens fonciers qui sont inclus dans la moyenne propriété avec plus de treize hectares en 1896 et quinze ans plus tard. De François Eugène et de Rosalie Buisson, à côté d'Eugène François, deux autres enfants sont vivants, deux filles. L'une, Adeline (née en 1868), épouse Jean Louis Gabriel Perret (né en 1852) qui est le fils d'un meunier d'Autrans donc d'un homme qui n'est pas négligeable dans le microcosme local. L'autre, Eugénie Marie, née en 1852 également, se marie avec Joseph Chabert, l'un des membres de la puissante famille Chabert car il est l'un des fils de Daniel (1820-1898), le fils aîné de Daniel Chabert (v. 1795-1850) qui est le frère des deux maires de Lans et de Méaudre durant la première moitié du siècle. On a même un doublement des alliances car le beau-père d'Eugène François, François Repellin (1818-1875) est cousin du même Daniel Chabert et de son homonyme qui est, lui, un fils d'Antoine

[2431] Arch. dép. Isère, 3Q38/208 et 3Q38/150. Mutation par décès de François Eugène Griat le 23 novembre 1858, acte n° 93.

Chabert (1794-1845). Il est également conseiller municipal qui siège durant tout le Second Empire.

La famille Griat est directement intéressée par l'essor de l'élevage bovin : le beau-frère d'Eugène François est un négociant qui doit commercialiser également les animaux. De même, son fils Elysée épouse en 1920 Elise Eybert-Prudhomme, une des enfants d'Elie Antoine Eybert-Prudhomme qui est également un sociétaire des syndicats de drainage. Eugène François Griat se présente à quelques reprises au concours spécial : treize animaux entre 1893 et 1904. Il est durant ces années conseiller municipal dans l'équipe de son parent éloigné, le maire Elie Chabert.

Brusquement, à partir de 1904, Eugène François cesse de figurer dans les catalogues d'exposants. C'est également dans la première décennie du 20e siècle qu'il doit céder son siège et peut-être faut-il rapprocher ces deux événements. Il exploite alors ses biens qui, s'ils ne changent pas en superficie, voient des mutations internes car la part de la superficie en herbe qui était de 39 % en 1896 passe à 46 % une quinzaine d'années plus tard. Drainer des terres a donc été un moyen de transformer donc d'améliorer l'exploitation. Le développement par l'élevage ne passe donc pas nécessairement par le concours spécial. Manifestement, Eugène François ne s'y reconnaît plus ce qui ne veut pas dire qu'il tourne le dos aux animaux de la race. Si une partie de ses enfants quitte le canton, ce n'est pas le cas de l'aîné, Eugène (né en 1880), qui hérite du prénom de son père car, au lendemain de la Première Guerre mondiale, il siège au conseil municipal et durant les années 1920. La famille reste donc présente aux affaires communales.

Autour d'Eugène François Griat apparaissent les réseaux sociaux locaux qui sont en partie enracinés dans la plaine des Dolys drainée au début du 20e siècle. Sa biographie suggère également les modalités d'un développement par l'élevage qui ne passe pas nécessairement par le concours spécial ce qui ne veut pas dire que les individus se désintéressent des bovins.

Fiche Biographique 53 : Pierre François et Marius Josué ROCHAS

Pierre François ROCHAS

Né à Méaudre le 28 janvier 1838

Décédé à ? après 1911

Marié à Méaudre le 23 janvier 1861 avec Olympe Julie Jalliffier-Talmat

Marius Josué ROCHAS

Né à Méaudre le 25 septembre 1867

Décédé à ? après 1936

Marié à Méaudre le 11 novembre 1893 avec Marie Henriette Césarine Gouy

Pierre François et son fils Marius José constituent des cas intéressants d'un développement qui s'opère par une certaine spécialisation bovine, le terme pouvant cette fois être employé.

Pierre François Rochas est le troisième des quatre garçons d'Antoine (1807-1871) et de Louise Hébert-Bérard (v. 1814-1856). Le couple a eu également une fille, Marie, qui apparaît dans la succession mais qui n'a pas été retrouvée. Il vit au hameau des Mattaux ou des Farlaix, immédiatement à l'ouest du bourg central et à l'entrée de la plaine qui est drainée au début du 20e siècle. L'homme est cultivateur mais également tisseur de toiles. Cette activité n'est pas secondaire et elle constitue l'autre point du développement de la famille puisqu'Antoine est à deux reprises tisseur de toiles sur les actes de naissance de deux de ses enfants durant les années 1860. L'activité se transmet à la génération suivante car elle se retrouve également chez son fils aîné Félix Antoine (né en 1835), chez Pierre François également durant les années 1860 ainsi que chez le cadet, Séraphin (1840-1892) [2432]. Mais le tissage est en déclin et d'autres ressources sont recherchées.

La nécessité du développement est d'autant plus importante que la famille est pauvre. Antoine cède un patrimoine particulièrement modeste : moins de cinquante francs pour le

[2432] Comme cela a déjà été évoqué dans le premier chapitre à propos des métiers du textile, la famille doit travailler pour le négociant Maurin en lien avec Grenoble car l'homme est témoin sur l'acte de décès de Louis Hé [Ey]bert-Bérard.

mobilier, un revenu foncier de 25 francs d'où une valeur estimée à 500 francs [2433]. Les maigres lopins sont récupérés par Félix Antoine qui se retrouve à la tête de deux ares à la fin du siècle. Il importe donc d'avoir des revenus complémentaires qui proviennent de la ganterie. Trois frères épousent des femmes qui, au moment de leur mariage, sont couturières de gants. Olympe Jalliffier-Talmat (née en 1840), qui épouse Pierre François Rochas en 1861, est couturière. Elle non plus ne provient pas d'une famille aisée : son père, Joseph (v. 1798-1866) n'a pas un hectare sur la matrice de 1834 et les beaux-frères de Pierre François appartiennent à la tranche supérieure de la petite propriété à la fin du siècle. Les liens entre les familles Rochas de Méaudre et Jalliffier-Talmat de Lans sont attestées par le fait que l'épouse de Félix Antoine Rochas est la fille d'un frère du beau-père de Pierre François Rochas. Cette alliance, aux fils entrecroisés, montre des intérêts communs pour parvenir au développement.

Pierre François Rochas et sa femme cherchent d'autres moyens pour faire vivre leurs quatre enfants. Après le mariage de 1861, les activités de toiles paraissent céder le pas. En plus du travail d'aiguille, Olympe Julie Jalliffier-Talmat est également nourrice car la famille garde la petite Ernestine Fanjas en 1872. Mais il n'y a pas assez pour que tous les enfants puissent rester à Méaudre. C'est pourquoi l'aîné, né en 1866, et la cadette, née en 1869, partent du canton au début des années 1890.

Pierre François cherche une issue dans le travail de la terre et de l'élevage bovin. Dès le milieu des années 1860, il devient fermier mais cette dénomination n'apparaît qu'à partir du recensement de 1896. C'est précisément à ce moment qu'il fait son apparition dans les catalogues d'exposants du concours spécial et il demeure présent jusqu'en 1912 : sur quinze candidatures, neuf sont récompensées ce qui est le signe d'une certaine excellence. Il est en fait le représentant d'Auguste Laforêt dont il exploite les biens depuis que ce dernier, négociant grenoblois, a acquis en 1875 les biens de François Recollin-Bellon, un marchand tailleur. L'investissement apparaît également par l'emploi régulier d'un domestique. Jusqu'au début des années 1890, Pierre François a deux garçons et une fille qui, en plus de sa femme, participent aux travaux agricoles. Le départ de deux d'entre eux explique la présence dans les recensements de salariés agricoles.

Pierre-François Rochas devient un petit cultivateur méritant à la tête des onze hectares dont il est le fermier et qui sont constitués de « terres labourables et prairies », selon la notice du dossier du Mérite agricole qu'il obtient au début des années 1910 [2434]. Le cheptel annuel

[2433] Arch. dép. Isère, 3Q38/155. Mutation par décès d'Antoine Rochas le 26 février 1872, acte n° 168.

[2434] Arch. dép. Isère, 29M40. La superficie coïncide avec la coupe de 1896 dans la matrice cadastrale et qui recense alors plus de quatre hectares de prés.

est d'environ quatorze animaux, taureaux, vaches et génisses et les meilleurs éléments sont présentés au concours spécial ainsi que dans les concours régionaux où il obtient également des récompenses. Ainsi, le drainage des terres est une condition du développement à laquelle Laforêt et son fermier souscrivent. C'est Marius dit Josué Rochas, le dernier garçon resté à la ferme, qui est mis à l'honneur lors de l'attribution des prix de spécialité dans le département de l'Isère au concours de la prime d'honneur de 1908 [2435]. La date du document montre bien que le fils est récompensé d'une exploitation tenue par le père et que tous deux assurent son développement.

Marius dit Josué complète l'œuvre de son père et il participe, lui aussi, aux épreuves du concours spécial : de 1898 à 1914, il remplit 40 déclarations et il est primé dans la moitié des cas. Toutefois, la « spécialisation » est tempérée par le fait qu'il commerce également du bois à la veille de la Grande Guerre. Au retour du conflit, Marius dit Josué Rochas est l'un des membres fondateurs de la coopérative fruitière de Méaudre. L'élévation sociale appuyée concomitamment sur le fermage, l'élevage et le drainage des terrains permet l'excellence agricole et ouvre les portes du conseil municipal de Méaudre. Alors que ni son grand-père ni son père n'ont siégé, Marius dit Josué Rochas, après une première tentative infructueuse en 1900, est élu de 1904 à 1919. Il s'implique également dans la coopérative fruitière au début des années 1920.

Les biographies reliées du père et du fils présentent trois intérêts. Il y a un basculement des activités qui assurent l'essor familial : du tissage on passe au fermage et à l'élevage. Ensuite, il n'est pas faux de parler de spécialisation dans ce cas mais encore faut-il la relativiser : les surfaces en herbe représentent 46 % des 12,7 hectares possédés par Marius dit Josué Rochas à la veille de la Grande Guerre mais il y a d'autres ressources autour du commerce du bois. L'excellence agricole, enfin, permet de participer aux affaires communales. Quant à savoir pourquoi le fils est privilégié par rapport au père pour être récompensé en 1908, on pourra faire remarquer que ce dernier n'est pas ignoré car il reçoit le Mérite agricole en 1912 mais la récompense attribuée au fils se fait au moment où celui-ci est au conseil municipal. La prime d'honneur serait donc un moyen de valoriser, connaître et faire reconnaître les tenants d'une moyenne propriété républicaine dynamique.

[2435] « …M. Rochas Marius, à Méaudre, qui en 1904, a entrepris de drainer une partie de ses terrains de nature marécageuse. Le sol a été défoncé et ensemencé en avoine et dès la première récolte on a pu apprécier les résultats de l'assainissement. Là où il n'y avait que de la mauvaise herbe, on a obtenu une bonne récolte d'avoine. Il est accordé à M. Marius Rochas une médaille d'argent ». « Rapport du Jury chargé d'examiner les concurrents à la Prime d'honneur, aux prix culturaux et aux prix de spécialité dans le département de l'Isère », dans *Sud-Est*, 1908. Première quinzaine de juillet, pp. 256-260 (p. 256).

Fiche Biographique 54 : Henri Daniel et Amédée ODEMARD

Henri Daniel ODEMARD

Né à Méaudre le 18 avril 1830

Décédé à ? après 1901

Marié à Villard-de-Lans le 13 juin 1855 avec Mélanie Victorine Belle-Perat

Amédée ODEMARD

Né à Méaudre le 7 mai 1861

Décédé à ? après 1931

Marié à Corrençon le 8 février 1888 avec Hélène Gasparine Pellat-Finet

L'étude du père et du fils permet de voir un passage de relais dans la recherche de l'excellence bovine à travers le concours spécial.

Le développement est d'abord le résultat d'une accumulation. Celle-ci s'appuie sur une richesse foncière qui n'est pas des moindres. Le père d'Henri Daniel, Daniel (v. 1798-1848), est propriétaire d'environ 18 hectares en 1834 et son beau-père, Claude Belle-Perrat (v. 1779-1852), atteint presque la grande propriété avec pratiquement 29 hectares à Villard-de-Lans. Dans ces deux familles, des décès précoces placent Henri Daniel dans une position favorable pour hériter. D'une part, trois de ses frères et sœurs meurent jeunes. D'autre part, un frère cadet, Eugène (né en 1843), demeure célibataire et semble comme dépossédé de la propriété. Les recensements le font apparaître une fois comme « colporteur », la fois suivante comme « taupier », la dernière au domicile de son frère aîné. Sinon marginal, il apparaît tout au moins marginalisé [2436]. Dans la belle-famille d'Henri Daniel Odemard, il n'y a que deux enfants, deux filles dont son épouse, Mélanie Victorine (née en 1826) Belle-Perrat. On comprend mieux qu'à son mariage, en juin 1855, celle-ci soit « rentière » à pas même trente ans. Henri Daniel a donc un patrimoine important et cette position peut expliquer une première participation au conseil municipal durant la première moitié des années 1860 puis à partir de 1878. Il y obtient des scores particulièrement importants, jusqu'à 84 % des votants

[2436] Par conséquent, quand en 1888 son neveu Amédée se marie et qu'il figure comme « négociant », le terme est à interpréter comme une manière de se mettre en scène, de faire ressortir son importance sociale, de même que certains petits cultivateurs sont « propriétaires » sur les actes de mariage de leurs enfants.

en 1878 et en 1888. Il exploite ses terres et, pour cela, a des domestiques de ferme à chaque recensement. Il doit procéder ainsi car il a une descendance réduite, trois enfants dont un cadet qui meure à 23 ans. La fille, Adeline (née en 1863), reste célibataire et on a l'impression que la stratégie de la génération antérieure se répète : un enfant est condamné au célibat.

Les biens d'Henri Daniel montent à 23,2 hectares en 1896 dont plus du quart est en herbe. Ce n'est pas donc étonnant de le voir tout à la fois participer au concours spécial, être récompensé pour la moitié des 32 déclarations faites, et souscrire aux syndicats de drainage. La propriété est transférée en 1906 à son fils Amédée. Celui-ci doit attendre la disparition de son père pour devenir chef de famille. Auparavant, alors qu'il s'est marié en 1888 et qu'il a eu des enfants, il est sous l'autorité du père. Les Odemard sont donc une des rares occurrences de groupe domestique complexe, pour reprendre la typologie de Peter Laslett.

La famille de l'épouse est également influente. Le grand-père d'Hélène Gasparine Pellat-Finet (née en 1865) a 9,4 hectares à Corrençon et il faut comprendre qu'il s'agit de bois qui sont commercialisés. C'est pourquoi son fils Jean (né en 1830) est muletier ou voiturier : il transporte les ressources ligneuses qui font la richesse des habitants. À Corrençon, Jean Pellat-Finet fils est conseiller municipal sans discontinuer de 1874 à 1904. Les stratégies matrimoniales apparaissent à nouveau à l'étude des mariages des enfants d'Amédée Odemard puisque deux de ses enfants, Marie (née en 1890) et Anélie (née en 1900) épousent deux petits-fils de Daniel Chabert (1822-1901), fils aîné d'Antoine qui a été maire de Méaudre dans la première moitié du 19e siècle. Amédée Odemard est en effet un homme recherché car, à la veille de la Première Guerre mondiale, c'est un grand propriétaire de 33 hectares dont plus de 34 % sont en herbe. Il est, à la suite de son père, un vainqueur régulier du concours spécial avec onze récompenses sur les 26 déclarations remplies. Un autre de ses enfants retire les fruits de cette excellence animale et de ce capital foncier et social puisque Amédée fils (né en 1897) devient élu à partir de 1935. Il doit peut-être cette réussite au fait qu'en 1924 il a été l'un des membres fondateurs de la coopérative fruitière de Méaudre. Plus tard, à la Libération, il devient le premier maire de sa commune (voir également conclusion générale).

La famille Odemard, réduite au père et à son fils, présente l'intérêt de voir nettement des stratégies familiales : les épouses sont recrutées dans les communes voisines et à Méaudre même, dans des familles elles-aussi importantes. La faible descendance explique que l'on a une famille dont la propriété s'est accrue entre le grand-père et le petit-fils. L'organisation interne de la famille, avec des enfants qui paraissent devoir rester célibataires, est aussi un élément explicatif. Pour la famille Odemard, l'amélioration de la race bovine de Villard-de-

Lans, que ce soit par les syndicats de drainage ou le concours spécial, n'est pas négligée. C'est un des éléments qui explique une reconnaissance sociale locale puisqu'Amédée fils devient, en reprenant une tradition de son grand-père maternel, un membre important du conseil municipal. La famille est donc tout particulièrement pertinente à étudier pour ce qu'elle dit des mouvements de fonds, du processus d'accumulation sur lequel l'écume des syndicats de drainage repose.

Fiche Biographique 55 : Ferdinand BRUNEL

Né à Autrans le 17 janvier 1842

Décédé à ? après 1906

Marié à Autrans le 25 novembre 1874 avec Adèle augustine Tatin

Entre continuité et changement, Ferdinand Brunel est un acteur que l'on pourrait qualifier de déclassé.

Il est l'un des enfants de Louis Paulin Romain Brunel (1801-1870, ancien maire d'Autrans durant le Second Empire, suite à son rôle décisif lors de la rébellion d'une partie de la commune en 1848. Vaincu par l'administration forestière, ce dernier décède en 1870. C'est son fils Ferdinand qui se charge de la déclaration de succession [2437]. Pourtant, celui-ci n'est pas l'aîné des enfants car il a un frère né cinq ans auparavant qui hérite des prénoms de leur père. Mais Jean Louis Romain Brunel (né en 1837) reste célibataire et a un rôle effacé. Demeuré célibataire, il se présente à une seule reprise aux élections municipales d'Autrans à la fin du siècle et exploite un peu plus de sept hectares.

Le véritable héritier est son frère cadet Ferdinand. Lors de la succession de leur père, les biens montent à pratiquement 37 hectares dont 32 à Autrans et le capital foncier est estimé par l'administration à pratiquement 29 000 francs. C'est Ferdinand qui les récupère car en 1896 il est à la tête d'un peu plus de 23 hectares à Autrans. La famille est à compléter par les filles. Célina est religieuse à Coublevie, Pélagie et Clotilde sont célibataires à Autrans. Marcelline Emilie (né en 1845) épouse Pierre Philippe Chanas en 1867 et le contrat de mariage laisse entrevoir une belle situation : outre un trousseau de 600 francs, son oncle Jean-Louis, l'ancien maire d'Autrans également, puis devenu juge de paix, lui verse 6 000 francs [2438]. Une dernière fille, Marie Philomène (née en 1839) se marie avec Paul Jules Mazet, officier en retraite, détenteur de la légion d'honneur et chef de bureau à la ville de Grenoble. Elle aussi est bien dotée [2439]. Ferdinand Brunel hérite également des activités de son père car, sur la déclaration de succession, il est dit commerçant et il l'est encore sur son acte de

[2437] Arch. dép. Isère, 3Q38/155. Mutation par décès de Louis Paulin Romain Brunel le 25 mai 1871, acte n° 82.

[2438] Arch. dép. Isère, 3^{E}20 969. Contrat de mariage de Marcelline Emilie Brunel passé chez le notaire Roux-Fouillet de Méaudre (au domicile de son père) le 17 octobre 1967, acte n° 73.

[2439] Arch. dép. Isère, 3^{E}7 762. Contrat de mariage de Marie Philomène Brunel passé chez le notaire Guigonnet de Grenoble le 31 janvier 1873, acte n° 35. Le trousseau est de 1 000 francs et la future reçoit également une créance de dette de 8 000 francs de Pierre Chanas, le père de Pierre-Philippe, ainsi que 6 000 autres francs d'Antoine Belle.

mariage en 1874 avec Adèle Augustine Tatin, une institutrice native de Monestier-de-Clermont. L'activité marchande se trouve à nouveau sur les actes de naissance de ses différents enfants et le rôle des patentes de 1890 confirme ce que l'on pouvait supposer c'est-à-dire que, par héritage familial, Ferdinand Brunel vend du bois. À cela, il joint le commerce des fromages.

Mais, à y regarder de plus près, il est une figure pâle si on la compare aux rôles qu'ont eu son père et son oncle à Autrans. Ferdinand Brunel, en effet, ne parvient pas à s'installer durablement au conseil municipal car il n'est élu qu'à deux dates éloignées alors qu'il se présente sept fois entre 1878 et 1904. Les suffrages des électeurs se sont écartés de la famille Brunel qui compte de moins en moins. Après le décès de Ferdinand, entre 1906 et 1911, son fils aîné Gustave (né en 1882) hérite des biens paternels, pratiquement 28 hectares au début des années 1910, mais il ne se présente jamais aux élections municipales. Il est une queue de comète et de nouveaux acteurs sont sur le devant de la scène à Autrans, en particulier le sénateur maire Durand-Savoyat.

La biographie de Ferdinand Brunel présente l'intérêt, située dans son environnement familial, de repérer l'amorce du déclin d'une famille. Issue de la prospérité constituée par le commerce du bois et après avoir pu s'élever par la responsabilité de charges publiques à l'échelle de la commune et même du canton, elle semble se rétracter sur l'activité marchande qui, de Louis Paulin Romain à Gustave en passant par Ferdinand Brunel, l'occupe de manière fondamentale. Finalement, Ferdinand Romain Brunel vend des fromages parce que, dans cette famille de marchands, on a l'habitude de le commercialiser.

Fiche Biographique 56 : Jean ROUX-FOUILLET dit DAUPHINE

Né à Autrans le 12 octobre 1834

Décédé à Autrans le 20 octobre 1893

Marié à Lans le 4 novembre 1857 avec Sophie Olimpe Jalliffier-Verne

Voici un homme dont on aimerait avoir plus d'informations. Enfant naturel né en 1834, sa mère, « faiseuse de cabats » décède six ans plus tard à Grenoble [2440]. L'absence de branche paternelle, l'indice d'une pauvreté par la profession pratiquée par sa mère, sont autant de freins dans l'ascension sociale [2441]. Dans d'autres cas semblables, les individus disparaissent du canton et cherchent fortune ailleurs. Ce n'est pas le cas de Jean Roux-Fouillet qui demeure à Autrans.

Cela ne signifie nullement que l'homme soit immobile. D'abord, il épouse Sophie Jalliffier-Verne (née en 1833) originaire de Lans dont le père paraît être un petit propriétaire avec 3,8 hectares lors de la naissance de sa fille. À cette occasion, un oncle « négociant » et domicilié à Sassenage, apparaît. Ces attaches, le long du chemin qui conduit d'Autrans à Grenoble, ont pu être des haltes lors des déplacements de Jean Roux-Fouillet car, dès l'époque de son mariage, il est indiqué comme négociant. Les qualifications qui renvoient au commerce ne cessent pas lors des naissances ou des mariages des six enfants retrouvés car il est recensé comme marchand, commerçant, épicier, « marchand de menue mercerie » et « marchand de fromages de pâte grasse en demi-gros » dans le rôle des patentes d'Autrans en 1890 [2442]. Il accumule les activités car, de surcroît, il est l'un des deux cabaretiers de la commune « ayant billard ». L'innovation venue de la ville passe par cet homme également facteur de fabrique. Sur le rôle de matrice, sur les 29 contribuables d'Autrans, il est celui dont la contribution est la plus élevée avec 73,50 francs.

[2440] L'acte de décès n'a pas été retrouvé.

[2441] Le deuxième point intriguant est la modification partielle de l'état civil puisqu'avec ses enfants on passe de Roux-Fouillet à Roux-Dauphiné (son fils Florentin Josué est Roux-Fouillet quand il naît en 1860 et Roux-Dauphiné quand il décède trois ans plus tard). Il est vraisemblable qu'il soit de la même famille que Benoît Roux-Fouillet dit Dauphiné (1786-1853) à qui du fromage, dont il fait le commerce, a été dérobé en 1847 (Arch. dép. Isère, 4U291 et chapitre 1).

[2442] Remarquable dans son cas est le fait que ses enfants sont liés à l'enseignement car Marie Adeline Léonie et Paul Ernest sont instituteurs à Grenoble et à Pontcharra, son fils, Jules Adrien Clovis, est professeur à l'école Vaucanson et il côtoie son beau-frère, Séraphin Rémy Rippert, également professeur et époux de Virginie Adèle Roux-Fouillet. Seul Louis reste à Autrans et sa biographie est examinée plus loin.

En l'absence de capital familial, ce serait la réussite dans les affaires qui conduirait Jean Roux-Fouillet à siéger au conseil municipal d'Autrans. Il fait son entrée au second tour des élections de 1878 mais ne doit sa victoire qu'à une baisse de participation ce qui fait que les 90 et quelques voix qui se portent sur son nom lui permettent de l'emporter. Il demeure en place en 1888. C'est donc un homme important qui s'éteint en octobre 1893 et qui avait anticipé sa mort par un acte de donation qui lui permet de verser ses biens à ses enfants pour un montant total de 31 000 francs [2443].

Sa biographie est intéressante dans la mesure où, si un lien généalogique parvient à être établi avec Benoît Roux-Fouillet dit Dauphiné, alors on aurait un exemple de pratiques commerciales qui s'appuient notamment sur le fromage et sur le travail du lait et qui ferait de cette famille un acteur important du développement rural par le commerce des produits laitiers. La « basse extraction » qui semble apparaître serait donc un effet de source à tempérer par la prise en compte d'une famille élargie encore difficile à percevoir.

[2443] Arch. dép. Isère, 3Q38/194. Déclaration de succession de Jean Roux-Fouillet (seconde partie du nom rayée et remplacée par « Dauphiné), le 14 avril 1894, acte n° 138.

Fiche Biographique 57 : Marius COLLAVET

Né à Autrans le 10 février 1858

Décédé à ? après 1926

Marié à Autrans le 9 mai 1883 avec Adrienne Angèle Guillermet

Marius Collavet a tenté de se développer par la transformation des produits laitiers probablement à la charnière de la première décennie du 20e siècle. Jusqu'alors, il est qualifié de cultivateur dans l'état civil et, brusquement, le terme de laitier se retrouve sur plusieurs documents.

Il est issu de la petite propriété. Son grand-père paternel, Pierre (v. 1794-1872), détient 8,1 hectares en 1834. Mais le signalement par la taille de sa propriété seulement est incomplet car l'homme siège dans différentes équipes municipales de la fin de la Monarchie de juillet au début du Second Empire. Le père de Marius, Félicien (1825-1899), est parvenu jusqu'à la moyenne propriété avec quinze hectares en 1896 et l'inventaire après décès donne un montant de plus de 25 000 francs ce qui est important [2444]. Après son décès, les biens sont divisés et les biens fonciers sont répartis entre les différents enfants. Marius est l'aîné. Outre un frère qui semble sortir du canton, les trois autres sont à ses côtés dans le hameau familial d'Ebertière à Autrans. L'un d'eux, Alfred Pierre (né en 1867), fait son entrée au conseil municipal, l'année qui suit le décès de leur père. La famille Collavet est donc de celles qui inspirent confiance et on pourrait supposer qu'un lien se tire entre le fait de confier son vote à l'un des membres de cette famille et celui de livrer son lait à un autre de ses représentants.

Les frères Collavet sont tous à la veille de la Grande Guerre de petits propriétaires dont la surface en terre est largement supérieure à celle en herbe et aucun membre de la famille proche ne se présente au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans.

Pourtant, Marius Collavet n'est pas désintéressé de l'élevage car il se spécialise dans la transformation et la commercialisation des produits de la traite. L'activité marchande est importante pour lui car, en 1906, il a un jeune voiturier de Lans à son service, Amédée Perret (né en 1884) qu'il doit connaître car le père du garçon avait été au milieu des années 1880 domicilié également à Ebertière. Il emploie Amédée Perret car il est probablement trop

[2444] Arch. dép. Isère, 3Q38/167. Déclaration de succession de Félicien Pierre Collavet le 5 septembre 1899, ff° 107-112 (voir également 3Q38/216, n° 180).

occupé à d'autres activités, la fabrication de beurre par exemple. C'est pourquoi, quelques années plus tard, le registre des patentes et la matrice rénovée du cadastre l'identifient comme marchand de beurre. À ce moment là, son fils unique, Jules (né en 1884), est voiturier dans l'exploitation familiale et le père apparaît également comme laitier. Celui-ci concentre une partie de la production de cultivateurs que l'on peut supposer être ses voisins ou de hameaux proches. Il est probablement aidé dans cette tâche par ses trois filles, Marie (née en 1887), Juliette (née en 1894) et Marcelle (née en 1900) car l'exemple des sœurs Girard-Blanc à Villard-de-Lans montre que les femmes mettent la main à la pâte. Ce sont elles, d'ailleurs, qui s'occupent du travail du lait.

L'après-guerre voit une nouvelle page commencer. Encore laitier sur la liste électorale de 1921, Marius Collavet est cultivateur sur les documents postérieurs et son fils unique a disparu (il ne décède pas au front). Ainsi, il présente un cas intéressant d'ébauche de collecte, de fabrication et de commercialisation de produits laitiers en s'appuyant en particulier sur une main-d'œuvre familiale mais l'essai ne perdure pas dans le temps.

Fiche Biographique 58 : Paul FANJAS-CLARET

Né à Méaudre le 22 juillet 1873

Décédé à ? après 1911

Marié à ? le ? avec ?

Paul Fanjas-Claret partage avec Marius Collavet le fait de ne pas appartenir à une famille majeure et d'avoir tenté de se spécialiser dans la transformation des produits issus du lait.

Les origines modestes sont certaines. La succession de son grand-père paternel, Félix (1810-1883), atteint le montant dérisoire de 33 francs à se partager entre trois enfants. L'oncle Eugène est à la tête de 4,9 hectares et le père de Paul Fanjas-Claret a 2,2 hectares à la fin du 19e siècle [2445]. La famille est aux Matteaux, à l'entrée de la plaine qui relie Autrans à Méaudre et qui au tournant du siècle s'améliore sous l'action des différents syndicats de drainage. Joseph (né en 1848) a épousé Rosalie Chabert, originaire de Rencurel, et le couple cherche des ressources complémentaires. C'est pourquoi Joseph Fanjas-Claret est également cordonnier et il prend des terres en location. Le couple a au moins quatre enfants qui s'éparpillent après le décès de Joseph, survenu entre 1901 et 1906. Une des filles, Joséphine Adeline (née en 1879), épouse un boulanger d'Autrans et d'autres paraissent sortir du canton. Ce n'est pas le cas de Marie qui se marie en 1903 à Méaudre avec Henri François Bernard (né en 1877), fils d'un autre petit propriétaire de Méaudre qui, en 1896 comme en 1914, exploite un peu moins de sept hectares. Dans la famille Bernard également on cherche des activités d'appoint et Henri François après avoir été domestique en 1896 et 1901 devient camionneur en bois en 1906 et « fruitier » en 1911.

Cette dénomination est en fait celle de Paul Fanjas-Claret, son beau-frère, chez qui il travaille. Le début du siècle est une césure importante. Domicilié au hameau de l'Eglise, Paul Fanjas-Claret devient marchand de beurre, laitier mais c'est l'utilisation unique dans le recensement (avec son beau-frère qui est son ouvrier) de « fruitier » qui interpelle. L'emploi de ce mot interroge. Il ne s'agit pas de la méthode du tour, comme on peut la rencontrer dans le Doubs, car aucun autre cultivateur n'est qualifié de la même manière. Il ne s'agit pas non plus de la forme coopérative car aucune trace antérieure à la Première Guerre mondiale n'a

[2445] Arch. dép. Isère, 3Q38/209. Mutation par décès de Félix Fanjas-Claret le 18 avril 1884, acte n° 144.

été retrouvée. Il faut donc privilégier la définition du fruitier comme le nom donné à un petit entrepreneur qui reçoit du lait qui vient d'autres cultivateurs et qui transforme le produit en fromages. Paul Fanjas-Claret serait donc le seul fromager professionnalisé avant la Première Guerre mondiale (les autres sont des marchands, des fabricants de beurre ou qui exercent après la Grande Guerre). C'est à partir de 1911 que des parcelles qui correspondent à une « fabrique » apparaissent dans le registre des propriétés bâties ce qui explique le fait d'employer son beau-frère. Encore présent sur la liste électorale de 1919 comme « fruitier cultivateur », Paul Fanjas-Claret sort de la matrice des propriétés bâties en 1922, c'est-à-dire à un moment où des acteurs d'une nouvelle génération surgissent, soit les coopératives, soit des particuliers mais qui agissent à une échelle bien plus vaste que la seule commune de Méaudre. En effet, par un acte chez le notaire Barlet des 27 et 30 décembre 1919, Paul Fanjas vend à la commune le bâtiment et la matériel pour un montant de 25 000 francs [2446].

Inachevée, la biographie de Paul Fanjas-Claret présente cependant l'intérêt de voir, comme Marius Collavet, les stratégies entreprises par des individus qui ne sont pas très fortunés mais qui organisent la filière laitière, elle-même à l'aval de la production bovine que commande la race de Villard-de-Lans. Ils sont des acteurs importants du développement rural.

[2446] Arch. dép. Isère, 2O225/9. Registre des délibérations de Méaudre le 17 décembre 1937.

Fiche Biographique 59 : Séraphin et Clovis Séraphin GIRARD-BLANC

Séraphin GIRARD-BLANC

Né à Villard-de-Lans le 5 décembre 1848

Décédé à Villard-de-Lans en 1919

Marié à Villard-de-Lans le 29 novembre 1876 avec Marie Magnat

Clovis Séraphin GIRARD-BLANC

Né à Villard-de-Lans le 23 février 1878

Décédé à ? après 1946

Marié à Corrençon le 28 décembre 1911 avec Marie Ravix

Le père et l'un de ses fils sont réunis car c'est le premier qui dépose le « dix-sept août 1896 à neuf heures du matin au greffe du tribunal de Grenoble » la marque déposée qui provient du tampon de la laiterie de la Moucherolle [2447]. Mais, « mon grand-père [Séraphin] dans l'affaire n'a été que le bailleur de fonds, lui qui a soutenu son fils [Clovis] mais c'est toujours notre papa qui a fabriqué le beurre à la laiterie » [2448].

Trois aspects permettent d'identifier la famille Girard-Blanc et de comprendre dans quelles circonstances elle s'oriente dans la filière laitière. Premièrement, elle dispose d'une assise foncière importante. Claude Girard-Blanc (v. 1760-1837), le grand-père de Séraphin, est propriétaire de plus de vingt hectares, surtout à Villard-de-Lans mais également à Lans en 1834. À ce montant, il faut également joindre les biens détenus par les différents enfants. Parmi eux, Jean (1804-1877), possède plus de deux hectares. Au début de l'année 1837, il vient d'épouser Victoire Pouteil-Noble (1813-1850) dont le père, Denis (v. 1770-1847), fait partie du petit nombre des très grands propriétaires de la commune avec plus de 33 hectares. Le couple s'installe au hameau familial des Geymonds. Victoire Pouteil-Noble décède jeune mais elle a eu quatre enfants dont trois filles (une décède encore jeune, une autre aurait été

[2447] Arch. dép. Isère, 11U722. Tribunal de commerce. Registres de dépôts et étiquettes de marques de fabrique 25 octobre 1895-6 novembre 1896. La marque est de forme ovale et à l'encre bleue. Elle représente, au premier plan, deux touffes d'herbe qui encadrent une vache qui présente son profil gauche tandis qu'à l'arrière-plan des massifs montagneux sont dessinés. Au bas, l'inscription « Villard-de-Lans (Isère) » et en haut « Laiterie de la Moucherolle » complètent le dessin tandis que la vache est encadrée de part et d'autre par l'expression « marque déposée ».

[2448] Entretien biographique réalisé par G. Della-Vedova avec Marguerite, Suzanne, Simone et Paul Girard-Blanc le 17 juillet 2008.

religieuse, la troisième épouse Joseph Aimé Achard-Picard, ouvrier horloger). Leur fils unique, Séraphin, même s'il est le dernier de leurs enfants, est donc dans une position d'héritier. Ceci explique probablement le choix de son épouse, Marie Magnat (1854-1945), qui est également bien dotée puisque son grand-père paternel Joseph (v. 1787-1857) a un peu plus de vingt hectares. Il s'agit en fait d'un renchaînement d'alliance car Jean Girard-Blanc et Pierre Magnat – le fils de Joseph – épousent deux filles de Denis Pouteil-Noble et de Marie Ravix.

Le deuxième aspect pour connaître la situation de la famille Girard-Blanc se situe l'année suivante, en 1877, lors du décès de Jean Girard-Blanc [2449]. Il est indéniablement un petit notable, à l'image de ceux présentés durant les deux premiers tiers du siècle. Par delà un inventaire de biens mobiliers qui approche les 1 800 francs, Jean Girard-Blanc cède 1 200 francs au bureau de bienfaisance de sa commune. Par ailleurs, il est un véritable petit banquier puisque 20 700 francs de numéraire sont trouvés chez lui et il a pour 5 000 francs de créance. La propriété foncière, enfin, monte à plus de 42 hectares et avec trois mille francs de revenus annuels, les terres sont estimées à 75 000 francs. Il n'est par conséquent, pas étonnant de le voir siéger au conseil municipal durant les années du Second Empire après être élu chaque fois dès le premier tour et jamais avec moins de 60 % des voix exprimées.

Séraphin est donc doublement un héritier. Il l'est par les biens fonciers qu'il récupère en grande partie, puisqu'en 1896 il possède plus de 37 hectares, dont seize hectares en terres cultivables et huit autres en prairies. L'étendue est composée de 49 parcelles, donc des pièces particulièrement belles. De surcroît, dès le lendemain du décès de son père, il fait son entrée au conseil municipal de Villard-de-Lans, de 1878 à 1912, en particulier avec des scores supérieurs à 90 % des suffrages exprimés entre 1881 et 1904.

C'est une dernière circonstance qui explique que Séraphin se tourne vers la transformation des produits laitiers. L'idée lui viendrait de son beau-frère, Victor Louis Henri Guérin, un cultivateur de Saint-Julien-en-Vercors qui épouse en 1887 Léonie Henriette Magnat (née en 1856) et sœur de l'épouse de Séraphin, lequel est par ailleurs l'un des témoins de la noce. Pour Marguerite Girard-Blanc, « Mon père qui avait 18 ans est allé l'aider à Saint-Martin, il a appris le métier. Comme son fils savait faire le beurre, mon grand-père a décidé de monter une laiterie » [2450].

[2449] Arch. dép. Isère, 3Q38/158. Mutation par décès de Jean Girard-Blanc le 12 décembre 1877, acte n° 297 (voir également 3Q38/214, case 462).

[2450] Témoignage de Marguerite Girard-Blanc dans Philippe HANUS, Robert ROCHAS, Paul GUILLOT, Aimé RAVIX, « Une économie laitière et fromagère », article cité, p. 141. Cette laiterie est décrite par Etienne Mellier : « Mais voici la Laiterie du Vercors, dans laquelle se fabrique, par les procédés et les appareils les plus

Cette belle et réelle histoire familiale est peut-être à tempérer par une première initiative de fabrication de produits laitiers aux Geymonds en 1882. Cette année là, en effet, Josué Repel[l]in et Félix Bressot, un marchand épicier de la rue Renauldon à Grenoble, s'associent avec un faible capital de 200 francs chacun afin de créer une société en nom collectif « pour la fabrication et le fromage dit de Roquefort ». La durée est de quinze ans et le siège social est pour partie « dans le local de M. Repelin au hameau des Gémonds où se fera spécialement la fabrication du fromage de Roquefort », « M. Repelin [étant] seul chargé de la fabrication » [2451]. Peut-être l'idée chez les Girard-Blanc a-t-elle pu fermenter en allant voir aussi chez le voisin.

Séraphin Girard-Blanc investit dans sa laiterie. D'une part, ses enfants suivent une formation. À côté de Clovis (1878-1950), le benjamin des enfants, Paul Victor (1887-1960), est envoyé à l'école de Poligny dans le Jura ce qui atteste d'un vrai engagement. D'autre part, Séraphin Girard-Blanc achète du matériel, vraisemblablement comme son beau-frère. La déclaration de succession de 1919 montre « un matériel de laiterie composé de bacs à lait, bidons, écrémeuse, baratte, malaxeur, moules à beurre » pour un montant de 8 630 francs ainsi que des « marchandises neuves » composées de lait et de beurre pour 1 520 francs. C'est donc une véritable petite industrie qui s'est développée, d'où la mention d' « entrepreneur » qui est associée à Séraphin Girard-Blanc sur le procès-verbal des élections municipales de 1908.

N'imaginons pas cependant qu'il se spécialise. Au contraire, il s'inscrit dans une démarche pluriactive. Il continue en effet des activités de maquignon et est un riche propriétaire qui a plusieurs fermiers [2452]. De surcroît, un dernier garçon, Jules Henri (1880-1954), s'oriente dans l'hôtellerie. Après le décès de Lucien Imbert-Bouchard (1845-1893) qui tient un hôtel réputé alors, Jules Henri Girard-Blanc épouse une de ses filles, Louise (1879-1960), et « est allé comme gendre parce que sa mère [Marie Puissat] tenait un café-

---

perfectionnés, un beurre excellent, dont la renommée s'est, en peu de temps, répandue au loin, extension qui a profondément modifié les conditions économiques du Vercors, en contribuant à l'accroissement de sa richesse. Pendant la saison de l'été, plus de mille litres de lait, recueillis dans tous les domaines d'alentour, sont chaque jour transformés en un beurre véritablement exquis. Ajoutons que les propriétaires de la laiterie sont des plus accueillants et se font un réel plaisir de montrer l'organisation intérieur de l'établissement et d'expliquer aux touristes le mécanisme intéressant de la fabrication. Nous nous ferons pourtant l'écho de regrets maintes fois manifestés par des touristes très désireux d'emporter des échantillons du savoureux beurre du Vercors. *Lorsque l'on consent à leur en vendre*, le prix réclamé est bien supérieur à celui payé par les gens du pays » Etienne MELLIER, *Le Vercors*, Grenoble, Librairie dauphinoise, 1900, 83 p. (p. 16).

[2451] Arch. dép. Isère, 11U421. Actes de société Bressot et Repellin, commerce fromage dit de roquefort, le 14 septembre 1882. Joseph François Repellin (1853-ap. 1906) est un propriétaire qui a épousé Adeline Marie Gaillard d'Autrans qui vient d'une famille de négociant dont le père est marchand de fromages en 1896. D'Autrans à Grenoble, en passant par Villard-de-Lans, un circuit s'opère.

[2452] « Il avait toujours deux ou trois ouvriers chez lui qui venaient chercher les bêtes ou qui les descendaient ; il faisait son commerce ». Entretien biographique avec Marguerite Girard-Blanc le 17 juillet 2008.

restaurant ». Ainsi, non seulement le lait transformé en beurre descend en ville, mais il continue à prendre de la valeur en étant consommé sur place par « des clients qui sont venus se proposer l'été » (Marguerite Girard-Blanc). Peut-être est-ce pour satisfaire les désirs de montagne de la clientèle urbaine que la famille prend comme marque de fabrique une montagne, en l'occurrence celle de la Moucherolle.

Séraphin Girard-Blanc est l'un des hommes les plus importants de Villard-de-Lans au début du 20e siècle, à la fois par son capital familial, parce qu'il a su étendre son influence dans le système touristique en cours d'émergence et parce qu'il a su innover avec la laiterie. Il est reconnu par le Conseil départemental d'agriculture qui décerne plusieurs médailles à des exploitations méritant d'être distinguées en 1906. Il obtient une médaille vermeil car il « a été le premier, dans le Villard-de-Lans, à créer une fruitière. La parfaite tenue de cet établissement fait l'admiration des visiteurs, les produits qui en viennent sont des plus appréciés. Les beurres sont connus et recherchés. A son exemple, plusieurs autres établissements du même genre se sont créés et donnent actuellement les meilleurs résultats » [2453]. Ainsi, c'est l'exemple villardien de la famille Girard-Blanc qui aurait poussé d'autres acteurs, Collavet à Autrans, Fanjas-Claret à Méaudre a tenté la même expérience. La laiterie a donc bien été l'instrument de l'accroissement du développement de la famille Girard-Blanc et du développement rural [2454].

Pourtant, chez les Girard-Blanc, tout n'est pas cousu de fil blanc comme le lait car au décès de Séraphin en 1919, Clovis et Paul Victor peuvent revendiquer la reprise de la laiterie, l'un et l'autre ayant été formés. C'est finalement l'aîné qui l'emporte lors d'un tirage au sort, aux dires de ses filles. Celui-ci a dû laisser des traces dans la famille car Paul devient sociétaire de la coopérative laitière concurrente de l'entreprise familiale durant les années 1920.

Les biographies de Séraphin et Clovis Girard-Blanc sont donc particulièrement intéressantes parce qu'elles permettent de suivre au plus près les circonstances du développement qui s'articule entre un essor individuel et familial et une dimension collective puisque la laiterie tire la production. Appuyé sur des formes diverses de capital, c'est aussi le

[2453] *Sud-Est*, 1906. Seconde quinzaine d'août, p. 278. La médaille d'or est pour Elie Chabert à Méaudre ce qui montre au passage à quel point le canton de Villard-de-Lans fait l'objet de la sollicitude des milieux républicains au début du 20e siècle.

[2454] En 1919, la succession de Séraphin, outre les sommes déjà mentionnées (8 630 francs de matériel de laiterie, 1 520 francs de marchandises) se compose également d'une assurance pour un montant de 10 000 francs et les 37,4 hectares ont une valeur vénale de 86 000 francs d'après l'administration. Enfin, le fonds de commerce est estimé à 1 184 francs. La réussite est donc totale (Arch. dép. Isère, 3Q38/178. Mutation par décès de Séraphin Girard-Blanc, le 20 avril 1920, acte n° 47 ; voir également 3Q38/220, n° 143).

fruit d’un investissement familial que Clovis Girard-Blanc transmet à son tour à ses enfants, c’est-à-dire à ses filles.

Fiche Biographique 60 : Victorin BRUN-ROUDIER

Né à Corrençon le 5 janvier 1828

Décédé à ? après 1921

Marié à Corrençon le 21 mai 1856 avec Marie Clot-Go[u]dard

Aborder Victorin Brun-Roudier revient à parler de l'une des familles les plus importantes de Corrençon et qui est apparue en filigrane dans plusieurs autres biographies. Victorin est, en effet, le fils aîné des enfants de Marie Beck (v. 1801-1867) et de Jean-Baptiste Brun-Roudier (v. 1800-1858). Celui-ci est un personnage considérable puisqu'il est le premier maire de Corrençon, lorsque la section parvient à se détacher de Villard-de-Lans en 1857. Il mène le combat pour se voir attribuer une partie des communaux ensuite partiellement partagé entre les ménages corrençonnais. Il détient 10,6 hectares en 1857 et, peut-être épuisé par la bataille qu'il vient de mener, il décède l'année suivante.

Le fait de voir cinq de ses enfants épouser d'autres habitants de Corrençon montre bien que Jean-Baptiste Brun-Roudier veut assurer un contrôle social étroit sur « sa » très petite commune. La famille se livre bien entendu à l'exploitation des terres mais également à celle des bois qui composent une partie de leurs propriétés. Les hommes sont donc des voituriers. Jean-Baptiste est qualifié ainsi après son décès sur des actes de mariage de ses enfants et ceux-ci exercent également les mêmes activités.

Après le décès de Jean-Baptiste Brun-Roudier, son fils Victorin arrive au conseil municipal comme le successeur de la dynastie et sa longévité est tout à fait remarquable : élu pour la première fois en 1860, il l'est pour la dernière fois en 1912. Il est à cette époque « aubergiste » d'après le procès-verbal des élections ce qui doit s'expliquer par le fait qu'il doit succéder à l'activité exercée par son beau-père Jean Clot-Godard (v. 1788-1863) qui a déjà été abordé [2455]. Le gendre est en quelque sorte celui qui perpétue à l'auberge le rôle de la famille Clot-Godard d'où le fait que, lorsque l'une des filles de son beau-frère Joseph Clot-Godard (1836-1881) décèdé, il est témoin sur l'acte de mariage en 1865.

Durant un demi-siècle, la mainmise de la famille Brun-Roudier sur la commune est totale. C'est à partir de 1870 que les deux frères, Victorin et Jean-Baptiste fils (né en 1830) sont élus de manière systématique dès le premier tour. Bien que, élection après élection, les

[2455] Voir la Fiche Biographique 18 de Jean Clot-Godard.

pourcentages soient progressivement moins élevés, cela n'empêche pas les deux frères d'occuper les premières places de l'assemblée. En 1881, Jean-Baptiste devient maire et il l'est à nouveau en 1888. En 1892, il est reconduit après avoir été élu pour la première fois au second tour et Victorin devient son adjoint ! Cette situation doit probablement expliquer qu'il démissionne en novembre de la même année. C'est donc au tour de l'aîné d'occuper les plus hautes responsabilités. Réélu adjoint en 1896, il est promu maire en 1900. Délégué par ses concitoyens, il sert également d'intermédiaire pour écouler une partie de leur production de produits laitiers car il est désigné en tant que « marchand de beurre » sur le recensement de 1901.

Avec son épouse, Victorin Brun-Roudier a quatre enfants dont deux filles meurent précocement. Une autre, après le décès de leur mère en 1897 semble rester au service de leur père. La dernière épouse en 1887 Louis Antoine Roux-Fouillet qui est le fils de l'un des anciens maires de Villard-de-Lans. Ce sont donc des alliances de gens d'importance car Victorin Brun-Roudier est propriétaire de plus de 42 hectares à la veille de la Première Guerre mondiale. Après son décès au cours des années 1920, la relève est assurée puisque Jean Baptiste Victorin Brun-Roudier, un enfant de Jean-Baptiste fils, devient conseiller municipal dès 1904 avant d'être élu adjoint en 1919.

Ainsi, la biographie de Victorin Brun-Roudier présente l'intérêt de montrer combien les marchands de fromages et de beurre recrutent dans les familles les plus installées à l'échelle locale. Fortement possessionnées, celles-ci bénéficient d'un capital social important, elles sont les intermédiaires en quelque sorte naturels et obligés d'une partie des cultivateurs. Le commerce du beurre se situe donc dans la suite du commerce du fromage qui est souvent exercé par des individus qui ont une certaine notoriété.

Fiche Biographique 61 : Louis François ROUX-DAUPHINE

Né à Autrans le 9 août 1862

Décédé à ? après 1936

Marié à Autrans le 12 novembre 1884 avec Octavie Lucie Gouy

Louis Roux-Dauphiné semble être le seul enfant de Jean (1834-1893) à rester dans le canton de Villard-de-Lans. Il inscrit ses pas à la suite de ceux de son père. Alors que celui-ci n'est parvenu à occuper que le siège d'adjoint, Louis devient maire à partir de 1900. Auparavant, il fait son entrée au conseil municipal en 1892, en démissionne en 1895 et revient l'année suivante avec 56 % des voix exprimées. Par ailleurs, il poursuit l'action de son père en étant négociant également. Il importe de la menue mercerie, du vin en gros et paie la patente la plus élevée d'Autrans en 1910.

Mais d'autres activités complètent ses biens. Comme ses enfants sont trop jeunes pour travailler dans l'exploitation, il embauche régulièrement des ouvriers qui permettent de mieux connaître ses activités. Ainsi, en 1901, il emploie Lucie Arnaud (née en 1882) et Josué Laurent-Dray (né en 1875), ce dernier comme « laitier » ce qui signifie qu'il collecte et qu'il transforme le lait [2456]. Après une première entreprise, il crée en mai 1896 avec son frère Jules Adrien Clovis devenu négociant et propriétaire et qui réside à Grenoble, une société en nom collectif d'une durée de dix ans « pour la fabrication et le commerce de beurres et de fromages, le commerce des huiles, cafés, poivres, articles d'épicerie ou autre » d'un capital de 14 000 francs [2457].

Pour faire fonctionner son affaire, Louis Roux-Dauphiné a besoin d'un personnel. Il peut s'agir de membres éloignés de sa famille puisque Lucie Arnaud est une nièce de son épouse. En 1906, c'est Louis Brotel qui est un enfant naturel né à Grenoble qui est le laitier tandis qu'Eugène Gaillard est voiturier. Cette distinction montrerait une certaine répartition des tâches. En 1911, enfin, il a deux autres domestiques dont l'un natif est d'Engins. L'autre, Paul Arnaud (1884-1957) est également un parent car c'est un neveu par alliance, frère de

[2456] Louis Roux-Dauphiné a son papier à en tête avec une production de « lait, beurres et fromages » comme le montre la reproduction d'une archive privée dans Philippe HANUS, Robert ROCHAS, Paul GUILLOT, Aimé RAVIX, « Une économie laitière et fromagère » dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les cahiers du Peuil*, n° 4, 2000, pp. 135-152 (p. 151).

[2457] Arch. dép. Isère, 11U427. Roux-Dauphiné Frères, fabrication et commerce de beurres et fromages, commerce des huiles, café et épices, 30 mai 1896.

Lucie. Cet homme, par la suite, devient président de la coopérative laitière d'Autrans. Durant ces années, Louis Roux-Dauphiné est le premier édile de la commune : élu maire en 1900, il le reste sans discontinuer jusqu'à la guerre. Recevant les voix de ses concitoyens, il reçoit une partie de leur lait pour le transformer et le commercialiser. Il exerce également une présence remarquée dans la promotion du système touristique par son adhésion au syndicat d'initiative de Grenoble et par le projet d'une route d'Autrans à Montaud qui ouvrirait encore plus le canton à la descente des bois et des fromages et à la montée des touristes.

Ainsi, la biographie de Louis Roux-Dauphiné présente trois intérêts. Il y a une continuité entre deux générations et même un renforcement dans la présence aux affaires de la commune. Ceci est possible, ensuite, car d'un point de vue professionnel, il reprend les activités de son père et perfectionne le système. On a l'impression d'une économie d'échelle car il doit avoir un voiturier pour le seconder, et d'une sorte de délégation car les deux laitiers laissent comprendre que des quantités importantes sont livrées. ll y a un début de distinction entre les producteurs de lait et les fabricants de beurre et de fromages. L'importance de la main-d'œuvre familiale est à croiser avec d'autres cas semblables mais également le fait que les années de formation chez Louis Roux-Dauphiné ont des conséquences durables puisqu'au moins un de ces acteurs se retrouve dans la coopérative communale après la guerre. Le développement autour des produits laitiers peut donc s'observer sur trois générations.

Fiche Biographique 62 : Paul MAGNAT

Né à Villard-de-Lans le 13 mars 1891

Décédé à Villard-de-Lans le 13 mars 1978

Marié à Grenoble le 10 juin 1922 avec Antoinette Achard-Picard

Paul Magnat est l'un des enfants de Louis Séraphin (1857-ap. 1936) et de Marie Léonie Arribert. Le père est un très grand propriétaire avec plus de 47 hectares à la veille de la Première Guerre mondiale. Ce sont les bois qui composent l'essentiel de son exploitation et il doit probablement en faire le commerce. Toutefois, les prés représentent quelques hectares suffisants pour avoir des bovins qu'il se met occasionnellement à présenter au concours spécial : sur cinq années de présence et sept déclarations, il ne l'emporte qu'à deux reprises. Il cherche par ailleurs en 1892 à intégrer le conseil municipal de Villard-de-Lans mais échoue. La présence de son fils Paul peut donc s'inscrire dans une continuité à l'égard de son père mais, plus sûrement, de son beau-père.

En effet, en 1922, Paul Magnat épouse Antoinette Achard-Picard (1900-1993) à Grenoble, dont le père, Antoine Amédée (né en 1874), est de Lans. Fermier puis propriétaire à la Côte, celui-ci a un domestique pour l'aider à travailler la terre, car ses enfants sont bien jeunes quand il s'inscrit durant cinq années de suite, entre 1906 et 1910. Les neuf déclarations amènent trois récompenses. Il n'est donc pas un exposant régulier. Auparavant, Antoine Amédée Achard-Picard a été conseiller municipal à deux reprises.

Ainsi, dans l'entourage de Paul Magnat, l'élevage bovin représente indéniablement une voie de développement recherchée. Cela se voit encore avec son frère aîné Amédée (1886-1958) qui s'inscrit à une occasion.

Fort de cet environnement familial, Paul Magnat devient sociétaire de la coopérative fruitière de Villard-de-Lans en 1924. Peut-être cela lui sert-il à être reconnu par ses concitoyens et ainsi lui permettre de siéger au conseil municipal en 1925 et en 1935 de Villard-de-Lans (à chaque fois au deuxième tour ce qui montre que l'élection n'est pas aisée).

Ainsi, la présentation de Paul Magnat permet de mettre en contexte certains sociétaires de la coopérative fruitière de Villard-de-Lans. Après Joseph Faure, voici un nouveau grand propriétaire, riche en bois, mais pour lequel l'élevage n'est pas sacrifié. Ses parents se sont

investis dans le concours spécial. Lui aussi décline cet intérêt que représentant les bovins par une souscription à la fruitière.

Fiche Biographique 63 : Eloi Eugène MURE-RAVAUD

Né à Lans le 25 juillet 1870

Décédé à ? le ?

Marié à Lans le 25 septembre 1897 avec Marie Joséphine Alice Jalliffier-Ardent

La migration d'Eloi Eugène Mure-Ravaud s'inscrit dans une logique de développement autour de la mobilité.

Il est le fils d'Eugène Mure-Ravaud (1826-1889) qui, en quelque sorte, prépare l'évolution de son fils. En effet, Eugène est régulièrement qualifié de négociant, de voiturier, ou de commerçant sur les différents actes d'état civil de ses neuf enfants. C'est un individu qui est déjà en lien avec la ville comme son propre mariage en 1859 le montre puisqu'un individu au patronyme identique au sien (un frère ? un cousin ?) est cordonnier à Grenoble.

Cette stratégie est poursuivie par plusieurs de ses enfants. Marie Hélène, par exemple, épouse Pierre Jean Adrien Ravix qui est un employé de commerce à Grenoble en 1885. C'est le même homme qui est témoin sur l'acte de naissance d'Eloi Eugène treize ans plus tard et il occupe toujours la même fonction. La migration d'Eloi Eugène Mure-Ravaud ne répond donc pas seulement à des logiques de départ mais également à d'autres qui expliquent le lieu d'arrivée.

La sœur d'Eloi Eugène, Laurence Marie Agathe, se rend également à Grenoble où elle épouse en 1886 Adolphe Rochat qui est « fabricant de presse » c'est-à-dire fabricant d'huile dans cette ville. Eloi Eugène est donc le troisième à s'orienter en direction de la plaine pour ne plus y remonter, tout comme semble-t-il son frère et sa sœur. Enfin, en 1914, le dernier des enfants, Louis (né en 1875) se marie à Grenoble.

Être « employé de commerce » s'inscrit dans un prolongement familial et personnel puisque Eloi Eugène est encore noté « commerçant » en 1896. Le mariage est donc un basculement en avant mais pas vers l'inconnu puisque des membres de sa familles y vivent déjà, un frère, une sœur et également sa mère.

Il s'unit avec la fille d'une famille qui compte car Darius Jalliffier-Ardent (1849-ap. 1901) est membre du conseil municipal de Lans durant vingt sans discontinuer, et il est toujours élu dès le premier tour. Cultivateur au hameau des Drevets, c'est un propriétaire qui

entre modestement dans la moyenne propriété avec 12,7 hectares à la fin du 19e siècle comme à la veille de la Grande Guerre.

Le couple ne semble pas revenir dans le canton et, toute la famille Mure-Ravaud a définitivement glissé à Grenoble. C'est précisément le cadre familial qui fait l'intérêt de la biographie d'Eloi Eugène Mure-Ravaud. L'antécédent paternel, le mouvement entamé par d'autres membres aînés, la présence d'un beau-frère qui fait le même métier d'employé de commerce, montrent que le projet migratoire ne saurait être compris à l'échelle d'une seule personne mais que la famille tient des clés d'explications significatives.

Fiche Biographique 64 : Jean Séraphin BOREL

Né à Villard-de-Lans le 10 avril 1852

Décédé à ? après 1921

Marié à Villard-de-Lans le 30 aout 1876 avec Marie Zélie Ravix

Jean Séraphin Borel est l'un des enfants d'Antoine (1815-1895) qui est un cultivateur de Villard-de-Lans et qui est également voiturier. Il s'installe au Bourg et il épouse Marie Zélie Ravix qui est couturière de gants à l'époque de leur mariage. Boulanger, Jean Séraphin Borel se lance dans le développement touristique [2458].

En 1888, en effet, *Le Dauphiné* enregistre que « M. Borel vient d'aménager avec soin ses bains ferrugineux et anti-névralgiques, construit sur les sources de la Fauge, à cent mètres du Villard, route de Corrençon. Plusieurs docteurs en ont reconnu l'efficacité. MM. Les baigneurs y trouveront toute commodité ; une femme est attachée à l'Etablissement pour les dames. Pour les touristes et les nombreux convalescents qui résident l'été dans cette *vraie station climatologique du Villard-de-Lans*, c'est une bonne fortune que la création de l'établissement Borel » [2459].

Peut-être cette femme est-elle son épouse puis sa fille Maria (née en 1878). L'extrait montre que la Fauge, dont le vallon est une destination touristique, sert également pour ses eaux. Jean Séraphin Borel cherche donc à dupliquer un tourisme balnéaire qui se trouve à Allevard ou à Uriage mais également dans des espaces moins connus comme Choranche ou La Motte-les-Bains, près de La Motte-d'Aveillans.

Cette création est contemporaine à son entrée au conseil municipal de Villard-de-Lans où il apparaît dès le premier tour des élections de 1888 avec 237 voix sur 430. Elle demeure les années suivantes une activité pour laquelle Jean Séraphin continue à avoir des espoirs puisque six ans plus tard, *Le Dauphiné* contient une publicité pour l'établissement Borel et ses « Bains ferrugineux et anti-névralgiques » [2460]. Cela montre que Jean Séraphin Borel a une démarche active pour faire passer la réclame. Au début du 20e siècle, les établissements sont

[2458] Il n'y a pas d'hésitation possible quant à l'identité de l'individu car le cadastre de la propriété bâtie de Villard-de-Lans enregistre que Jean Séraphin Borel, boulanger est également « entrepreneur de bains publics » (Arch. dép. Isère, 6 136W200, case 75).

[2459] *Le Dauphiné*, n° 1 398, 1888.

[2460] *Le Dauphiné*, n° 1 778, 1894.

toujours en place tandis que Jean Séraphin Borel les combine avec sa boulangerie où son fils Paul devient à son tour boulanger en 1911.

Cet exemple de pluriactivité ne serait pas complet sans la présence de terres, modestes, avec un peu plus de quatre hectares à la veille de la Première Guerre mondiale mais qui n'empêchent pas Jean Séraphin Borel de se présenter à deux reprises au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans à Grenoble et de figurer à chaque fois dans le palmarès.

Ainsi, sa biographie présente l'intérêt de fournir, sous un nouvel angle, un exemple de recherche de développement précoce en s'appuyant sur la création du système touristique provoqué par l'arrivée des touristes le long des routes. Tel qu'il est possible de le connaître, Jean Séraphin Borel est une nouvelle figure d'une petite propriété pluriactive dynamique.

Fiche Biographique 65 : Antoine Hippolyte Elie POLICAND

Né à Villard-de-Lans le 5 décembre 1847

Décédé à ? après 1906

Marié à Villard-de-Lans le 8 juin 1876 avec Joséphine Elisa Reymond

Elie Policand est l'un des trois enfants de Louis (1809-1884) et de Marie Bonnet-Pivot (v. 1817-1890). La famille n'est pas de première importance à Villard-de-Lans mais elle est néanmoins présente. Elle l'est par les quatre frères et la sœur de Louis. Celle-ci, notamment, épouse Joseph Roux-Fouillet (1789-1857), un très grand propriétaire dont le frère est, un temps, maire de Villard-de-Lans. Michel Policand (v. 1767-1847), le père des enfants, est un moyen propriétaire mais dans la frange supérieure avec 25 hectares en 1834.

De surcroît, ce qui distingue également la famille Policand est que l'un d'eux, Daniel (1815-1890), est maréchal-ferrant. Cette activité est stratégique dans les espaces ruraux, pour les instruments agricoles et les réparations qui ne peuvent s'effectuer dans les exploitations et pour les activités de transport. Cultivateur, Daniel Policand se charge également d'activités de transport car, sur plusieurs comptes rendus d'élections municipales où il siège dès le premier tour, il est indiqué « ancien courrier ». C'est cet homme qui, en 1875, transmet l'affaire à son neveu Elie.

Celui-ci est le dernier des enfants de Louis. Un frère aîné, Lucien (1844-ap. 1921) est un cultivateur par qui la transmission des biens doit se faire car le fils de celui-ci détient 24,4 hectares en 1914, c'est-à-dire une superficie pratiquement identique à celle de Michel Policand, l'arrière grand-père. Elie Policand cherche à se développer par les activités de transport. Cela se voit non seulement par le contrat qu'il signe avec Henri Moulin-Traffort en 1875 mais également, l'année suivante, par son mariage avec Joséphine Elisa Reymond (1853-ap. 1911). Cette couturière de gants vient d'une famille liée au négoce. Si son père et un de ses frères, sont cordonniers, sa mère est « marchande », tout comme son oncle paternel Joseph qui est négociant et dont le fils, quelques années plus tard, est cafetier à Villard-de-Lans. Le monde du commerce est très présent puisque un autre témoin est également négociant.

A suivre Elie Policand à travers les actes de l'état civil, des changements ont lieu. Non qu'il renonce aux activités de transport : hormis en 1884, où il est dit cafetier (pour la famille

Reymond ?), ce sont toujours elles qui le distinguent. Mais, précisément, ce qui est intéressant est de voir le choix des mots qu'il indique sur sa fiche de renseignement. Il n'est pas « voiturier » mais « conducteur de voitures » ce qui dénote une différence [2461]. Cette impression est confirmée par l'acte de décès de sa mère en 1890 où c'est la profession totalement atypique de « commissionnaire » qui est indiqué. Cela correspond tout à la fois à celui qui est chargé de porter des messages et des bagages (ce que son oncle Daniel devait faire) et à celui qui est un intermédiaire dans des opérations pour le compte d'un marchand. La mention en 1901 qu'il est son propre patron montre que la société avec Henri Moulin-Traffort est dissoute et la fin de la vie d'Elie Policand demeure inconnue. Après le recensement de 1906, sa femme, ses enfants et lui sortent du canton et le relevé des mariages de six enfants à Grenoble entre 1909 et 1923 laisse deviner que la famille est partie dans la vallée.

Le parcours biographique d'Elie Policand montre que les familles qui s'intéressent au transport de voyageurs disposent d'atouts en leur faveur. Elles ont un capital qui se caractérise par une certaine ouverture à travers la présence aux conseils municipaux ou par les activités exercées par des membres de la famille directe ou de celle alliée par le mariage. De surcroît, les entreprises de transport relient les deux extrémités du voyage, l'un des actionnaires est à Villard-de-Lans, l'autre, dont le nom est familier dans le canton, est à Grenoble. Mais l'exemple présente l'intérêt supplémentaire de ne pas se résumer à une *success-story*. Le fait que ce soit un neveu d'Elie qui possède les biens fonciers familiaux et que la famille déménage peuvent être interprétés comme des signes de difficultés d'où la nécessité de partir.

[2461] Par comparaison les autres « conducteurs » sont liés à des entreprises de transport de voyageurs. Le terme traduit donc une différence avec les voituriers qui transportent des marchandises comme, par exemple, du bois. Ainsi, la précision du vocabulaire traduit les changements à l'œuvre.

Fiche Biographique 66 : Joseph MURE-RAVAUD

Né à Lans ? en 1870 (mais acte de naissance pas retrouvé)

Décédé à ? après 1946

Marié à ? le ? avec Joséphine Coudurier

Joseph Mure-Ravaud offre l'exemple de quelqu'un qui saisit l'intérêt des nouveaux modes de circulation et, plus largement, de la mise en place du système touristique.

Il est le fils de Romain (né en 1840) et d'Irène Manthe (1840-1890). La famille est difficile à connaître du côté paternel car Romain est originaire d'Engins en dehors du canton. Cependant, en 1868, quand il se marie, il vit déjà à Lans et son père est dit cultivateur. À cette époque, Romain Mure-Ravaud est un maréchal ferrant dont le frère, Etienne, né vers 1830, est également maréchal ferrant mais également cultivateur puisqu'il possède onze hectares à Lans à la fin du siècle.

Neveu de maréchal ferrant, fils de maréchal ferrant, il n'est pas surprenant de voir Joseph Mure-Ravaud exercer la même activité sur le recensement de 1896. Il est installé sur la route qui relie Lans à Villard-de-Lans, au hameau de Jaume et il voit le flux des véhicules qui passe devant chez lui. Il doit avoir de l'ouvrage car il a un ouvrier pour le seconder en 1896.

Joseph Mure-Ravaud comprend que le tournant du siècle est celui du tourisme. En effet, il associe son travail à la forge à l'activité de restaurateur. Il est aidé par sa première épouse, Joséphine Coudurier, native de Noyarey et qui est cuisinière à la même période. Il cherche donc à attirer les visiteurs chez lui et, dès cette époque, il doit loger des touristes car il a une femme de chambre en plus d'un ouvrier. La dimension hôtelière apparaît pleinement en 1906 et une nouvelle domestique officie. Mais la forge n'est pas abandonnée car Alfred Colombo est présent en tant que « serrurier ». Sa famille contribue également au développement du ménage. Son fils Paul (né en 1895) est ouvrier maréchal à seize ans avant de poursuivre dans cette direction après guerre. En 1911, deux « bonnes » natives de Lans travaillent également. Ainsi, Joseph Mure-Ravaud combine les activités, celle de la forge et celle de l'hôtel qu'il revendique à nouveau en 1921 ce qui suppose également de la cuisine : son fils Louis (né en 1902) est cuisinier en 1921.

La demande pour deux postes à essence en 1923 participe de cette stratégie de se rendre incontournable afin de faire de son établissement une halte forcée pour les

automobilistes. Mais la réussite dans les affaires n'est pas aussi brillante pour intégrer le conseil municipal. Comme son père qui tente à deux reprises de siéger sans succès, Joseph Mure-Ravaud essaie lui aussi avant la Grande Guerre sans plus de chance. Il faut atteindre 1929 pour qu'il devienne premier adjoint du maire de Lans.

Ainsi, sa biographie présente l'intérêt de voir comment à partir d'un métier traditionnel lié au transport comme celui de maréchal ferrant, sans rupture, une famille peut élargir ses activités. De l'hôtellerie à la restauration en passant par la distribution d'essence il y a une unité qui se forge progressivement. De surcroît, l'activité dépasse l'individu pour s'ouvrir au reste de la famille et même à l'emploi systématique d'un personnel pour assurer le développement.

Fiche Biographique 67 : Bastide Maximin BOREL

Né à Villard-de-Lans le 14 septembre 1839

Décédé à ? après 1906

Marié à Villard-de-Lans le 19 novembre 1862 avec Marie Stéphanie Henrietty

Bastide Maximin Borel est un acteur important du développement rural à Villard-de-Lans qui sait saisir l'opportunité que représente le système touristique.

En premier lieu, il est issu d'une famille bien possessionnée qui a été aperçue de manière détournée dans la biographie de Joseph Jasserand, « régisseur des biens de monsieur de Pélissière » car celui-ci est présent sur plusieurs actes de la famille. De surcroît, jeune conseiller municipal, son père, Joseph (1808-1875), reçoit en 1836 un marteau communal pour autoriser les bois à quitter le canton et donc à réprimer les délits. Il est donc chargé de contrôler le commerce du produit fondamental de la richesse de la commune. À cette époque, les biens de la famille en indivision montent à près de 34 hectares. De surcroît, Joseph occupe une position stratégique dans la commune. Maréchal ferrant sur l'acte de naissance de son premier enfant, il est également cafetier, activité qu'il combine avec l'exploitation de ses biens fonciers. Quand Bastide Maximin Borel se marie en 1862, l'officier d'état civil désigne ses parents et précisant « monsieur » et « dame », ce qui est un emploi peu fréquent. Ce signe de distinction est accolé également à ses beaux-parents, Marie Stéphanie Ravix et Adrien Henrietty (1821-1876). Ils sont plus difficiles à connaître, car la branche paternelle vient de Saint-Martin-en-Vercors dans la Drôme, mais il s'agit également d'un aubergiste bien doté en capital foncier.

Bastide Maximin Borel s'inscrit dans cet héritage familial mais il cherche à le faire fructifier encore davantage. Il élargit les activités familiales. Premièrement, il tient une auberge à Villard-de-Lans, d'où le fait de le voir qualifier de « cafetier » sur l'acte de société pour la compagnie de transport Moulin-Traffort et compagnie en 1874. Accolée à son établissement, la fonction de voiturier est également importante et c'est elle qui apparait le plus souvent dans les actes de l'état civil. Mais il va bien au-delà et il s'agit d'un véritable entrepreneur.

En 1869, avec deux autres associés, il fonde une société pour exploiter un four à chaux hydraulique « et même ciment s'il y a lieu » au hameau de Charpichon [2462]. Le moulin pulvérisateur que les sociétaires veulent fonder serait actionné par les eaux de la Bourne. Pour cela, chacun investit 4 000 francs ce qui donne une idée de la fortune de Bastide Maximin Borel. Le projet cesse en 1885 et Borel demande à pouvoir construire une scie mécanique et des moulins à chaux sur la rive gauche de la Bourne à hauteur des Jarrands [2463]. De transporteur, Bastide Maximin Borel est également commerçant et scieur ce qui laisse entrevoir la réalité d'autres opérations menées. Enfin, comme son père, mais à soixante ans de distance, les recensements l'identifient comme cubeur juré c'est-à-dire celui qui est chargé de certifier les quantités de bois à prélever à partir de 1896.

L'ensemble de ces activités lui donne une place importante à l'échelle locale. Comme son père, il intègre à son tour le conseil municipal entre 1878 et 1884. Cette année là, il échoue de peu pour être élu maire car il a cinq voix parmi le conseil municipoal et se console en devenant le premier adjoint de sa commune. C'est son frère Casimir, qui débute comme boulanger, mais qui exploite aussi des biens fonciers, qui entre à son tour à l'assemblée communale à partir de 1904 et il en devient à son tour adjoint. Son fils Edmond, élève en pharmacie, devient pharmacien à Villard-de-Lans à partir des années 1910.

Bastide Maximin Borel est donc intéressant car il dresse un profil de développement assez conforme à ce qu'il est à la génération de son père : la richesse foncière est fondamentale, elle s'articule sur le contrôle et le commerce du bois ainsi que sur l'auberge. À la génération suivante, le fils développe encore cela en voulant faire une scierie et même en songeant à fabriquer du ciment en lien avec les inventions de Louis Vicat, qui meurt à Grenoble deux ans après le dépôt des statuts de la société, ce qui montre une connaissance fine des innovations. L'homme comprend toutes les opportunités qui viennent de Grenoble et c'est pourquoi il s'associe pour monter la maison de transport Moulin-Traffort et compagnie. Il voit très tôt l'intérêt du commerce des voyageurs.

[2462] Arch. dép. Isère, 11U417. Picard, Borel et Rolland. Exploitation d'un four à chaux hydraulique, 1er novembre 1869.

[2463] Arch. dép. Isère, 9U2 925. Dossier 1885. Dissolution de société le 28 février 1885. Voir également Alain BLAISE, Noëllie ORTEGA, Damien SILVESTRE-POTTIN, « La Bourne, au fil de l'eau, au cours des âges. I Le temps des moulins » dans *Jadis au pays des Quatre montagnes. Les Cahiers du Peuil*, n° 6, 2006, pp. 37-67 (p. 51).

Fiche Biographique 68 : Alfred Pierre GUICHARD

Né à Villard-de-Lans le 19 septembre 1867

Décédé à Villard-de-Lans le 5 février 1955

Marié à Villard-de-Lans le 14 juin 1890 avec Virginie Marie Antoinette Faure

Il est l'un des trois enfants de Pierre (1818-1904) qui demeure peu connu. Celui-ci est cultivateur à la Balmette, à Villard-de-Lans, et propriétaire de 4,6 hectares en 1834. Cette première impression d'une famille modeste est à contrebalancer par le fait que Pierre Guichard achète 3,62 hectares de terre pour 9 500 francs à Léopold Garnier de Pélissière en 1880 [2464] La fortune relative que l'on devine est accentuée par le fait qu'il n'a qu'une sœur qui épouse un gendarme et qui sort du canton.

C'est donc un homme qui s'inscrit dans l'héritage paternel mais qui le fait fructifier. En 1890, il épouse Virginie Marie Antoinette Faure dont le frère est un propriétaire important à Autrans. Peu avant la Première Guerre mondiale Joseph Faure (1865-ap. 1936) possède un peu moins de 42 hectares, dont 17 en terres labourables, six en herbe et 18 en bois. Il est donc un personnage qui compte dans la commune.

L'emploi du terme de « cultivateur », qui apparaît de manière très neutre sur l'acte de mariage d'Alfred Guichard et sur celui de la naissance de ses enfants, cache le fait qu'il est également un marchand de bois. Il possède, le long des gorges de la Bourne une scierie. Il est tentant de l'associer à son beau-frère. Ainsi, Alfred Pierre Guichard est à rattacher à cette nébuleuse des hommes du bois qui profitent largement des besoins accrus au tournant du siècle. Mais il doit sa fortune au fait d'avoir su innover car il a été l'un des pionniers de la venue de l'électricité à Villard-de-Lans et dans le canton dès les premières années du 20e siècle.

En 1903 il fait une demande pour « … construire dans les gorges de la Bourne un barrage sur ce torrent pour créer une force hydraulique destinée à l'éclairage électrique des communes du canton de Villard-de-Lans » [2465]. En effet, après une première tentative dix ans plus tôt, le projet d'électrifier Villard-de-Lans se pose. Alfred Pierre Guichard se trouve mis en concurrence avec les frères Eymard, d'autres scieurs, et il emporte le marché après avoir

[2464] Arch. dép. Isère, 3E21 015. Acte de vente passé chez le notaire Cocat le 16 décembre 1880, n° 297.
[2465] Arch. dép. Isère, 7S2/188.

proposé de réaliser les travaux gratuitement. Il s'agit non seulement d'éclairer l'espace public ainsi que les monuments mais également de permettre aux particuliers de s'équiper. C'est une date capitale pour l'essor du développement touristique car cela répond à une demande forte de la clientèle [2466]. Pour mener ce projet à bien, Joseph Guichard s'associe à Joseph Nicollet, l'un des quinze enfants de Louis Alphonse (1825-1871), un homme qui est boucher puis tout à la fois cultivateur et aubergiste. Son fils Joseph est cultivateur et également cafetier. De surcroît, il est voiturier car il est en fait un marchand de bois important. À la veille de la Grande Guerre, il est propriétaire de près de 44 hectares dont 23 en bois. C'est d'ailleurs la qualification qui est la plus fréquemment utilisée.

L'impression qui prévaut à la lecture des archives est que les deux hommes semblent se partager la tâche. Alfred Pierre Guichard fournit le courant électrique et se dit « électricien » sur le recensement de 1906, Joseph Nicollet passe les marchés et se charge des travaux dans les différentes communes. C'est ainsi qu'en 1906, Autrans, Lans et Méaudre signent des contrats [2467]. En 1912, la société hydro-électrique de la haute-Bourne rachète l'usine productrice d'électricité [2468]. Alfred Pierre Guichard est définitivement un homme riche.

Cet argent est investi dans le système touristique. Il n'est pas à l'origine de sa conversion dans l'hôtellerie mais il va permettre à Joseph Guichard de se déployer dans ce secteur. Dès 1920, il fait l'acquisition d'une maison avec dépendance de quatre étages. « Le Château » n'est rien de moins que l'ancienne maison des générations de notables de Villard-de-Lans, des Jullien puis des Bertrand. Cette acquisition signe une entrée symbolique dans la notabilité. De surcroît, il acquiert également un « grand parc avec salle d'ombrage, glacière, jardin potager et d'agrément, verger, pelouse, bosquets, fontaines fluentes » qui représentant une surface de 2,2 hectares au cœur de Villard-de-Lans. L'ensemble monte à 70 000 francs qu'Alfred Guichard effectue en quatre versements (il n'a qu'à attendre l'entrée d'argent annuelle qui résulte de la vente des bois). Enfin, en 1928, il crée une société à responsabilité limitée (SARL) avec ses enfants pour un montant d'un demi million de francs [2469]. À ce moment, l'établissement est composé de « 60 chambres, 4 salles de bains, eau chaude et froide, chauffage central » [2470].

[2466] Arch. dép. Isère, 8S1/165.
[2467] Respectivement, Arch. dép. Isère, 8S1/7 (Autrans), 8S1/73 (Lans) et 8S1/78 (Méaudre).
[2468] Arch. dép. Isère, 8S1/165.
[2469] Arch. dép. Isère, 2U2 927. Statuts SARL « Hôtel du parc et du Château », 6 juillet 1928, chez maître Titrant à Grenoble.
[2470] Arch. dép. Isère, 119M14. Plaquette publicitaire pour la saison d'hiver 1926-1927.

L'intérêt de la biographie d'Alfred Pierre Guichard est multiple. Outre que l'on puisse voir, une fois encore mais de manière plus précise, le passage du bois à l'hôtellerie, il a un rôle innovant dans l'équipement électrique du canton et participe ainsi pleinement à son développement. Enfin, les importants investissements qu'il fait dans l'hôtellerie prouvent l'intérêt de cette activité pour comprendre le développement rural dans le canton.

Dossiers thématiques

1 Populations

Texte 1 : Les échos de la Révolution de Juillet 1830 dans le canton de Villard-de-Lans

Lans le 29 août 1830

Monsieur,

Les soussignés Ont L'honneur de s'adresser à vous pour vous faire de justes réclamations, en vous prévenant que dans la commune de Lans qu'ils habitent comme propriétaires une partie de L'année, il n' y a eu encore aucun signe patriotique, le Drapeau n'est pas arboré Ce qui est fait dans toutes les autres communes plus éloignées, aucune ordonnance ou proclamation d'affichées, le Maire les ayant parfaitement reçues ; et tout cela par la faute de la plus Mauvaise administration qu'il soit possible d'avoir, Nous avons pour Maire un honnête homme Mais un des hommes les plus faibles qu'il y ait, faute d'instruction, n'agissant que d'après le curé et L'adjoin qui ne font qu'un, ayant pour secours des membres du conseil composé nous osons le dire d'hommes incapables et indignes de leur fonction ne voyant que leurs intérêts particuliers, Dévastant nos forêts communales sous L'appui d'un Garde Craintif homme du pays, ayant L'autorité sur le Maire et sur lui enfin, Monsieur, il serait trop Long de vous signaler les nombreux abus auxquels notre commune a été en proie sous le règne heureusement tombé, peu de temps encore et Les Malheureux particuliers seraient tombés entièrement sous le joug du petit Collet et de ses affidés, Cependant L'on voit aujourd'hui un contentement presque Général ; Mais il manque des chefs patriotiques pour leur faire reprendre cet esprit trop longtemps dans L'oubli, chez eux ; Monsieur Bertié et moi depuis longtemps avons été à même de juger la Mauvaise administration de le payer sans avoir cherché à y porter remède, car comme vous ne L'ignorez, il suffisait d'être libéral pour ne pas être écouté.

Nous pensons donc, Monsieur, qu'il est très urgent de faire changer L'adjoin vrai Caffard bras droit du curé, père d'un autre curé et d'un autre fils économe du Lycée de Grenoble exerçant un Grand Crédit comme jésuite de première classe ; de changer en outre tous les membres du Conseil en

Grande partie sauf un peut-être et les faire remplacer par des hommes braves et justes qui puissent aider de leurs Conseils le Maire choisi pour administrer.

Il vous est utile de savoir que M. Juillien notaire dans la commune voisine, le seul individu natif de ce pays qui aurait pu donner L'élan et le bon exemple a été d'une insouciance extraordinaire, il n'a pas fait placer le drapeau lui-même c'est une personne du pays qui L'a placé De son Chef. Enfin il n'a pas montré ni ne montre par L'énergie Convenable dans les Circonstances ; D'ailleurs nous n'avons rien de Commun avec cette commune et L'intérêt de la notre ne peut Coïncider avec la sienne.

Veuillez bien, Monsieur, faire faire les réformes nécessaires, et donner des ordres pour faire former une Garde nationnalle, et restant nous mêmes dans le pays encore 4 moins au moins, comme bons citoyens nous nous prêterons de Grand Cœur à L'organiser et à en faire partie ; L'on vous observera peut-être que nous sommes dans la montagne, cela n'empêche pas que c'est un beau pays et que L'on peut exercer au moins 2 fois par semaine et une belle jeunesse qui ne se refusera pas à ce service.

Vous voudrez bien, Monsieur, ne pas Montrer cette lettre désirant servir notre bonne Cause sans nous faire des ennemis et en disant la pure vérité

Agréer, Monsieur, nos hommages très respectueux.

Dupré propriétaire *Berthier*

Source : Arch. dép. Isère, 16M30.

Tableau 77 : Fréquence des professions liées à la ganterie (1833-1875)

Années	Communes										
	Autrans		Corrençon		Lans		Méaudre		Villard-de-Lans		Grenoble
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.
1833											
1834											
1835											
1836											
1837									2		
1838										1	
1839											
1840											
1841											
1842											
1843											
1844											
1845						1					
1846											
1847											
1848											
1849						1					
1850						1					
1851						1					
1852											
1853											
1854				1					1		
1855				2							
1856				5							
1857				2		1					
1858						1				1	
1859				1					1	1	1
1860						1		1			
1861									3		
1862				2				2		2	
1863											
1864									4		
1865					1					1	
1866				1				2			
1867								1	2	3	
1868								1			
1869									1	4	
1870		1		1				1	1	3	
1871											
1872								1	2	2	
1873					1				3		
1874					1			1	2	2	
1875						2			1	1	
Total	0	1	0	15	3	9	0	10	23	21	1

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/6, 10 et 11 ; Corrençon 5E130/2 à 4 ; Lans 5E206/7 et 10 ; Méaudre 5E226/5, 8 et 11 ; Villard-de-Lans 5E551/7 et 13.

Tableau 78 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1835-1844)

Lieu de naissance	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	69		2	11	5
Corrençon		16			3
Lans		1	61	5	6
Méaudre	14			77	9
Villard-de-Lans		2	6	2	120
inconnu	1	4	1	1	11
Château-Bernard	1		1		3
Choranche					2
Claix			1		
Engins	1		1	2	1
Gières			1		
Goncelin					1
Grenoble			1		
Jarrie					1
La-Chapelle-en-Vercors			1		1
Le Fontanil					1
Le Gua	1		1		
Malleval Cognin	1			1	
Miribel (Lanchâtre)			1		
Montaud			2		
Noyarey					1
Pariset			3	2	2
Prébois		1			
Presles			1		1
Quaix			1		
Rencurel			1		6
Saint-Agnan				1	1
Saint-Gervais	1				
Saint-Guillaume					2
Saint-Julien-en-Vercors	1				3
Saint-Martin-en-Vercors	2				3
Saint-Martin-le-Vinoux			1		
Saint-Paul-de-Varces			1		3
Saint-Pierre-de-Cherennes					1
Saint-Quentin-sur-Isère					1
Sassenage	1		2		
Tencin					1
Ternay			1		
Vatilieu				1	
Villard-Reculas					1
Ardèche				1	
Bouches-du-Rhône		1			
Gard					1
Total	93	25	91	104	191

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 ; Corrençon 5E130/2 ; Lans 5E206/5 et 8 ; Méaudre 5E226/6 et 8 ; Villard-de-Lans 5E551/9.

Tableau 79 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1835-1844)

Domicile	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	72			8	3
Corrençon		15			3
Lans	1	1		1	7
Méaudre	7		66	77	5
Villard-de-Lans		2	4	1	135
inconnu	4	5	3	9	14
Arles		1			
Cessieu					1
Champagnier					1
Château-Bernard			1		3
Choranche					1
Claix			1		
Engins	1		2	2	1
Fontaine					1
Gières			1		
Grenoble	1				
Iseron					1
La Rivière	1				
La Chapelle-en-Vercors	1		1		
Le Gua	1	1	1		
Malleval Cognin	1			1	
Meylan			1		
Montaud			1		
Pariset				1	
Presles					1
Quaix			1		
Rencurel			1	1	3
Saint-Agnan				1	1
Saint-Guillaume					2
Saint-Julien-en-Vercors			1		2
Saint-Martin-en-Vercors	1				
Saint-Martin-en-Vercors					2
Saint-Paul-de-Varces			1		
Saint-Paul-de-Varces					2
Saint-Quentin-sur-Isère					1
Sassenage	1				
Sassenage			4		1
Ternay			1		
Vatilieu				1	
Veurey	1				
Bouches-du-Rhône				1	
Total	93	25	91	104	191

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 ; Corrençon 5E130/2 ; Lans 5E206/5 et 8 ; Méaudre 5E226/6 et 8 ; Villard-de-Lans 5E551/9.

Tableau 80 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1835-1844)

Lieu de naissance	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	74		6	4	1
Corrençon		16			1
Lans			67	3	
Méaudre			5	82	
Villard-de-Lans	2	2	7	7	154
inconnu	6	6	1	3	15
Engins	1		1		
Lans	2				9
Méaudre	6				2
Saint-Geoirs	1				
Vassieux	1				
Rencurel		1		2	
Pariset			4	3	
Claix					1
Grenoble					1
Le Gua					1
Saint-Agnan					2
Saint-Julien					2
Saint-Martin-en-Vercors					2
Total	93	25	91	104	191

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 ; Corrençon 5E130/2 ; Lans 5E206/5 et 8 ; Méaudre 5E226/6 et 8 ; Villard-de-Lans 5E551/9.

Tableau 81 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1835-1844)

Domicile	**Communes de mariage**				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	68		2	1	
Corrençon		16			
Lans	4		83	1	6
Méaudre	5		2	87	
Villard-de-Lans	1			6	164
inconnu	10	8	1	7	18
Engins	1		1		1
Grenoble	1				
La Tronche	2			1	
Pariset			1		2
Presles				1	
Rencurel		1			
Vassieux-en-Vercors	1				
Villard-Bennot			1		
Total	93	25	91	104	191

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 ; Corrençon 5E130/2 ; Lans 5E206/5 et 8 ; Méaudre 5E226/6 et 8 ; Villard-de-Lans 5E551/9.

Tableau 82 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1845-1854)

Lieu de naissance	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	67		7	4	9
Corrençon		14	1		4
Lans	1	2	56	2	9
Méaudre	3	2	4	54	3
Villard-de-Lans		2	7	2	110
inconnu			2		2
Allières					1
Auberives					2
Bourgoin					1
Champ			2		
Chantesse			1		
Château-Bernard		1			1
Choranche					1
Claix					1
Cognin				1	
Corps		1			
Engins			1		1
Eybens			1		
Grenoble		1		1	2
Jarrie			1		1
La Rivière			1		1
La Chapelle-en-Vercors			1		2
Le Fontanil		2			
Le Gua					3
Montaud			1		
Ornon					1
Pariset			3		1
Provesieux			2		
Rencurel	1		1		3
Saint-Agnan-en-Vercors	1		1		1
Saint-Christophe-entre-deux-Guiers	2				
Saint-Egrève			1		
Saint-Gervais	1			1	
Saint-Guillaume					1
Saint-Julien	1		2		3
Saint-Martin-d'Hères					1
Saint-Martin-en-Vercors		5	1		3
Saint-Martin-le-Vinoux			1		
Saint-Paul-de-Varces		2			
Saint-Romans	1				
Sassenage			1		
Touvet	1				
Tullins					1
Vienne			1		
Vinay				1	
Voreppe			2		
Meurthe	1				
Total	80	32	102	66	169

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 ; Corrençon 5E130/2-3 ; Lans 5E206/8 ; Méaudre 5E226/9 ; Villard-de-Lans 5E551/9.

Tableau 83 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1845-1854)

Domicile	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	74		5	1	2
Corrençon		10			5
Lans	1	2	57	2	9
Méaudre	2	1	4	50	3
Villard-de-Lans		3	5		131
inconnu	1	6	6	10	2
Rencurel	1				
Saint-Gervais	1			1	
Le Fontanil		2			
Grenoble		1	2		
Saint-Martin-en-Vercors		6	1		
Saint-Paul-de-Varces		1			
Champ			2		
Châtelus			1		
Engins			1		
Eybens			1		
La-Chapelle-en-Vercors			1		1
La Rivière			1		1
Montaud			1		
Pariset			3		
Proveysieux			2		
Saint-Egrève			2		
Saint-Julien-en-Vercors			1		1
Saint-Martin-le-Vinoux			1		4
Sassenage			1		1
Seyssins			1		
Villard-Bonnot			1		
Voreppe			2		
Cognin				1	
Vinay				1	
Allières					1
Château-Bernard					1
Choranche					1
Echirolles					1
Jarrie					1
Le Gua					3
Ornon					1
Total	80	32	102	66	169

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 ; Corrençon 5E130/2-3 ; Lans 5E206/8 ; Méaudre 5E226/9 ; Villard-de-Lans 5E551/9.

Tableau 84 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1845-1854)

Lieu de naissance	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	62		3	2	7
Corrençon		26	3		5
Lans	3		79	2	9
Méaudre	8		3	55	1
Villard-de-Lans	1	3	6	5	141
inconnu		2	4	1	
Grenoble	1				
Noyarey	1				
Presles	1				
Rencurel	1				
Vassieux	2				
Gresse		1			
Engins			1		
La Chapelle-en-Vercors			1		
Saint-Martin-en-Vercors			1		1
Vif			1		
Miribel (Lanchâtre)				1	
Moirans					1
Pariset					2
Presles					1
Saint-Agnan					1
Total	80	32	102	66	169

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 ; Corrençon 5E130/2-3 ; Lans 5E206/8 ; Méaudre 5E226/9 ; Villard-de-Lans 5E551/9.

Tableau 85 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1845-1854)

Domicile	**Communes de mariages**				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	72				
Corrençon	2	19	2		3
Lans	2		71		4
Méaudre	2		1	40	1
Villard-de-Lans	1	2	4	2	160
inconnu		11	21	18	1
Engins			1		
Grenoble	1				
Quaix			1		
Saint-Martin-en-Vercors			1		
Total	80	32	102	60	169

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 ; Corrençon 5E130/2-3 ; Lans 5E206/8 ; Méaudre 5E226/9 ; Villard-de-Lans 5E551/9.

Tableau 86 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1855-1864)

Lieu de naissance	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	68		10	11	2
Corrençon		22			6
Lans	3	1	49	1	7
Méaudre	8		1	52	9
Villard-de-Lans	1	4	6	2	112
inconnu	1	1	12		
Beaurepaire	1				
Champ			1		
Champagnier					1
Château-Bernard					2
Engins			7	1	1
Goncelin		1			
Grenoble			2		1
La Buisse	1				
Le Gua					4
Le Touvet					1
Mayres					1
Montaud	2		2		
Noyarey				2	
Pariset			1	1	1
Presles					2
Rencurel				2	
Saint-Agnan	1				3
Saint-André-en-Royans				1	
Saint-Barthelemy-de-Séchilienne		1			
Saint-Christophe-entre-deux-Guiers	1			1	
Saint-Egrève				1	
Saint-Gervais	2				
Saint-Guillaume					1
Saint-Julien-en-Vercors	1		1		1
Saint-Martin-en-Vercors			1		2
Saint-Paul-de-Varces		1	1		
Saint-Pierre-de-Chartreuse			1		
Saint-Pierre-de-Chrennes				1	
Sassenage				1	
Tullins	1				
Veurey	1				
Vif	1				
Allier					1
Bouches-du-Rhône					2
Haute-Marne					1
Hautes-Alpes	1				
Savoie				1	
Italie			1		
Total	94	31	96	78	161

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 et 10 ; Corrençon 5E130/3-4 ; Lans 5E206/8 et 10 ; Méaudre 5E226/9 et 11 ; Villard-de-Lans 5E551/9 et 12.

Tableau 87 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1855-1864)

Domicile	Communes de mariage				
	Autrans	Corrençon	Lans	Méaudre	Villard-de-Lans
Autrans	79		6	6	5
Corrençon		23			6
Lans	2	1	60	2	4
Méaudre	1		1	42	6
Villard-de-Lans	1	3	5	1	116
inconnu	1	2		17	
Champ			1		
Champagnier					1
Château-Bernard					2
Claix			1		
Engins			6	1	1
Grenoble	1		3	1	4
La Buisse	1				
La Buissière					1
La Chapelle-en-Vercors			1		2
Le Gua					2
Lyon					1
Montaud	1		2		
Noyarey			1	2	
Pariset			6	1	1
Poisat		1			
Rencurel				2	
Saint-Agnan					3
Saint-Gervais	3				
Saint-Jean-en-Royans		1			
Saint-Julien-en-Vercors	1				1
Saint-Marcellin			1		
Saint-Martin-en-Vercors			1		
Saint-Paul-de-Varces			1		
Saint-Pierre-de-Cherennes				1	
Saint-Romans-en-Royans				1	
Sassenage				1	1
Tullins	1				
Veurey	1				
Vif	1				
Bouches-du-Rhône					3
Savoie					1
Total	94	31	96	78	161

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 et 10 ; Corrençon 5E130/3-4 ; Lans 5E206/8 et 10 ; Méaudre 5E226/9 et 11 ; Villard-de-Lans 5E551/9 et 12.

Tableau 88 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1855-1864)

Lieu de naissance	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	80		2	2	1
Corrençon		23	2		6
Lans			70	2	5
Méaudre	7	1	3	66	3
Villard-de-Lans	4	3	4	5	132
inconnu	1		7		5
Château-Bernard					1
Choranche		1			
Engins	1		4		
Fontaine					1
Grenoble					2
La Chapelle-en-Vercors			1		
Pariset					1
Presles					1
Rencurel				1	
Saint-Agnan			2		1
Saint-Guillaume					1
Saint-Julien-en-Vercors				1	
Saint-Martin-en-Vercors		2			1
Sappey				1	
Vassieux	1				
Vif		1			
Savoie			1		
Total	94	31	96	78	161

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 et 10 ; Corrençon 5E130/3-4 ; Lans 5E206/8 et 10 ; Méaudre 5E226/9 et 11 ; Villard-de-Lans 5E551/9 et 12.

Tableau 89 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1855-1864)

Domicile	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	84				
Corrençon		25			3
Lans			87	1	6
Méaudre	6		2	41	1
Villard-de-Lans		2	3	2	147
inconnu	2	4	3	33	
Fontaine	1				
Grenoble			1		1
Noyarey	1				
Presles					1
Rencurel					1
Saint-Julien-en-Vercors				1	
Saint-Martin-en-Vercors					1
Total	94	31	96	78	161

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/7 et 10 ; Corrençon 5E130/3-4 ; Lans 5E206/8 et 10 ; Méaudre 5E226/9 et 11 ; Villard-de-Lans 5E551/9 et 12.

Tableau 90 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1865-1874)

Lieu de naissance	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	54		1	14	5
Corrençon		25			13
Lans	4	1	46	6	23
Méaudre	9	4	3	65	13
Villard-de-Lans	4	4	10	7	130
inconnu			2		
Allevard				1	
Barraux			1		
Château-Bernard					1
Choranche					3
Claix			2		1
Cluse-et-Paquier		1			
Cognin					1
Engins	2		5	2	6
Freney-d'Oisans					1
Grenoble			3	1	3
La Chapelle-en-Vercors			1		
Le-Gua					2
Livet-et-Gavet				1	
Mens	1				
Meylan	1				
Montaud		1		1	2
Murinais				1	
Noyarey	2				1
Ornon				1	
Pariset			5	1	1
Presles				1	
Quaix					1
Rencurel	1				
Saint-Albin-de-Vaulserre			1		
Saint-Egrève				1	
Saint-Gervais	1			2	
Saint-Julien-en-Vercors			1		3
Saint-Martin-en-Vercors		1			3
Saint-Pierre-de-Méarotz	1				
Sassenage	2		1	1	2
Seyssins				1	1
Tullins	1				
Veurey	1		1	1	
Vif					1
Voreppe			1		
Vourey				1	
Ardèche			1		
Basses-Alpes		1			
Bouches-du-Rhône		1			
Haute-Marne				1	
Moselle			1		
Savoie					1
Vosges					1
Italie					2
Total	84	39	86	110	221

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/10-11 ; Corrençon 5E130/4-5 ; Lans 5E206/10-11 ; Méaudre 5E226/11-12 ; Villard-de-Lans 5E551/12-13.

Tableau 91 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1865-1874)

Domicile	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	62		1	11	3
Corrençon	1	28	5		3
Lans	5	1	42	9	24
Méaudre	5	3	3	65	10
Villard-de-Lans	2	4	6	5	150
inconnu		1			
Château-Bernard					1
Choranche					1
Claix			2		1
Engins	1		2		3
Grenoble	2		11	5	6
La Mure					1
Le Gua					1
Livet-et-Gavet				1	
Lyon				1	
Marignac		1			
Mens	1				
Meylan	1				
Montaud		1		1	2
Murinais				1	
Noyarey	1		1		1
Ornon				1	
Pariset			4	2	2
Presles				1	
Quaix					1
Rencurel					1
Saint-Egrève			1		
Saint-Gervais				3	
Saint-Julien-en-Vercors					1
Saint-Martin-en-Vercors					1
Saint-Martin-le-Vinoux				1	
Sassenage	2		1	1	3
Seyssins				1	1
Veurey	1			1	1
Vif					1
Voreppe			1		
Basses-Alpes			1		
Savoie					2
Total	84	39	81	110	221

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/10-11 ; Corrençon 5E130/4-5 ; Lans 5E206/10-11 ; Méaudre 5E226/11-12 ; Villard-de-Lans 5E551/12-13.

Tableau 92 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1865-1874)

Lieu de naissance	Communes de mariage				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	75		3	6	6
Corrençon		27	1		4
Lans	2		66	3	9
Méaudre	3		6	91	7
Villard-de-Lans	2	10	4	6	184
inconnu				1	3
Champagnier					2
Coublevie					1
Dolomieu					1
Engins			2		1
Grenoble	1				
La Rivière				1	1
Monestier-de-Clermont	1		1		
Montchenu				1	
Pariset			1		
Rencurel			1		
Saint-Egrève				1	
Saint-Julien-en-Vercors					1
Saint-Martin-en-Vercors		2			
Sassenage			1		
Basses-Alpes					1
Total	84	39	86	110	221

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/10-11 ; Corrençon 5E130/4-5 ; Lans 5E206/10-11 ; Méaudre 5E226/11-12 ; Villard-de-Lans 5E551/12-13.

Tableau 93 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1865-1874)

Domicile	**Communes de mariage**				
	Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**
Autrans	79		1	2	2
Corrençon		27			1
Lans	2		78	4	6
Méaudre	1			96	4
Villard-de-Lans	1	8	2	5	204
inconnu		2			1
Engins			1		
Fontaine			1	1	
Grenoble	1	1	1	1	1
Pariset			2		
Rencurel					1
Saint-Martin-le-Vinoux		1			1
Basses-Alpes				1	
Total	84	39	86	110	221

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/10-11 ; Corrençon 5E130/4-5 ; Lans 5E206/10-11 ; Méaudre 5E226/11-12 ; Villard-de-Lans 5E551/12-13.

Tableau 94 : Lieu du mariage des individus nés dans le canton en 1875

Lieux	Nombre
Autrans	11
Corrençon	4
Lans	10
Méaudre	7
Villard-de-Lans	17
Domène	1
Echirolles	1
Fontaine	1
Grenoble	16
Iseron	1
La Tour-du-Pin	1
Morestel	1
Noyarey	1

Lieux	Nombre
Pariset	1
Pont-en-Royans	1
Rencurel	1
Saint-Georges-de-Commiers	1
Saint-Julien-de-Ratz	1
Saint-Paul-d'Izeaux	1
Voiron	2
Bouches-du-Rhône	1
Gard	1
Haute-Marne	1
Loire	2
Rhône	2
Seine	3
Total	90

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/11 ; Corrençon 5E130/4 ; Lans 5E206/11 ; Méaudre 5E226/11 ; Villard-de-Lans 5E551/13.

Tableau 95 : Lieu du mariage des individus nés dans le canton en 1902

Lieux	Nombre
Autrans	4
Lans	5
Méaudre	7
Villard-de-Lans	12
Apprieu	1
Coublevie	1
Chatte	1
Cornillon	1
Engins	1
Fontaine	3
Grenoble	10
Moirans	1
Péage-de-Roussillon	1

Lieux	Nombre
Rencurel	1
Saint-Romans	1
Seyssins	1
Sillans	1
Villard-Bonnot	1
Bouches-du-Rhône	1
Deux-Sèvres	1
Drôme	1
Oise	1
Rhône	2
Seine	1
Seine-Maritime	1
Total	61

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/13 ; Corrençon 5E130/6 ; Lans 5E206/13 ; Méaudre 5E226/14 ; Villard-de-Lans 5E551/15.

Tableau 96 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1875-1884)

Lieux	Nombre
Autrans	81
Corrençon	20
Lans	61
Méaudre	77
Villard-de-Lans	102
Beaulieu	1
Choranche	2
Combe de Lancey	1
Engins	6
Grenoble	4
La Bâtie-Montgascon	1
La Rivière	1
Le Gua	2
Le Versoud	1
Les Avenières	1
Montaud	1
Noyarey	2
Pariset	6
Pierre-Châtel	1
Poisat	1
Presles	1
Pressins	1
Rencurel	6
Revel	1

Lieux	Nombre
Rovon	1
Saint-Alban-de-Vaulserre	1
Saint-Gervais	1
Saint-Guillaume	1
Saint-Martin-d'Hères	1
Saint-Pierre-de-Chartreuse	1
Saint-Vincent-de-Mercuze	1
Sassenage	4
Tencin	1
Touvet	1
Veurey	2
Vienne	1
Vif	1
Ardèche	2
Bouches-du-Rhône	1
Corse	1
Drôme	4
Hautes-Alpes	1
Savoie	2
Saône-et-Loire	1
Somme	1
Italie	3
Suisse	1
Total	415

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/10-11 ; Corrençon 5E 130/4-5 ; Lans 5E206/11-12 ; Méaudre 5E226/12-13 ; Villard-de-Lans 5E551/13-14.

Tableau 97 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1875-1884)

Lieux	Nombre
Autrans	76
Corrençon	19
Lans	68
Méaudre	75
Villard-de-Lans	115
Beaulieu	1
Choranche	3
Engins	4
Eybens	1
Grenoble	8
L'Albenc	1
La Côte-Saint-André	2
La Rivière	1
La Tronche	1
Le Gua	1
Le Versoud	1
Montaud	2
Noyarey	2
Pariset	2
Poisat	1
Pont-en-Royans	1
Rencurel	6
Saint-Gervais	1
Saint-Martin-d'Hères	1
Saint-Paul-de-Varces	1
Saint-Pierre-de-Chartreuse	1
Saint-Priest	1
Sassenage	8
Veurey	2
Vienne	1
Drôme	4
Total	411

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/10-11 ; Corrençon 5E 130/4-5 ; Lans 5E206/11-12 ; Méaudre 5E226/12-13 ; Villard-de-Lans 5E551/13-14.

Tableau 98 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1893-1902)

Lieux	Nombre
Autrans	56
Corrençon	22
Lans	51
Méaudre	48
Villard-de-Lans	104
Allemont	1
Besse	1
Biviers	1
Bourg-d'Oisans	2
Champ	1
Chapareillan	1
Château-Bernard	1
Chatte	1
Choranche	1
Claix	1
Cognin	1
Engins	8
Fitilieu	1
Fontaine	1
Grenoble	5
La Buissière	1
La Mure	1
La Tronche	1
Malleval	1
Meylan	1
Morestel	1
Montaud	1
Noyarey	1
Oz-en-Oisans	1
Pierre-Châtel	1
Pont-en-Royans	2

Lieux	Nombre
Rencurel	6
Saint-Clair-sur-Galaure	1
Saint-Ismier	1
Saint-Jean-de-Vaulx	1
Saint-Laurent-du-Pont	1
Saint-Martin-d'Uriage	1
Saint-Martin-le-Vinoux	2
Saint-Paul-de-Varces	2
Saint-Pierre-d'Allevard	1
Saint-Pierre-de-Méarotz	1
Saillans	1
Sassenage	2
Serre-Nerpol	1
Seyssins	15
Vatilieu	1
Veurey	2
Voreppe	1
Vizille	1
Ardèche	1
Aveyron	1
Drôme	21
Hautes-Alpes	2
Haute-Savoie	1
Jura	1
Loir-et-Cher	1
Loire	1
Rhône	1
Var	1
Italie	1
Suisse	1
Total	394

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/12-13 ; Corrençon 5E130/5-6 ; Lans 5E206/12-13 ; Méaudre 5E226/13-14 ; Villard-de-Lans 5E551/14-15.

Tableau 99 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1893-1902)

Lieux	Nombre
Autrans	55
Corrençon	21
Lans	55
Méaudre	45
Villard-de-Lans	117
Besse	1
Brié-et-Angonnes	1
Chatte	1
Choranche	1
Claix	3
Crept	1
Engins	6
Fitilieu	1
Fontaine	2
Grenoble	29
La Motte-d'Aveillans	1
La Tronche	1
Laval	1
Les Abrets	1
Meylan	1
Montaud	1

Lieux	Nombre
Noyarey	2
Pont-en-Royans	1
Quaix-en-Chartreuse	1
Rencurel	4
Roybon	1
Saillans	1
Saint-Egrève	1
Saint-Ismier	1
Saint-Martin-d'Uriage	1
Saint-Martin-le-Vinoux	2
Saint-Pierre-d'Allevard	1
Sassenage	4
Seyssins	16
Vinay	1
Voiron	1
Voreppe	2
Allier	1
Drôme	12
Eure-et-Loir	1
Rhône	2
Savoie	1
Total	402

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 5E21/12-13 ; Corrençon 5E130/5-6 ; Lans 5E206/12-13 ; Méaudre 5E226/13-14 ; Villard-de-Lans 5E551/14-15.

Tableau 100 : Professions occupées par les étrangers dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931)

Professions	Années						
	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931
aide-forgeron		1					
aiguiseur et vitrier						1	
argentière							1
blanchisseuse				1			1
bonne							2
bonne de l'hôtel							1
bûcheron	3	4	9	4	17	11	10
cafetière					1		
cantonnier						3	
casseur de pierres			1	1			
chaudronnier					1		
chauffeur chantier							1
chef de rang							1
chiffonnier						1	
coiffeur							1
comptable							1
cordonnier			2	1			1
couturière	1					1	
cuisinière							3
cultivateur	1					1	7
domestique	2	2	1	1	2	12	8
domestique de ferme		1				3	
domestique agricole							1
electricien					1		
employé			1				
employé d'hôtel						1	18
employée							1
employée d'hôtel							4
entrepreneur						1	
entrepreneur de bâtiment	1						
entrepreneur de maçonnerie	1					1	
entrepreneur de travaux publics		1					
étameur					2		
femme de chambre						2	1
ferblantier			1				
fermier		1					
fromager					5	1	5
garçon d'hôtel							1
garçon de restaurant							3
garde vannes					1	1	1
gouvernante							1
hôtelier							2
hôtelière							2
infirmière							4
jardinier							1
journalier				1	2	7	4
journalière						2	1
laitier							1
laveur							1
lingère							2
maçon	4	3	3	4	3	6	21
maître maçon				1			1
manœuvre	1					7	11
marchand ambulant	3						
marchand de chaussures							1
mécanicien							3
menuisier			1			1	
ouvrier scieur				1			
ouvrier peintre							1
peintre							4
peintre doreur				1			
peintre en bâtiment		1				1	
peintre plâtrier	1						
plâtrier						1	1
plongeur							1
repasseuse							1
rétameur							1
scieur	2	1			3	7	7
tailleur de pierres						1	
terrassier						2	1
voiturier			1				1
Total	20	15	20	16	38	75	147

Source : Arch. dép. Isère, Autrans 123M48 ; Corrençon 123M156 ; Lans 123M232 ; Méaudre 123M251 ; Villard-de-Lans 123M576/1-2.

Tableau 101 : La ganterie à Villard-de-Lans en 1901

Nom Prénom	Âge 1901	Années						
		1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931
Clot-Godard Noémie	50	x	x					
Ravix Marie	36	x	x	néant	x	cultivatrice	néant	
Ravix Joséphine	34	x	x	néant				
Sappey Lucie	26	x	x	cultivatrice	cultivatrice	cultivatrice	néant	néant
Goderon Philomène	45	x	x	néant	néant	néant	néant	néant
Beaudoing-Picaud Joséphine	52	x	x	ménagère	x	néant		
Beaudoing-Picaud Emilie	40	x	x	ménagère	x			
Rimet Maria	21		x					
Clot-Godard Victorine	50	x	x	néant	x			
Pouteil-Noble Honorine	52	ménagère	x	ménagère	journalière	néant		
Perrin Marie	26	cultivatrice	x					
Montal Lucie	19	néant	x	néant	cultivatrice			
Chabert Marie	30	ménagère	x	néant	néant	néant	néant	néant
Imbert Marie	42	ménagère	x	x	néant			
Mure-Ravaud Louise	24	cultivatrice	x					
Audemard Frédéric	80	rentier	x					
Marchand Victor	62	x	x	cultivateur				
Reymond Henri	27	x	x	x				
Callet Irénée	26	x	x	x	cultivateur	cultvateur	x	
Gaillard Scipion	58	épicier	x	x	x	néant	x	
Isnard Albert	35	x	x					
Beaudoing Alfred	28	x	x	cultivateur	cultivateur	cultivateur		
Masson Jules	46	Marchand de mercerie	x	x	x	néant	néant	
Dussert Justin	60	x	x	x	x			
Magnat Sylvain	51	x	x					
Dodos Emile	54	x	x	x	x			
Mayousse Clovis	53	x	x	x	x			
Bonnet emile	36	x	x	x	x	x	x	
Gruel Aimé	54	x	x	x	x	x	x	
Jalliffier Josué	29	x	x	x	x			
Coynel Emile	52	x	x	x	x	x	x	x
Dodos Jeanne	51	Marchand boucher	x					
Blanc Gonnet Paul	31	x	x	cafetier	x	sans		
Rolland Joseph	63	perruquier	x	coiffeur				

***Note explicative** : "x" renvoie à un métier autour de la ganterie (gantier, gantière, coupeur de gants…). Une case vide signifie que l'individu est absent du recensement.*

Source : Arch. dép. Isère 123M576/1 (Villard-de-Lans).

2 Elevage et produits laitiers

Tableau 102 : Livraisons de produits laitiers (en livres) par Louis Mure-Ravaud (1817-1852)

Années	Mois et produits laitiers (Fr. = fromage et B. = beurre)																									
	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Inconnu	
	Fr.	B.	Fr.	B.	Fr.	B.	Fr.	B.	Fr.	B.	Fr.	B.	Fr.	B.	Fr.	B.	Fr.	B.	Fr.	B.	Fr.	B.	Fr.	B.	Fr.	B.
1817	24														104											
1818					7,5										175		9,75				169	34				
1819																										
1820																									410	
1821																	143						19		272	
1822																										
1823																									19	
1824																									14	20
1825																										
1826			8												134											22
1827																									25	
1828															160											21
1829																										
1830																										
1831																					80		11,5			
1832			78																							
1833																										
1834	16																									
1835																										
1836	9,75										10	15,5			80	32										
1837												6,5								10	16	6,5				
1838																						15				
1839	9,5		8									12,5		14		22	124	17,5		13,5	37	10			149	
1840			121																							
1841																	219					34		22,5	62,5	
1842																	269						253			
1843					175									57			210				275					
1844	261														97		214						176			
1845					101										108				228				187			
1846	10	24															171		113	51			151			
1847	15	3	140										4				309		97,5		166		96	63,5		
1848			194		111																		4,25	4		
1849			241														66		97				79			
1850	107			17,5	204,25										112				235				289			13,5
1851	23															13										16,5
1852															13			18								

Source : Archives privées François Bonnet (Villard-de-Lans).

Texte 2 : Lettre du préfet Pellenc aux maires des communes du département de l'Isère au sujet de la formation de vacheries suisses, le 21 décembre 1840.

Grenoble, le 21 décembre 1840.

Amélioration de la race bovine ; formation de vacheries suisses.

A MM. les Maires des communes du département.

Messieurs,

Je vous ai fait connaître par une autre circulaire de ce jour, les lieux de placement des taureaux étalons suisse achetés au compte du département pour être livrés à la reproduction. Ce mode d'amélioration est incomplet, et je viens proposer aux éducateurs un autre système qui a été approuvé par le conseil général et par les agronomes les plus éclairés.

L'éducation des belles races de bestiaux est l'une des branches de l'économie rurale les plus productives. D'un autre côté il a été reconnu que les races qui conviennent le mieux au département sont celles de Schwitz, pour nos cantons de montagne, et celle de Fribourg, pour nos cantons de plaine. Or, le système dont je viens proposer l'application tend à assurer une substitution prompte et complète de ces belles races à l'espèce chétive et dégénérée qu'on élève dans la plupart de nos cantons.

Je vous communique, Messieurs, un extrait du rapport par lequel j'ai exposé au conseil général mes vues sur cette question importante :

« Je voulais par une répartition de primes, encourager les cultivateurs à former des vacheries de races suisse. Déjà, quelques propriétaires de vastes exploitations auxquels j'ai fais part de mes vues, m'ont promis de les mettre à exécution ; d'autres, en assez grand nombre, suivraient l'exemple, et alors se pratiquerait sur une large échelle, l'amélioration de la race bovine ; alors s'entretiendraient dans l'Isère pures de tout mélange, les races des cantons de Schwitz et de Fribourg. Les soumissionnaires seraient tenus de se procurer dans l'un des cantons suisses ci-dessus désignés, selon la localité où ils devraient être placés, des vaches de choix, ayant de belles formes et que je primerais sur le rapport d'une commission d'examen ; les taureaux, appartenant à la même origine seraient également primés après leur réception par cette commission, la prime allouée pour ceux-ci serait fixe et annuelle ; elle serait continuée aussi longtemps que les individus primés seraient livrés à la reproduction. La première prime pour les vaches serait payée aussitôt après l'admission par la commission d'examen comme subvention aux premiers frais d'établissements ; mais elle ne serait ensuite continuée que sur la présentation de chacun des extraits issus de ces vaches et des taureaux primés.

Pour assurer l'éducation et la conservation des extraits provenant des vacheries départementales, les associations agricoles seraient invitées à leur affecter des primes sur les fonds qui leur sont alloués annuellement par le département et par l'État.

Ces primes seraient moins fortes que les primes départementales, elles n'auraient pas moins pour résultat d'assurer l'entretien et la propagation des races suisses et de faire rechercher par les cultivateurs les sujets que pourraient fournir nos vacheries. On conçoit que pourvu d'un certain nombre de ces établissements, le département n'aurait plus besoin de recourir à l'étranger, il en assurerait le maintien par la continuation des primes à la condition d'une reproduction sans mélange. Chaque vacherie se renouvellerait par les extraits femelles qui en proviendraient ; et, pour les mâles, par des achats ou des échanges faits dans les autres établissements de même nature, car il est indispensable d'éviter la reproduction par des individus de même sang, de même famille.

« Vous voyez, Messieurs, quel est mon système, les éducateurs qui se décideront à former des vacheries suisses feront une opération avantageuse. Ils recevront une prime annuelle pour chaque producteur approuvé et il convient de remarquer que ces animaux accouplés à des femelles de la même race sont propres à la reproduction jusqu'à leur 8e, quelques uns jusqu'à leur 10e année, contrairement à ce qui se pratique dans l'Isère où les taureaux qu'on y élève ne sont livrés au service de la monte que pendant les trois premières années. Ils recevront en outre une autre prime pour chacun des extraits provenant des producteurs et des vaches approuvées. Ces extraits qui ne pourront être vendus que pour être élevés dans le département seront toutefois fort recherchés à raison des primes que leur assureront les associations agricoles.

« D'un autre côté, les fondateurs des établissements dont il s'agit les entretiendront à peu de frais en les repeuplant pour les femelles par les plus beaux extraits qu'ils auront obtenus ; pour les mâles par des échanges ou des achats dans les autres établissements analogues. L'existence des vacheries sera assuré de part et d'autre pour six ans : ces établissements devront comprendre au moins cinq têtes de bétail ».

Veuillez, Messieurs, appeler sur l'exposé qui précède l'attention des personnes que vous croirez disposées à former un[e] étable de bestiaux suisses. Celles qui voudront former un établissement de ce genre devront vous remettre avant le 15 février prochain, pour me la faire parvenir directement ou par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets pour les communes de leur arrondissement une soumission conçue dans les termes suivants :

Je soussigné (nom prénom) demeurant à commune de , m'engage, après avoir pris lecture de la circulaire de M. le préfet du décembre dernier, dont je déclare avoir une parfaite connaissance, à former dès cette année à mes frais, et à entretenir pendant six ans consécutif[s] une étable composée d'un taureau et de vaches de la race du canton de (Suisse), à condition qu'il me sera payé une prime annuelle de pour le taureau aussi longtemps qu'il sera livré à la reproduction et une prime de la première année pour chacune des vaches et successivement pour chacun des extraits qui proviendraient de leur accouplement avec les

producteurs approuvés. Je m'engage également, si ma soumission est acceptée, à me conformer aux autres conditions énoncées dans la circulaire dont il s'agit.

Vous aurez soin de légaliser la signature du soumissionnaire et d'accompagner l'envoi de son engagement de renseignements sur sa position. Il ne pourra pas être formé une vacherie de bestiaux primés dans chaque commune ; à plus forte raison, je n'en adopterai pas plusieurs dans une même localité. J'ai cependant la certitude qu'il me sera adressé un grand nombre de soumissions ; mais je donnerai, bien entendu, la préférence à celles qui présenteront les meilleures conditions sous le rapport du taux de la prime, sauf d'un autre côté, à arrêter mes choix de manière à répartir convenablement les établissements dont il s'agit. Je m'occuperai de ces choix immédiatement après le 15 février et je les ferai connaître en présentant un projet de cahier des charges à l'acceptation des personnes dont la soumission aura été agrée.

L'époque favorable pour des achats de bestiaux en Suisse est 1ère quinzaine du mois de septembre. Il s'écoulera par conséquent, entre le moment des achats et celui de la conclusion des arrangements quelques mois dont les soumissionnaires agréés pourront profiter pour se concerter entre eux à l'effet de prendre des dispositions propres à économiser quelques frais, ce qui serait facile, par exemple, si un seul faisait les achats pour plusieurs, sauf à avoir près de lui, pour représenter ceux-ci, les personnes chargées de la conduite de leurs bestiaux pendant le voyage. Je ferai connaître, d'ailleurs, si on le désire, les personnes dont on pourrait prendre utilement les indications en Suisse pour les achats à y faire et j'y faciliterai ces achats autant qu'il dépendra de moi. Les fondateurs des vacheries pourraient dans les circonstances données se dispenser, en les formant de les pourvoir de taureaux par exemple, s'ils comptent acheter des génisses pleines, si leur résidence est rapprochée du lieu de placement d'un des taureaux-étalons départementaux des dernières remontes, s'ils se trouvaient voisins d'un autre soumissionnaire qui dût acheter un taureau.

Je ne saurais trop appeler votre attention, Messieurs, sur l'objet de cette circulaire. Les marchés sont insuffisamment approvisionnés de bestiaux ; la viande de boucherie devient trop rare, le prix en est trop élevé pour les populations ouvrières. Plusieurs départements et toutes les grandes agglomérations réclament des facilités pour l'introduction de bestiaux étrangers. Les établissements dont je propose la formation rendraient inutile pour nos contrées l'introduction ultérieure des bestiaux de pays étrangers, et feraient répandre dans le département l'éducation des belles races bovines qui est, je le répète, l'une des branches les plus profitables de l'économie rurale.

Agréez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet de l'Isère, PELLENC

Source : Recueil des actes administratifs de la préfecture et du département de l'Isère, 1840, n° 35, pp. 456-460.

Texte 3 : Brouillon de la déclaration du préfet Pellenc à la session du conseil général (1841)

Conseil général

Session de 1841

Agriculture

« On vous trouve toujours disposés à étudier, à examiner avec une sollicitude sera digne de son objet toutes les questions qui intéressent l'industrie rurale, la plus utile et la plus honorable de toutes. Fixons d'abord notre exposé sur les questions qui ont motivé la circulaire de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce que j'ai eu l'honneur de vous communiquer par ma lettre du 29 juillet dernier les questions se rapportant 1° aux circonscriptions cantonales des comices ; 2° aux moyens de propagation des bonnes notions de culture ; 3° au perfectionnement des races ; 4° au tarif des droits d'importation et d'octroi des bestiaux.

Je reprends deuxièmement ces questions et les faits suivre de mes réflexions.

1° Circonscriptions Cantonales des Comices. On paraît douter de l'efficacité des concours de comices agricoles dont la circonscription est restreinte à un seul canton surtout quand ils ne se relient pas à une société centrale formée d'éléments plus forts, plus riches pour en imprimer recevoir une direction. M. Victor Rendu qui vient de remplir dans ce département une mission agricole partage cette crainte. Ainsi il croit notamment que les comices qui ont été organisés récemment dans l'arrondissement de Vienne, où il n'existe pas encore de Société d'agriculture ne pourront pas remplir le but de leur institution. M. le Sous préfet de Vienne compte très fermement que l'expérience ne confirmera pas l'opinion de M. Victor Rendu et nous ne pourrons en juger en connaissance de cause que lorsque ces comices auront eu le temps de montrer à l'œuvre qu'i peut être le programme de leurs projets et leurs moyens d'action.

2° Moyens de propagation des bonnes notions de Culture. Au nombre de ces moyens se présentent ainsi que M. le ministre l'indique dans sa circulaire la publication de manuels purement élémentaires et d'ouvrages agronomiques ; la création d'un enseignement agricole dans les écoles normales et par suite dans les écoles primaires l'organisation de fermes-modèles et de fermes-expérimentales.

Nous avons déjà publié un certain nombre d'exemplaires un petit ouvrage de M. de Bruno que la Société d'agriculture de Grenoble, consultée, avait trouvé fort élémentaire utile et qui mot barré traitant les questions agricoles par demandes et par réponses peut être considéré comme un catéchisme d'agriculture. Le petit ouvrage a été étudié, dit-on, avec une attention toute particulière par les élèves des écoles primaires. Nous pourrons bientôt y répandre un nouveau manuel que M. Victor Rendu dont j'ai déjà parlé tout à l'heure s'est chargé de rédiger. Cet ouvrage sera d'autant plus utile qu'il sera fait par un homme très

versé dans la science agronomique et qu'il sera fait spécialement en vue des cultures et des produits propres à nos contrées.

Notre département est l'un des premiers qui ont aient demandé l'établissement d'une chaire d'agriculture dans les Ecoles normales. Nous ne cessons depuis plusieurs années de renouveler cette demande et chaque fois M. le ministre de l'Agriculture veut bien l'appuyer auprès de M. le ministre compétent. Mais nous avons encore échoué cette année et il ne paraît plus permis d'espérer que nous obtenions cette organisation tant qu'il nous sera impossible de placer des terrains d'expériences à côté des chaires d'agriculture.

La formation d'une ferme expérimentale ou d'une ferme modèle, aux portes de Grenoble permettrait tout à la fois de la faire 1° d'obtenir l'établissement d'une chaire d'agriculture à l'école normale en fesant servir cette ferme à l'éducation pratique des élèves de cette école, 2° d'y instruction faire instruire des agronomes expérimentés qui feraient faire des progrès à l'agriculture dans les localités où ils s'établiraient ensuite ; 3° de donner l'exemple d'une culture avancée ; 4° d'y créer faire des essais tendant à éclairer la marche de la science agricole. Mais les exploitations rurales sont hors de prix dans les environs de la ville chef lieu et très morcelée.

Il serait très difficile même peut-être d'y trouver, à moins de sacrifier on ne peut plus onéreux, un terrain propre à l'organisation d'une ferme modèle ou expérimentale. M. le Maire de Grenoble avait pensé que le Polygone qui appartient à la ville pourrait convenir pour y former cet établissement. J'ai soumis l'examen de cette question à la Société d'agriculture, je lui avais communiqué tous les renseignements que j'avais reçu de divers départements où il existe des établissements analogues ; j'avais porté également à sa connaissance vos délibérations sur la question. Mais vous verrez que tout en appelant de ses vœux le prompt établissement d'une ferme modèle ou expérimentale la Société d'agriculture a du reconnaître que le terrain du Polygone ne pourrait convenir. Vous recevrez la communication du rapport de cette Société.

La Société d'agriculture pense que le choix d'un terrain à proximité de l'Ecole normale ne doit pas être [mot barré illisible] une condition sine qua non de l'établissement d'une ferme ; elle émet l'avis qu'on pourrait se fixer dans un rayon de 10 kilomètres, sur le domaine dont le sol offrirait le plus d'avantages. À cette distance il est encore fort douteux qu'on réussit à se procurer une exploitation rurale assez étendue, d'un prix convenable, et propre à la destination projetée. Mais enfin l'établissement fermé à cet éloignement n'aurait plus qu'une demi-utilité puisqu'il manquerait au but le plus important de la fondation désirée, celui d'instruire les élèves maîtres de l'Ecole normale à l'enseignement théorique et pratique des bonnes notions, des bonnes méthodes d'agriculture. Que si l'établissement à fonder dans l'arrondissement de Grenoble ne peut remplir ce but, il ne servirait pourrait servir avoir d'autre utilité que celle que doit présenter la ferme expérimentale organisée récemment par la Société d'agriculture de la Tour du Pin. Or cette ferme suffira, il est inutile d'en avoir deux dans le département pour le même but ; elle la ferme expérimentale de la Tour du Pin est établie sur des bases assez larges ; le programme des conditions de cet établissement est large parfaitement bien entendu et mot barré l'administration obtiendra toujours facilement d'y faire expérimenter les méthodes, les instruments, les plants, les graines, dont la propagation lui paraîtrait utile. En cela, la ferme expérimentale est appelée à contribuer efficacement au progrès agricole, mais on n'obtiendrait pas

d'avantage en multipliant ces établissements parce que l'on ne ferait nécessairement dans tous que les mêmes expériences et parce que la Société d'agriculture de la Tour du Pin, continuera à publier exactement le résultat de celles qu'elle fera pratiquer dans sa ferme expérimentale. Des éducations chevalines, bovines et de vers à soie doivent y être faites, mais l'on ne peut rien avoir de mieux sous ces divers rapports 1° que les mesures que je vous propose par mon rapport M. [espace lissé vide] à l'effet d'assurer la prompte propagation et sur une large échelle de la race des che chevaline du Perche, pure de tout mélange ; 2° que les vacheries suisses qui vont être formées sur plusieurs points du département ; 3° que les magnaneries salubres qui du Polygone à une autre époque ont été subventionnées par l'administration dans les 4 arrondissements de l'Isère. La ferme expérimentale de la Tour du Pin n'aura donc rien de particulier que son champ d'essai, et ce champ sera fort utile, et il pourra servir je le répète, à toutes les expérimentations que l'administration et les [mot barré illisible] associations agricoles désireraient faire pratiquer.

Je porte à votre connaissance les conditions d'organisation de la ferme expérimentale en question.

<u>3° Perfectionnement des Races</u>. Nous avons pris je crois toutes les dispositions les plus utiles pour l'amélioration des races chevalines et bovines et nous n'avons pas autrement à nous en occuper de cette. Vous verrez Messieurs, s'il convient de prendre également quelques mesures dans le but d'améliorer les races ovines qu'on élève dans le département. L'essai qui a été fait par un cultivateur de l'oysans des moutons Mérinos a parfaitement réussi et semble prouver que notre pays peut convenir aux plus belles races.

<u>4° Tarifs des droits d'importation et d'octroi des bestiaux.</u> J'ai déjà exprimé mon opinion sur cette question dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 19 juillet dernier. Les Conseils d'arrondissement ont émis un avis semblable. Je ne puis que répéter ici ce que j'ai dis que si de toutes parts on demande l'abaissement du droit d'importation des bestiaux c'est évidemment que la France ne suffit plus à l'approvisionnement de ses boucheries. Le Gouvernement n'a pas encore modifié les tarifs et l'on conçoit qu'en présence de sa situation financière et des charges auxquelles il est obligé de pourvoir, il ne concède pas très volontiers la diminution d'une des branches de revenus du Trésor. Au surplus, ce qui me paraît importer dans la question, c'est moins la réduction générale d'un droit qui disposerait à négliger l'élève des bestiaux et par conséquent à jeter le pays dans la pénurie en tems de guerre par l'impossibilité où l'on serait, dans cette éventualité, de s'approvisionner à l'étranger que l'abaissement du droit d'introduction en vue seulement de favoriser les éducations bovines des belles races étrangères à l'amélioration des nôtres. Une réduction pourrait donc être consentie en faveur de ceux qui s'engageraient à faire servir à la reproduction des bestiaux étrangers qu'ils importeraient et cette déduction, pour être un véritable encouragement, une espèce de prime à l'extension de l'éducation des belles races bovines devrait être de deux tiers au moins du droit actuel.

Indépendamment de ces questions sur lesquelles M. le ministre de l'Agriculture appelle demande votre examen vos délibérations, et vos vœux je vous communique ci joint le programme des questions agricoles dont l'étude est proposée par la conférence organisée dans la Chambre des Députés. Plusieurs des questions présentées par ce programme rentrent dans la catégorie de celles qui font l'objet de la

circulaire de M. le ministre de l'Agriculture. Le temps me manque pour saisir ici toutes les autres questions qui sont d'ailleurs d'un intérêt moins vital ou se rattachent aux premières p[papier déchiré] ou moins directement.

Vous verrez, MM si ces questions peuvent motiver provoquer de votre part l'émission de quelques vœux.

Je n'ai rien dis encore vous ai entretenu déjà de l'industrie rurale séricicole cette branche de l'économie rurale qui promet de devenir la meilleure source de revenus de ce pays où elle prend chaque jour une nouvelle extension. Ni la circulaire de M. le ministre, ni le programme des questions proposées par la Conférence de la Chambre des députés ne font aucune mention particulière de cette industrie. Nous ne pouvons cependant l'oublier Je n'ai reçu cette année aucune subvention de M. le ministre malgré mes demandes itératives et très pressantes pour encouragement à l'industrie des soies. J'avais pourtant fait connaître qu'il importait beaucoup d'enseigner aux cultivateur les principes de culture et de taille du mûrier peu connues dans ce département où d'ailleurs les méthodes d'éducations de vers à soie mot barré sont déjà avec autant aussi perfectionnées et peut-être même plus perfectionnées que dans les départements ou ces éducations se font depuis plus longtemps et dans de plus grandes dimensions. J'avais annoncé à M. le ministre que pressé par le temps et après avoir inutilement attendu sa réponse à plusieurs demandes, je mettais en tournée dans nos arrondissements des pépiniéristes capables avec mission de pratiquer publiquement dans les communes la taille des mûriers. Je lui fesais connaître que je comptais sur ses allocations de crédit pour payer les frais de ces tournées. Mais M. le ministre m'a répondu tardivement qu'il lui était impossible de m'accorder ce crédit et j'ai du vous faire la proposition par mon rapport M. [espace laissé vide] pour imputer sur nos fonds libres de l'Exercice courant la dépense en question.

Il faudra continuer les démonstrations publiques de la taille du mûrier. M. Victor Rendu a reconnu que cette mesure était d'une grande utilité publique et il doit, dans le compte rendu de la mission agricole qu'il a remplie dans le département proposer à M. le ministre d'affecter des fonds pour ce moyen d'encouragement et d'amélioration de notre industrie séricicole. Veuillez Messieurs vous joindre à lui pour me seconder dans la demande d'une subvention de 1 200 que je compte faire pour pourvoir aux frais de la prochaine tournée des démonstrations de la taille du mûrier.

Source : Arch. dép. Isère, 139M1.

Texte 4 : Trois recettes du fromage de Sassenage (1843, 1865 et 1877)

Recette 1 : Agriculture française par MM. les inspecteurs de l'agriculture publié d'après les ordres de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. Département de l'Isère, Paris, imprimerie royale, 1843, 382 p. et cartes, pp. 371-377

[…]

Fromage de Sassenage

Nous rapporterons textuellement ici les renseignements que nous tenons d'un praticien distingué sur la fabrication de ce fromage.

Supposons que l'on opère sur cent litres de lait.

Immédiatement après la tirée, on fait chauffer le lait jusqu'à l'ébullition dans un chaudron de cuivre spécialement affecté à cet usage. Au moment où le lait est près à se répandre sur le feu, on l'enlève et on le dépose dans une cave bien fraîche. Cette opération ayant pour but de provoquer la séparation de la crème, d'où l'on retire le beurre, il faut laisser reposer cette chaudière au moins vingt-quatre heures avant de l'écrémer. Sur la tirée suivante que l'on suppose également de cinquante litres, on prélève la moitié que l'on fait chauffer de la même manière ; l'autre moitié est conservée froide. Il faut avoir soin d'éloigner les vases contenant le lait chaud de ceux contenant le lait froid, parce que la chaleur ferait tourner ce dernier, ce qui nuirait à la qualité du fromage.

Par suite du chauffage, le lait se dépouille de sa partie butireuse, qui vient se coaguler à la surface. Pour cette opération, vingt-quatre heures sont suffisantes, néanmoins, le lait pourrait être conservé dans cet état beaucoup plus longtemps, sans se gâter, si le besoin l'exigeait ; mais alors il est important de ne pas l'écrémer avant de vouloir en retirer le fromage.

Après avoir écrémé, on verse le lait (75 litres dans l'hypothèse actuelle) dans un grand vase en bois de sapin et non dans une chaudière, attendu que le bois paraît plus convenable à cette opération que les métaux ; on y joint les 25 litres restant du lait de la deuxième tirée (qui n'ont été ni chauffé ni écrémé), après les avoir fait chauffer jusqu'à l'ébullition.

On mélange le tout, pour que la température soit égale partout. Par suite de ce mélange, elle se trouve ordinairement entre 32 et 35 degrés centigrades.

On ajoute au mélange un quart de litre environ de présure, préalablement préparé et on remue.

Le vase de bois dans lequel on opère doit être clos avec soin, afin de mieux conserver la température.

Au bout d'une demi-heure, le lait se caille. Il faut alors le remuer, pour en faciliter la décomposition. Le fromage va au fond, et le petit lait reste à la surface ; on l'enlève avec une cuiller à mesure qu'il se forme.

Cette opération se produit lentement et dure environ une heure.

Pour mieux séparer le petit-lait, on penche le vase de telle sorte que le fond soit plus haut que l'ouverture et on le laisse quelques temps dans cette positon.

Le fromage étant séparé autant que possible du petit lait, on le pétrit avec la main, de manière à rendre la pâte aussi fine et aussi homogène que possible ; puis on la presse fortement dans un moule qui lui donne la forme qu'il conserve, après toutefois avoir garni ce vase d'un linge à l'intérieur. Le moule est une coupe en bois, percée de toutes parts, afin de laisser échapper le petit-lait qui pourrait y rester encore.

Cette opération peut se faire en une demi-heure. Le fromage ainsi préparé est couvert des bouts du linge qu'on a mis au fond du moule, et qui dépassent ; il est placé avec son moule sur un socle destiné à recevoir les suintements du petit-lait, près du feu, afin, sans doute, de le mieux dessécher.

Il reste dans cet état toute la journée.

Le lendemain, on lui enlève le linge dont il est enveloppé. À cet effet, on a un second moule, semblable au premier, dont on applique l'ouverture sur le fromage ; on renverse le tout, et une légère secousse fait changer le fromage de place.

On commence alors à la saler, en plaçant dessus une couche de sel pilé, épaisse d'environ un centimètre pour saturer ce côté. Il reste encore une journée dans cet état ; il est devenu ferme, et peu se tenir sur la main.

Le lendemain, on le retourne pour saler l'autre face. On frotte tout le tour avec du sel pilé, que l'on presse légèrement pour le fixer partout afin de le préserver des insectes, et on le dépose dans un endroit sec et chaud, sur de la paille ferme pour le bien faire sécher.

Il reste dans cet endroit quatre ou cinq jours et doit être souvent retourné.

Quand il atteint une consistance assez ferme, il est placé dans la cave, où il doit bleuir à l'intérieur et d'où il ne doit sortir qu'après deux ou trois mois pour être livré au commerce.

[…]

*<u>Recette 2</u> **:** Pierre Larousse, Grand dictionnaire universel du 19e siècle, Paris, 1865, tome 14, p. 240 (repris dans Denis CHEVALLIER [dir.], Le temps des villardes, une race bovine des montagnes, Lyon, Parc naturel du Vercors / La Manufacture, 1986, 86 p., p. 18)*

« Le fromage bleu ou sassenage, qui se fabrique dans le département de l'Isère, doit sa célébrité au roi François 1er, qui l'aimait avec passion. On le fabrique avec un mélange de lait de vache et de lait de chèvre ou de brebis, dans la proportion d'environ 8 du premier pour 1 de l'un des deux seconds. " Supposons, dit Joigneaux, qu'on opère sur un mélange de 100 litres de lait. Aussitôt la traite achevée, on en coule 75 litres dans un chaudron de cuivre et l'on met le chaudron sur le feu. Lorsque le lait menace de s'en aller par-dessus les bords, on enlève le chaudron, on l'écrème au bout de vingt-quatre heures. Alors on peut chauffer 25 litres d'une seconde traite, et, dès que l'ébullition a lieu, on les verse dans le lait écrémé et l'on mélange bien. La température de ce mélange s'élève à 32 degrés ou 35 degrés centigrades. On ajoute de suite un quart de litre environ de présure, puis on recouvre bien le vase. Au bout d'une demi-heure, le lait se caille ; on le remue pour diviser la masse, et, à mesure qu'il se dépose, on l'enlève avec une large cuiller. Cette opération ne dure pas moins d'une heure. Une fois le fromage séparé du petit-lait, on le pétrit soigneusement avec la main, de manière à rendre la pâte aussi fine et aussi homogène que possible. Après cela, on introduit cette pâte en la pressant dans un moule en bois de la forme d'une coupe, percée de toutes parts et garni d'un linge à l'intérieur. Cette seconde opération prend une demi-heure environ. On rabat ensuite les bouts du linge sur la pâte. On emporte le moule avec le fromage sur une table, près du feu, et on l'y laisse toute la journée. Le lendemain on change le fromage de moule et on enlève le linge. Il suffit, pour cela, d'appliquer sur le premier moule un second moule du même diamètre, de retourner le tout sens dessus dessous et d'imprimer une petite secousse. Une fois le transvasement opéré, on répand sur la partie découverte du fromage une couche de sel pilé de l'épaisseur de 0,01 m environ et on le laisse s'en saturer pendant une journée. Le lendemain, le fromage, devenu ferme, peut être retourné sur la main ; on le retourne donc pour saler l'autre face ; puis on sale le tout en frottant ave la main et en pressant pour mieux fixer le sel .Le fromage salé est ainsi déposé sur un endroit sec et chaud, sur du glui (paille de seigle). On le retourne souvent, et au bout de quatre à cinq jours, lorsqu'il est arrivé à un état de consistance convenable, on le transporte dans une cave d'une température fraîche et peu variable. C'est là qu'il s'affine et bleuit à l'intérieur. On ne le livre au commerce qu'au bout de deux ou trois mois

Les 100 litres de lait rendent à peu près 10 kilos de fromage prêt à être mangé et 3 kilos et demi de beurre fondu".

Le sassenage ressemble beaucoup au roquefort ; il est un peu plus gros et pèse de 3 à 4 kilos. Le sassenage, selon O. de Serres, doit ses qualités au mélange de lait froid et de lait chaud employé dans sa fabrication ».

<u>Recette 3</u> : Charles Rebuffet, Leçon de choses. Fabrication du fromage de Sassenage, 12 mai 1877, Arch. dép. Isère, 19T455. Inspection académique de l'Isère. Comptes rendus de conférences pédagogiques 1872-1876, pochette 1876.

Leçon de choses.

Fabrication du fromage de Sassenage

C'est à Corrençon et dans tout le canton du Villard-de-Lans qu'on fait l'excellent fromage dit de Sassenage. Vous mangez tous les jours de ce fromage, mais je suis bien persuadé que vous n'en connaissez pas tous bien la fabrication. Cette fabrication n'est pas fort difficile ; cependant elle exige un certain nombre d'opérations et des soins sans lesquels on ne réussirait pas à avoir de bons produits. Avant tout, il faut que les vases et ustensiles dont on se sert, soient entretenus dans un état de grande propreté, sans quoi les fromages auraient un mauvais goût. La ménagère conserve une certaine quantité de lait de vache en le faisant bouillir dans des chaudrons (figure 1), qu'elle port ensuite dans une cave fraîche. Au bout d'un jour ou deux, elle écrème pour faire en même temps du beurre. Quand elle a la quantité de lait nécessaire, elle en fait chauffer un chaudron, qu'elle verse ensuite avec le reste. Dans un grand vase en bois (fig. 2) ; elle y mélange un tiers environ de lait frais, non chauffé et non écrémé ; puis elle fait cailler le tout en y versant une petite quantité de présure. La présure se fait avec des estomacs de jeunes veaux, lavés, salés, puis gonflés en petits ballons, séchés et coupés en morceaux, qu'on met tremper dans de l'eau fortement salée. C'est cette eau saturée des sucs de ces petits ballons qui est la présure. On en met environ un verre pour quarante à cinquante litres de lait, et l'on remue avec une cueillère pour les bien mélanger les deux liquides qu'il faut laisser ensuite en repos. Quand le lait est suffisamment pris ce qui demande peu de temps, il est devenu du caillé qui a à peu près la consistance de la gelée. Avec un cueillère en fer, percée (fig. 3), la ménagère coupe et divise ce caillé afin de séparer de lui le petit lait qui s'y trouve mélangé, et qui n'est plus qu'un lait décomposé, de qualité très inférieure ayant perdu ses meilleurs sucs ; elle laisse reposer un moment, afin que le caillé tombe au fond du vase, puis elle enlève le petit lait avec une cueillère non percée. Elle verse ensuite le caillé dans une forme en bois ou en terre, percée de trous (fig. 4), et garnie en dedans d'un linge en toile claire ; elle prend un peu ce caillé avec la main et le petit lait qui y était encore resté, sort, et pompé par le linge et s'écoule par les trous de la forme, qui est plus ou moins profonde, suivant la grosseur du fromage. Par ces diverses opérations, le caillé a pris de la consistance et est devenu un fromage. La ménagère laisse égoutter un moment ce fromage, et le retourne ensuite dans la forme, qui doit être garnie d'un nouveau linge. Après plusieurs opérations de ce genre, le fromage est suffisamment égoutté. Alors, le lendemain, la ménagère le sale d'un côté, avec du sel pilé ; le surlendemain elle le sale de l'autre côté. Deux jours après elle le met sécher sur de la paille, dans une chambre chaude sur une planche, ou dans un placard grillagé près

du feu de cheminée où il faut encore le retourner tous les deux jours car autrement il prendrait des vers. Quand la pièce est sèche, elle est mise à la cave, dans de la paille ou du foin, et il ne reste plus qu'à la retourner tous les huit jours. Deux mois après environ, le fromage est prêt à couper, c'est-à-dire à manger. Ordinairement, on fait des fromages de deux à quatre ou cinq kilos. Les deux derniers poids sont les plus ordinaires.

J'ajouterai, comme réflexions, que l'habitude d'écrémer le lait me paraît mauvaise, car si les ménagères tenaient moins au beurre, elles feraient certainement encore de biens meilleurs produits et elles y gagneraient en définitive. Elles n'auraient pas de beurre à vendre, c'est vrai, mais leur fromage aurait un autre prix. Je suis persuadé que si on n'écrémait pas, les fromages de Sassenage ne le cèderaient en rien pour la qualité, à la plupart des fromages les plus renommés. Car les pâturages et les fourrages du plateau du Villard-de-Lans sont généralement supérieurs, et il n'est pas douteux qu'ils n'influent beaucoup sur la qualité du lait des vaches et, par conséquent, sur celle de ses produits.

À Corrençon le 12 mai 1877 Charles Rebuffet.

Texte 5 : Rapport rédigé par Paganon au préfet de l'Isère, le 24 juillet 1847

Société d'agriculture de Grenoble

Le Président de la société

Grenoble, le 24 juillet 1847,

Monsieur le Préfet,

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à la date du 22 juin vous voulez bien me demander mon avis sur les meilleures dispositions à prendre pour l'amélioration de l'espèce bovine. Vous avez la bonté de me communiquer la lettre de M. le Ministre de l'agriculture du 16 courant.

Par cette lettre M. le Ministre réduit le crédit qu'il accordait au département de l'Isère pour encouragement à l'amélioration de la race bovine de 3 000 f. donnés pour les années précédentes à 1 500 f. seulement pour 1847. M. le Ministre croit qu'il serait préférable d'appliquer les sommes destinées à ce sujet soit à favoriser l'élève des races de notre localité, soit à l'achat de bêtes des races françaises.

Cette importante question de savoir qu'elle est le mode le meilleur pour favoriser l'amélioration de la race bovine est depuis bien longtemps agitée par les écrivains par les sociétés d'agriculture par les administrateurs désireux d'un progrès si nécessaire, soit pour le bien de l'agriculture, soit pour l'alimentation de la population. Bien des mesures ont été prises des moyens tentés ; avant de se prononcer il faut examiner ce qui a été fait et peser les avantages pour et contre. Les expériences faites doivent surtout être prises pour base d'une décision.

Dans le département de l'Isère on a tenté plusieurs modes pour arriver à l'amélioration de la race bovine, nulle partie de notre industrie agricole n'appelait plus hautement les soins de l'Administration la sollicitude du conseil de département. Dans les parties montagneuses de notre département la dégénérescence était telle que trois des individus élevés dans la montagne équivalaient à peine au poids d'un seul animal de la plaine, et étant dans la plaine les animaux d'une belle taille d'une bonne conformation étaient rares. Quelques riches propriétaires avaient essayé d'introduire quelques vaches suisses (je citerai M. de la Motte père à Moirans). Cet essai ne fut pas heureux ; les animaux quittant sans doute de bons pâturages pour nos regains un peu aigres donnant peu de lait, mangeaient beaucoup et se trouvaient peu aptes au travail. Cependant M. Bonnaud de Séchilienne s'applaudit d'avoir amené chez lui ces vaches suisses.

On acheta d'abord au compte du département des taureaux auvergnats et plus tard des taureaux suisses ; ces animaux étaient concédés à titre gratuit à des propriétaires à la charge de ne les livrer qu'à des saillies modérées, cinquante pour la 1ère année, quatre-vingt pour les années subséquentes, le prix de la saillie ne pouvait dépasser 1,50. Cette mesure coûtait à l'État ou au Département 4 000 f. par an. En 1844 nous avons dans le département 18 taureaux étalons.

Ce mode présentait plusieurs inconvénients.

Le cultivateur à tort ou à raison repoussait la race suisse, elle mange trop, disait-il, elle travaille mal.

Puis on trouvait le prix de la saillie trop élevé, le cultivateur est peu riche, cette dépense de 1,50, ils la trouvaient excessive, quand ils pouvaient faire saillir chez eux pour rien chez les voisins pour 50 ces, un franc au plus.

Les vaches saillies par des taureaux d'une taille disproportionnée ne mettaient bas que difficilement, plusieurs accidents survenaient dans le parc, c'est ce que signalaient les rapports de M. l'Inspecteur Bragard.

Cette race suisse s'éloignant beaucoup du type de notre pays donnait des métis mal conformés.

Enfin, et le plus grave des inconvénients, c'est que chaque propriétaire pour devenir possesseur tranquille d'un animal fougueux, difficile à conduire, à soigner, quelque fois dangereux, sollicitait chaque jour la permission de tailler le taureau.

On renonça à cette mesure d'achat de taureaux au compte du département.

La société d'Agriculture de La Tour-du-Pin en 1845 a essayé d'un autre mode, elle a fait acheter des taureaux suisses à son compte et ensuite les a revendus à l'enchère et au rabais. La société a mis pour condition aux acquéreurs qu'ils ne peuvent vendre le taureau acheté pendant quatre ans et qu'ils le livrent à la saillie pendant ce temps tant que les saillies n'auront pas atteint dans l'année le chiffre de 80.

C'est là une amélioration au mode adopté d'abord, le propriétaire soignera mieux l'animal qui est sa propriété. Mais un taureau qui aura 4 ans, 5 ans, 6 ans est trop lourd pour la remonte, puis il deviendra pour la plupart du temps méchant, furieux, on sera obligé de l'abattre.

Enfin, sur les achats on a eu une perte considérable, les animaux revenaient avec le prix de la douane de 350 f. à 400 f. on a trouvé peu d'acquéreurs à la moitié du prix de revient, 9 ont été achetés en 1845.

Pour le département de l'Isère en 1841 on prit d'autres mesures que l'achat des taureaux au compte du Département, on assura à tout propriétaire ou fermier qui tiendrait une vacherie composée de quatre vaches et d'un taureau suisse au moins, et qui s'engagerait à entretenir cette vacherie

pendant six ans, on assura dis-je [une prime de 40 f. par tête de bétail et pour chaque année, chaque produit parvenu à trois mois reçoit la prime, les produits morts-nés ou morts avant le troisième mois reçoivent la prime. Les produits doivent être vendus à des cultivateurs habitant du département, la vacherie doit toujours être au complet] [2471].

En 1844 le département possédait 15 vacheries.

En 1845 on en compte que 14 qui contenaient 99 bêtes.

En 1846 14 vacheries composées de 98 bêtes dont 17 taureaux, deux de ceux-ci n'avaient que 12 mois.

[Le département donnait 2 000 f. et l'État fournissait 3 000 f. pour cette sorte de primes, total 5 000 f. jusqu'en 1846] [2472].

M. le Préfet pour 1847 n'a demandé et le conseil du département n'a alloué que 1 000 f.

Ce mode nouveau est à coup sûr préférable à l'achat de taureaux au compte du département.

On a des bêtes de race pure. Le propriétaire ne nouvelle ces taureaux de manière en n'en avoir pas de trop pesant pour la monte et qui ne passant pas 4 ans ne sont pas dangereux à conduire.

Mais cette mesure de ne primer que les animaux de la race suisse n'offre-t-elle pas un immense inconvénient, c'est ce qu'il faut examiner.

D'abord il ne faut pas se le dissimuler, nos cultivateurs pour la plupart les 9/10e repoussent les animaux de la race suisse et prétendent que cette race absorbe beaucoup de fourrage, ne donne pas de lait meilleur et surtout en proportion de ce qu'elle mange en plus, qu'au moindre travail elle perd son lait ; que les chaleurs la fatiguent vite, ils préfèrent ce qu'ils appellent la race du pays accoutumée à nos montagnes, au travail depuis de longues années, habituées aux chaleurs de nos plaines. Chez nous, disent-ils, nous élevons nos animaux non pour l'engraissement car le foin coûte plus que nous ne vendrons l'animal adulte engraissé, le lait loin de la ville est un faible produit et nos belles vaches du reste rivalisent avec les vaches suisses et ne perdent pas par le travail aussi facilement leur lait. Nos bêtes à cornes sont destinées surtout à faire notre travail, est-il donc bien conséquent pour améliorer la race que nous possédons, d'aller chercher une race qui depuis plusieurs centaines d'années ne travaille point, une race habituée à pâccager la moitié de l'année dans les montagnes, lorsque nous avons la stabulation permanente, nos foins, nos regains dans la plaine un peu aigres sont très dissemblables des foins de la Suisse. Changer le climat, la nourriture, les habitudes des

---

[2471] En face du passage entre crochets, une accolade porte le commentaire : « Erreur. Les encouragements consistent dans le paiement :

1° d'une prime de l'établissement de 40 f. par tête de bétail.

2° d'une prime de 40 f. par saison de monte des taureaux.

3° d'une prime de 40 f. pour chacun des extraits bien conformés provenant de la vacherie et existant à l'âge de 3 mois ».

[2472] En face du passage entre crochets, une accolade porte le commentaire : « La totalité de ces ressources n'a jamais été employée ».

animaux n'est pas un moyen d'avoir les avantages que nous devons chercher. Les vices comme les qualités sont héréditaires chez les animaux comme chez les hommes, une vache apte au travail donnera un meilleur élève que la vache molle à la charrue qu'anéantit une chaleur un peu vive.

Ce ne sont pas les cultivateurs seuls de notre département qui raisonnent ainsi.

Les Anglais qui ont porté si loin l'élève des animaux quand ils veulent des animaux pour l'engraissement choisissent pour producteurs des animaux courts sur jambes avec des flancs développés en un mot à prendre facilement et rapidement de l'embonpoint quand ils veulent des bêtes aptes au travail, ils opèrent tout différemment. Nous voulons par dessus tout une race apte au travail, cherchons donc une race faite au travail, habituée à la peine et placée dans des conditions de localité semblables à celles de notre pays.

Dans la haute Marne l'élève des vaches suisses n'a pas réussi, les bénéfices, comme chez nous n'étaient pas en proportion de la dépense.

M. le Comte de Marsants, organe de la société de la Rochelle, pense qu'au lieu d'introduire des races étrangères qui ont vécu sous un autre climat, mieux vaut améliorer les types français connus par des qualités remarquables, belles formes, aptitude au travail, abondance de lait. Il cite les races du Poitou, du Morvan, de la Flandre et de la Normandie [2473].

Je sais que des hommes instruits et qui ont opéré par eux mêmes soutiennent que les vaches suisses si elles mangent beaucoup gâtent peu de fourrages, que dans le travail elles sont lestes et promptes. Je cirerai M. Bonnard 1er avocat général, M. Millet de Tencin.

Mais prenez garde, il ne s'agit point de prohiber la race suisse, il s'agit seulement de savoir si vous ne devez pas donner le même avantage aux autres races qui seront d'une bonne conformation et d'une plus grande utilité, c'est là toute la question.

D'abord et avant tout avons-nous dans notre département une race qui soit bonne et utile ?

Cela ne peut être mis en doute aux environ de Voiron, près de Saint-Marcellin, aux portes de Grenoble, vous trouvez des vaches fortes bien conformées, donnant beaucoup de lait et aptes au travail, les vaches qui valent 300 f. et plus ne sont pas rares.

Aussi voyez pendant six ans, malgré les primes avantageuses promises, l'arrondissement de Saint-Marcellin n'a pas eu une vacherie suisse. On vient d'en monter une à Vinay en 1847 seulement. Nous voilà au bout des six années où vont finir les engagements pris en 1841. Combien de propriétaires souscriront-ils de nouveaux engagements ? [Fort peu peut-être malgré l'importance des primes c'est-à-dire près de 3 à 400 f. par écurie. En effet, 4 vaches et le taureau à 40 f. 200 f. par an 4 extraits 3 au moins 120 f. total 320 f. à 360 f.] [2474] Si peu renouvellent, la question est jugée, la mesure

[2473] En face de cette dernière phrase, il a été noté : « La race du Morvan est excellente pour le travail ».

[2474] En face du passage entre crochets, une accolade porte le commentaire : « Le calcul est inexact en ce qu'il fait double empli. En effet, la prime annuelle pour une vacherie de 5 t^tes est de 200 f. au plus les mères ne donnant aucun droit à cette prime ».

n'est pas bonne ; la vacherie suisse n'offre pas de profit, et si vous retirez l'allocation pas une étable suisse ne continuera. Et si la race est bonne et convenable par dessus toutes les autres, pourquoi les propriétaires qui ont éprouvé, les voisins qui ont vu n'achètent-ils pas ? C'est qu'ils préfèrent notre race de pays.

Que répondre à cet argument, je l'ignore, et pourtant le mode adopté jusqu'à ce jour offre bien quelques inconvénients.

N'est-ce rien que d'aller porter notre argent à l'étranger, n'est-ce rien que de ne pas protéger également les beaux animaux qui n'ont pas la Suisse pour pays d'origine ? On veut unité de race pourquoi autorisez-vous 5 vaches de Friboug avec un taureau Schwitz, deux races si dissemblables dans les formes la stature le pelage les habitudes. C'est ce que vous voyez chez M. Brissaud à Séverin, M. Joseph à La Tour-du-Pin, Marion à Faverges, Mathian à Aoste, Ducurty à Bougé et bien d'autres encore. On a voulu unité de race et réuni dans la même écurie un taureau apte à saillir et des vaches de la même race. Que font chez M. M. deux taureaux d'un an. Qu'est-ce qu'un taureau comme producteur.

Qu'est-ce que font chez M. B. six vaches sans taureau aucun ? Par qui fera-on saillir ? par un taureau du pays, adieu l'unité de la race.

L'écurie de M. M. pas plus que l'écurie de M. B. ne devraient être primées tant qu'elles n'auront pas de taureau.

[Nous avons dit que les cultivateurs repoussaient la race suisse et bien qu'un propriétaire veuille monter une vacherie, il semble que s'il va chercher dans les autres vacheries primées des types de race pure on le primera ; non, on lui imposera d'aller chercher ses sujets en Suisse] [2475].

[Laissez-moi le dire, n'est-ce pas là une erreur préjudiciable 1° à celui qui a la vacherie suisse car ne doit-il pas espérer de revendre à celui qui à son tour veut monter une vacherie suisse ? Vous voulez la production et vous prohibez pour ainsi dire la vacherie de cette production][2476].

2° à celui qui veut monter une vacherie car il pourra choisir dans le pays sans se déplacer dans vos 14 vacheries il pourra marchander, essayer, il ne perdra pas un mois de son temps précieux il ne laissera pas ses récoltes ses domestiques, il ne perdra pas en voyage un argent avec lequel il eut acheté une ou deux bêtes.

3° or l'État qui voit s'écouler un numéraire que l'achat des blés à l'étranger enlève au pays le blé a fait payer au dehors plus de deux cents millions en quelques mois ne cherchons pas à en faire sortir encore [2477].

[2475] En face du passage entre crochets, une accolade porte le commentaire : « Erreur ; une telle vacherie pourrait être primée ».

[2476] En face du passage entre crochets, une accolade porte le commentaire : « Toutes ces observations eposent sur une erreur ».

Il faut bien que cette mesure ait des inconvénients puisque les propriétaires qui ont de très belles vacheries ou négligent ou refusent de prendre des engagements. Je citerai l'écurie de M. Arvet à Uriage, celle de M. Victor Blanchet à Rives.

L'établissement de ces vacheries n'a pas laissé d'espérer une amélioration, cela n'est pas douteux. L'attention des cultivateurs est éveillée, la race s'améliore, nos concours de l'automne l'ont prouvé de la manière la plus indubitable.

Mais si vous ne trouvez plus de soumissionnaires il faudra renoncer à cette mesure, or en l'état on ne connaît pour une nouvelle série de six années que 4 soumissionnaires M. Vachon à Vinay, M. Blanchet à Voiron, Dalban à Séchilienne et les Chartreux à la Chartreuse.

En continuant de primer les vacheries composées de 4 vaches et un taureau et prenant l'engagement des propriétaires de les maintenir dans cet état pendant six années je pense qu'il faudrait admettre à la prime, à l'encouragement, non seulement les possesseurs de vaches suisses, mais les possesseurs de beaux animaux de quelque race qu'ils proviennent, n'est-ce pas là une nécessité ?

On tendrait toujours au même but proscrire cette race abâtardie et défectueuse qui donne peu de travail, peu de lait et de la mauvaise viande.

Dans quel lieu est-il le plus nécessaire d'améliorer la race, c'est dans nos montagnes. Voyez ces animaux qui descendent de Quaix, du Sappey, ces vaches étant de la grosseur d'un âne mais là il serait impossible d'avoir des vaches suisses, on ne pourrait pas les nourrir, pas les faire travailler sur ces déclivités qui demandent des bêtes légères et agiles.

Insistera t-on sur l'avantage d'avoir unité de race, j'ai déjà dit que croiser la race de Schwitz avec celle de Fribourg dans la même écurie ce n'est pas l'unité mais je dirais plus l'unité dans un pays si varié que le nôtre par les accidents de terrain non seulement est impossible mais est une fausse application, comment les habitants de nos montagnes qui nous environnement de tous côtés peuvent-ils se servir d'animaux offrant une grande masse ; dans les pentes abruptes il faut des animaux légers et non les animaux pesants de Fribourg ou de Schwitz. Cela est incontestable, eh bien nos vaches du pays iront bien dans les montagnes de l'Oisans, d'Autrans, de Quaix c'est cette race qu'il faut améliorer par le choix de bons producteurs tant mâles que femelles.

Je me suis étayé de l'avis des sociétés de la haute Marne, de la Rochelle, j'en pourrais citer beaucoup d'autres, c'est encore l'avis du conseil général de l'agriculture dans la session de 1846, qu'il faut primer les beaux animaux sans distinction de race (Journal d'agriculture, février 1846).

Je m'appuierai enfin de l'avis de M. le Ministre de l'agriculture dans la lettre du 16 juin.

[2477] À la suite de cette phrase, un commentaire en marge indique : « Vous éliminez les vaches de race suisse nées dans le pays et pourtant elles sont préférables à elles venant de la Suisse car elles seront faites à u foin à notre climat ».

Laissez-moi dire encore que dans nos concours des dernières années où nous avons vu tant de beaux animaux que l'on regrettait de n'avoir pas davantage de primes à donner, sur dix bêtes remarquables une tout au plus était de la race suisse. Que les vaches laitières primées les 9 dernières années étaient des vaches de pays, et pourtant elles étaient remarquables par leur forme, leur taille et la quantité de lait.

En continuant la mesure adoptée déjà n'est-il pas nécessaire que la prime ne soit donnée aux veaux mâles comme taureaux que lorsqu'ils auront atteints deux années et que les produits peuvent donner des taurillons je devrais dire des veaux de 12 à 15 mois on a primé l'extrait à 3 mois comme extrait et vous les primez comme taureau à 12 mois cela n'est pas juste, il me semble donc que M. l'Inspecteur précise dans ses comptes rendus l'âge du taureau, c'est ce qui ne s'est point fait jusqu'ici, et que celui-ci ne reçoive la prime que lorsqu'il peut donner de bons produits.

Lorsque tant d'hommes éclairés, instruits par leurs propres expériences ont donné, pour arriver à l'amélioration de la race bovine des avis divers, opposés entre eux, ce n'est qu'avec une extrême réserve que l'on peut propose une mesure nouvelle et mettre en avis.

Permettez-moi d'émettre une idée que je soumets à l'examen d'hommes plus éclairés, plus experts que moi.

Dans quelque départements, on donne par canton un taureau départemental par canton cet achat exige une dépense considérable, nous avons dans le département 45 cantons, si les taureaux nous revenaient à 350 f. c'est un capital de 15 750 f. à débourser dès la première année, puis ces animaux étant mal soignés, puis les détenteurs demandent la castration, etc. Nous avons vu les inconvénients, acheter les taureaux, les revendre au rabais, c'est déjà mieux, mais l'insouciance, une espèce de coalition éloigne les acquéreurs, on donne à bas prix, on perd la moitié et surtout les taureaux ne vont pas toujours au plus soigneux ou au plus intelligent, je repousserais cette mesure.

Mais que pour chaque canton l'on prime le taureau le plus beau, le mieux conformé ; que l'on donne une prime capable de dédommager le propriétaire, ce serait je crois un excellent mode.

Le propriétaire ferait sa déclaration à l'avance pour que M. l'Inspecteur dans une de ses tournées (il en fait deux par an) pour examiner l'animal, une fois l'animal agréé, le propriétaire s'engagerait à livrer l'animal à la saillie pour une année ou deux. On ne prendrait d'engagement que pour les animaux qui auraient au moins 18 mois, la prime ne serait acquise qu'au bout d'un an révolu, et l'anima serait vérifié une deuxième fois pour éviter qu'il y eut autant de points de départ qu'il y aurait d'animaux, on ne compterait qu'à partir de deux époques fixes, du 1 janvier et du 1 juillet (ou tout autre mois) en faisant coïncider le point de départ avec la tournée de M. l'Inspecteur.

Le détenteur de l'animal primé serait tenu de livrer à la monte pour 75 cts.

Fixer un bas prix pour la saillie est une chose bien importante, le cultivateur lui qui gagne si peu qui a si peu d'argent comptant va toujours au meilleur marché, je l'ai vu par moi-même. J'avais deux beaux

taureaux, haute taille, bonnes proportions, ils étaient de la race du pays. Je ne les livrais à la production que lorsqu'ils eurent atteints deux ans, ils étaient dans les conditions les plus favorables. Je voulus faire payer 1,50 fr. par vache saillie, le voisin ne prenait que 50 cts, son taureau avait 13 ou 14 mois il était bien inférieur, mais la saillie ne coûtait que 50 cts et mes taureaux furent délaissés. Le cultivateur ne calcule pas qu'avec une légère dépense en plus il aura un beau produit, un bon animal au lieu d'un élève mal conformé, qu'il vaudrait mieux payer fut-ce même 5 f. pour une bonne saillie qui amènera qu'il vendra 40 f. au boucher au bout d'un mois, que payer 50 cts pour un extrait qui vaudra à grand peine 24 francs.

Le détenteur devra tenir un registre indiquant la monte, le nom du propriétaire dont l'animal aura été sailli.

Le détenteur du taureau recevrait une prime de 80 f. il faut un encouragement sérieux, un dédommagement réel pour le dérangement du travail de l'animal et du valet de ferme.

Quels seraient les avantages de ce mode d'amélioration on serait certain d'avoir dans chaque canton un bon type producteur. Ce type serait adapté aux besoins et aux goûts des cultivateurs. Ne perdons pas de vue que tout un arrondissement n'avait pas de vacheries, qu'il n'y en a aucune dans les montagnes.

Le département renferme 45 cantons, n'élevant les saillies qu'à 50 pour chaque animal c'est un total de 2 250 saillies ; en l'état de jeunes élèves vous ne possédez que 15 à 16 taureaux producteurs.

Chaque cultivateur tenant à honneur d'avoir dans son écurie le plus beau taureau du canton reconnu et primé comme tel, on mettra beaucoup de soin et de zèle à conserver les plus beaux animaux, à acheter de beaux produits, l'avantage pécuniaire entrera beaucoup dans ce désir dans ce profit d'avoir un bel animal, outre la prime il aura encore le prix des saillies et chacun viendra faire saillir par le très animal dès l'instant que le prix de la saillie ne sera pas plus élevé, sera moindre que le prix courant.

On aura pour producteurs des animaux adultes et c'est là certes un des plus grands avantages. Que voulez-vous qu'il advienne d'un animal producteur qui n'a pas le tiers de sa croissance ? Or vous le savez par expérience, les taureaux sont taillés de bonne heure parce qu'alors ils sont plus dociles à façonner au joug parce que le cultivateur prétend que l'animal prend plus de [mot illisible] ; parce qu'un taureau entier est quelquefois gênant dans une écurie, par suite on livre à la production des taurillons d'un an, non seulement les produits sont médiocres mais le jeune animal est arrêté dans sa croissance ce qui contribue encore à la dégénérescence de l'espèce.

Par ce mode le cultivateur n'éprouve aucun sacrifice, il n'est pas forcé d'aller chercher son taureau à 40 lieues de chez lui, il n'est pas tenu de conserver jusqu'à six ans un animal vicieux, souvent dangereux, trop pesant pour la saillie, qui taillé trop tard perd toute son énergie et s'engraisse difficilement. Le taureau qui aura servi un ou deux ans aura de deux ans et demi à trois ou quatre ans et les inconvénients sont évités.

Ce mode donnera plus d'élèves que le mode actuel et cependant il coûtera moins au département. En effet vous avez en l'état à primer 99 têtes de bétail plus les produits de 82 vaches c'est au compte rond 180 primes à 40 Ff. soit une dépense de 7 200 f. en portant la prime 80 f. par taureau la dépense n'est pour 45 cantons :

arrondissement de Grenoble 20 cantons

de Vienne 10

de La Tour-du-Pin 8

de Saint-Marcellin 7

que de 3 600 f. et au lieu de 150, 200, 300 élèves que vous avez, vous en aurez deux mille au moins.

Craindrait-on la difficulté de choisir pour désigner le plus beau taureau ? Aura-t-on peur de la partialité de M. l'Inspecteur ? Mais aujourd'hui cette partialité est bien plus à craindre car il dépend de M. l'Inspecteur de dire la vacherie est complète, lorsqu'elle ne l'est pas. Une vache est hors d'âge, une vache a péri le taureau est trop jeune, le propriétaire promet de changer, d'améliorer. M. l'Inspecteur pourrait se laisse toucher, il ne mentionne ni l'âge du taureau ni le manque de la vache. La vacherie est réputée complète, la prime est payée.

Pour le choix : mais rien n'est plus facile je ne parle pas de la commune renommée qui s'établit si vite dans chaque commune, mais chaque société d'agriculture a des concours a donné des primes, a marqué sur la corne les plus beaux taureaux (à Grenoble nous ne sommes embarrassés que sur le choix) mais chaque société a envoyé des commissaires pour vérifier les écuries de son arrondissement et le compte rendu de ce commissaire a appris par la presse où étaient les plus beaux animaux, les étables les mieux soignées. Ces tournées, ces primes pour les étables sont ordonnées par M. le Ministre, voilà bien des renseignements pour faire un choix ce ne sont pas les indications ni les taureaux qui manqueront il s'agit de les rendre adultes, convenables pour les localiser, il s'agit de prendre le mode qui encouragera le mieux les propriétaires, les fermiers.

Nous voulons que tous tendent au progrès, que tous puissent recevoir l'encouragement donné par le fonds commun. Vos vacheries de cinq forts animaux ne peuvent être tenus que par de riches propriétaires, cela demande une avance de fonds considérable, le plus petit cultivateur peut avoir deux vaches ou deux taureaux, il n'a pas besoin d'avances, car il n'a qu'à garder chez lui l'élève mâle qui lui semblera le meilleur de taille de conformation. Cette réserve n'est pas une perte pour lui et n'arrivera-t-il pas que dans l'espoir de la prime on conservera beaucoup plus d'animaux que l'on ne faisait autrefois on le fait dès à présent pour avoir une prime au concours, on le fera à bien plus forte raison pour avoir une prime permanente et bien plus honorable et plus importante. Vous aurez un taureau primé dans le canton et dans le canton on en aura élevé, soigné 40 n'est-ce pas ainsi que l'on peut améliorer, choisissant toujours les plus beaux.

Dira t-on qu'un taureau par canton ce n'est point suffisant ? Si nos ressources sont suffisantes, plus tard, si la mesure est bonne, vous en primerez deux mais remarquez qu'un vaut mieux que peu ou pas, ce qui existe maintenant, remarquez que l'on en élève forcément plusieurs, c'est ce que nous venons de dire.

Je ne dois pas terminer sans exprimer ici une vérité incontestable, c'est que depuis dix ans l'on remarque chaque année un progrès dans l'amélioration de la race bovine, que ce progrès est du aux mesures prises par l'Administration, par les décisions du Conseil Général, par les primes données soit aux étables les mieux tenues, soit aux animaux amenés aux concours et que chaque propriétaire conserve pour obtenir un mot d'éloge de leurs soins, une récompense qui n'est pas à mépriser 30 f. 50 f. sont une somme pour le cultivateur qui gagne si peu. Ce progrès est du surtout à ce que l'émulation est éveillée, à l'attention que chacun a porté dans ces derniers temps aux progrès agricoles. Les propriétaires n'ont pas craint la dépense, ils ont fait des essais qui tournent au bien de tous. Quel meilleur emploi de la fortune que cet achat de beaux animaux, ces constructions de belles écuries, que ces soins donnés à l'animal le plus utile à l'homme, car sans lui la terre n'est pas effondrée, le ménage manque d'un aliment sain et agréable, la nourriture de l'homme serait bien insuffisante. De tels propriétaires nous en possédons plusieurs, leur exemple a été suivi, il n'est pas de patriotisme mieux compris plus utile, plus important. Honneur à nos éducateurs, je n'en nommerai aucun, mais tous nous les connaissons, et la reconnaissance du pays leur est acquise.

Nota : Les réflexions contenues dans ces pages ne sont que la reproduction des observations depuis longtemps consignées soit dans le compte rendu à la société en 1844 soit dans les observations soumises au nom de la société de Grenoble, à la réunion centrale. Je n'ai fais que reproduire une rédaction qui était la mienne.

Je désire, Monsieur le Préfet, que ce long examen auquel je me suis livré remplisse le but que vous vous proposiez, et donne quelques indications utiles.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de ma considération la plus distinguée.

Le président de la société d'agriculture de Grenoble Paganon

Source : Arch. dép. Isère, 139 M1.

Texte 6 : Lettre du préfet Chapuys-Montlaville aux maires des communes de l'Isère, le 28 janvier 1851

Grenoble, le 28 janvier 1851.

AGRICULTURE._EDUCATION BOVINE._CESSION ET PLACEMENT DE TAUREAUX ETALONS.

A MM. les Maires des communes du département.

Messieurs,

Le département, dans sa sollicitude éclairée pour tout ce qui intéresse l'industrie rurale, a beaucoup fait, et, je suis heureux de le proclamer, beaucoup obtenu pour l'amélioration de l'espèce bovine.

Procédant d'abord seulement par les mâles, l'administration de l'Isère a eu recours à l'introduction successive, comme types reproducteurs, des races auvergnates, charolaises et suisses. Mais, depuis 1841, elle a mis en pratique un système plus large, consistant dans l'encouragement de la reproduction exclusive des bestiaux des races distinguées de Schwitz et de Fribourg. À cet effet, elle a sous condition de primes annuelles, contribué à la fondation d'un certain nombre de vacheries affectées à un service de reproduction dans l'état de pureté de race des types primés.

Ces dernières dispositions paraissent avoir produit de bons résultats. Cependant, M. le Ministre de l'agriculture a pensé qu'il convenait de faire, de préférence, un choix entre celles des races indigènes qui pourraient convenir le plus aux conditions locales, et il a annoncé que son concours aux mesures adoptées par l'administration de l'Isère serait subordonné à l'application de ce moyen d'encouragement de l'éducation des races bovines françaises.

Il s'agissait de prendre un parti sur les nouvelles dispositions à mettre en pratique dans le département et de décider par quelles mesures, par quel système, par l'importation ou l'utilisation de quelles races, il y aurait lieu de rechercher l'amélioration bovine.

Diverses questions à ce sujet ont été soumises à l'examen de commissions spéciales. Leur avis et leurs observations ont été communiqués au conseil général, qui, dans sa séance du 5 septembre dernier, a décidé :

1° L'abandon des vacheries suisses à l'expiration des engagements pris par l'administration ;

2° L'amélioration bovine par des croisements au moyen des mâles dont les types ou les races seraient choisis par l'administration selon les besoins des localités, soit à l'étranger, soit en France ;

3° Le placement d'un taureau étalon dans chaque canton ;

4° L'achat de ces taureaux par le département, qui les cèderait aux cultivateurs sauf remboursement de moitié du prix de revient, sous la condition de les faire servir à la reproduction au moins jusqu'à l'âge de quatre ans.

Il restait à l'administration, d'une part, à faire le choix des types reproducteurs à importer dans le département, d'autre part, à déterminer les obligations secondaires que subiront les cessionnaires des taureaux étalons.

Toutes les commissions consultées admettaient comme type reproducteur les races suisses, concurremment avec celles de Salers, du Charolais, du Morvan, du Cotentin. Excluant les premières, afin de tenir compte des observations de l'administration centrale et de ne pas priver le département de son concours, j'ai dû adopter de préférence, entre les races désignées, celle qui, par sa conformation, sa taille, ses qualités pour la production du lait, pour le travail et pour l'engraissement, pouvait convenir le plus en même temps à toutes les parties du département. Or, il résulte des nouvelles informations que j'ai prises que la race de Salers (haute Auvergne), paraît réunir toutes les conditions générales à rechercher : elle est élevée dan un pays de montagnes qui a beaucoup d'analogie avec le nôtre ; elle est remarquable par la vigueur de ses membres, par son extrême aptitude au travail et à l'engraissement ; elle a le grand avantage de pouvoir être acclimatée facilement, puisque les taureaux de la basse Auvergne, qui se vendent sur nos marchés, réussissent très bien dans l'Isère et donnent les extraits les plus distingués de nos bestiaux, bien que ces reproducteurs proviennent d'une race inférieure sous tous les rapports à celle de Salers.

Ces considérations m'ont décidé, Messieurs, à faire choix de la race de Salers comme moyen d'amélioration de l'espèce bovine dans l'étendue du département ; et si, comme je l'espère, cette expérience réussit et donne les résultats que j'en attends, l'administration persévèrera avec le concours assuré du conseil général dans l'application des mêmes dispositions.

Ainsi que la décidé le conseil général, il sera placé un taureau étalon dans chaque canton. Le choix du siège de cette station est laissé à l'administration, qui se prononcera tout à la fois d'après les demandes qui lui seront parvenues et d'après les plus grandes convenances du service.

Les taureaux étalons seront cédés sous la condition du remboursement, par les cessionnaires, de la moitié du prix de revient de ces reproducteurs, et sous celle de les faire servir à la reproduction au moins jusqu'à l'âge de quatre ans. Achetés à l'âge de dix-huit mois ou deux ans, ces taureaux feront, en conséquence, de droit la monte seulement pendant deux ans ou deux ans et demi.

Indépendamment de ces conditions, les cessionnaires des taureaux étalons seront tenus de souscrire aux dispositions qui suivent, savoir :

Les taureaux étalons des remontes départementales seront maintenus aux frais des cessionnaires dans un état satisfaisant d'embonpoint, et seront affectés au service de la reproduction au moins jusqu'à l'âge de quatre ans révolus.

Il sera tenu un registre des saillies de ces taureaux. Ce registre, qui sera fourni par la préfecture, devra mentionner le nom et le domicile des propriétaires ou fermiers qui auront amenés des femelles pour être fécondées par ces reproducteurs.

Les cessionnaires des taureaux feront saillir, autant que possible, les femelles les plus belles et les mieux appropriées aux étalons sous le rapport de la taille et des formes.

Le propriétaire des femelles saillies par les taureaux étalons, payera pour chacune d'elles, une rétribution de 75 cent.

Au besoin, les vaches seront présentées deux fois au même reproducteur, sans qu'il puisse être exigé un supplément de rétribution.

Les cessionnaires supporteront la perte des taureaux étalons qui viendraient à périr pendant la durée obligatoire de leurs services, sans que l'administration soit tenue de ne leur accorder aucune indemnité quelconque. Après l'accomplissement de ces services obligatoires, les cessionnaires pourront disposer en toute propriété de leurs taureaux étalons.

Les cessionnaires payeront au département, à titre de réparation de dommage, une indemnité pour les taureaux étalons dont la perte, avant l'accomplissement de leur quatrième année, pourrait être attribuée soit à un excès de travail ou de saillies, soit à une nourriture insuffisante ou de mauvaise qualité, soit à toute autre cause qui aurait pu être prévenue. Cette indemnité sera de droit égale au quart du prix total de revient desdits taureaux s'ils étaient dans leur première année de service, et du huitième seulement de ce prix de revient s'ils avaient plus d'une année de service.

Les taureaux étalons seront visités à domicile par les inspecteurs du haras départemental et par les commissions de surveillance locales.

Les cessionnaires des taureaux étalons ne pourront les revendre ou les déplacer de leur station que sur l'autorisation préalable de l'administration. La revente ou le déplacement autorisé, oblige soit l'acquéreur, soit le nouveau dépositaire à toutes les conditions auxquelles étaient tenus les dits cessionnaires.

Veuillez, je vous prie, Messieurs, porter les dispositions de la présente circulaire à la connaissance de tous ceux de vos concitoyens qu'elles vous paraîtraient devoir intéresser.

Ceux d'entre eux qui désireraient obtenir la cession d'un taureau étalon de la prochaine remonte, sous les conditions stipulées, devront en faire la demande par une soumission sur papier timbré dans la forme du modèle annexé à la suite de la présente circulaire et je vous serai reconnaissant de me transmettre directement ou de transmettre à MM. les Sous-Préfets les soumissions souscrites dans votre commune le 28 février prochain au plus tard.

Les soumissionnaires qui obtiendront la cession de taureaux, devront, en prenant livraison de ces reproducteurs, en rembourser la moitié du prix de revient à leur charge, et recevront un procès-verbal de cette livraison, qui sera précédée des obligations que leur impose ladite cession.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée et de mon dévouement.

Le Préfet de l'Isère,

CHAPUYS-MONTLAVILLE

Source : Recueil des actes administratifs de la préfecture et du département de l'Isère, 1851, pp. 34-39, dans Arch. dép. Isère, 139M1.

Texte 7 : Pétition en faveur de la liberté des prix de la viande à Grenoble (1859)

Lans le 2 janvier 1859 : Monsieur le Maire [de Grenoble]

Les habitants du canton de Villard de Lans soussignés ont l'honneur de vous informés que depuis le règlement sur les boucheries de Grenoble leurs intérêts sont très compromis ne pouvant depuis lors tiré partie des comme autrefois de leurs bestiaux

Avec la progation agricole en général plus que jamais avec leurs grains ont la facilité d'engraisser leurs bestiaux et cependant il n'ont pas l'intérêts à le faire puisque les Bouchers de la ville tout en faisant la diférance des bœufs gras avec ceux à moitié gra préfère ces derniers comme étant bien moins chers tout aussi bien reçue à la batoir en première classe de sorte que la taxe sur les boucheries sacrifie à la foi leurs récoltes, leurs bestiaux et empêche le débitant de livré à la consommations de la viande en premiers chois tandis que si les boucheries étaient libre comme dans les principale ville de France le propriétaire comme le consommateur y trouverait sans contredir son intérêt personnel

Il font en outre beaucoup d'élèves en génisses toujours en très bon état de graisse donnant une moyenne de 175 à 200 kilogramme de viande en supérieure à certin bœufs admis en première classe. Cependant la jeunisse et porté dans la dernière classe.

Autre fois chaque semaine les bouchés de Grenoble qui ce rendait dans le pays pour acheter les meilleurs bœufs et jeuniss. Mais depuis quelque années ne pouvant pas y metre le prix il vende par foi leurs meilleures bettes à des marchands pour qu'ils les font conduire à Lyon ce qui fait que Grenoble na pas la consommation que des qualités inférieures

Cest avec peine, Monsieur le Maire, voyant que le manque de liberté au boucherie de Grenoble porte de très grands préjudices tant aux consommateurs que la programation Agricole avec juste raison on vient vous prier humblement de rétablir la liberté au boucherie et vous rendre bien certainement justice à la vérité…

Source : Arch. mun. Grenoble, 3F20 : Race bovine de Villard-de-Lans : Création et promotion de cette race 1859-1893.

Texte 8 : Rapport de la commission départementale chargée d'inspecter les animaux du canton de Villard-de-Lans, 8 septembre-8 octobre 1864

8 7bre 1864

8 8bre 1864

Amélioration de l'espèce bovine

Race du Villard de Lans

Rapport de la commission nommée par arrêté du 5 sept. 1864 sur la demande du conseil général

Monsieur le Préfet

La commission que vous avez nommée par votre arrêté du 5 sept. 1864 pour étudier :

1° la valeur réelle de la race bovine dite du Villard de Lans,

2° l'importance de sa production

3° la possibilité d'instituer les procédés de perfectionnement qui seraient reconnus nécessaires s'est réunie le 8 septembre 1864.

Ont été pressentis : MM. Reynaud à qui a été déféré la présidence, Peyrieux, de Virieu, Bertrand, d'Agoult, Bragard.

Pour avoir un plus grand nombre de sujets d'observation, et nous rendre un meilleur compte de l'importance de l'élevage, nous avons reconnu qu'il fallait d'abord aller sur les lieux qui passent pour le foyer de la race ; cette course au Villard-de-Lans a été fixée le 8 octobre suivant.

Sur la proposition d'un des membres de la commission, nous vous avons en outre demandé, Monsieur la Préfet, de vouloir bien nous adjoindre un des professeurs de l'école vétérinaire de Lyon. Nous l'avons fait dans le double but de profiter de ses lumières, et de prévenir les réclamations de [partialité, mort rayé] prévention dont une commission, uniquement composée de Dauphinois, pouvait être l'objet dans une affaire de cette nature.

Notre choix est tombé sur Mr Tisserand, professeur d'hygiène à l'école vétérinaire de Lyon, auteur de manuels d'agriculture estimé et réédité et dont l'opinion sur le sujet qui nous occupe nous était inconnu.

Le 8 octobre suivant, la commission composée de Mr Tisserand qui avait bien voulu se rendre à votre appel, et des membres nommés ci-dessus, s'est transportée au Villard de Lans.

Avis en avait été donné aux maires du canton, avec demande de nous faire voir plusieurs sujets de la race pure du pays et nous avons trouvé réuni mille à onze cents animaux présentant (à une douzaine près) les mêmes formes, les mêmes caractères extérieurs et le même poil.

En voici le signalement dressé par Mr Tisserand.

Taille forte-moyenne

Poids moyen vif : chez la vache 500 k, chez le boeuf 600 k.

Robe, froment plus ou moins foncé, allant quelquefois jusqu'à l'alezan, uniforme, plus claire en-dessous.

Mufle jaune marbré.

Tour des lèvres et intérieur des oreilles montrant souvent quelques poils noirs.

Tête moyenne, un peu allongée, étroite d'un côté à l'autre.

Front droit.

Face droite ou légèrement concave.

Cornes bien placées, de moyenne dimension, claires et blanchâtres dans presque toute leur étendue, plus foncée à l'extrémité.

Chignon fourni.

Encolure forte et musculeuse,

Fanon développé et pendant,

Dos souvent ensellé.

Epaule forte, détachée et saillante,

Poitrine ordinairement creuse par suite des conditions de stabulation et sanglée en arrière de l'épaule.

Reins très larges

Croupe un peu courte et rétrécie dans le haut

Vulve et anus jaunâtres

Queue mince et souvent attachée trop haut

Fesses et jambes fournies

Membres forts, sains et nets

Aplombs bons

Marques de Guénon généralement bonnes se rattachant [surtout, mot rayé] aux doubles lisières et courbe-ligne, exceptionnellement aux lisières et flandrines, et également apparentes sur les taureaux, ce qui est important, car suivant M. de Dombasle et la plupart des bons auteurs, les qualités lactifères sont transmises plus par le mâle que par les femelles.

La vache est supérieure et produit par conséquent plus de femelles.

Ces animaux ne sont pas parfaits, il faudrait qu'ils eussent plus d'ampleur de poitrine, une direction plus droite dans la ligne des reins, plus d'ampleur et de longueur dans la croupe ; mais comme ensemble et qualités ils sont assez complets et plus complets que ceux du Mézenc.

Tel est, suivant M. Tisserand, le signalement des bœufs de Villard de Lans. Les animaux que nous avons vu ne se ressemblaient pas tous rigoureusement, en tous points ; mais les différences ne sont pas essentielles, elles ne portent pas sur les formes ; on les trouve surtout dans la robe qui passe d'un froment plus ou moins clair à un froment foncé et presque rougeâtre, mais toujours uniforme, et en définitive les animaux du Villard de Lans ont la même conformation, le même pelage, un type identique et uniforme et des caractères extérieurs spéciaux.

Leur caractère économique est une triple aptitude à la production du travail, du lait et de la viande.

Dans le canton du Villard de Lans les chevaux sont peu nombreux, et ne font pas les labours ; il n'y a, suivant les rôles de prestations, que 130 bœufs ; la culture des champs et l'exploitation des forêts se font presque entièrement avec des vaches ; ce pénible travail n'est pas au-dessus de leurs forces : notre visite avait lieu à la suite des semailles et après une saison sèche qui avait durci le sol et diminué l'alimentation ; l'état des animaux que nous avons vus était pourtant excellent ; quelques uns qui avaient travaillé tous les jours précédents et revenaient du labour, étaient propres à la boucherie.

Les qualités laitières de ces vaches sont incontestables, et justifient leur apparence. L'industrie des fromages de Sassenage en est d'ailleurs une preuve qu'on ne peut pas discuter. On cite des bêtes de cette race qui, sans travail, donnent vingt cinq litres de lait par jour quand elles sont fraiches ; beaucoup donnent quinze litres par jour avec travail quand elles sont fraiches ; leur lait persiste longtemps ; c'est seulement deux ou trois mois avant la mise bas qu'on cesse de les traire. Il résulte des recherches que nous avons faites auprès de différentes personnes et sous différentes formes, afin de contrôler ces renseignement les uns par les autres que, pour une vache ordinaire du Villard de Lans la moyenne du rendement du lait à vendre ou à consommer est de 1 500 litres par an, et en divisant par 365, 4 litres environ par jour (il n'est pas d'usage de compter dans ces moyennes la lait consommé par le veau ni de déduire les journées de la fin de gestation pendant lesquels il n'y a pas eu de traite) ; on est arrivé à un chiffre pareil dans l'exploitation d'un d'entre nous qui a une comptabilité régulièrement tenue. Les auteurs qui se sont occupés des vaches laitières disent que le rendement moyen des bonnes races, sans travail, est par an de treize cents litres à vendre. Dans certaines races, la moyenne n'atteint pas 500 litres, et suffit à peine au veau. Les vaches du Villard de Lans, donnent donc, tout en travaillant, une quantité de lait au dessus de la moyenne.

Enfin le choix de ces animaux est d'une bonne qualité, quand ils n'ont pas été excédés par le travail ; ils fournissent comme les animaux musculeux des races travailleuses une viande abondante et de bonne qualité parce que la substance grasse se mêle mieux en eux aux fibres charnues que de chez les races qui ne sont élevées que pour l'engrais. D'après ces indications prises à l'abattoir de

Grenoble auprès de l'inspecteur de la boucherie, des bœufs du Villard de Lans de 5 ans environ donnent un rendement net de 55 à 56 % ; le rendement des Charolais des Bressans et des Salers est le même mais quatre jours de marche, presque sans nourriture, ont allégé les bœufs du Charolais et de la Bresse, et élevé d'autant le proportion de leur rendement ; ces bœufs sont d'ailleurs peu rémunérateurs pour la boucherie quand ils ne sont pas de première qualité ; les Salers arrivent aisément à un engrais de 2ème qualité ; ils atteignent difficilement la 1re et font alors perdre l'éleveur. Les Fribourg, les Schwitz et les Tarentaises sont chers à engraisser, et donnent environ 53 % en rendement net ; l'abattoir de Grenoble voit peu de bêtes de ces trois races ; le commerce leur reproche d'ajouter à la faiblesse du rendement un inconvénient plus grand encore ; leur choix est d'une qualité médiocre. On dit qu'autrefois on voyait à Grenoble des bœufs achetés dans le Mézenc ; depuis 8 ans il n'en a pas paru un seul, soit qu'ils aient été repoussés par le développement de l'engraissement dans notre pays, soit qu'on trouve plus davantage à les diriger vers le midi. Nos animaux, comme on le voit, rendent à la boucherie autant que des animaux des meilleures races voisines, et sans qu'il y ait de réserve à faire à leur égard. Aussi le commerce les recherche ; il en donne de 5 f à 10 f de plus par 100 kg que des suisses et des croisements des suisses ; il les paie un peu plus que les Salers, plus aussi que les Charolais et les Bressans ; la différence entre leurs prix et les prix de ces derniers est égale aux frais de transport.

Tels sont les caractères extérieurs et économiques de ces animaux qui se conservent depuis long temps dans la contrée, sans altération dans les formes ou donc les aptitudes par elles-mêmes, et sans l'intervention de type étrangers [2478]. Depuis le commencement du siècle l'administration n'a pu faire admettre dans le canton que deux reproducteurs étrangers ; nous avons vu deux écuries qui ont se reproduisent par elles-mêmes depuis trente ans, et leurs animaux sont en tout semblables aux

[2478] Note explicative : à cet endroit du texte, le paragraphe complémentaire suivant a été ajouté en bas de la page :

Les bêtes à cornes des vallées environnantes viennent à la vérité pâturer pendant l'été sur les hautes montagnes du Villard de Lans, et surtout sur le revers sud ; mais ces animaux de passage en se mêlent pas à ceux du pays pas plus que les métis mérinos de la Crau qui eux aussi estivent sur nos montagnes, ne se mêlent pas avec nos moutons ; ils n'ont pas malgré un transit annuel qui dure depuis des siècles, donné à nos bergeries de sang mérinos. Il en est de même pour les bêtes à cornes. Certains [mot illisible, rayé] bergers dont c'est la spécialité consomment sur place ; avec des animaux de passage, les fourrages des lieux trop escarpés pour qu'on puisse les descendre dans les habitations ; et les joindre aux réserves d'hiver pour la consommation régulière des animaux du pays. Ces bergers n'ont [d'ailleurs, mot rayé] qu'en location la plupart des bêtes sur lesquelles ils opèrent et les rendent à la fin de l'estivage aux lieux d'où elles sont venues. Les quelques animaux qu'ils possèdent en propre sont destinés à la boucherie ; mis en état à peu de frais par les riches herbages des montagnes ils passent aux marchés d'automne dans les mains de la boucherie de second ordre, ou dans celle des fermiers et des distillateurs des terres froides qui en achèvent l'engraissement. Aucun homme du métier ne confond cette population flottante, avec la race locale ; et il [ne, mot rayé] faut ne pas connaître ce commerce pour croire qu'il recrute la race bovine de Villard de Lans.

autres. Ils ont donc les mêmes caractères depuis trente ans ; ces caractères sont fixes, et se transmettent par la génération sans intervention étrangère.

Nous sommes par conséquent autorisés à dire que ces animaux forment une race ; la race, disent les auteurs, est un groupe d'animaux de même espèce, analogue de caractères et d'aptitudes, et dont les caractères sont déterminés, fixes et transmissibles par la génération. Cette race, en la considérant d'une manière absolue, et abstraction faite du commerce local, est bonne ; la réunion que nous avons vu, lors de notre course au Villard de Lans, a excité l'admiration de ceux d'entre nous qui étaient étrangers au pays « quelques personnes, nous disait M. Tisserand, ont trouvé que nous avions trop vanté la race de Villard de Lans ; ce n'est pas mon avis, je crois, au contraire, que vous vous êtes trop attaché à signaler ces défauts et point assez ses qualités ».

En la considérant relativement aux besoins de notre pays, cette race vaut mieux pour nous que les races des pays voisins, que les races de la Suisse parce qu'elle est plus sobre, plus travailleuse et qu'elle donne une meilleure viande, que celle de la tarentaise parce qu'elle est plus forte et qu'elle donne encore une meilleure viande, que les races du charolais et de la Bresse parce qu'elle est plus travailleuse et surtout plus laitière, que les races d'Auvergne ou du Limousin parce qu'elle est encore plus laitière que la race du Mézenc parce qu'elle est plus forte, plus laitière, et en admettant qu'elles aient la même origine, parce qu'elle est faite à notre climat et à nos besoins, améliorée suivant les exigences des lieux nous font entendre les améliorations, ou si ce mot choque, appropriées à ces exigences. Par sa triple aptitude au travail au lait et à la viande, cette race est celle qui convient le mieux à notre pays, et aux besoins de notre culture ; notre pays est montagneux ; la propriété y est très morcelée ; et le sera toujours, le morcellement est commandé par les accidents du terrain ; le cultivateur n'a qu'un petit héritage ; il a peu de bétail souvent une seule vache ; il cultive avec des vaches, c'est de toutes les cultures la moins chère, et la seule en usage ici.

Il nous faut donc des bêtes qui donnent du travail pour les besoins de cette culture et du lait pour faire vivre le maître ; ce lait paie d'ailleurs leur nourriture pendant les longs hivers de nos montagnes ; autrement le travail reviendrait à un prix trop élevé. Il faut enfin que ces bêtes aient une chair assez bonne pour être vendue sans perte quand le temps de l'abattoir est venu. Et c'est précisément à ce triple besoin que répond la race du Villard de Lans. Il est vrai qu'une culture avancée et riche demande la spécialisation du bétail, et y trouve de plus larges bénéfices ; mais il est également vrai que pour la majeure partie de nos cultivateurs, il faut sa généralisation, c'est-à-dire il faut une race réunissant les trois aptitudes ; et c'est aux besoins du plus grand nombre qu'une administration doit veiller. D'ailleurs cette race, par la diversité de ses aptitudes, se prête à toutes les exigences. L'éleveur la dirigera de façon à développer l'aptitude qui lui conviendra, et une agriculture plus avancée y trouvera de bons éléments que n'ont point affaiblis des croisements irréfléchis. C'est encore sous ce rapport que cette race se recommande ; elle a de l'étoffe ; bien dirigée elle peut devenir une des meilleures de France. Pour ce pays le problème est d'avoir une race à trois aptitudes ;

la nôtre les réunit incontestablement ; en outre elle est bonne, aussi bonne que les autres, et acclimatée ; pourquoi allons-nous chercher au loin ce que nous avons chez nous ? et en admettant qu'une autre race, la race de Mézenc par exemple qu'on confond toujours avec la nôtre, travaillât aussi bien et donnât autant de lait qu'elle (ce qui n'est pas) il n'y aurait point de raison de la préférer, parce qu'elle n'est point acclimatée.

En nous résumant, Monsieur le Préfet, sur la première question (la valeur réelle de la race du Villard de Lans), ce groupe d'animaux est une race ; cette race est bonne ; elle convient plus que tout autre au pays et à ses besoins ; elle est rémunératrice. Il y a un intérêt départemental à la conserver [et, mot rayé] à la propager et à l'améliorer ; c'est parmi les animaux de cette race qu'il faut choisir les reproducteurs que le département achète chaque année, si la production est suffisante ; seconde question que vous nous avez faite. Cette production alimentera aisément notre remonte. Comme nous le disions en commençant, nous avons trouvé plus de mille bêtes réunies le jour de notre visite au Villard de Lans. Mais tous les animaux du canton et de cette race ne se trouvaient pas là. Nous en avons vu beaucoup d'autres et tout semblables, le long de notre route.

D'après la dernière statistique officielle du département, la population bovine du canton est de 6 200 bêtes dont 3 700 vaches. Les rôles de prestation des cinq communes donnent un total de 2 500 vaches attelées et frappées de l'impôt. C'est entre ces deux limites, en admettant qu'il y ait quelques erreurs, qu'est placé le chiffre des vaches donnant un produit. Il naît donc là chaque année au moins mille jeunes mâles. Dans les cantons voisins, il y encore des animaux de la même race ; les éléments ne manqueront point au choix, quand on voudra acheter des reproducteurs de cette race pour améliorer notre bétail.

Avant de traiter la dernière question (des moyens de perfectionnement) il y a un point préliminaire à déterminer. Faut-il protéger dans le département une ou plusieurs races ? Partant de cette observation que dans une partie du département on a plus particulièrement besoin de lait et dans l'autre besoin de lait et de travail, le conseil général faisait acheter une année des taureaux de Schwitz, l'année suivante des taureaux de Salers. Faut-il persister à diviser le département en deux régions ? MM. Peyrieux et de Virieu qui représentent, dans cette commission, les arrondissements de Vienne et de la Tour du Pin pour lesquels s'achetaient les Schwitz, ayant fait remarquer que le travail des bêtes à cornes se pratiquait de plus en plus dans leurs arrondissements, toute raison de distinction disparaît, et il a été décidé qu'il ne faudrait propager dans le département qu'une seule race, la race donnant conjointement le plus économiquement possible, travail lait et viande.

Après ce qui a été exposé dans la première partie de ce rapport, il est superflu de redire qu'il nous faut renoncer aux races étrangères. Pourquoi demander aux autres, quand nous avons chez nous ce qui répond à nos besoins. En admettant d'ailleurs que des animaux étrangers nous satisfissent en tous points il ne suffit pas d'en importer des reproducteurs pour en perpétuer les qualités ; il faudrait aussi importer les éléments qui ont développé ces qualités : le climat et les

pâturages. Des conditions différentes amèneront nécessairement la dégénérescence. Il est généralement profitable, disent les maîtres de choisir ces reproducteurs dans les plus beaux animaux de la race indigène. Suivant donc les indications de la raison et les avis de la science, et tenons-nous à notre race qui est acclimatée et en harmonie avec notre culture et nos besoins.

Mais comme nous le disions en commençant, notre race n'est pas exempte de défauts, sa poitrine et sa croupe ont besoin d'être développées, et le dos est souvent ensellé ; ces défauts peuvent être corrigés, et il faudrait combiner la remonte avec un système d'amélioration et d'encouragement.

Il y a, en amélioration, deux voies à suivre : le croisement et la sélection ; l'un et l'autre doivent être aidés par une bonne alimentation.

Quand il y a dans une race des vices à éliminer, des changements essentiels à apporter à la constitution ou à la forme, le croisement est le moyen le plus sûr et le plus rapide. Le croisement n'est pourtant pas exempt d'inconvénients. L'action des agents extérieurs et l'influence de la race indigène sont des causes de dégénérescence ; quand le croisement n'est pas dirigé par des voies intelligentes, et aidé par une riche alimentation, il donne naissance à de mauvais produits qui ont moins de rente que les produits indigènes, et sont en outre défectueux et la qualité du bétail qu'on prétendait améliorer au contraire est amoindrie. L'oubli de ces considérations a fait échouer plus d'une tentative ; et on doit s'estimer heureux quand on a en à regretter que des pertes de temps et d'argent.

Mais en l'état, nous n'avons rien d'essentiel à changer dans notre race, point de vice constitutif à corriger, nous ne devons que développer ou améliorer quelques parties ; nous y arriverons aisément et sûrement par la sélection aidée d'une bonne alimentation.

Rien ne s'oppose pourtant à ce que des propriétaires, agissant avec leurs propres ressources, choisissent les moyens qu'ils devront préférer. Du bien peut sortir de leurs tentatives ; ils devront seulement, s'ile veulent {conserver, mot rayé] avoir la faveur de l'administration, conserver les bons caractères et les aptitudes de race, en n'en changeant que les défauts.

Mais un département ne fait pas faire d'expérience ; il ne doit rien livrer de la fortune publique aux imprévus et aux mécomptes qu'elles donnent souvent. Il ne doit agir qu'à coup sûr ; et en ce cas que par la voie sûre de la sélection.

Ainsi : choix judicieux des sujets d'élevage ; emploi de taureaux choisis et pris dans la race du pays,

élimination des sujets défectueux,

Bon entretien surtout pendant l'hiver,

allaitement de deux à trois mois.

Voilà les moyens directs à employer ou à favoriser.

Pour en assurer l'application, voici les moyens administratifs que nous avons l'honneur de vous proposer :

1 Etablissement d'un concours annuel et départemental d'abord au Villard de Lans foyer de la race, plus tard dans un lieu plus central.

2 Distribution de primes fournies par la moitié du crédit que vote le conseil général et par les subventions des sociétés d'agriculture et des communes.

3 Obligation imposée aux plus beaux taureaux de rester dans le foyer de la race comme on fait en Suisse, et pour assurer l'exécution de cette clause, ajournement à deux ans du paiement de la moitié de la prime, qui ne sera payée que si le taureau est représenté.

4 Achat à la suite des concours des reproducteurs nécessaires au département et aux sociétés d'agriculture ; les taureaux départementaux seront achetés à frais communs par les commissionnaires et le département, et la part de ce dernier sera payée avec la seconde partie du crédit voté pour l'amélioration de la race bovine.

5 Création d'une société locale pour diriger les producteurs, avec le concours de la société d'agriculture de Grenoble.

6 Catégorie spéciale de prix dans les concours et les comices agricoles du département. On peut en faire une condition de la subvention départementale.

7 Demande d'une catégorie spéciale de prix dans les concours régionaux.

Le zèle et l'attention des éleveurs seront promptement stimulés par ces mesures ; les précautions prises pour le maintien de la pureté de la race et pour son amélioration au foyer de la production, donneront du renom aux étalons, et les feront rechercher au loin. Notre race est déjà avantageusement connue dans le midi où on l'appelle race voironnaise ; elle le sera plus encore. Il résultera de cette augmentation de [prix qui sera pour le producteur, mots rayés] débouchés, une augmentation de prix qui sera pour le producteur le meilleur des encouragements et enfin nous rendrons à notre pays la race qui lui convient, nous assurera et facilitera notre remonte parce qu'on aura pour les recherches plus de temps et de renseignements nous encourageons, nos éleveurs en faisant chez eux les achats faits jusqu'à présent au dehors, nous évitons de coûteux voyages, et pourrons contrôler les marchés.

Les efforts faits pendant vingt ans pour l'amélioration de la race bovine ont été stériles. Indépendamment des sommes affectées au même but par la société d'agriculture, 44 000 francs ont été dépensés en dehors du pays depuis 1841 par le conseil général, sans succès, ou plutôt au grand détriment dans la valeur de notre bétail. Le Villard de Lans est le seul canton qui ait maintenant une bonne race, parce qu'il a su se refuser à des importations et à des croisements irréfléchis. [Partout, mot rayé] Et beaucoup trouvent qu'ailleurs le bétail vaut moins, comme qualité, qu'il ne valait il y a vingt ans. Il est temps de changer de voie.

La commission est intimement convaincue que si les dépenses dont nous parlons et dont nous devons reconnaître l'inutilité, avaient été employées comme nous [le, mot rayé] proposons de le faire aujourd'huy, au lieu d'avoir à déplorer un insuccès, nous aurions à constater une amélioration sensible et une exportation plus considérable.

La question est importante pour la bourse et les ressources alimentaires du pays.

Suivant la statistique, on tue annuellement dans le département 15 000 grasses bêtes. En admettant qu'il n' y ait pas que 20 f de différence en moyenne, entre le prix d'une bête de Villard de Lans et celui d'une bête croisée (ce qui fait moins de 5 f par quintal métrique, et nous avons vu que cette différence était quelquefois de 10 f), c'est 300 000 f de plus qui seront payés aux producteurs, s'ils n'ont que des bêtes du Villard de Lans ; ces 300 000 f seront représentés pour le consommateur par une plus value égale en quantité et en qualité. Nous tuons annuellement 40 000 veaux dans l'Isère, et pourrions faire pour eux un calcul analogue. D'après les registres d'octroi, la consommation de Lyon en 1863 a été de 101 000 bêtes à cornes dont 32 000 grasses bêtes ; nous en fournissons un certain nombre, un dixième au moins ; le marché de Voiron expédie chaque semaine dans le midi 2 à 3 wagons en moyenne, contenant l'un dans l'autre [de, mot rayé] 7 bêtes à cornes, soit par an 770 à 1 000 bêtes. La plus value de 20 f ajoutée au prix des bêtes envoyés à Lyon et dans le midi donnerait encore aux éleveurs du département bien des milliers de francs.

Nous avons, toujours suivant la statistique, 330 000 bêtes à cornes dans le département dont 150 000 vaches. En admettant que la substitution des vaches de race pure du Villard de Lans aux vaches croisées, dont notre pays est couvert, n'augmenterait que d'un quart de litre la moyenne de leur rendement journalier en lait ; ce serait 37 000 litres de plus par jour, et annuellement 13 500 000 litres aux 1 350 000 francs ajoutés au revenu de l'éleveur et à la consommation du pays.

Le conseil général veut-il améliorer le bétail du département ? et on voit par ces chiffres [de, mot rayé] combien d'intérêt a cette question, il faut changer de système, renoncer entièrement aux importations, cesser les demi mesures, et faire les frais nécessaires. Autrement il vaut mieux ne rien faire, et abandonner les choses aux préférences des éleveurs et à la liberté de chacun. On [n', rayé] aura [pas fait, mots rayés] épargné une dépense inutile ; on n'aura pas contrarié les opinions du pays, et on n'aura pas, comme pour le passé, à se reprocher de mauvais et ruineux résultats.

[de gauche à droite, 1ère ligne Reynaud Tisserant Peyrieux / 2e ligne A. Bertrand Bragard F. d'Agoult Mquis de Virieu]

Source : Arch. dép. Isère, 142M6, Statuts des syndicats, comices et de différentes sociétés d'agriculture et d'élevage par ordre alphabétique de communes, pochette Villard-de-Lans.

Tableau 103 : Enquête sur l'industrie fromagère dans le canton de Villard-de-Lans en 1873

Communes	Nb de producteurs	Poids (kg)	Prix du kg (francs)	Valeur (francs)
Autrans	160	48 000	1,0	48 000
Corrençon	43	4 900	1,1	5 390
Lans	180	26 250	1,2	31 500
Méaudre	160	50 000	1,0	50 000
Villard-de-Lans	200	60 200	1,1	66 220
Total	743	189 350		201 110

Source : Arch. dép. Isère, 139M19.

Illustration 2 : Un carnet de saillies (1877-1878)

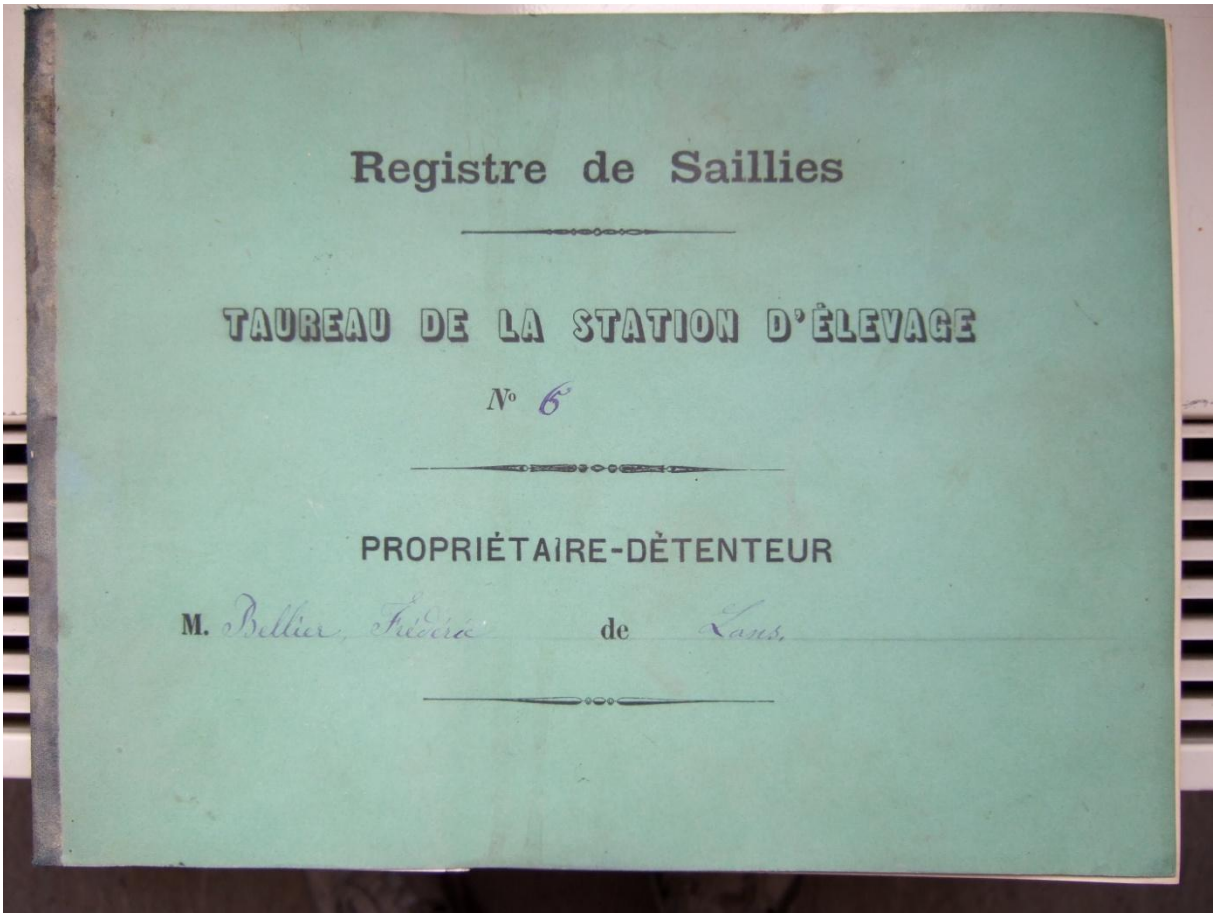

Source : Arch. mun. Lans.

Illustration 3 : Une carte de saillie (1877-1878)

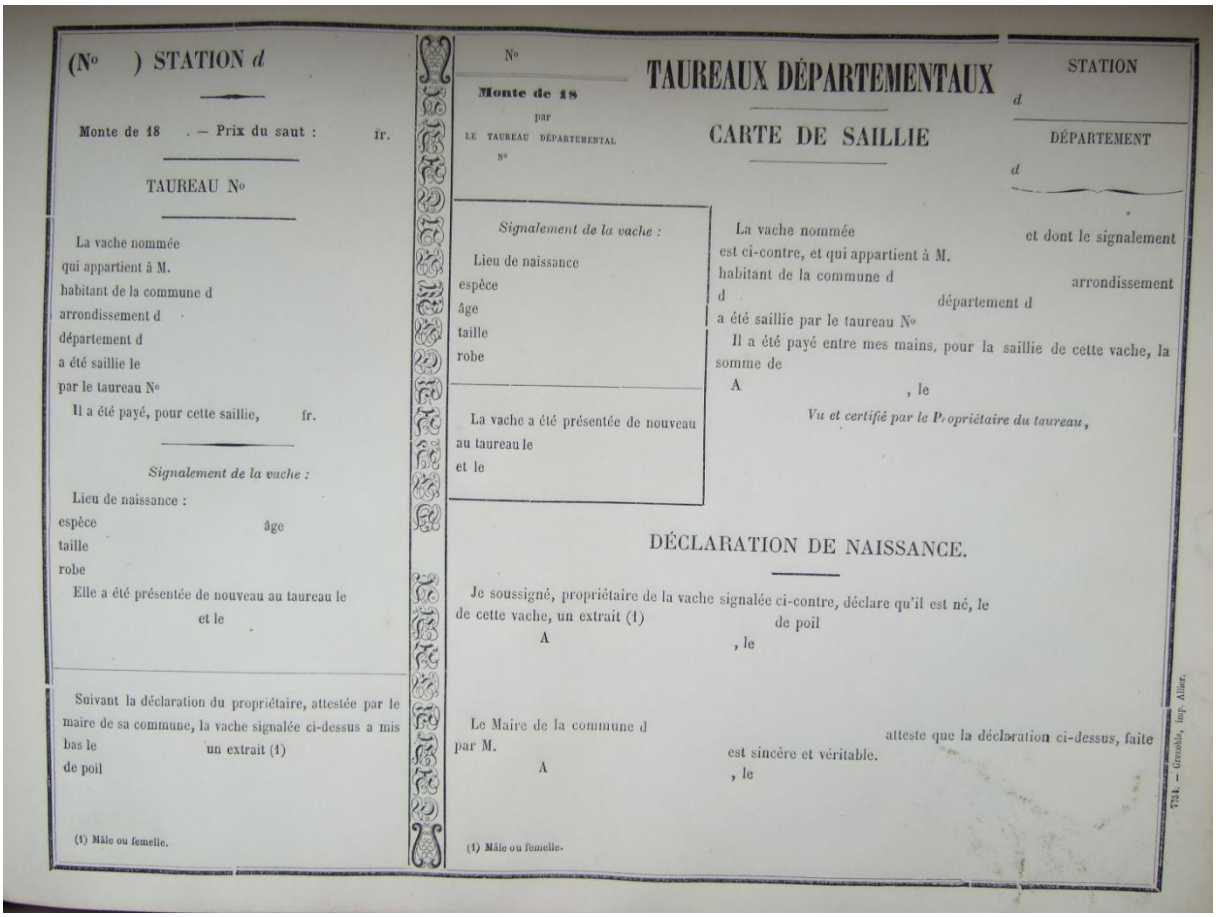

(N°) STATION *d*

Monte de 18 . — Prix du saut : fr.

TAUREAU N°

La vache nommée
qui appartient à M.
habitant de la commune d
arrondissement d
département d
a été saillie le
par le taureau N°
Il a été payé, pour cette saillie, fr.

Signalement de la vache :

Lieu de naissance :
espèce âge
taille
robe
Elle a été présentée de nouveau au taureau le
et le

Suivant la déclaration du propriétaire, attestée par le maire de sa commune, la vache signalée ci-dessus a mis bas le un extrait (1)
de poil

(1) Mâle ou femelle.

N°

Monte de 18
par
LE TAUREAU DÉPARTEMENTAL
N°

TAUREAUX DÉPARTEMENTAUX

CARTE DE SAILLIE

STATION
d

DÉPARTEMENT
d

Signalement de la vache :

Lieu de naissance
espèce
âge
taille
robe

La vache a été présentée de nouveau
au taureau le
et le

La vache nommée et dont le signalement
est ci-contre, et qui appartient à M.
habitant de la commune d arrondissement
d département d
a été saillie par le taureau N°
Il a été payé entre mes mains, pour la saillie de cette vache, la somme de
A , le

Vu et certifié par le Propriétaire du taureau,

DÉCLARATION DE NAISSANCE.

Je soussigné, propriétaire de la vache signalée ci-contre, déclare qu'il est né, le
de cette vache, un extrait (1) de poil
A , le

Le Maire de la commune d atteste que la déclaration ci-dessus, faite
par M. est sincère et véritable.
A , le

(1) Mâle ou femelle.

7724. — Grenoble, imp. Allier.

Source : Arch. mun. Lans.

Tableau 104 : Périodes des saillies 1877-1878

Période de monte	Propriétaires				Total
	Frédéric Bellier	Jean-Louis Jasserand	Louis Pouteil-Noble	Joseph Sappey	
août 1877	2			1	3
septembre 1877	1				1
octobre 1877	2			1	3
novembre 1877	2	7		1	10
décembre 1877		2			2
janvier 1878		5		7	12
février1878	14	5		7	26
mars1878	9	19		9	37
avril 1878	6	34	42	8	90
mai 1878	4	14	26	6	50
juin 1878	6	6			12
juillet 1878	3			13	16
août 1878	1			3	4
Total	50	92	68	56	266

Source : Arch. mun. Lans. Carnets de saillies.

Tableau 105 : Lieu de naissance des vaches saillies en 1877-1878

Communes	Nombre
Autrans	37
Champagnier	3
Corrençon	7
Engins	1
Eybens	2
Fontanil (le)	1
Goncelin	1
Lans	80
Méaudre	54

Communes	Nombre
Noyarey	2
Pariset	1
Rencurel	2
Saint-Nizier	17
Sassenage	2
Seyssins	1
Varces	2
Villard-de-Lans	52
NR	1
Total	266

Source : Arch. mun. Lans. Carnets de saillies.

Tableau 106 : Taille des vaches saillies en 1877-1878

Taille (en cm)	Nombre	Taille (en cm)	Nombre	Taille (en cm)	Nombre
100	1	137	2	152	16
105	1	138	2	153	1
120	4	140	26	155	3
125	2	142	7	156	7
129	2	143	3	157	2
130	20	144	2	158	3
131	6	145	8	159	1
132	10	147	1	162	1
133	9	148	10	170	1
134	3	149	7	180	1
135	6	150	19	Total	187

Source : Arch. mun. Lans. Carnets de saillies.

Tableau 107 : Âge des vaches saillies en 1877-1878

Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre
3 mois	1	4 ans	26	9 ans	27
24 mois	8	5 ans	39	10 ans	9
26 mois	1	6 ans	51	11 ans	8
30 mois	3	7 ans	27	12 ans	6
3 ans	22	8 ans	25	Total	253

Source : Arch. mun. Lans. Carnets de saillies.

Tableau 108 : Des noms et des poils : nommer les femelles saillies du canton de Villard-de-Lans en 1877-1878

Nom des vaches	Couleur de la robe													Total
	Blanche	Froment	Froment			Gaillard	Jaille	Marron	Noire	Rouge	Rouge		NR	
			clair	foncé	noir						clair	foncé		
Badrolle ou Bardolle		1					1							2
Belle		1												1
Bocharde									1					1
Car(r)ouge		1		5	1								1	8
Chalaise	1	18	1	6						1	1		1	29
Charmante		26		1		1				1				29
Collombe			1											1
Froment	1	23				2				5				31
Gaillard		6	10			20				3				39
Houille		1												1
Jouille(a)		5	1			2				2				10
Lombard	4	1	2			3				1				11
Narcisse		3												3
Marg(e)on			1						1	1				3
Marquise		6	1	11		2				3			1	24
Miraille		3		1	1			1	1			1		8
Mourat		2												2
Noblanc		1		1		2					1			5
Parise		9		7		2				8		2		28
Peronnet		1												1
Piloune		6	1			1				4				12
Plaisante		2												2
Rose	1	5	1	1										8
Rousa		3								1				4
NR		3												3
Total	7	127	19	33	2	35	1	1	3	30	2	3	3	266

Source : Arch. mun. Lans. Carnets de saillies.

Tableau 109 : Localisation des propriétaires des vaches saillies parmi les chefs de familles des hameaux de Méaudre en 1881

Hameaux	Chefs de famille	Dont "cultivateur"	Propriétaires de vaches saillies
Aguiards	2	2	
Ambrois	1	1	2
Arnauds	3	3	1
Aymes	1	1	1
(la) Balme			1
Bois	1	1	1
Bouilla	2	2	
Bourg	49	12	1
Bourrière	9	9	3
Chaberts	5	5	1
Cochet	3	2	
Coin	3	3	
Collombets	8	8	2
Cordeys	3	3	
Cotel	5	3	
Dolys	6	6	2
Dorchu	5	4	1
Farlaix	13	11	1
Furon	5	2	
Gerbouds	26	13	2
Girauds	5	4	1
Gonnets	4	4	3
Griats	10	10	
Imbauds	2	2	1
Mateaux	13	7	2
Meillan	2	2	1
Morets	6	6	
Perrinière	7	5	
Piaillon	6	4	
Scie	2	1	
Thorenas	4	4	3
Tour	1	1	
Tranchants	3	3	
Truite	4	4	
Verne	9	5	
Ville	3	3	

Source : Arch. mun. Méaudre (1881) et Arch. mun. Lans (carnets de saillies 1877-1878).

Tableau 110 : Localisaton des vétérinaires au concours spécial de la race bovine (1893-1914)

Nom	Dates extrêmes de participation	Lieu d'exercice
Audibert	1894-1914	Rives
Barnavon	1903-1905	Grenoble
Blanc	1893-1914	Grenoble
Brachon	1907	Grenoble
Court	1904-1906	Grenoble
Dorly	1893-1914	Saint-Marcellin
Fouilloud-Buyat	1894-1906	Voiron
Guérin	1913-1914	Grenoble
Jourdan	1893-1914	Grenoble
Laffont	1906-1914	Grenoble
Morin	1896-1899	Grenoble
Revouy	1893-1902	Vienne
Reynier	1893-1905	La Mure
Roux	1902	Saint-Marcellin
Roux	1903-1914	Grenoble

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Tableau 111 : Localisation des professeurs d'agriculture au concours spécial de la race bovine (1893-1914)

Nom	Dates extrêmes de participation	Lieu d'exercice
Amalric	1905	La Mure
Bernard	1894-1914	Saint-Marcellin
Caille	1904-1906	Vienne
Coste	1893-1894	Grenoble
Coste	1895-1904	La Mure
Coste	1905-1914	Die
Grand	1903-1913	La Tour-du-Pin
Pont	1908-1914	La Mure
Richard	1913-1914	La Tour-du-Pin
Rolland	1908-	Valence
Rouault	1893-1912	Grenoble
Ruby	1906-1907	La Mure
Amalric	1905	La Mure

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Tableau 112 : Nombre d'animaux présentés et primés au concours spécial de la race bovine (1893-1914)

Animaux et localisations			Années 18…						Années 19…													
			93	**94**	**96**	**97**	**98**	**99**	**01**	**02**	**03**	**04**	**05**	**06**	**07**	**08**	**09**	**10**	**11**	**12**	**13**	**14**
Animaux présentés	Dans le canton	Autrans	31	7	32	18	16	31	14	15	7	9	12	16	6	13	2	2	1	6		
		Corrençon	5	2	4		2	7	5	3	1			1		1			2	4		3
		Lans	47	21	34	23	22	27	31	13	22	20	21	18	16	33	15	18	22	12	18	12
		Méaudre	35	28	49	49	53	61	41	39	50	50	52	55	41	64	51	43	50	50	41	31
		V.-de-L.	39	21	22	18	15	20	16	15	17	30	28	15	10	18	31	20	28	35	41	26
		Sous-total	157	79	141	108	108	146	107	85	97	109	113	105	73	129	99	83	103	107	100	72
		En %	84,4	83,2	89,8	93,9	91,5	86,9	90,7	84,2	82,9	87,2	82,5	86,1	73,7	76,3	75,6	70,9	72,0	70,4	57,5	51,1
	Hors c.	Sous-total	29	16	16	7	10	22	11	16	20	16	24	17	26	40	32	34	40	45	74	69
		En %	15,6	16,8	10,2	6,1	8,5	13,1	9,3	15,8	17,1	12,8	17,5	13,9	26,3	23,7	24,4	29,1	28,0	29,6	42,5	48,9
	Total		186	95	157	115	118	168	118	101	117	125	137	122	99	169	131	117	143	152	174	141
Animaux primés	Dans le canton	Autrans	10	4	14	9	9	15	11	7	3	2	5	6	2	4		2	1	4		
		Corrençon	3		1		2	1	1	1									1			2
		Lans	13	9	11	13	16	9	8	6	8	8	10	7	4	6	9	9	11	11	7	9
		Méaudre	15	16	18	28	26	23	25	32	35	25	29	35	27	34	44	36	38	41	31	25
		V.-de-L.	7	11	11	8	5	8	8	8	7	13	12	6	4	9	21	11	17	26	22	22
		Sous-total	48	40	55	58	58	56	53	54	53	48	56	54	37	53	74	58	68	82	60	58
	Hors c.	Sous-total	4	1	1	1	3	2	7	5	9	6	9	9	16	12	23	27	29	38	46	47
	Total		52	41	56	59	61	58	60	59	62	54	65	63	53	65	97	85	97	120	106	105

Source : Arch. dép. Isère, 140M18 à 140M27.

Carte 11 : Répartition de la première (en haut) et de la dernière (en bas) mention des hameaux au concours spécial d'Autrans

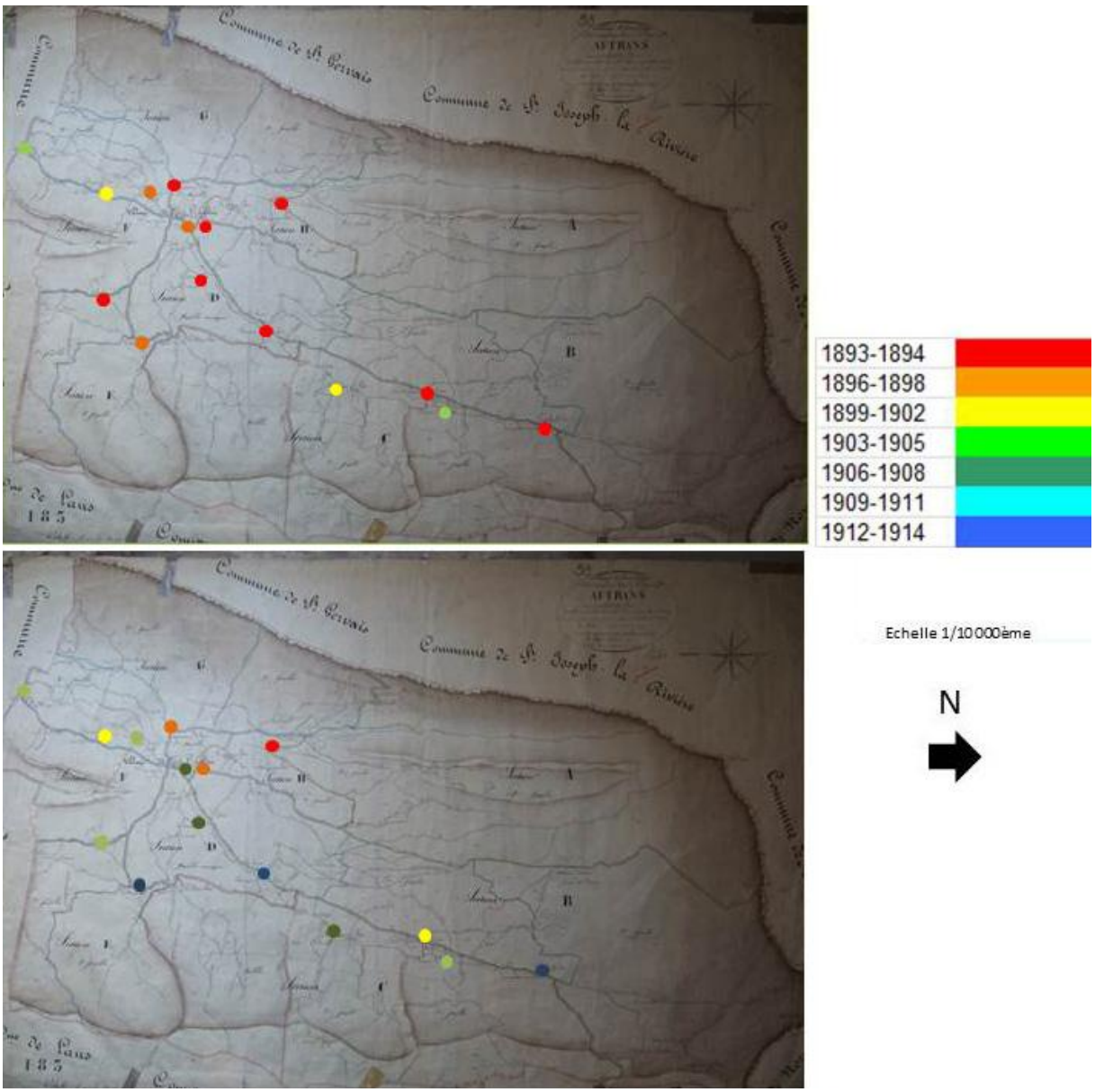

Source : Arch. dép. Isère 4P4/237 et 140M18-27.

Carte 12 : Répartition de la première (en haut) et de la dernière (en bas) mention des hameaux au concours spécial de Corrençon

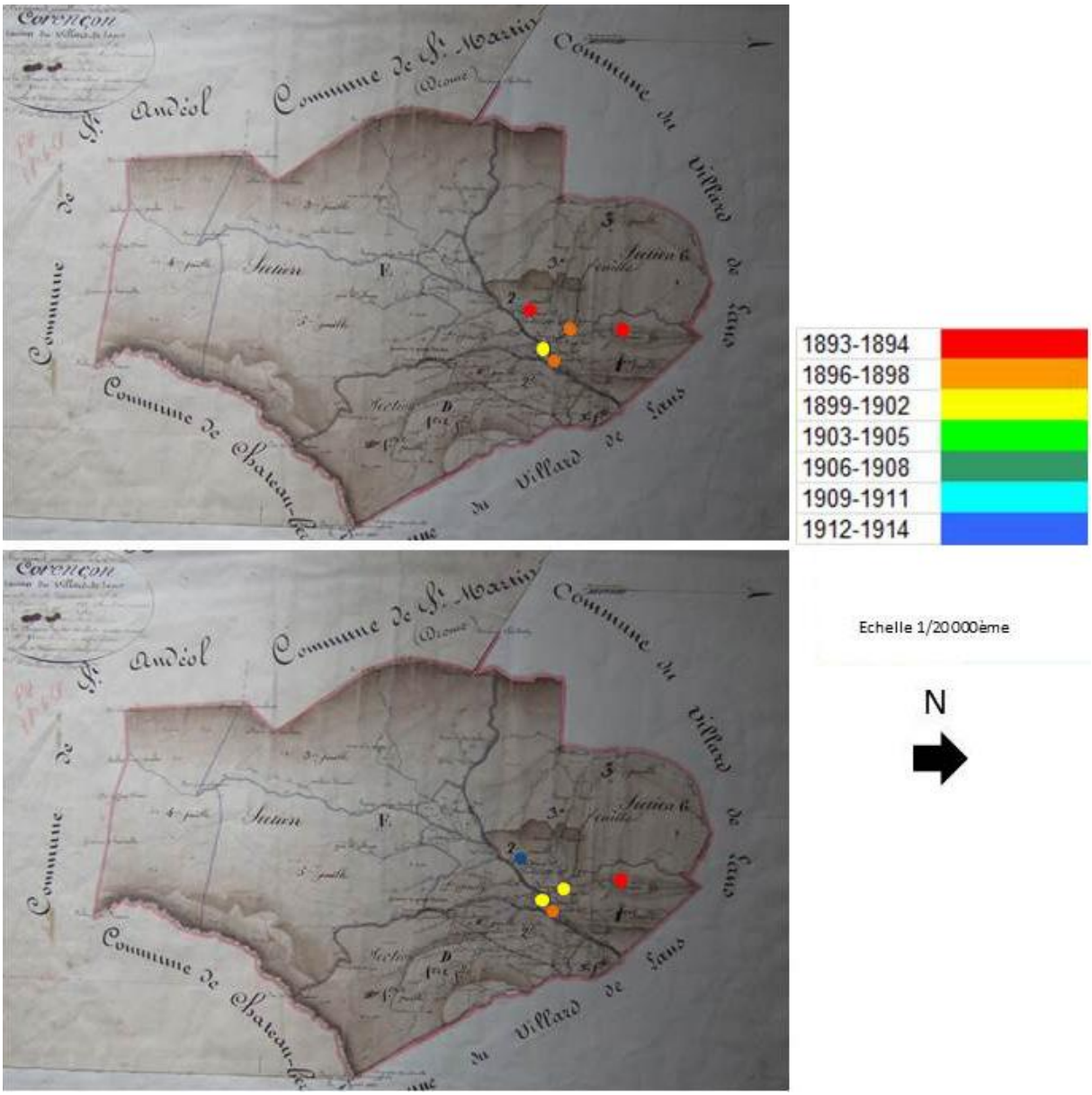

Source : Arch. dép. Isère 4P4/254 et 140M18-27.

Carte 13 : Répartition de la première (à gauche) et de la dernière (à droite) mention des hameaux au concours spécial de Lans

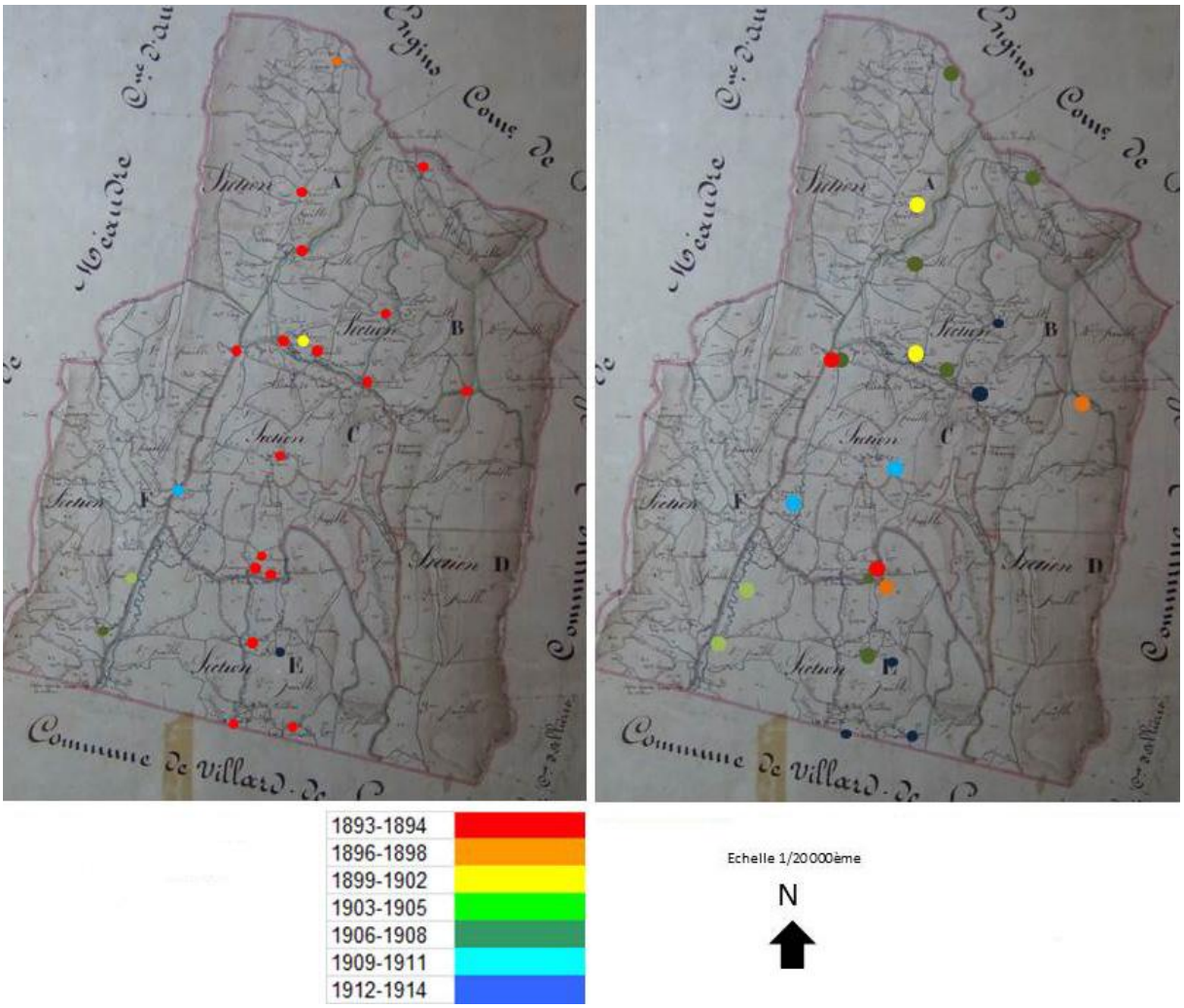

Source : Arch. dép. Isère 4P4/265 et 140M18-27.

Carte 14 : Répartition de la première (en haut) et de la dernière (en bas) mention des hameaux au concours spécial de Méaudre

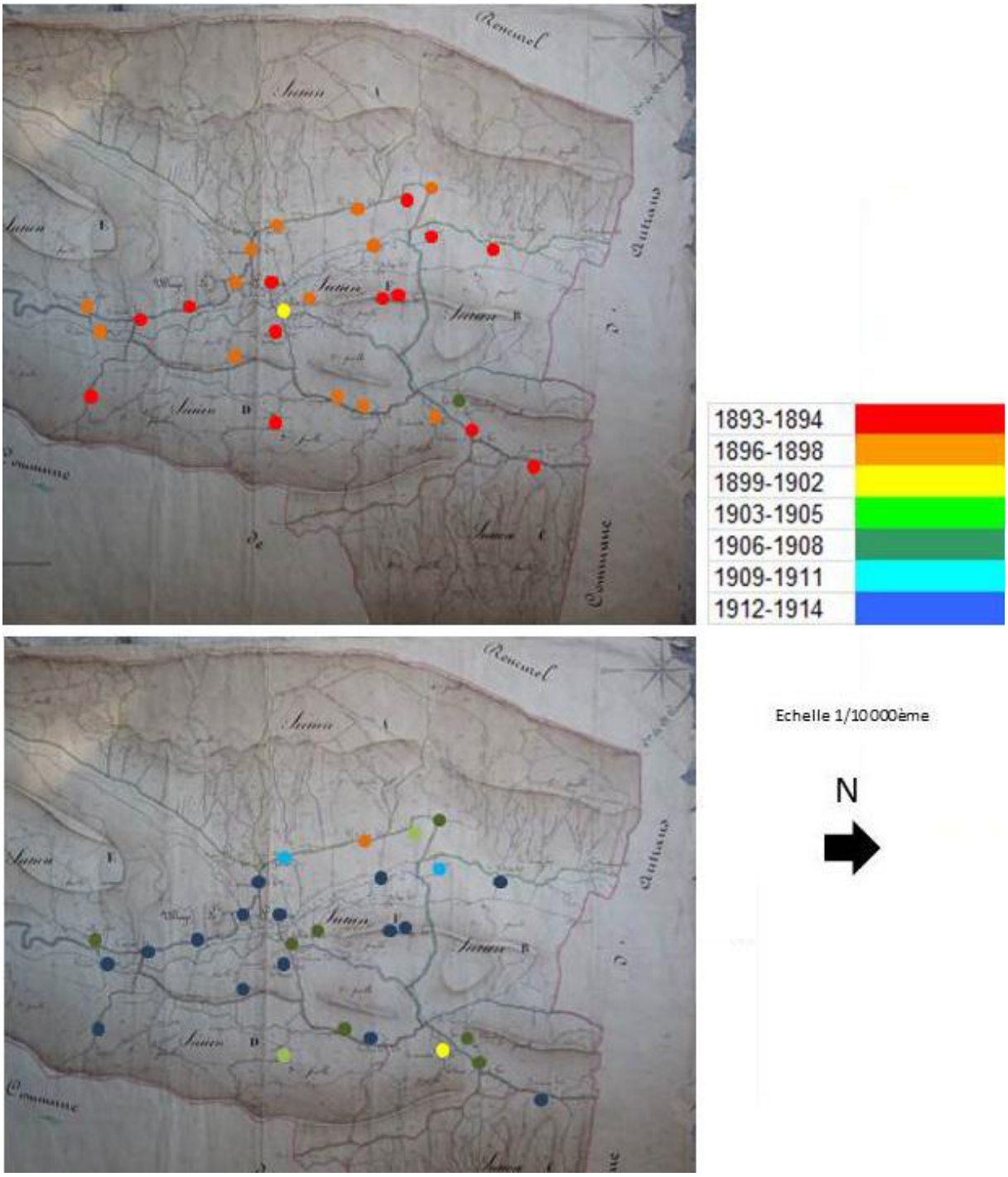

Source : Arch. dép. Isère 4P4/2571 et 140M18-27.

Carte 15 : Répartition de la première (en haut) et de la dernière (en bas) mention des hameaux au concours spécial de Villard-de-Lans

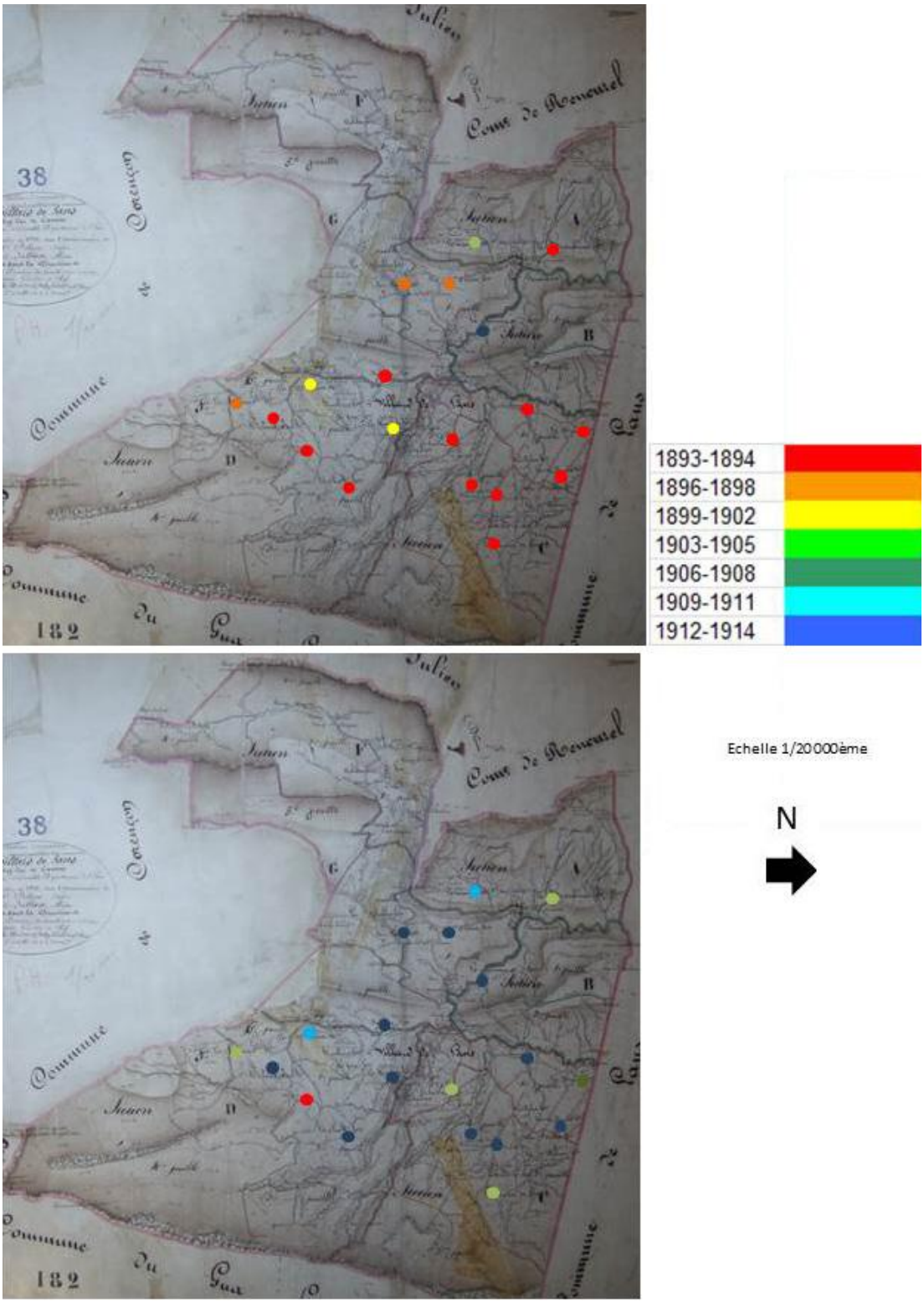

Source : Arch. dép. Isère 4P4/254 et 140M18-27.

Illustration 4 : Plan du concours spécial, place Saint-Bruno à Grenoble

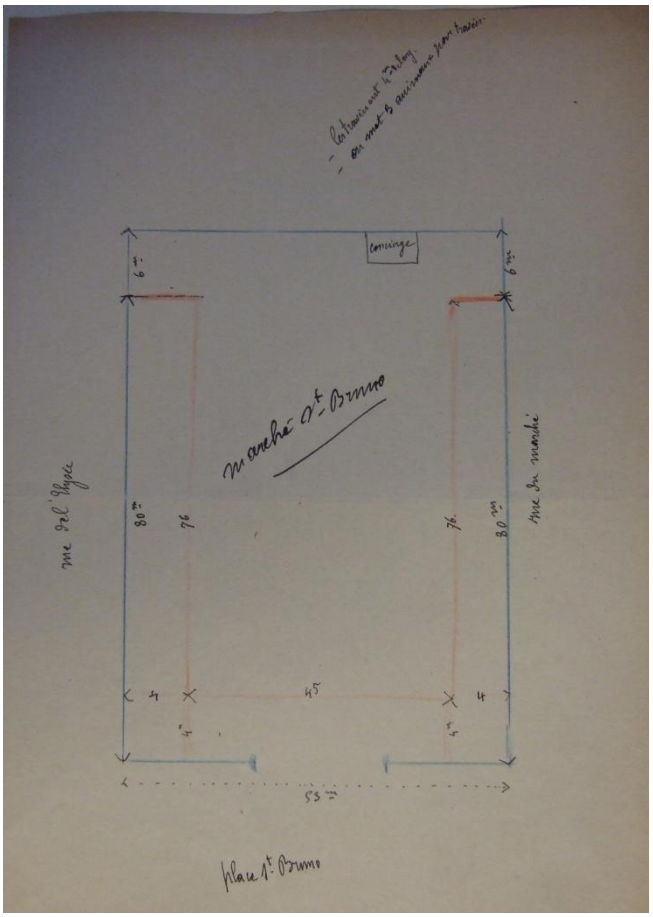

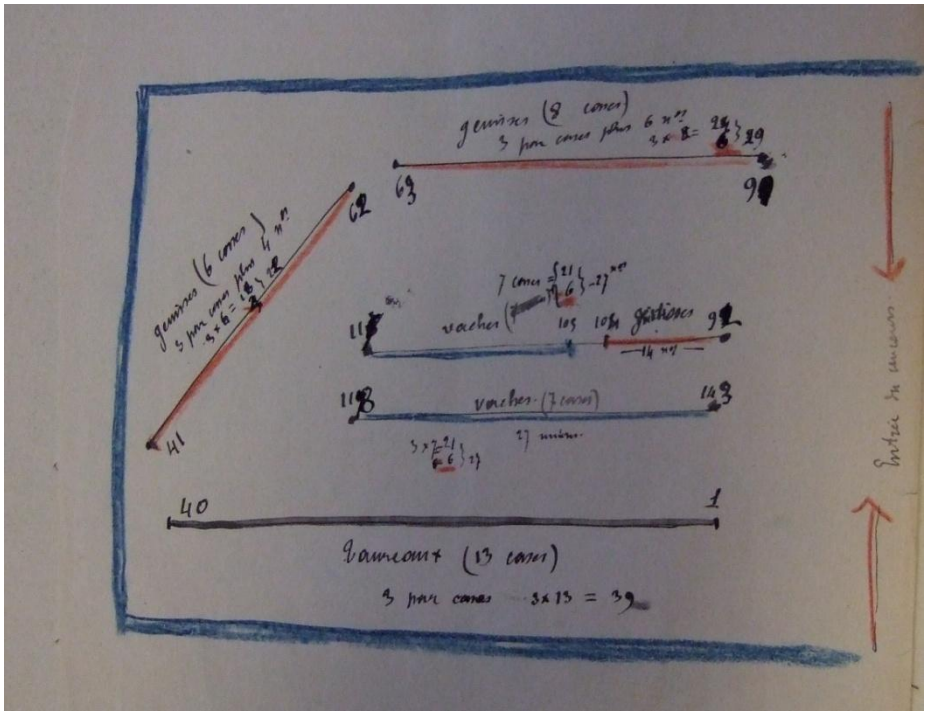

Source : Arch. dép. Isère, 140M27.

Illustration 5 : Plan du concours spécial, rue Très-Cloîtres à Grenoble

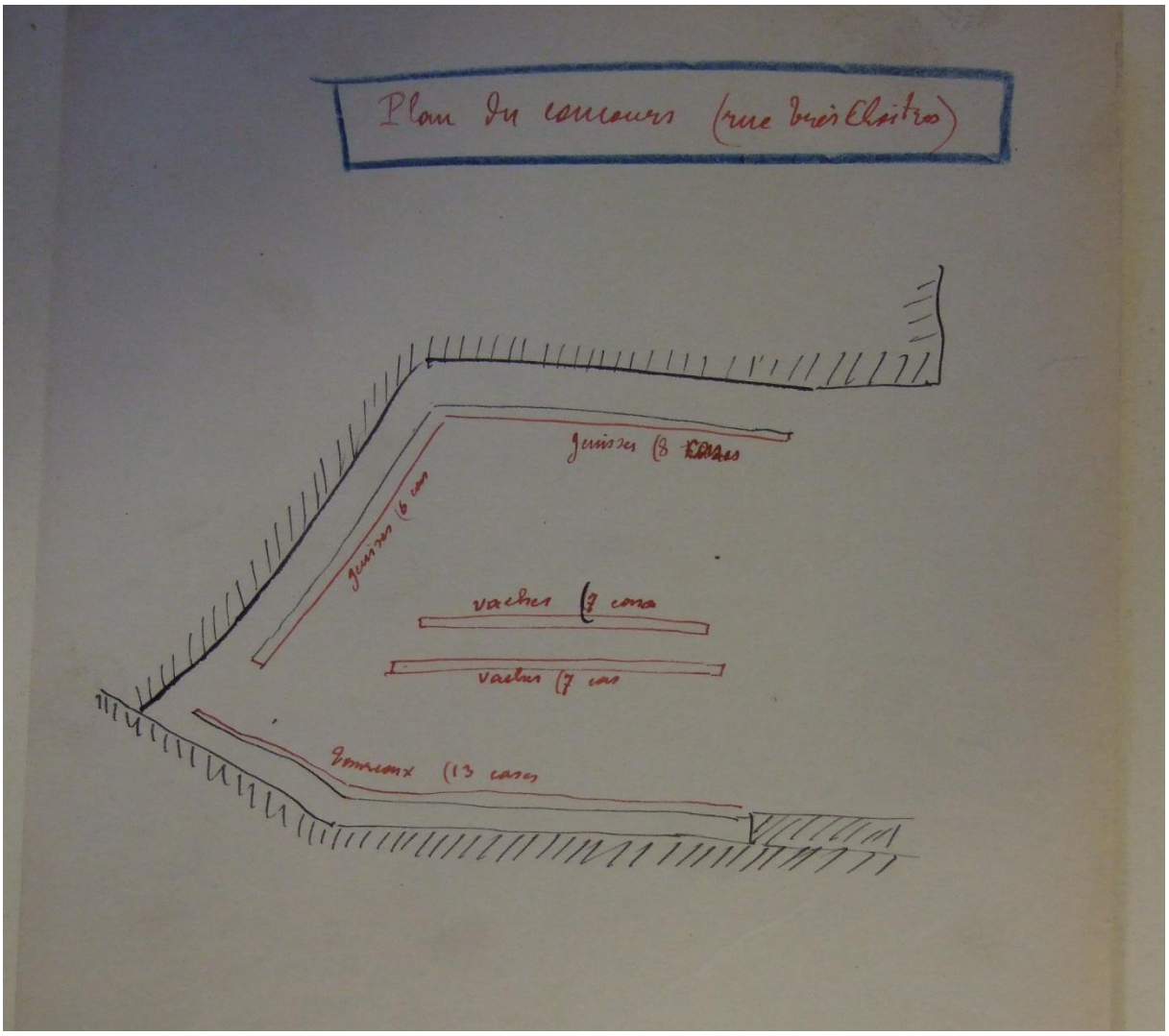

Source : Arch. dép. Isère, 140M27.

Texte 9 : L'exploitation de Charles Guichard (1909)

« Exploitation de M. Guichard, fermier, chemin de Bresson. Surface totale 32 hectares. Montant du fermage 3 800 francs soit 120 francs à l'hectare.

Maraîchage 2 hectares, blé 9 hectares, avoine et orge 2,5 hectares, betteraves industrielles trois hectares, luzerne et trèfle 4 hectares, pomme de terre 2 hectares, prairies naturelles 3 hectares, fourrages d'été et pâturage 4 hectares.

« Importation annuelle d'engrais : 80 à 100 tonnes de vidange, soit 200 à 250 mètres cubes à 2 francs le mètre cube, 5 500 kg. D'engrais chimiques (superphosphates et engrais de Romans), 67 520 kg. De fumiers de garnison, à 7,50 et 8,00 francs les 1 000 kg., pris en ville. […]

« Le rendement de blé est de 30 à 35 hectolitres à l'hectare. […]

« Ecuries et étable : 10 vaches dont 7 laitières et 3 génisses de race de Villard-de-Lans. 2 taureaux dont un adulte de 800 kg. Qui a obtenu le prix de championnat au concours agricole de 1909, 4 jeunes élèves, 2 chevaux, 4 bœufs. Ce qui fait un total de 22 têtes de gros bétail, nombre un peu plus élevé en hiver qu'en été.

« Le taureau champion a été examiné par les visiteurs et à nouveau les caractères, les qualités comme aussi les imperfections de la race de Villard-de-Lans ont fait l'objet d'observations spéciales.

« Très bon bétail et très bonnes cultures également. Le rendement en blé égale celui de M. Rochat et cependant l'ensemencement est fait à la main et non au semoir.

« Dans le matériel nous voyons une faucheuse et une moissonneuse lieuse. Le travail de cette dernière est rapide, économique, mais il est nécessaire que les céréales soient d'une propreté absolue.

« M. Guichard a avec lui 3 fils et une jeune fille. Dans la culture, partout les familles nombreuses sont un élément de prospérité lorsque les parents et les enfants sont laborieux.

« Les étables sont trop étroites ici comme chez M. Rochat et ailleurs ; on dirait qu'elles ont été édifiées pour loger des animaux de moindre taille et partout aussi les râteliers sont trop hauts et tendent à déprimer les animaux jeunes dans la ligne dorso lombaires que l'on veut horizontale avec raison. Mais ces défectuosités sont imputables aux propriétaires qui trop souvent encaissent sans se soucier des améliorations utiles ».

Source : François ROUAULT, « Chronique. Excursion aux environs de Grenoble », dans Sud-Est, 1909. Première quinzaine d'août, pp. 281-290, (pp. 289-290).

Texte 10 : Rapport du contrôleur des bénéfices de guerre concernant Joseph Sappey (février 1922)

« Monsieur Sappey exerce depuis de longues années la profession de marchand de bestiaux.

Cultivateur à Lans, il est le principal marchand de bœufs et de veaux de l'importante région pastorale de Villard-de-Lans. Touts ses bêtes arrivent à Grenoble à pied, et on ne trouve trace d'aucune expédition à son adresse à la gare de Grenoble.

Les exportations de bétail de la Région de Villard-de-Lans sont de deux sortes :

1° La viande de boucherie qui se vend en presque totalité au marché de Grenoble

2° Les bouvillons qui se vendent presque tous aux éleveurs du canton de Mens qui se sont spécialisés dans le dressage et l'engraissage du bœuf de labour de la race de Villard-de-Lans, qui prend alors le nom de bœuf de Mens. Ajoutons-y les vaches laitières.

Ces ventes de bouvillons se font sur place et il est évident qu M. Sappey, principal marchand en bestiaux de la région ne doit pas renoncer à cette branche de son commerce. Il est difficile d'en fixer le montant, mais il ne semble pas exagéré de l'évaluer à ¼ des ventes de viande de boucherie à Grenoble.

Avant la guerre M. Sappey était associé pour son commerce avec M .Traffort.

L'association se termine au cours de 1914.Le contrôleur a relevé chez M. Sorrel commissionnaire leurs ventes de 1912 et 1913.

Cela ne monte pas à 100 000 francs par an. Même en le majorant de 100 % cela ne donne que 200 000 frs, soit au taux de 3 % un bénéficie de 6 000 frs soit 3 000 frs par associé.

Il y a donc lieu d'attribuer à M. Sappey le bénéficie normal de 5 000 frs.

Bénéfices nets 1914-1915. Le contrôleur a relevé chez M. Robert les ventes de M. Sappey en 1915. Elles se montent à 150 000 francs

Majorés à 25 %, elles atteignent un total inférieur à 200 000 frs.

Or les ventes des marchands de bestiaux ne doivent pas donné un bénéfice de plus de 4 % en 1915. C'est le % qui a été relevé par le contrôleur dans les ventes de M. Robert.

Le bénéfice de M .Sappey est donc en 1914-15 inférieur à 10 000 frs. Donc non imposable. Si on y ajoute les ventes de 1914 on arriverait également à un total non imposable.

1916 Les relevés faits par M. Robert indiquent que M. Sappey a vendu par l'intermédiaire de M. Robert en 30 bordereaux pour une somme totale de 194 100 frs.

Majorée de 25 % cette somme atteint 242 755 frs. Le taux de bénéfice en 1916 a monté. La comptabilité de M. Robert fait remonter le bénéfice de 6 %.

Ce taux appliqué aux ventes de M. Sappey donne pour bénéfice de 1916 14 565 frs Bénéfices supplémentaires 9 565 frs.

1917 Chez M. Robert on relève pour les ventes de M. Sappey 24 bordereaux donnant 116 431 frs augmenté de 25 %, le total atteint 145 000 frs.

A 6 % = 8 700 frs. Non imposable.

1918 Les relevés de M. Robert donnent pour toute l'année en 31 bordereaux 275 885 frs avec la majoration de 25 % on atteint 344 880 frs à 6% le bénéfice atteint 20 091 le bénéfice supplémentaire 15 691 frs

1919 et 1920. M.Sappey cesse petit à petit ses ventes chez les commissionnaires.

En 1919 on trouve trace de 30 000 frs environ de ventes chez M. Robert , rien en 1919 et 1920 ni chez M. Robert ni chez M. Sorrel.

Comme beaucoup de marchands de bestiaux M. Sappey prend petit à petit l'habitude de descendre directement aux bouchers. Les commissionnaires sont désertés. La preuve que les transactions ont diminué chez ces derniers c'est que les transactions chez M. Robert remplissent 6 volumes de bordereaux en 1915 et 1916. Les transactions de 1919 tiennent en deux volumes.

S'il avait fait autant de ventes qu'en 1915 il aurait au prix de 1919 touché plus de 60 000 de commissions. Il n'en a touché que 30 000.

Or, d'après l'ensemble des bêtes abattues en 1919 il est hors de doute que le commerce des marchands de bestiaux n'a presque pas diminué comme tonnage en 1919.

M. Sappey a donc du maintenir a très peu de chose près le nombre de bêtes vendues et il n'est pas exagéré de fixer à 375 00 frs son chiffre d'affaire de 1919 et à 200 000 celui du 1er semestre de 1920. On a donc à 7 % Bénéfice 1919 375 000 x 7 % = 26 250 frs, supplémentaire = 21 250 frs

Bénéfice 1920 200 000 x 7 % = 14 000 frs supplémentaire = 9 000 frs

Majoration :

35 % en 1916

30 % en 1918

20 % en 1919

10 % en 1920

Grenoble, le 10 Février 1922

Le contrôleur des B[énéfices de] G[uerre].

Signé A. Durand

Nota M. Sappey ne nie pas avoir fait des bénéfices supplémentaires puisqu'il demande dans sa déclaration à être taxé à forfait ».

Source : Arch. dép. Isère, 3 037W107. Lans, dossier Sappey.

Texte 11 : Réclamation de l'avocat Paul Cocat (avril 1922)

« Monsieur le Président,

à messieurs les membres de la commission du premier degré des bénéfices de guerre.

M. Sappey, propriétaire à Lans, a été taxé par la commission pour les exercices 1916 1918 1919 et 1920, suivant avis du 11 mars dernier, sur des bénéfices supplémentaires dont le chiffre dépasse de beaucoup la réalité.

Il est propriétaire foncier : depuis 30 ans il est exploitant d'une ferme d'une contenance de 25 hectares environ, il y faisait de l'élevage comme la plupart des propriétaires de cette région, et il avait toujours un troupeau d'une vingtaine de bêtes.

Ce n'est qu'occasionnellement qu'il faisait, comme courtier, le commerce des bestiaux : ce n'était pas sa profession, et ce n'est que par ricochet qu'il pouvait être soumis à la contribution sur les bénéfices de guerre.

Sa situation nécessite de retenir la bienveillante attention de la commission. En 1914, il avait à sa charge son père de 76 ans, sa mère de 70 ans. En avril 1914, il marie une de ses filles : son gendre est mobilisé au mois d'août. Il reste avec sa femme, son fils de 16 ans et un domestique. Celui-ci est mobilisé en 1917, et le fils à son tour la même année est appelé sous les drapeaux. Sa femme vers la fin de 1917 se casse la jambe, et va rester malade fort longtemps. Elle est boiteuse. Ne pouvant plus cultiver sa ferme, il est dans la nécessité de l'abandonner au début de 1918. Il vend tout son troupeau, et au retour de son fils, en 1920, il se remet avec lui à la culture, faisant valoir les parcelles qui lui appartiennent et reconstitue son troupeau.

Et c'est en 1922, alors qu'il n'a jamais pensé qu'il pourrait être recherché que ce propriétaire de la montagne est taxé sur le bénéfice qu'il aurait réalisé sur des opérations commerciales de vente de bestiaux.

J'ai l'honneur, en son nom, de vous soumettre les observations suivantes :

I M. Le contrôleur détermine pour chaque exercice 1°le chiffre d'affaires auquel il va appliquer un coefficient de bénéfice.

Sappey se demande comment ce chiffre a pu être obtenu : il n'a aucune comptabilité, ni aucun moyen de la vérifier. Peut-être pourrait-on retrouver le nombre de bêtes qu'il a pu amener aux commissionnaires, ou aux bouchers, mais il ne peut admettre le chiffre arbitraire qui a été retenu.

Les avis de taxation démontrent par eux-mêmes le caractère incertain, imprécis de la base de l'imposition.

En 1916 « vous avez vendu, lui dit-on, un nombre d'animaux dont la vente a produit d'après l'estimation de la commission 242 755 frs ».

En 1919, « la quantité de bêtes vendues étant la même et le chiffre ayant augmenté à cause du prix élevé du bétail la commission estime que votre chiffre d'affaire n'a pas du être inférieur à 375 000 frs.

En 1920 idem.

Des estimations, des approximations : la commission voudra bien reconnaître que ce n'est pas suffisant pour justifier en l'espèce les décisions critiquées.

Sappey insiste sur ce point, et demande instamment à la commission d'ordonner une mesure d'instruction qui permettra d'obtenir une base plus certaine.

II De même pour le coefficient de bénéfice qui lui est appliqué on l'assimile à un marchand de bestiaux qui aurait réalisé un bénéfice net de 6 %.

Sa situation est celle d'un courtier, dont la commission, dont le bénéfice est inférieur à cette proposition.

Quand il vendait aux commissionnaires, en 1916, et en 1918 notamment, le bénéfice était des plus réduits. Ceux-ci en effet vendaient au cours, prélevaient une commission de 20 à 25 frs par bête, et faisaient payer des frais de garde, d'écurie, etc. qui variaient de 15 à 20 frs. Sappey touchait la différence, et le bénéfice était minime, quand il avait prélevé ses frais personnels pour amener le bétail.

Quand il vendait aux bouchers, notamment en 1919, et en 1920, il vendait « à bénéfice » selon l'expression du métier c'est-à-dire que les bouchers le chargeaient d'acheter des bêtes pour leur compte, moyennant un bénéfice, qui variait de 20 à 25 frs par tête de bétail, bénéfice brut dont il devait défalquer ses frais personnels – 20 à 25 frs pour une vente de 15 à1 600 frs – c'était une proportion modeste, éloignée de 6 %. C'est un pourcentage moyen de 2 % au maximum.

III Enfin il vendait un certain nombre de bêtes chaque année provenant de sa ferme, 10 à 12 environ, et il a vendu en 1918 tout son troupeau quand il a quitté la ferme. Ce ne sont pas des actes de commerce, de la part d'un propriétaire qui vend ses produits.

Conclusion

Sappey a donc l'honneur de vous demander :

I ou bien d'ordonner une mesure d'instruction qui aura but de rechercher et de déterminer le nombre de bêtes qu'il a livrées, pendant les exercices imposables, soit aux commissionnaires, soit aux bouchers, après déduction du nombre de bêtes provenant de sa ferme ; le ou les experts commis ayant également pour mission de fixer le bénéfice ayant pu résulter de ses opérations.

Il ou bien, dans un but transactionnel, pour éviter les frais, le retard, les difficultés d'une expertise de fixer à 2 % le coefficient du bénéfice à appliquer au chiffre d'affaires évalué par la commission.

Sappey serait dans l'impossibilité matérielle et absolue de payer la somme qui lui actuellement réclamée

Grenoble le 6 avril 1922

Paul Cocat av ».

Source : Arch. dép. Isère, 3 037W107. Lans, dossier Sappey.

Texte 12 : Réponse aux observations présentées par le défenseur de M. Sappey (sd) [1922]

« M. Cocat commence par affirmer que son client ne faisait qu'occasionnellement le commerce de marchand de bestiaux. C'est inexact. Depuis plusieurs années avant la guerre il était associé à M. Traffort pour ce commerce. Ils avaient même monopolisé le commerce de bestiaux de la Région de Villard-de-Lans. Ils revendaient donc pas seulement des bêtes de boucherie par l'intermédiaire des commissionnaires de Grenoble mais aussi des bouvillons aux éleveurs de Mens et des vaches laitières.

L'association Sappey-Traffort fut dissoute en 1914.

M. Sappey continue pour son compte.

M. Cocat dit qu'il était courtier de bestiaux. Peut-être faisait-il du courtage. Ces opérations échappaient au contrôleur. Mais il faisait un important commerce comme marchand de bestiaux par l'intermédiaire d'un commissionnaire.

Les bordereaux de ses ventes chez ce commissionnaire atteignent 150 680 frs en 1915 194 200 frs en 1916 116 431 frs en 1917 175 885 frs en 1918.

À partir de 1919 il vend directement aux bouchers comme nombre de marchands qui désertent les commissionnaires.

Mais de l'aveu de son défenseur il a continué son commerce.

Bouvillons et vaches laitières M. Sappey monopolise également cette branche de commerce dans la région de Villard-de-Lans.

Villard-de-Lans pays d'élevage bien connu n'élève pas pour la viande, c'est un pays de producteurs laitière et fromagère intense. C'est donc le commerce des vaches laitières qui est le plus important. En conséquence on serait en droit d'évaluer le chiffre d'affaire au double au moins de son chiffre d'affaire de viande de boucherie. Le contrôleur n'a imposé ce dernier que de 25 %. De même pour les autres années.

Devant la mauvaise volonté fiscale de certains contribuables on est bien fixé de faire des estimations et des approximations. Mais quand ces derniers restent notoirement au-dessous de la réalité le contribuable ne peut crier à l'arbitraire.

Coefficient de bénéfice. Le tableau des coefficients fixe pour le commerce de bestiaux la marge 3 % à 9 %.

M. Sappey a été taxé à 6% en 1918 7 % en 1919 et en 1920.

Le taux de 6 % en 1918 a été relevé dans la comptabilité d'un commissionnaire en bestiaux qui faisait aussi des ventes directes. Ces % sont donc dans les limites du tableau des coefficients.

Vente de son cheptel On peut déduire de son chiffre d'affaire de 1918 la vente des 20 bêtes de sa ferme qui ne constitue pas une opération commerciale.

Le chiffre serait ramené à 304 000 frs

Le bénéfice à 18 240 frs

Au lieu de 20 691 frs

Les autres demandes de M. Sappey doivent être rejetées

Le contrôleur des B.G.

Signé A. Durand »

Source : Arch. dép. Isère, 3 037W107. Lans, dossier Sappey.

3 Propriétés, cultures, communaux et forêts

Texte 13 : Un maire contrarié : lettre de Joseph Guichard, maire de Lans, au préfet de l'Isère (sd) [1827 ?]

[…]

« Par votre lettre du 23 juin 1827 vous m'invitâtes à réunir le Conseil municipal pour délibérer la mise en ferme des biens communaux attendu que ces biens étaient possédés exclusivement par quelques habitants qui ne payaient aucune rétribution, et vous m'autorisâtes en conséquence à en passer l'adjudication, en présence du percepteur par devant monsieur Jullien notaire à ces fins commis.

Le fait de possession exclusive des biens communaux par quelques-uns au préjudice des autres et de la commune entière était vrai et ce fait n'a subi aucune modification car depuis trois ou quatre ans quinze à vingt particuliers ont défriché dans la plaine de Lans appelée marais environ 200 sétérées de terrains communaux qui valent sans exagération 150 000 francs et trois ou quatre autres particuliers, depuis quelques années, sont dans l'usage de mettre des troupeaux de moutons sur les pâquerages communaux dans le mas appelé la Grande montagne, au préjudice ainsi de la commune qui n'en retire absolument rien.

Il convient assurément de réprimer cet abus de possession qui ne fait qu'exciter la haine et la jalousie de ceux qui ne sont pas à portée de défricher aussi et qui n'ont pas les moyens de tenir des troupeaux mais la chose n'est, je crois, pas faite et je viens Monsieur le préfet vous faire part des obstacles que j'ai déjà rencontré et vous consulter sur les moyens d'arriver à un but équitable pour tous.

Lorsque j'eus reçu votre lettre du 23 juin 1827 je réuni aussitôt le Conseil municipal pour lui faire part de son contenu et j'étais d'autant plus fort pour l'engager à délibérer la mise en ferme des biens communaux que votre lettre m'était arrivée sans que je l'eusse sollicitée et qu'elle semblait me faire un reproche de ce que je n'avais pas déjà pris des mesures à cet égard.

J'insistai pour faire délibérer d'abord la mise en ferme des pâturages qui étaient envahi par les troupeaux de quelques personnes mais dans l'assemblée municipale se trouvaient précisément toutes les parties intéressées au contraire ; c'étaient 1° Antoine Fayollat adjoint qui quoique non convoquait se rendit à l'assemblée, 2° Pierre Fayollat membre du Conseil, 3° François Jalliffier-Ardent aussi membre du conseil, 4° Joseph Achard Picard de même membre du Conseil qui soutenus par quelques autres membres de l'assemblée, leurs parents refusèrent de délibérer sous le ridicule prétexte que le Gouvernement vendrait encore les pâturages communaux s'il avait connaissance du bail.

Je renonçais à ce projet de mise en ferme qui aurait été cependant très avantageux pour la commune puisque j'ai reçu plusieurs fois des offres de cinq et six cents francs, de prix ferme annuel pour les pâturages seulement de la montagne tandis qu'elle n'en retire rien et que trois ou quatre particuliers seuls en profitent.

Les mêmes personnes viennent encore d'y amener des troupeaux comme l'année dernière et je vous avoue que le reste des habitants ne voit pas ce fait avec plus de plaisir que le défrichement de presque tous les terrains communaux qui avaient quelques valeurs. Je désirerait sincèrement dans l'intérêt de mes administrés que les pâturages communaux fussent affermés et que les terrains défrichés fussent revendiqués mais que dois-je faire ? Je pressens bien les moyens qu'il faudrait employer mais je ne voudrais pas que ces moyens paraissent venir de moi, parce que en contentant les masses des habitants je ferais jeter les hauts cris aux principaux qui font partie du conseil municipal et qui serraient froissés dans leurs intérêts personnels. […]

Source : Arch. dép. Isère, 2O205/9.

Graphique 31 : Contraventions aux lois sur les eaux et forêts en Isère - Affaires requises devant les tribunaux correctionnels à la demande de l'administration (1828-1861)

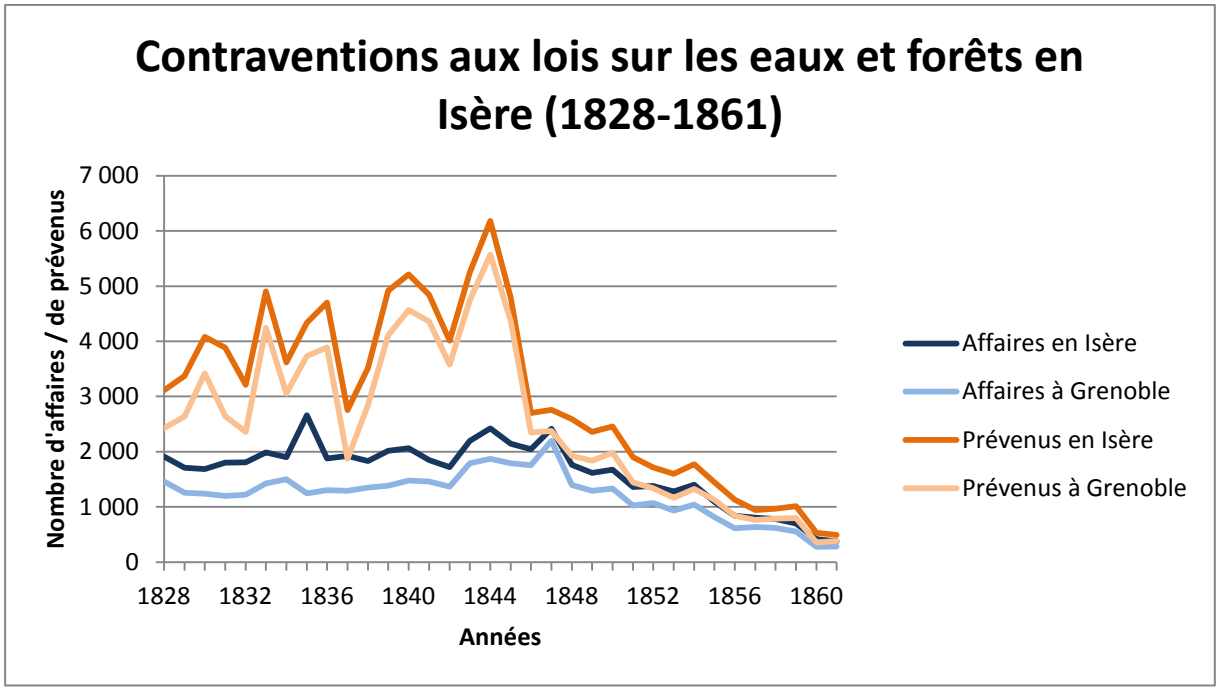

Source : Pierre CHEVALLIER, Marie-José COUAILHAC, L'administration des Eaux et Forêts …, ouvrage cité, p. 192.

Tableau 113 : Professions liées au travail et à l'exploitation du bois dans le canton de Villard-de-Lans dans les registres des naissances, des mariages et des décès (1831-1875)

Naissances		Mariages		Décès	
Profession du déclarant	**Nb**	**Profession de l'époux**	**Nb**	**Profession du décédé**	**Nb**
Boisselier	4	Boisselier	2	Ancien bourrelier	1
Charbonnier	1	Bûcheron	2	Ancien charpentier	1
Charpentier	11	Charbonnier	2	Charbonnier	2
Charpentier maçon	1	Charpentier	5	Charpentier	1
Commerçant	10	Commerçant	5	Commerçant	
Galocher	3	Cultivateur et voiturier	3	Maçon et charpentier	1
Maçon et charpentier	9	Ebéniste	1	Marchand	3
Maître menuisier	1	Galocher	1	Menuisier	17
Maître charpentier	1	Maçon et charpentier	12	Négociant	5
Marchand charpentier	1	Maître menuisier	2	Ouvrier maçon et charpentier	1
Marchand de bois	5	Maître tourneur	1	Propriétaire et scieur à eau	1
Marchand voiturier	2	Marchand de bois	1	Scieur	2
Menuisier	104	Marchand de charbon	1	Scieur à eau	3
Menuisier et charpentier	1	Menuisier	36	Tourneur	3
Muletier	11	Négociant	12	Voiturier	9
Négociant	26	Ouvrier maçon et charpentier	2	Total	50
Ouvrier menuisier	4	Ouvrier menuisier	5		
Propriétaire et marchand	4	Propriétaire et marchand	1		
Propriétaire et voiturier	8	Propriétaire et voiturier	2		
Propriétaire et charpentier	1	Scieur	1		
Propriétaire négociant	1	Scieur à eau	7		
Scieur	4	Scieur mécanique	1		
Scieur à eau	12	Scieur mécanique et propriétaire	1		
Scieur mécanique	6	Scieur de long	4		
scieur de bois	1	Tonnelier	1		
Scieur de long	13	Voiturier	41		
Tourneur	5	Voiturier et cultivateur	1		
Voituruer	180	Voiturier et domestique	1		
Voiturier et aubergiste	1	Total	154		
Voiturier et cultivateur	1				
Total	432				

Source : Arch. dép. Isère Autrans 5E21/6 à 11 ; Corrençon 5E130/2 à 4 ; Lans 5E206/5 à 10 ; Méaudre 5E226/5 à 11 ; Villard-de-Lans 5E551/7 à 13.

Tableau 114 : Répartition des propriétés dans le canton de Villard-de-Lans en 1834

Natures des superficies des propriétés (en hectares)		**Communes**				
		Autrans	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-L.**	**Total**
Terres labourables	Terres labourables	893	1 199	699	1 919	-
	Jardins	2	2	2	5	-
	Sous-total	*895*	*1 201*	*701*	*1 924*	*4 721*
Prés	Prés	365	238	386	527	-
	Prés marais		121			-
	Prés vergers					-
	Sous-total	*365*	*359*	*386*	*527*	*1 637*
Terrains Plantés	Vergers	0,1	0,3			-
	Sous-total	*0,1*	*0,3*	*0*	*0*	*0,4*
Bois	Pins	2 119	36		4 094	-
	Sapins		278			-
	Taillis	302	360	730		-
	Fayards et Vernes					-
	Vernais	9				-
	Sous-total	*2 430*	*674*	*1 841*	*4 094*	*9 039*
Landes	Broussailles	384	848	129	1 259	2 620
	Terres vaines	22	5	5	675	-
	Pâtures	241	707	247	1 992	-
	Hermes, bruyères					-
	Sous-total	*647*	*1 560*	*381*	*3 926*	*6 514*
Total		4 337,1	3 794,3	3 309	10 471	21 911,4

Source : Arch. dép. Isère Autrans 2 873W3 ; Lans 3 521W23 ; Méaudre 3 046W45 ; Villard-de-Lans 3 430W55-56.

Tableau 115 : Superficie par communes (en hectares) des différentes classes des natures de propriété dans le canton de Villard-de-Lans en 1834

Natures des propriétés	Classes	Communes				
		Autrans	Lans	Méaudre	Villard-de-L.	Total
Terres labourables	1	85,80	53,78	38,90	86,67	265,15
	2	170,50	207,21	194,18	235,98	807,87
	3	174,57	317,30	210,14	495,86	1 197,87
	4	151,53	322,42	124,50	438,32	1 036,77
	5	310,42	298,61	131,25	661,89	1 402,17
	Total	892,82	1 199,32	698,97	1 918,72	4 709,83
Prés et autres appellations	1	43,80	13,32	21,76	12,82	91,70
	2	62,00	38,60	97,67	38,86	237,13
	3	112,17	76,96	180,88	68,85	438,86
	4	112,49	139,54	80,38	98,25	430,66
	5	35,03	90,51	4,86	19,09	149,49
	Total	365,49	358,93	385,55	237,87	1 347,84
Bois	1	47,57		64,63	52,50	164,70
	2	77,81		88,29	139,00	305,10
	3	87,38		177,26	313,26	577,90
	4	198,95		187,74	784,07	1 170,76
	5	1 707,54		592,74	2 810,73	5 111,01
	Total	2 119,25		1 110,66	4 099,56	7 329,47

Source : Arch. dép. Isère Autrans 2 873W3 ; Lans 3 521W23 ; Méaudre 3 046W45 ; Villard-de-Lans 3 430W55-56.

Tableau 116 : Domiciles des propriétaires dans le canton de Villard-de-Lans en 1835

Domicile du propriétaire	Communes				
	Autrans	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**	**Total**
Autrans	236		17		253
Lans	1	202	15	13	231
Méaudre	8		212	3	223
Villard-de-Lans	3	16	4	427	450
inconnu	25	11	2	11	49
Beauvoir	1				1
Belley		5			5
Cremieu		1			1
Engins	1	3			4
Grenoble	6	13	4	5	28
La Rivière	1				1
Mollaret	1				1
Montaud	1				1
Mont Jai			1		1
Prunières	1				1
Rencurel				1	1
Rochefort	1				1
Sassenage	2	4	1	1	8
Saint-Gervais			1		1
Saint-Jean-de-Moirans	1				1
Saint-Laurent-en-Royans	1				1
Saint-Martin-en-Vercors		1		11	12
Saint-Quentin-sur-Isère	1				1
Seyssinet (Saint-Nizier)		3	1	1	5
Seyssins		2	1		3
Sinard			1		1
Têche			1		1
Veurey	2				2
Vif				1	1
Total	293	261	261	474	1 289

Source : Arch. dép. Isère Autrans 2 873W3 ; Lans 3 521W23 ; Méaudre 3 046W45 ; Villard-de-Lans 3 430W55-56.

Tableau 117 : Estimation de la multipropriété dans le canton de Villard-de-Lans (1834 et 1912)

Années	Communes					Total
	Autrans	Corrençon	Lans	Méaudre	Villard-de-Lans	
1834	11		14	36	16	77
1912	18	69	34	34	36	195

Source : Arch. dép. Isère 1834 : 2 173W3 (Autrans) ; 3 521W23 (Lans) ; 3 046W45 (Méaudre) ; 3 430W55-56 (Villard-de-Lans) 1912 : 6 136W7 (Autrans) ; 6 136W23 (Corrençon) ; 6 136W43 (Lans) ; 6 136W48 (Méaudre) ; 6 136W203-204 (Villard-de-Lans).

Tableau 118 : Répartition chronologique des affaires d'Autrans conservées dans les dossiers de l'administration forestière (1837-1868)

Années	Nombre	Années	Nombre	Années	Nombre
1837	1	1848	0	1859	10
1838	1	1849	0	1860	0
1839	6	1850	0	1861	1
1840	18	1851	0	1862	1
1841	0	1852	1	1863	6
1842	0	1853	0	1864	3
1843	0	1854	21	1865	0
1844	0	1855	21	1866	0
1845	0	1856	8	1867	1
1846	1	1857	10	1868	1
1847	1	1858	15	NR	1
				Total	128

Source : Arch. dép. Isère 6P8/19.

Tableau 119 : Récapitulatif provisoire des informations concernant les 54 condamnés d'Autrans identifiés

Identité	Sexe	Âge lors du délit	Hameau de résidence	Superficie de la propriété en 1834 (en hectares)	Estimation de la fortune lors du décès (en francs)
François Arnaud	H.	45	Ebertière	6	979,45 + 304,65
Jean [Hippolyte ou Florentin] Arnaud	Enf.	20	Ebertière	8,9	50
Antoine Belle	H.	46	Eglise	1,5	329,50 + 30
Catherine Belle	F.	48	Eglise		
fils Belle (Cyprien)	Enf.	18	Eglise		
Jean Belle	H.	54	Bourg	0,6	15,50 + 10
Antoine Bérard	H.	48	Bourg		Certificat d'indigence
Pauline [Eybert-] Bérard (femme Hébert-Guillon)	F.	46	Villeneuve	1,3	
Eugène [Eybert-] Bérard (fils de Louis)	Enf.	9	Ebertière	0,3	
Marie [ou Marie Julie] Bérard (fille de Louis)	Enf.	10 ou 20	Ebertière		Certificat d'indigence
[Louis-] Félix [Eybert-] Bérard	H.	42	Eglise		Certificat d'insolvabilté
François Bernard	H.	59	Bourg	5,7	104 + 449
Benoît [Lucien] Blanc-Brude	H.	52	Tranchants	6,6	1504,50 + 0
Eugène Brunel	H.	23	Ebertière	8,9	
Paulin Brunel	H.	21	Ebertière		
[Jean-] Louis Bunet	H.	46	Andrevière		1346 + 0
Florentin Buisson	Enf.	24	Achard	11	
Jean Buisson	H.	73	Achard		
Marie Buisson veuve Ronin	F.	40	Prudhommes	0,7	20 + 9
Jean-Louis Chabert	H.	50	Bouchet	0,4	
Etienne Collavet	H.	45	Ebertière		
François Coutil	H.	65	Eglise	2,2	43 + 0
André David dit Béchard	Enf.	28	Bouchet	2,4	0 + 10
François David dit Béchard	H.	40	Bouchet		330,60 + 30,50
Georges Despierres	H.	25, 34, 34, 34	Bouchet	1,3	0 + 21,27
Benoît Eybert-Perceval	Enf.	33, 34	Bouchet		
Louis Eybert-Bérard	H.	55	Bouchet	0,3	Certificat d'indigence
Antoine Faure	H.	48	Achard		
Etienne Faure	H.	79	Bourg	2,3	
Emile Fayollat	H.	46, 47	Eglise		Certificat d'indigence
Ferdinand Fayollat	H.	26	Eglise		indigent
François Gaillard	H.	39	Ebertière	4,5	

Pierre Gaillard [dit notaire]	H.	56	Château	0,9	
Claude Gouy [dit Mollaret]	H.	80	La Verne	0,8	Déclaration négative
Cyprien Gouy	H.	28	Bouchet		45 + 10
François Gouy	H.	47	Calvaire		81,95 + 72
Antoine Meneyroux	H.	43	Eglise	0,9	40 + 90
Nicolas Meneyroux	Enf.	20	Ebertière		3752,80 + 0
Constantin Morel	H.	29, 29	Eglise	1,3 ou 2,6	20 + 75
Régis Morel	Enf.	25	Bouchet	1,3 ou 2,6	0 + 90
[Gaspard] Benoît Perret	H.	45	Bourg	0,1	
Frédéric Perret	H.	39	NR		
Louis [Durand-] Poudret	H.	53	Eglise	2,1	60 + 0
Anne Repellin	F.	75	Eglise	1,1	700 + 0
Claude Repellin	H.	67	Bourg	2,7	
François Repellin dit Pacon	H.	32	Bourg		0 + 0
Louis Repellin dit Pacon	Enf.	23	Bourg		
Séraphin Repellin	Enf.	17	Bouchet	3,6	
Benoît Ronin	H.	43, 53	Gaillards	0,1	
Daniel [Barthélémy] Ronin	Enf.	22	Ebertière	2,9	
Antoine Solignac	H.	65	Bouchet		0 + 15
Jean Thénard	H.	62	Bourg	1,5	108,70 + Bourg d'Oisans
Catherine Vaché	F.	51	Eglise		60 + 0
François Vaché	H.	54, 59, 63	Bouchet	4,2	1015,80 + 250

Note explicative *: quand un individu est arrêté à plusieurs reprises, son âge est indiqué à chaque occasion (voir par exemple Georges Despierres). Pour l'étendue de la propriété, quand il y a un doute pour identifier l'individu, les différentes superficies possibles sont notées (voir par exemple Constantin Morel). Quant à l'estimation de la fortune, d'après les tables des décès et successions, le premier chiffre est celui de la propriété mobilière auquel est ajouté celui de la propriété immobilière.*

Source : Arch. dép. Isère, 5^{E}21/6, 7, 8 et 10 ; 2 873W3 ; 3Q38/204-211.

Tableau 120 : Les plaignants de Lans 1838

Nom	Prénom	Localisation	Date d'action en justice
Magdelen dit Villard	Jean	Furon	14-15 mars 1838
Mazet	Jean-Louis	Côte (la)	14-15 mars 1838
Sappey	François	Furon	14-15 mars 1838
Jalliffier-Verne	Antoine	Furon	14-15 mars 1838
Button	Michel	Furon	14-15 mars 1838
Roche	Joseph	Furon	14-15 mars 1838
Roche	Antoine	Furon	14-15 mars 1838
Roche	Antoine	Chemin neuf	14-15 mars 1838
Bonnet-Merle	Louis	Blancs	14-15 mars 1838
Jalliffier-Verne	Pierre	Blancs	14-15 mars 1838
Thorand	Antoine	Brigands	14-15 mars 1838
Magnat	Antoine	Côte (la)	25 octobre 1838
Ogier	Joseph	Blancs	25 octobre 1838
Veyret	Pierre	Meilloux	25 octobre 1838
Coynel	Antoine	NR	25 octobre 1838
Aguiard-Cordey	Pierre	NR	25 octobre 1838
Jalliffier-Talmat	Jean	Peuil	25 octobre 1838
Pollicand	Augustin	Hérauts	25 octobre 1838
Peyronnet	Jean	Furon	25 octobre 1838
Blanc-Gonnet	Antoine	Côte (la)	2 et 12 décembre 1838
Roche	Pierre	Brigands	2 et 12 décembre 1838
Jallat	Etienne	NR	2 et 12 décembre 1838
Rochas	Jean-Louis	Meilloux	2 et 12 décembre 1838
Peyronnet	Jean	NR	2 et 12 décembre 1838

Source : ALLARD et GENTIL, Résumé pour divers albergataires de Lans intimés et appelant incidemment, contre la commune de Lans appelante ; en présence de divers autres albergataires intervenant devant la Cour, Grenoble, imprimerie de Prudhomme, 1849, 77 p. (Bibl. mun. Grenoble, O.16 284).

Tableau 121 : Proposition de calcul du montant des ventes de bois (en francs) à Autrans et à Méaudre au milieu du 19è siècle

Communes et années		Montant du 20è	Montant estimé des ventes
Autrans	1845	342,53	6 850
	1846	230,57	4 611
	1847	269,38	5 388
	1848	293,65	5 873
	1849	214,39	4 288
	1850	204,08	4 082
	1851	228,93	4 579
	1852	250,93	5 019
	1853	127,20	2 544
Méaudre	1846	186,17	3 723
	1847	313,42	6 268
	1848	195,19	3 904
	1849	53,50	1 070
	1850	138,94	2 779
	1851	137,35	2 747
	1852	107,40	2 148
	1853	75,50	1 510

Source : Arch. dép. Isère, 6P8/19.

Texte 14 : Le maire de Villard-de-Lans, Joseph Peyronnet, mis en accusation (1847)

Extrait de la pétition d'habitants de Villard-de-Lans au préfet de l'Isère

Villard-de Lans le 19 Janvier 1847

A Monsieur le Préfet du département de l'Isère

Monsieur le Préfet,

Les habitants du Villard-de Lans

C'est avec l'honneur, le respect et toute la confiance dont nous sommes pénétrés pour vous que nous osons vous soumetre nos humbles et juste doléances, au sujet du peu de zèle que parait montrer Mr le maire pour les intérêts de cette pauvre commune, qui, par la suite des temps, se trouvera réduite à la plus affreuse misère, si votre main bienfaisante ne vient y apporter un [« prompte » ajouté] remède.

Il faut remarquer qu'au Villard-de Lans, nous avons toujours 7 mois d'hiver, et souvent 8, que les forêts communales ne sont peuplée qu'en essence resineuse, bois spécialement réservé a l'entretient des batiments, que le sol est un peu stérile et se trouve partie dans des roches et lieux inacessibles où les arbres ne croissent que dans la mousse, et que l'endroit est très populeux.

La commune ayant succombé dans divers procès, notamment celui contre la section de Corrençon, dont le jugement, rendu sur des titres un peu altérés, les droits de la commune, pour elle de la plus haute importance, ont été sacriffiés, a la suite du quel, la cours royale de Grenoble par un arret de 1838 ordonna le cantonnement de la Grande forêt dite de Corrençon qui avait l'objet du litige ; trois onzièmes seulement lui furent attribués. Heureusement que l'administration forestière a pris la surveillance de ce peu, sans quoi il serait entièrement détruit ; et sur cette petite portion, les habitants des hameaux de la Martinière et de Méaudret, en enlevèrent une grande partie, et bientôt ceux du hameau de Valchevrière enleveront une autre partie encore plus importante, en sorte qu'il lui restera bientôt que très peu de chose. Telle est, monsieur le Préfet, la triste situation de cette malheureuse Commune.

Plusieurs habitants particulièrement les suppliants, observèrent à Mr le maire qu'il fallait se mettre à la recherche des titres de la commune et voir si l'on pouvait aviser un moyen pour se pourvoir contre ce jugement ; mais reculant peu être à la vue d'un monceau de jugements ; et d'arret, ne s'en montrait pas trop partisant. Alors redoublant de zèle, ces derniers formerent des assemblées, se cotisèrent plusieurs fois d'une pièce de cinq francs et formèrent une masse de 190, une autre de 70, etc., qu'il

confièrent à quelques un de leurs confrères qui ont montré un entier dévouement pour rechercher les titres qui pouvaient intérésser la Commune.

Aidés des documents qu'ils avaient trouvés, ils prièrent instamment Mr le maire de leurs remettre les pièces qu'il avait, les portèrent à Grenoble chez trois avocats assez respectables pour leur en donner, de concert, une consultation par écrit. Ces trois messieurs, sont, MM. Aymard duvernay, Lapierre et Massonnet.

Cette consulte est faite depuis près d'une année, elle est en faveur de la commune, il ne lui reste plus qu'à poursuivre cette affaire maintenant ; et ne prenant aucunes mesures à ce sujet il en résulte une perte inexprimable pour elle, en se sens que les habitants de la section de Corrençon se sont maintenant divisé entre eux cette forêt la détruisent completement, en coupant tous les jeunes résineux pour faire, ce que l'on appelle à lusage du pays des parnes ; car il en descent toutes les semaines a Sassenage, pour les embarquer sur l'Isère environ 300 ; et peut être d'avantage. Cependant, si les choses restent encore en cet état quelques mois, cela causera non seulement la ruine entière de la Commune mais encore celle des habitants de Corrençon. Et le silence de Mr le maire à se sujet qui voit tous les jours ce qui se passe, même de devant sa porte, nous oblige de recourir a votre autorité.

[…]

Source : Arch. dép. Isère, 2O549/3.

Texte 15 : La rébellion d'Autrans : lettre du conservateur des forêts au procureur général, le 24 mars 1848

Grenoble, le 24 mars 1848

Monsieur le Procureur général,

Je reçois à l'instant de M. l'inspecteur à Grenoble et j'ai l'honneur de vous soumettre des deux rapports ci-joints qui ont été rédigés par M. le Garde général au Villard de Lans, sur les troubles qui, un instant, se sont manifestés dans la commune d'Autrans.

L'un de ces rapports, Monsieur le Procureur général, a trait au fait des bris des vitres et de la fenêtre même du logement habité par le garde forestier communal Serre et ce pendant la nuit, fait dont j'avais eu l'honneur de vous entretenir verbalement.

Les circonstances d'effraction et de nuit, donnaient à ce même fait, peu grave en lui-même, assez d'importance pour qu'on en instruisit immédiatement MM de la justice je regrette que MM l'inspecteur et le garde général ne l'aient pas compris.

J'ai l'honneur d'être avec une très haute considération,

Monsieur le Procureur Général,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Le conservateur des forêts

Source : Arch. dép. Isère, 2U293. Rapports sur la situation morale, politique et judiciaire reçue des procureurs près les tribunaux de première instance 1841-1854 (pochette « tribunal de Grenoble 1841-1854 »).

Texte 16 : La rébellion d'Autrans : lettre des membres de la commission municipale provisoire d'Autrans au commissaire du gouvernement, le 7 avril 1848

Les Membres de la Commission municipale provisoire d'autrans

A Monsieur le Commissaire du gouvernement

Après le départ des militaires qui avaient été envoyés dans la commune d'autrans pour preter main forte à des arrestations qui ont eu lieu, les habitants se sont réunis de nouveau a leur retour sur la place d'autrans, et ont demandé de retablir l'ordre immédiat dans la commune et se sont présentés devant nous. Et a dater d'aujourd'hui aucun trouble ne se renouvellera il n'y aura plus aucun désordre, l'on pourra en conséquence se féliciter de la belle devise de notre république, (fraternité) nous marcherons tous dans le même but.

Mais pour obtenir cette fraternité tant désiré par tous les habitants de la commune l'on demande le changement immédiat des deux gardes forestiers, avec acceptation de la part de l'administration forestière de tous candidat qu'elle voudra nous envoyer en échange

Le désordre qui fut occasionné dimanche envers M. le garde Général et son brigadier vint d'un faux bruit que l'on fit courrir que les gardes avaient coupés et billionnés tous les bois qui se trouvaient déposés à l'entrepôt du chemin neuf territoire de la commune de lans, ce bruit éclairci qu'il n'y avait point là de choses vrai semblables, ils en furent tous très faché.

En conséquence de tous les faits exposés ci contre Mr Gouy l'un des membres de la commission est chargé de se présenter devant Mr le commissaire du gouvernement et toutes autres employés qu'il jugera convenable pour obtenir l'effet de la demande enfin faire tout ce qu'il jugera convenable pour obtenir dans le plus bref délai

La commission municipale provisoire d'autrans veut espérer que le gouvernement paternel qui nous régit viendra a notre secours pour rétablir l'ordre dans cette commune

Leurs très humbles et dévoués serviteurs

[signatures Ronin, Antoine Gouy et Brunel aîné]

Pour témoigner leur dévouement les habitants présents ont demandé a attester leurs faits au moyen de quelques signatures qu'ils ont voulu apposer ci-après

Autrans 7 avril 1848 [Suivent 39 signatures]

Pour faciliter l'ordre et l'union, l'on vient prier l'autorité supérieure de faire élargir les hommes que l'on a descendu aujourd'hui la commission s'intéresse à cette demande et elle ose espérer de ses habitants que l'ordre sera immédiatement rétabli

Salut et fraternité

[Signatures Brunel, Ronin et Antoine Gouy]

Source : Arch. dép. Isère, 2U293, Rapports sur la situation morale, politique et judiciaire reçue des procureurs près les tribunaux de première instance 1841-1854 (pochette « tribunal de Grenoble 1841-1854 »).

Texte 17 : La rébellion d'Autrans : brouillon de la lettre du procureur général au ministre de la Justice, le 7 avril 1848

7 avril

Mr le M.

La commune d'Autrans était en insurrection depuis déjà longtemps. Il était dangereux d'y pénétrer. Un garde général et un brigadier forestier étaient allés dans cette commune pour y faire une enquête sur la conduite de quelques gardes dont [la commune, rayé] elle se plaignait. Ils ont sans provocation été attaqués par les habitants et maltraités d'une manière révoltante [et ne se sont échappés qu'avec les plus grandes difficultés, rajouté]. J'ai ordonné une enquête, fait délivrer des mandats d'arrêt et requis 90 hommes de troupe de lignes ou de gendarmerie pour appuyer ces opérations. Les arrestations ont été faites ; la troupe [a commencé sa retraite, rajouté], de graves difficultés à emmener les prisonniers. Mais le village d'Autrans se situe dans de hautes de montagnes, et on n'y pénètre que par des gorges profondes. Quand la troupe est arrivée l'une de ces gorges, elle a trouvé ses hauteurs couvertes [d'hom, rayé] de paysans, qui ont fait rouler sur elle des blocs de rocher et une grêle de pierres. Elle eut pu être broyée jusqu'au dernier soldat. Alors elle a fait usage de ses armes, et 4 hommes ont été blessés, deux, dit-on d'une manière dangereuse Le résultat est déplorable, mais sans de la fermeté nos compagnes seraient bientôt dans une horrible anarchie.

Les personnes arrêtées sont donc ce moment dans les prisons de Grenoble.

Source : Arch. dép. Isère, 2U293, Rapports sur la situation morale, politique et judiciaire reçue des procureurs près les tribunaux de première instance 1841-1854 (pochette « tribunal de Grenoble 1841-1854 »).

Illustration 6 : La rébellion d'Autrans : les événements

NOUVELLES LOCALES.

RÉCIT DE L'AFFAIRE D'AUTRANS.

Hier, dans l'après-midi, un détachement, composé de 80 hommes de la ligne ou des chasseurs à pied, a amené dans les prisons de Grenoble quatre individus de la commune d'Autrans, prévenus de troubles graves et de violences sur les employés de l'administration des forêts.

Voici ce qui nous est raconté sur cette capture et sur les causes qui l'ont amenée.

Les communes du canton du Villard de Lans sont propriétaires de forêts considérables soumises au régime forestier. Depuis quelque temps, celles de la commune d'Autrans étaient l'objet de dévastations nombreuses. Des scènes de désordre, des collisions s'étaient produites à cette occasion et avaient été portées à la connaissance de l'autorité.

Une première fois, l'administration dut envoyer sur les lieux un délégué accompagné d'un détachement de cavalerie. Mais sur les explications qui furent données, on s'abstint de toutes mesures de rigueur.

Toutefois, les habitants d'Autrans n'avaient pas renoncé à leurs prétentions, et à la nouvelle de la révolution de février, ils crurent le moment venu de s'affranchir de la surveillance forestière.

Une plainte avait été portée par quelques-uns d'entre eux contre les gardes. Un garde général s'était donc transporté sur les lieux pour faire une enquête à ce sujet. Mais il ne fut pas permis à cet employé d'accomplir sa mission. A son arrivée, une foule de paysans furieux se précipitèrent sur lui et le maltraitèrent.

De pareils faits ne pouvaient rester impunis.

La justice s'est rendue sur les lieux avec la force armée, dans la nuit du 6 au 7. A trois heures du matin, les habitations des prévenus étaient cernées, et une garde était établie à l'église pour empêcher qu'on ne sonnât le tocsin.

Pendant qu'on interrogeait les quatre individus arrêtés, des groupes nombreux s'étaient formés dans le village. Des injures, des provocations étaient adressées aux soldats, et lorsque le détachement se mit en marche, le tocsin commença à se faire entendre, accompagné des cris : *A la Grand Combe, allons les attendre à la Grand Combe !*

La Grand'Combe est un point où la route se trouve resserrée entre deux rochers élevés et presque à pic. Arrivé là, le détachement se vit assailli par une grêle de pierres et par des blocs énormes. Quelques militaires furent blessés.

La troupe fit halte, et ouvrit ses rangs. Quelques chasseurs reçurent l'ordre de se détacher en tirailleurs pour débusquer les assaillants. Après deux ou trois sommations sans résultat, on fit une première décharge en l'air, et les pierres continuant à pleuvoir de plus belle, les militaires firent feu en visant.

Quatre ou cinq individus furent atteints par les balles des chasseurs ; le reste prit la fuite, et le détachement put continuer tranquillement sa route jusqu'à Grenoble.

Espérons que cette dure leçon sera profitable.

Source : Le Patriote des Alpes 8 avril 1848 (Arch. dép. Isère, PER 776/12).

Texte 18 : La rébellion d'Autrans : rapport du substitut du procureur de Lavalette au procureur général, le 9 avril 1848

Tribunal de première instance de Grenoble (Isère)

Parquet *Grenoble, le 9 avril 1848*

Monsieur le Procureur Général

J'ai l'honneur de vous adrésser un rapport détaillé sur les événements dont la commune d'Autrans a été le théatre dans la matinée du vendredi 7 avril et sur le résultat du transport que M' le juge d'instruction et moi avons exécuté le même jour conformément à vos instructions.

Vous connaissez déja, Monsieur le Procureur Général, les scènes de désordre qui avaient eu lieu précédemment dans cette commune et notamment celles du dimanche 2e avril dernier. Le procès verbal du Garde Général des Forets que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre le 4 du courant, vous a appris, que le fonctionnaire d'État rendu le 2e avril dans la commune d'Autrans accompagné du S'. Vial Brigadier Forestier pour y procéder à une enquête administrative sur la conduite et le service des deux gardes de cette commune et pouvoir apprécier le mérite des plaintes assez graves dont ils avaient été l'objet ; avait été tout à coup assailli par un rassemblement qui s'était trouvé sur son passage au moment où il se rendait chez le citoyen Brunel l'un des membres de la commission municipale d'autrans avant que le Garde Général ait pu expliquer les motifs de sa présence dans cette commune motifs qui sans doute étaient de nature à en appaiser les habitants. Il a été viollement assailli ainsi que le Brigadier Vial par un certain nombre d'hommes sans armes pour la pluspart, quelques uns seulement porteurs des Batons, d'après les explications qui m'ont été données par M'. le Garde Général lui même, il aurait été victime d'actes de violence assez graves, il aurait été renversé à terre foulé aux pieds et son uniforme déchiré et souillé de boue témoignant de ces actes coupables. C'est en se réfugiant dans une maison dont il aperçut la porte ouverte qu'il aurait échappé à ses agresseurs. Quant au Brigadier Vial il parait avoir été également maltraité et poursuivi quelques instants à coups de pierres alors qu'il s'est enfui dans les bois.

Telles sont les scènes de désordre qui ont signalé la journée du dimanche 2 avril. À la tête du rassemblement et au nombre de ceux qui paraissaient en être les chefs cinq individus nous avaient d'abord été signalés ce sont les nes Isaï Eybert et Perceval Benoist Eybert son frère Jean Belle Henri Pascal de Méaudre et Rognin Benoist. Des mandats d'amené avaient été décernés par M'. le juge d'instruction contre les cinq inculpés ; ils ont été mis à exécution contre les 4 premiers dans la matinée du vendredi 7 avril par la gendarmerie assisté du détachement de troupe de ligne parti de Grenoble la veille à 5 h du soir. Le cinquième inculpé Rognin n'a pas été trouvé à son domicile et n'a pu être saisi.

Ces arrestations opérées sans bruit et avec beaucoup de précautions n'avaient rencontré aucune résistance le village d'autrans présentait l'aspect le plus calme et le capitaine Leclerc commandant le détachement se disposait, suivant les instructions qui lui avaient été données, à préparer les logements pour une partie de la troupe qu'il devait garder avec lui, il a fait partir les prisonniers sous l'escorte de la gendarmerie et de quelques hommes de la ligne, lorsqu'il fut informé qu'un rassemblement se formait sur la Place annonçant des dispositions hostiles et menaçant d'enlever les prisonniers ; ayant ordonné aussitot à toute sa troupe de prendre les armes il reconnut qu'il était urgent de faire partir au plus vite les hommes arrêtés et qu'une escorte composée d'une partie seulement de la troupe serait insuffisante pour protéger leur translation ; des cris, des menaces ayant été proférés par le rassemblement au moment ou le capitaine allait ordonner le départ, il crut, après avoir adressé aux perturbateurs des paroles de conciliation restées sans résultat, devoir faire charger les armes en ladite présence afin de les intimider ; et aussitôt il se mit en marche, en ayant soin de faire placer au centre de sa troupe les quatre prisonniers. A peine avait-il fait quelques pas et rappelé le poste qui suivant notre recommandation avait été placé à la porte de l'église, que la cloche fut agitée et le tocsin sonné à toutes volées. L'un des inculpés arrêtés Isaï Eybert criait lui même à ses camarades d'aller sonner le tocsin. Une masse d'hommes armés de batons suivaient les troupes et à la sortie du village ils essayèrent en se dressant contre elles de délivrer les prisonniers. Les soldats et la gendarmerie se bornèrent alors à les repousser de la main ou à les éloigner avec les chevaux sans exercer aucun acte de violence. Les perturbateurs voyant leurs éfforts inutiles, se mirent alors à courir en avant en criant, à la Combe, à la Combe, courons à la combe, on désigne ainsi dans le pays un point ou la route de Lans se trouve au fond d'une espèce de défilé dominé de chaque côté par des pans de montagne boisée et à une heure 1/4 de distance environ du village d'autrans. C'est le passage en effet que les troupes trouvèrent occupé au moment de leur entrée dans la gorge et lorsqu'elles se préparèrent pour la traverser, une grêle de pierres tomba sur eux. Le capitaine avait eu la précaution d'espacer ses hommes afin qu'ils pussent éviter plus facilement les pierres qu'ils avaient le temps de voir arriver sur eux à raison de la hauteur d'ou elles étaient lancés. Néanmoins plusieurs de ces projectiles ayant raté la tête de quelques soldats, le cheval d'un gendarme ayant été atteint et le danger devenant de plus en plus imminent à mesure qu'on s'avançait dans la gorge le capitaine détachat quelques voltigeurs pour tourner les assaillants et leur fit à plusieurs reprises sommation d'avoir à cesser leur attaque. Les prisonniers eux mêmes sur leur demande furent placés en avant et crièrent à leurs camarades de ne pas se livrer à ces actes de violence. Mais leurs paroles comme celles des officiers n'amenant aucun résultat pacifique, il fallut repousser la force par la force et quelques coups de fusils tirés d'abord en l'air et au hazard puis sur les assaillants forcèrent enfin ceux-ci à abandonner leur position et le passage fut effectué. À ce moment M'. le juge d'instruction, M'. le juge de paix et moi nous venions de quitter la route de Villard pour gravir la montée qui conduit à la Combe et nous apperçumes le détachement entier sortant de la gorge où la lutte venait d'avoir lieu ; nous nous dirigions vers autrans pour procéder à l'instruction lorsque le capitaine Leclerc que nous

rencontrâmes alors à la tête de son détachement, nous fit la relation des faits que je viens de rapporter. Les prisonniers qu'il ramenait se trouvant à ce point à l'abri de toute tentative d'évasion et pouvant être sans danger confiés à la seule escorte de la gendarmerie je demandai au capitaine s'il pouvait mettre à notre disposition quelques hommes pour nous escorter jusqu'à Autrans et nous prêter main forte en cas de résistance aux actes aux quels nous pourrions avoir à procéder ; il nous déclara alors que tous ses hommes se trouvant sur pieds depuis 16 heures et ayant été exposés toute la nuit à la pluie, étaient épuisés de fatigue et de faim et hors d'état de continuer la marche et surtout de soutenir une lutte ; qu'à l'exaspération qui s'était manifestée parmi les habitants d'autrans, il jugeait dans tous les cas ses forces insuffisantes pour soutenir la lutte avec avantage et qu'il lui était impossible de remonter avec nous. Nous dûmes nous rendre M'. le juge d'instruction et moi à la justésse de ses observations et renoncer à aller plus avant. Un instant nous eumes la pensée de continuer seuls notre ascension et de nous rendre sans aucun déploiement de force auprès des habitants d'autrans a fin de les engager à plus de calme et de raison. Mais les renseignements qui venaient de nous être donnés par les gardes que M'. l'inspecteur avait convoqués et par la gendarmerie de Villard nous mettant dès ce moment à même d'apprecier que de nouvelles arrestations devraient être opérées ; nous ne crumes pas devoir nous exposer à avoir à décerner des mandats qui fussent évidemment restés sans exécution ; l'effet moral déjà produit par les quatre arrestations opérées pouvait aussi être compromis ; et il importait d'ailleurs de ne pas exposer des malheureux emportés par un moment d'erreur à se compromettre d'une manière plus grande encore en méconnaissant les injonctions que nous aurions été dans le cas de leur adrésser et le caractère dont nous étions revêtus. Le résultat a justiffié nos prévisions. L'énergie déployée par la troupe de ligne et la gendarmerie a suffi pour faire comprendre aux habitants d'autrans que le désordre ne serait pas toléré et qu'il fallait se soumettre. La démarche faite hier par les délégués et les renseignements que je reçois ce matin de M'. le juge de paix de Villard de Lans sont tout à fait de nature à nous confirmer dans cette opinion et il y a lieu d'espérer qu'avec de la prudence l'instruction de cette affaire pourra se continuer sans aucune entrave.

M'. le juge de Paix me confirme ce qui nous avait été annoncé relativement aux résultats de la décharge que la troupe a été obligé de faire. Deux individus seulement ont été blessés assez légèrement l'un est un N^e^ Aguiard agé de 19 à 20 ans ouvrier menuisier du hameau du Bouchet résidant habituellement à Grenoble blessé au bras ; le second est le N^e^ François Morel dit Caner du même hameau, homme de 45 à 50 ans blessé à la cuisse. Ce dernier est signalé comme fort mauvais sujet.

M'. le juge de Paix me signale comme s'étant montrés les plus ardents, lorsque des efforts furent tentés dans la matinée du vendredi pour délivrer nos prisonniers les N^es^ Ménéraux Nicolas ancien garde champêtre actuellement fermier de M. Brunet Jean et le N^e^ Ménéraux Antoine frère du précédent, ancien garde forestier aujourd'hui fermier de M. Brunet aîné.

Le Nᵉ Mazuï dit Cartal du hameau des Gaillards m'est également signalé comme un des principaux acteurs dans la scène de violence dont M'. le Garde Général a été victime le 2 avril.

M'. le juge de Paix est délégué pour continuer l'instruction.

Tels sont, monsieur le Procureur Général, tous les renseignements qui me sont jusqu'à ce moment parvenus sur cette déplorable affaire qui je l'espère n'aura pas des suites bien graves.

Je suis avec un profond respect, Monsieur le Procureur Général

votre très humble et obéissant substitut

[signé de Lavalette]

Source : Arch. dép. Isère, 2U293. Rapports sur la situation morale, politique et judiciaire reçue des procureurs près les tribunaux de première instance 1841-1854 (pochette « tribunal de Grenoble 1841-1854 »).

Illustration 7 : La rébellion d'Autrans : l'analyse

NOUVELLES LOCALES.

ÉVÉNEMENTS D'AUTRANS.

Nous avons raconté, dans notre dernier numéro, les événements fâcheux dont le canton du Villard de Lans vient d'être le théâtre. Nous avons dit comment quelques braves militaires, appelés à prêter main-forte à la justice, s'étaient vus contraints de faire usage de leurs armes pour repousser les attaques d'une population ameutée.

La justice est saisie, et nous sommes convaincu qu'elle saura faire son devoir. Là où son rôle commence, le nôtre doit finir, et nous garderions désormais le silence sur les faits déplorables dont il s'agit, s'ils étaient le produit d'une agitation accidentelle ou isolée.

Mais il n'en est malheureusement pas ainsi. D'autres faits, d'autres actes non moins coupables se sont manifestés sur divers points du même canton. Des mains criminelles ont semé le désordre et la désunion dans les campagnes. On se révolte contre l'autorité, on veut aussi faire sa petite révolution, et quelques misérables profitent du désordre pour se livrer au pillage et à la dévastation des propriétés.

Nous ne fûmes jamais les courtisans d'aucun pouvoir, et aujourd'hui surtout que le peuple est entouré de tant de flatteurs intéressés ou perfides, nous n'irons pas en grossir le nombre. Nous lui devons la vérité, et aujourd'hui, comme toujours, nous la dirons tout entière.

Ces atteintes à la propriété, ces crimes contre les personnes, ne sont ni de notre temps ni de notre pays. La France entière, par son attitude calme et digne, proteste hautement contre de pareils attentats. Voyez le peuple de Paris. Ce peuple, dont l'héroïsme nous a donné la République, a-t il manifesté une seule pensée de vengeance contre ses ennemis désarmés? A-t-il songé, lui, à s'approprier les dépouilles de la monarchie tombées en son pouvoir? Non, le peuple de Paris a été grand, généreux et moral: il a vu passer, sans colère, la royauté partant pour son exil; il a pardonné à ses meurtriers, et il a fait justice des voleurs...

Et lorsqu'il a cru ses droits compromis ou menacés, l'a-t-on vu employer l'émeute et la violence? L'a-t-on vu résister à force ouverte aux décrets du gouvernement provisoire, et maltraiter ses agents? Non, ce peuple a eu plus de confiance dans la justice et la loyauté de ses élus. Il est venu à eux franchement et sans arrière-pensée. Il leur a soumis ses vœux et ses craintes, il leur a fait connaître ses espérances et ses besoins.

Voilà des exemples qu'il fallait suivre. Au lieu de cela, qu'a-t-on fait?

On a tenté de renverser les autorités que l'administration supérieure avait établies et que seule elle avait le pouvoir de dissoudre.

Des bandes se sont répandues dans les forêts communales, intimidant, par des menaces de mort, les agents de l'administration, et portant, sur tous les points, la terreur et le pillage.

Un citoyen inoffensif, chargé d'une mission conciliatrice, a été indignement maltraité, et, au lieu de livrer les coupables, on a organisé un guet-apens contre les agents de la force publique qui avaient reçu l'ordre de les arrêter.

Telle est la conduite que l'on a tenue dans un canton où les hommes éclairés abondent, et dont les habitants sont presque tous au-dessus du besoin.

Eh bien, nous le disons hautement, il importe que les fauteurs de ces actes de sauvagerie apprennent enfin que l'ordre public ne saurait être plus longtemps à leur merci, et que la révolution de février a eu pour but de remédier au désordre moral qui pesait sur la France, et non de consacrer un privilége en faveur du vol et de l'assassinat!

L'autorité puise aujourd'hui sa force dans la volonté universelle du peuple, et jamais elle ne fut plus puissante et plus respectable. Les citoyens qui en sont dépositaires ne souffriront pas qu'elle soit plus longtemps méconnue et bravée, qu'on le sache bien. Au temps où nous vivons, l'indulgence serait de la faiblesse, et la faiblesse nous mènerait droit à l'anarchie.

Non, nous ne sommes point un peuple de barbares. Au milieu de nos convulsions politiques, la justice du pays est restée debout. C'est par elle seule que nous devons faire respecter nos droits, et quiconque ose se placer au-dessus d'elle ne peut être qu'un mauvais citoyen.

Source : Le Patriote des Alpes 11 avril 1848 (Arch. dép. Isère, PER 776/12).

Texte 19 : La rébellion d'Autrans : jugement rendu par le tribunal correctionnel de Grenoble le 17 mai 1848

n° 134 du Parquet, n°5 670 du jugement Entre M. le procureur de la République près le tribunal civil de 1ère instance séant à Grenoble élisant domicile en son parquet, demandeur en réparation des délits aux fins des deux citations des 12 et 13 mai 1848 d'une part

Henri Pascal dit Ronzat âgé de 40 ans cultivateur

Isaie Hebert-Perceval dit Tambour âgé de 31 ans cultivateur

Jean Belle âgé de 32 ans cultivateur

Benoît Hebert-Perceval âgé de 23 ans cultivateur

Benoît Ronin âgé de 29 ans cultivateur

Jean Faure dit Rolland âgé de 37 ans cultivateur

Joseph Mazuit dit Cartal âgé de 40 ans cultivateur

Antoine Meneyroud âgé de 33 ans cultivateur

Nicolas Meneyroud âgé de 30 ans cultivateur

Et Antoine Perret âgé de 37 ans cultivateur

Tous nés et domiciliés à Autrans cités et défendeurs d'autre part.

Pascal-Ronzat, Isaïe Eybert-Perceval, et Benoît Eybert-Perceval détenus aux prisons de Grenoble ont été conduits à la barre du tribunal par deux gendarmes et par l'huissier de service.

Les autres prévenus non-détenus se sont présentés à la barre du tribunal.

M. de Lavalette substitut du procureur de la République a exposé l'affaire en disant que tous les susnommés sont prévenus 1° d'avoir les 2 et 23 mars 1848 outragé par paroles, gestes ou menaces soit le maire de la commune d'Autrans, soit les membres de la commission municipale, soit le garde-forestier, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ;

2° D'avoir le 2 avril 1848 à Autrans commis le délit de rébellion en attaquant le garde-général Chégaray et le brigadier forestier Vial, ou en leur résistant avec violence et voies de fait d'avoir dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ou de s'être rendus complices de ce délit ; faits constituant des délits prévus de peines par les articles 223, 224, 225, 208 et 211 du code pénal et de la loi du 17 mai 1819 ; en conséquence M. le substitut a requis qu'il fut procédé à l'instruction et au jugement de cette affaire à la forme de la loi.

Le commis greffier a donné publiquement lecture de la plainte et d'autres pièces relatives à cette affaire.

Dix témoins à charge produits par le ministère public, non reproché, après avoir individuellement prêté le serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, ont exposé chacun séparément, et le commis greffier a tenu note de leurs principales dépositions.

Les dix prévenus ont été interrogés par M. le vice-président, et le commis-greffier a aussi tenu note de leurs principales réponses.

Ouï Me Longchamp avocat des frères Meneyroud, de Benoît Ronin, de Isaïe Faure et de Perret qui a plaidé leurs moyens de défense et conclu à leur mise hors d'instance.

Ouï M.° François Sappey, avocat de tous les autres prévenus qui a également plaidé leurs moyens de défense, et conclu à leur absolution.

Ouï M. de Lavalette, substitut du procureur de la République qui a fait le résumé de cette affaire, il a déclaré ne pas insister à l'égard de Nicolas Meneyroud, mais il a requis contre tous les autres prévenus l'application des articles 223, 224, 225, 209, 211 du code pénal et de la loi du 17 mai 1819 comme coupables des divers délits qui leur sont imputés.

Le Tribunal, après en avoir délibéré, sans désemparer, a prononcé publiquement le jugement en ces termes par l'organe de M. Bertrand, vice-président.

Attendu qu'il n'est pas suffisamment établi que Benoît Hebert-Perceval, Antoine Ménéroux, Nicolas Meneroux et antoine Perret, se soient rendus coupables des fait qui leur sont reprochés.

Qu'il n'est pas établi non plus que les inculpés Isaïe Hébert-Perceval, Jean Belle, Benoît Ronin, Jean Faure-Rolland, Joseph Mazuit dit Cartal aient le deux mars dernier outragé le maire.

Mais qu'il est établi que ce jour deux mars, Henri Pasca-Ronza a outragé le garde Serre à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Qu'il est aussi résulté des débats que le 23 mars dernier Isaïe Hébert-Perceval, Jean Belle, Benoît Ronin, Jean Faure-Rolland, Joseph Mazuit ont outragé le maire d'Autrans et la commission municipale à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ;

Que s'il n'est pas complèttement justifié que Pascal-Ronzat se soit rendu coupable de ce fait, il est établi qu'il s'en est rendu complice en provoquant par des discours proférés dans des lieux ou réunions, les auteurs de ce délit à le commettre ;

Qu'il est constaté aussi que le deux avril 1848 Isaïe Hébert-Perceval, Benoït Ronin, Jean Faure, Joseph Mazuit, Jean Belle ont attaqué avec violences et voies de fait le garde-général Chégaray et le brigadier Vial, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions ;

Qu'ainsi Belle s'est signalé comme un des principaux auteurs de la rébellion ; que Belle et Ronin ont apostrophé avec injures les agents forestiers ;

Que Ronin a poussé avec violence et renversé le garde général ;

Que Faure a frappé et poursuivi le brigadier forestier Vial.

Attendu que ces faits constituent les délits prévus et punis par les articles 223, 224, 209 et 211 du code pénal et de la loi du 17 mai 1819.

Attendu, néanmoins, qu'il existe dans la cause des circonstances atténuantes qui peuvent autoriser le tribunal à user des modérations permises par l'article 462 du code pénal en faveur de la plupart des prévenus.

Par ces motifs

Le tribunal acquitte de la prévention Antoine et Nicolas Meneyroud, Benoît Hébert-Perceval et Antoine Perret.

Et déclare Isaïe Hébert-Perceval, Jean Belle, Benoît Ronin, Jean Faure-Rolland et Joseph Mazuit coupables d'avoir le 23 mars dernier outragé le maire d'Autrans et la commission municipale à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ;

Déclare Pascal-Ronzat coupable de s'être rendu complice de ce fait, en provoquant par des discours proférés dans des lieux ou réunion, les auteurs de ces délits à les commettre ;

Déclare encore Isaïe Hebert-Perceval, Benoît Ronin, Jean Faure, Joseph Mazuit, Jean Belle coupables d'avoir à Autrans le deux avril 1848, attaqués avec violences et voies de fait le garde général Chagaray et le brigadier forestier Vial dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ;

En réparations de ces délits condamne Faure dit Rolland à trois mois d'emprisonnement,

Jean Belle à deux mois de la même peine,

Benoît Ronin aussi à deux mois de la même peine,

Isaïe Hébert-Perceval à un mois de la même peine,

Mazuit dit Cartal à quinze jours de la même peine

Et Henri Pascal également à quinze ours de la même peine.

Au surplus les condamne tous le dix solidairement aux dépens envers l'État liquidés à deux cents dix-neufs francs cinquante centimes tout compris ; au payement de tout quoi ils seront contraints par toutes voies même par corps ; ordonne que le présent jugement soit exécuté à la diligence du Procureur de la République en ce qui les concerne, le dit jugement rendu en vertu des lois rapportés ci-après dont le vice-président a fait lecture

[…]

ainsi jugé et prononcé le dit jour dix-sept mai 1848

+ mention « enregistré à Grenoble le dix juin 1848, f°105, C 2, 3, 4 et 5. Reçu sept francs septante centimes ».

Source : Arch. dép. Isère, 6U1967, le 17 mai 1848.

Texte 20 : La rébellion d'Autrans : extrait du rapport du procureur général au garde des Sceaux (sd)

[…] À Autrans une émeute de délinquants forestiers a demandé l'abolition d'un marteau que la commune avait fait à l'instar de l'administration forestière. Cette affaire a été amiablement traitée contre la commune et les réclamations. Il y avait eu abus dans l'emploi des marteaux, et ce fut qu'en rendant plus difficile [mot pas déchiffré] de quelques une et favoriserait au contraire les vœux de quelques autres.

Au Villard de Lans deux banquets pour fêter la République ont eu lieu dans deux locaux différents. Une rivalité de drapeaux et de convives ont amené des rixes. Le maire a été obligé de livrer son écharpe. Cette affaire est en voie d'instruction.

À la Chapelle en Vercors les gardes ont été chassés par les habitants : une force armée considérable a été dirigée dans ce canton. 12 arrestations ont été faites […] ».

Source : Arch. dép. Isère, 2U291. Affaires politiques. Rapports semestriels sur la situation morale, politique et judiciaire adressés au garde des Sceaux. 1848-1854, (sans date).

Texte 21 : Demande de partage des communaux d'Autrans (1852)

A Sa Majesté

Napoléon III Empereur des

Français

Sire

La commune d'autrans (Isère) possède trois mille hectares de communaux, dont dix huit cents hectares peuplés de bois hêtres et résineux et les autres douze cents hectares ne sont que des broussailles et des terrains susceptibles d'être cultivés et dont quelques-uns le sont en effet.

Tous ces bois, tous ces terrains, forment l'objet d'un procès en revendication qui a été intenté par la plus grande partie des soussignés et qui repose sur des titres d'albergements passés à leurs auteurs par les anciens seigneurs du pays.

Les soussignés habitants de la commune d'autrans ont l'honneur de prier Votre Majesté d'autoriser le partage de tous ces communaux afin qu'ils deviennent propriétés particulières.

Les habitants d'autrans comprennent que le Gouvernement doit veiller à la conservation des bois ; car aujourd'hui on se plaint que les bois disparaissent du sol de la France. Mais cette autorisation, ils ne la demanderaient pas à Votre majesté, si elle pouvait contribuer à diminuer la quantité des bois de cette commune mais ils sont persuadés que le partage augmenterait la quantité des bois ; car chaque particulier conserverait la portion qui lui reviendrait ; non seulement il la conserverait ; mais il travaillerait à en augmenter le produit par des semis ; aujourd'hui on voit de vastes espaces de terrain communal où il n'y a pas de bois, parce que un bras intelligent n'a pas préparé le terrain pour favoriser la germination des graines ; L'administration forestière force bien l'adjudicataire d'une coupe à labourer un certain espace de terrain ; mais ce n'est pas la main du propriétaire qui fait ce travail.

De magnifiques forêts particulières sont voisines des forêts de la commune ; elles sont jeunes et de belle venue ; on reconnaît que quelqu'un est intéressé à les cultiver et à les peupler. Il n'en est pas ainsi des forêts communales.

Ils croient que la valeur des bois serait augmentée, que la quantité serait bien plus considérable, cette persuasion est d'autant plus profonde que l'expérience le leur a démontré : ainsi Monteau, commune voisine d'autrans, possédait des communaux avant 1790 ; à cette époque les habitants se partagèrent les communaux et les communaux sont devenus des forêts magnifique : Elles

produisent beaucoup plus de bois qu'à cette époque elles sont une source de Richesses pour les habitants et la quantité de bois a fait baisser le prix d'une manière considérable.

Une raison qui doit être prise en considération pour déterminer Votre Majesté à accorder le partage des terrains dont il s'agit, c'est que les soussignés renonceront à leur procès en revendication contre la commune et qu'ils se contenteront de la part qui leur sera attribuée comme aux autres habitants d'après les bases qui seront fixées pour le partage.

Le conseil municipal, au lieu de s'opposer à ce partage le réclame ; car il est vrai que la commune avec tous ses communaux, n'est pas riche ; Elle est riche en bois, mais pauvre en revenues, et voici un aperçu des dépenses relatives aux forêts communales : Dix huit cents francs d'impositions ; Douze cent trente francs pour Trois Gardes Forestiers ; Trois cent cinquante à quatre cents francs du vingtième des coupes affouagères ; Deux cents francs pour l'Entrepreneur des coupes ; En sorte que la commune doit chercher annuellement une somme de Trois mille six cent tente francs ; Le Rôle d'affouage produit mille à Douze cents francs ; Restent toujours Deux mille six cents francs à prendre sur les bois ; Et les bois d'Autrans ne pourraient supporter bien des années des coupes aussi considérables ; il viendra un temps où les communaux d'autrans ne produiront pas pour payer l'imposition, les gardes et les autres frais ci-dessus.

La commune serait plus heureuse si le partage avait lieu car chaque habitant donnerait une somme d'argent suffisante pour former un capital dont le revenu suffirait à tous les besoins de la commune ; ce capital serait placé en rentes sur l'État et constituerait à la commune un revenu net de Cinq à six mille francs.

Le gouvernement de Votre Majesté tient à restreindre la consommation dans les lieux publics, il a fait des avantages à ceux qui ne veulent pas fréquenter les cabarets et les cafés ; Il a établi des peines contre ceux qui contreviendraient aux sages règlements qu'il a promulgués su cette matière ; en sorte que le Gouvernement a bien mérité de la france ; mais il n'est pas encore arrivé au terme de ses désirs ; des sources de débauche, d'immoralité ont été taries ; mais non pas toutes, Et nous croyons être dans le vrai en disant que le produit des bois coupés en délit n'est pas employé au profit du ménage, mais qu'il est dépensé dans le cabaret, et que c'est le bois de délit qui remplit les cabarets, que c'est le bois de délit qui rend les hommes Ivrognes, Jureurs, blasphémateurs, conspirateurs, sans religion ; On voit des Enfants de Dix à Douze ans aller ensemble couper des bois de délit et puis aller aussi tout ensemble boire, s'enivrer dans les cabarets.

Voilà la source de la débauche de l'immoralité pour le pays d'autrans ; que le Gouvernement de Votre Majesté autorise le partage des communaux et alors les cabarets seront bien moins fréquentés, l'ivrognerie cessera, les blasphèmes ne seront plus entendus, les conspirations ne se formeront plus, la Religion sera mieux pratiquée.

Nous sommes persuadés qu'avec le partage Tous les désordres cesseront et que la morale reprendra son empire sur les cœurs des Français.

Le Gouvernement en autorisant le Partage des communaux aura rendu à la France un Eminent service ; il lui aura donné les moyens de pratiquer la Religion et elle produira une quantité de bois plus grande qu'auparavant.

Sire, La commune d'autrans a contribué pour sa part à ceindre votre front d'une couronne Immortelle ; vous éliez l'Elu de son Cœur et avait mis en vous toutes ses espérances ; elle Expose à Votre Majesté le mal qui existe , bien convaincue qu'elle y apportera le remède, Elle peut trouver une source de Richesses dans l'autorisation qu'elle demande à Votre Majesté, et cela sans nuire à l'État, car les mutations remplaceront abondamment les amendes ; Et elle espère qu'elle sera mise en possession de cette source bienfaisante qui lui procurera un bien-être plus grand ; Il n'y a pas longtemps que Votre Majesté a dit qu'elle pensait au peuple et qu'elle ferait tout ce qui lui serait possible pour augmenter son bonheur et lui assurer des jours plus prospères.

Dans cette attente Consolante les soussignés ont l'honneur d'être

Sire

De votre Majesté

Les Très humbles et très obéissants

Sujets

Source : Arch. dép. Isère, 6P8/19.

Texte 22 : Extrait de la délibération du conseil municipal de Villard-de-Lans, le 18 juillet 1858

[…]

Je vais retracer brièvement les événements et les circonstances à la suite desquelles c'est englouti notre fortune communale.

Au mépris des principes que je viens de rappeler et qui avaient pour maxime Nul seigneur sans titre, les seigneurs de Sassenage avaient, dès le 15e siècle, passé des albergements à divers habitants de notre commune et fait souscrire de loin en loin des reconnaissances par la généralité des habitants de nos contrées.

C'étaient des jalons qui avaient pour but de créer d'abord des rentes aux seigneurs albergeant et de les acheminer insensiblement ensuite vers l'usurpation de ces propriétés communes.

Ces albergements et ces reconnaissances ont joué de nos jours un triste et déplorable rôle, dans les procès qui ont eu pour objet primitif d'égarer la justice, de tromper l'administration, et pour résultat définitif la spoliation de nos principales richesses forestières et de la majeure partie des pâturages communaux.

En 1782, le Procureur du Roi et le garde Général de la maîtrise des eaux et forêts opérèrent une saisie de 5 000 à 6 000 pièces de bois sapins coupés dans les forêts communales de Corrençon.

Mais il faut le dire à la honte de notre pays, les agents de la justice et de la loi n'obtinrent ni concours ni protection auprès de l'autorité locale. Mr Aimard notaire et châtelain avait refusé de les assister dans leurs opérations et tous les hommes valides quittaient leurs demeures avant le jour pour n'y rentrer que la nuit, il ne restait dans les maisons que les femmes qui par leur attitude et leurs menaces annonçaient la révolte près à éclater.

Le procureur du roi et le garde général durent, par les conseils de M.M. de Lavallonne et Rolland se cacher et se sauver pour échapper aux conséquences des événements qui se préparaient.

Une instance se lia entre la maîtrise des eaux et forêts et la commune, d'un côté on soutenait que la confiscation des bois avec amendes devait être prononcée au profit du Roi, de l'autre on argumentait que la commune étant propriétaire, ce qui n'était pas contesté, les bois saisis devaient au contraire être vendus au profit de la commune.

Monsieur de Béranger, seigneur et baron de nos montagnes, intervint dans cette instance pour faire valoir ses droits éphémères de propriété sur les forêts de Corrençon mais il n'avait d'autre titre que sa simple qualité de seigneur haut justicier pour appuyer ses prétentions et cela ne suffisaient point.

Nous approchions alors de la grande époque de 89, et la magistrature n'osait déjà plus faire respecter ni les vieilles lois de la monarchie qui commençait à s'écrouler ni les abus immodérés du pouvoir féodal.

Par arrêt du parlement de Grenoble rendu le 18 février 1789, le Roi qui avait raison et le seigneur qui avait tort furent également déboutés de leurs demandes et prétentions et la commune reconnue et déclarée propriétaire des forêts fut autorisée à disposer des bois saisis.

Dès cette époque, les délits et les délinquants se multiplièrent et la dévastation de nos belles forêts communales marchait rapidement vers son terme.

Quatre scies à moteur hydrolique placées autour du bourg du Villard de Lans celle de M.M. de Lavallonne et Rolland de Mr Jullien et des sieurs Guichard étaient occupées jour et nuit à fabriquer des planches et des liteaux qui étaient transportés à dos de mulets, à Sassenage plus de 200 mulets étaient journellement employés à ce travail destructeur de nos forêts.

Les choses continuèrent ainsi durant toute la période révolutionnaire par ce que les gardes forestiers n'osaient d'un côté ni sévir ni faire leur devoir et que de l'autre recevant un traitement insuffisant ils étaient tous plus ou moins concussionnaires.

En 1808, les agents supérieurs de l'administration des eaux et forêts procédèrent comme en 1782 à des saisies générales des bois qui avaient été coupés dans les forêts communales de Corrençon.

Mais alors les lois avaient recouvré leur autorité et leur puissance et l'émeute n'osa pas gronder.

Mr Aimard Maire du Villard de Lans s'empressa d'invoquer contre les poursuites de l'administration forestière le droit de propriété de la commune pour conserver à celle-ci l'administration de ces forêts et faire ainsi usage des moyens qui avaient réussi vingt-cinq ans auparavant.

Le conseil municipal se réunit sous sa présidence le 25 7bre de la même année lorsque déjà la commune avait formé opposition aux saisies des agents forestiers.

Le Sr Théodore Arribert de Corrençon qui allait bientôt devenir l'un des adversaires de la commune et des futurs copartageants de nos forêts communales assistait à la réunion et sa qualité d'adjoint et de membre du conseil. Il prit le premier la parole et s'écria « Personne n'ignore que les forêts de corrençon appartiennent en toute propriété à la commune de Villard de Lans, son droit a été consacré par arrêt du 18 février 1783, et par une possession séculaire non contestée », et il fut décidé qu'on soutiendrai le procès pour faire déclarer que la commune avait seule le droit d'administrer ses forêts sans être inquiétée par l'administration forestière, sauf la partie qui avait été mise en réserve pour les besoins de la marine de l'État.

Mais après avoir consulté et réfléchi on s'apperçut que ces moyens ne réussiraient plus et qu'il serait impossible de s'affranchir de la surveillance et de l'action gênante de l'administration des eaux

et forêts, dont le maire, les conseilleurs municipaux, les propriétaires de scies et tous les habitants désiraient à tout prix se débarrasser.

C'est alors que Mr Amard exhuma de la poussière féodale un lambeau d'albergement qui datait de 1496 et une reconnaissance tronquée du 21 juin 1757 a souder ensemble pour les besoins de la cause.

Mais il se garde bien d'en retirer l'acte d'albergement intervenu le 28 9bre 1509 au profit de la commune et celui du 10 9bre 1534 qui avait anéanti l'albergement de 1496.

Tous les actes d'ailleurs étaient sans valeur puisque les seigneurs de Sassenage n'avaient jamais été propriétaires des forêts qu'ils albergaient et que la commune qui n'avait été réintégrée dans ses droits usurpés par suite des lois de 1792 et 1793 notamment par le décret du 28 août et 14 7bre 1792.

Mais à de point de vue l'administration forestière gardait son action conservatrice sur les bois communaux et tout le monde au Villard de Lans la considérait comme un ennemi qu'il fallait détruire.

Il importait alors d'avoir recours à des moyens énergiques et d'imaginer quelques stratagèmes pour tromper l'autorité tutélaire du Préfet de l'Isère et aveugler la justice.

Armé de l'albergement de 1496 qui contenait les noms de quelques anciens habitants de Corrençon et de la reconnaissance de 1757, qui comprenait des habitants de Corrençon et du Villard, Mr Aimard pour pouvoir intenter une action en délaissement des forêts communales se fit donner une procuration par 5 particuliers de Corrençon qui se disaient sans en justifier, les descendants des albergataires de 1496 et des reconnaissances de 1757.

Mr Aimard fit ensuite nommer pour défendre les intérêts de la commune, un simple cultivateur, le nommé Ravix, homme de sa dévotion et sans connaissance qui devait ne se mêler de rien, parce qu'il avait le secret de la comédie qu'on jouait, le dénouement seul était inconnu.

Toutefois Mr Aimard avait eu soin de faire souscrire par ses mandants une déclaration portant que quelque fut le résultat du procès, la commune et tous ses habitants continueraient à jouir comme par le passé des forêts communales. Cette déclaration que plusieurs habitants du Villard avaient vu fut déposée la mairie.

Ces dispositions prises, l'action en revendication fut intentée et un jugement convenu, du 28 janvier 1810, déclara les prétendus albergataires de Corrençon propriétaires ut singuli des forêts communales situées dans cette localité et en ordonna le délaissement conformément aux reconnaissances de 1757. Après ce jugement la commune continua à jouir en effet comme auparavant, mais pour sauver les apparences aux yeux de l'administration supérieure et de la conservation des eaux et forêts elle fit appel du jugement et s'endormit dans la quiétude et le repos libre qu'elle était de laisser détruire ses forêts sans le consentement de l'administration forestière.

Mais bientôt les habitants de Corrençon mirent les forêts communales en coupe réglée, et lorsque la commune voulut sévir contre eux pour arrêter les délits qu'ils commettaient, ils prirent leur rôle d'albergataires au sérieux. Le 17 juin 1829, ils firent rendre un arrêt de défaut qui confirmait le jugement de 1810.

La commune forma opposition à cet arrêt, et soit qu'il se fit encore illusion sur les intentions et les projets corrençonnais, soit qu'elle compta de bonne fois sur la partie de l'acte de 1509 et sur la reconnaissance qu'elle avait elle-même passée au seigneur de Sassenage le 10 juillet 1757, qui lui permettait de couper des bois à sa volonté en payant six deniers ou deux liards pour chaque douzaine de grosses pièces ou trois deniers ou un liard pour la même quantité de petites pièces ou filières. Tandis que les albergements invoqués par les Corrençonnais défendaient de dépeupler et de défricher, soit enfin qu'elle crut ses droits de propriété, imprescriptibles et impérissables, absorbée qu'elle était d'ailleurs par l'idée de se soustraire à la surveillance de la police forestière elle ne conteste pas au fond la décision du 25 janvier 1810, et par arrêt contradictoire du 19 août de la même année 1829, cette décision fut de nouveau confirmée.

Echapper au régime forestier était une idée fixe, une sorte de monomanie qui brouille toutes les intelligences de Villard-de-Lans, et durant les longs débats judiciaires qui ont eu lieu à ce sujet, j'ai entendu quelques fois des habitants honorables dire, que s'il n'y avait pas moyen d'arrêter l'administration forestière, l'administration de nos forêts communales, il valait autant que la propriété en restat aux habitants de Corrençon.

Postérieurement à l'arrêt du 19 août 1829, un arrêt d'exécution fut rendu le 11 juillet 1838, alors les experts chargés d'emplacer les titres prétendus de propriété ut singuli des Corrençonnais d'après le jugement de 1810, se transportèrent sur les lieux, et, bien que la reconnaissance du 21 juin 1757, n'eut réellement rien de commun avec l'albergement de 1796 qui parlait de toute la montagne de Corrençon, sans la désigner d'une manière précise, ils attribuèrent aux albergataires toutes nos forêts communales en dehors des limites de la reconnaissance qui avaient pourtant circonscrit la partie albergée à l'intérieur de ces limites et n'accordèrent à la commune que les 3/11e de ces immenses forêts pour lui tenir lieu de ses droits de sépage.

À la vérité, dans l'expédition de la reconnaissance qui avait servie de base au jugement de 1810, et qui avait été remise aux experts par les Corrençonnais, on avait supprimé les mots essentiels, renfermés dans les limites ci après, telles qu'elles y étaient désignées.

Le rapport des experts, clot le 18 9bre 1839 fut homologué par arrêt du 25 août 1840. La Commune et ses défenseurs ne signalèrent même pas à la cour cette erreur inouïe qui enlevait à la commune la plus belle et la plus importante portion de ses immenses forêts communales.

Pendant les années 1845 et 1846, les Corrençonnais s'occupèrent du partage des propriétés qu'ils avaient ravies à la communauté, au mépris d'un acte extrajudiciaire, portant défense de procéder

au partage des dites forêts qui leur fut signifié à la requête du maire comme mesure conservatoire par Bouchet huissier, le 30 juin 1845.

Alors, la Commune du Villard-de-Lans s'éveilla de ce long rêve qui la flatait d'administrer ses forêts sans l'intervention de l'administration forestière mais le réveil fut terrible car, si elle était parvenue à soustraire ses bois au régime forestier, c'était pour ne voir passer la propriété entre des mains étrangères.

Des protestations énergiques surgirent de toutes parts, et tous les habitants du Villard sans exception s'interrogeaient et se demandaient s'il était possible, s'il était vrai que les tribunaux usent adjuger à quelques Corrençonnais, la propriété des vastes forêts qui avaient de tout temps appartenu à la commune et dont la possession n'avait pas sorti un seul jour de ses mains.

Le maire et les conseillers municipaux se mirent à la recherche de titres et de documents nouveaux consultèrent à se sujet les hommes les plus distingués du barreau de Grenoble et engagèrent en 9bre 1848 une nouvelle instance en revendication de toutes les forêts, et dans tous les cas de celles qui avaient été l'objet de la reconnaissance de 1757, sur lesquelles les experts de 1839 et les arrêts antérieurs n'avaient rien statué et qui par conséquent étaient demeurés dans les mains de la commune.

Mais, par jugement du 29 Xbre 1849 le tribunal s'appuyant sur la chose jugée repoussa les conclusions de la commune.

La commune interjeta appel de ce jugement qui venait d'être prononcé, la cour de Grenoble, après l'instruction complète du procès, allait faire justice de cette prétendue chose jugée en 1810 et 1829, sous le manteau de laquelle s'abritaient les Corrençonnais comme elle l'avait faite dans l'arrêt de la commune de Lans, notre voisine le 18 mars 1850, la commune du Villard-de-Lans allait enfin obtenir réparation et entrer dans l'exercice de ses droits, mais, par une fatalité encore inexplicable, l'arrêt qui intervint le 11 février 1852, n'accorda qu'un assez faible dédommagement à la commune.

J'ai assisté aux préliminaires du dénouement proclamé par cet arrêt et je pourrai, Messieurs, vous en raconter les péripéties mais je me réserve de les faire connaître confidentiellement à Mr le Préfet.

Dès ce moment, les habitants de Corrençon ont pu se dire propriétaires ut singuli des forêts communales que nous possédions dans les montagnes mais ils savaient très bien que ces forêts ne leur appartenaient à titre universel. Comme à tous les autres habitants du Villard de Lans ils s'enveloppèrent vainement du manteau de la chose jugée pour faire consacrer leur droit particulier de propriété, rien n'enlèvera au fait actuel de leur possession singulière le caractère de la spoliation hautement contractée dans l'histoire de notre pays.

Nous serons toujours fondé de dire aux habitants de Corrençon

« Les albergements et les reconnaissances que vous avez invoqués pour vous approprier les forêts communales qui se trouvaient dans votre contrée, étaient des titres nulli parce que le seigneur de Sassenage vous avait albergées fait reconnaître des biens qui ne lui appartenaient pas. Ces titres en 1810 et en 1829 ont pu tromper l'administration communale et partant l'administration supérieure et surprendre la religion des tribunaux. Or, dans l'arrêt de Belmont en 1850, dans l'arrêt de Lans et d'autres arrêts encore, vous savez le cas, que la cour de Grenoble, et après elle la cour de cassation ont fait des albergements et des reconnaissances énoncées du pouvoir féodal dans notre pays de Franc-alleu, et si la jurisprudence qui s'est si heureusement établie depuis 1845, pour arrêter la spoliation des biens communaux avait existé en 1810 et 1829 les forêts de Corrençon seraient encore communales ».

Il restera ainsi démontré que les habitants de Corrençon ont obtenu au préjudice de la communauté, 2 500 hectares de forêts qui à 600 francs l'hectare seulement avaient une valeur bien réelle d'un million 500 000 francs.

Au terme de la reconnaissance du 21 juin 1757 ils étaient vingt cinq pour partager ces 2 500 hectares, mais pour ne pas être contrariés dans les projets qui devaient réaliser le succès, ces vingt cinq avaient fait un compromis subrogatif avec les autres habitants de Corrençon.

Ils avaient aussi dans le cours du procès fait intervenir les héritiers de Lavallonne et Rolland qui ne réclamaient rien quoique la reconnaissance de 1757 leur fut commune et auxquelles on passa une déclaration pour les garantir contre toute espèce de frais de procès. Cette déclaration fut remise à Mr de Pélissière, l'un des principaux héritiers. En agissant ainsi, les Corrençonnais pensaient ainsi se donner plus de chance de succès parce que ces deux familles étrangères aujourd'hui au Villard de Lans étaient bien placées dans la société et comptaient au barreau et dans la magistrature plusieurs de leurs membres.

Par suite de tous ces compromis les forêts communales de Corrençon ont été divisées en 76 lots. 400 hectares sont demeurés indivis pour former le patrimoine de la nouvelle commune de Corrençon.

Cette commune et ses habitaient devraient être satisfaits, car, à raison de sa population la commune du Villard de Lans, est bien loin d'être aussi riche si l'on excepte quelques centaines d'hectares de forêts qui font partie du cantonnement de 1839. Tout le reste n'est que broussailles ou bois taillés de peu de valeur d'une contenance de 1 500 hectares, soit pour chaque individu environ 74 ares, tandis que le fond communal de Corrençon donne à chacun des siens environ 112 ares.

Mais la commune de Corrençon ne trouve pas cette répartition suffisante et le partage de 2 500 hectares entre ses habitants ne l'a pas contentée, elle entend partager encore ce qui est resté encore après le partage qui est résulté des combats judiciaires.

Cette prétention est-elle juste et légale ?

Je n'ai pas besoin sans doute de vous demander qu'elle est la réponse que vous faites à cette question.

Si par hypothèse les habitants du hameau de Corrençon avaient, antérieurement au jugement et arrêt de 1810 et 1829 et de 1840, demandé l'érection de leur hameau en commune nous aurions certainement accueilli leur demande et consenti au partage des biens communaux proportionnellement à la population suivant les principes posés dans la loi des 10 et 11 juin 1793.

Mais qu'auraient obtenu alors les habitants de Corrençon ? Environ 600 hectares et ils ne possèdent actuellement 2 500 indépendamment des terres arables taxées au profit de la commune.

Dans cette position, messieurs, nous devons faire un appel énergique à la justice du gouvernement pour réduire le territoire corrençonnais à ses limites naturelles et pour repousser les prétentions de la commune de Corrençon au partage des lambeaux de forêts qui restent à la commune du Villard de Lans.

Comme moi, messieurs, vous êtes persuadés que le sentiment de la justice anime de son souffle puissant le gouvernement de Napoléon III, nous devons donc espérer, que le décret à intervenir, en suite des dispositions de l'art. 2 de la loi du 19 juin 1757, mettra un terme au conflit, que l'exécution de cette loi a fait naître et flétrira comme il le mérite le système de spoliation de nos biens communaux.

Sur le terrain de l'équité, j'ai la ferme conviction que nous devons triompher des prétentions de notre adversaire, l'administration supérieure n'est pas liée par les décisions du pouvoir judiciaire, si j'ai une juste opinion du rôle qu'elle est appelée à remplir selon le vœu de nos institutions politiques, ces décisions ne doivent être d'aucune considération il s'agit simplement d'être équitable et juste.

Eh bien, les forêts de Corrençon étaient une propriété communale, cela ne saurait être un objet de doute, après les arrêts de la cour de Grenoble et de la cour de cassation que j'ai précédemment citées et sans lesquels toutes les communes de l'ancienne province du Dauphiné allaient être spoliées de leurs biens communaux.

Car, soixante procès en spoliation étaient pendants devant les tribunaux de Grenoble, de St-Marcellin et de la Tour du Pin.

Mais pour ne citer que des faits proches de nous les communes d'Engins, d'Autrans et de Méaudre s'apprêtaient aussi à faire la curée comme on l'avait faite à Corrençon. Ces communes étaient en instance devant le tribunal civil de Grenoble.

Heureusement ces procès avaient été intentés dans la période intermédiaire de l'arrêt de Belmont et de l'arrêt de Lans et le tribunal chaque fois que les causes étaient appelées avait le bon esprit de les ajourner jusqu'après la décision de la cour impériale sur le procès identique de la commune de Lans.

Lorsque vient ensuite cet arrêt mémorable du 18 mars 1850 confirmé par la cour suprême, la spoliation avait eu lieu et si les Corrençonnais, avec tout leur appareil féodal étaient venu réclamer à la même époque réclamer les forêts qu'ils possèdent aujourd'hui, ils auraient certainement subi le sort des partageux d'Engins, d'Autrans et de Méaudre.

Je reviens messieurs, après cette courte disgression au sujet qui nous occupe.

La population de Corrençon a une population de 359 âmes et la population actuelle du Villard de Lans 2 045.

Les anciennes forêts communes avaient une contenance d'environ 4 000 hectares. 359 en ont pris pour leur lot 2 500 hectares et en ont laissé aux 2 045 seulement 1 500 hect.

Cette disproportion est monstrueuse et c'est sur ce fait que nous devons appeler le fait du gouvernement puisqu'il est administrativement saisi des questions à juger. J'ai dis aussi que le hameau de Corrençon n'avait jamais été une section de commune, possédant des biens propres qui se seraient confondus avec ceux du Villard-de-Lans, la commune de Corrençon qui le représente n'a conséquemment rien à reprendre. Son droit aux biens communaux est le même que pour tous les habitants du Villard de Lans, et ce droit sur les forêts serait de 600 hectares tandis qu'elle jouit de 2 500 hectares.

Quant au mérite de son action en partage du peu de biens communaux qui nous restent, j'ai déjà consulté à ce sujet et la commune de Corrençon peut à son gré la porter devant les tribunaux.

Cette action nouvelle fera sortir des limbes les droits primitifs et sacrés du Villard de Lans pour les rappeler à la fin car alors il n'y aura plus identité de cause et la chose jugée cessera d'abriter les 25 ou 76 habitants de Corrençon qui se sont partagés la plus belle portion de nos forêts communales.

Mais j'ai l'espoir le mieux fondé que le Gouvernement appréciera avec cette haute sagesse qui le dirige sous l'inspiration du Chef de l'État, et résoudra conformément au droit et à l'équité naturelle, les opérations litigieuses qui ont surgi entre notre commune et celle de Corrençon.

Le droit et l'équité exigent que la ligne de délimitation, entre Corrençon et le Villard de Lans, soit déterminée et fixée suivant le plan que j'ai fait dresser à cet effet, et que le partage réclamé par la commune de Corrençon soit déclaré non recevable.

Dans ce but, Messieurs, de vous propose de décider :

[…]

Source : Arch. dép. Isère, 6P8/180.

Texte 23 : Lettre de Jean-Claude Achard-Picard, maire de Villard-de-Lans, au préfet de l'Isère le 18 octobre 1861

Monsieur le Préfet,

Les lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser les 22 juillet, 12 et 22 septembre 1861 sont demeurées sans réponse.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet de vous exprimer la peine et le regret que ce silence me fait éprouver. Permettez moi aussi de vous prier d'en prendre connaissance et de vouloir bien y répondre.

Mais je désire bien vivement que vous preniez la peine d'examiner par vous même, le dossier assez volumineux de ma correspondance sur le même sujet depuis 1858, afin que vous puissiez formuler votre opinion et me dire avec votre bienveillance naturelle, si jusqu'à ce jour, j'ai manqué en quelque matière à l'autorité supérieure et si les prétentions que j'ai manifestées dans l'intérêt de ma commune sont justes ou injustes.

Dans tous les cas, et à l'appui de ces prétentions j'ai la décision de ceux qui possèdent la science du droit et qui pensent en expliquer les principes.

Les lettres que je viens de citer avaient pour objet cette triste et déplorable affaire de partage réclamé par Corrençon des débris de biens communaux dont Villard de Lans est resté en possession après la spoliation du riche patrimoine autrefois indivis entre les habitants du hameau de Corrençon et ceux des nombreux villages et hameaux de la primitive et ancienne commune du Villard de Lans.

Dans la première de ces lettres, je vous priais, Monsieur le Préfet, de m'autoriser à réunir le conseil municipal de ma commune pour délibérer sur l'appel que j'avais formé envers le jugement du 16 janvier 1861.

En l'absence de votre autorisation, j'ai dû attendre la session légale du mois d'août suivant pour soumettre à l'examen de ce conseil, la question de savoir si je devais suivre devant la Cour impériale l'instance que Corrençon avait mal à propos et très illégalement introduite contre la commune du Villard de Lans devant le Tribunal civil de Grenoble.

Pardonnez-moi, Monsieur le Préfet, ces dernières expressions qui ne sont d'ailleurs qu'un pâle reflet de la consultation qui m'a été délivrée par d'éminents jurisconsultes du barreau de Grenoble.

Avec la deuxième, je vous adressais la délibération de mon conseil municipal qui m'a autorisé à suivre en appel la cause de la commune du Villard de Lans contre Corrençon et à me pourvoir au besoin contre l'arrêt préfectoral du quatre juillet 1861.

À cette délibération était jointe la consultation de MM. Denantes, Auzias et Nicollet

Je vous prierais en même temps de vouloir bien m'accorder l'autorisation de plaider contre Corrençon, et me faire suspendre les opérations de partage commencées par MM. Perroud et Riondet, en vertu de l'arrêté précité.

Sous forme de disgression, je dois peut être vous faire part d'une révélation qui m'est indirectement parvenue.

L'un de ces Messieurs aurait avoué à quelqu'un de ses amis qu'il comptait gagner net dans cette expertise au moins 4 000 francs.

Cela suppose une pareille somme que l'autre expert son collègue et en doublant ce chiffre pour faire le total des dépens il peut bien arriver que Corrençon dépense en pure perte la valeur des rochers, des pâtures, des broussailles et des terres vaines qu'elle veut encore et qui pourraient lui être attribuées, si le partage devait légalement avoir lieu.

Mais la commune de Corrençon a t'elle bien réfléchi que si elle obtenait administrativement et même judiciairement le partage du peu de biens communaux qui restent à la vieille commune du Villard de Lans, soit environ un sixième de la totalité de ces mêmes biens, ou 250 à 260 hectares de roches, de landes de terres vaines (car c'est là tout ce que la spoliation la plus inouie a laissé à la commune du Villard de Lans) elle ne serait pas obligée de contribuer dans la même proportion aux charges communales qui pèsent sur les pauvres habitants du Villard de Lans.

Il y a là un principe de droit qui ne sera méconnu par aucune juridiction.

Dans la troisième enfin, je renouvelais mes prières au sujet de l'autorisation de plaider que j'avais sollicitée, et de la suspension des opérations ruineuses de partage dont il s'agit jusqu'à la décision des tribunaux civils ou administratifs sur cette question.

Mais je n'ai pas reçu le moindre avis qui ait pu m'éclairer sur ce que ma commune doit espérer dans les conjonctures où votre arrêt du 4 juillet l'a placé, lorsque déjà à cette époque il y avait appel du jugement du 16 janvier 1861, et cet appel était fondé sur l'incompétence du tribunal civil pour ordonner le partage qui était réservé par la loi à la décision du tribunal administratif.

Il me semble en cette circonstance Monsieur le Préfet qu'il y a là un conflit de juridiction que votre autorité aurait pu élever, au lieu de pourvoir par l'arrêt sus énoncé à l'exécution d'un jugement incomplètement rendu.

De quoi s'agit-il en effet ?

Du partage en l'état de biens communaux auxquels la commune de Corrençon peut, le cas échéant, avoir des droits.

En ce cas, où devrait être porté la demande en partage ? devant le Conseil de Préfecture qui aurait déclaré, s'il y avait lieu, ainsi que la formule en a été indiquée par la loi.

Sauf à renvoyer, au cas d'affirmation à la décision des tribunaux civils les questions de propriété qui auraient pu surgi pendant l'instance administrative.

Au lieu de se conformer à ces règles si simples, la commune de Corrençon a traduit la commune du Villard de Lans devant le tribunal civil, pour voir ordonner le partage dont il s'agit.

Que devait faire alors la commune de Villard de Lans ?

Décliner purement et simplement la compétence du tribunal, et c'est ce qu'elle fait.

Que devait-elle faire sinon encore, après le jugement du 16 janvier 1861, qui a ordonné le partage et préjugé la question de propriété qui n'était nullement agitée ?

Appeler le jugement, et c'est aussi ce qu'elle a fait.

Maintenant, Monsieur le Préfet, que faut-il que je dise et que je fasse pour que mes paroles et les explications que je donne sur cette malheureuse affaire obtiennent dans vos bureaux surtout le même accueil que celles des Corrençonnais.

Je suis véritablement embarrassé, en m'adressant à moi-même cette question.

Depuis plusieurs années je lutte avec toute l'énergie dont je suis capable, contre la spoliation qui s'était organisée il y a un demi siècle et qui s'était accomplie pour les Corrençonnais et les habitants de Bois Barbu et de Valchevrière en 1841 et en train de s'accomplir pour les habitants de Méaudret, lorsque j'ai été assez heureux pour faire réintégrer dans les mains de la commune du Villard de Lans, en vertu d'un arrêt de la cour de Grenoble, confirmé par la cour de Cassation une partie notable de l'ancien patrimoine communal spolié par suite de la connivence ou tout au moins de l'impéritie des anciennes administrations municipales.

Je suis intervenu aussi en 1859, dans une instance en partage ou licitation d'un tènement considérable de forêt et de très riches pâturages (2 000 francs au moins de revenu) que quelques habitants de Ville Vieille et des Geymond se disputaient pour avoir part au partage, en usant des mêmes moyens qui ont jusqu'à présent réussi aux Corrençonnais et qui ont fait défaut aux habitants de Méaudret.

J'aurais à cette occasion, Monsieur le Préfet, à vous demander l'autorisation qui m'est nécessaire pour soutenir cette intervention, et j'espère bien que les spoliateurs de Ville Vieille et des Geymonds subiront le sort de ceux de Méaudre puisque la cause est parfaitement identique.

Mais, le croiriez-vous, Monsieur le Préfet ? la commune de Corrençon dont l'orgueilleuse origine remonte au 19 juin 1857 manifeste la prétention de prendre sa part dans les communaux que le Villard de Lans a recouvré postérieurement à cette date contre Méaudret et qui étaient définitivement acquis aux habitants de ce hameau si je n'avais jugé à propos de secouer la poussière des jugements que couvraient déjà la spoliation de ces derniers.

Il y a plus encore, Monsieur le Préfet, tant il est vrai qu'il y a des gens qui sont insatiables, la commune de Corrençon qui par suite du droit de spoliation crée à son profit par d'indignes meneurs d'affaires et qui possède d'immenses forêts qui étaient propriété communale au même titre que celles dont elle demande le partage, prétend aussi que ce partage doit embarrasser éventuellement les tênements de forêts que je cherche à arracher des mains des mains des partageux de Ville Vieille et des Geymonds.

C'est assurément de l'impudeur mais lorsqu'il s'agit de s'enrichir au dépens d'autrui, les Corrençonnais ont donné des preuves de leur savoir-faire, et les moyens qu'ils ont employés pour se faire adjuger 2 500 hectares de forêts qui valaient deux millions de francs, ne sont pas des cas que la loyauté et la délicatesse peuvent approuver.

Ces moyens ont été divulgués et imprimés dans le procès que la commune du Villard de Lans a soutenu contre eux de 1848 à 1852. Ils formeront peut être un jour une légende traditionnelle, dans laquelle les générations futures du Villard de Lans feront encore après la destruction des documents historiques, retenir ces motifs ; fois corrençonnaise, dol, fraude, spoliation.

Et pourtant, j'ose à peine vous le dire Monsieur le Préfet, j'ai cru remarquer dans les bureaux de votre administration, la commune de Corrençon trouve accueil et protection pour toutes les réclamations qu'elle a fait prévenir et les prétentions qu'elle manifeste.

Cette remarque m'est surtout suggérée par l'arrêt du 4 juillet 1861qui n'avait pas trop, je crois, la raison d'être, puisque j'avais antérieurement interjeté l'appel du jugement du 16 janvier que cet arrêté à pour but de faire exécuter.

J'ai de plus pour confirmer mon opinion les lettres nombreuses que votre prédécesseur et vous, Monsieur le Préfet, m'avez adressé depuis 1858.

Je ne chercherai pas à expliquer les causes de cette faveur. Je me borne en ce moment à la constater.

En 1855 le hameau de Corrençon qui compte 75 habitants, formant d'après l'avant dernier recensement une population de 359 ames, qui au lieu d'augmenter diminuera insensiblement, par suite de la destruction des forêts dont on a dépouillé la commune du Villard de Lans, forma secrètement une demande pour être érigée en commune.

Corrençon n'est qu'à quatre kilomètres du Villard de Lans. Il y avait toujours quelques uns de ses habitants qui faisait partie du conseil municipal de la commune du Villard de Lans. Il avait en outre un adjoint spécial qui, depuis le 1er janvier 1818 était chargé des registres de l'état civil dans cette localité.

Que fallait-il de plus à ce hameau et pourquoi a-t-il demandé son érection en commune ?

Il est difficile d'en comprendre la raison, à moins de l'attribuer à l'orgueil de la misère qui veut paraître être ce qu'elle n'est pas et s'élever au dessus de ce qu'elle est.

Aussi Monsieur de Launay, à son arrivée à la tête de l'administration préfectorale de l'Isère, me disait-il un jour, que j'avais l'honneur de causer avec lui des affaires de Corrençon, qu'il ne comprenait pas que le gouvernement eut multiplié ainsi les rouages de son administration en érigeant en commune le chétif hameau de Corrençon.

Quoiqu'il en soit, les Corrençonnais avaient accompagné leur demande d'un plan indiquant arbitrairement le périmètre de Corrençon, dressé par M. Pérriolat, géomètre qui avait déjà reçu un lot dans le partage des dépouilles opérées conquises sur la commune de Villard de Lans.

Ce plan n'a jamais été communiqué à la commune du Villard de Lans et la loi du 19 juin 1857 en consacra néanmoins les lignes rouges qui devaient servir désormais de limites, entre l'ancienne et la nouvelle commune.

Ce n'est qu'au mois d'octobre 1858 que je fus édifié sur la manière de procéder et des Corrençonnais qui cachent et dissimulent leurs actes ; et de l'administration qui m'ait laissé ignorer les projets et les détestables aberrations d'esprit de ces derniers.

Au mois de septembre précédent et sur l'invitation de Mr le Directeur des Contributions directes et du cadastre, j'avais remis à M. Brun-Roudier, premier maire de Corrençon, ancien conducteur de la bande spoliatrice, les pièces cadastrales de ma commune.

En les remettant je croyais de bonne fois qu'il s'agissait de tracer sur les plans des lignes qui allaient enfin me faire connaître les fameuses lignes rouges du plan Pérriolat, adoptées par la loi du 19 juin 1857.

Mais qu'elle ne fut pas ma surprise lorsque plus d'un mois après, et sur mes instances auprès de l'administration et de M. le directeur du cadastre, Le Sr Brun-Roudier me rapporta les pièces que je lui avais confiées dans un état scandaleux de mutilation ; car des feuilles entières du plan avaient été enlevées, d'autres avaient été en grande partie maculées pour faire disparaître le territoire que les Corrençonnais s'étaient adjugé à la sourdine par la formation du plan Périolat.

Je m'en plaignis alors avec l'énergie et la vivacité qui résultent de la conscience humaine indignement trompée et outragée.

J'annonçai à M. le Préfet que j'allais recourir à l'Empereur en son Conseil d'état pour faire rectifier les limites de fantaisie que Corrençon avait tracées, et pour faire régler par un décret les questions secondaires et la séparation conformément à la loi du 17 juillet 1838 et aux dispositions de l'article de l'art. 2 de la loi du 19 juin 1857.

J'annonçais encore à M. le Préfet que j'assignerai la nouvelle commune de Corrençon pour la faire condamner à rétablir les pièces cadastrales de l'ancienne commune du Villard de Lans, attendu que quelque fût ou dût être le périmètre de Corrençon, la commune du Villard de Lans conserverait nécessairement des propriétés assez étendues dans ce périmètre, et que cette dernière ne pouvait

pas raisonnablement être astreinte à aller en prendre connaissance dans les archives corrençonnaises.

La lettre du 5 janvier 1859 que j'ai rappelée dans celle que j'ai eu l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous adresser le 22 septembre dernier me fit ajourner les projets que j'avais conçus et annoncés à l'autorité administrative qui m'engage à instruire avec calme la demande de rectification des limites du périmètre de Corrençon et à cet effet de faire dresser un plan général de l'ancienne commune du Villard de Lans en y indiquant les lignes naturelles que j'entendais assigner à ce périmètre.

J'ai fourni le plan qui m'était demandé j'ai instruis la cause suivant la recommandation qui m'était faite.

Mais tout cela est resté lettre morte dans les cartons de la préfecture.

Je viens de glaner dans l'histoire de la spoliation dont ma commune a été victime quelques faits qui méritent peut-être l'attention et l'examen de l'administration supérieure.

Il me reste à vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien jeter un coup d'œil rapide sur la situation que Corrençon hameau et Corrençon commune ont fait à la commune du Villard de Lans.

Tous les habitants du Villard demandent que justice leur soit rendue. Là se bornent leurs prétentions.

Aucune conclusion, aucune défense sur la question de propriété n'a été présentée de la part de la commune de Villard de Lans. C'est devant le tribunal administratif que cette dernière entend proposer ses moyens de droits au sujet de cette question.

Parmi ces moyens, il en est que je tiens en réserve, et qui seront développés en temps et lieu.

Il faudra sans doute que la commune de Villard de Lans demande un jour à 50 et quelques habitants de Corrençon, le titre en vertu duquel ils ont pris part au partage des 2 500 hectares de forêts qui appartenaient à la commune.

Ces habitants répondront peut-être qu'ils avaient fait chez M. Odier notaire à Rencurel un traité secret avec les vingt prétendus albergataires de 1757 par lequel ceux-ci leur avaient fait cadeau d'une portion des forêts spoliées.

Mais la donation du bien d'autrui est nulle et ce sera l'objet d'un troisième procès contre les Corençonnais fondé encore sur un motif très grave et récemment découvert.

Veuillez, Monsieur le Préfet, m'honorer d'une réponse, et me dire si je dois avoir ou non être autorisé à plaider pour la commune du Villard de Lans contre la commune de Corrençon et dans l'un ou l'autre car si vous persistez à faire exécuter votre arrêté du 4 juillet 1861.

Dans cette attente j'ai l'honneur d'être

Avec un profond respect

Monsieur le préfet

Votre très humble et obéissant

Serviteur

Le Maire de Villard de Lans

Achard picard

Source : Arch. dép. Isère 6P8/180.

Illustration 8 : Relevé des forêts d'Autrans par le garde général Thomé, le 27 mai 1863

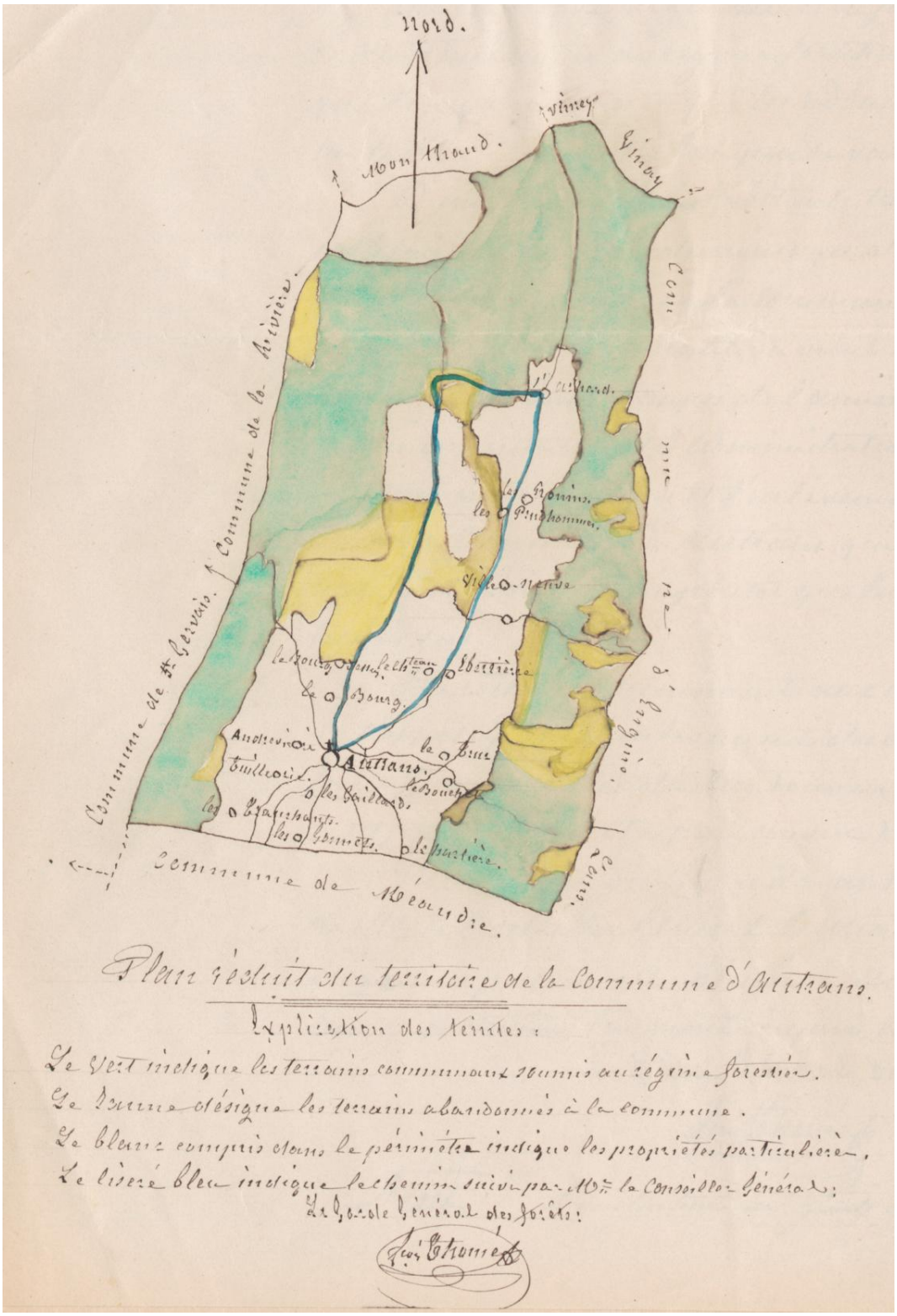

Source : Arch. dép. Isère, 6P8/19.

Texte 24 : Procès-verbal de reconnaissance des forêts d'Autrans, le 6 juin 1863

Nous soussigné garde général des forêts au Villard-de-Lans

Vu le mémoire de Mr Berriat Saint-Prix, membre du conseil général, sur la jouissance des biens communaux d'Autrans

Vu la lettre de M. le Préfet de l'Isère en date du 30 avril dernier transmissive du travail de M. Berriat

Vu le communiqué du 19 mai n° 1 389 de Monsieur l'Inspecteur des forêts à Grenoble

Avons l'honneur d'exposer

La commune d'Autrans possède 2 664 hectares de communaux en nature de bois, terres en culture et pâturages : elle est sous le rapport une des plus riches du département de l'Isère.

Cette immense propriété qu'elle possède de temps immémorial a été pendant plusieurs années appauvrie par des nombreux délits de bois et les abus de la dépaissance.

L'exploitation immodérée de ce vaste domaine aggravait l'état de misère des délinquants, augmentait les privations de leurs familles abandonnées et amenait la ruine de la propriété.

Les cultivateurs laborieux et honnêtes reconnaissent unanimement que la surveillance forestière, implantée avec beaucoup de résistance dans le pays a sauvé les forêts et que ceux qui, dès le principe, ont repoussé son influence, ont rendu un mauvais service aux communes.

Actuellement, la propriété a été améliorée et elle est à la veille de donner d'abondantes ressources à la commune.

Un décret impérial du 24 juin 1858 a définitivement confié 2 151 hectares de ces terrains au régime forestier et prescrit leur délimitation d'avec l'excédent de la propriété qui a été abandonné à l'administration de la commune.

La division prescrite a été effectuée sur le terrain dans le courant de l'automne 1854 en présence des délégués de la commune.

Le même décret a conservé aux habitants (article 2ème) la faculté d'entretenir leurs bêtes à laine dans environ 400 hectares de la partie soumise, aux accomplissements préalable des conditions prescrites pour le code forestier et son ordonnance réglementaire.

L'emplacement de ces 400 hectares de cantons défensables a été désigné et les habitants les employent depuis 3 ans, à la dépaissance de leurs bestiaux.

On s'est appliqué dans la distribution et le bornage des contenances attribuées au régime forestier d'avec celles qui devaient être abandonnées à la direction de l'autorité municipale à protéger, surtout

que la situation et la nature des lieux ont pu le permettre, les intérêts d'Autrans non seulement au point de vue des forêts ; mais aussi et principalement en considération des facilités à réserver aux habitants pour les parcelles qu'ils devaient exploiter en culture, ou en pâturages. On a groupé d'une part les cantons boisés pour le régime forestier et d'un autre côté les terres cultivées ou en pâture à laisser à la commune une organisation contraire eut été ridicule et préjudiciable à tous les intérêts.

Nonobstant une opération de cette importance en face d'une population nombreuse (12 à 1 300 âmes) répandue sur 23 points différents de la commune, longtemps habituée à la jouissance exclusive de tous les communaux ; ne pouvait pas s'accomplir sans froisser quelques intérêts. Il était rigoureusement impossible de séparer pour le régime forestier, une contenance massée de 2 151 hectares sur 2 664 dans laquelle il n'y aurait pas quelques vides en patures ou en terres, que l'on avait précédemment utilisées.

Suivant le cadastre de 1834 le périmètre comprenait 130 parcelles ou fractions de parcelles classées il y a 29 ans, comme terres, terres vaines et patures, d'une étendue d'environ 40 hectares.

Les reconnaissances générales que nous avons du faire des communaux avant d'entreprendre cette division, l'arpentage annuel de 56 hectares de coupes affouagères distribuées sur 5 points différents de la propriété : le martelage de 1 200 stères de bois résineux, les nombreux vérifications auxquelles les demandes de la commune et l'accomplissement de notre service nous amènent ; nous ont fait remarquer qu'une partie de cette contenance s'est reboisée en résineux et que le surplus ne tardera pas à s'améliorer et même avec la cessation des abus.

Le petit nombre et la condition des mécontents que M. le Conseiller général a pu découvrir est une consécration manifeste de la réussite du travail.

Nous en donnons ci après le tableau obligé

Noms et prénoms des habitants	*Condition morale relativement aux délits forestiers*	*Observations*
Bérard (Louis)	*Indépendamment de 3 condamnations du 24 août 1854 ; 26 novembre 1857 et 2 décembre 1858 modérées par décisions régulières : Bérard a encore eu un procès verbal le 23 juillet 1859 ; un autre le 25 novembre 1859 et un autre le 6 juillet 1862 condamnés*	*Bérard et ses enfants sont des délinquants audacieux et incorrigibles*
Bérard (Antoine)	*Bérard a eu un procès-verbal le 20 août 1859 et un autre le 10 juillet 1862 suivis de condamnations*	
Monéroux (Antoine)	*Depuis le 21 mars 1856 seulement ; Monéroux a eu 3 procès verbaux pour délits forestiers ; sorti de prison*	*Monéroux dit : je ne possède pas de terres en propres, je tiens des vaches l'été mais il n'y a pas*

	en 7bre 1858, il a subi depuis de nouvelles condamnations ; une le 24 9bre 1859, une le 28 9bre 1861, une le 23 janvier 1862 et une le 24 juillet 1862	*assez d'herbes dans les parcours et elles maigrissent les autres particuliers leur donnent la nuit à l'étable*
Morel (Benoît)	*A eu un procès verbal le 1er décembre 1857 et un autre le 6 juillet 1862 qui ont été suivis de condamnations*	*Morel demande simplement la décharge de 1 f 25c de taxe pour une terre désormais qu'il ne cultive plus depuis 7 ou 8 années*
David (André)	*A été verbalisé le 6 juillet 1862 et condamné*	*Même condition*
Repellin (Claude)	*Procès verbal du 12 avril 1860 pour 20 résineux, un autre le 22 août 1860, condamné le 22 nombre à 1 mois d'emprisonnement un autre le 6 décembre 1862 et un autre le 22 janvier 1863 ; suivis de condamnations*	*Repellin est aisé et délinquant incorrigible. Personne ne veut travailler [?] avec lui ; il se classe 1/3 de journal de terre vaine (ridicule)*
Repellin (Cyprien)	*A eu un procès le 1 décembre 1858 ; un autre le 3 mai 1859, un autre le 1et décembre 1860, un le 20 février 1861 et un 5ème le 6 juillet 1862, suivis de condamnations*	*Repellin est un audacieux délinquant couvert de condamnations qui persiste dans ce commerce illicite*
Vacher (François)	*Vacher a eu un procès verbal le 18 novembre 1858 et un autre le 23 août 1859. Ces actes ont été suivis de régulières poursuites et condamnés*	
Belle (Etienne)		*Etienne Belle a eu la visite de M. Berriat à domicile. Ses moutons (50) étaient dans son étable et contre des rochers stériles où M. Berriat dit les avoir vu. Il ne plaint pas des personnes mais bien de ce que les propriétaires ne veulent pas de moutons avec leurs vaches*
Guillermet (Joseph)		*La famille Guillermet ne cultive pas les terres de Montbran depuis plus de 35 ans [?] de Belle Etienne et de Moneroux leurs voisins*
Belle (Louis)	*Ne s'est pas rendu à la convocation*	
Brunet (Pierre)	*Ne s'est pas rendu*	
Bernard (François)	*Ne s'est pas rendu*	
Belle (Pierre)	*Ne s'est pas rendu*	

Faure (Eugène)	*Ne s'est pas rendu*	
Gerin (Florentin)	*Ne s'est pas rendu*	
Bernard (Daniel)	*Ne s'est pas rendu*	
Perret (Benoît)	*Ne s'est pas rendu*	*Perret est un malheureux délinquant couvert de condamnations forestières*
Thorrand (Emile)		

En ce qui concerne donc les quelques vides en culture ou en parcours qui peuvent se trouver enclavés dans le périmètre de 2 151 hectares confiés au régime forestier ; et sans nous arrêter à expliquer si la dénomination vulgaires de routes qu'on leur attribue dans le pays, dérive de l'italien terra rotta ou du grec [mot en caractères cyrilliques] nous déclarons que l'exploitation de ces terres n'a pas d'avantages sérieux pour les familles et qu'elle est préjudiciable à la commune.

Et premièrement ces terrains sont disséminés, éloignés des habitations rebelles à la culture, exposés aux frimats par leur altitude (14 à 1 500 mètres) et à la sécheresse par le peu de profondeur du sol où l'on travaille mal, on ne les fertilise jamais et après une ou deux récoltes le plus souvent sans importance ; on les abandonne 5 ou 6 années laissant à la nature seule le soin de les féconder de nouveau. Les exploitants perdent ainsi après de maigres récoltes, des journées qui leur demandaient 10 fois plus s'ils les employaient à ameubler leurs propres champs ou à servir des maîtres qui les gageraient, les nourrissaient et leur fourniraient une partie des vêtements dont ils auraient besoin. Il y a analogie entre le commerce et celui des bois de délit ; il est constant que les familles qui s'en occupent le plus sont celles dont l'état de misère augmente sans cesse.

Nous déclarons enfin que cette exploitation blesse les intérêts de la commune. Les habitants supportent ensemble les charges que la propriété communale impose et une portion des revenus est acquise au premier qui les cultive.

L'usage de ces clairières disséminées ouvre la forêt aux exploitants et à leurs bestiaux et il arrive que la surveillance est modérée on en abuse : et si elle est devient sérieuse on murmure.

D'un autre côté les rôles annuels que l'autorité locale dresse pour ces terrains sont incomplets et ils présentent une taxe ridicule. Ils n'indiquent pas le canton où sont situées les parcelles, ni les étendues ni le n° du plan du cadastre. Un grand nombre échappe à la redevance et leur exploitation prépare inévitablement à la commune la spoliation d'une partie de son propre sol, ou d'irritantes procédures qui lèsent souvent tous les intérêts et ne manquèrent jamais d'exciter de regrettables animosités au sein

des communaux. Ce triste spectacle qui se reproduit trop souvent dans le canton occasionne des divisions et nous ne sommes pas d'avis de favoriser les usages abusifs des intrigants contre la propriété exposée des communes.

Au cas particulier nous considérons comme infiniment inoportunes les investigations auxquelles on s'est livré :

1 parce que les propriétés n'ont pas l'importance qu'on leur attribut

2 parce que l'exploitation à laquelle on les soumet appauvrit le sol et empêche les produits auxquels la nature les a disposés

3 parce que ceux qui les cultivent pour de rares et chétives récoltes pourraient retirer un bien meilleur profit de leurs peines

4 parce que la surveillance et les influences du régime forestier en sont entravées

5 et parce que cette exploitation, qui ne produit pas 6 francs à la caisse municipale ; expose directement la commune à l'appauvrissement et à la dépossession d'une portion de son bien.

Pour ménager une transition devenue nécessaire, l'on s'était borné à n'arrêter la culture que lentement et à donner des conseils que la population, dont nous sommes loin de nous plaindre, accueillait sans résistance et qu'elle aurait déjà complètement acceptés si on ne venait pas systématiquement, renouveler des réclamations qui sous forme de sollicitude pour la classe pauvre qui intéresse ; n'ont au fond pour objet réel que des exigences d'inévitables cupidités.

Si l'autorité locale désire rendre des services à la commune et aux familles les moins aisées ; elle n'a qu'à administrer les 500 hectares de communaux abandonnés à la direction, d'une manière équitable 135 hectares de ces terrains qui sont en culture ont produit 5 à 6 mille francs de grains ou de fourrages en 1862, soit en moyenne 40 frs l'hectare et ils ne rapportent année courante que 213 fr à la caisse communale qui en paye les contributions et les autres charges. Ces terrains qui s'appauvrissent constamment par suite de l'insuffisance des labours et de la privation complète des engrais ; une bonne administration leur ferait aisément rapporter 2 000 francs tout en imposant des charges conservatrices de la propriété. Voilà pour l'intérêt au point de vue financier de la commune.

En ce qui concerne la distribution des terrains voici généralement ce qui se passe : ceux qui ont les moindres besoins sont ceux qui exploitent les meilleures et les plus grandes contenances.

A preuve

1 Un sieur Jean Belle, conseiller municipal propriétaire aisé qui paye 44f55c de contribution foncière et personnelle qui cultive au mas de Belle Combe plus de 4 hectares de bons terrains avec une redevance de 3f50c

2 Eugène Gaillard, qui paye 18f40c de contribution qui a 14,000 francs aux intérêts et qui en cultive avec la charrue au même lieu plus de 8 hectares moyennant une redevance annuelle de 6 francs.

3 Louis Belle frère du premier propriétaire sans famille, aisé, qui en cultive également une étendue considérable.

4 Blanc-Pâque (Jean) cultivateur au-dessus du besoin 19f64c de contribution qui est aussi un des principaux exploitants des communaux

5 Félix Ronin 27f47c de contribution même situation

6 Claude Repelin, au Bourg, sans aucune charge de famille 15f72c de contribution ; un des plus audacieux délinquants du pays qui est aussi dans les mêmes conditions. C'est ce Gaillard qui a été interrogé par M. le conseiller général qui désirerait faire ajouter à ce qu'il exploite déjà 1/3 de journal dans la partie soumise au régime forestier. C'est encore le même Gaillard que les observations du garde Flaven avaient dit-on effrayé. Voilà l'objet des sollicitations attendrissantes que l'on ne cesse de reproduire avec le prétexte d'adoucir les privations des malheureux.

Une semblable exploitation des biens communaux plus spécialement destinée à la classe pauvre humilie les honnêtes gens et attire la sollicitude de l'autorité supérieure.

Nous avons eu l'honneur de transmettre récemment à l'accueil de l'administration, au profit de réglementation pour l'exploitation des terrains communaux d'Autrans abandonnés à l'administration de l'autorité locale ; nous avons l'espérance que son adoption rendra de bons services à la commune.

Nous déclarons en terminant que nous préférons l'accomplissement des devoirs que nos modestes fonctions nous imposent ; à la défense des abus, et nous renvoyons la qualification dédaigneuse de maître que nous n'avons pas méritée à ceux qui se sont plu à nous l'adresser personnellement. C'est au cas particulier une calomnie que nous devons repousser.

On nous a forcément amené à des révélations pénibles, nous espérons qu'on nous les pardonnera. Nous n'avons pas la moindre intention de déplaire. Le désir seul de voir améliorer la situation nous donne le courage de l'expliquer.

Clos au Villard de Lans le 9 juin 1863

Source : Arch. dép. Isère, 6P8/19. Rapport du garde général François Thomé le 27 mai 1863.

Texte 25 : Ecrasons l'albergataire ! Lettre du l'ancien bâtonnier Nicolet au préfet à propos des communaux de Lans, le 28 mars 1865

Sur propositions de l'Administration forestière, vous m'avez chargé par votre lettre du 11 mars 1864, d'examiner les mesures qu'il y avait à prendre pour sauvegarder les intérêt municipaux de la commune de Lans, que compromettent les procès incessants que cette commune est obligée de soutenir contre les usurpateurs de ses propriétés, et par quels moyens on pourrait faire cesser ces usurpations. Depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, nous avons terminé devant la cour un procès dont le gain jette un grand jour sur la situation de la commune, telle qu'elle est faite aujourd'hui, que je viens vous exposer.

La commune de Lans possède d'immenses communaux, mais qui étaient autrefois bien plus considérables encore ; malheureusement elle faisait ce que dans d'autres communes on fait aussi, elle laissait les habitants cultiver une partie de ses communaux, et c'est toujours là une source d'usurpation. Dans la commune de Lans cet abus remonte fort loin, ainsi que cela résulte d'une délibération de la communauté, en la date du 24 octobre 1718. Cet usage s'était introduit pour créer des ressources à la communauté, car on établissait des rôles de taxe sur les communaux cultivés ; mais vous devez comprendre, Monsieur le préfet, que ces terrains finissaient à la longue par être considérés comme le patrimoine des détenteurs et ils se transmettaient par héritage et après plusieurs générations, le souvenir de l'origine était perdu. Quand plus tard la commune voulait établir de nouveaux rôles, il y avait une véritable insurrection des possesseurs ; voilà la cause de tous les procès de Lans.

En 1791, et lors des états de sections, la commune fut portée pour une contenance de 2 600 sétérées, soit 962 hectares. Mais en dehors de cette contenance se trouvait encore une foule de propriétés d'origine communale et dont les détenteurs s'étaient fait charger. Lors de la confection du cadastre qui eut lieu en 1833, l'administration avait fait rentrer un grand nombre de propriétés appartenant à la commune et dont les détenteurs s'étaient fait charger aux États de section. Aussi les propriétés communales cadastrées ont-elles une contenance de 1 518 hectares.

Mais il n'était pas possible qu'il n'y eût pas encore des erreurs, et on ne tarda pas à s'apercevoir qu'une foule d'habitants s'étaient fait charger au cadastre pour des terrains qu'ils ne détenaient qu'en vertu des rôles de taxe. Par vos ordres, une commission municipale fut chargée de rechercher des terrains, elle déposa son rapport le 11 mars 1834 et il fut approuvé par vous. Ce travail fait avec soin, est un document de la plus haute importance ; il constate que plusieurs centaines d'hectares, propriétés certaines de la commune, se trouvent entre les mains des tiers détenteurs qui s'en sont fait indûment charger au cadastre.

Voilà, Monsieur le Préfet, l'exposé fidèle de la situation de la commune de Lans. Je vais maintenant vous faire connaître quels sont les procès qu'elle a eu à soutenir.

La commune de Lans faisait partie de la baronnie de Sassenage avec les communes de Méaudre, d'Autrans et du Villard de Lans. On connaissait dans le pays un terrier ou recueil des reconnaissances passées par tous les habitants de la seigneurie et individuellement.

Dans chacune de ces reconnaissances on voyait l'habitant, après avoir reconnu son champ, sa maison ce qu'il possédait privativement enfin, venir reconnaître sa part…, sa part d'une part…, la part dixième ou la part vingtième d'une part avec pariets [?] des communes de tel endroit, et au commencement du siècle, une opinion s'était formée dans ces montagnes attribuant aux reconnaissants la propriété ut singuli de ces communes et on tirait cette conséquence que ces communes n'étaient autres que les communaux situés dans l'endroit désigné par les reconnaissances, et on concluait de là que toutes les propriétés communales n'appartenaient pas à la commune en corps ut universi, mais bien aux reconnaissants ut singuli.

Ce système ne tendait rien moins qu'enlever aux communes du canton de Sassenage et du canton de Villard-de-Lans, et par suite à la surveillance de l'administration les plus belles forêts du moins et ces immenses terrains qui appartiennent à tous comme pâturages.

Comme vous le comprenez bien, Monsieur le Préfet, ce système fut accueilli avec empressement par les habitants de Lans qui détenaient des terrains communaux en vertu des rôles de taxe, et quand la commune voulait agir judiciairement contre eux, ils ne manquaient jamais de lui opposer une exception tirée de son défaut de qualité : vous n'avez pas le droit de vous plaindre, lui disaient-ils, car si nous usurpons, ce n'est pas sur vous qui n'êtes pas propriétaires.

Cette lutte a recommencé avec le sieur Jean-Louis Mazet ; voici dans quelles circonstances. Par suite d'altérations faites avec les États de section une foule d'habitants avaient singulièrement augmenté leur patrimoine et s'étaient fait charger au cadastre des contenances altérées. Parmi eux figurait Jean-Louis Mazet et le 8 août 1840, la commune le fit assigner en délaissement de la contenance indûment usurpée. Louis Mazet ne manqua pas d'opposer à la commune la fin de non-recevoir dont je viens de parler, car déjà un immense procès était commencé sur la question de savoir si la commune de Lans était oui ou non propriétaire de ces communaux. Trente deux habitants ayant à leur tête Mazet, avaient par exploit du 1 août 1840 fait assigner la commune de Lans en délaissement des 1 518 hectares dont elle était chargée au cadastre. Cet immense procès n'était que le prélude de ceux que chaque commune de l'ancienne baronnie de Sassenage allait avoir à soutenir. La situation était des plus graves, et elle devint désastreuse en présence d'un jugement rendu par le tribunal civil de Grenoble qui considérait comme des titres légaux de propriété, les reconnaissances produites par les habitants.

Votre prédécesseur et l'administration forestière s'émurent en présence d'une pareille décision, car la perte du procès de Lans entraînait nécessairement la perte de tous les autres procès, et si la

commune de Lans était dépouillée de ses communaux, il en était forcément de même pour Méaudre, Autrans et le Villard de Lans. Plusieurs millions de forêts allaient être enlevées à l'intérêt public.

Chargé par la commune de Lans de la défense de ses intérêts, j'eus de nombreuses conférences avec votre prédécesseur et M. Jacquot alors inspecteur des eaux et forêts. Le jugement qui dépouillait la commune fut frappé d'appel, et après plusieurs arrêts, de longs débats et la publication de volumineux mémoires, nous fûmes assez heureux pour triompher et par trois arrêts de la Cour des 18 mars 1850, 28 août et 18 octobre 1851, la propriété communale a été irrévocablement consacrée ; les prétendus albergataires car c'est ainsi que se qualifiaient les porteurs de reconnaissances échouèrent aussi devant la Cour de Cassation. Le droit a donc été irrévocablement assis sur la tête de la commune, ce qui s'appliquait à toutes celles composant l'ancienne baronnie de Sassenage.

Mais la commune de Lans n'en avait pas fini avec Mazet ; il fallait vider avec lui le procès intenté le 8 août 1840. Un échec eut été désastreux pour la commune car cet homme a toujours été le meneur des usurpateurs de terrains communaux et son succès eut été le signal d'une foule d'autres procès.

Le 14 février 1843, le tribunal avait rendu un jugement ordonnant un emplacement de titres. Mazet avait interjeté appel, puis il s'était désisté. Pendant l'instance du grand procès, celui de Mazet avait été forcément suspendu, car il n'aurait plus eu sa raison d'être, s'il avait été décidé que la commune de Lans n'était pas propriétaire de ces communaux.

Il a été repris après les décisions de la cour consacrant le droit communal ; la procédure ordonnée par le jugement de 1843 a été faite et le 26 juillet 1862, le tribunal a rendu un jugement qui condamnait Mazet à délaisser les terrains communaux dont il s'était fait indûment charger au cadastre.

Mazet a interjeté appel, des mémoires ont été publiés de part et d'autre, et la Cour après avoir entendu les plaidoiries aux audiences des 9, 15, 21 et 22 décembre 1864 a confirmé le jugement.

Ce succès, Monsieur le Préfet est de la plus haute importance pour la commune de Lans car il met un arrêt à tous ceux qui allaient surgir si Mazet avait triomphé.

Il existe un autre procès dont je dois vous entretenir aussi, car comme celui de Mazet, il avait une grande importance. Les consorts Magdelen, poursuivis par l'administration forestière pour délits commis dans la forêt communale ont formé une demande en revendication qui n'allait rien moins qu'à enlever à la commune une forêt de 25 ou 30 000 francs. C'était toujours le même système fondé sur des reconnaissances et sur une jouissance dont on niait l'origine : les rôles de taxe. Les consorts Magdelen ont perdu leur procès devant le tribunal, et successivement devant la Cour.

Ce nouvel échec a, je l'espère, définitivement dégoûté tous ces habitants de Lans à l'esprit tracassier, faisant constamment revivre des querelles épuisées et chercher par tous moyens à s'approprier les terrains communaux.

Mazet surtout a reçu une rude leçon, car indépendamment des frais non taxables c'est-à-dire les honoraires de son avocat, il aura à payer plus de quatre mille francs de frais soumis à la taxe. Il m'a été dit que cet échec le ruinait, et j'espère très fort que la commune va enfin respirer.

Est-ce à dire pour cela qu'il n'y ait plus rien à faire ? Non, certes, vous n'avez pas oublié, Monsieur le Préfet, cet excellent travail fait par vos ordres en 1834 et faisant connaître par contenances confins et noms des possesseurs car plusieurs centaines d'hectares dont ces derniers se sont indûment fait charger au cadastre ; et il serait bien dur de laisser de pareilles richesses ente les mains des usurpateurs.

Mais faut-il pour cela introduire devant les tribunaux une action en revendication qui jetterait encore la commune dans des frais énormes ? Tel n'est pas mon avis ? Il y a une mesure bien plus simple à prendre, qui ne coûterait aucun frais et qui, si elle n'amènerait pas la réintégration complète de la commune, simplifierait du moins la situation. Ce serait de créer un rôle de taxe sur les habitants dénommés dans la procédure de 1834, et en raison de la contenance détenue par eux, vous le rendriez exécutoire, et on le mettrait immédiatement en recouvrement. J'ai la conviction monsieur le Préfet que le plus grand nombre payerait rendant devant un procès dont les conséquences peuvent être désastreuses les mesures à prendre contre ceux qui ne voudraient pas payer.

Telle est, Monsieur le Préfet, ma réponse à la question que vous m'avez posée dans votre lettre : quelles sont les mesures à prendre à fin de sauvegarder les intérêts de la commune et prévenir les usurpations des habitants.

[…] ».

Source : Arch. dép. Isère, 2O205/8.

Tableau 122 : Répartition par communes et par taille des cotes dans le canton de Villard-de-Lans en 1869

Taille des propriétés		Communes					
		Autrans	**Corrençon**	**Lans**	**Méaudre**	**Villard-de-Lans**	**Total**
Très petite	Nombre	221	63	195	205	300	984
	En %	63,0	39,4	56,7	64,3	58,7	58,4
Petite	Nombre	95	22	80	69	106	372
	En %	27,1	13,8	23,3	21,6	20,7	22,1
Moyenne	Nombre	25	41	57	41	87	251
	En %	7,1	25,6	16,6	12,9	17,0	14,9
Grande	Nombre	10	34	12	4	18	78
	En %	2,8	21,3	3,5	1,3	3,5	4,6
Total	Nombre	351	160	344	319	511	1685
	En %	-	-	-	-	-	-

Source : Charles GIMEL, « Etude sur la division de la propriété foncière dans le département de l'Isère », dans Bulletin de la Société de statistique, de sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 3e série, tome IV, 1875, pp. 16-128 (p. 83).

Tableau 123 : Voitures comptées par nombre de colliers au pont du Picard à Pont-en-Royans en 1876

Jours de comptage	Types de voitures					Total
	Agriculture	**Roulage**	**Entreprise**	**Particulier**	**Vide**	
2 juin 1876		78	8	22	16	124
5 juin 1876	5	70	4	38	19	136
13 juin 1876	3	66		12	24	105
16 juin 1876	5	35	4	7	13	64
19 juin 1876		56	4	21	27	108
Total	13	305	20	100	100	537

Source : Arch. dép. Isère, 7 096W4.

Tableau 124 : Superficies non cultivées (en hectares) dans le canton de Villard-de-Lans (1892 et 1929)

Années	Communes					Total
	Autrans	Corrençon	Lans	Méaudre	Villard-de-Lans	
1892	167	2460	115	388	2283	5413
1929	686	1038	895	11	1491	4121

Source : Arch. dép. Isère, 137M30 et 3 426W6.

Tableau 125 : Superficies comprenant des « landes » (en hectares) dans le canton de Villard-de-Lans (1892 et 1914)

Années	Communes					Total
	Autrans	Corrençon	Lans	Méaudre	Villard-de-Lans	
1892	163,0	10,0	45,0	129,2	1 527,5	1 874,7
1914	889,5	799,0	1 394,0	43,6	2 625,0	5 751,1

Source : Arch. dép. Isère, 137M30 et 6 136W7 (Autrans) ; 6 136W23 (Corrençon) ; 6 136W43 (Lans) ; 6 136W48 (Méaudre) ; 6 136W203-204 (Villard-de-Lans).

Tableau 126 : Rendement des forêts du canton de Villard-de-Lans en 1927

Rendement	Communes					Total
	Autrans	Corrençon	Lans	Méaudre	Villard-de-L.	
Surface forestière (ha)	2 167	338	814	1 624	1 670	6 613
Volume exploité (m^3)	3 831	478	1 016	4 159	5 124	14 068
Valeur (francs)	241 426	10 969	90 687	311 261	458 516	1 112 859
Revenu brut / hectare	111,41	32,46	111,40	191,66	274,56	133,59

Source : D. MOURRAL « Les forêts du canton de Villard-de-Lans (massif du Vercors) », dans Revue de géographie alpine, n° 15-1, 1927, pp. 133-143 (p. 140).

4 Mise en place du système touristique

Tableau 127 : Nombre de voyageurs recensés à Villard-de-Lans (1888-1907)

Années	Nombre	Années	Nombre
1888	4	1898	331
1889	199	1899	303
1890	517	1900	473
1891	705	1901	397
1892	539	1902	297
1893	254	1903	257
1894	142	1904	NR
1895	82	1905	95
1896	246	1906	NR
1897	269	1907	229

Source : Le Dauphiné Arch. dép. Isère, PER669/8 et 9.

Tableau 128 : Les « professionnels » du logement dans trois communes du canton de Villard-de-Lans (1890-1930)

Années	Communes			Total
	Autrans	Lans	Villard-de-Lans	
1890	9	11	23	43
1910	12	11	39	62
1930	8	11	33	52

Source : Arch. dép. Isère, 3P9/233, 3P9/235 et 3P9/236.

Illustration 9 : Affiche PLM Vercors (1898)

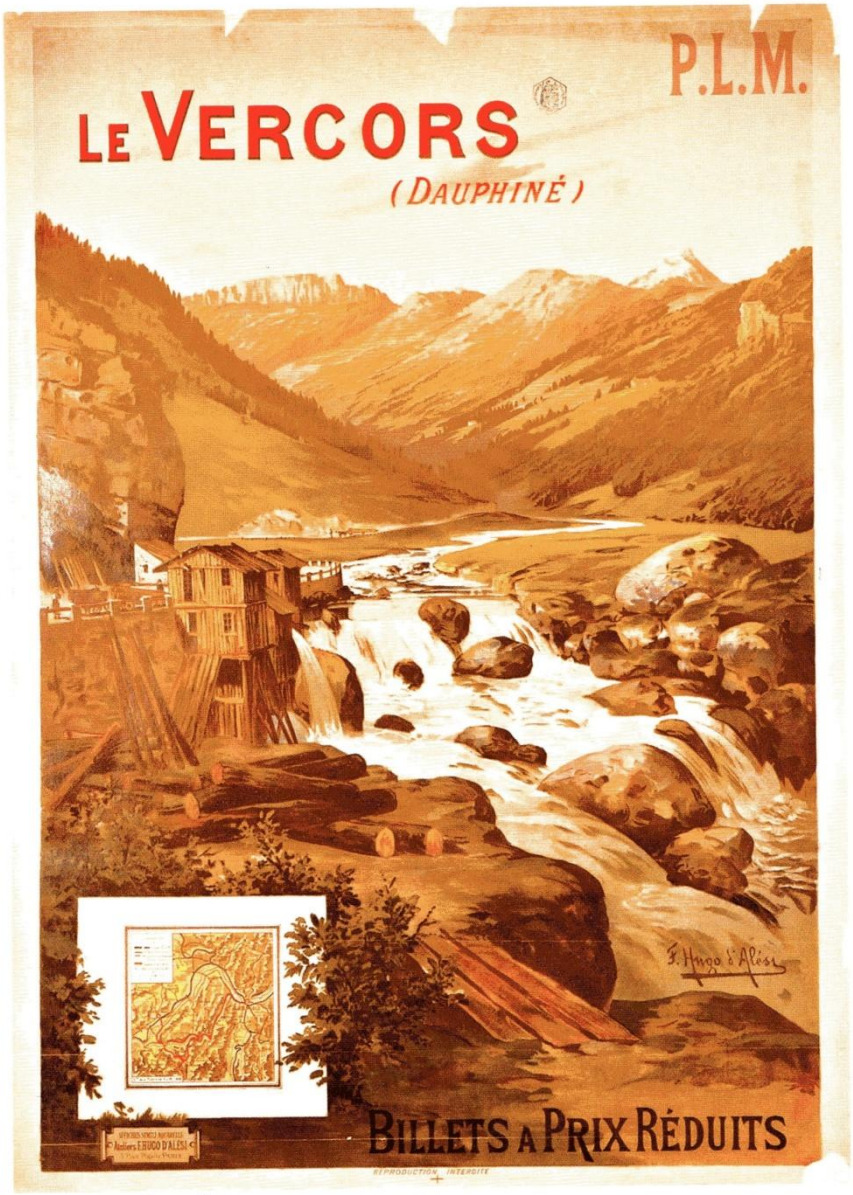

Source : Affiche promotionnelle de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM) pour le tourisme en Vercors, réalisée par Frédéric Hugo d'Alesi (1849-1906), 1898, Coll. Arch. dép. Isère (dans Olivier COGNE et Jacques LOISEAU [coordonné par], Vercors 40/44, Grenoble, Patrimoine en Isère / Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère – Maison des Droits de l'Homme, 2014, 133 p., (p. 19).

Texte 26 : Les routes du Vercors (1912)

[…] D'admirables routes, d'ailleurs, dont le réseau se développe sans cesse, _ telle la nouvelle route, projetée d'Autrans à Montaud, _ ont remplacé les chemins muletiers de jadis et sillonnent en tous sens aujourd'hui, le paysage tourmenté des anciens Vertacomiri ; escaladant, par ici, en longs et patients lacets, les hautes et rudes pentes ; s'insinuant, ensuite, dans des gorges étroites et sombres, comme d'interminables vestibules, pour s'épanouir, plus loin, dans l'éventail riant des prairies grasses ; puis, comme en une descente aux enfers, s'engouffrant tout à coup sous d'obscurs tunnels, côtoyant les précipices sur des chaussées en encorbellement, taillées dans le granit et accrochées, comme de gigantesques bowindows, à la paroi du roc abrupt, que surplombent de menaçantes voûtes de pierre _ ouvrant par ces sortes de fenêtres hirsutes, des visions d'épouvante sur l'insondable profondeur des abîmes, ou des regards surpris sur la majesté de certains sauvages paysages ; puis, rebondissant par là, sur les plateaux découverts, d'où la vue embrasse alors, à travers les vastes horizons, d'incomparables et indescriptibles panoramas, dans des océans sans limites de vallées vertes, de cimes glauques et d'icebergs étincelants : à chaque détour du chemin, en un mot, multipliant et variant les aspects, au gré des plongées ou des ascensions, _ tous les vertiges et toutes les extases dans la succession prestigieuse de toutes les émotions et de tous les enchantements que peut offrir la montagne, en cette contrée qui est comme la synthèse des curiosités de l'Alpe et en renferme toute les magnificences.

[…]

Source : VIATOR, « Le circuit du Vercors en auto-cars », dans Les Alpes pittoresques, n° 271, 1er juillet 1912, pp. 6-7 (p. 6).

Illustration 10 : Représentation de la situation climatique de Villard-de-Lans (1929)

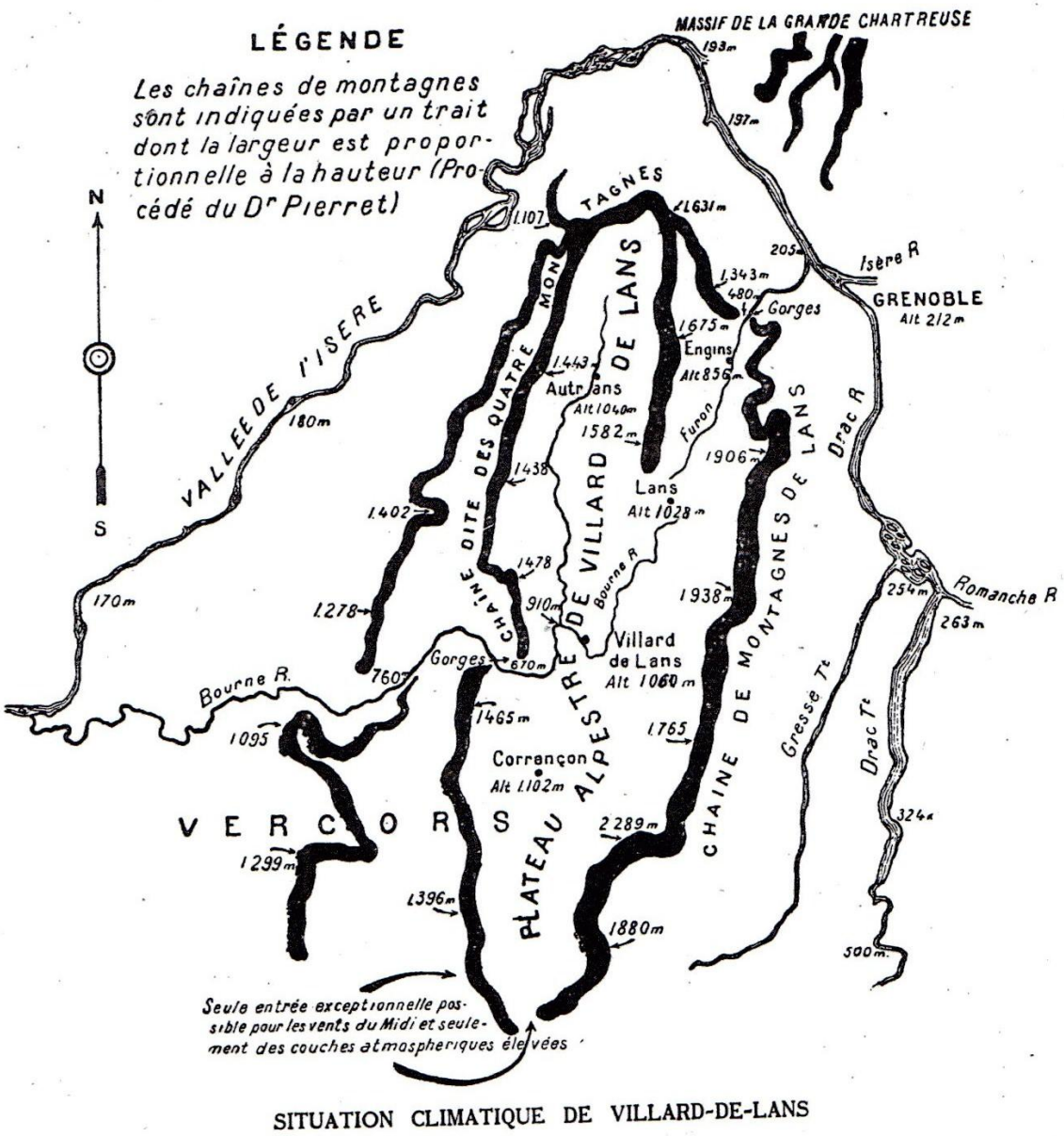

3° LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE ET DE VÉRIFICATION :

Source : ANONYME, Un voyage d'Etudes de Médecins Français et Etrangers à Villard-de-Lans Dauphiné (France), Grenoble, imprimerie générale, 40 p. (p. 15) dans Arch. dép. Isère, 119M25.

Illustration 11 : Couverture du registre d'inscriptions d'Alphonse Gaillard (1935)

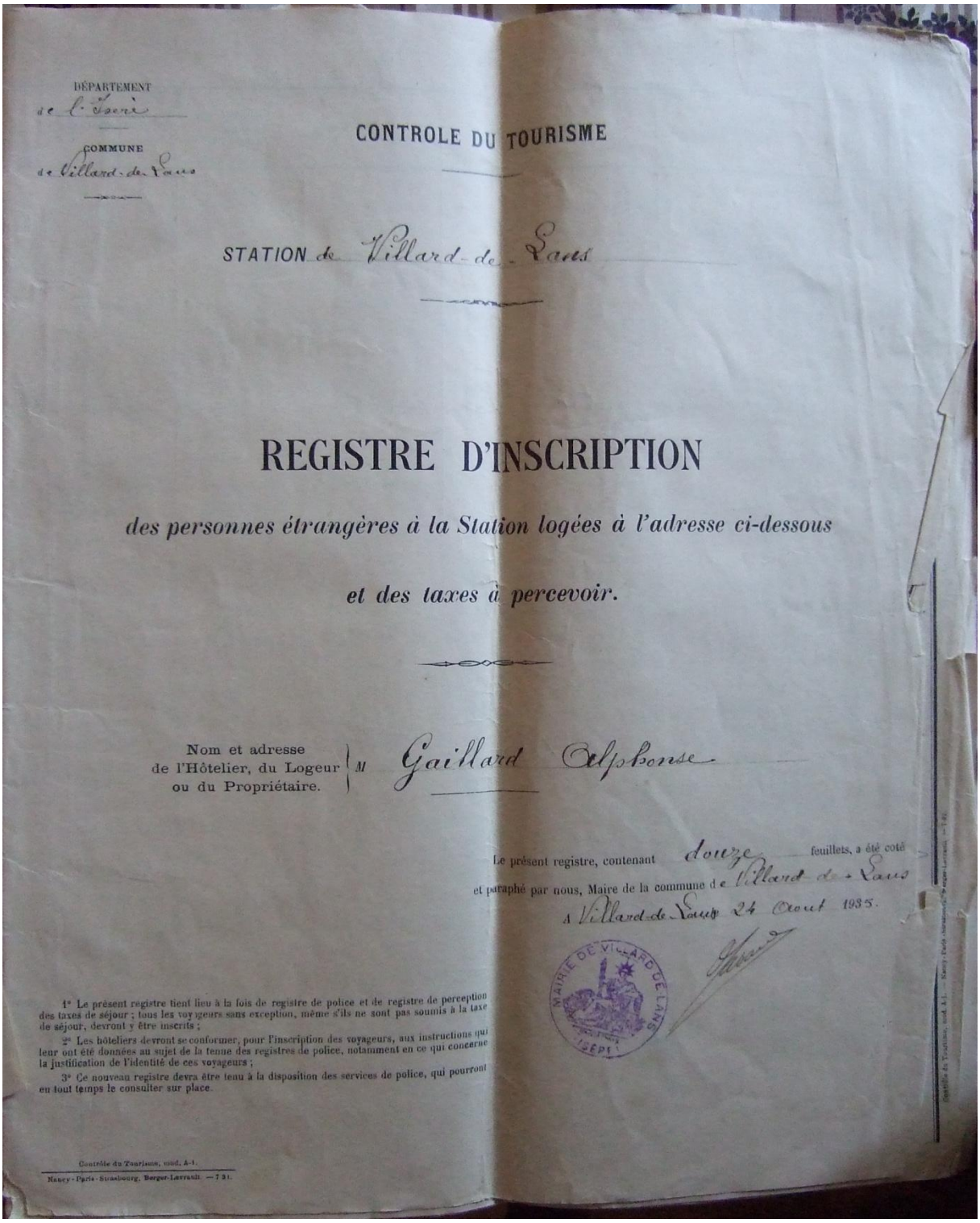

DÉPARTEMENT de l'Isère

COMMUNE de Villard-de-Lans

CONTROLE DU TOURISME

STATION de Villard-de-Lans

REGISTRE D'INSCRIPTION

des personnes étrangères à la Station logées à l'adresse ci-dessous

et des taxes à percevoir.

Nom et adresse de l'Hôtelier, du Logeur ou du Propriétaire. } M Gaillard Alphonse

Le présent registre, contenant douze feuillets, a été coté et paraphé par nous, Maire de la commune de Villard-de-Lans

à Villard-de-Lans 24 Aout 1935.

MAIRIE DE VILLARD DE LANS ISÈRE

1° Le présent registre tient lieu à la fois de registre de police et de registre de perception des taxes de séjour ; tous les voyageurs sans exception, même s'ils ne sont pas soumis à la taxe de séjour, devront y être inscrits ;

2° Les hôteliers devront se conformer, pour l'inscription des voyageurs, aux instructions qui leur ont été données au sujet de la tenue des registres de police, notamment en ce qui concerne la justification de l'identité de ces voyageurs ;

3° Ce nouveau registre devra être tenu à la disposition des services de police, qui pourront en tout temps le consulter sur place.

Contrôle du Tourisme, mod. A-1.

Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault. — 7 21.

Source : Archives privées Damien Silvestre-Pottin.

Illustration 12 : Page d'inscriptions de villégiateurs séjournant chez Alphonse Gaillard (1935-1938)

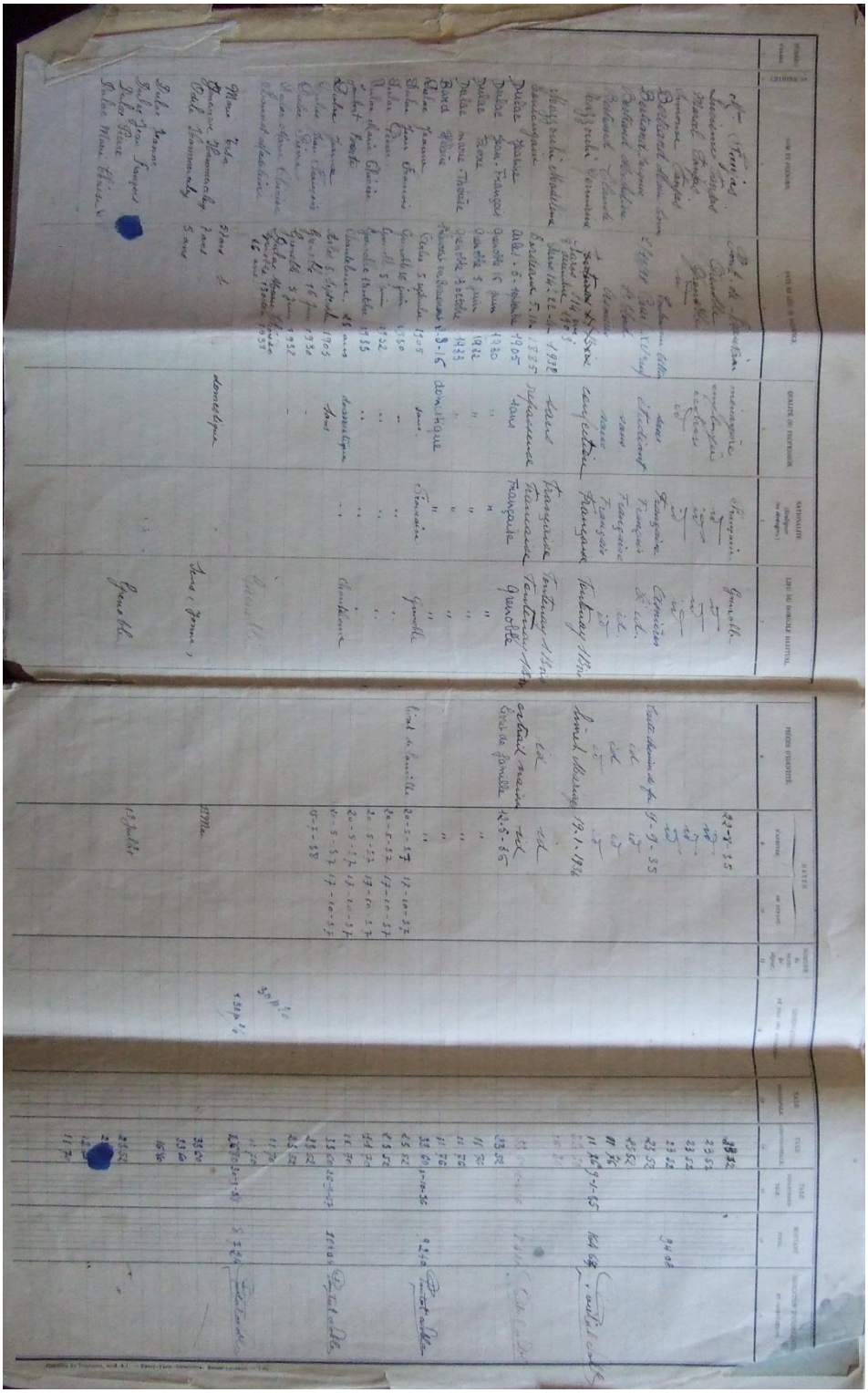

Source : Archives privées Damien Silvestre-Pottin.

Illustration 13 : Affiche de la fête du bleu (2001 et 2015)

Source : http://parc-du-vercors.fr/uploaded/files/Fete_du_bleu/imagesAffiches/affiches2001-2015.jpg&imgrefurl=http://parc-du-vercors.fr/fr_FR

Table des biographies

Fiche Biographique 1 : Pierre AUGIER [OGIER]..... 1057
Fiche Biographique 2 : Paulin AUDIER..... 1059
Fiche Biographique 3 : Benjamin GAUTHIER 1061
Fiche Biographique 4 : Joseph MURE-D'ALEXIS 1063
Fiche Biographique 5 : Victorine FORTUNAT..... 1065
Fiche Biographique 6 : Sophie IMBERT-BOUCHARD 1067
Fiche Biographique 7 : Marie CLOT-GODARD..... 1069
Fiche Biographique 8 : Henri ACHARD-PICARD 1071
Fiche Biographique 9 : Joseph DODOS 1073
Fiche Biographique 10 : Marguerite POUTEIL-NOBLE 1075
Fiche Biographique 11 : Benoît BLANC-CORNET..... 1077
Fiche Biographique 12 : Benoît Louis BELLE 1079
Fiche Biographique 13 : Etienne IMBERT-BOUCHARD 1081
Fiche Biographique 14 : Benoît et Joseph RONIN 1083
Fiche Biographique 15 : Daniel CHABERT-MOULIN 1085
Fiche Biographique 16 : Désiré BLANC-BRUDE 1087
Fiche Biographique 17 : Antoine ROMAGNIER et son fils Fleury 1089
Fiche Biographique 18 : Jean CLOT-GODARD 1092
Fiche Biographique 19 : Antoine ACHARD-PICARD 1094
Fiche Biographique 20 : Félix Eusèbe Eugène BERTRAND..... 1096
Fiche Biographique 21 : Benoît BERTRAND..... 1098
Fiche Biographique 22 : Jean-Baptiste BERTRAND [dit JULLIEN-BERTRAND] 1100
Fiche Biographique 23 : Jean BEAUDOING 1102
Fiche Biographique 24 : [Jean]-Pierre JOURDAN..... 1105
Fiche Biographique 25 : Antoine, Daniel et [Pierre] Henry CHABERT-MOULIN 1108
Fiche Biographique 26 : Jean-Baptiste ALLARD 1112
Fiche Biographique 27 : Mathieu AGUIARD 1115
Fiche Biographique 28 : Julien ROUX-FOUILLET..... 1117
Fiche Biographique 29 : Jean-Louis MAZET..... 1120
Fiche Biographique 30 : Pierre ROLLAND 1123
Fiche Biographique 31 : Antoine BEC 1126
Fiche Biographique 32 : Frédéric PERRET..... 1128
Fiche Biographique 33 : François BERNARD 1130
Fiche Biographique 34 : Antoine Claude VINCENT-MARTIN 1132
Fiche Biographique 35 : Jean MANTE..... 1138
Fiche Biographique 36 : Joseph ROUX-FOUILLET 1143
Fiche Biographique 37 : Jean-Claude ACHARD-PICARD 1146
Fiche Biographique 38 : Frédéric BELLIER 1150
Fiche Biographique 39 : Jean-Louis JASSERAND..... 1152
Fiche Biographique 40 : Louis POUTEIL-NOBLE..... 1154
Fiche Biographique 41 : Joseph SAPPEY fils 1156
Fiche Biographique 42 : Henri REPELLIN [-VILLARD]..... 1158
Fiche Biographique 43 : Jules JALLIFFIER [-TALMAT]..... 1161

Fiche Biographique 44 : Joseph Paul EYBERT-PRUDHOMME 1163
Fiche Biographique 45 : Jules REPELLIN 1165
Fiche Biographique 46 : Adrien Alfred REPELLIN..... 1168
Fiche Biographique 47 : Marius Alfred Honoré LAURENT-DRAY 1170
Fiche Biographique 48 : Elie CHABERT 1173
Fiche Biographique 49 : Adrien Léon BARNIER 1176
Fiche Biographique 50 : Constantin Alexis BELLE 1179
Fiche Biographique 51 : Joseph Xavier IMBAUD 1182
Fiche Biographique 52 : Eugène François [FELIX-] GRIAT 1184
Fiche Biographique 53 : Pierre François et Marius Josué ROCHAS 1186
Fiche Biographique 54 : Henri Daniel et Amédée ODEMARD 1189
Fiche Biographique 55 : Ferdinand BRUNEL 1192
Fiche Biographique 56 : Jean ROUX-FOUILLET dit DAUPHINE..... 1194
Fiche Biographique 57 : Marius COLLAVET..... 1196
Fiche Biographique 58 : Paul FANJAS-CLARET 1198
Fiche Biographique 59 : Séraphin et Clovis Séraphin GIRARD-BLANC 1200
Fiche Biographique 60 : Victorin BRUN-ROUDIER..... 1205
Fiche Biographique 61 : Louis François ROUX-DAUPHINE 1207
Fiche Biographique 62 : Paul MAGNAT 1209
Fiche Biographique 63 : Eloi Eugène MURE-RAVAUD 1211
Fiche Biographique 64 : Jean Séraphin BOREL..... 1213
Fiche Biographique 65 : Antoine Hippolyte Elie POLICAND..... 1215
Fiche Biographique 66 : Joseph MURE-RAVAUD 1217
Fiche Biographique 67 : Bastide Maximin BOREL 1219
Fiche Biographique 68 : Alfred Pierre GUICHARD 1221

Table des cartes

Carte 1 : Localisation des plaignants à Lans en 1838 278
Carte 2 : La rébellion d'avril 1848 à Autrans..... 318
Carte 3 : Répartition par communes du nombre d'exposants (hors canton de Villard-de-Lans) de 1893 à 1914 583
Carte 4 : Localisation des sociétaires de la coopérative fruitière de Villard-de-Lans (milieu des années 1920)..... 707
Carte 5 : Carte de situation..... 1050
Carte 6 : Plan d'Autrans 1051
Carte 7 : Plan de Corrençon 1052
Carte 8 : Plan de Lans 1053
Carte 9 : Plan de Méaudre 1054
Carte 10 : Plan de Villard-de-Lans..... 1055
Carte 11 : Répartition de la première (en haut) et de la dernière (en bas) mention des hameaux au concours spécial d'Autrans..... 1296
Carte 12 : Répartition de la première (en haut) et de la dernière (en bas) mention des hameaux au concours spécial de Corrençon 1297
Carte 13 : Répartition de la première (à gauche) et de la dernière (à droite) mention des hameaux au concours spécial de Lans..... 1298
Carte 14 : Répartition de la première (en haut) et de la dernière (en bas) mention des hameaux au concours spécial de Méaudre..... 1299
Carte 15 : Répartition de la première (en haut) et de la dernière (en bas) mention des hameaux au concours spécial de Villard-de-Lans 1300

Table des graphiques

Graphique 1 : Evolution de la population grenobloise (1790-1872) 55
Graphique 2 : Evolution de la consommation en viande à Grenoble (1820-1877) 60
Graphique 3 : Moyenne de la consommation annuelle de viande de boucherie à Grenoble (1820-1877) 61
Graphique 4 : Evolution de la quantité de viande extraite des animaux de boucherie à Grenoble (1809-1854) 62
Graphique 5 : Progression des couturières de gants d'après les registres des naissances du canton de Villard-de-Lans (1833-1875) 83
Graphique 6 : Evolution de la population par communes dans le canton de Villard-de-Lans (1831-1876) 146
Graphique 7 : Accroissement naturel dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1876) 147
Graphique 8 : Répartition par âge de la population à Méaudre en 1881 154
Graphique 9 : Répartition des propriétés dans le canton de Villard-de-Lans en 1834 238
Graphique 10 : Evolution des demandes de four à chaux dans le canton de Villard-de-Lans (1830-1879) 398
Graphique 11 : Répartition des revenus, en francs, des conseillers généraux de l'Isère (1833-1864) 411
Graphique 12 : Répartition par âge des conseillers généraux de l'Isère (1833, 1840 et 1864) 413
Graphique 13 : Evolution du nombre total d'animaux présentés au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans (1893-1914) 571
Graphique 14 : Evolution du nombre d'animaux hors canton de Villard-de-Lans inscrits au concours spécial (1893-1914) 574
Graphique 15 : Part du nombre d'animaux hors canton de Villard-de-Lans par rapport à l'effectif total au concours spécial (1893-1914) 575
Graphique 16 : Evolution du nombre d'exposants hors canton de Villard-de-Lans inscrits au concours spécial (1893-1914) 576
Graphique 17 : Part du nombre d'exposants hors canton de Villard-de-Lans par rapport au nombre total d'inscriptions au concours spécial (1893-1914) 577
Graphique 18 : Evolution du nombre d'animaux du canton de Villard-de-Lans inscrits au concours spécial (1893-1914) 594
Graphique 19 : Part du nombre d'animaux du canton de Villard-de-Lans par rapport à l'effectif total au concours spécial (1893-1914) 595
Graphique 20 : Evolution du nombre d'exposants du canton de Villard-de-Lans inscrits au concours spécial (1893-1914) 596
Graphique 21 : Part du nombre d'exposants du canton de Villard-de-Lans par rapport au nombre total d'inscriptions au concours spécial (1893-1914) 597
Graphique 22 : Evolution de la part des animaux inscrits par communes (1893-1914) 601
Graphique 23 : Evolution de la part des exposants par communes (1893-1914) 602
Graphique 24 : Evolution de la part des animaux primés par communes (1893-1914) 603
Graphique 25 : Evolution de la part des exposants primés par communes (1893-1914) 604
Graphique 26 : Répartition des primes versées pour les taureaux, les génisses et les vaches laitières au concours spécial (1893-1914) 612

Graphique 27 : Evolution de la superficie des communaux en Isère (1862-1929) 643
Graphique 28 : Evolution de la population par communes dans le canton de Villard-de-Lans (1876-1931) 677
Graphique 29 : Evolution du taux de natalité et de mortalité dans le canton de Villard-de-Lans (1876-1901) 680
Graphique 30 : Résultats d'exploitations de la ligne de tramway de Grenoble à Villard-de-Lans (1920-1936) 791
Graphique 31 : Contraventions aux lois sur les eaux et forêts en Isère - Affaires requises devant les tribunaux correctionnels à la demande de l'administration (1828-1861) 1314

Table des illustrations

Illustration 1 : Vue générale de Saint-Gervais en 1849 53
Illustration 2 : Un carnet de saillies (1877-1878)..... 1288
Illustration 3 : Une carte de saillie (1877-1878) 1289
Illustration 4 : Plan du concours spécial, place Saint-Bruno à Grenoble..... 1301
Illustration 5 : Plan du concours spécial, rue Très-Cloîtres à Grenoble..... 1302
Illustration 6 : La rébellion d'Autrans : les événements 1330
Illustration 7 : La rébellion d'Autrans : l'analyse 1335
Illustration 8 : Relevé des forêts d'Autrans par le garde général Thomé, le 27 mai 1863... 1359
Illustration 9 : Affiche PLM Vercors (1898) 1373
Illustration 10 : Représentation de la situation climatique de Villard-de-Lans (1929)..... 1375
Illustration 11 : Couverture du registre d'inscriptions d'Alphonse Gaillard (1935)..... 1376
Illustration 12 : Page d'inscriptions de villégiateurs séjournant chez Alphonse Gaillard (1935-1938)..... 1377
Illustration 13 : Affiche de la fête du bleu (2001 et 2015)..... 1378

Table des tableaux

Tableau 1 : Evolution du déclin des activités du textile dans le suivi biographique de 32 individus (1833-1875) 74
Tableau 2 : Répartition par tranches d'âge de la première mention d'un travail lié au textile 76
Tableau 3 : Evolution de la part de l'endogamie géographique (en %) dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1874) 91
Tableau 4 : Evolution de la population de l'Isère et du canton de Villard-de-Lans (1831-1872) 144
Tableau 5 : Evolution du taux de mortalité dans le canton de Villard-de-Lans (1841-1876) 148
Tableau 6 : Comparaison du taux de mortalité en France et dans le canton de Villard-de-Lans (1841-1870) 149
Tableau 7 : Evolution du taux de natalité dans le canton de Villard-de-Lans (1841-1876) .. 151
Tableau 8 : Comparaison du taux de natalité en France et celui du canton de Villard-de-Lans (1841 -1870) 152
Tableau 9 : Comparaison de l'accroissement naturel en France et dans le canton de Villard-de-Lans (1841-1870) 153
Tableau 10 : Répartition du nombre de femmes ayant eu de un à douze enfants dans le canton de Villard-de-Lans (1839, 1854 et 1869) 157
Tableau 11 : Evolution du taux de nuptialité dans le canton de Villard-de-Lans (1841-1876) 157
Tableau 12 : Âge moyen au premier mariage entre hommes et femmes dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1876) 159
Tableau 13 : Moyennes quinquennales de l'âge moyen au premier mariage entre hommes et femmes dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1876) 160
Tableau 14 : Répartition au premier mariage par tranches d'âge et par sexes des mariés dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1837, 1854-1856 et 1874-1876) 162
Tableau 15 : Typologie des groupes domestiques à Méaudre en 1881 163
Tableau 16 : Composition des ménages à Méaudre en 1881 166
Tableau 17 : Mouvement mensuel des mariages dans le canton de Villard-de-Lans (1835-1875) 179
Tableau 18 : Nombre de cotes par tranche de revenu dans le canton de Villard-de-Lans en 1835 199
Tableau 19 : Répartition par communes et par contenances des cotes cadastrales appropriées dans le canton de Villard-de-Lans en 1835 240
Tableau 20 : Répartition par commune et par taille des cotes de propriétés dans le canton de Villard-de-Lans en 1834 242
Tableau 21 : Répartition par commune et par taille des superficies des cotes dans le canton de Villard-de-Lans en 1834 243
Tableau 22 : Identification par tranches d'âge des propriétaires d'Autrans en 1834 245
Tableau 23 : Relevé des activités mentionnées dans les matrices cadastrales dans le canton de Villard-de-Lans en 1834 246
Tableau 24 : Synthèse des domiciles des propriétaires dans le canton de Villard-de-Lans en 1834 248
Tableau 25 : Répartition par tranches d'âge des condamnés à Autrans entre 1837 et 1868 .. 297

Tableau 26 : Répartition par hameaux des condamnés à Autrans entre 1837 et 1868..... 298
Tableau 27 : Répartition de la propriété des condamnés à Autrans entre 1837 et 1868 299
Tableau 28 : Fonctions et professions des conseillers généraux de l'Isère en 1833, 1840 et 1864..... 410
Tableau 29 : Fonctions et professions des 45 premiers membres des chambres consultatives d'agriculture de l'Isère en 1851..... 423
Tableau 30 : Utilisation des taureaux reproducteurs..... 474
Tableau 31 : Localisation des vaches saillies par les taureaux (par communes et hameaux dans l'ordre alphabétique) en 1878 475
Tableau 32 : Localisation des vétérinaires et des professeurs d'agriculture au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans (1893-1914) 562
Tableau 33 : Nombre d'inscriptions de bovins de la race de Villard-de-Lans au concours départemental de 1892 573
Tableau 34 : Nombre moyen d'animaux par exposant, hors canton de Villard-de-Lans, entre 1893 et 1914..... 578
Tableau 35 : Répartition des exposants extérieurs au canton de Villard-de-Lans par nombre d'animaux inscrits entre 1893 et 1914..... 579
Tableau 36 : Répartition des exposants extérieurs au canton de Villard-de-Lans par durée de participation entre 1893 et 1914..... 580
Tableau 37 : Localisation des exposants par arrondissements et par cantons (hors Villard-de-Lans) au concours spécial entre 1893 et 1914..... 581
Tableau 38 : Inscriptions de trois grandes exploitations grenobloises (Charles Guichard, Jules Collet et Joseph Rochas) 586
Tableau 39 : Nombre moyen d'animaux par exposant, dans le canton de Villard-de-Lans, entre 1893 et 1914..... 598
Tableau 40 : Répartition des exposants du canton de Villard-de-Lans par nombre d'animaux inscrits entre 1893 et 1914 599
Tableau 41 : Répartition des exposants du canton de Villard-de-Lans par durée de participation entre 1893 et 1914..... 600
Tableau 42 : Comparaison du nombre de hameaux inscrits en 1893 et en 1914 606
Tableau 43 : Récapitulatif des primes totales versées au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans (1893-1914) 611
Tableau 44 : Nombre d'animaux primés par catégories au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans (1893-1914) 615
Tableau 45 : Montant maximum de la prime (en francs) attribuée pour chaque catégorie au concours spécial de la race bovine de Villard-de-Lans (1893-1914)..... 616
Tableau 46 : Comparaison des montants maximums et minimums (en francs) des cinq catégories d'animaux au concours spécial de Villard-de-Lans (1893 et 1914)..... 617
Tableau 47 : Superficies des terres labourables et rendements de certaines productions végétales dans le canton de Villard-de-Lans (1914-1920)..... 626
Tableau 48 : Mercuriale de produits issus de l'élevage de 1910 à 1919 633
Tableau 49 : Répartition par tranches d'âge des hommes de Méaudre en 1911..... 635
Tableau 50 : Superficie des communaux dans le canton de Villard-de-Lans en 1912 644
Tableau 51 : Comparaison du nombre de cotes à Autrans, Lans et Méaudre de 1869 à 1912 650
Tableau 52 : Evolution du nombre d'exploitations dans le canton de Villard-de-Lans (1892-1929)..... 653
Tableau 53 : Evolution par cantons des prix à l'hectare (en francs) dans l'arrondissement de Grenoble (v. 1888-1908) 655

Tableau 54 : Evolution de la répartition de certaines surfaces exploitées (en hectares) en Isère (1882-1929) 657
Tableau 55 : Superficie agricole (en hectares) dans le canton de Villard-de-Lans (1892-1929) 659
Tableau 56 : Evolution des superficies en « blés » dans le canton de Villard-de-Lans (1859-1911) 660
Tableau 57 : Evolution des superficies en orge et en avoine dans le canton de Villard-de-Lans (1859-1911) 661
Tableau 58 : Evolution des superficies en prairies naturelles dans le canton de Villard-de-Lans (1859-1911) 662
Tableau 59 : Evolution des superficies en prairies artificielles dans le canton de Villard-de-Lans (1859-1911) 663
Tableau 60 : Part du faire-valoir (F-v) indirect dans le canton de Villard-de-Lans en 1892 . 665
Tableau 61 : Répartition du matériel agricole dans le canton de Villard-de-Lans en 1929 ... 668
Tableau 62 : Estimation de l'évolution de l'effectif des salariés agricoles dans le canton de Villard-de-Lans (1892-1929) 671
Tableau 63 : Part des groupes familiaux à Lans et à Méaudre (1881, 1901 et 1926) 673
Tableau 64 : Part des moins de 25 ans (en %) par communes dans le canton de Villard-de-Lans (1881-1931) 679
Tableau 65 : Âge moyen des chefs de familles dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931) 681
Tableau 66 : Répartition de la part des chefs de familles (en %) par tranches d'âge dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931) 681
Tableau 67 : Taille des propriétés des sociétaires des syndicats de drainage de Méaudre 687
Tableau 68 : Comparaison de la production fromagère dans le canton de Villard-de-Lans (1873-1892) 692
Tableau 69 : Evolution des métiers de la ganterie dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931) 745
Tableau 70 : Les adjudicataires des coupes communales dans le canton de Villard-de-Lans en 1906 751
Tableau 71 : Quelques adhérents au Syndicat d'initiative de Grenoble (1894-1908) 765
Tableau 72 : Répartition des étrangers par nationalités dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931) 774
Tableau 73 : Répartition géographique des étrangers dans les différentes communes du canton de Villard-de-Lans (1896-1931) 776
Tableau 74 : Les voyageurs sur les routes du Vercors au tournant du siècle 778
Tableau 75 : Evolution du nombre d'hôteliers dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931) 804
Tableau 76 : Evolution du nombre de loueurs de logements dans le canton de Villard-de-Lans (1890-1930) 813
Tableau 77 : Fréquence des professions liées à la ganterie (1833-1875) 1226
Tableau 78 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1835-1844) 1227
Tableau 79 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1835-1844) 1228
Tableau 80 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1835-1844) 1229
Tableau 81 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1835-1844) 1230

Tableau 82 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1845-1854) 1231
Tableau 83 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1845-1854) 1232
Tableau 84 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1845-1854) 1233
Tableau 85 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1845-1854) 1234
Tableau 86 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1855-1864) 1235
Tableau 87 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1855-1864) 1236
Tableau 88 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1855-1864) 1237
Tableau 89 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1855-1864) 1238
Tableau 90 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1865-1874) 1239
Tableau 91 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1865-1874) 1240
Tableau 92 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1865-1874) 1241
Tableau 93 : Provenance des épouses du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1865-1874) 1242
Tableau 94 : Lieu du mariage des individus nés dans le canton en 1875 1243
Tableau 95 : Lieu du mariage des individus nés dans le canton en 1902 1243
Tableau 96 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1875-1884) 1244
Tableau 97 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1875-1884) 1245
Tableau 98 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du lieu de naissance (1893-1902) 1246
Tableau 99 : Provenance des époux du canton de Villard-de-Lans en fonction du domicile (1893-1902) 1247
Tableau 100 : Professions occupées par les étrangers dans le canton de Villard-de-Lans (1896-1931) 1248
Tableau 101 : La ganterie à Villard-de-Lans en 1901 1249
Tableau 102 : Livraisons de produits laitiers (en livres) par Louis Mure-Ravaud (1817-1852) 1251
Tableau 103 : Enquête sur l'industrie fromagère dans le canton de Villard-de-Lans en 1873 1288
Tableau 104 : Périodes des saillies 1877-1878 1290
Tableau 105 : Lieu de naissance des vaches saillies en 1877-1878 1290
Tableau 106 : Taille des vaches saillies en 1877-1878 1291
Tableau 107 : Âge des vaches saillies en 1877-1878 1291
Tableau 108 : Des noms et des poils : nommer les femelles saillies du canton de Villard-de-Lans en 1877-1878 1292
Tableau 109 : Localisation des propriétaires des vaches saillies parmi les chefs de familles des hameaux de Méaudre en 1881 1293

Tableau 110 : Localisaton des vétérinaires au concours spécial de la race bovine (1893-1914) 1294
Tableau 111 : Localisation des professeurs d'agriculture au concours spécial de la race bovine (1893-1914) 1294
Tableau 112 : Nombre d'animaux présentés et primés au concours spécial de la race bovine (1893-1914) 1295
Tableau 113 : Professions liées au travail et à l'exploitation du bois dans le canton de Villard-de-Lans dans les registres des naissances, des mariages et des décès (1831-1875) 1315
Tableau 114 : Répartition des propriétés dans le canton de Villard-de-Lans en 1834 1316
Tableau 115 : Superficie par communes (en hectares) des différentes classes des natures de propriété dans le canton de Villard-de-Lans en 1834 1317
Tableau 116 : Domiciles des propriétaires dans le canton de Villard-de-Lans en 1835 1318
Tableau 117 : Estimation de la multipropriété dans le canton de Villard-de-Lans (1834 et 1912) 1319
Tableau 118 : Répartition chronologique des affaires d'Autrans conservées dans les dossiers de l'administration forestière (1837-1868) 1319
Tableau 119 : Récapitulatif provisoire des informations concernant les 54 condamnés d'Autrans identifiés 1320
Tableau 120 : Les plaignants de Lans 1838 1322
Tableau 121 : Proposition de calcul du montant des ventes de bois (en francs) à Autrans et à Méaudre au milieu du 19è siècle 1323
Tableau 122 : Répartition par communes et par taille des cotes dans le canton de Villard-de-Lans en 1869 1370
Tableau 123 : Voitures comptées par nombre de colliers au pont du Picard à Pont-en-Royans en 1876 1370
Tableau 124 : Superficies non cultivées (en hectares) dans le canton de Villard-de-Lans (1892 et 1929) 1371
Tableau 125 : Superficies comprenant des « landes » (en hectares) dans le canton de Villard-de-Lans (1892 et 1914) 1371
Tableau 126 : Rendement des forêts du canton de Villard-de-Lans en 1927 1371
Tableau 127 : Nombre de voyageurs recensés à Villard-de-Lans (1888-1907) 1372
Tableau 128 : Les « professionnels » du logement dans trois communes du canton de Villard-de-Lans (1890-1930) 1372

Table des textes

Texte 1 : Les échos de la Révolution de Juillet 1830 dans le canton de Villard-de-Lans.... 1224
Texte 2 : Lettre du préfet Pellenc aux maires des communes du département de l'Isère au sujet de la formation de vacheries suisses, le 21 décembre 1840. 1252
Texte 3 : Brouillon de la déclaration du préfet Pellenc à la session du conseil général (1841) 1255
Texte 4 : Trois recettes du fromage de Sassenage (1843, 1865 et 1877) 1259
Texte 5 : Rapport rédigé par Paganon au préfet de l'Isère, le 24 juillet 1847 1264
Texte 6 : Lettre du préfet Chapuys-Montlaville aux maires des communes de l'Isère, le 28 janvier 1851 1274
Texte 7 : Pétition en faveur de la liberté des prix de la viande à Grenoble (1859) 1278
Texte 8 : Rapport de la commission départementale chargée d'inspecter les animaux du canton de Villard-de-Lans, 8 septembre-8 octobre 1864 1279
Texte 9 : L'exploitation de Charles Guichard (1909) 1303
Texte 10 : Rapport du contrôleur des bénéfices de guerre concernant Joseph Sappey (février 1922) 1304
Texte 11 : Réclamation de l'avocat Paul Cocat (avril 1922) 1307
Texte 12 : Réponse aux observations présentées par le défenseur de M. Sappey (sd) [1922] 1310
Texte 13 : Un maire contrarié : lettre de Joseph Guichard, maire de Lans, au préfet de l'Isère (sd) [1827 ?] 1312
Texte 14 : Le maire de Villard-de-Lans, Joseph Peyronnet, mis en accusation (1847) 1324
Texte 15 : La rébellion d'Autrans : lettre du conservateur des forêts au procureur général, le 24 mars 1848 1326
Texte 16 : La rébellion d'Autrans : lettre des membres de la commission municipale provisoire d'Autrans au commissaire du gouvernement, le 7 avril 1848 1327
Texte 17 : La rébellion d'Autrans : brouillon de la lettre du procureur général au ministre de la Justice, le 7 avril 1848 1329
Texte 18 : La rébellion d'Autrans : rapport du substitut du procureur de Lavalette au procureur général, le 9 avril 1848 1331
Texte 19 : La rébellion d'Autrans : jugement rendu par le tribunal correctionnel de Grenoble le 17 mai 1848 1336
Texte 20 : La rébellion d'Autrans : extrait du rapport du procureur général au garde des Sceaux (sd) 1340
Texte 21 : Demande de partage des communaux d'Autrans (1852) 1341
Texte 22 : Extrait de la délibération du conseil municipal de Villard-de-Lans, le 18 juillet 1858 1344
Texte 23 : Lettre de Jean-Claude Achard-Picard, maire de Villard-de-Lans, au préfet de l'Isère le 18 octobre 1861 1352
Texte 24 : Procès-verbal de reconnaissance des forêts d'Autrans, le 6 juin 1863 1360
Texte 25 : Ecrasons l'albergataire ! Lettre du l'ancien bâtonnier Nicolet au préfet à propos des communaux de Lans, le 28 mars 1865 1366
Texte 26 : Les routes du Vercors (1912) 1374